



HAL
open science

**Ecrire, comprendre et expliquer l'histoire de son temps
au XIVe siècle : étude et traduction des livres XI à XIII
de la nuova cronica de Giovanni Villani**

Jérémie Rabiot

► **To cite this version:**

Jérémie Rabiot. Ecrire, comprendre et expliquer l'histoire de son temps au XIVe siècle : étude et traduction des livres XI à XIII de la nuova cronica de Giovanni Villani. Histoire. Université Lumière - Lyon II, 2015. Français. NNT : 2015LYO20152 . tel-04078134

HAL Id: tel-04078134

<https://theses.hal.science/tel-04078134>

Submitted on 22 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Lumière Lyon 2

Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art, Archéologie, Tourisme

École doctorale en Sciences Sociales 483

Centre Histoire, Archéologie, Littératures des mondes médiévaux (CIHAM-UMR 5648)

Jérémié Rabiot

Écrire, comprendre et expliquer l'histoire de son temps au XIV^e siècle



I

Étude des Livres XI à XIII de la *Nuova cronica* de Giovanni Villani

Thèse pour l'obtention du Doctorat en Histoire médiévale

Sous la direction de M. Jean-Louis Gaulin, professeur à l'Université Lumière Lyon 2

Soutenue publiquement à Lyon, le 28 novembre 2015, devant un jury constitué de :

M. Jean-Patrice Boudet, professeur à l'Université d'Orléans

M. Jean-Louis Gaulin, professeur à l'Université Lumière Lyon 2

M. Patrick Gilli, professeur à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

M. Giuliano Milani, professore aggregato alla Sapienza Università di Roma

Mme Laurence Moulinier-Brogi, professeur à l'Université Lumière Lyon 2

M. Massimo Vallerani, professore all'Università degli Studi di Torino

Illustration de couverture :

Détail d'une miniature extraite de l'unique manuscrit illustré de la *Nuova cronica*, représentant trois astrologues lisant dans la comète de 1264 la mort prochaine du pape et du roi de Sicile (*Nuova cronica*, VII 91).
Manuscrit Chigiano L.VIII.296 (f°99r), milieu du XIV^e siècle (Rome, Biblioteca Apostolica Vaticana).

À Anaïs, ma fille, qui a su conclure ce travail de la plus belle des façons.

REMERCIEMENTS

« Toute recherche sans dette est une recherche suspecte », disait Umberto Eco, « et l'on trouve toujours quelqu'un à remercier. » Au terme d'un septennat d'études, arrive donc le moment de faire la liste de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont participé à cette aventure terrible et merveilleuse que fut pour moi la thèse.

Je tiens en premier lieu à remercier mon directeur de recherche, M. Jean-Louis Gaulin, qui sut m'accueillir, jeune étudiant fraîchement arrivé d'une année à l'université de Bologne, et plaça entre mes mains cet objet qui n'allait plus quitter mon bureau pendant une décennie, la *Nuova cronica* de Giovanni Villani. Je le remercie de m'avoir fait découvrir un monde nouveau, celui de l'Italie communale, de m'y avoir guidé tout en me laissant une précieuse liberté (la *libertas* n'est-elle pas une devise chère à tant de communes italiennes ?), et surtout de m'avoir apporté soutien et appui quand j'en avais besoin. À travers sa personne, c'est à l'Université Lyon 2 et à l'ensemble de l'Enseignement supérieur que j'exprime ma gratitude, pour avoir financé une partie de mes études et m'avoir permis d'obtenir une allocation de recherche.

Je remercie encore les membres du CIHAM – UMR 5648, et en priorité MM. Jacques Chiffolleau et Denis Menjot qui, avec M. Jean-Louis Gaulin, en occupèrent la direction lors de mes années d'études, et qui, malgré le très haut niveau auquel ils ont su porter la recherche au sein du laboratoire, surent toujours faire en sorte que nous, jeunes doctorants, nous sentions à notre place parmi cette docte assemblée. Je les remercie pour leurs suggestions et leurs propositions lors des séminaires, et pour leurs encouragements tout au long de ce travail.

Mes remerciements vont également à l'ensemble du groupe de traduction de la *Nuova cronica* : M. Jean-Louis Gaulin, initiateur du projet, ainsi que Mmes Nathalie Bouloux, Laurence Moulinier-Brogi et Véronique Rouchon-Mouilleron, et MM. Didier Boisseuil, Armand Jamme, Jean-Michel Poisson et Giovanni Stranieri. Les riches discussions échangées entre Lyon et Paris m'ont été si souvent profitables, et me permirent bien des fois de trancher d'épineux problèmes.

Pour la confiance qu'ils m'ont accordée au cours de mes années de monitorat au Département d'histoire de l'Université Lyon 2, je remercie également MM. Christophe Giros et Cyrille Aillet, qui m'ont permis de faire mes premières armes en matière de pédagogie.

Je tiens également à remercier l'École française de Rome, et tout particulièrement le directeur des études médiévales, M. Stéphane Gioanni, pour leur accueil au sein de cette prestigieuse institution, lors des ateliers doctoraux et de mes séjours de recherche, et pour m'avoir ainsi permis de découvrir l'Italie sous un autre point de vue, celui de ses bibliothèques et de ses archives.

Aussi isolé soit-il, le travail d'un thésard n'est jamais une traversée en solitaire. La mienne put compter sur le soutien amical de ceux qui, au fil des journées passées à user nos yeux sur les mêmes écrans, sont devenus plus que des collègues de travail : Matthieu Devigne, Sandie Gautier, Léonard Courbon, Giovanni Stranieri et Matthieu Allingri. La chaleur humaine qui se dégageait de cette assemblée fut pour moi, à n'en pas douter, une raison supplémentaire de porter à bout ce travail.

Et parce qu'un historien ne serait rien sans ses livres, je souhaite également remercier l'armée invisible de la recherche, les personnels des bibliothèques et archives, et tout particulièrement ceux de la Bibliothèque interuniversitaire Lettres et Sciences humaines de Lyon, qui accomplissent un travail merveilleux sans jamais en retirer gloire.

Je souhaite également exprimer ma reconnaissance envers l'équipe du collège Wolf de Mulhouse, et tout particulièrement l'aimable société du troisième étage, MM. Vincent Cuvilliers et Olivier Arnold, qui m'ont permis de survivre sans trop de séquelles à mon parachutage en ZEP, et de m'y trouver suffisamment bien pour y être encore aujourd'hui.

Enfin, ces remerciements seraient incomplets si je ne mentionnais ceux qui m'ont apporté le plus précieux de tous les soutiens, tant matériel que moral, celui qui m'a permis de tenir dans les nombreux moments de doute. Que soit ici inscrite ma profonde reconnaissance envers ma femme, Lina, raison de ma persévérance, envers mes parents, qui m'ont donné la chance inestimable de faire des études, et envers toute ma famille. Un remerciement spécial va à ma mère, qui fut la patiente et courageuse correctrice de ce travail.

ABRÉVIATIONS

A.S.F.	Archivio di Stato di Firenze
A.S.I.	Archivio storico italiano
B.I.S.	Bullettino dell'Istituto Storico
B.I.S.I.	Bullettino dell'Istituto Storico Italiano
B.J.R.L.	Bulletin of the John Rylands Library
D.B.B.	La letteratura italiana. Dizionario bio-bibliografico e Indici.
D.B.I.	Dizionario biografico italiano
J.W.C.I.	Journal of the Warburg and Courtauld Institutes
M.E.FR.M.	Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-âge
M.G.H.	Monumenta Germaniae Historica
R.I.S.	Rerum Italicarum Scriptorum
S.F.I.	Studi di filologia italiana
S.L.I.	Storia della letteratura italiana

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	11
-------------------	----

PARTIE I. ÉCRIRE L'HISTOIRE DE SON TEMPS

CHAPITRE 1. UNE HISTOIRE DU TEXTE. ANALYSE PHILOLOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA <i>NUOVA CRONICA</i>	41
---	----

1. Publier la *Nuova cronica*. Autour des enjeux philologiques posés par l'édition de la chronique..... 42
2. La tradition manuscrite de la seconde partie de la *Nuova cronica* de Giovanni Villani. Critique textuelle et analyse historique des livres XII-XIII..... 64
3. Proposition de chronologie de la composition de la *Nuova cronica*..... 99

CHAPITRE 2. LES SOURCES DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DANS LA <i>NUOVA CRONICA</i>	131
--	-----

1. Les sources épistolaires : réseaux commerciaux et réseaux d'information..... 134
2. Les sources documentaires : entre discours politique et mémoire communale..... 169
3. Les sources orales et l'expérience personnelle : entre opinion publique et discours civique..... 192

PARTIE II. HISTOIRE, RELIGION ET SOCIÉTÉ

CHAPITRE 3. DIFFUSION ET RÉCEPTION DU SAVOIR THÉOLOGIQUE EN MILIEU LAÏC ET MARCHAND : L'EXEMPLE DE LA QUERELLE SUR LA VISION BÉATIFIQUE DANS LA <i>NUOVA CRONICA</i>	221
--	-----

1. Les modes de diffusion du savoir théologique en milieu laïc et marchand..... 223

2. La réception d'un débat théologique : échos de la controverse sur la vision béatifique dans l'historiographie contemporaine.....	241
3. Polémique ecclésiologique ou controverse dogmatique ? Les enjeux du débat selon Giovanni Villani.....	260
CHAPITRE 4. LA PHILOSOPHIE MORALE DU CHRONIQUEUR : DÉCRIRE LE BON GOUVERNEMENT ET INSTRUIRE LE CITOYEN AU PRISME DES PRINCIPES MORAUX.....	281
1. Édifier le citoyen : la <i>Nuova cronica</i> , recueil d' <i>exempla</i> laïcs ?.....	282
2. Instruire le citoyen : la « philosophie morale » comme ensemble de principes du bon gouvernement.....	310
3. Amender le citoyen : quelques réflexions morales autour des questions d'argent, de profit et d'usure.....	337
PARTIE III. HISTOIRE, SCIENCE ET TEMPS	
CHAPITRE 5. L'INVENTION DU TEMPS HISTORIQUE. ÉTUDE DES PRINCIPES CHRONOGRAPHIQUES DE LA <i>NUOVA CRONICA</i>	355
1. Penser et diviser le temps historique : le Salut, l'Empire, la Commune.....	357
2. La définition d'une nouvelle chronographie historique.....	375
3. Comptabilité, rationalité et scientificité du temps historique.....	404
CHAPITRE 6. L'ASTROLOGIE, SCIENCE AUXILIAIRE DE L'HISTOIRE.....	415
1. Entre attraction et réticences : l'astrologie dans les premiers livres de la <i>Nuova cronica</i> (1320 - vers 1330).....	421
2. Normalisation et diffusion du savoir astrologique (vers 1327-1333).....	465
3. L'astrologie au service du discours public (1340-1348).....	508
CONCLUSION.....	549

INTRODUCTION

« Nessun maggior dolore
che ricordarsi del tempo felice
ne la miseria »

Dante, *Inferno*, V, 121-123.

En juillet 1343, le peuple de Florence mettait brutalement fin au gouvernement de son seigneur, Gautier de Brienne duc d'Athènes, auquel le gouvernement communal avait confié le pouvoir un an plus tôt. En raison de ses méthodes de gouvernement et de choix politiques peu goûtés par les citoyens, l'expérience avait tourné court, et le peuple réaffirma vite sa souveraineté au sein des institutions. Mais après quelques semaines de tensions sociales et de conflits larvés entre *popolo grasso*, l'ancienne oligarchie marchande, et *popolo minuto*, les représentants des classes sociales intermédiaires, le pouvoir échoyait finalement aux seconds. Irrité, le chroniqueur Giovanni Villani écrivait dans sa *Nuova cronica* :

« Et note ce que fait le gouvernement des cités lorsqu'en sont seigneurs les artisans, [travailleurs] manuels et illettrés, car la majorité des XXI collèges des Arts qui dirigeaient la Commune étaient alors formés pour la plupart de petits artisans venus du contado ou de l'étranger¹, lesquels se soucient bien peu de la République, ni même de savoir la conduire. »²

¹ It. *forestieri* : en vieux fr. « forain », c'est-à-dire originaire de l'extérieur de la cité.

² Giovanni Villani, *Nuova cronica*, éd. G. Porta, vol. III, Parme, 1991, livre XIII, chapitre XLIII (désormais *Nuova Cronica*, XIII 43) : « E nota che fa il reggimento delle cittadi, essendone signori artefici e manuali e idioti, però che i più delle XXI capitadini dell'arti, per li quali allora si reggea il Comune, erano artefici minuti veniticci di contado e forestieri, a'ccui poco dee calere della republica, e peggio saperla guidare; e però che avolontatamente fanno le leggi straboccate senza fondamento di ragione, e male si ricordano chi dà le signorie delle cittadi a sì fatte genti quello che n'ammaestra Aristotile nella sua *Politica*, cioè che' rettori delle cittadi sieno i più savi e discreti che si possano trovare. E 'l savio Salamone disse: "Beato quello regno ch'è retto per savio signore". E questo basti aver detto sopra la presente materia, con tutto che per difetti di nostri cittadini e per li nostri peccati male fummo retti per li grassi popolani, come poco adietro avemo fatta menzione. E da dubitare è del reggimento di questi artefici minuti idioti e ignorantanti e senza discrezione e avolontati. Piaccia a Dio che sia con buona riuscita la loro signoria, che me ne fa dubitare. »

Marchand en faillite et ancien magistrat écarté des offices communaux, le septuagénaire Villani optait pour le point de vue de l'ancienne classe dirigeante. Et délivrant un jugement sévère contre la nouvelle Seigneurie, il formulait à son attention quelques principes de bon gouvernement, l'incitant à suivre « ce qu'enseigne Aristote dans sa *Politique*, à savoir que les recteurs des cités doivent être les plus sages et les plus avisés que l'on puisse trouver » ; mais désabusé par ce gouvernement des « petits artisans, idiots et ignorants, sans discernement et irréflechis », il concluait finalement sur une note bien pessimiste : « Plaise à Dieu que leur seigneurie ait de bons effets – ce dont je doute. »

Au-delà de sa dimension réactionnaire (contre la nouvelle Seigneurie), élitiste (contre les illettrés) et xénophobe (contre les non-florentins), cet extrait de la *Nuova cronica* illustre peut-être mieux que tout autre la dimension polémique et cathartique de la chronique de Giovanni Villani, à un moment où le recul temporel fait désormais défaut au chroniqueur, et où l'histoire s'écrit au présent. Au terme d'un grand' œuvre en onze livres, dans lequel il a narré par le menu l'histoire de sa commune depuis ses origines, Villani entreprend alors de raconter celle de son temps. Une histoire qui n'est pas encore écrite, et qui est suffisamment nouvelle pour qu'il y consacre un nouveau volume de sa chronique, inscrivant ainsi dans l'économie du texte et dans les consciences de son époque une césure entre histoire passée et histoire de son temps.

C'est à ce lien entre un auteur et son temps que ce travail s'intéresse, en questionnant les divers aspects que revêt, au XIV^e siècle, l'écriture de l'histoire du temps présent : s'en informer, la comprendre et l'expliquer. À travers le cas de la *Nuova cronica* de Giovanni Villani, c'est d'abord la culture et les outils d'un historien du Moyen-âge que nous interrogerons, afin de mieux comprendre par quels prismes et selon quels principes celui-ci lit les événements de son époque, et tente de donner un sens à ce temps qui s'écoule face à lui. Il ne s'agira donc pas d'une synthèse sur Giovanni Villani, ni d'une étude générale sur la *Nuova cronica*, deux questions à propos desquelles nous renvoyons à la bibliographie présentée en fin de volume.

Derrière la *Nuova cronica* : Florence, évidemment

À travers la lecture de la *Nuova cronica* (et de notre propre travail), le lecteur se retrouvera en permanence plongé dans la Florence du *Trecento*. Objet d'une bibliographie diluvienne³, la Cité au

³ Pour une synthèse sur l'histoire de la ville, nous renverrons à l'ouvrage à la fois monumental et fondamental, bien qu'à maints égards dépassé, de Robert Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, Berlin, 5 vol. 1896-1927 (trad. it. de G. B.

lys a obnubilé des générations de chercheurs, d'historiens et d'érudits, au point d'être élevée au rang d'idéal-type de la cité médiévale italienne. À tort ? Sans doute... Mais il demeure que le rayonnement florentin, tant dans le domaine culturel que dans ceux de la politique, de l'économie et des armes, en fait un objet central dans l'histoire de l'Italie du Moyen-âge. Quelques lignes ne seront donc pas inutiles pour présenter la situation, au début du XIV^e siècle, de cette cité qui constitue véritablement l'âme de la *Nuova cronica*.

C'est d'abord du fait de la forme si particulière de ses institutions, et peut-être plus encore par la participation active de ses habitants aux décisions politiques, que Florence s'est imposée à travers l'historiographie comme l'objet d'un intérêt renouvelé et inégalé. De fait, son histoire politique, mouvementée, en fait un laboratoire des institutions communales. Le XIII^e siècle avait ainsi été marqué par deux fronts intérieurs, tous deux en passe d'être résolus de façon plus ou moins définitive au début du siècle suivant : d'une part, l'affrontement entre Guelfes et Gibelins, c'est-à-dire théoriquement entre les partisans de la papauté et les partisans de l'empereur, mais qui découlait plus souvent de rivalités familiales⁴ ; d'autre part, celui entre *populus* et *militēs*, lequel s'était exacerbé avec l'émergence d'une nouvelle classe marchande enrichie⁵. Le premier conflit fut réglé dès 1266 au profit des Guelfes, avec l'aide des armées de Charles d'Anjou. Une fois les chefs du parti gibelin exilés, la commune s'ancrait solidement, et définitivement, aux côtés de l'alliance guelfe, dont les intérêts étaient représentés au sein des institutions par la puissante *Parte guelfa*. Les rivalités idéologiques et les haines familiales demeurèrent toutefois vives, et les accès de violence ponctuèrent l'histoire florentine : en 1301, l'affrontement entre Guelfes noirs (radicaux, partisans des Donati) et Guelfes blancs (modérés, partisans des Cerchi) se soldait par la victoire des premiers et l'expulsion des seconds.

Le second clivage, entre peuple et magnats, aboutissait vers la fin du XIII^e siècle à la mise en place d'institutions populaires et à l'exclusion des grandes familles issues de l'aristocratie⁶. Établie dès 1250, la commune populaire reposait sur deux organes parlementaires, le Conseil du peuple et le Conseil des Cent, qui furent vite subordonnés à un Capitaine du Peuple censé faire contrepoids à un Podestat traditionnellement garant des intérêts aristocratiques. En 1282, la Commune se

Klein, *Storia di Firenze*, Florence, 1973). Pour d'autres références, nous renvoyons à la bibliographie.

⁴ Sur la question, au milieu d'une bibliographie foisonnante, nous renverrons à *Ghibellini, guelfi e popolo grasso. I detentori del potere politico a Firenze nella seconda metà del Duecento*, Florence, 1978. Voir également Giuliano Milani, *L'esclusione dal Comune. Conflitti e bandi politici a Bologna e in altre città italiane tra XII e XIV secolo*, Rome, 2003.

⁵ Sur l'affrontement entre *populus* et *militēs*, outre les études classiques de Gaetano Salvemini (*Magnati e popolani in Firenze dal 1280 al 1295*, Florence, 1899), et Nicolai Rubinstein (« La lotta contro i magnati a Firenze: La prima legge sul sodamento e la pace del Card. Latino », dans *A.S.I.*, 93/2, 1935, p. 161-172), nous renverrons à l'étude plus récente de Christiane Klapisch-Zuber, *Retour à la cité. Les magnats de Florence, 1340-1440*, Paris, 2006.

⁶ Sur les institutions florentines, outre l'ouvrage très complet de Robert Davidsohn, déjà cité, nous renverrons à Piero Gualtieri, *Il Comune di Firenze tra Due et Trecento. Partecipazione politica e assetto istituzionale*, Florence, 2009.

dota ensuite d'un nouvel organe exécutif populaire, le collège des Prieurs, qui complétait sans les remplacer les organes précédents, relégués à un rôle essentiellement judiciaire. Élus pour une durée de deux mois, les Prieurs devaient appartenir à l'une des sept principales corporations, les « Arts majeurs » (drapiers, notaires, lainiers, banquiers, médecins, soyeux et pelletiers) : le gouvernement revenait ainsi aux classes supérieures du peuple, le *popolo grasso*. En 1293 enfin, la Commune instaurait les Ordonnances de justice contre les grands, une batterie de mesures destinées à faire plier les magnats et à les contraindre au respect de l'ordre public. Un nouvel officier, le Gonfalonier de justice, rejoignait ainsi les Prieurs pour former la « Seigneurie » (exécutif). À ces principaux offices s'ajoutaient un nombre important de « conseils généraux » (élargis), sièges légitimes des décisions, mais qui, avec le temps, avaient perdu leur importance au profit de « conseils spéciaux » (restreints), formés d'un cercle limité de *boni homines* représentants des métiers.

Le gouvernement de la Commune de Florence reposait donc à la fin du XIII^e siècle sur trois institutions majeures : la Seigneurie, les Arts majeurs et la *Parte guelfa* – un système qui restera en place durant toute la première moitié du siècle suivant. Cette période fut toutefois marquée par deux évolutions majeures. Tout d'abord, si la participation de tous les citoyens aux charges communales était théoriquement assurée par la brièveté des mandats (généralement deux ou trois mois) et par un système de tirage au sort (*l'imborsazione*), la complexité du système électoral n'empêcha pas l'apparition d'un principe oligarchique, qui de fait réservait les principaux offices aux grandes familles et aux riches marchands⁷. Exclu de la représentation politique, le petit peuple parvint épisodiquement à s'affirmer au sein des institutions, en imposant dans les moments de crise (1328, 1339, 1342, 1343) des réformes électorales qui assurèrent un rééquilibrage partiel, mais temporaire. Le second mouvement, lié au précédent mais plus délicat à aborder tant il s'oppose frontalement à l'idéologie de la « liberté communale » chère aux Florentins, fut la résurgence à intervalles réguliers de formes de gouvernement personnel⁸. Appelés dans des moments de crise, des seigneurs étaient supposés assurer la protection de la Commune, laquelle subsistait cependant, et conservait l'ensemble de ses institutions. Assurant leur rôle à distance par l'intermédiaire d'un vicaire, comme Robert d'Anjou (1313-1322), ou directement sur place, comme Charles de Calabre (1326-1328) ou Gautier de Brienne (1342-1434), ces gouvernements

⁷ Cf. Guidobaldo Guidi, « I sistemi elettorali agli uffici del Comune di Firenze nel primo trecento: Il sorgere della elezione per squittinio (1300-1328) », dans *A.S.I.*, 130, 1972, p.345-407 ; idem, « I sistemi elettorali agli uffici della città-repubblica di Firenze nella prima metà del Trecento (1329-1349) », dans *A.S.I.*, 135, 1977, p.373-424.

⁸ À ce propos, voir infra p.33.

furent vécus de façon inégale par les Florentins : si Gautier de Brienne n'avait pas laissé un mauvais souvenir en tant que vicaire du duc de Calabre, une révolte mit fin à sa propre seigneurie.

Au-delà de la forme de ses institutions, dans lesquelles l'historiographie a trop souvent cru identifier un modèle communal applicable aux autres cités, c'est aussi la prospérité de la ville qui en fait un objet à part. Car en ce début du XIV^e siècle, Florence fait figure de puissance démographique de premier ordre. Giovanni Villani, qui s'était employé à en dresser le tableau en 1336⁹, nous apprend qu'elle comptait alors environ 90 000 habitants (elle avait même probablement dépassé les 100 000 au début du siècle¹⁰), ce qui en faisait l'une des cités les plus peuplées d'Italie, voire même d'Europe : à titre de comparaison, la plus grande ville d'Occident, Paris, en comptait peut-être 250 000, tandis qu'en Italie, seule Milan la dépassait. En croissance permanente depuis la fin du XII^e siècle, sa superficie avait considérablement augmenté, au point de rendre nécessaire la construction d'un troisième mur d'enceinte, achevé dans les années 1330. Si la ville flottait à présent derrière ses huit kilomètres de remparts, elle s'était toutefois agrandie de la rive gauche de l'Arno, qui formait le quartier d'Oltrarno.

C'était aussi l'une des villes les plus riches d'Italie. Cette richesse, elle la devait avant tout à la prospérité de son commerce et de sa finance. Les grandes compagnies florentines, comme celles des Bardi et des Peruzzi, ou de tant d'autres encore, jouaient alors le rôle de banquiers de l'Europe. Regroupés au sein de puissantes corporations, comme l'*Arte di Calimala* (drapiers) ou l'*Arte del Cambio* (banquiers), ces grands marchands, qui dominaient la vie politique florentine, étaient capables de prêter des sommes inouïes aux grands seigneurs du temps, et conféraient ainsi à la cité une importance stratégique : Villani évoque, pour les seules compagnies mentionnées, la somme d'un million trois cent soixante-cinq mille florins engagés auprès du roi d'Angleterre¹¹ (« autrement dit un royaume ! », s'exclame-t-il). Ces fortunes privées profitaient également à la Commune, dont les rentrées fiscales atteignirent trois cent mille florins par an, lui permettant de peser sur la scène militaire et diplomatique européenne : ce qui en faisait un allié de choix pour la Papauté et les Angevins de Naples, un adversaire redoutable pour les empereurs germaniques et les seigneurs italiens, et un objet d'intérêt pour les rois de France. Les armées florentines, composées pour l'essentiel des soldats mercenaires qui avaient remplacé les milices communales, assurèrent à la ville une domination quasi incontestée en Toscane, et lui permirent d'obtenir dans les années 1330 la soumission d'Arezzo, de Cortone et de Pistoia. Le symbole de cette puissance

⁹ *Nuova cronica*, XII 94.

¹⁰ Enrico Fiumi, « La demografia fiorentina nelle pagine di Giovanni Villani », dans A.S.I., 108, 1950, p. 78-158.

¹¹ *Nuova cronica*, XII 88.

restait toutefois la nouvelle monnaie d'or, le florin, frappé à partir de 1252, et qui s'imposa très vite comme le « dollar du Moyen-âge ». L'économie florentine reposait également sur les petites mains laborieuses de l'industrie textile, qui faisait directement vivre près d'un tiers de la population : toujours selon Villani, ce sont près de 30 000 personnes, cardeurs et tisserands, qui travaillaient la laine importée d'Angleterre dans les quelque 200 ateliers que comptait Florence en 1336. Sans nécessairement constituer un prolétariat miséreux, ceux-ci vivaient toutefois à l'écart de la puissance florissante et étaient exclus de la représentation politique.

La richesse de la ville et de ses habitants s'exprimait d'abord à travers son architecture, comme le rappelle Villani qui précise qu'« en arrivant de l'extérieur, un étranger qui n'y serait pas habitué, voyant les riches édifices bâtis trois milles à la ronde, pourrait croire que tout fut construit à la manière de Rome »¹². Face aux quelque deux cents tours privées, qui montraient la puissance des grandes familles, les autorités communales avaient imaginé un programme édilitaire public grandiose, dont le Palais des prieurs, achevé en 1314, était la plus parfaite illustration : du haut de ses 94 mètres, sa tour écrasait toutes les autres, dont un décret avait limité la hauteur à « seulement » 50 mètres. D'autres édifices renforçaient encore cette impression de gigantisme : la vieille cathédrale Santa Reparata, trop petite, devait laisser la place à un bâtiment aux dimensions autrement plus imposantes, et dont la Commune voulait faire l'image de la ville, en le rebaptisant Santa Maria del Fiore. Commencée en 1294 par Arnolfo di Cambio, et encore en travaux quand Villani écrivait, l'église ne fut achevée qu'en 1436 avec la réalisation de l'incroyable coupole de Brunelleschi – mais déjà s'élevait majestueusement le campanile, dont les marbres sculptés portaient l'empreinte de Giotto, tandis qu'Andrea Pisano achevait à cette même époque les nouvelles portes du Baptistère.

Cité d'art, la Florence du début du *Trecento* n'était certes pas encore celle de la Renaissance triomphante du siècle suivant, mais elle n'en demeurait pas moins un centre artistique et culturel déjà très actif, comme en témoignaient les œuvres des grands peintres florentins, Coppo di Marcovaldo ou Cimabue. Alors que la ville devait mettre encore quelques années à se doter d'une véritable université, les *studia* mendians accueillaient déjà quelques grands esprits du temps, à l'instar de Giordano da Pisa et de Remigio dei Girolami, ou encore de Pierre de Jean Olivi et d'Ubertino da Casale. Le nom le plus illustre demeure toutefois celui de Dante Alighieri, dont la *Commedia*, qui tout à la fois célébrait et fustigeait l'esprit florentin, éleva la langue vulgaire à la dignité de langue de la culture. Des fils de marchands ou de notaires, comme Francesco Petrarca et Giovanni Boccaccio, se formaient à cette époque à la culture littéraire classique dans les grands

¹² Idem.

centres culturels d'Europe, pour écrire plus tard en toscan. L'essor de la culture vulgaire à Florence était également lié à une alphabétisation avancée, fruit d'un taux de scolarisation record pour l'époque : Villani évalue à plus de mille le nombre d'enfants scolarisés dans les six écoles d'abaque et d'algorithmes, et à près de six cents ceux inscrits dans les quatre écoles de grammaire et de logique. On écrivait beaucoup à Florence, et la culture de l'écrit, si utile aux marchands, pénétra très tôt la sphère privée, avec les *ricordanze* notamment, ces livres de bords qui recueillaient comptes commerciaux et mémoires familiales. Surtout, cet art, jadis réservé aux professionnels de l'écriture, se démocratisait : ainsi, tandis que les premiers historiographes florentins du XIII^e siècle avaient été des clercs (Giovanni da Velletri), des juges (Sanzanome) ou des notaires (Brunetto Latini), ceux du XIV^e siècle furent essentiellement des marchands, à l'image de Dino Compagni ou, bien sûr, de Giovanni Villani.

C'est d'ailleurs sans doute grâce à l'abondance de ses sources historiographiques et narratives, déjà si florissantes à l'orée du siècle, que Florence a tant retenu l'intérêt des historiens. Lesquels y ont trouvé, à notre image, un formidable objet d'étude. Avant la *Nuova cronica*, l'histoire de la ville avait ainsi été contée par de nombreux textes, d'abord en latin au XIII^e siècle (comme la *Chronica de origine civitatis* ou les *Gesta florentinorum*), puis en langue vulgaire au siècle suivant (chroniques de Paolino Pieri ou de Dino Compagni), aboutissant même à des premiers essais de synthèses historiographiques (chronique du Pseudo-Brunetto). C'est cette tradition, déjà si riche, que Giovanni Villani se proposait de compléter, voire même de renouveler. Le titre de sa chronique, qu'il annonçait « nouvelle », était à cet égard programmatique : de fait, elle éclipsa toutes les œuvres antérieures, et constitua des décennies durant la version officielle de l'histoire florentine.

À propos de Giovanni Villani¹³

Malgré son statut d'honorable citoyen, solidement ancré aux milieux marchands et aux cercles dirigeants de la République florentine, Giovanni Villani est issu d'une famille de tradition récente, comme l'indique son patronyme, « fils de Villano », qui ne témoigne d'aucune ascendance illustre. Le plus ancien ancêtre connu est un certain Bellincia, son arrière-grand-père, dont le nom, plutôt rare dans la Florence du XIII^e siècle, laisse penser à une origine halogène : d'aucuns ont évoqué

¹³ À propos de la biographie de Giovanni Villani, nous renverrons aux titres suivants, dont sont tirées l'ensemble des informations contenues dans cette partie : Francesco Paolo Luiso, « Indagini biografiche su Giovanni Villani », dans *B.I.S.I.*, 51, 1936, p.1-64 ; Michele Luzzati, *Giovanni Villani e la compagnia dei Buonaccorsi*, Rome, 1976 ; Franca Ragone, *Giovanni Villani e i suoi continuatori. La scrittura delle cronache a Firenze nel Trecento*, Rome, 1998.

des origines vers Montereggi, au nord de Fiesole, où Giovanni Villani conserve encore des attaches au siècle suivant. La famille de Bellincia profite alors des possibilités d'ascension sociale offertes par une société florentine en pleine prospérité économique. Le cadet, Stoldo, se rapproche ainsi de quelques-unes des familles les plus influentes de la ville, comme les Visdomini, puissante famille de *milités* dont il épouse une fille, ou les magnats Giano et Vieri Cerchi, chefs du parti guelfe blanc, au procès desquels il apparaît comme fidéjusseur. À sa mort, Stoldo di Bellincia laisse cinq enfants légitimes ainsi qu'un fils naturel, Villano. De celui-ci, on retiendra les liens, commerciaux cette fois-ci, qui l'unissent aux Cerchi : associé de la compagnie de Bindo Cerchi dès 1272, puis de celle de Gherardo di Oliviero Cerchi, c'est pendant ces mêmes années qu'il accède aux offices politiques, jusqu'à occuper la charge suprême de Prieur, en 1300. Il meurt après juillet 1333, laissant deux filles, Lapa et Bartola, ainsi que quatre fils : Giovanni, Filippo, Francesco et Matteo. La première apparition documentée de Giovanni Villani, l'aîné de la fratrie, remonte à janvier 1299, quand il est désigné comme *civis florentinus* dans un acte notarié : il possède à cette date l'intégralité de ses droits politiques, et a donc atteint l'âge de la majorité naturelle, fixée à 25 ans par les Statuts. On devra donc situer sa naissance avant la fin de l'année 1273.

C'est en 1310, à son retour des Flandres où il fut marchand pour les puissants Peruzzi, que Villani entreprend les deux projets qui l'occuperont une vie durant. Le premier, qui nous retiendra tout au long de ce travail, fut la rédaction d'une monumentale chronique universelle, racontant en treize livres et plusieurs milliers de pages l'histoire de Florence, des origines à son époque. Le deuxième projet, non moins modeste, fut de fonder une famille. Il a plus d'une trentaine d'années lorsqu'il se marie à une certaine Bilia. De ce premier mariage, dont nous ne savons presque rien, Giovanni a une fille, Giovanna, née vers 1316. Deux autres enfants illégitimes sont à mentionner : une fille, Maria, née vers 1320 ; et un garçon, Bernardo, né une décennie plus tôt, qui s'engagera plus tard dans une carrière ecclésiastique et officiera également comme notaire, prenant une part active dans les affaires de la famille. Devenu veuf vers 1325, Villani épouse en secondes noces une petite-fille du célèbre Pazzino Pazzi, une des grandes figures du parti guelfe noir. Celle-ci, Monna, est elle-même veuve d'un premier mariage avec Vieri di Migliore Guadagni. Ils auront ensemble cinq enfants : deux filles, Giacoma et Ghetta, et trois fils, Francesco, Villano et Matteo.

Ainsi, nés d'un enfant illégitime et sans nom, les fils de Villano apparaissent vite en relation avec quelques-unes des grandes familles florentines : les Cerchi, les Aliotti-Visdomini, ou encore

les Pazzi. Une habile politique matrimoniale a permis à la fratrie de tisser des liens avec ces familles illustres : outre Giovanni qui a épousé la fille d'un Pazzi, son frère Matteo, dont la fille épousera à son tour un Pazzi, fut marié à une Buondelmonti. Ces cas d'hypergamie ne doivent toutefois pas tromper : ce sont pour la plupart des secondes noces, contractées avec des veuves dont les chances de remariage étaient plus faibles et qui, sous la pression des familles, devaient se plier à un mariage moins prestigieux¹⁴. En réalité, la plupart des apparentements conclus par les descendants de Villano se firent avec des familles de moindre rang social : Buonaccorsi, Tedaldi, Ruggieri, Giugni, Guidalotti, etc. Les conjoints étaient généralement cherchés dans des familles marchandes d'importance secondaire, mais qui étaient à leur tour liées aux membres d'autres familles marchandes. Ce qui permit ainsi à la famille Villani de tisser un large réseau de parenté par lequel ils se trouvèrent solidement arrimés au milieu marchand, et grâce auquel ils parvinrent vers le milieu du siècle à assumer une position éminente dans le commerce florentin.

1300-1342 : au cœur du grand commerce florentin

Les premiers documents attestant du nom de Giovanni Villani, datés on l'a dit de 1299, en font un jeune facteur de la compagnie des Peruzzi. Toutefois, lors de la reconstitution de la compagnie par Francesco Peruzzi en mai 1300, son nom apparaît comme associé au capital de la société. Au cours de la première décennie du nouveau siècle, les liens unissant la fratrie Villani à la compagnie des Peruzzi vont en se renforçant : comme son frère, Filippo passe à son tour du rang de facteur, en 1301, à celui d'associé au capital, en 1306.

En janvier 1301, absent au moment de l'enregistrement des associés auprès de l'*Arte del Cambio*, Villani se trouve à Rome, où il gère les affaires de la compagnie avec la Curie et assiste incidemment au grand jubilé de Boniface VIII : c'est de cette expérience d'une Ville éternelle sur le déclin qu'il aurait conçu le projet de rédiger une chronique de sa ville, « nouvelle Rome »¹⁵. De retour à Florence en novembre, il rejoint ensuite les Flandres, où il dira avoir assisté aux batailles de Courtrai (1302) puis de Mons-en-Pévèle (1304). De cette période, la *Nuova cronica* donne l'impression d'un incessant aller-retour entre Florence et les places commerciales du Nord de l'Europe. Il se fixe ensuite à Bruges, où, de 1304 à 1307, il prend en charge la succursale locale des Peruzzi. À son retour en Italie, vers 1308, son nom n'apparaît plus dans la liste des associés

¹⁴ Christiane Klapisch-Zuber (dir.), *Histoire des femmes. 2. Le Moyen Age*, Paris, 1991, p.323-328.

¹⁵ *Nuova cronica*, IX 36.

de la nouvelle compagnie, dirigée à présent par Tommaso di Arnolfo Peruzzi. Il semble toutefois conserver des activités au sein de la compagnie jusqu'en 1310, date à laquelle il apparaît encore comme associé dans certains documents.

La documentation n'a laissé aucune information sur les activités marchandes du chroniqueur entre 1310 et 1322, date à laquelle son nom apparaît pour la première fois associé à celui de la compagnie des Buonaccorsi. Si Giovanni Villani n'est pas lié à la formation de cette compagnie, les liens qui unissent sa famille à celle des Buonaccorsi sont nombreux bien avant cette date : à la création de la compagnie, en 1307, les deux directeurs en sont Mando di Bellincia, grand-oncle de Giovanni, et Lapo Buonaccorsi, dont le fils Vanni épouse cette même année Lapa, la sœur de Giovanni. Ajoutons également que son frère, Matteo Villani, gère déjà la filiale napolitaine en 1319.

En 1324, quand les associés redéfinissent leur participation à la compagnie, les signataires proviennent alors de trois familles : les Buonaccorsi (Vanni, son frère Lapo et son fils Niccolò, et Bettino), les Aldobrandini (Rosso et Aldobrandino) et les Villani (Giovanni et Matteo). Vanni Buonaccorsi et Giovanni Villani en prennent la direction, ce dernier en tant que représentant des associés étrangers à la famille Buonaccorsi.

Les Buonaccorsi parviennent alors à se hisser parmi les plus importantes compagnies florentines : en 1329, ils comptent parmi les cinq principales actives à Pise, et en 1341, à leur apogée, leur contribution aux prêts forcés de la Commune est égale à celle des Bardi et des Acciaiuoli. Selon Michele Luzzati, il s'agit de la croissance commerciale la plus rapide au cours des années 1320-1340. La compagnie est alors présente un peu partout en Europe et possède de nombreuses filiales en Italie (principalement à Pise et Gênes, mais également Milan, Venise, Bologne, Pérouse, Rome, Naples, Salerne ou Brindisi), en Provence (Marseille et Avignon), en France (Paris, Reims et Laon), en Flandres (Bruges et Anvers) et en Angleterre (Londres). D'abord spécialisée dans le commerce de laine et de draps (mais également de grain, de bétail, d'alun, d'huile ou de bronze), elle est principalement active dans les services bancaires : transferts de dîmes et de cens vers la Chambre apostolique, ou transferts privés vers la cour de Naples. Les gains de ces activités bancaires, très importants, assurent à eux seuls la prospérité de l'entreprise, et dépassent vite ceux liés aux activités commerciales. D'où un risque important en cas d'impayés...

1316-1331 : l'exercice de l'État

En regard de l'importance prise par la compagnie, le faible rôle joué par ses membres dans la vie politique de la Commune demeure étonnant, d'autant plus si l'on garde en tête le poids des autres grandes familles marchandes au sein des institutions, comme les Bardi par exemple. De fait, seuls Giovanni Villani et Rosso Aldobrandini ont assumé la charge de Prieur, tandis que les autres n'accèdent qu'à des offices mineurs. Les associés de la compagnie sont en revanche davantage présents au sein des institutions commerciales, en tant que consuls de leur Arts ou comme conseillers auprès de la Mercanzia.

Parmi les associés, le plus investi politiquement reste donc Giovanni Villani, qui assume à trois reprises la charge de Prieur : en 1316-1317 (15 décembre-15 février), en 1321-1322 (15 décembre-15 février), puis en 1328 (15 août-15 octobre). Les années 1315-1330 constituent pour lui une période d'intense activité au sein des institutions communales, essentiellement à des postes où ses compétences financières et commerciales sont mises à profit. On le retrouve ainsi auprès de la Monnaie, comme officier en 1316 puis surintendant en 1327-1328. En 1322, il figure parmi les conseillers chargés de veiller aux intérêts des Florentins à Pise, et en 1325 parmi les Douze en charge des entrées fiscales lors des guerres contre Castruccio Castracani, seigneur de Lucques. Puis en 1327, son nom apparaît dans la commission chargée du calcul de l'*estimo*, l'impôt sur la fortune, et il se voit confier l'année suivante le contrôle des dépenses de Charles de Calabre à la tête de la Commune. Lors de la disette de 1329, il s'occupe de la vente de blé et de pain à Orsanmichele. À cette époque, il occupe également quelques charges diplomatiques : l'été de la même année, il est ainsi envoyé par la Commune avec d'autres citoyens pour négocier l'achat de Lucques, et se trouve quelques mois plus tard à Bologne en tant qu'ambassadeur de la Commune auprès du légat cardinal Bertrand du Pouget. Enfin, en 1330, il est nommé surintendant pour la construction des nouvelles portes du Baptistère pour le compte de l'*Arte di Calimala*. Mais à sa sortie de charge, il est accusé de fraude. Le procès, dont il sort innocenté, semble ensuite peser sur sa carrière. De fait, les charges assumées dans les années 1330 au sein de la Commune sont toutes de moindre importance. On le retrouve ainsi comme conseiller *adiunctus* pour l'*Arte di Calimala* et membre de la commission chargée de la réforme des Statuts des marchands en 1334, puis parmi les capitaines d'Orsanmichele en 1335. Il apparaît ensuite de façon épisodique parmi les marchands consultés par la Commune (1336, 1338), mais n'occupe plus aucune charge à responsabilité.

1342-1348 : le crépuscule d'une vie

Les années 1340 marquent ensuite une période de crise pour le chroniqueur. La décennie s'ouvre en effet sur la faillite de la compagnie des Buonaccorsi, qui avait déjà été mise en difficulté par la banqueroute des compagnies des Bardi et des Peruzzi. Dès 1341, des crédateurs avaient engagé des démarches auprès du tribunal de la Mercanzia pour réclamer leurs dépôts. Or la fragilité du système bancaire florentin, essentiellement basé sur le crédit vanté¹⁶, met en danger la compagnie, qui se révèle très vite incapable de faire face aux demandes de remboursement. Au début du mois de juin 1342, les Buonaccorsi cessent leurs activités à Florence et Avignon, et sont déclarés « en fuite » dans le royaume de Naples. Les crédateurs obtiennent alors de la Mercanzia leur mise en faillite, et une commission est mise en place pour mener à bien la liquidation des avoirs de la compagnie.

Dans le contexte d'écroulement général du système bancaire florentin, la gestion des faillites devient une affaire d'État. Les faibles capacités de remboursement des compagnies laissent en effet peu d'espoir aux crédateurs de recouvrer l'ensemble de leurs dépôts. Les barons napolitains, qui comptent parmi les principaux concernés, font alors pression sur le gouvernement philoangevin du duc d'Athènes pour obtenir un traitement de faveur dans la liquidation des actifs. Pour la Commune, le risque encouru est ainsi de voir se mettre en place une gigantesque opération de liquidation des actifs au profit des seuls crédateurs étrangers, laissant de côté les intérêts florentins. Au lendemain du renversement du gouvernement de Gautier de Brienne, la nouvelle Seigneurie populaire met donc en place un régime favorable aux citoyens crédateurs. La pression sur les responsables commerciaux reste toutefois très forte, et la Mercanzia n'hésite pas à recourir aux moyens les plus coercitifs prévus par les Statuts : l'incarcération pour dette à la prison des Stinche devient une arme courante, dont plusieurs membres de la famille Villani font l'expérience. Après son fils Bernardo en 1344, Giovanni Villani y passe une quinzaine de jours en février 1346.

Pendant ces dernières années, le nom de Giovanni Villani n'apparaît plus dans les registres de la Commune. Écarté du pouvoir et des affaires, il se consacre désormais pleinement à l'écriture de l'histoire. Le ton désabusé des derniers livres témoignent alors d'un sentiment d'impuissance

¹⁶ Cette pratique consiste à convaincre les crédateurs de placer leur argent auprès de la compagnie, en leur montrant les bénéfices qu'elle compte toucher sous forme d'intérêts sur les sommes déjà engagées auprès des débiteurs – c'est-à-dire en fait sur des bénéfices non réalisés. La fragilité de ce système tient à la difficulté de récupérer les sommes prêtées lorsque ces débiteurs sont de puissants seigneurs, à l'instar des rois d'Angleterre ou de Sicile. À l'époque déjà, le défaut de paiement constitue donc un risque majeur pour les banquiers européens...

mêlée de frustration, celle d'un homme désormais plus que septuagénaire et qui, arrivé au soir de sa vie, ne semble pas saisir les changements en cours. Une impression de délitement des cadres sociaux et politiques hante ainsi les dernières pages de la chronique, que vient renforcer le récit des nombreuses crises frumentaires et sanitaires auxquelles Florence doit faire face au cours de la décennie 1340. Au début de l'année 1348, l'épidémie de peste noire qui se répand à travers l'Europe, puis emporte près d'un tiers de la population du continent, ouvre ainsi une nouvelle page de l'histoire, que le chroniqueur, emporté à son tour par la maladie vers le mois de juin, n'écrira pas.

Giovanni Villani, chroniqueur universel ou communal ?

Ce serait en l'an 1300, l'année du grand jubilé organisé par le pape Boniface VIII, que Villani aurait conçu le projet d'écrire une grande histoire de la ville de Florence, dont la gloire montante éclipsait à présent celle d'une Rome sur le déclin. C'est en tout cas ce qu'il explique dans sa chronique¹⁷. Si cette date comporte une dimension symbolique évidente, que l'on peut rattacher à une influence dantesque¹⁸, elle n'en constitue pas moins une nouvelle étape dans la vie du marchand, qui entame à cette même époque une itinérance qui l'emmènera de la Curie romaine aux foires de Flandres et de Champagne. Cette ouverture sur le monde n'est sans doute pas pour rien dans le projet historiographique de Villani, qui contrairement à ce qu'il expose dans le prologue de l'œuvre, ne se présente pas comme une simple histoire « des origines et du commencement d'une si fameuse cité, de ses transformations heureuses et contraires, et de son passé »¹⁹.

¹⁷ *Nuova cronica*, IX 36 : « E trovandomi io in quello benedetto pellegrinaggio ne la santa città di Roma, veggendo le grandi e antiche cose di quella, e leggendo le storie e' grandi fatti de' Romani, scritti per Virgilio, e per Salustio, e Lucano, e Paulo Orosio, e Valerio, e Tito Livio, e altri maestri d'istorie, li quali così le piccole cose come le grandi de le geste e fatti de' Romani scrissono, e eziandio degli strani dell'universo mondo, per dare memoria e esempio a quelli che sono a venire presi lo stile e forma da' loro, tutto sì come piccolo discepolo non fossi degno a tanta opera fare. Ma considerando che la nostra città di Firenze, figliuola e fattura di Roma, era nel suo montare e a seguire grandi cose, sì come Roma nel suo calare, mi parve convenevole di recare in questo volume e nuova cronica tutti i fatti e cominciamenti della città di Firenze, in quanto m'è istato possibile a ricogliere, e ritrovare, e seguire per innanzi istesamente in fatti de' Fiorentini e dell'altre notabili cose dell'universo in brieve, infino che fia piacere di Dio, a la cui speranza per la sua grazia feci la detta impresa, più che per la mia povera scienza. E così negli anni MCCC tornato da Roma, cominciai a compilare questo libro a reverenza di Dio e del beato Giovanni, e commendazione della nostra città di Firenze. »

¹⁸ Tel est l'avis de Giovanni Aquilecchia, « Dante e i cronisti fiorentini », dans *Schede di italianistica*, Turin, 1976, p. 73-96.

¹⁹ *Nuova cronica*, I 1 : « Con ciò sia cosa che per gli nostri antichi Fiorentini poche e nonn-ordinate memorie si truovino di fatti passati della nostra città di Firenze, o per difetto della loro negligenza, o per cagione che al tempo che Totile *Flagellum Dei* la distrusse si perdessono scritture, io Giovanni cittadino di Firenze, considerando

La *Nuova cronica* se présente au premier abord comme une grande chronique d'histoire universelle, comme celles qu'avait pu produire l'historiographie ecclésiastique au siècle précédent. Le chroniqueur y dresse à grands traits une histoire de Florence et du monde, depuis les origines jusqu'en l'an 1348, quand la mort du chroniqueur vient interrompre le récit, et dans laquelle il laisse place tant à la grande histoire, celle des papes et des empereurs, qu'à la petite, celle de la vie quotidienne des Florentins. La chronique est divisée en treize livres, de longueurs inégales, chacun divisé à son tour en rubriques de tailles et d'importance différentes. Elle parcourt une histoire qui va de l'épisode biblique de la tour de Babel jusqu'aux prémices de la Peste noire. Si les premiers livres sont très courts, au fur et à mesure que le lecteur avance dans la chronique, le temps se dilate et le récit s'allonge. Alors que l'histoire antérieure à la vie de l'auteur, celle des origines jusqu'à la fin du XIII^e siècle, occupe les huit premiers livres, ceux-ci ne représentent au final que le quart de l'œuvre, tandis que les trois derniers livres en constituent à eux seuls près de la moitié.

Dans la première partie de sa chronique, Villani accomplit d'abord un immense travail de compilation des sources anciennes et récentes. Il s'appuie en premier lieu sur les grandes chroniques pontificales et impériales du siècle précédent (Martin de Troppau ou Thomas Tuscus), ainsi que sur les premiers témoins de l'historiographie communale : la *Chronica de origine civitatis*²⁰ ou les brèves *Gesta florentinorum* de Sanzanome pour l'histoire des origines, et les premières annales municipales pour les faits plus récents²¹. À ces quelques titres, qui fournissent l'ossature du récit, il convient d'ajouter des références mentionnées de façon plus ponctuelle, des ouvrages auxquels les emprunts, souvent indirects, sont parfois à peine décelables : des poètes antiques (Virgile, Lucain, Tite Live, Salluste, Valère Maxime ou Darès le Phrygien), des chroniques chrétiennes

la nobiltà e grandezza della nostra città a' nostri presenti tempi, mi pare che si convegna di raccontare e fare memoria dell'origine e cominciamento di così famosa città, e delle mutazioni averse e felici, e fatti passati di quella; non perch'io mi senta sofficiente a tanta opera fare, ma per dare materia a' nostri successori di nonn-essere negligenti di fare memorie delle notevoli cose che averranno per gli tempi apresso noi, e per dare esempio a quegli che saranno delle mutazioni e delle cose passate, e le cagioni, e perché; acciò ch'eglino si esercitino adoperando le virtudi e schifino i vizii, e l'aversitadi sostegnano con forte animo a bene e stato della nostra repubblica. »

²⁰ *Chronica de origine civitatis Florentiae*, éd. R. Chellini, Rome, 2009. Le texte a également été publiée par Otto Hartwig accompagné de deux traductions italiennes, datables selon l'éditeur des années 1260 pour la première, et 1320 pour la seconde (intitulée *Libro fiésolano*). Cf. Otto Hartwig, *Quellen und Forschungen zur ältesten Geschichte der Stadt Florenz*, I Marburg, 1875, p.35-69. Une version corrigée fut enfin éditée sous le titre de *Cronica de quibusdam regis* par Alessandro Del Monte. Cf. Ibid., « La storiografia fiorentina dei secoli XII e XIII », dans *B.I.S.I.*, 62, 1950, p.265-282. Plus que d'un texte, il serait préférable de parler ici d'une tradition historiographique, le thème ayant été intégré dans de nombreux textes et par différents auteurs, qui l'ont tour à tour amplifié, abrégé, interpolé ou modifié. Nicolai Rubinstein (*Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance. Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, Rome, 2004) en a montré l'importance sur la définition de l'idéologie communale au XIV^e siècle. Si l'on s'en tient à la *Chronica* à proprement parler, deux versions existent : l'une originale en latin probablement datable de 1220 environ, l'autre en vulgaire, plus tardive.

²¹ Cf. le texte publié par Hartwig sous le titre d'*Annales florentini I*, dans *Quellen und Forschungen*, op. cit., II, p.3-4. Florence, Biblioteca Nazionale Centrale, ms II.IV.323, édité par Pasquale Villari sous le titre de « Cronica fiorentina compilata nel secolo XIII » dans *I due primi secoli*, op. cit., p.195-269.

(Paul Orose, Isidore de Séville) ou médiévales (les *Grandes chroniques de France*, Hayton d'Arménie, sans doute Geoffroy de Monmouth, peut-être également le *Livre de la conquête de la terre d'outremer* ou la *Leggenda di Messer Gianni di Procida*), et des extraits de vies de saints (Minias, Criscus, Zénobius, Giovanni Gualberto, etc.), mais aussi des textes d'acquisition plus récente, comme le *Milion* de Marco Polo, le *Liber Peregrinationis* de Riccoldo di Monte Croce, et bien sûr le *Livres dou tresor* de Brunetto Latini. Dernière référence, et non des moindres, la *Commedia* de Dante, publiée vers 1320 et dont l'influence se fait de plus en plus sentir à travers les pages de la *Nuova cronica*²².

Dans les quatre premiers livres, la plume de Villani est d'abord celle d'un mythographe. Partant de la tour de Babel et de la division du monde, le récit suit la naissance de la civilisation et son lent déplacement vers l'Occident. Mais ces livres, qui relatent les origines légendaires de Troie, de Rome puis de Fiesole, servent essentiellement de cadre à l'ethnogenèse du peuple florentin, descendant à la fois d'Énée, de César et de Charlemagne. Puis, petit à petit, l'histoire se recentre sur Florence, qui devient vite le thème principal de la chronique. Des livres V à X environ, le chroniqueur demeure largement dépendant de ses sources, et les règnes des derniers Hohenstaufen ou des premiers Angevins de Naples fournissent encore l'essentiel de sa matière au récit historique. Mais le récit se focalise de plus en plus sur l'histoire communale, à laquelle l'histoire italienne et universelle sert de cadre chronologique et de contexte événementiel, intéressant le lecteur avant tout pour ses implications locales : apparition des factions, premières luttes de partis, alternance des régimes politiques. Le rapport s'inverse ensuite progressivement à partir du livre IX, qui s'ouvre sur l'instauration du régime populaire à l'orée du nouveau siècle. Jusqu'aux derniers livres cependant, les « faits des étrangers » occuperont une place importante dans le récit.

Dans les trois derniers livres (XI à XIII), l'histoire se resserre et la distance avec la mise à l'écrit des événements se réduit. Villani a depuis longtemps dépassé son objectif initial, qui était de raconter « l'origine et le commencement » de sa cité. Il en est désormais arrivé à raconter une histoire très proche, dont il a parfois été lui-même le témoin, sinon l'acteur, et dont les implications restent encore très fortes quand il rédige. C'est une histoire de son temps, sa propre histoire contemporaine, celle des années 1320-1348, qui correspondent à sa période d'activité au sein des institutions communales ou du grand commerce florentin.

²² Pour un aperçu des sources de la *Nuova cronica*, on renverra à Franca Ragone, F. Ragone, *Giovanni Villani e i suoi continuatori. La scrittura delle cronache a Firenze nel Trecento*, Rome, 1998. La question des sources de l'histoire contemporaine sera abordée dans le chapitre 2 de notre étude.

La *Nuova cronica* et les études villaniennes

Initiées dès la fin du XIX^e siècle, dans le cadre des premières éditions scientifiques de la *Nuova cronica*, les études villaniennes ont été menées dans cinq grandes directions : des études biographiques, philologiques et textuelles, réalisées en vue de l'édition de la chronique ; des études d'histoire politique et institutionnelle, dont l'objet n'était pas la chronique en soi, mais les informations fournies incidemment par Villani sur le fonctionnement des institutions de la Commune florentine ; des études économiques et sociales, à leur tour intéressées avant tout par la masse de données statistiques potentielles disséminées dans la chronique ; des études historiographiques, portant sur la question des sources de la chronique et intéressées à établir un lien entre Villani et l'historiographie florentine contemporaine ; et enfin des études d'histoire culturelle, concentrées sur la contribution de la chronique à la construction des modèles interprétatifs de l'histoire et de l'identité florentine.

La première direction fut donc celle des études biographiques et philologiques. Alors que la *Nuova cronica* était déjà publiée depuis près de trois siècles, il apparut utile aux éditeurs d'accompagner leur publication de notices biographiques plus solides. Dans la foulée de l'école méthodique, les historiens sondèrent alors les fonds d'archives à la recherche de documents susceptibles de leur apprendre davantage sur ce chroniqueur, dont on ne savait jusqu'alors que ce que sa chronique disait de lui. Plusieurs historiens s'appliquèrent ainsi, archives à l'appui, à éclairer les divers aspects de la vie de l'auteur : Gaetano Milanese s'intéressa ainsi à Villani à travers le Palazzo Alessi de Sienne (1856), un temps possédé par le chroniqueur, tandis qu'Ireneo Sanesi se penchait sur les charges publiques qu'il occupa au sein de la commune (1893), et que Piero Fanfani s'intéressait à ses relations familiales et commerciales (1895)²³.

À la fin du siècle, alors que les éditions de la *Nuova cronica* laissaient peu à peu apparaître leurs défauts, l'Istituto Storico Italiano entreprit de réaliser une nouvelle édition critique, dont la conduite fut confiée à Francesco Paolo Luiso. Parallèlement à ce projet éditorial, celui-ci entreprit également la rédaction d'une biographie documentée de Giovanni Villani, et publia à cette occasion un long article sur l'environnement familial et sur les activités économiques du

²³ Pietro Massai, « Elogio di Giovanni Villani », dans *Cronica di Giovanni Villani a miglior lezione ridotta coll' aiuto de' testi a penna*, Florence, 1823, p.I-XXXIII ; Gaetano Milanese, « Documenti riguardanti Giovanni Villani e il Palazzo degli Alessi a Siena », dans *Archivio Storico Italiano*, Nuova Serie, IV, 1856, p.1-12 ; Ireneo Sanesi, *Di un incarico dato dalla Repubblica fiorentina a Giovanni Villani*, [Florence], 1893 ; Piero Fanfani, « Instrumento dell'accordo e compagnia fatta fra Giovanni Villani, Filippo, Francesco e Matteo suoi fratelli il primo maggio 1322 », dans *Il Borghini*, 3, 1895, p.520-525 ; Gino Arias, « Nuovi documenti su Giovanni Villani », dans *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, 34, 1899, p.380-393.

chroniqueur (1936)²⁴. Les pistes qu'il avait ouvertes furent ensuite reprises par Michele Luzzati dans une étude sur les activités commerciales de Villani au sein de la compagnie des Buonaccorsi (1976)²⁵. Le projet d'édition critique laissé en suspens à la mort de Luiso fut quant à lui repris par Giuseppe Porta²⁶, qui mena à partir de 1976 un titanesque travail de recensement des manuscrits et d'analyse philologique et textuelle, dont l'édition critique de 1991 fut le couronnement.

Les études villaniennes menées, entre autres, par Luiso et Luzzati portaient essentiellement sur les activités commerciales du chroniqueur. Description des comportements et de l'éthique d'un grand marchand florentin, ces études s'inscrivaient dans un courant d'études intéressées en priorité par les phénomènes socio-économiques, dans la lignée des grands noms de l'histoire économique et sociale comme Yves Renouard ou Armando Saporì. Pour ces derniers, la chronique du marchand apparaissait comme une véritable mine d'or, renfermant mille et une données sur la vie publique et privée des Florentins (Johanna Rhomberg Hoke, 1950), ou de précieuses données chiffrées sur la démographie ou l'économie domestique florentines (Enrico Fiumi, 1950 ; 1953), et témoignant de l'esprit proto-statistique des marchands florentins (Arsenio Frugoni, 1965)²⁷.

Un autre filon fut celui des études d'histoire politique et institutionnelle. Pour celles-ci aussi, la *Nuova cronica* recelait de précieuses informations sur le fonctionnement de la Commune florentine dans la première moitié du XIV^e siècle. Si la chronique de Villani y apparaissait moins comme un

²⁴ Francesco Paolo Luiso, « Idagini biografiche su Giovanni Villani », dans *B.I.S.I.*, 51, 1936, p.1-64

²⁵ Michele Luzzati, « Ricerche sulle attività mercantili e sul fallimento di Giovanni Villani », dans *B.I.S.I.*, 81, 1969, p.173-235 ; Idem, *Giovanni Villani e la compagnia dei Buonaccorsi*, Rome, 1976.

²⁶ Giuseppe Porta, « Censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani. I. », dans *Studi di Filologia Italiana*, 34, 1976, p.61-129 ; Idem, « Censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani. II. », dans *Studi di Filologia Italiana*, 37, 1979, p.93-117 ; Idem, « Aggiunta al censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani », dans *Studi di Filologia Italiana*, 44, 1986, p.65-67 ; Idem, « Giovanni Villani storico e scrittore », dans *Racconti di Clío. Tecniche narrative della storiografia (Atti del convegno di studi)*, Pise, 1989, p.147-156 ; Idem, « I passi francesi della Nuova Cronica di Giovanni Villani », dans *Miscellanea di studi*, I, Sienne, 1981, p.7-31 ; Idem, « L'ultima parte della Nuova Cronica di Giovanni Villani », dans *Studi di Filologia Italiana*, 41, 1983, p.17-36 ; Idem, « L'urgenza della memoria storica », dans Malato E. (dir.), *Storia della letteratura italiana. Il Trecento*, Milan, 1979, p.159-210 ; Idem, « La storiografia fiorentina fra il Duecento e il Trecento », dans *Medioevo e Rinascimento*, II, 1988, p.119-130 ; Idem, « Le varianti redazionali come strumento di verifica dell'autenticità dei testi : Villani e Malispini », dans Guida S. (dir.), *La filologia romanza e i codici (Atti del Convegno dell'Università di Messina)*, Messine, 1993, p.481-529 ; Idem, « Sul testo e la lingua di Giovanni Villani », dans *Lingua nostra*, 47/2-3, 1986, p.37-40 ; Idem, « Testimonianze di volgare campano e francese in G. Villani », dans *Lingua nostra*, 37/1-2, 1976, p.8-9.

²⁷ Armando Saporì, « Una parentesi ghibellina nella politica guelfa di Firenze », dans *Rivista delle biblioteche e degli archivi*, II, 1924, p.237-242 ; Johanna Rhomberg Hoke, *La vita pubblica e privata di Firenze nel secolo XIV in base alla Cronica di Giovanni, Matteo e Filippo Villani*, Innsbruck, 1950 ; Enrico Fiumi, « La demografia fiorentina nelle pagine di Giovanni Villani », dans *A.S.I.*, 108, 1950, p. 78-158 ; Idem, « Economia e vita privata dei Fiorentini nelle rilevazioni statistiche di Giovanni Villani », dans *A.S.I.*, 111, 1953 ; Arsenio Frugoni, « Giovanni Villani. XI 94 », dans *B.I.S.I.*, 77, 1965, p.229-255 ; Luciano Palermo, « Carestie e cronisti nel Trecento : Roma e Firenze nel racconto dell'Anonimo e di Giovanni Villani », dans *A.S.I.*, 142, 1984, p.343-375 ; Nicolas Coulet, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute-Provence au XIV^e s. : le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi*, Rome, 1992.

objet d'étude en soi que comme une source illustrative, ces études contribuèrent à mieux cerner le discours du chroniqueur et la dimension fortement idéologique de ses interprétations des rapports de force. Cette direction, tôt initiée par la monumentale *Geschichte von Florenz* de Robert Davidsohn (1896), fut ensuite approfondie par l'historiographie anglo-saxonne (Gene A. Brucker, Marvin Becker, John Najemy), intéressée à mieux comprendre la lente mutation des modes d'exercice du pouvoir entre la Commune populaire et la République médicéenne²⁸. Voyant dans la Commune populaire le prodrome de la démocratie moderne, cette historiographie libérale participa à consolider le thème de la crise du modèle communal. Ces conclusions ont toutefois été nuancées récemment par les études lancées par Jean-Claude Maire Vigueur et Andrea Zorzi (2013), qui insistent au contraire sur les continuités unissant les différents modes de gouvernement de l'Italie tardo-médiévale, et notamment, à Florence, la Commune républicaine et les expériences de gouvernement personnel. À travers ces études, la narration historique de Villani apparaissait de plus en plus comme une construction discursive, comme une tentative de construire une mémoire alternative des institutions, afin d'en justifier *a posteriori* les choix malheureux (De Vincentiis, 2003 et 2013).

Parallèlement à ces études d'histoire socio-économique ou politique, l'historiographie villanienne s'intéressa également à l'écriture de l'histoire dans la *Nuova cronica*. La recherche se concentra dans un premier temps sur les relations entre la chronique de Giovanni Villani et quelques textes florentins contemporains, en premier lieu desquels la *Commedia* de Dante et la chronique de Ricordano Malispini²⁹. Toujours dans le cadre de l'édition critique du texte, il s'agissait pour les historiens de mieux définir le rapport, chronologique et de dépendance, entre ces trois auteurs. D'abord surgi dans un long article de Raffaello Morghen (1950), dans lequel l'historien romain mettait en lumière les relations entre les œuvres de Malispini et de Villani, et supposait alors une dépendance du second envers le premier³⁰, la question fut ensuite reprise par l'historien américain Charles Till Davis (1957, 1969)³¹, qui soutenait au contraire la thèse de l'antériorité de Villani en même temps qu'il soulignait sa dépendance envers Dante. Un article de

²⁸ Cf. par exemple Marvin Becker, « Some Aspects of Oligarchical, Dictatorial and Popular Signorie in Florence, 1282-1382 », dans *Comparative Studies in Society and History*, 4/2, 1960, p.421-439 ; Idem, « Florentine Popular Government (1343-1348) », dans *Proceedings of the American Philosophical Society*, 106, 1962, p.360-382 ; Gene A. Brucker, *Florentine Politics and Society, 1343-1378*, Princeton, 1962 ; John Najemy, *Corporatism and Consensus in Florentine Electoral Politics, 1280-1400*, Chapel Hill, 1982.

²⁹ Ferdinando Neri, « Dante e il primo Villani », dans *Giornale Dantesco*, 20, 1912, p.1-31.

³⁰ Raffaello Morghen, « La storiografia fiorentina del Trecento : Ricordano Malispini, Dino Compagni e Giovanni Villani », dans *B.I.S.*, 62, 1950, p.175-282.

³¹ Charles Till Davis, « Dante, Villani and Malispini » dans *Dante and the idea of Rome*, Oxford, 1957, p.244-262 ; Idem, « The Malispini Question », dans *Studi medievali*, X, 1969, p.215-254.

Maria Consiglia De Matteis vint enfin clore le débat, en démontrant définitivement l'originalité du texte villanien (1973)³².

Toujours focalisées sur la question des sources de la chronique, les études historiographiques se sont ensuite déportées sur la construction de l'identité florentine à travers la mémoire et les mythes des origines³³. Après deux articles pionniers de Francesco Bruni (1990) et Fulvio Pezzarossa (1993), la question fut reprise et développée par Thomas Maissen (1994) et, plus récemment, par Amedeo De Vincentiis (2003), dans deux longues études sur les figures fondatrices de Florence. Chiara Frugoni revenait sur la place et le rôle de la figure tutélaire du « Mars à cheval » dans l'historiographie des origines et la topographie florentine (2007), tandis qu'Armand Jamme et Véronique Rouchon s'intéressaient à la déconstruction des mythes de fondation dans le premier livre (2011).

Parallèlement à la question des sources, qui ne se concentrait au final que sur les premiers livres (et donc une partie infime de la chronique), les historiens se penchèrent également sur l'interprétation de l'histoire récente. À l'ouvrage, très daté dans ses conclusions, d'Ernst Mehl sur la *Weltanschauung* de Giovanni Villani (1927), qui faisait de ce dernier l'archétype du chroniqueur gothique et médiéval³⁴, faisait suite un étude de Louis Green (1967), dans lequel l'historien britannique revenait sur la lecture de l'histoire dans les chroniques florentines du XIV^e siècle, et abordait la question des schémas interprétatifs mis en place par le chroniqueur pour comprendre et expliquer l'histoire³⁵. Il y abordait pour la première fois des questions jusque-là quasiment ignorées, comme l'usage de l'astrologie. La question fut reprise par Gherardo Ortalli (1979) puis,

³² Maria Consiglia De Matteis, « Malispini da Villani o Villani da Malispini ? Una ipotesi sui rapporti tra Ricordano Malispini il “Compendiatore” e Giovanni Villani », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 84, 1972-1973, p.145-221 ; cf. également Giuseppe Porta, « Le varianti redazionali come strumento di verifica dell'autenticità dei testi: Villani e Malispini », dans *La filologia romanza e i codici*, Messine, 1993, II, p.481-487.

³³ Francesco Bruni, « Identità culturale e mito delle origini : Firenze nella Cronica di Giovanni Villani », dans *Storia della civiltà letteraria italiana*, Turin, 1990, p. 716-728 ; Fulvio Pezzarossa, « “Le geste e' fatti de' Fiorentini”. Riflessioni a margine di un' edizione della Cronica di Giovanni Villani », dans *Letteratura italiana*, 45, 1993, p.92-115 ; Thomas Maissen, « Attila, Totila e Carlo Magno fra Dante, Villani, Boccaccio e Malispini. Per la genesi di due leggende erudite », dans *A.S.I.*,152, 1994, p.561-639 ; Anna Benvenuti Papi, « 'Secondo che raccontano le storie' : il mito delle origini cittadine nella Firenze comunale », dans *Il senso della storia nella cultura medievale italiana nella cultura medievale italiana*, Pistoia, 1995, p.205-251 ; Amedeo De Vincentiis, « Origini, memoria, identità a Firenze nel XIV secolo. La rifondazione di Carlomagno », dans *M.E.F.R.M.*, 115/1, 2003, p.385-443 ; Chiara Frugoni, « Il ruolo del battistero e di Marte a cavallo nella Nuova cronica del Villani e nelle immagini del Codice Chigiano L VIII 296 della Biblioteca Apostolica Vaticana », dans *ME.F.R.M.*, 119/1, 2007, p.57-92 ; Armand Jamme et Véronique Rouchon, « Construction et destruction des mythes de fondation chez G. Villani », dans S. Cassagnes-Brouquet et V. Lamazou-Duplan (dir.), *Ab urbe condita fonder et refonder la ville: récits et représentations: (second Moyen Âge - premier XVI^e siècle): actes du colloque international de Pau (14-15-16 mai 2009)*, Pau 2011, p.207-240.

³⁴ Ernst Mehl, *Die Weltanschauung des Giovanni Villani. Ein Beitrag zur Geistesgeschichte Italiens im Zeitalter Dantes*, Leipzig, 1927.

³⁵ Green Louis, « Historical Interpretation in Fourteenth-Century Florentine Chronicles », dans *Journal of the History of Ideas*, 28/2 (1967), p.161-178 ; repris dans idem ; *Chronicle into History. An Essay in the Interpretation of History in Florentine Fourteenth Century Chronicles*, Cambridge, 1972

plus récemment (1999), par Odile Redon et Laurence Moulinier, qui revenaient sur la question des schémas interprétatifs employés par l'auteur dans le chapitre consacré aux causes de la grande inondation de 1333³⁶.

Au terme de ce bref tour d'horizon des études villaniennes, finalement assez bien fournies, l'historien ne peut toutefois que constater l'absence de certaines problématiques dans ce panorama historiographique, et regretter que certaines directions n'aient pas encore été davantage exploitées. Ainsi, alors que les questions socio-économiques furent au cœur de bien des études et que le thème des origines a mobilisé tant d'esprits, la culture du chroniqueur révèle un large éventail de thématiques restées inexploitées. L'étude des sources de la chronique s'est focalisée sur les sources historiographiques des premiers livres, ignorant en revanche la façon dont le chroniqueur s'informe des événements récents pour écrire les derniers livres. Quant à l'étude de la culture du chroniqueur, elle s'est essentiellement limitée à la culture livresque. Mis à part quelques rares articles sur la question, le rôle de l'astrologie comme modèle interprétatif de l'histoire a été relativement peu étudié, alors que le lecteur ne peut être que saisi par l'importance que l'auteur accorde à cette science dans la construction de son récit, notamment dans les derniers livres. De la même manière, la culture religieuse du chroniqueur a été totalement ignorée, ou tout au plus abordée sous l'angle du providentialisme historique : rien en revanche sur les traces de piété qui essaient la chronique, ni sur la façon dont il aborde les grandes questions de foi qui agiterent les fidèles en son temps.

En somme, en s'intéressant à la *Nuova cronica* dans une optique essentiellement diachronique, la recherche a finalement laissé de côté sa dimension synchronique, en n'abordant pas la question de la contemporanéité du récit historique et des événements dans les derniers livres. Or, jusqu'aux dernières pages de la *Nuova cronica*, l'histoire reste ainsi un récit ouvert sur le présent, directement continué par l'actualité. Les distances temporelle et critique y fondent peu à peu sous l'effet d'une actualité brûlante. Raconter le passé proche devient alors un exercice différent des premiers livres : c'est désormais mettre le temps présent par écrit³⁷.

³⁶ Gherardo Ortalli, « 'Corso di natura' o 'Giudicio di Dio'. A proposito di G. Villani XI 1-3 », dans *La Cultura*, 17, 1979, p.209-234. Odile Redon et Laurence Moulinier, « L'inondation de 1333 à Florence. Récit et hypothèse de Giovanni Villani », dans *Médiévales*, 36, 1999, p.91-104. On citera à ce propos l'article, passé quasiment inaperçu, de Viktor Stegemann, « Giovanni Villanis historische Charakterbilder und die astrologischen Texte der planetarischen Anthropologie : ein Beitrag zur geistigen Physiognomie der Frührenaissance », dans *Lebenskräfte in der abendländischen Geistesgeschichte*, Marburg-Lahn, 1948, p.125-198.

³⁷ Dans nos deux travaux de master, consacrés le premier à l'espace méditerranéen et le second aux relations florentino-angevines dans la *Nuova cronica*, nous avons noté l'importance de cette dimension synchronique entre les événements récents et l'écriture de l'histoire. Nous avons ainsi montré comment l'évolution des enjeux politiques et économiques dans le Sud de la Péninsule avait poussé le chroniqueur à réinterpréter son jugement sur la dynastie des Angevins de Naples, dont l'idéologie communale avait fait le garant de la stabilité de l'ordre

Les livres XI à XIII : une « histoire du temps présent » au XIV^e siècle ?

Comment donc définir ce temps auquel Villani se réfère dans les derniers livres de la chronique, correspondant grosso modo aux décennies 1320-1340 ? Est-ce son « histoire contemporaine » ? Le terme prêterait à confusion, dans la mesure où, d'une part, il se réfère involontairement à une période précise, *notre* histoire contemporaine (celle des XIX^e-XXI^e siècles), et d'autre part induit une notion impliquant une simultanéité parfaite des faits et de leur écriture. Histoire proche, ou histoire du passé proche ? En introduisant une distance entre l'historien et son objet, ces deux expressions rejettent l'histoire dans un champ, celui du passé, qui, pour reprendre une expression de Paul Garcia, n'est « qu'une extension temporelle du territoire de l'historien »³⁸.

Or, dans les derniers livres de la *Nuova cronica*, l'histoire investit un champ temporel qui n'est pas celui du passé, et dans lequel le récit apparaît au contraire caractérisé par la présence de l'histoire : présence du témoin ou de l'acteur, et en premier lieu celle de l'auteur, dont la contribution à la narration historique est centrale ; présence des événements ensuite, dont les implications se font ressentir sur « l'actualité » du chroniqueur. En ce sens, Villani compte-t-il déjà parmi les historiens du temps présent ? Question étrange, et pourtant : comme ces derniers, cette présence prive le chroniqueur du fameux « recul de l'historien », nécessaire pour analyser, *a posteriori* et de façon objective, des processus clos (si tant est que cette exigence d'objectivité ait eu du sens pour un chroniqueur médiéval). Déconnectant le récit historique de la quête des origines, cette présence de l'histoire empêche également le récit villanien de s'inscrire dans une vision linéaire et téléologique de l'histoire, et oblige l'auteur à repenser ses outils pour fournir au lecteur les clés d'interprétation de l'actualité, afin de rendre le présent plus intelligible. Comme les historiens du temps présent, également, le chroniqueur investit ainsi de nouveaux champs disciplinaires : non pas la sociologie, mais l'astrologie, la philosophie morale ou la théologie. La

guelfe. Le mythe angevin, patiemment fabriqué par l'historiographie du siècle précédent et que Villani reprenait à son compte dans les premiers livres, laissait peu à peu la place à un discours aux accents critiques, conscients des réalités politiques du moment. Nous avons alors rapproché le travail d'écriture du chroniqueur à celui du journaliste. Si pareille comparaison nous semble aujourd'hui moins pertinente, la polysémie du terme « chroniqueur » nous permet malgré tout d'en conserver l'idée : n'appelle-t-on pas ainsi, aujourd'hui encore, celui qui publie fréquemment de brefs articles ? Cf. Jérémie Rabirot, *L'espace méditerranéen à travers la Nuova cronica de Giovanni Villani (Florence, XIV^e siècle)*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Jean-Louis Gaulin, Lyon, Université Lyon 2 Lumière, 2006, 104 p. ; Idem, *Florence et les Angevins. Caractéristiques, continuités et inflexions du mythe angevin à travers la Nuova cronica de Giovanni Villani (XIV^e siècle)*, mémoire de master, sous la direction de Jean-Louis Gaulin, Lyon, Université Lyon 2 Lumière, 2007, 199 p.

³⁸ Patrick Garcia, « Essor et enjeux de l'histoire du temps présent au CNRS », dans *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 9 | 2003, mis en ligne le 23 février 2006, consulté le 25 mai 2015. URL : <http://histoire-cnrs.revues.org/562>

présence de l'histoire transforme enfin le rôle social de l'historien, lui conférant le statut de garant d'une mémoire civique et citoyenne, qu'il sera en même temps chargé de reconstruire.

Conscient que, au-delà de ces concordances, la notion « d'histoire du temps présent » induit toutefois des présupposés méthodologiques et historiographiques auxquels on ne saurait se référer à propos de l'historiographie médiévale, nous privilégierons donc l'expression « d'histoire de son temps » pour renvoyer à ce moment où l'histoire n'a pas encore atteint le « point de clôture »³⁹ décrit par Paul Ricoeur, et qui fait qu'un événement s'écrit au passé.

Quelle est la durée de cette période ? À quand faire remonter cette « histoire présente » ? Si les historiens du temps présent fixent généralement comme balise temporelle de leur champ disciplinaire la durée d'une vie humaine, nous avons préféré pour notre part nous concentrer sur la contemporanéité entre l'histoire et son écriture, et donc limiter notre champ d'étude à cette partie de la chronique dans laquelle l'histoire a rattrapé le présent. Notre travail s'est dans un premier temps concentré sur la seconde partie, les livres XII et XIII, que la tradition manuscrite et éditoriale avait longtemps distingués des onze premiers. C'est en effet dans cette partie que la dimension contemporaine du récit se fait le plus sentir, et pousse l'auteur à revoir méthodes et objectifs et à redéfinir son approche de l'histoire. Il est toutefois vite apparu que la chronologie de rédaction retenue jusque-là, qui voyait dans l'année 1333 et la fin du livre XI une rupture dans le récit, ne rendait pas compte d'une réalité sans doute plus complexe. Un préalable fut donc de parvenir à établir une chronologie de rédaction plus complète pour l'ensemble de la chronique, première et seconde partie incluses, afin de mesurer la distance temporelle séparant les événements de leur retranscription. Ce travail, dont nous présenterons les conclusions dans le premier chapitre, nous a ainsi conduit à relativiser la rupture entre les livres XI et XII, et à insister au contraire sur le caractère progressif de la rédaction des trois derniers livres. Ce sont donc ces trois livres (XI à XIII), rédigés à partir de la fin des années 1320 et narrant les événements courant de 1326 à 1348, que nous avons retenus comme base de travail. Prévenons d'ores et déjà le lecteur que ce cadre sera parfois dépassé, lorsque l'étude d'une évolution le rendra nécessaire, dans les chapitres 5 et 6 notamment.

³⁹ Voir à ce propos Paul Ricoeur, « Remarque d'un philosophe », dans *Écrire l'histoire du temps présent. En hommage à François Bédarida*, Paris, 1994, p.35-41.

Que faire de la « crise communale » ?

Évoquer l'œuvre de Villani dans le contexte des années 1320-1340 fait nécessairement surgir un thème solidement ancré dans l'historiographie depuis l'*Histoire des républiques italiennes au Moyen-âge* de Sismondi (1832), celui de la crise des institutions communales qui aurait alors frappé Florence⁴⁰. Soulignant la grandeur de l'Italie communale, l'historien genevois voyait dans les cités toscanes, au premier rang desquelles la Florence de Villani, l'expression la plus parfaite de la civilisation communale ainsi que les prémisses de la démocratie, tandis que la période de mutation qui s'engageait à partir du milieu du XIV^e siècle constituait une phase de décadence menant à des formes d'états seigneuriaux nécessairement tyranniques. Telle fut l'interprétation qui domina largement l'historiographie, italienne et anglo-saxonne, pendant plus d'un siècle et demi⁴¹.

Or, la chronique de Villani, source majeure de l'histoire communale florentine, n'était sans doute pas pour rien dans cette vision, dans la mesure où elle apparaissait comme le meilleur témoin de cette période de crise au cours des années 1330-1340. En 1984, dans un article consacré à la « conscience de la crise communale chez les chroniqueurs du *Trecento* », parmi lesquels Villani occupait une place de choix, Maria Consiglia De Matteis soulignait le caractère réactionnaire de la *Nuova cronica* qui, incapable de développer un modèle alternatif dans le contexte de crise politico-institutionnelle, participait à la construction d'un passé idéalisé dans lequel les structures communales apparaissaient pleinement opérationnelles⁴².

Ce schéma de la « crise communale » a toutefois été remis en cause par les études comparatives sur les formes de pouvoir et sur les expériences de gouvernement personnel dans l'Italie communale. En 1995, Jean-Claude Maire Vigueur revenait sur ce problème historiographique, et montrait comment le statut de Florence comme modèle de régime communal découlait davantage d'une construction idéologique, dans laquelle les sources historiographiques médiévales avaient leur part de responsabilité⁴³. Une série d'études lancées en 2008 par les universités de Rome, Milan et Florence dans le cadre du *Programma di ricerca scientifica di rilevante interesse nazionale* (PRIN) sur les seigneureries urbaines italiennes des XIII^e-XV^e siècles a permis de dresser un tableau inédit de ces formes de gouvernement personnel, issues

⁴⁰ Jean-Charles-Léonard Simonde de Sismondi, *Histoire des républiques italiennes au Moyen-âge*, Paris, 1832.

⁴¹ Cf. notamment Niccolò Rodolico, *Il popolo minuto. Note di storia fiorentina (1343-1376)*, Florence, 1899 ; et Idem, *La democrazia fiorentina nel suo tramonto (1378-1382)*, Florence, 1905. On renverra également aux ouvrages de Becker, Brucker et Najemy, cité précédemment (cf. note 28).

⁴² Maria Consiglia De Matteis, « La coscienza della crisi comunale nei cronisti del '300 », dans G. Zanella (dir.), *Storici e storiografia del medioevo italiano*, Bologne, 1984, p.255-274.

⁴³ Jean-Claude Maire Vigueur, *Il problema storiografico: Firenze come modello (e mito) di regime popolare*, dans *Magnati e popolani nell'Italia comunale (Atti del convegno. Pistoia, 15-18 maggio 1995)*, Pistoia, 1997, p.1-16.

d'évolutions graduelles ou d'expérimentations temporaires menées aux seins de régimes restés communaux⁴⁴. Dans cette optique, les périodes de mutation du pouvoir et de réélaboration des règles de gouvernement n'apparaissent plus comme autant de parenthèses ou d'anomalies dans un temps long démocratique. Et plutôt que de ruptures, les périodes de gouvernement autoritaire, expérimenté à Florence sous la forme des seigneureries angevines au cours de la période 1268-1343, auraient davantage été caractérisées par la continuité des institutions communales⁴⁵.

Que faire dès lors de la notion de « crise communale » ? Si l'historiographie a conduit à remettre en cause cette interprétation sur le plan de l'histoire des institutions, celle-ci constitue toutefois un paradigme essentiel pour qui entend comprendre le contexte de rédaction de la *Nuova cronica*, à travers laquelle cette notion trouve sa plus pure expression. Comme nous nous attacherons à le montrer, s'il n'y a pas de « crise communale » au sens de rupture brusque dans les formes institutionnelles du modèle communal, il y a bien en revanche un « discours de la crise ». Il s'agit donc plutôt d'une construction discursive, procédant moins d'une réalité institutionnelle que d'une donnée psychologique, une « expérience de la crise » de la part d'un individu confronté à des changements, bien réels, qui le dépassent, et qui se révèle incapable de trouver dans ses outils conceptuels la grille de lecture adaptée pour en rendre compte. Du reste, ce sentiment de crise n'est pas une particularité villanienne : dans un article récent⁴⁶, Andrea Zorzi soulignait la coïncidence chronologique entre trois grands monuments de la culture urbaine toscane, soit la chronique de Villani à Florence (rédigée, pour sa seconde partie, entre 1336 et 1348), les fresques d'Ambrogio Lorenzetti au Palais communal de Sienne (vers 1336-1339) et celles de Buffalmacco au Camposanto de Pise (vers 1336-1338). Il montrait comment ces œuvres témoignaient, sous des formes et selon des expressions différentes, d'un même sentiment d'angoisse qui aurait pénétré les communes italiennes durant la décennie 1330. Face à l'impression qu'il assiste à un « bouleversement du siècle », pour reprendre une expression employée par Villani, ce dernier propose un discours ordonné et cohérent, qui doit servir des objectifs à la fois historiques et civiques, en construisant la mémoire communale et en servant de programme à ses citoyens.

⁴⁴ Jean-Claude Maire Vigueur (dir.), *Signorie cittadine nell'Italia comunale*, Rome, 2013 ; Andrea Zorzi (dir.), *Esperienze di potere e forme di governo prsonale (secoli XIII-XIV)*, Rome, 2013.

⁴⁵ Voir à ce propos Amedeo De Vincentiis, « Le signorie angioine a Firenze. Storiografia e prospettive », dans *Reti Medievali Rivista* [en ligne] : <http://www.rmojs.unina.it/index.php/rm/article/view/237/230>, juillet-décembre 2001 (consultée le 6 juin 2015).

⁴⁶ Andrea Zorzi, « L'angoscia delle repubbliche. Il "timor" nell'Italia comunale degli anni trenta del Trecento », dans A. Gamberini, J-Ph. Genet, A. Zorzi (dir.), *The languages of the political society. Western Europe, 14th-17th centuries*, Rome, 2011, p.287-324.

Cette angoisse, ce *timor* pour reprendre le vocabulaire de l'époque, s'explique en effet par un contexte de crise vécue par les contemporains. Les années de rédaction des derniers livres de la chronique, que l'on doit donc situer entre le milieu de la décennie 1330 et le début de la décennie suivante, correspondent à un tournant dans l'histoire florentine : après la prospérité triomphante du XIII^e siècle, ces années sont marquées par une actualité brûlante dont les nombreuses implications, tant pour la commune que pour l'auteur, ne sont pas étrangères au sentiment d'urgence ressenti par ce dernier.

Sur le plan politique et militaire, la décennie 1330 correspond à une période de réorganisation des équilibres en Italie du Centre-Nord, et de fort engagement militaire pour la commune florentine. Engagée sur plusieurs fronts, celle-ci doit alors mener une série de guerres longues et coûteuses : en Toscane, à Arezzo contre Guido Tarlati (livre XI) et à Lucques contre Castruccio Castracani puis contre Pise (livres XI-XII) ; en Lombardie et en Vénétie, contre les Scaligeri de Vérone (livre XII). Entre victoires et défaites, ces conflits, qui grèvent très lourdement les finances de la Commune, pèsent sur l'ordre institutionnel et idéologique, marquant l'ouverture d'une saison de doutes. Dans les affaires extérieures tout d'abord : face à la vitalité arrogante des grandes seigneuries du Nord, le délitement de l'ancienne alliance guelfo-angevine plonge en effet Florence dans une période d'hésitation. Ce sont tout d'abord les rapports avec l'Église qui se tendent face à la politique italienne de Jean XXII, qui soutient la création au Nord de seigneuries ecclésiastiques (Bertrand du Pouget) ou d'états vassaux (Jean de Bohême), menaçant ainsi les libertés communales (livre XI-XII) – d'autant que sa gestion autoritaire et monarchique des affaires spirituelles heurte les fidèles (livre XI-XII). Quant à la monarchie angevine, si elle reste le pivot de l'ordre guelfe en Italie centrale, son retrait progressif des affaires florentines prive peu à peu la Commune de son allié et protecteur historique (livre XIII). Le doute s'installe également à propos des équilibres institutionnels au sein de la Commune lorsque celle-ci expérimente ces nouvelles formes de gouvernement personnel que sont les seigneuries de Charles de Calabre en 1326 (livre XI) puis de Gautier de Brienne en 1342 (livre XIII) : pour le guelfe radical qu'est Villani, c'est l'ordre institutionnel communal tout entier qui semble alors marquer le pas face à un système seigneurial honni.

Sur le plan économique, les années 1330 voient également l'affaiblissement du système bancaire florentin. Parallèlement à l'explosion des dépenses militaires et diplomatiques de la Commune, qui comptent sur les prêts volontaires ou forcés de ses grands marchands, la période est marquée par une série de conflits, en Italie (crise de succession napolitaine) et dans le reste de

l'Europe (début de la Guerre de cent ans), aux conséquences énormes pour les compagnies florentines dont les grands souverains européens sont les principaux crédateurs (livres XII-XIII). La faillite en chaîne des compagnies plonge alors Florence dans une période de crise et de récession économique, dont les conséquences sont également sociales. À une période de grande ouverture au XIII^e siècle, fait suite une phase de fermeture des institutions : le système électoral mis en place en 1328 laisse vite la place à un principe oligarchique, qui réserve les principales magistratures de la république à quelques familles de grands marchands. L'exclusion *de iure* des magnats, en vigueur depuis la fin du XIII^e siècle et régulièrement réaffirmée, est ainsi suivie de celle, *de facto*, des Arts mineurs et moyens, ce qui pèse lourdement sur les rapports sociaux au sein des différentes institutions. Les lignes de fracture politique et idéologique qui traversent la population florentine expriment ainsi souvent, dans ces mêmes années, des conflits sociaux – même si les deux champs ne se recouvrent jamais totalement. La mise en place d'une forme de gouvernement personnel en 1342 est alors grandement favorisée par les divergences d'intérêts entre classes sociales, dont le duc d'Athènes sut habilement jouer en se posant comme médiateur et pacificateur ; tandis qu'à son expulsion en 1343, fait suite la marginalisation progressive des grandes familles de l'oligarchie, au profit des *novi cives*, marchands et artisans d'origine modeste ou récente, qui parviennent à s'imposer dans les institutions de la Seigneurie et contribuent à lui donner un caractère éminemment populaire – au grand dam du *popolo grasso* et de Villani (livre XIII).

Enfin, il convient d'évoquer le contexte climatique et sanitaire, dont les effets ne sont pas négligeables sur l'ambiance crépusculaire de ces années. Le Petit âge glaciaire fait alors ressentir ses premiers effets en Italie, et aux étés pluvieux font suite les périodes de disette. Après la grande famine des années 1315-1317, celle-ci revient à intervalles réguliers : en 1329, Villani note que le setier de blé est passé de dix-sept sous à un florin (livre XI) ; un prix de nouveau atteint lors de la disette de 1346 (livre XIII). La maladie et la mort frappent avec une intensité nouvelle : en 1340, la Commune enterre quinze mille habitants ; six ans plus tard, face au retour de la maladie qui fait quatre mille nouvelles victimes, elle doit émettre une batterie de mesures, destinées à dépeupler les prisons, foyers épidémiques, et à interdire les obsèques publiques, jugées trop délétères pour le climat déjà morose (livre XIII).

Écrire, comprendre et expliquer l'histoire de son temps

Notre travail se présente en trois parties, correspondant plus ou moins aux trois principes énoncés dans le titre général, « écrire, comprendre et expliquer », et qui renvoient à leur tour aux grandes problématiques qui seront abordées de façon transversale : celle des modalités de l'écriture de l'histoire (chapitres 1, 2 et 5) ; celle des schémas interprétatifs de l'histoire (chapitres 3 et 6) ; celle de la construction d'un discours civique (chapitre 4).

La notion de contemporanéité de l'histoire et du récit pose comme préalable de se pencher sur l'histoire sur texte, abordée dans le premier chapitre. En abolissant la distance temporelle entre le fait et le récit, la contemporanéité prive l'auteur du recul historiographique en même temps qu'elle le libère de ses sources. Cessant totalement d'être compilateur, le chroniqueur doit élaborer sa propre méthodologie historiographique et redéfinir ses sources. Partant d'un tableau synthétique des différents types de sources employées dans les derniers livres, le second chapitre montrera comment le chroniqueur met à profit ses ressources pour se constituer ses propres canaux d'information, en mobilisant les appuis auxquels il a accès en tant que marchand (lettres de marchands), officier de la commune (sources d'archives) ou simple citoyen (témoignages oraux), et en sollicitant les différents réseaux de sociabilité dans lesquels il s'inscrit. En s'attachant ainsi à définir les modalités d'usage et d'insertion des sources épistolaires, documentaires et orales, nous montrerons comment ces sources sont employées pour soutenir la construction d'un discours civique, une version alternative tant de la mémoire personnelle du chroniqueur que de celle des institutions.

En inscrivant le récit historique dans le temps présent, la contemporanéité pose la question du rapport entre le chroniqueur et son public, qui sera abordée dans la seconde partie. Comme nous nous attacherons à le montrer, et contrairement à ce que les nombreuses références du texte à « ceux qui viendront » pourraient laisser penser, Villani n'écrit pas pour la postérité mais bel et bien pour ses contemporains. Assistant de loin aux débats théologiques et savants de son temps, le chroniqueur témoigne de la façon dont ces grandes questions sont perçues dans les milieux populaires et laïcs. Le récit de la querelle sur la vision béatifique, qui bat son plein dans les années 1331-1334, constitue à ce titre un merveilleux témoignage des aptitudes de Villani en terme de médiation culturelle au profit d'un public moyennement érudit, à l'attention duquel il développe un discours expurgé des éléments abstraits de la parole savante, laissant certes la part belle aux

principes civiques et moraux, mais adaptés aux préoccupations des classes dirigeantes de la commune florentine.

Enfin, en libérant le récit de la question des origines, et conduisant de fait à le défataliser et à l'extraire de toute vision continuiste et téléologique, la contemporanéité rend le récit historique totalement indépendant de la tradition historiographique florentine. Face à une histoire non-close et continuée par une actualité qui s'écrit sous ses yeux, le chroniqueur doit développer ses propres modèles interprétatifs du temps et de l'histoire, qui seront présentés dans la troisième partie. Solidement ancré dans son époque, Villani puise dans celle-ci les outils méthodologiques utiles à sa compréhension d'un monde en mutation. Il développe dans les derniers livres une sensibilité scientifique nouvelle, qui le conduit à revoir son rapport au temps et à l'histoire. L'écriture du temps devient plus rationnelle au fur et à mesure qu'émerge un système chronographique uniforme et linéaire, qui facilite la consultation de l'ouvrage et permet à l'historien de développer une interprétation du temps long. Mais c'est surtout dans le domaine de l'astrologie que Villani trouve durant ces mêmes années un outil de compréhension nouveau, pleinement mis au service de l'interprétation historique. Attentif aux débats scientifiques et théologiques de son époque, le chroniqueur tire en effet profit de la normalisation, parfois violente, à laquelle fait face cette science sulfureuse, pour développer une vision étiologique nouvelle du rapport entre les astres et l'histoire humaine. Sans remettre en cause la dimension providentialiste de l'histoire, l'astrologie fournit ainsi dans les derniers livres un outil intéressant, tant du point de vue historique que propagandiste, et sert tout autant la narration des événements que le discours civique du chroniqueur.

PARTIE I
ÉCRIRE L'HISTOIRE DE SON TEMPS

CHAPITRE 1

UNE HISTOIRE DU TEXTE. ANALYSE PHILOLOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA *NUOVA CRONICA*

Pour le lecteur moderne qui s'attaque à la *Nuova cronica*, la tâche demandera une bonne dose de courage et, sans doute, beaucoup de patience – l'ouvrage dépassant, dans l'édition de Giuseppe Porta, les 2 400 pages. Mais une fois pris dans le courant du récit, et à condition toutefois de s'abandonner au rude style de l'auteur, sa lecture pourra lui donner l'impression d'un travail homogène, pensé et construit comme un tout, méthodiquement divisé en livres et chapitres, qui déroule devant lui une histoire joliment scandée par les récits glorieux et les anecdotes croustillantes.

Pour le chercheur, en revanche, qui souhaiterait comprendre la mécanique du texte dissimulée derrière la peau lisse de l'édition, c'est un véritable parcours labyrinthique qui s'engage. Car la *Nuova cronica* de Giovanni Villani possède une histoire complexe, étalée sur plusieurs décennies et faite de périodes de rédaction, de copie, de correction, d'amplification et même, élément tout aussi capital, de pause. Une rédaction longue de trente ans environ, poursuivie ensuite par plusieurs siècles de copies manuscrites et d'éditions imprimées, qui ont participé à construire cet immense *patchwork* que l'édition scientifique tente justement de déconstruire.

Face à un tel monument une question s'impose très vite, dont la simplicité apparente ne doit pas tromper tant elle révèle toute la réelle complexité de la tâche : « qu'est-ce que la *Nuova cronica* ? » La réponse est bien difficile, car elle débouche sur tant de questionnements encore. S'il part des éditions scientifiques, le chercheur devra se poser la question de leur rapport avec le texte original, et du parti-pris des éditeurs vis-à-vis des différentes versions manuscrites. S'il décide au contraire de partir de ces manuscrits, il devra comprendre quelles en sont les différences et les variantes, et comment le contexte de copie a pu jouer sur la constitution du manuscrit. S'il s'attache aux dites variantes, il devra distinguer celles dues à l'auteur de celles dues aux copistes, établir quelle est leur chronologie et leur signification, et quelles empreintes elles ont marqué sur

le récit. S'il s'attache au récit, il devra en établir la chronologie, évaluer comment le contexte a pu jouer sur la rédaction, et définir quels étaient les objectifs de l'auteur. Enfin, s'il s'intéresse à ce dernier, il lui faudra comprendre qui était ce marchand-chroniqueur-dirigeant florentin, qui fut-il tout au long de la rédaction, et quelle part la psychologie d'un homme vieillissant a pu jouer sur la rédaction de ce grand' œuvre.

Ce sont donc à ces nombreuses questions que nous tenterons, dans cette première partie, d'apporter quelques éléments de réponse. Notre histoire du texte commencera par une présentation des enjeux et des problèmes liés à l'édition de la *Nuova cronica*, et partira ainsi d'une présentation des manuscrits et des premières éditions réalisées entre les XVI^e et XIX^e siècles, afin de mieux comprendre ce qu'est l'objet sur lequel s'est basé la suite de notre travail, à savoir le texte de la *Nuova cronica* selon l'édition de Giuseppe Porta (1991). De celle-ci, nous exposerons non seulement les principes éditoriaux, mais nous nous efforcerons également d'en souligner les faiblesses et d'en exposer les critiques. Dans une seconde partie, nous proposerons ainsi une analyse philologique alternative de la seconde partie de la chronique, celle correspondant aux livres XII-XIII sur lesquels repose notre réflexion sur la contemporanéité du récit. Enfin, nous proposerons une synthèse de la chronologie du travail de rédaction de la chronique, afin de mieux en souligner le caractère composite et ainsi mesurer l'importance du contexte de rédaction sur la construction du récit.

1. Publier la *Nuova cronica*. Autour des enjeux philologiques posés par l'édition de la chronique

1.1. La tradition manuscrite de la *Nuova cronica*

Œuvre majeure de l'historiographie florentine, la *Nuova cronica* a connu un immense succès. En témoignent les très nombreuses copies qui en ont été réalisées au cours des siècles, et dont de très nombreux témoins sont encore conservés de nos jours. On a en effet conservé pas moins d'une centaine de manuscrits de la *Nuova cronica* (cent onze manuscrits connus exactement), aujourd'hui répartis entre vingt-et-une bibliothèques, en Italie pour la plupart, mais également en France, en

Espagne, en Angleterre ou en Autriche. Les principales collections de manuscrits sont aujourd'hui conservées à la Biblioteca nazionale centrale di Firenze (BNCF), à la Biblioteca riccardiana (BRF) et la Biblioteca laurenziana de Florence (BLF), ainsi qu'à la Biblioteca Apostolica Vaticana à Rome (BAV).

Certes, ce panorama peut sembler modeste en comparaison de la somme de manuscrits laissés par d'autres monuments de la littérature italienne. On pensera par exemple aux sept cents et quelques manuscrits que l'on possède encore pour la *Commedia* de Dante⁴⁷. Ramenée aux productions historiographiques, la tradition manuscrite de la *Nuova cronica* est d'ailleurs bien moins florissante que celle de chroniqueurs canoniques comme les *Faits et dits mémorables* de Valère Maxime (pour lequel Bernard Guenée a recensé 419 copies conservées⁴⁸), des *Histoires contre les païens* de Paul Orose (245) ou encore de l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth (200). Convenons toutefois que ces œuvres ont bénéficié de quelques siècles supplémentaires pour être diffusées...

Le succès de la *Nuova cronica* est en réalité comparable à celui d'ouvrages fondamentaux de l'historiographie des XIII^e-XIV^e siècles, comme le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (100 copies conservées) ou les *Grandes chroniques de France* (106), et se situe bien loin même devant d'autres textes majeurs, tels que le *Liber Pontificalis* (68) ou les *Faits des Romains* (60). Un succès d'autant plus impressionnant pour un texte en langue vernaculaire qu'à la différence des autres ouvrages mentionnés, dont l'objet était de portée universelle et le rayonnement international, la diffusion de la *Nuova cronica* s'est limitée quasi exclusivement au seul cadre florentin. Et il n'y a qu'à rappeler le nombre de copies conservées pour les autres chroniques florentines pour se convaincre de l'extraordinaire succès de la chronique de Giovanni Villani : à l'exception notable de la *Cronica delle cose occorrenti ne' tempi suoi* de Dino Compagni (20) ou de la *Chronica de origine civitatis* (13⁴⁹), on ne compte en général qu'un ou deux exemplaires par œuvre, que ce soit pour les *Gesta imperatorum et pontificum* de Thomas Tuscus (2), les *Gesta florentinorum de Sanzanome* (2) ou encore la chronique de Paolino Pieri (1).

⁴⁷ Enrico Malato, *Dante*, Rome, 1990, p.245.

⁴⁸ Bernard Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p.250.

⁴⁹ À savoir onze de la version vulgaire et deux de l'original latin. Cf. *Chronica de origine civitatis florentiae*, éd. R. Chellini, Rome, 2009, p.5-6.

1.1.1. Présentation des manuscrits de la *Nuova cronica*

Si la *Nuova cronica* a connu un succès notable, elle a également bénéficié d'une diffusion rapide, comme en témoigne le fait que l'essentiel de ces copies est relativement précoce, puisque près de la moitié d'entre elles datent du demi-siècle suivant la rédaction de la chronique. Un certain nombre de manuscrits portent ainsi une courte mention manuscrite mentionnant la date de leur copie, attestant de leur ancienneté : 1377 pour le Riccardiano 1532, 1393 pour le manuscrit II.i.251 et le Palatino 1081 de la BNCF, ou encore 1395 pour le manuscrit II.ii.124 de la BNCF. Si les autres manuscrits ne sont pas datés, il est possible de s'appuyer pour cela sur les études réalisées par Giuseppe Porta à l'occasion d'un remarquable travail de recensement des manuscrits en vue de son édition critique⁵⁰. Outre une description minutieuse du contenu, il s'est attaché à en proposer une datation. La distribution chronologique des manuscrits qui en ressort est donc la suivante : un seul exemplaire date de la première moitié du XIV^e siècle (probablement des années 1340), soit du vivant de l'auteur ; une cinquantaine serait à dater de la seconde moitié du XIV^e siècle ; à peu près autant du courant du XV^e siècle, essentiellement de la première moitié ; enfin, huit manuscrits seraient encore antérieurs au XVIII^e siècle.

La première observation qui s'impose est donc que la chronique semble avoir connu une première diffusion du vivant même de l'auteur. On reportera à cet effet l'anecdote, fournie par l'auteur, de ce chevalier florentin qui, alors qu'ils étaient envoyés comme otages à Ferrare, l'interpella en sa qualité de chroniqueur sur le sens à donner à l'histoire⁵¹ : en 1341, date de l'événement, Villani était connu et reconnu comme l'auteur d'une histoire de Florence, laquelle devait donc avoir déjà commencé à circuler, fût-ce sous une forme incomplète. Toutefois, le faible nombre de manuscrits conservés pour cette période, de même que le nombre bien plus important datant de la seconde moitié du XIV^e siècle, montrent que la diffusion fut bien plus importante et rapide *après* la mort de Villani, essentiellement durant le dernier tiers du siècle. Cet intérêt pour la chronique se maintient ensuite au début du siècle suivant, pour diminuer peu à peu au milieu du XV^e siècle et disparaître presque totalement à partir des années 1450. Si le nombre

⁵⁰ Giuseppe Porta, « Censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani. I. », dans *S.F.I.*, 34, 1976, p.61-129 ; Id., « Censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani. II. », dans *S.F.I.*, 37, 1979, p.93-117 ; Id., « Aggiunta al censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani », dans *S.F.I.*, 44, 1986, p.65-67.

⁵¹ *Nuova cronica*, XII 135 : « E compiagnendoci insieme amaramente sì del pericolo incorso al nostro Comune, e sì del nostro propio danno e interesse, uno de' nostri compagni cavaliere compiagnendosi quasi verso Iddio, mi fece quistione dicendo: "Tu hai fatto e fai memoria de' nostri fatti passati e degli altri grandi avvenimenti del secolo, quale puote essere la cagione, perché Iddio abbia permesso questo arduo contro a'noi, essendo i Pisani più peccatori di noi, sì di tradimenti sì d'essere sempre stati nimici e persecutori di santa Chiesa, e'noi ubidenti e benefattori?". Noi rispondemmo alla quistione [...] »

de nouvelles copies diminue fortement à partir du milieu du XV^e siècle (5 manuscrits au XVI^e siècle, rien au-delà), la raison n'en est pas l'arrivée de l'imprimerie, puisque la première édition date en réalité du milieu du XVI^e siècle : 1537 (à Venise) pour la première partie⁵², 1554 (à Florence) pour la seconde⁵³ – une histoire éditoriale distincte due au fait que le premier éditeur, Bartolommeo Zannetti, ignorait tout simplement l'existence des derniers livres ! Preuve du peu d'intérêt dont on témoignait alors pour la chronique, celle-ci connut donc sa première édition de façon plutôt tardive (notons toutefois que de nouvelles éditions furent ensuite entreprises en 1554, puis en 1559 et 1587, signe d'un intérêt renouvelé pour la chronique!).

La *Nuova cronica* connaît donc un succès rapide entre la seconde moitié du XIV^e siècle et le début du siècle suivant, puis une baisse d'intérêt suivie d'un oubli relatif à partir de la seconde moitié du Quattrocento. Sans doute le nombre important de manuscrits déjà en circulation (et uniquement à Florence ou presque, rappelons-le) limitait-il les besoins en nouvelles copies. Dans un tel contexte, où se procurer la chronique était sans doute chose aisée, les exemplaires devaient circuler d'une bibliothèque à l'autre, être prêtés et empruntés, sans probablement que l'on jugeât toujours nécessaire d'en effectuer une copie⁵⁴. Toutefois, cette baisse dans les rythmes de production trouve un écho dans les indices de possession. Les inventaires et catalogues des bibliothèques florentines étudiés par Christian Bec⁵⁵ témoignent du fait que la chronique de Villani n'était plus, au XV^e siècle, un ouvrage incontournable : à côté des très nombreux manuscrits des « trois couronnes » (Dante, Boccaccio puis Petrarca), Bec ne recense que deux mentions de la *Nuova cronica* dans les inventaires du début du siècle, une seule dans la seconde moitié, puis plus rien au début du XVI^e siècle. Les inventaires ne distinguent pas copies manuscrites et exemplaires imprimés, si bien que la reprise que l'on constate après 1550 (avec quatre mentions) s'explique sans doute par les premières éditions, qui augmentaient le potentiel de production et de diffusion de la chronique. Il est donc peu étonnant dès lors que l'ouvrage soit absent de la bibliothèque de quelques-uns des membres de l'élite politique et culturelle (Francesco Gaddi, 120 titres à l'inventaire de 1496 ; Pier Francesco Portinari, 128 titres au début du XVI^e siècle). Ce ralentissement dans le rythme de diffusion trouve probablement une explication dans les évolutions en matière de goûts esthétiques et d'intérêts culturels de la part des humanistes

⁵² *Chroniche di messer Giovanni Villani cittadino fiorentino, nelle quali si tratta dell'origine di Firenze, & di tutti e fatti e guerre state fatte da Fiorentini nella Italia...*, éd. Bartholomeo Zanetti, Venise, 1537.

⁵³ *La Seconda parte della Cronica universale de'suoi tempi di Giovanni Villani...* nuovamente uscita in luce, éd. Lorenzo Torrentino, Florence, 1554.

⁵⁴ Un indice intéressant est représenté par les souscriptions apportées par les propriétaires des manuscrits, qui prennent soin de reporter leur nom et leur adresse afin d'encourager l'emprunteur à ne pas oublier de lui restituer l'ouvrage. Quelques exemples dans Franca Ragone, *Giovanni Villani e i suoi continuatori*, Rome, 1998, p.208.

⁵⁵ Christian Bec, *Les livres des Florentins (1413-1608)*, Florence, 1984.

quattrocenteschi. Francesco Paolo Luiso soulignait ainsi le fait que la chronique devait parler davantage aux Florentins du *Trecento*, parce qu'elle évoquait des lieux, des personnages ou des événements qui leur étaient encore familiers, mais surtout parce qu'elle reflétait des idéaux et une morale caractéristiques de cette époque, notamment cet éloge de l'esprit d'entreprise de la bourgeoisie d'affaires, tandis qu'elle s'était révélée bien trop fruste, bien trop archaïque sur le plan moral et littéraire pour les lettrés du premier âge humaniste⁵⁶. À cette époque, la chronique perd donc le prestige qui était le sien au siècle précédent : alors que les historiens du XIV^e siècle en appelaient encore régulièrement à l'autorité de cette « *fruttuosa e laudabile cronica* »⁵⁷, l'historiographie humaniste semble en revanche marquer un coup d'arrêt dans cette diffusion. Si bien qu'aux yeux de Vespasiano da Bisticci, avant que Leonardo Bruni et Poggio Bracciolini n'écrivent l'histoire de Florence, « *era ogni cosa in grandissima oscurità* »⁵⁸. La nouvelle conception de l'histoire, qui inscrit une nette rupture entre les *media aetas* et le nouvel âge humaniste, disqualifie en quelque sorte l'œuvre de Villani. Il faut attendre la fin du XVI^e siècle, et l'intérêt nouveau des linguistes pour la littérature vulgaire « des origines », pour que la chronique de Villani connaisse un nouveau printemps.

Le succès fut bien entendu florentin. Le simple fait que la *Nuova cronica* se concentre avant tout sur l'histoire de Florence explique que tous les manuscrits ou presque ont été produits à Florence. Quelques-uns reportent une mention manuscrite ajoutée par le copiste ou le propriétaire : tous sont Florentins. Si certains (très peu en vérité) témoignent d'une patine dialectale, arétine, romaine voire peut-être vénitienne, qui laisserait penser que ces manuscrits ont été copiés hors de Florence⁵⁹, la tradition manuscrite reste globalement circonscrite à Florence. Pour expliquer une diffusion aussi rapide et large (dans les limites de Florence donc) de la chronique, Giuseppe Porta a émis l'hypothèse que Villani a pu bénéficier de l'aide d'un véritable *scriptorium*, voire même d'une « armée » de copistes, seule possibilité à ses yeux d'expliquer qu'il fût capable de fournir plusieurs rédactions différentes. Il est vrai que, si la plupart des manuscrits ont été réalisés par un seul copiste (un copiste par manuscrit, et non pas un pour l'ensemble), un nombre non négligeable l'ont été par deux copistes différents (17 manuscrits conservés en tout), et certains même par

⁵⁶ Francesco Paolo Luiso, « Le edizioni della *Cronica* di Giovanni Villani », dans *B.I.S.I.*, 49, 1933, p.279-315.

⁵⁷ La citation est tirée du *Centiloquio* d'Antonio Pucci. On peut également mentionner Boccace et son commentaire à la *Commedia* de Dante. Cités dans F. Ragione, *Giovanni Villani*, op. cit., p.200.

⁵⁸ Vespasiano da Bisticci, *Vite di uomini illustri del secolo XV*, Florence, 1859, p.425 ; cité dans Francesco Paolo Luiso, « Le edizioni della *Cronica* di Giovanni Villani », art. cit., p.282.

⁵⁹ Une exception pourrait être représenté par le manuscrit R5, de possible confection arétine selon Ignazio Moutier (cf. préface à l'édition Magheri, 1823, p.xxi), repris par Porta ; Fulvio Pezzarossa évoque plutôt une origine centro-méridionale (cf. « *Le geste e' fatti de' fiorentini* ». Riflessioni a margine di un'edizione della *Cronica* di Giovanni Villani », dans *Lettere italiane*, 45, 1993, p.101.p.98n).

trois à huit copistes différents (7) ! Si ces derniers exemples laissent ouvertes l'hypothèse d'un *scriptorium*, il convient toutefois de préciser qu'il s'agit de manuscrits largement postérieurs à la mort de l'auteur, et qu'il est difficile d'imaginer que l'éventuel recours de l'auteur lui-même au travail d'un *scriptorium* n'ait pas laissé davantage de manuscrits datant de cette période. Du reste, les rares manuscrits qui reportent le nom du copiste semblent au contraire indiquer que la copie a plutôt été le fait du propriétaire du manuscrit lui-même. À titre d'exemple, on évoquera le manuscrit II.ii.124 de la BNCF, propriété de Simone di Tommaso Altoviti et réalisé par les soins du même – comme en atteste la mention manuscrite :

« Questo libro e di simone di mess(er)e tom(m)aso altoviti JI quale Co(m)pier descrivere ildetto Simone
Adj xxviiiij dimaggio neglian(n)i diCristo Mccclxxxxv amen ».

Concernant le contenu des manuscrits, on se limitera ici à présenter deux aspects essentiels, sur lesquels il nous conviendra du reste de revenir : d'une part la division volontaire de la chronique par l'auteur lui-même en deux volumes distincts, rassemblant les livres I à XI pour le premier et XII à XIII pour le second ; d'autre part une division (accidentelle?) du second volume à hauteur du chapitre XII 51 – deux césures qui se retrouvent dans la tradition manuscrite. Abstraction faite des manuscrits mutilés, dix-sept contiennent uniquement la première partie (livres I à XI), tandis que six reportent la première partie augmentée des cinquante-et-un premiers chapitres du livre XII, et que treize manuscrits contiennent uniquement la seconde partie. Enfin, douze manuscrits seulement contiennent l'ensemble des treize livres. On notera que la quasi-totalité des manuscrits mutilés ne contiennent pas le second volume et, sans pouvoir exclure le fait que la partie perdue le contenait, il semble que la grande majorité des manuscrits ne contenait à l'origine que le premier volume de la chronique. Cette diffusion distincte des deux parties s'explique en partie par le fait que le second volume n'a été publié intégralement qu'après la mort de l'auteur, et qu'il est longtemps resté inconnu : d'où une diffusion moins importante (notons que la première édition vénitienne de 1537 l'ignorait). Enfin, relevons que quelques manuscrits ne contiennent qu'une petite partie de la chronique, soit qu'ils soient mutilés (ou que leur modèle ait été mutilé), soit qu'ils constituent une compilation ou un abrégé. Une dizaine de copies ne contiennent ainsi que les sept ou huit chapitres relatifs l'expulsion du duc d'Athènes, qui forme ainsi une unité littéraire quasi distincte de la *Nuova cronica*⁶⁰. Et si la plupart des manuscrits ne

⁶⁰ Plusieurs manuscrits (Marucc. C.8, BNCF Pal. 560 et 584, Pal. Capp. 72 et 90, Ricc. 1030, 1553) reportent ainsi, isolés du reste de la chronique, les chapitres 1 à 4, 8, 16 et 17 du livre XII.

contiennent que la chronique, une part non négligeable l'accompagne d'autres œuvres, de Boccaccio ou de Dante notamment, mais aussi de traités divers et variés⁶¹.

Enfin, on notera que, dans l'ensemble, les manuscrits conservés sont de facture modeste, bien éloignés des prestigieux manuscrits qui pouvaient orner les bibliothèques princières de l'époque. La majeure partie d'entre eux sont recopiés sur papier, une vingtaine seulement (principalement les plus anciens) sont réalisés sur parchemin – matière bien plus chère. Les copistes n'ont pas apporté un grand soin à leur travail, utilisant dans la quasi-totalité des cas une écriture cursive, plus simple et rapide à tracer, tandis que trois seulement (là encore les plus vieux) emploient la minuscule de chancellerie, qui nécessite un travail plus astreignant. Enfin, seuls deux manuscrits furent illustrés : le fameux Chigiano L.VIII.296, ainsi que, dans une moindre mesure, le BNCF II.i.289. De ce bref tableau, on retiendra donc qu'à deux ou trois exceptions près, les manuscrits de la *Nuova cronica* n'étaient pas considérés comme des ouvrages précieux, destinés à être exposés, mais davantage conçus pour une utilisation fréquente, un livre à avoir sous la main et que l'on pouvait consulter fréquemment sans craindre de l'abîmer.

1.1.2. Quelques manuscrits remarquables

Si la *Nuova cronica* a bénéficié d'un nombre très important de copies, toutes ne sont évidemment pas de la même importance. Mutilés, incomplets, tardifs ou peu fidèles à l'original, certains n'ont aux yeux de l'historien qu'un intérêt relatif – même s'ils nous renseignent malgré tout sur le formidable succès rencontré par la chronique. Quelques-uns au contraire se distinguent, tant par leur ancienneté que par la fidélité de leurs lectures. Ce sont ces manuscrits remarquables qui ont retenu en priorité l'attention des chercheurs. On en retiendra ici trois.

1.1.2.1. Le manuscrit Davanzati

En premier lieu, le manuscrit 1532 de la Riccardiana (ou codice Davanzati, du nom de son possesseur au XVI^e siècle). Relativement ancien (il est daté de 1377 par une mention manuscrite du copiste), il ne contient que la première partie (livres I à XI, numérotés comme tels), et fut copié par une seule main sur parchemin en lettre gothique cursive. Le manuscrit est surtout

⁶¹ Le manuscrit Magliab.XXV.502 de la BNCF contient ainsi, placé entre les deux sections de la chronique, l'extrait d'un traité d'astrologie.

remarquable en cela qu'il porte une inscription attestant de son appartenance au propre fils de l'auteur, Matteo di Giovanni : « *Il quale libro feci asenp(r)are Jo Matteo digiovannj villanj lanno Mccclxxvij Come sta apunto.* » C'est le manuscrit considéré comme de meilleure qualité, et ce depuis longtemps du reste puisque c'est sur la base de celui-ci que les Académistes de la Crusca ont amendé l'édition de 1587. Et en toute logique, c'est encore lui que Porta a choisi comme texte-base de sa propre édition, le considérant comme reportant la version de rédaction définitive, et l'amendant par des manuscrits de la même famille.

1.1.2.2. *Le manuscrit Riccardiano 1533*

Un autre manuscrit remarquable est le 1533 de la Riccardiana, qui daterait du XIV^e siècle (des années 1360-80 même selon Arrigo Castellani⁶²) et qui contient l'intégralité de l'ouvrage. Ce manuscrit reporte un changement dans la graphie entre les chapitres XII 51 et XII 52, avec notamment un rapetissement des caractères : Porta considère que la main est la même, et que le rétrécissement témoigne simplement d'une activité de copie différée dans le temps, la fin ayant été réalisée après que le copiste eut mis la main sur un autre modèle, peut-être plus complet. Castellani estime pour sa part que la graphie n'est pas la même, et qu'il s'agit de deux copistes différents. Enfin, Porta considère ce manuscrit comme témoin de la version « primitive », c'est-à-dire de la première rédaction pour la partie XII 1-51, et s'en est donc servi, jusqu'à ce point, comme texte-base de la seconde partie, la fin proposant selon lui une version corrompue.

1.1.2.3. *Un manuscrit contemporain de l'auteur ?*

Enfin, il convient de mentionner le manuscrit II.i.289 de la BNCF. Plus ou moins ignoré par Porta, Castellani le considère en revanche comme le manuscrit le plus ancien conservé, le datant des années 1340 soit du vivant de l'auteur. Il ne contient que la première partie (I-X) et reporterait selon Porta une version de rédaction primitive légèrement amplifiée. C'est un manuscrit assez joli, réalisé sur parchemin dans une minuscule de chancellerie, avec quelques miniatures au début de chaque livre (première initiale de chaque livre représente le personnage principal : l'auteur, puis César, Totila, Charlemagne, Othon, Frédéric Barberousse, Frédéric II, Charles d'Anjou, Giano della Bella, Charles de Valois). Par rapport aux autres manuscrits (dont

⁶² Arrigo Castellani, « Sulla tradizione manoscritta della *Nuova Cronica* di Giovanni Villani », dans *Medioevo e Rinascimento*, II, 1988, p. 54-118.

notamment les Ricc. 1532 et 1533), il propose quelques différences linguistiques (*assempro* contre *exemplo*), de graphie (*morbideçça* contre *morbidezça*), ou de conjugaison (troisième personne en *-aro*, *-ero*, *-iro* contre *-arono*, *-erono*, *-irono*). Pour Castellani, il n'y a pas de doute que la morphologie de ce manuscrit est la plus proche de celle de Villani, raison pour laquelle il recommandait de s'en servir comme texte-base – une option écartée par Porta.

1.1.3. À propos des variantes

En dehors des leçons erronées et autres variantes liées aux habitudes de copistes, les manuscrits présentent un certain nombre de ce que l'on peut appeler des « variantes d'auteur », c'est-à-dire des extraits modifiés par l'auteur lui-même, dont la présence varie d'un manuscrit à l'autre et qui témoignent, en fonction de la chronologie que l'on établira, d'ajouts ou de suppressions. En tout, une cinquantaine d'extraits significatifs ont été identifiés sur la base du travail préparatoire réalisé par Porta et complété par nos propres recherches sur les manuscrits. Les passages en question varient dans leur importance, allant de quelques mots, d'une phrase ou un paragraphe à des chapitres entiers. On peut esquisser ici une brève typologie des variantes. En les considérant, pour l'instant et par commodité, comme des amplifications (un point contesté, comme on le verra), celles-ci consistent :

- En un simple complément d'information, qui ne transforme pas le contexte ni n'en change le sens (VIII 44 : « *i Ghibellini di Romagna [colli usciti di Bologna] feciono loro capitano di guerra Guido conte di Montefeltro* »).
- En une courte digression, qui peut apporter une information parallèle (IX 65 : « *e fu loro dato per tradimento di certi terrazzani, che n'ebbono III^M fiorini d'oro, [per trattato di messer Pazzino de' Pazzi, che v'era vicino per la sua possessione di Palugiano]* ») ou une référence à la situation contemporaine (V 6 à propos de l'arrivée des Fiesolans à Florence après la prise de leur ville en 1125 : « *per la qual cosa in grande quantità ne scesoro ad abitare in Firenze, [onde poi furono e sono grandi schiatte in Firenze]* »).
- En une mise à jour de la chronique après l'acquisition de connaissances nouvelles ou de sources supplémentaires (XI 136 où deux titres, le *Convivio* et le *De vulgari eloquentia*, sont rajoutés à la bibliographie de Dante).

- En une réflexion personnelle de l'auteur, d'esprit moralisateur (VIII 116 à propos d'un incendie : « *e morivi una balia con uno fanciullo; che poi ch'ella ne fu fuori si ricordò di suoi danari ch'avea lasciati in una cassetta, e per covidigia vi tornò, onde rimase nel fuoco. [Di questa vile ricordanza avemo fatta memoria per esempio della folle avarizia delle femmine]* ») ou critique (V 1 à propos de l'ascendance prestigieuse des Lamberti, descendants d'un baron de l'empereur Othon : « *[questo però non affermiamo]* »).
- En des références littéraires, en notamment des citations d'extraits de la *Divine Comédie* (VIII 39).
- Au niveau quantitatif, la plupart des variantes sont peu importantes, et se limitent à quelques mots, une proposition voire une phrase, en quel cas le contexte ne subit pas de modification. En revanche, un nombre non négligeable de variantes peut concerner un paragraphe voire un chapitre entier⁶³.

C'est donc à une multitude de manuscrits, aux formes et aux contenus parfois très différents, que les premiers éditeurs se sont retrouvés confrontés. Comment dès lors proposer un texte qui se rapprocherait idéalement le plus possible de l'original, celui pensé et rédigé par Giovanni Villani ? Face à un tel projet, les nombreux éditeurs qui se sont attelés à la tâche ont adopté des attitudes souvent très éloignées, en s'appuyant sur des parti-pris parfois radicalement opposés et en fournissant des résultats toujours très différents. C'est en partant de la longue histoire éditoriale de la *Nuova cronica* que nous pourrions déconstruire ces différents parti-pris, et mieux comprendre la construction du texte.

1.2. Une longue histoire éditoriale

Si elle n'a pas retenu l'attention des premiers imprimeurs, qui à la sobriété stylistique de Villani préféraient sans doute le lyrisme d'un Dante ou d'un Pétrarque, la *Nuova cronica* connut toutefois

⁶³ Quelques exemples : *Nuova cronica* III 8 (chapitre intégral, où après avoir raconté l'arrivée des Lombards en Italie, Villani fait une longue digression pour raconter la vie de Mahomet et les débuts de l'Islam) ; VIII 46 ((chapitre intégral, récit d'un miracle survenu à Bagdad) ; IX 62 (dernier paragraphe, récit d'un miracle annonçant la victoire de Philippe le Bel contre Boniface VIII et la chute de l'Eglise) ; X 136 (chapitre intégral, biographie de Dante) ; XI 87 (dernier paragraphe, concernant la prédiction de la mort de Castruccio par une connaissance de Villani). Dans les cas cités, les interventions correctives consistent, en plus de l'ajout à proprement parler, en l'harmonisation du paragraphe avec le reste du texte (III 8).

un certain succès éditorial par la suite. On dénombre en effet huit éditions de la chronique entre la première au XVI^e siècle et la dernière en date, celle de Giuseppe Porta en 1991. Un nombre remarquable si l'on considère le travail considérable que représente l'édition d'un texte de plus de deux mille pages (pour l'édition Porta). La raison en est que chacun des éditeurs successifs a donné à son projet éditorial un objectif différent, se donnant pour but ici de présenter le texte le plus pur et le plus fidèle à l'original villanien (Porta, 1991), ou là de proposer au lecteur de son époque une version accessible du point de vue linguistique (Magheri, 1823). De ces différentes approches, il ressort des choix évidemment divergents, tant dans l'orientation méthodologique, comme à propos des critères graphiques⁶⁴, que dans les choix philologiques. Le résultat est une très grande hétérogénéité des leçons qui pourrait, dans un premier temps, laisser perplexe celui qui se lancerait aujourd'hui dans une étude desdites éditions. Afin de mieux comprendre les différences entre chacune, il convient de faire le point sur la chronologie des éditions et sur les choix respectifs quant aux manuscrits sur lesquels elles sont basées.

1.2.1. Les premières éditions : entre le XVI^e et le XIX^e siècle

Dans cette longue histoire éditoriale de la *Nuova cronica*, il est possible de distinguer trois temps. Tout d'abord celui des premières éditions, au XVI^e siècle, qui ont jeté les bases de la philologie villanienne et initié la réflexion sur les manuscrits de la *Nuova cronica* – de même qu'elles ont participé à faire du toscan la langue des Italiens : à cette première période correspondent les éditions Zannetti (1537), Torrentino (1554) et Giunti (1587), ainsi que Muratori (1729). La seconde période est celle des premières éditions scientifiques du XIX^e siècle, à partir desquelles les méthodes philologiques modernes sont pleinement appliquées à la chronique de Villani : ce sont les éditions Magheri (1823) et Lloyd (1857). La troisième période correspond au travail de longue haleine lancé au début du siècle dernier par l'Istituto Storico Italiano, lequel a mobilisé de nombreux noms et a abouti au monumental travail d'édition de Giuseppe Porta (1976-1991).

⁶⁴ À propos des critères d'édition des textes anciens, cf. notamment Giuseppe Porta, « Nota al testo », dans *Nuova Cronica*, Parme, 1991, p.LXIX-LXX ; ou encore Arrigo Castellani, « Problemi di lingua, di grafia, di interpunzione nell'allestimento dell'edizione critica », dans *La Critica del testo. Problemi di metodo ed esperienze di lavoro*, Rome, *Atti del Convegno di Lecce*, 1985, p.229-254.

1.2.1.1. Les premières éditions du XVI^e siècle

Après avoir été ignorée pendant plus d'un siècle par les éditeurs, la *Nuova cronica* fit finalement l'objet d'un projet éditorial en 1537, à l'initiative du Vénitien Bartolommeo Zannetti⁶⁵. Basée sur un manuscrit apparenté à la phase de rédaction dite « primitive » selon Porta, elle présentait la première partie mais ignorait les deux derniers livres – comme une grande partie des manuscrits, rappelons-le.

Elle fut toutefois rapidement complétée par une seconde édition, réalisée en 1554 par le florentin Lorenzo Torrentino et publiée sous le titre de « *Seconda parte della Cronica universale de'suoi tempi di Giovanni Villani* »⁶⁶. Celle-ci ne comprenait que la dernière partie, « *nuovamente uscita in luce* », c'est-à-dire les deux derniers livres, mais se fondait en revanche sur le manuscrit Palatino 1081 de la BNCF, une copie datant de l'extrême fin du XIV^e siècle. Or, si aux yeux d'Ignazio Moutier, curateur de l'édition Magheri de 1823, la valeur de ce manuscrit était certaine, les trop nombreuses faiblesses de l'édition Torrentino – incorrections, modernisation de la graphie et de la syntaxe, suppression pure et simple de passages jugés incohérents ou inutiles⁶⁷ – justifiaient à ses yeux le fait que les érudits n'en aient jamais tenu compte. C'était encore l'avis, plus récent, de Francesco Paolo Luiso⁶⁸.

En 1559, les privilèges éditoriaux accordés par la Sérénissime pour vingt ans à Bartolommeo Zannetti étant arrivés à terme, une troisième édition sortit à Venise sous le compte des frères Jacopo et Filippo Giunti⁶⁹. Annotée par Remigio Nannini, elle ne connut guère le succès, si bien les frères Giunti décidèrent en 1587 de confier la direction d'une seconde version à Baccio Valori⁷⁰. Cette dernière édition fut considérée comme la plus fiable pendant des siècles, jouissant même du prestige d'être choisie par les Académiciens de la *Crusca* comme texte de référence pour les citations de Giovanni Villani. On se rendit cependant vite compte de ses faiblesses : extraits

⁶⁵ *Chroniche di messer Giovanni Villani cittadino fiorentino, nelle quali si tratta dell'origine di Firenze, & di tutti e fatti e guerre state fatte da Fiorentini nella Italia...*, éd. Bartholomeo Zanetti Casterzagense, Venise, 1537.

⁶⁶ *La Seconda parte della Cronica universale de'suoi tempi di Giovanni Villani...* *nuovamente uscita in luce*, éd. Lorenzo Torrentino Florence, 1554.

⁶⁷ Francesco Paolo Luiso nous fournit un exemple éloquent de ce travail de réécriture de la chronique mené par Torrentino lors de l'édition de 1537. Arrivé au chapitre traitant de la trahison (c'est le terme employé par Villani) dont les Vénitiens se sont rendus coupables envers les Florentins lors de la guerre contre Mastino, malgré la signature entre les deux puissances d'une « *lega e compagnia* », Torrentino prend soin d'éliminer tous les jugements trop sévères de l'auteur, remplaçant dans le texte la trahison par un simple « manquement ». Cf. Francesco Paolo Luiso, « Le edizioni della Cronica di Giovanni Villani », art. cit., p.302-304.

⁶⁸ Francesco Paolo Luiso, « Le edizioni della Cronica di Giovanni Villani », art. cit., p.301-302.

⁶⁹ *La Prima [-La Seconda] parte delle historie universali de suoi tempi, di Giovan Villani...* *Nuovamente ristampata con tavole... fatte per M. Remigio Fiorentino...*, éd. Jacopo e Filippo Giunti, Venise, 1559.

⁷⁰ *Storia di Giovanni Villani cittadino fiorentino, nuovamente corretta, e alla sua vera lezione ridotta, col riscontro di testi antichi...*, éd. Filippo e Jacopo Giunti, e fratelli, Florence, 1587.

absents, chapitres déplacés voire même manquants, orthographe archaïsante (la mode allant alors à la modernisation orthographique des textes anciens), etc. Tant et si bien que la *Crusca*, dans une édition postérieure, compléta son *Vocabolario* de citations extraites directement du manuscrit 1532 de la Biblioteca Riccardiana de Florence, daté de 1377 (R4 de Porta). C'est donc le « manuscrit Davanzati » qui servit par la suite de base à nombre de travaux sur le texte de la *Cronica*.

1.2.1.2. Les éditions scientifiques des XVIII^e et XIX^e siècles

Après ces premières tentatives peu fructueuses, ce fut au tour de Ludovico Antonio Muratori de s'atteler à l'édition de la chronique de Villani, pour le treizième volume de ses *Rerum Italicarum Scriptores*. Il chargea Filippo Argelati de mettre au point cette édition en se fondant pour l'essentiel sur la première version Giunti de 1559, et en confrontant cette dernière à un manuscrit issu de la bibliothèque de Giovanni Battista Recanati (ou « manuscrit Recanati », aujourd'hui manuscrit Z.33 de la Biblioteca Marciana de Venise), qu'il considérait comme l'une des meilleures copies – bien qu'elle ne fût pas florentine.

Publiée en 1729, la version de Muratori⁷¹ fit très vite l'objet de vives critiques et, manuscrit Davanzati à l'appui (que l'érudite modénais ignorait...), on lista sarcastiquement l'ensemble des erreurs et des choix malheureux de Muratori. Paradoxalement, la Società dei Classici Italiani, basée à Milan, décidait en 1802 de rééditer la version de Muratori⁷². C'est donc en réponse à ce choix éditorial critiquable – et largement critiqué – que la Magheri, maison d'édition florentine, décida en 1823 de revoir les sources et la méthode éditoriale et de publier sa propre version⁷³. C'est encore le manuscrit Davanzati qui fut choisi par Ignazio Moutier comme source principale, auquel manuscrit venaient s'ajouter cinq autres, tous retrouvés dans les bibliothèques florentines : le manuscrit 1534 de la même Biblioteca Riccardiana (ms. Ricc. 1534 ou manuscrit Salvini - considéré par Moutier comme une copie du ms. Ricc. 1532 et datant du début du XV^e siècle) ; un exemplaire identifié comme « manuscrit Moreni », qui se termine par le livre X chapitre 51, mais différent du Ricc. 1533 et sur lequel la Magheri se base également ; un exemplaire de la Biblioteca Magliabechiana de Florence numéroté 114 (ms. Mag. 114) ; enfin, le manuscrit 368 de la Libreria Marucelliana (Mar. 368) que l'on rattache au manuscrit Davanzati. Moutier chercha en priorité à

⁷¹ *Storie di Giovanni, Matteo, e Filippo Villani, in questa nuova edizione confrontate col celebre codice manoscritto del signor abate Gio. Battista Recanati, patrizio veneto, ed altri due fiorentini, con i quali si sono in più luoghi accresciute, e notabilmente corrette*, Milan, R.I.S., 1729.

⁷² *Istorie fiorentine di Giovanni Villani cittadino fiorentino fino all'anno 1348*, Milan, Società Tipografica dei Classici italiani, 1802-1803.

⁷³ *Cronica di Giovanni Villani a miglior lezione ridotta coll' aiuto de' testi a penna*, Florence, Magheri, 1823.

rendre compte de la pureté de l'« original », tout en se permettant des adaptations orthographiques là où l'imposait l'usage du temps. Le succès de l'édition Magheri lui valut de nombreuses rééditions tout au long du XIX^e siècle, dont notamment celle de 1857, réalisée à Trieste pour le compte de la Sezione Litterario-Artistica del Lloyd Austriaco⁷⁴, sera la plus diffusée. Pourtant, à en croire Giuseppe Porta, il s'agit là d'un « monstrueux mélange » entre manuscrits appartenant à des phases de rédaction différentes, y compris certains datant du XVI^e siècle.

À la fin du siècle, l'Istituto Storico Italiano confie à Vittorio Lami la réalisation d'une nouvelle édition. S'il eut le temps de repérer quatre manuscrits sur lesquels baser son travail, Lami mourut avant d'avoir terminé sa mission, qui fut alors transmise à Francesco Paolo Luiso. Ce dernier élaborait un projet éditorial d'une ampleur sans doute trop ambitieuse pour qu'il pût le mener à terme : identification et classification de l'ensemble des manuscrits de la *Cronica*, rédaction d'une biographie documentée de Giovanni Villani et étude critique des différentes éditions. Il tira toutefois de ses recherches deux études essentielles⁷⁵, mais laissa finalement son projet initial à son point de départ. Celui-ci fut alors repris par Arrigo Castellani et Giuseppe Porta.

1.2.2. L'édition scientifique de Giuseppe Porta

La diversité des manuscrits, tant dans leur forme que dans leur contenu, nous permet d'entrevoir des étapes intermédiaires dans le travail de rédaction de la chronique, et témoigne d'un souci de la part du chroniqueur de modifier, amplifier ou transformer son travail. La première question qui se posa aux éditeurs fut donc de savoir si les différences relevaient d'ajouts ou bien de suppressions. La réponse dépendait du rapport établi entre les différentes familles de manuscrits. Tel fut le sujet du débat – parfois houleux, toujours courtois – qui opposa Arrigo Castellani et Giuseppe Porta, et au terme duquel les deux historiens donnèrent ensemble une impulsion nouvelle aux travaux d'édition de la *Cronica* de Villani.

⁷⁴ *Croniche di Giovanni, Matteo e Filippo Villani secondo le migliori stampe e corredate di filologiche e storiche*, Trieste, Sezione Litterario-Artistica del Lloyd Austriaco, 1857-1858, 2 vol.

⁷⁵ Francesco Paolo Luiso, « Idagini biografiche », art. cit., p.1-64 ; Id., « Le edizioni della Cronica di Giovanni Villani », art. cit., p.279-315.

1.2.2.1. Recensement et classification des manuscrits par Giuseppe Porta

Dans les années 1970, Giuseppe Porta acheva le travail de recensement des manuscrits entamé par Luiso⁷⁶ et dénombre cent onze manuscrits. Dans ces travaux préliminaires, il présentait ainsi sa méthode de classification : repérer les variantes de toute la tradition manuscrite et examiner systématiquement les branches de la tradition qui apparaissent caractérisées par le maintien d'une orthographe qui, linguistiquement, coïncide avec les habitudes de Villani.

À la question pluriséculaire de leur classification et de leur fidélité à l'« original », il répondait finalement que s'il est « extrêmement ardu, et peut-être impossible, d'arriver à une classification parfaitement satisfaisante des manuscrits, étant donné que la grande majorité de ceux-ci se présente affligée d'un nombre incalculable de variantes individuelles et d'innovations polygénétiques [...], il ressort cependant de cette *varia lectio* sans fin deux familles de manuscrits qui peuvent être considérés comme porteurs de deux strates rédactionnelles différentes pour les dix premiers livres⁷⁷ ».

Il convient ici de rappeler brièvement quels sont les principaux manuscrits auquel Porta eut recours dans son édition de 1991⁷⁸. S'il en a recensé plus d'une centaine au total, il se basait en fait sur une sélection restreinte de seize manuscrits, tous datés du XIV^e siècle (à l'exception des manuscrit L4 et L9, du XV^e siècle). Nous renvoyons donc à son *Censimento* pour les autres manuscrits⁷⁹. Les manuscrits retenus, ainsi que les sigles utilisés par Porta (et que nous utiliserons à notre tour), sont les suivants :

A(1) = Ambr. C.174 inf.	N30 = BNCF, Pal. 1081
C2 = Cors. 44.G.4	N5 = BNCF, II.1.251
Ch5 = BAV, Chigiano L.VIII.298	N6 = BNCF, II.1.253
L2 = Laur. LXII.2	N8 = BNCF, II.1.260
L4 = Laur. LXII.4	P = BAV, Pal. Lat. 939
L5 = Laur. LXII.5	R4 = Ricc. 1532
L9 = Laur. Ashb. 511	R5 = Ricc. 1533
N26 = BNCF, N.A. 826	V2 = Marc. It. Zannetti (Marc. Z.) 34.

⁷⁶ Cf. note 50.

⁷⁷ Giuseppe Porta, « I passi francesi della *Nuova Cronica* di Giovanni Villani », dans *Miscellanea di studi*, I, Sienne, Pacoltà di Magistero in Arezzo, 1981, p.10-11.

⁷⁸ Id., « Nota al testo », *op. cit.*, p.XXV-LXX.

⁷⁹ Abbréviations des bibliothèques : Ambr. : Biblioteca Ambrosiana (Milan) ; Cors. : Biblioteca Corsiniana (Rome) ; BAV : Biblioteca Apostolica Vaticana (Cité du Vatican) ; Laur. : Biblioteca Laurenziana (Florence) ; BNCF : Biblioteca nazionale centrale di Firenze (Florence) ; Ricc. : Biblioteca Riccardiana (Florence) ; Marc. : Biblioteca Marciana (Venise).

Rappelons également, pour rendre claire la référence de Porta aux seuls dix premiers livres, que la tradition manuscrite rend compte d'une étape dans le travail de rédaction à hauteur de la fin du livre XI⁸⁰. À ce moment, qui correspond dans le texte à la grande inondation de 1333, le chroniqueur décide en effet de marquer une pause et, au vu des événements récents semble-t-il, entreprend de réviser, de modifier ou de compléter les livres déjà rédigés, avant de reprendre le fil de son discours et de conduire, dans les livres XII et XIII, le récit des années 1333-1348. Les conséquences de cette pause se voient de manière évidente dans certains manuscrits, qui ne contiennent que les dix premiers livres (comme R4, Ch4 ou A1), mais également dans d'autres qui, comme V2, contiennent en marge des annotations venant compléter le texte. Ces dernières montrent bien comment une première version a pu circuler avant que l'auteur ne complète son travail (ou, selon Porta, l'ampute), au hasard des connaissances nouvelles ou des interprétations mûries grâce à l'expérience, en rajoutant çà et là des indications supplémentaires offrant au lecteur une meilleure compréhension des événements ou assurant à son texte une plus grande autorité morale, ou tout simplement en réorganisant l'agencement des chapitres afin de donner une meilleure cohérence à l'ensemble⁸¹. Porta présente lui-même sa technique investigatrice comme marquant une nette différence avec les méthodes traditionnelles qui, selon lui, n'ont pas fait leurs preuves – et la référence à Arrigo Castellani n'est pas masquée. Il se propose donc de procéder par « repérage des variantes dans toute la tradition manuscrite en strates transversales suffisamment amples et nombreuses et examen systématique des branches de la tradition qui se révèlent caractérisées par le maintien d'une version de valeur qui coïncide au niveau linguistique avec les habitudes de Villani⁸² ».

Considérant les onze premiers livres (nommés [1]), il se prononce ainsi pour une double tradition, et distingue deux familles de manuscrits répartis de la manière suivante : tout d'abord une première rédaction primitive, sans ajout ou modification (dite [α]) regroupant les manuscrits L5, V2, Ch5, A, L2 et N26 (version complétée ensuite par les chapitres 1-51, comme en témoigne R5) ; puis une rédaction définitive complétée (dite [β]), regroupant les manuscrits R4, N6, N8 et

⁸⁰ Livre X si l'on prend en compte la répartition des livres adoptée jusque-là puisque, dans son édition, Giuseppe Porta décide de scinder le premier livre en deux à hauteur du chapitre 39, à la différence de l'usage mais en respectant selon lui la césure voulue par Villani lors de la rédaction définitive. Pour des questions de facilité de report au texte, nous suivrons la numérotation adoptée par Porta. Sur les motivations de cette division, cf. Giuseppe Porta, « L'ultima parte della *Nuova Cronica* di Giovanni Villani », dans *S.F.I.*, 41, 1983, p.17-19.

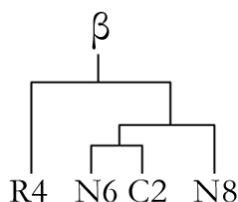
⁸¹ Le meilleur exemple semble être celui du chapitre consacré à Mahomet (III 8), absent de certains manuscrits ou bien rejeté en fin d'ouvrage, parfois dans un feuillet séparé, dans d'autres, témoignant d'une rédaction tardive par rapport aux chapitres environnants. Concernant les signes témoignant d'une phase de re-rédaction, cf. Franca Ragone, « Le scrittura parlate Qualche ipotesi sulla redazione delle cronache volgari nel Trecento dopo l'edizione critica della '*Nuova Cronica*' di Giovanni Villani », dans *A.S.I.*, 149, 1991, op. cit., p.791-798.

⁸² G. Porta, « Nota al testo », *op. cit.*, p.XXVI.

C2. Viendrait ensuite la seconde partie (dite [2]), contenant les livres XII et XIII, et dont le travail de rédaction est là encore divisé en deux phases : une phase primitive (dite [2 α]), soit le manuscrit R5 jusque XII 51 ; puis une phase définitive [2 β], reportées par les manuscrit N30, P, C2, L4, L9 et N5. Porta propose donc la répartition suivante, selon les différentes parties de la *Cronica* et leur collocation dans la chronologie de l'écriture du texte :

	Première partie, I-XI [1]	Seconde partie, XII-XIII [2]
Phase primitive [α]	R5, L5, V2, Ch5, A, L2 et N26	R5 (jusque XII 51)
Phase définitive [β]	R4, N6, N8 et C2	N30, P, C2, L4, L9 et N5

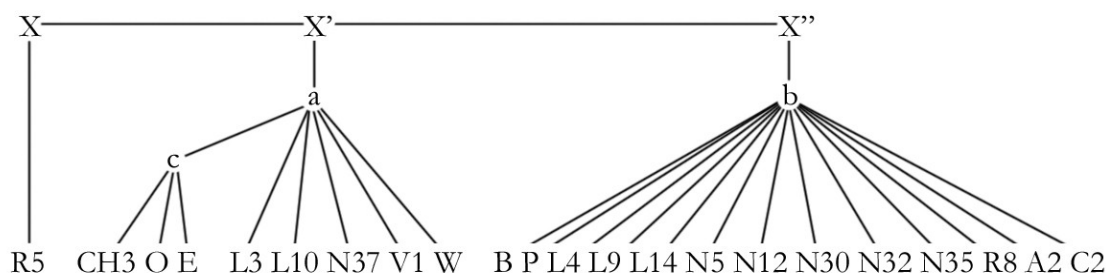
Concernant la phase de rédaction définitive de la première partie [1 β], Porta propose de conserver le manuscrit R4 comme le plus proche de l'original, obtenant le *stemma codicum* suivant :



Concernant la rédaction de la seconde partie de la chronique, Porta distingue trois groupes de manuscrits, qu'il répartit ainsi :

- a) Un premier groupe comprenant uniquement la seconde partie de R5 et qu'il baptise X ;
- b) Puis un second groupe, baptisé X', caractérisé par la même erreur de copie (XII 54, « *di vilbita* » pour « *e villata* »), une seconde erreur (XII 57, « *connotando lettere* » pour « *quietando le terre* ») permettant ensuite de distinguer deux sous-groupes, issus de deux manuscrits baptisés respectivement (a) et (c) (soit X'a et X'c), (c) étant issu de (a) ;
- c) Enfin un troisième groupe, appelé X'', qui corrige les erreurs de X'a, tout en en laissant certaines (XII 35, « *isguargato* » pour « *iscoprire aguato* ») et en en introduisant de nouvelles (en XII 105, « *ordinossi* » pour « *di nostri* »), ce qui démontre selon lui l'existence d'un manuscrit (b) (soit X''b pour le groupe) indépendant de (a) et (c).

Ce qui nous donne :



En résumé, selon Porta, R5 serait issu de la phase de rédaction la plus ancienne de [2] (pour rappel, les livres XII et XIII). D'un hypothétique manuscrit (a), copie imparfaite de R5 (ou de son modèle), serait à son tour issu un manuscrit (c), davantage corrompu encore. Enfin, à partir de (a) ou de son modèle aurait été confectionné un manuscrit (b), lequel en corrigerait partiellement les erreurs, mais en conserverait certaines et en introduisait d'autres.

Pour son édition critique, Porta utilise donc comme base R5, qu'il complète et corrige par les manuscrits du groupe X'' issu de (b). D'où les fréquents renvois, en notes de bas de page, à des variantes dites, paradoxalement, « de première rédaction », tirées de R5. Porta obtient ainsi une vision assez claire de la chronologie du travail de rédaction de Giovanni Villani, ainsi que des différentes versions qui ont pu être mises en circulation du vivant même de l'auteur. Arrivé en 1333, date de la grande inondation qui ouvre le livre XII, Villani aurait marqué une pause dans son entreprise et rendu disponible à la copie un de ses manuscrits, dont les exemplaires du groupe [1α] seraient les « représentants ». Puis un deuxième événement l'aurait obligé à s'arrêter à hauteur du chapitre XII 51⁸⁵, *terminus ad quem* de R5, lequel serait donc le « descendant » d'un exemplaire de la première version du second volume [2α] diffusé par l'auteur à ce même moment. S'il ne nous est pas donné de savoir ce qui a arrêté Villani dans son travail, il est possible de dater cette pause de manière approximative : entre juillet 1336 (date des événements relatés dans le chapitre XII 51) et juin 1342 (date de l'avènement de la seigneurie du duc d'Athènes, qui est annoncée dans un court prologue ajouté dans un second temps au début du livre XII et absent de la première version).

⁸⁵ On notera que c'est au même stade que Antonio Pucci achève dans la seconde moitié du siècle la mise en vers de la *Cronica* dans son *Centiloquio*, signe que l'auteur, mort en 1388, aurait eu entre les mains un exemplaire de la chronique à rapprocher du même R5. Cf. Giorgio Inglese, « Antonio Pucci », dans *Letteratura italiana. Gli autori. Dizionario bio-bibliografico*, Turin, Einaudi, 1990, p.103-104.

Ces deux pauses seraient en tout cas l'occasion pour l'auteur de réviser et modifier un travail déjà mis en circulation. Ce qui expliquerait les différences textuelles entre [1 α] et [1 β], tandis que [2 β], version corrigée et amplifiée (notamment du chapitre sur Mahomet) n'auraient visiblement circulé qu'après la mort de l'auteur – avec moins de succès, en témoigne le petit nombre de copies *trecentesche* comprenant les derniers livres. D'autre part, il semble clair que la dernière phase [2 β] a été menée sans arrêt – ou tout du moins sans qu'il y ait eu de troisième phase de correction – comme le montre du reste la qualité littéraire du texte, moins soignée que dans la première partie. Ce qui ne signifie pas pour autant absence de remaniement ou de correction⁸⁴. Aucun des manuscrits qui nous sont parvenus ne remonte cependant au vivant de Villani, le plus ancien remontant selon Porta aux années 1366-67. Enfin, la réunion des deux parties de la chronique en un seul volume ne serait advenue qu'à la fin du siècle.

En reprenant les conclusions de Giuseppe Porta, on arrive donc à la chronologie de rédaction suivante :

1. Des années 1320⁸⁵ à 1333 : Rédaction de [1 α], c'est-à-dire livres I à XI.
2. De 1333 à 1336-1342 : Correction de [1 α] en [1 β] puis rédaction de [2 α], c'est-à-dire livre XII chap. 1 à 51, ajoutés en annexe de [1 β].
3. De 1336-1342 à 1348 : Correction de [2 α] puis rédaction de [2 β], c'est-à-dire de XII 52 à XIII.

À partir de cette classification, Porta fait le choix de suivre R4 comme manuscrit de référence pour la première partie, en raison du faible nombre de variantes individuelles relevées dans le texte, les autres manuscrits de [1 β] servant à en corriger les éventuelles erreurs. Rappelons qu'il s'agit là du manuscrit connu sous le nom de « Testo Davanzati », déjà choisi avant lui par la Magheri comme base de l'édition de 1823. La seconde partie de son travail se base en revanche sur R5 pour les premiers chapitres du livre XII, puis sur N30⁸⁶, les autres manuscrits de [2 β] servant là encore à compléter et corriger ces deux premiers. Se dégagent donc de cette classification trois manuscrits, qui fournissent à Porta la trame de son édition : R5 pour la phase [1 et 2 α], que viennent compléter R4 pour [1 β], puis N30 pour [2 β].

⁸⁴ Ainsi en est-il d'un prologue au livre XII, non retenu dans l'édition Porta, mais que celui-ci reconnaît comme étant « authentiquement villanien », et qui fait explicitement référence à la seigneurie du duc d'Athènes, laquelle commence le livre XIII – ce qui prouve sa rédaction plus tardive. Cf. Giuseppe Porta, « L'ultima parte della Nuova Cronica », op. cit., p.23.

⁸⁵ La date de 1300, marquant le début de l'oeuvre d'écriture selon Villani lui-même, est considérée par Porta comme purement symbolique. Il propose pour sa part « la troisième décennie du XIV^e siècle ». cf. Giuseppe Porta, « L'urgenza della memoria storica », dans *S.L.I.*, op. cit., p.175-176.

⁸⁶ C'est-à-dire le manuscrit Pal. 1081 de la BNCF, copie achevée en 1393 par Benedetto di Banco degli Albizi, ce même manuscrit qui a servi de modèle à l'édition Torrentina de 1554.

1.2.2.2. *Limites et faiblesses des choix de G. Porta selon F. Ragone et A. Castellani*

À cette classification, Castellani apporte de nombreuses objections. Tout d'abord, les deux hommes s'opposent au niveau méthodologique. Pour sa part, Porta estime que la base documentaire de Castellani, jugée « inadéquate », l'empêche d'évaluer correctement le poids de ce qu'il appelle l'« innovation polygénétique ». De son côté, Castellani estime que le manuscrit considéré par Porta comme le principal représentant de la phase de première rédaction [α] (à savoir R5) ne serait en réalité qu'une copie d'un manuscrit de phase de seconde rédaction [β] – du moins à partir du chapitre VIII 20 environ, moment auquel le copiste aurait eu entre les mains un exemplaire plus récent et plus complet, autrement dit de la phase [β]⁸⁷.

S'opposant aux conclusions philologiques de Porta, Castellani estime que les éléments manquant pour affirmer que R4 dérive bel et bien de R5, et non le contraire. Pour appuyer ses propos, il recense un nombre important d'omissions, d'inversions et d'annotations entachant R5, et qui seraient, selon lui, d'évidentes erreurs de copie. Surtout, il estime que certains passages ou certains détails, que l'on retrouve dans R5 mais pas dans R4 ou N30 (X"b), sont le signe d'un travail de perfectionnement de l'œuvre et donc d'une rédaction plus tardive de R5. En un mot, ce que Porta considère comme des passages corrigés ou effacés en deuxième lecture, Castellani les considère plutôt comme des rajouts⁸⁸. Car, dit-il, « Villani ajoute, mais ne corrige jamais ». Autrement dit, R5 perd son statut de manuscrit de base légitime pour la mise au point d'une édition critique (ce qu'il fut pourtant lorsque Porta, passant outre les objections de Castellani, décida malgré tout de s'appuyer dessus en menant à terme son édition critique). Castellani propose donc une nouvelle classification des manuscrits, différente de celle de Porta. Invoquant des raisons linguistiques, il se base sur une autre manuscrit, le ms. II.1.289 de la Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze (ou N10), qu'il date des années 1340-1350 et considère donc à ce titre comme le plus ancien⁸⁹. En un mot, il considère la succession proposée par Porta comme erronée, et refuse logiquement l'ordre que celui-ci avait évoqué (à savoir X-X'-X"). Selon lui, la succession est la suivante⁹⁰, X'-X-X", soit α - ρ - θ pour reprendre ses sigles.

⁸⁷ Arrigo Castellani, « Sulla tradizione manoscritta della *Nuova Cronica* », art. cit., p.114.

⁸⁸ Arrigo Castellani, « Sulla tradizione manoscritta della *Nuova Cronica* di Giovanni Villani », art. cit., p.54 . On trouve un exemple de perfectionnement en VII 53, la partie soulignée étant celle présente en R5 : « e questo sapemo di vero dal detto Pera, uomo degno di fede, che'cci trovammo co' llui in compagnia all'ufficio del priorato l'anno di Cristo MCCXVI, essendo egli antico LXXXX in buona prosperità e senno ». Cf. Id., « Pera Balducci », op. cit., p.5-13.

⁸⁹ Arrigo Castellani, *Grammatica storica della lingua italiana*, I, Bologne, 2000, p.153n.

⁹⁰ Pour des questions de cohérences, nous avons conservé les références de Porta. Cf. Arrigo Castellani, « Sulla tradizione manoscritta della *Nuova Cronica* », art. cit., p.66-71.

Phase primitive I-XI [α]	L13, Par1, N10, H, N2 et N19
Phase pré-finale I-XI [α 2]	L7, R4 et Ra
Phase finale I-XI [α 3]	
Phase secondaire [ϱ]	A(1), Ch3, Ch4/5, L2, L3, L5, L16, M1, N4, N13, N26, R5 et V2
Phase définitive [θ]	L11, Lu, N7 et N9

Pour résumer, Porta faisait le choix de suivre comme manuscrit de référence pour l'édition critique de la première partie le manuscrit Davanzati (R4), en raison du faible nombre de variantes individuelles dans le texte. À noter que c'est le manuscrit qu'avait également choisi avant lui la Magheri comme base de l'édition de 1823. Le second volume se basait en revanche, pour le début du livre XII, sur la seconde partie du manuscrit Riccardiano 1533 (R5, qui regroupe selon lui les phases [1α] et [2α]), qu'il complétait et corrigeait pour la suite par d'autres manuscrits, notamment Palatino 1081 (N30), dont les variantes étaient selon lui des corrections de R5. D'où les fréquents renvois, en notes de bas de page, à des variantes dites de « première rédaction », celles tirées de R5. Or, certaines de ces variantes s'adaptent mal à la chronologie ainsi établie par Porta lui-même. Un exemple suffira à le démontrer.

Ainsi, lors du chapitre consacré aux affrontements opposant les troupes de Philippe de Valois aux barons d'Édouard III d'Angleterre (XII 85), parmi une longue liste de toponymes étonnamment précis et justes, Villani cite le lieu-dit « Saminghiera in Tiracia », que l'on interprétera aisément comme étant la Flamengrie-en-Thiérache. À l'exception de la transformation du F initial en S, dont on a du mal à s'expliquer la raison (erreur de lecture de la part d'un copiste, ou de l'auteur lui-même à partir de sa propre source, une lettre de marchand ?), la traduction italienne du toponyme semble logique, et se fait sur le modèle « Flamand - Fiamingo ». Or, dans son édition, Porta précise en note de bas de page que la « première » rédaction donne la *lectio* « San Michele in T », nous apprenant ainsi qu'il a retenu pour son édition la version « corrigée » d'un manuscrit du groupe X". Comment interpréter cette hésitation dans l'orthographe du toponyme ? Précisons tout d'abord que l'on retiendra la version effectivement rendue par Porta (Saminghiera in Tiracia), dans la mesure où, quelques décennies après Villani, Jean Froissart situait le même événement au même lieu. C'est donc visiblement la seconde version qui est le fait d'une erreur de la part d'un copiste peu au fait de la toponymie du nord de la France, et qui aurait interprété la première syllabe *Sa* comme la forme abrégée de *San(to)*⁹¹. La

⁹¹ Notons que, dans la tradition manuscrite italienne, le préfixe toponymique *San(to)* se décline souvent en fonction

suite du toponyme (-*mingheria*), qui selon cette clé d'interprétation reste obscure au copiste italien, fut alors interprétée comme *Michele*. Enfin, la Thiérache (*Tiracia*) subit le même destin et fut rendue sous la forme incomplète de son initiale (*T*).

Cet exemple suffit peut-être à montrer les limites de l'interprétation de Porta, qui supposerait que le « copiste-correcteur » du manuscrit (b) (modèle de Xⁿ) eût été en mesure de corriger une erreur présente dans le manuscrit R5 – erreur du reste tout sauf évidente (le *San Michele* de R5 n'est pas plus aberrant que les autres « coquilles » relevées par Porta) et qui ne pouvait certes pas sauter aux yeux d'un copiste qui ne possédait pas les connaissances historiques et géographiques suffisantes pour restituer le toponyme original (qui plus est en l'orthographiant mal). On en déduira donc que Xⁿ (*San michele*) est une copie erronée de X (*Samingheria*).

À cette classification, Arrigo Castellani apportait de nombreuses objections, notamment au niveau méthodologique. Surtout, il reproche à Porta de considérer R5 comme le principal représentant de la toute première version. Au contraire, les éléments manquent pour affirmer que le manuscrit R4 dérive de R5, et non le contraire : pour lui les informations contenues dans R5, plus riche en détail, n'ont pas été supprimées lors de la rédaction finale. Il a recensé un nombre important d'omissions, d'inversions, d'annotations qui entachent R5, et qui seraient en réalité, selon lui, des erreurs de copie. Surtout, il estime que les passages ou détails, que l'on retrouve dans R5 mais pas dans R4 (ni dans N30 pour la seconde partie), sont le signe d'un travail de perfectionnement de l'œuvre et donc d'une rédaction plus tardive par rapport à R4. En un mot, là où Porta voit des passages supprimés en deuxième lecture, Castellani voit plutôt des rajouts. À partir de là, Castellani propose donc une nouvelle classification des manuscrits, différente de celle de Porta. Pour des raisons linguistiques déjà évoquées, il se base sur un autre manuscrit, le II.1.289 de la Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze (ou N10).

En un mot, si tout le monde s'accorde à reconnaître que le travail de composition de la *Nuova cronica* a été un travail de longue haleine et a donné lieu à de nombreuses retouches, la manière dont s'effectuent ces retouches change considérablement l'idée que l'on peut avoir du travail de rédaction. Chacun apporte des éléments convaincants, mais force est de constater que les contre-arguments avancés par Castellani nous pousseraient à pencher en sa faveur. Du coup, la composition de la *Nuova cronica* prend l'aspect d'un travail essentiellement cumulatif. Par exemple, là où Porta interprétait la variabilité de certaines références aux écrits de Dante comme résultant

du nom de saint qui y est accolé : le *n* final devient alors un *m* lorsqu'il précède un *p* ou un autre *m* (et peut alors être doublé ou non), et les deux mots sont alors réunis. Ainsi le sestier florentin de *San Piero* devient *Sam Piero* (VIII 3), *San Mauro* devient *Sammoro* (XII 1) et les habitants de *San Miniato* deviennent les *Saminiatesi* (XIII 17).

d'une suppression due à la mise en conformité du texte aux goûts du temps et à un éventuel mot d'ordre venu des autorités communales à l'égard d'un citoyen exilé, il faudrait alors conclure au contraire, c'est-à-dire à un Villani de plus en plus philo-dantesque, jusqu'à en introduire des mentions là où il le peut.

2. La tradition manuscrite de la seconde partie de la *Nuova cronica* de Giovanni Villani. Critique textuelle et analyse historique des livres XII-XIII

L'édition critique de la *Nuova cronica* de Giovanni Villani, travail de longue haleine qui aura mobilisé tant d'énergie, aurait pu être considérée affaire classée avec le texte publié en 1991 par Giuseppe Porta⁹². Mais les choix éditoriaux, et bien au-delà les choix méthodologiques et les présupposés théoriques de ce dernier ont rencontré de nombreuses oppositions, et n'ont en tout cas pas su répondre à l'ensemble des questions soulevées lors des décennies de recherches croisées sur le sujet. Si la publication du texte de Porta, aussi polémique fût-elle, aura eu le mérite de clore *de facto* un débat que les historiens commençaient sans doute à trouver long, s'impatientant de ne pas avoir sous la main l'édition critique mille fois promise et toujours attendue, elle n'a pas été sans provoquer quelques frustrations. Étant donnée l'ampleur de la tâche, il est peu probable qu'une nouvelle édition critique soit en effet un jour programmée, et l'édition Porta est depuis devenue canonique – au grand dam des philologues ! S'il n'est pas dans notre propos de rouvrir le débat, et encore moins d'offrir la base d'une nouvelle édition critique, il n'est probablement pas inutile de revenir sur la question de la composition du texte, afin de juger des conditions véritables qui ont porté à la formation d'une tradition textuelle aussi riche et complexe, et qui reste en grande partie à définir. En outre, cette question nous permettra, en lien avec notre sujet, de mieux comprendre quelle fut la chronologie de rédaction du texte.

⁹² Giovanni Villani, *Nuova Cronica* (edizione critica a cura di G. Porta), Parme, vol. I (livres I-VIII) 1990, vol. II (livres IX-XI) 1991, vol. III (livres XII-XIII) 1991.

2.1. La seconde partie de la *Nuova cronica* dans l'édition Porta de 1991

Essentiellement intéressé à souligner, en Villani, l'écrivain infatigable attaché surtout à l'amélioration stylistique de son texte, Porta a développé un schéma interprétatif focalisé sur l'aspect littéraire de la chronique. Dans cette optique, les variations textuelles offertes par l'impressionnante tradition manuscrite furent considérées, dans leur ensemble, comme le témoignage d'un effort incessant de réécriture de la part de l'auteur lui-même, schéma qui devait permettre dans l'esprit de Porta de hisser Villani au-delà de l'image limitée du marchand-écrivain auquel l'historiographie l'avait sans cesse confiné. Fulvio Pezzarossa⁹³ a souligné à ce titre comment le modèle proposé par Porta ignorait ainsi tout un pan de la question, à savoir ce qui fait l'intérêt en quelque sorte de la critique textuelle, c'est-à-dire la prise en compte de la tradition manuscrite non pas comme un élément externe à la formation du texte, mais précisément comme une étape supplémentaire dans le long phénomène de sédimentation à la base des copies sur lesquelles le philologue doit travailler faute de disposer du manuscrit autographe. Ce qui manque, dit-il en substance, c'est la considération du « contexte qui accueille et relance une narration qui, comme tout autre texte littéraire, acquiert une physionomie et une épaisseur nouvelles à travers le déroulement de la vie culturelle ». L'hypothèse à la base du travail de Porta, celle d'un auteur intéressé au remaniement stylistique de son œuvre, lui a permis de mettre en place un modèle explicatif articulé autour de grandes phases de rédaction, imaginables uniquement grâce au recours à une hypothèse plus fragile encore, celle « d'un travail ayant occupé, pendant des décennies, un auteur assidu remanieur et interpolateur, avec l'aide certaine d'une troupe de copistes »⁹⁴.

Ainsi, par une facilité méthodologique, Porta en arrive à considérer les variations textuelles moins comme le résultat d'un processus pluridécennal de transmission du texte à travers l'œuvre de « copistes par passion », que comme la réalisation d'un projet autant littéraire qu'historiographique. Éliminée toute considération envers la transmission du texte, les variantes textuelles sont unanimement considérées comme « authentiques », fruits d'un long travail de perfectionnement poursuivi aussi bien dans le domaine stylistique qu'idéologique. Porta en vient ainsi par exemple à avancer l'idée, difficilement admissible du reste, d'un effort fourni par Villani pour se conformer à une hypothétique censure idéologique imposée par la Commune à l'endroit de certains ouvrages de Dante – bien qu'il s'agisse des ouvrages les moins polémiques, et alors

⁹³ Fulvio Pezzarossa, « “Le geste e' fatti de' fiorentini” », art. cit., p.101.

⁹⁴ Giuseppe Porta, « Sul testo e la lingua di Giovanni Villani », dans *Lingua nostra*, 47, 2/3, 1986, p.40.

que le climat politique des années 1320-1330 est bien différent de celui qui avait vu le poète contraint à l'exil.

Différente a été la voie choisie par Arrigo Castellani. Optant pour un procédé méthodologique plus traditionnel et accordant davantage d'importance à la question de la transmission du texte et de ses modalités, celui-ci refusait de recourir avec excès à l'hypothèse réélaborative et soulignait au contraire la difficulté de statuer quant à l'authenticité des variations textuelles⁹⁵. Sur la base d'un travail plus traditionnel de repérage des variantes et de regroupement des témoins au sein de reconstructions stemmatiques, il en était ainsi venu à souligner combien le caractère prétendument perfectionnant des interventions, au niveau linguistique comme au niveau substantiel, n'était que rarement avéré, ce qui le conduisait à refuser le portrait dessinée par Porta d'un Villani auteur-remanieur. Au contraire, aussi bien la nature adiphore de certaines des variantes considérées par Porta comme représentantes de la « rédaction définitive », que leur caractère parfois totalement incorrect ou insensé, étaient autant d'éléments qui permettaient à Castellani de rappeler l'importance des phénomènes attribuables en priorité à la copie, via un processus potentiellement long et complexe de transmission du texte et de circulation des manuscrits, et que ces variantes seraient davantage le résultat d'erreurs ou de mauvaises interprétations de la part des copistes. Un processus caractérisé par la simplification, ou au contraire l'enrichissement, du texte et pouvant amener à une relative réélaboration, pas nécessairement involontaire du reste, mais sans que l'on puisse en tout cas la considérer comme programmatique. Mais surtout, en dehors de la question de la transmission du texte et du rôle des copistes dans la définition des traditions manuscrites, et à propos donc des seules variantes d'auteur, Castellani proposait un modèle cumulatif qui définissait le travail de l'auteur comme un long processus de sédimentation. Une tendance à l'encyclopédisme historique plutôt qu'au perfectionnement littéraire, en quelque sorte.

C'est dans le cadre de cette réflexion globale sur le travail et les méthodes employées par Giovanni Villani que doit être abordée la question de la rédaction et de la transmission de la seconde partie de la *Nuova cronica* (livres XII-XIII⁹⁶). Du fait de son ampleur plus limitée, du fait également de l'absence de traditions manuscrites différenciées et facilement identifiables, celle-ci a beaucoup moins retenu l'attention des chercheurs que la première partie de l'ouvrage (livres I-XI).

⁹⁵ Arrigo Castellani, « Problemi di lingua, di grafia, di interpunzione nell'allestimento dell'edizione critica », dans *La Critica del testo. Problemi di metodo ed esperienze di lavoro. Atti del Convegno di Lecce*, Rome, 1985, p.229-254 ; Idem, « Sulla tradizione manoscritta della *Nuova Cronica* », art. cit., p.54-118 ; Idem, « Pera Balducci », art. cit., p.5-13.

⁹⁶ Pour des raisons de compréhension, le numéro des livres sera fourni de manière uniformisée selon la division en treize livres adoptée par l'édition Porta. La première partie correspond donc aux livres I-XI, et la seconde aux livres XII-XIII.

Les variantes sont en effet bien plus caractéristiques dans les onze premiers livres que dans les deux derniers, lesquels ne proposaient finalement que peu d'éléments fortement significatifs à se mettre sous la plume. Il suffit de penser aux fameux chapitres biographiques sur Mahomet ou sur Dante⁹⁷.

Le seul à s'être véritablement intéressé à cette ultime partie – et pour cause – fut donc Giuseppe Porta, notamment dans un court article préparatoire en vue de son édition critique⁹⁸, laquelle se devait évidemment d'embrasser l'ensemble des treize livres de la chronique. De manière logique, et en accord avec l'hypothèse formulée pour les premiers livres, ce dernier postulait l'existence d'une double rédaction également pour les deux derniers livres. Sur la base d'une collation partielle effectuée sur une sélection de quelques variantes jugées significatives, le modèle reconstruit par ses soins mettait de nouveau l'accent sur la distinction systématique de deux traditions, reflétant à ses yeux deux phases rédactionnelles (rédaction / révision) qu'il attribuait à l'auteur. Une foi injustifiée en l'originalité des leçons que Fulvio Pezzarossa regrettait. En outre, la pauvreté de l'appareil critique de l'édition Guanda (du reste essentiellement focalisée sur l'aspect linguistique de l'ouvrage et laissant de côté toute dimension historique) ne fait que renforcer l'impression déjà dominante d'une hypothèse tautologique. La mention récurrente de versions de « première rédaction » laisse songeur, tant la comparaison entre les deux versions s'accorde mal avec l'image d'un Villani « assidu remanieur » défendue par Porta. Comment comprendre, par exemple, que l'auteur se soit montré soucieux de transmettre un texte parfait au point de fournir cet effort correctif imposant qui consistait à réévaluer les données statistiques apportées en première rédaction (comme en XIII 58 par exemple), mais n'aurait en revanche pas été capable de trouver des informations banales, comme par exemple le prénom du marquis de Brandebourg, fils de l'empereur Louis de Bavière ?

C'est pourquoi il nous est apparu nécessaire, dans le cadre d'une étude portant sur les conditions et les modalités de la rédaction de cette seconde partie, de partir d'un réexamen des thèses de Porta, afin peut-être d'envisager un modèle alternatif. Pour ce faire, et dans la mesure où, comme on l'a vu, une grande partie des critiques porte précisément sur ce point, il nous a semblé opportun de repartir de l'étude de la tradition manuscrite.

⁹⁷ *Nuova cronica*, III 8 et X 136.

⁹⁸ Giuseppe Porta, « L'ultima parte della *Nuova Cronica* », art. cit., p.17-36.

2.2. Présentation de la tradition manuscrite

On peut tenir pour acquis qu'avant d'être réunies au sein des premiers manuscrits « complets », les deux parties de la chronique ont connu une diffusion distincte. Car alors que les premiers livres circulaient déjà du vivant même de l'auteur⁹⁹, la seconde partie (en tout cas la dernière section, chapitres XII 52-XIII) n'a été connue que de manière posthume, et fut publiée dans un premier temps de façon isolée, ainsi que le confirment divers indices textuels, comme la référence à un « *nuovo volume* » à la fin du livre XI, à un « *altro volume* » dans le livre XII ou encore à un « *nuovo libro* » réalisé « *per meno vilume di scrittura* » dans le prologue du livre XII¹⁰⁰, mais aussi l'existence documentée de manuscrits « *a due volumi* »¹⁰¹ que l'on retrouve encore nombreux aujourd'hui dans les bibliothèques. Consacrée seulement aux quinze années qui vont de la grande crue de l'Arno (1333) à l'arrivée de la grande peste en Italie (1348), et malgré un volume et un contenu bien moins vaste que les onze premiers livres¹⁰², cette seconde partie a tout de même connu une diffusion relativement importante. Sur un total de cent onze manuscrits recensés par Giuseppe Porta¹⁰³, quarante-deux contiennent tout ou partie du second volume, dont huit qui n'offrent qu'une sélection de sept chapitres relatifs à l'expulsion du duc d'Athènes¹⁰⁴.

2.2.1. Chronologie de la tradition manuscrite

Concernant la distribution chronologique des manuscrits, et si l'on se fie aux datations avancées par Porta et Castellani, les observations que l'on peut faire pour la seconde partie de la chronique rejoignent celles déjà faites pour l'ensemble de la chronique. La répartition est à peu près équivalente entre la seconde moitié du XIV^e siècle (18 manuscrits, essentiellement du dernier quart du siècle) et le XV^e siècle (19 manuscrits, essentiellement du début du siècle).

⁹⁹ Villani lui-même témoigne de cette diffusion (cf. XII 131).

¹⁰⁰ Giuseppe Porta, « L'ultima parte della *Nuova cronica* », art. cit., p.17-18.

¹⁰¹ Le 16 octobre 1428, Dolfo degli Spini note dans son livre de *ricordanze* qu'il a prêté à Giovanni degli Spini sa « *Cronicha di Giovanni Villani a due volumi* ». Cité dans Christian Bec, *Les marchands écrivains. Affaires et humanisme à Florence, 1375-1434*, Paris, 1967, p.399.

¹⁰² Dans sa version éditée, en nombre de pages, la seconde partie représente à peine plus du quart du total de la chronique.

¹⁰³ Cf. note 50.

¹⁰⁴ Biblioteca Marucelliana, ms C.8 (M3) ; Biblioteca Nazionale Centrale di Firenze (BNCF), ms Magliabecchiano XXV.345 (N24), Palatin 560 (N28), Palatino 584 (N29), Palatino Capponiano 72 (N33), Palatino Panciatichi 90 (N34) ; Biblioteca Riccardiana, ms 1030 (R1) et 1553 (R7). La sélection concerne les chapitres XIII 1-4, 8, 16, 17 (ainsi que 18-23, 28, 32 et 34 pour le dernier).

Concernant les exemplaires les plus anciens de la seconde partie, et confirmant sa diffusion précoce, six d'entre eux seraient à dater des années 1360-1380¹⁰⁵. Toutefois, à la différence de la première partie pour laquelle on possède au moins un manuscrit très ancien (peut-être même contemporain¹⁰⁶), il n'existe rien de tel pour la seconde partie. Trois manuscrits peuvent être datés avec certitude grâce à la souscription du copiste, qui reporte la date à laquelle l'exemplaire a été réalisé. Deux d'entre eux datent ainsi de 1393¹⁰⁷, tandis que le troisième, à en croire la mention manuscrite du copiste, serait une copie directe de l'original réalisée en 1376 par Matteo di Giovanni Villani, fils de l'auteur et auteur d'au moins une autre copie (le fameux manuscrit Riccardiano 1532)¹⁰⁸. Giuseppe Porta émet toutefois un doute quant à l'authenticité de cette dernière souscription, estimant (probablement à raison) que le manuscrit est bien trop incorrect pour avoir été tiré de l'original et que la mention a sans doute été recopiée sur l'antigraphe du manuscrit¹⁰⁹. La formulation se retrouve d'ailleurs à l'identique dans d'autres manuscrits, faisant ainsi apparaître cette étonnante habitude de la part des copistes qui consistait à reproduire in extenso leur modèle, sans faire de distinction entre le texte original et le paratexte. Quoi qu'il en soit, on retiendra que le manuscrit le plus ancien dont on ait la trace (fût-elle indirecte) remonte à 1376 : les traditions manuscrites des deux parties restent donc là encore globalement similaires, puisque le plus ancien manuscrit daté que l'on ait conservé pour la première partie date de 1367-68¹¹⁰.

S'il n'est pas impossible que la première section de la seconde partie (chapitres XII 1-51) ait connu une diffusion précoce, en « annexe » à la première partie et peut-être du vivant même de l'auteur, la diffusion de la seconde section a été posthume, probablement de manière confidentielle dans un premier temps, avant de connaître une diffusion plus large durant le dernier quart du siècle, sans toutefois connaître le même succès que la première partie. L'aspect moins achevé des deux derniers livres, les lourdeurs de style mais aussi les lacunes, qui sont autant de signes que l'auteur n'a pas eu l'occasion de revenir sur son texte et d'y apporter les corrections

¹⁰⁵ Arrigo Castellani, « Sulla tradizione manoscritta della *Nuova Cronica* », art. cit., p.66-71.

¹⁰⁶ Castellani fait ainsi remonter aux années 1330-1340 le ms N10 (II.I.289 de la BNCF), qui pourrait d'ailleurs être attribué à ser Francesco di Naddo (cf. Arrigo Castellani, « Problemi di lingua... », art. cit., p.232).

¹⁰⁷ BNCF, ms II.I.251 (N5) : « Qui finisce il trattato elopera fatta p(er) giovannj villanj iscritta eritratta delloro originale libro dj xx digennaio Mccclxxxij siconpie descrivere eildi di santo sebastiano ame(n) » ; et BNCF, ms Palatino 1081 (N30) : « Conpiuto descrivere questo libro p(er) me benedetto dibancho degl'albizi domenicha avespro adj xxij di febraio an(n)j 1392 iddio nesia lodato. »

¹⁰⁸ Biblioteca Apostolica Vaticana, ms Palatino Latino 939 (P) : « Qui finiscie Jl trattato elopera fatta per giovannj villanj ritratta a punto del suo originale p(er) me matteo di giovannj villanj liannj Mccclxxvj. » ; Biblioteca Riccardiana, ms 1532 : « Jl quale libro feci asenp(r)are Jo Matteo digiovannj villanj lanno Mccclxxvij Come sta apunto. »

¹⁰⁹ Giuseppe Porta, « Censimento... I. », art. cit., p.68.

¹¹⁰ Biblioteca Marciana, ms Italiano VI.270 : [*Leona*]rdus not(arin)s dj Codelupis Incepi hoc opus die luni xxvij [...] dece(m)br. di m°ijelxij° ind. V.

prévues, expliquent sans doute cette moindre diffusion. Matteo di Giovanni, qui semble-t-il a joué un rôle essentiel dans ce processus, n'a d'ailleurs pas toujours jugé opportun de produire des manuscrits complets, et si en 1376 il faisait réaliser une copie des treize livres, celle produite l'année suivante ne contenait que les onze premiers. L'accélération du rythme de diffusion au cours des dernières décennies du siècle serait en outre à rapprocher de la nouvelle donne politique des années 1380-1390, caractérisée par le retour triomphant de l'oligarchie citadine, dont l'auteur avait lui-même été un fervent partisan, et qui trouvait un appui idéologique utile dans la *Nuova cronica*, *a fortiori* dans cette ultime partie où l'auteur fustigeait les *novi cives* et le gouvernement populaire des « *artefici minuti idioti e ignoranti* »¹¹¹.

2.2.2. Contexte et environnement de production

Concernant le contexte et l'environnement de production des copies manuscrites, Porta avait avancé l'hypothèse d'un recours à des *scriptoria* sur lesquels, disait-il, devait peser « l'influence de la famille et la renommée, ou peut-être l'esprit d'initiative du chroniqueur », seule manière à ses yeux d'expliquer un travail « que l'on ne retrouve que chez les moines de Saint-Albans en Angleterre ou de Saint-Denis en France »¹¹². La comparaison ne laisse pas de surprendre, et on comprend d'ailleurs mal comment un tel contexte de production aurait transmis aussi peu de manuscrits datant du vivant de l'auteur. Certains exemplaires, sur lesquels un grand nombre de copistes se sont relayés (huit pour le seul Ashburnham 801), pourraient effectivement faire penser à un environnement professionnel (pourquoi pas un scriptorium), mais de tels cas ne représentent qu'une infime minorité : 30 des 34 manuscrits de la seconde partie ont été réalisés par un ou deux copistes. Une hypothèse plus vraisemblable serait plutôt celle de ces *copisti per passione* dépeints par Vittore Branca¹¹³, des copistes non-professionnels, correspondant à une multitude de profils et issus de toutes les classes sociales. Ainsi, parmi les copistes qui ont œuvré sur la chronique, outre Matteo di Giovanni Villani, on retrouve des lettrés, comme le notaire Leonardus di Codelupis¹¹⁴, ainsi que plusieurs membres des grandes familles de l'oligarchie, comme Simone di Tommaso

¹¹¹ Fulvio Pezzarossa, « Le geste... », art. cit., p.97 et 105.

¹¹² Giuseppe Porta, « Sul testo », art. cit., p.40 ; Idem, « Note al testo », *Nuova cronica*, p.xxv-xxvi.

¹¹³ Vittore Branca, « Copisti per passione, tradizione caratterizzante, tradizione di memoria », dans *Studi e problemi di critica testuale. Atti del Convegno di studi (Bologna, 7-9 aprile 1960)*, Bologna, 1961, p.69-83.

¹¹⁴ Biblioteca Marciana, ms Italiano VI.270 : cf. *ultra*.

Altoviti¹¹⁵ ou Benedetto di Bancho degli Albizi¹¹⁶, mais aussi des citoyens plus modestes et moins cultivés, comme le cordonnier Domenico di Giovanni del Terosi, auteur d'un *compendium* de la chronique¹¹⁷. De cette multiplicité de profils socio-culturels des acteurs de la transmission du texte (quoique pour l'essentiel des laïcs lettrés) découle une qualité variable des copies, certaines très bonnes (comme le Palatino 1081 de Benedetto degli Albizi, dont un érudit du XIX^e siècle jugeait la langue « *pura e sana* »¹¹⁸), d'autres beaucoup moins (comme le *compendium* de Domenico di Giovanni).

Autre indice laissant penser que la production doit être replacée dans un environnement non-professionnel, le fait que les manuscrits sont dans l'ensemble peu prestigieux. Parmi les manuscrits contenant la seconde partie (mais la remarque peut encore une fois être étendue à l'ensemble de la tradition), quelques exemplaires relativement anciens, comme le Riccardiano 1533 que Castellani propose de faire remonter aux années 1360-1370, possèdent encore les caractéristiques du bel objet : réalisé sur parchemin, il utilise une écriture livresque de chancellerie ; le texte est réparti sur deux colonnes, les lettrines, soignées, alternent encres bleue et rouge, les rubriques sont complétées ; en outre, l'initiale de la première page est décorée d'un portrait de l'auteur en train d'écrire, tandis que des motifs floraux encadrent le texte et que le bas de page est frappé du blason de la famille Villani. La majeure partie des manuscrits sont toutefois recopiés sur papier, et les copistes n'ont pas apporté un grand soin à leur travail : la répartition en colonnes est abandonnée, la gothique cursive employée de manière quasi exclusive, le ductus se fait parfois ardu au fil de la copie, les lettrines et les rubriques manquent souvent, et à l'exception de l'initiale susmentionnée aucun manuscrit n'est illustré. Autrement dit, ils étaient probablement moins destinés à être conservés précieusement qu'à un usage fréquent et intense, ce dont témoignent par ailleurs les nombreuses annotations et autres signes marginaux apportés par les lecteurs successifs.

¹¹⁵ BNCF, ms II.II.124 de la BNCF : « Questo libro e di simone di mess(er)e tom(m) aso altoviti Jl quale Co(m)pier descrivere ildetto Simone Adj xxviiiij dimaggio neglian(n)i diCristo Mccclxxxv amen » . À noter également le ms 710 de la Biblioteca Universitaria di Pisa, réalisé en 1412 « appetizione » de Bindo di Antonio di Bindo Altoviti.

¹¹⁶ Biblioteca Apostolica Vaticana, ms Palatino 1081 : « Conpiuto descrivere questo libro p(er) me benedetto dibancho deglalbizi domenicha avespro adj xxiiij di febraio an(n)j 1392 iddio nesia lodato. » Lettré et doué d'un haut niveau de culture, Benedetto di Bancho est semble-t-il très actif comme copiste à la fin du XIV^e siècle (cf. Carlo Delcorno, « Predicazione volgare e volgarizzamenti », dans *M.E.F.R.M.*, 89/2, 1977, p.689).

¹¹⁷ Annibale Tenneroni, « Di un compendio sconosciuto della *Cronica* di Giovanni Villani », dans *B.I.S.I.*, 13, 1893, p.1-6

¹¹⁸ La remarque est de Giulio Ferrario, dans son commentaire au *Décameron* de Boccace (Milan, vol. I, 1803, p.425).

2.2.3. Contenu et composition des manuscrits de la seconde partie

Concernant la composition de ces manuscrits, outre le cas particuliers des compilations, un petit groupe de manuscrits (7) témoigne d'une division au niveau du chapitre XII 51, soit qu'ils se terminent sur celui-ci (4), soit qu'ils témoignent d'un changement de main au-delà (3)¹¹⁹. La grande majorité (24) contient toutefois les deux livres, complets ou mutilés, mais sans rupture dans la copie entre les chapitres XII 51 et 52. Deux cas restent indéterminés parce que lacunaires à ce niveau-là¹²⁰, tandis qu'un autre manuscrit, qui commence précisément par le chapitre XII 52¹²¹, devait probablement faire suite à un exemplaire contenant les chapitres précédents.

2.3. Collations et analyse de la tradition manuscrite

Le premier point important qui ressort de cette présentation est donc l'existence d'une tradition manuscrite distincte pour les 51 premiers chapitres du livre XII. La collation devra donc être menée en deux temps, de façon séparée pour chacune des deux sections. Pour des raisons pratiques, celle-ci n'a pu être menée que sur une partie seulement des manuscrits, ceux conservés dans les bibliothèques de Florence et de Rome. Le choix de l'échantillon n'a donc aucune justification méthodologique, et pourrait à ce titre constitué une faiblesse : toutefois, ce sont malgré tout 24 manuscrits qui ont été étudiés, sur les 34 au total qui contiennent tout ou partie des deux derniers livres de la chronique, ce qui représente finalement une base suffisamment large pour que l'on puisse justifier de la solidité des observations. Les manuscrits ainsi collationnés et les sigles correspondants (en adoptant ceux de Porta) sont les suivants :

- Florence, Biblioteca Laurenziana : manuscrits 62.1 (L1), 62.3 (L3), 62.4 (L4), 62.5 (L5), Ashburnham 511 (L9), Ashburnham 512 (L10), Ashburnham 801 (L14), Reddiano 200 (L17) ;

¹¹⁹ Biblioteca Apostolica Vaticana, Chigi L.VIII.297 (Ch3²) ; Biblioteca Marucelliana, ms C. 368 (M4) ; BNCF, ms II.I.114 (N1) et II.I.286 (N9) ; Biblioteca Laurenziana, 62.5 (L5) ; Biblioteca Riccardiana, ms 1533 (R5) ; Biblioteca Marciana, ms Italiano Z.33 (V1). On peut également citer le manuscrit Reddiano 200 de la Laurenziana (L17), dont la première main s'arrête en fin de feuille, à la fin du chapitre XII 51, non sans avoir annoncé, par un renvoi en bas de page, la rubrique du chapitre XII 52.

¹²⁰ Il s'agit du manuscrit S.94 sup. de la Biblioteca Ambrosiana (A3), qui ne contient que les trois premiers chapitres du livre XII, et du ms 552 de la Holkham Hall Library (H), interrompu au cours du premier chapitre du même livre.

¹²¹ C'est le manuscrit Ashburnham 511 de la Biblioteca Laurenziana (L9).

- Florence, Biblioteca Riccardiana : manuscrits 1531 (R3), 1533 (R5), 1815 (R8) ;
- Florence, Biblioteca nazionale centrale : manuscrits II.I.14 (N1), II.I.135 (N2), II.I.251 (N5), II.I.286 (N9), II.I.405 (N12), Palatino 1081 (N30), Palatino E.B.10.6 (N32), Palatino Panciatichi 91 (N35) et Palatino Panciatichi 158 (N37) ;
- Rome, Biblioteca Apostolica Vaticana : manuscrits Barberino Latino 4120 (B), Chigi L.VIII.297 (Ch3¹ pour la première partie contenant les chapitres XII 1-51, Ch3² pour la seconde partie contenant l'ensemble des livres XII-XIII), Ottoboni Latino 1427 (O) et Palatino Latino 939 (P).

Notre attention s'est d'abord portée sur les variantes textuelles, dans un premier temps sans prendre en compte leur nature, innovation involontaire ou variantes d'auteur, afin de définir des regroupements entre les manuscrits et de parvenir à un classement des différentes traditions textuelles. Une pré-analyse réalisée sur quelques manuscrits a permis d'identifier une série de huit chapitres intéressants dans l'optique d'une collation du fait de la présence de variantes significatives et sur lesquels la collation des manuscrits retenus a été menée de façon intégrale (XII 12, 37, 38, 85, 143, XIII 43, 56, 79). Une collation partielle a ensuite été effectuée sur seconde série de variantes, sans être étendue à l'ensemble des chapitres concernés, en raison de leur longueur excessive (XII 3, 20, 42, 131, 133, 143, XIII 4, 16, 17, 36, 44, 58, 79, 83).

2.3.1. Collation de la première section (chapitres XII 1-51)¹²²

Une première série de variantes nous permet de définir, à l'intérieur de la tradition manuscrite, deux grands regroupements, que l'on appellera α et β ¹²³.

	α (Ch31, L3, L4, L14, N5, N35, R5, R8)	β (B, Ch3 ² , L10, L17, N1, N2, N9, N12, N30, N32, O, P, R3)
a) XII 12, ligne 2 =	« a di XVIII di luglio »	« a di XVIII di luglio » ¹²⁴
b) XII 12, lignes 2-3 =	« il campanile nuovo di Santa Reparata »	« il campanile nuovo di Santa Reparata, cioè il campanile del marmo » ¹²⁵

¹²² Ont été exclus de la collation les manuscrits L9 et N37, lacunaires respectivement jusqu'aux chapitres XII 52 et XII 72.

¹²³ Le cas de L1 est indéterminé, dans la mesure où il partage des leçons aussi bien avec α (d, e, f, h, i) qu'avec β (a, b, c, g)

¹²⁴ N9 et P présentent chacun une leçon singulière (« a di III di luglio » et « del mese di luglio »).

¹²⁵ Il existe en réalité deux versions d'une même variante : « il campanile nuovo di Santa Reparata, cioè il campanile del

c) XII 37, ligne 21 =	« Avemo detto sì distesa questa presa »	« Avemo detto sì distesamente questa presa »
d) XII 12, lignes 11-12 =	« E in questo tempo e istante »	« E in questo tempo stante »
e) XII 12, ligne 14 =	« e fecionsi di nuovo »	« e rifeconsi di nuovo »
f) XII 38, lignes 4-5 =	« Ben vi rimase morto per soperchio affanno il conte di Cornovaglia »	« Ben vi rimase morto il conte di Cornovaglia per soperchio affanno »

On notera tout d'abord que l'ensemble des variantes sont adiphores, toutes sont correctes au niveau linguistique et aucune n'offre de véritable différence au niveau du sens (« *fecionsi* » contre « *rifeconsi* », « *distesa* » contre « *distesamente* », etc.). La variante b fait toutefois exception, puisque les manuscrits du groupe β proposent une leçon plus complète – sans que ceux du premier groupe ne soient pour autant incomplets ou incorrects au niveau linguistique ou substantiel. La forme de la proposition, introduite par ce « cioè » caractéristique des interpolations et qui vient briser le rythme de la phrase, laisse penser à un ajout postérieur. On se retiendra toutefois de conclure à ce sujet. On notera pour l'instant comme fait significatif le fait que les manuscrits reflétant ce que Porta considère comme la « rédaction primitive » de la seconde partie, à savoir ceux contenant les chapitres XII 1-51 isolés, se répartissent aussi bien dans le premier groupe (Ch31, R5) que dans le second (N1, N9). L'apparition d'une double tradition serait donc antérieure à la rédaction de la seconde section. Ce qui prouve la mise en circulation précoce de la première section isolée.

Les manuscrits du groupe α se distinguent donc par la qualité de leurs leçons, ainsi que par leur homogénéité. À l'exception de L3, le nombre de variantes individuelles, d'erreurs de copie, de leçons erronées ou d'omissions est très faible. On notera en plus que Ch31 et O partagent un certain nombre de variantes qui les opposent au reste de la tradition, des variantes qui prises individuellement n'ont pas de valeur démonstrative, mais dont la récurrence laisse supposer un rapprochement, que ce soit par dérivation d'un subarchétype commun (γ) ou par dérivation de l'un par rapport à l'autre (Ch31 étant l'antigraphe de O).

	R5	Ch31 et O
a) XII 37, lignes 3-4 =	« a la guardia ne la Città di Castello »	« a la guardia della Città di Castello »
b) XII 37, lignes 6-7 =	« giunsono alle porte di Castello »	« giunsono alle porte di Città di Castello »

marmo » (B, N1, N2, N32, P) et « *il campanile di Santa Reparata, cioè il nuovo campanile del marmo* » (Ch3², L10, L17, N12, N30, R3). N9 présente une leçon singulière (« *si cominciò a fondare il campanile di marmo* »).

c) XII 37, lignes 11-12 =	« facendo vista con grande tumulto di grida »	« facendo vista con grande grida »
d) XII 37, lignes 12-13 =	« tagliare la detta porta »	« tagliare la porta »
e) XII 37, lignes 14-15 =	« e poi grande battaglie ebbono »	« « e poi ebbono grande battaglie »
f) XII 37, ligne 17 =	« La città per li Tedeschi fue tutta corsa e rubata »	« La città fue tutta corsa e rubata per li Tedeschi »

En outre, toujours parmi les manuscrits dérivés de α , R8 et L14 présentent un petit nombre de variantes communes qui les distinguent du reste du groupe, laissant supposer la dérivation d'un subarchétype commun δ .

	α	R8, L14
a) XII 12, ligne 6 =	« soprastante et proveditore »	« sopra stette e proveditore »
b) XII 12, lignes 10-11 =	« compiuto di fare in calen di gennaio MCCCXXXVI »	« compiuto di fare il gennaio MCCCXXXVI »
c) XII 38, ligne 6 =	« le fortezze delle montagne, e de' boschi e maresi »	« le fortezze delle montagne, e de' boschi profondi e maresi »
d) XII 38, ligne 7-8 =	« lascereme alquanto delli strani »	« lasceremo alquanto delli fatti delli Scotti »
e) XII 37, lignes 11 =	« feciono agirare la loro gente »	« fece la loro gente agirare »

Parallèlement à un certain nombre de variantes adiphores, on note au moins deux leçons manifestement erronées, l'une par erreur d'interprétation (« *sopra stette* » contre le correct « *soprastante* ») l'autre par omission (« *il gennaio* » contre « *in calen di gennaio* »), ainsi que d'une variante commune qui selon toute vraisemblance ne saurait être considérée comme polygénétique (« *de' boschi profondi* »).

Concernant les manuscrits issus de l'archétype β , ceux-ci se distinguent par un nombre élevé de variantes individuelles. Si les leçons sont dans l'ensemble moins homogènes que celles du groupe précédent, il est encore possible d'opérer quelques regroupements. Une première série de variantes permet de distinguer deux sous-groupes. Tout d'abord N1, N32 et B, qui présentent au moins quatre variantes distinctives, permettant de les distinguer du reste de la tradition et de supposer l'existence d'un modèle commun ϵ .

- a) XII 12, ligne 3 =
- « il campanile nuovo di Santa Reparata, di costa a la faccia della chiesa in su la piazza di Santo Giovanni » (R5)
 « il campanile nuovo di Santa Reparata, cioè il nuovo campanile del marmo, insulla faccia d'insulla piazza di Santo Giovanni » (Ch3²)
- « il campanile di Santa Reparata, cioè il campanile del marmo, il quale è insulla piazza di santo Giovanni »
- b) XII 12, lignes 3-5 =
- « E a ciò fare e benedicere la prima pietra fue il vescovo di Firenze con tutto il chericato e co' signori priori e l'altre signorie co' molto popolo a grande processione » (R5)
 « E a ciò fu a benedicere la e la prima pietra fondoe il vescovo di Firenze con tutto il chericato e co' signori priori e l'altre signorie co' molto popolo a grande processione » (Ch3²)
- « al quale fondamento fu il vescovo di firenze col chericato e mise la prima pietra co' li signori priori e-lloro collegi e molto popolo e tutte le signorie con la processione »
- c) XII 12, lignes 5-6 =
- « e fecesi il fondamento infino all'acqua tutto sodo » (R5 et Ch3²)
- « e fecesi il fondamento infino all'acqua tutto sodo infino sopra terra » (N1, B)
 « e fu il detto fondamento tutto sodo, cioè da l'acqua infino sopra terra » (N32)
- d) XII 12, lignes 6-7 =
- « e soprastante e proveditore della detta opera di Santa Liperata fue fatto per lo Comune maestro Giotto nostro cittadino, il più sovrano maestro stato in dipintura che ssi trovasse al suo tempo » (R5)
 « e sopra stette a provvedere la detta opera di Santa Liperata fue fatto per lo Comune maestro Giotto nostro cittadino, il più sovrano maestro stato in dipintura che ssi trovasse al suo tempo » (Ch3²)
- « e sopra ciò fu fatto proveditore il nobile maestro Giotto cittadino di Firenze, il quale fu il più sovrano maestro in dipignere che mai si trovasse. »
- e) XII 12, lignes 9-10 =
- « il quale maestro Giotto tornato da Milano, che 'l nostro comune ve l'avea mandato al servizio del signore di Milano, passò di questa vita »
- « il quale maestro Giotto tornato da Milano, che 'l nostro comune ve l'avea mandato al servizio del signore, il quale passò di questa vità » (N1, B)
 « il quale maestro Giotto

¹²⁶ En raison du grand nombre de variantes individuelles proposées par les autres manuscrits du groupe β , la comparaison sera faite avec un représentant du groupe α .

		tornato da Milano, che l'avea mandato il detto comune, il quale passò di questa vità » (N32)
f) XII 12, lignes 13-14 =	« fecionsi di nuovo le mura sopra la riva d'Arno »	« fecionsi di nuovo le mulina sopra la riva d'Arno »
g) XII 38, lignes 4-5 =	« Ben vi rimase morto per sopperchio affanno il conte di Cornovaglio » (R5) « « Ben vi rimase morto per sopperchio affanno il conte di Cornovaglio per sopperchio affanno » (Ch3 ²)	« Ben vi rimase morto il conte di Cornovaglia per troppo affanno »

La seconde variante est suffisamment caractéristique pour prouver la dérivation commune de ces manuscrits. Quelques légères variations entre les leçons respectives (c,e) permettent peut-être d'isoler N32 par rapport aux deux autres.

Concernant l'articulation du subarchétype ϵ par rapport au reste de la tradition issue de β , on peut noter l'existence d'un petit nombre de variantes communes à Ch3², L10, L17, N2, N9, N12, P et R3 et ignorées en revanche aussi bien par α que par ϵ .

	α et ϵ	Ch3 ² , L10, L17, N2, N9, N12, P et R3
a) XII 12, ligne 12 =	« il nuovo ponte a la Carraia, il qual era caduto »	« il nuovo ponte a la Carraia ch'era caduto »
b) XII 37, ligne 10 =	« per difensione »	« per diffendere la terra » « per difendere » (N9)
c) XII 37, ligne 17 =	« e 'l castello della rocca assediato »	« e 'l castello della rocca fu tutto assediato »
d) XII 38, ligne 2 =	« Nel detto anno, la state MCCCXXXV, il giovane Adoardo re d'Inghilterra »	« Nel detto anno MCCCXXXV, la state, il giovane Adoardo re d'Inghilterra » « Nel detto anno MCCCXXXV, l'oste del giovane re Adoardo re d'Inghilterra » (Ch3 ² , P)

La force démonstrative de ces variantes n'est pas évidente. L'hypothèse polygénétique peut être avancée pour la variante a (totalement équivalente au niveau du sens et de l'usage) et pour la variante c (où la première partie de la phrase, « *la città fue tutta corsa e rubata* » semble appeler ce second « *fu tutto* »). La variante d témoigne d'une évolution en deux temps, par simple inversion dans le premier cas, puis par erreur de retranscription (« *l'oste* » contre le correct « *la state* »). Nous nous abstenons de conclure quant à une hypothétique dérivation commune des manuscrits du

second groupe. En revanche, une certaine proximité existe entre Ch3², L10 et P (ainsi que, dans une moindre mesure, R3) qui concordent systématiquement entre eux, et qui présentent en outre quelques variantes significatives dont ils sont les seuls témoins, laissant supposer l'existence d'un antigraphe commun ζ.

	α et β	Ch3 ² , L10, P
a) XII 12, ligne 6 =	« e sopra stante e proveditore » « e sopra stette e proveditore » (R8, L14)	« e sopra stetta a provedere »
b) XII 37, ligne 9 =	« vegnendo a la porta »	« giugnendo alla porta »
c) XII 37, lignes 9-10 =	« sbigottito abarrò la via dinanzi » « isbigottì e abarrò la via dinanzi » (Ch31, O, N9) « s'abarrò assai sbigottito la via dinanzi » (N5)	« isbigottirono e abbarrarono la via dinanzi »
d) XII 37, ligne 22 =	« d'aventuroso avvenimento, e con bello accorgimento e prodezza di guerra » « d'aventuroso avvenimento, e con bello argomento e prodezza di guerra » (L17, N1, N2, N12, N30)	« d'aventuroso avvenimento e prodezza di guerra » (R3 compris)
e) XII 37, ligne 24 =	« a rincrescere loro la grossa spesa »	« a rincrescere loro la spesa grossa » (R3 compris)

L10 et P partagent en outre un nombre significatif de variantes communes dont ils sont les seuls témoins.

	α et β	L10, P
a) XII 12, ligne 10 =	« il quale maestro Giotto tornato da Milano, (...), passò di questa vità »	« il quale maestro Giotto tornato da Milano, (...), il quale Giotto passò di questa vità »
b) XII 12, ligne 3 =	« il nuovo campanile del marmo, insulla faccia d'insulla piazza di Santo Giovanni » (Ch3 ²)	« il nuovo campanile del marmo di costa alla piazza di Santo Giovanni » (L10 et P)
c) XII 37, rubrique =	« Come i Perugini e' loro collegati ebbono la Città di Castello. »	« Come la Città di Castello fu presa da' Perugini e tolta agli Aretini. »

Sur une variante, les manuscrits des groupes ε et ζ concordent, et se distinguent du reste de la tradition issue de β, qui sur ce point partage la leçon avec α.

	L17, N9, N2, N12, N30 (concordant avec α)	ϵ (B, N1, N32), ζ (Ch3 ² , L10, P et R3)
a) XII 12, lignes 12-13 =	« e costò più di XXVm di fiorini d'oro, e restrinse II pile al Vecchio; e fecionsi di nuovo »	« e costò più di XXVm di fiorini d'oro; e fecionsi di nuovo »

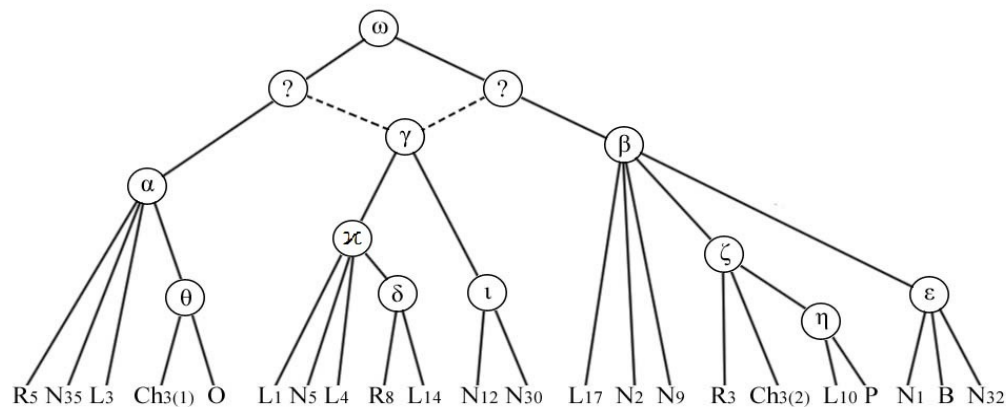
Sur le plan linguistique et substantiel, la variante est adiphore, et il peut s'agir aussi bien d'une omission que d'un ajout : tant au niveau linguistique que substantiel, la phrase paraît aussi naturelle avec que sans. Toutefois, le fait que les manuscrits ϵ et ζ partagent avec les manuscrits L17 et apparentés une leçon caractéristique (cf. variante XII) laisserait penser qu'il s'agit d'une omission (dérivation du second groupe par rapport au premier), avec dérivation commune de ϵ et ζ par l'intermédiaire d'un subarchétype commun, les autres manuscrits (L17 et apparentés) dérivant en revanche directement de β .

Mais une ultime observation semble contredire l'articulation en deux traditions clairement identifiables α/β , et conduit à distinguer d'un côté N12 et N30 au sein de β , et de l'autre L1, L4, L14, N5 et R8 au sein de α , lesquels partagent deux leçons communes, dont une distinctive, par rapport au reste de la tradition.

	L1, L4, L14, N5, N12, N30, R8	B, Ch31, Ch3 ² , L3, L10, L17, N1, N2, N9, N32, N35, O, P, R3, R5
a) XII 20 =	« lo stimo a larga valuta di sette milioni di fiorini d'oro, siche in tutto fu il tesoro di valuta di più di XXV milioni di fiorini d'oro, che ogni milione è mille migliaia di fiorini d'oro la valuta. »	« lo stimo a larga valuta di sette milioni di fiorini d'oro, che ogni milione è mille migliaia di fiorini d'oro la valuta. »
b) XII 3 =	« ma perciò che 'l seguente ridicimento di piu persone contenea molto meno » (P compris)	« ma perciò che 'l seguente di piu persone contenea molto meno » (P exclus)
c) XII 38, ligne 3 =	« con Ruberto di Balliuolo, il quale n'avea fatto nuovo re, e contra Davit re nato di Brus »	« con Ruberto di Balliuolo, il quale n'avea fatto nuovo re nato di Brus »

La nature de la variante c ne laisse pas de place au doute, et doit être considérée comme une omission manifeste du second groupe, produisant ainsi une leçon incorrecte (« *il quale n'avea fatto nuovo re nato di Brus* »). Ce type d'omission, par saut du même au même (de *re* à *re*), représente toutefois un cas typique de « piège à copiste », possiblement polygénétique. La variante b semble elle aussi être considérée, au niveau du sens, comme une omission, la version courte étant

difficilement compréhensible autrement. Il est plus difficile en revanche de déterminer la nature de la variante b, dans la mesure où il peut s'agir tout à la fois d'un ajout par le premier groupe ou au contraire d'une omission par le second. Dans le cas d'un ajout, il est peu probable voire impossible que la variante soit polygénétique et qu'elle soit apparue conjointement et de manière autonome dans deux parties distinctes de la tradition manuscrite : sa forme assez complexe et l'homogénéité des leçons laissent supposer que tous les manuscrits qui la rapportent sont liés et dérivent d'un archétype commun (γ dans notre reconstruction). En quel cas, nous obtiendrions un groupe rassemblant des manuscrits jusque-là apparentés aussi bien à α (L4, L14, N5, R8) qu'à β (N12, N30), ce qui entre de nouveau en contradiction avec les variantes qui nous ont conduit à distinguer α et β . De celles-ci, on a vu qu'un grand nombre n'avait pas de véritable force démonstrative, à l'exception d'une seule (XII 12 : « *cioè il campanile del marmo* »). Pour la même raison, un modèle de dérivation par diffraction, qui consisterait à considérer γ comme un troisième archétype indépendant de α et de β , n'est pas envisageable, dans la mesure où l'on ne saurait alors expliquer la présence de variantes communes à N12, N30 et β d'un côté, et à L4, L14, N5, R8 et α de l'autre.



À ce stade, l'hypothèse polygénétique semble ne plus pouvoir être écartée. Une des deux séries de variantes (XII 12 ou XII 20-38) serait donc apparue de manière autonome dans deux témoins issus de deux parties distinctes de la tradition. On obtiendrait un *stemma* dans lequel γ se rattacherait à une branche ou à une autre de la tradition, en fonction de l'hypothèse retenue. Dans le cas où γ se rattacherait à α , alors la variante du chapitre XII 12 (« *cioè il campanile del marmo* ») serait à considérer comme une omission survenue de façon autonome en α et en χ . Le cas inverse, à savoir que γ se rattache à β , est moins probable : certes, le saut du même au même en XII 38 (« *contra Davit re* »), qui ne peut être dû qu'à une omission, représente un cas d'erreur

répandu, qui peut potentiellement être commis en deux points de la tradition manuscrite, mais alors la variante de XII 12 consisterait en un ajout de la part de l'archétype de β et γ , que les représentants de κ auraient ensuite ignorée.

2.3.2. Collation de la seconde section (chapitres XII 52-XIII)¹²⁷

La seconde section présente une situation différente de la première. Si les variantes individuelles y sont encore très nombreuses, les regroupements sont cependant plus constants, et il est plus facile de parvenir à définir quelques grandes traditions textuelles. Une première série de variantes distinctives permet de dégager deux grands groupes, que l'on dénommera α et β .

	α : B, L1, L4, L9, L14, L17, N2, N5, N12, N30, N32, N35, P, R3, R8	β : Ch3 ² , L3, L10, N37, O, R5
a) XII 85, ligne 22 =	« e poi vennero alla Samingheria » ¹²⁸	« e poi vennero alla Sanmichele »
b) XII 85, ligne 6 =	« tra d'Analdo e Alamanni al soldo »	« tra d'Analdo e della Magna al soldo »
c) XII 85, ligne 9 =	« Il re d'Inghilterra venne alla detta oste con sua gente »	« Il re d'Inghilterra venne alla detta città con sua hoste » ¹²⁹
d) XIII 44 =	« o per loro meriti e di loro antecessori, o per ogni fare per lo Comune »	« o per loro meriti e di loro antecessori, o per ragioni fatte per lo Comune »
e) XIII 56, ligne 5 =	« sopra la porta dove abita il podestà »	« sopra la porta del palagio dove abita il podestà » (Ch3, O, R5) « sopra il palagio dove abita il podestà » (L3) « sopra il palagio dello podestà » (L10)

La plupart de ces variantes sont non-significatives (« *Alamanni* » contre « *della Magna* », « *alla detta oste con sua gente* » contre « *alla detta città con sua hoste* »). Un cas laisse toutefois apparaître une erreur évidente, où la leçon correcte *Samingheria* s'oppose à la leçon erronée *San Michele*. La variante s'explique alors par une erreur de retranscription ou de lecture, le copiste de β ayant

¹²⁷ Ont été exclus de la collation les manuscrits Ch3¹, N1 et N9 (interrompus en XII 51) et L5 (interrompu en XII 71). L14 n'a été collationné que jusqu'au XII 123, sur lequel il s'interrompt à son tour.

¹²⁸ Avec de légères variations entre les leçons : B, L4, L17, N5, N12, N30, R3, R8 (*Samingheria in Tiraccia*) ; L1, N2 (*Samingheria in Traccia*) ; L9, L14, N32, N35, P (*Samingheria in Tiracina*).

¹²⁹ L3 propose une leçon singulière, que l'on peut toutefois rattacher au second groupe : « *Il re d'Inghilterra venne al detto hoste con suo hoste* ». Peu importe également qu'à l'intérieur du premier groupe, N35, N2 et R3 omettent « *con sua gente* ».

adopté un toponyme qui lui paraissait plus familier, peut-être faute de savoir déchiffrer son modèle¹³⁰.

En outre, sur un certain nombre de variantes, les manuscrits du groupe β se révèlent systématiquement plus complets que ceux du groupe α . Là encore, une partie des variantes sont elles aussi adiapheres, dans le sens où elles fournissent certes des informations supplémentaires, mais ne changent pas le sens global du texte. C'est le cas de certains noms de personnes qu'une partie de la tradition rapporte, tandis qu'une autre les ignore sans pour autant que la séquence apparaisse erronée au niveau linguistique ou incomplète quant au sens. On trouve en revanche deux cas de variantes significatives, qui complètent une lacune évidente : alors que les manuscrits du groupe α laissent une série de date incomplètes, sans renseigner le jour exact (des lacunes signalées dans les manuscrits par un espace vierge et dans les édition par des pointillés), les manuscrits du groupe β en revanche reportent l'information complète.

	α	β
f) XII 131 =	« a di... d'agosto ebbono il castello del Cerruglio » « a di... d'agosto del detto anno vennero alla città di Lucca »	« a di XII d'agosto ebbono il castello del Cerruglio » « a di XXII d'agosto del detto anno vennero alla città di Lucca »
g) XII 133 =	« e accampossi tutta la detta nostra oste in sul colle delle Donne a di... di settembre » « presono la possessione del castello (...), a di... di settembre »	« e accampossi tutta la detta nostra oste in sul colle delle Donne a di XV di settembre » « presono la possessione del castello (...), a di XXI di settembre »
h) XII 134 =	« niuno uomo di nome salvo Frignano da Sesso, e certi conestaboli di meser Mastino »	« niuno uomo di nome salvo Frignano da Sesso e Ghigo di Campese borgognone nostro conestabole, e certi conestaboli di meser Mastino »
i) XIII 17 =	« E uno notaio napoletano, ch'era stato capitano di sergenti a piè del duca, reo e fellone tutto fu abocconato dal popolo. »	« E uno notaio napoletano, ch'era stato capitano di sergenti a piè del duca, reo e fellone, chiamato Filippo Terzuoli, tutto fu abocconato dal popolo. »

Une seule fois, en revanche, les manuscrits du groupe α se révèlent plus complets. À propos du début de la guerre de succession de Bretagne en 1342, après avoir mentionné comment le roi de France et le comte de Blois ont illégitimement usurpé l'héritage du comte de Montfort, Villani

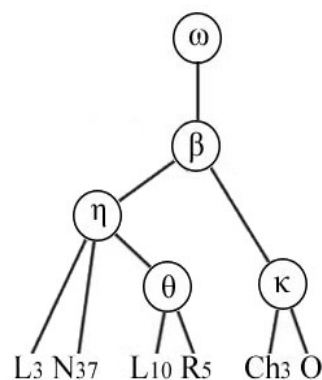
¹³⁰ De la même manière que San *Miniato* est souvent retranscrit *Samminiato* et que *San Mauro* devient *Sammoro*.

annonce que « *del detto torto fatto al conte di Monforte per Filippo re di Francia tosto ne fece Iddio vendetta contro al detto re e contra il detto Carlo di Bros* », poursuivant ainsi :

	α	β
a) XII 143, lignes 15-16 =	« come si troverà inanzi l'anno MCCCXLVI e l'anno MCCCXLVII »	« come si troverà inanzi l'anno MCCCXLVI »

S'il n'y a pas de différence de sens, et si les deux leçons sont apparemment tout aussi exactes l'une que l'autre sur le plan linguistique, la première est plus correcte que la seconde. En effet, sans les nommer, Villani mentionne un ou plusieurs événements qui seraient survenus aux dépens de Philippe de Valois et de Charles de Blois et auraient permis à Jean de Montfort de s'estimer « vengé ». Si la référence à l'année 1346 renvoie sans aucun doute à la défaite subie cette année-là par les troupes française à la bataille de Crécy, la date semble davantage concerner Philippe de Valois, Charles de Blois n'ayant pas participé à la bataille. La mention de l'année 1347 apparaît dès lors logique, Charles de Blois ayant perdu cette année-là la bataille de la Roche-Derrien, au cours de laquelle il fut fait prisonnier par les troupes anglaises.

Si l'on rajoute à cela le fait que Ch3² et O apparaissent systématiquement conjoints, au point qu'il faille probablement considérer le second (plus récent) comme *descriptus* du premier¹³¹, et que L10 et R5 sont liés par une leçon significative commune (« *querimonia* » contre « *clamore* » en XIII 43), et l'on obtient le *stemma codicum* suivant pour les manuscrits issus de la tradition β .



Concernant la tradition manuscrite issue de α , on notera tout d'abord que le manuscrit R3 partage une série de variantes (dont au moins une significative) avec les manuscrits du groupe β , que le reste de la tradition α ignore.

¹³¹ Exemple en XII 85 : α : « puosono campo a tre leghe *presso alla Cina in Francia* » ; Ch3², O : « puosono campo a tre leghe *presso alla Cina, presso al reame di Francia* » ; L3, L10, N37, R5 : « puosono campo a tre leghe *al reame di Francia* ».

	α	R3 et β
a) XIII 43, lignes 21 =	« della iniquia e ingiusta legge »	« della iniquia legge e ingiustizia »
b) XIII 79 =	« nullo Ghibellino, il quale, elli o suo padre, suo congiunto, dal MCCCCI in qua fosse stato ribello, o in terra ribella stato, o venuto contro al nostro Comune, potesse avere niuno uficio, (...) e che niuno altro, il quale non fosse vero Guelfo e amatore di parte di santa Chiesa, bene ch'elli né suoi non fossono stati ribelli, non possa avere alcuno uficio (...) e funne condannato Ubaldino Infangati, perché accettò l'uficio di XVI sopra i sindacati de' falliti in libre D; e alcuni altri per quello uficio e altri ufici, per non essere condannati né isvergognati, non accettaro né vollono giurare i detti ufici, e altri Guelfi furono messi in quello scambio. »	« nullo Ghibellino, il quale, elli o suo padre, suo congiunto, dal MCCCCI in qua fosse stato ribello, o in terra ribella, o venuto contro al nostro Comune a bandiera spiegata, potesse avere niuno uficio, (...) e che niuno altro, il quale non fosse reputato vero Guelfo e amatore di parte di santa Chiesa, bene ch'elli né suoi non fossono stati ribelli ne contra il Comune, non possa avere alcuno uficio (...) e fune condannato per la detta cagione et riformagione fatta certi artefici et fune condannato Bartolo di Guerio in libre Vc perche accetto l'ufficio de sedici sopra i falliti et altri cittadini rifiutarono altri ufici per non esserne condannati ne ricevere vergogna, et il loro luoghi ne furono chiamati altri, et qui omincio il principio de fatti della parte per gara de gli ufici del comune et questo basti »
c) XIII 83 =	« e'ffu gran bene e limosina, che per la 'nopia è'ggia cominciata la mortalità »	« e'ffu gran bene e limosina, che par la pregione erà già cominciata la mortalità »

On notera également le cas du manuscrit N35, qui sur une série de variantes témoigne, tout comme R3, d'une certaine proximité avec les manuscrits du groupe β .

	B, L1, L4, L9, L14, L17, N2, N5, N12, N30, N32, P, R8	N35, R3 et β
a) XIII 16 =	« ...come diremo apresso nel seguente capitolo. »	« ...come diremo apresso nel seguente capitolo. Di questo macello che dovea fare il duca fue poi manifesto a-nnoi che il duca fue fuori et uscito della città di Firenze. » ¹³²

¹³² Les leçons offertes par les différents manuscrits pour cette variante présentent quelques légères différences, mais restent suffisamment proches pour que l'on puisse les considérer comme significatives. Les différentes leçons sont les suivantes : R5 : « *Di questo macello che il duca dovea fare fu manifestato poi che il ducha fu uscito fuori della città.* » ; L3 : « *Di questo macello che dovea fare il duca fue poi manifesto a-nnoi che il duca fue fuori et uscito della città di Firenze.* » ; L10 et N37 : « *Di questo macello che dovea fare il ducha fu poi manifesto a-nnoi che il ducha fu fuori uscito della città.* » ; Ch3² : « *Di questo macello che dovea fare il ducha fue poi manifesto a noi che 'l ducha fu fuori della città uscito.* » ; O : « *Di questo macello che dovea fare il duca fu poi manifesto a noi, di poi ch'egli fu uscito fuori della città.* » ; R3 : « *Che dovea fare il ducha (sic) fu poi manifesto poi che-ffu fuori uscito della città di Firenze.* » ; N35 : « *Di questo maciello dovea far fare il ducha fu poi manifesto poi* »

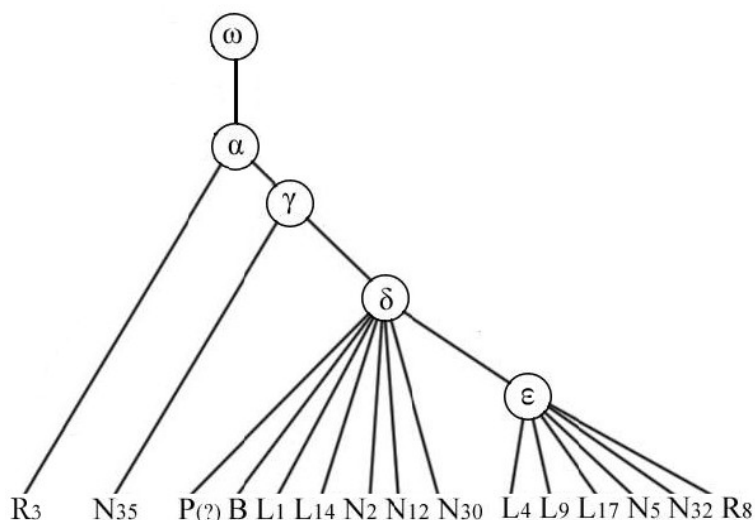
b) XIII 43, lignes 3-4 = « contra ogni ordine e dicreti « contra ogni ordine di santa
di santa Chiesa » Chiesa »

La plupart des variantes sont adiapheres (« *per la 'nopia* » contre « *per la pregione* », « *contra ogni ordine e dicreti di santa Chiesa* » contre « *contra ogni ordine di santa Chiesa* »), certaines mêmes sont totalement équivalente au niveau du sens (« *iniquia e ingiusta legge* » contre « *iniquia legge e ingiustizia* »). La seconde variante est plus intéressante, dans la mesure où elle ne se consiste ni en une simple leçon incorrecte attribuable à une erreur de transcription. Plusieurs membres reportés dans le texte de β sont tout simplement manquants dans le texte de α (« *venuto contro al nostro Comune a bandiera spiegata* » contre « *venuto contro al nostro Comune* » ; « *non fosse reputato vero Guelfo* » contre « *non fosse vero Guelfo* » ; « *non fossono stati ribelli ne contra il Comune* » contre « *non fossono stati ribelli* »), mais sans que cela ne change le sens ni la valeur linguistique du texte. La fin du paragraphe du chapitre présente toutefois un cas intéressant, puisqu'elle met en concurrence deux versions aussi complètes l'une que l'autre, toutes deux correctes sur le plan linguistique, mais qui s'opposent au niveau du sens. Après avoir mentionné la législation antigibeline imposée par la Parte Guelfa en janvier 1347, Villani évoque la première victime de ce cette loi : mais alors que les manuscrits du groupe α font ainsi référence à « *Ubalдино Infangati* », ceux du groupe β évoquent pour leur part « *Bartolo di Guerio* ». On reviendra sur cette variante.

Enfin, si l'on ajoute à cela le fait qu'une série de manuscrits présentent au chapitre XIII 4 une leçon systématiquement raccourcie en ignorant les gloses de la lettre du roi Robert (ou bien les reportent en marge comme L17, ou en fin de chapitre comme R8¹³³), on peut alors avancer le *stemma* suivant pour les manuscrits du groupe α.

che fuori il ducha fu ucito. »

¹³³ Les leçons exactes sont les suivantes (les parties en italiques sont manquantes en L4, L9, L17, N5, N32 et R8) : « *e come per loro si governavano per sette, fu' che per te si governino per diece, cioè numero comune, che lega in sé tutti i singolari numeri, ciò vuol dire no'li reggere per sette né divisi, ma a comune. Abbiamo inteso che traesti quelli rettori della casa della loro abitazione, cioè de' priori, nel palagio del popolo fatto per loro contentamento del proprio; rimettilivi, e abiterai nel palagio ove abitava nostro figliuolo, cioè nel palagio della podestà, ove abitava il duca di Calavra, quando fu signore in Firenze.* »



Dans ce modèle de dérivation, la transformation du texte se fait essentiellement par omissions. De l'archétype α aurait été tiré l'antigraphe du manuscrit R3, qui contient la version originale du chapitre XIII 79, laquelle aurait ensuite été corrigée dans un autre apographe de α (soit γ), lequel contenait encore la variante de fin du chapitre XIII 16 (reportée par N35) qui aurait en revanche été omise par δ , dont découlerait ϵ , qui à son tour aurait supprimé les gloses du chapitre XIII 4. En résumé donc : le groupe β serait caractérisé par des leçons plus complètes mais moins correctes (avec l'erreur « Bartolo »), tandis que le groupe α serait dans l'ensemble moins complet mais plus correct (avec la leçon exacte « Ubaldino »).

2.4. L'articulation des traditions textuelles et le traitement des variantes

Concernant à présent l'articulation des deux traditions manuscrites α et β , et la question centrale des modalités de la ou des phases de rédaction, il convient de revenir sur l'hypothèse avancée par Giuseppe Porta. Dans son article préparatoire à l'édition critique, ce dernier listait un certain nombre de variantes, à partir desquelles il opérait des regroupements qui, à peu de choses près correspondaient à ceux que l'on a distingués. Une première série de variantes (XII 54, 55, 57 et 59) lui permettait ainsi de distinguer trois groupes, dont les deux derniers (X' et X'') correspondent à nos groupes α et β . Le troisième groupe est formé par le seul R5, qui occupe dans sa reconstruction une situation particulière, puisque sur la base d'une seconde collation

(chapitres XII 54, 105, XIII 14, 35, 61, 72), R5 se rapproche de α ou de β , ou bien est isolé par rapport aux deux autres.

	Leçon correcte	Innovation
a) XII 54 = XIII 72 =	(α) « arrivarono alla terra e villata di Bovolento » « con maggiore audacia e prosunzione usavano il loro maestrato e signoria »	(β et R5) « arrivarono alla terra di vibilità di Bovolento » « con maggiore audacia e prosunzione usavano il loro materiale signoria »
b) XIII 14 = XIII 61 =	(α et R5) « E nota, che·ssi confa alquanto alla presente matera, ch'è delle maraviglie del secolo » « quelli del castello... si difesono francamente »	(β) « E nota, che·ssi confa alquanto alla presente matera, ch'è delle maraviglie del soccorso » « quelli del castello... si disse però che francamente »
c) XII 105 =	(β et R5) « i Fiorentini feciono lega e compagnia co' Perugini per lo nostro vescovo e altri ambasciatori di Perugia, ordinossi a Licignano di Valdambra »	(α) « i Fiorentini feciono lega e compagnia co' Perugini per lo nostro vescovo e altri ambasciatori di Perugia, e di nostri a Licignano di Valdambra » ¹³⁴
d) XIII 35 =	(R5) « e mandò inanzi per iscoprire aguato meser Ghiberto da Fogliano con CCC cavalieri armati »	(α et β) « e mandò inanzi per isguarguato meser Ghiberto da Fogliano con CCC cavalieri armati »

La majeure partie des variantes soulignées par Porta sont confirmées par nos collations effectuées, et par la définition des groupes α et β . Quelques variantes (XIII 14 et 61) apportent toutefois des éléments supplémentaires qui se sont pas ressortis de nos collations, dans lesquelles R5 ne s'opposait jamais au reste de β tout en concordant avec α . Sur la base des variantes identifiées par Porta, nous sommes donc amenés à distinguer R5 des autres manuscrits du groupe β , qui présentent des leçons manifestement erronées et donc, selon toute probabilité, non-originales. Les erreurs n'ayant pas pu apparaître en β pour ensuite disparaître dans le seul R5, il est probable que celui-ci doive en effet être resitué – sans nécessairement être détaché de β .

¹³⁴ Dans cet article, Porta considère cette variante de X" (*di nostri*) comme une erreur, contre la leçon correcte (*ordinossi*) contenue par R5 et X'. Pourtant, c'est bien la leçon de X" qu'il retient dans son édition critique de 1991.

2.4.1. La question de la double rédaction

L'analyse que Porta fait de ces regroupement repose essentiellement sur l'hypothèse préliminaire qu'il existe une double phase de rédaction pour la première partie de la chronique (livres I-XI). Selon lui, R5 (manuscrit complet, qui contient l'ensemble des treize livres livres) serait le représentant de la version primitive de la première partie, laquelle comprendrait un certain nombre de passages et en ignorerait d'autres que la seconde rédaction aurait respectivement supprimés et ajoutés. Cette hypothèse, on l'a dit, a été réfutée par Castellani, qui sur la base d'un examen poussé des variantes textuelles avait pour sa part distingué trois stades rédactionnels, consistant soit en des interventions ponctuelles et répétées soit au contraire en des révisions globales. Le manuscrit R5, pour sa part, appartenait selon Castellani conjointement au premier et au troisième stade, du fait d'un simple changement d'antigraphe qui aurait amené le copiste à opter pour un nouveau modèle jugé plus complet. Concernant la seconde partie, R5 a été rédigée en deux temps (XII 1-51 puis XII 52-XIII), ainsi que le montre un changement évident dans le ductus des deux parties : peu importe en revanche qu'il y ait eu changement de copiste (comme le soutient, probablement à raison, Castellani) ou un seul et même copiste ayant travaillé à deux moment différents (comme le suppose en revanche Porta), l'essentiel à retenir est que le copiste qui a réalisé la première partie (jusqu'au livre XI) est le même que celui qui a commencé la seconde (jusqu'à XII 51 donc). Porta, qui du fait de l'exactitude des leçons ainsi que de la « véracité des faits historiques confirmés par des documents d'archives et supprimés dans un second temps »¹³⁵, y voyait un représentant de la rédaction primitive de la première partie, considérait ainsi R5 comme le fruit de la confluence des deux parties (I-XI et XII-XIII), la « seconde partie ayant été retranscrite en deux temps, avec reflet de la rédaction primitive »¹³⁶. On passera sur l'amalgame entre leçon vraie et leçon originale. Il n'est pas non plus nécessaire de revenir sur les « preuves de cohérences grammaticales » avancées par Porta à l'appui de sa démonstration (et réfutées avec efficacité par Castellani¹³⁷). Il suffit en revanche de souligner que l'analyse qu'il fait de cette seconde partie repose essentiellement sur le postulat suivant : si le manuscrit R5 conserve bien la version primitive de la première partie (idée contestée par Castellani), alors les chapitres XII 1-51, copiés par la même main, doivent eux aussi être considérés comme le témoin de la rédaction primitive du second volume. Pour appuyer cette

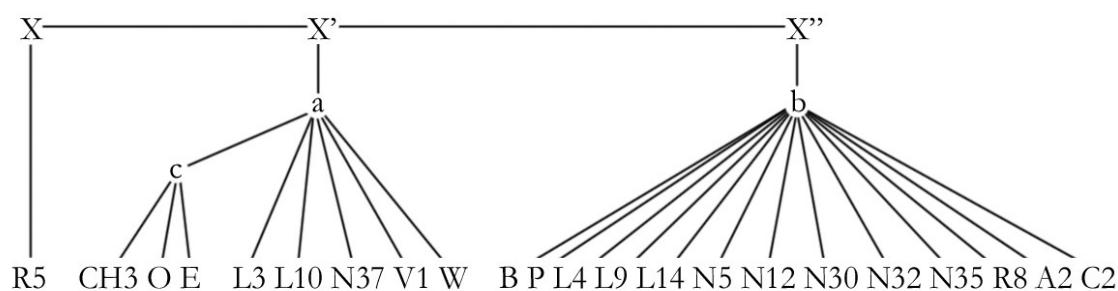
¹³⁵ Giuseppe Porta, « Sul testo » art. cit., p.39.

¹³⁶ Giuseppe Porta, « I passi francesi nella *Nuova Cronica* di Giovanni Villani (con altri saggi di varianti redazionali) », dans *Miscellanea di studi*, I, Sienne, 1981, p.7-31.

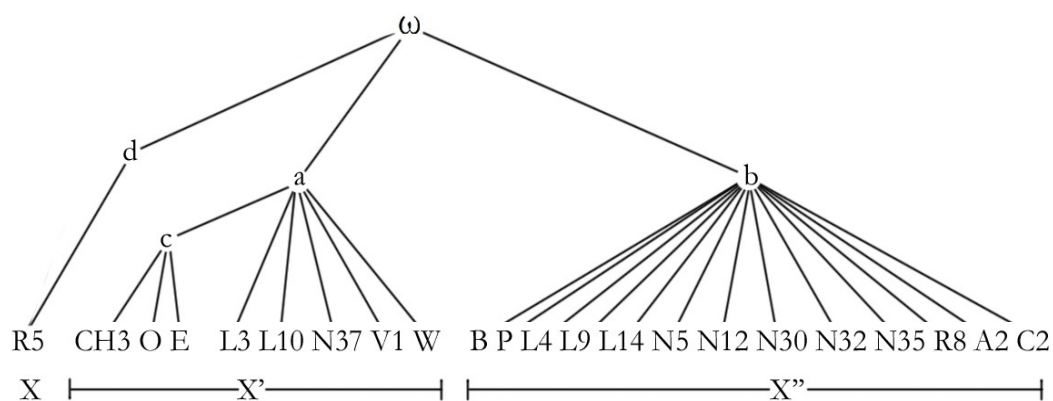
¹³⁷ Arrigo Castellani, « Sulla tradizione manoscritta della *Nuova Cronica* », art. cit., , p. 54-57.

hypothèse, Porta souligne qu'il manque d'ailleurs à R5 le prologue du livre XII, vraisemblablement ajouté dans un second temps (d'où la référence au duc d'Athènes) et donc logiquement absent de cette « première rédaction ». Or, si aucun des manuscrits qui s'arrêtent à hauteur du chapitre XII 51 ne reportent ledit prologue, il convient de préciser également que celui-ci apparaît dans des manuscrits aussi bien du premier groupe (comme R8 ou N5) que du second (comme Ch3² ou L3), sans grande logique par rapport aux regroupements définis sur la base des variantes textuelles, et ne peut donc être utilisé comme argument à ce niveau-là. Face aux trop nombreuses variantes individuelles, et à la différence de la première partie pour laquelle les collations permettaient de distinguer des « constellations constantes », Porta considérait comme impossible de définir de tels regroupements pour la première section de la seconde partie, ce qui le poussait à adopter R5, *codex optimus*, comme manuscrit de base à l'édition de la première section de la seconde partie.

Pour la seconde section (XII 52-XIII) en revanche, l'exercice de collation était productif et lui permettait de dégager des « constellations de variantes ». Mais là encore, son analyse restait prisonnière du postulat de départ, à savoir l'existence nécessaire d'une double phase de rédaction. Selon sa reconstruction, l'original X, antigraphé de R5, aurait transmis ses erreurs à un second original (X') qui, par le biais d'un archétype a, aurait servi d'antigraphé aux manuscrits de notre groupe β. Les manuscrits restants (notre groupe α) seraient les témoins d'une « troisième phase rédactionnelle », à partir d'un original X'', dérivé pour sa part de X' et dont il corrigerait une partie des erreurs (isolant ainsi X') en même temps qu'il en conserverait quelques-unes (isolant ainsi X) et qu'il en introduirait au moins une nouvelle (s'isolant ainsi de X et X'). Il y aurait donc eut, selon Porta, trois phases rédactionnelles, ou plutôt une phase de rédaction suivie d'une copie (X>R5), puis une seconde phase de copie au cours de laquelle auraient été introduites de nombreuses erreurs de copie (X'), qu'une troisième phase de correction (X'') aurait tenté, sur la base du corrompu X', d'assainir. Porta résumait son hypothèse par le *stemma* suivant.



Plusieurs points posent problème. Tout d'abord, s'il est indubitable que R5 doive en effet être distingué des autres manuscrits, il ne nous semble pas nécessaire de le détacher totalement du groupe β (ou X'). La très grande proximité entre ces manuscrits et le fait qu'ensemble ils s'opposent à la tradition α (ou X'') laissent ouverte la possibilité que R5 représente une dérivation précoce de β . En outre, on ne comprend pas très bien, dans un tel schéma, la place accordée à X' : s'agit-il d'une copie corrompue ou bien d'un second original ? Surtout, on comprend mal pourquoi il faudrait recourir, pour expliquer la situation particulière de R5, à l'hypothèse d'une triple phase de rédaction et à l'existence de trois originaux ? N'est-il pas possible, sur la base des mêmes regroupements, d'envisager un *stemma* à original unique ? Les différences ne seraient alors pas dues à des phases successives de corruption/correction, mais à des dérivations indépendantes à partir d'un modèle unique (ω) dont aurait été tirées deux subarchétypes (d et b). Du premier dériveraient indépendamment R5 (X) et a (X'), du second dériverait X''. Les erreurs communes à X et X' s'expliqueraient alors par des innovations apparues en d, les erreurs propres à X'' par des innovations apparues en b. La concordance de leçons correctes entre R5 et X'', et donc les erreurs propres à X', s'expliqueraient par des innovations apparues en a. Du reste, l'absence de leçons erronées partagées par R5 et X'' (ce qui nous obligerait à recourir à l'hypothèse polygénétique) semble jouer en faveur de cette hypothèse. On aurait alors le *stemma* suivant.



serait le cas lors d'une phase de réécriture, mais de façon successive, au gré semble-t-il de la transmission du texte.

Enfin, un élément supplémentaire permet de mettre en doute l'hypothèse d'une double rédaction d'auteur pour la dernière section de la chronique. Les phases de révision précédentes, au cours desquelles l'auteur est revenu sur son texte, sont documentées par l'existence de publications intermédiaires, reportant la version primitive non-correctée et non-amplifiée : on obtient ainsi des manuscrits contenant une version primitive des dix premiers livres, puis une série de manuscrits contenant des versions corrigées et amplifiées avec toujours les dix premiers livres uniquement (devenus onze du fait de la division du premier), puis une version continuée contenant en plus les 51 premiers chapitres du douzième livre. Chaque stade est documenté par plusieurs manuscrits, qui témoignent du fait que des copies étaient régulièrement effectuées à partir du manuscrit de l'auteur, saisissant à chaque fois le texte dans son état d'avancement. Or rien ne laisse présumer de la diffusion d'un exemplaire entre la dernière phase de révision (celle qui avait vu l'auteur s'arrêter à hauteur du chapitre XII 51) et la publication finale. Mis à part quelques cas particuliers de manuscrits mutilés, dont le caractère incomplet est dû à la chute d'une feuille ou d'un feuillet, l'ensemble des manuscrits reportant la dernière section de la chronique, d'un groupe comme de l'autre, s'achève sur le chapitre XIII 123. Autrement dit, si phase de révision il y avait eu, celle-ci aurait dû se dérouler entre le 27 mars 1348 (ultime date mentionnée dans la chronique, après laquelle l'auteur finit donc d'écrire) et la mort de l'auteur lors de l'épidémie de peste, qui toucha Florence à partir du début du mois d'avril¹³⁸.

2.4.2. Analyse des variantes

Au terme des collations, une première remarque s'impose. Alors que pour la première partie, les variantes étudiées par Castellani et par Porta consistaient en grande partie en l'interpolation (selon Castellani) et/ou l'omission (selon Porta) d'une séquence textuelle dont la longueur pouvait varier de la simple proposition au chapitre entier et qui représentaient des cas avérés de variantes d'auteur, laissant supposer de véritables phases de révision / amplification dans le travail de rédaction, la seconde partie offre un panorama textuel différent.

¹³⁸ Selon le témoignage de son frère Matteo (*Cronica*, I 4), Giovanni Villani serait mort de la peste, laquelle aurait touché à Florence « *all'entrare del mese d'aprile gli anni Domini MCCCXLVIII, e durò fino al cominciamento del mese di settembre del detto anno* ».

Les variantes sont essentiellement adiapheres ou représentent des cas de leçons manifestement erronées. Dans de pareils cas, l'hypothèse de la variante d'auteur n'est pas vraisemblable : difficile en effet d'imaginer l'auteur comparer la valeur stylistique respective d'un « *iniquia e ingiusta legge* » et d'un « *iniquia legge e ingiustizja* ». Ces variantes doivent évidemment être considérées comme résultant d'erreurs de copie, qu'il faudra donc replacer dans le contexte de la transmission du texte. Par ailleurs, le seul facteur psychologique permet de résoudre de nombreux cas. La critique textuelle a depuis longtemps souligné l'intérêt de la psychologie de la fatigue, de la mémoire ou de l'écoute dans les phénomènes de corruption du texte¹³⁹ : on retrouve ainsi de nombreux cas de variantes par inversion, comme celle, à peine citée, de corruption par association visuelle (« *mulina* » pour « *mura* », « *fortuna* » pour « *futura novità* », « *mala guerra* » pour « *molta guerra* », « *uomini con leggi* » pour « *uomini e collegi* »), par erreur de retranscription (« *all'entrante di gennaio e di marzo, di di* » contre « *all'entrante di gennaio, di mezzodi* »), par surinterprétation (« *sachadea* » contre « *sucedea* ») mais aussi par anticipation ou répétition (« *pregione* » remplacé par « *inopia* », déjà employé quelques lignes plus haut), ou encore des évolutions lexicales (« *heredità* » contre « *retaggio* »). À côté de ces nombreuses innovations involontaires, d'autres, volontaires, ont pour effet de produire un texte acceptable du point de vue linguistique et parfois même substantiel, par glose, réduction ou simplification (« *nipote* » contre « *figliuolo del fratello carnale* »). Parallèlement aux cas de variantes adiapheres et de leçons erronées, on relève un certain nombre de variantes substantielles involontaires, avec la perte d'une partie du texte et qui doivent elles aussi être attribuées à des erreurs de copie. C'est le cas des nombreux « sauts du même au même », une erreur de copie répandue qui se produit généralement entre deux mots ou groupes de mots similaires avec comme conséquence la perte de la partie intermédiaire. La perte peut être importante (XII 143 : « *rimase di lui una figliuola [la qual era moglie del siri di Valghere e visconte di limoggia, e questa donna avea una figliuola] la quale Filippo di Valos re di Francia... maritò a Carlo di Bros* », saut de *figliuola* à *figliuola*) ou non (XII 38 : « *con Ruberto di Balliuolo, il quale n'avea fatto nuovo re, [e contra Davit re] nato di Brus* », saut de *re* à *re*), avec perte de sens (dans le second cas) ou non (dans le premier).

En bref, il existe tout un éventail de variantes pour lesquelles l'évocation d'une double rédaction ne tient pas. Outre que ce serait faire totalement abstraction de l'histoire et du contexte de la tradition manuscrite et des modalités de la transmission du texte, ce serait surtout dresser l'in vraisemblance au rang de système explicatif. Quand, pour expliquer les variantes sur des

¹³⁹ Cf. Hermann Kantorowicz, *Einführung in die Textkritik. Systematische Darstellung der textkritischen Grundsätze für Philologen und Juristen*, Leipzig, 1921.

toponymes étrangers, particulièrement nombreuses, Porta attribue la leçon incorrecte à une « *prima redazione* », le raisonnement ne tient plus. Comment, en effet, comprendre que Villani, qui est pourtant sensible aux données linguistiques, qui parle même le français et qui a séjourné dans le Nord de la France et en Flandres, se montre incapable lors d'une hypothétique « première rédaction » de retranscrire correctement les toponymes franco-flamands, et procède même parfois à des reconstitutions hasardeuses, comme lorsque Valenciennes (*Valenzina*) devient Valence (*Valenza*) ? Comment imaginer, sur des toponymes moins connus, qu'il ait pu hasarder des formes approximatives (*San Michele* pour *Sammingheria*, *Sanmari* pour *Samavi*, *Mirinbergo* pour *Midelborgo*) pour ensuite les corriger ? Et sur quelle base documentaire les aurait-il d'ailleurs corrigées ? La remarque vaut également pour les données numériques et les dates, où il est plus vraisemblable de supposer une erreur de copie, par la perte d'un i (*VII di gennaio* contre *VIII di gennaio* en XII 74) ou par la confusion entre un C et un M (*CCCC* ou plus probablement *IIIC* contre *IIIM* en XII 94), plutôt qu'une révision de seconde rédaction.

L'hypothèse de variantes d'auteur, et donc de multiples phases de rédaction, suppose en outre que l'on puisse identifier des « constellations constantes », c'est-à-dire des groupes de variantes qui apparaissent avec régularité dans une partie de la tradition manuscrite. Or, ce n'est pas le cas. Dans la première partie, à l'exception d'un ou deux cas, les variantes substantielles apparaissent de façon progressive : chaque fois qu'un manuscrit renferme une nouvelle transformation du texte, il contient également les précédentes, ce qui témoigne d'un effort constant de révision (uniquement cumulative, dit Castellani) qui aurait produit plusieurs versions originales, dont la publication régulière du manuscrit autographe (confié à un copiste) aurait fourni plusieurs instantanés. Dans la seconde partie en revanche, bien qu'une double constellation semble plus ou moins se dessiner, le cas particulier de deux manuscrits (N35 et R3) montre qu'il y a eu, semble-t-il, une transformation progressive du texte. À moins d'imaginer que l'auteur soit intervenu successivement sur différents exemplaires, en apportant à chaque fois une partie seulement des corrections et des ajouts.

Parmi les variantes identifiées, il en existe un certain nombre qui produisent des leçons justes (c'est-à-dire correctes au niveau linguistique et au niveau substantiel) et qui pourraient en effet s'expliquer autrement que par un simple phénomène de corruption – et que Porta interprète donc comme des variantes d'auteur (ou plutôt des versions de « première rédaction », supprimées en seconde rédaction). C'est le cas de plusieurs séquences textuelles (mots, groupes de mots ou phrases) qui ne sont reportés que par une partie de la tradition et qui apportent une information

supplémentaire. Un indice intéressant concernant la méthode employé par Villani dans la rédaction de sa chronique est la présence de lacunes, matérialisées dans les manuscrits par des espaces vierges (comme c'était probablement le cas dans le manuscrit autographe) et dans les éditions par des pointillés. Ces lacunes indiquent que l'auteur prévoyait, au moment de la rédaction, des phases de révisions au cours desquelles l'information manquante, alors retrouvée, aurait pu être rajoutée. De telles lacunes parsèment les manuscrits, mais alors que certaines sont reportées par l'ensemble des manuscrits, d'autres en revanche n'apparaissent que dans une partie seulement de la tradition, l'autre partie reportant une information complète. Dans l'hypothèse d'une double rédaction, comme celle soutenue par Porta, il devrait s'agir de passages sur lesquels l'auteur serait revenu après que son manuscrit a été une première fois offert à la copie. Or, les versions « complètes » apparaissent systématiquement dans ce que Porta considère comme la version de « première rédaction ». Mais alors comment expliquer que cette supposée phase de révision ait causé des pertes d'informations, des suppressions que rien ne semble justifier, pour fournir un texte moins complet, voire même parfois tout simplement incomplet ? Qu'est-ce qui justifierait que tous ces noms et ces dates aient été ignorés en seconde rédaction¹⁴⁰ ?

2.4.3. La question de l'originalité

Se pose alors la question de l'originalité des variantes. Dans un cas (XIII 16), l'emploi de la première personne (*fu manifesto a-nnoi*) permet de trancher en faveur de l'originalité du passage. Mais sa localisation dans le *stemma* que l'on a adopté montre que cette variante doit être distinguée des autres « variantes de première rédaction » identifiées par Porta pour être replacée dans le cadre de la transmission de la tradition dite de « seconde rédaction », c'est-à-dire simplement

¹⁴⁰ Quelques exemples. XII 30 : « *ordinaro parlamento [a Lieri] e tutti vi fuoro* » ; XII 92 : « *La gabella degli aprouatori de' sodamenti si fanno al Comune fiorini [CC] d'oro. La gabella de' richiami a' consoli a dell'arti, la parte del Comune, fiorini [CCC] d'oro.* » ; XII 131 : « *a di [XII] d'agosto ebbono il castello del Cerruglio* » puis « *a di [XXII] d'agosto del detto anno vennero alla città di Lucca* » ; XII 133 : « *e accampossi tutta la detta nostra oste in sul colle delle Donne a di [XV] di settembre* » puis « *presono la possessione del castello... a di [XXI] di settembre* » ; XII 134 : « *l'una di feditori da DCCC cavalieri, la quale conducea [il conte Nolfo da Montefeltro loro capitano]* » ; XII 134 : « *e niuno uomo di nome salvo Frignano da Sesso [e Gbigo di Campese borgognone, nostro conestabole], e certi conestaboli di meser Mastino* » XII 136 : « *il quale venne in Firenze a di [XX] di febraio* » ; XIII 4 : « *Data a Napoli a di XVIII di settembre MCCCXLII, [ottava] indizione* » ; XIII 6 : « *Rimasene III figliuoli, Lodovico, [Stefano] e Andreas* » ; XIII 17 : « *E uno notaio napoletano, ch'era stato capitano di sergenti a piè del duca, reo e fellone [chiamato Filippo Terzuoli], tutto fu abocconato dal popolo.* » ; XIII 17 : « *seguito di messer Manno Donati e di Nicholo di messer Alamanno e di Tile di Guido Benzi [e degli altri consorti e fratelli d'Antonio di Baldinaccio degli Adimari] e di Beltramo de' Pazzi e di più altri* » ; XIII 39 : « *si partì la detta armata del mese di [maggio]* » ; XIII 46 : « *e lle botteghe dall'uno lato e dall'altro larghe braccia [otto]* » ; XIII 60 : « *Ma il detto Carlo era pro e savio signore, e d'età di [XXXVI] anni* » ; XIII 84 : « *E durò questa pestilenzia fino al [MCCCXLVIII]* » ; XIII 89 : « *Ciò fu Civita di Tieti, e Civita di [Abruzzi], e Popoli* » ; XIII 90 : « *essendo tornato a Roma uno Niccolò di [Renzo] ch'era andato a corte del papa* » ; XIII 107 : « *si partì di [Buda] sua terra d'Ungheria* ».

comme une omission due à un copiste distrait. Parmi les variantes de « première rédaction », certaines pourraient en fait avoir été restituées par simple déduction : c'est peut-être le cas du nom du frère de Louis de Hongrie, Étienne de Pologne (XIII 6), de celui du connétable bourguignon « Ghigo da Campese » (XII 134), capitaine de l'armée florentine contre Pise, que la mémoire citadine a bien pu retenir, peut-être également de Buda, résidence du roi de Hongrie (XIII 107), ou tout simplement de la largeur du Ponte Vecchio (XIII 46). Il s'agit là d'informations accessibles aux copistes consciencieux et informés, qui pourront sans grande difficulté restituer l'information manquante. Et dans au moins un cas, que Porta n'a pas relevé, la variante n'est manifestement pas originale : à propos de l'épidémie de « pestilence », qui se répandait en même temps que l'auteur continuait sa rédaction, celui-ci avait laissé un blanc à la place de la date où celle-ci devait prendre fin (« *E durò questa pestilenza fino a...* »), avec l'intention de combler cette lacune une fois l'épidémie éteinte – ce qu'il ne put faire, et pour cause. Si une partie des manuscrits (dont R5) reportent bien la date complète (« *E durò questa pestilenza fino al MCCCXLVIII* »), l'ajout doit donc sans aucun doute être attribué au copiste.

Un cas intéressant est celui du chapitre XIII 79, que la tradition manuscrite nous a fait parvenir dans deux versions, dont nous reproduirons ici les leçons offertes par deux manuscrits représentatifs.

	α (N30)		β (Ch3 ²)
1	Di novità fatte in Firenze per cagione <i>degli ufici del Comune</i> .		degli ufici del Comune in questi tempi.
5	<i>Nel detto anno</i> , avendosi in Firenze novelle della <i>confermazione e prima coronazione</i> del nuovo imperadore Carlo di Buem, come detto avemo, <i>considerando</i> ch'egli era nipote dello 'mperadore Arrigo di Luzimborgo, il quale fu all'asedio di Firenze, e trattocci come suoi nimici e ribelli, come ne' suoi processi al suo tempo facemmo		Nel detto tempo, confermazione e prima della coronazione considerato
10	menzione; e con tutto che 'l papa e 'lla Chiesa mostri <i>di favorallo</i> , per quelli della parte guelfa di Firenze se n'ebbe gran sospetto. E sentendo e sapiendo <i>che ne' bossoli</i> , ovvero borse della lezione de' priori avea <i>mischiati più Ghibellini</i> sotto nome		di favoregiallo come i bossoli mischiato contro a 'lloro volere più che
15	d'artefici delle XXI capitudini dell'arti, e d'esere buoni uomini e popolari, <i>più consigli se ne tennero</i> per correggere la detta lezione de' priori. Ma era tanto il podere delle capitudini dell'arti e delli artefici, e per tema di non comuovere la terra a romore e ad arme, che si rimase <i>di non fare</i> cerna, o toccare la lezione di priori; ma per <i>contentare in parte i Guelfi</i> si fece a di XX di gennaio, dicreto e		diveano ch'erano i Ghibellini più consigli si feciono di non farne contentare i
20			Guelfi in parte

<p>25</p> <p>30</p> <p>35</p> <p>40</p> <p>45</p> <p>50</p>	<p>riformazione che d'allora inanzi nullo Ghibellino, il quale, elli o suo padre, o suo congiunto, dal MCCCCI in qua fosse stato ribello, o in terra ribella stato, o venuto <i>contro al nostro</i> <i>Comune, potesse avere niuno uficio</i>; e se fosse eletto, pena a' lettori o' <i>llui</i> che ricevesse fiorini M d'oro o' <i>lla</i> testa; e che niuno altro, il quale <i>non fosse vero</i> <i>guelfo</i> e amatore di parte di santa Chiesa, bene ch'elli né suoi non fossono <i>stati ribelli</i>, non possa avere alcuno uficio, a pena di libre D e alle signorie, <i>ove ne fosse accusato</i>, pena libre M se <i>nol</i> <i>condannasse</i>; e <i>lla prouva</i> di ciò si dovesse fare per VI testimoni di piuica fama, <i>aprovati i detti</i> <i>testimoni fossero idonei, se ll'accusato fosse artefice</i>, per li consoli di sua arte, e se fosse l'accusato iscioperato, <i>i detti VI testimoni aprovati per li priori,</i> <i>e XII loro consiglieri</i>; e <i>funne condannato Ubaldino</i> <i>Infangati, perché accettò l'uficio di XVI sopra i</i> <i>sindacati de' falliti in libre D; e alcuni altri per quello</i> <i>uficio e altri ufici, per non essere condannati né</i> <i>isvergognati, non accettaro né vollono giurare i detti ufici,</i> <i>e altri Guelfi furono messi in quello scambio.</i></p>	<p style="text-align: right;">contro al nostro</p> <p>Comune a bandiera spiegata in su nostri terreni, non potesse avere uficio... e a' <i>llui</i>... non fosse reputato vero Guelfo stati ribelli ne contro al comune, non potessero avere avere alcuno uficio ove ne fossero acusati...</p> <p style="text-align: right;">nol</p> <p>condannasse alla prouva; e la prouva aprovati i detti testimoni fossero dell'accusato se fosse artefice</p> <p>fosse aprovati i detti sei testimoni per li priori, e dodici loro consiglieri; e fune condannato per la detta cagione et riformazione fatta certi artefici et fune condannato Bartolo di Guerio in libre Vc perche accettò l'ufficio de' Sedici sopra i falliti et altri cittadini rifiutarono altri ufici per non esserne condannati ne ricevere vergogna, et in loro luoghi ne furono chiamati altri, et qui cominciò il principio de' fatti della parte per gara degli ufici del Comune, et questo basti.</p>
---	--	---

Outre les cas habituels d'innovations involontaires, attribuables à la transmission du texte (essentiellement dues à des erreurs de compréhension), un groupe de variantes témoignent d'une transformation substantielle du texte. Une partie de la tradition (β , représentée ici par le manuscrit Ch3²) propose un certain nombre de séquences supplémentaires et, en dépit de son caractère souvent incorrect et erroné, se révèle plus complet que la tradition α (représenté ici par N30). Les passages manquants en α sont vraisemblablement originaux : il suffit de se reporter au texte original de la loi que Villani décrit pour se rendre compte qu'il le suit parfois presque mot par mot¹⁴¹. À moins d'imaginer que le copiste responsable de ces interpolations connaissait le texte de mémoire ou encore ait mené une collation croisée entre les deux textes, en se rendant aux archives de la Commune qui plus est. L'omission de ces passages peut en revanche s'expliquer

¹⁴¹ A.S.F., *Capitani di Parte guelfa*, Numeri Rossi, 5, 1-2 : *In primis quod nullus Ghibellinus a millesimo trecentesimo primo kalendarum novembris citra condemnatus et exbannitus, seu condemnatus tantum vel exbannitus tantum, nomine proprio vel appellativo, pro aliqua rebellione facta, seu que facta fuisse diceretur a dicto tempore citra contra populum et comunem Florentie. Et etiam quod nullus Ghibellinus qui a dicto tempore citra rebellavit vel rebellabit in futurum aliquod castrum, terram vel fortilitia contra Populum et comunem Florentinum, seu invaserit vel occupavit, vel invasa, vel occupata tenuit, tenent vel tenebit contra Populum et comunem Florentinum, vel derobando, vel hostiliter cum banderys vel sine banderys venit in districtu Florentie, seu in terris quas tenebat comunis Florentie, vel earum districtu in vituperium et obprobrium Populi et comunis Florentie [...]. Nec aliquis Ghibellinus, vel qui non sit vere Guelfus fidelis et devotus sancte romane ecclesie possit vel deinceps eligi poni vel adsummi ad aliquod vel in aliquo officio Populi et comunis Florentie [...].*

par un moment d'inattention de la part du copiste, ou bien par la volonté délibérée d'alléger un texte très compliqué.

En revanche, la dernière variante offre un cas intéressant, puisqu'il ne s'agit pas cette fois-ci d'une éventuelle interpolation / omission, mais de deux leçons concurrentes. Il est question ici du premier citoyen condamné en vertu de la législation antigibelline de 1347, pour lequel chaque tradition propose un nom différent : « *Ubalдино Infangati* » pour la première, « *Bartolo di Guerio* » pour la seconde. Il ne peut s'agir d'une erreur de copie, dans la mesure où tous deux sont des personnages ayant réellement existé et sur lesquels les documents d'archives apportent des informations : les deux versions sont donc potentiellement justes. Dans un article consacré aux *novi cives* florentins, Marvin Becker citait parmi les citoyens touchés par la loi antigibeline de janvier 1347 aussi bien « *Bartolo di Guerio* » que Ubalдино Infangati¹⁴². Mais très certainement tirait-il le premier nom de la *Nuova cronica*, dont l'édition alors à disposition rapportait la version β (Magheri 1823, basée sur le manuscrit R5). On peut, si l'on décide de se tourner vers les documents d'archives, obtenir quelques éléments de réponse.

La loi du 20 janvier mentionnée par Villani fait sa première victime en avril. Le 18 en effet, les prieurs décident l'organisation d'un nouveau scrutin pour remplacer trois des « *sedecem boni viri super factis et negotiis mercatorum qui a decem annis citra cessaverunt seu pronuntiati vel condemnati fuerunt tamque cessantes et fugitivos* », en raison du fait que le précédent scrutin du 30 mars avait vu l'élection de trois officiers qui ne pouvaient de droit prétendre à cet office¹⁴³. La veille, l'exécuteur des Ordonnances de justice avait en effet condamné « *Ubertus Ubaldini de Infanghatis* » à payer une amende de 500 livres en raison du fait que « *sciens se esse ghibellinum et non vere guelfum* », il avait été élu à l'office des « *sedecem bonorum virorum popolarum electorum contra cessantes et fugitivos* » (les fameux « *XVI sopra i sindacati de' falliti* »)¹⁴⁴. Or il s'agit de la seule sentence prononcée pour des faits similaires à cette époque, et l'on ne trouve aucune trace en revanche des deux autres officiers accusés. Les archives de la *Camera del Comune* ne gardent d'ailleurs trace que du seul règlement de l'amende dudit Uberto Ubaldini degli Infangati, effectué le 24 avril, unique paiement enregistré pour des faits similaires à cette époque. On peut donc déduire que parmi les trois *boni viri contra cessantes et fugitivos* sur lesquels des soupçons de gibelinisme se sont portés, seul Uberto a été déclaré coupable et condamné. Les deux autres ont donc probablement été disculpés, soit faute de témoins idoines à charge, soit grâce à un témoignage favorable prouvant leur guelfisme. À

¹⁴² Marvin Becker, « An Essay on the *Novi Cives* and Florentine Politics. 1343-1382 », dans *Medieval Studies*, 24, 1962, p.61n.

¹⁴³ A.S.F., *Provisioni*, 34, 125.

¹⁴⁴ A.S.F., *Esecutore degli Ordinamenti*, 79, 29.

aucun moment n'apparaît dans les documents l'autre personnage évoqué par les manuscrits, Bartolo di Guerio. On retrouve en revanche un « *Bartholus Guerii* » (le nôtre, sans doute) parmi les gonfaloniers des compagnies du Peuple, le 30 juin 1347, jour où la *Camera del Comune* leur verse leur salaire¹⁴⁵. La charge de gonfalonier étant de quatre mois, l'office de Bartolo arrivant à terme fin juin, il a donc été nommé début mars et n'a pas pu se retrouver parmi les trois « *ex sedecem boni viri* » soupçonnés de gibélinisme.

La leçon exacte est donc « *Ubalduino Infangati* » (ou plutôt « *Uberto di Ubalduino Infangati* »), mais il ne s'agit pas forcément de la leçon originale. Il est probable que la leçon vraie du point de vue philologique (celle originale) soit celle fautive du point de vue historique, « *Bartolo di Guerio* ». En quel cas l'original serait donc erroné. Une hypothèse peut être avancée pour expliquer cela. Outre ledit Uberto Infangati, condamné le 17 avril 1347, la loi touche d'autres citoyens : le drapier Lorenzo di Bonaccorso di Ghino en juillet 1347¹⁴⁶, deux habitants de Poggibonzi, Iacopo di Falocio et Gallo *quondam* Rosso, en octobre 1347¹⁴⁷, et surtout, en janvier 1348, Francesco di Guerio, condamné pour avoir accepté l'office de consul de l'*Arte dei Legnaiuoli, Cassettaï e Cofanari*¹⁴⁸. La ressemblance phonétique avec le prénom de l'un (Bartolo / Uberto) et l'homophonie avec le patronyme de l'autre (di Guerio) des deux condamnés de 1347-1348 auront pu tromper la vigilance de l'auteur, qui par mégarde aurait reporté le nom d'un autre protagoniste de la vie publique, innocent toutefois des faits qui lui sont attribués. La restitution du nom juste peut également ne pas être le fait de l'auteur. La sentence d'avril 1347 ne marque pas un coup d'arrêt dans la brillante carrière politique d'Uberto Ubaldini, qui recouvre très vite des charges de première importance : élu consul de l'*Arte del Cambio* dès le mois de mai suivant, puis gonfalonier de compagnie en août, il occupe ces charges avec régularité tout au long de la décennie suivante, et est même élu prieur à la fin de l'année 1348. Une carrière éclatante donc, jusqu'à ce qu'une nouvelle condamnation pour gibélinisme le frappe en 1360 et qu'il soit finalement condamné à mort par contumace la même année pour avoir participé à une conjuration contre le pouvoir dans laquelle étaient impliqués les membres de quelques-unes des plus grandes familles de la ville (Medici, Pazzi, Donati, Brunelleschi, Adimari, Gherardini)¹⁴⁹. Si bien que, pour quelques années

¹⁴⁵ A.S.F., *Camera del Comune. Entrata*, 21, 52.

¹⁴⁶ Maurizio Campanelli, « Quel che la filologia può dire alla storia: vicende di manoscritti e testi antighibellini nella Firenze del Trecento », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo*, 105, 2003, p.117.

¹⁴⁷ Vieri Mazzoni, *Accusare e proscrivere il nemico politico. Legislazione antighibellina e persecuzione giudiziaria a Firenze (1347-1378)*, Pise, 2010, p.163n.

¹⁴⁸ Vieri Mazzoni, *Accusare e proscrivere*. op. cit., II., *Appendici*, p.208. Le même Francesco di Guerio faisait partie des prieurs élus sur le contingent du *popolo minuto* de février à avril 1344. Cf. Marchionne di Coppo Stefani, *Istoria fiorentina* (éd. I. di San Luigi), 1780, p.101, VIII 602.

¹⁴⁹ Matteo Villani, *Cronica*, éd. Giuseppe Porta, Rome, 1991, X 24-25 ; Marchionne di Coppo Stefani, IX 685.

encore, au cours du dernier tiers du siècle et alors même que la *Nuova cronica* connaissait une diffusion grandissante (ainsi que l'atteste la multiplication du nombre de manuscrits), le nom et le parcours d'Uberto di Ubaldino Infangati devait sonner familier aux oreilles des Florentins. Un copiste consciencieux, informé des événements politiques récents, aurait alors très bien pu corriger l'erreur commise quelques décennies plus tôt par Villani.

Copiée à maintes reprises, soumise à de multiples tentatives d'édition, avec plus ou moins de réussite, et objet de nombreuses études scientifiques, la *Nuova cronica* s'impose ainsi comme une œuvre monumentale, tant par son ampleur que par sa postérité. Elle a été l'objet d'une attention constante de l'historiographie, italienne ou non, dont on peut retenir un constat : la chronique de Giovanni Villani ne peut être parfaitement comprise dès lors que l'on tenterait de l'extraire du temps long qui en a caractérisé la rédaction. Aussi est-il indispensable de replacer le récit dans le contexte de sa composition, et ainsi d'en faire apparaître une chronologie de rédaction.

3. Proposition de chronologie de la composition de la *Nuova cronica*

Nombreux sont les noms de chercheurs qui se sont penchés sur la question de la chronologie et des étapes de composition du texte. On évoquera à ce titre les travaux de Ferdinando Neri¹⁵⁰ et de Giovanni Aquilecchia¹⁵¹, mais également ceux, plus récents, de Louis Green¹⁵² pour un aperçu général ou de Thomas Maissen¹⁵³ pour une étude plus précise. Une attention particulière sera portée sur les recherches philologiques menées en parallèle par Giuseppe Porta¹⁵⁴ et Arrigo

¹⁵⁰ Ferdinando Neri, « Dante e il primo Villani », dans *Giornale dantesco*, 20, 1912, p.1-31.

¹⁵¹ Giovanni Aquilecchia, « Dante and the Florentine Chroniclers », dans *B.J.R.L.*, 48, 1965-68, p.30-55. ; trad. it. « Dante e i cronisti fiorentini », dans *Scbede di italianistica*, Turin, 1976, p. 73-96. Cf. également Charles T. Davis, *L'Italia di Dante*, Bologne, 1988 ; Idem, « Dante, Villani and Malispini » dans *Dante and the idea of Rome*, Oxford, 1957, p.244-262 ; Nicola Rubinstein, « The Beginnings of Political Thought in Florence », dans *J.W.C.I.*, 5, 1942, p.198-227.

¹⁵² Louis Green, *Chronicle into History. An Essay in the Interpretation of History in Florentine Fourteenth Century Chronicles*, Cambridge, 1972.

¹⁵³ Thomas Maissen, « Attila, Totila e Carlo Magno fra Dante, Villani, Boccaccio e Malispini. Per la genesi di due leggende erudite », dans *A.S.I.*, 152, 1994, p.561-639.

¹⁵⁴ Giuseppe Porta, « Censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani. I. », dans *S.F.I.*, 34, 1976, p.61-129 ; Idem, « Censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani. II. », dans *S.F.I.*, 37, 1979, p.93-117 ; Idem, « Aggiunta al censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani », dans *S.F.I.*, 44, 1986, p.65-67 ; Idem, « L'ultima parte della Nuova Cronica di Giovanni Villani », dans *S.F.I.*, 41, 1983, p.17-36 ; Idem, « Le varianti redazionali come strumento di verifica dell'autenticità dei testi : Villani e Malispini », dans Guida S. (dir.), *La filologia romanza e i codici*, Messine, *Atti del Convegno dell'Università di Messina*, 1993, p.481-529 ; Idem, « Sul testo » art. cit., p.37-40.

Castellani¹⁵⁵, lesquelles, bien qu'en se contredisant parfois, ont montré comment les variantes des copies, qui permettent la définition de « traditions manuscrites », témoignent à la fois d'un travail de composition prolongé dans le temps.

3.1. Quelques hypothèses sur le travail préparatoire

À propos de la rédaction de la *Nuova cronica*, la tradition historiographique a longtemps retenu que celle-ci avait occupé l'auteur durant les années 1300-1348. Si la seconde date, qui marque la mort de l'auteur lors de la Peste noire, fait évidemment consensus, la première a davantage posé problème. La question de la chronologie de rédaction impose donc de commencer par le commencement, c'est-à-dire par la phase préparatoire et le début du travail de composition effective. Nous nous limiterons ici à une présentation synthétique des débats sur la question de l'année 1300 comme terminus *post quem* de la rédaction, considérant la valeur symbolique de la date comme un fait largement acquis par la recherche.

3.1.1. À propos de la valeur de l'année 1300 comme terminus *post quem*

Dans un passage célèbre que la critique a rapidement qualifié de « second prologue », parce qu'il reprend et complète le premier chapitre, l'auteur explique à son lecteur comment lui serait venu l'idée de réaliser une grande chronique universelle, un projet qu'il aurait imaginé à l'occasion du grand Jubilé organisé en 1300 par le pape Boniface VIII.

« E trovandomi io in quello benedetto pellegrinaggio ne la santa città di Roma, veggendo le grandi e antiche cose di quella, e leggendo le storie e' grandi fatti de' Romani, scritti per Virgilio, e per Salustio, e Lucano, e Paulo Orosio, e Valerio, e Tito Livio, e altri maestri d'istorie, li quali così le piccole cose come le grandi de le geste e fatti de' Romani scrissono, e eziandio degli strani dell'universo mondo, per dare memoria e esempio a quelli che sono a venire presi lo stile e forma da' loro, tutto sì come piccolo discepolo non fossi degno a tanta opera fare. Ma considerando che la nostra città di Firenze, figliuola e fattura di Roma, era nel suo montare e a seguire grandi cose, sì come Roma nel suo calare, mi parve convenevole di recare in questo volume e nuova cronica tutti i fatti e cominciamenti della città di Firenze, in quanto m'è istato possibile a ricogliere, e ritrovare, e seguire per innanzi istesamente in fatti de' Fiorentini e dell'altre notabili cose dell'universo in brieve, infino che fia piacere di Dio, a la cui

¹⁵⁵ Arrigo Castellani, « Pera Balducci e la tradizione della *Nuova Cronica* di Giovanni Villani », dans *S.F.I.*, XLVIII, 1990, p.5-13 ; Idem, « Problemi di lingua, di grafia, di interpunzione nell'allestimento dell'edizione critica », dans *La Critica del testo. Problemi di metodo ed esperienze di lavoro*, Rome, *Atti del Convegno di Lecce*, 1985, p.229-254 ; Idem, « Sulla tradizione manoscritta della *Nuova Cronica* », dans *Medioevo e Rinascimento*, II, 1988, p. 54-118 ; Idem, *Nuovi testi fiorentini del Dugento*, Florence, 1952.

speranza per la sua grazia feci la detta impresa, più che per la mia povera scienza. E così negli anni MCCC tornato da Roma, cominciai a compilare questo libro a reverenza di Dio e del beato Giovanni, e commendazione della nostra città di Firenze. »¹⁵⁶

Si la date de 1300, que Villani mentionne dans cet extrait, est souvent avancée comme *terminus a quo* de la rédaction de la *Nuova cronica*, ce n'est en général que pour mieux la contester et lui accorder une simple valeur symbolique et rhétorique, inspirée du modèle fourni par la *Commedia* de Dante. Contredisant Villani, Luigi Trenti¹⁵⁷ propose comme première borne chronologique la date de 1307, c'est-à-dire le retour de Villani à Florence. Et encore ne s'agit-il selon lui que du début de la phase préparatoire. Mais si l'on en revient au texte, on s'aperçoit que Villani lui-même ne dit pas autre chose : ce n'est pas la rédaction qu'il entreprend à son retour du jubilé, mais un travail de compilation (« *cominciai a compilare* »). Du reste, il décrit de manière détaillée la façon dont il s'attacha à rassembler le matériel qui lui servit par la suite à écrire les premiers chapitres de son histoire. Reconnaisant humblement les limites de sa « *povera scienza* » face aux désastres du temps (« *in quanto m'è istato possibile* »), il lui fallut s'employer à « *ricogliere* » et « *ritrovare* ». Deux termes qui illustrent à merveille le travail de l'historien à la recherche d'informations, en renvoyant aussi bien aux notions de transmission orale (« recueillir », attitude passive, donc associée à l'écoute) que de transmission écrite (« retrouver », attitude active, liée à la lecture et à la recherche, dans les chroniques ou les archives). Il y a donc effectivement une phase de préparation, au moins de compilation du matériel, avant la phase de rédaction à proprement parler. Reste dès lors à savoir si la date de 1300, que l'auteur désigne comme *terminus a quo*, est le moment où l'idée a germé dans l'esprit de l'auteur, début d'une sorte de période d'incubation, de maturation du projet historiographique, ou bien s'il s'agit déjà d'un véritable travail préparatoire, de compilation du matériel, voire même de rédaction.

Si l'on compare les deux chapitres, I 1 et IX 36, on remarque quelques différences notables. Dans le premier, Villani annonce son projet (combler le manque de récits historiques consacrés à la cité de Florence) et présente sa méthode de travail (retrouver et extraire des livres et des chroniques anciennes les faits et les gestes des Florentins, afin de les compiler). Un chapitre faisant office de prologue, et qui correspond donc à une typologie qualifiée par Franca Ragone de « traditionnelle »¹⁵⁸, et de « pré-dantesque » par Giovanni Aquilecchia.

¹⁵⁶ *Nuova cronica*, IX 36. Notons que cet extrait a été traduit et commenté par Odile Redon, qui a ainsi participé à rendre Villani et son œuvre plus familier (et plus accessible) auprès des historiens français. Cf. Odile Redon, Lucia Battaglia Ricci, Pietro Beltrami, Jacqueline Brunet et Allen Grieco (dir.), *Les langues de L'Italie médiévale. Textes d'histoire et de littérature X^e-XIV^e siècles*, Turnhout, 2002, p.72-75.

¹⁵⁷ Luigi Trenti, « Villani, Giovanni », dans *D.B.B.*, II, Turin.

¹⁵⁸ Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit.

« Con ciò sia cosa che per gli nostri antichi Fiorentini poche e nonn-ordinate memorie si truovino di fatti passati della nostra città di Firenze, o per difetto della loro negligenza, o per cagione che al tempo che Totile Flagellum Dei la distrusse si perdessono scritte, io Giovanni cittadino di Firenze, considerando la nobiltà e grandezza della nostra città a' nostri presenti tempi, mi pare che si convegna di raccontare e fare memoria dell'origine e cominciamento di così famosa città, e delle mutazioni averse e filici, e fatti passati di quella; non perch'io mi senta sofficiente a tanta opera fare, ma per dare materia a' nostri successori di nonn-essere neglenti di fare memorie delle notevoli cose che averranno per gli tempi apresso noi, e per dare esemplo a quegli che saranno delle mutazioni e delle cose passate, e le cagioni, e perché; acciò ch'eglino si esercitino adoperando le virtudi e schifino i vizii, e l'aversitài sostegnano con forte animo a bene e stato della nostra repubblica. E però io fedelmente narrerò per questo libro in piano volgare, a ciò che li laici siccome gli aletterati ne possano ritrarre frutto e diletto; e se in nulla parte ci avesse difetto, lascio alla correzzione de' più savi. E prima diremo onde fu il cominciamento della detta nostra città, conseguendo per gli tempi infino che Dio ne concederà di grazia; e non senza grande fatica mi travaglierò di ritrarre e ritrovare di più antichi e diversi libri, e croniche e autori, le geste e' fatti de' Fiorentini compilando in questo; e prima l'origine dell'antica città di Fiesole, per la cui distruzione fu la cagione e l' cominciamento della nostra città di Firenze. E perché l'esordio nostro si cominci molto di lungi, in raccontando in breve altre antiche storie, al nostro trattato ne pare di necessità; e fia dilettevole e utile e conforto a' nostri cittadini che sono e che saranno, in essere virtudiosi e di grande operazione, considerando come sono discesi di nobile progenie e di virtudiose genti, come furono gli antichi buoni Troiani, e' valenti e nobili Romani. E acciò che l'opera nostra sia più laudebile e buona richieggo l'aiuto del nostro Signore Iesù Cristo, per lo nome del quale ogni opera ha buono cominciamento, mezzo, e fine. »¹⁵⁹

Si ce premier chapitre n'annonce aucun *terminus a quo* au travail de rédaction, l'auteur précise toutefois dans un court prologue que la compilation a été entamée en 1300.

« Ce livre s'appelle la Nouvelle chronique, dans lequel il est question de maintes choses passées, et particulièrement de l'origine et du commencement de la cité de Florence, puis de toutes les mutations qu'elle a connues et qu'elle connaîtra de par les temps : commencé à compiler en l'an de l'incarnation de Jésus Christ MCCC »¹⁶⁰

Cette rubrique semble authentique, mais le fait qu'on ne la retrouve pas dans tous les manuscrits pousse à croire qu'elle a été rajoutée plus tard¹⁶¹, peut-être à un moment où l'auteur avait une meilleure vision d'ensemble de son œuvre et, la trouvant originale, aurait souhaité y rajouter un titre, celui de « nouvelle chronique ». On peut du reste faire remarquer que l'histoire qu'il écrit dans les premiers livres n'a, en soi, pas grand chose de nouveau : les histoires troyennes sont connues, Virgile est redécouvert depuis quelques temps, le mythe de fondation de Florence est déjà bien connu à travers la *Chronica de origine civitatis*¹⁶² et, au-delà, l'histoire de la papauté et de l'empire est le sujet d'un best-seller médiéval, le *Chronicon pontificum et imperatorum* de Martin de

¹⁵⁹ *Nuova cronica*, I 1.

¹⁶⁰ *Nuova cronica*, I prologue : « Questo libro si chiama la Nuova cronica, nel quale si tratta di più cose passate, e spezialmente dell'origine e cominciamento della città di Firenze, poi di tutte le mutazioni ch'ha avute e avrà per gli tempi: cominciato a compilare nelli anni della incarnazione di Iesù Cristo MCCC. »

¹⁶¹ L'édition de la Società dei Classici Italiani ne la retient pas [*Istorie fiorentine di Giovanni Villani cittadino fiorentino fino all'anno 1348*, I, Milan, 1802], tandis qu'on la trouve dans l'édition de G. Porta [*Nuova Cronica* (éd. sous la dir. de G. Porta), I, Parme, 1990].

¹⁶² Publiée par Otto Hartwig dans *Quellen und Forschungen*, II, op. cit., p.37-69.

Troppau¹⁶³. Jusque-là, rien de bien original donc, rien en tout cas qui justifierait l'épithète de « nouveau ».

Dans les cinq premiers livres, l'attention de Villani se concentre essentiellement sur les origines de Florence. La suite, il la mènera, dit-il, aussi longtemps que Dieu lui en concédera l'aide. Au moment précis où il commence la rédaction de sa chronique, Villani n'a visiblement pas une idée très précise de la façon dont il poursuivra son récit une fois la matière antique achevée. On peut imaginer que le projet est encore flou dans son esprit. Ce qui ne l'empêche pas d'engager l'écriture des premiers livres, dans la mesure où ceux-là traitent d'une histoire déjà écrite par d'autres, et qu'il ne fait pour cela que compiler de manière assez passive des sources riches et qui se suffisent presque en elles-mêmes : Virgile pour l'histoire troyenne ; Lucain, Tite Live et Salluste pour l'histoire romaine ; Martin de Troppau pour l'histoire alto-médiévale ; la *Chronica de origine civitatis* pour l'histoire florentine.

Le second prologue avance explicitement la date de 1300 comme *terminus a quo*. En effet, évoquant son voyage à Rome à l'occasion du Jubilé, il prétend alors que ce fut à ce moment que, assistant au spectacle du déclin romain et conscient du fait que sa ville était en plein essor, il prit la décision d'écrire l'histoire de Florence. Il précise également la technique adoptée (la compilation), ainsi que ses références littéraires (les Anciens). Il s'agit donc d'un prologue davantage développé et plus soucieux du style, mais surtout dans lequel Villani expose les raisons qui l'ont poussé à revêtir la veste de chroniqueur. On y devine une plus grande conscience de son rôle d'historien et, déjà, une meilleure définition de son projet. Aquilecchia a voulu y voir un « conditionnement dantesque » dû à la découverte, entre temps, de la *Commedia*. Et, pour Franca Ragone, ces différences témoignent surtout d'une plus grande maturité de Villani qui, après avoir déjà écrit huit livres, aurait eu, à ce stade, une idée plus précise de son rôle propre et de celui de son projet.

Nous soulignerons pour notre part une différence notable qui a, semble-t-il, échappé aux différents commentateurs, à savoir que si le premier prologue est une introduction à la seule histoire de Florence, le second est celui d'une histoire devenue universelle. La « matière » de la chronique, telle que Villani la définit au début de la *Nuova cronica*, c'est l'histoire de Florence : aucune référence aux « *fatti de' strani* », qui sont en revanche évoqués dans le second prologue, lequel ne se limite plus au seul récit des faits des Florentins, mais qui élargit le panorama historique « *eziandio [a]gli strani dell'universo mondo* ». Il y a donc, entre le moment où Villani

¹⁶³ Martin de Troppau, *Chronicon Pontificum et Imperatorum*, Hannovre, MGH, Scriptores XXII, p. 377-475.

commence à écrire sur les origines de Florence et celui où il entame le Livre IX, un changement de perspective dans l'esprit de l'auteur, qui le pousse à élargir son horizon.

3.1.2. Sur le travail préparatoire et de compilation dans les années 1300-1307

La question qui se pose alors est la suivante : ce changement de perspective est-il simplement l'œuvre du temps et de la réflexion ? Ou bien est-ce l'œuvre d'une expérience vécue à la première personne par l'auteur dans les années qui suivent immédiatement la date de 1300 ? En ce cas, on pense bien sûr à son séjour en Flandres et aux « choses notables » dont il est alors témoin, notamment les batailles de Courtrai (1302) puis de Mons-en-Pévèle (1304) qui ont tant marqué leurs contemporains. D'autant que certains éléments textuels laissent penser que, dès ces années, Villani enregistre les événements marquants auxquels il assiste. En effet, considérant que l'organisation chronologique de la matière représente le principe organisateur de la *Nuova cronica*, bien avant les regroupements thématiques (il raconte « *consequendo per gli tempi* »), on est étonné de constater que le récit des événements survenus en Flandres durant les 1302-1304 s'insèrent assez mal dans le déroulement chronologique général.

Ainsi, si l'on prend l'exemple des chapitres relatifs aux Mâtines de Bruges et à la bataille de Courtrai¹⁶⁴, on remarque que le précédent événement daté est le départ de Charles de Valois en avril 1302¹⁶⁵, tandis que la bataille de Courtrai se serait déroulée le 21 mars. Si l'on se conforme aux dates fournies par Villani, du moins. Car il s'avère, en effet, que celles-ci sont erronées : la défaite des armées françaises à Courtrai n'a pas eu lieu le 21 mars 1302 comme il le prétend, mais le 11 juillet, de même que les Français furent victorieux à Mons-en-Pévèle non pas à la fin du mois de septembre 1304¹⁶⁶ mais le 18 août. On ne s'attardera pas ici sur les conclusions qu'en ont tirées certains historiens sur la validité du témoignage oculaire de Villani de même que sur sa présence réelle en Flandres¹⁶⁷, les documents d'archives en ayant depuis bien longtemps apporté la preuve¹⁶⁸.

¹⁶⁴ *Nuova cronica*, IX 55-58.

¹⁶⁵ *Nuova cronica*, IX 50.

¹⁶⁶ *Nuova cronica*, IX 78.

¹⁶⁷ Voir notamment Henri Pirenne, « La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai », dans *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, série IV, t.XVII, 1890. Plus récent, Xavier Hélary, *Courtrai, 11 juillet 1302*, Paris, 2012.

¹⁶⁸ On renverra aux informations biographiques mentionnées en introduction à notre travail.

Si l'on restitue les dates exactes (ce que fait par ailleurs Porta en se basant sur un manuscrit plus récent, témoin selon lui de la phase de rédaction définitive), on s'aperçoit que ces chapitres s'insèrent parfaitement dans la chronologie. Il faudrait donc y voir la preuve que les dates erronées ont été ajoutées *a posteriori*, sur la base d'un récit vraisemblablement tiré d'une source présentant la chronologie réelle des événements. Autrement dit, même si l'on manque pour cela d'éléments matériels, il est possible d'avancer avec assurance que, lorsque Villani bien des années plus tard couche sur le papier l'histoire des guerres de Flandres, il se base alors sur quelque document qui lui fournit des informations non seulement sur les batailles de Courtrai et de Mons-en-Pévèle, mais également sur les événements survenus en même temps à Florence (entrée de Charles de Valois à Florence en 1301, tentative d'assaut des Blancs et des Gibelins), le tout suivant une trame chronologique exacte. Ces documents, Funck-Brentano¹⁶⁹ les a considérés comme étant des lettres de marchands. Précisons que cette conclusion d'une part balaye l'affirmation de Villani selon laquelle il aurait été témoin d'« *oculata fede* », mais surtout ne permet pas de rendre compte de l'enchaînement chronologique parfait des chapitres florentins et flamands. Des lettres de marchands n'auraient en effet rapporté que les événements de Flandres, tandis que si l'on considère l'hypothèse des notes personnelles rédigées par Villani au fur et à mesure, on comprend qu'elles auraient pu s'intéresser également à ce qui se passait à Florence. D'autant plus qu'il a assisté aux événements florentins qu'il décrit, alors qu'il était de retour pour des raisons certainement commerciales, ainsi qu'il en témoigne¹⁷⁰ (les allers-retours étaient courants entre les filiales et la « métropole »). Du reste, l'erreur de datation s'explique très bien, résultant en réalité de la surinterprétation d'une donnée incomplète : la source (qu'il s'agisse de notes personnelles, d'une chronique ou de lettres de marchands) ne faisait sans doute référence qu'à la fête correspondant au 11 juillet, la saint Benoît, selon un usage courant au Moyen Âge. Finalement désireux de proposer une date plus précise, Villani recherche alors à quel jour correspond la saint Benoît, sans s'apercevoir que la date qui ressort à ce moment là, le 21 mars, correspond à l'usage florentin et non pas à celui français. Erreur corrigée dans un second temps, comme en témoigne l'édition Porta.

Cette hypothèse semble renforcée par un ultime élément textuel, souligné tour à tour par Ferdinando Neri et Louis Green, lesquels parviennent à la même conclusion (bien que pour

¹⁶⁹ Franz Funck-Brentano, « Mémoires sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont fait mémoire », dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et des Belles-lettres (savants étrangers)*, tome X, 1, 1891, p.235-326.

¹⁷⁰ *Nuova conica*, IX 49 : « E così il dì d'Ognisanti MCCCi entrò messer Carlo in Firenze io scrittore a queste cose fui presente » ; IX 72 : « Questa non proveduta vittoria e scampamento della città di Firenze fue il dì di santa Margherita, a dì XX del mese di luglio, gli anni di Cristo MCCCIII. Avenne fatta sì stesa memoria, perché a'ccìo fummo presenti »).

d'autres raisons, ainsi qu'on le verra). La survivance dans certaines parties du texte de l'expression « *presente* » en référence à une date (comme en IX 58 : « *del mese di settembre presente del detto anno MCCCII* ») ne pourrait *a priori* s'expliquer que par une rédaction des chapitres en question au moment des faits, tous datés des toutes premières années du XIV^e siècle. Cependant, si l'on suit Green dans son raisonnement et que l'on retient la thèse de « l'assimilation » de notes lors d'une rédaction plus tardive, on comprend mal alors pourquoi Villani n'aurait pas corrigé ces passages en supprimant le terme « *presente* », qui n'aurait pas manqué de le choquer. De même, si cette hypothèse confirme bien que Villani s'est servi de sources narratives écrites à l'époque des faits, rien n'indique qu'il s'agisse systématiquement de notes personnelles. Au contraire, c'est l'hypothèse d'une source épistolaire qui refait surface, puisque certains événements décrits se sont déroulés en l'absence de Villani et que, pour les raconter avec autant de détail, il en a certainement reçu une relation écrite. C'est le cas de la victoire des Florentins et des Lucquois contre Pistoia en 1305 (IX 82 : « *Negli anni di Cristo MCCCIV... a dì XX del presente mese di maggio... del presente mese di giugno* ») ou des mesures prises par Philippe le Bel à son retour en France après la défaite de Courtrai (IX 58, bien que ces derniers événements aient pu être connus directement de Villani, alors en Flandres et habitué à voyager dans le nord de la France).

Pour conclure sur ce point, on notera donc que les années 1300-1307, qui représentent la période de plus grande mobilité du jeune marchand, constituent en même temps une phase de maturation de son projet historiographique, durant laquelle il commence déjà à rassembler du matériel, et à compiler notes personnelles et relations écrites sur les événements marquants auxquels il assiste, à Florence comme à l'étranger. Ceux-ci le poussent ainsi à redéfinir son projet, et à lui donner une dimension plus universelle.

3.2. Composition, publication et modification du premier volume

En ce qui concerne le travail de rédaction à proprement parler, celui-ci se déroule en plusieurs étapes. Tout d'abord, le premier élément à prendre en compte est la division de la chronique en deux sections (I-XI et XII-XIII), qui serait selon Porta la forme choisie par Villani pour la version finale. Une division matérielle justifiée par un court prologue placé au début du livre XII, dans lequel Villani dit être conscient de la nécessité de commencer un nouveau livre pour la fin de sa chronique, dans un souci de ne pas fournir un ouvrage trop volumineux¹⁷¹ : référence donc à un

¹⁷¹ Cf. Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit., p.144 : « Il semble nécessaire et utile pour le bien du lecteur, et pour

nouveau tome plus qu'à une simple nouvelle partie (prologue reconnu comme « authentiquement villanien » mais pourtant étrangement ignoré par Porta dans son édition¹⁷²).

C'est à ce moment-là, vraisemblablement dans la seconde moitié des années 1330, que Villani rend publics plusieurs manuscrits. Ceux-ci nous renseignent sur le travail de correction des premiers livres et sur les étapes de rédaction des derniers livres. Aussi, en l'absence de « témoins intermédiaires » pour la première partie, comme on en dispose pour la seconde, il est difficile de tirer des conclusions définitives quant à la chronologie du travail de composition. Quelques indices peuvent être tirés du texte cependant.

3.2.1. Arguments en faveur des années 1320 comme terminus *post quem*

Si la date de 1300 n'était pas une simple référence symbolique et rhétorique comme le prétendait Aquilecchia, mais pourrait être celle du début d'un travail de compilation et de prise de notes, il semblerait toutefois que le début du travail de rédaction à proprement parler, celle qui nous a fourni la version définitive, soit en revanche à dater du début des années 1320. Tout d'abord, il convient de mentionner l'hypothèse d'Ernesto Giacomo Parodi, qui voyait dans la traduction de l'*Enéide* réalisée par Lancia en 1316 une source possible des chapitres virgiliens de Villani¹⁷³. Ferdinando Neri reprenait à son compte cette hypothèse, et s'employait avec Giovanni Aquilecchia à souligner différents éléments textuels permettant selon eux de situer le début de la rédaction dans les années 1320. On en retiendra trois, les principaux. Ainsi, premier élément évoqué par Neri, la mort du dernier Hohenstaufen, Enrico fils de Manfred, survenue en 1318 au Castel dell'Ovo, est-elle mentionnée dans le chapitre VIII 41 (consacré à la mort en prison du roi Enzo, en 1271). Surtout, dès le Livre V, au cours du chapitre relatif à la « progéniture des rois de France », Villani pousse le récit jusqu'à la mort de Philippe le Bel (en 1314) et indique qu'à sa mort, ses trois fils se sont succédés sur le trône : le texte laisse ainsi entendre que le dernier d'entre eux (Charles le Bel) était donc déjà monté sur le trône au moment où Villani écrivait. Mais alors que Neri en déduit qu'il écrit après la mort de ce dernier en 1328, Aquilecchia souligne pour sa part qu'il s'agit là du dernier des rois de France cité dans la liste, et qu'en réalité l'allusion

réduire le volume de notre écriture, de mettre cette dernière partie de la présente *Nouvelle chronique* de Giovanni Villani dans un nouveau livre, non sans raison si l'on considère les nouveaux événements survenus à notre cité de Florence, aussi bien le déluge que notre liberté occupée par la tyrannique seigneurie du duc d'Athènes »

¹⁷² Giuseppe Porta, « L'ultima parte... », art cit.

¹⁷³ Ernesto Giacomo Parodi, « I rifacimenti e le traduzioni italiane dell'*Eneide* di Virgilio prima del Rinascimento », dans *Studi di filologia romanza*, II, 1887, p.275.

renvoie plutôt à son avènement (en 1322) qu'à sa mort, et que Villani écrit donc entre 1322 et 1328. Quelques décennies plus tard, Louis Green optait en revanche pour la thèse de Neri, en faisant remarquer que le chapitre relatif à l'élection de Célestin V (IX 5) évoque déjà la mort et la canonisation du pape, que Villani situe de manière erronée en 1328 (elle a en réalité eu lieu en 1313). Arguant qu'il est peu probable que le Livre IX ait été écrit longtemps après le Livre V, et à condition que les deux soit le fruit d'une même narration continue, Green estimait alors que leur composition devait être située après 1328¹⁷⁴.

Quelques observations doivent cependant être faites. Tout d'abord, comme cela a déjà été précisé, aucun manuscrit témoignant des phases intermédiaires de rédaction ne nous est parvenu, et la version la plus précoce dont nous disposons est celle qui circule après l'inondation de 1333. Aucun des passages mentionnés n'apparaît parmi les variantes relevées par Porta dans les différentes phases de rédaction, et rien ne nous permet donc d'affirmer avec certitude que les passages en question ne sont pas des ajouts tardifs. Neri repousse certes cette hypothèse, mais sans apporter d'argument convaincant. Pourtant, il semblerait bien que le travail de composition se soit fait en plusieurs temps. C'est en tout cas ce qu'avance Thomas Maissen dans une étude solide sur la genèse, la diffusion et l'exploitation des figures mythologiques de Totila – Attila et de Charlemagne. Après avoir étudié la formation de la légende de la destruction de Florence par Totila – Attila, en décrivant la manière dont s'est opérée la confusion entre les deux personnages, Maissen montre en effet que le mythe de la refondation carolingienne, apparue pour la première fois sous la plume de Villani, n'est pas une reprise d'une légende populaire ancrée dans une mémoire imaginaire collective vieille de plusieurs siècles, des « *naïven Volksglauben* », ainsi que l'affirmait Robert Davidsohn¹⁷⁵. Au contraire, il s'agirait selon lui d'une construction originale, sinon de Villani lui-même, du moins d'un de ses contemporains – peu importe d'ailleurs puisque pour Maissen, le rôle principal est dévolu à Villani, premier *medium* de diffusion de la légende. Pour appuyer son hypothèse, il montre comment le choix de la figure de Charlemagne comme « réédificateur » de la ville et fondateur des libertés communales répond à l'esprit du temps, inspiré par les conceptions millénaristes d'empreinte joachimite et la prophétie du « second Charlemagne » qui ont accompagné la descente en Italie de Charles d'Anjou – il est un fait que le lien entre les deux souverains est vite devenu un lieu commun¹⁷⁶. Or, selon Maissen, les chapitres consacrés à la refondation carolingienne ne faisaient pas partie de la rédaction primitive, mais

¹⁷⁴ Louis Green, *Chronicle into History. An Essay in the Interpretation of History in Florentine Fourteenth Century Chronicles*, Cambridge, 1972.

¹⁷⁵ Robert Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, I, Berlin, 1896, p.76.

¹⁷⁶ Patrick Gilli, *Au miroir de l'humanisme. Les représentations de la France dans la culture savante italienne à la fin du Moyen Âge (c.1360-c.1490)*, Rome, 1997.

auraient été ajoutés au récit dans un deuxième temps. Preuve de cette insertion tardive, l'épisode s'intègre assez mal dans le fil du récit : le règne de l'empereur a en effet déjà été raconté brièvement dans le chapitre III 16, puis le récit s'est ensuite poursuivi en progressant dans le temps, avec l'arrivée des Sarrasins en Italie, la chute des Carolingiens et l'avènement en France de Hugues Capet. Ce n'est que parvenu à l'année 910 que Villani arrête son exposé, pour opérer un retour en arrière assez maladroit. Dans le dernier chapitre du Livre III, il rappelle ainsi comment la cité de Florence « demeura dévastée et détruite pendant 450 ans », et annonce en guise de conclusion sa reconstruction, qui sera racontée au début du livre suivant. Puis, une fois terminé l'histoire de la refondation de Florence par Charlemagne en l'an 801, il reprend le cours de son récit là où il l'avait laissé, avec le récit de la *translatio imperii* aux Italiens puis aux Allemands. Peu importait que la chronologie fût ainsi malmenée.

De fait, le Livre IV a tout l'air d'une insertion. Extrêmement bref, composé de cinq chapitres seulement, c'est le livre le plus court de la chronique. Partant de ce constat, Maissen identifiait la raison de cette insertion dans la venue à Florence de Charles de Calabre en 1326. La dévolution de la seigneurie florentine à ce seigneur angevin, protecteur efficace face à une menace gibeline renouvelée par les guerres contre Castruccio et Louis de Bavière, dut être perçue par la classe dirigeante de Florence (dont Villani faisait partie) comme un enjeu prioritaire pour la Commune. La légende de Charlemagne, déjà mobilisée à l'époque de son aïeul Charles I^{er} de Sicile, aurait ainsi été reprise pour inviter le duc de Calabre à occuper le rôle de protecteur de Florence que l'empereur carolingien aurait jadis occupé. Un « lien avec l'actualité » qui permettait à Maissen de dater cette insertion des années 1326-1328.

Pour revenir à l'hypothèse de Neri, l'existence d'une version primitive (sans référence à Charlemagne, selon le modèle proposé par la *Chronica de origine civitatis*) déjà écrite en 1326 n'exclut pas que les cinq premiers livres aient pu être composés après 1320. De fait, ils ne représentent qu'une infime partie de l'œuvre (moins de 10% du total) et ont donc très bien pu être écrits en quelques années, voire même en quelques mois : les deux hypothèses ne se contredisent pas. Toutefois, le fait que la chronique témoigne d'une composition en plusieurs temps nous pousse à conserver à l'esprit que des modifications ont pu être apportées à tous moments. Autrement dit, chacun des éléments textuels évoqués précédemment pourrait correspondre à ce cas de figure. De plus, quand Neri, suivi plus tard par Porta, parle de preuves basées sur la « cohérence grammaticale »¹⁷⁷ et présente certains passages comme signe d'une rédaction tardive, il apparaît

¹⁷⁷ Giuseppe Porta, « Sul testo », op. cit.

que le raisonnement tenu pêche clairement par surinterprétation (comme l'affirme Castellani¹⁷⁸). Ainsi, au chapitre V 38, Neri souligne que la référence à la statue de Mars placée au bout du Ponte Vecchio est faite au passé, preuve pour lui que le chapitre a été rédigé après sa chute dans l'Arno en novembre 1333 : « *giugnendo a piè del ponte Vecchio dal lato di qua, apunto a piè del pilastro ov'era la 'nsegna di Mars, il detto messer Bondelmonte fue atterrato del cavallo* ». Or, précise Castellani, dans une phrase dont la proposition principale est au passé (« *messer Bondelmonte fue ...*»), lorsque la subordonnée fait référence à une réalité intemporelle (« *la 'nsegna di Mars* » au pied du Ponte Vecchio), celle-ci peut être conjuguée autant au présent qu'au passé.

Nous noterons cependant deux éléments qui, au premier abord, semblent aller dans le sens de la thèse de Neri – sans pour autant être aussi décisifs qu'il le prétend. En premier lieu, Villani fait référence dans le Livre VI au « *buono re Adoardo che a' nostri presenti tempi regna* », à savoir Édouard Ier, mort en 1307. L'emploi du présent « *regna* » ainsi que de l'expression « *a' nostri presenti tempi regna* », qui au premier abord semble clairement renvoyer à une situation présente, ferait naturellement penser à une rédaction antérieure à 1307. Le terme « *presente* » en référence à une date se retrouve à deux autres reprises (IX 58 et 82). Or, si le manuscrit Riccardiano 1533 propose bien cette lecture (de même l'édition Porta, basée sur celui-ci), Neri préfère opter pour la *varia lectio* offerte par un autre manuscrit, le Marciano Z.33 (ou Recanati). La lecture « *regnò* » qu'il restitue alors s'accorde certes mieux avec sa chronologie, mais rien ne vient autrement justifier la préférence accordée à ce manuscrit. Entre alors en jeu le débat philologique autour des manuscrits. Comme on le verra, le choix adopté par Porta, celui du Riccardiano 1533, est critiqué par Castellani, qui préfère se baser sur un troisième manuscrit, le II.1.289 de la Biblioteca nazionale centrale de Florence. Toujours est-il que le choix fait par Neri ne semble pas judicieux dans la mesure où le manuscrit Recanati, selon le *Censimento* de Porta, serait en réalité une copie relativement tardive (fin du XIV^e s.), et proposant en tout cas la version définitive de la chronique, celle corrigée.

Mentionnons également, à la suite de Neri, le chapitre XI 87 dans lequel Villani cite une lettre écrite par Dionigi da Borgo San Sepolcro. Celui-ci prophétise la mort de Castruccio (objet du chapitre en question) ainsi que la mainmise de Florence sur « *la signoria di Lucca per mano d'uno ch'avrà l'arme nera e rossa, con grande affanno, ispendio, e vergogna del vostro Comune, e poco tempo la*

¹⁷⁸ *Nuova cronica*, VI 38 : « a piè del ponte Vecchio dal lato di qua, apunto a piè del pilastro ov'era la 'nsegna di Mars ». Neri et Porta considèrent que l'emploi du passé pour évoquer la statue de Mars indique que le chapitre a été rédigé après que celle-ci fut tombée dans l'Arno (1333). Castellani rétorque, certainement avec raison, que grammaticalement l'emploi du présent n'est pas nécessaire dans la proposition subordonnée d'une principale au passé, même si la subordonnée fait état d'une réalité encore présente.

gioir[à] » : référence transparente à Mastino della Scala et à la tentative d'achat de Lucques par la Commune de Florence, laquelle échoua définitivement en juillet 1342. Il s'agit certes d'une prophétie, censée annoncer *a priori* des événements qui par définition ne sont pas encore advenus. Mais en ajoutant que « *in tutte le sue parti il giudicio del maestro Dionigio fu profezia* », Villani laisse entendre que celle-ci s'était réalisée au moment où il écrivait, autrement dit après 1342. Cependant, comme nous le verrons par la suite, ce détail ne s'accorde pas avec la chronologie de rédaction qui ressort de l'examen de la deuxième partie de l'œuvre, dont le *terminus a quo* ne dépasse pas 1337. Il faudrait donc y voir un ajout tardif, alors que Villani en était à la rédaction du Livre XII.

Enfin, nombreux sont ceux qui ont souligné le lien existant entre la *Nuova cronica* et la *Commedia* de Dante. Inutile de revenir sur le rapport chronologique entre les deux, Villani dépendant clairement de Dante et non le contraire¹⁷⁹. Reste à comprendre, dans ce cas, la manière dont Villani insère l'ouvrage parmi ses sources, autrement dit la manière dont il s'en sert pour étoffer son récit, et de déterminer ainsi l'état d'avancée de son travail de composition au moment où il découvrait la *Commedia*. De celle-ci, il circulait dès 1321 une première version, contenant le *Paradiso* tandis que la version finale fut rendue publique vers 1322 par Jacopo Alighieri, fils du poète, qui en mit une copie en circulation. Les premiers commentaires commencèrent alors à circuler très vite : celui de Graziolo Bambaglioli fut écrit en 1324, celui de Jacopo della Lana vers 1324-1328, et celui d'Andrea Lancia un peu plus tard, vers 1333-1334¹⁸⁰. Voilà qui suffit à Neri pour avancer avec assurance que Villani fut en mesure de connaître le texte vers le milieu des années 1320. À partir de là, il mène une étude assez complète sur les points de convergence des deux textes, en insistant sur les ressemblances lexicales et syntaxiques, tendant à démontrer que Villani s'est largement servi de la *Commedia* pour rédiger sa chronique. Voilà qui pourrait également expliquer la différence de ton entre le prologue initial (I 1), vierge de toute référence

¹⁷⁹ Sur le sujet, nous nous contenterons de renvoyer à l'étude définitive de Charles Till Davis, « Dante, Villani and Riccordano Malispini », dans *Dante and the Idea of Rome*, Oxford, 1957, p. 244-262.

¹⁸⁰ Celui qui s'accorde le mieux avec le texte de Villani, selon Thomas Maissen, est l'*Ottimo commento* d'Andrea Lancia, l'auteur potentiel de la vulgarisation de l'*Enéide* dont se serait servi Villani. Compte-tenu des liens qui semblent unir ces deux auteurs, il est donc probable que Villani ait côtoyé l'œuvre de Dante via le commentaire de Lancia. Là encore, le rapport chronologique est intéressant. L'affirmation selon laquelle le Baptistère aurait été originellement un temple païen dédié à Mars (II 5), que Maissen à la suite de Davis [*Topographical and Historical Propaganda*] considère comme innovation due à Villani, trouve un écho dans la seconde rédaction de l'*Ottimo*, datant de 1340 environ, tandis que la première version publiée vers 1334 n'en fait pas état. Autrement dit, et cela s'accorde avec la chronologie de publication de la première partie telle qu'elle sera exposée par la suite, Lancia aurait publié son commentaire de la *Commedia* avant que ne paraisse la chronique de Villani. Ce dernier l'aurait donc eu entre les mains avant de publier à son tour la première version de son ouvrage, et aurait ainsi pu y apporter quelques modifications. Dans un troisième temps, Lancia aurait pris connaissance du texte de Villani, sur lequel il se serait basé pour apporter quelques modifications au sien. Voilà notamment pourquoi l'on ne trouve pas écho de la refondation carolingienne de Florence dans l'*Ottimo commento*.

dantesque puisque rédigé au début des années 1320, avant la parution de la *Commedia*, et le second prologue (IX 36) rédigé après 1325.

Cependant, revenant sur le rapport entre Villani et la tradition dantesque étudié par Neri et Aquilecchia, Louis Green apporte quelques objections. Selon lui, le rapport ainsi établi entre les deux auteurs ne tient pas, dans la mesure où vouloir ainsi chercher à tout prix le reflet de l'un dans l'œuvre de l'autre empêche de se rendre compte de ce que la « dette » supposée de Villani envers Dante découle en réalité d'un héritage commun aux deux. Surtout, alors que les deux érudits s'attelaient à souligner les ressemblances, Green prend soin d'évoquer aussi les différences : « certes », dit-il, « le poète et le chroniqueur sont tous deux hostiles à la monarchie capétienne de même qu'à Boniface VIII, mais ils diffèrent dans l'intensité de leur condamnation » – et surtout, ajouterions-nous, dans les raisons de cette condamnation ! Tout ce que l'on peut conclure de ces *verbal parallels*, selon Green, c'est qu'au moment où il donnait à sa chronique la forme définitive qu'on lui connaît, Villani était en contact avec la *Commedia*. Celle-ci représenta à ce moment là une source dans laquelle le chroniqueur put puiser quelques tournures de phrase ou quelques expressions métaphoriques, mais certainement pas les informations factuelles ni l'interprétation globale du sens de l'histoire que Neri s'efforce de rechercher. Une fonction davantage réservée, selon Green, à la chronique de Martin de Troppau.

Force est de constater cependant qu'en ce qui concerne la chronologie de la composition, l'étude de la première partie ne donne aucun résultat définitif quant à la recherche d'une borne initiale. Telle est la principale conclusion à laquelle on arrive. Les arguments des uns et des autres ne se contredisent ni totalement ni définitivement. Faute de publication intermédiaire d'un manuscrit, nous ne pouvons nous fonder que sur une version finale unique, certainement fruit de nombreux remaniements. Il n'est donc possible de raisonner que par hypothèses. Les réponses que l'on peut apporter ne sont donc pas des conclusions, mais plutôt des impressions, basées cependant sur tout un ensemble d'éléments textuels, qui leur apportent malgré tout une certaine solidité.

Peut-être la recherche du *terminus a quo* véritable est-elle donc vaine. Doit-on d'ailleurs considérer la chronique comme un bloc, un tout homogène issu d'un processus narratif linéaire et condensé dans le temps ? Plusieurs signes laissent penser au contraire que la rédaction n'a pas été menée d'un seul trait et en quelques mois. Comme l'a avancé Maissen, Villani est certainement revenu à plusieurs reprises sur son texte pour y apporter des modifications ou y ajouter de nouveaux éléments. Partant de l'étude des *internal evidences* relevées jusque-là, Louis Green tentait

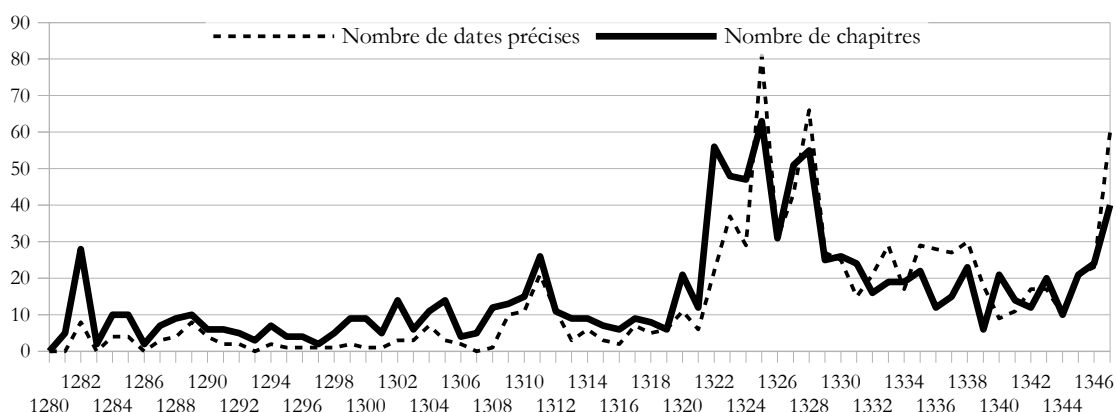
de déterminer non pas la date du début de la rédaction (comment dater la genèse d'un projet dans l'esprit de son concepteur, quand celle-ci fut sans doute progressive ?), mais plutôt celle à partir de laquelle Villani commence à enregistrer de façon de plus en plus systématique les informations qui l'intéressent, constituant ainsi une narration proprement continue. Pour cela, il s'appuie sur la quantité d'informations précises (en l'occurrence les dates exactes, qui spécifient le jour de la semaine ou la fête) en fonction du nombre de chapitres consacrés à chacune des années de la période couverte par la vie de l'auteur (entre 1280 et 1348 donc) – la présence systématique d'une date précise étant selon lui le signe d'un enregistrement de l'information au moment des faits et non d'une transmission orale différée dans le temps. De ce sondage, il ressort une augmentation exponentielle des dates à partir de l'année 1322, montrant clairement que l'enregistrement se fait de manière ininterrompue à partir de cette date :

1. Jusqu'en 1280 sur 32 pages (éd. Dragomanni) :	44 dates
2. 1280-1308 soit 28 ans sur 220 pages :	109 dates
3. 1309-1321 soit 12 ans sur 97 pages :	123 dates
4. 1322-1329 soit 7 ans sur 259 pages :	459 dates

Le tableau qu'il propose pour la période 1280-1300 montre l'insertion, au milieu d'une longue suite de courtes notices factuelles, de blocs narratifs plus longs et davantage détaillés, lesquels renferment la majeure partie des dates précises. Mais ces chapitres traitent d'événements racontés dans des termes parfois similaires dans quelques-unes des sources identifiées de la *Nuova cronica*, textes dont sont également extraites certaines de ces dates ; tandis que les autres se réfèrent à des faits, locaux ou non, susceptibles de marquer la mémoire collective et donc d'être transmis oralement : incendies spectaculaires, avènement ou mort d'un souverain, miracle, etc. Pour la période suivante 1300-1321, le constat est en partie le même, puisque les dates précises se retrouvent principalement dans les chapitres les plus longs et les plus narratifs. En revanche, elles concernent cette fois-ci surtout des événements auxquels Villani a pu assister, que ce soit à Florence ou en Flandres. Green en conclut donc que, pour les années 1300-1320, Villani s'est contenté de collecter du matériel (oral ou écrit) et de rédiger quelques notes occasionnelles qui lui ont ensuite permis de développer davantage les événements les plus importants de cette période. L'augmentation significative du nombre de dates à partir de 1322, tiendrait enfin au fait qu'il aurait alors commencé à enregistrer systématiquement les informations qui lui parvenaient, avant de se lancer plus tard, entre les années 1330 et 1340, dans un travail de révision, de réagencement

et de réorganisation de l'ensemble du matériel ainsi compilé, afin de fournir la *Nuova cronica* dans la version que l'on connaît aujourd'hui.

La technique employée par Louis Green est apparemment satisfaisante. Toutefois, il convient d'apporter à ce constat quelques précisions supplémentaires. Tout d'abord la correspondance quasi parfaite entre le nombre de dates précises par année et le nombre de chapitres consacrés à la même année. Si l'on compare ces deux données, en poursuivant le recensement de Green au-delà de l'année 1329 sur laquelle il s'arrête, on obtient le tableau suivant :



On le voit, le nombre de dates précises augmente en fonction du nombre de chapitres. Ce n'est donc pas tant la précision des dates qui augmente avec le temps, que celle du récit dans son ensemble. Second constat, une certaine irrégularité se dessine, avec une augmentation autant des chapitres que des dates précises pour les années 1322-1328, suivie d'une baisse pour la décennie 1330. À cela, plusieurs explications. Tout d'abord, les années 1320 sont chargées en événements cruciaux pour la Commune, une décennie qui voit la liberté florentine menacée par l'impérialisme gibelin de Castruccio Castracani. Or, naturellement, plus une année est chargée en événements, plus l'auteur s'y attarde et étire son récit, et plus le nombre de détails augmente – dates comprises. Une année peut toutefois être chargée en événements importants sans pour autant fournir à la chronique un catalogue important de dates précises. Les années 1342-1343, années de la seigneurie du duc d'Athènes, sont un temps fort de la chronique, au point de justifier à elles seules l'ouverture d'un treizième livre : elles ne représentent pourtant que 26 chapitres, soit moins de la moitié de la seule année 1325. La raison en est la brièveté des événements pris en compte : le soulèvement de 1343, quelle que fût son importance, n'a duré que quelques jours et peu de

dates sont nécessaires pour en rendre compte. Inversement, un chapitre peut contenir un nombre important de dates sans pour autant que les événements rapportés soient importants : pas moins de neuf dates précises sont ainsi citées lors du long développement astrologique consacré à la grande conjonction de 1345 (XIII 41). C'est donc la multiplication d'événements de moindre importance qui entraîne une augmentation du nombre de dates. En outre, en s'arrêtant à la fin des années 1320, le recensement de Louis Green donne la fausse impression que la précision de l'auteur dans la datation des événements est exponentielle, signe du début de l'enregistrement systématique des faits. Or, si la conclusion n'est pas fausse, puisqu'il y a sans doute un lien entre actualité des événements et précision de leur retranscription, il convient de la relativiser en prenant en compte le caractère particulier de chaque événement reporté, et donc de sa retranscription : quelle que soit son importance, un événement bref fournira moins de dates qu'un événement long, un récit continu qu'un récit constitué de multiples rebondissements, un fait lointain qu'un fait local, etc.

Toutefois, si la date de 1322 n'est peut-être pas aussi capitale que Green le suggère, il est certain que le début de la troisième décennie du XIV^e siècle représente une étape importante dans la chronologie de la composition de la *Nuova cronica*. C'est à partir de ce moment que Villani fournit l'essentiel de son travail de rédaction. Rien ne permet cependant d'affirmer avec certitude que celui-ci n'a pas été commencé auparavant. L'étude des différents éléments textuels et autres *internal evidences* nous renvoie au contraire l'image d'un effort continu de réélaboration et de révision du texte. Aussi ne doit-on pas écarter la date de 1300 avancée par Villani, et qui du reste ne s'oppose en rien à l'hypothèse d'une rédaction finale plus tardive. S'il existait, avant 1322 donc, une première version de la chronique, sans doute s'agissait-il d'une version primitive, d'un noyau peu important dans son contenu et plutôt traditionnel dans son approche historiographique. Ce qui est sûr en revanche, c'est que si une telle version a bien existé, Villani l'a ensuite fortement remaniée, pour la corriger, l'amplifier d'informations nouvelles, et la continuer progressivement, en créant ainsi quelque chose de suffisamment « nouveau » à ses yeux pour mériter le titre complet de *Nuova cronica*.

3.2.2. Arguments en faveur d'une publication du premier volume en 1336

Parmi les rares éléments attestés par la tradition manuscrite de la *Nuova cronica*, le plus utile à l'établissement d'une chronologie est la division matérielle de la chronique en deux tomes. Une

division par ailleurs voulue par l'auteur lui-même, ainsi qu'en atteste un court prologue situé au début du Livre XII dans certains manuscrits.

« Il semble nécessaire et utile pour le bien du lecteur, et pour réduire le volume de notre écriture, de mettre cette dernière partie de la présente *Nouvelle chronique* de Giovanni Villani dans un nouveau livre, non sans raison si l'on considère les nouveaux événements survenus à notre cité de Florence, aussi bien le déluge que notre liberté occupée par la tyrannique seigneurie du duc d'Athènes »¹⁸¹

Si l'on ne prend en compte que les manuscrits réalisés par la même main et mutilés ni avant ni après le point de jonction des deux volumes, il ressort qu'une majorité d'entre eux s'achèvent sur le dernier chapitre du livre XI (23 manuscrit recensés), tandis qu'une douzaine à peine contiennent les deux tomes, soit presque uniquement des copies tardives du XV^e siècle. L'existence d'une double tradition manuscrite indique qu'au moins une copie de la chronique a été mise en circulation à une date précoce, avant que l'ensemble des treize livres ne soient publiés. Concernant ces onze premiers livres [1], Porta constate l'existence d'une double tradition. On a déjà vu du reste que certains éléments du texte montrent que l'œuvre historiographique de Villani était connue de son vivant (en 1341, si l'on pense à l'anecdote des otages de Ferrare déjà mentionnée¹⁸²), et que donc la chronique avait déjà pu être mise en circulation à cette date-là.

Si la date de mise en circulation du premier tome n'est pas connue, le texte fournit toutefois quelques indices à ce propos. Ainsi, à la fin du livre XI, l'auteur rapporte le scandale créé par les sermons prononcés par Jean XXII à propos de la vision béatifique entre 1331 et 1333. Or, en conclusion de ce même chapitre, il rapporte que ce débat « se poursuivit tout le temps que Jean XXII vécut, puis un an encore » jusqu'à ce que ses déclarations soit révoquées, ce qui nous amène en janvier 1336, date à laquelle Benoît XII publia une bulle revenant sur les décisions de son prédécesseur¹⁸³. Il semblerait donc que le premier volume ait été mis en circulation à une date postérieure à 1336.

À la fin de ce même chapitre, Villani annonce comme à son habitude le sujet du prochain chapitre, à savoir la grande inondation de 1333. Constatant qu'il s'agit là d'un fait majeur dans l'histoire de la cité, « *quasi uno rimutamento di secolo* », et qu'il convient donc de s'y attarder, Villani

¹⁸¹ Cité dans F. Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit., p.144.

¹⁸² *Nuova cronica*, XII 135.

¹⁸³ *Nuova cronica*, XI 227 : « Il sopradetto oppinione si quistionò in corte mentre che papa Giovanni vivette, e poi per più d'uno anno; alla fine si dichiarò e fu riprovato, come innanzi leggendo si potrà trovare. » Précisons que ce passage est présent dans l'ensemble des manuscrits contenant le livre XI (y compris ceux de rédaction primitive), et qu'il ne s'agit donc probablement pas d'un ajout tardif.

annonce qu'il entamera un douzième livre¹⁸⁴. Dans un premier temps toutefois, il ne semble pas y avoir eu de séparation matérielle des deux volumes, comme semble l'attester le fait qu'une partie des manuscrits ne reporte pas le court prologue du livre XII déjà mentionné, et le livre XI était donc certainement placé directement à la suite du précédent. Ce n'est donc que dans un second temps que Villani décide de séparer ces deux volumes, et qu'il justifie la création d'un nouveau tome par l'ensemble des événements survenus à Florence, citant l'inondation de 1333 mais aussi la seigneurie du duc d'Athènes, qui débuta en juillet 1342. À considérer que la rédaction de ce prologue soit bien contemporaine de la division de la chronique en deux volumes distincts, il serait alors possible de déduire que la rédaction du livre XII fut commencée entre janvier 1336 et juillet 1342.

3.2.3. Modifications du premier volume et composition d'une seconde version

À une date inconnue mais probablement postérieure à janvier 1336, Villani met donc en circulation une première version de sa chronique, un manuscrit unique contenant une version primitive en dix livres (dont les copies formeront la famille [1 α] de Porta). Il poursuit ensuite son travail en avançant sur deux plans : d'une part, il revient sur le texte déjà produit pour en fournir une nouvelle version corrigée et amplifiée, qui donnera naissance aux manuscrits [1 β] de Porta ; d'autre part, il continue la rédaction chronologique en racontant dans un nouveau livre les événements postérieurs à l'année 1333.

Les traces de cette première phase de correction / amplification du premier volume sont évidentes dans la tradition manuscrite, et ont fait l'objet d'un nombre important de publications. Le texte original semble complété au gré de la découverte d'informations ou de sources nouvelles, qui viennent enrichir le texte ou éclairer le lecteur sur un fait précis, et qu'il incorpore à son propre récit avec plus ou moins de réussite sur le plan stylistique. C'est le cas par exemple de la biographie de Mahomet, trouvée tout ou partie semble-t-il dans la biographie de saint Pélage tirée de la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine¹⁸⁵. Ce sont également des témoignages nouveaux, comme celui de son concitoyen Pera Balducci qui lui rapporte la « *noveletta* » de l'arrivée du florin

¹⁸⁴ *Nuova cronica*, XI 227 : « Lascieremo della detta quistione, ch'assai n'avemo detto, e torneremo a nostra materia de' fatti della nostra città di Firenze per contare d'una grande aversità e pericolo di diluvio d'acqua che venne in quegli tempi in quella, la quale è bene da farne distesa memoria, che fu delle maggiori novità e pericolo che mai ricevesse la città di Firenze dappoi ch'ella fu rifatta. E però cominceremo in raccontando quello diluvio il XII libro, però che ne pare che si convenga, però che fu quasi uno rimutamento di secolo della nostra città. »

¹⁸⁵ *Nuova cronica*, III 8.

d'or à Tunis¹⁸⁶. Ce sont enfin des sentences à portée moralisatrice tirées de la *Commedia* de Dante, en circulation depuis peu¹⁸⁷. Autant d'ajouts qui témoignent des nouvelles préoccupations de l'auteur, peut-être aussi d'une réinterprétation de l'histoire selon une optique plus pessimiste, liée à la charge émotionnelle et au sentiment de déchéance sociale et morale ressentie par l'auteur.

En dehors du contenu, Villani apporte quelques retouches à la forme même de l'ouvrage, regroupant çà et là quelques chapitres jugés trop courts ou de peu d'importance. Surtout, il perfectionne la structure de son œuvre en scindant en deux le premier livre à hauteur du chapitre 37 pour placer l'édification de Florence en tête d'un nouveau livre et renforcer l'empreinte campaniliste¹⁸⁸, créant ainsi la forme finale de la chronique en onze livres¹⁸⁹ (treize, si l'on y inclut les deux derniers livres composés plus tard).

3.3. Composition, publication et modification du second volume

Après avoir corrigé, amplifié et remodelé la première version de sa chronique, Villani reprend le récit des événements là où il les avait laissés, soit au début de la grande inondation de 1333. La rédaction de ce nouveau livre (livre XII donc, selon la nouvelle numérotation introduite par la division du livre I) commence entre janvier 1336 et juin 1342. La première rubrique, très courte et qui n'annonce que le « commencement » du douzième livre, laisse penser qu'au moment où il reprend son récit, Villani n'a pas encore idée de la forme que prendra son travail, et qu'il poursuivra sa rédaction au fur et à mesure des événements. À la différence du premier volume, l'absence de variantes significatives dans les deux derniers livres témoigne de ce que le texte n'a

¹⁸⁶ *Nuova cronica*, VII 53.

¹⁸⁷ Cf. à titre d'exemple *Nuova cronica*, VIII 39 : « Per la morte del detto Arrigo Adoardo suo fratello molto cruccio e isdegnato contro a re Carlo si partì di Viterbo, e vennesene con sua gente per Toscana, e soggiornò in Firenze, e fece cavalieri più cittadini, donando loro cavagli e tutti arredi di cavalieri nobilmente, e poi se n'andò in Inghilterra, e 'l cuore del detto suo fratello in una coppa d'oro fece porre in su una colonna in capo del ponte di Londra sopra 'l fiume di Tamisi, per memoria agl'Inghilesi del detto oltraggio ricevuto. Per la qual cosa Adoardo poi che fu re, mai non fu amico del re Carlo, né di sua gente. [E del detto conte Guido e del suo misfatto fa menzione Dante nello Inferno capitolo duodecimo, ove tratta de' tiranni, dicendo : "Elli è colui, che fesse in grembo a Dio / lo cor, ch'in su Tamigi ancor si cola ecc".] »

¹⁸⁸ Cette nouvelle division contribue surtout à donner une dimension cyclique à l'histoire antique, en créant un cycle en trois temps avec les livres suivants. Après avoir évoqué la matière de Troie (Livre I, avec la fondation de Fiesole par Atalante, dont découlent la fondation de Troie par Dardanus puis celle de Rome par Enée), Villani enchaîne avec l'histoire la fondation romaine de Florence (Livre II : victoire de César contre Catilina soutenu par les Fésulans, édification de Florence par les Romains), puis par sa destruction par Totila (ennemi juré des Romains et allié de fait des Fésulans, Livre III) et conclut enfin par la réédification de la cité par Charlemagne (Livre IV : victoire des armées de Charlemagne contre les Fésulans, réédification et repeuplement de la cité par les Romains et les exilés florentins).

¹⁸⁹ Cette division n'apparaît pas en effet dans tous les manuscrits de la première phase, et n'a du reste pas été retenue par la grande majorité des éditions, à l'exception de celle de Porta – ce qui a été à l'origine de bien des confusions.

pas été remanié par l'auteur, rendant plus difficile l'établissement d'une chronologie de rédaction. Il est toutefois possible de distinguer des étapes dans la rédaction et d'en reconstituer une chronologie en repérant les indices témoignant de la temporalité de la rédaction : ruptures de rythme, changements de ton ou renvois textuels et chronologiques.

3.3.1. Rédaction de la première section (Livre XII, chapitres 1 à 51)

La première section du second volume commence donc à une date postérieure au début de l'année 1336. Quant au début de cette première phase de rédaction, il est possible d'avancer quelques hypothèses permettant de le situer à une date antérieure à la fin de l'année 1338 ou au début de l'année suivante.

Quelques chapitres plus loin (XII 39), évoquant le rétablissement de la charge de Conservateur à Florence en 1335, Villani s'affranchit de la chronologie pour raconter le devenir de l'office, mentionnant d'abord l'élection malheureuse de Jacopo Gabrielli da Gubbio puis d'Accorrimbono da Tolentino en 1335 et 1337, puis expliquant comment la Commune décida en 1337 d'interdire cet office aux habitants de Gubbio pour une période de dix ans en raison de la si mauvaise conduite des deux officiers¹⁹⁰. Or, ce que ne précise pas encore l'auteur, c'est que cette mesure d'interdiction fut en réalité assez vite oubliée, puisque le même Jacopo Gabrielli devait être rappelé en 1339 à la charge de Capitaine de guerre, puis à celle de Capitaine de la garde l'année suivante. Pourtant coutumier des renvois chronologiques, Villani ne dit rien de ces retours (qu'il évoquera plus loin dans la chronique¹⁹¹), signe que le chapitre en question a probablement été rédigé avant 1339. Décrivant plus loin les conditions de l'alliance florentino-vénitienne de juin 1336 dirigée contre Mastino della Scala (X 50), Villani se lance dans une envolée lyrique dans laquelle il fait montre d'un formidable enthousiasme pour cet accord passé entre deux cités si différentes, l'une guelfe l'autre gibeline, adversaires naturelles mais capables de s'unir face à l'ennemi commun : ce fut, dit-il, une « grande merveille, une permission de Dieu pour abattre le vice et l'orgueil des tyrans ». Difficile de penser que le Villani si élogieux à l'égard des Vénitiens soit déjà au fait de leur retrait en octobre 1338 – un fait qui sera considéré plus loin par Villani comme une trahison de la part de ces « perfides descendants du traître Anténor » (XII 90). Il ne

¹⁹⁰ *Nuova cronica*, XII 39.

¹⁹¹ *Nuova cronica*, XII 74 et XII 118.

semble donc faire aucun doute que les cinquante premiers chapitres du livre XII aient été rédigés avant la fin de l'année 1338.

La jonction entre les chapitres 51 et 52 marque ensuite une étape importante dans la chronologie de composition du Livre XII. Tout d'abord, la tradition manuscrite témoigne de la mise en circulation d'un manuscrit achevé à ce niveau-là¹⁹², mais surtout le rythme du récit se brise, laissant entrevoir une pause dans le travail de rédaction. Jusqu'au point de jonction (XII 51/52), la narration se poursuit en effet de manière assez fluide, grâce notamment au système d'annonces qui, en fin de chapitre, permettent d'anticiper sur la matière du chapitre suivant et constituent de courtes transitions, certes maladroitement mais utiles. À la fin du chapitre 51, Villani annonce donc le sujet du chapitre suivant : il y sera question de la grande chevauchée lancée par les Florentins contre Lucques durant l'été 1336¹⁹³. Or le chapitre 52 s'ouvre sur une longue digression qui non seulement vient briser le rythme narratif, mais sert surtout à justifier un changement d'optique, puisque le récit s'oriente désormais sur le rôle des Rossi de Parme, anciens fidèles de Mastino en révolte contre leur seigneur venus grossir les rangs de l'alliance florentine et dont le premier acte de bravoure fut la chevauchée en question.

« Ainsi que nous promettions précédemment de raconter les événements merveilleux et imprévus qui survinrent lors de ces guerres, nous entendons à présent narrer la suite, car en raison de celles-ci on se fait souvent ami de l'ennemi et ennemi de l'ami. Nous avons d'abord parlé de messire Mastino, qui de grand ami de notre Commune s'en était fait l'ennemi pervers par ses vices, ses fautes et ses trahisons contre notre Commune au moment de l'affaire de Lucques, comme nous l'avons dit précédemment ; et ainsi, à l'opposé, nous parlerons des Rossi de Parme qui étaient en ce temps-là nos grands adversaires et ennemis, comme il en est fait mention précédemment, mais qui en peu de temps devinrent nos amis très fidèles. Aussi, à propos des choses du siècle et tout spécialement des guerres, ne peut-on avoir aucune confiance stable, car l'outrage subi pousse souvent à se faire ennemi de l'ami, tout comme le besoin ou le service reçu, ou que l'on espère recevoir, poussent à se faire ami de l'ennemi. [...] »¹⁹⁴

Le thème central du chapitre n'est plus tant l'expédition florentine, qui occupe toutefois une bonne partie du chapitre, mais plutôt le retournement de situation causé par l'arrivée des Rossi dans les rangs de l'alliance anti-Scaligeri. Si la présence de ce nouvel allié aux côtés de Florence est

¹⁹² Neuf manuscrits (non mutilés) s'arrêtent en effet à ce niveau

¹⁹³ *Nuova cronica*, XI 51 : « E ordinossi in Firenze di fare grossa cavalcata a Lucca per vendetta di quella, e per osservare la promessa fatta per la lega de' Viniziani, come faremo menzione nel seguente capitolo. »

¹⁹⁴ *Nuova cronica*, XI 52 : « Come dinanzi promettemmo di dire di maravigliosi avvenimenti e casi improvvisi che avvengono per le guerre, intendiamo apresso narrare e seguire, però che per cagioni di quelle del nimico spesso si fa amico e dell'amico nimico. Prima avemo detto di messer Mastino, che di grande amico del nostro Comune fatto perverso nimico per li suoi vizii e falli e tradimenti fatti contro al nostro Comune dell'opera di Lucca, come adietro avemo detto, e così per converso diremo de' Rossi di Parma, i quali in questi presenti tempi stati grandi avversari e nimici nostri, come adietro è fatta menzione, in picciolo tempo divenuti amici e confidentissimi. E però nelle cose del secolo, e spezialmente ne' casi delle guerre, non si dee avere niuna stabile confidenza, però che per oltraggi ricevuti si fa spesso dell'amico nimico, e per bisogno o per servigi ricevuti, o isperanza di ricevere, si fa del nimico amico. »

sans doute connue de Villani au moment où il termine le chapitre 51 et annonce le récit de l'expédition, ce fait semble prendre une importance nouvelle dans le chapitre suivant : entre la rédaction des deux chapitres, la situation a visiblement évolué, et les Rossi, jusque-là totalement ignorés par la *Nuova cronica*, se sont transformés en alliés de premier plan. Peut-être faut-il y voir la conséquence des combats épiques menés par les seigneurs de Parme dans la Marche trévisane durant l'été 1337, lesquels ont visiblement impressionné Villani, qui décide d'y consacrer un long et pathétique récit¹⁹⁵. Il est possible d'avancer que le chapitre 51 a fini d'être écrit avant l'été 1337, le suivant ayant été entamé après cette date. Entre ces deux étapes, le chroniqueur revient en outre sur son texte, et apporte quelques modifications au premier volume¹⁹⁶.

On obtient ainsi pour ces cinquante premiers chapitres (consacrés à la période novembre 1333-juillet 1336) une chronologie assez rapprochée, permettant de situer le travail de rédaction entre janvier 1336 et l'été 1337, soit sur une durée maximale d'un an et demi. La durée séparant les événements de leur retranscription oscille alors entre quatre ans et un an. Le volume occupé par cette partie, relativement courte au regard de la totalité de l'œuvre, ainsi que la cohérence globale du récit, nous permettent de penser qu'elle a été rédigée d'un seul trait, en quelques mois à peine, peut-être entre la fin 1336 et le début de l'année suivante.

3.3.2. Rédaction de la seconde section (Livre XII 52-XIII)

Établir une chronologie de rédaction pour la suite de la chronique se transforme ensuite en un délicat exercice, qui ne repose que sur des conjectures. En effet, l'absence de copie intermédiaire ou de variante significative transmise par la tradition manuscrite nous oblige à nous reposer entièrement sur une analyse textuelle dans laquelle nous rechercherons les ruptures chronologiques, c'est-à-dire les références (explicites ou implicites) à des événements postérieurs aux faits relatés et qui attestent d'une rédaction tardive, avançant ainsi par hypothèses.

Nous nous appuyerons sur deux types d'indices pour établir une chronologie du travail de composition de la fin de la chronique. En premier lieu, nous relèverons les extraits dans lesquels l'auteur brise le strict déroulement chronologique de son récit pour évoquer les conséquences d'un événement ou anticiper sur un retournement à venir. Ces indices nous fourniront des *termini post quem* plus ou moins sûrs. Pour obtenir des *termini ante quem* en revanche, nous adopterons une

¹⁹⁵ *Nuova cronica*, XII 56.

¹⁹⁶ Cf. Arrigo Castellani, « Pera Balducci... », art. cit.

lecture « en creux » de la chronique, et rechercherons les vides, c'est-à-dire les passages dans lesquels l'auteur ne semble pas démontrer de connaissance à long terme des événements.

Nous passerons d'abord en revue les passages qui offrent des *termini post quem* au travail de rédaction.

Chapitre XII 72 : après avoir fait état des mesures prises en 1337 par Philippe de Valois pour pallier ses difficultés financières chroniques (parmi lesquelles l'imposition des marchands italiens de France), Villani présente en quelques mots la politique monétaire menée par le roi dans les années suivantes, en évoquant la création de l'agnel d'argent en 1340. Le chapitre est donc postérieur à cette date.

Chapitre XII 74 : dans un chapitre consacré aux « nouveautés » survenues à Florence, Villani évoque le retour à la charge de Capitaine de guerre de Florence de Iacopo Gabrielli en février 1339, et précise qu'il occupa cet office pendant deux ans. Le chapitre est donc postérieur à 1341.

Chapitre XII 80 : le chroniqueur évoque les désordres frappant en 1338 le « *regno di Puglia che signoreggiava il re Ruberto* ». L'expression ne manque d'étonner, puisque la précision n'a pas de sens : si le toponyme « royaume de Sicile », officiellement employée à la cour de Naples, aurait pu appeler pareille précaution (puisque depuis 1282 il existait bien un autre « royaume de Sicile » échappant de fait à la souveraineté angevine), la distinction entre les deux royaumes siciliens était plutôt obtenue par les termes « *di qua / di là dal Faro* ». En accord avec les usages de son temps, Villani emploie d'ailleurs la terminologie plus actuelle de « royaume de Pouille », et ne laisse pas de place au doute quant au territoire auquel il se réfère. Cette précision, redondante et stylistiquement maladroite, prend son sens si l'on estime que le chapitre a été rédigé après la mort de Robert, en janvier 1343. Auquel cas, l'expression ne signifierait pas tant « le royaume de Pouille que dominait Robert » mais « le royaume de Pouille, quand régnait Robert ». En quel cas le passage serait donc postérieur au début de l'année 1343.

Chapitre XII 88 : après avoir décrit les conséquences du défaut de paiement des rois de France et d'Angleterre, qui entraîna la faillite des compagnies des Bardi et des Peruzzi en 1338, le chroniqueur évoque à demi-mots l'effet d'entraînement de ces faillites sur les petites compagnies florentines, poussées à leur tour vers la faillite « quelques temps après ». Si l'auteur se réfère bien là à la vague de faillites que connurent les compagnies florentines en 1342, le chapitre est donc postérieur à cette date.

Chapitre XII 143 : Villani rapporte la mort du vieux duc de Bretagne Jean III et l'avènement, en 1341, de Charles de Blois, en lutte ouverte avec le comte de Montfort, frère du défunt duc. Ce conflit, précise le chroniqueur, fut à l'origine d'une grande guerre et d'une « juste vengeance » contre l'imposteur : la référence à la sévère défaite subie par Charles de Blois à la Roche-Derrien (racontée en XIII 93) semble explicite. En quel cas le passage serait postérieur à juin 1347.

Chapitre XII 27 : à propos d'une échauffourée qui éclate à la fin de l'année 1343 à La Tana, en mer Noire, Villani raconte comment la soixantaine de marchands latins faits prisonniers par les Turcs parvinrent à s'enfuir deux ans plus tard. Le chapitre est donc postérieur à la fin de l'année 1345.

Chapitre XIII 32 : évoquant la condamnation de Corso Donati à l'été 1344, le chroniqueur précise que ce dernier dut fuir de Florence pour trouver refuge à Forlì, où il mourut en mai 1347. Le chapitre est donc postérieur à cette date.

Chapitre XIII 47 : après avoir raconté la campagne victorieuse du comte de Lancastre en Aquitaine en juillet 1345, Villani annonce qu'il reviendra bientôt sur le sujet « car la guerre entre le roi de France

et celui d'Angleterre prit davantage encore d'importance, comme nous en ferons mention par la suite ». Le premier événement notable qui suit étant la bataille de Crécy en juillet 1346, le chapitre est sans doute postérieur à cette date.

Chapitre XIII 73 : le chapitre s'intéresse aux effets des mauvaises récoltes de l'été 1346, décrivant par le détail le cours des différentes denrées, et présentant la variation du prix du setier de blé jusqu'au mois de septembre 1347. Le chapitre est sans doute postérieur à cette date.

Chapitre XIII 80 : dans ce chapitre consacré à la réforme du mode d'élection des officiers arétins en novembre 1346, Villani évoque les conséquences que subirent les Bostoli, instigateurs de la réforme, en faisant référence à leur expulsion d'Arezzo en octobre 1347 (racontée en XIII 116).

Chapitre XIII 84 : après avoir décrit l'épidémie qui frappe Florence au printemps 1347, l'auteur fait une longue digression dans laquelle il rapporte les débuts d'une autre épidémie, bien plus grave encore, qui partie d'Outremer, toucha les côtes italiennes en septembre de la même année. Puis il conclut en évoquant la procession organisée par les Florentins au mois de mars 1348 pour se protéger de cette nouvelle épidémie. Le chapitre est sans doute postérieur à cette date.

Les *termini ante quem* sont en revanche moins nombreux, et surtout leur caractère démonstratif est moins évident. On se contentera de présenter ici les plus probants.

Chapitre XII 133 : dans ce chapitre, Villani relate les négociations menées par Florence en 1341 en vue de l'achat de Lucques à Mastino della Scala, et raconte comment ce dernier exigea l'envoi d'otages pour servir de garantie. Le chroniqueur rapporte ainsi que deux séries d'otages furent envoyées : la première, de cinquante citoyens (dont lui-même), fut emmenée à Ferrare en juillet de cette année, suivis d'une seconde série de vingt-sept otages envoyés à Vérone quelques semaines plus tard. Or, si l'auteur précise immédiatement la durée de détention des otages de Ferrare (deux mois environ), rien n'est dit en revanche des vingt-sept de Vérone. On l'apprendra plus loin, en même temps que la raison de leur détention prolongée : ils restèrent en effet plus de deux ans à Vérone par la faute du duc d'Athènes, qui par avarice aurait préféré les y laisser plutôt que de verser la dernière traite de l'achat de Lucques (libération racontée en XIII 38). Il est possible que, lorsqu'il raconte le départ des otages, ceux-ci n'ont pas encore été libérés. Si tel est le cas, la rédaction du chapitre se situerait avant la fin de l'année 1343.

Chapitre XIII 10 : après avoir fait état de la mort du roi Robert de Sicile en janvier 1343, le chroniqueur décrit les conditions de succession au trône napolitain, qui revient selon lui au duc André, petit-neveu du roi et époux de sa petite-fille. Ce faisant, Villani semble ignorer que la priorité revenait en réalité à cette dernière, la future reine Jeanne, qu'il ignore superbement au point de ne même pas en mentionner le nom. Ce manque d'intérêt témoigne certes du rôle que les contemporains attribuaient aux femmes dans les affaires de succession, mais cette négligence s'accorde mal avec le rôle central joué plus tard par la reine Jeanne, qui s'affirma très vite comme actrice de la politique italienne, notamment après avoir bénéficié (commandité ?) de l'assassinat de son époux en septembre 1345. Ce dernier événement sera l'occasion pour Villani de dresser un portrait au vitriol de la jeune femme, qualifiée tour à tour de vicieuse, d'adultérine et d'ingrate (XIII 52). Il est donc possible que ce chapitre ait été rédigé avant cette date.

Chapitre XIII 68 : le chroniqueur relate les débuts du siège de Calais en septembre 1346, qu'il conclut en annonçant qu'il laissera de côté le récit de la guerre franco-anglaise « jusqu'à ce qu'il arrive quelque chose » (*insino ch'arà altra ruscita*). À part quelques entrevues entre les deux rois avec leurs capitaines, le premier fait d'importance est la chute de Calais en août 1347 (relatée dans le chapitre XIII 96).

Autrement dit, quand Villani commence à raconter le siège de Calais, très certainement n'en connaît-il pas l'issue. Le chapitre serait donc antérieur à août 1347.

Chapitre XIII 90 : après avoir raconté la prise de pouvoir de Cola di Rienzo à Rome en mai 1347, Villani laisse de côté l'histoire du tribun, précisant qu'il pourra y revenir à tous moments « si sa seigneurie et son pouvoir connaîtront quelque effet, bien que les personnes sages et les avisées disaient alors que l'entreprise du tribun était une œuvre fantastique destinée à peu durer ». Si la suite des événements semble donner raison à cette prédiction (Cola est effectivement chassé à la fin de l'année), le ton de la phrase laisse plutôt penser que Villani avance une pronostic plus qu'il n'évoque un fait déjà avéré. En quel cas, le chapitre aurait été écrit avant décembre 1347.

Chapitre XIII 92 : après avoir décrit les ordonnances prises par la Commune en juillet 1347, l'auteur interrompt le récit des faits de Florence « jusqu'à ce qu'il en arrive de plus fraîches ». La nouvelle la plus « fraîche » concernant Florence est la frappe d'une nouvelle monnaie en août suivant (relatée en XIII 97), suivie de l'envoi d'une ambassade auprès de Louis de Hongrie au début du mois de décembre 1347 (XIII 108). Le chapitre serait donc antérieur à août 1347.

Au terme de ce panorama, on peut donc proposer le tableau de synthèse suivant, mettant en regard les jalons *post* et *ante quem*.

<i>Chapitre</i>	<i>Date du chapitre</i>	<i>Rédigé</i>	
		<i>après :</i>	<i>avant :</i>
XII 72 (politique monétaire de Philippe V)	1337	1340	-
XII 74 (Iacopo Gabrielli Capitaine de la garde)	1337	fév. 1341	-
XII 80 (soulèvement dans le Royaume)	1338	<i>jann. 1343 ?</i>	-
XII 88 (banqueroute des Bardi et des Peruzzi)	1338	<i>1342</i>	-
XII 133 (otages de Ferrare et Vérone)	1341	-	<i>1343 ?</i>
XII 143 (guerre de succession de Bretagne)	1341	<i>juin 1347</i>	-
XIII 10 (mort de Robert de Naples)	1343	-	<i>sept. 1345 ?</i>
XIII 27 (évasion des prisonniers de La Tana)	fin 1343	fin 1345	-
XIII 32 (exil de Corso Donati)	1344	mai 1347	-
XIII 47 (victoire du comte de Lancastre)	juill. 1345	<i>sept. 1346</i>	-
XIII 68 (début du siège de Crécy)	sept. 1346	-	<i>août 1347</i>
XIII 73 (cherté à Florence)	automne 1346	sept. 1347	-
XIII 80 (réformes des offices à Arezzo)	nov. 1346	<i>oct. 1347</i>	-
XIII 84 (épidémies à Florence)	1347	mars 1348	-
XIII 90 (Cola di Rienzo à Rome)	mai 1347	-	<i>déc. 1347</i>
XIII 92 (nouveauautés de Florence)	juill. 1347	-	<i>août / déc. 1347</i>

Un premier bloc, correspondant à peu près à la seconde section du livre XII, contient un certain nombre de références qui permettent d'en situer avec certitude la rédaction aux alentours

de l'année 1342 au plus tôt. Le dernier chapitre, consacrée à la guerre de succession de Bretagne, introduit certes une date bien plus tardive (1347), mais si l'absence de variante dans la tradition manuscrite ne permet pas de l'affirmer avec certitude¹⁹⁷, il est toutefois possible qu'il s'agisse d'un ajout tardif : le passage étant situé en fin de livre (et donc de page, si Villani inaugure une nouvelle page pour le début de chaque livre), ce genre d'ajout est matériellement facile et quasiment indétectable. En revanche, le livre XII fut sans doute rédigé dans sa majeure partie avant l'arrivée du duc d'Athènes à Florence, ou en tout cas avant que sa seigneurie ne verse définitivement dans la tyrannie et qu'il ne soit chassé en août 1343 – ce qui explique le silence du chapitre XII 133 sur le sort des otages florentins à Vérone, effectivement libérés après le départ du duc. Ces chapitres pourraient toutefois avoir été rédigés sous la tyrannie du duc, comme pourrait le laisser penser l'imploration adressée par l'auteur à ses concitoyens à l'occasion du retour de Jacopo Gabrielli à la charge de Capitaine en 1339 (XII 118), dans laquelle il rappelle véhément que ces vieilles discordes civiles sont encore pour lui source de crainte et de trouble au moment où il écrit : on est autorisé à penser que Villani évoque ici la tyrannie établie par le duc d'Athènes, ce qui nous amènerait vers la fin de l'année 1342. Après avoir rédigé les premiers chapitres du livre XII en 1336-1337, Villani aurait donc marqué une longue pause, avant de reprendre la rédaction au début des années 1340, rédigeant l'essentiel du livre dans les années 1342-1343. Les événements survenus durant ces deux années marquent un tournant dans la chronique : non seulement ils justifient l'ouverture d'un treizième (et dernier) livre ; mais surtout, au regard de la tournure des événements et du volume pris par les derniers chapitres, le chroniqueur décide de scinder son travail en deux volumes, et rédige en tête du livre XII un petit prologue dans lequel il justifie cette nouvelle division par l'importance des faits survenus entre-temps. Cette section, correspondant aux derniers chapitres du livre XII et au début du livre XIII, pourrait avoir été rédigée à chaud, dans la foulée des événements relatés, soit dans le courant de l'année 1343.

La chronologie de rédaction fait ensuite apparaître un second bloc, correspondant au livre XIII à partir du chapitre 27 environ, vraisemblablement rédigé au cours de l'année 1347. Villani continue alors le récit des événements postérieurs à l'année 1343, en même temps qu'il apporte quelques ajouts à son texte : sans doute est-ce à ce moment, après juin 1347, qu'il ajoute à la fin du livre XII un chapitre sur la guerre de succession de Bretagne. À la fin du livre XIII, le délai de

¹⁹⁷ Nos propres recherches sur les manuscrits de la *Nuova cronica* confirment sur ce point le recensement des manuscrits et les conclusions de Porta, à savoir qu'aucune copie n'est sortie du *scriptorium* de Villani entre la publication de la version [2α] et sa mort. Ce qui signifie que nous ne possédons aucune version intermédiaire de cette dernière partie, et donc qu'à défaut de pouvoir remettre la main sur le manuscrit autographe, aucune copie ne pourra nous renseigner sur d'éventuelles ajouts de seconde rédaction. On devra donc se baser, pour l'instant, sur l'analyse du texte et sur de simples hypothèses.

retranscription semble donc se réduire au fur et à mesure, et l'auteur a de moins en moins de recul sur les événements. Difficile d'en prévoir les conséquences à long terme, difficile également d'organiser son récit : racontant le début du siège de Calais en septembre 1346, il laisse le récit de côté « jusqu'à ce qu'il arrive quelque chose » (XIII 68). L'annonce de fin de chapitre change de nature, puisque jusqu'à présent les dernières lignes de chaque chapitre servaient à anticiper sur la suite des événements et ainsi guider le lecteur par un système de renvois intratextuels. Mais ces renvois supposaient que les événements soient suffisamment anciens pour en connaître l'évolution ou les conséquences à long terme ; or, avec le rapprochement entre les faits et le moment de leur retranscription dans la chronique (qui atteint ici un an au maximum), les nouvelles ne parviennent plus assez vite au chroniqueur, l'obligeant à écrire de façon plus spontanée.

Dans les derniers chapitres, la chronologie se resserre encore davantage, jusqu'à arriver à une situation de quasi-contemporanéité. Si dans le cas du siège de Calais l'éloignement géographique pouvait jouer dans l'allongement du délai d'acheminement des nouvelles (encore que les compagnies marchandes disposaient de moyens efficaces pour s'informer à courte échéance), C'est désormais à propos de Florence qu'il est à court de nouvelles « fraîches » !

« Nous laisserons quelque peu les nouveautés de Florence, jusqu'à ce qu'il en arrive de plus fraîches, et retournerons aux faits d'outremonts et de la guerre entre le roi de France et le roi d'Angleterre, car la matière s'accroît en permanence. »¹⁹⁸

Mais les nouvelles fraîches arrivent bientôt, et Villani retourne très vite à l'histoire florentine, pour décrire la frappe d'une nouvelle monnaie en août suivant (XIII 97). Ou peut-être, en l'absence d'événements plus importants s'est-il résigné à se contredire et à retranscrire une information de moindre importance (en quel cas la nouvelle la plus « fraîche » serait l'ambassade florentine envoyée auprès de Louis de Hongrie début décembre 1347, XIII 108, ce qui repousserait l'écart à six mois¹⁹⁹). On a alors l'impression d'une rédaction progressive, extrêmement rapide, « à flux tendu » pourrions-nous dire. Les informations semblent retranscrites à peine la nouvelle parvenue, avant même qu'une autre – pourtant proche dans le temps, en l'occurrence un mois plus tard – n'arrive. Arrivé à la fin de l'année, le récit a rattrapé le présent, et il enregistre ensuite les événements au fur et à mesure qu'ils surviennent. Là encore, il

¹⁹⁸ *Nuova cronica*, XIII 92 : « Lasceremo alquanto delle novità di Firenze, tanto che surgano delle più fresche; e torneremo a dire de' fatti d'oltremonti, e della guerra dal re di Francia al re d'Inghilterra, ch'al continovo ne cresce materia. »

¹⁹⁹ On imagine cependant mal que Villani, pourtant si prompt à nous instruire sur les questions économiques et surtout si concerné par les questions monétaires (il a été officier de la Monnaie en 1316), ait pu négliger une nouvelle aussi précieuse pour lui que la frappe d'une nouvelle monnaie.

revient à l'occasion sur les chapitres déjà écrits pour y ajouter quelques modifications : ainsi l'arrivée de la Grande peste au début de l'année 1348 est-elle évoquée dans le chapitre consacré à l'épidémie de l'année précédente. La rédaction progressive est ainsi continuée jusqu'à sa mort, en 1348.

3.3.3. La contemporanéité du récit

Au vu des conclusions présentées précédemment, il apparaît que le travail de composition de la *Nuova cronica* n'est pas linéaire, et que contrairement à ce qu'avançait Castellani, qui estimait sur la base d'une qualité littéraire jugée plus grossière que la dernière phase de rédaction avait été menée sans correction, les derniers livres ont connu eux aussi des ajouts et des modifications.

Il est donc essentiel de prendre en compte le caractère progressif du travail de rédaction, y compris pour cette dernière partie, car l'auteur des derniers livres n'est évidemment pas le même que celui des débuts. Cette remarque vaut du reste pour la chronique dans son intégralité : si le projet est né dans la tête d'un jeune facteur des Peruzzi âgé d'à peine 25 ans, la rédaction de la chronique se prolonge sur près de trois décennies, laissant l'auteur gagner en maturité et en capacité d'analyse. Il s'agit également d'un travail mené en plusieurs étapes, marqué par des pauses plus ou moins longues qui furent autant de temps laissés à la réflexion et d'occasion laissées à un auteur mûrissant puis vieillissant pour se corriger. Aborder la chronique selon une optique globale nous conduirait donc à en lisser les aspérités, et introduirait de fait un biais dans son analyse. Au contraire, mettre en regard les différents temps de la chronique permet de mieux comprendre ses évolutions, ses contradictions internes et, peut-être, son manque apparent d'unité. Cela permet également, à partir d'une chronologie de rédaction (hypothétique), de mener une analyse lexicale, qui prend une réelle profondeur historique dès lors qu'elle permet d'illustrer l'évolution d'un discours (et donc d'une pensée) non seulement en fonction de la maturité prise par l'auteur, mais aussi de l'urgence du contexte.

3.3.4. Proposition de chronologie générale

Au terme de cette étude, il est donc possible de proposer une chronologie assez précise du travail de rédaction de la *Nuova cronica*. Tout d'abord, on accordera à Villani le bénéfice du doute et on lui prêtera donc foi quand il dit avoir conçu son projet en 1300. Sans doute l'anecdote du voyage à Rome évoquée dans le « second prologue » n'a-t-elle qu'un but rhétorique, peut-être inspirée par la lecture de Dante, mais il est un fait établi de manière à peu près certaine que Villani a entamé un premier travail de préparation avant même que la *Commedia* ne soit publiée, dès les premières années du siècle. Cette première phase correspond à la période la plus active de sa vie professionnelle, quand Villani sillonne l'Italie et l'Europe entre Rome, Florence et Bruges au service des Peruzzi, et se retrouve ainsi témoin d'événements qui ne sont probablement pas pour rien dans l'émergence chez l'auteur d'une conscience historique, mais qui ne lui laissent sans doute que peu de temps pour mener à bien son projet. Ce n'est donc qu'une fois rentré de Flandres et établi de manière fixe à Florence après 1307, qu'il peut s'y consacrer plus librement. Ces premières années sont probablement consacrées à la récolte et à la compilation des textes utiles à la matière antique. Vers le début de la décennie suivante, il commence à enregistrer de façon plus systématique les événements actuels, et c'est vraisemblablement à cette même époque qu'il commence la rédaction. Durant plus d'une décennie, de 1322 à 1336 environ, il écrit le récit des événements anciens, puis récents, poussant le récit jusqu'à l'année 1333. À cette date, il fournit un premier exemplaire à la copie et met ainsi en circulation une première version, puis revient sur son texte pour y apporter quelques modifications avant de mettre en circulation cette deuxième version amplifiée.

Vers 1336-1337, il reprend la rédaction, en commençant un nouveau livre avec le récit de la grande inondation de 1333. Il rédige ensuite un cinquantaine de chapitres, en quelques mois seulement peut-être, entre la fin de l'année 1336 et le début de l'année suivante, puis marque une seconde pause au cours de laquelle il fournit un nouvel exemplaire à la copie. Cette seconde pause dans le travail de rédaction est plus longue, puisque Villani ne reprend la plume qu'au début des années 1340, probablement entre la fin de l'année 1342 et le début de l'année suivante. Au cours de ces quelques mois, il poursuit la rédaction du livre XII et rédige une cinquantaine de chapitres consacrés à la période 1337-1342. La fin du livre XII et le début du livre suivant datent probablement des années 1344-1345, sans que l'on puisse dire si leur rédaction a été rapide ou bien étalée dans le temps. Le délai entre les faits relatés et la rédaction de la chronique se resserre ensuite progressivement. Les chapitres 32 à 68 du livre XIII sont rédigés entre mai et août 1347,

puis les trente suivant à décembre de la même année. À partir de là, l'actualité rejoint le récit, que Villani poursuit à quelques semaines d'intervalle jusqu'à sa mort.

Si la date à laquelle l'auteur succombe à la peste ne nous est pas connue, on sait qu'il était encore en vie au milieu du mois de mars 1348, date de l'événement le plus tardif rapporté par la chronique. À cette date, dit-il, la Commune a organisé une grande procession pour obtenir la protection de ses habitants. La Peste noire n'a donc pas encore frappé la ville, ce qui sera chose faite à peine quelques semaines plus tard. Villani trépane sans doute dans les premiers mois de l'épidémie. Le dernier chapitre, consacré au grand tremblement de terre de Carnie, rapporte les faits survenus le 25 janvier 1348. L'écart entre le récit et la rédaction s'était alors réduit à environ deux mois.

On parvient donc à la chronologie suivante :

1. Vers 1300 – 1310 : Conception du projet, prise de note et compilation des informations contemporaines.
2. Vers 1310 – vers 1320 : Compilation de la matière antique. Éventuellement première rédaction.
3. Vers 1322 : Début de l'enregistrement systématique de l'actualité. Début de la rédaction.
4. Fin 1336 – milieu 1337 : Publication de la version primitive en dix livres, suivie d'une nouvelle version en onze livres corrigés et amplifiés.
5. Avant fin 1337 : Rédaction des 51 premiers chapitres du Livre XII, d'abord publié à la suite des précédents.
6. Vers 1342 – début 1343 : Rédaction des chapitres XII 52 à 133 environ.
7. Vers 1343 – 1345 : Rédaction des derniers chapitres du livre XII et des premiers du livre XIII (jusqu'au chapitre 26 environ). Séparation des livres XII et XIII qui constituent nouveau volume, et rédaction du prologue au livre XII.
8. Courant 1347 : Rédaction des chapitres XIII 27 à 92 environ.
9. Fin 1347 – début 1348 : Rédaction progressive des chapitres XIII 93 environ à 123.
10. Après mars 1348 : Mort de l'auteur.
11. Deuxième moitié du XIV^e s. : Première publication du second volume, publié à part.
12. Fin du XIV^e siècle : Premières copies intégrales de la *Nuova cronica*, en douze ou treize livres selon le manuscrit sur lequel elles se basent pour la première partie.

Ainsi, si le début de la *Nuova cronica* est œuvre d'historien, les derniers livres relèvent presque du travail du journaliste (ou de l'annaliste, pour éviter un anachronisme). La distance manque à la réflexion comme à l'apaisement, et l'angoisse est omniprésente. Dans la première partie de la

chronique, l'auteur réussissait à donner un sens à l'histoire : mêlant visions cyclique et linéaire, Villani racontait l'essor de sa cité, depuis sa fondation jusqu'à son âge d'or sous le gouvernement du Second peuple. Les grands thèmes de l'historiographie communale et ecclésiastique, issus du répertoire guelfe des XII^e et XIII^e siècle, étaient revêtus d'une nouvelle signification et pourvus d'une valeur parfois littéraire, souvent politique, toujours moraliste. Le recul offrait alors à Villani la possibilité de réinterpréter les faits et d'adopter une analyse plus personnelle. Dans les derniers livres en revanche, la contemporanéité des événements, qui entraîne une absence de recul, gêne le chroniqueur et l'empêche de donner un sens à son histoire. D'où un sentiment d'angoisse particulièrement fort lors des derniers chapitres. On retrouve dans cette dernière partie un ton bien plus pessimiste, témoignant de la désillusion d'un homme face à ce qu'il perçoit comme une époque de crise. Crise institutionnelle de la Commune florentine, dont les institutions ne semblent plus à même d'assurer la pérennité du modèle républicain, si cher à ses yeux, face à ce qu'il comprend comme un dangereux essor du modèle des seigneuries urbaines, auquel Florence semble même se plier à deux reprises en 1326 et 1342. Crise économique, avec la prise en otage du système bancaire italien par des souverains endettés, auto-déclarés en défaut de paiement en 1338. Crise environnementale, avec le dérèglement climatique lié au début du Petit âge glaciaire qui entraîne l'Occident tout entier dans un cycle de famines et d'épidémies, plus fortement ressenties à partir de 1330. Crise des équilibres politiques européens, avec les prémices de la Guerre de Cent ans en France au cours des années 1330, mais surtout avec l'effondrement en 1345 du Royaume angevin, puissance garante de l'ordre guelfe dans la péninsule italienne. Crise personnelle enfin, puisque ces années correspondent à l'époque où, après avoir été progressivement écarté des offices communaux suite aux accusations de mauvaise gestion dont il a été l'objet en 1331, Villani affronte de graves difficultés économiques après la mise en faillite de sa compagnie en 1342, et connaît même l'incarcération pour dettes en 1346.

CHAPITRE 2

LES SOURCES DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DANS LA *NUOVA CRONICA*

« Faire feu de tous bois ». Telle est l'expression qui vient à l'esprit de qui s'intéresse aux sources du chroniqueur Giovanni Villani. *A fortiori* dans les derniers livres de la chronique, où le resserrement temporel qui s'opère progressivement entre les événements et leur retranscription pose la question, fondamentale, du renouvellement des voies d'approvisionnement en information. La question est de comprendre comment un citoyen florentin, sédentaire qui plus est, parvient à une connaissance relativement vaste de "l'actualité" européenne et méditerranéenne : grâce à quels canaux, quels réseaux et quels intermédiaires est-il au fait des événements qui, quelques semaines plus tôt, ont marqué les déserts du Moyen-Orient, les côtes africaines ou les bocages normands ?

La question des sources de la *Nuova cronica* a longtemps intéressé les historiens, et longue est la liste des études consacrées à leur identification et à leur recensement. Les premiers furent, à la fin du XIX^e siècle, les Allemands Paul Scheffer-Boichorst et Otto Hartwig, suivis des Italiens Pasquale Villari et Pietro Santini²⁰⁰. Il s'agissait alors d'un travail de fond, mené parallèlement à la publication des textes et visant à poser les jalons de l'historiographie communale. La question intéressa ensuite très vite les spécialistes de Dante, qui voulaient établir le rapport chronologique et définir la relation entre les deux ouvrages, *Nuova cronica* et *Commedia*²⁰¹. L'objectif étant alors de savoir qui des deux auteurs s'était appuyé sur l'autre. De là, vers le milieu du XX^e siècle, le débat glissa progressivement vers la question de l'antériorité des chroniques de Ricordano Malispini et de Giovanni Villani, question sur laquelle il devait se focaliser pendant plusieurs décennies²⁰². Les

²⁰⁰ Paul Scheffer-Boichorst, *Florentiner Studien*, Leipzig, 1874, p.1-44 ; Otto Hartwig, *Quellen und Forschungen zur Ältesten Geschichte der Stadt Florenz*, I-II, Marburg, 1875-6 ; Idem, « Giovanni Villani und die *Leggenda di Messer Gianni di Procida* », dans *Historische Zeitschrift*, 23, 1871, p.233-71 ; Pasquale Villari, *I due primi secoli della storia di Firenze*, Florence, 1893 ; Pietro Santini, *Quesiti e ricerche di storiografia fiorentina*, Florence, 1903.

²⁰¹ Ferdinando Neri, « Dante e il primo Villani », dans *Giornale dantesco*, 20, 1912, p.1-31 ; Ernst Mehl, « G. Villani und die *Divina Commedia* », dans *Deutsches Dante-Jahrbuch*, 10, 1928, p.173-194.

²⁰² Nicola Rubinstein, « The Beginnings of Political Thought in Florence », dans *J.W.C.I.*, 5, 1942, p.198-227 ; Alberto Del Monte, « La storiografia fiorentina dei secoli XII e XIII », dans *B.I.S.I.*, 62, 1950, p.175-264 ;

arguments en faveur de l'authenticité de la chronique de Malispini s'épuisant peu à peu, les études villaniennes réussirent finalement à s'en libérer.

Plus récemment, quelques études sont revenues sur la question des sources, dans une approche désormais plus analytique. Louis Green y a ainsi consacré une partie de son ouvrage sur l'interprétation de l'histoire dans l'historiographie du XIV^e siècle, mais placée en annexe, l'étude des sources est malheureusement trop brève et n'apporte que peu d'éléments nouveaux²⁰³. Thomas Maissen, dans un article consacré à la genèse des mythes de fondation, avait pour sa part invité la recherche à prendre en compte aussi bien le caractère « polygénétique » de la compilation villanienne que son originalité²⁰⁴. Enfin la question a été abordée par Franca Ragone, dans une étude générale consacrée à l'écriture de l'histoire²⁰⁵.

Au terme de ce siècle de recherches – et sous réserve de futures découvertes – l'historiographie est ainsi parvenue à un cadre globalement complet des sources livresques, histoires et chroniques, ayant servi à l'écriture de la *Nuova cronica*. Mais ces études ont en commun de n'aborder que la première partie de l'œuvre, et de laisser totalement inexplorée en revanche la seconde partie, consacrée à l'histoire « contemporaine ». Or la recherche de sources prend un tour nouveau dans les derniers livres. Aux siècles précédents en effet, le développement de l'historiographie communale et la multiplication des chroniques urbaines avaient eu un impact sur le panorama des sources, en mettant à disposition un nombre suffisant de textes historiographiques pour ne pas avoir besoin de se référer à d'autres types de documents²⁰⁶. Fait symptomatique, le panorama que dressait Louis Green dans son étude des sources s'arrêtait ainsi au début des années 1310, soit à peine au tiers de la chronique ! À partir de cette date, en effet, l'utilisation par l'auteur de sources historiographiques se réduit au fur et à mesure de leur disponibilité, tandis qu'augmente la part due à son expérience propre.

Raffaello Morghen, « La storiografia fiorentina del Trecento : Riccordano Malispini, Dino Compagni e Giovanni Villani », dans *Libera cattedra della civiltà fiorentina. Secoli vari : '300, '400, '500*, Florence, 1958, p.69-93 ; Giovanni Aquilecchia, « Dante and the Florentine Chroniclers », dans *B.J.R.L.*, 48, 1965-66, p.30-55. ; Charles Davis, « Dante, Villani and Malispini » dans *Dante and the idea of Rome*, Oxford, 1957, p.244-262 ; Idem, *L'Italia di Dante*, Bologne, 1988 ; Maria Consiglia De Matteis, « Malispini da Villani o Villani da Malispini ? Una ipotesi sui rapporti tra Riccordano Malispini il "Compendiatore" e Giovanni Villani », dans *B.I.S.I.*, 84, 1972-1973, p.145-221.

²⁰³ Louis Green, *Chronicle into History. An Essay in the Interpretation of History in Florentine Fourteenth Century Chronicles*, Cambridge, 1972, p.155-164.

²⁰⁴ Thomas Maissen, « Attila, Totila e Carlo Magno », art. cit., p.561-639.

²⁰⁵ Cf. Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit.

²⁰⁶ L'exemple florentin est à ce titre éloquent : aucune chronique n'est recensée avant le XII^e siècle, tandis que deux ouvrages le sont entre le début du XII^e et le milieu du XIII^e siècle (la *Chronica de origine civitatis* et les *Gesta florentinorum*), et que, entre le milieu du XIII^e et le début du siècle suivant, ce ne sont pas moins de huit textes qui sont rédigés.

Mais aussi importante soit-elle dans la rédaction du texte, celle-ci ne permet toutefois pas d'expliquer comment, de Florence, Villani est capable de décrire dans le détail des événements survenus à l'autre bout du monde chrétien ou de ses périphéries. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder la composition des trois derniers livres de la chronique, consacrés aux années 1326-1348. L'histoire de Florence n'en occupe qu'un tiers environ, celle de la Toscane et du reste de l'Italie un peu moins de la moitié, tandis les parties consacrées aux pays étrangers s'étalent tout de même sur près d'un quart. Pour écrire l'histoire de l'Orient, par exemple, Villani peut s'appuyer jusqu'aux premières années du XIV^e siècle sur quelques-uns des textes les plus récents : des chroniques comme celle d'Hayton d'Arménie, auteur en 1307 d'une histoire du royaume de Petite Arménie, mais aussi des récits de voyageurs, comme le *Million* de Marco Polo paru en 1298, ou les récits du prédicateur florentin Riccoldo di Monte-Croce, parus à Florence vers 1300. Mais aussi récents que puissent être ces ouvrages, les sources traditionnelles du compilateur se réduisent progressivement, et celui-ci doit désormais se tourner vers des témoignages plus contemporains, en diversifiant ses approches et en prenant en compte des canaux de transmission jusque-là inusités : sources documentaires, échanges épistolaires, récits de témoins, mais aussi échos de l'opinion publique ou expériences personnelles.

Notre étude des sources de l'histoire contemporaine distinguera deux types de sources, en fonction de leur nature, mais aussi de la distance qui sépare l'auteur de son sujet, l'éloignement dans l'espace nous paraissant être un critère essentiel. La première catégorie correspondra donc aux échanges à distance, autrement dit à l'épistolaire. À partir de l'exemple des lettres de marchands, nous tenterons de montrer comment, sur la base de ses relations commerciales, de sociabilité ou de parenté, le chroniqueur-marchand a pu exploiter des réseaux, élargis à l'échelle de l'Europe et de ses périphéries, par lesquels l'information économique côtoyait l'information événementielle. Dans un second temps, notre étude portera sur les sources de l'histoire locale, en s'intéressant aux méthodes employées pour constituer une histoire documentée et justifiée. Cette seconde catégorie regroupera non seulement les sources écrites, de type documentaire, mais également les sources orales et les témoignages personnels de l'auteur. Nous soulignerons ainsi la manière dont celui-ci se met en scène comme témoin et acteur de l'histoire, dans le but de produire un discours aux accents politiques et civiques. Enfin, nous aborderons la question du traitement des informations par le chroniqueur, afin d'identifier les critères de fiabilité des témoignages indirects et de mesurer la part de subjectivité dans les témoignages directs.

1. Les sources épistolaires : réseaux commerciaux et réseaux d'information

La question de l'utilisation par le chroniqueur d'échanges épistolaires comme sources historiques, bien que très tôt évoquée, est longtemps restée dans l'attente de recherches plus poussées²⁰⁷. En 1971, dans l'introduction de son ouvrage sur Giovanni Villani et la compagnie des Buonaccorsi, Michele Luzzati regrettait encore que l'on ne se soit jamais intéressé au lien entre les activités marchandes et les sources du chroniqueur pour la période postérieure à 1325, tandis que plus récemment encore Franca Ragone évacuait la question de manière tout aussi laconique²⁰⁸. Il convient pourtant de s'y attarder dans la mesure où ce média représente, dans les derniers livres de la chronique, un important vecteur d'informations pour les régions situées aux extrémités du continent européen.

1.1. De la correspondance épistolaire au récit historique

Le thème de la correspondance épistolaire est très présent dans la *Nuova cronica* : lettres diplomatiques, messages secrets ou sermons solennels rythment ainsi la narration historique, en y jouant le rôle d'illustration ou d'anecdote²⁰⁹. Et lorsqu'il parvient à mettre la main sur une de ces lettres, Villani fait parfois le choix de la recopier *in extenso*, comme on le verra plus loin dans cette partie²¹⁰. Mais ces échanges diplomatiques ne servent pas à proprement parler de sources

²⁰⁷ Franz Funck-Brentano, « Mémoires sur la bataille de Courtrai », art. cit.

²⁰⁸ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.7-11 ; Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit., p.18.

²⁰⁹ Efficace et rapide, c'est le meilleur moyen de faire entendre sa voix aux quatre coins de la Chrétienté (VII 24). Discrète, c'est par son biais que les traîtres communiquent avec l'ennemi. Falsifiable, la lettre reste l'instrument de la ruse (VIII 12, IX 49). Incertaine, n'importe qui peut s'en emparer en chemin, rompre le sceau et lire leur contenu voire même le modifier (V 15). La lettre solennelle est désignée comme une « épître » (*pistola*) : le terme renvoie à un type de lettre particulière, généralement écrite dans un ton grave ou sublime et destinée à une large diffusion (cf. Marie-Claire Grassi, *Lire l'épistolaire*, Paris, 1998, p.3). C'est le cas de l'épître que le roi Robert adresse à l'ensemble « des prieurs, du gonfalonier de justice, du conseil et de la commune de Florence », c'est le cas également de celle dont Frédéric II confie la rédaction à Pierre de la Vigne et qu'il adresse à l'ensemble de la Chrétienté, c'est le cas encore des épîtres composées par Dante à l'attention des Florentins, de l'empereur et des cardinaux (VII 25). Si le terme évoque implicitement les épîtres du Nouveau Testament, et s'apparente donc au champ lexical de la religion au point d'être à l'occasion synonyme de « sermon » (*sermone, overo pistola*), l'épître appartient bien au genre politique et diplomatique, laudatif ou polémique. Une version moins noble de l'échange correspond aux messages (*messaggi*), simples courriers « envoyés » (puisque c'est l'origine du terme) dans l'urgence, et que l'on devine courts et dépourvus des formes protocolaires de la correspondance diplomatique (Le terme semble d'ailleurs désigner aussi bien le message que le messenger : cf. VII 77). Le plus souvent, en revanche, il est simplement question de « lettre ». Lorsqu'il s'agit d'une lettre particulière, désignée voire même citée, c'est le singulier (*lettera*) qui est employé, tandis que l'usage du pluriel pourrait n'être qu'une influence du latin (le Gaffiot traduit le singulier *littera* par « lettre (de l'alphabet) », tandis que seul le pluriel *litterae* a le sens de « lettre, missive, épître »). Les deux usages semblent cependant être interchangeables (XIII 122).

²¹⁰ Cf. infra, p.179.

historiques, dans la mesure où ils n'apportent que peu voire pas d'information factuelle : comme on le montrera, c'est davantage la force sémantique de la correspondance plutôt que son contenu qui intéresse le chroniqueur.

Pour s'informer des événements récents, Villani utilise en revanche un autre genre de correspondance, celle marchande, plus à même de répondre à ses besoins de chroniqueur. Car, en tant qu'homme d'affaires, Villani se trouve intégré à un réseau élargi à l'échelle de l'œkoumène médiéval, le long duquel transitent les biens et les hommes, mais aussi les informations, à une époque où l'usage de l'écrit se répand dans les classes marchandes et où les grandes compagnies s'efforcent de garantir la pérennité des communications en créant leurs propres services postaux²¹¹.

1.1.1. La « lettre de marchand » : définition d'un genre

Si dans son ouvrage, Villani désigne ce type de missives de manière assez neutre, comme de simples « lettres » (ce qui trahit peut-être leur aspect banal), la lettre de marchand n'est pas une catégorie inconnue des auteurs médiévaux. Ceux-ci parlaient déjà, en effet, de la « *lettera de' mercatanti* » ou « *lettera mercantile* » comme d'un genre particulier, doté d'une forme propre : un format matériel (usage exclusif du papier, feuillets volants), une graphie particulière (la cursive *mercantesca*), et surtout l'usage du vulgaire²¹². Mais la lettre de marchand se singularise avant tout par sa fonctionnalité, liée aux exigences de la communication commerciale, qui influe à son tour sur les formes et le contenu de la lettre, avec la récurrence des chiffres ou des formes graphiques comptables, qui lui confère un style peu respectueux des règles de la rhétorique épistolaire²¹³.

²¹¹ Dès le milieu du XIII^e siècle, l'*Arte di Calimala* envoie et reçoit chaque jour des courriers à destination ou en provenance des foires de Champagne. Des échanges fréquents et réguliers s'instaurent entre les places commerciales. Des départs de courriers sont assurés presque quotidiennement avec les grands marchés italiens : de Florence, le messenger rejoint Bologne, Pise ou Pérouse en 2 jours, Gênes, Milan ou Venise en 6 ; franchissant les Alpes, il est à Avignon en 14 jours, à Paris en 21 et à Bruges en 27. Partant vers le sud, il atteint Rome en 5 jours, Naples en 12, Palerme en 19. Vers l'Orient, en revanche, les distances s'allongent considérablement : au départ de Gênes, il faut dans le meilleur des cas environ un mois et demi pour atteindre Péra ou Constantinople, mais il arrive que les lettres mettent entre trois et quatre mois pour parvenir à Caffa ou Trébizonde. Voir à ce propos Yves Renouard, *Les hommes d'affaire italiens du Moyen Âge*, Paris, 1968. Sur les durées de voyage, voir Federigo Melis, « Intensità e regolarità nella diffusione dell'informazione economica generale nel Mediterraneo e in Occidente alla fine del Medioevo », dans *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, I, Toulouse, 1973, p.413-414 ; quelques informations complémentaires dans Michel Balard, *La Romanie Génoise (XII^e – début du XV^e siècle)*, Gênes, 1978, I, p.473-474.

²¹² Jérôme Hayez, « Le carteggio Datini et les correspondances pratiques des XIV^e-XVI^e siècles », dans *M.E.F.R.M.*, 117, 2005, p.127.

²¹³ Alain Boureau, « La norme épistolaire, une invention médiévale », dans *La correspondance. Les usages de la lettre au XIX^e siècle*, Paris, 1991, p.127-157.

1.1.1.1. Caractéristiques de l'épistolaire marchande

Les besoins d'une correspondance courante entre des marchands peu au fait des règles de l'épistolaire rendaient impossibles les hauts verbes que Villani admirait tant dans les lettres diplomatiques. D'où un abandon progressif du formulaire épistolaire, qui au XIV^e siècle se traduit concrètement par la réduction des parties initiales (*salutatio* et *intitulatio*) et finales (*conclusio*)²¹⁴. Ce que vise la lettre de marchand, c'est donc l'efficacité²¹⁵. Le corps de la lettre, sa partie centrale (la *narratio*), revêt également quelques aspects particuliers, en dehors des formes spécifiques, dans la mise en page notamment, liées aux exigences comptables.

Ces échanges de lettres d'affaires sont la base de la saine gestion des sociétés commerciales et leur contenu s'articule essentiellement autour d'un échange « ordres / informations » : la direction envoie ses instructions, et en retour demande à ses facteurs de la tenir informée de la conduite des affaires, de lui faire part de leurs éventuels besoins et de faire remonter toutes les informations utiles à la bonne conduite de leur politique commerciale.

1.1.1.2. La correspondance marchande dans l'historiographie

L'épistolaire marchande est donc un genre essentiellement fonctionnel, et les courriers comprennent généralement trois types d'informations que les historiens ont tour à tour exploitées.

Tout d'abord, celles directement utiles au commerce, autant dire l'élément central de l'écrit marchand : données chiffrées, descriptions techniques, etc. Une mine d'informations qui, à partir

²¹⁴ Cette épuration stylistique commence dès la première moitié du XIV^e siècle, pour s'accroître à partir de la fin du siècle. Quelques éléments fixes demeurent mais, à la différence des échanges privés menés dans un cadre familial ou clientélaire où l'usage de formules complexes est rendu nécessaire par la dimension affective ou par le besoin de créer ou de consolider un lien social, les correspondances professionnelles évacuent presque complètement le *status affectus*. L'invocation est réduite au strict minimum, parfois limitée à une simple croix voire même supprimée, de même pour les formules d'humilité ou de recommandation. Le formulaire épistolaire marchand privilégie en revanche les informations pratiques : date, identité de l'auteur, lieu de rédaction et d'envoi, identité du destinataire sont parfois reportés directement sur le revers du pli, pour une meilleure lisibilité au moment du transport. L'*intitulatio* ne comprend que le nom et la fonction de l'auteur, parfois accompagnés d'une courte formule d'humilité, de même pour la souscription, simplement suivie d'une offre de service ou d'une recommandation. Pour une description du formulaire épistolaire marchand, cf. Jérôme Hayez, « *'Io non so scrivere a l'amicho per siloscismi'*. Jalons pour une lecture de la lettre marchande toscane de la fin du Moyen Âge », dans *I Tatti Studies. Essays in the Renaissance*, 7, 1997, p.37-79.

²¹⁵ On ne saurait trouver meilleure illustration de cette simplicité stylistique que la description offerte par l'Anonyme romain d'une lettre envoyée par Philippe de Valois, « *scritta in vulgare; [non] pomposa, ma [scritta] como lettera de mercatanti* ». Cf. Anonimo romano, *Cronica*, éd. G. Porta, Milan, 1981, p.132-133 ; cité dans Jérôme Hayez, « Le carteggio Datini et les correspondances pratiques. De l'invention de 1870 à l'exploration d'un système d'écrits privés », dans *M.E.F.R.M.*, 2009, 117/1, p.127n.

des années 1930-1940 et sur la lancée de l'école des Annales, a intéressé les historiens de l'économie, comme Yves Renouard ou Armando Sapori²¹⁶. Ceux-ci sont venus y puiser de précieuses données statistiques concernant le cours du marché, la valeur des échanges ou les taux de change, mais aussi quelques informations plus générales sur les mécanismes commerciaux ou sur le fonctionnement interne des compagnies italiennes. Toutefois ces lettres, de par leur aspect singulier, objets courants et discours spontanés, ne jouissaient pas de la même attention que les livres de compagnie (*libri di ragione*) ou les manuels commerciaux (*pratiche di mercatura*), certainement plus propices à la théorisation.

Le deuxième type d'informations contenues dans ces lettres porte sur des sujets plus personnels, dans la mesure où celles-ci rapportent parfois des épisodes de la vie privée et quotidienne des marchands. C'est ainsi qu'avec le développement de l'anthropologie historique dans les années 1970, les historiens se sont intéressés à ces correspondances sous l'angle des rapports sociaux et des systèmes de parenté. Ces études ne s'intéressaient plus tant au contenu informatif qu'au vecteur, c'est-à-dire à la lettre comme instrument des rapports sociaux. Un bon exemple est constitué par les recherches autour des archives Datini de Prato, menées entre autres par Jérôme Hayez²¹⁷.

Enfin, un troisième aspect important de ces correspondances marchandes est l'élément narratif, jamais totalement absent puisque les lettres servaient également à renseigner les dirigeants sur la situation politique, militaire ou sanitaire des places commerciales, et permettaient ainsi aux canaux d'information de s'étendre au gré de l'expansion des compagnies. Le rôle des lettres de marchands dans la circulation des informations au Moyen âge a très tôt été souligné par Yves Renouard, qui avait étudié l'utilisation par les papes des services postaux des compagnies commerciales italiennes²¹⁸. Plus récemment, deux colloques, consacrés le premier à « la circulation des nouvelles » (1993) et le second aux rapports entre les institutions et la communication (2004)²¹⁹, sont revenus sur la question. Armando Sapori avait ainsi montré comment, de Flandres,

²¹⁶ Yves Renouard, *Les relations des Papes d'Avignon et des Compagnies commerciales et bancaires : de 1316 à 1378*, Paris, 1942 ; idem, « Comment les papes d'Avignon expédiaient leur courrier », dans *Revue historique*, 180, 1937, p.1-29 ; Armando Sapori, « Les sources », dans *Le Marchand italien au Moyen Age*, Paris, 1954, p.lxi-lxx ; Federigo Melis, « Intensità e regolarità nella diffusione dell'informazione economica generale nel Mediterraneo e in Occidente alla fine del Medioevo », dans *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, I, Toulouse, 1973, p.389-424.

²¹⁷ Jérôme Hayez, « 'Io non so scrivere' », art. cit. ; idem, « Relation épistolaire dans les milieux d'affaires toscans », dans *La circulation des nouvelles au Moyen Age*, Rome, 1994, p.79 ; idem, « L'archivio Datini », art. cit., p.121-191 ; Simona Brambilla et Jérôme Hayez, « La maison des fantômes. Un récit onirique de ser Bartolomeo Levaldini, notaire de Prato et correspondant de Francesco Datini », dans *Italia medioevale e umanistica*, 2007, p. 75-192.

²¹⁸ Yves Renouard, « Comment les papes d'Avignon », art. cit.

²¹⁹ *La circulation des nouvelles au Moyen Age (actes du XXIV^e Congrès de la SHMES. Avignon, juin 1993)*, Rome, 1994 ; Claire Boudreau (et al.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Age. Actes du colloque international tenu à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Ottawa (9-11 mai 2002)*, Paris, 2004.

la compagnie des Peruzzi avait fait parvenir en quelques semaines à peine la nouvelle de l'échec d'une expédition du roi d'Angleterre à sa succursale de Rhodes : principaux créiteurs du roi, les banquiers florentins risquaient gros à voir le roi réduire ses capacités de remboursement par de coûteux échecs, et craignant que les déposants pris de panique n'exigent le remboursement de leur dépôt, avaient décidé d'en informer d'urgence les responsables locaux afin qu'ils prennent les précautions nécessaires²²⁰. Voilà un exemple de l'intérêt que pouvait susciter chez les marchands l'actualité, cette histoire « très contemporaine ».

1.1.2. L'épistolaire marchande comme source de la *Nuova cronica*

L'usage des lettres de marchands comme source historique dans la *Nuova cronica* doit être considéré dans le cadre d'un phénomène plus large de sollicitation du marchand comme témoin privilégié de l'histoire des contrées éloignées. Dans sa chronique, Villani recueille de nombreux témoignages auprès de ses concitoyens marchands²²¹. La *novelletta* du florin d'or en est une bonne illustration : après avoir narré la création de la nouvelle monnaie en 1252, l'auteur raconte comment, quelques années plus tard, profitant de l'admiration du roi de Tunis face à une si belle monnaie, un marchand florentin avait réussi à obtenir pour sa cité les mêmes privilèges que Pise. L'anecdote, probablement mi-légitime mi-véridique, a été recueillie directement auprès du protagoniste, Pera Balducci, « marchand d'Oltrarno » que Villani a rencontré au collège des prieurs²²², et montre bien comment la *Nuova cronica*, écrite par un marchand, donne souvent la parole aux marchands.

Toutefois, il faut, pour trouver trace de lettres de marchands, se concentrer sur les derniers livres de la chronique, essentiellement à propos des décennies 1330 et 1340, quand Villani en est désormais arrivé à écrire l'histoire de son temps. S'il est difficile, dans certains cas, de se

²²⁰ Cité dans Yves Renouard, *Les hommes d'affaire italiens*, op. cit., p.173. Villani, informé des faits, y consacre cinq chapitres au total ; cf. *Nuova cronica*, XII 83-87.

²²¹ Souvent, cependant, rien n'indique s'il s'agit de correspondances épistolaires ou de témoignages oraux. Les termes employés pour désigner ces échanges sont ambigus et peuvent renvoyer indistinctement aux deux réalités. On trouve ainsi un « témoignage » (*testimonianza*) recueilli auprès de marchands florentins de l'*Arte dei Speziali*, à propos de la vision qu'a eu l'un d'eux pendant une traversée vers Saint-Jean-d'Acre, en 1277 (VIII 51) ; ou encore un « récit » (*relazione*) de marchands florentins présents à Saint-Jean-d'Acre (probablement les mêmes), au moment où la ville fut prise par les Musulmans en 1291 (VIII 145). Vu l'époque des faits, et l'âge probable des témoins, il est raisonnable de penser que l'auteur est venu recueillir les souvenirs personnels de quelques anciens coulant leurs vieux jours à Florence.

²²² *Nuova cronica*, VII 53 : « E questo sapemo di vero dal detto Pera, uomo degno di fede, che cci trovammo co' lui in compagnia all'ufficio del priorato l'anno di Cristo. mcccxvj. essendo elli antico d'anni.lxxxx. in buona prosperità e senno. »

prononcer avec certitude sur la forme des témoignages et sur l'identité des correspondants, il semble parfois évident que c'est bien sur des lettres de marchands que s'appuie le chroniqueur. Ainsi en est-il par exemple des longs chapitres consacrés aux chevauchées normandes d'Édouard III et à la bataille de Crécy durant l'été 1346 : on retrouve alors, au niveau quantitatif, l'importance des chapitres sur les guerres des Flandres de 1297-1305. À la différence que l'auteur relatait alors les faits *in situ*, installé en Flandres, et que, résidant désormais à Florence, il tient à présent ses informations de « ceux qui écrivirent et qui y furent présents »²²³. Et si ces témoins sont anonymes, sans doute s'agit-il bien de marchands – c'est en tout cas ce que laisse penser un détail du récit, celui des quarante mille draps dont le roi s'est emparé à Caen : qui d'autre qu'un marchand y accorderait tant d'importance²²⁴...

Une chose remarquable dans ces témoignages est la constance de l'élément narratif, et la régularité avec laquelle s'exprime le merveilleux. On sait que Villani y accorde une place importante dans sa chronique, où récits de miracles et expression du surnaturel sont récurrents²²⁵. Ce que nous interprétons comme superstitieux avait, pour l'auteur et ses contemporains, une valeur historique : ainsi, les corbeaux qui survolent le champ de bataille de Crécy constituent une information aussi légitime que le nombre de chevaliers tués ou les dégâts causés par les chevauchées²²⁶. Ce qu'il faut bien souligner en revanche, c'est que la place de ce merveilleux n'est pas la même en fonction de la localisation des faits : ainsi, comme nous nous attacherons à le montrer, le récit historique ne répond pas aux mêmes règles en fonction de ce que les faits se déroulent en Occident ou en Orient, dans le monde chrétien ou dans ses périphéries païennes. Et tant le contenu des témoignages que le traitement de la source répondent alors à des règles et des impératifs différents.

1.1.2.1. *Intégrer une lettre descriptive au récit historique : le tremblement de terre en Carnie (XIII 123)*

Un exemple de narration historique basée sur une lettre de marchand est constitué par le tout dernier chapitre de la *Nuova cronica*, consacré au séisme qui frappa les Alpes orientales le 25

²²³ *Nuova cronica*, XIII 67 : « Nella detta dolorosa e sventurata battaglia per lo re di Francia si disse per li più che scrissono che vi furono presenti, quasi inn-accordo, che bene XX^M uomini tra piè e a ccavallo vi rimasono morti... »

²²⁴ *Nuova cronica*, XIII 63 : « e rubata la terra, che bene XL^M panni ebbe tra di Camo e dell'altre ville dette... »

²²⁵ Cf. infra, p.333.

²²⁶ *Nuova cronica*, XIII 67 : « Inanzi che lla battaglia si cominciasse, aparvono sopra le dette osti due grandi corbi gridando e gracchiando; e poi piovvve una piccola acqua; e ristata, si cominciò la battaglia. »

janvier 1348. Selon l'auteur, les conséquences de cette catastrophe furent si extraordinaires que, pour assurer le lecteur de l'authenticité des faits, il lui paraissait nécessaire de consigner dans sa chronique le témoignage de marchands qui se trouvaient sur place.

« Mais pour en dire la vérité, et ne pas commettre d'erreur dans notre traité, nous reporterons la copie de la lettre que de là-bas nous envoyèrent certains de nos marchands florentins dignes de foi, et dont nous rapporterons la teneur ci-dessous, écrite et donnée à Udine au mois de février MCCCXLVII. »²²⁷

D'emblée, la lettre est donc présentée comme un instrument moins destiné à illustrer les faits, qu'à les justifier et les authentifier, dans une optique proprement historique. La lettre est ensuite recopiée *in extenso*, sans remaniement apparent : les interventions de l'auteur se limitent à la suppression des formules épistolaires initiales et finales, pour de son aveu ne retenir que le contenu (*il tinore*). Quelques éléments du formulaire sont toutefois conservés, là encore comme marqueurs d'authenticité : date et lieu d'envoi sont ainsi reportés selon la formule d'usage.

« Vous aurez sûrement entendu parler des nombreux et terribles tremblements de terre qui ont touché ces pays et causé de très grands dommages. Au cours de l'année de notre Seigneur MCCCXLVIII selon le style de l'Église indiction première (mais toujours en MCCCXLVII selon notre style de l'Annonciation), le vendredi XXV janvier jour de la conversion de saint Paul, huit heures et quart après vèpres soit à cinq heures du matin, il y eut un très grand tremblement de terre, qui dura plusieurs heures et dont aucune personne vivante ne se souvenait d'avoir vécu pareille chose. »²²⁸

Le chapitre qui suit est donc une copie conforme de la lettre, reportée fidèlement comme en témoigne l'entame caractéristique dans sa forme de la notification épistolaire (« *avrete udito di...* »). D'où une impression d'extranéité, comme en témoigne la datation par laquelle commence la lettre, d'abord donnée selon le « style de l'Église », c'est-à-dire selon le style de la Nativité en vigueur dans les pays germaniques (où se trouvent les correspondants), puis convertie dans le style florentin de l'Annonciation. Le reste du chapitre (ou de la lettre) est consacré à la description des effets du séisme. Le principe directeur est celui de l'énumération : les dégâts sont décrits localité par localité, d'Udine dans le Frioul jusqu'à Villach en Carinthie.

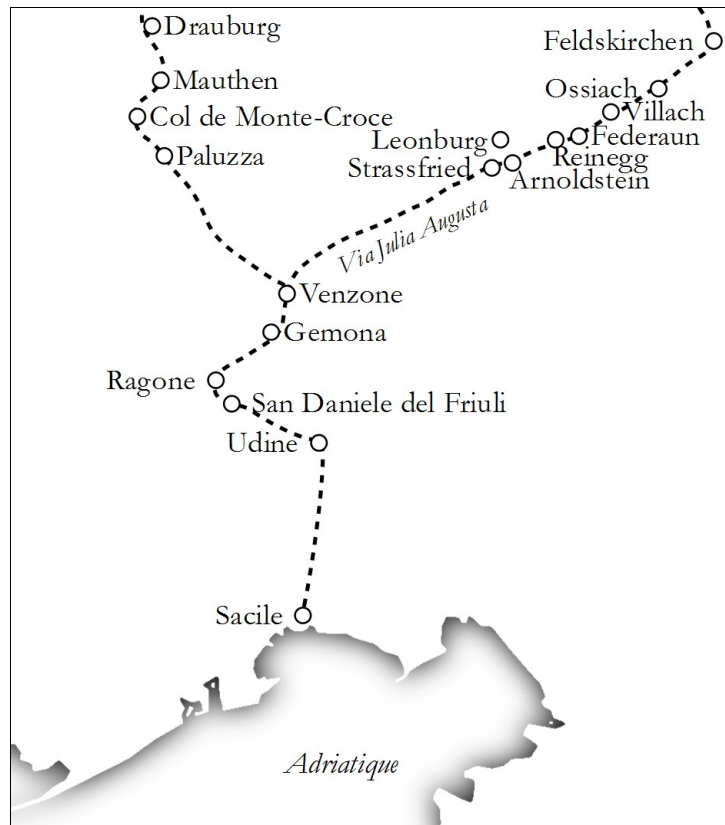
« Tout d'abord, à Sacile, la porte menant à Friole s'écroula entièrement. À Udine s'effondra une partie du palais de messire le patriarche, ainsi que plusieurs autres maisons ; s'effondra le château de San Daniele del Friuli, dans lequel moururent plusieurs hommes et femmes ; s'effondrèrent encore deux

²²⁷ *Nuova cronica*, XIII 122 : « ma per dirne il vero e non errare nel nostro trattato, si'cci metteremo la copia della lettera che di là ne mandaro certi nostri Fiorentini mercatanti e degni di fede, il tinore delle quali diremo qui appresso, scritte e date inn-Udine del mese di febraio MCCCXLVII. »

²²⁸ *Nuova cronica*, XIII 123 : « Avrete udito di diversi e pericolosi tremuoti che sono stati in questi paesi, i quali hanno fatto grandissimo danno. Correndo gli anni del nostro Signore, secondo il corso della chiesa MCCCXLVIII, indizione prima, ma secondo il nostro corso della Anuziazione, ancora nel MCCCXLVII, a di XXV di gennaio, il di di venerdì, il di della conversazione di san Paolo, ad ore VIII e quarta appresso vespro, che viene ore V infra la notte, fu grandissimo tremuoto, e durò per più ore, il quale non si ricorda per niuno vivente il simile. »

tours du château de Ragogna, qui précipitèrent dans le Tagliamento, un fleuve ainsi nommé, et plusieurs personnes y moururent. À Gemona, la moitié des maisons, voire davantage, se sont écroulées et effondrées, le campanile de l'église principale est complètement fendu et ouvert, et la statue de pierre de saint Christophe s'est fendue tout de long. En raison de ces miracles et de la frayeur, les prêteurs à usure de ce bourg, convertis à la pénitence, firent proclamer que quiconque leur avait payé des intérêts usuriers vint les trouver, et pendant plus de huit jours ils n'eurent de cesse de la restituer. À Venzone, le campanile du bourg se fendit en deux et plusieurs maisons s'écroulèrent. Le château de Tolmezzo, ainsi que ceux de Dorestagno [Arnoldstein] et de Destrafitto [Strassfried] s'écroulèrent et s'effondrèrent presque entièrement, en causant de nombreux morts. Le château de Lemborgo [Leonburg], qui se trouvait dans la montagne, s'ébranla, et en s'écroulant il fut transporté par le tremblement de terre à X milles du lieu où il se trouvait auparavant, complètement détruit. Une très grande montagne par laquelle passait la voie menant au lac de Dorestagno se fendit et s'ouvrit en deux, causant d'immenses éboulements qui coupèrent ledit chemin. Et les deux châteaux de Ragni [Reinegg] et Vedrone [Federaun], ainsi que plus de L villages du comté de Gorizia, dans les alentours du fleuve Gieglija [Gail], ont été détruits et recouverts par deux montagnes, et presque tous les habitants y ont péri. Dans la cité de Villaco [Villach] en Frioul, toutes les maisons s'écroulèrent, à l'exception de celle d'un homme bon, juste et charitable envers Dieu. Puis dans son contado, plus de LX châteaux ou villages longeant le fleuve de l'Atri [la Drave], de la même manière que précédemment, furent complètement détruits et submergés par deux montagnes, et la vallée où courait le fleuve fut remplie sur plus de X milles. Le monastère d'Orestano [Arnoldstein] fut détruit et submergé, et de nombreuses gens tuées. Et ledit fleuve n'ayant plus de débouché et sortant son cours habituel, il fit par-dessus un nouveau grand lac. Dans ladite cité de Villaco, de nombreuses merveilles apparurent, car sa grand' place se fissura à la manière d'une croix, et de cette fissure sortit d'abord du sang puis de l'eau en grande quantité. Et dans l'église San Jacopo de cette cité on retrouva morts D hommes qui s'y étaient réfugiés, sans compter les autres qui avaient été tués à travers la cité, et qui furent plus du tiers des habitants. Mais par divin miracle, en réchappèrent les Latins, les étrangers et les pauvres. En Carnie, plus de XVM hommes furent retrouvés morts après le tremblement de terre, et toutes les églises de Carnie se sont effondrées, de même que les maisons et les monastères Osgalche [Ossiach] et de Verchir [Feldkirchen]. En Bavière, dans les cités de Trasborgo [Drauburg], Paluzia, Muda [Mauthen] et Croce Oltramonti [Kreuzberg], la majeure partie des maisons se sont effondrées et beaucoup de personnes sont mortes. Et note, lecteur, que les susdites ruines et périls causés par les tremblements de terre sont de grands signes et jugements de Dieu qui ne sont pas sans fondement ni permission divine ; et ces miracles et signes, Jésus Christ évangélisant avait dit qu'ils apparaîtraient à la fin du siècle. »²²⁹

²²⁹ *Nuova cronica*, XIII 123 : « In prima in Sancille la porta di verso Friole tutta cadde. Inn-Udine cadde parte del palazzo di meser lo patriarca, e più altre case; cadde il castello di Santo Daniello in Frioli, e morivi più uomini e femmine; caddono due torri del castello di Ragogna, ed iscorsono infino al Tagliamento, cioè uno fiume così nomato, e morivi più genti. In Gelmona la metà e più delle case sono rovinare e cadute, e 'l campanile della maggiore chiesa è tutto fesso e aperto, e 'lla figura di san Cristofano intagliato in pietra viva si fesse tutta per lungo. Per li quali miracoli e paura i prestatori a usura della detta terra, convertiti a penitenzia, feciono bandire che ogni persona ch'avessero loro dato merito e usura andasse a 'loro per essa; e più d'otto di continuarono di renderla. A Vencione il campanile della terra si fesse per mezzo, e più case rovinarono. Il castello di Tornezzo e quello di Dorestagno e quello di Destrafitto caddono e rovinarono quasi tutti, ove morirono molte genti. Il castello di Lemborgo, ch'era in montagna, si scommosse; rovinando fu trasportato per lo tremuoto da X miglia del luogo dov'era in prima, tutto disfatto. Uno monte grandissimo, ov'era la via ch'andava al lago Dorestagno, si fesse e partissi per mezzo con grande rovina, rompendo il detto cammino. E Ragni e Vedrone, due castella, con più di L ville, che sono sotto il contado da Gurizia, intorno al fiume di Gieglija, sono rovinare e coperte da due monti, e quasi tutte le genti di quelle perite. La città di Villaco in Frioli vi rovinarono tutte le case, se non fu una d'un buono uomo, e giusto, e caritevole per Dio. E poi del suo contado più di LX sue tra castella e ville sopra il fiume d'Atri per simile modo detto di sopra sono tutte rovinare e somerse da due montagne, e ripiena la valle onde correa il detto fiume per più di X miglia; e 'l monistero d'Orestano rovinato e somerso, e mortavi molta gente. E 'l detto fiume non avendo sua uscita e corso usato, al di sopra ha fatto uno nuovo e grande lago. Nella detta città di Villaco molte meraviglie v'apariro, che 'lla grande piazza di quella si fesse a modo di croce, della quale fessura prima uscì sangue e poi acqua in grande quantità. E nella chiesa di Santo Iacopo di quella città vi si trovarono morti uomini che v'erano fuggiti, senza gli altri morti per la terra, più delle tre parti degli abitanti; iscamparono per divino miracolo i Latini e' forestieri e' poveri. Per Carnia più di XVM uomini sono trovati morti per lo tremuoto; e tutte le chiese di Carnia sono cadute, e 'lle case e 'l monistero d'Osgalche e quello di Verchir tutti sobbissati. In Baviera la città di Trasborgo, e Paluzia, e 'lla Muda, e 'lla Croce oltramonti, la maggiore parte delle case cadute, e morta molta gente. E nota, lettore, che 'lle sopradette rovine e pericoli di tremuoti sono grandi



Carte 1 : Localisation des toponymes cités dans le chapitre XIII 123

Si cette description acquiert dans la chronique une dimension narrative, celle d'un témoignage, l'enjeu de l'échange était sans doute différent pour les auteurs. Celui-ci se déduit tout d'abord de l'identité de ces derniers, des marchands, mais aussi de la localisation des toponymes, qui s'étendent le long d'une route transalpine, l'ancienne *via Julia Augusta* romaine (cf. Carte 1), qui reliait Aquilée à Salzburg et donnait accès au marché germanique. On imagine aisément, à la lecture du chapitre, les marchands parcourant la route et enregistrant tout ce qu'ils pouvaient y voir pour en référer à leurs responsables et les informer des difficultés à attendre dans le franchissement des cols alpins. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le compte-rendu que donne le chroniqueur allemand André de Ratisbonne du même séisme est lui aussi basé sur le témoignage de marchands – allemands cette fois-ci²³⁰.

segni e giudici di Dio, e non senza gran cagione e premissione divina, e di quelli miracoli e segni che Gesù Cristo vangelizzando predisse a' suoi discepoli che dovieno apparire alla fine del secolo. »

²³⁰ André de Ratisbonne, *Chronica pontificum et imperatorum romanorum*, éd. G. Leidinger dans *Quellen und Erörterungen zur bayerischen und deutschen Geschichte. Neue Folge, Erster band*, Munich, 1903, p.96-97.

Le style de la lettre est également révélateur de la nature d'un échange épistolaire marchand, essentiellement factuel. Le chapitre est écrit dans un style plutôt lourd et redondant, et quelques barbarismes ont été conservés tels quels par le chroniqueur, témoignant de la pauvreté rhétorique et linguistique des auteurs : répétitions, alternance des conjugaisons au pluriel et au singulier (« *che ogni persona ch'avessono... andasse...* »), au passé et au présent, etc. Le récit ne vise pas l'élégance, et on y lit d'abord les motifs qui préoccupent le marchand, homme de chiffres plus que de lettres. Même si elle laisse de la place aux éléments narratifs, la lettre est davantage descriptive, et témoigne avant tout d'une volonté de chiffrer : recensement des bâtiments effondrés, évaluation des surfaces inondées, estimation du nombre de morts, etc. Caractéristiques du style énumératif, les expressions sont toutefois stéréotypées et le style répétitif et concis, typique en somme de la prose marchande qui vise l'efficacité avant tout²³¹.

En négatif, la sécheresse stylistique du chapitre laisse toutefois apparaître la méthode employée ailleurs par l'historien pour exploiter ce genre de source et la mettre en récit. À l'exception de cet exemple, tardif dans le texte (ce qui explique sans doute que l'extrait n'a pas été réélaboré), les témoignages épistolaires sont généralement réécrits et résumés, en vue d'être insérés de façon plus harmonieuse à la narration historique²³². En conséquence de quoi le style de ces chapitres est généralement propre à l'auteur : dans le chapitre sur la bataille de Crécy par exemple, on retrouve les mêmes formules rhétoriques (*aspra e dura battaglia*) et les mêmes expressions formulaires (*bene XX^M nomini tra piè e a cavallo vi rimasono morti, e cavalli innumerabile quantità*) que dans les autres récits de batailles. D'une manière générale, ces chapitres reprennent les mêmes caractéristiques de la *prosa cronachistica*, typique de l'écriture de l'histoire, comme l'abus des participes passés et des gérondifs absolus²³³. Comme à propos des sources livresques, la méthode est essentiellement compilative et laisse quelques traces visibles qui permettent au lecteur de distinguer ce qui lui est propre de ce qu'il tire de ses sources : un long passage narratif exposant les faits sans intervention de l'auteur, suivi d'une courte glose de type moraliste²³⁴. Un effort d'harmonisation qui pourrait bien ressembler à ce que Giuseppe Porta, soucieux de souligner les qualités littéraires de Villani autant que ses talents historiographiques, définissait comme « une propension à l'amélioration, un désir humaniste de léguer un texte perfectionné », un souci linguistique et littéraire trop souvent

²³¹ Francesca Trivellato, « Merchants' letters across geographical and social boundaries », dans *Cultural Exchange in Early Modern Europe. 3, Correspondence and Cultural Exchange in Europe, 1400-1700*, Cambridge-New York, 2007, p.84.

²³² L'opération apparaît parfois de manière explicite, comme à propos du témoignage du marchand florentin de Tunis, que Villani s'applique à « dire de la manière la plus brève que possible ». Cf. *Nuova cronica*, XIII 101.

²³³ Christian Bec, *Les marchands écrivains*, op. cit., 1967, p.185.

²³⁴ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.8.

éclipsé, selon lui, par un intérêt réducteur pour les seules informations statistiques²³⁵. Peu importe au fond comment l'on juge le style villanien²³⁶, le fait demeure que l'auteur s'efforçait toujours de remanier sa source en vue de l'insérer dans son œuvre. L'exception représentée par le dernier chapitre s'expliquerait par la situation d'urgence qui devait régner à Florence au printemps 1348, tandis que la grande peste approchait.

Concernant la place du merveilleux, s'il n'est pas totalement absent de ce chapitre, il s'y limite toutefois à sa plus simple expression : deux miracles sont à peine mentionnés dans la cité de Villach, et de façon très brève. Le dernier paragraphe, dans lequel le chroniqueur reprend la plume, donne certes une empreinte eschatologique à l'événement²³⁷, mais sa localisation en toute fin de chronique lui confère une signification particulière : à condition que ces lignes soient bien l'œuvre de Villani et non d'un copiste (ce que rien ne permet d'affirmer), sans doute faut-il les considérer dans le contexte de l'arrivée de la Grande peste à Florence, quand la cité et ses habitants se trouvaient dans un état d'esprit plus propice à l'eschatologie.

1.1.2.2. *Intégrer un récit miraculeux à la description d'un mécanisme historique : l'arrivée de la Grande peste en Orient (XIII 84)*

C'est toutefois dans un autre chapitre que l'apparition de la peste est relatée. Ce chapitre, très long, est relativement déconstruit, saute d'un thème et d'une région à l'autre, passe de la description à la narration, et rompt le fil du récit chronologique par des *excursus*. Le point de départ en est une autre épidémie, celle qui touche Florence à la fin de l'année 1347. S'il s'agit bien de deux événements distincts, possédant des causalités propres (affaiblissement des corps suite à des mauvaises récoltes et plus grande vulnérabilité face aux maladies endémiques comme la variole dans le premier cas, irruption d'une nouvelle souche bactériologique dans le second cas), il est à vrai dire assez normal que Villani n'ait pas vu la différence, et place les deux épisodes sur le même plan et dans le même chapitre. Pour notre chance, puisqu'il nous offre ainsi la possibilité de comparer avec aisance deux approches différentes d'un même thème.

Le changement de ton est en effet manifeste entre les deux parties du chapitre. Comme ailleurs dans la chronique, les épisodes de famine ou d'épidémie sont l'occasion d'un discours

²³⁵ Giuseppe Porta, *La storiografia fiorentina fra il Duecento e il Trecento*, dans *Medioevo e Rinascimento*, II, 1988, p.125.

²³⁶ Michele Luzzati, en revanche, la considère « privée de véritable valeur littéraire » (*Giovanni Villani*, op. cit., p.5).

²³⁷ *Nuova cronica*, XIII 123 : « Et note, lecteur, que les susdites ruines et périls causés par les tremblements de terre sont de grands signes et jugements de Dieu qui ne sont pas sans fondement ni permission divine ; et ces miracles et signes, Jésus Christ évangélisant avait dit qu'ils apparaîtraient à la fin du siècle ».

relativement dépassionné, et les chapitres qui y sont consacrés abondent généralement en données chiffrées : fluctuations du prix des denrées alimentaires, estimation des approvisionnement en blé, taux de mortalité, etc.²³⁸ Il suffit, pour s'en rendre compte, de regarder de quelle manière il traite la partie italienne de l'épidémie. L'analyse des faits acquiert ici une dimension quasiment scientifique : après avoir souligné le lien entre mauvaises récoltes, disettes et épidémies, l'auteur livre une brève analyse sociologique du profil des victimes (femmes et enfants, pauvres), puis propose une estimation remarquablement précise du taux de mortalité.

« En cette année et en ce temps-là, comme il semble toujours faire suite à la disette et la famine, une maladie commença à Florence et dans le contado, suivie d'une mortalité de gens, et tout particulièrement des femmes et des enfants, surtout chez les pauvres gens ; laquelle mortalité dura jusqu'en novembre suivant MCCCXLVII, mais ne fut toutefois pas aussi grande que celle de l'an MCCCXL dont nous faisons mention précédemment. En calculant en gros (car on ne peut savoir avec précision dans une cité aussi grande que Florence), on estima en gros que moururent en ce temps-là plus de IIII^M personnes, hommes, et surtout femmes et enfants ; soit bien un sur XX. [...] »²³⁹

Intéressé par les causes des phénomènes naturels, il complète ensuite son analyse par diverses interprétations, notamment astrologiques²⁴⁰. Puis le récit s'élargit pour évoquer brièvement les conséquences souffertes par les cités environnantes (Pistoia, Prato), les régions voisines (Bologne et la Romagne) puis le reste de la Chrétienté (Avignon, la Provence et le royaume de France). La suite du chapitre constitue un long *excursus* entièrement consacré à l'apparition, à la même époque, de la Peste noire dans les pays d'Orient. Puis l'histoire sanitaire de l'Italie reprend quelques lignes

²³⁸ Cf. par exemple la famine qui toucha Florence l'année précédente, 1346 (XIII 73) : « E 'l vino valse di vendemmia il comunale da fiorini VI in VIII il cogno, e quasi non rimasono colombi e polli per difetto d'esca, e valea il paio di capponi fiorini uno d'oro e libre IIII, e non se ne trovavano; e' pollastri per Pasqua soldi XII il paio, e' pippioni soldi X, e 'l'uovo danari IIII o V danari, e non se ne trovavano; e 'l'olio montò in libre VIII l'orcio. Per difetto di ciò la carne di castrone e di bue grosso e di porco montò in danari XX in soldi II la libra, e quella della vitella in soldi II e mezzo in soldi III la libra, e fu gran caro di frutte e di camangiare; e tutto ciò fu per la cagione sopradetta. »

²³⁹ *Nuova cronica*, XIII 84 : « Nel detto anno e tempo, come sempre pare che segua dopo la carestia e fame, si cominciò in Firenze e nel contado infermeria, e apresso mortalità di genti, e spezialmente in femine e fanciulli, il più in poveri genti, e durò fino al novembre vegnente MCCCXLVII ma però non fu così grande, come fu la mortalità dell'anno MCCCXL come adietro facemmo menzione; ma albitrando al grosso, ch'altrimenti non si può sapere a punto in tanta città come Firenze, ma in di grosso si stimò che morissono in questo tempo più di IIIIM persone, tra uomini e più femmine e fanciulli; morirono bene de' XX l'uno ».

²⁴⁰ *Nuova cronica*, XIII 84 : « E 'lla detta mortalità fu predetta dinanzi per maestri di strologia, dicendo che quando fu il sostizio vernale, cioè quando il sole entrò nel principio dell'Ariete del mese di marzo passato, l'ascendente che 'ffu nel detto sostizio fu il segno della Vergine, e 'l suo signore, cioè il pianeto di Mercurio, si trovò nel segno dell'Ariete nella ottava casa, ch'è casa che significa morte; e se non che il pianeto di Giove, ch'è fortunato e di vita, si ritrovò col detto Mercurio nella detta casa e segno, la mortalità sarebbe stata infinita, se fosse piaciuto a 'dDio. Ma nnoi dovemo credere e avere per certo che Idio promette le dette pestilenze e 'l'altre a' popoli, cittadi e paesi per pulizione de' peccati, e non solamente per corsi di stelle, ma talora, siccome signore dell'universo e del corso del celesto, come gli piace; e quando vuole, fa accordare il corso delle stelle al suo giudicio; e questo basti in questa parte e d'intorno a Firenze del detto delli astrologi. »

plus loin avec la progression de la peste vers l'Occident, et la description minutieuse des symptômes de la maladie. Là encore, la précision et la rigueur sont remarquables.

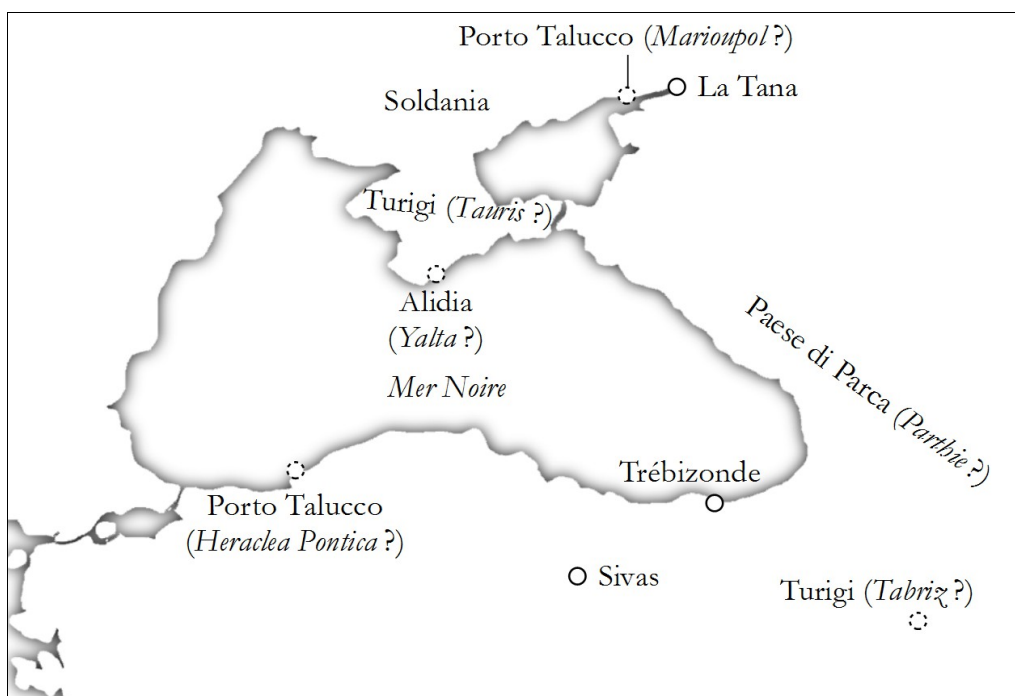
« [...] C'était une forme de maladie où l'homme ne gît pas même III jours, tandis que lui apparaissent à l'aine et sous les aisselles des gonflements, appelés ganglions ou glandes et que certains appellent bubons, et qu'il crache du sang. Et bien souvent cette pestilence contaminait le prêtre qui confessait l'infirmes ou le veillait, de sorte que tous les infirmes étaient abandonnés sans confession ni sacrement, soins ou veille. En raison de cette affliction, le pape fit décret pour pardonner fautes et peines aux prêtres qui confesseraient ou donneraient le sacrement aux infirmes, les visiteraient et les veilleraient. [...] »²⁴¹

En déplaçant le focus sur les régions d'outremer, en revanche, le récit perd en vraisemblance ce qu'il gagne en caractère. Dans la partie centrale du chapitre, consacrée à l'apparition de la Grande peste en Orient, les données statistiques sont totalement absentes, et la description de l'épidémie laisse la place à un récit essentiellement narratif, focalisé sur le merveilleux.

« [...] Mais une mortalité infinie et qui dura plus longtemps encore survint en Turquie et dans ces pays d'outremer, parmi les Tartares. Il advint ainsi parmi lesdits Tartares un grand jugement de Dieu et une merveille presque incroyable, qui fut cependant vraie, claire et certaine : à savoir qu'entre le Turigi et le Cattai, dans le pays de Parca qui appartient aujourd'hui à Ghazan seigneur des Tartares d'Inde, s'enflamma un feu jaillissant de la terre, à moins qu'il ne descendit du ciel, et qui consuma hommes, bêtes, maisons, arbres, les pierres et la terre, et qui continua à se répandre dans les alentours pendant plus de XV journées, en causant tant de dégâts que tous ceux ne s'étaient pas enfuis étaient consumés, créatures comme habitations, [le feu] se répandant continuellement. Et les hommes et les femmes qui réchappèrent au feu moururent de la pestilence. À La Tana, Trébisonde et partout dans ces pays, il ne restait après ladite pestilence qu'une personne sur cinq, et de nombreux bourgs furent abandonnés à cause de la pestilence, des immenses tremblements de terre et de la foudre. Et par les lettres de nos concitoyens dignes de foi qui se trouvaient dans ces pays, nous apprîmes comment à Sébaste il plut une immense quantité de vers longs d'une paume, avec huit jambes, tous noirs et pourvus d'une queue, vivants ou morts et qui empestèrent toute la contrée, épouvantables à voir, et qui piquaient et intoxiquaient comme du venin. Et en Soldania, dans un bourg appelé Alidia, il ne resta plus que les femmes, qui de rage se mangèrent les unes les autres. Et ils racontèrent qu'une chose plus merveilleuse encore et presque incroyable advint en Arcaccia, où les hommes, les femmes et tous les animaux vivants devinrent comme des statues de marbre mortes. Et en raison de ces signes, les seigneurs des environs du pays proposèrent de se convertir à la foi chrétienne ; mais apprenant que le Ponant et les pays des Chrétiens étaient tout autant affligés par la pestilence, ils retournèrent à leur perfidie. Et à Porto Talucco, dans un lieu qui a pour nom Lucco, la mer se remplit de vers sur bien X milles vers le large, ceux-ci sortant et allant à l'intérieur des terres jusqu'audit bourg ; et effrayés par la chose, beaucoup se convertirent à la foi du Christ. [...] »²⁴²

²⁴¹ *Nuova cronica*, XIII 84 : « Ed era una maniera d'infermità, che non giacia l'uomo III dì, aparendo nell'anguinaia o sotto le ditella certi enfiati chiamati gavoccioli, e tali ghianducce, e tali gli chiamavano bozze, e sputando sangue. E al prete che confessava lo 'nfermo, o guardava, spesso s'apicava la detta pistilenzza per modo ch'ogni infermo era abandonato di confessione, sacramento, medicine e guardie. Per la quale sconsolazione il papa fece dicreto, perdonando colpa e pena a' preti che confessassono o dessono sacramento alli infermi, e'lli vicitasse e guardasse. »

²⁴² *Nuova cronica*, XIII 84 : « Ma infinita mortalità, e che più durò, fu in Turchia, e in quelli paesi d'oltremare, e tra' Tarteri. E avvenne tra' detti Tarteri grande giudicio di Dio e meraviglia quasi incredibile, e'ffu pure vera e chiara e certa, che tra 'l Turigi e 'l Cattai nel paese di Parca, e oggi di Casano signore di Tartari in India, si cominciò uno fuoco uscito di sotterra, ovvero che scendesse da cielo, che consumò uomini, e bestie, case, alberi, e'lle pietre e'lla terra, e vennesi stendendo più di XV giornate atorno con tanto molesto, che chi non si fuggi fu consumato, ogni criatura e abituro, istendendosi al continuo. E gli uomini e femine che scamparono del fuoco, di pistolenza morivano. E alla Tana, e Tribisonda, e per tutti que' paesi non rimase per la detta pestilenzza de' cinque l'uno, e



Carte 2 : Localisation des toponymes cités dans le chapitre XIII 84
(les localisations hypothétiques sont indiquées en pointillés et en italique)

Dans cette partie, Villani dit tenir ses informations de lettres écrites par des « concitoyens dignes de foi » qui se trouvaient sur place. Une fois de plus, l'identité des auteurs n'est pas précisée : mises à part leur citoyenneté florentine et leur « fiabilité » liée à leur qualité de témoins directs, on ne sait rien d'eux. Concernant les lieux, les toponymes renvoient à l'ilkhanat de Perse (*paese di Parca*), et correspondent aux régions comprises entre le littoral de la mer Noire et les hautes plaines de Perse et de la Volga, au départ des routes commerciales vers l'Extrême-Orient (cf. Carte 2). Les « citoyens florentins » sont donc probablement des marchands, ou du moins en fréquentent-ils les comptoirs²⁴³.

molte terre vi s'abandonaro tra per pestilenzia, e tremuoti grandissimi, e folgori. E per lettere di nostri cittadini degni di fede ch'erano in que' paesi, ci ebbe come a Sibastia piovvono grandissima quantità di vermini grandi uno somnesso con VIII gambe, tutti neri e coduti, e vivi e morti, che apuzzarono tutta la contrada, e spaventevoli a vedere, e cui pugnevano, atosicavano come veleno. E in Soldania, in una terra chiamata Alidia, non rimasono se non femmine, e quelle per rabbia manicarono l'una l'altra. E più maravigliosa cosa e quasi incredibile contaro avvenne in Arcaccia uomini e femine e ogni animale vivo diventarono a modo di statue morte a modo di marmorito, e i signori d'intorno al paese pe' detti segni si propuosono di convertire alla fede cristiana; ma sentendo il ponente e paesi di Cristiani tribolati simile di pistolenze, si rimasono nella loro perfidia. E a porto Talucco, inn-una terra ch'ha nome Lucco inverminò il mare bene X miglia fra mare, uscendone e andando fra terra fino alla detta terra, per la quale amirazione assai se ne convertirono alla fede di Cristo. »

²⁴³ Trébisonde et Sébaste sont au Sud de la mer Noire, *Alidia* (sans doute Ialita, l'actuelle Yalta) et La Tana sont en Crimée (que Villani nomme la « *Soldania* », peut-être du nom de Soldaïa, actuelle Soudak, et qui portait jadis le

Alors que dans le reste du chapitre, l'attention du chroniqueur est essentiellement portée sur la description des mécanismes sanitaires, le récit se transporte ici sur le terrain du merveilleux et du miraculeux. La vraisemblance des faits ne semble pas être la préoccupation de l'auteur, qui évacue d'ailleurs la question en affirmant d'emblée la fiabilité des témoins. Dans cette section, la description de l'épidémie cède la place au récit des catastrophes naturelles (tremblements de terre, tempêtes) et des signes surnaturels (marées de vers, colonne de feu, êtres pétrifiés) qui confèrent à l'ensemble une forte dimension moraliste et eschatologique. La référence à la conversion des infidèles, fût-elle de courte durée, inscrit définitivement cet épisode dans une histoire chrétienne et providentialiste.

Ainsi, si dans les chapitres consacrés à l'Occident chrétien le surnaturel s'exprime surtout à travers le miracle (*miracolo*), la part du merveilleux (*maraviglia*) s'accroît donc au fur et à mesure que l'auteur déplace son regard vers l'Orient, cette « extrémité propice à l'affabulation et à la crédulité »²⁴⁴. Là-bas, les voyageurs occidentaux ne cessent de « s'émerveiller » et, dans la littérature qui naît de ces voyages, la frontière entre mythe et réalité est souvent floue²⁴⁵. Lecteur de Marco Polo ou de Riccoldo di Monte-Croce, Villani reprend à son compte les légendes fabuleuses reportées dans leurs ouvrages²⁴⁶ ; et lorsqu'il reporte le témoignage de Guicciardo Bastari, marchand florentin devenu un temps ambassadeur du khan mongol, sur les us et coutumes des Tartares, il est certes conscient de l'aspect incroyable de ses dires, mais invite vertement son lecteur à ne pas les remettre en doute²⁴⁷.

Les deux exemples que nous venons de développer illustrent deux aspects de la correspondance épistolaire en milieu marchand au Moyen-Âge. D'une part, l'importance de ce médium dans l'approvisionnement des sièges commerciaux des grandes compagnies en informations à valeur économique, c'est-à-dire non seulement des données chiffrées concernant directement les activités de la compagnie, mais aussi des renseignements plus larges sur le contexte politique, économique et social des régions fréquentées par les facteurs de la compagnie,

nom de Tauride, ou *Tauris*, auquel pourrait correspondre le toponyme *Turigi*). *Porto Talucco* et *Lucco* renvoient peut-être au fleuve *Lykos*, noms porté jadis par de plusieurs fleuves de la région de la mer Noire (en quel cas le toponyme renverrait à l'actuel Marioupol au Nord, ou aux cités antiques de Héraclée ou d'Eupatoria au Sud).

²⁴⁴ L'expression est de Claude Kappler, *Monstres, démons et merveilles à la fin du Moyen âge*, Paris, 1980, p.36-43 ; Jacques Le Goff, « Le merveilleux dans l'Occident médiéval », dans *L'imaginaire médiéval*, Paris, 1985, p.17-39.

²⁴⁵ Hervé Martin, *Mentalités médiévales. XI-XV^e siècle*, Paris, 1996, p.192.

²⁴⁶ Du *Liber peregrinatorum* de Monte-Croce, Villani tire probablement son chapitre sur les origines des Tartares (VI 9), tandis que Marco Polo lui fournit au moins le récit du miracle de la montagne de Bagdad (VIII 46).

²⁴⁷ *Nuova cronica*, IX 35 : « E non voglio che tu lettore ti maravigli perché scriviamo che Casano fosse quasi con CC^M Tartari a cavallo, che il vero fu così, e ciò sapemmo da uno nostro Fiorentino e vicino di casa i Bastari, nudrito infino piccolo fanciullo in sua corte, e di qua per lui al papa e a' re de' Cristiani venne per ambasciadore con altri de' Tarteri, che ciò testimonò e a noi disse. »

qui peuvent influencer de manière plus ou moins directe sur les conditions des échanges. Un point à souligner est précisément la permanence de l'élément narratif dans la correspondance marchande, et de la place laissée aux informations non-marchandes : c'est dans ce filon que le chroniqueur puise ses informations. D'autre part, l'étendue et la diversité des réseaux épistolaires permettent aux grandes cités marchandes italiennes de se tenir informées des conditions du commerce dans l'ensemble des régions couvertes par leurs activités, en Europe et dans ses périphéries immédiates.

1.2. Pôles, espaces et réseaux commerciaux dans la circulation des informations

La lettre de marchand correspond à un type d'échange que l'on peut qualifier de fonctionnel : sa rédaction répond généralement à un besoin particulier, et son contenu est donc dicté par les circonstances. Conscientes du caractère indispensable de ces échanges, les compagnies commerciales encouragent l'envoi de courriers. Le *carteggio Datini* à Prato comme le fonds Dolfin à Venise témoignent de la sollicitation extrême dont font preuve, depuis la « métropole », les directions commerciales auprès des facteurs en mission à l'étranger, en les priant avec véhémence de leur écrire autant que possible, s'assurant ainsi une importante correspondance²⁴⁸.

1.2.1. Publicité et diffusion publique des correspondances marchandes

Ce type de document est d'abord destiné à une diffusion restreinte, dont l'ensemble des paramètres, de l'émission à la réception, doivent être maîtrisés : hors de question de laisser la concurrence bénéficier d'informations avantageuses. Une fois la lettre parvenue à destination, sa durée de conservation dépend en grande partie de l'information contenue. Si l'expérience des grandes faillites des années 1340 participe à donner aux écrits marchands, comptabilités et correspondances, une valeur probatoire devant les tribunaux, marquant ainsi une étape dans les stratégies de conservation et un premier pas vers la création d'archives commerciales, il semble que l'habitude soit plutôt de s'en débarrasser après avoir reporté les informations comptables dans des registres²⁴⁹.

²⁴⁸ Bernard Doumerc, « 'Par Dieu écrivez plus souvent !' La lettre d'affaires à Venise à la fin du Moyen Age », dans *La circulation des nouvelles*, op. cit., p.99-109.

²⁴⁹ Jérôme Hayez, « Le *carteggio* Datini », art. cit., p.171.

Or, parallèlement à ce premier type de diffusion verticale, limitée à l'échange entre expéditeur et destinataire direct, il est possible d'identifier dans la *Nuova cronica* les traces d'une circulation plus large, de type horizontal, au cours de laquelle l'information échappe d'une manière ou d'une autre au cadre restreint de la correspondance commerciale. Pour le chroniqueur qui les recueille, il s'agit de «sources fortuites», dont la qualité et la quantité dépendent de ce que le sort lui aura amené.

1.2.1.1. Les « sources fortuites » de l'historien

Un ensemble de notices très courtes consacrées aux régions d'outremer ne font ainsi mention d'aucune source, ni d'aucun vecteur clairement identifié. Ces chapitres, de quelques lignes à peine, fournissent une information brute, particulièrement concise et brève, dans un style qui ferait penser aujourd'hui aux dépêches d'une agence de presse. La lutte menée entre Turcs, Génois et Vénitiens pour la suprématie en Méditerranée orientale et en mer Noire fait à ce titre l'objet d'un intérêt constant de la part de Villani, qui y consacre de nombreux chapitres²⁵⁰ : au total, ce ne sont pas moins d'une trentaine de rubriques qui concernent ces convois non armés, et donc marchands, apprêtés par les Génois et les Vénitiens, et que les marchands florentins empruntaient pour se rendre en Orient faute de posséder leur propre port et leur propre flotte²⁵¹.

Ces chapitres rapportent toujours le même type d'événements, que l'on devine fréquent : affrontements entre navires, faits de piraterie, tempêtes, naufrages, etc. Les lieux sont variés : ce peut être à terre, dans les comptoirs portuaires, ou en mer, en méditerranée orientale, en mer Noire, dans le golfe de Gênes ou en Adriatique, ou bien de l'autre côté du détroit de Gibraltar, jusqu'en mer du Nord. Toutefois, les éléments de contexte, lieu et date, sont souvent très approximatifs, et ces récits se distinguent des longues narrations que Villani consacre ailleurs aux mêmes régions, en s'appuyant sur des lettres de marchands. Pourtant, malgré leur brièveté, ces passages ne négligent pas les informations à valeur économique. Un exemple suffira à l'illustrer.

« En cette année [1343] et en ce mois de novembre, le jour de sainte Catherine, il y eut en mer une très grande tempête de vent Sirocco ; et dans chaque port où elle souffla, et tout spécialement à Naples, elle brisa et projeta à terre toutes les galées et les bateaux ; et presque toutes les maisons de la côte,

²⁵⁰ *Nuova cronica*, IX 24, 27, 77, X 217, 227, 228, XI 65, 173, 207, XII 17, 18, 22, 69, 99, 117, 120, XIII 27, 31, 39, 70, 81, 84, 100.

²⁵¹ Jean Racine, « Hommes d'affaires et artisans de l'Italie intérieure en Méditerranée orientale (vers 1250 – vers 1350) », dans *Coloniser au Moyen Age*, Paris, 1995, p.142-149. Cf. également Laura Balletto, « I Toscani nel Mediterraneo : l'Occidente, l'Africa, Cipro », dans *La Toscana nel secolo XIV. Caratteri di una civiltà regionale*, Pise, 1988, p.251-269 ; Sandra Origone, « I Toscani nel Mediterraneo : l'area bizantina, il mar Nero », dans *La Toscana nel secolo XIV*, op. cit., p.271-285.

parmi lesquelles les entrepôts de vin grec et de noisettes, furent noyées par la crue de la mer, qui en ruina et dévasta un bon nombre, et emporta au large les tonneaux de grec et de noisettes, ainsi que toutes les marchandises et les outils, si bien que les dommages furent estimés à plus de XL^M onces d'or, à V florins d'or l'once. Et ceci fut signe d'une grande nouveauté et mutation qui devait survenir et dans ce pays, et qui survint bientôt. »²⁵²

Les informations reportées ici touchent principalement au commerce : marchandises perdues, entrepôts dévastés, coût des dégâts, situation politique ou sanitaire des comptoirs. Autant d'éléments que les compagnies devaient prendre en compte dans la définition de leur stratégie commerciale. De même, on y retrouve encore une fois les traits caractéristiques de la prose marchande : brièveté et simplicité stylistique, standardisation des formules et contenu énumératif. Mais à la différence des exemples évoqués précédemment, le vecteur n'est pas identifié ; nul doute pourtant qu'il s'agit de nouvelles véhiculées par les réseaux marchands. On peut expliquer ce silence par le caractère plus crédible des informations reportées ici, et qui, à la différence des autres merveilles, n'exigent pas la protection d'un témoin. En quel cas, les éléments paratextuels d'autorité ne sont plus nécessaires et disparaissent. Toutefois, l'omission de l'identité de l'expéditeur peut être due également à une plus grande circulation de l'information : au fur et à mesure qu'elle parcourt la chaîne de transmission, celle-ci perdrait certains détails, et la correspondance, privée à l'origine, s'adresserait peu à peu à un destinataire anonyme et public. L'anonymat des notices marque ainsi une étape importante dans la publicité de l'information et dans la transformation de cette correspondance marchande médiévale de type privé en un instrument d'information public moderne, l'*avviso*²⁵³. Les lettres adressées à la fin du XV^e siècle à un autre marchand florentin, Benedetto Dei, reportent en quelques mots à peine d'utiles notices informatives comparables à celles qui pouvaient intéresser Villani un siècle et demi plus tôt²⁵⁴.

Les brèves notices que la chronique consacre aux événements maritimes doivent probablement être considérées selon cette optique. La circulation des nouvelles, quand elle se fait sur la longue distance ou sur le long terme, impose une multiplicité de transmissions intermédiaires et favorise donc la sélection, l'omission ou l'interprétation²⁵⁵. L'aspect aléatoire de

²⁵² *Nuova cronica*, XIII 27 : « Nel detto anno e mese di novembre, il dì di santa Caterina, fu in mare una grandissima tempesta per lo vento a scilocco in ogni porto, ov'ebbe podere, e spezialmente in Napoli; che quante galee e legni avea in quel porto tutti gli ruppe e gittò a tterra, e quasi tutte le case della marina ov'erano i magazzini del vino greco e delle nocciuole, per lo crescimento del mare tutte allagò, e molte ne rovinò e guastò, e menò via le botti del greco e nocelle, e ogni mercatantia e masserizie, onde si stimò il danno più di XL^M once d'oro, di fiorini V d'oro l'oncia; e questa fu segno di grande novità e mutazione che dovea avvenire e avvennero assai tosto, in quello paese. »

²⁵³ Mario Infelise, « From merchants' letters to handwritten political *avvisi* », dans *Cultural Exchange in Early Modern Europe. 3, Correspondence and Cultural Exchange in Europe, 1400-1700*, Cambridge-New York, 2007, p.38.

²⁵⁴ Mario Infelise, p.39.

²⁵⁵ Claude Gauvard, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Age », dans *La circulation des nouvelles*, op. cit., p.158.

la transmission, ainsi que la multiplicité des filtres rendent l'information moins dense et moins précise. Cela vaut en priorité pour la transmission orale, mais également en ce qui concerne les vecteurs écrits (chroniques, lettres, etc.), où les copies successives jouent le rôle de filtres entraînant sélections et pertes²⁵⁶. La concision et le manque de précision des extraits cités témoignent probablement d'un processus de sélection préalable : au moment où Villani la réceptionne, l'information a déjà circulé, d'un port à un autre ou le long des routes marchandes.

Selon Jürgen Habermas, la circulation de l'information, constitutive de la sphère publique, aurait été caractérisée à l'époque médiévale par un manque de publicité²⁵⁷. Il cite pour cela les « journaux manuscrits » (i.e. les *avvisi*), recueils de lettres de marchands, une forme de communication dans laquelle manque selon lui l'élément décisif de la publicité, à savoir un accès libre pour un public ouvert. Cette théorie est juste dans son raisonnement, mais le postulat de base, qui voudrait que les réseaux de la communication commerciale soient totalement imperméables, doit à l'évidence être modéré. Certes, à la différence des *avvisi*, la nouvelle commerciale reste une information privée. Parvenue à destination, elle est d'abord réservée à l'usage exclusif du destinataire. La prudence, la volonté de s'assurer la primauté de l'information, poussent d'ailleurs certains marchands à recourir dans leurs lettres à des méthodes de codage, afin d'en garantir l'invulnérabilité²⁵⁸. Toutefois, passé un certain délai ou bien quand l'information n'a pas d'intérêt à être tenue secrète, il n'est pas rare que l'on en autorise la circulation. Dans les instructions aux marchands, on encourage à garder l'information secrète le temps de gérer ses affaires et de conserver une avance suffisante sur ses concurrents ; après quoi on peut passer le mot aux voisins²⁵⁹. Les nouvelles passent ainsi d'une compagnie à une autre. De plus, la publication ou la fuite des informations n'est pas systématiquement dommageable. Enfin, il ne faudrait pas surestimer la concurrence entre les différentes compagnies florentines. Selon Michele Luzzati, celles-ci donnent plutôt l'impression de constituer un unique grand trust. Non pas tant qu'elles soient liées par des intérêts commerciaux ou financiers, ni même par une solidarité communale, mais plutôt comme conséquence des nombreux liens tissés à la base même de ces compagnies, entre leurs membres. Des liens d'amitié ou de parenté comme ceux qui unissent la

²⁵⁶ Les lettres de marchands sont en effet souvent recopiées en plusieurs exemplaires. Cf. Bernard Doumerc, « 'Par Dieu écrivez plus souvent !' La lettre d'affaires à Venise à la fin du Moyen Age », dans *La circulation des nouvelles*, op. cit., p.100.

²⁵⁷ Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, 1978, p.27-28.

²⁵⁸ Jérôme Hayez, « Relation épistolaire », art. cit., p.77 ; Bernard Doumerc, « 'Par Dieu écrivez plus souvent !' » art. cit., p.104.

²⁵⁹ Ugo Tucci, « Il documento del mercante », dans *Civiltà comunale : libro, scrittura, documento (Atti del convegno, Genova, 8-1 novembre 1988)*, Gênes, 1989, p.551.

fratrie Villani, Giovanni et Matteo, qui travaillaient chez les Buonaccorsi, et Francesco et Filippo, qui officiaient chez les Peruzzi²⁶⁰. La circulation de ces notices n'est pas encore à proprement parler publique, dans le sens où elle ne répond pas à un programme de publication, de communication publique. Leur diffusion emprunte davantage des voies parallèles, aléatoires, comme le bouche-à-oreille notamment, qui leur font perdre en précision ce qu'elles gagnent en publicité.

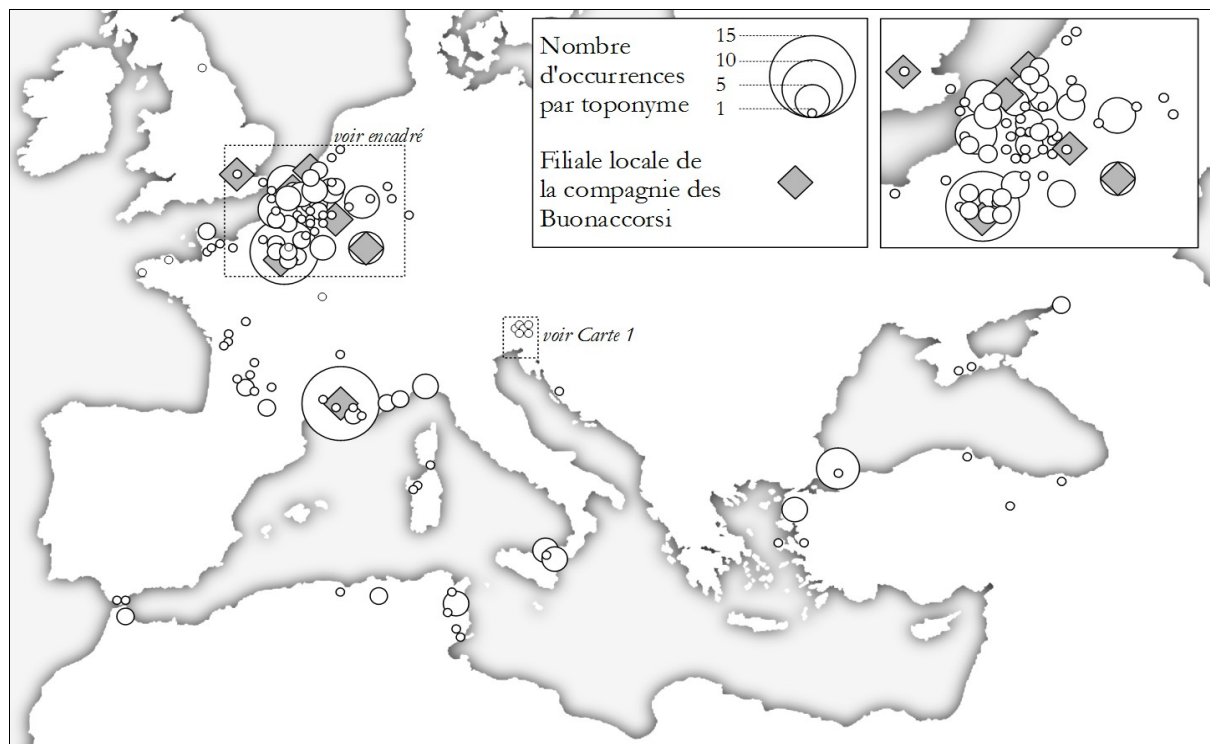
1.2.1.2. *Pôles et réseaux marchands et circulation des nouvelles*

Les conditions de la circulation des informations pose très vite la question de leur vecteur. Concernant les événements extra-italiens, la question est donc de savoir quelle est la part des marchands parmi les informateurs. On ne saurait, pour répondre à cette question, se contenter de repérer les références explicites aux témoignages apportés par des « *mercantanti* » puisque, comme on l'a vu, l'identité de ses témoins n'est pas toujours dévoilée. Une solution est de cartographier la couverture géographique de la chronique afin de la comparer aux circuits commerciaux et aux places marchandes fréquentées par les Florentins et, parmi eux, les facteurs des Buonaccorsi. Nous avons pour cela cartographié les toponymes étrangers (non-italiens) mentionnés dans la seconde partie de la chronique (cf. Carte 3)²⁶¹.

Deux pôles apparaissent clairement. Tout d'abord une concentration majeure entre le Nord de la France et les Flandres, avec un prolongement jusque dans le Sud de l'Angleterre ; puis un second pôle autour de la Provence. Entre ces deux zones, la concentration reste assez élevée. Deux ensembles régionaux où se concentrent l'ensemble des filiales des Buonaccorsi : Paris, Reims, Laon, Bruges, Anvers et Londres dans l'Europe du nord-ouest, Marseille et Avignon en Provence. Les espaces privilégiés de la chronique se concentrent donc autour des régions où la compagnie de Villani est en affaires. Si son expérience personnelle en Flandres lui a apporté

²⁶⁰ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.16 ; cf. également Pietro Fanfani, « Instrumento dell'accordo e compagnia fatta fra Giovanni Villani, Filippo, Francesco e Matteo suoi fratelli il primo maggio 1322 », dans *Il Borghini*, 3, 1895, p.520-525.

²⁶¹ La carte, qui reporte les villes non-italiennes citées par le texte, a été réalisée à partir de l'index des lieux effectué par Giuseppe Porta dans son édition. Quelques remarques cependant : elle ne se base que sur les toponymes urbains mentionnés et souffre donc de quelques faiblesses. Des régions peuvent être le théâtre d'événements rapportés par la chronique sans qu'aucune cité ne soit mentionnée dans le récit, auquel cas elles n'apparaissent pas sur la carte. Inversement, un récit extrêmement détaillé au niveau toponymique, comme la chevauchée normande d'Edouard III, fait apparaître une région globalement ignorée comme un espace privilégié. En outre, une telle représentation ne fait pas apparaître la fréquence des indices toponymiques, alors que les Flandres devraient ressortir davantage. Toutefois, si l'on conserve à l'esprit ces limites, la carte réalisée en suivant cette méthode s'avère malgré tout une bonne illustration des conditions de circulation des nouvelles.



Carte 3 : Localisation et occurrences des toponymes étrangers cités dans les livres XII et XIII

matière à de longs récits dans la première partie, après son retour à Florence il continue donc à bénéficier des rapports que lui adressent ses propres facteurs.

La chronique ne se limite toutefois pas à ces seuls espaces. Le reste de la carte est davantage clairsemé, mais quelques régions apparaissent cependant. En Espagne, quelques toponymes apparaissent autour du détroit de Gibraltar (Grenade, Séville, Algésiras), en net contraste avec l'intérieur du pays, totalement ignoré. De l'autre côté de la Méditerranée, quelques toponymes sont mentionnés en Ifriqiya (Tunis, Sousse, Bougie et Constantine), voire au Maghreb (Ceuta), toujours le long des côtes. Les villes du Levant sont ignorées, tandis que, plus au nord, on retrouve le long des côtes turques et sur le pourtour de la mer Noire quelques villes d'importance récente (La Tana, Trébisonde, Sinope, Sébaste, Yalta). Outre Constantinople, le monde grec est surtout représenté par les îles ou les cités littorales (Péra, Smyrne, Céphalonie, Chio). La côte orientale de l'Adriatique, en revanche, est presque totalement ignorée (Zadar). À l'intérieur du continent, au-delà des Alpes et du Rhin, monde germanique et Mitteleuropa sont totalement absents²⁶².

²⁶² Si certains manuscrits mentionnent Buda comme lieu de départ de l'expédition du roi de Hongrie vers l'Italie

Dans l'ensemble, ce sont donc toujours les grands axes commerciaux qui priment. En dehors des espaces fréquentés par les Buonaccorsi, on retrouve, en Europe, l'itinéraire des Flandres par la vallée du Rhin et les cols alpins (Simplon et Monte-Croce)²⁶³. Or d'Europe, ce sont surtout les comptoirs commerciaux en Méditerranée orientale et en mer Noire qui apparaissent : Péra, Chio, Smyrne, La Tana, Soldaïa, Sinope, Trébisonde, Sébaste, etc. – c'est-à-dire principalement des comptoirs fréquentés par les Génois, tout comme la pointe Sud de la péninsule ibérique. De fait, toutes les grandes compagnies florentines possèdent une filiale à Gênes (de même qu'à Venise), et les Buonaccorsi ne font pas exception à la règle. Quoique, essentiellement tournés vers le commerce textile et les services bancaires, ils soient actifs principalement en Flandres et en Provence²⁶⁴ et, à la différence des autres compagnies, ne commercent pas avec l'Orient²⁶⁵. Toujours par l'intermédiaire de Gênes, les Florentins sont présents en nombre plus important encore en Afrique du Nord²⁶⁶ ; mais là encore, comme en Espagne du reste, les Buonaccorsi sont absents, tandis que l'on retrouve les autres grandes compagnies (Bardi) mais aussi quelques marchands engagés à titre privé²⁶⁷. La présence florentine à Udine et en Carinthie, que Villani évoque, ne présume pas d'un courant commercial avec le monde germanique. Au-delà des Alpes, les compagnies florentines n'entretiennent aucun facteur et les quelques marchands italiens que l'on retrouve engagés en Europe centrale le sont avant tout à titre privé²⁶⁸.

(XIII 107), d'autres laissent en revanche un espace blanc, probablement destiné à être rempli plus tard. Il est vraisemblable que le nom de la ville ait été rajouté dans un second temps, probablement par un copiste consciencieux.

²⁶³ Villani emprunte lui-même le trajet du Simplon, par Brigg et Sion, probablement sur la route de Bruges (cf. IX 64). La route empruntée par les marchands florentins après le séisme de janvier 1348, entre Venise et Salzburg, est également empruntée par les marchands vénitiens pour rejoindre Bruges *via* Nuremberg ou Bâle. Cf. Silvana Collodo, « La geografia politica europea nelle fonti veneziane del XIV-XV secolo » dans *Europa e Mediterraneo tra Medioevo e prima età moderna : l'osservatorio italiano*, Pise, 1992, p.72.

²⁶⁴ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.36-37.

²⁶⁵ Ainsi en est-il des Bardi, par exemple, comme en témoigne le manuel de commerce composé dans les années 1340 par l'un de leur facteur, Francesco Pegolotti. Le nombre d'étrangers dans les comptoirs génois de Romanie, comme Caffa ou Péra, croît à partir de la fin du XIII^e siècle, essentiellement des Lombards ou des Piémontais mais également quelques Florentins, encore très peu nombreux dans la première moitié du XIV^e siècle. Les autres comptoirs dont les marchands florentins se sont à cette époque retirés, L'Aïas ou Famagouste, sont d'ailleurs totalement ignorés par la chronique. Sur Pegolotti, cf. *La pratica della mercatura*, éd. A. Evans, Cambridge, 1936. Sur la présence des Florentins dans les comptoirs génois, on renverra à Michel Balard, *La Romanie Génoise*, op. cit., p.269 ; voir également Sandra Origone, « I Toscani nel Mediterraneo », art. cit., p.271-285. Sur l'absence des Florentins dans les comptoirs levantins, cf. Pierre Racine, « Hommes d'affaires », art. cit., p.144 ; Laura Balletto, « I Toscani nel Mediterraneo », art. cit., p.254.

²⁶⁶ Il semblerait même, à en croire Villani, qu'ils ont bénéficié à Tunis de leur propre fondouk à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, grâce à l'astucieux Pera Balducci. Francesco Pegolotti, lui aussi membre de la compagnie des Bardi, témoigne également pour la première moitié du XIV^e siècle d'un commerce florentin vers Bougie, Tripoli et Djerba en Ifriqiya, ainsi que vers le Maghreb – même si, il est vrai, celui-ci se construit dans une période de crise et dans un contexte de ralentissement des échanges entre l'Italie et les ports africains. Cf. Dominique Valérian, « Bougie : pôle maghrébin, échelle européenne », dans *Espaces et réseaux en Méditerranée. V^e-XV^e siècle*, Paris, 2007, I, p.65-69 ; Mounira Chapoutot-Remadi, « Tunis », dans *Grandes villes méditerranéennes du monde musulmans médiéval*, Rome, 235-262.

²⁶⁷ Laura Balletto, « I Toscani nel Mediterraneo », art. cit., p.257.

²⁶⁸ Toutefois, vers l'Allemagne du Sud et l'Autriche, quelques compagnies florentines profitent des courants

Si une (timide) présence florentine est donc assurée dans ces régions, les marchands dont Villani recueille les lettres n'appartiennent pas à la compagnie de Buonaccorsi – qui n'est d'ailleurs plus active après 1342. En mettant la main sur des informations qui ne lui sont probablement pas adressées en propre, Villani témoigne du fait que les lettres de marchands, bien que relevant d'une communication épistolaire de type privé, peuvent connaître une diffusion plus large. Sans que l'on puisse parler de publicité des informations, il est certain que cela constitue déjà un premier pas dans cette direction et montre en tout cas la perméabilité des réseaux d'information. La circulation des nouvelles et des lettres de marchands emprunte donc divers canaux, qui s'étendent au-delà des strictes relations professionnelles. Des liens d'amitié ou de clientèle, par exemple, peuvent en permettre la diffusion. Une position sociale privilégiée également, telle que celle qu'occupe alors l'auteur, dont les concitoyens reconnaissent les talents d'historien²⁶⁹.

1.2.1.3. *L'utilisation des réseaux commerciaux dans la communication politique*

Dans la Florence de la première moitié du XIV^e siècle, affaires et politique sont intrinsèquement liées. Entre la fin des guerres de factions, dans les années 1310-12, et le début de la crise des années 1340, Florence jouit d'une période de paix relative qui correspond à l'âge d'or des élites issues du commerce et de la banque, une époque où les compagnies amassent des fortunes immenses et contrôlent la politique intérieure et extérieure, en servant leurs intérêts. Le gouvernement se retrouve entre les mains d'une élite marchande qui verrouille de plus en plus l'accès aux charges et met en place un système oligarchique dominé par le *popolo grasso*. Dans un cadre hérité des années 1280, les élites sont parvenues à introduire des institutions nouvelles destinées à préserver leurs intérêts propres en contrôlant les arts (comme la Mercanzia). Durant la décennie 1330, leur influence est à son apogée, une situation renforcée par le fait que, dans le contexte de la très coûteuse guerre qui oppose la ligue florentino-vénitienne au seigneur de Vérone, Mastino della Scala en 1336-39, la commune fait le choix de recourir largement aux emprunts auprès des compagnies marchandes. Un collège spécial (les Dix) est créé et les compagnies sont mises à profit, le gouvernement leur imposant des prêts forcés, mais avec des taux d'intérêts très intéressants. Les élites marchandes participent dès lors pleinement à l'appareil fiscal de la commune, notamment en servant de garantie aux créanciers particuliers. Une situation

commerciaux dominés par les Vénitiens, et pour le transfert de la dîme en direction d'Avignon on retrouve encore les trois grandes compagnies (Bardi, Peruzzi, Acciaiuoli), mais pas les Buonaccorsi. Cf. Yves Renouard, *Les relations des papes d'Avignon*, op. cit., p.139-148.

²⁶⁹ Cf. le chapitre XII 135 où Villani, otage à Ferrare, est interrogé sur la raison de la défaite de Florence contre Pise.

que l'on qualifierait aujourd'hui de conflit d'intérêts se met donc en place, puisque les compagnies servent de banque pour la commune, tandis que par le biais du collège des Dix elles en contrôlent la politique fiscale²⁷⁰. Dans un tel contexte, intérêts publics de la commune et intérêts privés des marchands ne sont donc pas distincts, et il n'est pas étonnant de constater que les réseaux marchands sont largement sollicités pour la communication politique. Deux exemples illustreront notre propos.

En 1341, dans un moment de grande tension militaire après la défaite contre Pise, et dans un contexte de crise financière, les Florentins décident – une fois n'est pas coutume – de faire appel à l'allié angevin. La situation a toutefois changé depuis les décennies précédentes, et le roi, engagé dans une nouvelle (et ruineuse) tentative pour reprendre possession de la Sicile, ne semble pas disposé à intervenir en Toscane. Les dirigeants tentent alors de mobiliser toutes leurs ressources pour faire pression sur le roi : les moyens officiels, en harcelant littéralement le roi de lettres ; mais aussi privés, puisque les « compagnies (florentines), ses marchands, qui étaient autour de lui » sont mises à contribution²⁷¹. Villani ne précise pas si l'intervention des marchands florentins fut spontanée ou bien si elle fut sollicitée par le gouvernement. Toutefois, l'imbrication totale entre les intérêts de l'élite marchande et ceux de la classe dirigeante, voire même la correspondance entre les acteurs des deux niveaux, sont telles que l'on ne saurait imaginer que les deux actions aient pu être menées de manière non-concertée.

Un second extrait illustre le même processus d'utilisation des réseaux marchands pour la communication politique, mais dans l'autre sens cette fois-ci. Après la brève tentative d'installation du roi Jean de Bohême en Italie, celui-ci avait cédé la cité de Lucques au roi de France Philippe de Valois, qui comptait ainsi prendre pied en Italie²⁷². Fort de ses droits, le roi en avertit ses nouveaux voisins, afin qu'ils cessent séance tenante toute opération militaire contre Lucques. Et pour ce faire, il s'adresse aux marchands de Florence présents à Paris, charge à eux d'écrire à leur commune pour lui faire parvenir l'information²⁷³.

²⁷⁰ John Najemy, « The Fourteenth-Century Dialogue of Power », dans *A history of Florence. 1200-1575*, Oxford, 2006, p.124-147.

²⁷¹ *Nuova cronica*, XII 137 : « Lo re Ruberto essendo molto infestato per lettere del nostro Comune, e per quelli delle nostre compagnie e suoi mercatanti ch'erano intorno di lui, che mandasse uno di nipoti con gente d'arme all'aiuto dell'oste che 'l nostro Comune intendea di fare contra i Pisani per levare l'assedio di Lucca, per la sua grande avarizia non volendo fare la 'mpresa e disdire l'aiuto al nostro Comune non potea con suo onore, sì volle fare e fece una sottile segacità... ».

²⁷² Sur la question, cf. Pierre Gasnault, « Nouvelles lettres closes et "de par le roy" de Philippe VI de Valois », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 120, 1962, p. 172-178.

²⁷³ *Nuova cronica*, XII 15 : « Nel detto anno, a dì XIII d'ottobre, essendo il re Giovanni a Parigi simulatamente e per favore de' Lucchesi e a'loro richesta donò al re Filippo di Francia tutte le ragioni ch'elli avea in Lucca e nel contado; e il detto re di Francia significò a tutti i mercatanti di Firenze ch'erano in Parigi, come a' llui appartenea la signoria di Lucca e ch'ellino scrivessono al nostro Comune che a la città di Lucca né al contado non si facesse

Ce faisant, le roi vise surtout l'efficacité : Paris (comme Naples du reste) constitue un marché auquel les Florentins sont solidement attachés, et les contacts réguliers établis depuis longtemps entre la couronne et les compagnies ont permis à celles-ci d'intégrer les rouages de l'appareil d'État (au niveau de la politique fiscale et monétaire notamment), ce qui fait d'elle des interlocuteurs privilégiés du pouvoir²⁷⁴. La régularité et l'efficacité des canaux de communication entre les filiales locales et le siège central florentin finit d'expliquer pourquoi les souverains privilégient à l'occasion ce système de diffusion des informations. Il est donc intéressant de remarquer le rôle que jouent les marchands dans la communication politique officielle. On s'aperçoit ainsi que les potentialités qu'offrent les compagnies en matière de communication, du fait de leur présence auprès des grandes cours ainsi que de leur familiarité avec les organes de gouvernement étranger (pour le prélèvement des taxes ou la frappe de la monnaie par exemple), poussent les souverains à les considérer comme un prolongement des institutions de leur commune, tandis que les dirigeants florentins savent à leur tour mettre à profit les réseaux mis en place par les directeurs des compagnies (qui sont souvent les mêmes personnes, on l'a souligné). On ne saurait comparer les compagnies marchandes du XIV^e siècle à des ambassades, mais sans que ces réseaux – privés – ne soient institutionnalisés, c'est bien un rôle d'organe potentiel de représentation permanente que les compagnies se voient alors attribuer, quand l'urgence de la situation l'impose.

1.2.2. L'exploitation des réseaux sociaux : amitiés et parentés

L'appartenance à un même groupe crée dans le tissu social une voie privilégiée à la diffusion des informations, en priorité celles utiles au commerce mais également celles plus personnelles. Sur la base de ces relations entre marchands engagés en affaires peuvent venir se greffer d'autres types de relations interpersonnelles, non plus de type professionnel mais privé, des relations d'amitié ou des liens familiaux²⁷⁵. On retrouve dans la chronique quelques traces de ces échanges privés.

guerra... ».

²⁷⁴ La chose vaut pour la France comme pour le Royaume de Naples. Pour un aperçu sur le rôle des marchands Florentins dans le Mezzogiorno angevin, cf. Giuseppe Petralia, « I Toscani nel Mezzogiorno medievale », art. cit., p.287-336 ; Robert Davidsohn, « I Fiorentini nel Regno di Napoli, in Sicilia, in Sardegna e nelle città dell'Italia settentrionale e centrale », dans *Storia di Firenze*, IV, 2, p.781-825 ; cf. également David Abulafia, « Southern Italy and Florentine Economy, 1265-1370 », dans *The Economic History Review*, s.II, 33, 1981.

²⁷⁵ Jérôme Hayez, « Relation épistolaire dans les milieux d'affaires toscans », dans *La circulation des nouvelles*, op. cit., p.79.

1.2.2.1. Un correspondant non-marchand : Dionigi de Borgo Sansepolcro, « ami et dévoué »

Le premier exemple d'échange épistolaire privé est celui que l'auteur mène en 1328 avec « maître Dionigio de Borgo Sansepolcro »²⁷⁶ (Dionigi de' Roberti), un moine augustinien originaire d'Arezzo et maître en théologie à l'Université de Paris²⁷⁷. Ce n'est toutefois pas en tant qu'homme d'affaires que Villani écrit, mais plutôt en sa qualité de dirigeant politique, puisqu'il occupe alors le siège de prieur²⁷⁸. L'échange se distingue également des lettres de marchands en cela qu'il n'a pas, à proprement parler, valeur de source dans le récit historique : ce n'est pas une nouvelle que l'auteur réclame, mais une prédiction astrologique. Et c'est en se réalisant que la prophétie acquiert le caractère notable de l'anecdote dont le chroniqueur raffole, et lui permet de faire son entrée dans la chronique : la correspondance vient donc ici alimenter le récit non pas en tant qu'élément paratextuel, mais comme objet même de ce récit. Toutefois, bien que s'éloignant de notre objet d'étude, l'extrait est précieux dans la mesure où il constitue l'unique description détaillée d'une correspondance du chroniqueur, et nous apporte à ce titre quelques renseignements précieux sur les stratégies épistolaires élaborées par l'auteur.

Présentons d'abord brièvement le contenu et les circonstances de l'échange. Celui-ci se déroule au cours de l'année 1328, lors du siège de Pistoia par le seigneur de Lucques Castruccio Castracani, à un moment où Florence est directement menacée. Villani envoie alors une première lettre, probablement entre mai et juillet (c'est-à-dire au moment du siège), dans laquelle il se lamente de la situation qui, dit-il, l'a jeté dans un « grand trouble ». Il interroge Dionigi en le priant de l'informer de la tournure des événements. Ce dernier lui répond donc en prédisant la mort de Castruccio. La réponse parvient à Villani alors que Pistoia vient de tomber (c'est-à-dire après le 3 août) : s'étonnant de cette réponse, il écrit de nouveau pour demander confirmation. Ce que fait Dionigi dans une quatrième lettre, écrite aussitôt et qui parvient à Villani « quelques jours » après la mort de Castruccio, le 3 septembre. La prophétie s'étant réalisée, Villani la dévoile alors aux autres prieurs²⁷⁹.

²⁷⁶ *Nuova cronica*, XI 87.

²⁷⁷ Maurizio Moschella, « Dionigi da Borgo San Sepolcro », dans *D.B.B.*, p.717. Devenu docteur en 1324, Dionigi rejoint Avignon en 1333, où il enseigne au Collège des Augustiniens et rencontre Francesco Petrarca, puis revient brièvement à Florence, avant de rejoindre la cour du roi Robert à Naples, en 1338, et d'occuper le siège épiscopal de Monopoli dans les Pouilles jusqu'à sa mort, en 1342.

²⁷⁸ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.78.

²⁷⁹ *Nuova cronica*, XI 87: « Di questa morte di Castruccio ci cade di fare memoria a noi autore, a cui avvenne il caso. Essendo noi in grande turbazione della persecuzione che faceva al nostro Comune, la quale ci pareva quasi impossibile, dogliendone per nostra lettera a maestro Dionigio dal Borgo a San Sepolcro, nostro amico e divoto, dell'ordine degli agostini, maestro in Parigi in divinità e filosofia, pregando m'avisasse quando avrebbe fine la nostra avversità, mi rispuose per sua lettera in brieve, e disse: «Io veggio Castruccio morto; e alla fine della guerra voi avrete la signoria di Lucca per mano d'uno ch'avrà l'arme nera e rossa, con grande affanno, ispendio, e

L'échange est relativement rapide : quatre lettres sont envoyées, chacune répondant à la précédente, en l'espace de quatre mois maximum. La correspondance se fait à un rythme soutenu, puisque Dionigi répond « aussitôt » (*di presente*) à la seconde lettre de Villani. Les envois se font entre Florence et Paris sur une distance de plus de 1100 km : la durée moyenne d'un tel trajet est d'ailleurs estimée, selon Federigo Melis, à 21 jours en moyenne, avec des écarts pouvant aller en réalité de 10 à 46 jours²⁸⁰. L'échange est donc soutenu, mais les lettres ne sont pas nécessairement longues, comme en témoigne la première réponse « brève » du docteur (*rispuose in brieve*). Concernant les raisons et les conditions de la correspondance, Villani dit avoir écrit lors de son mandat de prieur et avoir montré la seconde lettre aux autres membres du collège. Il ne s'agit toutefois pas d'une correspondance officielle puisque, d'une part, Villani parle des lettres comme étant les siennes (*nostra lettera*), et d'autre part la correspondance n'est communiquée aux autres prieurs qu'une fois la prophétie réalisée – et précisément parce qu'elle s'est réalisée. Le caractère délicat de la question, le fait que l'auteur sollicite auprès du clerc un acte, la divination, regardé avec suspicion par l'Église, suffit à expliquer qu'elle ait été menée dans un cadre relationnel privé – et que l'anecdote n'ait été reportée que tardivement dans la chronique²⁸¹. Toutefois, l'exemple montre bien que la frontière entre communication privée et communication publique est ténue, et la correspondance privée entre Villani et Dionigi acquiert un caractère public et quasi-officiel dès lors que l'information est communiquée aux autres officiers. Un trait caractéristique, selon Jérôme Hayez, des sociétés clientélares, où la conduite des affaires essentielles recourrait d'abord à des canaux privés²⁸².

L'échange semble a priori être l'initiative de Villani, puisque c'est de lui que vient la demande, mais il pourrait aussi bien prendre place dans une correspondance plus régulière. Dionigi est peut-être lui aussi demandeur, dans le but par exemple de se tenir informé de la situation florentine pendant son absence. Chaque correspondant tire donc profit de l'échange. Cette circulation de prestations réciproques illustre bien la relation qui semble réunir les deux hommes. Villani désigne Dionigi comme son « ami et dévoué » (*amico e divoto*) – tout comme le marchand

vergogna del vostro Comune, e poco tempo la gioirete». Avemmo la detta lettera da Parigi in quegli giorni che Castruccio avea avuta la vittoria di Pistoia di su detta, e riscrivendo al maestro com'elli Castruccio era nella maggiore pompa e stato che fosse mai, rispuosemi di presente: «Io rafferma ciò ti scrissi per l'altra lettera; e se Idio nonn-ha mutato il suo giudicio e il corso del cielo, io veggio Castruccio morto e sotterrato». E com'io ebbi questa lettera, la mostrai a' miei compagni priori, ch'era allora di quello collegio, che pochi di innanzi era morto Castruccio, e in tutte le sue parti il giudicio del maestro Dionigio fu profezia. »

²⁸⁰ Federigo Melis, « Intensità e regolarità », art. cit., p.413-414.

²⁸¹ Encore que le paragraphe ait été ajouté au moment de la première phase d'amplification, probablement au début des années 1330. Cf. Arrigo Castellani, « Sulla tradizione manoscritta della Nuova Cronica », art. cit., p. 54-118.

²⁸² Jérôme Hayez, « Le carteggio Datini », art. cit., p.118.

florentin dont il tiendra plus tard le récit des guerres tunisiennes²⁸³. L'expression est forte et témoigne d'un lien puissant entre les deux hommes, ce qui confirme le caractère privé de la correspondance. L'amitié est un paradigme fondamental dans la société italienne de la fin du Moyen âge. Il s'agit d'un lien interpersonnel fort, proche de la parenté spirituelle et qui alimente des relations dans lesquelles se mêlent affinité et échange de services²⁸⁴. La terminologie de la parenté est d'ailleurs souvent reprise dans les correspondances²⁸⁵. Le vocabulaire employé pour parler de la correspondance n'est pas anodin ni formel. Villani se « lamente » auprès de Dionigi et le « prie » de lui annoncer la fin de ces persécutions. La tonalité affective est assez prégnante, caractéristique des correspondances à caractère privé. Cette relation témoigne en tout cas de la capacité de mobilisation, dans le cadre d'un réseau de connaissances, d'amis dans le but d'obtenir un avantage. C'est un lien moralement contraignant mais volontaire, basé sur un échange réciproque de bons procédés. Mettre fin à la réciprocité de cet échange revient à rompre la relation. On sait qu'après avoir quitté Paris, Dionigi a vécu dans quelques-unes des places centrales de la vie politique et économique occidentale, auxquelles Florence a en quelque sorte lié son destin : Avignon en 1333 puis Naples à partir de 1338. Mais, alors qu'il jouit pourtant d'une d'autorité grandissante, son nom n'est évoqué qu'une seule fois, en 1328, et disparaît ensuite de la chronique. Le lien est donc sans doute brisé à cette date.

1.2.2.2. *Un correspondant marchand : Matteo Villani, frère et associé du chroniqueur*

Si la correspondance que Villani entretient avec Dionigi de' Roberti est d'ordre privé et se distingue nettement des correspondances marchandes, la différence est moins évidente en ce qui concerne celle menée avec son propre frère, Matteo Villani. À des fins de classement et de conservation, les marchands distinguaient généralement leur correspondance professionnelle (*lettere di compagnia*) de leur correspondance privée (lettres adressées *in proprio*). Mais pareille distinction n'était que théorique et surtout les exemples abondent où les termes se chevauchent²⁸⁶. D'autre part, la situation se complique dès lors que la distinction entre correspondance privée et correspondance professionnelle se fondait sur l'identité des expéditeurs (ou des destinataires). Matteo Villani, frère de l'auteur mais aussi facteur des Buonaccorsi, se situe donc à cheval entre

²⁸³ *Nuova cronica*, XIII 102 : « come avemmo da uno nostro amico fiorentino e mercatante e uomo degno di fede... »

²⁸⁴ Christiane Klapisch-Zuber, « 'Parenti, amici, vicini'. Il territorio urbano d'una famiglia mercantile nel XV sec. », dans *Quaderni storici*, 33, 1976, p.969-973 ; Elisabeth Crouzet-Pavan, *Les villes vivantes. Italie XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 2009, p.296.

²⁸⁵ Jérôme Hayez, « Relation épistolaire », art. cit., p.75-76.

²⁸⁶ Jérôme Hayez, « Le carteggio Datini », art. cit., p.127.

ces deux catégories. Entré au service des Buonaccorsi, probablement en même temps que son frère aîné (mais en tant que simple facteur), il est actif auprès de la filiale napolitaine au moins à partir de 1319 et jusqu'en 1325, avant de s'occuper de la filiale avignonnaise durant la première moitié de la décennie suivante²⁸⁷. Eu égard à l'importance de ces deux filiales dans les affaires de la compagnie, il est raisonnable de penser que les échanges entre les deux frères ont été soutenus durant cette période. Des échanges d'informations à caractère professionnel et économique, sans doute, mais pas exclusivement, comme en témoigne la *Nuova cronica*. Quand, à la fin de l'année 1334, le pape Jean XXII promulgue une bulle dans laquelle il revient sur sa théorie à propos de la vision béatifique, Villani s'en procure une copie par l'intermédiaire de son frère.

« Et afin que cela soit manifeste pour celui qui à l'avenir lira cette chronique, et qu'il ne puisse prendre erreur de cette opinion, aussi mettrons-nous à la suite, mot à mot, ladite déclaration faite fidèlement traduire en vulgaire, comme nous en eûmes la copie de la part de notre frère qui était alors à la cour de Rome. »²⁸⁸

Franca Ragone rappelle qu'un autre frère Villani, Filippo, se trouvait aussi régulièrement en France et à Avignon, pour le compte des Peruzzi. Il est plus que probable, toutefois, que le « frère » auquel Giovanni se réfère soit bien Matteo – lequel affirmera dans sa propre chronique avoir été à Avignon lors du consistoire de 1335²⁸⁹. Outre la bulle, reportée in extenso dans la suite du chapitre, Matteo (si c'est bien lui) fait également parvenir à son frère quelques informations sur l'état des caisses pontificales, informations qu'il tient des trésoriers chargés du décompte.

« Et note qu'après sa mort, on retrouva dans le trésor de l'Église à Avignon l'équivalent en pièces d'or frappées l'équivalent de plus de dix-huit millions de florins d'or. Et la vaisselle, les couronnes, les croix, les mitres et les autres bijoux d'or ornés de pierres précieuses, je les estime à en gros à sept millions de florins d'or, chaque million étant d'une valeur de mille milliers de florins d'or. Et de tout ceci nous pouvons faire pleinement foi et témoignage vrai, car ce fut dit et certifié à notre frère charnel, homme digne de foi, qui était alors marchand du pape à la cour, par les trésoriers et d'autres qui étaient députés pour compter et peser ledit trésor afin de l'enregistrer et d'en rendre compte au collège des cardinaux chargés de le consigner dans l'inventaire, et qui le trouvèrent ainsi. »²⁹⁰

²⁸⁷ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.14-15.

²⁸⁸ *Nuova cronica*, XII 19 : « E a ciò che sia manifesto a chi per li tempi leggerà questa cronica, e non possa avere preso errore per quella oppinione, si metteremo apresso verbo a verbo la detta dichiarazione fatta fedelmente volgarizzare, come avemo la copia dal nostro fratello che allora era in corte di Roma. »

²⁸⁹ Matteo Villani, *Cronica*, VII 2 : « ; cité dans Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit., p.230n.

²⁹⁰ *Nuova cronica*, XII 20 : « E nota che dopo la sua morte si trovò nel tesoro de la Chiesa a Vignone in monete d'oro coniate il valere e compito di XVIII milioni di fiorini d'oro e più; e il vasellamento, corone, croci, e mitre, e altri gioielli d'oro con pietre preziose lo stimo a larga valuta di sette milioni di fiorini d'oro, che ogni milione è mille migliaia di fiorini d'oro la valuta. E noi ne possiamo di ciò fare piena fede e testimonianza vera, che il nostro fratello carnale, uomo degno di fede, che allora era in corte mercatante di papa, che da' tesorieri e da altri che fuoro deputati a contare e pesare il detto tesoro li fu detto e accertato, e in somma recato per farne relazione al collegio de' cardinali per mettere in aventario, e così il trovaro. »

Le récit de l'élection de Benoît XII, qui constitue le chapitre suivant, est sans doute dû au même Matteo. Les informations transmises sont donc de nature théologique et politique, mais aussi économique. Autant d'informations utiles à la compagnie, en tout cas : la succession des papes était sans aucun doute prise en compte par ceux avec qui ils étaient engagés, et surtout la découverte d'une somme considérable dans les caisses avignonaises constituait une information plus qu'appréciable quant aux capacités financières du principal client de la compagnie.

En décembre 1341, lorsque la filiale avignonnaise est confiée à Chele Buonaccorsi, Matteo Villani reprend la tête de celle de Naples²⁹¹. En juin 1342, les Buonaccorsi sont en cessation d'activité et se retirent des affaires – pas de manière tout à fait honnête, puisque les responsables des filiales avignonnaise et napolitaine sont déclarés en fuite. Matteo est de retour à Florence. Les affaires de la compagnie cessent donc théoriquement à cette époque, mais les liens qui unissent les membres et leurs anciennes places financières ne sont pas totalement rompus. Lorsque le jeune roi André est assassiné en septembre 1345, Villani en reçoit ainsi un témoignage détaillé de la part d'un certain « *messer Nicola ungaro* », ancien précepteur du roi, que son frère aurait connu à Naples²⁹². Peu importe qu'en l'occurrence l'information n'ait pas été transmise par lettre mais probablement *de auditu*, on notera malgré tout que le témoin, introduit à la cour napolitaine, est décrit comme « confident, correspondant » (*acconto*) de notre marchand²⁹³. Une bonne illustration des réseaux que pouvaient se constituer les marchands florentins au sein des grandes cours pour favoriser leurs affaires, mais aussi du fait que les relations nouées à Naples au cours des années d'activité ont été maintenues bien après la faillite de 1342. Les procédures de mise en faillite des compagnies florentines sont d'abord supervisées par le duc d'Athènes qui, proche du roi de Naples, doit veiller à la liquidation des dettes contractées auprès des créditeurs régionales²⁹⁴. Et, durant tout le processus de faillite, les responsables des Buonaccorsi conservent des intérêts dans leurs anciennes places financières puisque les créditeurs étrangers sont autorisés à exiger leur remboursement sur les actifs abandonnés sur place par la compagnie²⁹⁵. Pour la défense de leurs intérêts, les marchands doivent donc engager ou dépêcher du personnel sur place, afin de gérer les liquidations et de les tenir informés de la situation.

²⁹¹ Noël Coulet, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute-Provence au XIV^e siècle. Le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi*, Rome, 1992, p.23.

²⁹² *Nuova cronica*, XIII 51 : « E uno meser Niccola ungaro balio del detto re Andreas, passando per Firenze, che n'andava in Ungheria, il disse a nostro fratello suo grande acconto a Napoli, per la forma per noi iscritta di sopra, il qual era uomo degno di fede e di grande autorità ».

²⁹³ *Nuova cronica*, XIII 34 : « mandando [il duca] sovente sue lettere in Firenze a'ccerti suoi acconti ».

²⁹⁴ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.46-71

²⁹⁵ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.52.

1.2.3. Pôles commerciaux et flux épistolaires : l'exemple du « hub avignonais »

L'appartenance à une même association ou, plus généralement, à une même catégorie sociale constitue donc un canal privilégié dans la circulation de l'information. Mais la transmission de cette information peut également s'appuyer sur d'autres réseaux. Si l'on a cité les comptoirs marchands, il existe d'autres pôles de diffusion que les centres économiques. Disposer d'informateurs bien placés auprès des grandes cours permet d'augmenter les capacités de renseignement. Ainsi, Avignon, en tant que capitale d'un Etat « à la pointe de la centralisation », joue à l'époque des papes un rôle fondamental dans la circulation des informations dans tout l'Occident²⁹⁶. Capitale économique, c'est vers elle qu'affluent les dîmes en provenance de toute la Chrétienté²⁹⁷, mais surtout, capitale religieuse et politique, elle est au centre d'un réseau social extrêmement complet et dense²⁹⁸. La présence de la cour pontificale joue évidemment pour beaucoup dans cette centralité, surtout lorsque règnent des papes énergiques et actifs, comme Jean XXII. Mais la situation géographique de la ville renforce considérablement sa centralité, en la plaçant idéalement au carrefour des deux axes terrestres majeures, celui longitudinal entre les Flandres et la Provence et celui latitudinal entre la Catalogne et la plaine du Pô²⁹⁹. Si l'on accepte un terme récent, il me semble que celui de “hub” s'applique parfaitement à ce type de zone d'interface privilégiée par une position spatiale centrale et des infrastructures de communication qui permettent de joindre rapidement les autres centres majeurs. Pour leur correspondance, les papes possèdent leur propre service de messagers professionnels mais, pour des raisons d'économie et de plus grande efficacité, ils avaient plus volontiers recours aux services des marchands, bien plus à même d'organiser un service rapide et régulier entre leurs succursales³⁰⁰. Une habitude dont témoigne Villani, qui nous apprend que ce fut par l'intermédiaire de « *fidati e buoni corrieri ordinati per gli loro mercatanti* » que les cardinaux, résidant encore en Italie,

²⁹⁶ Claude Gauvard, Introduction à *Information et société en Occident à la fin du Moyen Age*, 2004, p.11.

²⁹⁷ Yves Renouard, « L'importance financière et économique de la papauté au XIV^e siècle », dans *Les relations des papes d'Avignon*, op. cit., p.3-39.

²⁹⁸ À propos de la communication politique et judiciaire des papes, cf. Sylvain, « Publication et publicité des procès à l'époque de Jean XXII (1316-1334). L'exemple des seigneurs gibelins italiens et de Louis de Bavière », dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Age*, 119/1, 2007, p.93-134. Sur la correspondance du pape, cf. Guillaume Mollat, *Jean XXII. Lettres communes*, 16 vol., Rome, 1904-1946 (les lettres ont été éditées en version CD-Rom : J. Matthieu (dir.), *Ut per litteras apostolicas. Les lettres des papes des XIII^e et XV^e siècles*, Ecole française de Rome – IRHT, 2002).

²⁹⁹ Federigo Melis, « Intensità e regolarità », art. cit., p.389-424

³⁰⁰ Yves Renouard, « Comment les papes d'Avignon expédiaient leur courrier », art. cit., p.1-29 ; cf. également Anne-Marie Hayez, « Les courriers des papes d'Avignon sous Innocent VI et Urbain V (1352-1370) », dans *La circulation des nouvelles*, op. cit., p.42-62.

correspondaient avec le roi de France³⁰¹. Papauté et compagnies marchandes italiennes sont donc deux éléments clé pour comprendre la circulation des nouvelles dans tout l'Occident.

À ce titre, la position privilégiée qu'acquière les Buonaccorsi à la cour pontificale est un atout essentiel. L'ouverture de la filiale avignonnaise en 1324 marque le début de ce que l'on a considéré comme l'ascension commerciale la plus formidable du deuxième quart du XIV^e siècle³⁰². Les gérants de la compagnie offrent leurs services à la curie en tant que banquiers et, rapidement, se font une place aux côtés des trois autres géants florentins (Peruzzi, Bardi et Acciaiuoli) dans le transfert de la dîme ou de sommes privées en provenance ou à destination de toute l'Italie, depuis Naples en 1319, Ancône en 1326, Bologne en 1329, l'Angleterre en 1332³⁰³. Les contacts réguliers entre la chambre apostolique, chargée des finances pontificales, et la direction métropolitaine de la compagnie permettent ainsi aux réseaux d'information florentins de se greffer sur ceux avignonnais. Le cas de la nouvelle du revenant d'Alès, étudiée par Marie Anne Polo de Beaulieu, constitue une bonne illustration du rôle joué par la curie pontificale dans la diffusion des nouvelles³⁰⁴. En décembre 1323, un citoyen d'Alès mort quelques temps plus tôt revient hanter sa demeure. L'affaire, qui survient dans un cadre initialement privé, devient publique à partir du moment où les consuls de la ville font appel au prieur du couvent dominicain voisin pour régler l'affaire. Celui-ci mène à bien l'exorcisme et parvient à libérer l'âme du défunt, après lui avoir permis de faire pénitence pour les péchés commis de son vivant. Au-delà du contenu de l'anecdote, qui nous retiendra plus loin³⁰⁵, nous nous attarderons ici sur les conditions de sa diffusion.

Le premier niveau de circulation se situe donc à l'échelle locale, dans un cadre familial. Puis, lorsque l'affaire privée devient publique, différents réseaux favorisent une première diffusion : auprès des consuls de la ville d'une part, des dominicains du couvent voisin de l'autre. Deux réseaux dont les acteurs sont liés par des liens familiaux, mais surtout deux réseaux qui disposent à leur tour de contacts avec la cour pontificale d'Avignon, toute proche. C'est celle-ci qui joue ensuite le rôle de relais dans la diffusion de la nouvelle, qui dès lors prend une toute autre ampleur. Le prieur dominicain chargé de l'affaire, Jean Gobi, est ainsi en contact épistolaire avec le représentant de l'ordre auprès de la cour, qui sert d'intermédiaire en recevant le compte-rendu du procès verbal. Une série d'échanges témoigne des proportions considérables que prend

³⁰¹ *Nuova cronica*, IX 80.

³⁰² Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.33.

³⁰³ Idem, p.34.

³⁰⁴ Marie-Anne Polo de Beaulieu, « De la rumeur aux textes : échos de l'apparition du revenant d'Alès (après 1323) », dans *La circulation des nouvelles*, op. cit., p.129-156.

³⁰⁵ Cf. infra, p.294.

l'événement, si bien qu'en février, après que le procès verbal a été lu en consistoire public, le pape ordonne une grande enquête pour vérifier l'authenticité du miracle. La nouvelle se répand donc d'abord à l'intérieur du réseau dominicain, puisque ce sont eux qui sont en charge de l'enquête. Puis, parvenant à Avignon, elle est ensuite diffusée par les représentants des autres ordres ainsi que par les réseaux séculiers, notamment épiscopaux : l'évêque de Majorque en est informé par un frère prêcheur proche de la cour, tout comme l'archevêque de Canterbury.

La nouvelle parvient également à Florence, où Villani la recueille dans sa chronique, témoignant ainsi d'une diffusion plus large encore³⁰⁶. On ne sait pas, en revanche, de quelle manière. Peut-être par l'intermédiaire du réseau monastique ou épiscopal, ou bien par le biais des échanges postaux avec les filiales commerciales d'Avignon. Toutefois, si le récit qu'il en livre est très résumé et ignore certains détails, il est significatif de remarquer qu'il est également fait état d'éléments nouveaux, ce qui selon Marie Anne Polo de Beaulieu laisse supposer que l'information a probablement circulé dans une autre version que celle connue par les échanges épistolaires entre clercs³⁰⁷. Fait significatif : c'est précisément à partir de 1324, quand la nouvelle commence à prendre de l'importance à la cour pontificale, que les Buonaccorsi ouvrent leur filiale et disposent désormais d'un associé sur place, en la personne de Tingo Alberti.

Un autre chapitre attire notre attention. Il s'agit du récit de la croisade lancée contre les Turcs, en 1344-1345, qui mène à la prise de Smyrne³⁰⁸. L'expédition, préparée par le pape Clément VI, est menée conjointement par le roi de Chypre Hugues de Lusignan, le « maître de l'Hôpital » (en fait son prieur en Lombardie), le patriarche de Constantinople et les amiraux génois et vénitien, Martino Zaccaria et Piero Zeno. Villani fournit un récit très fourni, et bien que d'aucuns l'aient considéré « entièrement merveilleux et fantaisiste »³⁰⁹, on peut le qualifier sans hésitation de témoignage bien informé. Mis à part quelques détails improbables (notamment les chiffres, que ce soit les trente mille soldats turcs ou les cinq cents chrétiens tués), Villani nous offre un récit complet des événements. Tous les acteurs sont mentionnés avec précision, y compris l'émir turc Umur Pacha (*Marbasciano soldano di Turchi*³¹⁰), et les différents épisodes de la bataille concordent avec les autres sources occidentales : après avoir pris le port, les Chrétiens tentent de prendre la forteresse mais, après une première victoire, alors qu'ils se laissent aller au pillage sans prendre

³⁰⁶ *Nuova cronica*, X 234 (D'uno grande miracolo ch'aparve in Proenza).

³⁰⁷ Marie Anne Polo de Beaulieu, p.142.

³⁰⁸ *Nuova cronica*, XIII 39.

³⁰⁹ C'est l'opinion de Paul Lemerle. Cf. idem, *L'émirat d'Aydin. Byzance et l'occident. Recherches sur 'La geste d'Umur Pacha'*, Paris, 1957, p.189n.

³¹⁰ [*O*]marbassanus princeps Turchorum dans les autres sources occidentales. cf. Kenneth Setton, *The Papacy & The Levant (1204-1571)*, I, Philadelphie, 1976, p.184.

garde aux retour des Turcs, ceux-ci les prennent par surprise et les mettent en déroute. C'est la version « courte », que rapporte également le chroniqueur franciscain Jean de Winterthur, lequel dit baser son récit sur le « rapport de quelqu'un qui était présent »³¹¹. Le récit se retrouve également dans une chronique romaine, mais complété de quelques détails supplémentaires récupérés « *per aitra via* » auprès d'un témoin oculaire³¹². Une première voie de diffusion se dessine ainsi, à travers le récit de témoins directs des faits. Villani rapporte toutefois quelques détails inédits, notamment la date de la défaite, qui eut lieu « le jour de saint Antoine, le 17 janvier ». Surtout, il rapporte l'écho de la nouvelle en Occident, son arrivée auprès de la cour pontificale et même la réaction du pape. Très vite averti du désastre, Clément VI décide en effet d'organiser aussitôt une seconde expédition³¹³. La croisade est donc prêchée de nouveau, indulgence et pardon sont accordés à ceux qui s'y rendraient, et quelque quatre cents Florentins répondent à l'appel. Le canal d'information de Villani semble alors se dessiner clairement, passant par Avignon avant d'arriver à Florence, peut-être par l'intermédiaire des ecclésiastiques chargés de proclamer et de prêcher la croisade³¹⁴.

*

**

La *Nuova cronica* se base donc sur un système de transmission des informations particulièrement performant, grâce évidemment aux nouvelles possibilités liées à la correspondance commerciale, certes désormais élargie à l'échelle « mondiale » mais qui possède certaines limites inhérentes à son mode d'organisation. La circulation de nouvelles, quand elle se fait sur la longue distance ou sur le long terme, impose une multiplicité de transmissions intermédiaires qui favorise donc la sélection, l'omission ou l'interprétation³¹⁵. L'aspect aléatoire de la transmission, pour des raisons techniques bien sûr, mais aussi son caractère avant tout privé ainsi que la multiplicité des filtres, rendent les informations moins denses et moins précises, et

³¹¹ Jean de Winterthur, *Chronica*, éd. M.G.H., *Scriptores rerum germanicarum, Nova series*, t.III, Berlin, 1924, p. 252-253.

³¹² *Historiae Romanae fragmentat*, RIS, XXII. Le chroniqueur évoque la manière dont le patriarche suivi des amiraux italiens furent pris en embuscade après avoir s'être isolé pour célébrer la messe dans une église située dans la campagne. Il dit tenir ces informations d'« *aicuno me dice per aitra via... dissi che lo vide perzonalmente* ».

³¹³ Kenneth Setton, *The Papacy & The Levant*, op. cit., p.193.

³¹⁴ Sur la propagande guerrière et la prédication de la croisade, cf. Philippe Contamine, « Aperçu sur la propagande de guerre... », dans *Les forme della propaganda*, p.13, ainsi que Normann Housley, *The experience of crusading. I. Western approaches*, Cambridge, 2003.

³¹⁵ Claude Gauvard, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Age », dans *La circulation des nouvelles au Moyen Age*, Rome, École Française de Rome, 1994, p.158.

rendent le destinataire dépendant de ce que le sort lui aura rapporté. Cela vaut avant tout pour la rumeur, qui se base uniquement sur un vecteur oral, mais c'est également vrai dans le cas de vecteurs écrits (tradition historiographique, chroniques, échanges épistolaires) où les copies successives peuvent jouer le rôle de filtres³¹⁶.

Aussi, parallèlement à ces « sources fortuites », que l'auteur saisit à l'occasion mais qu'il ne peut maîtriser totalement, il est possible d'en distinguer d'autres basées sur des échanges créés dans le but d'obtenir les informations souhaitées. Car créer un échange direct avec un informateur sur la base d'un lien interpersonnel, permet à l'auteur de minimiser les limites liées aux vecteurs traditionnels, en maîtrisant et en réduisant la chaîne de transmission. Surtout, et il s'agit là d'une évolution méthodologique majeure, cela permet d'orienter sa source en fonction de ses besoins et de ses attentes. Homme d'affaires, Villani attend des informations susceptibles d'intéresser son commerce. Chroniqueur, il est également attentif à ce qui nourrit son récit, notamment ce qui a un intérêt exemplaire ou moral. Le récit qu'il fait de la bataille de Crécy ou des débuts de la grande Peste en Orient, grâce aux témoignages qu'il en a reçus de la part de marchands, montre que ses informateurs sont capables de fournir également des détails totalement insignifiants du point de vue économique, comme ces corbeaux survolant Crécy.

Et si appartenir au monde marchand est sans aucun doute un atout majeur, ces réseaux ne doivent pas être considérés uniquement dans le cadre fonctionnel des compagnies, tout comme les informations elles-mêmes ne sont pas uniquement utiles au commerce. La *mens mercatoris* n'est pas déterminante, et l'écho accordé par Villani (et par ses correspondants avant lui) au surnaturel et à l'exemplaire montre que ces échanges ne sont pas définis par une simple fonctionnalité économique. Du reste, être au centre d'un réseau commercial est un atout, certes, mais comme l'a été pour les chroniqueurs mendiants du XIII^e siècle le fait d'appartenir à un réseau monastique élargi à l'échelle de la Chrétienté. Ce qui est intéressant, c'est de voir que ce cadre complété par une attitude volontariste de création de liens sociaux, tels que l'amitié et la parenté (*amico, acconto, dimestico, fratello carnale*), ou encore la concitoyenneté, qui a un sens profond à l'époque communale. De ce fait, on obtient un double niveau de circulation. L'information s'apparente d'abord à un échange privé, basée sur une relation interpersonnelle de nature clientélaire dans laquelle le correspondant peut être soit un dépendant de Villani, dont le devoir d'information est une des attributions, soit un proche, parent ou ami. Mais les nouvelles peuvent néanmoins provenir de l'extérieur de ce cadre privé, en profitant d'une diffusion publique : nouvelles d'intérêt

³¹⁶ Les lettres de marchands sont en effet souvent recopiées en plusieurs exemplaires. Cf. Bernard Doumerc, art. cit., p.100.

général ou rumeurs sont ainsi recueillies à leur tour. L'historien, on le voit, agit toujours à ces deux niveaux, sollicitation de l'information dans un cadre privé et relationnel, et réception des nouvelles en gardant un œil et une oreille dans la sphère publique.

2. Les sources documentaires : entre discours politique et mémoire communale

Parallèlement aux sources épistolaires, le resserrement chronologique entre l'historien et son récit pousse Villani à réinventer son rapport aux sources documentaires et archivistiques. Le renversement que l'on observe au cours de la chronique entre sources narratives et sources documentaires illustre encore ce phénomène de réduction progressive de la distance entre l'historien et son objet, lequel entraîne une raréfaction des sources historiographiques, au fur et à mesure que l'histoire se fait « contemporaine » et oblige à rechercher de nouvelles sources. L'ensemble des sources documentaires employées par Villani concerne une période assez brève, et relativement tardive dans le texte : tous ou presque sont reportés dans les deux derniers livres, et concernent tout au plus les quinze dernières années de la chronique, soit la période 1333-1348.

Comme le rappelait Amedeo De Vincentiis à propos d'un autre chroniqueur florentin³¹⁷, l'usage de sources documentaires ne constitue pas, en effet, une caractéristique des chroniques urbaines. Cette relative absence du document chez les chroniqueurs urbains ne s'expliquerait pas tant en raison d'un manque de familiarité avec ce type de sources, puisque la pratique des affaires ou du pouvoir les amène à côtoyer l'acte de façon quasi-quotidienne, mais plutôt par le fait que la vérité historique n'est pas synonyme pour eux d'histoire authentique, comme elle l'est en revanche pour l'historien moderne. Dès lors, l'utilisation de ces sources documentaires dans la *Nuova cronica* nous semble constituer un cas original, dont il s'agira moins de comprendre les conditions que de saisir la signification. Notre étude ne visera pas tant à faire le recensement de ces sources documentaires, mais plutôt de comprendre leurs modalités d'usage et les fonctions qu'elles occupent dans la narration historique du chroniqueur. Nous ferons pour cela la distinction entre deux types de sources, les lettres diplomatiques et de chancellerie d'une part, et les actes législatifs et juridiques de l'autre, dans la mesure où, comme nous nous attacherons à le montrer, ces deux

³¹⁷ Amedeo De Vincentiis, « Scrittura storica e politica cittadina : la “*Cronaca fiorentina*” di Marchionne di Coppo Stefani », dans *R.S.I.*, 108, 1996, p.230-297.

catégories font l'objet de traitements et de modalités d'insertion différents, et occupent des fonctions distinctes dans le récit historique.

2.1. Usage et fonctions des lettres diplomatiques dans la *Nuova cronica*

Les textes diplomatiques, bulle pontificale ou lettres de chancellerie, constituent le premier filon des sources documentaires utilisées par Villani. On dénombre ainsi six documents recopiés par l'auteur dans les deux derniers livres. Outre les deux lettres déjà citées du roi Robert, de 1333 et 1343 (XII 3 et XIII 4), on peut mentionner les échanges diplomatiques avec le roi Louis de Hongrie durant l'hiver 1347-1348 (XIII 109, 110 et 114). À côté de ces échanges épistolaires, Villani retranscrit également le texte d'une bulle pontificale de Jean XXII, la bulle *Ne super his* de 1333 (XII 19), ainsi que le texte du traité d'alliance militaire passée entre Florence et Venise en 1336 (XII 50). Tous ces documents font l'objet d'un traitement particulier, dans la mesure où chacun d'entre eux est traduit et recopié, *in extenso* ou abrégé, constituant ainsi un exemple original d'insertion de sources documentaires dans une chronique urbaine.

2.1.1. Modalités d'insertion : documents insérés et documents abrégés

Ces chapitres mettent toutefois en œuvre des pratiques documentaires différentes, entre documents insérés *in extenso* et documents abrégés. Si cette habitude d'insérer des documents dans un récit historique n'est pas un fait inédit³¹⁸, il constitue toutefois une pratique rare dans l'historiographie communale. Certes, l'importance juridique prise par le document avec le développement du notariat, ainsi que la constitution d'archives pour les besoins du gouvernement ont eu une influence sur les outils et les méthodes des historiens – on pensera par exemple à l'importance des chroniques-cartulaires dans l'historiographie monastique des XI^e-XII^e siècle³¹⁹. Mais historiographie communale et pratique archivistique apparaissent davantage comme deux

³¹⁸ Voir à ce propos Bernard Guenée, « Documents insérés et documents abrégés dans la *Chronique du religieux de Saint-Denis*. », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1994, 152-2, p. 375-428.

³¹⁹ Bernard Guenée, « La nature des sources. Chartes et archives », dans *Histoire et culture historiographique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p.91-100.

filons distincts. Les notaires-chroniqueurs eux-mêmes, pourtant familiarisés avec les archives comme avec les documents officiels, font très rarement la liaison entre leurs deux activités³²⁰.

2.1.1.1. Un document inséré : la bulle *Ne super his* de Jean XXII (1333)

Le premier document inséré dans la *Nuova cronica* est la bulle pontificale *Ne super his* de Jean XXII, promulguée à Avignon le 3 décembre 1333, à la veille de la mort du pape. Dans ce texte, le pape revenait sur la doctrine qu'il avait développée au cours des dernières années de son pontificat sur la question du statut des âmes bienheureuses, et par laquelle il avait causé bien des remous au sein de l'Église. La question avait déjà attiré l'attention du chroniqueur, qui y avait consacré plusieurs chapitres³²¹. Ce texte, qui mettait fin à un débat théologique et ecclésiologique houleux, constituait donc une pièce suffisamment intéressante aux yeux de l'auteur pour qu'il prenne la peine de l'insérer dans son récit, sans se soucier de briser le fil de la narration – ce qu'il justifie par un souci didactique.

« En cette année, le IIII décembre, dans la cité d'Avignon en Provence où se trouvait la cour, le pape Jean mourut d'une émission d'humeur, tout son corps se liquéfiant. Et pour ce que l'on sache, il mourut convenablement et bien disposé envers Dieu, après avoir révoqué l'opinion qu'il avait avancée à propos de la vision de l'âme des saints. [...] Et afin qu'elle soit connue de celui qui par les temps lira cette chronique, et qu'il ne prenne erreur de cette opinion, aussi reporterons-nous mot pour mot ladite déclaration que nous fimes fidèlement traduire en vulgaire, ainsi que nous en eûmes la copie par notre frère qui était alors à la cour de Rome. »³²²

La première remarque qui s'impose concerne la langue : Villani ne cite pas le document en latin, mais le traduit en langue vulgaire – ou plus exactement le fait traduire. Ce qui nous renseigne sur sa capacité à lire et comprendre le latin, langue de la diplomatie et de la culture savante. Si elle pouvait constituer un atout certain pour le chroniqueur à la recherche de sources documentaires, la maîtrise du latin n'était pas indispensable à la pratique commerciale. Et bien que les informations manquent à ce propos, rien ne permet de supposer que Villani, marchand et

³²⁰ Voir à ce propos Paulo Cammarosano, « I 'libri iurium' e la memoria storica delle città comunali », dans *Il senso della storia nella cultura medievale italiana nella cultura medievale italiana (1100 - 1350)*, Pistoia, 1995, p.309-325. L'auteur relève que les notaires chargés officiellement de la réalisation des *libri iurium* font souvent œuvre de chroniqueur. Mais ce qu'il retient, c'est qu'il ne semble pas y avoir, à la fin du Moyen Âge, de confluence entre documentation et historiographie communale.

³²¹ Cf. *Nuova cronica*, XI 227. La question du débat sur la vision béatifique nous retiendra au chapitre 3.

³²² *Nuova cronica*, XII 19 : « Nel detto anno, a dì IIII di dicembre, morì papa Giovanni apo la città di Vignone in Proenza, ov'era la corte, d'infermità di flusso, che tutto il suo corpo si disolvette, e per quello si sapesse, morì convenevolmente assai ben disposto apo Dio, rivoando il suo oppinione mosso de la visione dell'anime de' santi. [...] E a ciò che sia manifesto a chi per li tempi leggerà questa cronica, e non possa avere preso errore per quella oppinione, si metteremo apresso verbo a verbo la detta dichiarazione fatta fedelmente volgarizzare, come avemo la copia dal nostro fratello che allora era in corte di Roma ».

fils de marchand, ait suivi un apprentissage poussé du latin. Quoi qu'il en soit, si ses connaissances en la matière n'étaient probablement pas nulles et suffisaient à aborder les documents rédigés dans un latin simple et stéréotypé³²³, elles ne lui permettaient pas en revanche d'entreprendre seul la lecture, et encore moins la traduction, de textes au contenu autrement plus abstrait ou érudit.

Le texte est ensuite intégralement reproduit, dans une version tardive³²⁴. La comparaison entre les deux textes montrent une proximité remarquable, et nous renseigne sur les principes de traduction de la personne sollicitée par Villani.

Bulle *Ne super his*³²⁵

« Ioannis episcopus, servus servorum Dei. Ad perpetuam rei memoriam.

« Ne super his, que de animabus purgatis separatis a corporibus (an citra resurrectionem corporum divinam essentiam illa visione, videlicet quam vocat facialem apostolatus [*sic*], videant) tam per nos quam per nonnullos alios in presentia nostra recitando et allegando sacram Scripturam ac originalia dicta Sanctorum vel alias ratiocinando sepius dicta sunt, aliter quam per nos dicta et intellecta fuerint et intelligantur ac dicantur, auribus valeant fidelium inculcari, ecce quod nostram intentionem, quam cum sancta ecclesia catholica circa hec habemus et habuimus, serie presentium ut sequitur declaramus. Fatemur siquidem et credimus, quod anime purgate separate a corporibus sunt in celo, celorum

Nuova cronica, XII 19

« Giovanni vescovo, servo di servi di Dio, a perpetua memoria.

« Né sopra quelle cose che dell'anime purgate partite da' corpi, se a la resurrezzione de' corpi la divina essenza con quella visione, la quale l'Apostolo chiama fiaccole, vegghiamo, si per noi come per molti altri, in nostra presenza recitando e allegando la sacra Scrittura e li originali detti de' santi, o per altro modo ragionando, spesse volte dette sono altrimenti che per noi dette e intese fossono, e intendansi e dicansi, possano nelli orecchi de' fedeli dubbio e oscurità generare; ecco la nostra intenzione la quale con la santa Chiesa cattolica intorno a queste cose abbiamo, e abbiamo avuto, per lo tenore delle presenti, come seguita: dichiariamo, confessiamo certamente e crediamo che l'anime purgate partite da' corpi sono ne' cieli de' cieli e

³²³ Écrite en langue vulgaire, la chronique contient quelques bribes de latin, généralement des citations bibliques ou des expressions simples issues du vocabulaire religieux (*subsidio diaboli*, *die iudicio*) ou juridique (*vacante imperio*, *in coram populo*), et dont la retranscription est du reste souvent approximative.

³²⁴ Si la déclaration date des dernières heures du pontificat de Jean XXII, il faut attendre l'élection de son successeur pour que la déclaration soit mise en circulation. Malade, Jean XXII avait dicté sa réprobation sur son lit de mort, le soir du 3 décembre 1334, avant de s'éteindre le lendemain. La mort l'avait donc cueilli alors que la déclaration n'existait que sous la forme minutée, et avant donc que le pontife n'ait pu y apposer sa bulle. Il fallait donc attendre l'élection d'un nouveau pape pour que la *litteras grossatas*, la lettre grossoyée, puisse être enfin pourvue d'une bulle pontificale et publiée comme telle. Élu au siège pontifical le 20 décembre 1334, Benoît XII fut intronisé en janvier suivant et, deux mois plus tard le 17 mars, il faisait rédiger une lettre, pourvue de son propre sceau, par laquelle il rendait publique la déclaration de Jean XXII. À la fin de cette lettre, Benoît XII précise que lorsque la mort frappa son prédécesseur, la grosse de ladite déclaration n'avait pas été pourvue de la bulle pontificale et que, par conséquent, sur les conseils des cardinaux, il l'avait envoyé pourvue de sa propre bulle. Si la lettre de Benoît XII reporte la déclaration de Jean XXII *in extenso*, elle apporte toutefois quelques modifications aux textes. Les différences sont minimes, et n'apportent aucune transformation réelle du sens. Les deux versions, celle originale de Jean XXII comme celle envoyée par Benoît XII, ont conservées dans les registres des archives pontificales d'Avignon (*Reg. Avenionensis Johannis XXII*, vol. XI, fol. 23 et *Reg. Commune Benedicti XII*, an. 1, p. 1) et publiées par Henri Denifle dans *Chartularium Universitatis parisiensis*, t.II, s.1, Paris, 1891, p.440-441.

³²⁵ *Chartularium Universitatis parisiensis*, op. cit., p.440-441.

regno et paradiso et cum Christo in consortio angelorum congregata et vident Deum ac divinam essentiam facie ad faciem clare, in quantum status et condicio compatitur anime separate.

« Si vero alia vel aliter circa materiam huiusmodi per nos dicta [predicta seu scripta] fuerint quoquomodo, illa diximus, predicavimus seu scripsimus, recitando dicta sacre Scripture et sanctorum, et conferendo, et non determinando nec etiam tenendo ; et sic et non aliter illa volumus esse dicta, predicata seu scripta. Insuper si qua alia sermocinando, conferendo, dogmatizando, docendo seu alio quovis modo diximus, predicavimus vel scripsimus circa premissa vel alia que fidem concernunt catholicam, sacram Scripturam aut bonos mores, ea in quantum sunt consona fidei catholice, determinationi Ecclesie, sacre Scripture ac bonis moribus, approbamus, alias autem illa habemus et haberi volumus pro non dictis, predicatis et scriptis, et ea revocamus expresse ac ea que de predicta visione, et omnia alia dicta, predicata et scripta nostra de quacunque materia ubicumque et in quocumque loco ac in quocumque statu, quem habemus vel habuerimus hactenus, submittimus determinationi Ecclesie ac successorum Nostrorum. Nulli ergo, etc., nostre declarationis, confessionis, credulitatis, voluntatum, approbationum, reprobationis et submissionis infrangere, etc.

« Datum Avinione iij non. Decembris, anno decimo nono. »

in paradiso con Cristo, e in compagnia delli angeli raunate, e veggiono Idio e la divina essenza faccia a faccia chiaramente, in quanto lo stato e la condizione dell'anima partita dal corpo comporta.

« E se altre cose e quale o per altro modo intorno a questa materia per noi dette predicate, ovvero scritte fossono, per alcuno modo quelle cose abbiamo dette, predicate, ovvero scritte, recitando e disputando i detti della sacra Scrittura e de' santi, e così vogliamo essere dette, predicate, e scritte. Anche se alcune altre cose sermocinando, disputando, domatriando, amaestrando, ovvero per alcuno altro modo dicemmo, e predicammo, o scrivemo intorno a le predette cose, ovvero altre cose che riguardano la fede cattolica, la sacra Scrittura, ovvero a' buoni costumi, in quanto sono consone a la fede cattolica e a la determinazione de la Chiesa a la sacra Scrittura e a' buoni costumi, la sponiamo; altementi per altro modo quelle cose abbiamo avute, e vogliamo per non dette, predicate e scritte, e quelle revochiamo espressamente; e le predette tutte cose, e qualunque altre predette e scritte per noi di qualunque mai fatti in ogni luogo, e in qualunque luogo o in qualunque stato, che abbiamo, e abbiamo avuto da quinci adietro, e sommettiamo a la determinazione de la Chiesa e de' nostri successori.

« Data a Vignone a dì III di dicembre, anno XVIII del nostro pontificato. »

Alors que l'approximation caractérise une grande part de l'activité des copistes, traducteurs et autres compilateurs, c'est le souci de précision et de transmission fidèle qui domine dans la traduction. Dès le préambule, Villani annonce d'ailleurs sa méthode : c'est une traduction « mot à mot » (*verbo a verbo*) qu'il s'applique à produire à son lecteur. Certes, la traduction de ces documents, la bulle pontificale comme la lettre de Robert de Naples de 1333, est assez maladroite sur le plan linguistique, et rédigée dans un style plutôt lourd – ce que l'auteur reconnaît lui-même du reste. Mais dans l'ensemble, les textes traduits sont globalement fidèles à l'original, mise à part quelques erreurs grossières, comme celle, étonnante quand on sait l'importance de la question de la vision béatifique pour les contemporains³²⁶, qui transforme dans la bulle de Jean XXII la

³²⁶ Le traitement par Villani de la querelle sur la vision béatifique fera l'objet du chapitre 3.

« vision faciale » (*illa visione, videlicet quam vocat facialem apostolatus*) en une improbable « vision flambeau » (*quella visione, la quale l'Apostolo chiama fiaccole*)³²⁷.

2.1.1.2. Un document abrégé : le traité d'alliance florentino-vénitienne (1336)

Le traité de l'alliance conclue en 1336 avec Venise constitue un second exemple de document inséré dans le récit historique. Dans le contexte des guerres contre le seigneur de Vérone, cette alliance objective entre deux alliés de circonstance ne reposait que sur l'existence d'un ennemi commun. Elle constituait surtout un fait sans précédent, propre à étonner le chroniqueur : « ce fut, dit-il, une grande merveille que de s'allier à la commune de Venise, d'abord parce que l'on ne trouve nulle part que la commune de Venise s'alliât jamais avec n'importe quelle commune ou seigneur, en raison de leur grande excellence et seigneurie, sinon jadis lors de la conquête de Constantinople et de Romanie ; et d'autre part parce que les Vénitiens ont toujours été naturellement d'esprit pro-impérial et Gibelins, tandis que les Florentins sont partisans de la sainte Église et Guelfes ». Et signe que cette alliance contre-nature marqua les esprits, Villani s'employait à retrouver, dans les « actes de la commune », le texte du traité et à en fournir un aperçu détaillé.

« La lega tra 'l Comune di Vinegia e di Firenze.

MCCCXXXVI, indizione IIII, a dì XXI di giugno, la lega tra 'l Comune di Vinegia e di Firenze fu fatta a Vinegia per li sindachi de' detti Comuni con questi patti.

In prima fecero tra 'loro lega, compagnia e unita, la quale duri dal detto dì infino a la festa di san Michele di settembre che viene, e da la detta festa ad uno anno;

e che per li detti Comuni si soldino II m cavalieri e II m pedoni al presente, i quali steano a far guerra in trevigiana e veronese; e quando parrà a' detti Comuni, se ne soldino maggiore quantità;

³²⁷ Cette leçon erronée réapparaît dans l'ensemble des manuscrits de la *Nuova cronica*, mais en l'absence du manuscrit autographe, il est impossible de l'attribuer à l'auteur ou au copiste d'un éventuel archétype unique. Si l'erreur remonte au manuscrit original, elle serait vraisemblablement à mettre sur le compte du traducteur, qui se révélerait alors moins instruit que son commanditaire – qui en retour aurait tout de même laissé échapper une grossière erreur en recopiant la traduction. Un autre exemple de mauvaise traduction se retrouve dans le sermon du roi Robert (XII 3), où le traducteur ne comprend pas la citation tirée de l'Épître aux Corinthiens (1 Cor., 10, 13 ; « *sed faciet etiam cum temptatione proventum* » : mais avec la tentation il préparera aussi le moyen d'en sortir). Il traduit ainsi l'expression « *cum temptatione* » par un incompréhensible « *contentazione* » et interprète *proventus*, qui a comme sens premier celui de « réussite, succès » mais aussi « remède », au sens second de « récolte, production » et donc « fruit » : « *ma la contentazione fae frutto* ». On relève d'autres exemples de traduction imparfaite : au chapitre XIII 19, dans une prophétie de Michel Scot, citée en latin puis traduite en italien, le pluriel latin « *vivet* » (elle vivra) est traduit par le présent italien « *vive* » (elle vit) ; dans le chapitre I 3, dans un vers latin tiré des *Pharsales* de Lucain, l'expression originale « *parens aquilas* » devient un improbable « *parens aquilas* », tandis que « *pila* », neutre pluriel de *pilum* (le javelot), est interprété comme un féminin singulier, signifiant ainsi la colonne.

e che tutte le mende de' cavalli e ogni spesa che occorresse si debbiano pagare comunemente; e che per la detta guerra fare si debbia tenere uno capitano di guerra a comuni spese;

e che per lo Comune di Firenze si mandino uno o due cittadini a stare a Vinegia o dove bisognerà, e abbiano balia con quelli che essi elegeranno per lo Comune di Vinegia di crescere e menomare i detti soldati come a' loro parrà, e a potere spendere per fare rubellare le terre che si tengono sotto la signoria di quelli de la Scala;

e che sia licito al Comune di Vinegia e di Firenze possano tenere per fare la detta guerra due cittadini e sue bandiere, come a' detti Comuni piacerà; e abbia il capitano de la guerra pieno arbitrio; e che per tempo di tre mesi, anzi la fine de la detta lega, si convengano insieme ambasciadori de' detti Comuni a prolungare o non prolungare la lega predetta;

e che il Comune di Firenze faccia viva guerra a la città di Lucca; e s'ella s'avesse, facciano guerra a Parma;

e che i detti Comuni, o alcuno di quelli, non faranno pace, tregua, o terranno alcuno trattato con quelli de la Scala, se non fosse di coscienza e di volontà di ciascuno di detti Comuni. »

La pratique documentaire est toutefois différente de celle mise en œuvre pour la bulle *Ne super his*. L'acte original, dont une copie est conservée dans les recueils de l'Archivio di Stato de Florence³²⁸, est en effet très long, et l'insérer *in extenso* dans la chronique était tout bonnement inimaginable. Le chroniqueur en produit donc une version résumée, tout en s'efforçant cependant de conserver les formes de l'acte. De la première partie, l'*intitulatio*, Villani évacue l'invocation mais conserve la datation sous sa forme originale, en reportant également l'indiction contrairement à son usage ; il supprime en revanche la *publicatio*, contenant les circonstances et l'objectif du pacte, ainsi que la liste des représentants et des signataires, rédigés dans l'acte selon les formules consacrées³²⁹, tandis que le protocole final est également ignoré. Le contenu de l'acte est en revanche reporté de façon relativement fidèle, dans une version abrégée mais en conservant toujours les formes de l'acte. Chacun des neuf items du texte original est ainsi

³²⁸ A.S.F., *Capitoli*, XXV, f°51v.-53r.

³²⁹ Cf. *Nuova cronica*, XII 50 : « MCCCXXXVI, indizione IIII, a di XXI di giugno, la lega tra 'l Comune di Vinegia e di Firenze fu fatta a Vinegia per li sindachi de' detti Comuni con questi patti. », à comparer avec A.S.F., *Capitoli*, XXV, f°51v : *In Christi nomine amen. Anno ab eius incarnationem M^oCCC^oXXXVI^o, indictione IIIIa, die XXI^o mensis junii. Cum ad pacificum communem et tranquillum statum suum debeat sollicite unusquisque intendere ad suam conservationem cum quoscumque impugnantes aut turbare volentes totis iuribus vigilare id circo convenientibus, simul sapienti et discreto viro Nicholino de Fraganesco, ducis Venetiarum scriba sindico et procuratore incliti domini Francisci Dandulo et communis Venetie, ut de ipsius syndicatu et procuracione constat publico instrumento scripto manu Jacobi quondam Jobannis imperiali auctoritatem notarii et ducis Venetie scribe, anno et indictione permissis die XXI mensis junii, nomine predicti domini ducis et communis Venetie, ex una parte ; et sapientibus et discretis viris Francisco Borghini et Salvestro Alamanni, civibus florentinis sindicis et procuratoribus dominorum priorum artium et vexilliferi iustitie et sex bonorum virorum civitatis Florentie, ut de ipsorum syndicatu et procuracione constat instrumento publico scripto manu Francisci ser Jobannis Bonamici de Florentia notarii, anno et indictione permissis die XXVI mensis aprilis, nomine predictorum dominorum priorum et vexilliferi iustitie et sex bonorum virorum communis Florentie, ex parte altera. Et ad confirmationem et firmitatem eorum status pacifici et tranquillii et communis, dictarum civitatum et communium Venetie et Florentie intendentibus et procurare curantibus auctore dicto, et ad honorem beate Virginis Marie et beatorum Marci evangeliste et Jobannis baptiste et totius curie celestis, et ad amplificationem, conservationem et statum ipsorum civitatum et communium, interveniente tractatu nobilium virorum Justiniani Justiniani, Marini Mauroceni et Jacobi Gradanico, civium Venetie ad hec per commune Venetie deputatorum et sindicorum Florentinorum predictorum, ligam, societatem et unionem simul nominibus quibus super firmaverint pactis modis promissionibus ordine et conditionibus infrascriptis.*

mentionné dans une version plus ou moins résumée. Le premier, qui fixe la durée de l'alliance, est assez proche de l'original.

*Capitoli, XXV*³³⁰

« *In primis, quidem inter se nominibus quibus super fecerunt et convenerunt et firmaverunt ligam, societatem et unionem fidelem et puram que duret et durare debeat ab hodierna die busque ad festum sancti Michaelis de mensis septembris proxime venturi, et a dicto festo usque ad unum annum proxime et immediate subsequentem.* »

Nuova cronica, XII 50

« In prima fecero tra'lloro lega, compagnia e unità, la quale duri dal detto dì infino a la festa di san Michele di settembre che viene, e da la detta festa ad uno anno; »

Dans ce premier item, relativement court dans le texte original, Villani se contente d'évacuer les répétitions synonymiques, caractéristiques des actes médiévaux : le trio latin « *fecerunt et convenerunt et firmaverunt* » est ainsi rendu par le simple « *fecero* », l'expression double « *duret et durare debeat* » est simplifiée (*duri*), tandis que certaines expressions de pure forme, qui n'apportent pas de sens au texte (*fidelem et puram* ou *proxime et immediate subsequentem*), sont supprimées. La traduction ainsi produite est légèrement plus courte, mais ne perd rien du sens original.

D'autres items, plus longs, sont davantage résumés. La seconde rubrique, portant sur les forces fournies par chacune des deux parties, est ainsi réduite des trois quarts.

Capitoli, XXV

« *Item, quod predicta communia Venetiarum et Florentie seu per illos qui ad huc per dicta communia fuerint deputati et ad communes expenses ipsorum communium accipiantur et soldigentur quod velocius fieri poterit equitum duomilia et peditum duomilia, qui equites et pedites ponantur in locis communis Venetie que ipsium commune habeat in partibus Trivisine et [Verone] et ab modo qui guerram faciant et procedant guerriçando per partes Marchie Trivisine et Verone sicut partibus utilius apparebit. Et si dicta quantitas equitum et peditum per tempora vel [propter] res et conditiones occurrentes post modum augenda vel minuenda partibus videretur hoc remaneat in partium libertate. Verum ex nunc per commune Venetiarum procedatur ad accipiendum et soldicandum ad communes expenses partium* »

Nuova cronica, XII 50

« e che per li detti Comuni si soldino II^M cavalieri e II^M pedoni al presente, i quali steano a far guerra in trevigiana e veronese; e quando parrà a' detti Comuni, se ne soldino maggiore quantità; »

³³⁰ Les parties en italique représentent les expressions traduites à l'identique dans la *Nuova cronica*.

usque ad quantitatem quingentorum militum et totidem peditum pro negotiis ante dictis residuum non soldigentur de communi concordia ad communes expenses usque ad superdictam quantitatem equitum duorum milia et peditum duorum milia, ut superius in hoc capitolo est expressum.

Pourtant, là encore, Villani ne perd pas grand chose du texte original : l'économie se fait encore sur l'abréviation des formules latines redondantes (*guerram faciant et procedant guerriçando*, simplement traduit par *far guerra*) ou sur la suppression de clauses secondaires, qui exposent simplement les conditions de mise en œuvre des items. Ici, Villani retient l'information principale (les communes doivent fournir en commun deux mille cavaliers et autant de piétons, qui seront envoyés dans les environs de Trévisé et Vérone), mais ne s'attarde pas sur les conditions particulières d'application des items.

2.1.2. La fonction politique des textes diplomatiques insérés

Les stratégies d'insertion des sources documentaires varient donc en fonction des exemples et des chapitres. Les différentes modalités de retranscription et d'utilisation des documents d'archives et des textes diplomatiques interrogent ainsi sur les pratiques documentaires de Giovanni Villani. On retrouve un usage similaire des sources d'archives dans les chroniques documentées décrites par Paolo Cammarosano, comme les *Annales Ianuenses* de Caffaro par exemple, dont la trajectoire est par bien des aspects similaire à celle de Villani : tous deux protagonistes des événements qu'ils relatent, ils joignent à l'activité de chroniqueur la participation aux charges politiques de leur cité, ce qui leur offre l'occasion de profiter des documents de la commune³³¹. Comme Villani, Caffaro consulte les registres³³², mais ne retranscrit aucun document dans ses *Annales*. Pour Cammarosano, il s'agit d'une question « d'économie d'espace dans la narration », et les références aux *registri* fonctionnent chez Caffaro comme un système de « renvois documentaires, avec une fonction corroborative³³³ ». Villani maîtrise lui aussi ce principe du renvoi documentaire, puisqu'il l'applique à d'autres types de sources, notamment

³³¹ *Annali Genovesi di Caffaro e de'suoi continuatori da MXCIX al MCCXCIII*, éd. L. T. Belgrano, Rome, 1890, p.LXIX-XCIX.

³³² Op. cit., p.166 : *sicut in in registro nostro manu publici notarii continetur* ; p.169 : *sicut in registri scripto continetur*.

³³³ Paolo Cammarosano, « I libri iurium e la memoria storica », op. cit., p.313-314.

livresques³³⁴. La retranscription *in extenso* d'un document n'est donc pas une pratique courante chez les chroniqueurs urbains, ce qui confère à la *Nuova cronica* un caractère particulier. Il est donc intéressant de se pencher sur la valeur que le chroniqueur attribue au document et à sa retranscription.

2.1.2.1. *Vulgarisation et communication*

La traduction et la retranscription des sources diplomatiques ont d'abord une fonction médiatrice entre les deux niveaux culturels, savant et populaire. Ce devoir de médiation apparaît de façon manifeste dès le prologue de la chronique, à travers l'affirmation de la mission éducative que s'est fixée l'auteur, d'édification morale des catégories populaires et laïques, de ceux qui ne comprennent pas le latin et n'ont traditionnellement pas accès à la culture savante.

« car il faut donner matière à nos successeurs de ne pas négliger de faire mémoire des événements notables qui arriveront dans les temps après nous, ni de donner l'exemple aux générations futures des transformations et des événements du passé, des tenants et des aboutissants, afin qu'ils puissent s'exercer aux vertus et fuir les vices, et qu'ils supportent l'adversité avec force d'âme pour l'état et le bien de notre république. C'est pourquoi j'entreprends grâce à ce livre une narration fidèle dans le simple parler vulgaire, afin que les laïcs comme les lettrés puissent en tirer profit et plaisir. »³³⁵

Cette profession, qui acquiert dans ce passage une dimension programmatique, est systématiquement réaffirmée dès lors qu'il entreprend de traduire et d'insérer un document. Ainsi la première lettre de Robert d'Anjou est-elle traduite et recopiée « en vulgaire, afin qu'elle suivît notre matière en vulgaire et qu'elle fût utile aux laïcs comme aux clercs », tandis que la bulle pontificale devait ainsi être « connue de celui qui par les temps lira cette chronique, et pour qu'il ne puisse prendre erreur de cette opinion ». L'objectif apparaît clairement : mettre à disposition des laïcs et des illettrés (comprendre « ceux qui ne maîtrisent pas le latin ») ce qui jusque-là n'était réservé qu'aux clercs et aux savants (comprendre « ceux qui comprennent le latin »). En ce sens, le document sert à appuyer le discours édifiant du chroniqueur. Un aspect essentiel de la chronique sur lequel nous reviendrons³³⁶.

³³⁴ On pense aux nombreuses fois où il invite son lecteur à se reporter aux sources narratives et historiographiques pour en savoir plus, à Isidore de Séville pour l'histoire des Goths (I 21 : « E chi questa storia più pienamente vorrà trovare legga il primo e secondo libro dell'Eneida che fece il grande poeta Virgilio »), ou à Marco Polo et Hayton d'Arménie pour celle des Tartares (VI 29 : « E chi delle loro geste vorrà meglio sapere cerchi il libro di frate Aiton, signore del Colco d'Erminia, il quale fece ad istanza di papa Chimento quinto, e ancora il libro detto *Milione*, che fece messere Marco Polo di Vinegia, il quale conta molto di loro podere e signoria, imperciò che lungo tempo fu tra'lloro »).

³³⁵ *Nuova cronica*, I 1.

³³⁶ Voir le chapitre 4.

2.1.2.2. *Un instrument de propagande au service du discours politique*

Dans le cas des documents diplomatiques que le chroniqueur décide de recopier, intégralement ou non (bulle pontificale, traité d'alliance militaire, lettres de chancellerie), il convient de revenir en premier lieu sur l'importance accordée à la forme et aux marqueurs d'authenticité. Ainsi, ce n'est pas seulement le corps de ces documents qui est retranscrit dans la chronique, mais également tout ou partie du protocole initial (*intitulatio* et *inscriptio*) et final (*subscriptio* et *datatio*), accentuant ainsi le caractère documentaire des chapitres en question³³⁷.

Au premier abord, le réflexe de fidélité documentaire du chroniqueur pourrait laisser penser à une démarche proto-scientifique. Le document est en effet un acte écrit qui sert de témoignage et de preuve, qui certifie l'authenticité et la réalité d'un fait. Et en passant de l'environnement bureaucratique, administratif ou juridique dans lequel il a été produit, à la narration historique, le document conserve une partie de sa dimension probatoire. Mais une telle observation ne doit toutefois pas faire illusion quant à la méthode documentaire de l'auteur : les documents recopiés dans la *Nuova cronica* ne servent pas à proprement parler de sources, si l'on entend par là un document original sur lequel l'historien s'appuie pour puiser des informations fiables et construire un récit historique fidèle à la réalité des faits. À ce titre, on remarquera que la lettre du roi Robert (XII 3) ne fournit aucune information sur l'inondation de 1333 ni sur ses conséquences, et n'a ainsi en soi aucune valeur documentaire – sinon comme témoignage de la culture patristique du roi Robert (Villani la qualifie d'ailleurs, avec raison, de « sermon »).

Sans nier tout intérêt documentaire à cette lettre, il convient plutôt de déplacer notre regard sur la force sémantique de la correspondance, plutôt que sur son contenu. Pour Alessandro Barbero, qui a étudié la propagande de Robert d'Anjou³³⁸, son intérêt réside pour le roi dans la signification politique et dans la portée propagandiste d'un tel échange. Nous entendons pour notre part l'aborder sous un autre angle, non plus en fonction du sens qu'elle revêt pour l'émetteur, mais de l'usage utile que peut en faire le destinataire. La question est alors de savoir si la retranscription du document s'inscrit dans un programme. La publicité donnée au message est

³³⁷ *Nuova cronica*, XII 3 : « Ai nobili e savi uomini priori dell'arti, e gonfaloniere di iustizia, consiglio e Comune della città di Firenze, amici dilette e devoti suoi, Ruberto per la grazia di Dio di Ierusalem e di Cecilia re, salute e amore sincero. [...] Data a Napoli sotto il nostro secreto anello, di II di dicembre, seconda indizione, anni MCCCXXXIII. » ; XII 19 : « Giovanni vescovo, servo di servi di Dio, a perpetua memoria. [...] Data a Vignone a di III di dicembre, anno XVIII del nostro pontificato » ; XIII 4 : « Re di Gerusalem e di Cicilia. Data a Napoli a di XVIII di settembre MCCCXLII, ... indizione » ; XIII 114 : « A' nobili e potenti signori priori, e consiglio e Comune della città di Firenze, amici nostri carissimi e dilette, Lodovico per la Dio grazia re d'Ungheria, di Ierusalemme, e di Cicilia. [...] Data in Napoli nel nostro castello, di VIII del mese di febraio, prima indizione ».

³³⁸ Alessandro Barbero, « La propaganda di Roberto d'Angiò re di Napoli (1309-1343) », dans *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento (Trieste, 2-5 marzo 1993)*, Rome, 1994, p.118-120.

à ce titre intéressante : moins celle voulue par le roi (qui adresse sa missive aux recteurs de la commune), que celle que lui confère le chroniqueur en la faisant traduire « afin que chaque citoyen puisse tirer profit des bons et saints exemples, admonitions et réconforts ».

Bien que son contenu ne fasse aucune mention de pareilles préoccupations et reste exclusivement dans les limites du discours théologico-moral³³⁹, l'échange épistolaire possède en lui-même une signification avant tout politique et diplomatique, et concerne les relations entre deux États : en prenant place dans un contexte de tensions entre la Commune et la couronne angevine, l'échange a pour objectif de resserrer les liens diplomatiques entre les deux puissances. Le fait que le roi eut recours à cette forme de discours, fait rare mais pas totalement inédit, s'explique entre autres, ainsi que l'a souligné Darleen Pryds, par le fait que le sermon représente le plus haut degré de dignité³⁴⁰. Sur ce point, la lettre eut donc tout l'effet escompté, comme l'indique l'enthousiasme de Villani qui loue la « clémence et l'amour sincère » du roi pour sa commune et souligne que ce faisant le roi agissait « comme un père envers son fils ».

Pour un auteur engagé dans le débat public et la vie politique florentine, les lettres de chancellerie possèdent ainsi un fort intérêt du point de vue politique et propagandiste. Les échanges diplomatiques avec les souverains angevins servent ainsi d'illustration au discours politique du chroniqueur, et lui permettent de rappeler au lecteur les bases de la vie politique florentine : la lettre du roi Robert de 1342 rappelle les principes du bon gouvernement communal, tandis que la première lettre de 1333 ou celle de Louis de Hongrie rappellent les fondements de l'alliance guelfo-angevine.

³³⁹ Alessandro Barbero, « La propaganda di Roberto d'Angiò », art. cit., p.120. Il s'agit du reste d'un exercice auquel était particulièrement rompu le roi-théologien, que Dante, sur un ton bien moins flatteur, avait surnommé le « *re da sermone* » (*Purgatorio*, 8, v.147). Villani ne se trompe donc pas en parlant à ce propos de « *sermone, overo pistola* ». D'un niveau théologique assez modeste (« poor preacher at that » disait Darleen Pryds, tandis Romolo Caggese estimait que « sa sagesse et sa science ne dépassaient pas les limites de la médiocrité »), le roi fournit un sermon tout aussi faible, consistant en une longue réflexion sur les malheurs du monde et le devoir fait aux hommes d'accepter les jugements divins comme un encouragement à corriger leurs péchés. De nouveau, il repose essentiellement sur une accumulation de citations : vingt-trois en tout, tirées pour l'essentiel des Écritures ou des Pères de l'Église (saint Augustin, Bède, Jean Chrysostome, etc.), mais également des philosophes païens (surtout Sénèque). Sur la culture théologique du roi, cf. Walter Goetz, *König Robert von Neapel (1309-1343). Seine Persönlichkeit und sein Verhältnis zum Humanismus*, Tübingen, 1910 ; plus récent, Samantha Kelly, *The New Solomon. Robert of Naples (1309-1343) and Fourteenth-Century Kingship*, Leiden-Boston, 2003. Pour une évaluation critique du sermon, cf. Darleen Pryds, « *Res praedicans* », art. cit., p.240 ; Romolo Caggese, *Roberto d'Angiò e i suoi tempi*, Florence, II, 1930, p.365-366.

³⁴⁰ Darleen Pryds, « *Res praedicans* : Robert d'Anjou and the Politics of Preaching », dans *De l'homélie au sermon. Histoire de la prédication médiévale (Actes du Colloque internationale de Louvain-la-Neuve, 9-11 juillet 1992)*, Louvain-la-Neuve, 1993, p.243.

2.2. Usage et fonctions des sources communales dans la *Nuova cronica*

Les documents diplomatiques constituent l'essentiel des sources documentaires consignées dans la *Nuova cronica*. C'est de fait le seul type de document à faire l'objet de traductions et de retranscriptions complètes. Pourtant, en plus de ces quelques textes insérés, de nombreux extraits témoignent d'un usage plus fréquent encore des sources documentaires. Il s'agit toutefois de passages plus difficiles à identifier, dans la mesure où les modalités d'utilisation changent : les documents y sont simplement exploités, sans être recopiés voire même mentionnés. La nature des documents employés change également. Il s'agit pour l'essentiel de sources issues de la pratique administrative, législative et juridique de la Commune : comptabilité fiscale dans le très célèbre tableau des richesses florentines de 1336-1338 (XII 91-94), actes législatifs portant sur la création du gouvernement des XIII (XIII 17), sur la correction des ordonnances de justice (XIII 23), sur les privilèges juridictionnels (XIII 43), sur les licences de port d'armes (XIII 58), sur l'exclusion des officiers gibelins (XIII 79) ou sur les réformes monétaires (XIII 53, 97). On notera aussi que l'utilisation des sources communales constitue là encore une particularité de la dernière partie de la chronique, couvrant les années 1338-1348.

2.2.1. Modalités d'utilisation des sources communales

2.2.1.1. L'exploitation d'un fonds d'archives : les comptes de la Chambre dans le tableau comptable des années 1336-1338 (XI 91-94)

L'exemple le plus célèbre d'un fond d'archives exploité par Villani est constitué par les chapitres XII 91-94, dans lesquels l'auteur livre le fameux tableau des richesses de la Commune³⁴¹. Les deux chapitres centraux, qui nous intéressent ici, sont consacrés aux comptes de la Chambre. Villani s'y livre ainsi à un exercice de comptabilité dans lequel il recense, chiffres à l'appui, l'ensemble des recettes et des dépenses de la Commune. Des données qui, de son aveu, sont extraites des archives communales.

³⁴¹ Voir à ce propos Arsenio Frugoni, « Giovanni Villani. 'Cronica', XI 94 », dans *B.I.S.I.*, 77, 1965. Plus récemment Giampaolo Francesconi, « Frugoni, Villani e Firenze. Un incontro "inquietante" e inevitabile », dans Arsenio Frugoni, *G. Villani, Cronica, XI, 94*, Rome 2015, p.7s.

« Et en ce temps-là, les gabelles étaient les suivantes, comme nous les avons diligemment relevées dans les registres de la Commune et qui, comme vous pourrez le voir, s'élevaient alors à CCC^M florins d'or, parfois plus parfois moins selon l'époque ». ³⁴²

Le passage constitue un document exceptionnel sur les pratiques administratives et comptables des marchands médiévaux. Dans ces chapitres, on voit le chroniqueur capable de sélectionner, de croiser et d'exploiter ses sources pour construire une réflexion originale sortant du cadre narratif, et surtout étonnement moderne, non pas tant en raison de ses conclusions (il s'agit de témoigner de la grandeur économique de sa cité), que des outils statistiques mis au service de son discours.

Au départ, il y a la formulation d'une véritable problématique : comment « faire comprendre à nos descendants l'état de notre Commune en ce temps-là, et comment elle fournit la dépense de ladite guerre contre Mastino ». À partir de ce questionnement, l'auteur définit une période cohérente : les années 1336-1338, qui correspondent au plus fort de la guerre contre Mastino della Scala. Puis il sélectionne un corpus documentaire, en croisant sources écrites (les registres de la Commune) et orales (les témoignages de ses concitoyens). Mais ce qui frappe dans ces chapitres, c'est surtout l'ampleur de l'enquête documentaire, qui se révèle particulièrement exhaustive. Tout y est : en commençant par une rapide description des terres dominées par Florence, il décrit d'abord les recettes (*entrate*) puis les dépenses (*ispese*), selon une technique comptable tout juste acquise par les marchands italiens, mais bien connue des administrations ³⁴³. Il dresse ensuite un tableau démographique de la cité, avant de décrire la situation édilitaire et économique, industrielle, monétaire et vivrière de la cité. La familiarité d'un marchand avec les chiffres, qu'il a maniés toute sa vie durant, explique en grande partie cette capacité d'enquête. Peut-on voir dans le tableau comptable des chapitres XII 91-94 la confluence entre traditions historiographique et documentaire que Cammarosano a patiemment recherché chez les notaires-chroniqueurs ? ³⁴⁴

³⁴² *Nuova cronica*, XII 92 : « E in questi tempi queste infrascritte erano le gabelle levate per noi diligentemente de' ligistri del Comune, che, come potrete vedere, montarono in questi tempi da CCC^M di fiorini d'oro l'anno, talora più, talora meno, secondo i tempi ».

³⁴³ Cf. Giacomo Todeschini, « La comptabilité à partie double et la "rationalité" économique occidentale : Max Weber et Jack Goody », dans N. Coquery, F. Menant et F. Weber (dir.), *Ecrire, compter, mesurer. Vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, 2006, p.67-76.

³⁴⁴ Cf. Paulo Cammarosano, « I 'libri iurium' e la memoria storica », art. cit., p.309-325.

2.2.1.2. *La pratique documentaire courante de la Nuova cronica*

Les chapitres XII 91-94 constituent toutefois un cas unique dans l'utilisation des archives communales, et l'on ne trouve dans la chronique nul autre exemple d'un usage comparable des sources documentaires. Une pratique documentaire courante apparaît pourtant bel et bien dans le dernier livre de la chronique, consacré pour l'essentiel à la restauration des institutions populaires après 1343. Dans cette partie, l'auteur consacre une part croissante de son récit à l'activité législative et juridique de la Seigneurie populaire, et les mesures du gouvernement, qu'il les approuve ou les conteste, font à chaque fois l'objet d'une présentation détaillée. Dans la majeure partie des cas, Villani se contente de résumer le contenu de la disposition, sans que rien ne permette d'affirmer qu'il ait eu connaissance directe du texte. C'est le cas, par exemple, à propos de la provision du 13 mai 1345 sur la récupération des biens communaux, dont Villani expose les conséquences mais dont il ne reprend pas le texte³⁴⁵.

D'autres cas témoignent en revanche d'une utilisation directe du texte. Sans toutefois retranscrire l'acte, qu'il ne mentionne même pas, la narration du chroniqueur en suit parfois le texte de manière assez fidèle. C'est le cas par exemple du chapitre XIII 17, qui raconte la formation d'un gouvernement provisoire après l'expulsion du duc d'Athènes, le 2 août 1343. Ce jour-là, réunie en parlement général dans l'église Santa Reparata, la « multitude des citoyens de Florence » accorde les pleins pouvoirs à un collège spécial formé de l'évêque Angelo Acciaiuoli et de quatorze citoyens de la ville, tandis que six autres sont nommés podestats. L'acte institutionnel est enregistré par le notaire *Fulcus olim ser Anthonii domini Bonsegnoris*, puis reporté dans les registres de la Signoria³⁴⁶. Témoin des faits, Villani raconte les événements.

« [...] l'évêque et quelques bons citoyens, grands et populaires, firent convoquer toutes les bonnes gens par les crieurs, sonner la cloche du podestat, et annoncer la réunion d'un parlement pour réformer l'état et la seigneurie de la cité. Le lundi suivant, quand ils furent tous rassemblés en armes à Santa Reparata, ils élurent d'un commun accord les XIII citoyens mentionnés ci-dessous, soit VII grands et VII populaires pourvus des pleins pouvoirs pour réformer la cité, nommer les officiers et édicter lois et statuts, en charge jusqu'aux calendes d'octobre suivantes : à savoir, pour le sestier d'Oltrarno messire Ridolfo Bardi, messire Pino Rossi et Sandro di Cenni Biliotti ; pour San Piero Scheraggio messire Giannozzo Cavalcanti, messire Simone Peruzzi et Filippo Magalotti ; pour Borgo messire Giovanni Gianfigliuzzi et Bindo Altoviti ; pour San Pancrazio messire Testa Tornaquinci et Marco Strozzi ; pour Porta del Duomo messire Bindo della Tosa et messire Francesco Medici ; pour Porta San Piero messire Talano Adimari et messire Bartolo Ricci. Lesdits XIII, qui se réunissaient à l'évêché, élurent comme podestat le comte Simone ; mais par sagesse celui-ci refusa, ne voulant pas être justicier des Florentins. Aussi appelèrent-ils messire Giovanni marquis de Valiano ; et comme celui-ci tardait à arriver, ils élurent comme lieutenants du podestat les VI citoyens suivants, un par sestier, III grands et III populaires : messire Berto fils de messire Stoldo Frescobaldi, Nepo Spini,

³⁴⁵ *Nuova cronica*, XIII 45.

³⁴⁶ A.S.F., *Provisioni*, XXXII, f°51, édité par Ildelfonso da S. Luigi dans *Delizie degli eruditi toscani*, 13, Florence, 1780, p.199-204.

messire Francesco Brunelleschi, Taddeo dell'Antella, Paolo Bordoni et Antonio Albizi. Ceux-ci demeuraient au palais du podestat avec CC fantassins de Prato, et leur office consistait simplement à rendre la justice sommaire pour les pillages, violences et autres faits similaires. »³⁴⁷

Dans cet extrait, la proximité avec l'acte est remarquable. Tout d'abord, la précision des conditions de réunion de l'assemblée est reportée selon des termes qui rappellent clairement ceux de l'acte de commission³⁴⁸. Le contenu de l'acte est également retranscrit fidèlement. Le Conseil du 2 août prit la décision majeure de créer un gouvernement provisoire formé de quatorze citoyens et de l'évêque, appuyé par un collège de six podestats. En décrivant la mission et les pouvoirs, Villani reste très proche du texte de l'acte : la définition de la mission qui leur est confiée (*reformare lo stato e signoria della città*) est certes conventionnelle, mais correspond bien aux termes de l'acte qui annonce que « *ipsa civitas... salubriter valeant gubernari et in statu diueto e prospero reformari* ». Tout comme la façon dont il désigne les pouvoirs qui leur sont accordés (*piena balìa*), qui correspondent bien à la « *plena, specialis et generalis potestas, auctoritas et balìa* » mentionnée par

³⁴⁷ *Nuova cronica*, XIII 17 : « il vescovo con certi buoni cittadini grandi e popolani feciono richiedere a bocca tutta buona gente, e sonare la campana della podestà, e bandire parlamento per riformare lo stato e signoria della città. E congregati tutti in Santa Reparata in arme il lunedì apresso, di grande accordo elessono l'infrascritti XIII cittadini, VII grandi e VII popolani con piena balìa di riformare la terra e fare ufficiali e leggi e statuti, per tempo fino a calen di ottobre vegnente; ciò furono del sesto d'Oltrarno messer Ridolfo di Bardi, messer Pino de' Rossi, e Sandro di Cenni Biliotti; di San Piero Scheraggio messer Giannozzo Cavalcanti, messer Simone Peruzzi, Filippo Magalotti; per Borgo meser Giovanni Gianfigliuzzi, Bindo Altoviti; per San Brancazio messer Testa Tornaquinci, Marco degli Strozzi; per porta del Duomo messer Bindo della Tosa, messer Francesco de' Medici; di porta San Piero mesere Talano degli Adimari, messer Bartolo de' Ricci. I detti XIII elessono per podestà il conte Simone, e ragunavansi nel vescovado. Ma il detto conte, come savio, rinuziò e non voll'essere giustiziere de' Fiorentini; e però chiamato meser Giovanni marchese da Valiano, e infino che penasse a venire elessono luogotenente di podestà l'infrascritti VI cittadini, uno per sesto, III grandi e III popolani; messer Berto di meser Stoldo Frescobaldi, Nepo delli Spini, meser Francesco Brunelleschi, Taddeo dell'Antella, Paolo Bordoni, Antonio degli Albizi; e stavano nel palagio del podestà con CC fanti pratesi, tegnendo ragione sommaria di ruberie e forze e di simili, sanz'altro ufficio. »

³⁴⁸ La réunion des citoyens au son de la cloche est un événement suffisamment marquant pour être reporté dans la chronique. Il convient toutefois de distinguer les usages qui sont faits de cette pratique. Les nombreux épisodes factieux, les révoltes, les tentatives de soulèvement ou les excès d'humeur du *popolo* sont soigneusement consignés par l'auteur, qui évoque invariablement le son de la cloche destiné à rameuter les citoyens en armes. En revanche, l'usage qui consiste à faire sonner la cloche pour réunir les conseils citadins, aussi courant fût-il (Cf. Robert Davidsohn, *Storia di Firenze*, op. cit., 4, 1, p.310-313), a laissé beaucoup moins de traces dans le texte. Cette pratique est systématiquement évoquée dans le préambule des actes officiels. Bien que les conseils citadins, jadis sièges légitimes des décisions de la commune, aient progressivement perdu de leur importance, leur réunion reste une étape obligatoire du processus décisionnel, ne serait-ce que pour entériner les décisions par le vote. Dans un système communal de type populaire, la pratique revêt aussi une valeur hautement symbolique – à plus forte raison après la triste expérience seigneuriale dont les Florentins sortent à peine. Aussi le notaire de la commune chargé de rédiger le procès-verbal de la réunion doit mentionner, parmi les autres marqueurs de validité cités dans le préambule (date, lieu, etc.) les conditions de la convocation par la formule usuelle « *precona convocazione campaneque sonitu in palatio Populi Florentini more solito congregato* ». L'acte de *balìa* du 2 août ne fait pas exception, mais la formule ne correspond toutefois pas à la lettre : ce jour-là, le notaire Fulcus note que le parlement général fut convoqué « à haute voix et au son de la cloche » (*voce preconis, et ad sonum campane*). D'ordinaire, Villani ne semble pas particulièrement attentif aux formes de la proclamation publique : l'usage du verbe *bandire* suffit généralement à lui-même. Ici, en revanche, il fournit une description détaillée des moyens employés pour réunir l'assemblée du peuple, en soulignant que le *bando* (ou proclamation publique) fut relayé à haute voix (*a bocca*), c'est-à-dire par des crieurs, et par la sonnerie de la cloche du palais du podestat, selon une formule proche de celle de l'acte.

l'acte. Enfin, la définition des prérogatives est également fidèle à l'acte, à savoir « nommer des officiers » (*rectores et oficiales... eligere et deputare*) et « édicter lois et statuts » (*firmare et facere provisiones, ordinamenta et stantiamenta*)³⁴⁹. Les noms des officiers cités par l'acte de *balìa* sont ensuite soigneusement reportés (et traduits) par Villani³⁵⁰. Celui-ci est coutumier de ces listes de noms (officiers, ambassadeurs, citoyens condamnés ou extraits du ban), qui sont très fréquentes dans la chronique et témoignent de la dimension archivistique de l'ouvrage³⁵¹. Retenir une liste d'une vingtaine de noms n'exige pas d'importantes capacités mnémotechniques, d'autant plus que les citoyens en question ne sont pas des inconnus de la vie publique. Toutefois, la comparaison entre les deux listes, celle fournie par l'acte et celle reportée par la *Nuova cronica*, témoigne d'une ressemblance trop importante pour être fortuite, et laisse ainsi penser que Villani s'est servi d'un modèle³⁵².

Villani témoigne ainsi d'une bonne connaissance directe du contenu de l'acte de *balìa* du 2 août. Il se montre capable d'en fournir une assez bonne synthèse, en résumant de manière efficace les prérogatives essentielles (pleine autorité résidant essentiellement dans le pouvoir de nommer des officiers et d'édicter des lois). En revanche, la dernière partie de l'acte, qui contient des informations inutiles à la narration historique (modalités de la prise de décision, clauses prohibitives et pénales) est ignorée par Villani.

³⁴⁹ A.S.F., *Provisioni*, XXXII, f°51. Une légère différence apparaît toutefois quant à la définition du terme du mandat, puisque là où l'acte prévoit que celui-ci prendra fin au dernier jour du mois de septembre prochain (*ad ultimam diem mensis septembris proxime venturi*), Villani évoque pour sa part le jour suivant, les calendes d'octobre (soit le 1^{er} octobre), une erreur manifeste de sa part puisque le jour des calendes marque habituellement l'entrée en charge et non la sortie.

³⁵⁰ Il s'agit, dans l'ordre : pour les XIII, de *dominus Rodulphus de Bardis, dominus Pinus de Rubeis, Sandrus Cennis Biliotti, dominus Giannozzi de Cavalcantibus, dominus Simonis de Peruzziis, Philippus de Magalottis, dominus Ioannes de Gianfigliuzziis, Bindus domini Oddonis de Altovicis, dominus Teste de Tornaquincis, Marchus de Strozziis, dominus Franciscus de Medicis, Bindus domini Biligiardi della Tosa, dominus Talanus de Adimaribus et domini Bartolus de Riccis* ; et pour les six podestats de *dominus Bertus de Fresciobaldis, Taddeus Donati de Antilla, Nepus Doffi de Spinis, Paulus Neri de Bordonibus, dominus Franciscus de Brunelleschis et Antonius Landi de Albizziis*.

³⁵¹ Sur les listes d'officiers dans les chroniques urbaines, cf. notamment Cf. Amedeo De Vicentiis, « La cronaca fiorentina... », art. cit, p.252s.

³⁵² Les noms sont en effet retranscrits dans le même ordre que sur l'acte (cf. note 350). Celui-ci n'est du reste pas aléatoire, mais répond à des règles précises. D'une part, les noms sont classés par origine géographique et regroupés par sestier d'origine. Puis à l'intérieur de chacun des six groupes, un ordre de préséance est ensuite respecté : d'abord les magnats, puis les populaires ; et parmi les magnats, d'abord ceux émancipés (et donc pourvus du qualificatif de *dominus* ou *messer*) puis ceux toujours placés sous la tutelle paternelle (pour qui le qualificatif noble est réservé au père). Dans l'acte original, le notaire Fulcus a présenté les noms en colonne, employant un système d'accolades pour regrouper ceux habitant un même sestier – sans toutefois en préciser le nom, à l'inverse de Villani, qui reprend ce classement. Sans que l'on puisse savoir ce qu'il en était du manuscrit original (faute de l'avoir conservé), il est à noter qu'un nombre non négligeable de copistes de la *Nuova cronica* ont repris les mêmes principes de présentation matérielle. Ce qui au passage nous renseigne sur la familiarité des copistes avec les codes de l'écriture notariale. Certains ont vu dans ces listes le signe d'une « attitude archivistique » de la part de Villani.

La conservation des actes législatifs permet également à l'auteur d'atténuer les effets du temps sur sa mémoire, et de proposer une description parfaitement circonstanciée des décisions qui ont été prises quelques mois auparavant. La lecture des Ordonnances de justice, texte constitutionnel de la Commune populaire florentine, lui offre ainsi une matière fournie. Quelques semaines après la mise en place du gouvernement provisoire, un soulèvement populaire conduit en effet à l'exclusion des Grands de l'office des Prieurs et au rétablissement des Ordonnances de justice, qui avaient été supprimées par le duc d'Athènes en 1342. Le conseil du capitaine du Peuple est ainsi réuni le 25 octobre 1343 pour valider cette décision³⁵³. Le texte voté prévoit toutefois quelques modifications, sur lesquelles le chroniqueur s'attarde : le point qui retient son attention est celui de la limitation du principe de co-responsabilité, qu'il juge « sévère et cruel ».

« Une fois la seigneurie du Peuple rétablie dans la cité de Florence, comme nous l'avons dit, comme le Peuple désirait rétablir les ordonnances de justice contre les grands que le duc puis l'office des XIII avaient annulées comme dit précédemment, les ambassadeurs de Sienne et de Pérouse et le comte Simone [...] à la satisfaction des grands qui voulaient bien vivre, présentèrent au Peuple deux requêtes. La première fut que l'on corrigeât les chapitres de justice contenant la sévère et cruelle disposition stipulant que les bons hommes grands consorts de malfaiteurs devaient supporter la peine des méfaits de ces derniers [...]. Lesquelles requêtes furent en partie acceptées, comme nous le dirons par la suite, puis entérinées par les conseils le XXV octobre MCCCXLIII. Ainsi, là où les ordonnances de justice disaient auparavant que lorsqu'un grand malfaiteur commettait un homicide contre la personne d'un populaire, outre sa propre peine, toute la maison et lignée devait payer à la Commune III^M lires, on établit que la peine ne toucherait plus que ses proches parents jusqu'au troisième degré par lignée directe ; et si le troisième degré venait à manquer, que la peine s'appliquerait au quatrième, à condition, s'ils livraient le malfaiteur ou le tuaient, de récupérer de la part de la Commune les III^M lires payées. Toutes les autres ordonnances de justice demeurèrent en l'état. »³⁵⁴

La décision du 25 octobre 1343 est incluse dans les Ordonnances à la rubrique 136. Le premier *item* définit tout d'abord les nouvelles limites de la co-responsabilité : si un magnat, condamné un quelconque méfait, ne s'acquitte pas de la peine pécuniaire prévue par les statuts, la Commune pourra réclamer le paiement de la somme auprès de ses parents de sexe masculin, jusqu'au troisième degré – ou jusqu'au quatrième en cas de défaut du troisième. Le résumé qu'en

³⁵³ *Ordonnances de justice*, rubrique 136, éd. par Ildefonso da S. Luigi, dans *Delizie degli eruditi toscani*, t.XIII, op. cit., p.289.

³⁵⁴ *Nuova cronica*, XIII 23 : « Riformata la città di Firenze a signoria del popolo, come detto avemo, volendo il popolo rifare gli ordini della giustizia contro a' grandi, i quali aveva annullati il duca e poi l'ufficio de' XIII, come è detto adietro, gli ambasciadori di Siena e quelli di Perugia e l'conte Simone, [...] [per] contentamento in alcuna parte di grandi che volieno bene vivere, e dimandarono al popolo due pitizioni: l'una, che i capitoli della giustizia dov'era la rigidezza e crudeltà, che' buoni uomini grandi consorti di mafattori portassono la pena di loro malifici, si correggesse; [...]. Le quali petizioni furono asaudite in parte, come diremo apresso, e fermate per li consigli di XXV d'ottobre MCCCXLIII. Prima dove diceva l'ordine della giustizia che dove il mafattore di grandi facesse micidio contra la persona d'alcuno popolare, oltre alla sua pena, tutta la casa e schiatta pagasse al Comune libre III^M, si corresse che non toccasse, se non a' suoi propinqui, infino terzo grado per diritta linea; e dove mancasse il terzo grado, toccasse al quarto, con patto dove e quando rendessono preso il mafattore, o l'uccidessero, riavessono dal Comune le libre III^M ch'avessono pagate. Tutti gli altri ordini della giustizia rimasono i'loro primo stato. »

donne Villani est donc assez fidèle au texte original. S'il ne retient que le meurtre (*micidio*) comme acte délictueux là où le texte parle d'un « méfait, délit ou excès quelconque » (*aliquo maleficio, delicto vel excessu*), et s'il évoque une somme précise (trois mille livres) là où le texte reste plus vague (*aliquam pecunie quantitatem*), les conditions de l'extension de la responsabilité pénale sont en revanche parfaitement décrites.

Ordonnances de justice, rub. 136

«...coniuncti usque in tertium gradum per lineam masculinam inclusive ; et si nullus masculus reperiretur in dicto tertio gradu compellantur et compelli possint et debeant dumtaxat masculi existentes in quarto gradu. »

Nuova cronica, XIII 23

«...suoi propinqui infino terzo grado per diritta linea; e dove mancasse il terzo grado, toccasse al quarto. »

Une clause annulatoire prévoit ensuite les cas dans lesquels les parents peuvent se voir restituer la somme versée. L'information est là encore reportée par Villani, de manière résumée mais toujours assez fidèle au texte d'origine³⁵⁵. La suite de l'acte ne fait que décliner les autres champs d'application du même principe de co-responsabilité limitée (§4), sur les conditions d'exécution (§5) et sur son insertion au sein des Ordonnances de justice (§6). Autrement dit, lorsque Villani estime que ce fut le seul changement apporté aux Ordonnances et que « toutes les autres ordonnances de justice demeurèrent en l'état », il n'a pas tort.

Mais Villani s'appuie-t-il vraiment sur le texte pour écrire ce chapitre, ou bien se contente-t-il de reporter ce qu'il en a entendu ? Nul doute que de telles décisions devaient donner lieu à d'intenses débats, qui dépassaient le simple cadre des conseils compétents. Un détail laisse toutefois entrevoir les conditions de rédaction. Le principe de co-responsabilité connaît une nouvelle modification en octobre de l'année suivante, quand les conseils du Capitaine et du Podestat entérinent une série de lois anti-magnats. Villani s'attelle de nouveau à en donner un bref résumé.

³⁵⁵ *Ordonnances de justice*, rub. 136 : *Et si dictus magnas condemnatus postea quommodocumque representaretur in fortiam communis Florentie per illos coniunctos qui pro eo tenerentur secundum modum predictum vivus, et suspes, quod in dicto casu omnis pecunie quantitas que solua foret ipsi communi per dictos coniunctos, vel eorum nomine, restituatur eisdem sic solventibus, vel pro quibus solutio facta foret, vel habentibus iura ab eis, vel aliquo eorum. Si autem representaretur interemptus, vel occisus, vel vulneratus, seu infirmus, sit in deliberatione [...] utrum debeat fieri restitutio dicte pecunie in totum, vel pro parte ne ne [...]* ; à comparer avec *Nuova cronica*, XIII 23 : «...con patto dove e quando rendessono preso il malfattore, o l'uccidessero, riavessono dal Comune le libre III^M ch'avessono pagate. »

« En cette année, le XXXI octobre, le menu peuple qui dirigeait la Commune fit une nouvelle réforme et loi contre les grands, qui fut incluse dans les Ordonnances de justice ; à savoir que chacun serait désormais co-responsable de ses consorts, même s'il avait (ou faisait semblant d'avoir) quelque inimitié avec eux, et ceci afin de faire cesser tous les méfaits commis par les grands contre les populaires ; et ils décrétèrent également que tous les grands qui étaient à l'extérieur pour exercer une seigneurie ou à la solde d'un seigneur devraient rentrer dans un certain délai, faute de quoi ils seraient déclarés rebelles. »³⁵⁶

La première décision évoquée se retrouve à la rubrique 135 des Ordonnances de justice, qu'elle vient en fait corriger. Partant du constat que la clause d'exception au principe de co-responsabilité (à savoir qu'il y ait entre le coupable et son consort une « évidente inimitié mortelle ») a donné lieu à un nombre croissant de fraudes, l'ordonnance décrète que, quel que soit l'état des relations, conjoints et consorts des malfaiteurs seront désormais tenus co-responsables, et fixe le montant de l'amende prévue à une somme maximale de trois mille livres³⁵⁷. On retrouve ainsi la somme évoquée par Villani dans le précédent chapitre. Or, ce petit détail permet de comprendre comment l'auteur a mené sa rédaction. Si l'on s'en tient à la chronologie des sources, la première modification des Ordonnances, datée d'octobre 1343, restait assez vague sur ce point, et la somme n'apparaissait en fait que dans un second temps, en octobre 1344. Mais lors de cette seconde révision, l'ordre des rubriques fut inversé : la modification de 1343 fut inscrite sous la rubrique 136, tandis que celle de 1344 fut reportée à la rubrique précédente. Ainsi, dans l'ordre du texte, le lecteur trouvait effectivement d'abord mention d'une amende de trois mille livres. Il est donc fort probable que Villani ait rédigé ces deux chapitres après la seconde phase de correction des Ordonnances de justice, en octobre 1344 – soit un an après la première modification. À cette distance de temps, il apparaît très peu vraisemblable que la description détaillée de l'ordonnance du 25 octobre 1343 s'appuie sur ses seuls souvenirs. Sans doute le chroniqueur a-t-il donc travaillé en s'appuyant directement sur le texte des Ordonnances de justice, dont la dimension législative pour la Commune populaire leur assurait une grande publicité, et qui circulaient en outre sous forme de copies.

³⁵⁶ *Nuova cronica*, XIII 34 : « Nel detto anno, a di XXXI d'ottobre, si fece per lo popolo minuto reggente il Comune una nuova riformazione e legge contro a' grandi, che·ssi guardò adietro, e misesi inn ordine di giustizia, cioè che fosse tenuto l'uno consorto per l'altro nonistante che tra·lloro avessono nimistà, o disimulassono d'averla, per levare ogni vizio a' grandi contro a' popolani. Ancora feciono che ogni grande che fosse di fuori in signoria o al soldo d'alcuno signore, dovesse ritornare infra certo tempo, o sarebbe messo per ribello. »

³⁵⁷ *Ordonnances de justice*, rub. 135, éd. Ildefonso da S. Luigi, dans *Delizie degli eruditi toscani*, t.XIII, op. cit., p.302-305. La seconde décision, visant à interdire aux parents de magnats d'exercer des offices en dehors de Florence, se retrouve quant à elle à la rubrique 133 (p.297-300). La décision est entérinée par le conseils du 19 octobre 1344, soit une dizaine de jours avant la date évoquée par le chroniqueur. Pour un exemple de mise en application de la loi, avec la condamnation d'un Buondelmonte et de ses consorts, cf. Marvin Becker, « Florentine Popular Government (1343-1348) », dans *Proceedings of the American Philosophical Society*, 106/4, 1962, p.372.

2.2.2. Sources documentaires et mémoire communale

L'intérêt de l'auteur pour l'histoire législative et juridique de la Commune, ainsi que l'usage courant de sources documentaires communales, constituent donc un aspect original de la *Nuova cronica*, et tout particulièrement du dernier livre consacré à la période de la Seigneurie populaire de 1343-1348. Cette attention portée aux archives, et de manière plus générale aux circonstances de la conservation de la mémoire documentaire, pose toutefois la question des conditions de consultation.

2.2.2.1. Parcours d'archives et publicité des registres communaux

Il convient d'abord de distinguer une source d'archives, qui est toujours documentaire, d'une source documentaire, qui n'est pas nécessairement extraite des archives. L'auteur précise parfois la provenance de ses documents : le texte de la ligue florentino-vénitienne de 1336, ainsi que les chiffres des entrées et des dépenses de la Commune en 1336-1338 sont, selon ses dires, extraits des « actes » et des « registres de la Commune »³⁵⁸. La lettre du roi Robert au duc d'Athènes de 1342 a en revanche été retrouvée dans les affaires personnelles du duc dont les Florentins se sont emparées après sa fuite, tandis que la copie de la bulle pontificale de Jean XXII lui a été directement envoyée par son frère depuis Avignon..

Concernant le tableau comptable de 1336-1338, la consultation des archives ne fait en revanche aucun doute : à propos des informations transmises au lecteur, Villani ne dit-il pas les avoir « diligemment relevées dans les registres de la Commune » ? La question reste toutefois de comprendre en quelle mesure Villani a pu avoir accès à ces archives. Certes, il vient vite à l'esprit les nombreuses charges qu'il a occupées au sein des institutions communales, et qui ont pu lui

³⁵⁸ *Nuova cronica*, XII 50 : « Questi patti traemo de li atti del nostro Comune. » ; XII 92 : « E in questi tempi queste infrascritte erano le gabelle levate per noi diligentemente de' ligistri del Comune, che, come potrete vedere, montarono in questi tempi da CCC^m di fiorini d'oro l'anno ». Rien n'est dit en revanche sur la manière dont il s'est procuré la lettre du roi Robert de 1333 (XII 3). Le fait qu'elle soit adressée à l'ensemble des offices gouvernementaux (prieurs des Arts, gonfalonier de justice, conseil et Commune) laisse penser qu'une copie a pu en être conservée aux archives ; mais s'agissant d'un document d'intérêt public, parvenu dans un contexte particulier, après la catastrophe que représente la grande inondation de 1333, et vu la teneur de la lettre, il y a fort à parier qu'elle a bénéficié, sinon d'une lecture publique, du moins d'une certaine publicité. La même remarque peut être faite à propos de la seconde lettre du roi Robert, celle adressée au duc d'Athènes lors de son arrivée au pouvoir et qui fut découverte au moment de sa fuite. À ce titre, on constate donc que les périodes d'agitation de la sphère publique, que ce soit dans un contexte de sédition ou de catastrophe, peuvent bouleverser les usages de la communication officielle traditionnelle. À un moment de trouble, où le pouvoir tente de légitimer son autorité, la communication s'empare de tout ce qui peut lui être utile. À ce titre, novembre 1333 et juillet 1343 ont pu être, à Florence, des moments de plus grande publicité des informations.

donner directement accès aux documents. Toutefois, l'époque qui nous retient ici n'est plus celle de sa participation active au gouvernement de la cité. L'accès aux archives communales n'était donc pas réservé aux seuls élites dirigeantes.

À Florence, les archives communales dépendent alors de la Chambre, c'est-à-dire de l'office chargé de la gestion des entrées de la Commune, mais également de la conservation des actes³⁵⁹. Leur soin est confié aux gardiens des actes (*custodi degli atti*). À l'origine, elles conservent uniquement les actes de la Chambre, mais avec le temps y sont également entreposés ceux des procès pénaux et civils, ainsi que les protocoles des décisions des Prieurs et les contrats passés avec les mercenaires étrangers. Les gardiens ont l'obligation de mettre à la disposition du public, sur simple demande, toute une catégorie d'actes, parfois en en fournissant une copie³⁶⁰. En plus des archives, la Chambre conserve également un volume recueillant tous les documents les plus importants, scellé par les sceaux des prieurs et consultable uniquement par eux ou sur leur expresse autorisation. Enfin, les traités passés avec les autres états sont entreposés dans des sacs, une partie (les plus récents) dans les archives mêmes, une partie (les plus anciens) dans la tour du palais du podestat. Autrement dit, pour qui en connaîtrait les parcours, l'accès aux archives n'est pas fermé...

La *Nuova cronica* lève ainsi le voile sur une partie de la culture juridique et politique du public florentin, formé à la lecture de ce type de documentation et intéressé par la discussion des actes législatifs et juridiques. Elle renseigne également sur la publicité de la pratique législative courante de la Commune, et sur la communication des actes communaux.

2.2.2.2. *La mémoire documentaire dans la Nuova cronica*

Il est remarquable enfin de souligner l'attention portée par le chroniqueur aux conditions de conservation des registres de la Commune, dont il s'attache à rapporter tous les événements y afférant. Cette conscience de la valeur mémorielle des archives, lieu de conservation de la mémoire juridique et institutionnelle de la Commune, apparaît clairement à propos de leur destruction au cours du soulèvement contre le duc d'Athènes, en juillet 1343. Exclue de longue date des institutions communales par la législation anti-magnat, les nobles profitaient alors du

³⁵⁹ Cf. Lorenzo Tanzini, « Il più antico ordinamento della Camera del Comune di Firenze : le “*Provisioni Canonizzate*” del 1289 », dans *Annali di Storia di Firenze*, 1, 2006 p.139-179.

³⁶⁰ Robert Davidsohn, *Storia di Firenze*, op. cit., 4, p.204-205.

tumulte pour faire disparaître les registres des condamnés, espérant ainsi ouvrir la voie à leur réintégration.

« Le palais fut alors pillé de tous ses biens, jusqu'aux fenêtres et aux bancs de la Commune, et tous les actes et les écritures furent pris et brûlés, tandis que la prison de la Volognana était forcée et les prisonniers libérés. Puis ils forcèrent la Chambre de la Commune et en sortirent tous les livres sur lesquels étaient inscrits les bannis, les rebelles et les condamnés, et ils les brûlèrent tous. Puis de la même manière, ils pillèrent les actes des officiers de la Mercanzia, sans rencontrer de résistance. Au cours d'une si grande sédition, il n'y eut pourtant dans la cité aucun autre pillage ni aucune autre violence physique, si ce n'est contre les gens du duc, ce qui fut une grande chose, et ce grâce à l'union des citoyens pour recouvrer leur liberté et celle de la République de la Commune. »³⁶¹

Amedeo De Vincentiis a souligné comment cet assaut contre la mémoire juridique fut méthodiquement préparé et mené, et comment la violence déchaînée à ce moment-là fut étonnement canalisée vers le seul but de faire disparaître les registres. Il a surtout montré comment l'épisode s'inscrivait dans une logique de contrôle et de construction de la mémoire institutionnelle, incluant d'autres actes telles que la réalisation de peintures infamantes³⁶². On ajoutera que, pour Villani, la création d'un registre communal constitue en soi un événement suffisamment important pour être reporté : création d'un « livre des biens mal acquis » en 1343³⁶³, d'un nouveau registre des bannis quelques mois plus tard³⁶⁴ ou encore d'un registre recensant les créanciers de la Commune au début de l'année 1345³⁶⁵.

Les derniers livres de la *Nuova cronica*, et tout particulièrement le livre XIII, témoignent ainsi d'un souci de participer à la formation et à la transmission de la mémoire communale. Rédigé dans un contexte de forte tension sociale et de réajustement des équilibres institutionnels, l'œuvre

³⁶¹ *Nuova cronica*, XIII 17 : « e rubato il palagio d'ogni loro arnesi infino alle finestre e panche del Comune; e ogni atto e scritture vi furono prese e arse, e rotta la carcere della Volognana, e scapolati i prigionii; e poi ruppono la camera del Comune, e di quella tratti tutti i libri ov'erano scritti gli sbanditi e rubelli e condannati, e arsi tutti; e simile rubati gli atti dell'uficiale della mercatantia senza contasto niuno. Altra ruberia od offensione corporale non fu fatta in tanto scioglimento di città, se non contro alla gente del duca; che·ffu gran cosa, e tutto avvenne per l'unità in che·ssi trovaro i cittadini a ricoverare la loro libertà e quella della republica del Comune. »

³⁶² Amedeo De Vincentiis, « Politica, memoria e oblio a Firenze nel XIV secolo. La tradizione documentaria della signoria del duca d'Atene », dans *A.S.I.*, 141, 2003, p.209-248. En tant que chroniqueur « semi-officiel », ou tout du moins de personnalité introduite auprès des cercles dirigeants, le travail de Villani participe également au même processus d'écriture de la mémoire institutionnelle, comme en témoigne l'interprétation qu'il donne de la prise de pouvoir du duc d'Athènes. Voir à ce propos Amedeo De Vincentiis, « L'ultima signoria. Firenze, il duca d'Atene e la fine del consenso angioino », dans Andrea Zorzi (dir.), *Le signorie cittadine in Toscana*, op. cit., p.83-120.

³⁶³ *Nuova cronica*, XIII 19 : « [...] e bene avieno ordinato i XIII che·ssi facesse uno libro di malabbiati, ove si scrivessono i mafattori de' grandi, e quelli fossero puniti, ma però non si raffrenavano i malvagi grandi [...] ».

³⁶⁴ *Nuova cronica*, XIII 32 : « Ancora nel detto tempo e mese furono per lo detto popolo fatti uficiali a rimettere tra ribelli certi Ghibellini caporali, e altri possenti stati rubelli prima; però che per la cacciata del duca tutti i libri di rubelli e sbanditi ch'erano in camera furono arsi, sì che di quelli si fece nuovo ligistro. »

³⁶⁵ *Nuova cronica*, XIII 36 : « E nel detto mese di febraio per lo Comune si fece ordine che qualunque cittadino dovesse avere dal Comune per le prestanze fatte al tempo di XX, come adietro facemmo menzione, che·ssi trovaro più di DLXX^M di fiorini d'oro, senza il debito di meser Mastino della Scala, ch'erano presso di Cm fiorini d'oro, si mettessono in uno ligistro ordinatamente ».

de Giovanni Villani contribue ainsi à la formation d'une culture documentaire visant à retranscrire dans le débat public la pratique législative courante des institutions. Le ton souvent contestataire avec lequel l'auteur aborde cette activité relève des stratégies personnelles de l'auteur, qui utilise souvent la narration historique comme un moyen de dénoncer les fauteurs de discorde, ou d'exprimer son opposition à la Seigneurie populaire qui a procédé à la marginalisation des grands marchands³⁶⁶. Décrire l'acte législatif constitue à cet égard un préalable à sa dénonciation.

Mais ces chapitres ne se résument pas à la dénonciation ponctuelle de la politique communale. Dans le contexte de crise idéologique et institutionnelle que rencontre la Commune populaire florentine depuis le courant des années 1330, et qui s'accélère au début de la décennie suivante avec l'expérience malheureuse du gouvernement personnel du duc d'Athènes et le rétablissement chaotique des institutions communales, le fait de consigner les actes législatifs prend dans la *Nuova cronica* un sens particulier. La destruction des archives lors de la révolte de 1343 constitue à cet effet un moment marquant pour Villani, qui entrevoit alors toute l'importance de conserver la mémoire des actes. Le sentiment d'une menace pesant sur les institutions, qui mettrait en danger les piliers idéologiques de la Commune guelfe, populaire et marchande, pousse alors Villani à constituer une mémoire documentaire visant à inscrire dans l'ADN de la cité les formes institutionnelles auxquelles il est attaché. Quitte à opérer une sélection dans les documents employés, et écarter ceux qui pourraient s'avérer compromettants : nulle mention n'est ainsi faite de l'*iter* décisionnel qui avaient porté le duc d'Athènes au pouvoir, pourtant long et parfaitement documenté dans les archives ; et il choisit au contraire de présenter l'arrivée du duc au pouvoir comme un coup de force mené contre les institutions communales³⁶⁷. Un moyen d'exclure cette expérience de l'histoire institutionnelle de la Commune.

3. Les sources orales et l'expérience personnelle : entre opinion publique et discours civique

La réflexion sur les sources relatives à l'histoire contemporaine du chroniqueur nous amène à aborder, de près ou de loin, la question de la communication orale et de la définition d'un espace

³⁶⁶ Sur la subjectivité du récit, cf. infra, p.206. La question des rapports de force au sein des offices communaux sera traitée au chapitre 4, p.314.

³⁶⁷ Amedeo De Vincentiis, « L'ultima signoria », art. cit., p.83-120.

public, dans lequel le chroniqueur puise une partie de sa matière. Il s'agit de phénomènes diffus relevant de ce que la sociologie, à la suite des travaux de Jürgen Habermas, a appelé la sphère publique, et que l'on qualifierait aujourd'hui de rumeurs ou d'opinion publique. Enfin, pour compléter cette étude des sources de l'histoire contemporaine, il conviendra d'aborder la question de l'implication personnelle du chroniqueur dans l'histoire de son temps.

3.1. L'historien à l'écoute de la sphère publique : rumeurs et opinion publique

3.1.1. La notion d'opinion publique dans les sociétés médiévales

Le syntagme « opinion publique » est inusité au Moyen-âge, et n'apparaît qu'à la fin de l'époque moderne, à laquelle Jürgen Habermas a rattaché la naissance du concept kantien de « sphère publique » (*Öffentlichkeit*). S'appuyant sur cette notion, Habermas définissait l'espace public comme le lieu où un public exerce sa critique. Or selon lui, ce lieu ne serait pas constitutif de la société médiévale, dans la mesure où il considère le Moyen âge comme une époque où l'opposition entre *publicus* et *privatus*, héritée de la pensée grecque et du droit romain, n'a aucun caractère contraignant³⁶⁸.

Mais concernant la période médiévale, la réflexion d'Habermas se base essentiellement sur le modèle seigneurial de la société féodale³⁶⁹. Or, dans le contexte urbain des cités italiennes, une sphère publique, entendue comme « espace commun » (*locus communis*), prend forme au fur et à mesure que les instances communales se développent et prennent en main la gestion des lieux publics : ceux destinés au commerce, au gouvernement ou à l'administration de la justice. Dans les grandes cités marchandes, les lieux de commerce sont ainsi gérés, dès le XII^e siècle environ,

³⁶⁸ Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, 1978, p.13-37. Sur la question de la notion de sphère publique dans l'historiographie récente, cf. Sylvain Parent, « Publication et publicité des procès à l'époque de Jean XXII (1316-1334). L'exemple des seigneurs gibelins italiens et de Louis de Bavière », dans *M.E.F.R.M.*, 119/1, 2007, p.93-94.

³⁶⁹ Pour résumer, Habermas convient que, comme durant l'Antiquité, l'organisation économique du travail social fait de la maison du seigneur le centre de tous les rapports de domination, mais il estime que la position du seigneur au sein du processus de production ne peut être comparée au pouvoir discrétionnaire et privé de l'*oikodespotès* grec ou du *pater familias* romain. Le pouvoir sur le fief et les rapports féodaux qui en découlent peut certes être compris comme une *jurisdictio*, mais celle-ci ne règle pas l'opposition entre pouvoir discrétionnaire de type privé (*dominium*) et autonomie publique (*imperium*). Il existe des privilèges plus ou moins larges, mais aucun statut qui permette à des individus d'être distingués comme autorité privée : l'autorité sur une maison n'est pas un pouvoir d'ordre privé.

comme des espaces publics, c'est-à-dire des lieux ouverts et accessibles à tous, dont la gestion et l'aménagement sont placés sous l'autorité de tous et menés au nom du bénéfice public (*ad comunem utilitatem*)³⁷⁰. Les réglementations édilitaires strictes et coercitives mises en place dès cette époque montrent qu'il existe bien un espace public au sens topographique du terme. L'espace urbain apparaît alors comme la mise en scène de l'instance communale et de la puissance publique, avec la construction d'abord du *palatium communis*, vite pourvue d'une place (*platea communis*)³⁷¹. Cet espace, lié autant symboliquement que concrètement au gouvernement communal, est le lieu d'expression de la république, où se tient la distribution des denrées alimentaires pendant les périodes de paix et où s'expriment les mécontentements durant les périodes troublées. Le souvenir de la création d'un tel espace, dans et par lequel doit s'exprimer la puissance communale, est scrupuleusement conservé par l'historiographie³⁷².

Parallèlement à son expression topographique, la notion de sphère publique s'étend également au discours. Dans la théorie d'Habermas, l'expression de cette sphère, ce qu'il désigne comme « l'opinion publique » (*die öffentliche Meinung*), revêt deux sens distincts, selon que l'on prend en compte l'instance critique qui réagit à la « publicité » (*Publizität*) imposée par l'exercice du pouvoir, ou bien l'instance « purement réceptrice de la publicité de démonstration », c'est-à-dire la réclame, celle qui vante programmes politiques, institutions, etc. Ces deux formes de « publicité » s'adressent en fait à un destinataire commun, le public : l'opinion publique désigne alors sa capacité à recevoir cette publicité, à se positionner en fonction et à réagir au discours public³⁷³. Or, selon Habermas, l'opinion publique n'apparaît donc qu'au moment où émerge un « public que l'on suppose titulaire de droits et d'une raison politique » – une étape qu'il situe dans le contexte de l'absolutisme tardif du XVIII^e siècle³⁷⁴.

Sandro Landi a souligné pour sa part les limites d'une interprétation aussi stricte du terme et de la chronologie, soutenant au contraire la nécessité d'élargir l'horizon conceptuel et lexical, et surtout de redonner à la notion sa profondeur historique. Il distingue ainsi, à l'intérieur de l'opinion publique, le « concept idéologique » et le « concept descriptif »³⁷⁵. Le premier est défini comme une pure construction discursive, dont les enjeux doivent être recherchés dans un

³⁷⁰ Voir à ce propos Elisabeth Crouzet-Pavan, *Les villes vivantes. Italie XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 2009.

³⁷¹ Elisabeth Crouzet-Pavan, op. cit., p.144-149.

³⁷² *Nuova cronica*, IX 26 : « Nel detto anno MCCLXXXVIII si cominciò a fondare il palagio de' priori per lo Comune e popolo di Firenze. [...] i priori che reggeano il popolo e tutta la repubblica non pareo loro essere sicuri ove abitavano innanzi, ch'era ne la casa de' Cerchi bianchi dietro a la chiesa di San Brocolo. E colà dove puosono il detto palazzo furono anticamente le case degli Uberti, ribelli di Firenze e Ghibellini; e di que' loro casolari feciono piazza, acciò che mai non si rifacessono. »

³⁷³ Jürgen Habermas, *L'espace public*, op. cit., p.246

³⁷⁴ Sandro Landi, « Notes pour une histoire de l'opinion publique », p.10.

³⁷⁵ Idem, p.1.

contexte linguistique déterminé : c'est la position d'Habermas. Le concept descriptif, en revanche, renvoie davantage à une réalité sociale. En ce sens, la sphère publique peut être vue comme le domaine privilégié de la communication. Le discours public peut être le fait de l'autorité publique, auquel cas il s'apparente à une propagande dont la diffusion est organisée et encadrée « par en-haut »³⁷⁶, par le biais d'instruments institutionnalisés, comme le crieur ou l'ambassadeur³⁷⁷. Il peut également naître de manière spontanée et incontrôlée, non plus du fait de l'autorité publique mais du public lui-même. Avant l'invention des *avvisi* au XV^e siècle, en dépit donc des progrès de l'alphabétisation, cette communication publique reste essentiellement orale : c'est le cas de la rumeur, que les sociologues définissent comme une « proposition destinée à être crue, véhiculée oralement, sans que l'on puisse vérifier son exactitude »³⁷⁸.

3.1.2. Présentation lexicale de l'opinion publique dans la *Nuova cronica*

Thème fréquent de la littérature classique et médiévale, la rumeur a pourtant longtemps posé problème aux auteurs en raison des difficultés conceptuelles à l'appréhender. Il est donc utile de commencer cette recherche par une étude du vocabulaire employé dans la *Nuova cronica* pour décrire ce phénomène. C'est, à peu de choses près, celui que l'on retrouve dans le reste de la tradition littéraire médiévale : « rumeur » (*romore*), « renommée » (*fama*) et « on-dit » (*si disse*).

Une remarque préalable s'impose à propos du terme « rumeur ». Comme le latin *rumor*, l'italien *romore* a d'abord le sens de bruit vague et confus, produit par une multitude de voix. De là découle notre acception du mot rumeur au sens d'opinion de la foule, mais de là provient également le sens qu'on lui donnait au Moyen âge, à savoir celui de tumulte, de mouvement séditieux : c'est essentiellement dans ce sens-là que Villani emploie ce terme³⁷⁹. Mais si, au sens propre, la rumeur

³⁷⁶ Sur les média utilisés pour mettre en œuvre une propagande, cf. Philippe Contamine, « Aperçus sur la propagande de guerre, de la fin du XII^e au début du XV^e siècle : les Croisades, la Guerre de cent ans », dans *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Rome, 1994, p.8-12.

³⁷⁷ Sur les divers aspects, notamment topologiques, de la proclamation et de la communication orale des informations publiques, cf. Nicolas Offenstadt, « La paix proclamée: acteurs, gestes et réception de la publication des accords de paix pendant la guerre de Cent Ans », dans R.M. Dessi (dir.), *Prêcher la paix et discipliner la société. Italie, France, Angleterre (XIII^e-XV^e siècle)*, Turnhout, 2005, p.201-224. [Lyon-BIU]

³⁷⁸ Colette Beaune, « La rumeur dans le Journal du Bourgeois de Paris », dans *La circulation des nouvelles au Moyen Age*, Rome, p.191.

³⁷⁹ Dans la *Nuova cronica*, le *romore* est d'abord le bruit indistinct porté par la multitude, qui s'exprime avec « grands cris, grande pompe, grand tumulte et rumeur » (*con gran pompa e romore, a grido e a romore, con grande timolto e romore*). Ce sont en fait les cris du peuple qui se « soulève » (*levato a romore*), le bruit de la masse mue (*commossa*) au sens propre du terme par une volonté souvent séditieuse. Le terme est généralement accompagné d'un verbe exprimant le mouvement : « se mettre en branle » (*commoversi*) ou « se soulever » (*levarsi*). En ce sens, la rumeur correspond à une phase précise de la sédition. C'est le moment où le peuple descend dans la rue, quand le

renvoie à la traduction auditive du tumulte, elle n'est pas totalement distincte de l'autre signification, celle de la nouvelle. Car comme elle, le *romore* traduit d'abord un phénomène auditif, indistinct et incontrôlable. Le phénomène du tumulte appartient du reste au domaine de l'expression publique, puisque c'est précisément la manifestation concrète de l'humeur et de l'opinion de la multitude anonyme. On verra plus tard que, en tant que manifestation publique, elle prend également place dans la prise en compte des opinions publiques, dont elle est une expression³⁸⁰.

En tant que phénomène anonyme et public, l'opinion publique renvoie également à la notion de notoriété, à ce qui est connu de tous. Elle est ainsi parfois exprimée par le terme « *fama* ». Toutefois, de manière assez classique, la *fama* villanienne désigne avant tout la réputation, parfait synonyme de renommée (*rinomea*)³⁸¹. En ce sens, la *fama* est un phénomène qui appartient à la sphère publique, dans la mesure où la renommée relève de ce qu'Habermas définissait comme « l'instance réceptrice de la Publicité de démonstration »³⁸². La *fama* s'inscrit donc dans une opposition entre le domaine public et la chose privée, où elle côtoie les notions de « notoire » et de « manifeste », c'est-à-dire de ce qui est public sans être démontré. Les docteurs en droit du XIII^e siècle ont contribué à mieux distinguer ces notions en définissant la *fama* comme une catégorie juridique et en lui donnant le sens de « commune renommée »³⁸³. Mais même lorsqu'elle dépend d'une décision de justice, la *fama*-renommée renvoie au modèle de la Publicité habermassienne : la renommée ne se décrète pas, mais dépend de la sphère publique en cela qu'elle est définie par l'opinion commune. Dans la *Nuova cronica*, le terme *fama* sert généralement à désigner la réception d'une information à l'intérieur de cet espace public : à l'occasion de la

soulèvement se profile. Il est donc précédé du rassemblement sur la place et suivi ou accompagné de la prise d'arme. Presque toujours, la rumeur se transforme en révolte, et le mouvement en soulèvement. D'abord en ébullition (*gran bollore*), le peuple finit par soulever la rumeur. La rumeur est proche de la fureur (*a romore e a furore, con gran furia e romore*), et les bruits et les cris laissent place aux gestes. Le peuple prend les armes et joint les actes à la parole (*correre a romore e ad arme*).

³⁸⁰ Jürgen Habermas, *L'espace public*, op. cit., cité par Sandro Landi, *Naissance de l'opinion publique*, op. cit., p.9.

³⁸¹ Voir par exemple *Nuova cronica*, XII 19 : « E ciò [papa Giovanni XXII] fece, secondo si disse, più per infestamento del cardinale dal Poggetto suo nipote e degli altri suoi parenti, a ciò che non morisse con quella sospeccionosa fama... ». Sur la notion de *fama*, cf. Claude Gauvard, « La *fama*, une parole fondatrice », dans *Médiévales*, 24, 1993, p.5-13.

³⁸² Jürgen Habermas, *L'espace public*, op. cit., p.246

³⁸³ Selon Tancrède, la *fama* n'est pas issue d'une source déterminée mais plutôt d'un auteur incertain, voire d'une source plurielle et multiple : la renommée est définie par le nombre de personnes qui la font circuler et ses lieux de prédilection sont ceux de l'espace public, foires et marchés. La renommée est ainsi définie comme catégorie juridique, qui dépend en ce sens d'une décision de justice : la bonne réputation (*buona fama*) est la qualité qui échappe à « l'infâme » et qui l'empêche de témoigner devant un tribunal, tandis que diffamer quelqu'un (*infamare*) est un crime. Sur la portée judiciaire de l'opinion publique, cf. Julien Théry, « *Fama* : l'opinion publique comme preuve judiciaire. Aperçu sur la révolution médiévale de l'inquisitoire (XII^e-XIV^e siècle) », dans B. Lemesle (dir.), *La preuve en justice, de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, 2003, p.119-147 ; voir également Annick Porteau-Bitker et Annie Talazac-Laurent, « La renommée dans le droit pénal laïque du XIII^e au XV^e siècle », dans *Médiévales*, 24, 1993, p.67-80.

grande crue de l'Arno de 1333, Villani nous dit ainsi que la « renommée et nouvelle (*fama e novella*) » du déluge fut telle que toute la Chrétienté en fut informée³⁸⁴. La *fama* renvoie donc à une information qui, comme la rumeur, circule oralement et par le bouche-à-oreille (*divulgata la boce e la fama*)³⁸⁵.

Une dernière expression traduisant la notion d'opinion publique sont les « on-dit », expression vague hérité des latins *dicitur* ou *aiunt* et qui souligne là encore la dimension orale du phénomène. La plupart des occurrences sont au singulier (*si disse*), l'expression est alors neutre et renvoie à une multitude vague, une source indéfinie. Au pluriel, en revanche, elle permet de mieux définir les vecteurs. On devine alors un groupe, une somme d'individus : ce peuvent être certains (*alcuni dissono*) qui s'opposent à d'autres (*altri dissono*). C'est souvent la majorité tout simplement (*i più dissono*). Comme la *fama*, l'expression renvoie à l'idée de fait notoire et manifeste³⁸⁶. Avec près de 150 occurrences de l'expression « si disse » (et variantes), les « on-dit » tiennent dans la *Nuova cronica* une place centrale parmi les vecteurs d'informations et les outils de formation de l'opinion.

La lecture de la *Nuova cronica* donne ainsi l'image d'un Villani attentif non seulement aux événements de son époque, mais également à ce qui s'en dit autour de lui. Le chroniqueur n'est pas isolé dans la pénombre d'un *scriptorium*, et sait mettre à profit les différents cercles de sociabilité : dans son commentaire à l'*Enfer* de Dante, Filippo Villani, neveu et continuateur de Giovanni, raconte ainsi avoir assisté dans son jeune âge aux discussions entre son oncle et le Poète³⁸⁷. C'est la trace de ces discussions que l'on retrouve à travers des expressions récurrentes dans le texte, telles que « nous entendîmes » (*sentimmo*) ou « nous sûmes » (*sapemmo*)³⁸⁸.

³⁸⁴ *Nuova cronica*, XII 2.

³⁸⁵ Si en tant que catégorie juridique la renommée correspond à une définition contrôlée, en tant que nouvelle la *fama* suit davantage le parcours incontrôlé de la rumeur. Tout comme le bruit et la rumeur, la *fama* « court » (*corse la fama*), c'est-à-dire qu'elle se répand vite et partout, de manière incontrôlée mais aussi irraisonnée. L'avancée des armées, par exemple, est un moment propice à la circulation des rumeurs. Villani rapporte ainsi que l'arrivée des Tartares dans les plaines d'Europe, en 1239, avait causé une « grande et épouvantable *fama* » en Italie. La *fama* est l'écho d'un public nombreux, d'une multitude anonyme plutôt que des individus. Elle renvoie à ce qui est manifeste et appartient à la sphère publique (*come corse la fama piùvicamente*). Elle s'apparente alors à la rumeur et sa fiabilité est justifiée par sa seule notoriété, c'est-à-dire par la reconnaissance et l'acceptation du public.

³⁸⁶ *Nuova cronica*, VIII 86 : « E dissesi, e fu manifesto, che·lla maggiore cagione perché lo re d'Araona ingaggiò la detta battaglia, fu fatto per lui con grande senno e per grande sagacità di guerra, per fare partire lo re Carlo d'Italia... »

³⁸⁷ Filippo Villani, « Comento al primo canto dell'Inferno », dans *Collezione di opuscoli danteschi inediti o rari*, 31, 1896, p.79, cité par Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit., p.25.

³⁸⁸ *Nuova cronica*, XII 2 : « per la quale scurazione infino allora per savi religiosi e per mostramento d'astrolaghi fu sermonato in pergamo in Firenze, il quale noi udimo, che ciò significava grande secco nella presente state vegnente » ; XII 133 : « e questo sapemmo di certo, però ch'eravamo presenti al trattato, del numero delli stadichi. » ; XIII 107 : « questo sapemmo da alcuno di nostri ambasciatori, con cui il legato ne parlò, uomo degno di fede. »

3.2. Réception et analyse du témoignage dans la *Nuova cronica*

Face à ses sources, quel sont les outils dont dispose l'historien pour juger de leur fiabilité ? Au Moyen âge, le rapport aux sources est essentiellement basé sur la notion d'autorité, qui renvoie à la source plutôt qu'à l'information elle-même. Dans l'historiographie, la question l'authenticité du témoignage n'est pas essentielle. Elle ne dépend pas en tout cas de sa vérité, mais plutôt de l'autorité de sa source : en un mot, ce qui compte, c'est donc avant tout la crédibilité de l'informateur, qui dépend de son identité, avant celle de l'information³⁸⁹.

3.2.1. Identité et autorité du témoin

En enregistrant le témoignage de ses contemporains, fût-il oral ou écrit, le chroniqueur prend souvent la peine d'identifier sa source, afin d'affirmer sa fiabilité. Ces « hommes dignes de foi » (*uomini degni di fede*) sont souvent des proches, des connaissances personnelles, voire des intimes ou des membres de sa famille. Ces témoins sont alors identifiés par leur nom ou leur lien avec le chroniqueur : c'est Pera Balducci³⁹⁰, collègue de Villani au collège des Prieurs, ce sont ses frères, Matteo ou Francesco Villani³⁹¹, ou encore son voisin Guicciardo Bastari³⁹² ou son ami Dionigi de' Roberti³⁹³. La plupart de ces témoins fiables sont toutefois des anonymes, parfois de simples rencontres de passage comme ces gens de la cour de l'évêque de Sion que Villani rencontre « en passant » par là – sur le chemin de Flandres certainement. La liste de ces hommes « dignes de foi » nous permet ainsi de dresser le portrait type du témoin fiable dans la *Nuova cronica*, et de saisir à quoi se rattache le concept de fiabilité.

3.2.1.1. Le témoin fiable dans la *Nuova cronica*

La fiabilité ne dépend pas de la renommée ou de la célébrité, et peut tout aussi bien se construire dans l'anonymat. Mais même anonymes, les témoins sont toujours désignés par leur

³⁸⁹ Bernard Guenée, « La critique des témoignages », dans *Histoire et culture historique*, op. cit., 1980 ; Idem, « 'Authentique et approuvé' : recherches sur les principes de la critique historique au Moyen Age », dans *Politique et histoire au Moyen Age. Recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale*, Paris, 1981.

³⁹⁰ *Nuova cronica*, VII 53.

³⁹¹ *Nuova cronica*, XII 19, XIII 51.

³⁹² *Nuova cronica*, IX 35.

³⁹³ *Nuova cronica*, XI 87.

fonction sociale : c'est un religieux³⁹⁴ ou un homme politique³⁹⁵, certains sont dits « de grande autorité », d'autres sont qualifiés de « sages³⁹⁶ », mais la majorité sont surtout des marchands³⁹⁷. Tous en tout cas possèdent un statut social clairement identifié, et l'on ne retrouve parmi eux aucun être indigne : les femmes, les enfants, les infidèles (juifs ou musulmans), voire même le petit peuple ne sont pas interrogés. Les liens personnels (frères, amis) sont également essentiels, surtout dans le monde marchand où la parenté est un élément clé de la vie sociale aussi bien qu'économique. Les témoins fiables sont donc souvent prélevés dans ces réseaux de parenté et de clientèle.

En réalité, ces témoins ont surtout en commun d'avoir assisté directement aux événements qu'ils rapportent. Que ce soit sur les hauteurs de Florence, dans les plaines de Lombardie, à Milan, Naples, Sion, Avignon ou dans le Frioul, mais aussi à Tunis, Acre ou Sébaste, tous ont été sur place et tous ont pu voir. Et tant mieux si les témoins oculaires sont plusieurs et que leurs témoignages concordent : l'information gagne alors en fiabilité³⁹⁸. Se dessine ainsi une chaîne de fiabilité, au sommet de laquelle se trouve le témoignage oculaire. Le témoin le plus fiable est celui qui a vu, à l'instar du chroniqueur qui, à propos des guerres de Flandres, renforce la crédibilité de son récit en précisant qu'il se trouvait alors dans le pays, et qu'avec « foi oculaire [il vit et sut] la vérité » (*con oculata fede vedemmo e sapemmo la veritate*)³⁹⁹.

La fiabilité d'un témoignage repose donc sur deux principes. Est digne de foi d'abord celui qui est connu de l'auteur, ou reconnu publiquement comme tel : ce premier critère tient donc au statut social, selon la notion classique d'*auctoritas*. Dans ce cas, ce que l'historien juge et approuve, ce n'est pas tant le témoignage que le témoin⁴⁰⁰. Au-delà de ce premier critère d'autorité, la fiabilité dépend également de la longueur de la chaîne de transmission du témoignage, qui gagne en fiabilité au fur et à mesure qu'elle se raccourcit. Villani suit en ce sens la tradition historiographique médiévale, qui établit une hiérarchie entre les différents types de témoignages, avec au sommet ce qui a été vu *oculis propriis*, puis ce qui a été entendu et, enfin, ce qui a été lu⁴⁰¹.

³⁹⁴ *Nuova cronica*, XII 2 (abbé de Vallombrosa).

³⁹⁵ *Nuova cronica*, XIII 51 (ambassadeur de la commune), XIII 107 (bailli du roi de Naples).

³⁹⁶ *Nuova cronica*, XIII 51, X 11.

³⁹⁷ *Nuova cronica*, VII 53, VIII 50, VIII 145, XIII 84, XIII 101, XIII 122.

³⁹⁸ *Nuova cronica*, XIII 67 : « Nella detta dolorosa e sventurata battaglia per lo re di Francia si disse per li più che scrissono che vi furono presenti, quasi inn-accordo, che bene XX^M uomini tra piè e a' cavallo vi rimasono morti ».

³⁹⁹ Cette expression d'*oculata fede*, difficilement traduisible par ailleurs, est chargée d'un sens encore plus profond. On la rencontre d'ailleurs dans d'autres ouvrages. Cf. Bernard Guenée, *Histoire et culture historique*, op. cit., p.77-85.

⁴⁰⁰ Bernard Guenée, *Histoire et culture historique*, op. cit., p.129-133.

⁴⁰¹ Mireille Chazan, « La méthode critique des historiens dans les chroniques universelles médiévales », dans *La méthode critique au Moyen Age*, Turnhout, 2006, p.229-230 ; Bernard Guenée, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Age », dans *Annales E.S.C.*, 1973, 28, p.997-1016.

La fiabilité du témoin prime donc sur la vraisemblance du récit, puisqu'un témoignage peut bien paraître « merveilleux », « presque impossible » ou même « incroyable ». C'est tout particulièrement le cas en ce qui concerne l'histoire des périphéries du monde chrétien, de l'Orient ou de l'Afrique, qui, comme on l'a déjà souligné, possèdent dans la *Nuova cronica* une dimension sémantique différente du fait de son éloignement géographique et culturel⁴⁰². Les témoignages portant sur ces espaces, dans lesquels prime la signification morale et providentielle de l'histoire, paraissent ainsi échapper à l'approche critique qu'il réserve en revanche à l'histoire de l'Occident. Ainsi, peu importe que les fléaux qui s'abattent sur la Turquie lors de l'apparition de la Grande peste en 1347 paraissent incroyables⁴⁰³ : d'une part, des marchands fiables étaient sur place et ont attesté de ces colonnes de feu et ces marées de vers ; d'autre part, peu importe également la vraisemblance de ces faits, et encore moins leur véracité, ce qui compte en revanche, c'est la portée moralisatrice de ces exemples.

3.2.1.2. *Foi et fiabilité en milieu marchand*

Les notions de foi et de fiabilité n'appartiennent pas exclusivement au domaine de l'historien. On ne s'attardera pas sur la question de la foi religieuse, qui renvoie toutefois elle aussi à l'idée d'autorité. Les notions de fiabilité, et plus généralement l'authenticité, acquièrent en effet une importance nouvelle dans la culture juridique des communes italiennes des XIII^e et XIV^e siècles, notamment avec le développement du notariat, garant de l'authenticité et de la fiabilité des actes officiels. S'il n'est pas nécessaire de revenir sur les liens entre notariat et historiographie, largement décrits par l'historiographie, on évoquera simplement l'importance des notaires dans l'historiographie communale⁴⁰⁴. Pour Alessandro Barbero, si Villani ne saurait évidemment être inclus dans cette catégorie, il existe de nombreux parallèles permettant de comprendre pourquoi les contemporains ont pu lui prêter une foi comparable à celle que l'on prête à un notaire, ou au narrateur d'une histoire officielle, authentique et approuvée⁴⁰⁵.

Il convient toutefois de mentionner un autre aspect de l'identité de Villani, celle de marchand, une activité dans laquelle les notions de fiabilité et d'authenticité possèdent une dimension

⁴⁰² Cf. supra, p.144.

⁴⁰³ *Nuova cronica*, XIII 84.

⁴⁰⁴ On citera simplement Girolamo Arnaldi, « Cronache con documenti, cronache 'autentiche' e pubblica storiografia », dans *Fonti medioevali e problematica storiografica*, Rome, 1976, p.351-374, ou plus récemment Marino Zabbia, *I notai e la cronachistica cittadina italiana nel Trecento*, Rome, Istituto Italiano per il Medioevo, 1999, et id., « Notariato e memoria storica. Le scritture notarili nelle città dell'Italia settentrionale (sec. XII-XIV) », dans *B.I.S.*, 97, 1991, p.75-122.

⁴⁰⁵ Alessandro Barbero, « Storia e politica fiorentina », op. cit., p.16-17.

juridique très forte⁴⁰⁶. Avec l'apparition et le développement des nouveaux instruments financiers, comme la lettre de paiement, les transactions financières reposent désormais entièrement sur la bonne réputation d'une compagnie, autrement dit sur la fiabilité de ses associés. En tant qu'homme d'affaires de premier plan, Villani est lui-même coutumier de ces opérations financières : c'est sous sa direction que la compagnie des Buonaccorsi s'est spécialisée dans les opérations de financement et de transfert de fonds à l'échelle européenne, et il a donc souvent dû être amené à engager sa foi et sa probité comme garantie. Les premiers documents dans lesquels son nom apparaît sont d'ailleurs deux lettres de paiement rédigées devant notaire en 1299, dans lesquelles il est cité comme témoin⁴⁰⁷. Autrement dit, sa parole a très tôt été engagée, ce qui prouve pour Francesco Paolo Luiso que l'on avait déjà mis à l'épreuve sa capacité professionnelle, sa connaissance du monde des affaires mais aussi, et c'est ce qui nous intéresse, sa fiabilité : servir une compagnie marchande, à plus forte raison la plus grande d'entre elles, celle des Peruzzi, voilà qui peut donc être considéré comme critère de fiabilité. Engager sa parole et se bâtir une fiabilité n'est donc pas un acte anodin pour le marchand.

La fiabilité est donc un concept juridique qui a un sens concret aussi bien dans le domaine de l'historiographie que dans celui des affaires. Est-ce le même sens ? Force est de constater, tout d'abord, qu'à défaut d'une correspondance explicite établie entre les objets, on relève à travers la *Nuova cronica* une équivalence entre les sujets. Sur les douze témoins « dignes de foi » mentionnés, huit d'entre eux, soit les deux tiers, sont précisément des marchands.

3.2.2. Analyse critique de l'information

Face à l'opinion publique, qui est par définition dépourvue de l'autorité éventuelle d'un auteur, les instruments critiques doivent donc s'adapter.

3.2.2.1. Approche quantitative : opinions majoritaire et minoritaire

Bien souvent, le chroniqueur se contente d'enregistrer la rumeur et les on-dits, sans se prononcer sur la crédibilité de l'information : ainsi, après que trois incendies eurent ravagé Florence à quelque temps d'intervalles en l'an 1347, il écrit que « beaucoup » (*molti*) estimèrent

⁴⁰⁶ Michele Luzzati, « Ricerche sulle attività mercantili », art. cit., p.173-235 ; Idem, *Giovanni Villani*, op. cit., .

⁴⁰⁷ Francesco Paolo Luiso, « Indagini biografiche su Giovanni Villani », art. cit., p.1-3.

que c'était l'œuvre d'un esprit malin, mais ne se prononce pas⁴⁰⁸. Une règle semble ainsi primer : tant qu'elle n'est pas contredite, la rumeur mérite d'être mentionnée, peu importe qu'elle soit vraie ou non⁴⁰⁹.

Mais le chroniqueur sait également prendre position. Se dessine alors un sens critique reposant pour l'essentiel sur une analyse quantitative de l'opinion générale, et penchant généralement en priorité pour la *maior pars*. Que ce soit dans le cadre d'une histoire trop ancienne, à propos de laquelle les sources sont nombreuses ou discordantes, ou d'une histoire trop récente, dont les mécanismes restent en partie occultes ou sujets à débat, l'approche quantitative constitue un outil critique simple et efficace. En l'absence de contre-indication, mentionner l'avis majoritaire revient à inviter le lecteur à s'y rallier⁴¹⁰. Ainsi en est-il par exemple à propos d'une rumeur banale faisant du cardinal Bertrand du Pouget le fils du pape Jean XXII : car « parmi les cardinaux, son préféré était messire Bertrand du Pouget, cardinal d'Ostie son neveu (quoique *la plupart disait publiquement* que c'était son fils, et en de nombreux points il lui ressemblait). »⁴¹¹

Si Villani ne conceptualise pas cette approche critique, un autre chroniqueur florentin, Dino Compagni, avait défini avant lui son propre rapport à l'opinion générale, en se proposant, pour ce dont il ne pouvait pas témoigner personnellement, d'écrire selon ce qu'en dit « l'opinion majoritaire » (*maggior fama*), plus à même de retrouver la vérité⁴¹². Le recours l'argument de la majorité, qui consiste à présumer que l'opinion majoritaire a davantage de chances de se conformer à la vérité, à la justice ou au bien commun, constitue un argument topique de la prose

⁴⁰⁸ *Nuova cronica*, XIII 56 : « E nel detto anno passato III volte vi s'accese il fuoco, non trovandovi cagione chi l'avesse acceso o messo; e molti amirandosi di ciò, dissono fu opera d'alcuno maligno spirito. »

⁴⁰⁹ Ainsi, après avoir raconté l'échec de la huitième croisade, et la façon dont Charles d'Anjou renonça à la conquête de Tunis contre paiement d'un tribut (*Nuova cronica*, VIII 38), Villani nous fait part de deux opinions. Cette paix, « certains dirent » (*alcuni dissono*) qu'elle fut la meilleure décision que Charles pouvait prendre face aux ravages déjà causés par la peste. « D'autres » (*altri*) en revanche accusèrent le roi d'avoir agit par avarice, afin de toucher seul le tribut, alors que la conquête aurait dû profiter à tous les Chrétiens. Et Villani de conclure, sans trancher, que « *potrebbe essere stata l'una cagione e l'altra* ». Et quand il fait part des soupçons qui pèsent autour de la mort suspecte d'un roi, peut-être empoisonné, il précise toujours qu'« on n'en sut jamais le vrai ». Pour Bernard Guenée (*Histoire et culture historique*, op. cit., p.82-83), c'est là chose courante chez les chroniqueurs médiévaux : saint Augustin lui-même ne disait-il pas que la rumeur publique, celle que l'on ne peut pas vérifier, ne doit être ni entièrement acceptée ni tout à fait rejetée ?

⁴¹⁰ Mireille Chazan, « La méthode critique des historiens dans les chroniques universelles médiévales », dans *La méthode critique au Moyen Age*, Turnhout, 2006, p.246.

⁴¹¹ *Nuova cronica*, XII 6.

⁴¹² Dino Compagni, *Cronica*, éd. D. Cappi, Rome, 2000, p.3-4 : « Quando io incominciai propuosi di scrivere il vero delle cose certe che io vidi e udi', però che furon cose notevoli le quali ne' loro principi nullo le vide certamente come io: e quelle che chiaramente non vidi, proposi di scrivere secondo udienza; e perché molti secondo le loro volontà corrotte trascorrono nel dire, e corrompono il vero, proposi di scrivere secondo la maggior fama. »

politique⁴¹³. Il prend en outre un sens particulier dans le contexte communal italien, où la comptabilité des voix constitue une pratique familière dans les processus décisionnels.

3.2.2.2. *Approche qualitative : vérité, vraisemblance et utilité du récit*

Au-delà de cette approche proto-statistique, Villani est également capable de produire une critique qualitative, à laquelle il soumet non pas le vecteur mais l'information elle-même. Ainsi, à propos des raisons de la trahison de Manfred par le comte Giordano en 1265⁴¹⁴, Villani évoque deux versions : d'une part, « on disait » (*si disse*) qu'il avait fuit face à la supériorité militaire de l'ennemi, mais, rajoute-t-il, « la plupart disait » (*i più dissono*) que le comte souhaitait se venger ainsi d'un tort subi. Or, constatant que le comte fut parmi les premiers ralliés au roi Charles, Villani préfère « donner foi » à cette seconde version.

Ce qui intéresse l'auteur n'est pas la recherche d'une vérité historique entendue comme fait objectif basé sur des preuves fiables. Dans la *Nuova cronica*, la notion de vraisemblance prime sur celle de véracité. Relatant l'échec de la pacification de 1272 entre Guelfes et Gibelins, Villani rapporte ce qui au départ n'est qu'une rumeur : les Gibelins auraient été menacés de mort s'ils se prêtaient à la réconciliation⁴¹⁵. Bien conscient du caractère fragile d'une telle rumeur et incapable de conclure quant à sa véracité, il décide toutefois d'y accorder foi, car « que ce fut vrai ou non », la réalité des pratiques politiques rend l'explication parfaitement plausible.

Le critère qualitatif se réfère ainsi à la vraisemblance du récit, mais également à son utilité morale. On a déjà relevé le cas particulier du merveilleux oriental, mais le processus est le même en ce qui concerne l'histoire des origines et les mythes de fondation des premiers livres. Comme le souligne Anna Benvenuti Papi⁴¹⁶, les objectifs de la construction narrative sont différents, dans la mesure où la sémiologie des mythes relève d'une fonction essentiellement légitimante située au-delà de toute préoccupation de vérité, voire même de crédibilité⁴¹⁷.

⁴¹³ Philippe Gérard, « II. La décision démocratique », dans *Droit et démocratie. Réflexions sur la légitimité du droit dans la société démocratique*, Bruxelles, 1995, p.157-215.

⁴¹⁴ *Nuova cronica*, VIII 5 : « Allora il conte Giordano veggendo sì possente la gente del re, abandonarono la terra e 'l ponte, chi dice per paura, ma i più dissono per lo trattato fatto da re al conte di Caserta, imperciò ch'egli nonnamava Manfredi, però che per la sua disordinata lussuria per forza avea giaciuto colla moglie del conte di Caserta, onde da llui si tenea forte ontato, e volle fare questa vendetta col detto tradimento. E a questo diamo fede, però che furono de' primi egli e' suoi che s'arrenderono al re Carlo, e lasciato Cepperano, non tornaro a l'oste del re Manfredi a San Germano, ma si tennero in loro castella. »

⁴¹⁵ *Nuova cronica*, VIII 42.

⁴¹⁶ Anna Benvenuti Papi, « 'Secondo che raccontano le storie' : il mito delle origini cittadine nella Firenze comunale », dans *Il senso della storia nella cultura medievale italiana nella cultura medievale italiana*, Pistoia, 1995, p.205-251.

⁴¹⁷ Peu importe que le récit de la refondation de Florence par Charlemagne ne trouve écho dans aucun autre texte :

3.2.2.3. Une catégorie discursive : le « sage », ou la bonne opinion

Logiquement focalisé sur les affrontements politiques de son temps, Villani décrit avec attention la constitution des factions qui agitent la sphère publique en ouvrant ainsi, de manière assez conventionnelle, une fenêtre sur le débat public florentin. Les exemples abondent dans lesquels la constitution des partis est minutieusement décrite⁴¹⁸. Mais ces différents groupes, qui, à quelques rares exemples près, sont toujours les mêmes (Guelfes et Gibelins, Blancs et Noirs, Grands et Populaires, *grassi* et *minuti*, etc.), constituent davantage des catégories socio-politiques plutôt que des groupes d'opinion.

Définir des courants d'opinion nécessite en effet des outils conceptuels qui font défaut à l'esprit médiéval, comme la sociologie ou la statistique. L'approche critique quantitative reste ainsi très approximative dans la *Nuova cronica*. À côté de l'argument majoritaire, c'est donc l'autorité qui demeure le principal critère d'évaluation. À ce titre, l'expert (*intenditore*), c'est-à-dire le détenteur d'un savoir technique (*scienza*) permettant d'interpréter (*intendere*) les événements, est souvent mis à contribution pour trancher dans un débat : les astrologues en sont un bon exemple, eux dont l'opinion est rapportée près d'une vingtaine de fois dans la chronique⁴¹⁹. Toutefois l'expert n'intervient que dans le cadre de sa science, si bien que chaque sujet motivera l'opinion d'un groupe différent : la morale pour les religieux, les phénomènes célestes pour les astrologues, etc.

À côté de « l'expert », la *Nuova cronica* met en scène un autre profil, celui du « sage ». Les deux termes sont proches : la *sapientia* renvoie souvent, dans le vocabulaire médiéval, à la *scientia*, au savoir technique, en premier lieu dans le domaine du droit (le *index* est ainsi *vir sapiens* par excellence). Gino Masi⁴²⁰ souligne toutefois que, si le terme *vir sapiens* s'apparente effectivement aux *boni homines* et autres *iudices*, son emploi ne renvoie pas systématiquement aux institutions politiques ou juridiques. Il s'agit au contraire d'une expression somme toute assez vague, et d'usage plutôt courant dans le langage politique médiéval, puisque la *sapientia* constitue une sorte de vertu transversale, et désigne plus largement la bonne réputation morale, la distinction prestigieuse dans la vie civile. En un mot, selon Masi, « les *sapientes* ne constituent pas tant une

la valeur d'un tel épisode ne réside pas tant dans sa véracité, mais dans l'usage que l'on peut en faire au niveau symbolique. On renverra à ce propos au chapitre 5 de notre travail. Cf. infra, p.431.

⁴¹⁸ Quand en 1316, par exemple, les Florentins s'opposent sur le fait de confier ou non la seigneurie de Florence au roi Robert, il nous offre ainsi un tableau relativement précis de la composition de ces groupes : du côté du roi se trouvaient ainsi « grande partie des Guelfes, grands et membres du Peuple et avec eux presque tous les marchands » (*Nuova cronica*, X 79).

⁴¹⁹ On renverra sur ce point au chapitre 6.

⁴²⁰ Gino Masi, « Fra savi e mercanti suicidi del tempo di Dante », dans *Giornale dantesco*, 39, 1936, p.221-222 ; cité dans Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit., p.26.

somme d'*officia* qu'un *coetus*», une catégorie sociale aux contours imprécis plutôt qu'un groupe clairement défini.

Dans la *Nuova cronica*, la sagesse est le propre de ceux qui sont capables de faire preuve de discernement (*discreto*), de sagacité (*sagace*), de bon sens (*senno*), de celui qui est avisé (*aveduto*). Le sage possède la « science » (*scienza*). C'est celui, en un mot, qui est de « grande autorité ». Ce peut alors être un clerc, un évêque ou un cardinal par exemple⁴²¹, un docteur en théologie⁴²² comme un astrologue⁴²³, un lettré, un notaire peut-être, ou un juriste⁴²⁴, mais aussi, pourquoi pas, un marchand⁴²⁵, voire même un « vilain », à condition toutefois que ce soit un Ancien⁴²⁶. Par le nombre et la diversité des « sages » mentionnés dans la *Nuova cronica*, la sagesse en tant que qualité individuelle apparaît ainsi comme une vertu stéréotypée, autant militaire que religieuse, noble que populaire, et qui renvoie autant au bon sens (*senno*) qu'à la véritable compétence (*scienza*). Le sage est donc celui qui possède l'autorité, celui que l'on écoute car sa qualité d'expert (*intenditore*) donne à son avis une valeur intrinsèque. Plutôt qu'à une réalité sociale, un groupe déterminé de citoyens, la catégorie des « sages » correspond davantage à une construction discursive. De fait, les sages n'interviennent jamais en tant qu'acteurs, mais essentiellement dans le cadre du débat public avec pour rôle d'émettre un jugement critique sur une attitude ou une décision, qu'ils la blâment ou qu'ils la louent.

Ainsi lorsque, dans le contexte des guerres angevines de 1348, les dirigeants florentins décident d'apporter leur soutien à la branche hongroise au mépris de l'alliance traditionnelle avec la dynastie napolitaine, Villani estime « que les sages approuvèrent comme la meilleure solution pour la Commune »⁴²⁷. Conscient de la rupture que cette décision provoque dans la politique extérieure de la Commune, la sagesse (que l'on peut ici assimiler à une *Realpolitik* vis-à-vis du nouveau pouvoir fort) suppose que l'on brise les anciennes fidélités. De même à propos de la peinture infamante du duc d'Athènes que les nouveaux dirigeants décident en 1343 de faire figurer sur les murs du palais communal après son expulsion⁴²⁸. L'objectif était de conserver de

⁴²¹ *Nuova cronica*, IX 69.

⁴²² *Nuova cronica*, IX 140.

⁴²³ *Nuova cronica*, XIII 9.

⁴²⁴ *Nuova cronica*, IX 65.

⁴²⁵ *Nuova cronica*, VII 63.

⁴²⁶ *Nuova cronica*, VIII 26.

⁴²⁷ *Nuova cronica*, XIII 115 : « Di questa venuta di meser Luigi ebbe grande mormorio tra' cittadini, che parte di Guelfi ch'amavano i reali, e ricordavansi de' servigi ricevuti dal prenze di Taranto suo padre, e come meser Carlo suo fratello rimase morto in servizio del nostro Comune con meser Piero suo zio insieme alla sconfitta di Montecatini, l'avessero volentieri ricevuto in Firenze e fattogli grandissimo onore. Ma i rettori, temendo di non dispiacere al re d'Ungheria, tennero il modo detto, e per li savi fu lodato per lo migliore del Comune. »

⁴²⁸ *Nuova cronica*, XIII 34 : « E feciollo per suo dispetto e onta dipignere nella torre del palagio della podestà con messer Cerritieri de' Visdomini, e meser Meliadusso, e il suo conservadore, e meser Rinieri da San Gimignano »

garder le souvenir de cet épisode « à la mémoire et l'exemple perpétuels des citoyens et des étrangers qui la verraient ». Un débat s'engage alors entre les citoyens : faut-il ou non garder le souvenir du traître ? Si certains approuvent une telle décision, « les plus sages la blâmèrent car elle conservait le souvenir des fautes et de la honte de notre Commune, nous qui l'avions fait notre seigneur ».

Mais, en tant qu'experts, leur délibération a valeur de référence et devient en quelque sorte la position à suivre. À ce titre, l'opinion des sages est souvent mise en opposition par le chroniqueur avec les opinions singulières (*alcuni, certi*), renforçant leur valeur. À défaut d'unanimité, et davantage que la majorité, il écoute donc l'opinion des sages. Il s'agit d'une position finalement conforme au sens que l'on doit prêter à l'opinion commune médiévale, celle de la *sanior pars*, laquelle a été définie au XIII^e siècle par Thomas d'Aquin comme la « meilleure opinion », au sens de celle soutenue par « la plupart des hommes ou par ceux qui sont tout spécialement sages »⁴²⁹. Dans les lignes de l'analyste Villani, les sages sont donc moins évoqués en tant que catégorie institutionnelle ou comme groupe d'opinion que une catégorie discursive, un outil rhétorique destiné à appuyer ce qui, aux yeux du chroniqueur, apparaît comme la bonne opinion – autrement dit l'opinion qu'il partage.

3.3. La subjectivité du récit : Villani témoin et commentateur de l'Histoire

Œuvre personnelle, la *Nuova cronica* ne se limite pas à une simple caisse de résonance de l'Histoire, dans laquelle l'auteur ne jouerait qu'un rôle de scripteur. Villani y développe au

stati suoi aguzzetti e consiglieri, a memoria e asempro perpetuo de' cittadini e forestieri che'lla dipintura vedesse. A cui piacque, ma i più di savi la biasimarono, però ch'è memoria del difetto e vergogna del nostro Comune, che l' facemmo nostro signore. » Sur cette peinture, cf. Maria Monica Donato, « 'Cose morali, e anche appartenenti secondo e' luoghi' : per lo studio della pittura politica nel tardo medioevo toscano », dans *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Rome, 1994, p.503. Comme le souligne l'auteur, l'usage est alors courant de diffamer les banqueroutiers, faussaires et autres traîtres contumaces en effigie sur les murs des palais publics, mais la fonction principalement fonctionnelle et surtout transitoire de ces peintures ne nous en a fait parvenir que très peu. Celle évoquée par Villani fait partie du lot des disparues, mais une autre peinture infamante concernant elle aussi le duc d'Athènes a été conservée, permettant ainsi de nous faire une idée du modèle que l'auteur avait sous les yeux. Il s'agit d'une fresque circulaire peinte sur les murs de la prisons des Stinche et attribuée à Andrea Orcagna. Elle représente sainte Anne (titulaire du jour de la révolte) en majesté, protégeant d'une main la cité de Florence, symbolisée par le palais des prieurs, et de l'autre les milices florentines, qui brandissent les gonfalons communaux. Sur la droite, le duc fuit en emportant dans ses bras une créature monstrueuse, symbole de sa fraude et de ses exactions, tandis que ses armes et sa justice sont jetées à terre, brisées. La fresque, détachée des murs de la prison, se trouve aujourd'hui au Palazzo Vecchio. On en trouve une représentation dans l'article précité de Maria Monica Donato (fig. 4). Rien ne dit que la fresque du palais du podestat évoquée par Villani était semblable à celle-là, mais la signification générale devait sans doute être la même.

⁴²⁹ Cité par I. Hacking, *L'émergence de la probabilité*, Paris, 2002, p.52. On renverra également à Julien Théry, article « Moyen-âge », dans P. Perrineau et D. Reynie (dir.), *Dictionnaire du vote*, Paris, 2001, p.667-678.

contraire une narration historique dans laquelle son niveau d'implication personnelle est très élevé. Ses interventions y sont essentiellement de deux ordres, soit qu'il témoigne, soit qu'il commente.

3.3.1. Un témoin privilégié de l'histoire de son temps

3.3.1.1. *Villani, témoin et acteur de l'histoire communale*

Dans les trois derniers livres, couvrant les années 1326-1348, soit la période d'activité du chroniqueur, l'histoire florentine constitue plus du tiers de la matière totale de la chronique, et jusqu'à près de la moitié dans le dernier livre⁴³⁰. En écrivant ainsi l'histoire de sa ville et de son temps, Villani se place d'emblée dans une situation de témoin direct, parfois même oculaire, des événements qu'il rapporte. En outre, au cours de la décennie 1320-1330, les nombreuses charges qu'il occupe au sein des institutions communales renforcent sa situation de témoin privilégié. Il peut ainsi obtenir et transmettre des informations confidentielles et réservées à la pratique administrative. C'est ainsi qu'en 1328, en tant qu'officier de la Chambre, il est en mesure de fournir au lecteur le montant total des dépenses assumées par la Commune durant la seigneurie du duc de Calabre⁴³¹. En 1329, il est officier de la *Biada* en charge du ravitaillement, et peut ainsi décrire par le menu les mesures destinées à lutter contre la disette⁴³². Député par la Commune lors des négociations pour l'achat de Lucques en 1330, il assiste aux dissensions entre les partis et à l'échec des négociations⁴³³. Cette même année, chargé de la supervision des travaux des nouvelles portes en bronze du Baptistère, il témoigne du travail du maître Andrea Pisano⁴³⁴. Après cette date, la carrière politique de Villani subit un coup d'arrêt, et les charges occupées au sein des institutions communales deviennent moins importantes. En 1341 toutefois, il est envoyé

⁴³⁰ Le détail est le suivant : Livre XI (1326-1333) : chapitres consacrés à Florence : 32 % ; au reste de la Toscane : 25 % ; au reste de l'Italie : 32 % ; à d'autres régions : 11 %. Livre XII (1333-1342) : Florence : 34 % ; reste de la Toscane : 27 % ; reste de l'Italie : 24 % ; autres : 15 % ; Livre XIII (1342-1348) : Florence 48 % ; reste de la Toscane : 6 % ; reste de l'Italie : 20 % ; autres : 26 %.

⁴³¹ *Nuova cronica*, XI 50 : « e io il posso testimonare con verità, che per lo Comune fui a farne ragione ».

⁴³² *Nuova cronica*, XI 109 : « E tutto ch'io scrittore non fossi degno di tanto uficio, per lo nostro Comune mi trovai uficiale con altri a questo amaro tempo, e co la grazia di Dio fummo de' trovatori di questo rimedio e argomento. »

⁴³³ *Nuova cronica*, XI 170 : « E io autore, con tutto non fossi degno di sì grandi cose menare, posso essere vero testimonio, però che fui di quello numero con pochi diputato per lo nostro Comune a menare il primo trattato, il quale fu guasto per lo modo detto. »

⁴³⁴ *Nuova cronica*, XI 175 : « E noi autore per l'arte de' mercatanti di Calimala, guardiani dell'opera di Santo Giovanni, fui uficiale a far fare il detto lavorio. »

comme otage à Ferrare dans le cadre des négociations avec Mastino della Scala et assiste ainsi au secret des tractations⁴³⁵.

La chaîne de transmission du témoignage est alors réduite au maximum, permettant au chroniqueur d'attester de l'authenticité des faits rapportés, dont il témoigne à la première personne. Le récit acquiert ici une valeur quasi-probatoire. Or il est remarquable de souligner que ces interventions prennent généralement place dans un contexte polémique, et accompagnent souvent des accusations portées contre un groupe de citoyens auquel Villani s'oppose ou qu'il dénonce. C'est le cas par exemple à propos des négociations sur l'achat de Lucques, qui ont occupé la Commune pendant plus d'une dizaine d'année. En 1330, lors de la première tentative, il accuse un groupe de citoyens (anonymes, mais on peut y reconnaître les partisans de Simone della Tosa)⁴³⁶, d'avoir gêné les négociations qu'il était chargé de mener, provoquant ainsi leur échec et entraînant de graves répercussions pour la politique extérieure florentine. Témoin des faits, Villani en atteste alors de la vérité.

« Et moi auteur, quoique je n'en fusse pas digne, je peux en apporter témoignage de vérité, car je fus de ce nombre, député avec les autres par notre Commune pour mener les premières négociations, qui furent gâchées de la manière évoquée. »⁴³⁷

De nouveau en 1341 quand, otage à Ferrare, il assiste aux négociations des envoyés de la Commune avec le nouveau seigneur de Lucques, Mastino della Scala. Il dénonce alors les malversations dont il a été témoin de la part de certains de ses concitoyens, qui auraient profité du secret des tractations pour détourner une partie de la somme versée par la Commune : car alors que l'achat avait officiellement coûté à Florence le prix de deux cent cinquante mille florins d'or, l'accord conclu à Ferrare portait en réalité sur une somme de cent quatre-vingt mille florins. De nouveau, il justifie l'authenticité de ses propos : « De cela, nous sûmes la vérité car nous étions présent au nombre des otages lors des négociations. »⁴³⁸ Dans les deux cas mentionnés, l'intervention personnelle de Villani ne vise pas à attester de la réalité d'un fait dans une optique historique. Ce n'est pas à la postérité qu'il s'adresse, mais aux lecteurs de son temps, autrement dit à l'ensemble de la communauté citoyenne florentine. Et en portant ces accusations contre des

⁴³⁵ *Nuova cronica*, XII 130 : « E noi autore di questa opera, tutto ch'a'nnoi non si confacesse e fosse contra nostra volontà, fummo del detto collegio e numero per lo sesto di porta San Piero, e istemmo in Ferrare due mesi e mezzo ».

⁴³⁶ Une première accusation avait été portée contre Simone della Tosa, déjà accusé en 1329 d'avoir fait échouer les négociations pour la même raison. Cf. XI 128.

⁴³⁷ Cf. note 433.

⁴³⁸ *Nuova cronica*, XII 172 : « e questo sapemmo di certo, però ch'eravamo presenti al trattato, del numero delli stadichi ».

citoyens certes anonymes, mais parfaitement identifiables par ces derniers, il inscrit son témoignage dans une logique politique, sinon judiciaire, visant à dénoncer sur la place publique les agissements inciviques.

La chronique est également un moyen pour l'auteur de se mettre directement en scène dans la narration, de quitter son statut de témoin pour se faire acteur de l'histoire, et de présenter son action sous un jour favorable. Ainsi, le récit de sa correspondance avec son « ami et dévoué » le moine Dionigi de' Roberti sur la mort de Castruccio Castracani occupe une bonne partie du chapitre XI 87. L'auteur y met en scène ses connaissances et ses réseaux personnels, et se présente comme un dirigeant (il est alors prieur) soucieux du devenir de sa commune et capable de mettre à profit ses ressources personnelles. Plus loin, il rapporte une intervention qu'il aurait tenue devant le collège des prieurs, à l'occasion de laquelle il aurait personnellement proposé de donner le nom de Firenzuola au bourg fortifié que la Commune entreprenait de fonder dans le Mugello. Pas peu fier de son idée, il se présente comme un conseiller respecté et écouté, qui obtient le consensus de « tous sans exception »⁴³⁹. Enfin, il rend encore compte d'une discussion qu'il aurait eue lors de son séjour à Ferrare avec les autres otages. Dans cet extrait, qui occupe la quasi-totalité du très long chapitre XII 135, il se présente de nouveau sous les traits du citoyen estimé et reconnu, dont un chevalier vient humblement demander l'expertise historique sur les faits qui viennent de se produire⁴⁴⁰. La part de subjectivité y est sans doute très forte, et témoigne sans doute d'une stratégie de réhabilitation, à une époque où la carrière politique de l'auteur marque un temps d'arrêt après des accusations de malversations.

3.3.1.2. *L'expérience de la crise et la subjectivité du récit*

La part de subjectivité du récit tient également dans la *Nuova cronica* à la manière dont Villanni fait l'expérience directe des événements qu'il décrit. Témoin et acteur, le chroniqueur est aussi

⁴³⁹ *Nuova cronica*, XI 200 : « E essendo i detti uficiali in sul palazzo del popolo co' signori priori insieme in grande contasto, come si dovesse nominare la detta terra, e chi dicea uno nome e chi un altro, noi autore di questa opera trovandone tra'lloro, dissi: "Io vi dirò uno nome molto bello e utole, e che si confà a la 'mpresa, però che questa fia terra nuova e nel cuore dell'alpe, e nella forza degli Ubaldini, e presso alle confini di Bologna e di Romagna; e s'ella nonn-ha nome che al Comune di Firenze ne caglia e abbiala cara, a' tempi aversi di guerra che possono avvenire, ella fia tolta e rubellata ispeso; ma se lle porrete il nome ch'io vi dirò, il Comune ne sarà più geloso e più sollecito a la guardia: perch'io la nominerei, quando a voi piacesse, Firenzuola". A questo nome tutti inn-accordo senza alcuno contasto furono contenti, e il confermarono ».

⁴⁴⁰ *Nuova cronica*, XII 135 : « E compiagnendoci insieme amaramente sì del pericolo incorso al nostro Comune, e sì del nostro propio danno e interesse, uno de' nostri compagni cavaliere compiagnendosi quasi verso Iddio, mi fece quistione dicendo: "Tu hai fatto e fai memoria de' nostri fatti passati e degli altri grandi avvenimenti del secolo, quale puote essere la cagione, perché Iddio abbia permesso questo arduo contro a'noi, essendo i Pisani più peccatori di noi, sì di tradimenti sì d'essere sempre stati nimici e persecutori di santa Chiesa, e'noi ubidenti e benefattori?". Noi rispondemmo alla quistione, come Iddio ne spirò oltre alla nostra piccola scienza [...] ».

victime de l'histoire. Et son propre vécu influe directement sur la sélection des événements, ainsi que sur la façon dont il les interprète. Une information en apparence aussi anodine que l'assouplissement des lois somptuaires par le duc de Calabre revêt une signification particulière dès lors que l'on en connaît l'implication pour l'auteur, dont la femme avait été condamnée pour infraction à ces mêmes lois⁴⁴¹. Ce qui donne une toute autre valeur à la plainte du chroniqueur, qui se lamente de ce que « l'appétit démesuré des dames l'emporte sur la raison et le bon sens des hommes »⁴⁴².

Mais c'est surtout dans le dernier livre de la chronique que l'auteur fait l'expérience de la crise, quand son histoire personnelle rejoint l'histoire de la Commune. Là, la narration historique s'inscrit de plus en plus dans une stratégie personnelle visant à justifier sa situation, et à dégager les diverses responsabilités des événements qui le concernent. À partir de 1342 en effet, Villani subit les effets de la banqueroute généralisée du système financier florentin. La société qu'il dirige figure en effet dans la liste qu'il dresse des compagnies en faillite : depuis le mois de juin de cette année, les Buonaccorsi ont cessé leurs activités à Florence, et sont déclarés en fuite à Naples et Avignon⁴⁴³. La procédure de mise en faillite, qui vise à solder les avoirs de la société et rembourser les créiteurs, est initiée en juillet 1343 et se poursuit pendant de longues années, entraînant des conséquences importantes pour le marchand – ce qu'il reconnaît, en évoquant à l'occasion son implication dans les événements.

« mais si l'on en a peut-être trop dit à propos de cette honteuse matière, c'est que la vérité ne doit pas être tue par celui qui fait mémoire des choses notables, afin de donner exemple à ceux qui sont à venir pour qu'il s'en préservent au mieux. Encore que cela soit justifié, car cette affaire nous concerna en partie, nous auteur, ce pour quoi la chose nous accable et nous pèse tant ; mais tout ceci advint en raison de la fallacieuse fortune des choses temporelles de ce misérable monde. »⁴⁴⁴

⁴⁴¹ En effet, dans une lettre datée du 17 novembre 1327, le duc intervenait auprès de l'exécuteur des Ordonnances de justice en faveur de six personnes condamnées quelque temps plus tôt pour avoir contrevenu aux lois somptuaires de 1324 : parmi elles, on trouve « *Monna uxor Iobannis Villani* ». Cf. Francesco Paolo Luiso, « Indagini biografiche su Giovanni Villani », art. cit., p.35-37.

⁴⁴² *Nuova cronica*, XI 11 : « Nel detto anno MCCCXXVI, e del detto mese di dicembre, il duca a priego che le donne di Firenze fatto a la duchessa sua moglie, si rendé a le dette donne uno loro spiacevole e disonesto ornamento di trecce grosse di seta gialla e bianca, le quali portavano in luogo di trecce di capegli dinanzi al viso, lo quale ornamento perché spiacea a' Fiorentini, perch'era disonesto e trasnaturato, aveano tolto a le dette donne, e fatti capitoli contro a'ccio e altri disordinati ornamenti, come adietro è fatta menzione: e così il disordinato appetito de le donne vince la ragione e 'l senno degli uomini. »

⁴⁴³ Sur la question, cf. Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.46-71 ; Noël Coulet, *Affaires d'argent*, op. cit., p.23.

⁴⁴⁴ *Nuova cronica*, XIII 55 : « e forse ch'è troppo avere detto sopra questa vergognosa materia; ma non si dee tacere il vero per chi ha a'ffare memoria delle cose notabili ch'occorrono, per dare asempro a quelli che sono a venire di migliore guardia. Con tutto noi ci scusiamo, che in parte per lo detto caso tocchi a'nnoi autore, onde ci grava e pesa; ma tutto avviene per la fallabile fortuna delle cose temporalis di questo misero mondo. »

Les conséquences de la faillite seront effectivement douloureuses pour Villani, qui fait l'expérience de l'incarcération pour dettes en février 1346⁴⁴⁵. L'expérience de ces quinze jours d'emprisonnement a sans doute marqué l'auteur, et le chapitre consacré aux mesures prises par la Commune au printemps 1347 pour désengorger les prisons, où régnait selon lui misère et pauvreté, témoignent de sa part d'une certaine empathie pour les condamnés pour dettes⁴⁴⁶.

La position ambivalente du chroniqueur, à la fois témoin et acteur des faits, apparaît clairement dès lors qu'il s'agit de rendre compte d'événements dans lesquels il est impliqué. La part de subjectivité du récit va alors croissant. Déjà à propos de l'assassinat du roi André de Naples en 1345, la présence, parmi les coupables du régicide mentionnés dans la *Nuova cronica*, du principal responsable de la liquidation des Buonaccorsi, le noble napolitain Pace da Tropea, constitue un formidable télescopage entre histoire personnelle et histoire publique⁴⁴⁷.

L'identification des causes de la faillite des compagnies florentines représente à cet égard un bon exemple de réécriture partielle de l'histoire, ainsi que l'a montré Michele Luzzati. Selon Villani, la vague de faillites de 1342 serait la conséquence de la « parenthèse gibeline » que constitua, dans la politique extérieure menée par la Commune, la tentative de rapprochement

⁴⁴⁵ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.46-61. Cette mesure, utilisée couramment durant ces années de crise pour accélérer le remboursement des dettes, peut du reste s'étendre aux parents des prévenus : deux ans plus tôt, les syndics en charge de la mise en faillite de la compagnie avaient ainsi obtenu la possibilité de faire incarcérer la femme de Matteo Villani et le fils de Giovanni. L'acte d'incarcération du chroniqueur est reproduit par Pietro Massai, « Elogio di Giovanni Villani », dans *Istorie fiorentine*, p. XXXI-XXXII. La sentence est prononcée le 4 février 1346 pour une dette de 1 100 florins d'or, et l'incarcération est effective dès le lendemain. Le remboursement se fait de façon progressive : 1 000 florins, puis 30, puis les 20 derniers le 20 février. À cette date, la dette est intégralement remboursée, et Villani est libéré.

⁴⁴⁶ *Nuova cronica*, XIII 83 : « e'ffu gran bene e limosina, che per la 'nopia è'ggià cominciata la mortalità, ogni di morivano nelle carcere due o tre prigioni; furono gli oferti in quello di CLXXIII, che ve ne avea più di D in più in grande inopia e povertà. » À en croire Robert Davidsohn (*Storia di Firenze*, op. cit., 5, p.617), les conditions de rétention dans la prison des Stinche, où les débiteurs insolvables étaient enfermés avec les condamnés pour raisons politiques ou criminelles, devaient être particulièrement pénibles.

⁴⁴⁷ *Nuova cronica*, XIII 51 : « ed essendo nella sala Carlo d'Artugio e il figliuolo, e 'l conte di Tralizzo, e certi de' conti della Leonessa e di quelli di Stella, e mesere Iacopo Capano grande maliscalco il quale si dicea palese ch'avea affare colla reina, e due figliuoli di meser Pace da Turpia, e Niccola da Mirizzano suoi ciamberlani, fu preso il detto Andreas e messogli uno capresto in collo, e poi spenzolato dallo sporto della detta sala sopra il giardino ». La procédure de mise en faillite des Buonaccorsi commence en juillet 1342, lorsqu'un certain nombre de créanciers demandent et obtiennent sa mise en liquidation. Parmi eux figure Pace da Tropea, qui avait déjà engagé contre une procédure auprès de la Mercanzia en 1341 pour un dépôt non remboursé. Ce personnage va ensuite occuper une place centrale dans tout le processus de liquidation de la compagnie, en en dirigeant la commission de contrôle. Or, à la différence des autres syndics, Pace da Tropea n'est pas un conseiller du duc d'Athènes, mais un chambellan des rois de Naples, certainement un de leurs émissaires à Florence chargé de veiller au remboursement des créanciers régnicoles. Et c'est probablement lui qui obtint que la mise en liquidation des Buonaccorsi ne soit pas suspendue, comme ce fut le cas pour d'autres compagnies. Autrement dit, il s'agit à cette époque de la bête noire de Villani... Ainsi, dans le contexte de guerre civile qui agite le Royaume, le soutien du chroniqueur au camp hongrois contre celui légitimiste soutenu par les grands barons, Villani a tout intérêt à souhaiter la victoire des premiers, qui lui garantirait l'exclusion de quelques-uns des créanciers de la compagnie. Et par la même occasion, l'effacement de quelques dettes. Cf. Noël Coulet, *Affaires d'argent et affaires de famille*, op. cit., p.31.

opérée avec le camp impérial en mai de cette année-là. Après la défaite contre Pise, les Florentins étaient en effet à la recherche de nouveaux appuis, et face au retrait des Angevins de Naples, avaient engagé des négociations avec Louis de Bavière. Les Florentins s'étaient finalement retirés du marché pour se tourner vers une figure proche de la cour napolitaine, Gautier de Brienne, bien plus compatible avec la politique guelfo-angevine de la Commune. Trop tard, selon le chroniqueur, car à Naples la nouvelle d'un éventuel renversement d'alliance avait suffi pour que les créanciers exigent le remboursement de leurs prêts auprès des compagnies florentines, entraînant ainsi leur insolvabilité et leur faillite⁴⁴⁸.

L'explication du chroniqueur est toutefois peu convaincante. Si l'éventualité d'une alliance de Florence avec le parti impérial a certes pu entraîné des craintes à Naples, comme le souligne Luzzati, la chronologie des faits ne colle pas⁴⁴⁹. Du reste, comme Villani le reconnaît lui-même dans la chronique, nombre de compagnies étaient déjà en crise bien avant la « parenthèse gibeline »⁴⁵⁰ – dont les Buonaccorsi, qui pourtant sont les seuls à être déclarés *cessantes et fugitivi* à Naples. Quelles raisons poussent alors le chroniqueur à minimiser ainsi ces problèmes pour insister au contraire sur un soit-disant affolement des créanciers napolitains ?

La première raison évoquée par Luzzati tient aux limites du crédit vanté, et à la « fragilité déconcertante » du système sur lequel repose la stratégie commerciale des Buonaccorsi⁴⁵¹. La

⁴⁴⁸ *Nuova cronica*, XII 138 : « E di certo venia fatto; ma di ciò avuti i nostri reggenti segreto consiglio, e certi savi amatori di parte guelfa e di Chiesa, e a'ccui toccava lo stato e parte più che a coloro ch'avieno menato il detto trattato, s'avidono che:ciò facendo era pericolo di tornare il reggimento di Firenze e di tutta Toscana assai tosto a parte ghibellina e d'imperio; consigliarono che non si seguisse il detto trattato per lo migliore, che che della 'mpresa seguisse da'nnoi a' Pisani; e così rimase, e' detti baroni si tornaro in Alamagna. Ma per la detta loro venuta il re Ruberto entrò in tanta gelosia, che non sapea che'ssi fare, temendo forte Firenze non prendesse rivoltura di parte d'imperio e ghibellina. E molti suoi baroni e prelati e altri del Regno ricchi uomini, ch'aveano depositati loro danari alle compagnie e mercatanti di Firenze, per la detta cagione entrarono in tanto sospetto, che ciascuno volle essere pagato, e falli a' Fiorentini la credenza in tutte parti dove avieno affare, per modo che poco tempo apresso per cagione di ciò, e gravezze di Comune e per la perdita di Lucca, apresso molte buone compagnie di Firenze falliro, le quali furono queste: quella de' Peruzzi; gli Acciaiuoli, tutto non cessassono allora, per loro grande potenza in Comune, ma poco apresso; e' Bardi ebbono gran crollo, e non pagavano a cui dovieno, e poi pur falliro; falliro i Bonaccorsi, i Cocchi, li Antellesi, quelli da Uzzano, i Corsini, e Castellani, e Perondoli, e più altri singolari mercatanti e più artefici e piccole compagnie a gran danno e rovina della mercatantia di Firenze, e universalmente di tutti i cittadini; che'ffu maggiore danno al Comune che'lla sconfitta o perdita di Lucca. »

⁴⁴⁹ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.61-71. L'éventualité d'une alliance gibeline apparaît début mai, mais la nouvelle du contrat avec le duc d'Athènes parvient à Naples le 22 mai, soit deux semaines avant que les associés des Buonaccorsi ne s'enfuient de Naples (le 7 juin). Autrement dit, la crainte d'un renversement d'alliance a pu être très tôt contredite, et le temps qui s'écoule entre ce moment et la fuite des Buonaccorsi s'accorde mal avec l'image d'un affolement mettant brusquement en marche le processus menant à la faillite des compagnies. Sur l'épisode, cf. également Armando Saporì, « Una parentesi ghibellina nella politica guelfa di Firenze », dans *Rivista delle Biblioteche e degli Archivi*, Florence, 1924, p.237-242.

⁴⁵⁰ Cf. *Nuova cronica*, XII 88. Les Buonaccorsi eux-mêmes ont des difficultés à honorer leurs dettes dès 1341.

⁴⁵¹ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.68-69 et 881-85. Pour obtenir des délais de paiement, les grandes compagnies se vantent des sommes importantes que Communes et souverains leur doivent, tandis que les plus petites (qui n'ont pas de tels créanciers) évoquent d'éventuels futurs gains dans des affaires commerciales.

perte de créance est toutefois un phénomène progressif, différent de l'affolement évoqué par Villani. La deuxième raison tient effectivement à la crainte née d'une éventuelle alliance gibeline, qui aurait cependant davantage effrayé les Buonaccorsi, lesquels auraient anticipé la faillite, et recouru à la fraude pour sauver ce qui pouvait l'être en prenant de surprise les créiteurs. La procédure d'exception mise en place pour obtenir le règlement des créiteurs napolitains de la compagnie conduit à pencher pour cette explication, qui apparaît par conséquent bien moins favorable aux Buonaccorsi.

De là la volonté de Villani d'insister sur la responsabilité des dirigeants, responsables de la « parenthèse gibeline », et qu'il oppose aux « sages citoyens défenseurs du parti guelfe ». D'où également l'insistance sur tout une série de causes secondaires supposées, là encore dues à d'autres : aux dirigeants, responsables d'avoir affaibli la Commune par des dépenses exagérées lors des guerres de Lombardie ou pour la domination de Lucques ; aux compagnies majeures, coupables de ne pas avoir su diversifier leurs placements, exposant ainsi tout le système bancaire florentin au risque de défaut de paiement⁴⁵².

La *Nuova cronica* produit là un exemple de lecture subjective de l'histoire, en fonction des intérêts propres de l'auteur, et dans laquelle ce dernier tente de se dégager de ses responsabilités en en rejetant la faute sur une série de coupables idéaux : les responsables des compagnies majeures des Bardi et des Peruzzi, les cercles dirigeants de la Seigneurie oligarchique de 1341, ou de la Seigneurie populaire de 1343. À leur propos, l'auteur s'emporte volontiers, comme lorsqu'il condamne l'appât du gain des grands marchands : « Ô maudite et avide louve, pleine du vice de l'avarice régnant chez nos concitoyens florentins aveugles et fous, qui, rendus cupides par les profits faits grâce aux seigneurs ».

3.3.2. Un commentateur actif de l'Histoire florentine

La mise en circulation des premiers exemplaires de la chronique dès les années 1330 montre que l'auteur a vocation à écrire à l'adresse de ses contemporains⁴⁵³. Et à ce titre, le récit qu'il construit se présente comme un discours civique, inscrit dans le débat public. Dès lors que le chroniqueur se débarrasse du simple statut de scripteur pour devenir narrateur et commentateur,

⁴⁵² *Nuova cronica*, XIII 55.

⁴⁵³ Sur la chronologie de rédaction et la mise en circulation des manuscrits, cf. supra, p.42.

la question qui se profile est celle de la nature du lien direct que l'auteur instaure avec le public auquel il s'adresse.

Une remarque liminaire porte sur l'investissement personnel de l'auteur dans le style même de la chronique. Dès le prologue, celui-ci se présente ainsi nommément, créant d'emblée un lien personnel entre lui et son public⁴⁵⁴. Surtout, la *Nuova cronica* se présente comme une narration historique écrite intégralement à la première personne, et dans laquelle l'auteur intervient ainsi en permanence pour guider le lecteur. Car considérant que la compréhension des mécanismes historiques n'est pas spontanée, et que son rôle ne se limite pas à celui de simple scripteur chargé d'enregistrer passivement les faits, Villani revendique son rôle de commentateur, chargé d'accompagner la lecture et la compréhension du lecteur. Ce souci pédagogique apparaît particulièrement dans les derniers livres, quand l'histoire est en train de s'écrire. Là, le chroniqueur manifeste une urgence de témoigner et d'expliquer, afin de déployer sous les yeux du lecteur les tenants occultes de la vie publique.

« Si nous avons beaucoup parlé du déroulement et des effets de la seigneurie du duc d'Athènes à Florence, c'est que nous ne pouvions faire autrement, afin que les raisons de la rébellion des Florentins soient claires, et qu'à l'avenir ceux qui viendront prennent exemple de cela et refusent de prendre un seigneur perpétuel ou à vie. »⁴⁵⁵

« le duc n'avait pas régné III mois, que déjà sa seigneurie déplaisait à la plupart des citoyens à cause de son gouvernement mauvais et inique, comme il a été dit précédemment – et plus encore que nous ne l'avons écrit, dans la mesure où je n'ai pu connaître ou recueillir chacun de ses moindres actes ; mais les faits généraux et manifestes suffisent cependant à comprendre »⁴⁵⁶

Un instrument utile pour guider le lecteur est celui des renvois intratextuels, que l'on retrouve presque systématiquement au début ou à la fin de chaque chapitre, et que Franca Ragone a décrit comme un véritable appareil de consultation du texte⁴⁵⁷. Ceux-ci permettent généralement à l'auteur d'annoncer le contenu du chapitre suivant, ou, lorsqu'il change de sujet, de reprendre le fil du récit sans perdre le lecteur⁴⁵⁸. Ces renvois permettent ainsi d'opérer de larges regroupements

⁴⁵⁴ *Nuova cronica*, I 1 (cf. note 23)

⁴⁵⁵ *Nuova cronica*, XIII 8 : « Assai avemo detto sopra i processi e opere del duca d'Atene fatte in Firenze mentre ne fu signore, e non si potea fare di meno, acciò che sieno manifeste le cagioni perché i Fiorentini si rubellaro della sua signoria, e prendano assempro per lo innanzi quelli che sono a venire di non volere signore perpetuo né a vita. »

⁴⁵⁶ *Nuova cronica*, XIII 16 : « che a certo il duca nonn-ebbe regnato III mesi, che quasi a' più di cittadini non dispiacesse nella sua signoria per li suoi inniqui e malvagi processi, come detto avemo adietro, e più ancora che scritto non s'è per noi; però ch'ogni singulare cosa e sue operazioni nonn-ho potuto sapere né ricogliere, ma per le generali e aperte assai si può comprendere. »

⁴⁵⁷ Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit., p.133-152.

⁴⁵⁸ Ces renvois parsèment littéralement les pages de la chronique. Une rapide recherche statistique indique que le terme *menzione* apparaît près de cinq cents fois, qu'il renvoie à ce qui a été dit (« *come facemmo menzione adietro* ») ou qu'il anticipe sur ce qui va être dit (« *come faremo menzione inanzi* »). Cf. *Nuova cronica*, XIII 86 « Essendo il re Aduardo d'Inghilterra rimaso di qua da mare all'asedio di Calese, come lasciammo adietro, il re di Francia dopo la

thématiques que la disposition essentiellement chronologique de son œuvre empêche, et de définir ainsi quelques grands « thèmes » (*materie*). Enfin, cet outil de consultation de l'ouvrage est complété par le système de datation *ad annum* adopté par l'auteur dans le but affiché de faciliter le repérage des événements⁴⁵⁹.

Pour guider le lecteur et faciliter sa compréhension des événements, Villani met également en place une série d'instruments lexicaux et textuels qui assume au sein de la narration historique le rôle de glose. Un bon exemple en sont les très nombreuses « notes » que le chroniqueur adresse directement à l'attention du lecteur, et qui confèrent à la narration un aspect bien plus proche de celui du discours oral que de l'œuvre littéraire. Ce que Franca Ragone a désigné comme les « écritures parlées », caractéristiques des chroniques vulgaires⁴⁶⁰. Selon elle, ces notes assument chez Villani trois fonctions, que l'on pourrait définir comme récapitulative⁴⁶¹, complétive⁴⁶² ou instructive⁴⁶³. Dans chacun des cas, l'objectif est toutefois de fournir au lecteur les clefs de compréhension nécessaires pour passer outre la complexité, ou au contraire la simplicité apparente des faits. Ces notes, très nombreuses dans les derniers livres, sont ainsi l'occasion pour l'auteur de développer une analyse personnelle des événements. Ainsi, en 1343, la mise en place d'un gouvernement populaire, au sein duquel les petits artisans occupent une place bien trop importante à son goût, motive-t-elle un commentaire amer.

« Et note encore et recueille, lecteur, qu'en à peine plus d'un an, notre cité connut tant de renversements, IIII types de gouvernement ayant été renversés. En effet, avant que le duc d'Athènes ne soit seigneur, les populaires gras dominaient ; mais comme vous l'avez compris précédemment, ils la dirigèrent si mal que par leur faute la cité passa sous la seigneurie tyrannique du duc ; puis après que le duc eut été chassé, grands et populaires gouvernèrent ensemble, mais si peu de temps et avec une fin bien aventureuse ; et nous sommes désormais presque sous le gouvernement des artisans et du menu peuple. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi pour l'exaltation et le salut de notre République – j'en doute cependant, en raison de nos péchés et de nos fautes, et parce que les citoyens sont privés d'amour et de charité les uns envers les autres, et au contraire remplis de tromperies et de trahisons les uns contre les autres. Et demeure encore à Florence, parmi ceux qui la dirigent, cet art maudit de

sua sconfitta tornò a Parigi [...] » ; XIII 46 : « Lasceremo alquanto delle novità di Firenze e d'intorno, e diremo di novità fatte per lo re d'Inghilterra e sue genti in Fiandra e Brettagna e Guascogna, ch'assai furono maravigliose. »

⁴⁵⁹ On renverra à ce sujet au chapitre 6.

⁴⁶⁰ Franca Ragone, « Le scritture parlate. Qualche ipotesi sulla redazione delle cromatiche volgari nel Trecento dopo l'edizione critica della "Nuova Cronica" di Giovanni Villani », dans *A.S.I.*, 149, 4, Florence, 1991, p.783-810. Voir également Amedeo de Vincentiis, « Scrittura storica et politica cittadina », art. cit., p.272.

⁴⁶¹ Cf. *Nuova cronica*, XII 60 : « E nota che più di LX anni era stata retta la città d'Arezzo per parte ghibellina e imperiale, e quasi in guerra col Comune di Firenze. »

⁴⁶² Cf. *Nuova cronica*, XII 1 : « E nota che nne' di che fue il detto diluvio e più di appresso in Firenze ebbe grande difetto di farina e di pane per lo guasto delle molina e de' forni; ma i Pistolesi, Pratesi, Colle, e Poggibonizzi, e l'altre terre del contado e d'intorno, soccorsono con grande abbondanza di pane e di farina la città di Firenze, che venne a grande bisogno. »

⁴⁶³ Cf. *Nuova cronica*, XII 6 : « E nota che tutta questa rovina avvenne al legato perch'era male co' Fiorentini, che sse fosse stato bene di loro, la sconfitta ch'ebbe a Ferrara la sua gente non avrebbe avuta, né perduta Argenta, né 'l popolo di Bologna li sarebbe rubellato per dotta de' Fiorentini, né 'lla Romagna; ma la disordinata cupidità di volere signoria fa montare in superbia e in ingratitudine contro all'amico, spezialmente i cherici. »

toujours promettre le bien mais de faire le contraire s'ils ne sont pas rétribués ou instamment priés et leurs intérêts satisfaits. Aussi, que Dieu, non sans raison, place son jugement entre les mains des peuples. Et cela suffit à celui qui écoute et entend. »⁴⁶⁴

Quelques chapitres plus loin, l'expérience ayant confirmé l'empreinte résolument populaire du nouveau gouvernement, le chroniqueur interpelle de nouveau son lecteur pour lui signifier ce commentaire désabusé, et lui livrer une analyse toute personnelle sur l'incapacité du *popolo minuto* à gouverner sagement⁴⁶⁵.

*

**

Au terme de ce tour d'horizon des sources de l'histoire contemporaine de Giovanni Villani, la *Nuova cronica* apparaît plus que jamais comme un livre ouvert sur le présent. Livre ouvert aux événements, d'abord. S'efforçant de recueillir une histoire très actuelle, confinant même à l'actualité, la *Nuova cronica* se caractérise ainsi par la « présence de l'histoire », une attention singulière à cette histoire du passé très récent (pour ne pas dire à l'histoire du temps présent). La notion de contemporanéité imprègne toute la lecture de l'œuvre de façon plus ou moins manifeste, tant les implications de l'histoire narrée sont importantes pour le lecteur florentin comme pour l'auteur. Dans ce récit angoissé, préoccupé qu'est le narrateur par tout ce qui semble à ces yeux confirmer la fin d'un monde, dans cette chronique de la crise communale en somme⁴⁶⁶, l'auteur n'atteint pas ce « point de clôture » de l'histoire qui avait été évoqué par Paul Ricœur⁴⁶⁷. La narration historique reste jusqu'aux dernières pages une histoire ouverte, continuée par l'actualité à l'aune de laquelle les faits passés sont relus.

⁴⁶⁴ *Nuova cronica*, XIII 23: « E nota ancora e ricogli lettore che quasi in poco più d'uno anno la nostra città avute tante rivolture, e mutati IIII stati di reggimento, ciò sono; inanzi che fosse signore il duca d'Atene signoreggiavano i popolari grassi, e guidarla sì male, come adietro avete inteso, che per loro difetto venne alla tirannica signoria del duca; e cacciato il duca tessono i grandi e' popolani insieme, tutto fosse piccolo tempo, e con uscita di gran fortuna. Ora siamo al reggimento quasi delli artefici e minuto popolo. Piaccia a' dDio che sia asaltazione e salute della nostra republica, onde mi fa temere per li nostri peccati e difetti, e perché i cittadini sono voti d'ogni amore e carità tra l'loro, ma pieni d'inganni e tradimenti l'uno cittadino contro all'altro; ed è rimasa questa maladetta arte in Firenze in quelli che nne sono rettori, di promettere bene e fare il contrario, se non sono proveduti o di grandi prieghi o d'onde aspettino utile; onde, e non senza cagione, permette Iddio il suo giudicio a' popoli; e questo basti a chi sente e intende. »

⁴⁶⁵ *Nuova cronica*, XIII 43 (cf. note 2). Sur les rapports sociaux au sein de la commune populaire, cf. infra, p.314.

⁴⁶⁶ Maria Consiglia De Matteis, « La coscienza della crisi comunale nei cronisti del Trecento », dans *Storici e storiografia del medioevo italiano*, Bologne, 1984, p.255-274.

⁴⁶⁷ Paul Ricœur, « Remarque d'un philosophe », dans *Écrire l'histoire du temps présent. En hommage à François Bédarida*, Paris, 1994, p.35-41.

Livre ouvert aux lecteurs, ensuite. On a vu que, loin de concevoir son projet dans le seul temps long de la postérité, Villani s'adresse tout autant à ses contemporains. La *Nuova cronica* constitue à ce titre une construction narrative, un discours ouvert sur et à la sphère publique, qui se nourrit des débats et des idées qui animent en son temps la cité. Dans cette chronique, la part de subjectivité est immense du fait de l'implication constante de l'auteur dans le récit. Celui-ci y intervient tour à tour en qualité de témoin ou d'acteur des événements, mais aussi comme narrateur et commentateur de l'histoire. Villani délivre ainsi à son lecteur un soliloque qui évolue peu à peu vers un discours aux tonalités éminemment moralistes et édifiantes. Un discours civique destiné à fournir au lecteur, identifié au citoyen florentin, un ensemble de modèles interprétatifs et d'exemples de comportement, un manuel de vertus civiques en temps de crise en somme.

PARTIE II
HISTOIRE, RELIGION ET SOCIÉTÉ

CHAPITRE 3

DIFFUSION ET RÉCEPTION DU SAVOIR THÉOLOGIQUE EN MILIEU LAÏC ET MARCHAND : L'EXEMPLE DE LA QUERELLE SUR LA VISION BÉATIFIQUE DANS LA *NUOVA CRONICA*

Au Moyen Âge pas plus qu'aujourd'hui, la culture des hommes n'était compartimentée. Et à l'image du chroniqueur Giovanni Villani, l'identité culturelle des grands marchands ne se limitait pas à celle de l'*homo mercator*, mais embrassait l'ensemble des préoccupations de l'*homo christianus* médiéval. Le chapitre suivant s'intéresse à un aspect sous-estimé de la culture religieuse de ce grand marchand florentin, à savoir son intérêt pour les débats théologiques et les querelles dogmatiques de son époque. L'étude des chapitres de la *Nuova cronica* consacrés au débat sur la vision béatifique engagé par le pape Jean XXII en 1332, ainsi que celle des canaux d'information mis en place par le chroniqueur pour se documenter, révèlent un effort remarquable de compréhension et d'information de sa part, qui va bien au-delà la simple curiosité. Face à un problème théologique qui se révéla bien plus complexe que la question initialement posée par le pape, le chroniqueur se muait en véritable médiateur culturel et tentait de proposer à son lecteur une analyse des enjeux dogmatiques, ecclésiologiques et politiques bien plus en rapport avec la sensibilité matérielle des laïcs – fussent-ils érudits ou non. Mon objectif reste humble, et n'est pas non plus d'évaluer l'étendue de cette culture religieuse, mais plutôt de questionner la réceptivité de la culture marchande aux grandes questions de dogme et de foi, en abordant donc le récit historique comme témoin et outil de la médiation culturelle. Et la *Nuova cronica* de Giovanni Villani offre à ce titre un exemple rare de réception par la culture marchande laïque et populaire du début du XIV^e siècle, des réflexions théologiques et morales de son époque⁴⁶⁸.

La question de la culture religieuse de Giovanni Villani sera abordée ici par le prisme du témoignage que le chroniqueur nous offre d'un grand débat théologique du temps de la papauté d'Avignon. Bien que les historiens répètent à l'envi que les premiers papes d'Avignon furent

⁴⁶⁸ Voir à ce propos Jérémie Rabiot, « La culture théologique d'un grand marchand florentin : échos de la controverse sur la vision béatifique dans la *Nuova cronica* de Giovanni Villani (XIV^e siècle) », dans *M.E.F.R.M.*, 125/1, 2013 [en ligne] : <http://mefrm.revues.org/1143> (consulté le 20 août 2015).

davantage des juristes que des théologiens, et parmi eux Jean XXII peut-être plus que les autres⁴⁶⁹, c'est toutefois sous le pontificat de ce dernier que la papauté fut agitée par quelques crises théologiques majeures. Or le début de la période d'activité du chroniqueur, qui, dans son ensemble, s'étale *grosso modo* sur le second quart du XIV^e siècle, correspond précisément à la fin du pontificat du pape quercynois, et fut ainsi marquée par deux grands débats théologiques. Le premier, éclatant au début des années 1320, avait opposé le pape aux théories paupéristes des mouvements spiritualistes issus de la dissidence franciscaine. Querelle de clercs et de théologiens, la question, qui portait sur la pauvreté de l'Église, avait toutefois rencontré un large écho dans une société laïque alors en proie aux incertitudes morales liées à l'écart grandissant entre doctrines et nécessités de la vie économique⁴⁷⁰. Le second débat, qui faisait suite à plusieurs décennies de disputes scolastiques et s'intéressait à la définition de la vision que les âmes séparées des corps ont de Dieu dans l'attente du Jugement dernier, intervint quant à lui environ une décennie plus tard. En 1331, le pape Jean XXII développait dans un de ses sermons l'idée que l'âme des saints n'accédait pas immédiatement à la béatitude parfaite, et que la vision de Dieu ne leur serait accessible qu'au moment du Jugement dernier. Pareille opinion, sans qu'elle n'eût rien de proprement révolutionnaire, provoqua un vif émoi parmi les théologiens de la cour et provoqua une intense opposition de la part de l'Université parisienne. Invités à débattre de la question, les docteurs s'opposèrent dans leur grande majorité au pape, qui fut finalement contraint de se rétracter prudemment à la veille de sa mort en 1334, avant que son opinion ne fût définitivement dénoncée par son successeur Benoît XII en 1336.

Ce débat fut l'une des principales querelles théologiques de la Papauté d'Avignon. Au niveau chronologique, nous nous situons donc dans les années 1330, c'est-à-dire à une époque de réflexion intense sur l'au-delà, mais avant l'époque des *libri di ricordanze* qui constituent généralement la matière des études sur la sensibilité religieuse des marchands florentins. Je m'attacherai ici à souligner comment ce débat théologique a pu circuler à un niveau tout autre que celui des théologiens, en empruntant des voies de diffusion originales par rapport aux chemins traditionnels de la diffusion des doctrines, pour finalement retenir l'attention d'un auteur aussi peu familier avec la spéculation théologique que peut l'être un marchand. Je tenterai également, en menant la comparaison avec d'autres sources historiographiques contemporaines, de montrer comment Villani, qui fut l'un des rares auteurs (et probablement même le seul auteur laïc) qui

⁴⁶⁹ C'est en tout cas l'opinion de Jean Favier, qui souligne comment l'effacement de la théologie après l'apogée des grands conciles œcuméniques du XIII^e siècle a accompagné l'avènement de papes plus juristes et administrateurs que théologiens. Cf. Jean Favier, *Les papes d'Avignon*, Paris, 2006, p.263-264.

⁴⁷⁰ Sur les débats de 1322-1324 autour de la pauvreté du Christ, cf. Andrea Tabarroni, *'Paupertas Christi et Apostolorum'. L'ideale francescano in discussione (1322-1324)*, Rome, 1990.

s'intéressât de près à la question, adaptait en réalité ces réflexions à une grille d'analyse originale qui rend compte d'une conception particulière de la foi et du salut.

1. Les modes de diffusion du savoir théologique en milieu laïc et marchand

Il convient, avant d'examiner les tenants et les aboutissants de la querelle, d'examiner quels échos la société populaire pouvait avoir de ces débats. Que dire de l'éducation religieuse de Giovanni Villani ? L'historien dispose en réalité de peu d'information à ce propos, mais quelques faits permettent toutefois de poser un cadre à la question de la formation culturelle des Florentins.

Notons tout d'abord que, jusqu'en 1349 et la création du *Studium generale*, il n'existait pas à Florence d'université. L'absence d'institution universitaire n'empêcha pas l'émergence de savants florentins de grande renommée (Sienne et Bologne étaient à proximité immédiate), mais favorisa sans doute une culture plus ouverte. Le second point à prendre en compte est donc le rôle joué, en l'absence d'université, par les ordres mendiants : la présence de *studia* dans les couvents florentins de Santa Maria Novella (dominicain), Santa Croce (franciscain) et Santo Spirito (augustinien) est attestée depuis la décennie 1270 environ. Le *Studium* franciscain de Santa Croce était spécialisé dans la lecture et les commentaires d'Augustin, des Pères de l'Église, de Bernard de Clairvaux, Bonaventura de Bagnoregio ou de Richard de Saint-Victor ; celui dominicain de Santa Maria Novella était tourné vers l'étude des œuvres d'Aristote sur la base des *Commentaires* d'Albert le Grand et de Thomas d'Aquin, tandis qu'un enseignement du droit y fut également dispensé, après 1318 au moins⁴⁷¹. Ces *studia* contribuèrent à élever très haut le niveau des études théologiques à Florence, et y attirèrent de grands noms de l'époque, à l'instar du Franciscain Pierre de Jean Olivi, *lector* à Santa Croce, ou de son élève Ubertino da Casale⁴⁷². Quelques grandes figures florentines y firent également leur formation, parmi lesquelles Dante n'est que le plus fameux. Si pareil enseignement n'était de toute évidence pas dévolu au plus grand nombre, les ordres mendiants eurent toutefois un impact plus large encore, de par leur pratique de la prédication en vulgaire : nombreux sont ainsi les prédicateurs restés célèbres qui exercèrent leur

⁴⁷¹ Franco Cardini, « Così è germinato questo fiore », dans *L'arte a Firenze nell'età di Dante. 1250-1300*, Florence, 2004, p.20-21.

⁴⁷² Sur Pierre de Jean Olivi, cf. Alain Boureau et Sylvain Piron (dir.), *Pierre de Jean Olivi (1248-1298). Pensée scolastique, dissidence spirituelle et société. Actes du colloque de Narbonne (mars 1998)*, Paris, 1999.

art en toscan sur les parvis de Santa Maria Novella (Remigio dei Girolami, Giordano da Pisa) ou de Santa Croce (Thomas Tuscus)⁴⁷³.

Le dernier point à souligner est le haut niveau d'alphabétisation des milieux populaires et laïcs : Villani évoque l'existence non seulement de six écoles d'abaque où l'on enseignait le calcul à un bon millier d'élèves – une formation si utile aux futurs marchands –, mais également de quatre « grandes écoles » dans lesquelles plus de cinq cents jeunes garçons se formaient ensuite à la grammaire et la logique⁴⁷⁴. Autrement dit, les marchands florentins ne se contentaient pas d'inculquer à leurs enfants les rudiments d'algèbre nécessaires à la tenue d'un livre de compte, mais se souciaient également de leur formation littéraire. S'il ne nous est pas donné de savoir lequel de ces cursus, du plus basique au plus approfondi, fut le sien, Giovanni Villani n'en demeure pas moins à la fois le produit et l'acteur de ce haut niveau d'éducation et d'instruction qui caractérise Florence et la Toscane au XIV^e siècle⁴⁷⁵, lui qui participe à la diffusion de la culture théologique et savante, en livrant à un lectorat laïc et populaire un compte-rendu informé d'une des principales questions théologiques de son temps.

1.1. Les circuits publiques : prédication et *disputatio*

Les chapitres que nous livre Villani à propos du débat sur la vision béatifique posent d'emblée la question de la diffusion de ces thèmes en milieu laïc et populaire, et des médias qui ont permis aux échos de la controverse de parvenir ainsi jusqu'aux oreilles des grands marchands florentins. Tandis que les différentes formes de prédication *in cathedra* offraient aux fidèles un message adapté et constituaient en ce sens un médium efficace dans la vulgarisation théologique, la querelle sur la vision béatifique doit nous amener à souligner, sinon l'importance, du moins l'existence de médias parallèles à ceux traditionnellement employés par l'Église pour diffuser son message.

⁴⁷³ À ce propos, voir notamment Carlo Delcorno, « Predicazione volgare e volgarizzamenti », dans *M.E.F.R.M.*, Rome, 1977, 89/2, p.679-689.

⁴⁷⁴ *Nuova cronica*, XII 94 : « I garzoni che stavano ad aprendere l'abbaco e algorismo in VI scuole da M in MCC. E quelli che stavano ad aprendere gramatica e loica in IIII grandi scuole da DL in DC. »

⁴⁷⁵ Voir à ce propos *Alfabetismo e cultura scritta nella storia della società italiana: atti del seminario tenutosi a Perugia il 29-30 marzo 1977*, Pérouse, 1978.

1.1.1. Échos de la prédication et des disputes scolastiques dans la *Nuova cronica*

Le rôle de la prédication dans l'opération de vulgarisation et de médiation culturelle, par la transposition des doctrines et des réflexions théologiques des cercles savants à ceux populaires, est un phénomène bien connu. Il n'est qu'à penser à deux grands prédicateurs actifs au couvent dominicain de Santa Maria Novella de Florence au début du XIV^e siècle, et dont la pensée a largement influencé la société laïque contemporaine, à savoir Giordano da Pisa et Bartolomeo da San Concordio⁴⁷⁶. Les sermons des prédicateurs contribuaient-il pour autant à donner un peu de publicité aux grands débats théologiques ? On ne sait toutefois pas quelle a pu être la part jouée par la prédication dans la diffusion auprès des fidèles laïcs, notamment à Florence, des options théologiques défendues au cours et au terme du débat sur la vision béatifique. Si la *Nuova cronica* ouvre une large fenêtre sur la parole publique, en enregistrant avec attention les multiples voix de la *platea*, la prédication ordinaire n'apparaît pas directement à travers ses lignes. On essaiera ici de mesurer l'attention accordée par le chroniqueur à l'activité des prédicateurs en milieu urbain, afin d'évaluer en quelle mesure ces discours sont assimilés par leur auditoire et rendent compte de la part jouée par la prédication dans la médiation dogmatique et culturelle, dans le passage des doctrines et réflexions théologiques du cercle dit savant à celui populaire, et dans l'élaboration d'une véritable culture religieuse populaire.

1.1.1.1. Échos de la prédication ordinaire dans la *Nuova cronica*

L'écho accordé par la *Nuova cronica* à la prédication n'est pas, au premier abord, des plus évidents. L'activité quotidienne des prédicateurs n'apparaît presque pas à travers les lignes de la chronique⁴⁷⁷. Que ce soient la liturgie des sermons *de tempore* et *de sanctis* que le clergé séculier prononçait lors de la messe dominicale, ou bien les prêches *in pergamo* que les frères mendiants organisaient en extérieur, sur les parvis des églises, la prédication courante ne semble pas marquer

⁴⁷⁶ Cf. Cecilia Iannella, *Giordano di Pisa. Etica urbana e forme della società*, Pise, 1999 ; Cesare Segre, « Bartolomeo da San Concordio », dans *D.B.I.*, 6, 1964, p.768-770. On mentionnera également, et bien qu'il n'écrivit pas en vulgaire, le Dominicain Remigio de' Girolami. Cf. Maria Consiglia de Matteis, *La 'teologia politica comunale' di Remigio de' Girolami*, Bologne, 1977 ; Charles Till Davis, « Un teorico fiorentino della politica : fra Remigio dei Girolami », dans *L'Italia di Dante*, Bologne, 1988, p.201-229.

⁴⁷⁷ Tout au plus quelques allusions émergent çà ou là, à propos de tout autre chose, comme lorsque des prédicateurs avaient repris dans leurs sermons des indications fournies par les astrologues. Cf. *Nuova cronica*, XII 2 : « per la quale scurazione infino allora per savi religiosi e per mostramento d'astrolaghi fu sermonato in pergamo in Firenze, il quale noi udimo, che ciò significava grande secco nella presente state vegnente, e poi ne l'opposizione di quello eclissi grande soperchio d'acque, e tremuoti e grandi pericoli e mortalitate di genti e di bestie; amonendo le genti a penitenzia. »

outre mesure le chroniqueur. À moins que les sermons n'abordent des thèmes politiques : prêches et sermons appartenaient en effet à la vaste catégorie des discours civique de la *platea*, et leur contenu variait en fonction de l'actualité, abordant à l'occasion des sujets politiques. C'est le cas par exemple des sermons de paix, dans lesquels les prédicateurs exhortaient les citoyens à la concorde civile. Ce sont ceux-là que l'on retrouve mentionnés en priorité dans la chronique, et ce pour deux raisons : d'abord parce qu'ils touchaient l'auditoire dans ses préoccupations premières, mais aussi parce qu'ils réunissaient toute la communauté dans une mise en scène volontairement spectaculaire⁴⁷⁸.

Il est difficile, à la lecture de la *Nuova cronica*, de mesurer l'attention réellement accordée aux prédicateurs par les laïcs, et encore plus d'évaluer ce qu'ils en retenaient. Moins que la prédication ordinaire, ce sont davantage les prêches enflammés des prédicateurs de passage qui retiennent l'attention de Villani, comme ceux du dominicain Venturino de Bergame en 1335. À la tête d'une sorte de « jubilé spontané », selon l'expression d'André Vauchez, le prédicateur avait réuni quelques dizaines de milliers de fidèles dans un grand pèlerinage vers Rome « à la quarantaine et au pardon », autrement dit pour obtenir ce que la papauté avait offert, de manière officielle et encadrée, en 1300. À la manière des grandes campagnes de pacification mendiantes du XIII^e siècle, il s'était mis à la tête d'un véritable mouvement populaire, celui des *Disciplinati* de Bergame, qui réclamait la fin des luttes de faction et le rétablissement de la paix civile. Le prédicateur avait ainsi réuni plusieurs dizaines de milliers de fidèles dans un grand pèlerinage de pénitence vers Rome organisé sur le modèle des processions de flagellants du siècle précédent⁴⁷⁹. Si la dimension socio-religieuse du mouvement n'échappe pas au chroniqueur, qui relève les aspirations des processionnaires à la paix et à la pénitence⁴⁸⁰, c'est plus l'aspect spectaculaire de la procession qui

⁴⁷⁸ Villani reporte ainsi celui que le cardinal Latino prononça en février 1280 sur le parvis de l'église Santa Maria Novella, à l'occasion duquel un prestigieux décorum avait été mis en place et tout le peuple réuni, et qui avait visiblement frappé les esprits, suffisamment pour que l'on s'en souvienne près d'un demi-siècle plus tard. Cf. *Nuova cronica*, VIII 56 : « Ma per loro non si lasciò la pace; che poi il legato bene aventurosamente del mese di febbraio vegnente, congregato il popolo di Firenze a parlamento nella piazza vecchia della detta chiesa, tutta coperta di pezze, e con grandi pergami di legname, in su' quali era il detto cardinale, e più vescovi, e prelati, e cherici, e religiosi, e podestà, e capitano, e tutti i consiglieri, e gli ordini di Firenze, e in quello per lo detto legato sermonato nobilmente e con grandi e molte belle autoritadi, come alla materia si convenia, sì come quegli ch'era savio e bello predicatore ». Il évoque également, mais pour d'autres raisons, les sermons prononcés plus récemment par l'évêque de Florence Angelo Acciaiuoli, dans lesquels il avait la fâcheuse habitude de « [louer] au peuple le duc d'Athènes ». Cf. *Nuova cronica*, XIII 3 : « e 'l nostro vescovo sermonando molto il lodò e magnificò al popolo. » ; XIII 16 : « E principali furono III sette e congiurazioni; della prima fu capo il nostro vescovo degli Acciaiuoli frate predicatore, che al cominciamento delle sue prediche tanto il magnificava e gloriava ».

⁴⁷⁹ Cf. *Risultati e prospettive della ricerca sul Movimento dei disciplinati (Atti del Convegno internazionale di studio, Perugia, 5-7 dicembre 1969)*, Città di Castello, Pérouse, 1972.

⁴⁸⁰ L'attention du citoyen était attirée par l'arrivée tumultueuse de ces grandes processions de flagellants qui, malgré leurs objectifs pacifiques, posaient de sérieux problèmes de maintien de l'ordre public. En 1310 déjà, il rapportait ainsi à propos d'une de ces processions que « les habitants de Florence et de plusieurs autres cités ne les laissèrent pas entrer dans leurs terres, mais les chassèrent, disant qu'ils étaient mauvais signe pour les terres dans lesquelles

l'impressionne (procession de flagellants) que le contenu même de la prédication : l'extériorisation de la pénitence par la flagellation publique d'abord, mais surtout – note-t-il fièrement – l'incroyable affluence et le fait que la cité fut capable d'assurer l'intendance de ces processions⁴⁸¹. De celle-là, il ne retient que la puissance émotionnelle et la force de persuasion du prédicateur. Et avec une pointe de mépris pour cet étrange tribun, dont les prêches, dit-il, n'étaient « ni de subtils sermons, ni d'une science profonde », il n'en fait reposer l'efficacité que sur l'art oratoire et sur l'habileté du prédicateur, capable tant de subjuguier que d'effrayer son auditoire par des sermons qu'il qualifie certes de « très efficaces, d'une bonne éloquence et faits de saintes paroles », mais dont il évacue totalement le contenu. Quoiqu'il en soit, l'assurance avec laquelle le chroniqueur se permet de juger l'activité du prédicateur (c'est-à-dire d'un clerc lettré !) constitue déjà un premier argument en faveur de sa propre culture théologique.

Si ces échos de sermons civiques, d'exhortation à la paix civile, sont fréquents, la prédication à contenu strictement moral ou liturgique n'apparaît en revanche que très peu dans la chronique. À l'instar des autres chroniqueurs de son temps⁴⁸², les rares exceptions correspondent à des sermons prononcés dans l'urgence d'une situation, en temps de guerre ou d'épidémie par exemple, quand la “religion-spectacle” du prêche rejoint la “religion-catastrophe” du moraliste : l'auditoire se montre alors davantage réceptif au discours du prédicateur, qui ne manque pas en retour de rappeler ses ouailles à leurs devoirs de bons chrétiens.

ils entraient ». Cf. *Nuova cronica*, IX 121 : « Nel detto anno apparì grande maraviglia, che si cominciò in Piemonte, e venne per Lombardia e per la riviera di Genova, e poi per Toscana, e poi quasi per tutta Italia, che molta gente minuta, uomini e femmine e fanciulli senza numero, lasciavano i loro mestieri e bisogne, e colle croci innanzi s'andavano battendo di luogo in luogo, gridando misericordia, e facendo fare l'uno a l'altro molte paci, tornando più genti a penitenzia. I Fiorentini e più altre città non gli lasciarono entrare in loro terre, ma gli scacciavano dicendo ch'era male segnale nella terra ove intrassero. »

⁴⁸¹ *Nuova cronica*, XII 23 : « « Nel detto anno, per le feste della Natività di Cristo, un frate Venturino da Bergamo dell'ordine de' predicatori d'età di XXXV anni, di picciola nazione, per sue prediche recò a penitenzia molti peccatori micidiali e rubatori, ed altri cattivi uomini de la sua città e di Lombardia. E per le sue efficaci prediche commosse ad andare a la quarentina a Roma e al perdono più di diecimila Lombardi gentili uomini e altri, i quali tutti vestiti quasi dell'abito di santo Domenico, cioè con cotta bianca e mantello cilestro o perso, e in sul mantello una colomba bianca intagliata con tre foglie d'ulivo in becco; e venieno per le città di Lombardia e di Toscana a schiere di XXV o XXX, e ogni brigata con sua croce innanzi gridando pace e misericordia; e giugnendo ne le città si rassegnavano prima a la chiesa de' frati predicatori, e in quella dinanzi a l'altare si spogliavano da la cintola in su, e si batteano un pezzo umilmente. E ne la nostra città di Firenze fu loro fatte grandi elemosine, che per le devote genti, uomini e donne, ogni dì erano messe tavole, e piena tutta la piazza vecchia di Santa Maria Novella, ove ne mangiavano per volta V^C o più ben serviti; e così durò XV dì continui, come passavano a Roma. Infra 'l detto tempo fue in Firenze il detto frate Venturino, e predicò più volte; e a le sue prediche traeva tutto 'l popolo di Firenze quasi come a uno profeta. Le dette sue prediche non erano però di sottili sermoni né di profonda scienza, ma erano molto efficaci e d'una buona loquela e di sante parole, dicendole molto dubbiose e acentive a commuovere genti, quasi affermando e dicendo: “Quello ch'io vi dico sappia, e non altro; ché Dio così vuole”. Andonne a Roma co' detti pellegrini, e co' molti altri di Toscana che 'l seguirono, che fue innumerabile popolo con molta onestà e pazienza. »

⁴⁸² Hervé Martin, *Le métier de prédicateur*, op. cit., p.77 et 551.

1.1.1.2. Une question théologique développée à destination d'un auditoire laïc : la dispute de 1333

Un extrait permet toutefois de confirmer non seulement l'écho rencontré dans les préoccupations ordinaires des fidèles par les débats à portée théologico-morale, mais aussi la capacité d'écoute et de compréhension de ces discours publics par les catégories moyennement cultivées de l'auditoire laïc. À l'automne 1333, quand à Avignon et à Paris on s'affrontait déjà sur la vision béatifique, Florence s'interrogeait sur les causes de la crue gigantesque de l'Arno qui avait frappé la ville et causé d'innombrables dégâts. La commune décidait ainsi d'organiser un débat entre théologiens et astrologues, afin de déterminer si le déluge était survenu par le cours naturel des choses ou bien par volonté divine⁴⁸³. Préoccupé par la question, Villani assistait au débat et en assurait à l'attention de ses lecteurs une longue retranscription⁴⁸⁴. Témoignant de l'intérêt des citoyens florentins pour la signification morale de ce genre de catastrophe, le débat, qui suivait le modèle de la dispute dialectique, trouvait toute sa justification dans la question posée par un public auquel devaient s'adresser les disputants. Le point qu'il nous paraît important de souligner ici, c'est qu'un marchand laïc moyennement cultivé semble tout à fait à même d'offrir une *reportatio* qui, bien qu'abrégée et parfois maladroite, respecte toutefois l'organisation originale de l'exposition.

L'extrait est constitué de deux chapitres, consacrés le premier au débat qui opposa théologiens et astrologues, le second à la lettre envoyée par le roi Robert pour assurer la commune florentine de son soutien. Deux chapitres qui, en termes brutalement quantitatifs, n'occupent pas moins de vingt-cinq pages de l'édition Porta, et qui comptent parmi les plus longs de la chronique. Dans le premier extrait, on quitte certes le registre de la prédication pour entrer dans celui de la dispute dialectique. Toutefois, l'extrait est intéressant en cela qu'il témoigne, comme on s'efforcera de la montrer, du même effort de médiation culturelle entre une assemblée savante et un auditoire populaire. Villani rapporte qu'au lendemain de l'inondation, face à la frayeur qui frappait les habitants, « on fit question » à la fois aux maîtres en théologie et aux astrologues, afin qu'ils établissent si le déluge était advenu par le cours naturel des choses ou bien par volonté divine. À la même époque où les théologiens avignonnais et parisiens s'affrontaient sur la question de la vision béatifique, l'actualité florentine poussait donc Villani à s'intéresser à d'autres débats de portée théologico-morale, ce qui n'est sans doute pas anodin, mais constitue de sa part le signe

⁴⁸³ Cf. Gherardo Ortalli, « 'Corso di natura' o 'Giudicio di Dio'. A proposito di G. Villani XI 1-3 », dans *La Cultura*, 17, 1979, p.209-234 ; Odile Redon et Laurence Moulinier, « L'inondation de 1333 à Florence. Récit et hypothèse de Giovanni Villani », dans *Médiévales*, 36, 1999, p.91-104.

⁴⁸⁴ *Nuova cronica*, XII 2 (D'una grande questione fatta in Firenze, se 'l detto diluvio venne per iudicio di Dio o per corso naturale.)

d'une sensibilité en alerte envers ce type de réflexion. Le débat entre théologiens et astrologues suivait donc le modèle de la dispute dialectique : les partis en présence tentaient de répondre à une question préliminaire, la *questio*, en défendant leur position par une série d'arguments techniques et savants. Or, si dans les disputes universitaires la *questio* est généralement posée par le maître qui laisse ensuite ses disciples débattre entre eux, la *questio* de 1333 fut semble-t-il soumise aux savants depuis l'extérieur : l'auteur n'est pas directement mentionné (les prieurs ? l'évêque ?), mais à travers le témoignage de Villani on perçoit une forte pression populaire autour de ce débat. D'emblée, celui-ci apparaît comme une joute donnée en public – ce qui correspond d'ailleurs assez bien au genre de la dispute dialectique, plus qu'à celle scolastique⁴⁸⁵.

Les réponses apportées par chaque parti furent exposées l'une après l'autre, et c'est ainsi qu'elles ont été recueillies par le chroniqueur. Après s'être attardé avec précision sur les arguments des astrologues, celui-ci s'applique à reporter soigneusement les « nombreux et longs raisonnements et citations subtiles » des théologiens. Leur démonstration n'est en fait pas très habile, et se présente sous la forme d'une longue liste « d'exemples et de miracles » tirés des saintes Écritures et démontrant comment la toute-puissance divine est capable d'arrêter le cours naturel des choses, voire d'aller à son encontre, pour punir les pécheurs et récompenser les vertueux. Bien qu'il la présente comme « sommaire et abrégée », la *reportatio* que nous offre Villani semble fidèle à l'organisation traditionnelle des sermons et expositions⁴⁸⁶.

⁴⁸⁵ Cf. Olga Weijers, « De la joute dialectique à la dispute scolastique », dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 143/2, 1999, p. 509-518

⁴⁸⁶ *Nuova cronica*, XII 2. Le texte se divise ainsi en quatre parties. Les docteurs commencent tout d'abord par exposer une série d'exemples, tirés d'abord de l'Ancien Testament (Genèse, Exode, Nombres, Jonas, Josué, Samuel, Livre des Rois, Daniel et Macchabée), puis du Nouveau : à partir de là, la *reportatio* semble devenir plus grossière, et les exemples, pris en note de manière plutôt allusive, ne sont plus aussi clairement identifiés. Les exemples ainsi relevés dans la Bible ont pour objet commun de reporter des cas de miracles allant à l'encontre du cours naturel des choses, prouvant ainsi la capacité de la supériorité de la toute-puissance divine sur le cours de la nature : il est ainsi fait référence au déluge, à l'enfantement d'Isaac par Sarah nonagénaire et stérile, à Dieu séparant les eaux devant Moïse, aux destructions de Ninive ou de Sodome et Gomorrhe, aux différentes plaies et tribulations, etc. L'exposé continue avec quelques exemples historiques tirés de l'histoire romaine, païenne d'abord, chrétienne ensuite, qui évoquent différents cas de tribulations envoyées par Dieu contre le cours de la nature pour punir les Romains. Parvenus à ce terme, les docteurs tirent de ces exemples une première conclusion sur le sens à donner à ces miracles, lesquels prouvent que « toutes les pestilences et les batailles, les ruines et les déluges, les incendies et les persécutions, les naufrages et les exils surviennent avec l'assentiment de la justice divine pour punir les péchés, tantôt en suivant le cours de la nature, tantôt au-dessus de la nature, comme le désire et dispose la divine puissance ». Cette conclusion est ensuite extrapolée au cas florentin, afin de démontrer que la grande crue, qu'elle obéisse aux lois de la nature (comme le soutiennent les astrologues) ou non, n'est dans tous les cas que l'œuvre de Dieu, châtement punissant les péchés des Florentins, qui sont ainsi relevés de manière systématique et ordonnée selon une liste qui n'est pas sans rappeler les sept péchés capitaux (orgueil, cupidité, envie, vaine-gloire, gourmandise, luxure et ingratitude). Comme pour apporter la preuve de cela, le texte se poursuit par une liste d'exemples historiques modernes de tribulations souffertes par la commune de Florence sur la précédente génération (discordes civiles, défaites militaires, incendies, pestes et famines) sensés démontrer le destin troublé de Florence. Et enfin, le texte se termine sur une exhortation à faire pénitence à et vivre de manière sainte et vertueuse. L'auteur continue le débat en intervenant, à titre personnel, comme troisième *respondes* et en fournissant une série d'exemples historiques. Puis il conclut en donnant son avis personnel et, tout en acceptant

La simplicité apparente du débat et son manque de subtilité ne doivent donc pas tromper : théologiens et astrologues recherchaient l'adhésion non pas des leurs, mais d'un auditoire peu érudit. Leurs arguments furent donc probablement construits en fonction de la capacité de ce dernier à les assimiler – d'où un recours exagéré à l'*exemplum*, instrument de l'instruction du *populus christianus*⁴⁸⁷. Sur les treize exemples recensés par l'auteur, sept sont identifiés par une référence plus ou moins complète, par le livre voire le chapitre, tandis que trois sont retranscrites intégralement ou partiellement, de façon là encore assez approximative par rapport à l'original, mais surtout toutes sont en langue vulgaire, ce qui semble confirmer le fait que les débats se déroulaient en italien et étaient donc publics. Ce qu'il nous semble important de retenir de ce débat, c'est la soif de comprendre qui caractérise les citoyens de la ville. La dispute n'est pas organisée dans l'ombre du chapitre ou de l'université, ni réservée ou adressée aux seuls « sages ». Elle trouve au contraire toute sa justification dans la question posée par un public à qui doivent s'adresser les réponses. Le compte-rendu qu'en fait Villani, qui prend presque la forme d'un véritable procès-verbal, montre que cet objectif fut en tout cas atteint.

Si le contenu des sermons nous est généralement connu par le biais des manuels de prédication et des recueils d'*exempla*, qui fournissent parfois de précieuses informations sur l'occasion et les circonstances de la prédication, plus rares en revanche sont dans ces ouvrages les informations permettant d'évaluer l'impact qu'ils avaient sur leur auditoire. La *Nuova cronica* ouvre ainsi une fenêtre nouvelle sur la parole publique en enregistrant les multiples voix de la *platea*, sermons compris. Ceux-ci apparaissent comme un *mass* médium discret mais efficace dans la diffusion de la culture religieuse.

1.1.2. Autour de la vision béatifique : débat public ou débat d'expert ?

Avant de traiter des modes de diffusion du débat sur la vision béatifique, il convient de s'interroger sur la publicité qui fut initialement donnée aux débats de 1332-1334. De prime abord, pareille question ne pose pas de problème, puisque, comme l'a souligné Isabel Iribarren, en formulant son opinion à l'occasion d'une prédication, c'est-à-dire par le biais d'un médium

la validité des arguments astrologiques, reconnaît la primauté de la volonté divine.

⁴⁸⁷ Cf. Carlo Delcorno, « La predicazione », dans *Lo spazio letterario del Medioevo*, op. cit., p.414. Selon l'auteur, on compte trois principaux procédés de *dilatatio* du sermon : les citations scripturaires et patristiques (*auctoritates*), les argumentations doctrinales (*rationes*) et les récits (*exempla*). Le niveau de la prédication dépendant du mélange de ces trois éléments : les *rationes* définissent davantage la dispute scolastique, tandis que l'*exemplum* caractériserait davantage la prédication populaire.

traditionnellement réservé non à la discussion scolastique mais à l'éducation des masses, le pape conférait à son discours une portée publique⁴⁸⁸. Un choix qui, comme on le verra par la suite, ne fut pas sans conséquence sur la réception de ses idées. Dans un premier temps au moins, Jean XXII sembla donc beaucoup mettre en œuvre pour diffuser son opinion : les comptes de la Chambre apostolique ont ainsi gardé le souvenir de l'achat, en janvier 1333, d'une grande quantité de parchemins, soit quatre douzaines de feuilles de grand format destinées à y faire recopier ses sermons. L'information est du reste confirmée par le chroniqueur Nicolas le Minorite, qui rapporte que le pape fit reproduire et envoyer ses sermons « à quiconque en faisait la demande »⁴⁸⁹. Parallèlement aux canaux traditionnels de la prédication orale, dont le rôle joué par le ministre général des Frères mineurs Guiral Ot, envoyé à Paris affronter les docteurs de l'Université, montre l'importance non négligeable, ces copies ont probablement permis aux thèses du pape de circuler assez largement, et donc d'être entendues d'un certain nombre de ses contemporains. C'est d'ailleurs essentiellement par le biais des témoignages de frères franciscains dissidents réfugiés à Munich, hostiles à la position du pape (et hostiles au pape tout court), que nous sommes informés de ces débats, puisque les deux derniers sermons du pape ne nous sont connus que sous la forme des *reportationes* qu'en ont données Guillaume d'Ockham et Nicolas le Minorite⁴⁹⁰.

Si des échos de la controverse circulèrent assez largement dans tout l'Occident chrétien, et si sur le plan spatial la diffusion des sermons de Jean XXII fut incontestablement large, au point d'ailleurs que le débat qui en découla se déroula entre Avignon, Paris, Naples et Munich, il n'en reste pas moins que cette diffusion se limita sans doute aux cercles restreints des théologiens et des prédicateurs. La circulation des sermons, *reportationes* « officielles » faites en curie ou au contraire privées, et plus largement de l'ensemble des écrits relatifs à la question et destinés à alimenter les débats, emprunta en premier lieu les circuits de diffusion institutionnels de l'Église, en se répandant de la cour pontificale en direction des autres lieux potentiels du débat théologique : d'abord vers les universités et les *studia* mendiants, à Avignon ou à Paris, puis, de façon plus singulière mais fort compréhensible étant donné la dimension politique de la controverse et d'une manière plus générale du pontificat de Jean XXII, vers les cours princières,

⁴⁸⁸ Isabel Iribarren, « Theological Authority at the Papal Court in Avignon: the Beatific Vision Controversy », dans J. Hamesse (dir.), *La vie culturelle, intellectuelle et scientifique à la cour des Papes d'Avignon*, Turnhout, 2005, p.286.

⁴⁸⁹ Franciscus Ehrle, *Historia bibliothecae Romanorum pontificum*, I, Rome, 1890, p.151, cité par Noël Valois, « Jacques Duèse, pape sous le nom de Jean XXII », dans *Histoire littéraire de la France*, 34, Paris, 1914, p.564, et Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII sur la vision béatifique*, Rome, p.75.

⁴⁹⁰ Cf. Noël Valois, « Jacques Duèse », art. cit., p.554.

où le roi de France réunissait ses docteurs et celui de Naples adressait au pontife un traité *De visione beata*.

À l'intérieur de ce circuit de diffusion, il convient de s'interroger sur la place occupée par les simples fidèles laïcs. Le fait que le pape opta pour le sermon comme moyen de diffuser son opinion, renforcé par sa volonté d'en permettre la copie à « *omnibus volentibus* » (dixit Nicolas le Minorite), ne doit pas nous tromper sur la publicité réelle de ces débats. La question fut en fait très vite considérée comme bien trop complexe pour intéresser les fidèles laïcs, et les débats furent ainsi limités aux seuls cercles savants. C'est en tout cas ce qu'il ressort de la correspondance échangée entre le pape et le roi de France, et qui rend compte de cette double dichotomie, entre simples et savants d'une part, entre culture vulgaire et culture lettrée de l'autre. Ainsi, dans la supplique qu'ils adressèrent au pontife en janvier 1334, après s'être réunis à Vincennes, les théologiens de Paris regrettaient qu'un débat aussi subtil pût être suivi par des « ignorants en la matière » (*sine rationibus aliqua circa illam materiam*), « tant clercs que laïcs », car les « simples » (*simplices*) courraient ainsi le risque d'en prendre erreur⁴⁹¹. Répondant à leurs craintes, le pape rétorquait que, quoi qu'ils en disent, il était du devoir des plus doctes d'aborder un sujet dont parlaient les Écritures, et s'il convenait que prêcher au peuple était sans doute inutile dans la mesure où les moins instruits (*rudi et minus intelligenti*) ne pourraient en effet tirer profit de ces discussions, il soulignait toutefois que ses prêches ne s'adressaient pas « au vulgaire » (*vulgo*) mais « aux prélats, docteurs et autres lettrés »⁴⁹². Quoique la déclaration du pape constituât une réponse à l'accusation portée par un allié puissant et dont il fallait à tout prix préserver l'appui, quitte à minimiser la portée de ses sermons, la prédication du pape Jean sur la vision différée semble donc être d'abord adressée aux cercles érudits de la société, prélats et théologiens, tandis que les « simples », qui sont désignés comme ceux dépourvus de formation théologique, voire des aptitudes intellectuelles nécessaires, sont visiblement gardés à distance.

L'attitude du successeur de Jean XXII sur le trône de Saint-Pierre fut toute différente. Dans le prologue de son traité *De statu animarum sanctorum*, rédigé vers 1333 et qui annonçait les conclusions de la constitution *Benedictus Deus* du début de l'année 1336, le cardinal Jacques Fournier affirmait ainsi que son intention n'était pas de s'adresser aux « hommes intelligents et subtils, experts en théologie » (*intelligentibus et subtilibus viris, maxime in theologica facultate peritis*), mais

⁴⁹¹ *Chartularium Universitatis parisiensis*, II, Paris, 1891, n°982, p.431 (2 janvier 1334) : *Specialiter quia audierat, aliquos in scolis sine rationibus aliqua circa illam materiam protulisse, propter que multorum tam clericorum quam laycorum fuerant corda non mediocriter concitata, et ex quibus, ut dicebat, simplices trahi poterant in errorem.*

⁴⁹² *Chartularium*, op. cit., n°984, p.437-439 (10 mars 1334) : *Nos autem hoc vulgo non exposuimus, sed prelati et doctoribus, virisque aliis literatis.*

aux « simples » (*simplicibus*)⁴⁹³. Comme on l'a vu, la *Benedictus Deus* profita d'ailleurs d'une assez large diffusion, puisqu'on en retrouve la copie dans plusieurs chroniques contemporaines⁴⁹⁴. Quant à la bulle *Ne super his*, qui contient la réfutation par Jean XXII de ses propres thèses et que Villani recopie dans sa chronique, sa publication et sa diffusion furent également le fait de Benoît XII. Dictée *in articulo mortis* par Jean XXII le 3 décembre 1334, la minute de la déclaration ne put en effet être grossoyée et bullée, car la mort du pape survenue le lendemain suspendait toutes les activités de la chancellerie apostolique. Conditionnée à l'élection d'un nouveau pape, la publication de la bulle attendit ainsi le 17 mars de l'année suivante, quand Benoît XII y apposa son propre sceau⁴⁹⁵. Des deux versions du texte, celle originale dictée par Jean XXII et celle légèrement corrigée par Benoît XII, Villani connaît et recopie la seconde, comme on l'a vu précédemment⁴⁹⁶.

1.2. Les circuits alternatifs : prédication privée et épistolaire

Si la question de la publicité des débats avignonnais et parisiens n'est pas sans intérêt dans l'optique d'une étude sur la diffusion de ces doctrines, la réponse est donc loin d'être évidente. Elle révèle toutefois l'importance de canaux de transmission autres que les *mass media* traditionnels tels que la prédication. Sans aborder de front la question complexe de la diffusion des informations dans la société médiévale, nous soulignerons ici deux points concernant l'entourage culturel des grands marchands italiens.

1.2.1. La prédication privée : l'apostolat mendiant auprès des grands marchands

Homme public, un temps coutumier des charges communales et à la tête d'une compagnie dynamique, Villani comptait parmi ses connaissances quelques personnages qui purent jouer le

⁴⁹³ Cf. Friedrich Wetter, *Die Lehre Benedikts XII. vom intensiven Wachstum der Gotteschau*, Rome, 1958, p.15 ; Anneliese Maier, *Zwei Prooemien Benedikts XII.*, op. cit., p.447-480.

⁴⁹⁴ Cf. Henri de Herford, *Liber de rebus memorabilioribus*, op. cit., p.256-257 ; Gilles Le Muisit, *Chronicon majus*, éd. De Smet, dans *Corpus chronicorum Flandriae*, II, Bruxelles, 1841, p.214-216 ; Jacques Muevin, *Chronicon*, éd. De Smet, dans *Corpus chronicorum Flandriae*, op. cit., p.464-466.

⁴⁹⁵ Cf. *Chartularium*, op. cit., n°987, p.440-441.

⁴⁹⁶ Cf. supra, p.171.

rôle d'informateurs et lui permettre de prendre connaissance des débats avignonnois ou parisiens. Sans que l'on puisse avoir de certitudes à ce sujet, quelques hypothèses peuvent être formulées.

1.2.1.1. Deux théologiens florentins à Avignon et à Paris : Francesco Silvestri et Roberto de' Bardi

Quoique la querelle se déroulât, on l'a dit, essentiellement entre Avignon et Paris, on comptait à Florence quelques théologiens de renom susceptibles de se tenir informés de la teneur et de l'avancée des débats. On ne citera ici que deux noms, qui témoignent, d'un côté ou de l'autre, des liens entre les milieux actifs dans la controverse et la société florentine.

Le premier est Francesco Silvestri, alors évêque de Florence depuis 1323. Docteur *utriusque juris*, il avait conservé durant son épiscopat florentin des liens étroits avec le Saint Siège, et avait même participé à la réaction théologique contre la dissidence spirituelle et paupériste. Il avait notamment contribué à la condamnation des thèses de Pierre de Jean Olivi, en rédigeant sur demande de Jean XXII un avis sur la *Lectura super Apocalipsim* dans lequel il abordait brièvement la question de la vision béatifique, en reprochant à Olivi la Vision extatique, c'est-à-dire la possibilité de voir Dieu dès son vivant, par ravissement (une doctrine soutenue par les Béguins méridionaux et condamnée au concile de Vienne en 1314)⁴⁹⁷. Mis à part cet avis, on ne connaît pas grand chose sur l'activité de théologien de Francesco Silvestri, et rien ne laisse supposer qu'il jouât un quelconque rôle dans la querelle sur la vision béatifique. On sait toutefois qu'il conserva des liens étroits avec la curie et continua pendant la seconde controverse de jouer dans son diocèse le rôle de relais efficace de l'autorité pontificale, notamment dans l'effort de contrôle de l'ordre franciscain, et qu'il se rendit à plusieurs reprises en cour d'Avignon⁴⁹⁸.

Un autre Florentin qui, en revanche, fut directement impliqué dans les débats fut Roberto de' Bardi. Maître à l'université de Paris, dont il fut nommé recteur en 1336, commentateur de saint Augustin dans la plus pure tradition scolastique, sa renommée de théologien était déjà suffisamment grande au moment de la controverse sur la vision béatifique pour qu'il fût partie des

⁴⁹⁷ Sur le rôle de Silvestri dans la controverse sur la pauvreté évangélique, cf. Sylvain Piron, *Censures et condamnation de Pierre de Jean Olivi. Enquête dans les marges du Vatican*, dans *MEFRM*, 118/2, 2006, p. 313-373. Sur la dimension politique de l'œuvre théologique de Francesco Silvestri, cf. l'avis formulé par Luca Parisoli, « L'attesa escatologica in Pietro di Giovanni Olivi », dans Carolina Miceli et Agostina Passantino (dir.), *Francescanesimo e cultura nella provincia di Messina (Atti del convegno di studio, Messina, 6-8 novembre 2008)*, Palerme, 2009, p.254. L'auteur estime que le commentaire de Francesco Silvestri à Olivi ne peut être évalué en dehors du contexte politique : selon lui, ce qui est en jeu n'est pas une « dispute intellectuelle sur l'escatologie apocalyptique » mais un « jugement sur la dangerosité sociale de l'usage de ce texte à ce moment historique ».

⁴⁹⁸ Cf. Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII*, op. cit., p.168-169, qui évoque pour juin 1332 de « nombreuses lettres pour obtenir le rétablissement de la paix, et en particulier au sujet des Franciscains », et l'arrivée de l'évêque à Avignon en septembre suivant.

vingt-neufs docteurs réunis en janvier 1333 par le roi de France pour condamner l'erreur du pape, puis des quelques maîtres convoqués par le pape Benoît XII à Avignon en janvier 1336 pour statuer définitivement sur la question⁴⁹⁹. Florentin d'origine mais Parisien de carrière, ses contacts avec sa cité maternelle furent toutefois limités, et sans que cela soit déterminant, Villani n'en fait pas mention pas dans sa chronique.

1.2.1.2. *Un maître parisien en contact avec Villani : l'augustinien arétin Dionigi di Borgo Sansepolcro*

Le principal médium dans la diffusion des informations est sans doute celui des relations personnelles. Comme tout homme du Moyen âge, et *a fortiori* de la bonne société florentine, Villani n'est pas isolé mais se trouve au contraire intégré dans un réseau de liens personnels, fondés sur les relations professionnelles, de parenté et d'amitié⁵⁰⁰. Ces liens servant à favoriser l'insertion de l'individu dans un réseau d'intérêts commerciaux ou politiques, l'entourage du marchand est avant tout constitué de ses pairs. Mais l'encadrement pastoral que l'Église soutenait depuis Latran IV avait conduit à une intensification de l'apostolat autour des laïcs. Comme le remarquait Charles-Marie de la Roncière, la prédication publique étaient ainsi souvent poursuivie dans la sphère privée par des relations, amicales ou familiales, que les prédicateurs nouaient avec les laïcs, et notamment avec ceux qui étaient susceptibles d'avoir quelque influence sur les masses – au premier rang desquels les grands marchands donc⁵⁰¹. On compte quelques clercs dans l'entourage direct du chroniqueur : un des ses fils, Bernardo, bien que notaire, détenait également un bénéfice ecclésiastique, tandis qu'un autre, Francesco, se définissait comme *clericus* dans une requête adressée au duc d'Athènes en 1344⁵⁰². Mais ce ne sont pas là les seuls noms de clercs qui croisent le sien dans les sources : plus illustre et plus intéressant est celui de Dionigi di Borgo Sansepolcro, ou Dionigi de' Roberti, « ami et dévoué » de notre chroniqueur, qui apparaît à propos d'un échange que les deux hommes eurent en 1328 et que nous avons déjà rencontré.

⁴⁹⁹ *Chartularium*, op. cit., n° 982, p.431 ; n°995, p.453. Cf. également *D.B.I.*, 6, 1964, p.310-312.

⁵⁰⁰ Cf. Christiane Klapisch-Zuber, « 'Parenti, amici, vicini'. Il territorio urbano d'una famiglia mercantile nel XV sec. », dans *Quaderni storici*, 33, 1976, p.969-973 ; Elisabeth Crouzet-Pavan, *Les villes vivantes. Italie XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 2009, p.296.

⁵⁰¹ Charles-Marie de la Roncière, « La foi du marchand : Florence XIV^e-milieu XV^e siècle », dans *Le marchand du Moyen Age (Actes du XIX^e congrès de la S.H.M.E.S., Reims, juin 1988)*, Paris, 1992, p.242-243.

⁵⁰² Cf. Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit., p.223 et 229.

Davantage connu pour son rôle dans le pré-humanisme⁵⁰³, ce moine de l'ordre des Ermites de saint Augustin avait reçu une formation en théologie à Paris, où il exerça comme maître en théologie au *Studium* augustinien jusqu'en 1329, avant de rejoindre celui d'Avignon à partir de 1332, restant ainsi en contact étroit avec les lieux et les acteurs de la controverse sur la vision béatifique⁵⁰⁴.

Villani l'évoque à propos d'une correspondance épistolaire que les deux hommes auraient tenue durant l'été 1328, dont le contenu concerne en fait un tout autre sujet, à savoir le siège de Florence par Castruccio Castracani. On ne saurait affirmer avec certitude que Dionigi eut une influence véritable sur la culture théologique de son correspondant⁵⁰⁵. On ne sait pas du reste quelle fut sa position lors de ce débat : son activité de théologien n'en fait pas une figure importante de son temps ni de son ordre, et il n'a laissé d'autres ouvrages que le commentaire des *Sentences* de Pierre Lombard qui lui avait permis d'obtenir son grade universitaire – un commentaire sans grande originalité du reste, de l'avis d'Alfonso Maierù⁵⁰⁶. Toujours est-il que son ordre, celui des Augustiniens, avait participé à la réaction parisienne contre la doctrine de la vision différée soutenue par Jean XXII⁵⁰⁷.

À cette date, Dionigi ne se trouvait plus à Paris, mais sa position au *studium* général de l'ordre à Avignon, où il enseignait la théologie depuis au moins un an, lui donnait toutefois une connaissance directe des débats. En outre, c'est à cette époque qu'il se trouvait le plus impliqué

⁵⁰³ Dionigi est surtout connu pour ses activités littéraires, pour ses commentaires des auteurs latins (de Valère Maxime notamment) et pour ses relations avec les acteurs du premier âge humaniste, Pétrarque ou Boccace. Cf. Maurizio Moschella, « Dionigi da Borgo San Sepolcro », dans *D.B.B.*, I, 1990, p.717 et Calogero Piazza, « Dionigi da Borgo San Sepolcro », dans *D.B.I.*, 40, 1991, p.194-197.

⁵⁰⁴ Franco Suitner, « Dionigi, Castruccio Castracani e la calata di Ludovico il Bavaro », dans *Dionigi da Borgo Sansepolcro fra Petrarca e Boccaccio (atti del convegno, Sansepolcro, 11-12 febbraio 2000)*, Sansepolcro, Castello, 2001, p.57-69.

⁵⁰⁵ *Nuova cronica*, XI 87 : « Essendo noi in grande turbazione della persecuzione che facea al nostro Comune, la quale ci pareva quasi impossibile, dogliendone per nostra lettera a maestro Dionigio dal Borgo a San Sepolcro, nostro amico e divoto, dell'ordine degli agostini, maestro in Parigi in divinità e filosofia, pregando m'avisasse quando avrebbe fine la nostra aversità, mi rispuose per sua lettera in brieve ».

⁵⁰⁶ Alfonso Maierù, « La formazione scolastica di Dionigi : da Borgo Sansepolcro a Parigi », dans *Dionigi da Borgo Sansepolcro*, op. cit., p.13-26.

⁵⁰⁷ Déjà à la fin du XIII^e siècle, un des principaux penseurs de l'ordre, Gilles de Rome, avait pris part aux débats scolastiques qui, entre autres, opposaient alors augustinisme et aristotélisme sur la question de la définition de la vision béatifique – autrement dit de sa nature et non pas encore de son temps (cf. Christian Trottmann, op. cit., p.351-357). C'est ce même Gilles de Rome qui avait d'ailleurs été choisi par l'ordre comme guide spirituel, et son œuvre fut considérée comme orientation à suivre en matière doctrinale par les maîtres en théologie : il est donc tout à fait normal que le commentaire des *Sentences* de Dionigi, qu'il acheva en 1317, porte la trace de cette influence (cf. Alfonso Maierù, « La formazione scolastica di Dionigi », art. cit., p.25). Lors de la controverse sur la vision béatifique, dans les débats qui animaient la curie d'Avignon et l'université parisienne, les augustiniens jouèrent cependant un rôle de second plan par rapport aux franciscains orthodoxes, favorables à l'opinion du pape, et surtout aux dominicains qui constituèrent à l'inverse le cœur de l'opposition. Villani note toutefois qu'après que le ministre général des franciscains vint à Paris défendre l'opinion du pape, il fut aussitôt « réprouvé par tous les maîtres en divinité de Paris, et par tous les frères prêcheurs, ermites [i.e. augustiniens] et carmélites » : les moines de l'ordre de Saint-Augustin se trouvent donc bien aux côtés des dominicains.

dans la vie de son ordre. Il participa ainsi aux trois chapitres généraux des Augustiniens, à Paris en 1329 puis à Venise en 1332 et à Grasse en 1335. Les charges qu'il y assumait, d'abord comme simple *diffinitor*, c'est-à-dire représentant de son monastère de rattachement (celui de Borgo Sansepolcro), puis comme prieur provincial de la région de Spolète (à laquelle était rattaché ledit monastère), en font un personnage suffisamment important pour être introduit auprès du milieu curial. À Rome, il s'était ainsi lié à divers membres de la curie pontificale : avec le cardinal Giovanni Colonna d'abord, qui lui assurait sa protection et à qui il avait dédié son commentaire de Valère Maxime ; mais aussi avec le légat pontifical Napoleone Orsini, pour le compte duquel il avait effectué quelques missions diplomatiques, notamment à Todi en 1329, où il avait été chargé de réconcilier avec l'Église la commune qui venait de prendre parti pour l'antipape Nicolas V. Sa proximité avec celui que les historiens ont défini comme un « cardinal gibélinisant », qui fut en outre le principal adversaire de Jean XXII à la cour d'Avignon, aussi bien lors de la querelle sur la pauvreté évangélique que dans celle sur la vision béatifique, ne doit pas tromper : Franco Suitner estime ainsi que Dionigi agissait là dans le cadre d'un simple rapport hiérarchique, sans zèle particulier, et que sa fidélité au guelfisme ne semble pas devoir être mise en doute. Toujours est-il que, d'Avignon à Naples, Dionigi passa l'essentiel de sa carrière à l'ombre de personnalités plus ou moins hostiles au pape, ou en tout cas à ses théories sur la vision différée : plus tard, il trouvait ainsi la protection de Robert d'Anjou, le roi-théologien qui en 1332 avait été l'auteur d'un traité sur la question, le *De visione beata*, rédigé à l'adresse de Jean XXII et dans lequel il réfutait l'opinion du pontife. Si rien ne permet d'affirmer de façon certaine que Dionigi partagea le point de vue des partisans de la vision immédiate, tout comme rien ne laisse supposer à l'inverse un quelconque soutien aux thèses pontificales, il est toutefois intéressant de relever le fait que, par l'intermédiaire d'un personnage aussi bien introduit dans les milieux curial et universitaire, au sein desquels se déroulaient la querelle, Villani possédait un relais efficace pour obtenir des informations de première main.

La correspondance qu'il échangea avec Villani concerne toutefois un tout autre domaine encore : le moine s'intéressait semble-t-il à l'astrologie judiciaire, et Villani l'avait interrogé sur l'évolution du conflit qui opposait Florence au tyran Castruccio Castracani. Comme une relation épistolaire, en outre basée sur un lien d'amitié, ne se construit pas sur un simple échange ponctuel, il est probable que celle qui liait les deux hommes ait duré plus longtemps dans le temps, et que les thèmes ainsi abordés furent bien plus variés. Sans doute le théologien eut-il loisir d'instruire son correspondant de bien des manières : la littérature pouvait en faire partie, la théologie également. Ce qui nous semble à la fois important et révélateur dans cette relation

épistolaire, c'est la dimension personnelle qu'elle revêt. Villani est à cette époque membre du collège des prieurs des Arts, principale charge de la commune florentine. Pourtant, c'est visiblement à titre personnel qu'il entame cet échange dont il ne révélera le contenu à ses collègues qu'une fois la prédiction avérée. La façon dont il mentionne le théologien arétin ne laisse d'ailleurs pas de place au doute, puisqu'il le présente comme son « ami et dévoué » (*nostro amico e divoto*) : l'expression confirme le caractère privé de la correspondance, et témoigne d'une proximité évidente entre les deux hommes⁵⁰⁸. Quel qu'en fût le sujet réel, cette relation épistolaire entre un grand marchand florentin et un théologien parisien témoigne de l'importance qu'a pris, depuis le siècle précédent, l'encadrement pastoral, qui a conduit à une intensification de l'apostolat, surtout mendiant, autour des laïcs⁵⁰⁹. En conséquence de quoi la prédication est souvent prolongée jusque dans la sphère privée par des relations amicales ou familiales, et notamment avec ceux qui sont dotés d'une certaine influence sur leurs concitoyens : au premier rang desquels on compte évidemment les grands marchands, *a fortiori* s'ils occupent des fonctions politiques majeures. Autour d'eux se créent ainsi des réseaux, dans lesquels les hommes d'Église prennent place, et qui créent autant de possibilités pour la diffusion des doctrines et des idées.

1.2.2. L'épistolaire marchande, *medium* des informations non-économiques

Paradoxalement, tandis qu'il débattait d'astrologie avec un théologien, c'est auprès d'un marchand que Villani s'informait de théologie. Le second médium à prendre en compte est donc l'épistolaire marchande, qui est en plein essor en ce début de XIV^e siècle et qui joue un rôle considérable dans la diffusion des nouvelles et des idées, y compris en ce qui concerne les informations à caractère non-économique.

1.2.2.1. La filiale avignonnaise des Buonaccorsi comme pôle de diffusion des informations

L'historiographie a depuis longtemps mis en lumière le rôle de l'administration pontificale avignonnaise dans la circulation des informations et la diffusion des messages, la question des principes de communication étant fondamentale pour le gouvernement pontifical, tandis que l'on

⁵⁰⁸ Sur l'importance de l'amitié dans les relations interpersonnelles, cf. note 284. Sur le modèle de l'échange épistolaire privé, cf. Jérôme Hayez, « Relation épistolaire dans les milieux d'affaires toscans », dans *La circulation des nouvelles*, op. cit., p.75-76.

⁵⁰⁹ Charles-Marie de la Roncière, « La foi du marchand », art. cit., p.242-243.

a souligné l'importance des services postaux offerts par les compagnies bancaires italiennes pour pallier la faiblesse des courriers du pape⁵¹⁰.

On a vu précédemment que, comme les autres compagnies marchandes, celle des Buonaccorsi disposait à l'étranger d'un vaste réseau de filiales, qui s'étendait alors de Barletta à Londres et à Marseille, et était organisé autour de quelques pôles majeurs : Naples tout d'abord, mais aussi Bruges et bien sûr Avignon. La capitale de la Chrétienté constituait un centre économique majeur pour la compagnie, qui depuis le début des années 1320 offrait divers services bancaires à la Chambre apostolique et organisait une partie du transfert des dîmes italiennes vers Avignon⁵¹¹. Là, à l'été 1324, la compagnie avait ouvert un comptoir, qui lui permettait de traiter directement avec la Chambre sans avoir à passer par l'entremise de compagnies concurrentes. Ce comptoir assurait surtout à la société florentine un correspondant permanent sur place, chargé de gérer les affaires de la compagnie, mais aussi d'informer le siège florentin de la situation sur place et d'en recevoir les consignes en matière commerciale.

À l'époque où la curie s'enflammait sur la question de la vision béatifique, le comptoir avignonnais était géré par Bandino di Lapo Buonaccorsi, puis à partir du début du mois de janvier 1333 par Matteo Villani, frère cadet du chroniqueur, qui resta en place jusqu'en avril 1335, pour ensuite céder sa place à un certain Felice Monaldi⁵¹². « Marchand du pape à la cour de Rome », comme le désigne son frère, Matteo était d'abord en contact avec les trésoriers de la Chambre apostolique, et sans doute était-il moins introduit auprès de la curie que ne l'était Dionigi de' Roberti. Mais comme ce dernier, il fut toutefois en contact avec quelque haut personnage : en janvier 1332, alors qu'il gérait déjà la filiale avignonnaise, Matteo Villani prenait en location un bénéfice ecclésiastique sis dans la paroisse de Santa Maria Novella, dans le Chianti, dont le propriétaire n'était autre que le cardinal Giovanni Colonna⁵¹³. Relevant cette coïncidence, Franca Ragone invitait à ne pas sous-estimer le poids des pratiques dédicatoires et des relations contractuelles dans ces réseaux au sein desquels apparaissent souvent les mêmes noms. Quel que fût l'état réel des liens de Matteo Villani avec les membres de la curie, ce fut en tout cas par son

⁵¹⁰ Capitales sur ce point sont les études d'Yves Renouard, « Comment les papes d'Avignon expédiaient leur courrier », dans *Revue historique*, 180, 1937, p.1-29 ; Idem, *Les relations des Papes d'Avignon et des Compagnies commerciales et bancaires : de 1316 à 1378*, Paris, 1942. Cf. également Federigo Melis, « Intensità e regolarità », art. cit., p.389-424 ; Anne-Marie Hayez, « Les courriers des papes d'Avignon sous Innocent VI et Urbain V (1352-1370) », dans *La circulation des nouvelles*, op. cit., p.48-62.

⁵¹¹ Cf. Yves Renouard, *Les relations des Papes d'Avignon*, op. cit., p.149-150 ; Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.34.

⁵¹² Yves Renouard, *Le compagnie commerciali fiorentine del Trecento (Dai documenti dell'Archivio Vaticano)*, dans *A.S.I.*, 96, 1938, p.164-165 ; Michele Luzzati, « Buonaccorsi », dans *D.B.I.*, 15, 1972, p.69-74. Cf. également Noël Coulet, *Affaires d'argent et affaires de famille*, op. cit., p.20-23.

⁵¹³ Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit., p.232-233.

intermédiaire que son frère Giovanni fut informé, en décembre 1334, des circonstances de la mort du pape Jean XXII.

1.2.2.2. *Un échange épistolaire étonnant : la bulle Ne super bis de Jean XXII*

Si l'on n'en a pas conservé d'autres traces que ce que la chronique nous livre, les courriers entre Giovanni, qui assumait depuis Florence la co-direction de la compagnie, et ses correspondants à Avignon devaient être fréquents. Matteo, on l'a dit, était d'abord en contact avec les trésoriers de la Chambre apostolique, dont il obtint d'ailleurs quelques informations intéressantes, bien qu'indiscrètes, sur la santé des finances pontificales. Mais, ne se contentant pas de transmettre à son frère et directeur ces informations commerciales, il lui faisait également transmettre un document dont l'intérêt économique apparaît plus obscur : il joignait ainsi à son envoi une copie de la déclaration par laquelle Jean XXII révoquait son opinion sur la vision béatifique⁵¹⁴. Aussi atypique soit-il, cet exemple de diffusion d'un texte dogmatique par un médium laïc et marchand constitue un cas intéressant à deux égards. Si l'insertion de sources documentaires dans une chronique médiévale n'est pas un fait inédit⁵¹⁵, la *Nuova cronica* se distingue toutefois, on l'a vu, par sa propension toute particulière à l'emploi de la documentation d'archives⁵¹⁶.

Le cas de la bulle de 1334 est toutefois remarquable en cela qu'elle a visiblement suivi un autre parcours, celui des relations épistolaires entre marchands. On voit donc là l'intérêt que peut avoir, pour le chroniqueur à la recherche d'informations, l'appartenance à un réseau et la préservation des liens personnels de famille, d'amitié ou de travail. Mais on entrevoit également l'importance de certains pôles dans la transmission des informations à travers l'Occident médiéval, parmi lesquels Avignon. La présence de la Curie est évidemment pour beaucoup dans la polarité exercée par Avignon, capitale d'un État pontifical ultra-centralisé (surtout lorsque règnent des papes énergiques et actifs comme Jean XXII). À ce titre, la position privilégiée progressivement acquise

⁵¹⁴ *Nuova cronica*, XII 19 : « E a ciò che sia manifesto a chi per li tempi leggerà questa cronica, e non possa avere preso errore per quella oppinione, si metteremo apresso verbo a verbo la detta dichiarazione fatta fedelmente volgarizzare, come avemo la copia dal nostro fratello che allora era in corte di Roma. » ; XII 20 : « E noi ne possiamo di ciò fare piena fede e testimonianza vera, che il nostro fratello carnale, uomo degno di fede, che allora era in corte mercatante di papa, che da' tesorieri e da altri che fuoro deputati a contare e pesare il detto tesoro li fu detto e accertato, e in somma recato per farne relazione al collegio de' cardinali per mettere in aventario, e così il trovaro. »

⁵¹⁵ Voir à ce propos Girolamo Arnaldi, « Cronache con documenti, cronache 'autentiche' e pubblica storiografia », dans *Fonti medioevali e problematica storiografica. Atti del congresso internazionale tenuto in occasione del 90° anniversario della fondazione dell'Istituto storico italiano (1883-1973)*, Roma 22-27 ottobre 1973, I, Rome, 1976, p.351-374.

⁵¹⁶ Cf. supra, p.169.

par les Buonaccorsi auprès de la Chambre apostolique fut sans doute un atout essentiel pour le transfert d'informations : informations à caractère économique bien sûr, comme l'état des finances pontificales à la mort de Jean XXII ; mais pas seulement, comme le démontrent ces échos d'un débat purement théologique et si loin des préoccupations du marchand-banquier.

Aussi, tout atypique qu'il fût, et sans le considérer comme le principal médium de la circulation des dogmes et doctrines, cet échange vient en tout cas confirmer de façon éclatante ce que les historiens s'efforcent aujourd'hui de souligner, à savoir l'importance des informations non-utilitaires et non-économiques dans les correspondances marchandes. Mais au-delà des conditions matérielles de la transmission, c'est-à-dire du médium, il convient surtout de s'interroger sur celles de sa diffusion, c'est-à-dire de son passage effectif d'un niveau à un autre. La question qui nous retiendra par la suite sera donc de savoir ce qu'il en fut réellement de la réception de ce débat par les contemporains, et parmi eux les laïcs.

2. La réception d'un débat théologique : échos de la controverse sur la vision béatifique dans l'historiographie contemporaine

La querelle, qui ébranla le milieu des théologiens, pourrait de prime abord n'apparaître que comme un épiphénomène, du fait de son extension relativement faible dans le temps et dans l'espace (puisqu'elle se concentra surtout autour de Paris et Avignon et de dura que trois ans), du fait surtout de sa dimension savante et apparemment déconnectée des préoccupations des fidèles. C'est l'impression qui ressort en tout cas des travaux des historiens des doctrines, comme les études, magistrales et par ailleurs extrêmement précieuses, que Noël Valois, Marc Dykmans ou, plus récemment, Christian Trottmann ont consacré à la vision béatifique⁵¹⁷. Celles-ci offrent certes un tableau particulièrement exhaustif de la controverse scolastique et abordent l'ensemble des écrits des théologiens, sermons et réactions scolastiques, mais elles ne consacrent pas une seule ligne en revanche à la façon dont les fidèles ont pu suivre et s'informer de ces débats, confirmant d'une certaine manière la distinction entre une religion savante ouverte à l'abstraction théologique et une religion populaire incapable d'abstraction. Or, en s'inscrivant sur le long terme

⁵¹⁷ Noël Valois, « Jacques Duèse », art. cit., p.555-630 ; Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII*, op. cit., ; Id., « Fragments du traité de Jean XXII sur la vision béatifique », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 37, 1970, p.232-253 ; Christian Trottmann, *La vision béatifique. Des disputes scolastiques à sa définition par Benoît XII*, Rome, 1995.

dans une réflexion générale sur l'au-delà et sur le salut individuel, ces débats venaient en réalité télescoper les interrogations de la société.

Après avoir évoqué les canaux de diffusion qui permirent aux diverses opinions exprimées dans le cadre des débats avignonnais et parisiens de 1331-1334 de parvenir très tôt jusqu'aux oreilles d'un chroniqueur laïc de Florence, nous nous emploierons dans la partie qui suit d'exposer les tenants et les aboutissants du point de vue dogmatique et ecclésiologique, afin de comprendre comment ce débat fut reçu et interprété.

2.1. La vision béatifique : les données théologiques du problème

La controverse des années 1330 prenait la suite des débats scolastiques des siècles précédents⁵¹⁸, durant lesquels les théologiens avaient débattu des modalités de la gloire des saints au paradis, et notamment de la vision des bienheureux évoquée par les Écritures⁵¹⁹. Après les condamnations parisiennes de 1241, qui avaient imposé le dogme de la vision directe des âmes au paradis⁵²⁰, saint Thomas, pour ne retenir que lui, avait ainsi défini la vision béatifique comme une connaissance intellectuelle de l'âme surélevée dans la gloire par une lumière lui permettant de recevoir la forme incréée de l'essence divine, le *lumen gloriae*. La vision béatifique était ainsi définie comme vision intellectuelle et par essence (*per essentiam*), directe et immédiate (c'est-à-dire sans *medium*), claire et parfaite (*per speciem*)⁵²¹. La nouveauté introduite dans le débat posé par Jean XXII concernait à présent le moment de cette vision.

Les théologiens s'accordaient traditionnellement à reconnaître que, les âmes des saints entrant dans la gloire de Dieu et montant au paradis dès le moment de leur mort, elles jouissent de la vision béatifique dès leur arrivée au paradis⁵²². Mais aucune décision de l'Église ne permettait de fixer ce dogme. La question de l'évolution de la gloire entre la mort et le jugement dernier avait été posée dès saint Augustin, qui, comme saint Thomas après lui, admettait l'idée d'une relative imperfection de la vision de Dieu par l'âme glorifiée, et ce jusqu'au jugement dernier –

⁵¹⁸ Nicole Bériou fait ainsi remonter la question au XIII^e siècle, quand les docteurs parisiens discutaient déjà de ce qui deviendrait plus tard le grand débat sur la vision béatifique. Cf. Nicole Bériou, *L'avènement des maîtres de la Parole. La prédication à Paris au XIII^e siècle*, Paris, 1998, p.464.

⁵¹⁹ Cf. par exemple Matthieu 5, 8 : *Beati mundo corde : quoniam ipsi Deum videbunt.* ; I Corinthiens, 13, 12 : *Videmus nunc per speculum in enigmate : tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte : tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum.*

⁵²⁰ Christian Trottmann, *La vision béatifique*, op. cit., p.115-185.

⁵²¹ Pierre-Yves Maillard, *La vision de Dieu chez Thomas d'Aquin. Une lecture de l'In Ioannem à la lumière de ses sources augustiniennes*, Paris, 2001, p.180-201.

⁵²² Cf. par exemple la position de Thomas d'Aquin, dans Pierre-Yves Maillard, *La vision de Dieu*, op. cit., p.194-195.

imperfection qui serait due au désir de l'âme seule d'être réunie au corps. Le Père de l'Église avait ainsi introduit l'idée d'une amplification de la vision après la résurrection des corps, non parce que l'objet de la vision deviendrait plus éclatant mais parce que l'âme le verrait désormais également dans son corps⁵²³. Restait à définir cette amplification : simple croissance en extension, la connaissance intellectuelle de Dieu étant accompagnée de la jouissance du corps glorifié ? Ou bien augmentation en intensité, avec un surcroît de béatitude après que le désir de régir le corps ait été retiré⁵²⁴ ? Deux courants s'étaient opposés jusque dans les années précédant la prédication de Jean XXII, un premier hostile à l'extension en intensité et trouvant un écho plutôt favorable chez les Dominicains, *a fortiori* après que l'Aquinate eut définitivement refusé toute augmentation en intensité, le second soutenant au contraire une augmentation en extension et en intensité, et recrutant ses partisans plutôt chez les Franciscains. Mais, fût-ce dans l'attente d'une augmentation en extension ou en intensité, la jouissance de la vision béatifique était considérée comme immédiate, dès après la mort et la glorification de l'âme.

Or, dans la série de sermons prononcés entre la Toussaint 1331 et sa mort à la fin l'année 1334, Jean XXII abordait précisément cette question du moment de la vision de Dieu⁵²⁵. La réflexion qu'il proposait à cette occasion reposait sur l'idée qu'un Jugement général à la fin des Temps serait inutile si la gloire était déjà offerte aux saints après le jugement individuel qui suit la mort. Reprenant un sermon de saint Bernard sur l'attente des martyrs sous l'autel du Christ, le pontife affirmait *rationaliter* que, ce qui est imparfait ne pouvant atteindre la perfection ultime, par conséquent l'âme ne saurait jouir d'une béatitude parfaite sans le corps⁵²⁶. Aussi, selon le pape, les âmes des saints accéderont à la vision parfaite de la divine essence, immédiate et face à face, après le Jugement dernier seulement, c'est-à-dire quand leur corps sera glorifié et que leur béatitude sera totale ; et dans l'attente, la gloire des saints consiste en un repos libéré des souffrances du corps et de la crainte du péché, mais sans connaissance ni vision parfaite de Dieu⁵²⁷.

⁵²³ Pierre-Yves Maillard, *La vision de Dieu*, op. cit., p.195-196.

⁵²⁴ Christian Trottman, *La vision béatifique*, op. cit., p.417-432.

⁵²⁵ Les sermons ont été édités dans Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII*, op. cit., p.83-162 ; une traduction partielle est donnée dans Noël Valois, « Jacques Duèse », art. cit., p.555-630.

⁵²⁶ Bernard de Clairvaux, *Sermon pour la Toussaint*, dans *Patrologie latine*, CLXXXIII, 471-472 ; cf. Christian Trottman, « Deux interprétations contradictoires de Saint Bernard : les sermons de Jean XXII sur la vision béatifique et les traités inédits du cardinal Jacques Fournier », dans *M.E.F.R.M.*, 105/1, 1993, p. 327-379.

⁵²⁷ À propos de la controverse sur la vision béatifique, l'étude la plus complète reste l'impressionnante thèse de Christian Trottman, soutenue à Paris en 1993 et publiée deux ans plus tard par l'École française de Rome (cf. *La vision béatifique*, op. cit.). Une première étude assez complète et systématique de la controverse avait faite en 1914 par Noël Valois (cf., « Jacques Duèse », art. cit., p.550-627). Un bon aperçu de la controverse, en rapport avec le développement contemporain du culte du Purgatoire, est également fourni par Michelle Fournié, « Les sermons de Jean XXII sur l'au-delà », dans *Le Ciel peut-il attendre ? Le culte du purgatoire dans le Midi de la France (v. 1320-v. 1520)*, Paris, 1997, p.403-456. Une bonne partie des traités relatifs à la controverse, sermons du pape ou de ses opposants, ont en outre été publiés par Marc Dykmans. Cf. *Les sermons de Jean XII*, op. cit. ; Idem, « Fragments du

La nouveauté de l'opinion ainsi formulée par Jean XXII était donc qu'elle reléguait la vision de Dieu à la fin des Temps, et affirmait qu'entre le jugement individuel et le Jugement final, c'est-à-dire entre la mort du corps et sa résurrection, l'âme ne peut avoir qu'une connaissance imparfaite de Dieu. Tandis qu'avec la résurrection et la glorification des corps, la béatitude croîtrait non seulement en extension (c'est-à-dire dans le corps désormais ressuscité), mais également en intensité, car il serait enfin donné au saint de voir toute l'essence de Dieu. Ce faisant, le pape contredisait un relatif consensus scolastique. Or, dans le contexte politique mouvementé de la fin du pontificat de Jean XXII, pareille assertion fit naître une violente controverse, qui déchira la curie pontificale et vit se dresser contre le pape un front uni composé des Dominicains, des théologiens de la Sorbonne et de la dissidence franciscaine, jusqu'à ce que la rétractation du pape à la veille de sa mort en décembre 1334, puis la définition orthodoxe de Benoît XII en janvier 1336, vinssent mettre un terme aux débats en entérinant définitivement la doctrine de l'immédiateté de la vision béatifique.

2.2. Échos de la prédication de Jean XXII chez quelques chroniqueurs contemporains

Les témoignages offerts par les chroniqueurs sur cette controverse théologique montrent que les contemporains ont été, sinon intéressés, du moins informés non seulement des conclusions de la controverse, mais également de son contenu. Ils offrent ainsi un moyen efficace de compléter l'étude de ces doctrines, en mettant l'accent sur leur diffusion au sein des milieux plus ou moins cultivés. Aussi est-il intéressant de mener la comparaison avec les autres chroniqueurs qui ont également évoqué le débat sur la vision béatifique, d'une part pour mieux évaluer la réceptivité du « grand public » (entendu au sens le plus large) à ces débats, et d'autre part pour mieux souligner la particularité du témoignage de Villani par rapport à ceux de ses contemporains.

La constitution du corpus de textes avec lequel mener à bien la comparaison a d'emblée posé un problème que nous avons été en peine de résoudre. La comparaison devant être faite avec des textes dont la nature, les objectifs didactiques et le public visé sont à peu près comparables à ceux

traité de Jean XXII sur la vision béatifique », art. cit., p.232-253 ; Idem, *Les frères mineurs d'Avignon au début de 1333 et le sermon de Gautier de Chatton sur la vision béatifique*, dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen âge*, 38, 1972, p.105-148 ; Idem, « De Jean XXII au concile de Florence, ou les avatars d'une hérésie gréco-latine », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 668, 1973, p.29-66 ; Idem, « Nouveaux textes de Jean XXII sur la vision béatifique », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 66, 1971, p.401-417 ; Robert de Naples, *La vision bienheureuse. Traité envoyé au pape Jean XXII*, éd. M. Dykmans, Rome, 1970.

de la *Nuova cronica*, un préalable a été d'écarter d'une part tous les écrits scolastiques destinés à alimenter le débat, et de l'autre tous les textes que le contenu spéculatif adressait en priorité au public naturel de la controverse, à savoir les théologiens eux-mêmes, pour ne retenir au final que des textes historiographiques, chroniques et biographies. Un second critère fut de ne retenir, parmi ces chroniqueurs, que ceux qui étaient actifs à l'époque de la controverse et composèrent au plus tard durant la décennie suivante, et de laisser de côté en revanche ceux qui, écrivant plusieurs décennies après que le débat fut définitivement clos, ne faisaient que recopier les témoignages de leurs prédécesseurs sur une controverse dont la dimension polémique leur échappait.

Ainsi composé, et malgré son caractère certainement non exhaustif, le corpus se limite à six auteurs seulement : Henri de Diessenhofen, Henri Taube de Selbach, Galvano Fiamma, Henri de Herford, Richard Lescot et Jean de Winterthur. Une remarque s'impose d'emblée : les auteurs retenus sont tous des clercs, tandis qu'aucun écho de la controverse n'apparaît dans l'historiographie laïque du XIV^e siècle – à l'exception notable de la *Nuova cronica* donc, dont le caractère exceptionnel apparaît d'autant mieux. Nulle trace par exemple dans la chronique du conseiller Bonincontro Morigia à Monza, pas plus que dans celle du notaire régnicole Domenico da Gravina, tandis que le seul manuscrit conservé de la chronique de l'Anonyme romain est malheureusement amputé à hauteur du chapitre relatif au pontificat de Jean XXII⁵²⁸. Quant au florentin Marchionne di Coppo Stefani, qui écrivit une vingtaine d'années après Villani et sur la base de sa chronique, il épurait cette dernière de tous les faits étrangers à l'histoire florentine et supprimait ainsi toute référence aux débats de 1333⁵²⁹. Le silence des chroniqueurs laïcs contemporains de Villani sur une controverse majeure du pontificat de Jean XXII est en effet déjà révélateur du peu d'écho de ces débats parmi les fidèles.

Toutefois, si nous devons donc comparer la *Nuova cronica* avec des textes dont les auteurs sont des clercs, en dépit d'une meilleure formation culturelle et théologique, en tant qu'historiographes la vocation de ces derniers était toute différente de celle des théologiens qui adressaient leurs traités aux leurs, dans le cadre d'un débat scolastique limité dont la publicité était nécessairement circonscrite aux plus érudits. Leur objectif n'étant pas d'imposer une théorie au sein de leurs semblables au moyen d'un raisonnement scolastique, mais de diffuser un enseignement auprès

⁵²⁸ Cf. Buonincontro Morigia, *Chronicon Modoetiense*, éd. L.A. Muratori, dans R.I.S., XII, op. cit., col.1053-1184 ; Domenico da Gravina, *Cronicon de rebus in Apulia gestis*, éd. L.A. Muratori, dans R.I.S., XII, op. cit., col.545-724 ; *Cronica dell'Anonimo Romano*, éd. G. Porta, Milan, 1981.

⁵²⁹ Marchionne di Coppo Stefani, *Istoria fiorentina*, éd. I. da San Luigi, dans *Delizie degli eruditi toscani*, V, Florence, 1778 (le chapitre aurait dû se trouver p.161).

d'un lectorat plus large et forcément moins cultivé, ces auteurs participaient au même titre que Villani à l'œuvre de médiation culturelle. À un tout autre niveau cependant, puisque à la différence de Villani, tous écrivaient en latin et s'adressaient dès lors à des lecteurs issus des catégories moyennement érudites de la population.

La pertinence du corpus ainsi retenu tient en outre au fait qu'il rend compte de la position défendue par l'ensemble des partis actifs lors des débats, aussi bien du point de vue de la papauté que de ses opposants, voire de ses adversaires. Avec un bémol toutefois : si les six auteurs en question eurent en commun de s'intéresser à la controverse sur la vision béatifique, tous condamnaient l'opinion du pape sur la vision différée, adoptant cependant des points de vue très divers. Et surtout, donnant des débats des descriptions inégales, autant en précision qu'en objectivité.

2.2.1. La doctrine vue par quelques défenseurs de la papauté

Précisons tout d'abord que, par défenseurs de la papauté, nous nous référons non pas à des chroniqueurs qui auraient pris le parti de défendre la théorie de la vision différée : nous n'en trouvons pas, ce qui n'est du reste pas étonnant dans la mesure où, d'une part, Jean XXII fut plutôt isolé lors de ces débats et peina à trouver des appuis, d'autre part parce qu'une fois son opinion révoquée et, surtout, condamnée comme hérétique par la bulle *Benedictus Deus* de 1336, il eût été risqué pour un chroniqueur de continuer à défendre ce point de vue. Les auteurs pris en compte sont ceux qui ont loué leurs services d'historiographes à la papauté, et qui, comme on le verra, ont tenté même après la condamnation de 1336 de défendre la mémoire du pape contre toute accusation d'hérésie.

Parmi les chroniqueurs que l'on pourrait ainsi définir, on citera les Allemands Henri de Diessenhofen et Henri Taube de Selbach. Proches de la curie, ces deux chroniqueurs livrent une version épurée et résumée de la controverse.

2.2.1.1. Henri de Diessenhofen

Juriste, allemand d'origine formé au droit canon à Bologne, Henri de Diessenhofen avait obtenu du pape Jean XXII la dignité de chapelain à la cour pontificale⁵³⁰, et séjournait donc à Avignon au moment de la controverse. Devenu plus tard chroniqueur, il écrivit par la suite une continuation de l'*Historia ecclesiastica nova* de Tolomeo da Lucca, dans laquelle il adoptait le point de vue de la Curie contre l'Empire. Il y proposait une (courte) biographie du pape, et évoquait à cette occasion le débat sur la vision béatifique.

« En cette année 1334 cependant, le pape Jean dut affronter deux affaires délicates : à savoir la création d'un nouvel empereur, devant choisir entre Philippe roi de France et Jean roi de Bohême, fils de l'empereur Henri, lesquels avaient tous deux de nombreux soutiens ; et la détermination de la vision béatifique, à savoir si les saints montés au ciel voyaient l'essence divine avant la résurrection ; et ces deux affaires et d'autres encore, il les étudia avec attention. »⁵³¹

Comme on le voit, le chroniqueur est plus que lapidaire en ce qui concerne le débat. Tout d'abord, il ignore totalement la polémique suscitée par les propos du pape, et n'évoque pas les nombreuses voix qui se sont opposés. À peine reconnaît-il que ce fut une « affaire délicate » (*ardua causa*). Quant au fond du débat, il est à peine évoqué, l'auteur se bornant à rappeler que la question consistait à établir si « avant la résurrection, les saints au paradis auront une vision de l'essence divine », sans même que l'opinion du pape soit explicitée.

2.2.1.2. Henri Taube de Selbach

Sans être plus approfondi, le témoignage du chanoine Henri Taube de Selbach est plus précis. Lui aussi juriste en droit canon formé à Bologne, et également présent à Avignon au moment de la controverse en tant que procureur auprès du tribunal ecclésiastique, la Rote romaine, il intégrait par la suite le chapitre de la cathédrale de Eichstätt, en Bavière, où il rédigeait dans les années 1350 une continuation des *Flores Temporum* consacrées à l'histoire des papes et des empereurs. Lui-même proche de la cour pontificale, il se montrait toutefois plus critique à son égard. Abordant

⁵³⁰ Brigitte Hotz, *Heinrich Truchsess von Diessenhofen*, dans *Dictionnaire historique de la Suisse* [en ligne], <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F13029.php> (consultée le 26 janvier 2011).

⁵³¹ Henri de Diessenhofen, *Quinta Vita Joannis XXII*, éd. G. Mollat, dans *Vitae Papatum Avenionensium*, 1, Paris, 1914, p.172-177 : *Anno autem predicto MCCCXXXIII, cum papa Johannes duabus arduis causis valde diligenter intenderet, scilicet creationi imperatoris novi, in quo facto rex Philippus Francorum et Johannes, rex Bohemie, filius Henrici imperatoris, sibi multum favebant, et determinationi questionis visionis, an scilicet sancti in patria ante resurrectionem haberent visionem essentie divine, et dum predictis et aliis causis sollicitus intenderet.*

dans sa chronique la prédication du pape sur la vision béatifique, il en proposait cependant une version réduite là encore au strict minimum.

« En l'an 17 de son pontificat, le pape commença à dogmatiser que les âmes bienheureuses ne voient pas l'essence divine face à face ni de manière parfaite avant le Jugement final. »⁵³²

Si la position du pape était évoquée, le chroniqueur prenait soin de ne pas entrer dans le détail des discussions. En revanche, toute la dimension polémique du débat était sciemment ignorée, même si la formule employée par le chroniqueur (*inceptit dogmatizare*) laisse deviner au lecteur que l'affaire ne fut pas immédiatement résolue. Mais ce dernier n'en saura pas plus.

De ce maigre tour d'horizon, il apparaît donc que les chroniqueurs qui dans leur œuvre prennent le parti de soutenir Jean XXII préfèrent ignorer la polémique, et tout au plus évoquer un débat, sans même en préciser le fond. La raison en est évidemment que la mémoire du pape n'en avait guère besoin. Fort logiquement, ce sont donc chez les adversaires de Jean XXII que l'on retrouvera les témoignages les plus développés.

2.2.2. La doctrine vue par quelques contempteurs de Jean XXII

Concernant les adversaires du pape lors de la querelle, trois courants doivent être distingués : celui des Dominicains, qui constituèrent le cœur de la résistance depuis Avignon et Paris ; celui des maîtres de l'Université de Paris, qui s'opposèrent à la théorie du pape surtout à partir de l'hiver 1333, à l'instigation de et soutenus par le roi de France ; celui des Franciscains dissidents, installés à la cour de Louis de Bavière depuis leur excommunication en 1328. Les chroniqueurs que nous avons retenus illustrent chacun le point de vue d'un de ces trois courants.

2.2.2.1. Les Dominicains Galvano Fiamma et Henri de Herford

Les deux frères dominicains, l'Italien Galvano Fiamma et l'Allemand Henri de Herford, tout d'abord, rapportent le point de vue de l'opposition de l'Ordre des frères prêcheurs. Frère au couvent milanais de Sant' Eustorgio, Galvano Fiamma était par ailleurs proche des Visconti (il fut confesseur de Luchino, puis scribe de l'archevêque Giovanni), auprès de qui il joua un rôle

⁵³² Henri Taube de Selbach, *Chronica*, éd. H. Bresslau, M.G.H., Script. rer. germ., n.s., t. I, Berlin, 1922, p.27-28 : *Anno XVII. pontificatus sui idem papa inceptit dogmatizare, quod anime beatorum ante finale iudicium non viderent divinam essenciam facie ad faciem nec perfecte.*

important dans la réconciliation avec son ordre après l'époque des grands procès pour hérésie lancés par le pape⁵³³. Dans son *Chronicon maius*, rédigé quelques années après la controverse, il livre un long récit de l'histoire de son ordre et de sa ville, au cours de laquelle il consacre un chapitre entier à l'« erreur de la vision béatifique » de Jean XXII.

« En ce temps, le pape Jean tomba dans l'erreur de la vision béatifique, en disant que les saints ne voient pas la divine essence clairement et ouvertement, et sans médiation. Tout l'ordre des Prêcheurs se souleva contre cette erreur, et traversa de nombreux conflits et persécutions, au terme desquels le pape reconnut son erreur, et se rétracta au moyen d'instruments publics. Puis son successeur détermina que les âmes séparées voient la divine essence de façon claire et ouverte, comme ils la verront après le jour du Jugement, et que les vertus théologiques, à savoir la foi et l'espérance, demeurent normalement dans l'âme séparée. Et quiconque se prononcerait contre cela, serait brûlé comme hérétique. »⁵³⁴

Expliquant la théorie du pape, Galvano Fiamma souligne que celui-ci affirmait que « les saints ne voient pas la divine essence clairement et ouvertement, et sans médiation » (*sancti non vident divinam essentiam clare et aperte, et absque medio*) ; ce à quoi son successeur Benoît XII aurait répliqué plus tard que « l'âme séparée voit la divine essence clairement et ouvertement, tout comme ils la verront après le jugement dernier » (*anima separata videt divinam essentiam clare et aperte, sicut videbunt post diem iudicii*). Évoquant l'absence de *medium* de la vision béatifique et la présence des deux vertus théologiques (foi et espérance) dans l'âme séparée, des points que Jean XXII ne développait guère dans sa prédication, Fiamma semble avoir été informé des termes du débat *a fortiori*, sans doute par l'intermédiaire de la définition orthodoxe donnée par Benoît XII en 1336 dans la *Benedictus Deus*.

L'autre Dominicain, Henri de Herford, fournit un récit beaucoup plus circonstancié et précis sur la controverse – mais également bien plus polémique. Frère au couvent de Minden, en Saxe, il passa quelques années en Italie, à Milan, où il représenta sa province au concile général de l'ordre en 1340⁵³⁵. Dans la chronique d'histoire universelle qu'il rédigea à cette époque, il consacre à la controverse un très long développement, parfaitement documenté, en intégrant à son récit la

⁵³³ Paolo Tomea, *Galvano Fiamma*, dans *D.B.I.*, 47, 1997, p. 331-338. Sur le conflit entre Jean XXII et les Visconti, cf. Sylvain Parent, « Publication et publicité des procès à l'époque de Jean XXII (1316-1334). L'exemple des seigneurs gibelins italiens et de Louis de Bavière », dans *M.E.F.R.M.*, 119/1, 2007, p.93-134.

⁵³⁴ Galvano Fiamma, *De Rebus gestis Azonis Vicecomitis*, éd. L.A. Muratori, dans *R.I.S.*, XII, Milan, 1723, col.1006-1007 : *Isto tempore Johannes papa incidit in errorem de visione beatifica, quia dixit, quod sancti non vident divinam essentiam clare et aperte, et absque medio. Contra istum errorem totus ordo Praedicatorum insurrexit, et peractis multis disceptationibus, et persecutionibus contra fratres Praedicatores, finaliter subcubuit papa, et errorem suum recognovit, et per publica instrumenta retractavit. Unde ejus successor determinavit, quod anima separata videt divinam essentiam clare et aperte, sicut videbunt post diem iudicii, et quod virtutes theologicas, scilicet fides et spes remanent in anima separata quantum ad habitum: et quicumque dixerit contra aliquod praedictorum, tamquam haereticus comburatur.*

⁵³⁵ Klemens Honselmann, *Heinrich von Herford*, dans *Neue Deutsche Biographie*, 8, 1969, p.411.

retranscription de divers sermons, épîtres et constitutions relatifs à cet épisode⁵³⁶. Mais malgré l'abondance du récit, le contenu de l'opinion pontificale est là encore résumé à sa plus simple expression : le pape aurait ainsi enseigné et prêché que « les âmes séparées des corps, même si elle sont purgées, ne voient pas l'essence divine en vision faciale et intuitive, sinon après le jour du jugement et de la résurrection des corps » (*quod anime separate a corporibus, quantumcumque purgate, non videant essentiam divinam visione faciali et intuitiva, nisi post diem iudicii resumptis corporibus*).

2.2.2.2. Le Parisien Richard Lescot

Le point de vue de l'opposition parisienne est quant à lui rapporté par le moine dionysien Richard Lescot (ou Scotus). Écossais d'origine et établi à l'abbaye de Saint-Denis depuis 1329, il s'occupa à partir des années 1330 de fournir une continuation au travail de Guillaume de Nangis⁵³⁷. S'il est peut-être le plus disert à propos de la controverse, sa description de la prédication de Jean XXII à Avignon comme de ses partisans franciscains à Paris ne se montre pas plus précise pour autant. Évoquant d'abord le sermon prononcé par Jean XXII lors du premier dimanche de l'Avent 1331, il en précise brièvement le contenu dans des termes assez proches et tout aussi épurés que ceux des chroniqueurs pontificaux. Selon le pontife, « les âmes de ceux qui décèdent en grâce ne voient pas la divine essence ni ne sont parfaitement bienheureuses jusqu'à la résurrection des corps » (*quod anime decedentium in gratia vident divinam essentiam nec sunt perfecte beate nisi post resurrectionem corporum*). Mais revenant ensuite sur la question en évoquant la prédication du frère mineur venu défendre l'opinion du pape à Paris (sans doute Guiral Ot), le chroniqueur rapporte que celui-ci aurait alors affirmé que « les âmes bienheureuses ne voient pas Dieu face à face avant ni après le jour du jugement » (*animas beatas Deum facie ad faciem ante se post diem iudicii non videre*)⁵³⁸. Une erreur manifeste, puisque pour Jean XXII la vision parfaite de Dieu n'est que différée, et, en dépit de ce qu'avance Richard Lescot, ni lui ni Guiral Ot n'ont jamais prétendu que béatitude et vision de Dieu resteraient imparfaites après le jugement dernier.

⁵³⁶ Henri de Herford, *Liber de rebus memorabilioribus sive chronicon*, éd. A. Potthast, Göttingen, 1859, p.250-255.

⁵³⁷ Bernard Guenée, « Les Grandes Chroniques de France. Le roman aux rois (1274-1518) », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, II. La Nation, 1. Héritage, historiographie, paysages*, Paris, 1986, p.196-201 ; Jean-Marie Moeglin et Isabelle Guyot-Bachy, « Comment ont été continuées les Grandes Chroniques de France dans la première moitié du XIV^e siècle », dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, 163/2, 2005, p. 385-433.

⁵³⁸ *Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis (1328-1344)*, éd. J. Lemoine, Paris, 1896, p.26-32.

2.2.2.3. Le Franciscain Jean de Winterthur

Si l'opposition théologique à l'opinion du pape fut menée par les Dominicains et les maîtres parisiens, l'opposition la plus vigoureuse venait en réalité du milieu franciscain dissident installé à Munich auprès de l'empereur Louis de Bavière. Au niveau historiographique, ce courant est représenté par le chroniqueur suisse Jean de Winterthur, à l'époque frère au couvent franciscain de Bâle, puis de Schaffhouse après 1335. Dans la chronique universelle qu'il rédigea jusqu'à la grande Peste, il prenait nettement parti pour l'empereur Louis de Bavière et se montrait très hostile envers le pape. Son œuvre constitue d'ailleurs une source précieuse pour ce qui concerne l'attitude de l'ordre franciscain vis-à-vis des grandes polémiques du pontificat de Jean XXII⁵³⁹. À l'instar des autres chroniqueurs, Jean de Winterthur fait montre d'assez peu de précision lorsqu'il évoque la teneur de l'opinion du souverain pontife. Mais il présente toutefois les choses de manière différente, en rapportant que le pape aurait affirmé lors de ses sermons que « depuis l'origine du monde jusqu'aujourd'hui, nulle âme ne montera au ciel, exceptée l'âme du Christ » (*ab inicio mundi nulla anima celos ascenderit excepta sola anima Christi usque in hodiernum diem*), et que seulement « après le jour du jugement, les âmes des justes évolueront au royaume céleste » (*post diem iudicii animas iustorum evoluturas in celica regna*)⁵⁴⁰. Une façon polémique d'aborder la question, en insistant moins sur la vision béatifique elle-même (qu'il n'évoque pas du reste) que sur le moment de l'entrée des saints au royaume céleste.

L'argument fut largement employé par les détracteurs franciscains du pape, Bonagrazia de Bergame ou Guillaume d'Ockham en tête. La distinction maladroite que le pape faisait entre les deux royaumes successifs, un royaume de l'humanité du Christ qui après le jugement dernier ferait place à un royaume de Dieu, sonnait pour les Franciscains de Munich comme une intolérable négation du credo trinitaire, et à ce titre justifiait à leurs yeux toutes les accusations d'hérésie⁵⁴¹. Il n'en demeure pas moins que cet argument, éminemment polémique, était faux : quoi qu'en ait dit Jean de Winterthur, jamais Jean XXII n'a nié que les âmes purifiées sont reçues immédiatement au royaume céleste, et la discorde ne porte en réalité que sur le moment où les

⁵³⁹ Sur la position de Jean de Winterthur à propos de la pauvreté évangélique, cf. Isabelle Heullant-Donat, « En amont de l'Observance. Les lettres de Sancia, reine de Naples, aux Chapitres généraux et leur transmission dans l'historiographie du XIV^e siècle », dans Frédéric Meyer et Ludovic Viallet (dir.), *Identités franciscaines à l'Âge des Réformes*, Clermont-Ferrand, 2005, p.87-89.

⁵⁴⁰ Jean de Winterthur, *Chronica*, op. cit., p.104 : *Hic etiam papa quadam vice per modum disputationis astruere nisus est, quod ab inicio mundi nulla anima celos ascenderit excepta sola anima Christi usque in hodiernum diem, sed tantum, ut percepi relatione multorum hominum, post diem iudicii animas iustorum evoluturas in celica regna affirmabat, et sic ecclesia penitus exorbitaret.*

⁵⁴¹ Sur les accusations lancées à ce propos par les Franciscains, cf. Christian Trottmann, *La vision béatifique*, op. cit., p.480 ; Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII*, op. cit., p.12 ; Noël Valois, « Jacques Duèse », art. cit., p.553.

saints sont admis à contempler Dieu face à face⁵⁴². L'intention polémique du chroniqueur est donc patente.

Au terme de ce bref tour d'horizon de la production historiographique ecclésiastique contemporaine, force est de constater que les chroniqueurs firent preuve d'un manque d'intérêt relatif pour la portée théologique et pour le contenu de la prédication du pape sur la vision différée. De celle-ci ils retiennent l'idée essentielle, qu'ils résume généralement à une formulation sommaire : les âme des saints ne verront pas l'essence divine jusqu'au jour du jugement dernier. Les principaux éléments de l'argumentaire du pontife sont ignorés, tandis que le sens même de la définition proposée par le pape est parfois méconnu, et donne lieu à quelques erreurs grossières, fussent-elles volontaires ou non. Car, comme on le verra par la suite, les chroniqueurs ne manquèrent pas d'aborder la controverse qui fit suite aux déclarations du pape – dans un but évidemment polémique.

2.3. La teneur de la controverse sur la vision béatifique dans la *Nuova cronica*

Si la *Nuova cronica* tranche avec l'historiographie contemporaine par son encyclopédisme historique, il n'était pas pour autant attendu que la controverse y rencontrât quelque écho, tant la question apparaît de prime abord éloignée des préoccupations premières des laïcs. Giovanni Villani fait pourtant preuve, à l'égard de cette controverse théologique sur un sujet abstrait et hautement spéculatif, d'une attention remarquable, puisqu'il y consacre en tout trois longs chapitres, offrant à cette occasion l'un des récits historiographiques les plus longs sur le sujet.

Un premier long chapitre est consacré à la prédication de Jean XXII entre 1331 et 1333, à la teneur de son opinion sur la vision différée et aux réactions suscitées en curie, ainsi qu'aux débats qui s'ensuivirent à Paris et à la réaction du roi de France et des maîtres de l'Université⁵⁴³. Le second chapitre est consacré à la mort du pape en décembre 1334, et mentionne la révocation par le pape agonisant de son opinion sur la vision différée, et reporte le texte intégral de la bulle *Ne super his* contenant ladite révocation⁵⁴⁴. Le troisième et dernier chapitre évoque la définition que le pape Benoît XII et ses théologiens s'employèrent à donner de manière définitive à la question en

⁵⁴² Noël Valois insiste sur ce point, en rappelant qu'il serait injuste de prétendre que Jean XXII adoptât une opinion, celle d'une attente de l'entrée dans le royaume céleste, qu'il avait précédemment taxée d'hérésie chez les Grecs. Cf. Noël Valois, « Jacques Duèse », art. cit., p.553.

⁵⁴³ *Nuova cronica*, XI 227 (D'una grande quistione che mosse papa Giovanni che l'anime beate non poteano vedere Iddio perfettamenteamente infino al di del giudicio).

⁵⁴⁴ *Nuova cronica*, XII 19 (De la morte di papa Giovanni XXII.)

janvier 1336, en mentionne brièvement la teneur, et évoque enfin la bulle *Benedictus Deus* par laquelle le pontife excommuniait quiconque relançait le débat⁵⁴⁵.

Parallèlement à une bonne connaissance de la chronologie des débats, des faits et des acteurs, le témoignage de Villani démontre d'abord une réelle capacité à rendre compte avec justesse et précision de la teneur des sermons de Jean XXII. Et fournissant un excellent résumé de ceux-ci, il en témoigne une très bonne compréhension.

2.3.1. Présentation de la doctrine pontificale selon Giovanni Villani

Selon le chroniqueur florentin, le pape aurait mis au point son opinion à partir de 1331, mais ce n'est que deux ans plus tard que le scandale éclata, lorsqu'au cours de plusieurs sermons prêchés en consistoire public devant tous les cardinaux et les prélats de la cour, le pape aurait rendu publique son opinion sur la vision des âmes qui ont quitté cette vie⁵⁴⁶. Le chroniqueur semble donc se concentrer sur les derniers mois de la controverse, ainsi que sur les seuls sermons que le pape prononça en 1333. Or il semblerait que ce dernier n'aborda pas la question dans ses prêches cette année-là⁵⁴⁷. Autrement dit, si, comme on le verra par la suite, Villani témoigne d'une connaissance assez précise du contenu même de la prédication de Jean XXII, le détail et la chronologie des premiers sermons lui échappent, signe probable qu'il en fut informé postérieurement.

Quoi qu'il en soit, le contenu même de la prédication semble globalement assez bien connu par Giovanni Villani, qui explique avec détail et clarté la distinction faite par le pape entre les deux temps de la vision béatifique, vision imparfaite avant le jugement puis vision parfaite après la résurrection des corps, rapporte quelques-uns des arguments et des autorités utilisés par le pape et mentionne quelques réserves déjà soulevées par ses opposants sur des points de doctrine.

⁵⁴⁵ *Nuova cronica*, XII 47 : (Come papa Benedetto determinò l'opinione di papa Giovanni suo antecessoro de la visione dell'anime beate.)

⁵⁴⁶ *Nuova cronica*, XI 227 : « Nel detto anno MCCCXXXIII si piuvicò per papa Giovanni apo Vignone, con tutto che più di due anni dinanzi l'avesse conceputo e trovato, l'opinione della visione dell'anime quando sono passate di questa vita, cioè ch'egli sermonò in piuviso concestoro per più volte dinanzi a tutti suoi cardinali e prelati di corte [...] ».

⁵⁴⁷ Dont on n'a conservé la trace du moins. Les cinq sermons du pape sur la vision béatifique publiés par Marc Dykmans ont été prononcés à l'occasion de la Toussaint et du second dimanche de l'Avent 1331 (soit le 15 décembre), de la Vigile de l'Épiphanie, de la Chandeleur puis de l'Annonciation 1332, et enfin lors de l'Ascension 1334. Un doute subsiste sur celui de l'Annonciation, que l'on hésite à dater de 1333, mais Marc Dykmans comme Noël Valois semblent pencher pour l'année 1332. Noël Valois estime en outre que la question fut abordée dans d'autres sermons dont on n'a pas conservé la trace, mais n'évoque que la date de 1331, cf. Noël Valois, « Jacques Duèse », art. cit., p.570.

2.3.1.1. Originalité des sermons de Jean XXII : la vision différée

Dans ses sermons, le pape aurait ainsi affirmé qu'aucun saint, pas même les plus méritants d'entre eux comme la Vierge, « ne peut voir parfaitement la bienheureuse espérance, c'est-à-dire Dieu en Trinité, qui est la véritable divinité » (*la beata speme, cioè Iddio in trinitate, la qual'è la vera deitate*). Selon le pape, cette « vision imparfaite » (*visione imperfetta*) durera jusqu'au Jugement dernier (*infino al chiamare dell'angelica tromba*), et alors seulement « les bienheureux recevront la vision claire et parfaite de la véritable et infinie déité » (*d'allora inanzi per gli beati perfettamente sarà in loro la visione chiara della vera e infinita deità*).

S'agissant donc de définir la vision bienheureuse, Villani reprend le vocabulaire employé par le pape dans ses premiers sermons. Il ne mentionne pas encore la « vision faciale », qui est généralement évoquée sur la base de l'épître paulinienne (*facie ad faciem*) et à laquelle le pape fera référence dans ses derniers sermons ainsi que dans sa révocation, et conformément à la définition proposée par Jean XXII dans son premier sermon de la Toussaint 1331⁵⁴⁸, décrit la vision béatifique comme une vision « claire et parfaite » de « Dieu en trinité » (*Iddio in trinitate*).

Après avoir évoqué la question du report de la parfaite béatitude au dernier jour, le chroniqueur florentin poursuit en évoquant un point essentiel de la réflexion développée par le pape. S'agissant de la « vision imparfaite » des âmes bienheureuses dans l'attente du jugement dernier et la résurrection des corps, le pape l'aurait définie comme une vision circonscrite à « l'humanité du Christ, qu'il a reçue de la vierge Marie » (*l'umanità di Cristo la quale prese della vergine Maria*). Ce dernier point constitue l'essentiel du premier sermon de Jean XXII pour la Toussaint 1331 : reprenant l'exégèse de saint Bernard sur l'attente des âmes des martyrs sous l'autel du Christ, le Saint Père interprétait cet autel comme étant l'humanité du Christ, et parvenait ainsi à la conclusion que les âmes bienheureuses doivent pour le moment se contenter de la consolation et la protection de cette *humanitas Christi*, avant d'accéder à sa divinité lors du jugement dernier⁵⁴⁹.

⁵⁴⁸ Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII*, op. cit., p.96 (sermon de Toussaint 1331) : *Certe post diem iudicii videbunt sancti et contemplantur non humanitatem Christi tantum, sed etiam eius divinitatem, ut in se est : videbunt enim Patrem et Filium et Spiritum Sanctum.* ; p.150 (sermon de la Chandeleur, 2 février 1332) : *electi videbunt trinum Deum et unum, per speciem, id est "face ad faciem"*.

⁵⁴⁹ Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII*, op. cit., p.95 (sermon de Toussaint 1331) : *dicunt Augustinus et Bernardus et sancti alii, quod istud altare est Christus secundum humanitatem, et ideo dicit beatus Bernardus quod animae iustorum usque ad diem iudicii erunt sub altare, id est, sub protectione et consolatione humanitatis Christi Jesu ; sed postquam Christus venerit ad iudicium, erunt super altare, id est, supra humanitatem Christi.* Traduction partielle du sermon dans Noël Valois, « Jacques Duèse », art. cit., p.555-557.

2.3.1.2. *Un point polémique de la prédication : le report de l'enfer*

Villani évoque ensuite une incertitude que laissèrent flotter les premiers sermons du pape sur le moment des peines infernales. En effet, en repoussant la béatitude parfaite des âmes bienheureuses au dernier jour, le pape aurait donné l'impression de soutenir que, à l'instar des justes, les damnés ne recevraient leur châtement qu'après le jugement dernier, car « tout comme la béatitude est incomplète dans l'attente du jugement dernier, le châtement des péchés sera imparfait jusqu'alors ». Or, ce faisant, note Villani, « il semblait dire par cette opinion qu'il n'y aurait pas d'enfer » jusqu'au jugement dernier.

L'idée d'un report des peines infernales au jugement dernier fut avancée par Jean XXII lors de son troisième sermon sur la vision béatifique, prononcé à l'occasion de la vigile de l'Épiphanie 1332. Après celle des âmes bienheureuses, le pape abordait désormais la question des damnés, et estimant que Dieu n'est pas plus prompt à récompenser les bons qu'à punir les méchants, il en déduisait effectivement que ces derniers ne connaîtront le supplice éternel qu'après le jugement dernier, et n'entreront donc pas en enfer jusque-là⁵⁵⁰. Pareille idée, que les supplices infernaux pussent être niés jusqu'au jugement dernier, n'alla pas sans causer quelque émoi chez les théologiens, et justifia quelques accusations d'hérésie à son égard. Partant comme Villani de l'idée que l'argumentation qui avait permis au pape de soutenir l'idée d'un report de la vision béatifique était la même que celle qui lui permettait à présent de nier l'actualité de l'enfer, ses opposants les plus virulents en tiraient la conclusion que le Saint Père niait également que l'entrée des âmes bienheureuses au royaume céleste dès le moment de leur mort, une doctrine assimilée à « l'hérésie grecque » et fermement condamnée par l'Église lors des conciles de Lyon II et de Vienne⁵⁵¹. Ce qui poussa le pape à revenir sur la question lors d'un quatrième sermon, prononcé à la Chandeleur 1332, dans lequel il maintenait sa position et se défendait de toute accusation d'hérésie⁵⁵².

2.3.1.3. *Un argument scripturaire de la vision différée (Matthieu 25, 34-41)*

Évoquant à présent la forme des sermons du pape, Villani rapporte que celui-ci faisait un très large usage des citations de l'Écriture, et « argumentait et appuyait cette opinion sur de

⁵⁵⁰ Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII*, op. cit., p.144-148 (sermon de la Vigile de l'Épiphanie, 5 janvier 1332). Traduction partielle du sermon dans Noël Valois, « Jacques Duèse », art. cit., p.565-567.

⁵⁵¹ Christian Trottmann, *La vision béatifique*, op. cit., p.473-482.

⁵⁵² Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII*, op. cit., p.149-152 (sermon de la Chandeleur, 2 février 1332). Traduction partielle du sermon dans Noël Valois, « Jacques Duèse », art. cit., p.567-570.

nombreuses autorités et citations de saints » (*Questo suo oppenione provava e argumentava per molte autorità e detti di santi*). Sur un ton plus polémique, il évoque même les manipulations auxquelles se serait prêté le pontife pour augmenter son stock d'autorités. Les sermons de Jean XXII se caractérisent en effet par un très grand nombre d'autorités scripturaires et patristiques. Le *Traité des autorités* qu'il fit composer pour rassembler toutes les autorités censées appuyer son opinion, et dont on ne conserve que quelques fragments, en annonçait dans son prologue plus de deux cents⁵⁵³. De ces nombreuses autorités, Villani n'en retient qu'une, qu'il cite sans toutefois l'identifier.

« Il disait aussi que cette vision imparfaite durera jusqu'à l'appel de la trompe angélique, c'est-à-dire lorsque le fils de Dieu viendra juger les vivants et les morts, disant aux bienheureux : “*Venite benedicti patris mei, percipite regnum, etc.*”; et à l'inverse aux damnés : “*Ite maladetti in ignem eternum*”. »⁵⁵⁴

À vrai dire, extraite de la parabole de la parousie dans l'Évangile selon Matthieu⁵⁵⁵, la citation n'était sans doute pas inconnue du grand public des fidèles : couramment employés dans la prédication eschatologique comme dans l'iconographie apocalyptique, ces versets faisaient partie de la culture biblique de base des fidèles moyennement cultivés⁵⁵⁶. Ils occupent toutefois une place centrale dans la prédication de Jean XXII, qui l'employa à plusieurs reprises et dans à peu près tous ses sermons sur la vision béatifique. Dans son premier sermon, prononcé lors de la Toussaint 1331, reprenant saint Bernard qui affirmait dans son sermon que l'âme ne peut entrer dans la joie du seigneur sans le corps, le pape prenait appui sur le verset *Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum* (Matt. 25, 34) pour affirmer que les justes ne pénétreront au royaume de Dieu qu'au jour du jugement, et que par conséquent la récompense des saints ne saurait être considérée comme parfaite avant⁵⁵⁷. Le même verset était ensuite repris dans le sermon du premier dimanche de l'Avent pour réaffirmer que la récompense ne peut être obtenue avant le dernier jour⁵⁵⁸. Le second verset (Matt. 25, 41) était quant à lui mentionné par deux fois dans le sermon de la Chandeleur 1332, où il servait de base à l'idée d'un report des peines infernales au jugement dernier : commentant la phrase des démons qui accusaient le Christ de venir les tourmenter avant

⁵⁵³ Le traité a été partiellement édité par Marc Dykmans, « Fragments du traité de Jean XXII », art. cit., p.232-253.

⁵⁵⁴ *Nuova cronica*, XI 227 : « e' lla detta visione imperfetta dicie che durerebbe infino al chiamare dell'angelica tromba, ciò fia quando il figliuolo di Dio verrà a giudicare i vivi e' morti, dicendo a' beati: “*Venite benedicti patris mei, percipite regnum, etc.*”; e de converso, cioè a' dannati: “*Ite maladetti in ignem eternum*” ».

⁵⁵⁵ Matt. 25, 34-41.

⁵⁵⁶ On pensera notamment à la culture visuelle, qui rendait ces versets si familiers pour les fidèles : il suffit à ce titre d'évoquer le tympan du Jugement dernier de l'église abbatiale de Sainte-Foy de Conques, où ces deux versets encadrent le Christ.

⁵⁵⁷ Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII*, op. cit., p.99 : *Et hanc opinionem Bernardi videtur approbare Salvator in Matthaeo, cum dicit, et est verum quod dicendum et in iudicio : “Venite, benedicti Patris mei, percipite regnum”, etc. Tunc ipsi accipient regni possessionem : et sic videtur quod ante non acciperint.*

⁵⁵⁸ Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII*, op. cit., p.108.

le temps (Matt. 8, 29), le pape estimait que ce « temps » ne pouvait être que « celui où seront prononcés ces mots “Allez, maudits, dans le feu éternel qui a été préparé pour le diable et pour ses anges” »⁵⁵⁹.

Élément fondamental de l'opinion du pape, l'exégèse du discours de la parousie rapporté par Matthieu tient une place importante dans sa justification d'un report au dernier jour de la vision de Dieu, et c'est donc fort logiquement que le pape l'emploie dans presque tous les sermons prononcés sur la question, qu'elle figure également en bonne place dans le *Traité des autorités*, et qu'elle réapparaisse dans bon nombre de contributions de ses défenseurs ou de ses opposants, qu'il reprennent à leur compte l'exégèse que le pape en faisait, ou au contraire la contestent⁵⁶⁰. Autrement dit, en mentionnant cette autorité, et celle-là uniquement, Villani n'illustre pas simplement son compte-rendu des sermons du pape : il en identifie la base démonstrative, l'argument scripturaire sur lequel repose en grande partie l'originalité de l'opinion de Jean XXII.

2.3.2. La définition de Benoît XII en 1336 : extension ou croissance de la gloire après le jugement ?

Quelques précisions supplémentaires quant à l'opinion du pape Jean sont ensuite apportées à propos de la définition de Benoît XII et de la bulle par laquelle ce dernier révoquait définitivement les théories de son prédécesseur. Villani évoque ici une question centrale du débat, à savoir celle de la croissance de la gloire après le jugement dernier, en extension ou bien en intensité. Un débat qui, comme on l'a vu, avait déjà retenu les théologiens, dominicains et franciscains notamment, au début du XIV^e siècle, et que le texte de Benoît XII allait contribuer à fixer définitivement.

En quelques lignes, Villani résume donc la réponse du pape Benoît aux affirmations de Jean XXII sur la différence entre les deux jugements, et l'accroissement de la gloire, en extension et en intensité, qui accompagnerait selon lui la résurrection des corps lors du jugement dernier,

⁵⁵⁹ Marc Dykmans, *Les sermons de Jean XXII*, op. cit., p.146-147 : *Nescio quid magis clare possit dicere evangelium quod daemones non sint in inferno quam quod dicit : “Venisti ante tempus torquere nos”, id est ante iudicium, quia de nullo alio tempore potest dici nisi de illo quando dicitur : “Ite maledicti in ignem aeternum, qui paratus est diabolo et angelis eius”. [...] Tunc introibunt omnes electi cum Christo in gloriam quando Christus dicit : “Venite benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi”, et mali intrabunt in supplicium aeternum quando dicitur eis : “Ite maledicti in ignem aeternum qui paratus est diabolo et angeli eius”.*

⁵⁶⁰ L'autorité Matt. 25, 34-41 est ainsi reprise par exemple dans deux écrits en faveur du pape, un *quodlibet* soutenu par un maître dominicain en décembre 1332 à Paris ou encore le traité adressé au pape par un maître teutonique. Cf. Christian Trottmann, *La vision béatifique*, op. cit., p.647 et 671.

préalable à la vision béatifique. Ce dernier chapitre, qui clôt en quelque sorte la controverse, permet à l'auteur de parfaire sa compréhension des débats en apportant une ultime précision sur la vision des âmes bienheureuse, un point ignoré jusque-là : celui de l'augmentation de la gloire après le jugement dernier.

Comme il semblait au nouveau pape que « cette partie où [Jean XXII] avait conclu que les âmes bienheureuses voyaient clairement la divine essence face à face, autant que l'état et la condition de l'âme séparée du corps le permettait, ne fût parfaitement claire et que ladite opinion fût encore floue, [et qu'il] convint donc de l'éclaircir », Benoît XII réunit plusieurs fois ses cardinaux en consistoire et fit examiner longuement et solennellement l'opinion de Jean XXII, et plus particulièrement le texte de sa révocation. Le 26 janvier, en consistoire public, il « détermina et imposa saintement fin et silence au débat » puis fit décret en déclarant hérétique quiconque affirmât le contraire⁵⁶¹.

Définissant d'abord la gloire *ante iudicium*, le pape et ses cardinaux définirent la gloire des bienheureux comme déjà parfaite car, dès leur arrivée au paradis, ils jouissent de la vision de la « bienheureuse espérance » (*la gloria de' beati è perfetta, e come i santi sono in vita eterna e veggono la beata speme de la Trinità*). Après le jugement dernier et la résurrection des corps, cette gloire deviendra « extensive dans leur âme et dans leur corps » (*dopo il giudicio la detta gloria sarebbe istensiva ne l'anima e nel corpo*), mais contrairement à ce qui avait été avancé par Jean XII « n'augmentera pas en sensibilité par rapport à ce dont jouissaient les âmes bienheureuses avant » le jugement dernier (*non crescerebbe a l'anima sensivamente più che si fosse prima nell'anime beate*). Extension de la gloire (*gloria istensiva*) de l'âme seule au corps ressuscité, et non pas croissance sensible de la gloire (*sensivamente*), celle-ci étant déjà parfaite avant le jugement dernier pour l'âme séparée, qui jouit donc déjà de la vision béatifique.

Le « décret » auquel Villani fait référence ici est la constitution *Benedictus Deus*, effectivement publiée en consistoire public le 26 janvier 1336. La bulle, qui devait mettre définitivement fin à

⁵⁶¹ *Nuova cronica*, XII 47 : « Nel detto anno, essendo per papa Benedetto tenuti più consistori con suoi cardinali apo Vignone, e con molti maestri in divinità fatta per più tempo solenne esaminazione sopra l'opiniono di papa Giovanni de la visiono dell'anime beate, se dopo il di giudicio crescerebbe loro beatitudine o no, onde in qua dietro in più capitoli è fatta per noi memoria sopra la detta questione; e spezialmente per la dechiarazione che ultimamente avea fatta papa Giovanni a la sua fine; patendo al papa e agli altri maestri che in quella parte ove conchiuse che l'anime beate vedeano la divina essenzia faccia a faccia chiaramente, in quanto lo stato e la condizione de l'anima partita dal corpo comporta, non fosse perfettamente dichiarato, ma lasciato ancora in nube il detto opiniono, si 'l volle dichiarare. E di XXVIII di gennaio per lo detto papa in piuviso consistoro fu determinata e dato fine e silenzio santamente a la detta questione, cioè che la gloria de' beati è perfetta, e come i santi sono in vita eterna e veggono la beata speme de la Trinità; e che dopo il giudicio la detta gloria sarebbe istensiva ne l'anima e nel corpo, ma però non crescerebbe a l'anima sensivamente più che si fosse prima nell'anime beate. E sopra ciò fece decreto che chi altro credesse fosse eretico. »

une controverse empoisonnante fut sans doute assez largement diffusée, puisqu'on en retrouve la copie dans plusieurs chroniques contemporaines – qui par ailleurs ne traitent pas toutes des débats auxquels elle était supposée mettre fin⁵⁶². La question de l'augmentation *post iudicium* de la gloire ou de la vision n'est toutefois pas abordée dans ce texte, qui reste plutôt elliptique sur ce point⁵⁶³. L'information est peut-être tirée du traité *De statu animarum sanctorum ante generale iudicium*, composé au début de l'année 1333 par l'encore cardinal Jacques Fournier dans le cadre de la dispute scolastique voulue par Jean XXII (soit avant la publication de la *Benedictus Deus* à laquelle elle servit en fait de base de travail) et qui ne fut rendue public que vers la fin de la décennie⁵⁶⁴. Quoi qu'il en soit, Villani possède plus d'informations que celles simplement fournies par la constitution *Benedictus Deus* à laquelle il fait référence, ce qui laisse supposer que la diffusion de ce texte fut accompagnée d'explications supplémentaires.

Par rapport aux autres chroniqueurs qui ont abordé le débat, Villani révèle une très bonne connaissance des différentes opinions avancées entre 1331 et 1336. Les échos qu'il en reçut furent en tout cas suffisamment précis pour qu'il fût informé autant du contenu des sermons de Jean XXII – puisqu'il évoque divers éléments tirés distinctement au moins du premier et du troisième sermons – que des écrits de Benoît XII, dont il connaît le « décret » publié en consistoire le 26 janvier 1336 (la *Benedictus Deus*) mais aussi, probablement, les travaux préparatoires. Surtout, il aborde des points que les autres chroniqueurs ignorent : notamment la définition de la gloire des âmes séparées des corps qui ne voient que l'humanité du Christ, mais aussi la croissance de la

⁵⁶² Cf. par exemple Gilles Le Muisit, *Chronicon majus*, éd. De Smet, dans *Corpus chronicorum Flandriae*, II, Bruxelles, 1841, p.214-216 ; ou encore Jacques Muevin, *Chronicon*, éd. De Smet, dans *Corpus chronicorum Flandriae*, op. cit., p.464-466. Henri de Herford en recopie aussi de larges extraits, cf. *Liber de rebus memorabilioribus*, op. cit., p.256-257.

⁵⁶³ Cf. Heinrich Denzinger, *Kompendium der Glaubensbekenntnisse und kirchlichen Lehrentscheidungen*, Fribourg-Bâle, 9e éd., 1991, p.323-324. Le pape y définit surtout les modalités et les bénéficiaires de la vision de Dieu avant le jugement final (*animae sanctorum omnium, qui de hoc mundo ante Domini nostri Iesu Christi passionem decesserunt, [...] mox post mortem suam et purgationem praefatam in illis, qui purgatione huius modi indigebant, etiam ante resurrectionem suorum corporum et iudicium generale [...] viderunt et vident divinam essentiam visione intuitiva et etiam faciali, nulla mediante creatura in ratione obiecti visi se habente, sed divina essentia immediate se nude, clare et aperte eis ostendente*), et ne fait qu'une brève référence à la situation des saints après le jugement, pour affirmer simplement que « cette vision et cette jouissance continueront jusqu'au jugement final, et donc ensuite sempiternellement » (*praedictae visionis et fruitionis continuata existit et continuabitur usque ad finale iudicium et ex tunc usque in sempiternum*).

⁵⁶⁴ Jacques Fournier, *De statu animarum sanctorum ante generale iudicium*, Bibliothèque Apostolique Vaticane, ms 4006, f°60 (chapitre 10), extrait édité dans Christian Trottmann, *La vision béatifique*, op. cit., p.754 : « *ipsa divina essentia in se videatur a beatis (ideo visio divinae essentiae erit) plenior et perfectior et ad plura se extendens post iudicium, quam sit ante iudicium* ». Cf. Idem, *Théologie monastique et théologie scolastique dans le traité inédit 'De statu animarum sanctorum ante generale iudicium' du cardinal Jacques Fournier (futur pape Benoît XII)*, dans *Documenti e studi sulla tradizione filosofica medievale*, 3, 1992, p.633-651. Une brève analyse sur les chapitres du *De statu animarum* relatifs au Purgatoire dans Michelle Fournié, *Le Ciel peut-il attendre ?*, op. cit., p.435-456. Sur la date de composition et le contexte de rédaction de ce traité, cf. Annelise Maier, *Zwei Prooemien Benedikts XII.*, dans *Ausgehendes Mittelalter. Gesammelte Aufsätze zur Geistesgeschichte des 14. Jahrhunderts*, III, Rome, 1977, p.447-480.

gloire en extension et en intensité après la résurrection des corps, ainsi que le report au dernier jour de l'entrée tant au paradis pour les bons, qu'en enfer pour les mauvais.

3. Polémique ecclésiologique ou controverse dogmatique ? Les enjeux du débat selon Giovanni Villani

Après avoir abordé le traitement de la teneur même de l'opinion du pape, il est intéressant de se pencher à présent sur la façon dont les chroniqueurs ont abordé la controverse et ont présenté les débats en eux-mêmes. Le récit qu'un marchand laïc comme Giovanni Villani nous en livre a en effet ceci d'intéressant qu'il nous permet de comprendre quels arguments pouvaient avoir prise sur l'esprit des simples fidèles, moins enclins à la spéculation que les théologiens, au point de susciter en eux adhésion ou au contraire indignation. Il s'agit ici encore de compléter l'étude des doctrines en portant l'attention sur les implications concrètes des grands débats théologiques pour la religiosité des fidèles.

Prenant ouvertement parti contre le pape, dont il considère l'opinion comme une « erreur », Villani évoque ainsi une série d'arguments qui, à ses yeux, justifient la condamnation de la doctrine de la vision différée. Certains, nous le verrons, rejoignent ceux que, d'Avignon à Paris ou Munich, les opposants du pape avaient brandis. D'autres, en revanche, semblent nouveaux, ou en tout cas n'apparaissent pas de manière aussi claire, fût-ce dans le récit des chroniqueurs ecclésiastiques ou dans les écrits des théologiens.

3.1. La polémique ecclésiologique : monarchie pontificale contre idéologie pré-conciliariste ?

Plus encore que celle qui avait accompagné les débats sur la pauvreté du Christ, la controverse sur la vision béatifique entraîna une profonde rupture dans les rapports entre la papauté et le magistère universitaire en matière d'autorité dogmatique. Une rupture qui allait croissant au fur et à mesure que la papauté avignonnaise, et en premier lieu Jean XXII, faisaient montre d'une

tendance toujours plus grande à outre-passer l'autorité dogmatique de l'Université⁵⁶⁵. Mais le conflit ne fut pas tant d'ordre dogmatique, à proprement parler, que d'autorités.

Pour Villani, la question ne se définit pas d'emblée comme une polémique dogmatique, qui consisterait à savoir si l'opinion du pape constituait une erreur doctrinale. Par l'évocation des sermons du pape et des réactions suscitées à Avignon et à Paris, Villani met d'abord en nette opposition deux manières de procéder en matière de définition dogmatique, correspondant chacune à une conception différente de l'autorité doctrinale au sein de l'Église. La première lecture qu'il fait de la controverse est donc juridico-constitutionnelle, et porte la réflexion en premier lieu sur la dimension juridictionnelle du conflit entre le pape et ses opposants, le consistoire et l'Université.

3.1.1. La portée ecclésiologique de la controverse : vers une redéfinition de l'autorité dogmatique au sein de l'Église

Selon Villani, en choisissant d'avancer une opinion personnelle au moyen d'une série de sermons, sans laisser d'espace à la discussion et en se retranchant derrière l'autorité des Écritures, Jean XXII aurait commis l'erreur de procéder de manière autoritaire contre l'avis de ses cardinaux, dont la majorité aurait dès le début été très hostile à la doctrine de la vision différée. Dans un premier temps, face au tumulte ainsi suscité, le pape aurait certes donné l'impression de reculer, en acceptant de consulter ses prélats auxquels il aurait ordonné « d'étudier ladite question de la vision des saints et de lui en faire un rapport selon ce que chacun penserait en faveur ou contre », autrement dit en organisant une dispute scolastique. Mais les conditions même de cette pseudo-dispute, soit-disant destinée à ouvrir un espace de dialogue, confortèrent au contraire l'accusation d'autoritarisme produite contre le pape, car celui-ci aurait en réalité faussé le débat en faisant pression sur les disputants, d'une part en menaçant d'excommunication ceux qui auraient été tentés de se tenir à l'écart, mais surtout en récompensant par l'octroi de bénéfices

⁵⁶⁵ Isabel Iribarren, « Theological Authority at the Papal Court », art. cit., p.277-301. S'opposant à la fois à la thèse d'une appropriation autoritaire par la papauté des fonctions du *magisterium* (cf. Richard Southern, « The Changing Role of Universities in Medieval Europe », dans *Historical Research*, 60, 1987, p.133-146) et de l'option volontaire par le *magisterium* de la cour pontificale comme lieu préférentiel de la discussion théologique (cf. William Courtenay, « Inquiry and Inquisition : Academic Freedom in Medieval Universities », dans *Church History*, 58, 1989, p.168-181), l'auteur défend l'idée que la querelle sur la vision béatifique marqua au contraire la fin de l'autorité ecclésiologique et politique des théologiens, dont la papauté se serait alors distancée en remettant en cause le cœur même de leur identité, à savoir la tradition scolastique.

ecclésiastiques ceux qui auraient consenti à l'appuyer en lui apportant « quelque autorité ou citation de saint qui, d'une manière ou d'une autre, renforçait cette opinion »⁵⁶⁶.

Face à cette conception autoritaire du pouvoir pontifical, le chroniqueur oppose l'attitude de Benoît XII, qui trois ans plus tard mettait un terme à la controverse en condamnant l'opinion de son prédécesseur au terme de maintes consultations du consistoire, et surtout après un long et minutieux examen de la question par ses théologiens⁵⁶⁷.

Cette dénonciation de la monarchie pontificale de Jean XXII trouve un écho dans l'ensemble de la littérature historiographique relative à la controverse, et témoigne de ce que l'opinion publique fut d'abord sensible à la dimension juridique du débat. Pour les opposants les plus virulents de la papauté, l'occasion était évidemment trop bonne pour ne pas se saisir de l'accusation d'autoritarisme dogmatique contre la monarchie pontificale. Très hostile à Jean XXII, le Franciscain Jean de Winterthur accusait ainsi le pape d'avoir avancé de façon autoritaire, « en affirmant au lieu de procéder par dispute scolastique », puis en faisant diffuser son « opinion vénéneuse » par des « canaux détournés », avec l'appui de ses « compatriotes agitateurs » : l'accusation de dérive monarchique était clairement formulée, car ce faisant le pape aurait agi « à la manière d'un roitelet » (*quasi a regulo*)⁵⁶⁸.

De l'autre côté du spectre politique, les défenseurs de la papauté tenaient un discours certes opposé dans ses conclusions, mais étrangement concordant sur les symptômes du conflit. Après la révocation de Jean XXII et la condamnation définitive de son opinion, les chroniqueurs

⁵⁶⁶ *Nuova cronica*, XI 227 : « Questo suo oppenione provava e argumentava per molte autorità e detti di santi; la quale quistione dispiaceva alla maggiore parte de' cardinali; nondimeno e' comandò loro e a tutti i maestri e prelati di corte sotto pena di scomunicazione che ciascuno studiassero sopra la detta quistione della visione de' santi, e facessero a' lui relazione, secondo che ciascuno sentisse o del pro o del contro, tuttora protestando che infino allora nonn-avea diterminato ad alcuna delle parti, ma ciò che-nne dicea e proponea era per via di disputazione e d'esercizio di trovare il vero. Ma con tutte le sue protestagioni di certo si dicea e vedea per opera ch'egli sentiva e credeva al detto oppinione; però che qualunque maestro o prelato gli recava alcuna autorità o detto di santi che in alcuna parte favorasse il detto suo oppinione, il vedea volentieri, e gli faceva grazia d'alcuno beneficio. »

⁵⁶⁷ *Nuova cronica*, XII 47 : « el detto anno, essendo per papa Benedetto tenuti più consistori con suoi cardinali apo Vignone, e con molti maestri in divinità fatta per più tempo solenne esaminazione sopra l'oppinione di papa Giovanni de la visione dell'anime beate [...] ».

⁵⁶⁸ Jean de Winterthur, *Chronica*, op. cit., p.105. Moins hostiles au pape, mais également soucieux de souligner le conflit d'autorités, les chroniqueurs qui écrivaient au service de l'autorité royale s'employaient ainsi à souligner le désaccord entre le pape et les autres pouvoirs légitimes au sein de l'Église, collège cardinalice, Université ou ordres monastiques. Depuis l'abbaye de Saint-Denis, Richard Lescot limitait son analyse de la controverse à celle d'un affrontement entre deux partis pour la défense de l'orthodoxie, celui du pape et celui de l'Université soutenue par le roi de France. Sans s'attarder sur le fond du débat, dont il ne rapportait aucun argument, il insistait avant tout sur le rôle du collège de théologiens parisiens réunis par le roi de France et sur le consensus sur lequel reposait leurs conclusions. (*Chronique de Richard Lescot*, op. cit., p.30-32). Quant aux Dominicains, fers de lance de la réaction parisienne et avignonnaise, soucieux avant tout de témoigner du rôle joué par l'ordre, ils insistaient surtout sur l'autoritarisme du pape et sa violence vis-à-vis des Dominicains, interdits de prêcher à Avignon voire même emprisonnés, comme Thomas Waleys (Galvano Fiamma, *De Rebus gestis*, op. cit., col.1006-1007 ; Henri de Herford, *Liber de rebus memorabilioribus*, op. cit., p.250-255).

pontificaux ne pouvaient évidemment plus soutenir « l'erreur » de la vision différée, ni même défendre l'autorité doctrinale d'un pape qui s'était ouvertement trompé sur une question de foi. Aussi, afin de soustraire la mémoire de Jean XXII à l'accusation d'hérésie, il ne leur restait plus qu'à minimiser la portée de ses allégations, en insistant sur le fait que la controverse reposait en réalité sur un malentendu quant à l'intention réelle du pape, pour qui il n'aurait jamais été question d'imposer une doctrine, mais simplement de soumettre à la discussion une opinion personnelle – une pure hypothèse scolastique en somme. Henri de Diessenhofen soulignait ainsi que le pape « récitait » mais « ne définissait pas », autrement dit citait les Écritures et les Pères de l'Église mais n'apportait pas d'avis définitif, et insistait surtout sur l'ouverture du pontife à la discussion et au débat en rappelant les invitations répétées à lui apporter les preuves de son erreur et son engagement à se révoquer le cas échéant⁵⁶⁹. Si Henri de Selbach, plus sévère, n'hésitait pas à condamner les *multi errores* du pape, tout comme son confrère il reconnaissait la volonté de conciliation du pape, qui au final se serait incliné devant la majorité, et estimait que Jean XXII ne défendait pas une opinion à laquelle il croyait de bon cœur, mais espérait en réalité engager une dispute pour « rechercher la vérité »⁵⁷⁰.

En s'intéressant avant tout aux formes du débat, l'historiographie contemporaine s'attardait donc en premier lieu sur la dimension juridique du conflit d'autorités, qui s'était cristallisé sur les médias mis à profit par chaque parti pour défendre leur position doctrinale : face au consistoire, qui défendait une conception collégiale de l'autorité dogmatique, et face également aux maîtres de l'Université, issus de la plus pure tradition scolastique et qui soutenaient que le dogme devaient être déterminé par la dispute et non de manière autoritaire, le pape avait choisi de délivrer son point de vue sous la forme de sermons, autrement dit par un médium habituellement réservé à l'enseignement d'autorité, et qui tranchait avec la nature à la fois collective et déductive des décisions conciliaires et des discussions scolastiques⁵⁷¹.

Parce qu'il conduit l'auteur à remettre en cause l'autorité dogmatique du pape, le témoignage de Villani sur la controverse de 1333 a donc une portée ecclésiologique évidente. Sans s'en prendre frontalement à l'autorité du Saint Père, le chroniqueur esquisse ainsi une réflexion sur les modalités de gouvernance au sein de l'Église, et porte l'accusation contre la conception à la fois monocéphale et autoritaire de la papauté défendue par Jean XXII. En insistant sur le rôle des cardinaux et de l'Université tant au cours de la controverse que dans sa résolution, Villani paraît

⁵⁶⁹ Henri de Diessenhofen, *Quinta Vita Joannis XXII*, op. cit., p.172-177.

⁵⁷⁰ Henri de Selbach, *Chronica*, op. cit., p.27-28.

⁵⁷¹ Isabel Iribarren, « Theological Authority », art. cit., p.286-277.

soutenir l'idée d'une meilleure définition du rôle du consistoire en matière de foi, face à l'affirmation du pouvoir suprême du pape : institution collégiale, le consistoire est-il simplement chargé d'une fonction d'assistance, soumise au pouvoir sacerdotal du pape ? Ou forme-t-il au contraire une sorte de conseil dont le consensus n'est pas simplement opportun, mais nécessaire ? De ce conflit d'autorités, il résultait ainsi pour Villani que le pape ne pouvait revendiquer pour lui seul le pouvoir de légiférer sur des questions de foi, et qu'il devait au contraire s'appuyer sur un ensemble d'organes consultatifs, au premier rang desquels le consistoire.

Cette lecture juridico-constitutionnelle du conflit prend évidemment un sens tout à fait particulier dans le contexte communal italien, où le processus décisionnaire reposait en grande partie sur l'art du conseil et sur la gouvernance collégiale⁵⁷². D'une certaine manière, cette nouvelle conception de l'autorité pontificale posait les conditions qui rendirent possible la contestation de l'ecclésiologie monarchique des papes d'Avignon lors du grand schisme, et annonçait déjà le conciliarisme de la fin du siècle⁵⁷³. Mais surtout, cette réflexion ecclésiologique prend une dimension particulière dans le contexte italien des années 1330, car c'est probablement dans l'évolution rapide de la situation politique qu'il faut en partie chercher les raisons premières de cette contestation du pouvoir pontifical.

3.1.2. La controverse ecclésiologique dans le contexte politique des années 1320-1330

Si l'idée qui sous-tend une bonne partie de la réflexion de Giovanni Villani sur la controverse du début des années 1330 repose sur la dénonciation de la monarchie pontificale, sa position sur la question n'a toutefois pas toujours été la même. Elle semble au contraire avoir sensiblement évolué depuis l'affaire des Spirituels au milieu de la décennie précédente. En faisant condamner ces derniers pour désobéissance, le pape avait alors abordé le conflit comme une simple question de discipline, sans traiter du problème théorique, et en procédant au moyen d'une enquête et non à travers une décision conciliaire, il avait révélé une conception monarchique de son autorité, qui

⁵⁷² Cf. Carla Casagrande, Chiara Crisciani et Silvana Vecchio (dir.), *'Consilium'. Teorie e pratiche del consigliare nella cultura medievale*, Bologne, 2004.

⁵⁷³ Sur l'ecclésiologie à l'époque de la papauté avignonnaise, cf. Raoul Manselli, « Papato avignonese ed ecclesiologia trecentesca », dans *Aspetti culturali della società italiana nel periodo del papato avignonese (Atti del convegno del Centro di studi sulla spiritualità medievale, 15-18 ottobre 1978)*, Todi, 1981, p.175-195.

distinguaient un pouvoir pontifical absolu, ne pouvant être jugé par les hommes, de tous les autres pouvoirs, cardinaux inclus⁵⁷⁴.

Or, dans ce premier conflit, Villani avait appuyé sans sourciller cette conception politico-juridique et disciplinaire de l'autorité pontificale qui devait pourtant poser problème dix ans plus tard. En évoquant la « grande question autour de la pauvreté du Christ » qui avait opposé le pape au chapitre franciscain à partir de 1322, le chroniqueur avait certes bien compris la dimension théologique et ecclésiologique de ce débat qui portait sur les modes de vie et de gouvernance de l'Église, mais sa lecture du conflit restait en grande partie subordonnée au traditionnel affrontement politique entre la papauté et l'empire⁵⁷⁵. À travers ces lignes, le conflit entre la papauté et l'ordre franciscain prend rapidement une dimension purement politique, un aspect qui devait par la suite occulter toute réflexion théologique ou ecclésiologique. Car l'alliance objective que les défenseurs de l'option spirituelle et paupériste conclurent avec les forces impériales contribua à discréditer définitivement leurs arguments aux yeux du chroniqueur. En faisant apparaître leurs théories aux côtés de celles antipapalistes, pro-impériales et laïcisantes de Marsile de Padoue lors de la déposition du pape en avril 1328⁵⁷⁶, les Spirituels liaient en effet la défense de leurs intérêts au destin de l'empereur et perdaient toute possibilité d'appui du côté des cités

⁵⁷⁴ Cf. Raoul Manselli, « Papato avignonese ed ecclesiologia trecentesca », art. cit., p.177.

⁵⁷⁵ À propos des événements de 1322, Villani rapportait avec détail et sans parti-pris apparent les raisons théologiques du conflit : aux Franciscains qui soutenaient que « Jésus Christ était pauvre et ne possédait rien, ni en propre ni en commun », le pape et ses cardinaux auraient ainsi répliqué, arguments scripturaires à l'appui, que « le Christ et les apôtres possédèrent des biens en commun ». Le chroniqueur montrait également une bonne appréhension de la dimension ecclésiologique du débat, qui posait la question de la gouvernance de l'Église et de l'infaillibilité pontificale : il rapportait ainsi l'argument de Jean XXII qui poussait ses opposants à la contradiction, en les forçant à le déclarer hérétique, « lui et les papes précédents [...] qui possédaient des biens en commun », alors qu'eux-mêmes s'appuyaient de leur côté sur le principe d'infaillibilité pontificale en brandissant « l'opinion que l'Église de Rome tenait traditionnellement depuis naguère, ainsi qu'en ce qu'avait déclaré le pape Nicolas III » – en référence à la bulle *Exiit qui seminat* de 1279, qui organisait la fiction juridique permettant à l'ordre de disposer du *simplex usus facti*, tandis que la *proprietas* restait à l'Église romaine. Mais la portée ecclésiologique de la décision du pape (et du pape seul) de mettre fin à cette controverse de manière autoritaire, en procédant par « décret », n'est pas véritablement perçue par l'auteur, qui relève simplement la « grande nouveauté dans l'Église de Dieu » que constitua la fin de cette fiction juridique qui permettait à l'ordre de « posséder des biens en commun et à leurs procureurs de demander des biens temporels au nom de l'Église de Rome, de bénéficier de l'exécution de testaments ou de ce qui leur serait laissé comme don à l'Église, ou encore de demander le soutien du bras séculier ».

⁵⁷⁶ L'idéologie antipontificale de Marsile de Padoue, qui nie la plénitude du pouvoir pontifical et défend la suprématie du pouvoir impérial sur celui pontifical tant en matière temporelle que spirituelle, apparaît dans la *reportatio* de l'acte de déposition de Jean XXII que Louis de Bavière fit lire à Rome en avril 1328 (cf. *Nuova cronica*, XI 70) – *reportatio* remarquablement fidèle à l'original (cf. M.G.H., Const., VI, 1, n°436, p.344-350). On notera toutefois que l'auteur du texte n'est pas mentionné, et que si Marsile de Padoue est nominalement connu de Villani, qui mentionne sa condamnation en 1327, ce dernier ne semble toutefois pas connaître son activité de publiciste, puisqu'il apparaît alors avec son compagnon Jean de Jandun sous les traits étonnants de « grands maîtres en nature et astrologues » (cf. *Nuova cronica*, X 264). Sur le *Defensor Pacis* et les théories ecclésiologiques de Marsile de Padoue, l'étude la plus importante, bien qu'ancienne et dépassée à quelques égards, reste celle de Georges de Lagarde, *La naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen Âge. II, Marsile de Padoue ou le premier théoricien de l'État laïc*, Paris, 1934. Pour une présentation plus synthétique de la pensée de Marsile de Padoue, cf. Quentin Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, 2001, p.46-51.

guelfes. Ainsi ceux qui, à l'instar de Michel de Césène, prirent ouvertement le parti de Louis de Bavière contre Jean XXII sont-ils désignés sans ambages dans la *Nuova cronica* comme la « lie des apostats, des schismatiques et des hérétiques de la Chrétienté », sans pour autant que le fond du débat, tant au niveau théologique qu'ecclésiologique, ne soit davantage développé ni même abordé⁵⁷⁷. Aussi l'accusation d'hérésie lancée à leur égard ne doit-elle pas tromper : c'est avant tout l'alliance avec l'empereur et ses alliés gibelins qui posait problème au chroniqueur guelfe, et non pas leurs positions paupéristes.

Cette évolution dans le traitement des deux grandes controverses du pontificat de Jean XXII tient donc en grande partie à l'évolution rapide du contexte politique italien au début des années 1330. Au cours de la décennie précédente, les velléités de l'empereur Louis de Bavière, relayées en Toscane par celles du duc de Lucques Castruccio Castracani, avaient en effet permis au vieux clivage guelfo-gibelin de se perpétuer comme paradigme politique prédominant dans la conception politologique du monde communal italien. Dans ce contexte, les conflits ecclésiologiques, dès lors qu'ils amenaient les opposants de la papauté à chercher appui auprès des autres pouvoirs temporels, roi de France ou empereur germanique, ne posaient pas de cas de conscience au vieux Guelfe noir qu'était Villani. Zéléateur du guelfisme radical, celui-ci se faisait sans détour le défenseur de l'autorité pontificale contre les excès des princes, défenseurs d'une conception hiérarchique et monarchique du pouvoir à laquelle il était hostile. Conformément au principe théocratique affirmé par Boniface VIII dans la bulle *Unam sanctam* et défendu par le courant hiéocratique augustinien, qui proclamait la supériorité du spirituel sur le temporel et revendiquait la soumission des princes à l'autorité du pape⁵⁷⁸, Villani voyait dans l'autorité des souverains pontifes une *somma podestà* supérieure à celle des autorités temporelles. Un pouvoir spirituel détenu en vertu de leur titre de lieutenant du Christ (*luogotenente di Cristo*) qui leur donnait autorité d'instituer le pouvoir temporel comme de s'en faire juge, et interdisait en même temps toute contestation frontale et violente du pouvoir pontifical, puisque toute offense faite au pape touchait au final la « majesté divine qu'il représente sur Terre »⁵⁷⁹.

⁵⁷⁷ Cf. *Nuova cronica*, XI 18, 55, 70 et 72.

⁵⁷⁸ Cf. André Vauchez, « L'idée d'Église dans l'Occident latin », dans *Histoire du christianisme. VI, Un temps d'épreuve (1274-1449)*, Paris, 1990, p.271-284. Pour un aperçu des thèses papalistes et antipapalistes au début du XIV^e siècle, cf. William Mc Cready, « Papalists and Antipapalists. Aspect of the Church / State Controversy in the Late Middle Ages », dans *Viator*, 6, 1975, p.241-273.

⁵⁷⁹ Cf. par exemple à propos du conflit entre Philippe le Bel et Boniface VIII, *Nuova cronica*, XI 61 : « E però è da guardare d'offendere chi è in luogotenente di Cristo, né a santa Chiesa, a diritto né a torto, che con tutto che' suoi pastori per loro difetti non sieno degni, l'offesa a'loro fatta è dell'onnipotente Iddio. » Ou à propos des lois proclamées par Louis de Bavière pour contraindre les papes à résider à Rome, *Nuova cronica*, XI 72 : « E nota ingiusta e non proveduta legge, a imporre al pastore di santa Chiesa costituzioni e modi di stare o andare contra la libertà di santa Chiesa, e contra la somma podestà che deono avere, e sempre hanno avuta, i sommi pontefici. »

Toutefois, cette primauté du pouvoir pontifical, que Villani admettait et reconnaissait, valait d'abord dans le domaine temporel, tandis que la question de l'autorité dogmatique du pape n'était pas abordée avant la controverse de 1333. Certes, conformément au droit canon et à la théorie conciliaire⁵⁸⁰, la suprématie juridictionnelle du pape sur les pouvoirs temporels ne se confondait pas, aux yeux de Villani, avec le principe d'infaillibilité pontificale, puisqu'il reconnaissait en même une certaine défectibilité des papes, notamment lorsqu'ils se maculaient du péché de simonie – au point même, pour certains d'entre eux, d'être promis à la damnation infernale⁵⁸¹. En admettant que les papes puissent faillir sur le plan moral, le chroniqueur admettait donc déjà la possibilité d'une contestation modérée, non pas du pouvoir pontifical, mais de sa politique. La question de l'autorité dogmatique du pape, qui était pourtant subordonnée à celle de son infaillibilité, n'était cependant pas directement abordée pour autant : pour Villani, la défectibilité du pontife était avant tout morale, ce qui ne préjugait en rien d'une défectibilité dogmatique, tout comme l'éventuelle indignité d'un pape simoniaque ne présupposait pas de son hétérodoxie. Certes, la controverse de 1322 qui avait clairement posé la question de la défectibilité du pape en matière de foi, aurait pu permettre à Villani d'envisager la question de son autorité dogmatique : c'était d'ailleurs toute l'habileté de Jean XXII d'avoir mis dos à dos l'accusation d'hérésie professée contre lui par les Spirituels, et la défense par les mêmes de l'infaillibilité pontificale au nom de la sauvegarde de la constitution *Exiit qui seminat*. Mais le conflit politique auquel le débat théologico-ecclesiologique avait fini par être subordonné dans les dernières années de la décennie avait empêché l'auteur de développer une véritable réflexion à ce propos. Et la monarchie pontificale de Jean XXII, incarnation de l'intransigeance guelfe, constituait à cette époque un précieux allié dans la lutte anti-impériale.

Mais l'effacement simultané, dans les années 1328-1329, de la menace impériale, avec l'échec de l'aventure italienne de Louis de Bavière, et de la menace gibeline en Toscane, avec la mort de Castruccio Castracani, entraîna au tournant des années 1330 une reconfiguration générale du panorama politique italien, qui coïncida chronologiquement avec la controverse sur la vision béatifique et la dénonciation de l'autoritarisme pontifical en matière doctrinale. Cette condamnation, à laquelle le chroniqueur joint sa voix, reposait-elle pour autant sur une véritable réflexion ecclesiologique, ou bien était-elle là encore subordonnée à des enjeux politiques ? Il serait tentant, au premier abord, de considérer que, enfin libéré d'un paradigme politique jadis

⁵⁸⁰ Nous renverrons à ce propos à Gérard Fransen, « L'Écclesiologie des Conciles médiévaux », dans *Le concile et les conciles. Contribution à l'histoire de la vie conciliaire de l'Église*, Paris, 1960, p.139-140.

⁵⁸¹ C'est le cas de Clément V, coupable de simonie et à ce titre condamné, après sa mort, aux flammes infernales. Cf. *Nuova cronica*, X 59.

imposé par le conflit entre le pape et l'empereur, le chroniqueur serait finalement parvenu au bout d'une réflexion dont il avait posé les bases quelques années plus tôt, tirant alors les conclusions que la menace impériale lui avait empêché de tirer dans les années précédentes. Pourtant, les contingences politiques, aussi différentes fussent-elles, continuèrent assurément de peser sur le débat.

En effet, la fin du clivage séculaire guelfo-gibelin, qui avait cristallisé l'ensemble des oppositions depuis le début du siècle précédent, laissait apparaître de nouvelles fractures au sein d'un modèle communal perçu comme en crise. Au clivage interne, qui opposait les défenseurs du modèle républicain aux tenants, de plus en plus nombreux, du principe seigneurial, s'ajoutait à l'extérieur une recomposition géopolitique de l'Italie du Centre-Nord liée à l'émergence des grands ensembles régionaux⁵⁸². Le trouble engendré dans les franges les plus conservatrices de la société guelfe florentine par ce mouvement, et notamment par la fin des cadres traditionnels de la politique extérieure de la commune, ne doit pas être sous-estimé. Le sentiment de désagrégation du guelfisme unitaire qui accompagna le relâchement progressif de l'alliance guelfo-angevine, suite à l'échec de la seigneurie de Charles de Calabre et au retrait d'un pouvoir angevin distrait par ses engagements siciliens, était en outre amplifié par des renversements d'alliances vécus comme proprement révolutionnaires, et dont la signification stratégique autant que la portée idéologique semaient le trouble parmi les citoyens. Ainsi l'alliance conclue en juin 1336 entre la Florence guelfe et la Venise gibeline visait-elle à la défense commune face à l'impérialisme territoriale des Della Scala de Vérone, ou bien à celle du principe républicain face à celui seigneurial ?

Dans ce contexte, la politique italienne du souverain pontife devenait embarrassante pour les défenseurs de la *libertas communis*. L'évolution de la légation de Bertrand du Pouget, dont la présence à Bologne prenait progressivement les traits d'une seigneurie larvée, mais surtout l'appui du pape à la descente musclée de Jean de Bohême en Lombardie (puis en Toscane, où Lucques s'offrait à lui) laissèrent un temps flotter le spectre d'une mise sous tutelle des communes au sein d'un vaste royaume d'Italie du Nord inféodé au Saint-Siège⁵⁸³. L'intromission du pape dans les affaires

⁵⁸² On renverra à ce propos à Gaetano Greco et Mario Rosa (dir.), *Storia degli antichi stati italiani*, Rome, 1996.

⁵⁸³ Cf. *Nuova cronica*, XI 177 : « Per la qual cosa tutti i signori e tiranni di Lombardia e ancora il Comune di Firenze, il quale si tenea nimico del detto re Giovanni per la nimistà antica d'Arrigo imperadore suo padre, e per la sua impresa di Lucca e di Brescia, presono grande sospetto e isdegno contra il cardinale legato, parendo loro che disimulatamente egli e la Chiesa avessono fatto venire il detto re Giovanni in Italia; e che colla forza del detto re, e per trattato del papa Giovanni e del re di Francia, volesse occupare la signoria di Lombardia e di Toscana. » Sur la politique italienne de Jean XXII, voire en priorité Giovanni Tabacco, « Programmi di politica italiana in età avignonese », dans *Aspetti culturali della società italiana*, op. cit., p.49-75. Cf. également Jean Favier, « L'Empire et l'Italie », dans *Les papes d'Avignon*, op. cit., p.433-488. À signaler également un article d'Armand Jamme, malheureusement paru trop récemment pour que nous puissions en tirer pleinement profit, « Des usages de la démocratie. *Deditio* et contrôle politique des cités lombardes dans le "grand projet" de Jean XXII », dans Hans-J.

temporelles des états italiens apparaissait dès lors comme une violation scandaleuse des libertés communales. Et quand, une fois la menace de Louis de Bavière définitivement écartée après sa mort, le légat cardinal faisait comprendre aux ambassadeurs florentins que Clément VI était prêt à lâcher Charles de Bohême, dont il avait pourtant soutenu l'élection à l'empire, dépité, Villani invitait son lecteur à réfléchir sur « l'exemple des recteurs de la sainte Église qui font et veulent défaire la seigneurie de l'empire selon leur intérêt et leur bon vouloir »⁵⁸⁴.

Les tentations monarchiques de Jean XXII, liées à sa conception autoritaire et monocéphale du pouvoir pontifical, ne pouvaient dès lors que rencontrer l'opposition des communes italiennes. Aussi, et sans nier la capacité de Villani à appréhender avec justesse les données théologiques et ecclésiologiques de la controverse sur la vision béatifique, il convient avant tout de replacer son témoignage dans le contexte de lente transformation des équilibres sociaux et politiques italiens et de hiérarchisation progressive des pouvoirs, à laquelle répondaient une crispation idéologique et une forte angoisse⁵⁸⁵. La papauté de Jean XXII, qui paradoxalement formait hier le meilleur rempart face à la menace impériale et monarchique, n'apparaissait désormais plus que dans sa dimension autoritaire et monarchique.

3.2. La question doctrinale : vision de Dieu, statut des âmes et économie du Salut

Ce serait toutefois une erreur grossière de n'aborder le témoignage de Villani qu'à travers l'optique de son opposition aux menées politiques et aux orientations ecclésiologiques de la papauté d'Avignon. La querelle entre le pape et les maîtres de l'Université fut certes largement alimentée, comme l'a démontré Isabel Iribarren, par la volonté du premier de s'attribuer toute l'autorité dogmatique aux dépens des seconds⁵⁸⁶, et la controverse se serait peut-être limitée à une simple dispute scolastique dont la virulence des positions n'aurait sans doute pas atteint un tel

Schmidt et M. Rohde (dir.), *Papst Johannes XXII. Konzepte und Verfahren seines Pontifikats*, Berlin, 2014, p.279-341.

⁵⁸⁴ *Nuova cronica*, XIII 110 : « Il quale legato consigliò i detti Comuni che mandassono loro ambasciadori al papa a pregarlo s'intraponesse, che llo imperadore Carlo non passasse, acciò che lla parte imperiale non crescesse collo apoggio e favore della potenza de rre d'Ungheria suo genero, e che ciò piacerebbe al papa e a' cardinali, e ch'elli ne sapea bene l'opinione suo segreto, e s'elli l'avea creato e fatto, era per contrario del dannato Bavero, vivendo; ma dappoi ch'era morto, non faceva per la Chiesa che lla signoria del detto Carlo, colla potenza del re d'Ungheria signoreggiando il Regno, crescesse in Italia: questo segreto sapemmo da alcuno di nostri ambasciadori. E nota, lettore, l'essempli de' rettori di santa Chiesa, di fare e di volere disfare la signoria dello 'mperio a'ssuo utile e beneplacito; e questo basti. »

⁵⁸⁵ Cf. Andrea Zorzi, « L'angoscia delle repubbliche. Il "timor" nell'Italia comunale degli anni trenta del Trecento », dans A. Gamberini, J.-Ph. Genet, A. Zorzi (dir.), *The languages of the political society. Western Europe, 14th-17th centuries*, Rome, 2011, p.287-324.

⁵⁸⁶ Isabel Iribarren, « Theological Authority », art. cit., p.286.

paroxysme si Jean XXII n'avait pas ainsi tenté de s'imposer en lieu et place de l'Université. L'attention avec laquelle notre chroniqueur s'appliqua à expliquer le contenu de la prédication du pape suffit toutefois à montrer que, malgré sa dimension hautement abstraite et spéculative, la question de la vision des âmes bienheureuses rencontrait un écho certain dans le *populus christiannus* bas-médiéval, dont il faisait vibrer la sensibilité religieuse.

Si la polémique prend tout son sens à la lumière des problèmes ecclésiologiques et dogmatiques des premières décennies du XIV^e siècle, l'argument du débat qui retient l'attention de Villani et l'autorise à qualifier « d'erreur » la position du pape n'est pas de nature scolastique ni scripturaire. C'est moins la pure réflexion spéculative autour de la définition de la vision qui attire son attention, qu'un problème plus concret rattaché à l'économie du salut : il en va en effet de la défense des outils du Salut. Insister sur les préoccupations temporelles des fidèles et les dimensions politiques du débat nous empêcherait ainsi de rendre justice à cette piété véritable qui pénétrait la société médiévale du premier *Trecento*, qu'accompagnait un profond sentiment d'angoisse et dont l'expression prenait des dimensions eschatologiques nouvelles. S'agissant d'un thème touchant à l'au-delà, notion peu concrète s'il en est, la question de la vision béatifique se rapportait aux fins ultimes de l'homme, à son rapport à la mort, et avait donc des implications concrètes pour les fidèles. Car faisant dépendre le lien entre les vivants et les morts d'une définition dogmatique apparemment sans grande portée, elle a bien plus touché les contemporains qu'on ne l'a pensé au premier abord. La rapidité avec laquelle l'Église sut mettre un terme à la querelle et l'empêcher de prendre les proportions qu'avaient prises d'autres débats montre que la position du pape ne correspondait pas à l'air du temps, ni aux besoins des fidèles.

Face à l'ouverture d'un cycle de famines et d'épidémies entamé dans les premières décennies du siècle, un sentiment d'angoisse devant la mort s'inscrit de plus en plus dans la société. La mort s'inscrit dans la conscience collective et s'impose au regard de chacun. Dans les deux dernières décennies de la vie du chroniqueur, la famine et l'épidémie reviennent frapper Florence à quatre reprises : en 1329-1330, en 1340, en 1346 puis en 1348 – cette dernière finit d'ailleurs par l'emporter. Chaque fois le bilan est lourd, et surtout il laisse les vivants profondément marqués : en 1340, note Villani, la cité a perdu pas moins de 15 % environ de ses habitants, soit plus de 15 000 morts, et surtout toutes les familles ont été frappées⁵⁸⁷. Omniprésente, la mort s'inscrit également dans le paysage urbain : il suffit de penser à la fresque du *Trionfo della morte* de

⁵⁸⁷ *Nuova cronica*, XII 104 : « e morinne più che il sesto di cittadini pure de' migliori e più cari, maschi e femmine, che non rimase famiglia ch'alcuno non ne morisse, e dove due o ttre e più; e durò quella pestilenza infino al verno vegnente. E più di XVm corpi tra maschi e femmine e fanciulli se ne sepellirono pure nella città, onde la città era tutta piena di pianto e di dolore, e non si intendea apena ad altro, ch'a sopellire morti. »

Buonamico Buffalmacco au Camposanto de Sienne, ou à la figure de la *timor* sur la fresque du Bon gouvernement d'Ambrogio Lorenzetti au Palais communal de Sienne⁵⁸⁸. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les lignes de Villani sur la querelle de 1333, témoignant de ce que face à ce « *dubbio di morte* », pour reprendre les termes de la fresque de Lorenzetti, les conditions du Salut sont devenues pour les fidèles une question urgente.

C'est ce que nous souhaiterions montrer ici, en soulignant d'abord le contexte culturel et dogmatique dans lequel venait s'inscrire le débat sur la vision béatifique, avant d'en venir à la manière dont l'auteur mettait en relation les réflexions autour de la vision des saints dans l'au-delà avec les autres grands dogmes relatifs au Salut, à savoir l'efficacité des indulgences et la croyance dans le Purgatoire.

3.2.1. Une défense des outils du salut : suffrages des saints et indulgences

Selon Villani, au ministre des Franciscains venu prêcher la théorie de la vision différée à Paris (à savoir Guiral Ot⁵⁸⁹), les théologiens de la Sorbonne, et derrière eux le roi de France, répondirent par l'accusation de saper les fondements de l'économie du salut, puisque selon eux prétendre que les saints ne jouissent pas encore d'une gloire parfaite reviendrait à remettre en cause leur capacité à intercéder en faveur des vivants.

« Et il [Guiral Ot] fut sévèrement critiqué par le roi Philippe de France [...], disant encore en tant que laïc et fidèle chrétien, qu'il serait alors vain de prier les saints ou d'espérer le salut de leur mérite si notre Dame sainte Marie, saint Jean et saints Pierre et Paul et les autres saints ne pouvaient voir la déité avant le jour du jugement ni connaître la béatitude de la vie éternelle ; et qu'en suivant cette opinion, toutes les indulgences et rémissions accordées jadis par la sainte Église, ou n'importe qui d'autre, seraient vaines, ce qui serait une grande erreur et un grand dommage pour la foi catholique. »⁵⁹⁰

⁵⁸⁸ Sur la diffusion d'un sentiment d'angoisse et de crise dans les communes italiennes, on renverra à l'excellent article d'Andrea Zorzi, « L'angoscia delle repubbliche », art. cit.

⁵⁸⁹ Sur le ministre, cf. Benoît Patar, *Dictionnaire des philosophes médiévaux*, Saint-Laurent, 2006, p.193-195. Voir également Guiral Ot, *La vision de Dieu aux multiples formes. Quodlibet tenu à Paris en décembre 1333*, éd. Ch. Trottmann, Paris, 2001.

⁵⁹⁰ *Nuova cronica*, XI 227 : « l quale oppinione sermonandolo a Parigi il ministro generale de' frati minori, il quale era del paese del papa e sua criatura, fu riprovato per tutti i maestri di divinità di Parigi, e per gli frati predicatori e romitani e carmelliti, e per lo re Filippo di Francia il detto ministro fu forte ripreso dicendogli ch'egli era eretico, e che s'egli non si riconoscesse del detto errore, il farebbe morire come paterino, però che suo reame non sostenea nulla resia; ed eziandio se 'l papa medesimo ch'avea mosso il detto falso oppinione il volesse sostenere, il riproverebbe per eretico, dicendo laicamente, come fedele Cristiano, che invano si pregherebbono i santi, o avrebbsi speranza di salute per gli loro meriti, se nostra Donna santa Maria e santo Giovanni e santo Piero e Paolo e gli altri santi non potessono vedere la deità infino al dì del giudicio, e avere perfetta beatitudine in vita eterna; e che per quella oppinione ogni indulgenza e perdonanza data per antico per santa Chiesa, o che si desse, era vana; la qual cosa sarebbe grande errore e guastamento della fede cattolica. »

L'argument qui emporte l'adhésion du chroniqueur n'est donc basé sur aucune citation scripturaire ni sur aucun raisonnement scolastique, mais repose essentiellement sur l'attachement aux outils de la rémission des péchés et du salut, c'est-à-dire l'intercession des saints et le système des indulgences. Là encore, on retrouve un argument que les autres opposants du pape ont utilisé, notamment les franciscains munichois. Avec le ton outrancier propre aux impériaux, Jean de Winterthur évoquait l'*error pessimus* du pape en vertu de laquelle la célébration des saints serait inutile, puisque même l'âme des plus justes (comme la Vierge et les apôtres Pierre et Paul) seraient alors « malheureuses et non bienheureuses, davantage *viatores* que *comprehensores* »⁵⁹¹. Et ne percevant pas l'essence de Dieu, continuait le Franciscain, ces âmes justes seraient ainsi incapables d'intervenir auprès de lui en faveur des vivants qui célèbrent leur fête⁵⁹². Mais la *Nuova cronica* pousse plus loin l'analyse en tirant les conclusions directes de pareille assertion : admettre la vision différée reviendrait en effet à nier l'efficacité du système des indulgences. Comprendons bien : l'argument n'est pas directement soulevé par Villani, qui ne fait que reprendre à son compte une accusation formulée par le roi de France (qui du reste serait intervenu « en tant que laïc »). Mais il nous semble remarquable que cet argument n'apparaisse chez aucun des autres chroniqueurs, et notamment chez ceux qui, comme Richard Lescot, écrivaient à l'ombre du pouvoir royal. Si ces derniers n'ont pas retenu l'argument, c'est qu'à leurs yeux le véritable problème était ailleurs et que la portée dogmatique du débat était éclipsée par sa dimension ecclésiologique⁵⁹³.

⁵⁹¹ Dans le vocabulaire thomiste, le *comprehensor* est celui qui a « saisi » Dieu, à la différence du *viator* qui est encore « en voie », c'est-à-dire qui n'est pas encore parvenu au mérite et n'est pas encore fixé dans la vision faciale de Dieu. Cf. Serge Thomas Bonino, *Thomas d'Aquin. De la vérité. Question 2, la science en Dieu*, Fribourg-Paris, 1996, p.376.

⁵⁹² Jean de Winterthur, *Chronica*, op. cit., p.105 : *Hic etiam papa quadam vice per modum disputationis astruere nisus est, quod ab inicio mundi nulla anima celos ascenderit excepta sola anima Christi usque in hodiernum diem, sed tantum, ut percepi relatione multorum hominum, post diem iudicii animas iustorum evoluturas in celica regna affirmabat, et sic ecclesia penitus exorbitaret. Nam natalicia sanctorum vel festivitates colimus, quando anime ipsorum, quemadmodum scriptura refert, in eterne claritatis abyssum absorpte sunt. Sed quia error pessimus est hoc dicere, procul abiciatur. Nam anima Marie matris Christi, Petri et Pauli apostolorum eius adhuc misere essent et non beate, viatores quasi et non comprehensores, cum divina essentia taliter, ut ego scencio, nullatenus fruerentur.*

⁵⁹³ Si l'on regarde du côté des *Grandes chroniques de France*, œuvres des Bénédictins de l'abbaye de Saint-Denis, on est d'autant plus étonné par l'élévation dont est capable le laïc Villani que l'argument n'est ramené ici qu'à une seule question d'autorité, celle du roi. Loin d'être ignorant, l'auteur, le moine Richard Lescot, qui semble du reste avoir eu de bons échos des disputes tenues en Sorbonne à l'automne 1333, comprend parfaitement les termes du débat, qu'il résume à deux questions : « la première demande fu assavoir mon sé les ames des saints voient presentement la face de Dieu ; et l'autre demande fu assavoir mon sé celle vision qu'il voient maintenant faudra au jour du jugement ». Mais il limite la portée de cette controverse théologique à un simple affrontement entre deux partis, les défenseurs et les contempteurs de l'hérésie, le pape et le roi, sans s'attarder sur la dimension théologique des débats et sans reporter un seul des arguments employés. Bernard Guenée avait raison de souligner que la rédaction des *Grandes chroniques* avait désormais échappé à l'initiative dionysienne pour ne plus servir que la royauté : le centre d'intérêt des auteurs suivaient aussi ce déplacement (cf. Bernard Guenée, « Les *Grandes Chroniques de France*. Le roman aux rois (1274-1518) », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire, II. La Nation, 1. Héritage, historiographie, paysages*, Paris, 1986, p.196-201).

L'argumentation reportée par le chroniqueur quitte alors le champ de la réflexion spéculative, caractéristique de la scolastique, pour entrer en collision avec les angoisses sur le Salut et l'Au-delà qui touchent alors les populations laïques. Si l'intervention du roi de France, défenseur de l'orthodoxie dans les limites de son royaume, n'est pas celle d'un simple « laïc et fidèle chrétien » comme Villani le laisse entendre, un fait remarquable reste toutefois que ces arguments interpellent visiblement au-delà des seuls milieux cléricaux. Sans creuser un fossé irréductible entre l'historiographie laïque et celle ecclésiastique, il n'est resté pas moins que ce genre de préoccupation paraît plus naturelle entre les lignes d'un frère franciscain, fût-il dissident et partisan de l'empereur excommunié, que dans celle d'un marchand.

À travers l'objection que formulent les opposants au report de la vision béatifique, on perçoit donc ce qui, aux yeux d'un fidèle, constituait l'enjeu majeur du débat : la définition de l'intercession des saints dans la recherche du salut individuel. Nombreuses sont les études qui ont souligné combien l'eschatologie s'exprimait avec une actualité nouvelle dans la société en crise du bas Moyen âge, aux quatre coins de la Chrétienté et dans toutes les strates de la population, d'Avignon à Montailou. C'est donc tout naturellement que ces angoisses resurgissent à leur tour dans une œuvre qui, au premier abord, ne paraît pas propice à des réflexions que l'on a davantage l'habitude de voir abordées dans les traités de théologie ou les recueils d'*exempla*. Mais l'eschatologie s'adapte et change de sens au fur et à mesure que ces réflexions effectuent leur « descente », pour reprendre les termes de Jacques Le Goff. On reconnaîtra, avec Raoul Manselli, que « l'humble fidèle... ne se comporte pas à l'égard de cette eschatologie de la même façon qu'un Othon de Freising, un Joachim de Flore ou un Pierre de Jean Olieu ». Pour les seconds, l'eschatologie est avant tout un problème théologique qui impose une réflexion spéculative basée sur des données exégétiques et des sources scripturaires et patristiques dont doit surgir une vérité, contenue dans la révélation et adressée à l'ensemble des fidèles. Tandis que pour les premiers, l'eschatologie relève du vécu (ou plutôt du “à vivre”), et l'important pour le fidèle, personnellement impliqué, est de se soumettre au jugement du Christ en reconnaissant ses fautes personnelles, dans un souci vital de salut individuel⁵⁹⁴.

Si pour les théologiens la vision béatifique fut l'objet d'une réflexion spéculative, pour les fidèles comme Giovanni Villani elle relevait de l'économie du salut et était donc appréhendée dans ses implications concrètes : les suffrages aux saints sont-ils utiles pour les vivants et les morts ? Les prières aux Apôtres ou à la Vierge plus efficaces que celles aux “simples” saints ? Et

⁵⁹⁴ Raoul Manselli, *La religion populaire au Moyen âge. Problème de méthode et d'histoire*, Paris-Montréal, 1975, p.92.

les indulgences accordées par l'Église ont-elles un pouvoir réel ?⁵⁹⁵ Le système des indulgences, basé sur le principe de tarification des peines et de la pénitence, participe pleinement de cette comptabilité du salut typique du bas Moyen âge décrite par Jacques Chiffolleau⁵⁹⁶. En défendant, dans le contexte de la controverse de 1333, les outils comptables du salut, Giovanni Villani transpose une réflexion purement spéculative, et à ce titre étrangère à la culture populaire et laïque d'un grand marchand florentin, sur le terrain plus concret et familier de l'économie et des instruments du salut. S'il semble abusif de parler d'esprit marchand à propos de cette « comptabilité de l'au-delà » – dont Jacques Chiffolleau a montré que l'Église fut elle-même pénétrée –, il n'en reste pas moins que l'argument n'apparaît chez aucun des théologiens qui se sont occupés de la question, et semble être une préoccupation propre au milieu laïc.

Doit-on pour autant parler, comme le faisait Manselli à propos de la religion populaire, de simples « préoccupations matérielles » dans ces interrogations ? La réponse n'est pas aussi tranchée. En réalité, l'attrait du chroniqueur pour ces échos témoigne d'une capacité certaine à comprendre l'abstraction : sa culture ne lui permet simplement pas d'en donner une expression autre que tangible. Ainsi, à la différence de la plupart des chroniqueurs, Villani perçoit avec douleur les conséquences concrètes pour le fidèle : témoignage des mêmes angoisses eschatologiques, donc, mais d'une eschatologie qui s'exprime différemment en fonction des niveaux de culture.

⁵⁹⁵ Le lien entre le système des indulgences et le culte des saints est double. D'une part, le principe même repose sur la communion des saints, puisque l'indulgence, qui est une rémission de la peine temporelle encourue pour un péché et accordée par l'autorité ecclésiastique, dispensatrice du trésor de l'Église, c'est-à-dire des mérites gagnés par les saints, selon la doctrine de la communion des saints dans les trois Églises, triomphante au paradis, souffrante au purgatoire et militante sur terre. D'autre part, le développement du système des indulgences est étroitement lié au culte des saints, l'une des expressions les plus caractéristiques de la piété populaire bas-médiévale, puisqu'au nom de ce pouvoir d'intercession qu'elles réclamaient au titre de gestionnaires du trésor de l'Église, les autorités ecclésiastiques encourageaient les nouvelles dévotions au moyen d'indulgences accordées aux pénitents méritants, comme ceux qui par exemple visitaient le tombeau des saints. À noter que la question est alors d'actualité, depuis notamment qu'à l'occasion du Jubilé romain de 1300 le pape Boniface avait décidé d'accorder aux pèlerins l'indulgence plénière jusqu'alors réservée aux Croisés, et surtout d'en élargir le bénéfice aux morts, c'est-à-dire aux âmes du purgatoire – une initiative dénoncée par les Franciscains mais qui rencontrait un écho plutôt favorable chez les Dominicains. Voir à ce propos Jacques Le Goff, *La naissance du Purgatoire*, p.442-443. Sur le développement des indulgences au bas Moyen âge en lien avec le culte des saints, cf. Robert Shaffern, *Indulgences and Saintly Devotionalisms in the Middle Ages*, dans *The Catholic Historical Review*, 84, 1998, p.643-661. Sur les controverses qui ont accompagné les indulgences pour les morts, cf. Id., *Learned Discussions of Indulgences for the Dead in the Middle Ages*, dans *Church History*, 61, 1992, p.367-381. Enfin, à l'échelle locale, on notera qu'en janvier 1331, pour relancer les travaux de la nouvelle cathédrale après les coûteuses guerres castruccines, l'évêque de Florence avait profité de l'exhumation du corps de saint Zénobie, proto-évêque de Florence, pour redynamiser la dévotion populaire autour de cette figure tutélaire en accordant des indulgences à ceux qui visiteraient sa tombe (cf. *Nuova cronica*, XI 149).

⁵⁹⁶ Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-Delà : les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Age (vers 1320 - vers 1480)*, Rome, 1980.

3.2.2. « Voir Dieu » : de la vision des Saints à la vision des simples

Tout au long de la période scolastique, les débats sur la vision béatifique, dont la controverse de 1331-1334 ne fut finalement qu'un épisode, avaient tenté de mieux définir les modalités permettant aux âmes bienheureuses de jouir de la vision de Dieu : charnelle et corporelle ou intuitive et intellectuelle, directe ou médiate, différée ou immédiate. La question de la vision de Dieu, sous toute ses formes, s'impose en réalité comme une des préoccupations premières des théologiens, et une brève analyse lexicale suffit à relever l'omniprésence de ce thème dans les Écritures, chez les Pères de l'Église comme saint Augustin ou dans l'œuvre des grands maîtres de la scolastique comme Thomas d'Aquin⁵⁹⁷. Le long débat sur la question de la vision béatifique prenait donc place dans une société fortement soucieuse de définir les modalités de cette vision de Dieu par les saints, mais elle-même désireuse également de voir Dieu.

Il est dès lors assez étonnant que la question de la vision béatifique n'ait jamais été mise en relation avec l'élaboration et la diffusion contemporaine d'un rituel nouveau lors de la communion des fidèles, à savoir l'élévation de l'hostie, qui répondait sans doute à une forte demande populaire de voir Dieu – fût-ce sous la forme humaine du *corpus Christi*⁵⁹⁸.

La réaffirmation du pouvoir de l'eucharistie lors du concile de Latran IV en 1215, par la confirmation du dogme de la transsubstantiation et de la présence réelle du Christ dans l'hostie, avait rendu l'accès au corps du Christ plus problématique, et donc la communion moins simple. L'accès à la communion se réduisit donc, l'état du communiant, comme son âge ou son état de péché, étant pris en compte, la communion sous les deux espèces était abandonnée pour les laïcs, à qui seul le pain était délivré, tandis que le nombre même de communions annuelles était limité : la définition de la présence réelle faisait désormais de l'eucharistie un moment exceptionnel, et les conciles instauraient l'obligation d'une simple communion annuelle, après confession et pénitence dûment accomplies. À Florence, la législation somptuaire de 1310 limitait ainsi l'eucharistie aux grandes festivités liées au Christ : Pâques surtout, parfois Noël et la Pentecôte⁵⁹⁹.

⁵⁹⁷ Cf. par exemple Gilles Langevin, *'Capax Dei'. La créature intellectuelle et l'intimité de Dieu*, Paris-Bruges, 1966, p.28 : « on ne peut pas... ne pas être frappé de la fréquence avec laquelle saint Thomas revient sur cette question ». Pierre-Yves Maillard, *La vision de Dieu*, op. cit., p.34-37, relève la grande fréquence des termes *visio*, *videre* dans les concordances latines de la Vulgate, dans le *Thesaurus augustinianus* ou dans l'*Index thomisticus*.

⁵⁹⁸ C'est en tout cas l'une des raisons évoquées par Édouard Dumoutet, *Le Désir de voir l'hostie et les origines de la dévotion au Saint-Sacrement*, Paris, 1926. Sur le développement du culte eucharistique et l'essor du rituel de l'élévation de l'hostie, voire l'étude très complète de Miri Rubin, *Corpus Christi. The Eucharistic in Late Medieval Culture*, Cambridge, 1991.

⁵⁹⁹ Miri Rubin, *Corpus Christi*, op. cit., p.63-74.

Dans ce contexte, l'élévation de l'hostie venait remplacer la communion réelle, par absorption, et permettait tout à la fois de marquer le moment de la consécration lors de la messe, en donnant à voir aux fidèles le résultat de la transsubstantiation, et d'offrir à ces derniers un « sacrement visuel de substitution » (Miri Rubin). Autour de ce rituel se développèrent ainsi toute une gestuelle, destinée à en intensifier le caractère empathique, accompagnée d'une réflexion sur la sacramentalité de la communion spirituelle et sur les vertus de l'expérience visuelle⁶⁰⁰. Selon Christopher Brooke, il s'agit là d'une tendance très nette du bas Moyen âge à insister sur la présence réelle en excluant ainsi tous les autres aspects du sacrement (et notamment sa signification comme moyen de l'union des fidèles dans le Corps mystique du Christ) : le rituel de l'élévation permettait d'insister sur la réalité de la transsubstantiation, autrement dit de rendre visible un changement pourtant invisible à l'œil humain⁶⁰¹.

Le lien entre la vision de l'essence de Dieu par les âmes bienheureuses et la vision de l'humanité du Christ par les vivants n'est pas fait par Villani, pas plus semble-t-il qu'il n'est fait par l'ensemble de la tradition scolastique⁶⁰². Mais la *Nuova cronica* témoigne bien de cette attention nouvelle aux marqueurs de la présence réelle et visible du Christ dans l'hostie. Lorsque, à propos de l'élection au trône pontificale de Jean XXII, il en résumait l'œuvre accomplie, Villani ne retenait encore de lui qu'un seul fait notable : la publication, au début de son règne, du septième livre des *Décrétales*, et plus spécialement l'institution de la fête du Saint Sacrement, qui devait contribuer au succès du culte eucharistique par la mise en place d'un rituel faisant la part belle à l'exposition du *corpus Christi*⁶⁰³. En outre, le dossier des nombreux miracles eucharistiques reportés par Villani⁶⁰⁴ rend pleinement compte des nouvelles orientations de la foi, ou, en reprenant l'expression d'André Vauchez, de ce « christianisme d'incarnation » qui tend à s'imposer depuis

⁶⁰⁰ Id., p.55-58.

⁶⁰¹ Christopher Brooke, « Religious Sentiment and Church Design in the Later Middle Age », dans *B.J.R.L.*, 50, 1967-68, p.13-33.

⁶⁰² Révélateur sur ce point est sans doute le fait que les termes « hostie » et « eucharistie » n'apparaissent pas dans l'étude de Christian Trottmann.

⁶⁰³ Sur la diffusion de la Fête-Dieu, cf. Miri Rubin, *Corpus Christi*, op. cit., p.164-212. *Nuova cronica*, X 81 : « Ce pape [Jean XXII] porta à son achèvement le septième livre des décrétales qu'avait commencé le pape Clément, et il renouvela la Pâque et fête du sacrement du corps du Christ, avec grandes indulgences et pardon pour quiconque célébrait l'office à chaque heure, et accorda un pardon général de XL jours à tous les Chrétiens qui faisaient la révérence quand le prêtre nommait Jésus Christ ; et il fit cela en l'an MCCCXVIII. »

⁶⁰⁴ Parmi l'ensemble des miracles relevés par Villani, nombreux sont en effet ceux qui concernent le « corps du Christ » sous les deux espèces du pain et du vin. Ainsi le chroniqueur rapporte-t-il qu'en 1229, à Florence, un prêtre avait par négligence oublié de vider le vin du calice après avoir célébré la messe, et que durant la nuit celui-ci se changea en « *vivo sangue appreso e incarnato* » (VII 7) À l'époque de Villani, le miracle de San Ambrogio attirait encore nombre de fidèles, qui venaient admirer l'ampoule contenant le sang du Christ. À Paris, sous le règne de Saint Louis, ce fut une hostie consacrée qui, entre les mains du prêtre qui officiait, se transforma en un « petit enfant, très beau et plein de grâce », dans lequel le fidèle reconnaîtra le Christ (VII 64).

que Latran IV avait réaffirmé avec force le dogme de la transsubstantiation⁶⁰⁵, et témoigne de ce que le transfert a bien eu lieu entre la culture savante et abstraite des théologiens, et la culture populaire concrète et rituelle du fidèle. Une différence demeure toutefois entre ces deux appréhensions de l'eucharistie, car pour le fidèle elle est moins un problème théologique, celui du mystère de la transsubstantiation, qu'un rite, la communion, qui est supposé témoigner de la présence sensible et réelle du Christ : celui-ci devient un intermédiaire direct dans la recherche du salut et, selon Miri Rubin, assure le rôle de médiateur que les Saints ou les Pères occupaient jadis⁶⁰⁶. Les miracles eucharistiques, que Villani s'applique à recenser, n'interrogent donc pas le mystère de la transsubstantiation dans son abstraction, mais témoignent de la réalité vécue de l'eucharistie, de sa manifestation visible et sensible, par la chair et par le sang⁶⁰⁷.

Dans ce contexte où l'on insistait comme jamais auparavant sur l'expérience visuelle de l'union des fidèles dans le Christ lors de l'eucharistie, il n'est finalement pas si étonnant qu'un fidèle ait pu être ainsi interpellé par le débat sur la vision béatifique. En niant aux âmes bienheureuses la vision de l'essence divine avant le jugement dernier d'une part, et en définissant la gloire des âmes séparées comme la simple jouissance de la vision de l'humanité du Christ, le pape ne risquait-il pas d'une certaine manière de retirer aux vivants la possibilité de jouir eux aussi de cette *humanitas Christi* ?

*
**

Au-delà des relations entre culture marchande et culture religieuse, au-delà également du simple fait religieux qui retient ici notre attention, la question que pose une étude de ce genre est celle des relations entre les niveaux de culture. L'historiographie a longtemps conçu la culture

⁶⁰⁵ André Vauchez, « Le christianisme roman et gothique », dans Jacques Le Goff et René Rémond (dir.), *Nouvelle histoire de la France religieuse*, Paris, 1988, I, p. 394. Sur la réaffirmation de l'eucharistie dans le crédo catholique, cf. Nicole Bériou, Béatrice Caseau et Dominique Rigaux (dir.), *Pratiques de l'eucharistie dans les Églises d'Orient et d'Occident (Antiquité et Moyen Âge)*, Paris, 2009.

⁶⁰⁶ Miri Rubin, op. cit.

⁶⁰⁷ Réalité sensible également sous la forme de l'union des communiants : la signification de la communion dépasse celle du seul sacrement eucharistique, et le rite s'impose également comme l'expression, par les communiants, de leur appartenance à une communauté qu'ils doivent servir et à laquelle ils doivent fidélité. Comment comprendre autrement les serments prêtés sur le *corpus Domini*, c'est-à-dire sur l'hostie consacrée, ou encore la communion des souverains avec leurs troupes avant la bataille ? Mais on sort ici du champs de la religion populaire pour pénétrer celui de la religion civique, où la communauté n'est plus l'Église militante mais la cité ou le royaume.

médiévale comme deux sphères distinctes organisées selon une triple ségrégation, à la fois sociale, culturelle et linguistique : une culture des clercs et une culture des laïcs d'une part, une culture savante et une culture populaire d'autre part, et enfin une culture latine et une culture vulgaire⁶⁰⁸. Ce paradigme de dissociation socio-culturelle et linguistique demeure en grande partie valide dans la publicité et la diffusion des grands débats théologiques comme celui autour de la vision béatifique : on a vu qu'au-delà de leur opposition sur le fonds du débat, les acteurs de la controverse concordaient sur la nécessité d'en maintenir les fidèles à l'écart. Si l'on applique donc ce schéma dichotomique à la *Nuova cronica*, alors la religion de Giovanni Villani devrait logiquement s'inscrire dans ce « christianisme populaire » que Francis Rapp définissait comme la religiosité des laïcs dont l'étude n'était pas l'activité principale, de ceux qui, tout en se soumettant à la loi de l'Église, ne cherchaient pas l'approfondissement de leur vie religieuse, et que le message de perfection évangélique n'atteindrait donc que modérément⁶⁰⁹. Toutefois, deux points essentiels à la bonne intelligence du fait religieux par la culture populaire, et sur lesquels les historiens s'accordent, conduisent à remettre en cause la rigidité d'un tel schéma.

Le premier point que nous souhaiterions souligner concerne les rapports liant ces notions de « religion populaire » et « religion savante ». À ce propos, Raoul Manselli insistait déjà sur l'impérieuse nécessité de considérer le fait religieux dans son unité, et d'éviter l'erreur consistant à voir dans ces catégories deux champs tout à fait distincts : ces deux concepts ne seraient que deux expressions d'une « réalité une »⁶¹⁰. Mais au-delà de ces précautions, la dichotomie culturelle entre une religion savante et une religion populaire conduirait toutefois selon lui à opérer un *distinguo*. La première, disait ainsi Manselli, se base sur une tendance à structurer la parole dans une systématisation conceptuelle, tandis que la seconde perçoit la révélation moins comme un ensemble de réalités conceptuelles que comme un ensemble de vérités, des vérités garanties par une autorité supérieure mais accueillies subjectivement par les masses dans la mesure où elles répondraient à leurs propres exigences. Le concept de « religion populaire » en viendrait ainsi à

⁶⁰⁸ Pareille définition remonte aux médiévaux eux-mêmes : un contemporain de Villani, comme le chroniqueur allemand Konrad de Megenberg, résumait cette triple fracture en distinguant les « *duo genera christianorum* » selon des critères culturels, avec d'un côté le « *genus clericorum* » instruit car éclairé par la lumière de la religion, et de l'autre le « *genus laycorum* » plongé dans l'ignorance. Cf. Konrad de Megenberg, *Tractatus contra Wilhelmus Occam*, édité dans Richard Scholz, *Unbekannte kirchenpolitische Streitschriften aus der Zeit Ludwigs des Bayern (1327-1354). Analysen und Texte*, Rome, 1914, p.367. Cf. également Juan Fornés, « Notas sobre el "Duo sunt genera Christianorum" del Decreto de Graciano », dans Cesare Alzati (dir.), *Cristianità ed Europa. Miscellanea di studi in onore di Luigi Prosdocimi*, I, Rome, p.463-484.

⁶⁰⁹ Francis Rapp, « Réflexions sur la religion populaire au Moyen âge », dans Bernard Plongeron (dir.), *La religion populaire dans l'Occident chrétien. Approches historiques*, Paris, 1976, p.51-98. Cf. également Idem, « Les croyances et les pratiques populaires à la fin du Moyen âge en Occident », dans Bernard Plongeron et Robert Pannet (dir.), *Le Christianisme populaire. Les dossiers de l'histoire*, Paris, 1976, p.105-121.

⁶¹⁰ Raoul Manselli, *La religion populaire au Moyen Age*, op. cit., p.27-30.

désigner un mode d'appréhension du sacré faisant la part belle aux préoccupations quotidiennes et matérielles du croyant, lequel se montrerait incapable d'aborder les réflexions abstraites de l'Église en dehors de leurs implications sensibles et directes. Ce que l'étude d'un type de source particulier, celui des chroniques domestiques, ne pouvait du reste que confirmer. Une telle définition porte à considérer tout l'effort d'instruction religieuse menée par l'Église comme une tentative d'adapter son discours à cette sensibilité populaire si différente – un point de vue que semble au premier abord confirmer la simplicité du discours des prédicateurs. Mais cette optique conduirait à ne voir dans la religion populaire qu'une expression naïve, matérialiste, de la croyance, face à une religion savante qui, seule, serait capable d'intellectualiser le discours de la révélation, mais qui, ce faisant, serait en déconnexion totale avec les préoccupations des *simplices*.

Surtout, les catégories de « religion populaire » et « religion savante » ne recourent pas totalement celles de « religion des laïcs » et « religion du clergé ». Les catégories laïque et cléricale correspondent à des classes sociales, définies par l'appartenance ou non au clergé, et ne présentent pas de réelle homogénéité sur le plan culturel : le niveau de préparation culturelle peut en effet varier considérablement au sein d'une même catégorie, et si le cas des prêtres ignorants marque davantage les esprits, les exemples de pénétration de la culture sacrée par quelques laïcs lettrés et parfaitement instruits en religion ne sont pas rares. Et il n'est dès lors plus nécessaire de citer Dante pour illustrer cette appropriation du savoir des clercs par les laïcs, lui dont les connaissances en matière de théologie n'avaient certes rien à envier à celle de biens des *plebani* mais qui représentait sans doute un cas extrême : Giovanni Villani est là pour démontrer la capacité de ces laïcs, dans la Florence du *Trecento*, à transcender les frontières culturelles et à s'approprier une parcelle de cette culture savante.

CHAPITRE 4

LA PHILOSOPHIE MORALE DU CHRONIQUEUR : DÉCRIRE LE BON GOUVERNEMENT ET INSTRUIRE LE CITOYEN AU PRISME DES PRINCIPES MORAUX

Au-delà des grandes questions de dogme qui nous ont intéressé dans le précédent chapitre, la sensibilité religieuse du chroniqueur s'exprime à travers le récit banal de l'histoire communale. Car, plus encore qu'une religion du Salut, religion de l'individu face à ses fins dernières, sa religion est avant tout une religion civique, c'est-à-dire une religion des hommes dans la Cité. Rassemblant les faits auxquels il assiste pour les offrir à ses lecteurs, Villani s'efforce de les inscrire dans un récit qui donne du sens. En cela, l'histoire qu'il propose n'est autre qu'une mise en récit du Temps à travers laquelle sa sensibilité propre s'exprime pour fournir les cadres interprétatifs. Or, selon la conception classique qui fait de l'histoire une « école de vie », sa chronique revêt une double fonction : celle de distraire d'abord, en apportant le récit de faits merveilleux ou insolites, mais aussi celle d'instruire, d'apporter le récit de faits édifiants dont le lecteur devra tirer profit. Par sa dimension didactique, l'écriture historique se rapproche ainsi dans la *Nuova cronica* d'autres genres littéraires, comme le sermon ou le traité de vertu. C'est bien du reste l'objectif que Villani fixe à son projet au moment où il l'entreprend, ainsi qu'il l'annonce dans le prologue de sa chronique.

« Il faut fournir l'exemple aux générations futures des transformations et des événements du passé, des tenants et des aboutissants. Ainsi, qu'ils puissent s'exercer aux vertus et fuir les vices, et qu'ils supportent l'adversité avec force d'âme pour l'état et le bien de notre république. C'est pourquoi j'entreprends grâce à ce livre une narration fidèle dans le simple parler vulgaire, afin que les laïcs comme les lettrés puissent en retirer profit et distraction (*frutto e diletto*). »⁶¹¹

La *Nuova cronica* se présente ainsi comme un « récit qui donne du sens » ou un « récit qui instruit », et dont le but est d'inviter à la vertu et de détourner du péché. C'est à ces deux fonctions, qui investissent à la fois le discours religieux et le discours civique, que nous nous intéresserons dans ce chapitre, en essayant d'identifier les principes qui concourent à l'écriture de

⁶¹¹ *Nuova Cronica*, I 1 (cf. note 19).

l'histoire et à l'instruction du lecteurs, à partir notamment des questions de bonne gouvernance et de rapport à l'argent. Notre réflexion sera dans ce chapitre circonscrite à la question de la sensibilité religieuse et des principes moraux de l'auteur, les cadres interprétatifs (notamment l'astrologie) faisant l'objet plus loin d'un chapitre à part entière.

1. Édifier le citoyen : la *Nuova cronica*, recueil d'*exempla* laïcs ?

La conception providentialiste de l'histoire apparaît de façon prégnante tout au long de la *Nuova cronica*, dans laquelle Villani subordonne en permanence les faits humains à la volonté divine. L'omniprésence dans la chronique du fait miraculeux, des signes et des présages montre l'importance de l'intervention divine comme schéma interprétatif du récit historique⁶¹². Et si d'autres schémas apparaissent progressivement dans le discours du chroniqueur, ceux-ci restent en dernier ressort subordonnés à l'appréhension providentialiste de l'histoire. C'est le cas notamment de l'astrologie, qui nous retiendra plus longuement dans le chapitre suivant, et dont Villani régulièrement rappelle le caractère non déterminant et soumis au principe divin⁶¹³ – encore que la chronique témoigne sur ce point d'une évolution remarquable dans les derniers livres, faisant progressivement accéder ces schémas interprétatifs à une certaine autonomie, comme nous nous attacherons à le montrer dans le prochain suivant.

1.1. Du dogme à « l'exemple », de l'exemple à l'histoire

Si la diffusion du dogme auprès des masses laïques, qui constitue déjà une forme de vulgarisation du discours théologique savant, passe en priorité par l'exemple, c'est que celui-ci offre une expression concrète du dogme, plus facilement préhensible pour le fidèle peu formé à l'abstraction théologique. La *Nuova cronica* s'inscrit d'une certaine manière dans ce que Jacques Le Goff avait décrit comme une « descente des valeurs du ciel sur la terre », un mouvement général ayant pénétré l'Église médiévale et amené les hommes à aborder de manière nouvelle une foi qui, elle, serait restée inchangée⁶¹⁴. La « descente » qu'il décrivait correspondait à un lent processus de

⁶¹² Louis Green, *Chronicle into History*, op. cit., p.26-28.

⁶¹³ *Nuova cronica*, XIII 41.

⁶¹⁴ Jacques Le Goff, *La naissance du Purgatoire*, Paris, 1981.

transformation des idées et des valeurs qui, entre la fin du XII^e siècle et le début du siècle suivant, avait conduit la réflexion savante vers de nouveaux terrains, du fait notamment de l'immense apport culturel et scientifique gréco-arabe. La pensée chrétienne aurait ainsi apprivoisé des nouveaux champs, celui de la nature et de la raison, et reconnu dans les valeurs de l'ici-bas une préfiguration des valeurs de l'au-delà, faisant sauter un à un les verrous dogmatiques alto-médiévaux⁶¹⁵. Le processus que nous souhaitons souligner diffère toutefois légèrement du phénomène décrit par Le Goff. En le remettant dans une perspective plus longue, l'exemple de médiation culturelle offert par la *Nuova cronica* montre en effet que, parallèlement à cette "descente diachronique", qui voit évoluer dans le temps une culture demeurée savante, il existe également une "descente synchronique", qui voit un certain nombre de valeurs perdre l'abstraction que la culture savante leur avait conféré au moment où, par ce processus de vulgarisation, elles investissent une culture populaire à la recherche d'appréhension concrète.

Dans la conception médiévale de l'histoire à laquelle se rattache la *Nuova cronica*, la vie des hommes, grands ou petits, célèbres ou anonymes, apparaît ainsi comme un recueil d'anecdotes dans lequel l'historien peut puiser des modèles propres à illustrer sa vision moralisatrice de la vie. C'est, pour reprendre une formule de Jacques Paul, « l'enseignement par l'exemple »⁶¹⁶. Dans cette œuvre, à travers laquelle se devine de la part de l'auteur un goût prononcé pour le divertissement autant que pour l'information et l'éducation, les destins singuliers servent d'illustrations idéales à un discours moralisateur lui-même schématisé et simplifié, et endossent le rôle de modèles comportementaux qui sont autant de « types exemplaires d'accomplissement humain »⁶¹⁷.

⁶¹⁵ Jacques Le Goff, « Du Moyen Âge à l'Europe d'aujourd'hui », *Conférences Marc Bloch*, 1992, [en ligne], <http://cmb.ehess.fr/document42.html> (consulté le 26 septembre 2011).

⁶¹⁶ Jacques Paul, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval*, Paris, 1973, p.222.

⁶¹⁷ L'expression est de Georges Duby dans « La vulgarisation des modèles culturels dans la société féodale », dans *Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris-La Haye, 1973, p.305. À ce propos, voir également Jacques Paul, *Histoire intellectuelle*, op. cit., p.476-477, ainsi que Bernard Guenée, « Le poids de l'histoire », dans *Histoire et culture historique*, op. cit., p.332-354. Dans un registre finalement assez similaire, la diffusion des récits de miracles dans la chronique permet également de rendre compte de la réception des enseignements de l'Église, en même temps qu'elle nous renseigne sur sa dimension didactique. Dans le cadre d'une histoire humaine directement régie par une causalité naturelle dont il entraîne une rupture momentanée, le miracle est en effet censé illustrer de manière tangible le lien entre le monde de l'ici-bas et les forces supranaturelles qui l'entourent : ici c'est un Juif espagnol qui, après avoir trouvé dans son jardin une pierre contenant en son sein un livre ancien qui prophétisait la venue du Christ, se faisait baptiser avec toute sa famille (VII 39); ailleurs, c'est le soulèvement miraculeux d'une montagne qui convainquit un calife d'arrêter ses persécutions et d'adopter la foi chrétienne (VIII 46). En apportant un témoignage visible de l'omnipotence du dieu chrétien, le miracle ne cherche pas à convaincre par une argumentation dialectique ou une réflexion théologique, mais apporte à l'esprit une preuve immédiate et sensible de la vérité de la foi. Ces récits obéissent donc au registre du merveilleux, mais intégrés à l'histoire humaine au même titre que les récits exemplaires, les miracles rapportent des faits présentés comme absolument authentiques, inscrits dans le temps et dans l'espace, et survenus dans des lieux parfaitement identifiables voire même familiers des lecteurs florentins. Cherchant à convaincre sans expliquer, ces miracles, qui servent dans le récit la conversion des infidèles, participent également à la vulgarisation du dogme auprès des fidèles en faisant passer dans la réalité sensible des notions autrement bien trop abstraites. Voir à ce propos Aaron Gourevitch, *La culture populaire*, op. cit., p.348.

Sous cette forme, le discours du chroniqueur se rapproche d'une version laïque de l'*exemplum* médiéval. La mission didactique de la *Nuova cronica* est du reste clairement exposée dans le prologue de l'ouvrage. Là, passée la traditionnelle *captatio benevolentiae*, Villani précise que ce qui l'a poussé à prendre la plume, outre le besoin urgent de pallier la négligence historiographique de ses prédécesseurs, est avant tout la volonté de « donner exemple à ceux qui viendront après nous des mutations et des événements du passé, de leurs causes et de leurs raisons, afin qu'ils s'appliquent à œuvrer avec vertu et à fuir les vices, et qu'ils puissent supporter les adversités avec force, pour le bien de notre république ». C'est d'ailleurs à cet effet qu'il opte pour la prose vulgaire, qui doit permettre tant aux laïcs qu'aux lettrés (comprendre à ceux qui parlent latin comme à ceux qui ne le parlent pas) d'en retirer « profit et distraction » (*frutto e diletto*)⁶¹⁸. Un objectif somme toute proche de celui des *exempla*, auxquels le théologien Pierre de Limoges confiait la mission de « pousser au bien et éloigner du mal »⁶¹⁹.

Si la culture biblique du chroniqueur n'apparaît pas comme le premier champ d'expression de cette assimilation de la culture des prédicateurs, il en est un autre, en revanche, dans lequel la médiation culturelle semble davantage opératoire. Parallèlement à la citation scripturaire, un autre élément de base du sermon transparait également dans les lignes de la *Nuova cronica*, à savoir l'*exemplum*. Sous l'influence de l'apostolat mendiant notamment, ce bref récit porteur d'une leçon morale fait d'abord partie de l'attirail du prédicateur : avant tout destiné à capter l'attention du public pour mieux lui transmettre le message de l'Église, il s'adresse en premier lieu à l'assemblée des simples fidèles, dont il n'exige aucune réflexion théologique abstraite et élaborée, et délivre au contraire un message simple et facilement accessible aux moins instruits. Mais en s'inscrivant dans le temps et dans l'espace, l'expression narrative et historiée de l'*exemplum* intègre également le champ historique, et représente une matière intéressante pour l'historien qui y trouve un moyen intéressant de compléter sa propre narration.

1.1.1. Les *exempla* homilétiques, une source pour l'histoire ?

Intéressons-nous tout d'abord aux traces d'*exempla* homilétiques que l'on retrouve dans la *Nuova cronica*, afin de relever la manière dont ces historiettes, dont les prédicateurs remplissaient

⁶¹⁸ *Nuova Cronica*, I 1. Idem dans le second prologue (IX 36), où Villani justifie de nouveau son entreprise par le besoin de « dare memoria e esemplo a quelli che sono a venire ».

⁶¹⁹ Jean-Thiébaud Welter, « Rapport sur un manuscrit d'Étienne de Bourbon », dans *Mémoires de la Société d'Agriculture du département de la Marne*, 1878-79, p.218, cité dans Jacques Berlioz, « Le récit efficace », art. cit., p.117.

leurs sermons, pouvaient constituer une matière utile au chroniqueur, et de montrer comment la porosité entre les genres littéraires permettaient des échanges fructueux.

Un certain nombre de chapitres de la *Nuova cronica*, reportant autant d'anecdotes données comme historiques, semblent ainsi directement repris d'*exempla*. On trouve tout d'abord quelques récits hagiographiques relatant les vertus des saints, comme la rencontre entre Totila et saint Benoît⁶²⁰, ou celle entre Robert Guiscard et le lépreux⁶²¹ ; des visions également, celle du marquis Ugo de Toscane, ou du pape Clément VI dont nous avons déjà traité⁶²² ; des miracles enfin, comme celui du Juif de Tolède⁶²³ ou de la montagne de Bagdad⁶²⁴.

Deux chapitres, déjà en partie évoqués, donnent bien la mesure de ce lien existant entre les *exempla* des prédicateurs et la narration historique du chroniqueur, et montrent comment les deux genres pouvaient se nourrir l'un de l'autre. Deux chapitres qui ont ceci d'intéressant que les faits qu'ils relatent bénéficièrent d'une assez large diffusion dans l'Occident médiéval, et qui donnèrent aussi naissance à une importante littérature permettant ainsi de suivre la genèse de ces *exempla* historiques. Sans occuper une place centrale dans la chronique, où ils ne constituent finalement que des unités narratives relativement brèves (sans pour autant être trop courtes, soit une quinzaine de lignes à chaque fois dans la version éditée), ces deux récits présentent des faits certes anecdotiques, c'est-à-dire survenus en marge de la grande histoire, mais suffisamment importants pour occuper chacun un chapitre à part entière – et ainsi pourvus d'une existence autonome dans le récit.

⁶²⁰ *Nuova cronica*, III 3. Apprenant la réputation de saint Benoît, le tyran décida de le mettre à l'épreuve. Il se rendit alors au monastère du Mont-Cassin travesti, mais bien qu'il ne l'eût jamais vu, le moine le reconnut et, le désignant comme « fléau de Dieu pour punir les péchés » (d'où son surnom, selon Villani), lui intima l'ordre de ne plus répandre le sang.

⁶²¹ *Nuova cronica*, V 19. Égaré dans une forêt lors d'une partie de chasse, Robert Guiscard fit la rencontre d'un pauvre lépreux, qui implorait son aide. Le duc accepta de le faire monter sur son cheval puis de le laisser réchauffer ses mains transies sous ses vêtements, et parvenu chez lui, l'installa dans son lit. Le soir, sa femme se rendit auprès du lépreux pour lui apporter à manger, mais il resta introuvable et la chambre, vide, était parfumée d'une puissante odeur. Le Christ apparut ensuite à Robert pour lui révéler qu'il lui était ainsi apparu sous les traits d'un lépreux pour mettre à l'épreuve sa piété et, pour l'en récompenser, il lui annonça une glorieuse progéniture.

⁶²² Cf. supra, p.164.

⁶²³ *Nuova cronica*, VII 30. Un Juif de Tolède trouva dans sa vigne un jour une pierre monolithique qui contenait à l'intérieur un livre, épais comme un psautier et rédigé en trois langues (grec, hébreux et latin), et qui racontait les trois âges du monde, d'Adam à l'Antéchrist. Au début du troisième âge, le livre annonçait la naissance du Christ. Le Juif et sa famille se convertirent alors au christianisme.

⁶²⁴ *Nuova cronica*, VIII 46. Le sultan de Bagdad, cruel persécuteur des Chrétiens, lut un jour dans l'Évangile de saint Matthieu que quiconque a autant de foi qu'un grain de sénevé peut bouger une montagne (en référence à *Matthieu*, 17, 20), et il intima l'ordre aux Chrétiens de son royaume d'accomplir pareils miracles, en dépit de quoi il les obligerait à se convertir ou à mourir. Le peuple se croyait perdu quand leur évêque vit en songe que leur salut viendrait d'un pauvre cordonnier borgne. Celui-ci s'était volontairement crevé l'œil pour échapper à la tentation de la chair, obéissant ainsi au commandement de l'Évangile (en référence à *Matthieu*, 18, 9). Le jour venu, le saint homme implora l'aide de Dieu, qui accomplit le miracle et souleva la montagne, entraînant la conversion des Sarrasins et du calife.

Le premier exemple, que nous avons déjà présenté, est celui du revenant d'Alès⁶²⁵. Le second chapitre, intitulé « *D'uno grande miracolo ch'avenne in Parigi del corpo di Cristo* »⁶²⁶, rapporte le miracle de l'hostie profanée survenu à Paris en 1290. L'histoire est simple, et peut être résumée ainsi. Une pauvre femme, « simple et cupide », qui souhaitait récupérer des vêtements laissés en gage chez un Juif usurier, s'adresse à ce dernier pour lui demander d'effacer sa dette. Le Juif accepte, à condition toutefois qu'elle lui remette le corps du Christ, c'est-à-dire une hostie consacrée. Lors de la messe pascale, la fidèle chrétienne retient l'hostie dans sa bouche et, sans l'avalier, la rapporte à l'usurier qui lui rend ses nippes. Par curiosité ou par malice, le Juif jette alors l'hostie dans une casserole d'eau bouillante, puis la frappe avec un couteau. L'hostie se met à saigner, alertant ainsi les voisins qui font irruption chez le profanateur et le portent au bûcher. L'hostie miraculeuse est récupérée par le prêtre, tandis que l'on décide de construire à l'emplacement de la maison une église, dédiée au « Sauveur du Bouillant » – adaptation italienne du nom français de l'église des Billettes.

Ces deux récits constituent à plusieurs égards de parfaits *exempla*. Par leurs caractéristiques propres d'abord, puisqu'ils correspondent assez bien à la définition de l'*exemplum*⁶²⁷, dont ils possèdent plusieurs caractéristiques : dimension narrative, prétendue véracité des faits et brièveté du récit. En outre, cette proximité avec le modèle de l'*exemplum* homilétique semble être confirmée par la condition de leur genèse et de leur diffusion. L'histoire de ces deux anecdotes est en effet intimement liée tant à l'activité des chroniqueurs qu'à celle des prédicateurs et des théologiens, dont elles ont retenu en premier l'attention.

Le récit du miracle des Billettes apparaît ainsi pour la première fois dans sa version narrative à travers le texte d'un chroniqueur gantois, Jean de Thilrode, moine de l'abbaye de Saint-Bavon, qui écrivit son *Chronicon* vers 1294, avant d'être repris quelques années plus tard par les moines de

⁶²⁵ Cf. infra, p.294.

⁶²⁶ *Nuova cronica*, VIII 143 : « Nel detto anno, essendo in Parigi uno Giudeo ch'avea prestato ad usura a una Cristiana sopra sua roba, e quella volendola ricogliere per averla indosso il dì di Pasqua, il Giudeo le disse: «Se tu mi rechi il corpo del vostro Cristo, io ti renderò i tuoi panni senza danari». La semplice femmina e covidosa il promise, e la mattina di Pasqua, andandosi a comunicare, ritenne il sagramento e recollo al Giudeo; il quale messo una padella a fuoco con acqua bogliente, gittò il corpo di Cristo dentro, e no llo potea consumare; e ciò veggendo, il fedì più volte col coltello, il quale fece abondevolmente sangue, sì che tutta l'acqua divenne vermiglia; e di quella il trasse, e miselo in acqua fredda, e simile divenne vermiglia. E sopravvegnendovi Cristiani per improntare danari, s'accorsono del sacrilegio del Giudeo, e il santo corpo per sé medesimo saltò in su una tavola. E ciò sentito, il Giudeo fu preso e arso, e il santo corpo ricolto per lo prete a grande reverenzia, e di quella casa dove avvenne il miracolo si fece una chiesa che si chiama il Salvatore del Bogliente. »

⁶²⁷ Claude Brémond, Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, *L'« exemplum »*, Turnhout, 1982, p.37-38 : « L'*exemplum* est un bref récit donné comme véridique et destiné à être inséré dans un discours (en général un sermon) pour convaincre un auditoire par une leçon salutaire »

Saint-Denis⁶²⁸. Villani, qui vécut plusieurs années en Flandres lors de la décennie suivante⁶²⁹, a très bien pu connaître la chronique du moine gantois, mais c'est probablement par celle des frères dionysiens qu'il vint à la connaissance de l'anecdote⁶³⁰. *La Nuova cronica* est en tout cas le premier témoin de l'introduction de ce thème en Italie, où il connut par la suite un grand succès comme en témoigne la représentation du *Miracle de l'hostie profanée* par le peintre florentin Paolo Uccello au milieu du siècle suivant⁶³¹. Pour en rester aux représentations iconographiques, notons également que le thème fut d'ailleurs jugé suffisamment intéressant (ou familier) pour que l'enlumineur du seul manuscrit illustré de la *Nuova cronica* s'en emparât⁶³². L'image en question représente l'usurier reconnaissable au cercle blanc sur son manteau (une rouelle, signe distinctif imposé aux Juifs depuis le concile de Latran IV), se tenant debout devant sa boutique dans l'acte de recevoir l'hostie consacrée, marquée d'une croix en symbole de la présence du Christ, et tendant en retour ses vêtements à la fidèle chrétienne. Mais si le thème semble donc avoir été diffusé d'abord par les chroniqueurs, il constitue également un objet d'intérêt pour les théologiens et les prédicateurs. L'affaire inspira, semble-t-il, à Henri de Gand un *casus* universitaire, discuté dès la fin de l'année 1290 et portant sur l'opportunité de condamner le profanateur d'hostie dans le cas où un miracle l'avait amené à se convertir⁶³³. Mais surtout, comme l'a noté Nicole Bériou, l'anecdote en question se rapproche étonnamment d'un *exemplum* prononcé par le prédicateur franciscain Jacques de Provins dans un sermon prêché aux Parisiens au cours du Carême de l'an 1272⁶³⁴.

Quant à l'anecdote du revenant d'Alès, on a vu que son origine remontait à un fait divers qui intéressa de près la papauté et justifia une enquête de la part du prieur dominicain Jean Gobi. Ici aussi, la genèse de l'anecdote met donc en scène un prédicateur, spécialiste de l'*exemplum* qui plus est puisque Jean Gobi fut également l'auteur d'un recueil d'*exempla*, la *Scala Coeli*⁶³⁵. À partir du

⁶²⁸ Jean de Thilrode, *Chronicon*, éd. MGH, Script. XXV, Hanovre, 1880, p. 578. V. Paget, « Le Miracle des Billettes à Paris (1290) », dans *L'Eucharistie*, III, Paris, 1912, p. 283-284 ; *Ex brevi chronico ecclesiae S. Dionysii. Ad cyclos paschales*, dans *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, XXIII, Paris, 1894, p.145-146 ; *De miraculo hostiae a iudeo Parisiis anno domini MCCXC multis ignominiiis affectae*, dans R.H.G.F., XXII, Paris, 1865, p.32-33 ; *Grandes chroniques de France*, éd. Viard, VIII, Paris, 1934, p.144-145.

⁶²⁹ Francesco Paolo Luiso, « Indagini biografiche su Giovanni Villani », art. cit., p.1-64.

⁶³⁰ C'est en tout cas la version de ces derniers qu'il reprend, laquelle affirme que le profanateur finit sur le bûcher, là où le chroniqueur flamand précise que le Juif sauva sa peau en se convertissant.

⁶³¹ Marilyn Aronberg Lavin, « The Altar of *Corpus Domini* in Urbino : Paolo Uccello, Joos Van Ghent, Piero della Francesca », dans *The Art Bulletin*, 49/2, 1967, p.1-24 ; Dana E. Katz, « The Contours of Tolerance and the *Corpus Domini* Alterpiece in Urbino », dans *The Jew in the art of the Italian Renaissance*, Philadelphie, 2008, p.23-26.

⁶³² Biblioteca Apostolica Vaticana, ms Chigiano L.VIII.296, f° 149v. Cf. Chiara Frugoni, *Il Villani illustrato. Firenze e l'Italia medievale nelle 253 immagini del ms. Chigiano L VIII 296 della Biblioteca Vaticana*, Florence, 2005, p.183.

⁶³³ Elsa Marmursztejn, « Du récit exemplaire au *casus* universitaire : une variation théologique sur le thème de la profanation d'hosties par les juifs (1290) », dans *Médiévales*, 41, 2001, p. 37-64.

⁶³⁴ Nicole Bériou, « Entre sottises et blasphèmes. Échos de la dénonciation du Talmud dans quelques sermons du XIII^e siècle », dans G. Dahan (dir.), *Le Brûlement du Talmud à Paris. 1242-1244*, Paris, 1999, p. 226.

⁶³⁵ Marie-Anne Polo de Beaulieu (éd.), *La Scala coeli de Jean Gobi*, Paris, 1991.

procès-verbal de l'enquête lu en consistoire public à Avignon, l'anecdote connut elle aussi une diffusion large et rapide dans tout l'Occident médiéval, sur la base des réseaux épistolaires mendiants et épiscopaux, avant de trouver sa place dans des ouvrages de piété, sous la forme d'un long poème en vers⁶³⁶. Là aussi, Villani est probablement le premier chroniqueur à s'emparer de l'histoire, puisque les autres mentions connues dans des chroniques sont postérieures au début du XV^e siècle, et que la plupart reprennent la version du Florentin⁶³⁷ – qui aura donc sans doute connu le texte par l'intermédiaire de ses contacts (nombreux) à Avignon, véritable centre de diffusion de la nouvelle.

Ces deux extraits témoignent ainsi de la manière dont prédicateurs et chroniqueurs s'abreuvent à la même source, celle de l'histoire, mais aussi de ce que ces deux genres *a priori* si différents que sont le récit historique et l'*ars predicandi* partagent un même objectif d'édification du lecteur. Car si sa dimension récréative ne doit pas être ignorée, l'anecdote revêt également dans la *Nuova cronica* l'allure d'un récit exemplaire et édifiant.

1.1.2. Une expression tangible de la Vérité : quand l'Au-delà fait irruption dans l'Histoire

Essentiellement préoccupé par l'histoire humaine et terrestre, autrement dit par ce qui se passe dans l'ici-bas, Villani prête une attention finalement assez discrète aux récits de vision et de contacts avec l'au-delà. Le récit, aux allures anecdotiques, d'un événement à peu près contemporain de l'auteur, illustre pourtant bien ce besoin d'appréhension quasi sensible de l'au-delà que ressentaient les simples fidèles – et que les médias traditionnels de la pastorale ecclésiastiques ne permettaient pas de satisfaire pleinement. En 1304 à Florence, à l'occasion des festivités des calendes de mai, une des « *brigade di sollazzi* » avait organisé sur l'Arno une représentation grandeur nature des peines de l'enfer : à bord de barques, des hommes grimés en démons devaient faire mine de tourmenter les âmes damnées⁶³⁸. Nous voilà bien loin de la

⁶³⁶ Marie-Anne Polo de Beaulieu, « De la rumeur aux textes : échos de l'apparition du revenant d'Alès (après 1323) », dans *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, op. cit., p.129-156.

⁶³⁷ *Idem*, p.142-144.

⁶³⁸ *Nuova cronica*, IX 70 : « In questo medesimo tempo che 'l cardinale da Prato era in Firenze, ed era in amore del popolo e de' cittadini, sperando che mettesse buona pace tra'lloro, per lo calen di maggio MCCCIII, come al buono tempo passato del tranquillo e buono stato di Firenze, s'usavano le compagnie e brigate di sollazzi per la cittade, per fare allegrezza e festa, si rinnovarono e fecionsene in più parti de la città, a gara l'una contrada dell'altra, ciascuno chi meglio sapea e potea. Infra l'altre, come per antico aveano per costume quegli di borgo San Friano di fare più nuovi e diversi giuochi, si mandarono un bando che chiunque volesse sapere novelle dell'altro mondo dovesse essere il dì di calen di maggio in su 'l ponte alla Carraia, e d'intorno a l'Arno; e ordinarono in

profondeur spéculative des réflexions sur la configuration de l'au-delà ou sur la nature des peines infernales. Mais le spectacle a beau être organisé sur le registre de la farce et du grotesque, dont la culture populaire est friande, il témoigne de cette même soif de savoir quel est le destin des âmes après la mort. Pour attirer le chaland, les organisateurs avaient fait proclamer que quiconque voulait s'informer sur l'autre monde devait se rendre sur le pont de Carraia, qui surplombait le spectacle. Mais le pont de bois céda sous le poids des spectateurs et précipita l'assistance dans l'Arno, faisant nombre de noyés. « De sorte, conclue Villani, que la farce se transforma en réalité, et comme promis, nombreux furent ceux que la mort emporta s'informer sur l'autre monde ». Un moyen, amusé et ironique, d'encourager ses lecteurs à ne pas se moquer de l'au-delà.

Outre cet épisode, purement terrestre finalement, quelques récits de visions et de contacts avec l'autre monde témoignent du télescopage entre historiographie profane et réflexions sur l'au-delà : dans la *Nuova cronica*, les morts continuent discrètement à faire partie de l'histoire des vivants et, à défaut d'être nombreuses, les interférences entre les deux mondes sont possibles.

1.1.2.1. *Les visions de l'au-delà dans la Nuova cronica : enfer et limbes*

On passera rapidement sur la descente aux enfers d'Énée. Celle-ci est racontée dans le tout premier livre, celui des origines de la civilisation et de la ville de Rome⁶³⁹. L'épisode est tiré de l'*Énéide*, sur lequel se base toute cette première partie. Toutefois, on remarque un point intéressant dans ce premier récit de vision, à savoir un effort de christianisation de l'au-delà païen – une relecture de Virgile à laquelle Dante n'est peut-être pas totalement étranger. D'une part, le

Arno sopra barche e navicelle palchi, e fecionvi la somiglianza e figura dello 'nferno con fuochi e altre pene e martori, e uomini contrafatti a demonia, orriboli a vedere, e altri i quali aveano figure d'anime ignude, che pareano persone, e mettevangli in quegli diversi tormenti con grandissime grida, e strida, e tempesta, la quale pareva idiosa e spaventevole a udire e a vedere; e per lo nuovo giuoco vi trassono a vedere molti cittadini; e 'l ponte alla Carraia, il quale era allora di legname da pila a pila, si caricò sì di gente che rovinò in più parti, e cadde colla gente che v'era suso; onde molte genti vi morirono e annegarono, e molti se ne guastarono le persone, sì che il giuoco da beffe avvenne col vero, e com'era ito il bando, molti n'andarono per morte a sapere novelle dell'altro mondo, con grande pianto e dolore a tutta la cittade, che ciascuno vi credea avere perduto il figliuolo o 'l fratello; e fu questo segno del futuro danno che in corto tempo dovea venire a la nostra cittade per lo soperchio delle peccata de' cittadini, sì come appresso faremo menzione. »

⁶³⁹ *Nuova cronica*, I 22 : « Poi si partì di Cicilia e arrivò in Italia nel golfo di Baia, che oggi si chiama Mare Morto, al capo di Miseno, assai presso dov'è oggi Napoli; ne la quale contrada avea boschi e selve grandissime, e per quelle andando Enea, per fatale guida della Sibilla Erittea menato fu a vedere l'inferno e le pene che vi sono, e poi il limbo; e secondo che racconta Virgilio nel VI libro dell'*Eneida*, vi trovò e conobbe l'ombra, ovvero immagini dell'anima del suo padre Anchises, e di Dido, e di più altre anime passate. E per lo detto suo padre gli fu mostrato, ovvero per visione notificato, tutti i suoi discendenti e loro signoria, e quelli che doveano fare la grande città di Roma. E dicesi per gli più che in quello luogo ove fu per la savia Sibilla menato fue per le diverse caverne di Monte Barbaro il quale è sopra Pozzuolo, che ancora al dì d'oggi sono maravigliose e paurose a riguardare; e altri avisano e stimano che per virtù divina o per arte magica ciò fosse mostrato ad Enea in visione di spirito, per significargli le grandi cose che doveano uscire e essere di suoi discendenti. »

premier groupe d'âmes rencontré par Énée dans sa descente aux enfers, dans lequel Virgile plaçait les morts injustes et prématurées (suicidés, victimes d'erreurs judiciaires, jeunes enfants⁶⁴⁰), est assimilé à un lieu nouveau, distinct de l'enfer, à savoir le « *limbo* », c'est-à-dire *limbus puerorum* ou limbes des enfants. Un lieu que la scolastique du XIII^e siècle avait en effet défini comme un lieu à part dans la quadrilogie de l'au-delà (à côté de l'enfer, du paradis et du purgatoire) et qui constituait le réceptacle des âmes des enfants morts sans baptême et ainsi privés de la vision béatifique⁶⁴¹. D'autre part, on perçoit également de larges échos des réflexions scolastiques sur la localisation de l'au-delà et sur la matérialité du voyage⁶⁴² : l'accès à l'enfer peut-il se faire à partir d'un lieu terrestre, aussi infernal fût-il comme les grottes volcaniques des Champs Phlégréens, ou bien le voyage ne se limite-t-il pas à une expérience spirituelle, une « vision de l'esprit » devant ainsi nécessairement passer par quelque « vertu divine ou art magique » ?

Deux autres récits révèlent encore l'importance tout à la fois morale et politique des visions de l'au-delà dans la *Nuova cronica*. Le premier met en scène le marquis Ugo de Toscane, venu d'Allemagne au IX^e siècle à la suite de l'empereur Othon. Égaré lors d'une partie de chasse, celui-ci se retrouvait en vision dans un lieu qui avait tout l'air de l'enfer et dans lequel des forgerons démoniaques tourmentaient les âmes des damnés. Effrayé par cette vision, le marquis décidait de se repentir et de faire pénitence, avant d'achever sa vie dans la sainteté et la chasteté. On retrouve de nouveau cette hésitation à définir le voyage comme expérience corporelle ou spirituelle, puisque l'accès aux enfers se fait toujours depuis un lieu effrayant mais bel et bien terrestre (une obscure forêt), mais cette fois-ci le voyage est clairement désigné comme une « vision », qui laisse l'esprit contrit mais le corps sauf.

« Il advint, comme il plut à Dieu, qu'allant chasser dans la contrée de Bonsolazzo celui-ci perdit la trace de ses gens et, en vision, arriva dans une de ces fabriques où l'on fait le fer. Trouvant là des hommes noirs et déformés qui, en lieu et place du fer, semblaient tourmenter par le feu et les marteaux d'autres hommes, il demanda ce dont il s'agissait. Il lui fut répondu que c'était des âmes damnées, et que l'âme du marquis Ugo était condamnée à pareille peine en raison de sa vie mondaine, s'il ne faisait pas pénitence. Effrayé, celui-ci se recommanda à la Vierge et, une fois la vision terminée, son esprit demeura si contrit que de retour à Florence il fut contraint de vendre tout son patrimoine d'Allemagne et ordonna de faire construire sept abbayes [...]. Et il dota richement chacune de ces sept abbayes, puis, avec sa femme, il vécut une sainte vie, sans avoir d'enfant, et mourut dans la cité de Florence le jour de saint Thomas, l'an du Christ MVI, et fut enterré avec les honneurs dans la Badia de Florence. »⁶⁴³

⁶⁴⁰ Sur le passage concernée, cf. Virgile, *Enéide*, VI, v.426-442.

⁶⁴¹ Cf. Jacques Le Goff, « L'attente dans le christianisme : le Purgatoire », dans *Communications*, 70, 2000, p. 300 ; et surtout Idem, « Les Limbes », dans *Nouvelle Revue de psychanalyse*, 34, 1986 (rééd. dans *Un autre Moyen âge*, Paris, 1991).

⁶⁴² Cf. le cas des visions siciliennes dans Jacques Le Goff, *La naissance du Purgatoire*, op. cit., p.273-278.

⁶⁴³ *Nuova cronica*, V 2 : « Avenne, come piacque a dDio, ch'andando lui a una caccia nella contrada di Bonsollazzo, per lo bosco si smarri da sua gente, e capitò, a la sua avisione, a una fabbrica dove s'usa di fare il ferro. Quivi trovando uomeni neri e sformati che in luogo di ferro pareva che tormentassono con fuoco e con martella

Enfin, dernier exemple, à propos d'un pape cette fois-ci, plus précisément de Clément V, pape honni de Villani notamment pour son rôle dans l'affaire des Templiers et dans l'exil de la cour pontificale à Avignon. Afin de savoir ce qu'il était advenu de l'âme d'un de ses neveux qu'il avait fait cardinal, le pape aurait eu recours aux services d'un maître en nécromancie – une pratique aux odeurs de soufre qui consistait à interroger les morts en établissant un contact avec l'au-delà. Le voyage n'est pas celui du pape lui-même, mais d'un homme de confiance. Par son biais, le pape apprit ainsi non seulement que ledit défunt payait cher son péché de simonie, mais que lui-même était voué aux mêmes flammes de l'enfer : l'incendie qui se serait déclaré dans la chapelle ardente après la mort du pape semble d'ailleurs convaincre Villani que la sombre prédiction s'est réalisée.

« On dit que, de son vivant, alors qu'un de ses neveux, cardinal, qu'il aimait beaucoup était mort, le pape avant contraint un grand maître de nécromancie à l'informer de ce qu'était devenue l'âme de son neveu. Ledit maître ayant fait ses œuvres, il fit porter un chapelain en qui le pape avait tout confiance aux démons, lesquels l'emmenèrent jusqu'en enfer et révélèrent à sa vue un palais, dans lequel se trouvait un lit de feu ardent dans lequel se trouvait l'âme dudit neveu mort, lui disant que ce dernier avait ainsi été jugé en raison de sa simonie. Et lors de cette vision, il vit construire en face une autre palais, lequel, lui dit-on, était destiné au pape Clément. Ainsi le chapelain en référa-t-il au pape, qui ne fut plus jamais heureux, et vécut encore peu de temps. Et à sa mort, alors qu'il avait été laissé pendant la nuit dans une église entouré d'un grand luminaire, son cercueil s'embrasa et brûla, de même que son corps jusqu'à la ceinture. »⁶⁴⁴

Ces visions, qui obéissent aux règles du genre, sont données comme authentiques⁶⁴⁵. Notre propos n'étant pas ici de dresser une typologie de l'au-delà dans la *Nuova cronica*, on retiendra de ces récits surtout deux points, à nos yeux essentiels et qui illustrent un aspect original du rôle joué par l'au-delà dans la littérature profane et populaire. D'une part, à l'instar des *exempla* auxquels leur extrême brièveté les rattache, ces visions ont une dimension édifiante. Tout d'abord, elles rappellent opportunément que tout péché entraîne sa peine, et que la justice de l'au-delà ne

uomeni, domandò che ciò era. Fugli detto ch'erano anime dannate, e che a simile pena era condannata l'anima del marchese Ugo per la sua vita mondana, se non tornasse a penitenzia; il quale con grande paura si raccomandò a la vergine Maria, e cessata la visione, rimase sì compunto di spirito, che tornato in Firenze, tutto suo patrimonio d'Alamagna fece vendere, e ordinò e fece fare sette badie: la prima fu la Badia di Firenze a onore di santa Maria; la seconda quella di Bonsollazzo, ove vide la visione; la terza fece fare ad Arezzo; la quarta a Poggibonizzi; la quinta alla Verruca di Pisa; la sesta a la Città di Castello; l'ultima fu quella di Settimo: e tutte queste badie dotò riccamente, e vivette poi colla moglie in santa vita, e nonn-ebbe nullo figliuolo, e morì nella città di Firenze il dì di santo Tommaso gli anni di Cristo MVI, e a grande onore fu seppellito alla Badia di Firenze. »

⁶⁴⁴ *Nuova cronica*, X 59 : « E dissesi che, vivendo il detto papa, essendo morto uno suo nipote cardinale cu' egli molto amava, costrinse uno grande maestro di negromanzia che sapesse che dell'anima del nipote fosse. Il detto maestro, fatte sue arti, uno cappellano del papa molto sicuro fece portare a' dimonia, i quali il menarono a lo 'nferno, e mostrargli visibilmente uno palazzo, iv'entro uno letto di fuoco ardente, nel quale era l'anima del detto suo nipote morto, dicendogli che per la sua simonia era così giudicato. E vide nella visione fare un altro palazzo a la 'ncontra, il quale gli fu detto si faceva per papa Clemento; e così rapportò il detto cappellano al papa, il quale mai poi non fu allegro, e poco vivette appresso: e morto lui, lasciato la notte in una chiesa con grande luminara, s'accese e arse la cassa, e 'l corpo suo da la cintola in giù. »

⁶⁴⁵ Pour une étude de la vision comme genre littéraire, nous renvoyons à l'étude de Claude Carrozzini, *Le voyage de l'âme dans l'au-delà d'après la littérature latine (V^e-XIII^e siècle)*, Rome, 1994.

manque pas d'effet : le prince paiera pour sa mondanité et le clerc pour sa simonie. Elles assurent toutefois de la possibilité d'une rémission, à condition qu'il y ait repentance et pénitence : se lamenter sur son propre sort ne sauva pas le pape, dont l'incendie de la chambre ardente vient confirmer la sombre prophétie, tandis que le marquis, dont le repentir fut sincère et la pénitence conséquente, finit ses jours saintement.

En outre, et c'est peut-être le point essentiel à retenir, ces récits réaffirment avec force que la justice de l'au-delà s'applique à tout le monde, et que même les grands de ce monde, fussent-ils papes ou marquis, peuvent être promis aux peines de l'enfer s'ils ne se repentent de leurs péchés. Aux peines de l'enfer, et non pas à celle du purgatoire : la différence est importante, puisque le premier voue à une damnation éternelle, sans espoir de salut tandis que le second n'est que temporaire. On retrouve là une constante des récits de l'au-delà, aussi bien chez les auteurs ecclésiastiques que profanes, à savoir une utilisation de la vision à des fins politiques à laquelle la *Divine Comédie* avait sans doute donné la plus haute expression⁶⁴⁶. Jeter un pape en enfer n'est pas anodin, pas inédit non plus. Dante y avait déjà placé un bon nombre d'entre eux, et le même Clément V, alors encore vivant, était déjà promis à partager le sort des simoniaques dans le huitième cercle de l'enfer⁶⁴⁷. Soulignons toutefois le caractère exceptionnel de cette dernière vision. Car mise à part une brève référence à la vision de Théodoric entraîné en enfer par le pape Jean, récit tiré des *Dialogues* de Grégoire le Grand (*best seller* de la littérature médiévale que Villani a peut-être lu⁶⁴⁸), le pape Clément V est le seul, dans toute la chronique, à souffrir d'une pareille condamnation *post mortem*. Et s'agissant d'une personnalité morte depuis peu, la *damnatio memoriae* à laquelle se livre Villani n'en est que plus forte. Or, celui-ci ne se prononce d'ordinaire jamais sur le sort des hommes après leur mort, fussent-ils de leur vivant persécuteurs de l'Église ou, pire, « épicuriens » (autant dire athées), morts excommuniés ou damnés, sans pénitence ni aucun sacrement, comme ce fut le cas de Frédéric II ou plus récemment de Louis de Bavière⁶⁴⁹. L'au-delà n'a pas toute sa place dans l'histoire humaine selon Villani, et celle-ci s'arrête au seuil de la mort.

⁶⁴⁶ Quelques exemples dans Jacques Le Goff, *La naissance du Purgatoire*, op. cit., p.159-162 ; également dans Aaron Gourevitch, op. cit., p.210 et suivantes ; et Claude Carozzi, *Le voyage de l'âme dans l'au-delà*, op. cit., p.319 et suivantes.

⁶⁴⁷ *Inferno*, XIX, v.82-87.

⁶⁴⁸ Cf. *Dialogues*, IV 31. D'autres échos des *Dialogues* apparaissent dans la *Nuova cronica*, notamment la rencontre entre Totila *Flagellum Dei* et saint Benoît (*Nuova cronica*, III 3, tiré des *Dialogues*, II 14).

⁶⁴⁹ C'est le cas par exemple de Louis de Bavière, que Villani surnommait de son vivant le « damné Bavaois », mort « sans pénitence, excommunié et damné par la sainte Église parce qu'il en était persécuteur et ennemi » (*Nuova cronica*, XIII 106) ; de Frédéric II, « déposé de l'empire et excommunié de la sainte Église, mort sans pénitence et aucun sacrement » (VII 41) ; etc.

Enfin, tout politiques soient-ils, ces récits relèvent avant tout du fait religieux et fournissent quelques précieux renseignements sur la diffusion des grandes doctrines relatives à l'au-delà dans la culture populaire et profane. Faisant écho aux débats scolastiques qui entouraient ces récits, Villani s'interroge d'abord sur les conditions du voyage dans l'au-delà et sur la définition de ces expériences, matérielles ou spirituelles⁶⁵⁰. Les anciens récits de catabase, qui situaient l'accès des enfers dans un lieu terrestre (aussi infernal fût-il, sulfureuses grottes de Campanie ou obscure forêt de Toscane⁶⁵¹), sont réinterprétés à la lumière des réflexions scolastiques : ces débats, Villani les évoque lorsqu'il rapporte, à propos du voyage d'Énée aux enfers, que « la plupart disent qu'il fut mené en ces lieux par la Sybille à travers les nombreuses cavernes du Monte Barbaro, qui se situe au-dessus de Pozzuoli », tandis que « d'autres en revanche estiment que ceci fut révélé à Énée par vision de l'esprit, par le biais de quelque vertu divine ou art magique »⁶⁵². Le voyage en enfer du marquis Ugo ne se serait lui aussi rien d'autre qu'une expérience spirituelle, puisque c'est « en vision » (*a la sua visione*) qu'il se retrouva dans la forge infernale, et « une fois la vision terminée » (*cessata la visione*) qu'il fit pénitence. Le voyage se limite donc désormais à une simple expérience spirituelle, une « vision de l'esprit », qui peut être l'effet de la « vertu divine » (*virtù divina*) ou bien d'un art magique (*arte magica*), recourant le cas échéant aux services d'un devin comme Énée, voire d'un nécromancien comme Clément V.

Quoi qu'il en soit, expériences corporelles ou spirituelles, ces visions sont considérées comme des faits authentiques, historiques et avérés, et les prophéties auxquelles elles donnent lieu ont en commun de s'être réalisées : Énée apprend de l'âme de son père que ses descendants fonderont Rome, tandis que le pape Clément est informé des peines infernales qui l'attendent pour le jour de sa mort. Notons à ce propos que ces visions, et en particulier celle du pape Clément, s'opposent aux théories de Jean XXII sur la vision différée, et plus précisément sur la question de la non-actualité de l'enfer et de ses peines : non seulement l'âme de son neveu se trouve déjà en enfer, où elle paye son péché de simonie dans un palais de feu ardent, mais l'incendie qui après sa mort frappe la chapelle ardente et consume la moitié de son corps finit de convaincre Villani que l'âme du pontife n'a pas attendu le jugement dernier pour connaître les tourments des flammes de l'enfer.

Ces visions rendent également compte de la redéfinition de la géographie de l'au-delà. On a vu les limbes faire une brève apparition dans la vision d'Énée. Or, à cette même époque où la curie

⁶⁵⁰ Pour une étude de la vision comme genre littéraire, nous renvoyons à l'étude de Claude Carrozzì, *Le voyage de l'âme dans l'au-delà d'après la littérature latine (V^e-XIII^e siècle)*, Rome, 1994.

⁶⁵¹ Cf. le cas des visions siciliennes dans Jacques Le Goff, *La naissance du Purgatoire*, op. cit., p.273-278.

⁶⁵² *Nuova cronica*, I 22.

avignonnaise se déchire sur la question du statut des âmes après la mort, il apparaît difficile de ne pas faire le lien avec cette autre invention théologique majeure du bas Moyen-âge que fut le purgatoire. Sans être parfaitement indissociables, outre le fait qu'elles aient mobilisé les mêmes autorités et partagé un même corpus doctrinal, les deux questions de la vision béatifique et du purgatoire ont en commun de se pencher toutes deux sur le destin des âmes durant ce temps intermédiaire qui sépare le jugement individuel et le jugement collectif. Si, tout absorbé qu'il était par la question du statut des âmes saintes dont le salut est assuré au moment de leur mort, Jean XXII ne s'était pas préoccupé, dans sa prédication, des âmes pécheresses qui continuent après leur mort à travailler à leur salut, Benoît XII était longuement revenu sur la question⁶⁵³. Mais si les deux questions se télescopent, force est toutefois de constater que, de la doctrine du purgatoire, on ne trouve dans la *Nuova cronica* qu'un écho extrêmement limité.

1.1.2.2. Une timide apparition du Purgatoire : le revenant d'Alès

En réalité, le “troisième lieu” fait une timide apparition dans la chronique de Villani, à travers l'anecdote du revenant d'Alès que l'on a déjà évoquée précédemment. Rappelons-en les faits : en 1323, à Alès en Provence, l'esprit d'un homme mort depuis faisait son apparition et, interrogé par un frère dominicain, faisait quelques révélations sur « l'autre vie et les peines du purgatoire », puis confessait un secret et demandait l'aide des vivants afin d'obtenir le repos éternel.

« En cette année 1323, le jour de l'Épiphanie, apparut en Provence, dans une ville du nom d'Alès, l'esprit d'un homme de cette ville qui était mort depuis peu, et qui revint entouré d'une senteur en parlant prudemment, révélant de grandes et merveilleuses choses sur l'autre vie et les peines du purgatoire. Et le prieur des frères prêcheurs, homme de sainte vie, vint accompagné de plusieurs de ses frères et de plus de C bons hommes de la ville, afin de l'examiner et de le conjurer, portant caché sur

⁶⁵³ La constitution *Benedictus Deus* de janvier 1336 a été éditée par Heinrich Denzinger et Peter Hünermann, dans *Kompendium der Glaubensbekenntnisse und kirchlichen Lehrentscheidungen*, Fribourg-Bâle, 9^e éd., 1991, p.323-324. Ce texte, qui venait mettre un terme aux débats sur la vision béatifique et à laquelle Villani fait référence, ne fait certes pas directement mention du Purgatoire (le substantif n'y est pas cité). S'intéressant, en deux parties distinctes mais inégales, aux sorts des âmes bienheureuses et des âmes damnées, la *Benedictus Deus* étaient avant tout une réponse aux théories avancées par le pape Jean. La première partie affirmait ainsi que, dès avant la résurrection de leur corps et le jugement général (*ante resurrectionem suorum corporum et iudicium generale*), les âmes de tous les saints (*animae sanctorum omnium*) sont au ciel (*in caelo, caelorum regno et paradiso caelesti*) où elles jouissent d'une vision intuitive, faciale et immédiate de la divine essence (*viderunt et vident divinam essentiam visione intuitiva et etiam faciali, nulla mediante*). Dans la seconde partie, le pape établissait qu'à l'inverse les âmes mortes en état de péché vont dès le moment leur mort en enfer où elles subissent les peines infernales (*animae decedentium in actuali peccato mortali ad inferna descendunt, ubi poenis infernalibus cruciantur*). Ainsi défini, l'au-delà esquissé par le pape Fournier semble avoir des allures binaires archaïques, sans alternative entre la béatitude des saints et la damnation des pécheurs. Mais en mentionnant explicitement, parmi les âmes élues à contempler la face de Dieu, celles « en qui il reste quelque chose à purger, et qui après leur mort seront purgées » (*vel si tunc fuerint aut erit aliquid purgabile in eisdem, cum post mortem suam fuerint purgatae*), le pape établit clairement une troisième option : celle de la purgation post mortem. Si bien que l'on a pu dire que « l'affirmation du Purgatoire est une des conséquences directes de *Benedictus Deus* » (Michèle Fournié, *Le Ciel peut-il attendre ?*, op. cit., p.456).

lui le *corpus Domini* de crainte qu'il ne s'agit d'un esprit malin et trompeur. Mais celui-ci s'en rendit immédiatement compte, et y reconnut le vrai Dieu, disant au prieur : «Tu portes sur toi le sauveur du monde». Et conjuré par la vertu du Christ, il révéla plusieurs choses secrètes, et comment il connaîtrait bientôt le repos éternel grâce à l'aide et aux mérites dudit prieur et des ses frères. »⁶⁵⁴

L'anecdote illustre bien les vives interrogations de ce début de XIV^e siècle quant au statut des âmes après la mort. Elle est surtout doublement intéressante pour notre étude, dans la mesure où elle permet d'une part de souligner une fois de plus l'attention accordée par Villani à ces questions de foi, et d'autre part parce qu'elle témoigne de nouveau de la place centrale occupée par Avignon dans la diffusion des doctrines.

Le cas du revenant d'Alès fut en effet largement connu et diffusé au Moyen âge, reporté dans nombre de chroniques et d'ouvrages de piété. L'histoire, largement diffusée au Moyen âge, prend en effet comme point de départ l'enquête menée sur place par le prieur dominicain Jean Gobi et dont l'écho avait rapidement gagné la curie pontificale voisine. Alerté de l'affaire, le pape Jean XXII avait commandé un procès-verbal de l'interrogatoire qu'il fit lire en consistoire public et qui donna lieu à la rédaction d'un petit traité, le *De Spiritu Guidoni*. D'Avignon, l'histoire avait ensuite été diffusée à travers tout l'Occident chrétien par le biais des échanges épistolaires entre couvents mendiants (dominicains surtout) et chancelleries épiscopales⁶⁵⁵. Il est remarquable de constater que l'affaire prit toute son importance à l'instigation du pape Jean XXII, c'est-à-dire celui-là même qui, à peine huit ans plus tard, se retrouvait empêtré dans une dangereuse controverse pour avoir prêché la non-immédiateté de la vision béatifique. Si d'aucuns refusent de reconnaître à l'épisode alésien quelque influence sur les débats postérieurs, on ne peut toutefois que souligner que ces préoccupations étaient déjà vives chez le pontife. Le lien entre le cas du revenant d'Alès et les débats sur la vision béatifique était d'ailleurs suffisamment évident pour que cette dernière question soit brièvement abordée dans le *De Spiritu Guidoni*, qui fut composé sur le tard⁶⁵⁶.

⁶⁵⁴ *Nuova cronica*, X 234 : « Nel detto anno MCCCXXIII, il giorno de la Befania, apparve in Proenza in una terra c'ha nome Alesta uno spirito d'uno uomo di quella terra, il quale di poco era morto, e con sentore quando venia scortamente parlando, dicendo grandi cose e maravigliose dell'altra vita e delle pene di purgatorio; e 'l priore de' frati predicatori, uomo di santa vita, con più de' suoi frati e con più di C buoni uomini della terra il venne a disaminare e scongiurare, recando seco privatamente Corpus Domini, per tema non fosse spirito maligno e fittizio, il quale incontanente conobbe, e confessò quello esser vero Iddio, dicendo al priore: "Tu hai tecco il salvatore del mondo"; e per la virtù di Cristo scongiurandolo, più secrete cose disse, e come per l'aiuto e meriti del detto priore e suoi frati tosto avrebbe requia eternale. »

⁶⁵⁵ Sur la genèse et la diffusion de l'anecdote, cf. Marie-Anne Polo de Beaulieu, « De la rumeur aux textes », art. cit., p.129-156. Cf. également Id., « Recueils d'*exempla* méridionaux et culte des âmes du purgatoire », dans *Education, prédication et cultures au Moyen Âge. Essai sur Jean Gobi le Jeune*, Lyon, 1999, p.197-212 ; l'anecdote avait déjà été signalée dans Charles-Victor Langlois, *Les deux Jean Gobi, frères prêcheurs*, dans *Histoire littéraire de la France*, 35, Paris, 1921, p. 532-556.

⁶⁵⁶ Jean Gobi, *Dialogue avec un fantôme*, op. cit., p.37 et 86.

Le parcours de l'histoire du revenant d'Alès, qui d'Avignon parvient à Florence vers le début de la décennie 1330, correspond donc à la chronologie et à la géographie que Jacques Chiffolleau et Michelle Fournié ont mis en évidence en ce qui concerne la diffusion dans le Midi de la France, toujours à partir d'Avignon, du culte des âmes du purgatoire⁶⁵⁷. Bien que le dogme ait été défini un demi-siècle auparavant au second concile de Lyon (1274), et malgré les efforts de l'Église en terme d'inquisition et de prédication pour l'imposer, la croyance ne commence à se diffuser auprès des fidèles qu'à partir du second tiers du XIV^e siècle seulement. C'est à ce moment, et à ce moment seulement, que la notion abstraite de purgatoire, désormais attachée à l'organisation d'un culte pour les âmes du purgatoire accompagné de rituels nouveaux (bassins, messes, chapelles, etc.), commence à se diffuser auprès des fidèles, d'abord dans le Midi de la France à partir d'Avignon, épice centre au rayonnement cependant bien plus large encore auprès des fidèles⁶⁵⁸. Si à propos de ce long XIV^e siècle qui sépare les deux conciles qui ont élaboré et fixé le dogme du Purgatoire (de Lyon II en 1274 à Florence en 1439), Michelle Fournié a pu évoquer le « vide dogmatique apparent » qui accompagne le développement d'un culte nouveau⁶⁵⁹, ce vide fut en fait comblé par les discussions entourant la controverse sur la vision béatifique et par la définition de l'au-delà imposée par la constitution *Benedictus Deus*.

Or l'anecdote du revenant d'Alès ne fait rien d'autre que souligner l'importance des suffrages (« l'aide et les mérites ») que les vivants peuvent apporter aux âmes du purgatoire pour les aider à obtenir le repos éternel, c'est-à-dire le salut et la sortie du purgatoire. Fait notable s'il en est de cette lente diffusion des idées dans les couches populaires : à cette même époque où le purgatoire fait une entrée remarquable dans la culture littéraire profane avec l'œuvre de Dante, dans la *Nuova cronica* le verbe *purgare* ne semble jamais se référer à la purification des âmes par un passage au purgatoire, mais renvoie uniquement à l'absolution *ante mortem* des péchés, c'est-à-dire à la rémission qui suit la pénitence et qui doit justement permettre aux âmes ainsi « purgées » de rejoindre directement le paradis, sans passer par les peines purgatoires. Signe que la doctrine du purgatoire, si elle est connue de l'auteur, peine toutefois à s'exprimer clairement et à pénétrer son vocabulaire. Loin d'être un traité de théologie morale ou un manuel de pénitence, et sans proposer de véritable réflexion sur le Salut, la *Nuova cronica* fournit toutefois un intéressant champ d'étude de la sensibilité religieuse laïque. Ces exemples de débordement de l'au-delà sur l'histoire humaine sont en effet accompagnés chez Villani de quelques observations sur les conditions

⁶⁵⁷ Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion d'Avignon à la fin du Moyen âge*, Paris, 1980, p.423-430 ; Michelle Fournié, *Le Ciel peut-il attendre ?*, op. cit., p.107-120.

⁶⁵⁸ Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà*, op. cit., p.423-430.

⁶⁵⁹ Michelle Fournié, *Le Ciel peut-il attendre ?*, op. cit., p.334-341.

d'obtention du Salut : salut gagné dans l'au-delà du purgatoire donc, mais aussi salut gagné ici-bas, par la vertu et la pénitence.

Les historiens ont depuis longtemps décrit le glissement de l'eschatologie collective, telle qu'exprimée dans les représentations plastiques du Jugement dernier, vers une eschatologie individuelle, qui est celle entre autres des récits de visions essaissant les *exempla* des prédicateurs⁶⁶⁰. Cette individualisation du salut serait le résultat de l'adaptation au "grand public" d'un dogme, celui du jugement des péchés dans l'au-delà, qui était difficilement compréhensible par le commun des fidèles du fait de l'abstraction du principe de "fin des temps" sur lequel il reposait. En faisant précéder le jugement collectif du dernier jour par un jugement individuel, immédiatement *post mortem*, l'eschatologie populaire éclate l'histoire générale du salut en autant d'histoires individuelles. Pour reprendre les termes de Gourevitch, « la biographie triomphe de l'Histoire ». En redécouvrant la pensée d'Aristote, la scolastique s'était efforcé au siècle précédent d'adapter la notion de temporalité à l'eschatologie chrétienne, en définissant les notions d'âge, d'éternité ou de sempiternalité⁶⁶¹. Des concepts bien trop abstraits pour avoir pris d'une quelconque manière sur la culture populaire, qui leur était restée totalement étrangère. En faisant ainsi appel à une notion simple et directement intelligible, celle de la mort individuelle comme étape ultime de cette portion d'histoire du salut, la temporalité de l'eschatologie populaire devenait concrète et directement compréhensible. Au fur et à mesure qu'il s'individualise, le salut cesse donc d'être une notion abstraite et lointaine, et renvoie désormais à une question concrète pour le fidèle : celle du sort de l'âme dès lors qu'elle quitte le corps, c'est-à-dire au moment précis de la mort et non plus à cet instant par essence "hors du temps" qu'est la fin des temps. Les récits de visions, qui mettent en contact direct le temps historique de la vie humaine et le temps eschatologique de l'au-delà, réduisent encore cet écart et, rendant le jugement de l'au-delà directement visible dans l'ici-bas, rendent ces notions plus concrètes encore.

L'historiographie profane, qui limite son champ d'étude à l'ici-bas et ignore le destin *post mortem* des hommes, fait descendre l'eschatologie d'un cran supplémentaire, en anticipant la justice divine au temps de la vie terrestre : péché et vertu influent directement sur le destin des hommes, sans attendre le moment de la mort et du jugement, qu'il soit collectif et individuel. La

⁶⁶⁰ Jacques Le Goff, *La naissance du purgatoire*, op. cit., p.159-162. Voir également Aaron Gourevitch, *La culture populaire au Moyen âge*, op. cit.

⁶⁶¹ Cf. Rory Fox, *Time And Eternity in Mid-Thirteenth-Century Thought*, Oxford, 2006 ; Pasquale Porro (éd.), *The Medieval Concept of Time. The Scholastic Debate and its Reception in Early Modern Philosophy*, Leiden-Boston-Cologne, 2001, p.161-173.

Weltanschauung de Villani, sa « conception du monde », laisse ainsi une place importante au providentialisme et au moralisme parmi les schémas explicatifs de l'Histoire humaine.

1.2. Le récit exemplaire dans la *Nuova cronica* : de l'historiette délectable au récit édifiant

Parmi les traits distinctifs de l'*exemplum*, la véracité du récit vient en premier : l'efficacité de l'exemple tient en effet à son authenticité, et sa fiabilité dépend de l'*auctoritas* de la source que le prédicateur prend généralement le soin d'identifier⁶⁶². Or, cette authenticité conduit à situer l'*exemplum* dans le temps de l'histoire humaine, qui peut être celle sacrée de la Bible et des Saints comme celle profane des Anciens païens ou des Modernes laïcs⁶⁶³. Et parce que les vies de saints qui les composent sont considérées à la fois comme exemplaires et édifiantes sur le plan moral, et authentiques et historiques sur le plan des faits, des ouvrages majeurs tels que les *Dialogues* de Grégoire le Grand ou la *Légende dorée* de Jacques de Voragine ont constitué une base commune tant aux prédicateurs qui en ont tiré de nombreux *exempla*⁶⁶⁴, qu'aux chroniqueurs qui en ont extrait des faits historiques⁶⁶⁵. Et la plupart des sources historiographiques utilisées par Villani, et notamment les grandes chroniques universelles de la fin du XIII^e siècle, sont du reste l'œuvre de frères mendiants : Martin de Troppau et Ptolémée de Lucques appartenaient à l'ordre dominicain, tandis que Thomas Tuscus était franciscain. Des chroniques illustrées de nombreux récits hagiographiques ou de miracles, que Villani reprend à son compte dans sa chronique, comme par exemple l'histoire de Robert Guiscard et du lépreux, ou bien celle du Juif tolédan⁶⁶⁶.

De manière potentielle, ces récits obéissent également à un autre aspect de l'*exemplum*, à savoir sa dimension didactique. Les petites historiettes prises en compte jusqu'ici contiennent bien en elles une « leçon salutaire » (Jacques Le Goff), et chacune illustre à sa manière, avec la légèreté et la simplicité de l'anecdote, un ou plusieurs aspects essentiels du dogme catholique dont la

⁶⁶² Claude Brémond (et al.), *L'« exemplum »*, op. cit., p.45

⁶⁶³ Parmi les sources employées par le prédicateur dominicain Jean Gobi dans son recueil d'*exempla*, la *Scala Coeli*, Marie Anne Polo de Beaulieu relève un nombre non négligeable d'auteurs de l'Antiquité païenne, en premier lieu desquels Valère Maxime. Cf. Jean Gobi, *La scala coeli*, éd. M.-A. Polo de Beaulieu, Paris, 1991, p.35.

⁶⁶⁴ Les *Dialogues* offrent une mine d'*exempla*, que l'on retrouve chez à peu près tous les grands prédicateurs. Cf. Jean Gobi, *La scala coeli*, op. cit., p.35.

⁶⁶⁵ C'est des *Dialogues* que Villani tire ainsi l'épisode de la rencontre entre saint Benoît et le roi des Goths Totila (III 3), tandis que la *Légende dorée* lui fournit probablement la biographie de Mahomet (III 8).

⁶⁶⁶ Cf. par exemple Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum*, op. cit., p.472 (histoire du Juif de Tolède) ; Thomas Tuscus, *Gesta imperatorum et pontificum*, éd. Ehrenfeuchter, M.G.H., Script. t.XXII, Hannover, 1862, p.483-528 ; Tolomeo da Lucca, *Annales*, éd. M.G.H., Script. rer. germ., n. s., t. VIII, Berlin, 1930, p.1-242.

diffusion auprès des fidèles constitue l'objectif de la pastorale de l'Église⁶⁶⁷. Pourtant, si l'ensemble de ces anecdotes présente une structure narrative proche de celle de l'*exemplum*, il leur manque ce qui selon Peter Von Moos permet de différencier l'*exemplum* homilétique de l'historiette, à savoir sa soumission à un argument religieux, et surtout l'importance d'un contexte supérieur auquel elle est subordonnée (le sermon) et qui lui confère sa dimension didactique⁶⁶⁸. Car si leur potentiel didactique a justifié l'utilisation de ces anecdotes dans des contextes de prédication (Jacques de Provins) ou de réflexion théologique (Henri de Gand, Jean Gobi), cette dimension didactique semble en revanche ignorée dans la *Nuova cronica*. Là, l'absence de paratexte, qui est habituellement destiné à justifier une incidence ou à souligner l'intérêt d'une anecdote, autrement dit à en identifier l'enseignement adressé au lecteur, prive ces récits de toute valeur exemplaire et les contient dans le domaine de la simple narration historique. Aucune rubrique, aucune note, aucune glose ne vient guider le lecteur et l'aiguiller vers le sens moral de ces histoires.

Toutefois, si ces quelques récits édifiants sont dépourvus de toute visée didactique, le genre exemplaire n'est pas pour autant absent de la chronique. Et parallèlement aux *exempla* intégrés au récit historique, on retrouve dans la *Nuova cronica* un grand nombre d'anecdotes historiques dont le chroniqueur s'efforce de tirer une leçon édifiante, et qui constitue à cet égard un merveilleux stock d'*exempla* laïcs.

⁶⁶⁷ Le miracle de l'hostie profanée permettait ainsi d'insister tout à la fois sur la réalité de l'eucharistie (l'hostie saigne) et sur la nécessité de la recevoir dignement (la chrétienne pêche en la retenant dans sa bouche), à une époque où le dogme de la transsubstantiation est réaffirmé et où l'Église s'efforce d'introduire le rituel de l'élévation de l'hostie. Il témoigne également de l'impact des controverses anti-judaïques du milieu du XIII^e siècle et de l'effort d'évangélisation des Juifs (Nicole Bériou, *L'avènement des maîtres de la Parole. La prédication à Paris au XIII^e siècle*, I, Paris, 1998, p.372-373). Le thème eucharistique se retrouve encore dans l'histoire du revenant d'Alès, qui illustre surtout, d'une part, l'importance de la confession dans le rachat des péchés et de l'obtention du salut (l'esprit revient du purgatoire pour confier un secret, c'est-à-dire se confesser), d'autre part le devoir des vivants d'apporter leurs suffrages aux âmes du purgatoire afin de leur permettre d'obtenir un salut anticipé, à une époque où se répandait le culte des âmes du Purgatoire (Jacques Chiffolleau, *La comptabilité de l'au-delà*, op. cit., p.423-430). L'ensemble des récits hagiographiques que l'on retrouve dans la *Nuova cronica* fournissent autant de modèles de comportement pieux et vertueux, tandis que les récits de visions témoignent de la réalité des peines infernales ou fournissent au contraire des exemples de rachat des péchés par la pénitence. Les récits de miracles, enfin, en reportant une rupture de la causalité naturelle des choses, apportent un témoignage visible de la Vérité sans chercher à convaincre par une argumentation dialectique ou par une réflexion théologique.

⁶⁶⁸ Peter Von Moos, « L'*exemplum* et les *exempla* des prêcheurs », dans Jacques Berlioz et Marie-Anne Polo de Beaulieu (dir.), *Les Exempla médiévaux : Nouvelles perspectives*, Paris, 1998, p.70.

1.2.1. L'*exemplum* laïc dans la *Nuova cronica*

Tout comme le prédicateur, qui tente d'instruire son auditoire par le divertissement, Villani a souvent recours à l'historiette. En marge du grand mouvement de l'histoire, la *Nuova cronica* accorde ainsi une grande attention à ces faits qui, malgré leur caractère anecdotique, possèdent une capacité d'évocation forte, et grâce à des thèmes narratifs simples et facilement identifiables, permettent de transmettre un enseignement moral efficace.

L'anecdote exemplaire se présente avant tout comme un bref *excursus* narratif au sein du récit historique. Elle possède en ce sens des points communs avec d'autres formes littéraires, telles que la nouvelle ou la fable. L'anecdote de la prophétie de Marco Lombardo au comte Ugolino de Pise, illustration de la vanité du pouvoir politique soumis aux aléas de la Fortune, en est un bon exemple. Chef du parti guelfe de la cité, le comte Ugolino était parvenu au pouvoir en écartant un à un ses alliés par la force et la trahison, et en installant une véritable seigneurie sur la cité. Ainsi parvenu au faite de sa puissance, le comte ne pouvait plus que chuter, comme le mettait en garde Marco Lombardo.

« Et il advint au comte Ugolino ce que lui avait prophétisé quelque temps auparavant un sage et vaillant homme de cour appelé Marco Lombardo. Après s'être emparé de la seigneurie de Pise, quand il était alors au faite de sa puissance et de sa gloire, le comte fit pour son anniversaire une grande fête, à laquelle il convia ses fils et ses petit-fils, et tout son lignage, hommes et femmes, avec grandes pompes de vêtements, décorations et ornements. Le comte prit à part ledit Marco et lui montra toute sa grandeur et sa puissance, ainsi que les préparatifs de la fête. Et ceci fait, il lui demanda : "Qu'en penses-tu, Marco ?" Le sage lui répondit alors en disant : "Vous voilà mieux disposé à souffrir le mauvais sort que n'importe quel baron d'Italie". Effrayé par la réponse de Marco, le comte demanda : "Pourquoi ?" Et Marco répondit : "Parce qu'il ne vous manque plus rien d'autre que la colère de Dieu". »⁶⁶⁹

Le chroniqueur conclut en montrant comment la suite des événements donna raison au sage, puisque le comte fut renversé dès l'année suivante par une conjuration. Affectionnant les formules marquantes, Villani résume ainsi l'épisode par une courte sentence, qui fait office d'enseignement moral : « Et ainsi le traître fut-il trahi par le traître ».

⁶⁶⁹ *Nuova cronica*, VIII 121 : « E avvenne al conte Ugolino quello che di poco dinanzi gli avea profetato uno savio e valente uomo di corte, chiamato Marco Lombardo; che quando il conte fu al tutto chiamato signore di Pisa, e quando era in maggiore stato e felicità, fece per lo giorno di sua natività una ricca festa, ov'ebbe i figliuoli, e nipoti, e tutto suo lignaggio e parenti, uomini e donne, con grande pompa di vestimenti e d'arredi, e apparecchiamento di ricca festa. Il conte prese il detto Marco, e vennegli mostrando tutta sua grandezza e potenza, e apparecchiamento della detta festa; e ciò fatto, il domandò: "Marco, che te ne pare?". Il savio gli rispuose subito, e disse: "Voi siete meglio apparecchiato a ricevere la mala meccianza, che barone d'Italia". E il conte temendo della parola di Marco, disse: "Perché?". E Marco rispuose: "Perché non vi falla altro che l'ira d'Iddio". »

En mettant en œuvre des principes narratifs propres à ce genre littéraire, l'histoire de Marco Lombardo se rapproche de la nouvelle. Elle témoigne ainsi de la capacité de planter un décor et des personnages (nécessairement topiques, car facilement identifiables en un minimum de mots), de développer une intrigue en quelques lignes seulement, et de surprendre ou amuser le lecteur par une chute pittoresque ou un bon mot. La puissance évocatrice de l'historiette réside également dans le fait que le personnage de Marco Lombardo n'est pas inconnu du lecteur florentin moyennement cultivé : si l'on s'accorde à le reconnaître comme un personnage historique, il est surtout connu par le biais de la tradition littéraire, à travers le *Novellino* ou la *Commedia*⁶⁷⁰. Par le contraste qu'il opposait au monde des courtisans, le personnage constituait en effet un thème littéraire précieux, contre-allégorie de la vanité des mondanités et des aléas de la Fortune – autant de thèmes que le lecteur cultivé pouvait ainsi identifier par la simple évocation de ce nom connu.

À la différence de la nouvelle ou de la fable, l'effet narratif n'est pas le souci premier de l'anecdote historique de la *Nuova cronica*, qui est avant tout porteuse d'un enseignement. Cette portée didactique tient en deux points. Tout d'abord, leur historicité : à la différence de la nouvelle, où prime la dimension littéraire du récit, l'authenticité de l'anecdote historique est attestée par le fait qu'elle s'insère dans un cadre temporel historique. Tandis que la nouvelle présente un récit atemporel (*un die, a uno Natale, etc.*), la chronique encadre le récit dans une narration datée, qui relate des événements réels – à la différence encore de la nouvelle, où personnages historiques et personnages fictifs se côtoient. L'authenticité de l'anecdote peut au besoin être affirmée par l'identification de la source : ainsi de l'histoire des guerres fratricides entre princes tunisiens, qui apporte un enseignement politique, et dont l'identification d'un témoin digne de foi garantit l'authenticité⁶⁷¹.

La portée didactique d'une anecdote dépend enfin dans la *Nuova cronica* de son exemplarité. Toute dénuée d'importance soit-elle au regard de l'histoire, l'anecdote se distingue du *casus* (c'est-à-dire de l'exposé d'un cas particulier et défini par sa singularité) par le fait qu'il est possible d'en extrapoler une règle, un modèle théorique applicable à d'autres situations similaires. L'exemple

⁶⁷⁰ *Novellino e Conti del Duecento*, éd. Lo Nigro, Turin, 1973, nouvelles XLIV et LV, p.131 et 142. Le personnage de Marco Lombardo y est mis en scène dans deux récits, sous les traits d'un sage homme de cour qui confond ceux qui se moquent de sa pauvreté. Par sa bouche, Dante (*Purgatorio*, XVI, v.25-145) fustigeait la responsabilité du libre arbitre et niait l'influence astrale dans la corruption du monde. Sur l'historicité du personnage, cf. *Enciclopedia dantesca*, III, Rome, 1971, p.826-828.

⁶⁷¹ *Nuova cronica*, XIII 101 : « Lasceremo alquanto a dire delle novità da Firenze, tornando alquanto adietro a dire d'una grande e scellerata opera ch'avenne a' reali di Tunisi in poco di tempo, dicendolo il più brieve che ssi potrà, come avemmo da uno nostro amico fiorentino e mercatante e uomo degno di fede, che a tutto fu a Tunisi presente. »

villanien ne se base donc pas sur l'originalité d'un fait, mais sur la répétition de modèles – comme celui de la roue de la Fortune donc. En faisant remarquer au comte que toute ascension est suivie d'une chute et que la toute-puissance n'est pas éternelle, la prophétie de Marco Lombardo révèle l'instabilité des pouvoirs temporels, et constitue à cet égard un avertissement pour les puissants de ce monde. Elle est ainsi tout autant valable pour le comte Ugolino à la fin du XIII^e siècle, que pour les grands seigneurs qui dominent l'Italie du Nord à l'époque où Villani écrit, Luchino Visconti ou Mastino della Scala.

« Mais qu'il [Luchino Visconti] se garde du proverbe que Marco Lombardo dit au comte Ugolino de Pise quand celui-ci était au faite de sa puissance et de sa gloire, comme nous le disions au cours du chapitre le concernant, à savoir que ce dernier était davantage disposé à recevoir le mauvais sort, ce qui lui arriva. Et messire Mastino, seigneur de XI cités, les perdit toutes, à l'exception de Vérone et Vicence, où il fut assiégé. Aussi personne ne doit trop se faire gloire de la félicité mondaine, et tout particulièrement les tyrans, car la fortune fallacieuse, tout comme elle leur donne d'un main généreuse, de la même manière leur reprend. »⁶⁷²

Fort de ces petites anecdotes exemplaires, Villani met en place dans sa chronique une rhétorique de persuasion, qui fait de la *Nuova cronica* un récit utile à l'édification, morale ou politique, du lecteur.

1.2.2. Une rhétorique de persuasion : caractéristiques et processus rhétoriques de l'exemple villanien

Selon Jean-Yves Tilliette, ce qui définit l'*exemplum*, sous toutes ses formes (homilétique, mais également juridique, théologique ou historiographique), ce n'est ni sa teneur, ni son mode d'insertion dans le discours, mais plutôt sa fonctionnalité⁶⁷³. Or celle-ci ne dépend pas de l'usage qui est fait du récit, mais plutôt de son contexte. On a dit que les prédicateurs affectaient de tirer des chroniques la matière première de leurs *exempla* : cela ne fait pas pour autant de ces chroniques des recueils d'*exempla*. Si chroniqueur et prédicateur partagent un même fonds commun d'histoires, celles-ci s'appelleront donc anecdotes chez l'un, et *exempla* chez l'autre. Ainsi, on a vu que, dans la *Nuova cronica*, le récit du miracle des Billettes ou celui du revenant

⁶⁷² *Nuova cronica*, XIII 74 : « Ma guardisi del proverbio che disse Marco Lombardo al conte Ugolino di Pisa, quand'era nella sua maggiore felicità e stato; come dicemmo nel suo capitolo, ch'egli era meglio disposto a ricevere la mala miccianza, e così gli avvenne. E a meser Mastino signore di XI cittadi le perdé tutte, se non se Verona e Vincenza, e in quelle fu osteggiato. E però non si dee niuno goriare troppo delle felicità mondane, e spezialmente i tiranni; che la fallace fortuna come dà a'loro co'llarga mano, così ritoglie. »

⁶⁷³ Jean-Yves Tilliette, « L'*exemplum* rhétorique : questions de définition », dans Jacques Berlioz et Marie-Anne Polo de Beaulieu (dir.), *Les Exempla médiévaux : Nouvelles perspectives*, Paris, 1998, p.47.

d'Alès ne sont plus à proprement parler des *exempla*, mais plutôt de simples anecdotes historiques. D'autres extraits remplissent en revanche ces critères.

Le processus permettant de passer de la simple anecdote à l'exemple didactique nécessite en fait deux étapes, que l'on peut définir comme la recontextualisation du récit et l'identification de la figure rhétorique. Tout d'abord, le récit doit en effet être extrait de son contexte d'origine, historiographique, pour être inséré dans un autre ensemble de nature pédagogique, visant à convaincre ou à transmettre une leçon. Nous apporterons toutefois un bémol à la proposition de Jean-Yves Tilliette, qui considérait que l'*exemplum* cesse de devenir exemple au sens banal pour devenir pleinement *exemplum* à partir du moment seulement où il est constitué en recueil⁶⁷⁴. Il ne fait aucun doute que la constitution de ces recueils d'*exempla* a joué un rôle de premier ordre dans la définition du genre exemplaire, contribuant à en faire un objet discursif à part entière, mais l'anecdote historique peut remplir une fonction pédagogique sans être nécessairement décontextualisée de la chronique et constituée sous la forme d'une notice de recueil d'*exempla*. Il suffit en revanche qu'à ce contexte d'origine, qui peut être narratif dans le cas de la fable ou historiographique dans le cas de la chronique, soit associée une superstructure interprétative à laquelle l'auteur confie la fonctionnalité didactique : en un mot, pour reprendre le vocabulaire de la fable, il lui suffit d'une « morale de l'histoire ».

Un autre point important dans la constitution de l'exemple historiographique est l'identification par l'auteur de l'exemple comme figure rhétorique, comme un élément autonome de la narration et servant précisément cette fonction didactique. Sans prôner un nominalisme radical, il nous semble que cette identification passe en grande partie par le fait de donner un nom à pareille figure rhétorique : l'exemple. Or le terme revient assez fréquemment dans la chronique, avec en tout une cinquantaine d'occurrences sous ses différentes formes : *esemplo*, *esempro*, *assempro*, etc. Le plus souvent employé dans des locutions verbales (*dare*, *lasciare*, *fare*, *prendere esemplo*), l'exemple apparaît généralement dans des métalepses narratives où le fil des événements est interrompu par une intervention de l'auteur, qui devient alors commentateur de son propre récit et propose au lecteur une interprétation, politique ou morale, des faits⁶⁷⁵. C'est cette métalepse qui constitue la recontextualisation du récit et transforme la simple anecdote historique en exemple historiographique. Ce commentaire prend généralement la forme d'un aparté, plus ou moins court (généralement une phrase ou deux), dans laquelle le chroniqueur

⁶⁷⁴ Jean-Yves Tilliette, art. cit., p.47.

⁶⁷⁵ Sur le concept de métalepse narrative, cf. Gérard Genette, « Discours du récit », dans *Figures*, III, Paris, 1972, p.244.

s'adresse au lecteur à la première personne, parfois même en l'interpellant directement : « Et note, lecteur, ... ». Il espère ainsi attirer son attention sur la leçon à retenir, ou plus simplement justifier l'attention apparemment excessive qu'il a apportée à un fait *a priori* anecdotique.

« Nous avons fait, au cours de ce chapitre, une si longue digression sur notre défaite, afin de la donner en exemple et d'encourager nos successeurs à corriger leurs défauts, et pour qu'ils gardent en souvenir et en mémoire ceux qui ont été nos amis et nos ennemis dans cette adversité, retournant à présent à notre matière. »⁶⁷⁶

« Mais la joie laissa bientôt place aux larmes et à la douleur, et tout particulièrement dans ces mêmes contrées, en raison du déluge qui survint bientôt à Florence et qui fut là plus grave que dans le reste de la cité, comme nous en ferons mention par la suite. Et par opposition, cela semblait annoncer les adversités futures, comme il advient bien souvent des bonheurs temporels, faux et trompeurs ; car à la joie excessive fait suite l'excès d'amertume. Et cela doit être noté comme exemple, pour nous et pour ceux qui viendront après. »⁶⁷⁷

« Et note lecteur, que la plupart du temps, voire presque toujours, celui qui se fait seigneur ou chef du peuple connaît une pareille fin ; car les signes de la fortune montrent en vérité que, lorsque la félicité, la victoire et la seigneurie mondaine surviennent si soudainement, elles disparaissent aussi vite. Et en effet, il survint bien au tribun ce que le proverbe d'un sage dit en rime : "Aucune seigneurie mondaine ne dure, / Et la vaine espérance t'a révélé / Le dénouement de la fallacieuse aventure." »⁶⁷⁸

On trouve également quelques occurrences du terme *esempio* employé comme substantif isolé, parfois accompagné d'un qualificatif (*buono, grande esempio*). Il renvoie alors généralement à un modèle de comportement jugé exemplaire, dans un sens ou dans l'autre, vertueux ou corrompu. C'est le (mauvais) « exemple que [les cardinaux] nous donnent à nous, les laïcs », lorsque le collège cardinalice se déchire violemment à propos de l'élection de l'empereur Charles de Bohême en 1346⁶⁷⁹, ou bien « l'exemple [du prophète Mahomet] que les Sarrasins suivent encore avec leurs femmes » qu'ils épousent en nombre et dont ils dissimulent le visage derrière un voile⁶⁸⁰. À l'inverse, le « bon exemple » peut être celui de ce modeste citoyen florentin qui, faute d'héritier, décida de léguer sa fortune aux pauvres du Christ, et dont l'histoire est reportée par Villani « pour donner le bon exemple à quiconque voudra, pour le salut de son âme, faire l'aumône aux pauvres du Christ »⁶⁸¹.

⁶⁷⁶ *Nuova cronica*, XII 135 (à propos de la défaite de Florence contre Pise en 1341).

⁶⁷⁷ *Nuova cronica*, XI 217 (à propos des fêtes organisées à Florence en 1333).

⁶⁷⁸ *Nuova cronica*, XIII 105 (à propos de la chute de Cola di Rienzo à Rome en 1347)

⁶⁷⁹ *Nuova cronica*, XIII 60 : « Di ciò è gran cagione e colpa di papi ch'hanno eletti a cardinali i detti due grandi e possenti Galli e simiglianti, e questo è l'esempio ci danno a' nnoi laici, e seguono bene a contrario l'umiltà di santi apostoli di Cristo, il cui ordine rapresentano. Iddio gli adirizzi nella sua santa via d'umiltà, a riposo e stato di santa Chiesa. »

⁶⁸⁰ *Nuova cronica*, III 8 (à propos de Mahomet) : « Di ciò è gran cagione e colpa di papi ch'hanno eletti a cardinali i detti due grandi e possenti Galli e simiglianti, e questo è l'esempio ci danno a' nnoi laici, e seguono bene a contrario l'umiltà di santi apostoli di Cristo, il cui ordine rapresentano. Iddio gli adirizzi nella sua santa via d'umiltà, a riposo e stato di santa Chiesa. »

⁶⁸¹ *Nuova cronica*, XI 143.

En revanche, l'*esemplo* ne désigne que très rarement un genre littéraire identifié en tant que tel. Quelques rares occurrences renvoient toutefois à l'outil rhétorique, insérées dans un discours didactique de type théologico-morale, c'est-à-dire concrètement à l'*exemplum* homilétique. Ce sont les « exemples et miracles vrais et clairs tirés de la sainte Écriture » que les théologiens florentins présentent lors de la dispute de 1333 pour prouver l'origine divine de la grande inondation, ou encore les « bons et saints exemples » que le roi Robert de Naples intègre dans son épître-sermon à l'adresse des Florentins après la même inondation⁶⁸². S'ils offrent des cas très intéressants de *reportationes d'exempla* par un auditeur laïc, ces extraits témoignent toutefois du fait que, pour Villani, l'*esemplo* n'est pas (nécessairement) l'*exemplum*.

Outil pédagogique, l'exemple met en œuvre une rhétorique assez simple, mais qui renvoie toutefois à certains règles rhétoriques. Il est ainsi possible, dans la *Nuova cronica*, d'identifier deux types d'exemples, en fonction du processus rhétorique employé, qui procède soit par analogie (ou assimilation), soit par extrapolation.

1.2.2.1. L'exemple par analogie

Dans le cas de l'exemple par analogie, le destinataire du message (le lecteur réel ou supposé) est invité à s'identifier à une situation ou à un comportement présenté comme exemplaire, et à se conformer ainsi à un modèle de vertu ou de bonne gouvernance. C'est en procédant « par similitude » (*per simile modo*) que Villani dévoile l'intérêt du récit des guerres fratricides ayant opposé les princes du royaume de Tunis en 1347, récit supposé fournir un avertissement aux princes angevins de Naples qui, à la même époque, menaçaient de plonger leur royaume et l'Italie dans le chaos.

« À présent note, lecteur, et recueille ce que nous avons dit dans le présent chapitre, et tu verras combien d'homicides et autres destructions survinrent en si peu de temps aux fils et princes descendants du roi Bucchieri de Tunis, à cause des péchés d'orgueil, d'avarice et de luxure, *a fortiori* entre frères et conjoints, chacun désirant réduire la puissance et la seigneurie de l'autre, en raison de quoi leur lignage fut détruit. Et il en advint de même (*per simile modo*) ces temps-ci chez nous Chrétiens,

⁶⁸² *Nuova cronica*, XII 2 (à propos du débat de 1333) : « Ed acciò che per chi leggerà sia più chiaro e aperto ad intendere, di molte e lunghe ragioni e sottili allegagioni de' detti savi ritrarremo al grosso e ricoglieremo, dicendo alquanti veri e chiari esempli e miracoli della sacra Scrittura sopra la detta materia », ou plus loin à propos de l'épître du roi Robert : « da quale in questa nostra opera ci pare degna di mettere in nota verbo a verbo a perpetua memoria, acciò che i nostri successori cittadini che verranno e leggeranno quella, sia manifesta la sua clemenza e sincero amore che 'l detto re portava al nostro Comune, e di ciò possano [trarre] utilità di buoni e santi esempli e amunizioni e conforto, però che tutta è piena d'auttoritadi della divina scrittura, sì come quelli ch'è sommo filosofo e maestro, più che re che portasse corona già fa mille e più anni. »

parmi les princes du royaume de Pouille, ainsi que cela avait commencé avec la mort du roi André et comme il s'ensuivit après, comme nous en ferons très bientôt mention. »⁶⁸³

L'analogie est la figure rhétorique typique de l'exemple moraliste, puisqu'elle consiste à faire remarquer au lecteur un comportement notable (et Villani invite souvent son lecteur à « noter ») auquel est ainsi conféré une valeur exemplaire, afin d'entraîner chez le lecteur un processus d'assimilation et d'imitation. L'histoire du bon Aldobrandino Ottobuoni illustre bien ce principe. Celle-ci prend place dans le récit des luttes guelfo-gibelines du milieu du XIII^e siècle, dans le chapitre consacré à la victoire des Florentins contre les Pisans au château de Motrone. Craignant que les Florentins ne cèdent le château aux Lucquois, les Pisans tentèrent de corrompre ledit Aldobrandino, qui faisait partie du collège des Anciens, afin que celui-ci plaidât pour sa destruction. Réalisant alors que pareille décision servirait l'ennemi, Aldobrandino obtint de la Commune que le château fût conservé en l'état. Suspens pendant son récit et prenant son lecteur à témoin, Villani relève la dimension exemplaire de l'attitude vertueuse d'Aldobrandino, qu'il présente comme modèle à suivre.

« Et note, lecteur, la vertu d'un tel citoyen, car bien qu'il ne fût guère riche, il fit preuve de plus de retenue et de sincérité envers sa commune que ne le fit le bon Romain Fabricius face au trésor que lui offraient les Samnites. Aussi nous parut-il digne de faire mémoire de lui, afin de donner le bon exemple à nos concitoyens, présents et à venir, d'être loyaux envers leur commune et de préférer le souvenir et la réputation de vertu, plutôt que l'argent corruptible. »⁶⁸⁴

Notons enfin que l'extrait mentionné ici introduit un thème, celui de l'opposition entre comportement civique et amour de la patrie d'un côté, cupidité et recherche du profit individuel de l'autre, que l'on retrouvera à plusieurs reprises dans la chronique⁶⁸⁵.

⁶⁸³ *Nuova cronica*, XIII 102 : « Or nota, lettore, e ricogli quello ch'avemo detto nel presente capitolo, e troverai che per li peccati della superbia e avarizia e lussuria principalmente venuta tra fratelli e congiunti, volendo l'uno all'altro torre lo stato e signoria, quanti micidi e altra distruzione avvenne in poco di tempo a' figliuoli e discendenti reali del re Bucchieri di Tunisi, onde il loro lignaggio fu distrutto. E per simile modo in questi tempi avvennero tra' nostri Cristiani tra' reali del regno di Puglia, com'era già cominciato per la morte del re Andreas, e seguinne apresso, come assai tosto ne faremo menzione. Lascereмо de' fatti de' Barberi del regno d'Africa, ch'assai n'avemo detto, e torneremo a dire de' fatti di questo nostro paese d'Italia, ch'assai ci cresce materia. »

⁶⁸⁴ *Nuova cronica*, VII 62 : « E nota lettore la virtù di tanto cittadino, che non essendo troppo ricco d'avere, ebbe in sé tanta continenza e sincerità per lo suo Comune, che più non ebbe del tanto il buono romano Fabbrizio del tesoro a' lui proferto per gli Sanniti; e però ne pare degna cosa di fare di lui memoria, per dare buono esempio a' nostri cittadini che sono e che saranno, d'essere leali al loro Comune, e d'amare meglio memoria di fama di virtù che' lla corruttibile pecunia. »

⁶⁸⁵ Cf. p.320.

1.2.2.2. L'exemple par extrapolation

Outre l'analogie, l'exemple peut également fonctionner sur le mode de l'extrapolation. Il part d'un fait historique particulier auquel il nie cependant sa dimension singulière, pour faire du *casus* un exemple à valeur universelle. L'exemple par extrapolation définit des lois générales, atemporelles, valables en tous temps et en tous lieux, que le lecteur est ainsi susceptible d'appliquer à sa propre situation. Dans sa forme courante, l'*esempio* villanien renvoie donc à un fait certes anecdotique sur le plan historique, c'est-à-dire dont la portée mineure ne justifie pas à elle seule que l'on en fasse mémoire, mais dont il est possible en revanche de tirer un enseignement. C'est le cas de l'histoire de Gianni Alfani, ce simple citoyen florentin qui, en 1327, avait osé s'opposer publiquement au duc de Calabre. Vexé par tant d'audace, le duc l'avait condamné et avait fait détruire tous ses biens. Les citoyens considérèrent la sentence comme injustifiée, car bien qu'ayant fait preuve de présomption, Alfani défendait finalement l'intérêt de la commune. À la suite de quoi Villani propose à son lecteur quelques clés d'interprétation et, reconnaissant le caractère anecdotique de l'histoire, l'invite à en tirer une leçon de portée plus générale quant aux conséquences de l'obéissance excessive envers son seigneur.

« Nous en avons fait mention, non pas pour ledit Gianni, qui n'était pas digne d'être évoqué dans cette chronique, mais pour exemple, et parce qu'il semblait aux Florentins qu'ils avaient été trop fidèles envers leur seigneur, démontrant ainsi par leur exemple que celui qui en offense un, en menace plusieurs. »⁶⁸⁶

Ailleurs, le lecteur est invité de la même manière à réfléchir à l'instabilité des « seigneuries et des états temporels » après avoir recueilli les « exemples probants et visibles de toutes ces cités [qui en 1257], du parti gibelin, retournèrent en peu de temps au parti guelfe »⁶⁸⁷, ou bien à constater la « folle avarice des femmes » après avoir lu l'exemple de cette dame morte dans l'incendie de sa maison en essayant de sauver son argent des flammes⁶⁸⁸. L'anecdote de la prédiction des astrologues d'Henri VII, lors du siège de Florence en 1312, montre au lecteur que la sagesse consiste à ignorer ces prophéties, car elles sont toujours trompeuses et à double sens⁶⁸⁹. En effet, selon les astrologues, l'empereur devait pousser ses conquêtes « jusqu'au bout du monde », mais ses barons restèrent confus quand ils apprirent de l'abbé de San Salvi, hilare, que la

⁶⁸⁶ *Nuova cronica*, XI 48 : « Avenne fatta menzione, non per lo detto Gianni, che non era degno di scrivere in cronica, ma per esemplo, e perché a' Fiorentini parve essere troppo fedeli del signore, per questa cagione recando in loro assempro che chi a uno offende a molti minaccia. »

⁶⁸⁷ *Nuova cronica*, VIII 20.

⁶⁸⁸ *Nuova cronica*, VIII 116.

⁶⁸⁹ *Nuova cronica*, X 47. Le paragraphe correspondant, qui n'est reporté que par certains manuscrits, correspond à une rédaction primitive d'après Porta (qui l'écarte donc de son édition), mais définitive selon Castellani.

prophétie s'était déjà réalisée puisque, non loin de là, se trouvait une voie sans issue appelée « rue du bout du monde ». Ce qui montre que l'exemple peut conserver une dimension récréative : tout comme le prédicateur a recours à l'historiette pour distraire son auditoire quand celui-ci perd son attention, Villani instruit son lecteur par le biais d'anecdotes pittoresques et amusantes, toujours selon le principe que l'histoire doit apporter « *frutto e diletto* ».

Selon les habitudes de la dialectique médiévale, le discours didactique fonctionne également par l'accumulation d'exemples, témoignant à merveille de cette propension toute médiévale à la thésaurisation. Une bonne illustration de ce principe est le chapitre consacré aux récupérations des biens communaux lancées par la Commune en 1345, contre lesquelles Villani s'insurge, appuyant sa charge sur une longue série « d'exemples anciens et modernes » montrant l'ingratitude historique des peuples à l'égard de leurs bienfaiteurs. Le passage, plutôt long, mérite d'être cité dans son intégralité, car il constitue l'un des rares cas de discours rhétorique abouti dans la *Nuova cronica*.

« Nous avons fait mention du tort que les dirigeants du Peuple firent aux susdits gentilshommes à l'instigation des autres grands envieux, afin de donner exemple à ceux qui viendront de ce qui résulte des services rendus à l'ingrat peuple de Florence. Mais il n'en advint pas ainsi que de ces derniers, car si nous recueillons les souvenirs anciens de cette chronique, nous trouvons parmi les hommes remarquables qui ont œuvré pour le Peuple messire Farinata Uberti qui empêcha que Florence ne fût détruite, messire Gianni Soldanieri qui prit la tête de la défense du Peuple contre le comte Guido Novello et les autres Gibelins, Giano della Bella qui fut l'initiateur et le créateur du présent Second Peuple, ou encore Vieri Cerchi, Dante Alighieri et d'autres bons citoyens guelfes, chefs et partisans du Peuple. Les dons et récompenses qu'ils reçurent de la part du Peuple, eux et leurs descendants, sont manifestes, pleins de l'immense vice de l'ingratitude et des graves offenses commises contre eux et leurs descendants, aussi bien d'exils, de destructions de leurs biens et d'autres dommages causés par le peuple ingrat et malin, descendant des Romains et des Fésulans *ab anticho*. Et de nos jours encore, si nous lisons les antiques histoires de nos pères les Romains, nous ne semblons pas nous distinguer d'eux. Parmi les ingrattitudes notables dont fit preuve ce peuple, plusieurs sont manifestes : quel récompense le bon Camille reçut-il, lui qui défendit Rome et la libéra des Gaulois ? En vérité, sans avoir commis de faute il fut envoyé en exil et banni. Que dirions-nous du bon Scipion l'Africain qui libéra la cité de Rome et son empire d'Hannibal, qui vainquit et soumit Carthage et toute la province d'Afrique à la Commune de Rome et qui de la même manière fut envoyé en exil à tort par le peuple ingrat et envieux ? Que dirions-nous encore du vaillant Jules César ? Combien de choses grandes et remarquables fit-il pour la Commune et le peuple de Rome, en Italie puis en France, en Angleterre et en Allemagne, qu'il soumit au peuple de Rome avec tant de difficultés, puis qui en raison de l'envie des recteurs et du sénat du peuple fut rejeté par les citoyens puis, une fois devenu empereur, fut tué par les recteurs du sénat et par ses proches, dont il avait été le bienfaiteur ? En vérité, ces exemples anciens et récents donnent matière à déconseiller à tout citoyen vertueux de ne jamais intervenir au bénéfice de la république et des peuples. Et c'est une très mauvaise chose aux yeux de Dieu et pour le monde que les vices de l'envie et de l'orgueilleuse ingratitude abattent les nobles vertus de la magnanimité et de la libéralité reconnaissante, sources de bienfaits. Mais les fréquentes punitions des peuples et des royaumes pour leurs fautes et leurs erreurs ne sont pas sans juste jugement de Dieu : nous estimons que Dieu ne punit pas la faute aussitôt celle-ci commise, mais quand sa puissance le consent. Si nous nous sommes étendu sur la matière avec excès, c'est que l'excès du vice démesuré de l'ingratitude dont témoignent les agissements de nos dirigeants arrogants le justifiait »⁶⁹⁰.

⁶⁹⁰ *Nuova cronica*, XIII 44 : « Di questo torto fatto pe' reggenti del popolo a' sopradetti gentili uomini, collo 'nzigamento degli altri grandi per invidia. avemo fatta menzione per dare asempro a quelli che verranno come

Parallèlement à un usage édifiant ou délectant, l'exemple villanien constitue donc un outil rhétorique, qui n'est pas simplement destiné à « transmettre » une leçon au public, mais à le convaincre en emportant son adhésion. Une des différences fondamentales qui distinguent l'*exemplum* rhétorique de l'*exemplum* homilétique est que ce dernier profère une vérité transcendante, exposée à une assemblée de fidèles qui ne la contestent pas, tandis que le premier doit au contraire convaincre son destinataire de la validité de *sa* vérité, face à des vérités concurrentes⁶⁹¹. L'exemple fonctionne alors comme un élément de preuve, au sens quasi judiciaire du terme, et prend place dans un discours qui n'est plus simplement édifiant, mais proprement politique. La dimension didactique du récit historique contribue à faire de la *Nuova cronica* une sorte de *speculum*, à l'adresse essentiellement des citoyens de la Commune comme de ses alliés. À l'inverse des traités qui développent un modèle théorique à partir d'exemples historiques, Villani déduit ses principes théoriques à partir de l'histoire. Dans cette optique, la chronique regorge d'exemples à partir desquels l'auteur esquisse un discours didactique, une version narrative des « effets du bon et du mauvais gouvernements ».

riescono i servigi fatti allo 'ngrato popolo di Firenze; e nonn-è avvenuto pure a' detti, ma se ricogliamo le ricordanze antiche pure di questa nostra cronica, intra gli altri notabili uomini che feciono per lo popolo, si fu mesere Farinata delli Uberti, che guarenti Firenze che non fosse disfatta; e mesere Gianni Soldanieri, che ffu capo alla difensione del popolo contra al conte Guido Novello e gli altri Ghibellini; e di Giano della Bella, che ffu cominciatore e facitore del secondo e presente popolo; e meser Vieri di Cerchi, e Dante Allighieri, e altri cari cittadini e guelfi, caporali e sostenitori di quello popolo. I meriti e guiderdoni ricevuti i detti e' loro discendenti dal popolo, assai sono manifesti, pieni di grandissimo vizio d'ingratitude, e co grande offensione a' loro e a' loro discendenti, sì d'esili e disfazione de' beni loro, e d'altri danni fatti per lo 'ngrato popolo e maligno, che discese di Romani e di Fiesolani ab anticho, ancora, se leggiamo l'antiche storie di nostri padri romani, non vogliamo tralignare. Intra ll'altre notevoli ingrattitudini fatte per lo detto popolo, assai sono manifeste: che merito ricevette il buono Camillo che difese Roma e diliberò da' Gallici? Certo fu senza colpa cacciato inn-esilio e sbandito. Che diremo del buono Iscipio Africano che diliberò la città di Roma e 'l suo imperio d'Anibale, e vinse e sottomise Cartagine e tutta la provincia d'Africa al Comune di Roma, e per simile modo dallo 'ngrato popolo fu mandato inn-esilio per la invidia e a torto? Che diremo ancora del valente Giulio Cesare? Quanti notabili e grandi cose fece per lo Comune e popolo di Roma inn-Italia e poi in Francia, inn-Inghilterra, Alamagna, e sottomisele con tanto affanno al popolo di Roma, e per invidia de' rettori e senato del popolo fu rifiutato a cittadino, e poi, lui imperadore, da' rettori del senato e suoi propinqui, e' lloro benefattore, fu morto? Certo questi antichi asempli e moderni danno materia che mai nullo virtuoso cittadino s'intrametta in beneficio della republica e di popoli; ch'è grande male apo Dio e al mondo che' vizii della 'nvidia e della superbia ingratitude abatta le nobili virtù della magnanimità e della grata liberalità, fontana di benefici. Ma non senza giusto giudizio d'Iddio sono le pulizioni de' popoli e de' regni soventi per li detti falli e difetti: pognamo che Iddio non punisca di presente fatto il fallo, ma quando il dispone la sua potenza. Se nella materia avessimo detto di soperchio, il soperchio del disordinato vizio della ingratitude ce ne scusi, per l'opere delli straboccati nostri rettori. »

⁶⁹¹ Sur la dimension rhétorique de l'*exemplum*, cf. Jean-Yves Tilliette, « L'*exemplum* rhétorique », art. cit., p.43-65.

2. Instruire le citoyen : la « philosophie morale » comme ensemble de principes du bon gouvernement

Citoyen engagé dans les affaires publiques de sa Commune, Villani suit d'un œil attentif la vie publique de la cité. Face au bouleversement des équilibres politiques et sociaux en œuvre dans les années 1330-1340, face autrement dit à ce qu'il interprète comme une crise du modèle communal face à l'essor de la tyrannie seigneuriale, il engage, dans la dernière partie de sa chronique, une longue réflexion sur les causes de l'affaiblissement des structures politiques, économiques et sociales.

Parmi les causes profondes du délabrement contemporain du « *buono et tranquillo stato* » de Florence, et conformément à un *topos* de la littérature historiographique, il évoque la multiplication des « factions » (*sette*) qui, selon lui, minent la concorde et conduisent à la « guerre civile » (*battaglia cittadina*). Et face à ces discordes incessantes, il défend de façon tout aussi attendue le tandem « paix / concorde ». Deux notions qui, sous la forme d'une expression topique (*pace e concordia*), sont ainsi présentées comme une condition *sine qua non* d'un « bon état de la Commune » entendu non seulement comme absence de conflits (ce à quoi renvoie généralement l'expression « *tranquillo stato* »), mais aussi au sens économique de « prospérité »⁶⁹².

Toutefois, parmi les causes de la discorde publique et de l'affaiblissement politique et moral de la cité, Villani identifie également un autre mouvement, lié précisément à la prospérité matérielle. Selon une conception d'origine augustinienne, qui associe la paix à la « tranquillité de l'ordre »⁶⁹³ et donc à la stabilité institutionnelle, toute nouveauté bousculant l'ordre des choses est perçue par l'auteur comme une menace. Dans le vocabulaire du chroniqueur, cette maxime est traduite par la condamnation systématique de la « nouveauté » (*novità*) ou de la « mutation » (*mutazione*), deux

⁶⁹² Ainsi, face aux discordes civiles qui empoisonnent la commune, Villani renvoie à une époque idéale où non seulement la paix permettait à la cité de prospérer commercialement, mais où les citoyens participaient ensemble aux célébrations civiques. Se référant à la période précédant l'éclatement des luttes entre Noirs et Blancs, en 1301, il insiste sur le « meilleur état et le plus grand bonheur que la cité de Florence n'avait connu depuis qu'elle avait été réédifiée [par Charlemagne], voire avant encore », et sur le fait que les citoyens « vivaient alors dans les délices, la volupté et la tranquillité, donnant sans cesse des banquets, et chaque année, aux calendes de mai, organisaient dans presque toute la cité les brigades et les compagnies d'hommes et de femmes, des jeux et des danses ». Cf. *Nuova cronica*, IX 39 : « Nel detto tempo essendo la nostra città di Firenze nel maggiore stato e più felice che mai fosse stata dapoï ch'ella fu redificata, o prima, sì di grandezza e potenza, e sì di numero di genti, che più di XXX^M cittadini avea nella cittade, e più di LXX^M distrittuali d'arme avea in contado, e di nobiltà di buona cavalleria e di franco popolo e di ricchezze grandi, signoreggiando quasi tutta Toscana; il peccato della ingratitudine, col susidio del nimico dell'umana generazione, de la detta grassezza fece partorire superba corruzione, per la quale furono finite le feste e l'alegrezze de' Fiorentini, che infino a que' tempi stavano in molte delizie, e morbidezze, e tranquillo, e sempre in conviti, e ogn'anno quasi per tutta la città per lo calen di maggio si faceano le brigate e le compagnie d'uomini e di donne, di sollazzi e balli. Avenne che per le 'nvidie si cominciarono tra' cittadini le sette. »

⁶⁹³ Cf. Augustin, *De civitate Dei*, 19 : *pax est tranquillitas ordinis*.

termes renvoyant autant aux initiatives politiques qu'aux soubresauts séditionnels destinés à modifier l'ordre institutionnel⁶⁹⁴. La paix et la prospérité sont donc tributaires de la stabilité des institutions. C'est du reste ce qui revient, à plusieurs reprises dans la *Nuova cronica*, à travers une citation du *Purgatoire* de Dante sur l'inconstance des Florentins.

« Et note qu'en si peu de temps, notre cité connut tant de nouveautés et de révolutions, comme nous en avons fait et en ferons mention dans les deux prochains chapitres.[...] Et notre poète Dante Alighieri, s'exclamant dans sa *Comédie*, chapitre six du *Purgatoire*, contre le vice de l'inconstance des Florentins, dit entre autre : "Athènes et Lacédémone, qui firent / Les lois antiques et furent aussi civilisées, / Du bien vivre donnent un piètre exemple / Comparées à toi, qui prends des ordonnances / Si subtiles, qu'à la mi-novembre / Ne parviennent pas celles que tu files en octobre". »⁶⁹⁵

À son tour, la notion morale de « bien commun » se rattache également dans la *Nuova cronica* à une réflexion politique sur les modalités institutionnelles du bon gouvernement. Car le « bien commun » n'apparaît pas, aux yeux de Villani, comme la somme des « intérêts singuliers » des citoyens (*singularità*), deux termes qu'il oppose clairement⁶⁹⁶, mais plutôt comme le bien de la collectivité entendue comme acteur public. Autrement dit, dans la *Nuova cronica*, le « bien commun » (*bene comune*) devient vite synonyme de « bien de la Commune » (*bene di Comune*) – deux expressions parfaitement interchangeables dans le texte⁶⁹⁷ – et renvoie ainsi à une entité supérieure qu'il s'agit précisément de préserver des forces centrifuges traversant la cité. Ainsi la notion de bien commun en vient-elle, dans les derniers livres de la chronique, à s'incarner dans un objet institutionnel, la « république » (*repubblica*), défini non plus comme objet collectif

⁶⁹⁴ Appliquée à la cité, cette maxime définit donc le bon ordre et l'état de tranquillité comme « absence de mouvement », permettant aux arts de prospérer et aux citoyens d'accéder au bien-être matériel. Mais c'est aussi ce même état de tranquillité qui, poussé à l'extrême, semble conduire à la corruption. Le chroniqueur annonce ainsi, de façon paradoxale en apparence seulement, que « la tranquillité excessive... génère naturellement orgueil et nouveauté » (*Nuova cronica*, IX 1). Il s'agit en fait ici de la résurgence de deux autres schémas interprétatifs de l'histoire particulièrement usités dans la *Nuova cronica* : à savoir d'une part celui, répondant à une clef d'interprétation moraliste, de la condamnation de l'excès accompagnant l'éloge de la tempérance ; et d'autre part le motif plus fataliste de la roue de la fortune, qui fait suivre à chaque période de félicité, une phase de déclin irrémédiable.

⁶⁹⁵ *Nuova cronica*, XIII 19 : « E nota che in così piccolo tempo la città nostra ebbe tante novità e varie rivoluzioni, come avemo fatto menzione, e faremo nel seguente e terzo capitolo. [...] E 'l nostro poeta Dante Allighieri scramando contra al vizio della incostanza de' Fiorentini nella sua *Commedia*, capitolo VI *Purgatorio*, disse intra l'altre parole: "Attena e 'Lacedemonia, che fenno / L'antiche leggi e furon sì civili, / Feciono al viver bene un piccol cenno / Verso di te, che ffai tanto sottili / Provedimenti, ch'a mezzo novembre / Non giugne quel che 'ttu d'ottobre fili." » (la citation, tirée de Dante, *Purgatorio*, 6, 139-144, revient au chapitre XIII 118).

⁶⁹⁶ Cf. par exemple *Nuova cronica*, XII 130 : « però che nulla fe' o carità era rimasa ne' cittadini, e spezialmente ne' reggenti, a conservare la repubblica; ma ciascuno alla sua singularità o di suoi amici per diversi studi o modi. » ; voir également le chapitre XIII 58 : « E dal papa e cardinali i detti ambasciatori furono bene ricevuti e onorati alla loro venuta dal papa, con tutto che tra'lloro male fossero d'accordo, e i più di loro intesono a'lloro singularità, che a bene di Comune, onde ne tornarono con poco onore e beneficio fatto per lo Comune ».

⁶⁹⁷ Cf. *Nuova cronica*, XII 130 : « E però cominciò ad andare al dichino il nostro Comune al modo di Romani, quando intesono alle loro singularità e llasciarono il bene comune. » et XIII 58 : « E dal papa e cardinali i detti ambasciatori furono bene ricevuti e onorati alla loro venuta dal papa, con tutto che tra'lloro male fossero d'accordo, e i più di loro intesono a'lloro singularità, che a bene di Comune ».

(correspondant aux *res publicae* latins) mais comme sujet public (soit *la res publica*)⁶⁹⁸. On voit ainsi que la définition du « bon gouvernement de la Commune » (*buono reggimento di Comune*), c'est-à-dire du bon exercice du pouvoir, s'identifie aux yeux de Villani à un ordre institutionnel particulier défini comme le « bon gouvernement commun » (*buon reggimento comune*), ou plutôt « de la Commune » (*a comune*). La réflexion morale s'accompagne ainsi, dans les dernières parties de la chronique, d'une réflexion sur les formes du bon gouvernement.

2.1. Des formes du bon gouvernement communal dans les années 1340

La défense du bien commun, identifiée à la notion de « gouvernement communal » (*a comune*), passe donc nécessairement aux yeux de Villani par un modèle de gouvernement basé sur une large répartition du pouvoir entre les composantes du corps civique. Pour Villani, le bon gouvernement est avant tout un gouvernement qui ne s'appuie pas sur une seule partie de la communauté citoyenne, mais s'attache au contraire à s'assurer la base la plus large et à garantir la participation aux offices sinon de tous, tout au moins du plus grand nombre.

À ce titre, le chroniqueur montre un profond embarras face à l'ensemble des expériences de « gouvernements partisans » (*reggimento di parte*), qu'il définit comme tels dès lors que le pouvoir est confisqué par une faction (*parte* ou *setta*) et que sont mises en œuvres des mesures d'exclusion politique à l'encontre des vaincus. *A contrario*, il témoigne d'un enthousiasme certain à l'égard des initiatives vouées à pacifier et « restaurer le gouvernement communal » (*recare a comune*). Ainsi la forme de gouvernement élargi choisie en 1328, au lendemain de la mort du duc de Calabre (et de la fin de cette – courte et peu convaincante – expérience de gouvernement personnel initiée en 1326), lui paraît-elle le meilleur moyen de lutter contre les discordes qui menacent la cité, et d'assurer ainsi paix et tranquillité⁶⁹⁹. Et peu importe que le nouveau mode de scrutin qui fut introduit alors ne prévoie la participation que des « citoyens populaires guelfes dignes d'accéder à l'office », à l'exclusion de tous les autres, Grands et *minuti*.⁷⁰⁰ Le modèle du bon gouvernement

⁶⁹⁸ Sur l'importance de la transformation des biens collectifs en biens communaux dans la formation des institutions communales, cf. Riccardo Rao, *Comunia. Le risorse collettive nel Piemonte comunale*, Milan, 2008. Voir également E. Igor Mineo, « Cose in comune e bene comune. L'ideologia della comunità in Italia nel tardo medioevo », dans Andrea Gamberini, Jean-Philippe Genet, Andrea Zorzi (dir.) *The Languages of Political Society*, op. cit., p.39-68.

⁶⁹⁹ *Nuova cronica*, XI 109 : « Dapoi che' Fiorentini ebbono novelle de la morte del duca, ebbono più consigli e ragionamenti e avisi, come dovessono riformare la città di reggimento e signoria per modo comune, acciò che si levassono le sette tra' cittadini. [...] Avemo così stesamente fatta memoria di questa riformazione, perché fu con bello ordine e comune; e seguine assai tranquillo e pacifico stato al nostro Comune uno tempo, perché sia esemplo a coloro che sono a venire. »

⁷⁰⁰ Comme l'a souligné Alessandro Barbero (« Storia e politica fiorentina nella cronaca di Giovanni Villani », dans

esquissé par Villani semble ainsi correspondre à une image fortement idéalisée, incarnée évidemment par le système communal florentin mais dont il est finalement difficile de savoir exactement à quel(s) moment(s) de son histoire il le rattache. Les différentes expériences de gouvernement sont en effet analysées par l'auteur en fonction, non seulement de leur adéquation à un modèle institutionnel théorique, mais également des circonstances politiques du moment : autrement dit, il demeure très difficile pour l'auteur de se détacher du contexte pour formuler un modèle théorique du bon gouvernement.

Mais au-delà des contradictions du chroniqueur, qui semble parfois peiner à accorder théorie et réalité, son discours s'accompagne d'une attention sincère à la représentation de toutes les parties du corps civique, quitte à prendre ses distances avec l'idéologie dominante au sein du *Popolo*, basée entre autres sur l'exclusion des Grands. Or c'est précisément la question de l'ouverture des offices aux Grands qui se pose avec une acuité nouvelle au lendemain de l'expulsion du duc d'Athènes, en juillet 1343, quand le gouvernement provisoire décide de réformer les institutions de la Seigneurie populaire⁷⁰¹.

Chiara Frugoni (dir.), *Il Villani illustrato*, op. cit., p.19-22), l'insistance du chroniqueur sur le nécessaire élargissement de la représentation politique à l'ensemble de la communauté citadine ne saurait cacher en réalité une tendance évidente à la partialité, et ne doit donc pas être pris au pied de la lettre. Ainsi en est-il à propos des soubresauts qui marquèrent l'année 1316 : alors que la cité était sous la domination angevine, deux factions s'opposaient, l'une soutenant le pouvoir angevin, l'autre s'y opposant. Des deux, ce fut la seconde qui finit par l'emporter temporairement, imposant ainsi sa domination sur le priorat. Or, Villani insiste sur le fait que la première faction, favorable au roi Robert, bénéficiait d'un consensus bien plus large au sein des « guelfes, grands et populaires [...] et de presque tous les marchands et les artisans » (*Nuova cronica*, X 76) – autrement dit ceux-là même sur qui reposait le système politique de la Seigneurie populaire. Difficile alors de comprendre comment une faction aurait ainsi pu s'imposer sur la base de positions anti-angevines tout en étant en position de minorité : sans doute le chroniqueur exagère-t-il le consensus dont profitait la partie adverse, celle que par ailleurs il soutient. De même à propos du renversement de la faction au pouvoir quelques mois plus tard et de l'instauration d'un nouveau gouvernement pro-angevin : si, tels que racontés, les faits ne laissent aucun doute sur le caractère forcé de la transition, puisque le roi impose le départ du Bargello mis en place par les prieurs et appelle l'organisation d'un scrutin anticipé (évidemment remporté haut la main par ses partisans), le chroniqueur insiste sur le caractère prétendument pacifique et apparence « propre » de ce coup d'Etat qui ne dit pas son nom, puisque selon lui la transition se serait faite « sans nul trouble ni exclusion de qui que ce fût » (*Nuova cronica*, X 79 : « E come quegli signori furono co la donna a Napoli, e fatto asapere al re lo stato di Firenze e la signoria del bargello, incontanente mandò il re a Firenze che la detta signoria s'abbattesse, e 'l bargello più non fosse; e così fu fatto. E partissi il bargello di Firenze del mese d'ottobre MCCCXVI, però che la parte del re col podere del conte da Battifolle vicario avea già sì presa forza, che non che di disfare l'oficio del bargello, ma la seguente lezione de' XIII priori furono quasi tutti de la parte ch'amavano la signoria del re; e così al tutto il conte da Battifolle con quella parte rimasono signori, e si mutò stato in Firenze senza nulla altra turbazione o cacciamento di genti. »).

⁷⁰¹ *Nuova cronica*, XIII 18.

2.1.1. Entre admission et exclusion : la question du gouvernement élargi lors de la reformation de la Seigneurie populaire (1343)

Au lendemain du soulèvement général qui avait vu l'ensemble de la communauté citoyenne conclure une union objective contre le gouvernement du duc d'Athènes, se pose vite la question de la forme que devra prendre le nouveau régime. D'une part, les Grands, jadis exclus des charges communales par les Ordonnances de justice (1295), estiment avoir payé le plus lourd tribut au rachat de la liberté communale, et réclament à ce titre de pouvoir à nouveau prendre part aux offices, et notamment accéder au Prieurat. Ils sont appuyés en cela par une partie du *popolo grasso*, ceux qui jadis détenaient le pouvoir et, comme le souligne Villani, avaient nombre d'intérêts communs avec les grands, « auxquels les unissaient de nombreux liens de parenté ». Mais, sans s'opposer frontalement à un retour des Grands au pouvoir, le reste des classes moyennes ainsi que le *popolo minuto*, qui leur sont moins liés, rechignent à laisser les magnats prendre ainsi part au collège suprême. Certes, le contexte de concorde générale, fortement idéalisée dans les discours, les pousse à accepter une ouverture des institutions et, nous dit Villani, à « leur donner une part de chacun des offices ». Mais, sous prétexte de protéger le Peuple, ils refusent en même temps d'inclure aux charges ainsi mises en commun les principales magistratures exécutives, ainsi que les offices de maintien de l'ordre – autrement dit celles des Prieurs, du Gonfalonier de justice, des Douze conseillers et des Gonfaloniers des compagnies du Peuple.

2.1.1.1. Vers une redéfinition des rapports de force sociaux au sein des offices communaux

Dans un premier temps, à la fin du mois de juillet 1343, c'est donc la solution unitaire, celle d'une participation égale et élargie, qui, sous la pression du gouvernement temporaire dominé par les Grands, semble l'emporter au nom de la préservation de l'état « d'unité au sein de la Commune ». Les offices sont ainsi partagés, sans toutefois assurer une égalité parfaite, puisque les populaires se voient garantir la domination sur le Prieurat avec les deux tiers des sièges. Mais ce gouvernement de concorde ne survit pas plus de quelques semaines avant que le peuple ne se soulève de nouveau, et chasse *manu militari* les Grands du Palais des prieurs.

À chercher les raisons de cet échec, Villani identifie deux causes. D'une part, la propension des Grands à la violence aurait, selon lui, constitué une menace pour la stabilité de la Commune : à ce titre, leur exclusion apparaît à ses yeux comme une mesure de précaution. Si l'on retrouve ici un

topos de la polémique anti-magnats, qui identifie la présomption naturelle des Grands comme la source de toutes les discordes civiles, la charge est toutefois atténuée par le fait que l'auteur circonscrit l'accusation aux seuls « mauvais grands » (*malvagi grandi*), s'attachant à rappeler au contraire le comportement loyal de quelques-uns d'entre eux, qui surent prendre la défense de la Commune et du Peuple contre leurs consorts. D'autre part, la responsabilité des mauvais Grands dans cet échec aurait été partagée par certains populaires, qui étaient désireux de s'assurer un contrôle total sur la Commune. Et s'il reconnaît que le résultat de cette éviction fut positif sur le moment, car elle permit de calmer le peuple, Villani met toutefois cette décision sur le compte, non pas de la recherche de stabilité des institutions, mais plutôt de « l'envie de certains populaires qui n'acceptaient guère volontiers la compagnie des plus grands aux offices, et souhaitaient avoir davantage de pouvoir pour faire usage de la Commune à leur guise »⁷⁰². Difficile donc pour l'auteur d'apporter son soutien à pareille initiative, qui rompt le gouvernement élargi.

Dans les journées de révolte qui suivent et voient la victoire armée des populaires, Villani se garde bien de tout jugement emporté contre les Grands. S'il reconnaît le bien-fondé de l'expulsion des fauteurs de troubles et des révoltés (à l'instar des Bardi, orgueilleux et arrogants), il approuve en revanche le fait que d'autres, jugés innocents, aient été épargnés (comme les Visdomini, déclarés irresponsables de la faute de leur consort). Et, au final, il se montre même soulagé que « face à une telle furie du Peuple et à tant d'assauts et de batailles menées durant cette journée, [...] aucun homme de renom ne mourut à Florence »⁷⁰³.

Ce qui ressort de ces lignes, c'est que le schéma idéologique développé par la Commune populaire depuis la fin du XIII^e siècle et la mise en place d'un système d'exclusion institutionnelle des grandes familles par les Ordonnances de justice de 1293, ne reçoit plus l'adhésion aveugle de l'auteur, voire à travers lui d'une partie plus large de la bonne société florentine. Or, c'est bien à ce système que la Commune se réfère en octobre 1343, lorsque la nouvelle Seigneurie populaire décide précisément de réintroduire les Ordonnances de justice, qui avaient été supprimées par le duc d'Athènes et que le gouvernement provisoire de juillet 1343 avaient d'abord choisi de ne pas restaurer⁷⁰⁴. L'empressement des nouveaux dirigeants à faire voter cette mesure, cinq jours à peine après le scrutin qui les a vu sortir vainqueurs, montre bien son caractère éminemment symbolique⁷⁰⁵. Et, face à cette décision, Villani approuve les appels à la tempérance et justifie les

⁷⁰² *Nuova cronica*, XIII 19.

⁷⁰³ *Nuova cronica*, XIII 21.

⁷⁰⁴ *Nuova cronica*, XIII 23.

⁷⁰⁵ Cf. *Ordonnances de justice*, rubrique 136, éd. Ildefonso da S. Luigi, dans *Delizie degli eruditi toscani*, t.XIII, op. cit., p.289.

modifications réclamées par les Grands et visant à tempérer lesdites ordonnances au nom de la « pacification de la Commune et du Peuple » : d'une part, la limitation du principe de co-responsabilité des Grands, qui étendait jadis la responsabilité pénale à toute la famille du coupable ; et d'autre part, l'admission au sein du *Popolo* d'un certain nombre de familles nobles de la ville et du contado, ceux en tout cas « qui voulaient bien vivre ». Or, si la couverture idéologique antinobiliaire demeure, puisque selon Villani cette dernière mesure vise officiellement à « renforcer le Peuple et affaiblir et diviser la puissance des grands », le chroniqueur regrette que la logique n'ait pas été conduite jusqu'au bout : d'abord, que la mesure de réintégration n'ait pas été étendue à toutes les familles nobles qui l'auraient mérité (visiblement l'auteur avait en tête une liste plus longue) ; et que d'autre part, aucune mesure d'exclusion n'ait été prévue contre « plusieurs lignées et maisons des populaires [qui] auraient davantage mérité d'être classées parmi les grands, en raison de leurs mauvaises actions et de leurs tyrannies, que la majeure partie de celles des grands qui le demeurèrent ».

La position défendue par l'auteur à l'occasion de la crise ouverte en 1343 semble donc être celle d'une adaptation des institutions à la réorganisation des équilibres sociaux au sein de la Commune, marqués notamment par l'affaiblissement des parentés nobiliaires et des anciennes solidarités, et le transfert de loyauté du privé vers le public⁷⁰⁶. Selon lui, ces transformations doivent inévitablement conduire à l'admission d'une partie des classes nobiliaires à l'exercice du pouvoir, et donc à une répartition plus large des offices exécutifs. Telle position ne répond nullement cependant à un quelconque idéal démocratique et égalitaire, mais essentiellement à la volonté de préserver la Seigneurie du risque de voir les classes sociales inférieures, celles des *minuti* et des petits artisans, s'imposer au sein des institutions avec l'appui des Grands. Dans ce ballet à trois, entre *grandi*, *popolo grasso* et *popolo minuto*, la menace est en effet permanente d'une alliance de circonstance entre noblesse et petit peuple, qui selon Villani ne pourrait se faire que contre les intérêts des classes supérieures du *Popolo*, seules véritables garantes de l'ordre communal et républicain⁷⁰⁷. Dans un premier temps, ce danger semble écarté : en l'espace de

⁷⁰⁶ Cf. Marvin Becker, « Florentine Popular Government (1343-1348) », dans *Proceedings of the American Philosophical Society*, 106, 1962, p.376-377. L'auteur relève que ce processus d'affaiblissement des parentés à l'œuvre à Florence s'insère dans un cadre plus large touchant toute la noblesse européenne, marqué par la tendance à restreindre le droit de *vendetta* et à introduire une justice d'État dans des questions concernant auparavant des clans. À Florence du reste, l'essor de l'économie urbaine joue également un rôle majeur, en réduisant l'homogénéité sociale des clans et familles, et en affaiblissant du coup les solidarités : les membres de certaines familles, comme les Medici, les Strozzi ou les Bardi, couvrent en effet tout le spectre des statuts sociaux. Or les luttes politiques se font l'expression de ces différences, en érodant encore plus les cohésions familiales. Un des signes de cet affaiblissement des parentés est précisément la multiplication des pétitions de *magnati* désireux de notifier le détachement de leur ancienne *consorteria* afin de vivre en paix, allant parfois jusqu'à renoncer à leur nom et à leur blason.

⁷⁰⁷ C'est en tout cas la lecture que Villani proposait déjà des événements de 1342, qui avaient vu la Seigneurie passer

quelques jours, la défaite des premiers (23 septembre) est rapidement suivi de l'écrasement des seconds (25 septembre), puis de la promulgation d'une nouvelle législation antimagnats (25 octobre) qui, si elle entérine de nouveau l'exclusion d'une partie du corps, prévoit toutefois les moyens de sa réintégration (par l'admission de certains nobles au sein du Peuple). Surtout, la concorde semble préservée par la mise en place d'un nouveau mode de scrutin que Villani qualifie de « *più comune* », c'est-à-dire garantissant une participation élargie aux offices (20 octobre). Le nouveau système aurait en effet dû prévoir une répartition fixe des magistratures exécutives entre les diverses composantes du *Popolo*, soit deux sièges pour les *grassi* (auxquels se joindraient bientôt les grands nouvellement admis, une fois passée la période probatoire de cinq ans), trois sièges pour les *mediani* et trois sièges pour les *minuti*. Mais, dès le premier scrutin, ce sont les membres des Arts mineurs qui s'imposent au sein du collège des Prieurs, donnant à la nouvelle Seigneurie un caractère davantage prolétaire⁷⁰⁸ – au grand dam du chroniqueur.

aux mains du duc d'Athènes. Niant la légalité de l'*iter* décisionnel qui avait porté le duc au pouvoir et ignorant la continuité institutionnelle du nouveau régime, il avait alors identifié dans l'alliance des grands et des *minuti* contre les *grassi* les conditions permettant ce qu'il interprétait comme un coup d'État (voir à ce propos Amedeo De Vincentiis, « L'ultima signoria », art. cit., p.81-120). Au-delà de l'arbitraire et de la violence de sa politique, la faute principale du duc d'Athènes aurait été, selon Villani, de briser le consensus au sein de la République en faisant mine de soutenir chacune de ses parties contre les autres : voir par exemple *Nuova cronica*, XIII 3 : « Il detto duca per sudducimento e conforto quasi di tutti grandi di Firenze, e spezialmente principali quelli della possente casa de' Bardi, e Frescobaldi, Rossi, e Cavalcanti, Bondelmonti, e Cavicciuli, e Donati, e Gianfigliuzzi, e Tornaquinci, per rompere gli ordini della giustizia ch'erano sopra i grandi, e così promise loro il duca; e di popolo: Peruzzi, Acciaiuoli, Baroncelli, Antellesi e loro seguaci, per cagione del male stato delle loro compagnie, perché il duca gli sostenea inn-istato, non lasciandoli rompere, né strignere a' loro creditori; e gli artefici minuti, a' cui spiacea il reggimento stato de' XX e di popolari grassi. » Et ce serait précisément parce qu'il n'aurait pas su préserver le consensus que son gouvernement aurait finalement été renversé : ainsi la révolte de juillet 1343 est-elle interprétée par Villani comme un retour salvateur à l'unité communale. (cf. XIII 16 : « Prima che' grandi che' ll'aveano fatto signore, e aspettavano da' llui stato e grandezza, come avea loro promesso, si trovato ingannati e traditi, ed eziandio que' grandi ch'elli avea rimessi in Firenze, non pareo loro essere ben trattati; e i grandi e possenti popolani che prima avieno retta la terra, ch'al tutto gli avea annullati e tolto loro ogni stato, onde il nimicavano a morte. A' mediani e artefici dispiacea la sua signoria per lo non guadagnare, e per lo male stato della città, e per le 'ncomportabili gravezze si d'estimo, si di prestanze, e d'intollerabili gabelle »). Or c'est précisément le même risque d'une union des forces nobiliaires et prolétaires qui se profile de nouveau en septembre 1343 lorsque, menacés d'exclusion, les grands apportent leur soutien aux voix du petit peuple dans une tentative de soulèvement contre la politique fiscale de la Seigneurie populaire dominée par les *grassi* (XIII 20 : « In questo bolloro di città si levò uno folle e matto cavaliere popolano, messere Andrea delli Strozzi, contro a volere de' suoi consorti, montò a cavallo coverto armato, ragunando rubaldi e scardassieri e simile gente volonterosi di rubare, in grande numero di parecchie migliaia, promettendo loro di farli tutti ricchi, e dare loro dovizia di grano, e farli signori, menandogli dietro per la terra, il martedì apresso, di XXIII di settembre, gridando: "Viva il popolo minuto, e muoiano le gabelle e 'l popolo grasso!" [...] Di questa commovizione del popolo minuto i grandi, ch'avieno mal volere contro al popolo, furono molti allegri, credendo si dovidessono insieme il popolo; e presono speranza d'acostarsi insieme col popolo minuto, gridando a' loro ridotti e serragli in simile voce: "Viva il popolo minuto, e muoia il popolo grasso e 'lle gabelle!" »).

⁷⁰⁸ En octobre 1343, un *divieto* est instauré afin de limiter le poids politique des grands, et interdiction est faite aux membres d'une même famille de tenir des offices en même temps, tandis qu'un intervalle est imposé entre deux élections et que certains postes sont interdits aux nobles. Ce type de mesures vise clairement à réduire l'influence politique des magnats : plus large est le clan, moins grande est son importance politique. Et de fait nombre de familles sont effectivement exclues des offices, d'où un essor des *minuti* et des *mezani*, qui parviennent à tous les niveaux du pouvoir (à l'exclusion de la direction de la *Parte guelfa* et du tribunal de la *Mercanzia*). Cf. Marvin B. Becker, « Florentine Popular Government », art. cit., p.360-382.

2.1.1.2. *Villani face à l'essor des novi cives*

Si c'est toujours à travers le prisme de l'idéal républicain de « bien commun » que Villani apprécie la politique mise en œuvre par la nouvelle Seigneurie populaire, le discours républicain se mêle également dans ces dernières pages d'une violente charge anti-prolétaires et anti-immigrés, dirigée contre « les artisans, [travailleurs] manuels et idiots [...] venus du contado ou de l'étranger »⁷⁰⁹. Ce mépris contre les hommes nouveaux est du reste étonnant si l'on a présent à l'esprit l'origine géographique et sociale du chroniqueur. Alessandro Barbero⁷¹⁰ rappelle à juste titre que, malgré l'image que l'histoire a retenue d'une véritable dynastie de chroniqueurs, les Villani ne constituaient en rien une famille qui comptait. Nés sans *cognomen*, les frères Villani n'étaient « que » les fils d'un certain Villano di Stoldo, homme d'affaires moyennement aisé, mais lui-même probablement fils de contadin originaire de Montereggi, près de Fiesole⁷¹¹. À quelques décennies de distance, notre homme se considère toutefois suffisamment installé pour se permettre pareille charge contre ces hommes de peu de valeur « venus du contado ou de l'étranger » – signe, comme le souligne Barbero, que la forte mobilité sociale qui caractérise les cités italiennes s'accompagne d'un ajustement constant des valeurs et des préjugés sociaux.

Les années 1340 sont en effet un moment de grande mobilité sociale, sur fond de tensions sociales, dont la répartition des offices et magistratures n'est qu'un aspect. Malgré la crise qui frappe l'ensemble des milieux commerciaux, les artisans immatriculés auprès de l'*Arte della Lana* ou de l'*Arte di Por Santa Maria* (production de soieries), davantage tournés vers les économies domestiques, souffrent moins que les marchands rattachés à l'*Arte del Cambio* et l'*Arte di Calimala*, qui pour leur part sont davantage tournés vers les marchés internationaux. Au moment de la reconstitution du gouvernement populaire, le déclin économique des grands marchands s'accompagne donc de leur déclin politique. Avec comme conséquence une baisse de leur représentation au sein des institutions, au profit des artisans de la laine, parmi lesquels on trouve de nombreux *novi cives*⁷¹². La politique menée par la Seigneurie populaire à partir de 1343 est dans

⁷⁰⁹ *Nuova cronica*, XIII 43 (cf. note 2).

⁷¹⁰ Alessandro Barbero, « Storia e politica fiorentina », art. cit., p.22.

⁷¹¹ Le chroniqueur possédait encore d'ailleurs quelques biens dans cette région. Dans son testament, Villano lègue une partie de ses biens à l'hôpital de Mazzaferro di Ranieri situé sur la route de Borgo San Lorenzo en Mugello, passant justement à Fiesole. En outre, l'accord passé entre ses fils en 1322 fait mention d'un bien à Montereggi, tandis qu'une partie des biens que possède Villani sont situés dans les environs de Fiesole. Enfin, les activités tant de notaire que de clerc de ser Bernardo, fils de Giovanni Villani, sont souvent concentrées dans les environs de Montereggi. Cf. Francesco Paolo Luiso, « Indagini biografiche su Giovanni Villani », art. cit., p.34-35 ; Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit., p.219 ; Pietro Massai « Elogio di Giovanni Villani », p.XXX.

⁷¹² Cf. Marvin B. Becker, « Florentine Popular Government », art. cit., p.366-368. L'auteur montre comment la part des artisans inscrits à l'*Arte della Lana* avait considérablement augmenté au sein de la *Signoria* en 1343, puisqu'ils en occupent alors près d'un tiers des sièges, contre à peine un quart en 1328 ; même essor politique pour les artisans

l'ensemble plutôt favorable à ces derniers, dont le déclin économique n'a pas atteint le poids politique. Le régime se montre ainsi désireux d'assurer leur rétablissement, en restaurant par exemple la juridiction des tribunaux des Arts sur les ouvriers journaliers qui avait été supprimée sous le duc d'Athènes, ou encore en introduisant un train de réformes monétaires destinées à privilégier l'économie domestique au détriment des échanges internationaux – et que Villani juge logiquement de manière sévère⁷¹³.

Toutefois, le caractère réellement démocratique de la Seigneurie populaire de 1343 ne doit pas être surestimé. Cette vision a depuis longtemps été contestée par Marvin Becker et Gene Brucker⁷¹⁴, qui ont souligné au contraire la force et la résistance de la tradition oligarchique. Ainsi, selon Vieri Mazzoni⁷¹⁵, la remarque de Villani concernant sur le « gouvernement des artisans et du *popolo minuto* » devrait être reconsidérée, car malgré la défaite du patriciat et l'arrivée au pouvoir de nouveaux acteurs, le gouvernement mis en place en 1343 reste entre les mains d'un cercle limité de riches citoyens organisés autour des Arts majeurs. L'observation de Villani serait avant tout celle d'un citoyen aigri, désormais exclu de la gouvernance. Mais, comme on le verra, les préjugés de classes ne sont toutefois pas absents.

de la soie, qui voient leur représentation doubler, passant de 6,3 % des sièges en moyenne à 14,5 % dans la même période. Or parmi ceux-là, les *novi cives* tiennent une place importante, et leurs familles (Baldese, Boniuti, Del Panchia...) profitent alors d'une bonne mobilité sociale. En revanche, les Arts qui souffrent de la crise, *Cambio* et *Calimala*, voient leur représentation à la Seigneurie divisée par deux (de 30 % à 15 % pour le *Cambio*, et de 16,25 % à 8,8 % pour *Calimala*).

⁷¹³ Cf. *Nuova cronica*, XIII 97. Sur la réforme de 1346, cf. W.A. Shaw, *The history of currency, 1252 to 1894*, Londres, 1895, p.17-23. Alors que la réforme de 1345 avait fixé le cours de la livre d'argent à Florence à 26 livres et 8 sous *piccioli* (chapitre XIII 53), la hausse du cours à l'étranger a entraîné une nouvelle fuite du métal, fondu et vendu « outremer », et la livre d'argent est entre temps repassée à Florence à 27 livres et 14 sous *piccioli* (« 12 livres et 15 sous à florin » dit Villani), entraînant la baisse de la monnaie d'or constatée par Villani. Or, cette évolution est très désavantageuse pour les lainiers, qui payent les ouvriers à Florence en monnaie d'argent et vendent leurs draps à l'étranger en monnaie d'or. L'objectif de ces derniers est donc de faire baisser la valeur de la monnaie d'argent, afin de payer moins et recevoir plus. La réforme de 1347 instaure donc qu'à partir d'une livre de métal, la Monnaie frappera désormais 117 pièces (« 9 s. et 9 d. » dit Villani) à 5 sous la pièce, soit une valeur totale par livre de $(117 \times 5) = 585$ sous, soit 29 l. et 5 s. *piccioli* (ou, si l'on retranche les $5 \frac{3}{5}$ d. payé à la Monnaie pour la frappe, $(117 \frac{3}{5} \times 5s.) = 558$ sous, soit 27 l. 18 s. *piccioli*). Il se crée ainsi un mouvement inflationniste, qui fait baisser le cours de la monnaie d'argent, mais déstabilise le système monétaire, comme le regrette Villani.

⁷¹⁴ Marvin B. Becker et Gene A. Brucker, « The Arti Minori in Florentine Politics, 1342-1378 », dans *Mediaeval Studies*, 18, 1956, p.93-104. Les auteurs ont ainsi mis en lumière quelques aspects fondamentaux de la composition sociale du nouveau gouvernement. Tout d'abord, entre 1343 et 1348, moins de la moitié des officiers de la Seigneurie appartiennent aux Arts mineurs, qui ont droit à trois postes sur neuf ; et de fait le gouvernement est encore en grande partie guidé par des représentants des Arts majeurs. Ensuite, les officiers communaux enregistrés dans les Arts mineurs sont généralement les plus riches de leur corporation, et sont de fait plus soucieux de contrôler et maintenir à distance le prolétariat plutôt que de s'opposer aux groupes sociaux supérieurs, auxquels ils aspiraient à s'intégrer. Cf. également John Najemy, *Corporatism and Consensus in Florentine Electoral Politics, 1280-1400*, Chapel Hill, 1982, p.149-151. L'auteur montre comment l'ouverture du nouveau régime est certes bien réelle (puisque 136 nouvelles familles accèdent au pouvoir durant ces cinq ans, contre seulement 38 sous le régime oligarchique des années 1328-1343), mais ces *novi cives* appartiennent pour la moitié aux Arts majeurs, et là encore leurs aspirations restent plus proches de celles du patriciat.

⁷¹⁵ Vieri Mazzoni, *Accusare e proscrivere il nemico politico*, op. cit., p.60-68.

2.1.2. Entre « bien commun » et « bien de la commune » : la récupération des biens communaux de 1345

Ce qui est en ligne de mire dans la charge contre les *novi cives* citées précédemment, c'est la législation anti-cléricale d'avril 1345 visant à réduire les marges de manœuvre des tribunaux ecclésiastiques face à la justice civile⁷¹⁶. Cette réforme du système judiciaire, interdisant formellement le recours des citoyens florentins au for ecclésiastique, doit d'abord être replacée dans le contexte de la délicate gestion de la faillite des compagnies bancaires. Son objectif premier est de contrer l'opposition du clergé aux contrats usuraires et de retirer aux victimes d'intérêts abusifs la possibilité de se retourner vers les tribunaux ecclésiastiques⁷¹⁷. Mais cette loi s'inscrit également dans un effort destiné à promouvoir la loi publique contre les intérêts individuels, et ainsi de briser les anciennes solidarités sociales : désormais, les affaires concernant les Grands, la *Parte guelfa* mais aussi l'Église sont résolues par des officiers élus, lesquels traitent de questions qui, jadis, relevaient par exemple de la juridiction ecclésiastique, comme la répression des hérétiques et des prêteurs sur gage. La tendance est ainsi à l'affaiblissement des structures civiques pluralistes et à la mise en place d'un système judiciaire plus unitaire, plus impersonnel et plus impartial⁷¹⁸. Sans pour autant parler comme le fait Becker de « démocratisation » de la Seigneurie, il y a bien dans cette période un mouvement de centralisation des pouvoirs et de renforcement d'un appareil d'État unitaire au profit de la Seigneurie – aussi imparfait et incomplet soit-il, puisque les institutions concurrentes au sein de la Commune, Arts et *Parte guelfa*, demeurent bel et bien.

La législation judiciaire d'avril 1345 est suivie, quelques semaines plus tard, d'une série de mesures de récupération des biens communaux⁷¹⁹. La nouvelle Seigneurie populaire entend alors remettre la main sur les *bona et jura communis* qui ont été concédés par les précédents gouvernements, à une époque où les revenus fiscaux étaient plus élevés et où, le contrôle sur les biens communaux s'étant relâché, un certain nombre de propriétés de la Commune avaient été assignées contre des taux d'intérêts nominaux minimes à des citoyens pour la plupart magnats ou grands populaires⁷²⁰. Trois familles nobles sont ainsi touchées par le décret du 13 mai 1345 : les

⁷¹⁶ *Nuova cronica*, XIII 43.

⁷¹⁷ Voir à ce propos Antonio Panella, « Politica ecclesiastica del Comune fiorentino dopo la cacciata del duca d'Atene (1343-1347) », dans *A.S.I.*, VI/1, 1913, p.271-370. Cf. également Marvin Becker, « Three Cases Concerning the Restitution of Usury in Florence », dans *The Journal of Economic History*, 17/ 3, 1957, p.446-447.

⁷¹⁸ Marvin B. Becker, « Florentine Popular Government », art. cit., p.381.

⁷¹⁹ *Nuova cronica*, XIII 44.

⁷²⁰ Marvin Becker, « Florentine Popular Government », art. cit., p.370-371.

Pazzi, les Tosinghi et les Rossi, toutes trois dotées par la Commune trente ans plus tôt en remerciement des services rendus à la Commune et au Peuple⁷²¹.

La provision de mai 1345 s'insère en fait dans une politique plus large de rétablissement des finances de la Commune après la crise financière du début de la décennie, qui avait vu coup sur coup l'effondrement du système bancaire florentin, l'accroissement des dépenses militaires et diplomatiques et la chute des rentrées fiscales consécutivement à la perte d'une grande partie du contado en 1342. La Seigneurie justifiait ainsi son action par le fait que de telles récupérations visaient à empêcher le recours à de nouvelles taxes qui auraient inévitablement frappé l'ensemble des citoyens, mais aussi afin de protéger la Commune de la « nouveauté et du péril » et d'assurer ainsi « la liberté, la justice, le salut et la prospérité du Peuple et de la Commune »⁷²². La rhétorique employée par les officiers semble donc *a priori* correspondre à la notion de « bien commun » (au sens de « bien de la Commune ») qui transparait ailleurs dans la *Nuova cronica*⁷²³. D'après Villani, du reste, le fruit de ces récupérations aurait dû servir à la communauté, en étant alloué à la réfection des ponts – quoique, précise-t-il sournoisement, la Commune n'en tira pas la moitié de la somme escomptée.

De fait, la justification des officiers ne convainc guère le chroniqueur. Si d'un point de vue strictement institutionnel, ces mesures visent au renforcement des institutions communales et à la préservation des biens communaux entendus comme patrimoine public, elles lui paraissent également s'inscrire dans une logique de rétorsion contre les classes supérieures, grands et populaires qui, comme s'applique à le souligner Villani, en sont de fait les premières victimes. En effet, d'un côté la loi anti-cléricale vise d'après lui à punir « certains mauvais clercs, qui faisaient partie des grands et des puissants populaires, [et qui] protégés par la franchise que leur garantissait leur clergie commettaient des méfaits à l'encontre des séculaires impuissants »⁷²⁴, tandis que les mesures d'expropriation concernent « des biens donnés de longue date par la

⁷²¹ Les donations de 1311 sont évoquées par Villani dans le chapitre X 33, à propos de la mort de Pazzino de' Pazzi (« E per questa cagione il popolo di Firenze alle spese del Comune fece IIII de' Pazzi cavalieri, dotandoli de' beni e rendite del Comune. » Voir à ce propos Gaetano Salvemini, *La dignità cavalleresca nel Comune di Firenze*, Florence, 1896, p.102-103. Une provision du 3 juin (A.S.F., *Diplomatico, Riformagioni* 1345 3 giugno) fixe une partie des biens à rendre, sans toutefois préciser à qui ils avaient été assignés : on trouve ainsi une « *domus seu Apoteca* » sise dans le popolo de San Piero Scheraggio, un « *podere cum torricella et domo bassa, curia et puteo* » sis dans le popolo de Santa Maria, ainsi que divers « *casolari* » et terres cultivées sis dans le même popolo. La liste est évidemment incomplète, mais elle permet de se faire une idée des biens qui sont en jeu.

⁷²² Cf. A.S.F., *Provisioni*, 33, 45 (13 mai 1345) : « *Maxime cum Comune Florentie ad presens est tantis expensis, consideratis etiam redditibus ipsius Communis, gravatum, quod vix sine novo et periculoso civium et ipsius civitatis gravamine posset sustentari.* »

⁷²³ Le principe d'expropriation au nom du bien commun trouve d'ailleurs un défenseur dans la personne de Remigio de' Girolami, qui dans son *De bono pacis* insiste sur le fait qu'il « est licite, pour le bien de la paix, de procéder à l'expropriation contre la volonté des propriétaires ». Cf. *De bono pacis*, dans E. Panella, *Remigio dei Girolami*, op. cit., p.175.

⁷²⁴ *Nuova cronica*, XIII 43.

Commune à plusieurs nobles en raison de leurs mérites propres ou de ceux de leurs ancêtres »⁷²⁵. Décidant alors de porter le débat sur un autre plan que celui légal ou institutionnel, il développe un discours élitiste dans lequel il s'emploie à rappeler les services rendus par les grands hommes à la Commune et au Peuple de Florence (services qui avaient justement motivé ces dotations), ne tarissant pas d'éloges à leur propos. Le ton est dithyrambique : « mort au service du Peuple », « chef et défenseur du Peuple [...] contre tout grand qui fut ou œuvra contre le Peuple », « grandes œuvres au nom de la Commune et du Peuple de Florence », « tant de bienfaits envers la Commune et le Peuple de Florence ». Et il réserve à l'inverse un jugement très sévère envers les dirigeants populaires, dont l'attitude est résumée en un mot, l'ingratitude : « l'ingrat peuple de Florence », « pleins de l'immense vice de l'ingratitude », « le peuple ingrat et malin », « les ingratitude notable dudit peuple ». Le chapitre s'achève enfin sur un *excursus* historique dans lequel le chroniqueur cède la place au polémiste et, exemples historiques à l'appui, accuse publiquement l'ingratitude séculaire du peuple envers ses bienfaiteurs, lâchant finalement contre les dirigeants ce sombre jugement moral.

« En vérité, ces exemples anciens et récents donnent matière à déconseiller à tout citoyen vertueux de ne jamais intervenir au bénéfice de la République et des peuples. Et c'est une très mauvaise chose aux yeux de Dieu, et pour le monde, que les vices de l'envie et de l'orgueilleuse ingratitude abattent les nobles vertus de la magnanimité et de la libéralité reconnaissante, sources de bienfaits. Mais les fréquents châtiments des peuples et des royaumes pour leurs fautes et leurs erreurs ne sont pas sans juste jugement de Dieu : car nous estimons que Dieu ne punit pas la faute aussitôt celle-ci commise, mais quand sa puissance le consent. Si nous nous sommes trop étendu sur la matière, c'est que l'excès du vice démesuré d'ingratitude dont témoignent les agissements de nos dirigeants arrogants le justifiait. »⁷²⁶

Précisons dès lors que la défense de ces nobles n'est toutefois pas entièrement dépourvue d'arrière-pensées de la part du chroniqueur. Parmi les chevaliers dépossédés figurent en effet, comme le reconnaît Villani, « deux fils de messire Pazzino [de' Pazzi] », dont la provision du 13 mai 1345 nous donne le nom⁷²⁷ : l'un d'eux, « *domino Francisccho domini Pazzini de Pazzis* », n'est autre que le père de Monna Pazzi, que Giovanni Villani a épousé en secondes noces vers 1325⁷²⁸. C'est du reste le même Francesco Pazzi qui apparaissait en 1331 comme garant, en même temps que son fils Jacopo, dans une procédure arbitrale opposant Giovanni Villani à ses frères⁷²⁹. Le rapprochement des Villani, Giovanni et Matteo, avec quelques-unes des plus illustres familles florentines montre que la réussite commerciale de la compagnie de Buonaccorsi lors de la

⁷²⁵ *Nuova cronica*, XIII 44.

⁷²⁶ Idem (cf. note 690).

⁷²⁷ A.S.F., *Provisioni*, 33, 45.

⁷²⁸ Francesco Paolo Luiso, « Indagini biografiche su Giovanni Villani », art. cit., p.34-37.

⁷²⁹ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.22-23.

décennie 1320 s'est accompagnée d'un essor social pour les deux frères, qui leur a permis de réaliser des mariages hypergamiques⁷³⁰.

Or la situation personnelle de Villani s'aggrave considérablement à partir du début de la décennie 1340, suite notamment à la faillite de la compagnie des Buonaccorsi. Déclaré « *mercator cessans et fugitivus* » en 1342, il est soumis à une procédure de mise en faillite et de liquidation qui dure plusieurs années, jusqu'à son incarcération pour dettes en février 1346⁷³¹. Quelques années plus tôt, en 1342, plusieurs biens immobiliers appartenant à la famille Villani, « maisons, cours et loges » d'après ses propres dires⁷³², avaient été expropriés par le duc d'Athènes qui désirait créer un îlot fortifié autour du palais des prieurs, pour y loger ses officiers. Cette expropriation avait donc poussé Villani, jusqu'à cette date installé dans le *popolo* de San Procolo, à changer de résidence et aller habiter dans le *popolo* d'origine de sa femme, à San Piero Maggiore⁷³³. Le rapprochement avec la famille de Francesco Pazzi s'avère donc particulièrement précieux pour Villani, *a fortiori* dans ces années de crise. Or la mesure de récupération des *bona comunis* du 13 mai 1345 concerne indirectement Villani, puisque le texte précise que ces récupérations pourront être appliqués aux « héritiers, fils, descendants et successeurs » des personnes nommées. Dans ce contexte, on comprend alors que l'auteur réserve son jugement le plus sévère contre les initiateurs de cette loi.

2.1.2.1. Entre préjugés de classes et gouvernement oligarchique

Face à une trajectoire résolument divergente entre les intérêts du nouveau groupe dirigeant installé à la Seigneurie, et ceux de son groupe social, voire des siens propres, Villani ne parvient pas à résoudre totalement le conflit entre l'intérêt général entendu comme intérêt de la Commune, et la somme des intérêts individuels des citoyens, sur lequel semblait pourtant reposer son discours civique dans les livres précédents. La rhétorique du bien commun, et d'une manière générale l'ensemble du vocabulaire politique propre au modèle communal ne semblent dès lors plus suffisamment adaptés.

⁷³⁰ À propos du caractère hypergamique des mariages contractés par la famille Villani, cf. supra, p.17.

⁷³¹ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.46-61. L'acte d'incarcération est reproduit dans Pietro Massai, « Elogio di Giovanni Villani », art. cit., p. XXXI-XXXII.

⁷³² *Nuova cronica*, XIII 8 : « Tre giudici avea ordinati, che'ssi chiamavano della Sommaria, che tenieno corte nelle nostre case e cortili e logge de' figliuoli Villani da San Brocolo. »

⁷³³ Ainsi que l'atteste un contrat signé en novembre 1346 avec un paysan de S. Martino a Lobaco, lequel reçoit la garde de brebis appartenant à Monna Pazzi « *uxor Iohannis condam Villani populi Sancti Petri Maioris de Florentia* ». Cf. Francesco Paolo Luiso, « Indagini biografiche su Giovanni Villani », art. cit., p.36-37.

Villani se retrouve ainsi incapable de trouver dans la rhétorique républicaine les outils conceptuels utiles à la défense d'un modèle politique en adéquation avec sa vision des formes institutionnelles du bon gouvernement. Et sa position sur les modalités de distribution des offices se déporte petit à petit vers d'autres principes que celui de la participation élargie, en se focalisant notamment sur la question des aptitudes morales des dirigeants. C'est ainsi qu'est énoncé le principe selon lequel « les recteurs des cités doivent être les plus sages et les plus avisés », ce qui exclurait de fait « les petits artisans, idiots et ignorants, sans discernement et irréfléchis ».

« Et parce qu'ils instaurent des lois inconsidérées et sans aucun fondement juridique, uniquement selon leur bon vouloir, ceux qui donnent les seigneuries des cités à de pareilles gens en oublient ce qu'enseigne Aristote dans sa *Politique*, à savoir que les recteurs des cités doivent être les plus sages et les plus avisés que l'on puisse trouver. Et le sage Salomon dit : “Bienheureux ce royaume qui est régi par un sage seigneur [Ecc. 10, 17]” »⁷³⁴

Au-delà du préjugé de classe contre les *novi cives*, ce passage est lourd de sens en cela qu'il induit une critique directe des institutions et du mode de désignation des dirigeants. Se référant à un extrait de la *Politique* d'Aristote, dans lequel le Philosophe définissait les deux modalités de désignation des dirigeants, tirage au sort et élection⁷³⁵, et alors que ce dernier défendait la première option (qui, rappelons-le, est celle en vigueur à Florence avec le système de l'*imborsazione*), Villani opte dans cet extrait pour le principe électif, suivant en cela l'avis de Brunetto Latini, pour lequel les citoyens « ne le doivent pas eslire par sors ne par cheance de fortune, mais par grant porveance de sage conseil »⁷³⁶ – c'est-à-dire, selon le même Aristote, l'oligarchie ! Mais ce discours oligarchique ne vient toutefois nourrir aucune véritable réflexion structurée sur les modes de gouvernance, que la raison en soit que Villani ne possède pas les outils conceptuels nécessaires, ou bien que cette réflexion fût peu compatible avec le principe républicain défendu par ailleurs. En réalité, les motifs de la préservation de l'ordre social sont recherchés ailleurs, dans un discours aux accents de plus en plus moralistes, qui, comme on le verra, identifie dans les notions de foi et de charité les véritables vertus civiques nécessaires au bon gouvernement.

⁷³⁴ *Nuova cronica*, XIII 43 (cf. note 2).

⁷³⁵ Aristote, *Politique*, 4, 15. Pour les modes de désignation selon Aristote, on renverra à José Antonio Dabdab Trabuñi, *Participation directe et démocratie grecque: une histoire exemplaire ?*, Besançon, 2006.

⁷³⁶ Brunetto Latini, *Li livres dou Tresor*, III, 2, 1.

2.1.2.2. *Vers une redéfinition morale du « bien de la Commune » : la charité comme vertu civique*

L'historiographie a depuis longtemps montré comment la crise sociale et institutionnelle conclue (temporairement) par la mise en place de la nouvelle Seigneurie populaire de 1343 commence en réalité bien avant l'expulsion du duc d'Athènes, et que les racines en sont à chercher dans la fermeture progressive des institutions communales à un cercle toujours plus restreint de grands populaires – un phénomène déjà entériné par la réforme du système électoral de 1328. Au fil des années toutefois, l'appui à l'autorité des grands populaires s'érode petit à petit. Face à cette situation de plus en plus tendue, les dirigeants optent pour des solutions autoritaires : ainsi en est-il de la création, en 1335, d'un office judiciaire d'exception, celui du « Capitaine de la garde et conservateur de la paix ». Confié à Jacopo Gabrielli (puis à Accorrimbono da Tolentino l'année suivante), l'office n'est soumis à aucun principe de contrôle (*sanza ordine di statuti*), et est de ce fait présenté par Villani comme une entorse au modèle communal, voire même une inacceptable concession au principe seigneurial : selon lui, le pouvoir (ici judiciaire, mais plus largement politique) ne peut en aucun cas être absolu, car dès lors il s'opposerait nécessairement au bien commun (identifié très clairement au principe républicain à travers l'expression « *bene di comune* ») et conduirait irrémédiablement à la seigneurie, identifiée à la tyrannie c'est-à-dire à l'aliénation de la liberté⁷³⁷. Un discours très fidèle à l'idéologie communale florentine en somme.

L'expérience ne dure toutefois que deux ans, le Peuple obtenant d'abord la suppression de l'office, puis dès 1339 une série de mesures destinées à accélérer la rotation des magistratures et ainsi élargir la participation aux offices⁷³⁸. Mais cette dernière mesure ne suffit pas à rétablir les équilibres sociaux au sein des institutions communales, et les cercles dirigeants maintiennent de

⁷³⁷ Cf. *Nuova cronica*, XII 39 : « Questo uficio feciono e criarono quelli cittadini popolari che reggeano la terra per fortificare loro stato e per paura di non perderlo, quasi al modo dell'anno dinanzi aveano fatti i VII bargellini, come adietro facemo menzione. Il detto messere Iacopo stette in signoria uno anno facendo aspro uficio, e facendosi molto temere a' cittadini grandi e popolani [...] ; e venne meno il detto oficio, il qual'era arbitraro e di fatto, senza ordine, legge o statuto osservare, per potere per lo detto oficio disfare e cacciare di Firenze cui fosse piaciuto a certi che reggeano la città, ch'aveano criato il detto uficio, e per tenere in tremore i cittadini. Avemo sì lungo fatta memoria di questo officio e de' suoi processi per lasciarne esempio a' cittadini che saranno, a ciò che per bene de la nostra città non siano mai vaghi di fare uficiali arbitrari, che perché si criino sotto colore e titolo di bene di Comune, sempre mai fanno dolorosa uscita per le cittadi, e nascene tirannica signoria. »

⁷³⁸ *Nuova cronica*, XII 106 : « A di XXIII di dicembre del detto anno si fece parlamento in Firenze, ove si corresse l'ordine della elezzione di priori e di XII loro consiglieri e di gonfalonieri delle compagnie, i quali in prima com'erano eletti, erano i loro nomi iscritti in polizze, e messe in borse, e per sestì. A' tempi, quando si traieno per detti ufici, si rimettieno in altre borse, infino che tutti n'erano tratti; e poi ricominciavano, sicché si può dire ch'erano a vita, ch'era sconcia cosa e disonesta a volere gli eletti signoreggiare la replubica senza dare parte agli altri così o più degni di loro. E corressesi che come fossero tratti la prima volta si stracciasse la polizza del loro nome, e alla riformazione delli ufici si rimettano da capo allo squittino cogli altri insieme. E'ffu ben fatto per levare la superbia e tirannia a' cittadini reggenti. » Sur la réforme de 1339, cf. Guibaldo Guidi, « I sistemi elettorali agli uffici della città-repubblica di Firenze nella prima metà del Trecento (1329-1349) », dans *A.S.I.*, Florence, 135, 1977, p.381-386.

fait les institutions fermées, optant même de nouveau, l'année suivante, pour une solution autoritaire en recréant l'office de Capitaine de la garde⁷³⁹. Pourvu de très larges pouvoirs en matières civile et criminelle, l'office semble essentiellement destiné à frapper les classes sociales opposées au gouvernement, soit les Grands et les *minuti*⁷⁴⁰.

Les événements de 1335 et de 1340 sont similaires à tous points de vue. Mais alors que dans le premier cas, l'auteur avait limité son analyse à une simple opposition entre liberté républicaine et tyrannie seigneuriale, son discours se teinte désormais d'une forte charge morale. Ainsi insère-t-il, au début du chapitre, un court paragraphe dans lequel il introduit une notion nouvelle, celle de charité. Le terme, absent de toute la première partie de la chronique, fait ainsi son entrée dans le vocabulaire politique et moral du chroniqueur, en se chargeant immédiatement d'une dimension civique sous la forme de la « charité humaine et civile ».

« Retournant à notre matière pour raconter les adversités survenues à notre cité de Florence en ce temps-là en raison de son mauvais gouvernement, mon esprit se trouble profondément, redoutant pire encore pour l'avenir si l'on considère qu'en dépit des signes du ciel, des pestilences du déluge, de la mortalité et de la faim, les citoyens ne semblent ni craindre Dieu ni se repentir de leurs fautes et de leurs péchés. Au contraire même, puisque toute sainte charité humaine et civile a disparu en eux, et que la République n'est plus gouvernée que par la fraude, la tyrannie et l'avarice ; ce qui me fait fortement craindre le jugement de Dieu. »

Ainsi, parallèlement à une définition institutionnelle du bon gouvernement, celle du modèle républicain opposé à la tyrannie, se profile une définition morale basée sur la vertu de charité entendue comme « humaine et civile ». Dans le vocabulaire de la philosophie morale contemporaine, cette dernière notion renvoie à deux formes d'amour : l'amour pour son prochain (charité humaine) et l'amour pour sa cité (charité civile). Or, selon une définition classique, la

⁷³⁹ *Nuova cronica*, XII 118 : « Per difetto di mali uficiali e reggenti la città di Firenze si reggea allora e poi un tempo per due per sesto di maggiori e più possenti popolani grassi. Questi non volieno a reggimento né pari né compagni, né all'uficio del priorato né agli altri conseguenti ufici mettere, se non cui a'lloro piaceva, che facessono a'lloro volontà, schiudendo molti de' più degni di loro per senno e per virtù, e non dando parte né a grandi né mezzani né minori, come si convenia a buono reggimento di Comune. E oltre a questo, non bastando loro la signoria del podestà, e quella del capitano del popolo, e quella dell'asecutore degli ordini della giustizia contro a' grandi, ch'erano ancora di soperchio a buono reggimento comune, si criarono l'uficio del capitano della guardia; e a'cciò elessono e feciono ritornare in Firenze messer Iacopo Gabrielli d'Agobbio, uomo subito e crudele e carnefice, con C uomini a cavallo e CC a piè al soldo del Comune, ed elli con grosso salaro, acciò che facesse a senno de' detti reggenti. »

⁷⁴⁰ *Nuova cronica*, XIII 118 : « Il quale a guisa di tiranno, o come esecutore di tiranni, procedea di fatto in civile e cherminala a sua volontà, come gli era posto in mano per li detti reggenti, senza seguire leggi o statuti, onde molti innocenti condannò a'ttorto inn-avere e in persona, e tenea i cittadini grandi e piccoli in grande tremore, salvo i suoi reggenti, che col suo bastone faceano le loro vendette e talora l'offese e'lle baratterie; non ricordandoci noi Fiorentini ciechi, ovvero infignendoci di ricordare quello di male ch'avea operato il detto meser Iacopo al simile uficio l'anno MCCCXXXV, e poi mesere Accorrimbono: onde per loro difetto era fatto divieto X anni, e no'llo oservaro. Di questo inniquo uficio e reggimento erano mal contenti i più di cittadini, e massimamente i grandi e possenti. »

charité constitue non seulement la plus importante des vertus théologiques⁷⁴¹, mais surtout revêt une signification sociale et politique particulièrement forte puisque, selon des termes empruntés à Tolomeo da Lucca, « l'amour de la patrie plonge ses racines dans la charité »⁷⁴². La figure de la *Caritas* surplombant la personnification de la Commune sur la fresque du Bon gouvernement d'Ambrogio Lorenzetti, au Palazzo Pubblico de Sienne (achevée vers 1340), ainsi placée au-dessus de toutes les autres vertus cardinales et théologiques, rappelle également cette dimension proprement politique de la charité.

La dimension civique de la vertu de charité, à peine esquissée dans l'extrait cité, est reprise et développée quelques chapitres plus tard. Il est question cette fois-ci des causes de l'affaiblissement de la Commune qui ont mené la défaite militaire de 1341 contre Pise. Dans un tableau de la « vraie charité », celle qui fait justement défaut aux Florentins, Villani formule une classification des objets de charité au sein de laquelle la Commune prend place aux côtés de Dieu et du prochain. L'extrait, qui constitue un véritable sermon, mérite d'être reporté dans son intégralité. La scène se passe dans le château du marquis du Ferrare, où le chroniqueur a été envoyé en qualité d'otage le temps des négociations portant sur la vente de Lucques – que Florence vient précisément de perdre face à Pise.

« Et alors que, tous ensemble, nous nous lamentions amèrement du péril encouru par notre Commune et de nos propres dommages, un de nos compagnons chevalier, se plaignant à Dieu, me questionna en disant : “Toi qui as fait, et fais encore mémoire de nos faits passés et des autres grands événements du siècle, quelle peut être la raison pour laquelle Dieu a permis ce tourment à notre rencontre, alors que les Pisans sont bien plus pécheurs que nous, fût-ce en raison de leurs trahisons ou parce qu'ils ont été ennemis et persécuteurs de la sainte Église, tandis que nous mêmes avons été obéissants et bienfaiteurs envers elle ?” Nous répondîmes à la question, ainsi que Dieu nous inspira au-delà de notre petite science, en disant qu'il régnait en nous un péché qui, à lui seul, déplaisait plus à Dieu que tous ceux des Pisans : à savoir de n'avoir en nous ni foi ni charité. Choqué, le gentilhomme répondit en disant : “Comment, la charité ? alors qu'on en fait plus à Florence en un jour qu'à Pise en un mois ?”. Je dis que cela était certes vrai, que grâce à cette forme de charité que l'on appelle aumône Dieu nous a préservés et nous préserve encore de plus grands dangers, mais que la vraie charité a disparu en nous : d'abord celle *envers Dieu*, de ne pas être reconnaissants de tous les bienfaits, de la puissance et de l'état qu'il a accordés à notre cité, et par notre présomption de ne pas nous contenter de notre condition mais de vouloir occuper injustement non seulement Lucques, mais aussi les autres cités et terres voisines. Et tandis que nous sommes charitables *avec notre prochain*, il est manifeste que chacun d'entre nous dénigre, trahit et cherche la ruine de son voisin, de son compagnon et de son consort, voire même de son frère charnel, commettant les pires usures contre les moins puissants et les plus besogneux. Et il est aussi manifeste que la foi et la charité *envers notre Commune et République* a totalement disparu, et qu'à cause de nos péchés nous encoupons aujourd'hui un grand danger, car pour tirer quelque petit intérêt, chaque citoyen dénigre et fraude sans se soucier le moins du monde de la Commune, qui ainsi encourt un danger. Alors que les Pisans, au contraire, sont unis entre eux, et fidèles et loyaux envers leur Commune, quoiqu'ils soient par ailleurs autant pécheurs que nous, ou

⁷⁴¹ 1 Cor, 13, 13.

⁷⁴² Ptolémée de Lucques, cité dans Ernst Hartwig Kantorowicz, *The King's Two Bodies: A Study in Mediaeval Political Theology*, Princeton, 1957, p.113 : *amor patriae in radice charitatis fundatur*. Cf. également Nicola Rubinstein, « Political Ideas in Sienese Art: The Frescoes by Ambrogio Lorenzetti and Taddeo di Bartolo in the Palazzo Pubblico », dans *J.W.C.I.*, 21, 3/4, 1958, p. 186-187.

peut-être davantage encore. Mais comme le dit notre seigneur Jésus Christ dans l'Évangile : «Je punirai mon ennemi avec mon ennemi, etc.» Puis le débat fit place au silence, car tous étaient satisfaits de la réponse, et nous reconnûmes nos manques, et le peu de charité qu'il y a en nous tous et en chacun d'entre nous. »⁷⁴³

En plaçant ainsi la Commune parmi les objets de la charité, Villani reprend un thème développé quelques années plus tôt par le prédicateur dominicain Remigio de' Girolami. Dans son traité sur le bien commun⁷⁴⁴ (*De bono communi*), le théologien florentin s'efforçait en effet d'introduire la communauté politique dans l'ordre de la charité, parmi les quatre objets dignes d'amour définis par saint Augustin⁷⁴⁵ : soit ce qui est au-dessus de nous, ce qui est en nous-mêmes, ce qui est près de nous, ce qui est en-dessous de nous – ou, comme le glose Remigio sur la base de Thomas d'Aquin : Dieu, nous-même, notre prochain et notre propre corps. Dans cette hiérarchie, Remigio plaçait la communauté politique dans une position secondaire, juste après Dieu : ainsi, constituant un tout dont « nous » et « le prochain » forment les parties, en tant que cause de l'existence et du bien de ces parties, la Commune doit donc en être objet d'amour⁷⁴⁶. Il

⁷⁴³ *Nuova cronica*, XII 135 : « E compiagnendoci insieme amaramente sì del pericolo incorso al nostro Comune, e sì del nostro propio danno e interesse, uno de' nostri compagni cavaliere compiagnendosi quasi verso Iddio, mi fece quistione dicendo: "Tu hai fatto e fai memoria de' nostri fatti passati e degli altri grandi avvenimenti del secolo, quale puote essere la cagione, perché Iddio abbia permesso questo arduo contro a' noi, essendo i Pisani più peccatori di noi, sì di tradimenti sì d'essere sempre stati nimici e persecutori di santa Chiesa, e' noi ubidenti e benefattori?". Noi rispondemmo alla quistione, come Iddio ne spirò oltre alla nostra piccola scienza, dicendo che in noi regnava solo un peccato intra gli altri che più spiacea a Dio che quelli de' Pisani; ciò era non avere in noi né fede né carità. Rispuose il gentiluomo quasi commosso, dicendo: "Come la carità, che più se ne fa in Firenze in uno dì, che in Pisa in uno mese?". Dissi ch'era vero; ma per quello membro di carità che' llimosina si chiama, Iddio ci ha guardati e guarda di maggiori pericoli; ma' lla vera carità è fallita in noi; prima verso Iddio, di non essere a' llui grati e conoscenti di tanti benefici fatti e in tanto podere e stato posta la nostra città, e per la nostra prosunzione non istare contenti a' nostri termini, ma volere occupare non solamente Lucca, ma l'altre città e terre vicine indebitamente. Come col prossimo eravamo caritevoli, a ciascuno è manifesto a ditrarre e tradire e volere disertare l'uno vicino compagno e consorto l'altro, ed eziandio tra fratelli carnali, e colle pessime usure contro a' meno possenti e bisognosi. Della fe' e carità verso il nostro Comune e replubica è anche manifesto tutta essere fallita; che venuto è tempo, per li nostri difetti, che ciascuno cittadino per una sua piccola utilità ditrae e froda e mette a non calere ogni gran cosa di Comune, che che pericolo ne corra. Ove i Pisani sono il contrario, cioè che sono uniti tra' lloro, e fedeli e' lleali al loro Comune, benché in altre cose sieno così, o maggiori peccatori di noi; ma come disse il nostro signore Gesù Cristo nel Vangelo: "Io pulirò il nimico mio col nimico mio etc.". E fatto silenzio alla detta quistione, che ciascuno fu contento della detta difinitione, e riconoscemmo i nostri difetti e poca carità tra' noi in comune e in diviso. »

⁷⁴⁴ *De bono communi*, éd. E. Panella dans *Dal bene comune al bene del comune. I trattati politici di Remigio dei Girolami*, Florence, 2014. Une édition électronique du texte accompagnée de la traduction par l'auteur existe à l'adresse <http://www.e-theca.net/emiliopanella/remigio2/8551.htm>. Sur l'auteur, cf. Ovidio Capitani, « Remigio de' Girolami », dans *Enciclopedia dantesca*, 3, Rome, 1971, p.208, et plus récemment Sonia Gentili, « Remigio de' Girolami », dans *D.B.I.*, 56, 2001, p.531-541.

⁷⁴⁵ *De doctrina christiana*, I 23.

⁷⁴⁶ *De bono communi*, XVIII 12 : *Secundum beatum Augustinum in I libro De doctrina christiana «quatuor sunt diligenda: unum quod supra nos est – scilicet Deus – alterum quod nos sumus, tertium quod iuxta nos est – scilicet proximus –, quartum quod infra nos» scilicet corpus proprium, quia scilicet ad ipsum per quandam redundantiam beatitudo derivatur. Sed inter ista quatuor, commune non nisi ad proximum pertinere videtur, quem sine dubio post nos diligere debemus. Et dicendum quod commune ex aliqua ratione pertinet ad nos et proximum in quantum et nos et proximus sumus partes eius. Ex alia autem ratione pertinet ad Deum in quantum scilicet Deus est commune et totale bonum omnium; unde ex ista ratione sicut Deus naturaliter preamatur ab omnibus generaliter tamquam illud quod est causa entitatis et bonitatis omnibus, ita post Deum totum preamatur a partibus tamquam illud quod est causa entitatis et bonitatis ipsis. Et ideo bene Philosophus in I Ethicorum coniungit communis amorem cum Deo asserens*

parvenait ainsi à postuler qu'en tant que « tout intégral » dont l'homme (nous et le prochain) forme la partie, ce dernier est tenu d'aimer sa communauté politique plus que tout, quitte même à encourir la damnation éternelle si tant est que cela puisse la sauver⁷⁴⁷.

La hiérarchie ainsi mise en œuvre par Remigio de' Girolami n'apparaît pas clairement dans les lignes de Villani, et il est à vrai dire difficile de savoir quel rapport de priorité celui-ci établit entre charité envers le prochain et charité envers la Commune. Il est vrai que la dimension théologique du discours est somme toute assez limitée dans la *Nuova cronica* – et peut-être même n'en établit-il aucun. Il est intéressant toutefois de constater que ces deux notions, charité humaine et charité civile, apparaissent pour Villani comme deux principes clairement distincts l'un de l'autre : si la charité envers le prochain s'identifie partiellement à l'aumône et s'oppose entre autres à l'usure, la « charité envers la Commune et la République » s'oppose avant tout à la recherche du profit personnel (*utilità*), et se définit ainsi comme la poursuite d'un bien commun, de nouveau identifié à l'institution communale.

Ainsi définie, la « charité civile » s'affirme comme une vertu civique mise au service de la communauté politique⁷⁴⁸. Giacomo Todeschini a relevé comment les idées de « bien commun » et de « Communauté sainte » (représentée par la communauté monastique) fournissent à la société ce principe essentielle de *caritas*, qui est la condition à la fois nécessaire et suffisante de la cohésion sociale⁷⁴⁹. Mais dans la *Nuova cronica*, il est clair que la forme de cette communauté politique objet de l'amour de ses parties ne peut être que la Commune. Cet appel à la charité, renouvelé à plusieurs reprises dans les derniers livres de la chronique, sonne à chaque fois comme la condition d'un bien commun assimilé à la République et opposé au modèle seigneurial⁷⁵⁰. La

quod melius et divinius est amare comune quam unum solum.

⁷⁴⁷ *De bono communi*, XVIII 11 : *Quilibet magis tenetur velle, ut videtur, quod suum comune in inferno dampnetur et non ipse quam quod ipse dampnetur et non comune, immo et totus mundus. Sed malum pene in quantum huiusmodi est proprie contra subiectum patiens et non contra Deum, qui est actor omnis pene, secundum Augustinum. Ergo homo non tenetur preamare comune sibi. Et dicendum quod pena in dampnato presupponit culpam in eo etiam simul cum pena remanentem; et ideo est ibi offensa Dei, quem tenemur preamare toti mundo, et propter amorem ipsius gaudere de pena inflictā etiam infernali quantumcumque comuni a Deo propter offensam ipsius Dei, iuxta illud Ps. [57,11] «Letabitur iustus cum viderit vindictam». Si autem quantumcumque pena posset esse sine culpa, ex virtute amoris ordinati homo deberet potius ipsam velle pati cum immunitate comunis quam quod comune suum ipsam incurreret cum immunitate sui, in quantum est pars comunis.*

⁷⁴⁸ Un exemple de mise en image, à Florence, de la charité civile entendue comme vertu politique est offert par une miniature du *Specchio umano* de Domenico Lenzi (plus connu sous le titre de *Libro del biadaio*) ; cf. Véronique Rouchon-Mouilleron dans « Miracle et charité : autour d'une image du Livre du biadaio (Florence, Bibliothèque laurentienne, ms Tempi 3) », dans *Revue Mabillon*, 19, 2008, p.157-189. Datée des années 1340, et donc contemporaine de Villani, l'illustration du folio 79 montre une distribution de blé à Orsanmichele, sous le regard attentif de la Vierge dont une fresque miraculeuse ornaient encore cet ancien oratoire cistercien, et témoigne du lien entre la vertu chrétienne de charité et la dimension politique et sociale de ces distributions, qui étaient organisées par des officiers de la Commune (les *VI della biada*) secondés par les milices communales.

⁷⁴⁹ Cf. Giacomo Todeschini, *I mercanti e il Tempio. La società cristiana e il circolo virtuoso della ricchezza fra Medioevo et Età Moderna*, Bologne, 2002.

⁷⁵⁰ *Nuova cronica*, XII 130 : «però che nulla fe' o carità era rimasa ne' cittadini, e spezialmente ne' reggenti, a

République, modèle vertueux, est ainsi définie comme celui dans lequel la stabilité du régime est garantie par l'union des citoyens dans un amour réciproque, lui-même assuré par un amour partagé pour la communauté. Alors qu'au contraire, la Tyrannie serait le résultat d'un manque d'amour pour son prochain, dont découlerait l'asservissement des uns par les autres⁷⁵¹. S'éloignant ainsi d'une définition purement institutionnelle et politique du « bien commun », Villani donne dès lors une portée morale à ces vertus civiques qui constituent le « bon gouvernement ».

2.2. Les enjeux politiques et sociaux du providentialisme historique

À propos de l'interprétation historique de Villani, Louis Green identifiait trois schémas interprétatifs de base qui permettaient au chroniqueur de répartir les événements dans autant de modèles explicatifs : d'une part, la notion de mesure, basée sur l'idée simple que l'excès porte au désastre, et dont l'illustration la plus courante, dans la *Nuova cronica* comme dans le reste de l'historiographie, est le thème de la roue de la Fortune ; d'autre part, la notion de lutte entre le bien et le mal ; enfin, la correspondance entre les dimensions naturelle et surnaturelle de l'existence, toutes deux subordonnées à la Providence divine⁷⁵². Trois schémas qui, soulignons-le, ont en commun de se rattacher en dernier ressort à une conception morale de l'Histoire. Dans cette optique, les entorses aux principes moraux ont des conséquences directes sur les faits humains. Le schéma providentialiste fonctionne ainsi comme un modèle de bon comportement, que Villani sait également mettre à profit dans son discours civique sur les vertus du bon gouvernement.

conservare la republica; ma ciascuno alla sua singularità o di suoi amici per diversi studi o modi. E però cominciò ad andare al dichino il nostro Comune al modo di Romani, quando intesono alle loro singularità e llasciarono il bene comune. » ; XIII 3 : « E noti chi questo leggerà come Iddio per le nostre peccata in poco di tempo diede e promise alla nostra città tanti fragelli [...] e ultimamente di libertà recati a tirannica signoria e servaggio. E però, per Dio, carissimi cittadini presenti e futuri, correggiamo i nostri difetti. Abbiamo tra noi amore e carità, acciò che piacciamo all'Altissimo, e non ci rechiamo a l'ultimo giudizio della sua ira, come assai chiaro e aperto ci mostra per le sue visibili minacce ».

⁷⁵¹ *Nuova cronica*, XIII 23 : « Piaccia a dDio che sia asaltazione e salute della nostra republica, onde mi fa temere per li nostri peccati e difetti, e perché i cittadini sono voti d'ogni amore e carità tra l'loro, ma pieni d'inganni e tradimenti l'uno cittadino contro all'altro; ed è rimasa questa maladetta arte in Firenze in quelli che nne sono rettori, di promettere bene e fare il contrario, se non sono proveduti o di grandi prieghi o d'onde aspettino utile. »

⁷⁵² Louis Green, « Historical Interpretation in Fourteenth-Century Florentine Chronicles », dans *Journal of the History of Ideas*, 28, 2, 1967, p.163.

2.2.1. Le principe providentialiste de l'histoire

Dans la narration historique fournie par la *Nuova cronica*, les effets de la justice divine sont toujours tangibles, et se vérifient à travers tous les événements qui vont à l'encontre d'un « ordre naturel » des choses : ainsi, une large supériorité numérique ne suffit pas nécessairement à remporter la victoire sur le champ de bataille, tandis qu'une bonne décision, aussi évidente soit-elle, fera toujours défaut à l'esprit aveuglé de l'orgueilleux ou du cupide. Le principe divin offre ainsi une infarstructure interprétative à laquelle viennent se rattacher tous les systèmes explicatifs.

Pour le chroniqueur, les phénomènes humains peuvent certes avoir une logique propre, autonome du principe divin et faisant appel à d'autres modèles explicatifs comme l'astrologie ou la médecine : en témoigne, à propos de la peste de 1347, sa compréhension assez bonne du schéma cyclique qui, de la crise météorologique, porte à la crise frumentaire, et de la famine à l'épidémie.

« En cette année et en ce temps-là, comme il semble toujours faire suite à la disette et la famine, une maladie commença à Florence et dans le contado, suivie d'une mortalité de gens, et tout particulièrement des femmes et des enfants, surtout chez les pauvres gens ». ⁷⁵³

À l'exception de l'astrologie, qui, comme nous nous attacherons à le montrer par la suite, accède au fil du récit au rang de schéma explicatif autonome ⁷⁵⁴, ces sous-systèmes ne sont jamais totalement indépendants, et ne constituent pas un principe moteur de l'Histoire : ils ne sont là que la réalisation de la volonté divine, et ne donnent à voir que des signes par lesquels celle-ci s'exprime. Ainsi la peste de 1347 est-elle *in fine* présentée comme la conséquence des péchés des hommes.

« Mais nous devons croire et considérer comme certain que Dieu promet ces pestilences et les autres aux peuples, cités et pays en punition des péchés, et pas uniquement par le cours des étoiles ; car parfois, en tant que seigneur de l'univers et du cours du ciel, s'il lui plaît ainsi et quand il le veut, il fait accorder le cours des étoiles à son jugement. » ⁷⁵⁵

La Providence demeure donc le cadre interprétatif majeur du récit historique de Villani. Cette conception médiévale du monde comme « théophanie permanente » le conduit à voir dans le

⁷⁵³ *Nuova cronica*, XIII 84 (cf. note 239)

⁷⁵⁴ Cf. Chapitre 5.

⁷⁵⁵ *Nuova cronica*, XIII 84 : « Ma'nnoi dovemo credere e avere per certo che Idio promette le dette pestilenze e l'altre a' popoli, cittadi e paesi per pulizione de' peccati, e non solamente per corsi di stelle, ma talora, siccome signore dell'universo e del corso del celesto, come gli piace; e quando vuole, fa accordare il corso delle stelle al suo giudicio. »

comportement plus ou moins vertueux des hommes un des principaux moteurs de l'Histoire⁷⁵⁶. Dans cette vision moraliste, la question du salut de l'âme n'est jamais soulevée directement, et le double schéma « péché / punition » – « vertu / récompense » intervient d'abord comme un cadre explicatif de l'histoire humaine et terrestre. Car plus matérialiste que spirituel, Villani est d'abord préoccupé par les effets visibles de la justice divine : autrement dit, ce sont ses conséquences ici-bas qui l'intéressent, plutôt que dans l'Au-delà.

2.2.2. Enjeux moraux et sociaux de l'analyse providentialiste

Dans ce théâtre de l'omnipotence divine dessiné par Villani, la justice de Dieu est une justice essentiellement distributive, qui attribue peines et récompenses en fonction des actions des hommes, bonnes ou mauvaises. Ainsi ce jugement à l'encontre de Mastino della Scala, accusé d'avoir voulu se tailler une couronne en Lombardie et en Toscane, mais qui, au faite de sa gloire, est frappé autant par la « fortune du siècle » que par « le jugement de Dieu pour humilier son orgueil »⁷⁵⁷. Le Dieu auquel Villani se réfère prend alors les traits sévères du Dieu vengeur de l'Ancien Testament ou du *Deus judex* du Jugement dernier : c'est « l'omnipotent Dieu Sabaoth [qui] donne victoire ou défaite à qui bon lui semble, en fonction des mérites et des péchés ». À la différence que cette justice divine n'attend pas le dernier jour, mais s'exprime également à travers, voire à la place de la justice des hommes.

⁷⁵⁶ Cf. Louis Green, *Chronicle into History*, op. cit., p.9-43.

⁷⁵⁷ Voir par exemple *Nuova cronica*, XII 77 : « E nota, lettore, come adopera la fortuna nel seculo, e maggiormente ne' processi delle guerre, che poco tempo dinanzi messere Mastino ch'era in tanto stato e signoria, che signoreggiava Verona, Padova, Trevigi, Vincenza, Parma, Lucca, e'lla città di Feltro, e Civita Belluna, e molti grandi e forti castelli, e avea gran tesoro ragunato, e a' suoi soldi al continovo tenea più di Vm cavalieri tedeschi alle spese delle dette otto città; ed era un grande e possente tiranno, il maggiore di tutta Italia o che fosse stato intra C anni; e poco dinanzi minacciati avea i Fiorentini di venirli a vedere infino alle porte di Firenze con Vm barbuti di ferro, e fatta fare una ricchissima corona d'oro e di pietre preziose per coronarsi re di Toscana e di Lombardia; e poi intendea d'andare nel regno di Puglia e torlo per forza d'arme al re Ruberto; e sarebbegli venuto fatto, se non fosse il giudicio di Dio per auxiliare la sua superbia, e'lla potenza del Comune di Firenze e di quello di Vinegia, che ripugnaro e recaro a poca potenza e basso stato co'loro operazione e danari, per lo modo che leggendo avete inteso; e ancora, come intenderete, il recarono a maggiore stremità, che convenne che 'ngaggiasse a usura la sua corona e tutti i suoi gioelli per avere danari per resistere alla sua guerra; però che per guardare le sue terre e tenute gli convenia in ciascuna mettere grossamente, salvo che di Lucca e di Verona, tiranneggiandole con grandi torzioni traeva alcuna cosa. E però nullo signore o tiranno o Comune si può fidare nella sua potenza, imperò ch'ogni potenza umana è vana e fallace. E l'onnipotente Iddio Sabaot dà vinto e perduto a'ccui gli piace secondo i meriti e i peccati. »

2.2.2.1. *La Providence et les effets visibles de la justice divine*

Partant de ce principe que le mouvement de l'histoire est soumis aux principes moraux, le péché, qui y constitue une entorse, entraîne des effets tangibles et visibles sur les destins humains. S'interrogeant ainsi sur les causes pouvant expliquer la défaite de Philippe de Valois contre les Anglais à Crécy en 1346, alors même que ces derniers étaient en infériorité numérique et épuisés par des longues chevauchées, Villani écarte toute considération militaire pour ne retenir que l'explication providentialiste et moraliste : c'est en manquant à ses devoirs envers l'Église que le roi de France aurait signé sa perte et se serait exposé à la justice rétributive d'un Dieu vengeur – qui de nouveau apparaît sous les traits du *dominus Sabaoth*, dieu des armées de l'Ancien testament.

« O *santus santus santus dominus Sabaoth*, autrement dit en latin “saint des saints notre Seigneur Dieu de l'ost”, combien ta puissance est grande au ciel comme sur terre, et tout particulièrement dans les batailles ! Car parfois et bien souvent, il fait en sorte que les moins nombreux et les moins puissants battent les grandes armées pour montrer sa puissance, abattre la superbe et l'orgueil et punir les péchés des rois, des seigneurs et des peuples. Et cette défaite démontra bien sa puissance, car les Français étaient trois fois plus nombreux que les Anglais. Mais ce ne fut pas sans juste raison qu'advint un tel péril au roi de France, car parmi tous ses péchés, en laissant de côté le tort causé au roi d'Angleterre et à ses autres barons en occupant leurs héritages et seigneuries, plus de X ans auparavant, il avait juré face au pape Jean et pris la croix en promettant d'aller outremer reconquérir la Terre sainte d'ici deux ans, et avait pris toutes les dîmes et les subsides de son royaume tout en faisant injustement la guerre contre les seigneurs chrétiens ».⁷⁵⁸

Tout comme la volonté divine prévaut à l'ordre naturel des choses, la justice de Dieu prévaut à celle des hommes, qu'elle guide et qui doit l'accomplir. Selon l'auteur, une sentence judiciaire ne doit donc pas être interprétée sous le seul angle de la justice séculière punissant le crime, mais doit être également subordonnée à une lecture morale des faits prenant en compte le péché⁷⁵⁹. À propos de l'exécution des meurtriers du roi André de Naples, victime d'un complot des barons napolitains en septembre 1345, Villani reconnaît d'abord que la main de son frère et justicier, le roi Louis de Hongrie, fut d'abord guidée par la justice des hommes qui punissait le crime contre le souverain⁷⁶⁰. Mais si le châtiment apparaît comme la juste punition du meurtre, c'est-à-dire d'un acte puni par la justice des hommes, il permet également d'accomplir la justice divine, qui vient non seulement frapper un régicide, ce « scélérat parricide de leur seigneur », mais également

⁷⁵⁸ *Nuova cronica*, XIII 67.

⁷⁵⁹ Cf. Lotte Kéry, « La culpabilité dans le droit canonique classique de Gratien à Innocent IV », dans Jacqueline Hoareau-Dodinou et Pascal Texier (éd.), *La culpabilité (actes des XX^{èmes} Journées d'histoire du droit, 4-6 octobre 2000, Limoges)*, Limoges, 2003, p.427-442.

⁷⁶⁰ *Nuova cronica*, XIII 112 : « Allora il re si volse al duca di Durazzo, e dissegli: “Tu fosti traditore e adoperatore della morte del tuo signore e mio fratello [...]. e'sse' stato in arme contro alla nostra potenza col traditore meser Luigi di Taranto tuo cugino, e nostro ribello e nimico, il quale ha fatto come tu, con frode e sagrilegio [...]. E però e' conviene che'ttu muoia ove facesti morire lui ” ».

l'ensemble des péchés qui l'ont justifié ou accompagné : ceux qui en sont la cause (autrement dit l'envie, la cupidité et l'orgueil), ainsi que tous ceux dont les coupables s'étaient maculés (comme l'adultère et la luxure)⁷⁶¹.

Au-delà de son caractère parfois obscur (puisqu'elle n'est pas toujours rendue « au moment et de la manière dont on le souhaiterait »), la justice divine se distingue de celle des hommes en cela qu'elle ne punit pas nécessairement le péché individuel par un châtement tout aussi individuel, mais dispense également des sanctions collectives. Identifiant dans la corruption du gouvernement oligarchique les causes de l'effondrement politique et militaire de 1341, Villani formule ainsi un principe de responsabilité collective (que le christianisme reconnaît par l'intermédiaire du concept de péché originel, mais sur l'absolution duquel repose en réalité tout son dogme) : Dieu punit les peuples non seulement pour leurs péchés propres, mais aussi pour ceux des dirigeants qu'ils soutiennent⁷⁶².

2.2.2.2. *La responsabilité morale et sociale du fidèle face à la pénitence*

En suivant ce fil conducteur d'une histoire humaine soumise à la justice morale, Villani introduit le principe de responsabilité morale des hommes face à leur condition terrestre. Et face aux conséquences visibles du péché, il soutient la nécessité d'agir de façon vertueuse afin d'éviter ou d'apaiser le courroux divin : d'où un appel répété, dans la *Nuova cronica*, à la pénitence, aux prières et à l'aumône, qui sont autant d'instruments destinés à réduire les peines terrestres ou à échapper à de plus grands châtements. Sa conception de la pénitence s'avère donc tout autant matérialiste. Le raisonnement du chroniqueur peut en effet se résumer ainsi : si le péché est cause du malheur survenu par volonté divine, alors en faisant pénitence pour ce péché, le châtement cessera. La pénitence a donc elle aussi des effets visibles : la grande inondation de 1333 est ainsi

⁷⁶¹ *Nuova cronica*, XIII 112 : « Per molti se ne fece quistione, opponendo al re tradimento del suo sangue, avendogli fidati e baciati in bocca, e caritevolmente mangiato co'loro, e poi fatto morire il duca di Durazzo, e gli altri reali innocenti presi. Altri dissono che non era tradimento a tradire il traditore, se colpa v'ebbe, come gli oppose. Ma per li savi si giudicò che questa crudeltà e quello ne seguì di male fu dispensato e premesso da dDio per li ladii peccati comessi nello re Andreas, ch'era giovane e innocente, che per lo peccato della invidia e covidigia della signoria sua con superbia fu commesso tradimento con iscellerato paricida di loro signore, e ancora ci fu il laido e abominevole peccato per cagione d'avolterio e sacrilegio tra congiunti, come avemo adietro fatta menzione, che ffu cagione della morte di quello innocente. E già la vendetta d'Iddio non passa senza penitenzia e meriti di sì innormi peccati. »

⁷⁶² *Nuova cronica*, XII 122 : « Ma poco apresso Iddio ne mostrò giudicio assai aperto per le loro prave operazioni, a gran danno e vergogna e abasamento del nostro Comune, come inanzi faremo menzione. Ma gravami che non fu sopra le loro persone propie, com'erano degni i mali operanti, e come toccò ad alquanti di loro. Ma Iddio si riserba e non lascia nullo male impunito, bene non sia a tempi e piacere de' disideranti; e spesso pulisce il popolo per li peccati de' rettori, e non senza giusto giudicio, però che il popolo è bene colpevole a sostenere le male operazioni di loro reggenti; e questo basti a tanto. »

interprétée comme une catastrophe surnaturelle voulue par Dieu pour punir les péchés des Florentins, qui surent toutefois en atténuer la gravité en recourant à la pénitence par la prière et la communion⁷⁶³. Villani limite donc sa réflexion sur le péché et la pénitence à leurs conséquences immédiates, c'est-à-dire à leurs effets visibles dans l'ici-bas plutôt que dans l'au-delà : sans forcer le trait, on peut dire que, pour lui, la pénitence arrête la pluie avant de sauver les âmes. Le raisonnement échappe ainsi totalement au principe eschatologique de la préparation du Salut ici-bas et de sa poursuite dans l'au-delà.

Dans une logique juridique en grande partie influencée par le droit canon, Villani considère également la pénitence comme une sorte de compensation tarifée ouvrant la voie à la rémission des péchés et permettant *in fine* d'échapper à la peine⁷⁶⁴. C'est ce qu'il rappelle du moins à propos de la famine de 1346 lorsque, sur la base d'une citation de l'Ecclésiastique [Ecc., 3, 33], il affirme que « l'aumône éteint le péché »⁷⁶⁵. Mais la pénitence ne suffit pas en elle-même à obtenir miséricorde : distributive, la justice divine est également commutative et, à la manière d'une balance, doit veiller à assurer une parfaite équité entre la faute et la peine. Ainsi, pour obtenir la rémission d'un péché, l'acte de piété (comme l'aumône) est certes nécessaire, mais pas suffisant, et doit être précédé par la réparation du tort. On retrouve ici un écho des réflexions scolastiques sur la restitution des biens mal acquis, qui stipulent que la somme rendue doit correspondre de façon arithmétique à la somme mal acquise⁷⁶⁶. Or, selon Villani, c'est ce que la Commune aurait omis de faire lors de l'épidémie de 1340 : comme acte de pénitence, il fut alors décidé de restituer aux veuves et aux orphelins de quelques bannis les biens jadis confisqués ; mais la mesure est jugée insuffisante par l'auteur, faute d'avoir également remboursé ce que ceux-ci avaient été contraints

⁷⁶³ *Nuova cronica*, XII 2 : « E però istimate, Fiorentini, che queste tante minacce di Dio e battiture non sono senza cagione di soperchi peccati, e paiono a l'avversità di li detti giudicii, che di nostri antichi. Ed io autore sono di questa sentenza sopra questo diluvio: che per li oltraggiosi nostri peccati Idio mandò questo giudicio mediante il corso del cielo, e apresso la sua misericordia, però che poco durò la rovina per non lasciarne al tutto perire, per li prieghi delle sante persone e religiose abitanti nella nostra città e d'intorno, e per le grandi limosine che ssi fanno in Firenze. E però carissimi fratelli e cittadini, che al presente sono e che saranno, chi leggerà e intenderà, dee avere assai gran materia di correggersi e lasciare i vizii e' peccati per lo tremore e minacce de la iustizia di Dio, per lo presente e per lo tempo a venire; e acciò che l'ira di Dio più non si spanda sopra noi, e che pazientemente e con forte animo sostegnamo l'avversità, riconoscendo Idio onnipotente, e ciò facendo, e con virtù bene adoperando meritiamo misericordia e grazia da llui, la quale fia duplicata, e esaltazione e magnificenza de la nostra città. »

⁷⁶⁴ Voir notamment Léon Bouvier, *Le précepte de l'aumône chez saint Thomas d'Aquin*, Paris, 1935.

⁷⁶⁵ *Nuova cronica*, XIII 73 (à propos de la famine de 1346) : « e per più ricchi e buoni e piososi cittadini si feciono di belle e di larghe limosine, onde dovemo sperare in Dio, che non guarderà alli soperchi peccati de' cittadini, ché, come avemo detto adietro, la città nostra n'è bene fornita; ma per le limosine e pe' buoni e cari cittadini Iddio compenserà, se fia suo piacere la misericordia, come fece a quelli di Ninive, "però che lla limosina spegne il peccato"; dixit Dominus. »

⁷⁶⁶ Giovanni Ceccarelli, « L'usura nella trattatistica teologica », art. cit., p.5-6.

de payer à la Commune. Les biens restitués ne correspondant pas exactement à ceux perçus, nous dit-il, la pénitence fut donc incomplète et les calamités continuèrent⁷⁶⁷.

Cette conception matérialiste de la pénitence est même élevée au rang de principe social. Dans le contexte de crise économique et climatique de ce début du XIV^e siècle, la pénitence n'est pas qu'une action pieuse conférant une part de grâce divine. Sous la forme d'aumônes publiques, ou à plus grande échelle de distributions frumentaires, elle offre également un moyen efficace, par exemple, de lutter contre la famine et d'assurer ainsi la paix sociale. Villani observe avec une certaine satisfaction que les mesures prises par la Commune lors de la famine de 1329 eurent comme effet bénéfique de préserver la ville des risques de sédition.

« Ainsi témoigné-je avec vérité de ce que dans nulle ville, les citoyens riches et miséricordieux ne firent autant d'aumônes aux pauvres que les bons Florentins au cours de cette immense famine ; aussi je crois et estime sans faute que grâce auxdites aumônes et mesures prises pour le pauvre peuple, Dieu a protégé et protégera notre cité de grandes adversités. Nous avons si longuement parlé de cette matière pour donner exemples à nos concitoyens qui viendront de prendre mesures et dispositions dès lors qu'une si dangereuse famine menacerait notre cité, afin que le peuple trouve salut selon la volonté et la révérence de Dieu, et que la cité ne soit pas exposée au risque de la fureur et de la rébellion. »⁷⁶⁸

Ces lignes se situent bien loin de la quête chrétienne du Salut. À travers elles, c'est davantage le patriotisme économique de l'auteur qui s'exprime plutôt que sa pitié : à ses yeux, la largesse des riches citoyens témoigne avant tout de la puissance de sa cité. L'aumône devient ainsi un acte public, en cela non seulement qu'il atteste de la prospérité économique et de la supériorité sociale du donneur (en même temps que de l'infériorité du receveur, s'imposant ainsi paradoxalement comme geste de mépris⁷⁶⁹), mais aussi parce que, s'imposant comme un acte de justice autant que de charité, il assure une redistribution des biens et concourt à la paix civile – à une époque où certains théologiens n'hésitent pas à développer une justification du vol par la nécessité !⁷⁷⁰ Ainsi

⁷⁶⁷ *Nuova cronica*, XII 114 : « I Fiorentini isbigottiti e impauriti per li detti segni e danni e ll'arti e lle mercatantie non istettono mai peggio per guadagnare; quelli che reggeano il Comune, per conforto di religiosi per mostrare alcuna pietà, ordinarono che ssi traessono certi sbanditi di bando, pagando al Comune certa gabella, e che' beni de' rubelli ch'erano in Comune fossero renduti alle vedove e a' pupilli, a'ccui succedeano; ma non fu perfetta la grazia e misericordia, che dovesse piacere a dDio, però che ssi dovea ristituire il prezzo che in prima li avieno per ordini fatti ricomperare dal Comune alle dette vedove e popilli, e non si fece; onde non ristettono a tanto le nostre pestilenze, che per le nostre peccata ne seguirono assai apresso, come inanzi leggendo si troverranno, che avvenne poi in più casi che i vivi ebbono astio de' morti per le soperchie tribolazioni occorse alla nostra città. »

⁷⁶⁸ *Nuova cronica*, XI 119 : « E con questo testimonio di verità che anche in niuna terra si fece per gli possenti e pietosi cittadini tante limosine a' poveri, quanto in quella disordinata carestia si fece per gli buoni Fiorentini; ond'io senza fallo stimo e credo che per le dette limosine e provedenza fatta per lo povero popolo, Idio abbia guardata e guarderà la nostra città di grandi avversitati. Avemo fatto sì lungo parlare sopra questa materia per dare esempio a' nostri cittadini che verranno d'averer argomento e riparo, quando in così pericolosa carestia incorresse la nostra città, acciò che si salvi il popolo al piacere e reverenza di Dio, e la città non incorra in pericolo di furore o rubellazione. »

⁷⁶⁹ À propos de la dimension publique de l'aumône, cf. Jean-Louis Roch « Le jeu de l'aumône au Moyen âge », dans *Annales. E.S.C.*, 1989, 44/3, p.505-527.

⁷⁷⁰ *Idem*, p.514.

l'aumône devient une action civique, digne d'être remémorée : ce que fait le chroniqueur en faisant passer à la postérité les plus généraux donateurs⁷⁷¹.

Dans la *Nuova cronica*, l'individu n'est ainsi jamais placé seul face à la justice divine. Péchés et pénitence sont autant de questions que la communauté doit régler en commun. Car si les péchés des uns retombent sur les autres, les aumônes accomplies par une partie des habitants confèrent une grâce dont les effets se manifestent sur l'ensemble de la commune. En ce sens, semble nous dire Villani, il n'y a point de Salut en dehors de la communauté.

3. Amender le citoyen : quelques réflexions morales autour des questions d'argent, de profit et d'usure

La conception moraliste de l'histoire et du bon gouvernement tient essentiellement, dans la *Nuova cronica*, en la dénonciation de deux péchés : d'une part l'orgueil (*superbia*), qui est à l'origine des factions et de la discorde civile ; d'autre part la cupidité (*avarizia*), obstacle au bien commun, que l'auteur assimile à l'ingratitude et oppose à la charité. Or, il est intéressant de s'attarder sur ce péché de cupidité, dans la mesure où, se rapportant en premier lieu à des questions d'argent et de richesse, il interpelle directement la culture et les interrogations morales du marchand qu'est Villani.

3.1. Enjeux économiques et moraux du profit et de l'ostentation

Tout au long de la chronique, l'auteur témoigne en effet d'un rapport ambivalent face aux questions d'argent : si, d'un côté, il célèbre la puissance commerciale de Florence, de l'autre, il n'a cesse de mettre en garde ses concitoyens contre la tentation du luxe et de l'ostentation. Source de bienfait quand elle est judicieusement employée, la richesse pousse à l'appât du gain et donc à la cupidité, de même qu'à l'opulence et donc à la vanité, lesquels péchés conduisent à leur tour à la ruine morale et financière. Pourtant, comme on s'attachera à le montrer, la réprobation du luxe et de l'excès ne s'appuie pas tant sur une réflexion morale que sur des considérations économiques.

⁷⁷¹ *Nuova cronica*, XI 143 (D'una nuova e bella limosina che uno nostro cittadino lasciò a' poveri di Cristo. »

3.1.1. Les enjeux économiques de la réprobation de l'excès et du faste

Dans un extrait resté célèbre, Villani s'emploie à faire le tableau des richesses de sa ville en 1336-1338⁷⁷². Au cours de quatre chapitres relativement longs et développés, le chroniqueur-marchand nous fait la démonstration de ses talents comptables en exposant par le menu recettes fiscales et dépenses administratives, ainsi que biens immobiliers, capital démographique, production industrielle et agricole, etc. Si la poésie du bilan comptable n'est pas évidente, et si dans la forme ces trois chapitres se révèlent effectivement assez secs, l'objectif poursuivi par l'auteur est clairement de louer la puissance économique de sa ville en fournissant un modèle à suivre aux générations à venir⁷⁷³. Pourtant, cet éloge est étonnamment suivi d'une condamnation morale des comportements fastueux des Florentins.

« En outre, il n'y avait pas un seul citoyen, propriétaire dans le contado, populaire ou grand, qui n'ait édifié ou n'édifiait d'édifice plus riche et plus grand encore que ceux que l'on trouvait dans la cité. Et chaque citoyen péchait par ses dépenses démesurées, et ainsi étaient-ils considérés comme des fous. »⁷⁷⁴

À travers cette condamnation morale du péché de prodigalité, Ernst Mehl voyait resurgir brusquement la figure du « *gothischer Mensch* », incapable de se dégager de ses oripeaux moralisateurs⁷⁷⁵. Arsenio Frugoni, en revanche voyait pour sa part derrière cette critique moraliste de l'opulence édilitaire des Florentins, non pas « une condamnation moraliste du péché de prodigalité de la part d'un homme du passé », mais plutôt une « critique mercantile de l'improductivité du luxe »⁷⁷⁶. De la même manière, la charge contre l'appétit fiscal des dirigeants florentins qui clôt le tableau des recettes⁷⁷⁷, dans laquelle Federico Chabod voyait à son tour une

⁷⁷² *Nuova cronica*, XII 91-94.

⁷⁷³ *Nuova cronica*, XII 94 : « Dapoi ch'avemo detto dell'entrata e spesa del Comune nostro di Firenze in questi tempi, ne pare si convenga di fare menzione dello stato e condizione di quella, dell'altre grandi cose della città; perché i nostri successori che verranno per li tempi s'aveghino del montare o bassare di stato o potenza che facesse la nostra città, acciò che per li savi e valenti cittadini, che per li tempi saranno al governo di quella, per lo nostro ricordo e asempro di questa cronica procurino d'avanzarla inn-istato e podere. »

⁷⁷⁴ *Nuova cronica*, XII 94 : « oltre a'cciò non era cittadino che non avesse possessione in contado, popolano o grande, che non avesse edificato od edificasse ricamente troppo maggiori edifici che in città; e ciascuno cittadino ci peccava in disordinate spese, onde erano tenuti matti. »

⁷⁷⁵ Ernst Mehl, *Die Weltanschauung des Giovanni Villani. Ein Beitrag zur Geistesgeschichte Italiens im Zeitalter Dantes*, Leipzig, 1927, p.183. Voir également Federico Chabod, « La concezione del mondo di Giovanni Villani. Recensione a Ernst Mehl, *Die Weltanschauung des Giovanni Villani*, Lipsia, 1917 », dans *Nuova rivista storica*, XII, Milan, 1929, p.338.

⁷⁷⁶ Arsenio Frugoni, « Giovanni Villani. 'Cronica', XI 94 », dans *B.I.S.I.*, 77, 1965, p.230.

⁷⁷⁷ *Nuova cronica*, XII 92 : « O signori Fiorentini, come è mala provedenza acrescere l'entrata del Comune della sustanza e povertà de' cittadini colle sforzate gabelle per fornire le folli imprese! Or non sapete voi che come è grande il mare è grande la tempesta, e come cresce l'entrata è aparechiata la mala spesa? Temperate, carissimi, i disordinati disideri, e piacerete a dDio, e non graverete il popolo innocente. »

« rechute moraliste » de l'auteur⁷⁷⁸, peut être mise sur le compte d'une opposition politique à la gestion financière de la Commune, que le chroniqueur juge inutilement dispendieuse et économiquement infructueuse⁷⁷⁹. Et le ton déconcerté de l'auteur face à l'assouplissement des lois somptuaires en 1326 témoigne sans doute autant d'un refus puritain de l'ostentation que d'un souci d'économie domestique de la part d'un homme face aux dépenses ruineuses de sa femme⁷⁸⁰. Si la dénonciation de l'opulence prend généralement l'aspect d'une condamnation morale, ce serait donc avant tout en raison de l'incapacité conceptuelle de l'auteur à fournir une justification théorique au modèle économique.

Il semble donc que pour Villani ce ne soit ni la richesse, ni l'accumulation, ni même peut-être son ostentation qui soient condamnables en tant que telles, mais plutôt l'immobilisation du capital qui en est la conséquence. Autrement dit, derrière la condamnation morale pourrait bien se cacher une intuition de l'auteur sur la nécessaire circulation de l'argent. Il en va du reste tant de la prospérité économique que de la stabilité politique⁷⁸¹. Ainsi, s'il décrie l'avarice du roi Robert en même temps qu'il en regrette les guerres dispendieuses en Sicile⁷⁸², c'est d'une part parce que ces dépenses limitaient les capacités d'action du roi dans le Nord de la péninsule, privant de fait les Florentins d'un précieux allié, et d'autre part parce que les maigres gains que les guerres de Sicile rapportaient au roi terrorisaient en retour ses créanciers florentins, qui craignaient de sa part un défaut de paiement menaçant ses banquiers florentins (la suite des événements leur donna d'ailleurs raison). Et à ce propos, si la faillite généralisée du secteur bancaire dans les années 1340 est présentée en des termes moraux, la faute en étant attribuée à la cupidité des grands marchands aveuglés par l'appât du gain, Villani développe en premier lieu un raisonnement purement économique puisqu'il dénonce l'imprudence des banquiers. Car ce n'est pas tant la recherche d'un intérêt financier qu'il condamne, que le fait de ne pas avoir suffisamment réparti les risques en multipliant le nombre de débiteurs.

« Et du fait de la faillite des Bardi, des Peruzzi, ainsi que des Acciaiuoli, Buonaccorsi, Cocchi, Antellesi, Corsini, Da Uzzano, Perendoli et de plusieurs autres petites compagnies et simples artisans qui avaient fait faillite en ce temps-là et auparavant, à cause également des charges de la Commune et des prêts démesurés accordés aux seigneurs (dont il a été fait mention précédemment, et d'autres encore qu'il serait trop long de mentionner), notre cité de Florence connut alors la plus grande ruine et défaite que

⁷⁷⁸ Federico Chabod, « La 'concezione del mondo' di Giovanni Villani », dans *Nuova rivista storica*, 13, 1929, p.337.

⁷⁷⁹ Arsenio Frugoni, « Giovanni Villani. 'Cronica', XI 94 », art. cit., p.231.

⁷⁸⁰ Cf. supra, p.209.

⁷⁸¹ On signalera à ce propos les réflexions intéressantes d'Antoine Monti dans *Les chroniques florentines de la première révolte populaire à la fin de la Commune (1345-1434)*, Lille, 1983, p.110-111.

⁷⁸² *Nuova cronica*, XII 128 : « Per la qual cosa Melazzo s'arrendé all'amiraglio del re Ruberto a dì XV di settembre MCCCXLI, salvo l'avere e le persone, e di terrazzani e di forestieri. Il quale fu un bello acquisto al re Ruberto, tutto gli costasse più di Lm once d'oro ». Voir également le chapitre XII 137, à propos de la demande des Florentins d'intervenir contre Pise en 1341.

la Commune n'eût jamais connue, si tu considères, lecteur, quel fut le dommage d'un tel trésor et de tant d'argent perdu par nos citoyens, car placé par avarice auprès des seigneurs. Ô maudite et avide louve, pleine du vice de l'avarice régnant chez nos concitoyens florentins aveugles et fous, qui rendus cupides par les profits faits grâce aux seigneurs, placent leur pécune et celle des autres dans leur puissance et leur seigneurie, causant ainsi la perte et la dévastation de la puissance de notre République ! »⁷⁸³

Si la dimension moraliste du jugement est prégnante, puisqu'en dernier ressort la crise financière est décrite comme un « jugement occulte de Dieu » résultant des péchés d'avarice et de cupidité, c'est plutôt l'imprudence qui est dénoncée dans cet extrait : comme le rappelle Villani, Bardi et Peruzzi avaient à eux deux prêté plus de 1,3 million de florins au seul roi d'Angleterre, et firent logiquement faillite lorsque celui-ci, engagé dans une guerre onéreuse en France, fit défaut. Alors que « s'ils avaient récupéré tout ce que leur devaient le roi d'Angleterre et celui de Sicile, ou une partie seulement, ils seraient restés seigneurs d'une grande puissance et richesse ». Les mécanismes économiques et financiers de la crise sont bien perçus par l'auteur, mais on retrouve dans son jugement la même difficulté conceptuelle à formuler une justification théorique à ce modèle économique. La sentence morale, plus simple dans sa formulation, remplit donc cette fonction.

Pour conclure à propos de l'éloge de la prospérité économique, on précisera que celui-ci se retrouve paradoxalement dans l'évocation nostalgique des mœurs grossières et vertueuses des Anciens – que Federico Chabod attribuait précisément au « Villani moraliste ». Véritable *topos* de la littérature historiographique et polémique, le thème de la corruption morale du modèle social accompagne la célébration d'un âge d'or fortement idéalisé, que Villani identifie dans la période du premier Peuple, au milieu du XIII^e siècle.

« Et note qu'au temps dudit Peuple, et auparavant et par la suite, les citoyens de Florence vivaient de manière sobre, de nourritures grossières et de petites dépenses, de vêtements légers, grossiers et rudes. [...] Tels étaient les vêtements et les costumes grossiers des Florentins, lesquels étaient cependant de bonne foi et loyaux les uns envers les autres et envers la Commune. Et bien que vivant rudement et

⁷⁸³ *Nuova cronica*, XIII 55 (à propos de la mise en faillite des Bardi en 1346) : « Per lo quale fallimento di Bardi, e Peruzzi, Acciaiuoli, Bonaccorsi, di Cocchi, d'Antellesi, Corsini, que' da Uzzano, Perondoli, e più altre piccole compagnie e singolari artefici che falliro in questi tempi e prima, per gl'incarichi del Comune e per le disordinate prestanze fatte a' signori, onde adietro è fatta menzione, ma però non di tutti, che troppo sono a contare, fu alla nostra città di Firenze maggiore rovina e sconfitta, che nulla che mai avesse il nostro Comune, se considerrai, lettore, il dannaggio di tanta perdita di tesoro e pecunia perduta per li nostri cittadini, e messa per avarizia ne' signori. O maladetta e bramosa lupa, piena del vizio dell'avarizia regnante ne' nostri ciechi e matti cittadini fiorentini, che per cuvidigia di guadagnare da' signori mettere il loro e l'altrui pecunia i lloro potenza e signoria, a perdere, e disolare di potenza la nostra republica! ». Voir également le chapitre XII 88, à propos du défaut de paiement des Bardi et des Peruzzi en 1338 : « Ben avea in questa somma assai quantità di provisioni fatte a lloro per lo detto re per li tempi passati; ma come che si fosse, fu la loro gran follia per covidigia di guadagno o per raquistare il loro follemente prestato mettere così di grosso il loro e l'altrui inn-uno signore. »

pauvrement, ils firent des choses plus grandes et vertueuses que ce que nous fîmes de notre temps, avec davantage de confort et de richesse. »⁷⁸⁴

On retrouve dans cet extrait une influence évidente de la célébration du *buon tempo antico* de Dante⁷⁸⁵. Or, selon Charles Davis, si l'éloge de la simplicité antique fait bien écho chez les deux auteurs à une condamnation commune de la dégénérescence contemporaine résultant entre autres du péché de cupidité, de substantielles différences distinguent les deux discours⁷⁸⁶. Dante situait en effet l'âge d'or communal à l'époque de son ancêtre Cacciaguida, c'est-à-dire au XII^e siècle, tandis que Villani le repousse à l'époque du premier Peuple, soit dans la seconde moitié du XIII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque de la pleine prospérité commerciale de la ville. Autrement dit, et non sans quelques contradictions, le thème semble ainsi davantage renvoyer chez Villani à la dénonciation de la cupidité entendue non pas comme expression du matérialisme marchand, comme chez Dante où il s'oppose aux valeurs nobles de *cortesia* et *valor* incarnées par Cacciaguida, mais plutôt comme symptôme de la discorde civile⁷⁸⁷.

3.1.2. « Honneur » ou « profit » ? Le pouvoir de l'argent dans le cadre de la question lucquoise (1328-1341)

Un épisode révèle peut-être mieux encore cette apparente contradiction avec laquelle l'auteur aborde la notion de richesse et d'enrichissement. En 1328, à la mort de Castruccio Castracani, alors que la Commune envisage de consolider son emprise sur la basse vallée de l'Arno en s'emparant de Lucques dans le but de créer un glacis entre elle et la rivale pisane, des négociations sont engagées avec les troupes de feu le duc de Lucques, dans l'espoir de leur acheter la ville. Après plusieurs années de guerres coûteuses et destructrices qui avaient fait vaciller la puissance militaire et économique des Florentins, voilà donc que ces derniers se trouvent sur le point de réaliser par le pouvoir de l'argent ce qu'ils n'ont su faire par celui des armes. Mais voyant

⁷⁸⁴ *Nuova cronica*, VII 69 : « E nota ch'al tempo del detto popolo, e in prima, e poi a gran tempo, i cittadini di Firenze viveano sobri, e di grosse vivande, e con piccole spese, e di molti costumi e leggiadrie grossi e ruddi. [...] Di sì fatto abito e di grossi costumi erano allora i Fiorentini, ma erano di buona fe' e leali tra'lloro e al loro Comune; e colla loro grossa vita e povertà feciono maggiori e più virtuosose cose, che non sono fatte a' tempi nostri con più morbidezza e con più ricchezza. »

⁷⁸⁵ *Commedia, Inferno*, XVI, v. 64-72.

⁷⁸⁶ Charles Davis, « Il buon tempo antico », dans *Dante's Italy and Other Essays*, Philadelphie, 1984, p.71-93.

⁷⁸⁷ *Nuova cronica*, VIII 56 : « [i grandi Guelfi di Firenze] ingrassati sopra i beni de' Ghibellini usciti, e per altri loro procacci, per superbia e invidia cominciarono a riottare tra'lloro. » ; VIII 96 : « essendo nella città di Firenze cresciuto scandolo [...]; questo invidioso portato convenne che partorisce dolorosa fine, che per le peccata della superbia, e invidia, e avarizia, e altri che regnavano tra'lloro erano partiti in setta. »

l'incapacité des dirigeants à se mettre d'accord, et risquant ainsi de perdre l'affaire, les riches citoyens de la cité proposent alors de financer l'opération sur leurs fonds propres.

« Mais certains valeureux et riches citoyens de Florence voulurent l'acheter au nom de la Commune pour LXXX^M florins d'or, dans leur propre intérêt et croyant agir ainsi pour l'honneur de la Commune de Florence et leur bénéfice propre, en assumant les frais contre la concession des gabelles et des entrées de Lucques, selon certaines conditions et modalités. Ils étaient soutenus en cela par les marchands exilés de Lucques, qui y auraient avancé X^M florins d'or et qui demandaient à la Commune de Florence d'y mettre XIII^M florins d'or seulement et d'assurer la garde du château de l'Augusta, en prenant XX des plus grands et meilleurs connétables en otages afin de s'assurer du respect des accords ; les premières traites seraient assurées par la Commune de Florence, tandis que les LVI^M florins d'or restants seraient avancés volontairement par les simples citoyens. Et nous pouvons en rendre foi, nous auteur, car nous étions de ceux-là. »⁷⁸⁸

Du reste, note Villani, une telle proposition, si elle avait été acceptée, aurait représenté une économie substantielle pour la Commune, la dispensant de dépenses militaires bien plus importantes.

« pour chaque denier qui aurait été dépensé en achetant Lucques, C ou plus (mais on pourrait dire une infinité) furent ensuite dépensés par les Florentins dans ladite guerre, comme nous en ferons mention par la suite. »⁷⁸⁹

Pour les citoyens à l'initiative de cette proposition (dont Villani lui-même fait partie), l'opération représentait donc un investissement intéressant, dont chacun aurait pu tirer profit. Les citoyens créanciers auraient en effet largement récupéré leur mise sur la concession des gabelles de Lucques, tandis que la Commune aurait gagné en grandeur ce qu'elle aurait économisé en dépenses militaires à venir. Villani met ainsi sur le même plan intérêt individuel du marchand et intérêt général de la Commune, le premier étant de nature commerciale (le bénéfice), le second relevant également d'une valeur non marchande, l'honneur. Or, c'est précisément au nom de cette valeur que la proposition est finalement rejetée, provoquant l'ire du chroniqueur.

« Mais à cause de leur cécité et de leur éternelle et déloyale envie, les citoyens de Florence, au premier rang desquels ceux qui étaient au gouvernement de la cité, refusèrent d'y consentir au prétexte

⁷⁸⁸ *Nuova cronica*, XI 141 : « Ma certi valenti e ricchi cittadini di Firenze la vollono comperare per lo Comune LXXX^M fiorini d'oro per loro vantaggio, e credendone fare al Comune di Firenze grande onore e grande loro guadagno, e fornire le spese, rimanendo in loro mano le gabelle e l'entrate di Lucca con certo ordine e patti. E a' ciò teneano co'loro i mercatanti usciti di Lucca, e metteanvi X^M fiorini d'oro, e voleano che 'l Comune di Firenze vi mettesse innanzi solamente XIII^M fiorini d'oro, e prendesse la guardia del castello de l'Agosta con XX i maggiori e migliori conastaboli per istadichi per oserbare i patti; e gli primi danari si ritraessono fossono quegli del Comune di Firenze, e tutti gli altri insino LVI^M di fiorini d'oro metteano di loro volontà singolari cittadini di Firenze. E di ciò potemo rendere piena fede noi autore, però che fummo di quegli. »

⁷⁸⁹ Idem : « per ogniuno danaio che Lucca si comperava, C o più, ma dire potremmo infiniti, spesi poi per gli Fiorentini ne la detta guerra, come innanzi leggendo faremo per gli tempi menzione ».

hypocrite, tout comme ils s'y étaient opposés jadis sous prétexte d'honnêteté, que le bruit courrait dès lors dans le monde entier que les Florentins auraient acheté la cité de Lucques par appât du gain. »⁷⁹⁰

Le débat de 1328 oppose ainsi deux conceptions du pouvoir de l'argent et du bénéfice commercial. Si d'un côté, Villani et ses confrères ne voient dans la recherche du profit et de l'enrichissement personnel aucune attitude moralement condamnable, à condition toutefois de ne pas contrevenir à l'intérêt général et à la concorde civile, la Seigneurie défend une position plus conservatrice, en dénonçant « l'appât du gain » comme une attitude infamante. Et niant cette vision infâme de l'intérêt, l'auteur ne peut qu'avouer son incompréhension.

« Mais selon notre avis, et celui de plusieurs sages qui par la suite ont examiné et débattu de la question, en compensant de la sorte les défaites et dommages infligés par les Lucquois, ainsi que les dépenses assumées par la Commune de Florence lors de la guerre castruccienne, les Florentins n'auraient pu accomplir plus haute vengeance, et il n'y aurait eu plus grande louange ou glorieuse renommée de par le monde que de pouvoir ainsi dire : les marchands et les simples citoyens de Florence ont acheté Lucques sur leurs propres deniers, et des habitants de sa cité et de son contado, jadis ennemis, ils ont fait leurs esclaves. »⁷⁹¹

Au bellicisme aventureux et à la recherche de renommée, ces valeurs non-marchandes et improductives, Villani oppose ici une diplomatie guidée par le sens de l'intérêt – une notion entendue ici dans le sens de bénéfice commercial. Au même titre que la politique édilitaire ou l'économie domestique, les décisions concernant la politique extérieure doivent en premier lieu être fonction de leur rentabilité. Certes, on pourra voir dans le fait qu'il ne peut s'affranchir de conclure de nouveau sur une note moralisatrice un signe de son incapacité à s'émanciper totalement des valeurs de vertu et d'infamie, en assimilant le refus des dirigeants à une punition divine en réponse aux péchés des Florentins.

« Mais à qui il souhaite le mal, Dieu ôte le bon sens et ne le laisse prendre aucune bonne décision. À moins (et plus certainement) que, les péchés des Florentins n'étant pas encore purgés et leur orgueil, leurs usures et leurs biens mal acquis pas encore domptés, cela ne fut destiné à les faire dépenser et consumer dans la guerre qui fit suite à la discorde avec les Lucquois. »⁷⁹²

⁷⁹⁰ Idem : « Ma la guercia e disleale sempre invidia de' cittadini di Firenze, e massimamente di coloro ch'erano al governmento de la città, nol vollono acontentire, dando scusa di falsa ipocresia, dicendo come oppuono l'altra volta sotto colore d'onestà, che fama correa per l'universo mondo che i Fiorentini per cupidigia di guadagno di moneta hanno comperata la città di Lucca. »

⁷⁹¹ Idem : « Ma al nostro parere, e di più savi che poi l'hanno disaminata quistionando, che compensando le sconfitte e' danni ricevuti e spendii fatti per lo Comune di Firenze per cagione de' Lucchesi per la guerra castruccina, niuna più alta vendetta si potea fare per gli Fiorentini, né maggiore laude e gloriosa fama potea andare per lo mondo che potersi dire: i mercatanti e' singolari cittadini di Firenze colla loro pecunia hanno comperata Lucca, e gli suoi cittadini e contadini, stati loro nimici, come servi. »

⁷⁹² Idem : « Ma a cui Idio vuole male gli toglie il senno, e non gli lascia prendere i buoni partiti; o forse, o senza forse, ancora non erano purgati i peccati, né domata la superbia né l'usure, e' maliabrati guadagni de' Fiorentini, per fare loro spendere e consumare in guerra seguendo la discordia co' Lucchesi. »

Mais outre le fait que la sentence divine reste circonscrite au domaine économique et comptable (Dieu augmente les dépenses et annule les bénéfiques), on notera surtout que les péchés mentionnés, usure et biens mal acquis, renvoient là encore au domaine de l'argent.

3.2. Le chroniqueur-marchand et l'usure

Aborder la question du pouvoir infamant de l'argent amène logiquement à traiter de la question de la condamnation morale de l'usure, dont la *Nuova cronica* porte la marque. À une époque où le recours au crédit était généralisé, dans la société urbaine tout autant que dans celle rurale – et encore qu'il faille distinguer l'usure des opérations de crédit licites – le discours développé par le chroniqueur à ce sujet est sans doute en décalage avec l'expérience du marchand, qui par ses activités bancaires était confronté quotidiennement à l'intérêt, et donc, de façon plus ou moins directe, à la question de l'usure⁷⁹³. Et si la focalisation de l'histoire économique sur cette question provoque sans doute une déformation dans notre appréhension du rapport entre foi et argent au Moyen âge, il ne fait aucun doute que la problématique de l'usure est contingente de la culture religieuse du marchand médiéval. L'appréhension de l'usure par la *Nuova cronica* est donc intéressante, en cela qu'elle nous offre un témoignage direct de la façon dont un esprit marchand pouvait aborder la question.

3.2.1. Le thème de l'usure dans la *Nuova cronica*

Depuis des années, les conclusions des pionniers de l'histoire économique sur le rapport du marchand médiéval à l'usure ont été réévaluées. Il n'est plus question aujourd'hui de considérer, avec Henri Pirenne ou Roberto Lopez, que cela ne fut qu'un problème théorique, intéressant seulement les théologiens et les canonistes, tandis que les nouvelles contingences économiques poussaient les marchands à jeter un voile sur ces discussions. Au contraire, l'étude de la documentation testamentaire a montré les implications morales des activités de crédit, qui ne

⁷⁹³ Jacques Le Goff, *La bourse et la vie. Économie et religion au Moyen âge*, Paris, 1986 ; éd. Gallimard, 1999, p.1305-1311. Sur le crédit en milieu rural, cf. Odile Redon, « Quatre notaires et leurs clientèles à Sienna et dans la campagne siennoise au milieu du XII^e siècle (1221-1271) », dans *ME.F.R.M.A.T.M.*, 85/1, 1973, p. 79-141. Un tour d'horizon complet dans François Menant et Odile Redon (dir.), *Notaires et crédit dans l'Occident méditerranéen médiéval*, Rome, 2004.

tourmentaient pas les seuls usuriers manifestes, mais gagnaient aussi les grands marchands⁷⁹⁴. Au bas Moyen-âge, le négoce, base de la première prospérité italienne, a progressivement cédé le pas aux activités bancaires. Et non seulement tout le négoce se fait à présent à terme, impliquant ainsi la pratique du crédit, mais surtout les compagnies commerciales prennent alors l'habitude de faire fructifier l'argent des associés et des déposants. Au moment du grand krach de 1342, les revenus du capital dépassaient à Florence ceux du négoce, et ce pour la plupart des compagnies florentines – Buonaccorsi inclus⁷⁹⁵. Autrement dit, comme le souligne Lawrin Armstrong sur la base de la condamnation des usuriers par Dante, l'opinion publique n'avait pas totalement tort de ne pas faire de distinction aussi nette entre prêteur à intérêt et marchand-banquier⁷⁹⁶.

Toujours est-il que, dans la chronique de ce grand banquier que fut Villani, cette distinction existe bel et bien, et seuls l'usurier et le prêteur y sont dépeints sous les traits d'individus moralement infâmes et justement frappés par le châtement divin. À propos du miracle des Billettes de 1290, lorsqu'une hostie poignardée par un homme se mit à saigner, Villani, également sensible à l'antijudaïsme chrétien, n'omet pas de préciser que le profanateur était non seulement juif, mais également usurier⁷⁹⁷. Et s'il déplore la brutalité des rois de France et les confiscations répétées frappant les Italiens de Paris sous le prétexte de faire respecter l'interdiction de l'usure, c'est surtout parce que ces mesures de rétorsion frappaient indistinctement usuriers manifestes et simples marchands⁷⁹⁸ – même s'il concède ailleurs que les Florentins jouissaient d'une solide réputation de « grands prêteurs à usure »⁷⁹⁹.

⁷⁹⁴ Pour un bref aperçu de l'évolution des points de vue en histoire économique sur la thématique de l'usure, cf. Lawrin Armstrong, « Usury and Public Debt : Angelo Corbinelli's Testament of 1419 », dans John A. Marino et Thomas Kuehn (dir.), *A Renaissance of conflicts: visions and revisions of law and society in Italy and Spain*, Toronto, 2004, p.183-184. Essentiel sur ce point sont les travaux de Giacomo Todeschini, de *La ricchezza degli ebrei* (Spolète 1989) à *I mercanti e il Tempio* (Bologne 2002).

⁷⁹⁵ Christian Bec, *Les marchands écrivains*, op. cit., p.254. Sur les activités bancaires des Buonaccorsi, cf. Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit.

⁷⁹⁶ L'auteur fait référence à l'extrait de l'*Enfer* (XVII, 43-75), où deux des trois usuriers que le poète voue aux gémonies du septième cercle, celui des violents contre Dieu et la nature, sont des patriciens florentins.

⁷⁹⁷ *Nuova cronica*, VIII 143.

⁷⁹⁸ *Nuova cronica*, XII 72 : « Nel detto anno MCCCXXXVII Filippo di Valos re di Francia, lasciato il suo buono proponimento giurato del santo passaggio d'oltremare, come adietro facemmo menzione, per seguire la guerra cominciata col re d'Inghilterra, per la sua avarizia cominciò a seguire male sopra male; che inn-una giornata, a di X d'aprile, per tutto il suo reame subitamente fece prendere tutti l'Italiani, così i mercatanti e lle compagnie di Firenze e d'altre parti come i prestatori a usura, e tutti gli fece rimedire, pognendo a ciascuno certa grande taglia di moneta, e convennela a ciascuno pagare. » D'autres exemples en VIII 53 et 147.

⁷⁹⁹ *Nuova cronica*, VIII 140 : « E in questo venne l'esecuzione della profezia che 'l conte Tegrimo il vecchio disse al conte Guido Novello dopo la sconfitta de' Fiorentini a Monte Aperti, essendo in grande stato e prosperità il detto conte Guido, e per proverbio si dicea in Firenze: "Tu stai più ad agio che 'l conte in Poppi"; e mostrandogli il cassero di Poppi, nella cui camera dell'arme avea tutte le buone balestra, e altri arnesi d'arme e d'oste che' Fiorentini aveano perduti alla detta sconfitta, e ancora quello che trovò in Firenze quando fu vicario; e domandando il conte Guido il conte Tegrimo che gliene pareva, il detto conte Tegrimo rispuose improvviso e subito al conte Guido uno bello motto e notabile, e disse: "Parmene bene, se non ch'io intendo che' Fiorentini sono grandi prestatori ad usura". » On soulignera que la désignation d'usuriers (c'est-à-dire de prêteurs sur gage)

La réflexion morale autour de l'usure n'échappe pourtant pas à l'auteur. Lorsqu'il conclut sur la responsabilité des Florentins dans la catastrophe qui les a frappés lors de la grande crue de l'Arno de l'automne 1333, l'auteur prend soin de faire la liste des péchés dont les citoyens se sont maculés. Les péchés y sont ainsi classés en sept grandes catégories, à travers lesquelles on semble reconnaître les péchés capitaux : orgueil, avarice (c'est-à-dire cupidité), vaine-gloire, envie, gourmandise, luxure et ingratitude⁸⁰⁰. Dans cette liste, chaque péché est illustré par un vice, une mauvaise action ou une activité illicite. Le péché de cupidité correspond ainsi aux « mauvais gains » des Florentins (*mali guadagni*), catégorie dans laquelle Villani inclut autant l'usure que le commerce frauduleux : une définition qui correspond parfaitement à celle que la scolastique avait donné des *male ablata*, ces “biens mal acquis” que l'on obtenait moyennant la fraude, l'extorsion, la spéculation ou l'usure⁸⁰¹. Mais, comme on le verra, alors que l'Église considérait que l'usure, relevant du péché de cupidité, était à ce titre assimilable à un péché mortel⁸⁰², Villani se révèle assez mal à l'aise avec cette classification.

3.2.2. La condamnation de la politique anti-usuraire de l'Église (1345-1346)

Les réflexions de Villani autour de la question de l'usure doivent évidemment être appréciées en fonction du contexte juridique et doctrinal, mais également politique. Alors que la réflexion scolastique autour des questions économiques avait abouti à une interdiction morale de l'usure et

n'a pas ici de dimension moralement péjorative, mais sert à introduire l'idée que les Florentins ne se laisse jamais abattre.

⁸⁰⁰ *Nuova cronica*, XII 2 : « E però non credano i Fiorentini che la presente pestilenza, ond'è fatta questione, sia loro avvenuto altro che per giudicio di Dio, bene che in parte il corso del sole s'accordasse a ciò per punire i nostri peccati, i quali sono soperchi e dispiacevoli a Dio, sì di *superbia* l'uno vicino coll'altro in volere signoreggiare e tiranneggiare e rapire, e per la infinita *avarizia* e mali guadagni di Comune, di fare frodolenti mercatantie e usure, recati da tutte parti de l'ardente *invidia* l'uno fratello e vicino coll'altro; sì della *vanagloria* de le donne e disordinate spese e ornamenti; sì de la *golosità* nostra di mangiare e bere disordinato, che più vino si logora oggi in uno popolo di Firenze a taverne, che non soleano logorare li nostri antichi in tutta la città; sì per le disordinate *lussurie* delli uomini e delle donne; e sì per lo pessimo peccato della *ingratitude* di non conoscere da Dio i nostri grandi beneficii e il nostro potente stato, soperchiando i vicini d'intorno. » La liste que donne Villani de ces péchés supérieurs (*superbia*, *avarizia*, *vana gloria*, *invidia*, *golosità*, *lussuria*, *ingratitude*) diffère toutefois légèrement de celle des *vitia capitalia* établie par Thomas d'Aquin au XIII^e siècle (cf. *Summa theologiae*, I, II, q.84 : *Videtur quod non sit dicendum septem esse vitia capitalia, quae sunt inanis gloria, invidia, ira, tristitia, avaritia, gula, luxuria. Peccata enim virtutibus opponuntur.*)

⁸⁰¹ Cf. Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, II, II, q.77 : *Deinde considerandum est de peccatis quae sunt circa voluntarias commutationes. Et primo, de fraudulentia quae committitur in emptionibus et venditionibus; secundo, de usura, quae fit in mutuis.* Sur une définition large des *male ablata*, incluant l'usure mais aussi les autres formes de « mauvaise acquisition » (extorsion, spéculation, fraude, etc.), cf. Ceccarelli, Giovanni Ceccarelli, « L'usura nella trattatistica teologica sulle restituzioni dei *male ablata* (XIII-XIV secolo) », dans *Credito e usura fra teologia, diritto e amministrazione. Linguaggi a confronto (sec. XII-XVI)*, Rome, 2005, p.3-23.

⁸⁰² Jacques Le Goff, *Le Moyen âge et l'argent*, op. cit., p.103.

à son assimilation à un péché mortel, c'est-à-dire un péché qui place l'individu en dehors du Salut, la justice séculière avait dû prévoir quelques aménagements à la marge pour permettre le bon fonctionnement d'un modèle économique basé sur le capitalisme bancaire. Pour ce qui concerne Florence, Marvin Becker soulignait ainsi que, en dépit de ce que l'on pouvait attendre de la part d'un gouvernement sensible aux besoins du *popolo minuto*, la Seigneurie populaire installée au pouvoir en 1343 n'introduisit pas de changement apparent dans la législation communale à l'égard de l'usure et du prêt sur gage⁸⁰³. La législation alors en place visait ainsi essentiellement l'interdiction du prêt clandestin, par l'établissement d'un enregistrement des prêteurs publics autorisés et le paiement d'une taxe (payée sous la forme d'une amende, afin de ne pas justifier officiellement ce que le droit canon interdisait formellement), ainsi que de l'usure abusive, en fixant un taux d'intérêts maximum (qui atteignait tout de même 30%)⁸⁰⁴.

La controverse qui accompagna la création, en 1344, d'un fonds d'emprunt d'État consolidé témoigne toutefois du fait que l'usure posait d'évidents problèmes moraux et interrogeait directement le fidèle quant à la licéité de certaines pratiques⁸⁰⁵. Pour rétablir la santé financière catastrophique de la Commune, profondément endettée par la faillite générale de son système bancaire et par une décennie de guerres infructueuses contre Pise, la Seigneurie populaire s'appliqua en effet à déclarer la dette publique « portant intérêts », et à réorganiser les anciens prêts en un seul organisme, le *Monte comune*⁸⁰⁶. La mesure, qui rendait en outre possible le trafic des parts d'emprunts, rencontra une forte opposition de la part du clergé, et participa aux tensions à l'origine de la législation anticléricale de 1345. La polémique autour du *Monte*, qui devait culminer au début de la seconde moitié du XIV^e siècle et s'étaler jusqu'au début du siècle suivant, est donc en grande partie postérieure à la période d'activité de notre chroniqueur, mais il ne fait guère de doute qu'elle participa à alimenter une réflexion sur l'écart entre les principes moraux enseignés par les théologiens et la réalité d'une économie toute entière basée sur le crédit. Comme le souligne Christian Bec, les prédications d'un Bernardin de Sienne ou d'un Antonin de Florence montrent en outre que ces débats s'exprimèrent sur la place publique, où la parole des prédicateurs visaient à convaincre directement le marchand auquel ces questions s'adressaient.

⁸⁰³ Pas du moins avant celle de 1375, qui dépasse donc notre cadre chronologique. Cf. Marvin Becker, « Three Cases », art. cit., p. 445-450.

⁸⁰⁴ Marvin Becker, « Three Cases », art. cit., p.446-447.

⁸⁰⁵ Sur la controverse, cf. J. Kirschner, « Storm over the *Monte Comune* : Genesis of the Moral Controversy over the Public Debt of Florence », dans *Archivium Fratrum Praedicatorum*, 53, 1983, p.219-276 ; Lawrin Armstrong, « The Politics of Usury in Trecento Florence. The *Questio de monte* of Francesco da Empoli », dans *Medieval Studies*, 61, 1999, p.1-44 ; Lawrin Armstrong, *Usury and Public Debt in Early Renaissance Florence. Lorenzo Ridolfi on the Monte Comune*, Toronto, 2003. Cf. également Henri Jorda, *Le Moyen Âge des marchands. L'utile et le nécessaire*, Paris, 2002 ; Ovidio Capitani, « Il 'De peccato usure' di Remigio de' Girolami », dans *Studi Medievali*, 6, 1965, p.537-662.

⁸⁰⁶ Voir à ce propos Marvin Becker, « Florentine Popular Government », art. cit., p.360-382.

Ces polémiques aboutirent, au début du XV^e siècle, à une laïcisation de la pensée économique et de la mentalité mercantile⁸⁰⁷. Certes, ce phénomène est postérieur à la période prise en compte dans cette étude, qui sur ce point au moins constitue encore « un autre âge », mais les premiers symptômes en sont là.

Ainsi, comme l'a montré Marvin Becker, la montée de l'anticléricisme à Florence dans les années 1343-1346, et l'évolution de la politique communale à l'égard des tribunaux ecclésiastiques, ne furent pas sans effet sur la reconsidération de l'usure par les pouvoirs publics. On a vu, à propos des réformes du système judiciaire engagées en 1345, que la Seigneurie s'était efforcée de réduire le recours au for ecclésiastique, avec comme objectif premier de contrer l'opposition du clergé aux contrats usuraires en retirant aux victimes d'intérêts abusifs la possibilité de se retourner vers les tribunaux ecclésiastiques⁸⁰⁸. Autrement dit, au niveau de la juridiction civile en tout cas, l'usure constituait à cette époque une activité certes moralement dépréciée, mais considérée finalement comme un mal nécessaire au bon fonctionnement de l'économie.

Le conflit qui opposa, en 1346, la Commune à l'inquisiteur apostolique, le franciscain Pietro dell'Aquila, marque une seconde étape dans ce long processus d'émancipation de la juridiction séculière vis-à-vis de celle ecclésiastique, toujours dans le contexte de la gestion des actifs des compagnies faillies. Pour régler la question, la Commune envoie alors ses ambassadeurs porter l'affaire devant le pape.

« [Les syndics de la commune] produisirent également les actes démontrant les fraudes et le trafic auxquels l'inquisiteur s'était adonné ; car on disait qu'en deux ans, il avait soutiré à nos concitoyens plus de VII^MD florins d'or sous l'accusation de péché d'hérésie, le plus souvent de façon injuste. Qu'il ne soit toutefois pas dans l'intention de celui qui lira cet exposé par les temps à venir de croire, en raison des très nombreuses condamnations pécuniaires prononcées par l'inquisiteur, qu'il y avait alors autant d'hérétiques à Florence, car jamais il n'y en avait eu aussi peu, voire même presque aucun. Mais pour s'enrichir, celui-ci condamnait à de fortes sommes d'argent, en fonction de la richesse de l'inculpé, quiconque par faiblesse prononçait la moindre petite parole oiseuse contre Dieu ou prétendait que l'usure n'est pas un péché mortel, ou autre chose. »⁸⁰⁹

⁸⁰⁷ Christian Bec, *Les marchands écrivains*, op. cit., p.259-268.

⁸⁰⁸ *Nuova cronica*, XIII 43 : « E per cessare l'opposizione di contratti usurari, e per cagione di molte compagnie, che 'n quelli tempi e dinanzi erano falliti, levarono che non si potessono impetrare privilegi di giudici delegati. » Voir à ce propos Marvin Becker, « Three Cases », art. cit., p.446-447.

⁸⁰⁹ *Nuova cronica*, XIII 58 : « Ancora portarono per carte tutte quelle baratterie e rivenderie fatte per lo detto inquisitore, che più di VII^MD fiorini d'oro in due anni si disse si trovò fatto ricomperare più di nostri cittadini, gli più ingiustamente, sotto titolo di peccato di resia. E non sia intenzione di chi questo processo leggerà per lo tempo a venire, che a' nostri tempi avesse tanti eretici in Firenze per le tante condannazioni pecuniali ch'avea fatte lo 'nquisitore, che mai non ce n'ebbe meno, ma quasi niuno. Ma per atignere danari, d'ogni piccola parola oziosa ch'alcuno dicesse per niquità contro a' dDio, o dicesse ch'usura non fosse peccato mortale, o simili, condannava in grossa somma di danari, secondo ch'era ricco. »

Si les causes de cette affaire sont à chercher dans la lutte pluridécennale entre libertés communales et for ecclésiastique, la condamnation violente de l'usure, qui frappait non seulement ceux qui en étaient coupables mais également quiconque était tenté d'en minimiser la faute, participa sans doute à exaspérer les Florentins et les retourner contre leur inquisiteur, qui finit d'ailleurs par être chassé⁸¹⁰. Si la limitation des juridictions ecclésiastiques en avril 1345 était vue d'un mauvais œil par Villani, sur ce point au moins il rejoint la politique communale, qui semble lui être plus favorable.

On perçoit là un aspect intéressant des tensions qui opposaient la frange la plus conservatrice de l'Église, radicalement opposée à l'usure, à la société marchande, qui de son côté soutenait activement, sinon une réhabilitation du prêt à intérêt, du moins un assouplissement de sa condamnation. Or, refuser d'y voir un péché mortel, c'était de la part de Villani classer l'usure parmi les péchés « simplement » véniels. Autrement dit, c'était affirmer qu'elle n'annulait pas totalement la grâce divine mais ne faisait que la diminuer, et ne privait donc pas le pécheur du salut mais laissait au contraire une possibilité de rémission⁸¹¹. Ce faisant, la Commune ouvrait ainsi une brèche dans l'appareil répressif de l'usure et, aussi mince fût-il, laissait un espace à l'intérêt.

3.2.3. L'usure, cette pratique incivique

Cette possibilité de rémission nécessite toutefois pour l'auteur plus qu'un simple acte de pénitence comme l'aumône. Invité à se prononcer sur les raisons de la défaite de Florence contre Pise en 1341, Villani expliquait que si « cette forme de charité que l'on appelle aumône » préserve effectivement des dangers les plus grands, la pratique de l'usure constitue toutefois un sérieux obstacle à la véritable charité.

« Je dis que cela était certes vrai, que grâce à cette forme de charité que l'on appelle aumône Dieu nous a préservés et nous préserve encore de plus grands dangers, mais que la vraie charité a disparu en nous : d'abord celle envers Dieu, de ne pas être reconnaissants de tous les bienfaits, de la puissance et de l'état qu'il a accordés à notre cité, et par notre présomption de ne pas nous contenter de notre condition mais de vouloir occuper injustement non seulement Lucques, mais aussi les autres cités et terres voisines. Et tandis que nous sommes charitables avec notre prochain, il est manifeste que chacun d'entre nous dénigre, trahit et cherche la ruine de son voisin, de son compagnon et de son consort, voire même de son frère charnel, commettant les pires usures contre les moins puissants et les plus besogneux. Et il est aussi manifeste que la foi et la charité envers notre Commune et République a totalement disparu, et qu'à cause de nos péchés nous encourons aujourd'hui un grand

⁸¹⁰ Sur cette affaire, cf. Antonio Panella, « *Politica ecclesiastica del Comune fiorentino* », art. cit., p.271-370.

⁸¹¹ Jacques Le Goff, *La naissance du Purgatoire*, op. cit., p.288-296.

danger, car pour tirer quelque petit intérêt, chaque citoyen dénigre et fraude sans se soucier des grandes choses de la Commune – alors que les Pisans, au contraire, sont unis entre eux, et fidèles et loyaux envers leur Commune, quoiqu'ils soient par ailleurs autant pécheurs que nous, ou peut-être davantage encore. »⁸¹²

De nouveau, la condamnation de la cupidité et de l'usure se retrouve ici subordonnée à celle d'un mal bien plus grand encore aux yeux de Villani, celui de la discorde civile. Parallèlement à la « charité envers Dieu » et à celle « envers son prochain », qui selon saint Augustin représentent le terme de toute vie chrétienne⁸¹³, Villani introduit ici une troisième catégorie, celle éminemment politique de « charité envers la Commune et la République », qui avait été exposée dans le *De bono communi* de Remigio de' Girolami⁸¹⁴. C'est donc à ces deux dernières formes de charité humaine, qui sont la condition de la concorde civile et du bien commun, qu'il oppose les péchés d'argent, l'usure en particulier et l'appât du gain en général. On comprend dès lors qu'à ses yeux, l'usure n'est pas un péché contre Dieu, mais contre les hommes et la Communauté (i.e. la commune). L'accusation prend ainsi un contour d'abord politique.

De fait, dans la société médiévale, la notion d'usure est plutôt réservée à certains acteurs économiques, Juifs en premier lieu mais aussi marchands étrangers à la cité, qu'elle participe à marginaliser au profit des citoyens. Il n'est pas sûr qu'un grand marchand comme Villani, dirigeant d'une compagnie majeure et personnage introduit dans les institutions communales, se soit senti (et ait été perçu comme) coupable d'usures – quelles qu'en aient été les activités financières du reste. Le prêt usurier est d'ailleurs si bien installé dans les pratiques publiques, que la Commune elle-même emprunte à intérêt, avant comme après l'institution du Monte⁸¹⁵. Or, qui penserait à accuser d'usure la Commune ? En réalité, le prêt à intérêt remplit une fonction sociale et politique qui profite à tous, individuellement et collectivement, que personne ne songe

⁸¹² *Nuova cronica*, XII 135 (cf. note 743).

⁸¹³ *De doctrina christiana*, 1, 36, 40, éd. BA, 11, 2, p.128.

⁸¹⁴ *De bono communi*, éd. E. Panella dans *Remigio dei Girolami. Dal bene comune al bene del comune. I trattati politici di Remigio dei Girolami († 1319) nella Firenze dei bianchi-neri*, Florence, 2014, p.123-124. Voir également E. Igor Mineo, « Cose in comune e bene comune », art. cit., p.39-68.

⁸¹⁵ Cf. *Nuova cronica*, XII 50 : « i detti X ufficiali sopra i fatti di Vinegia, col consiglio d'altri mercatanti savi e sottili a ciò fare, e intra' quali altri noi fummo di quelli, si trovò modo che le compagnie e' mercatanti di Firenze prendessono sopra loro lo 'ncarico di fornire di moneta per la detta impresa, infino a guerra finita, in questo modo: ch'elli ordinaro fra loro una taglia di C^M fiorini d'oro, il terzo prestare le dette compagnie a Comune, e le due parti sribuitti tra altre ricchezze e cittadini a prestare sopra le dette gabelle assegnate a certi termini inanzi, quali d'uno anno, e quali in più, come veniano i pagamenti de le dette gabelle; e chiunque prestasse sopr'esse al Comune, avesse di guiderdone libero e senza tenimento di restituzione a ragione di XV per C l'anno; e chi non volesse credere al Comune sopra le dette gabelle, prendesse la sicurtà e iscritta libera da le dette compagnie e mercatanti, e avesse di guiderdone a ragione di otto per cento l'anno; e quelli che faceano la sicurtà per lo Comune sopra loro aveano de la detta scritta e promessa V per C; e qual uomo avea de la detta prestanza e non era mobolato, si che non potea prestare né al Comune né la scritta de le compagnie, trovava chi predea il debito sopra sé, avendo a ragione di XX per C; e così si civia ciascuno: per lo detto modo si fornì la spesa onoratamente per lo nostro Comune. »

réellement à remettre en cause. Le reproche que Villani adresse donc à ses concitoyens, à savoir de pratiquer l'usure *entre eux*, prend en réalité une dimension à la fois politique et morale, en cela qu'il oppose la recherche des intérêts privés à la poursuite du bien commun : en un mot, le risque encouru est que les mauvais comportements économiques des citoyens aboutissent à l'affaiblissement de la cité.

D'après le droit canon, en tant que péché contre les hommes, la rémission à l'usure ne peut être obtenue que par un acte véritablement compensatoire et distinct de l'aumône gracieuse, simple acte de pénitence⁸¹⁶ : ce qui apparaît ici, c'est la question de la restitution de l'usure, une pratique développée par l'Église à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle⁸¹⁷. De cette solution offerte à l'usurier pour le salut de son âme, la *Nuova cronica* n'offre qu'un maigre témoignage, à travers l'exemple des usuriers de la petite ville de Gemona dans le Frioul, que le terrible séisme de janvier 1348 poussa à faire pénitence et à restituer l'usure⁸¹⁸. On notera au passage que l'anecdote fut d'abord relevée par des marchands florentins de passage dans la région, qui en firent ensuite état au chroniqueur, témoignant ainsi de l'intérêt qu'un tel acte suscitait d'abord auprès de cette catégorie de la population. Quoi qu'il en soit, si les cas de restitution de l'usure étaient sans doute nombreux à l'époque comme le laissent penser les testaments⁸¹⁹, la *Nuova cronica* révèle le peu d'écho que les sources historiographiques accordent alors à cette pratique : la raison peut en être le caractère privé de la restitution de l'usure, considérée comme un acte compensatoire honteux, qui se différencierait en cela de l'aumône, acte gracieux et honorable dont la publicité devait être assurée. L'exception que constitue l'affaire des usuriers de Gemona évoquée par Villani pourrait d'ailleurs s'expliquer par le fait qu'il s'agissait d'un cas de restitution publique, procédure particulière généralement imposée aux usuriers notoires⁸²⁰. C'est en tout cas ce que laisse penser l'auteur quand il précise que les usuriers « avaient annoncé publiquement » (*feciono bandire*) leur intention de rendre l'usure.

*

**

⁸¹⁶ Giovanni Ceccarelli, « L'usura nella trattatistica teologica », art. cit., p.9.

⁸¹⁷ Jacques Le Goff, *Le Moyen âge et l'argent*, op. cit., p.105-106.

⁸¹⁸ *Nuova cronica*, XIII 123 : « À Gemona, la moitié des maisons voire davantage se sont écroulées et effondrées, et le campanile de l'église principale est complètement fendu et ouvert et la statue de saint Christophe taillée dans la pierre vive se fendit tout de long. En raison de ces miracles effrayants, les prêteurs à usure de ce bourg, convertis à la pénitence, firent proclamer que quiconque leur avait payé intérêts et usure vint les trouver, et pendant plus de huit jours ils n'eurent de cesse de la restituer. »

⁸¹⁹ Un exemple avec le testament du marchand Enrico Scrovegni (Padoue, 1336), édité par A. Bartoli Langeli dans Chiara Frugoni, *L'affaire migliore di Enrico. Giotto e la capella Scrovegni*, Turin, 2008, p. 397 et suiv.

⁸²⁰ Giovanni Ceccarelli, « L'usura nella trattatistica teologica », art. cit., p.22.

À travers ces différentes considérations sur la dimension nocive pour la communauté de certains comportements, politiques ou économiques, la *Nuova cronica* révèle la philosophie morale du chroniqueur, un ensemble de principes et de valeurs inspirés par une forte sensibilité religieuse. De cette philosophie morale, il convient de retenir deux aspects essentiels.

D'une part, au fil du récit, la dimension didactique de la chronique prend totalement le pas sur celle récréative. Si quelques – timides – efforts témoignent d'une volonté de la part de l'auteur de proposer une lecture agréable (que l'on pense notamment au chapitre XIII 44⁸²¹), l'histoire villanienne se veut avant tout être une leçon de vie, une somme d'exemples de bons comportements et de bonnes vertus, et accorde ainsi une grande place, à côté des principales « matières » que l'auteur s'efforce de délimiter, à l'historiette et à la nouvelle édifiante, cette forme d'*exemplum* laïc. À ce programme, tôt énoncé dans la chronique comme on l'a vu, correspond une mise en forme du récit qui fait également la part belle à la glose et au commentaire, et qui instaure un lien direct entre l'auteur et son lecteur.

D'autre part, la sensibilité religieuse que le chroniqueur exprime correspond à une religion civique, c'est-à-dire une religion qui poursuit moins la recherche du Salut de l'âme que la cohésion et la concorde des citoyens au sein de la Cité. Le modèle de bon comportement qu'il s'applique à dresser correspond donc à celui du citoyen idéal, davantage préoccupé par le bien commun plutôt que par ses intérêts propres, et animé d'un profond amour pour sa communauté, identifiée à la Commune, forme supérieure de vie sociale. L'auteur invoque à cet effet aussi bien des valeurs politiques (liberté, collégialité, paix) que des vertus religieuses (charité, amour, concorde) : c'est au prisme de ces principes qu'il s'applique à comprendre et à expliquer l'histoire de son époque, à lui donner un sens susceptible de fournir au lecteur un manuel de vertus civiques.

⁸²¹ Cf. p.308.

PARTIE III
HISTOIRE, SCIENCE ET TEMPS

CHAPITRE 5

L'INVENTION DU TEMPS HISTORIQUE. ÉTUDE DES PRINCIPES CHRONOGRAPHIQUES DE LA *NUOVA CRONICA*

Au lendemain du grand jubilé de 1300, de retour de Rome où il a découvert les grands maîtres de l'Histoire, Giovanni Villani prend la décision d'écrire l'histoire de sa ville, dont l'essor lui apparaît désormais plus évident par rapport au déclin de la Rome médiévale. Mais s'il s'engage d'abord à faire œuvre de compilateur en « extrayant et retrouvant de livres, chroniques et auteurs anciens et divers »⁸²², l'histoire dont il entreprend la rédaction entend également marquer une étape dans l'historiographie municipale. La chronique sera « nouvelle », selon le titre que l'auteur lui-même donne à son œuvre⁸²³. La nouveauté, tout d'abord, concerne l'ampleur de l'entreprise : la matière florentine y côtoie celle universelle, dans un mouvement allant des origines à l'époque de l'auteur, faisant de l'ouvrage une synthèse magistrale des grandes traditions historiographiques municipale et universelle. Mais surtout, la *Nuova cronica* rend compte d'un certain nombre d'évolutions dans l'appréhension globale du temps de l'histoire.

À travers la question du rapport entre temps et histoire, c'est la question de la culture historique et de la méthode de travail de l'historien qu'il nous est offert d'appréhender. Problématique centrale pour qui entend étudier l'historiographie médiévale, celle-ci ne va pas sans poser de problème. D'abord en raison de la faiblesse, voire de l'absence de théorisation du temps de la part des chroniqueurs du Moyen âge, qui rend difficile l'appréciation du facteur temps dans le discours historique. Dans le contexte historiographique nouveau du Moyen âge naissant, la date avait joué un rôle de premier plan. Le chroniqueur médiéval entretenait, comme l'a rappelé Bernard Guenée, une véritable « obsession de la date », laquelle servait à situer les événements de façon correcte et précise dans le temps là où les historiens antiques prenaient davantage soin de fournir un récit bien écrit et bien construit⁸²⁴. L'évolution des principes chronographiques, par la

⁸²² *Nuova cronica*, I 1 : « e non senza grande fatica mi travagliarò di ritrarre e ritrovare di più antichi e diversi libri, e croniche e autori, le geste e' fatti de' Fiorentini compilando in questo. »

⁸²³ *Nuova cronica*, I prologue : « Questo libro si chiama la Nuova cronica » ; cf. également IX 36 : « mi parve convenevole di recare in questo volume e nuova cronica tutti i fatti e cominciamenti della città di Firenze »

⁸²⁴ Bernard Guenée, *Histoire et culture historique*, op. cit., p.147-165.

mise en place de systèmes de datation homogènes et réguliers notamment, contribue toutefois à définir un rapport nouveau au temps de l'histoire, que le philosophe Paul Ricœur désignait comme un « tiers-temps » distinct du temps vécu et du temps cosmique ; la datation, ce « cadre du souvenir » pour paraphraser Maurice Halbwachs⁸²⁵, permettant d'opérer une connexion entre l'expérience psychique du temps humain et la réalité cosmique du temps universel⁸²⁶. Avec l'avènement d'une chronographie qui n'est plus exclusivement chrétienne, mais proprement historique, le temps cesse d'être l'objet du discours pour en devenir un outil, mis au profit d'une meilleure compréhension de l'histoire. La façon dont le chronographe enregistre le temps qui s'écoule, la façon dont il organise celui déjà écoulé, renseignent non seulement sur son projet historiographique, mais aussi sur les conditions culturelles et idéologiques qui commandent son entreprise.

La mise au point d'un temps historique dépasse de loin la seule *Nuova cronica* pour concerner l'ensemble de l'historiographie municipale et universelle des derniers siècles du Moyen âge. Toutefois, par l'ampleur de son programme et par la monumentalité de sa réalisation, celle-ci achève et consacre un processus séculaire de réforme des principes chronographiques et de réinterprétation du mouvement de l'histoire. En ce sens, elle offre un excellent objet d'étude pour aborder cette problématique qu'est l'invention du temps historique. Au fil de l'ouvrage émerge ainsi une conception nouvelle du temps, émancipée des cadres idéologiques anciens et qui répond à un besoin nouveau d'appréhension globale de l'histoire. Ce temps historique ne cherche plus à donner un sens à l'histoire, une destinée, comme le faisaient les chronographes chrétiens, mais à fournir un récit ordonné et rationnel des choses passées.

La question investit donc le champ de la construction discursive du récit historique et de la temporalité, dans la mesure également où le travail du chroniqueur médiéval se situe à mi-chemin entre enquête historique et entreprise littéraire. Mais la temporalité narrative du récit historique doit clairement être distinguée de celle mise en œuvre dans d'autres genres narratifs, notamment ceux épiques ou romanesques. Le temps historique a ceci de particulier qu'il impose au récit une double rationalité. Une rationalité au sens latin de la *ratio temporum*, le calcul du temps, une rationalité au sens commun de discours raisonnable également, puisque ces mêmes principes de datation modernes sont mis en œuvre, apportant au récit historique vraisemblance et crédibilité.

⁸²⁵ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, 1950, p.92-94.

⁸²⁶ Paul Ricœur, *Temps et récit*, 3. *Le temps raconté*, Paris, 1985, p.189-228.

Nous commencerons cette étude par l'appréhension par le chroniqueur du temps long de l'histoire, celui des âges et des époques, avant d'opérer un recentrage progressif vers le temps court, celui de l'année d'abord, puis celui du jour.

1. Penser et diviser le temps historique : le Salut, l'Empire, la Commune

Désireux de raconter une histoire de Florence *ab aedificatio* mais manquant d'informations, Villani est contraint d'élargir l'optique historique des premiers livres, qui sont donc consacrés à une histoire municipale sur fond d'histoire universelle. Dans cette première partie consacrée à l'histoire universelle, Villani assume le rôle de compilateur et, jetant des ponts entre des traditions historiographiques et chronographiques dissemblables, réinterprète totalement l'arrière-plan idéologique de l'histoire.

1.1. L'histoire païenne : de l'histoire du Salut à l'histoire municipale

Les premiers livres consistent en une synthèse magistrale de l'historiographie universelle, dans laquelle Villani se retrouve confronté à une chronographie, c'est-à-dire des modèles de périodisation ou des principes de datation, totalement étrangère à sa vision du temps et de l'histoire. Le premier modèle, issu de la computistique tardo-antique, transparait dans les lignes de la *Nuova cronica*, sans toutefois que l'auteur ne s'en empare réellement.

1.1.1. L'abandon de la computistique tardo-antique

La *Nuova cronica* dépend essentiellement de trois grands groupes de sources historiographiques, consolidant un lien entre différentes traditions qui jusque-là étaient toujours restées indépendantes : les légendes des origines (*Chronica de origine civitatis*), l'historiographie municipale (Sanzanome, *Gesta Florentinorum*) et l'historiographie universelle (Martin de Troppau, Thomas

Tuscus)⁸²⁷. Par rapport aux quelques tentatives qui l'avaient précédé⁸²⁸, Villani franchit un nouveau pas en fusionnant les différents filons (notamment la chronique martinienne et la légende des origines) dans un seul et même récit historique. Le travail du compilateur consiste dès lors à agencer et articuler les deux matières afin de les fusionner en un seul texte. Respecter la chronologie n'est apparemment pas compliqué, puisque les deux œuvres organisent leur narration autour d'un récit mythologique unique : la double fondation de Troie et de Rome, et que les deux récits se croisent fréquemment autour de personnages clefs (Enée, César/Catilina, Totila). Ainsi, Villani s'appuie d'abord la *Chronica* pour relater la fondation de Fiesole et de Troie, puis parvenu aux pérégrinations d'Énée, il passe naturellement à l'histoire romaine, en se basant sur le prologue de Martin de Troppau, qui propose un résumé de Paul Orose et de Paul Diacre et dont il tire la chronologie des rois et des consuls de Rome. Arrivant à l'aube de l'empire romain, il revient ensuite vers la *Chronica* pour suivre, à partir de la sédition de Catilina, la fondation de Florence par César puis sa destruction par Totila. Là, les deux sources se confondent pour former le personnage hybride du Totila-Attila, tandis que le *Chronicon* de Martin de Troppau redevient la principale source à propos de l'histoire des rois goths et lombards.

De ce bref aperçu de la composition du récit, il ressort que la fusion des deux traditions ne pose pas de problème, dans la mesure où elles se basent toutes deux sur une matière commune, dont la *Chronica* ne fait que développer davantage certaines parties. Il n'est donc pas difficile pour Villani d'offrir un récit globalement correct sur le plan chronologique, en dépit du nombre limité de dates proposées par les sources. Toutefois, si elle n'est pas essentielle au bon déroulement de la chronologie, la datation demeure dans cette première partie un exercice délicat, et plusieurs méthodes sont utilisées en concurrence. Parallèlement à d'autres principes, employés de façon ponctuelle comme la succession des rois de Rome ou des juges de Judée (repris à Paul Diacre *via* Martin de Troppau⁸²⁹), le système de datation le plus courant est celui du nombre d'années écoulées à partir d'un moment précis. Le modèle est donc celui de l'ère de la Création du monde,

⁸²⁷ *Chronica de origine civitatis florentiae*, éd. R. Chellini, Rome, 2009 ; Sanzanome, *Gesta florentinorum*, éd. Hartwig dans *Quellen Und Forschungen Zur Altesten Geschichte Der Stadt Florenz*, I, Marburg, 1875, p.1-34 ; *Gesta Florentinorum*, éd. Schmeidler dans *Tholomei Lucensis Annales*, éd. M.G.H., Script. rer. germ., n. s., t. VIII, Berlin, 1930, p.243-277 ; Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum*, op. cit., p.377-475 ; Thomas Tuscus, *Gesta imperatorum et pontificum*, op. cit., p.483-528.

⁸²⁸ L'exemple le plus achevé est sans doute le manuscrit Orsucci 0.40 de l'Archivio di Stato de Lucques, réalisé entre 1290 et 1342 par un auteur anonyme. À la différence de la *Nuova cronica*, il ne s'agit pas d'un ouvrage organique mais de miscellanées, compilant la version traduite de la *Chronica de origine civitatis*, suivie de la *Cronica martiniana* en vulgaire, du prologue latin du même Martin de Troppau et de quelques récits historiques originaux. Toutefois, malgré la confusion qui l'habite, les nombreuses interventions du compilateur (prologues, apartés, etc.) témoignent d'un véritable projet historiographique qui va au-delà de la simple accumulation de textes. Cf. Otto Hartwig dans *Quellen Und Forschungen*, op. cit., I, p.xxx-xxxii.

⁸²⁹ Cf. *Nuova cronica*, I 25 ; tiré de Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum*, op. cit., p.399.

	<i>Création du monde</i>	<i>Déluge</i>	<i>Destruction de Troie</i>	<i>Fondation de Rome</i>	<i>Incarnation</i>	<i>Fondation de Florence</i>
Fondation de Babel		700				
Destruction de Babel	2354					
Fondation de Troie	3200					
Destruction de Troie	4265			- 430		
Fondation de Rome	4484		454			
Sédition de Catilina				680	- 72	
Fondation de Florence				682	- 70	
Naissance du Christ				700		
Destruction de Florence						520

Tableau 1 : Les dates de l'histoire païenne (livres I et II)
(exemple de lecture : la fondation de Babel a eu lieu 700 ans après le Déluge)

puis celles de la fondation et de la destruction de Troie, de la fondation de Rome, de l'Incarnation, et même, bien que cela constitue un hapax aussi bien dans le texte que dans toute la tradition historiographique et littéraire florentine, l'ère de la fondation de Florence⁸³⁰ (cf. Tableau 1). Il est possible de relever un certain nombre d'incohérences dans la chronologie générale. Rome aurait ainsi été fondée en l'an 454 *ab excidio Troiae*, tandis que Troie aurait été détruite en l'an 430 de la fondation de Rome. De la même manière, si la fondation de Rome date de l'an 4484 *ab origine mundi* et que 454 ans se sont alors écoulés depuis la destruction de Troie, alors celle-ci daterait de l'an 4030 de la Création et non pas, selon la date reprise du *Libro fiésolano*, de l'an 4265. Ces erreurs sont attribuables en grande partie aux conséquences inhérentes à la longue transmission des textes, ainsi qu'aux difficultés propres à la discipline computistique, qui exige capacités techniques et connaissances érudites. Pour certaines, l'inattention du copiste pourra être invoquée, lorsqu'il s'agit de deux lettres inversées ou d'un chiffre oublié. Certaines en revanche

⁸³⁰ *Nuova cronica*, I 2 : « E fu cominciata la detta torre, ovvero mura di Babillonia, VII^C anni apresso che fu il Diluvio, e MMCCCLVIII anni dal cominciamento del seculo infino alla confusione della torre di Babello. » ; I 10 : « In quello paese il detto Dardano [...] cominciò ad edificare, e fece una città in sulla riva del detto mare di Grecia, a la quale per lo suo nome puose nome Dardania, e ciò fu III^MCC anni dal cominciamento del seculo. » ; I 14 (à propos de la destruction de Troie) : « e ciò fu anni CCCXXX anzi che si cominciasse Roma, e III^MCCCLXV anni dal cominciamento del mondo, e nel tempo che Abdon era iudice del popolo Israel. » ; « E così fu distrutta la nobile città di Firenze dal pessimo Totile a di XXVIII di giugno negli anni di Cristo CCCCL, e anni V^CXX da la sua edificazione ».

sont dues à des erreurs de compréhension, mais ne doivent pas forcément être attribuées à Villani⁸³¹. D'autres, enfin, sont liées à l'utilisation de plusieurs sources discordantes⁸³².

Au-delà d'une analyse critique, qui en soit n'aurait pas beaucoup d'intérêt, ces erreurs nous renseignent sur la manière dont l'auteur aborde l'histoire universelle. De fait, si elle s'attarde à dresser à grands traits la chronologie des temps anciens, la *Nuova cronica* diffère dans sa conception de l'histoire de toute l'historiographie universelle des siècles précédents. La confusion dont l'auteur fait preuve à propos du calcul de certaines dates révèle les limites de l'attention qu'il porte à la question. Et s'il est vrai que tout le travail de datation de l'histoire païenne a été accompli avant lui – et qu'il peut se permettre de suivre ses sources de manière aveugle quitte à en reproduire les erreurs –, il est certain que l'exercice ne l'intéresse pas. De fait, c'est toute la tradition computistique de l'historiographie universelle qui est évacuée dans la *Nuova cronica*, et l'un et l'autre des deux modèles périodologique de l'histoire chrétienne mis au point par les Pères de l'Église sont abandonnés : celui élaboré par saint Augustin, qui divisait l'histoire de la Création en six âges dont le dernier, ouvert sur l'Incarnation, devait se finir avec la fin des temps (avant le septième âge, celui de la paix) ; celui basé sur les prophéties de Daniel et mis au point par saint Jérôme, qui comptait la succession des quatre royaumes, de Babylone à Rome⁸³³. Ces deux schémas, repris individuellement ou combinés, avaient donc pesé sur toute l'historiographie universelle médiévale. Et au XIII^e siècle, chroniqueurs et érudits prenaient encore la peine de rappeler, en guise d'introduction et de façon plus ou moins résumée, les grandes phases de l'une ou l'autre de ces deux *distinctiones temporum* : Othon de Freising et Godefroi de Viterbe au XII^e siècle, Martin de Troppau, Vincent de Beauvais ou Brunetto Latini au XIII^e siècle, commençaient tous leur récit par un résumé des âges du monde ou des royaumes⁸³⁴. Au début du XIV^e siècle

⁸³¹ La datation contradictoire de la destruction de Troie doit ainsi être mise sur le compte de Martin de Troppau, coupable d'une mauvaise lecture de Paul Orose. Cf. Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum*, op. cit., p.398 : *Cuius destructio [Troiae] fuit ante Urbem conditam CCCCXXX^o anno* ; à comparer avec Paul Orose, *Historiae adversus paganos*, I, 17.1 : *At uero ante Urbem conditam ccccxxx anno raptus Helenae, coniuratio Graecorum et concursus mille nauium, dehinc decennis obsidio ac postremo famosum Troiae excidium praedicatur*.

⁸³² La date de la destruction de Troie tirée de la *Chronica de origine civitatis* (an 4265 de la Création) ne s'accorde pas avec celle proposée par Martin de Troppau (430/454 ans avant Rome, elle-même fondée en l'an 4484 de la Création, soit en 4030/54).

⁸³³ Cf. Bernard Guenée, *Histoire et culture historique*, op. cit., p.150-151 ; Karl Heinrich Krüger, *Die Universalchroniken*, Turnhout, 1976, p.26-27 ; Hanz-Werner Goetz, « On The Universality of Universal History », dans *L'historiographie médiévale en Europe (actes du colloque, Paris I, 29 mars-1er avril 1989)*, Paris, 1991, p.247-261 ; Paolo Brezzi, « Chroniques universelles du Moyen âge et histoire du Salut », dans *L'historiographie médiévale en Europe*, op. cit., p.235-245.

⁸³⁴ Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum*, op. cit., p.398 : *Primo ergo dicendum est de 4 regni maioribus, de quibus Romanum ultimum fuit* ; Brunetto Latini, *Li livres dou tresor*, éd. Chabaille, Paris, 1863, p.26 : « Mais porce que li maistres ne porroit bien dire la naissance des rois se il ne commençoit les lignies dou premier home, si tornera il cele part son conte, selonc l'ordre des aages dou siecle, por plus apertement monstrier les estaz et les contenemens des gens d'adonques jusque en nostre tens ».

encore, Riccobaldo de Ferrare continuait à mentionner les *aetates mundi* dans sa *Compilatio chronologica*⁸³⁵, tandis que les historiographies française et germanique employaient encore ces modèles au début du XVI^e siècle !⁸³⁶ Autrement dit, si après les successeurs directs d'Eusèbe de Césarée (comme Paul Orose ou Isidore de Séville), les chroniqueurs médiévaux ont délaissé l'histoire du peuple de Dieu au profit de celle de l'Empire romain, ils s'inscrivent toujours dans sa lignée puisque l'histoire de Rome, qui débute au moment de l'Incarnation, représente bien à leurs yeux la dernière phase de l'histoire des hommes, et que les précédentes sont généralement résumées dans le prologue.

Dans la *Nuova cronica*, en revanche, Villani ignore totalement ou presque les modèles classiques de la *distinctio temporum* de l'histoire païenne. Les références aux royaumes, tout d'abord, sont assez rares. À propos de la tour de Babel, Villani précise qu'elle fut construite à l'initiative du géant Nimrod qui, « selon les histoire de la Bible et celles des Assyriens, fut le premier roi, ou plutôt recteur et rassembleur d'une communauté de gens », et qu'il soumit à sa domination l'ensemble des descendants de Noé⁸³⁷. S'ensuit la généalogie des fils de Noé partis peupler le monde, généalogie dans laquelle s'insère celle des rois assyriens puisque Nimrod est issu au second degré de Noé, puis un bref récit de la succession des rois de Babylone, avec Ninus fondateur de Ninive et sa femme, la belle mais dissolue Semiramis, qui régna au temps d'Abraham. Sans s'y référer de façon explicite, Villani suit donc la périodologie traditionnelle, en faisant correspondre la chronologie de le royaume babylonien et celle du second âge de l'histoire du Salut, qui s'étend du déluge à Abraham. Toutefois, avec la confusion des langues et le peuplement du monde, le récit quitte l'histoire sacrée pour rejoindre la matière fiésolano-troyenne, indépendante du cycle royal jéronymique. Aucun lien n'est fait entre les différents royaumes issus du peuplement de l'Europe par les fils de Japhet, comme la Crète, la Grèce ou l'Italie⁸³⁸. Et l'empire de Rome, dernier des quatre *regna maiora*, ne vient pas d'un transfert extérieur, mais naît d'un mouvement interne à l'histoire romaine, sorte de génération spontanée due au génie de son fondateur, César. Quant au modèle augustinien des âges du monde, il n'est pas davantage employé. À peine est-il évoqué au détour d'une phrase, de manière somme toute obscure pour le lecteur : toujours à propos de la

⁸³⁵ Riccobaldo de Ferrare, *Compilatio chronologica*, éd. T. Hankey, Rome, 2000 ; Id. *Compendium historiae romanae*, éd. T. Hankey, Rome, 1984, 2 voll.

⁸³⁶ Franck Collard, « Les découpages périodologiques dans l'historiographie française autour de 1500 », dans *Périodes. La construction du temps historique (actes du V^e colloque d'histoire au présent, 1^{er}-2 décembre 1989)*, Paris, 1991, p.81-88.

⁸³⁷ *Nuova cronica*, I 2.

⁸³⁸ *Nuova cronica*, I 6.

Tour de Babel, Villani précise qu'elle fut construite par Nimrod pour échapper au déluge que Dieu pourrait envoyer « comme il avait fait lors du premier âge »⁸³⁹.

1.1.2. Changement de téléologie : du Salut vers la cité

L'abandon de la périodisation traditionnelle est révélateur des changements d'ordre idéologique impulsés par l'historiographie municipale par rapport à la tradition universaliste d'époque alto-médiévale. Si l'on considère les deux schémas périodologiques évoqués, royaumes ou âges du monde, dans les deux cas le “moment axial” autour duquel s'articulait l'histoire universelle était le même, à savoir l'Incarnation, qui coïncidait avec l'avènement de l'empire de Rome, et vers laquelle portait toute l'histoire vétéro-testamentaire – et qui annonçait même la parousie. Les modèles avaient connu des évolutions au fil des siècles, perdant peu à peu leur arrière-plan eschatologique au fur et à mesure que l'historien cessait de spéculer sur la fin des temps. Mais les chroniqueurs ecclésiastiques continuaient d'écrire l'histoire universelle sous l'angle de l'histoire du Salut. Avec l'avènement d'une historiographie municipale, et surtout laïque, on assiste toutefois à un glissement fondamental dans la conception téléologique de l'histoire universelle. Dans la *Nuova cronica*, le commencement de l'histoire n'est pas la Création, pas plus que son milieu n'est la théophanie ou sa fin la parousie. Mieux encore, l'Incarnation n'est même pas mentionnée, tandis que l'avènement du christianisme n'est évoqué qu'à travers son expansion progressive en Toscane⁸⁴⁰. Chez Villani, comme dans l'historiographie tardo-médiévale en générale, la conception téléologique du temps a évolué et s'est débarrassée de son arrière-plan eschatologique. La fin des temps n'intéresse pas le chroniqueur, sauf dans un ultime élan de piété lorsque la peste fait son entrée à Florence en 1348 !⁸⁴¹ Certes, l'histoire, en tant que récit des choses passées, apporte un enseignement qui doit servir à mieux appréhender l'avenir en adoptant un comportement vertueux et en corrigeant ses vices ; mais cette vision moraliste ne vise pas le salut de l'âme, mais bien celui, terrestre, de la République⁸⁴². Ce qui n'empêche pas l'auteur de s'intéresser, de manière certes timide, aux temps futurs, mais dans le cadre uniquement

⁸³⁹ *Nuova cronica*, I 2 : « E per lo suo orgoglio e forza si credette contrastare a dDio, dicendo che Idio era signore del cielo, e egli della terra. E acciò che Dio non gli potesse più nuocere per diluvio d'acqua, *come avea fatto alla prima etade*, si ordinò di fare la maravigliosa opera della torre di Babel. »

⁸⁴⁰ *Nuova cronica*, II 23 (Come la fede cristiana fu prima nella città di Firenze).

⁸⁴¹ Cf. *Nuova cronica*, XIII 123 : « E nota, lettore, che lle sopradette rovine e pericoli di tremuoti sono grandi segni e giudici di Dio, e non senza gran cagione e premissione divina, e di quelli miracoli e segni che Gesù Cristo vangelizandolo predisse a' suoi discepoli che dovieno apparire alla fine del secolo. »

⁸⁴² *Nuova cronica*, I 1 (cf. note 19).

de la pronostication astrologique, et non du millénarisme chrétien, comme nous le verrons par la suite.

La dimension chrétienne de l'histoire n'est pas totalement évacuée puisque, suivant les modèles précédents, Villani fait commencer son récit par un épisode tiré de la chronologie chrétienne, celui de la tour de Babel, prémisse à la dispersion des peuples, faisant ainsi converger histoire sacrée et histoire profane. Ce qui du reste est étonnant, puisque c'est habituellement la Création du monde, le premier homme ou la naissance du Christ qui ouvrent habituellement l'histoire sacrée. En réalité, l'épisode revêt ici une signification toute particulière, extraite de l'histoire chrétienne du Salut et intégrée à une histoire des fondations urbaines. Le cycle est ainsi entamé par Babel, érigée au rang de première cité, dont la destruction marque le début de la dispersion des peuples et du peuplement du monde : suivent Fiesole, puis Troie, Rome, et enfin Florence. Le récit des temps païens passe au service d'une téléologie nouvelle, qui n'amène plus à l'avènement du Christ ou de l'empire, mais à la fondation de Florence, point central de l'histoire dont la division de la chronique renforce le caractère de rupture. En effet, après avoir rédigé une première version de sa chronique en dix livres, Villani scindait le premier livre en deux, afin de faire correspondre la fondation de Florence avec le début du second livre⁸⁴³. Cette modification dans l'économie du manuscrit avait son importance, puisque toute la partie pré-florentine de l'histoire formait désormais une unité narrative à part : une histoire des cités, ou plutôt une histoire de la civilisation amenant progressivement vers son parangon florentin⁸⁴⁴.

On comprend vite que la *distinctio temporum* que l'historiographie chrétienne avait mise au point aux premiers siècles du christianisme n'est plus adaptée pour raconter l'histoire des hommes dans un cadre culturel, institutionnel et politique qui a tant évolué. Il n'y a qu'à voir les données quantitatives pour s'en convaincre : les temps correspondant aux cinq premiers âges et aux trois premiers royaumes n'occupent que les dix-huit chapitres du premier livre – qui du reste ne sont consacrés ni à l'histoire chrétienne du Salut ou des royaumes, mais à la matière fiésolano-troyenne, prélude à celle romano-florentine. Le regard de l'historien se concentre donc sur ce qui, dans les anciennes périodologies, ne constituait qu'une phase, la dernière, d'une histoire alors sur le point de s'achever (*mundus senescit* !). En réalité, il y a donc moins abandon des anciennes périodisations que recadrage du récit historique sur le dernier temps de l'histoire, celui du Christ

⁸⁴³ Giuseppe Porta, « L'ultima parte della *Nuova cronica* di Giovanni Villani », dans *S.F.I.*, XLI, 1983, p.24.

⁸⁴⁴ Cf. à ce propos Armand Jamme et Véronique Rouchon-Mouilleron, « Les mythes de fondation dans la *Nuova cronica* de Giovanni Villani. Méthodes narratives et logiques illustratives », dans *Ab urbe condita. Fonder et refonder la ville. Récits et représentations du Moyen Âge au premier âge moderne (actes du colloque international de Pau, 2009)*, Pau, 2011, p.207-239.

et de Rome, dont la coïncidence chronologique permet la combinaison. En faisant ainsi confluer sacré et profane en un mouvement unique, l'histoire universelle devient simplement, dans l'historiographie tardo-médiévale, une histoire des papes et des empereurs.

1.2. L'histoire impériale, cadre contraignant de l'histoire municipale

1.2.1. Un essai de périodisation par les *translationes imperii*

Comment comprendre cette période, ce « dernier âge du monde » qui, faute de voir la fin des temps arriver, s'est prolongé indéfiniment ? L'historiographie universelle avait depuis longtemps trouvé une réponse à ce problème en continuant le schéma des quatre royaumes par la translation de la dignité impériale après la chute de Rome⁸⁴⁵. La *Nuova cronica*, qui avait ainsi abandonné le schéma des quatre royaumes, reprend donc celui de la *translatio imperii*, dans une forme légèrement adaptée toutefois par rapport aux modèles précédents. La première « translation » (puisque le mot est employé) a lieu sous Constantin et porte l'empire de Rome vers la Grèce⁸⁴⁶ ; puis, sous Charlemagne, l'empire passe aux Francs⁸⁴⁷, jusqu'à Charles le Gros où il revient aux Italiens (assimilés ici aux Romains)⁸⁴⁸, avant de passer définitivement aux Allemands sous Othon⁸⁴⁹. La translation se fait ainsi selon le schéma suivant : de Rome aux Grecs, puis des Grecs aux Francs, des Francs aux Italiens, puis des Italiens aux Allemands.

Toutefois, une seconde notion vient se superposer à celle d'empire : la « seigneurie » (*signoria*), qui renvoie de manière plus large à la domination – sur l'Italie s'entend. Ainsi, après la première

⁸⁴⁵ Au XII^e siècle, Othon de Freising considérait que, de Rome, l'empire était ensuite passé aux Grecs, puis aux Francs, aux Lombards et enfin aux Allemands. Cf. Othon de Freising, *Historia de duabus civitatibus*, éd. Hofmeister, M.G.H., Script. rer. germ., t. XLV, Hanovre-Leipzig, 1912, p.7.

⁸⁴⁶ *Nuova cronica*, II 24 : « Dapoi che'llo 'mperio de' Romani si traslatò di Roma in Grecia per Gostantino, e quasi fu partito, e talora abandonato per gli suoi successori, venne molto scemandò. »

⁸⁴⁷ *Nuova cronica*, III 15 : « Per la qual cosa il detto Leone papa co' suoi cardinali e concilio generale, e con volontà de' Romani, per le virtuose e sante operazioni fatte per lo detto Carlo Magno in istato di santa Chiesa e di tutta Cristianitade, per dicreto levaro lo 'mperio di Roma a' Greci, e elessero il detto Carlo Magno imperadore de' Romani, siccome dignissimo dello 'mperio; e per lo detto papa Leone fu consacrato e coronato in Roma gli anni di Cristo VIII^e con grande solennità e onore il dì di Pasqua. »

⁸⁴⁸ *Nuova cronica*, III 20 : « Durò lo 'mperio apo' Franceschi discendenti di Carlo Magno per C anni, e per loro discordie finio in loro lo 'mperio, e ritornò agl'Italiani » ; cf. également IV 4.

⁸⁴⁹ *Nuova cronica*, IV 5 : « E Alberto si fuggì d'Italia per paura d'Otto, e il suo figliuolo papa Giovanni fu disposto; e nel detto Berlinghieri e Alberto suo figliuolo fini lo 'mperio agl'Italici, il quale per VI imperadori era durato LIII anni, poi che vacarono i Franceschi, e mai poi non fu nullo imperadore d'Italia; e tornò lo 'mperio agli Alamanni, come innanzi faremo menzione; e ciò fu negli anni di Cristo intorno di VIII^eLV. »

translation de Rome à Constantinople, l'Italie demeure un temps en dehors de l'autorité de l'empire, « presque abandonnée » par les empereurs grecs. Dans cet intervalle, c'est donc en fonction de qui a exercé la seigneurie en Italie que la périodisation est établie. Et de fait, à chaque fois qu'elle passe d'un peuple à un autre, Villani marque une pause et, dans un bref bilan, rappelle le temps qu'elle a duré : 125 ans pour la seigneurie des Goths, 205 ans pour celle des Lombards⁸⁵⁰. Ainsi, ce schéma, que l'on pourra qualifier de *translatio imperii et domini*, se déroule de la manière suivante.

<i>Imperio</i>	Romains	→	Grecs (Byzantins)	→	Francs	→	Italiens	→	Allemands		
<i>Signoria</i>		↘	Goths	→	Lombards	↗					
<i>Date (AD)</i>	ca 320		ca 400		570		801		901		955

Toutefois, si le cadre chronologique général de l'histoire universelle, celle des empereurs, est bien rythmé par la succession des dominations, la *translatio imperii* ne constitue pas pour autant le schéma de périodisation de l'histoire dans la *Nuova cronica* qui, rappelons-le, est une histoire municipale sur fond d'histoire universelle.

1.2.2. Découpage matériel du livre et périodisation de l'histoire impériale

En effet, pour trouver chez Villani un essai de périodisation, il faut se tourner vers l'organisation matérielle de la chronique, et plus précisément le découpage du texte en livres. Cette division de la matière produit *de facto* une division du récit historique qui, *in fine*, amène à une périodisation de l'histoire. On remarque au préalable que le découpage des livres ne repose pas sur des considérations pratiques, comme la maniabilité du manuscrit, puisque les cinq premiers livres ne comptent que quelques dizaines de feuillets, tandis qu'à lui seul le livre XI en compte près d'une centaine. Il n'est pas question non plus de découper le temps en tranches équivalentes, puisque le processus d'accélération du temps propre à la discipline historiographique fait que le nombre de pages par livre augmente au fur et à mesure que la période couverte se réduit.

⁸⁵⁰ *Nuova cronica*, III 6 : « E così durò la signoria de' Gotti in Italia anni CXXV con grande stimolo e struggimento de' Romani, e di tutti gl'Italiani, e dello 'mperio di Roma » ; III 13 : « e così falli la signoria de' re de' Lombardi, detti prima Lungobardi, ch'era durata CCV anni in Italia, per la forza de' Franceschi e del buono Carlo Magno, che mai poi nonn-ebbe re in Lombardia. »

Précisons d'emblée que la faiblesse du paratexte ne permet pas de réelle tentative de théorisation de cette *distinctio temporum*. Les prologues et épilogues se limitent en effet à de simples *incipit* et *explicit*, au sens propre du terme, qui ne font que verbaliser le passage d'un livre à un autre. Toutefois, l'importance de l'économie et de la présentation matérielle du manuscrit pour l'auteur nous est démontrée par l'attention que ce dernier y apporte, notamment lorsqu'il divise le premier livre de sa rédaction primitive (qui n'en comptait à l'origine que dix), afin de faire coïncider l'entame du second avec la fondation de Florence. Et il est remarquable de constater que chaque livre est ouvert par une figure majeure de l'histoire, que l'*incipit* mentionne et dont le portrait vient orner la première initiale dans le fameux manuscrit Chigiano illustré de la Bibliothèque Vaticane⁸⁵¹. Rien ne permet d'affirmer avec certitude que Villani a pesé sur la définition de ce programme iconographique, dont la mise en œuvre est peut-être postérieure à sa mort (ou en tout cas très tardive), mais les *incipit* permettent toutefois de l'annoncer. Nous avons reporté dans le Tableau 2 l'*incipit* de chacun des treize livres, avec la figure mentionnée dans le prologue (ou qui s'impose dans les premiers chapitres), ainsi que le portrait représenté par l'illustrateur du manuscrit Chigiano lorsque son choix diffère.

Les choix qui guident la division du texte témoignent clairement de la prévalence de l'Empire comme cadre chronologique de l'histoire. Or, un tel découpage du récit historique impose de fait une périodisation de l'histoire. Jusqu'au grand interrègne, l'histoire est en effet rythmée par la succession des souverains qui ont régné sur l'empire et/ou l'Italie. Les trois premiers (César, Totila, Charlemagne) s'intègrent toutefois moins dans l'histoire universelle que dans celle de la fondation de Florence, puisqu'ils en sont les acteurs directs, respectivement en tant que premier fondateur, destructeur et refondateur. Ainsi, le découpage des livres II à IV, ainsi que la périodisation qui en découle, épousent parfaitement le mouvement de l'histoire municipale, qui continue ainsi de former une histoire urbaine – ou en tout cas une histoire de la civilisation florentine. À partir du livre V en revanche, soit à partir de la *translatio imperii* vers l'Allemagne et jusqu'au grand interrègne, les figures impériales retenues pour scander l'histoire (Othon I^{er}, Frédéric I^{er}, Frédéric II) semblent nettement moins impliquées dans l'histoire locale. Et pour cause, puisque de l'aveu même de l'auteur, ce critère de périodisation s'explique avant tout par une raison pratique : l'empire doit servir de cadre au récit, afin de le raconter de la façon la plus « droitement » possible.

⁸⁵¹ Rome, Biblioteca Apostolica Vaticana, ms Chigi L.VIII.296 ; cf. Chiara Frugoni, *Il Villani illustrato. Firenze e l'Italia medievale nelle 253 immagini del ms. Chigiano L. VIII 296 della Biblioteca Vaticana*, Florence, 2005.

LIVRE	INCIPIT	FIGURE PRINCIPALE	INITIALE DU MS. CHIGI
Livre I	« Commence le prologue et le premier livre. »	?	<i>Auctor-scriptor</i>
Livre II	« Ici commence le second livre de l'édification de de Florence, la première fois : comment la cité de Florence fut édifiée la première fois. »	(César ?)	–
Livre III	« Ici commence le troisième livre : comment la cité de Florence fut détruite par Totila <i>Flagellum Dei</i> roi des Goths et des Vandales. »	Totila <i>Flagellum Dei</i>	
Livre IV	« Ici commence le quatrième livre : comment la cité de Florence fut réédifiée grâce à la puissance de Charlemagne et des Romains... »	Charlemagne	
Livre V	« Ici commence le cinquième livre : comment l'élection de l'empire de Rome revint aux Allemands, et comment Othon I ^{er} de Saxe fut consacré empereur. »	Othon I ^{er}	Léon VIII foulant Jean XII
Livre VI	« Ici commence le sixième livre : comment le premier Frédéric dit de Staufen de Souabe fut empereur de Rome, et de ses descendants ; suivant ensuite les faits qui survinrent en leur temps à Florence et dans toute l'Italie. »	Frédéric I ^{er}	
Livre VII	« Ici commence le septième livre : comment Frédéric II fut consacré et fait empereur, et les grandes nouveautés qui survinrent. »	Frédéric II	
Livre VIII	« Ici commence le huitième livre, qui traite de l'avènement du roi Charles, et des nombreuses mutations et nouveautés qui s'ensuivirent. »	Charles d'Anjou	
Livre IX	« Ici commence le neuvième livre : il raconte comment dans la cité de Florence fut fondé le second Peuple, et diverses grandes mutations qui en découlèrent à Florence, suivant les autres nouveautés universelles qui survinrent en ce temps-là. »	?	Giano della Bella
Livre X	« Ici commence le dixième livre : comment le comte Henri de Luxembourg fut fait empereur. »	Henri VII	
Livre XI	« Ici commence le onzième livre, qui raconte la venue à Florence de Charles duc de Calabre, fils du roi Robert, qui fut la raison pour laquelle le roi élu des Romains vint d'Allemagne en Italie. »	Charles de Calabre (et Louis de Bavière ?)	–
Livre XII	« Ici commence le douzième livre, au début duquel nous ferons mémoire d'un grand déluge d'eau qui survint à Florence et dans presque toute la Toscane. »	Déluge	–
Livre XIII	« Commence le treizième livre, comment le duc d'Athènes occupa la seigneurie de Florence, et ce qui s'ensuivit. »	Duc d'Athènes	–

Tableau 2 : Découpage des livres et périodisation de l'histoire dans la *Nuova cronica*

« nous commencerons le cinquième livre, comment l'empire de Rome revint aux Allemands, et de ceux qui régnerent par la suite et ce qu'ils firent, en continuant d'y mêler les histoires et les faits des Florentins, comme ils survinrent au cours de leur seigneurie, comme il se doit pour qui entend les retrouver et les raconter droitement. »⁸⁵²

Face aux lacunes des sources municipales, dont il a maintes fois déploré la rareté, Villani n'a d'autre solution que d'insérer l'histoire florentine dans le cadre de l'histoire universelle des empereurs allemands. Il est intéressant de constater que lorsque l'histoire de la cité s'extrait du silence des sources, à la fin du XI^e siècle, soit au moment où les premières annales municipales ouvrent leur récit, l'optique est renversée. Fort d'une base documentaire consolidée, Villani réinterprète alors le rapport entre les deux filons historiographiques (universel et municipal) et s'efforce d'accorder à Florence la primauté du récit. Mais l'histoire universelle ne disparaît pas puisque, selon l'auteur, au fur et à mesure que les faits des Florentins se multiplient et que la renommée de la cité s'étend dans le monde, il devient nécessaire de « raconter plus universellement les nouveautés et choses des papes et des empereurs, et des rois et des diverses provinces du monde qui sont survenues de par le temps, car nombreuses sont celles qui se rapportent à notre matière »⁸⁵³. De fait, la multiplication des notices relatives à l'histoire florentine refocalise le récit sur Florence et ses environs. Mais parallèlement, l'histoire impériale continue de former le cadre global de l'histoire, puisque ce n'est qu'avec l'avènement du Second Peuple, à la fin du XIII^e siècle, que le principe de division des livres s'émancipe de la chronologie impériale pour suivre le mouvement communal. Les livres IX à XIII s'ouvrent ainsi sur des figures locales ou des événements qui concernent directement la cité, de Giano della Bella à la seigneurie du duc d'Athènes.

1.3. Modernité du récit historique et présence de l'histoire

Périodiser l'histoire, c'est-à-dire découper le passé en définissant des époques, conduit à réfléchir sur la particularité de son propre temps, de son époque contemporaine, par rapport aux autres mais aussi en elle-même. Se pose dès lors la question de la modernité et de sa définition, mais aussi du rapport entre le passé et le présent, l'histoire passée et celle en cours.

⁸⁵² *Nuova cronica*, IV 5.

⁸⁵³ *Nuova cronica*, V 18 : « tornando poi a nostra materia e fatti della nostra città di Firenze, i quali per acrescimento e operazioni de' Fiorentini cominciò a moltiplicare e a istendere la fama di Firenze per l'universo mondo, più che non era stato per lo addietro; e imperciò quasi per necessità ne conviene nel nostro trattato [raccontare] più universalmente da quinci innanzi de' papi, e degl'imperadori, e de' re, e di più province del mondo le novità e cose state per gli tempi, imperciò che molto riferiscono alla nostra materia ».

1.3.1. Modernité et contemporanéité : une histoire du temps présent ?

La question de la modernité renvoie en premier lieu à la définition du temps de la mémoire et du témoignage oral. Or comment faut-il appréhender la façon dont le chroniqueur médiéval aborde le rapport entre passé et présent, et surtout comment définir son «sens de l'histoire» ? Réel dans les milieux lettrés et érudits, celui-ci était plus rudimentaire pour le reste de la population illettrée – sans pour autant que toute notion de temporalité, d'historicité même, leur échappât. Sans évoquer l'histoire sainte, celle du Salut (Création, Chûte, Incarnation, Jugement dernier) ou de l'Église qui fournissait une matière importante aux *exempla* des prédicateurs, sans doute les connaissances historiques ne dépassaient-elle pas le cadre étroit de la mémoire individuelle, voire de celle du premier cercle social, la famille ou le village⁸⁵⁴. Ce n'est certes pas la négation de l'histoire, mais simplement une version limitée dans l'espace et dans le temps par de moindres possibilités de circulation et de conservation des informations au sein d'un espace public essentiellement défini par l'oralité. Or, dans cette société de l'oralité, la mémoire individuelle a une durée, limitée, dont la définition est essentielle pour saisir la notion de modernité. Ainsi, Bernard Guenée estimait que, sous la plume des chroniqueurs, la modernité, à travers l'expression des « temps modernes », renvoyait en premier lieu à ce temps que la mémoire orale permet encore de couvrir, tandis qu'à l'inverse les « temps anciens » ou « temps des anciens » se distinguaient par le fait que les sources qui les éclairent sont écrites plutôt qu'orales⁸⁵⁵.

La modernité est un concept qui, sans en être totalement absent, n'a pas un grand écho dans la *Nuova cronica*, puisque l'on ne rencontre en effet que quatre occurrences du terme. Le mot *moderno* sert en premier lieu à désigner les contemporains de l'auteur, comme les « *presenti moderni* », ses concitoyens qu'il se propose d'extraire de l'ignorance, ou encore l'astrologue-algébriste Paolo Dagomari, qu'il classe parmi les « *maestri moderni* »⁸⁵⁶. C'est également le régime du second Peuple, instauré depuis 1282 et encore en vigueur quand il écrit, et qu'il oppose ainsi à « l'ancien », c'est-à-dire le premier Peuple (1250-1266)⁸⁵⁷. Mais à la notion de modernité, Villani préfère celle de présent, un terme dont la polysémie doit nous interroger. Dans un sens restreint, les « temps présents », expression courante s'il en est, renvoient d'abord à ce que l'on pourrait désigner, en usant d'un oxymore, de passé encore présent. C'est le cas des traces archéologiques laissées par

⁸⁵⁴ Cf. par exemple Jacques Paul, « Expression et perception du temps d'après l'enquête sur les miracles de Louis d'Anjou », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen-Âge. Actes du 13e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (Aix-en-Provence, 1982)*, 1983, p.19-41.

⁸⁵⁵ Bernard Guenée, « Y a-t-il une historiographie médiévale ? », dans *Revue historique*, 524, 1977, p.261-275.

⁸⁵⁶ *Nuova cronica*, II 6 et XIII 41.

⁸⁵⁷ *Nuova cronica*, XIII 44.

l'histoire ancienne, des marques encore visibles « au temps présent » comme le tombeau d'Anténor, héros fondateur des cités vénètes, que l'on peut encore admirer à Padoue lorsque l'auteur écrit⁸⁵⁸. Au sens strict, le temps présent renvoie donc à une réalité strictement contemporaine au récit, à une situation de quasi simultanéité. C'est du reste le sens de l'expression courante *di presente*, qui renvoie à l'immédiateté d'un fait. Mais les « temps présents » renvoient aussi à une époque plus vaste, qui correspond plus ou moins à la vie de l'auteur, c'est-à-dire une période couverte par sa mémoire personnelle. Comment comprendre autrement cette référence au roi d'Angleterre Édouard Ier, qui mourut en 1307 mais que Villani situait « en notre temps présent » ?⁸⁵⁹

Les temps présents, cette époque contemporaine qui n'appartient pas encore au passé, se définissent donc en premier lieu par l'importance du souvenir et de la mémoire orale. Le temps proche est d'ailleurs bien le domaine de l'histoire-témoignage, dont Bernard Guinée avait souligné le renouveau au XIII^e siècle. Pour ce qui est de trouver une définition à cette période, celle qu'en donnait au XII^e siècle le poète anglais Walter Map correspond bien à notre propos, lui qui circonscrivait les *tempora modernitatem* à la période de cent ans durant laquelle le souvenir d'un événement peut se conserver grâce à la mémoire des anciens et au témoignage que les pères transmettent à leurs fils⁸⁶⁰. Or le témoignage oral le plus ancien recueilli dans la *Nuova cronica* correspond au récit de l'origine des guerres florentino-pisanes, un épisode survenu au moment du couronnement de Frédéric II, soit en 1220, récit que l'auteur dit tenir « d'anciens concitoyens dont les pères furent présents à ces choses et leur en transmirent le souvenir et la mémoire »⁸⁶¹.

⁸⁵⁸ *Nuova cronica*, I 17 : « Il detto Antinoro morì e rimase in Padova, e infino al presente nostro tempo si ritrovò il corpo e la sepoltura sua con lettere intagliate, che faceano testimonianza com'era il corpo d'Antinoro; e da' Padovani fu rinnovata sua sepultura, e ancora oggi si vede in Padova. »

⁸⁵⁹ *Nuova cronica*, VI 4. Ferdinando Neri (« Dante e il primo Villani », art. cit., p.1-31) se base sur cet extrait pour avancer que Villani avait déjà commencé à écrire avant 1307. Ce passage laisse perplexe encore Louis Green (*Chronicle into History*, op. cit.).

⁸⁶⁰ Walter Map, *De nugis curialium*, éd. T. Wright, Londres, 1850, p.62-63 : *Nostra dico tempora modernitatem hanc, horum scilicet centum annorum curriculum, cuius adhuc nunc ultima partes extant, cuius totius in his quæ notabilia sunt satis est ruens et manifesta memoria, cum adhuc aliqui supersint centennes, et infiniti filii qui ex patrum et avorum relationibus certissime teneant quæ non viderunt. Centum annos qui effluxerunt dico nostram modernitatem, et non qui veniunt, cum ejusdem tantum sint rationis secundum propinquitatem ; quoniam ad narrationem pertinet preeteritam, ad divinationem futura.* Cité et traduit par Bernard Guinée, « Y a-t-il une historiographie médiévale ? », art. cit., p.261-275.

⁸⁶¹ *Nuova cronica*, VII 2.

1.3.2. La présence de l'histoire : pédagogie, enseignement et morale

La modernité du discours historique, l'emprise du présent sur le récit du passé, tient également à la dimension moralisatrice de la narration historique. Dans un article bref mais, comme souvent, riche en pistes de recherches, Jacques Le Goff avait souligné comment l'*exemplum*, expression narrative de la prédication, préférait au prestige du passé et de l'éternité des vérités immuables, des autorités et des raisons, le temps proche du témoignage et de l'oralité⁸⁶². Surtout, il mettait en lien l'essor de l'*exemplum* avec le renouveau de l'histoire-témoignage en insistant sur le fait que les deux basaient leur discours sur des « récits vérifiables oralement pas un auditoire à qui l'écrit et le passé transmis par l'écrit étaient inaccessibles ».

La version que nous propose Villani de la vie des grands hommes apparaît fidèle à la conception médiévale de l'histoire, qui voyait en elle un recueil d'anecdotes propres à illustrer une conception moralisatrice de la vie. Ces grands personnages possèdent généralement tout le potentiel éducatif, et renvoient à des réalités concrètes et facilement assimilables par la culture populaire. Dans cette œuvre, à travers laquelle se devine de la part de l'auteur un goût prononcé pour le divertissement autant que pour l'information et l'éducation, ils deviennent l'illustration idéale d'un discours schématisé et simplifié, défini non pas tant par une volonté d'exaltation des bons et de condamnation des mauvais, mais attaché à proposer des modèles concrets de comportement, de type exemplaire d'accomplissement humain⁸⁶³. C'est en ce sens que le discours du chroniqueur se rapproche d'une version laïque de l'*exemplum* médiéval, comparable au sermon des prédicateurs⁸⁶⁴. Il en partage les visées pédagogiques et le rôle de support d'enseignement. Cette vertu pédagogique de l'histoire est soulignée par l'auteur lui-même, qui dans son prologue s'engage à « donner matière à nos successeurs de ne pas être négligents », mais surtout « donner exemple à ceux qui viendront des mutations et des choses passées et de leurs causes et raisons, afin qu'ils s'exercent à adopter les vertus et éviter les vices »⁸⁶⁵. Expression narrative très courante dans la *Nuova cronica*, l'« *esempio* », version laïcisée et italianisée de l'*exemplum* du prédicateur, fait le lien entre le passé, domaine de l'historien, et le présent, domaine du moralisateur. La profondeur

⁸⁶² Jacques Le Goff, « Le temps de l'*exemplum*. XIII^e siècle », dans *Le temps chrétien de la fin de l'Antiquité au Moyen-âge, III^e-XIII^e siècle*, Paris, 1984, p.553-556.

⁸⁶³ Georges Duby, « La vulgarisation des modèles culturels dans la société féodale », dans *Hommes et structures du Moyen Age*, Paris – La Haye, 1973, p.305. Cf. également Jacques Paul, *Histoire intellectuelle*, op. cit., p.476-477 ; Bernard Guenée, « Le poids de l'histoire », dans *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980, p.332-354.

⁸⁶⁴ Jacques Berlioz et Marie Anne Polo de Beaulieu (dir.), *Les exempla médiévaux : nouvelles perspectives*, Paris, 1998, p.43-65 ; Jacques Berlioz, « Le récit efficace : l'*exemplum* au service de la prédication (XIII^e- XV^e siècles) », dans *M.E.F.R.M.*, 92, 1980, p.113-146.

⁸⁶⁵ *Nuova Cronica*, I 1.

morale de la réflexion n'est certes pas toujours évidente si l'on compare Villani à d'autres auteurs ecclésiastiques : alors que Saba Malaspina⁸⁶⁶ tirait de de l'*exemplum* de la mort de Charles d'Anjou un enseignement purement moral (garder à l'esprit la petitesse de l'homme), Villani préférait en tirer des conclusions pratiques sur l'art du gouvernement et de la guerre (accepter les compromis s'ils se révèlent plus avantageux)⁸⁶⁷.

Qu'elle soit morale ou non, la dimension pédagogique du récit historique ou, pour reprendre les mots de Jacques Paul, « l'enseignement par l'exemple »⁸⁶⁸, témoigne de cette attention particulière envers la modernité. La *Nuova cronica* se caractérise sans conteste par un sens aigu du présent, une attention singulière à cette histoire du passé très récent, pour ne pas dire à l'histoire du temps présent. La notion de contemporanéité est prégnante à la lecture, tant les implications de l'auteur dans l'histoire qu'il relate sont multiples. Ce récit angoissé que Villani fait de l'histoire n'atteint jamais ce « point de clôture » de l'histoire évoqué par Paul Ricœur⁸⁶⁹, et reste de fait une histoire ouverte, continuée par l'actualité à l'aune de laquelle les faits passés sont relus. Francesco Bruni a ainsi montré comment l'évolution du climat politique, les changements connus par Villani dans sa situation personnelle également (ostracisme politique et faillite commerciale), l'ont amené à réévaluer son jugement sur les ennemis politiques d'hier, et comment il participe ainsi à un effort de « neutralisation de la dissension politique » du guelfe blanc Dante Alighieri, hier banni aujourd'hui acclamé⁸⁷⁰.

1.3.3. Périodisation de l'histoire et pédagogie par l'histoire : le temps cyclique

Si, en même temps qu'elle est laïcisée, l'histoire universelle est dépouillée de sa direction ultime, en ce sens qu'elle n'est plus perçue comme la marche, progressive et rythmée, des hommes vers le Salut, elle ne cesse pas pour autant d'être téléologique. Or cette téléologie impose une conception avant tout linéaire du temps. La périodisation de l'histoire consiste donc en une division du temps qui fonctionne comme une succession de phases inscrites à l'intérieur d'un

⁸⁶⁶ Saba Malaspina, *Rerum Sicularum Historiae*, X 25 : *Tam nobilis vita regis, tam magnanimi casus regis sit nobilis in proverbium, veniat singulis in exemplum.*

⁸⁶⁷ *Nuova Cronica*, VIII 66 : « onde fu esempio, e sarà sempre a quegli che saranno, di prendere i patti che essi possono avere da' nemici, potendo avere la terra assediata ».

⁸⁶⁸ Jacques Paul, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiévale*, Paris, 1973, p.222.

⁸⁶⁹ Paul Ricœur, « Remarque d'un philosophe », dans *Écrire l'histoire du temps présent. En hommage à François Bédarida*, Paris, 1994, p.35-41.

⁸⁷⁰ Francesco Bruni, « La proiezione dell'attualità politica sul passato : note su cronisti, narratori, commentatori della *Commedia* nel XIV secolo » dans *Modern Philology*, 101/2, 2003, p.204-234.

mouvement unique et unidirectionnel, pourvues d'un début et d'une fin. Nous employons ici le terme mouvement à dessein. Dans cette vision du temps, l'histoire ne peut en effet pas être immobile, dans la mesure où, selon une conception très aristotélicienne, seul le mouvement permet la génération et qu'à l'inverse l'absence de mouvement engendre la corruption. Sous l'influence peut-être de la philosophie élémentaire d'Aristote, le mouvement de l'histoire est ainsi soumis à une double lecture, naturaliste et moraliste, selon laquelle l'excès de tranquillité (notion paradoxale, la tranquillité n'est-elle pas l'absence d'excès ?) « génère naturellement » le vice (*invidia e superbia*) et, entraînant toutes sortes de mutations (*novità*), corrompent l'état de béatitude initiale, tout comme l'immobilité des éléments physiques engendre leur corruption et que l'oisiveté entraîne celle de l'âme⁸⁷¹. L'histoire est donc caractérisée en premier lieu par le mouvement qui, étant donné la vision linéaire du temps, doit aller dans le sens du progrès et porter vers la perfection. Toutefois, cet optimisme historique est tempéré par une conception moraliste de l'histoire, qui laisse une place importante à la dialectique de l'essor et du déclin, laquelle vient briser cette linéarité du temps pour introduire, à travers l'image de la *fortuna*, la notion de cycles.

S'il serait erronée de ne voir en lui qu'un “esprit gothique”, il est certain que Villani demeure un historien médiéval, et à ce titre l'empreinte moralisatrice sur son discours reste très forte. Ce discours s'exprime notamment à travers le thème de l'instabilité, sorte de leitmotiv de la chronique. Villani développe ainsi une interprétation morale de l'histoire qui fait la part belle à la dialectique essor-déclin. La notion de progrès est constitutive de toute l'historiographie communale florentine, à compter de la *Chronica de origine civitatis*. Le succès rencontré par la matière fiésolane, notamment chez Sanzanome, montrent bien comment l'histoire de Florence est alors conçue comme celle d'une irrésistible ascension⁸⁷². Toutefois, la chronique de Villani est l'aboutissement en même temps que le point d'achoppement d'un siècle et demi d'essor communal et d'optimisme historiographique. Si l'on en croît ce que l'auteur annonce dans le chapitre dit du second prologue, celle-ci serait le résultat de la rencontre conjointe à l'occasion du jubilé de 1300, avec une Rome décadente et les historiens de la gloire romaine, l'aidant à réaliser que « Florence, fille et créature de Rome, était dans son ascension, [destinée] à suivre de grandes choses, tandis que Rome était en son déclin »⁸⁷³. La *Nuova cronica* peut donc être comprise comme

⁸⁷¹ *Nuova cronica*, IX 1 : « Negli anni di Cristo MCCLXXXII, in calen di febbraio, essendo la città di Firenze in grande e possente stato e felice in tutte cose, e' cittadini di quella grassi e ricchi, e per soperchio tranquillo, il quale naturalmente genera superbia e novità, sì erano i cittadini tra'lloro invidiosi e insuperbiti ».

⁸⁷² Sur la *Chronica de origine civitatis* et son influence sur les *Gesta florentinorum* de Sanzanome, cf. l'édition critique et le commentaire de Riccardo Chellini dans *Chronica de origine civitatis florentinae (a cura di Riccardo Chellini)*, Rome, 2009.

⁸⁷³ *Nuova cronica*, IX 36 : « Ma considerando che la nostra città di Firenze, figliuola e fattura di Roma, era nel suo montare e a seguire grandi cose, sì come Roma nel suo calare, mi parve convenevole di recare in questo volume e nuova cronica tutti i fatti e cominciamenti della città di Firenze ».

un témoignage destiné à inscrire dans le marbre de l'Histoire la grandeur de Florence, dans le but avant tout d'offrir un exemple⁸⁷⁴. Car dans la *Nuova cronica*, chronique de la crise du modèle communal, le progrès s'accompagne également du mouvement inverse qui porte chacun vers le déclin. Ainsi, l'essor de Florence, rendu plus évident par le déclin contemporain de Rome, n'a été rendu possible que par la périclitication de ses ennemis, de l'antique puissance fiésolane à celle contemporaine des Scaliger⁸⁷⁵. La lecture évolutive de l'histoire humaine n'est donc pas nécessairement optimiste, mais laisse une place à la hantise du déclin qui peut à l'occasion s'exprimer à travers l'évocation nostalgique d'un passé idéalisé, que Villani situe à l'époque du premier Peuple, caractérisé par la sobriété de ses mœurs et sa loyauté envers la commune⁸⁷⁶.

Le schéma dialectique de l'essor et du déclin municipal offre ainsi une autre clé de lecture cyclique de l'histoire, qui se définirait dès lors comme le témoignage des aléas d'un monde dans lequel aucune gloire n'est éternelle et où ascension et chute sont deux mouvements complémentaires. L'image de la roue de la Fortune n'est d'ailleurs jamais loin, elle qui voue les destins des grands hommes à l'instabilité. Les grands de ce monde en font tristement l'expérience, comme le rappelle judicieusement Marco Lombardo au comte Ugolino de Pise et comme le constate amèrement Charles d'Anjou à la fin de son règne⁸⁷⁷. Toutefois, s'il enrichit sans conteste le langage temporel de la chronique, le thème narratif de la « fortune trompeuse » (*fortuna fallace*) ne fait pas à proprement parler partie de la définition du temps historique. Principalement intéressé par l'exemplarité des destins individuels ou collectifs qu'il décrit, l'auteur évoque ces portraits dans une optique moins historique que moralisatrice, avant tout dans le but d'offrir au lecteur des modèles de comportement.

Le mouvement de l'histoire n'obéit pas seulement aux mécanismes métaphysiques de la morale et de la Providence, bien que la toute-puissance de cette dernière soit à plusieurs reprises réaffirmée. Les règles de la physique offrent un second cadre interprétatif du temps et de l'histoire, subordonné au premier mais doué de sa propre dynamique. Il convient à ce titre d'évoquer l'usage que l'auteur fait de l'astrologie, employée comme une véritable science auxiliaire

⁸⁷⁴ Le tableau statistique des recettes et dépenses de la commune en 1336-38 illustre bien cet aspect. L'auteur y relève diligemment les données extraites des registres de la commune afin, dit-il, que « i nostri successori che verranno per li tempi s'aveghino del montare o bassare di stato o potenza che facesse la nostra città, acciò che per li savi e valenti cittadini, che per li tempi saranno al governo di quella, per lo nostro ricordo e asempro di questa cronica procurino d'avanzarla inn-istato e podere » (*Nuova cronica*, XII 94).

⁸⁷⁵ *Nuova cronica*, V 4 : « Ma come piacque a d'Dio, con tutta la guerra de' Fiesolani, e degli altri imperadori, e ribelli de' Romani, la città di Firenze sempre cresceva a poco a poco e multiplicava, e Fiesole venia calando e diminuendo » ; *Nuova cronica*, XII 56 : « Pella perdita di Padova [...] molto abassò la potenza e llo stato di meser Mastino e di suoi, e così ne montò la grandezza de' Fiorentini e de' Viniziani e delli altri collegati di Lombardia ».

⁸⁷⁶ *Nuova cronica*, VII 69.

⁸⁷⁷ *Nuova cronica*, VIII 62, 121 et XIII 74.

de l'histoire et qui, pour reprendre une définition de Louis Green⁸⁷⁸, permet de comprendre l'histoire comme une « séquence d'avènements et de déclin, ponctués à intervalles réguliers par des moments de crises des affaires humaines ».

Le temps historique se définit ainsi par un nouveau rapport au présent, qui n'est plus moment en suspens dans l'histoire du Salut, dans l'attente de la fin des temps, mais qui s'appuie sur une approche rationnelle du temps. Une rationalité au sens latin de la *ratio temporum*, c'est-à-dire du calcul du temps, dans la mesure où l'historien s'applique à mettre en ordre, par l'adoption de principes de datation modernes et homogènes, une échelle temporelle sur laquelle le récit acquiert une dimension proprement historique en permettant, grâce à l'adjonction d'un système de renvois internes, une lecture mobile qui multiplie les sens de lecture et que l'histoire chrétienne, strictement linéaire et téléologique, ne permettait pas.

2. La définition d'une nouvelle chronographie historique

L'outil principal du chronographe, dont le rôle est d'écrire le temps à l'attention de tous, est la date. Maurice Halbwachs distinguait deux types de mémoires⁸⁷⁹. La mémoire individuelle, d'abord, qui est le domaine de la subjectivité : c'est le souvenir au sens propre, celui des événements vécus, qui ne s'articule pas autour de bornes conventionnelles – comme l'histoire le fait avec les dates –, mais par rapport à des notions liées à la perception, telles que des durées approximatives, des situations relatives (avant, après), etc. La mémoire collective, au contraire, se construit sur la base de souvenirs, partagés par une communauté entière, des événements auxquels tout un chacun peut se référer de manière identique sans forcément les avoir vécus. Ce sont ces références historico-culturelles communes qui vont jouer le rôle de bornes chronologiques conventionnelles : une bataille, une famine, un couronnement, etc.

⁸⁷⁸ Louis Green, *Chronicle Into History*, op. cit., p.33.

⁸⁷⁹ Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, 1950.

2.1. L'encombrant héritage de la chronographie impériale

La question de la chronographie amène essentiellement à étudier le moment où s'impose le millésime *ab incarnatione* par rapport aux autres systèmes. On a vu que le décompte des ères du monde ou de Rome ne servaient qu'à dater l'histoire pré-chrétienne, et qu'ils étaient abandonnés aussitôt l'histoire passée à l'ère chrétienne. Mais cela ne signifie pas pour autant que le millésime s'impose systématiquement comme principe chronographique.

2.1.1. Les transformations chronographiques pré-villaniennes

On a vu précédemment qu'entre le début de l'ère impériale et le moment où l'histoire municipale florentine réémerge des ténèbres de l'histoire, la *Nuova cronica* suit l'histoire universelle, ou plutôt celle des souverains régnant sur l'Italie. La chronique de Martin de Troppau fournit encore l'essentiel des informations historiques, mais aussi la trame chronologique et les éléments de datation. Toutefois, au fil de la transmission du texte, le système de datation mis en place dans la chronique martinienne avait beaucoup évolué par rapport à la version originale du Dominicain, et Villani, au moment où il prend la plume, est redevable d'un processus pluridécennale de redéfinition des principes chronographiques, sur lequel il convient de revenir brièvement. À l'instar du *Liber pontificalis*, principal modèle des chroniques pontificales, Martin de Troppau avait opté pour le format du catalogue biographique, en répartissant les vies de papes et des empereurs dans deux séries de rubriques disposées sur deux colonnes en vis-à-vis. Dans cette version originale, achevée à la fin de la décennie 1270, les dates étaient très rares. Chaque rubrique commençaient par le nom du souverain et la durée de son règne en années, en mois et en jours. La scansion des règnes formait ainsi un cadre narratif et chronologique assez simple, à l'intérieur duquel l'histoire universelle trouvait sa place. Les événements étaient tous datés en fonction du règne des empereurs et des papes, soit par des indications approximatives (*hoc tempore*), soit plus exceptionnellement par l'année de règne ou de pontificat (*anno imperi sui 9., primo anno corone sue*).

Au fil de sa transmission, le texte de Martin de Troppau avait subi d'importantes modifications, dans la forme aussi bien que dans le fond, participant ainsi à enrichir les systèmes de datation interne et externe. Une première nouveauté fut d'abord l'introduction d'un élément de datation paratextuel, avec l'ajout de rubriques mentionnant l'*anno Domini* de chaque avènement⁸⁸⁰.

⁸⁸⁰ Cf. les manuscrits utilisés pour l'édition M.G.H. Le manuscrit Latin 6815 de la Bibliothèque nationale de France

Il avait suffi aux copistes d'ajouter les durées de règnes pour rétablir une chronologie générale selon les années de l'Incarnation. L'addition de durées erronées ou approximatives (puisqu'elles ne tenaient pas compte souvent des interrègnes ou des vacances) avait certes produit des résultats parfois discordants d'un manuscrit à un autre⁸⁸¹, mais l'essentiel était toutefois l'introduction du millésime, de sorte que l'unité chronographique n'était plus le règne et que le temps et l'histoire suivaient à présent un mouvement linéaire. Une seconde évolution majeure avait ensuite accompagné l'acquisition du texte par la tradition vulgaire : les copistes avaient alors abandonné la répartition du texte en deux colonnes, et les notices pontificales et impériales avaient été placées à la suite les unes des autres, dans l'ordre chronologique des rubriques. Linéaire, le temps était désormais unique.

2.1.2. Lecture des sources et confusions chronologiques

Voilà brossée à grands traits la tradition textuelle dont Villani hérite. La « *cronica martiniana* » à laquelle il renvoie présente donc un visage quelque peu différent du *Chronicon pontificum et imperatorum*. Mais, à la différence de la version traduite qui circulait à Florence sous ce titre, et qui se limitait essentiellement à interpoler de façon assez artificielle le texte de bribes d'histoire locale tirées des annales municipales (un bon exemple est le manuscrit dit du Pseudo-Brunetto), la *Nuova cronica* représente plus qu'une simple amplification. Habile remanieur, Villani produit un texte nouveau en inversant le rapport thématique de la chronique martinienne. La matière principale de celle-ci, l'histoire des papes et des empereurs, ne l'intéresse pas et, dans l'optique d'une histoire locale, c'est vers une histoire de l'Italie et de ses rois qu'il se tourne. Celle-ci est abordée par Martin de Troppau, mais le format biographique choisi pour son *Chronicon*, un schéma plutôt contraignant, l'avait conduit à fractionner l'histoire universelle afin de la répartir entre les différentes rubriques et colonnes. Pour rétablir le *continuum* narratif de l'histoire italienne, Villani devait ainsi produire un double effort de synthèse, au prix de quelques erreurs d'interprétation. La confusion entre Totila et Attila, à l'origine de l'hybride *Totila flagellum Dei*, est ainsi en partie due à Martin de Troppau⁸⁸². L'exemple est certes connu, mais on pourrait en citer d'autres, comme la pseudo-croisade du roi lombard Ratchis (*Eraco*), née d'une confusion avec

en revanche ne reporte pas ce système.

⁸⁸¹ Le début du pontificat d'Innocent IV est ainsi daté de l'an 1241 dans la plupart des manuscrits, mais de l'an 1243 dans le manuscrit G.77 de Prague et de l'an 1244 dans la version traduite du manuscrit Magliabechino XXII.28 de la Biblioteca Nazionale Centrale de Florence.

⁸⁸² Sur cette confusion, cf. Thomas Maissen, « Attila, Totila e Carlo Magno », art. cit., p.575.

l'empereur Héraclius⁸⁸³. Dans les deux cas, la méprise s'explique avant tout par une homophonie entre les noms (*Attila/Totila, Eraclius/Erachis*), mais elle est également rendue possible par l'absence chez Martin de Troppau d'un système de datation solide et précis.

Au-delà de ces confusions, finalement assez rares, l'inversion thématique mise en œuvre par Villani a une autre conséquence directe sur la chronographie. Le système de datation externe, que les copistes de la chronique martinienne avaient mis au point, ne reportait que les dates d'avènement des papes et des empereurs. Or, en focalisant désormais le récit sur la succession des rois goths puis lombards, Villani rend ce système totalement inadapté. D'où une approximation constante dans les dates et une incapacité à mettre en place un système de datation cohérent. Ainsi, quand il évoque l'arrivée des Goths d'Alaric en Italie, épisode situé chez Martin sous le règne d'Arcadius et Honorius dont certains copistes avaient daté l'avènement de l'*anno Domini* 397⁸⁸⁴, Villani ne peut proposer qu'une date approximative.

« Ce pour quoi, *aux environs de l'an du Christ III^c, régnaient sur l'empire de Rome et de Constantinople Arcadius et Honorius fils de Théodose*, d'un peuple barbare des régions situées entre septentrion et levant, des provinces appelées Gothie et Suède, au-delà du fleuve du Danube, descendit un seigneur qui avait pour nom Alaric roi des Goths... »⁸⁸⁵

En outre, les quelques notices qui viennent éclairer les âges obscurs de l'histoire florentine ne permettent pas de sortir de ce cadre impérial. Celles-ci sont en effet tirées non pas de textes historiographiques, mais pour l'essentiel de sources hagiographiques : on mentionnera ainsi la vie et le martyre des saints Miniato, Crisco ou Zanobi. Or ces histoires restent avant tout celle des persécutions anti-chrétiens menées par les empereurs païens, et elles s'intègrent en fin de compte dans le cadre thématique de l'histoire impériale. Au niveau chronographique également, puisque les événements sont là encore datés en fonction de l'*anno imperii*, qu'un millésime peut éventuellement venir compléter sur la base du système de datation de la chronique martinienne :

⁸⁸³ De la rubrique du pape Zacharie, Villani a extrait la mention de la conversion de Ratchis (milieu du VIII^e siècle) pour en faire un chapitre à part. Puis, lors d'une phase d'amplification, il ajoute à son texte une brève notice relative à une croisade lancée par le roi pour reprendre Jérusalem et la Sainte Croix au roi de Perse « *Cosdre* ». L'information est extraite de la rubrique de l'empereur byzantin Héraclius, qui évoque en effet dans des termes similaires les guerres contre les Perses (début VII^e siècle). Cf. *Nuova cronica*, III 11 ; Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum*, op. cit., p.456.

⁸⁸⁴ *Nuova cronica*, III 25. La date de 397 se retrouve dans les manuscrits du *Chronicon* martinien correspondant à la recension A* (manuscrit de Prague), tandis que les autres recensions donnent la date erronée de 369.

⁸⁸⁵ *Nuova cronica*, II 24 : « Per la qual cosa negli anni di Cristo circa III^c, regnando nello 'mperio di Roma e di Gostantinopoli Arcadio e Onorio figliuoli di Teodosio, una gente barbera delle parti tra 'l settentrione e levante, delle province che si chiamano Gozia e Svezia, di là dal fiume del Danubio, scese uno signore ch'ebbe nome Alberigo re de' Gotti ».

ainsi, saint Miniât connaît le martyr sous « l'empereur Dèce, la première année de son règne, c'est-à-dire en l'an du Christ CCLII »⁸⁸⁶.

Dans cette partie, la mention du millésime *ab incarnatione* demeure donc encore assez rare et dépend encore essentiellement de la chronographie impériale, basée sur la succession des règnes qui servent tout à la fois d'unité de temps et de repères chronologiques. Or, pour des raisons culturelles et idéologiques, cette chronographie impériale héritée de l'histoire universelle altomédiévale ne représente plus un modèle séduisant pour le chroniqueur municipal de la fin du Moyen âge. D'où un certain embarras lorsqu'il s'y retrouve confronté presque malgré lui. L'attitude du chroniqueur face aux anciens modèles périodologiques et chronographiques révèle en tout cas un certain nombre de changements dans la conception du temps et de l'histoire. Les cadres et les modèles de l'histoire universelle ont changé, et ces changements s'expriment avec davantage de force dans les livres suivants, quand des textes nouveaux et l'apparition des principes de datation modernes extraient l'histoire de la chronographie archaïque du temps impérial.

2.2. L'adoption définitive des principes de datation modernes (millésime et quantième)

Si l'histoire impériale constitue le cadre chronologique de l'histoire pré-communale, Villani tente de s'en extraire dès qu'il le peut et enterre définitivement les principes chronographiques impériaux, et notamment l'an de règne qui disparaît au profit de l'an de l'Incarnation.

2.2.1. De *l'anno imperii* à *l'anno Domini*

Plusieurs causes, essentiellement d'ordre politique, ont concouru à l'abandon de la datation par *l'anno imperii* par l'historiographie occidentale, italienne et autres⁸⁸⁷. Les luttes des XI^e-XII^e siècles contre les grands pouvoirs concurrents, la papauté en Italie et la monarchie en France, ont participé à saper la légitimité de l'empire comme cadre idéologique de référence, mettant ainsi fin

⁸⁸⁶ *Nuova cronica*, II 20.

⁸⁸⁷ Monique Paulmier-Foucort et Mireille Schmidt-Chazan, « La datation dans les chroniques universelles françaises du XII^e au XIV^e siècle », dans *Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres. Comptes-rendus*, 1982, p.804-811.

au schéma chronographique hérité du modèle eusébien. Par rapport au reste de l'Occident, où les chroniqueurs s'en défont très vite, le contexte italien est particulier, du fait peut-être d'un plus grand attachement à la tradition érudite tardo-antique, du fait surtout de la souveraineté au moins théorique de l'empereur et de la présence d'un autre pouvoir à prétention universelle, la papauté. Et à la fin du XIII^e siècle, l'historiographie universelle utilise encore l'empire comme principe chronographique et l'année impériale comme système de datation. L'expédition de l'empereur Henri VI en Apulie est ainsi datée par Martin de Troppau par rapport au couronnement de 1192. Qu'ils écrivent en latin ou en italien, Thomas Tuscus et le Pseudo-Brunetto le suivent et conservent la datation par année impériale. Mais Villani, lui, abandonne ce système au profit du millésime⁸⁸⁸.

Martin de Troppau	Pseudo-Brunetto	Giovanni Villani
« <i>Anno vero 4. imperii sui totum regnum Apulie sibi subiugavit.</i> »	« <i>E nel quarto anno del suo imperiato elli vinse tutto il rengno di Pulgla.</i> »	« Poi il detto Arrigo imperadore (...) passò nel Regno con grande oste <i>gli anni di Cristo MCLXXXVI</i> »

On passera rapidement sur l'erreur de calcul, qui révèle toutefois le peu de familiarité que l'auteur possède avec ce mode de datation : le couronnement ayant eu lieu en 1192 (point sur lequel s'accordent tous les textes), la seconde expédition, « la quatrième année du règne » (et non pas “quatre ans après le début du règne”) devrait se situer en 1195. En revanche, il convient de s'attarder davantage sur le sens à donner à cette transposition. Du point de vue linguistique, les deux variantes sont totalement adiaformes (mise à part ladite erreur de calcul donc) : que l'on prenne en compte un système de datation ou un autre, l'événement décrit s'est produit au même moment. Toutefois, les deux systèmes font appel à une appréhension différente de la temporalité. La traduction de la proposition temporelle « *anno vero 4. imperii sui* » en « *gli anni di Cristo* »

⁸⁸⁸ Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum*, op. cit. : *Hic [Henricus] etiam primo anno corone sue regnum Sicilie intravit et cepit terram usque Neapolim (...). Anno vero 4. imperii sui totum regnum Apulie sibi subiugavit.* ; Thomas Tuscus : *[Henricus] regnum egressus in Campaniam est reversus primoque imperii sui anno Tusculanum regnum Romanis dedit (...). Henricus autem cum exercitu in Apuliam rediit totumque sibi regnum Sicilie subiugavit.* Le système de l'an de règne est conservé dans la chronique martinienne vulgarisée. Cf. Pseudo-Brunetto, p.226 : « In questo anno Arrigo intrò coll'oste sua in Pulgla ; e donò alli Romani il rengno di Toscolano [...]. Questi, il primo anno entrò nel reame di Cicila e vinse tutta la terra di Pulgla infino a Napoli [...]. E nel quarto anno del suo inperiato elli vinse tutto il rengno di Pulgla. »

MCLXXXVI» fait passer le récit d'une temporalité simple, autoréférentielle et narrative, à quelque chose de plus complexe, qui renvoie pleinement à la notion de temps historique.

Ce principe de datation est partagé par la quasi-totalité de l'historiographie municipale à partir du XIII^e siècle, quel que soit le format adopté. En milieu urbain, les chroniqueurs mendiants ont adopté ce principe, comme *Salimbene de Adam à Parme*, *Jacques de Voragine à Gênes* ou, quelques années avant Villani, *Tolomeo da Lucca à Florence*, qui utilisent tous le millésime de façon exclusive. Villani a en commun avec eux, d'une part d'adopter le schéma annalistique qui conte (et compte) le temps année par année, mais aussi d'écrire une histoire urbaine. Or la signification idéologique du temps universel de type impérial ne correspond plus au modèle historiographique municipal. Dans une chronique communale, laïque et guelfe comme la *Nuova cronica*, il est attendu que la chronographie impériale laisse la place à un temps municipal. C'est donc probablement autant pour des raisons idéologiques que pratiques que Villani abandonne le vieux système de l'*anno imperii* et que, suivant en cela Martin de Troppau ou Thomas Tuscus, il s'efforce de convertir les *anni imperii* en autant d'*anni Domini*.

Un fait éclaire la dimension idéologique et politique de l'usage, ou *a contrario* de l'abandon, de la datation par l'ère impériale. En 1328, à Rome où il vient d'être couronné empereur, Louis de Bavière promulgue une série de mesures destinées à réaffirmer la majesté impériale, notamment en hissant le crime de lèse-majesté au même niveau que celui d'hérésie. Or parmi les mesures prises à cet effet et que Villani reporte, il en figure également une qui prévoit que tout acte notarié qui ne ferait pas figurer, à côté de la mention de l'*anno Domini*, de l'indiction et du jour, celle de l'ère impériale, serait déclaré nul⁸⁸⁹. Le seul objectif de l'empereur étant, selon Villani, de nuire au pape et à la « droite Église ». Le fait d'imposer l'ère impériale comme principe de datation, fût-il complémentaire, apparaît donc comme une des mesures contraires à l'idéologie guelfe et à la liberté de l'Église.

Mais tandis que que la datation impériale semble disparaître définitivement, Villani reprend pendant un temps la datation consulaire, qui ne fait qu'adapter le principe chronographique au régime communal. La mention de l'officier en poste vient en effet compléter la date *ad annum* pour toute la période de la commune consulaire puis podestatale : « Negli anni di Cristo MCLXXXVIII, essendo consoli della città di Firenze conte Arrighi della Tosa e' suoi compagni... ».⁸⁹⁰

⁸⁸⁹ *Nuova cronica*, XI 69 : « Ancora fece comandare che ciascuno notaio dovesse mettere in ciascuna carta ch'egli facesse, posti gli *anni Domini*, e indizione, e il di: "Fatta al tempo dell'eccellente e magnifico domino nostro Lodovico imperadore de' Romani, anno suo etc.", e che altrimenti non valesse la carta. »

⁸⁹⁰ *Nuova cronica*, VI 26.

La signification idéologique de ce transfert des principes de datation, du champ impérial à celui communal, est évidente : l'année consulaire (ou podestatale, s'entend) rythme un temps qui n'est plus celui de l'empire mais de la commune. Mais si elle confirme le glissement idéologique en cours et l'affirmation de l'autonomie communale jusque dans la mesure du temps, la référence aux *anni consuli* semblent à première vue contredire l'évolution technique que nous avons appelée modernisation chronographique. Toutefois, ce principe ne doit pas apparaître comme archaïque dans la mesure où il ne pénètre pas le champ chronographique, mais reste confiné au champ idéologique. En d'autres termes, la mention de l'année consulaire n'a, dans la *Nuova cronica*, aucune prétention à servir comme principe de datation. Certes, la formule, placée directement après la date et introduite par un gérondif absolu, correspond bien à une indication temporelle. Dans les premières annales communales, ces formules servent sans doute à marquer le temps. C'est le cas des *Gesta florentinorum*, dont Villani a tiré les chapitres en question et qui l'auront à leur tour repris d'une liste consulaire quelconque, comme il en circulait à Florence depuis le milieu du XIII^e siècle⁸⁹¹. Peut-être est-ce même à leur auteur que Villani pense lorsqu'il évoque l'usage que les anciens avaient de « mentionner... le plus grand et le plus connu [des six consuls], en disant “au temps de tel consul et de ses compagnons” »⁸⁹². Formé à la lecture des textes diplomatiques, Villani connaît donc le principe de l'année consulaire et sait l'utilité première qu'il avait pour les annalistes du XIII^e siècle, qui utilisaient ces mentions comme des indications temporelles. La formule, stéréotypée, intégrait ainsi le paratexte en complément du millésime, et formait ainsi un système de datation supplémentaire, rendu possible par la succession annuelle des magistratures. Les « anciens » évoqués par Villani connaissaient les magistrats qu'ils mentionnaient ainsi, ou du moins en conservaient-ils le souvenir et les noms qu'ils citaient correspondaient à une réalité, sinon vécue, en tous cas encore proche et appartenant encore à la mémoire collective. Les noms des premiers consuls ne remontaient pas à plus d'une soixantaine d'années au moment où l'annaliste des *Gesta* écrivait, et représentaient ainsi des repères chronographiques certes peu précis (la mention du millésime y remédiait), mais suffisamment évocateurs pour le lecteur contemporain. Il est nettement moins vraisemblable en revanche que le souvenir des magistrats se soit maintenu jusqu'au milieu du siècle suivant, et que ces noms aient encore été familiers aux contemporains de Villani. La référence à l'année consulaire n'assume plus, dans la *Nuova cronica*, la fonction de datation. Le fait qu'elle y soit reportée ne correspond toutefois pas à un simple réflexe de la part d'un compilateur passif face à ses sources. On a vu précédemment que Villani était capable d'atténuer la déconstruction narrative du format annalistique en appliquant à son

⁸⁹¹ Un exemple publié par Otto Hartwig dans *Quellen und Forschungen*, op. cit., II, p.184-185.

⁸⁹² *Nuova cronica*, VI 32.

récit une “superstructure interprétative”, qui offrait un espace aux réflexions d'ensemble et permettait entre autres de souligner des mouvements de fond. Et en l'occurrence, là où les *Gesta florentinorum* se contentent d'enregistrer les noms les uns après les autres, Villani se montre bien plus attentif à la dimension historique des institutions et, relevant l'alternance entre le consulat et la podestatie, y consacre un chapitre entier⁸⁹³. La mention du magistrat suprême perd ainsi sa fonction de datation pour acquérir celle de support de la mémoire institutionnelle de la commune.

L'adoption du millésime pose évidemment la question du style. Si l'ère chrétienne fait consensus, reste la délicate question du moment à partir duquel commencer à compter les années. En Occident et plus encore en Italie, l'éclatement politique avait favorisé la multiplicité des usages de chancellerie, et une multitude des styles coexistaient. Trois solutions principales s'étaient imposés en Occident : le style dit de la Nativité, adopté par l'Église, qui commençait le décompte à la naissance du Christ et changeait de millésime au 25 décembre ; le style pascal, surtout répandu en France, qui comptait à partir de la mort du Christ et situait le changement d'année à une date mobile ; le style de l'Annonciation ou de l'Incarnation, en vigueur à Florence et utilisé par Villani, qui faisait commencer l'année le 25 mars, soit avec un retard de trois mois par rapport au style de la Nativité et une avance allant de quelques jours à plusieurs mois par rapport au style de France⁸⁹⁴. En manipulant des témoignages provenant d'horizons divers, le chroniqueur doit harmoniser les styles. D'autant qu'en Italie même, la fragmentation est extrême : pour se limiter à la Toscane, le style florentin domine certes à peu près partout, mais Pistoia, Arezzo ou Cortona utilisent encore le style de la Nativité tandis qu'à Pise ou San Miniato la façon de compter les années selon le style de l'Annonciation diffère, et anticipe d'une année par rapport au style florentin.

Dans l'ensemble, la datation des événements contemporains ne pose pas de problème, quelle que soit la région, sans doute parce que les correspondants desquels Villani tenait ses informations prenaient soin de dater les événements selon les deux cours, local et florentin. C'est en tout cas ce que font les marchands florentins qui, du Frioul, lui font parvenir le récit du séisme du 25 janvier 1348 et datent les faits dans les deux styles, celui local de la Nativité et celui

⁸⁹³ *Nuova cronica*, VI 32 (Come i Fiorentini elessono di prima podestade). Si l'irruption du consulat dans la *Nuova cronica*, à la date de 1197, ne donne pas lieu à une réflexion similaire, c'est en raison du fait que l'auteur situe la création de l'office au moment de la refondation de Florence par Charlemagne, quand l'empereur, en accordant à la cité reconstruite des privilèges, aurait ainsi donné naissance à la commune. Cf. *Nuova cronica*, IV 3 : « E ordinario che lla detta città si reggesse e governasse al modo di Roma, cioè per due consoli e per lo consiglio di cento sanatori; e così si resse gran tempo, come apresso farà menzione. »

⁸⁹⁴ Cf. Arthur Giry, « Du commencement de l'année », dans *Manuel de diplomatique*, New York, 1925, p.105-129 ; Adriano Cappelli, *Cronologia, cronografia e calendario perpetuo*, Milano, 1998, p.7-11.

florentin de l'Annonciation⁸⁹⁵. Et si lorsqu'il évoque des faits survenus à Pise, probablement sur la base de témoignages locaux, un rapide calcul est nécessaire pour adapter le calendrier, la conversion du style pisan à celui florentin n'est pas compliquée puisqu'il suffit d'enlever une année à la date pisane : le siège de Pise par Louis de Bavière, daté de l'an 1328 par les chroniqueurs pisans⁸⁹⁶, est redaté dans la *Nuova cronica* de « l'an de l'incarnation du Christ 1327 selon notre cours »⁸⁹⁷. La précision du style est également importante pour les événements survenus à Rome entre le 25 décembre et le 24 mars : l'année jubilaire décidée par Boniface VIII débuta ainsi en « 1300 selon la Nativité du Christ »⁸⁹⁸, alors que le style florentin la faisait commencer à la fin de l'année 1299, ce qui n'aurait eu aucun sens. Il s'agit là en tout cas des seules fois où l'auteur se réfère à d'autres styles : le lectorat visé par Villani est florentin et la chronique n'a pas vocation, semble-t-il, à sortir du cadre citadin, aussi n'est-il pas nécessaire de mettre à disposition des lecteurs les outils de conversion dont les chroniqueurs universels équipent parfois leurs manuscrits, en datant simultanément les événements selon différents styles et usages⁸⁹⁹.

Le passage d'un style à un autre ne va toutefois pas toujours sans provoquer quelques erreurs, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de convertir des dates relevées dans des sources écrites⁹⁰⁰. La chronologie de l'histoire du royaume de France est ainsi émaillée de plusieurs erreurs de chronologie, que les calculs de conversion ne suffisent d'ailleurs pas à expliquer en totalité. Le grand incendie de Noyons est ainsi datée par Villani de l'an 1292, soit un an plus tôt que la date fournie par les chroniques françaises, qui placent l'événement en juillet 1293 ; tandis qu'à l'inverse, le début des hostilités entre les rois de France et d'Angleterre sont placées en l'année 1293, là où les chroniqueurs français datent les faits de l'année précédente, 1292⁹⁰¹. Le changement de millésime en cours de mois constitue à ce titre un piège classique pour les computistes. Une simple erreur de copie aura par exemple conduit Villani à anticiper la mort du pape Martin IV de quelques

⁸⁹⁵ *Nuova cronica*, XIII 123 : « Correndo gli anni del nostro Signore, secondo il corso della chiesa MCCCXLVIII, indizione prima, ma secondo il nostro corso della Anuziazione, ancora nel MCCCXLVII, a di XXV di gennaio ».

⁸⁹⁶ Cf. par exemple la *Cronica di Pisa* (éd. C. Ianella, Rome, 2005, p.92) : « Nel ditto anno adinpiuto [milletrecentovinti otto], Castruccio e dimouti malvagi pisani, lo ditto Lodovico vietato venne a Pisa ».

⁸⁹⁷ *Nuova cronica*, XI 35 : « E compiuto e giurato per lo Bavero il detto falso accordo, gli diedono la terra a dì VIII d'ottobre, gli anni della incarnazione di Cristo MCCCXXVII al nostro corso ».

⁸⁹⁸ *Nuova cronica*, IX 36 : « Negli anni di Cristo MCCC, secondo la Nativitate di Cristo, (...) papa Bonifazio VIII, che allora era apostolico, nel ditto anno a reverenza della Natività di Cristo fece somma e grande indulgenza ».

⁸⁹⁹ C'est le cas, par exemple, de Guillaume de Nangis, qui mentionne systématiquement l'*anno Domini* puis les ans de règne du roi des Romains, du roi de France, de l'empereur byzantin, du roi d'Angleterre et du roi de Sicile. Quelques exemples illustrés dans Monique Paulmier-Foucort et Mireille Schmidt-Chazan, « La datation dans les chroniques universelles », art. cit., p.778-819.

⁹⁰⁰ La date de la défaite de Frédéric II contre les Parmesans à Vittoria, le « primo martedì di febbraio, gli anni di Cristo MCCCXLVIII », aurait ainsi dû être anticipée d'une année en passant dans le style florentin. L'erreur provient toutefois des *Gesta Florentinorum* (p.257).

⁹⁰¹ *Nuova cronica*, VIII 152 et IX 4. Pour la datation française, cf. *Les grandes chroniques de France*, éd. J. Viard, Paris, t.VIII, 1936, p.151 et p.148-149.

jours à peine, la datant ainsi du 24 mars au lieu du 28 mars 1285 (style de la Nativité) : l'erreur est minime, mais en plaçant accidentellement les faits juste avant le changement d'année selon le style florentin (i.e. le 25 mars), Villani post-date la succession pontificale d'un an – et somme toute logiquement, retarde également l'élection d'Honorius IV, survenue quelques jours plus tard, au « premier jour d'avril de l'an du Christ 1286 », soit un an après les faits⁹⁰².

2.2.2. Du décompte rétrograde des jours au quantième moderne

La modernisation des principes de datation concerne également la façon de dater le jour. Dans les premiers livres, les dates se limitent essentiellement à la mention de l'année, parfois du mois, avant que la mention du jour ne devienne de plus en plus fréquente à partir du livre VIII environ. Comme pour l'année, la manière de dater le jour a évolué au fil des siècles et, parallèlement à l'adoption définitive du millésime, on assiste à un processus équivalent de modernisation du calendrier annuel. Le mouvement de conquête du temps historique aboutit ainsi à une simplification des méthodes de datation calendaire. Là encore, et peut-être plus encore que pour le millésime, la *Nuova cronica* se situe à la suite d'une longue tradition de transmission des textes et d'évolution des principes calendaires. Un processus en grande partie achevé à l'aube du *Trecento*, au moment où Villani se met à écrire, mais sur lequel il n'est pas inutile de revenir. Car la chronique, par son ampleur et par le rôle qu'elle a joué dans l'historiographie florentine non seulement confirme mais plus encore entérine cette évolution des usages calendaires. Il ne sera question ici que de la question du calendrier romain, celle du calendrier liturgique sera abordée dans un autre chapitre.

Jusqu'au XII^e siècle environ, le seul système calendaire utilisé par l'ensemble des chroniqueurs est celui romain-antique, qui compte les jours de façon rétrograde à partir des calendes, nones et ides et auquel l'emploi systématique par l'historiographie et la diplomatie pontificales avait valu l'appellation de *mos secundum ecclesiam romanam*⁹⁰³. Et au siècle suivant, s'ils commencent timidement à employer le système moderne du quantième, les chroniqueurs pontificaux (Martin

⁹⁰² *Nuova cronica*, VIII 106 : « Negli anni di Cristo passati MCCLXXXV, a dì XXIII di marzo, morì papa Martino in Perugia, e là fu sopellito onorevolmente. (...) E poi la domenica appresso, primo di d'aprile, gli anni di Cristo MCCLXXXVI, fu eletto e fatto papa Onorio quarto ».

⁹⁰³ Jean-Patrice Boudet et Olivier Guyotjeannin, « Temps romain, temps chrétien, temps de l'État », dans *Rome et l'Etat moderne européen (actes du colloque international tenu à Rome, les 31 janvier, 1er et 2 février 2002)*, Rome, 2007, p.71. La chronologie de l'évolution des usages calendaires dans l'historiographie médiévale correspond à celle en vigueur dans l'épigraphie française étudiée par Robert Favreau dans « La datation dans les inscriptions médiévales françaises », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 157/1, 1999, p.11-39.

de Troppau ou Thomas Tuscus) utilisent encore majoritairement le système romain-antique, auquel ils affectent de recourir par habitude peut-être, ou par maniérisme. De son côté, si la première historiographie municipale ne s'embarrassait généralement pas de dater les événements au jour près, les quelques textes faisant exception employaient eux aussi ce principe⁹⁰⁴. Vers les années 1260, en revanche, les historiographes florentins, comme l'annaliste des *Gesta florentinorum* ou l'encyclopédiste Brunetto Latini, s'orientent vers une version intermédiaire, un style dit bolonais parce que calqué sur les usages des notaires, qui abandonne le systèmes des calendes et compte les quinze premiers jours de façon progressive à partir du début du mois (*l'intrante mense*) mais conserve le décompte rétrograde pour la deuxième quinzaine en comptant à partir de la fin du mois (*l'exceunte mense*)⁹⁰⁵. Enfin, au tournant des XIII^e-XIV^e siècle, la transition de ces deux principes rétrogrades vers le système moderne du quantième est achevée. À cette date, les compilateurs ont entrepris une vaste opération d'homogénéisation des principes de datation, et se sont appliqués à convertir l'ensemble des dates dans le style moderne du quantième. Ainsi, le Pseudo-Brunetto⁹⁰⁶, dans lequel les *Gesta florentinorum* et le *Chronicon* martinien ont fusionné, n'utilise plus qu'un seul calendrier : le « 9 des calendes de juillet » est devenu le 22 juin, tandis que le « 10 avant la fin de juillet » est devenu le 21 juillet.

Martin de Troppau
« Et in eodem anno sol obscuratus est 9. kal. iulij fere a terciã usque ad nonam. »

Pseudo-Brunetto
« In questo anno, dì xxij di giungno, si oschuroe il sole dal mezodì infino alla nona. »

Giovanni Villani
« Negli anni di Cristo MCLXXXII, a dì XXII di giugno, iscurò tutto il corpo del sole, e durò d'alquanto dopo terza infino a la nona. »

Gesta florentinorum
« A dì X. uscente Luglio il secondo Arrigho inperadore venne a oste a Firenze »

Pseudo-Brunetto
« Et a dì xxj di luglio feciono la bactaglia con lui, e fue sconficto coll' oste suo. »

Giovanni Villani
« se ne levò a modo di sconfitta, e lasciò tutto il suo campo e arnesi; e ciò fu nel detto anno a dì XXI di luglio. »

« MCCL. A dì V. anzi kalendi d'Aprile fue schonfitto il re di Francia alla Mesura »

« Nel Mcccxlviij, die xxvij del mese di marzo, Lodovicho re di Francia.... »

« La detta scofitta fue a dì XXVII di marzo, gli anni di Cristo MMCL. »

⁹⁰⁴ Cf. le texte publié par Hartwig sous le titre d'*Annales florentini I*, dans *Quellen und Forschungen*, op. cit., II, p.3-4.

⁹⁰⁵ María Milagros Cárcel Ortí, *Vocabulaire international de la diplomatie*, Valence, 1997, p.139.

⁹⁰⁶ Florence, Biblioteca Nazionale Centrale, ms II.IV.323, édité par Pasquale Villari sous le titre de « Cronica fiorentina compilata nel secolo XIII » dans *I due primi secoli*, op. cit., p.195-269.

La modernisation des principes de datation est donc un processus lent, qui concerne plusieurs générations de chroniqueurs, et dont Villani hérite autant qu'il y participe. Autrement dit, quand Villani prend la plume dans les années 1320, le décompte rétrograde est tombé en désuétude, que ce soit dans sa forme romaine-antique comme dans sa forme bolonaise. Quelques traces demeurent encore dans les textes de l'époque, dans la façon de désigner le premier jour du mois, « jour des calendes » (*die kalendis, di di calen*) – que concurrence toutefois l'expression du quantième (*prima die, primo di*) –, ou le début et la fin du mois (*l'intrante* et *l'uscita del mese*⁹⁰⁷). À cette date toutefois, le triomphe du quantième moderne est quasi total, et l'ensemble des chroniqueurs du *Trecento* utilisent désormais ce système – malgré quelques rébus⁹⁰⁸. Il est intéressant de noter également que les habitudes des chroniqueurs ont suivi de quelques années celles des notaires, qui à Florence ont déjà opéré la transition entre décompte antique et décompte moderne dans les années 1280, mais aussi celles de astrologues, qui au début du XIV^e siècle ont totalement abandonné le principe antique dans leurs calendriers⁹⁰⁹. Ce triomphe du quantième s'explique sans doute par le fait que les référents culturels ont changé entre le XII^e et le XIV^e siècle, et que le notaire, l'astrologue ou le marchand-chroniqueur ne s'adressent plus à un public d'érudits baignés de culture antique, comme c'était le cas des chroniqueurs ecclésiastiques du XIII^e, mais en priorité à des marchands, qui sont des hommes de chiffres plus que des hommes de lettres. Cette évolution contribue surtout à modifier la conception du temps, et plus exactement de son écoulement.

2.2.3. Et le temps horaire ?

La rationalisation des systèmes de datation passe donc autant par une homogénéisation que par une modernisation des principes calendaires, qui impose un temps linéaire, unique et régulier. La *Nuova cronica* fournit un instantané de ce processus en marche, à un moment où la conquête du temps n'atteint toutefois pas encore le degré de la précision horaire. La question de la mesure du

⁹⁰⁷ *Nuova cronica*, X 324 et XIII 42.

⁹⁰⁸ Le style bolonais n'est toutefois pas totalement abandonné, et il réapparaît ponctuellement dans les usages de la chancellerie florentine au milieu du XIV^e siècle encore. Ainsi, en 1343, alors que l'acte de nomination des VIII *boni viri* chargés de conseiller le nouveau gouvernement des XIV est daté dans les documents selon le quantième (*Die 28. mensis Augusti*), Villani date l'élection, survenue le lendemain, selon le style bolonais, soit le « di II all'uscita d'agosto ». Cf. *Nuova cronica*, XIII 19 ; l'acte de nomination a été édité par Ildefonso da San Luigi dans *Delizie degli eruditi Toscani*, t.XIII, Florence, 1780, p.205-207.

⁹⁰⁹ Jean-Patrice Boudet et Olivier Guyotjeannin, « Temps romain, temps chrétien, temps de l'Etat », art. cit., p.77.

temps horaire permet toutefois d'approfondir cette notion de mesurabilité du temps, ou pour utiliser un terme que l'on a jusqu'ici refusé à dessein d'employer, de comptabilité du temps.

Précisons tout d'abord les modalités d'enregistrement et de restitution narrative du temps horaire. Dans la *Nuova cronica*, La façon la plus courante de désigner un moment précis du cycle journalier est encore de se référer à l'observation empirique du mouvement du soleil, en notant l'alternance entre le jour et la nuit. Le temps lumière est le repère le plus fiable, mais ne permet qu'une appréciation approximative, possible seulement à proximité des deux extrémités du jour, l'aube (*al levare del sole*) ou le crépuscule (*in sul tramontare del sole*), tandis que les références au midi (*mezzogiorno, mezzodì*) sont rares. Villani préfère d'ailleurs l'expression « vulgaire » (comprendre plus courante) de « l'heure de none »⁹¹⁰. Hors du temps lumière, la nuit ne se prête pas mieux à la précision horaire : au mieux est-il question du « premier sommeil de la nuit » (*il primo sonno de la notte*). Tout aussi empirique, les activités journalières fournissent quelques points de repère, comme le repas du soir (*dopo desinare, in sull'ora di cena*). La précision horaire est surtout apportée par le système des heures canoniques. Annoncées par le son des cloches de l'église, celles-ci rythment la journée d'autant de repères sonores, sur lesquels les citoyens fixent leurs activités⁹¹¹. Le système horaire employé dans la Florence de Villani est simplifié, témoin de l'évolution des heures liturgiques⁹¹² : les offices nocturnes (Laudes et Complies) disparaissent, à l'exception de Matines qui remplace Prime aux premières lueurs du jour, tandis qu'en milieu de matinée Tierce n'est plus suivie de Sexte (qui disparaît), mais de None, avancée aux environs du midi solaire, avec par effet d'entraînement le déplacement de Vêpres vers le milieu de l'après-midi. Le fil de la journée est ainsi scandé dans la *Nuova cronica* par trois heures (*terza, nona et vespro*) qui correspondent à peu près à neuf heure, midi et quinze heure. Faute de connaître le système des “demies-heures” canoniques⁹¹³ (*mezza terza, mezza nona, mezza vespro*), avec trois jalons seulement le système des heures canoniques employé par Villani est condamné à l'imprécision (*in sull'ora di mattutino, infino presso a vespro, etc*).

On a longtemps cherché dans la *Nuova cronica* les traces de la présence, à Florence, d'un système public de décompte et de signalisation des heures égales – une horloge publique, en somme. Divers extraits peuvent se prêter à cette interprétation. N'évoque-t-il pas, en effet, en date du 21 mai 1325, un tremblement de terre qui se fit ressentir à Florence « *dopo il suono de le*

⁹¹⁰ *Nuova cronica*, XII 100.

⁹¹¹ La sonnerie de None, par exemple, marque la fin de la demie-journée de travail. Cf. *Nuova cronica*, XIII 17 : « sabato sonata nona, usciti i lavoranti delle botteghe ».

⁹¹² Cf. Gerhard Dohrn-van Rossum, *L'histoire de l'heure. L'horlogerie et l'organisation moderne du temps*, Paris, 1997, p.33.

⁹¹³ Philippe Wolff, « Le temps et sa mesure au moyen âge », dans *Annales ESC*, 17/6, 1962, p.1142.

tre »⁹¹⁴ ? Au-delà des débats philologiques et de l'interprétation des variantes textuelles⁹¹⁵, il est surtout intéressant de souligner que la *Nuova cronica* fut rédigée au moment même où la technique horlogère connaissait une diffusion plus grande et où le principe de décompte et de signalisation du temps horaire changeait. Peu importe que Florence ait connu sa première horloge dès 1325 ou en 1353 seulement. Le concept d'heure égale transparaît parfois, mais uniquement à travers le témoignage de « techniciens du temps », comme les astrologues par exemple. Ainsi, l'horoscope de l'expédition de Louis de Hongrie lui apprend que le roi avait quitté sa capitale le 3 novembre 1347 « une heure ou plus avant le lever du soleil »⁹¹⁶, tandis que les astrologues florentins avaient fixé la fondation de Firenzuola au « 8 avril [1332] aux environs de la huitième heure du jour »⁹¹⁷. Villani se situe ainsi à l'instant $t-1$ de l'affirmation du temps horaire moderne, dont on devine déjà les prémisses et qui s'impose en fait à la génération suivante.

L'homogénéisation des principes chronographiques a également des conséquences sur le plan de la construction narrative du récit historique, puisqu'elle participe à former une échelle temporelle dans laquelle le temps est fractionnable, facilitant ainsi la compilation de sources diverses. Du fait de son déroulement cyclique, le principe de l'*anno imperii*, qui situe un événement sous le règne d'un empereur, limite considérablement les possibilités de se repérer sur une échelle de temps long. Surtout, il empêche de situer deux événements l'un par rapport à l'autre. Pour en revenir à l'exemple de l'expédition sicilienne d'Henri IV « lors de la quatrième année de son règne », comment le chroniqueur peut-il la situer par rapport à deux événements à peu près contemporains, mais qui dans les sources sont datés selon des principes chronographiques totalement différents, comme le transfert de la relique de saint Philippe à Florence « au temps du rectorat du comte Rodolfo da Capraia » ou la prise de Montegrossoli « au temps du consulat de Compagno degli Arrigucci »⁹¹⁸ ? C'est ce problème que le chroniqueur-compileur rencontre dès lors qu'il entend fusionner des textes qui sont autant de périodes narratives répondant à des règles

⁹¹⁴ *Nuova cronica*, X 297.

⁹¹⁵ En se basant sur l'édition Muratori de la *Nuova cronica* (Milan, 1729), qui mentionnait « la sonnerie de la troisième heure » (*il suono de le tre ore*), Gustav Bilfinger (*Die Mittelalterlichen Horen und die modernen Stunden. Ein Beitrag zur Kulturgeschichte*, Stuttgart, 1892, p.182) estimait qu'il s'agissait probablement d'une référence aux heures nocturnes. Ce système s'impose d'ailleurs quelques années plus tard, alors que la présence d'une horloge publique à Florence est désormais documentée (attestée à partir de 1353). L'hypothèse selon laquelle Villani se serait référé au son d'une horloge publique a été formulée par Yves Renouard (« Affaires et culture », dans *Études d'histoire médiévale*, Paris, 1968, p.490-491), pour être ensuite reprise (Sapori, etc.). Elle a récemment été remise en cause par Gerhard Dohrn-van Rossum (*L'histoire de l'heure*, op. cit., p.419-420), qui parle pour sa part « d'horloge fantôme » et, sur la base de l'édition récente (qui ne contient pas de référence à l'heure mais au « *suono de le tre* »), estime que la mention renvoie à un triple son de cloche plutôt qu'à une sonnerie automatique marquant la troisième heure du jour.

⁹¹⁶ *Nuova cronica*, XIII 107.

⁹¹⁷ *Nuova cronica*, XI 200.

⁹¹⁸ *Nuova cronica*, VI 14 et 22.

propres en matière de temporalité. L'hétérogénéité des langages temporels nécessite un véritable travail d'homogénéisation, afin de coordonner les différents extraits. Un problème qui trouve donc sa solution dans l'acquisition de l'*anno Domini*, lequel permet de passer d'un système de datation autoréférentiel et relatif à un système polyvalent et précis. Non seulement il facilite la tâche du chroniqueur-compileur, puisque l'expédition d'Henri IV en l'an 1196 viendra logiquement prendre place entre l'arrivée du bras de l'apôtre Philippe en l'an 1190 et la chute de Montegrossoli en l'an 1197. Il offre en outre une meilleure appréhension du temps long de l'histoire puisque désormais, pour le lecteur du milieu du XIV^e siècle, les événements anciens ne sont plus perdus dans le brouillard opaque des temps passés mais placés avec précision sur une échelle de temps. L'appréhension du temps écoulé n'est donc plus évaluée en terme vagues de règnes ou de générations, mais en nombre d'années. C'est ce processus que je définis comme le passage d'un temporalité narrative à une véritable historicité du récit.

Nous voyons ainsi se définir quelques grandes lignes dans les usages chronographiques de l'historiographie communale. Avec le passage de chroniques à vocation universelle, intéressées à retracer les faits et gestes des grands pouvoirs (papauté et empire) ou bien à embrasser l'histoire du peuple de Dieu dans son ensemble, à une histoire locale désireuse de retracer une trajectoire singulière, le rapport à la chronographie et, partant, au temps a changé. Le temps impérial, qui trouvait sa justification dans des réflexions patristiques anciennes et son application dans les usages des chancelleries, a progressivement perdu du terrain face au millésime *ab Incarnatione*. En fournissant une chronographie neutre sur le plan idéologique, l'*anno Domini* s'adapte à merveille à la nouvelle historiographie municipale. Bien sûr, l'évolution des discours politique et idéologique y est probablement pour beaucoup : le reflux de l'influence impériale en Italie et l'émergence d'une culture historique proprement municipale sont deux facteurs fondamentaux de cette évolution. Mais au-delà d'une simple évolution idéologique, c'est aussi une autre vision du temps qui se dessine. L'évolution des principes de datation participe en effet à l'émergence d'une chronographie maîtrisée parce que mesurable. Le temps devient un phénomène dont la fuite apparaît désormais intelligible parce que s'effectuant de manière régulière et homogène grâce à l'assomption de nouveaux principes chronométriques tels que le millésime et le quantième. Grâce à cela, le temps historique devient en premier lieu un temps unique, qui s'écoule dans une seule et même direction et ne souffre plus de l'interruption et de la fragmentation qu'imposait le cycle.

2.3. La chronographie liturgique comme expression du providentialisme historique

Si l'on s'est jusque-là attaché à souligner l'évolution et la modernisation des systèmes chronographiques par l'acquisition du principe calendaire moderne du quantième, il convient de préciser que l'expression du temps repose également sur d'autres principes de datation, parmi lesquels le calendrier liturgique. Celui-ci consiste à dater les événements en fonction de la fête célébrée (Pentecôte, Pâques, Noël, etc.), du temps liturgique (Carême, Quatre-Temps, etc.) ou du saint honoré ce jour-là. Si, dans la *Nuova cronica*, les deux systèmes sont parfois utilisés de manière simultanée (*dì di santo Mattino a dì XI di novembre*), il convient toutefois de les distinguer, en raison de leur fréquence, en raison surtout de la signification particulière que revêt leur usage respectif.

Dans ce contexte de modernisation et d'homogénéisation des principes calendaires, l'usage du calendrier liturgique pourrait à première vue apparaître comme un obstacle à la conquête d'un temps pleinement historique. Apparue au cours du XII^e siècle, l'habitude de dater les jours en fonction de la fête liturgique s'est largement répandue au siècle suivant, au point de devenir pour le commun la façon la plus courante de désigner les jours⁹¹⁹. Dans les usages officiels, le principe a toutefois très vite été concurrencé par le système romain moderne du quantième⁹²⁰. L'abandon de la désignation liturgique semble plus précoce en Italie qu'ailleurs : alors que le système du quantième est employé exclusivement dans les documents notariés et diplomatiques florentins depuis le XIII^e siècle, il faut attendre le second quart du siècle pour le voir devenir majoritaire dans les actes royaux français. Dans le domaine de l'historiographie en revanche, le système de la datation liturgique est largement répandu. En Italie, les chroniqueurs pontificaux de la seconde moitié du XIII^e siècle emploient les deux usages (romain et liturgique) de façon à peu près égale, mais à la même époque à Florence, le principe du quantième (bolonais ou moderne), déjà largement majoritaire, ne laisse qu'une toute petite place à la datation liturgique : d'un cinquième du nombre total de dates précises dans les *Gesta florentinorum*, la proportion tombe à un dixième dans la *Nuova cronica*.

⁹¹⁹ C'est ce que montrent entre autres les enquêtes réalisées en France ou en Provence. Cf. Jean-Patrice Boudet et Olivier Guyotjeannin, « Temps romain, temps chrétien, temps de l'Etat », art. cit., p.74-75 ; Jacques Paul, « Expression et perception du temps d'après l'enquête sur les miracles de Louis d'Anjou », dans *Temps, mémoire, tradition au Moyen-Âge*, op. cit., p.30.

⁹²⁰ Robert Favreau, « La datation dans les inscriptions médiévales françaises », op. cit., p.33 ; Jean-Patrice Boudet et Olivier Guyotjeannin, « Temps romain, temps chrétien, temps de l'Etat », art. cit., p.74.

Il ne s'agit toutefois pas de considérer la datation liturgique comme un simple archaïsme, relique d'un usage désuet. La localisation de ces dates dans l'économie du texte le montre bien, puisque celles-ci sont également réparties entre le début et la fin de la *Nuova cronica*. Et le recours volontaire de la part de l'auteur à ce type de chronographie suffit à démontrer qu'il s'agit d'un système jugé utile et efficace pour se repérer dans le temps. Mais, comme nous nous attacherons à le démontrer, le fait de recourir à ce type de système de datation ne constitue ni un coup de frein ni un retour en arrière par rapport à la modernisation chronographique que nous avons décrite précédemment, puisque la chronographie liturgique obéit moins à un souci de construire un temps historique rationnel qu'à celui de construire une mémoire, un culte religieux et civique.

2.3.1. L'uniformisation de la chronographie sanctorale

Les célébrations liturgiques employées comme éléments de datation et mentionnées par Villani correspondent d'abord aux grandes fêtes liées au Christ. Le caractère mobile de la plupart d'entre elles (à l'exception de Noël et de l'Épiphanie) ne semble donc pas être un obstacle. La date de Pâques revient avec une fréquence impressionnante, témoignant de l'importance de cette fête dans le calendrier liturgique médiéval. Les autres grandes célébrations du Christ sont également fréquemment employées comme dates : Noël, Pentecôte, dimanche des rameaux, etc. On pourra aussi évoquer la surreprésentation du dimanche, jour du Seigneur, qui totalise le tiers des mentions de jours de la semaine. Articulées autour de Pâques, les fêtes christiques se concentrent surtout au début de l'année, entre les mois de mars et de mai. Les usages liturgiques (*vilia, ottava*) donnent également la possibilité de dater avec précision sur une période plus large, en se référant aux jours environnants. La concentration des fêtes christiques dans les premiers mois de l'année, autour de Pâques, offre une bonne couverture de la période. Ce qui explique que les fêtes sanctorales employées comme dates se concentrent à leur tour sur l'autre moitié du calendrier, entre juin et décembre (cf. Tableau 3).

Encore faut-il distinguer, lorsque la désignation liturgique s'impose face à celle romaine, ce qui relève de la datation et ce qui relève en revanche du fait historique. Dans une société médiévale où le calendrier liturgique était ponctué à dates fixes de célébrations civiques ou religieuses, ou bien servait à déterminer le moment favorable aux grandes cérémonies, il est normal que ces fêtes s'imposent comme principe de datation dès lors qu'il est question de ces événements : c'est donc

Dates liturgiques et temporales			Dates sanctorales		
Fêtes	Date	Occurrences	Fêtes	Date	Occurrences
Pâques	(mars/avril)	14	Saint-Jean	(24 juin/29 août)	13
Noël	(25 déc.)	8	Notre-Dame	(15 août/8 sept.)	7
Pentecôte	(avril/mai)	7	Saint-Barthélemy	(11 juin/24 août)	4
Rameaux	(mars/avril)	6	Saint-Thomas	(21 décembre)	3
Épiphanie	(6 janvier)	4	Saint-Pierre	(1er août/22 fév.)	3
Quatre-Temps	(sept./déc.)	4	Saint-Jacques	(25 juillet)	2
Carême	(février/mars)	3	Saint-Martin	(11 novembre)	2
Vend. Saint	(mars/avril)	2	Sainte-Lucie	(13 décembre)	2
Lundi <i>in Albis</i>	(mars/avril)	1	Sainte-Catherine	(25 novembre)	2

Tableau 3 : Dates liturgiques, temporales et sanctorales dans la *Nuova cronica*

à la Saint-Jean que les Florentins courent le *palio*⁹²¹, à l'occasion des Quatre-Temps que le pape nomme ses cardinaux⁹²² et à Pâques ou à la Pentecôte que les empereurs se font couronner. Ainsi, bien qu'il semble difficile d'esquisser une typologie des usages calendaires, quelques tendances paraissent toutefois se dessiner à travers les choix des chroniqueurs. L'habitude des autorités ecclésiastiques d'adapter leurs activités au calendrier liturgique joue un rôle dans le maintien de la date liturgique. Ainsi, les grands moments des règnes pontificaux ou impériaux, élections ou couronnements, sont généralement datés par la référence à la célébration liturgique avec laquelle on s'efforçait habituellement de faire coïncider la cérémonie (Pâques ou la Pentecôte, plus rarement l'Épiphanie ou Noël). Quand en revanche la cérémonie tombait un jour commun, et à moins qu'il ne s'agît de la fête d'un saint majeur, la date romaine s'imposait. Ainsi, dans la *Nuova cronica* comme dans ses sources, les deux usages alternent⁹²³. Les batailles peuvent toutefois être elles aussi datées en fonction du calendrier liturgique, à condition là encore qu'elles

⁹²¹ Sur les célébrations rituelles à Florence, cf. Richard Trexler, *Public Life in Renaissance Florence*, Londres, 1980, p.215-278.

⁹²² Gaetano Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica da S. Pietro sino ai nostri tempi*, IX, Venise, 1841, p.303. Il n'est qu'à rappeler le fait qu'en 1198, le pape Innocent III, dont l'élection était survenue juste au lendemain de l'Épiphanie, avait volontairement retardé son intronisation de plusieurs semaines afin de la faire coïncider avec le jour de la Chaire de saint Pierre. Cf. Andrea Sommerlechner (dir.), *Innocenzo III : urbs et orbis. Atti del Congresso Internazionale (Roma, 9-15 settembre 1998)*, Rome, 2003, p.1227.

⁹²³ Cf. par exemple la *Continuatio pontificum romana*, qui date l'élection de Nicolas III de l'« *anno Domini 1277 in die sancte Katherine* » et celle d'Honorius IV de l'« *anno Domini 1285. die 2. mensis Aprilis* ». Le dominicain Tolomeo da Lucca, prieur de l'église Santa Maria Novella de Florence, utilise ainsi en priorité le calendrier liturgique pour les événements relatifs à la vie de l'Église, comme les élections pontificales, ou de son Ordre, comme les chapitres, tandis que le quantième est presque toujours employé pour dater les événements locaux, surtout des faits militaires (Tolomeo da Lucca, *Annales*, op. cit., p.1-242.)

surviennent lors d'une fête importante, comme celle d'un saint connu : le souvenir des victoires guelfes de Tagliacozzo, Colle di Valdelsa et Campaldino sont ainsi liées, dans toute la production historiographique florentine, aux saints Barthélémy et Barnabé. À l'inverse, catastrophes naturelles et phénomènes astrologiques sont toujours datés dans le style romain, quels que soient l'auteur et l'époque de rédaction⁹²⁴.

Une seconde distinction s'impose entre ce qui relève d'un choix propre à l'auteur et les dates qui lui sont imposées par les sources. De fait, la grande majorité (les quatre cinquièmes) des dates liturgiques mentionnées dans la *Nuova cronica* concerne des événements soit anciens soit lointains, à propos desquels il n'est qu'un témoin indirect. Bien que le principe de conversion calendaire ne soit pas exclu (comme on l'a vu avec le passage du calendrier romain-antique à celui moderne), convertir une date liturgique en date romaine n'est pas impératif. Ainsi, la totalité des dates liturgiques extraites des *Gesta florentinorum* sont laissées telles quelles. La complexité du calcul computistique explique sans doute que les dates mobiles (Pâques et autres) ne soient jamais converties. Mais en ce qui concerne les dates fixes, l'exercice est pourtant grandement facilité par les calendriers médiévaux et les livres liturgiques (bréviaires, livres d'heures) qui sont généralement équipés d'un sanctoral et qui reportent les fêtes en face des dates romaines⁹²⁵. Mais certaines dates ne posent pas de problèmes de compréhension, soit qu'elles renvoient à des dévotions populaires et répandues, soit qu'elles servent de repère pour la perception de redevances ou la tenue de marchés : l'homme du Moyen âge savait quand se situaient la Sainte-Catherine ou la Saint-Michel. D'autres dates en revanche sont moins courantes, ou correspondent en tout cas à des dévotions moins développées à Florence, auquel cas la date romaine vient souvent compléter la désignation liturgique. Ainsi les références à des dévotions sanctorales typiquement romaines, comme la Chaire-de-saint-Pierre ou la Saint-Pierre-aux-Liens (*caffera san Piero, san Piero in Vincola*), qui du reste renvoient toujours dans la *Nuova cronica* à des événements survenus à Rome, sont systématiquement complétées par le quantième (22 février et 1^{er} août).

La pérennité de la désignation liturgique des jours, aussi faible puisse-t-elle paraître, ne doit donc pas être mise sur le compte d'un simple mouvement d'inertie liée à la transmission de textes anciens. Repère temporel utile à l'historien, la datation liturgique apporte un témoignage sur les dévotions populaires et renseigne sur l'évolution des sensibilités dévotionnelles. Si, au premier

⁹²⁴ Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum : Huius tempore anno Domini 1239., 3. Nonas Iunii circa horam nonam sol passus est eclipsis...* ; *Catalogus Tiburtinus : Stelle innumerabiles cadere et quasi plueri vise sunt per totum orbem pridie Aprilis [1094].* ; Thomas Tuscus : *Die igitur Augusti 26. die Veneris [1278] transita aqua, que Rimolina dicitur, pontibusque destructis...*

⁹²⁵ Bernard Merdrignac et André Chédeville, *Les sciences annexes en histoire du Moyen Âge*, Rennes, 1998, p.23.

abord, on constate un recours fréquent aux grandes dévotions locales dans la façon de dater les faits en fonction des fêtes sanctorales, on note en revanche un net repli des particularismes locaux. On retrouve ainsi, dans la chronographie de la *Nuova cronica*, un écho du culte des saints patrons, aspect crucial s'il en est de la religion civique au Moyen âge. La fête du saint patron florentin, Jean-Baptiste, compte ainsi parmi les références sanctorales les plus fréquemment citées, et surtout elle s'impose de façon quasi systématique face à la date romaine équivalente (le 24 juin). Il est vrai que, dans la Florence du début du XIV^e siècle, la fête du Baptiste occupe une place centrale au sein du calendrier des festivités tant civiques que religieuses de la ville, et d'importantes célébrations sont alors organisées, expressions tout à la fois de la conscience civique et de l'orgueil communal. Il apparaît dès lors logique que la date, qui fournit au citoyen florentin un repère naturel dans le cycle annuel, serve également au chroniqueur pour dater les événements – qui à cette date étaient d'ailleurs peut-être plus nombreux. Mais la saint Jean représente en réalité un cas à part parmi les célébrations civiques, puisque les noms des autres saints patrons de la cité (par ailleurs nombreux) n'ont pas l'honneur de servir ainsi à dater les événements. On cherchera en vain les références à sainte Réparate, saint Zenobius ou saint Miniato, qui dans la chronique de Villani ne prêtent jamais leur nom au jour de leur fête respective, comme c'est le cas pour le « *dì di san Giovanni* ». Il serait tentant de voir dans cette tendance une confirmation de l'évolution des dévotions populaires qui, entre XIII^e et XIV^e siècles, ont tendance à se détourner des vieux cultes martyriaux et proto-épiscopaux⁹²⁶.

Le cas de sainte Réparate est à cet effet remarquable : en invoquant très fréquemment ce nom, les Florentins du XIV^e siècle semblent moins se référer à la sainte elle-même qu'à sa cathédrale, qui depuis plusieurs décennies constitue un des centres de la vie publique de la cité. Fait hautement significatif, alors que saint Jean est célébré dans les Statuts de 1322-25 comme patron de la commune (*beati Johannis Baptiste, cuius patrocinio gubernatur civitas Florentie*), sainte Réparate n'y est identifiée que par l'église qui porte son nom (*Beat[a] Reparat[a] Virginis, ad honorem cuius edificata est cathedralis ecclesia Florentie*)⁹²⁷. Constat similaire pour saint Zenobius, dont le souvenir n'est plus rattaché qu'au bâtiment qui porte son nom, la « croix de san Zanobi », colonne intégrée au complexe monumental de la place San Giovanni et qui remplit à la fois une fonction mémorielle historique et religieuse (en marquant le lieu du miracle de la translation des reliques) et une fonction de repère matériel dans la vie quotidienne des citoyens. À travers ces deux

⁹²⁶ Paolo Golinelli, « Antichi e nuovi culti cittadini al sorgere dei Comuni nel nord-Italia », dans *Città e culto dei santi nel Medioevo italiano*, Bologne, 1991, p.87-88. Cf. également Raffaello Morghen, « Vita religiosa e vita cittadina nella Firenze del Duecento », dans *La coscienza cittadina nei comuni italiani*, op. cit., p.195-228.

⁹²⁷ *Statuto del Podestà*, éd. R. Caggese, Florence, 1999, p.5.

exemples, on perçoit comment la dévotion religieuse marque l'identité civique, voire même urbanistique, de la cité, en participant à former une "mémoire de la pierre" dans laquelle l'histoire grave également sa marque. Ce phénomène de "désincarnation" (ou "pétrification") de la dévotion publique, qui conduit à une relative désassimilation entre le saint et son nom, lequel est peu à peu transféré au seul monument, pourrait d'ailleurs expliquer l'attachement au vieux nom de la cathédrale florentine : longtemps après sa nouvelle dédicace à la Vierge en 1294, on continuait, comme en témoigne Villani, à parler de l'église Sainte Réparate, fût-ce sous la forme corrompue de *chiesa di Santa Liperata*. Là aussi, plus qu'une simple dialectalisation du nom, peut-être doit-on y voir une corruption lexicale par influence de la quasi homophonique *libertas* (*communis*) : la dévotion de la République florentine envers la "sainte liberté" offrirait alors la plus belle illustration de la religion civique médiévale.

Pourtant, si la portée et la signification de ces cultes évoluent, ils continuent toutefois de jouir d'un indéniable popularité dans la vie quotidienne florentine de ce début de XIV^e siècle, comme en témoignent les documents : d'une part les Statuts des années 1320 (du podestat ou du capitaine du peuple) rendent compte de l'organisation, par les pouvoirs, de célébrations publiques à ces occasions (processions, offrandes, mais aussi jeux), de l'autre les invocations ouvrant les écrits privés montrent bien l'importance de ces cultes dans les dévotions personnelles⁹²⁸.

Concernant l'autre grande figure protectrice de la commune, la Vierge, on notera également que si la commune a calé son calendrier annuel sur le cycle marial en adoptant comme début de l'année l'une des quatre célébrations liturgiques, l'Annonciation, cette fête n'est presque jamais employée pour dater les événements, l'auteur préférant presque toujours la date romaine du 25 mars⁹²⁹. Les références au *di di Santa Maria* ou *di Nostra Donna* se reportent en revanche à l'une des trois autres festivités mariales, la Chandeleur, l'Assomption ou la Nativité. Le changement d'année à cette date ne justifie donc aucune attention particulière, ce que le changement de millésime en cours de mois explique aisément : d'ailleurs, marchands et astronomes n'avaient-ils pas pris l'habitude, pour des raisons différentes mais face à un problème identique, de débiter leur année comptable ou astronomique au 1^{er} janvier, une date bien plus commode⁹³⁰ ? La tentation pourrait

⁹²⁸ Cf. par exemple le *Libro degli affari proprii di casa de Lapo di Giovanni Niccolini de Sirigatti*, éd. C. Bec, Paris, 1969, p.55. On comparera ces invocations avec celles, remarquablement identiques, qui ouvrent les écrits officiels, *Ordinamenti di Giustizia del Comune e Popolo di Firenze compilati nel 1293* (éd. F. Bonaini, dans *A.S.I.*, n.s., 1, 1855, p.37-71) et *Statuto del Podestà* (op. cit., p.5).

⁹²⁹ *Nuova cronica*, X 90 : « e ciò fu a di XXV di marzo MCCCXVIII » ; XIII 21 : « Nel cominciamento dell'anno MCCCXLIII, a di XXV di marzo » ; VIII 102 : « Negli anni di Cristo MCCLXXXIII, a mezza quaresima, vegnente l'ottantacinque ».

⁹³⁰ Yves Renouard, « Affaires et culture », dans *Études d'histoire médiévale*, Paris, 1968, p.490. Un sermon de Giordano de Pise en défense du style de l'Annonciation, prononcé à Florence en 1306, témoigne de l'attraction exercée par les styles calendaires concurrents. Cf. Odile Redon, « Le choix du temps ou le temps de l'Annonciation en

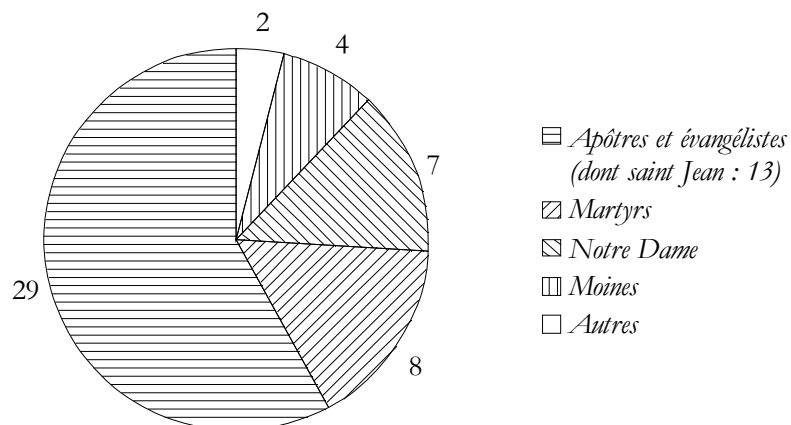


Tableau 4 : Modèles de dévotion dans la désignation sanctorale des jours.

être la même pour le chroniqueur, qui à sa manière est un compteur de temps. Pourtant Villani respecte bien le style florentin, s'applique même à convertir les dates que ses sources lui transmettent dans d'autres styles.

Autrement dit, si les deux grandes dévotions florentines constituent l'essentiel des références chronographiques sanctorales dans la *Nuova cronica*, ce n'est pas tant en raison d'une affirmation des particularismes dévotionnels, mais bel et bien parce que la cité a au contraire adapté ses propres dévotions aux cultes nouveaux promus par l'Église et diffusés dans toute la Chrétienté. Même si elles marquent une célébration civique ou communale, même si elles servent l'esprit campaniliste et flattent le particularisme florentin, ces célébrations ne sont pas typiquement florentines comme l'étaient – et le sont encore – la Sainte-Réparate ou la Saint-Zenobius. Et on retrouve les mêmes usages chronographiques dans toutes les chroniques occidentales, qui se réfèrent également aux fêtes de saint Jean, de la Vierge ou des apôtres pour dater les événements. C'est en ce sens que la *Nuova cronica* témoigne des évolutions de la religiosité populaire du bas Moyen âge, quand les particularismes régionaux et les références aux figures saintes locales disparaissent au profit de dévotions nouvelles alors en plein essor : celle mariale bien sûr, mais aussi celles apostoliques et évangéliques, qui représentent près des deux tiers des références chronographiques sanctorales (cf. Tableau 4). Ainsi, alors que les cultes monastiques et

Toscane au Moyen âge », dans *Bullettino senese di storia patria*, 98, 1991, p.9-15.

martyriaux alto-médiévaux (comme Benoît, Cécile, Lucie, etc.) pèsent finalement assez peu dans la chronographie, on retrouve bien une très grande majorité d'apôtres (Barthélémy, Pierre, Jacques, etc.) ou d'évangélistes (Matthieu, Luc). Les mêmes qui font l'objet, dans toute la Chrétienté tardo-médiévale, d'une intense piété populaire⁹³¹. On constate ainsi une uniformisation des références chronographiques sanctorales, avec l'affirmation d'un certain nombre de dates, par ailleurs communes à toute la Chrétienté occidentale⁹³² et qui fournissent l'essentiel des repères temporels dans le cycle annuel. Le temps chrétien est un temps universel.

2.3.2. Symbolique providentielle et civique de la datation liturgique

Malgré une nette tendance à la modernisation des principes calendaires et à l'adoption de plus en plus généralisée du calendrier romain-moderne, on constate donc un certain attachement au calendrier liturgique, qui n'est du reste pas le propre de Villani. Il n'est qu'à citer la lettre que Villani reporte dans sa chronique et qu'il dit avoir reçue de marchands florentins témoins du séisme qui a ébranlé Frioul et Alpes orientales en janvier 1348⁹³³.

« Au cours de l'an de notre Seigneur MCCCXLVIII indiction première selon le cours de l'Eglise, mais selon notre cours de l'Annonciation toujours en MCCCXLVII, le XXV^e jour de janvier, jour de vendredi, le jour de la conversion de saint Paul, huit heures et quart après vêpres, ce qui revient à la cinquième heure après la tombée de la nuit, il y eut un immense tremblement de terre, qui dura plusieurs heures... »⁹³⁴

⁹³¹ On les retrouve revendiqués à Florence comme protecteurs tour à tour de la commune, des Arts et des initiatives privées. Les Statuts du podestat invoquent ainsi, outre Dieu, la Vierge, saint Michel et saint Jean-Baptiste, les saints apôtres Pierre, Paul, Philippe, Jacques et Barnabé, ainsi que les saints florentins déjà cités, Réparate, Zenobius et Miniati (*Statuto del Podestà*, I 1), les mêmes que Lapo Niccolini dans son *Libro degli affari proprii* (moins Zenobius et Miniati), qui ajoute en outre les saints Barthélemy, Nicolas, Marie-Madeleine, Catherine et Lucie (*Il Libro degli affari proprii*, op. cit., p.55). Parmi les saints patrons des Arts dont la commune ordonne la représentation sur la loggia d'Orsanmichele, on retrouve de nouveau la Vierge et le Baptiste, ainsi que les quatre évangélistes (Marc, Luc, Matthieu et Jean) et quelques apôtres (Pierre, Paul, Thomas, Philippe, Etienne, Jacques), les saints restants étant en rapport direct avec les professions qu'ils sont censés protéger (les quatre saints sculpteurs pour les *Maestri di Pietra*, saint Georges pour les *Corazzai* et saint Eloi pour les *Fabbrì*).

⁹³² Cf. par exemple les références chronographiques de la paysannerie provençale dans Jacques Paul, « Expression et perception du temps », art. cit., p.29. Les fêtes sanctorales les plus souvent mentionnées dans les enquêtes sont, dans l'ordre décroissant, la saint Laurent, la saint Jean et la saint Michel.

⁹³³ Sur l'écho du séisme de janvier 1348 dans les sources historiographiques, cf. Emanuela Guidoboni et Jean-Paul Poirier, *Quand la terre tremblait*, Paris, 2004, p.163-167 ; Christa Hammerl, « The Earthquake of January 25th, 1348 : Discussion of Sources », dans P. Albin et A. Moroni (dir.), *Materials of CEC Project. Review Historical seismicity in Europe*, II, Milan, 1994 ; Arno Borst, « Das Erdbeben von 1348. Ein historischer Beitrag zur Katastrophenforschung », dans *Historische Zeitschrift*, 233, 1981, p.529-569.

⁹³⁴ *Nuova cronica*, XIII 123 : « Correndo gli anni del nostro Signore, secondo il corso della chiesa MCCCXLVIII, indizione prima, ma secondo il nostro corso della Anuziazione, ancora nel MCCCXLVII, a dì XXV di gennaio, il dì di venerdì, il dì della conversazione di san Paolo, ad ore VIII e quarta appresso vespro, che viene ore V infra la notte, fu grandissimo tremuoto, e durò per più ore ».

Le recours à la datation liturgique en lieu et place de celle dite « moderne » du quantième, système pourtant bien plus maniable, est porteur de sens. Pareille dénomination du système calendaire romain est du reste dangereuse, dans la mesure où elle porte à considérer les autres principes comme plus ou moins archaïques. Au contraire, on soulignera la dextérité avec laquelle Villani et ses contemporains étaient capables de se situer au moyen de plusieurs systèmes de mesure du temps. Or, l'usage du calendrier liturgique de la part d'un auteur comme Villani, plutôt moderne dans ses usages chronographiques, montre bien qu'il s'agit d'un choix volontaire et délibéré, dont il faut dès lors comprendre la signification. La lettre sus-citée, recopiée *in extenso* par le chroniqueur, rend bien compte de ce que, parallèlement au quantième qui constitue le principe de datation courant des correspondances commerciales⁹³⁵, la date liturgique demeure encore un moyen efficace de désigner le jour, y compris pour les marchands. Il est vrai que dans ce court extrait, véritable catalogue de références chronographiques, la date liturgique passe plus ou moins inaperçue. Mais il est tout de même remarquable de constater qu'elle constitue le principal et parfois même le seul élément de datation de tous les récits relatifs à l'événement, à commencer par le premier d'entre eux, celui des moines de Friesach, dont l'abbaye était située à quelques kilomètres de l'épicentre⁹³⁶. Tout comme les ondes, la nouvelle du séisme a largement dépassé les frontières de Carnie pour se répandre des deux côtés des Alpes. Au fur et à mesure de sa propagation, la notice perd en précision, mais dans les sources allemandes comme dans celles italiennes la date liturgique est toujours mentionnée⁹³⁷. Certes, le degré d'interdépendance de tous ces textes est difficile à mesurer, et il est probable qu'une grande partie dérive d'un filon unique. Mais il existe toutefois deux témoignages originaux, provenant de témoins directs et qui tous mentionnent la date liturgique : deux récits de marchands de passage dans la région au moment du séisme, les Florentins cités par Villani, ainsi que des Allemands dont le témoignage fut rapporté au siècle suivant par André de Ratisbonne⁹³⁸.

⁹³⁵ Quelques exemples dans Jérôme Hayez, « *To non so scrivere a l'amicho per siloscismi* », art. cit., p.37-79.

⁹³⁶ *Annales frisacenses*, éd. M.G.H., Script. XXIV, Hannover, 1879, p.67 : « En l'an du Seigneur 1348, le huitième jour des calendes de février, c'est-à-dire le jour de la conversion de saint Paul, qui survint à la sixième féerie, il y eut aux environs de l'heure de vêpres un tremblement de terre aussi grand que terrible dans toute l'Allemagne, mais plus grand encore en Carinthie et en Styrie. »

⁹³⁷ Jean de Winterthur, *Chronica*, op. cit., p.275 ; Henri Taube de Selbach, *Chronica*, éd. M.G.H., Script. rer. germ., n. s., t.I, Berlin, 1922, p.89-90 ; André de Ratisbonne, *Chronica pontificum et imperatorum romanorum*, éd. G. Leidinger dans *Quellen und Erörterungen zur bayerischen und deutschen Geschichte. Neue Folge, Erster band*, Munich, 1903, p.96-97 ; Mathias de Neuenburg, *Gesta Bertholdi episcopi Argentinensis*, éd. M.G.H., Script. rer. germ., n. s., t.IV, Berlin, 1924, p.532 ; *Chronicon estense*, éd. Muratori, R.I.S.², t.XV, 3/2, Bologne, 1937, p.160 ; Giovanni da Parma, *Cronica inedita*, éd. Pezzana, Parme, 1837.

⁹³⁸ André de Ratisbonne, *Deutsche Aufzeichnungen über Naturereignisse von 1348-1356*, éd. Leidinger dans *Quellen und Erörterungen*, op. cit., p.LXV-LXVI : « Anni Domini 1300 und in dem 48. jar an sand Pauls tag, alz er bechert wart, do chom ein erdpidem überal in der werlt, aber besonderlich waz er ze Chärnten und in Chrain als groz (...). Und daz hat gesagt her Heinreich der Sterner, der dieweil in der stat vervallen was, er und der Stockcher von Prag, und ir gesellen sturben vier pey in und Hainrich Pawmburger. »

La pérennité de ce qui, à nos yeux, pourrait sembler n'être qu'un détail témoigne du fait qu'en réalité une telle information était véritablement porteuse de sens pour les contemporains. Il est vrai que les auteurs ne rendent jamais explicite le lien entre l'événement et la date liturgique : mais il ne fait aucun doute, à la lecture de tous ces textes, que le fait que le séisme soit survenu le jour de la conversion de saint Paul constitue pour eux un fait historique digne d'être mentionné au même titre que l'événement lui-même et que ses conséquences. L'épisode de la conversion de l'apôtre servait en effet aux prédicateurs à illustrer la manière dont Dieu appelle ses fidèles par les bienfaits mais aussi par les tribulations⁹³⁹. Le séisme prenait ainsi l'aspect d'un signe divin et d'une invitation à la pénitence. Ainsi, parallèlement à une description détaillée des phénomènes naturels, qui fait la part belle à une lecture rationnelle et particulièrement attentive aux faits et à leurs conséquences (une lecture que l'on retrouve ailleurs dans la *Nuova cronica*, comme à propos de l'inondation de 1333⁹⁴⁰), il subsiste chez Villani (comme chez ses contemporains allemands) une conception surnaturelle de l'histoire, laquelle accorde une place non négligeable au merveilleux – comme le montre la mention des miracles qui accompagnent invariablement les catastrophes. Une conception que contribue donc à perpétuer l'usage de la datation liturgique, qui si elle n'en précise pas la nature, semble bien accorder au saint une influence sur le cours des événements.

Si le fait de rattacher une figure sacrée à un événement historique tend à replacer l'histoire dans une perspective providentielle et surnaturelle, il ne faudrait toutefois pas se tromper en considérant la désignation liturgique du jour comme l'écho d'une simple naïveté religieuse. La dimension catastrophique de l'événement, *a fortiori* dans un contexte général marqué par les signes eschatologiques, appelle presque naturellement une interprétation providentielle, qui sert donc un discours avant tout moralisateur en invitant tacitement le lecteur à la pénitence.

Mais dans un autre contexte, la datation liturgique peut également servir un discours politique, en offrant à la cité un instrument de légitimation. En 1289, les Guelfes de Florence remportent à Campaldino une victoire historique contre les Gibelins d'Arezzo, qui vient venger l'humiliation subie trente ans plus tôt à Montaperti. La bataille eut lieu le 11 juin, jour de la fête de l'apôtre Barnabé, un saint jusque-là assez peu connu à Florence mais dont le culte devait dès lors connaître un succès fulgurant et très vite intégrer l'identité civique et religieuse des Florentins, l'apôtre devenant ainsi l'un des saints patrons de la ville⁹⁴¹. Une dévotion à son endroit se

⁹³⁹ Cf. par exemple le sermon *In festo conversionis S. Pauli* de Federico Visconti, dans Nicole Bériou (dir.), *Les sermons et la visite pastorale de Federico Visconti archevêque de pise (1253-1277)*, Rome, 2001, p.503-509.

⁹⁴⁰ *Nuova cronica*, XII 1. Sur l'inondation et ses conséquences selon Villani, cf. Laurence Moulinier et Odile Redon, « L'inondation de 1333 à Florence. Récit et hypothèses de Giovanni Villani », dans *Médiévales*, 36, 1999, p.101.

⁹⁴¹ Augustine Thompson, *Cities of God*, op. cit., *The Religion of the Italian Communes, 1125-1325*, University of Pennsylvania, 2005, p.109-114.

développe en effet très rapidement⁹⁴² : au lendemain de la victoire la Signoria ordonne la construction d'un oratoire dédié au saint sur la loggia d'Orsanmichele ; puis en 1306 la commune baptise Castel San Barnaba le château nouvellement fondé en Mugello pour contrer les Ubaldini gibelins ; en 1311, elle fait l'acquisition de reliques du saint qui, en 1322, rejoignent la nouvelle église San Barnaba ; enfin, en 1325, les Statuts prévoient toujours l'organisation de festivités officielles, avec offrandes et jeux publics⁹⁴³. Or, parmi les dévotions officielles, celle en l'honneur de saint Barnabé prend un aspect tout à fait particulier, dans la mesure où elle revêt une signification également politique, saint Barnabé étant reconnu comme protecteur de la commune, du peuple « et surtout de la *pars Guelfa* », à l'exaltation de laquelle doit participer la construction de la nouvelle église⁹⁴⁴. Un saint politisé en quelque sorte. Mais s'il évoque la « grande dévotion » des Florentins pour saint Barnabé⁹⁴⁵, Villani en fait la raison. Les Statuts de 1325 la justifient bien par « les victoires que le peuple et la commune de Florence ont reçu et espèrent recevoir du très saint Barnabé », mais dans les chroniques en revanche, jamais le rapprochement n'est fait, de façon explicite ou non, entre la victoire de 1289 et une éventuelle intervention du saint. Autrement dit, parallèlement à un discours politique, qui justifie et entretient un culte politisé, il existe un discours historique qui propose une autre vision des faits. Dans les récits de la bataille de Campaldino, quelques détails apportent bien à l'événement une dimension quasi providentielle : ainsi, Villani comme Compagni assimilent tous deux la victoire à la volonté divine⁹⁴⁶ (sans cependant aller jusqu'à évoquer une intervention divine), tandis que le premier évoque l'arrivée miraculeuse de la nouvelle à Florence, dans une atmosphère de « *sentore* » qui ne va pas sans rappeler l'odeur de sainteté⁹⁴⁷. Mais jamais les chroniqueurs ne semblent douter des raisons avant tout militaires de la victoire, et tous l'attribuent en premier lieu à la supériorité numérique des troupes florentines ou à la vaillance de leurs capitaines. Dans le discours historique, le saint n'apparaît donc qu'*a posteriori*, à la toute fin du récit, et surtout non pas comme

⁹⁴² Robert Davidsohn, *Storia di Firenze*, op. cit., III, p.468-469.

⁹⁴³ *Statuto del podestà*, V 110.

⁹⁴⁴ *Statuto del podestà*, V 110 et 112 : *consideratis victoriis quas populus et Commune Florentie recepit et habuit et recipere et habere sperat, ad reverentiam eiusdem sanctissimi Barnabe et ut ipsa Pars Guelfa exaltationem consequatur...*

⁹⁴⁵ *Nuova cronica*, X 13 : « Nel MCCCXI, di XIII d'aprile, vennero in Firenze reliquie del beato apostolo santo Barnaba, le quali mandò da corte di papa il cardinale Pelagrù al Comune di Firenze, perché sapea che' Fiorentini l'aveano in grande devozione. »

⁹⁴⁶ Dino Compagni, *Cronica* : « i Fiorentini... passarono per male vie, ove se avessero trovato i nemici, avrebbero ricevuto assai danno. Ma non volle Dio. » ; *Nuova cronica*, VIII 131 : « E ciò fatto, come piacque a' dDio, i Fiorentini ebbono la vittoria, e gli Aretini furono rotti e sconfitti »

⁹⁴⁷ *Nuova cronica*, VIII 131 : « La novella della detta vittoria venne in Firenze il giorno medesimo, a quella medesima ora ch'ella fu; che dopo mangiare essendo i signori priori iti a dormire e a riposarsi, per la sollecitudine e vegghiare della notte passata, subitamente fu percosso l'uscio della camera con grida: "Levate suso, che gli Aretini sono sconfitti?"; e levati, e aperto, non trovarono persona, e i loro famigliari di fuori non ne sentirono nulla; onde fu grande maraviglia e notabile tenuta, che innanzi che persona venisse dell'oste colla novella, fu ad ora di vespro. E questo fu il vero, ch'io l'udì e vidi, e tutti i Fiorentini s'amirarono onde ciò fosse venuto, e istavano in sentore. »

protagoniste mais uniquement dans la désignation du jour, le « 11 juin, jour de saint Barnabé ». Et c'est sous cette forme que la mémoire citoyenne continue, au fil des années, de dater la bataille, du Pseudo-Brunetto à Giovanni Villani, en passant par Dino Compagni ou Paolino Pieri⁹⁴⁸. La référence au saint a donc comme fonction première de fixer l'événement dans le temps, plutôt que de spéculer sur l'influence du saint sur le cours de la bataille.

Toutefois, la désignation liturgique du jour offre des potentialités supérieures au quantième : celles de la commémoration et de la célébration. Celles-ci apparaissent de façon manifeste un peu plus loin dans le récit. Ainsi, un demi-siècle après Campaldino, le duc d'Athènes, qui s'était emparé de la seigneurie de Florence le 8 septembre 1342, « *dì di nostra Donna* », en est chassé par un soulèvement populaire lors de l'été suivant, le 26 juillet, « *dì di sua madre madonna santa Anna* ». La coïncidence n'échappe ni à Villani ni à ses concitoyens. Y voyant le signe manifeste de la Providence en faveur de la « liberté de la république », les Florentins décident d'honorer la nouvelle protectrice en proclamant le jour de Sainte-Anne fête communale (*pasqua in Firenze*), avec célébration d'office solennel et offrandes des Arts et de la Commune.

« Et note que tout comme le duc s'empara avec fraude et trahison de la liberté de la république de Florence le jour de Notre Dame de septembre, sans révérence envers elle, de la même manière Dieu permit que les braves citoyens la reconquissent, l'arme à la main, le jour de sa mère, madonne sainte Anne, le XXVI^e jour de juillet MCCCXLIII. En raison de cette grâce, il fut ordonné par la commune que la fête de sainte Anne fût à l'avenir considérée comme pâque à Florence, et que l'on célébrât un office solennel avec de grandes offrandes de la part de la Commune et de tous les Arts de Florence. »⁹⁴⁹

C'est donc non seulement le caractère cyclique du calendrier liturgique qui est attesté ici, mais également la fonction commémorative de la date sanctorale. Car la particularité de la date liturgique est qu'elle s'inscrit dans le temps cyclique des célébrations. De la même manière que l'église San Barnaba mais aussi et surtout les jeux annuels avaient pour objectif d'exalter la *pars Guelfa*, la célébration annuelle de la Sainte-Anne servira à l'avenir à exalter la liberté de la République. On a déjà évoqué l'habitude des chroniqueurs de dater les élections pontificales et les couronnements impériaux en fonction de la cérémonie liturgique du jour, faisant de la date une information historique plus qu'une donnée temporelle : en somme, ce qui importait aux auteurs n'était pas tant de dater l'événement que de souligner la conjonction avec telle célébration du

⁹⁴⁸ Pseudo-Brunetto, p.252 : « e quivi fecero battaglia, lo die di sancto Barnaba, xj di giugno » ; Dino Compagni, *Cronica* : « Fu la detta rotta a' di xj di giugno, il di di san Barnaba » ; Paolino Pieri, *Cronica delle cose d'Italia*, p.52 : « gli Aretini fuoro sconfitti il di di Messer San Barnaba, unidi di Giugno » ; Giovanni Villani, *Nuova cronica*, VIII 131 : « e ciò fu un sabato mattina, a di XI del mese di giugno, il di di santo Barnaba apostolo. » Marchionne di Coppo Stefani, *Istoria fiorentina*, r.181 : « e a' di 11. di Giugno MCCLXXXIX. cioè il di di S. Bernaba si combattè ».

⁹⁴⁹ *Nuova cronica*, XIII 18.

Christ ou la commémoration de tel saint. Une manière de joindre volontairement le souvenir de l'événement et la figure protectrice.

Le calendrier liturgique ne fixe pas le souvenir d'un événement dans le temps linéaire de l'histoire. En fait, la fonction chronographique de la datation est davantage dévolue au calendrier romain, qui permet une bien meilleure localisation dans un temps linéaire et mesurable. Sans doute est-ce d'ailleurs pour cette raison que la date romaine vient souvent compléter une date liturgique, qui s'avérerait autrement trop opaque. À l'inverse, la date liturgique, en inscrivant ce souvenir dans le calendrier de la célébration, permet d'inscrire le souvenir de l'événement dans un cycle annuel, qui par sa périodicité participe pleinement à la fonction commémorative de l'historiographie communale⁹⁵⁰. L'année est ainsi essaimée de célébrations rituelles qui fondent l'identité de la cité. Une identité religieuse, mais également politique puisque le catalogue de saints protecteurs dont la ville se dote offre un résumé de l'histoire, de la lutte pour la *libertas*, du guelfisme triomphant du gibélinisme avec le culte de saint Barnabé, à la victoire de la liberté républicaine contre la tyrannie avec celui de sainte Anne. La liste des saints politisés s'allongera encore quand l'oligarchie des années 1380 commémorera la défaite des populaires en adoptant comme patrons saint Julien, saint Sébastien et saint Antoine et en déclarant leur fête jours festifs⁹⁵¹.

2.3.3. L'oubli du temps agricole

Au terme de cette étude des principes chronographiques employés par le chroniqueur pour se repérer dans le cycle annuel, il convient de souligner une absence remarquable, celle du calendrier agricole. Le temps du chroniqueur n'est pas le temps agricole. En effet, rarissimes sont les références aux travaux des champs comme éléments de datation dans la *Nuova cronica*. S'ils apparaissent nombreux et diversifiés dans la représentation iconographique des mois de l'année⁹⁵², les travaux agricoles se résument ici à deux activités : les vendanges et les moissons (*vendemmia, ricolta*), c'est-à-dire les activités directement productives, qui seules intéressent le citadin, tandis que le reste des activités agricoles qui d'ordinaire illustrent les mois (semences, taille, fenaison, etc.) sont ignorées. De ce temps agricole, le chroniqueur urbain ne perçoit que ce qui

⁹⁵⁰ Cf. à ce propos Jacques Paul, « Expression et perception du temps », art. cit., p.22-39.

⁹⁵¹ Richard Trexler, *Public Life*, op. cit., p.222.

⁹⁵² Georges Comet, « Le temps agricole d'après les calendriers illustrés », dans *Temps, Mémoire, Tradition au moyen âge*, op. cit., p. 9-22.

concerne la cité, et n'évoque donc que les activités rurales entrevues à travers les portes de la ville : les références aux moissons et vendanges servent ainsi à dater des faits ou des situations relatives à l'approvisionnement de la cité, soit le cours des denrées agricoles, setier de grain ou conge de vin, soit encore le début d'une disette⁹⁵³. Urbanisation, christianisation et modernisation des usages chronographiques ont mené à l'adoption d'un calendrier homogène.

3. Comptabilité, rationalité et scientificité du temps historique

En se basant sur des principes de datation réguliers et continus, la chronographie moderne apporte donc au temps historique la rationalité du chiffre. La question de la mesure et du calcul du temps, à travers notamment celle de la modernisation des principes de sa comptabilité, attire naturellement la réflexion sur les pages de l'article célèbre et fondateur de Jacques Le Goff, sur le rapport entre temps de l'église et temps du marchand⁹⁵⁴. L'auteur y montrait, avec une efficacité remarquable, comment la mesure du temps s'était rationalisée et, en même temps, laïcisée, au fur et à mesure qu'évoluaient les structures mentales et les instruments techniques du marchand. En résumant à grand trait, entre XII^e et XIV^e siècle, « le marchand découvre le prix du temps ». D'une part, les évolutions techniques de la comptabilité commerciale accompagnaient celles, mécaniques, de l'horlogerie, qui permettait la mesure de l'heure fixe, et surtout de l'heure égale. Évolution fondamentale dans les communes italiennes comme dans les villes flamandes, où l'horloge publique permettait un meilleur contrôle du travail horaire et annonçait ainsi la naissance du salariat moderne⁹⁵⁵. D'autre part, le changement de mentalité et la laïcisation du temps rendaient possible la spéculation, cette hypothèque sur le temps que le temps chrétien de l'Église bannissait.

Bien sûr, il serait tentant de rapprocher ce temps mesurable de l'historien du temps comptable du marchand, base du salariat et du calcul de l'intérêt. D'ailleurs, Villani lui-même n'est-il pas un

⁹⁵³ *Nuova cronica*, XI 97 : « I Fiorentini ebbono grandissima paura, e bisognava bene, ch'egli era in sul tempo de la ricolta, e era carestia e scarso di vittuaglia » ; XII 100 : « il detto anno in sulla ricolta valse lo staido del grano soldi XX, e poi montò in soldi L, e inanzi che fosse l'altra ricolta [...]. E·ffu il detto anno simile gran caro di vino, che di vendemmia valse il cogno del comunale vino fiorini VI d'oro » ; XIII 73 : « E poi in piena ricolta del mese d'agosto e di settembre si riposò da soldi XVII in XX, bene che poi rimontò per lo caro stato ».

⁹⁵⁴ Jacques Le Goff, « Au Moyen Âge : temps de l'Église et temps du marchand », dans *Annales. E.S.C.*, 15/3, 1960, p. 417-433.

⁹⁵⁵ Gerhard Dohrn-van Rossum, *L'histoire de l'heure*, op. cit., p.301-335.

de ces marchands dont les affaires réclamaient un temps de mieux en mieux mesuré ? Pourtant situer ce tiers-temps historique au même niveau que celui comptable du marchand n'est pas chose aisée et, de fait, le lien entre les deux n'est pas si évident⁹⁵⁶. Et pas seulement parce qu'il manque encore à Villani cet outil supplémentaire de la conquête du temps par le marchand, l'heure égale de l'horloge mécanique. En réalité, l'adoption d'un décompte régulier et rationnel du temps (par le millésime et le quantième) a déjà posé les jalons conceptuels de ce que seule l'absence d'une innovation technique, par ailleurs imminente, empêche encore de se révéler.

Certes, Giovanni Villani est un marchand. Il en possède bien les réflexes, notamment ceux comptables. Ce qu'il prouve tout au long de la chronique par cette propension permanente à quantifier les faits : forces engagées dans les batailles, valeur des marchandises perdues lors des naufrages, ou mieux encore cours des marchandises, prix du grain ou du vin, etc. Des réflexes qui s'expriment d'ailleurs à un degré extrême à l'occasion du fameux bilan comptable de la commune pour l'année 1336-1338⁹⁵⁷. Mais il serait toutefois erroné de réduire la *Nuova cronica* à la simple expression de cette mentalité marchande, car bien souvent l'auteur se révèle en réalité bien peu marchand. Le ton moraliste et moralisateur de la chronique, déjà souligné par ailleurs, est en effet bien éloigné de ce que l'on pourrait attendre de la part du marchand proto-capitaliste. Il ne s'agit pas ici de remettre en question le *distinguo* entre la conception chrétienne du temps éternel, propriété exclusive de Dieu, et l'appréhension mercantile du temps, divisible et exploitable par l'homme. Simplement, il convient de rappeler que les deux peuvent coexister sans paradoxe : la dénonciation courante, par Villani, des biens mal acquis de la commune et l'attention qu'il prête à la restitution des usures en est la meilleure preuve⁹⁵⁸. Et inversement, tout comme temps chrétien et temps du marchand s'opposent sans se neutraliser, mesure comptable du temps de travail et décompte du temps historique apparaissent comme l'expression, dans deux champs distincts, l'économie et l'histoire, d'un même processus : le développement d'une appréhension rationaliste du temps.

⁹⁵⁶ Cf. Emmanuèle Baumgartner et Laurence Harf-Lancner (dir.), *Dire et penser le temps au Moyen âge. Frontières de l'histoire et du roman*, Paris, 2005, p.7-16.

⁹⁵⁷ *Nuova cronica*, XII 91-94.

⁹⁵⁸ Voir chapitre 4, p.344.

3.1. Vers un temps historique modulable : la date au service de la lecture mobile

En dehors des changements qu'elle éclaire dans le champ de l'idéologie politique, l'évolution des principes chronographiques a également des conséquences pratiques sur la lecture de l'histoire, puisqu'elle permet à l'historien de mettre en place des outils de consultation mobile, par le biais d'un système de liens infratextuels, qui contribuent à enrichir la lecture du discours historique.

3.1.1. Penser le temps long

Cette évolution est rendue possible par un changement majeur dans le modèle historiographique, avec le passage à un schéma annalistique plus strict. À partir des premiers temps de l'histoire communale, au milieu du cinquième livre environ, l'auteur bénéficie en effet pour raconter l'histoire de Florence d'un nouveau texte, à savoir les *Gesta florentinorum*. Par rapport aux chroniques martinienne et thomasienne, formées sur le modèle des catalogues biographiques, le schéma narratif des *Gesta* change puisque d'une histoire-tableau, organisée en grands chapitres thématiques, on passe désormais à un format plus rigoureusement annalistique. C'est ce format qui, en accordant une place essentielle à la date, non seulement enrichit le système de datation, mais surtout oblige l'auteur-compileur à reconfigurer son propre schéma narratif, qui devient ainsi plus strictement chronologique. L'histoire est désormais scandée par une succession de courtes notices, annuelles, qui suivent les phases de l'expansion florentine.

Au fur et à mesure qu'à un modèle narratif se substitue un autre, la méthode compilative évolue également. La succession de chapitres très brefs, consacrés chacun à un moment particulier, entraîne une déconstruction du récit par rapport aux livres précédents, qui était plus narratifs. L'histoire est maintenant construite comme une énumération de faits, et en exaltant ainsi l'événement au détriment de la longue durée, l'annalistique ne crée pas de hiérarchisation des informations. Pour donner un exemple significatif, si l'on considère un thème classique de cette proto-historiographie communale, à savoir la conquête du *contado*, la matière se retrouve ainsi divisée en une multitude de rubriques qui correspondent chacune à un épisode précis (prise d'un château, victoire contre un bourg voisin, guerre contre un seigneur, etc.) sans qu'à aucun moment l'annaliste ne soit en mesure de prendre du recul et de réfléchir justement à ce long processus que

nous appelons « conquête du contado ». Toutefois, cette linéarité presque mécanique du récit annalistique est tempérée chez Villani par la mise en place de ce que Franca Ragone a défini comme une “superstructure interprétative”, qui prend la forme de notes, de gloses, d'apartés, qui permettent à l'auteur de proposer quelques rapprochements thématiques ou quelques interprétations sur le sens de l'histoire. Ici, à l'issue du récit des différentes conquêtes de la commune de Florence, là où les premières annales étaient très lapidaires, Villani s'arrête pour souligner l'évolution sur le long terme, sur ce qu'il convient d'appeler la « conquête du contado »⁹⁵⁹.

« Et ainsi la commune de Florence commença à s'étendre, plus par la force que par le droit, accroissant son contado, soumettant à sa juridiction tous les nobles du contado et détruisant les forteresses. »⁹⁶⁰

Bien que sommaire, cette première ébauche de réflexion généralisante témoigne d'une volonté de recul et d'une lecture réfléchie des sources, qui permettent de dépasser le stade de la simple compilation. Une attitude qui fait écho à l'objectif affiché par le titre même de l'ouvrage, qui annonçait déjà le programme de l'auteur : écrire une “nouvelle” histoire. La *Nuova cronica* diffère d'une simple thésaurisation du savoir historique. À la différence de ses prédécesseurs, guidés par un souci essentiellement compilatif et accumulatif qu'il entend dépasser, Villani souhaite également proposer une réflexion sur le mouvement de l'histoire, en prenant en compte le long terme ou en soulignant les points de rupture. L'histoire n'apparaît plus comme une suite ininterrompue d'événements sans lien les uns avec les autres. L'accumulation de données historiques s'accompagne d'une réflexion sur le sens de l'histoire, qui n'est plus considérée en fonction du temps court de l'événement, mais du temps long de la conjoncture. En un mot, on prête désormais attention au cycle long, à la longue durée au sens braudélien du terme.

Le récit historique prend ainsi la forme d'une série d'événements, organisés comme une suite chronologique continue et régulière, donc sécable et mesurable, événements liés entre eux par des relations de causes à effets qui, chaque fait étant la conséquence d'un précédent et la cause d'un suivant, permettent de définir des périodes en fonction des moments de crises et de rupture. Mais surtout, le récit des faits passés, ou plutôt leur bonne compréhension, c'est-à-dire la capacité du lecteur à déceler « les causes et le pourquoi » des événements, aidé en cela par les instruments de lecture mis en place par l'auteur, doit apporter un enseignement : « donner exemple des choses passées et de leurs causes » afin que le lecteur en tire un double intérêt, « enseignement et

⁹⁵⁹ Franca Ragone, *Giovanni Villani*, op. cit., p.46.

⁹⁶⁰ *Nuova cronica*, V 36 et VII 12.

amusement » (*frutto e diletto*). Une attitude qui se retrouve également dans la mise en place d'un système de repérage infratextuel.

3.1.2. Renvois internes et mobilité intratextuelle

Quelques observations préalables s'imposent à propos des modalités de consultation de la *Nuova cronica*. Dans un ouvrage aussi monumental sur le plan matériel, le problème de la localisation de l'information se pose avec une acuité toute particulière. Par son ampleur, tant chronologique que thématique, le récit historique pose la question du format narratif. Prise dans son intégralité, la *Nuova cronica* adopte un schéma à mi-chemin entre les annales et l'histoire. Le récit historique, ou « *trattato* » pour reprendre les termes de l'auteur, est en effet organisé dans la *Nuova cronica* en fonction d'un double principe organisateur : d'abord thématique, avec une division du récit en « matières » (*materia*) ; chronologique ensuite, contraignant l'auteur à « suivre l'ordre du temps » (*seguire l'ordine del tempo*). Entre les mains de Villani, l'histoire n'est donc plus une simple suite de l'ordre du temps, une *temporum series* comme la définissait Isidore de Séville, mais est davantage intéressée à souligner les causes et leurs conséquences⁹⁶¹. Toutefois, en soumettant la logique thématique à celle chronologique, ce format narratif pousse l'auteur à diviser chaque matière en une série de blocs narratifs, c'est-à-dire en une suite de chapitres qui sera plus ou moins longue en fonction de l'ampleur chronologique de la matière. Ce qui impose d'incessants changements de sujets qui obligent l'auteur à mettre en place un système de renvois internes.

Dans la majeure partie des cas, il s'agit de formules simples, « comme nous le dîmes précédemment » ou « comme nous en fîmes mention auparavant », qui ponctuent le texte de façon plus que fréquente. Dans sa simplicité comme dans son vocabulaire, ce procédé sommaire rend compte de la dimension orale de l'œuvre, de ce que Franca Ragone a appelé « l'écriture parlée »⁹⁶². En revanche, il ne saurait constituer un véritable système de consultation, dans la mesure où, bien trop imprécis, il n'offre pas la possibilité d'identifier un passage ni de retrouver une information.

L'organisation matérielle du texte, comme la numérotation des livres et chapitres, n'est pas mieux employée. La chronique est d'abord divisée en livres (*libro*), eux-mêmes regroupés en deux

⁹⁶¹ Cf. Bernard Guénéé, « Histoires, annales, chroniques », art. cit., p. 997-1016.

⁹⁶² Franca Ragone, « Le scrittura parlate », art. cit., p.783-810.

volumes (*volume*), organisé chacun en chapitres (*capitolo*) pourvus d'une rubrique (*rubrica*) résumant le thème abordé (*materia*). Livres et chapitres sont tous pourvus d'un numéro, mentionné dans l'*incipit* du livre ou à la fin de la rubrique. Dans certains manuscrits, ces numéros sont reportés en en-tête ou dans la marge, sans que l'on puisse dire s'il s'agit d'un choix de l'auteur ou d'une innovation due au copiste, faute de posséder le manuscrit autographe. Ces principes de présentation de l'ouvrage offrent donc une première possibilité de mise en place d'un système de consultation mobile et de repérage des informations. D'autres chroniqueurs ont su exploiter ce système, comme Marchionne di Coppo Stefani qui invite fréquemment son lecteur à se reporter à une rubrique qu'il identifie par son numéro⁹⁶³. Dans la *Nuova cronica* en revanche, ce principe n'est pas mis à profit, et Villani se contente, pour renvoyer son lecteur à un autre chapitre, de le localiser par rapport à celui en cours. Ce qui n'est possible que lorsqu'il s'agit de deux chapitres appartenant au même bloc narratif : « comme nous y fîmes mention dans le chapitre précédent » ou « comme nous le dirons dans le chapitre suivant » (voire « comme nous l'évoquâmes cinq chapitres en arrière »). Quand en revanche il s'agit d'un chapitre plus éloigné dans le texte, situé plusieurs livres en arrière, il ne reste plus qu'à en évoquer la matière, en laissant au lecteur le soin de retrouver le chapitre : « comme nous le dîmes dans le chapitre sur la prise et la mort du pape Boniface ». En conséquence de quoi la majeure partie des renvois reste vagues, et n'est pas d'un grand secours pour guider le lecteur à l'intérieur du texte : « ainsi que nous en fîmes mention précédemment dans quelque chapitre ».

C'est donc sur la base du millésime que Villani construit un système de repérage efficace. S'il n'adopte pas les codes d'intitulation du schémas annalistiques (avec l'*anno domini* en rubrique), Villani place le millésime en exergue, en introduisant chaque chapitre par la mention de l'*anno di Cristo*, qui du coup est parfaitement et immédiatement identifiable dans l'économie du texte. C'est cette double évolution, chronographique d'une part avec l'adoption du temps homogène et linéaire de l'*anno Domini*, et matérielle de l'autre avec la mention systématique de la date, qui permet à Villani de mettre en place un système de renvois autorisant une réelle circulation à l'intérieur du texte. Ce système de repérage est également intégré à l'appareil de consultation paratextuel, avec le report de l'année dans la marge ou en en-tête, comme il l'annonce au cours du livre V.

⁹⁶³ Amedeo De Vincentiis, « Scrittura storica e politica cittadina », art. cit., p. 230-297. Cf. Marchionne di Coppo Stefani, *Istoria fiorentina*, éd. I. Di San Luigi, dans *Delizie degli eruditi toscani*, t. XIII, Florence, 1780, p.154-155, rubrique 645 : « come detto e nella rubrica dinanzi questa e adrieto nella rubrica 641 ».

« Et nous commencerons désormais à marquer en haut de chaque page les *anni Domini*, en suivant l'ordre du temps, afin de pouvoir plus librement retrouver les choses passées »⁹⁶⁴

Si l'on ne possède pas le manuscrit autographe, ce système de datation externe a été transmis par une partie de la tradition manuscrite. Certains copistes, comme celui du manuscrit *Pluteo 62.4* de la Biblioteca Laurenziana de Florence, ont ainsi veillé à reporter le millésime en marge ou en en-tête. Un pareil système de datation externe est du reste assez fréquent dans les chroniques médiévales⁹⁶⁵. Ce système de repérage externe est ensuite complété par un système de renvois internes reposant sur la mention de la date. Un extrait fournit un bon exemple de cette lecture modulable, au chapitre XII 143 qui relate comment Philippe de Valois et Charles de Blois ont usurpé le duché de Bretagne au détriment du comte de Montfort en 1342. En anticipant sur les conséquences, il renvoie son lecteur à deux chapitres successifs, relatifs le premier à la défaite de Philippe VI à Crécy en 1346, le second à celle de Charles de Blois à La Roche-Derrien en 1347.

« Et dudit tort causé au comte de Montfort par Philippe roi de France, Dieu en fit bientôt vengeance contre ledit roi et contre Charles de Blois, comme on le trouvera plus loin en l'an MCCCXLVI et en l'an MCCCXLVII. »⁹⁶⁶

La mise en place d'un double système de repérage chronologique, à la fois interne et externe au texte, constitue une innovation fondamentale dans la création d'un appareil de consultation mobile. Ils offrent ainsi au lecteur la possibilité de s'émanciper du déroulement strictement linéaire de la narration. L'auteur abandonne ainsi les principes de l'écriture parlée, du discours accumulatif et à sens unique, et donne la possibilité à son lecteur d'adapter sa lecture, de mener une consultation mobile et d'aborder le récit de manière plus nécessairement globale, mais également transversale ou sectorielle, selon des clés thématiques ou chronologiques qui l'intéressent : là, en l'occurrence les conflits de succession en France et les premières guerres franco-anglaises. Une lecture mobile qui autorise donc des recoupements ou des rapprochements, qui permet également de renvoyer aux causes ou d'anticiper sur les conséquences, ou tout simplement de pallier les défauts de la mémoire, ce qui est utile pour la lecture d'une chronique aussi imposante que la *Nuova cronica*. Voilà comment s'esquisse la mise en place d'un appareil de consultation qui, dans son esprit peut-être plus que dans ses résultats concrets, doit être

⁹⁶⁴ *Nuova cronica*, V 18 : « E cominceremo omai al di sopra d'ogni carta a segnare gli *anni Domini* seguendo di tempo in tempo ordinatamente, acciò che più apertamente si possano ritrovare le cose passate. »

⁹⁶⁵ Les catégories de “systèmes de datation interne et externe” sont reprises de Monique Paulmier-Foucort et Mireille Schmidt-Chazan, « La datation dans les chroniques universelles françaises », art. cit., p.783-788.

⁹⁶⁶ *Nuova cronica*, XII 35, la mention renvoyant au chapitre XI 224.

rapproché de la constitution des tables et des index, dont l'usage se généralise à la même époque⁹⁶⁷.

La définition d'un nouveau rapport au temps et à son écoulement tient également aux évolutions en cours dans le domaine des sciences, notamment des mathématiques, de la physique et, peut-être plus que tout, de l'astronomie.

3.2. Un exemple d'approche scientifique du temps : l'apport de l'astrologie au temps historique

Entre XII^e et XIII^e siècle, la redécouverte de la pensée aristotélicienne par la scolastique médiévale a permis entre autres l'essor des sciences du calcul. À partir du commentaire du quatrième livre de la *Physique* d'Aristote, qui traite du temps et postule entre autres sa divisibilité, la scolastique a mis l'accent sur les notions de quantificabilité et de mesurabilité du temps⁹⁶⁸. Le comput, science de la *supputatio temporum*, cesse alors d'être dévolu au seul calcul de la date pascale, qui avait monopolisé l'attention des *computatores* altomédiévaux⁹⁶⁹. Sur la base de la philosophie d'Aristote, temps et espace sont considérés comme deux notions indissociables puisque, selon le Philosophe, le temps « est le nombre du mouvement »⁹⁷⁰. Or, d'après Aristote et ses commentateurs, le mouvement premier, dont dépendent tous les autres mouvements, est celui du ciel, qui offre en même temps sa mesure et son unité au temps physique, puisque c'est à partir de la révolution de la terre que l'on obtient l'unité temporelle de base (le jour) à partir de laquelle sont calculées toutes les autres (seconde, minutes, mois, années, etc.)⁹⁷¹. Sans mouvement céleste, point de temps ! L'astronomie, science des astres, déborde donc naturellement sur l'étude du temps, et par ce biais intègre le champ de la réflexion historique.

⁹⁶⁷ Mary et Richard Rouse, « La naissance des index », dans Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), *Histoire de l'édition française, Tome 1. Le livre conquérant, du Moyen âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, 1983, p.77-85.

⁹⁶⁸ Cf. Rory Fox, « On Measurement and Numbering », dans *Time And Eternity in Mid-Thirteenth-Century Thought*, Oxford, 2006, p.193-224 ; Jean-Claude Beaune, « La tentative de quantification et la résistance de la nature dans la *Physique* d'Aristote : la mesure du temps comme exemple de bricolage philosophique et technique », dans *Temps cosmique. Histoire humaine*, Paris, 1996, p.117-142.

⁹⁶⁹ Cf. Max Lejbowicz, « *Computus*. Le nombre et le temps altomédiévaux » dans B. Ribémont (dir.), *Le temps, sa mesure et sa perception au Moyen Âge*, Caen, 1992, p. 151-196.

⁹⁷⁰ Aristote, *Physique*, IV, 11. Cf. Joseph Moreau, « Le Temps selon Aristote (à suivre) », dans *Revue Philosophique de Louvain*, 46/9, 1948, p. 57-84 ; Id., « Le Temps selon Aristote (suite et fin) », dans *Revue Philosophique de Louvain*, 46/11, 1948, p. 245-274.

⁹⁷¹ Olivier Boulnois, « Du temps cosmique à la durée ontologique ? Duns Scot, le temps, l'*aennum* et l'éternité », dans Pasquale Porro (éd.), *The Medieval Concept of Time. The Scholastic Debate and its Reception in Early Modern Philosophy*, Leiden-Boston-Cologne, 2001, p.161-173.

Parmi les nombreux aspects qui font de la *Nuova cronica* un objet unique dans l'historiographie italienne, l'association entre histoire et astrologie-astronomie est peut-être le plus intéressant. Comme nous le verrons de façon plus approfondie dans le chapitre suivant, Villani développe au fil du texte un vif intérêt pour cette discipline, se prend à côtoyer les astrologues de la commune, s'intéresse aux débats entre astrologues et théologiens et se crée les bases d'un savoir scientifique. Or, sur la base d'une étiologie astrale peu à peu érigée en schéma explicatif de l'histoire, l'astrologie influe sur la perception que le chroniqueur a du temps, notamment à travers des phénomènes astronomiques tels que celui de la révolution périodique des planètes. Ce dernier amène en effet Villani à lier de façon plus claire encore le temps cosmique et le temps historique, par le biais de la théorie des grandes conjonctions héritée de l'astrologie arabo-persane⁹⁷². Constatant la périodicité des phénomènes célestes, et partant du principe qu'il existe une étiologie astrale, Villani développe ainsi brièvement une réinterprétation historique inédite, dans laquelle il soumet l'histoire universelle à un nouveau schéma explicatif et qui aboutit sur une périodisation temporelle nouvelle de l'histoire, selon la succession des rythmes astraux : conjonctions normales tous les 20 ans, lourdes tous les 60 ans, etc.⁹⁷³

En tant que science historique, l'astrologie contribue également à renforcer l'historicité du récit. Car donner une date à un événement, c'est avant tout le situer de façon précise sur une échelle de temps rationnelle, permettant non seulement de le localiser dans l'économie de l'ouvrage (et donc d'offrir d'efficaces outils de consultation, comme on l'a vu), mais contribuant également à donner un sens nouveau au récit des temps anciens et mythologiques, en les ramenant dans l'histoire. Ce processus d'historicisation du récit apparaît de façon manifeste à travers la datation de l'histoire des origines : se pose ainsi la question de "l'invention" des dates, au double sens du terme latin *inventio*, qui peut être tout à la fois redécouverte d'un fait oublié ou pur produit de l'imagination. Si nous pouvons parler d'invention, c'est que certaines dates (et les épisodes qui vont avec) apparaissent pour la toute première fois dans l'historiographie florentine à travers la *Nuova cronica* : une de ces dates est celle de la refondation de Florence par Charlemagne, « en l'an du Christ 801, au début du mois d'avril » selon Villani (*Nuova cronica*, IV 1). Ce chapitre contient, par ordre d'apparition, l'un des premiers documents astrologiques de la chronique, un remarquable horoscope de fondation. L'analyse de cet objet nous retiendra plus longuement dans la partie suivante⁹⁷⁴, et nous nous contenterons donc ici de noter que cette date fait dans la *Nuova cronica* sa toute première apparition, et constitue bien un « invention » du

⁹⁷² Cf. chapitre 6, p.508.

⁹⁷³ La question sera développée dans le chapitre 6, p.515.

⁹⁷⁴ Cf. infra, p.431.

chroniqueur. Comme on s'appliquera à le montrer, le texte reproduit un certain nombre de mesures astrales, justes pour la plupart, et qui s'appuient sur des outils astronomiques d'usage complexe. On entrevoit ainsi comment l'astrologie, qui se base sur la mesure scientifique du temps cosmique, a pu peser sur la conquête d'un temps historique également rationnel et mesurable.

Peu importe au fond de savoir de quel chapeau Villani tire cette date, ce qui importe ici de souligner, c'est la volonté dont fait preuve l'auteur de joindre des dates au récit des origines, afin de rendre ces récits proprement historiques. Cet effort de datation constitue une nouveauté par rapport aux textes antérieurs, qui ne se souciaient pas autant de l'historicité de leur récit. La particularité du récit fabuleux est qu'il se situe hors de l'histoire, et qu'il est renvoyé dans un temps indéfini ou du moins approximatif. Dater cet événement revient à le situer sur une échelle temporelle, et donc à le réintégrer dans le champ de l'histoire. C'est en ce sens que l'on peut parler de processus "d'historicisation de l'histoire", qui correspond à une volonté commune aux écrits de ce temps de désenchanter le récit des origines en l'extrayant de son halo légendaire pour lui conférer, sur la base d'une rationalité dont fait partie la datation, une dimension proprement historique – alors qu'à l'époque de Dante, la légende des origines troyennes appartenaient encore à ces « fables » que les femmes se racontaient en filant la laine⁹⁷⁵ !



Au terme de cette étude des principes chronographiques mis en œuvre dans la *Nuova cronica*, il convient de souligner trois points. Tout d'abord, le lecteur ne peut qu'être frappé par l'énorme travail de compilation mené par l'auteur à partir de plusieurs filons historiographiques, toujours avec le même souci d'harmonisation des systèmes de mesure du temps. Sa chronique se présente ainsi comme une véritable synthèse de l'histoire universelle et communale, et fond dans un seul et même texte des traditions historiographiques et chronographiques différentes. Le second point est donc la coexistence de différents systèmes de datation (moderne, liturgique, civique), chacun porteur d'un sens différent et particulier, que l'auteur emploie tour à tour en fonction de la signification qu'il souhaite donner à l'événement : temps liturgique, temps civique ou temps

⁹⁷⁵ Dante Alighieri, *Commedia. Paradiso*, XV, v.124-126 : « l'altra, traendo a la rocca la chioma, / favoleggiava con la sua famiglia / d'i Troiani, di Fiesole e di Roma. »

historique. L'apparition d'un temps historique constitue enfin à nos yeux le point essentiel à retenir. On voit en effet comment le choix des principes chronographiques en général, et de datation en particulier, joue dans la définition d'un nouveau rapport au temps, qui est pleinement le temps historique que décrivait Paul Ricœur, un tiers-temps situé entre le temps vécu et le temps astronomique. Chez Villani, ce tiers-temps obéit en outre à un processus de rationalisation qui passe par l'abandon des schémas idéologiques traditionnels, sotériologique ou impérial, pour devenir réellement historique et, j'aimerais dire, « scientifique » au sens moderne du terme, par cette possibilité offerte de découper le temps, de fractionner le récit historique et de multiplier les sens de lecture en fonction du sujet ou de l'intérêt du lecteur. La datation de ces épisodes peut de nouveau être rapprochée du recours à l'astrologie de la part du chroniqueur. Celle-ci fournit un schéma explicatif du monde et de l'histoire qui fonctionne de manière scientifique et rationnel, parce que soumis à des règles intelligibles, et lui permet ainsi de s'affranchir d'un schéma explicatif fabuleux teinté de paganisme.

CHAPITRE 6

L'ASTROLOGIE, SCIENCE AUXILIAIRE DE L'HISTOIRE

Le 3 juin 1239, vers le début de l'après-midi, le ciel s'obscurcissait au-dessus de l'Italie. Plusieurs heures durant, le soleil disparaissait et le jour se faisait nuit. À Rome, le chroniqueur Martin de Troppau notait brièvement l'information en marge de sa chronique des papes et des empereurs. Sans y prêter plus d'importance, il se limitait à dire que l'on pouvait alors « voir les étoiles comme en pleine nuit »⁹⁷⁶. Un peu moins d'un siècle plus tard, sans doute vers le début des années 1320, Giovanni Villani recueillait à son tour la notice dans sa chronique, et la complétait de quelques observations supplémentaires.

« L'année suivante, c'est-à-dire en MCCXXXVIII le III juin, le soleil s'obscurcit totalement à l'heure de none, et resta ainsi plusieurs heures durant, et le jour se fit nuit. Aussi, de nombreuses gens ignorantes du cours du soleil et des autres planètes furent pris d'effroi ; et ainsi apeurés et épouvantés par cette nouveauté inhabituelle, de nombreux hommes et femmes de Florence retournèrent à la confession et à la pénitence. Il fut dit par les astrologues que cette obscuration annonçait la mort du pape Grégoire, qui mourut l'année suivante, ainsi que le déclin et l'obscurcissement infligé à l'Église de Rome par l'empereur Frédéric, et les dégâts soufferts par les Chrétiens par la suite. »⁹⁷⁷

Tributaire d'une source de matrice ecclésiastique, Villani circoncrivait l'astronomie à la lecture providentialiste de l'histoire. Et si le savoir nécessaire à son décryptage restait selon ses dires inaccessible au commun, dont il nous apprenait au passage la réaction irrationnelle face à l'inhabituel, la réponse apportée à cette peur (confession et pénitence) témoignait là encore de la subordination de l'astronomie à la Providence.

En 1345, plus d'un siècle après l'éclipse, Villani s'intéressait cette fois-ci à une importante conjonction planétaire, un phénomène prévu de longue date par les astrologues et largement

⁹⁷⁶ Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum*, op. cit., p.439 : *Huius tempore anno Domini 1239, 3. Nonas Iunii circa horam nonam sol passus est eclipsim tantam quod stelle videbantur in celo sicut de nocte videntur.*

⁹⁷⁷ *Nuova cronica*, VII 27 : « L'anno appresso, ciò fu MCCXXXVIII a dì III di giugno, iscurò il sole tutto a'ppieno nell'ora di nona, e durò scurato parecchie ore, e del giorno si fece notte; onde molte genti ignoranti del corso del sole e dell'altre pianete si maravigliaro molto, e con grande paura e spavento molti uomini e femmine in Firenze, per la tema della non usata novità, tornarò a confessione e penitenzia. Dissesi per gli astrolaghi che la detta scurazione anunziò la morte di papa Gregorio, che morì l'anno appresso, e l'abassamento e scuritade ch'ebbe la Chiesa di Roma da Federigo imperadore, e molto danno de' Cristiani, come poi fu appresso. »

discuté dans les cercles érudits de Rome, Paris ou Florence. Cette fois-ci, l'auteur était libéré de tout prisme historiographique, et se basait sur des sources directes. Au terme d'un exposé long et technique, dans lequel il témoignait de sa propre érudition en matière d'astrologie, il anticipait les interrogations de ses lecteurs et justifiait la présence d'un quasi-traité d'astrologie dans un ouvrage historiographique.

« À présent, celui qui lira ce chapitre pourra alors demander en quoi savoir ces faits d'astronomie est d'une quelconque utilité pour le présent traité ? Nous répondons que celui, avisé et perspicace et qui voudra enquêter sur les mutations survenues par le passé dans notre pays comme ailleurs, en lisant cette chronique et en comparant avec celles passées pourra plus facilement comprendre et pronostiquer celles à venir, Dieu y consentant. »⁹⁷⁸

Ce qui sépare ces deux chapitres, ce n'est pas seulement la rédaction de six livres en près de vingt ans, mais bel et bien deux conceptions différentes du rapport entre histoire, astrologie, science et religion, ou pour le dire en d'autres termes, deux lectures du mouvement historique. Or, concernant les éléments constitutifs de la vision du monde de notre chroniqueur, il en est un qui, loin de recevoir toute l'attention qu'il méritait, fut systématiquement éludé par la recherche, tant sans doute il s'accordait peu avec le visage rationalisant que l'historiographie positiviste recherchait dans son œuvre. L'attention prêtée par Villani à l'astrologie s'accorde en effet bien peu avec le tableau de la prospérité florentine des années 1336-1338, ou avec l'exposé plus laborieux des réformes monétaires des années 1340 qui ont fait le bonheur des études d'histoire économique. Pourtant, loin de constituer, comme nous nous efforcerons de le montrer, le reliquat d'un esprit médiéval et archaïque, ou pire naïf, l'astrologie s'insère dans la *Nuova cronica* comme un instrument scientifique mis au service de la compréhension de l'histoire, et destiné, sinon à concurrencer, du moins à remplacer progressivement une vision strictement providentialiste du temps historique.

L'emploi du terme « science » peut de prime abord étonner dès lors qu'il s'applique à une « pseudo-science », que l'on n'hésite plus aujourd'hui à reléguer au rayon du charlatanisme. C'est pourtant bien de cela dont il s'agira dans ce chapitre, de la tentative de la part du chroniqueur de produire une lecture proprement scientifique de l'histoire, au sens moderne du terme, c'est-à-dire d'un ensemble de connaissances visant à la compréhension du monde et basées sur l'observation des faits, leur mise en système et l'élaboration de théories permettant la prévision.

⁹⁷⁸ *Nuova cronica*, XIII 41 : « Ora potrà dire chi questo capitolo leggerà, che utole porta di sapere questa strolomia al presente trattato? Rispondiamo che a chi fia discreto e proveduto, e vorrà investigare delle mutazioni che sono state per li tempi adietro in questo nostro paese e altrove, leggendo questa cronica assai potrà comprendere per comparazione di quelle sono passate pronosticate delle future, aconsentiente Idio[...] ».

Du reste, isoler l'astrologie de l'astronomie, et des sciences en général, n'a pas de sens au Moyen âge. Telle que transmise par le canon ptoléméen au II^e siècle de notre ère, l'astrologie antique s'était en effet constituée comme une discipline basée dans sa composante astrologique sur la physique qualitative aristotélicienne, et pour ce que l'on nommerait aujourd'hui l'astronomie sur l'étude cosmologique d'un univers structuré selon des principes mathématiques, géométriques et arithmétiques⁹⁷⁹. La distinction entre *astrologia* et *astronomia* n'avait donc aucune valeur au Moyen âge, les deux termes étant alors parfaitement interchangeable. La notion même de limites disciplinaires ne trouvait du reste aucune application, puisque la conception médiévale de la philosophie en tant que savoir englobant poussait le savant à s'intéresser à tout, et donc à dépasser les cadres disciplinaires. Avant ou en plus d'être astronomes ou astrologues, les savants médiévaux s'intéressaient aux cours des astres ou à leur influence soit dans un cadre médical, soit dans celui des traités de mathématique, d'algèbre ou de géométrie⁹⁸⁰.

Le mouvement général de vulgarisation et de diffusion des sciences au sein des classes laïques, aisées et moyennement érudites des grandes cités italiennes, phénomène pleinement observable au XIV^e siècle mais en réalité à l'œuvre dès les décennies précédentes, participa à introduire chez les mêmes un certain nombre de principes scientifiques. On pensera par exemple aux traités d'arithmétiques commerciales, qui à Florence furent de plus en plus nombreux à partir du début du siècle. De l'algèbre simple aux calculs des volumes, des proportions ou des bénéfices attendus, la pratique commerciale nécessitait en effet des compétences élargies en la matière, ce qui explique qu'une ville de cent mille habitants ait pu compter, selon l'estimation de Villani, un bon millier de garçons inscrits dans les six écoles d'abaque – un chiffre rencontré nulle part ailleurs !⁹⁸¹

Toutefois, la rédaction de la *Nuova cronica* ne se situe pas à n'importe quel moment de l'histoire des sciences. Elle prend en effet place à un temps particulier où l'astrologie se situe encore « entre science et nigromance », pour reprendre le titre de l'ouvrage fondamental de Jean-Patrice

⁹⁷⁹ Sur la transmission du savoir cosmologique au haut Moyen âge, cf. Barbara Obrist, « Les fondements antiques et l'héritage médiéval », dans Idem, *La cosmologie médiévale. Textes et images. I. Les fondements antiques*, Florence, 2004, p.33-46.

⁹⁸⁰ Un exemple intéressant pour nous est celui de Paolo Dagomari. Ce Florentin, que Villani cite à propos d'une prédiction astrologique en 1345 et qu'il classe parmi les « maîtres modernes », tenait en fait une école d'abaque dans le quartier de Santa Trinita. Il fut également l'auteur d'un nombre important d'œuvres d'arithmétique ou de géométrie pratiques destinées à fournir des « calculs adaptés au commerce de marchandises ». Son ouvrage principal reste toutefois le *Trattato d'abbaco, d'astronomia e di segreti naturali e medicinali*, une œuvre divisée en trois sections dans lesquelles l'auteur expose tour à tour les grands principes de l'astrologie judiciaire, quelques recettes médicales et des notions de mathématique fondamentales.

⁹⁸¹ *Nuova cronica*, XII 94. Sur l'importance des sciences du calcul dans la formation culturelle du marchand, cf. Paul Benoit, « Marchands et mathématiques : le cas français », dans *Le marchand au Moyen Age (Actes du XIX^e congrès de la S.H.M.E.S.P., Reims, 1988)*, 1988, p.195-210.

Boudet⁹⁸². Celui-ci montre comment le savoir astronomique et astrologique, récupéré de la tradition gréco-arabe au gré des grandes traductions latines au XII^e siècle et développé à l'ombre des cours princières et pontificale au début du siècle suivant, a connu durant le long demi-siècle allant de 1270 à 1330 environ un double mouvement, en apparence seulement contradictoire : d'une part, un mouvement de contestation et d'ajustement du savoir astrologique dans le cadre de la recherche d'une norme théologique et juridique, et d'élaboration d'une norme potentiellement répressive (avec notamment les condamnations théologiques de l'astrologie en 1270 et 1277, ou l'assimilation par le pape de la magie rituelle à l'hérésie en 1322, et donc son introduction dans le champ de l'inquisition) ; et de l'autre, un mouvement de diffusion et de promotion socioculturelle et politique de l'astrologie (avec notamment son introduction dans l'enseignement universitaire, à Bologne en 1334 ou Florence en 1368).

La longue rédaction de la *Nuova cronica*, qui occupe plus d'un quart de siècle (entre 1320 environ et 1348), se place donc en plein dans ce processus de diffusion, de formalisation et de normalisation de l'astrologie, où cette science vacille en permanence entre savoir licite et illicite, « entre science et nigromance » donc. Or, le regard porté par le chroniqueur sur l'astrologie témoigne tout au long de son propre travail de rédaction de ces évolutions, de ces tâtonnements et de ces hésitations. À son humble échelle, Giovanni Villani, bien que chroniqueur laïc et vernaculaire, marchand et homme politique italien, accompagne ce mouvement de diffusion de la science astrologique, qui pénètre les classes non-érudites au début du XIV^e siècle. L'astrologie ressemble ainsi dans la *Nuova cronica* à un objet qui brûle les mains, qui attire et qui effraie, et dont on attend prudemment de se servir.

L'objet de ce chapitre sera de mettre en lumière ces évolutions, qui portent d'abord le chroniqueur à se confronter à un savoir sulfureux qui, faute de définitions théologique et juridique, demeure trop effrayant ; puis à en lever prudemment les obstacles doctrinaux au fur et à mesure que, la normalisation s'opérant, la distinction apparaît plus clairement entre le champ de la répression et ce qui n'en relève pas. Enfin, nous montrerons comment, dans les dernières années de son travail, le chroniqueur, fort d'une définition désormais solide et licite de l'étiologie astrale, place son savoir au service du discours public, en l'intégrant pleinement à sa lecture de l'histoire ou au service de la politique communale. Pour finalement en faire, dans la *Nuova cronica*, une véritable « science auxiliaire de l'histoire ».

⁹⁸² Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance. Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 2006.

1. Entre attraction et réticences : l'astrologie dans les premiers livres de la *Nuova cronica* (1320 - vers 1330)

Au moment où Villani entreprend la rédaction de sa chronique, l'astrologie ne constitue pas à ses yeux un domaine d'étude à part entière, et ne saurait suffire à expliquer le mouvement de l'histoire. S'appuyant sur des auteurs antérieurs, au premier rang desquels le chroniqueur ecclésiastique Martin de Troppau, il subordonne le cours des astres à une lecture providentielle. Ce n'est pas à proprement parler de l'astrologie, puisqu'en faisant des planètes les signes de la volonté divine, le chroniqueur les prive de tout lien de causalité directe avec le monde sublunaire et nie l'étiologie qui est à la base de la lecture astrale de l'histoire.

Pourtant le thème astrologique n'est pas totalement absent des premières pages de la *Nuova cronica*, et y apparaît même très tôt, notamment à travers le thème de l'horoscope de fondation de Florence qui nous retiendra au début de ce chapitre. C'est en effet par le biais de la doctrine de l'ascendant des villes que l'astrologie fait véritablement irruption dans la sphère idéologique de Villani. Cette doctrine, qui entend déterminer la nature intrinsèque des cités et de leurs habitants, représente en effet un outil idéologique particulièrement intéressant pour un chroniqueur dont l'objet central est de louer la grandeur de sa commune.

1.1. L'astrologie fait irruption dans l'histoire : le mythe de la fondation astrale de Florence

Nous commencerons ce chapitre en tentant de retracer la manière dont le thème de l'ascendant astrologique de Florence, thème d'abord purement littéraire, s'est lentement formé dans la littérature du XIII^e siècle, notamment dans les œuvres de Brunetto Latini ou Dante Alighieri, avant de pénétrer le champ historiographique dans le contexte politique et idéologique particulier du milieu des années 1320. Nous mettrons en lumière le rôle de la *Nuova cronica* dans la transformation de ce thème, encore très vague et imprécis et qui constitue une simple idée, en un argument scientifique basé sur « l'invention » d'un véritable horoscope.

1.1.1. La genèse du thème de la fondation astrologique de Florence

Au début du XIV^e siècle, l'idée que Florence avait été fondée selon des principes astrologiques n'était pas nouvelle. Villani pouvait s'appuyer sur une longue tradition qui mettait déjà en relief le rôle joué par les astrologues dans les différents épisodes de fondation de la ville.

1.1.1.1. *La Chronica de origine civitatis Florentiae*

Le premier témoin de cette tradition était la *Chronica de origine civitatis*, texte fondateur de l'historiographie florentine qui avait fourni à des générations de chroniqueurs la matière des origines légendaires de la cité. Le texte, assez court, racontait la fondation de Fiesole, qui y était érigée au rang de « métropole » de la civilisation et dont avaient été issues par vague de colonisations successives les cités de Troie, de Rome et de Florence. Le récit situait la fondation de Florence dans l'épisode de la sédition de Catilina, vaincu par les troupes romaines de César, et s'achevait sur la destruction de Florence par le tyran Totila, dont la mort en permettait finalement la reconstruction. Probablement composé au début du XIII^e siècle, dans le contexte des luttes entre cités rivales de Toscane, et alors que Florence, alors émergente, cherchait l'appui de ses alliés face à Pistoia, Pise ou Sienne, le texte doit sans doute être rattaché au milieu épiscopal de Florence, peut-être à l'évêque lui-même Giovanni da Velletri⁹⁸³ (†1230). Rédigé à l'origine en latin, nourri des lectures de Virgile, Orose ou Salluste, il s'agit d'une œuvre érudite. La *Chronica* posait ainsi le premier jalon de l'historiographie florentine, à un moment où la communauté citadine, désormais consciente de son identité propre parmi les autres cités toscanes, avait ressenti le besoin de se doter à son tour d'une mémoire historique et de raconter ses origines glorieuses. Passée dans le « domaine public », la légende s'était rapidement imposée comme la version officielle de l'histoire des premiers siècles de Florence, offrant ainsi une solide base aux chroniqueurs florentins qui, au cours des siècles suivants, suivirent tous ce modèle⁹⁸⁴.

⁹⁸³ Sur le contexte et les raisons de la composition de ce texte, cf. le long commentaire de Riccardo Chellini à son édition critique, et notamment « Significato politico, modalità di composizione, datazione, ambiente di elaborazione e destinazione », dans *Chronica de origine civitatis*, op. cit., p.113-132. L'hypothèse, émise à titre purement spéculatif, est celle de Riccardo Chellini. La critique historique a depuis longtemps mis en avant le rôle supposé de l'entourage épiscopal dans la rédaction de la chronique, en s'appuyant pour cela sur la part attribuée dans la première rédaction de la chronique à la figure des deux évêques de Florence et de Fiesole, dans la réunion des deux communautés. Parmi les personnages illustres de l'époque de rédaction supposée (au tournant du siècle), Chellini souligne celle de Giovanni da Velletri, évêque de Florence de 1205 à 1230, dont les liens avec Rome expliqueraient l'accent posé sur les origines romaines de la cité toscane, et dont le rôle joué dans ces années de luttes à la tête de la cité éclairerait en partie la signification politique du texte. Cf. Chellini, op. cit., p.128-132.

⁹⁸⁴ Sur l'importance de la *Chronica de origine civitatis* dans l'historiographie florentine postérieure, cf. le commentaire à l'édition critique de Riccardo Chellini, p.49-183, et plus spécialement p.133 s. (« Fortuna della *Chronica de origine*

C'est dans ce texte qu'apparaissait pour la première fois le thème de la fondation astrologique de Florence. Déjà à propos de la fondation de Fiesole, l'auteur évoquait la place accordée aux principes astronomiques dans le choix du site et la fondation de la cité, qui auraient été confiés par le héros Attalante à son conseiller et astrologue Apollon/Appollonio.

« Et Apollon vit par son art que ladite cité était construite dans le lieu le plus sain de cette troisième partie [de l'Europe] dans laquelle nous nous trouvons, en raison des vents et des étoiles qui la dominent. Et elle fut édifiée sous telle planète, laquelle donne toujours allégresse et force à tous les habitants de cette grande cité, comme aux autres localités de cette partie. »⁹⁸⁵

Suivant ces quelques lignes quasiment à la lettre, Villani attribuait à son tour au site de Fiesole des vertus bénéfiques que le sage Appollino avait su trouver « par l'art d'astronomie », ainsi qu'un ascendant « de tel signe et planète, lequel donne allégresse et force à tous les habitants »⁹⁸⁶.

L'auteur de la *Chronica* poursuivait avec le récit des deux fondations successives de Florence. La première, par César, ne faisait nulle mention d'une consultation astrologique, le choix du lieu et du moment n'étant justifié que par des contingences militaires et stratégiques, sans qu'aucun critère astrologique n'entre en compte⁹⁸⁷. Cinq cents ans plus tard en revanche, après que la ville

civitatis fino a Dante » et « L'influsso su Dante »).

⁹⁸⁵ *Chronica de origine civitatis*, p.39 : *Et nota quod Faesulana civitas in meliori loco est posita partis Europiae, eo quod in medio duarum partium inter duo maria prope unam dictam ex qualibet parte vel quasi. Et Apollo vidit suis artibus quod civitas nominata est constituta in loco saniori huius tertiae partis in qua sumus, quod evenit occasione ventorum et stellarum dominantium super ipsam. Et fuit edificata sub tali planeta, quod semper donat alacritatem et fortitudinem habitantibus in dicta civitate magis quam aliquod aliud habitaculum huius partis. Et quando plus ascenditur ad summitatem montis, tanto aer et locus sanior comprobatur. Voir également la version vulgaire, *Libro fiesolano*, dans Otto Hartwig, *Quellen und Forschungen*, op. cit., p.39 : « Fue uno primo signore, lo quale ebbe nome Atalam Egipster; e sua moglie fue una bella donna, la quale ebbe nome Eletta; con li quali era Appollonio, grande maestro di strolomia; i quali per suo consiglio tutti iloro fatti ordinavano. »*

⁹⁸⁶ *Nuova cronica*, I 7 : « E cercando per astronomia tutti i confini d'Europa, per lo più sano e meglio asituato luogo che eleggere si potesse per lui, si si puose in sul monte di Fiesole, il quale gli parve forte per sito e bene posto. E in su quello poggio cominciò e edificò la città di Fiesole, per consiglio del detto Appollino, il quale trovò per arte di stromonia che Fiesole era nel migliore luogo e più sano che fosse nella detta terza parte del mondo detta Europa; imperò ch'egli è quasi nel mezzo intra' due mari che acerchiano Italia, cioè il mare di Roma e di Pisa che lla Scrittura chiama Mittaterrena, il mare overo seno Adriatico, che oggi s'appella il golfo di Vinegia. E per cagione de' detti mari e per le montagne che vi sono intorno vi regnano i migliori venti e più sani e purificati che in altra parte, e ancora per le stelle che signoreggiano sopra quello luogo. E la detta città fu fondata sotto ascendente di tale segno e pianeta che dà allegrezza e fortezza a tutti gli abitanti più che in altra parte d'Europa; e come più si sale alla sommità del monte, tanto è più sano e migliore. E nella detta cittade ebbe uno bagno, il quale era chiamato bagno reale, che sanava molte infermitadi; e nella detta cittade veniva per maraviglioso condotto delle montagne di sopra a Fiesole acque di fontane finissime e sane, onde la città avea grande abbondanza. »

⁹⁸⁷ Après avoir triomphé de Catilina, qui avait trouvé refuge à Fiesole, les Romains auraient décidé d'ériger en face de la cité rebelle une ville nouvelle fidèle à Rome. Le lieu retenu fut donc tout naturellement celui où ils avaient précédemment installé leur camp, là même où était mort le héros éponyme Florinus, en l'honneur de qui la ville aurait reçu son nom. Cf. *Chronica de origine civitatis*, op. cit., p.37-42, et tout spécialement p.40 : *Ita obsessa fuit ipse civitas ab eo et suis per spatium VIII annorum et sex mensium et III dierum. Et in capite ipsius finis, Fesulani cum Caesare et Romanis ad hanc concordiam devenerunt quod ex Romanis et Fesulanis deberet fieri una civitas in loco ubi mortuus fuerat Florinus, videlicet in villa Camartia, et in villa Arnina.*

fut tombée sous les assauts de Totila, les Romains décidaient de la reconstruire en faisant appel cette fois-ci à l'art d'astronomie, afin d'assurer à la ville un destin plus durable.

« Les Romains réfléchirent alors à la manière dont ils devaient reconstruire Florence afin qu'elle résistât à jamais aux Fiesolans, selon la volonté de la ville de Rome. Et ils établirent le jour favorable selon l'art d'astronomie pour commencer l'édification de la cité de Florence »⁹⁸⁸

Au début du XIV^e siècle, le thème était ainsi à peine évoqué dans la *Chronica*, sans autre précision que le caractère astrologiquement « favorable » de la date choisie. Mais cela allait suffire à introduire dans l'histoire de Florence le thème de la fondation de la ville sous un ascendant astrologique particulier. Un thème qui, profitant de l'autorité dont la chronique était créditée, allait se répandre ensuite dans les différents ouvrages qui reportaient la légende des origines⁹⁸⁹. Et au fil de la transmission de ces textes toutefois, ce thème allait peu à peu gagner en importance, au fur et à mesure que les auteurs l'enrichissaient, et notamment d'un autre thème, celui d'un lien original entre Florence et le dieu Mars. Un thème distinct de celui des origines astrologiques de la ville donc, mais auquel une homonymie allait permettre de l'assimiler, et de constituer ainsi le principe de l'ascendant astrologique de la planète Mars sur Florence.

1.1.1.2. Brunetto Latini et le *Livres dou tresor*

C'est en effet par le biais du *Livres dou tresor* de Brunetto Latini que le thème de l'ascendant astral de Florence allait s'imposer définitivement dans la légende des origines. L'ouvrage n'est pas à proprement parler une chronique, et son auteur n'aborde pas l'histoire comme une matière à part entière mais plutôt comme préambule à un traité sur l'art de bien gouverner. La section historique y est ainsi fractionnée entre les différents chapitres, et celle relative à l'histoire païenne et profane, qui suit le schéma orosien de la *translatio imperii*, constitue une histoire de la souveraineté politique des origines de la Loi à Rome, puis de Rome à l'empire médiéval⁹⁹⁰.

⁹⁸⁸ *Chronica de origine civitatis*, p.43 : *Romani autem ceperunt cogitare qualiter Florentia rebedificaretur ad resistendum semper Fesulanis, prout de voluntate processerit urbis Rome. Et invenerunt, secundum artem astronomie, concedentes dies ad edificationem civitatis Florentie faciendam.* Cf. également la version vulgaire du *Libro fiesolano*, p.39 : « E dopo la morte di questo Totile li Romani si ordinarono di rifare la città di Firenze, maggiore e più forte che prima, acciò che sempre mai contrastassono la città di Fiesole. E comunemente trovarono li Romani, come la terra si dovesse rifare secondo l'arte della strologia, acciò che la terra più tosto si compiesse ».

⁹⁸⁹ Vers le milieu du siècle, l'information se retrouvait ainsi dans les *Gesta florentinorum* du juge Sanzanome qui, résumant à grands traits la *Chronica*, n'omettait pas de rapporter que la cité avait été « réédifiée sous de meilleurs augures ». Cf. Sanzanome, *Gesta florentinorum*, éd. R. Chellini, dans *Chronica de origine*, op. cit., p.189 : *Dicitur insuper quod a Totila flagello Dei fuit postea destructa Florentia et melioribus auguriis rebedificata per proceres.*

⁹⁹⁰ Bernard Ribémont, « Brunetto Latini, encyclopédiste et traducteur d'Isidore de Séville. L'ordo et l'«idéologie» : introduction à la matière historique dans le *Livre dou Tresor* », dans R. Librandi et R. Piro (éd.), *Lo scaffale della biblioteca scientifica in volgare (secoli XIII-XVI). Atti del Convegno (Matera, 14-15 ottobre 2004)*, Florence, 2006, p.63-79 ;

Exilé en France après la défaite des guelfes florentins à Montaperti (1260), Latini écrivait en langue d'oïl, à l'usage d'un public français. Il n'oubliait toutefois pas de mentionner sa ville dans la séquence historique. Évoquant la victoire de César sur Catilina, il faisait brièvement mention de la fondation de Florence, en reprenant la matière de la *Chronica de origine* dont il témoignait à l'occasion avoir connaissance. Surtout, il insérait une information nouvelle, que l'on ne retrouvait pas dans la version originale : selon lui, le site sur lequel la ville avait été fondée la première fois accueillait jadis un temple dédié à Mars, le dieu romain de la guerre.

« Après ce assegerent li romain la cité de Fiesle, tant k'il le venkirent et misent en sa subjection; et lors firent il enmi les plains ki est au pié des hautes montaignes u cele cités seoit une autre cité, ki ore est apelee Florence. Et sachés que la place de tiere ou Florence est fu jadis apelee chiés Mars, c'est a dire maisons de batailles; car Mars, ki est une des .vii. planetes, est apelés deus de batailles, ensi fu il aourés anciennement. Por ce n'est il mie merueille se li florentin sont tozjors en guerre et en descort, car celui planete regne sor aus. De ce doit maistre Brunet Latin savoir la verité, car il en est nés, et si estoit en exil lors k'il compli cest liver por achoison de la guerre as florentins »⁹⁹¹

Sur le modèle d'Isidore de Séville, l'encyclopédiste s'appuyait sur une interprétation étymologique du lieu où l'auteur de la *Chronica* avait situé la première fondation⁹⁹², la *villa Camartiae*. Le nom, « chiés Mars » c'est-à-dire « maison de Mars », évoquait la présence d'un culte dédié au dieu Mars, qui était alors adoré par les Romains. En rattachant ainsi le site à un ancien culte païen, et contrairement à sa source, Latini introduisait parmi celles qui avaient guidé ce choix des raisons autres que purement stratégiques et militaires. La présence antique d'un temple dédié à Mars permettait à l'auteur d'intégrer dans l'histoire de la ville un paradigme essentiel dans son analyse politique⁹⁹³. Plongeant ainsi ses racines dans ce culte païen, la ville aurait ainsi de tous temps été liée à la figure consubstantielle de Mars, qui aurait ainsi établi son influence (nécessairement martiale) sur la ville et ses habitants. Et de là découlerait la propension séculaire des Florentins à la guerre et à la discorde – une propension qui était la cause même de son exil en France. Bénéficiant de l'autorité incontestable de Latini, le mythe de Mars allait à son tour s'imposer chez les différents auteurs florentins à partir de la fin du siècle.

Mais en même temps qu'il popularisait le thème de l'influence martiale, l'encyclopédiste florentin introduisait dans le texte une ambivalence qui allait peser sur la construction du mythe

Ibid., « Le temps de l'histoire chez un encyclopédiste médiéval. L'exemple de Brunetto Latini », dans Ibid. (éd.) *Le temps, sa mesure et sa perception au Moyen Âge*, Orléans, 1992, p.229-242.

⁹⁹¹ Brunetto Latini, *Li Livres dou Tresor*, I 37, éd. F. J. Carmody, 1948, p.45.

⁹⁹² *Chronica de origine civitatis*, p.40 : *Et in capite ipsius finis, Fesulani cum Cesare et Romanis ad banc concordiam devenerunt, quod ex Romanis et Fesulanis deberet fieri una civitas in loco ubi mortuus fuerat Florinus, videlicet in villa Camartia et in villa Arnina.*

⁹⁹³ Sur le mythe de Mars à Florence, cf. Luca Gatti, « Il mito di Marte a Firenze e la "pietra scema". Memorie, riti e ascendenze », dans *Rinascimento*, 35, 1995, p.201-230. Toujours utiles les pages de Robert Davidsohn, *Storia di Firenze*, I, Florence, 1956, p.1114-1119.

astrologique de Florence, en assimilant la divinité païenne à la planète homonyme, de sorte que le lecteur ne savait guère trop s'il devait considérer cette influence néfaste comme une conséquence de l'ancien culte païen, ou bien de l'ascendant astrologique qui dominait le ciel au moment de la fondation de la ville. Ce rapprochement entre les astres et les divinités païennes qui leur ont donné leur nom est fréquent dans les traités d'astronomie médiévale, et notamment dans les textes de vulgarisation. Dans sa *Composizione del mondo* (1282), Ristoro d'Arezzo expliquait ainsi l'influence des différentes planètes par une longue métaphore, dans laquelle chacune était assimilait à un dieu, dont elle tenait le rôle dans sa représentation cosmologique. Parmi elles, « Mars signifera et aura sous ses ordres le royaume, les cavaliers armées, les gens d'armes et toutes les formes d'armes, et sera le seigneur des batailles [...]. Ainsi fut-il appelé dieu des batailles »⁹⁹⁴. Latini, qui consacrait un chapitre entier de son *Trésor* à la question, témoignait d'une incontestable familiarité avec les principes élémentaires de l'astronomie, et il est peu vraisemblable qu'il n'ait pas été conscient du caractère purement métaphorique de l'identification entre le « deus de batailles » et la planète homonyme. Mais dans son chapitre, l'allusion était peut-être trop brève, et le lecteur néophyte pouvait se laisser tromper.

Si le *Trésor* ignorait la suite de l'histoire florentine (qui n'en constituait certes pas la matière principale), le thème de l'ascendant astrologique de la planète Mars venait toutefois faire écho à la *Chronica de origine*, et apportait un élément supplémentaire à l'horoscope de fondation de la ville. De là, le mythe de l'ascendance néfaste de Mars et de son influence sur les discordes civiles allait donc se répandre progressivement, jusqu'à s'affirmer comme une figure imposée de l'historiographie florentine des origines. D'autant qu'à l'autorité déjà grande de Brunetto Latini s'ajoutait bientôt celle de Dante.

⁹⁹⁴ Cf. Ristoro d'Arezzo, *Della composizione del mondo*, éd. E. Narducci, Milan, 1864, p.99 : « Adunque questo Mars per ragione significherà, ed avrà sotto sè il regno, i cavalieri armati, e la gente armata, e tutte le generazioni dell'armi, e sarà signore delle battaglie, ed avrà officio d'uccidere e di spargere sangue ; imperciò fue chiamato deo di battaglie, e per ragione significherà lo fuoco per ardere e per guastare li malfattori, e tutti lor beni e le lor cose. » Ristoro expliquait l'influence des différentes planètes par une longue analogie, qui n'avait toutefois dans son texte qu'une valeur métaphorique. Le ciel était ainsi comparé à un royaume dans lequel chaque planète jouait un rôle précis. Tout comme un royaume vierge doit d'abord être aménagé et valorisé, Saturne, qui occupe la première sphère, venait en premier, et était ainsi désigné comme le « dieu des paysans et des terrasseurs » (*signore de' lavoratori e de' cavatori di pietra*). Venaient ensuite la deuxième sphère, celle de Jupiter « qui signifie le prophète, les religieux et les admoniteurs de paix » et ainsi appelée « dieu de paix » (*deo di pace*), puis celle de Mars, qui dirige les armées et exerce la justice et pour cette raison est appelée appelle « dieu des batailles » (*deo di battaglie*).

1.1.1.3. Dante Alighieri et la *Commedia*

Conformément à l'étymologie latinienne, c'était d'abord sous les traits de l'idole païenne adorée par les anciens Florentins que Mars apparaissait dans l'œuvre du Poète. C'était le « premier patron » de la cité que le Baptiste avait remplacé aux premiers temps du christianisme, et qui usait désormais de son art pour nuire aux Florentins qui l'avaient abandonné. Dante suivait donc, en partie du moins, l'interprétation de Latini sur l'origine de la discorde civile à Florence, et reprenait à son compte une interprétation désormais répandue qui faisait de la statue équestre ornant alors l'entrée du vieux pont de l'Arno une relique de l'ancien culte de Mars⁹⁹⁵. Plutôt que dans l'astre, le pouvoir maléfique de Mars devait être recherché dans cette « pierre mutilée qui garde le pont », et qui avait perpétré la mémoire et l'influence du dieu de la guerre : signe de cette influence, la mort de Buondelmonte assailli à ses pieds par ses ennemis, acte fondateur des discordes civiles et prémisse à la division de la ville entre partis guelfe et gibelin⁹⁹⁶.

L'interprétation astrologique de la nature martiale des Florentins, implicitement évoquée chez Latini, était donc ignorée⁹⁹⁷. Mais l'Alighieri, qui consacrait un part prépondérante de son œuvre à

⁹⁹⁵ *Inf.* XIII, v.139-151 : « Quando 'l maestro fu sovr'esso fermo, / disse: "Chi fosti, che per tante punte / soffi con sangue doloroso sermo?" / Ed elli a noi: "O anime che giunte / siete a veder lo strazio disonesto / c' ha le mie fronde sì da me disgiunte, / raccoglietele al piè del tristo cesto. / I' fui de la città che nel Batista / mutò 'l primo padrone; ond'ei per questo / sempre con l'arte sua la farà trista; / e se non fosse che 'n sul passo d'Arno / rimane ancor di lui alcuna vista, / que' cittadin che poi la rifondarno / sovra 'l cener che d'Attila rimase, / avrebber fatto lavorare indarno. / Io fei gibetto a me de le mie case".. » ; également *Par.*, XVI, v.46-48 : « Tutti color ch'a quel tempo eran ivi / da poter arme tra Marte e 'l Batista, / eran il quinto di quei ch'or son vivi. »

⁹⁹⁶ *Par.*, XVI, v.142-147 : « o Buondelmonte, quanto mal fuggisti / le nozze sùe per li altrui conforti! / Molti sarebber lieti, che son tristi, / se Dio t'avesse conceduto ad Ema / la prima volta ch'a città venisti. / Ma conveniesi, a quella pietra scema / che guarda 'l ponte, che Fiorenza fesse / vittima ne la sua pace postrema. » En faisant implicitement le lien entre l'influence de la statue de Mars et le premier acte de la discorde civile à Florence, Dante suivait en fait un thème déjà présent dans les chroniques de la fin du XIII^e siècle. Celle du pseudo-Brunetto introduisait ainsi dans la matière de la chronique vulgarisée de Martin de Troppau le récit de l'assassinat de Buondelmonte : « Siché lla mattina della Passqua di Risorexio, appiè di Marzo, in capo del Ponte Vecchio, messer Bondelmonte, cavalcando a palafreno in giubba di sendado e in mantello con una ghirlanda in testa, messer Ischiatta delli Uberti li corse addosso e dielli d'una mazza in sulla testa e miselo a terra del cavallo, e tantosto messer Odarrighi con un coltello li seghò le vene, e lasciarlo morto. » (*Cronica fiorentina compilata nel secolo XIII*, éd. P. Villari, dans *I due primi secoli della storia di Firenze*, Florence, 1893, p.234). Sur cet épisode, cf. N. P. J. Gordon, « The murder of Buondelmonte: contesting place in early fourteenth-century Florentine chronicles », dans *Renaissance Studies. Journal of the Society for Renaissance Studies*, 20, 2006, p.459-477.

⁹⁹⁷ Si Dante refuse d'assimiler le « premier patron » à la planète Mars, comme Brunetto Latini l'avait fait, le lien entre les deux était toutefois suffisamment évident pour que les premiers commentateurs de Dante en fassent état, à commencer par son fils Jacopo Alighieri, qui achevait la composition de son commentaire vers 1322. Évoquant le remplacement du patron de la ville aux premiers temps du christianisme et la relégation de la statue de l'idole à l'entrée du pont, Jacopo expliquait l'influence que ses citoyens lui attribuaient comme une allégorie renvoyant en réalité à l'influence astrale, d'après cette pratique qui, « selon l'art de l'astrologie », consiste à prendre l'ascendant de la ville lors de sa fondation. Cf. Jacopo Alighieri, *Chiose alla cantica dell'Inferno di Dante Alighieri*, éd. G. Piccini, Florence, 1915, p.42-43 : « Però che de' Fiorentini è propio vizio d'appicare sè medesimi, come degli Aretini il gittarsi ne' pozzi, qui di tutti quei di Firenze che ciò fanno, in uno si ragiona, acciò che ciascun leggendo del suo parente si creda, il quale, per sua patria nominandosi, cioè di Firenze, di lei alcuna condizione in cotal modo significa, dicendo, che per lo mutamento di suoi padroni che anticamente per accrescimento della fede cattolica d'uno in altro si fece, lasciando l'idolo di Marte, il quale, secondo i poeti, Iddio delle battaglie si chiama, e san

une lecture cosmologique du monde, revenait ailleurs sur l'action de la planète Mars sur les faits humains, et sur ceux de Florence en particulier. Reprenant à son compte l'interprétation latiniennne sur les discordes civiles, il accordait à l'influence de la planète une responsabilité directe dans le déchirement des deux factions du parti guelfe, et la défaite des Guelfes blancs en 1301 (épisode qui avait valu à l'auteur son exil). L'analyse, qui reprend les principes de l'astrométéorologie aristotélécienne, apparaît dans la prophétie que Vanni Fucci adresse à Dante : entourée de sombres nuages, Mars attire les vapeurs dans le Valdimagra jusqu'à la tempête finale, lors de la bataille de Pistoia, et fendra alors le brouillard pour briser le parti blanc⁹⁹⁸. La *Commedia* de Dante n'a certes pas la prétention d'être une œuvre de critique historique, ni même un traité d'astronomie, mais une œuvre poétique, qui fait un usage largement métaphorique des différents champs de la connaissance.

Quoi qu'il en soit, au début du XIV^e siècle, l'idée que la cité de Florence avait été fondée sous un ascendant astrologique particulier était donc solidement implantée dans le paysage historiographique florentin. Depuis la *Chronica de origine* qui avait introduit le thème d'une fondation « selon l'art d'astronomie », Brunetto Latini qui avait rapproché l'ancien culte du dieu romain à une sorte de culte astral, et Dante qui avait popularisé le mythe du rôle maléfique de la statue, les principales autorités avaient d'une manière ou d'une autre participé à installer le thème, tout en maintenant une certaine confusion quant à la nature réelle de l'influence de Mars, astre ou divinité.

1.1.1.4. La formalisation du thème de la fondation astrologique dans la *Nuova cronica*

Dans les années qui suivirent la mort de Dante, et alors que la *Commedia* commençait à être diffusée à Florence, Giovanni Villani revenait sur les origines de Florence, et abordait à son tour le thème de l'influence de Mars sur la ville, s'appliquant à défricher la tradition là où elle était rester confuse, sans parvenir toutefois à trancher définitivement entre les deux versions.

Giovanni Batista prendendo, che per tale privamento con sua impressione il detto Marte la farà sempre dolere, privandola delle vittorie di sua arte. E finalmente approvandola, che s'e Fiorentini anticamente non l'avessero raccolto e in atti riposto, com'è al presente nella testa del loro vecchio ponte si vede, che indarno di dietro alla distruzione di Firenze che per Attila Unghero anticamente si fece per loro edificato, così si sarebbe, per lo qual significamento, secondo l'arte della strologia, in alcun vero cotal principio per ascendente s'intende. »

⁹⁹⁸ *Inf.*, XXIV, v.140-151 : « Ma perché di tal vista tu non godi, / se mai sarai di fuor da' luoghi bui, / apri li orecchi al mio annunzio, e odi. / Pistoia in pria d'i Neri si dimagra; / poi Fiorenza rinova gente e modi. / Tragge Marte vapor di Val di Magra / ch'è di torbidi nuvoli involuto; / e con tempesta impetuosa e agra / sovra Campo Picen fia combattuto; / ond'ei repente spezzerà la nebbia, / sì ch'ogne Bianco ne sarà feruto. / E detto l' ho perché doler ti debbia! ».

La *Chronica de origine* lui fournissait la trame principale de l'histoire des origines, et donc de la première fondation de Florence par les armées de César après la défaite de Catilina. Du *Trésor*, il reprenait également l'étymologie du lieu où les Romains avaient posé leur camp, la *villa Camartiae*, « c'est-à-dire Camp ou *domus Marti* », sans toutefois s'attarder sur l'origine de ce nom, ni faire mention d'un temple ou d'un culte martial préexistant à la construction de Florence⁹⁹⁹. Car alors que Latini évoquait la présence d'un culte *avant* la fondation de la ville par les Romains, Villani inversait la chronologie et reportait la construction d'un temple dédié à Mars *après* celle de Florence. Ce serait en effet pour remercier leur dieu de la victoire remportée contre les Fiesolans, que les Romains auraient édifié ce temple, justifiant ainsi *a posteriori* l'étymologie latinienne qui faisait de Camarte la « maison de bataille ». Une légère contradiction qui permettait toutefois de relier plus intimement le culte de Mars à la naissance de Florence, et d'identifier la ville à ce culte et à son temple. Car, selon le chroniqueur, ce temple ne serait autre que le baptistère dédié à saint Jean, que les Florentins auraient transformé en église lors du triomphe du christianisme sous Constantin¹⁰⁰⁰.

« Les citoyens de Florence, bien gouverné, ordonnèrent de faire dans la cité un temple merveilleux en l'honneur du dieu Mars, pour célébrer la victoire que les Romains venaient de remporter sur la cité de Fiesole [...]. Ils fondèrent et édifièrent ledit temple dans le lieu qui s'appelait autrefois Carmati, où se trouvait le marché des Fiesolans. Ils le firent noble et beau, à huit côtés. Cela fut fait avec diligence. Et ils le consacrèrent au dieu Mars, qui était le dieu des Romains, qu'ils firent sculpter dans du marbre sous la forme d'un cavalier armé. Ils le placèrent sur une colonne de marbre au milieu du temple. Ils le tenaient en grande révérence et l'adoraient comme leur dieu, tant que dura le paganisme à Florence. »¹⁰⁰¹

⁹⁹⁹ *Nuova cronica*, I 35 : « Sconfitti e cacciati i Fiesolani della riva d'Arno, Fiorino pretore co l'oste di Romani puose campo di là dal fiume d'Arno verso la città di Fiesole, che v'aveva due villette, l'una si chiamava villa Arnina, e l'altra Camarte, ovvero campo o domus Marti, ove i Fiesolani alcuno giorno della settimana faceano mercato di tutte cose co'loro ville e terre vicine. »

¹⁰⁰⁰ Charles Davis, *Topographical and Historical Propaganda in Early Florentine Chronicles and in Villani*, Florence, 1988, p.45. L'auteur, qui estime que Villani est « the originator of this view », est suivi par Maissen (p.593) et Frugoni (« Il ruolo del battistero e di Marte a cavallo nella *Nuova cronica* del Villani e nelle immagini del Codice Chigiano L. VIII 296 della Biblioteca Apostolica Vaticana », dans M.E.F.R.M., 119/1, 2007, p.64). S'il ne fait aucun doute que l'idée que le Baptistère ait été à l'origine un temple dédié à Mars ait fait sa première apparition dans la *Nuova cronica*, et que l'on n'en trouve nulle trace auparavant, il me semble également évident que l'idée était déjà en germe dans l'extrait de Brunetto Latini, qui rattachait explicitement le lieu de la fondation de Florence à un culte martial.

¹⁰⁰¹ *Nuova cronica*, II 5 : « I cittadini di quella, essendo in buono stato, ordinario di fare nella detta cittade uno tempio maraviglioso all'onore dello Iddio Marte, per la vittoria che' Romani avieno avuta della città di Fiesole [...] e fondaro e edificaro il detto tempio nel luogo che si chiamava Camarti anticamente, e dove i Fiesolani faceano loro mercato. Molto nobile e bello il feciono a otto facce, e quello fatto con grande diligenza, il consecraro allo Iddio Marti, il quale era Idio di Romani, e feciollo figurare innintaglio di marmo in forma d'uno cavaliere armato a cavallo; il puosono sopra una colonna di marmo in mezzo di quello tempio, e quello tennero con grande reverenzia e adoraro per loro Idio mentre che fu il paganesimo in Firenze. » Dans l'unique manuscrit illustré de la chronique, probablement réalisé du vivant même de l'auteur et peut-être même sous sa supervision, celle-ci s'identifiait totalement à lui. Dans les premières vignettes, relatives aux origines de la ville, elle y était représentée par ses murailles dont seule dépassait la silhouette, immédiatement identifiable grâce à ses marbres bichromes, du temple-baptistère. Conformément à la description de l'auteur, le miniaturiste avait représenté à la place de la lanterne un trou, identique à celui de Sainte-Marie-Rotonde à Rome, à travers lequel jaillissait une statue équestre montée sur une colonne. Sur les vignettes du manuscrit Chigi, une statue équestre pointe effectivement au travers

Première construction prestigieuse, le temple-baptistère devenait ainsi une préfiguration de la ville¹⁰⁰². Car c'est dans ce temple que, selon Villani, aurait d'abord été installée la statue de marbre qui représentait le dieu sous la forme d'un cavalier en armes et que les habitants de la ville adoraient comme leur dieu. L'identification métonymique du temple-baptistère à la ville entière permettait d'une certaine manière de résoudre l'ambiguïté que Brunetto Latini avait introduit quant à la nature astrale ou divine de Mars. Il suffisait pour cela d'anticiper la fondation astrologique de la ville, que la tradition issue de la *Chronica de origine* situait au moment de sa reconstruction au lendemain de la mort de Totila, à la première fondation, après la défaite de Catilina. Le temple était ainsi supposé avoir été édifié, dès sa première construction, en tenant compte de l'ascendant astrologique¹⁰⁰³.

« Nous avons trouvé que ce temple fut commencé au temps d'Octave Auguste, et qu'il fut édifié sous l'ascendant d'une constellation si faste qu'il n'en sera presque jamais d'autre. Et ceci se trouve écrit à un certain endroit gravé dans le temple. »¹⁰⁰⁴

L'idée que le temple fut ainsi destiné dès son origine à l'astrologie n'était du reste pas totalement dénuée de sens, puisqu'elle semblait justifiée par l'inscription gravée dans le temple

du toit du temple, que les médiévaux imaginaient jadis ouvert à l'image du Panthéon romain. Sur ce manuscrit, et sur la date de sa réalisation, cf. Verena Gebhard, *Die "Nuova Cronica" des Giovanni Villani (Bib. Apost. Vat., ms. Chigi L.VIII.296), Verbildlichung von Geschichte im spätmittelalterlichen Florenz*, Dissertation inaugurale pour l'obtention du grade de Docteur, Ludwig-Maximilians-Universität, Munich, 2007 [en ligne], http://edoc.ub.uni-muenchen.de/7085/1/Gebhard_Verena.pdf (page consultée le 16/06/12); Ibid., « Representation of Florentine history and creation of communal myths in the illustrated Nuova Cronica of Giovanni Villani », dans *Iconographica*, 8, 2009, p.78-82. Voir également Chiara Frugoni, *Il Villani illustrato. Firenze e l'Italia medievale nelle 253 immagini del ms. Chigiano L VIII 296 della Biblioteca Vaticana*, Florence, 2005. Moins complet, mais toujours utile, Luigi Magnani, *La cronaca figurata di Giovanni Villani. Ricerche sulla miniatura fiorentina del trecento*, Vatican, 1936. Sur l'attribution de ce manuscrit, cf. Ada Labriola, « Pacino da Bonaguida », dans M. Bollati (dir.), *Dizionario biografico degli miniatori italiani*, Milan, 2004, p.841-843. Sur l'identification du Baptistère florentin à l'église Santa-Maria-Rotonda de Rome, cf. *Nuova cronica*, I 23 : « Il detto Duomo si crebbe, poi che fue consecrato a Cristo, ove è oggi il coro e l'altare del beato Giovanni; ma al tempo che 'l detto Duomo fu tempio di Marti, non v'era la detta aggiunta, né 'l capannuccio, né la mela di sopra; anzi era aperto di sopra al modo di Santa Maria Ritonda di Roma, acciò che il loro idolo Idio Marti ch'era in mezzo al tempio fosse scoperto al cielo. Ma poi dopo la seconda redificazione di Firenze nel MCL anni di Cristo, si fece fare il capannuccio di sopra levato in colonne, e la mela, e la croce dell'oro ch'è di sopra ».

¹⁰⁰² Biblioteca Apostolica Vaticana, ms. Chigi L.VIII.296, f° 36r, 44r, 50r.

¹⁰⁰³ *Nuova cronica*, II 5 : « I cittadini di quella, essendo in buono stato, ordinaro di fare nella detta cittade uno tempio maraviglioso all'onore dello Iddio Marte, per la vittoria che' Romani avieno avuta della città di Fiesole, e mandaro al senato di Roma che mandasse loro gli migliori e più sottili maestri che fossono in Roma, e così fu fatto. E feciono venire marmi bianchi e neri, e colonne di più parti di lungi per mare, e poi per Arno; feciono conducere e macigni e colonne da Fiesole, e fondaro e edificaro il detto tempio nel luogo che si chiamava Camarti anticamente, e dove i Fiesolani faceano loro mercato. Molto nobile e bello il feciono a otto facce, e quello fatto con grande diligenza, il consecraro allo Iddio Marti, il quale era Idio di Romani, e feciollo figurare innintaglio di marmo in forma d'uno cavaliere armato a cavallo; il puosono sopra una colonna di marmo in mezzo di quello tempio, e quello tennero con grande reverenza e adoraro per loro Idio mentre che fu il paganesimo in Firenze. »

¹⁰⁰⁴ *Nuova cronica*, II 5 : « E troviamo che il detto tempio fu cominciato al tempo che regnava Ottaviano Augusto, e che fu edificato sotto ascendente di sì fatta costellazione, che non verrà meno quasi in eterno: e così si truova scritto in certa parte, e intagliato nello spazzo del detto tempio. »

ainsi que par le dessin du Zodiaque qui en ornait le pavement et que le chroniqueur savait « fait pour l'astronomie »¹⁰⁰⁵. D'une certaine manière, la « constellation faste » de Villani faisait écho au « jour favorable » de la *Chronica* ou aux « bons augures » de Sanzanome. Restait toutefois que la référence à la « constellation » demeurait vague et ne rendait pas encore explicite l'assimilation à la planète Mars.

Reprenant la version popularisée par Dante, Villani évoquait ensuite le passage de Florence du paganisme au christianisme et la transformation du temple de Mars en église dédiée au Baptiste. Puis il rapportait la manière dont les Florentins, craignant le pouvoir de la statue, n'avaient pas osé s'en débarrasser, préférant la reléguer à l'écart dans la mesure où les anciennes traditions liaient le destin de la ville au sien. Le pouvoir de la statue était d'abord celui de l'idole elle-même, rendue jalouse par l'ingratitude des hommes, et provenait du culte païen que les anciens lui avaient voué. Le discours chrétien rendait en effet possible l'assimilation de ces vieilles croyances pourtant teintées de superstition païenne en les investissant du concept de vertu diabolique. En faisant de la divinité romaine un démon, il les intégrait dans la conception sotériologique du combat entre le Bien et le Mal¹⁰⁰⁶. La consécration du temple à un dieu païen était ainsi assimilée à un acte diabolique, une consécration « par nigromance » – un terme lourd de sens, comme on le verra¹⁰⁰⁷.

« On dit que les Anciens pensaient qu'on n'aurait pas le pouvoir de la reconstruire [i.e. Florence] si on n'avait pas au préalable retrouvé et retiré de l'Arno la statue de marbre que les premiers bâtisseurs païens avaient consacrée à Mars par nigromance. Cette statue était restée dans l'Arno depuis la destruction de Florence jusqu'à cette époque. Ils la retrouvèrent et la posèrent sur un pilier sur la rive du fleuve, à l'endroit où se trouve actuellement la tête du Ponte Vecchio. »¹⁰⁰⁸

¹⁰⁰⁵ L'inscription en question, lisible sur le sol entre une des colonnes situées vers la porte centrale et le centre du baptistère, reporte le texte suivant : *Quam superat Domus haec / tam vates ipse Johannes. / Famosum templum / similis Domus est sibi nulla. / Destruet hanc ignis / cum saecula cuncta peribunt* (« Cette demeure durera autant que le prophète Jean. Temple fameux, aucun ne lui est égal. Le feu le détruira quand le cours des siècles prendra fin »). Selon Chiara Frugoni, cette inscription, qui liait la fin du Baptistère à celle de monde, joua un rôle non secondaire dans l'émergence du mythe de la statue de Mars, à laquelle était liée le destin de la ville. Cf. Frugoni, p.87-88. Sur l'inscription, cf. Giuseppe Del Rosso, *Ricerche storico-architettoniche sopra il singolarissimo tempio di San Giovanni annesso alla metropolitana di Firenze*, Florence, 1820, p.61. Sur la décoration, cf. *Nuova cronica*, II 23 : « E troviamo per antiche ricordanze che la figura del sole intagliata nello ismalto, che dice: “*En giro torte sol ciclos, et rotor igne*”, fu fatta per astronomia; e quando il sole entra nel segno del Cancro, in sul mezzogiorno, in quello luogo luce per lo aperto di sopra ov'è il capannuccio. Voir à ce propos Edgar W. Anthony, *Early Florentine architecture and decoration*, Cambridge, 1975, p.94.

¹⁰⁰⁶ Sur l'assimilation des cultes idolâtres et païens à celui du diable dans le discours chrétien, cf. Michael Camille, *The Gothic idol. Ideology and Image-Making in Medieval Art*, Cambridge, 1989.

¹⁰⁰⁷ Voir infra, p.452.

¹⁰⁰⁸ *Nuova cronica*, IV 1 : « E dicesi che gli antichi aveano oppinione che di rifarla non s'ebbe podere, se prima non fu ritrovata e tratta d'Arno la imagine di marmo consecrata per gli primi edificatori pagani per nigromanzia a Marte, la quale era stata nel fiume d'Arno dalla distruzione di Firenze enfino a quello tempo; e ritrovata, la puosero in su uno piliere in su la riva del detto fiume, ov'è oggi il capo del ponte Vecchio. Questo nonn-affermiamo, né crediamo, però che'cci pare oppinione di pagani e d'aguri, e non di ragione, ma grande simplicità, ch'una sì fatta pietra potesse ciò adoperare; ma volgarmente si dicea per gli antichi che mutandola convenia che lla città avesse

La tradition qui attribuait à la statue du vieux pont la responsabilité du meurtre de Buondelmonte Buondelmonti en 1215, coup d'envoi de la sombre saison des factions, s'insérait d'ailleurs à merveille dans cette histoire du Salut et de lutte contre le diable. Ne démontrait-elle pas en effet comment « en raison des péchés des Florentins, l'ennemi du genre humain exerçait son pouvoir à travers l'idole de Mars, que les Florentins païens adoraient jadis, car cet horrible meurtre fut commis au pied de sa statue »¹⁰⁰⁹. Mais une autre façon de réintégrer le pouvoir (considéré réel) de l'idole dans une lecture orthodoxe du mythe des origines était également d'en transférer les vertus vers le champ de l'astrologie, en assimilant la consécration païenne du temple à sa fondation astrologique. L'ascendant astral sous lequel avait été édifié le temple (et donc la ville), que la *Chronica* n'identifiait pas et que Villani n'avait pas mieux désigné que comme une « constellation faste », pouvait ainsi être assimilé à la planète homonyme.

« Les Florentins enlevèrent leur idole, qu'ils appelaient Mars, du bel et noble temple, dont nous avons déjà fait mention. Ils la posèrent sur une haute tour près du fleuve Arno, parce qu'ils ne voulaient pas la rompre ni la briser, puisque les anciennes traditions rapportaient que cette idole de Mars avait été consacrée sous l'ascendant de cette planète, et que si elle avait été cassée ou déplacée dans un lieu indigne d'elle, la cité de Florence aurait connu danger, dommage et grand changement. Bien que les Florentins soient devenus chrétiens, ils avaient encore de nombreuses coutumes païennes. Cela fait, ils consacrèrent leur temple en l'honneur de Dieu et du bienheureux saint Jean-Baptiste et l'appelèrent Dôme de saint Jean. »¹⁰¹⁰

L'identification métaphorique entre l'idole et la planète, qui répondait chez Ristoro d'Arezzo à un objectif didactique et chez Brunetto Latini à un usage poétique, était désormais interprétée à la lettre. Et la planète Mars devenait ainsi naturellement l'ascendant astrologique de Florence.

L'idée selon laquelle Florence était attachée à un ascendant astrologique s'était donc progressivement imposée, dans les esprits puis dans les textes, entre le XIII^e et le XIV^e siècle. Le thème partait de l'idée originale que, au cours des fondations répétées de la ville, ses fondateurs avaient régulièrement consulté les forces supérieures, païennes ou astrales, afin de placer la ville

grande mutazione. »

¹⁰⁰⁹ *Nuova cronica*, VI 38 : « E bene mostra che 'l nemico dell'umana generazione per le peccata de' Fiorentini avesse podere nell'idolo di Mars, che i Fiorentini pagani anticamente adoravano, ché a piè della sua figura si commise sì fatto micidio, onde tanto male è seguito alla città di Firenze. »

¹⁰¹⁰ *Nuova cronica*, II 23 : « E nella nostra città di Firenze si cominciò a coltivare la verace fede, e abbattere il paganesimo al tempo di... che ne fu vescovo di Firenze, fatto per Silvestro papa; e del bello e nobile tempio de' Fiorentini, ond'è fatta menzione adietro, i Fiorentini levaro il loro idolo, il quale appellavano lo Idio Marti, e puosollo in su un'alta torre presso al fiume d'Arno, e nol vollono rompere né spezzare, però che per loro antiche memorie trovavano che il detto idolo di Marti era consegnato sotto ascendente di tale pianeta, che come fosse rotto o commosso in vile luogo, la città avrebbe pericolo e danno, e grande mutazione. E con tutto che i Fiorentini di nuovo fossero divenuti Cristiani, ancora teneano molti costumi del paganesimo, e tennero gran tempo, e temeano forte il loro antico idolo di Marti; si erano ancora poco perfetti nella santa fede. E ciò fatto, il detto loro tempio consecrato all'onore d'Iddio e del beato santo Giovanni Batista, e chiamarlo Duomo di Santo Giovanni ».

sous des auspices favorables. Cette simple intuition, somme toute assez vague, s'était peu à peu précisée, et avait progressivement été enrichie d'éléments nouveaux, notamment à partir du thème de la consécration de la ville au dieu de la guerre, qui allait imposer le principe de l'ascendant de la planète homonyme sur Florence. Le thème de l'ascendant martial restait toutefois encore assez vague, et ne constituait encore qu'une simple intuition, un thème littéraire.

Or, à un moment précis de l'histoire florentine, vers le milieu des années 1320 et dans un contexte culturel, politique et idéologique particulier, le besoin fut ressenti de transformer ce thème en théorie, et de fournir à cette intuition une base scientifique. Le thème de la fondation astrologique s'enrichissait alors de l'invention d'un horoscope : « invention » au sens latin de *inventio*, c'est-à-dire de la création originale autant que de la restitution.

1.1.2. Une nouvelle version de la refondation : l'horoscope de Florence

C'est à propos de la refondation de Florence par l'empereur Charlemagne que Villani s'attarde sur les conditions astrologiques de la renaissance de la ville. La description des conditions astrologiques de la refondation de Florence prend place dans le long récit des origines de la cité, et s'insère ainsi dans un épisode crucial du cycle fondateur, tant pour l'histoire de la ville que pour l'économie de la chronique.

L'épisode, qui ouvre le quatrième livre dans la version finale de la *Nuova cronica*, constitue en fait le quatrième acte de la lente genèse du peuple florentin, né selon l'historiographie florentine de l'agrégation lente et progressive de différents noyaux, romains puis fiésolans. Le cycle commence au premier livre, qui plonge dans l'histoire biblique et, partant de la dispersion des peuples après la confusion des langues et la Tour de Babel, raconte l'origine des civilisations. De Fiesole, première ville fondée en Europe par les descendants de Noé, sont nées Troie puis Rome. Après ce préambule, le cycle se poursuit au second Livre en racontant comment les Romains, après leur victoire contre Catilina et ses alliés fiésolans, fondent Florence, tandis que le troisième livre raconte la reconstruction de Fiesole et la destruction de Florence par le roi des Goths Totila. Le Livre IV s'ouvre ainsi sur la revanche des Florentins sur leurs ennemis de toujours, trois siècles et demi plus tard. Faisant appel au peuple de Rome et à l'empereur, ceux-ci triomphent finalement de Fiesole, et peuvent reconstruire leur ville en la plaçant sous la protection des astres, afin de lui assurer gloire et prospérité.

En insérant un laps de quatre siècles et demi entre la destruction de Florence par Totila et sa reconstruction par les Romains, et en attribuant l'initiative de cette seconde fondation à l'empereur Charlemagne, la *Nuova cronica* introduisait dans le mythe des origines de la ville une innovation fondamentale¹⁰¹¹. Le thème de la fondation carolingienne faisait ainsi sa toute première apparition dans la tradition historiographique florentine. S'il n'est pas à exclure que l'idée d'un lien historique entre la commune et l'empereur puisse être l'écho d'une légende populaire¹⁰¹², et quoique celle-ci ait pu s'appuyer sur le souvenir authentique de quelque séjour de Charlemagne sur les rives de l'Arno¹⁰¹³, de fait cette version de la reconstruction de la ville ne se retrouve dans aucun écrit antérieur à la *Nuova cronica*, qui toutes suivent la tradition issue de la *Chronica de origine*. Qu'il l'ait inventé de toute pièce¹⁰¹⁴ ou qu'il se soit contenté de broder sur une trame antérieure, Villani était donc le premier témoin de cette légende.

¹⁰¹¹ Sur l'apparition du mythe à travers l'historiographie florentine et son évolution dans la littérature politique des XIV^e et XV^e siècles, l'étude la plus complète reste celle de Thomas Maissen, *Von der Legende zum Modell: das Interesse an Frankreichs Vergangenheit während der italienischen Renaissance*, Bâle, 1994. Du même auteur, voir également « Attila, Totila e Carlo Magno », art. cit., p.590-591. Reprenant les conclusions et les hypothèses de Maissen, on renverra également à Amedeo De Vincentiis, « Origini, memoria, identità a Firenze nel XIV secolo. La rifondazione di Carlomagno », dans *M.E.F.R.M.*, 115, 2003, p.385-443. Voir également Gilli, « Les vicissitudes d'un mythe politique : Florence et les Carolingiens (c. 1340-1490) », dans *Au miroir de l'humanisme. Les représentations de la France dans la culture savante italienne à la fin du Moyen âge c.1360-c.1490*, Rome, 1997, p.275-343. Une synthèse complète sur le mythe de fondation florentin dans la *Nuova cronica*, avec une analyse iconographique des images tirées du seul manuscrit illustré, est celle de Armand Jamme et Véronique Rouchon, « Les mythes de fondation dans la *Nuova Cronica* de Giovanni Villani. Méthodes narratives et logiques illustratives », dans V. Lamazou-Duplan (éd.), *Ab urbe condita. Fonder et refonder la ville : récits et représentations (seconde moitié du Moyen Âge – premier XVI^e siècle). Actes du colloque international de Pau (mai 2009)*, Pau, 2011, p.207-239.

¹⁰¹² C'est ce que semblait penser le grand historien de Florence Robert Davidsohn, qui parlait à ce propos de « naivem Volksglauben ». Cf. *Geschichte von Florenz. I. Aeltere Geschichte*, Berlin, 1896, p.76.

¹⁰¹³ Les chroniques françaises attestent en effet de plusieurs passages du souverain à Florence, mais la seule qui en précise la date situe l'événement en 786 (et non pas en 805 comme le prétend Villani), c'est-à-dire avant le couronnement impérial, et ne fait aucune mention de la reconstruction de la ville. Cf. *Annales Francorum*, éd. G. Pertz, dans *M.G.H.*, SS 1, p.168 : *Tunc supradictus domnus rex natalem Domini celebravit in Florentia civitate. Et inmutavit se numerus annorum in 787.*

¹⁰¹⁴ Cf. Thomas Maissen, art. cit., p.622. L'auteur relève comment, dans la construction même du récit et dans l'organisation de la matière, le Livre IV, spécialement consacré à la refondation de Florence, semble clairement avoir été interpolé *a posteriori* dans le fil de l'histoire. Non seulement parce que sa brièveté tranche avec la longueur des autres livres, puisqu'avec cinq chapitres seulement c'est le livre le plus court (là où les précédents en comptent une trentaine et où le onzième en aura plus de trois cents !), mais surtout parce que le récit de la refondation par Charlemagne et de son voyage à Florence en 801-805 vient interrompre de manière assez grossière l'histoire des empereurs germaniques du X^e siècle, alors que la vie de Charlemagne et l'histoire de la dynastie carolingienne avaient déjà été traitées dans les derniers chapitres du précédent livre (cf. *Nuova cronica*, III 13-20). De plus, de l'avis de Maissen (p.584-586), si le mythe de la refondation carolingienne de Florence avait pré-existé à la rédaction de la *Nuova cronica*, il serait incompréhensible que Dante ait pu refuser de s'y référer : ni pour des raisons idéologiques, fût-il profondément anti-français, parce que la référence à un Charlemagne-empereur permettait de court-circuiter l'origine française de l'empereur et de renvoyer au contraire au modèle politique de la monarchie universelle qu'il appelait de tout son cœur ; ni pour des raisons de critique historique, jugeant l'histoire invraisemblable, car la forme même de son œuvre, par ailleurs pleine de mythes et de légendes, en permettait un usage métaphorique. Maissen se distingue en cela de l'avis, entre autre, de Nicolai Rubinstein (« The Beginnings of Political Thought in Florence. A Study in Mediaeval Historiography », dans *J.W.C.I.*, 5, 1942, p.216), qui estimait que la version de Villani, incluant l'épisode de la refondation carolingienne, n'avait « probablement pas été inventée par lui », mais insérée dans la matière de la *Chronica de origine* « sur la base de tradition locale ».

1.1.2.1. La refondation de 801 et l'horoscope de fondation

Le thème de la refondation astrologique de Florence ne fait pas sa première apparition dans la *Nuova cronica*. L'impulsion était fournie à l'auteur par ses sources, et notamment par la *Chronica de origine* qui rapportait en effet que, après le passage de Totila, les Romains avaient décidé de refonder Florence sous un jour favorable afin d'assurer à la ville un destin plus durable. C'est donc sur cette base que le chroniqueur allait construire son récit, en introduisant quelques éléments nouveaux destinés autant à enrichir la tradition qu'à en transformer profondément le sens. Car ne se satisfaisant pas d'une simple allusion, Villani introduisait dans son récit une véritable description, particulièrement précise et détaillée, de la configuration astronomique du ciel au moment de la refondation de Florence.

« Et les anciens disent encore que lorsque les Romains commencèrent à refonder Florence, sous les conseils de leurs sages astrologues, ils prirent l'ascendant à trois degrés du signe du Bélier, terme de Jupiter et face de..., le Soleil était dans le degré de son exaltation et la planète Mercure conjointe au degré près avec le Soleil, et la planète Mars en bon aspect avec l'ascendant, afin que la cité multipliât par la puissance de ses armes, de sa cavalerie et de son peuple, prompt et entreprenant dans les arts, le commerce et les richesses, et engendrât de nombreux fils et un grand peuple. »¹⁰¹⁵

Par rapport à la tradition historiographique ou littéraire des siècles précédents, Villani proposait ici un compte-rendu des conditions astrales de la fondation de la ville bien plus élaboré sur le plan technique que chez ses prédécesseurs¹⁰¹⁶. La description des coordonnées planétaires

¹⁰¹⁵ *Nuova cronica*, IV 1 : « E dissesi ancora per gli antichi che' Romani per consiglio de' savi astrolagi, al cominciamento che rifondaron Firenze, presono l'ascendente di tre gradi del segno dell'Ariete, termine di Giovi e faccia di [...], essendo il sole nel grado della sua esaltazione, e la pianeta di Mercurio congiunta a grado col sole, e la pianeta di Marti in buono aspetto dell'ascendente, acciò che'lla città multiplicasse per potenza d'arme, e di cavalleria, e di popolo sollecito e procaccianti in arti, e in mercatantie e in ricchezze, e germinasse d'assai figliuoli e grande popolo. »

¹⁰¹⁶ Si, pas plus que Brunetto Latini, Dante ne s'attardait sur les conditions astrales de la fondation de Florence, ses commentateurs avaient toutefois apporté quelques informations supplémentaires. Revenant sur le Chant XIII de *l'Enfer*, et sur le transfert du patronat de Florence de l'idole romaine au Baptiste chrétien, l'auteur de *l'Ottimo commento* affirmait tenir du Poète lui-même cette « fausse opinion » que les anciens avaient à propos de l'influence néfaste de la statue sur la ville – une superstition naïve que Dante, uniquement attiré par sa portée poétique, ne se serait pas inquiété de colporter. Or, dans la version du récit de fondation que *l'Ottimo* rapportait ensuite, le thème de la consécration païenne au dieu de la guerre était totalement ignoré, et remplacé par celui de la fondation de la ville sous un ascendant astrologique. Celui-ci gagnait du reste en précision, puisque l'auteur rapportait que « Florence avait été fondée sous ascendant Bélier, avec Mars seigneur de l'heure ». Cf. *L'Ottimo commento*, éd. A. Torri, I, Pise, 1827, p.255 : « Come detto è nel cominciamento di questo libro, l'Autore poetando, sia come li altri poeti, alcuna volta pone storia, alcuna volta favola, alcuna volta una novella, alcuna volta una truffa, alcuna volta una opinione, non perch'elli creda quella opinione, ma poetandola, e ornandone sua materia. Elli fu di Firenze, e però qui recita una falsa opinione, che ebbero gli antichi di quella cittade, la quale io scrittore domandandoneli, udii così raccontare. Che li antichi ebbero opinione, che la città di Firenze fosse fondata essendo ascendente Ariete, e Marte signore dell' ora ; onde fu fatto padrone d'essa Marte, e al suo onore sotto certa costellazione fu fatta una statua di pietra in forma d'uno cavaliere a cavallo, alla quale rendeano certa reverenza e onore idolatriei. E dicevano, che ogni mutamento, ch'avesse la detta statua, si l'avrebbe la cittade ». À l'en croire, une description des conditions astrales de la fondation de Florence, mentionnant un ascendant différent (Bélier) et définissant Mars comme « seigneur de l'heure », aurait circulé du vivant même du poète, soit au plus tard en 1321, date de sa

fournies par le chroniqueur s'appuyait en effet sur un ensemble de connaissances techniques. Des notions qui étaient certes facilement accessibles dans les principaux manuels d'astrologie, mais qui nécessitaient toutefois une certaine familiarité avec le vocabulaire astrologique, et une maîtrise préalable des bases de l'horoscopie. La description qu'il reporte est certes brève et ne comporte qu'un nombre assez limité de paramètres. Mais dans sa simplicité, elle contenait l'essentiel des informations utiles à constituer une carte du ciel (un carré astronomique par exemple), à partir duquel l'astrologue était en mesure de fournir un jugement astrologique¹⁰¹⁷. Il s'agissait donc selon toute vraisemblance du résultat de calculs de positions réalisés sur la base de tables astronomiques, un instrument nécessaire à la localisation des planètes mais dont le maniement, basé sur des algorithmes, était particulièrement complexe – le plus remarquable étant que les coordonnées planétaires produites par le chroniqueur se révèlent conformes à ce que les tables astronomiques permettaient alors de calculer.

Il apparaît ainsi évident que la description de l'état du ciel au moment de la refondation de Florence n'est pas une simple construction littéraire, ni le fruit de l'imagination fertile d'un chroniqueur inspiré, mais doit sans aucun doute être considérée comme le produit d'un travail érudit et expert¹⁰¹⁸. En somme, Villani aurait repris dans sa chronique la description d'un

mort. Villani, qui ne devait commencer la rédaction de sa chronique que l'année d'après, aurait ainsi pu disposer de ce document. Mais la référence au témoignage oral que l'auteur de l'*Ottimo* dit avoir recueilli de Dante semble, dans l'extrait, ne concerner que la légende de l'influence maléfique que la statue du pont de l'Arno exerçait sur la ville. Et les précisions horoscopiques semblent en réalité provenir de la *Nuova cronica*, dont le commentateur aura sans doute lu une première version. Sur l'auteur de l'*Ottimo commento*, cf. Luca Azzetta, « Andrea Lancia copista dell'*Ottimo commento*. Il ms. New York, Pierpont Morgan Library, M 676 », dans *Rivista di Studi Danteschi*, 10, 2010, p.173-188. L'auteur écarte définitivement l'hypothèse faisant d'Andrea Lancia l'auteur du commentaire. Sur la date de rédaction de l'*Ottimo commento*, cf. Thomas Maissen, « Der Wiederaufbau von Florenz », art. cit., p.11-120 ; Idem, « Attila, Totila e Carlo Magno », art. cit., p.561-639, et plus particulièrement p.590-591. L'auteur rapporte que, si la composition de l'*Ottimo commento* date probablement du début des années 1330, la première version n'aurait été achevée qu'en 1334, et les deux suivantes seraient même postérieures de quelques années à la première diffusion de la chronique de Villani (vers 1336). Soulignant les nombreuses concordances entre les deux ouvrages, dans ce passage comme dans d'autres, l'auteur estimait que le commentateur s'était sans doute appuyé sur les premiers livres de la *Nuova cronica*, dont la première version était achevée dans ces mêmes années et que Villani mettait progressivement en circulation.

¹⁰¹⁷ L'influence de Mars était confirmée par la position occupée lors de la fondation de la ville, dans une position favorable vis-à-vis de l'ascendant. Mais par rapport à la tradition qui en faisait l'ascendant, celui-ci changeait, et le signe du Bélier faisait son apparition. Si l'on rentre dans le détail, on remarque que le point de l'ascendant, qui constitue généralement le premier critère pris en compte dans un jugement astrologique (cf. Alcabitius, I, 57, p.255-256), est d'emblée défini, complété ensuite par la dignité des planètes correspondantes (cf. Alcabitius, I, 19, p.235-237). Or les données fournies par Villani sont cohérentes, puisque la position de l'ascendant (3° Bélier) correspond au premier terme (*termine*, lat. *termini*) et à la première face (*faccia*, lat. *facies*) de ce signe, et que la première de ces deux dignités est bien dominée par Jupiter. Étaient ensuite évoqués les astres situés dans le signe de l'ascendant : le Soleil et Mercure, réunis en conjonction parfaite « dans le degré de son exaltation » (*esaltazione*, lat. *exaltatio*) – c'est-à-dire à 19° Bélier (cf. Alcabitius, I, 15, p.231). Les coordonnées précises de Mars n'étaient pas évoquées, mais son « bon aspect » laisse supposer une position favorable, c'est-à-dire en aspect trigone ou sextile (cf. Alcabitius, I, 18, p.234-235), ce qui permettrait de la situer dans le degré correspondant (à 3° environ) du signe du Verseau ou du Gémeau (aspect sextile), ou bien du Lion ou du Sagittaire (aspect trigone).

¹⁰¹⁸ Pour dissiper les derniers doutes quant à l'origine supposément ancienne de l'horoscope, précisons que la pratique astrologique que Villani évoquait ainsi, et avant lui l'auteur de la *Chronica de origine*, et qui consistait à

horoscope de fondation dressé *a posteriori*, et réalisé à son époque par un astrologue (ce qui permet d'expliquer l'introduction d'un nouvel ascendant Bélier que l'on ne retrouve pas dans la tradition précédente)¹⁰¹⁹. Or, l'ajout d'un nouveau chapitre dans un cycle littéraire aussi complet et cohérent que celui du mythe de fondation de Florence, qui jouissait de l'autorité des monuments littéraires dont il s'inspirait (Virgile ou Salluste), n'est pas un acte anodin. Intervenir ainsi sur un récit qui, plus d'un siècle après sa mise par écrit, s'était imposé dans la conscience collective, connu et reconnu par l'ensemble de la tradition historique et littéraire, nécessitait de la part du chroniqueur une conscience aiguë de son rôle, et surtout de son pouvoir de mythographe. Car aussi flatteuse fût-elle pour l'orgueil patriotique des Florentins, imposer de la sorte une nouvelle version de la refondation pourtant ignorée par des textes pourvus d'une incontestable autorité, comme la chronique martinienne vulgarisée ou plus encore la *Commedia*, requérait une grande habileté pour rendre le récit crédible, et supposait surtout une intention particulière justifiant cet

« choisir un jour favorable pour fonder une ville » (*invenire secundum artem astronomie condecetes dies ad edificationem civitatis*), correspondait à une pratique certes ancienne, mais qui, comme l'ensemble de l'astrologie judiciaire du reste, reposait sur des principes qui étaient restés largement ignorés dans l'Occident latin jusqu'à ce que les premiers traités fussent traduits de l'arabe, à partir du XII^e siècle seulement. Et notamment jusqu'à la traduction du *Liber introductorius* d'al-Qabîsî (Alcabitus) par Jean de Séville vers 1130-1140, ou encore des traités sur les traités de Sahl ibn Bashr (Zahel), traduits dès le XII^e siècle puis repris au siècle suivant par l'astrologue italien Guido Bonatti. L'attribution par Villani de cet horoscope à l'astrologie latine du IX^e siècle était donc invraisemblable – et *a fortiori* celle de la *Chronica* aux astrologues romains du V^e siècle, s'il fallait toutefois encore en apporter la preuve. Il s'agissait donc de toute évidence d'une construction récente, une innovation à laquelle la *Nuova cronica* donna son premier écho. Sur le mouvement des grandes traductions scientifiques au XII^e siècle, on renverra en priorité, parmi une bibliographie foisonnante, à Marie-Thérèse d'Alverny, « Translations and translators », dans R. L. Benson et R. Constable (éd.), *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, Cambridge, 1982 ; J. Jenkins et O. Bertrand (éd.), *Traduire au Moyen Âge. (8e Colloque international sur la théorie et la pratique de la traduction des textes au Moyen Âge, Paris, Université de Paris III, 17-23 juillet 2004)*, Turnhout, 2007 ; Jeannette Beer, *Medieval Translators and their Craft*, Michigan, 1989 ; Charles Burnett, *Arabic into Latin in the Middle Ages. The Translators and their Intellectual and Social Context*, Farnham, Ashgate, 2009 ; Daniel König, « Traductions et transferts de savoirs », *Trivium*, 8–2011, [En ligne], mis en ligne le 16 mai 2011. URL : <http://trivium.revues.org/3973>. Consulté le 17 juin 2012. Un colloque a été tenu sur ce sujet en 2009 à l'ENS-Lsh de Lyon, sur *L'Islam et l'Occident à l'époque médiévale : Transmission et diffusion des savoirs* (11-13 mars 2009). Sur la question plus spécifique de l'apport de l'astrologie arabe, cf. Francis Carmody, *Arabic Astronomical and Astrological Sciences in Latin Translations. A Critical Bibliography*, Berkeley-Los Angeles, 1956 et bien évidemment Lynn Thorndike, *History of Magic & Experimental Science*, II, New-York-Londres, 1923.

¹⁰¹⁹ C'est d'ailleurs cette version de l'ascendance astrale de la ville qui devait s'imposer à travers la tradition historiographique communale à partir de la seconde moitié du siècle. À la fin du siècle, alors même que les auteurs florentins mettaient en doute la version villanienne de la refondation carolingienne de Florence, la critique historique épargnait le thème astral de la fondation sous le double signe du Bélier et de Mars, qu'elle allait bien chercher dans la *Nuova cronica* mais qu'elle replaçait à l'époque de la première fondation par César. Cf. Filippo Villani, *Liber de origine civitatis*, éd. Tanturli, Padoue, 1997, p.45-46 : *Quibus nascentibus singnis et quo celi sidere urbium fundamenta iacerentur veteres solebant diligentissime adnotare, inde auspicantes genium civitatis. Ea cura fuisse primis nostris, qui in exordiis civitatis condende Cesari ope et consilio astiterunt, vetustiores licere attestantur. Quibus relatum est saliente Arietis signo super lineam circularem nostri orizzontis, quo cum tunc Mars atque Mercurius benignissimis aliorum syderum aspectibus pariter ferebantur, manu Cesarem primum lapidem, coniecto prius calce, defossis specubus, coaptasse.* Sur la fortune de ce thème dans la Florence des Médicis, cf. Nicolai Rubinstein, « Vasari's painting of *The Foundation of Florence* in the Palazzo Vecchio », dans G. Ciappelli (éd.), *Nicolai Rubinstein. Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance. Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, Rome, 2004, p.145-147.

ajout. La signification de cette innovation et son contexte politique permettent de mieux en éclairer les raisons.

1.1.2.2. *La signification symbolique de l'horoscope*

La première innovation introduite par Villani concernait le moment de la refondation, puisqu'alors que la tradition issue de la *Chronica de origine* situait l'épisode immédiatement après la mort de Totila, Villani la reportait de trois siècles et demi afin de la faire coïncider avec le règne de l'empereur Charlemagne. Une date précise était même avancée, les nouvelles fondations ayant ainsi été posées « en l'an du Christ 801, au début du mois d'avril »¹⁰²⁰. Or le choix de cette date ne relève assurément pas du hasard.

Tout d'abord, la période de l'année retenue par l'horoscope, le début du mois d'avril, avait une signification supplémentaire, puisqu'elle correspondait en effet au début de l'année solaire : peu de temps après l'équinoxe de printemps, que l'on datait alors du 21 mars et qui, sur le plan astronomique, correspondait au retour du Soleil dans le premier signe du Zodiaque (le Bélier), et qui marquait le début d'un nouveau cycle solaire. La date symbolisait ainsi la renaissance de Florence après les siècles de ténèbres dans lesquelles l'avait plongée Totila. Elle avait en outre l'avantage de situer la fondation de la ville quelques jours à peine avant la fête de l'Annonciation, le 25 mars, qui marquait le premier jour de l'année dans le calendrier florentin¹⁰²¹.

Concernant le millésime, ensuite. Tandis que les chroniqueurs du royaume de France situaient le séjour florentin de Charlemagne du temps où celui-ci n'était que roi des Francs, la date retenue par Villani permettait de replacer l'épisode après son couronnement impérial (que Villani datait ailleurs de la Pâque de la même année¹⁰²²), et donc de placer la fondation de la ville sous le

¹⁰²⁰ *Nuova cronica*, IV 1 : « e così cominciaro a rifare la città di Firenze, non però della grandezza ch'era stata in prima, ma di minore sito, come apresso farà menzione, acciò che più tosto fosse murata e afforzata, e fosse riparo come battifolle della città di Fiesole; e ciò fu negli anni di Cristo VIII^{CI} a l'entrata del mese d'aprile. »

¹⁰²¹ Et c'est d'ailleurs à cette même période de l'année que Dante avait fait débiter son voyage spirituel dans l'au-delà. La datation du voyage de Dante a retenu l'attention de générations de *Dantisti*. On retiendra simplement l'article d'Emmanuel Poulle et Owen Gingerich, qui les premiers ont soumis les indications astronomiques évoquées par l'auteur aux nouvelles possibilités offertes par le calcul électronique, et ont ainsi confirmé la date du 25 mars 1301 proposée par Filippo Angelitti. Cf. Ibid., « Les positions des planètes au Moyen âge : application du calcul électronique aux tables alphonsines », dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et des belles lettres*, 111, 1967, p.533 et 542.

¹⁰²² *Nuova cronica*, III 15 : « Per la qual cosa il detto Leone papa co' suoi cardinali e concilio generale, e con volontà de' Romani, per le virtuosose e sante operazioni fatte per lo detto Carlo Magno in istato di santa Chiesa e di tutta Cristianitate, per dicreto levaro lo 'mperio di Roma a' Greci, e elessero il detto Carlo Magno imperadore de' Romani, siccome dignissimo dello 'mperio; e per lo detto papa Leone fu consacrato e coronato in Roma gli anni di Cristo VIII^{CI} con grande solennità e onore il dì di Pasqua. »

patronage d'un Charlemagne déjà empereur¹⁰²³. Ce qui, outre le prestige majeur du titre impérial, avait l'avantage d'une part de ne pas totalement subordonner l'histoire florentine à la domination d'une maison de France qui, au début du XIV^e siècle, n'avait plus toute la faveur des marchands italiens ; et de l'autre, de situer la genèse des institutions et des libertés communales dans les droits que l'empereur aurait alors octroyés en vertu de ses compétences juridictionnelles propres¹⁰²⁴. En plus de la reconstruction de la ville et de la fondation d'une église, Charlemagne se voyait en effet attribuer également la création des premières institutions communales, celles de la commune consulaire, avec l'instauration d'un gouvernement formé sur le modèle de Rome par deux consuls et un conseil de cent sénateurs. De même, l'espace de trois milles alentour sur lequel l'empereur exemptait les habitants des différentes taxes et redevances sonnait à l'évidence comme une préfiguration du contado, sur lequel la commune pouvait revendiquer ses droits¹⁰²⁵.

Le thème de l'ascendant astrologique prend alors un tout autre sens. Plutôt qu'augural, il constitue *a posteriori* un véritable programme politique. Loin de n'expliquer que l'histoire interne d'un peuple belliqueux et factieux « par nature », l'ascendant de la ville pouvait également en justifier, voire même légitimer les prétentions hégémoniques sur la région. Le thème principal qui ressort du jugement des astrologues est donc celui de la croissance¹⁰²⁶ : croissance dans le domaine des armes et de la guerre comme dans celui des arts et du commerce, dans lesquels la ville devait « se multiplier » ; croissance démographique également, puisque la cité au lys devait ainsi « engendrer de nombreux fils et un grand peuple », ce qui pouvait justifier la politique d'expansion et de contrôle du contado, à une époque où commençaient à se dessiner les grands États régionaux.

¹⁰²³ Alors que les sources indiquent que Charlemagne a effectivement séjourné à plusieurs reprises à Florence avant le couronnement impérial, mais jamais après ! Cf. Robert Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, op. cit., p.74-92 ; Patrick Gilli, « Les vicissitudes d'un mythe politique », op. cit., p.277n.

¹⁰²⁴ *Nuova cronica*, IV 3 : « À son départ, il accorda franchises et libertés à la Commune et aux citoyens de Florence ainsi qu'à un espace de trois milles alentour, les exempta de toutes tailles et redevances, sauf le versement de XXVI deniers par foyer chaque année. De la même façon, il affranchit tous les citoyens des environs qui voulaient venir habiter dans la ville ainsi que les étrangers. [...] On ordonna que la cité de Florence soit régie et gouvernée à la manière de Rome, par deux consuls et un conseil de cent sénateurs. »

¹⁰²⁵ Rubinstein estimait que le passage relatif à l'autonomie communale accordée par Charlemagne était tellement précis qu'il était permis d'évoquer l'hypothèse d'une « forged charter of franchise », un document falsifié (« The Political Thought », p.215n). Ne trouvant nulle trace d'un tel document, Maissen laissait l'hypothèse au conditionnel, mais rattachait à son tour le passage à des exigences contemporaines, en soulignant que ces libertés avaient été également été accordées « aux citoyens des alentours qui voulaient revenir habiter à l'intérieur, et aux étrangers » : un argument qui pouvait s'être révélé précieux pour Florence lorsqu'elle avait dû affronter les revendications impériales d'Henri VII (« Attila, Totila, Carlo Magno », art. cit., p.619-620).

¹⁰²⁶ Le thème de la croissance apparaît à travers la nature mercurienne de la ville, qui selon Alcabitus signifie « augmentation et croissance ». Cf. Alcabitus, II, 31, p.283 : *Quod si fuerit [Mercurius] in natura sua et nullus planeta complectitur ei, significat res terras et augmentationem rerum crescendo.*

1.1.2.3. La portée politique de l'horoscope au service de la propagande philo-angevine

Le choix de la figure de Charlemagne est sans doute l'élément le plus lourd de sens dans cette nouvelle version de la reconstruction de Florence. En érigeant l'empereur franc au rang de fondateur historique de la ville aux côtés de César, « premier empereur » païen, et en intégrant en outre une nouvelle souche, franque c'est-à-dire française, parmi les constituantes biologiques et culturelles de la ville, le thème permettait tout d'abord d'absorber dans l'histoire de la ville celle de la maison de France dans son ensemble, aussi bien avant qu'après le règne de l'empereur. D'une part, l'alliance historique entre Florence et l'empereur français venait en effet sanctionner la réunion des deux groupes de réfugiés qui avaient fui Troie en flamme, les descendants d'Énée fondateurs de Rome et de Florence et ceux de Priam fondateurs de la dynastie royale française¹⁰²⁷. D'autre part, la cité se trouvait désormais un lien avec la dynastie capétienne qui régnait alors sur le royaume de France, et que les auteurs médiévaux tendaient à considérer comme les descendants directs de Charlemagne¹⁰²⁸. Mais surtout, la revendication d'une ascendance carolingienne renvoyait à un thème largement employé par la propagande ecclésiastique et franco-angevine lors de l'installation de la branche cadette des Capétiens dans le Royaume de Sicile. Une importante production littéraire avait alors insisté sur le lien entre l'empereur et le nouveau roi, Charles d'Anjou, un lien non seulement dynastique mais aussi personnel, puisque ce dernier devenait un *secundum novumque Karolum*¹⁰²⁹.

¹⁰²⁷ Sur la descendance de Priam le Jeune, cf. *Nuova cronica*, I 17 (Anténor et Priam quittent Troie et fondent Venise et Padoue), I 18 (Priam III, fils de Priam le Jeune, va fonder un royaume en Pannonie, « dans le pays dit de Sycambre » ; au temps de la domination romaine, grâce à leur victoire contre les Alains, ses hommes, « appelés Gaulois ou plutôt Galliques parce qu'ils étaient blonds », sont exemptés du tribut qu'ils devaient payer à l'empire, recevant ainsi le surnom de Francs « dont découla ensuite le nom des Français ») ; I 19 (généalogie des premiers rois de France et transition légitime entre les dynasties mérovingienne et carolingienne).

¹⁰²⁸ Sur le mythe de Charlemagne dans l'Europe médiévale, l'étude de référence reste celle de Robert Folz, *La légende et le souvenir de Charlemagne dans l'Empire germanique médiéval*, Dijon, 1950. Sur l'appropriation progressive de l'héritage carolingien par les Capétiens au cours du XIII^e siècle, cf. Amedeo De Vincentiis, « Origini, memoria, identità a Firenze nel XIV secolo. La rifondazione di Carlomagno », dans *M.E.F.R.M.*, 115, 2003, p.385-443. L'auteur retrace efficacement la manière dont le thème d'un lien direct entre les deux dynasties s'est lentement imposé. S'il apparaît dès les premiers siècles qui suivirent l'avènement de Hugues Capet, notamment à travers quelques écrits politiques (comme ceux d'Adalbéron de Laon, qui conseillait aux souverains de s'efforcer de capter l'héritage carolingien pour assurer leur légitimité), c'est en réalité à partir du règne de Philippe Auguste, quand le royaume de France commençait à s'étendre hors des limites de l'ancien *regnum francorum* des derniers Carolingiens, que s'impose l'idée d'un lien direct entre les deux familles, soigneusement conservée dans les décennies précédentes par une habile politique matrimoniale. À l'inverse, la revendication de l'héritage carolingien par les empereurs germaniques, qui représentait bien une constante de la propagande impériale depuis l'exhumation de la dépouille de l'empereur et sa canonisation par Frédéric I^{er}, ne pouvait s'appuyer sur aucun lien de sang. Ce fut toutefois le choix de la papauté, dans sa lutte contre l'empire, de reconnaître l'ascendance carolingienne de la seule maison de France qui porta définitivement un coup aux revendications impériales.

¹⁰²⁹ Cf. André le Hongrois, *Descriptio victoriae a Karolo Provinciae comite reportatae*, éd. G. Waitz, dans *M.G.H.*, SS, 26, Hanovre, 1882, p.559-580. Selon l'auteur, après avoir excommunié Manfred, l'église aurait décidé d'élire Charles « *hunc secundum Karolum, propaginem Magni Karoli [...] Dei et ecclesie prelium preliari* », lequel Charles d'Anjou, « *hunc secundum novumque Karolum* » tira sa foi et sa force de la même source que Charlemagne. Sur le contexte de

Pareille assimilation avait d'abord été l'œuvre de la propagande pontificale, désireuse de convaincre le jeune frère du roi de France d'endosser le rôle de champion de l'Église que la papauté lui offrait dans le cadre de la lutte contre les Hohenstaufen. La chancellerie pontificale insistait alors sur la collaboration séculaire entre la maison de France et la Papauté, et sur le rôle historique de protecteur de l'Église et de la foi qui était celui des souverains français dans la lutte contre les hérésies de tout genre¹⁰³⁰. La littérature courtoise s'était ensuite emparée de ce thème, en insistant davantage sur l'aspect épique et chevaleresque de la vie de l'empereur, pleine d'expéditions militaires lointaines et de faits d'armes glorieux. C'est cet aspect de la légende carolingienne qui avait trouvé écho dans les milieux guelfes d'Italie du Nord, où selon Amedeo De Vincentiis « la bénédiction du souverain pontife était certes importante, mais où les faits devaient suivre les déclarations »¹⁰³¹. Après être parvenu à s'emparer du Royaume, le nouveau souverain devait à présent faire la preuve de sa bravoure, en s'imposant comme le protecteur du guelfisme italien. Autant de raisons pour lesquelles, selon Patrick Gilli, « il n'était pas indifférent de trouver des raisons historiques aux liens franco-florentins ».

Et ce sont précisément certaines de ces « raisons historiques » qui, plus d'un demi-siècle après, justifiaient de nouveau le recours à la figure légendaire de Charlemagne. La première de ces raisons fut la venue d'un autre Charles à la seigneurie de Florence, le duc de Calabre, fils du roi de Naples Robert et arrière-petit-fils de Charles d'Anjou, un événement qui convainquit le chroniqueur de réactiver le vieux thème de la propagande guelfo-angevine.

Depuis la victoire de Bénévent, Florence avait conservé un lien privilégié avec la nouvelle dynastie¹⁰³². Économique tout d'abord, puisque cette période coïncidait alors avec l'époque d'expansion maximale des marchands florentins dans l'espace économique et culturel angevin, où

composition de cette chronique, cf. l'hypothèse de Lidia Capo, « Da Andrea Ungaro a Guillaume de Nangis : un'ipotesi sui rapporti tra Carlo I d'Angiò e il regno di Francia », dans *ME.F.R.M.A.T.M.*, 89/2, 1977, p. 811-888. Sur la diffusion du thème carolingien dans la littérature guelfo-angevine, nous renverrons essentiellement à Alessandro Barbero, *Il mito angioino nella cultura italiana e provenzale fra Duecento e Trecento*, Turin, 1983 ; voir également Patrick Gilli, « Quand des étrangers gouvernaient des Italiens : princes et seigneurs français au miroir de l'humanisme transalpin », dans *Ibid.*, *Au miroir de l'humanisme*, op. cit., p.527-535 ; *Ibid.*, « L'intégration manquée des Angevins en Italie : le témoignage. des historiens », dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle. Actes du colloque international (Rome-Naples, 7-11 novembre 1995)*, Rome, 1998, p.11-33.

¹⁰³⁰ Voir par *Les registres d'Urbain IV (1261-1264)*, éd. J. Guiraud, II, Paris, 1901, p.390-391 S'adressant au jeune comte d'Anjou en 1264, le pape souligne comment la perfidie de feu l'empereur Frédéric coule à présent dans les veines de son fils Manfred, qui persécute les ecclésiastiques dans son royaume et menace les terres de l'Église avec le soutien des infidèles de Lucera. Mais le danger sur lequel insiste le pape, et contre lequel le futur roi devra se dresser, est celui qui menace la foi elle-même : *Ex hoc pullulant fer ubique per Italiam hereses, cultus divinus minuitur, fides catholica premitur, immo deprimitur et opprimitur status fidelium, ancillantur ecclesiastice libertates et jura ecclesiastica conculcantur.*

¹⁰³¹ Amedeo De Vincentiis, « Origini, memoria, identità », art. cit.

¹⁰³² Cf. Jérémie Rabirot, *Florence et les Angevins. Caractéristiques, continuités et inflexions du mythe angevin à travers la Nuova cronica de Giovanni Villani (XIV^e siècle)*, mémoire de master, sous la direction de Jean-Louis Gaulin, Lyon, Université Lyon 2 Lumière, 2007, 199 p.

l'alliance guelfe avait favorisé la pénétration dans le Mezzogiorno des compagnies florentines dont certaines (et parmi elles celle de Villani) réalisaient alors de substantiels profits¹⁰³³. Des liens politiques également, puisque la commune avait fréquemment confié la seigneurie à l'un ou l'autre des seigneurs angevins, Charles I^{er} de 1267 à 1279, puis Robert à partir de 1313. Le gouvernement seigneurial se faisait certes en douceur, le roi se contenant alors de gouverner à distance par l'intermédiaire d'un vicaire, en maintenant en place les institutions communales et en laissant aux prieurs une certaine autonomie¹⁰³⁴. Mais le principe d'une délégation, ne serait-ce que partielle, des pouvoirs n'était pas unanimement accepté au sein de la commune. Au parti philo-angevin et pro-seigneurial, majoritaire et parmi lequel on comptait les plus importantes familles, fussent-elles guidées par leurs intérêts économiques dans le Royaume ou par leurs liens avec la curie avignonnaise, s'opposait une faction hostile à la seigneurie. Villani se trouvait résolument dans la première catégorie, et sa carrière politique avait d'ailleurs commencé à l'ombre de la seigneurie du roi Robert, pour laquelle il avait du reste pris ouvertement parti dans sa chronique¹⁰³⁵.

Or, au milieu de la décennie 1320, quelques années après que Villani eut entamé la rédaction de sa chronique, et alors qu'une première version contenant l'histoire des origines devait déjà être prête, la situation politique en Toscane précipitait de nouveau la commune dans la crainte. Après la défaite de Florence contre les troupes gibelines de Castruccio Castracani à la bataille d'Altopascio en 1325, et dans le contexte d'une descente imminente de l'empereur Louis de Bavière en Italie, la menace gibeline s'était considérablement renforcée en Toscane. Et de nouveau germait dans la tête des dirigeants florentins l'idée de faire appel à un seigneur napolitain pour assurer leur salut.

¹⁰³³ Voir à ce propos Jérémie Rabirot, *L'espace méditerranéen à travers la Nuova cronica de Giovanni Villani (Florence, XIV^e siècle)*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Jean-Louis Gaulin, Lyon, Université Lyon 2 Lumière, 2006, 104 p. Sur l'implication commerciale dans le Royaume de Naples de la compagnie des Buonaccorsi, dont Giovanni Villani était l'un des principaux associés, cf. Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit. Pour un aperçu général de la pénétration des marchands toscans dans le Royaume, et au sein d'une bibliographie foisonnante, on renverra à l'article synthétique de Giuseppe Petralia, « I Toscani nel mezzogiorno medievale », art. cit., p. 41-66.

¹⁰³⁴ Sur les conditions institutionnelles des seigneuries angevines à Florence, voir Gabriele Taddei, « *Sicut bonus dominus*. Carlo I d'Angiò e le dedizioni dei comuni toscani », dans Andrea Zorzi (dir.), *Le signorie cittadine in Toscana*, op. cit., p.59-82. Cf. également Amedeo De Vincentiis, *Firenze e i signori. Sperimentazioni istituzionali e modelli di regime nelle signorie fiorentine degli angioini (fine XIII-metà XIV secolo)*, thèse de doctorat en Histoire médiévale soutenue à l'Université de Milan en 1999. Plus ancien mais toujours utile, Riccardo Bevere, « La signoria di Firenze tenuta da Carlo figlio di Roberto negli anni 1326 e 1327 », dans *Archivio storico per le province napoletane*, 33, 1908, p.447 s.

¹⁰³⁵ À propos du jugement du chroniqueur sur les affrontements entre partis philo-angevin et anti-seigneurial en 1316 et 1324, cf. *Nuova cronica*, X 76 et 79. Sur la position de Villani comme chroniqueur, et sur son orientation politique au sein de l'élite dirigeant lors de ces conflits internes, voir Alessandro Barbero, « Storia e politica fiorentina », art. cit., p. 19-20.

Selon Thomas Maissen, il est probable que le Livre IV ait ainsi été composé et interpolé dans le fil du récit à cette époque et dans ce contexte¹⁰³⁶. Selon lui, le texte devrait être considéré comme une véritable œuvre de propagande composée à des fins politiques et diplomatiques. Pour convaincre d'une part l'allié angevin d'accepter l'offre, et de l'autre l'opposition interne de se plier à la solution seigneuriale, le parti philo-angevin aurait usé de toutes les ressources disponibles. Au sien de l'élite dirigeante, Villani, qui était alors au faite de sa carrière politique¹⁰³⁷, aurait ainsi pu mettre ses talents d'historiographe aux services des intérêts de son parti et de sa commune.

En renouant avec cette tradition qui consistait à donner à l'héritier principal le prénom de leur aïeul, en la personne du fils aîné de Robert, Charles de Calabre, la couronne angevine avait (volontairement?) réactivé la tradition carolingienne. Et le modèle de l'épopée carolingienne résonnait encore de manière familière aux oreilles des guelfes florentins, et rappelant à leur mémoire la propagande guelfo-angevine qui avait accompagné la victoire de Charles d'Anjou contre le parti impérial et gibelin en 1266, et qui l'avait encouragé à poursuivre. En attribuant à Charlemagne non seulement la fondation de Florence, mais aussi la victoire contre Fiesole, voisine et rivale de Florence, Villani ne faisait qu'adapter à l'histoire florentine le schéma narratif jadis développé par la propagande pontificale. Tout comme Charlemagne avait reçu du pape Léon III la couronne impériale après l'avoir délivré de la menace qui pesait sur lui en triomphant des Lombards et des Romains, Charles d'Anjou recevrait le royaume de Sicile en triomphant de Manfred au service du pape Urbain IV. Adapté à Florence, le schéma fonctionnait aussi bien : tout comme Charlemagne avait apporté son aide aux anciens florentins pour vaincre les Fiésolans, et tout comme Charles d'Anjou avait permis aux Guelfes de revenir au pouvoir, il était à présent du devoir de Charles de Calabre de tenir son rôle de protecteur historique de Florence et du guelfisme toscan en venant à son aide face à Castruccio, le nouveau « fléau »¹⁰³⁸.

¹⁰³⁶ Thomas Maissen, « Attila, Totila, Carlo Magno », art. cit., p.561-639.

¹⁰³⁷ À cette date, il avait été prieur à deux reprises (en 1316-1317 puis 1321-1322), officier de la Monnaie (1316) puis des Murailles (1324), membre de la commission de huit conseillers chargés de veiller aux intérêts florentins à Pise (1322) et enfin membre du collège des Douze en charge des entrées lors de la guerre contre Castruccio (1325-1326). Sur les fonctions occupées par Villani au sein de la commune, cf. Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit. Voir également Ireneo Sanesi, « Di un incarico dato dalla Repubblica Fiorentina a Giovanni Villani », dans *A.S.I.*, 192, 1893, p.366-369.

¹⁰³⁸ Cf. *Nuova cronica*, XI 87 : « Questo Castruccio fu uno valoroso e magnanimo tiranno, savio e accorto, e sollecito e faticante, e prode in arme, e bene provveduto in guerra, e molto avventuroso di sue imprese, e molto temuto e ridottato, e al suo tempo fece di belle e notabili cose, e fu uno grande fragello a' suoi cittadini, e a' Fiorentini e a' Pisani e Pistolesi e a tutti i Toscani in XV anni ch'egli signoreggiò Lucca: assai fu crudele in fare morire e tormentare uomini, ingrato de' servigi ricevuti in suoi bisogni e necessitati, e vago di gente e amici nuovi, e vanaglorioso molto per avere stato e signoria; e al tutto si credette essere signore di Firenze e re in Toscana. Della sua morte si rallegrarono e rassicurarono molto i Fiorentini, e appena poteano credere che fosse morto. »

Ainsi replacés dans leur contexte, les éléments composant la légende de la refondation, l'horoscope inclus, prennent tout leur sens et acquièrent une dimension clairement politique. Le récit de la refondation carolingienne de Florence aurait ainsi été composé et inséré dans la *Nuova cronica* non pas simplement pour flatter l'orgueil patriotique des citoyens, mais pour servir un objectif politique précis. Conçu comme un outil de propagande, il fut mis au service non seulement du parti philo-angevin mais également de la commune, dans un moment délicat de son histoire et alors qu'elle était aux prises avec un farouche adversaire tant sur le plan militaire qu'idéologique et institutionnel – Castruccio représentant l'essence de la tyrannie seigneuriale en opposition avec le modèle républicain incarné par Florence.

Le thème de l'ascendant astrologique de Florence s'était ainsi lentement formé dès les débuts de la tradition historiographique florentine au XIII^e siècle, s'étoffant au fil du temps et des auteurs. Ultime étape de ce long processus de genèse, la *Nuova cronica* apportait à l'intuition des anciens les marqueurs d'authenticité et la caution de la science. Pourtant, au terme de ce long parcours littéraire et scientifique, Villani tombait en pleine contradiction lorsqu'il niait finalement tout pouvoir sur la ville à Mars, fût-il dieu païen ou corps astral. L'idée d'une protection de la figure païenne sur la ville, à laquelle le chroniqueur s'était pourtant référé et qui jouissait de l'autorité de Dante, était en effet réfutée avec une extraordinaire violence, puisque le mythe était finalement assimilé à une superstition païenne, naïve et dépourvue de tout fondement.

« Cela nous ne le confirmons ni ne le croyons, car l'idée qu'une simple pierre puisse opérer de la sorte nous semble être une opinion de païens et d'augures, dépourvue de raison et d'une grande simplicité. Mais les anciens disaient vulgairement que, dès lors qu'elle était déplacée, la cité devait connaître de grands bouleversements. »¹⁰³⁹

Le thème de la fondation astrologique n'était du reste pas mieux traité. La pratique décrite par Villani, qui consistait à « suivre les commencements en fonction des constellations », autrement dit à établir le moment astrologiquement favorable pour entreprendre une action (comme ici de fonder une ville) et qui correspondait donc à une élection, impliquait en effet, en théorie du

¹⁰³⁹ *Nuova cronica*, IV 1 : « E dicesi che gli antichi aveano oppinione che di rifarla non s'ebbe podere, se prima non fu ritrovata e tratta d'Arno la imagine di marmo consecrata per gli primi edificatori pagani per nigromanzia a Marte, la quale era stata nel fiume d'Arno dalla distruzione di Firenze enfino a quello tempo; e ritrovata, la puosero in su uno piliere in su la riva del detto fiume, ov'è oggi il capo del ponte Vecchio. Questo nonn-affermiamo, né crediamo, però che'cci pare oppinione di pagani e d'aguri, e non di ragione, ma grande simplicità, ch'una sì fatta pietra potesse ciò adoperare; ma volgarmente si dicea per gli antichi che mutandola convenia che'la città avesse grande mutazione. » Sur le rôle de la statue de Mars dans l'imaginaire politique et idéologique florentin au temps de Villani, cf. Chiara Frugoni, « Il ruolo del battistero e di Marte a cavallo nella Nuova Cronica del Villani e nelle immagini del codice Chigiano L VIII 296 della Biblioteca Apostolica Vaticana », dans *M.E.F.R.M.*, 119/1, 2007, p.57-92.

moins, un véritable fatalisme astral. Et cela, Villani ne pouvait pas l'affirmer, « car la constellation n'impose pas nécessité ».

Cette contradiction apparente avec le discours global du chroniqueur vis-à-vis de l'astrologie a laissé perplexes les historiens qui se sont occupés de ce thème. Amedeo De Vincentiis estimait que, quelle que fût son autorité, l'explication tirée de Brunetto Latini à propos de la litigiosité des Florentins ne pouvait pas correspondre à la conception villanienne de l'histoire, une histoire du Salut « parcourue par la providence chrétienne des grands modèles ecclésiastiques ». Et d'affirmer qu'il aurait été « bien désuet d'expliquer avec une opinion de païen » ce tempérament séculaire¹⁰⁴⁰. Plus récemment, Chiara Frugoni formulait un jugement légèrement différent dans sa conclusion, mais similaire dans sa démarche. Selon elle, cette « contradiction manifeste » dans laquelle tombait l'auteur s'expliquerait moins par une conviction profonde de l'inexactitude de pareille théorie, que par l'impossibilité de l'auteur d'admettre qu'il partageait la croyance de ses concitoyens dans le pouvoir réel de l'idole païenne alors qu'il exaltait dans le même temps la refondation d'une Florence papale « tutta chiese »¹⁰⁴¹. En un mot, Villani aurait finalement refusé de confirmer ce qu'il avait lentement et patiemment contribué à construire en s'appuyant sur des monuments littéraires à l'autorité incontestée, parce qu'en définitive et tout compte fait cette théorie s'avérait désuète car naïve et superstitieuse, et ne collait finalement pas avec le cadre qui se définissait alors. Ainsi interprété, le refus de Villani apparaîtrait dès lors comme une tentative réussie de critique historique, de mise à profit de la raison scientifique pour triompher de croyances astrologiques que le progrès conduisait à rejeter parmi les superstitions.

Or, à notre avis, il s'agit de tout le contraire. D'une part, si le principe d'une fondation astrologique semblait inadapté au récit de la seconde fondation sous Charlemagne, celle chrétienne, pourquoi l'auteur ne l'aurait-il pas tout simplement introduit dans le fil de la première fondation, qui se prêtait parfaitement à ce thème païen ? L'allusion de Latini au pouvoir de la planète Mars lui en laissait en tout cas la possibilité. Et du reste, la liberté qu'il prenait avec la matière historique de ses prédécesseurs, pour broder dessus voire forger des versions nouvelles,

¹⁰⁴⁰ Amedeo De Vincentiis, « Origini, memoria, identità », op. cit. : « In questa prospettiva la spiegazione di Brunetto Latini per quanto autorevole non bastava più. Non solo strideva con la visione della storia percorsa dalla provvidenza cristiana dei grandi modelli ecclesiastici di Villani. Sarebbe stato ben inattuale spiegare con una opinione da pagani un comportamento così profondamente radicato nei fiorentini del suo tempo come l'aggressività reciproca. »

¹⁰⁴¹ Chiara Frugoni, « Il ruolo del battistero », op. cit., p.74-77, et plus spécialement p.76 : « Appare a questo punto evidente, mi sembra, come il Villani non potesse dichiarare di condividere con i suoi concittadini la credenza nell'efficacia del dio pagano proprio mentre esaltava la rifondazione di Firenze "papale"; non potesse dichiarare di credere alla capacità malefica dell'idolo in una Firenze tutta chiese "al modo ch'è in Roma", ripopolata dai romani della Roma del pontefice, che risorgeva per il concorso di Carlo Magno, il campione della Chiesa, proiezione di Carlo d'Angiò, « quegli che più esaltò la Chiesa di Roma ».

montre que de tels scrupules ne l'arrêtaient pas. La *Nuova cronica* n'est pas à proprement parler une œuvre de critique historique – dans les premiers livres du moins. Si en revanche il refusait ces doctrines astrologiques au nom de la raison, sous prétexte qu'elles n'étaient que de vulgaires superstitions, païennes et « désuètes », incompatibles avec une histoire christianisée, comment expliquer alors la place qu'occupe l'astrologie dans la suite de la chronique, qui témoigne d'une attention constante aux vertus de la foi ? Ce serait opposer l'astrologie médiévale à la raison et à la foi, ce qui ne peut se faire que sur des critères modernes.

D'autant que ce rejet des préceptes astrologiques n'est que temporaire dans le texte, et s'inscrit paradoxalement dans un mouvement d'adhésion croissante, et doit donc être expliqué autrement. Dans cette première période, qui porte jusque vers la fin de la décennie 1320, si le chroniqueur acceptait d'intégrer dans son récit quelques éléments d'astrologie (comme l'horoscope de fondation), cela restait dans le cadre d'un travail collectif, guidé par des objectifs politiques qui le dépassaient. Car si Villani participe à la formalisation de ce thème astrologique dans l'historiographie communale, il semble dans un premier temps, qui correspond chronologiquement à la rédaction des premiers livres de la chronique, suivre le mouvement plus qu'il ne l'accompagne.

1.2. Le discours anti-astrologique dans les premiers livres de la *Nuova cronica*

Dans les premiers livres de la *Nuova cronica*, deux verrous subsistent qui empêchent Villani d'adhérer aux doctrines astrologiques. Il s'agit d'une part, comme on le montrera, de la question sensible du déterminisme astral, qui vient également s'opposer frontalement à la foi et aux principes de libre-arbitre et de volonté divine ; et de l'autre, du flou persistant autour de la nature réelle de l'astrologie, et de la difficile distinction entre astrologie et magie/sorcellerie, *a fortiori* dans le contexte de la mise en place des outils juridiques de la répression anti-sorcellerie de ces mêmes années. Deux notions qui sont précisément au cœur de l'œuvre d'un astrologue, Cecco d'Ascoli, que Villani a pu côtoyer à Florence où ce dernier s'était installé dans ces mêmes années où le chroniqueur rédigeait son œuvre. Comme on s'attachera à le montrer dans ce chapitre, la *Nuova cronica* résonne largement des échos des théories développées par Cecco d'Ascoli dans ses deux ouvrages majeurs, l'*Enarratio in Spheram mundi* et le *De principiis astrologiae*. La critique des principes

astrologiques que Villani développe à demi-mot doit donc être directement confrontée à ces théories.

1.2.1. Premier obstacle : la question du déterminisme astral

Admettre le principe que l'ascendant astral de Florence ait ainsi pu exercer tout au long de son histoire une influence sur le tempérament des habitants, au point d'expliquer à lui seul un comportement aussi profondément ancré dans la nature de ses concitoyens que la propension à la discorde civile, revenait à reconnaître une action directe et déterminante des astres sur la nature et le tempérament des individus. Quoique réfuté par l'Église, un tel déterminisme astral était défendu par un certain nombre d'astrologues, qui n'hésitaient pas à attribuer aux astres un rôle prépondérant dans les destins individuels. Le principe de l'ascendant des villes avait trouvé, dans ces mêmes années, un fervent défenseur dans la personne de Cecco d'Ascoli.

On présentera brièvement au début de ce chapitre les données du problème telles que présentées notamment à travers l'œuvre de Cecco d'Ascoli. Nous tenterons ainsi de démontrer l'influence de ce dernier sur des théories dont, de toute évidence, Villani connaissait l'existence, et auquel le lecteur de la *Nuova cronica* se retrouve fréquemment confronté.

1.2.1.1. La doctrine de l'ascendant des villes : le *significator edificationis* de Cecco d'Ascoli

C'est à travers la doctrine horoscopique des nativités, principal champ d'application des théories de l'astrologie judiciaire, que la question de l'influence astrale sur l'esprit et les passions humaines est posée dans la *Nuova cronica*. Le principe des nativités, qui s'appuie sur un horoscope dressé au moment de la naissance d'une personne, postule un lien sémiotique ou étiologique entre l'individu et l'état du ciel au moment de sa conception. À partir de la réalisation d'un horoscope de naissance, l'astrologue pouvait se livrer à des jugements particuliers concernant l'individu.

Si les deux principes de l'élection et de l'horoscope doivent être distingués, le premier consistant à établir le moment idéal pour fonder une ville tandis que le second n'est qu'un calcul *a posteriori* des conditions astrales de la ville au moment de sa fondation, dans le cas qui nous intéresse ces deux principes se rejoignent, puisqu'ils reposent tous deux sur le même principe, celui de l'adaptation de la doctrine astrologique des nativités aux fondations de ville, une pratique

très ancienne remontant aux origines de la pratique horoscopique¹⁰⁴². Le *Centiloquium*, compilation de cent aphorismes astrologiques probablement composée par l'astrologie arabe mais attribuée au Moyen âge à Ptolémée, insistait sur la nécessité de prendre en compte la position des astres lors de la construction d'une ville ou d'une maison¹⁰⁴³. Or c'est probablement chez Cecco d'Ascoli que cette adaptation trouvait son expression la plus claire, en même temps que sa théorisation la plus étonnante. Cecco s'était plusieurs fois référé dans son œuvre à cette doctrine de l'ascendant des villes, notamment dans l'*Enarratio in Spheram mundi*, un commentaire au *De sphaera* de l'Anglais Jean de Sacrobosco composé vers 1324. S'appuyant sur ce texte, qui traitait essentiellement d'astronomie de position, Cecco présentait ses propres doctrines, astrologiques pour l'essentiel mais également, comme on le verra, démonologiques, et développait une véritable théorie du « significateur » des villes.

Ainsi parvenu au terme du premier livre, dans lequel l'astrologue anglais s'occupait des sphères du ciel ou de la circonférence de la Terre, Cecco faisait une longue digression sur l'intérêt de l'astrologie pour la prédiction, et affirmait qu'il était préférable de connaître les propriétés des sites plutôt que leur quantité¹⁰⁴⁴. Ces propriétés dépendaient essentiellement des « significateurs » (*significatores*), c'est-à-dire des astres qui exercent leur influence sur les différentes régions du monde et sur leurs habitants. Il dessinait ainsi une échelle des significateurs selon qu'ils dominaient le climat, la province ou la ville¹⁰⁴⁵. Les deux premiers reprenaient en fait une théorie

¹⁰⁴² Cf. Jean-Patrice Boudet, *Le "Recueil des plus célèbres astrologues" de Simon de Phares. II. Présentation et commentaire*, p.203n. Sur le principe de l'horoscope de fondation, cf. Bernard Besnier, « L'astrologie de Ptolémée », dans J. Kany-Turpin (éd.), *Signe et prédiction dans l'Antiquité. actes du colloque international interdisciplinaire de Créteil et de Paris (22-24 mai 2003)*, Saint-Etienne, 2005, p.167-191.

¹⁰⁴³ Ps.-Ptolémée, *Centiloquium*, proposition n°36 : *Exercere stellas fixas in constructione urbium et planetas in compositione domorum*. Selon Richard Lemay, le texte original et son commentaire seraient l'œuvre de l'astrologue égyptien Ahmad ibn Yûsuf, et auraient été composés vers 920. Cf. Richard Lemay, « Origin and Success of the *Kitâb Thamara* of Abû Ja'far Ahmad ibn Yûsuf ibn Ibrâhîm from the Tenth to the Seventeenth Century in the World of Islam and Latin West », dans *Proceedings of the first International Symposium for the History of Arabic Science (5-12 april 1976)*, II, Alep, 1978, p.91-107. La pratique de l'élection lors des fondations de ville se retrouve dans l'Orient arabe, où les principes de l'astrologie grecque s'étaient enrichis de ceux venus d'Iran et de Mésopotamie. Le plus célèbre exemple est celui de la fondation de Bagdad le 30 juin 762, à laquelle, selon Al-Ya'qûbî, aurait pris part les deux astrologues Mâshâ'allâh et Naubakht Ahvaz. Cf. Al-Bîrûnî, *The Chronology of Ancient Nations*, éd. E. Sachau, Londres, 1879, p.270-271. Au XVIII^e siècle, les érudits européens ne pouvaient cacher leur mépris pour ces superstitions. Cf. *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, II, Paris, 1789, p.429n : « Les Orientaux observent exactement l'horoscope des villes, & les astres qui président à ces lieux, & ils en tirent des conséquences sur le caractère des habitants, le bonheur ou le malheur des villes. Cette superstition est répandue dans toute l'Asie »

¹⁰⁴⁴ Cecco d'Ascoli, *In Spheram mundi enarratio*, éd. Thorndike, dans *The 'Sphere' of Sacrobosco and Its Commentators*, Chicago, 1949, p.374 : *Sed videte, sicut dicit Hermes in libro suo De natura locorum, Melius est scire proprietates situum quam terre noscere quantitatem, quia nescio cuiusmodi utilitas resultet investigandi noscere quantitatem terre nisi forte gratia speculationis, sed investigare naturam locorum que derelicta est in eis ratione celestium, istud valet ad prescientiam futurorum.*

¹⁰⁴⁵ Idem, p.374: *Nam omnis civitas et quod habitatur habet triplicem significatorem, significatorem scilicet climatis provincie et edificationis.* Sur les provinces et climats, cf. Claude Ptolémée, *Quadripartite*, II, 3, éd. F. E. Robbins, Cambridge-Londres, 1998, p.129-161, qui divisait ainsi le monde habitable en sept zones latitudinales, correspondant aux sept climats, soit du Sud au Nord : de Méroée, de Syène (Assouan), de Rhodes, de Rome, de Boristhènes et de Riphée.

déjà développée dans le *Quadripartite* de Ptolémée, que Cecco adaptait à la situation italienne. Les sept climats ptoléméens, qui divisaient le monde habitable en sept zones latitudinales, étaient ainsi dominés par l'une des sept planètes, qui définissait en partie le tempérament de ses habitants : le cinquième climat, celui de Rome, étant dominé par Vénus, les habitants de Rome, du Royaume, de la Marche ou de Toscane étaient corrompus par la luxure, tandis que les Lombards, habitants du sixième climat, étaient dominés par Mercure, « *significator ratione* », et se révélaient hommes de science et bons dans tous les domaines¹⁰⁴⁶. À l'intérieur du climat, chaque province avait son propre significateur, dont dépendaient les aléas naturels, tels que la salubrité des lieux et l'état des récoltes. Cette différence d'une province à l'autre expliquait notamment que les accidents qui frappaient l'une, peste ou famine, ne frappaient pas sa voisine¹⁰⁴⁷. Mais alors que le significateur de la province semblait influencer les éléments plutôt que les esprits, et que le significateur du climat donnait à ceux-ci une inclination plutôt qu'une impulsion déterminante¹⁰⁴⁸, le troisième significateur, celui des villes, exerçait une action plus forte sur les esprits, si bien que les habitants suivaient davantage la nature de cette planète que celle des autres. Comparant l'édification d'une ville à la conception d'un individu, et la pose de la première pierre à la fécondation de la matrice, il développait ainsi une théorie très personnelle de l'ascendant des villes, qui liait intimement la nature des habitants à celle de leur cité, et les deux à celle de l'ascendant, qui était « à la cité ce que l'âme est au corps ».

« L'édification d'une cité est similaire à la conception d'un individu. De fait, tout comme lors de la fécondation ou de la chute du sperme dans la matrice celui-ci prend la puissance et la dignité de l'infortuné, de même pour la cité lors de la pose de sa première pierre. Ainsi, lorsque la première pierre des fondations est posée sous tel ascendant, le seigneur ascendant indique la cité, et ce significateur est à la cité ce que l'âme est au corps. Et les hommes de ladite cité suivent en priorité la nature de cette planète plutôt que le significateur du climat ou de la province. »¹⁰⁴⁹

Chaque province était également dominée par un signe, l'Italie (i.e. la Cisalpine antique), la Sicile et l'Apulie étant dominée par le Lion.

¹⁰⁴⁶ Idem, p.374-375 : *Nam septem sunt climata sicut scitis et septem sunt planete qui dominantur in eis. Nam Saturnus dominatur in primo climate, Iuppiter in secundo, Mars in tertio, Sol in quarto, Venus in quinto. Idcirco isti Romani sunt ita corrupti in luxuria tam in viris quam in mulieribus. Ac etiam Regnicole, Marchiani et Thusci. Mercurius dominatur in sexto. Idcirco Lombardi sunt ita homines scientifici ut videtis eos bonos in omni genere facultatum. Sed quia Mercurius est significator ratione climatis, idcirco omnes sunt gulosi, quia Saturnus addit immunditiam. Mercurius addit super impetum voluntatem, ut dicit Ptolomeus quarto de actibus seperatis. Luna dominatur in septimo. Habitantes in climate in quo dominatur planeta inclinatur ad naturam illius planete dominantis.*

¹⁰⁴⁷ Idem, p.375 : *Habet civitas significatorem provincie ut puta quia in Thuscia dominatur alter planetaquam in Marchia dominatur, quia dominatur Saturnus, ideo tantas hoc anno habuit mutationes. Et secundum quod in revolutione annorum mundi impeditur vel exaltatur in circulo planeta qui dominatur provincie, sic fortuna et infortunia apparent in una provincia et non in alia, ut quandoque est penuria frumenti in una provincia et in alia fertilitas, in una mortalitas et in alia salus, ut vidistis in Romandiola quando fuit mortalitas, et in Marchia non fuit, et modica est distantia ab una in aliam.*

¹⁰⁴⁸ Idem, p.375 : *Habitantes in climate in quo dominatur planeta inclinatur ad naturam illius planete dominantis.*

¹⁰⁴⁹ Idem, p.375 : *Habet civitas significatorem edificationis. Nam (ut alia dixi vobis) simile est de edificatione civitatis quemadmodum est de conceptione individui. Nam sicut in projectione vel in casu spermatis in matricem sumitur potentia infortunii et dignitatis illius, sic in primo lapide in civitate. Nam cum primus lapis proicitur in fundamento sub tali ascendente, ille dominus ascendens indicat quid de civitate, et iste significator se habet ad civitatem sicut anima ad corpus.*

S'il parlait encore d'inclination à propos du *significator climatis*, Cecco développait ici une doctrine ultra-déterministe de l'ascendant des villes, qu'il adaptait ensuite aux grandes cités italiennes en établissant une liste de *significatores edificationis* qui déterminaient la nature, c'est-à-dire la personnalité et le tempérament, de leurs habitants.

« Et cela s'observe chez les Bolognais, dont l'ascendant fut le Taureau, et qui arborent tous de larges gorges et dont les femmes grossissent du cou. Et ceux qui sont dominés par Vénus, pour cette raison sont tous chanteurs, danseurs et jongleurs, et se consolent volontiers avec des femmes libres. Cela s'observe chez les Ferrarais, dont l'ascendant fut Scorpion et qui reçurent Mars comme significateur d'édification. Etant donné que ceux-ci sont originaires du climat de Mercure, mais bien qu'ils suivent les choses de la science, ils suivent davantage la nature de Mars, et pour cela sont obtus, orgueilleux et arrogants. Et comme Mars est le significateur des nobles, sous cette domination les nobles sont et seront toujours nobles et grands. »¹⁰⁵⁰

L'*Enarratio in Spheram mundi* valut à Cecco d'Ascoli d'être poursuivi et condamné une première fois en décembre 1324 par l'inquisiteur Bolognais Lamberto da Cingoli, qui lui avait interdit d'enseigner et avait ordonné que ses livres soient brûlés. Mais ce procès fut essentiellement motivé, sur le plan doctrinal, par les théories démonologiques développées ailleurs dans l'ouvrage. La doctrine de l'ascendant des villes ne figurant pas parmi les propositions incriminées, l'astrologue la reprenait dans son *De principiis astrologiae*, un commentaire à l'*Introductorius* d'Alcabitius bien plus orthodoxe que le précédent et probablement rédigé entre 1324 et 1327 lors de son séjour à Florence. Citant son commentaire au *De sphaera*, il reprenait la description moqueuse des gros bolognais, et se laissait aller à quelque louange sur la beauté des femmes de Sienne¹⁰⁵¹.

Or, c'est bien cette théorie des *significatores edificationis* qui apparaît à maintes reprises à travers les lignes de la *Nuova cronica*. Plusieurs grandes cités italiennes sont en effet dotées, dans les derniers livres de la chronique essentiellement, d'un significateur ou d'un ascendant : Florence

¹⁰⁵⁰ Idem, p.375 : *et homines illius civitatis consequuntur naturam illius planete potius quam significatorum scilicet climatis et provincie; ut patet in Bononiensibus quorum ascendens fuit Taurus quod omnes vacunt cum gorgeriis et domine impugnant colla earum. Et quia Venus dominatur, idcirco omnes sunt cantatores, tripudiatores, suppositores et libenter solatiantur cum accinctibus mulieribus. Patet in Ferrariensibus cuius ascendens fuit Scorpio et Martem habuerunt pro significatore edificationis. Dato quod ipsi sunt in climate Mercurii, bene consequuntur scientifica sed plus naturam Martis, idcirco omnes sunt capitosi superbi et arrogantes. Et quia Mars est significator nobilium, omnes nobiles videntur et semper erunt ibi dominia nobilium et magnatum. Unde studeatis filii habere cognitiones locorum, id est, ascendentia civitatum castrorum et villarum, ut dicit Hermes, quia utilius est quam habere notitiam quantitatis terre.*

¹⁰⁵¹ Cecco d'Ascoli, *De principiis astrologiae*, op. cit., p.50-51: « *Et si in revolutionibus annorum mundi videbitis taurum impeditum dicatis eodem anno in arboribus detrimentum; et similiter in regionibus que subposite sunt tauro et itidem in civitatibus que sunt subposite sive edificate sub ipso, ut in Bononie et in Civitate Senarum. Nam ut dixi vobis scripto super Spheram mundi, Bononia fuit edificata sub tauro et quia taurus habet dominium supra collum idcirco omnes bononienses vadunt cum grogeriis et domine impingnant colla eorum et quia Venus est significator ipsorum, idcirco omnes sunt cantatores tripudiatores et suppositores et domine sunt pulcre quia Venus significat mulieres; et in civitate senarum accidunt isti actus et precipue pulcritudo mulierum, ex qua de causa illa civitas vocatur a domino Cino pistoriensi civitas ydearum.*

avait ainsi un double significateur, Bélier et Mars¹⁰⁵², tandis que Pise avait un ascendant Balance¹⁰⁵³, Lucques un ascendant Cancer¹⁰⁵⁴ ou Bologne un ascendant Taureau¹⁰⁵⁵. Et lorsque la commune de Florence ordonne la fondation du bourg de Firenzuola dans les Apennins pour juguler l'emprise territoriale des Ubaldini, ce sont précisément à ces principes astrologiques que l'on se réfère pour choisir le moment propice.

« Sur les conseils des astrologues, on commença à en poser les fondations au nom de Dieu le VIII avril de cette année vers la huitième heure du jour, avec le signe du Lion comme ascendant, afin que son édification en soit plus ferme et plus forte, stable et puissante. »¹⁰⁵⁶

Dans cet extrait tardif tiré du livre XI de la chronique, dans lequel l'auteur identifie l'ascendant comme facteur de stabilité, on voit parfaitement apparaître la théorie des *significatores edificationis*. Néanmoins, dans les premiers livres en revanche, la dimension étiologique de la théorie des significateurs était vigoureusement contestée et réfutée.

¹⁰⁵² *Nuova cronica*, XIII 8 : « Ma di tanto volemo fare prima memoria, e questo sentimmo e sapemmo di vero. Il di e'll'ora che prese la signoria, per savi astrolaghi fu preso l'ascendente che'ffu gradi XXII del segno della Libra, segno mobile e opposto del segno d'Aries significatore di Firenze, e in termine di Marti, e Marti nostro significatore era nel detto segno della Libra contrario alla sua casa, e il suo signore Venus nel Leone gradi VIII faccia di Saturno e contrario alla sua triplicità. Per la quale costellazione dissono d'accordo che'lla sua signoria non doveva compiere l'anno, e con mala uscita e vituperevole e con molti tradimenti e romori con arme, ma con pochi micidi. Ma più credo che fosse la cagione il suo male reggimento e lle sue ree opere per lo suo pravo libero albitro, male usandolo. » D'après Villani, ce pronostic faisait apparaître la situation néfaste des deux significateurs de la ville, laissant augurer d'une issue malheureuse. Mais le chroniqueur émet toutefois quelques réserves sur les conclusions à tirer de pareille observation, estimant « plutôt que tout cela fut à cause de son mauvais gouvernement et de ses actes coupables, en raison de son libre arbitre dépravé dont il fit mauvais usage. » La théorie du significateur n'est pas rejetée, mais celui-ci ne revêt qu'une valeur sémiologique, et ne constitue qu'un simple signe « indiquant » à l'astrologue le lieu concerné, sans pour autant exercer une influence réelle sur le signifié, c'est-à-dire la ville.

¹⁰⁵³ *Nuova cronica*, XII 2 : « Saturno, il quale dà infortuna, e sumersione, e ruine, e diluvii ne la sua opposizione, era nel segno de la Libra, in sua esaltazione; la quale Libra s'atribuisce a la città di Pisa, e a l'opposito del segno de l'Ariete, il quale Ariete pare s'atribuisca a la città di Firenze, e l'ascendente de l'entrare del sole nell'Ariete nello detto anno fu signore ».

¹⁰⁵⁴ *Nuova cronica*, XI 158 : « per la qual cosa e per certi savi astrolagi si disse dinanzi, intra l'altre cose, significava che, con ciò sia cosa che 'l segno del Cancro sia attribuito per l'ascendente de la città di Lucca, ch'eglino doveano avere molte ditrazioni e abbassamento, come ebbono per lo 'nnanzi a'lloro avvenne per l'assedio che' Fiorentini feciono a la città di Lucca, e altre mutazioni e aversità ch'ebbono poi, come apresso faremo menzione. »

¹⁰⁵⁵ *Nuova cronica*, XII 70 : « E nota, lettore, se'lla comata, onde dinanzi facemmo menzione, ch'apari nel segno del Tauro, il quale troviamo intra altre città e paesi essere attribuito alla città di Bologna, e mostrò assai tosto le sue infuenze di tanta mutazione di signoria alla città di Bologna. E come più adietro facemmo menzione, quando il legato cardinale ne fu cacciato, poco dinanzi scurò la luna nel segno del Tauro, e per alquanti intendenti di quella scienza fu pronosticato dinanzi la mutazione di Bologna contro al legato, e noi fummo di quelli che'llo 'ntendemmo, con tutto che'l'operazioni di lui e di sua gente e uficiali assai aparecchiarono l'opere e'lla matera alla costellazione, onde si sperava quella uscita. » À comparer avec le *De excentricis et epicyclis* de Cecco d'Ascoli, rédigé vers 1322, à propos d'une conjonction dans le signe du Taureau : *ut vidistis de Saturno qui erat in 13 gradu Tauri in die secundo augusti in annis Christi 1322, incepit retrogradari et venit usque ad Pliadem scilicet Gallinam que est decimus gradus Tauri sub quo fuit ista Bononia hedificata*. (Cecco d'Ascoli, *De excentricis et epicyclis*, éd. G. Federici Vescovini, dans *Pietro d'Abano. Trattati di astronomia : Lucidator dubitabilium astronomiae, De motu octavae sphaerae e altre opere. Appendice II*, Padoue, 1992, p.388)

¹⁰⁵⁶ *Nuova cronica*, XI 200 : « E cominciossi a fondare al nome di Dio a di VIII d'aprile del detto anno quasi alle VIII ore del di, provedutamente per istrolagi, essendo ascendente il segno del Leone, acciò che'lla sua edificazione fosse più ferma e forte, e stabile e potente. »

1.2.1.2. *Le refus de l'astrologie comme cause naturelle du tempérament des hommes*

Immédiatement après avoir évoqué les circonstances de la fondation astrologique de Florence, Villani prenait ses distances avec la doctrine des élections, qu'il désignait comme sans détour comme une « coutume païenne ». Pareille doctrine supposait en effet que l'influence des astres fût déterminante, et s'opposait donc frontalement aux deux notions fondamentales de la foi que sont le libre-arbitre et la toute-puissance divine.

« Et en ce temps-là, d'après ce que l'on dit, les anciens Romains, ainsi que tous les Toscans et les Italiques, bien que baptisés chrétiens, conservaient encore des restes de leurs coutumes païennes, et suivaient leurs commencements en fonction des constellations – bien que nous ne l'affirmions pas, car la constellation n'impose pas nécessité, ni ne peut contraindre le libre arbitre des hommes ou le jugement de Dieu, mais reste fonction des mérites et des péchés des peuples. »¹⁰⁵⁷

Le chroniqueur reconnaissait que l'histoire belliqueuse des Florentins, toujours enclins à la discorde et à la division, semblait certes démontrer par les faits l'influence réelle de l'ascendant martial. Mais écartant aussitôt cette théorie, il proposait une autre explication à la nature belliqueuse des Florentins.

« Dans certains cas, il semble que l'influence de cette constellation soit avérée, car la cité de Florence est continuellement soumise à de grandes mutations, dissimulations et guerres, parfois victorieuses, parfois non, tandis que ses citoyens sont compétents dans les choses du commerce et des arts. Mais notre opinion est que les discordes et les mutations des Florentins sont dues à ce que nous disions au début de ce traité : notre cité fut peuplée de deux peuples aux mœurs si différentes, tels que furent les nobles Romains et les cruels et âpres Fiesolans. Ce pour quoi il n'est pas étonnant que notre cité est toujours en guerre, soumise aux bouleversements, à la discorde et à la dissimulation. »¹⁰⁵⁸

L'argumentation tenait donc en deux temps. Tout d'abord, le chroniqueur rappelait la définition doctrinale, en précisant que « la constellation n'impose pas nécessité » mais reste subordonnée à deux principes supérieurs qu'elle ne peut contraindre, le libre-arbitre de l'homme et la volonté de Dieu. Il ne s'agissait pas encore d'une véritable remise en cause de l'influence astrale, car bien que limitée par deux principes supérieurs, elle n'en était pas moins reconnue¹⁰⁵⁹.

¹⁰⁵⁷ *Nuova cronica*, IV 1 : « E in quegli tempi, secondo che ssi dice, gli antichi Romani, e tutti i Toscani, e gl'Italici, tutto fossero Cristiani battezzati, ancora teneano certe orlique a costume di pagani, e seguiano i loro cominciamenti secondo la costellazione; con tutto che questo non s'afirmi per noi, però che costellazione nonn-è di nicessità, né può costringere il libero albitrio degli uomini né 'l giudicio d'Iddio, ma secondo i meriti e peccati de' popoli. »

¹⁰⁵⁸ *Nuova cronica*, IV 1 : « In alcuna operazione pare che ssi dimostra la 'nfruenza della costellazione detta, che lla città di Firenze è sempre in grandi mutazioni e dissimulazioni e in guerra, e talora in vittoria, e talora il contrario, e sono i cittadini di quella frequentati in mercatantie e in arti. Ma la nostra oppinione è che lle discordie e mutazioni de' Fiorentini sieno come dicemmo al cominciamento di questo trattato: la nostra città fue popolata da due diversi popoli in ogni costume, siccome furono i nobili, e crudi, e aspri Romani e Fiesolani; per la qual cosa nonn-è maraviglia se la nostra città è sempre in guerra, e mutazioni, e disension, e dissimulazioni. »

¹⁰⁵⁹ Ce genre de précaution était d'ailleurs généralement d'usage dans les préambules des pronostics astrologiques, qui prenaient soin de rappeler, à l'instar de Lévi ben Gerson par exemple, que « les influences peuvent être modifiées

Puis dans un second temps, il opposait à la doctrine astrologique de l'ascendant un schéma explicatif alternatif, basé sur une approche historico-culturelle. Laissant désormais de côté le thème latinien de l'influence néfaste de Mars, qui tenait pourtant une bonne place dans la genèse des discordes civiles, Villani développait désormais une interprétation anthropologique, peut-être inspirée par la lecture que Dante faisait de la nature des Florentins¹⁰⁶⁰. Rompant ainsi avec une lecture moraliste, qui à l'instar de Dino Compagni expliquait la discorde par la nature peccamineuse des Florentins, Villani inversait le paradigme historique en rattachant l'origine de la discorde civile à l'épisode fondateur de la genèse du peuple florentin, né de la fusion de deux peuples « aux mœurs si différentes », nobles Romains d'une part et cruels Fiésolans de l'autre, un métissage original dont le résultat serait l'incapacité des Florence à établir entre eux la concorde¹⁰⁶¹. De propos métaphorique chez Dante, la théorie du sang mêlé comme origine des discordes civiles accédait chez Villani au rang de paradigme anthropologique¹⁰⁶².

de deux manières : *primo* par l'homme en vertu du fait qu'elles sont soumises au libre-arbitre, *secundo* par la grâce de Dieu » Cf. Bernard Goldstein et David Pingree, « Levi ben Gerson's Prognostication for the Conjunction of 1345 », dans *Transactions of the American Philosophical Society*, n.s., 80, 1990, p.24 : *Et hic est totus fructus iudiciorum sciencie. Possunt quidem influencie iste immutari dupliciter: primo per hominem in hiis que subiacent libertati arbitrii, secundo per gratiam Dei.*

¹⁰⁶⁰ L'opposition morale entre les deux composantes historiques du peuple florentin apparaît en *Inf.*, XV, v.61-78 : « Ma quello ingrato popolo maligno / che discese di Fiesole ab antico, / e tiene ancor del monte e del macigno, / ti si farà, per tuo ben far, nimico; / ed è ragion, ché tra li lazzi sorbi / si disconvien fruttare al dolce fico. / Vecchia fama nel mondo li chiama orbi; / gent'è avara, invidiosa e superba: / dai lor costumi fa che tu ti forbi. / La tua fortuna tanto onor ti serba, / che l'una parte e l'altra avranno fame / di te; ma lungi fia dal becco l'erba. / Faccian le bestie fiesolane strame / di lor medesme, e non tocchin la pianta, / s'alcuna surge ancora in lor letame, / in cui riviva la sementa santa / di que' Roman che vi rimaser quando / fu fatto il nido di malizia tanta? ». »

¹⁰⁶¹ Cf. Amedeo De Vincentiis, « Origini, memoria, identità », op. cit. Selon l'auteur, par rapport aux textes antérieurs (et notamment la *Cronica* de Dino Compagni), l'interprétation de Villani changeait le paradigme même de l'interprétation entre origine, histoire et explication de l'histoire contemporaine. Sur la base d'une interprétation historique à long terme, Villani extrapolerait des lois constantes, notamment celle de la conflictualité interne endémique, manifestation sociale de la morale viciée des citoyens. Mais pareille propension au vice ne serait pas la cause de cette conflictualité permanente, mais plutôt son expression morale, tandis que son origine devait être cherchée dans les origines de la cité, dans le métissage originaire, qui fournissait ainsi une explication anthropologique à la discorde des Florentins.

¹⁰⁶² Cf. Charles Davis, « Il buon tempo antico », dans Idem, *L'Italia di Dante*, Bologne, 1988, p.125-126. Selon l'auteur, Villani propose en effet une interprétation nouvelle du thème de l'origine métissée des Florentins comme expression de leurs discordes. Le poète employait en effet ce thème comme une antithèse métaphorique, en attribuant à la romanité et à la fiésolanité des valeurs essentiellement morales. Ainsi, dans la *Commedia* la noblesse ne serait pas basée sur le sang, mais sur la vertu individuelle, et les « bons » seraient forcément Romains parce que vertueux, tandis que les « mauvais » seraient nécessairement Fiésolans parce que corrompus. En évoquant dans l'Enfer l'ingratitude du peuple florentin (*Inf.*, XV, v.61-62 : « Ma quello ingrato popolo maligno / Che discese di Fiesole ab antico »), Dante n'évoquerait donc logiquement que l'origine fiésolane, entendue moins comme ascendance réelle ou hérédité génétique que comme simple métaphore de la corruption. Villani en revanche proposerait une lecture très littérale de cette ascendance, les caractéristiques morales des peuples originaux étant selon lui transmises aux contemporains par hérédité. Ce serait donc cet antagonisme de fond, présent dans le sang même des Florentins, qui serait la cause de leur propension au désordre et à l'instabilité. Dès lors, l'ingratitude des Florentins ne seraient plus due à leur seule fiésolanité, mais au mélange des deux composantes historiques. Et de fait, dans le chapitre XIII 44 de la *Nuova cronica*, alors que les références à Dante se sont multipliées dans les derniers livres, Villani fait désormais descendre le « peuple ingrat et malin » autant des Romains que des Fiésolans : « lo 'ngrato popolo e maligno, che discese di Romani e di Fiesolani ab anticho ».

La démonstration était répétée une seconde fois, et de manière plus éclatante encore. Après avoir raconté l'ultime défaite de Fiesole en 1010, et la façon dont les derniers Fiesolans étaient venus s'installer à Florence, Villani revenait sur ces deux schémas explicatifs de la discorde civile, et distinguait de nouveau analyse historique et interprétation astrologique.

« Et note pourquoi les Florentins sont toujours en schisme et divisés en partis, ce qui n'est pas surprenant : une raison est que la cité fut réédifiée, comme nous le disions dans le chapitre consacré à sa réédification, sous la domination de l'influence de la planète Mars, qui entraîne toujours guerres et divisions ; une autre raison, plus certaine et naturelle, est que les Florentins descendent aujourd'hui de deux peuples aux mœurs si différentes, qui ont toujours été ennemis, à savoir le peuple des Romains et celui des Fiesolans. »¹⁰⁶³

Le passage a une valeur paradigmatique éclatante. En distinguant ainsi les deux « causes » (*ragione*) de la litigiosité florentine, Villani individualisait en fait deux schémas interprétatifs différents, qui pouvaient certes être utilisés de manière complémentaire, mais qui obéissaient chacun à un système de pensée et à des références nettement distinctes. Au premier, dans lequel il plaçait l'astrologie, s'opposait un second, de type historico-culturel, pour lequel il optait de manière explicite. Et en qualifiant ce dernier de « plus naturel », il rejetait la doctrine des ascendants hors du champ de la philosophie naturelle, ce qui revenait *de facto* à l'assimiler à la superstition.

1.2.2. Second obstacle : la difficile distinction entre astrologie et nigromance

Au premier obstacle que constituait la question du déterminisme astral, faisait suite un deuxième, plus important encore, celui de l'accusation de « nigromance » – un terme qui, comme on le verra, renvoie à la notion de magie noire et démoniaque. Le point de départ de cette seconde polémique était toujours la vieille statue de Mars¹⁰⁶⁴. La polémique initiée ici par Villani portait sur la causalité de l'image. En écartant « l'idée qu'une simple pierre puisse opérer (*adoperare*) de la sorte », il ravalait la statue au rang de ce dont elle était constituée, de pierre c'est-à-dire de matériau inerte, et rejetait ainsi avec force l'idée qu'elle pût être pourvue d'une force

¹⁰⁶³ *Nuova cronica*, V 7 : « E nota perché i Fiorentini sono sempre in scisma, e in parti, e in divisioni tra l'loro, che nonn-è da maravigliare: l'una ragione si è perché la città fu reedificata, come fu detto al capitolo della sua reedificazione, sotto la signoria e influenza della pianeta di Marti che sempre conforta guerre e divisioni; l'altra ragione più certa e naturale si è che' Fiorentini sono oggi stratti di due popoli così diversi di modi, e sempre per antico erano stati nemici, siccome del popolo de' Romani e di quello de' Fiesolani; e ciò potemo vedere per isperienza vera, e per le diverse mutazioni e partigioni e sette che dapoï che' detti due popoli furono congregati in uno avvennero in Firenze di tempi in tempi, come in questo libro omai più stesamente farà menzione. »

¹⁰⁶⁴ *Nuova cronica*, IV 1 (cf. note 1008).

opératoire autre que celle dont la nature l'avait investie. Une position conforme à la théologie du sacrement développée au XIII^e siècle, selon laquelle l'image consacrée à l'idole demeurait vide car essentiellement imitative, à la différence de l'image chrétienne, telle que la croix ou l'image d'un saint, qui était conçue comme un « signe efficace », c'est-à-dire un « signe qui fait ce qu'il figure », doté d'une vertu active intrinsèque capable de relier directement le spectateur au prototype¹⁰⁶⁵.

Si dans son récit des origines Villani distinguait clairement les deux parties du mythe de Mars, culte de l'idole païenne et fondation astrologique, et si le principe de « consécration » à l'idole renvoie *a priori* à la première facette de ce mythe, il est toutefois difficile de ne pas voir dans la condamnation des superstitions païennes et de la croyance dans le pouvoir des pierres, un écho de la polémique anti-astrologique. Le thème de la puissance opératoire accordée à des objets inertes à des fins protectrices ou maléfiques renvoie en effet de façon implicite à ces pratiques talismaniques et autres figures magiques dont l'usage était tout sauf rare au XIV^e siècle, et qui avaient d'ailleurs donné lieu à quelques affaires judiciaires retentissantes¹⁰⁶⁶. L'impression d'une vertu opératoire dans une figure de marbre, telle que Villani l'évoquait, correspond ainsi sous bien des aspects à la science des images (*scientia imaginum*) consistant à réaliser une effigie, sous la forme d'un sceau, d'une amulette ou d'une statue, de la personne que l'on souhaitait frapper, ou bien la figure astrale dont on souhaitait emprisonner les vertus¹⁰⁶⁷. Et le thème de la force opératoire de la statue posait ainsi la question du système de causalité auquel se rattachait le talisman, de l'origine de cette vertu et de l'identité de l'agent supérieur dont celle-ci dépendait. L'enjeu du débat auquel Villani faisait ainsi allusion était de taille, car il s'agissait de fixer la qualification de la magie astrale, conforme aux règles de la philosophie naturelle ou dépendant au contraire de forces occultes supérieures : en un mot, science naturelle ou science surnaturelle ?

En ce sens, la réflexion de Villani sur le pouvoir de la pierre s'inscrivait dans un débat encore ouvert dans les années 1320, et fortement marqué à cette époque par un contexte doctrinal nouveau, celui d'un renforcement des outils répressif contre l'hérésie.

¹⁰⁶⁵ Sur le principe de « signe efficace » développé par la théologie scolastique, voir Irène Rosier-Catach, *La parole efficace: Signe, rituel, sacré*, Paris, 2004. Voir également Michael Camille, *The Gothic idol*, op. cit.

¹⁰⁶⁶ Cf. notamment Robert Michel, « Le procès de Matteo et de Galeazzo Visconti. Accusation de sorcellerie et d'hérésie. Dante et l'affaire de l'envoûtement (1320) », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 29, 1909, p. 269-327 ; Edmond Albe, *Autour de Jean XXII. Hugues Gérard, évêque de Cahors : l'affaire des poisons et envoûtements en 1317*, Cahors, 1904.

¹⁰⁶⁷ Sur les images astrologiques, voir Nicolas Weill Parot, *Les "images astrologiques" au Moyen Âge et à la Renaissance. Spéculations intellectuelles et pratiques magiques*, Paris, 2002. Voir également Ibid., « Causalité astrale et "science des images" au Moyen Âge. Éléments de réflexion », dans *Revue d'histoire des sciences*, 52, 1999, p. 207-240. Sur l'opposition entre magie astrale hermétique et magie théurgique salomonienne, cf. Boudet, op. cit., p.119-155.

1.2.2.1. Consécration nigromancienne et image astrologique dans le contexte de mise en place des outils juridiques de la répression (v.1320-1326)

La question de la puissance opératoire des images avait mobilisé d'importantes sommités aux siècles précédents. Du côté des défenseurs de la science des images, Albert le Grand s'était efforcé de retirer l'image astrologique du domaine du signe, pour la réintégrer dans celui de la nouvelle causalité scientifique qui se dessinait à son époque¹⁰⁶⁸. À l'inverse de cette position, une partie des théologiens considéraient à la suite de Thomas d'Aquin que cette partie de la magie astrale qui contenait la science des images appartenait à la « magie destinative », c'est-à-dire à une magie dont le destinataire interprète le signe et agit en conséquence. Cette notion, qui renvoyait à la linguistique, insistait donc sur la dimension sémiologique de l'image, ravalée au rang de simple signe. La force opératoire de l'action réalisée était ainsi déplacée de l'image vers le destinataire¹⁰⁶⁹. L'image astrologique, que le Docteur angélique qualifiait d'image nigromancienne (*figurae nigromanticarum imaginum*), servait donc uniquement à s'adresser à un agent supérieur afin de lui demander de réaliser un effet ; or cet agent ne pouvant être ni Dieu ni ses anges ou ses saints, il ne pouvait dès lors s'agir que du démon¹⁰⁷⁰.

Or la confusion entre image astrologique et invocation diabolique n'était pas le seul fait des détracteurs de la *scientia imaginum*. Sa composante nigromancienne étaient ainsi parfaitement

¹⁰⁶⁸ L'objectif était pour Albert le Grand de démontrer que les opérations effectuées par ces images s'inscrivaient dans une véritable logique causale, et que l'image n'était pas qu'un signe mais contenait et reproduisait la force opératoire que les astres avaient « imprimé » en elle, soit directement dans le cas des images naturelles, soit par le biais de l'artisan dans le cas des images artificielles. Selon le philosophe, la vertu de ces images continuait l'influx astral, autrement dit émanait d'un agent premier, les astres, dont elles n'étaient que la courroie de transmission. Cf. par exemple Albert le Grand, *De Fato*, éd. P. Simon dans *Alberti Magni Opera omnia*, XVII, 1, 1975, n. 12, art. 4, 76, cité dans Nicolas Weill Parot « Causalité astrale et "science des images" », op. cit., p.225 : *Et idem modus solutionis est de nova veste induta, luna existente in Leone ; sicut enim radiatio periodi dispositionem ordinis esse et durationis imprimat rebus natur alibus, ita imprimat artificiatibus. Propter quod figurae imaginum magicarum ad aspectum stellarum fieri praecipiantur*. Sur le principe de « l'impression » des vertus astrales, cf. Id., *Les "images astrologiques" au Moyen Âge et à la Renaissance*, op. cit.

¹⁰⁶⁹ Pour Thomas d'Aquin, les corps célestes ne pouvant agir naturellement sur ces images en tant qu'« agent naturel », c'est-à-dire en y imprimant leur influence, les images astrologiques n'avaient aucune force opératoire propre. Il était donc impossible « que les images ou les sculptures, faites dans l'intention de donner tels effets particuliers, retirent une influence quelconque des corps célestes, quoiqu'ils semblent être produits sous certaines constellations, mais seulement de quelques agents supérieurs, qui opèrent à l'aide des images et des sculptures » Cf. Thomas d'Aquin, *De occultis operationibus naturae ad quemdam militent ultramontum : Nec potest dici quod huiusmodi actiones proveniant ex virtute caelestium corporum, quia caelestia corpora naturaliter agunt in ista inferiora; et ex hoc quod aliquod corpus sic vel aliter figuratur, nullam idoneitatem vel maiorem vel minorem habet ad recipiendum impressionem naturalis agentis; unde non est possibile quod imagines vel sculpturae quae fiunt ad aliquos effectus singulares producendos, efficaciam habeant ex caelestibus corporibus, quamvis sub certis constellationibus fieri videantur, sed solum ab aliquibus spiritibus qui per imagines et sculpturas tales operantur*. Sur la position de Thomas d'Aquin sur l'astrologie, cf. Lynn Thorndike, *History of Magic and Experimental Science*, II, op. cit., p.593-615 ; Pierre Duhem, *Le Système du monde : histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic*, VIII, Paris, 1954, p.355-374.

¹⁰⁷⁰ Nicolas Weill Parot « Causalité astrale et "science des images" », op. cit., p.218. Cf. Thomas d'Aquin, *De occultis operationibus : Apparent etiam nigromanticarum imaginum quidam effectus, qui procedunt non ex aliquibus formis quas susceperint praedictae imagines, sed a Daemonum actione qui in praedictis imaginibus operantur*.

assumée par certains de ses défenseurs, au premier rang desquels on retrouve Cecco d'Ascoli. Suivant l'avis d'Albert le Grand, Cecco refusait ainsi l'idée que l'image ne soit qu'une simple cause instrumentale, et la replaçait dans une longue chaîne de causalité remontant à la vertu des corps célestes¹⁰⁷¹. Cette force opératoire dépendait donc de l'influx stellaire sous lesquels l'image était réalisée, et qui « pénétrait » en elle au moment de sa confection. Mais à la différence de ce dernier, il intégrait une dimension proprement nigromancienne à ses théories : selon lui, l'objet n'avait pas comme unique dessein de produire un effet, mais possédait également une fonction invocatoire¹⁰⁷². C'est par son biais que l'on pouvait communiquer avec les puissances supérieures, ces « intelligences situées hors de l'état de grâce », qui apportent des réponses à travers ces « images de pierre, dont le matériau varie en fonction de l'idole »¹⁰⁷³. Dans la confusion générale régnant à travers son œuvre entre principes astronomiques et doctrines nigromanciennes, l'image astrologique devenait ainsi image nigromancienne. Sans nier la possibilité d'une causalité naturelle dans l'action des images, et tout en reconnaissant comme Albert le Grand la possibilité d'y imprimer une force opératoire d'origine céleste, Cecco d'Ascoli leur attribuait une fonction essentiellement invocatoire, sur le modèle de l'image nigromancienne condamnée par Thomas d'Aquin, qui servait uniquement à s'adresser à un agent supérieur (le démon) pour obtenir de sa part – et de sa part uniquement – un effet¹⁰⁷⁴.

¹⁰⁷¹ Décrivant les formes, animales ou humaines, qui constituent les signes du Zodiaque, celui-ci évoquait la proposition 9 du *Centiloquium*, « les figures de ce siècle sont soumises aux figures des cieux », ces sages qui « font entrer les étoiles dans les figures célestes » et « fabriquent des images sous les différentes figures du ciel, afin qu'elles accomplissent (*operari*) ce que l'on veut ». Cf. Cecco d'Ascoli, *In Spheram mundi enarratio*, op. cit., p.382 : *Iuxta quod debetis intelligere quod omnis stella preter planetas aut est in signo aut de signo. Une sunt alique stelle de quibus multotiens dixi vobis que in diversis partibus et signis sunt situate que causant et figurant formas animalium et humanorum. Nam in Ariete scilicet in prima facie ascendit quidam iuvenis et sic diverse figure sunt in celo sub quibus multe fiunt imagines ad omnia que volumus operari. Icirco dicebat Ptolemeus in Centiloquio, "Vultus huius seculi subiecti sunt vultibus corporum superiorum". Ideo sapientes qui imagines faciebant stellarum introitum in celestes vultus inspiciebant et tunc operabantur quod debebant de imaginibus quorum omnium sententiam in Centiloquio dicam vobis.* Voir également Albert le Grand, *De mineralibus*, II, III, 3.

¹⁰⁷² Cf. Cecco d'Ascoli, *In Spheram mundi enarratio*, p.402 : *Ortum figurationis vocant actationem vel aptationem celi ad imagines faciendas, ut si quis voluerit aliquas imagines operari, oportet quod sub ascendente sue nativitatibus aut interrogationis ipsius perficiatur. Exempli gratia, si quis vellet facere imaginem in qua vellet responsum ab aliquo spiritu, oportet ut ascendat cor septentrionis seu Cancer quod est ascendens necromanticorum et aptare lunam et Saturnum et reliqua, ut dicitur in libro De mineralibus constellatis, et in talibus oportet ut fiant sub ascendente nati. Sed in Imaginibus Thebit habetur quot sunt imagines que hic necessario requiruntur.*

¹⁰⁷³ Idem, p.397 : *In ista parte tractat de circulo antarctico et dicit quod ille circulus quem describit alter polus zodiaci circa polum mundi antarcticum dicitur circulus antarcticus. Circa istam partem debetis intelligere quod poli mundi possunt accipi altero istorum duorum modorum: uno modo astrologice ut Ptolemeus et omnes astrologi accipiunt, scilicet pro punctis terminantibus axem sive lineam imaginatam, alio modo pro potentiis separatorum qui sunt in corde septentrionis, ut accipit Salomon in libro De umbris idearum, ubi ad litteram sic dicit: "O arctici manes! O antarctici divinitate propulsi! cur tante nature nobilitas videtur constringi specifico minerali?" Iuxta quod debetis intelligere quod sunt quedam intelligentie extra ordinem gratie que tenent partem septentrionalem et dominantur a circulo arctico, et sunt nobiliores nature. Et sunt alie intelligente que sunt meridionales, que dominantur a polo mundi antarctico. Unde isti dant responso in imaginibus mineralium, ut in idolis aliqui aureis aliqui argenteis aliqui stanneis et sic de aliis. Idcirco dicebat Salomon, "O arctici manes, id est diabolici; O antarctici divinitate propulsi, cur tante nature nobilitas videtur constringi specifico minerali?"*

¹⁰⁷⁴ Cf. supra, note 1070, p.454.

Si la qualification comme démoniaques des arts magiques et divinatoires, et parmi eux de l'astrologie, s'était depuis longtemps imposée aux théologiens, la divination nigromancienne ne relevait toutefois que de la superstition, et constituait moins une véritable usurpation de la prescience divine qu'une vaste fumisterie, une « illusion fallacieuse ». Sur la base du vieux canon *Episcopi* (IX^e siècle) puis de la constitution *Accusatus* (1268), l'Église avait longtemps distingué la sorcellerie, qui comprenait l'invocation des démons, de l'hérésie, ce mauvais choix doctrinal qui relevait de l'erreur en matière de foi mais n'était sans rapport aucun avec les pratiques magiques¹⁰⁷⁵. Définie comme une superstition, la nigromance était certes haïssable et réprouvable, mais basée sur de simples illusions diaboliques sans réalité effective, elle n'était pas encore hérétique, et restait donc exclue du champ d'action de l'inquisition.

Une évolution majeure dans le rapport aux arts démoniaques doit être située dans le courant des années 1320, avec ce que Alain Boureau a défini comme une étape importante dans la genèse de la démonologie médiévale¹⁰⁷⁶. À cette époque, dans le contexte des grands procès intentés contre les Templiers, ou celui mené *post-mortem* contre Boniface VIII, la papauté se penchait sur le lien existant entre les diverses pratiques magiques, parmi lesquelles la divination, et le contact avec les puissances occultes et démoniaques¹⁰⁷⁷. Probablement échaudé par quelques affaires d'envoûtement ou d'empoisonnement qui avaient récemment visé sa personne¹⁰⁷⁸, le pape Jean XXII avait lancé en 1320 une vaste consultation chargée d'examiner la qualification hérétique d'un certain nombre de pratiques magiques et démoniaques, parmi lesquelles figuraient notamment l'astrologie ou l'alchimie¹⁰⁷⁹.

Parmi les réponses dans l'ensemble mitigées des théologiens, celle de l'ancien évêque de Lucques, Enrico del Carretto, allait dans le sens du pontife et lui offrait même d'efficaces

¹⁰⁷⁵ Sur le canon *Episcopi*, cf. Alain Boureau, *Satan hérétique. Naissance de la démonologie dans l'Occident médiéval (1280-1330)*, Paris, 2004, p.21-22.

¹⁰⁷⁶ Telle est la thèse d'Alain Boureau, cf. *Satan hérétique*, op. cit., p.11-14. À ce propos, voir également Raoul Manselli, « Le premesse medioevali della caccia alle streghe », dans M. Romanello (dir.), *La stregoneria in Europa (1450-1650)*, Bologne, p.39-62 ; Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance*, op. cit., p. 431-508.

¹⁰⁷⁷ Sur ces procès, et les accusations d'idolâtrie et de démonologies formulées contre la mémoire du pape, voir notamment le dossier édité par Jean Coste, *Boniface VIII en procès. Articles d'accusations et dépositions des témoins (1303-1311)*, Rome, 1995.

¹⁰⁷⁸ On évoquera par exemple l'affaire de Hugues de Géraud, évêque de Cahors, accusé dès 1317 d'avoir tenté d'empoisonner le pape, ou encore à celui de l'évêque Guichard de Troyes, soupçonné d'avoir voulu se débarrasser de la reine Jeanne. Voir à ce propos Noël Valois, « Jacques Duèse », art. cit., p.408s ; Edmond Albe, *Autour de Jean XXII*, op. cit.

¹⁰⁷⁹ Le texte a été conservé dans le manuscrit Borghese 348 de la Bibliothèque Apostolique Vaticane, et récemment édité par Alain Boureau dans *Le pape et les sorciers. Une consultation de Jean XXII sur la magie en 1320 (Manuscrit B.A.V. Borghese 348)*, Rome, 2004. Sur l'ensemble des pratiques visées, on renverra aux p.XIX-XXII, dans lesquelles l'auteur souligne combien l'astrologie se mêlait aux pratiques occultes, envoûtements et empoisonnements. Sur ce texte, voir également Raoul Manselli, « Enrico del Carretto e la consultazione sulla magia di Giovanni XXII », dans *Miscellanea in onore di Monsignore Martino Giusti*, 2, Cité du Vatican, 1978, p.97-129.

arguments. Si la tradition issue du vieux canon *Episcopi* considérait les rapports avec les démons comme le fruit d'une illusion, et donc la croyance dans leur pouvoir comme une simple superstition, le théologien affirmait à l'inverse leur réalité. Or, en tant que fait réel, le maléfice avait nécessairement une cause, et donc une vertu ou force opératoire (*operatio*), que l'évêque identifiait dans le démon¹⁰⁸⁰. Puis, contre la causalité instrumentale de saint Thomas, il développait ensuite une théorie de la causalité contractuelle fondée sur l'idée de la relation sacramentelle du pacte, et dont le principe résidait non pas dans la nature mais dans la volonté des contractants : autrement dit le pacte serait la raison de l'action et non sa cause. C'est ce pacte qui fondait la relation conventionnelle avec le démon : peu importe donc que les magiciens croient ou non dans le pouvoir réel des images qu'ils forgent ou consacrent (ce qui ne serait que superstition), car en agissant ainsi, ils « dogmatisent par le fait » – et c'est là que résidait l'hérésie¹⁰⁸¹.

Selon Alain Boureau, la qualification du « fait hérétique » (*factum hereticale*) constituait un saut doctrinal fondamental dont les répercussions potentielles étaient énormes. Car en tant qu'hérésie, les pratiques magiques et démonologiques passaient désormais sous la menace de l'appareil répressif qui avait été développé depuis un siècle par l'inquisition. En rapatriant ainsi la magie dans le champ de l'hérésie, Jean XXII aurait ainsi posé les bases d'une nouvelle démonologie, qui à plus long terme aurait permis de l'inclure dans le champ d'action de l'Inquisition et aurait servi de fondement doctrinal à la répression¹⁰⁸². Quoique les effets immédiats fussent limités¹⁰⁸³ et que la répression ne commençât véritablement qu'à partir du XV^e siècle, témoignant de la difficulté à

¹⁰⁸⁰ Il écartait d'abord la causalité liée à l'image elle-même, puis celle liée à Dieu et enfin celle instrumentale. La causalité intrinsèque de l'image était en effet écartée au prétexte que la force opératoire de l'image est déterminée par la nature, alors que le maléfice n'est pas naturel. L'évêque construisait ensuite une intéressante histoire de l'image, sorte de chronologie sémiotique dans laquelle, hors intervention divine, la seule fonction de l'image n'avait jamais été que de représenter et signifier : or Dieu ne peut produire le maléfice, et n'est donc pas son agent opératoire. Quant à la causalité instrumentale, c'est-à-dire par l'intermédiaire des principes opératoires naturels, selon les principes de la physique aristotélicienne, elle ne pouvait procéder que par contact, alors que dans le cas du maléfice, l'action de l'image est distante. Cf. Alain Boureau, *Le pape et les sorciers*, op. cit., p.27.

¹⁰⁸¹ Ainsi Enrico distinguait-il deux types d'hérésies dans le maléfice. D'une part, celle qui découlait de la croyance dans la force opératoire de l'image sur le mode de la causalité instrumentale, qu'il réfutait. Mais surtout, contre saint Thomas qui définissait l'hérésie comme une affaire d'opinion, d'erreur dans la foi, il affirmait que l'hérésie pouvait également résider dans l'action, indépendamment de la croyance dans l'efficacité de l'image : peu importe donc que les magiciens croient ou non dans le pouvoir réel des images qu'ils forgent ou consacrent (car ce ne serait là finalement que superstition), en agissant ainsi ils « dogmatisent par le fait ». Car « s'il n'y a pas de croyance chez celui qui baptise [l'image], le seul acte de consécration extrinsèque contient cette croyance ; c'est pourquoi il s'agit d'un fait hérétique ».

¹⁰⁸² Alain Boureau, *Satan hérétique*, op. cit., p.56-59.

¹⁰⁸³ Dès 1319, le pape avait ordonné à l'évêque de Pamiers, Jacques Fournier, de poursuivre trois hommes accusés de pratiques magiques, et notamment d'avoir consulté les démons, en qualifiant déjà cette faute d'« erreur dans la foi », assimilant ainsi magie et hérésie, tandis qu'en 1320 il élargissait l'office des inquisiteurs de Toulouse et de Carcassonne, Jean de Beaune et Bernard Gui, aux cas de magiciens et d'invocateurs de démons, qui devaient être considérés comme des hérétiques. Cf. Alain Boureau, *Le pape et les sorciers*, op. cit., p.X-XIX.

mettre en pratique le pas doctrinal qui venait d'être franchi, l'action doctrinale du pape connut une postérité immédiate avec la rédaction de la bulle *Super illius specula*, en 1326 ou 1327, qui engageait les inquisiteurs à poursuivre les coupables comme hérétiques, mettant ainsi en œuvre l'appareil répressif¹⁰⁸⁴.

1.2.2.2. *Astrologie et nigromance dans la Nuova cronica*

À travers la question du pouvoir des images et de la divination, le problème qui se pose dans les premiers livres de la *Nuova cronica* est celui de la qualification démoniaque et, sinon hérétique, du moins illicite d'un certain nombre de pratiques liées à l'astrologie.

De prime abord, la polémique évoquée sur le pouvoir de l'image s'articule chez Villani autour d'une dialectique assez simple, celle d'un débat entre « raison » et « naïveté » (*ragione* et *semplicità*)¹⁰⁸⁵. Mais l'expression employée pour définir l'acte de consécration de l'image à l'idole, cette « consécration par nigromance »¹⁰⁸⁶ qui fait écho aux accusations portées par Thomas d'Aquin à la science des images (*nigromanticarum imaginum*), conduit à situer la polémique sur un autre terrain que celui de la simple superstition en ramenant la pratique à la question de l'idolâtrie et en englobant le tout dans la catégorie des pratiques démoniaques. L'assimilation des vieilles croyances païennes au discours chrétien se faisait du reste par leur intégration à une conception sotériologique de l'histoire, celle d'un combat entre le Bien et le Mal, ce qui supposait donc leur diabolisation¹⁰⁸⁷. C'est ce qui ressortait d'ailleurs du rôle de la statue dans le meurtre de Buondelmonte Buondelmonti en 1215, épisode qui marquait le début de la saison des luttes de factions à Florence. Dans cet extrait, la statue, au pied de laquelle eut lieu l'acte, n'était pas présentée comme un simple signe mais jouait le rôle de puissance active et prenait directement part au drame, n'agissant toutefois pas par sa propre vertu, mais par celle du Malin, « l'ennemi du genre humain [qui] exerçait son pouvoir à travers l'idole de Mars »¹⁰⁸⁸. Ainsi, le « pouvoir » (*podere*)

¹⁰⁸⁴ Le texte a été édité par Joseph Hansen dans *Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung im Mittelalter*, Bonn, 1901, p.5-6. Le problème essentiel posé par ce texte reste toutefois celui de son authenticité, et de sa circulation effective, car les registres pontificaux n'en ont étonnamment pas conservé la trace, tandis que la première reprise textuelle date de la fin du siècle, après que l'inquisiteur catalan Nicolas Eymerich l'eut repris dans son *Directorium inquisitorum* (1376). Cf. Alain Boureau, *Le pape et les sorciers*, op. cit., p.XLVIII-LI.

¹⁰⁸⁵ *Nuova cronica*, IV 1 : « Questo nonn-affermiamo, né crediamo, però che cci pare oppinione di pagani e d'aguri, e non di ragione, ma grande semplicità, ch'una sì fatta pietra potesse ciò adoperare; ma volgarmente si dicea per gli antichi che mutandola convenia che lla città avesse grande mutazione. »

¹⁰⁸⁶ *Nuova cronica*, IV 1 : « E dicesi che gli antichi aveano oppinione che di rifarla non s'ebbe podere, se prima non fu ritrovata e tratta d'Arno la imagine di marmo consecrata per gli primi edificatori pagani per nigromanzia a Marte. »

¹⁰⁸⁷ Voir supra, p.430.

¹⁰⁸⁸ *Nuova cronica*, VI 38 : « E bene mostra che 'l nemico dell'umana generazione per le peccata de' Fiorentini avesse podere nell'idolo di Mars, che i Fiorentini pagani anticamente adoravano, ché a piè della sua figura si commise sì

du démon, c'est-à-dire sa force opératoire, s'exprimait à travers la statue qui, pour reprendre les catégories développées par Thomas d'Aquin, n'était que « cause instrumentale » de l'effet maléfique¹⁰⁸⁹.

Le soupçon de nigromance ne portait pas du reste, dans les premiers livres de la *Nuova cronica*, que sur la question de la consécration des images, mais englobait l'ensemble des pratiques magiques et astrologiques, parmi lesquelles la divination. À ce propos, les encyclopédistes du siècle passé avaient tracé une frontière nette entre deux types de divination : d'une part la divination naturelle (*divinatio naturalis*) englobant toutes les formes licites de prophéties divines, directement inspirées par Dieu ou basées sur une observation éclairée des présages ; d'autre part, une divination artificielle (*divination artificiosa*) nécessitant un savoir-faire technique et basée sur l'observation de signes occultes¹⁰⁹⁰. Or, parmi ces signes occultes, théologiens et docteurs rangeaient indifféremment cours des astres et invocation du démon¹⁰⁹¹. Et si aux yeux de l'Église, la divination relevait avant tout de la superstition et constituait moins une véritable usurpation de la prescience divine qu'une vaste fumisterie, une « illusion fallacieuse », le problème résidait dans le fait qu'elle supposait un contact avec le démon, et constituait donc un art que l'Église ne pouvait que répudier¹⁰⁹².

Parmi les anecdotes rapportées par Villani, les premiers livres de la *Nuova cronica* font une place importantes aux histoires de divination. Et parallèlement à des formes de divination parfaitement

fatto micidio, onde tanto male è seguito alla città di Firenze. »

¹⁰⁸⁹ Sur cette notion et son importance dans la théologie du sacrement, cf. Bernhard Blankenhorn, « The Instrumental Causality of the Sacraments: Thomas Aquinas and Louis-Marie Chauvet », dans *Nova et Vetera*, 4/2, 2006, p.255-294. Voir également H.-D. Dondaine, « À propos d'Avicenne et de S. Thomas. De la causalité dispositive à la causalité instrumentale », dans *Revue Thomiste*, 51, 1951, p.441-453 ; J.-P. Torrell, « La causalité salvifique de la résurrection du Christ selon saint Thomas », dans *Revue Thomiste*, 96, 1996, p.179-208. Sur l'opposition entre causalité instrumentale et causalité contractuelle au XIII^e siècle, cf. Irène Rosier-Catach, *La parole efficace*, op. cit., p.99-172.

¹⁰⁹⁰ La distinction repose sur la distinction cicéronienne entre *ars* et *furor*. Voir François Guillaumont, *Le 'De divinatione' de Cicéron et les théories antiques de la divination*, Bruxelles, 2006, et notamment p.87-110 sur la distinction entre « divination naturelle » et « divination artificielle ».

¹⁰⁹¹ Sur le strict plan de la foi, les astrologues avaient ainsi été condamnés par les Pères de l'Église qui ne voyaient en eux que superstition, à l'instar de saint Augustin qui introduisait déjà la notion de pacte avec le démon (*De doctrina christiana*, II, 21). L'assimilation entre *divinatio* et *cultum Daemonum* se retrouve chez Thomas d'Aquin (*Summa theologiae*, II^a-II^ae q. 95 a. 2 ad 1-2). Sur le rapport à la divination, voir Pierre Boglioni, *L'Église et la divination au Moyen Âge, ou les avatars d'une pastorale ambiguë. Superstition et divination*, dans *Théologiques*, 8, 2000, p.37-66. Sur la pratique de la magie au bas Moyen âge, cf. David Pingree, *Learned magic in the time of Frederick II*, dans *Micrologus. Le scienze alla corte di Federico*, 2, 1994, p.39-56.

¹⁰⁹² Cf. Isidore de Séville, *Étymologies*, VIII, 9, 31 : *In quibus omnibus ars daemonum est ex quadam pestifera societate hominum et angelorum malorum exorta. Unde cuncta vitanda sunt a Christiano, et omni penitus execratione repudianda atque damnanda.*

licites, renvoyant tour à tour au prophétisme inspiré¹⁰⁹³ ou à la divination naturelle¹⁰⁹⁴, le chroniqueur évoque des formes de divination occulte et illicite, à travers un certain nombre de pratiques basées sur l'invocation des démons que, peu à l'aise avec la nomenclature traditionnelle, il qualifie tour à tour de « nigromance », « d'augures » ou « d'enchantement ».

Désignant à l'origine la divination par invocation des morts (*necromantia*), la nigromance (*nigromanzia*) renvoyait désormais, par glissement sémantique, à l'invocation des forces occultes, autrement dit des démons¹⁰⁹⁵. Le terme apparaissait pour la première fois dans la *Nuova cronica* à travers la figure du « prophète Merlin ». Reprenant un passage du *Chronicon* de Martin de Troppau¹⁰⁹⁶, Villani ne retenait de sa source que le thème de l'origine mi-divine mi-diabolique du prophète, né « d'une vierge, dit-on, par conception ou plutôt opération du démon », et résumait l'œuvre du magicien à un ensemble de « merveilles [accomplies] par nigromance ». De la sorte, il introduisait un terme que sa source ignorait, et qualifiait ainsi l'action du prophète de démoniaque, là où Martin de Troppau ne parlait lui que de magie¹⁰⁹⁷. La « nigromance » ne

¹⁰⁹³ Villani reporte ainsi sans embarras la prophétie de l'évêque de Sion, qu'il aurait recueillie en 1305 lors d'un passage dans la cité épiscopale, probablement en route vers les Flandres (*Nuova cronica*, IX 64). La prophétie du saint homme correspond parfaitement au modèle de la divination naturelle inspirée telle que la définissait Cicéron : apprenant l'offense faite au Saint-Père par le roi de France à Agnani, l'évêque, rapporte Villani, fut d'abord « comme stupéfait, demeurant un moment en silence et contemplatif en raison de la stupeur suscitée par la prise du pape », avant de revenir à lui et de déclarer avoir reçu « par inspiration divine » l'annonce de la mort prochaine du roi et de la fin de sa descendance.

¹⁰⁹⁴ Cette seconde forme de divination n'est pas plus problématique, comme l'illustre par exemple l'anecdote du sage Marco Lombardo (*Nuova cronica*, VIII 121), bonne illustration de cette lecture moraliste d'une histoire soumise aux causes contingentes de la *Fortuna* : ce courtisan, sage et avisé, aurait ainsi « prophétisé » à son seigneur le comte Ugolino de Pise que, parvenu au faite de sa gloire, il ne lui restait plus dès lors à connaître que le déclin et la chute. Si l'auteur parle bien de « prophétie » à cette occasion, il n'est pas question pour autant de divination au sens de prévision d'une vérité nécessaire et universelle, mais plutôt d'un jugement probable, basée sur une conjecture à partir d'une lecture éclairée des faits passés et à la lumière du mouvement moral de l'Histoire imposé par la Providence. Autrement dit, dans cet extrait les présages permettent au sage d'anticiper et non pas de prévoir.

¹⁰⁹⁵ Sur l'origine du terme *necromantia* et son évolution sémantique en *nigromantia*, cf. Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance*, op. cit., p.92-94. Dérivé de la nécromancie antique, l'art de « nigromance » constitue un exemple intéressant de détournement des nomenclatures antiques : le terme, qui à l'origine renvoyait à la faculté de ressusciter les morts en vue de les interroger sur les choses occultes, avait connu un glissement sémantique progressif, qui avait amené les médiévaux à interpréter la racine nécro- (du grec νεκρός, « mort ») comme dérivant du latin *niger* (« noir »). Ainsi la *necromantia* était-elle peu à peu devenue la *nigromantia*, ou « divination noire », écartant ainsi toute référence à l'interrogation des morts et renvoyant désormais à celle des démons. Voir également Jean-Patrice Boudet dans « Les *who's who* démonologiques de la Renaissance et leurs ancêtres médiévaux », dans *Médiévales*, 44, 2003, p.117-140.

¹⁰⁹⁶ Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum*, op. cit., p.419. : *Eodem tempore fuit in Britannia Merlinus vates ex filia regis santimoniali et incubo demone natus. Nam mater ipsius, regis Demetie filia, inter monachas in ecclesia sancti Petri degebat in urbe Kaermediu, que asseruit se nunquam virum cognovisse. Sed quidam in specie pulcherrima ipsam frequenter deosculans et evanescens et rursus apparens et eam amplectens gravidam reliquit. Et cum rex Britannie edificium mire magnitudinis construeret, et nocte evanesceret quod de die edificabatur, ammirans a magis responsum recepit, quod edificium non proficeret, nisi calcina misceretur sanguine alicuius sine patre procreati. Et cum per regnum talis quereretur, Merlinus puer a quodam puero secum contentente talis notificatur et captus magos mentitos esse dixit, et ostendens sub terra voraginem totum absorbentem, mortem evasit.*

¹⁰⁹⁷ *Nuova cronica*, III 4 : « In questi tempi, circa gli anni di Cristo CCCCLXX, regnando in Gostantinopoli Leone imperadore di Roma, nella grande Brettagna, che ora Inghilterra è chiamata, nacque Merlino profeta (dissesi d'una vergine con concetto overo operazione di demonio), il quale fece in quello paese molte maraviglie per

couvrait pas à elle seule toute le spectre de la divination démoniaque, et c'était le principe même de divination artificielle que Villani assimilait à l'invocation des démons : les « augures » qui prédirent à l'empereur Frédéric II le jour de sa mort ne lisaient pas dans le vol des oiseaux mais lui rapportaient la prédiction du démon, tandis que le Siennois Provenzano Salvani s'était informé de l'issue de la bataille de Colle en contraignant le diable « par voie d'enchantement »¹⁰⁹⁸.

Reste donc le cas de l'astrologie. Dans leur simplicité, une série de courtes anecdotes rapportées par Villani révèlent le flou dans lequel cette science demeure encore. Ainsi, après la défaite des Guelfes de Florence à la bataille de Montaperti (1260), alors qu'à la cour du pape quelques soutiens de la cause gibeline s'en réjouissaient ouvertement, le « cardinal Blanc » (sans doute Jean de Tolède¹⁰⁹⁹) prédit la future victoire des partisans de l'Église. Mais tout utile fût-elle à la cause guelfe, la prétention du cardinal à prophétiser posait question.

« Le cardinal Blanc refusa de parler, car parler du futur lui paraissait illicite en vertu de sa dignité, mais les cardinaux prièrent tant le pape, que celui-ci lui ordonna d'obéir et de parler. Face à cet ordre, il dit dans un bref sermon : “Les vaincus vaincront victorieusement, et pour l'éternité ne seront pas vaincus”. Ce qui fut interprété comme signifiant que les Guelfes vaincus et chassés de Florence retrouveraient victorieusement leur condition, et jamais plus pour l'éternité ne perdraient leur rang et la seigneurie de Florence. »¹¹⁰⁰.

negromanzia, e ordinò la tavola ritonda di cavalieri erranti, al tempo che in Bretagna regnava Uter Pandragone ». ¹⁰⁹⁸ *Nuova cronica*, VIII 32 : « E bene s'adempiè la profezia e revelazione che gli avea fatta il diavolo per via d'incantesimo, ma no·lla intese; ch'avendolo fatto costringere per sapere come capiterebbe in quella oste, mendacemente rispuose, e disse: “Anderai e combatterai, vincerai non, morrai alla battaglia, e la tua testa fia la più alta del campo”; e egli credendo avere la vittoria per quelle parole, e credendo rimanere signore sopra tutti, non fece il punto alla fallace, ove disse: “Vincerai no, morrai etc.”; e però è grande follia a credere a si fatto consiglio come quello del diavolo. » La prophétie démoniaque de Provenzano Salvani fait ainsi étrangement écho à un passage du commentaire au *De sphaera*. Si le début de cette prophétie, qui s'inspirait de celle de l'oracle de Delphes citée par Cicéron, était connue et répandue. Cf. Marcus Tullius Cicéron, *De divinatione*, II, 116. En fonction de l'endroit où l'on plaçait la virgule, la prophétie (*ibis redibis non morieris in bello*) pouvait signifier : “tu iras, tu reviendras, tu ne mourras pas à la guerre” (*ibis, redibis, non morieris in bello*) ou “tu iras, tu ne reviendras pas, tu mourras à la guerre” (*ibis, redibis non, morieris in bello*). Il est remarquable de noter que les deux parties se retrouvaient associées dans le commentaire de Cecco d'Ascoli, qui plaçait ces mots dans la bouche du démon Floron : *Hic vere fuit ille qui decepit regem Manfredum dicens, Vinces, non morieris, et illum Ferrariensem respondem ei, Caput tuum elevabitur super omnes, et illum de Provincia querens responsum utrum thesaurus esset in loco, qui respondens dicens, Vade, vade, invenies thesaurus quod non deficit in vita tua. Iste dixit sociis et abiit, et cum effoderet in caverna montis reperit quatuor uncias auri. Tenens in manu advenit ruina et cooperuit eum et sic mortuus fuit. Socii iverunt excoperiendo invenerunt istum mortuum cum auro in manu et dixerunt, Recte dixit Floron quod habebis aurum quod non deficit in vita tua. (In Sphaeram mundi, op. cit., p.398-399) La prophétie se retrouve également au milieu du XIII^e siècle dans la chronique du Français Aubry de Trois-Fontaines, *Chronica a monacho Novi Monasterii Hoiensis interpolata*, éd. P. Scheffer-Boichorst, dans M.G.H., SS 23, Hanovre, 1874, p.674-950.*

¹⁰⁹⁹ Si l'intérêt de Jean de Tolède pour la médecine et ses sciences annexes, chimie ou alchimie, fut bien réel et put d'une certaine manière participer à créer autour de lui une légende noire, rien ne permet d'affirmer qu'il appartint à une école de magie tolédane – dont la réalité historique est tout autant controversée. Cf. Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance*, op. cit., p.203. Sur Jean de Tolède, voir Hermann Grauert, *Meister Johann von Toledo*, München, 1901 ; et Maria Gloria Vinci, « Il cardinale cistercense Giovanni da Toledo († 1275) e gli interessi per la medicina e l'alchimia alla corte dei papi del XIII secolo », dans *Rivista Cistercense*, 17, 2000, p.5-32.

¹¹⁰⁰ *Nuova cronica*, VII 80 : « Come in corte di Roma venne la novella della sopradetta sconfitta, il papa e' cardinali, ch'amavano lo stato di santa Chiesa, n'ebbono grande dolore e compassione, sì per gli Fiorentini, e sì perché di ciò montava lo stato e podere di Manfredi nimico della Chiesa; ma il cardinale Attaviano degli Ubaldini ch'era Ghibellino ne fece gran festa; onde ciò veggendo il cardinale Bianco, il qual era grande astrolago e maestro di

L'extrait ne nous apprend pas la nature de la divination du cardinal-prophète. Et de fait, l'anecdote ne renvoie pas à un type particulier de divination, mais à la divination en elle-même : l'hésitation du cardinal à en dire davantage révèle ainsi les soupçons qui pèsent alors sur ceux qui prétendent « parler du futur », et fait écho à la conception médiévale de la divination, qui assimile la prédiction à une usurpation manifeste de ce qui n'appartient qu'à Dieu¹¹⁰¹. On notera également la façon dont Villani désigne le cardinal, le qualifiant tour à tour de « grand astrologue » et de « maître de nigromance » : si ces deux pratiques divinatoire, « illicites » à la dignité du clerc, tombent bien sous le coup de la condamnation pour péché de prédiction, elles apparaissent toutefois comme deux pratiques distinctes. Mais l'extrait révèle surtout les mille précautions dont la divination astrologique doit être entourée. Des précautions rendues nécessaires par la menace de la justice séculière, dont d'autres manquèrent d'ailleurs de faire les frais.

Dans un autre extrait, Villani rapporte en effet comment deux astrologues de l'Université de Paris, les moines franciscains Arlotto da Prato et Giandino da Carmignanola¹¹⁰², avaient annoncé la mort de Charles d'Anjou avant que la nouvelle n'arrive à Paris. Sommés par le pouvoir royal de s'expliquer sur la nature de cette prophétie, les deux astrologues s'étaient tirés d'affaire en dévoilant la nature astrologique de leurs prédictions, sans échapper pour autant aux soupçons de nigromance.

nigromanzia, disse: “Se 'l cardinale Attaviano sapesse il futuro di questa guerra de' Fiorentini, e' non farebbe questa allegrezza”. Il collegio de' cardinali il pregaro che dovesse dichiarare più in aperto. Il cardinale Bianco non volea dire, perché parlare del futuro gli pareva illecito a la sua dignità, ma i cardinali pregarono tanto il papa che gli ele comandasse sotto ubbidienza ch'egli il dicesse. Avuto il detto comandamento, disse in brieve sermone: “I vinti vittoriosamente vinceranno, e in eterno non saranno vinti”. Ciò s'interpètrò che' Guelfi vinti e cacciati di Firenze vittoriosamente tornerebbono innistato, e mai in eterno non perderebbono loro stato e signoria di Firenze. »

¹¹⁰¹ Cf. Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, II²-IIae q. 95 a. 1 co : *Sed considerare huiusmodi in seipsis antequam fiant, est Dei proprium, qui solus in sua aeternitate videt ea quae futura sunt quasi praesentia, ut in primo habitum est, unde dicitur Isaiae XLI, “annuntiate quae futura sunt in futurum, et sciemus quoniam dii estis vos”. Si quis ergo huiusmodi futura praenoscere aut praenuntiare quocumque modo praesumpserit, nisi Deo revelante, manifeste usurpat sibi quod Dei est. Et ex hoc aliqui divini dicuntur, unde dicit Isidorus, in libro Etymol., “divini dicti quasi Deo pleni, divinitate enim se plenos simulant, et astutia quadam fraudulentiae hominibus futura coniectant”. Divinatio ergo non dicitur si quis praenuntiet ea quae ex necessario eveniunt vel ut in pluribus, quae humana ratione praenosci possunt. Neque etiam si quis futura alia contingentia, Deo revelante, cognoscat, tunc enim non ipse divinat, idest, quod divinum est facit, sed magis quod divinum est suscipit. Tunc autem solum dicitur divinare quando sibi indebito modo usurpat praenuntiationem futurorum eventuum. Hoc autem constat esse peccatum. Unde divinatio semper est peccatum. Et propter hoc Hieronymus dicit, super Michaeam, quod divinatio semper in malam partem accipitur.*

¹¹⁰² Le premier personnage évoqué par Villani, « frère Arlotto », peut être identifié à Arlotto da Prato, théologien franciscain et recteur du *studium* franciscain de Paris, puis ministre provincial de Toscane et enfin ministre général de l'ordre à partir de 1285 (cf. Riccardo Pratesi, *Arlotto da Prato*, dans *D.B.I.*, 4, 1962). Quant au second, il pourrait s'agir du maître florentin Giandino da Carmignano, auteur d'une vulgarisation de la *Consolatio philosophiae* de Boèce et par ailleurs destinataire d'un sonnet de Dino Compagni (cf. Giuseppe Brunetti, « Guinizelli, il non più oscuro Maestro Giandino e il Boezio di Dante », dans L. Rossi e S. Alloatti-Boller (dir.), *Intorno a Guido Guinizelli*, Alessandria, 2002, p.155-191). Sur le rôle joué par les clercs en général, et la cour pontificale en particulier, dans la traduction et le développement de l'astrologie, cf. Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance*, op. cit., p.163-168 et p.198-203.

« À propos de la mort du roi Charles, il survint une grande merveille. Car le jour même où il trépassa, sa mort fut annoncée publiquement par un certain frère Arlotto, ministre des frères mineurs, et par maître Giandino da Carmignanola, maître du *Studium*. Et la nouvelle en arrivant au roi de France, il les fit appeler afin de savoir d'où il tenait l'information. Ils dirent qu'ils le savaient grâce à sa nativité, qui était placée sous la seigneurie de Saturne, et que par ses effets avaient procédé ses exaltations et ses adversités : et certains dirent qu'ils savaient cela par la révélation de quelque esprit, car tous deux étaient de grands astrologues et nigromanciens. »¹¹⁰³

L'information intéressante est la manière dont les accusés se seraient défendus des soupçons de nigromance qui pesaient sur eux, et les accusaient de connaître l'avenir par révélation des esprits (i.e. des démons). Plutôt que de placer leur prédiction sur le terrain de la prophétie inspirée, seul type de prophétie licite aux yeux de la foi (comme deux hommes d'église auraient du reste été légitimés à le faire), les deux frères admettent avoir réalisé une « nativité » du roi, c'est-à-dire un horoscope de naissance, et tiré de l'interprétation de son ascendant non seulement la date de sa mort, mais également toutes sortes d'informations concernant le déroulement de sa vie. On passera sur le fatalisme astral qu'impliquait cette réponse. Toujours est-il que, face à l'accusation de pratique démoniaque, les deux hommes choisissent de s'affirmer comme astrologues – preuve que l'astrologie sort alors du champ de la nigromance.

Ainsi, si toutes les formes d'art divinatoire tombent potentiellement sous l'accusation de péché, il semble donc qu'au fil de la première partie, le chroniqueur amorce timidement une distinction entre les différents modes de divination. Parallèlement à la divination nigromancienne, il semble ainsi accepter une divination astrologique qui se ferait sans invocation des démons ni « révélation des esprits ». Si celle-ci n'est pas à l'abri du soupçon, ce n'est pas tant parce qu'elle constituerait un acte répréhensible (encore qu'illicite), mais en raison de son caractère occulte, notamment pour le commun qui peine à la distinguer des arts démoniaques. C'est donc une distinction fondamentale qui est timidement opérée ici entre divination astrale et divination démoniaque : bien que parfois pratiqués par les mêmes personnes et partageant des objectifs communs, ces deux arts correspondent toutefois à des pratiques bien distinctes et clairement identifiables. Tout ne serait donc qu'histoire de transparence.

Ainsi donc, les débats autour de la nature hérétique des pratiques nigromanciennes et astrologiques ne transparaît pas directement dans la *Nuova cronica*. Tout d'abord, en niant la possibilité de transmettre à la pierre une quelconque vertu opératoire (et donc de fabriquer une

¹¹⁰³ *Nuova cronica*, VIII 95 : « Di questa morte del re Carlo fu grande maraviglia, che il di medesimo ch'elli passò fu piuvicato in Parigi per uno frate Arlotto ministro de' minori e per maestro Giandino da Carmignanola maestro allo Studio, e vegnendo ciò in notizia del re di Francia, mandò per loro per sapere onde l'aveano. Dissono che sapeano la sua natività, ch'era sotto la signoria di Saturno, e per gli suoi effetti erano procedute le sue esultazioni e le sue aversità: e alcuno disse che 'l sapeano per rivelazione di spirito, che ciascuno di loro erano grandi astrolagi e negromanti. »

image consacrée et/ou astrologique), Villani qualifie le pouvoir du démon d'illusoire, relevant donc de la superstition. Concernant la divination nigromancienne, la parole du démon est toujours qualifiée de mensongère, et son pouvoir est donc illusoire¹¹⁰⁴. Tout irresponsables soient-elles, ces pratiques nigromanciennes ne sont pas condamnées en tant que telles par le chroniqueur, qui ne désigne jamais l'invocation du diable comme un fait hérétique. L'acte d'invocation ne prend pas la forme du pacte avec le diable évoquée par le pape. Et en se fiant à la parole trompeuse du démon, c'est surtout d'imprudence dont le devin fait montre, pas d'errance doctrinale ni d'hérésie. Les efforts doctrinaux dont la papauté fait alors preuve pour requalifier l'invocation démoniaque ne se font donc pas ressentir, et jamais l'accusation d'hérésie n'apparaît dans les lignes de la *Nuova cronica* pour désigner de telles pratiques.

Mais les réflexions qui accompagnent ce débat font toutefois étrangement écho aux hésitations du chroniqueur quant à la qualification des pratiques qu'il décrit. La réflexion sur la nature de la consécration, à peine évoquée chez Villani, renvoie à celle d'Enrico del Carretto dans le cadre de la consultation de 1320 sur le pouvoir des images consacrées, et notamment de celles baptisées dans le but de réaliser un maléfice¹¹⁰⁵. Si le théologien ne se réfère pas directement aux images astrologiques, la position qu'il défend le conduit précisément à réfuter la causalité de l'image : en identifiant le principe opératoire à l'origine du sortilège dans le pouvoir maléfique du démon avec lequel le contractant s'est lié, le théologien avait limité l'image à sa simple valeur de représentation symbolique de l'engagement, de charte d'un pacte coupable (le « fait hérétique » recherché par Jean XXII), mais par conséquence dépourvue de toute force opératoire surnaturelle. La condamnation de la « consécration par nigromance » prend tout son sens dès lors que l'on a en tête le contexte de la polémique engagée par la papauté à cette époque.

*
**

¹¹⁰⁴ En suivant à la lettre le démon qui lui avait prédit qu'il mourrait à Florence, l'empereur Frédéric II en fut la victime : croyant pouvoir échapper à son destin, il avait toujours soigneusement évité d'y passer, mais se fut perdu le jour où, blessé, il fut transporté à Fiorenzuola, la « petite Florence ». La faute en revenait au devin, qui s'en était totalement remis à la « parole mensongère du démon » que l'empereur, trompé, n'avait su interpréter correctement, et qui l'avait conduit à la mort (cf. *Nuova cronica*, VII 35). L'expérience vécue par le seigneur gibelin Provenzano Salvani à la bataille de Colle est similaire. Désireux de connaître à l'avance l'issue de la bataille, celui-ci avait contraint le diable. Mais sournois, ce dernier avait répondu par la fameuse prédiction sibylline, dont le sens changeait totalement en fonction de la ponctuation, et pouvait tout aussi bien annoncer la victoire de Provenzano (*Vincerai, non morrai*), que sa mort (*Vincerai non, morrai*).

¹¹⁰⁵ Alain Boureau, *Satan hérétique*, op. cit., p.75-90.

Si la chronique de Villani ne semble pas faire directement écho aux nouvelles orientations proposées par le pape Jean XXII, qui souhaitait élargir l'accusation d'hérésie à certaines pratiques magiques et démoniaques, les occasions de diffuser ces préceptes ne manquèrent pas. Et dans les lignes de la *Nuova cronica*, l'assimilation grossière entre la magie astrale et la nigromance, fût-elle de l'ordre de l'expression polémique ou de la simple formule rhétorique, témoigne en tout cas d'une tendance à tracer une ligne nette entre une théorie de l'astrologie qui serait acceptée dès lors qu'elle reposerait sur des principes rationnels de la causalité, et des pratiques astrologiques rejetées comme superstitieuses voire illicites.

Or c'est précisément le règlement, définitif et violent, de la question des pratiques nigromanciennes par l'inquisition qui va permettre à Villani de trancher entre le licite et l'illicite, et, partant, de faire sauter le premier verrou antiastrologique. L'occasion en sera non pas la condamnation doctrinale de 1326, dont la diffusion fut sans doute limitée, mais plutôt ce qui en fut probablement un effet indirect, à savoir le procès et la condamnation de Cecco d'Ascoli et de ses théories les plus sulfureuses.

2. Normalisation et diffusion du savoir astrologique (vers 1327-1333)

On a pu voir dans le chapitre précédent que le rapport à l'astrologie se fait encore, dans les premiers livres de la *Nuova cronica*, sur le registre de la polémique. À l'exception notable de l'horoscope de fondation de Florence, l'astrologie n'y est pas encore pleinement associée comme outil de compréhension de l'histoire. Or, les deux verrous qui faisaient obstacle à la pleine approbation des préceptes astrologiques, à savoir la question du fatalisme astral et du rapport entre astrologie et magie noire, vont toutefois être progressivement levés, permettant ainsi à Villani, libéré de ses dernières hésitations, d'adhérer pleinement, dans les derniers livres de la chronique, aux théories astrologiques.

S'intéresser à la manière dont une œuvre populaire et vernaculaire, composée en marge des cercles érudits, reflète les réflexions spéculatives de l'élite savante pose un évident problème de méthode. Comment justifier en effet du lien entre d'une part le récit historique, qui malgré sa prétention à l'universalité ne s'aventure jamais sur la *terra incognita* de la théorisation scientifique ou théologique, et de l'autre cette culture savante et ces principes abstraits que plusieurs siècles de

débats scolastiques avaient fini de fixer ? Il serait de fait risqué, et sans doute aventureux, de considérer tout auteur du XIV^e siècle comme un lecteur potentiel des vulgarisations d'Aristote, des traités théoriques d'Albert le Grand ou de Thomas d'Aquin, ou tout simplement des manuels et commentaires d'astrologie de Guido Bonatti ou de Cecco d'Ascoli. De ces noms et des théories qui s'y rattachent, on décèle pourtant dans les lignes de la *Nuova cronica* quelques bribes, échos plus ou moins lointains, qui sans nullement démontrer une pénétration profonde de la culture populaire, témoigne de leur lente propagation. Ce sont les temps et les modalités de cette progressive acculturation qui feront l'objet de ces lignes.

S'il est toujours délicat de tracer un lien direct entre les évolutions mentales d'un auteur et des éléments de contexte précis, les années dans lesquels Villani rédige sa chronique sont marquées par deux temps forts, qui ont assurément joué un rôle très important dans l'histoire des sciences à Florence, et qui ont très certainement marqué le chroniqueur et influencé son propre rapport à l'histoire : d'une part le procès et la condamnation de l'astrologue Cecco d'Ascoli en 1327, suivis de la consultation florentine au lendemain de l'inondation de 1333, qui vit s'affronter doctrine providentialiste et théories astrologiques. Or, la place que Villani accorde à ces deux événements dans sa chronique témoigne de l'importance qu'il y prêta. Et surtout, la coïncidence chronologique avec l'apparition d'un discours astrologique nettement plus étoffé et affirmé est évidente. On s'attachera donc dans ce chapitre à montrer comment ces deux événements ont contribué à défricher le champ de l'astrologie et à établir un rapport plus convenable avec cette science.

2.1. Deux moments-clé de la normalisation de l'astrologie : le procès de Cecco d'Ascoli (1327) et la consultation florentine de 1333

En incluant dans la nigromance un certain nombre de pratiques réellement liées à l'invocation des démons mais aussi de simples superstitions, grossières du point de vue de la raison mais sans erreur de foi, la *Nuova cronica* rend compte des grandes orientations nouvellement définies par la théologie pontificale et consistant à épurer les pratiques astrologiques de leurs aspects les plus exécrables, et témoigne de cet effort général visant une meilleure définition du champ d'action de l'astrologue et de ses limites. Entre les mains de l'autorité pontificale et de son prolongement inquisitorial, cette logique de distinction agit dans le sens de l'exclusion et de la répression. Mais à

la considérer en négatif, elle permettait également de rapatrier dans le domaine de l'acceptable une astrologie désormais dépouillée de ses aspects les plus obscurs.

Les initiatives normatives engagées par la papauté au cours des années 1320 ne furent pas suivies par une mise en application, par un effort concerté de répression de la sorcellerie et de la magie astrale, et l'on a vu qu'à un niveau plus modeste elles n'entraînèrent pas d'évolution sensible dans la façon dont l'opinion publique percevait les arts nigromantiques, ces actes imprudents tout au plus immoraux mais en aucun cas hérétiques. Le mouvement amorcé au sommet eut toutefois des répercussions locales, certes isolées et singulières mais dont le caractère exceptionnel ne doit pas occulter la véritable signification ni l'importance réelle. À ce titre, sans doute convient-il de faire le lien entre la coïncidence chronologique entre, d'une part, les premiers efforts de requalification doctrinale de la sorcellerie comme hérésie, avec la consultation de 1320 puis la publication de la bulle *Super illius specula* au plus tard en 1327, et de l'autre la condamnation à mort à Florence de l'astrologue Cecco d'Ascoli le 27 septembre de cette année.

2.1.1. Le procès de Cecco d'Ascoli (1327) : condamnation de la nigromance et normalisation de l'astrologie

Si l'on fait abstraction du cas de Pietro d'Abano, dont les os furent exhumés pour être portés au feu, Cecco d'Ascoli représente le seul cas d'astrologue condamné au bûcher pour tout le Moyen âge. Les historiens ont tôt fait d'insister sur le caractère singulier de cette affaire, qui ne saurait en effet être considérée comme l'amorce d'un véritable mouvement de répression envers la magie démoniaque, et encore moins contre l'astrologie. Tous s'accordent du reste à reconnaître dans cette condamnation de multiples motivations, tant politiques que religieuses. Mais quels qu'en fussent les ressorts véritables, les haines personnelles et les oppositions politiques qui ont joué dans cette funeste pièce, ce qui nous importera de souligner ici, c'est la façon dont l'astrologie fut mise à profit pour justifier et légitimer la mise à mort de l'astrologue. Et surtout de montrer comment une affaire judiciaire, dont l'objectif à l'origine était de condamner tout un pan des arts magiques (dont certaines pratiques astrologiques), a pu participer à mieux définir aux yeux du grand public de la communauté citoyenne les limites entre le licite et l'illicite, c'est-à-dire entre ce qui relève de la nigromance et doit être condamné, et ce qui repose sur la science et peut être conservé.

2.1.1.1. Itinéraire et doctrines de Cecco d'Ascoli

Les informations biographiques sur Francesco Stabili, dit Cecco d'Ascoli, sont assez rares, et globalement trop tardives pour ne pas faire l'objet de prudence. Originaire d'Ascoli, Cecco y étudia peut-être un temps, avant de se rendre à Bologne pour finir ses études. Il y enseignait probablement déjà en 1321, durant la vacance du *Studium* alors que les étudiants avaient temporairement migré vers Sienne, et y enseignait encore en 1324, quand il était payé pour des cours extraordinaires d'astrologie¹¹⁰⁶. Cette année-là, il était toutefois condamné par l'inquisiteur bolonais Lamberto da Cingoli pour avoir « mal et confusément parlé de la foi catholique »¹¹⁰⁷, et était suspendu d'enseignement. Privé de revenus et probablement d'appuis, il quitta alors Bologne pour s'installer à Florence. Il retrouvait là le médecin florentin Dino del Garbo, qui avait été son collègue à Bologne, et avec qui il entra vraisemblablement en concurrence¹¹⁰⁸. À partir de mars 1327, il était au service de Charles de Calabre, nouveau seigneur de la ville, en tant que « *phiscus et familiaris* ». Parallèlement à cette nouvelle activité de médecin personnel du duc, Cecco continua de s'occuper d'astrologie, faisant peu de cas de l'interdiction qui lui avait été adressée par l'inquisiteur. Et cette imprudence lui valut d'être accusé de retomber dans l'erreur. La vanité intellectuelle du savant l'aurait en effet poussé à accompagner un de ses poèmes, l'*Acerba*, d'un commentaire destiné à en expliquer l'arrière-plan scientifique. Et c'est probablement ces allusions au texte condamné qui parvinrent aux oreilles de l'inquisiteur. Les ennuis le rattrapèrent, et dès le mois de juillet suivant il était arrêté par l'inquisiteur florentin Accursio Bonfantini, qui obtenait de son collègue bolonais une copie de l'acte d'accusation de 1324. Deux mois plus tard, déclaré relaps, il était condamné pour hérésie et brûlé vif.

Concernant son cursus scolastique, les œuvres originales qu'il étudia et commenta dans le cadre de son enseignement à Bologne entre 1322 et 1326 (Sacrobosco, Alcabitius, l'*Almageste*) ne contiennent aucune théorie particulièrement sensible et témoignent au contraire d'une volonté constante d'harmonisation entre les théories scientifiques et les principes supérieurs de la foi, tels que le libre arbitre ou la toute puissance divine. Selon Massimo Giansante, comparée au reste de la tradition universitaire bolonaise, la position de Cecco pouvait ainsi être définie comme « modérée »¹¹⁰⁹. Parmi ses œuvres originales ensuite, on trouve tout un *De excentricis et epicyclis*, petit

¹¹⁰⁶ A. Antonelli, « Nuovi sondaggi d'archivio su Cecco d'Ascoli », dans *Cecco d'Ascoli: cultura, scienza e politica*, op. cit., p.241-276.

¹¹⁰⁷ Cf. note 1125.

¹¹⁰⁸ Cf. Augusto De Ferrari, « Del Garbo, Dino (Aldobrandino, Dinus de Florentia) », dans *D.B.I.*, 36, 1988.

¹¹⁰⁹ Rien de comparable en tout cas à celles développées par exemple par Guido Bonatti. Cf. Massimo Giansante, « La condanna di Cecco d'Ascoli : fra astrologia e pauperismo », dans *Cecco d'Ascoli : cultura, scienza e politica*, op. cit., p.190.

opuscule d'astronomie rédigé vers 1322-1324 dans le cadre de son enseignement et exempt de toute référence astrologique et de toute interprétation nigromancienne¹¹¹⁰. Puis, sans doute durant son séjour à Florence entre 1324 et 1327, il composa un commentaire à l'*Introductorius minus* d'Alcabitius, traité de base de l'astrologie médiévale et manuel canonique de tout étudiant en médecine¹¹¹¹. Il composa également un long poème en langue vulgaire, l'*Acerba*, texte totalement « inoffensif » selon Graziella Federici-Vescovini, et qui témoigne d'après Sylvain Piron et Emanuele Coccia de « multiples signes de catholicité et ne contient pas la moindre allusion magique ou démoniaque »¹¹¹².

Le seul ouvrage de Cecco d'Ascoli qui fut susceptible de motiver sa condamnation semble donc être l'*Enarratio in Spheram mundi*, un commentaire au *De sphaera* de Jean de Sacrobosco composé à Bologne vers 1320, et auquel nous avons déjà fait allusion¹¹¹³. Manuel élémentaire de l'astronomie universitaire, le *De Sphaera* de Sacrobosco était un petit traité de cosmologie qui décrivait les différentes sphères du ciel et régions du monde, ainsi que les positions et le mouvement des planètes. Mais si le texte original était exempt de toute référence à l'astrologie ou à la magie astrale, en y introduisant des interprétations personnelles et en y mêlant principes astrologiques et théories démonologiques, Cecco avait développé un commentaire original, basé sur le principe d'invocation et de contrôle des démons résidant dans les sphères supérieures. Dans ce système, les sphères supérieures étaient peuplées « d'esprits situés en dehors de l'ordre de la grâce », autrement dit des démons. Ceux-ci se distinguaient des astres, dépourvus de volonté et généralement réduits à l'état de simples causes instrumentales, en cela qu'ils étaient non seulement capables de volonté mais également susceptibles d'être invoqués et d'agir sur le monde des hommes – quoique par l'intermédiaire des vertus naturelles uniquement, et tout en restant dans l'ordre naturel des choses¹¹¹⁴. Dans cette optique, les notions astronomiques les plus banales

¹¹¹⁰ Le texte s'occupait de la doctrine ptoléméenne des excentriques et des épicycles, et s'inscrivait dans le contexte de remise en cause des principes tirés de l'astrologie arabe, entre la réfutation de la théorie de la trépidation de Thebit ben Qurra par Guillaume de Saint-Cloud en 1290 et l'essor de l'astrologie alphoncine à Paris à partir des années 1320. Cf. Cecco d'Ascoli, *De excentricis et epicyclis*, op. cit., p.383-394.

¹¹¹¹ Sur le texte original, cf. Al-Qabīsi (Alcabitius), *The introduction to astrology editions of the Arabic and Latin texts and an English translation*, éd. C. Burnett et al., Londres-Turin, 2004. Sur le commentaire de Cecco d'Ascoli, cf. Giuseppe Boffito, « Il commento inedito di Cecco d'Ascoli all'Alkabizjo », dans *Bibliofilia*, 5, 1904, p.22-33 et 6, 1904, p.53-67. Sur l'importance de ce texte, cf. Graziella Federici-Vescovini, *Le Moyen âge magique*, op. cit., p.282.

¹¹¹² Sylvain Piron et Emanuele Coccia, « Cecco d'Ascoli à la croisée des savoirs », dans *Bulletino d'italianistica*, 1, 2011, p.40.

¹¹¹³ Jean de Sacrobosco, *Tractatus de Sphaera*, éd. et trad. L. Thorndike, dans *The Sphere of Sacrobosco and its Commentators*, Chicago, 1949, p.76-142. Cf. John F. Daly, « Sacrobosco », dans *Dictionary of Scientific Biography*, 12, New-York, p.60-63.

¹¹¹⁴ Cecco d'Ascoli, *In Spheram mundi enarratio*, p.395 : *Injuxta quod debetis intelligere quod spiritus qui sunt extra ordinem gratie non possunt facere aliquid mirum nisi mediantibus virtutibus rerum naturalium. Unde omnia mira quae spiritus faciunt, faciunt propter naturas et virtutes occultas que sunt in rebus mundi, non quod materia corporalis obediat spiritibus ad nutum ita quod eorum virtute possint transmutare materia de forma ad formam. Nec in rei veritate demones possunt transmutare corpus humanum in*

prenaient dans l'*Enarratio* un sens différent, invocatoire et résolument démoniaque¹¹¹⁵. Derrière le commentaire d'un traité de cosmologie se cachait ainsi un véritable traité astrologico-démonologique, qui entrait pleinement dans la catégorie de la magie démoniaque contre laquelle Jean XXII souhaitait alors intensifier la lutte¹¹¹⁶.

2.1.1.2. *Le procès de Cecco : condamnation doctrinale ou procès politique ?*

Quoiqu'il en soit de ses doctrines, le caractère unique de la condamnation à mort de Cecco a de quoi étonner. Et les historiens se sont légitimement interrogés sur les motifs réels de l'affaire en insistant sur la dimension politique de la condamnation¹¹¹⁷. D'après Graziella Federici-Vescovini, les thèses nigromanciennes de Cecco d'Ascoli s'opposent certes à la « vraie foi » (celle professée par Albert le Grand ou Thomas d'Aquin), mais ne semblent pas suffisantes pour justifier le bûcher. Ce qui l'amène à penser que « d'autres circonstances doivent être survenues,

bestiale, nec quod corpus hominis reviviscat, sed hoc accidit quandoque secundum apparentiam et non secundum realitatem. Et hoc potest fieri dupliciter: uno modo ab intra, quia demon potest immutare phantasiam hominis et omnes sensus corporeos ut res videatur aliter quam sit in veritate et hoc fit virtute rerum naturalium, alio modo ab extra, nam demon potest sumere corpus ab aere et formam illius mortui et sic apparere. Iccirco dicebat Augustini in libro 83 quaestionum quod in magicis artibus fiunt miracula et plerumque similia illis miraculis que fiunt per servos dei. Sed magi faciunt per res naturales quaerentes gloriam suam, sed sancti faciunt solum per potentiam divinam et eius iusso et nutu cui omnia subiiciuntur.

¹¹¹⁵ La doctrine astronomique des climats se chargeait ainsi chez Cecco d'Ascoli d'une double signification : la première reprenait la définition ptoléméenne des sept zones latitudinales divisant le monde habitable ; mais la seconde prenait une orientation résolument nigromancienne et nécromantique, « selon la théorie de Zoroastre, premier inventeur de l'art magique, qui disait que les climats sont ceux qui, avec la chair des morts et le sang des hommes, donnent des réponses » (ibid., p.404). De même, les angles colures, points d'intersection des deux principaux méridiens, solsticial et équinoxial, étaient définis comme le lieu d'élection d'esprits incubes et succubes, qui lors des grandes conjonctions pénètrent dans le sperme des hommes durant leur sommeil et permettent de concevoir des devins ou des prophètes, tels Merlin ou l'Antéchrist (ibid., p. 387-388). Les cercles arctique et antarctique étaient ensuite désignés comme des « puissances séparées » qui dominent les deux pôles du globe. Enfin les quatre points cardinaux étaient supposés être habités par quatre esprits supérieurs, nommés Oriens, Amaygon, Paymon et Egim, dont le pouvoir s'étendaient à leur tour sur vingt-cinq légions de démons chacun, et qui exigeaient sacrifices de sang et de chair humaine (ou de chats, ce qui était plus pratique). Un art, concédait finalement Cecco, que « l'on ne peut pratiquer sans danger ni sans aller contre la foi » (ibid., p.404) Apparemment confuses, les théories de Cecco mêlaient dangereusement principes astronomiques, doctrines démonologiques et éléments de théologie. Selon Sylvain Piron et Emanuele Coccia, l'hypothèse d'une « hiérarchie » des démons s'accordait certes mal avec le principe théologique de hiérarchie entendu comme « ordre sacré » (*hiera taxis*), puisque ces esprits étaient justement situés en dehors de l'ordre de la grâce : « L'idée d'un ordre de nature parmi les démons qui ne correspondrait pas à un ordre de grâce était, d'un point de vue théologique, très difficile à soutenir ». (Sylvain Piron et Emanuele Coccia, « Cecco d'Ascoli à la croisée des savoirs », op. cit., p.46.) Mais l'astrologue pouvait s'appuyer sur Thomas d'Aquin pour développer l'idée d'un ordre naturel propre aux puissances supérieures, c'est-à-dire aux anges mais aussi aux démons, dont les capacités naturelles fondaient le pouvoir et dont les actions sur les hommes étaient assimilables à celles d'une cause naturelle. « Cecco est donc capable de fonder théologiquement sa démonologie astrologique et nigromantique. On imaginerait difficilement un croisement de savoirs plus violent et plus courageux. » (Ibid., p.47.)

¹¹¹⁶ Pour un aperçu général de la doctrine de Cecco, cf. Nicolas Weill-Parot, « I demoni della Sfera : la 'nigromanzia' cosmologico-astrologica di Cecco d'Ascoli », dans *Cecco d'Ascoli : cultura, scienza e politica*, op. cit., p.103-131.

¹¹¹⁷ Les différentes retranscriptions de la sentence de condamnation prononcée par l'inquisiteur florentin remontent au plus tôt au XV^e siècle, et offrent des versions traduites, résumées, voire parfois romancées de la sentence originale. Cf. Graziella Federici Vescovini, *Le Moyen âge magique*, op. cit., p.291-301.

que nous ne connaissons pas ». La raison de la condamnation ne seraient pas unique, mais découleraient de plusieurs motifs, tout autant astrologiques, politiques et sociaux, en lien avec son séjour florentin¹¹¹⁸.

De fait, les implications politiques de l'œuvre de Cecco furent nombreuses. À Bologne déjà, il aurait poussé loin la « logique de parti », en prenant position dans les luttes d'influence au sein de la commune, pour le parti gibelin et populaire. Bon astrologue, Cecco était toutefois un piètre stratège, et ses choix se révélèrent doublement perdants. Car si le soutien des organes populaires lui avait permis de surpasser le premier procès intenté par l'inquisiteur en 1324 et d'être encore en poste à l'université en 1325 (preuve, selon Massimo Giansante, de la confiance de la commune, qui gérait le recrutement et la rémunération des enseignants, et du peu de considération de cette dernière envers les accusations intentés par les autorités ecclésiastiques¹¹¹⁹), l'arrivée du légat Bertrand du Pouget, qui avait jadis été l'instructeur du projet contre Matteo Visconti et ses complices astrologues et nigromanciens, entraîna un changement de climat politique qui le contraignit au départ.

La Florence ultraguelfe et philo-angevine n'était sans doute pas le meilleur refuge. L'inquisiteur florentin Accursio Bonfantini y pourchassait alors les Spirituels et tout ce qui se rapprochait des théories paupéristes, millénaristes, joachimites et autres hérésies condamnées par Jean XXII – bref, tout ce qui ne disposait pas d'un certificat de guelfisme authentique et qui pouvait apparaître politiquement ou idéologiquement lié au gibélinisme. D'autant qu'à partir de 1327, la descente imminente de Louis de Bavière en Italie rendait la situation électrique. Et dans ce climat tendu, les pronostics de Cecco, jugés trop favorables à l'empereur, ne pouvaient que choquer et l'exposer aux rétorsions des autorités civiles et religieuses¹¹²⁰.

Les chroniqueurs Giovanni Villani et Marchionne di Coppo Stefani concordent d'ailleurs en voyant dans le milieu curial l'initiative du procès, qu'ils attribuent au chancelier du duc, le franciscain marseillais Raymond de Maussac, voire au duc lui-même¹¹²¹. Ils insistent également sur

¹¹¹⁸ Graziella Federici Vescovini, *Le Moyen âge magique*, op. cit., p.307.

¹¹¹⁹ Massimo Giansante, « La condanna di Cecco d'Ascoli », art. cit., p.193.

¹¹²⁰ Cf. Idem, p.183-199. C'est également l'avis de Graziella Federici Vescovini, *Le Moyen âge magique*, op. cit., p.295, qui estime que « le cas de la mort sur le bûcher de Cecco d'Ascoli est étroitement lié à l'histoire politique de Florence dans les années 1325-1327, ; divisée entre Guelfes et Gibelins, régie par le gouvernement du duc de Calabre [...] et conditionnée par ses rapports avec la papauté dans les affrontements entre les Blancs et les Noirs ». Voir également Giuseppe Boffito, « Perchè fu condannato al fuoco l'astrologo Cecco d'Ascoli? », dans *Studi e documenti di storia e di diritto*, 20, 1899, p.357-382 ; Augusto Beccaria, « I biografì di maestro Cecco d'Ascoli. Le fonti per la sua storia e per la sua leggenda », dans *Memorie della reale Accademia di scienza di Torino, serie II*, 58, 1908, p.1-94 ; Massimo Giansante, « Cecco d'Ascoli : il destino dell'astrologo », dans *Giornale di astronomia*, 23, 1997, p.9-16 ; Lynn Thorndike, « Relations of the Inquisition to Peter of Abano and Cecco d'Ascoli », dans *Speculum*, 3, 1926, p.338-343.

¹¹²¹ *Nuova cronica*, XI 41 : « Il quale suo libello in Bologna riprovato, e ammonito per lo 'nquisitore che no'llo usasse,

les haines personnelles, celles du chancelier, qui avait pris part à la répression des Spirituels¹¹²², ou de Dino del Garbo, qui convoitait vraisemblablement sa place comme médecin du duc et que Villani soupçonne d'avoir joué un rôle dans la dénonciation des doctrines de Cecco, qu'il avait rencontré à Bologne.

Que les motivations réelles aient été d'ordre politique ou non ne change finalement pas grand chose au fond du problème : la condamnation de Cecco au bûcher ne saurait être considérée en dehors du contexte doctrinal, et notamment du renforcement de l'armada juridique et inquisitoriale mis à disposition de la répression des arts magiques et démoniaques. Car ce fut bien cette voie qui fut choisie. L'acharnement judiciaire contre l'astrologue, condamné à deux reprises sous le même chef d'inculpation, a ainsi été le fait d'abord de l'inquisition pontificale, et de Bologne à Florence les véritables maîtres d'œuvre des deux procès furent les inquisiteurs Lamberto da Cingoli et Accursio Bonfantini.

Villani apporte un précieux témoignage sur le procès. Il est en effet le premier, et du reste le seul, à nous apprendre quelles furent les théories de l'astrologue qui furent condamnées en 1327. Trois accusations sont ainsi formulées de façon plus ou moins directe à l'égard de l'enseignement de Cecco : celle de démonologie d'abord, mais aussi celle de déterminisme astral et de paupérisme.

« La raison pour laquelle il fut brûlé fut que, quand il était à Bologne, il avait rédigé un traité sur la Sphère, dans lequel il affirmait que les sphères supérieures contiennent une catégorie d'esprits malins qu'il est possible, par quelques enchantements accomplis sous certaines constellations, de contraindre à accomplir nombre de choses merveilleuses en accordant dans ledit traité [sur la sphère] nécessité à l'influence du cours du ciel, disant ainsi que le Christ était venu sur Terre parce que la volonté de Dieu s'était accordée avec la nécessité du cours de l'astronomie pour cela, et qu'il était déterminé par sa naissance qu'il serait et vivrait comme un pauvre avec ses disciples et mourrait de la mort dont il

gli fu opposto che l'usava in Firenze; la qual cosa si dice che mai non confessò, ma contradisse a la sua sentenza, che poi che ne fu ammonito in Bologna, mai no'llo usò; ma che il cancelliere del duca, ch'era frate minore vescovo d'Aversa, parendogli abominevole a tenerlo il duca in sua corte, il fece prendere. » Marchionne di Coppo Stefani estime quant à lui que Cecco aurait été livré au pouvoir séculier après avoir choqué le duc par quelques pronostics qui dressait de sa fille, la future reine Jeanne, un portrait immoral et luxurieux. L'auteur, qui écrit plusieurs décennies après les faits, reporte de toute évidence la *mala fama* que la reine avait gagnée après avoir été montée sur le trône en faisant assassiner son mari André de Naples avec le soutien de son amant Louis de Tarente. Cf. *Cronica fiorentina*, éd. I. San Luigi, dans *Delizie degli eruditi toscani*, XII, Florence, 1779, p. 80 : « Uno Maestro Cecco d'Ascoli, lo quale fu solennissimo uomo in Astronomia et in Rettorica, e in moite Scienza, e dicesi, che disse e dicea contra a fede ; mai non lo confesso. Ma pure il Duca di Calabria il fece ardere per alcuna cosa , che in uno suo libro scrisse delle cose, che sono contra fede ... ma dicesi che la cagione perche fu arso parve, che dovesse dire, che Madonna Giovanna figliuola dello Duca era nata in punto di dovere essere in lussuria disordinata; di che parve questo essere sdegno al Duca, perocchè non avrebbe voluto, che fosse morto un tanto uomo per un libro. E molti vogliono dire, ch'era nimico di quello Frate Minore Inquisitore ed era Vescovo di Costanza, perché i Frati Minori erano molto suoi nimici ; di che il fece ardere a' di 16 di Settembre MCCCXXVII. »

¹¹²² Cf. Sylvain Piron, « Censures et condamnation de Pierre de Jean Olivi », dans *M.E.F.R.M.*, 118/2, 2006, p.358.

mourut ; ou encore que l'Antéchrist, selon le cours des planètes, devait venir dans un habit de richesse et de puissance, et nombre d'autres choses vaines et contraires à la foi. »¹¹²³

Le principal chef d'accusation soulevé contre Cecco d'Ascoli par la justice inquisitoriale serait donc d'avoir mêlé astronomie et nigromance, et d'avoir développé sur cette base un certain nombre de doctrines astrologico-démonologiques, en soutenant par exemple la possibilité de contraindre les démons. L'accusation est connue et ne mérite pas que l'on revienne dessus.

Une autre accusation semble toutefois être entrée en ligne de compte dans la condamnation de l'astrologue. En assurant que le cours de l'astronomie aurait annoncé la venue du Christ, et la prédestination celui-ci à vivre « comme un pauvre », Cecco soutenaient deux thèses dangereuses. D'une part, en opposant la pauvreté du Christ à la richesse de l'Antéchrist, il semblait clairement apporter son soutien à la doctrine défendue par la dissidence franciscaine, et condamnée comme hérétique par Jean XXII quelques années plus tôt. Les positions dangereuses de Cecco, qui confinaient donc à l'hérésie, ne pouvaient que lui porter préjudice dans le contexte de la lutte acharnée contre les mouvements spirituels, alliés objectif de l'empereur Louis de Bavière et des Gibelins d'Italie¹¹²⁴. Au moment où les autorités civiles tentaient de faire taire la propagande gibeline, et où les autorités ecclésiastiques pourchassaient avec vigueur les opposants du pape, l'accusation de soutenir les doctrines paupéristes des ennemis de la sainte Église aurait donc pu apporter une base juridique à la condamnation, et tomber ainsi sous le coup de la répression inquisitoriale.

Pourtant, outre le fait que la sentence du manuscrit Riccardiano ne fait pas mention de cette accusation, le témoignage de Villani laisse à penser que la condamnation ne visait pas tant la défense du paupérisme que le fatalisme astral radical que Cecco développait, d'autant plus choquant qu'il s'appliquait à la divinité elle-même. Or, bien que souvent formulée à l'encontre de l'astrologie, l'accusation de déterminisme n'avait jamais justifié celle d'hérésie, ni motivé la peine du feu.

¹¹²³ *Nuova cronica*, XI 41 : « La cagione perché fu arso sì fu perché, essendo in Bologna, fece uno trattato sopra la spera, mettendo che nelle spere di sopra erano generazioni di spiriti maligni, i quali si poteano costringere per incantamenti sotto certe costellazioni a potere fare molte maravigliose cose, mettendo ancora in quello trattato necessità alle infuenze del corso del cielo, e dicendo come Cristo venne in terra accordandosi il volere di Dio co la necessità del corso di storlomia, e dovea per la sua natività essere e vivere co' suoi discepoli come poltrone, e morire de la morte ch'egli morio; e come Anticristo dovea venire per corso di pianete in abito ricco e potente; e più altre cose vane e contra fede. » Le terme it. *poltrone*, traduit par le Vocabolario della Crusca par « uomo di bassa condizione », nous semble ici faire clairement référence à la polémique sur la pauvreté du Christ.

¹¹²⁴ Selon Massimo Giansante, ce n'est pas en tant qu'astrologue mais qu'hérétique (et de plus philo-impérial), que Cecco est condamné, après avoir apporté un soutien technique au paupérisme en argumentant sur la nécessité astrologique de la pauvreté du christ : d'après lui, c'est donc bien le Cecco gibelin, millénariste et philo-paupériste qui est condamné, plutôt que l'astrologue. Cf. Massimo Giansante, « La condanna di Cecco d'Ascoli », op. cit., p.199.

Les actes de condamnations du procès n'ont malheureusement pas été conservés, mais un document a retenu l'attention des historiens. Il s'agit d'un abrégé en latin des deux sentences, probablement tiré des actes de la condamnation, et extrait d'un manuscrit de la bibliothèque riccardienne datant du siècle suivant¹¹²⁵. Avec toutes les précautions qui s'imposent, ce document indique le chef d'accusation repris par l'inquisiteur florentin contre Cecco, « qu'il déclara hérétique ». Or, s'il ne mentionne pas les raisons sur lesquelles reposait cette accusation, se contentant de dire que Cecco avait « mal et confusément parlé de la foi catholique », le document fournit quelques toutefois indications en montrant notamment que la répression des inquisiteurs visait en premier lieu ses théories astrologiques : d'abord interdit d'enseigner à Bologne, ses livres furent condamnés et brûlés.

Dans sa mise en scène plutôt que dans ses causes profondes, le procès de Cecco d'Ascoli fut donc essentiellement un procès pour démonologie. Et s'il est remarquable que l'accusation d'hérésie ne soit pas reportée par le chroniqueur, la condamnation de 1327 semble bien constituer un cas singulier de mise en application des nouvelles définitions doctrinales promulguées ces mêmes années par la papauté à l'égard de ces pratiques qui tombaient désormais sous le coup de la répression inquisitoriale. Or, les efforts déployés pour condamner l'hérésie, à présent élargie aux cas de sorcellerie et à certaines pratiques astrologiques, contribuèrent sans doute de façon paradoxale à mieux définir les contours d'une astrologie normalisée, orthodoxe et finalement débarrassée de ses oripeaux les moins acceptables. Car par sa dimension publique, à plus forte raison s'il se termine par le bûcher, le procès judiciaire joue le rôle de média, et d'une certaine manière participe à la diffusion des doctrines.

¹¹²⁵ Florence, Biblioteca Riccardiana, ms 673, f° 111r-v, retranscrit dans Graziella Federici Vescovini, *Le Moyen âge magique*, op. cit., p.365 (traduction p.301) : *Reverendus Pater Frater Lambertus de Cingulo Ordinis Praedicatorum Inquisitor haereticae pravitatis Bononiae anno 1324 die XVI decembris Magistrum Cechum filium quondam Magistri Simonis Stabilis de Esculo sententiant male et inordinate locutum fuisse de fide Catholica et propterea eidem poenitentiam imposuit ut inde ad XV dies proximos suorum veram et generalem faceret peccatorum confessionem. Item quod omni die diceret XXX pater noster et totidem Ave Maria. Item quod qualibet sexta feria ieiunare deberet in reverentiam crucis et crucifixi hinc ad annum. Item in omni die dominica audiret sermonem in domo fratrum praedicatorum vel minorum. Item privavit ipsum omnibus libris astrologiae magnis et parvis quos deponeret apud magistrum Albertum bononiensem et voluit quod nunquam possit legere astrologiam Bononiae vel alibi publice vel private. Item privavit eum omni magisterio et honore cuiuslibet doctoratus usque ad suae arbitrium voluntatis. Et condemnavit eum in LXX libris bononiensibus quas inde ad pascha resurrectionis domini proxime solveret sub poeni dupli. Frater Accursius florentinus Ordinis fratrum minorum inquisitor haereticae pravitatis misso ad se processu die XVII Iulii 1327a fratre Lamberto de Cingulo contra magistrum Cechum de Esculo, citatoque magistro Cecho et praesentae in choro Ecclesiae fratrum minorum de Florentia anno 1327, indictione X, die XV mensis decembris, eum haeticum pronuntiavit eumque reliquit saeculari iudicio requirendum Domino Iacobo de Brescia ducali vicario praesenti et recianimaadversione debita puniendum. Librum quoque eius in Astrologia latine scriptum et quendam alium vulgarem libellum 'Acerba' nomine reprobavit et igni mandari decrevit, omnesque qui tales aut similes eius libros tenerent excommunicavit. Eodem die supradictus vicarius indilate transmittens per militem et familiam suam magistrum Cechum coram populi multitudine cogregata cremari fecit ad poenalem mortem ipsius et exemplum aliorum.*

2.1.1.3. Diffusion et publicité des doctrines nigromanciennes de Cecco d'Ascoli

On l'a dit, le témoignage de Villani sur cette affaire fut le premier, et sans doute également le plus complet. L'absence de sources judiciaires contemporaines concernant le procès nous pousse même à nous en remettre totalement à lui pour connaître les raisons de sa condamnation. Son témoignage n'est toutefois pas peu fiable. Les charges qu'il occupait alors au sein de l'administration communale, avant comme pendant la seigneurie du duc de Calabre (comme surintendant à la frappe de la monnaie notamment), faisaient de lui un personnage introduit, en contact étroit avec l'administration ducale, et lui donnèrent probablement l'occasion de suivre l'affaire de près¹¹²⁶. Il est donc possible qu'il soit alors entré en contact avec Cecco, qui était à alors médecin du duc, ou du moins qu'il ait eu quelques échos de sa présence à la cour. Il semble en tout cas l'avoir connu au moins de réputation, puisqu'il le décrivait comme un « grand astrologue, bien qu'homme de vanité et de vie mondaine ».

Villani avait-il eu connaissance de l'activité et des doctrines nigromanciennes de Cecco avant sa condamnation ? La description qu'il fait de sa doctrine à cette occasion laisse supposer qu'il en a eu au moins de bons échos lors du procès. Mais de nombreux indices laissent également penser que ces doctrines avaient connu une certaine publicité dès avant. Si l'on ne trouve dans la *Nuova cronica* nulle mention des doctrines démonologiques les plus controversées de Cecco, à l'exception bien sûr des lignes relatives à sa condamnation et peut-être de quelques résonances littéraires¹¹²⁷, on a vu que plusieurs de ses théories apparaissent en filigrane à travers la chronique. La théorie des *significatores edificationis*, remarquablement théorisée dans l'*Enarratio in Spheram mundi*, permettait d'éclairer le concept d'ascendant des villes¹¹²⁸, et de comprendre notamment l'horoscope de

¹¹²⁶ Cf. Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.78.

¹¹²⁷ On pensera notamment aux prophéties trompeuses du démon Floron, qui s'ingénierait à tromper les grands seigneurs gibelins (cf. *Nuova cronica*, VIII 32).

¹¹²⁸ Adaptée aux villes, la doctrine des nativités permettaient également de réaliser des interrogations et de prédire les événements futurs. Les ouvrages de Cecco ne conservent pas la trace de ces prédictions particulières, mais on en trouve dans un manuscrit du fonds Magliabecchi de la bibliothèque nationale de Florence, à travers un long témoignage attribué à l'inquisiteur florentin Accursio Bonfantini, celui-là même qui condamnait Cecco au bûcher en septembre 1327. Le manuscrit Magliabecchi 459 de la Bibliothèque nationale Florence a été édité par Ignaz Von Döllinger, « Processo, sentenza e morte di Cecco Stabili da Ascoli, seguita in Firenze il di' 15 aprile 1327 », dans *Geschichte der gnostischmanichäischen Sekten. I, Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters*, Munich, 1890, p.585-597. La question de l'authenticité du texte a posé problème ; Graziella Federici-Vescovini le date d'ailleurs du XIX^e siècle. Il s'agit très vraisemblablement d'un témoignage apocryphe, qui participe du reste à forger la légende populaire de Cecco, mais qui s'accorde toutefois parfaitement à la doctrine astrologique développée dans l'*Enarratio in spheram mundi* (notamment la génération d'êtres divins tels que Moïse dans la huitième sphère : cf. *ibid.*, p.585-597, à comparer avec Cecco d'Ascoli, *In Spheram mundi enarratio*, op. cit., p.408) Le texte rapporte également une de ces prédictions astrologiques basées sur l'ascendant des villes : « Ancora disse e confessò aver detto più volte da detto tempo in qua avanti a più persone di Firenze, come si può sapere per scienza d'Astrologia la vittoria d'una città sopra l'altra in questo modo, che si consideri il suo Ascendente o il segno quando fu gettata la prima pietra di detta città, e allora si vede il dominio dell'Ascendente o segno predetto, e se tal segno o

refondation de Florence, tandis que la réfutation du pouvoir opératoire des images et de la consécration nigromancienne faisait ainsi écho à des théories bien plus controversées de Cecco sur l'invocation des démons. Et la coïncidence chronologique entre la période d'activité de Cecco d'Ascoli à Florence, et celle de la rédaction des premiers livres de la *Nuova cronica* (et notamment du Livre IV contenant la refondation carolingienne de Florence et la description de l'horoscope) est troublante.

En décembre 1324, convaincu par l'inquisiteur bolognais, l'astrologue était privé du droit d'enseigner l'astrologie, à Bologne ou ailleurs, en public comme en privé, tandis que ses livres étaient confisqués et qu'il devait payer une lourde amende de soixante-dix livres bolonaises¹¹²⁹. Le soutien de la commune populaire et de l'Université (qui gérait le recrutement et la rémunération des enseignants) lui permirent apparemment de passer ce premier obstacle, puisqu'il était encore en poste l'année suivante. D'après Massimo Giansante, ce serait en revanche l'arrivée de Bertrand du Pouget à Bologne, à la fin de l'année 1326, qui changea définitivement la donne, et lui fit perdre ses ultimes soutiens¹¹³⁰. Privé de sa chaire au *Studium* et contraint à quitter la ville, Cecco avait donc tout perdu, et devait s'efforcer de retrouver des appuis à Florence.

Si l'on s'en tient à l'hypothèse de Massimo Giansante, qui insiste sur les implications politiques et idéologiques de l'affaire, l'arrivée de Cecco à Florence devrait être datée de la fin de l'année 1326. Quelques mois plus tard, à partir de mars 1327, il était engagé comme médecin au service du duc de Calabre, préféré pour cela à Dino del Garbo. Ce dernier, excellent commentateur d'Avicenne, docteur à Bologne, Padoue et Sienne, était pourtant doté d'une excellente réputation,

Ascendente ha predominio sopra all'Ascendente o segno, quando fu gettato il primo sasso dell'altra città, allora quando il segno d'una città ha dominio sopra il segno d'un'altra, ne nasce la vittoria di quello, che ha il segno dominante, et a provare e a dichiarare questo disse e confessò aver detto: la città di Firenze esser fondata sotto il segno dell'Ariete, perche questo apparisce dalle donne di questa, le quali vanno colla testa acconcia di trecce e ricci a modo dell'Ariete, e la città di Lucca sotto il Granchio, aggiungendo che quando il segno dell'Ariete avesse dominio sopra quel segno, sotto il quale e fondata Lucca, allora se i Fiorentini uscissero contro a' Lucchesi, comincerebbero a piedominargli e questo si saprebbe per vera scienza d'Astrologia. » (Ibid., p.589-590) Or, ce jugement astrologique attribué à Cecco par le manuscrit Magliabecchi ressemble trop à un autre rapporté par Villani pour ne pas faire le rapprochement. À propos de deux éclipses survenues en 1330 dans le signe du Cancer, le chroniqueur rapporte en effet que « quelques sages astrologues dirent entre autres prédictions que, puisque le signe du Cancer est considéré comme l'ascendant de la cité de Lucques, cela signifiait que ces derniers devaient subir maintes infamies et déclin – ainsi qu'il leur advint par la suite, en raison du siège que les Florentins posèrent devant la cité de Lucques, et des autres mutations et adversités qu'ils subirent encore et dont nous ferons bientôt mention. » Or à cette date, les cendres de Cecco avaient depuis longtemps fini de se disperser, et les « sages astrologues » auquel Villani se réfèrent ne sauraient évidemment le désigner. L'auteur apocryphe de la sentence s'inspirait-il de cette prédiction pour construire son récit ?

¹¹²⁹ Cité dans Graziella Federici Vescovini, *Le Moyen âge magique*, op. cit., p.365 : *Item privavit ipsum omnibus libris astrologiae magnis et parvis quos deponeret apud magistrum Albertum bononiensem et voluit quod nunquam possit legere astrologiam Bononiae vel alibi publice vel private. Item privavit eum omni magisterio et honore cuiuslibet doctoratus usque ad suae arbitrium voluntatis. Et condemnavit eum in LXX libris bononiensibus quas inde ad pascha resurrectionis domini proxime solveret sub poeni dupli.*

¹¹³⁰ Massimo Giansante, « La condanna di Cecco d'Ascoli », art. cit., p.193-194.

et ses contemporains ne tarissaient pas d'éloge à son égard : « le plus célèbre médecin, non pas de Florence, mais de toute l'Italie » disait de lui le *novelliere* Franco Sacchetti¹¹³¹, tandis que Villani le considérait comme un « excellent docteur en physique et dans plusieurs sciences naturelles et philosophiques, qui fut en son temps le meilleur et le plus grand médecin qu'il y eut en Italie ». Comment expliquer alors que Cecco lui ait été préféré ? Les mois qui précédèrent son entrée au service du duc furent sans aucun doute voués à la recherche active de soutiens, politiques et financiers, auprès de la commune. C'est dans cette optique que, d'après Sylvain Piron, aurait été composée *L'Acerba*. Ce poème ne se distingue pas des œuvres précédentes de Cecco par le seul fait qu'il n'y est que peu question d'astrologie, mais aussi parce qu'il répondrait clairement à une « stratégie littéraire ». L'astrologue se serait en effet lancé dans la composition de ce poème dans le but principal de retrouver son honneur universitaire perdu, en se positionnant notamment comme seul vrai poète savant face à un Dante tourné en ridicule, mais aussi de se faire bien voir en utilisant une langue et un style susceptibles de plaire à d'éventuels mécènes¹¹³². Quelques subtiles allusions à la famille Colonna témoigneraient d'ailleurs de cette recherche de soutiens, qu'il aurait finalement trouvés auprès de Charles de Calabre¹¹³³.

Un rapprochement s'opère ainsi sous nos yeux entre les intérêts de Giovanni Villani, occupé dans ces mêmes années à nourrir la propagande philo-angevine, et ceux de l'astrologue, nouvellement arrivé dans la cité et à la recherche de contacts. Serait-il alors possible que Cecco soit précisément l'auteur de l'horoscope de refondation de Florence ? Non seulement ses théories sur l'ascendant des villes correspondent parfaitement au principe de l'horoscope de fondation évoqué par Villani, mais surtout cela expliquerait la prudence étonnante dont ce dernier fit ensuite preuve à l'égard de ces mêmes théories.

2.1.1.4. *Cecco, auteur de l'horoscope de la fondation de 801 ?*

En arrivant à Florence, Cecco aurait pu trouver ses intérêts dans ceux du parti philo-angevin, auquel appartenait Villani et qui cherchait alors à imposer le principe d'une délégation de la Seigneurie à Charles de Calabre. À la recherche d'appuis et de protections, il n'est pas impossible que les intérêts de l'astrologue aient rencontré ceux de Villani et des dirigeants de la commune, qui auraient joint leur savoir-faire pour mettre au point un récit susceptible de plaire au duc de Calabre, et de le convaincre d'aider les uns contre la menace gibeline et de prendre le second à

¹¹³¹ Franco Sacchetti, *Trecentonovelle*, 26, dans *Opere*, éd. A. Borlenghi-Rizzoli, Milan, 1957, p.228.

¹¹³² Sylvain Piron et Emmanuele Coccia, op. cit., p.38-42.

¹¹³³ Marco Santagata, *Per moderne carte. La biblioteca volgare di Petrarca*, Bologne, 1990, p.224-225.

son service. Les partisans de la seigneurie auraient alors mis à profit tous les moyens pour convaincre tant leurs opposants au sein de la commune que le duc. Villani, qui avait déjà commencé la rédaction de sa chronique, aurait vu dans le mythe carolingien un moyen efficace d'établir un parallèle glorieux entre Charles de Calabre et son illustre aïeul Charles d'Anjou, tous deux érigés au rang de nouveaux Charlemagnes. Pour ce faire, il aurait construit de toutes pièces le mythe de la refondation de Florence par l'empereur, ajoutant à cette occasion un nouveau livre à sa chronique pour raconter l'épisode. Pour faire l'éloge de sa ville, qui devait apparaître sous des traits flatteurs, il tirait de ses sources le thème de la refondation astrologique de la ville, à laquelle la *Chronica de origine* ou Brunetto Latini faisaient brièvement allusion. Mais pour étoffer le thème et lui attribuer la crédibilité du récit historique, il lui fallait rajouter de la matière.

C'est là que Cecco aurait pu entrer en jeu : celui-ci aurait alors reconstitué, sur la base de tables astronomiques dont il maîtrisait l'usage, un horoscope de fondation qui correspondait à une date répondant aux trois critères symboliques retenus par Villani : à savoir que la fondation ait eu lieu immédiatement après le couronnement impérial de Charlemagne, vers l'équinoxe de printemps, symbole de renaissance et premiers jours du calendrier florentin, et enfin sous la domination de la planète Mars.

L'entreprise se serait révélée utile pour les deux associés, puisque d'une part Charles de Calabre acceptait la seigneurie le 13 janvier 1326 et faisait son entrée dans la ville en juillet suivant, et que de l'autre il prenait l'astrologue à son service comme médecin. Mais l'obstination de Cecco à soutenir publiquement les doctrines qui lui avaient valu l'exil allait finalement le perdre. Sa condamnation au bûcher aurait alors sonné comme un coup de semonce pour Villani, à qui il aurait semblé dès lors avoir accueilli trop imprudemment certaines des théories de Cecco dans sa chronique. Non seulement l'horoscope de fondation, qui avait si bien servi l'éloge de la ville, lui serait apparu sous un angle nouveau, mais surtout le mythe de la statue de Mars, qui n'avait pourtant rien à voir avec Cecco, semblait désormais bien trop sulfureux. Aussi aurait-il rajouté cette double réfutation, du pouvoir des figures consacrées par nigromance d'une part et des ascendants astrologiques de l'autre, dans un souci de prudence, après avoir vu jusqu'où ces mêmes théories, poussées à l'extrême, pouvaient conduire.

Que cette dernière hypothèse soit avérée ou non, le procès de Cecco d'Ascoli marque une étape importante dans la normalisation de l'astrologie. Si la démonstration de force de la justice inquisitoriale a eu de quoi inquiéter dans un premier temps, elle aura sans doute participé à mieux tracer la limite entre magie noire et astrologie. Et désormais débarrassée de ses aspects

nigromanciens les plus répréhensibles, l'astrologie va pouvoir peu à peu être réintégrée dans le champ des sciences licites et utiles. Il restait encore à mieux définir la causalité astrale et le rapport entre déterminisme astrologique et providentialisme historique.

2.1.2. La consultation florentine de 1333 : vers une définition de l'étiologie astrologique et le rejet définitif du déterminisme astral

À l'instar du procès de Cecco d'Ascoli, qui avait pesé sur la définition des limites entre astrologie orthodoxe et astrologie illicite, la diffusion au sein de la culture populaire florentine du principe de causalité astrale et la définition qui en découle du rapport entre influence des astres d'une part et le libre arbitre et la volonté divine de l'autre, peut sans doute être mise en relation avec un événement singulier et spectaculaire, susceptible de frapper les esprits et d'assurer aux théories astrologiques une publicité nouvelle. Cet événement peut sans doute être identifié dans la dispute organisée au lendemain de la grande inondation qui avait frappée la ville en novembre 1333.

Au niveau modeste de l'histoire florentine, cet événement, dont nous tenterons ici de souligner l'importance, joua un rôle capital dans la diffusion auprès du grand public des principes de la causalité astrale, d'une part parce qu'il proposait de répondre à une question fondamentale, préalable à toute réflexion épistémologique concernant l'astrologie, celle du rapport entre l'étiologie astrale et l'action providentielle, et d'autre part parce qu'il intervenait à un moment où la scolastique était parvenue à un relatif consensus autour de ces questions, et que les savants pouvaient se permettre de soutenir publiquement ce qui n'était plus de simples hypothèses mais des positions officielles. En se donnant comme but avoué de présenter au grand public, de manière simple mais complète, une somme de principes astrologiques, théoriques et basés sur des réflexions spéculatives mais appliqués à une situation concrète, ce débat joua un rôle important dans la diffusion des doctrines astrologiques.

2.1.2.1. *Promotion socioculturelle et vulgarisation de l'astrologie*

Le débat auquel Villani s'intéresse eut lieu au lendemain d'une catastrophe majeure dans l'histoire de Florence. Au mois de novembre 1333, quelque temps après la Toussaint et après

plusieurs jours de pluie ininterrompue, les eaux de l'Arno avaient fini par quitter leur lit pour se répandre sur les terres environnantes en causant d'effroyables dégâts. Les flots avaient d'abord ravagé les exploitations du haut Valdarno, en détruisant maisons et moulins et en emportant bétails et semences, avant d'abattre les murs de la cité et d'envahir les rues, en noyant les bâtiments, détruisant les ponts et dévastant les boutiques. Les dégâts furent terribles, et si les pertes humaines s'avérèrent moins lourdes que prévues, les eaux avaient laissé la ville pleine d'une boue malodorante qui mit des mois à s'évacuer¹¹³⁴.

L'effroi suscité par l'événement doit être pleinement mesuré si l'on souhaite comprendre l'importance du débat qui suivit. Choqués par la violence des faits, les Florentins cherchèrent aussitôt à comparer l'ampleur des dégâts avec ce qu'ils avaient précédemment connu : or selon les anciens, la crue de 1333 était bien la plus importante de toute l'histoire récente, plus grave encore que celle que la ville avait connue en 1269. On avait alors conscience de vivre un événement extraordinaire, une catastrophe hors du commun ou, pour le dire avec les mots de Villani, un « bouleversement du siècle ». Conscient du fait que le grand déluge constituait un temps fort de l'histoire de la ville, le chroniqueur inscrivait cette rupture dans l'organisation du récit en inaugurant par ces faits non seulement un nouveau livre, mais également, comme nous l'avons montré, un nouveau volume¹¹³⁵.

Devant ce constat, les citoyens s'interrogèrent légitimement sur les causes du déluge, et d'aucuns furent tentés de rechercher des causes surnaturelles. C'est dans ce contexte que, selon le chroniqueur, la commune décida de s'en remettre au jugement des experts et lança une consultation en demandant concurremment aux théologiens et aux astrologues de se prononcer sur les causes du déluge.

« À Florence, il y eut en raison du déluge grand émerveillement et stupeur chez tous les habitants, ceux-ci craignant que ce ne fût le jugement de Dieu pour nos péchés, car bien que le déluge diminuât, il continua de pleuvoir continuellement pendant plusieurs jours encore, avec d'effroyables coups de tonnerre et de foudre. Ce pour quoi la plupart des gens de Florence recoururent à la pénitence et à la communion, ce qui fut une bonne chose pour apaiser l'ire de Dieu. Et la question en fut ainsi posée aux sages religieux et maîtres en théologie (*savi religiosi e maestri in teologia*), et de la même manière aux

¹¹³⁴ Cf. *Nuova cronica*, XII 1.

¹¹³⁵ *Nuova cronica*, XI 227 : « Lasceremo della detta quistione, ch'assai n'avemo detto, e torneremo a nostra materia de' fatti della nostra città di Firenze per contare d'una grande aversità e pericolo di diluvio d'acqua che venne in queglii tempi in quella, la quale è bene da farne distesa memoria, che fu delle maggiori novità e pericolo che mai ricevesse la città di Firenze dappoi ch'ella fu rifatta. E però cominceremo in raccontando quello diluvio il XII libro, però che ne pare che si convenga, però che fu quasi uno rimutamento di secolo della nostra città. » ; cf. également le prologue de la version définitive : « Il semble nécessaire et utile pour le bien du lecteur, et pour réduire le volume de notre écriture, de mettre cette dernière partie de la présente Nouvelle chronique de Giovanni Villani dans un nouveau livre, non sans raison si l'on considère les nouveaux événements survenus à notre cité de Florence, aussi bien le déluge que notre liberté occupée par la tyrannique seigneurie du duc d'Athènes. »

philosophes de la nature (*a' filosofi in natura e a strolaghi*) et aux astrologues, afin de savoir si ce déluge était survenu par le cours de la nature ou par jugement de Dieu. »¹¹³⁶

Témoin attentif, Villani reporte avec soin la teneur du débat qui s'ensuivit. Le long chapitre qu'il y consacre constitue une parfaite *reportatio* d'un débat organisé sur le modèle de la dispute quodlibétique¹¹³⁷. Le débat s'ouvre en effet sur une question (*quistione*) posée à deux groupes de disputants par les autorités communales, donnant ainsi au débat sa dimension publique : « *corso di natura o iudicio di Dio* » ? Autrement dit : le déluge est-il survenu par le cours naturel des choses, ou bien est-il la conséquence de la volonté de Dieu ? Le chapitre est ensuite organisé en trois temps, qui rappellent les trois temps de la *disputatio* scolastique : dans un premier temps, le premier groupe de disputants apporte sa réponse et propose ainsi une *positio*, qui est ensuite discutée ou réfutée par un *opponens*, et finalement suivie d'une *determinatio* personnelle de l'auteur.

Une chose remarquable, avant même la teneur des débats et le contenu des argumentations, est donc la forme que prit le débat. Les circonstances exactes de cette *questio disputata* ne sont certes pas connues : Villani ne nous informe ni de l'endroit où elle eut lieu, ni de l'identité des disputants, ni même de l'autorité dont émanait la question. Tout juste se contente-t-il de dire que celle-ci « fut posée ». Mais bien des indices laissent toutefois penser que la dispute se déroula ailleurs qu'à l'abri d'un chapitre cathédral ou à l'ombre d'un *studium*, et qu'elle prit place devant le peuple florentin ou ses représentants. La consultation n'était-elle pas censée en effet répondre à l'angoisse fortement ressentie par « tous les habitants » ? Au-delà de ses conclusions immédiates, la dispute de 1333 d'inscrit donc dans un mouvement de promotion socioculturelle de l'astrologie. En débattant ainsi avec les théologiens, les astrologues font désormais jeu égal avec eux, et l'astrologie, ou plutôt la philosophie naturelle, se voit ainsi hissée au rang de modèle d'explication et de compréhension du monde. Indépendamment des conclusions auquel parvient l'auditoire, c'est donc une formidable reconnaissance pour cette science.

Mais c'est surtout la nature des arguments et la forme du débat qui permettent de juger de l'écho accordé au débat, et de la publicité qui lui fut accordée. Car même s'il s'efforce de reporter « brièvement et sommairement » les « nombreux raisonnements » des uns et les « citations

¹¹³⁶ *Nuova cronica*, XII 2 : « In Firenze ebbe del detto diluvio grande ammirazione e tremore per tutte genti, dubitando non fosse iudicio di Dio per le nostre peccata, che poi che bassò il diluvio più di apresso non finava di piovere con continui tuoni e baleni molto spaventevoli; per la qual cosa le più delle genti di Firenze ricorsono a la penitenzia e comunicazione, e fu bene fatto per apaciare l'ira di Dio. E di ciò fu fatta quistione a' savi religiosi e maestri in teologia, e simile a' filosofi in natura e a strolaghi, se 'l detto diluvio fosse venuto per corso di natura o per iudicio di Dio. »

¹¹³⁷ Sur l'essor du genre et ses règles, cf. notamment Olga Weijers, « De la joute dialectique à la dispute scolastique », art. cit., p.509-518.

subtiles » des autres, la *reportatio* que nous propose le chroniqueur donne un excellent aperçu de la façon dont chacun de deux camps a construit son argumentation. S'adressant à un public populaire, sans doute peu réceptif à la subtilité des raisonnements scientifiques et théologiques, astrologues et théologiens évitent les réflexions trop abstraites et les raisonnements purement spéculatifs, se limitant à une démonstration somme toute assez simple. Or cette simplicité des raisonnements ne doit pas tromper : c'est justement parce qu'elles manquent de subtilité que ces démonstrations sont habiles et efficaces. En priorité celle des théologiens d'ailleurs, qui se révèlent à ce petit jeu bien plus habiles que leurs adversaires. Comme l'ont à juste titre relevé Odile Redon et Laurence Moulinier, la démonstration des clercs n'est pas à proprement parler de nature théologique, mais constitue plutôt un essai de comparaison historique, construit sur une accumulation « d'exemples et de miracles » tirés pour l'essentiel de l'histoire sacrée, Ancien et Nouveau Testament¹¹³⁸. Sans doute mieux préparés à ce genre d'exercice par leur formation pastorale, les sages religieux savaient qu'à une argumentation trop abstraite et horriblement complexe des astrologues, il leur valait mieux opposer une démonstration simple, concrète, un exposé narratif agréable à suivre et bien plus facile à comprendre. Mais surtout, là où la réponse des théologiens prend l'avantage sur celle des astrologues, c'est qu'elle cherche dès le départ à mieux définir le rapport entre les deux principes, en imposant d'emblée la supériorité du principe divin.

À l'inverse, le choix des philosophes naturels de ne baser leur exposé que sur un ensemble d'arguments techniques constitue un obstacle à une parfaite compréhension des enjeux, y compris pour un public moyennement érudit et doté d'une certaine familiarité avec les préceptes astrologiques, à l'instar de Villani. Ce n'est pas tant le manque de précision ou l'absence de données chiffrées qui affaiblit la démonstration des astrologues, que leur incapacité à proposer un modèle théorique de la causalité astrale dans lequel non seulement le principe de causalité astrale est exposé, mais surtout où le rapport entre causes astrologiques et causes divines est clairement défini. Leur démonstration est ainsi clairement handicapée par l'absence d'une véritable théorisation du rapport entre « corso di natura » et « iudicio di Dio ». La consultation de 1333 permettait toutefois aux astrologues de présenter les grands principes de l'astrométéorologie à un public populaire, désormais à même de se familiariser avec la notion d'influence et de causalité astrale.

¹¹³⁸ Odile Redone et Laurence Moulinier, « L'inondation de 1333 à Florence », art. cit., p.91-104. Le recours systématique à ces petites anecdotes construites sur le modèle de l'*exemplum* renvoie bien à cette attention des prédicateurs au récit efficace que Jacques Berlioz évoquait, un récit qui cherche avant tout à convaincre, à emporter l'adhésion d'un auditoire composé souvent de *simplices* que la subtilité des raisonnements théologiques n'atteindrait pas. Cf. Jacques Berlioz, « Le récit efficace », art. cit., p.113-146.

2.1.2.2. Le fond du problème : « *corso di natura o iudicio di Dio* » ?

Venons-en à présent à la teneur et aux conclusions du débat. Celui-ci met en jeu deux systèmes d'explication du monde et des phénomènes naturels : astrologie contre théologie, philosophie naturelle contre philosophie morale. Mais le duel engagé devant les Florentins ne mène cependant pas à une confrontation frontale entre deux visions du monde que tout opposerait. À y regarder de plus près, ce qui ressort de ce dialogue entre science et religion, c'est la manière dont chaque système d'explication tente de se situer par rapport à l'autre, soit en l'assimilant, soit en le laissant de côté, mais jamais en le niant.

Dans un premier temps, la parole est donnée aux maîtres en philosophie naturelle (*filosofi in natura*), et parmi eux aux « astrologues naturels » (*astrologhi naturali*), autrement dit à cette partie de l'astronomie-astrologie qui, sans s'aventurer sur le terrain sensible de la prédiction, se limite à l'étude des phénomènes naturels selon les principes appliqués de la *philosophia naturalis*¹¹³⁹. Et de fait, l'argumentation servie par les astrologues florentins à leur auditoire correspond à une astrologie de type physico-naturel, et repose essentiellement sur l'astrométéorologie héritée entre autres du *Quadripartitum* de Ptolémée¹¹⁴⁰. Dans la démonstration des astrologues, ces principes répondent globalement à trois types de critères. Le premier, de nature astronomique, s'attache à relever la position des astres, analysée en fonction de leur « aspect » (*aspetto*), c'est-à-dire de leur position le long de l'écliptique et autour du cercle du zodiaque (en conjonction, trigone, sextil, etc.), ou bien de leurs dignités, c'est-à-dire les coordonnées zodiacales dans lesquelles les qualités de l'astre sont plus ou moins mises en valeur (domicile, exaltation, chute, etc.)¹¹⁴¹. Une fois ces positions établies, les savants mettent ensuite à contribution un second ensemble de critères tirés de la physique aristotélicienne, qui renvoient aux propriétés des astres, secs ou humides, froids ou chauds. Les signes sont ainsi regroupés en quatre triplicités (*triplicità*), groupes de trois signes de même nature selon la théorie des quatre éléments, chaque triplicité étant dominée en fonction de

¹¹³⁹ *Nuova cronica*, XII 2. Nous renvoyons, pour la traduction de ce long extrait, à notre volume de traduction des livres XI-XIII de la *Nuova cronica*.

¹¹⁴⁰ Cf. Wolfgang Hübner, « L'astrométéorologie dans l'Antiquité classique », dans C. Cusset (éd.), *La météorologie dans l'Antiquité. Entre science et croyance (Actes du colloque international interdisciplinaire de Toulouse, 2-4 mai 2002)*, Saint-Etienne, 2003, p.75-94.

¹¹⁴¹ Alcabitus dénombrait cinq aspects : la conjonction, alignement parfait de deux astres face à la Terre (angle à 0°), et son contraire, l'opposition, quand les deux astres sont alignés de part et d'autre de l'orbite terrestre (angle à 180°), ainsi que le trigone (120°), le carré (90°) et le sextile (60°). Selon Villani, le jour du déluge, « presque toutes les sept planètes du ciel [étaient] conjointes entre elles, soit corporellement soit par quelque aspect », le Soleil étant en conjonction (*congiunzione*) avec *Cauda Draconis* et l'étoile Cœur du Scorpion, tandis que Saturne et Mars, qui étaient en aspect sextil (*sestile aspetto*) et que Jupiter était en aspect trigone (*trino aspetto*) avec Saturne et en aspect sextil avec Mars. Selon Villani, Saturne est ainsi dans son exaltation (*esaltazione*) en Balance, Mercure dans son domicile (*casa*) en Vierge et Vénus en Taureau.

l'heure du jour ou de la nuit par un maître (diurne ou nocturne), c'est-à-dire par une planète qui soutient son action¹¹⁴². Enfin, pour établir le diagnostic astrométéorologique, l'action des phénomènes astraux sur le monde sublunaire sont mises en évidence, en établissant un lien selon les principes de l'influence ou de la sympathie des corps. L'astrologie ainsi pratiquée par les maîtres *ès natura* interrogés par la commune reste donc dans les limites de ce qui est toléré par l'Église. Et sans se livrer à quelque prédiction que ce soit, les astrologues se contentent de retrouver tout ce qui, dans les conditions astrales, est susceptible d'apporter un ensemble de causes suffisantes répondant aux lois astrophysiques et permettant à elles seules d'expliquer le déluge.

On a déjà mentionné le fait que les astrologues basent leur argumentation sur une démonstration purement factuelle, sans proposer de modèle théorique à l'auditoire – à moins que le résumé de Villani n'ait pas conservé cette partie. Il est toutefois possible de tirer quelques conclusions à ce propos. L'objectif de leur démonstration est en effet évident : relever dans les événements naturels passés, et notamment astrologiques, ce qui *suffit* à expliquer l'inondation. Toute l'argumentation vise ainsi à démontrer que la philosophie naturelle offre des causes, certes pas *nécessaires* – c'eût été se prévaloir d'un intolérable déterminisme – mais *suffisantes*, autrement dit des causes qui permettent à elles seules de comprendre et d'expliquer le fonctionnement de la nature, dans son *cursus* habituel comme dans ses accidents. Un principe, celui de la cause suffisante, qui renvoie à une doctrine de la science médiévale entendue non pas comme science de la vérité et recherche des causes nécessaires (de ce qui est nécessaire à produire un effet), mais comme science du contingent et recherche des causes suffisantes (de ce qui suffit à produire un effet)¹¹⁴³.

Ce principe de cause suffisante ne nie pas la possibilité qu'il y ait d'autres causes, mais rend superflu tout recours à un autre schéma explicatif, en l'occurrence celui divin et providentiel. Les principes de causalité naturelle auxquels les astrologues se réfèrent ne remettent pas en cause les notions orthodoxes de libre-arbitre et de volonté divine, et leur intervention est d'ailleurs précédée d'une prudente profession d'orthodoxie, qui reconnaît que la volonté divine doit être

¹¹⁴² Signe d'eau (*segno aquatico*), le Scorpion est ainsi dominé par Vénus (*planetà signore*), elle-même planète d'eau (*planeta aquatica*), tandis que le Sagittaire, signe de feu, est de nature chaude et sèche (*proprietà caldo e secco*). Les planètes peuvent être bénéfiques comme Jupiter (*fortuna*) ou néfastes comme Saturne et Mars (*infortuna*) – Mercure étant à part puisque, « volubile et mauvaise parmi les mauvaises », elle prend la valeur de la planète avec laquelle elle est en aspect. Toutefois, les propriétés des signes peuvent également être le fruit d'interprétations plus fantaisistes, comme le Sagittaire, cet archer « qui darde (*saetta*) volontiers » et provoque foudres et éclairs.

¹¹⁴³ Graziella Federici Vescovini, *La magie savante*, op. cit., p.28-34. Pour un aperçu de la notion de déterminisme entre pensée scolastique et science moderne, cf. P. H. van Laer, « Causalité, déterminisme, prévisibilité et science moderne », dans *Revue Philosophique de Louvain*, 48, 1950, p.510-526.

« placée avant toute chose ». Simple précaution d'usage, ce préambule constitue une précieuse garantie contre d'éventuelles accusations de fatalisme astral, six ans seulement après la mort de Cecco d'Ascoli. Et la force de cette déclaration est du reste aussitôt limitée par l'affirmation que les causes du déluge peuvent être « en grande partie » recherchées dans l'analyse des phénomènes astraux. En admettant d'emblée la primauté de la volonté divine, les astrologues évitent la disqualification d'office et assurent une certaine audibilité à leur démonstration, qui n'en démontre pas moins une autonomie totale par rapport à l'explication divine.

La position défendue par les astrologues florentins se rapproche du principe de « cause première universelle » défini par le *Liber de causis* discuté par Thomas d'Aquin. Commentant la première proposition de l'anonyme néo-aristotélien selon laquelle « toute cause première a plus d'influence sur son effet qu'une cause seconde universelle »¹¹⁴⁴, le Docteur angélique avançait que, en tant que cause première universelle, c'est-à-dire de tout ce qui est régi par son ordre, Dieu étend son influence aux effets des causes universelles secondaires. Chaque effet étant le résultat d'une cause particulière, et toute cause devant être ramenée à son tour à une cause supérieure, si de prime abord une cause particulière semble sortir de l'ordre de la divine providence, elle n'en est pas moins insérée dans une chaîne causale menant *in fine* à la cause première universelle¹¹⁴⁵. Rompant momentanément avec ses théories ultradéterministes, probablement après sa première condamnation à Bologne, Cecco d'Ascoli avait lui-même repris ce thème en amendant sa théorie des causes universelles et en distinguant la « cause première et proprement universelle » selon Thomas, c'est-à-dire Dieu, des causes universelles secondaires, en l'occurrence le ciel. En tant que cause première, Dieu peut imposer son pouvoir sur les causes secondaires universelles et établir son influence sur les causes inférieures, et donc bouleverser l'ordre céleste tout en préservant les causes inférieures : ce qui expliquait selon les théologiens interrogés à Florence que certains miracles, comme l'éclipse de la Passion, puissent survenir « au-dessus de la nature, et uniquement

¹¹⁴⁴ Cf. *Liber de causis*, I, 1, cité dans Dragos Calma, *Le poids de la citation. Étude sur les sources arabes et grecques dans l'œuvre de Dietrich de Freiberg*, Fribourg, 2010, p.185 : « *Omnis causa primaria plus est influens super causatum suum quam causa universalis secunda.* ».

¹¹⁴⁵ Thomas d'Aquin, *Summa theologica*, I, I, 103, 7 : *Respondeo dicendum quod praeter ordinem alicuius particularis causae, aliquis effectus evenire potest; non autem praeter ordinem causae universalis. Cuius ratio est, quia praeter ordinem particularis causae nihil provenit nisi ex aliqua alia causa impediente, quam quidem causam necesse est reducere in primam causam universalem, sicut indigestio contingit praeter ordinem virtutis nutritivae, ex aliquo impedimento, puta ex grossitie cibi, quam necesse est reducere in aliquam aliam causam, et sic usque ad causam primam universalem. Cum igitur Deus sit prima causa universalis non unius generis tantum, sed universaliter totius entis; impossibile est quod aliquid contingat praeter ordinem divinae gubernationis, sed ex hoc ipso quod aliquid ex una parte videtur exire ab ordine divinae providentiae qui consideratur secundum aliquam particularem causam, necesse est quod in eundem ordinem relabatur secundum aliam causam.* Cf. également Thomas d'Aquin, *Super librum de causis expositio*, éd. H.D. Saffrey, Paris, 2002, p.4-10.

d'après la puissance divine absolue, car Dieu a le pouvoir, s'il le veut, de changer l'ordre de la nature »¹¹⁴⁶.

À l'opposé des astrologues, les « sages religieux et les maîtres en théologie » interrogés par la commune défendent quant à eux un système d'explication du monde fondée sur une vision providentialiste et moraliste¹¹⁴⁷. L'énumération d'*exempla* bibliques tend à démontrer à l'auditeur que l'histoire sacrée recèle de nombreux phénomènes qui échappent à toute tentative d'explication par les lois naturelles, et qui témoignent même parfois de la suspension voire du renversement du cours naturel des choses consécutivement à la soumission du monde aux seules lois morales de la Providence et du Salut : c'est par exemple Sarah qui, âgée de quatre-vingt-dix ans, enfante Isaac ; c'est le tyran Nabuchodonosor qui se change en bête ; c'est encore le soleil qui se voile en plein jour lors de la Passion du Christ. Des événements à proprement parler surnaturels, c'est-à-dire au-dessus des lois de la nature (*sopra natura*), voire même contre-nature, c'est-à-dire qui sortent du cours naturel des choses (*contra il corso di natura*). Autant de faits qui ne peuvent être que le produit de la seule opération de Dieu et qui témoignent de Sa volonté de mettre en suspens l'ordre naturel des choses dans le but de juger les hommes, en agissant « tour à tour en faveur et à l'encontre de son peuple, en fonction de ses péchés ou de ses mérites » – fût-ce pour punir les habitants de Sodome ou accorder sa grâce aux habitants de Ninive.

Dans ce modèle providentialiste, la part de l'astrologie n'est pas totalement niée. Les théologiens commencent d'ailleurs par reconnaître que « les causes avancées par les astrologues pouvaient être en partie vraies ». Ce qu'il réfute en revanche, ce n'est pas seulement le principe ultradéterministe de causalité nécessaire, c'est-à-dire la part la plus fataliste de l'astrologie horoscopique, mais également l'idée même que, dotée de lois propres, la nature puisse fonctionner de manière autonome sans avoir besoin ni de l'intervention ni même de la volonté de Dieu. Les règles élémentaires de l'astrologie naturelle sont donc reconnues à condition seulement

¹¹⁴⁶ Dans un premier temps, Cecco d'Ascoli avait réfuté le caractère miraculeux de l'éclipse de la Passion en affirmant qu'il en aurait résulté une subversion de l'ordre céleste, et donc des causes universelles, lesquelles dominent les causes inférieures. Ce qui aurait donc dû provoquer également une subversion desdites causes inférieures : rien de tel ne s'étant produit, il en déduit que les causes universelles n'ont pas été subverties, et que l'éclipse n'était donc pas miraculeuse. C'est en réponse à cette première affirmation que le dernier paragraphe est amendé par la définition thomiste des causes universelles première et secondaire. Cf. *In Spheram Mundi enarratio*, op. cit., p.408-411 : *Dico argo ad questionem quod illa eclipsis in morte Christi miraculosa fuit et preter naturam et solum ex divina potentia absoluta, quia deus quando vult potest ordinem mutare nature. [...] Ad aliam cum dicitur quod facta subversione cause universalis etc. dico duplex est causa universalis, scilicet propria sive prima et secunda. Dico quod deus est causa prima et propria universalis, celum est causa universalis secunda. Unde omnis causa primaria plus est influens super suum causatum quam secunda universalis causa. Sed deus est causa omnium naturalis prima. Subversa influentia cause secundarie potest remanere influentia prima supra causatum. Ergo deus potuit facere inferiora stare in proprio esse mutatis et subversis orbibus corporum superiorum.*

¹¹⁴⁷ *Nuova cronica*, XII 2. Nous renvoyons, pour la traduction de ce long extrait, à notre volume de traduction des livres XI-XIII la *Nuova cronica*.

d'être subordonnées à la volonté de Dieu, et dans cette optique le cours de la nature apparaît comme un simple instrument des jugements divins. Ce principe divin se situant « au-dessus du cours céleste, qu'il meut, dirige et gouverne », Dieu, seigneur omnipotent de l'univers, agit dès lors « au-dessus ou à l'encontre de la nature », mais également « selon le cours de la nature ». C'est peut-être cette affirmation, la moins révolutionnaire *a priori*, qui est la plus lourde de sens : à la différence de ce que prétendent les astrologues, pour les théologiens l'explication divine n'est pas une cause contingente, une option dont le savant peut se passer, mais bel et bien une cause nécessaire. Intégralement régie par la volonté divine, la nature obéit dès lors intégralement aux règles de la morale, et n'a donc plus de fonctionnement autonome.

La dispute ne se situe donc pas sur le registre de la réfutation. Chaque camp reconnaît d'emblée la validité des arguments de l'autre, les astrologues « plaçant avant toute chose la volonté divine » et les théologiens admettant que « les causes avancées par les astrologues pouvaient être en partie vraies ». En mettant ainsi en relation les deux visions médiévales du monde, d'une part celle providentielle mettant l'accent sur le principe de toute-puissance divine, et de l'autre celle naturaliste insistant au contraire sur un ensemble de lois astrophysiques autonomes, le grand débat de 1333 permet d'établir une complémentarité des deux schémas interprétatifs du monde, mais une complémentarité à géométrie variable entre rapports hiérarchiques et fonctionnements autonomes.

2.1.2.3. Une relation hiérarchique : le « cours du ciel », cause ou moyen ?

L'exposé en deux parties des positions du débat est suivie dans la chronique d'une troisième partie, sorte de *determinatio* selon les règles de la dispute, dans laquelle l'auteur esquisse une solution au problème.

« Et moi, auteur, je suis de cet avis à propos du déluge : qu'en raison de nos outrageux péchés, Dieu nous envoya cette punition par l'intermédiaire du cours du ciel, suivi de sa miséricorde, car la ruine ne dura que peu de temps afin de ne pas nous laisser périr totalement, grâce aux prières des saintes et religieuses personnes qui habitent notre cité et ses environs, ainsi qu'aux grandes aumônes que l'on fit alors à Florence. »¹¹⁴⁸

En identifiant dans la justice divine les causes réelles du déluge, et en rattachant la catastrophe au comportement peccamineux des citoyens florentins, coupables de tous les vices, Villani opte

¹¹⁴⁸ *Nuova cronica*, XII 2 : « Ed io autore sono di questa sentenza sopra questo diluvio: che per li oltraggiosi nostri peccati Idio mandò questo giudicio mediante il corso del cielo, e apresso la sua misericordia, però che poco durò la rovina per non lasciarne al tutto perire, per li prieghi delle sante persone e religiose abitanti nella nostra città e d'intorno, e per le grandi limosine che ssi fanno in Firenze. »

résolument pour l'explication providentialiste défendue par les théologiens. Dans ce schéma, les lois naturelles n'ont qu'apparence de causalité, mais les astres ne sont en fait que des moyens : en estimant que Dieu envoie ses jugements « au moyen du cours du ciel » (*mediante il corso del cielo*), Villani ramène la causalité astrale au rang d'instrument de la justice divine, c'est-à-dire de principe intermédiaire. Ce principe renvoie à la définition aristotélicienne de la cause première, selon laquelle tout ce qui existe découle du principe premier, seul à agir de lui-même, toute cause secondaire n'agissant pas en vertu d'un pouvoir causal autonome mais sous l'effet de ce principe premier, par une cause intermédiaire ou de manière directe (*mediate vel immediate*)¹¹⁴⁹. Et comme pour confirmer la démonstration des théologiens, Villani y ajoute un dernier argument, censé démontrer le caractère définitivement miraculeux du déluge, en évoquant cette chevauchée démoniaque qu'un saint ermite de l'abbaye de Vallombrosa aurait aperçue le soir du déluge se diriger vers Florence afin de la punir pour ses péchés, « si Dieu le concède »¹¹⁵⁰.

C'est donc une vision ultraprovidentialiste qui s'impose à l'issue du débat. À la question posée par la commune, Villani répond avec les théologiens que le déluge fut causé avant tout par le « giudizio di Dio ». Résultant de l'application de ce principe supérieur, le déluge est donc la conséquence tout à la fois de la volonté divine et du libre arbitre qui donne aux hommes le choix d'opter pour la vertu ou pour le péché. Et de fait, seul leur repentir sincère, accompagné de prières et d'aumônes, fut en mesure d'apaiser l'ire du Tout-Puissant et de faire cesser les flots. Villani tire donc les conclusions logiques de cette vision moraliste de la nature et de l'histoire humaine, en exhortant ses compatriotes à la pénitence¹¹⁵¹.

Le contexte fortement émotionnel du débat et le critère psychologique doivent de toute évidence être pris en compte pour comprendre pleinement les conclusions auxquels parvenait le chroniqueur. Des deux schémas interprétatifs du monde ainsi pris en compte, seul celui moraliste et providentialiste apportait aux hommes une prise sur leur destin et l'assurance de pouvoir agir

¹¹⁴⁹ Cf. Aristote, *Métaphysique*, II.

¹¹⁵⁰ *Nuova cronica*, XII 2 : « E nota ancora, lettore, che, la notte che cominciò il detto diluvio, uno santo eremita ch'era nel suo solitario romitorio di sopra a la badia di Valombrosa stando in orazione sentì e visibilmente udì un fracasso di demonia di sembianza di schiere di cavalieri armati, che cavalcassero a furore. E ciò sentendo il detto romito fecesi il segno della croce, e si fece al suo sportello, e vide la moltitudine de' detti cavalieri terribili e neri; e scongiurando alcuno da la parte di Dio che·lli dicesse che ciò significava, e li disse: "Noi andiamo a somergere la città di Firenze per li loro peccati, se Idio il concederà". E questo io autore per saperne il vero ebbi da l'abate di Valombrosa, uomo religioso e degno di fede, che disaminando l'ebbe dal detto suo romito. »

¹¹⁵¹ *Nuova cronica*, XII 2 : « E però carissimi fratelli e cittadini, che al presente sono e che saranno, chi leggerà e intenderà, dee avere assai gran materia di correggersi e lasciare i vizii e' peccati per lo tremore e minacce de la iustizia di Dio, per lo presente e per lo tempo a venire; e acciò che l'ira di Dio più non si spanda sopra noi, e che pazientemente e con forte animo sostegniamo l'avversità, riconoscendo Idio onnipotente, e ciò facendo, e con virtù bene adoperando meritiamo misericordia e grazia da·llui, la quale fia duplicata, e esaltazione e magnificenza de la nostra città. »

sur la surnature par un comportement vertueux. La perception de la nature et du pouvoir des astres par Villani s'inscrit nécessairement dans un cadre chrétien – comment pourrait-il du reste en être autrement ? Mais dans les chapitres suivants, une fois le contexte apaisé et la crise morale retombée, au fur et à mesure qu'il se familiarise avec les principes scientifiques, le chroniqueur développe peu à peu un matérialisme astrologique qui, sans nullement la nier, tient à distance la cause première (Dieu) et se focalise à l'extrême sur les causes intermédiaires, auxquelles il accorde de plus en plus d'importance et – surtout – de pouvoir. Les professions de foi ne deviennent plus que de simples précautions rhétoriques, justement nécessaires parce que le message serait autrement perçu comme bien trop déterministe.

2.2. De la normalisation à la vulgarisation : la définition d'une étiologie astrale dans les derniers livres de la *Nuova cronica*

Les conclusions auxquelles parvenait Villani au terme de la consultation de 1333 ne doivent pas tromper. La définition d'un *cursus nature* entièrement subordonné à la volonté divine et dépourvu de toute autonomie était en réalité contredite tout au long des derniers chapitres de la chronique. La solution qui allait en s'imposant progressivement, jusqu'à prévaloir même totalement dans les derniers livres de la chronique, était celle d'une reconnaissance de l'influence des astres sur les corps inférieurs. Or en interprétant les actes et les passions des hommes comme résultant du pouvoir des corps célestes, l'astrologie judiciaire à laquelle se référait désormais Villani tendait à limiter le libre-arbitre des hommes et la toute-puissance divine, et surtout proposait un schéma interprétatif du monde et de l'histoire dans lequel le savant pouvait désormais faire l'économie de l'hypothèse divine.

En intégrant peu à peu les phénomènes astraux à sa lecture de l'histoire, Villani témoignait à sa manière de cette intense réflexion sur la notion de causalité naturelle qui accompagnait les derniers siècles du Moyen âge. Mettant à profit la grille de lecture que la scolastique avait hérité de l'étiologie aristotélicienne, il tentait ainsi de mettre en ordre ces principes, de façon parfois approximative et sans jamais se laisser aller à la théorisation, pour comprendre, interpréter et décrire les phénomènes afférents au monde sublunaire et donc à l'histoire humaine. Ce chapitre se propose de définir les grandes lignes de l'étiologie astrale à laquelle se réfère Villani pour comprendre et interpréter le sens de l'histoire dans les derniers livres de la *Nuova cronica*.

2.2.1. De la sémiologie à l'étiologie astrale

L'interprétation des phénomènes astraux reposait au Moyen âge sur deux appréhensions distinctes du sens à donner à ces phénomènes, mettant en jeu principe sémiologique et principe étiologique. Dans sa forme la plus orthodoxe, l'astre était considéré comme un signe. Cette approche sémiologique remontait à la tradition patristique de saint Augustin, selon qui la nature était composée de signes que le fidèle pouvait observer pour déchiffrer l'œuvre de Dieu¹¹⁵². Cette sémiologie astrale s'accordait parfaitement avec la vision providentialiste de l'historiographie ecclésiastique, dans laquelle le mouvement de l'histoire était sans cesse ponctué d'interventions et de signes divins. Une approche particulièrement visible dans des contextes de grande ferveur religieuse, voire d'atmosphère eschatologique, qui poussaient les chroniqueurs à relever tous les signes témoignant selon eux d'un dérèglement du cours normal des choses, et constituant à leurs yeux autant de signes annonciateurs de l'imminence au mieux de la fin des temps, au pire d'un changement de régime¹¹⁵³.

Mais à partir du XII^e siècle, la redécouverte du corpus aristotélicien et l'essor d'une philosophie naturelle de type scolastique avaient entraîné un bouleversement dans la conception médiévale de la nature. D'une nature symbolique, expression directe de la providence que le philosophe devait s'attacher à déchiffrer, se dégageait à présent une conception scientifique d'un *cursus nature* doté de règles propres¹¹⁵⁴. La nature étant ainsi mesurée à l'aune du principe aristotélicien de causalité, l'astrologie médiévale reposait dès lors sur ces deux principes, sémiologique et étiologique, selon que les phénomènes astraux étaient considérés comme signes (*signum*) ou causes (*causa*) des phénomènes terrestres.

¹¹⁵² Sur l'approche sémiologique de saint Augustin, cf. Robert Markus, « St. Augustine on Signs », dans *Phronesis*, 2, 1957, p.60-83 ; Marc Baratin et Françoise Desbordes, « Sémiologie et métalinguistique chez saint Augustin », dans *Langages*, 65, 1982, p.75-89.

¹¹⁵³ André Vauchez, « Les composantes eschatologiques de l'idée de croisade », dans *Le concile de Clermont de 1095 et l'appel à la croisade (Actes du colloque universitaire international de Clermont-Ferrand 23-25 juin 1995)*, Rome, 1997, p.234-235. Il n'est pas étonnant que la première comète mentionnée dans la *Nuova cronica* soit celle qui avait accompagné la prédication d'Urbain II et les préparatifs de la première Croisade. Quant à celle de 1264 (*Nuova cronica*, VII 9), elle annonçait dans le récit du chroniqueur la future victoire de Charles d'Anjou contre Manfred de Hohenstaufen, tout comme pour ce dernier la chute de son cimier était le « *signum Dei* » de sa défaite à venir : l'atmosphère providentielle qui régnait sur le champ de bataille faisait de l'expédition de l'Angevin une croisade contre les ennemis de l'Église (les soldats français étaient d'ailleurs qualifiés de « croisés » par Villani) et de son combat une lutte entre le bien et le mal.

¹¹⁵⁴ Sur le principe de causalité astrale, cf. Richard Lemay, *Abu Ma'shar and Latin Aristotelianism in the Twelfth Century: The Recovery of Aristotle's Natural Philosophy Through Arabic Astrology*, Beirut, 1962. Cf. également Nicolas Weill-Parot, « Causalité astrale et "science des images" », art. cit., p. 208-209. Sur l'évolution du rapport à la nature, cf. Tullio Gregory, « La nouvelle idée de nature et de savoir scientifique au XII^e siècle », dans J. E. Murdoch et E. D. Sylla (éd.), *The Cultural Context of Medieval Learning (International Colloquium on Philosophy, Science and Theology in the Middle Ages. Boston, September 1973)*, Boston-Dordrecht, 1975, p.193-218 ; Tullio Gregory, « Considerazioni su *ratio e natura* in Abelardo », dans *Studi medievali*, 17, 1973, p.287-300.

L'appréhension de l'astrologie comme principe explicatif de l'histoire devait donc passer, dans la *Nuova cronica*, par la résolution de cette question : l'astre est-il un signe ou est-il une cause des faits terrestres ? On le verra dans cette partie, la réponse n'est jamais totalement tranchée, et il subsiste en permanence une ambiguïté dans les termes et dans le vocabulaire que le chroniqueur emploie. Pourtant, il apparaît également que l'astre accède progressivement au rang de principe causal de l'histoire, et qu'une étiologie astrale se dessine peu à peu à travers les lignes de la chronique.

2.2.1.1. *Le vocabulaire de la sémiologie dans la Nuova cronica*

C'est d'abord à travers les phénomènes astraux tels que les comètes et les éclipses que le principe de sémiologie astrale apparaît. Dans sa chronique, Villani reporte ainsi soigneusement ces phénomènes astronomiques extraordinaires (comètes, éclipses, météorites ou aurores boréales), au même titre que les miracles et autres prodiges. En tant que principes symboliques introduits dans l'ordre naturel par la volonté divine, les phénomènes célestes peuvent être déchiffrés et soumis à une interprétation conjecturale de type prophétique, dans le but de fournir des pronostics mais sans que cela ne soit vraiment assimilable à de la divination. C'est le cas par exemple des astrologues qui, selon Villani, avaient pronostiqué l'expulsion du duc d'Athènes dès l'été 1342.

« Le jour et l'heure où il s'empara de la seigneurie, quelques sages astrologues avaient pris l'ascendant, qui était alors à XXII degrés du signe de la Balance, signe mobile opposé à celui du Bélier, significateur de Florence, et dans le terme de Mars ; Mars notre significateur était dans le signe de la Balance à l'opposé de sa maison ; et le seigneur de l'ascendant, Vénus, était dans le Lion à VIII degrés, face de Saturne et opposé à sa triplicité. Et en raison de cette constellation, ils s'accordèrent pour dire que sa seigneurie ne devait pas finir l'année et qu'elle connaîtrait une fin malheureuse et déplorable, avec forces trahisons et rumeurs armées mais peu de morts. Mais je crois plutôt que tout cela fut à cause de son mauvais gouvernement et de ses actes coupables, en raison de son libre arbitre dépravé dont il fit mauvais usage. »¹¹⁵⁵

Dans ce cas précis, le soulèvement de la ville n'était pas causé par l'action de l'ascendant, qui n'était que « significateur » de Florence, mais par les « actes coupables » du seigneur, c'est-à-dire en fin de compte à « son libre arbitre dépravé dont il fit mauvais usage ». La même remarque avait visé quelques années plus tôt Bertrand du Pouget, dont l'expulsion par les Bolognais en 1337 avait été pronostiquée par les astrologues sur la base d'une éclipse survenue dans le signe du Taureau, lequel était « attribué » à la cité de Bologne. Là encore, le soulèvement de la ville n'était pas causé

¹¹⁵⁵ *Nuova cronica*, XIII 8 (cf. note 1052).

par l'action de la comète, mais par les actes du légat et de ses officiers qui « avaient préparé l'œuvre et la matière à la constellation », et dont la comète n'était qu'un signe annonciateur¹¹⁵⁶.

Le vocabulaire employé par le chroniqueur rend nettement compte de cette dimension sémiologique des astres : comètes et éclipses sont définis comme des « signes » (*segnî*)¹¹⁵⁷, qui permettent « d'annoncer » (*annunziare*) ou de « signifier » (*significare*) les phénomènes qu'ils anticipent. La comète n'a pas valeur en elle-même, mais uniquement en fonction de ce qu'elle signifie. Le signe et le signifié ne sont pas liés par une quelconque relation de causalité, mais par un rapport sémiologique : le signifié est « attribué » au signe (*attribuito*), qu'il remplace symboliquement mais n'implique pas, ce qui est bien la définition du signe. Chacun de ces signes est doté d'un ou de plusieurs sens ou « significations » (*significazione*). Une comète a ainsi un sens d'abord large, qui vaut comme règle générale, comme celle de 1089 qui « signifie de grandes choses, et des mutations de royaumes »¹¹⁵⁸. Outre ces significations générales, les comètes possèdent également une signification particulière ou « singulière », qui concerne un seul individu ou une seule cité, ou qui annonce un événement précis. Parallèlement à ses « grandes significations concernant les périls et dommages futurs pour la province d'Italie », la comète de 1301 signifiait ainsi « singulièrement » la venue de Charles de Valois en Italie¹¹⁵⁹. La signification politique est donc la plus courante¹¹⁶⁰. Autrement dit, c'est une vision assez traditionnelle de la symbolique des comètes que Villani nous livre dans ces premiers chapitres, où les autorités sur lesquelles ils s'appuient n'ont rien de scientifique, à l'image des poètes latins Stace et Lucain, mobilisés à propos de la comète de 1264¹¹⁶¹.

¹¹⁵⁶ Cf. *Nuova cronica*, XII 70 (cf. note 1055).

¹¹⁵⁷ *Nuova cronica*, V 20 : « Negli anni di Cristo MCLXXXII, a dì XXII di giugno, iscurò tutto il corpo del sole, e durò d'alquanto dopo terza infino a la nona; la qual cosa secondo il detto de' savi astrolagi è segno di grandi novitadi future tra' Cristiani. »

¹¹⁵⁸ *Nuova cronica*, V 24 : « E in questo tempo apparve in cielo la stella comata, la quale, secondo che dicono i savi astrolagi, significa gran cose e mutazioni di regni. »

¹¹⁵⁹ *Nuova cronica*, IX 48 : « Nel detto anno, del mese di settembre, apparve in cielo una stella commata con grandi raggi di fummo dietro, apparendo la sera di verso il ponente, e durò infino al gennaio, de la quale i savi astrolagi dissono grandi significazioni di futuri pericoli e danni a la provincia d'Italia, e a la città di Firenze [...]. E bene asseguì la significazione, come innanzi leggendo potrete comprendere; ma singularmente si disse che la detta commeta significò l'avenuto di messer Carlo di Valos, per la cui venuta molte rivolture ebbe la provincia d'Italia e la nostra città di Firenze. »

¹¹⁶⁰ Sur les interprétations antique et médiévale des comètes, cf. Sara Schechner Genuth, *Comets, Popular Culture, and the Birth of Modern Cosmology*, Princeton, 1997.

¹¹⁶¹ *Nuova cronica*, VII 91 : « Negli anni di Cristo MCCLXIII, del mese d'agosto, apparve in cielo una stella comata con grandi raggi e chioma dietro, che levandosi dall'oriente con grande luce infino ch'era al mezzo il cielo, inverso l'occidente, la sua chioma risplendea, e durò tre mesi: ciò fu infino del mese di novembre. E la detta stella comata significò diverse novitadi in più parti del secolo; e molti dissono ch'apertamente significò la venuta del re Carlo di Francia, e la mutazione che seguì l'anno appresso del regno di Cicilia e di Puglia, il quale si trasmutò per la sconfitta e morte del re Manfredi della signoria de' Tedeschi a quella de' Franceschi; e simigliante molte mutazioni e traslazioni di parti, per cagione di quella del Regno, avvennero a più città di Toscana e di Lombardia, come innanzi faremo menzione. E come s'apruovi che queste stelle comate significano mutazioni di regni, per gli antichi autori in loro versi, si mostra per Istazio poeta, nel primo suo libro di *Tebe*, ove disse: “*Bella quibus populis*

Toutefois, dans les derniers livres de la *Nuova cronica*, cette dimension sémiologique va être réinterprétée à la lumière des nouvelles connaissances scientifiques acquises par le chroniqueur. Et les signes astraux vont être progressivement réintégrés dans un schéma explicatif guidé par le principe de causalité.

2.2.1.2. *Évolution du vocabulaire et apparition du principe de causalité astrale*

Le passage de deux nouvelles comètes en 1337 et 1347, ainsi que l'éclipse de 1339, allaient en effet donner à Villani l'occasion de revenir plus longuement sur ces phénomènes, et de tenter d'en proposer au lecteur une explication scientifique. Il témoignait à cette occasion de la formidable diffusion dont avaient bénéficié les connaissances astronomiques dans les milieux cultivés florentins.

Le vocabulaire astronomique, tout d'abord, devenait plus précis, et les termes employés bien plus techniques. La course des astres était désormais décrite avec minutie, et les informations essentielles soigneusement sélectionnées et retranscrites. Là où, à propos de la comète de 1264, il traduisait l'expression latine « *medium emisperii* » trouvée dans sa source par un simple « milieu du ciel »¹¹⁶², les termes « d'hémisphère » (*emisperio*) ou de « méridien » (*merigge*) étaient désormais acquis par le chroniqueur – qui n'omettait pas toutefois de les traduire pour le lecteur néophyte¹¹⁶³. Tandis que les coordonnées astronomiques se faisaient de plus en plus précises,

que mutat regni comete”. E Lucano nel primo suo libro disse: “*Sideris et terris mutante regna comete*”. Ma questa intra l'altre significazioni fu evidente e aperta, che come la detta stella apparve, papa Urbano amalò d'infermità, e la notte che la detta cometa venne meno si passò il detto papa di questa vita nella città di Perugia, e là fu soppellito. » Pour les citations de Stace et Lucain, cf. Publius Papinius Statius, *Thebaïs*, I, v.706-708 (*Parcarum praenosse manus fatumque quod ultra est et summo placitura Ioui, quis letifer annus, bella quibus populis, quae mutant sceptrum cometarum*) et Marcus Annaeus Lucanus, *Pharsalia sive De bello civili*, I, v.526-529 (*Ignota obscurae viderunt sidera noctes ardentemque polum flammis caeloque volantes obliquas per inane faces crinemque timendi sideris et terris mutantem regna cometen.*) La nouvelle de la comète de 1264 est tirée de la chronique de Martin de Troppau, dont Villani reprenait la description de la comète qui dégageait « de grands rayons » et était pourvue « une chevelure à l'arrière », de sa durée (trois mois) et de sa course « d'orient jusqu'au milieu du ciel en direction de l'occident ». Cf. Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum*, op. cit., p.473 : *Anno Domini 1264. Cometes tam notabilis apparuit, qualem nullus tunc vivens ante vidit. Ab oriente enim cum magno fulgore surgens, usque ad medium emisperii versus occidentem comam perlucidam protraherebat, et licet in diversis partibus mundi forte multa significaverit, hoc tamen unum pro certo conpertum est, ut cum plus quam per tres menses duraverit, ipso primo apparente papa Urbanus cepit infirmari, et eadem nocte qua papa expiravit et cometes disparuit.*

¹¹⁶² *Nuova cronica*, VII 91 : « Negli anni di Cristo MCCLXIII, del mese d'agosto, apparve in cielo una stella comata con grandi raggi e chioma dietro, che levandosi dall'oriente con grande luce infino ch'era al mezzo il cielo, inverso l'occidente, la sua chioma risplendea, e durò tre mesi: ciò fu infino del mese di novembre. » À comparer avec Martin de Troppau, *Chronicon pontificum et imperatorum*, op. cit., p.473 : *Anno Domini 1264. Cometes tam notabilis apparuit, qualem nullus tunc vivens ante vidit. Ab oriente enim cum magno fulgore surgens, usque ad medium emisperii versus occidentem comam perlucidam protraherebat, et licet in diversis partibus mundi forte multa significaverit, hoc tamen unum pro certo conpertum est, ut cum plus quam per tres menses duraverit, ipso primo apparente papa Urbanus cepit infirmari, et eadem nocte qua papa expiravit et cometes disparuit.*

¹¹⁶³ Cf. *Nuova cronica*, XII 100 : « e più significa dove è in quella parte dell'emisperio ove fa tenebre, cioè essendo il

jusqu'à mentionner le degré exact ou situer avec précision la comète par rapport à telle ou telle étoile à l'intérieur de sa constellation.

Mais surtout, le récit du chroniqueur était désormais caractérisé par un remarquable effort de vulgarisation, et l'exposé de ces phénomènes était généralement suivi d'une tentative d'explication scientifique de leur nature exacte. La comète de 1337 donnait ainsi lieu à un habile résumé des théories astronomiques alors en cours.

« Ces étoiles comètes ne sont pas des étoiles fixes, bien qu'elles y ressemblent avec leurs rayons, ou chevelure, ou nébuleuse, mais les philosophes et les astrologues disent que ce sont des vapeurs sèches, parfois mixtes, qui se créent entre l'air et le feu sous le ciel de la lune lors des grandes conjonctions entre les corps célestes, c'est-à-dire les planètes ; et il en existe de neuf sortes, créées par la puissance de Saturne, de Jupiter, de Mars ou des autres, parfois même par deux planètes ou plus à la fois. Mais quelles qu'elles soient, chacune d'entre elles est signe de nouveautés futures pour le siècle, le plus souvent en mal, et parfois signe de la mort de grands rois et seigneurs, ou la mutation de royaumes ou de peuples, surtout dans le climat correspondant à la planète qui l'a créée et où celle-ci étend sa domination. Mais la plupart annoncent des malheurs, à savoir la faim et la mortalité, ou d'autres grands accidents et mutations du siècle. Et celles-ci annonceront également de grandes choses et nouveautés, comme le bon entendeur et l'homme avisé pourront le voir en lisant la suite. »¹¹⁶⁴

Rappelant d'abord la distinction entre comètes et étoiles fixes (i.e. le firmament), Villani décrivait les comètes comme des « vapeurs sèches ou mixtes », évoquant ainsi la théorie canonique d'Aristote, qui définissait les comètes comme l'embrassement d'exhalaisons sèches¹¹⁶⁵. Précisant que celles-ci sont formées « entre l'air et le feu sous le ciel de la lune », c'est-à-dire dans entre les deux sphères qui entourent la terre et composent l'atmosphère, il ramenait les comètes dans la région sublunaire des éléments. Puis il faisait référence à une typologie des comètes héritées de l'astrologie arabe, témoignant ainsi de sa formidable diffusion jusque dans les milieux moyennement cultivés. En effet, Villani suivait là une théorie largement répandue au Moyen âge et tirée du *De novem cometis*, un court traité attribué à Ptolémée généralement placé en annexe au *Centiloquium*, mais très probablement rédigé vers le XII^e siècle dans les milieux hébraïques de la

sole al merigge, che·nnoi volgarmente diciamo l'ora di nona. »

¹¹⁶⁴ *Nuova cronica*, XII 58 : « Queste stelle comate non sono stelle fisse, benché stelle paiano co' raggi, o chiome, o nubolose; ma dicono i filosofi e astrolagi che·cciò sono vapori secchi, e talori misti, che·ssi criano entro l'aria del fuoco sotto il cielo della luna per grandi congiunzioni de' corpi celesti, ciò sono le pianete; e sonne di nove maniere, quale per la potenza di Saturno, e quale di Giove o di Marte, e così degli altri, e tali miste di due pianete o più. Ma quale si sieno, ciascuna è segno di futura novità al secolo, il più in male, e talora segno di morte di grandi re e signori, o tramutagioni di regni e di genti, e massimamente nel crimato del pianeto che·ll'ha criata, dove stende sua signoria; ma·lle più significano male, cioè fame e mortalità, e altri grandi accidenti e mutazioni di secoli; e queste pure significarono grandi cose e novità, come leggendo poco apresso si potrà vedere per buono intenditore e discreto. »

¹¹⁶⁵ Cf. Aristote, *Météorologie*, I, 7. Voir également le traité anonyme de 1238 édité par Lynn Thorndike dans *Latin Treatises on Comets Between 1238 and 1368 A.D.*, Chicago, 1950, p.18 : *et omnia ista supradicta fiunt ex vaporibus humidis et siccis* ; ou p.27 : *ex vapore humido vel ex vapore sicco*. Voir également le commentaire anonyme du XIV^e siècle étudié par Stefan Kirschner, « An Anonymous Medieval Commentary on Aristotle's *Meteorology* Stating the Supralunar Location of Comets », dans M. Folkerts, P. Kunitzsch et R. Lorch, (éd.), *Sic itur ad astra: Studien zur Geschichte der Mathematik und Naturwissenschaften*, Wiesbaden, 2000, p.334-361, et plus spécialement p.342-343.

péninsule ibérique¹¹⁶⁶. À propos de la nature saturnienne de la comète Nigra, il aiguillait son lecteur en évoquant le nom du « philosophe et astrologue Zael », c'est-à-dire de Sahl ibn Bishr. Cet astrologue juif du IX^e siècle, dont le nom latinisé faisait figure d'autorité dans l'Occident latin, était l'auteur de quelques-uns des principaux manuels d'astrologie judiciaire, dont beaucoup d'apocryphes, et passait également pour avoir été le premier traducteur en arabe de l'*Almageste* de Ptolémée¹¹⁶⁷ – ce qui pourrait expliquer le fait que la théorie pseudo-ptoléméenne des neuf comètes lui fût ainsi attribuée au XIV^e siècle.

Les comètes étaient donc divisées en neuf types ou « manières » (*maniere*), dont chacune était pourvue d'un nom : Villani mentionnait les comètes Ascone et Rosa en 1337¹¹⁶⁸, puis Nigra en 1347. Il expliquait également que la « nature » de chaque comète dépend de la « puissance » (*potenza*) ou de « l'influence » (*influenza*) de la planète ou de la conjonction planétaire qui l'a créée. La planète dominante indiquait en outre le « climat » (*crimato*) sur lequel s'étendait la signification de la comète : la comète Nigra, qui était apparue en 1347, était ainsi de la nature de Saturne, et conformément à une interprétation répandue, était attribuée aux pays du Levant.

« Cette Nigra est de la nature de Saturne, sous l'influence de laquelle elle a été créée, d'après ce que disent le philosophe et astrologue Zael ainsi que plusieurs autres maîtres de cette science, et tout comme elle, elle signifie malheurs et mort de rois et de puissants – et cela se vérifia très vite pour plusieurs rois et princes, comme on le verra en lisant plus loin. Elle généra une grande mortalité dans les pays où cette planète et ce signe dominant, et cela se vérifia bien en Orient et dans les côtes alentours. »¹¹⁶⁹

De prime abord, cette analyse « scientifique » des comètes, basée sur les principes hérités de l'astrologie arabe, n'écartait pas le recours à une interprétation sémiologique. La comète Nigra était ainsi désignée comme le « signifiant » de la mort de rois et de puissants. L'allusion renvoyait ici aux événements qui avaient secoué ce même été les royaumes de Tunis et de Naples, auxquels le chroniqueur avait par ailleurs consacré de longs chapitres. Des successions difficiles avaient donné lieu de chaque côté de la Méditerranée à des combats fratricides, avec comme résultat l'affaiblissement des deux dynasties. Or les déboires des Hafsides comme des Angevins avaient

¹¹⁶⁶ Sur ce texte, cf. Cecilia Panti, « Robert Grosseteste's Early Cosmology », dans E. A. Mackie et J. Goering (éd.), *Editing Robert Grosseteste (XXXVIth Annual Conference on Editorial Problems. University of Toronto, 3-4 November 2000)*, Toronto, 2003, p.135-165.

¹¹⁶⁷ Cf. Sahl Bin Bishr, *The Introduction to the Science of the Judgments of the Stars*, trad. J. H. Holden, Tempe, 2008.

¹¹⁶⁸ *Nuova cronica*, XII 58.

¹¹⁶⁹ *Nuova cronica*, XIII 98 : « Nel detto anno, del mese d'agosto, aparve in cielo la stella commeta, che ssi chiama Nigra, nel segno del Tauro, a gradi XVI nel capo della figura e segno del Gorgone, e durò XV dì. Questa Nigra è della natura di Saturno, e per sua infrenza si cria, secondo che dice Zael filosofo e strolago, e più altri maestri della detta scienza, la quale significa pure male e morte di re e di potenti; e questo dimostrò assai tosto in più re e reali, come inanzi leggendo si troverrà; e ingenerò grande mortalità ne' paesi ove il detto pianeto e segno signoreggiano; e bene il dimostrò inn Oriente e nelle marine d'intorno, come dicemmo adietro. »

été présentés par Villani comme l'accomplissement d'une justice divine résultant de leurs péchés¹¹⁷⁰. De même, l'épidémie annoncée par la comète était interprétée comme une sentence de Dieu contre les péchés des hommes, et était en ce sens accompagnée de nombreux prodiges, « signes » du châtement divin¹¹⁷¹. Autrement dit, en tant que signe la comète s'inscrivait toujours dans un cadre providentialiste, simple symbole laissant entrevoir aux hommes la volonté divine à travers les signes de la nature.

Mais en tant que phénomène sublunaire formé sous l'action des corps célestes, la comète s'inscrivait bien dans un cadre de causalité. Si aux yeux du chroniqueur comme des sources qui l'inspiraient, aucune relation causale n'était établie, et si comètes et éclipses n'étaient donc pas la cause médiate ou immédiate des phénomènes annoncés, le signe et le signifié résultaient bien des effets de l'influence des astres. La question avait été abordée par Albert le Grand dans un chapitre de son *Liber meteororum*, dans lequel le savant discutait de la signification couramment attribuée par les poètes et philosophes aux comètes, signes des guerres et de la mort des rois et des puissants. À la question de savoir si la comète était signe ou cause des faits attribués, il répondait qu'elle ne pouvait être que signe et non pas cause : la comète n'entre en effet nullement dans une relation causale avec la mort d'un roi, fût-ce de manière effective, formelle, finale ou matérielle ; ce n'est pas non plus un effet, puisque la mort d'un roi ne suit pas toujours le passage d'une comète, ou vice-versa, tandis qu'un effet doit nécessairement faire suite à une cause. Or, selon Albert le Grand, qui reprenait ici un concept aristotélicien, signe et signifié partagent une même cause, qui est l'action maléfique de Mars, planète qui domine la conjonction des éléments (Albert le Grand rejetait la théorie pseudo-ptoléméenne qui rattachait la nature des comètes aux sept

¹¹⁷⁰ Cf. *Nuova cronica*, XIII 102 : « Or nota, lettore, e ricogli quello ch'avemo detto nel presente capitolo, e troverai che per li peccati della superbia e avarizia e lussuria principalmente venuta tra fratelli e congiunti, volendo l'uno all'altro torre lo stato e signoria, quanti micidi e altra distruzione avvenne in poco di tempo a' figliuoli e discendenti reali del re Bucchieri di Tunisi, onde il loro lignaggio fu distrutto. E per simile modo in questi tempi avvennero tra nnoi Cristiani tra' reali del regno di Puglia, com'era già cominciato per la morte del re Andreas, e seguinne apresso, come assai tosto ne faremo menzione. Lascereмо de' fatti de' Barberi del regno d'Africa, ch'assai n'avemo detto, e torneremo a dire de' fatti di questo nostro paese d'Italia, ch'assai ci cresce materia. »

¹¹⁷¹ *Nuova cronica*, XIII 84 : « E·lla detta mortalità fu predetta dinanzi per maestri di strolgia, dicendo che quando fu il sostizio vernale, cioè quando il sole entrò nel principio dell'Ariete del mese di marzo passato, l'ascendente che·ffu nel detto sostizio fu il segno della Vergine, e 'l suo signore, cioè il pianeto di Mercurio, si trovò nel segno dell'Ariete nella ottava casa, ch'è casa che significa morte; e se non che il pianeto di Giove, ch'è fortunato e di vita, si ritrovò col detto Mercurio nella detta casa e segno, la mortalità sarebbe stata infinita, se fosse piaciuto a·dDio. Ma·nnoi dovemo credere e avere per certo che Idio promette le dette pestilenze e·ll'altre a' popoli, cittadi e paesi per pulizione de' peccati, e non solamente per corsi di stelle, ma talora, siccome signore dell'universo e del corso del celesto, come gli piace; e quando vuole, fa accordare il corso delle stelle al suo giudizio. [...] E più maravigliosa cosa e quasi incredibile contaro avvenne in Arcaccia uomini e femine e ogni animale vivo diventarono a modo di statue morte a modo di marmorito, e i signori d'intorno al paese pe' detti segni si propuosono di convertire alla fede cristiana; ma sentendo il ponente e paesi di Cristiani tribolati simile di pistolenze, si rimasono nella loro perfidia. [...] E per questa pistilenza, acciò che Iddio la cessasse e guardassene la nostra città di Firenze e d'intorno, si fece solenne processione in mezzo marzo MCCCXLVII per tre di. E tali son fatti i giudici di Dio per pulire i peccati de' viventi. »

planètes). Mars est la cause directe de la comète (*causa proxima*), que selon la théorie aristotélicienne elle crée en embrasant les exhalaisons terrestres qui forment les comètes, tandis qu'elle est la cause première (*primum movens*) des guerres et des morts car « elle y incline en raison de la chaleur et de la sécheresse qu'elle produit, et dont provient l'animosité et l'excitation des peuples » – la cause étant dans ce cas inclinatoire et non pas nécessaire, évidemment. Dans cette analyse, la signification des comètes provient de ce que l'influence des astres produit divers effets : le signe et le signifié sont donc deux effets, direct et indirect, d'une même cause, même si le signe n'est pas directement lié au signifié¹¹⁷².

C'est ainsi que peuvent être comprises certaines formulations qui, autrement, apparaîtraient comme de simples abus de langage. Ainsi de l'épidémie de peste en Orient en 1347, qui est censée avoir été « générée » par la comète Nigra. Ou bien de l'expulsion de Bertrand du Pouget, à propos de laquelle le chroniqueur évoque « l'influence » d'une comète passée dans le signe du Taureau¹¹⁷³. Ce ne sont donc pas à proprement parler les comètes qui causent les faits observés, mais bel et bien l'influence néfaste des astres dont sont chargés ces signes. Villani aboutit donc bien à une relation de causalité. Une fois celle-ci acceptée dans son principe, les contours de la causalité astrale restaient encore à définir. Les derniers livres de la *Nuova cronica* offrent au lecteur l'occasion de mieux se familiariser avec ces principes.

2.2.2. Le principe de causalité astrale dans les derniers livres de la *Nuova cronica*

Esprit curieux, Villani témoignait d'une attention notable aux théories scientifiques de son temps, qu'il tentait de mettre à profit dans sa lecture du monde et de l'histoire. Les doctrines astrologiques entraient ainsi régulièrement en ligne de compte dans son analyse des phénomènes terrestres, lesquels étaient souvent présentés comme des effets, probables ou éventuels, directs ou indirects, de l'action des corps célestes sur le monde sublunaire.

¹¹⁷² Cf. Albert le Grand, *Liber I meteororum*, III, 11 (trad. dans Lynn Thorndike, *Latin Treatises on Comets*, op. cit., p.76) : *Ad hoc autem, quod dicitur quod habet causam naturalem ad mortem alterius non relatam, dicendum quod causa eius proxima non refertur ad mortem regum. Sed tamen causa eius prima movens signat fortitudinem Martis, qui signare habet mortem, praecipue violentam. Et cum Mars dominatur super coniunctionem elementorum, ipse etiam dominatur in periodis et inducit causam mortis, secundum quod movens primum potest dici causa, quae non est necessaria, sed potius inclinans. Quod autem quaeritur, utrum sit signum vel causa, dicendum quod proprie est signum, quia sicut dicit Aristoteles in libro de somno et vigilia, talia sunt sicut consiliarius, cuius consilium melioribus inventis mutari potest. Ita dominium Martis bella et mortem continentium et regentium turbas signat sicut primum inclinans ad hoc per iram et calorem et siccitatem, ex quibus provenit animositas et concitatio populorum ad invicem. Et ideo signatum cometae prius est super Martem, qui est causa belli et destructionis populorum. Et ideo dicitur illa signare cometas, cum tamen eius signatio proxima non sit super illa.* Sur ce texte, cf. Edward Grant, *A Source Book in Medieval Science*, Harvard, 1974, p.539-541.

¹¹⁷³ Cf. *Nuova cronica*, XII 70 (cf. note 1055).

Si la chronique n'avait aucunement la prétention de proposer un traité de vulgarisation astrologique, ni même un abrégé de philosophie naturelle, et si son auteur ne se donnait à aucun moment l'objectif de révéler à son lecteur le fonctionnement occulte de la nature, nombre de phénomènes naturels entrant en conflit avec les activités humaines (épidémies, mauvaises récoltes, inondations, incendies) étaient fréquemment ramenés à une cause astrologique. Et si de prime abord, il ressort de la *Nuova cronica* une impression générale de confusion, où l'influence des astres s'apparente souvent à une sorte de vertu occulte, il est possible de dégager des interprétations astrologiques de Villani un certain nombre de principes récupérés de l'astrologie naturaliste et parfaitement intégrés à sa lecture de l'histoire.

2.2.2.1. Une causalité d'abord limitée à l'astrologie naturelle : astrométéorologie et astro-physique

Les théories astrologiques sur lesquelles s'appuie Villani s'inscrivent exclusivement dans le cadre de la philosophie naturelle, c'est-à-dire d'une connaissance du monde basée sur l'observation et l'étude des phénomènes astronomiques, physiques mais aussi chimiques (ou alchimiques). Le principe de causalité astrale trouvait une application directe dans le champ d'analyse de la philosophie naturelle, et contribuait à l'explication de nombreux phénomènes – et en priorité ceux météorologiques et atmosphériques, selon les principes de l'astrométéorologie ptoléméenne¹¹⁷⁴.

L'analyse des causes atmosphériques de la grande inondation de 1333, que les astrologues florentins avaient proposée lors de la consultation, reposait globalement sur les principes élémentaires de l'astrométéorologie. C'était fort logiquement les signes et les planètes d'eau

¹¹⁷⁴ C'est ce qu'Isidore de Séville qualifiait d'*astrologia naturalis* et qu'il opposait à l'*astrologia superstitiosa*, celle qui cherche à « prédire les naissances et les mœurs des hommes » (*Étymologies*, III, 27). Le modèle cosmologique médiéval, adapté de la théorie des éléments d'Aristote (*De generatione et corruptione*, II, 3), divisait en effet le cosmos en deux régions : au centre se trouvait la région des éléments (*regio elementarum*), centrée sur la Terre et séparée de la voûte céleste par la sphère de la Lune ; au-delà du monde sublunaire se trouvait la région du ciel pur et éthéré (*regio etherea lucida*), divisée en huit sphères concentriques correspondant chacune au cours d'un des sept astres majeurs et du firmament. Si le monde supralunaire était parfait et immuable, le monde sublunaire était pour sa part caractérisé par la mutabilité des éléments, et soumis à un processus d'altération continue (Jean de Sacrobosco, op. cit., p.78-79). Cette altération se faisait sous l'influence des astres, qui exerçaient une domination sur les éléments sublunaires. Si, conformément à la théorie aristotélicienne des quatre éléments, chaque astre était caractérisé par une nature et des qualités élémentales, pareille définition ne renvoyait pas à la nature propre de l'astre mais aux complexions qu'il rendait actives dans les corps sublunaires (Alcabitius, I, 5-16, p.227-233). Chaque élément physique sublunaire était ainsi soumis à l'action génératrice ou corruptrice d'un ou de plusieurs corps supérieur : Saturne domine la terre, Mars le feu, Mercure l'air ou l'eau, etc. (Cecco d'Ascoli, op. cit., p.371-372). Sur l'astrométéorologie ptoléméenne, cf. Wolfgang Hübner, « L'astrométéorologie dans l'Antiquité classique », dans C. Cusset (éd.), *La météorologie dans l'Antiquité. Entre science et croyance (Actes du colloque international interdisciplinaire de Toulouse, 2-4 mai 2002)*, Saint-Étienne, 2003, p.75-94. Sur la théorie des éléments, cf. Aristote, *De generatione et corruptione*, II, 3.

(Mercure et Venus, Scorpion et Cancer) qui avaient retenu en priorité leur attention. La démonstration reposait certes de prime abord sur une lecture sémiologique du cours des astres, qui constituaient à leurs yeux autant de signes annonçant le châtement divin, et dans cette optique la nature aquatique des astres ou leurs propriétés élémentales chaudes ou froides renvoyaient d'abord à des qualités symboliques¹¹⁷⁵. Mais la composante étiologique était également importante dans leur raisonnement, puisqu'au final ils rappelaient que les différentes planètes s'étaient conjointes de telle manière à « pousser l'air, les cieux et les éléments à envoyer les susdites influences » : les propriétés des astres correspondaient donc à une influence effective, laquelle exerçait une action concrète sur un élément du monde sublunaire, à savoir l'air¹¹⁷⁶. Entre les phénomènes astronomiques et leurs effets finaux apparaissait ainsi une chaîne de causalité plus ou moins directe, mais qui s'inscrivait toujours dans les principes rationnels de la philosophie naturelle.

On a vu que les doctrines exposées en 1333, somme toute parfaitement compatibles avec les principes supérieurs de la foi, n'emportaient pas l'adhésion totale de Villani, qui leur avait alors préféré une analyse moraliste de type providentialiste. Mais dans un autre chapitre, à propos de la famine qui avait frappé l'Italie en 1329, c'était bien au modèle explicatif de l'astrométéorologie que l'auteur avait eu recours.

« Et note que chaque fois que la planète Saturne sera entre la fin du signe du cancer et le ventre du Lion, la famine frappera notre pays d'Italie, et plus encore notre cité de Florence, car il paraît que celle-ci est attribuée en partie à ce signe. Nous ne disons pas que cela soit nécessité, car Dieu peut rendre vil ce qui est précieux et précieux ce qui est vil selon sa volonté, en récompense des mérites des saintes personnes ou en punition des péchés. Mais à considérer les choses de la nature (*naturalmente parlando*), selon le dicton des poètes et des astrologues, Saturne est le Dieu des laboureurs. Plus sérieusement, son influence porte fortement sur le travail et les semences des terres. Et quand elle se trouve dans les domiciles et signes adverses et opposés, comme le Cancer et plus encore le Lion, ses vertus œuvrent

¹¹⁷⁵ Cf. *Nuova cronica*, XII 2 : « e Venus pianeta acquosa si trovò ne la fine del detto Scorpione, e per aggiunta il sole in tale congiunzione si trovò assediato intra l'le due infortunate, cioè Saturno e Mars, congiunte insieme per sestile aspetto; Saturno nella Libra in sua esaltazione congiunta co' l'ui la luna, la qual è portatrice del tempo futuro; e a' l'ui venne con segni e ascendenti aquatichi stata nella sua congiunzione dinanzi, cioè ne la Libra medesima con Saturno e con Venus e Mercurio pianeti aquatichi; e l'ascendente de la sua congiunzione fu Tauro sua esaltazione e casa di Venus ov'era stato l'eclissi del sole, e nella sua opposizione di quello lunare dinanzi al diluvio fu il suo ascendente il Cancro sua casa, che significa abondanza d'acqua; e i detti pianeti aquatichi, Venus e Mercurio, erano in Iscorpione, segno aquatico e casa di Marte, e con cauda Dragone. E nel cominciamento e grande parte di quello lunare dinanzi al diluvio furo grandi piogge in Firenze e in molte parti, e questo fu segno del futuro diluvio. »

¹¹⁷⁶ *Nuova cronica*, XII 2 : « E da l'altra parte la pianeta di Mars a la venuta del diluvio si trovò nel segno del Sagittario in sua propietà caldo e secco, e che volontieri saetta, involuppato nel detto segno co' Mercurio pianeta convertivole e reo co' rei, freddo e umido e aquatico, e contra la complessione di Mars e del detto segno, il quale Mars combattendosi co' raggi di Saturno, mandaro in terra le loro influenze, cioè soperchi di tuoni e di piove, e baleni con folgori, e sommersioni e tremuoti. [...] E nota, lettore, e raccogli, se neente intenderai de la detta scienza, tu troverai al punto e giorno che venne il diluvio congiunte quasi tutte e sette le pianete del cielo insieme corporalmente, o per diversi aspetti e in case e termini di segni, da commuovere l'aria e' cieli e gli elementi a darne le sopradette influenze. »

mauvaisement sur la terre, car elle est de nature stérile, de même que le signe du Lion, si bien qu'elle donne famine et stérilité et non profusion et abondance. »¹¹⁷⁷

Là encore, la part de sémiotique n'était pas totalement absente, et le chroniqueur, sensible à la dimension symbolique des astres, rappelait ce « dicton des poètes et des astrologues » qui faisait de Saturne le « dieu des laboureurs ». Mais la métaphore, sans doute tirée de la *Composizione del mondo* de Ristoro d'Arezzo¹¹⁷⁸, servait simplement de base pour introduire une lecture « plus vraie » répondant aux principes de la philosophie naturelle, qui mettait l'accent sur l'influence exercée par les corps supérieurs sur les éléments physiques du monde sublunaire. Ainsi à partir de l'influence de Saturne, qui « porte fortement sur le travail et les semences des terres », Villani développait une analyse astrométéorologique basée sur une longue chaîne de causes intermédiaires : si la famine menaçait l'Italie lors du passage de Saturne dans les signes en question, c'est que les vertus néfastes de la planète opéraient sur la terre en en altérant les qualités, provoquant ainsi la stérilité du sol et, indirectement, les mauvaises récoltes et donc la famine, qui, en causant l'affaiblissement des corps, était elle-même la cause indirecte de l'épidémie. La causalité astrale venait à son tour s'intégrer à une chaîne de relations causales, en se rapportant à une cause première, Dieu.

Le principe de la corruptibilité des corps sublunaires et de l'altérabilité de leurs qualités élémentales sous l'action des corps supérieurs apparaissait clairement dans les premiers livres de la chronique. L'auteur y expliquait par exemple le déclin des cités antiques par la corruption de l'air sous l'effet du mouvement des astres.

« Et note que les côtes [de la Maremme] étaient autrefois densément peuplées. Et tandis qu'à l'intérieur des terres il y avait peu de cités et d'habitants, il y avait en revanche, de la Maremme et la Maritime en direction de Rome jusqu'aux côtes de Campanie, de nombreuses cités et de nombreux peuples qui aujourd'hui ont diminué en nombre et décliné en raison de la corruption de l'air. [...] Et les grands maîtres d'astronomie disent que la raison pour laquelle ces terres côtières sont aujourd'hui dépeuplées et malsaines, et que même Rome décline, est le mouvement de la huitième sphère du ciel, qui tous les C ans se déplace d'un degré vers le pôle du septentrion, c'est-à-dire vers tramontane. Et il fera ainsi jusqu'à XV degrés en MD ans, puis reviendra en arrière de la même manière, s'il plaît à Dieu que le monde dure autant. Et en raison de la mutation du ciel, la qualité de la terre et de l'air a muté ; et là où elle était habitée et saine, la terre est aujourd'hui dépeuplée et malsaine, *et e converso*. »¹¹⁷⁹

¹¹⁷⁷ Cf. *Nuova cronica*, XI 119 : « E nota che sempre che la pianeta di Saturno saràe ne la fine del segno del Cancro e infino al ventre del Leone, carestia fia in questo nostro paese d'Italia, e massimamente nella nostra città di Firenze, però che pare attribuita a parte di quello segno. Questo non diciamo sia però necessitate, che Idio può fare del caro vile e del vile caro secondo sua volontà, o per grazia de' meriti di sante persone o per pulizione de' peccati; ma naturalmente parlando, Saturno secondo il detto de' poeti e astrolagi è lo Dio de' lavoratori, ma più vero la sua infuenza porta molto a l'overaggio e semente de le terre; e quand'egli si truova ne le case e segni suoi aversi e contrarii, come il Cancro e più il Leone, adopera male le sue virtù ne la terra, però ch'egli è di naturale isterile, e il segno del Leone isterile; sì che dà caro e sterilità, e non ubertà e abbondanza. »

¹¹⁷⁸ Cf. Ristoro d'Arezzo, *La composizione del mondo*, éd. E. Narducci, Rome, 1859, p.44.

¹¹⁷⁹ *Nuova cronica*, II 13 : « E nota che lle marine erano anticamente molto abitate, e quasi infra terra poche città avea e

De manière incidente, le chroniqueur faisait ici référence à un point d'astronomie alors âprement débattu, celui du mouvement de la huitième sphère. Certains astrologues, comme Pietro d'Abano, n'avait pas hésité à mettre en rapport le mouvement de la huitième sphère avec l'histoire du monde, et à développer sur cette base des théories ultra-déterministes dans lesquelles chaque grande étape de l'histoire du Salut était induite par ce mouvement¹¹⁸⁰. Pour les « grands maîtres d'astronomie » auxquels Villani se référait en revanche, le mouvement du firmament n'exerçait pas d'influence sur le destin des cités et des peuples, mais agissait en tant que cause lointaine et indirecte : c'est en provoquant une « mutation du ciel » que le mouvement des astres causerait une altération des éléments, c'est-à-dire une « corruption de l'air », laquelle serait la cause du dépeuplement de ces régions et donc de leur déclin. À la différence des théories déterministes et eschatologiques, l'astrométéorologie employée par Villani restait dans les strictes limites d'une lecture naturaliste du monde.

Appliquée au corps humain, l'astrologie physique fournissait également un modèle explicatif efficace pour comprendre les phénomènes sanitaires, tels que les épidémies. Dans ce grand théâtre cosmologique, où le corps humain reproduisait à petite échelle le mouvement du macrocosme, l'astrologie occupait une bonne place dans les méthodes médicales¹¹⁸¹. Et si toute une partie de la tradition avicénienne prônait une stricte autonomie des sciences médicale et astrale, l'astrologie constituait un outil efficace dans la recherche des causes des épidémies¹¹⁸². Dans la *Nuova cronica*, Villani accordait une certaine attention aux causes astrologiques des épidémies, interprétées comme résultant de la corruption de l'air causée par l'influence néfaste des astres.

pochi abitanti, ma in Maremma e in Maremma verso Roma a la marina di Campagna avea molte città e molti popoli, che oggi sono consumati e venuti a niente per corruzione d'aria [...]. E la ragione perché oggi sono quelle terre de la marina quasi disabitate e inferme, e eziandio Roma peggiorata, dicono gli grandi maestri di stromonia che ciò è per lo moto dell'ottava sfera del cielo, che in ogni C anni si muta uno grado verso il polo di settentrione, cioè tramontana, e così farà infino a XV gradi in MD anni, e poi tornerà adietro per simile modo, se fia piacere di Dio che 'l mondo duri tanto; e per la detta mutazione del cielo è mutata la qualità della terra e dell'aria, e dov'era abitata e sana è oggi disabitata e inferma, et e converso. »

¹¹⁸⁰ Cf. note 1219.

¹¹⁸¹ Florence avait ainsi accueilli quelques grands noms de la médecine astrologique, à l'instar de Cecco d'Ascoli ou de Dino del Garbo, lesquels s'affrontèrent pour obtenir le titre de *physicus* du duc Charles de Calabre. Sur les rapports entre médecine et astrologie, cf. Danielle Jacquart, « L'influence des astres sur le corps humain chez Pietro d'Abano », dans B. Ribémont (dir.), *Le Corps et ses énigmes au Moyen Age*, Caen, 1993, p.73-86. Voir également Graziella Federici-Vescovini, « Peter of Abano and Astrology », dans P. Curry (éd.), *Astrology, Science and Society*, Woodbridge-Suffolk, 1987, p.19-39.

¹¹⁸² Sur la place de l'astrologie dans la recherche des causes de la Grande peste, cf. Nicolas Weill-Parot, « La rationalité médicale à l'épreuve de la peste : médecine, astrologie et magie (1348-1500) », dans *Médiévales*, 46, 2004, p. 73-88 ; voir également John Arrizabalaga, « Facing the Black Death: Perceptions and Reactions of University Medical Practitioners », dans L. Garcia-Ballester (dir.), *Practical Medicine from Salerno to the Black Death*, Cambridge, 1994, p.237-288 ; Dagmar Gottschal, « Conrad of Meigenberg and the Causes of the Plague: A Latin Treatise of the Black Death Composed ca. 1350 for the Papal Court in Avignon », dans J. Hamelesse (éd.), *La vie culturelle, intellectuelle et scientifique à la Cour des Papes d'Avignon*, Turnhout, 2005, p.319-332.

« En cette année MCCCXI, à la fin de mars, apparut dans l'air une étoile comète, du côté du levant, à la fin du signe de la Vierge et au début de celui de la Balance, deux signes humains qui montrent leur influence sur les corps humains en en provoquant l'affaiblissement et la mort, comme nous le dirons par la suite. Le temps que dura la comète, il n'y eut pas de grand malheur, mais elle en annonçait beaucoup d'autres pour les peuples, et spécialement pour notre cité de Florence. Car aussitôt commença une grande mortalité, et de ceux qui tombaient malades presque aucun n'en réchappait. »¹¹⁸³

2.2.2.2. Une causalité astrale entendue comme science du contingent

Enfin, Villani se référait essentiellement à une astrologie entendue comme science du contingent, de ce qui est hautement probable mais pas nécessaire, et surtout de ce qui est valable de manière générale et non pas de manière particulière. Selon sa conception naturaliste de l'influence astrale, et contrairement aux thèses développées par une astrologie de type ultra-déterministe, l'action des corps célestes mis en lumière dans la *Nuova cronica* n'avait d'effets que limités.

Les astrologues médiévaux distinguaient différents modes selon lesquels s'exerçait l'action des astres sur le monde sublunaire. Edward Grant identifie ainsi trois « instruments » de l'action céleste selon l'astrologie médiévale : le mouvement (*motus*), la lumière (*lumen*) et l'influx ou influence occulte (*influxus, influentia*), chaque mode s'exerçant à plus ou moins grande échelle¹¹⁸⁴. Il s'agissait là de théories admettant la possibilité d'émettre des jugements astrologiques extrêmement précis, concernant un seul individu. Villani, lui, ne semblait prêter l'oreille qu'aux prédictions d'ordre général. De par leur mode d'action, le mouvement ou la lumière (ou les rayons), les influences envoyées par les astres étaient supposées agir de manière sinon universelle, du moins étendue à l'échelle d'un pays ou d'une région, voire d'une ville, mais pas d'un individu. Il

¹¹⁸³ *Nuova cronica*, XII 114. Voir également XII 33 : « Nel detto anno e istate fue in Firenze una grande corruzione di male di vaiuolo, che tutti i fanciulli di Firenze e del contado ne fuoro maculati diversamente; per la quale malattia più di II^M ne falliro per morte in Firenze tra maschi e femine. Dissesi per alcuni strolagi e naturali, che la congiunzione di Marte e di Saturno nel segno de la Libra, e il Giove a'lloro opposizione nell'Ariete, ne fu cagione. » ; XI 62 : « Nel detto anno e mese di febbraio fu per tutta Italia una generale corruzione di febbre mossa per freddo, onde i più de le genti ne sentirono, ma pochi ne morirono. Dissono gli astrolaghi naturali che di ciò fu cagione l'aversione di Mars e di Saturno. »

¹¹⁸⁴ Edward Grant, « Medieval and Renaissance Scholastic Conception of the Influence of the Celestial Region on the Terrestrial », dans Ibid., *Planets, Stars and Orbs. The Medieval Cosmos 1200-1687*, Cambridge, 1994, p.586-614. Pietro d'Abano distinguait ainsi une action universelle, par la lumière et le mouvement ; une action moyenne, par l'action sur les qualités élémentales ; et enfin une action particulière, sur les individus, par l'influx stellaire (*influxus stellaris*), une influence occulte qui s'imprime dans l'être au moment de sa conception, qui est variable d'un homme à l'autre, et qui soumet l'individu seul à l'influence directe des astres (*Conciliator controversiarum inter philosophos et medicos*, Differentia XLVIII). À ce propos, cf. Danielle Jacquart, « L'influence des astres sur le corps humain », op. cit., p.78 ; Bruno Nardi, « La teoria dell'anima e la generazione delle forme secondo Pietro d'Abano », dans Ibid., *Saggi sull'aristotelismo padovano dal secolo XIV al XVI*, Florence, 1958, p.1-17, et plus particulièrement p.4-5.

en résultait que l'astrologie naturaliste recueillie par Villani ne permettait aucun jugement astrologique particulier.

Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer deux jugements évoqués dans la *Nuova cronica*. D'une part, la prédiction astrologique réalisée par les maîtres de l'Université, les Toscans Arlotto da Prato et Giandino da Carmignanola, dont il est question au Livre VIII à propos de la mort de Charles d'Anjou en 1285, et dont nous avons déjà fait mention précédemment. Ceux-ci auraient prétendu avoir su prédire la mort du roi sur la base de sa nativité (*natività*), c'est-à-dire d'un horoscope de naissance, affirmant que le destin du roi dépendait intégralement des « effets » (*effetti*) de Saturne son ascendant. L'affirmation était osée, et supposait un fatalisme astral radical liant totalement l'individu à l'influence particulière des astres : loin de convaincre, elle alimentait au contraire le soupçon à l'égard des deux astrologues, suspectés de se livrer à l'invocation démoniaque¹¹⁸⁵. À l'inverse, le jugement astrologique réalisée en 1328 par le moine astrologue Dionigi da Borgo Sansepolcro à la demande de Villani ne reposait sur aucun déterminisme astral.

« Alors que nous étions en proie à un grand trouble face à la persécution qu'il infligeait à notre commune, laquelle nous semblait impossible, et comme nous nous en lamentions par lettre à maître Dionigi di Borgo Sansepolcro, notre ami et dévoué de l'ordre des Agustiniens, maître à Paris en divinité et en philosophie, en le priant de m'informer de quand finiraient nos adversités, celui-ci me fit par lettre cette brève réponse, en disant : “Je vois Castruccio mort, et à la fin de la guerre vous recevrez la seigneurie de Lucques de la main de quelqu'un portant l'arme noire et rouge, à grand peine et dépens, et pour la honte de votre commune, et vous n'en jouirez que peu de temps”. Nous reçûmes la lettre de Paris en ces mêmes jours où Castruccio avait remporté la victoire de Pistoia que nous racontions auparavant, et écrivant de nouveau au maître afin de l'informer du fait que Castruccio était au faite de sa gloire et de sa puissance, il me répondit aussitôt : “Je maintiens ce que je t'écrivais dans l'autre lettre ; et si Dieu n'a pas changé son jugement ni le cours du ciel, je vois Castruccio mort et enterré”. Et quand je reçus cette lettre, je la montrai à mes compagnons prieurs (car je faisais alors partie dudit collège), car quelques jours plus tôt Castruccio était mort, et en tous points le jugement de maître Dionigi fut prophétique. »¹¹⁸⁶

Ce que le savant voyait dans les astres, ce n'était pas la cause mais le signe de la mort de Castruccio : le cours du ciel ne faisait que refléter le jugement de dieu contre le tyran. La prédiction ne reposait donc que sur une probabilité, « si Dieu n'a pas changé son jugement ni le cours du ciel ».

¹¹⁸⁵ *Nuova cronica*, VIII 95 (cf. note 1102).

¹¹⁸⁶ *Nuova cronica*, XI 87 (cf. note 279).

2.2.2.3. Vers un renversement de paradigme astral : la limitation du libre-arbitre et l'affirmation d'un déterminisme astral sur les esprits

La philosophie naturelle à laquelle se référait le chroniqueur acceptait donc le principe de l'influence astrale, tant que son action s'exerçait sur les éléments physiques du monde sublunaire. La question essentielle que posait toutefois la notion de causalité astrale concernait son action sur l'intellect et les passions humaines, c'est-à-dire des limites qu'elle posait au libre arbitre, une notion centrale de la théologie chrétienne que les docteurs de l'Église avait défini comme la faculté de l'homme de choisir ou de ne pas choisir en vertu de sa volonté et de sa raison propre¹¹⁸⁷. La réflexion scolastique autour du principe de causalité, ainsi que les tentatives de normalisation juridiques, avaient contribué à fixer les dogmes en la matière en rejetant toute idée d'influence astrale sur l'esprit¹¹⁸⁸.

Dans la *Nuova cronica*, en tant que principe sémiotique, c'est-à-dire de signe, le cours des astres s'accordait sans trop de difficulté avec le principe de libre-arbitre : si les astres permettaient de prévoir la chute des mauvais gouvernements, comme celui du duc d'Athènes à Florence par exemple, ils n'en constituaient pas une cause effective, la responsabilité directe en incombant aux gouvernants dont le mauvais comportement ou la justice arbitraire, autrement dit le libre-arbitre, étaient la cause première¹¹⁸⁹. Le signe annonciateur permettait d'inscrire la révolte dans un cadre non pas fataliste, mais prévisible – ou plutôt venait *a fortiori* en justifier le caractère prévisible.

Le principe de libre-arbitre pouvait également s'accommoder du principe de l'étiologie astrale, à condition de reconnaître que celui-ci lui fût subordonné. À propos de l'inondation de 1333, les astrologues identifiaient ainsi deux « causes » qui permettaient d'expliquer le fait que la crue ait

¹¹⁸⁷ Cf. Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, I, 83 : *Praeterea, liberum arbitrium dicitur esse facultas voluntatis et rationis. Facultas autem nominat facultatem potestatis, quae quidem est per habitum. Ergo liberum arbitrium est habitus.* Voir également Brunetto Latini, *Li livres dou trésor*, éd. Chabaille, Paris, 1843, p.275 : « Et les œuvres que li hom fait par sa propre volonté sont quant uns hom esmuet ses membres et son corage par son arbitre, à aquerre les vertuz ou les vices, en quoi il est prisiez ou desprisiez. »

¹¹⁸⁸ La fameuse condamnation doctrinale de 1277, prononcée par l'évêque Étienne Tempier contre l'averroïsme parisien, visait directement les doctrines relevant du fatalisme astral le plus pur, soutenant notamment que « l'intelligence motrice du ciel influe sur l'âme rationnelle » ou que « la volonté et l'intellect ne sont pas mus par eux-mêmes mais par les corps célestes ». S'en prenant avec force, et de manière plus large, à l'aristotélisme averroïste, le prélat parisien rejetait l'idée que les astres puissent exercer une action quelconque non seulement sur les phénomènes physiques du monde terrestre, mais aussi sur les expressions de l'esprit humain, sur ses passions et sa volonté – ce qui revenait selon lui à nier toute liberté à l'homme. Bien que limitées au diocèse de Paris (et en partie réfutées au début du XIV^e siècle), les condamnations de Tempier accompagnaient une transformation de fond qui affectait l'astrologie latine en ces années-là. Cf. David Piché, *La condamnation parisienne de 1277*, Paris, 1999, p.102 (proposition 74) : *Quod intelligentia motrix celi influit in animam rationalem, sicut corpus celi influit in corpus humanum.* ; p.120 (proposition 133) : *Quod uoluntas et intellectus non mouentur in actum per se, set per causam sempiternam, scilicet corpora celestia* ; p.128 (proposition 162) : *Quod uoluntas nostra subiacet potestati corporum celestium.*

¹¹⁸⁹ Cf. *Nuova cronica*, XII 70 (cf. note 1055) et XIII 8 (cf. note 1052).

davantage touché Florence que Pise, alors que les deux cités étaient également situées le long de l'Arno. La première cause (*cagione*) évoquée insistait sur la responsabilité des citoyens (c'est-à-dire leur libre arbitre), car ils avaient été coupables d'imprévoyance en obstruant le cours du fleuve par leurs pêcheries ; la seconde cause, « selon l'astronomie », mettait en revanche l'accent sur l'influence opposée de l'ascendant des deux cités, qui laissait supposer un destin également opposée¹¹⁹⁰. Villani reprenait plus loin à son compte ces deux schémas explicatifs pour identifier la cause des incendies qui avaient frappé Florence à l'automne 1332, en évoquant d'abord d'éventuelles causes astrologiques avant de pointer les responsabilités humaines.

« Et note que cela montre bien l'influence de la planète Mars à Florence, qui y impose sa puissance, car quand elle est dans le signe du Lion, sa triplicité devient signe de feu, et en un peu plus d'un an tant de feux se déclarèrent dans notre cité, comme il apparaît ici même, ainsi que plus haut et plus loin – à moins que ce ne fût à cause de la mauvaise garde et de la négligence, ce à quoi on doit prêter plus de foi. »¹¹⁹¹

Les deux principes causaux ainsi évoqués constituaient deux modèles explicatifs clairement distincts : d'une part, celui humain mettant en jeu le libre-arbitre ; d'autre part, celui astrologique (mais de l'astrologie physique, dans la mesure où les astres influent sur les éléments, l'eau lors de l'inondation, le feu lors des incendies). De ces deux schémas, la priorité doit aller au premier. Mais bien qu'il prétende accorder plus d'importance au second, le fait que Villani s'attache bien à reporter le premier témoigne de la valeur qu'il y apportait.

Concernant en revanche l'influence des astres sur les esprits, on a longuement exposé la façon dont la causalité astrale était rejetée dans la recherche des causes de la litigiosité florentine. Dans les premiers livres, les interprétations mettant en scène l'ascendant martial des Florentins, à peine évoquées, étaient balayées de la main et condamnées sans ménagement comme des « opinions de païens ». On a également vu dans quel contexte ces condamnations ont pu être formulées.

¹¹⁹⁰ Cf. *Nuova cronica*, XII 2 : « Domandati ancora i detti astrolaghi perché il detto diluvio avvenne più a Firenze che a Pisa, ch'era in su l'Arno medesimo, e là giù dovea essere e fu più grosso, o ad altre terre di Toscana, fu risposto che prima ci fu la cagione de la mala provedenza de' Fiorentini, come detto è, per l'altezza de le pescaie; l'altra secondo istorlomia, Saturno, il quale dà infortuna, e sumersione, e ruine, e diluvii ne la sua opposizione, era nel segno de la Libra, in sua esaltazione; la quale Libra s'atribuisce a la città di Pisa, e a l'opposito del segno de l'Ariete, il quale Ariete pare s'atribuisca a la città di Firenze, e l'ascendente de l'entrare del sole nell'Ariete nello detto anno fu signore; la Libra e l'Ariete si trovò... di ponente col sole in cadimento; il quale (di cui l'Ariete è esaltazione) si trovò congiunto e assediato al tempo del diluvio in mala parte e infortuni, come detto è. E Mars, il quale è signore del segno de l'Ariete, si trovò congiunto con Saturno e vinto da l'ui per lo modo che di sopra è fatta menzione. E queste contrarietà e congiunzioni paiono cagione del soperchio diluvio e damaggio a la città di Firenze più che a Pisa. »

¹¹⁹¹ *Nuova cronica*, XI 207 ; cf. également XIII 32 : « e'cciò ne dimostrò la 'nfruenza del pianeta di Marti e del sole e di Mercurio stati nel segno del Leone, attribuiti significatori in parte alla nostra città di Firenze, o più tosto la mala guardia del fuoco per chi l'avea a guardare. »

Pourtant le discours du chroniqueur allait là encore marquer une inflexion importante dans les derniers livres, puisque Villani y reconnaissait non seulement que les astres pouvaient exercer une influence réelle sur les caractères individuels, mais également que le libre-arbitre ne constituait pas un principe ontologiquement supérieur excluant définitivement la volonté et les passions humaines de la sphère d'action des corps célestes. C'est la grande conjonction de 1345 qui fut ainsi l'occasion de ce brusque revirement. Après avoir présenté la signification de ce phénomène – en se limitant du reste à proposer une prédiction d'ordre tout à fait général et excluant apparemment les jugements individuels¹¹⁹² – Villani aborde la question du libre-arbitre et du déterminisme astral sur les esprits.

« Nous ne disons pas que cela arrivera de manière nécessaire, mais plus ou moins, en fonction de la volonté de Dieu, agenceur des corps célestes, à travers sa justice et sa miséricorde et selon les mérites et les péchés des gens, des royaumes et des peuples, pour les punir ou les récompenser. Et il y a pour nous la liberté du libre arbitre de l'homme, quand celui-ci daigne le mettre en œuvre – ce qui est le cas de peu d'entre nous en raison du vice lascif et du peu de constance des vertus, ce pour quoi la plupart vit au gré de la fortune. »¹¹⁹³

La dernière phrase est particulièrement lourde de sens. En reconnaissant que le libre-arbitre représente un principe certes supérieur, mais globalement inactif, il en annule en quelque sorte la valeur¹¹⁹⁴. Et ainsi, après avoir d'abord identifié une causalité astrale de type instrumental

¹¹⁹² *Nuova cronica*, XIII 41 : « Questa congiunzione co' suoi aspetti delli altri pianeti e segni, secondo il detto e scritto de' libri degli antichi grandi maestri di strolomia, significa, Idio consentiente, grandi cose al mondo, e battaglie, e micidi, e grandi commutazioni di regni e di popoli, e morte di re, e tralazione di signorie e di sette, e aparimento d'alcuno profeta e di nuovi errori a fede, e nuova venuta di signori e di nuove genti, e carestia e mortalità appresso in quelli crimanti, regni, paesi e cittadi, la cui infruenza de' detti segni e pianeti è attribuita. »

¹¹⁹³ *Nuova cronica*, XIII 41 : « Questo non diciamo fia di nicissità, ma fia il più e 'l meno al piacere di Dio, disponitore de' detti corpi celestiali, mediante la sua giustizia e misericordia, secondo i meriti e peccati delle genti e de' regni e de' popoli per pulire e remunerare; ed ècci la libertà del libero arbitrio dell'uomo, quando il voglia operare, la qual cosa è in pochi per lo difetto del vizio lascibile e 'lla poca costanza delle virtù, onde per li più si vive al corso di fortuna. » Villani pose ici les limites de l'influence astrale en rappelant sa subordination théorique au libre-arbitre. Ce genre de précaution, utile afin d'éviter tout soupçon de fatalisme astral, se retrouve aussi dans les prédictions astrologiques, où l'astrologue prenait généralement soin de rappeler que son jugement n'était pas nécessaire mais seulement probable, car soumis à ces deux principes supérieurs, quitte parfois à ce que le contenu de la prédiction, ultra-déterministe, viennent contredire cette posture. Il n'est qu'à mentionner comme exemple le préambule de la prédiction réalisée en 1344 par Lévi ben Gerson, à propos de la grande conjonction de 1345. Cf. Bernard Goldstein et David Pingree, « Levi ben Gerson's Prognostication », art. cit., p.24 : *Quoniam fuit declaratum antiquitus per experiencias multas, longas et certas quod planete et stelle in ista inferiora immutacionum multitudinem influunt, et plus in speciem humanam quam in composita alia et hoc est secundum legem et prophecias ut in nostro Libro bellorum Dei declaratur perfecte ideo necessarium est previdere ea que influunt in futuro ut ipsis mediantibus homines previdentes mala valeant evitari et bonis cooperari ut perfectiori modo adveniant. Et hic est totus fructus iudiciorum sciencie. Possunt quidem influencie iste immutari dupliciter: primo per hominem in hiis que subiacent libertati arbitrii, secundo per gratiam Dei. Nam si aliqua mala debeant influere alicui terre vel loco cuius homines sunt boni et Dei amici, non expedit eos timere quia Deus mittit angelos suos qui liberabunt eos a malis, teste David qui virum iustum confortat et dicit: "Angelis suis mandavit de te ut custodiant te in omnibus viis tuis". Et contrarium facit contrariis, ut docet Scriptura. Et hec sunt declarata perfecte in libro 4° et 5° bellorum Dei.* Sur ce texte, cf. Bernard Goldstein, « Levi ben Gerson's Astrology Historical Perspective », dans G. Dahan (éd.), *Gersonide en son temps. Science et philosophie médiévales*, Louvain, 1991, p.287-300, et plus spécialement p.296.

¹¹⁹⁴ Sur ce point, Villani semblait donc suivre l'avis de Thomas d'Aquin, qui dans sa *Summa contra Gentiles* (III, 85) considérait que si les astres ne sont pas la cause directe des choix des hommes, ils n'en influencent pas moins leur

subordonnée à la causalité divine (cause première) et limitée par le libre-arbitre des hommes, puis après avoir isolé cette causalité astrale de la cause première en lui reconnaissant une autonomie dans le champ de l'astrologie physique, Villani fait ici sauter le dernier obstacle au déterminisme astrologique en posant des limites au libre-arbitre. La définition traditionnelle de l'influence astrale, limitée et pondérée par le libre arbitre et la volonté divine, que résumait un adage attribué à saint Thomas (*astra inclinant sed non necessitant*), se trouve en quelque sorte retournée : *astra non necessitant sed inclinant*, « les astres ne nécessitent pas mais inclinent ».

*

**

Après avoir longtemps hésité à reconnaître en elle un modèle explicatif valable, l'attitude de la *Nuova cronica* à l'égard de l'astrologie change donc radicalement dans les derniers livres. Au fur et à mesure que l'auteur se familiarise avec les principes scientifiques, il développe peu à peu un matérialisme astrologique qui, sans nullement la nier, tient à distance la cause première (Dieu) pour se focaliser à l'extrême sur les cause intermédiaires, auxquelles Villani accorde de plus en plus d'importance. Les professions de foi niant la « nécessité » des astres qui ponctuent alors son discours ne deviennent plus que de simples précautions rhétoriques, utiles précisément parce que le message serait autrement perçu comme bien trop déterministe. Autrement dit, c'est parce que son discours tend à devenir déterministe que Villani se défend de tout déterminisme¹¹⁹⁵. Les références à l'astrologie prennent alors dans les derniers livres un tour nouveau, en étant petit à petit mises au service de la compréhension du mouvement de l'histoire et du discours public.

volonté, et donc leurs choix. Reconnaisant la possibilité d'une action des corps supérieurs sur ceux inférieurs (Dieu gouvernant les seconds par l'intermédiaire des premiers), Thomas n'excluait que partiellement l'intellect humain de l'influence astrale, et admettait même que les corps célestes pussent exercer une influence sur la volonté et les choix des hommes, tout en rappelant le pouvoir donné à ceux-ci d'y résister ou d'y obéir, grâce à la raison. Mais si l'homme pouvait ainsi échapper à cette influence grâce à la raison, ce n'est en fait que le cas que du « petit nombre des sages », tandis que « nombreux sont ceux qui suivent leurs impulsions naturelles ». Cf. Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance*, op. cit., p.205-239.

¹¹⁹⁵ Cf. note 1193.

3. L'astrologie au service du discours public (1340-1348)

Au terme d'un parcours historiographique de près de vingt ans, et de la rédaction d'une douzaine de livres dans lesquels se sont confrontés différents modèles explicatifs, Villani parvient dans les derniers livres de la *Nuova cronica* à intégrer parfaitement la science astrologique à son discours, en la mettant au service non seulement de l'analyse du mouvement historique, mais également du discours politique, civique et moral.

3.1. L'astrologie comme science auxiliaire de l'histoire : Villani et la grande conjonction de 1345

Au mois de mars 1345 se produisait un phénomène astrologique remarquable, qui devait retenir l'attention de nombreux astrologues et donner lieu à bien des prédictions. Les deux planètes supérieures, Saturne et Jupiter, devaient se rejoindre dans le même signe en s'alignant parfaitement avec la Terre, formant ce que les astronomes appelaient une grande conjonction. Simple notion astronomique à la base, ce phénomène astronomique cyclique avait donné lieu à quelques doctrines astrologiques, dont la plus connue fut celle des grandes conjonctions. Une doctrine développée par deux ouvrages majeurs de l'astrologie arabe, qui avaient été traduits en latin au XII^e siècle et qui connurent une très vaste diffusion en Europe : l'*Epistola de rebus eclipsium et conjunctionibus planetarum* de Mâshâ'allâh (en latin Messahala), et le *De magnis coniunctionibus* d'Abû Ma'shar (en latin Albumasar).

Avant d'attirer l'attention de la Chrétienté latine, la conjonction de 1345 avait été prévue et décrite par l'astrologie juive provençale au début du XII^e siècle. C'est d'abord l'eschatologie hébraïque qui s'empara de ce phénomène, prévisible de longue date. Dans un ouvrage mêlant astrologie et messianisme, Abraham Savasorda Bar Hiyya avait en effet développé une interprétation originale de cette conjonction, qui selon lui devait initier un temps de guerres, suivi treize ans plus tard de l'avènement d'un « règne de vérité et de justice » et de la « rédemption des

filis d'Israël»¹¹⁹⁶. La conjonction intégrait ainsi dès le départ le champ de l'astrologie eschatologique.

Sortant d'un oubli de plus de deux siècles, à l'occasion de la conjonction de 1345, la doctrine faisait son entrée dans la *Nuova cronica*. Villani, qui consacrait un long chapitre de sa chronique à une description minutieuse et détaillée de ce phénomène astronomique, intégrait à son tour une partie des théories astrologiques issues de la doctrine des grandes conjonctions à sa lecture de l'histoire, et mettait ainsi à profit son savoir scientifique pour identifier et interpréter le mouvement de l'histoire.

3.1.1. La diffusion des doctrines astrologiques en milieu urbain

Il est intéressant en premier lieu de se pencher sur les conditions de diffusion de la doctrine des grandes conjonctions. À l'origine, on l'a dit, celle-ci a été développée par deux ouvrages d'astrologie arabe rédigés au IX^e siècle, puis récupérée par l'astrologie latine grâce aux traductions de Jean de Séville au XII^e siècle, avant d'être diffusée par Roger Bacon au siècle suivant¹¹⁹⁷. Mais

¹¹⁹⁶ Sur Abraham Savasorda, cf. Y. Tzvi Langermann, « Abraham Bar Hiyya Savasorda », dans T. Hockey *et al.* (éd.), *The Biographical Encyclopedia of Astronomers*, New York, 2007, p.95-96 ; Josefina Rodríguez Arribas, « The Terminology of Historical Astrology according to Abraham Bar Hiyya and Abraham Ibn Ezra », dans *Aleph*, 11, 2001, p. 10-54 ; Graziella Federici Vescovini, « Escatologia e previsionone astrologica : Abramo Savasorda », dans *Medioevo*, 26, 2001, p.111-135 ; José Maria Millás-Vallcrosa, « La obra enciclopédica de R. Abraham bar Hiyya », dans Idem, *Estudios sobre historia de la ciencia española*, Barcelone, 1949, p. 219-262. Voir également John North, « Astrology and the Fortune of Churches », *op. cit.*, p.292.

¹¹⁹⁷ Dans son *Opus majus*, Roger Bacon avait efficacement résumé la doctrine d'Albumasar. cf. Roger Bacon, *Opus majus*, éd. Bridges, Londres, 1900, p.263 : « Albumasar, dans son *Liber conjunctionum*, ainsi que les autres astronomes, définissent trois types de conjonctions entre Saturne et Jupiter, à savoir la grande (*magnam*), la majeure (*majorem*) et la très grande (*maximam*). La grande est celle qui se conjoint tous les vingt ans dans n'importe quel signe dans lequel elle se trouve. Jupiter accomplit son cours en douze ans et Saturne en presque trente ans, aussi se rejoignent-elles après vingt ans dans le neuvième signe en partant de celui où elles étaient conjointes avant ; puis vingt ans après dans le cinquième signe en partant du premier ; puis, après une troisième période de vingt ans, de nouveau dans le premier signe. Et cette grande conjonction se reproduit dans cette triplicité douze fois, parfois treize – le premier, le cinquième et le neuvième signe formant une triplicité. Et cette conjonction, dit-on, a plusieurs significations concernant l'exaltation des rois et des puissants, la cherté des vivres et la naissances des prophètes. Et après qu'elles se sont conjointes tant de fois dans cette triplicité, elles se déplacent vers une autre, et c'est ce qu'on appelle la conjonction majeure, qui se produit tous les deux cent quarante ans environ, et signifie des choses concernant les sectes et leurs mutations parmi les peuples de ces régions. Et après que la conjonction s'est déplacée d'une triplicité à l'autre et, de la fin du Cancer, revient au début du Bélier, on l'appelle alors très grande conjonction, [...] et elle se reproduit tous les neuf cent soixante ans, et signifie la mutation des empires et des royaumes, les traces de feu dans l'air (*impressiones ignitas in aere*), les déluges, les tremblements de terre et la cherté des vivres. » Pierre d'Ailly, qui souhaitait concilier astrologie et théologie, rejetait la doctrine horoscopique mais conservait celle des grandes conjonctions, tirée de Roger Bacon. Cf. *Petri de Alliaco tractatus contra astronomos*, éd. L.E. Du Pin, dans *Joannis Gersonii opera omnia*, I, Anvers, 1706, col.784. Le déplacement d'une triplicité à l'autre provient du fait que l'alignement entre les deux planètes se décale à de 7,25° environ à chaque révolution, soit toutes les trois conjonctions, et donc de 30° (soit l'espace occupé par un signe) après quatre révolutions, soit toutes les douze ou treize conjonctions (cf. John North, « Astrology and the Fortunes of Churches », *op. cit.*, p.66-68).

une erreur de diagnostic avait joué en défaveur de sa popularité : en l'an 1186, l'alignement de toutes les planètes dans un même signe avait été interprété comme l'annonce de l'exaltation de la foi chrétienne et de la prochaine destruction de la religion sarrasine ; la prise de Jérusalem par Saladin l'année suivante avait quelque peu discrédité cette doctrine¹¹⁹⁸. Longtemps oubliée, elle refit finalement surface à l'approche de la grande conjonction de mars 1345. Bien que traduite en français au début du siècle¹¹⁹⁹, la prophétie d'Abraham Savasorda ne commença à attirer l'attention des Chrétiens qu'à mesure que l'échéance approchait. Dans la courte phase d'engouement qui précéda la conjonction, deux centres d'impulsion peuvent être identifiés : la curie avignonnaise d'une part, et le monde universitaire parisien. Autrement dit deux des principaux centres intellectuels et scientifiques du moment. Pourtant, comme on le verra dans cette partie, il serait erroné de sous-estimer l'importance de la scène astrologique locale, notamment à Florence, où la conjonction attira également l'attention.

3.1.1.1. *Les premières interprétations en milieu curial*

À la demande du pape Clément VI, qui apportait ainsi une nouvelle preuve de son intérêt pour les sciences astrales, plusieurs astrologues furent invités à se prononcer sur la signification de la conjonction. Le savant juif Lévi ben Gerson fournit ainsi au pape un premier pronostic, qui fut traduit en latin en avril 1344, suivi quelques mois plus tard de ceux de Jean de Murs et Firmin de Beauval, alors engagés à Avignon au projet de réforme du calendrier initié par le pape¹²⁰⁰.

Si, prudent, Ben Gerson se montrait plutôt réservé vis-à-vis des interprétations eschatologiques, les deux savants parisiens prirent en revanche le parti d'insister sur cet aspect. Jean de Murs avançait ainsi que, Saturne étant le significateur des Juifs et le Verseau celui d'Israël,

¹¹⁹⁸ Cf. *Cœuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton*, éd. H.F. Delaborde, I, Paris, 1882, p.72-73, cité dans Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance*, op. cit., p.76-77. Sur la conjonction de 1186, cf. Godefroy de Calatay, « La grande conjonction de 1186 dans les sources occidentales et orientales », dans I. Draelants, A. Tihon et B. van den Abele (éd.) *Occident et Proche-Orient. Contacts scientifiques au temps des Croisades (Actes du colloque de Louvain-la-Neuve, 24 et 25 mars 1997)*, Turnhout, 2000, p.369-384.

¹¹⁹⁹ Graziella Federici Vescovini, « Una versione latina medievale dell'opera escatologica di Abramo bar Hijja, *Megillat ha Megalleh*, il *Liber de redemptione Israel* », dans M. Ciliberto et C. Vasoli (éd.), *Filosofia e cultura. Per Eugenio Garin*, I, Roma, 1991, p.5-37.

¹²⁰⁰ Cf. Eugène Déprez, « Une tentative de réforme du calendrier », op. cit., p. 131-143 ; John North, « The Western Calendar », op. cit., p.48-50 ; Joël Plassard, « Projets de réforme du calendrier à Paris, au début du XIV^e siècle », dans *Positions de thèses de l'École nationale des Chartes*, Paris, 1975, p.175-181. Concernant l'intérêt de Clément VI pour les sciences, on renverra à la description de la bibliothèque personnelle du pape proposée par Étienne Anheim, « La bibliothèque personnelle de Pierre Roger/Clément VI », dans J. Hamesse (dir.), *La vie culturelle, intellectuelle et scientifique à la cour des Papes d'Avignon*, Turnhout, 2006, p.1-48.

la conjonction signifiait que les Juifs attendraient la venue du messie dans les dix ans à venir plutôt qu'à un autre moment¹²⁰¹. La conjonction était définitivement attachée à l'eschatologie.

3.1.1.2. Paolo Dagomari et l'astrologie alphonsine à Florence

Selon Villani, le phénomène fut suivi à Florence par les astrologues locaux, en premier lieu desquels « maestro Pagolo figliuolo di ser Piero », que l'on doit identifier à Paolo Dagomari¹²⁰². Né à Prato vers 1280, ce Florentin d'adoption était propriétaire, dans les environs de Santa Trinita, d'une des six écoles recensées par Villani dans lesquelles on enseignait aux fils de marchands *abbaco e algorismo*, autrement dit l'algèbre et le calcul. Savant aux multiples compétences, ainsi qu'en témoignent les nombreux surnoms dont on le trouve affublé (Paolo dell'Abbacco, Geometra, Astrologo ou Arismetra), il est l'auteur de nombreux traités d'algèbre destinés à servir la pratique commerciale, et c'est d'abord dans le champ des sciences mathématiques qu'il exerça son art, au point d'être qualifié par ses premiers biographes de *geometra maximus et arismeticae peritus*¹²⁰³. Mais ce fut surtout un astrologue, comme bon nombre d'ailleurs des savants médiévaux qui touchaient à tout en matière de sciences, et il rédigea également plusieurs traités de chronologie astronomique ou d'astrologie judiciaire. Il jouissait à ce titre d'une haute renommée au sein de la société florentine, si l'on en croit en tout cas l'éloge que lui réserva le jeune Coluccio Salutati à sa mort en 1366, en louant les nombreux services qu'il rendit à la commune¹²⁰⁴.

¹²⁰¹ Cf. la traduction en anglais du texte latin de Jean de Murs par D. Pingree dans Bernard R. Goldstein et David Pingree, « Levi ben Gerson's Prognostication », op. cit., p.37-38. La conjonction suivante, qui devait avoir lieu en 1365 et à propos de laquelle Jean de Murs avait réalisé un pronostic à peu près au même moment, devait également avoir une influence sur les religions, puisque cette « grande conjonction », qui devait être accompagnée d'un changement de triplicité, marquait le retour de la conjonction qui avait annoncé la naissance de l'Islam, et signifierait pour cette dernière de grands troubles dont les Chrétiens devaient savoir tirer profit. Sur la prédiction de Jean de Murs à propos de la conjonction de 1365, cf. Jean-Patrice Boudet, « La papauté d'Avignon et l'astrologie », dans *Fin du monde et signes des temps. Visionnaires et prophètes en France méridionale*, Toulouse, p.270-276 (Cahiers de Fanjeaux ; 27). À propos de la prophétie de Jean d'Eschenden sur la même conjonction, cf. Lynn Thorndike, « John of Eschenden », op. cit., p.325-346. Quant à Firmin de Beauval, à l'instar de Villani, sa prédiction reste assez vague, annonçant « la destruction de sectes, l'affaiblissement de royaumes, l'apparition de prophètes, la sédition de peuples, [l'apparition de] rites nouveaux ainsi que de violentes et redoutables tempêtes de vents ». Cf. Hubert Pruckner, *Studien zu den astrologischen Schriften des Heinrich von Langenstein*, Leipzig, 1933, p.221.

¹²⁰² Pareille identification est permise par le testament de Paolo Dagomari, où l'auteur se désigne lui-même comme « *Magister Paulus quondam Ser Pieri de Florentia* ». Cf. Maria Muccillo, « Dagomari, Paolo », dans *D.B.I.*, 31, 1985. Sur Dagomari, voir Lynn Thorndike, « Paolo d'Abbaco Dagomari : Arithmetic and Natural Secrets », dans Idem, *A History of Magic and Experimental Science. III. Fourteenth and Fifteenth Centuries*, New-York, 1934, p.205-212. Cf. également Gino Arrighi, « Note sulla scienza in Toscana nel Trecento », dans *La Toscana nel secolo XIV*, op. cit., p.485-496.

¹²⁰³ Filippo Villani, *Liber de civitatis Florentiae famosis civibus*, op. cit., p.33.

¹²⁰⁴ Cf. Coluccio Salutati, *Epistolario*, éd. F. Novati, I, Rome, 1891, p.15-18. L'auteur lui attribue notamment le mérite d'avoir permis à la commune de remporter la bataille de Cascina contre Pise en 1364.

À en croire Villani, Paolo Dagomari serait également l'auteur d'une prédiction originale sur la grande conjonction de mars 1345. En se basant sur ses propres calculs et des observations personnelles, il aurait corrigé les calculs de l'*Almanach perpetuum* de l'astrologue juif Prophatius Judaeus (ou Profeït Tibon), qui sur la base des « tables tolédanes », des tables astronomiques permettant de retrouver la position des astres à n'importe quelle date¹²⁰⁵, annonçaient la grande conjonction pour le 20 mars 1345. L'astrologue florentin en aurait ainsi repoussé la date de plus d'une semaine, au 28 mars.

« En l'an MCCCXLV, le XXVIII mars peu après l'heure de none, selon le calcul (*adequazione*) de maître Pagolo fils de ser Piero, grand maître de cette science, eut lieu la conjonction de Saturne et Jupiter à XX degrés dans le signe du Verseau, avec les autres planètes dans l'aspect décrit ci-dessous. Mais selon l'almanach de Prophace Judaeus et les tables tolédanes, cette conjonction devait avoir lieu le XX de ce mois de mars. La planète Mars était avec elles dans le signe du Verseau à XVII degrés ; et la lune s'obscurcit totalement le XVIII de ce mois de mars dans le signe de la Balance à VII degrés. Et quand le soleil fit son entrée dans le Bélier, le XI mars, Saturne était en ascendant dans le signe du Verseau à XVIII degrés et seigneur de cette année, et Jupiter en Verseau à XVI degrés, et Mars en Verseau à XXII degrés. Mais selon le calcul (*equazione*) dudit maître Paolo, qui fait partie des maîtres modernes et qui dit avoir vu clairement la conjonction avec ses instruments le XXVIII mars, celle-ci était dans l'angle du ponant et le soleil presque au milieu du ciel, légèrement déclinant vers cet angle, en exaltation à XVI degrés du Verseau ; et le Lion, sa maison, était en ascendant à XIII degrés et Mars était déjà en Poissons à VI degrés; Vénus en Taureau, sa maison, à XIII degrés et au milieu du ciel ; Mercure en Taureau au premier degré, et la lune en Verseau à III degrés. »¹²⁰⁶

Comme l'avait déjà relevé Jean-Patrice Boudet¹²⁰⁷, Villani commet ici une erreur en inversant semble-t-il les coordonnées. Les dates prétendument tirées de l'*Almanach* de Prophatius (tant celle de l'éclipse que de la grande conjonction, les 18 et 20 mars), qui s'appuyaient sur les tables tolédanes, correspondent en effet à celles calculées par Geoffrey de Meaux et Jean de Murs,

¹²⁰⁵ Pour une présentation des tables astronomiques médiévales, cf. Benno van Dalen, *Ancient and medieval astronomical tables : mathematical structure and parameter values*, Utrecht, 1992 ; Emmanuel Poulle, *Les sources astronomiques (textes, tables, instruments)*, Turnhout, 1981 ; Ibid., *Les instruments astronomiques du Moyen Âge*, Paris, 1983. Une bonne introduction bibliographique sur le site de l'équipe REHSEIS du laboratoire SPHERE – UMR 7219 de l'Université Paris-Diderot, à l'adresse <http://www.rehseis.cnrs.fr/spip.php?article999> (page consultée le 18/06/12).

¹²⁰⁶ *Nuova cronica*, XIII 41 : « Nell'anno MCCCXLV a dì XXVIII di marzo, poco dopo l'ora di nona, secondo l'adequazione di mastro Pagolo di ser Piero, gran maestro in questa isciencia, fue la congiunzione di Saturno e di Giove a gradi XX del segno dello Aquario collo infrascritto aspetto degli altri pianeti. Ma secondo l'almanaco di Profazio Giudeo e delle tavole tolletane dovea essere la detta congiunzione a dì XX del detto mese di marzo; e 'l pianeta di Marti era co'loro nel detto segno d'Aquario gradi XXVII, e 'lla luna scurata tutta a dì XVIII del detto mese di marzo nel segno della Libra gradi VII. E all'entrare che fece il sole nell'Ariete, a dì XI di marzo, fu Saturno in sull'ascendente nel segno d'Aquario gradi XVIII e signore dell'anno, e Giove nel detto Aquario gradi XVI. E Mars nel detto Aquario gradi XXII; ma seguendo l'equazione del detto mastro Paolo, ch'è de' maestri moderni, e dissene che co' suoi stamenti visibilmente vide la congiunzione a dì XXVIII marzo, essendo la detta congiunzione nell'angolo di ponente, e 'l sole era quasi a mezzo il cielo un poco dichinante a l'angolo, a gradi XVI dell'Ariete, e in sua saltazione; e il Leone, sua casa, era in su l'ascendente gradi XIII e Mars era già nel Pesce gradi VI; Venus nel Tauro gradi XIII, sua casa, e in mezzo il cielo; Mercurio in Tauro in primo grado, e 'lla luna inn-Aquario gradi III. »

¹²⁰⁷ Cf. Jean-Patrice Boudet, *Lire dans le ciel. La bibliothèque de Simon de Phares astrologue du XV^e siècle*, Bruxelles, 1994, p.150n.

	Levi Ben Gerson	Paolo Dagomari (selon Giovanni Villani)	Prophatius Judaeus	
Date	28 mars 1345	28 mars 1345	20 mars 1345	31 mars 1345
Heure	1h 17min <i>post meridiem</i>	peu après none		
Ascendant	18° Lion	13° (<i>sic</i>) Lion		
Saturne	19°46' Verseau	20° Verseau	15°41' Verseau	16°50' Verseau
Jupiter	<i>idem</i>	<i>idem</i>	19°03' Verseau	20° 54' Verseau
Soleil	16°0'9" Bélier	16° Bélier		
Mars	5°55'40" Poissons	6° Poissons	29°46' Verseau	8°21' Poissons
Vénus	13°47'5" Taureau	14° Taureau		
Mercure	0°18'45" Taureau	1° Taureau	15°44' Bélier	4°27' Taureau
Lune	4° Verseau	4° Verseau		

Tableau 5 : Coordonnées de la conjonction de 1345 selon Lévi Ben Gerson et Paolo Dagomari ; et position des astres selon Prophatius Judaeus

lesquels se basaient en réalité sur d'autres tables astronomiques, celles dites « alphonsines »¹²⁰⁸. Quant aux indications que Villani attribue à Dagomari, autant la date de la conjonction (28 mars) que ses coordonnées, elles correspondent parfaitement à celles fournies par Lévi ben Gerson, qui pour sa part n'utilisait ni les tables alphonsines ni celles de Tolède, mais des tables de sa propre composition¹²⁰⁹. On notera enfin que dans les tables de l'*Almanach* de Prophatius (qui n'est pas une œuvre d'astrologie, et n'évoque donc pas la conjonction), c'est vers la fin du mois de mars (et donc vers le 28 et non le 20) que les coordonnées astrales correspondent le mieux à celles avancées par Villani¹²¹⁰ (cf. Tableau 5). Si l'on veut bien accorder foi au neveu de Giovanni Villani,

¹²⁰⁸ La date de l'éclipse que Villani dit avoir tirée de l'*Almanach* de Prophatius (18 mars) correspond plus ou moins à celles proposées par Geoffrey de Meaux (18 mars date astronomique) ou Jean d'Eschenden (20 mars date civile), mais différent totalement en revanche de celle calculée par Lévi Ben Gerson sur la base de ses propres tables (4 mars). De même, la date de la grande conjonction attribuée à Prophatius (20 mars) correspond également à celles proposées par Jean de Murs (20 mars date astronomique) ou William Rede (21 mars date civile). Cf. Bernard R. Goldstein et David Pingree, « Levi ben Gerson's Prognostication », op. cit., p. 25 ; Lynn Thorndike, « John of Eschenden: Specialist in Conjunction », dans *A History of Magic and Experimental Science*, op. cit., p.326.

¹²⁰⁹ Cf. Bernard Goldstein, *The astronomical Tables of Levi Ben Gerson*, New Haven, 1974. Voir également Bernard R. Goldstein et David Pingree, « Levi ben Gerson's Prognostication », art. cit., p.28-29 : *Coniunctio autem punctualis Saturni et Iovis erit anno Christi 1345 die 28 mensis Marcii, 1 hora et 17 minutis post meridiem, ut dictum est supra. In qua coniunctione Leo erit ascendens. Saturnus et Iupiter in Aquario erunt 19 gradibus 46 minutis, Luna in Aquario 4 gradibus erit in domo 6a, que primo ibit ad Saturnum, deinde ad Martem. Et ex parte Saturni magnas infirmitates signat et inimicitias sine causa et guerras, destructiones locorum et edificiorum seu domorum ruinas, periclitaciones navium in aliquibus maribus. Et ex parte Martis signat in aliquibus climatibus magnos calores, multitudinem vaporum siccorum et prelia maiori parti inhabitantium terram, percussiones, vulneraciones gladiatorum, interfectiones et perdicionis. Sol erit in domo 9a, scilicet in domo gaudii sui, et in signo sui honoris quia in Ariete 16 gradibus et 9 secundis. Et est dominus ascendentis et aspiciet domum coniunctionis, que est in angulo. Et signat creacionem regni iusti rectoris scientifice prophetantis. Venus erit in domo regali et in domicilio proprio; et signat excellenciam et victoriam regis surgentis de novo. Mars erit in Piscibus 5 gradibus 55 minutis 40 secundis, Venus in Tauro 13 gradibus 47 minutis 5 secundis, Mercurius in Tauro 0 gradibus 18 minutis 45 secundis. Venus aspiciet de domo regis quodam aspectu.*

¹²¹⁰ Sur l'*Almanach* de Prophace Judaeus, cf. *Almanach Dantis Aligherii sive Profacci Judaei Montispezzulani*, éd. G. Boffitto et C. Melzi d'Eril, Florence, 1908 ; G. J. Toomer, « Prophatius Judaeus and the Toledan Tables », dans *Isis*, 64, 1973, p.351-355.

Filippo, lorsque celui dit que Paolo Dagomari fut l'introducteur des tables alphonsines à Florence¹²¹¹, alors la confusion du chroniqueur semble être double : d'une part, la date du 20 mars proviendrait non pas de Prophatius (et des tables tolédanes) mais de Dagomari (et des tables alphonsines) ; d'autre part, ce n'est pas non plus de l'*Almanach* de Prophatius que Dagomari tire les informations corrigée, mais d'une autre prédiction, peut-être celle de Lévi ben Gerson.

Au-delà de cette confusion, le témoignage de Giovanni Villani est intéressant à deux égards. D'une part, parce qu'il rend compte des liens que la scène astrologique florentine entretenait avec les grands centres scientifiques qu'étaient Avignon ou Paris. Ce sont ces liens qui expliqueraient en effet que Paolo Dagomari, dont la renommée ne dépassait certainement pas les murs de Florence, ait ainsi pu disposer des prévisions d'astrologues avignonnais et parisiens comme Ben Gerson, et peut-être Jean de Murs. Et ce sont ces liens qui permirent en tout cas la diffusion à Florence des tables alphonsines. Probablement composées dans le milieu des astronomes parisiens vers 1321-1327, les changements introduits par ces tables par rapport aux anciennes tables astronomiques de Tolède constituaient une telle rupture dans l'histoire de l'astronomie latine, qu'Emmanuel Poulle parler à leur propos d'un avant et d'un après. Et la rapidité de leur succès fut telle qu'elles devinrent l'outil exclusif des astronomes dès les années 1340 : et c'est effectivement ce que nous montre Villani pour Florence¹²¹².

Le témoignage du chroniqueur révèle ainsi l'écho grandissant rencontré par l'astrologie auprès des classes populaires des grandes cités italiennes, mais aussi la diffusion des grands principes et des grandes doctrines astrologiques par ces mêmes classes moyennement érudites. Surtout, il montre comment l'auteur réussit la synthèse entre astrologie et histoire en mettant ces doctrines au service de sa recherche du mouvement de l'histoire, et en rejetant tout l'arrière-plan

¹²¹¹ Filippo Villani, *Liber de civitatis*, op. cit., p.33 : *Per instrumenta siquidem, quae certis locis defixa locaverat, ut inde propiciens consideraret, et octavae sphaerae motum acutius metiretur, motusque sideram, quae artem ignorantibus fixa arbitrantur, eo quod eorum latens tarditas incomprehensibilis sine diuturnitate temporis est, cum annis centum gradum unum in primo mobili contra signiferum coelum, motu contrario operante, conficiant, quae a doctrinis antiquorum plurimum discrepabant, pleraque in orbe, quae magnos gignebant errores correxit. Is enim motus, qui commensuratione tardissima apud antiquos insensibilis videbatur, eo praesertim docente, sensibilis factus est, eo ferme contuitu, quod longissimo temporis intervallo cadentem perpendimus guttam lapidem durissimum perforare, vel per alluvionem latenti incremento agrum crescere. Hinc observator diligentissimus siderum et motus caeli, Tolletana tabulas ostendit modernis temporibus brevis aut nullus esse momenti, ipsaque regis Alphonsi monstravit varietate sensibili in aliquo variare, ex quo ostensum est instrumentum astrolabii secundum Tolletanas tabulas mensuratum, quo frequenter utimur, ab astronomiae regulis declinare, atque astrologos decipi, qui deinde artis mutuaverint argumenta. Hic nostrorum primus Tacuinum composuit et De futuris eventibus annales edidit, quos testamenti sui executores (qua causa ignorantum est) occuluerunt.* Giovanni da Prato lui attribue également la diffusion des règles de l'algorithme. Cf. *Il Paradiso degli Alberti*, éd. A. Wesselofsky, II, p.99.

¹²¹² Sur les tables alphonsines, voir l'édition d'Emmanuel Poulle, *Les Tables alphonsines avec les canons de Jean de Saxe*, Paris, 1984. Voir également Idem, « Les tables alphonsines et Alphonse X de Castille », dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et des belles lettres*, 131, 1987, p.82-102 ; Idem, « Jean de Murs et les tables alphonsines », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen âge*, 47, 1980, p.241-271 ; Idem, « L'astronomie latine au XIV^e siècle », dans G. Dahan (éd.), *Gersonide en son temps. Science et philosophie médiévales*, Louvain, 1991, p.263-264.

eschatologique qui les accompagnait traditionnellement pour en proposer une relecture historique originale.

3.1.2. Une nouvelle interprétation de la théorie des grandes conjonctions au service de l'histoire

On a vu que la doctrine des grandes conjonctions avait d'abord été interprétée dans un sens eschatologique et messianique. La toute première observée Europe, en 1186, avait alors été interprétée comme le signe de la fin de la religion musulmane et de l'exaltation de la foi chrétienne, tandis que celle de 1345 annonçait selon les astrologues juifs et chrétiens du XIV^e siècle la venue prochaine du messie.

Cet enthousiasme de l'astrologie latine pour les théories eschatologiques ne doit toutefois pas cacher les nombreuses condamnations de la part des autorités scolastiques et ecclésiastiques. Défendue aux siècles précédents par quelques astrologues de renom, comme Roger Bacon ou encore Richard de Fournival, elle était également considérée comme une « hérésie absolue » par des sommités telles que Thomas d'Aquin, Guillaume d'Auvergne ou bien Albert le Grand¹²¹³.

3.1.2.1. L'abandon de l'interprétation eschatologique

Dans le chapitre qu'il consacre à la conjonction de 1345, Villani reconnaît tout d'abord que les grandes conjonctions exercent une action spécifique sur le monde sublunaire, et qu'il est donc possible d'en tirer des pronostics, comme le font les « livres des anciens grands maîtres d'astronomie ».

« Cette conjonction, avec les autres planètes et signes disposés de la sorte, d'après ce qui en est dit et écrit dans les livres des anciens grands maîtres d'astronomie, signifie avec le consentement de Dieu de grandes choses pour le monde, des batailles, meurtres, grandes mutations de royaumes et de peuples, mort de rois, transfert de seigneurie et de sectes, apparition d'un prophète et de nouvelles erreurs pour la foi, nouvelle venue de seigneurs et de gens, suivies de famine et mortalité dans ces climats, royaumes, pays ou cités sur lesquels l'influence de ces signes et planètes est attribuée. »¹²¹⁴

¹²¹³ Cf. Bruno Roy, « Richard de Fournival, auteur du *Speculum astronomiae* », dans *Annales d'histoire du Moyen Âge*, 67, 2000, p.159-180.

¹²¹⁴ *Nuova cronica*, XIII 41 (cf. note 1206).

L'arrière plan eschatologique des pronostics apparaît bien à travers la référence au « transfert [...] de sectes » et à « l'apparition d'un prophète et de nouvelles erreurs pour la foi ». Mais Villani s'en tient à une définition générale du phénomène, telle qu'on pouvait effectivement la trouver dans les livres « des grands maîtres », tels que les traités de Messahala ou d'Albumasar, ou encore de Roger Bacon qui dans son *Opus majus* attribuait aux grandes conjonctions « plusieurs significations concernant l'exaltation des rois et des puissants, la cherté des vivres et la naissance des prophètes¹²¹⁵ ». L'interprétation du phénomène reste très générale et ne donne lieu à aucun pronostic astrologique particulier. Villani semble donc refuser de s'aventurer sur le terrain de l'eschatologie, et ne se risque pas à évoquer la fin de l'Islam ou la venue du Messie, comme d'autres l'avaient fait. Rétrospectivement, la conjonction de 1345 est même interprétée en fonction des principes de l'astrologie naturelle, en en faisant la cause des fortes pluies qui ont ruiné les récoltes en 1346 et causé la grande famine de cette année¹²¹⁶.

De la même manière, en évoquant dans les premiers livres le mouvement de la huitième sphère¹²¹⁷, théorie qui implique un décalage progressif de l'axe terrestre le long du firmament et introduit une lecture cyclique du temps, Villani s'était limité à une lecture naturelle du phénomène (c'est-à-dire agissant sur les éléments et non sur les esprits¹²¹⁸), et n'avait pas recueilli les théories eschatologiques de la Grande année, qui interprétaient la fin de ce cycle comme la fin des temps¹²¹⁹.

¹²¹⁵ Roger Bacon, *Opus majus*, op. cit., p.263 : *Et haec conjunctio dicitur significare pluries super sublimationem regum et potentum, et super gravitatem annonae, et super ortus prophetarum.*

¹²¹⁶ *Nuova cronica*, XIII 73 : « Nel detto anno MCCCXLVI, cominciandosi la cagione d'ottobre e di novembre MCCCXLV, al tempo della sementa furono soperchie piove, sicché corrupono la sementa, e poi l'aprile e l' maggio e giugno vegnente MCCCXLVI non finò di piovere, e talora tempeste, onde per simile modo si perdè la sementa delle biade, e lle seminate si guastarono; e'cciò avvenne quasi in più parti di Toscana e d'Italia, e in Proenza, e Borgogna, e Francia (onde nacque grande fame e caro ne' detti paesi), ed a Genova, e a Vignone in Proenza, ov'era il papa colla corte di Roma. E'cciò avvenne, secondo dissono gli astrolagi e maestri in natura, per la congiunzione passata di Saturno e di Giove e di Marti nel segno dell'Aquario, come adietro è per noi fatta menzione. Onde avvenne che già sono più di cento anni passati non fu sì pessima ricolta in questo paese di grano e biada, di vino e d'olio e di tutte cose, come fu in questo anno. »

¹²¹⁷ *Nuova cronica*, II 13.

¹²¹⁸ Cf. p.501.

¹²¹⁹ Dans la cosmologie ptoléméenne, la région du ciel pur était divisée en huit sphères concentriques, sièges des sept astres et, pour la huitième, du firmament c'est-à-dire des étoiles fixes. À l'instar des autres sphères, la huitième était entraînée par le ciel ultime ou « premier mobile » (*primum mobile*) dans un mouvement de rotation universelle d'orient vers l'occident ; mais elle était également affectée d'un mouvement particulier, son axe décrivant un décalage progressif en sens inverse, évalué par l'astrologie ptoléméenne à un degré par siècle (cf. par exemple Jean de Sacrobosco, op. cit., p.79). Ce décalage progressif, qualifié de précession équinoxiale, avait donné naissance à la théorie de la « Grande année », correspondant au retour des constellations, au terme d'une révolution complète (soit en en 36 000 ans), à la place originale qui était la leur au moment de la création du monde, marquant ainsi la fin d'un cycle et accompagnant la fin du monde. L'une des multiples versions de cette lecture cyclique du temps universel, que l'on retrouve notamment dans le *Timée* de Platon, s'appuie précisément sur le mouvement de précession des équinoxes, décrit par Hipparque et repris par Ptolémée et Albumasar. Dans son *De motu octavae sphaerae*, rédigé vers 1310, l'astrologue padouan Pietro d'Abano appréhendait la question du mouvement de la huitième sphère dans une optique philosophico-eschatologique. Reliant l'ensemble des

Les tentatives des astrologues de tirer de leur art des théories eschatologiques étaient presque systématiquement condamnées par Villani, à l'instar du *Tractatus de tempore adventus Anticristi* d'Arnaud de Villeneuve, qualifié dans la *Nuova cronica* de « nuovo errore di fede »¹²²⁰. Plus près de lui encore, la condamnation de Cecco d'Ascoli en 1327 avait été l'occasion pour l'Église de rejeter publiquement un déterminisme astral appliqué à l'histoire du Salut qui faisait clairement référence à l'eschatologie astrologique¹²²¹. Quelles que fussent les motivations réelles de la condamnation de Cecco, sans doute ces doctrines astrologico-eschatologiques furent-elles employées lors du procès

mouvements à un mouvement universel causal, dont procéderait toute vertu ou influence sur les faits terrestres et humains, il mettait en rapport le mouvement de la huitième sphère avec l'histoire du monde, et avançait ainsi que c'est de la variation de ce mouvement que dépendent l'ensemble des changements survenus dans les affaires des hommes. Il en résulterait à travers l'histoire une alternance de périodes fastes et de périodes sombres. L'objectif de Pietro d'Abano était surtout de fixer l'origine du monde afin de prévoir, sur la base de la doctrine des révolutions, la date de sa fin, qui devait coïncider avec le retour de la sphère des étoiles fixes à son point de départ. Cf. Pietro d'Abano, *De motu octavae sphaerae*, éd. G. Federici-Vescovini, dans *I trattati di astronomia. Lucidator dubitalium astronomiae, De motu octavae sphaerae e altre opere*, Padoue, 2008, p.361-363. Sur les théories médiévales du mouvement équinoxial, cf. Raymond Mercier, « Studies in the Medieval Conception of Precession », dans *Archives internationales d'histoire des sciences*, 26, 1976, p. 197-220 (partie I) et 27, 1977, p.33-71 (partie II) ; Bernard R. Goldstein, « Historical Perspectives on Copernicus's Account of Precession », dans *Journal for the History of Astronomy*, 25, 1994, p.189-197 ; Henri Hugonnard-Roche « Problèmes méthodologiques dans l'astronomie au début du XIV^e siècle », dans G. Freudenthal (éd.), *Studies on Gersonides. A Fourteenth-Century Jewish Philosopher-Scientist*, Leiden, 1992, p. 55-70. Sur les théories eschatologiques liées à ce mouvement, cf. John North, « Astrology and the Fortune of Churches », dans Idem, *Stars, Minds, and Fate. Essays in Ancient and Medieval Cosmology*, Londres, 1989, p.64-65 ; Enrico Raffaelli, *L'oroscopo del mondo. Il tema di nascita del mondo e del primo uomo secondo l'astrologia zoroastriana*, Milan, 2001. Un autre mouvement de la huitième sphère, dit de trépidation (ou d'accès et recès), avait été proposé par l'astronomie gréco-arabe, notamment dans le *De motu octavae sphaerae* de Thebit ben Corat (IX^e siècle) qui servait de base aux tables astronomiques de Tolède. Mais à la fin du XIII^e siècle, ce modèle fut remis en cause pour revenir à l'ancien modèle ptoléméen de précession équinoxiale. Dans son *De excentricis et epicyclis*, Cecco d'Ascoli défendait ainsi les principes des excentriques et des épicycliques pour expliquer les mouvements de révolution des planètes (cf. *Il "De excentricis et epicyclis" di Cecco d'Ascoli*, éd. G. Boffito, Florence, 1905 ; voir également *Cicchi Esculani viri Clarissimi in Sphaeram Mundi Enarratio*, éd. Thorndike, dans *The 'Sphere' of Sacrobosco and Its Commentators*, Chicago, 1949, p.361-362). Un troisième modèle astronomique combinant les deux systèmes fut ensuite développé dans les années 1320 par l'astronomie parisienne, à travers les tables alphonsines. Villani, qui écrit ce chapitre au plus tard au début des années 1330, suit donc encore le modèle des tables tolédanes, témoignant de ce que les tables alphonsines ne sont pas encore parvenues à Florence. Sur le renouvellement de l'astronomie engendré par l'introduction du modèle alphonsin, voir Emmanuel Poulle, « L'astronomie latine au XIV^e siècle », dans G. Dahan (éd.), *Gersonide en son temps*, op. Cit., p.253-264.

¹²²⁰ *Nuova cronica*, X 3 : « Nel detto anno MCCCX maestro Arnaldo da Villanuova di Proenza gran savio filosofo in Parigi questionava, e annunziava per argomenti de le profezie di Daniello e de la Sibilla Eritea che l'evento d'Anticristo e persecuzione de la Chiesa dovea essere tra 'l MCCC e 'l MCCCC, quasi intorno al LXXVI anno, e di ciò fece uno libro il quale intitolò *Della speculazione de l'evento Anticristi*, per la qual cosa fu tenuto nuovo errore di fede. Partissi di Parigi per tema dello 'nquisitore, però che gli altri maestri di Parigi il faceano perseguitare, e andonne in Sicilia a don Federigo, e poi in suo servizio morì in mare, andando per ambasciadore a corte di papa. » Sur les doctrines eschatologiques du médecin catalan, cf. Francesco Santi, « La vision de la fin des temps chez Arnaud de Villeneuve. Contenu théologique et expérience mystique », dans *Fin du monde et signes des temps. Visionnaires et prophètes en France méridionale*, Toulouse, p.107-127 (Cahiers de Fanjeaux ; 27) ; Marc Haven, *La vie et les œuvres de maître Arnaud de Villeneuve*, Paris, 1896 ; René Verrier, *Études sur Arnaud de Villeneuve, 1240(?)–1311*, Leiden, 1949.

¹²²¹ *Nuova cronica*, XI 41 : « La cagione perché fu arso sì fu perché, essendo in Bologna, fece uno trattato sopra la spera, [...] mettendo ancora in quello trattato necessità alle infuenze del corso del cielo, e dicendo come Cristo venne in terra accordandosi il volere di Dio co la necessità del corso di storlomia, e dovea per la sua natività essere e vivere co' suoi discepoli come poltrone, e morire de la morte ch'egli morio; e come Anticristo dovea venire per corso di pianete in abito ricco e potente; e più altre cose vane e contra fede. » Il est difficile de se faire une idée précise de l'enseignement réel de Cecco sur ce dernier point, dans la mesure où la version qui nous est

pour justifier sa condamnation : à quelques années d'intervalle, s'aventurer sur le terrain de l'horoscope des religions eût été risqué.

Pourtant, si Villani refuse d'approfondir la piste messianique dans laquelle l'astrologie avignonnaise semblait s'engouffrer, et s'il témoigne au contraire d'une réserve certaine vis-à-vis de toute interprétation religieuse des phénomènes planétaires, ces théories ne lui sont toutefois pas inconnues. À propos de la vie de Mahomet et des débuts de l'islam, dans un chapitre ajouté au début du Livre III et probablement rédigé dans la première moitié des années 1330, le chroniqueur avait évoqué sans réserve la doctrine de l'horoscope des religions.

« Et note, d'après ce que l'on trouve dans certaines prophéties et ce qu'affirment de grands astrologues, que ladite secte [des Sarrasins] doit durer environ VII^C ans, après quoi elle devra prendre fin et s'affaiblir. Il n'est pas précisé toutefois si cela commençait à partir de la naissance de Mahomet ou de sa mort, ou bien du moment où il donna la loi aux Arabes. »¹²²²

Cette doctrine de l'horoscope des religions, assez répandue dans l'astrologie latine, était en grande partie basée sur les écrits d'Albumasar, et trouvait quelques échos dans celle des grandes conjonctions. Le savant arabe avait ainsi réalisé un horoscope de nativité des religions, qu'il situait au moment des conjonctions de Jupiter et de chacune des six autres planètes : le judaïsme sous Saturne, l'islam sous Vénus et le christianisme sous Mercure, la dernière conjonction avec la Lune devant annoncer la *lex Antichristi*¹²²³. C'était d'ailleurs sur la base de la périodicité des conjonctions

parvenue de son *Enarratio in Spheram mundi* semble avoir été amendée et corrigée – sans doute après la première condamnation de Cecco par l'inquisition bolonaise – et donc probablement débarrassée de ses aspects les plus choquants. La dernière partie du commentaire présente ainsi quelques contradictions qui seraient difficilement compréhensibles autrement, et l'acte de soumission à la « correction de la sacro-sainte Église » qui achève le texte semble confirmer cette hypothèse (cf. *In Spheram Mundi Enarratio*, p.401 : « *Si in hoc meo scripto et in omnibus aliis inveniuntur aliqua non bene dicta, ipsa omnia correctioni sacrosante romane ecclesie et me ipsum submitto.* »). Le commentaire de Cecco consiste en une longue discussion des causes de l'éclipse de la Passion, thème classique de la littérature astrologique souvent employé pour nier le fatalisme astral (on le retrouve évoqué par les théologiens florentins lors de la consultation de 1333). Et si le commentaire de Cecco conclut bien par une réfutation du déterminisme astral en distinguant cause primaire (Dieu) et cause secondaire (le ciel), le texte amendé accorde encore un assez large écho aux versions les plus hétérodoxes de l'horoscope des religions (*In Spheram Mundi Enarratio*, p.408-411). Selon Cecco, une éclipse ne pouvant pas survenir lors de la nouvelle lune, l'éclipse de la Passion fut donc *non naturalis sed miraculosas et contra naturam*. Il confronte donc les différentes théories concernant l'origine naturelle ou miraculeuse de l'éclipse, en commençant par celle des infidèles, de la « bête » Zoroastre, à propos des « dieux créés par grâce des corps surcélestes » qui, tels Moïse, le Christ et l'Antéchrist, se succèdent tous les douze mille ans sous l'effet combiné de la huitième sphère et des esprits colures. Certes, Cecco écarte cette théorie au prétexte qu'elle est vaine et contraire à la vérité de la foi (le Christ n'étant pas *factus a natura celestium, immo nature celestis factor*). Mais la réfutation de cette doctrine cosmologico-nigromancienne ne s'accorde pas avec le ton général de l'œuvre et semble être une interpolation tardive, d'autant plus que la théorie démonologique des esprits colures est ailleurs acceptée sans réserve par Cecco (cf. *In Spheram Mundi Enarratio*, p. 387-388).

¹²²² *Nuova cronica*, III 8: « E nota che per certe profezie si truova, e per grandi astrolaghi s'aferma, che la detta setta de' Saracini dee durare circa ad anni VII^C e allora dé finire e venire meno. Non dichiarirò se cominciase alla natività di Maomet o alla sua morte, o quando egli diè la legge agli Arabi. »

¹²²³ Cf. Albumasar, *De magnis coniunctionibus*, I, 8, f°7v : *Dicamus quoque quia Jupiter per naturam significet fidem et diversitatem legum in temporibus et vicibus atque sectis ex complexionibus Saturni et ex complexionibus ceterorum planetarum cum eo, scilicet Iove, necesse est ut auspiciamus Iovem, qui si fuerit in loco fidei ab ascendente coniunctionis quae significavit mutationem... Si fuerit*

de Jupiter et Vénus, conjonction attribuée à l'islam, qu'Albumasar avait calculé la fin du règne des Arabes après 693 ans¹²²⁴.

Au XIII^e siècle, Roger Bacon avait repris à son compte l'horoscope des religions pour proposer un calcul de la date de la destruction de l'Islam : en estimant, selon le calendrier arabe, à six cent soixante-cinq le nombre d'années écoulées depuis l'avènement de Mahomet, le savant anglais avait annoncé la chute de l'Islam dans moins de trente ans ; soit, en comptant à partir de l'année 1267 où il écrivait, vers la toute fin du XIII^e siècle¹²²⁵. Mais le nouveau siècle était arrivé sans que l'islam ne s'éteignît – au contraire même, puisque depuis 1291 les Chrétiens avaient perdu Saint-Jean-d'Acre, ultime bastion latin en Orient. Cela ne jeta toutefois pas le discrédit sur la doctrine baconienne, qui était encore reprise au XIV^e siècle. En effet, de l'avis de Villani, il suffisait de compter à partir d'une autre date : et là où Bacon avait compté en « années arabes » (*annus arabum*), c'est-à-dire à partir de l'Hégire (en 622 AD), Villani rappelait qu'on pouvait aussi bien compter à partir de la naissance de Mahomet ou de sa mort. Dans ce cas, en partant de l'an 632 de l'ère chrétienne et en comptant en années solaires, les « 700 ans environ » (*sic*) de la loi des Sarrasins devaient alors s'achever vers l'an 1332. Un demi-siècle après Roger Bacon, au début des années 1330, la prophétie restait donc d'actualité et pouvait encore nourrir la propagande anti-

*complexus Saturno significabit quod fides civium eiusdem sit iudaica quod congruit planetae Saturni eo quod omnes planetae iunguntur ei, et ipse nemini illorum iungitur. Et similiter iudaica fides, omnes cives ceterarum confitentur ei, et ipsa nulli confitetur et erit magis exercitium eorum in hoc quod congruit huic fidei et quod simile ei fuerit. Et si complexus ei fuerit Mars significat culturam stellarum et ydolorum. Et si complexa ei fuerit Venus significat fidem unitatis et mundam ut fidem Sarracenorum et ei similem. Et si complexus ei fuerit Mercurius significat fidem christianam et omnem fidem in qua fuerit occultatio et gravitas et labor. Et si complexus fuerit ei Luna significat dubitationem ac volutionem et mutationem ac expoliationem a fide, et hoc propter velocitatem corruptionis Lunae et celeritatem motus eius et paucitatem morae eius in signo. Sur ce passage, cf. Eugenio Garin, « “Renovatio” e “oroscopo delle religioni” », dans Idem, *La cultura filosofica del Rinascimento italiano*, 2, Florence, 1979, p.155-158 ; Marco Bertozzi, « Il fatale ritmo della storia. La teoria delle grandi congiunzioni astrali tra XV e XVI secolo », dans *I Castelli di Yale*, 1, 1996, p.29-49. Voir également John North, « Astrology and the Fortunes of Churches », op. cit., p.66-68.*

¹²²⁴ Cf. Albumasar, *De magnis coniunctionibus*, II, 8, f°16r : *significavit quod regnum [araborum] duraret eis secundum quantitatem eius quod remanserat Virgo de signo ad perambulandum ex gradibus et minutis, scilicet cuiusque minuto annus, et fuerunt sexcentum et 93.*

¹²²⁵ Roger Bacon, *Opus majus*, éd. Bridges, Londres, 1900, p.266 : *Et de destructione legis Mahometi pulchre et certitudinaliter loquuntur. Nam secundum quod Albumazar dicit VIII capitulo secundi libri, non potest lex Mahometi durare ultra sexcentos nonaginta tres annos. Sed tantum valet durare et durabit nisi propter aliquam causam coincidentem abbrevietur tempus secundum quod prius tactum est, quod abbreviatio potest fieri major et minor ex causis diversis. Et nunc est annus Arabum sexcentessimus sexagesimus quintus a tempore Mahometi, et ideo cito destruetur per gratiam Dei, quod debet esse magnum solatium Christianis. Propter quod laudandus est Deus, qui philosophis dedit lumen sapientiae, per quod lex veritatis confirmatur et roboratur, et per quod percipimus inimicos fidei destrui debere. Et huic sententiae concordat Apocalypsis XIII capitulo. Nam dicit quod numerus bestiae est 663, qui numerus est minor praedicto per XXX annos. Les « années arabes » sont des années lunaires de 354 jours, et l'an 665 de l'ère musulmane (soit 644 années solaires après l'Hégire) correspond donc bien à l'année 1267 de l'ère chrétienne, quand Bacon écrivait. En poursuivant sur cette logique, les 28 années lunaires restant avant l'année 693 de l'Hégire et la fin de l'Islam mènent en l'an 1294 ap. J.-C. Sur les théories astrologiques de Bacon à propos de la destruction de l'Islam, cf. John North, « Roger Bacon and the Saracens », dans Graziella Federici Vescovini (dir.), *Filosofia e scienza classica, arabo-latina medievale e l'età moderna (ciclo di seminari internazionali, 26-27 gennaio 1996)*, Louvain-la-Neuve, 1993, p.129-160.*

musulmane et les rêves de croisades que la Chrétienté n'avait pas encore abandonnés¹²²⁶. C'est probablement dans ce contexte qu'il faut replacer la rédaction de ce chapitre sur Mahomet et les débuts de l'islam.

On aurait donc tort d'estimer que ce genre de prophéties était totalement disqualifié aux yeux de l'Église et des fidèles. Elles pouvaient en effet être réactivées à tout moment, en fonction des contingences de l'époque. Vers 1332, les rêves de croisades étaient encore vivaces (en témoigne la prise de Smyrne deux ans plus tard), et les vieilles théories astrologiques pouvaient servir à la propagande anti-musulmane. C'est ce que montrent en tout cas les prédictions de Jean de Murs et Jean d'Eschenden sur la conjonction de Saturne et Jupiter dans le signe du Scorpion, lesquels pronostiquaient la destruction prochaine de l'islam et en appelaient au pape pour saisir cette occasion et organiser un « passage général »¹²²⁷. Treize ans plus tard en revanche, au moment de la grande conjonction de 1345, les comptes ne tombaient plus ronds et les espoirs de voir la prophétie baconienne se réaliser devaient donc commencer à s'essouffler sérieusement.

De la doctrine des grandes conjonctions, Villani ne retient donc pas les interprétations eschatologiques, même si celles-ci peuvent à l'occasion se montrer utiles. Sans ignorer ces interprétations tournées vers les faits à venir, Villani les laisse de côté au profit d'une relecture des faits passés, réinterprétés à la lumière de cette théorie astrologique.

3.1.2.2. Une interprétation historique de la doctrine des grandes conjonctions

Une fois reconnu le principe de causalité astrale, avec toutes les limites nécessaires, le cadre astronomique cyclique des conjonctions planétaires vient offrir à Villani un schéma interprétatif original à partir duquel il développe un modèle périodique de l'histoire universelle.

Telle qu'exposée dans le *De magnis coniunctionibus*, la doctrine d'Albumasar repose en effet sur la dimension cyclique des conjonctions, et se base d'abord sur l'étude de la révolution des astres le long de l'écliptique. La durée de révolution dépend pour chaque planète de la vitesse à laquelle elle se déplace, mais celle-ci étant supposée constante, le phénomène observé est donc périodique. Ainsi les conjonctions, c'est-à-dire l'alignement parfait de deux astres avec la Terre, se reproduisent-elles à intervalles réguliers : Mars et Saturne se croisent tous les trente ans, Saturne

¹²²⁶ Cf. par exemple Jules Viard, « Les projets de croisade de Philippe VI de Valois », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 97, 1936, p.305-316.

¹²²⁷ Cf. Jean-Patrice Boudet, « La papauté d'Avignon et l'astrologie », dans *Fin du monde et signes des temps. Visionnaires et prophètes en France méridionale*, Toulouse, p.270-276 (Cahiers de Fanjeaux ; 27) ; Lynn Thorndike, « John of Eschenden », op. cit., p.325-346.

et Jupiter tous les vingt ans, etc. Le principe de « grande conjonction » concernant l'alignement des planètes supérieures, c'est-à-dire dont l'orbite est située au-delà du Soleil (dans une optique géocentrée, il s'entend). Ces conjonctions se déplaçant légèrement à chaque fois le long de l'arc du zodiaque, elles se reproduisent à chaque fois dans un signe différent. À la « grande conjonction » s'ajoutent donc deux autres types de conjonction : la « conjonction majeure » (*coniunctio maior*) qui correspond à un changement de triplicité tous les 240 ans ; et la « très grande conjonction » (*coniunctio maxima*) qui marque le retour au début du signe vernal, le Bélier, tous les 960 ans.

Bien que largement diffusée et basée sur des principes somme toute assez simples, la doctrine d'Albumasar faisait entrer en ligne plusieurs paramètres astronomiques qui n'étaient pas toujours correctement compris et qui donnaient lieu à quelques erreurs, auxquelles Villani n'échappe pas¹²²⁸. Quoiqu'il en soit, au-delà de ces erreurs infimes, le principe général de la doctrine, qui réside dans la nature à la fois régulière et graduelle du phénomène astronomique, est parfaitement compris. Et c'est ce principe qui, en vertu de celui de causalité astrale qui préjuge d'une action des planètes du fait de leur position (*aspectus*) et de leur vertu occulte (*influentia*), permet d'établir un schéma astrologique périodique dont l'échelle de fréquence correspond à une échelle de gravité. Les effets de ces différentes conjonctions sur le monde sublunaire sont ainsi rapportés à une lecture à plus ou moins long terme. Et si le vocabulaire d'Albumasar, et la distinction entre *coniunctiones magna, maior et maxima*, ne sont pas repris par Villani, les désignations vulgaires, plus descriptives et transparentes, paraissent mieux adaptées à un public de néophytes : de « légère » à « plus grave » et « plus lourde de toutes ».

Parvenu au terme de l'analyse technique, Villani anticipe les interrogations de son lecteur et s'emploie à justifier l'utilité de ces « faits d'astronomie », et la légitimité de leur présence dans un ouvrage historique. Le ton employé est celui de la polémique.

« À présent, celui qui lira ce chapitre pourra alors demander en quoi savoir ces faits d'astronomie est d'une quelconque utilité pour le présent traité ? Nous répondons que celui, avisé et perspicace et qui voudra enquêter sur les mutations survenues par le passé dans notre pays comme ailleurs, en lisant cette chronique et en comparant avec celles passées pourra plus facilement comprendre et pronostiquer celles à venir, Dieu le consentant. »¹²²⁹

¹²²⁸ L'explication de Villani contient deux erreurs. D'une part, la conjonction ordinaire (*leggera*) ne se reproduit que trois fois de suite dans une même triplicité (une fois dans chaque signe) avant de se déplacer dans la triplicité suivante après 60 ans, alors que selon Albumasar le changement de triplicité se produit au terme de douze ou treize conjonctions, au bout de 240 ans. Une période que Villani ne comprend logiquement pas, puisqu'il l'explique comme une révolution complète de la conjonction, « XII fois dans les XII signes ». Cette définition se rapproche en outre de celle de la *coniunctio maxima* d'Albumasar, tous les 960 ans, que Villani n'explique qu'assez vaguement comme l'accomplissement de « XLVIII conjonctions ». Enfin, le chroniqueur ne tient pas compte du début du cycle lors de l'entrée dans le signe vernal (le Bélier), et situe la précédente conjonction maximale lors la précédente conjonction Saturne-Jupiter dans les signes d'air.

¹²²⁹ *Nuova cronica*, XIII 41 : « Ora potrà dire chi questo capitolo leggerà, che utole porta di sapere questa strolomia al

L'approche choisie demeure donc prudente : s'il reconnaît la possibilité de « pronostiquer », c'est-à-dire d'établir des prédictions pour l'avenir, non seulement celles-ci apparaissent d'emblée modérées car subordonnées à la volonté divine (ce qui constitue toutefois une figure imposée), mais surtout il se garde bien de mettre ce schéma au service d'une lecture de l'avenir en confiant toute tentative de pronostic aux bons soins des seuls experts. Et à la différence des astrologues qui mettent leur expertise au service de la prédiction, c'est-à-dire de l'anticipation conjecturale de l'avenir, c'est à propos du passé que l'historien essaye d'appliquer ce schéma périodique.

La suite du chapitre est particulièrement intéressante. Fort de la doctrine des grandes conjonctions, Villani dresse une rétrospective de l'Histoire selon ce schéma périodique, et tente de faire le lien entre et les grandes conjonctions qui ont ponctué l'histoire du monde et les grands événements qui ont marqué Florence et l'Italie. Les deux précédentes conjonctions de Saturne et Jupiter dans la triplicité des signes d'air (en 1305 en Balance puis en 1325 en Gémeaux) sont ainsi associées à des « nouveautés manifestes pour tous », allusion probable aux luttes entre Blancs et Noirs et à la défaite d'Altopascio. Puis, remontant le temps « de XX ans en XX ans ou un peu moins », il relève plusieurs de ces mutations qui ont accompagné les grandes conjonctions (cf. Tableau 6) : conquête de la Sicile par les Angevins, premier gouvernement populaire à Florence, guerre entre Frédéric II et l'Église, etc. Deux événements majeurs se dégagent : le premier, correspondant au précédent changement de triplicité, est le grand « passage d'outremer », la première Croisade, tandis que le second, correspondant au début du cycle, renvoie à la venue en Italie des peuples barbares, Goths et Vandales, qui marqua le déclin de l'empire romain et le début d'une période de troubles pour l'Église¹²³⁰.

Peu importe si les cadres chronologiques ne collent pas toujours, ni même si la désignation des différentes conjonctions est parfois confuse. Ce que l'on retiendra de ce schéma, c'est la chronologie qui se dégage. D'une part, les effets des grandes conjonctions sont exclusivement

presente trattato? Rispondiamo che a chi fia discreto e proveduto, e vorrà investigare delle mutazioni che sono state per li tempi adietro in questo nostro paese e altrove, leggendo questa cronica assai potrà comprendere per comparazione di quelle sono passate pronosticate delle future, acconsentiente Idio[...]

¹²³⁰ *Nuova cronica*, XIII 41 : « che questa congiunzione in questa triplicità de' segni dell'aere fu e cominciò a questi nostri presenti tempi gli anni MCCCXV nel segno della Libra; e poi gli anni MCCCXXV nel segno del Gemini. A ciascuno fu ed è assai manifesto le novità state nella nostra città e altrove, ch'assai sono fresche dall'una congiunzione e l'altra, che sono state quasi di XX anni in XX anni poco meno; ch'è lla più leggera, e in LX anni tornò, ch'è più grave e muta triplicità. E anche si possono leggermente ritrovare le novità che furono, e lla discordia e guerra dalla Chiesa e llo 'mperio, e l'altre novità e dell'antico popolo di Firenze, e della tralazione della signoria del re Manfredi al re Carlo, e in CCXL ovvero in CCXXXVIII l'avrà fatta XII volte in XII segni, le novità che furono in que' tempi adietro, il passaggio d'oltremare e altre grandi cose, e lla mutazione della signoria del regno di Cicilia a Ruberto Guiscardo. E in DCCCCLX ovvero DCCCCLIII anni fornite XLVIII congiunzioni, e tornando alla prima, ch'è la più ponderosa di tutte, se cerchi adietro troverai il cominciamento del calo della potenza del romano imperio alla venuta de' Gotti e di Vandali inn-Italia, e molte turbazioni a santa Chiesa etc. »

Événement correspondant à une grande conjonction selon Villani	Date correspondant selon Villani	Conjonctions équivalentes
En 1325 [défaite des Florentins à Altopascio?]	1325	1325
En 1305 [lutttes entre Blancs et Noirs?]	1302-1304	1305
Conquête de la Sicile par Charles d'Anjou	1265-1266	1265
Création du premier Peuple de Florence	1250	1246
Discorde entre Empire et Église [sous Frédéric II ?]	avant 1226	1226
Première Croisade	1089	1087
Conquête de la Sicile par Robert Guiscard	vers 1070	1067
Venue des Goths en Italie	vers 400	392

Tableau 6 : Concordances historiques des grandes conjonctions selon Villani.

ramenés à l'Italie, marquant ainsi l'abandon de toute tentative de périodisation universelle. D'autre part, les bouleversements observés sont uniquement d'ordre politique ou institutionnel et se limitent aux « transferts de seigneurie », aux conquêtes armées et aux croisades. La référence à l'empire romain comme début du cycle actuel contient une référence à la notion classique de la *translatio imperii*, tirée de la théorie des quatre royaumes de saint Jérôme. Mais alors que cette dernière fixait le début du dernier cycle à l'avènement de l'empire romain (c'est-à-dire au règne d'Auguste, qui concordait avec la naissance du Christ, dernier âge de l'histoire du Salut¹²³¹), le fait de se référer à sa chute contribue chez Villani à dépouiller cette périodisation de toute interprétation religieuse, et à donner de l'Histoire une conception exclusivement civile. De nouveau, c'est toute l'interprétation eschatologique qui est rejetée.

Ainsi, au terme d'une longue réflexion portant d'abord sur la licéité de la discipline, puis sur la réalité et l'autonomie du principe de causalité astrale, l'astrologie a fini par s'imposer dans la *Nuova cronica* comme modèle explicatif valide permettant non seulement de comprendre et d'expliquer des événements singuliers, mais également de proposer un sens au mouvement global de l'histoire. En soumettant l'histoire politique de la péninsule au prisme de la doctrine des grandes conjonctions, Villani tente ce qui, à nos yeux, se rapproche bien d'une démarche scientifique, basée sur l'observation de faits et sur leur mise en système, permettant l'élaboration d'une théorie qui sera confrontée et vérifiée. En outre, en associant ainsi le temps historique au

¹²³¹ Sur les schémas périodiques de l'histoire universelle du Salut, cf. Bernard Guenée, *Histoire et culture historique*, op. cit., p.150-151 ; Paolo Brezzi, « Chroniques universelles du Moyen âge et histoire du Salut », dans *L'historiographie médiévale en Europe*, op. cit., p.235-245.

temps cosmique, la réflexion astronomique contribuait à donner à l'objet temps une dimension mieux appréhensible.

3.1.2.3. *Du temps cosmique au temps historique : la maîtrise de l'objet-temps*

L'intérêt premier des médiévaux pour l'astronomie s'inscrivait en effet moins dans la recherche d'un savoir cosmologique fondamental que dans son application pratique dans le domaine calendaire. Et par ce biais, l'astronomie avait très vite intégré le champ de la réflexion historique. Science du mouvement des astres, elle débordait en effet tout naturellement sur l'étude du temps, notamment depuis qu'Aristote avait défini celui-ci comme le « nombre du mouvement »¹²³². C'est avant tout par ce biais que l'astronomie grecque antique avaient été transmise au Moyen âge latin : le savoir cosmologique qui avait été ainsi conservé par delà l'Antiquité tardive ne visait pas une connaissance fondamentale du cosmos, mais poursuivait l'objectif pratique d'établir les calendriers¹²³³. La raison essentielle en était que la création, au début de l'ère chrétienne, d'un calendrier liturgique basé sur des principes astronomiques approximatifs et concurrents avait contribué à créer pendant la période médiévale d'infinis problèmes : le *computus paschalis*, calcul de la date de Pâques, s'était ainsi progressivement affirmé comme discipline à part entière, qui empruntait autant à l'astronomie qu'à l'arithmétique¹²³⁴. En outre, la redécouverte par la scolastique du XII^e siècle de l'héritage aristotélicien (et notamment de la *Physique*) avait introduit l'idée de divisibilité du temps, et donc de sa quantificabilité et de sa mesurabilité, invitant ainsi la théologie à se pencher sur les notions de durée, d'éternité ou de sempiternité¹²³⁵.

¹²³² Aristote, *Physique*, IV, 11. Sur l'approche aristotélicienne du Temps, voir entre autres Joseph Moreau, « Le Temps selon Aristote », dans *Revue philosophique de Louvain*, 46/9, 1948, p. 57-84 (partie I) et 46/11, 1948, p. 245-274 (partie II).

¹²³³ Sur la transmission du savoir cosmologique au haut Moyen âge, cf. Barbara Obrist, *La cosmologie médiévale. Textes et images. I. Les fondements antiques*, Florence, 2004.

¹²³⁴ Non seulement en raison du décalage progressif que l'année solaire, dont la durée était surévaluée, mais aussi parce que la date de Pâques, fête centrale sur laquelle se calent la majeure partie des festivités religieuses, avait été fixée selon des critères purement astronomiques en mêlant cycles solaire et lunaire. Sur l'origine du comput pascal et les difficultés posées par la définition nicéenne, cf. Vittorio Peri, *La date de la fête de Pâques. Note sur l'origine et le développement de la question pascale*, Vatican, 1968. Voir également Venance Grumel, « Le problème de la date pascale aux III^e et IV^e siècles. L'origine du conflit : le nouveau cadre du comput juif », dans *Revue des études byzantines*, 18, 1960, p.163-178. Sur la tradition du comput ecclésiastique, cf. Jacques Flamant, « Temps sacré et comput astronomique », dans *Le temps chrétien de la fin de l'Antiquité au Moyen-âge, III^e-XIII^e siècle*, Paris, 1984, p.31-43 ; Lynn Thorndike, « Computus », dans *Speculum*, 29, 1954, p.223-238 ; Max Lejbowicz, « *Computus*. Le nombre et le temps altimédiévaux » dans B. Ribémont (dir.), *Le temps, sa mesure et sa perception au Moyen Âge*, Caen, 1992, p. 151-196.

¹²³⁵ Jean-Claude Beaune, « La tentative de quantification et la résistance de la nature dans la *Physique* d'Aristote : la mesure du temps comme exemple de bricolage philosophique et technique », dans *Temps cosmique. Histoire humaine*, Paris, 1996, p.117-142. À propos de la réflexion autour de la « durée du temps », voir notamment Olivier Boulnois, « Du temps cosmique à la durée ontologique ? Duns Scot, le temps, l'*aevum* et l'éternité », dans Pasquale Porro (éd.), *The Medieval Concept of Time. The Scholastic Debate and its Reception in Early Modern Philosophy*, Leiden-Boston-Cologne, 2001, p.161-173. Cf. Rory Fox, « On Measurement and Numbering », dans *Time And Eternity in*

Or, si l'astronomie calendérique avait connu un âge d'or au haut Moyen âge avec les traités *de ratione temporum* d'Isidore de Séville ou de Bède, cette partie de la discipline astronomique restait encore au bas Moyen âge au cœur des préoccupations de l'Église. Centre d'impulsion culturel et scientifique majeur, la papauté d'Avignon joua un rôle important dans le développement desdites disciplines astronomiques et mathématiques, comme le montrent notamment le soutien apportée par Clément VI au débat scientifique. Souhaitant non seulement réformer le calendrier julien mais également corriger le Nombre d'or, le pontife avait invité à sa cour les plus fameux astronomes-*mathematici* de son temps, parmi lesquels le promoteur de l'astronomie alphon sine Jean de Murs¹²³⁶.

Le développement parallèle de ces deux sciences du comput, arithmétique et astronomie, contribua à développer une appréhension scientifique du temps, laquelle trouvait des applications concrètes dans la vie quotidienne des grandes cités italiennes, en dehors donc de ce que l'on nommerait aujourd'hui la recherche fondamentale. Parmi les legs de l'astronomie savante à la société médiévale figurait ainsi le système des heures égales, conquêtes chronométriques fondamentales du Moyen âge latin et étape majeure dans la maîtrise du temps¹²³⁷. Si sa diffusion fut d'abord permise par les progrès de la mécanique horlogère et l'invention du mécanisme d'échappement au XIII^e siècle, c'est avant tout aux besoins de l'astronomie que l'on doit ce principe¹²³⁸.

L'exemple du système horaire moderne, employé par l'astronomie avant de l'être par l'ensemble de la société, rend compte de la diffusion au sein des élites communales italiennes des pratiques astrologiques, et notamment de celles de l'astrologie judiciaire dont les applications politiques étaient fort nombreuses. Cette diffusion s'explique par l'activité publique de ces nouveaux experts, qui n'exercent pas dans l'ombre de leur *studium*, mais que les pouvoirs urbains

Mid-Thirteenth-Century Thought, Oxford, 2006, p.193-224.

¹²³⁶ Cf. Eugène Déprez, « Une tentative de réforme du calendrier sous Clément VI. Jean des Murs et la *Chronique* de Jean de Venette », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 19, 1899, p. 131-143. Voir également John North, « The Western Calendar : *Intolerabilis, Horribilis et Derisibilis* ; Four Centuries of Discontent », dans Idem, *The Universal Frame. Historical Essays in Astronomy, Natural Philosophy, and Scientific Method*, Londres, 1989, p.48-50 ; Joël Plassard, « Projets de réforme du calendrier à Paris, au début du XIV^e siècle », dans *Positions de thèses de l'École nationale des Chartes*, Paris, 1975, p.175-181.

¹²³⁷ Divisant en vingt-quatre parties égales le laps de temps séparant deux passages du soleil au méridien, l'heure égale, base du système horaire moderne, venait remplacer le temps-lumière basé sur la durée séparant le lever du soleil de la tombée de la nuit, une durée variable en fonction des saisons et dont la division en douze parties donnait les heures dites inégales – l'heure diurne ne correspondant pas à l'heure nocturne, et variant en plus en longueur d'un jour à l'autre.

¹²³⁸ Les mouvements des planètes, indifférents au rythme des saisons, nécessitaient en effet un décompte du temps en heures égales, que l'on obtenait déjà au moyen de techniques mécaniques plus ou moins rudimentaires (tels que les clepsydres ou les bougies graduées), mais aussi grâce à des instruments astronomiques bien plus complexes, tels que l'astrolabe ou le quadrant. Sur la naissance du temps horaire moderne, cf. supra, p.387.

viennent consulter avant d'entreprendre telle ou telle action. Avant même que les sonneries régulières de la première horloge publique n'impose le système des heures égales à Florence en 1353, les exposés techniques des astrologues permettaient déjà une première diffusion de ces principes chronométriques auprès de leurs interlocuteurs, autorités communales et classes érudites.

Cette nouvelle maîtrise du temps n'était pas sans conséquence sur le rapport entre le temps de l'église et le temps du marchand. On a déjà rappelé que¹²³⁹ Jacques Le Goff montrait ainsi comment, entre le XII^e et le XIV^e siècle, la mesure du temps s'était à la fois laïcisée et rationalisée, au fur et à mesure qu'évoluaient les structures mentales et les instruments techniques du marchand : grâce aux évolutions techniques de la comptabilité commerciale et mécaniques de l'horlogerie d'une part, qui permettaient un meilleur contrôle du travail horaire et annonçaient la naissance du salariat moderne¹²⁴⁰ ; grâce aux changements de mentalité et à la laïcisation du temps d'autre part, qui rendaient possible la spéculation, une hypothèque sur le temps que le temps chrétien de l'Église avait jusque-là banni. Cet essor d'un temps régulier de l'historien et d'un temps comptable du marchand apparaissent comme les deux expressions, dans le champ de l'histoire ou de l'économie, d'un même processus de rationalisation du temps.

3.2. De l'usage public de l'astrologique comme outil politique

Au-delà de la question complexe du rapport entre foi et science, une question qui ne sera d'ailleurs pas tout à fait réglée jusqu'au rationalisme des Lumières, l'histoire de l'astrologie déborde largement du cadre de l'histoire des sciences. Au Moyen âge, la discipline n'apparaît pas comme un champ d'étude purement spéculatif, tourné uniquement vers une compréhension passive du monde. Alors que le développement et la codification de cette science ne pouvaient être distingués aux siècles précédents de l'essor des milieux scolastiques, composés pour l'essentiel de clercs appartenant aux cercles savants, l'astrologie connaît dès le XIII^e siècle un déplacement vers la sphère politique. Sous l'impulsion et le patronage des cours royales, où elle avait trouvé un milieu d'élection comme « moyen potentiel de conquête et d'exercice du pouvoir pour les princes laïcs »¹²⁴¹, se développe peu à peu un usage nouveau de l'astrologie, qui fait de

¹²³⁹ Cf. p.404.

¹²⁴⁰ Gerhard Dohrn-van Rossum, *L'histoire de l'heure*, op. cit., p.301-335.

¹²⁴¹ Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance*, op. cit., p.168.

cette science un outil au service du discours idéologique et politique, de l'art de conseiller et de l'art de convaincre.

3.2.1. De l'intérêt politique de l'astrologie dans l'Italie communale

La dimension politique de l'astronomie apparaît à travers le fait que l'astrologue est souvent mentionné dans un contexte politique. Le personnage de l'astrologue fait de multiples apparitions dans la chronique. Si le plus souvent il intervient de manière anonyme, simplement désigné comme le « sage » ou le « maître » astrologue, quelques noms font parfois leur apparition. Sans parler des astrologues légendaires, de maître Appollino aidant Attalante premier roi d'Europe à fonder Fiesole, ou du prophète Merlin assistant Uther Pendragon à la table ronde¹²⁴², on retrouve ainsi plusieurs grands noms de l'astrologie du XIII^e siècle, tels que Michel Scot, Guido Bonatti ou Jean de Tolède.

3.2.1.1. L'astrologie politique : quelques figures d'astrologues dans la *Nuova cronica*

Le premier, mort vers 1236, rédigea en effet une vaste somme astronomico-astrologique, qui traitait par ailleurs également de magie et de physiognomonie, le *Liber introductorius*¹²⁴³. Le second, mort vers 1300, fut le détenteur de la chair d'astrologie du *Studium* bolonais dans les années 1230, et l'auteur de la somme d'astrologie judiciaire « la plus complète qui ait été écrite dans l'Occident médiéval », le *Liber introductorius ad iudicia stellarum*, qui était encore édité au XVI^e siècle¹²⁴⁴.

Mais bien que l'apport de ces deux grands savants à la théorie astrologique fut considérable¹²⁴⁵, c'est uniquement en vertu de leur rôle politique que ces noms sont mentionnés dans la *Nuova cronica*. Ils y sont présentés comme des experts chargés de conseiller les dirigeants. Rien n'est dit en revanche de leur œuvre. Guido Bonatti n'apparaît ainsi que sous les traits du conseiller, d'un

¹²⁴² Cf. *Nuova cronica*, I 7 et III 3. Le personnage mythique d'Atlas, premier roi d'Afrique, est également associé à l'astrologie, lui dont les sept filles se transformèrent dans les sept étoiles de la constellation du Taureau (I 7). On notera que le nom de l'astrologue Appolino, que Villani tire de la *Chronica de origine civitatis*, pourrait faire écho à celui du philosophe grec Appolonius de Tyane, à qui on attribuait la paternité de quelques traités astrologiques et magiques.

¹²⁴³ Boudet, p.181-187 ; Lynn Thorndike, *History of Magic & Experimental Science*, II, New-York-Londres, 1923, p.307-337 ; Idem, *Michael Scot*, Londres, 1965.

¹²⁴⁴ L'avis et de Jean-Patrice Boudet, p.84-85. Sur Guido Bonatti, voir Lynn Thorndike, *History of Magic*, op. cit., p.825-838 ; Grazia Mirti, *Guido Bonatti, précurseur de l'astrologie économique moderne*, dans M. Pastré et Ch. Ridoux, *L'astrologie, hier et aujourd'hui (Colloque de Rambures, 16-18 juin 2002)*, Mont-Saint-Aignan, p.275-280 ; Cesare Vasoli, *Guido Bonatti*, dans *D.B.I.*, 11, 1969, p.603-608.

¹²⁴⁵ Sauf peut-être Jean de Tolède, dont on ne sait rien de l'activité astrologique. Voir à son propos Boudet, p.203.

« couvreur de toit qui se prétendait astrologue » et qui assura la victoire à son seigneur, le comte de Montefeltro, contre les armées de l'Église¹²⁴⁶. Quant à Michel Scot, son nom est simplement attaché, dans la *Nuova cronica*, à une série de prophéties politiques concernant les cités italiennes, de courtes prédictions sibyllines d'inspiration gibeline¹²⁴⁷. La prophétie de Jean de Tolède enfin, dont la *Nuova cronica* semble être l'unique témoin, concernait là encore les luttes de partis, au lendemain de la victoire gibeline à Montaperti¹²⁴⁸. Ainsi, au service du pape (Clément IV), de l'empereur (Frédéric II) ou des grands seigneurs gibelins du Nord (Ezzelino da Romano, Guido Novello ou Guido de Montefeltro), tous trois correspondent parfaitement au portrait de l'astrologue de cour, jouant le rôle de « consultants astrologiques des principales autorités politiques de l'époque ». Leur évocation dans la *Nuova cronica* témoigne non seulement du goût des cours princières du bas Moyen âge pour l'astrologie, mais rend également compte de la place de cette science dans le discours politique à l'époque des luttes de factions¹²⁴⁹.

La prévalence des prophéties politiques, et de la figure de l'astrologue de cour qui va avec, expliquent du reste certaines confusions dans la *Nuova cronica*, comme le fait que des publicistes soient assimilés sans raison à des astrologues. Jean de Jandun et Marsile de Padoue, conseillers de l'empereur Louis de Bavière, sont les auteurs d'un ouvrage de philosophie politique, le *Defensor pacis*, dans lequel les deux hommes attaquent violemment le pouvoir spirituel de l'Église pour développer une doctrine laïque du pouvoir politique, mais celle-ci n'a absolument rien à voir avec l'astrologie. Ils sont pourtant qualifiés par Villani de « grands maîtres en [philosophie] naturelle et en astrologie »¹²⁵⁰. Ainsi, dans le contexte de la lutte séculaire contre l'Empire, en vertu de sa propension à assimiler toute forme d'opposition, politique comme le gibélinisme ou religieuse comme le paupérisme, à l'hérésie, l'Église n'hésita pas à user de l'argument antiastrologique contre ses ennemis. Or, le développement de l'astrologie à l'ombre des grandes cours du XIII^e siècle, et la multiplication réelle des prophéties politiques dans le camp gibelin, expliquent que ces écrits et

¹²⁴⁶ *Nuova cronica*, VIII 81.

¹²⁴⁷ *Nuova cronica*, XI 102 : « E bene s'adempie la profezia di maestro Michele Scotto de' fatti di Padova, ove disse molto tempo dinanzi: "Padue magnatum plorabunt filii necem diram et orrendam datam Catuloque Verone". » ; *Nuova cronica*, XIII 19 : « E bene difini il grande filosofo maestro Michele Scotto quando fu domandato anticamente della disposizione di Firenze, che ssi confa alla presente matera; disse in brieve motto in latino: "Non diu stabit stolidi Florenzia florum; decidet in fetidum, disimulando vive". »

¹²⁴⁸ *Nuova cronica*, VII 80.

¹²⁴⁹ Sur l'importance des cours laïques dans la promotion de l'astrologie au XIII^e siècle, cf. Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance*, op. cit., p.157-203, et plus spécialement p.174-187 à propos de la cour de Frédéric II.

¹²⁵⁰ *Nuova cronica*, X 264 : « [papa Giovanni] diede ultima sentenza contra Lodovico dogio di Baviera eletto re de' Romani [...] sì come ribello di santa Chiesa, e fautore e sostenitore degli eretici di Milano in Lombardia, e di mastro Gian di Gandone, e di mastro Marsilio di Padova, grandi maestri in natura e astrolagi, ma di certo eretici in più casi. »

ces noms aient encore constitué au siècle suivant un héritage embarrassant dans les milieux guelfes, qui continuait à peser sur la perception négative des pratiques astrologiques.

3.2.1.2. La prédiction astrologique appliquée à la cité comme facteur de cohésion

La dimension politique de l'astrologie apparaît également à travers le fait que Villani refuse les pronostics particuliers, concernant un individu, pour recueillir en revanche les prédictions générales, concernant un pays, une région ou, le plus souvent, une ville. L'illustration la plus éclatante de ce principe est la théorie des *significatores edificationis* et des horoscopes de fondation, dont on a déjà abondamment parlé¹²⁵¹. Mais les exemples d'application des théories astrologiques au destin des cités sont beaucoup plus nombreux dans la *Nuova cronica*. On mentionnera également ces prophéties tirées d'un texte d'inspiration gibeline rédigé au XIII^e siècle, et que Villani attribue à Michel Scot. L'objet central de ces présages est là encore les cités italiennes. Si Villani se contente de citer quelques prophéties en les isolant de leur contexte, le texte a été reporté en entier par Salimbene de Adam sous le titre de *Futura presagia Lombardie, Tuscie, Romagnole et aliarum partium*. Dans son intégralité, il se présente comme une longue compilation de type prophético-satirique sur les cités italiennes¹²⁵². Villani y pioche donc comme dans un

¹²⁵¹ Cf. p.445.

¹²⁵² Cf. Salimbene de Adam, *Cronica*, II, éd. G. Scalia, Turnhout, 1999, p.525-526 : *Futura presagia Lombardie, Tuscie, Romagnole et aliarum partium per magistrum Michaellem Scotum declarata: Regis vexilla timens fugiens velamine Brixia / et suos non poterit filios propriosque tueri / Brixia stans fortis secundo certamine regis. / Post Mediolani sternentur menia griphi. / Mediolanum territum cruore fervido necis / resuscitabit viso cruore mortis. / In numeris errantes erant atque silvestres. / Deinde Vercelle venient, Novaria, Laudum. / Affuerint dies quod egra Papia erit. / Vastata curabitur, mesta dolore flendo / munera que meruit, diu parata vicinis. / Pavida mandatis parebit Placentia regis, / oppressa resiliet, passa damnosa strage. / Cum fuerit unita, in firmitate manebit. / Placentia patebit grave pondus sanguine mixtum. / Parma parens viret totisque frondibus uret, / serpens in obliquo, tumida exitque draconi. / Parma regi parens tumida percutiet illum, / vipera draconem, florumque virescet amenum. / Tu ipsa, Cremona, patieris flamme dolorem / in fine, predico, conscia tanti mali. / Et Regii partes insimul mala verba tenebunt. / Padue magnatum plorabunt filii necem / duram et horrendam, data catuloque Verone. / Marchia succumbet gravi servitute coacta / ob viam Antenoris, quamque secuti erunt. / Languida resurget catulo moriente Verona. / Mantua, ve tibi, tanto dolore plena! / Cur ne vacillas? Nam tui pars ruet. / Ferraria fallax, fide falsa nil tibi prodest / subire te cunctis, cum tua facta ruent, / peregre missura quos tua mala parant. / Faventia iniet tecum videns tentoria pacem, / corruet in pestem ducto velamine pacis. / Bononia renuens ipsam vastabitur agmine circa, / sed dabit immensum purgato crimine censum. / Mutina fremescet sibi certo sub lima, / que, dico, tepescet, tandem trabetur ad ima. / Pergami deorsum excelsa menia cadent, / rursus et amaris ascendet stimulus arcem. / Trivisii partes afferent non signa salutis, / gaudia fugantes, vexilla prebendo ruine. / Roma diu titubans, longis erroribus acta, / corruet et mundi desinet esse caput. / Fata monent, stelleque docent aviumque volatus / quod Fridericus malleus orbis erit. / Viret draco magnus cum immenso turbine mundi. / Fata silent, stelleque tacent aviumque volatus / quod Petri navis desinet esse caput. / Reviviscet mater, malleabit caput draconis. / Non diu stolidi florebit Florentia florum, / corruet in fetidum, dissimulando vivet. / Venecia aperiet venas, percutiet undique regnum. / Infra millenos ducentos sexque decenos / erunt sedata immensa turbina mundi. / Morietur gripho, aufugient undique penne. Les vers soulignés sont ceux reportés par Villani en XI 102 (Padoue) et en XIII 19 (Florence). Sur le contexte de rédaction de cette prophétie, cf. O. Holder-Egger, « Italienische Prophetieen des 13 Jahrhunderts », dans *Neues Archiv des Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, II, 30, Hannover-Leipzig, 1905, p. 328-386. Le texte est également reporté dans la même chronique sous le titre alternatif de *versus Merlini* (op. cit., p.814-816). À propos de cette attribution, voir Paul Zumthor, *Merlin le prophète ou le Livre du Graal. Roman du XIII^e siècle*, Paris, 1980, p.93-113.*

florilège, ce qui permet d'atténuer l'empreinte gibeline du texte. Ainsi en 1328, lorsque Cane della Scala s'empare finalement de la seigneurie de Padoue.

« Et ainsi se réalisa la prophétie de maître Michel Scot à propos des faits de Padoue, qui il y a bien longtemps dit à ce propos : “*Padue magnatum plorabunt filii necem diram et orrendam datam Catuloque Verone*”. »¹²⁵³

De la sorte, la prédiction astrologique sert de support à la compétition entre les cités italiennes, en justifiant par exemple les prétentions territoriales des unes sur les autres : de Florence sur Lucques ou de Vérone sur Padoue. Elle peut également appuyer un discours polémique, pour dénoncer par exemple l'instabilité institutionnelle de la Commune de Florence, dans un contexte d'expérimentation d'une forme personnelle du pouvoir sous la seigneurie du duc d'Athènes.

« Et note qu'en si peu de temps, notre cité connut tant de nouveautés et de révolutions, comme nous en avons fait et en ferons mention dans les deux prochains chapitres. Et le grand maître philosophe Michel Scot prophétisa avec justesse, quand jadis on l'interrogea sur la nature de Florence, ce qui concerne bien notre présente matière, et qu'il prononça cette courte sentence en latin : « *Non diu stabit stolida Florenzja florum ; decidet in fetidum, disimulando vivet* », c'est-à-dire en vulgaire : « La stupide Florence ne fleurira pas longtemps ; elle tombera dans un lieu affreux, et vivra dans la dissimulation ». »¹²⁵⁴

Or, ainsi adaptée à la cité dans son ensemble, la prédiction astrologique agit comme un facteur de cohésion important pour la communauté citoyenne. Si la métaphore organique n'apparaît nulle part en tant que telle dans la *Nuova cronica*¹²⁵⁵, c'est bien elle qui est à la base de la doctrine des significateurs des villes, comme l'exposait clairement Cecco d'Ascoli qui comparait la fondation d'une ville à la conception d'un individu¹²⁵⁶. La cité apparaît dès lors comme un ensemble cohérent et singulier, doté non seulement d'un destin commun, mais aussi et surtout d'une identité propre qui n'est pas simplement la somme des identités singulières de ses habitants.

Si la métaphore organique du corps civique constitue un thème classique de la philosophie politique et morale, dont on retrouve déjà trace dans la *Politique* d'Aristote¹²⁵⁷, elle prend à travers

¹²⁵³ Cf. note 1247.

¹²⁵⁴ Idem.

¹²⁵⁵ La seule occurrence de la métaphore organique se retrouve dans l'épître du roi Robert à la Commune. Dans cette métaphore, le corps est l'Église, les membres ses fidèles et la tête le Christ. Cf. *Nuova cronica*, XII 3 : « O desdegnamo, o maggiormente indegnamo noi degni membri di patire quelle cose le quali non ischifarono gli apostoli, nostro corpo la Chiesa, nostro capo Cristo, cioè il fuoco, il ferro, li martirii villani, noi quasi dischiattati, e come non appartenessimo loro, e come non partefeci di loro fortuna, o forse più santi, con impazienza portiamo cotali cose? »

¹²⁵⁶ Voir Cecco d'Ascoli, *In Spheram mundi enarratio*, op. cit., p.375 : *Habet civitas significatorem edificationis. Nam (ut alia dixi vobis) simile est de edificatione civitatis quemadmodum est de conceptione individui. Nam sicut in projectione vel in casu spermatis in matricem sumitur potentia infortunii et dignitatis illius, sic in primo lapide in civitate. Nam cum primus lapis proicitur in fundamento sub tali ascendente, ille dominus ascendens indicat quid de civitate, et iste significator se habet ad civitatem sicut anima ad corpus.*

¹²⁵⁷ Aristote, *Les Politiques*, I,2-1253a. Voir à ce propos Agnès Bayrou-Louis, *Le corps politique dans une perspective*

le langage politique de l'Italie communale un sens tout particulier, où elle illustre souvent les réflexions portant sur la notion de bien commun, dont on a déjà souligné l'importance dans le discours civique du chroniqueur¹²⁵⁸. Pour rester à Florence, on rappellera ainsi l'œuvre de Remigio de' Girolami, auteur du traité *De bono communi* dans lequel il fait l'éloge de la concorde civique et du sacrifice de l'individu au nom de la communauté, entendue comme valeur supérieure à préserver de toute tentative d'appropriation par les individualités¹²⁵⁹.

Ainsi appliquée à la ville, la doctrine astrologique des significateurs constitue un ferment d'unité. Or, en faisant de la communauté, entendue comme entité politique (la Commune), une entité cohérente et singulière, l'astrologie vient d'une certaine manière illustrer le discours civique du chroniqueur. On voit ainsi se dessiner un autre usage de l'astrologie. De science auxiliaire de l'histoire, où elle est utilisée comme instrument mis au service de l'interprétation des faits singuliers ou du mouvement général de l'histoire, l'astrologie devient ainsi outil rhétorique subordonnée au discours civique et politique. À travers les prédictions sur les cités, le corps civique ou ses dirigeants, le thème astrologique entre ainsi pleinement dans le champ de la communication politique, offrant un nouveau médium à travers lequel cette parole peut s'exprimer.

3.2.2. L'astrologie comme outil rhétorique dans le contexte politique des années 1330-1340

Dans les derniers livres de la *Nuova cronica*, Villani utilise régulièrement la parole de l'astrologue pour appuyer, défendre ou critiquer des positions politiques. On présentera dans ce chapitre trois de ces prédictions, en nous efforçant d'en présenter le contexte, d'en expliquer les enjeux et surtout d'en révéler l'utilisation rhétorique qu'en fait l'auteur au service d'un programme politique.

phénoménologique : Arendt, Lefort, Merleau-Ponty, Ricœur, thèse de doctorat soutenue à l'Institut d'Études Politiques de Paris le 30 avril 2013. Pour une approche linguistique de cette métaphore, voir Max-Peter Gruenais et Jean-Marie Bertrand, « Quelques aspects de la métaphore organique dans le domaine politique », dans *Langage et société*, 29, 1984, p. 39-57.

¹²⁵⁸ Cf. supra, p.320.

¹²⁵⁹ Remigio dei Girolami, *Dal bene comune al bene del comune. I trattati politici*, éd. E. Panella, Florence, 2014. Cf. Pietro Costa, « *Bonum commune e partialitates*: il problema del conflitto nella cultura politico-giuridica medievale », dans *Il bene comune : forme di governo e gerarchie sociali nel basso medioevo. Atti del XLVIII Convegno storico internazionale (Todi, 9-12 ottobre 2011)*, Spolète, 2012, p. 192-216.

3.2.2.1. La prédiction sur la mort de Castruccio et la perte de Lucques (1328)

La première prédiction politique qui nous intéressera est un jugement astrologique que Villani tire d'une correspondance privée avec celui qu'il désigne comme son « ami et dévoué », le moine augustinien Dionigi di Borgo Sansepolcro¹²⁶⁰. Interrogé par le chroniqueur, ce dernier lui faisait part d'une prédiction concernant la mort prochaine de Castruccio Castracani, qui menait alors la guerre contre Florence. Le passage constitue le premier exemple, par ordre de temps, de mise à profit directe par Villani des principes de l'interrogation astrologique. L'épisode se situe en février 1328, alors que Florence est assiégée par le seigneur de Lucques. Villani décide alors d'interroger le moine astrologue afin de connaître l'issue de la guerre.

« Alors que nous étions en proie à un grand trouble face à la persécution qu'il infligeait à notre commune, laquelle nous semblait impossible, et comme nous nous en lamentions par lettre à maître Dionigi di Borgo Sansepolcro, notre ami et dévoué de l'ordre des Agustiniens, maître à Paris en divinité et en philosophie, en le priant de m'informer de quand finiraient nos adversités, celui-ci me fit par lettre cette brève réponse, en disant : “Je vois Castruccio mort, et à la fin de la guerre vous recevrez la seigneurie de Lucques de la main de quelqu'un portant l'arme noire et rouge, à grand peine et dépens, et pour la honte de votre commune, et vous n'en jouirez que peu de temps”. Nous reçûmes la lettre de Paris en ces mêmes jours où Castruccio avait remporté la victoire de Pistoia que nous racontions auparavant, et écrivant de nouveau au maître afin de l'informer du fait que Castruccio était au faite de sa gloire et de sa puissance, il me répondit aussitôt : “Je maintiens ce que je t'écrivais dans l'autre lettre ; et si Dieu n'a pas changé son jugement ni le cours du ciel, je vois Castruccio mort et enterré”. Et quand je reçus cette lettre, je la montrai à mes compagnons prieurs (car je faisais alors partie dudit collège), car quelques jours plus tôt Castruccio était mort, et en tous points le jugement de maître Dionigi fut prophétique. »¹²⁶¹

Ce premier extrait permet de souligner deux points importants concernant tout d'abord la circulation des prédictions astrologiques. D'une part, bien que la maîtrise d'un savoir technique complexe continue à faire de l'astrologie une discipline élitiste, réservée à des spécialistes, la curiosité à son égard n'est plus le fait des seuls érudits. L'interrogation du moine astrologue par un marchand témoigne de ce qu'une part nouvelle de la population s'ouvre désormais à cette science, en dehors des milieux universitaires et curiaux qui avaient constitué aux siècles précédents le point d'ancrage de la science astrologique. Le second point concerne l'usage public qui est fait de la prédiction. Alors que depuis le siècle précédent les astrologues bénéficient d'un statut public auprès des gouvernements communaux, l'exemple mentionné ici relève *a priori* d'une curiosité toute personnelle, puisque la correspondance de Villani avec le maître est d'ordre privé : Villani le rappelle en désignant Dionigi comme son « ami et dévoué ». Mais Villani, qui appartient

¹²⁶⁰ Maurizio Moschella, « Dionigi da Borgo San Sepolcro », dans *D.B.B.*, I, p.717 ; Sur l'importance des milieux universitaires dans le développement de la science astrologique, cf. Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance*, op. cit., p.286 et 300.

¹²⁶¹ *Nuova cronica*, XI 87 (cf. note 279).

alors à l'élite dirigeante communale, est lui-même un personnage public¹²⁶². Et si, dans un premier temps, la correspondance reste privée et la prédiction n'est pas diffusée, voyant bien quel peut être le potentiel politique d'un tel jugement, il se décide finalement de lui donner un caractère public en la mettant à disposition du gouvernement.

En 1342, Villani se réfère de nouveau à la prophétie de Dionigi, qui semblait en effet se réaliser pleinement quand, vaincus par les armées de Pise, les Florentins devaient abandonner la seigneurie de Lucques.

« Mais nous ne voulions renoncer à faire mémoire de la prophétie ou prédiction que nous avait envoyée de Paris le sage et vaillant maître Dionigi de Borgo à propos de notre entreprise de Lucques, comme nous en faisons mention dans le précédent volume, dans le chapitre sur la mort de Castruccio, et qui se révéla vraie en tous points. Car celui par la main duquel nous tenions la seigneurie de Lucques était Guglielmo Canacci Scannabecchi de Bologne, vicaire et représentant de Lucques pour messire Mastino, dont les armes était, ainsi que [Dionigi] l'avait dit, noires et rouges, c'est-à-dire le champ rouge et un bouc noir. Et à celui qui a bien compris les mésaventures qui en découlèrent, il apparaîtra clairement combien tout cela causa l'épuisement, la ruine et la honte de notre Commune, ainsi qu'en vérité nous en avons fait éternelle mémoire. »¹²⁶³

Ces deux extraits semblent démontrer le caractère inéluctable de la prophétie astrologique, que Villani n'hésite pas à réactiver à quatorze ans d'intervalle. « C'était écrit » semble dire le chroniqueur, fataliste. Mais plus que le débat sur la causalité astrale ou l'intérêt de l'astrologie pour la compréhension de l'histoire, cette prophétie sert en réalité d'argument au discours politique du chroniqueur. Ce qui apparaît en filigrane à travers elle, c'est en effet une critique de la politique extérieure de la Signoria, et de la façon dont elle aborda la question lucquoise durant la période 1329-1341.

Si la volonté d'élargir la sphère d'influence communale constitue une constante de la politique florentine depuis au moins la seconde moitié du XIII^e siècle, c'est véritablement à partir de ces années là que se mettent en place les bases du futur État régional florentin, par le biais d'une politique extérieure volontariste destinée à imposer aux bourgs secondaires des vallées de l'Arno et de l'Elsa non plus simplement un modèle institutionnel communal et populaire, mais une

¹²⁶² Il a en effet été membre du conseil des Douze en charge des entrées lors de la guerre contre Castruccio en 1325-1326, de la commission en charge du calcul de l'*estimo* en octobre 1327, surintendant de la monnaie d'or et d'argent en 1327-1328, et fait partie du collège des Prieurs entre le 15 août et le 15 octobre 1328. Cf. Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit.

¹²⁶³ *Nuova cronica*, XII 140 : « Ma non volemò lasciare di fare memoria della profezia, ovvero predestinazione, che cci mandò da Parigi il savio e valente maestro Dionigi dal Borgo della nostra impresa di Lucca, come facemmo menzione adietro nell'altro volume nel capitolo della morte di Castruccio, che tutto fu vero; che quelli per cui mano avemmo la tenuta della signoria di Lucca fu Guglielmo Canacci delli Scannabecchi di Bologna, vicario in Lucca e sindaco di mesere Mastino, ch'avea l'arme, come disse, nera e rossa, ciò era il campo rosso e uno becco nero. E come fu con grande affanno e spendio e vergogna del nostro Comune, assai chiaro si mostra a cchi ha ben compreso l'aventure che di ciò occorsono, siccome per noi è fatta col vero adietro eterna memoria. »

véritable domination territoriale, quitte à soutenir des gouvernements seigneuriaux, comme l'a montré Piero Gualtieri¹²⁶⁴. Or l'extension de cette domination sur Lucques, commune située au point d'intersection des sphères florentine et pisane, constituait une condition essentielle à la formation et à la consolidation de ce proto-État territorial, justifiant ainsi l'acharnement dont fit preuve la Seigneurie à vouloir à tout prix s'en emparer. Car pendant douze ans, l'extension de la domination florentine sur Lucques constitua un objectif prioritaire pour la politique extérieure florentine, auquel Villani fut personnellement attaché.

La première occasion d'inclure Lucques dans la sphère d'influence florentine fut donnée par l'effondrement de la seigneurie pluri-citadine de Castruccio au lendemain de sa mort. Après la disparition de leur chef, les mercenaires allemands embauchés par Castruccio, qui s'étaient emparés d'une partie de ses possessions pour obtenir paiement de leur solde, engagèrent des négociations avec Florence, proposant de lui vendre la ville pour 80 000 florins d'or. Deux partis s'affrontèrent alors au sein de la Commune. Le premier groupe, qui soutenait l'accord, était composé selon Villani du « commun peuple », autrement dit de toutes les catégories de la population. Les opposants à l'accord, qui le jugeaient trop risqué et peu honorable, se seraient trouvés en revanche essentiellement parmi les grands et les dirigeants populaires. Si d'après Villani, la première option était majoritaire (une affirmation difficile à évaluer), les négociations furent finalement rejetées par le gouvernement. Personnellement investi dans les négociations, le chroniqueur laisse apparaître une certaine frustration, et met le compte de cet échec sur le compte de l'envie et de la jalousie des opposants¹²⁶⁵.

Trois mois plus tard, les négociations sont relancées avec l'appui des riches marchands, dont Villani lui-même, qui n'hésitent pas à offrir leur soutien à la Seigneurie et se proposent d'avancer la somme en échange des droits de percevoir les gabelles. Mais l'offre est de nouveau rejetée. L'échec est cette fois analysé en des termes moraux : le refus des dirigeants est présenté par Villani comme une punition divine face aux péchés d'argent des Florentins (usure et bien mal acquis)¹²⁶⁶. De guerre lasse, les soldats allemands finissent par vendre Lucques à un autre seigneur,

¹²⁶⁴ Piero Gualtieri, « “Col caldo e favore di certi Fiorentini”. Espansione fiorentina e preminenza signorile a Prato, Pistoia e nei centri della Valdelsa e del Valdarno inferiore », dans A. Zorzi (dir.), *Le signorie cittadine in Toscana*, op. cit., p.209-230.

¹²⁶⁵ *Nuova cronica*, XI 133 : « In Firenze se ne tennono più consigli, e gli più s'accordarono al trattato, e spezialmente la comune gente e quegli de la setta di messer Pino de la Tosa, il quale, come dicemmo adietro, avea menato il trattato di fare torre Lucca a messer Marco e a' cavalieri dal Cerruglio. L'altra setta, ond'era caporale messer Simone de la Tosa suo consorte, per invidia, o forse perché per loro non era mosso il detto trattato e non aspettavano l'onore, o forse utole, s'oppose contro, mostrando più dubitazioni e pericoli, come si poteano perdere i danari, e la gente si mettesse per gli Fiorentini a la guardia del castello dell'Agosta. »

¹²⁶⁶ *Nuova cronica*, XI 141 : « Ma a cui Idio vuole male gli toglie il senno, e non gli lascia prendere i buoni partiti; o forse, o senza forse, ancora non erano purgati i peccati, né domata la superbia né l'usure, e' maliabratì guadagni

Gherardo Spinola de Gênes. Mais refusant finalement de laisser échapper une position aussi importante, la Commune engage alors une longue lutte, et au terme d'un siège de plusieurs mois, impose au nouveau seigneur de la ville de négocier sa vente. De nouveau, Villani est personnellement investi dans les négociations. Mais celles-ci échouent de nouveau, et la cité passe sous la domination du roi Jean de Bohême. Cette mésaventure constitue un énième échec pour Villani, qui en cherche de nouveau les raisons dans le manque de concorde des citoyens¹²⁶⁷.

Pendant plus de dix ans, l'acquisition de Lucques constitue ensuite un motif récurrent dans la politique militaire florentine. Jusqu'au fiasco de 1341, quand, finalement assurés de l'obtenir contre une somme autrement plus élevée, les Florentins enregistrent une lourde défaite face aux armées pisanes qui s'en emparent, mettant ainsi un sérieux coup d'arrêt à l'expansion florentine et plongeant la commune dans une période de crise politico-militaire aux conséquences importantes. Or cette période, correspondant peu ou prou à la décennie 1330, constitue à une nouvelle phase dans la vie publique de Villani, durant laquelle il est peu à peu mis à l'écart des cercles dirigeants. La raison en tient d'abord à des vicissitudes d'ordres personnelles, puisqu'en 1331, alors qu'il achève son office de Surintendant pour la construction des portes du Baptistère, il est accusé de fraude : or, s'il sort innocenté du procès, celui-ci pourrait ensuite avoir pesé sur sa carrière, puisque de fait, comme le souligne Michele Luzzati, les charges assumées par la suite sont de moindre importance¹²⁶⁸. Mais surtout, cette période correspond à une phase de fermeture des élites dirigeantes après la réforme du système électoral de 1329, qui a progressivement conduit à la mise en place d'un système oligarchique dont Giovanni Villani, qui ne bénéficie d'aucun véritable appui au sein des grandes familles, fait directement les frais¹²⁶⁹. Comme le révèle le texte, l'abandon du projet d'acheter Lucques fut vécu par l'auteur comme un échec personnel, qui précédait de peu la fin de sa carrière publique. Le ton vindicatif à l'égard de la classe dirigeante

de' Fiorentini, per fare loro spendere e consumare in guerra seguendo la discordia co' Lucchesi, che per ogniuno danaio che Lucca si comperava, C o più, ma dire potremmo infiniti, spesi poi per gli Fiorentini ne la detta guerra, come innanzi leggendo faremo per gli tempi menzione. »

¹²⁶⁷ *Nuova cronica*, XI 170 : «E di certo sarebbe venuto fatto; ma la 'nvidia e avarizia, le quali guastano ogni bene, parte di quegli Fiorentini che sentivano e guidavano il detto trattato co' caporali cittadini di Lucca, per volerne l'onore e il profitto tutto a'loro proprietà, lo scopersono a messer Gherardino, e co'llui tennono nuovo trattato, e andaronne chiusamente in Lucca a parlargli certi di loro; per la quale cagione si guastò l'uno trattato per l'altro, rimanendo in grande sospetto i cittadini di Lucca con messer Gherardino. E io autore, con tutto non fossi degno di sì grandi cose menare, posso essere vero testimonio, però che fui di quello numero con pochi diputato per lo nostro Comune a menare il primo trattato, il quale fu guasto per lo modo detto. Ma la giustizia divina, la quale non perdona alla pulizione degl'innormi peccati, come a Dio piacque, tosto vi mise penitenza con vergogna del nostro Comune per gli modi duplicati e improvvisi e non pensati che diremo qui apresso. »

¹²⁶⁸ Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit.

¹²⁶⁹ À propos de la réforme de 1329, voir Guidobaldo Guidi, « I sistemi elettorali agli uffici della città-repubblica di Firenze nella prima metà del Trecento (1329-1349) », dans *A.S.I.*, 135, 1977, p.373-424. Cf. également Marvin Becker, « Some Aspects of Oligarchical, Dictatorial and Popular Signorie in Florence, 1282-1382 », dans *Comparative Studies in Society and History*, 4/2, 1960, p.421-439.

peut se comprendre comme résultant de cette frustration. Écarté des offices, Villani ne se désintéresse pas pour autant de la chose publique, comme le montrent très clairement les derniers livres de la chronique, sans conteste les plus engagés et les plus polémiques. C'est en fait à partir de ce moment-là que l'écriture de l'histoire devient pour lui un moyen d'expression alternatif, à travers lequel il peut émettre une véritable critique de la politique de l'État. Il n'est pas étonnant que la mise en circulation des premiers exemplaires date précisément de cette période.

Ainsi replacée dans son contexte, les deux références à la prophétie astrologique de Dionigi di Borgo San Sepolcro sur la perte de Lucques apparaissent moins comme une tentative de trouver un sens à un fait historique, que comme une façon de discréditer la politique de la Signoria en apportant la preuve par les faits.

3.2.2.2. *La prédiction sur la chute du duc d'Athènes (1343)*

La seconde prédiction se rapporte à l'expulsion du duc d'Athènes en juillet 1343, épisode qui met fin à une brève expérience de gouvernement personnel à Florence, qui n'aura pas duré un an. Selon Villani, cette chute aurait été prédite dès les premiers jours de la seigneurie de Gautier de Brienne.

« Le jour et l'heure où il s'empara de la seigneurie, l'ascendant avait été pris par les sages astrologues, à XXII degrés du signe de la Balance, signe mobile opposé à celui du Bélier, significateur de Florence, dans le terme de Mars. Mars, notre significateur, était dans le signe de la Balance, opposé à sa maison. Et son seigneur, Vénus, était dans le Lion à VIII degrés, face de Saturne et opposé à sa triplicité. Et en raison de cette constellation, ils s'accordèrent pour dire que sa seigneurie ne devait pas finir l'année et qu'elle connaîtrait une fin malheureuse et déplorable, avec forces trahisons et rumeurs armées mais peu de morts. Mais je crois plutôt que tout cela fut à cause de son mauvais gouvernement et de ses actes coupables, en raison de son libre arbitre dépravé dont il fit mauvais usage. »¹²⁷⁰

S'il ne nomme pas l'auteur de cette prédiction, il n'est pas difficile d'y voir l'œuvre Paolo Dagomari, qui fut l'auteur d'une poème astrologique évoquant les phénomènes astraux qui avait accompagné l'ascension du duc d'Athènes et laissé prévoir l'issue désastreuse de son gouvernement. Un poème dans lequel on retrouve l'essentiel des informations astronomiques mentionnées par Villani¹²⁷¹.

¹²⁷⁰ *Nuova cronica*, XIII 8 (cf. note 1052).

¹²⁷¹ Le poème a été publié par Enrico Narducci dans *Poesie inedite di Paolo Dell'Abbaco, matematico del secolo 14*, Rome, 1864, p.1-7. Le passage astrologique se trouve aux sonnets 7 à 11 : « Come che fusse occulto il suo salire, / Per l'ordine di que' che più non sanno, / Mostrava reggimento al suo bel dire / Di tener con vittoria quello scanno; / Ma conservando il vero il suo finire / Il ciel ne dava segno di su' 'nganno; / Benchè pochi ne sien chi lo 'ntendesse, / Come seguiva in male opere spesse. / Siccome per l'astrologia si vede, / Marte con Venus mal sempre si guarda, / Però che in altra parte si provvede / Che 'n cosa lusinghevole e bugiarda; / Così per certo ciel l'uman procede / Se colla libertà l'uom non si guarda / Di seguitar chi Venere e chi Marte, / Secondo che 'n vitato

Là encore, la prédiction, qui présente un caractère éminemment politique, ne s'intègre pas à une discussion sur les causes réelles de la chute du duc, mais s'insère dans le cadre de l'affrontement idéologique qui opposa les différents modèles institutionnels, républicain et seigneurial. Les circonstances de l'arrivée au pouvoir de Gautier de Brienne, ainsi que la nature de son gouvernement ont fait couler beaucoup d'encre, au point que l'épisode est très tôt passé dans la légende, grâce notamment au témoignage qu'en a donné Villani¹²⁷². C'est en effet sur la base de ce récit que l'expérience gouvernementale de 1342-1343 a été assimilée par l'historiographie florentine au modèle de la « seigneurie tyrannique » opposée par nature aux libertés communales. Dans cette optique, le duc d'Athènes a longtemps représenté une figure noire de l'histoire de Florence, et son gouvernement une sorte d'anomalie dans l'histoire républicaine de la ville.

C'est au lendemain de la lourde défaite contre Pise en 1342 que les Florentins firent appel à Gautier de Brienne, au titre de capitaine du peuple. Ce dernier n'était du reste pas totalement inconnu des Florentins, puisqu'il avait officié comme vicaire du duc de Calabre lorsque celui-ci avait exercé la seigneurie, laissant à cette occasion un bon souvenir au chroniqueur¹²⁷³. Mais selon Villani, profitant de la faiblesse de la commune, le duc se serait peu à peu emparé du pouvoir, mettant ainsi en place une seigneurie *de facto*. Pour ce faire, il aurait commis la faute de briser l'équilibre social et institutionnel de la commune, d'abord en intégrant à la gestion de la chose publique les classes qui dans le régime populaire en avait été exclues, c'est-à-dire les magnats et le *popolo minuto* auprès desquels il aurait d'abord cherché appui ; puis en perdant tout consensus en raison d'une gestion violente et arbitraire du gouvernement : justice sommaire, taxes et prêts forcés, etc. Le soulèvement populaire du 26 juillet 1343 qui mettait fin à cette seigneurie aurait donc dans cette optique été permis par un retour temporaire à la concorde civique, une

è da qual parte. / Libera godea la parte d'oriente. / E 'l sole in virgine era già locato, / Aveni quattro gradi in quel presente, / Venus in Leo gli era innanzi intrato, / Onde signoreggiava l'ascendente, / E del meridian quasi suo stato, / Aries all'opposito sedea, / Cancer il mezzo cielo possedea. / Siccome narra il mio presente canto / Il Duca di Firenze fu signore, / E a cui ne seguia più doglia e pianto / Non poteo riparare a quel furore; / Però che 'l Sol di suo arido manto / Ispense Marte d'ogni suo valore, / Giugnendosi in un grado e 'n un segnale, / Che ha più i forza Vener di far male. / Da allora in qua fu il Duca attribuito, / Secondo Messalach, al terzo cielo, / Et Marte, come sempre avete udito, / Volge pei fiorentin sua rota e stelo, / Et discordanza con odio infinito / Non toglie fra lor due caldo nè gelo, / Sì ch'un voleva il Duca e un Fiorenza, / Secondo l'arte di lor conoscenza. »

¹²⁷² Dans un certain nombre de manuscrits, datant des XV^e- XVI^e siècle, les sept chapitres consacrés au soulèvement de juillet 1343 (soit XIII 1-4, 8, 16 et 17) sont en effet extraits de la chronique pour constituer une œuvre à part. Sur les manuscrits de la chronique recensés par Giuseppe Porta, cf. p.44.

¹²⁷³ Cf. *Nuova cronica*, X 351 : « E quello tanto tempo che 'l detto duca d'Atene tenne la signoria, ciò fu infino a la venuta del duca di Calavra figliuolo del re, la seppe reggere saviamente e fu signore savio e di gentile aspetto ». Villani se fait une idée précise de la bonne protection que les alliés angevins doivent apporter à la Commune : ceux-ci doivent avant tout assurer la stabilité politique et réduire les discordes – c'est-à-dire en pratique favoriser au sein du parti guelfe noir le *popolo grasso* contre les Grands et le *popolo minuto* – mais surtout agir efficacement sans trop faire peser leur poids sur les libertés communales. Cf. Antoine Monti, *Les chroniques florentines*, op. cit., p.97-99.

communion des différents groupes sociaux dans une révolte destinée à préserver le bien commun du régime communal.

Cette lecture a récemment été remise en cause par Amedeo De Vincentiis, qui s'est attaché à montrer les ressorts réels de l'arrivée au pouvoir du duc et de sa chute¹²⁷⁴. S'inscrivant dans un renouveau de l'étude des seigneuries urbaines italiennes, qui s'attache à intégrer pleinement ces expériences de gouvernement personnel à l'histoire des institutions communales, l'auteur montre comment l'épisode qui s'ouvre en 1342 ne constitue en aucun cas ni un renversement violent ni une trahison de l'ordre communal, mais plutôt une délégation progressive et consentie des pouvoirs, parfaitement respectueuse des procédures légales imposées par le système communal¹²⁷⁵. Évaluant ensuite l'évolution de ce consensus à travers la participation des citoyens aux procédures de pacification lancées par le duc, De Vincentiis identifie deux phases : une première période allant de juin à décembre 1342, durant laquelle l'autorité ducal aurait joui d'une véritable reconnaissance et d'un consensus réel auprès de la population ; suivie d'une seconde, entamée en janvier 1343, durant laquelle le duc aurait progressivement perdu tout consensus auprès de ses administrés. Pour expliquer ce changement brutal, qui selon lui ne trouve pas son explication dans la politique de Gautier de Brienne, De Vincentiis évoque la rupture provoquée par la mort à Naples du roi Robert d'Anjou, pivot du système suprarégional dans lequel la commune de Florence cherchait appui. Cette perte aurait ainsi ouvert une période d'incertitude sur les référents externes qui avaient garanti l'accord fondateur sur lequel s'appuyait la délégation du pouvoir communal à Gautier de Brienne. Et privé des protecteurs qui l'avaient justifié, le régime ducal aurait ainsi progressivement perdu l'appui de la communauté citoyenne, signant sa perte¹²⁷⁶.

Quoiqu'il en soit, il s'engageait à l'issue de cet épisode un délicat processus de redéfinition des équilibres socio-politiques, qui passait pour le régime populaire par un exercice de justification idéologique visant à réinterpréter l'histoire récente en faveur de l'idéal républicain, que les dirigeants auraient précédemment trahi en offrant la seigneurie au duc. L'épisode seigneurial fut ainsi progressivement isolé dans l'histoire institutionnelle, et toute trace de l'activité normative du duc fut effacée : par l'incendie des archives et de la documentation judiciaire d'abord, puis par l'annulation des ordonnances prises par le duc et le rétablissement l'ancien système normatif¹²⁷⁷. Refusant d'en proclamer la *damnatio memoriae*, la commune fit peindre un portrait du duc et de ses

¹²⁷⁴ Amedeo De Vincentiis, « L'ultima signoria », art. cit., p.83-120.

¹²⁷⁵ Id., p.98-99.

¹²⁷⁶ Id., p.116-118.

¹²⁷⁷ Voir à ce propos Amedeo De Vincentiis, « Politica, memoria e oblio », art. cit., p.209-248.

conseillers sur la tour du palais du podestat, afin « d'en maintenir perpétuellement le souvenir et l'exemple aux citoyens et étrangers qui la verraient » – selon les principe de la peinture infamante¹²⁷⁸.

La volonté des autorités publiques de condamner la mémoire du gouvernement de Gautier de Brienne trouvait un écho dans certaines initiatives personnelles de figures semi-publiques, telles que l'astrologue Paolo Dagomari ou le chroniqueur Giovanni Villani. Dans sa chronique, ce dernier recueillait tout ce qui était utile à noircir la seigneurie du duc d'Athènes et à en démontrer le caractère intrinsèquement tyrannique et naturellement contraire au régime républicain. À la description de sa justice arbitraire, il joignait quelques documents supposés révéler les mauvaises intentions du duc, et s'appliquait surtout à relever les signes annonciateurs de la dérive tyrannique de son gouvernement¹²⁷⁹. Dans cette optique, le pronostic que les astrologues florentins étaient censés avoir réalisé au début de la seigneurie constituait à un précieux outil rhétorique, puisqu'il permettant d'une part de discréditer le régime ducal en le présentant comme prédestiné à l'échec ; et d'autre part, en reprenant le thème des significateurs, de réaffirmer le caractère unitaire de la cité. L'ultime référence au « libre arbitre dépravé » du duc sonne toutefois comme une tentative de ne pas minimiser la responsabilité personnelle et directe du duc, à qui reviendrait l'entière responsabilité de son mauvais gouvernement – et donc de sa chute.

3.2.2.3. La prédiction sur Louis de Hongrie (1347)

La troisième prédiction qui retiendra notre attention dans ce chapitre est celle concernant l'expédition du roi Louis de Hongrie contre les princes angevins de Naples, durant l'hiver 1347-

¹²⁷⁸ *Nuova cronica*, XIII 34. Sur le thème de la peinture infamante, voir avant tout Gherardo Ortalli, *La Pittura infamante nei secoli XIII-XVI : "pingatur in Palatio"*, Rome, 1979. Cf. également Giuliano Milani « Avidité et trahison du bien commun. Une peinture infamante du XIII^e siècle », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 3, 2011, p.705-743 ; Patricia Falguières, « À propos de la "peinture infamante" », dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1954-)*, 32/4, 1985, p.649-653 ; Pierre-François Dayot, « La technique juridique de la peinture infamante », dans *Archives de philosophie du droit*, 40, 1996, p.122-131. Si ce parfait exemple de peinture infamante n'a pas été pas conservé, une autre fut retrouvée sur une paroi de l'ancienne prison des Stinche. D'attribution incertaine, peut-être due à Andrea Orcagna, cette fresque monumentale de trois mètres de diamètre représente sainte Anne en train de bénir les milices communales d'une main et de protéger le palais des prieurs de l'autre, tandis qu'un duc d'Athènes hirsute fuit honteusement sous la menace d'un ange, en foulant à ses pieds les emblèmes de la justice. La symbolique était omniprésente dans cette fresque, laquelle plaçait ainsi la cité sous la protection de la mère de la Vierge qui, pour avoir permis à la commune de se libérer de la tyrannie le jour de sa fête (le 26 juillet 1342), avait rejoint la cohorte des saints patrons de la ville et vu sa fête déclarée festivité communale (cf. *Nuova cronica*, XIII 17). Détachée du mur lors de la restauration de l'édifice au XIX^e siècle, la fresque est abîmée, et rien ou presque ne subsiste du cadre circulaire qui l'entourait. La partie conservée laisse toutefois supposer une frise zodiacale, dont le signe qui surplombait la scène serait le Lion.

¹²⁷⁹ Il traduisait et recopiait une lettre adressée au duc par le roi Robert de Naples, dans laquelle il enjoignait le nouveau seigneur à respecter les institutions communales et populaires, témoignant ainsi de la méfiance du souverain et révélant un duc politiquement isolé. Cf. *Nuova cronica*, XIII 4.

1348. Le pronostic reporté par le chroniqueur serait l'œuvre d'un astrologue du roi « venu de Hongrie avec lui » – astrologue à propos duquel on n'apprend cependant rien de plus. D'après Villani, celui-ci aurait relevé la configuration des astres au moment où le roi quittait sa capitale pour rejoindre l'Italie, et en aurait dressé un horoscope à partir duquel il aurait pu établir un jugement astrologique sur la réussite de l'expédition.

« Et note lecteur comment le roi de Hongrie était passé en Italie avec succès et honneur, sans rencontrer d'obstacle, et comment au contraire tous les seigneurs et communes guelfes et gibelins rencontrés en chemin lui avaient fait honneur et révérence, et fourni en aide des cavaliers. Ce qui fut considéré comme quelque chose de grand et de quasi merveilleux, car LXXX jours après qu'il fut parti de son pays, il avait en grande partie fait vengeance de son frère André, et pris le royaume de Pouille dans le calme, selon la volonté de Dieu, sans obstacle ni bataille. Car la plupart estiment que si messire Louis et les autres barons et princes du Royaume qui étaient réunis à Capoue s'étaient entendus et s'étaient dressés contre lui, jamais il n'aurait pris la seigneurie. Mais Dieu ôte pouvoir et concorde à qui il souhaite du mal en raison de ses péchés. Et l'Ecclésiaste dit : « *Le royaume passe de peuple en peuple à cause des injustices, injures, affronts et tromperies de tous genres, etc.* » [Eccl., 10, 8]. Et il semble manifeste que par jugement de Dieu il en advint ainsi aux princes du royaume de Pouille, et qu'il donna prospérité au roi de Hongrie. Bien qu'il fut dit par un certain astrologue qui était venu de Hongrie avec lui que, quand ce dernier était parti de sa ville, le III novembre au matin, comme nous le disions précédemment, il avait pris l'ascendant de son départ, à partir duquel il avait fait la figure que nous dessinerons ci-dessous, comme on peut le voir. [*Suit le carré astronomique*] Son ascendant, semble-t-il, fut le signe du Scorpion à VIII degrés, et son seigneur, la planète Mars, était dans la Maison X, que l'on dit maison royale, face de Jupiter et terme de Vénus, planètes bénéfiques, dans la triplicité du signe du Lion, que l'on attribue au pays d'Italie, avec la puissante et maléfique Capud Dragonis, ce qui d'une certaine manière montrait très clairement ce qui lui était arrivé lors de sa venue. Les autres significations et leurs interprétations, nous les laissons au jugement des maîtres de l'art de l'astrologie. Mais notez que lorsque le roi entra dans le Royaume, c'est-à-dire le XXIII décembre, sa planète Mars avait commencé à rétrograder, et que quand il entra dans Naples et en eut la seigneurie, le XXIII janvier, elle était rétrogradée. Nous laisserons cette matière, qui n'était pas nécessaire à notre traité mais que nous reportâmes afin de fournir quelque distraction à qui s'y connaît dans cette science. »¹²⁸⁰

Dans cet extrait, l'explication astrologique entre en concurrence avec une lecture providentialiste des événements : en perdant le pouvoir, Jeanne de Naples et Louis de Tarente

¹²⁸⁰ *Nuova cronica*, XIII 114 : « E nota, lettore, come felicemente e prosperamente il re d'Ungheria passò inn-Italia senza alcuno contasto, ma fattoli grande onore e reverenza, e datoli aiuto di cavalieri da tutti i signori e Comuni guelfi e ghibellini che trovò per camino; che ffu tenuta gran cosa, e quasi maravigliosa, che in LXXX dì che si partì di suo paese, fece in gran parte la vendetta del suo fratello Andreas, ed ebbe a queto il regno di Puglia, per lo piacere di Dio, senza contasto o battaglia; che per li più si stimò che se meser Luigi e gli altri baroni e reali del Regno ch'erano ragunati a Capova fossono stati d'accordo e messosi al contasto, mai non avea la signoria. Ma a'ccui Iddio vuole male per le peccata gli toglie il podere e'lla concordia. E 'l Cresiastico dice: «Il regno si trasporta di gente in gente per le ingiustizie e ingiurie e contumelie e diversi inganni etc.»; e così pare manifestamente che per giudicio d'Iddio avvenisse a' reali del regno di Puglia, e desse prosperità al re d'Ungheria. Ben si disse per alcuno astrolago che venne co' lui d'Ungheria ch'elli si partì di sua terra, come dicemmo adietro, a dì III di novembre la mattina, e prese l'ascendente di sua mossa onde fece la figura che disegneremo qui apresso e come si può vedere. [...] Il suo ascendente pare che fosse il segno dello Scorpione a gradi VIII e' llo suo signore pianeta, cioè Marti, il qual era nella X casa, che' ssi dice casa reale, e nella faccia di Giovi e termine di Venus fortunati, e nel segno del Leone sua triplicità, e atribuito al paese d'Italia, e con capud Dragonis fortunato e forte, ch'assai chiaro mostrò in parte quello che' lli avvenne in suo avvenimento. L'altre significazioni e suo fine giudichi chi è dell'arte d'astrologia maestro. Ma noti che quando il re entrò nel Regno, ciò fu a dì XXIII di dicembre, il suo pianeta Marti cominciò a retrogradare; e quando entrò in Napoli ed ebbe la dominazione, di XXIII di gennaio, era retrogradato. Lasciemo di questa materia, che non era di necessità al nostro trattato; ma per dare alcuno diletto a' cchi della scienza s'intende il ci misi. »

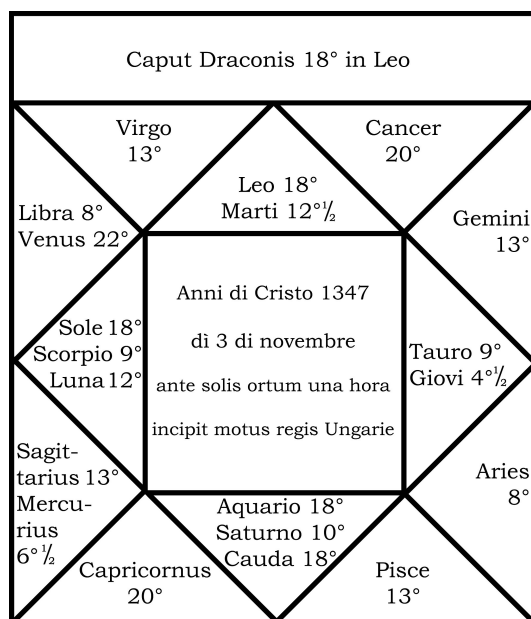


Figure 1 : Carré astrologique de l'expédition de Louis de Hongrie
(selon l'édition Porta)

auraient payé le prix de leurs péchés. Les deux modèles explicatifs n'apparaissent toutefois pas contradictoires au chroniqueur, qui ne prend pas la peine de se prononcer pour l'un ou l'autre et laisse le lecteur choisir. Mais le compte-rendu que fait Villani du pronostic astrologique est remarquable pour deux raisons : d'une part par la précision qu'il apporte au relevé des positions astrales, et surtout par la représentation graphique de l'horoscope, sous la forme classique du carré astrologique ou « *figura caeli* », qu'il décide de recopier dans la chronique ¹²⁸¹ (cf. Figure 1).

Si les circonstances dans lesquelles Villani se l'est procuré ne sont pas connues, il est possible qu'il ait pu être confié aux ambassadeurs florentins qui rencontrèrent le roi à Rimini en décembre 1347, ou qu'il ait accompagné les échanges épistolaires entre les deux chancelleries à cette même

¹²⁸¹ Le carré astrologique constitue le modèle traditionnel de l'horoscope médiéval, et offre une représentation schématique de l'état du ciel, ou *figura caeli*, du moment pris en compte pour l'interrogation. Le carré ne contient aucune donnée astrologique, au sens d'interprétation basée sur le principe de l'influence astrale, et ne constitue qu'un cadre astronomique à partir duquel l'astrologue met à profit son expertise pour dresser un pronostic astral. Il ne constitue donc pas en soi un horoscope, mais une simple figuration schématique de la voûte céleste récapitulant les informations astronomiques essentielles, position des planètes, signes et points astrologiques spéciaux. Sur les principes de la représentation horoscopique du carré astronomique, cf. Emmanuel Poulle et Owen Gringerich, « Les position des planètes au Moyen âge : application du calcul électronique aux tables alphoncines », dans *Compte-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et des belles-lettres*, 111, 1967, p.531-548 ; Emmanuel Poulle, « Horoscopes princiers des XIV^e et XV^e siècles », dans *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1969, p.63-77. Cf. également Jean-Patrice Boudet, *Entre science et nigromance*, op. cit., p.62-63.

période. C'est en tout cas dans ce contexte d'intenses échanges diplomatiques entre Florence, la cour du roi de Hongrie et la cour angevine de Naples que l'horoscope révèle sa portée politique.

La fin de l'année 1347 marque en effet un moment de tension extrême dans la péninsule, et *a fortiori* au sein de l'alliance guelfo-angevine, faisant suite à près de cinq ans de déstabilisation du royaume de Naples. Après la mort du roi Robert en janvier 1342, l'assassinat du roi consort André en septembre 1345 rouvrait le conflit fratricide opposant les deux branches de la dynastie angevine, précipitant le Royaume dans le chaos et l'Italie dans l'incertitude¹²⁸². Deux partis s'opposaient : d'une part la reine Jeanne, héritière de Robert, et le prince Louis de Tarente, qui avait, sinon commandité, du moins profité de l'assassinat du roi André ; d'autre part le roi Louis de Hongrie, frère d'André, qui se posait en défenseur des droits de la branche aînée des Angevins et qui décidait d'intervenir pour se faire justice et rétablir ses droits au trône napolitain. À l'automne 1347, ce dernier faisait donc son entrée sur la scène politique et militaire italienne.

Or, dans le contexte de crise idéologique du système communal, l'arrivée d'un prince étranger ne manquait pas de susciter quelques réserves et de provoquer quelques craintes, car elle réveillait le souvenir des expéditions impériales, celles d'Henri VII en 1310 et de Louis de Bavière en 1328, ou plus récemment celle du roi Jean de Bohême en 1331 – d'autant que Louis de Hongrie était apparenté à l'empereur Charles. Du reste, comme ses prédécesseurs, Louis semblait étranger aux cadres idéologiques italiens, et sa ligne politique n'apparaissait pas très clairement aux observateurs, puisqu'il n'hésitait pas à chercher des appuis tant du côté des communes guelfes que des seigneurs gibelins du Nord.

« Partis de Foligno, nos ambassadeurs vinrent à Pérouse où ils séjournèrent quelques jours pour s'entretenir avec le légat cardinal, les recteurs de Pérouse et les autres ambassadeurs des communes qui avaient été auprès du roi de Hongrie de l'état de la Toscane et du pays alentour, et des intérêts du Parti guelfe et de l'Église, en raison de la venue dudit roi de Hongrie et de l'empereur Charles son beau-père ; car il leur semblait que ledit roi avait bien trop de familiarité avec les tyrans et seigneurs du Parti gibelin de Lombardie, de Romagne et de la Marche. Le légat conseilla aux communes d'envoyer leurs

¹²⁸² En tant que descendante du roi Charles Martel de Hongrie, fils aîné du roi de Sicile Charles II, la branche hongroise était l'héritière principale au trône napolitain. Mais la mort de Charles Martel en 1295, puis l'abdication de son frère cadet Louis (le futur saint Louis d'Anjou), avaient ouvert la voie royale au benjamin, Robert, qui s'était fait couronner roi de Naples au détriment de la branche hongroise. L'inimitié que cette usurpation avait entraînée entre les deux parties de la famille fut en passe d'être résolue par l'accord passé en 1333, qui prévoyait le mariage de l'héritière au trône de Naples avec le fils cadet du roi de Hongrie. En septembre, le jeune André épousait donc la petite-fille du roi Robert de Naples et prenait le titre de duc de Calabre, devenant ainsi l'héritier du royaume. Mais si le mariage scellait une alliance entre les deux branches, il n'éteignait pas la rivalité, désormais installée à la cour de Naples et que la relégation d'André au rang de roi-consort (et non plus prince héritier), et plus généralement l'hostilité entre les deux clans venaient renforcer. En septembre 1345, une conjuration était organisée par une poignée de barons pour assassiner le jeune roi. Le rôle joué par la reine Jeanne n'était pas clair, et de forts soupçons dont Villani se fait l'écho pesaient sur elle. Sur les Angevins de Naples, voir en priorité les travaux d'Émile-Guillaume Léonard, et notamment *Histoire de Jeanne I^{re}, reine de Naples, comtesse de Provence*, Paris, 1937.

ambassadeurs auprès du pape pour le prier de s'interposer et d'empêcher l'empereur Charles de passer, afin que le Parti impérial ne puisse croître avec l'appui et la faveur de la puissance de son gendre le roi de Hongrie. »¹²⁸³

Le schéma qui se reproduisait à la fin de l'année 1347 ressemblait donc fortement à celui de 1311 et 1328, c'est-à-dire celui de l'irruption d'un prince étranger plongé à son corps défendant dans le borbier des luttes de partis italiennes. Mais deux données fondamentales avaient changé par rapport aux dernières expéditions impériales. D'une part, les rapports de force politiques et militaires à l'échelle de la péninsule avaient été bouleversés par l'effondrement de la puissance angevine, qui jusque là s'était toujours imposée comme la garante de l'alliance guelfe en Italie du Centre et du Nord. Il était donc désormais impossible pour Florence de s'appuyer sur le soutien armé des rois de Naples. Du reste, le prince qui venait de faire son entrée était lui-même angevin, ce qui finissait de brouiller les cartes. La deuxième donnée était le sentiment d'effondrement politique et économique perçu par les dirigeants florentins suite à l'expérience malheureuse de la seigneurie personnelle de Gautier de Brienne en 1342-1343, et aux faillites qui avait fini de mettre à genoux les plus grandes compagnies marchandes en janvier 1346. Dans ce contexte d'incertitude institutionnelle et d'affaiblissement économique, la Commune populaire avait opté pour une politique extérieure de prudence et de désengagement militaire¹²⁸⁴. Dès lors, prendre parti pour l'une ou l'autre des forces en présence aurait réduit à néant les efforts fournis par la Seigneurie populaire pour assainir les finances publiques.

Pourtant les appels à la solidarité guelfo-angevine ne manquaient pas. L'Archivio di Stato de Florence a conservé la trace des appels à l'aide, répétés et agacés, de la part des princes de Naples, qui n'eurent de cesse pendant durant l'automne et l'hiver 1347-1348 de réclamer à la Commune une aide militaire qu'ils ne devaient jamais recevoir¹²⁸⁵. Sourde aux sollicitations de Naples, la

¹²⁸³ *Nuova cronica*, XIII 110 : « I nostri ambasciatori partiti di Filigno, vennero a Perugia, e quivi soggiornarono alquanto di a parlamentare col legato cardinale, e co' rettori di Perugia e cogli altri ambasciatori de' Comuni ch'erano stati a rre d'Ungheria, dello stato di Toscana e del paese intorno in beneficio di parte guelfa e della Chiesa, per la venuta del detto re d'Ungheria e dello imperadore Carlo suo suocero, che pareo loro che 'l detto re avesse presa troppa familiarità co' tiranni e signori di Lombardia e di Romagna e della Marca di parte ghibellina. Il quale legato consigliò i detti Comuni che mandassono loro ambasciatori al papa a pregarlo s'intraponesse, che 'llo imperadore Carlo non passasse, acciò che 'lla parte imperiale non crescesse collo apoggio e favore della potenza de' rre d'Ungheria suo genero ».

¹²⁸⁴ Cf. Marvin B. Becker, « Florentine Popular Government », art. cit., p.360-382. Becker évoque la mise en place d'une politique de prudence, et montre comment la réduction des dépenses militaires, réduites de moitié environ en 1345, révèle sous la Seigneurie populaire des années 1343-1348 une politique étrangère moins belliqueuse, tranchant avec l'impérialisme des années précédentes. Selon lui, la situation générale le permet : il n'y a pas de menaces directes, pas de puissant voisin en mesure de lancer une politique hostile et donc aucune menace majeure contre la *libertas*, et cette période de paix relative rend donc possible un désengagement politico-militaire et donc une réduction des postes de dépenses militaires.

¹²⁸⁵ Cf. A.S.F., *Capitoli*, XVI, 107-110. Le 23 septembre 1347, Louis de Tarente prie la Commune de lui envoyer deux citoyens pour réformer le Royaume, une demande visiblement non satisfaite puisqu'elle sera réitérée à cinq reprises au moins entre novembre 1347 et février 1348.

Signoria décidait de sonder les intentions du Hongrois et d'en mesurer la fidélité vis-à-vis de l'alliance guelfe. Composée de dix citoyens populaires et conduite par le juriste Tommaso Corsini, l'ambassade florentine se présenta devant le roi à la mi-décembre 1347, à Rimini. Dans sa chronique, Villani retranscrivait fidèlement le discours des ambassadeurs ainsi que la réponse du roi¹²⁸⁶. Au cours de cette première entrevue, les ambassadeurs insistent avant tout sur les liens historiques unissant Florence à la dynastie angevine et le rôle joué par les ancêtres du roi dans la défense du guelfisme toscan, pour ensuite l'encourager à respecter cet antique « lien indissoluble de bienveillance et d'amour réciproque, ancré dans le cœur des Florentins », qui lie la Commune à lui « comme à leur père et bienfaiteur ». En réponse, le roi s'engageait à respecter les libertés communales, et comme gage de bonne volonté proposait de s'entourer de trois ambassadeurs toscans afin de le conseiller lors de la conquête du Royaume.

Mais signe que le sentiment de méfiance dominait encore : à peine les ambassadeurs revenus, la Commune cherchait auprès du légat cardinal de Pérouse l'assurance que la papauté interviendrait pour tenir à distance les forces gibelines du Royaume. Dans les mois qui suivirent, au fur et à mesure que se dessinait clairement la défaite du camp napolitain, ce premier contact était suivi par d'autres. En février 1348, dans une lettre que Villani traduisait et intégrait, le roi assurait la Commune de son soutien et la mettait en garde contre les mercenaires qu'il venait de congédier¹²⁸⁷. C'est dans le chapitre consacré à cet échange que s'insérait le pronostic astrologique en question.

Les échanges entre la Commune de Florence et le roi Louis de Hongrie étaient donc marqués par des enjeux considérables de part et d'autre, l'essentiel étant pour chacun d'obtenir des gages solides. Si la Commune, politiquement et économiquement affaiblie, ne pouvait pas se permettre de s'engager dans un conflit coûteux et incertain, elle ne pouvait pas non plus se passer de l'allié angevin, à un moment critique où le modèle communal semblait vaciller face à la vitalité des grandes seigneuries gibelines du Nord. Les enjeux n'en étaient pas moins grands pour Louis de Hongrie, car bien que le Royaume était affaibli par les luttes de pouvoir, ses forces propres, aussi importantes fussent-elle, ne rendaient pas sa victoire certaine. Il devait d'une part s'assurer le soutien le plus large possible sur la scène politique italienne, et de l'autre priver ses ennemis de leurs alliés traditionnels. Face à l'attentisme prudent de la Commune de Florence, le roi mettait en œuvre une action de propagande, dans laquelle l'astrologie pouvait constituer une aide non

¹²⁸⁶ Cf. *Nuova cronica*, XIII 109.

¹²⁸⁷ *Nuova cronica*, XIII 114.

négligeable, puisqu'elle tendait à montrer que sa victoire s'inscrivait dans un plan céleste dépassant les contingences humaines.

En reportant dans sa chronique les échanges diplomatiques ou le pronostic astrologique, Villani décidait de jouer le jeu de l'option hongroise contre ceux qu'il accusait d'avoir précipité le Royaume dans l'anarchie. L'objectif était d'imposer l'idée que seul l'appui au roi de Hongrie serait profitable à la Commune de Florence. Car l'enjeu du conflit n'est pas seulement la préservation d'un pouvoir fort à la tête de l'alliance guelfe comme garantie de la sécurité florentine. Il s'agit aussi celui de la stabilité de l'Italie du Sud et du rétablissement de l'ordre public, qui sont les conditions nécessaires à la poursuite des échanges avec un espace économique majeur pour les compagnies florentines¹²⁸⁸. Plus prosaïquement, on peut enfin évoquer une raison plus personnelle au choix de Villani de soutenir le nouveau pouvoir. Le remplacement de l'État se serait en effet accompagné du remplacement des élites dirigeantes, qui aurait ainsi mis hors jeu une partie de la noblesse napolitaine favorable au pouvoir de Jeanne de Naples et Louis de Tarente. Ce qui aurait été tout particulièrement profitable pour les marchands florentins, parmi lesquels Villani lui-même, auprès desquels nombre de ses nobles réclamaient le remboursement de créances que la faillite des compagnies florentines avait rendu impossible. Il est en effet significatif de retrouver parmi les nobles napolitains nommément accusés dans la *Nuova cronica* d'avoir directement participé à l'assassinat du roi André¹²⁸⁹, le même Pace da Tropea que l'on retrouve tout au long de la procédure de mise en faillite des Buonaccorsi, comme membre de la commission imposé par la couronne napolitaine pour veiller aux intérêts des créanciers régnicoles et d'assurer leur remboursement selon les meilleures conditions¹²⁹⁰.

Parallèlement à un intérêt pour l'astrologie comme modèle explicatif de l'histoire, il se dessine ainsi à travers ces trois exemples un usage secondaire de cette science, qui ne s'inscrit pas directement dans une réflexion étiologique sur les causes de l'histoire. L'argument astrologique n'est d'ailleurs jamais employé de manière exclusive, et se limite même à sa dimension sémiologique. Dans chacun des trois exemples mentionnés, le chroniqueur prend toujours soin d'évoquer d'autres causes pour expliquer directement les événements : la perte de Lucques en 1341 est la conséquence d'une politique imprudente et irréfléchie de la part de la Commune, qui a

¹²⁸⁸ Sur l'importance du Mezzogiorno pour les marchands toscans, cf. Giuseppe Petralia, « I Toscani nel mezzogiorno medievale », art. cit., p.41-66. Voir également Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit.

¹²⁸⁹ *Nuova cronica*, XIII 51 : « ed essendo nella sala Carlo d'Artugio e il figliuolo, e 'l conte di Tralizzo, e certi de' conti della Leonessa e di quelli di Stella, e mesere Iacopo Capano grande maliscalco il quale si dicea palese ch'avea affare colla reina, e due figliuoli di meser Pace da Turpia, e Niccola da Mirizzano suoi ciamberlani, fu preso il detto Andreas e messogli uno capresto in collo, e poi spenzolato dallo sporto della detta sala sopra il giardino. »

¹²⁹⁰ Cf. Michele Luzzati, *Giovanni Villani*, op. cit., p.46-71 ; Cf. Noël Coulet, *Affaires d'argent et affaires de famille*, op. cit., p.31.

été incapable de prendre les bonnes décisions au bon moment ; la chute du gouvernement de Gautier de Brienne sanctionne son mauvais gouvernement à la tête de la Seigneurie ; et la défaite des rois de Naples est le résultat de leur péchés. À chaque fois, en revanche, l'argument astrologique est employé pour introduire l'idée que pareil dénouement était attendu et inéluctable, inscrit dans l'ordre des choses dès le début. Apparaît ainsi un usage presque banal de l'astrologie, qui n'est pas utilisé en tant que telle, mais comme outil rhétorique au service du discours politique, civique ou moral.

*

**

Passées les premières réticences, évacuées au gré de quelques moments-clé ayant permis à la discipline de passer du rang de pratique occulte à celui de savoir licite, l'astrologie en vient donc à constituer, dans les derniers livres de la *Nuova cronica*, un véritable schéma explicatif de l'histoire, une « science auxiliaire » en mesure de compléter, voire de remplacer la traditionnelle approche providentialiste du Temps. L'usage qu'en fait notre auteur se rapproche dès lors d'une attitude proto-scientifique, sinon dans ses résultats, tout du moins dans sa démarche. En s'appuyant sur une masse d'autorités, anciennes ou modernes, en se basant sur l'observation empirique des phénomènes, et en tentant finalement leur mise en système pour élaborer des théories, Villani fait ainsi accéder l'astrologie au statut de savoir utile à la compréhension du monde et de l'histoire.

De ce lent processus de formalisation du savoir astrologique, dont les acteurs appartiennent pour l'essentiel aux catégories les plus érudites du monde médiéval, la *Nuova cronica* est à la fois le témoin et l'acteur. Témoin d'une part, parce qu'elle en révèle les temps et les enjeux, en dévoilant l'évolution que la société laïque porte sur cette somme de savoirs, passant lentement d'une simple curiosité fortement teintée de méfiance, à une pleine et entière adhésion. Acteur d'autre part, parce que son auteur ne se contente plus de reproduire ce savoir, se livrant déjà dans les derniers livres à un remarquable exercice de vulgarisation, mais s'essaye lui-même à dégager à partir des conclusions des savants un discours original appliqué à l'histoire de son temps.

Dans un autre registre que la théologie, les nombreux chapitres de la *Nuova cronica* consacrés au thème astrologique montrent ainsi de nouveau la porosité des niveaux de culture, de même que la capacité d'un laïc, esprit curieux plus qu'érudit, à accéder à une large parcelle de la culture savante. Surtout, ils montrent le formidable foisonnement intellectuel qui agite le monde communal italien

en général, et Florence en particulier, pourtant si éloigné des grands centres universitaires. Ici, le pouvoir appartient de longue date au peuple : désormais, il en est de même pour la connaissance.

CONCLUSION

« Les simples ont quelque chose de plus que les docteurs, qui souvent se perdent à la recherche des lois les plus générales. Ils ont l'intuition de l'individuel », faisait dire Umberto Eco à Guillaume de Baskerville, le héros de son roman *Le nom de la rose*. « Même dans la conduite des choses pratiques, fût-ce la mécanique, l'agriculture ou le gouvernement d'une cité, il faut une sorte de théologie. [...] Mais aujourd'hui les savants naissent en dehors des monastères et des cathédrales, voire même des universités »¹²⁹¹. Cette analyse d'un clerc éclairé, disciple imaginaire de Guillaume d'Ockham et Roger Bacon, toute fictive fût-elle, résume parfaitement les changements qui s'opèrent lentement dans la société médiévale italienne, et dont témoigne, dans le réel cette fois-ci, la *Nuova cronica*. Tout d'abord l'accès au savoir et à l'érudition de la part d'une catégorie sociale, celle de la bourgeoisie urbaine, laïque et populaire, enrichie par le commerce et qui s'affirme désormais comme un acteur non seulement économique et politique de la vie des grandes cités italiennes, mais également culturel, au point de jouer un rôle non négligeable dans la médiation culturelle et la vulgarisation du savoir. Ensuite, la cristallisation d'un modèle idéologique, le modèle communal et républicain, dont les mutations politiques et les évolutions institutionnelles, vécues comme autant de menaces ou de signes de crise, conduisent paradoxalement au renforcement, en même temps qu'à la consolidation du sentiment civique. Enfin, l'affirmation de l'individualisme et l'émergence d'une pensée pré-humaniste qui, tout en restant dans son vocabulaire subordonnée à la morale religieuse (qui seule, encore, fournit les outils conceptuels), élargit le spectre du savoir humain à d'autres expressions culturelles (politique, scientifique, littéraire). C'est sur ces trois aspects que nous souhaiterions revenir ici.

*
**

¹²⁹¹ Umberto Eco, *Il nome della rosa*, 1980, p.208-209.

La dimension vulgarisatrice de la *Nuova cronica* est le premier élément sur lequel il convient d'insister. En apportant une série d'exemples individuels et de courts récits illustratifs, l'histoire apparaît comme un outil bien plus efficace que les discours théoriques, auxquels la population laïque et peu érudite n'aurait pas accès. La vulgarisation des modèles de pensée et des schémas interprétatifs est un aspect essentiel de la *Nuova cronica*, chronique populaire mettant au service de l'histoire des éléments de la culture savante. Encore qu'il faille convenir de ce que l'on entend par vulgarisation. Appliqué au Moyen-âge, le terme possède deux dimensions : l'une consistant à transférer une pensée d'un modèle linguistique (latin) à un autre (vulgaire) ; l'autre consistant à adapter cette pensée d'un modèle culturel (savant) à un autre (populaire). À propos de Villani, ces deux acceptions doivent être discutées.

En 1981, dans son étude sur les *Problèmes de la culture populaire médiévale*, l'historien russe Aaron Gourevitch revenait sur la distinction entre culture populaire et culture savante¹²⁹². Le paramètre discriminatoire entre les deux était, selon lui, la plus ou moins grande capacité à aborder les réflexions abstraites. S'intéressant au domaine religieux (mais la réflexion vaut en réalité pour tout le spectre de la culture savante de type scolastique, et peut être élargie au domaine des sciences ou du droit), il affirmait que la culture populaire se serait ainsi montrée totalement incapable d'assimiler les dogmes chrétiens sans passer par une vulgarisation préalable, laquelle aurait essentiellement consisté en une recherche d'applications concrètes de la doctrine chrétienne aux préoccupations matérielles des fidèles. D'où, non seulement, une extrême simplification par rapport à la théologie savante, mais surtout une transposition des dogmes aux réalités matérielles. Si le titre de l'édition française conduisait à opposer de façon trop radicale les deux catégories en mettant l'accent sur l'opposition dichotomique entre *simplices* et *docti* – que l'édition russe originale ignorait en revanche –, l'étude de Gourevitch tendait en réalité à souligner toutes les interactions existantes entre les deux, afin de réduire ce qu'il appelait le « paradoxe de la culture médiévale », c'est-à-dire la coexistence des deux aspects, populaire et savant, au sein d'une seule et même *Weltanschauung*. Toutefois, pour des raisons inhérentes aux sources employées, qui étaient uniquement littéraires, et à la période prise en compte, celle d'un long haut Moyen âge étiré jusqu'au deuxième âge scolastique, ce genre d'étude présentait à la base un biais difficile à gommer, un prisme déformant au travers duquel l'auteur croyait, sans doute à bon droit, pouvoir redonner voix à ceux qui n'en avaient laissée aucune. Aussi se concentrait-il essentiellement sur

¹²⁹² Aaron Gourevitch, *Problemy srednevekovoj narodnoj tury* [*Problèmes de la culture populaire médiévale*], Moscou, 1981 ; traduit en français sous le titre *La culture populaire au Moyen Âge. « Simples et Docti »* (Paris, 1996).

cette forme verticale de la médiation culturelle qu'est la vulgarisation de la culture docte à l'adresse des *idiotae*¹²⁹³.

C'est pourtant cette double équation, profondément inscrite dans l'historiographie, « clercs = langue latine = culture savante » et « laïcs = langue vulgaire = simplicité », qui est remise en question à partir du moment où est entreprise la vulgarisation de la culture savante. Car le monopole de l'écriture par la classe savante ecclésiastique ne vaut plus au XIV^e siècle, qui est en revanche caractérisé par l'accession d'une partie non négligeable de la population laïque à la culture écrite – au sens large. Sans remettre en cause ces deux catégories, qui nous paraissent encore partiellement opératoires, il convient de souligner la forte perméabilité qui existait entre elles, et de prendre en compte cette masse de fidèles qui, sans aspirer à la subtilité des débats scolastiques ni même en avoir les moyens intellectuels, étaient malgré tout réceptifs à l'abstraction des réflexions savantes.

Ce qui conduit donc à remettre en cause le schéma dichotomique *simplices / docti*, et à y introduire tout du moins une troisième catégorie, celle des *mediani*. Une catégorie intermédiaire à laquelle notre auteur se rattache, qui possède une triple signification, sociale et politique tout d'abord (dont l'expression à Florence est évidente), mais également culturelle. Dans la littérature médiévale, le terme *mediocres* a tout d'abord une connotation économique et sociale : il renvoie à une classe intermédiaire entre les riches et les pauvres, entre les nobles et les humbles. C'est le sens qu'il prend également dans la société florentine du XIV^e siècle, à propos de laquelle Villani distingue lui-même ces citoyens de rang médian (*mediani*) tant des petits artisans (*artefici minuti*) que des citoyens aisés (*popolani grassi*). Cette nouvelle division tripartite de la société vaut également dans le domaine culturel, puisque l'on assiste ainsi à l'apparition, entre les *docti* et les *simplices*, d'une troisième catégorie du savoir, formée aux complexes techniques comptables, mais également capable, à l'instar de Villani, de s'intéresser à la culture antique ou scolastique, et d'entamer la rédaction d'œuvres à prétentions littéraires¹²⁹⁴. Mais surtout, et c'est ce que nous

¹²⁹³ Cette assimilation entre vulgarisation et simplification se retrouvait également chez Georges Duby. Dans une étude portant sur la vulgarisation des modèles culturels dans la société féodale, celui-ci estimait que les éléments de la culture aristocratique subissaient, au fur et à mesure qu'ils descendaient vers les niveaux inférieurs du corps social, une transformation progressive, laquelle se serait exprimé de deux manières : tout d'abord par une « simplification et une schématisation » au niveau des formes et des moyens d'expression, ainsi que par une « dissolution des cadres logiques et par l'invasion de l'affectivité » au niveau du contenu. D'où, concluait-il, l'assomption, par la Haute Église et les cours princières, des valeurs de sensibilité venues des fonds populaires, établissant ainsi une communication à double sens entre les fonds culturels des différents niveaux. Cf. Georges Duby, « La vulgarisation des modèles culturels dans la société féodale », dans *Niveaux de culture et groupes sociaux* (Colloque, 7-9 mai 1966, École Normale Supérieure), Paris-La Haye, 1967, p.33-41.

¹²⁹⁴ À ce propos, on renverra en priorité à Christian Bec, *Les Marchands écrivains. Affaires et humanisme à Florence, 1375-1434*, Paris, 1967.

souhaiterions souligner ici, il s'agit d'une catégorie doublement intermédiaire, composée d'hommes moyennement érudits, amenés à jouer un rôle important dans la médiation culturelle, notamment à travers la diffusion et la vulgarisation du savoir érudit.

C'est donc ce mur entre les niveaux de culture que nous souhaitons discuter ici, afin de questionner leur supposée imperméabilité. Car cette notion de « niveaux de cultures » ne doit pas occulter les transferts de savoir. En ce début de XIV^e siècle, le sens de « culture populaire » a donc considérablement évolué. La particularité d'un auteur tel que Villani est de jouer le rôle de vulgarisateur laïc et populaire de la culture savante. À la différence des savants, clercs et lettrés, Villani n'est pas formé à la culture savante, ni n'appartient, aussi imparfaitement que ce soit, au cercle des doctes. Son bagage culturel n'est pas inexistant, mais reste celui d'un grand marchand moyennement cultivé qui tente de s'ouvrir à une culture qui n'est pas la sienne. Autrement dit, la médiation culturelle, qui est à peu près aussi prégnante dans un ouvrage comme la *Nuova cronica* qu'elle l'est dans un exercice de vulgarisation théologique, comme l'*Elucidarium* de Honorius d'Autun par exemple (pour reprendre un cas étudié par Gourevitch), ne se présente pas dans les mêmes conditions, mais subit une sorte d'effet miroir : ce n'est pas la culture docte qui tente de s'adapter aux contingences de la culture populaire en adoptant les traits, par une simplification extrême confinant à la naïveté, mais au contraire une tentative de la culture populaire (au sens *trecentesco* du terme) de s'approprier, par elle-même, une parcelle du savoir érudit. Surtout, le facteur discriminant traditionnellement souligné, l'inaptitude à l'abstraction, n'est plus fonctionnel, puisque malgré une propension encore nette à s'attarder sur les implications concrètes de la réflexion, la culture populaire n'est désormais plus totalement fermée à l'abstraction.

À travers Villani, c'est l'œuvre des chroniqueurs en général qui apparaît comme un regard complémentaire sur la prédication en milieu urbain et laïc, en témoignant de leur réception par la masse des fidèles – ou en tout cas par la frange supérieure d'une élite laïque moyennement cultivée¹²⁹⁵. Il nous est ainsi donné de voir ce qui, au-delà des spéculations morales, théologiques ou scientifiques les plus abstraites, pouvait avoir prise sur l'esprit des laïcs. Au-delà de la question de la culture religieuse ou scientifique de l'auteur, on soulignera également la manière dont, dans la société médiévale, les doctrines et les idées pouvaient circuler au-delà des cercles de spécialistes qui les alimentaient. En ce sens, la *Nuova cronica* offre un exemple rare de réception par la culture marchande, laïque et populaire, des réflexions savantes de son époque. Elle nous révèle ainsi la

¹²⁹⁵ Un bon exemple concernant l'écho de la prédication dans les chroniques françaises dans Hervé Martin, *Le métier de prédicateur*, op. cit., p.73-92.

porosité existant entre les différents niveaux d'information et de communication, en faisant descendre les débats scolastiques les plus élevés jusqu'aux milieux les moins introduits.

*
**

Dans la chronique communale du Florentin Villani, l'œuvre de médiation culturelle prend toutefois un tour particulier : en effet, la vulgarisation des modèles culturels et des schémas interprétatifs n'apparaît pas comme un objectif en soi pour le chroniqueur, mais se trouve en réalité entièrement dirigée vers un seul but, celui de servir de base au bon gouvernement de la cité. Passés les premiers livres, qui racontent une histoire canonique déjà écrite et qui fait encore consensus (celle du triomphe du Parti guelfe et de l'Église), le récit historique prend, dans la dernière partie de la chronique, la forme d'un discours civique, qui ramène sans cesse le lecteur-citoyen à sa cité et son gouvernement. La dimension civique de la chronique est donc le second élément à retenir.

À se demander qui sont ces lecteurs-citoyens auxquels s'adresse la *Nuova cronica*, les nombreuses références à « ceux qui viendront »¹²⁹⁶ fournissent un premier élément de réponse, presque évident : l'historien écrit pour la postérité. C'est donc à l'attention de la société florentine à venir que Villani construit d'abord ce récit, cette « nouvelle chronique », qui doit servir de base à la transmission de la mémoire des faits présents. À ce titre, la chronique prend la forme, comme tout exercice mémoriel, d'une mémoire contrôlée, que l'auteur tente de rendre ordonnée et cohérente, et qui est censée illustrer par l'exemple l'identité populaire et républicaine de la Commune. Car comme toute mémoire, celle enregistrée par la *Nuova cronica* relève donc d'abord d'une construction guidée par des présupposés idéologiques. Dans un contexte marqué par la réorganisation des équilibres politiques et institutionnels, hors de la Commune (consolidation des grandes seigneuries et formation des premiers ensembles régionaux) comme à l'intérieur (tentatives de gouvernements personnels), le chroniqueur tente ainsi, documents à l'appui, de construire une mémoire destinée à inscrire ce modèle dans l'identité de la cité, en assénant une thèse programmatique simple : Florence est le modèle du régime communal, et la Commune

¹²⁹⁶ Cf. par exemple *Nuova cronica*, XII 118 : « E acciò che meglio si possano intendere le motive delle disensioni e delle novità occorse, e perché sia assempro a que' che sono a venire, acciò che mettano consiglio e riparo a simili casi, si il narreremo brevemente il difetto del male reggimento ch'allora era in Firenze, e quello ne seguì di male, bene che non sia però scusa di mali adoperanti contra il Comune. »

populaire est le régime idéal pour les Florentins. Quitte à en gommer les aspérités, et à s'arranger avec la réalité historique si besoin est : en exagérant le consensus autour d'une forme de gouvernement (celle de la seigneurie populaire de 1328) ; ou en sous-estimant celui autour des autres formes de gouvernement (celles de la seigneurie personnelle de 1342, ou de la seigneurie populaire de 1343).

La *Nuova cronica* ne se limite toutefois pas à raconter une histoire passée de la ville. Entamée à partir du début de la décennie 1320, la rédaction de la chronique s'étend, dans son intégralité, sur plus d'un quart de siècle ; mais dans les derniers livres, rédigés sur une douzaine d'années (1336-1348), l'actualité rattrape vite l'histoire – au point d'arriver, on l'a dit, à une quasi contemporanéité. Le récit y est ainsi celui d'une histoire que les premiers lecteurs de la chronique ont eux-mêmes vécue. C'est une histoire non-close, une « histoire présente » si l'on veut, qui offre un reflet de la communauté florentine. Cette communauté esquissée par le chroniqueur, c'est d'abord une communauté de lecteurs auxquels l'auteur s'adresse directement, et qui en retour s'approprient très vite son discours : la diffusion précoce du texte, du vivant même de l'auteur, ainsi que la diversité des versions offertes par les manuscrits (abrégées, rimées, anthologiques ou complétées par d'autres œuvres¹²⁹⁷), mais aussi l'usage courant auquel sont destinés des manuscrits de faible qualité, en font un texte vivant. C'est ensuite une communauté civique, communauté de vie et de destins, un ensemble de citoyens formant autant de cercles de sociabilité au sein desquels l'auteur prend place : ce sont ses parents, ses voisins, ses amis ou ses proches, ou encore ses collègues au sein des offices ou ses partenaires en affaires. Or, il faut bien considérer que tous ces personnages mentionnés et invoqués par l'auteur, tous ces noms qu'il cite dans la chronique, devaient sonner familièrement aux oreilles du lecteur florentin du XIV^e siècle, et que la chronique devait alors offrir aux contemporains un récit dans lequel acteurs et décors étaient toujours présents. C'est enfin une communauté ouverte, certes fière de son campanile, mais capable en même temps de se projeter au-delà des murs de sa cité : une communauté composée d'hommes de lettres et de marchands, de religieux et d'érudits, actifs à différents niveaux dans les grands centres culturels ou commerciaux de l'Europe et de la Méditerranée, et qui participent tous ensemble à la circulation des savoirs et des nouvelles.

La chronique ne s'applique donc pas uniquement à instruire la postérité ; elle vise également à édifier les contemporains. C'est à l'attention de cette entité civique présente que Villani construit un récit historique conçu d'abord comme discours édifiant – une sorte de manuel de bon

¹²⁹⁷ Cf. supra, p.44.

comportement et de bon gouvernement. L'histoire s'y présente ainsi comme une suite d'exemples visant à démontrer, par le fait, la validité des modèles politiques, sociaux et moraux sur lesquels repose la concorde, vertu civique par excellence : les vertus morales, charité et justice, y sont définies comme des vertus civiques et sociales, d'abord utiles au bon gouvernement de la cité ; les questions théologiques, pouvoirs des indulgences ou licéité de l'usure, y sont appréciées au regard des conséquences concrètes qu'elles impliquent pour la cohésion au sein de la Cité ; les notions astrologiques, enfin, y sont précieuses en cela qu'elles servent d'illustration au discours politique et civique.

Pourtant, le discours général de la chronique sonne *a priori* en décalage avec les évolutions qui sont alors en marche au sein de la société et des institutions communales. En s'accrochant à une interprétation idéologique datée des rapports de force (guelfes contre gibelins, libertés communales contre seigneuries tyranniques), l'auteur s'enfonce progressivement dans un discours aux accents fortement réactionnaires. Comment dès lors expliquer le succès rencontré par la *Nuova cronica*, du vivant de l'auteur et bien après sa mort ? C'est qu'il serait erroné de le classer définitivement parmi les esprits du passé. L'importante diffusion de la chronique témoigne du fait que les idées défendues par le chroniqueur ont continué de rencontrer un écho favorable jusqu'au début du siècle suivant. Sous bien des aspects, les valeurs défendues par la chronique correspondent à celles partagées par la nouvelle classe dirigeante de la commune au lendemain de la Grande peste : le renforcement des mesures anti-gibelines dans la seconde moitié du XIV^e siècle¹²⁹⁸, par exemple, montre la permanence des cadres idéologiques hérités du siècle précédent, dont Villani s'était fait le héraut.

D'autre part, les derniers livres de la chronique développent un discours civique suffisamment original pour alimenter une réflexion renouvelée sur les formes de gouvernement et les relations sociales au sein de la communauté. En choisissant ainsi de mettre en avant le principe de vertu civique (charité civile), c'est-à-dire un principe récupéré de la philosophie morale plutôt que du vocabulaire politique, Villani répond de manière particulièrement adaptée au sentiment de crise morale qui frappe ses concitoyens. Ses réflexions économiques, enfin, sont également plus en phase avec les préoccupations des classes marchandes : la réprobation du luxe, évoquée en termes moraux faute de posséder les outils conceptuels permettant d'élaborer un vrai modèle économique, sonne plus comme la dénonciation de l'immobilisation du capital que comme un

¹²⁹⁸ Voir à ce titre Vieri Mazzoni, *Accusare et proscrivere il nemico politico*, op. cit.

véritable puritanisme économique, tandis que la condamnation de l'usure laisse la place à une possible rémission, atténuant ainsi la gravité de l'acte.

*

On a vu que le discours civique inspiré de la théologie augustinienne d'un Remigio de' Girolami, auquel fait un large écho la *Nuova cronica*, place la communauté parmi les « objets d'amour », et tend ainsi à lui subordonner l'individu. Cela n'empêche toutefois pas, chez Villani, l'émergence d'une forme d'individualisme. Dans le domaine religieux tout d'abord, où celui-ci apparaît de façon assez classique appliqué à la question des fins dernières, et se traduit alors par un intérêt grandissant pour le sort des âmes après la mort et la défense des outils du Salut, dans une histoire humaine où l'au-delà est traditionnellement absent. Nous avons montré comment la querelle sur la vision béatifique a frappé l'esprit laïc du chroniqueur, en jouant directement sur le jugement individuel et, donc, sur le rapport du vivant à sa propre mort. D'autre part, alors que la dramatisation de la religion-spectacle médiévale, celle des grandes processions et des flagellations publiques auxquelles sont encore habitués les Florentins, s'accompagne d'une intériorisation de la foi, la *Nuova cronica* révèle un auteur sensible aux expériences directes et personnelles du divin et de l'au-delà, que ce soit à travers les récits de catabase ou de miracles eucharistiques.

Mais cette place nouvelle accordée à l'individu apparaît surtout à travers la dimension subjective que le chroniqueur confère à son récit historique, *a fortiori* dans les derniers livres de la chronique. On a montré comment l'usage fréquent que l'auteur fait de la première personne, pour intervenir dans la narration, prendre son lecteur en aparté et guider sa lecture, et qu'il n'hésite pas à se mettre directement en scène, comme témoin ou acteur de l'histoire. La chronique acquiert ainsi une double fonction mémorielle, entre mémoire publique (la grande histoire, celle des institutions) et mémoire privée (la petite histoire, celle de l'auteur). C'est dans les derniers livres, qui narrent l'histoire d'une dépression, que cette subjectivité s'impose : là, le récit n'est plus la *laudatio civitatis* des premiers livres, ce n'est plus une histoire triomphante mais une histoire militante – et surtout ce n'est plus seulement une histoire publique, mais aussi une mémoire personnelle. Nous sommes certes loin des *libri di ricordanze*, dont l'usage se répandra chez les grands marchands au cours de la seconde moitié du siècle, et qui perpétueront une mémoire privée à vocation familiale ; toutefois, les derniers livres de la *Nuova cronica* accordent une place

plus importante à l'expérience de l'auteur et, surtout, à l'expression (certes limitée) de ses sentiments. On peut à ce propos rapprocher les deux derniers livres de la *Nuova cronica* d'un autre ouvrage rédigé quelques décennies auparavant, la *Cronica delle cose occorrenti ne' tempi suoi* de Dino Compagni. À deux époques et dans deux contextes différents (voire même opposés), les deux ouvrages partagent en effet un même objectif : d'une part, fournir une version des événements conforme à la vision des perdants, que ce soit la faction vaincue ou la catégorie sociale déclinante ; d'autre part, œuvrer pour la réhabilitation personnelle de l'auteur, et lui assurer une fonction cathartique.

Cette affirmation de l'individu dans le discours historique s'accompagne enfin d'une quête de savoir, et d'une ouverture nouvelle à la connaissance, au-delà du seul domaine de la foi. Les derniers livres de la chronique témoignent ainsi de l'élargissement des centres d'intérêts de cette catégorie de grands marchands de l'ère pré-humaniste, qui s'ouvrent à l'art du gouvernement autant qu'aux lettres ou à la science. Les références à Dante qui parsèment les pages de la *Nuova cronica* révèlent ainsi un auteur désireux de délivrer un enseignement civique tout en soignant sa plume et qui, sans forcément atteindre son objectif, ambitionne d'affranchir son texte de la lourdeur de la *prosa cronachistica* ; d'autre part, l'intérêt naissant pour la science astrologique nous montre un esprit curieux, capable en tout cas d'aller chercher les moteurs de l'histoire humaine au-delà des cadres interprétatifs classiques fournis par la théologie chrétienne. Au fur et à mesure que l'historien élargit ainsi le spectre de ses connaissances, il tend en même temps à individualiser de plus en plus nettement différents domaines de la pensée : domaine de la foi et du salut (religion), domaine du lien social et du gouvernement (politique), domaine de la gestion des ressources (économie), domaine de la pensée rationnelle (science) – le premier s'effaçant progressivement au profit des trois autres. Et si, comme on l'a dit, le vocabulaire religieux s'impose encore pour exprimer chacun de ces domaines, c'est que l'époque n'a pas encore développé les outils rhétoriques et conceptuels adéquats – entretenant ainsi une confusion qui empêche la formation d'une pensée pleinement laïque.

*

**

Écrire une histoire de son temps constitue un exercice délicat, *a fortiori* lorsque son époque est marquée par tant de bouleversements et de mutations, et parcourue par un profond sentiment de

crise et d'angoisse, comme le fut le début du XIV^e siècle. En tant que citoyen soucieux de son rang et regrettant la fermeture des institutions comme leur trop grande ouverture, en tant que républicain convaincu rejetant les mutations politiques en cours, ou en tant que marchand ruiné pleurant une prospérité passée, Giovanni Villani apparaît au premier abord comme le chantre de la *senectus mundi*, de ce monde sur le déclin et de cette époque qui se termine. Mais parce qu'il s'ouvre en même temps à la nouvelle culture, celle des lettres et de la science, parce qu'il finit enfin, près de vingt ans après en avoir fait la promesse à ses premiers lecteurs, par écrire une histoire véritablement « nouvelle », non seulement par le contenu mais aussi par l'originalité de ses sources, de ses méthodes et de ses outils, sous bien des aspects Villani constitue le lien entre deux époques, celle de l'homme gothique et celle de l'humaniste. Son œuvre nous donne ainsi à voir une autre facette que celle crépusculaire que l'historiographie avait longtemps retenu du premier *Trecento*, cet « automne du Moyen-âge » étonnamment florissant.

Sans doute parce qu'elle relate une histoire non-close, directement continuée par l'actualité, et qu'il manque donc au récit la mise en ordre de l'historien, la *Nuova cronica* dévoile à sa manière la formidable effervescence culturelle et le foisonnement d'idées qui caractérisent l'Italie communale de cette époque. Des idées qui ne sont plus portées par un petit groupe d'hommes d'Église ou de l'Université, mais par des laïcs, des marchands qui plus est, qui, bien que possédant à peine les rudiments de latin, sont pourtant à même de développer une culture originale, faite d'emprunts à la vieille culture savante mais échappant aux autorités culturelles, et d'imposer à la place leur langue, leurs idées et leurs valeurs. De ces mille et un chemins empruntés par la culture au XIV^e siècle, les humanistes du siècle suivant n'en retiendront que certains, pour rejeter les autres dans le bouillonnement de la *media tempestas*¹²⁹⁹. Pourtant, bien avant eux, des hommes s'étaient intéressés à leur monde, et avaient tenté, avec leurs outils et leurs principes, d'écrire, de comprendre et d'expliquer l'histoire de leur temps.

¹²⁹⁹ L'expression, parlante, apparaît en 1469 sous la plume de Giovanni Andrea Bussi. Cf. à ce propos Horst Günther, *Le Temps de l'histoire. Expérience du monde et catégories temporelles en philosophie de l'histoire, de saint Augustin à Pétrarque, de Dante à Rousseau*, Paris, 1996, p.107.

SOURCES

1. Sources manuscrites

1.1. Manuscrits de la *Nuova cronica*

Florence, Biblioteca Laurenziana :

Fonds Laurenziano : 62.1, 62.3, 62.4, 62.5.

Fonds Ashburnham : 511, 512, 801.

Fonds Reddiano : 200.

Florence, Biblioteca Riccardiana :

Fonds Riccardiano : 1531, 1533, 1815, 1938.

Florence, Biblioteca nazionale centrale :

Fonds Magliabecchiano : II.I.14, II.I.135, II.I.251, II.I.286, II.I.405.

Fonds Palatino : 1081, E.B.10.6,

Fonds Panciatichi : 91, 58.

Rome, Biblioteca Apostolica Vaticana :

Fonds Barberino Latino : 4120.

Fonds Chigi : L.VIII.296, L.VIII.297.

Fonds Ottoboni Latino : 1427.

1.2. Sources d'archives (Florence, Archivio di Stato)

Sources normatives : *Provisioni*, 33, f°45 ; 33, f°51 ; 34, f°125.

Sources administratives : *Camera del Comune. Entrata*, 21, f°52.

Sources judiciaires : *Esecutore degli Ordinamenti*, 79, f°29.

Capitani di Parte guelfa, Numeri Rossi, 5.

Sources diplomatiques : *Capitoli*, XVI, f° 107-110 ; XXV, f° 51-53.

Diplomatico, Riformagioni, 1345 (3 giugno).

2. Sources imprimées

2.1. Éditions de la *Nuova cronica*

Chroniche di messer Giovanni Villani cittadino fiorentino, nelle quali si tratta dell'origine di Firenze, & di tutti e fatti e guerre state fatte da Fiorentini nella Italia..., éd. Bartholomeo Zanetti, Venise, 1537.

La Seconda parte della Cronica universale de'suoi tempi di Giovanni Villani... nuovamente uscita in luce, éd. Lorenzo Torrentino, Florence, 1554.

La Prima [-La Seconda] parte delle historie universali de suoi tempi, di Giovan Villani... Nuovamente ristampata con tavole... fatte per M. Remigio Fiorentino..., éd. Jacopo e Filippo Giunti, Venise, 1559.

Storia di Giovanni Villani cittadino fiorentino, nuouamente corretta, e alla sua vera lezione ridotta, col riscontro di testi antichi..., éd. Filippo et Iacopo Giunti, Florence, 1587.

Storie di Giovanni, Matteo, e Filippo Villani, in questa nuova edizione confrontate col celebre codice manoscritto del signor abate Gio. Battista Recanati, patrizio veneto, ed altri due fiorentini, con i quali si sono in piu luoghi

accresciute, e notabilmente corrette, éd. L. A. Muratori, R.I.S., Milan, 1729.

Storie fiorentine di Giovanni Villani cittadino fiorentino fino all'anno 1348, Milan, Tipografica dei Classici italiani, 1802-1803.

Cronica di Giovanni Villani a miglior lezione ridotta coll' aiuto de' testi a penna, éd. Ignazio Moutier, Florence, Magheri, 1823.

Croniche di Giovanni, Matteo e Filippo Villani secondo le migliori stampe e corredate di filologiche e storiche, Trieste, Sezione Litterario-Artistica del Lloyd Austriaco, 1857-1858, 2 vol.

Cronache di Giovanni Villani e Dino Compagni. Parti scelte, éd. Nicola Zingarelli, Florence, 1930.

Passi scelti dalla "Cronica" di Giovanni Villani, con qualche saggio dei continuatori Matteo e Filippo Villani, éd. Antonio Vicinelli, Milan, 1931.

Cronica di Giovanni Villani con le continuazioni di Matteo e Filippo, éd. Giovanni Aquilecchia, Turin, 1979.

Nuova Cronica, éd. Giuseppe Porta, Parme, 1990-1991, 3. vol.

2.2. Autres sources historiographiques imprimées

Chronica de origine civitatis florentiae, éd. R. Chellini, Rome, 2009.

Cronica de quibusdam regis, dans Alessandro Del Monte, « La storiografia fiorentina dei secoli XII e XIII », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 62, 1950, p.265-282.

Cronichetta dell'Incerto, dans *Cronichette antiche di varj scrittori del buon secolo della lingua toscana*, Livourne, 1974.

Gesta Florentinorum, dans Ptolémée de Lucques (Tholomeus Lucensis), *Annales*, Hannovre, MGH, *Scriptores Nova Series*, VIII, p.243-277.

Poesie inedite di Paolo Dell'Abbaco, matematico del secolo 14, éd. E. Narducci, Rome, 1864.

Storie pistoresi (1300-1348), Città di Castello, R.I.S., XI, 1907-1927.

Dino Compagni, *Cronica*, éd. D. Cappelletti, Rome, 2000.

Donato Velluti, *Cronica domestica*, Florence, 1914.

Filippo Villani, *Cronica*, éd. G. Porta, Parme, 1990.

Filippo Villani, *De origine civitatis Florentie et de eiusdem famosis civibus*, éd. G. Tanturli, Padoue, 1997.

- Galvano Fiamma, *De Rebus gestis Azonis Vicecomitis*, éd. L.A. Muratori, dans *R.I.S.*, XII, Milan, 1723.
- Henri de Diessenhofen, *Quinta Vita Joannis XXII*, éd. G. Mollat, dans *Vitae Papatum Avenionensium*, 1, Paris, 1914.
- Henri de Herford, *Liber de rebus memorabilioribus sive chronicon*, éd. A. Pothast, Göttingen, 1859, p.250-255.
- Henri Taube de Selbach, *Chronica*, éd. H. Bresslau, M.G.H., *Script. rer. germ.*, n.s., t. I, Berlin, 1922.
- Jean de Winterthur, *Chronica*, éd. M.G.H., *Scriptores rerum germanicarum*, Nova series, t.III, Berlin, 1924.
- Marchionne di Coppo Stefani, *Cronaca fiorentina*, Città di Castello, R.I.S., XXX, 1903.
- Martin de Troppau (Martinus Opaviensis), *Chronicon Pontificum et Imperatorum*, Hannovre, MGH, *Scriptores XXII*, p. 377-475.
- Matteo Villani, *Cronica*, éd. G. Porta, Parme, 1990.
- Paolino Pieri, *Cronica di Paolino Pieri, Fiorentino, delle cose d'Italia dall'anno 1080 sino all'anno 1305*, Rome, 1755.
- Pseudo-Brunetto Latini, *Cronica fiorentina compilata nel secolo XIII*, dans Villari P., *I due primi secoli della storia di Firenze*, Florence, 1893, p.195-269.
- Ptolémée de Lucques (Tholomeus Lucensis), *Annales*, Hannovre, MGH, *Scriptores Nova Series*, VIII.
- Ricordano Malispini, *Storia fiorentina di Ricordano Malispini col seguito di Giacotto Malispini. Dalla edificazione di Firenze sino all'anno 1286*, éd. V. Follini, Rome, 1976 (réimpression anastatique de l'édition de V. Follini, Florence 1816).
- Salimbene de Adam, *Cronica*, II, éd. G. Scalia, Turnhout, 1999.
- Sanzanome, *Gesta Florentinorum*, dans O. Hartwig, *Quellen und Forschungen zur ältesten Geschichte der Stadt Florenz*, I Marburg, 1875, p.35-69.
- Simone Della Tosa, *Annali* dans *Cronicette antiche di varj scrittori del buon secolo della lingua toscana*, Livourne, 1974.
- Thomas de Pavie (Thomas Tuscus), *Gesta Imperatorum et Pontificum*, Hannovre, MGH, *Scriptores XXII*, p. 483-528.

2.3. Autres sources imprimées

- Abû Ma'shar (Albumasar), *De magnis coniunctionibus*, éd. C. Burnett, dans *Abû Ma'shar on Historical Astrology. The Book of Religions and Dynasties (On the Great Conjunctions)*, II, Leiden-Boston-Cologne, 2000.
- Al-Qabīṣī (Alcabitius), *The introduction to astrology editions of the Arabic and Latin texts and an English translation*, éd. C. Burnett et al., Londres-Turin, 2004.
- Benoît XII, bulle *Benedictus Deus*, éd. H. Denziger, dans *Kompndium der Glaubensbekenntnisse und kirchlichen Lebrentscheidungen*, Fribourg-Bâle, 9e éd., 1991.
- Brunetto Latini, *Li livres dou tresor*, Genève, 1998.
- Cecco d'Ascoli, *De excentricis et epicyclis*, éd. G. Federici Vescovini, dans *Pietro d'Abano. Trattati di astronomia : Lucidator dubitabilium astronomiae, De motu octavae sphaerae e altre opere. Appendice II*, Padoue, 1992.
- Cecco d'Ascoli, *In Spheram mundi enarratio*, éd. L. Thorndike, dans *The 'Sphere' of Sacrobosco and Its Commentators*, Chicago, 1949.
- Claude Ptolémée, *Quadripartite*, éd. F. E. Robbins, Cambridge-Londres, 1998.
- Dante Alighieri, *La Divina Commedia*, éd. D. Salvo, Rome, 1987.
- Jean de Sacrobosco, *Tractatus de Spera*, éd. et trad. L. Thorndike, dans *The Sphere of Sacrobosco and its Commentators*, Chicago, 1949.
- Jean XXII, bulle *Ne super his*, éd. H. Denifle, dans *Chartularium Universitatis parisiensis*, II, Paris, 1891.
- Konrad de Megenberg, *Tractatus contra Wilhelminus Occam*, éd. R. Scholz dans *Unbekannte kirchenpolitische Streitschriften aus der Zeit Ludwigs des Bayern (1327-1354). Analysen und Texte*, Rome, 1914.
- Remigio de' Girolami, *De bono comuni*, éd. E. Panella dans *Dal bene comune al bene del comune. I trattati politici di Remigio dei Girolami*, Florence, 2014.
- Ristoro d'Arezzo, *Della composizione del mondo*, éd. E. Narducci, Milan, 1864.
- Roger Bacon, *Opus majus*, éd. Bridges, Londres, 1900.
- Sahl Bin Bishr, *The Introduction to the Science of the Judgments of the Stars*, trad. J. H. Holden, Tempe, 2008.

BIBLIOGRAPHIE

1. Outils linguistiques et méthodologiques

Vocabolario degli Accademici della Crusca, Florence, 1987.

Il vocabolario nomenclatore : ristampa anastatica de "Il tesoro della lingua italiana", Bologne, 1989.

BEC Pierre, *Manuel pratique de philologie romane. Tome 1 : italien, espagnol, portugais, occitan, catalan et gascon*, Paris, 1971.

BERLIOZ Jacques (et al.), *Identifier sources et citations*, Turnhout, 1994.

BISCHOFF Bernhard., *Paléographie de l'Antiquité romaine et du Moyen Age occidental*, Paris, 1993.

BUSCHINGER Danielle, *Linguistique et philologie : applications aux textes médiévaux. Actes du Colloque du Centre d'études médiévales de l'Université de Picardie (29 et 30 avril 1977)*, Amiens, 1977.

CHIESA Paolo, *Elementi di critica testuale*, Bologne, 2002.

FLORES Enrico, *Elementi critici di critica del testo ed epistemologia*, Naples, 1998.

GEHIN Paul (dir.), *Lire le manuscrit médiéval. Observer et décrire*, Paris, 2005.

GENÊT Jean-Philippe, « Ordinateur, lexique, contexte », dans *Informatique et histoire médiévale*, Rome, 1977, p.297-317.

KANTOROWICZ Hermann, *Einführung in die Textkritik. Systematische Darstellung der textkritischen Grundsätze für Philologen und Juristen*, Leipzig, 1921.

KLEINHEINZ Christopher, *Medieval Italy, an encyclopedia*, Londres, 2004.

KRÜGER Karl Heinrich, *Die Universalchroniken*, Turnhout, 1976.

LE GOFF Jacques et SCHMITT Jean-Claude, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999.

MARI Paolo, *L'armario del filologo*, Rome, 2005.

MULLER Charles, *Introduction à la statistique lexicale*, Paris, 1968.

MUZERELLE Denis, *Vocabulaire codicologique : répertoire méthodique des termes français relatifs aux manuscrits*, Paris, 1985.

- PANIGIANI Ottorino, *Vocabolario etimologico della lingua italiana*, Milan, 1907.
- REDON Odile (et al.), *Les langues de l'Italie médiévale. Textes d'histoire et de littérature, X^e-XIV^e siècle*, Turnhout, 2002.
- REPETTI Emanuele, *Dizionario geografico fisico storico della Toscana*, Florence, 1846.
- STENGERS Jean, « Réflexions sur le manuscrit unique », dans *Scriptorium*, XL, 1, 1986.
- VAN CAENEGEM Raoul Charles et GANSHOF François Louis, *Introduction aux sources de l'histoire médiévale*, Turnhout, 1998.
- WYLD Henry Cecil, *The Historical Study of the Mother Tongue : an Introduction to Philological Method*, New York, 1969.

2. Autour de la Nuova Cronica

2.1. Études biographiques sur Giovanni Villani

- ARIAS Gino, « Nuovi documenti su Giovanni Villani », dans *Giornale Storico della Letteratura Italiana*, 34, 1899, p.380-393.
- BRUCKER Gene A., « The ghibelline Trial of Matteo Villani », dans *Medievalia et Humanistica*, XIII, 1960.
- BORGHINI Vincenzo, *Annotazioni sopra Giovanni Villani*, Florence, 2001.
- COULET Nicolas, *Affaires d'argent et affaires de famille en Haute-Provence au XIV^e s. : le dossier du procès de Sybille de Cabris contre Matteo Villani et la compagnie des Buonaccorsi*, Rome, 1992.
- FANFANI Piero, « Instrumento dell'accordo e compagnia fatta fra Giovanni Villani, Filippo, Francesco e Matteo suoi fratelli il primo maggio 1322 », dans *Il Borghini*, 3, 1895, p.520-525.
- FARAGLIA Nunzio Federico, « Alcune notizie intorno a Giovanni e Filippo Villani il Vecchio ed a Persio di ser Brunetto Latini », dans *Archivio Storico per le Province Napolitane*, XI, 1886, p.554-561.
- GREEN Louis, article « Villani », dans *Medieval Italy, an encyclopedia*, Londres, 2004.
- LUISO Francesco Paolo, « Indagini biografiche su Giovanni Villani », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 51, 1936, p.1-64.
- LUZZATI Michele, « Ricerche sulle attività mercantili e sul fallimento di Giovanni Villani », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 81, 1969, p.173-235.

- LUZZATI Michele, *Giovanni Villani e la compagnia dei Buonaccorsi*, Rome, 1976.
- MASSAI Pietro, « Elogio di Giovanni Villani », dans *Cronica di Giovanni Villani a miglior lezione ridotta coll' aiuto de' testi a penna*, Florence, 1823, p.I-XXXIII.
- MILANESI Gaetano, « Documenti riguardanti Giovanni Villani e il Palazzo degli Alessi a Sienna », dans *Archivio Storico Italiano*, Nuova Serie, IV, 1856, p.1-12.
- PALMAROCCHI Roberto, *I Villani : Giovanni, Matteo e Filippo Villani, secolo XIV*, Turin, 1937.
- RAGONE Franca, *Giovanni Villani e i suoi continuatori. La scrittura delle cronache a Firenze nel Trecento*, Rome, 1998.
- SANESI Ireneo, *Di un incarico dato dalla Repubblica fiorentina a Giovanni Villani*, [Florence], 1893.
- SAPORI Armando, *La crisi delle compagnie mercantili dei Bardi e dei Peruzzi*, Florence, 1926.
- SCHEFFER-BOICHORST Paul, *Florentiner Studien*, Leipzig, 1874.

2.2. Études textuelles, philologiques et linguistiques

- CASTELLANI Arrigo, *Nuovi testi fiorentini del Duecento*, Florence, 1952.
- CASTELLANI Arrigo, *Saggi di linguistica e filologia italiana e romanza, 1946-1976*, Rome, 1980.
- CASTELLANI Arrigo, « Problemi di lingua, di grafia, di interpunzione nell'allestimento dell'edizione critica », dans *La Critica del testo. Problemi di metodo ed esperienze di lavoro, (Atti del Convegno di Lecce)*, Rome, 1985, p.229-254.
- CASTELLANI Arrigo, « Sulla tradizione manoscritta della *Nuova Cronica* di Giovanni Villani », dans *Medioevo e Rinascimento*, II, 1988, p. 54-118.
- CASTELLANI Arrigo, « Pera Balducci e la tradizione della *Nuova Cronica* di Giovanni Villani », dans *Studi di Filologia Italiana*, XLVIII, 1990, p.5-13.
- LUISO Francesco Paolo, « Le edizioni della *Cronica* di Giovanni Villani », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 49, 1933; p.279-315.
- PORTA Giuseppe, « Censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani. I. », dans *Studi di Filologia Italiana*, 34, 1976, p.61-129.
- PORTA Giuseppe, « Testimonianze di volgare campano e francese in G. Villani », dans *Lingua nostra*, 37/1-2, 1976, p.8-9.
- PORTA Giuseppe, « Censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani. II. », dans *Studi di Filologia Italiana*, 37, 1979, p.93-117.
- PORTA Giuseppe, « L'urgenza della memoria storica », dans Malato E. (dir.), *Storia della letteratura*

italiana. Il Trecento, Milan, 1979, p.159-210.

PORTA Giuseppe, « I passi francesi della *Nuova Cronica* di Giovanni Villani », dans *Miscellanea di studi*, I, Sienne, 1981, p.7-31.

PORTA Giuseppe, « L'ultima parte della *Nuova Cronica* di Giovanni Villani », dans *Studi di Filologia Italiana*, 41, 1983, p.17-36.

PORTA Giuseppe, « Sul testo e la lingua di Giovanni Villani », dans *Lingua nostra*, 47/2-3, 1986, p.37-40.

PORTA Giuseppe, « Aggiunta al censimento dei manoscritti delle cronache di Giovanni, Matteo e Filippo Villani », dans *Studi di Filologia Italiana*, 44, 1986, p.65-67.

PORTA Giuseppe, « Le varianti redazionali come strumento di verifica dell'autenticità dei testi : Villani e Malispini », dans Guida S. (dir.), *La filologia romanza e i codici (Atti del Convegno dell'Università di Messina)*, Messine, 1993, p.481-529.

2.3. L'écriture de l'histoire dans la *Nuova cronica*

AQUILECCHIA Giovanni, « Dante e i cronisti fiorentini », dans *Schede di italianistica*, Turin, 1976, p. 73-96.

BELLIO Vittore, *Le cognizioni geografiche di Giovanni Villani*, Rome, 1903.

BENVENUTI PAPI Anna, « 'Secondo che raccontano le storie' : il mito delle origini cittadine nella Firenze comunale », dans *Il senso della storia nella cultura medievale italiana nella cultura medievale italiana*, Pistoia, 1995, p.205-251.

BRUNI Francesco, « Identità culturale e mito delle origini : Firenze nella Cronica di Giovanni Villani », dans *Storia della civiltà letteraria italiana*, Turin, 1990, p. 716-728.

CHABOD Federico, « La 'concezione del mondo' di Giovanni Villani », dans *Nuova rivista storica*, 13, 1929, p.338.

D'ALESSANDRO Vittorio, « La conquista della Sardegna nella cronaca di Giovanni Villani », dans *Anuario de Estudios Medievales*, I, Barcelone, 1964.

DAVIS Charles Till, « Dante, Villani and Malispini » dans *Dante and the idea of Rome*, Oxford, 1957, p.244-262.

DAVIS Charles Till, « The Malispini Question », dans *Studi medievali*, X, 1969, p.215-254.

DE MATTEIS Maria Consiglia, « Malispini da Villani o Villani da Malispini ? Una ipotesi sui rapporti tra Ricordano Malispini il "Compendiatore" e Giovanni Villani », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 84, 1972-1973, p.145-221.

DE VINCENZIIS Amedeo, « Origini, memoria, identità a Firenze nel XIV secolo. La rifonda-

- zione di Carlomagno », dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Moyen Age*, 115/1, 2003, p.385-443.
- DE VINCENTIIS Amedeo, « Politica, memoria e obli a Firenze nel XIV secolo. La tradizione documentaria della signoria del duca d'Atene », dans *Archivio storico italiano*, 161, 2003, p.209-249.
- FRUGONI Chiara, « Il ruolo del battistero e di Marte a cavallo nella Nuova cronica del Villani e nelle immagini del Codice Chigiano L VIII 296 della Biblioteca Apostolica Vaticana », dans *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Age*, 119/1, 2007, p.57-92.
- FRUGONI Chiara, *Il Villani illustrato. Firenze e l'Italia medievale nelle 253 immagini del ms. Chigiano L VIII 296 della Biblioteca Vaticana*, Florence, 2005.
- FUNCK-BRENTANO Franz, « Mémoires sur la bataille de Courtrai (1302, 11 juillet) et les chroniqueurs qui en ont fait mémoire », dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et des Belles-lettres de l'Institut de France*, série I, t.X, 1.
- GIOVINAZZO F., « La Cronaca di Partenope e la Cronaca del Villani », dans *Asprenas*, 7, 1960, p.349-351.
- GIUNTA Francesca, « Giovanni Villani e la leggenda guelfa di Roberto il Guiscardo », dans *L'ultimo medioevo*, Rome, 1981, p.42-51.
- GREEN Louis, « Historical Interpretation in Fourteenth-Century Florentine Chronicles », dans *Journal of the History of Ideas*, 28/2 (1967), p.161-178.
- GREEN Louis, *Chronicle into History. An Essay in the Interpretation of History in Florentine Fourteenth Century Chronicles*, Cambridge, 1972
- HARTWIG Otto, *Giovanni Villani e la leggenda di Messer Gianni di Procida (trad. it. Mattia di Martino)*, Palermo, 1873.
- JAMME Armand et ROUCHON Véronique, « Construction et destruction des mythes de fondation chez G. Villani », dans S. Cassagnes-Brouquet et V. Lamazou-Duplan (dir.), *Ab urbe condita ...: fonder et refonder la ville: récits et représentations: (second Moyen Âge - premier XVI^e siècle): actes du colloque international de Pau (14-15-16 mai 2009)*, Pau 2011, p.207-240.
- MAISSEN Thomas, « Attila, Totila e Carlo Magno fra Dante, Villani, Boccaccio e Malispini. Per la genesi di due leggende erudite », dans *Archivio Storico Italiano*, 152, 1994, p.561-639.
- MEHL Ernst, *Die Weltanschauung des Giovanni Villani. Ein Beitrag zur Geistesgeschichte Italiens im Zeitalter Dantes*, Leipzig, 1927.
- MONTI Antoine, *Les chroniques florentines de la première révolte populaire à la fin de la Commune (1345-1434)*, Lille, 1983.
- MORGHEN Raffaello, « La storiografia fiorentina del Trecento : Riccordano Malispini, Dino Compagni e Giovanni Villani », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 62, 1950, p.175-282.
- PECCIARINI Elisa, *La Cronica di Giovanni Villani : impressioni e divagazioni*, Florence, 1912.

- PEZZAROSSA Fulvio, « *‘Le geste e’ fatti de’ Fiorentini’* ». Riflessioni a margine di un’ edizione della *Cronica* di Giovanni Villani », dans *Letteratura italiana*, 45, 1993, p.92-115.
- PORTA Giuseppe, « Giovanni Villani storico e scrittore », dans *Racconti di Clio. Tecniche narrative della storiografia (Atti del convegno di studi)*, Pise, 1989, p.147-156.
- PORTA Giuseppe, « Il mondo germanico visto da Giovanni Villani », dans *Europa e Mediterraneo tra Medioevo e prima età moderna : l’osservatorio italiano*, Pise, Pacini 1992, p.171-180.
- PORTA Giuseppe, « La costruzione della storia in Giovanni Villani », dans *Il senso della storia nella cultura medievale italiana (1100-1350)*, Pistoia, 1995, p.125-138.
- PORTA Giuseppe, « La storiografia fiorentina fra il Duecento e il Trecento », dans *Medioevo e Rinascimento*, II, 1988, p.119-130.
- RABIOT Jérémie, « La culture théologique d’un grand marchand florentin : échos de la controverse sur la vision béatifique dans la *Nuova cronica* de Giovanni Villani (XIV^e siècle) », dans *M.E.F.R.M.*, 125/1, 2013 [en ligne] : <http://mefrm.revues.org/1143> (consulté le 20 août 2015).
- RAGONE Franca, « Le scritture parlate. Qualche ipotesi sulla redazione delle cronache volgari nel Trecento dopo l’edizione critica della *‘Nuova Cronica’* di Giovanni Villani », dans *Archivio Storico Italiano*, 149, 1991, p.783-810.

2.4. Autres études thématiques

- ANHEIM Etienne (et al.), « Rome et les jubilés du XIV^e siècle : histoires immédiates », dans *Médiévales*, 40, 2001, p.53-82.
- ARTIFONI Enrico, « La consapevolezza di un nuovo assetto politico-sociale nella cronistica italiana d’età avignonese : alcuni esempi fiorentini », dans *Aspetti culturali della società italiana, op. cit.*, p. 79-100.
- BORGHINI Vincenzo, *Lettera intorno a’ manoscritti antichi*, Rome, 1995.
- CABRINI Anna Maria, *Un’ idea di Firenze. Da Villani a Guicciardini*, Rome, 2001
- CATTO Jeremy, « Florence, Tuscany and the World of Dante », dans *The World of Dante. Essays on Dante and his Time*, Oxford, 1980, p1-17.
- DAVIS Charles Till., « Topographical and Historical Propaganda in Early Florentine Chronicles and in Villani », dans *Medioevo e Rinascimento*, II, 1988.
- DAVIS Charles Till., *L’Italia di Dante*, Bologne, 1988.
- FIUMI Enrico, « Economia e vita privata dei Fiorentini nelle rilevazioni statistiche di Giovanni Villani », dans *Archivio storico italiano*, 111, 1953.

- FIUMI Enrico, « La demografia fiorentina nelle pagine di Giovanni Villani », dans *Archivio Storico Italiano*, 108, 1950, p. 78-158.
- FRUGONI Arsenio, « Giovanni Villani. XI 94 », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 77, 1965, p.229-255.
- MAGNANI Luigi, *La cronaca figurata di Giovanni Villani : ricerche sulla miniatura fiorentina nel Trecento*, Cité du Vatican, 1936.
- MASI Gino, « Fra savi e mercanti suicidi del tempo di Dante », dans *Il Giornale dantesco*, XXXIX, 1936.
- NERI Ferdinando, « Dante e il primo Villani », dans *Giornale Dantesco*, 20, 1912, p.1-31.
- ORTALLI Gherardo, « 'Corso di natura' o 'Giudicio di Dio'. A proposito di G. Villani XI 1-3 », dans *La Cultura*, 17, 1979, p.209-234.
- PALERMO Luciano, « Carestie e cronisti nel Trecento : Roma e Firenze nel racconto dell'Anonimo e di Giovanni Villani », dans *Archivio Storico Italiano*, 142, 1984, p.343-375.
- PAOLI Cesare, « Della signoria di Gualtieri duca d'Atene in Firenze », dans *Giornale storico degli archivi toscani*, VI, [Florence], 1862.
- PIRENNE Henri, « La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai », dans *Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire*, série IV, t.XVII, 1890.
- REDON Odile (et al.), « L'inondation de 1333 à Florence. Récit et hypothèse de Giovanni Villani », dans *Médiévales*, 36, 1999, p.91-104.
- RHOMBERG HOKE Johanna, *La vita pubblica e privata di Firenze nel secolo XIV in base alla Cronica di Giovanni, Matteo e Filippo Villani*, Innsbruck, 1950.
- SAPORI Armando, « Una parentesi ghibellina nella politica guelfa di Firenze », dans *Rivista delle biblioteche e degli archivi*, II, 1924, p.237-242.
- STEGEMANN Viktor, « Giovanni Villanis historische Charakterbilder und die astrologischen Texte der planetarischen Anthropologie : ein Beitrag zur geistigen Physiognomie der Frührenaissance », dans *Lebenskräfte in der abendländischen Geistesgeschichte*, Marburg-Lahn, 1948, p.125-198.

3. Bibliographie historique : Florence et la Toscane au XIV^e siècle

3.1. Ouvrage généraux

Magnati e popolani nell'Italia comunale. XV^o Convegno di Studi del Centro di Studi di Storia e d'Arte (Pistoia, 15-18 maggio 1995), Pistoia, 1997.

ARTIFONI Enrico, *Storia medievale*, Rome, 1998.

BOUCHERON Patrick, *Les villes d'Italie, vers 1150 – vers 1340*, Paris, 2004.

CHERUBINI Giovanni, *Le città italiane dell'età di Dante*, Pise, 1991.

DELUMEAN Jean-Pierre et HEULLANT-DONAT Isabelle, *L'Italie au Moyen Age, V^e – XV^e siècle*, Paris, 2002.

FASOLI Gina, *La città medievale italiana*, Florence, 1973.

GENSINI Sergio (dir.), *Le Italie del tardo Medioevo*, Pise, 1990.

GRECO Gaetano et ROSA Mario (dir.), *Storia degli antichi stati italiani*, Rome, 1996.

LARNER John, *L'Italia nell'età di Dante, Petrarca e Boccaccio*, Bologne, 1982.

MAIRE-VIGUEUR Jean-Claude (dir.), *Signorie cittadine nell'Italia comunale*, Rome, 2013.

OCCHIPINTI Elisa, *L'Italia dei comuni : secoli XI-XIII*, Rome, 2002.

ABULAFIA David (et al.), « Italy in the age of Dante and Petrarch », dans *The New Cambridge Medieval History, vol. VI, c.1300 – c.1415*, Cambridge, 2000, p. 442-515.

ROSSETTI Gabriella (dir.), *Spazio, società, potere nell'Italia dei Comuni*, Naples, 1986.

RENOUARD Yves, *Histoire de Florence*, Paris, 1964.

3.2. Aspects politiques et institutionnels

BALDASSERONI Francesco, *La Pace tra Pisa, Firenze e Lucca nel 1343*, Florence, 1904.

BECKER Marvin et BRUCKER Gene A., « The Arti Minori in Florentine Politics, 1342-1378 », dans *Mediaeval Studies*, 18, 1956, p.93-104.

BECKER Marvin, « A Study in Political Failure. The Florentine Magnates : 1280-1343 », dans *Medieval Studies*, 207, 1965, p.246-308.

- BECKER Marvin, « An Essay on the *Novi Cives* and Florentine Politics. 1343-1382 », dans *Medieval Studies*, 24, 1962, p.35-82.
- BECKER Marvin, « Florentine Popular Government (1343-1348) », dans *Proceedings of the American Philosophical Society*, 106, 1962, p.360-382.
- BECKER Marvin, « Gualtieri di Brienne e l'uso delle dispense giudiziarie », dans *A.S.I.*, 113, 1955, p.245-251.
- BECKER Marvin, « Some Aspects of Oligarchical, Dictatorial and Popular Signorie in Florence, 1282-1382 », dans *Comparative Studies in Society and History*, 4/2, 1960, p.421-439.
- BEVERE Riccardo, *La Signoria di Firenze tenuta da Carlo figlio di Re Roberto negli anni 1326-1327. Documenti angioini dell'Archivio di Napoli*, Naples, 1916.
- BONAINI Francesco, « Gli Ordinamenti di Giustizia del Comune e del Popolo di Firenze compilati nel 1293 », dans *A.S.I.*, n.s. I, 1855, p.37-71.
- BOUTIER Jean (et al.), *Florence et la Toscane : XIVe - XIXe s. Les dynamiques d'un état italien*, Rennes, 2004.
- BRUCKER Gene A., *Florentine Politics and Society, 1343-1378*, Princeton, 1962.
- BRUNI Francesco, *La città divisa. Le parti e il bene comune da Dante a Guicciardini*, Bologne, 2003.
- CANACCINI Federico, *Ghibellini e Ghibellinismo in Toscana da Montaperti a Campaldino (1260-1289)*, Rome, 2009.
- CASTELLI Raffaello, *Carlo di Calabria signore di Firenze : con notizie sul suo vicariato nel Regno di Napoli*, Padoue, 1904.
- CAVALCA Desiderio, « Il ceto magnatizio a Firenze dopo gli Ordinamenti di Giustizia », dans *Rivista di Storia del diritto italiano*, 40-41, 1967-1968, p.85-132.
- CHERUBINI Giovanni, *Città comunali di Toscana*, Bologne, 2003.
- CROUZET PAVAN Elisabeth et LECUPPRE-DESJARDIN Elodie (dir.), *Villes de Flandre et d'Italie (XIII^e – XVI^e siècle). Les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, 2008.
- DAVIDSOHN Robert, *Storia di Firenze*, trad. it. de G. B. Klein, 5 vol., Florence, 1973.
- DE VINCENTIIS Amedeo, *Firenze e i signori. Sperimentazioni istituzionali e modelli di regime nelle signorie fiorentine degli angioini (fine XIII-metà XIV)*, thèse de doctorat de recherche en histoire médiévale, Université de Milan.
- GENSINI Sergio (dir.), *La Toscana nel secolo XIV : caratteri di una civiltà regionale*, Pise, 1988.
- GUALTIERI Piero, *Il Comune di Firenze tra Due et Trecento. Partecipazione politica e assetto istituzionale*, Florence, 2009.
- GUIDI Guidobaldo, « I sistemi elettorali agli uffici del Comune di Firenze nel primo trecento: Il

- sorgere della elezione per squittinio (1300-1328) », dans *A.S.I.*, 130, 1972, p.345-407.
- GUIDI Guidobaldo, « I sistemi elettorali agli uffici della città-repubblica di Firenze nella prima metà del Trecento (1329-1349) », dans *A.S.I.*, 135, 1977, p.373-424.
- GUIDONI Enrico (dir.), *Firenze nel Duecento e Trecento*, Rome, 2002.
- HOLMES George, « The Emergence of an Urban Ideology at Florence c. 1250-1450 », dans *Transactions of the Royal Historical Society. Fifth Series*, 23, 1973, p.111-134.
- MASI Gino, « La struttura sociale delle fazioni politiche fiorentine ai tempi di Dante », dans *Giornale dantesco*, 31, 1928, p.3-28.
- MILANI Giuliano, *L'esclusione dal Comune. Conflitti e bandi politici a Bologna e in altre città italiane tra XII e XIV secolo*, Rome, 2003.
- MONTI Gennaro Maria, « Sul dominio di Roberto a Firenze e a Genova », dans *Da Carlo I a Roberto di Angiò. Ricerche e documenti*, Trani, 1936.
- NAJEMY John, « Guild Republicanism in Trecento Florence: The Successes and Ultimate Failure of Corporate », dans *The American Historical Review*, 84/1, 1979, p.53-71.
- NAJEMY John, *Corporatism and Consensus in Florentine Electoral Politics, 1280-1400*, Chapel Hill, 1982.
- OTTOKAR Nicola, *Il Comune di Firenze alla fine del Duecento*, Florence, 1926.
- PARTNER Peter, « Florence and the Papacy, 1300-1375 », dans J.R. Halle, J.R. Highfield et B. Smalley (dir), *Europe in the Late Middle-Ages*, Londres, 1965, p.76-117.
- RAVEGGI Sergio (et al.), *Ghibellini, guelfi e popolo grasso, I detentori del potere politico a Firenze nella seconda metà del Duecento*, Florence, 1978.
- RUBINSTEIN Nicolai, « Florence and the Despots : Some Aspects of Florentine Diplomacy in the Fourteenth Century », dans *Transactions of the Royal Historical Society. Fifth Series*, 2, 1952, p.21-45.
- RUBINSTEIN Nicolai, « La lotta contro i magnati a Firenze: La prima legge sul sodamento e la pace del Card. Latino », dans *A.S.I.*, 93/2, 1935, p. 161-172.
- SALVEMINI Gaetano, *Magnati e popolani in Firenze dal 1280 al 1295*, Florence, 1899.
- SALVEMINI Gaetano, *Magnati e popolani in Firenze dal 1280 al 1295*, Florence, 1899.
- SZABÒ Thomas, *Comuni e politica stradale in Toscana e in Italia nel Medioevo*, Bologne, 1992.
- TERLIZZI Sergio, *Documenti delle relazioni tra Carlo I d'Angiò e la Toscana*, Florence, 1914.
- VIGO Pietro, *La Repubblica di Firenze e Roberto d'Angiò, re di Napoli, nella discesa italiana di Enrico VII di Lussemburgo*, Livourne, 1904.

3.3. Aspects sociaux et culturels

- ANTONETTI Pierre, *La vie quotidienne à Florence au temps de Dante*, Paris, 1979.
- BEC Christian, *Florence. 1300-1600 : histoire et culture*, Nancy, 1986.
- BEC Christian, *Les livres des Florentins (1413-1608)*, Florence, 1984.
- BEC Christian, *Les marchands écrivains. Affaires et humanisme à Florence, 1375-1434*, Paris, 1967.
- BECKER Marvin, « Three Cases Concerning the Restitution of Usury in Florence », dans *The Journal of Economic History*, 17/ 3, 1957, p.445-450.
- BOULOUX Nathalie, « La Toscane dans les sources géographiques italiennes du XIV^e siècle » dans *Scrivere il Medioevo. Lo spazio, la santità, il cibo*, Rome, 2001, p. 29-41.
- CHERUBINI Giovanni, « Firenze nell'età di Dante, coscienza e immagine della città », dans A. Degl'Innocenti et G. Moretti (éd.), *Pistoia e la Toscana nel Medioevo, Studi per Natale Rauty*, Trente, 1997, p. 167-180.
- DAY William R., « The Population of Florence before the Black Death : Survey and Synthesis », dans *Journal of Medieval History*, 28, 2002, p.93-129.
- HEERS Jacques, *Il clan familiare nel Medioevo. Studi sulle strutture politiche e sociali degli ambienti urbani*, Naples, 1976.
- KLAPISCH-ZUBER Christiane, « Ruptures de parenté et changements d'identité chez les magnats florentins du XIV^e siècle », dans *Annales ESC*, 43, 1988, p.1201-1240.
- KLAPISCH-ZUBER Christiane, *Retour à la cité. Les magnats de Florence, 1340-1440*, Paris 2006.
- MAIRE VIGUEUR Jean-Claude, « Il problema storiografico, Firenze come modello (e mito) di regime popolare », dans *Magnati e popolani nell'Italia comunale, Atti del quindicesimo convegno di studi, Pistoia, 15-18 maggio 1995*, Pistoia, 1997, p. 1-16.
- PANELLA Antonio, « Politica ecclesiastica del Comune fiorentino dopo la cacciata del duca d'Atene (1343-1347) », dans *A.S.I.*, VI/1, 1913, p.271-370.
- PLESNER Johan, *L'emigrazione dalla campagna alla città libera di Firenze nel XIII secolo*, Florencia, 1979.
- RODOLICO Nicola, *Il popolo minuto. Note di storia fiorentina (1343-1378)*, Florence, 1899.
- SZNURA Franck, *L'espansione urbana di Firenze nel Duecento*, Florence, 1975.
- TANTURLI Giuliano, « La cultura fiorentina volgare nel '400 », dans *Medioevo e Rinascimento*, op. cit., p.180-220.
- TOCCO Francesco Paolo, *Niccolò Acciaiuoli. Vita e politica in Italia alla metà del XIV secolo*, Rome, 2001.
- WOLFGANG Marvin, « A Florentine Prison: Le Carceri delle Stinche », dans *Studies in the*

Renaissance, 7, 1960, p.148-166.

ZORZI Andrea et TOURRES Josiane, « Contrôle social, ordre public et répression judiciaire à Florence à l'époque communale: éléments et problèmes », dans *Annales. Histoire, sciences sociales*, 45/5, 1990, p.1169-1188.

3.4. Aspects économiques

ABULAFIA David, « Southern Italy and Florentine Economy, 1265-1370 », dans *The Economical History Review*, s.II; XXXIII, 1981.

ABULAFIA David, *The Two Italies. Economic Relations between The Norman Kingdom of Sicily and the Northern Communes*, Cambridge, 1977.

ASTORRI Antonella, *La Mercanzia a Firenze nella prima metà del Trecento. Il potere dei grandi mercanti*, Florence, 1998.

BEC Christian, *Les marchands écrivains. Affaires et humanisme à Florence. 1375-1434*, Paris, 1967.

BRANCA Vittore, *Mercanti scrittori. I ricordi nella Firenze tra Medioevo e Rinascimento*, Milan, 1986.

BRUCKER Gene A., *Firenze 1138-1737, L'impero del fiorino*, Milan, 1983.

CIPOLLA Carlo, *Il governo della moneta a Firenze e a Milano nei secoli XIV^e-XVI*, Bologne, 1990.

DE LA RONCIÈRE Charles Marie, « Indirect Taxes or 'Gabelles' at Florence in the Fourteenth Century: the Evolution of Tariffs and Problems of Collection », dans N. Rubinstein (dir.), *Florentine Studies. Politics and Society in Renaissance Florence*, Evanston, 1968, p.140-192.

DE LA RONCIÈRE Charles Marie, *Florence, centre économique régional au XIV^e siècle, Le marché des denrées de première nécessité à Florence et dans sa campagne et les conditions de vie des salariés (1320-1380)*, Aix-en-Provence, 1976.

DE LA RONCIÈRE Charles Marie, *Prix et salaires à Florence au XIV^e siècle (1280-1380)*, Rome, 1982.

DOREN Alfred, *Le arti fiorentine*, 2 vol., Florence, 1940.

FIUMI Enrico, « Fioritura e decadenza dell'economia fiorentina », I, dans *A.S.I.*, 116, 1958, p.443-510.

FIUMI Enrico, « Fioritura e decadenza dell'economia fiorentina », II, dans *A.S.I.*, 117, 1959, p.427-502.

FORTUNATI Maura, *Scrittura e prova. I libri di commercio nel diritto medievale e moderno*, Rome, 1996.

FRANCESCHI Franco, « Intervento del potere centrale e ruolo delle Arti nel governo dell'economia fiorentina del Trecento e del primo Quattrocento », dans *A.S.I.*, 151, 1993, p.863-909.

- GINATEMPO Maria, *Prima del debito. Finanziamento della spesa pubblica e gestione del deficit nelle grandi città toscane (1200-1350 ca.)*, Florence, 2000.
- HEERS Jacques, « Il commercio nel Mediterraneo alla fine del sec. XIV e nei primi anni del XV », dans *Archivio Storico Italiano*, 113, 1955, p.157-209.
- HOSHINO Hidetoschi, *Industria tessile e commercio internazionale nella Firenze del tardo medioevo*, Florence, 2001.
- PETRALIA Giuseppe, « I Toscani nel Mezzogiorno medievale : genesi ed evoluzione trecentesca di una relazione di lungo periodo », dans *La Toscana nel secolo XIV*, *op. cit.*, p.287-336.
- PIRENNE Henri, « L'instruction des marchands au Moyen Age », dans *Annales d'Histoire économique et sociale*, 1, 1929, p.13-28.
- RENOUARD Yves, « Le compagnie fiorentine del '300 », dans *Archivio di stato italiano*, XCVI, 1938.
- RENOUARD Yves, *Les hommes d'affaire italiens du Moyen Age*, Paris, 1968.
- RENOUARD Yves, *Les relations des Papes d'Avignon et des Compagnies commerciales et bancaires : de 1316 à 1378*, Paris, 1942.
- RENOUARD Yves, *Les voies de communication entre la France et le Piémont au Moyen-âge*, Turin, 1963.
- RENOUARD Yves, *Recherches sur les compagnies commerciales et bancaires utilisés par les papes d'Avignon avant le Grand schisme*, Paris, 1942.
- SAPORI Armando, « La cultura del mercante medievale italiano », dans *Rivista di storia economica*, 2, 1937, p.89-125.
- SAPORI Armando, *Il libro di commercio dei Peruzzi*, Milan, 1934.
- SAPORI Armando, *La Mercatura medievale*, Florence, 1972.
- SAPORI Armando, *Le Marchand italien au Moyen Age*, Paris, 1954.
- SAPORI Armando, *Studi di storia economica (secoli XIII-XIV-XV)*, Florence, 1955.
- SAPORI Armando, *Una compagnia di Calimala ai primi del Trecento*, Florence, 1932.

4. Bibliographie thématique

4.1. Histoire et historiographie médiévale

La Mémoire du temps au Moyen Age. Etudes réunies par Agostino Paravicini Bagliani, Florence, 2005.

Storiografia e poesia nella cultura medioevale. Atti del colloquio (Roma, 21-23 febbraio 1990), Rome, 1999.

ANDREOLLI Bruno (et al.), *Repertorio della cronachistica emiliano-romagnola (secc. IX-XV)*, Rome, 1991.

ARNALDI Girolamo, « Annali, cronache, storie », dans *Lo spazio letterario del Medioevo. 1. Il Medioevo latino. I. La produzione del testo*, Rome, 1993, p.463-513.

ARNALDI Girolamo, « Il notaio-cronista e le cronache cittadine in Italia », dans *La storia del diritto nel quadro delle scienze storiche*, Florence, 1966, p.293-309.

ARNALDI Girolamo, « Il tempo delle cronache (Italia : secoli XIII-XVIII) », dans *Le temps chrétien de la fin de l'Antiquité au Moyen Age*, Paris, 1984, p.531-539.

ARNALDI Girolamo, *Studi sui cronisti della Marca Trevigiana nell'età di Ezzelino da Romano*, Rome, 1963.

ARNALDI Girolamo, « Cronache con documenti, cronache 'autentiche' e pubblica storiografia' », dans *Fonti medioevali e problematica storiografica*, Rome, 1976, p.351-374.

BALZANI Ugo, *Le cronache italiane nel Medio Evo*, Milano, 1909.

BANTI Ottavio, « Studio sulla genesi dei testi cronistici pisani del secolo XIV », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 62, 1950, p.175-282.

BARTOLI LANGELI Attilio, « Entre documents et monuments : la mémoire officielle de la cité communale italienne », dans *La mémoire de la cité. Modèles antiques et réalisations renaissantes (Actes du Colloque de Tours, 28-30 septembre 1995)*, Naples, 1997, p.23-33.

BARTOLI LANGELI Attilio, « La documentazione degli stati italiani nei secoli XIII-XIV : forme, organizzazione, personale », dans *Culture et idéologie dans la genèse de l'Etat moderne*, Rome, 1985, p.35-55.

BASTIA Claudia et BOLOGNINI Maria (dir.), *La memoria e la città. Scritture storiche tra Medioevo e Età moderna (Bologna e San Marino, 24 al 27 marzo 1993)*, Bologne, 1995.

BEC Christian, « Lo statuto socio-professionale degli scrittori (Trecento e Cinquecento) », dans *Letteratura Italiana. II. Produzione e consumo*, Turin, 1983, p.229-267.

BILLANOVICH Giuseppe, « Le tradizioni dei classici italiani e la letteratura italiana tra Medioevo e Umanesimo », dans *La critica del testo. op. cit.*, p.289-404.

- BORDONE Renato, « Uno stato d'animo: memoria del tempo e comportamenti urbani nel mondo comunale italiano », dans *Reti Medievali* [en ligne] : <http://www.dssg.unifi.it/RM/e-book/titoli/bordone.htm>, 2002 (page consultée le 6 juin 2015).
- BRUNI Francesco, « La proiezione dell'attualità politica sul passato : note su cronisti, narratori, commentatori della *Commedia* nel XIV secolo » dans *Modern Philology*, 101/2, 2003, p.204-234.
- CAMMAROSANO Paolo, « I 'libri iurium' e la memoria storica delle città comunali », dans *Il senso della storia nella cultura medievale italiana nella cultura medievale italiana (1100 - 1350)*, Pistoia, 1995, p.309-325.
- CAMMAROSANO Paolo, *Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, 1998.
- CAPITANI Ovidio, « La storiografia altomedievale : linee di emergenza dalla critica contemporanea », dans *La cultura in Italia fra Tardo Antico e Alto Medioevo*, Rome, 1981, p.123-147.
- CAPITANI Ovidio, « Storiografia e riforma della Chiesa in Italia », dans *La storiografia medievale. XVII Settimana di studio del Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo (Spoleto, 1969)*, Spolète, 1970.
- CAPPI Davide, *Del Lungo editore di Dino Compagni. Il problema del testo della Cronica*, Rome, 1995.
- CHAZAN Mireille et DAHAN Gilbert, *La méthode critique au Moyen Age*, Turnhout, 2006.
- CLANCHY Michael, *From Memory to Written Records. England 1066-1307*, Londres, 1979.
- CLIMO Jacob et CATTEL Maria, *Social Memory and History : Anthropological Perspectives*, New York, 2002.
- CUBITT Geoffrey, *History and Memory*, Manchester-New York, 2007.
- CURRY Anne, « The Hundred Years War and Historians. The Contemporary Chroniclers », dans *The Hundred Years War*, Londres, 2003, p.5-13.
- DE MATTEIS Maria Consiglia, « La coscienza della crisi comunale nei cronisti del Trecento », dans *Storici e storiografia del medioevo italiano*, Bologne, 1984, p.255-274.
- DE MEDEIROS Marie-Thérèse, *Romanciers et chroniqueurs du Moyen âge*, Paris, 1987.
- DEL MONTE Alberto, « La storiografia fiorentina dei secoli XII e XIII », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 62, 1950, p. 175-264.
- DELLE DONNE Fulvio, *Politica e letteratura nel mezzogiorno medievale : la cronachistica dei secoli XII – XV*, Salerne, 2001.
- DETIENNE Marcel (dir.), *Transcrire les mythes. Tradition, écriture, historicité*, Paris, 1994.
- DE VINCENTIIS Amedeo, « Scrittura storica e politica cittadina : la 'cronaca fiorentina' di Marchionne di Coppo stefani », dans *Rivista storica italiana*, 108, 1996, .230-297.
- DUBY Georges, « La vulgarisation des modèles culturels dans la société féodale », dans *Hommes et structures du Moyen Age*, Paris - La Haye, 1973.

- FAINI Enrico « Una storia senza nomi. Storia e memoria a Firenze ai primi del Duecento », dans *Bullettino dell'Istituto Storico*, 108, 2006, p.39-81.
- GENËT Jean-Philippe (dir.), *L'historiographie médiévale en Europe. Actes du colloque organisé par la Fondation européenne de la science au Centre de Recherche Historiques et Juridiques de l'Université de Paris I. 29 mars – 1er avril 1989*, Paris, 1991.
- GILLI Patrick, *Au miroir de l'humanisme. Les représentations de la France dans la culture savante italienne à la fin du Moyen Age (c.1360-c.1490)*, Rome, 1997.
- GREEN Louis, « Historical Interpretation in Fourteenth-century Florentine Chronicles », dans *Journal of the History of Ideas*, 28, 1967, p.161-178.
- GUENÉE Bernard, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Age », dans *Annales E.S.C.*, 1973, 28, p.997-1016.
- GUENÉE Bernard, « Temps de l'histoire et temps de la mémoire au Moyen Age », dans *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 487, 1976-77.
- GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 1980.
- GUENÉE Bernard, « 'Authentique et approuvé' : recherches sur les principes de la critique historique au Moyen Age », dans *Politique et histoire au Moyen Age. Recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale*, Paris, 1981.
- GUENÉE Bernard, « Histoire, mémoire, écriture. Contribution à une étude des lieux communs », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres*, 1983, 441-456.
- GUENÉE Bernard, « Documents insérés et documents abrégés dans la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* », dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 152/2, 1994, p.375-428.
- GUENÉE Bernard, *L'opinion publique à la fin du Moyen Age, d'après la 'Chronique de Charles VI' du Religieux de Saint-Denis*, Paris, 2002.
- HALBWACHS Maurice, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, 1925.
- HALBWACHS Maurice, *Mémoire et société*, Paris, 1948.
- HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Paris, 1950.
- HAVELY Nick, « Literature in Italian, French and English : uses and muses of the vernacular », dans *The New Cambridge Medieval History, vol. VI, c.1300 – c.1415*, Cambridge, 2000, p. 257-273.
- KOSTO Adam et WINROTH Anders, *Charters, Cartularies, and Archives : The Preservation and Transmission of Documents in the Medieval West : Proceedings of a Colloquium of the Commission internationale de diplomatique (Princeton and New York, 16-18 September 1999)*, Toronto, 2002.
- MARTINI Giuseppe, « Lo spirito cittadino e le origini della storiografia comunale lombarda », dans *I problemi della civiltà comunale*, Bergame, 1971.
- MELVILLE Gert, « Le problème des connaissances historiques au Moyen Age. Compilation et

- transmission des textes », dans *L'historiographie médiévale en Europe. Actes du colloque organisé par la Fondation européenne de la science au Centre de Recherche Historiques et Juridiques de l'Université de Paris I. 29 mars – 1er avril 1989*, Paris, 1991, p.21-42.
- ORTALLI Gherardo, « Cronache e documentazione », dans *Civiltà comunale : libro, scrittura, documento (Atti del convegno, Genova, 8-1 novembre 1988)*, Gênes, 1989, p.507-539.
- PAUPHILET Albert (dir.), *Historiens et chroniqueurs du Moyen Age : Robert de Clari, Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines*, Paris, 1952.
- PAZZAROLI Guido, *Cenni sulle fonti della storia medioevale : Dino Compagni e la sua Cronaca*, Milan, 1956.
- PETRUCCI Armando, « Scrivere il testo », dans *La critica del testo. op. cit.*, p.209-227.
- PETTI BALBI Giovanni, « Il presente e il senso della storia in Caffaro e nei suoi continuatori », dans *Il senso della storia nella cultura medievale italiana nella cultura medievale italiana (1100 - 1350)*, Pistoia, 1995, p.31-52.
- PORION Daniel, *La Chronique et l'histoire au Moyen Age : actes du colloque du Département d'études médiévales de l'Université de Paris-Sorbonne (24 et 25 mai 1982)*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1984.
- RAUTY Natale, « Le 'Storie pistoresi' », dans *Il senso della storia nella cultura medievale italiana nella cultura medievale italiana (1100 - 1350)*, Pistoia, 1995, p.139-154.
- RICOEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, 2000.
- RUBINSTEIN Nicolai, « Il Medioevo nella storiografia italiana del Rinascimento », dans *Concetti, storia, miti e immagini del Medio Evo*, Florence, 1973, p.429-448.
- SANSTERRE Jean-Marie, *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales*, Turnhout, 2005.
- SANTINI Pietro, *Quesiti e ricerche di storiografia fiorentina*, Florence, 1903.
- SMALLEY Beryl, *Storici nel Medioevo*, Naples, 1979.
- SOUTHERN Richard William, *La tradizione della storiografia medievale*, Bologne, 2002.
- VAN HEMELRYCK Tania et VAN HOOREBEECK Céline, *L'écrit et le manuscrit à la fin du Moyen Âge*, Turnhout, 2006.
- VILLARI Pasquale, *I due primi secoli della storia di Firenze*, Florence, 1893.
- WICKHAM Chris, « Medieval Memories », dans *Social Memory*, Oxford-Cambridge, 1991, p.144-172.
- WICKHAM Chris, « The Sense of Past in Italian Communal Narratives », dans *The Perception of the Past in Twelfth-Century Europe*, Londres, 1991, p.173-189.
- ZABBIA Marino, « Cronache e cronisti nelle città dell'Emilia-Romagna », dans *Ricerche storiche*, 24/1, 1994, p.173-187.

ZABBIA Marino, « Notariato e memoria storica. Le scritture storiografiche notarili nelle città dell'Italia settentrionale (sec. XII-XIV) », dans *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 97, 1991, p.75-122.

ZABBIA Marino, *Notai-cronisti nel Mezzogiorno Svevo-Angioino. Il Chonicon di Domenico di Gravina*, Salerne, 1997.

ZABBIA Marino, « I notai italiani e la memoria della città (secc. XII-XIV) », dans *La mémoire de la cité. Modèles antiques et réalisations renaissantes (Actes du Colloque de Tours, 28-30 septembre 1995)*, Naples, 1997, p.35-47.

ZABBIA Marino, « Il contributo dei notai alla codificazione della memoria storica nelle città italiane (secoli XII-XIV) », dans *Nuova rivista storica*, 82, 1998, p.1-16.

ZABBIA Marino, *I notai e la cronachistica cittadina italiana nel Trecento*, Rome, 1999.

4.2. L'environnement culturel et scientifique

Culture et société en Italie du Moyen Age à la Renaissance. Hommage à André Rochon, Paris, 1985.

La renommée, Médiévales, 24, 1993.

Time And Eternity in Mid-Thirteenth-Century Thought, Oxford, 2006.

ARRIGHI Gino, « Note sulla scienza in Toscana nel Trecento », dans *La Toscana nel secolo XIV*, op. cit., p.485-496.

BEER Jeannette, *Medieval Translators and their Craft*, Michigan, 1989.

BENSON R. L. et CONSTABLE R. (éd.), *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, Cambridge, 1982.

BERIOU Nicole, CASEAU Béatrice et RIGAUX Dominique, *Pratiques de l'eucharistie dans les Églises d'Orient et d'Occident (Antiquité et Moyen Âge)*, Paris, 2009.

BILLANOVICH Giuseppe, *I primi umanisti e le tradizioni dei classici latini*, Freiburg, 1943.

BOUDET Jean-Patrice, *Entre science et nigromance. Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, 2006.

BURNETT Charles, *Arabic into Latin in the Middle Ages. The Translators and their Intellectual and Social Context*, Farnham, Ashgate, 2009.

CROUZET-PAVAN Elisabeth, *Les villes vivantes. Italie XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 2009.

FEDERICI VESCOVINI Graziella (dir.), *Filosofia e scienza classica, arabo-latina medievale e l'età moderna (ciclo di seminari internazionali, 26-27 gennaio 1996)*, Louvain-la-Neuve, 1993.

- GAUTIER-DALCHÉ Patrick, « L'espace de l'histoire : le rôle de la géographie dans les chroniques universelles », dans *L'historiographie médiévale en Europe*, Paris, 1991, p.287-300.
- GRANT Edward, *A Source Book in Medieval Science*, Harvard, 1974.
- HAMELESSE J. (éd.), *La vie culturelle, intellectuelle et scientifique à la Cour des Papes d'Avignon*, Turnhout, 2005.
- JENKINS J. et BERTRAND O. (éd.), *Traduire au Moyen Age. (8e Colloque international sur la théorie et la pratique de la traduction des textes au Moyen Age, Paris, Université de Paris III, 17-23 juillet 2004)*, Turnhout, 2007.
- KLAPISCH-ZUBER Christiane, « 'Parenti, amici, vicini'. Il territorio urbano d'una famiglia mercantile nel XV sec. », dans *Quaderni storici*, 33, 1976, p.969-973.
- LEMAY Richard, *Abu Ma'shar and Latin Aristotelianism in the Twelfth Century: The Recovery of Aristotle's Natural Philosophy Through Arabic Astrology*, Beirut, 1962.
- MARTIN Hervé, *Mentalités médiévales, XI^e-XV^e siècles*, Paris, 1996.
- MOULINIER-BROGI Laurence et LAURIOUX Bruno (dir.), *Scrivere il Medio evo. Lo spazio, la santità, il cibo. Un libro dedicato ad Odile Redon*, Rome, 2001.
- MOULINIER-BROGI Laurence et NICLOUD Marylin (dir.), *Ethique et pratiques médicales, Médiévales*, 46, 2004.
- MOULINIER-BROGI Laurence (et. alt.), *La juste mesure. Quantifier, évaluer, mesurer, entre Orient et Occident (VIII^e-XVIII^e siècle)*, Saint-Denis, 2005.
- MOULINIER-BROGI Laurence et WEILL-PAROT Nicolas, (dir.), *Le livre de science, du copiste à l'imprimeur, Médiévales*, 52, 2007.
- MURDOCH J. E. et SYLLA E. D. (éd.), *The Cultural Context of Medieval Learning (International Colloquium on Philosophy, Science and Theology in the Middle Ages. Boston, September 1973)*, Boston-Dordrecht, 1975.
- OBRIST Barbara (dir.), *La cosmologie médiévale. Textes et images. I. Les fondements antiques*, Florence, 2004, p.33-46.
- PATRONE Nada et MARIA Anna, *La concezione dello spazio nella mentalità colta medievale*, Florence, 1993.
- PAUL Jacques, *Histoire intellectuelle de l'Occident médiéval*, Paris, 1998.
- PAUL Jacques, *Culture et vie intellectuelle au Moyen Age*, Paris, 1999.
- PAUL Jacques, *Du monde et des hommes. Essai sur la perception médiévale*, Aix-en-Provence, 2003.
- PELLETIER Monique, *Géographie du monde au Moyen Age à la Renaissance*, Paris, 1989.
- PORRO Pasquale (éd.), *The Medieval Concept of Time. The Scholastic Debate and its Reception in Early Modern Philosophy*, Leiden-Boston-Cologne, 2001, p.161-173.

- REDON Odile et MOULINIER-BROGI, « "Pareano aperte le cataratte del cielo" : le ipotesi di Giovanni Villani sull'inondazione del 1333 a Firenze" », dans *Miracoli. Dai segni alla storia*, Rome, 1999, p. 137-154.
- RIBEMONT Bernard (dir.), *Le Temps, sa mesure et sa perception au Moyen Age (actes du colloque, Orléans, 12-13 avril 1991)*, Caen, 1992.
- RIGON Antonio (dir.), *Cecco d'Ascoli. Cultura scienza e politica nell'Italia del trecento (atti del convegno, 2-3 dicembre 2005)*, Rome, 2007.
- ROMBAI Leonardo (dir.), *Imago et descriptio Tusciae : la Toscana nella geocartografia dal XV al XIX secolo*, Venice, 1995.
- SABBADINI Remigio, *Le scoperte dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV*, Florence, 1914.
- SCHECHNER GENUTH Sara, *Comets, Popular Culture, and the Birth of Modern Cosmology*, Princeton, 1997.
- THORNDYKE Lynn, « Paolo d'Abbaco Dagomari : Arithmetic ans Natural Secrets », dans Idem, *A History of Magic and Experimental Science. III. Fourteenth and Fifteenth Centuries*, New-York, 1934, p.205-212.
- THORNDYKE Lynn, *Latin Treatises on Comets Between 1238 and 1368 A.D.*, Chicago, 1950.
- WEIL PAROT Nicolas, *Les "images astrologiques" au Moyen Âge et à la Renaissance. Spéculations intellectuelles et pratiques magiques*, Paris, 2002.
- WIGAL Donald, *Historic maritime maps used for historic exploration. 1290-1699*, New York, 2000.
- ZUMTHOR Paul, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Age*, Paris, 1993.

4.3. Le contexte religieux, théologique et ecclésiologique

- BOUREAU Alain, *Le pape et les sorciers. Une consultation de Jean XXII sur la magie en 1320 (Manuscrit B.A.V. Borghese 348)*, Rome, 2004.
- BOUREAU Alain, *Satan hérétique. Naissance de la démonologie dans l'Occident médiéval (1280-1330)*, Paris, 2004.
- BREMOND Claude, LE GOFF Jacques et SCHMITT Jean-Claude, *L'« exemplum »*, Turnhout, 1982, p.37-38.
- BROOKE Christopher, « Religious Sentiment and Church Design in the Later Middle Age », dans *B.J.R.L.*, 50, 1967-68, p.13-33.
- CARROZZI Claude, *Le voyage de l'âme dans l'au-delà d'après la littérature latine (V^e-XIII^e siècle)*, Rome, 1994.

- CHIFFOLEAU Jacques, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion d'Avignon à la fin du Moyen âge*, Paris, 1980.
- COURTENAY William, « Inquiry and Inquisition : Academic Freedom in Medieval Universities », dans *Church History*, 58, 1989, p.168-181.
- DE LA RONCIERE Charles-Marie, « La foi du marchand : Florence XIV^e-milieu XV^e siècle », dans *Le marchand du Moyen Age (Actes du XIX^e congrès de la S.H.M.E.S., Reims, juin 1988)*, Paris, 1992, p.242-243.
- DELCORNO Carlo, « Predicazione volgare e volgarizzamenti », dans *M.E.F.R.M.*, Rome, 1977, 89/2, p.679-689.
- DUBY Georges, « La vulgarisation des modèles culturels dans la société féodale », dans *Niveaux de culture et groupes sociaux (Colloque, 7-9 mai 1966, École Normale Supérieure)*, Paris-La Haye, 1967, p.33-41.
- DYKMANS Marc « Fragments du traité de Jean XXII sur la vision béatifique », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 37, 1970, p.232-253.
- DYKMANS Marc, *Les sermons de Jean XXII sur la vision béatifique*, Rome, 1976.
- FOURNIE Michelle, *Le Ciel peut-il attendre ? Le culte du purgatoire dans le Midi de la France (v. 1320-v. 1520)*, Paris, 1997.
- GOUREVITCH Aaron, *La culture populaire au Moyen Âge. « Simples et Docti »*, Paris, 1996.
- IRRIBAREN Isabel, « Theological Authority at the Papal Court in Avignon: the Beatific Vision Controversy », dans J. Hamesse (dir.), *La vie culturelle, intellectuelle et scientifique à la cour des Papes d'Avignon*, Turnhout, 2005, p.286.
- LE GOFF Jacques et REMOND René (dir.), *Nouvelle histoire de la France religieuse*, Paris, 1988.
- LE GOFF Jacques, *La bourse et la vie. Économie et religion au Moyen âge*, Paris, 1986.
- LE GOFF Jacques, *La naissance du Purgatoire*, Paris, 1981.
- LE GOFF Jacques, *Un autre Moyen âge*, Paris, 1991.
- MANSELLI Raoul, « Papato avignonese ed ecclesiologia trecentesca », dans *Aspetti culturali della società italiana nel periodo del papato avignonese (Atti del convegno del Centro di studi sulla spiritualità medievale, 15-18 ottobre 1978)*, Todi, 1981, p.175-195.
- MANSELLI Raoul, *La religion populaire au Moyen âge. Problèmes de méthode et d'histoire*, Paris-Montréal, 1975.
- PIRON Sylvain, *Censures et condamnation de Pierre de Jean Olivi. Enquête dans les marges du Vatican*, dans *MEFRM*, 118/2, 2006, p. 313-373.
- PLONGERON Bernard (dir.), *La religion populaire dans l'Occident chrétien. Approches historiques*, Paris, 1976.

- PLONGERON Bernard et PANNET Robert (dir.), *Le Christianisme populaire. Les dossiers de l'histoire*, Paris, 1976.
- RUBIN Miri, *Corpus Christi. The Eucharistic in Late Medieval Culture*, Cambridge, 1991.
- SOUTHERN Richard, « The Changing Role of Universities in Medieval Europe », dans *Historical Research*, 60, 1987, p.133-146.
- SUTTNER Franco (éd.), *Dionigi da Borgo Sansepolcro fra Petrarca e Boccaccio (atti del convegno, Sansepolcro, 11-12 febbraio 2000)*, Sansepolcro, Castello, 2001.
- TABARRONI Andrea, *'Paupertas Christi et Apostolorum'. L'ideale francescano in discussione (1322-1324)*, Rome, 1990.
- TODESCHINI Giacomo, *I mercanti e il Tempio. La società cristiana e il circolo virtuoso della ricchezza fra Medioevo et Età Moderna*, Bologne, 2002.
- TROTTMANN Christian, *La vision béatifique. Des disputes scolastiques à sa définition par Benoît XII*, Rome, 1995.
- VALOIS Noël, « Jacques Duèse, pape sous le nom de Jean XXII », dans *Histoire littéraire de la France*, 34, Paris, 1914, p.564.
- WEIJERS Olga, « De la joute dialectique à la dispute scolastique », dans *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 143/2, 1999, p. 509-518.

4.4. Modèles de pensée et discours politiques

- ARTIFONI Enrico, « Retorica e organizzazione del linguaggio politico nel Duecento italiano », dans *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Rome, 1994, p.157-182.
- ARTIFONI Enrico, « Sull'eloquenza politica nel Duecento italiano », dans *Quaderni medievali*, 35, 1993, p.57-78.
- CAMMAROSANO Paolo, « Immagine visiva e propaganda nel Medioevo », dans *I linguaggi della propaganda*, Milan, 1991.
- DAVIS Charles Till, « Un teorico fiorentino della politica : fra Remigio dei Girolami », dans *L'Italia di Dante*, Bologne, 1988, p.201-229.
- DE MATTEIS Maria Consiglia, *La 'teologia politica comunale' di Remigio de' Girolami*, Bologne, 1977.
- GAMBERINI Andrea, GENET Jean-Philippe, ZORZI Andrea (dir.), *The languages of the political society. Western Europe, 14th-17th centuries*, Rome, 2011, p.287-324.
- GROSSI Paolo, *L'ordine giuridico medievale*, Rome, 1995.
- IANNELLA Cecilia, *Giordano di Pisa. Etica urbana e forme della società*, Pise, 1999.

- LANDI Sandro, *Naissance de l'opinion publique dans l'Italie moderne*, Rennes, 2006.
- MC CREADY William, « Papalists and Antipapalists. Aspect of the Church / State Controversy in the Late Middle Ages », dans *Viator*, 6, 1975, p.241-273.
- MARINO John A. KUEHN Thomas (dir.), *A Renaissance of conflicts: visions and revisions of law and society in Italy and Spain*, Toronto, 2004, p.183-184.
- MURTY Bhagevatula Satyanarayana, *The International Law of Propaganda. The Ideological Instrument and World Public Order*, New Haven – Dordrecht – Boston – Londres, 1989.
- RAO Riccardo, *Comunia. Le risorse collettive nel Piemonte comunale*, Milan, 2008.
- RUBINSTEIN Nicola, *Studies in Italian History in the Middle Ages and the Renaissance. Political Thought and the Language of Politics. Art and Politics*, Rome, 2004.
- RUBINSTEIN Nicolai, « Some Ideas on Municipal Progress and Decline in the Italy of the Communes », dans *Fritz Saxl: A Volume of Memorial Essays*, Londres, 1957.
- SKINNER Quentin, *The Foundations of Modern Political Thought*, Cambridge, 1978.
- TABACCO Giovanni, *La casa di Francia nell'azione politica di papa Giovanni XXII*, Rome, 1953.
- TABACCO Giovanni, *La relazione fra i concetti di potere temporale e di potere spirituale nella tradizione cristiana fino al secolo XIV*, Turin, 1950.
- TABACCO Giovanni, *L'Italie médiévale. Hégémonies sociales et structures du pouvoir*, Chambéry, 2001.
- WIERUZSOWSKI Helene, *Politics and Culture in Medieval Spain and Italy*, Rome, 1971.

4.5. Communication et circulation de l'information

- La circulation des nouvelles au Moyen Age (actes du XXIVe Congrès de la SHMES. Avignon, 1993)*, Rome, 1994.
- AMODIO Mark, *Writing the Oral Tradition. Oral poetics and Literate Culture in Medieval England*, Notre Dame, 2004.
- ARNOUX Matthieu (et al.), « Les lettres parisiennes du *Carteggio Datini*. Première approche du dossier », dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Moyen Age*, 2009, 117/1, p.193-221.
- AUZÉPY Marie France et SAINT-GUILLAIN Guillaume, *Oralité et lien social au Moyen Age, Occident, Byzance, Islam : parole donnée, foi jurée, serment*, Paris, 2008.
- BARBERO Alessandro, « Corti e storiografia di corte nel Piemonte tardomedievale », dans *Piemonte medievale. Forme del potere e della società. Studi per Giovanni Tabacco*, Turin, 1985, p.249-277.
- BERNARDI Bernardo (et al.), *Fonti orali : antropologia e storia (Convegno internazionale antropologia e*

- storia fonti orali, Bologna, 1976*), Milan, 1978.
- BETHENCOURT Francisco et EGMOND Florike, *Cultural exchange in early modern Europe. 3, Correspondence and cultural exchange in Europe, 1400-1700*, Cambridge-New York, 2007.
- BOUDREAU Claire (et al.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Age. Actes du colloque international tenu à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Ottawa (9-11 mai 2002)*, Paris, 2004.
- BRAMBILLA Simona et HAYEZ Jérôme, « La maison des fantômes. Un récit onirique de ser Bartolomeo Levaldini, notaire de Prato et correspondant de Francesco Datini », dans *Italia medioevale e umanistica*, 2007, p. 75-192.
- CHINCA Mark (et al.), *Orality and Literacy in the Middle Ages : Essays on a Conjunction and its Consequences in Honour of D.H. Green*, Turnhout, 2005.
- CHOMEL Vital et EBERSOLT Jean, *Cinq siècles de circulation internationale vue de Jougne : un péage jurassien du XIII^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1951.
- CIPOLLA Carlo, *Storia dell'economia italiana*, Turin, 1959.
- CIVILE Giuseppe, « Per una storia sociale dell'opinione pubblica: osservazioni a proposito della tarda età liberale », dans *Quaderni storici*, 35, 2000, p.469-504.
- DEBARDIEUX Bernard, « La traversée des Alpes : une histoire d'échelles et d'intérêts, d'épousailles et de divorces », dans *Revue de géographie alpine*, 90-3, 2002, p.11-24.
- DESCAMPS Florence (dir.), *Les sources orales et l'histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages*, Rosny-sous-Bois, 2006.
- DOUMERC Bernard, « Par Dieu écrivez plus souvent ! La lettre d'affaires à Venise à la fin du Moyen Age », dans *La circulation des nouvelles au Moyen Age*, Rome, 1994, p. 99-109.
- DUNN Vincent Ambrose, *Cattle-raids and Courtships. Medieval Narrative Genres in a Traditional Context*, New York, Londres, 1989
- DUPARC Pierre, « Les cluses et la frontière des Alpes », dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 109, 1951, 109-1, p. 5-31.
- FRIJHOFF Willem, « Communication et vie quotidienne à la fin du Moyen Age et à l'époque moderne : réflexions de théorie et de méthode », dans *Kommunikation und Alltag in Spätmittelalter und früher Neuzeit*, Vienne, 1992.
- GAUVARD Claude (dir.), *L'enquête au Moyen Âge*, Rome, 2008.
- GOODICH Michael, « The Use of Direct Quotation fom Canonization Hearing to Hagiographical *Vita et Miracula* », dans *Oral History of the Middle Ages. The Spoken Word in Context*, Budapest, 2001, p.177-187.
- GUICHONNET Paul, « Tracés et contextes de la traversée des Alpes au cours des siècles », dans *Revue de géographie alpine*, 90-3, 2002, p. 55-79.

- HABERMAS Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, 1978
- HABERMAS Jürgen, *Storia e critica dell'opinione pubblica*, Bari, 1979.
- HAYEZ Jérôme, « 'Io non so scrivere a l'amicho per siloscismi'. Jalons pour une lecture de la lettre marchande toscane de la fin du Moyen Age », dans *I Tatti Studies. Essays in the Renaissance*, 7, 1997, p.37-79.
- HAYEZ Jérôme, « L'archivio Datini. De l'invention de 1870 à l'exploration d'un système d'écrits privés », dans *Mélanges de l'Ecole Française de Rome. Moyen Age*, 2009, 117/1, p.121-191.
- JONES-DAVIS Marie-Thérèse (dir.), *Rumeurs et nouvelles au temps de la Renaissance*, Paris, 1997.
- JRITZ Gerhard et RICHTER Michael, *Oral History of the Middle Ages. The Spoken Word in Context*, Budapest, 2001.
- KAUFMANN Laurence, « Opinion publique », dans *Dictionnaire des sciences humaines*, Paris, 2006, p.833-835.
- MACKAY E. Anne, *Orality, Literacy, Memory in the Ancient Greek and Roman World*, Leiden-Boston, 2008.
- MELIS Federigo, « Intensità e regolarità nella diffusione dell'informazione economica generale nel Mediterraneo e in Occidente alla fine del Medioevo », dans *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, I, Toulouse, 1973, p.389-424.
- MOMIGIANO Arnaldo, « Storiografia su tradizione scritta e storiografia su tradizione orale. Considerazioni generali sulle origini della storiografia moderna », dans *La storiografia greca*, Turin, 1982, p.95-105.
- MOSTERT Marco (dir.), *New Approaches to Medieval Communication*, Turnhout, 1999.
- MÜTZENBERG Gabriel, « Splügen. L'histoire contre la géographie ou le col le plus court mais le plus négligé des Alpes suisses », dans *Revue de géographie alpine*, 61-2, 1973, p. 267-284.
- NICHOLAISEN William, *Oral Tradition in the Middle Ages*, Binghamton, 1995.
- ONG Walter John, *Orality and Literacy : the Technologizing of the word*, Londres-New York, 2002.
- RENOUARD Yves, « Comment les papes d'Avignon expédiaient leur courrier », dans *La Revue historique*, 153, 1937.
- RENOUARD Yves, « Information et transmission des nouvelles », dans *L'histoire et ses méthodes*, Paris, 1961.
- RENOUARD Yves, « Routes, étapes et vitesses de marche de France à Rome au XIII^e et au XIV^e siècles d'après les itinéraires d'Eudes Rigaud (1254) et de Barthélemy Bonis (1350) », dans *Studi in onore di Amintore Fanfani*, Milan, 1962.
- RICHTER Michael, *The Oral Tradition in the Early Middle Ages*, Turnhout, 1994.

INDEX DES OBJETS

Carte 1	Localisation des toponymes cités dans le chapitre XIII 123.....	142
Carte 2	Localisation des toponymes cités dans le chapitre XIII 84.....	147
Carte 3	Localisation et occurrences des toponymes étrangers cités dans les livres XII et XIII...154	
Tableau 1	Les dates de l'histoire païenne (livres I et II).....	359
Tableau 2	Découpage des livres et périodisation de l'histoire dans la <i>Nuova cronica</i>	367
Tableau 3	Dates liturgiques, temporeles et sanctorales dans la <i>Nuova cronica</i>	393
Tableau 4	Modèles de dévotion dans la désignation sanctorale des jours.....	397
Tableau 5	Coordonnées de la conjonction de 1345 selon Lévi Ben Gerson et Paolo Dagomari ; et position des astres selon Prophatius Judaeus.....	513
Tableau 6	Concordances historiques des grandes conjonctions selon Villani.....	523
Figure 1	Carré astrologique de l'expédition de Louis de Hongrie.....	541

INDEX DES NOMS

- Abraham Savasorda Bar Hiyya.....508, 510
- Acciaiuoli (compagnie).....20, 339
- Accorrimbono da Tolentino.....119, 325
- Accursio Bonfantini.....468, 471, 472
- Adimari (famille).....98
- Alaric.....378
- Albert le Grand.....223, 454, 455, 466, 470, 496, 515
- Albumasar.....508, 516, 518, 519, 520, 521
- Alcabitius.....448, 468, 469
- Aldobrandini (famille).....20
- Aldobrandino Aldobrandini.....20
- Aldobrandino Ottobuoni.....306
- Aliotti-Visdomini (famille).....19
- Ambrogio Lorenzetti.....34, 271
- André de Ratisbonne.....142, 400
- André I^{er} de Naples.....333, 542
- Andrea Pisano.....16
- Antellesi (compagnie).....339
- Antonin de Florence.....347
- Aquilecchia, Giovanni.....99, 101, 103, 107, 112
- Arcadius.....378
- Aristote..223, 297, 324, 373, 411, 466, 494, 524, 530
- Arlotto da Prato.....462, 503
- Armstrong, Lawrin.....345
- Arnolfo di Cambio.....16
- Attalante.....421, 527
- Attila.....108, 358, 378
- Augustin d'Hippone.....180, 202, 223, 234, 242, 266, 275, 328, 350, 360, 361, 490
- Baccio Valori.....53
- Bandino di Lapo Buonaccorsi.....239
- Barbero, Alessandro.....200, 318
- Bardi (compagnie).....15, 21, 22, 122, 124, 234, 315, 339, 340, 542
- Bardi (famille).....315
- Bartola Villani.....18
- Bartolo di Guerio.....84, 85, 96, 97, 98
- Bartolomeo da San Concordio.....225
- Bartolommeo Zannetti.....45, 53
- Bec, Christian.....45, 347
- Becker, Marvin.....28, 97, 319, 320, 347, 348
- Bède.....180, 525
- Bellincia.....18
- Benedetto degli Albizi.....71
- Benedetto Dei.....151
- Benoît XII.....116, 163, 222, 233, 235, 244, 249, 252, 257, 258, 259, 262, 294
- Bériou, Nicole.....287
- Bernard de Clairvaux.....223, 243, 254, 256
- Bernardin de Sienne.....347
- Bernardo Villani.....18, 22, 235
- Bertrand du Pouget.....21, 35, 268, 471, 476, 491, 497
- Bettino Buonaccorsi.....20
- Bilia.....18
- Bonagrazia de Bergame.....251
- Bonaventura de Bagnoregio.....223
- Boniface VIII.....19, 23, 100, 112, 266, 384, 456
- Bonincontro Morigia.....245
- Boudet, Jean-Patrice.....418, 512
- Bourreau, Alain.....456, 457
- Branca, Vittore.....70
- Brooke, Christopher.....276
- Brucker, Gene.....28, 319
- Brunelleschi (famille).....98
- Brunetto Latini. 17, 25, 324, 360, 386, 419, 422, 424, 425, 426, 428, 430, 443, 478
- Bruni, Francesco.....29, 372

Buonaccorsi (compagnie).....	20, 22, 27, 134, 153, 155, 156, 161, 163, 165, 166, 201, 210, 211, 212, 213, 238, 239, 241, 322, 323, 339, 345
Buonaccorsi (famille).....	19, 20
Buonamico Buffalmacco.....	34, 271
Buondelmonte de' Buondelmonti.....	425, 430, 458
Buondelmonti (famille).....	19
Caggese, Romolo.....	180
Cammarosano, Paulo.....	182
Cane della Scala.....	530
Castellani, Arrigo.....	49, 50, 55, 57, 61, 63, 66, 68, 71, 88, 91, 93, 100, 110, 127
Castruccio Castracani.....	21, 35, 109, 110, 114, 159, 236, 237, 266, 267, 341, 440, 441, 442, 503, 532, 533, 534
Catilina.....	358, 420, 423, 427, 428, 431
Cecco d'Ascoli.....	444, 445, 446, 447, 448, 455, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 485, 530
Célestin V.....	108
Cerchi (famille).....	13, 19
Chabod, Federico.....	338, 340
Charlemagne.....	25, 49, 108, 109, 364, 366, 413, 431, 432, 436, 437, 438, 439, 441, 443, 478
Charles de Blois.....	83, 122, 410
Charles de Calabre.....	15, 21, 35, 109, 268, 307, 312, 439, 441, 468, 475, 476, 477, 478, 537
Charles de Valois.....	49, 492
Charles I ^{er} d'Anjou.....	13, 49, 108, 109, 372, 374, 438, 439, 440, 441, 462, 478, 503
Charles IV (empereur germanique).....	269, 304, 542
Charles IV (roi de France).....	107
Charles le Gros.....	364
Chele Buonaccorsi.....	163
Chiffolleau, Jacques.....	274, 296
Cimabue.....	16
Clément V.....	269, 285, 291, 292, 293, 510, 525
Clément VI.....	269, 285, 510, 525
Cocchi (compagnie).....	339
Coccia, Emmanuele.....	469
Coluccio Salutati.....	511
Compagno degli Arrigucci.....	390
Coppo di Marcovaldo.....	16
Corsini (compagnie).....	339
Da Uzzano (compagnie).....	339
Dante Alighieri.....	16, 25, 28, 43, 45, 48, 50, 51, 63, 64, 65, 67, 90, 101, 103, 111, 112, 118, 122, 128, 131, 134, 180, 197, 223, 279, 290, 292, 296, 308, 311, 341, 345, 357, 361, 372, 413, 419, 424, 425, 426, 429, 442, 451, 477
Darès le Phrygien.....	24
Davidsohn, Robert.....	28, 108
Davis, Charles.....	28, 341
De la Roncière, Charles-Marie.....	235
De Matteis, Maria Consiglia.....	29, 33
De Vincentiis, Amedeo.....	28, 29, 439, 443, 538
Dèce.....	379
Dino Compagni.....	17, 43, 202, 402, 451
Dino del Garbo.....	468, 472, 476
Dionigi di Borgo Sansepolcro.....	110, 111, 159, 160, 161, 198, 235, 236, 237, 239, 503, 532, 533, 536
Domenico da Gravina.....	245
Domenico del Terosi.....	71
Donati (famille).....	13, 98
Duby, Georges.....	551
Dykmans, Marc.....	241
Eco, Umberto.....	549
Édouard I ^{er} d'Angleterre.....	110, 370
Édouard III d'Angleterre.....	62, 139
Énée.....	25, 289, 290, 293, 294, 358, 438
Enrico del Carretto.....	456, 464
Étienne de Pologne.....	95
Ezzelino da Romano.....	528
Fanfani, Piero.....	26
Farinata degli Uberti.....	308
Federici-Vescovini, Graziella.....	469, 470
Felice Monaldi.....	239
Filippo Argelati.....	54
Filippo Brunelleschi.....	16
Filippo Giunti.....	53
Filippo Villani.....	18, 19, 53, 54, 82, 83, 92, 153, 162, 197, 514

Firmin de Beauval.....	510	Giovanni Boccaccio.....	17, 45
Fiumi, Enrico.....	27	Giovanni Colonna.....	237, 239
Fournié, Michelle.....	296	Giovanni da Velletri.....	17, 420
Francesco di Giovanni Villani.....	18	Giugni (famille).....	19
Francesco Gaddi.....	45	Godefroi de Viterbe.....	360
Francesco Pazzi.....	322, 323	Gourevitch, Aaron.....	297, 550, 552
Francesco Peruzzi.....	19	Grant, Edward.....	502
Francesco Petrarca.....	17, 45	Graziolo Bambaglioli.....	111
Francesco Silvestri.....	234	Green, Louis...99, 105, 106, 108, 112, 113, 114, 115, 132, 330, 375	
Francesco Villani.....	18, 153, 235	Green,Louis.....	29
Franco Sacchetti.....	477	Grégoire le Grand.....	292, 298
Frédéric I ^{er}	49, 368	Gualtieri, Piero.....	534
Frédéric II.....	49, 292, 368, 371, 461, 522, 528	Guenée, Bernard.....	43, 202, 355, 369, 370
Frugoni, Arsenio.....	27, 338	Guicciardo Bastari.....	148
Frugoni, Chiara.....	29, 443	Guidalotti (famille).....	19
Funck-Brentano, Frantz.....	105	Guido Bonatti.....	466, 527, 528
Galvano Fiamma.....	248, 249	Guido de Montefeltro.....	528
Garcia, Paul.....	31	Guido Novello.....	308, 528
Gautier de Brienne (duc d'Athènes).....	11, 15, 22, 35, 36, 47, 59, 68, 89, 107, 114, 116, 117, 123, 125, 163, 183, 190, 192, 205, 206, 235, 313, 314, 315, 319, 323, 325, 368, 402, 491, 504, 530, 536, 537, 538, 539, 543, 546	Guido Tarlati.....	35
Geoffrey de Meaux.....	512	Guillaume d'Auvergne.....	515
Geoffroy de Monmouth.....	25, 43	Guillaume d'Ockham.....	231, 251, 549
Gherardini (famille).....	98	Guillaume de Baskerville.....	549
Gherardo di Oliviero Cerchi.....	18	Guiral Ot.....	231, 250, 271
Gherardo Spinola.....	535	Habermas, Jürgen.....	152, 192, 193, 194, 196
Ghetta di Giovanni Villani.....	18	Halbwachs, Maurice.....	356, 375
Ghigo da Campese.....	95	Hannibal.....	308
Giacoma di Giovanni Villani.....	18	Hartwig, Otto.....	131
Giandino da Carmignanola.....	462, 463, 503	Hayez, Jérôme.....	137, 160
Gianni Alfani.....	307	Hayton d'Arménie.....	25, 133
Gianni Soldanieri.....	308	Henri de Diessenhofen.....	246, 247, 263
Giano Cerchi.....	18	Henri de Gand.....	287, 299
Giano della Bella.....	49, 308, 368	Henri de Herford.....	248, 249
Giansante, Massimo.....	468, 471, 476	Henri IV (empereur germanique).....	389, 390
Giordano da Pisa.....	16, 224, 225	Henri Taube de Selbach.....	246, 247, 263
Giotto.....	16	Henri VI (empereur germanique). 307, 380, 542	
Giovanna di Giovanni Villani.....	18	Henri VII (empereur germanique).....	307, 542
Giovanni Battista Recanati.....	54	Héraclius.....	378
		Honorius d'Autun.....	552
		Honorius (empereur romain).....	378, 385, 552
		Hugues Capet.....	109

Iacopo di Falocio.....	98	Leonardus di Codelupis.....	70
Iribarren, Isabel.....	230, 269	Lévi ben Gerson.....	510, 513, 514
Isidore de Séville.....	25, 361, 408, 423, 525	Lopez, Roberto.....	344
Jacopo Alighieri.....	111	Lorenzo di Bonaccorso di Ghino.....	98
Jacopo della Lana.....	111	Lorenzo Torrentino.....	53
Jacopo di Francesco Pazzi.....	322	Louis de Bavière.....	67, 109, 248, 251, 266, 267, 269, 292, 381, 384, 440, 471, 473, 528, 542
Jacopo Gabrielli.....	119, 125, 325	Louis de Tarente.....	540, 542, 545
Jacopo Giunti.....	53	Louis I ^{er} de Hongrie.....	95, 124, 126, 333, 389, 539, 542, 544
Jacques de Provins.....	287, 299	Lucain.....	24, 103, 492
Jacques de Voragine.....	117, 298, 381	Luchino Visconti.....	302
Jamme, Armand.....	29	Ludovico Antonio Muratori.....	54
Jean Chrysostome.....	180	Luiso, Francesco Paolo.....	26, 46, 53, 55, 56, 201
Jean d'Eschenden.....	520	Luzzati, Michele.....	20, 27, 134, 152, 211, 212, 535
Jean de Bohême.....	35, 157, 268, 535, 542	Mahomet.....	60, 67, 117, 304, 518, 519, 520
Jean de Jandun.....	528	Maierù, Alfonso.....	236
Jean de Murs.....	510, 512, 514, 520, 525	Maire Vigueur, Jean-Claude.....	28, 33
Jean de Sacrobosco.....	446, 468, 469	Maissen, Thomas.....	29, 99, 108, 109, 112, 132, 441
Jean de Séville.....	509	Mando di Bellincia.....	20
Jean de Thilrode.....	287	Manfred de Hohenstaufen.....	107, 203, 441
Jean de Tolède.....	461, 527, 528	Manselli, Raoul.....	273, 274, 278
Jean de Winterthur.....	251, 262, 272	Marchionne di Coppo Stefani.....	245, 409, 471
Jean Froissart.....	62	Marco Lombardo.....	300, 301, 302, 374
Jean Gobi.....	287, 288, 295, 299	Marco Polo.....	25, 133, 148
Jean XXII.....	35, 116, 162, 164, 221, 222, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 266, 267, 269, 270, 276, 293, 294, 295, 456, 457, 464, 465, 470, 471, 473	Maria di Giovanni Villani.....	18
Jeanne de Naples.....	540, 542, 545	Marsile de Padoue.....	265, 528
Joachim de Flore.....	273	Martin de Troppau.....	24, 102, 103, 112, 298, 357, 358, 360, 376, 377, 378, 380, 381, 386, 415, 419, 460
Jules César.....	25, 49, 308, 358, 361, 366, 420, 421, 423, 427, 438	Martin IV.....	385
Konrad de Megenberg.....	278	Mastino della Scala.....	111, 119, 120, 123, 156, 302, 332
Lamberto da Cingoli.....	448, 468, 472	Matteo di Giovanni Villani.....	18, 49, 69, 70
Lami, Vittorio.....	55	Matteo Villani.....	18, 20, 153, 161, 162, 163, 211, 239, 240, 322
Lancia, Andrea.....	111	Matteo Visconti.....	471
Lapa Villani.....	18, 20	Mazzoni, Vieri.....	319
Lapo Buonaccorsi.....	20	Medici (famille).....	98
Le Goff, Jacques.....	273, 282, 299, 371, 404, 526	Mehl, Ernst.....	29, 338
Léon III.....	441		
Leonardo Bruni.....	46		

Merlin.....	460, 527	Philippe VI (roi de France).....	62, 83, 122, 157, 333, 410
Messahala.....	508, 516	Pier Francesco Portinari.....	45
Michel de Césène.....	266	Pierre de Jean Olivi.....	16, 223, 234, 273
Michel Scot.....	527, 528, 529, 530	Pierre de Limoges.....	284
Milanesi, Gaetano.....	26	Pierre Lombard.....	236
Monna Pazzi.....	18, 322	Pietro d'Abano.....	467, 501
Morghen, Rafaello.....	28	Pietro dell'Aquila.....	348
Moulinier, Laurence.....	30, 482	Pirenne, Henri.....	344
Moutier, Ignazio.....	53, 54	Piron, Sylvain.....	469, 477
Nabuchodonosor.....	486	Poggio Bracciolini.....	46
Najemy, John.....	28	Porta, Giuseppe....	27, 44, 46, 49, 50, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 74, 86, 87, 88, 89, 91, 93, 94, 95, 99, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 116, 117, 143, 228
Napoleone Orsini.....	237	Poulle, Emmanuel.....	514
Neri, Ferdinando.....	99, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112	Priam.....	438
Niccolò Buonaccorsi.....	20	Prophatius Judaeus.....	512, 513, 514
Nicolas le Minorite.....	231, 232	Provenzano Salvani.....	461
Nicolas V (antipape).....	237	Pryds, Darleen.....	180
Nimrod.....	361, 362	Ptolémée.....	298, 446, 447, 483, 494, 495
Ninus.....	361	Ragone, Franca....	101, 103, 132, 134, 162, 214, 215, 239, 407, 409
Noé.....	361, 431	Rapp, Francis.....	278
Ortalli, Gherardo.....	29	Ratchis.....	378
Othon de Freising.....	273, 360	Raymond de Maussac.....	471
Othon I ^{er}	49, 51, 273, 290, 360, 364, 368	Redon, Odile.....	30, 482
Pace da Tropea.....	211, 545	Remigio de' Girolami.....	16, 224, 328, 329, 350, 531, 556
Paolino Pieri.....	43, 402	Remigio Nannini.....	53
Paolo Dagomari.....	370, 511, 512, 513, 514, 536, 539	Renouard, Yves.....	27, 137
Paolo Uccello.....	287	Rhomberg Hoke, Johanna.....	27
Parodi, Ernesto Giacomo.....	107	Riccobaldo de Ferrare.....	361
Paul Diacre.....	358	Riccoldo di Monte-Croce.....	25, 133, 148
Paul Orose.....	25, 43, 358, 361	Richard de Fournival.....	515
Paul, Jacques.....	283, 372	Richard de Saint-Victor.....	223
Pazzi (famille).....	19, 98, 321	Richard Lescot.....	250, 272
Pazzino Pazzi.....	18	Ricœur, Paul.....	32, 216, 356, 372, 414
Pera Balducci.....	117, 138, 198	Ricordano Malispini.....	28
Perendoli (compagnie).....	339	Ristoro d'Arezzo.....	424, 430, 500
Peruzzi (compagnie).....	15, 18, 19, 20, 22, 122, 124, 127, 128, 138, 153, 162, 201, 339, 340	Robert d'Anjou.....	14, 85, 123, 170, 173, 178, 179, 180, 204, 228, 237, 305, 339, 440, 538, 542
Pétrarque.....	51		
Pezzarossa, Fulvio.....	29, 65, 67		
Philippe IV (roi de France).....	106, 107		

Robert Guiscard.....	285, 298	386	
Roberto de' Bardi.....	234	Tilliette, Jean-Yves.....	302, 303
Rodolfo da Capraia.....	390	Tite Live.....	24, 103
Roger Bacon.....	509, 515, 516, 519, 549	Tolomeo da Lucca.....	247, 298, 327, 381
Rosso Aldobrandini.....	20, 21	Tommaso Corsini.....	544
Rouchon, Véronique.....	29	Tommaso di Arnolfo Peruzzi.....	20
Rubin, Miri.....	276, 277	Tosinghi (famille).....	321
Ruggieri (famille).....	19	Totila.....	49, 108, 285, 358, 366, 378, 420, 422, 428, 431, 432, 433, 436
Saba Malaspina.....	372	Trenti, Luigi.....	101
Sahl ibn Bishr.....	495	Trottmann, Christian.....	241
saint Benoît.....	105, 285	Ubalduino Infangati.....	84, 85, 96, 97, 98, 99
saint Jérôme.....	360, 523	Ubertino da Casale.....	16, 223
saint Miniât.....	379, 395	Uberto Infangati.....	98
saint Zenobius.....	395	Ugo de Toscane.....	285, 290, 293
sainte Réparate.....	395	Ugolino de Pise.....	300, 302, 374
Salimbene de Adam.....	381, 529	Uther Pendragon.....	527
Salluste.....	24, 103, 420, 435	Valère Maxime.....	24, 43, 237
Sanesi, Ireneo.....	26	Valois, Noël.....	241
Santini, Pietro.....	131	Vanni Buonaccorsi.....	20
Sanzanome.....	17, 24, 43, 357, 373, 429	Vanni Fucci.....	426
Sapori, Armando.....	27, 137	Vauchez, André.....	226, 276
Scheffer-Boichorst, Paul.....	131	Venturino de Bergame.....	226
Semiramis.....	361	Vespasiano Da Bisticci.....	46
Sénèque.....	180	Vieri Cerchi.....	18, 308
Simonde de Sismondi, J.-Ch.-Léonard	33	Villano di Giovanni Villani.....	18
Simone di Tommaso Altoviti.....	47, 70	Villano di Stoldo.....	18, 318
Stace.....	492	Villari, Pasquale.....	131
Stoldo di Bellincia.....	18	Vincent de Beauvais.....	43, 360
Suitner, Franco.....	237	Virgile.....	24, 102, 103, 290, 420, 435
Tedaldi (famille).....	19	Visdomini (famille).....	315
Théodoric.....	292	Von Moos, Peter.....	299
Thomas d'Aquin...206, 223, 242, 275, 291, 328, 454, 455, 457, 458, 459, 466, 470, 485, 507, 515		Walter Map.....	370
Thomas Tuscus.24, 43, 224, 298, 357, 380, 381,		Zorzi, Andrea.....	28, 34

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	11
Derrière la <i>Nuova cronica</i> : Florence, évidemment.....	12
À propos de Giovanni Villani.....	17
1300-1342 : au cœur du grand commerce florentin.....	19
1316-1331 : l'exercice de l'État.....	21
1342-1348 : le crépuscule d'une vie.....	22
Giovanni Villani, chroniqueur universel ou communal ?.....	23
La <i>Nuova cronica</i> et les études villaniennes.....	26
Les livres XI à XIII : une « histoire du temps présent » au XIV ^e siècle ?.....	31
Que faire de la « crise communale » ?.....	33
Écrire, comprendre et expliquer l'histoire de son temps.....	37

PARTIE I. ÉCRIRE L'HISTOIRE DE SON TEMPS

CHAPITRE 1. UNE HISTOIRE DU TEXTE. ANALYSE PHILOLOGIQUE ET CHRONOLOGIQUE DE LA <i>NUOVA CRONICA</i>	41
1. Publier la <i>Nuova cronica</i> . Autour des enjeux philologiques posés par l'édition de la chronique.....	42
1.1. La tradition manuscrite de la <i>Nuova cronica</i>	42
1.1.1. Présentation des manuscrits de la <i>Nuova cronica</i>	44
1.1.2. Quelques manuscrits remarquables.....	48
1.1.2.1. <i>Le manuscrit Davanzati</i>	48
1.1.2.2. <i>Le manuscrit Riccardiano 1533</i>	49
1.1.2.3. <i>Un manuscrit contemporain de l'auteur ?</i>	49
1.1.3. À propos des variantes.....	50
1.2. Une longue histoire éditoriale.....	51
1.2.1. Les premières éditions : entre le XVI ^e et le XIX ^e siècle.....	52
1.2.1.1. <i>Les premières éditions du XVI^e siècle</i>	53
1.2.1.2. <i>Les éditions scientifiques des XVIII^e et XIX^e siècles</i>	54
1.2.2. L'édition scientifique de Giuseppe Porta.....	55

1.2.2.1. Recensement et classification des manuscrits par Giuseppe Porta.....	56
1.2.2.2. Limites et faiblesses des choix de G. Porta selon F. Ragone et A. Castellani.....	61
2. La tradition manuscrite de la seconde partie de la <i>Nuova cronica</i> de Giovanni Villani. Critique textuelle et analyse historique des livres XII-XIII.....	64
2.1. La seconde partie de la <i>Nuova cronica</i> dans l'édition Porta de 1991.....	65
2.2. Présentation de la tradition manuscrite.....	68
2.2.1. Chronologie de la tradition manuscrite.....	68
2.2.2. Contexte et environnement de production.....	70
2.2.3. Contenu et composition des manuscrits de la seconde partie.....	72
2.3. Collations et analyse de la tradition manuscrite.....	72
2.3.1. Collation de la première section (chapitres XII 1-51).....	73
2.3.2. Collation de la seconde section (chapitres XII 52-XIII).....	81
2.4. L'articulation des traditions textuelles et le traitement des variantes.....	86
2.4.1. La question de la double rédaction.....	88
2.4.2. Analyse des variantes.....	91
2.4.3. La question de l'originalité.....	94
3. Proposition de chronologie de la composition de la <i>Nuova cronica</i>	99
3.1. Quelques hypothèses sur le travail préparatoire.....	100
3.1.1. À propos de la valeur de l'année 1300 comme terminus post quem.....	100
3.1.2. Sur le travail préparatoire et de compilation dans les années 1300-1307.....	104
3.2. Composition, publication et modification du premier volume.....	106
3.2.1. Arguments en faveur des années 1320 comme terminus post quem.....	107
3.2.2. Arguments en faveur d'une publication du premier volume en 1336.....	115
3.2.3. Modifications du premier volume et composition d'une seconde version.....	117
3.3. Composition, publication et modification du second volume.....	118
3.3.1. Rédaction de la première section (Livre XII, chapitres 1 à 51).....	119
3.3.2. Rédaction de la seconde section (Livre XII 52-XIII).....	121
3.3.3. La contemporanéité du récit.....	127
3.3.4. Proposition de chronologie générale.....	128

CHAPITRE 2. LES SOURCES DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE DANS LA NUOVA CRONICA..... 131

1. Les sources épistolaires : réseaux commerciaux et réseaux d'information.....	134
1.1. De la correspondance épistolaire au récit historique.....	134
1.1.1. La « lettre de marchand » : définition d'un genre.....	135
1.1.1.1. Caractéristiques de l'épistolaire marchande.....	136
1.1.1.2. La correspondance marchande dans l'historiographie.....	136
1.1.2. L'épistolaire marchande comme source de la <i>Nuova cronica</i>	138
1.1.2.1. Intégrer une lettre descriptive au récit historique : le tremblement de terre en Carnie (XIII 123).....	139
1.1.2.2. Intégrer un récit miraculeux à la description d'un mécanisme historique : l'arrivée de la Grande peste en	

<i>Orient (XIII 84)</i>	144
1.2. Pôles, espaces et réseaux commerciaux dans la circulation des informations.....	149
1.2.1. Publicité et diffusion publique des correspondances marchandes.....	149
1.2.1.1. <i>Les « sources fortuites » de l'historien</i>	150
1.2.1.2. <i>Pôles et réseaux marchands et circulation des nouvelles</i>	153
1.2.1.3. <i>L'utilisation des réseaux commerciaux dans la communication politique</i>	156
1.2.2. L'exploitation des réseaux sociaux : amitiés et parentés.....	158
1.2.2.1. <i>Un correspondant non-marchand : Dionigi de Borgo Sansepolcro, « ami et dévoué »</i>	159
1.2.2.2. <i>Un correspondant marchand : Matteo Villani, frère et associé du chroniqueur</i>	161
1.2.3. Pôles commerciaux et flux épistolaires : l'exemple du « hub avignonnais ».....	164
2. Les sources documentaires : entre discours politique et mémoire communale.....	169
2.1. Usage et fonctions des lettres diplomatiques dans la <i>Nuova cronica</i>	170
2.1.1. Modalités d'insertion : documents insérés et documents abrégés.....	170
2.1.1.1. <i>Un document inséré : la bulle Ne super his de Jean XXII (1333)</i>	171
2.1.1.2. <i>Un document abrégé : le traité d'alliance florentino-vénitienne (1336)</i>	174
2.1.2. La fonction politique des textes diplomatiques insérés.....	177
2.1.2.1. <i>Vulgarisation et communication</i>	178
2.1.2.2. <i>Un instrument de propagande au service du discours politique</i>	179
2.2. Usage et fonctions des sources communales dans la <i>Nuova cronica</i>	181
2.2.1. Modalités d'utilisation des sources communales.....	181
2.2.1.1. <i>L'exploitation d'un fonds d'archives : les comptes de la Chambre dans le tableau comptable des années 1336-1338 (XI 91-94)</i>	181
2.2.1.2. <i>La pratique documentaire courante de la Nuova cronica</i>	183
2.2.2. Sources documentaires et mémoire communale.....	189
2.2.2.1. <i>Parcours d'archives et publicité des registres communaux</i>	189
2.2.2.2. <i>La mémoire documentaire dans la Nuova cronica</i>	190
3. Les sources orales et l'expérience personnelle : entre opinion publique et discours civique.....	192
3.1. L'historien à l'écoute de la sphère publique : rumeurs et opinion publique.....	193
3.1.1. La notion d'opinion publique dans les sociétés médiévales.....	193
3.1.2. Présentation lexicale de l'opinion publique dans la <i>Nuova cronica</i>	195
3.2. Réception et analyse du témoignage dans la <i>Nuova cronica</i>	198
3.2.1. Identité et autorité du témoin.....	198
3.2.1.1. <i>Le témoin fiable dans la Nuova cronica</i>	198
3.2.1.2. <i>Foi et fiabilité en milieu marchand</i>	200
3.2.2. Analyse critique de l'information.....	201
3.2.2.1. <i>Approche quantitative : opinions majoritaire et minoritaire</i>	201
3.2.2.2. <i>Approche qualitative : vérité, vraisemblance et utilité du récit</i>	203
3.2.2.3. <i>Une catégorie discursive : le « sage », ou la bonne opinion</i>	204
3.3. La subjectivité du récit : Villani témoin et commentateur de l'Histoire.....	206
3.3.1. Un témoin privilégié de l'histoire de son temps.....	207
3.3.1.1. <i>Villani, témoin et acteur de l'histoire communale</i>	207
3.3.1.2. <i>L'expérience de la crise et la subjectivité du récit</i>	209
3.3.2. Un commentateur actif de l'Histoire florentine.....	213

PARTIE II. HISTOIRE, RELIGION ET SOCIÉTÉ

CHAPITRE 3. DIFFUSION ET RÉCEPTION DU SAVOIR THÉOLOGIQUE EN MILIEU LAÏC ET MARCHAND : L'EXEMPLE DE LA QUERELLE SUR LA VISION BÉATIFIQUE DANS LA *NUOVA CRONICA*221

1. Les modes de diffusion du savoir théologique en milieu laïc et marchand.....	223
1.1. Les circuits publics : prédication et disputatio.....	224
1.1.1. Échos de la prédication et des disputes scolastiques dans la <i>Nuova cronica</i>	225
1.1.1.1. <i>Échos de la prédication ordinaire dans la Nuova cronica</i>	225
1.1.1.2. <i>Une question théologique développée à destination d'un auditoire laïc : la dispute de 1333</i>	228
1.1.2. Autour de la vision béatifique : débat public ou débat d'expert ?.....	230
1.2. Les circuits alternatifs : prédication privée et épistolaire.....	233
1.2.1. La prédication privée : l'apostolat mendiant auprès des grands marchands.....	233
1.2.1.1. <i>Deux théologiens florentins à Avignon et à Paris : Francesco Silvestri et Roberto de' Bardi</i>	234
1.2.1.2. <i>Un maître parisien en contact avec Villani : l'augustinien arétin Dionigi di Borgo Sansepolcro</i>	235
1.2.2. L'épistolaire marchande, medium des informations non-économiques.....	238
1.2.2.1. <i>La filiale avignonnaise des Buonaccorsi comme pôle de diffusion des informations</i>	238
1.2.2.2. <i>Un échange épistolaire étonnant : la bulle Ne super his de Jean XXII</i>	240
2. La réception d'un débat théologique : échos de la controverse sur la vision béatifique dans l'historiographie contemporaine.....	241
2.1. La vision béatifique : les données théologiques du problème.....	242
2.2. Échos de la prédication de Jean XXII chez quelques chroniqueurs contemporains.....	244
2.2.1. La doctrine vue par quelques défenseurs de la papauté.....	246
2.2.1.1. <i>Henri de Diessenhofen</i>	247
2.2.1.2. <i>Henri Tanbe de Selbach</i>	247
2.2.2. La doctrine vue par quelques contempteurs de Jean XXII.....	248
2.2.2.1. <i>Les Dominicains Galvano Fiamma et Henri de Herford</i>	248
2.2.2.2. <i>Le Parisien Richard Lescot</i>	250
2.2.2.3. <i>Le Franciscain Jean de Winterthur</i>	251
2.3. La teneur de la controverse sur la vision béatifique dans la <i>Nuova cronica</i>	252
2.3.1. Présentation de la doctrine pontificale selon Giovanni Villani.....	253
2.3.1.1. <i>Originalité des sermons de Jean XXII : la vision différée</i>	254
2.3.1.2. <i>Un point polémique de la prédication : le report de l'enfer</i>	255
2.3.1.3. <i>Un argument scripturaire de la vision différée (Matthieu 25, 34-41)</i>	255
2.3.2. La définition de Benoît XII en 1336 : extension ou croissance de la gloire après le jugement ?	257
3. Polémique ecclésiologique ou controverse dogmatique ? Les enjeux du débat selon Giovanni Villani.....	260
3.1. La polémique ecclésiologique : monarchie pontificale contre idéologie pré-conciliariste ?	260
3.1.1. La portée ecclésiologique de la controverse : vers une redéfinition de l'autorité dogmatique au	

sein de l'Église.....	261
3.1.2. La controverse ecclésiologique dans le contexte politique des années 1320-1330.....	264
3.2. La question doctrinale : vision de Dieu, statut des âmes et économie du Salut.....	269
3.2.1. Une défense des outils du salut : suffrages des saints et indulgences.....	271
3.2.2. « Voir Dieu » : de la vision des Saints à la vision des simples.....	275
CHAPITRE 4. LA PHILOSOPHIE MORALE DU CHRONIQUEUR : DÉCRIRE LE BON GOUVERNEMENT ET INSTRUIRE LE CITOYEN AU PRISME DES PRINCIPES MORAUX.....	281
1. Édifier le citoyen : la <i>Nuova cronica</i> , recueil d' <i>exempla</i> laïcs ?.....	282
1.1. Du dogme à « l'exemple », de l'exemple à l'histoire.....	282
1.1.1. Les <i>exempla</i> homilétiques, une source pour l'histoire ?.....	285
1.1.2. Une expression tangible de la Vérité : quand l'Au-delà fait irruption dans l'Histoire.....	288
1.1.2.1. <i>Les visions de l'Au-delà dans la Nuova cronica : enfer et limbes</i>	289
1.1.2.2. <i>Une timide apparition du Purgatoire : le revenant d'Alès</i>	294
1.2. Le récit exemplaire dans la <i>Nuova cronica</i> : de l'historiette délectable au récit édifiant.....	298
1.2.1. L' <i>exemplum</i> laïc dans la <i>Nuova cronica</i>	300
1.2.2. Une rhétorique de persuasion : caractéristiques et processus rhétoriques de l'exemple villanien.....	302
1.2.2.1. <i>L'exemple par analogie</i>	305
1.2.2.2. <i>L'exemple par extrapolation</i>	307
2. Instruire le citoyen : la « philosophie morale » comme ensemble de principes du bon gouvernement.....	310
2.1. Des formes du bon gouvernement communal dans les années 1340.....	312
2.1.1. Entre admission et exclusion : la question du gouvernement élargi lors de la reformation de la Seigneurie populaire (1343).....	314
2.1.1.1. <i>Vers une redéfinition des rapports de force sociaux au sein des offices communaux</i>	314
2.1.1.2. <i>Villani face à l'essor des novi cives</i>	318
2.1.2. Entre « bien commun » et « bien de la commune » : la récupération des biens communaux de 1345.....	320
2.1.2.1. <i>Entre préjugés de classes et gouvernement oligarchique</i>	323
2.1.2.2. <i>Vers une redéfinition morale du « bien de la Commune » : la charité comme vertu civique</i>	325
2.2. Les enjeux politiques et sociaux du providentialisme historique.....	330
2.2.1. Le principe providentialiste de l'histoire.....	331
2.2.2. Enjeux moraux et sociaux de l'analyse providentialiste.....	332
2.2.2.1. <i>La Providence et les effets visibles de la justice divine</i>	333
2.2.2.2. <i>La responsabilité morale et sociale du fidèle face à la pénitence</i>	334
3. Amender le citoyen : quelques réflexions morales autour des questions d'argent, de profit et d'usure.....	337
3.1. Enjeux économiques et moraux du profit et de l'ostentation.....	337
3.1.1. Les enjeux économiques de la réprobation de l'excès et du faste.....	338

3.1.2. « Honneur » ou « profit » ? Le pouvoir de l'argent dans le cadre de la question lucquoise (1328-1341).....	341
3.2. Le chroniqueur-marchand et l'usure.....	344
3.2.1. Le thème de l'usure dans la <i>Nuova cronica</i>	344
3.2.2. La condamnation de la politique anti-usuraire de l'Église (1345-1346).....	346
3.2.3. L'usure, pratique incivique.....	349

PARTIE III. HISTOIRE, SCIENCE ET TEMPS

CHAPITRE 5. L'INVENTION DU TEMPS HISTORIQUE. ÉTUDE DES PRINCIPES CHRONOGRAPHIQUES DE LA *NUOVA CRONICA*.....

1. Penser et diviser le temps historique : le Salut, l'Empire, la Commune.....	357
1.1. L'histoire païenne : de l'histoire du Salut à l'histoire municipale.....	357
1.1.1. L'abandon de la computistique tardo-antique.....	357
1.1.2. Changement de téléologie : du Salut vers la cité.....	362
1.2. L'histoire impériale, cadre contraignant de l'histoire municipale.....	364
1.2.1. Un essai de périodisation par les translationes imperii.....	364
1.2.2. Découpage matériel du livre et périodisation de l'histoire impériale.....	365
1.3. Modernité du récit historique et présence de l'histoire.....	369
1.3.1. Modernité et contemporanéité : une histoire du temps présent ?.....	369
1.3.2. La présence de l'histoire : pédagogie, enseignement et morale.....	371
1.3.3. Périodisation de l'histoire et pédagogie par l'histoire : le temps cyclique.....	373
2. La définition d'une nouvelle chronographie historique.....	375
2.1. L'encombrant héritage de la chronographie impériale.....	376
2.1.1. Les transformations chronographiques pré-villaniennes.....	376
2.1.2. Lecture des sources et confusions chronologiques.....	377
2.2. L'adoption définitive des principes de datation modernes (millésime et quantième).....	379
2.2.1. De l'anno imperii à l'anno Domini.....	379
2.2.2. Du décompte rétrograde des jours au quantième moderne.....	385
2.2.3. Et le temps horaire ?.....	388
2.3. La chronographie liturgique comme expression du providentialisme historique.....	391
2.3.1. L'uniformisation de la chronographie sanctorale.....	392
2.3.2. Symbolique providentielle et civique de la datation liturgique.....	398
2.3.3. L'oubli du temps agricole.....	404
3. Comptabilité, rationalité et scientificité du temps historique	404
3.1. Vers un temps historique modulable : la date au service de la lecture mobile.....	406
3.1.1. Penser le temps long.....	406
3.1.2. Renvois internes et mobilité intratextuelle.....	408

3.2. Un exemple d'approche scientifique du temps : l'apport de l'astrologie au temps historique	411
---	-----

CHAPITRE 6. L'ASTROLOGIE, SCIENCE AUXILIAIRE DE L'HISTOIRE.....415

1. Entre attraction et réticences : l'astrologie dans les premiers livres de la <i>Nuova cronica</i> (1320 - vers 1330).....	419
1.1. L'astrologie fait irruption dans l'histoire : le mythe de la fondation astrale de Florence..	419
1.1.1. La genèse du thème de la fondation astrologique de Florence.....	420
1.1.1.1. <i>La Chronica de origine civitatis Florentiae</i>	420
1.1.1.2. <i>Brunetto Latini et le Livres dou tresor</i>	422
1.1.1.3. <i>Dante Alighieri et la Commedia</i>	425
1.1.1.4. <i>La formalisation du thème de la fondation astrologique dans la Nuova cronica</i>	426
1.1.2. Une nouvelle version de la refondation : l'horoscope de Florence.....	431
1.1.2.1. <i>La refondation de 801 et l'horoscope de fondation</i>	433
1.1.2.2. <i>La signification symbolique de l'horoscope</i>	436
1.1.2.3. <i>La portée politique de l'horoscope au service de la propagande philo-angevine</i>	438
1.2. Le discours anti-astrologique dans les premiers livres de la <i>Nuova cronica</i>	444
1.2.1. Premier obstacle : la question du déterminisme astral.....	445
1.2.1.1. <i>La doctrine de l'ascendant des villes : le significator edificacionis de Cecco d'Ascoli</i>	445
1.2.1.2. <i>Le refus de l'astrologie comme cause naturelle du tempérament des hommes</i>	450
1.2.2. Second obstacle : la difficile distinction entre astrologie et nigromance.....	452
1.2.2.1. <i>Consécration nigromancienne et image astrologique dans le contexte de mise en place des outils juridiques de la répression (v.1320-1326)</i>	454
1.2.2.2. <i>Astrologie et nigromance dans la Nuova cronica</i>	458
2. Normalisation et diffusion du savoir astrologique (vers 1327-1333).....	465
2.1. Deux moments-clé de la normalisation de l'astrologie : le procès de Cecco d'Ascoli (1327) et la consultation florentine de 1333.....	466
2.1.1. Le procès de Cecco d'Ascoli (1327) : condamnation de la nigromance et normalisation de l'astrologie.....	467
2.1.1.1. <i>Itinéraire et doctrines de Cecco d'Ascoli</i>	468
2.1.1.2. <i>Le procès de Cecco : condamnation doctrinale ou procès politique ?</i>	470
2.1.1.3. <i>Diffusion et publicité des doctrines nigromanciennes de Cecco d'Ascoli</i>	475
2.1.1.4. <i>Cecco, auteur de l'horoscope de la fondation de 801 ?</i>	477
2.1.2. La consultation florentine de 1333 : vers une définition de l'étiologie astrologique et le rejet définitif du déterminisme astral.....	479
2.1.2.1. <i>Promotion socioculturelle et vulgarisation de l'astrologie</i>	479
2.1.2.2. <i>Le fond du problème : « corso di natura o iudicio di Dio » ?</i>	483
2.1.2.3. <i>Une relation hiérarchique : le « cours du ciel », cause ou moyen ?</i>	487
2.2. De la normalisation à la vulgarisation : la définition d'une étiologie astrale dans les derniers livres de la <i>Nuova cronica</i>	489
2.2.1. De la sémiologie à l'étiologie astrale.....	490
2.2.1.1. <i>Le vocabulaire de la sémiologie dans la Nuova cronica</i>	491
2.2.1.2. <i>Évolution du vocabulaire et apparition du principe de causalité astrale</i>	493
2.2.2. Le principe de causalité astrale dans les derniers livres de la <i>Nuova cronica</i>	497

2.2.2.1. Une causalité d'abord limitée à l'astrologie naturelle : astrométéorologie et astro-physique.....	498
2.2.2.2. Une causalité astrale entendue comme science du contingent.....	502
2.2.2.3. Vers un renversement de paradigme astral : la limitation du libre-arbitre et l'affirmation d'un déterminisme astral sur les esprits.....	504
3. L'astrologie au service du discours public (1340-1348).....	508
3.1. L'astrologie comme science auxiliaire de l'histoire : Villani et la grande conjonction de 1345.....	508
3.1.1. La diffusion des doctrines astrologiques en milieu urbain.....	509
3.1.1.1. Les premières interprétations en milieu curial.....	510
3.1.1.2. Paolo Dagomari et l'astrologie alphonsine à Florence.....	511
3.1.2. Une nouvelle interprétation de la théorie des grandes conjonctions au service de l'histoire....	515
3.1.2.1. L'abandon de l'interprétation eschatologique.....	515
3.1.2.2. Une interprétation historique de la doctrine des grandes conjonctions	520
3.1.2.3. Du temps cosmique au temps historique : la maîtrise de l'objet-temps.....	524
3.2. De l'usage public de l'astrologie comme outil politique.....	526
3.2.1. De l'intérêt politique de l'astrologie dans l'Italie communale.....	527
3.2.1.1. L'astrologie politique : quelques figures d'astrologues dans la Nuova cronica.....	527
3.2.1.2. La prédiction astrologique appliquée à la cité comme facteur de cohésion.....	529
3.2.2. L'astrologie comme outil rhétorique dans le contexte politique des années 1330-1340.....	531
3.2.2.1. La prédiction sur la mort de Castruccio et la perte de Lucques (1328).....	532
3.2.2.2. La prédiction sur la chute du duc d'Athènes (1343).....	536
3.2.2.3. La prédiction sur Louis de Hongrie (1347).....	539
CONCLUSION.....	549
SOURCES.....	559
BIBLIOGRAPHIE.....	565
INDEX DES OBJETS.....	591
INDEX DES NOMS.....	593
TABLE DES MATIÈRES.....	599

Université Lumière Lyon 2

Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art, Archéologie, Tourisme

École doctorale en Sciences Sociales 483

Centre Histoire, Archéologie, Littératures des mondes médiévaux (CIHAM-UMR 5648)

Jérémie Rabiot

Écrire, comprendre et expliquer l'histoire de son temps au XIV^e siècle



II

Traduction des Livres XI à XIII de la *Nuova cronica* de Giovanni Villani

Thèse pour l'obtention du Doctorat en Histoire médiévale

Sous la direction de M. Jean-Louis Gaulin, professeur à l'Université Lumière Lyon 2

Soutenue publiquement à Lyon, le 28 novembre 2015, devant un jury constitué de :

M. Jean-Patrice Boudet, professeur à l'Université d'Orléans

M. Jean-Louis Gaulin, professeur à l'Université Lumière Lyon 2

M. Patrick Gilli, professeur à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3

M. Giuliano Milani, professore aggregato alla Sapienza Università di Roma

Mme Laurence Moulinier-Brogi, professeur à l'Université Lumière Lyon 2

M. Massimo Vallerani, professore all'Università degli Studi di Torino

INTRODUCTION À LA TRADUCTION

Nous avons choisi, pour mener cette traduction, de nous baser sur l'édition critique de Giuseppe Porta (1991), la plus récente et certainement la plus fiable. Toutefois, les choix philologiques et éditoriaux de l'éditeur (déjà discutés dans notre travail, et sur lesquels il ne convient donc pas de revenir ici) poussaient l'éditeur à proposer un texte expurgé de ses variantes. Et si, dans la plupart des cas, ces choix s'avéraient judicieux et lavaient le texte des erreurs et ajouts de copistes, d'autres nous sont parus moins heureux, privant le lecteur de précieuses suggestions. Aussi avons-nous décidé de compléter le texte par d'autres éditions et d'indiquer, en note de bas de page ou par des crochets, les variantes et ajouts relevés dans les éditions Magheri (1823) et Lloyd (1857).

D'un usage capital fut pour nous le *Vocabolario degli Accademici della Crusca*, l'un des plus anciens dictionnaire de langue italienne (1612), dont l'Ecole normale supérieure de Pise a produit une précieuse version en ligne¹. Remarquable travail de lexicographie, le dictionnaire fut composée par la première génération des linguistes italiens, qui étaient désireux de retrouver la pureté de la « langue des origines ». Leur travail s'appuyait ainsi en grande partie sur les chefs-d'œuvre de la première littérature en langue vulgaire et, pour notre chance, accordait une grande place à la *Nuova cronica* – laquelle participa ainsi à fixer la langue italienne moderne et à faire du toscan la langue des Italiens.

D'une aide non négligeable fut également le *Tesoro della lingua italiana delle origini*, dont la publication en ligne, menée progressivement depuis 1997 par l'Istituto Opera del Vocabolario Italiano, est aujourd'hui relativement complète². Pour la langue française, l'outil de référence fut pour nous le Centre national de ressources textuelles et lexicales (CNRTL), formidable portail

¹ Scuola Normale Superiore di Pisa, *Vocabolario degli Accademici della Crusca* [en ligne] : <http://vocabolario.sns.it> (consulté le 25 mai 2015).

² Istituto Opera del Vocabolario Italiano, *Tesoro della lingua italiana delle origini* [en ligne] : <http://tlio.oivi.cnr.it> (consulté le 25 mai 2015).

lexical mis en ligne par le CNRS et donnant accès à près d'une dizaine de dictionnaires et encyclopédies³. Enfin, d'autres outils sont venus appuyer ponctuellement notre traduction, comme le *Dizionario geografico fisico storico della Toscana* d'Emanuele Repetti, mis en ligne par le département d'archéologie de l'Université de Sienne⁴.

À propos du style de l'auteur

Si le *Trecento* a donné à l'Italie quelques-unes de ses plus belles plumes, et si Florence a vu à cette même époque naître ou mourir ses plus illustres poètes, autant annoncer d'emblée que Giovanni Villani ne compte pas parmi ceux-là. La *Nuova cronica* ne brille pas, en effet, par ses qualités littéraires. Elle obéit en revanche aux caractéristiques de la *prosa cronachistica*, typique de l'écriture de l'histoire en langue vulgaire. Dans la *Nuova cronica*, le style est essentiellement narratif, et l'attention portée sur le fait plutôt que sur l'analyse ou l'interprétation. Le vocabulaire, dans l'ensemble plutôt pauvre et répétitif, est essentiellement un vocabulaire de l'action.

L'écriture est également caractérisée par le style accumulatif et énumératif. Homme de chiffres plus que de lettres, Villani compte tout, et le texte abonde ainsi en données chiffrées : décompte des morts et des prisonniers, montant des gabelles, coût des dégâts. On pensera évidemment au tableau comptable des recettes et des dépenses de la Commune (XII 91-94), véritable mine d'or pour l'historien de l'économie, mais qui ne possède pas pour autant la poésie d'un inventaire à la Prévert. Fidèle à la *prosa cronachistica*, qui possède certaines caractéristiques de l'oralité, le chroniqueur privilégie ainsi les participes passés et les gérondifs absolus. Il en résulte parfois des phrases très longues, dont la compréhension est rendue plus ardue encore, dans les manuscrits, par l'absence de ponctuation. Chaque phrase se rattache ainsi à la précédente par une conjonction cumulative (*e* ou *poi*), tandis que chaque séquence grammaticale est potentiellement l'objet d'un développement autonome, s'étirant ainsi en longueur en suivant patiemment les multiples ramifications de la pensée du chroniqueur. Le style répétitif s'exprime enfin par une prédilection toute médiévale pour les séquences synonymiques : Villani admire l'habit « riche et puissant »

³ CNRS, *Centre national de ressources textuelles et lexicales* [en ligne] : <http://www.cnrtl.fr/> (consulté le 25 mai 2015).

⁴ Università degli Studi di Siena, *Dizionario geografico fisico storico della Toscana* [en ligne] : <http://www.archeogr.unisi.it/repetti/paginerep/ricerche.php> (consulté le 25 mai 2015).

(*ricco e potente*), fustige la loi « âpre et cruelle » (*aspra e crudele*), décrit les « bastions ou bastides » (*battifolli, overo bastite*) et compte les « cogues ou navires » (*cocche, overo navi*).

Toutefois, l'élément littéraire n'est pas totalement absent. On note également un certain goût pour le proverbe (XIII 16), le bon mot (XIII 59), voire même l'ironie. Et dans les derniers livres, le chroniqueur se laisse parfois aller à quelques tentatives lyriques, qui prennent généralement la forme de plaintes (XIII 44) ou d'exhortations (XII 92) et dans lesquelles pointe une influence dantesque. On pensera ainsi à la *bramosa lupa* qui, dans sa condamnation de l'avarice des grands marchands (XIII 55), n'est pas sans rappeler la *lupa, che di tutte brame* rencontrée par Dante à l'aube de son périple⁵.

Principes de traduction

Au moment d'aborder cette traduction, la question s'est donc posée de définir l'esprit que nous souhaitons conférer à notre travail. La traduction d'un texte historique n'obéit pas aux mêmes règles que pour un roman ou un poème, pour lesquels le traducteur se doit de rester fidèle à l'esprit du texte afin, pour citer Umberto Eco, « de reproduire le même effet »⁶. Dans un texte à finalité poétique ou romanesque, la traduction transfère dans la langue d'arrivée l'intention de l'œuvre, quitte à l'adapter et donc à trahir la lettre. Dans notre cas en revanche, il nous est apparu essentiel de transférer, de la façon la plus fidèle possible, non seulement le contenu du texte, mais également son identité – ou plus exactement, son extranéité. Comme dans toute traduction, la nôtre fut double : nous avons traduit d'une langue à une autre, mais également d'une culture à une autre. Ce qui distingue le lecteur auquel s'adressait Villani de celui auquel nous destinons notre travail, ce n'est donc pas seulement un outillage linguistique, mais également un bagage culturel. Ou, pour le dire autrement, notre chroniqueur écrivait dans une autre langue et pensait dans une autre culture.

Une règle absolue fut donc pour nous de ne pas aller au-delà de la traduction linguistique, et de ne pas interpréter la lettre au prétexte de la rendre intelligible à notre univers culturel.

⁵ Cf. *Purgatorio*, chant 1, v. 49.

⁶ Pour un aperçu synthétique, mais ô combien édifiant, des problèmes et méthodes de traduction, nous renverrons à Umberto Eco, *Dire quasi la stessa cosa. Esperienze di traduzione* (Milan, Bompiani, 2003), qui nous fut d'une aide précieuse lors de ce travail.

L'extranéité du résultat est donc recherchée et assumée. En outre, en faisant ce choix, ne pouvions-nous pas nous réclamer de Villani lui-même, qui défendait dans sa chronique la traduction « mot à mot » (XII 3, XIII 114) ?

D'autres raisons ont également plaidé pour une traduction littéraire. Notre travail s'inscrivait en effet dans le projet de traduction intégrale de la *Nuova cronica* mené par l'atelier Traductions de l'UMR 5648. Rédigeant au sein d'une équipe de près d'une dizaine de traducteurs, il nous est très vite apparu nécessaire de fixer un modèle commun, afin de conserver une homogénéité de style tout au long des treize livres. Les choix de traduction ont fait l'objet de longues discussions, et sont donc en partie le résultat de ces concertations. Le meilleur modèle étant toujours l'original, rester le plus proche du texte nous garantissait ainsi de fournir une traduction intégrale cohérente.

Comment restituer le vocabulaire ?

Dans la plupart des cas, nous avons fait le choix de restituer de façon la plus fidèle possible le vocabulaire de l'auteur. Au-delà de son sens immédiat, chaque mot est porteur d'un fragment d'histoire et d'une somme de références implicites, qu'il s'agit de reproduire. Ainsi, pour traduire le terme italien *pestilenza* par exemple, le mot français « peste », bien que désuet, nous est paru plus adapté que le terme « épidémie », lequel aurait sans doute mieux sonné à notre oreille. Le premier terme porte en effet en lui une référence implicite à l'idée de corruption des corps et de l'air, et est plus proche en cela des thèses médicales médiévales que le second, auquel la médecine moderne a conféré une dimension statistique. Le même raisonnement nous a conduit à choisir le terme « déluge » (it. *diluvio*), qui porte en lui une référence chrétienne que le mot « inondation » aurait ignorée.

Une règle absolue a également été de tout traduire et de refuser les italianismes : point de *popolo grasso* donc, mais un « peuple gras ». Les quelques exceptions tiennent à l'impossibilité de rendre un terme technique, dans le domaine fiscal ou monétaire notamment (it. *estimo, piccioli*), ou au fait que le terme italien renvoie à une situation propre à l'Italie communale mais suffisamment familière au lecteur (contado). La proximité linguistique entre les textes de départ et d'arrivée nous a toutefois facilité la tâche, notre langue possédant souvent un terme suffisamment proche

de l'original : le *contadino* a ainsi pu rester le « contadin » plutôt que devenir « paysan », ce qui lui aurait valu de perdre son appartenance au contado.

Une autre règle fut également de rester autant que possible fidèle au contexte lexical français et à sa chronologie, et d'exclure ainsi les termes dont notre langue a fait l'acquisition de façon trop récente. Un exemple est celui du mot *soldato*, dont l'équivalent français (« soldat ») possède aujourd'hui le sens d'« homme de guerre au service d'un prince ou d'un État qui lui paie une solde » ; mais qui, dans la *Nuova cronica*, revêt une nuance supplémentaire mais implicite, celle d'étranger. Si le terme « mercenaire » aurait pu rendre cette notion (au fond, c'est bien de cela dont il s'agit), celui-ci n'apparaît toutefois avec ce sens dans le vocabulaire français qu'à la fin du XV^e siècle. Aussi avons-nous choisi de conserver le terme « soldat ».

Enfin, une dernière difficulté fut liée à la polysémie du vocabulaire toscan médiéval, et de certaines expressions comme *andare a oste*, qui peut signifier tout à la fois « mener une expédition » (action dynamique) ou « mettre le siège » (action statique). Un cas particulièrement délicat fut à ce titre celui du vocabulaire de l'habitat, qui dans la Florence du XIV^e siècle renvoie à une situation bien différente de celle que nous connaissons en France. Ainsi le modèle d'habitat regroupé derrière ses murailles, typique de l'Italie médiévale et que les sources nomment *castello* ou *borgo*, ne correspond pas à ce que nous appellerions « château », qui renvoie davantage à une réalité féodale, ou « bourg », terme plus neutre mais qui perd la référence aux fortifications. Parce que le traducteur ne peut laisser aucun doute en suspens et se doit de tout traduire, y compris ce qui lui paraît peu clair, toute traduction impose de faire des choix. D'où la nécessité parfois de préciser et donc d'interpréter, en ajoutant un terme supplémentaire : « bourg fortifié ». « Toute traduction sérieuse est à la fois plus claire et plus superficielle que l'original », disait Gadamer⁷. Nous assumons donc nos choix, mais les soumettons humblement à la critique.

Le problème d'une traduction littéraire est toutefois qu'elle entraîne nécessairement une perte de sens, notamment dans le cas des jeux de mots. Ainsi, dans la lettre du roi Robert au duc d'Athènes (XIII 4), le roi joue sur l'homophonie entre les termes « secte, faction » (*setta*, pl. *sette*) et le chiffre « sept » (*sette*). Le jeu de mot est impossible à rendre en français, et la solution consistant à trouver un équivalent dans la langue française (afin de transmettre l'intention de l'auteur) aurait conduit à interpréter le texte et donc à le trahir. Une note de bas de page éclairant le lecteur nous a semblé être la meilleure solution.

⁷ Hans Georg Gadamer, *Wahrheit und Methode. III.*, Tübingen, 1960, cité dans U. Eco, op. cit., p.111.

Quelques critères de traduction

Concernant les noms propres italiens, nous avons fait le choix de suivre la graphie villanienne là où le contexte nous le permettait : On rencontrera donc « Iacopo Gabrielli » mais « Jacopo del Nacca », ou « Maffeo da Ponte Carrali » mais « Matteo da Borgo ». Selon le même principe, Azzone Visconti reste « Azzo Visconti ». Enfin, les variantes dans les noms propres ont été harmonisées, au profit soit de la version majoritaire, soit de la version la plus commune (« Gozzadini » pour *Goggiadini*). Les prépositions de liaisons entre le nom et le patronyme (*di, degli, della*) ont été conservées en italien (« Giordano di Marino »), sauf devant « messire », en quel cas le lien filial est explicité (« Piero fils de messire Cello »). Le même principe a été appliqué pour les prépositions introduisant le lieu d'origine (*da, dal, di*), qui ne sont traduites que lorsque le toponyme l'est également : on rencontrera ainsi « Abizzo da Vico » et « messire Cello de Spolète ».

Concernant les noms propres étrangers, nous avons fait le choix de restituer les personnages dans leur propre environnement culturel et linguistique. Français et Anglais retrouvent ainsi leurs noms d'origine : *messere Gian della Vallina borgognone* redevient ainsi « messire Jean de la Valline Bourguignon », tout comme le *conte di Sofolco* redevient « le comte de Suffolk ». Quelques exceptions se sont toutefois imposées à cette règle. Tout d'abord, conformément à l'usage, les noms des personnages célèbres, papes, empereurs et princes, ont été systématiquement traduits. La seconde exception est celle des noms étrangers dont la version francisée est passée à la postérité : le flamand *Giacopo d'Artivello* devient ainsi « Jacques d'Artevelde » (plutôt que « Jacob van Artevelde »). Nous avons ensuite décidé de conserver le nom italianisé pour les personnages étrangers dont la sphère d'activité est essentiellement italienne. C'est le cas, par exemple, des nombreux mercenaires allemands restés en Toscane après le départ de Louis de Bavière (« messire Bruschino Allemand », « messire Gherardo di Viriborgo »), ou bien des barons napolitains d'ascendance française mais assimilés : ainsi les comtes d'Avellino, issus de la famille provençale des Baux, resteront-ils dans notre traduction les *Dal Balzo*. Une dernière exception concerne enfin les noms italianisés qui, faisant référence à des réalités linguistiques lointaines, sont bien trop éloignés de la version originale. Une restitution aurait en effet pu donner une fausse impression de familiarité de la part de Villanni avec la langue d'origine : c'est le cas par exemple des noms arabes, comme l'émir « Buchieri » (ar. Abu Bakr) et son chambellan

« Betteframo » (ar. Ibn Tafrajin), ou des noms turcs, comme l'émir « Marbasciano » (tu. Umur Pacha).

Concernant les toponymes italiens, nous avons choisi de traduire ceux qui possèdent un équivalent dans la langue française moderne (Florence, Lucques, Novare, etc.), et d'ignorer en revanche les gallicismes désuets ou inusités (Vercel pour *Vercelli*, Pistoie pour *Pistoia*). Les toponymes ont été généralement rendus selon la graphie moderne, afin de faciliter la localisation des faits (« Pontremoli » pour *Pontriemoli*, « Bovolento » pour *Bovolenta*, etc.).

Pour les toponymes étrangers, la règle adoptée fut globalement la même que pour les noms propres, à savoir d'opter pour la traduction là où la langue française le permettait : Bruges, Londres ou Sousse ont donc été préférés à *Bruggia*, *Londra* ou *Susa*. Un cas particulier fut celui des régions immédiatement limitrophes à l'aire linguistique italienne, pour lesquels la version italianisée a pu être conservée en fonction du contexte. Dans le chapitre XIII 123 par exemple, où Villani évoque les dégâts du tremblement de terre de janvier 1348 en suivant le trajet menant à travers les Alpes du Frioul à la Carinthie, les toponymes mentionnés appartiennent d'abord à l'aire linguistique italienne, puis à celle germanique une fois passée la crête des Alpes. Mais rien dans le texte ne marque ce passage, et l'ensemble des toponymes sont cités italianisés (*Dorestagno*, *Trasborgo*, *Muda*, etc. pour Arnoldstein, Drauburg, Mauthen, etc.), conférant à l'expérience linguistique du voyageur une certaine continuité. Dans ce cas, restituer la version originale des toponymes autrichiens aurait formalisé dans le récit la frontière linguistique, introduisant ainsi une information certes vraie, mais que le texte original ne contenait pas. Une note de bas de page nous permet d'informer le lecteur de la réalité toponymique.

Concernant les chiffres, nous avons conservé systématiquement la version originale. Le lecteur retrouvera ainsi l'alternance entre chiffre en toutes lettres et chiffres romains. Ce choix s'explique là encore par un souci de fidélité, même si la *Nuova cronica* se situe précisément à l'époque où les chiffres arabes commencent à s'imposer dans la pratique administrative et commerciale. Nous avons donc conservé les usages de l'édition originale : IIII au lieu de IV, II^M ou IIII^C au lieu de MMMM ou CCCC.

Bien que notre travail se soit limité à une simple traduction et n'ait pas la prétention de fournir un commentaire historique, il nous est paru utile de fournir au lecteur quelques informations permettant de guider sa lecture. Quelques notes de bas de page permettront ainsi d'éclairer le lecteur sur les éventuelles lacunes et erreurs du texte original, ou bien les versions originales des patronymes ou toponymes étrangers. Nous nous sommes également efforcé d'identifier les lieux

dont la dénomination ne sonne plus familière au lecteur contemporain, comme le « Bras Saint Georges », ancien nom du détroit du Bosphore. Enfin, quelques éléments de biographie permettront de replacer les personnages les plus importants dans leur contexte historique.

SOMMAIRE

Livre XI (juillet 1326 – novembre 1333).....	13
Livre XII (novembre 1333 – juin 1342).....	199
Livre XII (juin 1342 – janvier 1348).....	365

LIVRE XI

(Juillet 1326 – novembre 1333)

I

Ici commence le livre XI, lequel conte la venue à Florence de Charles duc de Calabre, fils du roi Robert, en raison de laquelle le roi élu des Romains vint d'Allemagne en Italie.

Charles, duc de Calabre et fils aîné du roi Robert de Jérusalem et de Sicile, entra dans la cité de Florence mercredi à l'heure de midi, le XXX juillet MCCCXXVI, avec la duchesse sa femme et fille de messire Charles de Valois de France, ainsi qu'avec les seigneurs et barons suivants, à savoir messire Jean frère du roi Robert et prince de Morée avec sa dame⁸, messire Philippe despote de Romanie fils du prince de Tarente et neveu du roi⁹, le comte de Squillace messire Tommaso da Marzano, le comte de Sanseverino, le comte de Chiermonte, le comte de Catanzaro et celui de Sangineto en Calabre, le comte d'Arriano, le comte Romano de Nola, le comte de Fondi neveu du pape Boniface, le comte de Minervino, messire Guiglielmo lo Stendardo¹⁰, messire Amelio dal Balzo¹¹, le seigneur de Berra et celui de Merlo, messire Giuffredi di Gianvilla¹², messire Iacomo di Cantelmo¹³, Carlo d'Artus de Provence¹⁴, le seigneur de Sanguino, messire Berardo des sires Grori d'Aquino, messire Guiglielmo seigneur d'Eboli, et plusieurs autres seigneurs et chevaliers français, provençaux, catalans, du Royaume et napolitains, qui avec les Provençaux venus par mer furent au nombre de MD chevaliers environ, sans compter ceux du duc d'Athènes qui étaient IIII^C, et parmi lesquels il y avait bien CC chevaliers aux éperons d'or, de très belles et nobles gens, bien montés, armés et équipés, accompagnés de bien MD mules de somme à clochettes. Il fut reçu avec les honneurs par les Florentins réunis en procession ; et il séjourna dans le palais de la commune à côté de la Badia, où résidait habituellement le podestat et où l'on rendait justice,

⁸ *messer Gianni... prenze de la Morea* : Jean d'Anjou, duc de Duras et prince d'Achaïe ou de Morée († 1336), fils de Charles II d'Anjou.

⁹ *messer Filippo despoto di Romania e figliuolo del prenze di Taranto nipote del re* : Philippe d'Anjou, despote de Romanie († 1330), né du premier mariage de Philippe I^{er}, fils de Charles II d'Anjou et prince de Tarente, avec Thanar Ange, fille du despote d'Épire Nicéphore I^{er}.

¹⁰ *messer Guiglielmo lo Stendardo* : en réalité Giannotto Stendardo comte d'Alife († 1271), fils du Grand connétable Guillaume de l'Étendard († 1271), noble français qui avait porté l'enseigne de Charles I^{er} d'Anjou lors de la bataille de Bénévent, et laissé le souvenir d'un « homme de grande valeur » (cf. *Nuova cronica*, VIII 8).

¹¹ *messer Amelio dal Balzo* : Amel des Baux comte d'Avellino († 1351), vicairer du roi Robert à Florence jusqu'en 1317, membre de la branche de la famille provençale des Baux installée en Italie sous Charles I^{er} d'Anjou.

¹² *messer Giuffredi di Gianvilla* : Geoffroy de Joinville (ou Jamvilla), seigneur de Venafrò († 1327), fils du baron français Jean de Joinville descendu en Italie au temps de Charles I^{er} d'Anjou, et frère de Niccolò Jamvilla vicairer de Morée.

¹³ *messer Iacomo di Cantelmo* : Jacopo di Cantelmo, justicier d'Abruzzes († 1333), petit-fils du baron français Jacques de Cantelm seigneur de Popoli, descendu en Italie au temps de Charles I^{er} d'Anjou.

¹⁴ *Carlo d'Artugio di Proenza* : Charles Artus (ou d'Artus), fils bâtard du roi Robert de Naples et d'Andreana Acciaiuoli.

tandis que la Seigneurie et les cours de justice s'en allèrent à Orsanmichele, dans les maisons qui appartenaient jadis aux Macci. Et note la grande entreprise des Florentins, qui après avoir souffert tant d'afflictions et de dommages dans leurs personnes comme dans leurs biens, et à ce point brisés, en moins d'un an grâce à leur ingéniosité et leur argent, surent faire venir à Florence un si grand seigneur, accompagné de tant de barons et seigneurs ainsi que du légat du pape ; ce qui fut considéré comme une grande chose par tous les Italiens, et connu du monde entier. Quand le duc eut séjourné quelques jours à Florence, il fit appel aux alliés. Les Siennois lui envoyèrent CCCL cavaliers, les Pérugins CCC cavaliers, les Bolonais CC cavaliers, les Orviétans C cavaliers, les seigneurs Manfredi de Faenza vinrent avec C cavaliers, le comte Ruggieri envoya CCC fantassins et le comte Ugo vint en personne avec CCC fantassins et la lie des piétons de notre contado. Tous croyaient que l'on préparait l'ost, car les préparatifs étaient tellement immenses ; et l'on imposa aux riches citoyens une taxe de LX^M florins d'or. Mais quelle qu'en fût la raison, l'ost ne fut pas lancé : certains dirent que le roi son père ne le souhaitait pas, sachant que tous les tyrans de Lombardie et de Toscane se tenaient prêts à venir en aide à Castruccio¹⁵ pour combattre le duc ; d'autres dirent que concernant aussi bien le projet du duc de réunir l'armée que d'autres projets, les choses se présentaient assez mal, et que les Florentins étaient épuisés par les dépenses ; d'autres enfin dirent que Castruccio avait mené des pourparlers de paix avec le légat et le duc, mais que sous couvert de ces négociations en avait fait profit pour se fournir auprès de la ligue des Gibelins de Lombardie – et ainsi trompa-t-il le duc, et l'entreprise fut vaine. Nous accordons davantage foi à ce dernier avis, car nous fûmes présent. Et pourtant, bon nombre disaient que si le duc s'était montré brave seigneur, lui qui avait tant de barons et de seigneurs, et que si lors de sa venue il ne s'était pas arrêté à Sienne ni à Florence, mais avait chevauché vers Lucques dès les mois de juillet et d'août, quand Castruccio était gravement malade, alors il aurait sans aucun doute remporté la guerre.

¹⁵ *Castruccio* : Castruccio Castracani degli Intelminelli, duc de Lucques (1281–1328). Issu d'une famille noble de Lucques de tradition gibeline, contraint à l'exil en 1300, fut condottiere en Angleterre et en France, avant de revenir en Italie au moment de la descente de l'empereur Henri VII (1314). Il entre alors au service d'Ugucione della Faggiuola, chef du parti gibelin de Toscane, et participe à la victoire contre l'alliance des cités guelfes de Toscane, menées par Florence, lors de la bataille de Montecatini (1315). Après l'expulsion d'Ugucione par les Pisans et les Lucquois, fatigués de ses méthodes violentes, il est acclamé par le peuple Capitaine général de Lucques, puis Consul à vie (1316), installant ainsi une seigneurie sur la ville. En 1320, il obtient de l'empereur Frédéric de Habsbourg la charge de vicaire impérial pour Lucques, titre confirmé en 1324 par Louis de Bavière. Il affronte de nouveau les armées guelfes de Florence lors de la bataille d'Altopascio (1325), lors de laquelle il remporte une nouvelle victoire. Il est nommé cette même année « duc de Lucques » par Louis de Bavière.

II

Des demandes que le duc adressa aux Florentins pour étendre sa seigneurie.

Puis le XXVIII août suivant, le duc voulut proclamer sa seigneurie devant les Florentins et en élargir les statuts, afin notamment de pouvoir librement et à sa guise nommer les prieurs, ainsi que chaque seigneurie, office et garde de château dans la cité et dans le contado, et de pouvoir à sa guise faire la guerre et la paix, et remettre les bannis et les rebelles à Florence, nonobstant les autres chapitres. Et il se fit reconfirmer la seigneurie pour X ans, à partir des calendes de septembre MCCCXXVI. Cette mutation jeta le trouble à Florence, car les grands et les puissants s'étaient alliés ensemble pour briser les Ordonnances de justice, et ils souhaitaient donner au duc la seigneurie pleine et sans limite, sans aucune condition, agissant ainsi ni par amour ni par fidélité envers le duc, ni parce que sa seigneurie leur plaisait, mais uniquement pour détruire le Peuple et les Ordonnances de justice. Le duc tint sage conseil sur cette question, et se prononça finalement pour le Peuple, qui lui avait offert la seigneurie ; et ainsi la cité s'apaisa-t-elle, laissant les grands mécontents.

III

Comment le cardinal publia le procès contre Castruccio et l'évêque d'Arezzo

En ce temps-là, le XXX octobre, voyant que la promesse de Castruccio et de l'évêque d'Arezzo¹⁶ de se soumettre à un accord et d'obéir à ses commandements avaient été vaines, en présence du duc et de toutes ses gens, des Florentins et des étrangers réunis sur la place de Santa Croce, le légat cardinal publia d'après procès contre Castruccio, qui fut excommunié pour diverses raisons, schismatique, fauteur des hérétiques et persécuteur de l'Église, le privant ainsi de toute dignité, et déclarant que tout homme pouvait sans pécher s'en prendre à sa personne et à ses biens, à lui comme à ses gens, et excommuniant quiconque lui apporterait aide ou faveur. Et

¹⁶ *il vescovo d'Arezzo* : Guido Tarlati, évêque et seigneur d'Arezzo († 1327). Issu de la famille noble des Tarlati di Pietramala, de tradition gibeline et qui avait donné quelques podestats à Arezzo, Guido devient chanoine, puis évêque d'Arezzo (1312). Profitant de l'épuisement d'Arezzo dans les luttes de faction, il affirme son influence au sein de la commune, jusqu'à en recevoir le titre de seigneur à vie (1321). Œuvrant pour la pacification et la réconciliation entre Guelfes et Gibelins, il tente également d'affirmer l'autonomie de sa cité, se heurtant ainsi directement à l'influence de Florence, contre qui il soutient Uguccone della Faggiuola à la bataille de Montecatini (1315) puis Castruccio Castracani à la bataille d'Altopascio (1325), mais aussi plus au sud aux territoires de l'Église, ce qui lui vaut l'excommunication (1324).

de la même manière, il excommunia l'évêque d'Arezzo des Tarlati, et le priva de l'évêché au spirituel comme au temporel.

IV

De la faillite de la compagnie des Scali de Florence.

En ce temps-là, le IIII août, fit faillite la compagnie des Scali, des Amieri et des fils Petri de Florence, laquelle avait duré plus de CXX ans. Ils se trouvaient à devoir aux citoyens et aux étrangers plus de IIII^c milliers de florins d'or. Et, quoiqu'il n'y eut pas dommage aux personnes, ce fut pour les Florentins une défaite bien plus grave que celle d'Altopascio, car quiconque avait de l'argent à Florence en perdit avec eux. Si bien que cette année-là, face à tant de défaites, de mortalité, de possessions perdues dans les incendies ou les dévastations, de pertes financières, les Florentins souffrirent la persécution. Et en raison de cette faillite, de nombreuses autres bonnes compagnies de Florence perdirent la confiance de leurs créditeurs, à leur dommage.

V

Comment le bourg de Signa fut ceint par les Florentins.

En cette année MCCCXXVI, le XIII du mois de septembre, voyant que le duc leur seigneur n'avait pas l'intention d'organiser cette année ni ost ni chevauchée contre Castruccio seigneur de Lucques, les Florentins décidèrent de rebâtir et renforcer Signa et Gangalandi, afin que la plaine et le contado puissent être cultivés de ce côté-là ; et ainsi fut fait. Grâce à l'argent de la commune de Florence, Signa fut ceinte de belles et hautes murailles, avec de belles et solides tours ; et l'immunité et la grâce furent accordées à tous les habitants du bourg qui y reconstruiraient leur maison. Et ils décidèrent de rebâtir Gangalandi en face de la paroisse, en descendant l'Arno face au pont ; ils creusèrent les fossés, mais les travaux ne furent pas achevés.

VI

Récit de la première opération militaire que le duc de Calabre mena contre Castruccio.

En cette année, au début d'octobre, le duc de Calabre seigneur de Florence ordonna au marquis Spinetta Malaspina de pénétrer sur ses terres de Lunigiana pour mener la guerre contre Castruccio de côté-là ; et le duc lui fournit à sa solde CCC cavaliers de Lombardie, tandis que le légat de Lombardie lui en donnait CC de ceux de l'Église et que le marquis en amenait C de Vérone, qu'il avait reçus de son seigneur messire Cane. De Parme, il franchit l'alpe, vint sur ses terres et posa le siège au château de Verruca Buosi, que Castruccio lui avait pris. D'autre part, au même moment, à la demande du duc mais à l'insu et sans le conseil des Florentins, des exilés de Pistoia soulevèrent contre Castruccio Cavignano et Mammiano, deux châteaux de l'alpe et des montagnes de Pistoia. Se voyant ainsi assailli, bien qu'au mois d'août précédent il avait été mortellement malade à la jambe, comme un vaillant seigneur, Castruccio s'employa à la défense avec vigueur et sollicitude, faisant aussitôt monter devant les deux châteaux un camp pourvu de solides bastions ou bastides. Et lui-même vint à Pistoia avec le gros de sa cavalerie, afin de fournir son ost et faire face au duc et aux Florentins, et les empêcher de secourir lesdits châteaux. Le duc et son conseil pensèrent alors s'être lancés dans une folle entreprise, mais comme il avait promis son secours auxdits châteaux, il y envoya la troupe des Allemands, qui comptait CC cavaliers et se tenait du côté des Florentins, ainsi que C autres soldats et V^C piétons, avec pour capitaine messire Biagio Tornaquinci de Florence. Ceux-ci gravirent la montagne, mais en raison des cols abrupts et des fortes chutes de neige des derniers jours, ils ne s'enhardirent pas à descendre fournir les châteaux. Apprenant le siège posé par les gens de Castruccio, qui étaient nombreuses, le duc fit chevaucher jusqu'à Prato la quasi totalité de ses gens et celles de ses alliés, soit au total près de II^M cavaliers et de nombreux piétons. À Prato, messire Tommaso comte de Squillace partit avec CCC bons cavaliers, et avec lui messire Amerigo Donati et messire Giannozzo Cavalcanti avec M piétons ; et ils gravirent la montagne, afin de passer en force pour fournir les châteaux, tandis que le reste de la chevalerie et des piétons restés à Prato chevauchait jusqu'aux portes de Pistoia, puis posait le camp sur les ruines du château du Montale, où ils restèrent III jours durant à l'abri des tentes. Mais il y eut en ce temps-là plus de vent, de pluie, et de neige dans les montagnes que l'on en gardait souvenir ; si bien que ne pouvant maintenir les tentes déployées, ceux qui étaient au Montale durent lever le camp et rentrer à Prato. Et ayant ainsi levé le camp, ils rentrèrent dans un tel désordre, que si Castruccio s'était trouvé à Pistoia, ils auraient eu fort à faire. En raison du

grand froid et de la neige, nos gens qui se trouvaient sur les montagnes pouvaient à peine survivre, tandis que les vivres venaient à leur manquer, et que Castruccio y avait chevauché depuis Pistoia pour renforcer le siège et prendre les cols menant aux châteaux ; si bien que les gens du duc n'eurent aucun loisir de les fournir, et risquaient d'être surpris. Et s'ils avaient laissé à peine plus de temps aux gens de Castruccio pour se renforcer et se déployer sur les montagnes le long des cols, nul n'en aurait réchappé. Mais même ainsi, ils eurent fort à faire, et durent abandonner dans les montagnes nombre de chevaux et de bêtes de somme épuisés, et rentrer en passant par le contado de Bologne. Quand les gens du duc furent parties, ceux qui se trouvaient dans les deux châteaux s'enfuirent de nuit, mais la plupart d'entre eux furent attrapés et tués ; et nos gens rentrèrent à Florence le XX octobre avec honte et vergogne. Quand il eut pris lesdits châteaux, en seigneur constant et valeureux, sans même rentrer à Pistoia ni aller à Lucques, Castruccio traversa avec son ost les montagnes de Carfagnana et de Lunigiana, afin de couper le passage et les vivres à Spinetta et à son ost. Apprenant la venue de Castruccio et comment il venait de s'emparer desdits châteaux (et d'autres choses encore, car de faux espions lui avaient rapporté que les gens du duc avaient été défaits dans les montagnes), celui-ci se retira avec ses gens et renonça à l'entreprise, repassant l'alpe et retournant à Parme. Et il ne fait aucun doute que s'il était resté plus longtemps, il aurait été pris avec toutes ses gens. Ainsi la première entreprise du duc tourna-t-elle honteusement court, à cause de décisions irréflechies. Ceci fait, Castruccio fit défaire la plupart des forteresses de Lunigiana afin qu'elles ne se rebellent pas ; puis il rentra triomphalement à Lucques, et fit incendier et dévaster son château de Montefalcone sur la Guisciana, ainsi que celui du Montale de Pistoia, pour avoir moins à garder, et afin que les gens du duc ne puissent les lui prendre. Nous nous sommes longuement étalés sur la présente matière, car il y eut alors de nombreux faits d'armes, en quelques jours à peine. Nous laisserons quelque peu les faits de notre guerre, et parlerons des grandes nouveautés qui survinrent en Angleterre en ce temps-là.

VII

Comment la reine d'Angleterre lança l'ost contre le roi son mari et le fit prisonnier.

Il advint, comme nous en faisons mention quelque part précédemment, que la reine Isabelle d'Angleterre¹⁷, sœur du roi de France, passa avec son fils aîné en France afin de conclure la paix

¹⁷ *la reina Isabella d'Inghilterra* : Isabelle de France (1295-1358), fille de Philippe le Bel (et donc cousine de Philippe de Valois), femme du roi Édouard II d'Angleterre, et mère d'Édouard III.

entre son mari et le roi de France, et mettre ainsi terme à la guerre de Gascogne ; et grâce à son habileté, elle sut mener les choses à bien. Mais ceci fait, elle se lamenta auprès de son frère le roi et de ses autres parents du comportement mauvais et malhonnête de son mari le roi Édouard II d'Angleterre, qui ne voulait pas rester avec elle, et menait une vie d'adultère et de luxure, malhonnête sous bien des aspects, sous le charme d'un certain messire Hugues le Despenser¹⁸ son baron et gouverneur du royaume, qui le laissait abuser de sa femme, la nièce du roi, et d'autres femmes encore pour que la reine (qui comptait pourtant parmi les plus belles dames du monde) refusât de le voir. Ledit messire Hugues le Despenser le maintenait ainsi dans cette misérable vie, et avait pris totalement l'ascendant sur le roi et sur le gouvernement du royaume, favorisant ceux de son lignage, tandis que tous les autres grands barons, ainsi que la reine et son propre fils étaient ramenés à rien. Ce messire Hugues provenait d'un petit lignage d'Angleterre, et avait comme nom Despenser car son aïeul avait été dépensier du roi Henri d'Angleterre, et messire Hugues son père dépensier du roi Édouard I^{er}, père du roi en question. Mais grâce à ce grand office et à l'insuffisance du roi, ledit messire Hugues était monté en grande seigneurie, touchant chaque année plus de XXX^M marcs sterling de rente, tenant entre ses mains tout le gouvernement du royaume et ayant reçu pour femme une nièce du roi par sa sœur. Et par une insolence sans borne, il gagna tant en orgueil qu'il crut être roi, et voulut que la reine et le fils du roi n'aient plus ni seigneurie ni puissance. Aussi la dame refusa-t-elle de rentrer en Angleterre si le roi ne mettait pas un terme au gouvernement dudit messire Hugues le Despenser et de ses partisans, et en informa le roi de France par ses lettres et ambassadeurs. Mais cela n'aboutit à rien, et [le roi] cessant totalement de se soucier de sa femme et de son fils tant il était sous l'emprise des conseils dudit messire Hugues. Ce pour quoi, ayant donné pour femme à son fils la fille du comte de Hainaut¹⁹, la vaillante reine organisa en Hollande, dans les terres dudit comte de Hainaut et avec l'aide financière du roi de France son frère et d'autres alliés, une flotte de LXXX navires et cogues, petits et grands, et solda VIII^C cavaliers entre Hainaut, Brabant et Flandre. Et à bord de ladite flotte, elle et son fils, accompagnés de leurs gens dont elle avait fait capitaine messire Jean frère du comte de Hainaut²⁰, partirent de Hollande au mois de septembre de l'an du Christ MCCCXXVI, défiant son mari et quiconque le suivait. Et elle fit entendre et répandre le bruit en Angleterre qu'elle s'était alliée avec les Écossais ennemis du roi, et qu'elle accosterait aux là-bas, aux confins entre Angleterre et Écosse, pour rejoindre les Écossais.

¹⁸ *messer Ugo il Dispensiere* : Hugues le Despenser, chambellan et favori du roi Édouard II d'Angleterre († 1326).

¹⁹ *la figliuola del conte d'Analdo* : Philippa de Hainaut († 1369), seconde fille du comte Guillaume I^{er} de Hainaut, promise (1326) puis mariée (1328) à Édouard III d'Angleterre.

²⁰ *messer Gianni fratello del conte d'Analdo* : Jean de Beaumont († 1356), plus jeune frère de Guillaume I^{er} de Hainaut.

VIII

À ce même propos.

Apprenant les préparatifs de la flotte et des cavaliers qui venaient contre lui avec sa femme et son fils, sous les conseils dudit messire Hugues, le roi Édouard se retira avec ses gens d'armes en direction des marches et des confins d'Écosse, afin de ne pas laisser ladite flotte toucher terre. Mais le capitaine de celle-ci procéda ingénieusement, et au lieu d'aller là où il l'avait laissé croire, ils accostèrent à Ipswich²¹ à LXX milles de Londres, le XV octobre MCCCXXVI. Aussitôt eurent-ils touché terre, que le peuple de Londres souleva la rumeur et courut la ville en criant : « Vive la reine et le jeune roi ! et mort aux Despenser et à leurs partisans ! », et prirent l'évêque d'Exeter²², complice dudit messire Hugues, et lui coupèrent la tête. Ils tuèrent tous les officiers et les partisans des Despenser qu'ils trouvèrent, puis pillèrent et incendièrent les maisons de la compagnie des Bardi qui étaient leurs marchands ; et plusieurs jours durant, la cité fut en armes et livrée au chaos, jusqu'à l'arrivée de la reine. Et presque tous les barons d'Angleterre se rallièrent à la reine et abandonnèrent le roi. Une fois parvenue à Londres, la reine fut reçue avec les honneurs, et après avoir réformé la cité, elle n'eut d'autre but que de poursuivre les Despenser et le roi. En ce mois-là fut pris messire Hugues l'Ancien²³, père dudit messire Hugues le Despenser le Jeune qui guidait le roi, lequel fut d'abord traîné, les armes sur le dos, puis pendu. Et ceci fait, la reine et son fils poursuivirent avec leur ost le roi et messire Hugues jusqu'en Galles où ils se trouvaient dans le château appelé Caerphilly²⁴, qu'ils assiégèrent pendant longtemps et qui était entourés de bois et de marais. À la fin, le roi se mit d'accord avec messire Hugues, promettant mutuellement de ne jamais abandonner l'autre ; puis ils armèrent un petit bateau, et de nuit sortirent du château pour rejoindre l'Irlande avec un de leurs partisans qui avait pour nom Baldotto²⁵, prêtre et courtisan, et plusieurs de leurs officiers. Mais comme il plut à Dieu, à peine s'étaient-ils éloignés de XX milles des côtes, que le vent, la tempête et les courants les ramenèrent vers la terre, et ce plusieurs fois de suite ; et voyant ainsi qu'ils ne pourraient passer, ils descendirent à terre, et *incognito* et en petite compagnie, s'enfoncèrent dans les terres sauvages de Galles pour revenir au château de Caerphilly où se tenaient encore le fils de messire Hugues. Le

²¹ *Giępsivi*

²² *vescovo di Silcestri* : James Berkeley, évêque d'Exeter († 1327).

²³ *messer Ugo il vecchio* : Hugues le Despenser, comte de Winchester († 1326).

²⁴ *nel castello chiamato Carfagli*

²⁵ *Baldotto* : Personnage non-identifié.

comte de Lancastre²⁶, cousin du roi et frère de celui à qui il avait fait couper la tête avec les autres barons, comme nous en faisons mention autre part, poussait ses gens à poursuivre le roi et messire Hugues, et finirent ainsi par les trouver près de Merthyr²⁷ en Galles, où ils les surprirent. Et le roi leur demandant s'ils étaient amis, ils répondirent que oui, qu'ils le considéraient comme leur seigneur, et ils s'agenouillèrent devant lui ; mais comme ils lui réclamaient messire Hugues, le roi dit alors : « Vous n'êtes pas avec moi si vous êtes contre lui. » Et comme le roi tenait messire Hugues à ses côtés, le bras autour du cou pour le protéger, personne n'eut alors le courage de lever la main sur lui pour s'en emparer. Alors le capitaine de ces gens demanda ingénieusement au roi de lui parler en secret pour son bien. Le roi s'éloigna alors de messire Hugues pour parler avec lui, mais un autre de la compagnie dit à messire Hugues de le suivre s'il voulait s'échapper ; ce qu'il fit. Et ils l'emmenèrent aussitôt par les bois, à XXX milles hors de Galles. Se voyant ainsi trompé, le roi se lamenta tristement mais en vain, et fut emporté courtoisement avec ledit Baldotto et les autres qui avaient été faits prisonniers avec eux. Quand il sut que le roi et sa compagnie avaient été pris, le comte se précipita à cheval ; puis apprenant que messire Hugues s'était échappé, il alla vers la maison de celui qui l'avait emmené. L'ayant trouvé, il l'emmena avec lui ; et après avoir quitté ses compagnons, il s'empara de sa femme et de ses fils, en menaçant de les tuer s'ils ne lui disaient pas qui détenait messire Hugues. Le Gallois négocia et réclama M livres sterling : le comte le fit aussitôt payer pour pouvoir s'emparer de lui. Ceci fait, messire Hugues, son prêtre le Baldotto, et Simon de Reading²⁸ furent portés prisonniers sous les huées et les cornes jusqu'à la reine qui se trouvait à Hereford²⁹. Puis peu après, messire Hugues fut traîné armes sur le dos, puis pendu, décapité et équarri³⁰ ; et les morceaux furent envoyés aux quatre coins du royaume, où ils furent exposés, et les boyaux brûlés. Ceci fut au mois de novembre MCCCXXVI, le XXIII. Ainsi la reine se vengea-t-elle de son ennemi qui avait dévasté son mari et tout le royaume. Le roi fut ensuite emmené par le comte de Lancastre au château de Woodstock³¹, où il fut retenu prisonnier de manière courtoise. Puis les barons réunis en parlement demandèrent au roi de pardonner à la reine et à son fils, et à quiconque l'avait poursuivi, et de jurer et promettre de guider le royaume sous les conseils de ses barons, le menaçant en cas de refus de faire roi son fils Édouard. Meurtri par la honte qui lui avait été

²⁶ *Il conte di Lancastro* : Henry, comte de Lancastre et de Leicester († 1345), petit-fils d'Henri III d'Angleterre et frère de Thomas de Lancastre (en révolte contre les Despenser et exécuté en 1322).

²⁷ *Meti*

²⁸ *Sime di Radinghe* : Simon of Reading (ou Syme de Reding), simple sergent d'Édouard II, dont les raisons de l'exécution restent obscures.

²⁹ *Eriforte*

³⁰ *tranato, e poi impiccato, e poi tagliata la testa e squartato* : le texte reprend la formule *Hanged, drawn and quartered* désignant en Angleterre le supplice pour haute trahison.

³¹ *Gndistocco*

infligée, le roi refusa de voir sa femme et son fils, et de se démettre ou pardonner, et préféra être déposé du royaume et retenu prisonnier. Aussi les barons firent-ils couronner comme roi Édouard III son fils ; et ceci fut le jour de la Chandeleur de l'an MCCCXXVI. Voyant que le roi ne voulait pas lui pardonner ni redevenir roi, la reine cessa à jamais d'être heureuse, mais comme une veuve s'enfonça dans la douleur ; et elle aurait volontiers défait ce qu'elle avait fait. Puis alors qu'il était prisonnier, ledit roi Édouard tomba malade, et mourut au mois de septembre de l'an du Christ MCCCXXVII ; et plusieurs dirent qu'il fut assassiné, ce à quoi nous accordons foi. Et ainsi les horribles péchés commis contre Dieu ont-ils mauvais commencements, mauvaises suites et fin douloureuse. Nous laisserons les faits d'Angleterre, dont nous avons beaucoup parlé, et reviendrons quelque peu à ceux de Florence et d'Italie.

IX

Comment les Parmesans puis les Bolonais donnèrent la seigneurie au légat du pape.

En cette année MCCCXXVI, aux calendes d'octobre, la commune de Parme donna la seigneurie au légat du pape, le cardinal messire Raymond du Pouget³², lequel se trouvait en Lombardie au nom de l'Église de Rome. Il séjourna à Parme pendant quelques temps avec sa cour, et avait à ses ordres les troupes des cavaliers de l'Église, bien III^M [hommes], la plupart ultramontains et de bonnes gens d'armes. Mais ils firent peu pour l'honneur et l'état de la sainte Église et de son parti, aussi bien en terme de gain de terres que de dégâts causés aux ennemis rebelles de l'Église. Et la faute en fut totalement donnée au légat, car bien que le pape lui envoyait sans cesse de l'argent, les troupes étaient mal payées et ne pouvaient pas faire grand chose. Puis en raison du scandale qui régnait entre eux, les Bolonais donnèrent de la même manière la seigneurie à l'Église et audit légat, lequel vint à Bologne le [...].

³² *messer Ramondo dal Poggetto cardinale* : Bertrand (et non Raymond) du Pouget (v. 1280-1352), issu d'une famille noble du Quercy, chanoine de Narbonne, archidiacre du Mans puis cardinal de Saint-Marcel (1316). Homme de confiance du pape Jean XXII, qui l'a nommé cardinal, il est envoyé en Italie du Nord avec le titre de légat pontifical en Lombardie, Romagne et Toscane (1319) pour contrer par la force l'influence impériale grandissante en Italie du Nord depuis l'avènement de Louis de Bavière, affronte les Visconti à Vaprio d'Adda (1324) et s'empare de plusieurs cités lombardes et émiliennes (Asti, Plaisance).

X

Comment le roi Robert et le duc changèrent le premier accord passé avec les Florentins.

En cette année au mois de décembre, le roi Robert fit savoir à la commune de Florence qu'en plus du premier accord que les Florentins avaient conclu avec le duc, dont nous avons fait mention précédemment, il souhaitait qu'ils paient la taille des VIII^C cavaliers ultramontains qu'il était allé chercher en Provence, dans le Valentinois³³ et en France ainsi que dans les autres cités de Toscane, chez les Pérugins, les Siennois et les autres terres alentours pour mieux accompagner le duc à la guerre. Les Florentins furent profondément troublés par cette requête, car ils avaient déjà l'impression de crouler sous les dépenses, et estimaient (avec raison) que de la sorte le roi rompait les pactes. Mais comme ils n'avaient aucun intérêt à laisser le duc quitter Florence, et que les bourgs voisins rechignaient à la dépense, ainsi la majeure partie des charges revenaient à la commune de Florence. Aussi, optant pour la moins mauvaise des solutions, les Florentins négocièrent avec le duc pour lui donner XXX^M florins d'or pour lesdits cavaliers, tandis que les Siennois en paieraient une partie, tout comme les autres petits bourgs des environs, tandis que les Pérugins refusaient de participer à la dépense. Mais quoi qu'il en fût de celle-ci, au bout d'un an que le duc était venu à Florence, entre son salaire et les autres dépenses occasionnelles qu'il avait fait supporter par les Florentins, plus de III^{CL} milliers de florins d'or avaient été dépensés par la commune de Florence, pris sur les gabelles, impôts, *libbra*³⁴ et autres entrées de la Commune ; ce qui fut considéré comme une grande chose et merveilleuse, et dont les Florentins se plaignaient fortement. En plus de quoi, sous les conseils de ses habiles acolytes du royaume de Pouille, il s'accapara toute la seigneurie de Florence, de la plus petite à la plus grande chose. Et il avilit tellement l'office des prieurs, que ceux-ci n'osaient plus faire la moindre petite chose, pas même appeler un messenger, tandis qu'un sage du duc restait en permanence avec eux ; ce que les citoyens, qui étaient habitués à gouverner eux-mêmes la cité, n'appréciaient pas du tout. Mais c'était une grande sentence de Dieu, à cause des factions d'hier, que leur juridiction et seigneurie fût ainsi avilie par des gens plus vils et des hommes moins sages qu'eux.

³³ *Valentinoese*

³⁴ *di gabelle e d'imposte e libbre e altre entrate di Comune* : le système d'imposition de Florence repose sur trois types d'impôts, deux impôts ordinaires (*gabelle* et *libbra*) et un impôt extraordinaire (*l'imposta*) : 1) les gabelles (*gabelle*), impôts directs prélevés sur les articles de la production industrielle ou agricole (cf. chapitre XII 92) ; 2) la *libbra*, impôt indirect payé après évaluation du capital et des biens propres (*estimo*) ; 3) *l'imposta*, impôt extraordinaire destiné à faire face à une situation particulière (guerre, travaux publics, etc.) et dont le montant global, prédéfini par l'autorité, est imposé à tout ou partie de la communauté (l'ensemble des citoyens, ou bien les grands ou le clergé par exemple), puis réparti entre les membres.

XI

Comment certains ornements furent rendus aux dames de Florence.

En cette année MCCCXXVI, au mois de décembre, suite aux requêtes adressées par les dames de Florence à la duchesse sa femme, le duc rendit auxdites dames un de leurs ornements, déplaisant et inconvenant, fait de grosses tresses de soie jaune et blanche qu'elles portaient au-dessus du visage, en lieu et place de tresses de cheveux. Cet ornement avait été interdit aux dames parce qu'inconvenant et contre-nature, et parce qu'il déplaisait aux Florentins ; lesquels avaient proclamé quelque chapitre à cet effet, ainsi que contre d'autres ornements extravagants, comme nous en faisons mention précédemment³⁵ : et ainsi l'appétit démesuré des dames l'emporte sur la raison et le bon sens des hommes.

XII

Comment le pape nomma un nouvel évêque d'Arezzo.

En cette même année et mois de décembre, le pape Jean nomma évêque d'Arezzo un membre des Ubertini³⁶, puissants et gentilshommes d'Arezzo, afin qu'avec les siens il se lève contre Guido Tarlati qu'il avait déposé de l'évêché d'Arezzo. Mais cela n'eut que peu d'effet, car malgré toute l'aide du pape et du légat cardinal qui était à Florence, le nouvel élu n'eut pas un sou de rente, car tout le temporel et le spirituel étaient à Arezzo détenus de force par Guido Tarlati, qui en était tyran et seigneur.

XIII

Comment Castruccio voulut prendre le château de Vico aux Pisans.

En cette année MCCCXXVI, le V janvier, Castruccio seigneur de Lucques, qui était ennemi des dirigeants de Pise, décida de prendre aux Pisans le château de Vicopisano ; et il y envoya

³⁵ Cf. chapitre X 245.

³⁶ *fecit vescovo d'Arezzo uno degli Ubertini* : Boso degli Ubertini († 1365), membre de la famille rivale des Tarlati.

messire Benedetto Maccaioni Lanfranchi rebelle de Pise avec CL cavaliers de ses troupes, et Castruccio lui-même vint avec de nombreuses gens à Altopascio pour lui porter secours en cas de besoin. Entré au petit matin dans Vicopisano par trahison, messire Benedetto courut la terre ; mais une fois levés, les habitants du bourg prirent les armes et se mirent à la défense, et ils chassèrent de force ledit messire Benedetto et les gens de Castruccio, et plus de L d'entre eux furent pris ou tués. Et ainsi les Pisans s'enhardirent un peu plus contre Castruccio.

XIV

Comment plusieurs bourgs de Toscane se donnèrent au duc.

En cette année MCCCXXVI, aux mois de janvier et de février, les habitants de Prato et de San Miniato, ainsi que ceux de San Gimignano et de Colle donnèrent la seigneurie au duc de Calabre fils du roi Robert, pour une durée limitée et sous certaines conditions, sauf les habitants de Prato, qui en raison de leurs discordes se donnèrent à perpétuité au duc et à ses héritiers.

XV

D'une chevauchée menée contre Pistoia.

En cette année, le XXI janvier, le comte Novello³⁷ et les gens du duc, soit en tout VIII^C cavaliers comptant parmi les meilleures gens, chevauchèrent jusqu'aux portes de Pistoia et rompirent l'avant-porte ; puis elles dévastèrent et incendièrent tout le Valdibura, dévastant les moulins et faisant un grand butin au dommage de ceux de Pistoia.

³⁷ *il conte Novello* : Bertrand des Baux († 1347), comte d'Andria et de Montescaglioso. Issu de la famille provençale des Baux installée en Italie au temps de Charles I^{er} d'Anjou, il épouse la sœur de Robert d'Anjou (1308) et s'affirme comme la principale figure de sa famille. Nommé un temps vicaire du roi à Florence (1315), il mène à plusieurs reprises les troupes florentino-angevines en Toscane au cours des années 1320.

XVI

Des faits des exilés de Gênes.

En cette année, à la fin de février, les exilés de Gênes prirent avec les gens de Castruccio le château de Sestri. Puis le III août suivant, l'an MCCCXXVII, lesdits exilés s'emparèrent par trahison du château fort de Monaco, qu'ils prirent à la commune de Gênes.

XVII

De l'estimo fait à Florence.

En cette année MCCCXXVII, au mois d'avril, on réalisa à Florence sur décision du duc un nouvel *estimo*³⁸, calculé par un juge forain par sestier sur examen de VII témoins anonymes parmi les voisins, à partir de l'évaluation de ce que chacun possédait comme biens meubles, immeubles et capital, payant tel pourcentage sur les biens meubles et tel pourcentage sur les biens immeubles, et de même pour les gains et le capital. Le système fonctionna bien au début, mais les juges corrompus imposèrent certains de façon régulière mais d'autres de façon arbitraire, faisant naître un grand mécontentement à Florence. Et ainsi mal organisé, il rapporta LXXX^M florins d'or.

XVIII

Comment le parti gibelin fit venir en Italie Louis duc de Bavière élu roi des Romains.

En l'an du Christ MCCCXXVI, au mois de janvier, en raison de la venue à Florence du duc de Calabre, les Gibelins et les tyrans du parti impérial de Toscane et de Lombardie envoyèrent leurs ambassadeurs en Allemagne, afin de convaincre Louis duc de Bavière élu roi des Romains de venir, et de pouvoir résister et s'opposer aux forces du duc et des gens de l'Église qui étaient en Lombardie. Et à force de grandes promesses, ils réunirent ledit Louis, accompagné de peu de

³⁸ *estimo* : opération d'évaluation des biens de chaque citoyen, entre capital et biens meubles et immeubles (d'où le nom d'*estimo*), qui aboutit à la détermination d'une « cote » (ou *libbra*) servant de base de calcul à l'imposition du même nom.

gens et du duc de Carinthie³⁹, lors d'un parlement à Trente, aux confins de l'Allemagne au-delà de Vérone. Et à ce parlement se rendit également Cane seigneur de Vérone⁴⁰ avec VIII^C cavaliers (il s'y rendait ainsi entouré de gens d'armes par peur du duc de Carinthie, avec qui il avait eu maille à partir à propos de la seigneurie de Padoue) ; et il y avait également Passerino seigneur de Mantoue⁴¹, un des marquis d'Este, ainsi que messire Marco et messire Azzo Visconti de Milan⁴² ; et il y avait encore Guido Tarlati, qui se faisait appeler évêque d'Arezzo, ainsi que des ambassadeurs de Castruccio et des Pisans, des exilés de Gênes et de don Frédéric de Sicile⁴³, et de tous les chefs du parti impérial et gibelin d'Italie. Lors de ce parlement, on s'accorda d'abord sur une trêve entre le duc de Carinthie et messire Cane de Vérone. Après quoi, le XVI février, le roi élu des Romains, que tous ceux qui ne souhaitaient pas être excommuniés appelaient vulgairement le Bavarois, promet et jura lors de ce parlement de passer en Italie, et de venir à Rome sans retourner dans son pays. Et lesdits tyrans et ambassadeurs des communes gibelines promirent de lui donner CL^M florins d'or quand il serait à Milan – à l'exception des Pisans, qui ne se rallièrent pas à ladite ligue, mais cherchaient de leur côté à lui donner suffisamment d'argent contre sa promesse de ne pas entrer dans Pise. Et lors de ce parlement, il proclama indûment le pape Jean XXII hérétique et indigne du pontificat, l'accusant de seize articles d'hérésie. Il agissait ainsi sous les conseils de divers évêques et autres prélats, frères mineurs, prêcheurs et augustins schismatiques et rebelles de la sainte Église en plusieurs cas ; et avec eux se tenaient le maître de la Maison des Allemands⁴⁴, et toute la lie des apostats et schismatiques de la Chrétienté. Parmi les différents chapitres d'hérésie opposés au pape, le plus grave et le plus important fut de rouvrir le débat qui avait jadis agité la Cour, prétendant que le Christ n'avait rien possédé en propre, et ajoutant que le pape et le clergé chérissaient la propriété et étaient donc ennemis de la sainte pauvreté du Christ, et bien d'autres articles relatifs à cela et scandaleux pour la foi. Et bien qu'il

³⁹ *il duca di Chiarentana* : Henri de Gorizia, duc de Carinthie et comte de Tyrol († 1335). Il maria plus tard sa fille au fils de Louis de Bavière.

⁴⁰ *messer Cane signore di Verona* : Can Francesco (ou Cangrande) della Scala, seigneur de Vérone (1291-1329). Fils d'Alberto della Scala, il hérite de la seigneurie de Vérone après la mort de ses frères Bartolo (1304) et Alboino (1311), puis mène une lutte décennale pour établir sa domination sur Padoue (prise en 1329).

⁴¹ *messer Passerino signore di Mantova* : Rinaldo Bonacolsi († 1328), dit *Passerino* (le « moineau »), seigneur de Mantoue à la mort de son père Guido Bonacolsi (1309). Chef de la faction gibeline de Mantoue, il reçoit l'investiture impériale et est nommé vicaire par Henri VII (1310).

⁴² *messer Marco, e messer Azzo Visconti* : Marco Visconti († 1329), et son neveu Azzo († 1339), frère et fils de Galéas Visconti seigneur de Milan († 1329).

⁴³ *don Federigo di Sicilia* : Frédéric III, roi de Sicile (1272-1337). Troisième fils de Pierre III d'Aragon et de Constance de Hohenstaufen, petite-fille de Frédéric II. Refusant le traité d'Anagni (1295), par lequel les Aragonais acceptaient de rendre la Sicile aux Angevins en échange de l'investiture sur la Corse et la Sardaigne, il est proclamé roi de l'île par le Parlement de Sicile. Après la paix de Caltabellotta (1302), qui lui reconnaissait la souveraineté sur l'île sous le titre de roi de Trinacrie, il reprend les hostilités contre les Angevins (1313).

⁴⁴ *la magione degli Alamanni* : l'Ordre teutonique, ou « ordre de la Maison de Sainte-Marie-des-Teutoniques » (*Ordo Domus Sanctae Mariae Teutonicorum*). Nous ne trouvons toutefois nulle mention de la présence du grand maître de l'ordre (alors Werner von Olsen) aux côtés de Louis de Bavière.

fût publiquement excommunié, tout comme ses prélats, il continuait de faire célébrer l'office et d'excommunier le pape Jean, que par dérision ils appelaient le prêtre Jean, répandant ainsi une grande erreur à travers la Chrétienté. Et ceci fait, le XIII mars, il partit de Trente avec peu de gens, pauvrement et à la recherche d'argent, car il n'avait que VI^C cavaliers en tout. Et par les montagnes, il vint à Côme, puis de là entra à Milan, le [...] avril MCCCXVII.

XIX

Comment l'élu de Bavière dit le Bavaois se fit couronner à Milan.

Puis le XXXI mai de l'an du Christ MCCCXXVII, le jour de Pentecôte aux environs de l'heure de none, le Bavaois se fit couronner de la couronne de fer dans l'église de Sant' Ambrugio, des mains de Guido Tarlati évêque déposé d'Arezzo, et de [...] de ceux de la maison Maggi, évêque déposé de Brescia et excommunié⁴⁵ ; car l'archevêque de Milan, à qui revenait le couronnement, avait préféré ne pas se trouver à Milan. Au couronnement furent présents messire Cane seigneur de Vérone avec VII^C cavaliers, les marquis d'Este rebelles de l'Église avec III^C cavaliers, ainsi que le fils de messire Passerino seigneur de Mantoue avec III^C cavaliers, et plusieurs autres chefs du parti impérial et des gibelins d'Italie. La fête fut toutefois bien courte. Et il resta à Milan jusqu'au XII août pour rassembler hommes et argent. Nous laisserons quelque peu le récit de sa venue, pour faire incidence et raconter les conséquences et nouveautés qui en procédèrent.

XX

Des nouveautés que fit le Peuple de Rome en raison de la venue du Bavaois qui se disait leur roi.

En raison de la venue du Bavaois élu roi des Romains, presque toute l'Italie fut aussitôt ébranlée par les nouveautés. Les Romains levèrent la rumeur, et créèrent le Peuple, car ils n'avaient ni la cour du pape, ni celle de l'empereur. Et ils retirèrent la seigneurie à tous les nobles et les grands de Rome, ainsi que leurs forteresses, et en envoyèrent certains aux confins : à savoir

⁴⁵ *di... di quegli di casa Maggio disposto vescovo di Brescia, e scomunicati* : Federico Maggi, frère du seigneur de Brescia Maffeo Maggi, confirmé évêque par Clément V (1309). D'abord partisan du pape, il se rapproche progressivement du parti gibelin, jusqu'à s'engager pleinement aux côtés des Visconti, ce qui lui vaut alors d'être déclaré rebelle de l'Église (1316).

messire Nepoleone Orsini et messire Stefano Colonna qui avaient récemment été faits chevaliers par le roi Robert à Naples, de peur qu'ils ne donnent la seigneurie de Rome au roi Robert, roi de Pouille. Et ils nommèrent capitaine du Peuple de Rome Sciarra Colonna, afin qu'il gouverne la cité avec le conseil de LII populaires, IIII par *rione*⁴⁶. Puis ils envoyèrent leurs ambassadeurs à Avignon en Provence auprès du pape Jean, le priant de revenir avec la cour à Rome comme il se devait de raison, disant que s'il n'agissait pas ainsi, ils recevraient comme seigneur le roi des Romains Louis de Bavière ; et de la même manière, ils envoyèrent leurs ambassadeurs pour convaincre ledit Louis dit le Bavaois. Et la raison de cette manœuvre déguisée était qu'ils souhaitaient le retour de la cour du pape afin d'en tirer bénéfice, comme ils le faisaient jadis ; mais au final, les conséquences furent bien plus grandes, comme en fera mention par la suite. Le pape répondit aux Romains par le biais de ses ambassadeurs en les admonestant et les dissuadant de reconnaître le Bavaois comme leur roi, car celui-ci était hérétique et excommunié comme persécuteur de la sainte Église, et leur disant qu'en temps voulu, c'est-à-dire bientôt, il viendrait à Rome. Cependant, les Romains n'abandonnèrent pas leur erreur, et continuèrent de négocier avec le pape, le Bavaois et le roi Robert, prétendant à chacun qu'ils tenaient la cité en son nom, tout en s'administrant sous le régime du Peuple et se rapprochant secrètement du parti gibelin et impérial.

XXI

Comment le roi Robert envoya son frère le prince de Morée avec M cavaliers sur les terres de Rome.

Apprenant la venue en Lombardie dudit Bavaois, le roi Robert envoya à L'Aquila son frère messire Jean prince de Morée avec M cavaliers, afin de placer sous sa seigneurie les bourgs situés sur les passages à l'entrée du Royaume. Il prit ainsi la garde de Norcia du Duché, puis de la cité de Rieti dans laquelle il laissa le duc d'Athènes avec quelques gens d'armes ; et il fournit ensuite tous les bourgs de Campanie qui étaient dirigés par un recteur pontifical, les plaçant ainsi sous garde commune de lui et de l'Église. Puis il crut pouvoir entrer dans Rome avec l'aide des forces des nobles, mais les Romains refusèrent de le recevoir. Ainsi mena-t-il l'ost à Viterbe, dont il dévasta les alentours et prit bonne partie du contado, car ils refusaient de lui donner le bourg. Et pendant que le prince de Morée affrontait les terres de Rome, le roi Robert envoya en Sicile contre don

⁴⁶ *rione* : (du lat. *regio*, « région ») les quatorze circonscriptions de la ville, issues du système antique.

Frédéric LXX galées avec V^C cavaliers à bord, laquelle flotte quitta Naples le VIII juillet de l'an MCCCXXVII et causa d'importants dégâts en plusieurs points de l'île de Sicile, prenant de nombreux bateaux aux ennemis. Pendant ce temps, sur ordre du roi Robert, V galées génoises de ladite flotte vinrent à la garde de l'embouchure du fleuve du Tibre, afin qu'aucune vivre ni denrée n'entre par voie de mer dans la cité de Rome ; lesquelles galées s'emparèrent de la citadelle d'Ostie le V août de cette année, et la pillèrent de fond en comble. Ce pour quoi une partie du peuple de Rome courut à Ostie en furie et dans le désordre ; et prenant le bourg d'assaut, bon nombre d'entre eux furent blessés ou tués par les dards des arbalètes des Génois, et ainsi retournèrent-ils à Rome. Ceci fait, les Génois mirent le feu au bourg et s'en retournèrent à leurs galées. En raison de cela, le peuple de Rome s'indigna contre le roi Robert, et ils rompèrent certains accords passés auparavant avec lui. Le légat cardinal qui était à Florence partit alors pour Rome le XXX août de cette année, afin de réconcilier les Romains et le roi Robert, et d'entrer dans Rome avec messire Jean prince de Morée et les nobles de Rome qui avaient été envoyés aux confins ; mais le peuple de Rome ne voulut rien entendre. Et voyant qu'ils ne pourraient pas avoir Rome par la négociation, ils décidèrent alors d'entrer par la tromperie et la force. Ainsi, dans la nuit du lundi, le XXVIII septembre de cette année, ledit prince, [...].

XXII

Comment le prince de Morée frère du roi Robert et le légat cardinal entrèrent dans Rome, et en furent chassés avec honte et dommage.

[...] le légat cardinal des Orsini et messire Nepoleone Orsini firent abattre les murs du jardin de Saint-Pierre dans la cité dite léonine, et ils entrèrent dans Rome avec V^C cavaliers et autant de piétons (à l'exception de messire Stefano Colonna, qui refusa d'y entrer). Lesdites gens prirent l'église de Saint-Pierre, ainsi que la place et le faubourg des chiffonniers, et tuèrent tous les Romains qui y montaient la garde de nuit ; puis ils barricadèrent le faubourg du côté du château Saint-Ange. Mais alors que le jour commençait à se lever, les Romains qui à la demande des Orsini avaient promis d'engager la bataille dans la ville n'en firent rien, tandis que les gens du prince et du légat ne trouvaient aucun soutien parmi les Romains, bien au contraire. La nuit même, au son de la cloche du Capitole, le peuple de Rome prit les armes, et vint assaillir le prince et le légat et leurs gens ; et il y eut une grande bataille autour des barricades, au cours de laquelle

fut tué un des Anibaldeschi, ainsi que de nombreux autres Romains. Mais à la fin, le peuple prenant l'avantage et voyant ses forces croître de toutes parts, les gens du prince, qui étaient environ C cavaliers et de nombreux piétons à la défense des barricades, furent défaits et vaincus, et furent tués messire Giuffrè di Gianvilla⁴⁷ ainsi qu'une vingtaine de cavaliers et de nombreux piétons. Voyant cela, le prince et le légat, qui étaient déployés avec le reste de la cavalerie sur la place de Saint-Pierre, firent mettre le feu au faubourg afin d'empêcher le peuple de les assaillir, en dépit de quoi ils auraient été tués ou faits prisonniers ; mais ils s'enfuirent sains et saufs, et quittèrent Rome avec dommage et déshonneur, retournant à Ostie. Et cela fut le XXVIII septembre. Nous laisserons les faits du roi Robert, du prince et des Romains, et reviendrons en arrière pour raconter les faits de Florence, de Toscane et de Lombardie qui accompagnèrent la venue du Bavaois.

XXIII

Comment il naquit un fils au duc de Calabre.

En cette année MCCCXXVII, le XIII avril, il naquit au duc de Calabre un fils, de sa dame la fille de messire Charles de Valois de France, lequel fut fait chrétien par messire Simone della Tosa et Salvestro Manetti Baroncelli, qui avaient été nommés syndics par la commune et le Peuple de Florence ; et il fut appelé Martino⁴⁸. Les Florentins organisèrent à cette occasion une grande fête avec des spectacles d'armes. Mais au huitième jour après sa naissance, il mourut, et fut enseveli à Santa Croce ; ce qui suscita une grande tristesse à Florence.

XXIV

Comment la cité de Modène se rebella contre la seigneurie de messire Passerino de Mantoue.

En cette année, le IIII juin, à l'instigation du légat de Lombardie, le peuple de la cité de Modène souleva la rumeur en criant à la paix ; et ils chassèrent la seigneurie et les soldats qui y

⁴⁷ *messire Giuffrè di Gianvilla* : précédemment « Giuffredi » di Gianvilla (cf. note 12)

⁴⁸ *fu chiamato Martino* : le premier et unique fils de Charles de Calabre fut en réalité prénommé Charles Martel, comme l'avait été son grand oncle (frère du roi Robert et roi de Hongrie mort en 1295), et comme le sera après lui le fils de la reine Jeanne, né en 1345 (cf. chapitre XIII 52).

étaient au nom de messire Passerino seigneur de Mantoue. Puis ils se rallièrent audit légat, et le bourg resta aux mains du parti gibelin, qui en reçurent la seigneurie du légat, tandis que leurs biens étaient rendus aux exilés guelfes (dont certains chefs restaient toutefois aux confins) et qu'ils prenaient pour amis les amis de l'Église et pour ennemis ses ennemis. Et, dit-on, pour conclure cet accord, l'Église paya XV^M florins d'or à certains citoyens, de sorte que grâce au bon sens et à l'argent, les Modénais rétablirent la paix, eux qui avaient été lourdement affligés par les sièges, la guerre et la seigneurie tyrannique.

XXV

Des nouveautés qui survinrent à Pise suite au couronnement du Bavaois.

En ce temps-là, au début de juin, quand la nouvelle du couronnement du Bavaois à Milan parvint à Pise accompagnée du rameau d'olivier, certains exilés de Florence et d'autres cités, ainsi que quelques menus populaires de Pise en firent grande fête et feux de joie, en criant : « Mort au pape, au roi Robert et aux Florentins ! et vive l'empereur ! ». Ce pour quoi ceux qui gouvernaient la cité, c'est-à-dire les plus grands et les plus riches et puissants populaires de la cité qui par faction étaient ennemis de Castruccio, parce qu'ils ne souhaitaient pas la venue du Bavaois mais traitaient continuellement avec le pape et le roi Robert, chassèrent de Pise presque tous les étrangers qui avaient été bannis de leur cité ; et ils envoyèrent aux confins quelques-uns des grands citoyens qui à leurs yeux représentaient une menace pour leur état et qui soutenaient la venue du Bavaois et la seigneurie de Castruccio. Puis ils renvoyèrent tous les soldats allemands, à qui par crainte ils prirent les chevaux. Et ainsi, ils se tenaient presque davantage sous le gouvernement du parti de l'Église que de celui gibelin, ce qui provoqua de grandes nouveautés à Pise lors de la venue du Bavaois, comme nous en ferons mention par la suite.

XXVI

D'un projet mis au point par le duc pour prendre la cité de Lucques à Castruccio, lequel fut découvert.

En cette année MCCCXXVII, le duc de Calabre seigneur de Florence avait secrètement mené traité avec certains de la maison des Quartigiani de Lucques afin que ceux-ci soulèvent la cité de

Lucques contre Castruccio, en raison des outrages de sa seigneurie tyrannique et en échange de sommes importantes payées par le duc et la Commune de Florence. Et les choses furent organisées de la manière suivante : les gens du duc devaient chevaucher sur le territoire de Pistoia et y mettre le siège ; et quand Castruccio serait sorti de la cité avec sa cavalerie pour secourir Pistoia, [les conjurés] devaient brandir bannières et pennons aux armes de l'Église et du duc dans divers endroits de la ville, enseignes que les Florentins leur avaient envoyées en secret ; et une fois informés que la rumeur avait été soulevée dans Lucques et qu'une porte avait été prise, les gens du duc et des Florentins, qui étaient en nombre à Fucecchio et dans les bourgs du Valdarno, devaient aussitôt chevaucher sur Lucques et prendre la ville. Et cela aurait fonctionné, si la chevauchée des gens du duc n'avait pas pris du retard ; et entre temps, un de ceux de la maison des Quartigiani, fût-ce par lâcheté ou par peur, confessa tout à Castruccio. Aussitôt, celui-ci fit bloquer les portes de Lucques et fit courir la ville par ses gens, et il fit arrêter XXII membres de la maison des Quartigiani et plusieurs autres, et découvrir lesdites enseignes. Puis il fit pendre messire Guerruccio Quartigiani et III de ses fils avec les enseignes renversées, en fit enterrer d'autres vivants la tête en bas, et fit chasser de la cité et du contado de Lucques le reste de la maison des Quartigiani qui étaient plus de C. Et ceci fut le XII juin de ladite année. Ce fut une grande sentence et jugement de Dieu, car ceux de la maison des Quartigiani, jadis guelfes, avaient été les premiers à donner la seigneurie de Lucques à Castruccio en trahissant les Guelfes ; et ainsi furent-ils tués et anéantis à cause de ce même péché de trahison. Ayant découvert la trahison, qui comptait de nombreux partisans parmi les bons citoyens de Lucques et de son contado, Castruccio n'osa pas chercher à en savoir davantage, vivant dans la peur et le soupçon au point de ne plus oser sortir de la cité. Et face au mécontentement de ses citoyens et aux forces du duc et des Florentins, sans doute aurait-il bientôt perdu la ville, si la venue du Bavaois ne lui avait apporté un prompt secours, comme nous en ferons mention par la suite.

XXVII

Comment le légat cardinal publia à Florence les procès que le pape avait faits contre le Bavaois.

En cette année MCCCXVII, le jour de la fête de saint Jean de juin, messire Gianni Gaetano Orsini légat en Toscane⁴⁹, au cours de ladite fête sur la place San Giovanni, publia de nouveaux

⁴⁹ *messer Gianni Guatano degli Orsini cardinale, legato in Toscana* : Giovanni Gaetano Orsini († 1335), fils du noble romain Matteo Rossi Orsini et neveu du pape Nicolas III. Protonotaire apostolique, créé cardinal par Jean XXII (1317), il

procès que le pape avait fait contre Louis duc de Bavière élu roi des Romains, déclaré hérétique et persécuteur de la sainte Église. Il séjourna peu de temps à Florence, puis s'en alla à Rome pour convaincre les Romains, comme évoqué précédemment.

XXVIII

De la rébellion de Faenza en Romagne, du fils contre son père.

En cette année, le VIII juillet, Alberghettino, fils de Francesco Manfredi seigneur de Faenza, souleva et prit ladite cité de Faenza contre son père et ses frères, et les en chassa ; puis il s'en fit seigneur. Ainsi démontra-t-il ne pas vouloir renier le nom ni les actes de Fra Alberigo son oncle, lequel avait donné le fruit maudit à ses consorts, les faisant tuer et taillader lors d'un banquet⁵⁰ ; et de la sorte, Francesco Manfredi, qui y avait participé, reçut de son fils la récompense pour ce péché.

XXIX

Des faits de Florence.

En cette année, le XI juillet à la nuit tombante, le feu se déclara à Florence dans le faubourg de Santi Apostoli, dans la ruelle séparant les [maisons des] Buonciani et des Acciaiuoli ; et VI maisons brûlèrent, ainsi que le palais des Giotti, sans faire de blessé.

est nommé légat *a latere* en Romagne, Toscane, Sardaigne et Ombrie (1326) pour y rétablir la paix – sans grand succès.

⁵⁰ *frate Alberigo suo zio, che diede le male frutta a' suoi consorti, faccendogli uccidere e tagliare al suo convito* : la trahison de Fra Alberigo est évoquée par Dante (*Inferno*, 33, v.118-120 : « Rispuose adunque: "I' son frate Alberigo; / i' son quel da le frutta del mal orto, / che qui riprendo dattero per figo" »).

XXX

Comment le duc et les Florentins lancèrent l'ost contre Castruccio, et prirent de force le château de Santa Maria a Monte.

En cette année, le XXV juillet, l'ost des Florentins organisé par le duc et la Commune se mit en marche. La cavalerie se rassembla lors d'une démonstration sur la place de Santa Croce, où les gens du duc furent au nombre de MCCC à cheval, et les Florentins C chefs avec II ou III compagnons chacun, de très nobles gens bien armées et bien montées ; tandis que les piétons, qui étaient plus de VIII^M, se rassemblèrent sur le terrain derrière Santa Croce. Une fois la bénédiction reçue du légat cardinal et les enseignes données par le duc, ils se mirent en branle, et s'en allèrent le soir même poser le camp au pied de Signa sur l'Ombrone. Ils restèrent là III jours, car personne ne savait où l'ost devait aller, ce qui déconcerta les Florentins : mais ils agissaient ainsi avec prudence, afin que, ne pouvant organiser sa garde là où se dirigeait l'ost, à Pistoia ou sur le contado de Lucques, Castruccio dût séparer ses gens en deux groupes. Puis ils levèrent le camp à l'improviste durant la nuit, laissant toutes les tentes debout jusqu'au matin à l'heure de tierce, pour que les ennemis ne se rendent pas compte que l'ost avait été levé ; et toute la nuit durant, ils chevauchèrent par le chemin de Montelupo, puis le lendemain avant l'heure de none, ils franchirent la Guisciana sur un pont qui avait été jeté la nuit même au passage de Rosaiuolo. Et CCCC cavaliers qui étaient dans le Valdarno prirent les devants et mirent aussitôt le siège devant le château de Santa Maria a Monte, puis messire Vergiù di Landi⁵¹ rejoignit l'ost avec CCCL cavaliers envoyés par la commune de Bologne, le légat et d'autres alliés ; si bien que le jour venant, il y avait là-bas environ MMD cavaliers et plus de XII^M piétons. Cet ost avait pour capitaine le comte Novello de Montescaglioso et d'Andria, tandis que le duc était resté à Florence avec V^C cavaliers, car ce n'était pas un ost général et il était peu honorable pour le duc de mener le siège d'un simple château ; lequel château était toutefois bien fortifié, avec trois enceintes de murailles et une citadelle, bien fourni en vivre et avec environ V^C hommes (mais pas plus, car craignant que l'ost n'aille à Carmignano, Castruccio y avait envoyé CC des meilleurs soldats des troupes de Santa Maria a Monte). Après avoir intimé à ceux du château l'ordre de se rendre, comme ceux-ci n'obéissaient pas, le dimanche II août, l'ost engagea la bataille, en assaillant en

⁵¹ *messer Vergiù di Landa* : Obizzo (ou Vergiuso) dei Landi († après 1329), condottiere italien originaire d'une famille noble de Plaisance. De tradition gibeline, il soutient d'abord l'arrivée au pouvoir de Galéas Visconti, nommé seigneur de la ville en 1313, avant de se soulever contre lui et de s'engager aux côtés de Bertrand du Poujet (1322). Nommé *rector ad tempus* de Plaisance (1322), il en est chassé dès l'année suivante, et s'engage alors pleinement dans l'activité de condottiere au service du légat.

plusieurs points la première enceinte des faubourgs situés en contrebas. Et les plus grands barons et chevaliers de l'ost descendirent de cheval, et pavois au bras et heaume sur la tête se lancèrent sous les murs et dans les fossés pour dresser des échelles par dessus les murs ; et voyant les chevaliers faire cela, les gens de pied accomplirent des merveilles au combat. Et de toutes parts, la bataille fut si âpre, sous la pluie de flèches des arbalétriers génois et les assauts des Florentins et des autres, que ceux de l'intérieur ne purent résister plus longtemps. Un écuyer provençal, qui avait pour nom [...], fut le premier avant bien d'autres à monter sur les murs, enseignes à la main ; et il fut ensuite fait chevalier par le duc, qui lui donna quelque rente dans son pays. Voyant cela, les habitants du bourg, paniqués, abandonnèrent les faubourgs, et se réfugièrent derrière la seconde enceinte. Mais une fois entrés dans la première enceinte, sans répit ni repos, les Florentins et les gens du duc se mirent aussitôt à combattre la suivante ; et de la même manière, par la force, les échelles et le feu, au prix d'un grand effort, ils la prirent ce jour même. Et tous ceux qu'ils trouvèrent à l'intérieur, petits et grands, ils les passèrent par le fil de l'épée, à l'exception de quelques-uns qui s'étaient réfugiés dans la citadelle. Et tandis que le château brûlait déjà de toutes parts en raison de l'incendie allumé par les nôtres durant la bataille, comme les ultramontains leur prenaient tout le butin qu'ils faisaient, et afin que ceux-ci ne puissent l'avoir intact, les nôtres préféraient y mettre le feu, ainsi qu'aux maisons ; et ainsi ne resta-t-il bientôt aucune maison, grande ou petite, qui ne fût incendiée. Et les habitants du bourg, hommes, femmes et enfants qui s'étaient échappés et cachés, n'échappèrent pas au feu, et nombre d'entre eux furent tués et brûlés. Et ce fut un grand jugement de Dieu, et non sans raison car ceux de Santa Maria a Monte, qui avaient toujours été du parti guelfe, avaient pourtant trahi le bourg en le donnant à Castruccio ; et à la suite de cette trahison, les exilés de Lucques et plusieurs autres de leur parti, qui comptaient alors parmi les meilleurs du château, avaient été livrés prisonniers aux mains de Castruccio. En outre, après s'être donné à Lucques, il avait servi de refuge à tous les pillages, homicides, rapt et autres vilains péchés commis au cours de cette guerre dans le Valdarno et dans le pays. Après que nos gens eurent pris le château, la citadelle résista pendant VIII jours dans l'attente du secours de Castruccio, lequel n'osa toutefois pas sortir avec ses gens de Vivinaia, où il avait posé le camp ; et ce fut donc le X août de cette année que ceux de la citadelle en sortirent contre la vie sauve. Une fois la citadelle prise, notre ost garda le camp pendant VIII jours, afin de renforcer le bourg et de reconstruire les bretèches, tours et maisons ; puis ils le laissèrent garni de C cavaliers et V^C piétons. Si nous nous sommes autant attardé sur la prise dudit château, c'est qu'il s'agissait du plus fort de Toscane et du mieux fourni, et parce qu'il fut pris à force de bataille grâce à la vertu et à la vigueur des bonnes gens qui composaient notre

ost, et parce qu'on n'a pas mémoire que pareille vertu fût démontrée en Toscane en notre temps. Ce pour quoi Castruccio et ses gens prirent peur, et n'osaient plus se montrer nulle part, ni se confronter à nos gens et à celles du duc.

XXXI

Comment l'ost des Florentins et du duc prirent de force le château d'Artimino.

Après s'être emparé du château de Santa Maria a Monte, l'ost des Florentins en partit le XVIII août ; et ils franchirent la Guisciana, et posèrent le camp au pied de Fucecchio où ils demeurèrent pendant deux jours, afin que Castruccio ne comprenne pas où l'ost devait frapper, dans le contado de Lucques ou bien dans celui de Pistoia. Puis il franchirent de nouveau la Guisciana, et allèrent poser le camp au pied du Cerruglio près de Vivinaia ; et là, à Gallena, ils restèrent III jours, tout en se déployant et en faisant sonner les trompettes pour réclamer bataille à Castruccio, qui était au Cerruglio et à Montecarlo avec VIII^c cavaliers et plus de X^m piétons. Et ils auraient bien tenté de forcer le passage pour se lancer vers Lucques ; mais cela aurait nécessité de grandes dépenses et ravitaillements, alors que la nouvelle était venue que le Bavaois dit roi des Romains était sur le point de passer en Toscane. Aussi, suivant le meilleur conseil, ils repassèrent de ce côté-ci de la Guisciana. Et sans attendre, l'ost dépassa Montalbano, et posa le siège au château d'Artimino, qui avait été de nouveau ceint et renforcé par Castruccio, et bien fourni en vivres et en gens. Ils l'assiégèrent pendant III jours, et au troisième jour fut livrée tout autour la plus grande bataille jamais livrée à un château, par les meilleurs cavaliers de l'ost. Celle-ci dura de midi jusqu'au premier sommeil de la nuit, tandis que les palissades et la porte du château brûlaient ; aussi, effrayés et pour beaucoup blessés par les flèches, ceux de l'intérieur demandèrent miséricorde, annonçant vouloir se rendre contre la vie sauve. Et ainsi fut fait, et le matin du XXVII août, ils partirent et livrèrent le château ; mais en dépit des accords, une fois les chevaliers qui les escortaient partis, nombre d'entre eux furent tués. Après à cette victoire, l'ost avait bien l'intention de poursuivre et de combattre Carmignano et Tizzana, qu'ils auraient prises sans nul doute en raison de la frayeur causée par les batailles de Santa Maria a Monte et d'Artimino ; mais le duc eut nouvelle que le Bavaois était à Pontremoli avec ses gens. Ne voulant pas que ses gens soient surprises dans leur camp, il donna donc l'ordre à l'ost de revenir à Florence. Et ainsi celui-ci rentra-t-il auréolé de succès le XXVIII août de cette année. Et note que, du jour où le duc était

arrivé à Florence, un jour avant les calendes d'août MCCCXXVI, jusqu'au retour à Florence de cet ost, soit en un peu plus d'un an, la commune de Florence avait dépensé plus de V^C milliers de florins d'or, en comptant le salaire du duc, ce qui serait déjà beaucoup pour un riche royaume. Et ils sortirent tout cela des bourses des Florentins, ce dont chaque citoyen avait à se plaindre. Nous laisserons quelque peu nos faits de Florence, pour revenir en arrière et raconter ce que le Bavaois, après avoir été couronné à Milan, fit en Lombardie puis en Toscane.

XXXII

Comment le Bavaois déposa les Visconti de la seigneurie de Milan et les mit en prison.

Une fois Louis de Bavière élu roi des Romains couronné à Milan, comme nous l'avions laissé, celui-ci se trouvant encore à Milan et voulant l'argent qui lui avait été promis lors du parlement de Trente, Galeazzo Visconti seigneur de Milan⁵², qui par orgueil et seigneurie s'estimait dans Milan plus grand que ledit Bavaois et avait à sa solde bien XII^C cavaliers allemands, comme il se voyait réclamer l'argent par le Bavaois, répondit au seigneur avec arrogance qu'il prélèverait cette somme quand il lui semblerait être le lieu et le moment. Il ne disait pas cela sans raison, car tous les nobles de Milan, y compris messire Marco son frère et ses autres consorts, ainsi que la quasi totalité du peuple de Milan haïssaient sa seigneurie tyrannique en raison des charges et impôts excessifs dont il les grévait, car il voulait tout et pas à moitié ; aussi n'osait-il pas imposer cette somme à son peuple (et quand bien même l'eût-il fait, il n'aurait pas été obéi). Nombre de grands s'étant déjà plaint de sa seigneurie au Bavaois, ledit seigneur fit revenir son maréchal et ses gens, qui étaient déjà partis au secours de Voghiera, et envoya celui-ci parler aux connétables allemands qui étaient au service de messire Galeazzo, pour les inviter à lui jurer secrètement serment. Une fois ledit maréchal revenu, le Bavaois réunit un grand conseil, auquel furent rassemblés Galeazzo et les siens, ainsi que tous les meilleurs de Milan ; et au cours de celui-ci, se plaignant de Galeazzo et des siens, il leur fit d'abord retirer la seigneurie, puis en plein conseil il fit arrêter par son maréchal ledit Galeazzo, ainsi que son fils Azzo et ses frères Marco et Luchino. Et cela fut le VI du mois de juillet de l'an du Christ MCCCXXVII, et les nobles et le peuple de Milan en furent

⁵² *Galeazzo Visconti signore di Milano* : Galéas Visconti († 1329). Fils et petit-fils des seigneurs de Milan, il fut associé à la seigneurie par son père, Matteo Visconti (1300), avant d'être chassé par la faction ennemie des Della Torre. Revenu au pouvoir avec l'aide de l'empereur Henri VII, son père le nomme seigneur de Plaisance (1311), avant de lui céder la place à la tête de Milan (1322). L'assemblée populaire le confirme la même année Capitaine du peuple. Pour leur soutien à Henri VII, les Visconti entrent en conflit avec le pape, sont accusés d'hérésie et excommuniés à plusieurs reprises (1317).

ravis et très heureux. Cela fait, il réforma la seigneurie de la ville, en nommant un de ses barons comme vicaire avec le conseil de XXIII des meilleurs de Milan, lesquels imposèrent et recueillirent aussitôt L^M florins d'or qu'ils donnèrent au Bavarois. Et de la sorte, l'Église de Dieu fut vengée de l'orgueil de ses ennemis les Visconti grâce à son ennemi Louis de Bavière son persécuteur, et ainsi se réalisa la parole du Christ, qui dit dans son Évangile : « Je tuerai mon ennemi avec mon ennemi etc. »⁵³

XXXIII

Comment après son parlement en Lombardie, le Bavarois passa en Toscane.

L'arrestation de Galeazzo et des siens provoqua stupéfaction et crainte parmi tous les tyrans gibelins de Lombardie et de Toscane, car c'était précisément à l'instigation et grâce à la puissance, aux dépenses et aux conseils de Galeazzo que ledit Bavarois était parti d'Allemagne pour venir en Lombardie ; et voilà qu'il abattait sa seigneurie et le jetait en prison ! Ce pour quoi le Bavarois décida d'organiser un parlement général dans un château de la région de Brescia appelé Lerici, auquel il fit convoquer et requérir tous les chefs du parti impérial de Lombardie et de Toscane. Puis il envoya Galeazzo enchaîné dans la prison du château de Monza, et libéra Marco car il ne lui trouva aucune faute ; tandis qu'à Luchino et Azzo, il leur fit payer XXV^M florins d'or pour acheter leur libération (desquels ils payèrent XVI^M), et les emmena avec lui audit parlement en captivité courtoise. Puis il partit de Milan le XII août de cette année. Lors de ce parlement, furent présents messire Cane seigneur de Vérone, messire Passerino seigneur de Mantoue, Rinaldo des marquis d'Este, Guido Tarlati évêque déposé d'Arezzo, ainsi que des ambassadeurs de Castruccio et de toutes les terres du parti impérial. Et lors de ce parlement, il révéla des lettres que Galeazzo avait envoyées au légat du pape pour s'accorder contre lui, montrant ainsi la raison pour laquelle il l'avait arrêté – et certains disaient qu'elles étaient vraies, d'autres qu'elles étaient fausses. Toujours lors de ce parlement, par mépris envers l'Église, il nomma trois évêques, un pour Crémone, une autre pour Côme et le dernier, un Tarlati, pour Città di Castello. Et cela fait, il organisa son passage en Toscane. Jusque-là, il avait reçu des Milanais et des tyrans et terres gibelines d'Italie CC^M florins d'or, dont il avait bien besoin tant lui et ses gens manquaient d'argent. Une fois le parlement dissous, Marco, Luchino et Azzo s'enfuirent et entrèrent dans le château d'Iseo, d'où ils

⁵³ *la parola di Cristo nel suo santo Vangelo, ove dice: «Io ucciderò il nimico mio col nimico mio etc.»*. : la citation, qui revient à plusieurs reprises dans la chronique (XI 98, XII 8 et 135), n'est pas identifiable.

firent la guerre à Milan. Le Bavaois vint à Crémone, et de là franchit le pont sur le fleuve du Pô le XXIII août de l'an du Christ MCCCXXVII, puis vint à Borgo San Donnino avec MD de ses cavaliers, ainsi que ceux qu'il avait récupéré à Milan, et CCL de ceux de messire Cane, CL de messire Passerino et C des marquis d'Este. Et sans rencontrer aucune résistance, il traversa le contado de Parme par les montagnes apennines, et parvint à Pontremoli aux calendes de septembre de cette année. Et bien que le légat qui était en Lombardie pour l'Église eût plus de III^M cavaliers soldés, il ne tenta pas de l'en empêcher, ce qui lui aurait été facile du fait que le chemin était malaisé : aussi fut-il abominé et accusé de trahison par les fidèles de la sainte Église de Toscane, bien qu'il s'en justifiât par le fait qu'il n'avait pas reçu du pape l'argent des payes, et qu'ainsi il ne pouvait pas faire chevaucher ses gens.

XXXIV

Comment le Bavaois posa le siège à la cité de Pise.

Quand le Bavaois et sa dame, qui était la fille du comte de Hainaut⁵⁴, furent passés en Toscane, Castruccio vint à leur rencontre jusqu'à Pontremoli, avec une grande compagnie et de grands dons et présents et des ravitaillements en vivres ; et il les accompagna pendant plusieurs jours jusqu'à Pietrasanta dans le contado de Lucques. Là [le Bavaois] s'arrêta, et refusa d'entrer dans Lucques si auparavant il n'avait pas Pise, dont certains des dirigeants, qui étaient les plus riches et les plus puissants de Pise et adversaires de Castruccio, ne voulaient en aucune manière obéir au Bavaois, par crainte de Castruccio et du poids des dépenses, prétextant qu'ils ne voulaient pas aller contre l'Église car le Bavaois était excommunié et n'était pas empereur par l'autorité de la sainte Église ; et les Pisans refusaient également de rompre la paix avec le roi Robert et les Florentins. Et quand le Bavaois envoya ses ambassadeurs, ils ne les laissèrent pas entrer dans Pise, mais se fournirent en gens et en vivres, renforcèrent la cité et en chassèrent leurs soldats allemands, après s'être emparés de leurs chevaux. Ce qui indigna profondément le Bavaois, qui refusa d'aller plus loin avant d'avoir soumis Pise à son commandement. Dans l'intervalle, Guido Tarlati évêque déposé d'Arezzo se posa comme intermédiaire, et venu à Ripafratta, il fit demander aux Pisans de lui envoyer leurs ambassadeurs. Ceux-ci y envoyèrent trois des plus grands de Pise, à savoir messire Lemmo Guinizzelli Sismondi, messire Abizzo da

⁵⁴ *la donna sua, la quale era figliuola del conte d'Analdo* : Marguerite, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande († 1356), fille du comte Guillaume I^{er}.

Vico et ser Jacopo da Calci. Au bout de plusieurs jours de négociations, les Pisans acceptèrent de donner au Bavaois LX^M florins d'or à condition qu'il continuât son voyage sans entrer dans Pise, ce qu'il refusa catégoriquement. Et quand, après l'échec des négociations, les ambassadeurs furent partis, Castruccio franchit le fleuve du Serchio avec ses gens d'armes, et se saisit desdits ambassadeurs. Puis le Bavaois et ses gens passèrent à leur tour [le fleuve], et son maréchal et ses gens vinrent de Lucques et posèrent le siège à la cité de Pise le VI septembre de l'an du Christ MCCCXXVII, et le seigneur en personne s'installa à San Michele degli Scalzi⁵⁵.

XXXV

Comment le Bavaois prit la cité de Pise.

Voyant leurs ambassadeurs trahis dans leur entreprise, et le Bavaois et Castruccio venus mettre le siège devant leur cité de manière aussi imprévue, les Pisans s'affolèrent. Et s'ils avaient imaginé cela, sans doute auraient-ils demandé au duc à Florence le secours de cavaliers et de gens – encore qu'ils restèrent secrètement en contact avec lui, et qu'ils reçurent des Florentins armes et flèches en quantité. Mais se voyant aussi vaillamment assaillis, ils reprirent vigueur et organisèrent la garde de la cité, murant toutes les portes et faisant monter la garde sur les murailles. Le deuxième jour, le Bavaois franchit l'Arno et se posa dans le faubourg de San Marco, tandis que Castruccio restait avec son ost de l'autre côté de la cité en direction de Lucques. Puis l'ost se déploya sans résistance jusqu'aux portes de San Donnino et de la Legazia, et en quelques jours ils construisirent un pont de bois entre le faubourg San Marco et San Michele de' Prati, ainsi qu'un autre sur barges du côté de la Legazia ; si bien qu'en quelques jours à peine, ils entouraient complètement la cité. Et entre ses gens et celles de Castruccio et des autres Gibelins de Toscane et de Lombardie, le Bavaois comptait dans son ost III^M cavaliers ou plus, quoique assez mal montés, et de très nombreux piétons des contados de Lucques et même de Pise, et de celui de Luni et de la *riviera* de Gênes. Ils prirent aussitôt Porto Pisano ; puis en quelques chevauchées sur le contado, accompagnés des chefs des exilés de Pise, il eut en quelques jours à peine tous les châteaux et les bourgs de Pise sous ses ordres. Apprenant cela, les Pisans qui dirigeaient la cité furent effrayés ; pourtant, ils n'envoyaient toujours pas demander des secours au duc, sinon de l'argent pour payer les soldats qui étaient à la garde de la ville, car ils n'osaient pas imposer de

⁵⁵ *Sammichele degli Scalzi* : église et couvent situés au Sud-Est de Pise, sur les bords de l'Arno.

charges aux citoyens de peur que le menu peuple ne se soulève contre eux. Et le duc envoya de l'argent grâce aux lettres des compagnies de Florence qui se trouvaient à l'intérieur ; et il en aurait envoyé davantage encore, s'il n'avait pas appris que [les Pisans] étaient en négociation avec le Bavaois, si bien qu'il leur fallut être unis et féroces à la défense. [Le Bavaois] livra plusieurs assauts et batailles aux portes, fit creuser sous les murailles et dressa d'étranges édifices pour livrer bataille à la cité : mais tout cela ne servait à rien, tant elle était solide et bien garnie. Et ainsi le Bavaois continua-t-il le siège pendant plus d'un mois, souffrant l'épuisement et la pénurie. Mais comme il plut à Dieu, pour punir les péchés des Pisans, une dissension éclata entre ceux qui gouvernaient la ville ; et les premiers [responsables] furent le comte Fazio fils du comte Gaddo, qui était jeune homme, et Vanni di Banduccio Bonconti, lesquels, lettres et promesses de Castruccio à l'appui, disaient vouloir la paix, et par peur les autres qui gouvernaient la ville avec eux dirent la même chose. Et ils s'accordèrent pour lui donner la cité ainsi que LX^M florins d'or, tandis qu'ils conservaient juridiction et état, et que ni Castruccio ni leurs exilés ne pouvaient entrer dans la cité sans leur permission, et devaient rester aux confins. Et une fois ce faux accord conclu et juré par le Bavaois, ils lui donnèrent la ville le VIII octobre de l'an de l'incarnation MCCCXXVII de notre cours. Puis le dimanche XI octobre suivant, le Bavaois et sa dame entrèrent dans la plus grande paix avec toutes ses gens, sans commettre aucune nouveauté, tandis que Castruccio, ses gens et les exilés de Pise restaient en dehors. Mais au bout du troisième jour, par peur et pour plaire au seigneur, ne pouvant faire autrement sous la pression du menu peuple, les Pisans brûlèrent eux-mêmes les pactes de leur traité, et lui donnèrent de nouveau la seigneurie de la cité, entière et sans *nisi*⁵⁶ ; et ils rappelèrent Castruccio et tous leurs exilés, qui rentrèrent aussitôt à Pise. Et il n'y eut aucune nouveauté, si ce n'est qu'alors qu'un certain ser Guiglielmo da Colonnata qui avait été Bargello à Pise était amené au Bavaois par un de ses connétables, le menu peuple venant contre lui en criant, ledit connétable le tua sur la place en présence du seigneur, croyant ainsi lui faire plaisir. Ce pour quoi le Bavaois, pour montrer justice, fit prendre le connétable allemand, qui avait pour nom messire Currado della Scala, et lui fit couper la tête. Puis il fit proclamer que tout le monde pouvait aller et venir sain et sauf à travers Pise et son contado, en payant sur chaque marchandise une gabelle de VIII deniers par lire ; et il fit cela pour que les marchands ne quittent pas Pise, et pour accroître ses rentrées et procurer de l'argent aux Pisans. Puis ceci fait, il fit une autre levée de LX^M florins d'or sur les Pisans pour payer ses cavaliers ; et à peine avait-on commencé de les payer, qu'il y ajouta une autre de C^M florins d'or pour financer son voyage à Rome. Les Pisans se crurent alors morts et consumés, car entre la

⁵⁶ *sanza niuno nisi* : « sans aucune exception ».

perte de la Sardaigne et cette guerre, leurs biens avaient considérablement réduit. Et quiconque possédait quelque chose à Pise se repentait gravement de l'accord, car s'ils avaient résisté un mois de plus comme ils pouvaient bien le faire, il ne fait aucun doute qu'ils auraient été délivrés du Bavaois, eux comme toute l'Italie ; mais ils se ravisèrent trop tard, pour leur dommage et leur destruction. Cet accord conclu entre les Pisans et le Bavaois causa une grande douleur parmi les Florentins et tous ceux qui soutenaient le parti de l'Église, car alors que le Bavaois était en train de s'épuiser au siège, cette affaire de Pise l'exalta, et il fut redouté par tous.

XXXVI

Comment celui qui avait été évêque d'Arezzo quitta le Bavaois en désaccord avec lui, et rentrant à Arezzo, mourut en Maremme.

En cette année, Guido Tarlati, seigneur d'Arezzo et évêque déposé, quitta Pise et le Bavaois, très mécontent des paroles grossières et des reproches que lui avait adressés Castruccio devant ledit seigneur. Entre autres reproches, Castruccio l'avait accusé de trahison, en disant que lorsqu'il avait vaincu les Florentins à Altopascio et était venu à Peretola avec Azzo Visconti, si l'évêque était alors allé avec ses forces vers Florence par la voie du Valdarno, la cité de Florence n'aurait pu opposer résistance – ce qui d'une certaine manière pouvait s'approcher de la vérité. L'évêque répondit que le traître était celui qui, comme un tyran, avait chassé de Pise et de Lucques Uguccione da Faggiuola et tous les grands Gibelins lucquois qui lui avaient donné la seigneurie ; et que pour sa part, il ne pouvait rompre la paix avec les Florentins si ceux-ci ne la rompaient pas avec lui, comme en revanche [Castruccio] l'avait fait ; et prétendant encore que [Castruccio] aurait été incapable de maintenir l'ost contre les Florentins sans les cavaliers et l'argent qu'il lui avait envoyés, et que c'était grâce à lui s'il avait remporté la victoire. Face à tant de reproches, comme le Bavaois ne lui avait pas rendu l'honneur, ni n'avait réprimandé Castruccio, il prit ombrage et quitta Pise. Et quand il fut en Maremme, il tomba malade au château de Montenero, où il quitta cette vie le XXI du mois d'octobre. Mais avant de mourir, en présence de plusieurs gens, frères, clercs et séculiers, fût-ce par vexation ou par bonne conscience, il reconnut s'être trompé vis-à-vis du pape et de la sainte Église, et admit que le pape Jean était juste et saint, et que le Bavaois qui se faisait appeler empereur était hérétique, fauteur d'hérétiques et soutien des tyrans, et qu'il n'était ni juste ni digne seigneur, faisant la promesse et le serment (qu'il fit enregistrer par

plusieurs notaires sur chartes solennelles), si Dieu lui rendait la santé, d'être à tout jamais obéissant envers la sainte Église et le pape et ennemi de ses rebelles. Puis se répandant en larmes, il implora pénitence et miséricorde ; il reçut les sacrements de l'Église et mourut dans cet état de contrition – ce qui fut considéré en Toscane comme un grand fait. Après sa mort, son corps fut porté par les siens à Arezzo, où il fut enterré avec les honneurs, comme celui qui avait tant élevé la cité d'Arezzo et son évêché. En raison de sa mort, l'ost d'Arezzo et celui de Castello, qui avaient posé divers bastions au siège de Castello di Monte Sante Marie, s'en retirèrent à la manière des vaincus, et rentrèrent à Arezzo. Puis les Arétins firent seigneurs de la ville pour un an Dolfo et Piero Saccone de Pietramala.

XXXVII

Comment le pape donna sentence contre le Bavaois.

En cette année MCCCXXVII, le XX octobre, le pape Jean donna à Avignon une ultime sentence d'excommunication contre le Bavaois, comme persécuteur de la sainte Église et fauteur des hérétiques, le privant de toute dignité temporelle et spirituelle.

XXXVIII

Comment le Bavaois nomma Castruccio duc de Lucques et d'autres terres.

En cette année, le IIII novembre, pour récompenser Castruccio du service rendu en lui permettant, grâce à son bon sens et sa prouesse, d'avoir la cité de Pise, le Bavaois se rendit avec lui dans la cité de Lucques, où grande fête et honneur lui furent rendus par les Lucquois. Puis il amena Castruccio à Pistoia, afin de lui montrer la cité et le contado de Florence, et comment il était à la frontière prêt à mener la guerre contre la cité de Florence. Puis il retournèrent à Lucques pour la fête de saint Martin, à l'occasion de laquelle, avec grand triomphe et honneur, ledit Bavaois fit Castruccio seigneur de la cité et du district de Lucques, de l'évêché de Luni, de la cité et de l'évêché de Pistoia et de Volterra. Puis il changea les armes de Castruccio, qui abandonna celles de la maison des Antelminelli surmontées d'un chien, et il le fit armer sur un cheval caparaçonné avec des bannières, à la façon d'un duc, le champ d'or surmonté en travers d'une

bande de carreaux inclinés azur et argent, comme ceux qui ornent ses propres armes, avec lesdits carreaux du duché de Bavière. Une fois la fête terminée, ils rentrèrent à Pise le XVIII novembre. Et durant cette brève période où il s'était emparé d'elle, entre *libbra* et impôts, le Bavaois soutira à la cité de Pise et à son contado CL^M florins d'or, ainsi que XX^M florins d'or aux clercs de ce diocèse, pour la douleur et le tourment des Pisans ; sans compter ce qu'il avait reçu de Castruccio quand il l'avait fait duc, soit selon ce qui se dit L^M florins d'or. Nous laisserons quelque peu les développements dudit Bavaois, qui se repose à Pise et Lucques et réunit de l'argent pour financer son voyage à Rome ; et ferons incidence pour raconter d'autres choses qui survinrent en ce temps-là à Florence et dans d'autres parties du monde, avant de revenir à notre matière pour suivre la progression et la marche du Bavaois.

XXXIX

Comment le roi d'Écosse courut en Angleterre.

En cette année MCCCXXVII, au mois d'août, le roi d'Écosse passa en Angleterre avec plus de XL^M Écossais, et plusieurs jours durant, il dévasta le pays. Le jeune Édouard III roi d'Angleterre alla contre lui avec toute sa cavalerie et la force de ses gens à pied ; et il parvint à encercler tous les Écossais dans un parc de l'évêque de Durham⁵⁷. Et là, ils les auraient tous tué ou fait prisonniers, s'il n'y avait eu la lâcheté et la trahison de ses Anglais qui ne montèrent pas la garde ; et ainsi les Écossais s'enfuirent durant la nuit, et s'en allèrent sains et saufs sans être attaqués ni pris en chasse.

XL

Comment le peuple de la cité d'Imola fut vaincu par les gens de l'Église.

En cette année, le VIII septembre, messire Ricciardo Manfredi de Faenza étant venus dans la cité d'Imola avec les gens à cheval du légat cardinal qui était à Bologne, car ceux du bourg s'étaient accordés avec son frère Alberghettino qui avait soulevé Faenza et qui chevauchait à présent avec ses gens pour prendre Imola, le peuple d'Imola leva la rumeur pour chasser ledit

⁵⁷ *vescovo di Durem*

messire Ricciardo et les gens de l'Église, déclenchant une bataille sur la place d'Imola. Mais par la force des armes, ledit messire Ricciardo, avec les Alidosi et leurs fidèles ainsi que la cavalerie de l'Église, soit V^C cavaliers environ, vainquirent et brisèrent le peuple d'Imola, et en tuèrent plus de CCCC ; si bien qu'il n'y eut aucune bonne maison qui n'y laissât un de ses hommes. Puis ils coururent le bourg et le pillèrent entièrement, de sorte que la petite cité d'Imola fut presque vidée de ses bonnes gens, et dépouillée de ses richesses.

XLI

Comment à Florence fut brûlé maître Cecco d'Ascoli, astrologue, pour cause d'hérésie.

En cette année, le XVI septembre, fut brûlé à Florence par l'inquisiteur des patarins un certain maître Cecco d'Ascoli, qui avait été astrologue du duc et avait dit et révélé par la science d'astronomie, ou plutôt de négromance, de nombreuses choses futures concernant les mouvements du Bavaois et les faits de Castruccio et de Lucques, lesquelles choses s'étaient ensuite avérées. La raison pour laquelle il fut brûlé fut que, lorsqu'il était à Bologne, il avait rédigé un traité sur la sphère⁵⁸, dans lequel il affirmait que les sphères supérieures contiennent des générations d'esprits malins, que par quelques enchantements faits sous certaines constellations, on peut contraindre à accomplir nombre de choses merveilleuses ; évoquant encore dans ledit traité la nécessité de l'influence du cours du ciel⁵⁹, disant ainsi que la volonté de Dieu s'était accordée avec la nécessité du cours astronomique pour que le Christ vienne sur Terre, et que la naissance de celui-ci avait déterminé qu'il serait et vivrait avec ses disciples comme un hère⁶⁰ et mourrait de la mort dont il mourut ; ou encore que l'Antéchrist, du fait du cours des planètes, devait venir vêtu d'un habit riche et puissant ; et bien d'autres choses vaines et contraires à la foi. Bien que ce libelle eût été réprouvé à Bologne et son usage interdit par l'inquisiteur, il fut accusé

⁵⁸ *uno trattato sopra la sfera* : il s'agit d'un commentaire au *De sphaera*, manuel d'astronomie rédigé au XII^e siècle par Jean de Sacrobosco, dans lequel Cecco d'Ascoli introduisait un certain nombre d'interprétations propres, de nature démonologique, c'est-à-dire basées sur l'invocation et l'interrogation des démons supposés habiter dans les hautes sphères.

⁵⁹ *necessità alle infrenze del corso del cielo* : c'est-à-dire le caractère déterminant de l'influence des corps célestes, autrement dit le fatalisme astral.

⁶⁰ *come poltrone* : l'it. *poltrone* a le sens de « lâche » (seul sens conservé par le terme français « poltron », dont il est dérivé), mais aussi d'« homme de basse condition » (cf. *Vocabolario degli Accademici della Crusca* : « Dappoco, pauroso, d'animo vile, e dimesso, infingardo. Lat. *iners, socors*. Qui huomo di bassa condizione »). C'est sans doute ce deuxième sens qu'il faut retenir ici, et qui ferait alors référence à la querelle sur la pauvreté du Christ. Il s'ajoute donc un deuxième volet à l'accusation de Cecco d'Ascoli, celui de soutenir les mouvements des Spirituels, condamnés pour hérésie par le pape Jean XXII.

de l'utiliser à Florence – ce que, dit-on, il ne reconnut jamais, mais s'opposa à la sentence en affirmant qu'après que son traité eut été interdit à Bologne, il ne l'avait jamais plus utilisé. Mais le chancelier du duc, un frère mineur évêque d'Aversa, estimant abominable que le duc le maintînt à sa cour, le fit arrêter. Et bien que grand astrologue, c'était un homme vain et de vie mondaine, qui par son audace dans ladite science s'était répandu dans des choses prohibées et fausses ; car l'influence des étoiles ne contraint pas la nécessité, ni ne peut aller contre le libre arbitre de l'âme humaine, ni davantage contre la prescience de Dieu, qui guide, gouverne et dispose de tout selon sa volonté.

XLII

De la mort du grand médecin maître Dino de Florence.

En ce temps-là, le XXX septembre, mourut à Florence maître Dino del Garbo⁶¹, très grand docteur en physique et en diverses sciences naturelles et philosophiques, lequel avait été en son temps le plus grand et le plus éminent médecin d'Italie, et qui avait rédigé plusieurs nobles livres à la demande du roi Robert, à qui il les avait dédiés. Ce maître Dino fut en grande partie à l'origine de la mort dudit maître Cecco, ayant dénoncé l'erreur de son libelle qu'il avait lu à Bologne – et beaucoup dirent qu'il avait agi ainsi par envie.

XLIII

Comment messire Cane della Scala recommença la guerre contre les Padouans.

En ce temps-là, messire Cane della Scala seigneur de Vérone recommença la guerre contre les Padouans, aidé par le fils de messire Ricciardo da Camino de Trévis. Ils prirent le château d'Este que tenaient les Padouans, et avec leur ost causèrent de grands dommages tout autour de Padoue. Aussi les Padouans envoyèrent-ils demander de l'aide au duc de Carinthie, à la seigneurie duquel

⁶¹ *maestro Dino del Garbo* : Aldobrandino (ou Dino) del Garbo († 1327). Formé à Bologne, il y enseigne un temps la médecine (*fisica*) de Galien et Avicenne, mais, dans un climat de concurrence, rencontre l'hostilité de ses collègues (dont Cecco d'Ascoli), ce qui le force à se déplacer à Padoue, puis Sienne (1321), et enfin définitivement à Florence (1325). C'est là qu'il achève son commentaire au Canon d'Avicenne, effectivement dédicacée au roi Robert.

ils s'étaient donnés, et qui leur envoya en aide M cavaliers allemands, poussant messire Cane à lever le siège et retourner à Vérone.

XLIV

Comment les comtes de Santa Fiore reprirent Magliano.

En cette année MCCCXXVII, les Pancechieschi de Maremme, qui avaient la garde du château de Magliano pour le duc de Calabre, par peur du maréchal du Bavaois, qui se rendant de Pise à Rome chevauchait en Maremme avec de nombreuses gens, et craignant que les comtes de Santa Fiore ne les assiègent avec le secours de ces gens, mirent le feu audit château, et en sortirent lâchement en l'abandonnant ; et les comtes le récupérèrent et le restaurèrent. Leurs garants furent alors pris à Florence par le duc, et mis en prison aux Stinche⁶².

XLV

Comment les gens de l'Église lancèrent l'ost contre Faenza.

En ce temps-là, les gens de l'Église qui se trouvaient à Bologne avec le légat chevauchèrent avec messire Ricciardo Manfredi contre la cité de Faenza, afin de la reconquérir car ladite cité avait été soulevée par son frère Alberghettino. Et ils en dévastèrent les environs, causant de grands dommages à la contrée, mais ne purent pas reprendre la ville.

⁶² *in prigione nelle Stinche* : les Stinche sont l'ancienne prison de la Commune, construite à partir de 1299 le long de la via Ghibellina. Elle tire son nom du château des Stinche dans le Chianti, pris par Florence en 1304 après que s'y sont réfugiés des rebelles (blancs et gibelins), qui furent les premiers occupant des cellules de la nouvelle prison. Les Stinche accueillent surtout des prisonniers de guerre et des coupables de crimes politiques, mais également par la suite les condamnés pour dettes.

XLVI

Comment mourut le roi Jacques d'Aragon

En cette année au mois d'octobre, le roi Jacques d'Aragon succomba à la maladie, et fut enseveli à Barcelone. L'infante, son fils Alphonse qui avait conquis la Sardaigne, fut alors nommé et couronné roi d'Aragon et de Sardaigne. Ledit roi Jacques était un seigneur sage et valeureux, auteur de grandes actions et entreprises, ainsi que nous en faisons mention précédemment dans diverses parties de nos chroniques.

XLVII

Comment le Bavaois donna à Castruccio plusieurs châteaux des Pisans.

En cette année, le III décembre, sur ordre du Bavaois pour le récompenser de ses services, les Pisans rendirent à Castruccio dit duc de Lucques les châteaux de Serrezzano et de Rotina en Versilia, ainsi que Montecalvoli et Pietracassa ; ce dont les Pisans s'estimèrent gravement lésés.

XLVIII

Comment le duc fit chasser un populaire de Florence parce qu'il haranguait contre lui.

En cette année, le VII décembre, parce qu'en plein conseil, en présence d'ambassadeurs du roi Robert venus quérir son aide, un populaire de Florence nommé Gianni Alfani s'était opposé à lui, le duc fit condamner ledit Gianni sur ses biens et sa personne, et fit dévaster ses biens. Et bien qu'en raison de ses actes coupables, ledit Gianni avait mérité cela et pire encore, une telle chose déplut à tous les populaires de Florence, qui y virent un exemple à leur attention, et parce qu'il avait parlé pour le bien de la Commune et avec raison, quoique avec trop d'audace et de présomption envers le seigneur. Nous avons fait mention de cela, non pas pour ledit Gianni qui n'était pas digne d'être mentionné dans cette chronique, mais pour l'exemple, et parce qu'il sembla

aux Florentins d'avoir été trop fidèles envers leur seigneur, démontrant ainsi par leur exemple que qui s'en prend à un en menace plusieurs⁶³.

XLIX

Comment le Bavaois partit de Pise pour aller à Rome.

En cette année MCCCXXVII, comme il se trouvait à Pise après l'avoir vaincue, ainsi que nous en faisons mention précédemment, le Bavaois ne s'employa pas à faire la guerre aux Florentins ni à leur seigneur messire le duc, mais seulement à rassembler de l'argent pour financer son voyage vers Rome. Et d'octobre, quand il prit Pise, jusqu'à son départ, entre les XX^M florins d'or imposés au clergé de Pise, les *libbre* et les impôts, ainsi que les rentes et les gabelles, il soutira aux Pisans CC^M florins d'or ; causant ainsi de nombreux ennuis aux Pisans, qui pour se défendre du Bavaois n'avaient osé en imposer V^M. Et ceci fait, le XV décembre de cette année, avec ses gens au nombre de III^M cavaliers et plus de X^M bêtes, il sortit de la cité de Pise et posa le camp à l'abbaye de Santo Remedio⁶⁴ à trois milles de Pise ; et de là il envoya devant lui par la voie de Maremme son maréchal accompagné des comtes de Santa Fiore et d'Ugolinuccio da Baschio, avec VII^C cavaliers et II^M piétons, afin qu'ils prennent les passages de Maremme et fournissent le chemin en vivres. Et dans ce lieu, le Bavaois séjourna VI jours durant, en attendant Castruccio qui venait à contrecœur avec lui à Rome, craignant de laisser les cités de Lucques et Pistoia dépourvues. À la fin, Castruccio ne venant pas, et recevant lettres et messages des Romains qui lui disaient de presser sa venue à Rome s'il désirait avoir la ville avant que le parti des Orsini et de l'Église n'y fassent entrer les forces et les gens du roi Robert, le Bavaois partit le XXI décembre, et célébra la pâque de Noël⁶⁵ à Castiglione della Pescaia. Puis de là, il franchit le fleuve de l'Ombrone à l'embouchure de Grosseto, à grand peine car en raison des fortes pluies le fleuve était très gros et un pont provisoire construits par le maréchal et lesdits Maremmans s'était écroulé sous le poids excessif de ses gens, dont bon nombre se noyèrent avec leurs chevaux ; et aussi convint-il que le seigneur franchît l'embouchure par la côte, avec deux galées et plusieurs barques qu'il fit venir de Piombino. Et il aurait été très facile et sans danger pour le duc de

⁶³ *chi a uno offende a molti minaccia* : l'expression est maintes fois employée dans le texte, et notamment attribuée à Sénèque (chapitre XIII 112).

⁶⁴ *la badia di Santo Remedio* : désignation courante du monastère cistercien de Santo Ermete di Orticaia, situé au Sud de la cité.

⁶⁵ *la pasqua di Natale* : le terme it. *pasqua* a ici le sens de fête religieuse (cf. Crusca : « *Giorno della resurrezion di Cristo, benchè gli scrittori, e l' uso, l' abbiano allargato a molte altre solennità* »).

Calabre, avec ses gens et les Siennois, de lui bloquer le passage, s'il l'avaient voulu ; mais depuis que le Bavaois était en Toscane, le duc n'avait jamais voulu se présenter devant lui ou ses gens, peut-être par lâcheté de cœur, ou bien par bon sens sous les ordres de son père le roi Robert, afin de ne pas engager d'échauffourées avec les Allemands qui n'attendaient que cela. Et ainsi le Bavaois traversa la Maremme à grand peine, sous le mauvais temps et manquant de vivres, obligeant la plupart de ses gens à vivre sous les tentes en plein hiver. Quelques jours plus tard, Castruccio suivit le Bavaois, et le rejoignit à Viterbe avec III^C cavaliers des meilleurs qu'il avait, ainsi que M arbalétriers génois et toscans, en laissant à la garde de Lucques, Pistoia et Pise environ M cavaliers avec de bons capitaines. Puis passant par la voie de Santa Fiore, Corneto et Toscanella, le Bavaois parvint à la cité de Viterbe le II du mois de janvier de cette année ; et là il fut reçu avec les honneurs comme leur seigneur, car Viterbe se tenait dans le parti impérial, et en était seigneur et tyran un de leurs concitoyens dénommé Salvestro Gatti.

Nous laisserons quelque peu les mouvements du Bavaois, et reviendrons à ce que fit le duc de Calabre.

L

Comment le duc de Calabre partit de la cité de Florence et s'en alla dans le Royaume pour contrer le Bavaois.

Apprenant que le Bavaois était parti de Pise et qu'il avait déjà pénétré en Maremme, le duc de Calabre qui était à Florence convoqua le XXIII décembre, dans le palais de la commune où il habitait, un grand parlement auquel se rendirent les prieurs, les gonfaloniers, les capitaines du Parti guelfe et tous les collèges des offices de Florence, ainsi qu'une bonne partie des bonnes gens de la cité, grands et populaires. Et là, par la voix de ses sages au cours d'un beau discours, il annonça solennellement son départ, auquel il était contraint pour aller défendre son royaume et arrêter les forces du Bavaois, enjoignant les Florentins de rester fidèles et confiants envers le parti de la sainte Église ainsi qu'envers son père et lui-même ; et il annonça qu'il leur laissait comme capitaine et lieutenant messire Filippo de Sangineto, fils du comte de Catanzaro de Calabre, qui serait conseillé par messire Giovanni di Giovinazzo et messire Giovanni di Civita di Tieti, grands sages en théorie et en pratique, avec environ M cavaliers comme gens d'armes, pour lesquels il verserait une somme de CC^M florins d'or par an, soit autant que s'il était présent ; et

promettant encore, si besoin était, que lui-même ou un autre de son lignage viendrait avec toutes ses forces à l'aide et à la défense de Florence. À ce qui avait été dit et proposé par les sages du duc, la réponse des Florentins fut donnée par certains de leurs sages, avec sagesse et de belles harangues ornées de nombreuses autorités, montrant douleur et peine pour son départ ; car bien qu'il ne s'était pas montré vif et belliqueux seigneur comme beaucoup de Florentins l'auraient souhaité et comme il en aurait été capable avec ses forces, il avait malgré tout été doux seigneur, agréable aux citoyens, et durant son séjour il avait amélioré le mauvais état de Florence, et éteint les factions qui divisaient les citoyens – quoique son séjour à Florence coûta très cher, car en vérité, durant les XVIII mois que le duc avait passé à Florence, en comptant la somme reçue pour les salaires, la commune se trouva à avoir dépensé plus de DCCCC^M florins d'or (et je peux en témoigner en vérité, car je me trouvai à en faire compte pour la commune) ; bien que les citoyens et tous les artisans profitèrent de sa présence et de celle de ses gens. Une fois le parlement terminé, le lendemain de Noël, le duc organisa un grand banquet et offrit à manger à de nombreux bons citoyens, entouré d'une grande cour de dames, et avec grande fête, danse et allégresse. Puis le lundi suivant après tierce, le XXVIII décembre, le duc partit de Florence avec sa dame ; et entouré de tous ses barons et de bien MD cavaliers des meilleures gens qu'il avait, il poursuivit son chemin, séjournant à Sienne, puis à Pérouge et à Rieti. Et le XVI janvier de cette année, il parvint à L'Aquila, où il s'arrêta avec ses gens. Nous laisserons quelque peu le Bavaois et le duc, faisant incidence pour raconter les autres nouveautés survenues entre-temps.

LI

Comment Borgo San Donnino se rendit à l'Église.

En cette année MCCCXXVII, au mois de décembre, Borgo San Donnino en Lombardie⁶⁶, qui avait tant fait la guerre et causé de dégâts au parti de la sainte Église, après que la cavalerie de Milan fut partie en raison des autres guerres commencées en Toscane avec la venue du Bavaois, et après accord avec les habitants du bourg, se rendit aux fils de messire Ghiberto da Correggio de Parme au nom du légat pontifical en Lombardie ; ce qui coûta beaucoup d'argent à ce dernier.

⁶⁶ *il borgo a San Donnino in Lombardia* : l'actuelle Fidenza, près de Parme.

LII

Comment un accord fut passé entre les Pérugins et Città di Castello.

En cette année et en ce mois, les Pérugins passèrent un accord avec Città di Castello. La seigneurie de Castello revint aux Tarlati d'Arezzo et aux fils de Tano Ubaldini qui en étaient seigneurs, ainsi qu'au parti gibelin ; et certains exilés guelfes étaient remis dans la cité, tandis que d'autres restaient aux confins mais que tous récupéraient le produit de leurs possessions ; et ils devaient prendre à leur choix un podestat et un capitaine pérugins du parti gibelin. Les Pérugins agirent ainsi, parce qu'ils étaient épuisés par la guerre, et parce qu'en raison de la venue du Bavaois, ils n'avaient pas pu recevoir d'aide des Florentins et des autres Toscans.

LIII

Comment le pape nomma X cardinaux.

En cette année, le XVIII décembre, à l'occasion du jeûne des Quatre Temps, afin de réformer et renforcer son état et celui de l'Église face à la venue du Bavaois, auquel l'Église était hostile, le pape Jean à Avignon en Provence nomma X cardinaux, dont les noms furent les suivants : messire l'archevêque de Toulouse⁶⁷, l'archevêque de Naples messire Annibaldo des Da Ceccano de Campanie⁶⁸, l'évêque de Siponte⁶⁹ c'est-à-dire frère Matteo Orsini de Campo dei Fiori, l'évêque d'Auxerre qui était de France⁷⁰, l'évêque de Chartres également français⁷¹, l'évêque de Carthagène d'Espagne⁷², l'évêque de Mirepoix du Toulousain⁷³, l'évêque de Saint-Paul également du

⁶⁷ *messer l'arcivescovo di Tolosa* : Jean-Raymond de Comminges, archevêque de Toulouse, cardinal-évêque de Porto et Sainte-Rufine au titre de Saint-Vital († ap. 1343).

⁶⁸ *l'arcivescovo di Napoli... messer Anibaldo di quegli di Ceccano in Campagna* : Annibal de Ceccano, archevêque de Naples, cardinal-évêque de Frascati au titre de Saint-Laurent in Lucina († 1350)

⁶⁹ *lo vescovo di Siponte, cioè fra Matteo degli Orsini di Campo di Fiore* : Matteo Orsini di Monte Giordano, neveu du cardinal Francesco Orsini, évêque de Manfredonia, cardinal des saints Jean et Paul († 1340). Siponte est le nom donné par les Angevins à l'ancienne Manfredonia, du nom de l'antique colonie grecque (l'appellation ne s'est pas imposée dans l'usage).

⁷⁰ *lo vescovo d'Alsirro ch'è di Francia* : Pierre de Mortemart, évêque d'Auxerre, cardinal de Saint-Étienne au Monte Celio († 1335).

⁷¹ *lo vescovo di Chiareri anche francesco* : Pierre de Chappes, évêque de Chartres, cardinal des saints Sylvestre et Martin au Mont († 1336).

⁷² *lo vescovo di Cartaina di Spagna* : Pedro Gómez Barroso, évêque de Carthagène, cardinal-évêque de Sabine au titre de Sainte-Praxède, dit le cardinal d'Espagne († 1348).

⁷³ *lo vescovo di Mirapescè di tolosana* : Jacques Fournier, évêque de Mirepoix, cardinal de Sainte-Prisque, et futur pape sous le nom de Benoît XII .

Toulousain⁷⁴, messire Giovanni fils de messire Stefano Colonna⁷⁵, messire Imbert du Puy de Cahors parent dudit pape⁷⁶.

LIV

De certaines nouveautés que le légat fit à Florence.

En cette année, le jour suivant l'Épiphanie, sur mandat du cardinal Orsini légat de Toscane qui se trouvait dans les terres de Rome, on organisa trois jours durant à Florence des processions réunissant tous les religieux et les séculiers, hommes et femmes qui voulaient les suivre, priant Dieu d'apporter son aide à la sainte Église à la défense du Bavaois, et de ramener ce dernier à la paix et à l'obéissance envers l'Église ; et à cet effet, il accorda de grands pardons et indulgences. Et en ce temps-là, le pape donna comme mense audit légat les rentes de la Badia de Florence, dont l'abbé était mort et le siège vaquait ; et celui-ci la prit, et il n'y eut plus d'abbé. Aux moines, qui étaient au nombre de X, et pour tous les frais des chapelains et de l'église, il laissa V^C florins d'or ; ce qui était bien équitable, puisque la Badia avait près de II^M florins d'or de rentes, que l'on dépensait jadis pour X moines et un abbé.

LV

Comment le Bavaois partit de Viterbe et s'en alla à Rome.

En cette année MCCCXXVII, après que le Bavaois fut arrivé à Viterbe, une grande question divisa le peuple de Rome, et tout spécialement les LII bons hommes, qui IIII par *rione* avaient été appelés à la garde du Peuple romain. Car une partie d'entre souhaitait la venue du Bavaois comme leur seigneur, tandis qu'une autre partie estimait que c'était ainsi agir de façon incorrecte et contre la sainte Église, et que la dernière partie voulait négocier avec lui avant de le recevoir à Rome. Mais Sciarra Colonna et Jacopo Savelli, qui étaient capitaines du peuple, avec l'aide de

⁷⁴ *lo vescovo di San Paulo anche di tolosana* : Raymond de Mostuéjols, évêque de Saint-Papoul, cardinal de Saint-Eusèbe († 1336 ou 1337).

⁷⁵ *messer Giovanni figliuolo di messer Stefano de la Colonna di Roma* : Giovanni Colonna, archiprêtre de la basilique Saint-Jean de Latran († 1348)

⁷⁶ *messer Imberto di Pongo di Caorsa parente del detto papa* : Imbert du Puy, neveu de Jean XXII, protonotaire apostolique, cardinal des Douze Apôtres († 1348).

Tebaldo de ceux de Sant'Eustachio, grands et puissants Romains (lesquels trois capitaines avaient été à l'origine de la révolution de Rome, et avaient chassé les Orsini ainsi que messire Stefano Colonna et ses fils, car ce dernier, bien que frère charnel dudit Sciarra, était chevalier du roi Robert et soutenait son parti ; ce pour quoi, de crainte, tous les amis du roi Robert avaient quitté Rome, et le château Saint-Ange avait été pris aux Orsini, et toutes les forces de Rome étaient entre leurs mains et celles de leurs partisans, sous la garde du Peuple), lesquels trois capitaines du peuple, avançant en secret et hors de la vue du peuple, organisaient et négociaient la venue du Bavaois pour le faire roi des Romains, par esprit de parti gibelin et dans l'espoir de recevoir une importante somme d'argent de Castruccio duc de Lucques, et du parti gibelin de Toscane et de Lombardie. Ils envoyèrent aussitôt lettres et messagers secrets à Viterbe auprès du Bavaois, afin que sans délai il vînt à Rome, sans écouter les mandats et les déclarations des ambassadeurs du peuple de Rome. Lorsque lesdits ambassadeurs furent parvenus à Viterbe et qu'ils eurent exposé solennellement leur ambassade et présenté les pactes et conditions proposés par le peuple de Rome, le Bavaois chargea Castruccio seigneur de Lucques de leur répondre ; lequel, mis dans le secret, fit sonner trompes et trompettes, et donna l'ordre à tous les hommes de chevaucher vers Rome : « Voilà, dit-il aux ambassadeurs de Rome, la réponse du seigneur empereur ». Il fit retenir courtoisement lesdits ambassadeurs, et ordonna d'envoyer au-devant des éclaireurs bloquer toutes les routes afin d'arrêter et retenir toute personne ou message allant vers Rome. Et ainsi le Bavaois quitta Viterbe avec ses gens le mardi V janvier, et arriva à Rome le jeudi suivant, VII janvier MCCCXXVII à l'heure de none, avec en sa compagnie bien IIII^M cavaliers, sans rencontrer aucune résistance, comme les capitaines l'avaient ordonné. Et reçu gracieusement par les Romains, il descendit aux palais de Saint-Pierre où il séjourna IIII jours, puis passa le fleuve du Tibre pour venir habiter à Sainte-Marie-Majeure. Et le lundi suivant, il monta au Capitole, et fit un grand parlement où fut réuni tout le peuple de Rome, ceux qui aimaient sa seigneurie comme les autres. Et là, l'évêque d'Aléria de l'ordre des Augustins prit la parole en son nom ; et avec de belles autorités, il remercia le peuple de Rome de l'honneur qu'ils lui faisaient, disant et promettant que son intention était de les protéger et de les relever, et de remettre le peuple de Rome en bon état ; ce qui plut beaucoup au peuple de Rome, qui s'écria : « Vive, vive notre seigneur et roi des Romains ! ». Et lors de ce parlement, on fixa son couronnement au dimanche suivant, et le peuple de Rome le fit sénateur et capitaine du peuple pour un an.

Et note qu'avec le Bavaois, vinrent à Rome de nombreux clercs, prélats et frères de tous ordres, lesquels étaient rebelles et schismatiques de la sainte Église, et toute la lie des hérétiques des Chrétiens, par esprit de nuisance contre le pape Jean. Ce pour quoi nombre des clercs et de

frères catholiques quittèrent Rome, et toute la terre et la sainte cité fut interdite, de sorte que l'on n'y chantait plus l'office sacré ni ne sonnait les cloches, sinon lorsqu'officialiaient ses clercs schismatiques et excommuniés. Et ledit Bavaois chargea Sciarra Colonna de contraindre les clercs catholiques de dire l'office divin, mais ceux-ci ne voulurent rien en faire. Et le saint suaire du Christ fut caché par un chanoine de Saint-Pierre qui en avait la garde, car il lui semblait indigne qu'il fût vu par lesdits schismatiques ; ce qui jeta un grand trouble dans Rome.

LVI

Comment Louis de Bavière se fit couronner par le peuple de Rome comme leur roi et empereur.

En cette année MCCCXXVII, le dimanche XVII janvier, Louis duc de Bavière élu roi des Romains fut couronné à Saint-Pierre-de-Rome avec très grand honneur et triomphe, comme nous le dirons ci-après. À savoir qu'avec sa femme, accompagnés de toutes ses gens, ils partirent le matin de Sainte-Marie-Majeure où il habitait alors, se dirigeant vers Saint-Pierre devancés par un cortège de IIII Romains par *riione* portant bannières, sur des chevaux recouverts de cendal et suivis d'une foule d'étrangers, les rues ayant été nettoyées et décorées de myrte et de laurier, et chacun ayant accroché et exposé au-dessus de sa maison les plus belles décorations, toiles et ornements qu'il avait chez lui. Voici la façon dont il fut couronné. Ceux qui le couronnèrent furent les suivants : Sciarra Colonna qui était capitaine du peuple, Buccio di Processo et Orsino [Orsini] anciens sénateurs, ainsi que Pietro di Montenero chevalier de Rome, tous revêtus de draps d'or ; et à leurs côtés pour le couronner, quelques-uns des LII du Peuple, ainsi que le préfet de Rome, qui se tenait toujours devant lui comme le veut son titre. Il était assisté par lesdits IIII capitaines, sénateurs et chevaliers, ainsi que par Jacopo Savelli et Tebaldo di Sant'Eustachio et de nombreux autres barons de Rome, et devancé par un juge de loi qui portait un résumé des règles de l'empire ; et ainsi guidé par lesdites règles, il procéda au couronnement. Voyant qu'il ne manquait rien hormis la bénédiction et la confirmation du pape qui n'était pas là, et du comte palatin du Latran qui avait fui Rome (et qui selon les règles de l'empire doit le supporter quand il reçoit l'onction au grand autel de Saint-Pierre, et recevoir la couronne quand on la sort), il prit soin, avant de se faire couronner, de pourvoir dudit titre Castruccio dit le duc de Lucques ; et auparavant, avec grande sollicitude, il fit ce dernier chevalier en le ceignant de la ceinture de ses propres mains, et en lui donnant l'accolade. Il fit également chevaliers de nombreux autres, en les

touchant avec la baguettes d'or seulement ; et Castruccio en fit VII en sa compagnie. Ceci fait, en lieu et place du pape et de ses légats cardinaux, ledit Bavarois se fit consacrer comme empereur par des schismatiques et des excommuniés, l'ancien évêque de Venise neveu du défunt cardinal de Prato, et l'évêque d'Aléria ; et de la même manière, sa dame fut couronnée comme impératrice. Une fois couronné, le Bavarois fit lire trois décrets impériaux : le premier concernant la foi catholique, le second s'engageant à honorer et révéler les clercs, le troisième à protéger les droits des veuves et des orphelins ; laquelle comédie hypocrite plut beaucoup aux Romains. Ceci fait, il fit dire la messe ; puis ladite cérémonie achevée, ils quittèrent Saint-Pierre, et se dirigèrent vers la place de Santa Maria in Aracœli, où le repas avait été dressé. Et la cérémonie ayant tant duré, il faisait nuit avant que l'on ne commençât à manger, et ils restèrent dormir au Capitole. Le matin suivant, il nomma sénateur et lieutenant Castruccio duc de Lucques, qu'il laissa au Capitole ; et lui et sa femme s'en allèrent à Saint-Jean-de-Latran. Ainsi fut couronné empereur et roi des Romains Louis dit le Bavarois par le peuple de Rome, avec mépris et dédain pour le pape et l'Église de Rome et sans aucune révérence pour la sainte Église.

Et note quelle fut la présomption dudit damné Bavarois, car tu ne trouveras dans aucune chronique, ancienne ou nouvelle, qu'un empereur chrétien se fit jamais couronner par un autre que le pape ou son légat, tout hostile à l'Église fût-il, avant comme après son couronnement, si ce n'est ce Bavarois ; ce qui fut absolument incroyable. Nous laisserons de côté le récit du Bavarois pour faire quelque incidence, car il resta à Rome pour ordonner et accomplir des choses plus grandes et incroyables. Mais si, une fois couronné, il était allé sans attendre avec ses gens vers le royaume de Pouille, il n'aurait rencontré aucune résistance ni défense, bien que le duc de Calabre se trouvait à la frontière à L'Aquila avec MD cavaliers, et que Rieti, Ceprano, Ponte Corbolo et San Germano étaient garnies de gens d'armes. Car lors de son couronnement à Rome, le Bavarois se trouvaient avec plus V^M cavaliers, entre Allemands et Latins, de bonnes gens d'armes avides de bataille. Mais Dieu ôte le bon conseil à qui il veut du mal, et ainsi advint-il de lui, comme on en fera mention par la suite.

LVII

Comment ceux de Fabriano furent vaincus par les gens de l'Église.

En cette année MCCCXXVII, en janvier, l'ost de l'Église se trouvant devant le château de Fornoli dans la Marche d'Ancône, ceux de Fabriano rebelles de l'Église vinrent avec IIII^C cavaliers et II^M piétons pour lever le siège ; et ils se posèrent près de là, face à un autre château tenu par ceux de l'Église. Tano da Iegi, capitaine des gens de l'Église, les assailit avec ses gens et les mit en déroute, et VII bannières de cavaliers et environ CLXX chevaux y restèrent, tandis que bien III^C hommes étaient tués et IIII^C faits prisonniers.

LVIII

Récit des faits de Florence.

En cette année, le XXII janvier, on commença à poser sur les murailles les fondations de la grande porte de la cité qui mène vers Sienne et Rome, près du monastère des femmes de Monticelli Oltrarno. Et en ce temps-là, furent édifiées autour de ladite porte les nouvelles murailles de la cité, en direction de la colline de Bogoli. La nuit du dimanche suivant, le XXIII janvier, le feu se déclara à Florence dans le sestier de Borgo, près de la loggia des Buondelmonti, et deux maisons brûlèrent, sans faire d'autres dégâts.

LIX

Comment la cité de Pistoia fut prise par le capitaine du duc et des Florentins.

En cette année MCCCXXVII, à la fin janvier, un certain Baldo Cecchi et Iacopo fils de messire Braccio Bandini, exilés guelfes de Pistoia ayant fait secrètement savoir à messire Filippo de Sangineto, que le duc avait laissé comme capitaine de guerre à Florence, qu'il pouvait avoir la cité de Pistoia par la ruse et la force s'il acceptait d'en prendre le risque, ce dernier accepta le projet avec prudence, et fit secrètement construire dans le château de l'empereur à Prato un pont de bois, des échelles, des béliers et d'autres édifices pour combattre les villes. Et mercredi XXVII

janvier au soir, une fois les portes verrouillées, messire Filippo partit de Florence avec VI^C de ses hommes à cheval, sans toutefois emmener avec lui aucun Florentin, sinon messire Simone fils de messire Rosso della Tosa avec qui il avait organisé ce projet. Ils arrivèrent avant minuit à Prato, où avaient été préparés lesdits édifices de bois ; et après les avoir fait charger sur des mules et des porteurs envoyés de Florence, il se mit en route en emportant avec lui II^M fantassins à pied pris parmi les Pratois et les soldats des Florentins disposés à Prato. Et avant le lever du jour, il arriva à Pistoia du côté de la porte de San Marco, où les fossés contiennent moins d'eau et où le bourg est moins peuplé et moins bien gardé. Lesdits Baldo et Iacopo franchirent alors le fossé en traversant sur la glace, et à l'aide des échelles ils escaladèrent les murs sans être entendus de personne ; puis ils hissèrent les bannières du duc. Et ceci fait, ils firent entrer une centaine de fantassins. Les ayant surpris, un officier qui venait à la rencontre des gardes souleva la rumeur, mais fut aussitôt tué avec toute sa compagnie ; et la ville fut alors sous les armes. À ce moment, les gens de messire Filippo jetèrent le pont par dessus le fossé, et pénétrèrent nombreux à l'intérieur grâce à plusieurs échelles disposées sur les murs, tandis que d'autres, manœuvrant les béliers de l'extérieur et de l'intérieur, perçaient le mur en deux endroits pour passer à cheval, et que davantage encore pénétraient à l'intérieur par la force des poings. Messire Filippo entra en personne avec plusieurs de ses gens, et ils semèrent aussitôt des tribules de fer le long des voies par lesquelles les ennemis pouvaient leur tomber dessus, afin de les arrêter eux et leurs chevaux. Quand ils furent suffisamment nombreux à l'intérieur, la cavalerie et les gens qui étaient restés dehors attaquèrent la porte de San Marco avec ceux de l'intérieur, puis ils mirent le feu au pont et à l'avant-porte. Les gens de Castruccio, qui à l'intérieur étaient environ CL cavaliers et V^C soldats piétons à la garde, sans compter les citoyens, restèrent pour partie bravement armés sur la place, tandis que les autres allaient combattre ceux qui étaient entrés par les murs, que de force ils repoussèrent jusqu'à la brèche. Et ils en auraient chassé davantage encore s'il n'y avait eu la vertu et la vigilance de messire Filippo et de sa compagnie, qui étaient à l'intérieur avec cent cinquante cavaliers : montant à cheval, ceux-ci chargèrent vigoureusement les ennemis, et en deux assauts les mirent en déroute. Entre-temps, l'avant-porte s'étant consumée et la porte ayant été abattue par ceux de l'intérieur, les gardes des tours tués et mis en fuite, toute la cavalerie et les gens de l'extérieur pénétrèrent vigoureusement dans le bourg dans un grand fracas de cris, de trompes et de tambourins. Entendant cela, les gens de Castruccio se réfugièrent à Prato avec deux de ses jeunes fils, Arrigo et Galerano, dans le château de Bellaspera que Castruccio avait fait construire et qui, bien qu'encore inachevé, était magnifique et robuste. Et alors que le jour n'était pas encore levé, les citoyens de Pistoia, hommes et femmes, effrayés et pris au dépourvus par cette conquête

impromptue, ne se souciaient guère plus de la défense de leur cité, mais uniquement de se sauver eux et leurs biens, courant à droite et à gauche à travers le bourg comme des égarés. Mais la majeure partie de la cavalerie et des gens du capitaine, des Florentins et des Pratois se dispersèrent alors à travers le bourg à la recherche de butin à piller, de sorte que le capitaine et messire Simone ne se retrouvèrent plus qu'avec LXXX hommes à cheval derrière les bannières ducales et celles de la commune de Florence. Et tandis que le capitaine et ses gens poursuivaient les ennemis dans Prato, les Allemands de Castruccio les chargèrent vigoureusement ; et donnant ainsi plusieurs assaut, ils leur donnèrent du fil à retordre. Les nôtres risquèrent ainsi d'être vaincus à cause de la mauvaise conduite des soldats bourguignons, qui s'étaient dispersés dans la cité à la recherche de butin en laissant les bannières et le capitaine. Mais le jour poignant, les gens commencèrent à arriver à Prato au secours du capitaine. Voyant ainsi le nombre de nos gens croître et quantité des leurs déjà morts ou prisonniers, les ennemis se réfugièrent dans le château ; et de là, sans chercher à résister, ils s'échappèrent par la porte Lucchese avec les deux fils de Castruccio, fuyant ensuite vers Serravalle en abandonnant armes et chevaux, morts et prisonniers. Mais si le capitaine avait été mieux préparé, ou mieux obéi par ses cavaliers, et si une partie au moins d'entre eux avaient chevauché hors de la porte Lucchese, les fils de Castruccio et toutes ses gens auraient été tués ou faits prisonniers. La cité de Pistoia fut donc prise le jeudi XXVIII janvier de l'an MCCCXXVII ; et ainsi laissée sans défense, elle fut intégralement courue et pillée, les pillages continuant plus de dix jours durant en frappant aussi bien les Guelfes que les Gibelins. Cela fut reproché au capitaine, car s'il l'avait empêché et avait chevauché avec ses gens et les V^C cavaliers de l'Église qui étaient alors à Prato, il aurait pu prendre Serravalle, Carmignano, Montemurlo et Tizzano – ou tout au moins quelques-uns desdits châteaux. Mais le vice de la cupidité gâte chaque bon conseil. Une fois les pillages apaisés, le capitaine réforma le bourg au nom du roi Robert et du duc, et y laissa comme capitaine messire Simone della Tosa avec CCL soldats et M piétons à la solde de la Commune de Florence. Messire Filippo rentra ensuite le dimanche VII février à Florence, où triomphe et grand honneur lui furent réservés par les Florentins, et des joueurs brandissant bannières et couverts de cendal allèrent à sa rencontre avec la cavalerie et les populaires à pied et chaque compagnie avec son gonfalon. On confectionna un dais pour lui placer au-dessus de la tête, mais il refusa et fit mettre à sa place le pennon aux armes du duc qu'il avait l'habitude de porter au-dessus de sa tête – ce qui fut considéré comme signe de sagesse et de reconnaissance. Il ramenait avec lui de nombreux prisonniers, de Pistoia et d'ailleurs, parmi lesquels un fils et un neveu du traître messire Filippo Tedici, de jeunes garçons, et plusieurs autres chers enfants des Gibelins de Pistoia, ainsi que de nombreux biens, draps, outils et bijoux.

Si nous avons tant parlé de la prise de la cité de Pistoia, c'est qu'aucune cité, aux murailles et aux fossés aussi puissants et aussi bien garnie en gens d'armes, n'avait été ainsi prise en Toscane depuis fort longtemps, ainsi qu'en raison des conséquences qu'eut par la suite cette conquête, comme nous le dirons après. Et à cause de la conquête de Pistoia, le VI février, le bastion situé au-dessus de Pontorme, qui depuis longtemps faisait la guerre à la voie qui mène à Pise, se rendit.

LX

Comment Castruccio quitta Rome et le Bavaois dès qu'il apprit la perte de Pistoia.

Castruccio, qui se trouvait à Rome avec le Bavaois, après avoir été fait chevalier avec tant d'honneurs, puis confirmé comme duc et fait comte palatin et sénateur de Rome, était alors dans une telle gloire et un tel triomphe, comme nous le disions précédemment, seigneur et maître de la cour de l'empereur et davantage craint et obéi que le Bavaois lui-même. Et par insouciance et présomption, il s'était fait faire un vêtement de samit vermeil brodé sur la poitrine de lettres d'or disant : « Ainsi le veut Dieu », et d'autres sur les épaules disant : « Et il en sera comme Dieu le veut » – et ainsi prophétisait-il lui-même les futures sentences de Dieu. Car alors qu'il était au faite de sa gloire, comme il plut à Dieu, il perdit d'abord la cité de Pistoia, comme nous l'avons raconté précédemment. Et dès qu'il eut perdu Pistoia, les gens de Castruccio envoyèrent par terre et par mer des messagers et des vedettes armées ; et ainsi la nouvelle arriva par la mer à Castruccio à Rome en trois jours. Celui-ci se rendit alors auprès du Bavaois roi des Romains dit empereur, et se plaignit vivement de la perte de Pistoia, arguant du fait que s'il ne l'avait pas traîné auprès de lui, Pistoia n'aurait pas été perdue ; et révélant encore ses vives craintes que les cités de Pise et de Lucques ne subissent quelque mutation. Il prit alors congé de lui, et quitta Rome avec ses gens le premier jour de février. Mais Castruccio laissa ses gens en chemin, et accompagné de quelques-uns d'entre eux seulement, avec inquiétude et à grand risque, chevaucha au devant par les routes de Maremme ; et il parvint ainsi à Pise avec XII hommes à cheval le VIII février de l'an MCCCXXVII, tandis que ses gens, V^C cavaliers et M piétons équipés d'arbalètes, arrivaient plusieurs jours après. Et note qu'en raison du départ de Castruccio, tous les projets et les entreprises du Bavaois pour passer dans le Royaume tournèrent court et échouèrent, comme nous en ferons mention par la suite ; car Castruccio était de grand conseil et heureux à la guerre, et était à lui tout seul bien plus craint par le roi Robert, le duc et ceux du Royaume que le

Bavarois avec toutes ses gens. Aussi, quand à cause de la conquête de Pistoia Castruccio partit de Rome, le Bavarois repoussa sa venue dans le Royaume ; alors que s'il y était allé sans attendre, grâce au bon sens de Castruccio et à ses gens, il ne fait guère de doute que le roi Robert n'aurait pas pu se défendre tant il était peu paré à la défense. Quand il fut arrivé à Pise, Castruccio prit la pleine seigneurie de la ville et s'empara de toutes les entrées et gabelles des Pisans, et les gréva encore de nombreuses charges. Puis peu après, croyant pouvoir prendre Montopoli par trahison à la suite de quelques manœuvres, il y chevaucha de nuit avec ses gens, dont certains, conduits par le traître, pénétrèrent jusqu'à l'avant-porte. Mais tôt le matin, ceux du bourg et les soldats à cheval et à pied que la Commune de Florence avait là-bas, apprirent la trahison, et défendirent vigoureusement la porte en tuant le traître et tous ceux qu'il avait déjà conduits à l'intérieur ; et ainsi Castruccio rentra-t-il à Pise. Puis aux calendes de mars, il organisa une grande chevauchée dans la plaine de Pistoia, et vint lui-même observer Pistoia, montrant ainsi qu'il avait l'esprit tout entier tourné vers sa reconquête. Et il fit fournir Montemurlo, puis rentra à Lucques sans aucun affrontement avec les Florentins ou le capitaine du duc.

Nous laisserons quelque peu les faits de Castruccio, et raconterons quelques choses qui survinrent en ce temps-là à l'étranger.

LXI

Comment et quand mourut Charles roi de France.

En cette année MCCCXVII, le jour des calendes de février, Charles roi de France succomba à la maladie, et fut enseveli avec les autres rois à Saint-Denis avec les honneurs. Il ne laissait aucun fils, mais sa femme, qui comme nous le disions précédemment était sa cousine charnelle, était restée enceinte ; et l'on nomma donc comme gouverneur du royaume messire Philippe de Valois, cousin du roi et fils de feu messire Charles de Valois. Arrivant à son terme, le reine accoucha cependant d'une petite fille, qui fut ainsi écartée de la seigneurie du royaume, et ledit messire Philippe fut donc nommé roi, comme nous en ferons mention par la suite. Ce roi Charles fut de petite bonté, et ne fit rien de notable en son temps ; et avec lui s'éteignit l'héritage du royaume laissé par son père le roi Philippe et par ses frères, qui avec lui avaient été en tout IIII rois : Louis ; puis Jean, jeune fils du précédent né de la reine Clémence après la mort de son père, et qui ne vécut que XX jours mais fut malgré tout compté parmi les rois ; puis à la mort de cet enfant,

lui succéda comme roi son oncle, c'est-à-dire le roi Philippe ; en enfin ledit Charles. Et aucun d'entre eux ne laissa d'héritier mâle. Ainsi se réalisa la sentence que l'évêque de Sion avait prophétisée à leur égard, comme nous le disions dans le chapitre sur la capture et la mort du pape Boniface⁷⁷ ; à savoir qu'en raison dudit péché commis par le roi Philippe leur père et par ses fils, leur lignée connaîtrait la honte et le déclin, et la seigneurie du royaume leur échapperait. Et ainsi advint-il, car comme nous en faisons mention précédemment, alors que le roi Philippe son père vivait encore, les dames de ses trois fils avaient été surprises en état d'adultère, pour la grande honte de la maison royale, tandis que la seigneurie du royaume leur échappa car aucun d'entre eux ne laissa d'héritier mâle. Aussi doit-on se garder d'offenser celui qui est le lieutenant du Christ, tout comme la sainte Église, fût-ce à bon droit ou à tort ; car bien que ses pasteurs se montrent indignes en raison de leurs défauts, l'offense qui leur est faite atteint Dieu Tout-Puissant.

LXII

Comment une corruption de fièvre frappa toute l'Italie.

En cette année et mois de février, à cause du froid, il y eut dans toute l'Italie une corruption générale de fièvre, qui frappa la plupart des gens mais n'en tua que peu. Les astrologues naturels dirent que la raison en était l'aversion de Mars et de Saturne.

LXIII

Comment le comte Guglielmo Spadalunga prit Romena, puis l'abandonna.

En cette année, le XXVI février, Guglielmo Spadalunga des comtes Guidi gibelins prit avec III^C cavaliers allemands reçus en aide des Arétins le château de Romena, à l'exception de la citadelle, lequel appartenait à ses consorts guelfes, fils du comte Arghinolfo. Aussi, et parce qu'il était partisan du Bavaois, on prit peur à Florence, et les troupes des cavaliers y chevauchèrent, tandis que les autres comtes Guidi guelfes se rassemblaient avec leurs forces pour contrer ledit comte Guglielmo. Voyant les secours arriver si promptement et se sachant peu fourni en vivres, celui-ci abandonna le bourg, tandis que ses gens enregistraient quelques dommages.

⁷⁷ Cf. chapitre IX 64.

LXIV

Comment les Génois reprirent le château de Voltri.

En cette année MCCCXXVII, au début de mars, les Génois de l'intérieur reprirent par la force et l'habileté le château de Voltri, aux grands dommages de leurs exilés qui s'y trouvaient, dont nombre furent tués ou faits prisonniers.

LXV

Comment la guerre commença entre les Vénitiens et les exilés de Gênes et ceux de Savone.

En ce temps-là, commença en mer une guerre entre les Vénitiens et ceux de Savone et les exilés de Gênes, en raison du fait que lesdits exilés de Gênes, qui couraient les mers de Syrie et de Romanie, s'étaient à plusieurs reprises cette année-là emparé de cogues et de galées chargées de biens appartenant aux marchands de Venise, pour une valeur totale de plus de LXX^M florins, et que lors des différents affrontements, comme plusieurs navires avaient engagé le combat avec eux, plus de III^C Vénitiens avaient été tués. À la fin, les Vénitiens souhaitant pousser leur commune à accepter la guerre et ayant déjà organisé et fait armer LX galées, Castruccio seigneur de Lucques, par esprit de parti (car les uns comme les autres étaient Gibelins), prit en main le différend, et les mit d'accord en assurant aux Vénitiens le paiement d'une amende de M livres de gros vénitiens, au grand dommage et pour la honte des Vénitiens. Mais ils agirent ainsi pour ne pas perdre la navigation et par crainte des dépenses excessives ; bien qu'au final, ce furent l'esprit de parti et leur lâcheté qui l'emportèrent.

LXVI

Comment le Bavaois fit commencer la guerre à la cité d'Orviato.

En cette année, étant resté à Rome après le départ de Castruccio, le Bavaois qui se faisait appeler empereur envoya environ MD de ses cavaliers à Viterbe ; et il fit commencer la guerre contre la cité d'Orviato, car celle-ci soutenait le parti de l'Église. Ils incendièrent et dévastèrent de

nombreux bourgs et châteaux de la contrée ; et ils auraient causé davantage de dégâts encore si, le IIII mars, une grande échauffourée n'avait éclaté à Rome entre les Romains et les Allemands, qui refusaient de payer les victuailles qu'ils prenaient. Ce à cause de quoi bon nombre d'Allemands furent tués, tandis que les Romains prenaient les armes et élevaient des barricades en différents endroits de Rome. Craignant une trahison, le Bavaois se réfugia dans le Château Saint-Ange et ordonna à tous ses gens de retourner s'installer dans la contrée dite du Portique de Saint-Pierre, tandis qu'il rappelait ceux qui étaient sur Orvieto et les faisait rentrer à Rome. Finalement, l'échauffourée s'apaisa et plusieurs Romains furent condamnés, ce qui accrut encore leur mécontentement contre le Bavaois et ses gens.

LXVII

Comment le Bavaois retira la seigneurie de Viterbe et son trésor à Salvestro Gatti, qui en était seigneur.

En cette année MCCCXXVII, au mois de mars, après qu'on lui eut dit que le seigneur de Viterbe possédait un grand trésor, et comme lui-même en avait grand besoin, le Bavaois envoya son maréchal et son chancelier avec M hommes à cheval vers la cité de Viterbe. Parvenus dans le bourg, ceux-ci s'emparèrent aussitôt de Salvestro Gatti, qui en était seigneur, ainsi que de son fils et de celui qui l'avait fait entrer dans le bourg et lui avait donné la seigneurie, en l'accusant d'avoir traité avec le roi Robert pour livrer Viterbe à ses gens. Puis ils le firent torturer pour lui faire avouer où il cachait son trésor : et quand celui-ci eut avoué qu'il était dans la sacristie des frères mineurs, ils s'y rendirent et trouvèrent là XXX^M florins d'or. Une fois qu'ils s'en furent emparés, ils repartirent avec vers Rome, en emportant prisonniers ledit Salvestro et son fils. Et ainsi le petit tyran, sans porter la faute de ce péché, fut dignement puni par le plus grand, privé de la seigneurie du bourg et de son trésor.

LXVIII

Comment le chancelier de Rome se rebella contre le Bavaois.

En cette année, le XX mars, le chancelier de Rome de la famille des Orsini souleva contre le Bavaois le bourg d'Astura, situé sur la côte et qui lui appartenait, et y fit entrer les gens du roi Robert afin qu'ils mènent la guerre contre Rome. Ce pour quoi le peuple en fureur courut détruire ses maisons, ainsi que la noble et belle tour situé au-dessus de la Mercatantia au pied du Capitole, que l'on appelait la Tour du chancelier. Et en ce temps-là, le Bavaois instaura à Rome un impôt de XXX^M florins d'or, en raison de sa grande faim d'argent. Il en fit payer X^M aux Juifs, X^M encore aux clercs de Rome, et le reste aux laïcs romains ; ce qui troubla profondément le peuple, qui n'était pas habitué à de telles charges et qui avait espéré tirer quelque profit du séjour du Bavaois à Rome, et non pas subir pareilles dépenses. Aussi le mécontentement des Romains commença-t-il à croître, tout comme leur indignation à l'égard du Bavaois.

LXIX

De certaines lois que fit à Rome Louis de Bavière en tant qu'empereur.

En l'an du Christ MCCCXXVIII, le XIII du mois d'avril, Louis de Bavière qui se faisait appeler empereur et roi des Romains ayant rassemblé le parlement sur la place située en face de Saint-Pierre-de-Rome, sur les marches de laquelle église une grande tribune avait été installée où se tenait Louis paré comme un empereur, accompagné de nombreux clercs, prélats et religieux romains, et d'autres de sa secte qui l'avaient suivi, ainsi que de nombreux juges et avocats, en présence de tout le peuple de Rome il fit publier et confirma les nouvelles lois suivantes, qu'il avait nouvellement faites et dont la substance, en résumé, fut la suivante. Que tout Chrétien trouvé en hérésie contre Dieu et contre la majesté impériale devrait être mis à mort, confirmant ainsi ce que prévoyaient les lois antiques ; et qu'il pourrait être jugé et condamné par tout juge compétent, que celui-ci fût saisi ou non ; et qu'aussitôt déclaré coupable de ce péché de dépravation hérétique ou de lèse-majesté, il serait et devrait être mis à mort, nonobstant les lois faites par ses prédécesseurs, qui restaient en l'état dans les autres cas. Et il décida que cette loi serait appliquée aux choses passées comme à celles présentes, en cours et à venir. Il ordonna

également que chaque notaire devrait indiquer dans tout acte qu'il ferait, après l'*anno Domini*, l'indiction et le jour, la mention suivante : « Fait au temps de notre seigneur, l'excellent et magnifique Louis empereur des Romains, son année, etc. » ; en dépit de quoi l'acte n'aurait aucune valeur. *Item*, que chacun devrait se garder d'apporter aide et conseil à tout rebelle ou contumace du saint empereur ou du peuple de Rome, sous peine de ses biens et à la discrétion de sa cour. Ces lois furent volontairement faites et ordonnées par ledit Bavarois et son conseil corrompu dans le but de servir son projet inique et pervers contre le pape Jean et la droite Église, comme nous en ferons mention par la suite.

LXX

Comment ledit Louis donna sentence et tenta de déposer le pape Jean XXII.

Après quoi, le lundi suivant, XVIII avril de cette année, ledit Louis fit parlement comme il l'avait fait le jeudi précédent, et rassembla le peuple de Rome, clercs et laïcs, sur la place de Saint-Pierre ; et sur cette même tribune, il s'avança revêtu de pourpre, couronne sur la tête, sceptre d'or dans la main droite et pommeau ou pomme d'or dans la gauche à la manière des empereurs. Il s'assit sur un riche trône surélevé afin que tout le peuple puisse le voir, entouré de prélats, barons et cavaliers armés. Quand il se fut assis, il fit faire silence, et un certain frère Niccola de Fabriano de l'ordre des Ermites s'avança au pupitre, et cria à haute voix : « Y a-t-il quelque procureur qui veuille défendre le prêtre Jacques de Cahors, qui se fait appeler le pape Jean XXII ? » ; et il cria ainsi trois fois, et personne ne lui répondit. Après quoi un abbé d'Allemagne, fin lettré, s'avança à la tribune et proposa en latin ces mots : “*Hec est dies boni nuntii etc.*”⁷⁸, alléguant dans son sermon maintes belles paroles à partir de cette autorité. Puis on lut une sentence très longue, ornée de nombreuses paroles et faux arguments, dont la teneur fut la suivante. En premier, dans le prologue, [il dit] que le saint empereur, soucieux de l'honneur et de restaurer l'état du peuple de Rome, avait quitté l'Allemagne, laissant son royaume et ses fils en bas âge et adolescents, et était venu à Rome sans délai, sachant comment celle-ci était tête du monde et de la foi chrétienne, mais dépossédée du siège spirituel et temporel. Et que, séjournant à Rome, il lui était parvenu que Jacques de Cahors, qui se faisait abusivement appeler le pape Jean XXII, avait voulu transporter le titre des cardinalats qui sont à Rome dans la cité d'Avignon, et n'avait abandonné cette idée que

⁷⁸ 2 Rois, 7, 9 : *Dixeruntque ad invicem : Non recte facimus : hac enim dies boni nuntii est.*

parce que les cardinaux s'y étaient opposés. Puis, comment il avait appris que ce Jacques de Cahors avait brandi la croix contre les Romains ; ce qu'il avait fait savoir au LII recteurs du peuple de Rome ainsi qu'à d'autres sages comme il lui semblait devoir le faire, et que pour cette raison il avait ensuite été prié et supplié par les syndics du clergé de Rome et ceux du peuple de Rome, constitués par ceux qui en avaient le pouvoir, de juger ledit Jacques de Cahors comme hérétique, et de pourvoir l'Église et le peuple de Rome d'un pasteur saint et fidèle chrétien, ainsi que l'avait fait jadis l'empereur Othon III. Ce pour quoi, voulant se soumettre à la pitié des Romains et de la sainte Église de Rome qui représente le monde entier et la foi chrétienne, il avait jugé ledit Jacques de Cahors, le trouvant en état d'hérésie pour les raisons suivantes : à savoir en premier lieu que, alors que le royaume d'Arménie était assailli par les Sarrasins, et que le roi de France souhaitait envoyer des galées armées à son secours, il avait détourné ce cortège contre les Chrétiens, c'est-à-dire contre les Siciliens ; en outre, prié par les frères de Sainte-Marie-des-Allemands d'envoyer l'ost contre les Sarrasins, il avait répondu : « Nous avions les Sarrasins à la maison » ; et il avait également dit que le Christ possédait des biens en commun avec ses disciples, alors qu'il avait toujours aimé la pauvreté.

Et il lui avait trouvé d'autres grands péchés d'hérésie, notamment celui d'avoir voulu s'approprier le pouvoir spirituel et temporel sur les conseils de Joab, c'est-à-dire de Robert comte de Provence, allant à l'encontre du saint Évangile où il est dit que le Christ, voulant faire la distinction entre le spirituel et le temporel, avait dit : « *Id quod est Cesaris Cesari, et quod est Dei Deo* » ; et ailleurs dans l'Évangile, il dit : « *Regnum meum non est de hoc mundo; et si de hoc mundo esset regnum meum, ministri mei etc.* », et plus loin : « *Regnum meum non est hic*⁷⁹ ». Outre ces grands péchés d'hérésie et d'autres encore qu'il avait commis, il avait également fait preuve de présomption et d'audace contre la majesté impériale en la déposant et en cassant l'élection ; alors que celle-ci, aussitôt faite, de la même manière est confirmée, et ne nécessite aucune autre confirmation, en cela qu'elle n'est soumise à personne mais que tout homme et le monde entier sont soumis à elle. Aussi, ledit Jacques ayant commis de tels péchés, d'hérésie comme de lèse-majesté, et nonobstant le fait qu'il n'avait pas été cité (car grâce à la nouvelle loi que l'empereur avait faite et à d'autres lois canoniques et civiles, cela n'était plus nécessaire), il destituait, privait et cassait ledit Jacques de Cahors de l'office pontifical et de tout office et bénéfice temporel et spirituel, le livrant à quiconque avait juridiction temporelle, qui pourrait dès lors le punir d'animadversion en tant qu'hérétique et coupable de lèse-majesté ; et que nul roi, prince, baron ou communauté ne devrait

⁷⁹ *Mat., 22, 21 : Dicunt ei : Cæsaris. Tunc ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari : et quæ sunt Dei, Deo. ; Jean, 18, 36 : Respondit Jesus : Regnum meum non est de hoc mundo. Si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent ut non traderer Judæis : nunc autem regnum meum non est hinc.*

lui apporter aide, conseil ou faveur, ni le considérer ou reconnaître comme pape, sous peine de la privation de toute dignité, clercs et laïcs de tout condition, et sous peine d'être condamné comme fauteur d'hérétique et coupable du péché de lèse-majesté ; et que la moitié de la peine et condamnation serait versée à la chambre de l'empereur, l'autre moitié au peuple de Rome ; et quiconque lui avait précédemment apporté aide, conseil ou faveur tombait sous le coup de cette sentence, imposant à ceux qui avaient agi ainsi comme délai pour venir s'en justifier, un mois pour ceux d'Italie, tandis que tous les autres du monde entier devaient venir se justifier dans les deux mois. Et une fois ladite sentence donnée et confirmée, ledit Louis le Bavarois annonça que d'ici quelques jours il s'appliquerait à donner un bon pape et bon pasteur, et que le peuple de Rome et tous les Chrétiens trouveraient un grand réconfort. Et il dit avoir agi ainsi sous le conseil de sages clercs et laïcs fidèles chrétiens, et de ses barons et princes. Ladite sentence troubla grandement les hommes sages de Rome, tandis que le reste du peuple naïf en fit grande fête.

LXXI

Comment le fils de messire Stefano Colonna entra dans Rome et rendit public le procès fait par le pape contre l'empereur.

Après la sentence rendue par le Bavarois contre le pape Jean XXII, le vendredi XXII dudit mois d'avril de ladite indiction, messire Jacopo fils de messire Stefano Colonna vint à Rome dans la contrée de San Marcello ; et sur la place de ladite église, en présence de plus de M Romains réunis, il sortit l'acte du procès fait par le pape Jean contre Louis de Bavière, que personne n'avait encore osé ramener à Rome et rendre public, et le lut avec diligence. Il dit ainsi qu'il était parvenu aux oreilles du clergé de Rome qu'un certain syndic avait comparu devant Louis de Bavière, qui se fit abusivement appeler empereur, et avait déposé contre le saint pape Jean XXII, tout comme le syndic du peuple de Rome. Mais ledit syndic (c'est-à-dire celui du clergé de Rome) n'avait en réalité jamais déposé ; et si quelqu'un s'était présenté comme le véritable syndic, alors il s'agissait d'un faux, car le clergé (c'est-à-dire les chanoines de Saint-Pierre, ceux de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure, qui sont les premiers parmi le clergé de Rome, ainsi que les autres grands clercs après eux, religieux, abbés, frères mineurs et prêcheurs et tous les autres sages des différents ordres) était déjà parti de Rome depuis plusieurs mois déjà en raison des gens excommuniés qui y étaient entrés, tandis que ceux qui étaient restés et avaient célébré depuis lors,

étaient également excommuniés, de sorte qu'ils ne pouvaient légalement nommer un syndic ; et quiconque avait été nommé syndic auparavant, mais était resté dans Rome, était également excommunié. Contredisant ainsi ce qui avait été déclaré par ledit Louis, il disait que le pape Jean était catholique et qu'il était pape légitime, légalement élu par les cardinaux de la sainte Église ; tandis que celui qui se disait empereur ne l'était pas, mais n'était qu'un hérétique excommunié, et que les sénateurs de Rome et les LII du peuple et tous ceux qui le reconnaissaient et lui apportaient ou lui avaient apporté leur aide, conseil ou faveur étaient pareillement hérétiques et excommuniés. Il déclara à ce propos bien d'autres choses encore, prétendant pouvoir en apporter la preuve par le droit, ou bien, si besoin fût, les armes à la main dans un lieu commun. Puis il attacha l'acte du procès de ses propres mains sur la porte de l'église San Marcello, sans que personne ne s'y opposât ; et ceci fait, il remonta à cheval avec IIII compagnons, et quitta Rome pour s'en aller à Palestrina. La chose provoqua un grand murmure dans Rome ; et quand le Bavaois, qui se trouvait à Saint-Pierre, en fut informé, il envoya à sa poursuite plusieurs gens d'armes à cheval pour s'emparer de lui, mais il était déjà loin. Et apprenant la bonté et le courage dudit messire Jacopo, le pape le nomma évêque de [...] ⁸⁰ et l'invita à se rendre auprès de lui, ce qu'il fit.

LXXII

Comment le Bavaois et le peuple de Rome firent loi contre tout pape qui quitterait Rome.

Le jour suivant, c'est-à-dire le samedi XXIII de ce mois d'avril, les crieurs convoquèrent devant l'empereur les sénateurs de Rome et les LII du Peuple, ainsi que les capitaines des XXV, les conseillers et les XIII bons hommes, un par *rione* ; et ainsi fut fait. Ils conversèrent longuement à propos des nouveautés faites par messie Jacopo Colonna dont nous avons parlé. Puis fut exposée et publiée une nouvelle loi de cette teneur : que le pape, fût-ce celui nommé par l'empereur et le peuple de Rome ou tout autre pape, devrait rester dans la cité de Rome, et ne pourrait pas en partir plus de trois mois par an, ni s'éloigner de plus de deux journées de Rome sans l'autorisation du peuple de Rome ; et si durant son absence de Rome, il était appelé par le peuple de Rome, il devrait rentrer à Rome ; et s'il n'était pas rentré au bout de la troisième requête, on considérerait le pontificat cassé, et l'on pourrait en nommer un autre. Et ceci fait, le

⁸⁰ Évêque de Lombez.

Bavarois pardonna à tous les Romains qui étaient allés tuer ses gens lors de l'échauffourée et bataille du pont de l'île. Et il proclama ces lois et ce pardon pour contenter le peuple de Rome. Et note quelle loi injuste et absurde ce fut que d'imposer au pasteur de la sainte Église des constitutions sur ses séjours et déplacements, contre la liberté de la sainte Église et la souveraineté suprême que doivent avoir et ont toujours eu les souverains pontifes.

LXXIII

Comment Louis de Bavière et le peuple de Rome élurent un antipape contre le vrai pape.

En l'an du Christ MCCCXXVIII, le XII mai jour de l'Ascension au petit matin, le peuple de Rome, hommes et femmes qui souhaitaient s'y rendre ayant été réunis devant Saint-Pierre, Louis de Bavière qui se faisait appeler empereur vint, couronné et revêtu de l'habit impérial, sur la tribune installée sur les marches de Saint-Pierre, accompagné de nombreux clercs et religieux et des capitaines du peuple de Rome, et entouré de nombreux barons. Il fit venir devant lui un certain Pietro da Corvara, natif des confins des comtés de Tivoli et des Abruzzes, qui appartenait à l'ordre des frères mineurs et était jusqu'alors considéré comme un homme bon et de sainte vie. Quand celui-ci fut devant lui, ledit Bavarois se leva de son trône et fit asseoir ledit frère Pietro sous le baldaquin. Et ceci fait, Niccola da Fabriano de l'ordre des Ermites se leva, et proposa dans son sermon les paroles suivantes : « *Reversus Petrus ad se dixit: "Venit angelus Domini, et liberavit nos de manu Erodus ed de omnibus factionibus Iudeorum"* »⁸¹, comparant ledit Bavarois à l'ange et le pape Jean à Hérode, et accompagnant cela de nombreuses paroles. Une fois ce sermon terminé, se présenta devant lui l'ancien évêque de Venise, qui cria trois fois au peuple en demandant s'ils voulaient comme pape ledit frère Pietro ; et quoique le peuple en fût très troublé, car jusque-là ils avaient cru qu'ils auraient un pape romain, par crainte ils répondirent en criant que oui. Puis le Bavarois se redressa, et après que ledit évêque eut lu une charte contenant le traditionnel décret de confirmation du pape, il le nomma pape Nicolas V, lui donna l'anneau, posa son manteau sur ses épaules et de sa main droite l'invita à s'asseoir à ses côtés ; puis ils se levèrent, et dans un grand triomphe, entrèrent dans l'église de Saint-Pierre. Et une fois la messe prononcée, ils s'en allèrent manger au cours d'une grande fête. Cette élection et confirmation de l'antipape jeta un grand trouble parmi les bonnes gens de Rome, car il leur semblait que ledit Bavarois allait ainsi contre la

⁸¹ *Reversus Petrus...* : citation inconnue.

foi et la sainte Église. Et de cela nous savons le vrai de ses propres gens, car les plus sages d'entre eux eurent l'impression qu'il agissait bien mal ; et pour cette même raison, bon nombre ne furent plus aussi fidèles à son égard qu'auparavant, surtout ceux de la basse Allemagne qui l'avaient rejoint.

LXXIV

Comment la cité d'Ostie fut prise par les galées du roi Robert.

Le jour suivant l'élection de l'antipape, XIII galées armées du roi Robert entrèrent par le Tibre et prirent la cité d'Ostie, aux grands dommages des Romains ; et plusieurs desdites galées remontèrent le fleuve du Tibre jusqu'à San Paulo, descendant à terre et incendiant maisons et villages et levant un grand butin sur les gens et le bétail. Cela effara les Romains, qui adressèrent de vives réprimandes au seigneur. Aussi celui-ci fit-il chevaucher sur Ostie VIII^C de ses gens et de nombreux piétons romains à sa solde, dont beaucoup, en donnant l'assaut au bourg, moururent ou furent blessés par les nombreux arbalétriers des galées qui étaient à Ostie ; et ainsi s'en revinrent-ils à Rome avec honte et dégâts.

LXXV

Comment l'antipape fit VII cardinaux.

Le XV du mois de mai de cette année, l'antipape créé par Louis de Bavière fit VII cardinaux, les noms desquels furent les suivants : l'ancien évêque de Venise qui avait été déposé par le pape Jean neveu du défunt cardinal de Prato, l'abbé de Sant'Ambrugio de Milan qui avait été déposé, l'abbé d'Allemagne qui avait lu la sentence contre le pape Jean, frère Niccola da Fabriano des Ermites que nous avons évoqué précédemment et qui avait prêché contre le pape Jean, et les autres furent messire Piero Orrighi et messire Gianni d'Arloppo populaires de Rome, et le dernier l'ancien archevêque de Modène. Un autre Romain fut élu, mais celui-ci refusa car il avait conscience que cela était contre Dieu et contre la foi. Tous ceux que nous avons mentionnés ci-dessus furent déposés de leurs bénéfices par le pape Jean, comme schismatiques et rebelles de la sainte Église. Ledit Louis les confirma comme s'il était empereur, et pourvut l'antipape et ses

cardinaux schismatiques de chevaux et d'apparat. Et bien que l'antipape condamnât pour des raisons spirituelles les richesses et les honneurs dont jouissaient le pape légitime, ses cardinaux et les autres prélats de l'Église, soutenant l'opinion selon laquelle le Christ était pauvre et ne possédait aucun bien en commun et que les successeurs de saint Pierre devaient se comporter de la même manière, lui-même ne résista pas, et voulut pour lui et ses cardinaux des chevaux, officiers vêtus, cavaliers, damoiseaux et toutes sortes d'apparat, et manger sur de grandes tables comme les autres. Il retira et redistribua de nombreux bénéfices ecclésiastiques, à la manière d'un pape, annulant ceux qui avaient été donnés par le pape Jean ; et par de fausses lettres bullées, il concéda de larges bénéfices contre paiement, car bien que le Bavaois l'avait fourni comme il avait pu, ce dernier était tellement pauvre que son pape, ses cardinaux et sa cour étaient nécessairement tout aussi pauvres, et qu'il lui fallait distribuer privilèges, dignités et bénéfices pour avoir de l'argent. Ces choses faites, le Bavaois laissa son pape dans les palais de Saint-Pierre-de-Rome, et avec la majeure partie de ses gens, quitta Rome, et s'en alla à Tivoli le XVII de ce mois de mai.

LXXVI

Comment Louis de Bavière se fit recouronner et confirmer empereur par son pape.

Samedi, le XXI de ce mois de mai, ledit Bavaois partit de Tivoli et vint à Saint-Laurent-hors-les-Murs où il logea, tandis que ses gens posaient le camp tout autour ; puis le dimanche matin, jour de la Pentecôte, il entra dans Rome. Son pape et ses cardinaux schismatiques vinrent à sa rencontre jusqu'à Saint-Jean-de-Latran, puis il traversèrent Rome avec lui. Une fois revenu à Saint-Pierre, le Bavaois plaça la barrette écarlate sur la tête de l'antipape, et l'antipape couronna de nouveau Louis de Bavière, en le confirmant digne empereur à la manière d'un pape. Et ceci fait, le Bavaois confirma la sentence rendue par l'empereur Henri contre le roi Robert et contre les Florentins et les autres. Et pendant ces jours-là, l'antipape nomma un duc de la Marche, un comte de Romagne, un comte de Campanie, un duc de Spolète, ainsi que plusieurs légats dans ces mêmes lieux et en Lombardie. Puis le Bavaois partit de Rome et s'en alla à Velletri, laissant comme sénateur à Rome Rinieri fils d'Uguccione della Faggiuola, lequel fit torturer et brûler deux bons hommes, l'un lombard et l'autre toscan, parce qu'ils disaient que ledit frère Pietro da Corvara n'était ni ne pouvait être digne pape, et que Jean XXII était digne et saint pape.

LXXVII

Comment des gens du Bavaois furent vaincus dans les environs de Narni.

En cette année MCCCXXVIII, le IIII juin, IIII^C cavaliers des hommes du Bavaois venus de Rome avec MD piétons partirent de Todi pour s'emparer du château de San Gemini. Apprenant cela, les Spolétains placèrent en embuscade près de Narni leurs forces, ainsi que CC cavaliers de Pérouse qui étaient à Spolète et allaient dans les Abruzzes au service du roi Robert. Et là, il y eut une grande et rude bataille avec les Allemands ; mais ne pouvant forcer le passage, les gens du Bavaois furent vaincus ou tués, et une grande partie faits prisonniers.

LXXVIII

Comment le Bavaois œuvra en Campanie avec son ost pour passer dans le Royaume, et comment il rentra à Rome.

En cette année, le XI juin, après avoir été longuement assiégé par le peuple de Rome et les gens du Bavaois et manquant de vivres, le château de Molara, dans lequel se tenaient les gens du roi Robert, se rendit au peuple de Rome, tandis que les gens du roi, qui étaient au nombre de III^C cavaliers et V^C piétons, s'en allaient sains et saufs. Ceci fait, le Bavaois vint avec son ost à Cisterna, qui se rendit à lui et que les Allemands pillèrent de fond en comble puis incendièrent. Mais à cause du manque de vivres qui frappait le camp du Bavaois, où le pain valait alors XVIII deniers provinois (et il n'y en avait même plus), tous les Romains partirent et rentrèrent à Rome. Et le Bavaois retournant à Velletri, les habitants du bourg ne le laissèrent pas entrer de peur qu'ils ne pille et incendie comme il l'avait fait à Cisterna ; et ainsi dut-il poser le camp à l'extérieur, dans le plus grand inconfort. Pendant ce temps, craignant la venue de l'ost du Bavaois, les gens du roi Robert qui étaient à Ostie la pillèrent totalement et l'incendièrent, puis l'abandonnèrent. Et durant ce séjour dans le campement, il y eut parmi les gens du Bavaois une grande dissension entre les Allemands de haute et de basse Allemagne, à propos du butin de Cisterna et en raison du manque de vivres. Chaque parti prit les armes pour combattre dans le camp, et le Bavaois eut grand peine à les séparer, usant de grandes promesses ; puis il renvoya à Rome ceux de basse Allemagne, et partit avec les autres à Tivoli le XX juin. Et là, il séjourna pendant plus d'un mois,

afin de trouver une voie et un moyen d'entrer dans le Royaume. Mais en raison du manque d'argent et de la grande disette qui touchait le pays, et face aux passages fortifiés et bien gardés par le duc de Calabre et ses gens, il n'osa pas se lancer, et rentra à Rome le XX juillet. Nous laisserons quelque peu les mouvements du Bavarois, et reviendrons en arrière pour raconter les autres nouveautés survenues en ce temps-là en Toscane et dans le monde entier, lesquelles furent nombreuses.

LXXIX

Comment le pape Jean frappa d'excommunication le Bavarois et ses partisans.

En cette année MCCCXXVIII, le XXX mars, le pape Jean à Avignon frappa d'excommunication le Bavarois et ses partisans, et déposa Castruccio du duché de Lucques et de Luni et Piero Saccone de la seigneurie d'Arezzo ; et par sentence, il cassa et annula tous les privilèges reçus du Bavarois.

LXXX

Comment fut conclue la paix entre le roi d'Angleterre et celui d'Écosse.

En cette année et ce mois de mars, fut conclu un accord de paix entre le roi d'Angleterre et celui d'Écosse, la guerre ayant duré [...] ans en causant de grands dommages et entraînant le déclin des Anglais. Et ils conclurent une parentèle, le jeune roi d'Angleterre donnant sa sœur pour femme au fils du roi d'Écosse.

LXXXI

Comment Castruccio poussa Montemassi à se soulever contre les Siennois.

En cette année, le X avril, après l'avoir poussée à se rebeller, Castruccio fournit Montemassi en Maremme, que certains gentilshommes maremmans qui y revendiquaient des droits avaient

soulevée avec le soutien de Castruccio contre les Siennois. Ceux-ci étaient venus l'assiéger en y posant des bastions, tandis que les Florentins envoyaient à leur secours CCL cavaliers ; mais ces derniers arrivèrent trop tard, si bien que les Siennois ne purent résister aux forces de la cavalerie de Castruccio. Ainsi envoyèrent-ils des ambassadeurs auprès de Castruccio à Pise pour lui demander de ne pas les affliger. Par moquerie, Castruccio ne leur adressa pour toute réponse qu'une lettre blanche, qui ne disait rien d'autre que : « Enlevez-moi cette chose-là » en siennois⁸², autrement dit le bastion. Les Siennois s'indignèrent alors profondément, et renforcèrent le siège avec l'aide des Florentins qui y envoyèrent CCCL cavaliers ; et ils eurent Montemassi par la négociation le [...] août MCCCXXVIII.

LXXXII

Comment fut pris et défait le château du Pozzo au-dessus de la Guisciana.

En cette année, le XXVI avril, les troupes des Florentins qui étaient à Santa Maria a Monte prirent le petit château du Pozzo, au-dessus de la Guisciana, lequel était bien fortifié. Alors que les gens de Castruccio venaient pour le fournir, et que ceux du château sortaient à leur rencontre pour les recevoir, les troupes des Florentins firent irruption entre le château et eux, les mirent en déroute et s'emparèrent de Pozzo, qu'ils firent immédiatement raser jusqu'aux fondations. Ce Pozzo, Castruccio l'avait fait fortifier et murer, et le considérait comme sa propre demeure.

LXXXIII

Comment Castruccio courut la cité de Pise et s'en fit faire seigneur.

En ce temps-là au mois d'avril, Castruccio étant à Pise, comme il lui semblait que la cité ne se gouvernait pas à sa guise, il proposa d'en être plein seigneur. Mais certains grands et populaires de Pise, qui au moment de la venue du Bavaois faisaient partie de la faction de Castruccio, s'opposèrent alors à lui et refusèrent de l'avoir comme seigneur ; et ils s'accordèrent à Rome avec le Bavaois pour que celui-ci leur donne comme seigneur l'impératrice, afin que Castruccio ne puisse avoir la seigneurie (et ainsi agit-il en échange de l'argent qu'il avait reçu des Pisans), laquelle

⁸² «*Levate via chelchello*», in sanese...

dame envoya comme vicaire à Pise le comte d'Oettingen d'Allemagne⁸³, que Castruccio feignit de recevoir. Mais deux jours après, avec sa cavalerie et de nombreuses gens du contado de Lucques, Castruccio courut par deux fois la cité de Pise, sans révérence aucune pour la seigneurie du Bavaois ou de sa femme ; et il s'empara de messire Bivosone de Gubbio⁸⁴ que le Bavaois avait laissé comme vicaire, ainsi que de messire Filippo da Caprona et de plusieurs autres grands et populaires de Pise. Et il se fit élire plein seigneur de Pise pour II ans ; et ceci fut le XXVIII avrill MCCCXXVIII. Et ainsi le comte d'Oettingen retourna-t-il à Rome avec honte et vergogne ; il fut certes dit que Castruccio lui avait donné de l'argent en dédommagement afin qu'il ne se plaigne pas au Bavaois ni à sa dame, mais il est certain que cette nouveauté fit naître chez le Bavaois une grande hostilité envers Castruccio, qui s'il avait vécu plus longtemps aurait engendré de plus grandes nouveautés encore, comme nous en ferons mention par la suite.

LXXXIV

Comment les Florentins rendirent le château de Mangona à messire Bennuccio Salimbeni de Sienne.

En cette année, le XXX avrill, par la volonté et sur ordre de leur seigneur le duc, et en raison du soutien apporté par les Siennois lors de quelques représailles et autres affaires, les Florentins rendirent contre leur gré le château de Mangona à messire Bennuccio Salimbeni de Sienne qui y revendiquait quelques droits au nom de sa femme, laquelle avait été la fille du comte Nerone da Vernio et la nièce du comte Alberto da Mangona. Mais en vertu de certaines dispositions contenues dans le testament des comtes de Mangona, dont une clause stipulait que si l'un d'entre eux mourait sans héritier mâle légitime, Vernio et Mangona reviendraient à la commune de Florence ; et comme à sa mort, le comte Albert n'avait laissé aucune héritier, la commune de Florence en avait reçu les droits et en avait pris possession. Ce pour quoi le peuple de Florence fut troublé de devoir ainsi le rendre. Mais face au mauvais état de notre commune, et pour ne pas se faire ennemis des Siennois ni aller contre la volonté du duc, on s'accorda au moins mal, en imposant comme condition que messire Bennuccio devrait en retour participer avec C fantassins

⁸³ *il conte d'Ottinghe d'Alamagna.*

⁸⁴ *messer Bivosone d'Agobbio, il quale il Bavero v'avea lasciato per suo vicario* : Le vicaire impérial mit en place à Pise par Louis de Bavière est en réalité, comme l'indiquent les sources d'archives, Bavero dei Salinguerrri, lui-même originaire de Gubbio. L'erreur de Villani a conduit les érudits du XIX^e siècle à identifier dans le « Bivosone d'Agobbio » de la *Nuova cronica* le Bosone da Gubbio, homme politique gibelin, podestat à Arezzo en 1315 et auteur d'un abrégé de la *Divina Commedia* et du roman en langue vulgaire l'*Aventuroso Ciciliano*.

aux ostes et chevauchées de la commune de Florence, et envoyer un palio d'or lors de la fête du bienheureux Jean.

LXXXV

Comment Castruccio posa le siège à la cité de Pistoia.

En ce temps-là naquit une grande querelle entre la commune de Florence et messire Filippo de Sangineto, que le duc avait laissé à sa place à Florence comme capitaine de guerre. Car en plus de l'accord sur les CC^M florins d'or que le duc recevait chaque année pour sa seigneurie et pour maintenir M cavaliers (et bien qu'il n'en maintenait pas même VIII^C), il voulait que les Florentins fournissent à leurs frais la cité de Pistoia ainsi que Santa Maria a Monte ; et le coût des soldats ne lui suffisait pas, car en plus des troupes à cheval payées sur leurs deniers, les Florentins maintenaient à leur solde M piétons à Pistoia, ainsi que V^C autres dans le château de Santa Maria a Monte, tandis que ledit messire Filippo voulait encore que le ravitaillement en vivres desdits bourgs fût payé par la commune, et que le duc réclamait la seigneurie et la domination entière sur ladite cité de Pistoia et sur Santa Maria a Monte. Ainsi naquit un débat houleux entre les recteurs de Florence et ledit messire Filippo et ses conseillers. Les Florentins n'étaient pas sans justes arguments, car lorsqu'ils s'étaient emparé de Pistoia, messire Filippo et ses gens l'avaient entièrement pillée et vidée de toutes ses richesses, et il refusait à présent de la ravitailler en vivres avec l'argent qu'il lui restait des CC^M florins d'or une fois ses cavaliers payés (ce qu'il pouvait largement faire) et qu'il envoyait au duc dans le Royaume. Les Florentins indignés et offusqués par cette offense, la situation empira, et la ruine s'ajouta à la ruine et le péril à la honte, comme nous en ferons mention par la suite ; car pour qui fournissait la cité de Pistoia, les frais s'élevaient à IIII^M florins d'or, ce qui en tout coûta aux Florentins plus de C^M [florins d'or], au dommage et à la honte de la commune de Florence et du duc qui en était seigneur. Apprenant cette discorde, et que Pistoia n'était plus fournie depuis plus de deux mois, cédant à l'immense envie qu'il avait de la reprendre et de se venger de messire Filippo et des Florentins pour la honte qu'il lui semblait avoir reçue lors de la perte de celle-là, le XIII mai MCCCXXVIII, comme un prompt et valeureux seigneur, Castruccio envoya ses gens y mettre le siège, en tout M cavaliers et de nombreux piétons, tandis qu'il restait à Pise afin de pourvoir à l'approvisionnement de l'ost. Il envoya les Pisans et leur carroccio au nom de leur commune, la plupart contre leur gré, puis il

rejoignit l'ost en personne le XXX mai, avec le reste de ses gens. Il se retrouva ainsi avec XVII^C cavaliers et d'innombrables piétons, de sorte qu'avec son ost et quelques bastions, il encercla toute la cité afin que personne ne puisse entrer ou sortir, accomplissant un travail merveilleux en coupant les voies, creusant des fossés et dressant barricades et palissades pour que rien ne puisse sortir de Pistoia, et que de l'autre côté les Florentins ne puissent bloquer ni assaillir son ost.

LXXXVI

Comment les Florentins firent un grand ost pour secourir la cité de Pistoia, et comment Castruccio s'en empara par accord.

Castruccio menait le siège de Pistoia, comme nous le disions précédemment, en lançant de fréquents assauts contre la cité, avec béliers et tours de bois armées, et en comblant les fossés en différents endroits ; mais il ne parvenait à rien, car le bourg était parfaitement protégé derrière ses murailles, pourvu d'épaisses tours et bretèches et entouré d'une palissade et d'un double fossé, comme Castruccio lui-même l'avait fortifié. Et à l'intérieur, la commune de Florence avait à la garde et à la défense CCC cavaliers et M piétons, de bonnes gens d'armes, sans compter les citoyens guelfes qui sortaient souvent assaillir le camp et causer des dommages aux ennemis, ni les troupes des Florentins qui étaient à Prato et qui assaillaient souvent l'ost. Mais celui-ci ne bougeait pas, tant Castruccio l'avait fortifié. Entre temps, les Florentins firent défaire et abattre à coups de pioche la citadelle et les murs, ainsi que les maisons et toutes les fortifications du château de Santa Maria a Monte ; puis le XV juin de cette année, ils y mirent le feu et le réduisirent en ruines, pour ne pas avoir à fournir la garde du château et en raison du différend qui les opposait à ce propos aux gens du duc, comme nous le disions précédemment, et afin également de pousser Castruccio à lever le siège de Pistoia ou à réduire son ost pour venir défendre Santa Maria a Monte. Mais constant et valeureux, celui-ci ne bougea pas de Pistoia et renforça encore le siège. Voyant Pistoia à court de vivres, et qu'on ne pouvait pas la ravitailler sans un ost puissant ni sans engager bataille contre Castruccio, les Florentins réunirent tous leurs alliés. Et ils reçurent V^C cavaliers du légat qui était à Bologne, lequel leur prêta X^M florins d'or pour leur solde, ainsi que IIII^C cavaliers de la Commune de Bologne, CC cavaliers et quelques gens de pied armés d'arbalètes de la Commune de Sienne, et environ CCC cavaliers de Volterra, San Gimignano, Colle, Prato et des comtes Guidi guelfes et des autres amis, et VIII^C de messire

Filippo di Sangineto, capitaine pour le duc, lequel devait en apporter M ; et en raison de ce manque, la Commune de Florence en solda encore III^CLX autres sous les bannières de la commune, dont furent nommés capitaines le Français messire Jean de Beauville⁸⁵ et messire Vergiù di Landi de Plaisance. Une fois ladite cavalerie réunie (laquelle comptait environ XXVI^C cavaliers, de très belles et bonnes gens, la plupart ultramontains, et de très nombreux piétons) et le gonfalon de l'Église et la croix reçus du légat cardinal sur la place de Santa Croce, le capitaine quitta Florence le mardi XIII juillet avec une partie de l'ost, et s'en alla à Prato ; puis le lendemain et le surlendemain, le reste de la cavalerie et des gens partirent à leur tour de Florence. Et le lundi XVIII juillet, l'ost des Florentins sortit tout entier de Prato en ordre déployé, et ils posèrent le camp au-delà du pont d'Agliana, puis le jour suivant aux Capannelle, tout près de l'ost de Castruccio, aplanissant de concert avec lui l'espace séparant les deux osts, car Castruccio avait promis et s'était engagé pour la bataille. L'ost des Florentins demeura toute une journée sur le champ, déployé et prêt au combat ; mais voyant tant de bonnes gens prêtes à combattre du côté des Florentins, et sachant sa cavalerie moins nombreuse, Castruccio ne voulut pas tenter la fortune en se lançant dans la bataille, et s'employa personnellement, avec grand soin et sollicitude, à faire dresser tout autour de son ost des barricades de troncs d'arbres, fossés et palissades, et tout particulièrement du côté où il pensait que l'ost des Florentins poserait le camp. Ainsi trompés par Castruccio qui refusait la bataille, les Florentins déplacèrent leurs troupes et prirent par la droite vers Tramontane pour poser le camp au pont de la Bura – alors que s'ils avaient continué par la gauche le long du fleuve de l'Ombrone, Castruccio aurait alors été contraint de se livrer au combat, et les Florentins auraient pu fournir de force Pistoia et avancer entre ledit bourg et Serravalle, d'où l'ost de Castruccio recevait ses vivres. Mais Dieu ôte le bon sens à qui il veut du mal, car ils prirent la pire décision et se rassemblèrent sur les hauteurs de Ripalta, où le terrain était plus favorable à l'ost de Castruccio et la défense assurée par plusieurs bastions et d'innombrables gens de pied. Et dans ce lieu, VII jours durant, les gens des deux osts engagèrent plusieurs escarmouches ; mais les Florentins avançaient peu, car ce qu'ils conquéraient durant la journée était aussitôt repris pendant la nuit, et renforcé de palissades par les gens de Castruccio. L'entreprise fut encore troublée par le fait que messire Filippo capitaine des Florentins pour le duc tomba gravement malade, et qu'il ne s'entendait pas avec le maréchal de la cavalerie de l'Église et de Bologne, l'un et l'autre voulant agir de différentes manières. Et quelques soldats de l'Église, qui comptaient de nombreux Allemands, passaient souvent dans l'ost de Castruccio au

⁸⁵ *messer Gian di Bovilla francese* : L'identification à un certain Jean de Beauville est de Blake R. Beattie (*Angelus pacis. The legation of Cardinal Giovanni Gaetano Orsini, 1326-1334*, Leiden, 2007, p.107), qui s'appuie très vraisemblablement sur Villani.

moyen de sauf-conduits ; ce qui fit naître quelques soupçons, car on disait que Castruccio avait fait corrompre plusieurs connétables allemands des gens de l'Église. Et pour toutes ces raisons, et encore parce que le légat songeait à rappeler sa cavalerie pour ses propres entreprises de Romagne, on prit parti à Florence pour le moins pire de faire rentrer l'ost et de chevaucher sur [le contado] de Pise, en laissant garnisons et vivres à Prato de manière à pouvoir fournir Pistoia au cas où Castruccio levait le siège. Et ainsi, le XXVIII juillet, une fois le camp et l'ost des Florentins levés, après s'être déployé et avoir fait sonner les trompes pour réclamer bataille à Castruccio, comme celui-ci ne se présentait pas, l'ost partit et retourna à Prato. Une grande partie d'entre eux chevauchèrent par la voie de Signa dans le bas Valdarno, et tandis qu'ils faisaient mine de franchir la Guisciana pour aller vers Lucques (ce qu'une partie d'entre eux firent effectivement), le maréchal de l'Église et de nombreux cavaliers et piétons coururent sur [le contado] de Pise, où ils prirent et incendièrent Pontedera. Puis à force de combats, ils s'emparèrent du Fossé aronique, où ils prirent et tuèrent de nombreuses gens. Enfin, de la même manière, ils prirent Cascina et coururent jusqu'à San Savino, puis jusqu'aux abords du faubourg de San Marco de Pise, en faisant de nombreux prisonniers et en amassant un très grand butin, car les Pisans ne prenaient pas garde et se faisaient surprendre en plein repas, les tables dressées, et parce qu'il n'y avait ni cavaliers ni gens pour défendre Pise, tous étant au siège de Pistoia ; si bien que l'on pouvait chevaucher jusqu'aux portes de Pise sans rencontrer de résistance. Mais malgré les chevauchées lancées par les gens des Florentins sur [les contados] de Lucques et de Pise, Castruccio ne leva pas le siège de Pistoia, car il savait que celle-ci était à cours de vivres. Et voyant l'ost des Florentins partir sans avoir pu les ravitailler, et que leurs vivres étaient épuisés, effrayés, ceux de l'intérieur, dont était capitaine messire Simone della Tosa, cherchèrent à traiter avec Castruccio pour rendre la ville contre la garantie d'épargner les personnes et tout ce qu'elles pourraient emporter, et l'assurance que quiconque voulait être citoyen de Pistoia pourrait y rester. Et ainsi fut fait ; et Pistoia se rendit à Castruccio mercredi matin, le III août de l'an du Christ MCCCXXVIII. Et note combien cette entreprise coûta comme honte, dommages et dépenses aux Florentins, et combien cela fut incroyable que Castruccio mène ainsi le siège avec XVI^C cavaliers environ, et que les Florentins, qui avaient dans leur ost et à Pistoia III^M cavaliers ou plus, de très bonnes gens, et de très nombreux piétons, n'aient pas réussi à lever le siège. Mais ce que Dieu a permis, aucune force ni génie humain ne peut l'empêcher.

LXXXVII

Comment moururent le duc Castruccio seigneur de Pise, Lucques et Pistoia, et messire Galeazzo Visconti de Milan.

Après avoir reconquis Pistoia avec adresse, génie et courage, comme nous l'avons raconté, Castruccio réforma le bourg et le ravitailla en gens et en vivres ; puis il y rétablit les Gibelins et retourna dans la cité de Lucques avec gloire et triomphe, à la manière d'un empereur triomphant. Et il se trouvait alors au faite de sa gloire, davantage craint et redouté, et plus heureux encore dans ses entreprises que tout autre seigneur ou tyran italien durant ces CCC dernières années, ainsi que nous l'enseignent les chroniques, et seigneur de la cité de Pise, de Lucques, de Pistoia, de la Lunigiana et d'une grande partie du levant de la Riviera de Gênes, et de plus de III^c bourgs fortifiés. Mais comme il plut à Dieu, qui par les lois de la nature rapproche le grand du petit et le riche du pauvre, en raison de l'épuisement souffert au cours du siège de Pistoia (durant lequel il se déplaçait en armes à cheval, et parfois même à pied, pour aller encourager les gardes et la défense de son ost, ou faire construire fortifications et abattis, qu'il commençait parfois de ses propres mains pour que tous travaillent sous la canicule du soleil d'été), il fut pris de fièvre et tomba gravement malade. Et de la même manière, lorsque l'ost quitta Pistoia, de nombreuses gens de Castruccio tombèrent malades, et beaucoup d'entre elles moururent ; parmi les plus notables, messire Galeazzo Visconti de Milan, qui était au service de Castruccio, tomba malade au château de Pescia, où en très peu de temps il mourut excommunié et très pauvrement, lui qui avait été si grand seigneur et tyran, et qui, avant que le Bavaois ne le prive de sa puissance, était seigneur de Milan et de VII autres cités voisines (à savoir Pavie, Lodi, Crémone, Côme, Bergame, Novare et Vercelli), et qui pourtant mourut misérablement comme mercenaire de Castruccio – ce qui montre bien que les jugements de Dieu peuvent se faire attendre, mais ne manquent jamais d'effet. Avant de tomber malade, apprenant que le Bavaois revenait de Rome, et comme il lui semblait l'avoir offensé en empêchant son expédition vers le Royaume par son séjour en Toscane et en s'emparant de la cité de Pise contre sa seigneurie et sans son accord et son assentiment, Castruccio se mit à craindre, redoutant que ce dernier ne lui confisque sa seigneurie et son pouvoir comme il l'avait fait pour Galeazzo de Milan ; et ainsi chercha-t-il à négocier en secret avec les Florentins. Mais comme il plut à Dieu, il fut frappé par la maladie et dut renoncer. Son état empirant, il dicta alors son testament, laissant comme duc de Lucques son fils Arrigo, qui dès sa mort et sans tenir le deuil devait aller à Pise avec sa cavalerie pour courir la cité et la ramener

sous sa seigneurie. Ceci fait, il quitta cette vie le samedi III septembre MCCCXXVIII. Ce Castruccio était un homme très adroit, grand, de stature très avenante, bien fait et nullement gros, blanc de peau voire même pâle, les cheveux raides et blonds et le visage très gracieux ; et il avait XLVII ans quand il mourut. Et peu avant sa mort, se sachant mourir, il dit à la plupart de ses proches amis, dans son dialecte lucquois : « Je me vois mourir, et quand je serai mort, vous verrez *disasseroncato* », ce qui dans un vulgaire plus compréhensible signifie : « Vous verrez une révolution », autrement dit, selon un proverbe lucquois, « Tu verras le monde s'écrouler » ; et il prophétisa bien, comme vous pourrez le comprendre par la suite. Et pour ce que l'on en sait de ses plus proches parents, il se confessa et prit dévotement le sacrement et l'huile sainte ; mais il demeura dans l'erreur, car il ne reconnut jamais avoir offensé Dieu par ses offenses contre la sainte Église, se donnant bonne conscience en prétendant avoir agi de façon juste pour l'Empire et sa commune. Puis dans cet état, il trépassa. Sa mort fut gardée secrète jusqu'au X septembre, le temps, comme il en avait laissé l'ordre, que son fils Arrigo et sa cavalerie courent sur la cité de Lucques, puis sur celle de Pise. Ces derniers brisèrent le Peuple de Pise, en les poursuivant partout où ils trouvaient refuge ; et ceci fait, ils retournèrent à Lucques et organisèrent les funérailles, tous ses gens se revêtant de noir, avec X chevaux recouverts de draps de soie et X bannières, deux frappées des armes de l'Empire, deux de celles du duché, deux des siennes propres et une de la Commune de Pise, et de même une de celles de Lucques, de Pistoia et de Luni. Puis il fut enseveli à grand honneur à Lucques, au couvent des frères mineurs de San Francesco, le XIII septembre. Ce Castruccio fut un tyran valeureux et magnanime, sage et prudent, vif et laborieux, preux aux armes et bien avisé à la guerre, très heureux dans ses entreprises et très craint et redouté, et il accomplit en son temps de belles et remarquables choses. Mais ce fut un fléau pour ses citoyens et pour les Florentins, les Pisans, les Pistoiais et tous les Toscans, pendant les XV ans que dura sa seigneurie à Lucques. Il fut très cruel, faisant mourir et torturer des hommes, ingrat des services qu'il recevait quand il en avait besoin, toujours à la recherche de gens et de nouveaux alliés, et rendu très vaniteux par son état et sa seigneurie, car il pensait pouvoir être seigneur de Florence et roi en Toscane. Les Florentins se réjouirent et se rassurèrent de sa mort, et à peine pouvaient-ils y croire.

De cette mort de Castruccio, il nous revient de faire mémoire à nous, auteur, à qui survint ce cas. Alors que nous étions en proie à un grand trouble, face à la persécution qu'il infligeait à notre Commune et qui nous paraissait impossible, et comme nous nous en lamentions par lettre à maître Dionigi da Borgo Sansepolcro, notre ami et dévoué de l'ordre des Augustiniens, maître à Paris en divinité et en philosophie, le priant de nous dire quand surviendrait la fin de nos

adversité, il nous fit par lettre cette brève réponse, en disant : « Je vois Castruccio mort, et à la fin de la guerre vous recevrez la seigneurie de Lucques de la main de quelqu'un portant l'arme noire et rouge, à grands peine et dépenses et pour la honte de votre Commune, et vous n'en jouirez que peu de temps ». Nous reçûmes la lettre de Paris en ces mêmes jours où Castruccio avait remporté la victoire de Pistoia, que nous racontions précédemment ; et écrivant de nouveau au maître pour l'informer que Castruccio était au faite de sa gloire et de sa puissance, il nous répondit aussitôt : « Je maintiens ce que je t'écrivais dans l'autre lettre ; et si Dieu n'a pas changé son jugement ni le cours du ciel, je vois Castruccio mort et enterré ». Et quand je reçus cette lettre, je la montrai à mes compagnons prieurs (je faisais alors partie dudit collège), car quelques jours plus tôt Castruccio était mort, et en tous points le jugement de maître Dionigi fut prophétique.

Nous laisserons quelque peu les nouveautés de la Toscane, et ferons incidence pour raconter d'autres choses survenues en ce temps-là dans diverses parties du monde, ainsi que les mouvements du Bavaois, que nous avons laissé à Rome, retournant ensuite à notre matière des faits de Florence.

LXXXVIII

Comment Philippe de Valois fut couronné roi de France.

En cette année MCCCXXVIII, en mai à l'octave de Pentecôte, messire Philippe de Valois fils du défunt messire Charles de Valois (à qui revenait le royaume de France car aucun de ses trois cousins, les fils de Philippe le Bel qui avaient été rois de France, n'avaient laissé d'enfant mâle) fut couronné roi de France dans la cité de Reims avec sa femme, avec grande fête et honneur. Et ceci fait, il restitua le royaume de Navarre à son cousin le fils du défunt messire Louis de France⁸⁶, qui lui en rendit hommage ; car le royaume [de Navarre] revenait à ce dernier par la dot de sa femme, la fille du défunt roi de France Louis, et par succession du roi Philippe son père, roi de Navarre par l'héritage de la reine Jeanne sa mère⁸⁷, et en compensation après la revendication exprimée d'être le véritable héritier du royaume de France par sa femme, laquelle était la fille du roi Louis,

⁸⁶ *al figliuolo che fu di messer Luis di Francia suo cugino* : Philippe III de Navarre (1306-1343), fils de Louis de France comte d'Évreux (et neveu de Philippe le Bel et cousin germain de Philippe de Valois), épouse en 1325 Jeanne de Navarre, fille de Louis X le Hutin, et devient en 1328 roi consort de Navarre.

⁸⁷ *per successione del re Filippo suo padre, e re di Navarra per lo retaggio della reina Giovanna sua madre* : Phrase confuse, en contradiction apparente avec la précédente, et dans laquelle Villani semble plutôt se référer à l'un des fils de Philippe et Jeanne de Navarre. L'aîné de ceux-ci (le futur Charles II) ne naît toutefois qu'en 1332 et ne monte sur le trône de Navarre qu'en 1349.

ainé des frères et fils du roi Philippe le Bel, ainsi que son propre cousin. Et à l'occasion de ce couronnement, une fois les affaires du royaume sagement mises en ordre, il annonça qu'il irait avec toutes ses forces contre les Flamands, qui s'étaient rebellés contre la seigneurie du royaume et avaient chassé leur seigneur le comte.

LXXXIX

Comment ledit roi de France vainquit les Flamands à Cassel.

En ce temps-là, ceux de Bruges et de toutes les villes des côtes de Flandre s'étant rebellés contre Louis comte de Flandre leur seigneur, comme nous en faisons mention quelque part précédemment, après qu'ils l'eurent libéré de leur prison et alors que celui-ci se trouvait dans la ville de Gand, ils lancèrent contre lui plusieurs offensives et l'assailirent, puis chassèrent du pays tous les nobles et les grands bourgeois. Aussi ledit comte se rendit-il en France auprès de son seigneur souverain, c'est-à-dire Philippe de Valois le nouveau roi de France, pour se plaindre de ce que lui faisaient subir les Flamands ses vassaux. À ceux-là, le roi de France intima l'ordre de reconnaître le comte comme leur seigneur, et de le rétablir dans ses droits. Mais comme ces derniers lui désobéissaient, et répondaient avec orgueil qu'ils n'étaient pas prêts de leur obéir, au comte ou à lui, alors se rappelant des injures et de la honte faites à ses ancêtres et à la maison de France par les Flamands, le roi se prépara pour lancer l'ost contre eux. Et il se mit en marche à la tête d'une grande armée et avec toute la baronnie de France ; et en plus des Français, il emmena avec lui le comte de Savoie, le Dauphin de Vienne, le comte de Hainaut, celui de Bar, celui de Namur et plusieurs autres barons de Brabant et des confins de l'Allemagne qui étaient alliés avec lui et à son service, et plus de XII^M cavaliers et de très nombreux piétons. Et avec cette armée, il partit de France et s'en alla en Flandre. Mais nullement effrayés de voir pareille armée venir à leur rencontre, à la manière des braves et des valeureux, les Flamands abandonnèrent leurs arts et métiers, et tous ensemble vinrent à pied jusqu'aux frontières de Flandre ; et ils posèrent le camp sur la colline de Cassel, pour arrêter le roi de France et l'empêcher d'entrer dans leur pays. Le roi de France et son ost posèrent le camp au pied de ladite colline, et les deux osts restèrent ainsi plusieurs jours durant sans se donner l'assaut, sinon quelques escarmouches et échauffourées, se trouvant tous deux dans un lieu bien défendu. À la fin, les deux osts se sentaient tellement en sécurité, que presque plus personne ne se tenait en armes en raison de la très grande chaleur. Et

afin de savoir dans quel état et condition se trouvait l'ost des Français, les Flamands, rusés, envoyèrent un poissonnier de Bruges y vendre son poisson, un homme très sage et avisé qui connaissait bien le français et avait pour nom Gialucola⁸⁸, lequel comptait parmi les plus grands maîtres de l'ost. Celui-ci mit sa vie en jeu pour sa patrie ; et plusieurs jours durant, vendant ses poissons, il fréquenta et demeura dans l'ost des Français. De la sorte, il vit et connut leur état et leur condition ; et une fois rentré auprès des siens, il leur raconta tout et leur révéla comment il leur serait aisé de s'emparer du roi de France et de battre son ost, si toutefois ils savaient se montrer vaillants, car à cause de la chaleur tous se tenaient désarmés et sans garde. Il ordonna de réclamer bataille au roi pour le jour de la saint Barthélémy d'août, qui est le XXIII^e jour de ce mois, ce qui fut accepté avec joie par le roi et toutes ses gens. Puis il dit aux siens : « Il nous faut faire preuve de ruse et de prouesse. Le roi se prépare à la bataille pour le jour prévu, mais en attendant ne prend presque aucune garde, tout particulièrement à midi, quand à cause de la chaleur tous se déshabillent et dorment. Armons-nous en secret et assaillons l'ost à l'improviste. Et moi-même avec quelques-uns que j'aurai choisis, nous irons tout droit vers la tente du roi, que je connais bien. » Et ainsi fut fait ; et comme il avait dit et ordonné, le XXIII août de l'an du Christ MCCCXXVIII, II jours avant la date prévue pour la bataille, au soleil de midi, les Flamands armés de cuirasses descendirent la colline de Cassell sans bruit et sans sonner les trompes ni aucun instrument, et ils assaillirent le camp et l'ost du roi de France qui ne prenait pas garde, causant de grands dégâts et faisant nombre de morts parmi les Français. Et de la sorte, comme les Flamands l'avaient prévu, il leur aurait été possible de mettre en déroute le roi de France et son ost. Et déjà le poissonnier et sa compagnie étaient arrivés sans obstacle jusqu'à la tente du roi, qui se retrouva en danger de mort face à ses assaillants, et eut à peine le temps de courir jusqu'à son cheval à grand peine et péril. Mais comme il plut à Dieu, venir ainsi armés de lourdes cuirasses gêna les Flamands, car la chaleur était très forte ; aussi ne purent-ils résister à la longue course qu'ils avaient faite, et bon nombre d'entre eux s'effondrèrent. D'autre part, le comte de Hainaut, celui de Bar et celui de Namur et leurs gens, qui avaient posé leurs tentes de l'autre côté de l'ost, ne prenaient pas leurs aises comme les Français, mais étaient restés éveillés et en arme, à l'allemande. Et quand ils s'aperçurent de la descente des Flamands, ils montèrent à cheval et leur firent face ; et ainsi les Français eurent-ils quelque répit pour aller s'armer et monter à cheval. De la sorte, le bataillon des Français reprit force, tandis que les Flamands, épuisés par leurs armes trop lourdes, faiblissaient. Et ainsi ce même jour, comme il plut à Dieu, les Flamands

⁸⁸ *uno pesciaiuolo di Bruggia... molto savio e aneduto, e che sapeva bene il francesco, il quale avea nome Gialucola* : Sans doute s'agit-il de Nicolaas Zannekin (ou Colin Zannequin), bourgeois de Bruges qui fut l'un des chefs de la révolte des Flamands contre le comte de Flandre et le roi de France. Tout comme le Gantois Jacques d'Artevelde, que Villani dit vendeur de cidre (cf. XII 83 et XIII 47), l'activité de poissonnier relève probablement de la diffamation.

furent vaincus, et plus de XII^M d'entre eux moururent sur le champ de bataille, tandis que les autres s'enfuyaient çà et là dans le pays. Et ceci fait, le roi et son ost prirent aussitôt Poperinghe⁸⁹, puis la bonne ville d'Ypres⁹⁰, et vinrent ensuite vers Bruges. Ceux des ennemis du roi et du comte qui étaient restés dans Bruges se tenaient prêts, croyant pouvoir défendre la ville ; mais comme il plut à Dieu (et ce fut presque un miracle), les femmes et les filles de Bruges toutes réunies prirent les bannières des armes du comte, et coururent sur la place de la Halle de Bruges en criant dans leur langue : « Vive le comte et mort aux traîtres ! » Et face à ce soulèvement, lesdits chefs prirent peur et s'enfuirent, et les dames appelèrent le comte, qui était à Aardenburg⁹¹, et lui donnèrent la seigneurie de la ville. Puis vint le roi de France, qui lors d'une grande fête investit de nouveau le comte du comté de Flandre au-delà du fleuve de la Lys, s'acquittant à son endroit de toutes les dépenses qu'il avait faites durant l'ost, et l'exhortant à être bon seigneur et à faire en sorte de ne plus commettre la faute de perdre le comté, sans quoi il lui retirerait la terre. Et ceci fait, le roi rentra en France victorieusement et triomphalement, tandis que le comte restait en Flandre et faisait abattre toutes les forteresses de Bruges et d'Ypres, et à plusieurs reprises faisait mourir de mort cruelle plus de X^M Flamands de la commune qui avaient été parmi les chefs et instigateurs de la dissension et rébellion. Et cela fut une grande et remarquable vengeance et mutation d'état permises par Dieu contre les Flamands, pour abattre l'orgueil et l'ingratitude du peuple divisé contre les Français après la victoire qu'il avait remportée contre eux en l'an MCCCCI à Courtrai, et pour d'autres encore, comme nous en faisons mention en ce temps-là ; et ainsi en avons-nous fait longuement mémoire.

XC

Comment fut canonisé saint Pierre de Morrone, le pape Célestin.

En cette année MCCCXXVIII, dans la cité d'Avignon en Provence où se tenait la cour avec ses cardinaux, le pape Jean canonisa saint Pierre de Morrone, le défunt pape Célestin V dont nous faisons pleinement mention en son temps, c'est-à-dire en l'an du Christ MCCLXXXVIII ; lequel avait renoncé au pontificat pour le bien de son âme, et s'en était retourné faire pénitence dans son ermitage de Morrone. Et durant sa vie comme après sa mort, Dieu accomplit par son

⁸⁹ *Popolinghe.*

⁹⁰ *la buona villa d'Ipro.*

⁹¹ *Andriburgo* : Peut-être Oudenburg ou Aardenburg, deux villes appartenant au comte de Flandre.

intermédiaire de nombreux miracles dans le pays des Abruzzes, et sa fête fut célébrée le XVIII mai. Son corps, transféré depuis le château de Fumone en Campanie, fut porté avec révérence dans la cité de L'Aquila.

XCI

Comment les exilés de Gênes prirent Voltri, puis la reperdirent.

En cette année, le VI juin, les exilés de Gênes qui étaient à Savone prirent de force le château de Voltri près de Gênes, mettant à mort tous ceux qui s'y trouvaient. Mais ils ne le gardèrent que peu de temps, car les Génois l'assaillirent par terre et par mer, et le récupérèrent par la négociation.

XCII

Comment ceux de Pavie dérobèrent l'argent que le pape avait envoyé à ses cavaliers.

En cette année, au début du mois de juillet, alors que la paye des soldats que l'Église maintenait en Lombardie auprès du légat arrivait depuis Avignon (laquelle paye représentait une somme de LX^M florins d'or destinés à l'entretien de CL cavaliers), comme elle passait par le contado de Pavie en-deçà du fleuve du Pô, les troupes de Pavie rebelles de l'Église, informées de cette arrivée et placées en embuscade, une fois la première partie de l'escorte passée, assaillirent le reste et les mirent en déroute ; puis ils s'emparèrent du trésor, soit plus de XXX^M florins d'or, sans compter les prisonniers, les chevaux, les bêtes de sommes et les équipements.

XCIII

Comment les gens du roi Robert prirent Anagni.

En cette année, au début du mois de juillet, les gens du roi Robert, au nombre de huit cents cavaliers dont étaient capitaines le despote de Romanie neveu du roi et le comte Novello des Dal

Balzo, s'emparèrent de la cité d'Anagni en Campanie, où ils entrèrent de force avec l'aide des neveux du défunt pape Boniface ; et à force de batailles, ils en chassèrent tous les partisans du Bavaois qui se faisait appeler empereur. Ce qui fut un grand avantage pour le roi Robert, et le contraire pour ledit Bavaois.

En cette année, le XVII juillet, les Gibelins de la Marche et les cavaliers d'Arezzo, au nombre de V^c cavaliers, vinrent soudainement contre la cité de Rimini sous la conduite de l'archiprêtre des Malatesta, rebelle de Rimini, et s'emparèrent des faubourgs. Mais ils en furent chassés de force, aux dommages et à la honte des exilés de Rimini.

En cette année et ce mois de juillet, dans la cité d'Avignon où se trouvait la cour de Rome, il y eut un immense déluge d'eau dû à la crue du Rhône. Car en raison des fortes pluies tombées en Bourgogne et des neiges qui fondaient dans les montagnes, le Rhône crût si fortement qu'il sortit de son lit et causa d'infinis dommages dans la vallée du Rhône ; et à Avignon, il dévasta plus de M maisons situées le long de la rive, et nombre de gens se noyèrent.

En cette année et ce mois de juillet, Alberghettino, qui tenait Faenza, s'accorda et se soumit aux ordres du pape, ou plutôt du légat du pape à Bologne.

XCIV

Comment les habitants de Parme et de Reggio se rebellèrent contre le légat et l'Église de Rome.

En cette année, le premier jour d'août, les habitants de la cité de Parme, en accord avec les Rossi qui en étaient seigneurs, soulevèrent Parme contre la seigneurie de l'Église, et en chassèrent les gens et les officiers du légat qu'ils accusaient de trop les opprimer – ce qui était vrai, bien que leurs intentions fussent mauvaises, et qu'en bien des occasions ils s'étaient révélés mauvais Guelfes et infidèles au parti de l'Église. Et de la même manière, le lendemain, les habitants de Reggio se rebellèrent et firent alliance avec messire Cane seigneur de Vérone et Castruccio, ce qui troubla profondément les Florentins et tous les autres Guelfes de Toscane.

XCV

Comment le Bavaois qui se faisait appeler empereur partit de Rome avec son antipape, et vint à Viterbe.

En ce temps-là, l'an du Christ MCCCXXVIII, ledit Bavaois se retrouvant à Rome à court d'argent, car le roi Frédéric de Sicile, ainsi que ceux de Savone exilés de Gênes et les autres Gibelins d'Italie avaient manqué à leur promesse de venir en temps voulu avec armées et argent, et parce que ses gens, par indigence, étaient en proie à la discorde et mal vus des Romains, et encore parce que les gens du roi Robert avaient déjà pris force en Campanie et dans la terre de Rome, ainsi ledit Bavaois estima-t-il ne pas pouvoir rester plus longtemps à Rome sans courir de risque pour lui et ses gens. Et il envoya son maréchal à Viterbe avec VIII^C cavaliers, puis lui-même partit peu après de Rome avec son antipape et ses cardinaux, le III août de cette année, et parvint à Viterbe le VI août. Et lors de son départ, les Romains le raillèrent en le taçant avec son faux pape et ses gens, les traitant d'hérétiques et d'excommuniés, et leur criant : « À mort ! À mort ! Et vive la sainte Église ! » ; et ils les frappèrent à coups de pierre, tuant quelques-unes de leurs gens, tandis que le peuple ingrat lui faisait la queue romaine⁹² ; ainsi le Bavaois prit grand peur et s'en alla, honteusement pourchassé. Et la nuit suivant le jour de son départ, entra dans Rome Bertoldo Orsini neveu du cardinal légat avec ses gens ; puis le matin suivant, arriva messire Stefano Colonna, lesquels furent faits sénateurs du Peuple de Rome ; et le VIII août, vinrent le légat cardinal et messire Nepoleone Orsini avec leurs partisans, avec grande fête et honneur. Une fois la seigneurie de la sainte Église rétablie sur la sainte cité de Rome, ils firent de nombreux procès contre le damné Bavaois et le faux pape, et sur la place du Capitole brûlèrent tous les ordres et les privilèges qu'ils avaient proclamés. Et les enfants de Rome allèrent même aux cimetières où étaient enterrés les corps des Allemands et des autres qui avaient suivi le Bavaois, et après les avoir sortis des monuments, les traînèrent à travers Rome et les jetèrent dans le Tibre. Tout cela, par juste sentence de Dieu, fut grand motif de honte et d'opprobre pour le Bavaois, son antipape et ses partisans, et le signe de leur prochaine ruine et déclin. Et suite à son départ, s'enfuirent de Rome Sciarra Colonna, Iacopo Savelli et leurs partisans, lesquels avaient été les premiers à donner la seigneurie de Rome au Bavaois, tandis que la foule abattait et dévastait leurs palais et leurs biens, et qu'ils étaient condamnés. Puis le XVIII août, entra à Rome messire Guglielmo d'Eboli, avec VIII^C cavaliers du roi Robert et de nombreuses gens de pied, avec les

⁹² *gli fece la coda romana* : Giuseppe Porta traduit l'expression « manichetto (segno di spregio) ». Le dictionnaire franco-italien Alberti de 1798 propose « Sorta di giuoco fanciullesco; jouer à la queue leu leu ; e per simil. Suivre quelqu'un en le bafouant. »

honneurs. Et ainsi la cité fut-elle apaisée et rétablie sous l'obéissance de la sainte Église et du roi Robert.

XCVI

Comment le Bavaois s'en alla mettre le siège à Bolsena, dans l'intention de s'emparer de la cité d'Orvieto.

Quand le Bavaois fut à Viterbe avec ses gens (il avait plus de MMD cavaliers allemands, sans compter les Italiens), il porta l'ost sur le contado d'Orvieto et s'empara de plusieurs de leurs bourgs et villages, en causant de grands dommages. Et le X août de cette année, il mit le siège au château de Bolsena, auquel il fit livrer d'incessants assauts. Mais la raison de sa halte dans ce lieu était qu'en vertu d'un accord passé à Orvieto, le bourg devait lui être livré la veille de la Sainte Marie d'août, qui est leur principale fête : en effet, lorsque les citoyens seraient allés à l'offrande, les traîtres de l'intérieur devaient livrer le bourg en ouvrant la porte qui mène à Bagnorea. Et déjà son maréchal y avait chevauché avec M cavaliers ; mais comme il plut à Notre Dame, la trahison fut découverte au moment même où le maréchal arrivait sur place, et les traîtres furent attrapés et exécutés. Quand le Bavaois vit son projet ainsi échouer, dès le lendemain il leva le siège de Bolsena et s'en retourna à Viterbe ; puis le XVII août, il partit de Viterbe avec son faux pape, ses cardinaux et toutes ses gens, et vint à la cité de Todi, sans observer les accords passés avec les Tudertins qui lui avaient donné IIII^M florins d'or pour qu'il n'entre pas dans leur bourg. Parvenu à Todi, il imposa aux Tudertins X^M florins d'or et en chassa les Guelfes, tandis que l'antipape, manquant d'argent, dépouillait San Fortunato de tous ses joyaux et reliques, et jusqu'aux candélabres dont certains étaient en argent et valaient un grand trésor. Et pendant qu'il séjournait à Todi, le Bavaois envoya le comte d'Oettingen avec V^C cavaliers comme comte en Romagne, lequel chevaucha avec les forces des Gibelins de Romagne jusqu'aux portes d'Imola en incendiant et dévastant. Et d'autre part, le Bavaois fit chevaucher son maréchal avec M cavaliers jusqu'à Foligno, croyant pouvoir prendre le bourg par trahison ; mais comme il plut à Dieu, cela ne put se faire, et ainsi rentrèrent-ils à Todi en incendiant, brûlant et pillant les terres du Duché.

XCVII

Comment, demeurant à Todi, le Bavaois ordonna de venir contre la cité de Florence, et les préparatifs que firent les Florentins.

En ce temps-là, alors que le Bavaois se trouvait à Todi et persécutait la Romagne et le Duché en y causant tant de ravages, instamment pressé par les Gibelins exilés de Florence, les Arétins et les autres Toscans du parti impérial de venir à Arezzo pour pouvoir ensuite aller contre la cité de Florence par ce côté-là, comme il était prévu que Castruccio (qui était encore en vie et se trouvait alors exalté par la victoire remportée contre les Florentins à la cité de Pistoia) devait venir par la plaine de Prato avec son ost, et que les Ubaldini, avec les forces du comte d'Oettingen et des Gibelins de Romagne, devaient soulever le Mugello et bloquer de toutes parts la route aux Florentins, montrant ainsi au Bavaois qu'une fois la cité de Florence vaincue (ce qui était tout à fait faisable), il serait alors seigneur de Toscane et de Lombardie et pourrait ensuite aisément conquérir le royaume de Pouille contre le roi Robert, alors donc le Bavaois s'accorda ; et suivant déjà ces conseils, il fit engager les préparatifs afin de venir à Arezzo. Les Florentins prirent grand peur, à juste titre car c'était alors le temps des récoltes et la cherté et le manque de vivres s'annonçaient ; ce pour quoi, si la venue du Bavaois et les plans des Gibelins avaient été mis en œuvre, les Florentins auraient alors couru le risque de ne pas pouvoir défendre leur cité, aussi étaient-ils épouvantés de se voir entourés de toutes parts par de si puissants tyrans et ennemis. Mais ils ne perdirent pas espoir, et ne se précipitèrent pas parmi les faibles et les lâches, car qui s'accroche à la lâcheté périt lâchement et s'expose à la Fortune sans répit ni repos. Ainsi les Florentins prirent-ils courage et vigueur, et avec sagesse et diligence firent renforcer les châteaux du Valdarno (à savoir Montevarchi, Castello San Giovanni, Castelfranco et Incisa), qu'ils firent garnir de vivres et de toutes sortes d'équipements de défense et de guerre ; puis ils envoyèrent dans chaque bourg deux capitaines choisis parmi les plus grands citoyens, un grand et un populaire, accompagnés de troupes à cheval et de bons et nombreux arbalétriers. Puis de la même manière, ils firent garnir Prato, Signa et Artimino et tous les châteaux du bas Valdarno. Et ils firent retirer toutes les vivres et le fourrage du contado, qu'ils firent porter dans la cité ou dans les bourgs fortifiés, afin que les ennemis ne trouvent pas de quoi vivre pour eux et leurs bêtes. Et ils demandèrent de l'aide à leurs alliés, tandis qu'une bonne garde était montée jour et nuit aux portes, aux tours et aux murailles de la cité, afin d'en renforcer chaque point faible. Et comme des braves, ils étaient prêts à soutenir toutes les passions et étreintes pour protéger la cité avec l'aide

de Dieu. Ils décidèrent de demander de l'aide au roi Robert et au duc, et écartant tout prétexte, ils demandèrent ainsi que le duc vienne en personne avec ses forces à la défense de la cité de Florence ; et au cas où celui-ci ne venait pas, la commune était décidée à ne pas lui payer les CC^M florins d'or qu'en vertu des accords elle devait lui verser en gages, mais seulement la somme correspondant aux gages des cavaliers que tenait messire Filippo de Sangineto son capitaine, ce qui devait représenter CX^M florins d'or par an, la commune réclamant le reste pour financer la guerre. Le roi et le duc furent profondément troublés par cette requête, mais voyant la nécessité dans laquelle se trouvaient les Florentins, sans toutefois vouloir mettre la personne du duc en danger face au Bavarois, ils décidèrent d'envoyer à leur solde messire Beltramone dal Balzo avec III^C cavaliers, afin de contenter les Florentins. Le secours tardait trop, mais il plut toutefois à Dieu, dont la miséricorde ne manqua jamais face aux étreignantes nécessités de notre Commune, de nous délivrer en très peu de temps par la mort du tyran Castruccio, dont nous faisons mention précédemment, puis par les diverses mutations et nouveautés qui survinrent au damné Bavarois et dont nous ferons bientôt mention ; et non seulement Dieu nous protégea, mais nous offrit également victoires, prospérité et bien-être.

XCVIII

Comment fut tué le tyran messire Passerino, seigneur de Mantoue.

En cette année, le XIII^o août, en vertu d'un accord avec messire Cane seigneur de Vérone, et avec l'aide de ses cavaliers venus en secret à Mantoue, Luigi da Gonzaga de Mantoue trahit messire Passerino et courut la cité en criant : « Vive le Peuple, et mort à messire Passerino et à ses gabelles ! » Et alors qu'il se dirigeait avec furie vers la place, tombant sur ledit messire Passerino qui venait à cheval dépourvu et désarmé en direction de ces gens pour s'enquérir des raisons d'une telle rumeur, ledit Luigi le frappa à la tête de son épée, le tuant sur le coup. Puis il s'empara du fils et du neveu de messire Passerino, lequel fils était félon et malhonnête, et il le fit mourir comme il se devait de la main du fils de messire Francesco della Mirandola, que messire Passerino avait fait mourir par trahison et à tort. Et ainsi se révèle le jugement de Dieu par la parole de son saint Évangile : « Je tuerai mon ennemi avec mon ennemi »⁹⁵, abattant un tyran grâce à l'autre. Ce

⁹⁵ *E così si mostra il giudizio di Dio per la parola del suo santo Vangelo, «Io ucciderò il nimico mio col nimico mio»* : citation non identifiable (cf. note 53).

messire Passerino était de la maison des Bonacolsi⁹⁴ de Mantoue, et ses ancêtres étaient guelfes ; mais pour être seigneur et tyran, il s'était fait gibelin et avait chassé de Mantoue les siens et tous les puissants. Il était petit de sa personne, mais très sage et avisé et riche ; et il fut pendant longtemps seigneur de Mantoue et de Modène, et vainquit les Bolognais, comme nous en faisons mention précédemment en l'an MCCCXXV. Mais une fois passé le comble de sa gloire et de sa victoire, son pouvoir déclina jour après jour, comme il plut à Dieu.

XCIX

Comment ceux de Fermo dans la Marche prirent Sant'Elpidio.

En cette année et ce mois d'août, ceux de la cité de Fermo dans la Marche prirent par trahison le château de Sant'Elpidio, qu'ils coururent et pillèrent de fond en comble, et dont ils chassèrent les Guelfes en faisant de nombreux morts. Et le bourg fut presque totalement détruit.

C

Comment les Siennois s'emparèrent de Montemassi avec l'aide des forces des Florentins.

En cette année et ce mois d'août, nullement éprouvés ni intimidés par le retour du Bavaois en Toscane, les Florentins envoyèrent à l'aide des Siennois V^C cavaliers avec messire Testa Tornaquinci comme capitaine, pour se défendre contre les forces de Castruccio qui avait envoyé en Maremme VI^C de ses cavaliers forcer les Siennois à lever le siège du château de Montemassi, et qui avaient déjà pris, pillé et incendié le château de Paganico. Et il ne fait nul doute que les Siennois n'auraient pu maintenir le camp plus longtemps sans les forces des Florentins, car aussitôt les gens de Castruccio se retirèrent. Et le XXVII août, les Siennois prirent le château par la négociation, remettant sa sécurité entre les mains des Florentins. Nous laisserons les faits universels des étrangers, et retournerons aux mouvements et à la venue du Bavaois.

⁹⁴ *de la casa de' Bonaposi.*

CI

Comment Don Pierre de Sicile vint avec sa flotte et ceux de Savone à l'aide du Bavaois, et comment ils arrivèrent à Pise où se trouvait ledit Bavaois.

En cette année MCCCXXVIII, au mois d'août, Don Pierre qui se faisait appeler le roi Pierre, fils de Frédéric seigneur de Sicile, vint au secours du Bavaois dit empereur avec LXXXIII galées et huissiers, III gros bateaux et plusieurs petits navires, entre ceux de Sicile et des exilés de Gènes qui habitaient à Savone, ainsi qu'avec V^C cavaliers catalans, siciliens et latins. Et bien que leurs secours arrivèrent plus tard que prévu et promis, ils se posèrent en plusieurs endroits du Royaume, d'abord en Calabre, puis à Ischia et enfin à Gaëte, en longeant le tracé de la côte, et ravageant et pillant les terres du roi Robert sans y rencontrer la moindre résistance. Puis dans la terre de Rome, ils prirent Astura et avancèrent jusqu'à l'embouchure du Tibre, croyant que le Bavaois était encore à Rome ; mais ne l'y trouvant pas, ils dévastèrent les alentours d'Orbetello, puis arrivèrent à Corneto. Là, ayant nouvelle que le Bavaois était à Todi, ils lui envoyèrent des ambassadeurs afin qu'il rejoigne la côte pour s'entretenir avec eux. Recevant ces nouvelles, le Bavaois changea donc d'avis, et renonçant à venir contre Florence par la voie d'Arezzo, il quitta ainsi Todi le XXXI août avec son antipape et toute sa cour et ses gens, et vint à Viterbe. Il laissa là son antipape et l'impératrice avec le reste de ses gens, et avec VIII^C cavaliers s'en alla à Corneto pour rejoindre Don Pierre. Là, ces seigneurs étant descendus à terre, ils restèrent plusieurs jours durant en parlement, essayant maints reproches et réprimandes car la flotte n'était pas arrivée en temps voulu, ce pour quoi le Bavaois réclamait l'argent promis lors de l'accord. Don Pierre et son conseil réclamaient pour leur part qu'il vienne sur les terres du roi Robert, et qu'alors, lorsqu'il serait venu par mer avec la flotte, il lui donnerait la somme promise, soit XX^M onces d'or. Au cours de cette querelle, ils reçurent nouvelles des ambassadeurs des Pisans, qui les informèrent que Castruccio avaient couru la cité de Pise et en avait chassé la seigneurie du Bavaois. D'autre part, le Bavaois ne se sentait pas les moyens et ne pensait pas ses gens prêtes à aller vers le Royaume, dans la mesure où il savait les passages bien garnis et les vivres manquantes : aussi prit-il conseil de se diriger vers Pise avec sa dame et toutes ses gens par voie de terre, suivi de sa flotte par voie de mer. Et ainsi fut fait ; et le X septembre, ils partirent de Corneto. En chemin, mourut à Montalto le perfide hérétique, maître et guide du Bavaois, maître Marsile de Padoue⁹⁵. Puis le Bavaois et son ost parvinrent à Grosseto le XV septembre, tandis

⁹⁵ *morì a Montalto il perfido eretico e maestro e conduttore del Bavao maestro Marsilio di Padova* : C'est en réalité Jean de Jandun qui meurt à Montalto en septembre 1328. Docteur en philosophe à l'Université de Paris (1310), où il

que la flotte de Don Pierre prenait Talamone et la dévastait, puis débarquaient à Grosseto à laquelle ils mettaient le siège, avec l'aide du Bavaois et à l'instigation des exilés de Gênes et des comtes de Santa Fiora, afin de prendre le port et de bloquer les marchandises des Florentins, des Siennois et des autres Toscans qui pour éviter Pise prenaient cette voie. Ils menèrent le siège pendant IIII jours, en faisant lancer de grandes offensives aux arbalétriers de la flotte. Et ils montèrent plusieurs fois sur les murs de Grosseto, mais en furent à chaque fois chassés de force, et plus de IIII^C d'entre eux furent tués, certains parmi les meilleurs. Face à tant de gens et de telles offensives, le bourg n'aurait guère pu tenir plus longtemps, mais entre-temps parvinrent aux Bavaois des nouvelles et des ambassades de certains impériaux de Pise, qui lui annonçaient que Castruccio seigneur de Lucques était mort et que ses fils avaient couru le bourg avec leurs troupes, et qui le priaient par Dieu de réfléchir à venir à Pise car ils craignaient que [les fils de Castruccio] ne livrent le bourg aux Florentins. Ainsi le Bavaois partit de Grosseto le XVIII septembre, et chevauchant promptement entra dans Pise le XXI septembre. Il y fut reçu avec grande joie par les Pisans, heureux de sortir de la seigneurie des fils de Castruccio et des Lucquois, lesquels, apprenant sa venue, étaient partis de Pise et retournés à Lucques. Le Bavaois ramena la cité de Pise sous sa seigneurie, et nomma comme vicaire Tarlatino Tarlati d'Arezzo, qu'il fit chevalier et à qui il donna le gonfalon du Peuple ; ce dont les Pisans furent très heureux, car il leur semblait ainsi recouvrer leur liberté après la seigneurie tyrannique occupée par Castruccio et ses fils. Et ceci fait, après plusieurs parlements avec le Bavaois et le reste de la ligue des Gibelins, Don Pierre partit de Pise avec sa flotte le XXVIII septembre, et les exilés de Gênes en firent de même. Mais le malheur frappa Don Pierre, car alors qu'il se trouvait avec sa flotte au large de l'île de Sicile, une tempête se dressa contre eux, et toute sa flotte fut dispersée sur les plages de la terre de Rome et de Maremme, les exposant ainsi à grand risque et péril, et craignant de ne pas en réchapper ; et près de XV de ses galées périrent en mer avec les gens qui se trouvaient à bord, et de nombreuses autres se brisèrent et s'abîmèrent en divers endroits. Don Pierre parvint à Messine à grand péril avec IIII galées seulement, tandis que le reste arrivait dans les différents ports de Sicile après avoir perdu hommes et équipements. Et ainsi les Siciliens subirent-ils une grande défaite. Nous laisserons quelque peu cette matière, et retournerons aux faits de Florence et du reste de l'Italie.

découvre la pensée d'Aristote, il est le co-auteur en 1324 (avec Marsile de Padoue, qui meurt probablement après 1342) du *Defensor Pacis*, dans lequel les deux auteurs, qui ont pris le parti de Louis de Bavière contre Jean XXII, défendent le pouvoir civil de l'empereur contre le modèle théocratique de la papauté, prône une séparation du religieux et du politique et esquissent un fonctionnement conciliaire de l'Église. La condamnation de l'ouvrage leur vaut l'excommunication, les poussant à rejoindre l'empereur Louis à Nuremberg, avant de le suivre dans son aventure italienne.

CII

Comment messire Cane della Scala eut la seigneurie de la cité de Padoue.

En cette année MCCCXXVIII, alors que la cité de Padoue était très affligée et avait perdu de son pouvoir, de sa seigneurie et de ses gens ainsi que la majeure partie de son contado, en raison de la discorde qui opposait ses grands citoyens et de la persécution de la guerre contre messire Cane della Scala seigneur de Vérone, ceux de la maison des Da Carrara de Padoue, après avoir chassé leurs voisins et dévasté leur parti guelfe pour être seigneur et exercer la tyrannie, réduits à pareille nécessité car ils ne pouvaient guère plus tenir le bourg, s'accordèrent avec messire Cane et s'apparentèrent avec lui. Et le VIII du mois de septembre, ils lui donnèrent la seigneurie de Padoue, qu'il avait si longtemps et ardemment désirée ; et le X de ce mois, [messire Cane] y entra avec grand triomphe et seigneurie. Quand il fut dans Padoue, il y remit de l'ordre et la rétablit dans un état juste et convenable comparé au bourg dévasté que c'était auparavant, sans accomplir de vengeance contre personne, et en accueillant dans la cité quiconque voulait revenir sous sa seigneurie. Et ainsi s'accomplit la prophétie de maître Michel Scot, qui il y a très longtemps de cela disait à propos des faits de Padoue : « *Padue magnatum plorabunt filii necem diram et orrendam datam Catuloque Verone*⁹⁶ ».

CIII

Comment les Florentins prirent de force le château de Carmignano.

En ce temps-là, messire Filippo de Sangineto apprenant avec les autres capitaines de guerre des Florentins et le conseil des prieurs (et nous nous trouvions alors à faire partie dudit collège) que le château de Carmignano n'était pas bien fourni et que ses occupants étaient comme stupéfaits de la mort de Castruccio ; aussi décidèrent-ils secrètement de l'assaillir, de le combattre et de s'en emparer par la force. Mettant leur décision à exécution, une nuit à date prévue, ledit capitaine accompagné de quelques Florentins, d'une partie de la cavalerie et des piétons, partirent

⁹⁶ *E bene s'adempie la profezia di maestro Michele Scotto de' fatti di Padova, ove disse molto tempo dinanzi: «Padue magnatum plorabunt filii necem diram et orrendam datam Catuloque Verone»: «Les fils des magnats de Padoue pleureront la mort cruelle et horrible infligée au chiot (catulus) de Vérone». La sentence de Michel Scot, qui nous a été transmise par Salimebene de Adam, est extraite d'une long texte prophétique sur les cités d'Italie. On en retrouve un autre extrait en XIII 19 à propos de Florence (Non diu stabit stolidi Florenzia florum ; decidet in fetidum, disimulando vivet).*

de San Miniato et des autres bourgs du Valdarno, puis prirent la voie des collines et arrivèrent à Carmignano au matin ; et de la même manière, en un rien de temps, la cavalerie des Florentins qui se trouvait à Prato arriva avec les Pratois et de nombreuses gens de pied, de sorte qu'ils se retrouvèrent autour de Carmignano avec VIII^C cavaliers ultramontains et V^M piétons. Le site offrait une bonne protection au château, qui avait été en partie muré par Castruccio, tandis que le reste était protégé par des palissades et des fossés, et pourvu de tours et de bretèches en bois. Mais son enceinte était très vaste, et il ne comptait à l'intérieur que L cavaliers et environ VII^C hommes à pied, alors qu'il aurait fallu le double de gens pour le garder. Messire Filippo capitaine des Florentins ordonna à tous les cavaliers de mettre pied à terre, et confia à chaque connétable quelques piétons équipés de pavois, d'arbalètes, de grappins, de petits bois et de torches, qu'il plaça en divers endroits tout autour du château ; et surgissant ainsi en plus de XX endroits différents, il les fit assaillir et combattre au son des trompes et des tambourins. La bataille fut âpre et dure, et se poursuivit du matin jusqu'à l'heure de none. Mais à la fin, en raison de la longueur des remparts et de la prouesse de nos chevaliers, ces derniers prirent le dessus en divers endroits, au grand dommage de ceux de l'intérieur, et entrèrent de force dans le bourg où ils dressèrent les bannières. Voyant que les ennemis étaient entrés à l'intérieur, le reste des occupants du bourg abandonnèrent leur poste et le bourg, et ceux qui le pouvaient se réfugièrent derrière les remparts de la citadelle. Puis le reste des gens pénétrèrent dans le bourg, qu'ils coururent et pillèrent de fond en comble et où ils firent un grand butin ; et ceci fut le XVI du mois de septembre de cette année. La citadelle tint ensuite pendant VIII jours face aux catapultes et aux édifices qui la consumaient jour et nuit, tandis que la faim et le manque de vivres menaçaient ceux qui, parmi les habitants du bourg, s'y étaient réfugiés en trop grand nombre. À la fin, la citadelle et les remparts se rendirent par accord, contre la garantie d'épargner les personnes et tout ce qu'elles pourraient emporter, tandis que les soldats qui se trouvaient à l'intérieur recevaient en échange de leurs chevaux MCC florins d'or. Ces accords furent aussi généreux, car le Bavaois était déjà arrivé à Pise et une partie de sa cavalerie était parvenue jusqu'à Pistoia, et parce que notre ost courait ainsi un grand risque à demeurer plus longtemps. Cette conquête de Carmignano provoqua une grande joie à Florence, où l'on espérait que la fortune prospère des Florentins serait ainsi redressée. On tint plusieurs conseils afin de décider si l'on devait détruire le bourg et la citadelle par crainte du Bavaois, ou au contraire la conserver. Il fut finalement décidé de la conserver, mais d'en raccourcir le circuit des remparts, de la pourvoir de murs et de tours de pierre et de mortier, et de fortifier la citadelle et ses remparts ; et il fut également décidé que les Florentins ne

l'abandonneraient jamais, et qu'elle serait confisquée à perpétuité et intégrée à notre contado ; et ainsi fut-il aussitôt fait.

CIV

Comment le roi de France fit faire la paix entre le comte de Savoie et le Dauphin de Vienne.

En cette année, à la fin de septembre, le roi Philippe de France, face aux prières de la reine Clémence⁹⁷, qui avait été la femme du roi Louis de France, fille de Charles Martel roi de Hongrie et nièce du roi Robert, fit conclure la paix entre le comte de Savoie⁹⁸ et le Dauphin de Vienne⁹⁹ neveu de ladite reine, qu'une guerre longue et meurtrière opposait. Et la reine étant mourante, le roi fit conclure cette paix et s'embrasser lesdits seigneurs en sa présence pour lui donner consolation. Et celle-ci quitta cette vie peu de temps après, ce qui fut un grand dommage car c'était une dame et une reine sage et vaillante.

CV

Comment le Bavaois alla à Lucques et déposa de la seigneurie les fils de Castruccio.

Pendant que ledit Bavaois était à Pise, les fils de Castruccio furent durement vilipendés par les Pisans, qui leur disaient qu'avec leur père Castruccio ils s'étaient entendus avec les Florentins contre l'honneur de la couronne – ce qui était en partie vrai. Aussi le Bavaois s'indigna-t-il fortement contre eux, et aussi parce qu'ils avaient couru Pise et qu'ils ne laissaient pas ses gens entrer dans Lucques. Alors pour le réconcilier avec ses fils, la femme du défunt Castruccio vint à Pise et lui offrit la valeur de X^M florins d'or en argent, bijoux et riches destriers, et s'en remit à lui, pour elle et ses fils. Ainsi, suivant les conseils des Pisans et de certains Lucquois, le Bavaois s'en alla à Lucques le V octobre, où il lui fut fait grand honneur. Mais en raison de l'agitation qui régnait dans la cité parmi les citoyens, lesquels ne voulaient pas que les fils de Castruccio restent

⁹⁷ *la reina Crementa* : Clémence de Hongrie, femme de Louis X et reine de France († 1328), est la fille du roi de Hongrie Charles Martel.

⁹⁸ *l'conte di Savoia* : Édouard de Savoie, comte de Savoie, d'Aoste et de Maurienne († 1329).

⁹⁹ *l'Dalfino di Vienna* : Guignes VIII de la Tour-du-Pin, dauphin de Viennois († 1333), fils de Béatrice de Hongrie, sœur de la reine Clémence.

seigneurs, le VII octobre la rumeur se leva dans la cité, et celle-ci fut bloquée et barricadée du côté de la maison des Onesti et en d'autres endroits. Finalement elle fut courue par les Allemands, et [le Bavaois] ramena la cité sous sa seigneurie et y laissa comme seigneur le Porcaro¹⁰⁰ son baron (et Porcaro signifie en allemand comte châtelain, mais dans notre langue il est appelé Porcaro) ; et il imposa Lucques et son contado pour CL^M florins d'or, les soumettant à cette taille pendant un an et promettant de les en affranchir par la suite. Puis il sortit de prison messire Ramondo de Cardona¹⁰¹ et son fils, qui avait été capitaine des Florentins, et lui paya en réparation IIII^M florins d'or, puis le fit prêter serment à sa seigneurie et le retint à sa solde avec C cavaliers (et ceci à la demande du roi d'Aragon). Puis il rentra à Pise le XV octobre, et imposa les Pisans pour C^M florins d'or. Et en raison de ces impôts, les regrets furent grands pour les citoyens de Pise et de Lucques, meurtris par les taxes et le mauvais état et épuisés par les guerres. Pendant ce temps, le Porcaro, que le Bavaois avait laissé à Lucques, s'apparenta avec les fils de Castruccio qu'il rétablit dans la seigneurie, montrant ainsi vouloir tenir la seigneurie de Lucques et du contado avec eux ; ce pour quoi, à l'instigation de certains Lucquois et Pisans, ils furent déclarés suspects envers la couronne. Et inquiété par l'entreprise du Porcaro à Lucques, ainsi que par les Allemands de Basse-Allemagne qui l'avaient quitté pour aller au Cerruglio comme nous en ferons mention ci-après, le Bavaois retourna à Lucques le VIII novembre, et déposa de la seigneurie ledit Porcaro, qui, offensé, s'en alla en Lombardie puis en Allemagne ; et il retira aux fils de Castruccio tous les titres du duché, et les confina avec leur mère à Pontremoli, tandis qu'avec son assentiment, la cité de Pise condamnait comme traîtres sur les biens et la personne les fils de Castruccio, ainsi que Neri Saggina leur tuteur, tous les exilés de Florence et tous ceux qui les avaient aidés à briser le Peuple de Pise et à courir la ville.

¹⁰⁰ *il Porcaro* : selon G. Porta, qui reprend l'interprétation de R. Davidsohn, le terme est dérivé de l'all. *Burgherr* (soit « châtelain »), et serait l'altération du titre de Burgrave de Nuremberg porté par Frédéric de Hohenzolern († 1332), que l'empereur Louis de Bavière avait nommé vicaire général en Toscane.

¹⁰¹ *Ramondo di Cardona* : Raimón Cardona († après 1330). Issu d'une famille noble aragonaise, il entre d'abord au service des Angevins comme vicaire et capitaine général à Asti (1321), où il s'emploie à lutter contre les Visconti aux côtés de Bertrand du Pouget ; puis de la Commune de Florence, comme capitaine de guerre malheureux lors de la bataille d'Altopascio (1325).

CVI

Comment certaines des gens du Bavaois se rebellèrent contre lui, et vinrent au Cerruglio de Vivinaia.

En ce temps-là, déjà indignés par la discorde qui les avait opposé au Bavaois à Cisterna en Campanie, comme nous faisons mention précédemment, et alors qu'ils se trouvaient à Pise sans recevoir les payes et les gages que leur devait ce dernier, les Allemands de Basse-Allemagne qui étaient avec lui organisèrent entre eux une conspiration et conjuration ; et ils étaient environ VIII^C hommes à cheval, dont certaines de ses meilleures gens, suivis par plusieurs autres gentilshommes que la pauvreté avait mis à pied. Et ils partirent de Pise le XXVIII octobre de cette année, et crurent pouvoir prendre et soulever la cité de Lucques, et la tenir pour eux-mêmes ; ce qu'ils auraient pu faire si le Bavaois, apprenant leur départ insensé et envoyant en hâte des messagers, n'avait donné l'ordre à Lucques de ne pas les recevoir dans la cité ; et ainsi fut fait. Ainsi séjournèrent-ils dans les faubourgs de Lucques, qu'ils pillèrent de fond en comble, puis vinrent en Valdinievole. Ne pouvant entrer dans aucune forteresse ceinte, ils s'installèrent au Cerruglio, sur la montagne de Vivinaia et de Montecarlo, que Castruccio avaient fortifié lors de la guerre contre les Florentins. Ils le renforcèrent, et l'occupèrent en prélevant tribut et vivres sur tous les bourgs voisins. Et durant leur séjour, ils menèrent plusieurs tractations avec les Florentins ; et vinrent à Florence leurs chefs, le duc de Cambenic¹⁰² de la maison de Saxe ainsi que messire Arnaldo de [...] ¹⁰³. Mais ces négociations n'eurent aucun résultat, car ils exigeaient des conditions trop généreuses et une somme trop élevée, et parce que les Florentins ne pouvaient guère se fier à eux ; parallèlement, ils étaient en négociation avec le Bavaois en vue de se réconcilier avec lui et de toucher leurs gages (qu'ils reçurent en partie, davantage par crainte qu'ils ne s'allient avec les Florentins que par amour). Pendant ces négociations avec le Bavaois, il advint que ce dernier leur envoya comme ambassadeur et négociateur messire Marco des Visconti de Milan, qui à la demande du Bavaois leur promit une certaine somme d'argent pour les débarrasser de ce lieu et les emmener en Lombardie. Mais une fois le terme passé, comme la somme promise par le Bavaois n'avait pas été payée, ceux-ci retinrent courtoisement messire Marco prisonnier, en réclamant LX^M florins d'or ; et l'on dit que le Bavaois l'y avait envoyé sournoisement dans le but de le faire retenir pour débarrasser de lui, car il ne lui faisait pas confiance après ce qu'il avait fait à messire Galeazzo son frère en lui retirant la seigneurie de

¹⁰² *il duca di Cambenic de la casa di quegli di Sassogna* (édition SCI : *duca di Brambenio*) : Robert Davidsohn identifie ce personnage à Henri de Brunswick, comte palatin de Saxe († 1351). Cf. Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, III, 1912, p.855.

¹⁰³ *messer Arnaldo di...* : Davidsohn identifie ce personnage à un certain Arnold von Stokheim, pas mieux identifié.

Milan. De cette campagne du Cerruglio s'ensuivirent de grandes nouveautés et mutations pour la cité de Lucques, comme nous en ferons mention par les temps qui suivirent.

CVII

Comment le roi Robert et le duc son fils envoyèrent V^C cavaliers à l'aide des Florentins.

En cette année, le jour de la Toussaint, arriva à Florence messire Beltramone dal Balzo avec V^C cavaliers que le roi Robert et le duc son fils avaient envoyés de Pouille à leur solde au service des Florentins pour faire face au Bavaois. Et ceci fut pour satisfaire, en partie du moins, la demande des Florentins, qui avaient réclamé le duc en personne – lequel se devait bien de venir défendre la cité de Florence, puisqu'en vertu des accords il touchait CC^M florins d'or. De la venue de ces cavaliers, les Florentins furent tout autant satisfaits que si le duc était venu en personne, car leur seigneurie en était déjà renforcée ; mais ils cherchèrent toutefois le moyen de ne pas lui verser l'argent pour cette année, dans la mesure où il ne séjournait pas en personne à Florence. Mais très vite la question fut réglée, comme nous le dirons après.

CVIII

Comment mourut Charles, duc de Calabre et seigneur de Florence.

En cette année, le VIII du mois de novembre, comme il plut à Dieu, messire Charles fils du roi Robert, duc de Calabre et seigneur des Florentins, quitta cette vie dans la cité de Naples à la suite d'une maladie de fièvre contractée en oisellant dans le Gualdo. Une grande douleur emplit alors Naples et tout le Royaume, et il fut enseveli au monastère de Santa Chiara de Naples le XIII novembre, avec les honneurs à la manière d'un roi. Puis le II décembre, fut organisée à Florence à l'église des Frères mineurs par la Commune, le Parti guelfe et tous les Arts une très grande et honorable cérémonie funéraire, avec de très nombreux cierges. Y furent présents les seigneuries et le capitaine du duc, les hommes, les femmes et toutes les bonnes gens de la cité de Florence, qui pouvaient à peine tenir sur la place de Santa Croce, et encore moins dans l'église. Du duc, il ne resta aucun héritier mâle, mais deux filles, l'une déjà née tandis que la duchesse était grosse de l'autre ; ce qui provoqua une grande douleur chez le roi son père et dans tout le

Royaume, car le roi Robert n'avait pas d'autre enfant mâle. Ce duc Charles fut un très bel homme, bien en forme voire même gros, mais pas trop grand ; il allait les cheveux dénoués, et était très gracieux et pourvu d'une beau visage rond et d'une épaisse barbe noire. Mais il n'était pas aussi valeureux qu'il aurait dû l'être, ni particulièrement sage ; il prenait plaisir à vivre délicatement avec sa dame, et préférait l'oisiveté à la fatigue des armes, quoique son père le roi Robert le surveillât de près, craignant pour sa personne dans la mesure où il n'avait pas d'autre fils. Il mourut à l'âge de [...]. Il fut très catholique et honnête, et aimait la justice. Les citoyens de Florence zélés du Parti guelfe furent déchirés par la mort de ce seigneur, certainement par esprit de parti ; mais le commun des citoyens en fut plutôt soulagé, en raison du poids des dépenses et de l'argent qu'il leur soutirait, et parce qu'ils redevaient libres et francs. Car déjà les Florentins commençaient à regretter la seigneurie des Apuliens que le duc avait laissés comme officiers et gouverneurs, et qui n'avaient d'autre préoccupation que d'employer tout leur art à faire venir de l'argent dans les caisses de la Commune et à priver les citoyens de leurs honneurs et leur liberté, et qui voulaient tout pour eux. Et il ne fait aucun doute que si le duc n'était pas mort, il n'aurait guère pu durer davantage, car les Florentins auraient mené quelque nouveauté contre sa seigneurie, et se seraient rebellés contre lui.

CIX

Comment les Florentins réformèrent la seigneurie dans la cité après la mort du duc.

Après qu'ils eurent appris la nouvelle de la mort du duc, les Florentins tinrent plusieurs conseils, discussions et concertations sur la manière dont ils devaient réformer le gouvernement et la seigneurie de la cité à la manière d'une commune, afin de mettre terme aux factions qui opposaient les citoyens. Et comme il plut à Dieu, aidés du conseil d'un bon homme de chaque sestier, ceux qui étaient alors prieurs conçurent d'un commun accord le mode suivant pour l'élection des prieurs et des gonfaloniers : à savoir que les prieurs accompagnés de deux populaires auxiliaires choisirent et enregistrèrent tous les citoyens populaires guelfes dignes d'accéder à l'office du prieurat et âgés d'au moins XXX ans ; les gonfaloniers des compagnies firent de même, avec II populaires auxiliaires par gonfalon ; une pareille liste fut réalisée par les capitaines du Parti guelfe, aidés de leur conseil ; et même chose pour les cinq officiers de la Mercanzia, avec le conseil des VII collèges des Arts majeurs, à raison de deux consuls par Art.

Une fois ces listes rédigées, prieurs et gonfaloniers se réunirent au début du mois de décembre dans la salle des prieurs, entourés des XII bons hommes conseillers avec qui ils délibéraient des choses importantes, ainsi que des XVIII gonfaloniers des compagnies, de deux consuls de chacun des XII Arts majeurs, et de VI auxiliaires pour les sestiers nommés par les prieurs et les XII conseillers ; si bien qu'ils furent en tout LXXXVIII. Puis chaque homme enregistré sur les listes fut soumis à un scrutin secret au moyen de fèves blanches et noires, lesquelles étaient recueillies par deux frères mineurs, deux frères prêcheurs et deux [frères] ermites, tous étrangers, sages et avisés, qui se relayaient dans la salle pour récupérer les fèves et les compter ; et celui qui recueillait LXVIII voix, autrement dit LXVIII fèves noires, était approuvé comme prier et inscrit dans un registre tenu secret. Au fur et à mesure, leurs nom et prénom étaient reportés sur des petits bulletins placés dans une bourse différente pour chaque sestier ; puis ces bourses furent ensuite placées dans un coffre fermé par trois clefs et emmené dans la sacristie des frères mineurs. Une clef fut conservée par les frères convers de Settimo qui gardaient la Chambre d'armes des prieurs, l'autre par le Capitaine du Peuple, et la dernière par le ministre des frères. Et tous les deux mois, quand l'office des prieurs se terminait, III jours au moins avant leur sortie de charge, les anciens prieurs faisaient venir le coffre et l'ouvraient en présence du conseil ; et sestier après sestier, ils ouvraient les bourses, mélangeaient les bulletins et les tiraient au sort. Celui qui était ainsi tiré au sort devenait prier, en respectant une interdiction de deux ans pour celui qui était en poste et qui ne pouvait pas être nommé durant ce délai ; et de même pour son fils, son père ou son frère, interdits pour un an, et le reste de sa maison, pour VI mois. Ce système fut d'abord approuvé par les conseils opportuns, puis en parlement plénier sur la place des prieurs où fut réunie une grande foule et de nombreux orateurs, et où l'on loua ce système et le confirma le XI décembre MCCCXXVIII, en prévoyant de lourdes peines contre quiconque y contreviendrait. Et [on décida que] tous les deux ans, au mois de janvier, on devrait tout refaire depuis le début, et que ceux qui n'apparaissaient pas dans le registre et n'auraient pas été tirés au sort seraient reconduits, ceux qui auraient été nouvellement choisis par scrutin seraient mélangés à ceux qui n'avaient pas encore été tirés au sort, et ceux qui seraient tirés au sort seraient remis dans une autre bourse, différente pour chaque sestier, jusqu'à ce que tous les autres aient été tirés au sort. Et par le même mode de scrutin furent approuvés les XII bons hommes conseillers des prieurs, dont l'office durait IIII mois et qui appartenaient à deux collèges successifs. On fit de même pour les gonfaloniers des compagnies, à l'exception du fait qu'ils pouvaient être âgés d'au moins XXV ans et que leur office durait quatre mois, contre VI auparavant. Et chacun des XII Arts majeurs nomma ses consuls de la même manière. On supprima les conseils des Cent, de la Credenza, des

LXXXX et le Conseil général, qui dataient des temps anciens, et l'on fit un Conseil du Peuple composé de CCC hommes populaires choisis et approuvés, compétents et guelfes, ainsi qu'un Conseil de la Commune dans lequel siégeaient des hommes des maisons des grands et des populaires, en tout CCL hommes approuvés. Les conseils furent ramenés à IIII mois, contre VI auparavant, afin de faire tourner les citoyens et de mieux répartir les offices. Et ainsi furent réformés le gouvernement et les offices de Florence. Puis peu après, face aux réclamations, on procéda par le même système de bourses (ou plutôt de sacs) et de scrutin à l'approbation des podestats étrangers. Si nous avons fait si longuement mémoire de cette réforme, c'est qu'elle fut bien ordonnée et commune, et que pendant un certain temps au moins il en découla paix et tranquillité pour notre Commune, afin également qu'elle serve d'exemple à ceux qui sont à venir. Mais comme il est d'usage chez les Florentins de souvent vouloir accomplir quelque mutation, cette bonne ordonnance fut très vite corrompue et viciée par les factions des mauvais citoyens qui voulaient à tout prix diriger au-dessus des autres, et qui au moment du renouvellement [des officiers] nommèrent frauduleusement certains de leurs partisans indignes de ces offices, laissant derrière eux les bons et les compétents ; ce dont s'ensuivirent de grands dommages et périls pour notre cité, comme nous en ferons mention par la suite.

CX

Comment fut prélevé à Florence un impôt sur le clergé.

En ce temps-là, sur l'autorité d'une vieille lettre pontificale, on préleva à Florence un impôt de XII^M florins d'or sur le clergé (bien que les prieurs l'avaient ordonné quelque temps plus tôt, au moment où le Bavaois devait venir vers Florence par la voie d'Arezzo et Castruccio, qui était encore en vie, par le côté de Pistoia), afin qu'avec leurs bénéfices ils participent à la défense de la cité et du contado contre les rebelles et les persécuteurs de la sainte Église. Comme le clergé ingrat et méconnaissant refusait de payer cet impôt, il convint donc de le faire payer de force ; aussi en appelèrent-ils au pape et jetèrent l'interdit sur Florence le XVIII novembre, avant de le lever jusqu'à l'Épiphanie puis de le remettre, jusqu'à ce que l'évêque de Florence qui était dans la Marche revint et le leva à leur grande honte, car on prévoyait alors de retirer aux clercs la protection de la Commune. Et ceci fut le V février de l'an MCCCXXVIII. Nous laisserons

quelque peu les faits des Florentins, et parlerons des autres nouveautés des étrangers qui survinrent en ce temps-là.

CXI

Comment en raison de tremblements de terre s'effondrèrent une grande partie de la cité de Norcia du Duché et plusieurs châteaux des alentours.

En cette année MCCCXXVIII, au début du mois de décembre, il y eut plusieurs tremblements de terre dans la Marche, dans les contrées de Norcia, si bien que la majeure partie de la cité de Norcia s'effondra, et que les murs du bourg ainsi que les tours, les maisons, les palais et les églises s'écroulèrent. Et parce qu'elle survint si soudainement durant la nuit, au cours de cette ruine moururent plus de V^M personnes. De la même manière s'effondra un château des environs de Norcia qui s'appelait Preci, dans lequel aucun homme ou animal ne survécut ; et la même chose survint au château de Montesanto, ainsi qu'à une partie de Monte San Martino, de Cerreto et du château de Visso.

CXII

Comment dans la cité de Pise le Bavaois condamna le pape Jean, et à Avignon le pape Jean donna sentence contre le Bavaois.

En cette année, le XIII du mois de décembre, le Bavaois qui disait être empereur rassembla un grand parlement, auquel se rendirent tous ses barons, ainsi que les plus grands de Pise, laïcs et clercs qui soutenaient cette faction. Et lors de ce parlement, frère Michelino de Césène, qui avait été ministre général des frères mineurs, prêcha contre le pape Jean en l'accusant par divers faux articles et de nombreuses autorités d'être hérétique et pape illégitime ; et ceci fait, le Bavaois prononça une sentence de déposition contre ledit pape Jean. Et pendant ce temps-là, en ce même mois de décembre lors du jeûne des Quatre-Temps, le pape Jean, à Avignon en Provence, en consistoire avec ses cardinaux et les prélats de sa cour, rendit publics et proclama de grands procès contre ledit Bavaois, déclaré hérétique et persécuteur de la sainte Église et de ses fidèles ;

et par cette sentence, il le priva et le déposa de toute dignité, état et seigneurie, et ordonna à tous les inquisiteurs de la dépravation hérétique de procéder contre lui et contre quiconque lui apporterait aide, soutien et faveur.

CXIII

Comment l'antipape entra avec ses cardinaux dans la cité de Pise et prêcha contre le pape Jean.

En cette année, le III janvier, l'antipape frère Pietro da Corvara entra à Pise à la manière d'un pape avec les VII cardinaux qu'il avait nommés, et fut reçu à grande fête et honneur par le Bavaois dit empereur, par ses gens et par les Pisans, l'ensemble du clergé et des religieux de Pise ainsi que les laïcs allant à sa rencontre avec le Bavaois au cours d'une grande procession à pied et à cheval. Ceux qui y assistèrent dirent cependant que tout cela leur paraissait forcé et indigne, tandis que les sages et bonnes gens de Pise en furent profondément troublées, car il leur paraissait mal agir à soutenir pareille abomination. Puis le VIII de ce mois de janvier, ledit antipape prêcha à Pise et accorda, comme il le pouvait, le pardon pour les fautes et les peines à ceux qui reniaient le pape Jean, le reconnaissant comme pape illégitime, et se confessaient de leurs péchés dans les huit jours ; puis il confirma la sentence proclamée par le Bavaois lors du prêche de frère Michelino, ainsi que nous le disions précédemment.

CXIV

De quelques chevauchées que les gens du capitaine du roi Robert firent avec les gens des Florentins sur le contado de Pise.

En ce temps-là, le X janvier, le Bavaois étant à Pise avec toutes ses forces, alors que messire Beltramone dal Balzo capitaine des gens du roi Robert était aux frontières à San Miniato avec ses gens et celles des Florentins au nombre de M [hommes] à cheval et de nombreuses gens de pied, ceux-ci chevauchèrent sur le contado de Pise par la Valdera jusqu'à Ponsacco, et levèrent un grand butin sur les gens et le bétail, et incendièrent tout le pays. Ils y restèrent deux jours et une nuit, mais les gens du Bavaois ne sortirent pas de Pise pour défendre leur contado, le Bavaois

disant aux Pisans que, s'ils souhaitaient que ses cavaliers chevauchent, ils devaient leur donner de l'argent – ce pour quoi il fut blâmé et dénigré par les bonnes gens de Toscane. Puis le XXI février, ledit messire Bertrand chevaucha avec ses gens et celles des Florentins sur le contado de Pise. Et de la même manière, ils firent un grand butin ; mais ses gens de pied subirent quelques dommages, car par gloutonnerie, ils s'étaient dispersés dans le pays, et lors de la retraite plus de CL furent tués ou faits prisonniers.

CXV

De la découverte de quelque trahison qui avait été ourdie à Florence.

En cette année, à la mi-janvier, fut conçu par Ugolino di Tano Ubaldini et certains hommes de basses œuvres le projet de trahir la cité de Florence de la manière suivante. Celui-ci devait faire entrer secrètement dans Florence CC de ses fantassins, et les disposer dans les faubourgs d'Ognisanti et de San Paolo. Et de nuit, ils devaient mettre le feu à quatre maisons en location situées en divers endroits de Florence, entre San Piero Scheraggio et Oltrarno, et qui auraient été entourées de bruyères. Et une fois les incendies allumés, alors que les gens sortiraient pour combattre le feu, lesdits fantassins (dont devait être capitaine un certain Giovanni del Sega de Carlone, fantassin audacieux et hardi) devaient se réunir sur le pré d'Ognisanti avec plusieurs de leurs partisans et des Gibelins, en criant : « Vive l'empereur ! » ; puis ils devaient barricader les voies et forcer la Porte du Pré et celle des Moulins, tandis que de Pistoia, alertés par le feu et guidés par ledit Ugolino et d'autres exilés de Florence, M cavaliers de ceux du Bavaois et M fantassins montés devaient venir pendant la nuit, pénétrer par le pré, puis courir et combattre la ville ; et de la même manière, le maréchal du Bavaois devait partir de Pise cette même nuit pour venir à Florence avec de nombreuses gens. Mais comme il plut à Dieu, ce projet fut découvert par certains compagnons dudit Giovanni del Sega, et Dieu libéra la cité de Florence de tant de péril. Nombre de citoyens se demandèrent toutefois si cette trahison aurait pu être menée à bien dans la mesure où aucun homme puissant dans la cité ne semblait y avoir participé (et l'on n'en trouva effectivement aucun), alors qu'il y avait de nombreuses gens à cheval et d'innombrables quantité de gens de pied pour défendre Florence, et que la cité était grande et pourvue en divers endroits d'abris et de fortifications pour sa défense. Toutefois, s'ils étaient passés à l'action, cela n'aurait pas été sans grands risques et périls ; car la rumeur devant être levée de nuit et à l'improviste, les

citoyens auraient alors été stupéfaits et suspicieux les uns envers les autres, craignant une plus grande trahison – aussi [à la question posée] y eut-il le pour et le contre. Quoi qu'il en fût, ledit Giovanni fut porté à travers la cité et tenaillé sur un char, les chairs arrachées par des pinces chauffées au feu, puis empalé ; et trois autres qui avaient participé à la trahison, et en avait été informés mais ne l'avaient pas révélée, furent pendus sur le pré d'Ognisanti, tandis qu'Ugolino di Tano et plusieurs de ses partisans furent condamnés en tant que traîtres. Ceux qui avaient révélé le projet reçurent pour leur part MM florins d'or de la Commune, ainsi que le privilège de pouvoir porter des armes d'attaque et de défense pour leur protection personnelle. Mais de nombreux citoyens et étrangers dirent qu'un tel projet avait certes bel et bien été organisé, mais que comme sous les conseils du Bavaois il leur avait paru impossible à fournir et à mener à bien sans courir de grands risques, et aussi l'avaient-ils abandonné ; et ledit Ugolino Ubaldini et ses consorts s'en justifièrent auprès de leurs parents et amis florentins, prétendant ne pas en porter la faute.

CXVI

Comment l'antipape fit cardinal messire Giovanni Visconti de Milan.

En cette année, le XXVIII janvier, à la demande du Bavaois et de messire Azzo Visconti de Milan, l'antipape fit cardinal messire Giovannino fils de messire Matteo Visconti, et l'envoya en Lombardie comme légat. Puis en tant qu'empereur, le Bavaois confirma la seigneurie de Milan à messire Azzo Visconti, qui lui promit CXXV^M florins d'or en plusieurs traites pour satisfaire ses chevaliers qui étaient au Cerruglio ; et ainsi [le Bavaois] nomma-t-il messire Azzo Visconti comme leur capitaine, et l'autorisa à rentrer à Milan. Messire Azzo s'en alla alors en Lombardie avec un baron du Bavaois appelé le Pulcaro¹⁰⁴ et quelques-uns des chevaliers du Cerruglio ; mais une fois parvenu à Milan, ledit Pulcaro reçut de messire Azzo XXV^M florins d'or, et s'en alla en Allemagne avec cette somme sans en informer le Bavaois, ni les chevaliers du Cerruglio. Quand cela se sut à Lucques, le Bavaois en fut mécontent et s'estima trompé par le Pulcaro et par messire Azzo Visconti ; et les chevaliers de la compagnie du Cerruglio retinrent alors leur capitaine messire Marco Visconti comme prisonnier, exigeant les gages que leur avait promis messire Azzo. Et ainsi l'antipape et celui qui se faisait appeler empereur vivaient-ils à Lucques et à

¹⁰⁴ *uno barone del Bavero che si chiamava il Pulcaro* : Sans doute le « Porcaro » auquel Villani fait référence au chapitre XI 105.

Pise, entre tromperies et mensonges. Et en ces jours-ci, les cités de Volterra et de San Gimignano conclurent une trêve tacite avec le Bavaois et les Pisans, afin que ceux-ci ne chevauchent pas contre eux ; ce qui rendit furieux les Florentins, qui leur envoyèrent leurs ambassadeurs pour les en blâmer.

CXVII

Comment le capitaine du Patrimoine et les Orviétans furent vaincus à Viterbe après avoir cru s'être emparé du bourg.

En cette année, le II février, ayant obtenu de certains citoyens de Viterbe qu'ils leur livrent l'entrée du bourg, le capitaine du Patrimoine pour le pape et les forces des Orviétans entrèrent dans Viterbe par une des portes, avec CCC cavaliers et VII^C piétons, et ils coururent le bourg jusqu'à la place. Mais par mauvais commandement, croyant avoir vaincu le bourg, ils commencèrent à se disperser dans la cité pour la piller. Le seigneur de Viterbe et de nombreux citoyens entreprirent alors de défendre et de barricader les voies ; et à force de combats, ils vainquirent ceux qui étaient restés sur la place. Et ceux-ci furent ainsi vaincus et chassés, et plus de C à cheval et CC à pied furent tués ou faits prisonniers. Et en ces jours-ci, ceux d'Orviététo laissèrent la seigneurie de Chiusi aux seigneurs de Montepulciano, car l'évêque de Chiusi étaient de ceux-là ; et ils remirent à Chiusi chacun des partis et tous les exilés.

CXVIII

Comment, à cause de la famine, les Romains retirèrent la seigneurie de Rome au roi Robert.

En ce temps-là, le IIII février, messire Guglielmo d'Eboli étant à Rome sénateur du roi Robert avec CCC cavaliers à la garde de la cité, comme les Romains souffraient d'un grand manque de vivres en raison de la grande cherté qui frappait toute l'Italie, et qu'ils se lamentaient de ce que le roi Robert ne les approvisionnait pas depuis le Royaume, le peuple leva la rumeur en criant : « À mort le sénateur ! » ; et il courut au Capitole pour l'assaillir âprement. Celui-ci et ses gens ne purent résister, et ainsi se rendit-il et quitta la seigneurie avec grande honte et dommage. Les

Romains nommèrent alors sénateurs messire Stefano Colonna et messire Poncello Orsini, qui firent venir de leur grain et de celui des autres puissants romains, apaisant ainsi le peuple.

CXIX

Comment cette année-là, et davantage encore l'année suivante, il y eut un grand manque de vivres à Florence et dans toute l'Italie.

En cette année MCCCXXVIII (et jusqu'en CCCXXX), il commença à y avoir dans Florence un grand manque de grains et de vivres. Et de XVII sous qu'il valait au moment de la récolte, le setier valait cette année-là XXVIII sous, et il monta pendant quelques jours jusqu'à XXX sous. Puis au début de l'année CCCXXVIII, il monta chaque jour un peu plus, si bien qu'à la Pâque de la Résurrection [de l'an] XXVIII il valait XLII sous ; et avant que le grain neuf fût récolté dans le contado, le setier coûtait par endroits un florin d'or. Le grain n'avait pas de prix, et seules les gens riches pouvaient en obtenir grâce à leur argent, ce qui causa grande peine et douleur chez les pauvres gens. Pareille situation ne touchait pas seulement Florence, mais toute la Toscane et une grande partie de l'Italie. Et la famine était si cruelle que, ne pouvant maintenir leurs pauvres mendiants, les habitants de Pérouse, Siene, Lucques, Pistoia et de plusieurs autres bourgs de Toscane les chassèrent tous de leurs terres. Avec sage conseil et bonne mesure, la Commune de Florence refusa d'agir ainsi, et maintint une grande partie des pauvres de Toscane ; et elle fournit d'importantes sommes d'argent aux entrepôts, envoyant chercher du grain jusqu'en Sicile, et le faisant venir par mer jusqu'à Talamone en Maremme, pour le conduire ensuite à Florence à grands risque et dépens ; et de même depuis la Romagne et le contado d'Arezzo. Et sans se soucier du prix à payer, car la famine était grave, elle en maintint le prix sur la place à un demi florin d'or le setier (quoiqu'il fût mélangé à un quart d'orge). Et malgré cela, à Orsanmichele la rage du peuple était si grande, que des officiers de la suite des seigneurs devaient y monter la garde, avec billot et hache pour faire justice – et des membres furent coupés. Durant ces deux années, la commune de Florence perdit plus de LX^M florins d'or pour nourrir le peuple. Et cela n'était rien encore, car à la fin les officiers de la Commune ordonnèrent de ne plus vendre de grain sur la place ; et la Commune fit produire du pain dans tous les fours, que l'on vendait ensuite chaque matin dans trois ou quatre entrepôts de chaque sestier, à III deniers le pain mêlé de VI onces. Cette mesure satisfit et contenta la furie du peuple et des pauvres gens, car au moins

chacun pouvait avoir du pain pour vivre, et notamment ceux qui n'avait que VIII ou XII deniers par jour pour vivre et qui ne pouvait pas réunir l'argent nécessaire pour acheter un setier. Et bien que moi, écrivain, ne fus pas digne d'un tel office, au nom de notre commune je me trouvais en ces temps amers être officier avec les autres ; et par la grâce de Dieu, nous fîmes partie des auteurs de cette mesure et disposition. Et ainsi le peuple s'apaisa et la furie s'évanouit, et les pauvres gens furent satisfaits sans qu'il n'y eut aucun scandale ni rumeur du peuple ou de la cité. Ainsi témoigné-je avec vérité de ce que dans nulle ville, les citoyens riches et miséricordieux ne firent autant d'aumônes aux pauvres que les bons Florentins au cours de cette immense famine ; aussi je crois et estime sans faute que grâce auxdites aumônes et mesures prises pour le pauvre peuple, Dieu a protégé et protégera notre cité de grandes adversités. Nous avons si longuement parlé de cette matière pour donner exemple à nos concitoyens qui viendront de prendre mesures et dispositions dès lors qu'une si dangereuse famine menacerait notre cité, afin que le peuple trouve salut selon la volonté et la révérence de Dieu, et que la cité ne soit pas exposée au risque de la fureur et de la rébellion. Et note que chaque fois que la planète Saturne sera entre la fin du signe du Cancer et le ventre du Lion, la famine frappera notre pays d'Italie ; et davantage encore notre cité de Florence, car il paraît que celle-ci est attribuée en partie à ce signe. Nous ne disons pas que cela est de nécessité, car Dieu peut rendre vil ce qui est précieux et précieux ce qui est vil, selon sa volonté, en récompense des mérites des saintes personnes ou en punition des péchés. En ce qui concerne la nature toutefois, selon le dit des poètes et des astrologues, Saturne est le Dieu des laboureurs ; et plus certainement encore, son influence est grande sur le travail et la semence des terres. Et quand il se trouve dans les maisons et les signes adverses et opposés, comme le Cancer et plus encore le Lion, ses vertus nuisent à la terre, car il est alors de nature stérile (tout comme le signe du Lion), de sorte qu'il engendre famine et stérilité, et non profusion et abondance. Et cela, nous l'avons vu d'expérience par le passé (et cela suffira à ceux qui s'entendent en ces arguments), car il en fut ainsi en ce temps-là, et de XXX ans en XXX ans, et parfois dans ses quarts, selon les conjonctions des bonnes et des mauvaises planètes¹⁰⁵.

¹⁰⁵ *il qual è di XXX in XXX anni, e talora ne le sue quarte, secondo le congiunzioni di buone o ree pianete.* : Villani se réfère ici à la théorie des grandes conjonctions développée dans quelques ouvrages de base d'astrologie médiévale, comme le *De magnis conjunctionibus* d'Albumasar ou le *Liber introductorius* d'Alcabitius (Diff. IV). Si, en astrologie, le terme italien *quarta* renvoie à la « quatrième (partie du ciel) » (également appelée « carré (du ciel) », ou *quadrato*, et qui correspond à la zone de 90° constituée de quatre « maisons » du ciel dans lequel se trouve un signe), cette référence aux quarts ne se retrouve pas dans le texte original d'Alcabitius, pas plus que dans celui d'Albumasar. Elle pourrait toutefois dériver d'une erreur de traduction de la part de Villani, ou de sa source, qui, ignorant la ponctuation, n'aurait pas fait la différence avec la phrase suivante, consacrée au « quatrième » point de l'exposition sur les grandes conjonctions (*Et quartum ex positionum...*).

CXX

Comment l'antipape du Bavaois fit à Pise le procès du pape Jean, du roi Robert et de la Commune de Florence.

En cette année MCCXXVIII, le XVIII février, lors d'un sermon en parlement plénier auquel assistait le Bavaois et toute sa baronnie et une partie des bonnes gens de Pise, l'antipape du Bavaois, qui était dans la cité de Pise, fit le procès et prononça la sentence d'excommunication du pape Jean, du roi Robert et de la Commune de Florence, et de quiconque les suivrait, en les accusant de faux articles. Il advint alors une grande merveille, visible et manifeste à tous : car alors que le parlement se réunissait, il tomba soudainement du ciel la plus grande tempête de grêle et de pluie, accompagnée d'un vent terrible, qu'il n'y eût jamais à Pise. Et parce que les Pisans avaient l'impression de mal agir en se rendant à ce sermon, et en raison également du mauvais temps, bien peu d'entre eux y allèrent. Ce pour quoi le Bavaois envoya à travers la cité son maréchal à cheval, accompagné de gens d'armes et de fantassins à pied, afin de contraindre les bonnes gens à se rendre audit parlement et sermon ; mais malgré l'usage de la force, peu s'y rendirent. Et au cours de cette chevauchée à travers la ville lors de la tempête, ledit maréchal prit froid. Et le soir, pour guérir, il prit un bain dans lequel il fit mettre de l'eau distillée ; mais comme il s'y baignait, le feu prit, et ledit maréchal s'enflamma soudainement et mourut dans ce bain, sans faire nulle autre victime. Ce qui fut considéré comme un grand miracle de Dieu et un mauvais signe pour le Bavaois et l'antipape, car leurs procès iniques déplaisaient à Dieu. Puis le XXIII février, le Bavaois annonça aux Pisans qu'il voulait quitter la Toscane, car de grandes nécessités l'obligeaient à se rendre en Lombardie ; lesquels Pisans, apprenant cela, furent très heureux.

CXXI

Comment le parti gibelin de la Marche prit la cité de Jesi, et trancha la tête de Tano qui en était seigneur.

En cette année, le VIII mars, les Gibelins de la Marche, dont était capitaine de guerre le comte de Chieramonte de Sicile, entrèrent soudainement dans les faubourgs de la cité de Jesi avec la faveur et le soutien des habitants de la cité, dont était chef et seigneur Tano da Jesi, un grand

capitaine du parti guelfe très redouté dans toute la Marche, qui avait longtemps imposé son joug tyrannique à la cité et était très craint et haï de ses citoyens. Et après qu'ils eurent pris les faubourgs et la ville, ils assiégèrent le palais et la citadelle dans laquelle se tenaient ledit Tano et ses officiers, et les combattirent. Comme il n'était pas équipé ni fourni, et ne pouvait donc se défendre, Tano se rendit ; et le troisième jour, le comte de Chieramonte lui fit couper la tête en tant qu'ennemi et rebelle de l'empire. Et il lui fit aussi avouer (quoiqu'on dise qu'il avoua de sa propre initiative) s'être rendu coupable, non pas de ce péché dont il l'accusait, à savoir de vendre ses services à la sainte Église en se faisant rebelle de l'empire, mais également qu'en ce temps-là, comme il avait été élu capitaine de guerre des Florentins et s'apprêtait à venir, il se préparait, à la demande de certains grands et populaires de Florence et par esprit de faction, à dévaster notre tranquillité et à imposer un nouveau parti, et à la manière d'un tyran à chasser certaines gens de notre cité de Florence. Que cela eût pu se faire ou non, il reste néanmoins certain qu'il l'avoua à sa mort. Et ainsi, par la grâce de Dieu, notre cité fut-elle involontairement libérée de la malveillance du tyran par la main de nos ennemis.

CXXII

Comment les Arétins prirent Borgo Sansepolcro en l'assiégeant.

En cette année, les seigneurs de Pietramala ayant obtenu du Bavaois le titre des seigneuries d'Arezzo et de Città di Castello qu'ils tenaient déjà, ainsi que celle du bourg de Borgo Sansepolcro qui n'était pas sous leur sujétion mais qu'ils entendaient dominer, les habitants du bourg, Guelfes et Gibelins réunis, organisèrent la défense afin de rester libres. Aussi les Tarlati seigneurs de Pietramala, aidés par les forces des Arétins et de leurs autres alliés, mirent le siège au bourg de Borgo Sansepolcro, lequel était bien renforcé de murailles et de fossés. Et menant le siège de tous côtés depuis leurs bastions, ils restèrent là plus de huit mois durant, sans rencontrer aucune opposition. Ceux du bourg envoyèrent bien leurs ambassadeurs aux Florentins, en promettant de se donner librement à eux s'ils les libéraient du siège et les défendaient contre les Arétins ; mais les Florentins décidèrent de ne pas se lancer dans cette entreprise, à cause du Bavaois qui était alors à Pise et parce que le bourg était bien trop éloigné, hors d'atteinte et impossible à fournir. Finalement, se voyant ainsi abandonnés par leurs alliés guelfes de Toscane, et alors que certains des meilleurs du bourg avaient été pris par les Arétins au cours de leurs chevauchées, les habitants

de Borgo se rendirent sous conditions à la fin du mois de mars, tandis que la domination du bourg revenait aux seigneurs de Pietramala d'Arezzo.

CXXIII

Comment le Bavaois alla à Lucques et fit courir le bourg, puis déposa de la seigneurie les fils de Castruccio.

En cette année, le XVI mars, le Bavaois partit de Pise et se rendit à Lucques en raison d'une dissension qui y avait éclaté entre ceux de la maison des Pogginghi suivis par leurs amis grands et populaires, et ceux des Antelminelli fils de Castruccio et leurs partisans, alors que chaque parti avait barricadé le bourg et se livrait bataille pour échapper à la seigneurie des tyrans, c'est-à-dire des fils de Castruccio et de leurs partisans, ou d'autres des Antelminelli. Au troisième jour après son arrivée, le Bavaois fit courir le bourg par son maréchal et sa cavalerie, provoquant ainsi une grande bagarre et bataille ; puis ils mirent le feu, incendiant la majeure partie des maisons des Pogginghi, tout autour de San Michele et de Fillungo jusqu'à l'angle de Bretto, autrement dit la partie la plus belle et la plus riche de la cité, au grand dommage des bâtisses et des biens. À la fin, plusieurs des Pogginghi et de leurs partisans furent chassés du bourg. Et ceci fait, le Bavaois réforma le bourg et prit le pouvoir, puis nomma comme vicaire de Lucques Francesco Castracani Antelminelli contre XXII^M florins d'or, une partie payée comptant et l'autre promise ; et il déposa de toute seigneurie les fils de Castruccio, qui avec messire Francesco se détestaient et s'abominaient, bien qu'ils fussent parents, car chacun voulait être seigneur. Et une fois le bourg réformé, le Bavaois rentra à Pise le III avril MCCCXXVIII.

CXXIV

Comment les partisans des fils de Castruccio et messire Filippo Tedici coururent la cité de Pistoia, et comment ils en furent chassés.

En ces jours-là, les fils de messire Filippo Tedici entrèrent dans la cité de Pistoia avec les forces des fils de Castruccio leurs beaux-frères¹⁰⁶, ainsi qu'avec Serzari Sagina qui se faisait appeler

¹⁰⁶ *entrarono... i figliuoli di messer Filippo Tedici co la forza de' figliuoli di Castruccio loro cognati* : Après s'être emparé la

seigneur d'Altopascio, leurs partisans et les troupes à cheval et à pied de leurs alliés allemands ; et ils coururent le bourg en criant : « Vive les jeunes ducs ! » (autrement dit les fils de Castruccio), sans rencontrer de résistance. Mais alors qu'ils croyaient s'être emparés du bourg, ceux des maisons des Panciatichi, des Muli, des Gualfreducci et des Vergiolesi, vieilles maisons gibelines ennemies des Tedici, coururent à leur tour le bourg avec leurs alliés et l'appui du vicaire du Bavaois, armes à la main et suivis par le peuple et bon nombre de leurs amis citoyens, en criant : « Vive l'empereur ! ». Alors ils brisèrent, vainquirent et chassèrent du bourg les Tedici, le seigneur d'Altopascio et leurs partisans, dont bon nombre furent tués ou faits prisonniers.

CXXV

Comment les gens du légat voulurent prendre Reggio, et comment Forlì et Ravenne passèrent sous les ordres du légat.

En ce temps-là, au même mois, en vertu d'un accord, l'entrée de la cité de Reggio devait être donnée au légat du pape qui était à Bologne ; ainsi son maréchal y chevaucha-t-il avec plus de VIII^c cavaliers et de nombreuses gens de pied, lesquels avancèrent jusqu'aux faubourgs de la ville. Mais ils arrivèrent trop tard, car la trahison avait déjà été découverte. Ainsi ceux qui y avaient participé furent pris et châtiés, tandis que les gens de l'Église en subissaient le dommage et la honte, et s'en retournaient à Bologne. Et en ce même mois, le XXVI mars, en vertu des accords de paix, les habitants de Forlì et ceux de Ravenne passèrent sous les ordres du légat de Bologne.

CXXVI

Comment les gens de messire Cane de Vérone furent battus au château de Salò dans la région de Brescia.

En cette année, alors qu'il menait grande guerre aux Brescians, messire Cane della Scala fit préparer une grande flotte de barges et autres embarcations ; et le XXIII mars, il fit assaillir le

seigneurie de Pistoia en 1324, Filippo Tedici l'avait ensuite livrée à Castruccio en échange du titre de Capitaine générale sur la cité et le contado. Il avait à cette occasion épousé la fille de Castruccio, Dialta. Les « fils de Castruccio » auxquels fait référence Villani sont donc en réalité les oncles des fils de Filippo, et les beaux-frères de ce dernier.

château de Salò dans la région de Brescia par des gens d'armes en grand nombre. L'entrée leur fut donnée par quelques habitants qui prêtaient main à la trahison, et ils coururent et pillèrent le bourg. Mais à la fin, informés de cette chevauchée, les Brescians arrivèrent à Salò et combattirent les ennemis, qu'ils vainquirent et chassèrent du bourg, et dont plus de V^C furent tués.

CXXVII

Comment le Bavaois partit de Pise et s'en alla en Lombardie, où il posa le siège devant Milan.

En l'année MCCCXXVIII, le XI avril, Louis de Bavière qui se faisait appeler empereur partit de Pise pour se rendre en Lombardie, car les Visconti qui tenaient la seigneurie de Milan ne lui obéissaient pas comme il l'entendait, en raison du différend qui l'opposait à messire Marco, et parce qu'il semblait vouloir abattre la puissance des fils de Castruccio qui étaient alliés aux Visconti. En quittant la Toscane, le Bavaois donna bon espoir à ses partisans de Pise et de Lucques de bientôt revenir ; mais aux Pisans, son séjour sembla long de M ans, en raison des insupportables outrages reçus de sa part, avec si peu d'honneur pour lui et de bienfaits pour les Pisans ou les Lucquois. Il laissa à Pise son vicaire messire Tarlatino d'Arezzo avec VI^C cavaliers allemands, et à Lucques Francesco Castracani Antelminelli avec IIII^C cavaliers. Et une fois parvenu en Lombardie, le Bavaois fit requérir en parlement à Macherio tous les tyrans et les grands de Lombardie, dont la plupart furent présents, à savoir messire Cane della Scala, le seigneur de Mantoue et celui de Côme et de Crémone¹⁰⁷, mais à l'exception des Visconti de Milan. Et après avoir tenu parlement jusqu'au vendredi saint, le XXI avril, il décida avec lesdits Lombards de poser le siège devant Milan, car messire Azzo Visconti et les siens refusaient de lui obéir et de lui livrer la pleine seigneurie de Milan, et parce qu'il avait entendu dire que ceux-ci négociaient un accord avec le pape et l'Église ; puis ceci fait, il rentra à Crémone pour organiser le siège. Peu après, au mois de mai, le Bavaois et la ligue de Lombardie allèrent contre Milan avec MM cavaliers, et se posèrent à Monza ; et là, dans le contado de Milan, ils restèrent quelques temps en dévastant le pays. Mais le Bavaois ne put prendre aucun bourg du contado de Milan, à l'exception de la cité de Pavie qu'il eut par accord à la fin du mois de juin. Puis il rentra avec ses

¹⁰⁷ *il signore di Mantova, e quello di Commo e di Chermona* : Les seigneurs de Mantoue (Passerino Bonaccolsi, † 1328), de Côme (Franchino Rusca, † 1335) et de Crémone (Giacomo Cavalcabò, † 1321) se sont tous heurtés à l'expansionnisme des Visconti, qui se sont déjà emparés de Crémone en 1321 et s'empareront de Côme quelques mois plus tard. Leur présence au parlement convoqué par Louis de Bavière pour régler le différend qui l'oppose aux Visconti doit se comprendre dans ce contexte.

gens à Crémone, en raison des nouveautés qui avaient commencé dans les cités de Parme, Reggio et Modène contre le légat et l'Église, comme nous en ferons mention par la suite.

CXXVIII

Comment la compagnie des Allemands du Cerruglio vinrent à Lucques et furent seigneurs de la ville.

En cette année, quatre jours après que le Bavaois eut quitté Pise, c'est-à-dire le XV avril, ses rebelles allemands qui étaient au Cerruglio en Valdinievole, et dont nous faisons mention précédemment, environ VI^C hommes à cheval, de très rudes et bonnes gens d'armes, d'un commun accord avec certains Florentins, dont les chefs et meneurs étaient messire Pino della Tosa et l'évêque de Florence¹⁰⁸ suivis secrètement par quelques citoyens, avec qui ils étaient en contact depuis le temps où le Bavaois était à Pise et qui leur promettaient d'importantes sommes d'argent de la part de la Commune de Florence, ainsi qu'avec les anciennes troupes des Allemands qui avaient été au service de Castruccio et avaient la garde du château de l'Augusta à Lucques¹⁰⁹, ceux-ci nommèrent comme capitaine messire Marco Visconti de Milan, qu'ils retenaient prisonnier dans l'attente des gages qui leur avaient été promis. Ils partirent alors nuitamment de Valdinievole pour venir à Lucques ; et comme cela avait été prévu, l'entrée du château de l'Augusta leur fut donnée. Puis ils firent aussitôt chercher Arrigo fils de Castruccio et ses frères, que le Bavaois avait envoyés aux confins dans leur château de Monteggiori ; et quand ceux-ci furent arrivés et qu'ils furent entrés dans le château de Lucques, ils s'apprêtèrent à courir le bourg. Craignant les pillages et les incendies, les Lucquois et Francesco Antelminelli, seigneur de Lucques au nom du Bavaois, se rendirent ; et le dimanche suivant, ils livrèrent la seigneurie du reste du bourg à messire Marco et à ses partisans du Cerruglio. Entre-temps, ceux-ci coururent le pays alentour en pillant et en tuant quiconque ne se pliait pas à leur commandement, à la manière de gens sauvages et misérables, vivant de rapines. Et parce que les habitants du bourg de Camaiore leur résistaient, ils furent brûlés et dépouillés, et leur bourg incendié et dévasté, et plus de IIII^C de ses habitants furent tués le VI mai. Puis ils coururent et dévastèrent les alentours de Pescia. Et lors de cette mutation de Lucques, ledit messire Marco et ses partisans envoyèrent à Florence leurs ambassadeurs, des frères augustins, pour réclamer des Florentins qu'ils se

¹⁰⁸ *il vescovo di Firenze* : Francesco Silvestri da Cingoli († 1341).

¹⁰⁹ *del castello de l'Agosta di Lucca* : La forteresse *Augusta*, immense complexe fortifié situé à l'intérieur des murailles de la cité et dont la construction fut ordonnée en 1322 par Castruccio Castracani, constitue alors le siège du pouvoir citoyen, jusqu'à sa destruction partielle en 1370.

conformement aux accords à propos de la somme promise, et proposant par ailleurs de leur donner la seigneurie de Lucques ainsi que celle du château, en échange du paiement des gages avancés aux troupes (et dont ils estimaient la valeur à environ LXXX^M florins d'or) et du pardon pour les fils de Castruccio, qu'ils maintiendraient au rang de simples citoyens et non de seigneurs. On tint à ce propos plusieurs conseils à Florence ; mais comme l'envie gâche tout bienfait, ou bien parce que le temps de notre félicité n'était pas encore venu, ou encore parce qu'il leur paraissait ainsi bien faire, nombreux furent les opposants dans Florence. Le principal d'entre eux fut messire Simone della Tosa, consort par lignage de messire Pino, qui s'y opposait par esprit de faction, suivi par plusieurs de ses partisans grands et populaires, et qui montra par de beaux et justes arguments quelle confiance on pouvait accorder à messire Marco et aux Allemands, lesquels avaient été nos adversaires et ennemis, et combien il était peu honorable pour la Commune de Florence d'accorder aux fils de Castruccio le pardon pour les nombreuses offenses reçues de leur père. Et ainsi, en raison de certains citoyens envieux, on renonça au bienfait pour la Commune de Florence de recevoir la seigneurie de Lucques, prenant ainsi la pire décision au détriment et au dommage de notre Commune, comme nous en ferons mention par les temps qui suivirent.

CXXIX

Comment la paix fut faite entre Florentins et Pistoiais.

En raison de ladite mutation de Lucques, les chefs gibelins qui tenaient la cité de Pistoia (à savoir, comme nous le disions précédemment, les Panciatichchi, les Muli, les Gualfreducci et les Vergiolesi), lesquels étaient adversaires et ennemis de messire Filippo Tedici et des siens, et se méfiaient des fils de Castruccio et de leurs partisans en raison de leur parenté avec messire Filippo, sachant bien qu'ils ne pourraient tenir la cité de Pistoia sans grand risque s'ils ne se faisaient pas amis des Florentins, cherchèrent à négocier la paix avec la Commune de Florence. Lesquelles négociations furent menées et conclues par messire Francesco fils de messire Pazzino Pazzi¹¹⁰, qui était apparenté avec les Panciatichi du côté guelfe et auxquels se fiaient donc les autres Panciatichi, ainsi que leurs autres partisans seigneurs de Pistoia. Ces négociations furent rapidement menées à bonne fin, car elles profitaient tout autant aux Florentins qu'aux Pistoiais, et elle furent arrêtées le XXIII mai MCCCXXVIII en établissant ceci : les Pistoiais rendirent

¹¹⁰ *messer Francesco di messer Pazzino de' Pazzi* : Il s'agit du beau-père de Giovanni Villani, marié en secondes noces à Monna di Francesco Pazzi.

Montemurlo aux Florentins, en payant XII^C florins d'or aux troupes qui étaient à l'intérieur ; et ils cédèrent à perpétuité aux Florentins Carmignano, Artimino, Vitolini et plusieurs autres bourgs de la montagne d'en-dessous¹¹¹ dont les Florentins s'étaient emparés et qu'ils tenaient ; et ils promirent de remettre d'ici peu tous les Guelfes à Pistoia (à l'exception des Tedici), de partager les offices avec eux et d'avoir pour amis les amis et pour ennemis les ennemis de la Commune de Florence ; et ils donnèrent en gage aux Florentins la garde de la citadelle de Tizzana ; et le rétablissement des Guelfes fut observé plus tôt que prévu. Ils voulurent également que les Florentins aient la garde de la cité de Pistoia, et qu'ils y maintiennent un capitaine populaire de Florence avec quelques gens d'armes ; et ainsi fut fait. Et pour consolider la paix, les Florentins nommèrent un syndic de la Commune (et ce fut messire Iacopo Strozzi), puis firent chevaliers deux des Panciatichi, un des Muli et un des Gualfreducci, à qui ils donnèrent MM florins d'or ; et ils établirent à Pistoia XXXVI troupes à cheval à leur solde. Et lesdits Gibelins de Pistoia ordonnèrent d'abattre toutes les enseignes portant l'aigle, ainsi que celles du Bavarois, de Castruccio et du parti gibelin, et ils mirent sur les bannières au-dessus de leur enseigne les coquilles d'or de saint Jacques. En l'honneur de cette paix, on organisa à Pistoia une grande fête avec des joutes et d'autres jeux. Et de la même manière, le jour de l'Ascension suivant¹¹², on organisa sur la place de Santa Croce à Florence de riches et belles joutes, en tenant III jours durant table dressée pour VI chevaliers, et en organisant des joutes où toutes sortes de gens à cheval venaient perdre ou gagner, où des chevaliers furent mis à terre par de très beaux coups, et où les balcons étaient toujours pleins de belles dames et de bonnes gens.

CXXX

Comment le légat de Lombardie fit lancer l'ost contre Parme, Reggio et Modène ; et comment celles-ci passèrent sous son commandement.

En cette année, à la fin du mois de mai, le légat du pape en Lombardie qui était à Bologne fit lancer l'ost contre les cités de Parme et de Reggio avec plus de MM cavaliers et de nombreux piétons, car celles-ci s'étaient rebellées contre l'Église et refusaient d'obéir au légat. Puis le XXV juin, suite à un accord de paix secrètement conclu à la cour du pape, elles se plièrent à son

¹¹¹ *del monte di sotto* : Le *monte di sotto* désigne sans doute le Monte Albano, relief montagneux situé à l'Est de Florence et de Pistoia et qui s'étend entre Serravalle au nord et Montelupo au sud, séparant ainsi le bas et le haut Valdarno.

¹¹² C'est-à-dire le 1^{er} juin 1329.

commandement, le légat y mettant quelques rares recteurs et officiers, de sorte que la seigneurie et la force desdits bourgs restaient à leurs seigneurs. Et ceci fait, le V juillet suivant, l'ost de l'Église vint contre la cité de Modène ; et ainsi, tout comme l'avaient fait Parme et Reggio, de la même manière les Modénais se rendirent au légat.

CXXXI

Comment le légat de Toscane lança l'ost contre Viterbe avec les Romains.

En cette même année, le légat de Toscane qui était à Rome lança l'ost contre la cité de Viterbe avec l'aide des Romains et le reste de ses forces, car celle-ci était rebelle des Romains et de l'Église, et parce qu'elle était dirigée par un tyran. Ils en dévastèrent les alentours et s'emparèrent de plusieurs de leurs châteaux, mais ne purent s'emparer de la cité.

CXXXII

Comment les Pisans chassèrent de Pise le vicair du Bavaois et ses troupes.

En cette année au mois de juin, apprenant que le Bavaois était resté en Lombardie et n'envisageait pas pour le moment de revenir en Toscane, comme sa seigneurie leur déplaisait et en raison des nouveautés et mutations de la cité de Lucques, les Pisans décidèrent avec le comte Fazio le Jeune¹¹³ de chasser le vicair du Bavaois, messire Tarlatino des Da Pietramala d'Arezzo, ainsi que tous ses officiers. Depuis la cité de Lucques, ils firent venir à Pise messire Marco Visconti, accompagné de quelques troupes de chevaliers de la compagnie du Cerruglio, ennemis du Bavaois. Et un samedi soir, ils firent soulever la rumeur dans la cité, armèrent le peuple et les chevaliers de messire Marco, et allèrent chercher le comte Fazio chez lui. Puis ils bloquèrent le pont de la Spina, mirent le feu au Pont neuf, et fortifièrent et barricadèrent le Vieux pont¹¹⁴ situé

¹¹³ *col conte Fazio il giovane* : Bonifazio Novello (ou Fazio) della Gherardesca († 1340), membre de la vieille famille comtale des Gherardesca, comtes de Donoratico.

¹¹⁴ *misono fuoco nel ponte nuovo, e armarono e barrarono il ponte vecchio* : À Pise, le « vieux pont » (ou *Ponte Vecchio*) désignait le plus ancien pont de la ville, situé en face de l'église Santa Cristina à l'emplacement de l'actuel Ponte di Mezzo, qui jusqu'au XII^e siècle était le seul de point de passage sur l'Arno. À cette date fut ensuite construit un second pont, le « pont neuf » (ou *Ponte Nuovo*), situé plus en aval du fleuve à l'emplacement de l'actuel Ponte di Solferino. Enfin, le *Ponte della Spina*, troisième pont de la ville, fut construit en amont du premier dans la seconde moitié du XIII^e siècle, à l'emplacement de l'actuel Ponte della Fortezza.

sous les maisons du comte, afin que les troupes du Bavaois qui étaient à Pise aux ordres du vicaire ne puissent rejoindre ni courir le quartier de Quinzica, où se trouvait le comte avec ses forces et celles du peuple. Le dimanche matin suivant, XVIII juin, les forces du comte et du peuple ayant grossi et s'appêtant à franchir le Vieux pont pour assaillir et combattre le vicaire dans son palais, se voyant ainsi bien mal pourvu face à de telles forces, celui-ci quitta Pise avec ses officiers, et son palais fut alors vidé de tous ses biens. Puis quand la rumeur fut retombée, ils réformèrent le bourg sous l'autorité de leur podestat, et renvoyèrent une bonne partie des troupes du Bavaois.

CXXXIII

Comment messire Marco Visconti vint à Florence mener quelques négociations, et de retour à Milan fut tué par ses frères et son neveu.

Une fois le régime de Pise renversé de la manière décrite dans le précédent chapitre, les Pisans et le comte Fazio récompensèrent richement messire Marco Visconti pour le service rendu. Mais celui-ci ne voulut pas rentrer à Lucques, où il avait été laissé en gage par le Bavaois aux chevaliers du Cerruglio pour leurs soldes, comme nous faisons mention précédemment. Il envoya donc des lettres à la Commune de Florence, pour annoncer qu'il comptait passer par Florence sur le chemin de Lombardie dans l'intention de parler avec les prieurs et ceux qui gouvernaient la cité de diverses choses utiles pour s'emparer de la cité de Lucques. Et il vint à Florence le XXX juin de cette année, accompagné de XXX [hommes] à cheval de sa suite, et fut gracieusement reçu par les Florentins, qui lui firent grand honneur. Et pendant le temps qu'il demeura à Florence, il donna chez lui de nombreux banquets, auxquels il convia chevaliers et bonnes gens. Et dans le palais des prieurs, il fit allégeance à la sainte Église, en présence des prieurs et des autres seigneuries, de l'évêque de Florence, de celui de Fiesole et de celui de Spolète qui était Florentin¹¹⁵, ainsi que de l'inquisiteur et de quelques légats qui étaient à Florence au nom du pape. Et il promit d'aller demander miséricorde au légat de Lombardie puis au pape, et d'être toujours fils et défenseur de la sainte Église. À Florence, il s'accorda avec les chevaliers du Cerruglio, qui

¹¹⁵ *e di quello di Spuleto, ch'era Fiorentino* : Bartolomeo Bardi, de l'ordre de saint Augustin, membre de la grande famille florentine des Bardi et évêque de Spolète de 1320 à 1344. Actif dans la vie politique spolétane, où il montrait peu de zèle dans l'application de la politique anti-hérétique promue par Jean XXII contre les partisans de Louis de Bavière, et où il conservait d'assez bonnes relations avec la Commune, on le retrouve fréquemment à Florence, où il assiste par exemple à l'invention du corps de saint Zénobie en 1331 (cf. chapitre XI 169).

tenaient le château de Lucques, pour donner ledit château et la cité à la Commune de Florence contre LXXX^M florins d'or ; et suite à cet accord, quelques-uns des principaux chefs et connétables [de la compagnie du Cerruglio] vinrent à Florence pour proposer de laisser quelques-uns de leurs chefs en otages comme garantie de la promesse. À Florence, on tint à ce propos plusieurs conseils, et la majeure partie accepta l'accord, tout spécialement le commun peuple et la faction de messire Pino della Tosa, qui comme nous le disions précédemment avait mené l'accord qui prévoyait de prendre Lucques à messire Marco et aux chevaliers du Cerruglio. Mais l'autre faction, dont était chef son consort messire Simone della Tosa, par envie ou bien parce que faute d'avoir mené les négociations ils pensaient ne pas en retirer les honneurs (ou le profit), s'y opposa en soulignant les nombreux doutes et risques, et avertissant qu'on risquerait de perdre l'argent et les gens que l'on mettrait à la garde du château de l'Augusta. Et ainsi, à cause de la mauvaise concorde entre nos concitoyens inaptes à la République, l'accord échoua, et messire Marco quitta Florence le XXVIII juillet ; et la Commune de Florence lui donna M florins d'or pour l'aider dans ses dépenses. Ledit messire Marco s'en alla à Milan, où il fut reçu avec les honneurs par ses concitoyens. Il disposait ainsi de nombreux soutiens à Milan, plus importants que ceux de ses frères ou de messire Azzo Visconti son neveu, qui était seigneur de Milan. Aussi grandirent chez ce dernier le soupçon et la crainte que messire Marco ne lui prenne la seigneurie, en vertu d'accords passés à Florence avec les Guelfes, et peut-être aussi pour lui permettre de regagner les faveurs du pape et de devenir seigneur de Milan – ce dont il avait bien les moyens et l'intention de faire en temps voulu. Il advint ainsi le IIII septembre de cette année, alors que messire Azzo avait organisé un grand banquet auquel furent conviés ses oncles messire Marco, messire Luchino et messire Giovannino Visconti, ainsi que d'autres Visconti et plusieurs bonnes gens de Milan, que lorsque tous eurent fini de manger, tandis que messire Marco partait avec les autres bonnes gens, celui-ci fut prié de revenir au château par messire Azzo, qui avec ses frères souhaitaient lui parler en secret. Sans prendre garde, messire Marco, qui était désarmé, se rendit auprès d'eux. Et comme il entra dans la salle où se tenaient ces derniers, comme prévu, les perfides Caïns se précipitèrent sur lui avec leurs soldats armés, et s'en emparèrent sans le blesser, puis l'étranglèrent jusqu'à l'étouffement. Et après l'avoir tué, ils le jetèrent par les fenêtres du palais. Les Milanais furent profondément troublés par la mort malhonnête de messire Marco ; mais de crainte, personne n'osa parler. Ce messire Marco fut un beau chevalier, grand de sa personne, fier et hardi, preux aux armes et bienheureux à la bataille, plus que tout autre Lombard de son temps ; il ne fut pas particulièrement sage, mais s'il avait vécu plus longtemps, il aurait accompli de grandes nouveautés à Milan et en Lombardie.

CXXXIV

Comment les châteaux de Valdinievole conclurent paix et accord avec les Florentins.

En cette année, constatant le mauvais état de Lucques, et voyant que les Pistoiais avaient fait la paix avec les Florentins et qu'il leur en résultait bien et profit, sous les conseils de leurs alliés gibelins de Pistoia (et tout spécialement de ceux récemment faits chevaliers par la Commune de Florence) et pour retrouver la paix après les longues guerres et les dangers affrontés, la ligue des châteaux de Valdinievole (à savoir Montecatini, Pescia, Buggiano, Uzzano, Colle, Cozzile, Massa, Monsummano et Montevettolini) chercha à faire la paix avec les Florentins. Et l'accord fut conclu le XXI juin de cette année, la Commune de Florence pardonnant et oubliant toutes les offenses reçues d'eux durant la guerre castruccienne, tandis qu'ils promettaient aux Florentins de prendre leurs amis comme amis et leurs ennemis comme ennemis. Et ils firent alliance avec les Florentins et demandèrent un capitaine de Florence.

CXXXV

Comment les Pisans projetèrent d'acheter Lucques, comment les gens des Florentins chevauchèrent jusqu'aux portes de Pise, et comment la paix fut conclue entre Florentins et Pisans.

En cette année, au début du mois de juillet, apprenant les tractations menées par messire Marco Visconti avec les Florentins et les chevaliers allemands du Cerruglio qui tenaient Lucques, et de peur qu'en ayant Lucques les Florentins voient ainsi leur force et leur pouvoir accrus et soient plus proches d'eux, les Pisans s'immiscèrent dans les négociations avec lesdits Allemands, et cherchèrent à avoir Lucques pour LX^M florins d'or. Et une fois l'accord conclu, ils payèrent un acompte de XIII^M florins d'or – qu'ils perdirent ensuite en raison de leur trop grande hâte (car ils n'avaient en effet pas pris d'otages ni de garantie) et suite aux diverses nouveautés et mutations survenues par la suite à Lucques. Aussi, apprenant cela, les Florentins furieux firent chevaucher contre les Pisans messire Beltramone dal Balzo maréchal des gens du roi Robert qui se trouvait à San Miniato avec les troupes des soldats des Florentins, en tout plus de M [hommes] à cheval et de nombreuses gens de pied ; et ils coururent jusqu'à l'avant-porte des faubourgs de San Marco de Pise sans rencontrer de résistance, en incendiant et dévastant, et en levant un grand butin de

prisonniers, de bêtes et de biens. Puis ils se tournèrent vers la Valdera, pillant et incendiant tout ce qu'ils trouvaient sur leur chemin ; et à force de combats, ils prirent les châteaux de Pratiglione et de Camporena que tenaient les Pisans, et les firent détruire. Voyant ainsi les Florentins se rapprocher, les Pisans, qui s'étaient rebellés contre le Bavaois et étaient en mauvais état, cherchèrent à faire la paix avec eux. Ceux-ci y consentirent afin de mieux pouvoir se consacrer à la guerre de Lucques ; et la paix fut conclue à Montopoli par nos ambassadeurs et syndics et les leurs le XII du mois d'août de cette année, selon les mêmes conditions et avec les mêmes franchises que l'ancienne paix¹¹⁶, et prévoyant également que les Pisans seraient ennemis du Bavaois et de quiconque serait ennemi des Florentins. Au mois de septembre suivant, n'appréciant guère la paix conclue avec les Florentins, certains Gibelins de Pise cherchèrent avec ceux de Lucques à trahir Pise ; mais la trahison fut découverte, et quelques-uns d'entre eux furent pris et châtiés, et plusieurs autres furent déclarés rebelles et bannis.

CXXXVI

Comment les Florentins reprirent le contado d'Ampinana que tenait le comte Ugo.

En cette année, le XV juillet, les Florentins envoyèrent quelques troupes dans le Mugello, et leur firent reprendre les paroisses et le contado de l'ancien château d'Ampinana, que le comte Ugo di Battifolle avait repris de la manière décrite précédemment, au temps de la défaite d'Altopascio¹¹⁷.

CXXXVII

Comment le château de Montecatini se rebella contre la ligue des Florentins.

En cette année, le XVII juillet, les alliés gibelins des fils de Castruccio qui étaient à Montecatini soulevèrent le bourg contre les accords de la ligue ; et avec l'aide des troupes des Lucquois qui étaient à Altopascio, ils en chassèrent les Guelfes et se fournirent auprès des Lucquois. Aussi les troupes des Florentins chevauchèrent en Valdinievole, et prirent et

¹¹⁶ C'est-à-dire la paix signée en 1317 (cf. X 82).

¹¹⁷ Cf. X 321.

incendièrent les faubourgs de Montecatini. Et messire Amerigo Donati capitaine pour les Florentins resta à la garde de Buggiano et des autres bourgs de la ligue de Valdinievole avec de nombreuses gens d'armes à cheval et à pied, afin de mener la guerre contre Montecatini. Pendant ce temps, environ XII chefs et grands gibelins du château de Montevettolini se rendirent secrètement à Montecatini, en vue de préparer le soulèvement de Montevettolini. Mais espionnant le château, messire Amerigo s'empara d'eux à leur sortie, et par cette prise obtint pour la Commune de Florence la seigneurie du château de Montevettolini, qui refusait jusque-là de laisser entrer leurs troupes. Et alors commença le siège de Montecatini par les Florentins, certes pas encore aussi étreignant que par la suite, comme nous en ferons mention, mais leurs garnisons de gens à cheval et à pied se tenaient dans les châteaux des alentours, et aucune vivre ne pouvait y entrer, sinon furtivement et sous bonne escorte.

CXXXVIII

Comment messire Cane della Scala eut la cité de Trévisé, et y mourut aussitôt de maladie.

En cette année, le IIII juillet, messire Cane della Scala de Vérone alla mettre le siège à la cité de Trévisé avec toutes ses forces (et ils furent plus de MM cavaliers et de très nombreux piétons) – laquelle cité de Trévisé était organisée en commune, mais dont le plus grand [citoyen] était l'avoué¹¹⁸ de Trévisé. Il maintint le siège pendant XV jours, avant de l'avoir par accord contre la promesse d'épargner biens et personnes, chacun selon son rang. Et le XVIII de ce mois, messire Cane y fit son entrée avec ses gens au cours d'une grande fête et triomphe. Et ainsi s'accomplit la prophétie de maître Michel Scot, qui disait que le Chien de Vérone serait seigneur de Padoue et de toute la Marche de Trévisé¹¹⁹. Mais comme il plut à Dieu, il advint qu'après la grande joie de messire Cane, une fois celui-ci parvenu à ses fins, survint une grande douleur – comme souvent, semble-t-il, selon la volonté de Dieu, pour montrer sa puissance et afin que personne ne se fie à la félicité humaine. Car alors qu'il était arrivé à Trévisé, après avoir banqueté, il tomba malade ; et le jour de la Madeleine, le XXII juillet, il mourut à Trévisé, et son corps fut ensuite transporté à

¹¹⁸ *Avogaro* : du lat. *advocatus (ecclesie)*, officier laïc chargé de la représentation d'une institution ecclésiastique dans la gestion des affaires séculière, ainsi que de l'administration de biens diocésains. A Trévisé, l'office fut longtemps tenu par la famille Tempesta, lui assurant ainsi une certaine influence sur l'administration de la cité, mais il perdit de son importance avec l'affirmation des Da Romano puis des Da Camino, et enfin de la commune, pour devenir essentiellement symbolique.

¹¹⁹ Cf. XI 102. Salimbene donne la prophétie dans son intégralité, qui se poursuit par une référence à la Marche de Trévisé : « *Padue magnatum plorabunt filii necem diram et orrendam datam Catuloque Verone. Marchia succumbet gravi servitute coacta ob viam Antenoris, quamque secuti erunt. Languida resurget catulo moriente Verona.* »

Vérone pour y être enseveli. De lui ne restait aucun fils ni aucune fille légitime, sinon deux bâtards qui, pour qu'ils ne puissent régner, furent ensuite chassés par leurs oncles, les frères de messire Cane, et l'un d'entre eux tué. Et note qu'il s'agissait là du plus grand tyran, le plus puissant et le plus riche qu'il y avait alors en Lombardie depuis Ezzelino da Romano jusqu'à ce temps-là (et certains disent plus grand encore). Et parvenu au faite de sa gloire, il fut défait de la vie et de ses héritiers ; et après lui furent seigneurs messire Alberto et messire Mastino ses neveux.

CXXXIX

Comment le légat de Lombardie eut la cité de Faenza par accord.

En cette année, le VI juillet, le légat de Lombardie envoya depuis Bologne un grand ost contre la cité de Faenza, qu'avait soulevée et que tenait Alberghettino fils de Francesco Manfredi ; et il l'assiégea pendant XXV jours. À la fin, le dernier jour de juillet, sous les conseils de son père et de son frère messire Ricciardo qui étaient à l'extérieur aux côtés du légat, Alberghettino se rendit par accords contre de grandes promesses ; puis il se rendit à Bologne auprès du légat, qui l'admit dans sa famille en lui donnant des biens et des gages pour sa compagnie, lui témoignant ainsi un grand amour. Et le XXV de ce mois de juillet, alors qu'ils étaient au siège de Matelica dans la Marche, l'ost de l'Église fut vaincu par les Gibelins et les rebelles de l'Église.

CXL

Comment les cités de Parme, de Modène et de Reggio se rebellèrent contre le légat.

En cette année, le XV août, après avoir fait venir à Bologne les fils de messire Ghiberto da Corregio et messire Orlando Rossi, qui avait été seigneur de Parme, en leur apportant toutes les garanties, comme il craignait que ce dernier ne soulève le bourg contre lui sous prétexte de refuser la paix avec lesdits fils de messire Ghiberto, le légat de Lombardie le retint à Bologne et le fit jeter en prison. Aussi les frères et les consorts dudit Orlando, suivis par le peuple de la cité qui l'aimait beaucoup, soulevèrent la cité de Parme contre le légat et l'Église, et arrêtaient tous les officiers du légat et toutes les gens que ce dernier y avait. Et de la même manière se soulevèrent

les cités de Reggio et de Modène, par crainte pour elles-mêmes et parce que la tromperie et la trahison faites audit Orlando malgré les garanties apportées leur déplaisaient.

CXLI

Encore de comment les Allemands qui étaient à Lucques voulurent la vendre aux Florentins, lesquels ne surent pas saisir l'occasion.

En ce temps-là, la cité de Lucques étant en proie à l'instabilité, en mauvais état et soumise à aucune forme de seigneurie ni de gouvernement, sinon aux ordres des connétables des Allemands du Cerruglio qui s'en étaient faits seigneurs et la gouvernaient comme le butin qu'ils avaient gagné, voyant bien qu'ils ne pouvaient pas la tenir pour eux-mêmes, lesdits Allemands menèrent des négociations avec diverses communes et seigneurs des environs dans l'espoir d'échanger la seigneurie de Lucques contre de l'argent. Ils en firent de nouveau la proposition à la Commune de Florence, dont les recteurs, comme nous le disions précédemment dans le chapitre relatif aux tractations de messire Marco Visconti de Milan, à cause de l'envie de leurs concitoyens, n'avaient su trouver concorde à ce propos. Mais certains valeureux et riches citoyens de Florence voulurent l'acheter au nom de la Commune pour LXXX^M florins d'or, dans leur propre intérêt et croyant agir ainsi pour l'honneur de la Commune de Florence et leur bénéfice propre, en assumant les frais contre la concession des gabelles et des entrées de Lucques, selon certaines conditions et modalités. Ils étaient soutenus en cela par les marchands exilés de Lucques, qui y auraient avancé X^M florins d'or et qui demandaient à la Commune de Florence d'y mettre XIII^M florins d'or seulement et d'assurer la garde du château de l'Augusta, en prenant XX des plus grands et meilleurs connétables en otages afin de s'assurer du respect des accords ; les premières traites seraient assurées par la Commune de Florence, tandis que les LVI^M florins d'or restants seraient avancés volontairement par les simples citoyens. Et nous pouvons en rendre foi, nous auteur, car nous étions de ceux-là. Mais à cause de leur cécité et de leur éternelle et déloyale envie, les citoyens de Florence, au premier rang desquels ceux qui étaient au gouvernement de la cité, refusèrent d'y consentir au prétexte hypocrite, tout comme ils s'y étaient opposés jadis sous prétexte d'honnêteté, que le bruit courrait dès lors dans le monde entier que les Florentins auraient acheté la cité de Lucques par appât du gain. Mais selon notre avis, et celui de plusieurs sages qui par la suite ont examiné et débattu de la question, en compensant de la sorte les défaites

et dommages infligés par les Lucquois, ainsi que les dépenses assumées par la Commune de Florence lors de la guerre castruccienne, les Florentins n'auraient pu accomplir plus haute vengeance, et il n'y aurait eu plus grande louange ou glorieuse renommée de par le monde que de pouvoir ainsi dire : les marchands et les simples citoyens de Florence ont acheté Lucques sur leurs propres deniers, et des habitants de sa cité et de son contado, jadis ennemis, ils ont fait leurs esclaves. Mais à qui il souhaite le mal, Dieu ôte le bon sens et ne le laisse prendre aucune bonne décision. À moins (et plus certainement) que, les péchés des Florentins n'étant pas encore purgés et leur orgueil, leurs usures et leurs biens mal acquis pas encore domptés, cela ne fut destiné à les faire dépenser et consumer dans la guerre qui fit suite à la discorde avec les Lucquois ; car pour chaque denier qui aurait été dépensé en achetant Lucques, C ou plus (mais on pourrait dire une infinité) furent ensuite dépensés par les Florentins dans ladite guerre, comme nous en ferons mention par la suite. Alors que l'on aurait pu, grâce à ce prêt, et sans dépense ni perte, accomplir une si honorable et haute vengeance contre les Lucquois, en les achetant eux et leurs biens comme des esclaves, à leurs dépens, pour ensuite, une fois placés sous notre joug, leur accorder la paix et le pardon, les rendre libres et les faire compagnons, comme ils l'avaient jadis été avec les Florentins.

CXLII

Comment messire Gherardino Spinola de Gênes s'empara ensuite de la seigneurie de la cité de Lucques en l'achetant.

Les négociations entre les Allemands de Lucques et les Florentins étant ainsi rompues, car, comme dit dans le précédent chapitre, les recteurs de la Commune de Florence s'étaient opposés à leur conclusion, menaçant ceux qui s'en lamentaient et faisant jeter en prison l'un de ceux qui avaient mené les tractations, messire Gherardino Spinola de Gênes s'accorda avec lesdits Allemands en leur offrant XXXM florins d'or et en prenant à son service quelques-uns d'entre eux, qui souhaitaient passer à sa solde. Ces derniers lui donnèrent alors la cité de Lucques et l'en firent seigneur, et il s'en empara avec vigueur ; ainsi le II septembre de cette année, il vint à Lucques et reçut la pleine seigneurie de la cité, sans rencontrer d'opposition. Puis il mit en ordre ses troupes et demanda aux Florentins une paix ou une trêve ; mais ceux-ci ne voulurent rien entendre, et au début d'octobre, ils firent soulever le château de Collodi près de Lucques, que

messire Gherardino vint assiéger avec sa cavalerie et les piétons de Lucques. N'étant pas secouru à temps par les Florentins, comme ils l'avaient pourtant promis, Collodi se rendit donc à messire Gherardino et à la Commune de Lucques le XX de ce mois d'octobre, avec bien peu d'honneurs pour les Florentins. Aussi, pour cette raison, on réprouva et blâma fortement à Florence ceux qui avaient empêché l'accord avec les Allemands, et n'avaient pas su mener à bien la guerre et l'entreprise ainsi engagées. Et après qu'il eut pris le château de Collodi, ledit messire Gherardino mit tout en œuvre pour rassembler argent et gens d'armes, afin de forcer les Florentins à lever le siège qu'ils avaient posé devant le château de Montecatini en Valdinievole.

CXLIII

Comment en raison des offenses faites au Bavaois et à l'antipape, les Milanais et les Pisans se réconcilièrent avec le pape et l'Église, et virent leur excommunication levée.

Au même mois de septembre de cette même année, dans la cité d'Avignon où se trouvait la cour de Rome, les Milanais et messire Azzo Visconti qui en était seigneur se réconcilièrent avec le pape Jean et virent leur excommunication levée, et, d'après les conditions négociées par leurs ambassadeurs, furent pardonnés des offenses faites à l'Église et audit pape. Et messire Giovanni fils du défunt messire Matteo Visconti, que le Bavaois avait fait faire cardinal par son antipape comme nous en faisons mention précédemment, renonça au cardinalat ; puis le pape le fit évêque de Novarre, et leva l'interdit sur Milan et son contado. Et de la même manière, le pape accorda pardon et absolution aux Pisans, qui avaient tant œuvré aux côtés du comte Fazio de Donoratico, leur illustre concitoyen auquel, lors de son départ de Pise, le Bavaois avait secrètement confié la garde de son antipape, qu'il avait abrité dans un de ses châteaux de Maremme et qui fut par la suite trompé et trahi, puis envoyé prisonnier à Avignon devant le pape Jean, comme nous en ferons mention par la suite. Et en vertu des accords négociés à la cour par les ambassadeurs des Pisans, le comte Fazio obtint de grands avantages du pape, qui lui donna le château de Montemassi, lequel appartenait à l'archevêché, ainsi que d'autres riches dons et bénéfices ecclésiastiques ; et de même pour d'autres grands citoyens de Pise, qui avaient participé à l'entreprise et dont bon nombre furent faits chevaliers du pape et pourvus de riches dons. Puis en janvier suivant, une fois les ambassadeurs rentrés, on rendit publics à Pise le traité et accord en parlement plénier ; et réunis dans la grande église, tous les Pisans jurèrent dans les mains d'un

légat ultramontain envoyé par le pape d'être toujours obéissants et fidèles envers la sainte Église, et ennemis du Bavaois et de tout autre seigneur qui viendrait en Italie contre la volonté de l'Église.

CXLIV

Comment le légat de Toscane eut Viterbe, et pacifia tout le Patrimoine et la Marche. Comment le légat de Toscane eut Viterbe, et pacifia tout le Patrimoine et la Marche.

En cette année et en ce mois de septembre, Salvestro Gatti, qui tenait la seigneurie de la cité de Viterbe par la tyrannie et contre l'Église, fut tué par trahison à Viterbe par l'un des fils du préfet, lequel courut le bourg et le ramena à l'obédience de l'Église. Puis au début du mois de novembre suivant, messire Gianni Gaetano Orsini, cardinal et légat en Toscane, vint à Viterbe et ramena la cité et tous les bourgs du Patrimoine vers la paix et le bon état sous la seigneurie de l'Église. Et pendant ce temps, tous les bourgs de la Marche se pacifièrent et retournèrent à l'obédience de la sainte Église, chacun des partis desdits bourgs conservant ses forces.

CXLV

Comment le Bavaois réunit ses gens à Parme en croyant pouvoir prendre la cité de Bologne, puis comment il partit d'Italie et s'en alla en Allemagne.

En cette année au début du mois d'octobre, se trouvant alors dans la cité de Pavie, le Bavaois qui se prétendait empereur vint à Crémone, puis le XVII novembre à Parme, où avec les cavaliers que son vicaire lui avait envoyés de Lucques il se retrouva avec plus MM cavaliers ultramontains, dans l'intention de s'emparer de la cité de Bologne et de l'enlever au légat du pape messire Bertrand du Pouget qui s'y tenait au nom de l'Église. Et cela devait être réalisé grâce à un complot organisé par quelques Bolonais et d'autres encore ; mais celui-ci fut découvert et certains des traîtres exécutés, comme nous en ferons mention dans le prochain chapitre. Voyant ainsi son projet échouer, le Bavaois quitta Parme le VIII décembre suivant accompagné par les ambassadeurs des principaux chefs de Parme, de Reggio et de Modène ; et il s'en alla à Trente

pour tenir parlement avec certains barons d'Allemagne et les tyrans et seigneurs de Lombardie, afin de réunir au plus vite de nouvelles gens, et le bras ainsi armé, de pouvoir venir contre la cité de Bologne et prendre le contado de Romagne à l'Église. Et au cours de ce parlement, il reçut d'Allemagne la nouvelle de la mort du doge d'Autriche, qui avait été élu roi d'Allemagne et jadis son adversaire ; et toutes affaires cessantes en Italie, il s'en alla aussitôt en Allemagne et ne repassa plus jamais de ce côté-ci des montagnes.

CXLVI

Comment le Bavaois tenta par trahison d'enlever la cité de Bologne au légat cardinal.

En cette année au mois d'octobre, une conspiration fut organisée dans la cité de Bologne, dans le but de s'en emparer et de la soulever contre le légat cardinal qui s'y tenait au nom de l'Église. À l'origine de cette conspiration se trouvait Ettore des comtes de Panigo, qui était aidé par les Rossi de Parme car le légat tenait prisonnier Orlando Rosso comme nous le disions précédemment. Et à ce projet avaient également pris part l'archiprêtre de Bologne de la maison des Galluzzi, ainsi que messire Guido Sabatini et plusieurs autres grands et populaires de Bologne, à qui la seigneurie du légat déplaisait ; et avec eux se tenait Alberghettino Manfredi, auquel le légat avait retiré la seigneurie de Faenza et qu'il gardait à sa solde auprès de lui à Bologne. Il était ainsi prévu que le Bavaois dit empereur, qui de Pavie était venu à Parme avec ses forces, comme nous le disions dans le précédent chapitre, devait venir à Modène et faire chevaucher une partie de ses gens en Romagne ; et en même temps, sur ordre d'Alberghettino, on devait soulever Faenza pour y laisser entrer ladite cavalerie. Puis, lorsque faisant face à la venue du Bavaois et à cette chevauchée, les troupes de l'Église seraient sorties de Bologne pour aller aux frontières, comme le légat en avait donné l'ordre, les chefs qui avaient mené la conspiration devaient avec leurs partisans soulever la rumeur dans la cité de Bologne. Et le jour dit, Ettore da Panigo et Guidinello di Montecuccoli devaient venir par les montagnes de Bologne avec un grand nombre de fantassins et de soldats de pied, pour se joindre aux citoyens qui avaient mené la conjuration. Et avec des troupes aussi nombreuses, ils devaient chasser le légat et ses gens, et faire entrer le Bavaois et les siens. Mais cette conjuration fut secrètement révélée au légat par un partisan des conjurés qui croyait tirer ainsi meilleur profit. Aussi le légat fit-il arrêter Alberghettino, l'archiprêtre des Galluzzi, messire Guido, Nanni Dotti beau-frère d'Ettore da Panigo, ainsi que

plusieurs autres citoyens de Bologne, grands et populaires ; il ne put toutefois s'emparer dudit Ettore, qui avait déjà gagné les montagnes pour y réunir ses forces. Mais après avoir enquêté sur cette conjuration et fait avouer les traîtres, le légat découvrit qu'elle était si grande, et que tant et tant de citoyens de Bologne y avaient prêté la main, qu'il n'osa pas faire justice, malgré la force de ses propres troupes, car il craignait fort que la cité de Bologne ne levât la rumeur contre lui – et grand bien lui en prit, car le Bavaois et ses forces étaient tout près. Aussi le légat demanda-t-il à la Commune de Florence des gens en renfort pour assurer sa garde ; lesquels Florentins lui envoyèrent aussitôt CCC cavaliers des meilleures troupes qu'ils avaient, ainsi que IIII^C arbalétriers, tous revêtus d'une surveste au champ blanc et au lys vermeil, de très belles et bonnes gens, desquels messire Giovanni fils de messire Rosso della Tosa reçut l'enseigne de la Commune de Florence. Une fois ces gens parvenues à Bologne, le légat s'en trouva rassuré et protégé ; et trois jours plus tard, sur la place de Bologne où toutes ses gens et celles des Florentins avaient été réunies en armes, il fit ordonner par son maréchal de trancher la tête aux chefs de la conjuration qui avaient été arrêtés – à l'exception de l'archiprêtre, parce qu'il était sacré, qu'il fit mourir de faim dans une horrible prison. Et de ces choses, je peux rendre témoignage, car je me trouvais alors à Bologne comme ambassadeur de notre Commune auprès du légat. Et sans les secours si promptement envoyés par notre Commune, la cité de Bologne aurait été perdue par l'Église et aurait pris le parti impérial et gibelin, et le légat et ses gens auraient risqué d'être tués ou chassés, tant la cité était en proie à la terreur et poussée par tant de haine à l'égard du légat et de ses gens. Et pour cette raison, le légat retint les gens des Florentins plusieurs mois durant à son service et à sa garde, aux frais des Florentins. Mais le service ainsi rendu par les Florentins ne fut pas apprécié par le légat à sa juste valeur, comme on pourra le voir par la suite lorsque nous traiterons de ses développements.

CXLVII

Comment les Pistoiais donnèrent la garde du château de Serravalle à la Commune de Florence.

En cette année, le XI novembre, la Commune de Pistoia donna à la Commune de Florence pour trois ans la libre garde du riche château fort de Serravalle. Ceci fut obtenu à l'instigation des Panciatichi, des Muli, des Gualfreducci, des Vergiolesi ainsi que d'autres maisons gibelines, lesquels appréciaient la paix avec les Florentins et souhaitaient assurer le bon état de leur cité, et

avaient été les premiers à défendre la paix avec les Florentins et à leur offrir la garde du bourg de Pistoia, comme nous en faisons mention précédemment. Ce don de Serravalle fut fortement apprécié par les Florentins, qui se sentaient ainsi en sécurité du côté de la cité de Pistoia ; car c'était, et c'est encore, une grande forteresse, un peu comme la clef et la porte d'entrée de notre plaine et de celle de Pistoia (et l'on peut encore dire que la citadelle de Pistoia est l'entrée de la Valdinievole), et parce que, de là, il était plus aisé de défendre nos châteaux et frontières et de porter la guerre sur le contado de Lucques. Il resta ainsi quelques temps sous la garde et la seigneurie des Florentins, et la cité de Pistoia en bon et pacifique état, et les Florentins commencèrent alors à durcir le siège de Montecatini.

CXLVIII

Comment les fils de Castruccio voulurent prendre le bourg de Lucques à messire Gherardino Spinola.

En cette année au moment des fêtes de Noël, le XXVII décembre, les fils de Castruccio, aidés par leurs amis et les anciennes troupes des Allemands jadis alliées et à la solde de Castruccio, crurent pouvoir prendre la seigneurie de Lucques à messire Gherardino. Et les armes à la main, à cheval et à pied, ils coururent la cité du matin jusqu'à l'heure de tierce, en criant : « Vive les jeunes ducs ! », sans rencontrer d'opposition. Aussi messire Gherardino commença-t-il à craindre fortement ; et s'il ne s'était alors trouvé au château de l'Augusta, sans doute aurait-il perdu le bourg. Mais conforté par le soutien des bons hommes de Lucques qui aimaient sa seigneurie, il se renforça et fit armer ses gens. Et après le repas, il sortit de l'Augusta et courut la cité de Lucques jusqu'au soir, en criant : « Mort aux traîtres et vive messire Gherardino ! ». Ainsi les fils de Castruccio et les chefs de leurs partisans sortirent de Lucques et s'en retournèrent à leurs châteaux, tandis que messire Gherardino, qui restait seigneur, envoyait aux confins bon nombre de Lucquois de la faction castruccienne, puis brisait et chassait les anciennes troupes et faisait venir de Lombardie de nouveaux soldats allemands ; et de Savone, il fit venir à Lucques de nombreux amis, consorts et parents, afin d'assurer sa sécurité. Suite à ces nouveautés de Lucques, les Florentins envoyèrent davantage encore de gens au siège de Montecatini, croyant ainsi l'avoir sans effort grâce à leur vigueur. Mais contrairement à ce qu'ils pensaient, leur projet échoua. Car le XVII février, plusieurs de ceux de l'ost des Florentins qui étaient au siège de Montecatini assaillirent le château de nuit et escaladèrent les murs au moyen d'échelles et d'édifices en bois, et

quelques-uns pénétrèrent vaillamment à l'intérieur ; mais ceux du bourg étaient si forts et si bien préparés, de belliqueuses troupes, qu'ils brisèrent les assaillants, et tuèrent ou firent prisonniers tous ceux qui étaient entrés.

CXLIX

Comment les Turcs et les Tartares vainquirent les Grecs de Constantinople.

En l'an du Christ MCCCXXX, les forces et l'ost de l'empereur de Constantinople étant passés en Turquie par l'embouchure d'Avida¹²⁰ pour mener la guerre aux Turcs, ceux-ci appelèrent à l'aide les Tartares de Turquie ; lesquels, venus à la tête d'une grande armée, assaillirent l'ost des Chrétiens et des Grecs, qu'ils mirent en déroute et dont bien peu réchappèrent sans être tués ou faits prisonniers. Et les Grecs perdirent ainsi toute la terre située au-delà du bras Saint-Georges¹²¹, où ils n'eurent plus par la suite aucun pouvoir ni seigneurie. Et lesdits Turcs coururent également les mers sur leurs bateaux armés, et prirent et pillèrent plusieurs îles de l'Archipel¹²² ; et ainsi l'état et la puissance de l'empereur de Constantinople déclinèrent-ils fortement. Puis ils continuèrent chaque année à réunir leur flotte, entre V^C et VIII^C bateaux grands et petits, pour courir toutes les îles de l'Archipel, les piller et les ruiner, en en emportant hommes et femmes comme esclaves et en faisant des autres leurs tributaires.

CL

Comment le roi d'Angleterre fit couper la tête à son oncle le comte de Kent et au Mortimer.

En l'an du Christ MCCCXXX, au mois de mars, le jeune roi Édouard d'Angleterre fit arrêter le comte de Kent¹²³ son oncle, frère charnel de son père, qu'il accusait d'avoir conspiré contre lui en vue de soulever l'île d'Angleterre et de lui retirer la seigneurie ; et pour cette raison, il lui fit trancher la tête. Mais il en fut vivement critiqué, car, disait-on, il avait agi ainsi à tort dans la

¹²⁰ *la bocca d'Avida* : Le détroit des Dardanelles, du nom de la cité antique d'Abydos.

¹²¹ *dal braccio San Giorgio* : Le Bosphore, ainsi nommé en raison du monastère de Saint-Georges situé dans le quartier des Manganes à Constantinople.

¹²² *Arcipelago* : Ancien nom de la Mer Égée, du gr. *Αρχαίο Πέλαγος* : « mer principale ».

¹²³ *Conte di Cantiberia* : Édmond de Woodstock (1301-1330), comte de Kent.

mesure où ce dernier n'était pas coupable. Bien que l'on avait découvert que ledit comte, avec l'aide de devins, avait entendu en songe que son frère Édouard, qui avait été roi d'Angleterre et avait été tué, comme nous en faisons mention précédemment à propos des faits d'Angleterre, devait être sain et sauf ; ce pour quoi le comte son frère avait mené l'enquête pour le retrouver, ce qui avait profondément troublé le pays. Puis au mois d'octobre suivant, il accusa de trahison le Mortimer¹²⁴, qui avait été régent du royaume et de la reine sa mère lorsque celle-ci était en guerre contre son mari et les Despenser, et le fit pendre – sans qu'il en fût coupable, dit-on. Et telles sont les récompenses de ceux qui s'immiscent dans les affaires des seigneurs, ou se répandent dans d'énormes péchés : car, disait-on, le Mortimer couchait avec la reine, mère dudit roi. Et dès lors, le roi rabaissa la seigneurie et l'état de la reine sa mère.

CLI

Comment les Florentins, par ordonnances, retirèrent à leurs dames tous leurs ornements.

En cette année, aux calendes d'avril, les dames de Florence ayant dépassé les limites en se parant d'ornements excessifs, faits de couronnes et de guirlandes d'or et d'argent, de perles et de pierres précieuses, de résilles et de rubans de perles, et d'autres ornements capillaires très coûteux, ainsi que de vêtements taillés dans divers tissus et étoffes, diversement décorés de soie et d'ornements, de perles et d'épais boutons d'argent dorés, cousus par quatre ou six fils, et portant sur la poitrine des fibules de perles et de pierres précieuses décorées de divers signes ou lettres, et comme de la même manière, il s'organisait pour les noces des épouses ou en d'autres occasions d'immenses banquets composés de plats innombrables et immodérés, on décida alors de prendre des mesures, et certains officiers adoptèrent à cet effet de sévères ordonnances, qui stipulaient qu'aucune dame ne pourrait désormais porter de couronne ou de guirlande d'or, d'argent, de perles, de pierres, de verre ou de soie, ni aucune forme de couronne ou de guirlande, fût-elle en papier peint, ni aucune résille ou tresse de quelque sorte, sinon simple, ni aucun vêtement brodé ou décoré d'une figure autre qu'en tissu, sans bordures ni bandes sinon simplement parti de deux couleurs, ni aucun ornement d'or, d'argent, de soie, de pierres précieuses, d'émail ou de verre, ni plus de deux anneaux aux doigts, ni aucune ceinture ou ceinturon de plus de XII plaques d'argent. Et désormais, personne ne put se vêtir de samit, et celles qui en possédaient durent l'indiquer,

¹²⁴ *il Mortimiere* : Roger V de Mortimer (1287-1330), baron de Mortimer et comte de March.

afin que nulle autre ne puisse en porter. Et tous les vêtements de soie décorés furent confisqués et interdits, et aucune dame ne put porter d'étoffe tombant en arrière sur plus de deux bras, ou décolleté sur plus d'un bras et un quart. Et de la même manière, jupes et robes colorées furent interdites aux jeunes filles et aux jeunes garçons, de même que tous les ornements, y compris ceux d'hermine, sauf pour les chevaliers et leur dame. Aux hommes, on retira tous les ornements et les ceintures d'argent, ainsi que les pourpoints de cendal, de soie ou de camelot. On ordonna que les banquets ne pourraient comprendre plus de trois plats, qu'à l'occasion des noces on ne devrait pas avoir plus de XX couverts, que l'épouse ne pourrait amener avec elle pas plus de VI dames, et aux banquets donnés en l'honneur des nouveaux chevaliers pas plus de C couverts et trois plats, et qu'à la cour des nouveaux chevaliers, ceux-ci ne pourraient pas se vêtir pour les distributions aux bouffons. Pour faire respecter ces chapitres, ils nommèrent un officier étranger chargé d'appliquer de lourdes peines contre les dames, les hommes et les jeunes qui ne respecteraient pas ces interdictions. Ils obligèrent également par ordonnance tous les arts à modifier leurs statuts, monopoles et organisation, et à vendre la viande et le poissons au poids, à prix fixe par livre. Grâce à ces ordonnances, la cité de Florence réduisit fortement les dépenses et les ornements démesurés, au grand profit des citoyens, mais au grand détriment des soyeux et des orfèvres, qui pour s'enrichir inventaient chaque jour de nouveaux ornements. Lesquelles interdictions, après avoir été proclamées, furent louées et encensées par tous les Italiens. Et alors que les dames se paraient d'ornements excessifs, elles furent contraintes à plus de convenances, ce dont elles se plainquirent fortement ; toutefois, en raison des strictes ordonnances, toutes abandonnèrent leurs excès. Néanmoins, parce qu'elles ne pouvaient plus porter d'étoffes brodées, elles réclamèrent des étoffes parties et à rayures, le maximum auquel elles étaient autorisées, qu'elles envoyaient chercher jusqu'en Flandre et en Brabant sans regarder à la dépense. Mais ce fut toutefois un grand avantage pour les citoyens de ne plus devoir dépenser excessivement pour leurs dames et lors des banquets et des noces, comme c'était le cas auparavant. Et ces ordonnances furent grandement louées, car utiles et honnêtes ; et presque toutes les cités de Toscane, et de nombreuses autres d'Italie, les demandèrent à Florence pour suivre l'exemple desdits ordonnances, qu'elles confirmèrent dans leur cité.

CLII

Comment messire Gherardino Spinola seigneur de Lucques chevaucha avec ses forces pour fournir Montecatini, mais en fut empêché.

En cette année, le XXIII avril, Spinetta des marquis Malaspina étant venu de Lombardie à Lucques accompagné de gens d'armes, messire Gherardino Spinola seigneur de Lucques et ses troupes à cheval et à pied chevauchèrent avec lui pour fournir Montecatini ; et ils s'emparèrent de la citadelle d'Uzzano, en capturant deux des Obizzi exilés de Lucques et L fantassins qui y montaient la garde pour la Commune de Florence. Ils ne purent toutefois fournir Montecatini, ni même s'en approcher, car les Florentins avaient renforcé le siège, et creusé du côté de Lucques des fossés et des abattis dans lesquels ils avaient détourné les rivières de la Pescia et de la Gora ; et ils furent ainsi contraints de rentrer à Lucques sans honneur. Puis le II mai suivant, après avoir rassemblé plus de gens encore et reçu comme d'habitude l'aide des Pisans, messire Gherardino lança une nouvelle attaque avec VI^C cavaliers et III^C arbalétriers pour tenter de fournir Montecatini, et avança jusqu'aux palissades de l'ost des Florentins. Mais les choses se déroulèrent comme la fois précédente, et de la même manière il ne put franchir les fossés et les abattis, ni s'approcher de l'ost des Florentins, qui comptait plus de M cavaliers et de très nombreux piétons. Et note lecteur que, du pied de Serravalle jusqu'à Buggiano, la bastide et le camp du siège des Florentins avaient été entourés de fossés, de palissades et de bretèches, et pourvus tout du long de gardes, et qu'ils avaient relié les fossés pour les remplir de l'eau détournée des rivières de la Nievole et de la Gora ; et cette bastide s'étendait à travers la plaine sur plus de six milles, tandis que du côté de la montagne, entre les petits châteaux des alentours, les autres bastions postés sur les collines, les abattis et les barricades de bois, on comptait plus de XII bastions, de sorte que rien ni personne ne pouvait entrer ou sortir de Montecatini, à l'exception de ce qu'ils allaient prendre en butin sur les flancs de la colline et dans les environs. Et la garde montée par les Florentins s'étendait ainsi sur un circuit de XIII milles, ce que tous ceux qui purent la voir, dont nous-même fîmes partie, considèrent comme une grande et riche entreprise. Et sans doute la bastide et l'enceinte de fossés et de palissades que, d'après ce que l'on peut lire, Jules César avait posées autour du château d'Alesia en Bourgogne, et dont on peut encore voir le tracé, ne furent pas aussi grandes que celles que les Florentins avaient posées autour de Montecatini. Nous laisserons quelque peu les faits des Florentins et du siège de Montecatini, pour raconter d'autres

nouveautés survenues en ce temps-là dans d'autres pays, retournant bientôt à notre matière pour raconter comment les Florentins eurent Montecatini par la faim.

CLIII

Comment le maréchal de l'Église et les gens du roi Robert furent défaits près de la cité de Modène par les Modénaï.

En cette année MCCCXXX, le XXIII avril, en revenant de Reggio, messire Beltramone, messire Ramondo dal Balzo et messire Galéas frère bâtard du roi Robert qui avaient été en Lombardie au service de l'Église pour ledit roi, ainsi que le maréchal de l'Église et du légat et de nombreuses bonnes gens d'armes au nombre de VI^c cavaliers qui avaient été au service du légat de Bologne, crurent pouvoir s'emparer par trahison du village de Formigine, situé à VI milles de Modène, comme il leur avait été promis. Ce qu'apprenant, le seigneur de Modène avait chevauché la nuit précédente jusqu'audit bourg de Formigine, avec les piétons de Modène et CCC cavaliers. Le matin suivant, apprenant la venue de ceux de Modène et se voyant ainsi trahis, les gens de l'Église, craignant l'embuscade plus grande qu'elle ne l'était, se retirèrent sur un pré situé tout à côté du bourg, sans se rendre compte que celui-ci était tout entouré de fossés et de marécages. Connaissant le lieu, ceux de Modène sortirent bravement et bloquèrent l'entrée du pré, enfermant ainsi les cavaliers, qui ne pouvaient plus sortir à cause des marécages et des fossés qui les entouraient. Et tous ceux qui se lancèrent au combat furent alors tués par les piétons postés sur la rive des fossés, contre les lances desquels venaient se heurter les chevaux : et un piéton était alors capable de faire mieux et plus qu'un cavalier. Ainsi la majeure partie des gens furent-elles prises et emmenées à Modène, et bien peu d'entre elles en réchappèrent ; ce qui fut considéré comme une grande mésaventure, à la grande stupéfaction du légat cardinal qui était à Bologne, et de tout le parti de l'Église de Lombardie et de Toscane.

CLIV

Comment par peur, le pape Jean ne laissa pas le comte de Hainaut passer en Provence.

En ce mois d'avril, alors que le comte de Hainaut se rendait à la cour du pape à Avignon avec ses gens, au nombre de VIII^C cavaliers environ, afin de recevoir la bénédiction du pape avant d'aller contre les Sarrasins de Grenade suite à un vœu et [une promesse de] pèlerinage, et tandis qu'il se trouvait déjà en Régordane, le plus grand soupçon du monde s'empara du pape Jean, car ledit comte était le beau-père du Bavarois dit empereur, son ennemi. Il ordonna alors au sénéchal de Provence et à tous les chevaliers et barons du pays de venir à Avignon avec armes et chevaux, et il fit armer ses officiers et ceux de tous les cardinaux et prélats, et appela tous ses courtisans à sa garde. Les Florentins y étaient C environ, de très belles gens en armes et montées sur des chevaux caparaçonnés, sans compter ceux à pied qui étaient plus de CCC en armes. Et ceci fait, le pape intima au comte de Hainaut l'ordre de ne pas passer en Provence sous peine d'excommunication, le dispensant de son vœu s'il retournait en arrière. Et le comte, pour ne pas désobéir au pape, s'en retourna en Hainaut.

CLV

Comment le légat lança l'ost contre Modène, et s'en revint avec peu d'honneur.

Au début du mois de juin de cette année, les Parmesans rebelles du légat et de l'Église s'emparèrent de Borgo San Donnino, que tenaient les gens du légat. En raison de quoi, et à cause de la défaite infligée à ses gens par les Modénais, le légat lança contre Modène une chevauchée de plus de MD cavaliers, qui poussèrent en dévastant jusque tout près du bourg. Mais alors que l'ost de l'Église revenait en arrière, avec l'aide des Parmesans et des Reggians, les Modénais les rejoignirent en chevauchant jusqu'au fossé de la Muccia à VI milles de Bologne, avec VIII^C cavaliers et III^M piétons. Et là, ils se firent face de chaque côté du fossé, mais l'ost de l'Église n'osa pas engager le combat, bien que leur cavalerie fût plus grande que celle de leurs ennemis, ce qui passa pour une grande lâcheté. Nous laisserons les entreprises du légat de Lombardie, et retournerons aux faits de l'ost des Florentins, et comment ils s'emparèrent du château de Montecatini.

Comment les Florentins eurent le château fort de Montecatini au terme d'un long siège.

En cette année, le XI juin, messire Gherardino Spinola seigneur de Lucques ayant reçu des Lombards le secours de CCCCL cavaliers allemands, et se retrouvant ainsi, entre ses troupes et celles des Pisans et de ses autres amis, avec plus de MCC cavaliers et de très nombreux piétons, il sortit avec cet ost pour secourir Montecatini, qui arrivait au dernier terme de ses vivres à cause du siège des Florentins ; et il posa le camp au lieu dit [...]. Mais quand le camp fut monté, un scandale éclata entre messire Gherardino et messire Francesco Castracani ; et messire Gherardino fut blessé par un Antelminelli, qui s'enfuit ensuite à Buggiano. Pour cette raison, on s'empara de messire Francesco et de ses partisans, ainsi que d'un connétable, qui furent envoyés à Lucques, et l'un d'entre eux exécuté. Après que les Florentins eurent renforcé leur ost, qui comptait désormais jusqu'à MV^C cavaliers sans compter leurs alliés et les très nombreux piétons, le gros de leurs troupes posa le camp au Brusseto, quasiment en face de l'ost des Lucquois, séparés d'eux par le fossé et la palissade, non sans avoir posté des gardes sur l'enceinte de Pieve, en contrebas de Montecatini¹²⁵. Le capitaine de l'ost des Florentins était messire Alamanno Obizzi, exilé de Lucques, qui était entouré de quelques cavaliers de Florence, grands et populaires, parmi les meilleurs et les plus sages experts à la guerre ; les noms desquels furent les suivants : messire Biagio Tornaquinci, messire Gianozzo Cavalcanti, messire Francesco Pazzi, messire Gerozzo Bardi, messire Talento Bucelli et d'autres damoiseaux, grands et populaires, capitaines des troupes à pied. Messire Gherardino et ses gens lancèrent plusieurs assauts en différents points du fossé des Florentins, sans toutefois pouvoir pousser bien loin, et en étant finalement repoussés de toutes parts. Ils demandèrent alors bataille aux Florentins, mais désireux de conserver leur avantage, ceux-ci refusèrent. À la fin, le XXII juin avant le lever du jour, l'ost des Lucquois ayant été armé et déployé, CCCL cavaliers et V^C piétons de leurs meilleures troupes qui avaient été secrètement envoyés durant la nuit (et dont étaient capitaines le Gobbole, excellent maître de guerre allemand¹²⁶, ainsi que Burrazzo des comtes de Gangalandi, d'autres exilés de Florence et messire Luzzimborgo frère de messire Gherardino) chevauchèrent jusqu'aux environs de

¹²⁵ *il procinto e la pieve sotto Montecatini* : La *pieve* à laquelle fait allusion Villani est la paroisse de San Pietro (*plebs Sancti Petri ad Nebulam de Montecatino*), actuelle Pieve a Nievole.

¹²⁶ On trouve trace d'un certain *Gobelinus de Curquembac* (ou *Curchembach*) parmi les chevaliers allemands à la solde des troupes pontificales en novembre 1334 (cf. Karl Heinrich Schäfer, *Deutsche Ritter und Edelknechte in Italien während des 14. Jahrhunderts. Zweites Buch. Soldlisten und Urkunden der im Päpstlichen Dienste stehenden Deutschen Reiter*, Paderborn, 1911, p.17).

Serravalle, en face du lieu dit de la Magione, où la garde était plus lâche. Et franchissant de force le pont de la Gora sur la Nievole, ils poussèrent jusqu'à Pieve, dont ils combattirent la garnison et la garde que les Florentins y avaient laissées, soit environ C cavaliers et de nombreux piétons ; et ils les vainquirent et firent prisonniers messire Iacopo Medici ainsi que le connétable français messire Thibaud de Châtillon, et d'autres encore qu'ils emportèrent à Montecatini. Voyant que le passage avait été pris par les leurs, l'ost des Lucquois se retira alors dans cette direction en ordre déployé, afin de briser le siège des Florentins et fournir le château. Ce qu'apprenant, l'ost des Florentins envoya le secours de V^C cavaliers et de nombreux piétons, qui arrivèrent si promptement et avec tant de vigueur qu'ils empêchèrent les gens des Lucquois de passer en plus grand nombre, tandis que ceux qui étaient déjà passés, ne pouvant plus revenir en arrière sans risque, se réfugièrent sur la colline de Montecatini. Et de là, ils lancèrent jour et nuit plusieurs assauts contre l'ost et les bastides des Florentins, tandis que messire Gherardino faisait de même depuis l'extérieur avec le reste de l'ost des Lucquois. Voyant cela et considérant la distance que leur ost devait surveiller, les Florentins et les capitaines de Florence renforcèrent l'ost par de nombreuses gens de pied, citoyens volontaires ou envoyés par tous les Arts, le Parti guelfe ou d'autres riches particuliers, tandis que la Commune envoyaient des troupes de mercenaires étrangers ; et ainsi le nombre de gens de pied au sein de l'ost fut doublé. On y envoya également le podestat et d'autres citoyens, car le capitaine de l'ost était tombé malade. Et au bout de huit jours, messire Gherardino, qui avait participé aux attaques pour fournir le château ou récupérer ceux qui étaient passés de l'autre côté, voyant que ses forces ne pouvaient résister face à celle des Florentins, et que son ost était affaibli par le départ de ceux qui s'étaient réfugiés dans Montecatini, et qu'avec ceux qui restaient ils courraient un danger, leva le camp, et avec son ost se retira pour partie à Pescia et pour partie à Vivinaia ; puis il rentra à Lucques sans honneur et dans la crainte, en abandonnant totalement Montecatini. Les Florentins resserrèrent alors le siège en posant un bastion au lieu dit des Quarantole, suffisamment près du château pour couper les fontaines d'en dehors. Si bien que ceux qui étaient à l'intérieur, à cours de vivre et n'ayant plus que de l'eau croupie à boire, négocièrent la reddition du château à la Commune de Florence contre la promesse d'épargner hommes, armes et chevaux ; et ceci fut le XVIII^e juillet de cette année. Et ainsi fut fait, et quand les troupes à cheval et à pied des Lucquois furent sorties, les Florentins entrèrent à leur tour avec grand joie, car ils l'avaient assiégé pendant plus de XI mois ; et à l'intérieur, on trouva de quoi vivre pour trois jours à peine.

CLVII

Comment il y eut à Florence un grand débat pour avoir si l'on devait détruire Montecatini.

La bataille et la prise de Montecatini entraînèrent le déclin de l'état de messire Gherardino seigneur de Lucques et des Lucquois, ainsi que l'exaltation et la grandeur des Florentins, autant qu'une grande victoire. Et une fois Montecatini pris, il y eut à Florence un grand débat et plusieurs conseils pour décider si l'on devait le détruire complètement ou le laisser sur pieds. Beaucoup souhaitaient le détruire, afin de réduire les dépenses de garde et de guerre pour la Commune, et comme symbole et souvenir de la vengeance accomplie après la défaite infligée aux Florentins à ses pieds par Uguccione da Faggiuola, les Pisans et les Lucquois en l'an MCCCXV, comme nous en faisons mention précédemment. D'autres conseillaient au contraire de ne pas le détruire, car ceux de Montecatini étaient naturellement Guelfes et partisans de la Commune de Florence, aujourd'hui comme hier, rappelant ainsi qu'au temps où les exilés guelfes de Florence avaient été chassés de Lucques par les forces du roi Manfred et des Gibelins de Toscane, comme il a été fait mention en ce temps-là dans cette chronique, aucun bourg, aucune cité, ni aucun château de Toscane n'avait accepté de les accueillir, sinon ceux de Montecatini qui s'étaient totalement offerts et avaient proposé de se donner à eux, et pour cette raison n'avaient plus jamais été alliés avec les Lucquois qui les avaient persécutés jusqu'à les soumettre de force, alors qu'auparavant ils étaient libres et formaient leur propre communauté. Pour cette raison, et parce que la guerre entre Florentins et Lucquois n'était pas terminée et que le bourg fortifié de Montecatini est situé sur une frontière aussi importante, presque dans le contado de Lucques, et afin de pouvoir ainsi mener la guerre aux Lucquois, on décida de le laisser sur pieds. On y rétablit les exilés guelfes, qui jurèrent fidélité perpétuelle à la Commune de Florence, et s'engagèrent à payer les taxes sur les biens et les personnes comme bourg du contado de Florence et, lors la fête de saint Jean, de toujours offrir à son église à Florence un riche cierge marquée de l'image dudit château. Les Florentins les reçurent sous leurs garde, liberté et défense, comme leurs sujets bien-aimés. Et note que le nom de Montecatino dérive de Monte Catellino, car Catellina, exilé de Rome, l'érigea en premier comme sa forteresse, et s'y réfugia après être parti de Fiesole, pour finalement être vaincu par les Romains dans la plaine de Picceno que l'on appelle aujourd'hui Petecchio et qui se trouve tout près de là – et nous trouvons cela dans une chronique authentique. Mais à cause de l'évolution et de la corruption de notre vulgaire, le nom de Catellino s'est

transformé en Catino. Il n'est donc pas étonnant que ce site ait connu tant de mutations et de batailles, car c'est là une des reliques de Catellina.

CLVIII

Comment en ce temps-là le soleil et la lune s'obscurcissent.

En cette année, le XVI du mois de juillet peu après l'heure de vêpres, le soleil s'obscurcit presque à moitié dans la fin du signe du Cancer ; et le soleil et la lune étant en opposition, la lune s'obscurcit dans le signe du Sagittaire. Puis le XXVI décembre suivant, la lune s'obscurcit en totalité dans le signe du Cancer. Ce en raison de quoi, quelques sages astrologues dirent entre autres prédictions que, puisque le signe du Cancer est considéré comme l'ascendant de la cité de Lucques, cela signifiait que ces derniers devaient subir maintes infamies et déclin – ainsi qu'il leur advint par la suite, en raison du siège que les Florentins posèrent devant la cité de Lucques, et des autres mutations et adversités qu'ils subirent encore et dont nous ferons bientôt mention. Nous laisserons quelque peu les faits et la guerre des Florentins et des Lucquois, et parlerons d'autres nouveautés survenus en ce temps-là dans les autres pays.

CLIX

Comment le roi Philippe de France vint à Avignon auprès du pape pour parlementer avec lui.

En cette année, au début du mois de juillet, le roi Philippe de France vint en Provence sous prétexte de se rendre en pèlerinage à Sainte-Marie de Vauvert, puis à Marseille pour visiter le corps de saint Louis, ancien évêque de Toulouse et fils du défunt roi Charles II ; et il vint en petite compagnie, accompagné seulement de sa suite privée. Et une fois son pèlerinage accompli, il se rendit à Avignon ; et pendant plus de huit jours, il s'entretint seul avec le pape Jean, en secret et en présence de personne d'autre, discutant de plusieurs choses et de divers projets dont on ne put rien connaître – du passage outremer qu'il avait prévu, disait-on, et des autres opérations d'Italie, que l'on découvrit une fois mises en œuvre, comme nous en ferons mention par la suite. Et ceci fait, sans plus attendre, le roi rentra en France.

CLX

De quelques ost qui furent organisés en Lombardie.

En cette année au mois de juillet, les seigneurs Della Scala de Vérone lancèrent l'ost contre la cité de Brescia, et s'emparèrent de plusieurs châteaux de la région. Et le légat de Lombardie fit lancer l'ost contre la cité de Modène, poussant jusqu'au faubourg et en dévastant les alentours immédiats, puis s'en retournant à Bologne.

CLXI

D'une trahison ourdie à Pise, et de comment les Pisans envoyèrent prisonnier l'antipape au pape Jean à Avignon.

En cette année et mois de juillet, dans la cité de Pise, fut ourdie une conspiration à la tête de laquelle se tenait messire Gherardo del Pellaio Lanfranchi ; car il semblait, à lui et à sa faction, que ceux qui gouvernaient la cité agissaient à l'encontre du parti impérial, et penchaient trop du côté de l'Église et des Florentins – à moins que ce ne fût par envie de seigneurie. Une fois ladite conjuration découverte, messire Gherardo et plusieurs de ses partisans quittèrent Pise et furent condamnés comme rebelles, et IIII populaires qui avaient été pris furent pendus comme traîtres. Et ceci fait, le IIII août suivant, en accord avec le comte Fazio, la Commune de Pise envoya l'antipape comme prisonnier à Avignon sur deux galées provençales armées, en vertu des accords et conditions négociés avec le pape par leurs ambassadeurs. L'antipape arriva à Avignon le XXIII août, et le jour suivant, en consistoire public, face au pape, ses cardinaux et tous les prélats de la cour, il se jeta aux pieds du pape avec une corde au cou pour implorer sa miséricorde. Et par un beau sermon et de belles autorités, il se reconnut pécheur et hérétique, tout comme le Bavaois qui l'avait fait, se livrant ainsi à la merci du pape et de l'Église. Alors le pape répondit sagement à son sermon, larmes aux yeux (plus en raison de son immense joie, dit-on, que par pitié), l'aida à se relever, l'embrassa sur la bouche et lui pardonna ; puis il lui fit donner une chambre sous sa trésorerie, ainsi que des livres pour lire et étudier ; et il vécut ainsi de la pitance du pape, qui le maintenait sous garde courtoise et ne le laissait parler à personne. Il vécut de cette manière pendant trois ans et un mois, et à sa mort il fut enseveli honorablement et en habits de frère à

l'église des frères mineurs d'Avignon. Et grâce à leur tromperie et à la trahison de l'antipape, la Commune de Pise et le comte Fazio retrouvèrent grande grâce aux yeux du pape Jean ; et tous ce qu'ils demandaient à la cour, ils le recevaient, comme les affaires pour XX chevaliers qu'il envoya à Pise – ce dont les Florentins et les autres communes de Toscane qui avaient toujours été partisans fidèles de la sainte Église furent profondément indignés.

CLXII

Comment le roi d'Espagne vainquit les Sarrasins de Grenade.

En cette année au mois d'août, le roi de Castille et d'Espagne faisant le siège d'un château du roi de Grenade, l'ost des Sarrasins de Grenade qui venaient contre eux pour secourir ledit château fut défait et tué, et plus de XV^M Sarrasins furent faits prisonniers ; et le roi d'Espagne s'empara du bourg.

CLXIII

D'une nouvelle et belle aumône qu'un de nos concitoyens laissa aux pauvres du Christ.

Au mois de septembre de cette année, mourut à Florence un de nos concitoyens de petite condition, qui n'avait pas de fils ni de fille, et qui par testament ordonna de laisser tout ce qu'il possédait à Dieu. Et parmi les legs qu'il fit, il ordonna de donner VI deniers à tous les pauvres de Florence qui demandaient l'aumône. Il fut donc publiquement proclamé par ses exécuteurs que les pauvres devaient se rassembler un matin dans l'église principale de chaque sestier, où ils seraient enfermés afin de ne pas aller d'une église à l'autre. Et donnant VI deniers à chaque pauvre à mesure qu'il sortait, on s'aperçut que la somme s'élevait à CCCCXXX livres *piccioli*, ce qui correspondait à un total de XVII^M personnes, hommes et femmes, petits et grands, sans compter les pauvres honteux, ni ceux des hôpitaux et des prisons, ni les religieux mendiants qui reçurent à part une aumône de XII deniers chacun, et qui furent plus de IIII^M. Ce qui fut considéré comme un grand fait, et un nombre immense de pauvres. Mais on ne saurait toutefois s'en étonner, car ceux-ci provenaient non seulement de Florence, mais en raison des aumônes que l'on y faisait il en arrivait également de toute la Toscane, et de bien loin de Florence. Nous en avons fait

mémoire en raison du fait notable que cela représentait, et pour donner exemple à celui qui pour son âme voudra faire aumône aux pauvres du Christ.

CLXIV

De quelques nouveautés qui survinrent à Lucques, et comment ils reprirent par trahison le château de Buggiano.

En cette année, le X septembre, messire Gherardino Spinola seigneur de Lucques ayant, comme nous en faisons mention précédemment, rétabli ceux des maisons des Quartigiani, des Pogginghi, des Avogadi et d'autres qui avaient été chassés par Castruccio et les siens, comme il avait été convenu quand il avait pris la seigneurie, mais craignant pour lui, ledit messire Gherardino courut le bourg avec sa cavalerie et fit arrêter messire Pagano Quartigiani, ainsi qu'un de ses neveux et d'autres qu'il accusait de négocier avec le seigneur d'Altopascio et les Florentins en vue de leur livrer le bourg – et il est vrai que des bannières leur avaient été envoyées par les Florentins, et qu'il y avait bien eu des négociations. Et pour cette raison, il leur fit couper la tête. Puis le XVIII septembre, à la suite d'une conspiration et trahison, ceux du château de Buggiano se soulevèrent contre les Florentins et s'emparèrent de leur podestat, qui était alors Tegghia fils de messire Bindo Buondelmonti ; puis ils livrèrent [le château] aux Lucquois. Et parvenant là deux jours plus tard, la cavalerie de Lucques attaqua les faubourgs de Buggiano dans lesquels se tenait la garnison des troupes des Florentins ; mais les Lucquois subirent de lourds dommages, car lesdites troupes sortirent et les combattirent, les brisèrent et les repoussèrent à l'intérieur du château. Profondément troublés par cette trahison, les Florentins décidèrent alors de mettre le siège à Lucques, comme nous le raconterons à présent et de la manière qui suit, car la matière en crût fortement.

Comment les Florentins posèrent l'ost et le siège¹²⁷ à la cité de Lucques.

Après avoir perdu le château de Buggiano, les Florentins décidèrent d'aller mettre le siège devant la cité de Lucques, qu'ils savaient très affaiblie. Et une fois parties de Pistoia et de Valdinievole, les troupes gravirent de nuit la colline du Cerruglio, dont, après y avoir donné l'assaut et livré bataille, ils s'emparèrent par accord le V octobre de cette année ; et de la même manière, ils s'emparèrent des châteaux de Vivinaia, Montecarlo, San Martino in Colle et Porcari. Puis le VIII octobre, ils descendirent dans la plaine et posèrent le camp à Lunata ; et le X octobre, ils resserrèrent le siège à un demi-mille de la cité. Leur camp s'étendait alors de la route menant à Pistoia à celle portant à Altopascio, et ils l'entourèrent de fossés et de palissades pourvus de bretèches et de portes, et construisirent de nombreuses maisons de planches et couvertes d'ardoises et de tuiles afin de pouvoir y passer l'hiver. Au début, le capitaine de l'ost fut messire Alamanno Obizzi exilé de Lucques, qui était entouré du conseil de VI cavaliers de Florence. Au début du siège, les Florentins avaient à leur solde XI^C soldats à cheval, alors qu'il n'y avait à Lucques que V^C cavaliers ; puis par la suite, parvinrent à l'ost des Florentins des gens du roi Robert, de Sienne et de Pérouse, soit en tout IIII^C cavaliers et de très nombreux piétons. Et le XII octobre, les Florentins firent courir trois palio pour se venger de ceux que Castruccio avait fait courir devant Florence : le premier, couru à cheval, fut une pomme grenade fixée sur une lance dans laquelle avaient été placées XXV florins d'or nouveaux ; le second, en tissu couleur sang, fut couru à pied par les fantassins ; le troisième, en toile de coton, fut couru par les prostituées de l'ost. Ils firent courir ces palio à un jet d'arbalète des portes de Lucques, tout l'ost en armes, et firent proclamer que quiconque à Lucques voulait sortir pour courir ou voir courir ces palio pouvait aller et venir sain et sauf. Et bon nombre sortirent ainsi pour assister à la fête ; parmi ceux-là, sortirent CC cavaliers allemands en armes qui avaient quitté Montecatini après le siège, et qui, par accord avec les Florentins, restèrent ensuite dans le camp à leur solde, avec à leur tête le Gobbole allemand qui par la suite mena la guerre contre les Lucquois. La sortie de ces CC cavaliers laissa les Lucquois profondément stupéfaits, en même temps qu'elle fut d'un grand secours pour l'ost des Florentins. Mais la pire décision prise au commandement de l'ost par les Florentins fut que le capitaine et son conseil décidèrent de ne mener aucune dévastation et de laisser les Lucquois ensemercer la plaine sur VI milles autour de Lucques, sous prétexte de leur

¹²⁷ *Puosono oste e assedio* : l'expression, qui utilise comme souvent une paire de synonymes, semble attester de l'équivalence entre *fare oste* et *porre assedio*. L'ost décrit donc autant une expédition mobile qu'un siège.

montrer qu'ils les traitaient bien, et espérant ainsi qu'ils se rendraient aux Florentins. Mais le capitaine et les autres exilés s'enrichirent sur les contadins en leur faisant payer leur protection, de sorte qu'ils corrompirent et ruinèrent l'ost. Aussi, pour cette raison, les Florentins élurent comme capitaine Cantuccio fils de messire Bino Gabrielli, dont l'élection relevait davantage des luttes de faction que de la raison – nommer ainsi capitaine un écuyer aussi peu rompu à la guerre, et lui confier la conduite de tant de gentilshommes, de chevaliers et de barons ! Ce qui eut de tristes conséquences, car si le commandement de messire Alamanno Obizzi avait failli, il advint bien pire à celui dudit Cantuccio ; certes de façon différente, mais bien plus dangereuse encore, comme nous en ferons mention par la suite. Nous laisserons quelque peu le siège de Lucques, qui se poursuivit plusieurs mois durant, afin de raconter d'autres choses survenues en ce temps-là, avant de retourner à notre matière pour raconter la fin dudit siège.

CLXVI

Comme les châteaux de Fucecchio, Santa Croce et Castelfranco du Valdarno se donnèrent librement à la commune de Florence.

En cette année au mois d'octobre, alors que les Florentins assiégeaient la cité de Lucques, les châteaux de Fucecchio, Castelfranco et Santa Croce, qui depuis que le gouvernement du parti guelfe avait été renversé à Lucques étaient sous la garde de la Commune de Florence, de leur propre volonté et à leur initiative se donnèrent et se soumirent à la Commune de Florence, comme partie de leur district et contado et étant tenus à Florence comme contadins et populaires, conservant le *mère et mixte impère*¹²⁸ mais se soumettant à toutes les taxes de la Commune, sur les biens et les personnes, ainsi qu'à une *libbra* justement évaluée et équilibrée, et chacun des bourgs offrant lors de la fête du bienheureux saint Jean-Baptiste de juin un grand cierge marqué de l'image du château. Et ces pactes furent conclus, arrêtés et acceptés à Florence le III décembre MCCCXXX.

¹²⁸ *con mero e misto imperio* : Terme de droit romain désignant les pouvoirs de justice et matière pénale et civile, et correspondant à peu près aux haute et moyenne justices.

CLXVII

Comment le roi Jean passa pour la première fois en Italie, et s'empara de la cité de Brescia, puis de celle de Bergame.

En cette année, le roi Jean de Bohême fils du défunt empereur Henri de Luxembourg étant venu en Carinthie en raison de certaines affaires à conduire avec le duc de Carinthie son beau-frère¹²⁹, ceux de la cité de Brescia en Lombardie, qui étaient en mauvaise posture et fortement opprimés par leurs exilés et par le seigneur de Milan et ceux de Vérone, ne recevant ni secours ni aide du roi Robert à qui ils s'étaient donnés (mais qui ne pouvait pas faire grand chose face aux forces des Gibelins de Lombardie), envoyèrent secrètement leurs ambassadeurs auprès dudit roi Jean avec plein mandat pour se donner librement à lui. Sans le sou et averse de seigneurie, le Bohémien accepta et prit ladite seigneurie sans autre forme de conseil. Puis il renvoya avec les ambassadeurs CCC cavaliers, et se mit aussitôt en chemin pour rejoindre Brescia le XXXI octobre MCCCXXX avec IIII^C cavaliers ; et il fut reçu avec les honneurs par les Brescians, comme leur seigneur. Et alors qu'il séjournait depuis peu à Brescia, la cité de Bergame étant profondément divisée et ses citoyens se combattant les uns les autres, ceux d'un des partis, qui s'appelaient les Colleoni, demandèrent au roi Jean d'envoyer [des troupes] vers le bourg ; et ce dernier envoya son maréchal avec CCC cavaliers, à qui l'on donna l'entrée du bourg et qui chassèrent le parti des [...] ; et ainsi la seigneurie revint au roi Jean. Cette venue du roi Jean en Italie provoqua une grande mutation et révolution, comme nous en ferons mention en lisant la suite de ses développements.

CLXVIII

D'un grand déluge d'eau qui s'abattit à Chypre et en Espagne.

En cette année MCCCXXX au mois de novembre, dans l'île de Chypre, il plut presque continuellement pendant XVIII jours et XVIII nuits, sans que l'on eût souvenir dans le pays d'une chose aussi inhabituelle et démesurée. Et en raison de ces fortes pluies, les rivières qui

¹²⁹ *col duca di Chiarentana suo cognato* : Henri de Görtz duc de Carinthie († 1335) a épousé en 1306 Anne de Bohême, sœur du roi Venceslas II, ce qui lui permit d'accéder temporairement à la couronne de Bohême après la mort de ce dernier (survenue la même année), avant de devoir la céder en 1310 à Jean de Luxembourg, fils de l'empereur Henri VII, qui avait épousé une autre fille de Venceslas III, Élisabeth de Bohême.

descendent des montagnes, qui naturellement sont peu abondantes en eau, crûrent tant et tant qu'en arrivant aux cités de Nicosie et de Limassol, elles les noyèrent totalement et ruinèrent de nombreuses maisons. Et entre ces deux cités et les châteaux et fermes de l'île, plus de VIII^M personnes moururent lors de l'inondation. Et de la même manière cette année-là, un immense déluge s'abattit dans les régions d'Espagne ; et dans la grande cité de Séville, le fleuve crût tant, qu'il arriva presque à hauteur des murs de la cité, et sans la protection desdits murs la ville aurait été totalement immergée. Et en-dehors du bourg, il causa d'innombrables dommages en submergeant les villages et en noyant un grand nombre de gens.

En cette année, le XVI janvier, Matteo [...] tyran et seigneur de Corneto¹³⁰ et plusieurs de ses partisans gibelins furent tués par les Guelfes du bourg lors d'une rumeur levée par le peuple, et les Guelfes devinrent seigneurs.

CLXIX

Comment on retrouva le corps de saint Zénobe¹³¹.

Au milieu de ce mois de janvier, l'archevêque florentin de Pise¹³², l'évêque de Florence, celui de Fiesole et celui florentin de Spolète, accompagnés des chanoines de Florence et de nombreux clercs et prélats, firent découvrir l'autel de saint Zénobe qui est situé sous les voûtes de Santa Reparata, afin de retrouver le corps du bienheureux Zénobe. Il fallut faire creuser X bras sous terre pour le trouver ; puis après l'avoir retrouvé dans un cercueil qui avait été déposé dans une arche de marbre, on retira de sa tête une partie du crâne, que l'on fit noblement enchâsser dans un tête d'argent à l'image du visage et de la tête du saint, afin de pouvoir le montrer solennellement au peuple chaque année lors de sa célébration. Puis ils replacèrent le reste du corps à sa place, en priant et chantant avec grande dévotion, et en sonnant les cloches du Dôme jour et nuit presque sans interruption pendant X jours. Les évêques accordèrent le pardon à ceux qui le visiteraient ; et en raison de la translation et de l'indulgence, la quasi-totalité du peuple et

¹³⁰ *Matteo de'...* tiranno e signore di Corneto : Il s'agit de Matteo Vitelleschi, qui s'est emparé de la seigneurie de Corneto en 1328.

¹³¹ *santo Zenobio* : second évêque de Florence († 417), célébré comme saint protecteur de la Commune.

¹³² *l'arcivescovo di Pisa fiorentino... e quello di Spuleto fiorentino* : Simone Saltarelli († 1342), Florentin de naissance (et fils du Guido Saltarelli mentionné par Dante dans *Pd.* XV, 128). Le second est Bartolomeo Bardi, déjà évoqué au chapitre XI 133).

des personnes dévotes de Florence, hommes et femmes, petits et grands, allèrent le visiter avec grande dévotion et offrande.

CLXX

Comment les Florentins levèrent le siège de Lucques, et comment les Lucquois se donnèrent au roi Jean de Bohême.

Revenant à notre matière du siège de la cité de Lucques par les Florentins, comme nous la laissons cinq chapitres plus tôt, suite au départ des cavaliers allemands qui en était sortis et à la venue des gens envoyés à l'aide des Florentins par le roi Robert, les Siennois, les Pérugins et les autres alliés, le nombre de gens d'armes à cheval et à pied crût fortement au sein de l'ost, laissant ceux de Lucques, dont le nombre diminuait, totalement déconcertés. Alors les Florentins ordonnèrent à l'ost d'encercler totalement le bourg afin d'empêcher vivres et secours d'y parvenir, car ils continuaient à recevoir secrètement des Pisans vivres et gens d'armes à la garde du bourg. Ainsi fut fait ; et le XVIII du mois de décembre, une partie de l'ost franchit les Oseri qui mènent à Pontetetto, sur lesquels ils jetèrent plusieurs ponts et passerelles. Puis ils se posèrent bien au-delà de Pontetetto, du côté de Pise, au village de Gattaiola où l'on trouvait de beaux et riches bâtiments et jardins construits par Castruccio. Et l'Allemand Gobbole et ses troupes, accompagnés de nombreux brigands à pied et de fantassins volontaires, se posèrent au faubourg de Ponte San Piero ; et tout au bout du pré qui longe la route allant à Ripafratta, ils installèrent une bastide ou bastion, qu'ils garnirent de gens d'armes. Ainsi encerclés par le siège, les Lucquois se retrouvèrent étreints et oppressés à l'intérieur, tandis que les vivres, le vin et tout le nécessaire commençaient à leur manquer. Il durent alors mettre les vivres et le vin en commun, tandis que la Commune organisait des tavernes pour vendre du vin coupé et de la viande en petites quantités, ainsi que des magasins de pain que l'on distribuait au poids aux troupes et aux officiers. Et face à pareille extrémité, ceux qui gouvernaient Lucques décidèrent de chercher un accord avec les Florentins, en envoyant l'un d'entre eux à Florence sous sauf-conduit dans le plus grand secret afin de discuter des conditions de la reddition du bourg. Et l'accord fut sur le point d'aboutir selon les conditions et modalités suivantes : messire Gherardino devait quitter la seigneurie, et [les Lucquois] payer une certaine somme et détruire le château de l'Augusta ; les Gibelins resteraient à Lucques aux côtés des Guelfes, et les offices seraient partagés sous la garde

et la seigneurie des Florentins ; sur le modèle de ceux de Pistoia, on ferait chevaliers de la Commune et du Peuple de Florence quelques-uns des principaux gentilshommes gibelins, XXIII en tout, afin d'assurer leur sécurité, en leur donnant V^C florins d'or sur les deniers de la Commune de Florence ; les gabelles et les entrées de la Commune de Lucques reviendraient à la Commune de Florence pour financer en partie la garde de Lucques, tandis que le reste serait déduit des dons faits auxdits chevaliers ; en outre, on devait dans un délai de V ans rembourser à tous les citoyens de Florence qui avaient été faits prisonniers par Castruccio la somme payée pour leur rachat, soit plus de C^M florins d'or. Et cela aurait certainement pu être mené à bien, mais en raison de l'envie et de l'avarice qui gâchent toute bonne chose, une partie des Florentins qui étaient informés des négociations et y avaient pris part avec les citoyens dirigeants de Lucques, parce qu'ils voulaient s'en réserver l'honneur et le profit, les révélèrent à messire Gherardino et entreprirent de mener de nouvelles négociations avec lui, tandis que certains d'entre eux le rejoignaient secrètement à Lucques pour s'en entretenir. Ainsi chacune des négociations fut empêchée par l'autre, et les citoyens de Lucques en restèrent profondément mécontents envers messire Gherardino. Et moi auteur, quoique je n'en fusse pas digne, je peux en apporter témoignage de vérité, car je fus de ce nombre, député avec les autres par notre Commune pour mener les premières négociations, qui furent gâchées de la manière évoquée. Mais comme il plut à Dieu, la justice divine qui n'épargne aucune punition aux énormes péchés imposa bientôt pénitence, pour la honte de notre Commune, en raison des actes duplices, inopinés et irréfléchis que nous décrivons à présent. En premier lieu, après que les Florentins eurent changé le capitaine de l'ost, Cantuccio Gabrielli de Gubbio, dont nous faisons mention précédemment, arriva dans l'ost le XV janvier avec une compagnie de L cavaliers et C sergent à pied ; mais comme un homme inapte à conduire pareil ost, qui comptait CCC gentilshommes bien plus grands, plus experts et plus dignes que lui, il advint, après qu'un Bourguignon de basse extraction coupable d'avoir commis une folie eut été arrêté par ses officiers, que Cantuccio, comme s'il était podestat à Florence, voulut l'exécuter. Offensés, les Bourguignons, gens fières et dures, qui dans l'ost étaient plus de VI^C à cheval à la solde des Florentins, s'armèrent et reprirent le malfaiteur des mains des officiers du capitaine, en blessant et tuant certains d'entre eux, avant de courir en fureur jusqu'à la maison et loge du capitaine, qu'ils pillèrent intégralement, tuant tous ceux de la garde qu'ils trouvaient là, et mettant le feu à l'auberge, à la suite de quoi le quart du camp brûla avec dommage et péril. Le camp et l'ost des Florentins coururent alors un grand danger, mais les sages capitaines et conseillers de Florence surent calmer la fureur avec l'aide des cavaliers allemands, qui leur obéissaient et les suivaient. Ils cachèrent le capitaine, ainsi que tous ceux qu'ils purent parmi sa garde, et reprirent

ainsi le contrôle total sur l'ost. Et si ceux de Lucques n'avaient alors fait preuve d'autant de faiblesse, l'ost des Florentins aurait été exposé à un grand péril par cette nouveauté et discorde. Pendant ce temps, revigoré par la discorde qui frappait l'ost des Florentins, messire Gherardino rompit les négociations, et envoya auprès du roi Jean en Lombardie ses ambassadeurs avec plein mandat pour lui donner la seigneurie de Lucques sous certaines conditions, notamment de s'engager à la défendre. Et le XII février, le roi envoya à Florence trois de ses ambassadeurs, qui en son nom, avec de belles paroles et promesses de paix et d'amour, enjoignirent et prièrent les Florentins de lever le siège de Lucques qui était désormais son bourg, et de conclure une trêve avec lui. Et en plein conseil, il leur fut répondu que Lucques avait été assiégée à la demande de l'Église et du roi Robert, en conséquence de quoi ils ne lèveraient pas le siège. Les ambassadeurs partirent et s'en allèrent à Pise ; et quelques jours après avoir reçu cette réponse, le roi Jean envoya son maréchal à Parme avec VIII^C cavaliers pour secourir Lucques. Ce qu'apprenant, les Florentins prirent à leur solde messire Beltramone dal Balzo (qui revenait de sa prison en Lombardie, où il avait été échangé par le légat avec Orlando Rosso de Parme), et le firent capitaine de guerre. Après avoir rejoint l'ost aux abords de Lucques, comme rester là lui semblait être une folie en raison des nouveautés survenues dans l'ost (car quelques jours plus tôt, un certain messire Arnolfo, connétable allemand des Florentins, y avait mis un grand désordre), il quitta le camp avec C cavaliers et pénétra dans Lucques ; et en raison de la venue du maréchal du roi Jean, il lui parut plus sage de lever le siège. Et ainsi fit-il, et le XXV de ce mois de février MCCCXXX ils se retirèrent sains et saufs sur la colline de Vivinaia. Puis quittant le lieu, ils pillèrent le bourg et y mirent le feu. Ainsi échoua le siège entrepris par les Florentins, qui pourtant avait été si prospère au début, et Lucques si proche de la fin. Aussi, dans quelque entreprise que ce soit, nul ne doit désespérer ni se faire gloire ou trop d'espoir avant d'en voir la fin, car ces entreprises s'achèvent souvent bien autrement qu'elle ne commencent, selon la volonté de Dieu. Puis le premier jour de mars suivant, le maréchal du roi Jean arriva de Lombardie et entra dans Lucques avec VIII^C cavaliers allemands ; et il s'empara de la seigneurie du bourg au nom du roi, tandis que messire Gherardino s'en allaient mécontents du roi Jean et des Lucquois, perdant plus de XXX^M florins d'or qu'il avait dépensés sur ses propres deniers pour la seigneurie et la guerre des Lucquois, et qu'il ne put jamais récupérer. Et messire Gherardino se plaignant de tout cela auprès du roi Jean, on lui rétorqua qu'il avait trahi en menant des négociations avec les Florentins pour leur donner Lucques ; et devant le roi, on lui montra une lettre de la Commune de Florence que messire Gherardino avait fait rédiger pour sa sécurité lors des négociations.

CLXXI

Comment les gens du roi Jean chevauchèrent sur le contado de Florence, dans la contrée de Greti.

En raison de la venue à Lucques des gens du roi Jean, les Florentins abandonnèrent le faubourg de Buggiano qu'ils tenaient jusque-là et y mirent le feu ; et de la même manière, le VIII mars de cette année, ils abandonnèrent le petit château de Cozzile et celui de la Costa, au-dessus de Buggiano. Puis le XV de ce mois de mars, le maréchal du roi Jean qui était à Lucques partit de Buggiano avec M cavaliers et MM piétons ; et ils passèrent sous Montevettolini en détruisant les fossés, puis sans rencontrer d'opposition, ils entrèrent dans Greti, dans le contado de Florence, et prirent et incendièrent le faubourg de Cerreto Guidi et combattirent le château. Puis ils prirent et incendièrent Collegozzi et Agliana, et coururent le pays pendant III jours, en emportant comme butin C prisonniers, III^C têtes de gros bétail et MM de petit. Et ils causèrent ainsi d'importants dommages à la grande honte des Florentins, qui pourtant avaient à leur solde autant de cavaliers, voire même davantage encore, mais qui ne leur opposèrent aucune résistance. Car si seulement CC cavaliers avaient défendu les fossés entre Montevettolini et la Guisciana (ce qui aurait été très facile à faire), pas un seul n'en serait revenu et tous auraient été ou faits prisonniers ou tués ; toute brave et hardie qu'elle fut, cette chevauchée avait en effet commis la folie et la négligence de ne laisser aucune garde sur son passage. Mais il fut dit par la suite que certains connétables des Florentins à la garde des châteaux de Valdinievole avaient été informés de la chevauchée, et avaient participé à la trahison en laissant passer les ennemis sans leur opposer de résistance ; et quand cela fut su, ils furent congédiés sans solde par les Florentins.

CLXXII

Comment au roi Jean furent données les seigneuries de Parme, de Reggio et de Modène.

En cette année, le II mars, Jean roi de Bohême entra avec les honneurs dans la cité de Parme en Lombardie, que lui avaient donnée Orlando Rosso et ceux de la maison des Rossi pour nuire à leur adversaire, le légat cardinal qui était à Bologne au nom de l'Église. Et de la même manière, peu de temps après, les cités de Reggio et de Modène se donnèrent au roi sous certaines conditions, afin de ne pas retomber sous la seigneurie de l'Église et de ses légats et officiers

cahorsins. Ce pour quoi le pape se montra profondément troublé, et envoya à Florence ses lettres cachetées qui furent lues et rendues publiques *in coram populi*¹³³, affirmant qu'il n'était de sa volonté ni de celle de l'Église que le roi Jean passe en Italie et prenne la seigneurie de Lucques et des susdits bourgs de Lombardie, et que tout cela n'était que fourberie de la part du pape et du légat, comme on pourra le comprendre par la suite.

CLXXIII

Comment sur mer débuta une grande guerre entre les Catalans et les Génois.

En cette année, au mois de mars, débuta entre Catalans, Génois et Vénitiens une guerre très âpre et dure, suite aux pillages des Génois qui menaient la course en mer contre les Catalans et les Vénitiens. Pour cela, les Génois conclurent avec leurs exilés et ceux de Savone une trêve qui se changea par la suite en paix. Et par lâcheté et crainte des Génois, les Vénitiens conclurent très vite une paix avec eux, recevant une petite amende de moins de X^M florins d'or alors qu'ils avaient perdu l'équivalent de plus de C^M florins d'or, sans compter les nombreuses bonnes gens des Vénitiens tuées en mer par les Génois. La guerre contre les Catalans dura longtemps encore, causant nombre de morts et d'importants dommages d'un côté comme de l'autre, comme on le verra avec le temps.

CLXXIV

Comment le Peuple de Colle di Valdelsa tua son capitaine et seigneur, et se donna à la garde des Florentins.

En cette année, le X mars, alors qu'à Colle di Valdelsa était seigneur messire Albizzo, l'archiprêtre de Colle qui s'était fait Capitaine du Peuple avec ses frères messire Desso et Angelo de la maison des Tancredi, lesquels tenaient ensemble le bourg de manière tyrannique en opprimant le peuple et tous ceux qui avaient quelque possessions dans le bourg, et comme pareille seigneurie tyrannique déplaisait à ceux du peuple de Colle, ceux-ci, organisant la trahison avec le soutien des Da Montegabri et des Da Picchiena cousins et parents desdits seigneurs,

¹³³ Déformation de l'expression latine *in coram populo*, « en présence du peuple ».

tuèrent le Capitaine archiprêtre et son frère Agnolo tandis que ceux-ci sortaient sur la place de Colle après le repas. Messire Desso se défendit bravement pendant un bon moment, mais face aux ennemis trop nombreux, il fut finalement blessé et attrapé par trahison par Agnolino Granelli Tolomei, puis étranglé en prison. Ils s'emparèrent également d'un fils dudit Agnolo, âgé de X ans, que par crainte ils gardèrent et gardent encore en prison afin que personne de sa progéniture n'en réchappe (et quoiqu'un autre de ses frères se trouvait alors à Florence). Et ceci fait, par crainte de leurs parents, qui sont les Rossi de Florence et d'autres grands et puissants de Florence, ils instaurèrent le Peuple et donnèrent ensuite la garde du bourg de Colle à la Commune et au Peuple de Florence pour plusieurs années, en nommant un podestat et un capitaine florentin. Ce dont les Florentins furent très heureux, car ledit Capitaine se comportait avec d'autres grands de Florence comme un tyran, et parce qu'au temps de la famine il avait heurté le peuple de Florence en interdisant de faire venir des vivres à Florence, et parce que, bien que se prétendant guelfe, il avait été l'ami de Castruccio.

CLXXV

Quand furent commencées les portes de métal de San Giovanni, et fut achevé le campanile de la Badia de Florence.

En cette année MCCCXXX, on commença à construire les portes de métal de San Giovanni, très belles et de magnifique et coûteuse facture. Les figures furent modelées à la cire, polies et dorées par un certain maître Andrea Pisano, puis passées au fourneau par des maîtres vénitiens. Et nous, auteur, gardien de l'œuvre de San Giovanni pour l'Art des marchands de Calimala, nous fûmes député à conduire lesdits travaux. Et cette année fut élevé et achevé le campanile de la Badia de Florence ; et il fut fait construire par nous-même, à la demande instante de messire Giovanni Orsini de Rome, cardinal et légat en Toscane et seigneur de la Badia, sur ses propres entrées.

CLXXVI

De quelques miracles qui se produisirent à Florence.

En l'an MCCCXXXI, moururent à Florence deux hommes bons et justes, de sainte vie et de bonnes mœurs, et très charitables bien que laïcs. L'un avait pour nom Barduccio, et il fut enseveli à Santo Spirito au couvent des frères ermites ; et l'autre avait pour nom Giovanni [...], et il fut enseveli à San Piero Maggiore. Et par chacun d'eux, Dieu accomplit des miracles manifestes, guérissant infirmes et estropiés, et de bien d'autres manières encore. Et l'on donna à chacun une sépulture solennelle, sur lesquelles furent posées des images de cire en ex-voto.

CLXXVII

D'un parlement qui fut organisé entre le roi Jean et le légat de Lombardie.

En cette année, le XVI avril, fut secrètement organisé entre Bologne et Modène, sur la rivière de la Scoltenna, un parlement entre le roi Jean fils du défunt empereur Henri et le légat cardinal qui était à Bologne pour l'Église. Et au moment de leur départ, se trouvant d'accord, ils s'embrassèrent sur la bouche ; puis le jour suivant, ils mangèrent ensemble au château de Piumaccio au cours d'une grande fête. Ce pour quoi tous les seigneurs et tyrans de Lombardie, tout comme la Commune de Florence, qui se considérait ennemie du roi Jean en raison de l'ancienne inimitié avec l'empereur Henri son père ainsi que de l'entreprise de Lucques et de Brescia, furent gagnés par le soupçon et l'indignation envers le cardinal légat, car il leur semblait que celui-ci avait avec l'Église insidieusement fait venir le roi Jean en Italie, et qu'à l'instigation du pape Jean et du roi de France il voulait avec ses forces s'emparer de la seigneurie de Lombardie et de Toscane. Aussi, pour y remédier, on décida de conclure avec le roi Robert compagnie, ligue et conjuration contre le roi Jean et quiconque lui apporterait aide et faveur. Et dans les lettres qu'il envoya aux Florentins, le pape fit hypocritement mine de se réjouir de cette ligue. Et ainsi commença le déclin dudit roi et du légat, comme nous en ferons mention par la suite.

CLXXVIII

Comment la maison des Malatesta de Rimini fut divisée et déchirée.

En cette année au mois de mai, la maison des Malatesta de Rimini se trouvant alors au faîte de sa puissance, plus haute que jamais après que VI des leurs eurent été faits chevaliers avec les honneurs, et alors qu'ils dominaient triomphalement non seulement la cité de Rimini, mais presque toute la Romagne, par soif de seigneurie tyrannique, messire Malatesta le Jeune fils de messire Pandolfo chassa par trahison hors de Rimini tous ses consorts, qu'il accusait de vouloir le chasser, en les poursuivant armes à la main pour les tuer, et en en attrapant quelques-un qui moururent par la suite en prison. Et ainsi ladite maison fut-elle dévastée, plongeant toute la Romagne dans l'agitation. Et cela semble être une malédiction dans ce pays, pire encore une coutume de la part des Romagnols, lesquels se trahissent si volontiers les uns les autres. Et note ce qu'il semble advenir des seigneurs et des dignités mondaines, qui parvenues à leur faîte connaissent aussitôt la chute et la ruine, non sans providence du jugement divin pour punir les péchés, et afin que personne ne se fie à la fallacieuse fortune de la prospérité.

CLXXIX

Comment la cité de Florence resta longuement interdite.

En cette année, le X mai MCCCXXXI, le légat de Toscane jeta l'interdit sur la cité de Florence ; car ce dernier ayant obtenu comme mense de la part du pape l'église vacante de Santa Maria in Pineta, tout comme il avait obtenu la Badia de Florence dont les patrons, la maison des Buondelmonti, avaient fait leur demeure, et comme il semblait aux citoyens que le légat souhaitait ainsi occuper tous les bons bénéfices de Florence et qu'il avait pris ce bénéfice aux Buondelmonti par trahison, aussi les citoyens ne le laissèrent-ils pas recevoir la rente et les fruits de l'église, supportant ainsi l'interdit pendant XVIII mois malgré la peine et l'accablement spirituel. Si bien que lesdits Buondelmonti s'accordèrent finalement avec le légat, ce dont ils furent grandement loués par le peuple de Florence.

CLXXX

Comment le roi Jean partit de Lombardie et s'en alla outremer.

En cette année, le légat ayant conclu avec le roi Jean une fausse paix afin de rétablir les exilés guelfes à Lucques, plusieurs d'entre eux y retournèrent contre la volonté des Florentins. Et parmi ceux qui avaient négocié cet accord, il y avait messire Manno Obizzi, qui pour cette raison précisée tomba en disgrâce auprès des Florentins. Et plus tard, ces mêmes Guelfes qui étaient retournés à Lucques, en raison de leur mauvaise seigneurie, durent en repartir. Puis après avoir placé Lucques, Parme, Reggio et Modène sous sa seigneurie, le roi Jean y laissa son fils Charles avec VIII^C cavaliers ; et le II juin, il quitta Parme pour rejoindre la cour, puis aller en France et en Allemagne, afin d'y mener avec le pape et le roi de France de plus grands projets pour soumettre la liberté des Italiens, comme on en fera mention par la suite.

CLXXXI

Comment les troupes des Florentins furent vaincues à Buggiano.

En cette année, messire Simone Filippi de Pistoia, vicaire du roi Jean à Lucques, fit poser le siège et quelques bastions au château de Barga en Garfagnana, qui était tenu par les Florentins et qu'il savait mal fournir. Les Florentins firent alors chevaucher contre Buggiano messire Amerigo Donati capitaine de Valdinievole avec IIII^C cavaliers, afin de faire lever le siège de Barga. Mais les troupes de Lucques vinrent nuitamment à Buggiano avec environ V^C cavaliers : ainsi pris au dépourvu par cette venue et sans prendre garde, messire Amerigo et ses gens furent soudainement assaillis au Brusseto en dessous de Montecatini, et mis en déroute et vaincus le VI juin ; et environ C [hommes] à cheval furent tués ou faits prisonniers, tandis que messire Amerigo et les autres se réfugiaient dans Montecatini. Et en juillet suivant, on perdit par trahison Uzzano, que tenaient les Florentins.

CLXXXII

Comment le pape Jean leva l'excommunication des Milanais et des Marquisans¹³⁴.

En cette année, le IIII juin, le pape Jean à Avignon leva l'excommunication des Milanais et des Marquisans, qui avaient été si longtemps excommuniés et contumaces de la sainte Église en raison des nombreux méfaits commis contre elle, comme il en a été fait mention précédemment. Et le pape fit cela à la demande du légat de Lombardie, d'une part pour briser la ligue qui venait d'être conclue entre les Lombards, et d'autre part parce que les Marquisans étaient revenus à l'obédience du légat, qu'ils avaient fait marquis et seigneur.

CLXXXIII

De quelques feux qui se déclarèrent dans la cité de Florence cette année-là.

En cette année, le XXIII juin, la nuit précédant la saint Jean, le feu se déclara sur le Ponte Vecchio de l'autre côté¹³⁵, et toutes les boutiques, une vingtaine environ, brûlèrent au grand dommage des nombreux artisans ; et deux jeunes garçons moururent, tandis que les maisons du Saint Sépulcre de la maison de l'Hôpital¹³⁶ furent en partie brûlées. Puis le XII septembre, à la tombée de la nuit, le feu se déclara chez les Soldanieri de Santa Trinita, dans les maisons basses des menuisiers et du maréchal-ferrant situées en face de la Via di Porta rossa ; et VI personnes y moururent, ne pouvant échapper à la violence du feu qui avait gagné la réserve de bois et les écuries. Puis le XXVIII février à la nuit tombante, le feu se déclara dans le palais de la Commune où habitait le podestat, et tout le toit du vieux palais¹³⁷ brûla ainsi que les deux tiers du nouveau, des premières voûtes jusqu'en haut. Ce pour quoi la Commune décida ensuite de le reconstruire tout en voûte jusqu'au toit¹³⁸. Puis le XVI juillet suivant, le feu se déclara dans le palais de l'Art de

¹³⁴ *Marchigiani* : Les habitants de la Marche d'Ancône.

¹³⁵ *dal lato di là* : « au-delà » de l'Arno par rapport au centre de la cité, c'est-à-dire du côté du sestier d'Oltrarno.

¹³⁶ *le case di San Sivalcro della magione dello Spedale* : La *via Romana*, qui partait du Ponte Vecchio en direction du Sud et accueillait ainsi les pèlerins qui rejoignaient Rome, étaient occupée tout du long par de nombreux hospices, dont ceux des Hospitaliers pour les pèlerins allemands.

¹³⁷ *nel palagio del Comune, ove abita la podestà... del vecchio palazzo* : Villani évoque ici l'actuel « Palais du Bargello », construit entre 1255 et 1261 sur la Via del Proconsolo, en face de la Badia, pour accueillir le Capitaine du Peuple. La référence au « vieux palais » désigne le noyau originel, qui englobait alors les bâtisses situées autour de la Torre della Volognana. Il connut ensuite plusieurs phases d'amplification, notamment à partir de 1316 sur la Via dell'Acqua et la Via Ghibellina, extensions qui constituèrent ainsi le « nouveau » palais.

¹³⁸ *che si rifacesse tutto in volte infino a' tetti* : Selon la *Crusca*, la « volta » renvoie à une couverture de maçonnerie

la Laine d'Orsanmichele, dont toute la partie située au-dessus de la première voûte brûla, tuant le prisonnier qui y avait mis le feu en croyant ainsi échapper à ses gardes ; puis l'Art de la Laine le reconstruisit plus noble encore, tout en voûte jusqu'au toit.

CLXXXIV

Comme à Florence naquirent deux lionceaux.

En cette année, le XXV juillet, jour de la saint Jacques, naquirent à Florence II lionceaux du lion et de la lionne de la Commune qui étaient tenus en cage en face de San Piero Scheraggio, lesquels lionceaux vécutent et devinrent grands par la suite. Et ils naquirent vivants et non pas morts, contrairement à ce que disent les auteurs dans les livres de la nature des bêtes¹³⁹ ; et nous en rendons témoignage, car avec plusieurs autres citoyens je les vis naître et aller aussitôt téter la lionne. Et cela fut considéré comme une grande merveille que de ce côté-ci de la mer naissent des lions vivants, ce dont on n'avait gardé souvenir en notre temps. Il en était bien né deux à Venise, mais qui moururent aussitôt. Plusieurs dirent alors que c'était là signe de bonne fortune et de prospérité pour la Commune de Florence.

CLXXXV

Comment les Florentins prirent la seigneurie de Pistoia.

En cette année, le lendemain de la fête de saint Jacques, le soupçon et la crainte ayant gagné la seigneurie du bourg de Pistoia car une partie des citoyens, qui souhaitait bien vivre, voulait la seigneurie des Florentins tandis que l'autre partie voulait rester libre, apprenant cela, les Florentins envoyèrent leurs gens à Pistoia, V^C cavaliers et MD piétons à qui ils firent courir le

(« coperta di stanze, o altri difici, fatti di muraglia, muro in arco »). Il faudrait donc comprendre que les étages supérieurs étaient auparavant construits sur de simples charpentes, et donc exposés au risque d'incendie, qui furent ensuite remplacés par des « voûtes », c'est-à-dire par des ouvrages en dur.

¹³⁹ *ne' libri della natura delle bestie* : L'auteur renvoie là à une croyance antique qui voulait que les lionceaux naissent morts-nés, avant d'être ramenés à la vie par leur mère trois jours plus tard, en leur soufflant dans les naseaux. Le thème, qui faisait ainsi du lion un symbole de la Résurrection du Christ, eut pour cette raison un large succès dans la tradition médiévale. On en retrouve une variante dans le *Livres dou tresor* de Brunetto Latini (V, 176) : « Por ce dient li plusor que por la très grant dolor qui est en lor naissance, li lioncel sont si esbahi que il en gisent en pasmoison .iiij. jors, aussi comme se il fussent sanz vie, tant que lor peres vient au chief de .iiij. jors, qui les escrie si fort de sa vois que li fit se lievent et ensuient sa nature. »

bourg en criant : « Vive les Florentins ! », sans toutefois commettre aucun pillage ni nul autre méfait. Aussi, ne pouvant faire autrement, au cours d'un conseil solennel, les Pistoiais donnèrent la seigneurie à la Commune et au Peuple de Florence pour un an ; et une fois le bourg réformé, ils envoyèrent aux confins plus de C personnes. Et quoique la plupart d'entre eux fussent opposés à la seigneurie des Florentins, une grande partie des Guelfes retournèrent à Pistoia afin de placer le bourg sous leur tyrannie et d'affaiblir les chevaliers des Panciatichi, des Muli et des Gualfreducci gibelins précédemment faits chevaliers par le Peuple de Florence, ainsi que leurs partisans ; car en raison des promesses que les Florentins avaient faites à ceux-là, il semblait aux Guelfes ingrats rétablis à Pistoia par les mêmes Florentins que ces derniers étaient maintenus en trop grande puissance. Puis avant le milieu de l'année, comme il semblait aux Pistoiais que les Florentins les traitaient bien et les maintenaient en paix et sans charge, ils nommèrent de leur propre initiative deux de leurs Anciens comme syndics, qu'ils envoyèrent à Florence afin de donner librement la garde et la seigneurie du bourg aux Florentins pour deux ans supplémentaires au-delà du terme de la première donation. Les Florentins acceptèrent et l'organisèrent solennellement, en élisant eux-mêmes des Podestats étrangers de VI mois en VI mois, de même qu'un Capitaine de la garde choisi parmi les grands populaires de Florence de trois mois en trois mois avec VI cavaliers et L fantassins, un Conservateur de la paix étranger avec X cavaliers et C fantassins, et le Podestat de Serravalle et les deux châtelains des citadelles florentines. Et à Florence, on élut XII bons populaires de trois mois en trois mois, à qui furent confiés les pleins pouvoirs au gouvernement de Pistoia, et qui furent chargés avec les prieurs de Florence du renouvellement des seigneuries ; et ceci fut à la mi-janvier. Puis à la fin février suivante, les Florentins y firent commencer la construction d'un beau château fort du côté de la ville situé vers Florence, afin d'améliorer la sécurité du bourg ; et dans ce château, une fois achevé, on plaça gardes et châtelains, avec C fantassins aux frais des Pistoiais, ainsi que CCC fantassins à la garde du bourg.

CLXXXVI

Comment les Siennois assaillirent et vainquirent les comtes de Santa Fiora, et les Pisans eurent Massa.

Cet été, les Siennois lancèrent l'ost contre les comtes de Santa Fiora, tandis que les Orviétans faisaient de même contre ceux de Baschia en Maremme ; et ils leurs causèrent d'importants

dommages. Et alors que les Siennois étaient au siège d'Arcidosso, les comtes de Santa Fiora vinrent secourir le château avec CC cavaliers allemands reçus de Lucques ainsi que toutes leurs forces ; mais ils furent défaits par les Siennois, qui s'emparèrent ensuite dudit château. Et au cours du siège des Siennois, les habitants de Massa se rebellèrent contre leur seigneurie et chassèrent de Massa le podestat de Sienne ainsi que la maison des Ghiozzi et leurs soutiens et partisans, et se donnèrent aux Pisans.

CLXXXVII

Comment les Catalans et leur flotte vinrent contre Gênes, poussant les Génois et leurs exilés à faire la paix.

En cette année, au début d'août, les Catalans vinrent avec une flotte de XLII galées et XXX bateaux armés contre la Riviera de Gênes et de Savone ; et là, ils incendièrent plusieurs châteaux, bourgs et manoirs, et causèrent d'importants dommages. Mais pas plus les Génois que ceux de Savone n'osèrent cependant s'opposer, car l'ordre et l'entente ne régnaient ni chez les Guelfes de l'intérieur, ni chez les exilés gibelins qui étaient à Savone. Et après avoir ainsi humilié et ravagé les Génois et leurs exilés, les Catalans s'en retournèrent sains et saufs en Sardaigne. En raison de cette venue des Catalans, comme il leur semblait en avoir souffert grande honte, les Génois de dedans et ceux de dehors cherchèrent dès lors à faire la paix entre eux ; et l'un et l'autre parti envoyèrent chacun une grande et riche ambassade à Naples auprès du roi Robert, remettant leurs querelles entre ses mains et le priant de les pacifier. Lequel roi Robert conclut ladite paix le VIII septembre MCCCXXXI, selon ces termes : tous les exilés rentrèrent à Gênes, et rendirent les forteresses de Savone et de la Riviera jadis tenues par la Commune ; et d'un commun accord, ceux de dedans et ceux de dehors reconduisirent la seigneurie du roi Robert au-delà des III ans pour lesquels il l'avait déjà reçue des Guelfes de dedans ; et ils fournirent aux frais de la Commune CCC cavaliers et V^C sergents à la garde du bourg et de son vicaire, ainsi que le château du Peralto situé au-dessus de Gênes ; et ils promirent d'être contre le Bavaois, le roi Jean et tout autre seigneur qui passerait en Italie contre la volonté du pape, de l'Église et du roi Robert ; et les Doria et les Spinola furent libres de choisir leur camp dans la guerre entre le roi Robert et don Frédéric qui tenait la Sicile, car l'un des Doria était amiral de celui de Sicile, et de même un des Spinola du roi Robert. Et le roi Robert inclut les Florentins dans cette paix, dans la mesure où les

exilés les considéraient comme ennemis en raison de l'aide qu'ils avaient apportée au roi lorsque ce dernier avait assiégé Gênes. Mais cette paix plaisait fort peu au roi, qui craignait que les Gibelins ne recouvrent leur puissance dans la cité ; et il en fit ouvertement part aux Guelfes, qui ne voulurent toutefois rien entendre. Puis en janvier MCCCXXXIII, ils reconduisirent la seigneurie du roi Robert à Gênes pour V ans ; mais tant la paix que la seigneurie du roi durèrent en réalité bien peu, car les Gibelins la rompèrent, chassèrent les Guelfes et retirèrent la seigneurie au roi, comme on en fera mention par les temps qui suivent.

CLXXXVIII

Comment le légat de Lombardie fit assiéger la cité de Forlì, qui se rendit à lui.

En cette année au mois d'août, le légat du pape qui était à Bologne posa le siège devant la cité de Forlì en Romagne, avec une force de MV^C cavaliers et de très nombreux piétons et des bastions qu'il y fit poser, car ceux-ci n'obéissaient pas à ses ordres et parce qu'ils avaient chassé son vicaire et trésorier. Et bien qu'ils étaient remontés contre le légat après l'alliance et compagnie que ce dernier avait conclue avec le roi Jean, les Florentins envoyèrent malgré tout au siège C cavaliers pour aider l'Église. Et l'ost resta ainsi jusqu'à la fin d'octobre ; puis quand l'ost fut parti, ils se rendirent au légat le XXI novembre à la condition et convention que le légat retire son vicaire et trésorier, et qu'ils ne paient que le cens ; et ceux du bourg de Forlì voulurent choisir eux-mêmes les troupes de cavaliers à la garde du bourg ; et ils jurèrent ainsi obéissance audit légat.

CLXXXIX

Comment le duc d'Athènes passa en Romanie avec ses gens d'armes, mais ne put rien conquérir.

En cette année, à la fin du mois d'août, le duc d'Athènes, c'est-à-dire le comte de Brienne, partit de Brindisi et passa en Romanie avec VIII^C cavaliers français, des gentilshommes amenés de France, et V^C piétons toscans soldés et vêtus à l'identique, de belles et bonnes gens d'armes, afin de reconquérir sa terre qu'occupaient ceux de la Compagnie¹⁴⁰ ; et en plus desdits cavaliers, le

¹⁴⁰ *per racquistare sua terra che gli occupavano que' della compagna* : Principauté franque créé en Grèce lors de la quatrième croisade, le duché d'Athènes était alors tenu par les comtes de Brienne, une famille noble normande installée en Italie du Sud, en Grèce puis au Levant. En 1309 toutefois, le duché fut enlevé aux Brienne par les mercenaires

suivirent de nombreuses gens du royaume de Pouille. Quand il fut là-bas, il s'empara du bourg d'Arta¹⁴¹ et d'une bonne partie du pays, fermes et villages ; et si ses ennemis étaient venus l'affronter sur le champ de bataille, il aurait certainement reconquis son pays et remporté la victoire, car il avait avec lui suffisamment de bons cavaliers pour tenir le camp contre tous ceux de Romanie, Latins et Grecs. Mais ceux de la Compagnie restèrent habilement à la garde des forteresses, et refusèrent de sortir sur le champ de bataille. Ainsi contraints à de grandes dépenses par les privations et la durée du séjour, et ne pouvant obtenir bataille, la cavalerie et les gens du duc s'épuisèrent et ne purent tenir plus longtemps ; et ainsi tourna court l'entreprise du duc, qui lui avait coûté un si grand trésor, et ils furent tous contraints de quitter le pays avec le duc. Et les sages avaient dit lors de son départ que, s'il y était allé avec moins de gens et à moindre coût, et avait mené une guerre de harcèlement et ravitaillé ses gens, il aurait alors repris son pays et gagné honneur dans son entreprise.

CXC

De nos faits de guerre contre ceux de Lucques, au cours desquels mourut messire Filippo Tedici de Pistoia.

En cette année, le XIII^e septembre, ceux de Buggiano étant sortis faire leurs vendanges sous la garde de LXX cavaliers de ceux de Lucques, nos gens de Valdinievole, environ CL cavaliers et de nombreux piétons, sortirent contre eux et les vainquirent, les pourchassant ensuite jusqu'au faubourg de Buggiano. Mais comme prévu, arrivèrent au cours de cette poursuite environ CC de leurs cavaliers de Pescia qui, trouvant les nôtres éparpillés à la poursuite des ennemis, les chargèrent et les vainquirent ; et parmi les nôtres V connétables et environ L cavaliers voire davantage encore furent fait prisonniers. Puis le XXI^e de ce mois, CC cavaliers et M piétons étant partis de Lucques sous la conduite de messire Filippo Tedici de Pistoia pour prendre le château de Popiglio dans la montagne de Pistoia, qui devait leur être livré, après que les cavaliers eurent

almogavres, qu'ils avaient refusé de payer après avoir profité de leurs services contre le despote d'Épire. Organisés en compagnie sous le commandement du Sicilien Roger de Flor, ces troupes de mercenaires catalans, aragonais et sarrasins, qui selon le chroniqueur Bernat Desclot « pouvaient supporter des conditions d'existence très dures, que le commun des mortels ne saurait endurer », avaient été appelées en Grèce après la paix de Caltabellotta (1302), au service d'abord des empereurs de Constantinople, puis des seigneurs francs (cf. chapitre IX 51).

¹⁴¹ *terra d'Arta* : Cité du despotat d'Épire, principauté grecque alors tenue par Jean Orsini, qui oscille entre suzerainetés angevine et byzantine au gré d'alliances de circonstances dans le contexte des guerres civiles byzantines.

mis pied à terre en raison de l'étroitesse du lieu, ils pénétrèrent dans le château en laissant les chevaux en dehors. Mais ceux du château qui n'étaient pas au fait de l'accord les repoussèrent avec bravoure ; et ceux du pays alentour accoururent alors aux cols et aux passages des montagnes, et s'emparant de leurs chevaux les mirent en déroute. Et ledit messire Filippo Tedici traître de Pistoia fut tué par les vilains comme il le méritait, et avec lui d'autres bonnes gens, tandis que plus de C chevaux étaient pris. Puis en mars suivant, ceux de Lucques qui étaient à Buggiano montèrent une embuscade afin de s'emparer de Massa in Valdinievole. Ce qu'apprenant, les gens des Florentins qui étaient à Montecatini sortirent à leur rencontre et les vainquirent ; et nombre d'entre eux furent tués ou faits prisonniers, et IIII bannières à cheval furent ramenées à Florence. Et ainsi en va-t-il de la guerre de harcèlement, où l'on perd parfois ici pour gagner là.

CXCI

Comment le marquis de Montferrat prit Tortona au roi Robert.

En cette année au mois de septembre, le marquis de Montferrat¹⁴² entra avec ses forces dans les faubourgs de Tortona en Piémont, qui lui fut livrée par ses citoyens. Et les gens du roi Robert qui étaient à l'intérieur, et dont était capitaine messire Galéas frère bâtard du roi, se réfugièrent dans la ville haute, à l'intérieur de la citadelle. Mais ne pouvant pas la tenir, car elle n'était pas bien fournie, ils l'abandonnèrent honteusement, et ainsi revint-elle à la seigneurie du marquis.

CXCII

Comme le fleuve du Pô rompit les berges des Mantouans.

En cette année, au mois d'octobre, le fleuve du Pô crût si fortement en Lombardie qu'il rompit les berges en plusieurs endroits du Mantouan et du Ferrarais, causant de lourds dégâts dans le pays ; et X^M personnes, petits et grands, moururent noyées.

¹⁴² *il marchese di Monferrato* : Théodore I^{er} Paléologue, marquis de Montferrat († 1338), neveu du marquis Jean I^{er} de Montferrat († 1305) et fils de l'empereur byzantin Andronic II Paléologue.

CXCIII

Comment on reprit les travaux de l'église de Santa Reparata de Florence, et comment il y eut grande abondance cette année-là.

En cette année, au mois d'octobre, la cité de Florence étant en bon et tranquille état, on reprit les travaux de la grande église de Santa Reparata de Florence, qui était longtemps restée vide et sans travaux à cause des guerres et des dépenses diverses et variées de notre cité, comme il en a été fait mention précédemment. La Commune confia l'œuvre à l'Art de la Laine afin qu'elle en fit avancer les travaux, et y consacra une gabelle de II deniers par livre sur chaque denier sortant de la Chambre de la Commune, ainsi qu'on le faisait jadis. Ils imposèrent en outre à chaque gabelier une gabelle de IIII deniers par livre sur la somme payée pour racheter les gabelles à la Commune. Ces deux gabelles s'élevèrent à XII^M *piccioli* par an, et grâce à ces rentrées ladite œuvre fut financée. Et cette année-là, il y eut à Florence grande abondance et profusion de vivres ; et le setier de grain comble valait VIII sous *piccioli*, à trois livres le florin d'or, ce qui fut considéré comme une grande merveille étant donné l'immense famine qu'il y avait eu en l'an MCCCXXVIII, puis en l'an MCCCXXX, comme nous le disions précédemment. Et en ce temps-là, on promulgua à Florence plusieurs bonnes ordonnances et amendements sur les vivres, viande et poisson devant être vendus au poids et la volaille à un prix convenable ; et ils nommèrent des officiers à cet effet, prévoyant des peines contre quiconque ne les respecterait pas.

CXCIV

D'une guerre entreprise en Bohême contre le roi Jean.

En cette année, au mois de novembre, alors qu'il était retourné en Bohême, le roi Jean réunit toutes ses forces, recevant l'aide de l'archevêque de Trèves son oncle et du doge de Carinthie son beau-frère et se retrouvant ainsi avec plus de V^M cavaliers, car ses ennemis, le roi de Pologne, le roi de Hongrie et le doge d'Autriche (avec le soutien du Bavarois, qui était mécontent de ses entreprises italiennes, tandis que le roi de Hongrie, gendre du roi de Pologne, agissait à la demande du roi Robert son oncle¹⁴³) avaient réuni une grande armée de plus de XV^M cavaliers,

¹⁴³ *e-re d'Ungheria a petizione del re Ruberto e suo zio, e genero del re di Pollonia* : Charles Robert d'Anjou-Sicile († 1342), fils de Charles Martel d'Anjou et neveu de Robert de Sicile, roi de Hongrie de 1308 à 1342, a épousé en 1316 la sœur

Allemands et Hongrois, pour chevaucher sur le royaume de Bohême et le dévaster. Les deux ostes restèrent plusieurs jours face à face de chaque côté de la rivière [...]. Puis, en raison de ses entreprises, le roi Jean dut partir pour la France, ce qui fut considéré par les sages comme une folie que de laisser ainsi son royaume en péril pour de nouvelles entreprises en Italie. Mais il agissait ainsi à la demande du roi de France, poursuivant de grands projets, comme on pourra le comprendre en lisant la suite. Et quand il fut parti de Bohême, ses ennemis pénétrèrent dans son royaume, et par deux fois vainquirent les gens du roi Jean en causant de grands dégâts à son pays. Et ils l'auraient dévasté davantage encore, si l'hiver n'était arrivé, les obligeant à partir.

CXCV

Comment le roi de France promet d'organiser le passage outremer.

En cette année, pour la Pâque de la Nativité du Christ, à Paris en présence de ses barons, le roi Philippe de France fit publiquement part de son intention d'organiser dans les deux ans suivant le mois de mars à venir faire le passage outremer pour reconquérir la Terre sainte, demandant aide et subsides aux prélats et aux communautés de son royaume, et ordonnant à ses ducs, comtes et barons de se préparer à aller avec lui. Et il envoya ses ambassadeurs auprès du pape Jean à Avignon, pour notifier son entreprise à son attention et à celle de ses cardinaux, et réclamer à l'Église par XXVII chapitres de grands subsides, grâces et avantages, indécents et excessifs pour certains : il demandait entre autres à recevoir tout le trésor de l'Église ainsi que les dîmes de toute la Chrétienté pendant VI ans, en trois traites, ainsi que le droit d'investiture et de promotion de tous les bénéfices ecclésiastiques de son royaume ; et il demandait également le titre du royaume d'Arles et de Vienne pour son fils, et voulait la seigneurie d'Italie pour son frère messire Charles. Mais le pape et la majeure partie de ses cardinaux refusèrent en lui répondant que ses ancêtres avaient reçu les dîmes du royaume pendant XL ans, et les avaient dépensées dans d'autres guerres contre des Chrétiens, et que si le roi mettait son projet à exécution, alors à son départ l'Église lui fournirait toute l'aide temporelle et spirituelle nécessaire au soutien du saint passage. Et ces demandes et réponses semèrent le trouble entre l'Église et le roi de France.

de Jean de Bohême, puis en 1320 la fille du roi de Pologne Ladislas I^{er}. Le duc d'Autriche, Albert II de Habsbourg (1298-1358), est quant à lui le frère de l'anti-roi des Romains Frédéric le Bel.

CXCVI

Comment les Arétins voulurent prendre Cortona.

En cette année à la fin de janvier, espérant s'emparer de la cité de Cortona, messire Piero Saccone Tarlati seigneur d'Arezzo ourdit une conspiration et trahison avec messire Guccio frère de messire Rinieri [...] qui en était seigneur, en lui promettant de nombreux avantages ; et ce dernier, en raison de la discorde qui l'opposait à son frère, qui ne le traitait pas comme il le souhaitait, y consentit. Et les Arétins chevauchèrent de nuit ; mais la trahison fut découverte et messire Guccio fut arrêté par son frère, tandis que certains de ses partisans citoyens impliqués à ses côtés dans la trahison, plus de XXX en tout, étaient pendus aux merlons à l'extérieur des murs du bourg, et que messire Guccio était jeté dans une obscure prison où il finit sa vie dans de grandes souffrances, ainsi qu'il le méritait.

CXCVII

Comment les exilés de Pise vinrent contre Pise, et comment les Florentins envoyèrent leurs secours.

En cette année, le VIII janvier, les exilés de Pise menés par l'ancien évêque d'Aléria en Corse ayant conclu une ligue avec les Parmesans et certains Gibelins de Gênes menés par messire Manfredi Vivaldi, qui tenait le château de Lerici, ainsi que les gens de Lucques, ils prirent aux Pisans plusieurs bourgs situés au-delà du fleuve de la Magra, et coururent contre Serrezzano puis portèrent les dévastations jusqu'aux environs de Pise. Les Pisans furent alors pris par la crainte et le soupçon, en raison de la présence à l'intérieur de quelques citoyens amis et partisans des exilés ; et de jour et comme nuit, ils restèrent en armes, portes closes, craignant de perdre le bourg. Ils envoyèrent alors plusieurs ambassadeurs, l'un après l'autre, à la Commune de Florence, afin de la prier par Dieu de leur porter secours et d'envoyer leurs cavaliers à la garde du bourg, en promettant d'être toujours frères et amis de la Commune de Florence. Aussi les Florentins leur envoyèrent-ils CC cavaliers, ainsi que plus de V^C autres à Montopoli et dans d'autres châteaux du Valdarno qu'ils tenaient, lesquels devaient sur demande des Pisans se porter vers Pise ou partout où ils en auraient besoin. Quand ces cavaliers furent parvenus à Pise, leurs exilés se retirèrent, et les Pisans exilèrent aux confins quelques citoyens sur qui les soupçons se portaient ; et ainsi la cité

retrouva paix et tranquillité. Pareil service rendu par les Florentins arriva à point nommé pour les Pisans, sans quoi leur bourg se serait probablement rebellé et aurait changé d'état.

CXCVIII

Comment les Bolognais se donnèrent librement à l'Église, et comment le légat fit construire un château dans Bologne.

En cette année, le X janvier, avec instance et sagacité, le légat de Lombardie qui demeurait à Bologne fit tant et tant que les Bolognais réunis en conseils solennels se donnèrent finalement au pape et à l'Église de Rome, à perpétuité et en conservant privilèges et liberté, sans autre condition ni exception, le légat leur promettant par le biais fausses lettres du pape Jean que, d'ici un an, celui-ci et sa cour viendraient s'installer à Bologne. Et sous le couvert de cette tromperie, il commença à faire construire un très grand château fort à Bologne, au bout du pré situé à proximité des murs, en prétendant le construire pour servir d'habitation au pape et prévoyant à cet effet de le faire décorer aussi noblement que possible. Et à son propre usage, il fit construire l'enceinte d'un autre château, situé davantage vers le centre du bourg, et confisqua pour cela plusieurs maisons aux citoyens, arguant qu'il y habiterait après la venue du pape ; et il fit marquer toutes les livrées dans lesquelles devaient venir habiter les autres cardinaux. Mais tout cela n'était que ruse et mensonge dans le seul but de pouvoir construire ladite forteresse et ainsi mieux dominer les Bolognais. Et en raison des avantages qu'ils pensaient recevoir de la venue à Bologne de la cour, car tous espéraient s'enrichir, les Bolognais se laissèrent tromper et consentirent à la construction de ladite forteresse et château dans Bologne. Et ils envoyèrent auprès du pape à Avignon quelques-uns de leurs plus grands citoyens comme ambassadeurs et syndics solennels, lesquels lui donnèrent la pleine seigneurie par obligation solennelle, et le prièrent de la part de la Commune de hâter sa venue dans la cité de Bologne. Les ambassadeurs et les syndics furent reçus avec grâce par le pape, et leur obligation fut acceptée par l'Église, le pape s'engageant à plusieurs reprises en consistoire public à venir à Bologne dans l'année. Mais pareille promesse fut fausse et feinte, et le pape ne la respecta pas – ce dont il fut critiqué par tous les Chrétiens qui l'apprirent, car les promesses du pape ne sauraient être mensongères sans que cela soit absolument nécessaire, ce qui n'était pas le cas. Mais la divine providence n'épargne pas la justice de la punition à celui qui manque à son engagement et agit avec fraude et tromperie ; car peu de temps

après que le légat eut achevé ledit château, et alors qu'il était au faite de sa gloire et de son triomphe, son ost fut défait à Ferrare, et les Bolonais se rebellèrent contre l'Église et le chassèrent de Bologne, puis détruisirent et rasèrent le château, comme nous en ferons mention par la suite.

CXCIX

Comment le légat fut fait comte de Romagne et reçut la cité de Forlì.

En l'an MCCCXXXII, le pape Jean nomma le légat comte de Romagne, et ceux de Forlì lui donnèrent la pleine seigneurie du bourg. Ledit légat y fit son entrée avec plus de MV^c cavaliers de ses gens, recevant grand triomphe et honneur, et avec l'intention d'aller ensuite visiter tous les bourgs de Romagne, puis de se rendre dans la Marche. Mais il y renonça, craignant pour Bologne en raison des diverses nouveautés survenues en Lombardie dont nous ferons bientôt mention.

CC

Comment la Commune de Florence ordonna la construction du bourg de Firenzuola au-delà de l'alpe.

En cette année, les seigneurs Ubaldini étant en proie à la dissension et à la guerre, chaque parti fit savoir à la Commune de Florence qu'il voulait revenir sous les ordres et la seigneurie de la Commune et être retiré du ban ; ce qui fut accepté par les Florentins. Mais se rappelant que ceux-ci s'étaient de la même manière maintes fois réconciliés avec la Commune de Florence, pour ensuite se rebeller de nouveau quand leurs intérêts le leur commandaient, ainsi qu'on pourra le retrouver plus haut, la Commune décida de construire un gros bourg fortifié au-delà de la cime de l'alpe, sur la rivière du Santerno, afin que lesdits Ubaldini ne puissent se rebeller et que les contadins du district de Florence d'outre-alpe, jadis serfs et fidèles des Ubaldini, restent libres et francs. Et pour faire construire ce bourg, ils nommèrent six grands populaires de Florence, qu'ils pourvurent de grands pouvoirs à cet effet. Et lesdits officiers se trouvant au Palais du peuple en grand désaccord avec les seigneurs prieurs quant à la manière dont on devait nommer ce bourg, certains proposant un nom et d'autres un autre, nous-même, auteur de cette œuvre qui nous trouvions parmi eux, nous dîmes ceci : « Je vais vous dire un nom très beau et très utile, qui convient bien à cette entreprise, car il s'agit d'un bourg neuf situé au cœur de l'alpe, au milieu des

forces des Ubaldini et près des confins de Bologne et de Romagne ; car s'il ne reçoit pas un nom qui importe à la Commune de Florence et que celle-ci tient à cœur, lors de temps contraires et des guerres qui pourraient survenir, il nous sera certainement enlevé ou soulevé. Mais si vous lui donnez le nom que je vais vous dire, la Commune n'en sera que plus jalouse et prompte à la défendre : aussi la nommerai-je, si cela vous sied, Firenzuola ». En entendant ce nom, tous sans exception furent d'accord et le confirmèrent. Et afin d'en accroître l'état et la puissance, ils lui donnèrent comme enseigne et gonfalon la moitié des armes de la Commune et l'autre moitié de celles du Peuple ; et ils ordonnèrent que la principale église du bourg, en vertu de son nom, fût appelée San Firenze. Ils firent francs pour X ans tous ceux qui y habiteraient, rassemblant tous les habitants du voisinage et des villages alentours pour le peupler, en les retirant des bans de la Commune ; et ils ordonnèrent la tenue d'un jour de marché par semaine. Sur les conseils des astrologues, on commença à en poser les fondations au nom de Dieu le VIII avril de cette année vers la huitième heure du jour¹⁴⁴, avec le signe du Lion comme ascendant afin que son édification en soit plus ferme et plus forte, stable et puissante.

CCI

Comment par la mer les Turcs dévastèrent grande partie de la Grèce.

En cette année, aux mois de mai et de juin, les Turcs armèrent CCCLXXX grosses barques et bateaux, avec plus de XL^M turcs à bord ; et ils vinrent par mer combattre Constantinople, qu'ils auraient prise si celle-ci n'avait reçu l'aide des Latins, des Génois et des Vénitiens. Puis ils dévastèrent plusieurs îles de l'Archipel, et emportèrent comme esclaves plus de X^M Grecs ; et par peur, ceux de Négrepont se firent tributaires. Une grande clameur en parvint au Ponant, jusqu'au pape, au roi de France et aux autres seigneurs des Chrétiens ; et ainsi décida-t-on pour l'année suivante d'organiser une flotte contre les Turcs, ce qui fut fait.

¹⁴⁴ *quasi alle VIII ore del dì, provedutamente per istrolagi* : L'heure étant compté à partir de la tombée de la nuit (soit vers 19 heures au mois d'avril), la fondation aurait eu lieu vers 3 heures du matin.

CCII

Comment les Della Scala prirent au roi Jean les cités de Brescia et de Bergame, et comment fut conclue une ligue entre nous et les Lombards.

En cette année, comme il déplaisait aux Guelfes de la cité de Brescia d'être sous la seigneurie du roi Jean en raison de l'antique inimitié qui les avait opposés à l'empereur Henri son père, et parce qu'ils étaient exaspérés par le château fort qu'il avait fait construire au-dessus du bourg pour s'assurer leur sujétion, ceux-ci ourdirent alors une conspiration et décidèrent de livrer le bourg aux seigneurs Della Scala de Vérone, lesquels leur promirent de maintenir leur état et de chasser le parti gibelin qui soutenait le roi Jean ; et ainsi firent-ils. Et le XIII du mois de juin, messire Mastino della Scala y ayant chevauché avec XIII^C cavaliers et de très nombreux piétons, les Guelfes du bourg commencèrent à lever la rumeur les armes à la main, en criant : « Mort aux Gibelins et au roi Jean, et vive les seigneurs Della Scala ! » Et à force de combat, ils ouvrirent une des portes du bourg qui était en leur pouvoir, et par laquelle ils firent entrer messire Mastino et ses gens ; puis ils chassèrent les Gibelins et les gens du roi Jean, dont bon nombre furent tués ou faits prisonniers, à l'exception de ceux qui s'étaient réfugiés dans le château ou s'étaient enfuis du bourg. On mit alors le siège au château en l'encerclant de fossés et de palissades, et ledit château fut tenu jusqu'au III du mois de juillet par les gens du roi Jean, lesquelles attendaient des secours du fils du roi Jean qui était à Parme. Mais celui-ci, connaissant la puissance de messire Mastino et sachant qu'il tenait le reste du bourg, ne se hasarda pas à venir ; et ainsi [ceux du château] se rendirent-ils contre la vie sauve. Puis de la même manière, en septembre suivant, messire Mastino prit la cité de Bergame aux gens du roi Jean. On mit alors en application la ligue conclue précédemment entre les seigneurs Della Scala, celui de Milan, celui de Mantoue, les marquis de Ferrare et le roi Robert et la Commune de Florence, tous alliés contre le Bavaois et le roi Jean ou quiconque leur apporterait aide et faveur, chacun s'engageant à prendre pour amis et ennemis les amis et ennemis de chacun, et sans impliquer l'Empire ni l'Église. Laquelle ligue fut composée de III^M cavaliers : VI^C du roi Robert, VI^C cavaliers de la Commune de Florence, VIII^C des seigneurs de Milan, CC cavaliers des seigneurs de Mantoue et CC cavaliers des marquis de Ferrare ; et elle fut confirmée par les ambassadeurs et syndics par contrat et serment solennels. Et il était prévu que la ligue aiderait messire Azzo de Milan à conquérir la cité de Crémone et Borgo San Donnino, les Della Scala la cité de Parme, le seigneur de Mantoue la cité de Reggio, les marquis de Ferrare la cité de Modène et les Florentins la cité de Lucques. Et note, lecteur, quelle nouvelle

mutation du siècle que le roi Robert chef du parti de l'Église et des Guelfes, et la Commune de Florence avec lui concluent ainsi ligue et compagnie avec messire Azzo Visconti de Milan, qui avait été au service de Castruccio lors de la victoire d'Altopascio contre les Florentins, et avait alors porté l'ost jusque devant la cité de Florence comme nous le disions précédemment ; mais le roi Robert et les Florentins étaient poussés par la crainte du Bavaois et du roi Jean, ainsi que par le ressentiment envers le légat en raison de la compagnie qu'il avait conclue avec le roi Jean. Cette ligue fut louée par certains et critiquée par d'autres ; mais sans doute permit-elle de sauver la cité de Florence et de confondre le roi Jean et le légat, comme on pourra le trouver en lisant la suite.

CCIII

D'une grande bataille menée au-dessus de Barga, et comment les Florentins la perdirent.

En cette année, alors que les Lucquois et les gens du roi Jean étaient avec VIII^C cavaliers et de très nombreux piétons au siège de Barga en Garfagnana, qui se tenait du côté des Florentins, et avaient installé tout autour plusieurs bastions et bastides, les Florentins, apprenant que les vivres commençaient à manquer à ceux du bourg, y firent chevaucher leur capitaine de guerre avec toute leur cavalerie. Ceux-ci partirent donc de Pistoia le VII juillet et chevauchèrent par la voie des montagnes ; mais parvenus à Barga, ils furent dans l'impossibilité de fournir le bourg en raison des fossés et des forteresses que les Lucquois avaient installés tout autour, et ils s'en retournèrent avec peu d'honneur. Mais comme ils voulaient remporter la bataille, les Florentins firent alors compagnie avec le marquis Spinetta, qui bien que Gibelin était ennemi de ceux de Lucques, et à qui ils firent de grands dons en argent. Ils lui envoyèrent CC cavaliers, tandis que lui même en amenait CC autres de Lombardie qu'il avait reçus des seigneurs Della Scala et de Mantoue ; et ainsi arriva-t-il le XII septembre à Barga avec IIII^C cavaliers et de nombreux piétons, en promettant aux Florentins de la fournir de force. De leur côté, les Florentins partirent de Pistoia le VII septembre avec VIII^C cavaliers et de nombreux piétons, et s'emparèrent du Cerruglio, de Vivinaia et de Montecarlo dans l'espoir que les Lucquois lèveraient le siège de Barga. Et s'ils avaient conservé, renforcé et fourni [ces forteresses], sans doute auraient-ils remporté la guerre de Lucques, car elles étaient situées si près de Lucques qu'il leur était possible de courir chaque jour jusqu'à ses portes. Mais voyant que les Lucquois ne levaient pas le siège, et au contraire le renforçaient, et que messire Simone Filippi vicaire du roi Jean y avait chevauché avec toutes les

forces restées dans Lucques et qu'il faisait venir des cavaliers de Parme, les Florentins abandonnèrent le Cerruglio et les autres forteresses dominant Lucques, et chevauchèrent en Garfagnana au secours de Barga, en attaquant d'un côté tandis que messire Spinetta attaquait de l'autre avec force et génie. Ils réclamèrent alors bataille à messire Simone Filippi, qui avec ses gens était si bien protégé que ni les Florentins ni Spinetta ne pouvaient les approcher : et voyant que le bourg ne pouvait guère tenir plus longtemps, il refusa le combat. Et ainsi les Florentins perdirent-ils la bataille et s'en allèrent, puis rentrèrent à Pistoia, tandis que Spinetta regagnait ses terres et que Barga se rendait aux Lucquois le XV octobre contre la vie sauve pour les personnes. Cette entreprise permit aux Lucquois de se relever en même temps que les Florentins déclinaient. Un grand ressentiment gonfla alors à Florence à l'égard de ceux qui dirigeaient la cité : d'une part parce que c'eût été une folie que de tenir un bourg autant éloigné et si peu utile (ce qui, dès le commencement, avait déplu à la plupart des Florentins) ; et de l'autre parce qu'il avait été possible au début de le fournir pour III^C florins d'or, ce que ceux qui étaient alors au prieurat n'avaient su faire, et que tout cela avait finalement coûté à la Commune de Florence plus de C^M florins d'or – sans parler de la honte. Et note que mener des entreprises aussi démesurées et éloignées ne réussit jamais à la Commune de Florence ; ce qui apparaîtra de façon manifeste en lisant plus haut dans cette chronique.

CCIV

Comment les Génois coururent la Catalogne avec leur flotte.

En cette année, le XX août, L galées armées et VI bateaux partirent de Gênes pour aller contre les Catalans, afin de se faire vengeance après leur venue sur la Riviera l'année précédente. Et une fois parvenus en Catalogne, ils en coururent les côtes, ainsi que les îles de Majorque et de Minorque, menant en divers endroits dévastations et pillages sans rencontrer nulle résistance. Et ils s'emparèrent de V galées des Catalans, qui par peur se jetèrent sur les rives, permettant à une grande partie des gens de prendre la fuite tandis que les galées brûlaient. Et ils rentrèrent à Gênes sains et saufs le XV octobre avec les honneurs.

CCV

Comment et pourquoi la commune de Florence condamna la commune de San Gimignano.

En cette année, le X septembre, après que le podestat de San Gimignano et plusieurs habitants du bourg eurent couru bannières levées contre leurs exilés dans le village de Camporbiano dans le contado de Florence, et qu'ils eurent combattu et incendié ce dernier parce qu'il accueillait leurs exilés, la Commune de Florence, offensée, fit citer le podestat ou plutôt capitaine, ainsi que plusieurs habitants du bourg de San Gimignano qui avaient participé à cette chevauchée. Mais ceux-ci ne comparissant pas, la Commune de San Gimignano fut condamnée à Florence à L^M livres, tandis que ledit podestat, qui était de Sienne, et CXLVII autres hommes de San Gimignano étaient condamnés au bûcher. Et comme la Commune de Florence voulait faire exécuter la sentence par ses troupes, la Commune de San Gimignano demanda miséricorde et pardon en s'en remettant librement à la merci du Peuple et de la Commune de Florence ; et ainsi reçurent-ils grâce et pardon le X octobre, à condition de retirer leurs exilés du ban, de leur rendre leurs biens, et d'indemniser ceux de Camporbiano pour les dommages infligés, selon l'estimation de ses habitants et des ambassadeurs de Florence venus constater les dégâts ; et ainsi fut fait.

CCVI

Comment le capitaine de Milan recommença la guerre contre le légat de Lombardie et le roi Jean.

En cette année, au mois d'octobre, après que messire Azzo de Milan eut négocié la prise de la cité de Crémone qui était tenue par l'Église, et que ses gens y eurent chevauché et qu'une partie d'entre eux furent rentrés dans le bourg par une porte qui leur avait été livrée par les traîtres, ils en furent chassés à force de combats par les troupes de l'Église, et certains furent tués ou faits prisonniers. Messire Azzo vint alors avec le seigneur de Mantoue et plus de MV^C cavaliers contre la cité de Modène, autour de laquelle il resta pendant XX jours en en dévastant les environs. Ce pour quoi la peur et le soupçon gagnèrent Bologne ; et le légat, qui se trouvait en Romagne prêt à passer dans la Marche, retourna en grande hâte à Bologne avec ses gens, craignant fort de la perdre.

CCVII

De plusieurs feux qui se déclarèrent dans la cité de Florence.

En cette année, le XIII novembre, le feu se déclara vers San Martino, dans la rue menant à Orsanmichele ; et III maisons ainsi que la tour ou palais des Giugni brûlèrent au grand dommage des lainiers qui y avaient leurs boutiques, et IIII hommes et garçons moururent. Et le lendemain soir, il se déclara dans Oltrarno, vers les maisons des Bardi ; et II maisons brûlèrent. Et ce même soir, il prit à l'angle du faubourg de San Lorenzo, mais ne brûla pas grand chose. Puis le XVIIII novembre, il prit dans le bourg de Ciriegio, et brûla une maison. Et le XXVI janvier à midi, le feu se déclara en face du vieux campanile de Santa Reparata, dans la Via di Balla ; et une maison brûla. Et note que cela montre bien l'influence de la planète Mars à Florence, où elle impose sa puissance ; car quand elle est dans le signe du Lion, sa triplicité devient signe de feu : et en un peu plus d'un an, tant de feux se sont déclarés dans notre cité, comme on l'a montré ici même, ainsi que plus loin en arrière. À moins que la cause de tout cela ne fût la mauvaise garde et la négligence, ce à quoi on doit davantage prêter foi. Et ne vous étonnez pas de ce que, dans notre traité, nous faisons ainsi mémoire de chaque feu qui se déclare dans notre cité de Florence, ce qui pourrait apparaître comme bien peu de chose à côté des autres nouveautés ; car en effet, pas une seule fois le feu ne se déclare sans que toute la ville ne s'agite et que les habitants soient tous en armes et à la garde.

CCVIII

Comment l'ost des marquis de Ferrare fut vaincu par le fils du roi Jean à San Felice.

En cette année, alors que les gens des marquis de Ferrare, avec leur capitaine messire Giovanni di Camposampiero de Padoue, étaient au siège du château de San Felice dans le contado de Modène avec l'aide de MC cavaliers et de nombreux piétons de la ligue de Lombardie, et qu'ils avaient encerclé ledit château de bastions, Charles fils du roi Jean partit de Parme avec ses gens, et vint à Modène pour secourir le château, tandis que de Bologne le légat envoyait sa cavalerie, environ VIII^C cavaliers, aux frontières de Modène, avec l'ordre d'aller contre les marquis à la demande dudit Charles. Et apprenant que l'ost des marquis était dispersé et mal commandé, ce

dernier, comme un brave capitaine et sans attendre le renfort des gens du légat, sortit avec vigueur et audace de Modène accompagné de VIII^C très bons cavaliers et de tous les piétons de Modène. Et parvenu devant l'ost des ennemis, il les assailit ; et la bataille, très dure, dura de none jusqu'à vêpres passées. À la fin, les gens du roi Jean remportèrent la victoire, et plus de V^C cavaliers et de nombreux piétons de ceux de la ligue des Lombards furent tués ou faits prisonniers, tandis que ledit messire Giovanni et de nombreux connétables étaient pris ; et ceci fut le XXV novembre de cette année. Ainsi la grandeur du roi Jean augmenta-t-elle, de même que le légat en prenait vigueur. Et parce qu'il exérait les marquis qui refusaient de lui donner la seigneurie de Ferrare, il entreprit aussitôt de leur faire la guerre, et fit incendier le village de Consandolo. Et les marquis, bien que vaincus, coururent sur le Bolonais et incendièrent le village de Cierie.

CCIX

Comment messire Azzo Visconti prit la cité de Pavie au roi Jean.

En cette année, à la fin novembre, messire Azzo Visconti capitaine de Milan s'empara de la cité de Pavie, qui était auparavant tenue par les gens du roi Jean, et qui lui fut livrée par une partie de ses citoyens. Et alors que le bourg était couru et assailli, les troupes du roi Jean ne purent tenir face à la grande puissance de ceux de Milan, et ils se réfugièrent dans le château fort que messire Matteo Visconti avait jadis fait construire au temps où il dominait Pavie. Ils parvinrent à le garder avec bravoure pendant plus de IIII mois en attendant de Plaisance et de Parme les secours du fils du roi Jean et des gens de l'Église, ainsi que la venue en Lombardie du roi Jean, comme celui-ci l'avait promis. Mais le château fut totalement entouré par ceux de Milan de fossés et de palissades, ainsi que de bastions et bastides fortifiées que l'on fournit d'une grande cavalerie et de très nombreux piétons. Au début de mars, le roi Jean, revenu en Lombardie avec une puissante cavalerie comme nous en ferons mention plus loin, vint au secours du château avec plus de MD cavaliers. Et par la force des armes, il brisa quelques bastions et palissades. Mais en raison de la puissance des fortifications, il ne put faire entrer qu'une infime quantité de vivres ; et quand il fut reparti, les vivres vinrent vite à manquer à ceux du château, ce pour quoi un comte allemand qui se tenait à l'intérieur pour le roi Jean se rendit afin de pouvoir s'en aller sain et sauf avec ses gens,

ce qu'il fit. Cette bataille exalta davantage encore le capitaine de Milan, tandis que le roi Jean en était rabaissé.

CCX

Comment le roi Jean se rendit à Avignon auprès du pape Jean.

En cette année au mois de novembre, le roi Jean vint de France à Avignon en Provence pour s'entretenir avec le pape Jean. Et il amena en sa compagnie quelques barons et seigneurs de la Vallée du Rhin pour lui servir d'escorte, car il craignait de passer par les terres du roi Robert – et il avait bien raison, car pour contrer sa venue, le sénéchal de Provence messire Filippo de Sangineto avait réuni à Avignon plus de VI^c cavaliers gentilshommes de Provence, tandis que ceux d'Avignon se tenaient prêts et en armes à ses ordres. Mais face aux prières desdits seigneurs, le pape l'autorisa à venir en toute sécurité, ordonnant au sénéchal de ne pas l'attaquer. Une fois le roi Jean arrivé à Avignon devant le pape, celui-ci l'assailit de paroles menaçantes, lui reprochant ses entreprises dans les terres de Lombardie et de Lucques, qui appartenaient à l'Église. Mais tout cela n'était que feinte, car chacune de ses entreprises était menée en accord avec le roi de France et le légat de Bologne en vue d'abattre les tyrans de Lombardie, et parce que le roi de France cherchait secrètement à obtenir du pape, pour lui ou pour son frère messire Charles qui était sans royaume, d'être l'un ou l'autre roi en Italie. Et par de feintes excuses, le roi Jean s'en remit ainsi à la merci du pape, et se réconcilia avec lui comme prévu ; et il séjourna à la cour pendant XV jours, en s'entretenant chaque jour avec le pape en conseil secret, au cours desquels ils traitèrent secrètement de diverses choses qu'ils révélèrent peu après, quand les conjurations alors ourdies apparurent de façon manifeste, comme nous en ferons mention en lisant la suite. Puis, quittant la cour, le roi Jean s'en alla en France pour poursuivre son projet. Nous laisserons quelque peu les déplacements du roi Jean pour parler des autres nouveautés de Toscane, mais reviendrons bientôt à cette matière, qui se multiplie entre nos mains.

CCXI

Comment les Siennois vainquirent les Pisans, et comment les Pisans chevauchèrent ensuite jusqu'aux abords de Sienne.

En cette année, les Pisans s'étant emparés de la seigneurie de Massa en Maremme comme nous en faisons mention précédemment, les Siennois et leur capitaine, III^C cavaliers et de nombreux piétons, chevauchèrent au secours d'un château que Pisans et Massétans avaient assiégé, et dont était capitaine messire Dino della Rocca de Maremme avec CC cavaliers et M piétons. Et les trouvant bien mal commandés, les Siennois les défirent le XVI décembre de cette année en leur infligeant de lourds dommages, et en faisant de nombreux morts et prisonniers, parmi lesquels ledit capitaine ; puis ils coururent la Valdera jusqu'à Folcole au grand dommage des Pisans. Remontés par cette défaite, les Pisans firent chercher du secours à Lucques et à Parme, et soldèrent autant de gens qu'ils purent ; et ainsi, en peu temps, ils rassemblèrent VIII^C bons cavaliers ultramontains, et nommèrent comme capitaine messire Ciupo Scolari exilé de Florence. Et dès le mois de février suivant, ceux-ci chevauchèrent sur le contado de Sienne jusqu'à la plaine de Filetta, en dévastant et incendiant tout ce qu'ils trouvaient devant eux, sans rencontrer de résistance ; et il incendièrent les bains de Macereto, retournèrent ensuite à Val di Strove, puis à l'abbaye de Spugnole, et firent de même dans ces contrées, tandis que leurs éclaireurs couraient jusqu'à Camposanto à deux milles de Sienne, en levant un grand butin et en faisant de nombreux dommages. Et ils en auraient causé davantage encore, si les Florentins n'avaient envoyé CC cavaliers de leurs troupes à la garde du château de Colle, forçant ainsi les Pisans apeurés à se retirer et à rentrer à Pise avec les honneurs. Les Siennois demandèrent alors aux Florentins d'envoyer leurs troupes les aider à combattre les Pisans quand ceux-ci viendraient contre eux. Mais les Florentins refusèrent afin de ne pas rompre la paix avec les Pisans, craignant pour leurs marchandises qui étaient à Pise ; aussi les Siennois furent-ils profondément indignés contre les Florentins, et estimèrent-ils que toute la honte, la vergogne et les dommages infligés par les Pisans l'avaient été par les Florentins qui ne leur avaient envoyé aucun secours.

CCXII

Comment le fils du roi Jean vint à Lucques, et comment ledit roi Jean retourna en Lombardie.

En cette année, aux calendes de janvier, Charles fils du roi Jean vint de Parme à Lucques, où les Lucquois lui firent grand honneur, comme à un roi et à leur seigneur. Il demeura peu de temps à Lucques, et avant de partir il exigea des Lucquois XL^M florins d'or, mais ne put finalement en recevoir à grand peine des citoyens que XXV^M – et ainsi la fête que les Lucquois avaient organisée à sa venue se révéla amère et pénible. Et ceci fait, ledit Charles retourna en Lombardie à la rencontre du roi Jean son père, qui rentrait de France et qui était arrivé à Turin à la fin janvier avec le connétable du roi de France, le comte d'Armagnac, celui de Forez, le maréchal de Mirepoix et plusieurs autres seigneurs et barons, ainsi qu'un corps de VIII^C des meilleurs chevaliers de France, de Bourgogne et de la Vallée du Rhône ; et l'on dit qu'il avait reçu du roi de France, en don ou en prêt, C^M florins d'or. Il vint ensuite à Parme le XXVI février, et là, avec son fils, se retrouva avec plus de II^M bons cavaliers, sans compter les V^C hommes qu'il avait dans la cité de Lucques. Puis il partit de Parme le X mars avec MD cavaliers pour aller secourir le château de Pavie et récupérer le bourg ; et il mena bataille à Pavie, ainsi que nous le racontions dans le chapitre consacré à la perte de la cité de Pavie. Et ne pouvant donc mener à bien son projet, il chevaucha sur le contado de Milan, puis sur celui de Bergame, en faisant de grands dommages ; mais le capitaine de Milan refusa de lever le siège du château de Pavie et d'affronter le roi Jean sur le champ de bataille, de sorte que ne pouvant obtenir la bataille, celui-ci s'en retourna à Parme le XXVII mars.

CCXIII

Comment le légat enjoignit aux Florentins de quitter la ligue des Lombards.

En cette année, le premier février, des ambassadeurs du légat vinrent à Florence enjoindre à notre Commune de quitter la ligue des seigneurs de Lombardie, disant qu'il s'agissait là de tyrans et d'ennemis de lui et de la sainte l'Église, affirmant également par maintes autorités et arguments que notre cité formait avec eux une compagnie ni belle ni convenable, et rappelant qu'ils avaient été aux côtés de nos ennemis lors de nos défaites. Il leur fut répondu que la ligue ne pouvait être

annulée, car elle avait été conclue avec l'assentiment du pape Jean et du roi Robert contre le Bavaois et le roi Jean, ennemis de nous et de la sainte Église, et que le légat agissait bien mal en s'alliant ou en s'entendant avec le roi Jean. Et en dépit de la demande du légat, la ligue fut confirmée devant la venue du roi Jean, qui était accompagné d'une si puissante cavalerie ramenée d'outremonts, et dont nous avons grande crainte, de lui comme du légat ; et l'on put bientôt la voir à l'œuvre, comme on le verra dans le chapitre suivant. Et il ne fait aucun doute que si ladite ligue n'avait été conclue et confirmée, notre cité aurait couru un grand risque, car le légat et le roi Jean avaient prévu d'engager la guerre en divers endroits pour soumettre notre république : car le principal désir du légat était en effet que les Florentins se donnent à lui comme l'avaient fait les Bolonais ; et tout ce qu'il mit en œuvre avec le roi Jean le fut à cette fin. La vérité de tout cela fut découverte dans le prologue et le traité de quelques lettres retrouvées. Aussi ne fut-ce nulle folie pour les Florentins que de s'allier ainsi avec le plus petit ennemi pour s'opposer au plus grand et au plus puissant.

CCXIV

Comment l'ost du légat vainquit les marquis à Consandolo et posa ensuite le siège devant Ferrare, et comment les Florentins y envoyèrent leurs secours.

En cette année, le VI février, la cavalerie et les gens du légat qui étaient à Argenta chevauchèrent soudainement jusqu'à Consandolo où se trouvaient les gens du marquis, qu'ils assaillirent et combattirent virilement en s'emparant du village ainsi que du port et de toute leur flotte ; et le marquis Niccolò fut pris avec XL bons hommes, ce qui fut une grande perte et un grand dommage pour les marquis. Ceux-ci furent fortement affaiblis par cette défaite, tandis que la seigneurie et la puissance du légat en étaient accrues. Puis, aussitôt et sans attendre, le légat ordonna à sa cavalerie, soit MD cavaliers accompagnés de piétons en très grand nombre et d'une flotte immense, de mettre le siège à la cité de Ferrare ; et ils prirent aussitôt le faubourg d'en face et l'île de San Giosso, tandis que le siège se renforçait de jour en jour. Et le légat y envoya tous les chefs de Romagne, alors que deux quartiers du peuple de Bologne ainsi que toute la cavalerie s'y tenaient en permanence. Et ils avaient encerclé et presque enfermé la cité de Ferrare de part et d'autre du Pô, de sorte que personne ne pouvait entrer ou sortir sans s'exposer à grand péril. Les marquis et ceux du bourg de Ferrare se trouvaient alors bien mal en point ; et ce siège imprévu les

plongea dans la crainte, car, ne pensant pas être attaqués par le légat, ils ne s'étaient pas fournis, et étaient en outre très affaiblis après la défaite de San Felice. Et ils auraient certainement perdu le bourg s'ils n'avaient envoyé chercher des secours auprès des seigneurs lombards de la ligue ainsi que de la Commune de Florence. Et les Florentins envoyèrent alors IIII^C des meilleurs cavaliers qu'ils avaient, dont ils firent capitaines messire Francesco Strozzi et Ugo Scali, et à qui ils remirent l'enseigne de la Commune de Florence, le champ blanc et le lys vermeil surmontés des armes du roi Robert. Ceux-ci partirent de Florence le II mars, mais ne pouvant passer ni par Parme, ni par Bologne, ni par la Romagne, ils durent prendre par la mer jusqu'à Gênes à grand peine et grands frais, puis de Gênes à Milan et Vérone, où ils furent reçus avec les honneurs par ces seigneurs. Et pour ne pas aller contre les enseignes de l'Église et du légat, il fut consenti aux chevaliers qu'il revenait au roi Robert de fournir de rester à notre frontière avec Lucques.

CCXV

Comment le roi Jean vint à Bologne auprès du légat.

En l'année MCCCXXXIII, le III avril, le roi Jean vint à Bologne auprès du légat, et célébra Pâques avec lui au cours d'une grande fête. Cette venue du roi Jean à Bologne jeta un trouble profond parmi les Bolonais, qui en étaient mécontents. Mais ils ne pouvaient rien faire contre la volonté du légat ; et sous les ordres de ce dernier, ils durent même payer au roi Jean contre leur volonté XV^M florins d'or. Apprenant que la ligue venait au secours du siège de Ferrare, le légat promit d'y aller avec sa cavalerie et envoya au-devant le comte d'Armagnac avec III^C de ses cavaliers et ses enseignes ; puis il retourna à Parme pour organiser la manœuvre. Voyant ainsi la ligue entre le roi Jean et le légat se révéler au grand jour, les Florentins donnèrent secrètement l'ordre à leurs cavaliers d'oublier toute révérence envers le légat, qu'ils tenaient désormais pour leur ennemi depuis que le roi Jean était venu à Bologne et avait reçu de sa part des gages, et que lui-même avait envoyé ses gens et ses enseignes au siège de Ferrare.

Comment l'ost du légat qui était au siège de Ferrare fut défait.

L'ost du légat ayant bien grandi autour de Ferrare, et l'étant bientôt davantage encore avec l'arrivée prévue du roi Jean et de ses forces, ceux de la ligue de Lombardie, craignant qu'à trop retarder les secours le bourg ne fût perdu, décidèrent de le secourir avant l'arrivée du roi Jean. Et ils y envoyèrent aussitôt XVII^C cavaliers, soit VI^C des seigneurs Della Scala, V^C cavaliers de ceux de Milan, CC cavaliers des seigneurs de Mantoue ainsi que XXV barques sur le Pô, et IIII^C cavaliers de la Commune de Florence. Et dès que la cavalerie fut parvenue à Ferrare, presque à l'insu de ceux de l'ost, ils décidèrent de porter l'assaut contre l'ost. Mais celui-ci était bien protégé derrière les fossés et les palissades, et aucune troupe ne voulait les assaillir de ce côté-là. Finalement, les capitaines envoyés par les Florentins promirent avec bravoure de mener à bien l'exercice, avec l'Avoué de Trévise et le marquis Spinetta et à la tête d'un corps de CL cavaliers des troupes des seigneurs Della Scala. Et parmi ceux-là, on comptait plus de XL gentilshommes exilés de Florence, qui avec bonne volonté se placèrent sous les bannières de notre Commune et ne les abandonnèrent pas, bien qu'elles fussent surmontées du lambel et des armes du roi Robert. Ils sortirent par la porte menant à Francolino pour porter l'assaut contre l'ost du côté où il était le mieux protégé par les fossés et les palissades, tandis qu'au son des cloches le reste des gens du bourg sortaient à cheval et à pied par la Porta del Leone et la flotte par le Pô, afin de porter l'assaut contre le pont de San Giosso. Et bien que l'assaut fût puissant et rapide, ils ne pouvaient rien face aux barricades et aux fossés qui séparaient le bourg de l'ost ; mais les gens des Florentins et les autres avec eux assaillirent l'ost par derrière, et leurs niveleurs¹⁴⁵ établirent alors un petit passage dans le fossé et abattirent une bonne partie des palissades. Face à cet assaut aussi soudain qu'imprévu, arrivant de toutes parts avec force de cris, de sons de cloches et d'instruments, ceux de l'ost furent comme stupéfaits et l'ost bien mal défendu, car ils sortaient à grand peine sur l'esplanade du camp, presque l'un après l'autre. Et se déployant ainsi devant le camp, [les nôtres] trouvèrent en face d'eux le comte d'Armagnac avec presque toute la cavalerie de Languedoc et les enseignes du roi Jean, VI^C cavaliers qu'ils assaillirent bravement. Le comte et ses gens se défendirent et résistèrent vigoureusement pendant plus d'une heure de temps, au cours d'une grande bataille où l'on ne savait guère quel côté avait le dessus ; et tous à travers l'ost prenaient part à la défense et au combat. Mais à la fin, grâce à nos bonnes gens et à nos braves capitaines

¹⁴⁵ *Spianatori.*

qui ce jour-là accomplirent des merveilles d'armes, ils remportèrent la victoire, et ceux de l'ost et des troupes du comte furent vaincus et brisés. Et ceci fait, le reste de l'ost décampa et prit la fuite. Mais ils ne purent aller bien loin, car parvenus au fleuve du Pô, ils se retrouvèrent face aux barques et aux bateaux armés venus à l'assaut ; et quasiment aucun n'en réchappa, sinon quelques-uns qui s'enfuirent à la nage, et tous furent faits prisonniers, ou tués, ou noyés dans le Pô. Et le pont de San Giosso s'écroula sous le poids excessif des gens qui fuyaient, et bon nombre d'entre eux se noyèrent. Le comte d'Armagnac fut fait prisonnier, ainsi que l'abbé de Grandselve et ceux des barons de Languedoc, des seigneurs de Romagne et de la cavalerie de Bologne qui n'avaient pas été tués au cours de la bataille. Cette douloureuse défaite eut lieu le XIII^e avril MCCCXXXIII, et la puissance et l'état du légat en furent grandement affaiblis, et l'état du roi Jean déclina également, tandis que les seigneurs de Ferrare et les troupes de la ligue furent tous riches des prisonniers et du butin. Mais quelques jours plus tard, pour s'assurer l'amour des Bolognais, les marquis relâchèrent tous les populaires de Bologne, puis de même peu après, la cavalerie et les seigneurs de Romagne, afin de s'en assurer l'amitié et de les retourner contre les légats.

CCXVII

De certains feux et autres nouveautés survenues à Florence.

En cette année MCCCXXXIII, le XVIII^e avril durant la nuit, le feu se déclara à Florence du côté de la porte Dell'Alloro, vers Santa Maria Maggiore, et brûla une maison. Puis le XVII^e juillet, il prit à Parione, et en brûla une autre. Et cette année-là, on commença à poser les fondations de la grande porte de San Frediano, ou de Verzaia ; laquelle porte fut très mal bâtie en comparaison des autres portes de la cité, et les officiers qui l'avaient commencée en furent sévèrement blâmés. Et cette année-là, un mois avant la fête de la saint Jean, on organisa à Florence deux brigades d'artisans : l'une dans la Via Ghibellina, avec bien CCC [brigadiers] en tout, tous vêtus de jaunes ; et l'autre brigade fut organisée vers le pont de Rubaconte sur le Corso de' Tintori, avec environs V^c [brigadiers] tous vêtus de blanc. Les jeux et divertissements durèrent ainsi pendant un mois à Florence, [les brigadiers] allant à travers la ville en dansant deux par deux, avec trompes et instruments et guirlandes sur la tête, accompagnés de leur roi très honorablement couronné et coiffé d'un drap d'or, et organisant à leur cour d'incessants repas et dîners en assurant de grandes

et belles dépenses. Mais la joie laissa bientôt place aux larmes et à la douleur, et tout particulièrement dans ces mêmes contrées, en raison du déluge qui survint bientôt à Florence et qui fut là plus grave que dans le reste de la cité, comme nous en ferons mention par la suite. Et par opposition, cela semblait annoncer les adversités futures, comme il advient bien souvent des bonheurs temporels, faux et trompeurs ; car à la joie excessive fait suite l'excès d'amertume. Et cela doit être noté comme exemple, pour nous et pour ceux qui viendront après.

CCXVIII

De certaines venues du roi Jean à Bologne à la demande du légat.

En cette année, le XV mai, craignant pour son état après la défaite de Ferrare, le légat fit appeler le roi Jean, lequel vint de Parme avec une petite compagnie pour s'entretenir avec lui, avant de partir assez vite avec l'argent reçu du légat. Mais par la suite, le VIII juin, il revint à Bologne avec II^M cavaliers, pour aller ensuite en Romagne à Massa Trabaria pour secourir le château de Mercatello, qui était assiégé par les Arétins. Cette venue plongea les Bolonais dans la peur, craignant que le roi Jean refuse de les gouverner et ne rétablisse les Gibelins. Mais alors qu'il se trouvait à Bologne, les Arétins, profitant de la trop longue attente du roi Jean, s'emparèrent par accord dudit château – et l'on dit alors ouvertement que le roi Jean, ami des Arétins, avait volontairement fait tarder les secours à leur demande et par esprit gibelin. Aussi le légat s'indignait-il contre lui, et le roi Jean partit de Bologne sans prendre congé le XV juin pour s'en retourner à Parme. Puis le XVI juillet, il vint à la cité de Lucques où il fit payer aux Lucquois un impôt de XV^M florins d'or pour solder ses gens ; et celui-ci levé, le XIII août, il quitta Lucques avec son fils et s'en alla à Parme.

CCXIX

Comment le comte Dell'Anguillara et Bertoldo Orsini furent tués par les Colonna.

En cette année, le VI mai, une longue querelle ayant opposé les Colonna et les Orsini de Rome, alors que le comte Dell'Anguillara et Bertoldo fils de messire [...] Orsini son beau-frère venaient négocier une réconciliation avec messire Stefano Colonna et les autres, Stefanuccio fils

de Sciarra Colonna leur tendit une embuscade en dehors du château de Cesano avec une compagnie de gens d'armes à cheval ; et ils assaillirent à l'improviste lesdits Bertoldo Orsini et le comte, qui ne prenaient pas garde et étaient bien moins nombreux qu'eux. Se voyant ainsi assaillis, ces derniers se défendirent vigoureusement, mais dépassés en nombre ils furent vaincus, et lesdits Bertoldo et le comte furent tués. Bertoldo était l'homme le plus redouté de Rome, et le plus vaillant, et sa mort fut une grande perte ; ainsi les Colonna en furent-ils sévèrement blâmés, tant en raison de la trahison que du fait qu'au court des nombreuses guerres qui avaient opposé Orsini et Colonna, jamais ils n'avaient blessé ou tué l'un des leurs. Et ce fut là le commencement de nombreux malheurs, et pour cette raison en avons-nous fait mention.

CCXX

Comment les Sarrasins prirent le château fort de Gibraltar en Espagne.

En cette année au mois de juin, apprenant qu'en raison de la famine qui touchait le pays, le château fort de Gibraltar en Espagne qu'ils tenaient jadis était mal fourni en vivres, après s'être mis d'accord, les Sarrasins du Maroc et de Grenade vinrent soudainement par mer et par terre avec une grande flotte et une puissante armée de gens à cheval et à pied ; et en quelques jours à peine, ils s'en emparèrent par accord, s'assurant de la trahison du châtelain contre une grosse somme d'argent – car bien que mal fourni, il pouvait tenir jusqu'à l'arrivée des secours. Quand le roi d'Espagne l'apprit, il alla aussitôt y mettre le siège avec toutes ses forces. Et sans doute l'aurait-il très vite repris (car le château n'était pas encore suffisamment fourni face au prompt secours du roi d'Espagne) si, comme il plut à Dieu, la flotte du roi d'Espagne, qui de Séville apportait le fourrage et le ravitaillement au siège, n'avait été retardée en mer pendant plusieurs jours par une tempête ; ce pour quoi l'ost des Chrétiens avait manqué de vivres, et fut contraint de partir – et si les Sarrasins l'avaient su, aucun d'entre eux n'en auraient échappé sans être fait prisonnier ou tué. La flotte arriva avec le ravitaillement III jours après que le siège eut été levé, et le secours fut donc vain. Ainsi en advient-il souvent des faits de guerre, comme Dieu dispose en fonction des péchés.

Comment le roi Édouard le Jeune vainquit les Écossais à Berwick.

En cette année, le XVIII juillet, Édouard le Jeune roi d'Angleterre étant avec de nombreux Anglais et d'autres gens au siège de la cité ou bourg de Berwick, aux confins de l'Angleterre et de l'Écosse¹⁴⁶, les Écossais vinrent au secours du bourg avec leur roi, qui avait pour nom David, fils du vaillant Robert de Bruce défunt roi d'Écosse¹⁴⁷ dont il a été fait mention précédemment, ainsi qu'avec toutes leurs forces ; et sans attendre, ils engagèrent le combat contre les Anglais. Mais grâce à la bonne cavalerie qu'il avait reçue d'Angleterre, de Flandre, de Brabant et de Hainaut, et dont était capitaine messire Aymeric de Beaumont¹⁴⁸, le roi mit les Écossais en déroute ; et entre les morts et les prisonniers, plus de XXV^M hommes y restèrent, car tous ou presque étaient à pied. Puis quelques jours après que le roi d'Angleterre eut remporté cette victoire, le bourg de Berwick se rendit à lui. Cette guerre avait recommencé pour la raison suivante, dont nous faisons mention précédemment : à savoir qu'au temps du bon Édouard l'Ancien, grand-père dudit Édouard le Jeune, une grande guerre l'avait opposé au roi Robert de Bruce, qui fut suivie d'une paix. Puis à sa mort, le roi Robert de Bruce avait laissé derrière lui son jeune fils, ledit David, à qui, une fois devenu grand, le roi Édouard le Jeune avait donné sa sœur comme épouse et l'avait couronné du royaume d'Écosse en le faisant oindre roi (et par la suite, jamais plus personne ne fut oint ni sacré en Écosse), ledit David reconnaissant en retour tenir le royaume de lui et lui en rendant hommage. Mais à l'instigation de Philippe de Valois roi de France, ledit David s'était ensuite rebellé contre le roi d'Angleterre, et avec sa femme était passé en France ; et ainsi avait recommencé l'antique guerre entre les Anglais et les Écossais. Le roi d'Angleterre avait alors destitué David du royaume d'Écosse et l'avait déclaré rebelle, puis avait élu et couronné roi d'Écosse Robert de Balliol, consort par naissance de Robert de Bruce¹⁴⁹, et avait entrepris ladite guerre qui avait abouti à cette défaite. Et lors de cette guerre, bien que la victoire revînt au roi d'Angleterre, moururent le comte de Hereford¹⁵⁰ et deux de ses cousins, ainsi que plusieurs autres

¹⁴⁶ *la città, overo terra, di Vervicche, ch'è a' confini tra l'Inghilterra e la Scozia* : l'épisode est resté dans les annales sous le nom de bataille de Halidon Hill, du nom du terrain où Anglais et Écossais s'affrontèrent le 19 juillet 1333.

¹⁴⁷ *David, figliuolo che fu del valente Ruberto di Brus re di Scozia* :

¹⁴⁸ *Amerigo di Bielmonte* : Il s'agit en réalité de Henri de Beaumont, comte de Buchan († 1340), figure-clé des guerres d'indépendances écossaises qui prit parti pour Édouard Balliol et Édouard d'Angleterre.

¹⁴⁹ *Ruberto di Bagliuolo consorto per nazione di Ruberto di Brus* : Il s'agit en réalité d'Édouard Balliol († 1364), dit « le Dëshérité » après que son père, le roi Jean d'Écosse, fut contraint d'abdiquer contre Édouard II d'Angleterre et que le trône d'Écosse fut transféré en Angleterre. Édouard Balliol et David Bruce revendiquent tous deux le trône au nom de leur descendance commune de David d'Huttington, fils du roi Henri d'Écosse († 1152) et héritier présomptif du trône.

¹⁵⁰ *il conte d'Eriforte* : John de Bohun, comte de Hereford, meurt en réalité en 1336, et ne participe pas à la bataille

grands barons d'Angleterre. Nous avons fait si longuement état de la reprise de cette guerre car elle entraîna ensuite la grande guerre entre le roi de France et celui d'Angleterre, dont nous ferons mention par la suite.

CCXXII

Comment le Dauphin de Vienne fut tué par les gens du comte de Savoie.

En cette année, à la fin du mois de juillet, le Dauphin de Vienne étant avec M^V^C cavaliers de ses gens et de ses amis au siège de La Perrière, un château du comte de Savoie¹⁵¹, comme il voulait livrer bataille audit château et qu'il se déplaçait à cet effet tout autour en personne et désarmé, un gros carreau d'arbalète vint le frapper ; et porté à son pavillon et débarrassé du fer, il quitta cette vie. Et il est pure folie pour les princes que de se lancer ainsi désarmé dans de pareilles entreprises, car ils mettent ainsi en péril eux et leur ost. Mais malgré la mort du Dauphin, ses barons et cavaliers ne renoncèrent pas à l'assaut, et persévérèrent avec bravoure et vaillance jusqu'à prendre le château de force ; et tous ceux qu'ils trouvèrent à l'intérieur, ils les catapultèrent à l'extérieur, puis ils coururent le pays et les terres du comte de Savoie sans rencontrer de résistance. Après lui fut fait Dauphin messire Humbert son frère qui était à Naples auprès du roi Robert son oncle, et qui une fois revenu dans son pays, sous les conseils du pape Jean et du roi Robert, et parce que le roi de France avait fait savoir au pape qu'il souhaitait avoir le royaume de Vienne et d'Arles, fit la paix avec le comte de Savoie pour que le roi de France ne les soumette pas.

d'Ahlidon Hill.

¹⁵¹ *ad assedio dell'Amperiera, castello del conte di Savoia* : Château situé au col de la Placette, dans le massif de la Chartreuse, et commandant le passage vers les possessions savoyardes.

CCXXIII

Comment le roi de Hongrie vint à Naples, et comment son fils épousa la fille du duc de Calabre.

En cette année, le dernier jour de juillet, Charles Humbert roi de Hongrie¹⁵² et son second fils André arrivèrent en compagnie de nombreux barons dans le bourg de Bestia en Pouille ; puis parvenus à Manfredonia, ils furent reçus avec les honneurs et accompagnés jusqu'à Naples par messire Jean duc de Duras, le frère du roi Robert, et de nombreux barons. Et comme ils approchaient, le roi Robert vint à leur rencontre jusqu'aux prés de Nola, l'embrassa sur la bouche et lui réserva un grand accueil, ordonnant de faire construire sur ce lieu une église dédiée à Notre Dame en mémoire perpétuelle de leur rencontre. Arrivés à Naples, une grande fête commença ; et le roi de Hongrie, fils du défunt Charles Martel, le fils aîné du roi Charles II, fut très honoré par le roi Robert dont il était le neveu. Et comme bon nombre disaient que le royaume de Sicile et de Pouille devait lui revenir, ce dont le roi Robert semblait avoir conscience, et parce que le duc de Calabre son fils était mort en ne laissant que deux petites filles et qu'il n'avait pas d'autre enfant mâle, plutôt que de voir le royaume passer à un autre lignage, le roi Robert souhaita qu'après lui le royaume revînt au fils du roi de Hongrie son neveu. Et par dispense et volonté du pape Jean et de ses cardinaux, le XXVI septembre de cette année, il maria ledit André, qui était âgé de VII ans, à la fille aînée du défunt duc de Calabre, qui avait V ans, et le fit duc de Calabre au cours d'une grande fête à laquelle la Commune de Florence envoya VIII ambassadeurs, choisis parmi les plus grands chevaliers et populaires de Florence et accompagnés de L officiers revêtus d'assise pour faire honneur auxdits rois, lesquels apprécièrent grandement. Et peu après la fin de la fête, le roi de Hongrie partit et retourna dans son pays, laissant son fils à Naples avec sa femme, sous la garde du roi Robert et entouré d'une riche compagnie.

CCXXIV

Comment la paix fut faite entre les Pisans et les Siennois.

En cette année, le II septembre, au terme de longues négociations menées entre les Pisans et les Siennois à propos de la guerre qui les opposait pour la cité de Massa, la Commune et l'évêque

¹⁵² *Carlo Umberto re d'Ungheria* : En réalité Charles Robert (ou Charobert, it. *Carlo Roberto* ou *Caroberto*), roi de Hongrie († 1342), petit-fils de Charles II d'Anjou et de Marie de Hongrie.

de Florence qui conduisaient les négociations s'employèrent tant et tant, que l'on parvint finalement, dans la cité de Florence où de grandes ambassades des deux Communes étaient réunies, à la conclusion d'un accord selon les termes suivants : que Massa resterait libre, que tous les partis qui en avaient été chassés seraient remis à l'intérieur, et que ni les Pisans ni les Siennois n'y auraient affaire, mais que ledit évêque de Florence y nommerait pour trois ans la seigneurie de son choix (lequel nomma continuellement une seigneurie de Florence). Et la Commune de Florence fut garante de cette paix pour l'une et l'autre commune, la partie qui romprait la paix devant payer à l'autre dix mille marcs d'argent. Et cette paix fut observée bien peu de temps par les Siennois, comme on en fera mention par la suite.

CCXXV

Comment la cité de Forlì et celles de Rimini et de Césène en Romagne se rebellèrent contre le légat.

En cette année MCCCXXXIII, le dimanche XVIII septembre, Francesco di Sinibaldo Ordelaïff, qui avait été chassé de Forlì par le légat, y revint dissimulé dans une charrette de foin. Et une fois dans la cité, il fit appeler tous ses amis, les principaux chefs du bourg dont il était très aimé en raison de ses ancêtres ; lesquels, quand ils apprirent sa venue, furent très heureux car ils se trouvaient bien mal sous la seigneurie des Cahorsins et de ceux du Languedoc. Ils firent aussitôt armer tout le peuple, puis coururent vers la place en criant : « Vive Francesco, et mort au légat et à ceux du Languedoc ! » ; puis ils coururent le bourg et attaquèrent les officiers du légat, dont bon nombre furent tués tandis que ceux qui en réchappaient s'enfuyaient à Faenza. Puis le mercredi suivant, le XXII septembre, messire Malatesta de Rimini et ses partisans entrèrent avec CC cavaliers et de nombreux piétons dans Rimini, par une porte qui leur fut donnée par ceux du bourg ; et ils coururent le bourg, tuèrent, dépouillèrent et attrapèrent tous les gens du légat qui étaient à l'intérieur, soit plus de cinq cents à cheval ou à pied, dont pas un seul ne put s'enfuir. Et de la même manière, ces jours-ci, la cité de Césène fut soulevée par ses propres habitants, à l'exception du château qui était solidement fortifié ; et là se réfugièrent les troupes du légat. Mais assiégés de l'intérieur et de l'extérieur par ceux de Césène et par les autres Romagnols qui établirent tout autour des fossés et des barricades, et ne pouvant recevoir de secours du légat, ils se rendirent finalement au début de janvier contre la vie sauve. Et note que ce soulèvement ne fut pas sans raison, la première étant que tous les seigneurs et les chefs de Romagne avaient été faits

prisonniers lors de la défaite de Ferrare au service de l'Église et du légat, et qu'il leur avait fallu se racheter eux-mêmes, car le légat, seigneur ingrat, avait refusé de leur venir en aide, ni même de leur prêter de l'argent.

CCXXVI

Comment les fils du défunt Castruccio voulurent prendre Lucques au roi Jean, et comment celui-ci partit d'Italie et laissa Lucques aux Rossi de Parme.

En cette année, alors que le roi Jean avait l'intention de quitter l'Italie, voyant que ses entreprises ne rencontraient pas la prospérité escomptée, comme il se trouvait à Parme, il tenta de vendre la cité de Lucques en menant à cette fin plusieurs tractations avec les Florentins, les Pisans et d'autres encore ; mais comme agir ainsi lui sembla finalement honteux, il n'y donna pas suite. Apprenant cela, et craignant de perdre leur état, les fils du défunt Castruccio, que par méfiance le roi Jean gardait en otages près de lui à Parme, partirent en cachette et vinrent en Garfagnana, où avec leurs partisans de Lucques et de l'extérieur ils décidèrent de prendre et de soulever le bourg de Lucques contre le roi Jean. Et le XXV septembre de cette année, à la nuit tombée, ils pénétrèrent dans Lucques suivis d'un grand cortège de gens à cheval et à pied, et coururent le bourg ; et ils s'en firent seigneurs ce jour-là ainsi que le lendemain, à l'exception du château de l'Augusta dans lequel s'étaient réfugiées les troupes du roi Jean qui étaient à Lucques. Apprenant le départ des fils de Castruccio et ladite conspiration, le roi Jean partit aussitôt de Parme avec une partie de ses gens, et il parvint à Lucques moins de deux jours plus tard, le soir du lundi XXVII septembre, arrivant si rapidement que les Lucquois purent à peine y croire, sinon en le voyant. Une fois parvenues à Lucques, ses gens coururent le bourg, et la nuit même, les fils de Castruccio et leurs partisans partirent de Lucques et s'en allèrent en Garfagnana ; et le roi Jean les fit bannir comme traîtres. Il demeura ensuite quelques jours à Lucques, et avant de partir il soutira aux Lucquois autant d'argent que possible ; puis il laissa aux Rossi de Parme la garde et la seigneurie de la cité de Lucques, en l'engageant pour XXXV^M florins d'or qu'il reçut comptant de leur part. Et aussitôt rentré à Parme, le XV octobre de cette année, il partit avec son fils et quelques-uns des chefs de ses gens, et s'en alla en Allemagne en laissant Parme et Lucques à la seigneurie des Rossi, ainsi que Reggio à la seigneurie des Da Fogliano et Modène à la seigneurie de ceux de la maison des Pigli ; et il reçut de chacun d'entre eux une belle somme d'argent. Tel fut l'honorable départ de Lombardie et de Toscane du roi Jean, qui au moment de sa venue en Italie avait reçu de

la fortune fallacieuse tant de prospérité pour si peu de peine qu'il avait fermement espéré devenir en peu de temps roi et seigneur d'Italie avec l'aide de l'Église et de son légat et la faveur du roi de France, mais dont l'espoir faillit totalement.

CCXXVII

D'une grande question qu'engagea le pape Jean [en affirmant] que les âmes bienheureuses ne pouvaient pas voir Dieu de manière parfaite jusqu'au jour du Jugement.

En cette année 1333, et bien qu'il l'avait conçue et imaginée deux ans plus tôt, le pape Jean rendit publique à Avignon son opinion sur la vision des âmes qui ont quitté cette vie, c'est-à-dire qu'il prêcha à plusieurs reprises, en consistoire public devant tous les cardinaux et prélats de la cour, que nul saint, pas même sainte Marie, ne peut voir parfaitement la bienheureuse espérance, c'est-à-dire Dieu en Trinité, qui est la véritable déité ; mais, disait-il, ceux-ci peuvent seulement voir l'humanité du Christ, qu'il a reçue de la Vierge Marie. Il disait aussi que cette vision imparfaite durera jusqu'à l'appel de la trompe angélique, c'est-à-dire lorsque le fils de Dieu viendra juger les vivants et les morts, disant aux bienheureux : « *Venite benedicti patris mei, percipite regnum, etc.* »¹⁵³; et à l'inverse, c'est-à-dire aux damnés : « *Ite maledicti in ignem eternum* »¹⁵⁴. Et qu'alors les bienheureux recevront la vision claire et parfaite de la véritable et infinie déité, et ainsi en sera-t-il à l'inverse pour les peines des damnés, car tout comme en récompense des bonnes actions leur béatitude sera imparfaite et non complète jusqu'au dit jour, ainsi disait-il et entendait-il qu'il en sera pour les mauvaises actions dont la punition, la peine et le supplice seront imparfaits. Aussi note que de cette manière, il semblait dire par cette opinion qu'il n'y aura pas d'enfer jusqu'à ce que soient prononcées les paroles « *Ite maledicti etc.* ». Il démontrait et argumentait cette opinion au moyen de nombreuses autorités et citations de saints. Cette question déplaisait à la majeure partie des cardinaux, néanmoins il leur ordonna, ainsi qu'à tous les maîtres et prélats de la cour, sous peine d'excommunication, d'étudier ladite question de la vision des saints, et de lui en faire un rapport selon ce que chacun penserait, en faveur ou contre ; tout en prétendant qu'il n'avait pas encore opté ni pour l'une ni pour l'autre des positions, mais que ce qu'il disait et proposait n'était que dispute et exercice pour trouver la vérité. Malgré toutes ses protestations, on disait et voyait

¹⁵³ *Mat.*, 25, 34 : *Tunc dicet rex his qui a dextris ejus erunt : Venite benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi.*

¹⁵⁴ *Mat.*, 25, 41 : *Tunc dicet et his qui a sinistris erunt : Discedite a me maledicti in ignem aeternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus.*

clairement qu'il consentait et croyait à cette opinion, car chaque fois qu'un maître ou un prélat lui apportait quelque autorité ou citation de saint qui, d'une manière ou d'une autre, renforçait cette opinion, il le voyait d'un bon œil et lui faisait grâce de quelque bénéfice. Prêchant cette opinion à Paris, le ministre général des Frères mineurs¹⁵⁵, qui était originaire du même pays que le pape et était sa créature, fut contesté par tous les maîtres en divinité de Paris, ainsi que par les frères prêcheurs, ermites et carmélites. Et il fut sévèrement critiqué par le roi Philippe de France, qui l'accusa d'être hérétique, disant que s'il ne reconnaissait pas son erreur il le ferait mourir comme patarin, car il n'acceptait aucune hérésie dans son royaume ; et que même le pape qui avait formulé cette fausse opinion, s'il comptait la soutenir, il l'accuserait d'être hérétique. Il disait encore en tant que laïc et fidèle chrétien, qu'il serait alors vain de prier les saints ou d'espérer le salut de leur mérite si notre Dame sainte Marie, saint Jean et saints Pierre et Paul et les autres saints ne pouvaient voir la déité avant le jour du Jugement, ni connaître la béatitude de la vie éternelle ; et qu'en suivant cette opinion, toutes les indulgences et rémissions accordées jadis par la sainte Église, ou n'importe qui d'autre, seraient alors vaines, ce qui serait une grande erreur et un grand dommage pour la foi catholique. Et avant de partir, ledit ministre dut prêcher le contraire, en disant que tout ce qu'il avait dit l'avait été dans le cadre d'une question, mais que sa propre opinion était celle que la sainte Église soutenait et prêchait traditionnellement. Ce sur quoi le roi de France et le roi Robert écrivirent au pape Jean pour le reprendre avec courtoisie, car bien qu'il soutînt pareille opinion dans le cadre d'une question pour déterminer la vérité, un pape ne doit pas soulever des questions suspectes envers la foi catholique, mais plutôt contredire et extirper quiconque les soulèverait – ce dont la majeure partie des cardinaux, à qui répugnait cette opinion, furent ravis. Et pour cette raison, le roi de France prit grande audace contre le pape Jean, qui dès lors plus n'osa refuser au roi les grâces qu'il lui réclamait ; et telle fut la raison principale pour laquelle le pape Jean consentit aux projets du roi de France à propos de la seigneurie d'Italie et de l'empire de Rome et des menées du roi Jean, comme nous en avons fait mention quelque part et en ferons mention par la suite. Ladite opinion fut débattue à la cour tant que le pape Jean vécut, puis plus d'une année encore. À la fin, on déclara sa réprobation, comme on le pourra le voir en lisant la suite. Nous laisserons cette question, dont nous avons beaucoup parlé, et retournerons à notre matière des faits de notre cité de Florence pour parler d'une grande

¹⁵⁵ *il ministro generale de' frati minori* : Guiral Ot († 1349), bachelier en théologie à l'Université de Paris, puis maître régent (1326), il est nommé successeur de Michel de Césène à la tête de l'ordre franciscain (1329). Après avoir été chargé de plusieurs missions pour le Saint-Siège et joué un rôle important lors de la controverse sur la pauvreté du Christ, il devient le principal défenseur de la théorie de Jean XXII sur la vision béatifique à Paris, auteur d'un traité sur *La vision de Dieu aux multiples formes* rapportant le dispute de *Quodlibet* qui y fut tenue en 1333 et à laquelle Villani fait ici référence.

adversité et d'un dangereux déluge d'eau qui survint en ce temps-là, et dont il est bon de faire longuement mémoire car ce fut une des plus grandes nouveautés et des plus grands dangers que connut la cité de Florence depuis qu'elle avait été reconstruite. Et aussi commencerons-nous, en racontant ce déluge, le livre XII, comme cela semble convenir, car ce fut presque un bouleversement du siècle pour notre cité. [Et nous ouvrirons à présent un nouveau volume. Et de cela *referemus gratiam Cristo. Amen.*¹⁵⁶]

¹⁵⁶ Édition SCI.

LIVRE XII

(Novembre 1333 – juin 1342)

[Il semble nécessaire et utile pour le bien du lecteur, et pour réduire le volume de notre écrit, de mettre cette dernière partie de la présente Nouvelle chronique de Giovanni Villani dans un nouveau livre, non sans raison si l'on considère les événements nouvellement survenus dans notre cité de Florence, aussi bien le déluge que l'occupation de notre liberté par la seigneurie tyrannique du duc d'Athènes.¹⁵⁷]

I

Ici commence le livre XII, au commencement duquel nous ferons mémoire d'un grand déluge d'eau qui survint à Florence et dans presque toute la Toscane.

Dans les années du Christ MCCCXXXIII, le jour des calendes de novembre, la cité de Florence jouissant d'une grande puissance et d'un état heureux et bon plus que jamais depuis l'an MCCC, il plut à Dieu – comme il le dit par la bouche du Christ dans son Évangile : « Veillez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure du jugement de Dieu¹⁵⁸ » – d'envoyer sur notre cité [un fléau pour corriger ses péchés¹⁵⁹]. Ainsi, en ce jour de la Toussaint, il se mit à pleuvoir abondamment sur Florence et le pays alentour, sur l'alpe et les montagnes, et cela continua sans cesse pendant IIII jours et IIII nuits, la pluie augmentant si démesurément et au-delà de son habitude qu'il semblait que les cataractes du ciel fussent ouvertes, accompagnée de grands coups de tonnerre et de foudre fréquents et terrifiants, ainsi que de nombreux éclairs qui s'abattaient. Ce pour quoi tous les gens vivaient dans une grande peur, sonnait sans cesse de par la cité les cloches de toutes les églises jusqu'à ce que l'eau cessât de monter. Et dans chaque maison bassines et chaudrons, accompagnés des grandes clameurs des gens en danger qui s'écriaient à Dieu : « Miséricorde, miséricorde », en fuyant de maison en maison et de toit en toit, et en faisant des ponts de maison à maison, ce pour quoi la rumeur et le tumulte étaient si grands qu'à peine pouvait-on entendre le son du tonnerre. En raison de cette pluie, le fleuve Arno crût en telle abondance d'eau que, partant de là où il naît, il descendit l'alpe avec grande ruine et fracas, si bien qu'il submergea une grande partie de la plaine du Casentino, puis toute la plaine d'Arezzo et du haut Valdarno qu'il recouvrit et détruisit totalement de ses eaux. Il détruisit toutes les semences qui avaient été faites,

¹⁵⁷ Prologue de « rédaction tardive » (après 1342 au moins, étant donné la référence au duc d'Athènes), reporté par une partie seulement de la tradition manuscrite.

¹⁵⁸ *Mat.*, 25, 13 : *Vigilate itaque, quia nescitis diem, neque horam.*

¹⁵⁹ Édition SCI.

abattant et arrachant les arbres, emportant devant lui tous les moulins et les foulons qui étaient sur l'Arno ainsi que tous les édifices et les maisons des alentours qui n'étaient pas assez solides, faisant périr de nombreuses gens. Puis l'eau descendit dans notre plaine près de Florence, l'Arno étant rejoint par la rivière de la Sieve qui était également déformée et immense et qui avait inondé toute la plaine du Mugello, tous les torrents qui se jetaient dans l'Arno semblant être devenus des fleuves. Aussi, jeudi IIII novembre à none, l'Arno arriva si grossi à la cité de Florence que, [débordant] hors de son cours, il recouvrit toute la plaine de San Salvi et de Bisarno, inondant les champs en plusieurs endroits sous une hauteur ici de VI, là de VIII brassées, parfois même de plus de X brassées. La violence de l'eau fut très grande, l'espace où l'Arno court dans la cité ne pouvant la recevoir, et en raison et par la faute des nombreuses pêcheries qui avaient été construites pour les moulins dans la cité, le niveau de l'Arno s'éleva de VII brassées au-dessus de son ancien lit. Ainsi l'eau atteignit-elle une hauteur de plus de VI brassées à la porte de la Croce a Gorgo et à celle du Renaio, dont elle brisa et jeta à terre l'avant-porte, et par sa force brisa et jeta à terre chacune desdites portes. Au cours du premier sommeil de cette nuit-là, elle brisa le mur de la Commune situé au-dessus du Corso de' Tintori, en face du dortoir des frères mineurs, sur un espace de CXXX brassées. À cause de cette brèche, l'Arno s'écoula plus fort encore dans la cité et emporta une telle abondance d'eau qu'il brisa et détruisit d'abord le couvent des frères mineurs, puis toute la cité en-deçà de l'Arno. D'une manière générale, il submergea les ruelles et les inonda, à certains endroits plus qu'à d'autres mais surtout dans les sestieri de San Piero Scheraggio, de Porta San Piero et de Porta Duomo, de sorte que celui qui nous lira dans les temps à venir pourra comprendre les termes précis et notables que nous emploierons par la suite. Dans l'église et Dôme de San Giovanni, l'eau monta jusqu'au-dessus de l'autel, plus qu'à mi-hauteur des colonnes de porphyre situées devant la porte. À Santa Reparata, [elle monta] jusqu'à l'arc des anciennes voûtes situées sous le chœur, et renversa à terre la colonne avec la croix du signe de Saint Zénobie qui se trouvait sur la place. Au palais du Peuple, où se tiennent les prieurs, elle monta jusqu'à la première marche de l'escalier par lequel on entre, en face de la rue de Vacchereccia qui est presque le plus haut lieu de Florence. Au palais de la Commune, où se tient le podestat, elle monta de VI brassées dans la cour inférieure où l'on rend la justice. À la Badia de Florence, [elle monta] jusqu'au pied de l'autel majeur, et de même à Santa Croce au couvent des frères mineurs jusqu'au pied de l'autel majeur. À Orsanmichele et au Mercato Nuovo, elle monta de II brassées ; et II brassées au Mercato Vecchio sur l'ensemble de la place. À Oltrarno, elle atteignit une grande hauteur dans les ruelles longeant l'Arno, surtout vers San Niccolò et dans les faubourgs de Pidiglioso et de San Friano, ainsi que vers Camaldoli, pour le malheur des pauvres et petites gens

qui habitaient de plain-pied. Sur la place, [elle inonda] jusqu'à la rue transversale, et dans la rue Maggio jusqu'aux environs de San Felice. Et ce jeudi à l'heure des vêpres, la force et la violence de l'eau du cours de l'Arno brisèrent la pêcherie d'Ognisanti, ainsi qu'une grande partie du mur de la Commune, avant et après le faubourg de San Friano, en deux endroits et sur un espace de plus de V^c brassées. Et la tour de garde qui est au début de ce mur fut presque totalement détruite par deux éclairs. Dès que ladite pêcherie d'Ognisanti eut rompu, le pont de Carraia s'écroula et tomba, à l'exception des deux arcs situés de ce côté-ci. Aussitôt, le pont de Santa Trinità s'écroula à son tour, à l'exception d'une pile et d'un arc situés du côté de l'église. Le Ponte Vecchio était encombré par tout le bois charrié par l'Arno, si bien qu'en raison du rétrécissement du cours du fleuve en cet endroit là, l'Arno monta et franchit l'arc du pont, et à cause des maisons et des boutiques qu'il y avait au-dessus et de l'excès d'eau, il l'abattit et le ruina totalement, de sorte qu'il n'en restait que les deux piles du milieu. Au pont de Rubaconte, l'Arno franchit l'arc latéral, brisa en partie les berges et pénétra en plusieurs endroits. Il brisa et jeta à terre le palais du château d'Altafronte et une grande partie des maisons de la Commune situées sur l'Arno entre ledit château et le Ponte Vecchio. Et la statue de Mars, qui était sur le pilastre au pied dudit Ponte Vecchio de ce côté-ci, tomba dans l'Arno. Et note à propos de Mars que les anciens disaient et laissèrent par écrit que lorsque la statue de Mars tomberait ou serait enlevée, la cité de Florence courrait alors un grand danger ou subirait de graves bouleversements. Ceci ne fut pas dit sans raison, car l'expérience l'a prouvé, comme dans cette chronique il s'en fera mention. Et quand Mars fut tombé et que toutes les maisons qui se trouvaient entre le Ponte Vecchio et celui de la Carraia et jusqu'au canal le long de l'Arno furent ruinées, ainsi que dans le faubourg de San Jacopo et toutes les rues situées de part et d'autre de l'Arno, à les regarder ces ruines ressemblaient presque à un chaos. Et de même, de nombreuses maisons mal construites s'écroulèrent en plusieurs endroits de la cité. Et si la nuit suivante, le mur de la Commune du pré d'Ognisanti ne s'était pas écroulé sur environ CCCCL brassées sous la force de l'eau, créant une brèche qui évacua l'abondance d'eau accumulée dont la cité était pleine et qui croissait encore, il est certain que celle-ci aurait été en grand danger et que partout l'eau serait encore montée deux fois plus. Mais quand le mur eut lâché, toute l'eau qu'il y avait dans la cité retourna avec grande fougue vers l'Arno, et le vendredi à l'heure de none l'eau sembla diminuer, tout en restant encore en-dehors du cours de l'Arno, laissant la cité et toutes les rues, les maisons, les boutiques de plain-pied et les caves souterraines, qui étaient nombreuses à Florence, pleines d'une eau boueuse et puante qui mit six mois à s'évacuer. Presque tous les puits de Florence étaient dévastés, et à cause de l'abaissement du lit de l'Arno, il fut nécessaire de les recreuser. Et le déluge poursuivant après

la cité en direction du ponant, l'Arno recouvrit d'une grande hauteur d'eau toute la plaine de Legnaia, d'Ortignano, de Settimo, d'Osmannoro, Campi, Brozzi, San Mauro, Peretola et Micciole jusqu'à Signa, ainsi qu'une partie du contado de Prato, en dévastant les champs et les vignes et en emportant les outils, les maisons, les moulins et de nombreuses gens et presque toutes les bêtes. Puis il passa Montelupo et Capraia, rejoint par plusieurs rivières qui se jettent dans l'Arno en-dessous de Florence et qui chacune arrivait rageusement en ruinant tous leurs ponts. De la même manière et plus encore, l'Arno recouvrit et dévasta le bas Val d'Arno, ainsi que Pontorme, Empoli, Santa Croce et Castelfranco, une grande partie des murs de ces bourgs s'écroulant, puis toute la plaine de San Miniato et de Fucecchio, Montopoli, Marti et Pontedera. Alors qu'il parvenait à Pise, celle-ci aurait été totalement submergée si, parvenu au bourg de Capanne, l'Arno n'avait jailli hors du Fossé arnonique vers l'étang, qui forma ensuite jusqu'à la mer un grand et profond canal qui n'existait pas auparavant. Et de l'autre côté de Pise, il se déversa dans l'Osori puis se jeta dans le fleuve Serchio. Il inonda malgré tout une bonne partie de Pise et y causa de grands dommages, et dévasta toute la plaine de la Valdiserchio et les alentours de Pise, y laissant tant de terre que le terrain s'éleva en plusieurs endroits de plus de deux brassées, pour le plus grand profit du pays. Ce déluge fit dans la cité et dans le contado de Florence d'infinis dommages aux personnes, en en tuant environ III^C, hommes et femmes, petits et grands (et bien qu'au début on croyait qu'il y en avait eu plus de III^M), ainsi qu'au bétail, en grande quantité. Il ruina un grand nombre de ponts, de maisons, de moulins et de foulons, si bien que dans le contado il ne restait sur les fleuves et les rivières aucun pont qui n'était écroulé. Il causa la perte de marchandises, de draps de laines des lainiers du contado, d'outils et d'instruments, et il dévasta une grande quantité de vin, dont il emporta de pleins tonneaux ; idem pour le grain et le blé entreposés dans les maisons, et sans compter la perte de celui qui était déjà semé, ni la dévastation et la ruine des terres et des champs. L'eau recouvrit et dévasta [...], brisa et ravagea les monts et leurs versants et emporta toute la bonne terre. Si bien qu'à estimer en terme monétaire la valeur des dommages subis par les Florentins, moi-même qui vis ces choses je ne pourrais ni ne saurais les chiffrer ni proposer la moindre estimation. Mais la seule Commune de Florence souffrit tant de la ruine des ponts, des murs et des rues, qu'elle dépensa plus de CL^M florins d'or pour les reconstruire. Et ce péril ne toucha pas seulement Florence et le district, bien que ce fut là que l'Arno en raison de son eau démesurément abondante causa les pires dégâts, mais partout où il y avait des fleuves ou des rivières en Toscane ou en Romagne, ceux-ci crurent au point d'emporter tous leurs ponts et de sortir de leurs limites (tout particulièrement le fleuve du Tibre), et recouvrirent leurs plaines alentours en causant d'immenses dommages aux contados de Borgo Sansepolcro, de Castello, de

Pérouse, de Todi, d'Orvieto et de Rome, et frappèrent lourdement le contado de Sienne et d'Arezzo et la Maremme. Et note qu'en ces jours où survint le déluge, et plusieurs jours encore après, il y eut à Florence un grand manque de farine et de pain en raison de la dévastation des moulins et des fours ; mais les habitants de Pistoia, de Prato, de Colle, de Poggibonsi et des autres bourgs du contado et des alentours secoururent la cité de Florence en la fournissant abondamment en pain et en farine dont elle avait alors grand besoin. Les sages et anciens Florentins qui avaient encore bonne mémoire débattirent alors pour savoir quel déluge avait été le plus grand, celui-ci ou bien celui survenu dans les années du Seigneur MCCLXVIII. La plupart dirent que l'ancien n'avait pas amené beaucoup moins d'eau, mais qu'en raison de la hausse du lit de l'Arno dûe à l'imprévoyance de la Commune, qui avait laissé les propriétaires des moulins sur l'Arno élever les pêcheries, faisant ainsi monter le fleuve de plus de VII brassées au-dessus de son ancien cours, la cité avait été bien plus inondée cette fois-ci et avait subi de plus grands dommages que lors de l'ancien déluge. Mais Dieu ôte le bon sens à qui il veut du mal. Suite à l'erreur des pêcheries, la Commune de Florence fit aussitôt décret qu'aucune pêcherie ni aucun moulin ne soit construit entre les ponts, ni au-delà du pont de Rubaconte sur un espace de II^M brassées, ni en-deçà de celui de Carraia sur un espace de IIII^M brassées, sous de graves peines. Et elle nomma des officiers à qui elle donna ordre de faire reconstruire les ponts et les murs qui étaient tombés. Mais pour revenir au débat évoqué plus haut, nous croyons que ce déluge fut bien plus grand que l'ancien, non seulement en raison de la pluie tombée que du fait du tremblement de terre. Car il apparaît qu'en différents lieux, l'eau claire jaillissait des abysses par grands jets, ce que nous vîmes à plusieurs endroits, y compris sur les montagnes. Et pour cela, nous avons longuement mis en note cet immense déluge dans cette chronique, pour la mémoire perpétuelle, car ce fut une grande nouveauté digne d'être notée, et parce que depuis que la cité de Florence avait été détruite par Totila *Flagellum Dei*, elle n'avait connu adversité et dommage aussi grands que celui-ci.

II

D'un grand débat qu'il y eut à Florence pour savoir si ledit déluge était survenu par jugement de Dieu ou par le cours de la nature.

À Florence, le déluge causa grand émerveillement et stupeur chez tous les habitants, ceux-ci craignant que ce ne fût là le jugement de Dieu pour nos péchés. Car bien qu'il diminuât, le déluge continua de tomber sans interruption pendant plusieurs jours encore, accompagné d'effroyables coups de tonnerre et de foudre. Ce pour quoi la plupart des gens de Florence recoururent à la pénitence et à la communion, ce qui fut une bonne chose pour apaiser l'ire de Dieu. Et question en fut ainsi posée aux sages religieux et maîtres en théologie, et de la même manière aux philosophes de la nature et aux astrologues, afin de savoir si ce déluge était survenu par le cours de la nature ou par jugement de Dieu.

Tout en plaçant en premier la volonté de Dieu, les experts en astrologie naturelle répondirent que la cause en était en grande partie le cours céleste et les fortes conjonctions de planètes, s'appuyant sur de nombreux arguments que nous rapporterons de façon brève et approximative afin de mieux nous faire comprendre. À savoir que le XIII mai précédent, il y avait eu une éclipse, ou si l'on préfère une obscuration d'une grande partie du soleil dans la fin du signe du Taureau, dans la maison de Vénus, avec *caput Draconis*. En raison de cette éclipse et suivant la démonstration des astrologues, les sages religieux proclament encore dans les sermons prêchés du haut de leur chaire et que nous-mêmes entendîmes que cela annonçait une grande sécheresse pour l'été à venir, et dans l'opposition de cette éclipse des pluies excessives, des tremblements de terre, de grands dangers et la mort d'hommes et d'animaux, encourageant ainsi les gens à la pénitence. Par la suite, au début de juillet, il y eut une conjonction parfaite entre Saturne et Mars à la fin du signe de la Vierge, dans la maison de Mercure, ce qui annonçait des pluies excessives et des inondations en raison des deux planètes maléfiques. Mais le plus grave, dirent-ils, était que, une conjonction suivant l'autre, le jour du déluge, le soleil se trouvait dans l'opposition de son éclipse à XVIII degrés du Scorpion, en conjonction avec *cauda Draconis* et avec l'étoile que l'on appelle Cœur du Scorpion, lesquelles sont toujours maléfiques et entraînent de grands périls sur mer comme sur terre. Et Vénus, planète d'eau, se trouvait dans la fin du Scorpion ; de plus, au moment de cette conjonction, le soleil se trouvait assiégé par les deux maléfiques, c'est-à-dire Saturne et Mars, conjointes en aspect sextil. Saturne [était] dans son exaltation en Balance et en conjonction avec la lune, qui est annonciatrice des temps futurs et qui vint à elle depuis la

conjonction précédente avec signes et ascendants d'eau, c'est-à-dire la Balance, Vénus et Mercure, planètes d'eau. Et l'ascendant de cette conjonction était le Taureau, exaltation de la lune et maison de Vénus, signe dans lequel avait eu lieu l'éclipse de soleil et dans l'opposition duquel avait eu lieu l'éclipse de lune qui avait précédé le déluge, alors que son ascendant était le Cancer, sa maison, ce qui annonçait une abondance d'eau. Et lesdites planètes d'eau, Vénus et Mercure, étaient en Scorpion, signe d'eau et maison de Mars, avec *cauda Draconis*. Au début et durant une grande partie de [l'éclipse] de lune qui avait précédé le déluge, il y avait eu de grandes pluies à Florence et dans de nombreux endroits, ce qui fut un signe du futur déluge. Et d'autre part, lorsque survint le déluge, la planète Mars se trouvait dans le signe du Sagittaire, dont les propriétés sont le chaud et le sec et qui darde de nature, enveloppée dans ledit signe avec Mercure, planète volubile et mauvaise parmi les mauvais, froide et humide, planète d'eau et contraire à la complexion de Mars et dudit signe du Sagittaire. Et Mars luttant avec les rayons de Saturne, elles envoyèrent sur terre leurs influences, c'est-à-dire abondance de coups de tonnerre et de pluies, foudres et éclairs, inondations et tremblements de terre. Et pour ajouter à tout cela, la planète Jupiter, qui est bénéfique, douce et bonne, se trouvait à ce moment-là dans le signe du Verseau, maison de Saturne, et conjointe en aspect trigone avec Saturne et en aspect sextil avec Mars, si bien que sa vertu fut vaincue par les deux [planètes] maléfiques, sans aucun pouvoir, contrainte d'accroître le pouvoir maléfique desdites mauvaises planètes sur le signe du Verseau dans lequel elle se trouvait. Et note, lecteur, et recueille si tu ne comprends rien à cette science, qu'au moment et au jour où survint le déluge tu trouveras presque toutes les sept planètes du ciel conjointes entre elles, directement ou par quelque aspect, dans leur maison ou dans la fin des signes, poussant ainsi l'air, les cieux et les éléments à montrer leurs influences. Interrogés encore sur la raison pour laquelle le déluge avait davantage touché Florence que Pise, qui se trouve sur l'Arno là-même où il devait être et où il fut le plus gros, ou que n'importe quel autre bourg de Toscane, les astrologues répondirent d'abord que la raison en fut avant tout l'imprévoyance des Florentins et la hauteur des pêcheries, comme il a été dit ; mais que l'autre raison, selon l'astronomie, fut que Saturne, qui apporte malheur et inondation, ruines et déluges dans son opposition, était dans le signe de la Balance, son exaltation – laquelle Balance est attribuée à la cité de Pise – et à l'opposé du signe du Bélier – lequel Bélier, dit-on, est attribué à la cité de Florence. Et l'ascendant de l'entrée du soleil dans le Bélier fut seigneur de cette année-là ; la Balance et le Bélier se trouvaient [...] au ponant avec le soleil en chute ; lequel soleil (dont le Bélier est l'exaltation) se trouvait au moment du déluge en conjonction et assiégé au mauvais endroit et de manière maléfique, comme il a été dit. Et Mars, qui est seigneur du signe du Bélier, se trouvait en conjonction avec Saturne, vaincu par

lui de la façon exposée plus haut. Ces oppositions et conjonctions semblent être la cause de ce que le déluge et ravage fut plus fortement ressenti par la cité de Florence que par celle de Pise. Et ce que nous avons reporté ici des déclarations plus longues encore des astrologues sur la question suffit.

À ladite question, les sages religieux et maîtres en théologie répondirent saintement et raisonnablement en disant que les causes avancées par les astrologues pouvaient bien être vraies en partie, mais pas nécessaires, en tout cas autant que Dieu le voulait. Car Dieu est au-dessus du cours céleste, qu'il meut, dirige et gouverne. Et le cours de la nature est à Dieu ce que le marteau est au forgeron, car avec il peut forger toutes sortes de choses, autant que l'aura imaginé son esprit. De la même manière et plus fortement encore, le cours de la nature et des éléments, y compris les démons, deviennent par le commandement de Dieu des fouets et des marteaux pour punir les péchés des peuples. Et il n'est pas possible à notre nature fragile de prévoir les raisons profondes et éternelles de la prédestination et de la prescience du Très Haut, alors que nous discernons bien mal ses œuvres pourtant bien visibles à nos yeux. Et afin que les lecteurs tirent quelque profit de cette question, rappelons que Dieu a pouvoir d'envoyer et de lancer ses jugements sur le monde, selon le cours de la nature ou, s'il lui plaît, au-dessus ou à son encontre, en omnipotent seigneur de l'univers. Et il agit ainsi à deux fins, par gracieuse miséricorde ou pour rendre justice. Et afin que ceci soit plus clair et facile à comprendre pour celui qui nous lira, nous tirerons et recueillerons sommairement les longs et nombreux raisonnements et citations subtiles desdits sages, en reportant quelques-uns des exemples et miracles véridiques et évidents tirés à ce propos de la Sainte Écriture. Et nous commencerons par le début de la Genèse, où il est dit : « Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre ; *et dixit, et facta sunt etc.* »¹⁶⁰. Ce fut là une grâce faite au-dessus de la nature que de créer, de par son infinie puissance, le cours du ciel et de la nature en une seule parole, car auparavant il n'y avait rien. Et qui a le pouvoir de créer une chose, y compris matériellement parlant, peut la défaire et la transformer : à plus forte raison, Dieu peut tout faire, altérer, défaire et transformer. Plus loin dans la même Genèse, chapitre VIII, Dieu dit à Noé : « Fais l'arche, car je veux envoyer le déluge des eaux sur la terre, afin que meurent toutes les créatures pour les péchés des peuples etc. »¹⁶¹. Et ceci fut fait par sa justice. Plus loin, au chapitre XXIII de la Genèse, on lit que les anges vinrent à Abraham et à Loth, et qu'en raison du péché contre-nature ils détruisirent les cinq cités de Sodome, Gomorrhe et les autres¹⁶², et ainsi fut

¹⁶⁰ *Gen.*, 1, 1 : *In principio creavit Deus caelum et terram.*

¹⁶¹ *Gen.*, 6, 14-17 : *Fac tibi arcam [...]. Ecce ego adducam aquas diluvii super terram, ut interficiam omnem carnem, in qua spiritus vitae est subter caelum : universa quae in terra sunt, consumentur.*

¹⁶² *Gen.*, 18-19.

rendue sa justice au-dessus du cours de la nature. Mais Dieu dit à Abraham que si X hommes justes et innocents dudit péché y étaient trouvés, il pardonnerait à tous les autres, tant sa clémence et sa miséricorde sont infinies¹⁶³. Et au chapitre XX de le Genèse¹⁶⁴, Dieu annonce à Abraham qui avait C ans, et à Sarah sa femme qui avait LXXXX ans et était stérile, que celle-ci concevrait Isaac, père d'Israël ; et ainsi fût-il, et ce fut une fois encore au-dessus de la nature et par la grâce de Dieu, afin que de ce dernier naquît son peuple et son fils unique Jésus Christ. Et nous lisons encore dans le livre de l'Exode, à partir du chapitre X, les plaies que Dieu envoya contre Pharaon et son peuple d'Égypte en raison des prières de Moïse et d'Aaron et de la cruauté dont ils témoignaient à l'égard du peuple de Dieu¹⁶⁵. Et à la fin, accordant sa grâce au peuple Israël, il ouvrit dans la mer un passage par lequel ils passèrent sains et saufs, et dans cette même mer il noya Pharaon, sa cavalerie et son peuple. Et la grâce du peuple Israël comme les plaies envoyées contre Pharaon furent œuvres et jugements divins au-dessus de la nature, et non par le cours des étoiles. Toujours à propos de son peuple, par sa grâce et au-dessus ou à l'encontre de la nature, Dieu les nourrit de manne pendant XL ans dans le désert, en les guidant grâce à la colonne de fumée et de feu. Et, en raison du péché d'infidélité, il anéantit par le fer une partie de ce peuple ; et à cause du péché de gourmandise, il en persécuta une partie par la morsure des serpents ; et à cause de leur orgueil et de leur rébellion, une partie d'entre eux fut engloutie par la terre, et ce furent Abi et Daviron¹⁶⁶ et leurs partisans ; et une partie d'entre eux, pour avoir péché en accomplissant indignement le sacrifice, il les punit et les détruisit par le feu. Et toutes ces plaies furent au-dessus de la nature et par jugement de Dieu contre les péchés du peuple. La grande cité de Ninive était condamnée par Dieu à être détruite en raison de ses péchés, mais grâce aux sermons du prophète Jonas envoyé par Dieu, [ses habitants] se corrigèrent et retournèrent à la pénitence, recevant grâce et miséricorde de Dieu¹⁶⁷. Ce pour quoi il apparaît manifestement que face à la prière et à la pénitence, Dieu retient ses jugements. Et plus encore que le cours de la nature peut et doit suivre la volonté de Dieu, celui-ci agit au-dessus d'elle comme il lui plaît, car c'est lui qui l'a créée, ainsi qu'il a été dit précédemment. Que dirons-nous de la grâce et du miracle que Dieu accomplit au-dessus de la nature et contre son cours en réponse aux prières de son serviteur Josué, capitaine et roi de son peuple, en faisant revenir le soleil de X brassées en arrière par rapport à son cours¹⁶⁸? Dans les *Livres des Rois*, parmi les autres miracles, [on lit que] à cause

¹⁶³ *Gen.*, 18, 32 : *Obsecro, inquit, ne irascaris, Domine, si loquar adhuc semel : quid si inventi fuerint ibi decem ? Et dixit : Non delebo propter decem.*

¹⁶⁴ *Gen.*, 17, 16-17.

¹⁶⁵ *Ex.*, 7-11.

¹⁶⁶ C'est-à-dire Dathan et Abiron (cf. *Nomb.*, 16).

¹⁶⁷ *Jon.*, 1-4.

¹⁶⁸ *Jos.*, 10, 12-13.

du péché de gloriole que commit David en faisant recenser son peuple, une grande partie du peuple de Dieu mourut de peste contre le cours de leur nature¹⁶⁹. Et combien de batailles souffertes peuvent être lues dans ces Livres des Rois comme dans les autres, car Dieu agit tour à tour en faveur et à l'encontre de son peuple, en fonction de ses péchés ou de ses mérites. [On lit] que Nabuchodonosor détruisit une première fois la cité de Jérusalem et emmena en esclavage tous les Juifs qui avaient échappé à la mort¹⁷⁰; puis, à cause de ses péchés d'homme, Nabuchodonosor fut transformé en bête pendant VII ans¹⁷¹; puis, de la même manière, le roi Antiochos détruisit une seconde fois Jérusalem, et tout ceci fut à cause des péchés des fils d'Israël et de leurs abominations. Et quand ils se furent repentis envers Dieu, Judas Macchabée avec son père et ses frères, partant de rien et sans grande puissance, accomplirent la vengeance et détruisirent le royaume d'Antiochos¹⁷². Et tous ces jugements de Dieu furent à chaque fois en raison des péchés et au-dessus du cours de la nature. Et ainsi Dieu dit à son peuple : « Je suis le Dieu Sabaoth », ce qui en latin veut dire le Dieu de l'ost et des batailles, « et je donne victoire ou défaite à qui bon me semble, en fonction des mérites et des péchés ; et la victoire des batailles est dans ma main droite »¹⁷³. Et tout cela grâce à la puissance divine et au-dessus du cours de la nature. Nous avons beaucoup parlé des miracles que Dieu accomplit au-dessus et à l'encontre de la nature dans l'Ancien Testament ; nous parlerons quelque peu du Nouveau. Peut-il y avoir, ou n'y a-t-il jamais eu, ou n'y aura-t-il jamais plus grande grâce que la divine puissance qui daigna s'incarner à travers la gracieuse vierge Marie, et être à la fois Dieu et homme né d'une vierge, puis souffrir la passion et la mort ? Et au cours de la passion le soleil s'obscurcit totalement à midi, alors que la lune était à l'opposé, et que selon le cours de la nature il ne pouvait s'obscurcir. Mais cela fut au-dessus de la nature, car le créateur de la nature souffrit la Passion. Et un tel mystère, aussi grand, fut accompli au-dessus de toute puissance naturelle, car il plaisait au Très Haut de faire justice du péché du premier homme, puis accorder grâce et miséricorde afin de racheter le genre humain. Et nul verbe n'est impossible pour Dieu. Les miracles accomplis par Jésus Christ en évangélisant la terre, puis en son nom par ses apôtres et les autres saints, martyrs ou vierges, sont encore visibles aujourd'hui, et sont au-dessus de toute loi naturelle et cours céleste. D'après ces raisons et arguments véridiques, la solution à notre question est très claire. Que dirons-nous de la ruine de la cité de Jérusalem, la troisième fois, et des persécutions et de la dispersion des

¹⁶⁹ Cf. 2 *Sam.*, 24, 1-17. Dans la *Vulgate*, Le *Livre de Samuel* est placé en tête du *Livre des rois*, qui est ainsi divisé en quatre parties.

¹⁷⁰ 2 *Rois*, 24-25.

¹⁷¹ *Dan.*, 4, 32.

¹⁷² 1 *Macc.*, 6-9.

¹⁷³ Le thème de la main rédemptrice et vengeresse du Dieu Sabaoth se retrouve à plusieurs reprises dans les *Psaumes* (ex. *Ps.*, 80, 17 ; 81, 14 ; 89, 13, etc.)

Juifs par Titus et Vespasien empereurs de Rome pour venger le péché de la juste et injuste mort du Christ fils de Dieu ? Il est certain que cela survint par le jugement clair et évident de Dieu et non par le cours de la nature, car par la suite les Juifs n'eurent plus jamais ni état ni refuge sous leur propre seigneurie, et il y a maintenant plus de MCCC ans que dure leur exil. Raconter les nombreuses autres persécutions, ruines, pestilences, déluges, batailles et naufrages survenus au-dessus du cours de la nature du temps de Romains et des païens, avant et après la venue du Christ, par jugement de Dieu et en punition des péchés n'aurait pas de fin et n'apporterait que confusion à notre traité. Puis de la même manière, au temps des Chrétiens, avec la venue des Goths, Vandales, Sarrasins, Longobards, Hongrois, Teutons, Espagnols, Catalans, Français et Gascons qui sont venus en Italie et qui y viennent encore aujourd'hui. Celui qui fait preuve de bon entendement retrouvera facilement ces pestilences à travers cette chronique et les autres livres qui en font mention, lesquelles pestilences survinrent et surviennent par le jugement de Dieu pour punir les péchés. Aussi, pour revenir au propos de notre question et pour faire bref, recueillant lesdits exemples véridiques et clairs, toutes les pestilences et les batailles, les ruines et les déluges, les incendies et les persécutions, les naufrages et les exils surviennent au monde avec l'assentiment de la justice divine pour punir les péchés, tantôt en suivant le cours de la nature, tantôt au-dessus de la nature, comme le désire et en dispose la divine puissance.

Et note encore, lecteur, que la nuit où commença ledit déluge, un saint ermite qui se trouvait dans son ermitage solitaire au-dessus de l'abbaye de Vallombrosa, tandis qu'il était en oraison, entendit et ouït visiblement un fracas démoniaque, similaire au bruit de troupes de cavaliers armés qui chevauchent avec fureur. Entendant cela, l'ermite fit le signe de la croix, se montra au portail et vit la multitude des cavaliers terribles et noirs. Suppliant l'un d'eux au nom de Dieu de lui dire ce que tout cela signifiait, ce dernier répondit : « Nous allons submerger la cité de Florence pour ses péchés, si Dieu le concède ». Et moi auteur, je tiens le vrai de cette histoire de l'abbé de Vallombrosa, homme religieux et digne de foi, qui le tenait dudit ermite qu'il avait interrogé.

Ainsi donc, que les Florentins ne croient pas que la présente pestilence leur est advenue autrement que par le jugement de Dieu, bien que le cours du soleil se soit en partie joint à lui pour punir nos péchés, qui sont offensants et déplaisants à Dieu : comme l'orgueil de celui qui prétend dominer, tyranniser et voler son voisin ; ou comme l'infinie avarice et les mauvais gains de la Commune sur les marchandises frauduleuses et sur l'usure, péchés qui se répandent de toutes parts à cause de l'ardente envie de chacun envers son frère ou son voisin ; comme la vaine-

gloire des femmes et les dépenses démesurées en parures ; comme notre gourmandise, de manger et de boire plus que de raison, car il se consomme aujourd'hui plus de vin dans les tavernes d'un seul quartier de Florence que nos anciens n'avaient coutume d'en consommer jadis dans toute la cité ; comme la luxure démesurée des hommes et des femmes ; et comme le pire péché, celui de l'ingratitude, de n'être pas reconnaissant envers Dieu pour les immenses bienfaits et notre puissance, nous qui surpassons nos voisins alentours. Mais c'est une grande merveille de voir combien Dieu nous soutient – et peut-être semblera-t-il à certains que j'en dis trop, plus qu'il n'est licite à moi, pécheur, d'en dire. Mais si nous ne voulons pas nous égarer, nous Florentins, voilà la vérité : combien de coups et de châtements Dieu nous a-t-il envoyé en notre temps, ne serait-ce qu'entre l'année MCCC et aujourd'hui, sans compter les précédents qui sont décrits dans cette chronique ? Tout d'abord notre division en partis blanc et noir, puis la venue de messire Charles de France et l'expulsion par ses soins du parti Blanc, avec les conséquences et les ruines qui s'ensuivirent ; puis le jugement et le désastre du grand incendie survenu en MCCCIII, ainsi que les nombreux autres survenus par la suite dans la cité de Florence, au grand dommage de nombreux citoyens ; puis la venue de l'empereur Henri de Luxembourg en MCCCXII, le siège de Florence et la dévastation de notre contado, puis la mortalité et la pestilence qui s'ensuivirent dans la cité et le contado ; puis la défaite de Montecatini en MCCCXV ; puis les persécutions et la guerre de Castruccio, la défaite d'Altopascio en MCCCXXV et la ruine qui s'ensuivit, ainsi que les dépenses démesurées de la Commune de Florence pour financer ces guerres ; puis la disette et la famine de l'an MCCCXXVIII et la venue du Bavaois qui se disait empereur ; puis la venue du roi Jean de Bohême, et enfin le présent déluge. Ainsi naquit la question, car en réunissant ces précédentes adversités en une seule, elle serait toujours inférieure à la présente. Aussi estimez, Florentins, que toutes ces menaces et châtements de Dieu ne sont pas sans lien avec les innombrables péchés, et que resurgissent à travers cette adversité les mêmes jugements qui avaient jadis puni nos anciens péchés. Et moi auteur, je suis de cet avis à propos du déluge : qu'en raison de nos outrageux péchés, Dieu nous envoya cette punition par l'intermédiaire du cours du ciel, suivi de sa miséricorde car la ruine ne dura que peu de temps afin de ne pas nous laisser périr totalement, grâce aux prières des saintes et religieuses personnes qui habitent notre cité et ses environs, ainsi qu'aux grandes aumônes que l'on fit alors à Florence. Aussi, très chers frères et concitoyens qui sont ou qui seront, celui qui nous lira et comprendra trouvera grande matière à se corriger et à abandonner les vices et les péchés, face à la peur et aux menaces de justice de Dieu, pour le présent et pour les temps à venir, afin que l'ire de Dieu ne se répande davantage sur nous et afin que nous soutenions l'adversité avec patience et courage, tout en étant reconnaissants

envers Dieu omnipotent. Et ce faisant, en œuvrant de manière bonne et vertueuse, nous mériterons de sa part miséricorde et grâce, et doublement, pour l'exaltation et la magnificence de notre cité.

La renommée et la nouvelle du déluge survenu si soudainement à notre cité de Florence se répandit parmi tous les Chrétiens, le faisant plus grave et dangereux qu'il n'avait été, bien que les conséquences en fussent déjà presque inestimables. Et la nouvelle parvenant ainsi devant sa majesté le roi Robert, notre ami et par notre foi et dévotion notre seigneur, celui-ci nous plaignit de tout son cœur. Et comme le père envers son fils, il nous envoya ce sermon écrit sous sa dictée, nous admonestant et réconfortant, manifestant son pouvoir sous la forme et de la manière que montrera son sermon, ou plutôt son épître. Laquelle épître nous paraît digne d'être mise en note mot pour mot dans notre œuvre, afin d'en laisser mémoire perpétuelle et pour que la clémence et l'amour sincère que le roi portait à notre Commune soient manifestes à nos citoyens successeurs qui viendront et qui liront, et afin que ceux-ci puissent tirer profit et réconfort des bons et saints exemples et admonitions. Car celle-ci est pleine du prestige de la divine écriture, tout comme l'est celui qui est philosophe et maître suprême, plus encore que n'importe quel roi qui eût porté couronne depuis mille ans et plus encore. Et bien qu'en latin, comme il l'envoya, elle fût plus noble, de plus hauts verbes et de meilleur entendement en raison de son beau latin, il nous parut juste de la faire traduire en vulgaire afin qu'elle suivît notre matière vulgaire et fût utile aux laïcs comme aux clercs.

III

Ceci est la lettre et sermon que le roi Robert envoya aux Florentins en raison dudit déluge.

Aux nobles et sages prieurs des Arts, au gonfalonier de justice, au conseil et à la Commune de la cité de Florence, ses amis chers et dévoués, Robert par la grâce de Dieu roi de Jérusalem et de Sicile, salutation et amour sincère.

Nous apprîmes, le cœur amer et l'âme pleinement compatissante, ce fait déplorable et d'une grande tristesse, à savoir l'accident soudain et inattendu, la chute douloureuse qui par la crue surabondante des eaux, les cataractes du ciel en partie ouvertes par consentement divin, survint à votre cité. Ces faits, il ne convient ni à nous de les expliquer autrement, ni à vous de les considérer autrement, comme des choses survenant par hasard, que comme le dit la divine

Écriture. Il ne nous convient pas, à nous qui de par notre condition royale nous devons de préserver la vérité, de nous faire l'ami flagorneur ni de critiquer la justice de Dieu en disant que vous êtes innocents. La doctrine de l'Apôtre dit : « Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est plus en nous¹⁷⁴ ». Aussi nos péchés nous précipitent non seulement vers de pareils dangers, mais vers de plus grands encore. Nous devons relier ce déluge particulier aux péchés particuliers, tout comme le déluge universel fut envoyé par Dieu pour les péchés universels, en raison desquels chaque chair avait participé à abrégier la voie du genre humain. Nous connaissons le déroulement de ces pestilences grâce à l'écriture de l'Évangile, car par la suite la vérité de Dieu envoya les défaites infligées par les ennemis et y ajouta les déluges et les tempêtes dont parle saint Grégoire à propos de l'Évangile où il est dit « Il y aura des signes dans le soleil et dans la lune etc.¹⁷⁵ », : « Nous supportâmes, dit saint Grégoire, [des pestilences¹⁷⁶] sans fin ; et il advint, avant que l'Italie ne fût abandonnée à la blessure du couteau des païens, que je vis dans le ciel des armées de feu, et je vis celui-là même, resplendissant de la splendeur de l'éclair, qui répandit ensuite le sang humain. La confusion de la mer et des tempêtes n'est pas une simple nouveauté, mais tout comme furent nombreux les châtiments déjà annoncés et réalisés, il ne fait aucun doute que ceux qui suivront ne seront pas rares, et qu'ils auront pour dessein de nous pousser à nous corriger, et non pas de nous livrer aux bouleversements du désespoir¹⁷⁷ ». Et à travers ces mots, nous croyons non seulement que la justice de Dieu est nourrice de tout cela, mais nous croyons encore que la bonté divine est comme une mère miséricordieuse qui corrige et améliore, comme le dit saint Augustin dans le *Sermon sur la chute de la cité de Rome* : « Dieu, avant le jugement, envoie de nombreux châtiments sans choisir celui qu'il frappe, sans chercher celui qu'il condamne¹⁷⁸ ». Et le même dit à propos de ce vers du *Psaume* « Tout comme la fumée s'évanouit, ils s'évanouissent¹⁷⁹ » : « Tout ce que nous pâtissons de tribulations dans cette vie est un coup reçu de Dieu, qui veut nous corriger de sorte qu'à la fin il n'en condamne aucun ». Ainsi le même saint Augustin, dans ledit sermon sur les tribulations et les oppressions du monde, dit : « Chaque fois que nous souffrons l'oppression et les tribulations, ces tribulations sont en même temps notre correction ». Aussi nous faut-il à ce propos faire preuve de prudence, car il est parfois manifeste que nos actions ne sont pas méritoires, aussi ne nous émerveillons-nous pas si ces mêmes actions sont la cause de nos tribulations. Car Augustin lui-

¹⁷⁴ 1 Jean, 1, 8 : *Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est.*

¹⁷⁵ Luc, 21, 25 : *Et erunt signa in sole, et luna, et stellis, et in terris pressura gentium præ confusione sonitus maris, et fluctuum.*

¹⁷⁶ Édition SCI.

¹⁷⁷ Grégoire le Grand, *Homélie sur l'Évangile*, I, 1.

¹⁷⁸ Saint Augustin, *Sermon sur la chute de Rome*, I, 2 : *Et mirantur homines, et utinam mirentur, et non etiam blasphemant.*

¹⁷⁹ Ps., 36, 20 : *Inimici vero Domini mox ut honorificati fuerint et exaltati, deficientes quemadmodum fumus deficient.*

même dit dans le *Sermon sur la chute de Rome* : « Les hommes s'étonnent ; qu'ils s'étonnent tout seuls à présent, et ne blasphèment pas ». Aussi doit-on encore, en raison de tous ces péchés, éviter de murmurer contre Dieu, comme si notre iniquité blâmait la droiture divine, ou si nos innombrables et immenses fautes critiquaient la justice suprême – ainsi nous admoneste Augustin dans le précédent sermon sur les tribulations du monde, en disant : « Ô frères, il ne faut pas murmurer, comme certains d'entre eux murmurent ». Et l'Apôtre dit : « Et ils périrent par les serpents¹⁸⁰ ». Or, quelle chose insolite devrait aujourd'hui supporter le genre humain que nos pères n'ont déjà pâti ? Une autre chose encore : ce serait bien peu que de reconnaître ses péchés si l'on ne s'efforçait pas de les éviter par la suite. Dans ce cas, il ne fait aucun doute que celui qui priera pour le pardon l'obtiendra par les oraisons, et recevra ainsi la grâce divine et évitera la rigueur du jugement, comme le dit le sage Salomon : « Fils, tu as péché ; à présent ne recommence plus, mais prie pour tes péchés passés afin qu'ils te soient pardonnés¹⁸¹ ». Nous lisons que d'autres cités, qui devaient être détruites en représailles de leurs graves péchés, furent épargnées et leur sentence révoquée grâce à la pénitence et aux oraisons. Du temps de l'empereur Arcadius, voulant faire peur à la cité de Constantinople et l'effrayer afin de l'amender, Dieu révéla à un homme de foi que la cité devait périr par le feu du ciel. Celui-ci en fit part à l'évêque et l'évêque le prêcha au peuple. La cité en larmes se convertit à la pénitence, tout comme l'avait fait jadis l'antique Ninive. Vint le jour pour lequel Dieu avait annoncé la menace, et voilà venant du Levant un nuage empestant le soufre, qui s'arrêta au-dessus de la cité afin que les hommes ne pensent pas que celui qui avait parlé ainsi avait été trompé par quelque mensonge. Et les hommes se réfugiant dans l'église, le nuage commença à dominer et peu à peu s'évanouit, et le peuple fut rassuré¹⁸². Ainsi qu'Augustin l'introduit dans le même sermon : « D'après cela, Dieu, par la bouche de son prophète, avait annoncé que l'immense cité de Ninive devait être détruite ; et nous trouvons que celle-ci fut libérée par l'âpreté de sa pénitence et par les cris d'oraisons. Et que la pénitence et l'adoration s'accompagnent des aumônes, leurs compagnes salutaires, selon le conseil donné par Daniel à Nabuchodonosor de racheter ses péchés par les aumônes afin de tempérer la sentence que Dieu avait prononcée contre lui ». Regardons donc ensemble l'effroyable jugement et pensons à en chercher le remède, et évitons le reste qui est à craindre. Par toutes ces raisons, ce ne sont pas nos paroles mais celles du Sauveur que nous proférons, lequel dit : « Or, pensez-vous que ces XVIII sur lesquels la tour de Siloé s'effondra en les tuant furent davantage coupables que

¹⁸⁰ Les éditions Porta et Lloyd reportent la leçon « e furono vasi dai serpenti » (peut-être du latin *vadere*, avec le sens d'attaquer), tandis l'édition SCI reporte le passage correct tiré de *1 Cor.* Ou de *Jud.*, 8, 25 : « e da' serpenti perirono » (cf. *1 Cor.*, 10, 9-10 : *Neque tentemus Christum, sicut quidam eorum tentaverunt, et a serpentibus perierunt*).

¹⁸¹ *Sir.*, 21, 1 : *Fili, peccasti, non adjicias iterum : sed et de pristinis deprecare, ut tibi dimittantur*.

¹⁸² Cf. Saint Augustin, *Sermon sur la chute de Rome*, I, 6.

tous les autres habitants de Jérusalem ? Non, je vous le dis. Mais si vous ne faites pas pénitence, vous périrez de la même manière¹⁸³ ». Ce à propos de quoi Titus dit : « La tour équivalait à la cité, afin que la partie terrorise le tout ; ce qui revient à dire que toute la cité sera bientôt occupée si ses habitants persévèrent dans leur infidélité »¹⁸⁴. Ce que montre Bède en disant : « Puisqu'ils ne firent pas pénitence, lors de la quarantième année de la passion du Christ les Romains détruisit le peuple tout entier jusqu'aux racines, en commençant par la Galilée où avait débuté la prédication du Seigneur¹⁸⁵ ». Mais afin qu'après ces paroles que nous avons prononcées, nous ne soyons pas considéré comme un ami sévère, et pour ne pas occulter les mérites de vos vertus (que nous croyons reçues dans la bienveillance de Dieu), arrêtons-nous sur la divine Écriture, qui certes corrige les présomptueux pour les instruire, mais apaise également les affligés afin de les reconforter par le remède de la consolation. Nous admettons que de pareilles passions et oppressions surviennent pour nous mettre à l'épreuve, car Dieu loue la vertu de la patience chez celui qu'il examine. L'Apôtre en témoigna : « Sa miséricordieuse prévoyance ne nous laisse pas être tentés au-delà de nos forces, mais avec la tentation il fait le remède¹⁸⁶ ». Quel plus grand profit pouvons-nous tirer de telles misères, nous fidèles, que d'y voir la preuve de l'amour de Dieu qui les a consentis, considérant à ce propos saint et religieux l'exemple de la prêtresse Judith qui, taçant, envoya la parole suivante : « À présent, ô frères, puisque vous êtes les prêtres du peuple de Dieu, de vous dépend l'âme de ceux à qui vous vous adressez ; redressez leur cœur de sorte que ceux qui sont tentés se souviennent que nos pères furent tentés et mis à l'épreuve afin de savoir s'ils adoraient vraiment leur Dieu : ils doivent se rappeler comment notre père Abraham fut tenté puis, éprouvé par de nombreuses tribulations, devint l'ami de Dieu. Et de même pour Isaac, Jacob, Moïse et tous ceux qui plurent à Dieu, qui passèrent par de nombreuses tribulations tout en restant fidèles¹⁸⁷ ». Ainsi l'ange dit-il à Tobias : « Parce que tu étais cher à Dieu, il était nécessaire que la tentation t'éprouvât¹⁸⁸ ». Or croyons-nous, vous et nous, être meilleurs et plus innocents que nos pères patriarches, qui par tant de misères et de châtiments envoyés ou

¹⁸³ *Luc*, 13, 4-5 : *Sicut illi decem et octo, supra quos cecidit turris in Siloë, et occidit eos : putatis quia et ipsi debitores fuerint præter omnes homines habitantes in Jerusalem ? Non, dico vobis : sed si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.*

¹⁸⁴ L'extrait est probablement tiré des *Homélies sur Luc* de Titus de Bostra († 378).

¹⁸⁵ Giuseppe Porta évoque les *Commentaires aux quatre Évangiles*, n°40. On retrouve ce passage, attribué à Bède, dans Thomas d'Aquin, *Catena aurea in Lucam*, XIII, 1 : *Beda: Sed quia pœnitentiam non habuerunt, quadragesimo dominicæ passionis anno venientes Romani, quos designabat Pilatus ad eorum gentes pertinens, et incipientes a Galilæa, unde dominica prædicatio coeperat, radicibus impiam gentem deleverunt.*

¹⁸⁶ *1 Cor.*, 10, 13 : *Tentatio vos non apprehendat nisi humana : fidelis autem Deus est, qui non patietur vos tentari supra id quod potestis, sed faciet etiam cum tentatione proventum ut possitis sustinere.* On remarque au passage que la traduction du latin à l'italien (*ma la contentazione fae frutto*) est ici très maladroite, puisque outre l'incompréhensible « contentazione » (pour *cum temptatione*), le latin *proventus* (au sens premier de « réussite, succès », et donc ici « remède ») est interprété au sens second de « récolte, production » et donc « fruit ».

¹⁸⁷ Cf. *Jud.*, 8, 21-23.

¹⁸⁸ *Tob.*, 12, 13 : *Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.*

concedés par Dieu surpassèrent les saints ? Ou bien refusons-nous, ou pire dédaignons-nous, nous membres indignes, de pâtir de ces choses que n'évitèrent pas les apôtres, ni notre corps l'Église, ni notre tête le Christ, à savoir le feu, le fer et les vils martyrs, comme si nous n'appartenions pas à leur lignée et comme si nous n'étions pas des leurs, comme si nous ne participions pas à leur sort ou peut-être comme si nous étions plus saints qu'eux, avec quelle impatience supportons-nous ces choses ? Mais si en raison de cette impatience qui est en nous, il nous paraît trop malaisé de suivre l'exemple des pères de chacun des Testaments, afin que les lamentations manifestes ou occultes ne prennent le dessus, comme il advient au contraire, au moins ne dédaignons pas de recevoir avec patience l'exemple des vertus des princes et des philosophes infidèles, qui furent : Sénèque, qui dans le Livre premier du *De Ira* écrit de Fabius qu'il vainquit sa colère avant de vaincre Annibal¹⁸⁹ ; Jules César, dans le livre de la *Vie des Césars* ; Octavien Auguste, dans le *Polycratus*, Livre trois chapitre XIII ; Domitien, ainsi qu'en témoigne le beau parleur Licinius ; Antigone roi, selon Sénèque, Livre trois du *De Ira*¹⁹⁰ ; et de la patience des philosophes, c'est-à-dire de Socrate, Livre trois du *De Ira* de Sénèque¹⁹¹, et de Diogène, Livre III du *De Ira* avant la fin¹⁹². Encore à propos des murmures des croyants qui disent que ces temps-ci sont pires que les temps anciens et que Dieu a retenu l'indignation de sa colère jusqu'à aujourd'hui et attendu les jours présents pour la répandre, que ceux-ci lisent ou se fassent lire les fatigues et la sueur, les épines et les tribules, le déluge et la déchéance d'Adam. Suivirent des temps pleins de fatigue, de faim et de guerres, qui sont ainsi écrits pour que nous ne murmurions pas contre Dieu à cause du temps présent. Survint du temps de nos pères, très loin du nôtre, cette époque où la tête de l'âne mort se vendait au prix de l'or, où la fiente de la colombe s'achetait pour plusieurs pièces d'argent, où les femmes se mettaient d'accord pour manger leurs enfants¹⁹³. Or n'avions-nous pas horreur d'entendre ces choses ? Maintenant que nous avons lues ces choses, soyons-en effrayés, car nous avons davantage de raisons de nous réjouir que de murmurer contre notre temps. Quand donc le genre humain connut-il le bien ? Quand a-t-il ignoré la peur ? Quand a-t-il ignoré la douleur ? Quand a-t-il connu le bonheur ? Quand a-t-il ignoré le malheur ? Où se trouve donc la vie sereine ? Cette terre n'est-elle pas un peu comme un grand navire transportant des hommes dans la tempête, assaillis par le danger et soumis à tant de houle, à tant de tempêtes, craignant le danger et soufflant une fois arrivés au port ? Et n'est-ce pas pour compenser, sur la

¹⁸⁹ Sénèque, *De ira*, I, 11, 5.

¹⁹⁰ Sénèque, *De ira*, III, 22, 2-5.

¹⁹¹ Sénèque, *De ira*, II, 7, 1.

¹⁹² Sénèque, *De ira*, III, 38, 1.

¹⁹³ 2 Rois, 6, 25-29 : *Factaque est fames magna in Samaria : et tamdiu obsessa est, donec venundaretur caput asini octoginta argenteis, et quarta pars cobi stercoris columbarum quinque argenteis.*

droite balance, la raison reconnaissante et grée de votre considération que Dieu épargna et anoblit votre cité, tant en richesses qu'en douceurs, en puissance et en population, qu'il l'exalta au-delà de toutes ses voisines, y compris les plus lointaines, afin que sans comparaison elle puisse ressembler à un arbre décoré, touffu et fleuri, déployant ses branches jusqu'aux limites du monde ? Face à tant de si grands bienfaits temporels, que l'adversité n'empêche pas vos langue de dire avec saint Job : « Si nous recevons les bienfaits de la main du Seigneur, pourquoi ne supporterions-nous pas les malheurs¹⁹⁴ ? ». De plus, ces afflictions nous sont parfois envoyées de manière salutaire et nous touchent pour notre profit spirituel, car si elles n'étaient pas parfois envoyées ou permises par Dieu, nous croirions avoir ici-bas des cités stables et durables et nous nous préoccuperions peu de rechercher l'éternité, disant avec saint Pierre : « Il est bon pour nous d'être ici-bas »¹⁹⁵. Mais les malheurs qui nous oppriment le plus nous font passer au ciel et poursuivre la gloire future. Et si d'aventure quelque éhonté ou arrogant prétend nous éloigner de l'œuvre de l'artisan éternel, que lui réponde la bonté que le fabricant de toutes les choses, depuis le commencement, place dans ses créatures. Pourquoi supportes-tu aussi difficilement que le fleuve qui depuis le commencement de ta cité a apporté tant de plaisirs et de profit, lors d'une inondation inhabituelle, te cause une fois quelques dommages ? Mais puisque nous disions précédemment que les tribulations sont pour nous des admonestations et des corrections, un autre calomniateur dira « afin que je devienne meilleur, ceux-là sont punis ; pour que je vive, que ceux-là meurent ; pour que je sois sauvé, ceux-là sont perdus ». « Il n'en est pas ainsi », dit saint Jean Chrysostome, « mais ils sont punis à cause de leurs propres péchés ; mais que ceci soit matière à ceux qui viennent de se sauver ». À présent, peut-être les envieux se lèveront-ils contre vous, jugeant en raison de la souffrance de cet événement que vos péchés mélangés sont plus grands que les leurs, et pour cela plus odieux au regard de Dieu. Et peut-être se croiront-ils au contraire plus justes que vous, moins coupables et plus dignes de la grâce du juste juge. Ceux-là, à coup sûr, faisant la même erreur, préféreront pour ses mérites le roi Salomon très pacifique, à qui il fut réservé d'édifier le temple et au temps duquel la tranquillité de la paix souriait et dont le règne ne connut pas la guerre, à son père le très saint David, à qui il fut interdit d'édifier le même temple et qui fut nommé par Dieu « l'homme qui fait couler le sang », qui fut menacé par les dangers continuels de la guerre et qui par deux fois fut manifestement et publiquement puni par Dieu. De même, ceux qui ne connaissent pas les livres saints diront que les amis de Job furent plus innocents que lui, et les préféreront dans leur considération. Mais si nous ne lisons pas qu'ils furent jugés par Dieu et soumis aux pestilences comme Job, c'est qu'ils n'étaient certainement pas l'or ou l'argent que l'on

¹⁹⁴ Job, 2, 10 : *Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus.*

¹⁹⁵ Citation absente des deux Épîtres de Pierre.

éprouve dans les fourneaux de feu et que l'on repose dans le trésor du roi suprême, mais plutôt la paille ou le fumier qui, mis sur le feu, dégagent une puanteur déplaisante pour Dieu et abominable pour les hommes. Avec la même cécité, jugerions-nous que les marins furent meilleurs que le prophète Jonas, contre lequel se leva la tempête pour le mettre à l'épreuve, et qui fut ainsi submergé par la mer et englouti par le poisson, lequel fut message de Dieu, proclamateur de la pénitence et image du Christ souffrant la passion, et que les marins étaient païens et adorateurs d'idoles ? Ne vous étonnez pas si Dieu regarde en vous afin d'examiner les grâces et les privilèges dus aux vertus dont nous parlions. Et regardez vos récompenses et vos couronnes, vous qui avez toujours été considérés en Italie comme le véritable bras de l'Église et une base noble pour la foi. Qu'ils ne s'étonnent donc pas, les réprobateurs envieux, si un peu plus tôt, par les sentences promises par la sainte Écriture, nous montrions par vos vertus que vous êtes acceptés auprès de Dieu, accueillis dans sa bienveillance. À condition cependant que vous reconnaissiez humblement avoir causé lesdits dommages par vos péchés, et que vous les supportiez avec la vertu de la patience, que vous les payiez en rendant grâce par de dévotes prières. Le roi très sage dit : « Mon fils, ne rejette pas le châtiment du Seigneur, et ne faillis pas quand par lui tu es corrigé ; celui que le Seigneur aime, il le châtie, tout comme un père châtie le fils qu'il chérit¹⁹⁶ ». Laquelle sentence l'Apôtre ne dédaigna pas de reprendre dans ses épîtres, en disant : « Mon fils, ne te désintéresse du châtiment du Seigneur, et ne sois pas las quand par lui tu es repris : le Seigneur châtie celui qu'il aime ; il bat celui qu'il considère comme un fils¹⁹⁷ ». Voilà pourquoi, après tout ce qui a été dit, vous voyez clairement que par les oppressions desdites passions, vertus et mérites se révèlent en vous, et que non seulement vous êtes reçus en amis par Dieu, mais surtout que par lui vous êtes adoptés comme ses fils. Aux fils à qui l'on impose le châtiment, non seulement on promet une récompense, mais on réserve un héritage certain. Il apparaît donc à travers la vérité de la sainte Écriture que les vertus et les mérites sont récompensés par le très juste Roi des rois, chez certains même tout particulièrement ; et ils resplendissent temporellement de manière publique et même manifeste, offrant l'exemple de la promotion des bons, ainsi qu'il est écrit à propos du bienheureux Job auquel les biens perdus furent restitués en double¹⁹⁸. Mais pour les autres, plus précieux et sans comparaison les meilleurs, la récompense est reportée à la gloire future. Toutes ces admonestations, que nous estimons moins excessives que nécessaires, nous nous sommes appliqué à les envoyer par devoir de charité

¹⁹⁶ *Prov.*, 3, 11-12 : *Disciplinam Domini, fili mi, ne abjicias, nec deficias cum ab eo corripis : quem enim diligit Dominus, corripit, et quasi pater in filio complacet sibi.*

¹⁹⁷ *Hébr.*, 12, 5-6 : *Fili mi, noli negligere disciplinam Domini : neque fatigeris dum ab eo argueris. Quem enim diligit Dominus, castigat : flagellat autem omnem filium, quem recipit*

¹⁹⁸ *Job*, 42, 10.

et pour votre réconfort. Et nous y avons joint la compassion, souffrant avec vous de toute l'essence de notre amitié, et les consolations des livres de vérité, à l'abondance desquels nous nous offrons d'ajouter ces consolations, que nous vous avons déjà offertes autrefois. Cette lettre promise, nous ordonnâmes de vous l'envoyer quelques jours après que votre cas nous fut manifesté ; mais comme le présent abrégé contenait trop peu d'autorités, nous reportâmes son envoi. Agissant désormais plus librement et estimant que dans tous les cas notre lettre revenait à votre information et à votre précaution, nous vous l'envoyons. Qu'il ne soit pas fastidieux à votre amitié de bien lire la présente lettre dans toute sa longueur, dans laquelle il ne nous fut pas fastidieux de compiler tant d'épuisantes sollicitudes.

Donnée à Naples sous notre sceau secret, le II décembre, seconde indiction, année MCCCXXXIII. »

IV

Encore à propos de certaines nouveautés qui survinrent à Florence en raison du déluge.

Le jour suivant la fin du déluge, alors que les trois ponts de Florence étaient brisés et toute la cité ouverte le long du fleuve Arno, certains grands de Florence tentèrent de mener quelque nouveauté contre les populaires, pensant bien y parvenir car il n'y avait sur l'Arno qu'un seul pont qui était entre leurs mains, et que la cité était ébranlée et complètement ouverte et les habitants sidérés. Ainsi, un de ceux de la maison des Rossi blessa un de leur voisins, les Magli, ce pour quoi tout le peuple fut sous les armes, et pendant plusieurs jours on mit Florence sous grande garde, de jour comme de nuit. À la fin, les grands, les puissants et les riches, qui avaient tout à y perdre, ne consentirent pas à la folie des mauvais, tandis que le peuple prenaient encore force et vigueur. Aussi ne s'enhardirent-ils pas de passer à l'acte – encore qu'ils n'auraient pas eu le dessus s'ils l'avaient fait. Ainsi la cité se calma, et celui des Rossi qui avait commis le méfait fut condamné. Et la Commune fit aussitôt construire sur l'Arno quelques petits ponts de bois, ainsi qu'un plus grand fait de barques et de barges enchaînées. Mais au commencement, avant que lesdits ponts ne furent construits, on franchissait l'Arno sur des barges. Et le VI décembre, une grande pluie s'étant abattue sur l'Arno, il advint qu'une barge sur laquelle se trouvaient XXXII hommes se renversa, et XV citoyens se noyèrent, tandis que les autres grâce à l'aide de Dieu en réchappèrent. Nous laisserons quelque peu les faits de Florence et du déluge, dont nous avons beaucoup dit, et

nous dirons quelques mots des faits de Lombardie et de notre ligue. Mais il ne faudrait omettre de dire que quand le légat qui était à Bologne apprit l'adversité survenue aux Florentins, il en montra grande allégresse, disant que tout cela leur était arrivé parce qu'ils avaient été contre lui et la sainte Église à [la bataille de] Ferrare. Peut-être disait-il en partie la vérité, mais il ne prenait pas en compte ses propres fautes, ni ne savait ce qui devait lui arriver par la suite, et ne pensait pas que le jugement et la sentence de Dieu étaient si proches, comme on le verra bientôt en lisant.

V

Comment les trêves arrivèrent à terme et comment recommença la guerre de la ligue contre le légat et les cités que tenait le roi Jean.

En cette année, aux calendes de janvier, la trêve entre les gens du roi Jean et du légat et notre ligue arrivant à leur terme, les alliés tinrent parlement à Lericci pour décider de reconduire les trêves ou de recommencer la guerre. Les alliés étaient d'accord pour prolonger les trêves, à l'exception de messire Mastino et de la Commune de Florence. Et cette décision fut la meilleure, afin de ne pas laisser le légat et le roi Jean reprendre force. Ils décidèrent donc de recommencer la guerre et confirmèrent lors de ce parlement la répartition des conquêtes de la manière suivante : à savoir que le seigneur de Milan aurait Crémone et messire Mastino Parme, que ceux de Mantoue auraient Reggio, les marquis [d'Este] Modène et les Florentins Lucques. Pour cette raison, ceux de Milan chevauchèrent sur la cité de Plaisance, ceux de Vérone et de Mantoue sur Parme et Reggio, les marquis de Ferrare sur Modène, et nos gens qui se trouvaient dans la Valdinievole coururent sur Buggiano. Enfin, le VIII janvier, ceux de Lucques coururent sur Fucecchio et Santa Croce, où ils levèrent un important butin parmi le gros bétail, et la guerre recommença. Puis le XXIII du mois de février suivant, IIII^c cavaliers de la ligue de Lombardie qui avaient chevauché sur Parme et Reggio furent défaits au château de Correggio par ceux de Parme et par les gens du légat, et le comte Ettore de Panico et plusieurs autres connétables furent faits prisonniers.

VI

Comment le légat perdit Argenta et fut peu après chassé de Bologne.

En cette année, le VII mars, les marquis de Ferrare et leur ost ayant mené plusieurs mois durant le siège du bourg d'Argenta dans lequel se trouvaient les gens de l'Église et du légat, l'archevêque d'Embrun légat du pape en Lombardie demanda aux alliés de Lombardie de se réunir en parlement à Peschiera. Et là, au nom du pape, il requit trois choses : d'abord, qu'il n'y eût plus de ligue, promettant une paix honorable aux alliés ; deuxièmement, que le siège d'Argenta fût levé ; troisièmement, que les marquis libérassent sans rançon le comte d'Armagnac et les autres prisonniers. Messire Mastino fit répondre par la bouche d'un des ambassadeurs de Florence que la ligue ne pouvait être dissoute, mais que si Parme restait libre de la domination de l'Église, on lèverait le siège. Quant à Argenta et aux prisonniers, il fut répondu par lesdits ambassadeurs de Florence que si Ferrare restait aux marquis contre paiement du cens habituel, et Argenta contre paiement d'un petit cens, alors ils s'accorderaient avec le légat cardinal. L'archevêque demanda un délai pour répondre, puis partit et s'en vint à Bologne auprès du légat. Mais pendant ce temps, Argenta était très étreinte par le siège, et ne pouvant être secourus et arrivant à cours de vivres, ses habitants se rendirent. Car depuis que les gens de l'Église avaient été défaits à Ferrare, ils n'osaient plus affronter les gens de la ligue sur le champ de bataille. Ainsi la puissance du légat déclina fortement. Quelques jours après la victoire d'Argenta, les marquis chevauchèrent avec leurs forces sur le contado de Bologne. Le légat-cardinal du pape, qui se trouvait à Bologne, envoya à la défense presque toute sa cavalerie, et voulait même y envoyer les deux quartiers du peuple de Bologne. Et ceux-ci étaient déjà réunis en armes sur la place, bien qu'à contrecœur car il leur paraissait être bien mal traités. Ce pour quoi il advint, comme il plut à Dieu et sans que cela fût vraiment organisé, qu'un certain messire Brandalis Gozzadini avec [...] Beccadelli, deux pauvres hommes poussés par leur état besogneux et avides de mutations et de nouveautés, à qui il déplaisait d'être sous la seigneurie du légat, voyant sa puissance diminuée par la défaite de Ferrare et la perte d'Argenta, montèrent sur la balustrade du Palais de Bologne, et les épées défouraillées à la main commencèrent à crier : « Peuple, Peuple ! Mort au légat et à ceux du Languedoc ! ». À ces cris et cette rumeur, le peuple en armes se mit en branle, et suivant la rumeur qui se répandait, ils partirent de la place en parcourant la ville. Puis ils combattirent le palais du grain et l'évêché, où se tenaient le maréchal et les autres officiers du légat, y mirent le feu et dérobèrent et tuèrent tous les ultramontains qu'ils trouvèrent dans la ville. Ceci fait, ils

assaillirent et combattirent le nouveau château dans lequel se tenait le légat, dans le but de le tuer lui et les hommes qui s'y étaient réfugiés, et ils y mirent le siège jour et nuit. Cette rébellion fut menée le XVII de ce mois de mars MCCCXXXIII. Et note que cette ruine frappa le légat parce qu'il était en mauvais termes avec les Florentins, car s'il avait été en bons termes avec eux, alors ses gens n'auraient pas connu la défaite à Ferrare ni perdu Argenta, et le peuple de Bologne ne se serait pas rebellé contre lui sous la conduite des Florentins, et de même pour la Romagne. Mais la cupidité démesurée et le désir de domination poussent à l'orgueil et à l'ingratitude face à l'ami, tout spécialement chez les clercs. Voilà ce qui en premier lieu le fit tomber dans cette erreur et passer en si peu de temps de la prospérité suprême à grand péril et déclin. La nouvelle parvenant à Florence, la majeure partie des Florentins en furent ravis et non pas affligés, en raison de l'alliance conclue par le légat avec le roi Jean. Mais craignant pour sa personne et par révérence envers l'Église, ils lui envoyèrent sur-le-champ quatre ambassadeurs choisis parmi les plus grands citoyens de Florence, et avec eux III^C cavaliers de leurs troupes et des milices du Mugello, afin de le protéger lui et ses gens. Parvenus à Bologne, le lundi *in Albis* XXVIII mars, laborieusement et à grand renfort de flatteries et de prières adressées au peuple de Bologne au nom de la Commune de Florence, ils sortirent le légat, ses gens et ses armes du château par la porte extérieure, encerclés desdits ambassadeurs et de nos gens armées. Le légat risquait toutefois d'y laisser la vie, car le peuple de Bologne effréné le suivit jusqu'au pont San Ruffillo en le conspuant de vilaines paroles, arme à la main pour le blesser et le dépouiller lui et ses hommes, rejoints par les contadins qui accoururent vers la route jusqu'à Livergnano sur l'alpe. Et il ne fait aucun doute que si les secours des Florentins n'avaient pas été là et n'avaient pas pris les bonnes mesures, le légat aurait été tué et dépouillé, de même que toutes ses gens. Et quand il eut quitté Bologne, le peuple en fureur abattit et défit le château, ce riche et noble ouvrage, de sorte qu'en quelques jours il ne restait plus deux pierres empilées. Les Florentins conduisirent le légat à Florence le XXVI mars¹⁹⁹, où il fut reçu avec les honneurs et procession et se vit offrir par la Commune II^M florins d'or pour ses frais. Il ne voulut les accepter, tout en remerciant profondément la Commune du grand et honorable service rendu, reconnaissant lui devoir sa vie et sa santé. Puis il partit de Florence le II avril, et fut accompagné par des ambassadeurs et des gens d'armes des Florentins jusqu'aux environs de Pise, d'où il s'en alla à la cour [pontificale] et rejoignit Avignon le XXVI avril. Quand il fut en face du pape et des cardinaux en consistoire public, il se plaignit de sa mauvaise fortune ainsi que de la honte et du dommage que lui avaient infligés les Bolonais, réclamant vengeance pour lui et pour l'Église et se félicitant ouvertement du secours et de

¹⁹⁹ Plus probablement le 31 mars (édition SCI).

l'honneur qu'il avait reçus des Florentins. Mais en secret il dit au pape que toutes ses mésaventures étaient à mettre sur le compte des gens que les Florentins avaient envoyés au secours de Ferrare, et à cause de qui son ost avait été défait. Pour cette raison, le pape refusa par la suite ensuite de voir ou d'entendre les Florentins, bien qu'il avait déjà commencé à les prendre en aversion lors de l'entreprise de la ligue, à cause des fausses informations sur les Florentins envoyées par lettres par ledit légat. Et il ne fait aucun doute que si le pape Jean avait vécu plus longtemps, il aurait tout mis en œuvre pour affaiblir les Florentins et leur nuire. Et ainsi avait-il déjà commencé à agir, car parmi les cardinaux son préféré était messire Bertrand du Pouget, cardinal d'Ostie son neveu (quoique la plupart disait publiquement que c'était son fils, et en de nombreux points il lui ressemblait).

VII

Des nouveautés survenues à Bologne après l'expulsion du légat.

Après l'expulsion du légat de Bologne, la ville demeura en proie au scandale et à la discorde civile, car tous les plus grands voulaient être seigneur, tandis que le soupçon pesait sur les citoyens qui avaient été amis du légat. Et si alors les Florentins n'avaient pas envoyé CC cavaliers et deux sages et grands citoyens comme ambassadeurs et conseillers du gouvernement et de la garde de la cité, certainement les Bolognais se seraient-ils déchirés, et en raison de leurs discordes se seraient offerts à messire Mastino della Scala, aux marquis ou à quelque autre tyran. Les gens des Florentins y restèrent pendant deux mois, en redressant la ville en très bon état en comparaison de leur infortune passée et bien que l'on eût opposé beaucoup de mauvaise volonté. Aussitôt les ambassadeurs et les cavaliers de Florence partis de Bologne, l'iniquité des Bolognais éclata au grand jour. Les fils de Romeo Pepoli, les Gozzadini et leurs partisans qui avaient rebellé la ville contre le légat, soulevèrent la rumeur et la fureur pour en chasser les Sabbadini, les Rodaldi, les Bovattieri, une partie des Beccadelli et plusieurs autres maisons et familles des grands et du peuple, puis ils incendièrent leurs maisons et en défirent d'autres, et en envoyèrent bon nombre aux confins. De sorte qu'entre les expulsés et les bannis, plus de mille cinq cents citoyens quittèrent la ville. Et ceci fut le II juin MCCCXXXIII. Et si les Florentins n'y avaient immédiatement renvoyé leurs ambassadeurs et cavaliers pour les mettre à l'abri de la fortune, Bologne aurait été complètement dévastée et ravagée, ou bien serait tombée dans les mains d'un

tyran. Et note que ce jugement de Dieu ne survint pas sans raison ni justice, car pour autant que son orgueil et sa tyrannie justifient l'expulsion du légat de Bologne, le peuple ingrat de Bologne n'aurait pas dû agir de la sorte, autant par révérence envers l'Église que pour le profit que les Bolonais tiraient de la présence du légat à Bologne, car tous s'en enrichissaient. Mais on ne saurait ignorer la parole de Dieu, à savoir : « Je tuerai mon ennemi avec mon ennemi »²⁰⁰.

VIII

Comment la ligue de Lombardie prit Crémone, et d'autres nouveautés qui s'ensuivirent en Lombardie et en Toscane.

En l'an MCCCXXXIII, au mois d'avril, l'ost de la ligue de Lombardie et leurs seigneurs, au nombre de III^M cavaliers, furent sur la cité de Crémone. Puis aux calendes de mai, le seigneur de Crémone négocia la reddition de la ville au seigneur de Milan, comme le prévoyaient les conditions du serment d'alliance, qui disait que si d'ici la mi-juillet ils n'avaient été secourus par l'ost de campagne du roi Jean à qui ils s'étaient donnés, ils devraient alors livrer la ville. Ce qu'ils firent, puisque les secours n'avaient pas été envoyés, le roi Jean et son fils étant partis de Lombardie, et ses gens n'étant pas assez puissants pour résister à la force de la ligue. Pendant ce temps, à la fin du mois de mai, ledit ost vint contre la cité de Reggio puis contre Modène, et en dévasta les alentours. Comme ils voulaient ensuite aller poser le siège devant Parme, et se trouvant déjà entre Reggio et Parme, l'ordre fut donné depuis la cour du pape par le cardinal du Pouget, depuis quelques temps légat en Lombardie, de dépenser et mettre en dépôt L^M florins d'or destinés aux connétables allemands de la Basse-Allemagne qui devaient d'abord s'emparer de messire Mastino della Scala puis des autres seigneurs, en commençant une échauffourée au sein de l'ost et accomplir ainsi leur trahison. Mais la chose fut révélée à messire Mastino par un de ses vieux connétables, qui avait pris part à cette conjuration. Et ainsi la trahison ne fut pas accomplie, et plusieurs des conjurés furent pris et châtiés, et XXVII bataillons desdits Allemands quittèrent l'ost pour s'en aller à Parme. Ce pour quoi l'ost fut complètement désorganisé, et ces tyrans et seigneurs s'en retournèrent dans leurs terres, craignant fortement pour leur personne d'être pris ou tués par leurs propres soldats. Et ceci fut le VII juin de cette année. En même temps que ladite chevauchée de la ligue de Lombardie, comme il était prévu, messire Beltramone dal Balzo

²⁰⁰ Cf. note 53.

capitaine de guerre des Florentins chevaucha avec VIII^C cavaliers sur le contado de Lucques, et dévasta Buggiano et Pescia avec comme objectif de pousser jusqu'à Lucques. L'ost devait s'arrêter là et les Florentins y recruter quelques gens à cheval et à pied, tandis que la ligue de Lombardie, arrêtée à Parme, aurait dû envoyer V^C cavaliers à Lucques pour aider l'ost des Florentins. Mais si les hommes ordonnent les choses, Dieu les dispose : ainsi, en raison de la nouveauté des Allemands survenue en Lombardie, tous les plans du siège de Parme et de Lucques furent vains, et nos gens d'armes et leur capitaine s'en retournèrent à Pistoia.

IX

De certaines saintes reliques qui arrivèrent à Florence.

En cette année, le XIII avril, furent envoyées à Florence des reliques de saint Jacques et de saint Alexis ainsi qu'un morceau du drap revêtu par le Christ, par les soins d'un moine florentin de sainte vie de Vallombrosa qui se les était procurées à Rome auprès de ses seigneurs. Parvenues à Florence, elles furent reçues par une grande procession de clercs à laquelle assistèrent les prieurs et les autres membres de la Seigneurie, ainsi que de nombreuses bonnes gens de Florence, et elles furent placées avec grande dévotion dans l'autel de San Giovanni.

X

Des nouveautés qui survinrent dans la cité d'Orvieto.

En cette année, à la fin d'avril, une bataille civile éclata à Orvieto, et le seigneur messire Nepoleuccio Monaldeschi fut tué par son consort Manno fils de messire Corrado. Et courant les rues, les citoyens en chassèrent toute la faction et les partisans dudit Nepoleuccio, et ainsi la cité fut-elle dévastée et divisée, et ledit Manno se fit seigneur.

XI

D'un feu qui se déclara à Florence.

Le X juin de cette année, le matin à la première cloche du jour, un feu se déclara dans la paroisse de Santo Simone, à l'extrémité de l'ancien Parlagio du côté de Santa Croce, et deux maisons et trois femmes furent brûlées.

XII

Quand on commença à poser les fondations du campanile de Santa Reparata et du pont de Carraia.

En cette année, le XVIII juillet, on commença à poser les fondations du nouveau campanile de Santa Reparata, à côté de la façade de l'église sur la place de San Giovanni. Pour ce faire, et pour bénir la première pierre, il y eut l'évêque de Florence accompagné de tout le clergé, des seigneurs prieurs et des autres membres de la Seigneurie, ainsi qu'une foule nombreuse rassemblée en grande procession. On creusa les fondations aussi profondes que l'eau. Le surintendant et administrateur de l'œuvre de Santa Reparata nommé par la Commune fut notre concitoyen maître Giotto, le plus grand maître de peinture que l'on trouvât en son temps, et celui qui était le plus capable d'extraire de la nature n'importe quelle figure ou mouvement, et il reçut de la Commune un salaire en rémunération de sa vertu et de sa bonté. Quand il fut rentré de Milan où notre Commune l'avait envoyé au service du seigneur, ledit maître Giotto quitta cette vie le VIII janvier MCCCXXXVI et fut enseveli par la Commune à Santa Reparata avec grands honneurs. En ce temps-là, on commença à poser les fondations du nouveau pont de Carraia, qui s'était écroulé à cause du déluge ; et il fut achevé aux calendes de janvier MCCCXXXVI et coûta plus de XXV^M florins d'or. On réduisit également le Ponte Vecchio de deux piles, et l'on reconstruisit les murs qui surplombent la rive de l'Arno des deux côtés afin de redresser le cours du fleuve, et embellir et renforcer la cité.

XIII

Comment messire Mastino s'empara du château de Colorno dans la région de Parme.

En cette année, au mois d'août, messire Mastino della Scala vint avec la ligue de Lombardie mettre le siège au château de Colorno dans le contado de Parme, et la Commune de Florence y envoya CCCL cavaliers, de très belles et bonnes gens avec comme capitaine Ugo Scali. Messire Mastino se retrouva ainsi avec III^M cavaliers, dont il avait bien besoin car avec la cavalerie que leur avait laissée le roi Jean ainsi que l'aide de Lucques, de Reggio et de Modène, les Parmesans se retrouvaient avec plus de II^M bons cavaliers, qui lancèrent plusieurs attaques pour briser le siège et engager le combat avec messire Mastino. Mais l'ost était si bien protégé derrière les fossés et les palissades qu'ils n'en purent rien faire, messire Mastino ne voulant pas s'engager sur le champ de bataille. Ce pour quoi les Parmesans ne purent ravitailler Colorno, et après l'avoir abandonné se rendirent à messire Mastino le XXIII septembre de cette année. Cette victoire permit à messire Mastino de s'emparer peu après de la cité de Parme, comme nous en ferons mention par la suite.

XIV

Comment les Florentins reprirent le château d'Uzzano en Valdinievole.

En cette année, le XII septembre, suite aux tractations de messire Beltramone dal Balzo capitaine de guerre des Florentins, et au prix de II^M florins d'or pour payer la trahison, le château d'Uzzano qui surplombe Pescia en Valdinievole se rendit à la Commune de Florence. Ceci fait, messire Beltramone dal Balzo capitaine de guerre des Florentins chevaucha par deux fois avec V^C cavaliers et de nombreux soldats jusqu'aux portes de Lucques, en incendiant et dévastant, et en levant un grand butin au dommage des Lucquois. Il pouvait toutefois agir ainsi en toute sécurité grâce au siège que la ligue menait à Colorno en Lombardie, et au fait que la cavalerie de Lucques était à Parme, de sorte que la cité de Lucques était dépourvue de gens d'armes.

XV

Comment le roi Jean fit semblant de donner la cité de Lucques au roi de France.

En cette année, le XIII octobre, alors qu'il se trouvait à Paris, le roi Jean, à la demande et à la faveur des Lucquois, fit semblant de donner au roi Philippe de France tous les droits qu'il possédait sur Lucques et son contado. Le roi de France fit savoir aux marchands de Florence qui se trouvaient à Paris que désormais la seigneurie de Lucques lui appartenait, et il leur fit écrire à notre Commune qu'elle ne fasse la guerre ni à la cité de Lucques ni à son contado. Mais la guerre ne cessa pas pour autant, et le roi Robert se plaignit lourdement auprès du roi de France son neveu par lettres et ambassades interposées, le priant d'abandonner l'entreprise de Lucques, car la seigneurie n'était pas sienne de droit mais avait été soustraite à lui par trahison, soulevée sous la conduite de Uguccione da Faggiuola puis de Castruccio Interminelli. Ce pour quoi le roi de France n'y envoya aucun homme et n'en prit pas possession.

XVI

Comment les Florentins nommèrent à Florence VII Bargellini pour mener la garde de la ville.

En cette année, aux calendes de novembre, ceux qui gouvernaient la cité de Florence créèrent un nouvel office, à savoir VII Capitaines de la garde de la cité, à la tête de XXV fantassins armés chacun, un dans chaque sestier et deux dans celui d'Oltrarno. Ils montaient la garde de la cité jour et nuit, surveillant les bannis, contrôlant les échauffourées, les bagarres et les délits de jeux et d'armes, et furent ainsi appelés Bargelli. Leur office avait bel allure, et eut des débuts heureux ; mais ceux qui gouvernaient la cité l'avaient en réalité créé pour assurer leur propre protection, car ils craignaient que la nouvelle élection des prieurs, qui devait se tenir en janvier suivant, ne donnât lieu à quelques heurts, dans la mesure où certains populaires dignes d'accéder à cet office en étaient exclus par le jeu des factions. Une fois passée l'élection, l'office [des Capitaines de la garde] dura un an, pas plus ; puis en apparut un autre, de majeur prestige, que l'on appela Conservateur, comme nous en ferons mention en temps voulu.

XVII

Récit de la guerre entre les Catalans et les Génois.

En cette année, les Génois firent avec leurs galées armées de grands dommages aux Catalans en leur prenant quatre grandes cogues à Chypre, quatre autres en Sicile et quatre galées en Sardaigne, toutes richement chargées, et ils passèrent tous les hommes au fil de l'épée ou les noyèrent dans la mer, et ils en pendirent VI^C d'un coup en Sardaigne, ce qui fut une grande cruauté. Mais ce ne fut pas sans conséquence sur le jugement que Dieu réserva à leur cité, comme nous en ferons très bientôt mention par la suite.

XVIII

Comment les Turcs furent défaits en mer par les galées de l'Église et du roi de France.

En cette année, la flotte de l'Église de Rome, du roi de France et des Vénitiens, en tout XXXII galées envoyées en Grèce pour la défendre des Turcs qui partout la couraient et la dévastaient, rencontra l'innombrable flotte des Turcs, et les combattit. Les Turcs fuyant par la terre, ils en tuèrent plus de V^M et incendièrent CL gros bateaux de leur flotte, sans compter les plus fins et les plus petits, puis ils coururent tous leurs rivages ainsi que les terres, levant un grand butin d'esclaves et de biens à leur dommage.

XIX

De la mort du pape Jean XXII.

En cette année, le IIII décembre, dans la cité d'Avignon en Provence où se trouvait la cour, le pape Jean mourut d'une émission d'humeur, tout son corps se liquéfiant. Et pour ce que l'on sache, il mourut convenablement et bien disposé envers Dieu, après avoir révoqué l'opinion qu'il avait avancée à propos de la vision de l'âme des saints. Ce qu'il fit, dit-on, davantage à l'incitation du cardinal du Pouget son neveu et de ses autres parents, qui ne souhaitaient pas le voir mourir avec cette renommée suspecte, que de sa propre initiative, ne croyant pas mourir de si tôt – ce qui

pourtant arriva le lendemain. Et afin qu'elle soit connue de celui qui par les temps lira cette chronique, et qu'il ne prenne erreur de cette opinion, aussi reporterons-nous mot pour mot ladite déclaration que nous fîmes fidèlement traduire en vulgaire, ainsi que nous en eûmes la copie par notre frère qui était alors à la cours de Rome.

« Jean, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à la mémoire perpétuelle.

Ni sur ces choses à propos des âmes purgées séparées des corps (à savoir si lors de la résurrection des corps nous voyons la divine essence avec cette vision que l'Apôtre appelle « faciale ») qui ont souvent été dites par nous comme par d'autres en notre présence, récitant ou alléguant la sainte Écriture et les déclarations originales des saints, ou raisonnant d'une quelconque autre manière, dans la mesure où elles sont dites ou comprises différemment que nous les dîmes et les comprîmes, pouvant ainsi générer doute et obscurité dans l'oreille des fidèles, voici donc l'opinion qui est et a toujours été la nôtre et celle de la sainte Église catholique sur ces choses, opinion dont par la présente nous déclarons la teneur, comme il suit. Nous confessons et tenons pour certain que les âmes purgées séparées des corps sont dans les cieus des cieus et au paradis avec le Christ, réunies en compagnie des anges, et qu'elles voient clairement Dieu et la divine essence face à face, autant que l'état et de la condition de l'âme séparée du corps le permet. Et si à ce propos d'autres choses, ou ces choses d'une autre manière que nous les dîmes, ont été prêchées ou écrites, en aucune manière nous n'avons dit, prêché ou écrit ces choses, en récitant ou en disputant les déclarations de la sainte Écriture et des saints. Et ainsi voulons-nous qu'elles soient dites, prêchées et écrites. Et si en sermonnant, disputant, dogmatisant et enseignant, ou d'une quelconque autre manière, nous dîmes, prêchâmes ou écrivîmes à ce propos ou à propos d'autres choses concernant la foi catholique, la sainte Écriture et les bonnes mœurs, si celles-ci sont conformes à la foi catholique et à la position de l'Église, alors nous les approuvons. S'il en est autrement, alors nous les tenons pour non dites, prêchées ou écrites, et nous les révoquons expressément. Et toutes ces choses, ainsi que toutes celles que nous avons dites ou écrites en quelque lieu et en quelque situation que ce soit jusqu'à aujourd'hui, nous les soumettons à la position de l'Église et de nos successeurs.

Donnée à Avignon le II décembre, année XVIII de notre pontificat ».

Puis il annula les attributions de bénéfices ecclésiastiques qu'il avait prononcées, de manière à ce qu'elles n'aient plus de validité après sa mort.

Du trésor que l'Église se découvrit après la mort du pape Jean, et de sa vie et ses mœurs.

On dit que l'éclipse de soleil du mois de mai de l'année précédente était le signe que sa mort devait survenir quand le soleil arriverait dans l'opposition de la moitié de son cours ; et il semble qu'il en fut bien ainsi. Pour la mort du pape, on organisa à Florence une cérémonie funèbre le XVI décembre dans l'église San Giovanni, avec de grands et riches luminaires et un office célébré en grande solennité en présence du clergé et de tous les citoyens. Et note qu'après sa mort, on trouva dans le trésor de l'Église à Avignon l'équivalent de plus de XVIII millions de florins d'or en pièces d'or ; ainsi que vaisselle, couronnes, croix, mitres et autres bijoux d'or ornés de pierres précieuses pour une valeur approximative de sept millions de florins d'or, chaque million équivalant à mille milliers de florins d'or. Et de la vérité de tout cela nous pouvons fidèlement témoigner, car ce fut dit et certifié à notre frère charnel, homme digne de foi qui était alors à la cour comme marchand du pape, par les trésoriers et les autres personnes chargées de compter et de peser ledit trésor afin d'en estimer le montant et d'en rendre compte au collègue des cardinaux pour le mettre à l'inventaire, et qui le trouvèrent ainsi. Ce trésor fut en grande partie réuni par le pape grâce à son habileté et sa sagacité, car jusqu'à l'an MCCCXVIII il avait suspendu la distribution de tous les bénéfices collégiaux de la Chrétienté, et prétendait les attribuer lui-même soit-disant pour empêcher les simonies. Et par ce biais, il soutira et amassa un infini trésor. En plus de quoi, en raison de cette prévention, il ne procéda à l'élection de presque aucun prélat, mais dans chaque archevêché vacant promouvait l'évêque, puis dans l'évêché de l'évêque promu il promouvait évêque un [clerc] plus petit. Et il arrivait ainsi souvent que, profitant de la vacation d'un seul grand évêché, d'un archevêché ou d'un patriarcat, il fit six promotions, parfois plus ; et de même pour les autres bénéfices. Ainsi de grandes sommes d'argent parvenaient à la Chambre du pape. Mais le brave homme ne se souvenait pas de l'Évangile du Christ, qui disait à ses disciples : « Que votre trésor soit au ciel, et n'amassez pas de trésor sur la terre²⁰¹ » ; ni même du trésor que Pierre et les autres apôtres avaient demandé à Matthias quand ils tirèrent leur collègue au sort pour remplacer Judas Iscariote²⁰². Mais cela suffit, et peut-être en a-t-on déjà dit plus qu'il ne convient, car le pape Jean disait réunir ce trésor pour financer le saint passage d'outremer, et peut-être en avait-il vraiment l'intention. Il dépensa une grande partie de ce trésor en Lombardie

²⁰¹ Mat., 6, 19-20 : *Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra : ubi arigo, et tinea demolitur : et ubi fures effodiunt, et furantur. Thesaurizate autem vobis thesauros in celo.*

²⁰² Le choix de Matthias est raconté en *Act.*, 1, 23-26, sans qu'il ne soit fait mention d'un trésor.

pour abattre les tyrans et entretenir son neveu (ou son fils) le légat de Lombardie, comme il a été fait mention précédemment, et une autre partie contre les Turcs. Il se réjouissait outre mesure du meurtre et de la mort de ses ennemis. Il aima profondément notre Commune de Florence tant que nous favorisions et aidions son légat, et fit de nombreuses grâces à la Commune et à ses citoyens, car en son temps il donna X évêchés et de nombreux autres bénéfices ecclésiastiques à des Florentins. Mais après que notre Commune s'opposa au légat, il s'en fit l'ennemi et chercha par tous les moyens à nous nuire. Il fut modeste et sobre dans sa façon de vivre, préférait les mets grossiers à ceux délicats, et dépensait peu pour lui-même. Il se levait presque chaque nuit pour prononcer l'office et étudier ; souvent, le matin, il disait la messe et avait l'habitude de recevoir en audience, et se levait tôt. Il fut petit de personne, robuste et colérique, et s'irritait très vite. Il était sage en science, d'esprit vif et magnanime envers les grandes choses. Il rendit ses parents grands et riches, et vécut près de LXXXX ans. Il fut enseveli à Avignon mais ses parents emportèrent par la suite tout ou partie de son corps à Cahors. Il régna XVIII ans et [...] mois sur la papauté. Laissons maintenant cette matière, ses modes et ses mœurs, car nous en avons beaucoup dit, et nous parlerons de l'élection du pape Benoît qui lui succéda.

XXI

De l'élection du pape Benoît XII.

Après la mort et la sépulture du pape Jean, se retrouvant tous à Avignon, les cardinaux, qui étaient alors au nombre de XXIII, furent réunis en conclave par le Sénéchal de Provence du roi Robert, bien gardés et reclus afin qu'ils procèdent rapidement à l'élection d'un nouveau pape. Une grande querelle et discorde naquit entre eux à propos de l'élection, car la principale faction, avec à sa tête le cardinal de Périgord²⁰³ frère du comte de Périgord suivi en nombre par les cardinaux cahorsins et français ainsi que par le cardinal Colonna, avait projeté d'élire pape le cardinal de Comminges²⁰⁴, frère du comte, un homme sage et valeureux et de bonne vie. Ils vinrent donc à lui et lui offrirent leur voix, à condition que celui-ci leur promît de ne pas revenir à Rome, ce qu'il refusa de faire en disant qu'il renoncerait à un cardinalat certain plutôt qu'à une papauté

²⁰³ *cardinale di Peragogo* : Hélié de Talleyrand-Périgord († 1364), cardinal-prêtre de Saint-Pierre-aux-Liens et comte de Périgord.

²⁰⁴ *cardinale fratello del conte di Comingio* : Jean-Raymond de Comminges († 1348), cardinal de Maguelone et fils du comte Bernard de Comminges.

hasardeuse²⁰⁵. Retombant ainsi dans la confusion et dans la division entre collèges à propos de l'élection, et croyant ne pouvoir en venir à bout, ils décidèrent de choisir par scrutin celui du collège qui était considéré comme le plus petit des cardinaux : ce fut le Cardinal blanc, de petite naissance et natif du Toulousain, qui avait été moine puis abbé de Cîteaux²⁰⁶, mais homme de bonne vie. Et sans que l'on arrangea le scrutin, l'élection prit l'allure d'une œuvre divine, car tour à tour toutes les factions des cardinaux lui donnèrent leur voix, et ainsi fut-il élu pape la veille de la Saint-Thomas apôtre, après vêpres, le XX décembre MCCCXXXIII. Et quand il fut élu, tous s'en étonnèrent, et lui-même qui était présent dit : « Vous avez élu un âne », fût-ce par humilité car il ne se considérait pas digne, ou bien qu'il prophétisa sa condition car c'était un homme rustre, tant d'esprit que dans la pratique courtoise, mais très lettré. Il fut couronné pape le III janvier au couvent des frères prêcheurs d'Avignon, et prit le nom pontifical de Benoît XII. Une fois élu, il donna congé à tous les prélats, à l'exception des cardinaux, et prit C^M florins d'or de la Chambre pour les donner au collège des cardinaux pour les dépenses.

XXII

De certains déluges d'eaux qui survinrent à Florence et en Flandre.

En cette année, il plut tellement que le V décembre le fleuve Arno crût démesurément, de sorte que si les pêcheries qui se trouvaient sur le fleuve avant le grand déluge avaient encore été debout, une grande partie de la cité aurait été inondée. À cause du déluge, le lit de l'Arno s'était toutefois abaissé de plus de six brassées, mais il brisa et emporta malgré tout un pont de bois construit sur de gros poteaux entre le Ponte Vecchio et celui de Santa Trinità, ainsi qu'un pont de grosses barges enchaînées construit entre le pont de Santa Trinità et celui de Carraia, causant de nombreux dommages. En Flandre, en Hollande et en Zélande, il y eut en ce temps-là des pluies si abondantes et une marée si ample que toutes les maisons et les bourgs de ces rivages furent dévastées.

²⁰⁵ Phrase peu compréhensible : le contexte semble appeler l'inverse.

²⁰⁶ *abate di Cestella* : comprendre « abbé de l'ordre de Cîteaux ». Benoît XII appartenait bien à l'ordre cistercien, mais a été abbé de Fontfroide.

XXIII

Comment un certain frère Venturino de Bergame entraîna de nombreux Lombards et Toscans à la pénitence.

En cette année, lors des fêtes de la Nativité du Christ, un certain frère Venturino de Bergame de l'ordre des [frères] prêcheurs, âgé de XXXV ans et de petite naissance, par ses prêches poussa à la pénitence de nombreux pécheurs, assassins, voleurs et autres mauvais hommes de sa cité et de Lombardie. Grâce à l'efficacité de ses prêches, il entraîna à se rendre à Rome à l'occasion du carême et pour le pardon plus de X^M Lombards, gentilshommes et autres, tous habillés à la manière de saint Dominique, à savoir un surplis blanc et un manteau bleu ciel ou pers brodé d'une colombe blanche portant dans son bec trois feuilles d'oliviers. Ils parcouraient les cités de Lombardie et de Toscane par troupes de XXV ou XXX, chaque brigade étant précédée d'une croix et criant paix et miséricorde. Arrivant dans les cités, ils se rassemblaient d'abord à l'église des frères prêcheurs, et là face à l'autel se dévêtaient au-dessus de la ceinture et se frappaient pendant un moment avec humilité. Dans notre cité de Florence, on leur fit de grandes aumônes, car chaque jour des tables étaient dressées par les dévotés gens, hommes et femmes, qui remplissaient ainsi la vieille place de Santa Maria Novella et sur lesquelles mangeaient parfois plus de V^C d'entre eux, tous bien servis. Et ceci dura XV jours d'affilée, comme ils passaient là en se rendant à Rome. Et pendant ce temps, ledit frère Venturino vint à Florence et prêcha plusieurs fois. Il attirait à ses prêches tout le peuple de Florence, à la manière d'un prophète. Ses prêches n'étaient certes pas de subtils sermons, ni d'une profonde science, mais ils étaient très efficaces, d'une bonne éloquence et de saintes paroles, et il les prononçait de façon à inspirer la crainte et émouvoir les gens, affirmant et disant presque : « Il arrivera ce que je vous dis et rien d'autre ; car Dieu en veut ainsi ». Il s'en alla à Rome suivi desdits pèlerins, et de beaucoup d'autres qui de Toscane le suivirent, formant ainsi une foule innombrable, pleine de dignité et de tenue. Puis de Rome, frère Venturino s'en alla à Avignon auprès du pape afin d'obtenir la grâce du pardon pour ceux qui l'avaient suivi. À la cour, fût-ce par envie ou bien à cause de sa présomption, le pape l'accusa et lui imputa plusieurs articles de péchés et d'hérésie pour lesquels il fut examiné et soumis à l'inquisition, mais déclaré bon chrétien et de sainte vie. Toutefois, en raison de sa présomption et parce qu'il disait que personne n'était digne d'être pape s'il ne revenait pas à Rome occuper le siège de saint Pierre, et parce que le pape craignait que ses prêches n'émeuvent trop le peuple chrétien, il le confina à Fressac, un bourg situé dans les montagnes de Régordane, en lui

interdisant de confesser et de prêcher au peuple. Telles sont les récompenses que reçoivent les saintes personnes de la part des prélats de la sainte Église, à moins que ce ne fût juste sentence pour tempérer l'excessive ambition du frère, bien qu'il eût agi par bonne intention.

XXIV

Comment les Gibelins de Gênes en chassèrent les Guelfes et la seigneurie du roi Robert.

En cette année, tous les Gibelins étant de retour dans la cité de Gênes suite à la paix imposée par le roi Robert comme nous en avons fait mention quelque part, et le roi ayant envoyé son officier messire Bolgaro de Tolentino pour organiser la garde de la cité et annoncer que sa seigneurie était prolongée, et messire Giannozzo Cavalcanti de Florence étant podestat, il naquit à Gênes une agitation bouillonnante entre les Guelfes et les Gibelins, car la seigneurie du roi déplaisait à la majeure partie des Génois, de conviction impériale et altiers et dédaigneux de nature, qui ne souhaitaient pas la voir se continuer davantage. En raison de cette dissension, ils engagèrent une bataille civile, et verrouillèrent et barricadèrent toute la ville. Les Guelfes eurent d'abord l'avantage, mais par la suite se divisèrent entre eux. Car au temps où messire Bolgaro était podestat de Gênes, il avait sur ordre du roi Robert fait décapiter l'un des plus grands de la maison des Salvatichi, un grand pirate et voleur de mer ; lesquels Salvatichi, face à cette affront, s'accordèrent avec les Gibelins et leurs partisans pour retirer la seigneurie au roi Robert, et s'alliant à cette fin avec les Doria et les Spinola. Après avoir reçu le secours de nombreuses gens de Savone et de la Riviera et accru leur puissance sur terre et sur mer, à force de batailles ils chassèrent les Guelfes et les officiers du roi le XXVIII février de cette année, à la grande honte du roi Robert. La faute en fut donnée au podestat, accusé de trop de négligence. Une fois chassés, les Guelfes de Gênes s'en allèrent à Monaco, puis avec l'aide du roi Robert ils armèrent des galées et furent seigneurs des mers, pillant les plus faibles qu'eux et maintenant la cité de Gênes dans un étai. Les Gibelins, qui étaient restés seigneurs de Gênes, nommèrent deux capitaines, un de la maison des Doria et un de la maison des Spinola. Ce bouleversement mina le bon état de Gênes et de son commerce, et la justice y était mal rendue, ce pour quoi la puissance des Génois déclina. Et les Guelfes qui avaient soutenus les Gibelins furent ensuite eux-mêmes chassés de Gênes.

XXV

Comment commença le déclin des Tarlati d'Arezzo, et comment leur fut pris Borgo Sansepolcro.

En l'an du Christ MCCCXXXV, messire Piero Saccone Tarlati d'Arezzo, frère du défunt et vaillant évêque d'Arezzo dont nous avons fait mention à plusieurs reprises, se trouvait avec ses frères et ses consorts seigneurs de tout Arezzo, Città di Castello, Borgo Sansepolcro et de tous leurs châteaux ainsi que de ceux de Massa Trabaria, dominant à la manière de tyrans jusqu'à la Marche après avoir écrasé Neri fils d'Ugucione della Faggiuola, ainsi que les comtes de Montefeltro et ceux de Montedoglio, la maison des Ubertini, l'évêque d'Arezzo des Ubertini, les fils de Tano de Castello et plusieurs autres petits barons du pays, gibelins et guelfes, afin de pouvoir dominer totalement. Mais en raison de leur présomption, après qu'ils eurent pris la cité de Cagli dans laquelle les Pérugins revendiquaient quelques droits, et parce qu'ils tenaient contre eux Città di Castello, les Pérugins firent secrètement ligue et compagnie avec les Gibelins et avec messire Guglielmo seigneur de Cortone, en fournissant des gens à Neri della Faggiuola. Et en vertu d'un accord passé avec Ribaldo de Montedoglio, parent des Tarlati qui tenait pour eux Borgo Sansepolcro, ledit Neri entra dans Borgo le VIII avril de cette année avec CC cavaliers et V^c piétons et s'empara du bourg, à l'exception de la citadelle qui résista jusqu'au XX avril et dans laquelle se tenait messire Uberto di Maso Tarlati. Et alors que les Arétins venaient avec leurs forces pour la secourir, les Pérugins, accompagnés de leur ligue et de leurs forces, s'y trouvaient bien plus nombreux et plus puissants, de sorte qu'ils restèrent seigneurs du bourg et de la citadelle, qui se rendit à eux en échange du salut des personnes. Et ceci fut le commencement de leur ruine et de leur déclin.

XXVI

D'un éboulement qui fendit la montagne de Falterona.

En cette année, le XV mai, suite à un tremblement de terre et à un éboulement, un pan de la montagne de Falterona, du côté qui descend vers Dicomano en Mugello, dévala plus de quatre milles jusqu'à un village nommé Castagno, en noyant toutes les maisons, les personnes, les bêtes sauvages et domestiques et les arbres, ainsi qu'une grande partie des terres alentours, projetant en

quantité l'eau retenue, plus boueuse que d'habitude, un peu comme l'eau de lavage mêlée de cendre. Il projeta également une infinie quantité de serpents, et deux serpents pourvus de quatre pieds et grands comme un chien furent attrapés à Dicomano, l'un vivant et l'autre mort. Cette boue descendit Dicomano et teignit le fleuve Sieve, et la Sieve teignit le fleuve Arno jusqu'à Pise. Et l'eau resta ainsi troublée pendant plus de deux mois, de sorte qu'on ne pouvait d'aucune manière utiliser celle de l'Arno, ni même les chevaux ne voulaient en boire. Et alors les Florentins craignirent de ne plus jamais pouvoir en jouir, ni y laver ou purger leurs draps de lin ou de laine, et qu'en conséquent le travail de la laine ne fût perdu à Florence. Puis peu à peu, elle s'éclaircit de nouveau, en revenant à son état normal.

XXVII

De certains affrontements qui éclatèrent entre nos hommes et ceux de Lucques.

En cette année, le VI juin, le Capitaine de guerre des Florentins messire Beltramone dal Balzo ayant installé un bastion, ou bastide, entre Uzzano et Buggiano dans la Valdinievole pour mener la guerre contre Buggiano et Pescia, et alors que nos gens au nombre de CL cavaliers en revenaient, quelques-uns des ennemis disposés en embuscade se jetèrent sur eux et les combattirent. Les ennemis furent brisés, XXII cavaliers furent pris et un connétable tué. Entre temps, comme les ennemis l'avaient prévu, deux cents cavaliers de ceux de Lucques vinrent de Pescia à Buggiano et assaillirent les nôtres, qui pensaient être vainqueurs, et ils les mirent en déroute, et parmi les nôtres IIII connétales furent tués ou faits prisonniers, de même que de nombreux cavaliers.

XXVIII

Comment les Pérugins furent défaits par les Arétins.

En cette année, le VIII juin, ayant pris beaucoup de hardiesse face aux Arétins après la rébellion de Borgo Sansepolcro, les Pérugins et leurs alliés partirent de Cortone avec le seigneur de Cortone, VIII^C cavaliers et V^M piétons et entrèrent dans le contado d'Arezzo en dévastant la contrée de Valdichiana. Sorti de Castiglione Aretino avec V^C cavaliers de ses troupes et de

nombreux piétons, messire Piero Saccone seigneur d'Arezzo vint ardemment contre les Pérugins. Voyant les Arétins, ceux-ci commencèrent à se rabattre vers Cortone dans le désordre et sans commandement. Voyant cela, les Arétins, parmi lesquels se trouvaient de bons capitaines de guerre, assaillirent vigoureusement les cavaliers de Pérouse qui étaient déployés sur la route pour couvrir les dévastateurs. Après une première charge quelque peu retenue, les cavaliers pérugins furent brisés et défaits, et environ C cavaliers, y compris quelques-uns des meilleurs citoyens et étrangers, et plus de CC piétons furent tués ou faits prisonniers, et pourchassés jusqu'aux portes de Cortone. Et s'ils n'avaient trouvé refuge dans le bourg, bien peu en auraient réchappé. Ceci fait, les Arétins chevauchèrent sur le contado de Pérouse en dévastant et incendiant V jours durant, et poussèrent jusqu'aux potences de Pérouse à deux milles de la cité. Et par provocation, ils pendirent quelques-uns des Pérugins qu'ils avaient attrapés avec la *muscia*, c'est-à-dire le filet de pêche, attachée au côté et les carpes accrochés au pantalon. Aussi, profondément humiliés, les Pérugins ne restèrent pas comme consternés ou défaits, mais réunirent aussitôt de l'argent et firent chercher en Lombardie M cavaliers allemands qui avaient fait partie des troupes du roi Jean, de très bonnes gens qui avaient récemment quitté Parme quand celle-ci s'était rendue à messires Alberto et Mastino et qui se faisaient appeler les cavaliers de la Colombe car ils s'étaient retirés à l'abbaye de la Colombe en Lombardie et dans la contrée, vivant de rapines et sans solde. Ces soldats vinrent à Pérouse, et avec les Pérugins ainsi que l'aide des Florentins, qui dès qu'ils apprirent la défaite avaient envoyé à Pérouse CL cavaliers avec l'enseigne de la Commune de Florence, ils firent par la suite de grandes choses contre les Arétins, comme on pourra le voir en lisant plus loin. Et pendant ce temps-là, le XV juin, CL arbalétriers génois longeant Florence pour se rendre à Arezzo au service de messire Piero Saccone, envoyés là par les parents de sa femme, une Spinola de Gênes, et passant au loin avec les bannières levées et les enseignes impériales et gibelines, les enfants, les garçons et le menu peuple de Florence les poursuivirent en dehors des portes et les dépouillèrent tous, les attrapèrent et les blessèrent, si bien qu'ils ne purent se rendre au service des Arétins mais s'en retournèrent à Gênes. Et il convint alors aux marchands de Florence qui étaient en affaire à Gênes de payer pour le tort subi. De cela et des cavaliers qu'ils leur avaient aussitôt envoyés sans même en avoir reçu la demande, les Pérugins furent très reconnaissants envers les Florentins, autant qu'ils avaient été stupéfaits de cette défaite inattendue. Et grâce à ce petit secours ils reprirent vigueur et confiance, comme on l'a dit plus haut, et le conseil des Pérugins ordonna de trouver de l'argent au moyen d'une gabelle, comme on le fait à Florence, avec lequel ils soldèrent les M cavaliers.

XXIX

D'une flotte que le roi Robert envoya contre la Sicile.

En cette année, le XIII juin, partit du port de la cité de Naples une flotte de LX galées et de plusieurs autres bateaux, envoyée par le roi Robert contre sur l'île de Sicile avec M cavaliers dont furent capitaines le comte Curiliano de Calabre et le comte de Chiermonte, rebelle de celui de Sicile. Et les Florentins envoyèrent pour cette flotte C cavaliers à l'aide du roi Robert ; mais ils ne purent le servir davantage en raison de leurs gens qui étaient en Lombardie au service de la ligue, contre la cité de Lucques ou au service des Pérugins, comme on l'a dit précédemment. Ladite flotte resta sur l'île de Sicile en juillet et en août en causant de grands dommages, mais sans conquérir aucune terre car ni les parents ni les fidèles du comte de Chiermonte ne les suivirent, comme ils l'avaient pourtant promis. Certains dirent que le comte refusa car, croyait-on, le roi ne lui avait pas fait honneur quand il était venu à lui, mais aussi par conviction impériale ; ce à quoi nous accordons foi, car une fois la flotte rentrée à Naples, le comte quitta le roi et s'en alla en Allemagne auprès du Bavaois, puis retourna au service de messire Mastino della Scala, qu'il avait quitté à l'origine.

XXX

Comment les cités de Parme et de Reggio se rendirent aux seigneurs Della Scala, et ce qui s'ensuivit.

En cette année, la ligue de Lombardie ayant lourdement affligé la cité de Parme avec les cavaliers de Florence (elle en avait en permanence CCCCL à son service), après avoir pris le château de Colorno comme nous en faisons mention précédemment, Orlando et messire Marsilio Rossi de Parme, qui tenaient la seigneurie de la ville, s'accordèrent avec messire Azzo Visconti de Milan pour lui donner Parme et Lucques. Ce dont messire Mastino, les autres seigneurs de la ligue et les Florentins furent très troublés. Ceux-ci décidèrent donc de se réunir en parlement... à Soncino, et tous, y compris messire Azzo, s'y rendirent. Un vif ressentiment naquit alors entre messire Azzo et messire Mastino, car messire Azzo souhaitait poursuivre l'entreprise. Craignant que Lucques ne tombât entre les mains de messire Azzo et se fiant davantage à messire Mastino en raison des promesses qu'il leur avait faites de leur rendre Lucques, les Florentins

tentèrent par tous les moyens, soutenus par les autres alliés, de convaincre messire Azzo de renoncer à son projet, et de le réconcilier avec messire Mastino. Après de nombreuses négociations, ils se rencontrèrent près du fleuve de l'Oglio et s'en remirent aux ambassadeurs de Florence, qui décidèrent que Parme reviendrait à messire Mastino et que la ligue aiderait messire Azzo à conquérir Plaisance et Borgo San Donnino. Quand ceci fut décidé et solennellement confirmé par écrit, les Rossi de Parme qui n'attendaient aucun secours du roi Jean négocièrent un accord avec messire Mastino et la ligue, d'abord par l'intermédiaire du marquis Spinetta, puis jusqu'à la fin, de leur oncle messire Marsilio da Carrara de Padoue. S'en remettant totalement à lui, ils rendirent la cité de Parme à messire Mastino et messire Alberto della Scala contre la promesse de conditions généreuses et avantageuses, notamment de conserver Pontremole et plusieurs châteaux de la région de Parme, de relâcher les plus grands citoyens de Parme, et de recevoir chaque année de la Commune une importante somme d'argent, en tout L^M florins d'or. Et eux-mêmes promirent à messire Mastino de tout mettre en œuvre pour que leur frère messire Piero Rosso lui rendît la cité de Lucques qu'il tenait au nom du roi Jean, en s'accordant avec ce dernier en lui versant une somme d'argent. Ces négociations à propos de Lucques, messire Mastino disait qu'il les menait à la demande de la Commune de Florence afin d'observer les engagements de la ligue ; et ainsi écrivait-il à la Commune de Florence et répétait-il sans cesse aux ambassadeurs des Florentins qui se trouvaient autour de lui à Vérone, en ajoutant que si messire Piero Rosso venait à manquer à ses engagements, V^C cavaliers de ses hommes seraient envoyés au service des Florentins pour aider à conquérir Lucques. Mais toutes ces promesses n'étaient que tromperie. Les seigneurs Della Scala de Vérone prirent possession de la cité de Parme le XXI juin de cette année MCCCXXXV, et messire Alberto della Scala y entra avec VI^C cavaliers, car messire Mastino s'en était retourné à Vérone à la suite d'une maladie contractée à Colorno. Au début, les Della Scala observèrent fidèlement leurs engagements envers les Rossi de Parme, jusqu'à ce qu'ils eurent pris possession de la cité de Lucques. Et peu après que la cité de Parme eut été rendue à messire Mastino, afin de ne pas avoir l'ost de la ligue sur le dos, les seigneurs de Fogliano qui tenaient la cité de Reggio cherchèrent un accord avec messire Mastino, et sous certaines conditions lui rendirent la cité de Reggio le IIII juillet de cette année. Aussitôt, messire Mastino l'attribua de nouveau et la donna aux Da Gonzaga seigneurs de Mantoue, comme il était convenu par les pactes de la ligue, lesquels seigneurs reconnaîtraient la tenir de lui, en lui rendant chaque année hommage par le don d'un faucon pèlerin qu'ils devraient envoyer à Vérone.

XXXI

Comment messire Azzo seigneur de Milan eut par traité les cité de Plaisance et de Lodi, et comment les marquis négocièrent Modène.

Puis de la même manière, le XXVII juillet de cette année, la cité de Plaisance se rendit à messire Azzo seigneur de Milan. Mais par la suite, les Scotti de Plaisance et quelques autres la soulevèrent contre lui et menèrent quelques temps des négociations avec le roi Robert en vue de lui donner la ville. Mais parce qu'il laissa traîner les choses, ou bien par crainte de se lancer dans une si grande entreprise contre messire Azzo, le roi ne leur apporta aucun secours, et ainsi se rendirent-ils sous conditions à messire Azzo le XV décembre MCCCXXXV. Puis au début de septembre MCCCXXXV, la cité de Lodi se rendit à messire Azzo. Et ainsi les engagements concernant la répartition des conquêtes furent respectés pour chacun des alliés de la ligue de Lombardie, car après avoir peiné pour prendre la cité de Modène messire Mastino la donna aux marquis de Ferrare le VIII mai MCCCXXXVI. Seuls les engagements envers la Commune de Florence concernant la cité de Lucques ne furent pas tenus, ce qui donna ensuite lieu à de grandes nouveautés entre la Commune de Florence et messire Mastino, comme nous en ferons mention avec le temps. Nous laisserons quelque peu les faits de Lombardie, et parlerons de ceux qui survinrent en ce temps-là à Florence et ailleurs.

XXXII

Comment les Florentins prirent la garde du château de Pietrasanta, puis l'abandonnèrent honteusement.

En cette année, le VIII juillet, le château de Pietrasanta dans le contado de Lucques étant tenu par Niccolao Pogginghi qui l'avait reçu en gage du connétable de France contre le prêt de X^M florins d'or à l'époque où il était venu à Lucques avec le roi Jean, et celui-ci n'ayant pas les moyens de garder le bourg, il en confia la garde à la Commune de Florence, à l'exception de la citadelle qu'il conserva en son pouvoir. Les Florentins y envoyèrent C cavaliers et III^C piétons, avec Gerozzo Bardi comme capitaine. Deux jours plus tard, en raison de cette folle audace, quelques exilés de Lucques au nombre de CC piétons prirent la colline de la Pedona, située entre

Pietrasanta et Camaiore, qu'ils avaient l'intention de fortifier. Aussitôt, messire Piero Rosso y chevaucha avec les troupes à cheval et à pied de Lucques, et il assiégea ladite colline. N'étant ni ravitaillés ni secourus, ceux-ci se rendirent et furent emmenés à Lucques comme prisonniers. XVIII des chefs furent pendus, parmi lesquels deux Pogginghi. Mais au mois d'avril suivant, ledit messire Niccolao Pogginghi rendit Pietrasanta à messire Mastino della Scala, qui tenait déjà Lucques, pour XI^M florins d'or, en renvoyant les troupes des Florentins. Mais l'année n'arriva pas à son terme que messire Mastino fit prendre ledit Niccolao à Lucques, et l'accusant de traiter avec les Florentins, il lui reprit ladite somme d'argent, et plus encore. Et ainsi le traître fut-il justement trahi par le traître.

XXXIII

D'une grande corruption de variole qui toucha Florence.

Au cours de cette année et de cet été, il y eut à Florence une grande corruption du mal de variole, qui frappa avec plus ou moins de gravité tous les enfants de Florence et du contado. Suite à cette maladie, plus de II^M personnes, hommes ou femmes, furent fauchés par la mort à Florence. Quelques experts en astrologie naturelle dirent que la raison en était la conjonction de Mars et de Saturne dans le signe de la Balance, avec Jupiter en opposition dans le Bélier.

XXXIV

Comment Grosseto se rebella contre les Siennois, qui la rachetèrent.

En cette année, le XXVIII juillet, Batino seigneur de Grosseto, qui en tant que citoyen le plus puissant y avait mené la tyrannie et avait été longtemps confiné à Sienne dans une prison courtoise (car les Siennois lui avaient pris Grosseto à tort, par la trahison, et que de peur ils le retenait à Sienne), quitta Sienne furtivement et souleva Grosseto. Les Siennois, qui durent très vite affronter une véritable guerre, vinrent aussitôt poser le siège contre Grosseto, à grand coût et au prix de nombreux morts parmi leurs gens en raison de la peste du lieu. Comme le siège se prolongeait, le VIII novembre, à la suite d'un faux accord passé avec ceux de l'intérieur, une porte de la cité fut donnée aux Siennois et une partie du mur abattue. Mais comme il était convenu,

quand leur capitaine de guerre le comte Marcovaldo des comtes Guidi fut entré avec CCC hommes, ceux-ci furent enfermés et presque tous faits prisonniers ; et le comte en réchappa de façon bien aventureuse. Les Siennois ayant renforcé leur siège, Batino, qui était allé à Pise chercher du secours, reçut des cavaliers en aide de la part des Pisans, et il en solda lui-même d'autres encore sur ses propres deniers, si bien qu'il ramena en Maremme V^C cavaliers et brisa bravement le siège des Siennois, lesquels abandonnèrent lâchement camps et armes en prenant la fuite. Puis, avec lesdits cavaliers, Batino courut toutes les terres que les Siennois tenaient en Maremme, jusqu'aux bords de Petriolo, en récoltant un grand butin. Et ceci fut le XXVI novembre de cette année. Mais par la suite, le XXVI juillet MCCCXXXVI, les Siennois négocièrent un accord avec Batino et lui promirent X^M florins d'or s'il rendait Grosseto. Mais, sans aucune loyauté, ils rompirent leur promesse, car ils ne lui payèrent que la première traite de V^M florins d'or. Et ainsi le tyran fut-il trompé par la tyrannie.

XXXV

Comment les Siennois prirent par trahison la cité de Massa et rompirent la paix avec les Pisans.

Toujours cette année, alors que les Florentins tenaient la garde de la cité de Massa en Maremme en vertu de l'accord passé par l'évêque de Florence en l'an MCCCXXXI entre les Pisans et les Siennois, comme nous en faisons mention précédemment, et comme y étaient podestat Teghia fils de messire Bindo Bondelmonti et capitaine Zampaglione Tornaquinci, la faction des citoyens partisans des Siennois, ainsi qu'il en avait été convenu, souleva la rumeur et engagea la bataille dans la cité, et leva des barricades dans les rues. Les partisans des Siennois rejoignirent ledit Zampaglione, leur capitaine – corrompus par l'argent, dit-on. Aussitôt les Siennois, piétons et cavaliers, y chevauchèrent et entrèrent dans la cité par en haut, du côté où se trouvaient les forces de leur faction. Les Florentins y envoyèrent alors leur évêque et d'autres ambassadeurs pour calmer la cité, mais ils ne purent rien faire face à la force des Siennois, qui avaient déjà pris une grande partie des fortifications de la cité. Et ils s'imposèrent de force comme seigneurs de la ville, et en chassèrent les chefs amis des Pisans. Ceci fut le XXIII août de cette année. Pour cette raison, parce qu'ils avaient rompu la paix, les Pisans furent profondément indignés contre les Siennois, et fournirent des cavaliers au secours de Bastino de Grosseto contre les Siennois, comme nous l'avons dit. Mais ils eurent surtout à se plaindre des Florentins, car ils

s'étaient fiés à eux en leur confiant la garde de la cité de Massa, et parce qu'ils s'étaient portés garants de la paix pour X^M marcs d'argent – encore que nous savons qu'en vérité les Florentins n'employèrent aucune fraude ni tromperie contre les Pisans, mais qu'ils faillirent par négligence en n'envoyant pas la force de leurs cavaliers au secours du podestat de Massa et en ne punissant pas le capitaine, leur concitoyen, qui disait-on était coupable du soulèvement de la cité.

XXXVI

De quelques feux qui prirent à Florence.

En cette année, le XXV août, un feu se déclara à Florence, à San Gilio, et la maison appartenant à des teinturiers brûla. Puis le XVII septembre, un feu se déclara sur la place San Giovanni, vers le Corso delli Adimari, et cinq maisons brûlèrent.

XXXVII

Comment les Pérugins et leurs alliés eurent Città di Castello.

En cette année, dans la nuit du dernier samedi de septembre, après avoir négocié en secret avec trois des frères Monterchi fidèles de longue date, et avoir été averti par leur mère qu'ils gardaient une des portes de Città di Castello, le marquis de Valliana partit soudainement et nuitamment de Monte Sante Marie et chevaucha avec les fils de Tano da Castello, Neri da Faggiuola, messire Branca da Castello et V^C cavaliers pérugins et de nombreux piétons. Ils parvinrent avant le lever du jour à la porte de Castello qui devait leur être donnée par lesdits traîtres : on leur obéit. Et quand messire Ridolfo Tarlati, qui était seigneur à Castello avec C cavaliers, entendit les ennemis, il prit les armes pour défendre le bourg. Accourant à la porte où se trouvaient les traîtres, il fut pris pour cible par ceux qui tenaient la tour : stupéfait, il barra aussitôt le passage pour défendre la porte. Mais le marquis, accompagné de ses compagnons et de ses maîtres de guerre, ordonna aussitôt à ses gens de contourner le bourg en faisant un immense tumulte à grand renforts de cris, de sons de trompes et de tambourins, afin de faire croire qu'ils assaillaient l'autre porte. Et [le marquis] resta avec quelques-uns seulement pour forcer la porte. Ceux de l'intérieur, abasourdis par cet assaut imprévu et bien mal préparés, coururent apeurés à

travers la ville jusqu'aux autres portes. Pendant ce temps, celle où se tenaient les traîtres fut forcée et ouverte ; et après avoir forcé le pont et être rentrés, ils attaquèrent les barricades qui barraient les rues et les prirent de force, tandis que messire Ridolfo et ses fils, voyant les ennemis à l'intérieur, s'enfuirent avec une partie de leurs hommes vers la citadelle. Alors que s'ils étaient restés fermement à la défense de la ville, ils ne l'auraient pas perdue. La cité fut courue et pillée par les Allemands, et le château de la citadelle fut assiégé, de l'intérieur et de l'extérieur. Mais en raison du trop grand nombre de gens réfugiés à l'intérieur, comme il n'était pas suffisamment ravitaillés en vivres, ils se consignérent prisonniers le V octobre, et messire Ridolfo, ses deux fils et les autres gens de la citadelle furent emmenés à Pérouse. Peu après, les Pérugins prirent le château fort de Citerna, ainsi que plusieurs autres de la contrée. Nous nous sommes tant étendus sur la prise de Castello, car ce fut un événement hasardeux, qui connut un beau dénouement et de belles prouesses de guerre. Et note que si les Pérugins n'avaient pas remporté cette victoire, ils auraient été sur le point de se retirer de la guerre contre les Arétins, car ils commençaient à regretter les grosses sommes dépensées pour solder les cavaliers, à la manière d'un peuple et de citoyens bien mal préparés à la guerre et sans moyens.

XXXVIII

Comment le roi d'Angleterre défît les Écossais.

En cette année, l'été MCCCXXXV, le jeune Édouard roi d'Angleterre et ses barons passèrent de nouveau en Écosse, accompagné de Robert de Balliol²⁰⁷ qu'il avait fait nouveau roi d'Écosse contre le roi David, fils de Robert de Bruce. Il combattit contre ce dernier et contre les Écossais, et il les vainquit – encore que le comte de Cornouailles²⁰⁸, frère charnel du roi d'Angleterre, y mourut d'épuisement. Le roi Édouard s'empara de presque tout le pays d'Écosse, à l'exception des forteresses des montagnes, des bois et des marais. Et ledit roi David de Bruce, qui avait perdu la quasi-totalité de son royaume, s'en retourna en France auprès de son allié le roi Philippe de Valois. Nous laisserons quelque peu les étrangers, et retournerons à notre matière des faits de Florence et de ses possessions.

²⁰⁷ *Ruberto di Balliuolo* : il s'agit en fait d'Édouard de Balliol († 1364), fils du roi d'Écosse Jean I^{er}, dont l'auteur confond probablement le nom avec le suivant.

²⁰⁸ *il conte di Cornovaglia* : Jean d'Eltham († 1336), comte de Cornouailles et second fils du roi Édouard II d'Angleterre.

XXXIX

Comment les Florentins recréèrent l'office de conservateur et ce qui s'ensuivit.

En cette année, aux calendes de novembre, les Florentins qui gouvernaient la cité mirent en place un nouvel office à la Seigneurie, qu'ils appelèrent Capitaine de la garde et Conservateur de la paix et de l'état de la cité. Le premier fut messire Iacopo Gabrielli de Gubbio, qui fit son entrée à la Seigneurie le jour même, avec L cavaliers et C fantassins à pied et un salaire de X^M florins d'or par an, pourvu d'un office et de pouvoirs élargis sur les bannis. Et sous le titre de Capitaine de la garde, il menait son office de droit et de fait à la manière d'un Bargello, et se considérait au-dessus de toutes les autres seigneuries, rendant la justice de sang comme bon lui semblait sans qu'aucun statut ne l'y autorisât. Il retourna séjourner aux palais qui appartenaient jadis aux fils Petri, situés derrière l'église de San Piero Scheraggio et que la Commune avaient alors rachetés aux crédeurs de la compagnie des Scali pour VII^M florins d'or. Les citoyens populaires qui gouvernaient la cité avaient créé cet office pour renforcer leur pouvoir, craignant de le perdre, un peu comme ils avaient créé les VII Bargellini l'année précédente, comme nous en faisons mention. Ledit messire Iacopo demeura à la seigneurie pendant un an, tenant âprement son office et se faisant beaucoup craindre des citoyens, grands et populaires. Et presque tous les bannis quittèrent la cité et le contado. Car il avait pris Rosso di Gherarduccio Buondelmonti, qui avait été condamné par contumace à la décapitation, non pas en vertu des statuts ni pour un quelconque meurtre, mais pour une chevauchée que lui et quelques autres avaient faite à Montalcino au service des Tolomei de Sienne. Et il lui fit couper la tête contre la volonté de la majeure partie des Florentins, puisqu'il n'avait offensé personne, ni dans la cité ni dans le district. Mais [il agit ainsi] pour se faire craindre : car qui en blesse un, en menace davantage. Puis il en condamna à mort plusieurs autres de la même manière et accusa à son gré toutes les Communes et les Peuples du contado d'abriter des bannis, fût-ce à tort ou à raison. Poursuivant son office de manière rigide et cruelle, il commit à Florence bien des choses illicites et arbitraires à la demande de ceux qui l'avaient appelé et qui gouvernaient la cité, parfois même contre une rémunération illicite. Puis au bout d'un an, il s'en alla à Gubbio, enrichi grâce à tout cet argent. Et à sa place vint pour un an aux calendes de novembre MCCCXXXVI messire Accorrimbono de Tolentino, un homme âgé de plus de LXXV ans qui avait jadis été podestat à Florence et s'était alors révélé bon recteur. Au début, son office commença bien ; mais peu de temps après, il étendit son office de façon arbitraire, allant jusqu'à s'emparer de la petite vaisselle, dans le seul but de s'enrichir lui et sa cour. Et en son temps, le

XIII juillet MCCCXXXVII, l'ancien podestat de Florence messire Niccola de la Serra de Gubbio étant soumis au contrôle de fin de charge et se trouvant être en faute, comme l'exécuteur des Ordonnances de justice, son parent originaire du contado de Gubbio, empêchait les représentants de mener leur office, avec l'assentiment de messire Accorrimbono et de son neveu le nouveau podestat, les petites gens s'émurent de ce que l'on ne faisait pas justice contre le podestat et sa garde, et une partie de la cité gagna dans la rumeur les places des seigneuries. Et [les officiers] furent chassés et blessés à coups de pierres, et plusieurs gens de leur garde furent tués, particulièrement de celle d'Accorrimbono, ce pour quoi toute la cité se mit en branle. Voulant lui-même faire justice de quelques-uns qu'il avait pris durant la rumeur, messire Accorrimbono n'en eut pas la hardiesse, par peur du menu peuple ; il n'aurait toutefois rien pu faire face à la fureur du peuple. Il accepta donc que l'ancien podestat fût condamné à des peines pécuniaires, de même que certains de ceux qui avaient levé la rumeur. Pour toutes ces raisons, on fit décret qu'au cours des X prochaines années aucun dirigeant de Florence ne pourrait être originaire de Gubbio ou du contado. Mais une erreur suivant l'autre, en septembre, à la demande de certains chefs qui gouvernaient la cité, messire Accorrimbono, par le jeu des luttes de faction, lança une enquête contre messire Pino della Tosa, qui était mort au mois de juin précédent, en l'accusant lui et Feo, fils de messire Odaldo della Tosa, ainsi que Maghinardo Ubaldini de s'être entendus avec messire Mastino en vue de trahir Florence. Et l'on soumit le fils de messire Pino à la contrainte et au martyre dans le but de le faire avouer, de même que d'autres gentilshommes de Florence amis de messire Pino avec lui, afin d'en détruire la mémoire et briser ses amis. Et tout cela fut mené par envie, et d'après certains à l'instigation de quelque consort dudit messire Pino – ce qui n'est pas vrai, et l'on n'en trouve trace nulle part ; et ledit Maghinardo vint se justifier en personne. Il fut en revanche vrai que messire Pino, sur mandat du roi Robert de qui il tenait la cité, avait cherché concorde entre messire Mastino et notre Commune, en lui donnant pour cela la cité de Lucques. Pour cette raison, comme il semblait à messire Accorrimbono qu'il avait mal agi, celui-ci, trouvant là une bonne excuse, ordonna la destruction d'une partie de la maison de messire Pino, l'accusant d'avoir entamé les tractations sans en toucher mot aux prieurs, et il condamna ledit Feo pour désobéissance. Ce que de nombreux citoyens critiquèrent fortement, car messire Pino avait été le plus habile et le plus valeureux des cavaliers de Florence, le plus loyal envers le Parti guelfe, le Peuple et la Commune, et qui avait su entreprendre de grandes choses pour s'élever. Ce pour quoi les citoyens de Florence prirent tant cet office de Capitaine de la garde et de Conservateur en horreur, que les chefs qui gouvernaient la cité n'eurent aucunement le pouvoir de reconduire messire Accorrimbono dans son office, ni aucun autre à la place. Et cet office commença à

s'affaiblir, alors qu'il était arbitraire et violent, sans aucun ordre, loi ni statut à respecter, et destiné à permettre à ceux qui gouvernaient la cité et avaient créé cet office de détruire et chasser de Florence tous ceux qu'ils voulaient, et de garder les citoyens dans la peur. Nous avons si longuement fait mémoire de cet office et de ses conséquences afin d'en laisser exemple aux citoyens qui viendront pour le bien de notre cité, et pour que ceux-ci ne cherchent jamais à instaurer des offices arbitraires, qui parce qu'on les crée sous prétexte de servir au bien de la Commune, entraînent toujours de douloureuses conséquences pour les cités en faisant naître la seigneurie tyrannique.

XL

Comment messire Mastino della Scala eut la cité de Lucques.

En cette année MCCCXXXV, aux calendes de novembre, après de longues négociations menées par Orlando Rosso et messire Mastino à propos des faits de Lucques, toujours au prétexte d'agir à la demande des Florentins, les négociations aboutirent finalement à ce que messire Piero Rosso, qui tenait la cité mais ne pouvait plus se défendre contre ses frères, s'en alla à contrecœur à Vérone, consentant à donner la seigneurie de Lucques à messire Mastino. Et ainsi messire Mastino della Scala eut la possession et la seigneurie de Lucques et du contado de la main d'Orlando et de messire Piero Rosso de Parme, comme il en avait été convenu quand ils avaient rendu Parme, comme nous le disions précédemment. Et messire Piero Rosso partit de la cité de Lucques le XX décembre de cette année et s'en alla à Pontremoli, qui suivant les pactes demeurait aux Rossi avec plusieurs autres châteaux de la région de Parme, comme il a été dit. À Lucques, l'Allemand messire Gilberto resta comme vicaire de messire Mastino avec V^c cavaliers, tandis que messire Mastino continuait de donner de faux espoirs aux Florentins, soit par lettres, soit en disant, promettant et jurant à leurs ambassadeurs (qui, pour cette raison précise, le suivaient continuellement) qu'il rendrait la cité et le contado de Lucques à la Commune de Florence une fois qu'il aurait remis la cité en bon état, comme prévu par les pactes de la ligue. Une promesse à laquelle il faillit comme un félon et un traître, de même qu'il trahit et ravagea les Rossi de Parme, comme nous en ferons mention par la suite, à la manière d'un tyran fourbe et déloyal. Car dans sa cupidité folle et démesurée, et suivant en cela les mauvais conseils, il s'était imaginé que grâce à Lucques et à sa force il aurait pu s'emparer de la seigneurie de toute la Toscane, comme on

pourra le voir dans l'exorde et la suite de ce récit. Et en raison de cette trahison naquirent maintes merveilleuses nouveautés et bouleversements en Lombardie et en Toscane, à l'instigation des Florentins.

XL I

Comment les bourgs du vicomté de Valdambra se donnèrent à la Commune de Florence.

En cette année, alors que la seigneurie des Tarlati d'Arezzo était déjà très affaiblie par la perte de Borgo Sansepolcro et Città di Castello, comme nous le disions précédemment, ainsi que par les forces des Pérugins qui avaient reçu l'aide des Florentins (et qui avec leurs troupes couraient souvent jusqu'aux portes d'Arezzo et avaient reconstruit Monte San Savino d'où ils leur menaient la guerre sans relâche et à plusieurs reprises y avaient défait leurs troupes), ceux du vicomté, c'est-à-dire les bourgs fortifiés de Bucine en Valdambra, de Cennina, de Galatrona, de Rondine et de la Torricella (que les Tarlati tenaient et sur une grande partie desquels ils possédaient des droits pour les avoir achetés aux comtes Guidi), comme ils craignaient la guerre et savaient que les Arétins ne pourraient ni les défendre ni les secourir, se donnèrent à la Commune de Florence le II novembre. Elle les fit francs pour V ans, ceux-ci étant tenus d'offrir chaque année un cierge lors de la fête de saint Jean. Ce qui fut une belle conquête pour les Florentins et un bel agrandissement de leur contado, utile pour ce qui s'ensuivit.

XL II

Comment une bataille éclata dans la cité de Pise, et comment en fut chassée une partie.

En cette année et en ce temps-là, la cité de Pise était profondément divisée entre factions : d'un côté, le comte Fazio et la majeure partie des populaires qui gouvernaient les offices de la cité ; et de l'autre, ceux qui n'étaient pas au gouvernement, avec comme chefs messire Benedetto et messire Ceo Maccaioni Gualandi, quelques-uns des Lanfranchi et plusieurs autres grands, ainsi que Cola di Piero Bonconti et plusieurs autres populaires. Ces derniers mirent en place une conspiration dans le but d'abattre le comte, ainsi que les dirigeants et leurs partisans, recevant le concours de messire Mastino della Scala qui leur avait promis la seigneurie de Pise et qui de

Lucques devait leur envoyer ses troupes de cavaliers. Cette conspiration accoucha d'une grande rumeur et d'une bataille civile, car le XI novembre de cette année lesdits Gualandi et leur partisans assaillirent armes en main le podestat de Pise, le chassèrent et le dépouillèrent, puis brûlèrent tous les actes et les écrits de la Commune, forcèrent les prisons et libérèrent les prisonniers. Puis sur la place de San Sisto, ils affrontèrent toute la journée durant les Anciens, le comte et le peuple de Pise réunis en armes sur la place des Anciens. Mais ne pouvant faire face au peuple, ils se réfugièrent le soir au bout du pont de la Spina, à la porte des Piagge, et là se barricadèrent en attendant les secours envoyés depuis Lucques par messire Piero Rosso, qui leur faisait parvenir CCCC cavaliers et de nombreux piétons – lesquels étaient déjà à la hauteur du château d'Asciano. Pendant la nuit, comme il apprenait la chose et craignant leur venue, le comte et le peuple hâtèrent la bataille en mettant le feu et en les criblant de flèches, promettant double paye aux soldats allemands et italiens, qui pour la plupart descendirent de cheval et combattirent au corps à corps, et par la force des armes parvinrent à chasser les rebelles de la cité la nuit même. Mais si ces derniers avaient attendu pour commencer la rumeur, ou bien s'ils avaient résisté pendant toute la nuit jusqu'à ce que les secours envoyés de Lucques fussent parvenus à Pise au matin, alors ils auraient pris la cité et messire Mastino en aurait été seigneur. Cette nouvelle parvenant à Florence, les Florentins envoyèrent aussitôt CCC cavaliers de leurs troupes à Montopoli au service du comte et des anciens de Pise, afin de secourir la cité : ils n'en eurent pas besoin, grâce à leur prompt défense, et par l'intermédiaire de leurs ambassadeurs en remercièrent vivement les Florentins – mais très peu de temps après, les Pisans ne s'en souvinrent pas, en raison de leur ingratitude, comme on le verra en lisant la suite. Puis le XV décembre, les Pisans nommèrent le comte Fazio Capitaine de guerre, et augmentèrent les troupes des soldats à la garde de la cité jusqu'à D [cavaliers] et V^C hommes de pied. Et ils bannirent comme rebelles leurs ennemis (lesquels s'en allèrent à Lucques) et détruisirent leurs biens, renforcèrent Quinzica et le faubourg de San Marco de fossés et de palissades, et de même renforcèrent la porte des Piagge et le pont de la Spina de ponts et de chaînes, et bloquèrent les routes menant à Lucques en y construisant de nombreuses bretèches et ponts-levis.

XLIII

Comment le marquis Spinetta prit Sarzana.

Poursuivant dans son intention de placer la seigneurie de Pise sous son pouvoir, messire Mastino della Scala s'entendit avec le marquis Spinetta Malaspina et son consort l'évêque de Luni pour soulever le bourg de Sarzana contre les Pisans. Ainsi fut fait, et le IIII décembre de cette année, s'étant fait donner une porte du bourg par certains habitants qui les soutenaient, l'évêque et Spinetta y entrèrent avec M fantassins et s'emparèrent de la seigneurie sans opposition aucune. Ce dont les Pisans se considérèrent fortement lésés par messire Mastino et par Spinetta. Et la méfiance et la crainte envers les exilés et leurs partisans monta en eux, et ils firent monter la garde de la cité nuit et jour par des gens d'armes à cheval et à pied.

XLIV

De la trahison faite par messire Mastino della Scala contre les Florentins à propos de la cité de Lucques.

En cette année, aux calendes de décembre, comme il leur semblait que messire Mastino et Alberto della Scala tardaient à leur donner la seigneurie de la cité de Lucques comme prévu par les décisions et les pactes de la ligue, ainsi qu'il en est fait mention précédemment, et qu'ils maintenaient dans de vains espoirs les ambassadeurs et les syndics de la Commune de Florence qui pour cette raison précise les suivaient en permanence, les Florentins décidèrent d'envoyer à Vérone une grande et solennelle ambassade composée de six des plus grands citoyens de Florence, grands et populaires, afin de connaître leur véritable intention. Ceux-ci arrivant à Vérone auprès desdits tyrans, et se réunissant plusieurs fois en parlement dans le pays avec eux et les autres chefs lombards alliés des Florentins pour exiger la possession de Lucques et le respect des pactes, les Della Scala, qui jours après jours faisaient lanterner nos ambassadeurs avec de belles paroles et de fausses promesses, envoyèrent finalement Orlando Rosso de Parme pour négocier, en réclamant une forte somme d'argent pour Lucques au motif de ce qu'ils y avaient dépensé et de ce qu'il fallait encore payer au roi Jean de Bohême pour acheter sa paix après la prise de Lucques. Comme les ambassadeurs en référaient par écrit à Florence, les Florentins

délibérèrent, que puisqu'on ne pouvait avoir Lucques par aucun autre moyen, ils ne devaient céder quel qu'en fût le montant, s'en remettant à eux pour fixer le prix. Après de longues négociations, messire Mastino et messire Alberto firent semblant de s'accorder avec eux sur la somme de CCCLX^M florins d'or, pour partie payée comptant et une partie payée au terme de la tractation et laissée en garantie à la cité de Venise, comme ils le réclamaient. Et note lecteur, l'erreur et la faute des Florentins, qui en MCCCXXVIII auraient pu recevoir Lucques de la part des soldats du Cerruglio pour LXXX^M florins d'or, puis en MCCCXXX en traitant en négociant avec les citoyens et messire Gherardino Spinola pour une somme plus petite encore, ainsi que nous en faisons mention précédemment, et qui finalement dépensèrent et voulurent dépenser une somme démesurée. Je pense que Dieu ne le permit pas, afin de purger les péchés et les mauvais gains des Florentins et des Lucquois, et même des Lombards. Mais retournons à notre matière : quand l'ordre en fut donné, l'argent trouvé et les syndics nommés par les Florentins, le déloyal et traître Mastino suivit les mauvais conseils de Spinetta et d'autres Gibelins, ainsi que du seigneur de Milan et des autres seigneurs lombards, lesquels, voulant en faire l'ennemi de la Commune de Florence parce qu'il leur semblait prendre trop de puissance face à eux, lui firent vainement croire qu'en tenant Lucques il lui serait facile de prendre la cité de Pise en raison de ses divisions, et qu'il aurait également la cité d'Arezzo à sa merci, et qu'avec ses forces il lui serait alors facile de prendre rapidement la Romagne et Bologne du fait des divisions et des bouleversements liés au départ et à l'expulsion du légat ; et qu'une fois celles-ci prises, les Florentins ne pourraient alors plus résister à sa force, et qu'il les tiendrait alors encerclés et assiégés, lui montrant, puisque Florence était divisée, entre grands, populaires et menu peuple à cause des impôts excessifs et entre ceux qui ne gouvernaient pas et ceux qui détenaient les seigneuries des offices de la cité, combien il lui était aisé de placer la cité de Florence sous sa seigneurie, puis toute la Toscane, et plus encore avec le temps. Le traître Mastino, jeune d'âge et plus encore d'esprit et de félonie, rendu téméraire et ambitieux par le bonheur dans lequel l'avait transporté la fortune trompeuse, voulut à la manière d'un tyran acquérir terre et seigneurie et se faire roi en Lombardie et en Toscane, reniant la promesse faite aux Florentins et oubliant que la puissance de Dieu surpasse la force des hommes. Et il adressa une nouvelle demande aux ambassadeurs, en disant : « Nous ne voulons pas d'argent pour Lucques, car nous en avons déjà beaucoup ; mais nous voulons que les Florentins, s'ils veulent Lucques, avec leurs forces nous aident à conquérir la cité de Bologne, ou qu'au moins ils ne se dressent pas contre nous quand nous voudrions la conquérir, ainsi qu'ils nous le promirent dans les pactes de la ligue quand le légat y gouvernait ». Apprenant cela et se rendant compte trop tard de l'intention félonne de

Mastino et de sa fausse et insidieuse demande à propos de Bologne, dans la mesure où leurs forces avaient défait l'ost du légat à Ferrare et que pour cette raison les Bolognais avaient chassé ce dernier et rejoint la ligue des Florentins et des Lombards comme il a été dit précédemment, les Florentins délibérèrent qu'il valait mieux abandonner Lucques plutôt que d'être contre les Bolognais. Ainsi ordonnèrent-ils aux ambassadeurs, après avoir protesté et défendu leur bon droit, de partir. Ce qu'ils firent, en revenant à Florence le XXIII février de cette année. Mais avant qu'ils ne parviennent à Florence, et à peine furent-ils même partis de Vérone que Mastino accoucha de son intention perverse, car le XIII février de cette année, ses troupes qui étaient à Lucques sans avis ni annonce coururent la Valdinievole et le bas Valdarno tenus par les Florentins en faisant un grand butin, et en ces mêmes jours ses troupes qui étaient à Modène coururent de la même manière le contado de Bologne.

XLV

Des mesures que prirent les Florentins pour se défendre contre Mastino.

Quand leurs ambassadeurs furent rentrés de Vérone, se rendant compte qu'ils avaient été bernés et bassement trahis par Mastino, les Florentins nommèrent d'un commun accord VI des plus grands citoyens, un par sestier, deux grands et quatre populaires, pour mener la guerre contre Mastino, et XIII populaires pourvus de larges pouvoirs pour récolter de l'argent, chaque office nommé pour un an. Cette décision fut le salut de Florence, grâce aux mesures qu'ils prirent pour la défense et pour la guerre contre les tyrans Della Scala, ainsi que vous pourrez le trouver en lisant la suite. Car Mastino avait menacé de venir jusqu'aux portes de Florence avant le milieu du mois de mai prochain avec IIII^M [hommes] armés afin d'abattre l'orgueil des Florentins. Ce qu'il lui était tout à fait possible de faire, dans la mesure où il était seigneur de Vérone, Padoue, Vicence, Trévis, Brescia, Feltre, Civita Belluna, Parme, Modène et Lucques, et que grâce aux impôts de ces X cités et de leurs châteaux il percevait chaque année en rente plus de VII^C milliers de florins d'or, plus que n'en percevait n'importe quel roi des Chrétiens sinon le roi de France, et sans compter ses partisans et ses amis Gibelins, car jamais il n'y eut tyran si puissant en Italie. Aussi les Florentins pensaient-ils avoir fort à faire, mais braves et vertueux comme ils sont, sans aucune voix discordante et chacun considérant la trahison de Mastino comme une injure personnelle, ils décidèrent magnifiquement de poursuivre l'entreprise. Et ainsi, peu de temps

après, comme il plut à Dieu, les Florentins envoyèrent plusieurs fois leur ost jusqu'à Vérone, à la grande honte des seigneurs du lieu, comme on le verra en lisant la suite, menant de magnifiques entreprises contre lesdits tyrans. Et en ces jours-là, ils auraient pu, en y mettant le prix, soulever la cité de Modène contre Mastino (et ils avaient d'ailleurs déjà payé les soldats qui se tenaient à Modène) si les Bolonais ne s'y étaient pas opposés au nom de leur amitié avec les marquis de Ferrare, à qui selon les pactes de la ligue Modène devait revenir. Puis par l'entremise de leurs ambassadeurs, les Florentins se plaignirent auprès de tous les autres alliés lombards de la trahison des tyrans Della Scala, réclamant légitimement leur aide, et ils renouvelèrent l'alliance avec le roi Robert, les Pérugins, les Siennois et les autres terres guelfes de Toscane, ainsi qu'avec les Bolonais et les Guelfes de Romagne, prenant de grandes mesures afin de se protéger contre leur puissance. Nous laisserons quelque peu la guerre ainsi commencée contre Mastino, pour parler d'autres nouveautés survenues en ce temps-là, avant d'y revenir par la suite car de cette guerre découlèrent de grandes choses, merveilleuses et presque incroyables, comme on le verra en lisant par la suite le développement de cette guerre.

XLVI

Comment les habitants de Colle se donnèrent de nouveau à la garde des Florentins et construisirent la citadelle.

En cette année MCCCXXXV, à la fin du mois de janvier, alors que le premier accord en vertu duquel les habitants de Colle s'étaient donnés à la garde de la Commune de Florence arrivait ou était sur le point d'arriver à terme, ceux-ci se redonnèrent pour trois nouvelles années au-delà de ce terme, avec des conditions plus avantageuses encore. Aussi les Florentins, à la demande des habitants de Colle, et pour plus de sécurité et moins de dépenses, décidèrent de faire construire sur la place de la Commune près de l'église paroissiale, aux frais des habitants, une citadelle dominant tout le bourg, entourée de murs et pourvue de sa propre entrée. Ils y nommèrent un châtelain florentin avec à ses ordres XL fantassins détachés en permanence à la garde de la citadelle, dont la moitié des dépenses étaient assurées par les Florentins et l'autre par les habitants de Colle.

XLVII

Comment le pape Benoît se prononça sur l'opinion de son prédécesseur le pape Jean à propos des âmes bienheureuses.

En cette année, le pape Benoît ayant tenu à Avignon plusieurs consistoires avec ses cardinaux, et ayant avec plusieurs maîtres en divinité longuement et solennellement examiné l'opinion du pape Jean à propos des âmes bienheureuses – à savoir si après le jour du jugement leur béatitude croîtrait ou non, ce dont nous avons fait mention précédemment au cours de plusieurs chapitres – et principalement à propos de la dernière déclaration que le pape Jean avait faite avant de mourir, comme il semblait au pape Benoît et aux autres maîtres que cette partie, où il avait conclu que les âmes bienheureuses voient clairement la divine essence face à face autant que l'état et la condition de l'âme séparée du corps le permet, ne fut parfaitement claire et que ladite opinion était encore floue, il lui convint donc de l'éclaircir. Et le XXVIII janvier, en consistoire public, le pape mit saintement un terme définitif au débat, en déclarant que la gloire des bienheureux est parfaite, que les saints jouissent de la vie éternelle et voient la bienheureuse espérance de la Trinité, et qu'après le jugement ladite gloire sera étendue à l'âme et au corps, mais que cependant elle n'augmentera pas davantage en sensibilité par rapport à l'âme bienheureuse. Et là-dessus, il fit décret que quiconque croyait le contraire serait déclaré hérétique. Nous laisserons cette matière, car nous en avons assez dit, et retournerons aux faits de Florence.

XLVIII

Comment la Commune de Florence relança la guerre contre les seigneurs d'Arezzo.

Dans les années du Christ MCCCXXXVI, le XIII avril, quand les Florentins apprirent que messire Piero Saccone Tarlati seigneur d'Arezzo tramait avec messire Mastino della Scala pour conclure ligue et compagnie et recevoir ses gens et sa cavalerie à Arezzo pour se défendre et mener la guerre contre les Florentins et les Pérugins, et alors que les ambassadeurs de Mastino étaient à Arezzo, on décida à Florence de commencer une guerre ouverte contre la cité d'Arezzo, et le jour même on alla de par les routes proclamer le ban. Certains disaient que les Florentins avaient injustement rompu la paix conclue par le roi Robert avec les Arétins en MCCCXVI, et

qu'il n'était pas bon pour la magnificence de la Commune de Florence de rompre ainsi la paix avec les Arétins sans que ceux-ci ne leur aient préalablement mené ouvertement la guerre : d'autres disaient en revanche que ce n'était briser la paix étant données les offenses faites par les Arétins aux Florentins en apportant systématiquement leur aide à Castruccio et aux autres ennemis de la Commune de Florence, et en s'alliant aujourd'hui avec messire Mastino leur ennemi en lui donnant la seigneurie d'Arezzo. Voyant que la Commune de Florence voulait leur mener une guerre ouverte, et afin d'échapper à leur fureur, les Arétins cherchèrent à négocier une concorde avec les Florentins et les Pérugins. Mais toutes ces négociations furent vaines car hypocrites, dans la mesure où les seigneurs d'Arezzo attendaient encore d'importants renforts de la part de messire Mastino, et que plus de VIII^C cavaliers étaient venus jusqu'à Forlì en Romagne. Pour cette raison, les Florentins envoyèrent en Romagne VI^C cavaliers de leurs troupes, et furent avec l'aide des Bolognais et des autres Guelfes romagnoles plus de XII^C cavaliers. Et durant tout l'été, ils restèrent en Romagne à la garde des passages afin que les gens de messire Mastino ne puissent en aucun cas passer à Arezzo. Et entre temps, le III juillet de cette année, les Florentins lancèrent VII^C cavaliers et de nombreux hommes chevaucher contre la cité d'Arezzo. Les Pérugins firent de même de leur côté, en poussant leurs forces jusque sous les portes d'Arezzo, les deux ostes se rejoignant alors pour dévaster les champs et incendier les propriétés du contado et des alentours de la cité, y restant sans rencontrer d'opposition jusqu'au VIII août, au grand dommage des Arétins. Et en cette année, au mois de mai précédent, à la demande des Pérugins et avec leurs renforts, les Guelfes de Spolète avaient chassé les Gibelins de la cité de Spolète.

XLIX

Comment les Florentins firent ligue et compagnie avec la Commune de Venise, et les dispositions de celle-ci.

Les hommes sages de Florence qui gouvernaient la cité, voyant dans quelle grande entreprise ils s'étaient engagés avec la guerre ainsi commencée, voyant aussi qu'une autre guerre plus grande encore s'annonçait avec les tyrans Della Scala de Vérone à propos de Lucques, et considérant qu'il leur serait difficile de mener la guerre du côté de Lucques sans l'aide et la compagnie d'un autre seigneur ou d'une autre commune de Lombardie pour attaquer Mastino et faire cesser la guerre dans les environs en la portant plus loin, cherchèrent à traiter avec le seigneur de Milan et les

autres tyrans et grands lombards. Et apprenant que la Commune de Venise était en conflit avec Mastino de Vérone, à propos des salines situées entre Chioggia et Padoue qu'il occupait de ses forces, et en raison d'autres mesures prises contre leur commerce et d'autres choses encore faites contre leur liberté dans le Padouan et le Trévisan, ils cherchèrent par l'intermédiaire de nos marchands engagés à Venise à faire ligue et compagnie avec ladite Commune de Venise contre les tyrans Della Scala. Le traité, mené par les Florentins avec astuce et flatteries dans le but les convaincre, plut aux Vénitiens, et après que de sages et avisés ambassadeurs de la Commune de Florence eurent été envoyés à Venise, il fut conclu selon la forme et les chapitres reportés ci-après.

L

L'alliance entre la Commune de Venise et la Commune de Florence.

« MCCCXXXVI, indiction IIII, le XXI juin, la ligue entre les communes de Venise et de Florence fut faite à Venise par les syndics desdites communes selon ces termes.

« Tout d'abord, elles firent ligue, compagnie et union, [décidant] que celle-ci durera dudit jour jusqu'à la fête de saint Michel du mois de septembre à venir, et un an encore à partir de cette fête ;

« Et que lesdites communes solderont dès à présent II^M cavaliers et II^M piétons, lesquels resteront dans le Trévisan et le Véronais faire la guerre ; et qu'elles en solderont davantage encore quand elles le jugeront nécessaire ;

« Et que les frais des chevaux et toutes les autres dépenses nécessaires devront être payés en commun ;

« Et que pour mener la guerre, on entretiendra en commun un capitaine de guerre ;

« Et que, pour la Commune de Florence, on enverra un ou deux citoyens demeurer à Venise ou là où il serait jugé nécessaire, et qu'avec ceux élus par la commune de Venise ils auront pouvoir d'augmenter ou de diminuer le nombre de soldats, comme ils jugeront opportun, et de décider des dépenses pour soulever les terres qui sont dominées par les Della Scala ;

« Et qu'il sera permis aux communes de Venise et de Florence, pour faire la guerre, de maintenir deux citoyens et leurs bannières, ainsi qu'il leur plaira ; et que le capitaine de guerre aura

pleine autorité ; et que trois mois avant la fin de la ligue, des ambassadeurs des deux Communes décideront ensemble de la prolonger ou non ;

« Et que la Commune de Florence mènera vivement la guerre à la cité de Lucques, et si elle la prend, qu'elle fera la guerre à Parme ;

« Et qu'aucune desdites communes ne fera de guerre, de trêve ni ne s'accordera avec les Della Scala, sinon de manière consciente et consentie par chacune desdites communes. »

Nous avons extrait ces pactes des actes de notre Commune.

Une fois la ligue conclue, elle fut rendue publique à Venise et à Florence le jour même, XV juillet de ladite indiction, en plein parlement, provoquant fête et allégresse dans chacune des cités. Et note lecteur, que ce fut là la plus haute entreprise que la Commune de Florence n'eut jamais conduite, comme on le verra par la suite. Encore que ce fut une chose extraordinaire pour la Commune de Venise que de s'allier avec celle de Florence, et ce pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'on ne trouve nulle part que Venise se fut un jour alliée avec une autre commune ou seigneur, en raison de leur grande excellence et seigneurie, sinon jadis lors de la conquête de Constantinople et de la Romanie, et d'autre part parce que les Vénitiens sont naturellement de conviction impériale et gibelins, tandis que les Florentins sont de conviction de la sainte Église et guelfes ; de plus, les Florentins ont été au service de l'Église contre les Vénitiens quand ceux-ci furent vaincus à Ferrare, comme il est fait mention précédemment en l'an MCCC[VIII]. C'est pourquoi il est clair et manifeste que tout ceci fut permission divine pour abattre l'orgueil et la tyrannie des Della Scala, Alberto et Mastino, lesquels étaient les deux frères les plus téméraires, les pires félons, narquois et coupables des plus abominables vices qu'il y eût dans toute l'Italie, et qui par la fallacieuse et trompeuse félicité mondaine avaient atteint en peu de temps une si haute position, un tel état et une telle seigneurie, dont ils n'étaient dignes ni par sagesse ni par mérite. Ce pour quoi s'accomplirent contre eux les paroles du saint Évangile prononcées par le saint Esprit par la bouche de notre Dame : « *Fecit potentiam in brachio suo, dispersit superbos mente cordis sui, deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles*²⁰⁹ » : il est certain qu'il en advint ainsi, comme on le verra en lisant la suite.

Une fois la ligue rendue publique, les Vénitiens prirent les dispositions qu'ils jugeaient nécessaires pour la guerre, et les Florentins élurent X sages citoyens marchands des plus grandes compagnies de Florence pourvus des pleins pouvoirs pour rassembler l'argent et financer la

²⁰⁹ *LM*, 1, 51-52 : « Il a déployé la force de son bras, il a dispersé les hommes au cœur superbe. Il a renversé les puissants de leur trône et élevé les humbles ». La transcription est exacte.

guerre. Et ils leur assignèrent CCL^M florins d'or par an sur certaines gabelles, qu'ils doublèrent en partie. Mais comme en raison des guerres et des dépenses menées précédemment notre Commune avait déjà engagé ses gabelles et ses entrées pour plus de C^M florins d'or, et comme ils avaient besoin d'argent comptant pour financer l'entreprise, les X officiers en charge des faits de Venise, avec le conseil d'autres marchands sages et avisés en la matière desquels nous fîmes partie, décidèrent alors que les compagnies et les marchands de Florence assumeraient jusqu'à la fin de la guerre la charge de financer cette entreprise de la manière suivante : ils organiseraient une taille de C^M florins d'or, un tiers desquels étant prêtés en commun par lesdites compagnie, et les deux tiers restants venant d'autres richesses et de prêts consentis par des citoyens contre l'assignation de gabelles pour une durée variable, un an ou plus en fonction de ce qu'elles rapporteraient ; et quiconque prêterait de cette manière à la Commune toucherait un intérêt sans retenue de XV pour C par an ; et ceux qui ne désiraient pas faire de crédit à la Commune sur lesdites gabelles recevraient une garantie écrite de la part des compagnies et des marchands avec un intérêt de VIII pour C par an, tandis que ceux qui s'engageaient comme garants pour la Commune recevraient pour ladite garantie écrite V pour C ; et celui qui n'était pas assez riche et n'avait pas les moyens d'assumer un prêt à la commune ni de passer par la garantie des compagnies, pourrait trouver quelqu'un pour assumer sa dette, lequel toucherait un taux d'intérêts de XX pour C ; et ainsi, chacun y trouvait son compte, et de cette manière la Commune put honorablement faire face à cette dépense. Et quand les C^M florins d'or de la première taille seraient dépensés, on recommencerait depuis le début de la même manière, afin d'envoyer chaque mois à Venise la somme nécessaire pour la solde des cavaliers et des piétons qui faisaient la guerre. À Venise séjournaient en permanence deux citoyens sages et avisés, chargés de financer les payes et de pourvoir à la conduite des soldats, et de même pour la Commune de Venise ; deux autres ambassadeurs, un chevalier et un juge, restaient également en permanence à Venise auprès du Doge et de son conseil, afin de prendre les mesures utiles à la guerre. Deux autres chevaliers en armes, un pour chacune des deux communes, restaient dans l'ost avec le conseil du Capitaine de guerre. Voilà en bref les mesures prises par la ligue pour conduire la guerre, qui furent ainsi et pas autrement, et que les sages approuvèrent grandement. Aussitôt la ligue proclamée, partirent de Florence M piétons tous revêtus d'une surveste blanche marquée du signe de saint Marc et du lys vermeil ; et de Romagne partit notre cavalerie, qui avait été à la garde du passage comme dit précédemment, et qui comptait VI^C cavaliers avec comme capitaines messire Pino della Tosa et messire Gerozzo Bardi. Et à Venise, les deux communes en engagèrent par la suite MD, entre Allemands et autres ultramontains, ainsi que de nombreux piétons qu'ils envoyèrent commencer

la guerre dans le Trévisan. Et en ces jours-ci, les Da Camino soulevèrent le château d'Ovreggio contre les Della Scala, bien que nos gens n'y étaient pas encore arrivés et qu'ils n'avaient ni ost ni capitaine de guerre. Messire Alberto della Scala y chevaucha aussitôt depuis Trévisé avec M cavaliers et le reprit par le combat, au grand dommage de ceux qui l'avaient soulevé. Nous laisserons quelque peu la guerre commencée dans le Trévisan, et raconterons les faits de Toscane qui en résultèrent.

LI

Comment les troupes de messire Mastino qui étaient à Lucques chevauchèrent sur le contado de Florence.

En cette année, le XV juillet, les troupes de messire Mastino qui étaient à Lucques, en tout IIII^c cavaliers et de nombreux piétons, sortirent de Buggiano pendant la nuit et vinrent soudainement à Cerreto Guidi en Greti ; et trouvant le lieu sans garnison, ils attaquèrent le bourg et s'en emparèrent, y faisant de grands dommages en pillant et en incendiant les maisons et les champs, sans rencontrer aucun obstacle car le capitaine et la cavalerie des Florentins se trouvaient alors en grande partie à Pistoia pour la fête de saint Jacques. Puis le V août suivant, les gens de messire Mastino, en tout VIII^c cavaliers et de nombreux piétons avec comme capitaine et condottiere Ciupo Scolari rebelle de Florence, sortirent de Lucques et traversèrent l'Arno, puis dévastèrent le bourg de Santa Fiore et d'autres villages de San Miniato, et logèrent pendant deux nuits au village de Martignano en contrebas de San Miniato. Les gens des Florentins qui se trouvaient à Empoli et dans les châteaux du Valdarno et de la Valdinievole les poursuivirent bravement, et ainsi, comme ils craignaient d'être surpris et parce qu'ils étaient venus sans vivres, les ennemis déguerpirent lâchement le VII août, et passant par le bourg de Santa Gonda n'osèrent pas y mettre le feu par peur des habitants de San Miniato qui étaient tous descendus aux ravins, aux abattis et aux barricades qui y avaient été aménagés. Nombre d'entre eux y restèrent, tandis que les autres fuyaient dans la confusion et se réfugièrent en divers endroits, parvenant pour partie d'entre eux à traverser la Guisciana et à rejoindre épuisés le contado de Pise, tandis que beaucoup, assoiffés, s'effondrèrent et se noyèrent dans la Guisciana. Et si notre cavalerie avait mieux préparé la chevauchée, pas un seul homme n'en aurait réchappé tant ils étaient mal conduits. Et du fait de ces chevauchées, les bourgs non murés du pays du Valdarno et de Greti

demeuraient dans la crainte, aussi la Commune de Florence décida de faire immédiatement reconstruire les murs d'Empoli et de Pontorme dont une grande partie s'était effondrée lors du déluge, de finir la construction des murs du bourg de Montelupo du côté des rives de l'Arno et de la Pesa, et de faire reconstruire et ceindre le bourg de Cerreto Guidi. Et ainsi fut fait en peu de temps, et on leur accorda certaines franchises et immunités. Et il fut décidé à Florence de lancer une grande chevauchée contre Lucques pour se venger d'elle, et afin de respecter la promesse faite dans le cadre de la ligue avec les Vénitiens, comme nous en ferons mention dans le chapitre suivant.

LII

Comment les Rossi de Parme redevinrent amis avec les Florentins, et comment messire Piero Rosso vainquit le maréchal de messire Mastino en dessous du Cerruglio.

Ainsi que nous promettions précédemment de raconter les événements merveilleux et imprévus qui survinrent lors de ces guerres, nous entendons à présent en narrer la suite, car en raison des guerres on se fait souvent ami de l'ennemi et ennemi de l'ami. Nous avons d'abord parlé de messire Mastino, qui jadis grand ami de notre Commune s'en était fait l'ennemi pervers par ses vices, ses fautes et ses trahisons contre notre commune au moment de l'affaire de Lucques, comme nous l'avons dit précédemment ; et ainsi à l'opposé nous parlerons des Rossi de Parme, qui étaient en ce temps-là nos grands adversaires et ennemis, comme il en est fait mention précédemment, mais qui en peu de temps devinrent nos amis très fidèles. Aussi, à propos des choses du siècle et tout spécialement des guerres, ne peut-on avoir aucune confiance stable, car l'outrage subi pousse souvent à se faire ennemi de l'ami, tout comme le besoin ou le service reçu ou que l'on espère recevoir poussent à se faire ami de l'ennemi. Alors que messires Piero, Marisilio et Orlando Rossi de Parme et leurs consorts, après tant d'honneurs et de bienfaits rendus à messire Mastino en lui donnant les cités de Parme et de Lucques, se trouvaient à Pontremoli, à la requête de ses cousins les Da Correggio de Parme, ennemis et adversaires des Rossi, mais surtout comme le font souvent les tyrans en ne respectant pas leurs promesses sinon à leur seul avantage, messire Mastino les trahit et les trompa, et en très peu de temps s'empara et fit s'emparer de toutes les forteresses et possessions qu'ils avaient en Lombardie, puis il les fit assiéger dans le château de Pontremoli où ils s'étaient réfugiés avec leurs dames et leur famille. Se

voyant ainsi traités par messire Mastino, et ne pouvant se défendre face à ses forces sans recevoir d'aide, les Rossi s'entendirent avec la Commune de Florence pour se rallier à leur ligue contre le traître Mastino. Et comme la mer accueille tous les fleuves, ils furent accueillis et acceptés gracieusement par notre Commune, et l'on pardonna toutes les injures reçues de messire Piero Rosso du temps où il tenait la cité de Lucques, les Florentins se souvenant plutôt de l'antique amitié de messire Ugolino Rosso qui avait été notre podestat et avait participé à l'ost de notre Commune à la bataille de Certomondo contre les Arétins. Ainsi messire Piero vint-il en personne le XXIII août de cette année à Florence, où il fut reçu avec honneur tandis que les Florentins le faisaient aussitôt Capitaine de guerre. Le XXX août, en vaillant cavalier, accompagné de DCCC cavaliers et de quelques soldats de pied des Florentins, il chevaucha bien aventureusement contre la cité de Lucques pour en dévaster les vignes et lever le siège de Pontremoli. Le premier jour, il se posa à Capannoli, qu'il dévasta à six milles à la ronde, puis il traversa Lucques et se posa au pont de San Quirico. Il resta III jours en ce lieu, courant chaque jour jusqu'aux portes de Lucques sans rencontrer d'opposition. Avec un certain talent militaire, les troupes de Lucques, en tout DC cavaliers et de nombreux piétons conduits par le maréchal de messire Mastino, quittèrent Lucques et se retirèrent au Cerruglio pour couper les vivres et la retraite de nos gens. Afin de ne pas être surpris, messire Piero se retira en tenant ses troupes déployées. Et quand ils furent arrivés en dessous du Cerruglio, à l'endroit où se trouvait le fossé creusé par messire Ramondo de Cardona quand il avait été battu avec notre ost à Altopascio comme nous en faisons mention précédemment (lequel fossé avait été déblayé par les ennemis, qui y avaient placé VIII bataillons de cavaliers de messire Mastino avec de nombreux piétons pour leur bloquer le passage), notre avant-garde et nos chasseurs²¹⁰, CL cavaliers en tout, assaillirent le passage et par la force des armes vainquirent et défirent les ennemis, les poursuivant jusqu'au Cerruglio en croyant pouvoir prendre le château, allant ainsi contre la volonté de messire Piero qui n'avait de cesse de crier et de sonner la retraite par peur d'une embuscade. Mais les nôtres avaient plus envie de victoire qu'ils n'étaient experts à la guerre, et notamment l'Allemand messire Gherardo di Viriborgo²¹¹ qui portait l'étendard des chasseurs de notre Commune, et qui entra comme un fou porter le combat entre les portes du Cerruglio où il fut battu et tué par les ennemis déployés en embuscade à l'intérieur comme à l'extérieur. Et tous ceux qui étaient montés avec lui au Cerruglio furent de la même manière vaincus et tués, et IIII connétables et de nombreux autres encore furent faits prisonniers. Fort de cette victoire, le maréchal de messire Mastino descendit la colline avec beaucoup d'audace, accompagné de toutes ses gens, et chassa à son tour les nôtres. Comme un

²¹⁰ *feditori* : « blesseurs », troupe de cavalerie légère déployée en première ligne lors des affrontements.

²¹¹ *mesere Gherardo di Viriborgo tedesco* : Ce personnage (Gherard de Fribourg ?) reste non identifié.

sage et brave capitaine, nullement déconcerté par la déroute des siens, messire Piero rassembla ses gens et les déploya, en les encourageant vigoureusement à attendre les ennemis qui, profitant de l'avantage de la descente et de la victoire déjà obtenue, vinrent charger violemment les nôtres en les repoussant loin en arrière. Mais grâce au bon commandement de messire Piero et à la bravoure des gens qui se tenaient avec lui, ceux-ci firent vigoureusement face au combat, de sorte qu'en peu de temps les gens de messire Mastino furent mis en déroute et nombre d'entre eux tués, et XIII connétables et de nombreux cavaliers faits prisonniers, et le maréchal de messire Mastino avec son enseigne et plusieurs autres furent portés à Florence. Cette défaite eut lieu le V septembre MCCCXXXVI. Après quoi, messire Piero rassembla ses hommes et resta jusqu'à la nuit sur le champ de bataille, torches allumées en faisant sonner les trompes, puis il passa la nuit à Galleno, et s'en retourna le jour suivant à Fucecchio plein d'honneurs. Si nous avons tant développé ce chapitre, c'est parce qu'en une seule journée, il y eut trois grands faits de guerre, dont la victoire remportée avec honneurs par la vaillance de messire Piero Rosso. Peu de temps après, ayant quitté Fucecchio, celui-ci vint à l'improviste à Florence avec quelques gens, sans accepter aucun triomphe de la part des Florentins. Et à la requête des Vénitiens, il dut se rendre à Venise comme Capitaine de guerre et Duc de l'ost de la ligue qui se trouvait dans le Trévisan. Ainsi s'en alla-t-il à Venise à la fin du mois de septembre, et accomplit-il là de magnifiques faits de guerre contre messire Mastino, comme on le verra en lisant la suite. Et Orlando Rosso son frère resta à Florence en tant que Capitaine de guerre des Florentins.

LIII

Des nouveautés de Florence, et comment les Florentins prirent certains bourgs du Valdarno et du Chianti aux Comtes Guidi, et construisirent Castello Santa Maria.

En cette année, le XV août à la tombée de la nuit, un feu se déclara dans la maison des Toschi, à côté du Mercato Vecchio en face de l'église San Pier Buonconsiglio, et il brûla IIII maisons basses au grand dommage des épiciers qui y habitaient. Et aux calendes de septembre de cette année, le bourg de Laterino fut reconstruit et renforcé par les Florentins pour se protéger des Arétins. Les anciens habitants du bourg revinrent aussitôt l'habiter, eux qui s'étaient réfugiés en contrebas dans trois bourgs de la plaine quand l'évêque Tarlati d'Arezzo l'avait fait détruire, comme il en fut fait mention précédemment. Au début du mois d'octobre de cette année, le

bourg du Terraio en Valdarno et tous les bourgs de Ganghereto, Conie, Cave, Balbischio et Moncioni dans le Vicomt  en Chianti se rebell rent contre Guido, fils du d funt comte Ugo de Battifolle, en raison du mauvais comportement que le jeune homme avait envers ses fid les concernant les femmes, mais surtout   l'instigation et avec l'aide de certains grands populaires de Florence ennemis des comtes et qui se trouvaient alors au gouvernement. Puis de la m me mani re, Viesca dans le Valdarno se rebella contre les fils du d funt comte de Ruggieri de Dovadola. Lesdits bourgs voulaient se donner   la Commune de Florence, laquelle s'en empara quelque temps apr s en raison des droits qu'elle y revendiquait, comme nous en avons d j  fait mention lorsque nous e mes   traiter de cela. Entre temps, lesdits comtes s'en  taient all s avec leurs forces reconqu rir les bourgs, mais ils n'en purent rien faire car tous les bourgs du Valdarno vinrent   leur secours sur demande de notre Commune, laquelle en  tait tacitement reconnue comme rectrice. Aussi, ne pouvant s'y opposer, ils s'en remirent   six populaires de Florence, qui  lurent des prieurs et confi rent la garde de la citadelle de Ganghereto   la Commune de Florence. Puis le XXII novembre, il fut d cr t  que ces bourgs appartiendraient   la Commune de Florence, ledit Guido recevant VIII^M florins d'or pour ses droits – bien qu'il pein t quelque temps avant de les recevoir, et encore ne toucha-t-il pas l'int gralit  de la somme. Et ce fut l  une grande ingratitude de la part du peuple de Florence, qui oublia les services rendus par ses anc tres   la Commune et au peuple de Florence ainsi qu'au Parti guelfe, car un juste prix pour les droits que d tenaient les comtes e t  t  au moins de XX^M florins d'or, bien que ces bourgs  taient sous juridiction d'empire et que l'on pouvait difficilement les vendre ou les acheter. Quoi qu'il en f t, les comtes et leur consorts en furent m contents. Cependant, le peuple de Florence avait agi de la sorte en souvenir de ce que le comte Ugo avait fait contre la Commune de Florence en s'emparant des bourgs d'Ampiana dans le Mugello au moment de la d faite d'Altopascio en MCCCXXV. Puis aux calendes de septembre MCCCXXXVII, la Commune de Florence d cida et commença   faire construire un bourg dans le Valdarno sur les terres de la plaine de Giuffrena, qui appartenait en propre   la Commune de Florence, lui donnant le nom de Castello Santa Maria. Elle y fit venir les hommes de tous les villages et les bourgs alentours en leur conc dant franchise et immunit , afin de soustraire d finitivement toute juridiction et fid lit  auxdits comtes. Puis aux calendes de novembre MCCCXXXVIII, les habitants de Santa Maria all rent s'emparer de la citadelle de Ganghereto, dont les comtes avaient donn  la garde   la Commune de Florence, et ils la r duisirent en morceaux et en ruines. On crut que cela avait  t  fait avec le consentement de certains recteurs de Florence, et ceux de Montevarchi, qui tenaient la garde, accus rent par la suite la Commune du nouveau bourg qui fut condamn e   payer aux comtes

VIII^M florins d'or pour ce forfait, tandis qu'ils conservaient la propriété des bourgs dont elle s'était emparée aux dépens des comtes et qui valaient bien IIII^M florins d'or, voire davantage. Nous laisserons quelque peu les faits de Florence et parlerons de ceux de la ligue des nôtres et des Vénitiens et ce qu'ils firent contre Mastino.

LIV

Comment l'ost des Vénitiens et des Florentins, dont était capitaine messire Piero Rosso, se posa à Bovolenta.

En cette année MCCCXXXVI, au début du mois d'octobre, les comtes de Collalto dans le Trévisan se rebellèrent contre les Della Scala. Ils donnèrent la Motta ainsi que d'autres châteaux à la Commune de Venise, et les gens de la ligue des nôtres et des Vénitiens se réunirent à la Motta. En ces jours-ci, le XV octobre, alors qu'ils croyaient pouvoir s'emparer du château de Mestre en payant, les Vénitiens furent trompés et trahis par le châtelain qui s'y tenait pour messire Mastino, et qui pensait ainsi mettre la main sur quelques grands de Venise qui s'y rendaient ; mais ceux-ci n'arrivèrent pas au moment convenu, bien que CCL soldats de pied de leur troupes furent faits prisonniers. Ce dont les Vénitiens se sentirent très offensés. Puis le XX octobre, messire Piero et messire Marsilio Rossi, capitaines de l'ost des Florentins et des Vénitiens, partirent de la Motta avec MD cavaliers et III^M piétons, traversèrent bravement le Trévisan en incendiant et dévastant le pays, et arrivèrent sans obstacle jusqu'aux portes de Trévis. Puis de là, ils vinrent ensuite à Mestre où ils incendièrent tous les bourgs, puis dans le Padouan où ils se mirent en grand péril en raison des nombreuses rivières et canaux qu'ils devaient traverser et dont les ponts avaient été coupés. Et ils s'exposèrent ainsi à l'épuisement et au danger, se livrant à la fortune tels de hardies et vaillantes gens ; mais comme il plut à Dieu, ils parvinrent à Pieve di Sacco aux calendes de novembre. Pouvant à peine y croire, messire Alberto et messire Mastino della Scala, qui se tenaient à Padoue avec plus de IIII^M cavaliers, sortirent jusqu'au pont de [...] – et s'ils avaient chevauché plus loin, aucun de nos hommes n'en aurait réchappé vivant ou libre. Ils furent conduits dans un lieu d'où ils ne pouvaient ni avancer ni reculer. Mais par la grâce de Dieu, la sagesse et la hardiesse de messire Marsilio Rosso les sauvèrent, car celui-ci envoya aussitôt des lettres et messages jusqu'au camp des Della Scala, à messire Mastino, ses connétables et ses barons, pour réclamer bataille. Messire Mastino, qui était de nature vile et ne voulait pas s'exposer

au hasard de la bataille, doutant également des siens en raison de nombreuses lettres qui lui étaient parvenues au camp, et croyant pouvoir les avoir par la fatigue sans livrer bataille, simplement en les assiégeant et en leur coupant les ponts par devant et par derrière pour les priver de ravitaillement, quand ceci fut fait, s'en retourna à Padoue avec toute sa cavalerie. Mais Dieu ôte le bon sens et la prévoyance à celui à qui il veut du mal, tandis qu'il donne hardiesse et courage à son ennemi. Et ainsi en advint-il de notre ost bien aventureuse, car sans attendre que les villages de Pieve di Sacco et des alentours soient privés de tout, ils en partirent, épuisés, et faisant construire des ponts en osier tressé ou en bois passèrent sains et saufs les rivières et les canaux. Puis le V novembre, ils arrivèrent au bourg et village de Bovolenta, situé à VII milles de Padoue sur le grand canal du fleuve Adige qui porte à Chioggia, afin de recevoir des vivres de Venise et de Chioggia et d'avoir la voie libre pour aller et venir. Ils fortifièrent Bovolenta et la renforcèrent de fossés et de palissades, et y construisirent plusieurs maisons de bois pour pouvoir y passer l'hiver. Cette bastide fortifiée de Bovolenta fut la cause du déclin des Della Scala, qui perdirent la cité de Padoue comme on le verra en lisant plus loin. Nous laisserons quelque peu notre guerre de Lombardie et parlerons d'un grande guerre qui commença entre le roi de France et celui d'Angleterre.

LV

D'une grande guerre qui commença entre le roi de France et celui d'Angleterre.

En cette année MCCCXXXVI, une grande guerre commença entre Philippe de Valois roi de France et Édouard III roi d'Angleterre. Les raisons en étaient en partie de vieilles affaires remontant à leurs pères et ancêtres, ainsi que de plus récentes. En premier, parce que le jeune roi Édouard d'Angleterre réclamait au roi de France le comté d'Agen, en Aquitaine dite Gascogne²¹², que messire Charles de Valois, défunt père dudit Philippe et frère du roi Philippe le Bel, avait pris de force et par la tromperie à Édouard II, père dudit Édouard le jeune, en prétendant qu'il revenait au roi de France en raison de ce que le roi d'Angleterre ne lui avait pas rendu les hommages dus pour la Gascogne. Mais la raison principale en était la cupidité de la maison de France, qui voulait occuper et soumettre le duché de Gascogne et le soustraire à la maison d'Angleterre. Et alors qu'en son temps le jeune roi Charles de France avait promis de rendre le

²¹² *la contea di Ginese in Aquitania detta Gnascogna.*

comté d'Agen au roi d'Angleterre, comme il ne pouvait pas le récupérer, Édouard le jeune s'apprêtait à l'abandonner et à le donner en dot à sa sœur qu'il aurait mariée au fils dudit roi Philippe de Valois. Mais ce dernier refusa, et donna pour femme à son fils la fille du roi Jean de Bohême, ce qui aggrava encore l'offense. Et pire encore, le roi de France avait soutenu David, depuis peu roi d'Écosse et rebelle du roi Édouard, en lui apportant gens et argent en aide et renfort lors de la guerre d'Écosse contre ledit roi Édouard ; et pour cette raison ce dernier avait ensuite soutenu messire Robert d'Artois de la maison de France, rebelle et ennemi du roi Philippe, ce qui irrita davantage encore le roi de France qui renonça à sa promesse et serment d'organiser le saint passage d'outremer, comme nous en faisons mention précédemment, pour commencer une grande guerre en Gascogne contre le roi d'Angleterre, en relançant la guerre en Écosse et sur les mers et en faisant venir à sa solde des galées de Génois, et en dépouillant Anglais, Gascons et toutes autres gens qui allaient ou revenaient d'Angleterre. De cela, le roi de France fut très critiqué et blâmé par l'ensemble des Chrétiens et par le pape et l'Église de Rome, pour avoir abandonné une entreprise si grande et haute que le saint passage dans le but de commencer une guerre injuste contre ses voisins chrétiens. Ce pour quoi le pape révoqua et retira tous les subsides des dîmes de la Chrétienté qui lui avaient été concédées, à l'exception de celles du royaume de France qui lui appartenaient. Mais nullement déconcerté, le vaillant Édouard organisa cependant bravement sa défense en s'alliant avec le roi d'Allemagne dit le Bavaois, lequel avait en ce temps envoyé ses ambassadeurs au pape pour obtenir la miséricorde et le pardon de l'Église et être en paix avec elle. Ce que l'Église lui avait déjà concédé s'il allait à la conquête d'outremer et quittait les terres de l'Église, c'est-à-dire la Sicile, le Royaume, le Patrimoine, la Marche, la Romagne, et de grâce tout le district de Florence. Mais le roi de France avait gêné l'accord en envoyant des lettres et des ambassadeurs au pape et aux cardinaux, car il voulait le royaume d'Arles et de Vienne pour son frère ; ce pour quoi le Bavaois, indigné, s'allia alors contre le roi de France avec le roi d'Angleterre, le duc de Brabant²¹³ son cousin, le comte de Hainaut²¹⁴, messire Jean seigneur de Beaumont²¹⁵ oncle dudit comte, le duc de Gueldre²¹⁶ et le marquis de Juliers²¹⁷ ses parents, le sire de Fauquemont²¹⁸ ainsi que plusieurs autres barons

²¹³ *duca di Brabante* : Jean III, duc de Brabant et de Limbourg († 1375).

²¹⁴ *conte d'Analdo* : Guillaume II, comte de Hainaut et de Hollande († 1345), petit-fils par sa mère de Charles de Valois (à noter qu'à cette date-là règne encore son père, Guillaume I^{er}, qui meurt en 1337).

²¹⁵ *messer Gian signore di Bielmonte* : Jean de Beaumont († 1356), frère du comte Guillaume I^{er} de Hainaut et oncle du précédent.

²¹⁶ *duca di Gbelleri* : Renaud II († 1343), duc de Gueldre et comte de Zutphen. Son fils Renaud III († 1361) lui succède à sa mort en 1343.

²¹⁷ *marchese di Giulieri* : Guillaume V († 1361), comte, puis margrave, puis duc de Juliers, gendre du comte Guillaume I^{er} de Hainaut.

²¹⁸ *sire di Falcamonte* : Thierry III († 1346), seigneur de Fauquemont et de Montjoie.

d'Allemagne. Édouard réclama également à Philippe de Valois le royaume de France, qu'il disait lui revenir par l'héritage de sa mère, défunte fille du roi de France Philippe le Bel dont il ne restait aucun autre héritier par lignée royale, et ainsi le royaume devait-il lui revenir. De même attribua-t-il la terre d'Artois à la comtesse fille du comte d'Artois, dans la mesure où elle succédait à la couronne de France par l'héritage des filles de ladite comtesse qui avaient été mariées aux princes, et la retira donc à messire Robert, défunt fils du fils du comte d'Artois (c'est-à-dire messire Philippe d'Artois) et frère de ladite comtesse ; et puisqu'il était mort avant le comte son père, le roi avait privé messire Robert son fils de l'héritage. Le roi de France fut très irrité par cette requête, qui accrût encore la tension et la guerre. Et peu de temps après, le roi Édouard commença avec ses alliés une âpre guerre contre le roi de France, sur terre comme sur mer, comme on le verra en lisant la suite. Nous laisserons quelque peu les faits d'outremont et retournerons au déroulement de notre guerre contre Mastino de Vérone.

LVI

Comment messire Mastino prit le château de Pontremoli aux Rossi de Parme.

En cette année, le château de Pontremoli que tenaient les Rossi étant durement assiégé par ceux de Lucques et par les marquis Malaspina aidés des forces de messire Mastino, Orlando Rosso et la cavalerie et les troupes de Florence, soit en tout MCCC cavaliers et III^M piétons avec comme capitaine [...], partirent de Florence le XVII novembre et chevauchèrent sur Lucques pour secourir Pontremoli et lever le siège. Mais il était trop tard car, manquant de tout, ceux qui étaient à Pontremoli s'étaient rendus contre le salut pour les hommes et les biens. Ainsi la chevauchée retourna à Fucecchio le XXV novembre en ayant causé bien peu de dommages aux Lucquois. Et les familles et les dames des Rossi quittèrent Pontremoli et vinrent toutes à Florence, où elles furent reçues gracieusement.

LVII

Comment les Vénitiens prirent les salines de Padoue à messire Mastino della Scala.

En cette année, l'ost des Florentins et des Vénitiens ayant posé le camp à la bastide et nouveau bourg de Bovolenta (où elles atteignaient le nombre de plus de III^M cavaliers, pour la plupart des Allemands à la solde des II Communes, et plus de V^M piétons), les Vénitiens envoyèrent leur ost avec une grande flotte de barques et de chaloupes et de nombreux édifices de guerre, depuis Chioggia vers les salines de Padoue que messire Mastino tenait et sur lesquelles il avait fait construire deux forteresses ou plutôt bastides, à la manière de deux châteaux de bois, bien garnies et défendues par de nombreuses gens d'armes. Apprenant cela, messire Mastino et messire Alberto, qui étaient à Padoue avec plus de III^M cavaliers et de très nombreux hommes, sortirent à la défense desdites salines. Messire Piero Rosso et tout l'ost des Florentins et des Vénitiens se présentèrent déployés face à lui pour combattre. Et pensant vraiment qu'ils combattraient, on fit trois jours durant des processions solennelles à Florence et à Venise, en adressant à Dieu de grands vœux et prières afin qu'il nous donnât la victoire. Mais Mastino refusa de se rendre à la bataille, ce pour quoi les Vénitiens, davantage concernés par l'affaire des salines qui était la raison principale de leur entreprise, combattirent vigoureusement les bastides, qu'ils prirent par la force le XXII novembre de cette année. Et ainsi l'orgueil de Mastino et des siens s'abassa fortement. Puis le XVI décembre suivant, CCCC des cavaliers de messire Mastino qui se rendaient à Monselice furent défaits et vaincus par les nôtres, qui étaient sortis de Bovolenta pour leur faire face.

LVIII

Encore de ladite guerre entre nous et messire Mastino.

En cette année, le XXVIII janvier, messire Piero partit de Bovolenta avec II^M cavaliers et de nombreuses gens de pied, et alla à Padoue où il assaillit la porte du bourg d'Ognisanti, pour lequel il était en tractation, afin de pouvoir y maintenir son ost. Et après avoir mis le feu à la porte pour y entrer, une partie de ses gens pénétrèrent à l'intérieur. Les gens de messire Alberto, qui était à Padoue, en furent avertis et mirent le feu au bourg ; aussi, voyant qu'il ne pourrait rien

acquérir, messire Piero partit et s'en retourna à Bovolenta. Mais peu après, le VII février, messire Piero quitta de nuit le camp de Bovolenta avec CCC excellents cavaliers et autant de piétons, en donnant l'ordre que MCC cavaliers le suivent de près, et parvint de nuit au bourg de San Marco de Padoue. Comme convenu au préalable, celui-ci lui fut livré et il y entra avec ses gens. Mais les MCC cavaliers et piétons qui le suivaient perdirent leur chemin dans la nuit, et à cause du grand froid et des nombreuses rivières et canaux qu'ils avaient à traverser, ils ne purent rejoindre Padoue et après avoir longuement erré s'en retournèrent à Bovolenta : certains dirent qu'ils furent égarés par quelque tromperie. Restant dans le bourg jusqu'à l'heure de none et ne voyant pas ses hommes arriver, messire Piero craignit de rester plus longtemps. Et il suffisait que messire Alberto et ses gens apprennent la vérité pour que messire Piero et sa compagnie fussent alors tous tués ou faits prisonniers, car il y avait à Padoue plus de II^M cavaliers et de très nombreux hommes. Se voyant dans pareille situation, le vaillant messire Piero, capitaine sage et adroit, fit semblant d'assaillir et d'attaquer la porte de la cité avec toutes ses gens, laissant ainsi penser qu'arrivaient en renfort les gens qui en fait lui manquaient. Craignant pour la cité, messire Alberto en fit fermer les portes et relever les ponts. Alors messire Piero et ses hommes se retirèrent et sortirent du bourg, en y mettant le feu pour que les ennemis ne puissent les poursuivre, et avec toutes ses gens il s'en retourna sain et sauf au camp de Bovolenta. Et note que la raison pour laquelle messire Piero allait si souvent est qu'il était en négociation avec son oncle messire Marsilio da Carrara et ses consorts (qui, comme nous le disions il y a quelque temps, avaient donné la seigneurie de Padoue à messire Cane della Scala à la suite d'un conflit avec leurs voisins et leurs citoyens), car messire Alberto et messire Mastino les traitaient mal, mais surtout en raison de la tromperie et trahison dont ces derniers s'étaient rendus coupables envers les Rossi de Parme leurs neveux et fidèles quand ils avaient fait rendre Parme, comme nous en faisons mention précédemment. Puis le XX février, alors qu'environ DL soldats étaient partis du camp de Bovolenta et chevauchaient sur le Padovan en faisant un grand butin, ceux de Padoue se dressèrent au nombre de DCCC cavaliers sur leur passage et les combattirent ; et les nôtres furent vaincus, près de cent tués ou fait prisonniers, et la moitié du butin perdue. Ce pour quoi le XXIII février, messire Piero chevaucha avec MD cavaliers jusqu'aux portes de Padoue, s'empara d'un bourg et y mit le feu, et plus de CCCC maisons brûlèrent. Pendant la chevauchée de messire Piero, messire Mastino avait ordonné d'envoyer quelques ribauds mettre le feu au camp de Bovolenta, et un bon quart de celui-ci fut incendié, notamment la chambre de l'ost ; et si ceux qui étaient restés à la garde n'étaient pas accourus au secours, tout aurait alors brûlé. Ainsi va-t-il des faits de guerre, pour punir les péchés des peuples. Une fois messire Piero rentré au camp, les

dégâts de l'incendie furent réparés et le camp restauré en quelques jours, car les Vénitiens y avaient aussitôt envoyé tout le nécessaire à la reconstruction de la bastide. Puis quelques jours après, au début du moi de mars, trois villages se rebellèrent contre Mastino, à savoir Coldigrano dans le Trévisan et Cittadella et Campo San Piero dans le Padouan. Nous laisserons quelque peu la guerre contre Mastino et retournerons aux faits de Toscane et des autres parties.

LIX

Comment, sous prétexte de tractation avec les Arétins, les Pérugins voulurent s'emparer d'Arezzo et prirent ensuite Lucignano.

En cette année, au début du mois de février, notre Commune poursuivant la grande entreprise de Lombardie et la guerre contre les cités de Lucques et d'Arezzo, comme cette dernière était très affligée par les Pérugins et les Florentins et ne pouvait recevoir de secours de la part de messire Mastino, lui-même assiégé dans la cité de Padoue comme il a été dit précédemment, ni des autres Gibelins d'Italie, et que, seuls, ils ne pouvaient se défendre face aux deux communes, [les Arétins] tentèrent de négocier un accord de paix avec lesdites communes, et tout particulièrement avec les Pérugins qui les oppressaient le plus et retenaient leurs prisonniers. À la fin, les Pérugins eurent toutefois de telles exigences, réclamant aussi bien les châteaux que la seigneurie de la cité d'Arezzo, que les Tarlati qui en étaient seigneurs ne voulurent en aucune manière s'accorder ni se fier aux Pérugins, en raison également du fait que, au même moment où ils négociaient l'accord, les Pérugins étaient venus de nuit avec une grande force de gens à pied et à cheval jusqu'aux murs d'Arezzo, et qu'ils avaient appris d'un habitant du bourg comment entrer par le conduit ou cataractes du bief des moulins qui traverse Arezzo, et que quelques-uns d'entre eux y étaient entrés. Mais la nouvelle se répandant à travers le bourg, [les Arétins] étaient accourus armés à la défense et avaient tué ceux qui étaient passés à l'intérieur, et ainsi les Pérugins partirent au matin et s'en retournèrent à Cortone. Et pour cette raison, les tentatives d'accord entre Arétins et les Pérugins échouèrent. Mais les Tarlati d'Arezzo voulaient bien se fier aux Florentins et leur confier la garde du bourg, car par leur mère messire Piero Saccone et messire Tarlato étaient nés de la maison des Frescobaldi de Florence, chez qui ils avaient donc plusieurs amis et parents, et parce qu'ils s'estimaient moins opprésés par les Florentins que par les Pérugins. Aussi l'accord échoua par la faute des Pérugins, et la guerre contre les Arétins reprit – bien que ces derniers

poursuivaient secrètement les tractations avec les Florentins. Une fois les tractations avec les Pérugins rompues, ceux de Lucignano d'Arezzo, qui étaient très opprimés par les troupes des Pérugins qui se tenaient à Monte San Savino, envoyèrent à Florence leurs ambassadeurs et syndics avec plein mandat pour donner Lucignano à la Commune de Florence. Les Florentins refusèrent, afin de ne pas déplaire aux Pérugins ni rompre les pactes de la ligue qui prévoyaient notamment que toute conquête de bourg ou de château aux dépens d'Arezzo serait mise en commun entre les deux Communes. Et il était encore stipulé que, le temps de la ligue, les alliés ne pouvaient ni ne devaient conclure de paix, de trêve ou d'arrangement, ni engager de tractations avec les ennemis des alliés sans la volonté expresse et le consentement de ces derniers (bien que le terme de l'alliance était alors expiré). Ce pour quoi lesdits syndics et ambassadeurs de Lucignano s'en allèrent ensuite à Pérouse et se donnèrent librement à eux : alors les Pérugins acceptèrent sans en référer d'aucune manière à la Commune de Florence. Et de la même manière, l'évêque d'Arezzo, qui faisait partie des alliés, s'empara de Montefocappio, un château-fort des Arétins. Aussi les Florentins furent-ils profondément indignés, et ils reprirent secrètement les tractations avec les Tarlati d'Arezzo, puis les mirent à exécution comme nous le dirons dans le chapitre suivant.

LX

Comment les Florentins négocièrent la cité d'Arezzo et son contado.

En cette année, le VII mars MCCCXXXVI, les tractations et l'accord entre la Commune de Florence et les seigneurs Tarlati d'Arezzo furent conclus selon les termes suivants : que ces derniers reçoivent de la Commune de Florence XXV^M florins d'or pour le don du bourg et leur renoncement à la seigneurie, ainsi que XIII^M florins pour les droits et la part du vicomté que messire Piero et messire Tarlato avaient acheté aux comtes Guidi pour leur frère l'évêque d'Arezzo, qui s'était déjà rendu à la Commune de Florence comme nous le disions précédemment ; que Guido Alberti reçoive III^MDCCC florins d'or pour la quatrième part du vicomté qu'il possédait ; et qu'ils les vendent à la Commune de Florence avec instruments solennels – ce qui fut pour la Commune de Florence une noble et belle conquête, bien qu'il s'agissait de terres d'empire. En outre, la Commune d'Arezzo reçut de la part de la Commune de Florence un prêt de XVIII^M florins pour payer ses troupes à cheval et à pied, qui n'étaient plus payées depuis près de six mois. Et par l'intermédiaire de syndics solennels et en accord avec

presque tous les Arétins qui se trouvaient à Arezzo, [les Tarlati] donnèrent la seigneurie et la garde de la cité et du contado d'Arezzo à la Commune et au peuple de Florence pour une durée de X ans à venir, avec empire mère et mixte, tandis qu'ils conservaient leurs possessions et leurs châteaux mais abandonnaient toute seigneurie et redevenant simples citoyens d'Arezzo sous l'autorité de la Commune de Florence, et que les Florentins les faisaient citoyens et membres du peuple de Florence et leur conféraient d'autres avantages pour leur maintien. Et le X mars à l'heure de none, les Florentins prirent possession de la cité d'Arezzo de la manière suivante, à savoir que XII des plus grands citoyens de Florence, grands et populaires, vinrent la prendre en tant que représentants et plein mandataires, accompagnés de D cavaliers en armes et de plus de III^M piétons du haut Valdarno. Les Arétins, hommes et femmes, petits et grands réunis en procession solennelle pleine de joie et de bonne volonté, des rameaux d'olivier à la main, vinrent à leur rencontre à deux milles de la cité, en criant : « Paix, paix, et vive la Commune et le peuple de Florence ! ». Parvenus à la cité, ils y furent reçus avec honneur et magnificence par messire Piero Saccone, qui en avait été seigneur. On donna alors le gonfalon du peuple d'Arezzo et les clefs des portes au syndic de la Commune de Florence au cours d'un noble discours plein d'autorités qui magnifiait le peuple et la Commune de Florence. Puis nos XII citoyens s'accordèrent pour réformer l'office du podestat, avec pour les six premiers mois messire Corrado Panciatichi de Pistoia pour le côté guelfe, et les VI mois suivants son frère messire Giovanni Panciatichi, tandis qu'à partir de l'année suivante il y aurait des podestats florentins élus par la Commune de Florence. Puis de la même manière, ils pourvurent la cité d'Arezzo de nouveaux Anciens citoyens choisis à leur gré, Guelfes et Gibelins. Et le premier Capitaine de la garde et Conservateur de paix fut le grand populaire Bonifazio Peruzzi, pour une durée de VI mois avec XXV cavaliers et fantassins, devant ensuite lui succéder à cet office de six mois en six mois un populaire guelfe de Florence élu par la Commune de Florence. Et ils rétablirent le Peuple d'Arezzo, et attribuèrent les gonfalons des compagnies du Peuple. Et la Commune de Florence garantit aux Arétins la paix perpétuelle, chaque commune oubliant et pardonnant toute injure, tort ou dommage reçus de l'autre, les Guelfes et tous les autres exilés étant réadmis à Arezzo et pouvant y retourner, annulant également tous les bannissements et mettant fin aux représailles et interdits entre les communes comme entre les particuliers. Puis le X avril suivant, messire Piero Saccone vint à Florence accompagnés par quelques-uns de ses consorts et d'autres bons hommes d'Arezzo, ainsi que plus de cent hommes à cheval. Il fut reçu honorablement par les Florentins à la manière d'un grand seigneur, et il y demeura VI jours. À la fin, après avoir été reçu par les prieurs au cours de plusieurs banquets et avoir sans cesse offert dîners et repas aux citoyens, il fit

donner pour son départ un très noble banquet à Santa Croce, accueillant plus de M bons citoyens à la première table, avec IIII services de poissons très honorablement servis par les domestiques de Florence, tandis que toute la cour recevait de très nobles parements de lit français. Et en ce temps-là, le XVI avril, les marquis de Monte Sante Marie s'emparèrent par trahison du château de Monterchi, avec le soutien des châtelains et l'aide et les troupes des Pérugins, à l'exception de la citadelle dans laquelle se tenait un des Tarlati. Pour cette raison, messire Piero et ses gens partirent aussitôt de Florence. Mais quand il apprit la nouvelle, le Capitaine de la garde d'Arezzo y fit sans attendre chevaucher CCCL cavaliers des troupes de Florence qui étaient à Arezzo, ainsi que de nombreux soldats volontaires pourvus des enseignes de la Commune de Florence ; et parvenus à Monterchi le jour du vendredi saint, ils trouvèrent les ennemis qui avaient posé le camp à l'extérieur et à l'intérieur du château. Ils prièrent avec insistance les marquis, les châtelains et les connétables qui étaient là pour la commune de Pérouse de partir, pour l'amour de la Commune de Florence, et de laisser le château dont ils avaient la garde. Après de longs discours, [les Pérugins] se justifiaient et prétendant ne pas agir contre la Commune de Florence mais contre leurs ennemis les Tarlati, et faisant ainsi durer les choses dans l'attente de la cavalerie de Pérouse qui arrivait en secours, ceux qui étaient là pour la Commune de Florence, comme il surent cela par leurs espions, assaillirent le camp des châtelains et des marquis qui étaient déployés en armes, et combattant vigoureusement ils les vainquirent en quelques heures. Puis ils entrèrent de force dans le bourg, et le reprirent par la force des armes au grand dommage des châtelains et de leurs partisans ; et il y aurait eu davantage de morts s'il n'y avait eu la dévotion pour ce jour. Suite à la reconquête de Monterchi, les Tarlati et tous les Arétins s'estimèrent très contents des Florentins et prirent davantage confiance en eux. Peu de temps après, les Florentins nommèrent à Florence XII conseillers populaires, deux par sestier choisis de trois mois en trois mois, pourvus de larges pouvoirs et chargés avec les prieurs de veiller en permanence à la paix et à la garde d'Arezzo. Pour ce faire, ils décidèrent aussitôt de faire construire et achever au-dessus de la place de Perci dans la cité d'Arezzo un grand château-fort, qui coûta plus de XII^M florins d'or payés par les Florentins ; et ils y nommèrent II châtelains avec C fantassins à la garde, et le fournirent en vivres, armes et équipements pour VI mois. Et les Florentins tenaient en permanence à la garde d'Arezzo au moins CCC cavaliers de leurs troupes, et plus encore quand il était nécessaire. Une partie des Arétins furent contents de ce château, et spécialement les Tarlati et leurs partisans pour leur propre sécurité, car depuis qu'ils avaient été déposés de la seigneurie presque tout le peuple les haïssait : les Guelfes parce qu'ils étaient leurs ennemis et les Gibelins mécontents qu'ils aient donné le bourg ; mais en vérité, la plupart des Arétins en furent mécontents. Par la suite, les

Florentins construisirent à Arezzo un autre petit château au-dessus de la porte de la plaine qui mène à Laterina, afin d'en sécuriser l'entrée, avec pour les cavaliers un grand couloir extérieur entre le mur et le parapet, et un autre sur les murs pour les piétons, pour pouvoir passer d'un château à l'autre. Au total, entre cela et les dons, en une année les Florentins dépensèrent à Arezzo plus de C^M florins d'or, sans compter ce qu'ils dépensèrent ensuite, ce qui fut un grand fait et égalait les dépenses de Lombardie et les autres que la Commune de Florence faisait en menant en continu la guerre contre Lucques. Mais grâce à la conquête de la cité d'Arezzo, et bien qu'elle coûtât très cher aux Florentins, la magnificence de la Commune de Florence en sortit grandie et sa réputation se répandit loin parmi tous les Chrétiens qui en eurent vent, et elle fut ensuite davantage honorée et crainte par les communes voisines. Cette conquête (qui résulta toutefois d'un achat) fut l'œuvre de nos citoyens qui l'avaient négociée, eux dont on ne pouvait trouver pires corrompus ; mais il est certain que sans la noble et haute entreprise de Lombardie et la résistance des communes de Florence et de Venise face à messire Mastino, elle n'aurait pu être menée à bien car les seigneurs Tarlati n'y auraient pas consenti ; mais ceux-ci acceptèrent pour les raisons évoquées, et parce qu'ils ne pouvaient agir autrement après avoir perdu tout espoir de secours. Et note que, pendant plus de LX ans, la cité d'Arezzo avait été gouvernée par le parti gibelin et impérial, et avait presque toujours été en guerre contre la Commune de Florence.

LXI

Encore à propos des conséquences pour les Péruvains de nos faits d'Arezzo.

Après que les Florentins eurent pris la cité d'Arezzo de la manière décrite dans le chapitre précédent, les Péruvains s'indignèrent fortement contre eux, s'estimant trompés et trahis en dépit des pactes de la ligue conclus avec eux, le roi Robert et les Bolognais. Et ils envoyèrent leurs ambassadeurs à Florence pour s'en plaindre en conseil public. Là, on répondit sagement à chaque chapitre d'accusation, montrant comment, de droit et selon les pactes, on n'avait manqué à aucun article, car la ligue ne prévoyait nulle part que, si la cité d'Arezzo se donnait à l'une desdites communes, celle-ci devait être soumise à une quelconque obligation en dépit de laquelle la ligue serait brisée ; que d'ailleurs le terme de la ligue avait déjà expiré ; soulignant également que les Arétins ne voulaient en aucune manière s'accorder ni se fier à eux, à cause de leurs alliés gibelins, l'évêque d'Arezzo, les Pazzi, les Ubertini, les comtes de Montefeltro, Neri da Faggiuola, les

comtes de Montedoglio, les fils de Tano de Castello, le seigneur de Cortone et tous leurs exilés, qui étaient les plus grands ennemis des Tarlati ; et que si les Florentins n'avaient pas pris Arezzo sans attendre, comme ils le firent, les choses auraient certainement mal tourné pour le Parti guelfe et pour l'une et l'autre des deux communes. On alléguait encore que les Pérugins avaient failli et rompu les pactes avec les Florentins en premier, quand ils avaient pris Lucignano d'Arezzo de la manière évoquée trois chapitres en arrière. Mais selon la bonne et charitable compagnie, il n'était toutefois pas licite pour les Florentins d'agir ainsi, car comme dit le Provençal dans son couplet : « L'homme sage ne doit pas faillir pour la faute de l'autre ». Et la loi dit bien quelque part : « *Qui frangit fidem, fides frangatur eidem*²¹⁹ » ; mais cela ne suffit pas à la magnificence de notre Commune. Quoi qu'il en fût, à tort ou à raison de l'une ou de l'autre commune, ou des deux, les Pérugins en restèrent mécontents. Après avoir soumis la question à des ambassadeurs des deux communes, on trouva finalement un terrain d'entente, à savoir que les Pérugins auraient à Arezzo un juge d'appel pour une durée de V ans, avec le titre de Conservateur de la paix et un salaire de D florins d'or pour six mois pour lui et sa suite. Mais cet office n'en eut que le nom, car tous les offices et la seigneurie d'Arezzo étaient aux mains des Florentins. Et passé le terme des V ans, les Pérugins devaient obtenir le château d'Anghiari, ainsi que Foiano, Lucignano et Monte San Savino, qu'ils avaient pris et qu'ils tenaient encore. Et après avoir fait la paix avec les Arétins, ils devaient relâcher messire Ridolfo Tarlati, ses fils et les autres prisonniers d'Arezzo qui se trouvaient dans les prisons de Pérouse et qui avaient été pris à Città di Castello quand les Pérugins l'avaient prise, comme nous l'avons raconté précédemment. Nous laisserons quelque peu les faits de Florence, d'Arezzo et de Pérouse, car nous en avons beaucoup dit, et retournerons à notre matière pour suivre le développement de la guerre de Lombardie contre messire Mastino.

LXII

Comment, sur les ordres de messire Mastino, on tenta de tuer messire Piero Rosso à Bovolenta afin de briser notre ost.

À la fin du mois de mars, au début de l'an MCCCXXXVII, alors que messire Piero Rosso capitaine de l'ost des Florentins et des Vénitiens se trouvait à Bovolenta au siège de Padoue, à l'instigation de messire Mastino, certains connétables allemands appartenant à l'ost et suivis de M

²¹⁹ « Qui trahit la confiance, voit sa confiance trahite » (adage couramment employé par les Romanistes).

cavaliers tentèrent de trahir et de tuer messire Piero. Mais comme il plut à Dieu, on découvrit leur projet et, ne pouvant agir, ils partirent en mettant le feu au campement, dont une grande partie brûla ; ce qui causa une grande agitation dans notre ost. Mais à la suite de cette incident, le V avril suivant, le vaillant messire Piero, à peine freiné par les pièges tendus par la fortune et sans crainte aucune, laissant M cavaliers à la garde du camp de Bovolenta, chevaucha avec III^M autres jusqu'aux portes de Trévis où il causa de grands dommages en pillant et incendiant. Et note qu'en ce temps-là, au siège de Padoue, les Florentins et les Vénitiens avaient à leur solde V^M hommes à cheval revêtus de barbutes²²⁰, sans compter ceux à pied qui étaient en très grand nombre, ni l'ost que la Commune de Florence avaient lancé en même temps contre la cité de Lucques, ainsi que nous en ferons mention dans le chapitre suivant. Car, étant donné la situation en Italie, la cité de Florence montrait alors une grande puissance. Et en ce temps-là, le XIII mai, fut reconduite la ligue entre nous, les Vénitiens et les autres Lombards contre messire Mastino. Et en raison des trop nombreux affronts essayés, l'avoué de Trévis souleva le puissant Castello Nuovo contre messire Mastino, et vint en personne à Venise pour s'allier avec la ligue.

LXIII

Comment les Florentins lancèrent l'ost contre Lucques.

Le XVI mai de cette année MCCCXXXVII, apprenant depuis la Lombardie que les Florentins voulaient lancer l'ost contre Lucques, messire Azzo da Correggio vint en qualité de vicaire de messire Mastino avec CCC cavaliers à la garde de la cité. En raison de sa venue, pour respecter les pactes de la ligue et parce qu'ils avait prévu de lancer l'ost contre Lucques (et la ligue de Lombardie ayant fait de même pour Vérone), le XXX mai, les Florentins firent donner les enseignes et mirent l'ost en branle. Avec leurs soldats, ils étaient DCCC cavaliers et de très nombreux hommes, avec comme capitaine Orlando Rossi de Parme, un homme grossier et fruste auquel on avait fait cet honneur par amour pour messire Piero et messire Marsilio Rossi qui étaient en Lombardie au service des Florentins et des Vénitiens. Et Bologne envoya au service des Florentins CL cavaliers, messire Malatesta de Rimini C cavaliers, Ravenne XXX, Pérouse C cavaliers, et d'Arezzo vinrent messire Piero Saccone Tarlati avec LX cavaliers et C fantassins tandis que la Commune envoyait CCC fantassins, Orvieto LX cavaliers, le roi Robert CLXXX

²²⁰ *barbute* : heaume d'acier, dont la visière en T ne laisse apparaître que la barbe (d'où le nom).

cavaliers, Città di Castello XXXV cavaliers, Cortone C fantassins ; Siene envoya C cavaliers, mais ils refusèrent d'aller contre Lucques et restèrent à la garde de San Miniato, ne voulant pas participer à la ligue. Puis une fois l'ost parti, les Florentins soldèrent CCCXL des cavaliers de la compagnie de la Colombe qui avaient été aux côtés des Pérugins, et ils les envoyèrent avec l'ost. Si bien que celui-ci comptait en tout II^M cavaliers et bon nombre de piétons, lesquels dévastèrent Pescia et Buggiano et les autres châteaux de Valdinievole, et allèrent jusqu'à Lucques et au-delà du Serchio sans rencontrer aucun obstacle et en causant de grands dommages. Le XXX juillet, l'ost rentra à Florence dans le désordre, car ils étaient sans discipline et bien mal commandés.

LXIV

Comment les forces de la ligue chevauchèrent sur la cité de Vérone, et en partirent avec peu d'honneurs.

Retournant à la matière de la guerre qui nous opposait à messire Mastino, ainsi que le prévoyait la ligue et alors que notre propre ost se trouvait sur la cité de Lucques, comme nous l'avons dit, messire Marsilio Rosso, homme de grandes sagesse et valeur, quitta l'ost de Bovolenta le VIII^M juin de cette année avec II^MCCCC cavaliers des nôtres et des Vénitiens ; et, tandis que messire Piero Rosso restait au camp de Bovolenta avec MDC cavaliers et de nombreux piétons, il s'en alla à Mantoue pour chevaucher sur Vérone. Et le XX juin arrivèrent à Mantoue messire Luchino Visconti de Milan et les autres alliés de Lombardie, ainsi que les marquis d'Este et les Da Gonzaga de Mantoue, soit au total, avec les nôtres et ceux des Vénitiens, plus de III^M cavaliers dont fut fait capitaine général ledit Luchino. Et ils chevauchèrent aussitôt jusqu'aux environs de la cité de Vérone. Et messire Charles, fils du roi Jean, qui faisait partie de notre ligue des Lombards contre messire Mastino, vint de Carinthie avec ses forces. Et en ces jours-ci, il obtint la reddition des cités de Bellune puis de Feltre, qui étaient tenues par messire Mastino. Se voyant ainsi harcelé de toutes parts par les forces de la ligue, le tyran messire Mastino, désespéré mais avec bravoure, sortit de Vérone avec III^M cavaliers et de nombreux piétons, et il réclama bataille à messire Luchino et aux autres alliés. Mais en raison de la lâcheté de messire Luchino, ainsi qu'il fut alors dit, ou bien par crainte d'une trahison, ou encore parce qu'un tyran ne souhaite jamais vraiment en abattre un autre, ou bien quelle qu'en fût la raison, la nuit du XXVII juin, voyant messire Mastino sortir sur le champ de bataille avec toutes ses forces prêtes à combattre, l'ost des nôtres et de la ligue s'éparpilla ; et chacun se dispersa vilement, qui d'un côté et qui de l'autre, ce dont

messire Luchino fut fortement vilipendé. Sorti victorieux de cette bataille, messire Mastino reprit vigueur, et laissant Vérone fournie, il partit avec II^MD cavaliers et vint à VII milles de Mantoue sans rencontrer aucun obstacle. Puis apprenant que les Padouans négociaient avec messire Piero Rosso pour que messire Marsilio Rosso et sa cavalerie ne puissent rentrer au camp de Bovolenta, il partit aussitôt, le premier jour de juillet, et deux jours plus tard il se posa sur le canal qui relie Bovolenta à Chioggia afin qu'aucune vivre ni aucun ravitaillement ne puissent parvenir depuis Venise ou Chioggia à l'ost de Bovolenta, et pour barrer la route à messire Marsilio qui était à V milles de là avec ses gens et sa cavalerie et qui, du fait de la venue inattendue de messire Mastino, ne pouvait s'avancer davantage sans s'exposer lui et ses gens à un grand danger. Et il aurait été aisé à messire Mastino de briser totalement l'ost, s'il n'y avait eu la prévoyance de messire Piero Rosso qui se trouvait dans l'ost de Bovolenta. Car sachant que, là où il était, messire Mastino n'avait à disposition de son ost que l'eau du canal, il ordonna que toutes les ordures de l'ost de Bovolenta y fussent jetées ; en outre, il y a dans cette contrée beaucoup de cette herbe que l'on appelle ciguë, avec le jus de laquelle on produit du poison. Il ordonna donc à ses ribauds d'en cueillir, de la couper, de la broyer et de la jeter dans le canal, et ainsi l'eau du canal arrivait tellement corrompue à l'ost de messire Mastino qui se trouvait à trois milles de là, que ni les hommes ni les bêtes ne pouvaient ni n'osaient en boire ; et tout homme ou bête qui en buvait risquait la mort. Aussi fut-il nécessaire à messire Mastino et son ost de lever le camp et de partir, retournant à Vérone le XIII juillet. Le jour suivant, messire Marsilio Rosso et sa cavalerie passèrent, et ils rejoignirent le camp de Bovolenta. Et note lecteur, comment la fortune du siècle s'illustre dans l'instabilité des événements et des affaires, et tout spécialement lors des guerres, car en l'espace de quelques jours la guerre entre nous et Mastino fut tour à tour sur le point d'être gagnée puis perdue par chacune des parties, comme nous en avons fait mention.

LXV

Comment la cité de Padoue se rendit à messire Piero Rosso et comment y fut pris messire Alberto della Scala.

Une fois que messire Mastino fut parti, après avoir perdu la partie qu'il avait engagée, et que messire Piero Rosso fut rentré au camp de Bovolenta avec sa cavalerie, comme on l'a dit, notre ost ayant repris vigueur, messire Piero quitta aussitôt avec l'ost le camp de Bovolenta où ils

avaient longuement séjourné, et ils se posèrent près des murs de Padoue. Le XXII juillet de cette année, les Padouans, qui déploraient la tyrannie des Della Scala (et parmi eux tout spécialement messire Albertino da Carrara²²¹ et les siens, lesquels avaient donné le bourg à messire Mastino, qui en toutes occasions les traitait comme des serfs ou des esclaves, et plus encore à cause du fou et scélérat messire Alberto della Scala qui tenait la garde de Padoue), comme ils apprenaient que messire Mastino était parti avec ses forces, et que l'ost des Florentins et des Vénitiens se trouvait si puissant à côté de la cité, conduit par messire Piero et messire Marsilio Rossi leurs parents, décidèrent de trahir messire Alberto della Scala et de s'emparer de lui et de tous ses conseillers, chefs et connétables qui se trouvaient à Padoue. Et ainsi fut fait ; et ils soulevèrent la rumeur dans la cité. Une fois l'ordre donné, ceux du camp assaillirent le bourg de plusieurs parts : les Da Carrara et le peuple coururent en fureur jusqu'au palais et s'emparèrent de messire Alberto et de toute sa suite, puis ils ouvrirent la porte qui menait au camp pour laisser entrer dans la cité messire Piero et messire Marsilio Rosso avec toute la cavalerie ; ceux-ci entrèrent le III août MCCCXXXVII avec plus de IIII^M cavaliers, sans compter les piétons. Et ils coururent la cité sans causer le moindre mal, ni commettre le moindre pillage, si ce n'est envers les soldats et les gens de messire Alberto della Scala, lequel fut envoyé prisonnier à Venise avec ses chefs. Et messire Albertino da Carrara fut fait seigneur de Padoue, et il fournit pour sa participation à la ligue CCCC cavaliers. La conquête de Padoue fut célébrée à Venise et à Florence, et dans toutes les terres guelfes de Toscane.

LXVI

Comment moururent le vaillant capitaine messire Piero Rosso, et peu de temps après lui messire Marsilio son frère.

Du fait de la perte de Padoue et de la capture de messire Alberto della Scala, de sa suite et de ses conseillers, la puissance et l'état de messire Mastino et des siens déclina fortement, tandis que montait la grandeur des Florentins et des Vénitiens, et des autres alliés de Lombardie ; et tout particulièrement des Rossi de Parme qui avaient accompli là une si haute vengeance contre messire Mastino et messire Alberto della Scala, et qui espéraient grâce à leur victoire et leur puissance reconquérir la seigneurie de leur cité de Parme. Et ceci aurait vite été accompli grâce à

²²¹ *Albertino da Carrara* : Ubertino da Carrara.

l'aide et la puissance des Florentins, des Vénitiens et des autres alliés de la ligue ; mais après avoir apporté grande allégresse et vain bonheur, la fallacieuse fortune des choses du monde conduit souvent à un dénouement misérable et douloureux. Et ainsi en advint-il très peu de temps après, car Padoue venant d'être prise, alors que messire Mastino tenait le château fort et bien garni de Monselice, messire Piero y chevaucha avec un grand ost à cheval et à pied, et fit donner de prompts et répétés assauts aux bourgs situés en contrebas. Et alors qu'il avait presque enfoncé une partie des fossés et des palissades et qu'il était sur le point de prendre les bourgs par force de bataille, messire Piero, afin de donner davantage de vigueur au combat à ses gens, descendit de cheval, et avec d'autres cavaliers combattit à pied – laquelle capitainerie ne fut guère louée, mais bien désapprouvée. Pendant qu'il combattait l'avant-porte, on lui lança alors un petit javelot, qui le frappa au niveau de l'articulation de la cuirasse, et vint se planter dans le flanc. Sans être pour autant affaibli, le vaillant capitaine retira le manche brisé de son flanc, et se jeta dans le fossé situé face à l'avant-porte pour passer dans le bourg qu'il croyait avoir vaincu. Ainsi l'eau pénétra dans la plaie, qui empira à cause de tout le sang perdu ; et souffrant atrocement, le vaillant et vertueux condottiere fut extrait du fossé par les siens, et transporté blessé sur une barge jusqu'à Padoue par le canal, et il quitta cette vie le VII août de l'année MCCCXXXVII. Sa mort fut une très grande perte pour toute la ligue, car c'était le capitaine le plus habile, sage à la guerre et preux de sa personne, plus que quiconque en son temps, non seulement en Lombardie mais dans toute l'Italie. Il fut enseveli à grand pleur dans l'église San Francesco de Padoue, et son corps fut honoré comme il convenait à un grand seigneur. Parvenue à Florence et à Venise, la nouvelle causa une vive douleur. Et après que les obsèques pour son âme eurent été célébrées avec grande solennité, messire Marsilio son frère, qui était déjà épuisé par une si âpre chevauchée, comme nous l'avons dit précédemment, et qui avant la mort de son frère était tombé malade à Padoue, ajoutant à tout cela la douleur de la mort de messire Piero, fut durement affligé mentalement, et comme il plut à Dieu, il quitta cette vie le XIV août et fut enseveli à Padoue avec les honneurs aux côtés de son frère. Messire Marsilio comptait parmi les plus sages et valeureux cavaliers de Lombardie, et était du meilleur conseil. Et ainsi, en quelques jours, la maison des Rossi de Parme fut presque effacée, alors même qu'elle était sur le point de recouvrer sa puissance. Nous laisserons quelque peu les faits de Lombardie et parlerons des autres nouveautés qui advinrent en ce temps-là.

LXVII

Des nouveautés survenues en ce temps-là à Florence, et de la grande profusion de victuailles qu'il y eut.

Revenant quelque peu en arrière afin que notre traité suive l'ordre du temps, à la fin du mois de juin de l'an MCCCXXXVII, naquirent à Florence VI lionceaux de la vieille lionne et des deux jeunes, ses filles. Ce qui, selon l'augure des anciens païens, était signe d'une grande magnificence pour notre cité de Florence ; et il est vrai qu'alors et pendant quelques temps après, celle-ci fut au sommet de sa puissance, comme on le verra en lisant la suite. Desdits petits lions, quand ils eurent grandi, la Commune de Florence fit cadeau à diverses communes et seigneurs amis. Et en cette année, le XXVIII juillet, on commença à poser les fondations des piliers de la *loggia* d'Orsanmichele, en pierres de taille, épais et bien formés, là où auparavant ils étaient fins, en briques et mal posés. Y furent présents les Prieurs, le Podestat et le Capitaine, ainsi que tout le cortège des officiers de la Seigneurie de Florence réunis avec beaucoup de solennité. Et il fut décidé qu'au-dessus serait construit un grand et magnifique palais, pourvu de deux voûtes, d'où l'on dirigerait et surveillerait chaque année la distribution du grain au peuple. L'œuvre et la construction en furent confiés à l'Art de Por Santa Maria²²², et afin de l'achever au plus tôt on destina à cette entreprise la gabelle de la place et du marché au grain, ainsi que d'autres sur les petites entrées. Et l'on décida que chaque Art de Florence recevrait son pilier et y ferait représenter la figure du saint qu'il avait en révérence, et que chaque année pour la fête dudit saint les consuls de l'Art feraient avec les autres membres une offrande à la compagnie de Santa Maria d'Orsanmichele, qui la distribuerait aux pauvres de Dieu. Ce qui fut une belle décision, dévote et honorable pour toute la cité. Et en ce temps-là, la nuit du XXX juillet, l'ost étant rentré de Lucques le jour même, un feu se déclara dans Oltrarno, dans la rue III Leoni, et III maisons brûlèrent en causant de grands dommages ; et cette même nuit, un autre feu se déclara au monastère des dames de la Trinité de Campo Corbolino, où le dortoir brûla. Durant cette année, il y eut à Florence et en Toscane une grande profusion et abondance de victuailles, et le setier de grain comble valait à Florence jusqu'à VIII sous, à LXII sous le florin d'or, ce qui représentait une baisse considérable par rapport au cours habituel, profitant aux propriétaires ainsi qu'aux travailleurs ; mais peu après, il y eut en vengeance une grande disette, comme nous en ferons mention plus loin.

²²² *Arte di Por Santa Maria* : soit l'*Arte della seta*, qui comprend les détaillants de tissus et les tisseurs de soie, puis à partir de 1322 les orfèvres.

LXVIII

Comment cette année apparurent dans le ciel deux étoiles comètes.

En cette année, au début du mois de juin, apparut dans le ciel l'étoile comète appelée Ascone, pourvue d'une grande chevelure, qui fut d'abord à peine visible sous la tramontane vers la région du signe du Taureau, et qui dura plus de IIII mois en traversant l'hémisphère jusqu'au midi où elle s'éteignit. Puis avant même que celle-ci ne disparût, en apparut une autre dans la région du signe du Cancer, appelée Rosa et qui dura II mois. Ces étoiles comètes ne sont pas des étoiles fixes, bien qu'elles y ressemblent avec leurs rayons (ou chevelure, ou nébuleuse), mais les philosophes et les astrologues disent que ce sont des vapeurs sèches, ou parfois mixtes, qui se créent entre l'air et le feu sous le ciel de la lune lors des grandes conjonctions des corps célestes, c'est-à-dire des planètes. Et il en existe de neuf sortes, créées par la puissance de Saturne, Jupiter, Mars ou des autres, parfois même par deux planètes ou plus à la fois. Mais quelles qu'elles soient, chacune elle est signe de nouveautés futures pour le siècle, le plus souvent mauvaises, annonçant parfois la mort de grands rois et seigneurs, ou bien la mutation de royaumes ou de peuples, surtout dans le climat qui correspond à la planète qui l'a créée et où celle-ci étend sa domination. Mais la plupart annoncent des malheurs, à savoir la faim et la mortalité, ou d'autres grands accidents et mutations du siècle. Et celles-ci annoncèrent également de grandes choses et nouveautés, comme le bon entendeur et l'homme avisé pourront le voir en lisant la suite.

LXIX

Des batailles en mer entre Génois et Vénitiens

En cette année, au mois de juin, X galées des exilés guelfes de Gênes, armées à Monaco et en course en Romanie, se retrouvèrent avec X autres galées de la Commune de Venise, avec lesquelles elles s'affrontèrent. Les galées vénitiennes furent vaincues et la plupart d'entre elles prises, au grand dommage des biens et des personnes ; mais les Vénitiens n'osèrent cependant pas engager une guerre ouverte contre les Génois de l'intérieur, ni contre ceux de l'extérieur.

Comment la cité de Bologne passa sous la seigneurie de messire Taddeo Pepoli, leur citoyen.

En cette année, le VII juillet, les Bolognais étant désordonnés et divisés entre sectes et partis depuis qu'ils étaient sortis de la seigneurie de l'Église et du légat, car chacune des maisons de ceux qui avaient chassé ce dernier voulait être seigneur, les Pepoli et leurs partisans prirent les armes et chassèrent de Bologne messire Brandalis Gozzadini, celui-là même qui avait été le premier à chasser le légat et ses consorts et partisans. Et peu après, le XXVIII août, messire Taddeo fils du défunt Romeo Pepoli, avec l'aide des marquis de Ferrare ses parents, se fit nommer Capitaine du peuple et seigneur de Bologne. Puis par la suite, le II janvier, le pape prononça depuis Avignon d'après condamnations contre ledit messire Taddeo et contre la Commune de Bologne, qui refusaient d'obéir à l'Église et de réparer le dommage causé au légat en le chassant de Bologne. Et peu après, à la fin du mois de mars suivant, on découvrit à Bologne une trahison et conjuration, certains ayant décidé de tuer le capitaine pour s'emparer de la seigneurie ; et le chef en était Macerello des comtes de Panico, un proche parent dudit capitaine et celui auquel il se fiait le plus, et avec lui ses partisans, certains des Ghisolieri et d'autres Bolognais. Ce projet découvert, quelques-uns [des conjurés] furent pris et eurent la tête coupée ; mais ledit Macerello et nombre d'autres quittèrent Bologne et se firent rebelles. Messire Taddeo resta alors plein seigneur, s'entoura de gens d'armes en maintenant DCCC soldats à la solde de la Commune, et s'allia avec les Florentins. Et note lecteur, que la comète dont nous avons fait mention précédemment était apparue dans le signe du Taureau, que nous trouvons être attribué, entre autres cités et pays, à la cité de Bologne, et qu'elle démontra très vite son influence par les nombreux bouleversements que connut la seigneurie de cette cité. Et ainsi que nous en avons fait mention plus loin en arrière, peu avant que le légat cardinal n'en fût chassé, la lune s'était obscurcie dans le signe du Taureau, et quelques experts en cette science avaient prédit la mutation de Bologne aux dépens du légat (et nous-mêmes fûmes de ceux qui l'entendirent), bien que ses actes et ceux de ses gens et officiers avaient préparé l'œuvre et la matière à la constellation, ce pour quoi on s'attendait à une pareille fin. Nous avons beaucoup dit des faits de Bologne, mais cela nous parut toutefois nécessaire, car il s'agit d'une cité voisine et amie de Florence, et en raison de l'antique union, liberté, état et puissance du bon Peuple de Bologne, qui de nos jours est rendu par les discordes à la seigneurie tyrannique d'un seul citoyen ; et afin également d'en fournir l'exemple à notre cité et Peuple de Florence, pour que nos citoyens sachent préserver la liberté de notre République, et ne pas

tomber sous la tyrannie d'un seigneur. Ce qui me fait craindre pour notre cité de Florence, en raison des discordes et du mauvais gouvernement : et cela suffit aux bons entendeurs.

LXXI

De la mort du roi Frédéric de Sicile, et des nouveautés qui s'ensuivirent dans l'île.

En cette année, le XXIII juin, le roi don Frédéric qui tenait l'île de Sicile mourut de maladie. Il laissa plusieurs fils, parmi lesquels le plus grand don Pierre qu'il avait couronné roi de son vivant, comme il en a été fait mention quelque part, et qui était quasi débile. Ce pour quoi, après la mort du père, l'île connut de nombreux bouleversements, car le comte Francesco de Ventimiglia, un des plus grands barons de l'île, en raison de l'outrage qu'il avait reçu dudit Frédéric lorsque celui-ci avait pris parti contre lui pour son parent le comte de Chiaromonte, se rebella avec tous ses châteaux, et chercha à s'accorder avec le roi Robert de Pouille à qui l'île revenait de droit, et il envoya un de ses fils à Naples. Mais par manque de sagesse, ou plutôt par péché, hâtant trop les choses avant même de recevoir les secours du Royaume, mal lui advint ; car l'ost du roi Pierre, qui chevaucha contre lui, s'empara au cours des combats de deux de ses fils, tandis que lui-même et un autre fils étaient tués lors d'un affrontement avec les ennemis. Et ainsi ce lignage fut quasiment détruit, et ils perdirent tous leurs châteaux qu'ils avaient nombreux et bien forts. Mais cependant, l'île demeura soumise à la tribulation et au soupçon, comme nous en ferons mention par la suite. Nous laisserons cela et parlerons quelque peu de la guerre entre le roi de France et celui d'Angleterre.

LXXII

Comment le roi de France fit prendre les Italiens et péjora sa monnaie, et comment la flotte du roi d'Angleterre vint en Flandre.

En cette année MCCCXXXVII, Philippe de Valois roi de France ayant abandonné sa bonne résolution et sa promesse du saint passage d'outremer, comme nous faisons mention précédemment, afin de poursuivre la guerre qu'il avait engagée contre le roi d'Angleterre, en

raison de son avarice le malheur fit suite au malheur. Car en une seule journée, le X avril, il fit arrêter à l'improviste tous les Italiens de tout son royaume, aussi bien les marchands et les compagnies de Florence et d'ailleurs que les prêteurs à usure, et il les fit tous rançonner en leur imposant une lourde taxe, que chacun dut payer. Et il fit faire une nouvelle monnaie d'or qui s'appela écu, et il péjora l'alliage de la bonne monnaie en le baissant à XXV pour C, et de même pour les pièces d'argent en proportion. Puis il fit une autre monnaie d'or qu'il appela lion, et une autre encore qu'il appela pavillon, péjorant l'alliage et le cours de chacune. De la sorte, là où notre florin d'or (qui est une monnaie stable, fiable et d'or fin) valait au temps de la bonne monnaie qu'il y avait jadis en France, avant les années MCCCXXXVIII, X sous parisiens, la même valait désormais en France XXIII sous parisiens et demi, et un quart de plus en petits tournois. Puis en l'an MCCCXL, il fit encore une nouvelle pièce d'or appelée anges, qu'il péjora tant, de même que celle d'argent et que le petit, qu'avec cette pièce notre florin d'or valait XXX sous parisiens. Nous cesserons quelque peu de parler des monnaies corrompues du roi de France pour poursuivre notre matière du déroulement de la guerre ; ainsi au mois de juillet suivant, à la fête de la Madeleine, comme il était prévu par la ligue et conjuration conclue contre le roi de France, le Bavaois qui se faisait appeler empereur vint à Cologne, où devait arriver le roi d'Angleterre, lequel ne put toutefois entreprendre le voyage en raison des nombreuses affaires qui le retenaient sur l'île et de la guerre qu'il menait en Gascogne. Il y eut le duc de Brabant, ainsi que celui de Gueldre, celui de Juliers, le comte de Hainaut, d'autres seigneurs alliés et les ambassadeurs du roi d'Angleterre ; et au cours de cette assemblée, l'alliance fut reconfirmée, et au nom du roi les ambassadeurs d'Angleterre promirent gages et soldes aux Allemands et aux autres alliés, ainsi que la venue du roi en personne pour l'automne. Alors le Bavaois et les autres alliés firent défier le roi de France, disant qu'ils viendraient le voir jusqu'à la cité de Cambrai²²³ à la frontière du royaume de France, et qu'ils poseraient le camp sur le royaume et le combattraient. Très offusqué et offensé par ce défi, le roi de France rassembla aussitôt son trésor et ses troupes de cavaliers et de gens d'armes pour mener à bien la guerre qu'il avait engagée. Par la suite, ne pouvant traverser la mer comme promis aux alliés, en raison des nombreuses affaires qui le retenaient et parce que l'hiver arrivait, le roi d'Angleterre envoya CCC cogues et CXX bateaux à rames armés afin de respecter sa promesse de payer les gages. Sur cette flotte se trouvaient l'évêque de Lincoln, le comte de Montagu²²⁴ et celui de Suffolk²²⁵, ainsi que messire Jean Darcy²²⁶, des seigneurs de grande valeur, et avec eux de nombreuses autres bonnes gens d'armes, beaucoup d'argent ainsi

²²³ *alla città di Cambragio.*

²²⁴ *il conte di Monte Aguto* : William Montagu, baron de Montagu et comte de Salisbury († 1344).

²²⁵ *quello di Sofolco* : Robert d'Ufford, comte de Suffolk († 1369).

²²⁶ *meser Gianni d'Arsi* : Jean Darcy de Knayth, gouverneur de la Tour de Londres († ?).

que XII^M sacs de laine envoyés par le roi, soit entre monnaie et laines une valeur totale estimée à DC^M florins d'or, voire davantage encore. Ils arrivèrent au Zwin en Flandre²²⁷, au début du mois de novembre, et se posèrent sur l'île de Cadsand à l'embouchure du port du Zwin que l'on appelle l'Écluse²²⁸, et une partie des hommes descendirent sur l'île où ils combattirent les Flamands qui s'y tenaient pour le comte de Flandre, lequel obéissait au roi de France. Au début, quelques-uns des Anglais qui étaient descendus sans armes furent tués, car le frère bâtard du comte de Flandre se tenait à la défense de l'île de Cadsand avec ses gens d'armes. Mais voyant cela, le gros des troupes descendit en force, et ils mirent à mort tous les Flamands qu'ils trouvèrent, puis s'emparèrent du frère du comte et mirent toute l'île à feu et à flamme. Mais la flotte ne pouvant se poser à l'Écluse car les Flamands obéissaient à leur comte et au roi de France, ils s'en allèrent à Dordrecht en Hollande²²⁹, où ils débarquèrent pour venir ensuite en Brabant ; et là, ils tinrent parlement avec les alliés afin de préparer la guerre. Apprenant ainsi que la guerre se préparait, le pape Benoît et ses cardinaux envoyèrent deux légats-cardinaux en France auprès du roi, afin de trouver un accord entre celui-ci et le roi d'Angleterre ; et après avoir longuement parlementé avec le roi à Paris, ceux-ci partirent pour l'Angleterre et franchirent la mer le XXVII novembre, mais ils ne purent rien obtenir. Nous cesserons quelque peu de parler de cette guerre, dont il conviendra très tôt d'en dire davantage, et nous retournerons à raconter notre guerre contre Mastino.

LXXIII

Comment la cité de Brescia se rebella contre messire Mastino et se donna à notre ligue, avec d'autres châteaux.

En cette année, au début du mois de septembre, se rendirent à notre ligue le château de Mestre, ainsi que ceux d'Orci et de Canneto dans la région de Brescia. Puis le VIII octobre, à l'instigation de notre ligue, les habitants de Brescia, qui étaient sous la seigneurie de messire Mastino (ce qu'ils déploraient), voyant la puissance et le pouvoir de celui-ci affaiblis après qu'il eut perdu lesdits châteaux, levèrent la rumeur dans la cité et soulevèrent une partie de la vieille ville de Brescia. À Brescia se tenait comme capitaine de messire Mastino un certain messire Bonetto,

²²⁷ *alla Suma in Fiandra*

²²⁸ *all'isola di Gaggiante alla bocca del porto della Suma detto le Schiuse*

²²⁹ *Dordette inn-Olanda*

avec D cavaliers allemands, lequel se retira quelque part dans la ville neuve, du côté de Vérone, et envoya demander des secours à messire Mastino. Et comme prévu, ce même jour où les habitants de Brescia avaient soulevé la cité, quelques-uns des plus puissants gentilshommes de Brescia, qui étaient retenus courtoisement en otage à Vérone, en partirent soudainement de diverses manières et vinrent à Brescia. Ce pour quoi, voyant la situation et craignant la venue des forces de messire Mastino, les habitants de Brescia firent appel aux gens de notre ligue. Aussitôt vinrent environ MD cavaliers, à qui il fut, comme prévu, donné la porte de San Gianni et qui entrèrent dans la cité. Ils mirent alors le feu à la porte de San Giustino pour assaillir les gens de messire Mastino dans la ville neuve. Voyant le danger et craignant d'être pris par les forces de notre cavalerie entrées dans la cité, messire Bonetto et ses gens quittèrent Brescia par la porte de Torre Alta et s'en allèrent à Vérone. Puis, alors qu'il y avait une grande discussion entre les Lombards, chacun des seigneurs voulant la seigneurie de Brescia, à la demande des Florentins aveugles qui s'en étaient faits les chefs, ceux de la ligue la donnèrent à messire Azzo Visconti seigneur de Milan. Et il est vrai que les Florentins se devaient de la livrer à messire Azzo, étant donné l'amour dont il nous avait témoigné quand avec Castruccio il nous avait vaincus à Altopascio, puis aux portes de Florence. Voyant Padoue perdue et son frère prisonnier, puis de même Brescia et plusieurs autres bourgs qu'il tenait, ainsi que nous en faisons mention, et alors que son trésor diminuait et venait à lui manquer, messire Mastino fut profondément déconcerté, et au mois de décembre il envoya ses ambassadeurs à Venise pour négocier le sort de messire Alberto qui y était prisonnier, cherchant accord avec les Vénitiens à l'insu des autres membres de la ligue ; ce dont les Florentins et les autres alliés prirent grand peur. Les Vénitiens se justifièrent en prétendant qu'ils agissaient pour le bien de la ligue, et qu'ils voulaient et exigeaient de telles conditions que messire Mastino refuserait de s'y soumettre. Et la guerre reprit plus dure qu'auparavant, et au début du mois de mars nos gens chevauchèrent sans obstacle sur le Véronais, passèrent le fleuve Adige et dévastèrent XVI gros villages, en causant de grands dommages au pays.

LXXIV

De certaines nouveautés survenues à Florence.

En cette année MCCCXXXVII, la maison des Malatesta de Rimini s'étant réconciliée, les Florentins élurent comme Capitaine de guerre messire Malatesta le jeune, un homme de grande

valeur, lequel vint très honorablement à Florence le XIII octobre, où il tint une vie très honorable sans opter pour aucun parti ni faction de la cité, sans se faire Bargello, par amour pour la Commune. Mais en son temps, on ne lança ni ost ni chevauchée contre Lucques, car les Florentins espéraient toujours l'avoir par les négociations, et parce que les Vénitiens traitaient alors avec messire Alberto et messire Mastino. Mais cet espoir fut vain, en raison de la déloyauté et de la trahison des Vénitiens, comme nous en ferons mention par la suite. En cette année, le VIII janvier, messire Benedetto Maccaioni Lanfranchi, rebelle de Pise, ayant secrètement engagé à Florence CCC soldats à cheval, chevaucha à l'improviste pendant un jour et une nuit en Maremme, où on devait lui donner Castiglione della Pescaia. Il lui fut donné une porte, mais les habitants du bourg se précipitèrent à la défense, et les en chassèrent. Les Pisans se plaignirent fortement de cette chevauchée auprès des Florentins, craignant de perdre Castiglione ou Piombino. La vérité fut que certains dirigeants de Florence étaient au courant du projet, et y avaient apporté aide et faveur ; tandis que les prieurs, eux, n'en savaient rien. Mais craignant le pire, les Pisans firent preuve de plus de courtoisie envers les Florentins, alors qu'auparavant ils cherchaient sans cesse toutes sortes de prétextes fallacieux pour supprimer la franchise dont jouissaient nos marchands à Pise. En ce temps, au début du mois de février, les Florentins reçurent de l'évêque d'Arezzo, un Ubertini, la garde de la citadelle fortifiée de son château de Civitella, ainsi que Castiglione degli Ubertini dans le Valdarno. Et pour renforcer la seigneurie d'Arezzo dont ils s'étaient emparés, ils réconcilièrent l'évêque et les siens avec les Tarlati d'Arezzo. Et le XIII mars, on fit à Florence loi et décret que nul citoyen ne pourrait acheter de château à la frontière du district de Florence ; et ceci parce que ceux de la maison des Bardi, grâce à leur grande puissance et richesse, avaient en ce temps-là acheté les châteaux de Vernio et de Mangona à messire Benuccio Salimbeni de Sienne, ainsi que celui du Pozzo de Dicomano aux comtes, et parce que le Peuple de Florence craignait que eux ou les autres grands ne gagnent trop en puissance et en orgueil et ne le renversent, ainsi qu'ils le firent quelques temps après comme il s'en fera mention. En ces jours-ci, un feu se déclara dans la paroisse de San Procolo, dans la maison haute des Riccomanni près de la Badia, et il brûla tout l'après-midi en n'épargnant que la cave, sans pouvoir être combattu. Après l'office de messire Malatesta, quand il fut parti, ceux qui gouvernaient Florence firent venir avec le titre de Capitaine de guerre, ou plutôt comme Bargello, messire Iacopo Gabrielli de Gubbio, qui entra en charge aux calendes de février MCCCXXXVIII, et y resta pendant II ans avec de larges pouvoirs. Celui-ci, par sa brutalité, commit à Florence et dans le contado toutes sortes de faits sinistres et arbitraires, sans respecter le droit, entraînant de sinistres nouveautés pour la cité comme nous en ferons mention par la suite.

LXXV

Comment fut créé le Peuple dans la cité d'Orvieto, et de même dans celle de Fabriano.

À la fin de cette année MCCCXXXVII, le XXIII mars, on leva la rumeur dans la cité d'Orvieto, et l'on prit les armes en réponse aux outrages reçus de ceux de la maison des Monaldeschi, qui la dominaient de manière tyrannique. Et [les habitants] créèrent alors le Peuple, et en chassèrent lesdits Monaldeschi et leurs partisans. Puis, au même moment et de la même manière, on créa le Peuple dans la cité de Fabriano dans la Marche, et [les habitants] chassèrent leurs tyrans et puissants qui dominaient le bourg.

LXXVI

Comment certaines gens de Lucques furent défaites par les marquis Malaspina, des guelfes.

En l'an MCCCXXXVIII, le XXVI mars, CC soldats à cheval et de nombreux piétons de la cité de Lucques qui avaient chevauché dans la contrée de Lunigiana contre les marquis Malaspina de Villafranca furent vaincus par lesdits marquis ; et entre les morts et les prisonniers, les gens de messire Mastino subirent de lourds dommages, étant donné leur nombre, car bien peu d'entre eux rentrèrent à Lucques. Nous laisserons quelque peu les nouveautés de Florence, de Toscane et d'ailleurs, et retournerons au récit de notre guerre contre messire Mastino, car la matière crût considérablement.

LXXVII

Comment notre ost de Lombardie alla jusqu'aux portes de Vérone, y fit courir le palio et prit Montecchio.

En cette année, toutes tentatives d'accord entre nous, les Vénitiens et messire Mastino ayant échoué, nos gens, soit III^M cavaliers environ, chevauchèrent contre la cité de Vérone le XVIII avril. Et à force de combat, ils prirent le bourg de Soave près de Vérone qui avait été garni par messire Mastino, et plus de CCCC de ses hommes y moururent. Puis le XXI avril, ils

s'approchèrent des portes de Vérone, à distance d'un jet d'arbalète, et pour dénigrer et humilier messire Mastino, les capitaines de notre ost (il y avait toujours un cavalier noble et un populaire choisis parmi les plus grands [citoyens] de Florence, et idem pour Venise) firent courir un palio de samit devant les portes de la cité, en proclamant que ceux de Vérone qui le souhaitaient pouvaient sortir voir le jeu et courir le palio en toute sécurité – mais bien peu en sortirent. Puis, quand notre ost fut parti de Vérone le III mai, le grand château fort de Montecchio se rendit à eux, lequel était comme la clé entre Vérone et Vicence ; et après l'avoir fourni en vivres et en gens d'armes, notre ost s'en retourna au château de Lungara, lequel était idéalement situé sur la frontière pour faire la guerre contre Mastino. Et note lecteur, comment opère la fortune dans le siècle, et surtout lors des guerres ; car peu de temps auparavant, messire Mastino avait atteint une telle puissance et seigneurie qu'il dominait Vérone, Padoue, Trévis, Vicence, Parme, Lucques, la cité de Feltre, Civita Belluna et de nombreux grands châteaux forts, qu'il avait amassé un grand trésor et tenait en permanence à sa solde plus de V^M cavaliers allemands à la charge de ces huit cités, qu'il était alors grand et puissant tyran, le plus grand qu'il y eût dans toute l'Italie depuis C ans, menaçant peu auparavant les Florentins de venir jusqu'aux portes de Florence avec V^M barbutes de fer, et qu'il s'était fait faire une très riche couronne d'or et de pierres précieuses pour se couronner roi de Toscane et de Lombardie, et prévoyait d'aller ensuite dans le royaume de Pouille pour le prendre par la force des armes au roi Robert. Et il y serait parvenu, s'il n'y avait eu le jugement de Dieu pour humilier son orgueil, ainsi que la puissance de la Commune de Florence et de celle de Venise, qui firent face et qui par leurs actions et leur argent réduisirent à peu de chose sa puissance et son état, comme vous l'aurez compris en lisant ; et plus encore, comme vous le comprendrez, elles le réduisirent à la dernière extrémité, si bien qu'il lui fallut mettre en gage sa couronne et tous ses bijoux pour obtenir l'argent nécessaire à la poursuite de sa guerre, car pour défendre ses bourgs et ses tenures, il devait dépenser de grosses sommes, sauf à Lucques et Vérone dont il pouvait tirer quelque chose en les tyrannisant. Et pourtant, nul seigneur, tyran ou commune ne peut se fier à sa puissance, car toute puissance humaine est vaine et trompeuse. Et l'omnipotent Dieu Sabaoth donne victoire ou défaite à qui bon lui semble, en fonction des mérites et des péchés. Nous laisserons quelque peu la guerre entre nous et messire Mastino pour parler des autres nouveautés survenues en ce temps-ci en Italie et outremer.

LXXVIII

Comment le duc de Brabant et ses alliés lancèrent un grand ost contre l'évêque de Liège, puis firent la paix.

En cette année MCCCXXXVIII, le VIII^e avril, le duc de Brabant et les autres alliés et conjurés contre le roi de France, ainsi que le fils du Bavaois, avec VIII^m cavaliers et plus de LX^m piétons brabançons et des environs du pays presque tous armés de cuirasses et de barbutes à la manière des cavaliers, allèrent contre l'évêque de Liège en raison du différend qui opposait ce dernier au duc à propos du bourg de Malines, mais surtout, puisque l'évêque était allié avec le roi de France, pour le chasser du pays et pour que le roi de France n'ait plus de possession et ne puisse résister à la guerre qu'ils avaient engagée. Se voyant si soudainement assailli par une telle puissance, étant bien mal pourvu pour faire face à cet ost et n'ayant reçu aucun secours de la part du roi de France, l'évêque s'accorda autant qu'il le put avec le duc et les autres alliés, leur jurant de renoncer à l'alliance avec le roi de France.

LXXIX

D'une grande flotte que le roi Robert envoya contre l'île de Sicile avec peu de réussite.

En cette année, apprenant la mauvaise situation dans laquelle le nouveau roi Pierre et la rébellion du comte Francesco de Ventimiglia et ses partisans avaient plongé l'île de Sicile, le roi Robert organisa une grande flotte pour passer en Sicile. Celle-ci quitta Naples le V mai avec LXX galées et navires huissiers et MCC cavaliers ; et le VII mai ils arrivèrent dans la contrée de Tremole, où ils prirent aussitôt trois châteaux des alentours, puis posèrent le siège devant Tremole. Et le X juin, la seconde flotte partit de Naples avec un convoi plus grand encore, et de nombreuses gens des barons du Royaume et de Provence dont furent capitaines Charles duc de Duras, neveu du roi et fils de son frère messire Jean, ainsi que le comte Novello de la maison des des Dal Balzo. Il se posèrent audit siège de Tremole, qu'ils eurent à la fin du mois d'août en négociant, à l'exception de la citadelle qu'ils prirent après de nombreuses batailles et fracas d'édifices de guerre ; puis ils incendièrent tout le bourg. Et le comte Ruggiero de Lentini, un des plus grands barons de l'île, et descendant des premiers barons qui avaient rebellé l'île contre le roi Charles I^{er}, se rebella contre le roi Pierre avec tous ses châteaux : et ainsi le siècle bascule-t-il. Mais à cause d'une maladie, la flotte partit et s'en retourna à Naples avec peu de profit et d'honneur,

car avec plus de II^MD cavaliers ils pouvaient bien chevaucher toute l'île sans obstacle, alors qu'ils ne bougèrent jamais de Tremole, ce pour quoi l'ost s'infecta et, corrompue, engendra pestilence et mortalité.

LXXX

Comment les citoyens de nombreuses cités du royaume de Pouille entrèrent en discorde et division.

En cette année, dans le royaume de Pouille que dominait le roi Robert, commença une grande discorde et malédiction dans la cité de Sulmona, ainsi que dans celles de L'Aquila, Gaëte, Salerne et Barletta ; car dans chacun desdits bourgs apparurent des partis qui s'affrontèrent. Un parti en chassant l'autre, lesdits bourgs et leurs alentours furent bientôt dévastés. Et en raison de ces discordes, le pays tout entier se remplit de malandrins et de voleurs qui pillaient en tous lieux. Nombre de barons du Royaume étaient impliqués dans ces discordes, qui d'un côté et qui de l'autre. Mais la plus importante fut celle de Barletta, qui dura le plus longtemps et donna lieu aux plus grandes batailles. À la tête d'un des partis se trouvait la maison Marra, et avec eux le comte de Sanseverino et tous ses partisans ; de l'autre côté, la maison des Gatti, et avec eux le comte de Minervino que l'on appelait le Paladin, et ses partisans, lesquels causèrent de grands maux en dévastant le bourg de Barletta et tout le pays alentour. Le roi fut très critiqué pour ces discordes, et c'était chose normale pour un seigneur aussi sage, d'une sagesse naturelle et d'une telle science, car du fait de sa réticence à imposer à ses sujets les peines et arrangements dus pour leurs méfaits, il souffrait la dévastation de son royaume alors même qu'il aurait pu le redresser et le sauver en faisant montre d'une justice minimale. Mais il ne se souvenait en rien des paroles du sage roi Salomon : « *Diligite iustitiam, qui indicatis terram*²³⁰ ». Néanmoins, quand lesdits bourgs furent dévastés, le roi y envoya ses forces et assiégea Minervino et son comte. Les frères de ce dernier vinrent à Naples implorer la miséricorde du roi, mais tous leurs biens furent confisqués par la couronne, puis vendus et marchandés, et eux-mêmes furent faits prisonniers à Naples. Ces comtes de Minervino étaient de vile naissance, car ils étaient les fils de l'un des fils de messire Giovanni Pipino, lequel était né d'un vil petit notaire de Barletta, mais qui grâce à son habileté avait prospéré au temps du roi Charles II, et qui avait alors dirigé tout le royaume en s'enrichissant de tout, au point de pouvoir laisser à ses fils le titre de comte. Ceux-ci, du fait de

²³⁰ *Sag.*, 1, 1 : « Aimez la justice, vous qui jugez sur la terre ». La transcription est exacte.

leur orgueil et de leur arrogance comme il a été dit, connurent bientôt une triste fin. Et note qu'il est rare que celui qui profite d'une ascension si soudaine connaisse tout aussi promptement une fin douloureuse, mais que le plus souvent le bien mal acquis ne dépasse pas le troisième héritier ; et ainsi en advint-il d'eux. Nous laisserons les faits du Royaume et de Sicile, et parlerons quelque peu des faits qui survinrent à Florence cette année.

LXXXI

Comment les habitants de Colle se donnèrent à la Commune de Florence, et des nouveautés survenues à Florence en cette année.

En cette année MCCCXXXVIII, le jour de la Saint-Jean de juin, alors que IIII de nos bataillons d'environ C soldats à cheval chevauchaient vers Buggiano pour faire du butin, ceux-ci tombèrent dans une embuscade et furent vaincus, et deux connétables furent faits prisonniers avec la majeure partie de leurs gens. Et en cette année, le XII juillet, les habitants de Colle étant en grande division, et la cité sur le point d'être dévastée et un des partis d'en être chassé, ils donnèrent d'un commun accord la seigneurie du bourg et du district à la garde de la Commune de Florence pour une durée de XV ans, en prenant en permanence comme Podestat ou Capitaine un citoyen de Florence, tandis que la garde de la citadelle demeurait à leurs frais ; et ainsi leurs discordes s'apaisèrent-elles sous le bâton de la Commune et du peuple de Florence, retrouvant paix et bon état. Et cette même année, le XV décembre, le feu se déclara dans Oltrarno, dans la rue Quattro Paoni, et II maisons brûlèrent. Puis le VII février à midi, le feu se déclara dans la maison des Cerretani, vers la porte de l'évêque, et leur palais ainsi que plus de X maisons des deux rues adjacentes, sans que l'on ne puisse combattre le feu. Et note que cinquante ans plus tôt exactement, le feu s'était déclaré et avait brûlé ledit palais des Cerretani, comme on pourra le retrouver plus haut dans cette chronique, ce qui fut une grande malédiction pour cette lignée, mais non sans raison.

LXXXII

Encore de notre guerre contre messire Mastino.

En cette année MCCCXXXVIII, l'ost des Florentins et des Vénitiens étant retourné au château de Lungara comme nous en faisons mention précédemment, messire Mastino et ses forces vinrent poser le siège devant le château de Montecchio dans le but de le reconquérir, car ils le savaient mal fourni après la brusque rébellion, et parce qu'ils craignaient, Montecchio étant tenu par nos hommes, de perdre la cité de Vicence. Pour secourir Montecchio et le ravitailler, nos gens qui étaient à Lungara en partirent le XV juin avec II^M cavaliers et piétons et des vivres en nombre, et ils s'avancèrent troupes déployées pour combattre messire Mastino et ses gens, lesquels avaient MCC cavaliers. Celui-ci ne les attendit pas, mais refusa de venir à la bataille, et face à cette soudaine levée, avant que nos gens ne s'approchent, il plia le camp avec dommages, moqué par ceux du château, en abandonnant camp et fournitures. Puis arrivant à Montecchio, nos gens le ravitaillèrent richement. Après en être parti avec ses gens, messire Mastino vint directement à Lungara le XVII juin, croyant pouvoir la prendre en combattant et pensant trouver le lieu dégarni en raison de la chevauchée que les nôtres avaient menée vers Montecchio. Mais D cavaliers des Florentins et des Vénitiens étaient restés à l'intérieur à la garde, lesquels défendirent le bourg en causant d'importants dommages aux gens de Mastino. Parti de Lungara et rentré à Vérone avec peu d'honneur, celui-ci renvoya une partie de la cavalerie restée à la garde et à la garnison de ses terres, et se maintint à Vérone avec quelques gens à cheval. Puis CCC de nos cavaliers de Lungara chevauchèrent sans obstacle jusqu'aux portes de Vérone, tant la puissance de Mastino s'était réduite. Et en ce temps-ci, le XVIII août, le château de Monselice se rendit aux Padouans, à l'exception de la citadelle, laquelle manquant de vivres se rendit le XXV novembre suivant contre la vie sauve pour les personnes. Et le XXVIII septembre de cette année, après avoir mené de fausses négociations avec messire Mastino en lui faisant croire qu'ils lui donneraient le château, le marquis Spinetta et deux de ses officiers qui étaient à notre solde à Montagnana en rendirent compte à messire Ubertino de Carrare, lequel enjoignit notre ost de Lungara de se tenir prêt à secourir Montagnana. Mettant son projet à exécution, messire Mastino y fit chevaucher le marquis Spinetta avec V^C cavaliers et MD piétons, tandis que nos gens, qui avaient mené les fausses négociations, partirent de notre camp de Lungara avec D cavaliers et allaient aussitôt à Montagnana, accompagnés de CC [cavaliers] de ceux de Padoue. Les gens de messire Mastino arrivant à Montagnana, les nôtres, qui leur avaient tendu une embuscade, les

assaillirent et les mirent en déroute, et bien CCC [gens] à cheval ou à pied y restèrent, entre noyés ou tués, et XXII connétables à cheval ou à pied furent faits prisonniers, de même que XII des meilleurs Italiens que Mastino avait à sa solde avec les Da Correggio et les Da Fogliano, et nombre d'autres Lombards et gentilshommes avec leurs gens à cheval et à pied furent pris, ce qui fut un coup dur pour la puissance de messire Mastino, accélérant encore son déclin. Nous laisserons quelque peu les faits de notre guerre contre Mastino, dont nous reviendrons bientôt raconter la fin, et retournerons quelque peu en arrière pour raconter l'entreprise de la guerre menée par le roi de France contre celui d'Angleterre, ses alliés et les Flamands.

LXXXIII

Comment les Flamands chassèrent leur comte et se rebellèrent contre le roi de France.

Le comté de Flandre était alors en grande ébullition en raison de la guerre lancée par le roi de France contre le roi d'Angleterre, le duc de Brabant et les autres alliés, car une partie des Flamands aurait souhaité se rebeller contre le comte de Flandre et le roi de France, tandis que les autres se tenaient du côté du comte ; et pour toutes ces raisons, ils avaient eu de nombreuses discordes avec leur seigneur le comte, qui se tenait du côté du roi de France, et ils l'avaient même autrefois chassé de Flandre en le condamnant à un exil courtois, mais l'avaient par la suite rappelé, comme un peuple instable et vacillant. À la fin, se leva à Gand un homme de vil métier, fabricant et vendeur de cidre (c'est-à-dire de cervoise faite avec des pommes) qui avait pour nom Jacques d'Artevelde²³¹, lequel se fit maître de la Commune de Gand ; et ce fut en l'an MCCCXXXVII. Grâce à son beau parler et à sa bravoure, il atteignit en peu de temps une telle puissance et une telle seigneurie, qu'avec l'aide de la Commune de Gand il chassa totalement de Flandre le comte et ses partisans, et ainsi à Gand, à Bruges, à Ypres²³² et dans les autres villes de Flandre qui aimaient et soutenaient le comte. Car dès que quelqu'un lui opposait résistance, il partait de Gand avec VI^M [hommes] de la Commune voire davantage encore, et venait contre celui-ci pour le combattre et le chasser. Et ainsi fut-il en peu de temps seul seigneur de Flandre ; bien que l'on dise qu'en réalité l'évêque de Lincoln²³³, qui était en Brabant pour le compte du roi d'Angleterre, avait organisé toute cette révolte avec la faveur et le conseil des Brabançons, et avec

²³¹ *Giacofo d'Artivello* : Jacob van Artevelde († 1345), membre d'une famille de la grande bourgeoisie de Gand, qui a fait fortune dans l'industrie drapière. Sa fin est racontée dans le chapitre XIII 47.

²³² *di Guanto e di Bruggia e d'Ipro*

²³³ *vescovo di Niccola* : Henry Burghersh, évêque de Lincoln et trésorier de la couronne, meurt à Gand en 1340.

l'argent que ceux du roi d'Angleterre avaient dépensé en Flandre ; ce qui par la suite profita grandement au roi d'Angleterre, comme on le verra en lisant plus loin.

LXXXIV

Comment le roi d'Angleterre passa en Brabant.

La Flandre s'étant presque entièrement rebellée contre le roi de France et le comte, comme nous l'avons dit, le roi Édouard le jeune passa à Anvers en Brabant²³⁴ avec plus de CCC navires et de nombreux barons et gens d'armes de son pays, ainsi que de la laine et de l'argent en quantité, accompagné de sa femme et ses deux filles ; et ceci fut le XXII juillet de l'an MCCCXXXVIII. Il s'établit à Anvers jusqu'à la fin septembre, tout en se réunissant en parlement plusieurs fois pendant son séjour dans différentes villes du pays avec ses alliés, et notamment avec les ambassadeurs du Bavaois dans le comté de Looz aux confins de l'Allemagne²³⁵. Et lors de ce parlement, le roi d'Angleterre fut nommé publiquement par privilège impérial vicaire de l'empire, sauf pour l'Italie. Puis il vint à Bruxelles²³⁶, et là s'apparenta avec le duc de Brabant en mariant son fils aîné à la fille du duc ; alors le duc prêta de nouveau serment à la ligue, et jura d'être contre le roi de France en faisant savoir à ce dernier qu'il refusait de lui rendre les hommages dus pour ce qu'il tenait de lui dans le royaume de France ; et pour ce faire, il envoya à Paris un cavalier brabançon, brave, hardi et beau parleur pour le défier. Puis il se prépara à la besogne.

LXXXV

Comment le roi d'Angleterre et ses alliés lancèrent l'ost sur le royaume de France.

Ceci fait, le roi d'Angleterre et le duc de Brabant quittèrent Bruxelles avec leur ost, et s'en allèrent à Valenciennes en Hainaut²³⁷. Là, en tant que vicaire impérial, le roi d'Angleterre fit appeler l'évêque de Cambrai pour exiger de lui qu'il rende la cité de Cambrai qui appartenait à l'empire ; mais celui-ci ne comparut pas. Aussi, le XX septembre, partirent de Valenciennes

²³⁴ *Anguersa in Brabante*

²³⁵ *contea di Los a' confini d'Alamagna*

²³⁶ *a Borsella*

²³⁷ *a Valenzina inn-Analdo*

messire Jean de Hainaut, oncle du comte, avec II^M cavaliers hainuyers et allemands à sa solde, ainsi que le sire de Fauquemont avec D cavaliers, et ils se posèrent devant la cité de Cambrai au village de Haspres²³⁸. Bien que Cambrai fût terre d'empire, et que l'archevêque la tenait, le roi de France l'avait garnie de ses gens, car à l'intérieur se tenait le connétable de France avec III^M hommes en armure. Le roi d'Angleterre rejoignit l'ost avec ses gens, soit II^MD cavaliers entre les Anglais et ses autres alliés, ainsi que le duc de Brabant avec IIII^M cavaliers entre Brabançons, Liégeois et Allemands à sa solde, et les peuples de Brabant et de Hainaut réunis en très grand nombre ; de la même manière, vint le comte ou plutôt duc de Gueldre avec II^M cavaliers, et celui de Juliers avec MD cavaliers. Toutes ces gens, ou la plupart d'entre elles, étaient à la solde et à la charge du roi d'Angleterre. Enfin le marquis de Brandebourg, fils du Bavaois, vint avec CC hommes en armure, mais sans solde car plus de MD cavaliers allemands l'avaient suivi volontairement, sans avoir été requis. De la sorte, l'ost des alliés rassemblait au total plus de XIII^M cavaliers et LX^M piétons, armés pour la plupart de cuirasses et de barbutes. L'ost resta VIII jours à côté de Cambrai, puis ils coururent jusqu'à Douai²³⁹ en menant dévastations et pillages ; et le sire de Fauquemont courut jusqu'à Bapaume et Ronssoy en Vermandois²⁴⁰, car le roi de France était encore à Compiègne²⁴¹. Puis l'ost partit, et ils se posèrent au Mont Saint-Martin à deux lieues de Saint-Quentin²⁴². Puis le XIII^M octobre, ils déplacèrent le camp, passèrent le fleuve de l'Oise²⁴³, et montèrent trois camps sur la rive. Puis ils posèrent le camp à trois lieues de Chimay en France²⁴⁴. Apprenant alors la venue du roi de France, ils se retirèrent derrière La Capelle, puis vinrent à la Flamengrie en Thiérache²⁴⁵. Et, depuis ces camps, ils coururent jusqu'aux abords de Laon et de Reims²⁴⁶ en France, où ils causèrent d'infinis dommages en pillant et incendiant, car ce pays était plein de très riches et bonnes villes. Et depuis le temps où les Romains avaient quitté ce pays qu'ils dominaient jadis, on n'y avait plus entendu parler de guerre.

²³⁸ *alla città di Cambrai alla villa d'Aprè*

²³⁹ *a Doai*

²⁴⁰ *a Bapalma e a Ros in Vermandos*

²⁴¹ *a Compigno*

²⁴² *al monte Sammartino presso a San Quentino a due leghe*

²⁴³ *il fiume dell'Osa*

²⁴⁴ *alla Cina in Francia*

²⁴⁵ *alla Capella... alla Samingheria in Tiracia*

²⁴⁶ *da·LLaona e d'Ares in Francia*

LXXXVI

Comment le roi de France vint avec son ost contre le roi d'Angleterre.

Aussitôt qu'il apprit le passage du roi Édouard en Brabant et les grands préparatifs menés à Cambrai par ce dernier et les autres alliés, le roi de France s'organisa, après avoir requis tous les barons de son royaume, ainsi que son cousin le roi de Navarre, le roi Jean de Bohême, le comte de Savoie et le Dauphin de Vienne ; et tous lui vinrent en aide avec de nombreuses gens d'armes à cheval et à pied. Et apprenant que ses ennemis étaient entrés dans le royaume, il quitta aussitôt Paris, car il ne les croyait pas hardis au point de pénétrer dans le royaume : mais il commit là une erreur. Et sans attendre le reste de son ost, il vint immédiatement à Compiègne, puis de là à Péronne en Vermandois²⁴⁷. Là, avec ses gens et celles des autres seigneurs et amis, il se trouva avec XXV^M bonnes gens d'armes à cheval et un nombre infini de piétons. Puis il partit de Péronne et posa le camp à côté du fleuve de l'Oise, à une lieue et demie en face de l'ost du roi d'Angleterre, les deux armées restant séparées par la rivière de l'Oise. Et ainsi restèrent-ils plusieurs jours durant à se faire face.

LXXXVII

Comment les armées du roi de France et de celui d'Angleterre se firent face, puis levèrent le camp sans combattre.

Alors que les II armées étaient si proches l'une de l'autre, et qu'il y avait tellement d'hommes, de chevaux, de bêtes de somme et de chariots que la plus petite des deux couvrait tout le pays en s'étalant sur plus d'une lieue et demie, le roi d'Angleterre et ses alliés requirèrent le roi de France au combat, car ils ne pouvaient guère attendre davantage, ayant déjà dévasté et pillé tout le pays et les vivres devant être acheminées jusqu'à l'ost sous bonne escorte de très loin, et aussi parce qu'en ces jours le pain leur coûtait un gros tournois d'argent la pièce. Le roi de France accepta la bataille et en prit engagement : la journée choisie fut le samedi XXIII octobre MCCCXXXVIII. Chaque ost s'arma et se déploya, et le roi d'Angleterre vint avec ses gens déployées jusqu'au lieu choisi, et resta sur le champ de bataille jusqu'à vêpres. Le roi de France et son ost s'armèrent ; toutefois, ils

²⁴⁷ a Perona in Vermandos

ne quittèrent pas leur camp, car ils pensaient pouvoir vaincre les ennemis par tromperie et stratagème militaire, en envoyant environ III^M cavaliers, sergents à pied et arbalétriers, bloquer le passage de la rivière par lequel les vivres parvenaient à l'ost du roi d'Angleterre. Celui-ci et ses alliés s'y étaient préparés, et ils avaient garni ledit passage, mais se sachant presque à cours de vivres et voyant que le roi de France ne venait pas à la bataille, après avoir fait sonner et resonner les trompes, ils quittèrent le champ de bataille en ordre déployé, et s'en allèrent à Avesnes en Thiérache, puis à Maubeuge en Hainaut, et de là à Bruxelles²⁴⁸. Se réunissant là en parlement, ils décidèrent de revenir en Brabant avec leurs forces au printemps ; puis ils donnèrent congé aux Allemands, lesquels s'en allèrent riches des gages du roi d'Angleterre et du butin pris aux Français. Le roi de France rentra sain et sauf à Paris, mais avec bien peu d'honneur. Et de la même manière, il donna congé à ses gens, leur ordonnant d'être de retour au printemps. Nous avons fait si longuement récit de ces deux osts qui se firent face sans combattre, car il y avait bien longtemps que l'on n'avait rassemblé tant de barons au même endroit pour combattre : et l'on peut bien dire en vérité qu'il y eut là la fleur et la force de la chevalerie des Chrétiens. Et ce fut certainement par la grâce et l'œuvre de Dieu que la bataille n'eut pas lieu et que le sang chrétien ne se répandit pas, bien que l'on accusa alors le roi de France et les Français de lâcheté. Et jusqu'à Naples, le roi Robert son oncle n'avait eu de cesse d'exhorter par lettres et messages le roi de France, afin que pour son bien il ne livre pas bataille aux Brabançons, aux Allemands et aux Flamands, ces peuples cruels et sans espoir. Et certains dirent que le roi de France craignait d'être trahis, et que ce fut pour cette raison qu'il ne livra pas bataille ; mais quoi qu'il en soit, il agit là de la meilleure et de la plus sûre des manières. Nous laisserons quelque peu la guerre des II rois, à propos de laquelle il conviendra bientôt de raconter comment ils firent un rassemblement plus grand encore, et nous retournerons à notre matière pour raconter les événements et la fin de notre guerre contre Mastino, ainsi que les autres nouveautés survenues en ce temps-là à Florence, en Italie et dans d'autres pays.

²⁴⁸ *ad Avenes in Tiraccia... a Mabrugam inn-Analdo... a Borsella*

LXXXVIII

Du piètre état de la compagnie des Bardi et de celle des Peruzzi, et de toute notre cité de Florence en raison de ladite guerre.

Au temps de la guerre entre le roi de France et celui d'Angleterre, les marchands du roi d'Angleterre étaient les compagnies des Bardi et des Peruzzi de Florence, entre les mains desquelles parvenaient toutes ses rentes, ses laines et ses marchandises, tandis qu'elles-mêmes pourvoyaient à toutes ses dépenses, ses gages et ses besoins. Et les dépenses et besoins du roi augmentèrent tant, jusqu'à dépasser les rentes et marchandises qu'elles recevaient de lui, que quand il fut rentré de l'expédition, les Bardi se retrouvaient à devoir recevoir de sa part, entre capitaux, remboursements et intérêts, plus de CLXXX^M marcs sterling, et les Peruzzi plus de CXXXV^M marcs, chaque marc valant IIII florins d'or et un tiers, ce qui portait le tout à plus de MCCCLXV^M florins d'or – autrement dit un royaume ! Cette somme comprenait certes de très nombreux prêts que le roi leur devait pour les temps passés ; mais quoi qu'il en soit, ce fut de leur part une grande folie, commise par soif du gain ou bien pour récupérer ce qu'elles avaient follement prêté, que de placer en si grande quantité leurs biens et ceux des autres dans les mains d'un seul seigneur. Et note que, pour la majeure partie, cet argent n'appartenait pas auxdites compagnies, mais qu'au contraire elles l'avaient reçu en gage et dépôt de plusieurs concitoyens et étrangers. Et de là découla le grand péril qui les menaça, elles et notre cité, comme on le verra peu après en lisant la suite. Et pour cette raison, ne pouvant s'acquitter envers leurs créanciers en Angleterre et à Florence et partout ailleurs où elles étaient en affaires, il advint qu'elles perdirent tout crédit et ne purent rien rembourser, et tout particulièrement les Peruzzi, bien qu'elles ne cessèrent pas toute activité grâce aux grandes possessions qu'elles avaient à Florence et dans le contado, ainsi qu'à la position éminente qu'elles occupaient au sein de la Commune. Mais à cause de cette faillite et des dépenses de la Commune en Lombardie, la puissance et l'état des marchands de Florence furent fortement affaiblis ; et de même, la Commune, le commerce et les arts furent affaiblis et réduits à piètre état, comme on en fera mention par la suite. Car après que ces deux colonnes eurent fait faillite, elles qui jadis nourrissaient par leurs trafics grande part du trafic et du commerce des Chrétiens et en étaient comme la source, tous les autres marchands furent frappés par le soupçon et le discrédit. Et pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, comme on le dira bientôt, notre cité de Florence connut en très peu de temps un véritable effondrement et un déclin général. Et il faut rajouter au mauvais état desdites compagnies, d'une

part que le roi de France, pour les raisons évoquées, s'était emparé à Paris et dans tout le royaume de leurs associés, de leurs biens et de leurs marchandises (idem pour de nombreux autres Florentins), et de l'autre que la Commune avait contracté auprès des citoyens des emprunts forcés, qu'elle avait dépensés dans l'entreprise de Lombardie et de Lucques ; ce pour quoi, peu de temps après, en raison des répercussions et du discrédit, plusieurs autres petites compagnies de Florence firent faillite, comme on en fera mention par la suite. Nous laisserons cette matière et retournerons suivre le cours de notre traité sur la guerre contre messire Mastino.

LXXXIX

Comment nos gens et ceux des Vénitiens entrèrent dans les faubourgs de Vicence.

Revenant à notre matière de la guerre contre Mastino, dont les forces étaient très affaiblies, il advint que le XVI octobre MCCCXXXVIII, apprenant que la cité de Vicence était très étreinte et en piètre état, messire Mastino leur envoya CL cavaliers en secours et renfort, lesquels en passant furent assaillis et vaincus par nos gens qui étaient à Montecchio, et cinq connétables et la majeure partie de ces troupes furent faits prisonniers. Aussitôt et comme convenu, notre ost et notre cavalerie pénétrèrent dans les faubourgs de Vicence le XVIII octobre de cette année, et s'emparèrent du bourg dans sa quasi totalité, à l'exception de la partie où se trouvait le château, lequel n'aurait pas pu tenir bien longtemps, ayant perdu tout espoir d'être secouru.

XC

Comment les Vénitiens trahirent les Florentins et firent la paix avec messire Mastino, et comment il convint à notre Commune de la faire à son tour.

Se voyant sur le point de perdre la cité de Vicence, et sachant qu'une fois celle-ci perdue il se retrouverait alors assiégé dans Vérone, messire Mastino négocia secrètement la paix avec les Vénitiens, à l'insu des Florentins. Par l'entregent de ses ambassadeurs, il paya grassement quelques-uns des plus grands citoyens de Venise, lesquels avaient puissance et pouvoir au sein de la Commune et entre les mains desquels il se remit, les priant de ne pas l'abattre totalement car, ce

faisant, ils dévasteraient et abattraient en Italie le parti impérial et gibelin auquel les Vénitiens appartenaient naturellement depuis les temps les plus anciens. Cherchant leur propre intérêt, et soutenus en cela par ces citoyens qui y avaient gagné et par les prières des Pisans et des Gibelins qui tenaient Lucques, et qui par leurs ambassadeurs et par leurs lettres les priaient secrètement et instamment, par Dieu et l'amour du parti, de ne pas consentir à ce que les Florentins eussent la cité de Lucques, les Vénitiens s'accordèrent avec messire Mastino. Ainsi les Vénitiens trompèrent et trahirent les Florentins et les autres alliés, alors qu'ils avaient promis et juré de ne passer aucun accord sans la volonté de tous les autres alliés, et bien qu'ils se fussent engagés à ce que les Florentins aient la cité de Lucques et son district. Mais ils ne respectèrent aucune promesse, et conclurent l'accord comme il le leur semblait bon, réclamant et recevant la cité de Trévis le II décembre de cette année, ainsi que Castelfranco et Basciano et tout ce qui avait été conquis par nos gens et par les leurs. Et ceci fait, ils envoyèrent leurs ambassadeurs à Florence le XVIII décembre, et au cours d'un grand conseil ils proposèrent à nous, Florentins, si nous voulions profiter de la paix qu'ils avaient conclue avec messire Mastino, de nous faire confirmer dans ladite paix avec messire Mastino et la Commune de Lucques les bourgs et châteaux que nous avons pris à Lucques, à savoir Fucecchio, Castelfranco, Santa Croce, Santa Maria a Monte, Montopoli en Valdarno, Montecatini, Monsummano, Montevettolini, Massa, Cozzile, Uzzano en Valdinievole, Avillano, Sovrano et Castelvechio en Valdilima, tout en accordant comme compensation aux Lucquois pour conclure la paix le château de Pescia et celui de Buggiano et leurs territoires, ainsi qu'Altopascio. Et si les Florentins avaient refusé, eux-mêmes auraient conclu leur propre paix et l'auraient respectée, que les Florentins eussent ou non accepté l'accord avec messire Mastino. Une telle proposition parut bien malhonnête aux Florentins, car ils estimaient avoir agi envers les Vénitiens comme envers eux-mêmes et que pour leur part la compagnie avait été observée avec loyauté, car ils avaient fermement cru pouvoir s'emparer de Lucques selon les pactes jurés par les Vénitiens, tout comme les autres Lombards de la ligue devaient s'emparer de Parme. À la suite de cette proposition, plusieurs conseils secrets furent tenus à Florence afin de décider si l'on devait ou non accepter cette paix. Il y eut le pour et le contre, car de nombreux citoyens, offusqués par la trahison des Vénitiens, alléguaient qu'il serait dangereux pour la cité de faire la paix avec le tyran ennemi, qui resterait aussi proche grâce aux forces et au refuge de Lucques ; et, craignant ses trahisons, ils refusaient de conclure la paix, disant qu'il eût été meilleur et plus sûr de rester en guerre ouverte avec lui. Mais considérant tout l'argent dépensé par la Commune dans ladite guerre, et que pour cette raison elle était endettée envers ses citoyens comme envers d'autres pour au moins CCCCL^M florins d'or, voire davantage encore (une somme déjà hypothéquée sur les

futures gabelles et entrées de la Commune pour les six ans à venir), d'autres conseillaient d'opter pour la moins mauvaise des solutions, et d'envoyer à Venise de solennels ambassadeurs chargés de prier cette Commune d'observer les pactes jurés dans le cadre de la ligue, ou d'améliorer autant que possible les conditions qu'ils leur proposaient ; et ils furent chargés, pour le meilleur de notre Commune, s'ils ne pouvaient rien obtenir de mieux (et ceci leur fut confié en secret), de ne pas quitter les négociations avant que la Commune eût pu reprendre souffle et sortir de ses dettes, et que l'on eût pu renforcer les châteaux situés au cœur de Lucques, afin de pouvoir se défendre et mener la guerre au tyran si besoin était. Et le XI janvier, cette dernière proposition l'emporta. Se rendirent alors à Venise messire Francesco fils de messire Pazzino Pazzi, le juge messire Alesso Rinucci et Iacopo Alberti, syndics pourvu d'un plein mandat, et ils restèrent quelques jours à Venise pour obtenir quelques avantages de la part des Vénitiens. Mais les perfides, issus du sang d'Anténor traître à sa patrie de Troie, s'obstinant avec ténacité, ne daignèrent revenir sur leur décision à moins d'avoir en compensation Asciano et Colle, qu'ils n'aurait pas pu tenir puisque celles-ci sont situées au-dessus de Buggiano que nous tenions nous-mêmes. Et ainsi le XXIII janvier MCCCXXXVIII, fut conclue à Venise la paix contrainte et forcée entre la Commune de Venise, celle de Florence et messire Mastino. Messire Alberto della Scala sortit alors de prison, de même que les autres qui étaient retenus prisonniers avec lui à Venise ; et la peine à payer en cas d'enfreinte à la paix fut de C^M florins d'or, sans verser de garantie ; tandis que les Guelfes rebelles de Lucques purent y retourner et récupérer leurs biens, exception faite de XXX chefs condamnés aux confins ; néanmoins, et malgré cette paix, bien peu de Guelfes se sentirent suffisamment en sécurité pour retourner à Lucques. Puis le VII février de cette année, une fois nos ambassadeurs rentrés à Florence, lesdits châteaux furent donnés aux Florentins. Et le XI février, on proclama la paix, interdisant néanmoins à quiconque d'aller à Lucques sans autorisation. Notez bien, et que vous reste perpétuellement en mémoire à vous Florentins qui lirez ceci, la vile trahison que les Vénitiens commirent à l'encontre de notre Commune, alors que nous avions tant œuvré et assumé de telles dépenses, lesquelles, d'après ce que nous trouvons, s'élevèrent en XXXI mois et demi à plus de DC^M florins d'or, et alors que notre Commune avait toujours agi avec foi et ferveur pour les élever et abattre l'orgueil de leur voisin, le tyran ennemi. En plus de tout cela, et pour ajouter encore à leur manquement, alors qu'à la fin de la guerre il leur restait encore à recevoir de notre Commune, en remboursement des sommes avancées pour les payes de nos cavaliers et les armements envoyés à l'ost (car l'argent de nos payes mettait parfois beaucoup de temps pour parvenir à Venise), environ XXV^M florins d'or tout compris, voire peut-être moins encore, les Vénitiens en réclamèrent XXXVI^M, arguant que le quart de toutes les dépenses qu'ils

avaient consacrées à la guerre avait servi à avancer l'argent autant pour nos cavaliers et piétons que pour les leurs, et que ceci avait pu être fait grâce à de lourdes gabelles et impôts qu'ils avaient instaurés sur tout ce qui parvenait à l'ost – et ils refusaient d'en déduire la part qui nous revenait sur la conquête de Mestre et du pont de Praga, qui étaient et sont toujours sources d'importants droits de passage. Souhaitant régler les comptes et ne payer que ce qu'elle restait à devoir, notre Commune envoya ambassadeurs et comptables, mais ils refusèrent de revenir à la raison, ou de s'en remettre au jugement d'un ami commun extérieur à Venise ; soutenant *ego voleo, ego giubeo*, c'est-à-dire ainsi que le veulent messire le Doge et la Commune de Venise. Et sur ce, ils décrétèrent en représailles contre les Florentins de dures et âpres lois, en raison desquelles tous les Florentins partirent à la fin du mois de janvier MCCCXXXVIII. Et des lois identiques et plus dures encore furent proclamées par les Florentins contre les Vénitiens, et contre tout Florentin qui s'y rendrait ou qui y aurait affaires. Telle fut la conclusion de la compagnie déloyale de la Commune de Venise envers notre Commune de Florence.

XCI

Des possessions et des recettes que la Commune de Florence avait en ce temps-là.

Afin que nos descendants puissent comprendre l'état de notre Commune de Florence en ce temps-là, et comment elle put pourvoir à la dépense de la guerre contre Mastino (qui s'élevait au moins à XXV^M florins d'or qui partaient chaque mois pour Venise, sans compter les dépenses éventuelles que notre Commune devait assurer ici-même, car la majeure partie du temps, en plus de ceux de Lombardie, elle tenait à sa solde M cavaliers, et sans compter non plus la garde des bourgs et des châteaux qu'elle tenait), aussi décrivons-nous brièvement les possessions et les recettes, ainsi que les sorties et les dépenses de la Commune entre l'année MCCCXXXVI et l'année MCCCXXXVIII, soit le temps que dura notre guerre contre messire Mastino. En ce temps, la Commune de Florence dominait la cité d'Arezzo et son contado, Pistoia et son contado, Colle di Val d'Elsa et sa juridiction, et dans chacun de ces bourgs elle avait fait construire un château. Et elle tenait XVIII châteaux forts du district et contado de Lucques, et XLVI châteaux forts de notre contado et district, sans compter ceux de ses citoyens particuliers, ainsi que plusieurs autres bourgs et villages non fortifiés en très grand nombre.

XCII

Les entrées de la Commune de Florence.

La Commune de Florence ne tire de ses rentes fixes qu'une petite rentrée, comme on pourra le voir, mais s'appuyait en ce temps-là sur les recettes des gabelles. En cas de besoin, comme nous le disions précédemment au début de la guerre contre Mastino, elle procédait par emprunts et impôts sur les richesses des marchands et des autres particuliers, en assignant les gabelles en rémunération. Et en ce temps-là, les gabelles étaient les suivantes, comme nous les avons diligemment relevées dans les registres de la Commune et qui, comme vous pourrez le voir, s'élevaient alors à CCC^M florins d'or, parfois plus parfois moins selon l'époque – ce qui serait déjà considérable pour un royaume, et alors que même le roi Robert n'a pas autant de revenus, pas plus, et de loin, que ceux de Sicile ou d'Aragon. La gabelle perçue aux portes sur les marchandises, victuailles et autres biens entrant et sortant de la cité se vendait LXXXX^MCC florins d'or l'année. La gabelle du vin se vendait au détail, en payant le tiers, LVIII^MCCC florins d'or. L'*estimo*²⁴⁹ des contadins, qui payaient chaque année X sous par livre sur le montant évalué, se vendait XXX^MC florins d'or. La gabelle du sel, à raison de XL sous *piccioli* par setier vendu aux habitants de la cité, et XX sous aux contadins, se vendait XIII^MCCCCL florins d'or. Ces III gabelles étaient affectées à la dépense de la guerre de Lombardie. Les biens des rebelles bannis et condamnés rapportaient VII^M florins d'or par an. La gabelle sur les prêteurs à usure, III^M florins d'or. Les nobles du contado payaient II^M florins d'or par an. La gabelle des contrats rapportait XI^M florins d'or par an. La gabelle de l'abattoir de la cité, XV^M florins d'or ; celle de l'abattoir du contado, III^MCCCC florins d'or. La gabelle des loyers, III^MCL florins d'or par an. La gabelle de la farine et meunerie, III^MCCL florins d'or. La gabelle des citoyens qui partaient assumer des fonctions de seigneurie hors de Florence rapportait III^MD florins d'or par an. La gabelle des accusations et acquittements, MCCC florins d'or. Le gain sur la frappe de la monnaie d'or s'élevait chaque année, une fois la frappe payée, à II^MCCC florins d'or. Le gain sur la frappe des *quattrini* et des *piccioli*, une fois l'ouvrage payé, s'élevait à MD florins d'or. Les biens propres de la Commune et les péages rapportaient MDC florins d'or. Les marchés au bétail vif de la cité, II^MCL florins d'or. La gabelle pour la vérification des poids et mesures, des contrats de paix et des biens en paiement²⁵⁰, DC florins d'or par an. Le nettoyage d'Orsanmichele et la location des paniers à ordures, DCCL florins d'or. La gabelle des loyers du contado, DL florins d'or. La

²⁴⁹ Cf. note 38.

²⁵⁰ Biens remis en paiement pour contribuer au remboursement d'une dette.

gabelle des marchés du contado, II^M florins d'or. Le produit des condamnations pouvait être estimé à XX^M florins d'or par an, et montait souvent bien plus haut encore. Les rentrées sur les soldats à cheval et à pied manquant à l'appel, sans compter ceux qui étaient en Lombardie, VII^M florins d'or. La gabelle des présentoirs des maisons, V^MDL florins d'or par an. La gabelle des vendeurs de fruits et légumes, CCCCL florins d'or. La gabelle des cautions à verser pour pouvoir porter des armes défensives, MCCC florins d'or, à raison de XX sous *piccioli* par arme. Les rentrées des prisons, M florins d'or. La gabelle des sergents, C florins d'or. La gabelle des convois de bois qui arrivait par l'Arno, L florins d'or. La gabelle des approbateurs pour les cautions payées à la Commune, [...] florins d'or. La gabelle sur les recours devant les consuls des Arts, pour la part versée à la Commune, [...] florins d'or. La gabelle sur les possessions dans le contado, [...] florins d'or. La gabelle sur les échauffourées à mains nues, [...] florins d'or. La gabelle de Firenzuola, [...] florins d'or. La gabelle de ceux qui n'ont pas de maison à Florence mais dont les biens s'élèvent à plus de M florins d'or, [...] florins d'or. La gabelle des moulins, de leurs rentrées et des pêcheries, [...] florins d'or. Somme totale, plus de CCC^M florins d'or. Ô seigneurs florentins, quelle manque de prévoyance que d'accroître les rentrées de la Commune par des gabelles forcées sur les pauvres biens des citoyens, afin de financer vos folles entreprises ! Or, ne savez-vous pas que plus grande est la mer, plus forte est la tempête, et qu'à mesure que croissent les rentrées, croissent les mauvaises dépenses ? Tempérez, très chers, vos désirs démesurés, et alors seulement vous plairez à Dieu et n'accablerez plus le peuple innocent.

XCIII

Dépenses de la Commune de Florence en ce temps-là.

Les dépenses annuelles fixes et obligatoires de la Commune de Florence, le florin d'or valant III liras et II sous. Le salaire du Podestat et de ses officiers coûtait XV^MCCXL liras *piccioli* par an. Le salaire du Capitaine du Peuple et de ses officiers, V^MDCCCLXXX liras *piccioli* par an. Le salaire de l'Exécuteur des Ordonnances de justice contre les grands, pour lui et ses officiers, IIII^MDCCC liras *piccioli*. Le salaire du Conservateur du Peuple en charge des bannis, avec L cavaliers et C fantassins, VIII^MCCCC florins d'or (cet office n'est pas permanent, mais attribué en fonction des besoins). Le juge d'appel sur les sentences de la Commune, MC liras *piccioli*. L'officier en charge des ornements des femmes et autres interdictions, M liras *piccioli*. L'officier de la place

d'Orsanmichele en charge du blé, MCCC lires *piccioli*. Les officiers en charge de la conduite des soldats, avec notaires et officiers, M lires *piccioli*. Les officiers en charge des soldats manquant à l'appel, avec notaires et officiers, CCL lires *piccioli*. Les camerlingues de la Chambre de la commune, chargés de conserver les actes de la Commune, avec leurs officiers, administrateurs, notaires et frères, MCCCC lires *piccioli*. Les officiers en charge des rentes propres de la Commune, CC lires *piccioli*. Les surintendants et les gardes des prisons, DCCC lires *piccioli*. Les dépenses pour la nourriture et la boisson des seigneurs prieurs et de leurs officiers s'élèvent à III^MDCC lires *piccioli* par an. Les salaires des valets et serviteurs de la Commune, et des sonneurs de cloches des deux tours, à savoir celle des Prieurs et celle du Podestat, DL lires *piccioli*. Le capitaine et les LX berroviens employés au service et à la garde des prieurs, V^MCC lires *piccioli*. Le notaire étranger chargé de consigner les réformes, et son assistant, CCCCL lires *piccioli*. Le chancelier qui dicte les lettres, et son assistant, CCCCL lires *piccioli*. Pour le repas des lions, les torches, chandelles et flambeaux des prieurs, II^MCCCC lires *piccioli*. Le notaire du palais des prieurs chargé d'enregistrer les faits de la Commune, C lires *piccioli*. Les sergents qui servent toutes les seigneuries, pour leur salaire, MD lires *piccioli*. Les sonneurs de trompe et crieurs de la Commune (à savoir VI crieurs et X joueurs de trompe, tambour, cor, cornemuse et trompette, tous équipés de trompes et trompettes d'argent), pour leur salaire, M lires *piccioli* par an. Pour les aumônes aux religieux et aux hôpitaux, II^M lires *piccioli* par an. Six cents gardes qui montent la garde dans la cité aux postes de nuit, X^M DCCC lires *piccioli*. Le *pallio* de samit que l'on fait courir chaque année à la Saint-Jean, et ceux de toile pour la Saint-Barnabé et la Sainte-Réparate, C florins d'or par an. Pour les espions et les messagers qui vont à l'extérieur pour le compte de la Commune, MCC lires *piccioli*. Les dépenses pour les ambassadeurs envoyés par la Commune sont estimées à plus de V^M florins d'or par an. Pour les châtelains et les gardes des citadelles tenues par la Commune, IIII^M florins d'or par an. Pour fournir la Chambre en armes, arbalètes, flèches et pavois, MD florins d'or. Somme totale des dépenses fixes, sans compter les soldats à cheval et à pied, XL^M florins d'or par an, voire plus. Pour les soldats à cheval et à pied, il n'y avait ni règle ni somme fixe, car il y en avait tantôt plus tantôt moins, en fonction des besoins de la Commune ; mais on peut toutefois en estimer le nombre moyen, sans compter ceux de la guerre de Lombardie et en dehors des expéditions spéciales, entre DCC et M, et autant de piétons. Et nous ne comptons pas les dépenses pour les murs et les ponts, ni celles de Santa Reparata et de tous les autres travaux de la Commune, car on ne pourrait en avancer une estimation raisonnable.

XCIV

Encore à propos de la grandeur et de la puissance de la cité de Florence.

Après avoir parlé des recettes et dépenses de notre Commune de Florence en ce temps-là, il nous paraît nécessaire de faire mention de sa situation et de sa condition, et des autres grandes choses de la cité, afin que nos successeurs dans les temps futurs puissent juger de l'essor ou du déclin de l'état et de la puissance de notre cité, et que les sages et vaillants citoyens qui seront alors au gouvernement, grâce à notre souvenir et à l'exemple de cette chronique, trouvent moyen de la faire croître en puissance et en richesse. Nous trouvons, après recherche diligente, qu'il y avait en ce temps-là à Florence environ XXV^M hommes en état de porter les armes, à savoir les citoyens âgés de XV à LXX ans, parmi lesquels MD nobles et puissants qui se déclaraient comme grands auprès de la Commune. Il y avait alors à Florence environ LXV chevaliers de conroi. Nous trouvons cependant qu'avant la fondation du second Peuple, qui gouverne encore aujourd'hui, les chevaliers étaient plus de CCL, et que depuis l'instauration dudit Peuple, les grands ne jouirent plus d'une puissance et seigneurie aussi grandes qu'auparavant – et bien peu font encore chevaliers. On pouvait estimer avoir à Florence, grâce à l'indice du pain dont la cité avait continuellement besoin, comme on pourra comprendre ci-après, environ LXXXX^M bouches, entre hommes, femmes et enfants ; et on dénombrait en permanence dans la cité MD étrangers, vagabonds et soldats – sans inclure parmi les citoyens les religieux, frères, religieuses et recluses dont nous ferons mention plus tard. On comptait en ce temps-là, dans le contado et le district de Florence, LXXX^M hommes. Nous trouvons chez le curé qui baptise les enfants (et qui, pour chaque garçon baptisé à San Giovanni, pour en savoir le nombre, mettait une fève noire, et pour chaque fille une blanche), que ceux-ci étaient en ce temps-là entre V^{MD} et VI^M par an, le sexe masculin dépassant le plus souvent l'autre de CCC à D par an. Nous trouvons que les garçons et les filles qui apprenaient à lire étaient en permanence entre VIII^M et X^M. Les garçons qui apprenaient l'abaque et l'algorithme dans les VI écoles, entre M et MCC ; et ceux qui apprenaient la grammaire et la logique dans les IIII grandes écoles, entre DL et DC. Les églises qu'il y avait alors à Florence et dans les faubourgs, en comptant les abbayes et les églises des frères et religieux, nous en trouvons CX, dont LVII églises paroissiales, V abbayes et deux prieurés comprenant environ LXXX moines, XXIII monastères de moniales avec environ D femmes, X communautés de frères avec plus de DCC frères, XXX hôpitaux avec plus de mille lits pour accueillir pauvres et infirmes, et entre CCL et CCC chapelains prêtres. Les boutiques de

l'Art de la laine étaient plus de CC, et fabriquaient entre LXX^M et LXXX^M draps, pour une valeur de plus de MCC milliers de florins d'or, dont un bon tiers voire davantage restait dans la cité pour payer les frais d'ouvrage (sans compter le gain des lainiers), et dont vivaient plus de XXX^M personnes. Nous trouvons cependant qu'il y a XXX ans de cela, il y avait environ CCC boutiques, qui fabriquaient chaque année plus de C^M draps. Mais ils étaient plus grossiers et valaient moitié moins, car alors la laine d'Angleterre ne leur parvenait pas, et ils ne savaient pas la travailler comme ils apprirent à le faire par la suite. Les entrepôts de l'Art de Calimala pour les draps français et ultramontains étaient environ XX, et ils faisaient venir chaque année plus de X^M draps, pour une valeur de plus de CCC^M florins d'or, tous vendus à Florence, sans compter ceux qui étaient réexportés hors de Florence. Comptoirs des changeurs, LXXX comptoirs. La Monnaie d'or battait chaque année CCCL^M florins d'or, parfois même CCC^M, et plus de XX^M lires en deniers de *quattrino*. Les boutiques des cordonniers, sabotiers et savetiers étaient environ CCC. Le collège des juges comptaient entre LXXX et C membres, les notaires environ DC, les médecins en physique et en chirurgie environ LX, et les boutiques des apothicaires environ C. Les marchands et merciers étaient trop nombreux pour pouvoir en estimer le nombre, à cause de ceux qui partaient négocier hors de Florence. Et encore de nombreux autres artisans de tous métiers, maîtres maçons et menuisiers. Il y avait alors à Florence CLXVI fours, grâce à la gabelle de la meunerie et des fourniers, et nous pouvons déduire que la cité avait chaque jour besoin de CXL muids de grain, chiffre à partir duquel on peut estimer les besoins annuels – et sans compter que la plupart des citoyens aisés, riches et nobles et leur famille passaient plus de IIII mois par an dans leurs domaines du contado. Nous trouvons ainsi qu'aux alentours de l'an MCCLXXX, alors que la cité était heureuse et en bon état, il en fallait environ DCCC muids par semaine. Concernant le vin, nous déduisons de la gabelle des portes qu'il en entraient environ LV^M congues par an, voire parfois X^M congues de plus en temps d'abondance. On avait besoin chaque année de IIII^M bœufs et veaux, LX^M moutons et brebis, XX^M chèvres et boucs, XXX^M porcs. En juillet, il entraient chaque jour à la porte de San Friano CCC^M cargaisons de melons, toutes distribuées dans la cité. En ce temps-ci, il y avait à Florence les officiers étrangers suivants, chacun administrant la justice et autoriser à torturer : le podestat, le capitaine du peuple, l'exécuteur des ordonnances de justice et le capitaine de la garde ou conservateur du peuple. Les officiers suivants avaient pouvoir de punir sur les biens et les personnes : le juge de justice et d'appel, le juge des gabelles, l'officier de la place et des victuailles, l'officier sur les ornements des femmes, celui de la Mercanzia, celui de l'Art de la laine, les officiers ecclésiastiques, la cour de l'évêque de Florence, celle de l'évêque de Fiesole et celle de l'inquisiteur de la dépravation hérétique. Nous n'oublions pas de laisser à la

mémoire de ceux qui viendront après nous les autres dignités et magnificences de notre cité de Florence. Celle-ci était joliment pourvue à l'intérieur de nombreux palais et de belles maisons, et l'on construisait alors en permanence pour améliorer les ouvrages et les rendre plus élégants et plus riches, et apporter aux extérieurs toutes sortes d'améliorations et d'embellissements. Il y avait des églises cathédrales et abbatiales de toutes les règles, et de riches et magnifiques monastères. En outre, il n'y avait pas un seul citoyen, propriétaire dans le contado, populaire ou grand, qui n'avait édifié ou n'édifiait d'édifice plus riche et plus grand encore que ceux que l'on trouvait dans la cité. Et chaque citoyen péchait par ses dépenses démesurées, et ainsi étaient-ils considérés comme des fous. Mais c'était une chose tellement magnifique à voir, car , en arrivant de l'extérieur, un étranger qui n'y serait pas habitué, voyant les riches édifices bâtis trois milles à la ronde, pourrait croire que tout fut construit à la manière de Rome, sans compter les riches palais, les tours et les cours, les jardins fortifiés situés à l'extérieur de la cité et qui dans une autre contrée auraient été appelés châteaux. En somme, on estimait qu'à VI milles alentours de la cité, il y avait plus d'habitations riches et nobles que n'en auraient deux Florence réunies ! Et il suffit d'avoir tant dit des faits de Florence.

XCIV

À quelle lignée appartenait les Della Scala de Vérone.

Il semble également nécessaire, après avoir tant parlé des faits de Florence, de faire mention de l'origine des Della Scala de Vérone, qui ont tant fait résonner Lombardie et Toscane de leurs guerres et de leurs tyrannies, comme il en est fait mention précédemment. Car, semble-t-il, Dieu permet souvent que d'une petite lignée naissent de puissants tyrans, afin d'abattre l'orgueil et la superbe des peuples et des nobles à cause de leurs péchés. Nous trouvons qu'au temps du grand tyran Ezzelino da Romano, dont nous faisons mention précédemment, lequel avait anéanti presque tous les nobles de la Marche trévisane, de Padoue et de Vérone il y a environ LXXXX ans de cela, il y avait à Vérone un homme vil, appelé Giacomo Fico. Certains disent que ce Giacomo fabriquait et vendait des échelles, et de là viendraient leurs armes et leur nom ; d'autres disent en revanche que c'était un marchand de Montagnana. Celui-ci eut deux fils, Mastino et Alberto. Mastino était grand et fort de sa personne, bagarreur et joueur, mais preux, valeureux et sage dans son métier. Au début, il était capitaine des ribauds, et suivait Ezzelino à pied au cours

de ses chevauchées. Puis, sa bravoure à l'action plaisant au seigneur, ce dernier le fit capitaine de ses troupes à pied ; et il monta tant en grâce auprès de lui, qu'Ezzelino le nomma intendant et administrateur de toutes ses troupes à cheval et à pied. Et quand Ezzelino fut tué, se trouvant à cet office à la tête de ses soldats, il se fit faire capitaine de Vérone, puis se fit sacrer chevalier avec son frère Alberto, lequel était un homme sage, valeureux et de bien. La fortune les ayant ainsi fait prospérer, Mastino étant seigneur de Vérone et messire Alberto podestat de Mantoue tandis que le fils du seigneur de Mantoue, messire Botticella, avait été nommé podestat de Vérone par messire Mastino, il advint que certains gentilshommes restés à Vérone, éprouvant horreur et jalousie pour la seigneurie et tyrannie de Mastino, qui de vile naissance était devenu leur seigneur par la force et la tyrannie, se conjurèrent pour le tuer. Ils étaient XXV et chacun promit et jura de le frapper. Et ainsi agirent-ils, car [Mastino] venant un jour désarmé au palais de la Commune, comme un seigneur qui ne prend pas garde, alors qu'il arrivait sur la place, tous les conjurés, couteau à la main, le frappèrent et le tuèrent, sans rencontrer de résistance et personne n'ayant le courage de relever Mastino de terre. Le podestat, messire Botticella, en avertit aussitôt messire Alberto à Mantoue, lequel dès qu'il apprit la nouvelle chevaucha toute la nuit en secret pour venir à Vérone, et entra dans le palais en ordonnant à toute la cavalerie de Mantoue de le suivre de près ; et ainsi firent-ils. Le matin suivant, le podestat fit réunir en conseil tous les bons hommes de Vérone, y compris ceux-là mêmes qui avaient tué messire Mastino, prétextant vouloir réformer le gouvernement du bourg en Commune et en Peuple. Et quand le conseil fut réuni, messire Alberto sorti désarmé de la Chambre, pénétra dans la salle du conseil et monta à la balustrade, laissant tous ceux du conseil stupéfaits. Et le visage réjoui, messire Alberto commença à faire semblant de blâmer les tyrannies et les mauvaises actions de son frère, et de se réjouir de ce que lui était arrivé ; ce dont tous ceux du conseil furent très heureux. Mais quand il vit que les troupes de Mantoue étaient arrivées, ainsi que la trahison avait été planifiée avec le podestat, il fit verrouiller le palais et ordonna aux fantassins armés de sortir, et ceux-ci tuèrent tous ceux qui avaient tué messire Mastino, et jetèrent les morts par les fenêtres du palais. Puis messire Alberto courut le bourg et s'en fit seigneur, et il persécuta toutes les lignées de ceux qui avaient tué messire Mastino et les chassa de Vérone. Telle fut la mort et la vengeance du premier Mastino. Ledit messire Alberto eut plusieurs fils, qu'il fit tous chevaliers alors qu'ils étaient encore jeunes garçons. Trois étaient encore en vie après sa mort : messire Bartolomeo, qui régna comme seigneur de Vérone après son père et n'eut pas de fils ; le second fut messire Checchino, qui régna également après lui ; et le troisième fut messire Cane, qui fut un vaillant tyran et un bon seigneur, duquel nous faisons mention précédemment, et qui fut ami de notre Commune ; de lui ne resta

aucun fils légitime. Après lui régnèrent ses neveux, les fils de messire Cecchino, à savoir messire Alberto et messire Mastino, dont nous avons longuement fait mention. Il en a été assez dit des Della Scala, et nous retournons à notre matière.

XCVI

Comment les [nobles] romains firent la paix entre eux et avec leur peuple, et firent appel à Florence pour avoir des lois.

En cette année, aux calendes de novembre, grâce aux révélations de quelques saintes personnes et comme par inspiration divine, les nobles romains se convertirent à la paix générale, entre eux et avec les populaires, chacun pardonnant par l'amour de Dieu les offenses reçues de l'autre, ce qui fut une chose merveilleuse. Puis en août suivant, ils créèrent le Peuple et envoyèrent leurs ambassadeurs à Florence pour prier notre Commune de leur envoyer les Ordonnances de justice, qui s'appliquent aux grands et aux puissants pour défendre les populaires et les moins puissants, ainsi que d'autres bonnes ordonnances que nous possédons. La Commune de Florence envoya ses ambassadeurs à Rome avec lesdites ordonnances, lesquels ambassadeurs furent reçus agréablement et avec honneurs par les Romains. Et note combien les conditions et les états du siècle changent, car les Romains qui jadis avaient fondé la cité de Florence et lui avaient donné ses lois, demandèrent de nos jours leurs lois aux Florentins.

XCVII

Des plusieurs batailles et défaites qui survinrent en un seul jour dans le contado de Milan.

En cette année, comme il restait dans les faubourgs de Vicence une grande partie des troupes à cheval qui avaient été au service des Florentins et des Vénitiens en Lombardie, comme nous l'avons dit précédemment, après que la paix fut faite avec Mastino et qu'elles eurent été généreusement payées, celles-ci s'organisèrent en compagnie ; et ils étaient bien IIM cavaliers. Puis ils refusèrent de partir de Vicence sans avoir reçu de l'argent de la part de messire Mastino. Messire Lodrisio Visconti, consort et rebelle de messire Azzo Visconti seigneur de Milan, alla

donc à Vicence, soutenu et payé par messire Mastino qui, pour faire partir de ses terres ces anciens adversaires et pour les envoyer contre son ennemi messire Azzo, fit conduire ladite compagnie par messire Lodrisio. Au début du mois de février, celui-ci les conduisit sur le Milanais, en franchissant le fleuve Adda ; et ils restèrent sur le contado de Milan pendant XII jours, en causant de grands dommages, en pillant mais sans incendier. À la fin, ils posèrent le camp au village de Legnano, à XII milles de Milan. La nouvelle parvenant à Milan, [les habitants] en furent très troublés, et le XV février, ils sortirent de Milan, peuple et cavaliers, écoutant en cela leur astrologue qui leur promettait la victoire contre les ennemis ; mais celui-ci avait mal prévu la douloureuse victoire qui s'ensuivit. Le capitaine de cet ost était messire Luchino Visconti, oncle de messire Azzo, lequel était malade de la goutte, et il y avait environ IIIIM cavaliers et XM piétons. Alors qu'une partie des gens de Milan, environ M cavaliers et IIIM piétons, étaient au village de Rho, ladite troupe, dont étaient capitaines Giovannuolo Visconti et messire Giovanni dal Fiesco, s'en alla au village de Parabiago, suivie par plus de XX gentilshommes de Brescia. Le maréchal allemand de l'ost ainsi que messire Luchino et les autres gens posèrent le camp au village de Nerviano ; apprenant cela, messire Lodrisio chevaucha avec ses gens jusqu'au village de Parabiago dans la nuit du samedi XVIII février, vers l'heure de matines, et il assaillit nuitamment les ennemis. Comme ceux-ci avaient à peine posé le camp et n'étaient pas préparés à l'assaut nocturne, et comme le village était ouvert, ils furent vaincus en peu de temps et un très grand nombre d'entre eux furent tués, surtout parmi les piétons, à cause de la nuit ; et y moururent messire Giovanni dal Fiesco de Gênes, capitaine de ces gens, ainsi que plusieurs autres Lombards et Allemands. Le dimanche matin, le XX de ce mois, ayant remporté ladite victoire, messire Lodrisio envoya DCC des cavaliers de ses gens vers un passage sur le fleuve qui menait à Milan, afin de le prendre aux Milanais ; lesquels cavaliers firent de grands dommages aux piétons qui fuyaient vers Milan après ladite défaite. Puis il laissa à Parabiago CCCC cavaliers avec les prisonniers et le butin ; et avec le reste de son ost, soit environ MD cavaliers, ils se déployèrent sur le champ de bataille à une mille en dehors du village. Ayant appris l'assaut mené durant la nuit à Parabiago contre ses gens, messire Luchino sortit de Nerviano et mit en ordre deux troupes : lui-même avec MCCCC cavaliers allemands, et Ettore de Panico avec DCC Italiens, parmi lesquels CC cavaliers de la Commune de Bologne au service de ceux de Milan. Puis il alla au secours de ses gens, mais les trouva vaincus. Ettore entra dans Parabiago, où se trouvaient les CCCC cavaliers de messire Lodrisio qui gardaient le butin, les assaillit et les vainquit au terme d'une longue bataille. Messire Luchino affronta messire Lodrisio le dimanche vers l'heure de tierce, et il y eut entre eux une âpre bataille qui dura jusqu'à none passée ; à la fin, messire

Luchino fut désarçonné, blessé et fait prisonnier, tandis que ses gens étaient battus et pris en chasse. À ce moment-là firent irruption dans la bataille Ettore de Panico et ses Italiens, qui avaient vaincu les CCCC cavaliers laissés à Parabiago par messire Lodrisio. Et ils chargèrent les gens de messire Lodrisio, lesquels, croyant s'être emparés du camp, s'y étaient dispersés à la poursuite des vaincus. Ainsi furent-ils très vite battus et vaincus à leur tour, et messire Luchino et ceux qui avaient été fait prisonniers furent libérés, tandis que messire Lodrisio et la majeure partie de ses gens étaient pris et emmenés à Milan. Et ainsi la quasi-totalité de cette infortunée compagnie fut brisée, tuée ou prise, car en rentrant vers Milan par la route sur laquelle se trouvait le passage en question, messire Luchino vainquit Malerba²⁵¹, capitaine allemand desdits DCC cavaliers envoyés là-bas par messire Lodrisio. Mais ces victoires du seigneur de Milan furent acquises au prix lourd pour ses gens, car y furent tués plus de D hommes à cheval et plus de IIIM à pied des piétons de Milan. Nous en avons fait si longuement récit en raison des multiples batailles et défaites qu'il y eut entre ces gens, car en l'espace d'une seule journée il y eut d'un côté et de l'autre V défaites, ce qui n'était jamais arrivé en Italie. Et de cela nous savons la vérité grâce à plusieurs gens dignes de foi qui y furent présentes. Nous laisserons cette matière et retournerons à notre récit.

XCVIII

Comment messire Mastino vint à Lucques.

En l'an MCCCXXXVIII, quand la paix fut faite entre nous et messire Mastino, comme nous en faisons mention précédemment, celui-ci vint à Parme. Là, il réforma le bourg et en fit seigneurs ses cousins, les fils de messire [...] da Correggio, pensant ainsi en rester souverain. Mais ces derniers la lui enlevèrent peu après, comme nous en ferons bientôt mention. Puis le XI avril, il vint à Lucques et exigea des Lucquois un impôt de XX^M florins d'or, dont il avait grand besoin. Il resta peu de temps à Lucques, et après l'avoir réformée il y laissa comme vicaire Guglielmo Cannacci, des Scannabecchi de Bologne, d'anciens Gibelins en exil, puis s'en retourna à Vérone. Son séjour à Lucques provoqua une grande inquiétude à Florence, à cause de toutes ses intrigues et ses trahisons, et l'on fit donc monter la garde à Florence et dans les châteaux des frontières.

²⁵¹ *Malerba* : (« mauvaise herbe ») Reinhold von Giver († 1345), capitaine et condottiere allemand.

Nous laisserons quelque peu nos faits d'Italie, et raconterons comment le roi d'Espagne vainquit un grand ost des Sarrasins en Grenade.

XCIX

*Comment les Sarrasins furent vaincus par le roi d'Espagne en Grenade*²⁵².

En cette année MCCCXXXVIII, au mois de juin, le fils du roi sarrasin du Maroc passa en Grenade avec une grande flotte et d'innombrables gens des Maures appelés Sarrasins, afin d'aller contre le roi d'Espagne. Apprenant cela, le roi d'Espagne fit armer XXX galées, XII bateaux de course et XX navires ou cogues afin d'empêcher ce passage. Mais il était trop tard, car les Maures du Gharb²⁵³, qui sont tout près juste en face de Grenade, profitèrent du beau temps et passèrent sans encombre avant même que la flotte du roi d'Espagne n'arrivât. Quand celui-ci arriva et qu'il eut finalement débarqué, il posa le siège à la cité de Linda²⁵⁴. Les Sarrasins vinrent tous ensemble à la rencontre des Chrétiens pour protéger le bourg. Imaginant un stratagème militaire pour attirer les Sarrasins, le roi d'Espagne leva le siège le XXXI juillet, faisant mine de prendre peur et de fuir ; mais il avait auparavant placé en embuscade quelques-uns des meilleurs hommes à cheval et à pied de son ost. Voyant que les Chrétiens partaient comme mis en déroute, les Sarrasins les suivirent en très grand nombre et dans le désordre ; et quand ils arrivèrent au lieu de l'embuscade, les Chrétiens les chargèrent, et en peu de temps leur imposèrent une défaite au cours de laquelle restèrent plus de XX^M Maures, entre les morts et les prisonniers. Et note que, tout comme nous autres Chrétiens tenions jadis la Terre sainte en Syrie et que quiconque y allait, y envoyait ou y offrait des subsides recevait le grand pardon de la sainte Église, de la même manière les Sarrasins du monde entier, jusqu'en Arabie, défendent le royaume de Grenade en Espagne et y envoient en permanence hommes et argent, et parfois même de grands passages généraux aux dépens de l'Église de Rome, du roi de France et des autres Chrétiens ; car le royaume de Grenade est entouré par les terres des Chrétiens, et situé si près de là où se trouve aujourd'hui le siège apostolique, sans aucune mer à traverser. Et l'on ne pense qu'à amasser des trésors, non pas dans

²⁵² *in Granada* : le toponyme semble ici davantage renvoyer à la région correspondant au royaume de Grenade, plutôt qu'à la ville même.

²⁵³ *Garbo* : de l'arabe *gharb*, « Occident » : zone occidentale et atlantique du Maroc des Mérinides. Si le terme renvoie traditionnellement aux régions situées à l'ouest de Ceuta, le terme semble désigner plus largement ce que nous appelons aujourd'hui Maghreb, à savoir la partie occidentale de l'espace musulman nord-africain.

²⁵⁴ *Città di Linda* : toponyme introuvable.

le but de les dépenser au service et au soutien de la Chrétienté, mais pour nourrir les guerres entre les rois des Chrétiens. Mais un tel péché ne demeurera pas impuni.

C

De certains signes qui apparurent à Florence et ailleurs, suite auxquels survinrent de nombreux malheurs.

En l'an MCCCXXXVIII, le VII juillet, entre none et vêpres, le soleil s'obscurcit au-delà des deux quarts dans le signe du Cancer ; mais comme cela arriva dans l'après-midi au cours de la descente du soleil, l'obscurité ne fut pas aussi grande que la nuit, bien que le jour se fit alors particulièrement sombre. Et note que selon ce qu'écrivent les anciens docteurs en astrologie, chaque obscurité du soleil dans le Cancer, qui survient presque une fois tous les cent ans, annonce clairement des malheurs à venir pour le siècle car le Cancer est l'ascendant du monde, et particulièrement pour la partie de l'hémisphère plongée dans les ténèbres, c'est-à-dire là où le soleil est à midi ou, comme nous le disons en vulgaire, à l'heure de none. Toutefois, comme il advint par la suite, elle annonça surtout grande famine et mortalité à Florence et dans ses alentours, ainsi que nous le verrons plus loin. De plus, le premier jour d'août, il y eut à Florence de grands et formidables coups de tonnerre et de foudre, qui projetèrent de nombreux éclairs sur la cité et le contado de Florence ; et l'un d'entre eux frappa la tour de la porte de la cité située en face de San Gallo, et abattit une partie d'un merlon, puis frappa et mit le feu au battant de la porte en tuant III hommes. Puis le VIII septembre, il y eut de la même manière plusieurs coups de tonnerre et de foudre, dont l'un frappa la tour du palais du peuple et abattit une partie d'un merlon. Et tout cela fut signe des malheurs à venir pour notre cité, comme il s'avéra très tôt, car cette année le setier de grain, qui au moment de la récolte valait XX sous, monta par la suite à L sous, bien avant la récolte suivante. Et sans la prévoyance de la Commune, qui en avait fait venir par la mer, le peuple serait mort de faim. Les intérêts coûtèrent à la Commune plus de L^M florins d'or, bien que certains officiers citoyens avaient commis des fraudes avec l'aide de messire Iacopo Gabrielli, capitaine de la garde du peuple ou plutôt tyran des populaires au gouvernement, qui condamnaient injustement les innocents afin d'avoir du grain pour eux et leurs officiers, et laissaient les puissants amasser et spéculer, ce dont s'ensuivirent de nombreux malheurs. Et il y

eut cette même année une grande cherté de vin, car lors des vendanges le conge du vin commun valait VI florins d'or, et les gains de tous les Arts de Florence déclinèrent.

CI

Comment mourut messire Azzo Visconti et comment fut fait seigneur de Milan messire Luchino.

En cette année, le XVI août, mourut messire Azzo Visconti seigneur de Milan, et le jour suivant furent faits seigneurs l'évêque de Novare messire Giovanni, qui avait été cardinal de l'antipape, et messire Luchino son frère, tous deux fils de messire Matteo Visconti ; bien que ce fut à messire Luchino que revint la seigneurie. Puis le XXI du mois suivant, celui-ci s'accorda avec le pape Benoît et avec l'Église pour le méfait commis lorsqu'il avait été du côté de l'antipape et avait aidé le Bavaois, et paya LM florins d'or comptant, puis dix mille comme cens annuel ; et de la même manière, messire Mastino della Scala s'accorda avec l'Église pour VM florins d'or par an. Ô Église pécurieuse et vénale, comme tes pasteurs t'ont détournée de ton bon, humble, pauvre et saint commencement dans le Christ !

CII

Comment la cité de Gênes et celle de Savone s'organisèrent en Peuple et nommèrent un doge.

En cette année MCCCXXXVIII, le XVIII septembre, [les habitants] de la cité de Savone s'organisèrent en Peuple et enlevèrent les deux châteaux de la ville à ceux des maisons Doria et Spinola de Gênes qui les tenaient et qu'ils en chassèrent. Puis trois jours plus tard, les citoyens de Gênes se soulevèrent et déposèrent les capitaines, l'un des Spinola et l'autre des Doria, et les chassèrent du territoire, eux, leurs consorts et d'autres puissants. Et ils s'organisèrent en Peuple et nommèrent comme doge à la manière des Vénitiens un certain Simone Boccanegra, issu des citoyens moyens du peuple. Ce doge fut brave et vaillant ; et l'année d'après, suite à une conspiration menée contre lui par certains grands, il fit arrêter deux des Spinola et plusieurs de leurs partisans, et leur fit couper la tête. Il appliqua une justice rigoureuse, faisant disparaître les corsaires de Gênes et de la Riviera, maintenant sans cesse sa seigneurie du côté gibelin, et tenant en mer de nombreuses galées armées par la Commune pour garder la Riviera.

CIII

Des nouveautés qui survinrent en Romagne, puis de la paix qu'ils conclurent.

En cette année, au mois de septembre, comme les gens du capitaine de Forlì étaient au siège de Calvoli, le capitaine de Faenza accompagné des forces des Bolognais et d'autres de leur parti les mirent en déroute et les forcèrent à lever le siège. Puis au mois d'octobre suivant, à l'instigation des Florentins, fut conclue une paix entre les seigneurs et les Communes de Romagne, d'un côté ceux de Forlì et de Cesena, messire Malatesta de Rimini et les Da Polenta de Ravenne, tous ligüés quoique Guelfes et Gibelins, et de l'autre Faenza, Imola, les comtes Guidi et d'autres partisans, qui par l'intermédiaire des syndics et des ambassadeurs de chaque parti s'en remirent à la Commune de Florence. On proclama la sentence du haut du palais des prieurs, et ils conclurent la paix en s'embrassant sur la bouche.

CIV

Comment le marquis de Montferrat prit la cité d'Asti au roi Robert.

En cette année, le XXVI septembre, le marquis de Montferrat s'empara de la cité d'Asti et la souleva contre le roi Robert, pour le compte de qui elle était tenue. Et en furent chassés les Dal Soliere, ses partisans, ainsi que les Guelfes ; puis en furent faits seigneurs les Gottineri et les Gibelins. La raison en fut que le roi Robert, par avarice, ne payait pas les troupes qu'il y tenait, ce pour quoi celles-ci n'opposèrent ni résistance ni défense au moment critique, alors qu'elles avaient en gage armes et chevaux. Cette perte causa un grand tort au roi Robert dans ses terres du Piémont, ainsi qu'à tout le Parti guelfe de Lombardie.

CV

De l'accord et de la ligue passés par les Florentins avec les Pérugins.

En cette année, le VI novembre, les Florentins conclurent avec les Pérugins ligue et compagnie, par l'entremise de notre évêque, ainsi que des ambassadeurs de Pérouse et des nôtres

réunis à Lucignano de Valdambra. Et les Pérugins abandonnèrent tous leurs droits sur Arezzo aux Florentins qui l'avaient acquise, mais conservèrent Lucignano d'Arezzo, Monte San Savino et les autres châteaux d'Arezzo qu'ils tenaient.

CVI

De certaines ordonnances sur l'élection des prieurs de Florence qui furent corrigées et améliorées.

Le XXIII décembre de cette année, on fit parlement à Florence pour corriger l'ordonnance de l'élection des prieurs, de leurs XII conseillers et des gonfaloniers des compagnies. Une fois élus, ceux-ci voyaient alors leurs noms inscrits sur des billets qui étaient placés dans des bourses, réunis par sestier ; et en temps voulu, on les en retirait pour pourvoir auxdits offices, puis on les remettait dans d'autres bourses, et ainsi jusqu'à ce que tous en fussent retirés ; puis l'on recommençait. De sorte que l'on pouvait dire qu'ils étaient élus à vie, ce qui était honteux et malhonnête de la part des élus de vouloir ainsi dominer la République sans laisser leur part à ceux qui en étaient aussi dignes qu'eux, voire davantage encore. On décida donc, après qu'il aurait été tiré une première fois, de déchirer le billet avec leur nom, et lors du renouvellement des offices, de les réintégrer de nouveau au scrutin avec tous les autres. Et ce fut chose bien faite pour ôter aux citoyens qui gouvernent leur orgueil et leur tyrannie.

CVII

Comment les cités de la Marche tuèrent et chassèrent leurs tyrans et s'organisèrent en Peuple.

En cette année, au mois de février, presque toutes les terres de la Marche d'Ancône s'organisèrent en Peuple, et ils tuèrent Marcennaio seigneur de Fermo, ainsi que messire Accorrimbono de Tolentino, le tyran de Matelica et le marquis. Et les tyrans que ces peuples ne purent tuer, ils les poussèrent à l'exil.

CVIII

Comment les gens du roi Robert prirent l'île de Lipari et vainquirent les Messinois.

En cette année, le XVII novembre, les gens du roi Robert s'étant emparé de la petite île de Lipari en Sicile et menant le siège au château, le comte de Chiaromonte de Sicile, aidé de la force des Messinois, arma en Sicile VIII galées, VII navires huissiers et XL bateaux, et avec de nombreux hommes vint au secours de Lipari. Messire Giufredi de Marzano, comte de Squillace et amiral du roi Robert, fit judicieusement lever le siège du château et ramena sa flotte de l'autre côté du golfe, où il arma XVIII galées, VI navires huissiers et une cogue qu'il avait là. Il céda ainsi le lieu aux Siciliens, qui ravitaillèrent le château et firent une grande fête et un immense raffut. Mais le matin suivant, alors que le comte de Chiaromonte s'apprêtait à retourner à Messine, l'amiral du roi Robert les assaillit, et la bataille navale fut âpre et dure. À la fin, les Siciliens furent vaincus et tués, le comte de Chiaromonte et de nombreuses bonnes gens de Messine avec lui furent pris, et des autres peu en réchappèrent. Et le château se rendit alors aux gens du roi Robert. Quand l'amiral rentra à Naples, alors qu'il se trouvait au large de l'île d'Ischia, une grosse tempête le surprit et le poussa jusqu'en Corse, et IIII galées chargées de prisonniers furent jetées à terre, et la plupart d'entre eux s'enfuirent. Nous laisserons quelque peu les faits de Florence et les autres nouveautés d'Italie, et parlerons de la guerre menée par le roi de France à celui d'Angleterre et ses alliés Flamands, Brabançons et Hainuyers.

CIX

Comment recommença la guerre du roi de France contre celui d'Angleterre et ses alliés.

En cette année, le VIII décembre, les Flamands, les Brabançons et les Hainuyers reconduisirent la ligue contre le roi de France. Puis le XXIII janvier, Édouard III roi d'Angleterre vint de Hainaut à Gand où il jura alliance à ladite ligue, et se fit nommer roi de France en vertu de l'héritage de sa mère, portant sur son enseigne et son sceau les armes parties de France et d'Angleterre. Puis le XX février, il quitta Bruges et s'en alla en Angleterre, promettant de revenir bientôt avec toute sa force. Une fois le roi d'Angleterre parti, au début du moi d'avril MCCCXL,

les gens de France qui étaient à Tournai²⁵⁵ coururent jusqu'à Audenarde en Flandre²⁵⁶, en incendiant et en causant de grands dommages au pays. Aussi ceux de Bruges et de Gand réunis avec les autres Flamands vinrent-ils poser le siège devant Tournai, où ils restèrent quelques temps, en dévastant les alentours pendant V jours. Et pendant ce temps, ceux d'Ypres chevauchèrent sur Lille²⁵⁷ avec le comte de Suffolk, celui de Salisbury²⁵⁸ et d'autres gens du roi d'Angleterre ; mais pris en embuscade, ils furent vaincus et lesdits comtes furent faits prisonniers, et les Flamands qui menaient le siège de Tournai durent en partir dans la confusion. Puis en ces jours-ci, au mois d'avril, le comte et messire Jean de Hainaut et le seigneur de Fauquemont chevauchèrent sur le royaume de France jusqu'à Reims, en massacrant, incendiant et faisant un grand butin, sans rencontrer aucun obstacle. Puis le IIII mai, le connétable de France et de nombreuses gens d'armes à cheval et à pied vinrent contre Valenciennes en Hainaut, où ils restèrent trois semaines durant en causant de très lourds dommages au pays. Ainsi, à cause de cette guerre d'escarmouches, une grande partie de ces pays fut ravagée, aux dépens des deux parties.

CX

Comment le roi d'Angleterre battit en mer la flotte du roi de France.

L'an du Christ MCCCXL, le jour de saint Jean, XXIII juin, le bon Édouard III roi d'Angleterre arriva en Flandre au port du Zwin à la tête de CXX cogues armées, avec à bord II^M cavaliers gentilshommes, un nombre infini de piétons et de nombreux archers anglais. Il trouva là la flotte du roi de France, qui comptait environ CC cogues ainsi que XXX autres galées génoises ou galères armées, dont était amiral le grand corsaire Barbavara de Portovenere²⁵⁹, lequel avait causé de grands dommages sur les mers aux Anglais, aux Gascons et aux Flamands en dévastant leurs côtes et en prenant l'île de Cadsand en face du Zwin, qu'il avait pillée et brûlée et où il avait tué plus de CCC Flamands. Quand ils apprirent la venue du roi d'Angleterre, ceux de Bruges lui envoyèrent leurs ambassadeurs à l'Écluse, afin de le prier par Dieu et par amour pour eux de ne pas engager la bataille contre la flotte du roi de France, qui était aussi nombreuse que la sienne

²⁵⁵ *Tornai*

²⁵⁶ *Odanardo in Fiandra*

²⁵⁷ *Lilla*

²⁵⁸ *quello di Salisbiera* : il s'agit de William Montagu († 1344), baron de Montagu et comte de Salisbury, déjà évoqué par Villani dans le chapitre XII 72 comme « comte de Montagu » (*conte di Monte Aguto*).

²⁵⁹ *Barbavara di Portovenere* : Egidio Boccanegra ou Barbanegra († 1367), frère du doge de Gênes Simone Boccanegra que Villani cite en XII 102.

voire plus encore avec les galées génoises, mais d'attendre deux jours pour se reposer lui et ses gens, tandis qu'eux-mêmes armeraient C cogues de bonnes gens pour lui venir en aide, et qu'ainsi il pourrait tenir la victoire pour certaine. Le vaillant roi ne voulut pas attendre et fit armer ses cavaliers et sergents, qu'il répartit sur les bateaux en plus des marins ; puis il engagea bravement la bataille. Celle-ci fut âpre et dure, et dura toute la journée et jusqu'à la nuit tombée, sans que l'on sache qui avait le dessus. Le soir, à marée haute, le brave roi, reposé et frais, s'abattit toutes voiles dehors avec L cogues bien armées par ses barons sur les ennemis dispersés et fatigués de combattre. Il les mit ainsi en déroute, et tous furent pris ou tués, nul n'en réchappant, à l'exception de deux galées et XX barques. Car, pendant la nuit, les Flamands étaient venus des côtes alentours avec bateaux et barques, et avaient bloqué les deux embouchures du Zwin depuis l'île de Cadsand, à la sortie du port, jusqu'à la terre ferme, de sorte qu'ils furent enfermés comme dans une cage. Et plus de X^M hommes parmi la flotte du roi de France furent tués ou noyés, et davantage encore furent faits prisonniers, et toute sa flotte, ses armes et son équipement revinrent en butin aux Anglais et aux Flamands.

CXI

Comment une partie des Flamands furent vaincus à Saint-Omer.

Échaudés par cette victoire, ceux de Bruges et d'Ypres vinrent avec messire Robert d'Artois contre Saint-Omer²⁶⁰, qui suite à quelques tractations devait leur être livrée. Ils étaient environ X^M à pied, tandis qu'à Saint-Omer se tenaient le duc de Bourgogne et le comte d'Armagnac avec MCC cavaliers. Ceux de Bruges portèrent l'assaut contre la porte qui devait leur être livrée ; mais une fois qu'ils l'eurent prise, comme ceux d'Ypres étaient restés en arrière dans le désordre, le comte d'Armagnac et la cavalerie sortirent par une autre porte et assaillirent ceux d'Ypres, qui ne purent résister et prirent la fuite. Sans les prendre en chasse, ils assaillirent ensuite ceux de Bruges, qui opposèrent quelque résistance et dont plus de D furent tués. Voyant ceux d'Ypres fuir et que déjà il faisait nuit, ces derniers s'enfuirent alors en direction du camp, sans être poursuivis par les ennemis. Et par crainte, ils s'enfuirent pendant la nuit vers Cassell²⁶¹, en abandonnant tout leur camp ; et ceci fut le XXVIII juillet.

²⁶⁰ *Santo Mieri*

²⁶¹ *Casella*

CXII

Comment le roi d'Angleterre et ses alliés mirent le siège à la cité de Tournai, et comment une trêve fut déclarée entre eux et le roi de France.

Après avoir remporté la victoire sur les mers, comme nous le disions précédemment, le roi Édouard ne resta pas inactif, mais descendit aussitôt à terre avec ses gens et vint à Bruges puis à Gand, où les Flamands lui firent honneur comme à leur seigneur en lui rendant hommage comme roi de France. Là, il réunit son parlement, auquel se rendirent le duc de Brabant, le comte de Hainaut et tous les alliés, et ensemble ils décidèrent d'organiser le siège de la cité de Tournai. Sans tarder, y chevauchèrent et l'entourèrent de leur camp ledit roi d'Angleterre, le duc de Brabant, le comte de Hainaut, le duc de Juliers, celui de Gueldre, le comte de Looz²⁶², le sire de Fauquemont et de nombreux barons de la vallée du Rhin en Allemagne, au total plus de VIII^M cavaliers, ainsi que les villes de Flandre, de Brabant et de Hainaut réunies, avec plus de LXXX^M hommes bien armés, la plupart revêtus des cuirasses légères et des barbutes ; et là ils firent quatre camps – car la petite déroute de Saint-Omer ne les avait pas arrêtés, et ils suivirent vigoureusement l'ost du roi d'Angleterre. Deux camps étaient posés en-deçà du fleuve Escaut²⁶³ et deux autres au-delà, et plusieurs grands ponts furent construits sur la rivière afin de pouvoir passer d'un ost à l'autre et d'assurer le ravitaillement et l'approvisionnement du siège. Dans Tournai se tenait le connétable de France, avec bien IIII^M cavaliers et X^M sergents à pied, sans compter les citoyens qui étaient plus de XV^M. Et entre ceux de dedans et ceux de dehors, il y eut de plusieurs assauts, coups de main et échauffourées menés à cheval et à pied. Mais à cause du nombre de gens et de bêtes qui étaient à l'intérieur de la cité et qui n'étaient pas suffisamment pourvus en vivres, le manque se faisait lourdement ressentir ; et ainsi les citoyens commencèrent-ils à se plaindre au connétable, lui réclamant de briser le siège, faute de quoi ils chercheraient un accord avec ceux de l'extérieur. Le connétable fit demander du secours au roi de France, en lui faisant valoir que le bourg était sur le point d'être perdu. Le roi Philippe de Valois vint à leur secours en personne avec plus de X^M cavaliers et de très nombreux piétons, et posa le camp à une lieue de la cité. Cependant, l'ost du roi d'Angleterre et des autres alliés ne bougea pas, car leurs camps étaient suffisamment fortifiés, et parce qu'ils étaient en mesure d'accepter ou non le combat. Ne pouvant ni combattre avec les ennemis, ni empêcher le ravitaillement de parvenir jusqu'à leurs camps, ni même ravitailler Tournai sans courir un grand risque, le roi de France craignit fortement de perdre la cité. Il

²⁶² *il conte di Los* : Thierry de Heinsberg († 1361), comte de Looz et de Chiny.

²⁶³ *dal fiume dello Scalto*

chercha alors à trouver un accord par le biais du duc de Brabant, en payant généreusement les chefs des communes de Brabant, qui n'étaient pas aussi constants à la guerre que les Flamands et les Hainuyers. Mais le roi d'Angleterre ne voulait pas entendre parler de traité, sachant bien que la cité ne pouvait ni se défendre ni tenir, faute de vivres, et que dès lors qu'il tiendrait la cité de Tournai (qui était si forte et puissante, et qui, attenante à la Flandre, au Hainaut, au Brabant et aux autres terres de l'empire, était la clé du royaume de France), il aurait gagné la guerre, car alors le roi de France ne posséderait plus de cité au-delà de Compiègne. Mais les Brabançons, quand ils apprirent les tractations menées par leur duc, et corrompus par l'argent du roi de France comme nous le disions précédemment, firent semblant d'engager le combat, et soudain levèrent le camp et retournèrent dans leur pays. Le roi d'Angleterre et les autres alliés se voyant ainsi trompés et abandonnés par les Brabançons, et alors que l'argent manquait au roi d'Angleterre que de là-bas ses officiers tenaient parcimonieusement à la diète, ils conduisirent l'accord du mieux qu'ils purent, concluant une trêve jusqu'à la Saint-Jean à venir, et s'en remettant pour la paix au pape et à l'Église de Rome. Et si aucun accord n'était trouvé avant le terme, ils remettraient alors la cité de Tournai dans l'état dans lequel elle se trouvait à ce moment-là, quand on n'y trouvait pas de quoi vivre pendant VIII jours. Et ainsi les trêves et l'accord furent jurés par les deux rois et les autres alliés, et le siège fut levé le XXVI septembre MCCCXL. Mais le roi de France ne tint pas sa promesse, car comme il retrouvait Tournai, il la fit ravitailler pour deux ans. Puis ils allèrent de trêve en trêve, suivant les vicissitudes de la guerre, comme nous en ferons mention plus loin dans le temps. Le roi d'Angleterre resta en Flandre jusqu'à la mi-novembre, puis il partit de l'Écluse et s'en alla en Angleterre ; et il fit aussitôt saisir ses trésoriers et ses officiers qui ne l'avaient pas suffisamment pourvu en argent, et il leur retira de lourdes sommes.

CXIII

Comment la flotte du roi d'Espagne faillit périr lors d'une tempête.

En cette année, au mois d'avril, alors que le roi d'Espagne avait envoyé une flotte de LXXX galées contre les Sarrasins de Grenade qui tenaient le mont Gibraltar²⁶⁴ pour empêcher les Sarrasins de Ceuta²⁶⁵ de venir le fournir, une grande tempête de mer les surprit. Et XXIII galées furent projetées à terre et se brisèrent, causant de grands dommages aux Chrétiens. Nous

²⁶⁴ *monte Giobeltaro*

²⁶⁵ *Setta*

laisserons quelque peu les faits des ultramontains, et retournerons quelques temps en arrière pour raconter les nouveautés survenues en ce temps-là dans notre cité de Florence et dans le reste de l'Italie.

CXIV

D'une grande mortalité et famine qui frappa Florence et les alentours, et d'une comète qui apparut.

En cette année MCCCXL, à la fin de mars, apparut dans l'air une étoile comète, du côté du levant, à la fin du signe de la Vierge et au début de celui de la Balance, deux signes humains qui montrent leur influence sur les corps humains en en provoquant l'affaiblissement et la mort, comme nous le dirons par la suite. Le temps que dura la comète, il n'y eut pas de grand malheur, mais elle en annonçait beaucoup d'autres pour les peuples, et spécialement pour notre cité de Florence. Car aussitôt commença une grande mortalité, et de ceux qui tombaient malades presque aucun n'en réchappait. Ainsi mourut plus du sixième des citoyens, y compris parmi les meilleurs et les plus chers, hommes ou femmes, et il n'y eut aucune famille qui ne perdît un membre, parfois même deux ou trois, ou plus encore. Cette peste continua jusqu'à l'hiver suivant, et plus de XV^M corps d'hommes, de femmes et d'enfants furent ensevelis dans la cité, qui pour cette raison était pleine de larmes et de douleur, car on ne faisait presque rien d'autre qu'ensevelir les morts. Néanmoins, on donna ordre aux gens de partir une fois le mort porté à l'église, car auparavant ils restaient aussi longtemps que duraient les obsèques, parfois même, pour les magnats, jusqu'au prêche des offices solennels ; et l'on ordonna de ne pas envoyer de crieur annoncer les morts. Dans le contado, la mortalité ne fut pas aussi grande, mais les morts furent toutefois nombreux. À cette peste fit suite la famine et la disette, qui s'ajoutèrent ainsi à celles de l'année passée. Car malgré la baisse du nombre d'habitants engendrée par la mortalité, le setier de grain valait plus de XXX sous ; et il aurait coûté bien plus cher encore, si la Commune n'avait eu la prévoyance d'en faire venir par la mer. Un nouveau signe apparut encore : le XVI mai de cette année, à midi, une grêle forte et épaisse s'abattit sur Florence et les alentours, recouvrant les toits, les terres et les rues aussi haut qu'une grosse chute de neige, dévastant presque tous les fruits. Le XVIII juin, en raison de cette mortalité et suivant en cela le conseil de l'évêque et des religieux, on fit à Florence une procession générale à laquelle se rendirent presque tous les citoyens en bonne santé, hommes et femmes, derrière le corps du Christ qui se trouve à Sant'

Ambrogio ; et avec celui-ci, on alla de par la ville jusqu'à l'heure de none, avec plus de CL torches allumées. Puis d'autres mauvais signes vinrent encore s'ajouter, car le matin de la Saint-Jean, un grand et riche cierge, qui se trouvait sur un chariot construit par les seigneurs de la Monnaie en offrande à saint Jean, se renversa soudainement avec le char, en chutant sur les marches de la porte des prieurs, et se brisant tout entier. Et ce fut bien là le signe que la monnaie des Florentins devait chuter, et ceux qui l'administraient se briser, comme il advint quelques de temps après aux grands dépens des Florentins. Et ce même matin, à San Giovanni, s'effondra une estrade qui avait été construite à côté du chœur, et sur laquelle se tenaient tous les clerks chanteurs qui officiaient, et dont bon nombre furent blessés. Puis, un malheur s'ajoutant à un autre, la nuit du XX juillet suivant, un grand feu se déclara à Parione et se propagea dans la grande rue de San Pancrazio où l'on travaillait la laine, jusqu'aux abords de l'église, et XLIII maisons brûlèrent, causant de grands dommages aux marchandises, pièces de draps et de laine, outils, maisons et palais. Jamais les Florentins, alors stupéfaits et apeurés par ces signes et dégâts, ni les Arts, ni le commerce n'avaient vu leurs gains autant mis à mal. À la demande des religieux et pour faire montre d'un peu de piété, ceux qui gouvernaient la Commune ordonnèrent de retirer quelques bannis du ban contre paiement d'une gabelle à la Commune, et que les biens des rebelles occupés par la Commune soient rendus aux veuves et aux pupilles à qui ils revenaient par héritage. Mais la grâce et la miséricorde ne furent pas aussi parfaites qu'il aurait plu à Dieu, car on aurait également dû restituer le prix qu'ils avaient par décret fait auparavant payer par lesdites veuves et pupilles à la Commune, ce que l'on ne fit pas. Aussi nos pestilences ne s'arrêtèrent-elles pas, car à cause de nos péchés nombre d'autres suivirent encore, comme on le verra en lisant plus loin. Et il arriva bien souvent par la suite qu'à cause des tribulations extrêmes endurées par notre cité, les vivants envient le sort des morts. Nous laisserons quelques temps les faits de Florence, et parlerons d'autres nouveautés qui survinrent dans les alentours, revenant bientôt suivre les adversités qui touchèrent notre cité de Florence.

CXV

Comment les Spolétains forcèrent ceux de Rieti à lever le siège et les mirent en déroute.

En cette année, à la fin de juin, comme le comte de Triveti du royaume de Pouille, vicaire du roi Robert dans la cité de Rieti, avait mit le siège au château de Luco avec les citoyens de Rieti, les

Spolétains et leurs alliés vinrent au secours, et ils vainquirent le comte et ceux de Rieti, en faisant dans leurs rangs bon nombre de prisonniers et de morts.

CXVI

Comment messire Ottaviano Belforti se fit seigneur de Volterra.

En cette année, le VIII septembre, la rumeur se souleva dans la cité de Volterra, qui fut en proie aux armes et aux batailles civiles : d'un côté, le chef était messire Ottaviano de ceux de Belforti, qui voulait s'en faire seigneur ; et de l'autre côté, il y avait l'évêque, son neveu par descendance féminine, avec certains populaires qui voulaient vivre en liberté. Mais la tyrannie et la force des étrangers appelés par messire Ottaviano furent victorieuses ; et chassés, l'évêque et ses partisans se réfugièrent dans son château de Berignone. Messire Ottaviano se fit seigneur de la cité, puis il se lança à leur poursuite, entraînant de grands malheurs. Et ledit messire Ottaviano fit tuer deux frères de l'évêque, en les trahissant après leur avoir apporté ses garanties, puis en les torturant dans le but d'obtenir ledit château de Berignone qu'il avait assiégé. Mais à l'intérieur, l'évêque préféra les voir mourir plutôt que de livrer le château.

CXVII

Comment certaines galées des Génois vainquirent les Turcs.

En cette année, XII galées des Génois qui étaient allées en Romanie²⁶⁶ pour faire commerce se retrouvèrent dans la mer Majeure au-delà de Constantinople face à plus de CL bateaux, petits et gros, armés par les Turcs sarrasins. Les Génois les assaillirent bravement et les mirent en déroute, leur portant ainsi un grand coup, en les tuant ou en les noyant en mer, faisant plus de VI^M morts. Et les Génois remportèrent beaucoup de marchandises et d'argent. Cette même année, six autres galées des Génois qui allaient en Flandre furent prises par la flotte des Anglais à Saint-Mathieu en Bretagne²⁶⁷, et ils y perdirent l'équivalent de CC^M florins d'or. Et ainsi va-t-il de la fortune dans la guerre en mer.

²⁶⁶ *Romania* : espace correspondant à l'ancien empire byzantin.

²⁶⁷ *Samavi in Brettagna*

CXVIII

Comment fut menée à Florence une grande conjuration, et comment la cité fut livrée à la rumeur et aux armes.

Retournant à notre matière pour raconter les adversités survenues à notre cité de Florence en ce temps-là en raison de son mauvais gouvernement, mon esprit se trouble profondément, redoutant pire encore pour l'avenir si l'on considère qu'en dépit des signes du ciel, des pestilences du déluge, de la mortalité et de la faim, les citoyens ne semblent ni craindre Dieu ni se repentir de leurs fautes et de leurs péchés. Au contraire même, puisque toute sainte charité humaine et civile a disparu en eux, et que la République n'est plus gouvernée que par la fraude, la tyrannie et l'avarice ; ce qui me fait fortement craindre le jugement de Dieu. Et pour que l'on puisse mieux comprendre les causes des dissensions et nouveautés survenues, et afin de servir d'exemple à ceux qui sont à venir et pour qu'ils trouvent conseil et protection dans de pareils cas, aussi narrerons-nous brièvement les manquements du mauvais gouvernement qu'il y avait alors à Florence, ainsi que les malheurs qui s'ensuivirent – quoique cela ne saurait toutefois justifier ceux qui agirent mal envers la Commune. Par la faute des mauvais officiers et dirigeants, la cité de Florence était gouvernée en ce temps-là, et pour quelques temps encore, par deux [citoyens] pour chaque sestier, choisis parmi les plus grands et puissants du peuple gras. Ceux-ci n'acceptaient au gouvernement ni pairs ni compagnons, et nommaient ceux qu'ils voulaient à l'office du prieurat et aux autres offices importants, afin que ceux-ci agissent selon leur volonté, excluant ainsi beaucoup d'autres bien plus dignes qu'eux par sagesse et par vertu et ne laissant de place ni aux grands, ni aux moyens, ni aux petits, comme il aurait convenu au bon gouvernement de la Commune. En outre, ne sachant se contenter de la seigneurie du Podestat, de celle du Capitaine du Peuple ou de celle de l'Exécuteur des Ordonnances de justice contre les grands (ce qui était déjà excessif pour le bon gouvernement commun), ils créèrent l'office de Capitaine de la garde, auquel ils élurent et firent revenir à Florence messire Iacopo Gabrielli de Gubbio, homme impétueux, cruel et sanguinaire, avec C hommes à cheval et CC à pied à la solde de la Commune, lui assurant un gros salaire pour qu'il agisse selon la volonté des dirigeants. Ce dernier, à la manière d'un tyran ou plutôt comme l'instrument des tyrans, condamnait au civil et au criminel arbitrairement et selon son bon vouloir, ainsi que les dirigeants lui en avaient donné le pouvoir, sans respect pour aucune loi ni statut. Et ainsi condamna-t-il à tort de nombreux innocents, dans les biens et la personne, maintenant ainsi dans la terreur tous les citoyens, grands ou petits, à

l'exception des dirigeants qui par son bâton accomplissaient leurs vengeances, et parfois même leurs offenses et leurs fraudes. Mais nous Florentins aveugles, nous ne nous souvenions pas, ou plutôt nous feignions de ne pas nous souvenir du mal que ledit messire Iacopo avait commis à un pareil office en l'an MCCCXXXV, et après lui messire Accorrimbono, et qu'à cause d'eux on avait alors prononcé une interdiction de X ans – chose qui ne fut pas observée. La majorité des citoyens étaient mécontents de cet inique office et gouvernement, et tout particulièrement les grands et les puissants. Aussi certains grands cherchèrent à conspirer dans la cité en vue d'abattre ledit messire Iacopo, son office et les dirigeants qui le soutenaient. Et ce qui accéléra leur décision fut qu'en ce temps-là messire Piero Bardi avait été condamné par messire Iacopo à VI^M lires pour avoir blessé un de ses fidèles de Vernia – lequel n'était pourtant pas du district de Florence, et aussi estimait-il avoir été condamné à tort. Et de même, messire Andrea Bardi avait été contraint de rendre à la Commune le château de Mangona qu'il avait acheté. Ces Bardi comptaient parmi les plus puissants citoyens de Florence, en biens et en personnes, et de leurs deniers ils avaient acheté Vernia et Mangona à la fille du comte Alberto, ainsi que le château du Pozzo aux comtes de Porciano – ce dont le Peuple de Florence était mécontent, car la Commune y revendiquait quelques droits, comme nous en avons déjà fait mention quelque part. En raison de l'offense et par orgueil, les Bardi, bientôt rejoints par les Frescobaldi après la condamnation de messire Bardo Frescobaldi à III^MDCC lires pour la paroisse de San Vincenzo (à tort, dirent-ils), prirent la tête de ladite conjuration et conspiration, qui était toutefois née bien auparavant en raison du mauvais gouvernement, comme il a été dit précédemment.

Aux côtés des Bardi se tenaient une partie des Frescobaldi et des Rossi, plusieurs maisons des grands et quelques-unes des puissants populaires d'en-deçà de l'Arno ; et ils étaient soutenus par le comte Marcovaldo et plusieurs de ses consorts chez les comtes Guidi, par les Tarlati d'Arezzo, les Pazzi du Valdarno, les Ubertini, les Ubaldini, les Guazzalotri de Prato, les Belforti de Volterra et plusieurs autres encore, qui étaient tous supposés venir avec de nombreuses gens à cheval et à pied, qu'ils leur enverraient la nuit de la Toussaint. Et le matin suivant, tandis que les habitants seraient à l'office des morts, ils devaient soulever la rumeur et courir la cité, tuer messire Iacopo Gabrielli et les chefs des dirigeants, puis abattre l'office des prieurs et réformer le gouvernement de Florence. Certains disaient qu'ils prévoyaient de détruire le Peuple, ce qu'ils seraient certainement parvenus à faire étant donné leur force et leurs soutiens, si ledit messire Andrea Bardi, parce qu'il lui paraissait en cela mal agir ou pour quelque autre raison, peut-être une querelle avec ses consorts, n'avait révélé la conjuration à son beau-frère Iacopo Alberti, l'un des chefs des dirigeants. Aussitôt, ledit Iacopo révéla la chose aux prieurs et à ses autres compagnons

dirigeants, qui se munirent d'armes et de gens, tandis que la cité était en proie à la peur et au soupçon, chaque partie craignant d'engager le combat. Mais le jour de la Toussaint MCCCXL, à l'heure de vêpres, afin que les renforts n'arrivent pas aux conjurés, les chefs des dirigeants montèrent au palais des prieurs, et d'un commun effort firent sonner la cloche du peuple, redoublant de force car quelques-uns des prieurs amis des Bardi tentaient de les en empêcher (à savoir messire Francesco Salvesi et Taldo Valori, l'un prieur et l'autre gonfalonier pour la porte San Piero, qui furent ensuite accusés de complicité et soupçonnés d'avoir été informés du complot). Et tandis que la cloche commençait à sonner, toute la cité fut ébranlée par la rumeur, et en armes, à cheval et à pied, tout le monde se rendit sur la place des prieurs avec les gonfaloniers des compagnies, en criant : « Vive le Peuple et mort aux traîtres ! ». Et ils firent aussitôt verrouiller les portes de la cité afin que les amis et les secours des conjurés ne puissent entrer, car la plupart étaient en route et déjà aux abords de la cité, prêts à entrer de nuit avec leurs grandes forces. Voyant leur projet ainsi découvert et l'aide leur faillir, puisque quasiment aucun des conjurés d'en-deçà de l'Arno ne leur répondit ni ne se découvrit par peur du peuple, et voyant celui-ci mu contre eux par la fureur, les conjurés se crurent morts et ne cherchèrent dès lors que salut et refuge. Pendant ce temps-là, lesdites maisons d'Oltrarno tenaient la tête des ponts, visant et tuant tous ceux qui voulait passer au-delà ; puis ils mirent le feu à la tête de deux ponts de bois alors situés l'un en face des maisons des Canigiani et l'autre en face de celles des Frescobaldi, afin que le peuple ne puisse les assaillir, et croyant ainsi pouvoir tenir le sestier d'Oltrarno le temps que les secours arrivent. Mais ils échouèrent, car les populaires d'Oltrarno les repoussèrent avec bravoure et s'emparèrent des ponts avec l'aide des populaires d'en-deçà de l'Arno qui leur étaient venus en aide par le pont de Carraia. Le capitaine messire Iacopo Gabrielli se tenait en armes et à cheval avec la cavalerie sur la place, saisi par la peur et le soupçon, sans prendre la moindre mesure ou disposition comme devrait le faire tout sage et vaillant capitaine, et demeurant comme stupéfait jusqu'à la nuit tombée ; ce dont il fut ensuite fortement blâmé. Mais le vaillant messire Maffeo da Ponte Carrali, qui était alors notre podestat, passa bravement en armes et à cheval le pont de Rubaconte avec sa compagnie, à grand risque et péril pour sa personne, et adressa aux conjurés de sages paroles accompagnées de menaces courtoises, puis les conduisit de nuit hors de la cité par la porte San Giorgio, sous sa protection et sa garde, presque sans rumeur, sang versé, incendie ou pillage, ce dont il fut grandement loué car tout autre façon aurait exposé la cité à grand péril. Et quand ils furent partis, le peuple s'apaisa ; et le lendemain, une fois leur condamnation prononcée, les populaires laissèrent les armes et chacun retourna vaquer à ses occupations comme avant. Ainsi Dieu protégea-t-il notre cité d'un grand péril, sans tenir compte de nos

péchés ni du mauvais gouvernement de la Commune. Mais pour ne pas avoir été reconnaissants d'un tel bienfait envers Dieu, cette conjuration eut ensuite de lourdes répercussions pour notre cité, comme nous en ferons mention par la suite.

CXIX

Qui furent les conjurés qui furent condamnés.

Une fois les conjurés partis, on tint dès le lendemain conseil pour savoir comment procéder envers eux. Pour le meilleur de la Commune, il fut décidé de ne pas condamner trop largement, car bien trop de citoyens étaient concernés – et notamment ceux qui, entendant la conjuration, avaient préparé armes et chevaux mais ne s'étaient finalement pas montrés. On décida donc de ne condamner que les chefs qui s'étaient montrés et avaient pris les armes, lesquels furent cités et requis, mais ne comparaisant pas immédiatement, furent condamnés sur les biens et la personne comme rebelles et traîtres à la Commune. Et ce furent les suivants : messire Piero fils de messire Gualterotto Bardi ainsi que ses frères Bindo et Aghinolfo, Andrea et Gualterotto di Filippo et leur neveu Francesco, son neveu messire Piero di Ciapi, messire Gerozzo fils de messire Cecchino et messire Iacopo fils de messire Guido, messire Simone di Gerozzo (bien que sa culpabilité ne fût pas certaine), Simone et Cipriano di Geri et Bindo di Benghi, tous de la maison Bardi, messire Iacopo prieur de San Jacopo, messire Albano, ses neveux messire Agnolo Giramonte et Lapo, messire Bardo Lamberti, Niccolò et Frescobaldo di Guido, Giovanni et Bartolo fils de messire Fresco, Iacopo di Bindo et Geri di Bonaguida et Mangeri fils de messire Lapo, tous de la famille des Frescobaldi, Andrea Ubertelli, Giovanni Nerli, messire Tomagno Angiolieri chapelain dudit prieur, Salvestrino et Ruberto Rossi, ainsi que plusieurs de ses consorts qui lui avaient prêté main forte mais ne s'étaient pas montrés ; en-deçà de l'Arno, personne ne s'était montré. Les palais et les biens qu'ils possédaient dans la cité et le contado furent détruits et dévastés par la fureur, et l'on ordonna qu'aucune cité guelfe voisine ou de la ligue de Lombardie n'accueillent lesdits nouveaux rebelles. Mais l'on agit ainsi pour le pire, car pour cette raison, la plupart d'entre eux s'en allèrent à Pise, et le prieur à la cour du pape, afin de nuire autant que possible à la Commune de Florence, par leurs dires et leurs actions. Le XXVI novembre, pour la libération de notre cité, la Commune organisa une grande procession jusqu'à San Giovanni, avec une offrande de la part de tous les Arts, et l'on décida d'en faire autant chaque année pour la

Toussaint. Puis on ordonna de retirer les bannis du ban contre le paiement d'une gabelle, afin de renforcer le Peuple ; ce qui fut une grande erreur que de faire ainsi revenir dans la cité autant d'hommes coupables et malfaiteurs, alors que c'était un autre remède qu'il aurait fallu prendre pour apaiser Dieu : de la gratitude envers lui, et de la charité envers nos prochains et nos concitoyens – mais l'on était trop occupé à autre chose. On ordonna ensuite que tous les populaires qui le pouvaient soient armés de cuirasses et de barbutes à la flamande, et l'on en réunit ainsi VI^M ainsi que de nombreux arbalétriers, afin de renforcer le Peuple. Et au mois de janvier suivant, la Commune acheta Mangona à messire Andrea Bardi pour VII^MDCC florins d'or, en en déduisant MDCC déjà payés en acompte avant qu'il ne se rende à messire Benuccio Salimbeni, le mari de ladite comtesse de Mangona. Le château de Vernia se rendit à la Commune de Florence contre le paiement de III^MDCCCLX florins d'or à messire Piero Bardi, qui y était assiégé. Et la Commune fit décret qu'aucun citoyen ne pourrait acquérir ou tenir de château à moins de XX milles au-delà de notre contado et district. Et en ce mois de janvier furent condamnés VIII des comtes Guidi qui avaient prêté main forte à la conjuration, à savoir presque tous leurs chefs à l'exception du comte Simone de Battifolle et de son neveu Guido, qui n'y avaient pas participé. Mais les dirigeants de la cité furent très critiqués par les sages, qui leur reprochaient d'avoir ainsi condamné nos puissants voisins les comtes Guidi, et de les avoir poussés de la sorte à se faire ouvertement nos ennemis, pour ce même péché pour lequel ils n'avaient pas condamné ceux de nos concitoyens qui en étaient coupables et qui avaient participé avec eux à la conjuration (bien qu'ils avaient pris les armes avec leurs fidèles pour venir à Florence). Puis, plus d'un an après, on découvrit un autre projet fomenté par ces nouveaux rebelles, et l'on arrêta pour cette raison Schiatta Frescobaldi, qui eut la tête coupée, tandis qu'étaient condamnés comme rebelles Paniccia di Bernardo, Iacopo Frescobaldi, Biordo fils de messire Vieri, Giovanni Ricchi Bardi, Antonio Adimari et Bindo Pazzi. Nous laisserons quelque peu nos faits de Florence, dont il nous a fallu dire beaucoup cette fois-ci, pour dire incidemment quelques mots des autres nouveautés survenues dans le monde en ce temps-là ; mais nous y reviendrons bientôt, car la matière de nos faits s'accrût grandement.

CXX

Comment le roi d'Espagne vainquit les Sarrasins à Grenade.

En cette année, aux calendes de novembre, les Sarrasins de Ceuta et des autres terres païennes de Barbarie et du Levant, qui étaient passés en innombrable quantité en-deçà de la mer au secours de ceux de Grenade, furent vaincus par le bon roi d'Espagne. Et, entre les morts et les prisonniers, plus de XX^M d'entre eux y restèrent, ainsi que de nombreux trésors et équipements des Sarrasins.

CXXI

Comment brûla Portovenere.

En cette année, le jour des calendes de janvier, le feu se déclara à Portovenere sur la Riviera de Gênes, et il fut si violent qu'aucune maison, petite ou grande, n'échappa aux flammes, à l'exception des deux châteaux ou citadelles que les Génois y tenaient, en causant d'infinis dommages aux biens et aux personnes, mais non sans jugement de Dieu car ceux de Portovenere étaient tous corsaires, pirates et protecteurs de corsaires.

CXXII

Comment on fit à Florence deux capitaines de la garde.

En cette année, aux calendes de février, le tyran messire Iacopo Gabrielli de Gubbio quitta Florence enrichi du sang des Florentins aveugles, emportant avec lui, dit-on, plus de XXX^M florins d'or. Il est vrai qu'après son départ, les sages recteurs de Florence corrigèrent bien l'erreur de cet office tyrannique et réduisirent les dépenses de la Commune – ou plutôt les redoublèrent-ils ! Car là où ils n'avaient auparavant qu'un seul Bargello comme exécuteur, ils en élurent deux : le premier comme capitaine de la garde dans la cité, nommé à la requête de messire Iacopo (et ce fut messire Currado della Bruta, son parent) pour enrichir les pauvres de la Marche ; l'autre à la garde du contado contre les bannis, et ce fut messire Maffeo da Ponte Carrali de Brescia, qui avait

été notre podestat. Ce dernier était certes bien plus digne par ses vertus et ses actions, mais chacun des deux offices étaient de trop, au dommage et aux dépens de la Commune. Mais pour maintenir leur tyrannie, et pour certains poursuivre leurs fraudes comme nous le disions précédemment, les citoyens dirigeants les gardaient en place, au grand dommage de la Commune et au prix de lourdes charges pour les citoyens, afin d'être craints et puissants. Mais Dieu révéla bientôt son jugement contre leurs actions dépravées, entraînant ravage, honte et déclin pour notre Commune, comme nous en ferons mention par la suite. Et il me peine de constater que ce ne fut pas toujours contre leur propre personne, comme ces malfaiteurs le méritaient et comme il en advint pour certains d'entre eux. Mais si Dieu se retient, il ne laisse aucun mal impuni, bien que ce ne soit pas toujours au moment et de la manière voulu ; et bien souvent punit-il le peuple pour les péchés des recteurs, mais non sans juste sentence car le peuple est bien coupable de soutenir les mauvaises actions de ses dirigeants. Et cela suffit à ce propos.

CXXIII

Comment les Pugliesi et leurs partisans furent chassés de Prato.

En cette année au mois de février, les Guazzalotri de Prato, avec l'appui et la faveur de certains Florentins, levèrent la rumeur dans la cité de Prato, par soupçon envers les Pugliesi et leurs voisins les Rinaldeschi, ou plutôt pour en rester seigneurs. Une bataille s'engagea dans la cité et plusieurs d'entre eux furent tués, d'un côté comme de l'autre. À la fin, lesdits Pugliesi et les Rinaldeschi ainsi que leurs partisans furent chassés de la terre et de nombreux autres envoyés aux confins, et les Guazzalotri en restèrent seigneurs.

CXXIV

Comment on projeta de prendre la cité de Lucques à messire Mastino de Vérone.

En cette année et en ce mois de février, messire Francesco Castracani Interminelli projeta, avec le soutien des Pisans, de prendre la cité [de Lucques] à messire Mastino, en menant des tractations à l'intérieur puis en venant de l'extérieur avec de nombreuses gens à cheval et à pied. Mais quand il découvrit ce projet, Guglielmo Canacci, vicaire de messire Mastino, s'empara de

Ritrilla Uberti et de XIII citoyens qui y avaient prêté main forte ; puis il courut et renforça la cité afin, comme il plut à Dieu, de la préserver pour les Florentins – pour leurs dépens et leur honte, comme on pourra le voir dans peu de temps. Puis ledit Guglielmo lança l'ost contre Carfagnana et s'empara de plusieurs bourgs tenus par ledit messire Francesco Castracani.

CXXV

Comment le château de San Bavello se rendit aux Florentins.

En l'an du Christ MCCCXLI, le XV avril, alors que les Florentins avaient mis le siège au château de San Bavello que tenait Guido Alberti des comtes Guidi car celui-ci avait été condamné avec les autres comtes, comme nous le dîmes il y a peu, mettant ainsi à exécution leurs condamnations, ledit château, très étroit et n'attendant aucun secours, se rendit à la Commune de Florence contre la vie sauve pour les personnes. Les Florentins firent totalement démolir en vengeance dudit Guido, se souvenant comment, quelque temps auparavant, alors que la Commune de Florence l'avait requis et cité par lettre pour quelque affaire, celui-ci, par mépris envers elle, dans ce même château de San Bavello devant plusieurs de ses fidèles, avait fait manger ladite lettre ainsi que le sceau au messager de la Commune, le congédiant ensuite vilement en disant avec mépris envers la Commune que s'il revenait, lui ou un autre, il le ferait pendre par la gorge – ce dont, une fois la nouvelle parvenue à Florence, presque tous les citoyens s'étaient tenus fortement offensés.

CXXVI

D'un feu qui se déclara à Florence.

En cette année, la nuit suivant les calendes de mai, le feu se déclara à Terma dans une maison habitée par Francesco fils de messire Rinieri Buondelmonti, et IIII de ses jeunes fils brûlèrent avec tout ce qu'il y avait sans que l'on ne pût les sauver. Cela suscita une profonde pitié, mais ne fut pas sans jugement de Dieu, car ledit Francesco avait occupé et pris ladite maison à la veuve à qui elle appartenait. Mais ce fut regrettable pour les fils innocents, qui subirent la peine dans leur corps par la faute de leur père.

CXXVII

Comment messire Azzo da Correggio souleva et pris Parme à messire Mastino.

En cette année, rentrant de Naples où il avait été auprès du roi Robert pour conclure ligue et compagnie avec le roi et les ambassadeurs de messire Luchino qui se trouvaient là-bas dans le but de soulever Parme contre messire Mastino, messire Azzo da Correggio de Parme traversa Florence secrètement, puis il s'arrêta à la Scarperia en Mugello pendant VIII jours pour s'entretenir et projeter avec certains de nos citoyens dirigeants de prendre et de soulever la cité de Parme contre messire Mastino, son neveu et bienfaiteur, afin d'en être seul seigneur. Car messire Mastino avait enlevé Parme aux Rossi et à Gian Quirico afin d'y placer ses oncles les Da Correggio, comptant ainsi en être seigneur et souverain. Les Florentins consentirent au projet, et ils le soutenaient dans l'espoir, une fois Parme prise à messire Mastino, de pouvoir plus aisément s'emparer de la cité de Lucques. Plus tard, ledit messire Azzo nous trahit, comme on le verra à son propos. Quand il fut en Lombardie, il mit son projet à exécution, avec l'aide des Da Gonzaga seigneurs de Mantoue et de Reggio qui s'étaient faits ennemis des Della Scala. Et le XXII mai, l'entrée de Parme lui ayant été donnée de l'intérieur par ses partisans, il courut la cité et, agissant par trahison, en chassa les gens de messire Mastino qui ne se méfiaient pas de lui, puis il s'en fit seigneur. En raison des bouleversements de Parme, on pouvait dire que la cité de Lucques était comme assiégée et quasiment perdue pour messire Mastino, car il ne pouvait pas la fournir sans grande dépense. Les Florentins en furent ravis, mais ils ne savaient pas ce que le futur leur réservait. Voyant que Parme lui avait été enlevée, elle qui était la clé et la porte lui donnant l'accès libre en Toscane (et pour la même raison tenait-il la cité de Lucques), et qu'il ne pouvait tenir Lucques sans grand coût et péril, messire Mastino chercha aussitôt, par une sage et sagace manœuvre, à la vendre aux Pisans et aux Florentins qui s'en disputaient la seigneurie et avec qui il mena des tractations. Redoutant d'avoir les Florentins aussi près d'eux et ainsi renforcés par la maîtrise de Lucques, les Pisans craignirent pour leur puissance et tentèrent d'abord de la partager à moitié avec les Florentins – mais tout cela n'était que fraude et vice pisan. Apprenant ces démarches, messire Luchino Visconti seigneur de Milan, qui s'était fait ennemi de messire Mastino, offrit aux Florentins, s'ils voulaient assiéger la cité de Lucques et la prendre à messire Mastino, de leur apporter en aide pour le siège M de ses cavaliers à solde fixe, moyennant un certain prix. Le meilleur parti aurait été d'accepter, afin de se venger de la trahison de Mastino, car cela aurait été fait rapidement, sans grand effort ni grande dépense en comparaison de ce qui

s'ensuivit. Mais ne se fiant pas à l'antique ennemi, les Florentins refusèrent de s'accorder avec lui ; ou plutôt le divin destin ou la providence ne le permit pas. Et comme de grands marchands, prodiges et sûrs d'eux, mais plus habiles au commerce qu'à la guerre, les Florentins n'en firent qu'à leur tête, tout comme les Pisans. Et ainsi cette même année et la suivante s'ensuivirent bien des malheurs pour chacune des deux Communes, mais davantage encore pour les Florentins comme nous en ferons mention très bientôt pour clore le sujet, racontant auparavant d'autres nouveautés survenues dans les alentours en ce temps-là.

CXXVIII

Comment le roi Robert eut Milazzo en Sicile après l'avoir assiégée.

En ce temps-là, comme il avait pris l'île de Lipari en Sicile ainsi que nous en faisons mention précédemment, et voyant que par cette conquête il lui était possible de prendre Milazzo juste en face puis d'étendre davantage Messine, le roi Robert fit armer à Naples XLV galées et navires huissiers et plusieurs autres bateaux, gros et petits, pour transporter du fourrage et d'autres effets de siège, ainsi que DC cavaliers et M piétons en plus des marins. Ladite flotte partit de Naples avec l'amiral le XI juin de cette année, tandis que le roi envoyait en Calabre par voie de terre messire Ruggieri de Sanseverino avec des gens d'armes à cheval et à pied afin de revivifier la flotte quand celle-ci toucherait terre. Ladite flotte arriva en Sicile le XV juin, et de manière bien aventureuse ils assiégèrent le bourg de Milazzo par terre et par mer, l'enfermant par un grand fossé, des palissades et plusieurs bretèches sur une longueur d'un mille du côté où la terre se resserre un peu à la manière d'une île ; et ils firent de même du côté du bourg de Milazzo, avec fossé et palissades, si bien que personne ne pouvait entrer ni sortir, sinon de manière furtive et à grand risque, tandis que la flotte se tenait tout autour à la garde du port et de la plage. Milazzo était fournie en gens d'armes et en vivres pour plus d'une année, et l'on se souciait bien peu du siège ; mais le roi Robert le maintint à grand peine et dépens, et fit commencer la construction d'un gros mur à l'intérieur du fossé et des palissades, fortifiant ainsi le camp. Et voyant que le siège continuait et que les vivres commençaient à manquer à ceux de Milazzo, Don Pierre seigneur de l'île tenta par trois fois d'assaillir le camp avec toutes les forces des Siciliens, tandis que ceux du bourg en faisaient de même depuis l'intérieur. Mais les assauts furent vains, et même au dommage des Siciliens, en raison de la solidité du camp et du ravitaillement que le roi Robert

faisait continuellement parvenir à l'ost. Les vivres manquant au bourg, longuement et durement assiégé, don Pierre qui se disait roi de Sicile tomba malade et mourut. Ainsi Milazzo se rendit à l'amiral du roi Robert le XV septembre MCCCXLI, en épargnant les biens et les personnes, habitants comme étrangers. Ce qui fut une belle conquête pour le roi Robert, bien qu'elle lui coûtât plus de L^M onces d'or. Et il fit laisser le bourg garni de gens d'armes et de vivres.

CXXIX

Comment messire Alberto della Scala alla contre Mantoue et s'en revint vaincu.

En cette année, le XI juin, messire Alberto della Scala lança l'ost sur le Mantouan, avec M cavaliers et MD piétons mercenaires, sans compter ceux enrôlés dans le pays, en réponse à l'aide et aux secours que les Da Gonzaga seigneurs de Mantoue avait envoyés à messire Azzo da Correggio quand celui-ci avait soulevé Parme contre messire Mastino. Lesdits seigneurs de Mantoue, aidés par ceux de Milan, vinrent à leur rencontre avec DCCC cavaliers et de nombreux piétons, prêts à combattre. Mais messire Alberto refusa finalement la bataille et s'en partit comme vaincu, laissant ce qu'il avait dans son camp, avec grande honte et dommage.

CXXX

Comment les Florentins négocièrent l'achat de Lucques avec messire Mastino, et envoyèrent à cet effet leurs otages à Ferrare.

Retournant à notre matière, il convient de raconter la folle entreprise menée par notre Commune de Florence pour [acquérir] la cité de Lucques, comme nous commençons de le narrer à la fin du troisième chapitre précédent. Alors que les principaux recteurs de Florence menaient les négociations avec messire Mastino della Scala en vue de lui acheter la cité de Lucques et son district, qu'il tenait libre et ouverte, et tandis que ladite cité de Lucques, comme dit précédemment, négociait secrètement avec les Pisans et notre Commune afin de se donner au plus offrant, on créa alors à Florence au mois de juillet MCCCXLI un office de XX citoyens populaires, pourvus des pleins pouvoirs pour mener lesdites négociations, pourvoir la Commune

en argent par tous les moyens qu'ils jugeraient bons, et décider de la guerre, de l'ost, de la paix, des ligues et compagnies, comme et avec qui ils estimeraient nécessaire, en charge pour une durée d'un an et sans pouvoir être inquiétés à leur sortie de charge pour ce qu'ils avaient fait. Ce qui engendra péril et confusion pour notre Commune, comme on le montrera par la suite. Nous ne donnerons pas ici la liste de leurs noms, car ils ne sont pas dignes de mémoire, faute de vertus ou de bonnes actions pour notre Commune (au contraire même, comme leurs actions nous le montreront), et pour que nos successeurs se gardent longtemps de confier à nos concitoyens de tels pouvoirs démesurés, qui d'expérience entraînent, aujourd'hui comme hier, la mort et le déclin de notre Commune. Car il ne restait chez les citoyens aucune foi ni charité pour défendre la République, et tout spécialement chez les dirigeants, chacun cherchant au contraire par tous les moyens ses propres intérêts ou ceux de ses amis. Et ainsi notre Commune se dirigea vers le déclin, tout comme les Romains lorsque ceux-ci ne se préoccupèrent plus que de leurs propres intérêts et abandonnèrent le bien commun. Et c'était bien prévisible, dès lors que certains des plus grands et des plus puissants populaires de Florence députés à cet office étaient à la fois chefs et exécuteurs – bien qu'il y eût parmi eux quelques innocents, d'après ce que l'on en dit. Aussitôt cet office confirmé par les conseils, ils poursuivirent les négociations avec messire Mastino, et pour tromper les Pisans, ou plutôt pour nous tromper nous-mêmes, ils promirent et décidèrent avec ses procureurs de lui donner CCL^M florins d'or en plusieurs traites, quand bien même notre Commune restait à devoir aux citoyens plus de CCCC^M florins d'or pour la guerre contre Mastino, et alors qu'en l'an MCCCXXVIII elle aurait pu avoir Lucques de la part des Allemands du Cerruglio, comme nous le disions précédemment, pour LXXX^M florins d'or – ce qui aurait été sage prévoyance ou grande folie de la part de notre Commune. Et pire encore, puisque Lucques était alors en discussions et négociations avec les Pisans, et quasiment assiégée et dévastée. Et le VIII^e août de cette année, pour observer leurs engagements auprès de messire Mastino, ils lui envoyèrent à Ferrare L otages à la garde des marquis, amis et médiateurs pour notre Commune : II desdits XX en personne et XVIII autres, fils, frères ou neveux du reste des XX, ainsi que XXX autres citoyens ; parmi ces L otages, il y eut VII chevaliers et X damoiseaux des plus grandes maisons de Florence, tandis que les autres faisaient partie des plus grands et des plus riches populaires et marchands de notre cité. Et nous-même, auteur de cette œuvre, quoique cela nous déplût et fût contre notre volonté, nous fîmes partie dudit collège et de ce nombre pour le sestier de la porte San Piero, et nous restâmes à Ferrare pendant deux mois et demi, avec plus de CL chevaux, recevant chacun des serviteurs en tenue et profitant avec honneur des grandes et honorables dépenses et de continuels festins offerts par les seigneurs marquis, espérant remporter

une grande victoire dans ladite entreprise. Messire Mastino envoya en otage un de ses fils, un bâtard, ainsi que LX gentilshommes de Vérone, de Vicence et de son district, ou bien leurs fils ; mais, à Ferrare, ceux-ci ne soutenaient pas la comparaison avec les Florentins en noblesse et en honneur. Cette entreprise menée à bien, les XX firent de nombreuses dépenses, continues et démesurées, et grevèrent les simples citoyens de taxes et d'impôts afin de s'approvisionner en argent ; et voyant qu'ils se dirigeaient vers une âpre guerre avec les Pisans pour l'acquisition de Lucques, ils soldèrent de nouveau un bon nombre de gens d'armes à cheval et à pied – et ainsi dépensaient-ils chaque mois plus de XXX^M florins d'or. Puis ils appelèrent à l'aide les voisins et les amis. Et note lecteur, comment, en tenant Lucques, messire Mastino sut sagement venger la guerre et l'injure reçue des Florentins, en la leur vendant pour un prix aussi démesuré alors même qu'elle était assiégée et en guerre contre les Pisans, ses autres voisins et ses ennemis Lombards, comme nous en ferons mention par la suite, revenant d'abord quelque peu en arrière.

CXXXI

Comment les Pisans posèrent le siège devant la cité de Lucques.

Apprenant les négociations que les Florentins menaient en continu avec messire Mastino pour avoir la cité de Lucques, et ne parvenant pas eux-mêmes à s'accorder avec lui (car la fortune réservait aux Florentins la malheureuse affaire de Lucques et ses conséquences), les Pisans ne restèrent pas inactifs, mais avant que les Florentins ne concluent le fol achat de Lucques (et depuis plusieurs mois déjà, ils se préparaient à cet effet), ils soldèrent de nombreux cavaliers, de sorte qu'ils eurent au total MCC cavaliers et CCC milices citoyennes montées – ce qu'ils pouvaient bien se permettre, car leur Commune avait en espèces plus de CL^M florins d'or. Puis ils envoyèrent leurs ambassadeurs à Milan et firent ligue et compagnie avec messire Luchino Visconti seigneur de Milan, qui s'était fait ennemi de messire Mastino. Et il ne faut pas oublier de mettre en note une cruelle trahison commise par les Pisans pour se faire amis de messire Luchino. Un certain messire Francesco de Postierla, noble de Milan chassé par messire Luchino, s'en était allé à la cour pour se plaindre auprès du pape ; et comme il voulait venir en Toscane, car il pensait être ami des Pisans, il leur demanda d'envoyer un bateau le récupérer à Marseille. Lui assurant sauf-conduit et sécurité, la Commune de Pise lui envoya une galée de passage armée, ainsi que la lettre de sauf-conduit, et le recueillit. Mais quand il arriva à Pise, ainsi que la trahison

avait été organisée avec messire Luchino, ledit messire Francesco, homme de grande autorité et de valeur, et deux de ses fils furent envoyés captifs par les Pisans à Milan, où messire Luchino leur fit couper la tête. Et cette victime scella la ligue et compagnie entre messire Luchino et les Pisans, victime dont on fit bientôt ouvertement vengeance contre les Pisans, en raison de l'énormité du péché ainsi commis, comme on le verra en lisant la suite. Mais messire Luchino exigea également d'eux la promesse de L^M florins d'or payés à date fixe, et comme convenu par les pactes les Pisans lui livrèrent XII otages, choisis parmi les fils de leurs comtes et des citoyens les meilleurs et les plus chers, selon les conditions négociées. Messire Luchino envoya M cavaliers avec ses enseignes, à la solde des Pisans, avec comme capitaine messire Giovanni Visconti son neveu. Et par opposition à messire Mastino, les seigneurs de Mantoue et de Reggio leur envoyèrent CC cavaliers, les Da Correggio de Parme CL cavaliers et messire Ubertino da Carrara de Padoue CC cavaliers. Et ils firent ligue avec les comtes Guidi, à l'exception du comte Simone et de son neveu, ainsi qu'avec les Ubaldini, le seigneur de Forlì et les autres Gibelins de Romagne, et le doge de Gênes, qui tous envoyèrent à leur aide cavaliers et arbalétriers, et avec leurs forces engagèrent la guerre contre les Florentins et leur coupèrent les routes ; et tout cela fut mené à l'instigation de nos nouveaux rebelles. Une fois cela fait, quand ils apprirent que les Florentins avaient conclu un pacte avec messire Mastino et qu'ils lui avaient envoyé des otages, les Pisans s'emparèrent le [XII²⁶⁸] août du château du Cerruglio ainsi que celui de Montecarlo, en payant III^M florins d'or aux soldats qui en avaient la garde pour messire Mastino, puis ils les garnirent de leurs gens afin d'empêcher les Florentins de venir au secours de Lucques. Cela accompli, le [XXII²⁶⁹] août de cette année, ils vinrent subitement jusqu'à la cité de Lucques avec la totalité de leur cavalerie et de leurs piétons, puis posèrent le siège tout autour et en très peu de temps l'entourèrent de fossés, palissades et bretèches, depuis la Guiscinella vers Pontetetto jusqu'au fleuve du Serchio, soit sur un espace de plus de VI milles. Et de la même manière, ils tenaient le cours de la Guiscianella fortifié et garni jusqu'au cours supérieur du Serchio, sur un espace tout aussi long voire davantage encore. Puis ils construisirent d'autres fossés et palissades près de la cité (ce qui, en si peu de temps, fut une œuvre merveilleuse) afin que personne ne puisse entrer ni sortir de Lucques sans grand péril. Là, il y avait en permanence et à tour de rôle deux quartiers de Pise, parfois même trois, ainsi que bon nombre des habitants du contado et d'arbalétriers génois ; et ils en avaient bien besoin, tant la distance à couvrir était grande. Et entre les deux cours d'eau, l'ost des Pisans et des Lombards avait posé le camp sur trois sites, en aplanissant le terrain qui les séparait. Si les Pisans avaient pu agir aussi librement et sans rencontrer d'opposition, c'est que face à une

²⁶⁸ Édition SCI.

²⁶⁹ Édition SCI.

entreprise aussi soudaine et imprévue de leur part, les Florentins n'étaient pas encore prêts à s'opposer, et parce qu'il n'y avait à Lucques que CL cavaliers de messire Mastino et D piétons soldés, dont les capitaines, Guglielmo Canacci, Frignano de Sesso, Ciupo Scolari et l'Allemand messire Bonetto, avaient fort à faire pour défendre la cité. Mais ledit Guglielmo Canacci cherchait sans cesse à livrer Lucques aux Pisans ; il partit finalement de Lucques et s'en alla auprès de messire Mastino, laissant la garde aux autres capitaines. Nous laisserons le récit des Pisans et du siège de Lucques, et reviendrons quelque peu en arrière pour raconter ce que les Florentins firent lors de la guerre engagée par les Pisans.

CXXXII

Comment, tandis que les Pisans assiégeaient Lucques, les Florentins se fournirent et chevauchèrent contre ceux de Pise.

Aussitôt qu'ils apprirent les préparatifs du siège organisés par les Pisans, et avant même que ceux-ci ne posent le siège devant la cité de Lucques, les Florentins avaient augmenté l'effectif de leur cavalerie de sorte qu'ils eurent à leur solde II^M cavaliers, et avaient envoyé demander l'aide de leurs amis afin d'être prêts au cas où les Pisans engageaient la guerre. À Sienne, la Commune envoya CC cavaliers, les maisons guelfes C [cavaliers] et CC arbalétriers, les Pérugins CL cavaliers, ceux de Gubbio envoyèrent messire Iacopo Gabrielli avec L cavaliers, le seigneur de Bologne CCC cavaliers, le marquis de Ferrare CC cavaliers, messire Mastino CCC cavaliers, les terres guelfes de Romagne CL cavaliers, le seigneur de Volterra son fils avec L cavaliers et CC piétons, et messire Tarlato d'Arezzo vint avec L cavaliers et CC piétons, Prato envoya XXV cavaliers et CL piétons, San Miniato CCC piétons, San Gimignano et Colle CL piétons chacune. Quand les Florentins eurent réuni leurs gens et leurs amis, ils élurent comme capitaine de guerre messire Maffeo da Ponte Carrali de Brescia, qui était leur capitaine de la garde. Et après le fol achat de Lucques, ce fut là la seconde grande erreur commise par les Florentins, car tout vaillant et bon chevalier qu'il était, messire Maffeo n'était pas assez bon capitaine pour conduire une si grande armée, alors que notre cavalerie comptait au moins L connétables bien plus capables que lui. Mais par excès d'ambition, l'office des XX et les autres dirigeants méprisèrent le sage conseil du roi Robert, qui condamnait l'entreprise de Lucques, et ne voulurent prendre comme capitaine aucun des princes ses petits-fils, ni aucun autre grand baron, afin de pouvoir conduire l'entreprise plus à

leur guise. Et quand ceci fut fait, ils firent chevaucher leur capitaine avec ladite cavalerie et de très nombreux piétons vers Fucecchio et d'autres bourgs du Valdarno ; puis ils envoyèrent leurs ambassadeurs à Pise pour exiger des Pisans qu'ils ne perturbent pas l'entreprise de Lucques, comme il était expressément stipulé dans les pactes de la paix qu'ils avaient conclue. Mais leur donnant de feints prétextes et de fausses excuses, les Pisans prirent aussitôt le Cerruglio et Montecarlo, puis avec tout leur ost posèrent le siège à la cité de Lucques, comme nous le disions dans le chapitre précédent. S'avisant de cette entreprise et de la trahison des Pisans, les Florentins envoyèrent alors leur ost qui se trouvait dans le bas Valdarno chevaucher sur le contado de Pise (et il y avait III^MDC cavaliers et plus de X^M piétons de solde), lesquels s'emparèrent aussitôt de Pontedera et du Fossé arnonique, puis dévastèrent et incendièrent tout le faubourg de Cascina, ainsi que les villages de San Sevino et de San Casciano, jusqu'au faubourg de Campane à deux milles de Pise. Ils bifurquèrent ensuite vers la voie qui mène à la Valdera, et allèrent jusqu'à Ponsacco en pillant et incendiant sans aucune opposition, restant ainsi sur le contado de Pise pendant plusieurs jours. Et ils seraient restés plus longtemps encore si une grande tempête de pluie ne les avait surpris ; en raison de quoi, comme ils avaient incendié et dévasté les villages, ils ne purent demeurer plus longtemps ni s'avancer davantage, et s'en retournèrent à Fucecchio et dans les autres châteaux du Valdarno. Et note que cela fut la troisième grande erreur de l'entreprise de Lucques, et un bien mauvais commandement qui ne put être corrigé à temps. Car on vit clairement, comme les sages et les experts l'avaient dit auparavant, que pour lever le siège de Lucques et dévaster les Pisans, l'ost des Florentins aurait du se poser au Fossé arnonique, bien mieux situé, puis renforcer le côté en direction de Pise de fossés et de palissades, idem pour Pontedera, et construire une petite bastide au pied de Marti ou au-dessus de Castello del Bosco, en y laissant garde et garnison de gens d'armes afin d'avoir la voie libre et d'assurer le ravitaillement, puis enfin envoyer sans cesse de grosses chevauchées en Valdera, à Vada, à Porto Pisano, à Livourne et jusque tout près des portes de Pise, en jetant des ponts de bois sur l'Arno ; et ils auraient également pu chevaucher sans arrêt sur leur piémont et dans le Valdiserchio, afin de bloquer les vivres envoyées de Pise vers l'ost de Lucques, les contraignant ainsi à lever le siège. Et cela nous l'entendîmes par la suite de la bouche des Pisans, qui le craignaient fortement car il leur aurait alors fallu livrer bataille aux Florentins, laquelle bataille aurait été à l'avantage de l'ost des Florentins. Mais le destin, ordonné par Dieu pour punir les péchés, ne peut manquer son effet, car il aveugle la raison des peuples et de leurs condottieres et recteurs en les empêchant de choisir le meilleur parti. Et ainsi en advint-il de notre Commune.

CXXXIII

Comment, une fois le marché de la cité de Lucques conclu avec messire Mastino, les Florentins en prirent possession alors qu'elle était assiégée.

Pendant ce temps-là, Mastino ne dormait pas, mais avec sagacité il mit son temps à profit et envoya ses ambassadeurs à Florence. Ceux-ci protestèrent et réclamèrent que la Commune prenne possession de la cité de Lucques et de ses châteaux, arguant que si elle n'en faisait rien, ils s'accorderaient avec les Pisans pour la leur donner. Et pour faire augmenter le prix de sa marchandise et ainsi accomplir sa vengeance contre les Florentins, comme nous le disions précédemment, il menait des tractations parallèles avec les Pisans par le biais de Guglielmo Canacci, rebelle de Bologne qui avait été son capitaine à Lucques. On réunit à Florence plusieurs conseils à ce propos, et les plus sages conseillaient pour le meilleur d'abandonner l'entreprise et de porter la guerre sur le contado de Pise ; car cela aurait été une grande folie que de prendre possession d'une ville assiégée, ce dont il pouvait résulter un grand danger et une grosse dépense, et qu'il était raisonnablement possible de se retirer en préservant l'honneur de la Commune dans la mesure la première condition était que, contre la somme de CCL^M florins d'or, messire Mastino devait livrer la cité et les châteaux pleinement libres et accessibles. Mais l'ambition de l'office des XX et de leurs partisans, qui avaient engagé les premières négociations, l'emporta sur le sage et bon conseil, et ils décidèrent de poursuivre, disant qu'abandonner aurait été trop honteux et avilissant pour la Commune de Florence : et erreur après erreur, ce fut là la quatrième que commit l'office des XX. Ils envoyèrent aussitôt deux membres dudit office des XX accompagnés de leurs ambassadeurs et de ceux de messire Mastino au marquis de Ferrare, qui était médiateur, dans le but d'améliorer l'accord. Et aussitôt ceux-ci parvenus à Ferrare, on s'accorda pour réduire la première traite de LXX^M florins d'or, en raison du siège de Lucques et de la perte du Cerruglio et de Montecarlo, si bien que la somme totale descendait à CLXXX^M florins d'or : C^M à payer d'ici un an, en envoyant XXVII nouveaux otages en garantie, puis les LXXX^M florins restants en cinq ans, XVI^M florins par année, avec comme garants le marquis [de Ferrare] et le seigneur de Bologne, tandis que messire Mastino devait tenir à sa solde D cavaliers jusqu'à ce que le siège de Lucques fût levé. Mais messire Mastino aurait conclu le marché pour C^M florins d'or plutôt que d'y renoncer, car il s'agissait d'une possession désespérée et perdue, et qu'en aucune manière il ne voulait la donner aux Pisans, quoiqu'il en fît semblant par mépris pour messire Luchino qui l'avait assiégée avec eux à ses dépens. De cela, nous sûmes la vérité car nous étions présent au nombre

des otages lors des négociations. Mais c'était sans compter la hâte et l'enthousiasme de ceux qui menaient l'affaire, ou bien quelque autre raison secrète car nombreux furent les citoyens qui dirent que les négociateurs du premier marché avaient usé de fraude, d'un côté comme de l'autre ; et nous en entendîmes autant à Ferrare lorsque le marché fut conclu pour CLXXX^M florins d'or, car ceux qui étaient là pour messire Mastino dirent que ce dernier n'avait jamais entendu parler d'une somme supérieure à CC^M florins d'or. Aussi, si cela fut avéré, alors nos sages concitoyens trompèrent l'ost, ou plutôt trompèrent notre Commune aveugle. Et aussitôt le second pacte conclu, nos ambassadeurs rentrèrent de Ferrare avec les syndics de messire Mastino, et nos recteurs mirent immédiatement en branle l'ost qui se tenait dans le Valdarno. Et ils entourèrent le capitaine de II citoyens par sestier comme conseillers de guerre ; puis ils partirent en armes, suivis de cette noble compagnie aux gages de la Commune, et allèrent sur le contado de Lucques, une partie par la voie d'Altopascio, l'autre par la Valdinievole. Et tout notre ost posa le camp sur la colline des Donne le [XV²⁷⁰] septembre, et reçurent Pietrasanta et Barga de la part des procureurs de messire Mastino. Quand l'ost des Florentins eut posé son camp, celui des Pisans, alors réparti en trois camps, se rassembla en un seul. Et comme la forteresse de Pontetetto était encore tenue par ceux de Lucques, bloquant ainsi leur escorte, une grande partie de l'ost des Pisans y alla et l'assiégea pendant plusieurs jours, puis la prit par la force des combats. Pendant ce temps, les gens de messire Mastino, avec ses syndics et les nôtres, se rassemblèrent au lieu établi avec les hommes que l'on voulait poster à Lucques (soit CCC cavaliers et D piétons et plus de X^M florins d'or destinés à payer les troupes qui devaient en sortir), ainsi que Ciupo Scolari et tous les Gibelins qui se tenaient à Lucques pour messire Mastino, avertissant comme prévu par des signaux de fumée ceux de Lucques pour qu'ils sortent rejoindre les nôtres qui arrivaient. Puis ils abattirent une partie des palissades et aplanirent les fossés, et sans opposition entrèrent sains et saufs dans Lucques – bien que si davantage de gens avaient chevauché avec eux, les gens des Pisans auraient été vaincus, car il n'était resté à ce moment-là à la garde du siège que D cavaliers. Lorsque lesdites gens furent rentrées dans Lucques, on en fit grande joie. Et le [XXI²⁷¹] septembre, nos syndics, Giovanni Bernardini Medici, Naddo di Cenni di Naddo et Rosso di Ricciardo Ricci, reçurent la possession du château de l'Agosta et de la cité de la part du syndic de messire Mastino, Arriguccio Pegolotti, un de nos anciens concitoyens gibelin. Et ledit Giovanni Medici, qui devait en être nommé capitaine, fut fait chevalier, tandis que lesdits Naddo et Rosso furent nommés camerlingues pour la Commune, et chargés de recevoir l'argent qui y était envoyé,

²⁷⁰ Édition SCI.

²⁷¹ Édition SCI.

de payer les troupes à cheval et à pied et de pourvoir au ravitaillement. Et chacun d'entre eux remplit si bien ses devoirs, comme on le lira par la suite.

CXXXIV

Comment l'ost des Florentins fut vaincu à Lucques par celui des Pisans.

Alors que notre ost se tenait sur les collines des Donne et de Gragnano, nos gens engagèrent plusieurs escarmouches avec les ennemis qui se tenaient à Segromigno et San Gennaro, aux dépens quand des uns, quand des autres. Lucques était alors continuellement fournie en argent, et ne nécessitait rien d'autre puisque les Allemands de l'ost des Pisans avaient été soudoyés pour la ravitailler nuit et jour en tout dont elle avait besoin. Mais à cause de la fortune trompeuse, et plus encore de l'imprévoyance de l'office des XX et du conseil des dirigeants de Florence qui, chacun, par ambition, pensait détenir la solution, messire Alardo di Valleri²⁷² ou le comte Guido de Montefeltro, maîtres de guerre, estimèrent que notre ost devait descendre vers la plaine de Lucques et engager la bataille contre les Pisans. Ils en intimèrent donc l'ordre aux capitaines de l'ost, et telle fut la cinquième erreur, sans plus aucun remède possible, car Lucques était encore fournie pour plus de VIII mois, ce que nous savons de manière sûre, et était ravitaillée tous les jours de la manière susdite : en restant immobiles face aux Pisans, les forces et l'argent auraient ainsi manqué en peu de temps à ces derniers. Et l'on sut en vérité que, si l'on avait attendu XV jours à peine, messire Giovanni Visconti serait parti avec toute la cavalerie du capitaine de Milan, car les Pisans ne respectaient pas leurs engagements – ce fut en tout cas ce que ce dernier dit par la suite ouvertement à Florence, quand il y fut prisonnier. L'autre grande erreur, ou plutôt l'autre folie, fut d'aller au combat en laissant l'avantage aux ennemis, qui se tenaient derrière la protection du fossé et des palissades de leur camp, et qui pouvaient ainsi accepter ou refuser le combat et se fournir à leur guise. En outre, ils n'avaient pas moins de gens à cheval et à pied que nous, mais peut-être davantage même. Mais à la guerre, l'erreur est aussitôt suivie de la sentence ! Comme les capitaines de l'ost obéissaient à l'ordre venu de Florence, pour punir nos péchés, le destin de Dieu les guida. Le jour des calendes d'octobre, ils descendirent vers la plaine de Lucques, et la nuit tombée, ils posèrent le camp au lieu-dit de la Ghiaia, sur la grève du Serchio à

²⁷² *Alardo di Valleri* : ce nom n'est pas sans rappeler celui d'Érard de Saint-Valéry (également appelé *Alardo di Valleri* dans la *Nuova cronica*), capitaine des armées de Charles d'Anjou lors de la bataille de Tagliacozzo en 1269. Peut-être s'agit-il d'un descendant qui aurait fait souche à Florence ? Ou d'un citoyen florentin nommé ainsi en son honneur ?

une lieue du camp des ennemis, et aplanirent le terrain de chaque côté. Alors ceux du camp de Pise abattirent une partie de la palissade en direction de cette esplanade et réclamèrent la bataille, ce que les nôtres acceptèrent avec joie pour le jour suivant. Ainsi, le mardi II octobre de cette année MCCCXLI, les deux osts se firent face. Les nôtres, qui comptaient II^MDCCC cavaliers et de très nombreux piétons, déployèrent deux troupes. La première était composée de MCC cavaliers chasseurs conduits par notre capitaine messire Maffeo, avec les Florentins et le meilleur de leurs troupes, ainsi que les Siennois (car de nombreux damoiseaux des maisons guelfes de Sienne avaient été fait chevaliers ce jour-là), et ils se comportèrent bravement. Il y avait dans cette troupe messire Ghiberto de Fogliano, Frignano de Sesso, un comte venu d'Allemagne, et messire Bonetto, allemand lui aussi, ainsi que les gens de messire Mastino ; et avec les autres chasseurs, encerclés par plus de III^M arbalétriers, ils accomplirent ce jour-là des merveilles d'armes. Le gros de la troupe, qui comprenait le reste de la cavalerie et des piétons ainsi que les chariots de cargaisons (ce qui était une folie), était conduit par les autres capitaines, et messire Jean de la Valline Bourguignon²⁷³ portait l'enseigne royale que par bonté aucun de nos concitoyens n'avait demandé de porter. Les Pisans, qui avaient environ III^M cavaliers, firent III troupes. Une première de chasseurs, avec environ DCCC cavaliers, était conduite par [le comte Nolfo de Montefeltro, leur capitaine²⁷⁴] et entourée par de nombreux arbalétriers génois et pisans, plus nombreux et biens meilleurs que les nôtres. Messire Giovanni Visconti, avec l'enseigne de la Vipère, conduisait l'autre grosse troupe, avec les cavaliers du seigneur de Milan. Une dernière troupe de CCCC cavaliers était postée en arrière à la garde du passage à travers la palissade, afin que les nôtres qui étaient sortis de Lucques ne puissent pas assaillir le camp. Cette troisième troupe des Pisans était conduite par messire Ciupo Scolari, qui fut fait chevalier ce jour-là, et messire Francesco Castracani. Une fois déployées, les troupes des deux osts s'affrontèrent à l'heure de tierce, et en premier les chasseurs des deux côtés : la bataille fut âpre et forte, car d'un côté comme de l'autre les chasseurs formaient la fleur de la chevalerie de leur ost. Et la charge des chasseurs des Pisans, bien qu'ils fussent moins nombreux que les nôtres, fit reculer notre troupe loin en arrière ; mais peu après, ils furent brisés et vaincus, et une partie d'entre eux s'enfuit et retourna derrière les palissades, tandis que les autres rejoignaient la troupe principale. Après avoir remporté la victoire contre ceux des Pisans, nos chasseurs assaillirent leur grosse troupe ; et ce fut-là une bataille âpre et engagée, qui dura jusqu'après l'heure de none, avec des pertes importantes parmi les chevaux et un grand nombre de cavaliers abattus par les arbalétriers des deux camps. L'enseigne de messire Luchino fut abattue, et le capitaine de ses hommes, messire Giovanni Visconti, fut pris, de même

²⁷³ *messere Gian della Vallina borgognone*

²⁷⁴ Édition SCI.

qu'Arrigo di Castruccio, que messire Bardo Frescobaldi et que bon nombre des meilleurs cavaliers pisans et de nos exilés. Mais alors que cette troupe était quasiment brisée et dispersée, et bien qu'ils aient relevé une autre enseigne à la vipère de Milan, une partie d'entre eux se regroupèrent autour de la troupe de messire Ciupo Scolari, qui se tenait immobile. Et tandis que nos chasseurs poursuivaient le combat et pourchassaient les ennemis, notre grosse troupe ne bougea pas ni ne s'élança pour les aider, ce qui fut une grande erreur et un bien mauvais commandement. On dit que ce fut la faute de messire Jean de la Valline, porteur de l'enseigne royale, lequel refusa d'aller contre l'enseigne de messire Luchino en raison d'un serment prêté lorsqu'il avait été son prisonnier en Lombardie. Mais la plus grande faute fut celle de nos recteurs qui lui avaient donné l'enseigne royale, et qui ne surent placer à la tête d'un si grand ost des condottieres suffisamment compétents – du reste, pas un seul de nos nobles citoyens ne s'en était soucié. Comme ils croyaient avoir remporté la victoire, ceux de notre première troupe se séparèrent pour aller faire des prisonniers. Et on dit que messire Ciupo Scolari, qui avec sa troupe se tenait à l'écart en observant le déroulement de la bataille et avait recueilli dans sa troupe ceux qui fuyaient, usant d'un stratagème de guerre envoya quelques ribauds au milieu de notre grosse troupe et du convoi pour crier et répandre le bruit que nos chasseurs avaient été vaincus. Ce pourquoi le convoi commença à se disperser. En raison de cette fausse rumeur, et parce qu'ils voyaient les nôtres rompre les rangs, se disperser à la poursuite des ennemis et le convoi s'enfuir, tandis que la troupe de messire Ciupo était immobile, renforcée et enseignes levées, ceux de notre grosse troupe, qui se tenaient au loin à un tiers de mille du lieu de la bataille et de la chasse, crurent vraiment que les nôtres avaient été brisés, et sans avoir été mis en déroute ni sans être pris en chasse par les ennemis, ils se séparèrent et prirent la fuite, suivis par les piétons. Voyant notre grosse troupe en fuite, messire Ciupo chargea avec sa troupe fraîche nos chasseurs, qui, vainqueurs des deux précédentes batailles, se trouvaient dispersés à la recherche des prisonniers, sans ordre ni défense ; et ils les frappèrent, les brisèrent et les battirent aussitôt, reprenant leurs prisonniers à l'exception de messire Giovanni Visconti qui avait été emmené vers la grosse troupe, ainsi que plusieurs autres qui furent ensuite rachetés à ceux qui les avaient pris, sans avoir été consignés à la Commune. Au cours de cette bataille, on décompta parmi les nôtres la mort de pas plus de CCC hommes à cheval et à pied, et aucun homme de nom à l'exception de Frignano de Sasso et de quelques-uns des connétables de messire Mastino et des marquis, qui s'étaient comportés vaillamment à la bataille. Parmi les chevaux, il en mourut plus de II^M, en comptant ceux des deux côtés, à cause des nombreuses arbalètes et de la manière dont se déroula la bataille, un peu à la manière d'un tournoi, avec plusieurs charges. Des prisonniers, il n'y en eut parmi les

nôtres qu'entre DCCC et M, en comptant ceux à cheval et à pied, puisque notre grosse troupe s'était retirée saine et sauve de la façon évoquée, et qu'elle s'était réfugiée à Pescia sans être poursuivie par les ennemis, tandis que les autres nôtres trouvaient refuge dans Lucques – et messire Tarlato d'Arezzo fut de ceux-là. Les prisonniers de renom furent les suivants : parmi les citoyens, messire Giovanni della Tosa, messire Francesco Brunelleschi, messire Barna Rossi, Albertaccio de Ricasoli, qui se rachetèrent ; parmi les étrangers, messire Maffeo notre capitaine, messire Bonetto Allemand et VI autres connétables de messire Mastino, des marquis et du seigneur de Bologne, qui par la suite s'enfuirent de Pise. Et VIII de ceux de Sienne, chevaliers ou damoiseaux, furent faits prisonniers, de même que le fils du seigneur de Volterra. Tous furent pris sur le champ de bataille en combattant les ennemis, sauf messire Iacopo Gabrielli qui fut pris en fuyant vers Lucques. Et bien que sur le champ de bataille, la victoire et l'honneur revenaient aux Pisans, en raison du jugement et de la volonté de Dieu et de nos mauvaises décisions, il en mourut bien plus de leur côté, et le coût fut pour eux incalculable en raison des soldes doublées et de l'entretien des chevaux. Pourtant, mal conduit, notre ost fut vaincu de façon bien malheureuse, à nos dépens et pour notre honte et notre déshonneur, le II octobre MCCCXLI.

CXXXV

Digression sur ladite défaite.

Quand survint ladite défaite, nous Giovanni Villani, auteur de cette œuvre, étions, avec les autres, otage de messire Mastino à Ferrare pour notre Commune, comme nous le disions précédemment. Et deux jours plus tard, quand nous en eûmes la nouvelle, nous la crûmes d'abord bien plus grave qu'elle ne l'était, et de ce fait nous nous pensions alors prisonniers de messire Mastino, croyant notre Commune rompue et dissoute par cette défaite et qu'il nous faudrait payer non seulement les C^M florins d'or promis, mais également racheter la rédemption des prisonniers et verser le prix des chevaux de messire Mastino. Et alors que, tous ensemble, nous nous lamentions amèrement du péril encouru par notre Commune et de nos propres dommages, un de nos compagnons chevalier, se plaignant à Dieu, me questionna en disant : « Toi qui as fait, et fais encore mémoire de nos faits passés et des autres grands événements du siècle, quelle peut être la raison pour laquelle Dieu a permis ce tourment à notre rencontre, alors que les Pisans sont bien plus pécheurs que nous, fut-ce en raison de leurs trahisons ou parce qu'ils ont

été ennemis et persécuteurs de la sainte Église, tandis que nous mêmes avons été obéissants et bienfaiteurs envers elle ? » Nous répondîmes à la question, ainsi que Dieu nous inspira au-delà de notre petite science, en disant qu'il régnait en nous un péché qui, à lui seul, déplaisait plus à Dieu que tous ceux des Pisans : à savoir de n'avoir en nous ni foi ni charité. Choqué, le gentilhomme répondit en disant : « Comment, la charité ? alors qu'on en fait plus à Florence en un jour qu'à Pise en un mois ? ». Je dis que cela était certes vrai, que grâce à cette forme de charité que l'on appelle aumône Dieu nous a préservé et nous préserve encore de plus grands dangers, mais que la vraie charité a disparu en nous : d'abord celle envers Dieu, de ne pas être reconnaissants de tous les bienfaits, de la puissance et de l'état qu'il accordés à notre cité, et par notre présomption de ne pas nous contenter de notre condition mais de vouloir occuper injustement non seulement Lucques, mais aussi les autres cités et terres voisines. Et tandis que nous sommes charitables avec notre prochain, il est manifeste que chacun d'entre nous dénigre, trahit et cherche la ruine de son voisin, de son compagnon et de son consort, voire même de son frère charnel, commettant les pires usures contre les moins puissants et les plus besogneux. Et il est aussi manifeste que la foi et la charité envers notre Commune et République a totalement disparu, et qu' à cause de nos péchés nous encourons aujourd'hui un grand danger, car pour tirer quelque petit intérêt, chaque citoyen dénigre et fraude sans se soucier le moins du monde de la Commune, qui ainsi encourt un danger. Alors que les Pisans, au contraire, sont unis entre eux, et fidèles et loyaux envers leur Commune, quoiqu'ils soient par ailleurs autant pécheurs que nous, ou peut-être davantage encore. Mais comme le dit notre seigneur Jésus Christ dans l'Évangile : « Je punirai mon ennemi avec mon ennemi, etc. »²⁷⁵ Puis le débat fit place au silence, car tous étaient satisfaits de la réponse, et nous reconnûmes nos manques, et le peu de charité qu'il y a en nous tous et en chacun d'entre nous. Voyant notre trouble, le marquis de Ferrare nous fit chercher et nous réunit en sa présence en conseil privé. Puis s'étant d'abord lamenté avec nous de la sinistre et fortuite péripétie survenue à nos hommes et aux siens, il nous reconforta comme un bon père avec son fils, soulignant que la perte subie était petite, et nous montrant comment il en était des faits de guerre, qu'il ne fallait pas s'en soucier car nous pouvions nous en remettre et rétablir la puissance de notre Commune, disant que lui et ses amis en ferait haute et grande vengeance, et offrant de mettre toute sa puissance au service de notre Commune et de venir en personne, lui ou son frère, avec toutes ses forces. Puis il nous pria de faire savoir tout cela à notre Commune, et envoya aussitôt ses ambassadeurs à Florence avec ladite offre, ce qui nous reconforta grandement. Et Messire Mastino et le seigneur de Bologne agirent de même envers notre Commune. Quant à

²⁷⁵ Cf. note 53.

messire Ubertino da Carrara seigneur de Padoue, il en fit une grande joie, par hostilité envers messire Mastino (et il avait contre nous C cavaliers de ses gens parmi l'ost des Pisans) – faisant ainsi preuve de bien peu de reconnaissance mais d'une grande ingratitude, oublieux des bienfaits reçus de notre Commune par lui et ses ancêtres. Car, de serf des Della Scala, il avait été fait seigneur de Padoue avec l'aide de notre puissance et de celle des Vénitiens, ainsi que nous en faisons mention précédemment au moment de la conquête de Padoue. Nous avons fait, au cours de ce chapitre, une si longue digression sur notre défaite, afin de la donner en exemple et d'encourager nos successeurs à corriger leurs défauts, et pour qu'ils gardent en souvenir et en mémoire ceux qui ont été nos amis et nos ennemis dans cette adversité, retournant à présent à notre matière.

CXXXVI

De la même matière.

Quand la nouvelle de la défaite parvint la première fois à Florence, la cité toute entière fut frappée d'une grande douleur et d'une grande peur, et l'on renforça la garde de jour comme de nuit, croyant la déroute et les dommages subis plus grands qu'ils ne l'étaient en réalité. Mais le jour suivant, on apprit la vérité quant aux faibles pertes et au petit nombre de morts et de prisonniers, et que la cité de Lucques, pas plus que les autres que nous tenions, n'était perdue, mais qu'au contraire elle résistait bravement. On rouvrit donc les boutiques, et chacun abandonnant les armes retourna vaquer à ses affaires comme avant, de sorte qu'il paraissait n'y avoir eu nulle bataille ni défaite – et les citoyens firent preuve en cela d'une grande magnificence. Peu après, on décida de refaire un ost plus grand que le premier, en requérant l'aide du roi Robert et des autres amis, et en soldant autant de gens d'armes à cheval et à pied que possible. Puis, choisissant un meilleur capitaine de guerre, ils élurent messire Malatesta de Rimini, qui était tenu pour être un homme sage à la guerre, et qui vint à Florence le [XX²⁷⁶] février avec CC cavaliers, parmi lesquels quelques-uns des meilleurs hommes de Romagne, de la Marche et d'outremonts, et deux cents piétons à la garde de sa personne. Et élu à cet office, il fut reçu avec les honneurs par les Florentins, qui plaçaient en lui de grands espoirs de victoire. En outre, les Florentins n'ayant pu obtenir du roi Robert un de ses neveux pour capitaine, comme ils l'en avaient prié, et

²⁷⁶ Édition SCI.

apprenant, ainsi que nous en ferons mention plus loin, que le duc d'Athènes venait de France en direction de Naples, dès l'arrivée de ce dernier à Avignon en Provence où se trouvait la cour, certains des dirigeants de notre cité lui écrivirent et firent écrire à ses amis et marchands dans l'espoir qu'il daigne accepter l'entreprise d'être souverain capitaine au service de notre Commune. Dans son propre intérêt, et encouragé par ses amis et les grands de Florence qui le pressaient et le convainquirent d'un autre projet plus grand encore (comme on pourra le comprendre plus tard au moment de sa venue à Florence), le gentil seigneur et besogneux pèlerin accepta l'entreprise, et sans attendre, avec C gentilshommes de sa compagnie, alla par la mer jusqu'à Naples, car il ne pouvait débarquer à Pise ou sur ces côtes, et n'avait pas de chevaux. Une fois parvenu à Naples, sans faire part de son intention au roi Robert, il se fournit en armes et en chevaux, en faisant courir le bruit qu'il voulait se rendre dans ses terres de Romanie. Nous laisserons quelque temps l'entreprise du duc d'Athènes, à laquelle il nous conviendra de revenir très vite car de ses actes surgit une grande et nouvelle matière, et nous parlerons quelque peu des manœuvres que le roi Robert tint avec notre Commune à propos des faits de Lucques.

CXXXVII

Comment le roi Robert demanda la seigneurie de Lucques aux Florentins, et l'eut contre la promesse de les aider.

Le roi Robert étant fort importuné par les lettres envoyées par notre Commune et nos compagnies, ses marchands, qui se trouvaient autour de lui dans le but de le convaincre de faire parvenir un de ses neveux et des gens d'armes à l'aide de l'ost que notre Commune comptait organiser contre les Pisans pour lever le siège de Lucques, et refusant par avarice de mener l'entreprise sans toutefois pouvoir retirer son aide à notre Commune sans y perdre l'honneur, il décida de faire preuve d'une subtile sagacité, et envoya au mois de novembre une grande ambassade à Florence composée du grand maître l'évêque de Corfù, de messire Gianni Barili un des grands de Naples, et de Niccola Acciaiuoli, ainsi qu'une grande compagnie. Et au cours d'un grand et beau conseil, il réclama par le biais de cette ambassade la possession et la seigneurie de la cité de Lucques, qu'il considérait comme sienne et de sa juridiction, bien qu'elle lui avait été prise par Uguiccione da Faggiuola et la Commune de Pise, comme nous en faisons mention loin en arrière. Aux Florentins, s'ils acceptaient, il promettait d'envoyer toutes ses forces à l'aide contre les

Pisans, sur mer et sur terre, afin d'accomplir nos vengeances et de lever le siège de Lucques, croyant fermement que par leur arrogance et à cause du coût très élevé, des dommages et de la honte subis lors de l'entreprise de Lucques, les Florentins refuseraient sa demande et requête, et qu'il aurait dès lors un excellent prétexte pour refuser l'aide demandée par notre Commune. Mais les Florentins, sagement avisés et bien conseillés, répondirent aux ambassadeurs en leur présence au cours de ce conseil en réaffirmant vouloir donner la pleine possession de Lucques au roi, ou à eux en tant que ses représentants. Puis ils nommèrent à cet effet des syndics qu'ils escortèrent jusqu'à Lucques, et par lettres cachetées lui en donnèrent la possession et la domination. Cela fait, lesdits ambassadeurs allèrent à Pise où ils protestèrent solennellement et exigèrent au nom du roi que les Pisans lèvent le siège de sa cité de Lucques. Les Pisans pensaient que pareille requête était une ruse de la part des Florentins (ce qui n'était pas vrai), mais quoi qu'il en fût, s'il leur semblait peu prudent de se mettre à dos le roi Robert, ils ne voulaient pas non plus lever le siège de Lucques. Ils prétendirent alors faussement qu'ils répondraient au roi par leurs propres ambassadeurs, et gagnèrent ainsi du temps en baratinant le roi, sans nulle intention d'agir de la sorte et tout en continuant à renforcer le siège de Lucques avec les forces de messire Luchino Visconti et des autres tyrans de Lombardie du parti impérial. Car étant si près de Lucques, il était très aisé pour les Pisans de se renforcer.

CXXXVIII

Comment les Florentins demandèrent de l'aide au roi Robert mais n'en reçurent pas, et ce qui s'ensuivit.

Se voyant ainsi menés, les Florentins envoyèrent des ambassadeurs à Naples requérir l'aide du roi Robert ainsi qu'un de ses neveux pour capitaine, afin qu'il observe ce qu'il avait fait promettre par ses ambassadeurs après que la possession de Lucques lui eut été rendue, comme nous l'avons dit précédemment. Lesquels ambassadeurs s'appliquèrent avec instance et obstination, mais sans résultat, car il refusa d'agir, imaginant plutôt de leur envoyer le duc d'Athènes avec DC cavaliers, la moitié de la solde à la charge de la Commune de Florence et l'autre moitié à la sienne. Ne pouvant obtenir davantage, la Commune accepta ce marché : mais le roi refusa encore d'observer sa promesse. Ô avarice, ennemie de la royale vertu de magnanimité, comme tu gâtes toute bonne et honorable entreprise ! Car si le roi Robert avait observé la promesse faite à notre Commune

par ses ambassadeurs en envoyant à l'ost des Florentins un de ses neveux avec M cavaliers, la moitié de la solde à notre charge, ainsi que XII galées armées pour prendre l'entrée du port aux Pisans (ce qui lui était facile à fournir), alors face à la force et aux troupes de l'ost des Florentins, il est certain que malgré toute l'aide de messire Luchino de Milan et des autres Lombards, les Pisans n'auraient pas eu la possibilité de tenir le camp ni de soutenir le siège de Lucques. Et les manquements du roi Robert eurent de nombreuses conséquences, périls et dommages, pour sa honte et celle de notre Commune, comme on pourra le comprendre par la suite. Car les Florentins décidèrent alors de constituer leur propre ost et de porter au secours de Lucques plus de IIII^M cavaliers et de très nombreux piétons, avec bien peu d'honneurs mais à grands frais, comme on en fera mention dans le chapitre suivant. Mais ce qui comporta le plus de risques et de dangers, non seulement pour notre Commune mais pour tout le parti guelfe et de l'Église ainsi que l'Italie toute entière et même le roi Robert et son royaume, fut que, suite de l'indignation naissante envers le roi Robert, et au grand dommage de celui-ci, certains des dirigeants de notre Commune, à l'instigation et sous les conseils de messire Mastino della Scala, envoyèrent secrètement deux populaires choisis parmi les principaux dirigeants comme ambassadeurs avec ceux de messire Mastino à Trente en Allemagne, où le Bavaois qui se faisait appeler empereur était venu pour une quelconque besogne. Et ils négocièrent avec lui pour qu'il envoie à Florence et à notre ost plusieurs de ses barons, avec environ L chevaliers, de conroi pour la plupart. Parmi les autres chefs, il y avait le duc de Teck porteur du grand sceau, le Luffo Mastro²⁷⁷ ainsi que le comte Porcaro²⁷⁸. L'empereur promit que si notre Commune acceptait de recevoir le duc de Teck comme son vicaire, avec des conditions avantageuses, il lui suffirait de leur montrer son sceau pour pousser tous les Allemands à quitter le camp des Pisans et rejoindre le nôtre, brisant ainsi leur siège. Et les choses auraient sans nul doute pu se dérouler ainsi ; mais alors que nos dirigeants en avaient secrètement tenu conseil, certains sages, amateurs du parti guelfe et de l'Église à qui la puissance et le parti tenaient davantage à cœur qu'à ceux qui avaient mené ces négociations, s'avisèrent que ce faisant, on courrait le risque de faire tomber le gouvernement de Florence et de toute la Toscane aux mains du parti gibelin et de l'empire. Ils délibérèrent alors pour le meilleur de rompre ces négociations, quelles qu'en fussent les conséquences pour notre entreprise contre les Pisans. Les choses en restèrent donc là, et lesdits barons s'en retournèrent en Allemagne. Mais suite à leur venue, la jalousie avait gagné le roi Robert, qui ne savait que faire et craignait fort que Florence ne basculât vers le parti de l'empire et gibelin ; et bon nombre de ses

²⁷⁷ *Luffomastro* : selon le *Vocabolario etimologico della lingua italiana* de P. O. Panigiani, le terme est dérivé de l'all. *Hofmeister*, « maître de la cour, grand sénéchal ». Villani donne d'ailleurs une définition similaire en X 37 (« *il conte d'Alvagna d'Alamagna chiamato Luffo Mastro, cioè in latino Mastro Siniscalco, uomo di grande valore* »).

²⁷⁸ *Porcaro* : cf. chapitre XI 105.

barons et prélats et autres hommes riches du Royaume, qui avaient déposé leur argent auprès des compagnies et marchands de Florence, furent pour la même raison gagnés par le soupçon, au point que chacun exigea d'être remboursé et que la créance vint ainsi à manquer aux Florentins partout où ils étaient en affaires. Et peu de temps après, pour cette raison et à cause des lourdes charges de Florence et de la perte de Lucques, de nombreuses bonnes compagnies de Florence firent faillite – à savoir les suivantes : celles des Peruzzi et des Acciaiuoli (bien que grâce à leur grande puissance au sein de la Commune elles ne faillirent pas à ce moment là, mais peu après), ainsi que les Bardi, qui subirent de lourdes pertes et, ne pouvant plus payer leurs créanciers, firent ensuite faillite ; firent également faillite les Buonaccorsi, les Cocchi, les Antellesi, les Da Uzzano, les Corsini, les Castellani, les Perondoli et plusieurs autres simples marchands, artisans et petites compagnies, au grand dommage et pour la ruine du commerce de Florence, et plus largement de tous les citoyens. Ce qui fut un bien plus grand dommage pour la Commune que la défaite ou la perte de Lucques. Et note qu'en raison de la faillite de ces compagnies, la monnaie vint à manquer à Florence, au point qu'en en trouvait à peine, tandis que le prix de vente des possessions de la cité chuta de moitié, et d'un tiers ou plus pour celles du contado. Nous laisserons quelque peu de côté cette matière, et nous parlerons du grand ost que les Florentins réunirent pour libérer Lucques du siège des Pisans, et comment ils échouèrent.

CXXXIX

Du noble et grand ost que les Florentins réunirent pour lever les Pisans du siège de Lucques.

Désireux de poursuivre leur folle entreprise et de réunir l'ost pour lever les Pisans du siège de Lucques, et apprenant que les vivres venaient bientôt à manquer à ceux de l'intérieur, les Florentins prirent à leur solde plus de II^M cavaliers ultramontains, de bonnes gens, ainsi que XL citoyens à cheval et les VI conseillers du capitaine (ce qui fut un bien piètre apport). Mais les recteurs de Florence ne se souvenaient pas de ce que Lucain écrivait à propos de César, quand celui-ci menait ses expéditions et qu'à ses milices il ne disait pas « Allez ! », mais « Venez ! », et qu'ainsi il remportait toujours victoire et honneur. Car c'est bien le contraire qui se produit lorsque les seigneurs et les recteurs des Communes ne conduisent par leurs armées eux-mêmes, mais en laissent le soin et la précaution aux soldats et aux étrangers – et cela suffit, car l'expérience en apporta la preuve par le fait. À notre ost, messire Mastino envoya en aide D

cavaliers, le seigneur de Bologne D, les marquis de Ferrare CCCCL cavaliers, les guelfes de Romagne CC, les Siennois CCC, les Pérugins CL et les autres terres alentours CL ; les comtes Guidi guelfes vinrent avec X^M hommes, entre piétons et arbalétriers mercenaires, sans compter les hommes du contado et du district, et ils donnèrent les enseignes le dimanche des rameaux, XXIII mars. Le lendemain, jour de Notre Dame MCCCXLII, l'ost se mit en branle et se dirigea vers la Valdinievole. Et cela fut la sixième grande faute et erreur des XX qui conduisaient la guerre et le gouvernement de la cité : car s'ils étaient partis poser le siège devant Pise, alors la guerre aurait été remportée et le siège de Lucques levé. Mais Dieu ne le permit pas, à cause de nos fautes et de nos péchés et pour ajouter à nos châtiments et nos dépenses, au déclin de notre cité et à notre honte, nous qui avons réuni une puissance si grande et un ost si noble que ç'aurait bien pu être celui d'un royaume. La faute en fut aussi de nos citoyens qui étaient les chefs à Lucques, et qui écrivaient en permanence à Florence : « Secourez, secourez, car le bourg n'est pas fourni pour un mois », alors qu'il l'était pour plus de trois mois. Et tout fut la cause des erreurs militaires que les sages avaient bien soulignées auparavant. L'ost partit donc de Pescia et de Valdinievole le XXVII mars, et posa le camp sur les collines de Gragnano et des Donne, où il avait déjà été posé la dernière fois. Là, notre capitaine messire Malatesta arrêta l'ost pendant un mois et demi, essayant vainement de corrompre les soldats de l'ost des Pisans et sans mener aucune action ni prouesse ainsi qu'il aurait bien pu, et dû, le faire, ayant tant de bonnes gens à cheval et à pied. Mais messire Malatesta trouva la tour en face du cavalier : car le capitaine de l'ost des Pisans était son parent Nolfo, fils du comte Federico de Montefeltro, qui connaissait bien les astuces romagnoles et le menait dans des tractations aussi vaines que lui. Nombre de citoyens commencèrent alors à soupçonner quelque tromperie ou trahison, face à une si longue attente qui faisait perdre un temps précieux et bien utile à un ost pourtant si puissant. Messire Malatesta fut donc vivement critiqué, et on lui écrivit de Florence pour le réprimander et l'enjoindre de lancer l'ost contre les ennemis, quoi qu'il dût s'ensuivre. Mais pendant ce temps, les Pisans et leurs alliés ne s'endormirent pas. Car les Tarlati d'Arezzo, dit-on, tentèrent de soulever la cité d'Arezzo contre notre Commune. Guglielmo Altoviti, qui était capitaine de la garde à Arezzo, fit pour cette raison arrêter messire Piero Saccone, messire Ridolfo, messire Luzimborgo²⁷⁹, Guido et [...] Tarlati, et les envoya prisonniers à Florence. Il restèrent là quelques temps, dans la prison au-dessus du palais des prieurs, certains les considérant coupables et d'autres non – mais ce qui suivit démontra bien leur culpabilité. On tint plusieurs fois conseil pour décider ou non de les condamner à mort, mais la mauvaise décision l'emporta, par la faute des citoyens corrompus. Et

²⁷⁹ *messer Luzimborgo* : « Luzzi » en première rédaction (G. Porta). Matteo Villani évoque un Luzzi Tarlati, fils bâtard de Piero Tarlati.

messire Tarlato fut arrêté à Lucques et maintenu sous garde courtoise ; mais peu après, sortant de Lucques avec messire Giovanni Medici pour se divertir, il réussit à s'enfuir vers le camp des Pisans. Puis sous la guidée des autres Tarlati, plusieurs de leurs châteaux du contado d'Arezzo se rebellèrent contre les Arétins et leur firent la guerre. Les Ubaldini se rebellèrent contre notre Commune, et avec les forces des Gibelins de Romagne et quelques bannières à cheval de messire Luchino de Milan, ils assiégèrent le bourg de Firenzuola. Comme ils allaient la secourir dans le désordre, quelques-uns de nos gens du Mugello, conduits par un des Medici, furent surpris dans une embuscade et vaincus à Rifredo. Et quelques jours plus tard, ils prirent Firenzuola grâce à la trahison d'un de leurs fidèles qui y habitait, et ils l'incendièrent et la détruisirent totalement, et au-dessus ils reconstruisirent et fortifièrent Montecoloreto. Et par trahison, à la grande honte de notre Commune, ils prirent également le bourg de Tirli, qui n'étaient pas fourni. Et les Ubertini et les Pazzi soulevèrent leur château de Castiglione, ainsi que Campogiallo et la Treggiaia, si bien qu'une grande ébullition gagnait les abords de notre contado, alors même que notre ost se trouvait sur celui de Lucques.

CXL

Comment l'ost des Florentins se rapprocha de Lucques pour la fournir mais ne put rien en faire, et comment Lucques se rendit aux Pisans.

Messire Malatesta partit le VIII mai de Gragnano avec notre ost, tandis que les Allemands de nos troupes, bien mal commandés, pillaient notre camp. Descendu dans la plaine, l'ost posa le camp à San Piero in Campo, à côté du fleuve Serchio à deux lieues environ des ennemis. Ce jour-là, le duc de Teck, le Luffo Mastro et le Porcaro²⁸⁰, barons du Bavaois, arrivèrent dans notre camp par la route de Bologne et de Pistoia, accompagnés de L hommes en armures et de XXV chevaliers aux éperons d'or montant chacun un grand destrier, de très nobles gens, selon l'accord passé à Trente en Allemagne entre le Bavaois et nos ambassadeurs, comme nous en faisons mention précédemment. Et ce même jour, le duc d'Athènes rejoignit notre ost depuis Florence, avec messire Uguccione Bondelmonti et messire Manno Donati et sa bannière de C chevaliers français à nos gages. Puis le X mai au petit matin, l'ost quitta San Piero in Campo et chevaucha en ordre déployé sur une lieue et demie en direction des ennemis, à qui ils réclamèrent bataille. Mais

²⁸⁰ Cf. XII 138.

ceux-ci ne voulurent pas sortir de leurs palissades, ce qui était effectivement plus sage de leur part. Ne pouvant livrer bataille, notre ost traversa donc les deux bras du fleuve Serchio ; mais le troisième était tellement gonflé par l'eau retenue par les ennemis et par la pluie qui commençait à tomber, qu'ils ne purent le traverser le soir-même, et assaillis par les ennemis, dans l'inconfort et le manque de vivres, ils durent passer la nuit sur cette île pour jeter un pont de bois au-dessus de ce bras du Serchio. Le jour suivant, l'ost passa de l'autre côté puis vint au-dessus de la colline de San Quirico, où se trouvait une bastide fortifiée garnie par les Pisans pour garder la colline et le pont de San Quirico. Voyant que les nôtres avaient franchi le fleuve et craignant de perdre la forteresse de San Quirico, les Pisans y envoyèrent plusieurs gens la défendre, et il y eut entre nos gens et les leurs plusieurs escarmouches, au dommage des Pisans. Et l'on dit que si notre capitaine avait lancé l'ost contre la forteresse, les Pisans l'auraient sans nul doute abandonnée et le passage aurait ainsi été pris, car les forces des ennemis n'étaient rien en comparaison des nôtres, et à eux seuls les ribauds et les jeunes de notre ost auraient pu vaincre la bastide et le pont à coups de pierres. Messire Malatesta en fut très critiqué, car il porta l'ost au-delà, et alla poser le camp sur une butte située en face de la plaine de Lucques, laissant dans leur dos la bastide fortifiée de San Quirico. Et si le capitaine était au moins descendu dans le pré qui fait face à la plaine de Lucques, il aurait alors pu renforcer la ville et l'ost des Pisans aurait été mis en déroute, car nulle enceinte ni forteresse n'avaient encore été construites de ce côté-ci de la plaine de Lucques. De plus, voyant la puissance de notre ost, ceux des nôtres qui étaient à Lucques, hommes, femmes et enfants, étaient sortis sur la plaine, armés ou non, sans que les ennemis ne s'y opposent. Notre capitaine décida même que ce jour-là l'ost poserait le camp sur la butte, tandis que cette nuit-là une forte pluie se mettait à tomber. Pendant ce temps, les Pisans ne cessaient de renforcer la bastide de San Quirico, et entourèrent le pré jouxtant le Serchio de fossés et de palissades pour empêcher les nôtres de passer, puis réunirent toute la puissance de leur ost face aux nôtres. Notre ost demeura là pendant IIII jours sans rien faire, manquant cruellement de vivres à cause du mauvais temps, et alors que le pain valait III sous. Puis le XV mai, le temps s'apaisa. À l'heure de vêpres, un certain messire Bruschino, un Allemand, franchit le Serchio avec sa bannière et sa compagnie, et engagea une escarmouche avec les ennemis. Puis le duc d'Athènes le suivit avec ses hommes, et l'escarmouche grossit tellement que plus de MD cavaliers et davantage encore de nos piétons franchirent le fleuve, brisèrent de force les palissades et mirent en fuite les ennemis. Et s'ils avaient été suivis par les nôtres, si cela avait été plus tôt dans la journée et s'ils étaient restés sur le pré, alors ils auraient remporté la victoire ; mais la nuit les obligea à battre en retraite. Et cette même nuit, les Pisans, à grand peine et tourment, refirent

les fossés et les palissades encore plus forts qu'avant. Puis la pluie reprit à tomber et le Serchio à croître, si bien que l'on ne pouvait plus passer à gué à cet endroit. Tels furent les obstacles et les travers auxquels se heurta notre ost à cause du mauvais commandement. Et voyant que le camp des Pisans avait ainsi été renforcé, et ne pouvant munir Lucques, à sa grande honte et à celle de notre Commune et de nos amis, notre capitaine partit avec l'ost le dimanche XVIII mai, en repassant les bras du Serchio par les gués d'où ils étaient venus. Ils repassèrent le fleuve, prirent la voie d'Altopascio, et le XXI mai ils se posèrent devant le Cerruglio, auquel ils livrèrent bataille mais qu'ils ne purent pas prendre. Ils partirent donc, et retournèrent dans le Valdarno, avec honte, vergogne et grands frais pour les Florentins. Puis le VIII juin, II^M cavaliers et de nombreux piétons partirent de Fucecchio et chevauchèrent sur le contado de Pise en causant d'importants dommages, et CL cavaliers des Pisans qui venaient à Marti furent pris par les nôtres. Mais par la suite, la bonne providence se tourna vers ceux de Pise. Car voyant que le secours apporté par une telle puissance les abandonnait, ceux qui étaient à Lucques cherchèrent un accord avec les Pisans, et le VI juillet MCCCXLII, ils leur livrèrent la cité de Lucques, laissant sortir les personnes et tout ce qu'elles voulaient emporter. Et note qu'au début, quand notre ost était à Gragnano, les Pisans avaient proposé de faire la paix et d'acheter Lucques à notre Commune pour CLXXX^M florins d'or payés en VI ans, c'est-à-dire la somme promise à Mastino, et de donner en plus, en hommage chaque année à la Saint-Jean et à perpétuité, X^M florins d'or ainsi qu'un palio et un cheval couvert d'écarlate pour une valeur de plus de CC florins d'or. La majeure partie des Florentins y consentirent, pour échapper aux dépenses et à la guerre ; mais Cenni di Naddo, homme présomptueux qui était alors prieur et dont le fils était à Lucques, n'accepta pas et s'y opposa avec sa faction, et ainsi opta-t-on pour le pire, comme nous en sommes coutumiers. Voilà pourquoi l'état des Florentins s'effondra, en raison de ce qui s'ensuivit, échouant dans ce duel, malgré leurs plus de IIII^M bons cavaliers et les très nombreux piétons, à cause des mauvais conseils, de la mauvaise conduite et du mauvais commandement, ou plutôt en raison du jugement de Dieu pour abattre l'orgueil et l'avare ingratitude des Florentins et de leurs recteurs. Nous laisserons quelque peu nos faits, car nous en avons dit beaucoup cette fois-ci, et raconterons les autres choses qui survinrent ailleurs en ce temps-là.

Mais nous ne voulions renoncer à faire mémoire de la prophétie ou prédiction que nous avait envoyée de Paris le sage et vaillant maître Dionigi da Borgo à propos de notre entreprise de Lucques, comme nous en faisons mention dans le précédent volume, dans le chapitre sur la mort de Castruccio, et qui se révéla vraie en tous points. Car celui par la main duquel nous tenions la seigneurie de Lucques était Guglielmo Canacci Scannabecchi de Bologne, vicaire et représentant

de Lucques pour messire Mastino, dont les armes étaient, ainsi que [Dionigi] l'avait dit, noires et rouges, c'est-à-dire le champ rouge et un bouc noir. Et à celui qui a bien compris les mésaventures qui en découlèrent, il apparaîtra clairement combien tout cela causa l'épuisement, la ruine et la honte de notre Commune, ainsi qu'en vérité nous en avons fait éternelle mémoire.

CXLI

Comment à Malines en Brabant se déclara un feu qui brûla la moitié de la ville.

Au début de mai MCCCXLII, un feu se déclara malencontreusement dans la ville de Malines en Brabant, et il fut si violent et les secours impossibles, que plus de V^M maisons brûlèrent ; et quiconque tentait de secourir la maison de ses parents, apprenait dans l'heure que la sienne brûlait. Brûlèrent également la grande église, ainsi que le palais de la halle²⁸¹ avec plus de XIII^M draps, tuant de nombreuses personnes, hommes, femmes et enfants, et causant d'infinis dommages aux maisons, bâtiments, outils et autres marchandises, ce qui fut un grand jugement de Dieu.

CXLII

Comment le peuple d'Ancône chassa ses grands de la ville.

Au début de juin de cette année, suite aux injures reçues de certains grands, le menu peuple d'Ancône se souleva en furie et en rumeur, et ils assaillirent les nobles et les grands de leur cité. Ils en tuèrent et en blessèrent bon nombre, les chassèrent de la ville et pillèrent leurs maisons. Cela fut un acte cruel, car pour les excès commis par certains, ce furent tous les nobles, les innocents comme les coupables, qui furent aussi âprement punis.

²⁸¹ *Palazzo della Ala* : l'édition SCI donne le « palais de la laine » (*palazzo della lana*). Les deux versions renvoient également à la Lakenhal, la « halle des draps » de Malines.

CXLIII

Comment mourut le duc de Bretagne et la guerre qui s'ensuivit.

En cette année MCCCXLII le duc de Bretagne mourut de maladie sans laisser d'héritier mâle. De par sa seigneurie, celui-ci était le plus grand des barons de France et des XII pairs. Il resta de lui une fille, qui était la femme du sire d'Avaugour vicomte de Limoges, et cette dame avait une fille que Philippe de Valois roi de France, à la mort dudit duc, maria à Charles de Blois son neveu et fils de sa sœur, qu'il fit ainsi duc de Bretagne²⁸². Ce dont les Bretons furent mécontents, et la majeure partie d'entre eux ou presque se rebellèrent et firent duc le comte de Montfort, fils du défunt frère charnel dudit duc²⁸³, à qui l'héritage revenait par lignée masculine. En raison de cela, le roi de France fut accusé d'injustice pour avoir bouleversé l'ordre et la coutume des baronnages de France en faisant hériter son neveu par lignée féminine, allant ainsi à l'encontre de sa propre élection au royaume, comme nous l'avons déjà dit autre part, car le royaume de France revenait au roi Édouard d'Angleterre par sa mère ; mais les seigneurs font et défont les lois à leur avantage. Et de là naquit une grande guerre, car ledit comte de Montfort et une partie des Bretons s'allièrent au roi d'Angleterre, et avec leurs forces menèrent une grande guerre contre le roi de France, comme on le verra par la suite. Et du tort causé au comte de Montfort par Philippe roi de France, Dieu fit bientôt vengeance, contre lui et contre Charles de Blois, comme on le trouvera plus loin en l'an MCCCXLVI et MCCCXLVII, car aucune juste vengeance ne reste inaccomplie, bien qu'elle tarde parfois. Et cela suffit à ce propos. Nous laisserons à présent les faits d'outremonts, auquel nous retournerons en temps et lieu ; et nous commencerons le treizième livre, comment en raison de leur piètre état les Florentins élurent pour seigneur le duc d'Athènes et comte de Brienne de France, d'où s'ensuivirent pour notre cité de Florence de grands bouleversements et périls, comme on pourra le voir en lisant la suite.

Ici finit le livre XII.

²⁸² *rimase di lui una figliuola la qual era moglie del siri di Valghere, e visconte di Limoggia; e questa donna avea una figliuola la quale Filippo di Valois re di Francia, morto il detto duca, maritò a Carlo di Bros suo nipote figliuolo della sirocchia, e fecelo duca di Brettagna* : Villani commet ici une légère confusion : avant sa mort, c'est sa nièce et non sa petite-fille (Jeanne de Penthièvre, fille de Guy de Bretagne vicomte Limoges et de Jeanne d'Avaugour), que le duc Jean III de Bretagne a mariée à Charles de Blois.

²⁸³ *conte di Monforte* : Villani semble ici faire référence à Jean III de Montfort, fils du comte Jean de Montfort-l'Amaury († 1345), demi-frère du duc Jean III de Bretagne.

LIVRE XIII

(Juin 1342 – janvier 1348)

I

Commence le livre XIII, comment le duc d'Athènes occupa la seigneurie de Florence et ce qui s'ensuivit.

Il convient de commencer le XIII^e livre, comme le requiert le style de notre traité, car la matière y est nouvelle et parce que de grands bouleversements et de terribles révolutions survinrent en ce temps-là dans notre cité de Florence, par la faute de nos discordes civiles et du mauvais gouvernement des XX officiers, ainsi que nous en faisons mention précédemment. Et ces révolutions furent si terribles, que moi auteur, qui y fut présent, je crains qu'elles soient à peine crues par nos successeurs ; mais il en fut pourtant bien ainsi, comme nous le raconterons par la suite. Une fois que le grand et noble ost fut rentré malheureux de Lucques, et Lucques livrée aux Pisans, comme les Florentins se voyaient en mauvaise posture et trouvaient que notre capitaine messire Malatesta ne s'était pas bien tenu lors de la guerre, et encore effrayés par les conséquences des négociations menées avec le Bavaois comme évoqué précédemment, pour plus de sérénité ils élurent au début de juin MCCCXLII le Français messire Gautier, duc d'Athènes et comte de Brienne, comme capitaine et conservateur du peuple, avec le salaire, les cavaliers et les piétons qu'avait eu messire Malatesta, pour une durée d'un an. Et pour son bon plaisir, ou bien par sagacité comme le montrera la suite, celui-ci voulut aller s'installer à Santa Croce au couvent des frères mineurs, entouré de ses gens. Puis aux calendes d'août suivant, l'office de messire Malatesta arrivant à son terme, on lui attribua en plus le commandement général de la guerre ainsi que le droit de justice personnelle dans la cité comme en dehors. Le gentilhomme voyant la cité en proie à la division, avide d'argent (dont, vagabond ou pèlerin, il avait besoin puisque, bien qu'en ayant le titre, il ne possédait pas le duché d'Athènes), et à l'instigation de certains grands de Florence qui cherchaient sans cesse à briser les Ordonnances du Peuple, ainsi que de certains grands populaires qui voulaient devenir seigneurs pour ne pas rembourser les dettes à leurs créditeurs (car leurs compagnies étaient en mauvais état, ce dont il conviendra de faire mémoire plus tard en temps et lieu), et qui de jour comme de nuit se rendaient continuellement à Santa Croce pour lui conseiller de faire main basse sur la pleine seigneurie de la cité – pour toutes ces raisons, et parce qu'il était avide de seigneurie, le duc entreprit de suivre ces mauvais conseils et de se faire cruel et tyrannique, comme nous en ferons

mémoire dans le chapitre suivant, sous prétexte de rendre justice et afin d'être craint et de s'imposer comme plein seigneur de Florence.

II

De certaines sentences que le duc rendit à Florence pour en être seigneur.

Le jour de la saint Jacques de juillet MCCCXLII, alors que de nombreux habitants de Prato s'étaient rendus aux festivités de Pistoia, il advint que Ridolfo fils de messire Tegghia Pugliesi voulut entrer dans Prato dont il était rebelle, avec l'appui des forces des Ubaldini et du comte Niccolò de Cerbaia, ainsi que de certains de ses fidèles ennemis des Guazzalotri et de quelques-uns de nos soldats contadins bannis, soit en tout XL hommes à cheval et CCC à pied. L'entrée du bourg devait leur être donnée, mais pour sa malchance les choses ne se déroulèrent pas comme prévu, car tandis qu'il passait par le Mugello pour rejoindre les Ubaldini, il fut pris avec environ XX de nos bannis et porté à Florence. Le duc relâcha nos bannis, sur lesquels il avait pourtant juridiction, et fit indûment couper la tête audit Ridolfo, qui n'était ni son sujet ni banni de Florence : et telle fut la première sentence qu'il rendit à Florence. Il en fut fortement blâmé et accusé de cruauté par les sages hommes de Florence, et il fut alors dit qu'il avait été payé par les Guazzalotri de Prato, ennemis dudit Ridolfo – à moins qu'il eût agi ainsi en suivant le proverbe des tyrans, qui dit : « Qui en blesse un, en menace davantage ». Après quoi, au début du mois d'août, il fit arrêter messire Giovanni [di Bernardino] Medici, ancien podestat de Lucques pour notre commune, et lui fit couper la tête en l'accusant (et le faisant avouer) d'avoir été payé pour laisser messire Tarlato d'Arezzo s'enfuir de Lucques et rejoindre le camp de Pise alors qu'il en avait la garde – mais la plupart le disaient non coupable, sinon de mauvaise garde. Après le mois d'août, il fit arrêter Guglielmo Altoviti, ancien capitaine d'Arezzo pour notre commune, et lui fit couper la tête après lui avoir fait avouer de nombreuses fraudes ; certains disaient qu'il avait agi ainsi à l'instigation et payé par les Tarlati d'Arezzo, que [Guglielmo Altoviti] avait envoyés captifs à Florence comme il a été dit précédemment, ce à quoi nous prêtons en partie foi. Il condamna encore pour fraudes, à D florins d'or chacun, un neveu dudit Guglielmo ainsi que Matteo da Borgo, anciens [officiers] à Arezzo et à Castiglione Aretino. Enfin, il fit encore arrêter le grand populaire Naddo di Cenni di Naddo, ancien camerlingue des troupes de Lucques, et l'obligea à rendre à la Chambre de la Commune IIII^M florins d'or qu'il avait, disait-on, frauduleusement

soutiré aux Pisans lors de fausses négociations pour leur livrer Lucques, quitte à jurer sur le *Corpus Domini*, du temps où Cenni di Naddo son père était prieur de Florence, comme nous l'évoquions cinq chapitres plus haut ; et en outre, il l'obligea encore à rendre à la Chambre II^{MD} florins d'or, qu'il confessa avoir pris à Lucques sur les payes des soldats et les ravitaillements. Mais cédant aux prières des nombreux populaires, il lui accorda sa grâce et la vie sauve contre le paiement d'une caution de X^M florins d'or, et l'envoya aux confins à Pérouse. De la même manière, il condamna Rosso fils de Ricciardo Ricci, compagnon camerlingue dudit Naddo à Lucques, qui dut rendre à la Chambre III^{MDCCC} florins d'or qu'il confessa avoir pris et gagné à Lucques sur les [payes des] soldats et les ravitaillements ; et de la même manière, face à tant de prières, celui-ci eut la vie sauve et fut jeté en prison.

III

Comment le duc trompa et trahit les prieurs, et s'empara de la seigneurie de Florence.

En raison desdites sentences rendues sur la personne et sur les biens de IIII populaires des plus grandes maisons du Peuple de Florence (Medici, Altoviti, Ricci et Oricellai), le duc était fortement craint et redouté par tous les citoyens. Cela insuffla beaucoup d'audace aux grands et d'allégresse au menu peuple, car il s'en était ainsi pris aux dirigeants, et ceux-ci magnifiaient le duc en criant quand il chevauchait de par la cité : « Vive le seigneur ! » Et presque à tous les coins de rue ou sur chaque palais de Florence, les citoyens avaient peint ses armes, certains afin de s'assurer de sa bienveillance, d'autres plutôt par crainte. Et en ce temps-là, expira à Florence le terme de l'office des XX recteurs, qui avaient été les dévastateurs de la République pour les raisons évoquées précédemment, et qui laissaient à la Commune une dette de plus de CCCC^M florins d'or envers les citoyens, sans compter la somme promise à messire Mastino. Pour toutes ces raisons, l'orgueil s'empara du duc, en même temps que grandissaient son espoir et son intention de devenir plein seigneur de Florence avec le soutien des grands et du menu peuple. Sous les conseils de certains grands, il en fit donc la demande auprès des prieurs qui étaient alors en charge. Ceux-ci, soutenus par les autres officiers, les Douze, les gonfaloniers et les autres conseillers ne voulurent en aucun cas placer la liberté de la République de Florence sous le joug d'un seigneur à vie – chose qui n'avait jamais été consentie ni soufferte par nos pères et nos ancêtres, fût-ce aux empereurs ou au roi Charles et à ses descendants, amis ou fidèles du parti

guelfe ou du parti gibelin, à l'issue d'une défaite ou lorsque notre Commune était en mauvaise posture. Mais le duc était conseillé et soutenu par la quasi-totalité des grands de Florence, et en premier lieu par la puissante maison des Bardi, ainsi que par les Frescobaldi, Rossi, Cavalcanti, Bondelmonti, Cavicciuoli, Donati, Gianfigliuzzi et Tornaquinci, qui espéraient briser les Ordonnances de justice contre les grands, comme le duc leur avait promis. Parmi le peuple, il avait également le soutien des Peruzzi, Acciaiuoli, Baroncelli, Antellesi et de leurs partisans, en raison de la mauvaise situation de leur compagnie, et parce qu'il les aidait et les protégeait de la faillite et de l'étreinte de leurs crédeurs. Enfin, il avait le soutien des petits artisans, qui n'aimaient pas l'ancien gouvernement des XX et des populaires gras. Et tous lui offrirent l'aide de leurs armes. Sagace, et se voyant ainsi soutenu, la veille du jour de Notre Dame de septembre, le duc, qui avait grandi en Grèce et en Pouille plutôt qu'en France, fit annoncer à travers la cité la réunion d'un parlement le matin suivant sur la place de Santa Croce, pour le bien de la Commune. Quand les prieurs et les autres recteurs apprirent l'intention du duc et du mauvais conseil dont il s'entourait, ne se sentant ni suffisamment forts ni assez préparés, et craignant que ce parlement ne mène la cité à la discorde, à la rumeur et à l'agitation, certains d'entre eux et de leur conseil se rendirent le soir-même à Santa Croce afin de négocier un accord avec le duc. Après avoir longuement débattu et polémique, ils parvinrent tard dans la nuit à l'accord suivant, à savoir que la Commune de Florence accorderait au duc la seigneurie de la cité et du contado pour une durée d'un an au-delà du terme prévu, avec la juridiction, les conditions et les gages accordés à messire Charles duc de Calabre et fils du roi Robert en l'an MCCCXXVI. L'accord fut enregistré sur actes scellés par plusieurs notaires des deux partis, chacun s'engageant par serment à maintenir la liberté du Peuple et de l'office des prieurs, et de protéger les Ordonnances de justice, tandis que le parlement devait se réunir au matin sur la place des prieurs pour confirmer ces accords. Et au matin du jour de Notre Dame, le VIII septembre, le duc fit armer les gens dont il disposait à Florence, soit environ CXX hommes à cheval et CCC fantassins à pied, et à l'exception de messire Giovanni della Tosa et de ses consorts, presque tous les grands se joignirent à lui avec leurs chevaux, de même que ses alliés populaires, qui dissimulèrent leurs armes. Ils l'accompagnèrent de Santa Croce à la place des prieurs vers l'heure de tierce. Les prieurs et les autres officiers sortirent alors du palais et prirent place avec le duc sur la tribune, et la proposition fut faite par le juge messire Francesco Rustichelli, alors prieur, qui harangua la foule à ce propos. Mais comme cela avait été traîtreusement organisé, il fut interrompu par les cris de quelques lainiers, petits populaires et soldats de certains grands, qui scandèrent : « Que la seigneurie du duc soit à vie, à vie ! Et vive le duc notre seigneur ! ». S'emparant du duc pour le porter au palais,

comme celui-ci était verrouillé, les grands crièrent : « Aux haches ! » ; aussi fallut-il bien l'ouvrir, et par la force autant que par la tromperie, ils installèrent le duc au palais et à la seigneurie. Les prieurs furent honteusement installés en-dessous dans la chambre d'armes du palais, tandis que le livre des Ordonnances et le gonfalon de justice étaient déchirés par certains grands et les bannières du duc posées sur la tour, et que les cloches sonnaient le *Te Deum laudamus*. Le matin suivant, il fit deux chevaliers, messire Cerritieri Visdomini son écuyer et sergent, ainsi que Rinieri di Giotto de San Gimignano qui était alors capitaine des fantassins des prieurs et qui avait rendu possible la trahison en ordonnant d'ouvrir les portes du palais, alors qu'il lui aurait été facile de les défendre (comme du reste son office l'obligeait à le faire). Messire Guglielmo d'Assise, qui était alors capitaine du peuple, participa également à la trahison et fut ensuite nommé Bargello et bourreau du duc, prenant un malin plaisir à administrer la justice envers les hommes avec cruauté. Messire Meliaduso d'Ascoli, qui était alors podestat, refusa pour sa part de trahir le Peuple de Florence et préféra renoncer à son office (bien que certains disent que ce n'était que fraude et hypocrisie, car par la suite il resta malgré tout officier du duc). Les grands célébrèrent tout cela par de grandes joutes d'armes et firent le soir même un grand feu de joie. Deux jours plus tard, le duc se fit confirmer le titre de seigneur à vie par les conseils compétents, et il installa les prieurs dans l'ancien palais des fils Petri, derrière San Piero Scheraggio, avec XX fantassins seulement là où jadis ils en avaient cent, les privant ainsi de tout pouvoir et seigneurie. Et il retira également le port d'armes aux citoyens de tout état qui en avaient auparavant le privilège. Puis à l'octave de Notre Dame, il organisa à Santa Croce une grande et solennelle fête pour célébrer sa seigneurie, et accorda sa grâce à plus de CL prisonniers, tandis que notre évêque, dans les sermons qu'il prêchait au peuple, le louait et le magnifiait. Et ainsi, le duc d'Athènes usurpa traîtreusement la liberté de notre cité et renversa le Peuple de Florence qui avait duré cinquante ans en grande liberté, état et seigneurie. Que celui qui nous lira note comment, en raison de nos péchés, Dieu promit et envoya en si peu de temps tant de fléaux sur notre cité, comme le déluge, la disette, la famine, la mortalité, les défaites, les piteuses entreprises, les pertes monétaires, les faillites des marchands, les pertes de créance, et finalement la soumission et l'asservissement de notre liberté à la seigneurie tyrannique. Aussi, très chers concitoyens présents et futurs, face à Dieu, corrigeons nos fautes et faisons preuve d'amour et de charité entre nous, afin de satisfaire le Très Haut et d'échapper à la colère de son jugement dernier que ses menaces visibles nous laissent clairement entrevoir. Et comme cela suffit aux bons entendeurs, nous retournerons à notre matière en suivant les faits du duc. Car après s'être emparé de la seigneurie de Florence, il reçut le XXIII septembre la seigneurie à vie d'Arezzo et de Pistoia, où il disposait déjà de vicaires au nom de la

Commune de Florence, suivies peu de temps après de Colle di Valdelsa et de San Gimignano, ainsi que de la cité de Volterra ; et ainsi sa puissance et sa seigneurie crûrent encore. Il accueillit auprès de lui tous les Français et les Bourguignons qui étaient soldés en Italie, si bien qu'il en comptait bientôt plus de DCCC autour de lui, sans compter les Italiens. Et venus de France, où était arrivée la nouvelle de sa seigneurie et de sa gloire, plusieurs de ses parents et barons se rendirent auprès de lui. Et quand cela fut rapporté au roi Philippe de France, son souverain, celui-là dit alors aux barons qui l'entouraient, dans sa langue : « Alberges est le pelegrin, mas il i a mavoës ostes²⁸⁴ », un véritable dicton de juste sentence et prophétique, comme il en advint peu de temps après. Et il convient encore de ne pas oublier de mettre en note une brève lettre d'admonition et de grande sentence qui fut retrouvée dans un de ses coffres après son expulsion de Florence – lettre que lui avait envoyée le roi Robert quand il apprit qu'il s'était emparé de la seigneurie de Florence à son insu et sans son conseil, et que nous fîmes traduire du latin en vulgaire afin de suivre notre style, et qui disait [...].

IV

La lettre que le roi Robert envoya au duc d'Athènes quand il sut qu'il s'était emparé de la seigneurie de Florence.

« Aucune sagesse, aucune vertu, aucune amitié de longue date, aucune récompense, ni aucune vengeance de quelque offense de leur part ne t'a fait seigneur des Florentins, mais bien leur grande discorde et la gravité de leur condition. Pour cette raison, et considérant l'amour qu'ils t'ont témoigné en se reposant dans tes bras, tu as plus de responsabilités encore à leur égard. L'attitude à respecter pour bien les gouverner est donc la suivante. Reste aux côtés du Peuple qui gouvernait auparavant, et gouverne avec leur conseil et non eux avec le tien. Renforce la justice et leurs ordonnances. Et tout comme ils gouvernaient par sectes, fais en sorte de les gouverner par dix²⁸⁵ qui est un nombre commun contenant en lui tous les chiffres : autrement dit, ne les gouverne pas par factions ni divisés, mais en commun. Nous avons appris que tu avais retiré les recteurs du palais où ils siégeaient, celui des prieurs, c'est-à-dire le palais du peuple construit pour

²⁸⁴ « Le pèlerin est hébergé, mais ses hôtes sont mauvais ». Le thème du pèlerin se retrouve à propos du duc d'Athènes en XII 136 et XIII 1.

²⁸⁵ *e come per loro si governavano per sette, fa' che per te si governino per diece* : le jeu de mot, impossible à rendre en français, repose sur la polysémie du mot *sette*, qui peut s'entendre comme le pluriel du mot *setta* (« secte », c'est-à-dire faction) ou comme le chiffre « sept » (*sette*).

leurs propres besoins : remets-les-y, et toi-même tu logeras dans le palais où logeait notre fils, c'est-à-dire le palais du podestat où logeait le duc de Calabre quand il était seigneur à Florence. Et si tu n'agis pas ainsi, il nous semble que ton salut ne saura durer longtemps.

Roi de Jérusalem et de Sicile.

Donnée à Naples le XVIII septembre MCCCXLII, [...] indiction ».

Et il ne faut pas omettre de faire mémoire d'une horrible nouveauté vestimentaire que nous apportèrent une fois de plus les Français venus à Florence avec le duc. Car alors que jadis leurs vêtements et leurs habits étaient plus beaux, plus nobles et plus honnêtes que ceux de toute autre nation, à la manière des Romains revêtus de la toge, les jeunes portaient désormais une cotte ou une jupe courte et resserrée et impossible à enfiler sans aide, ainsi qu'une ceinture semblable à la selle d'un cheval avec d'innombrables broches et fibules, et une grande escarcelle portée à l'allemande au-dessus du bas-ventre ; et encore un capuchon à la manière des bouffons, qui servait de capuche et de manteau, dont les pans descendaient jusqu'à la ceinture, voire plus bas encore, décorés de nombreux ornements, et dont le capuchon en pointe tombait jusqu'au sol afin de pouvoir l'entourer autour de la tête par temps froid ; et enfin de longues barbes, pour avoir l'air plus fier en armes. Les cavaliers portaient un surcot ou plutôt une garnache, resserrée par une ceinture, dont l'extrémité des manches tombait jusqu'au sol, et fourrées de vair et d'hermine. Cette étrangeté vestimentaire, ces manches démesurées, ni belles ni convenables, furent aussitôt adoptées par les jeunes et les demoiselles de Florence, car nous autres vains citoyens sommes par nature disposés aux changements et aux innovations vestimentaires, et plus que toute autre nation prêts à imiter sans cesse l'inconvenance et la vanité des étrangers – et ce fut là le signe de futurs bouleversements. Nous laisserons tout cela pour parler d'autres nouveautés survenues en dehors en ce temps-là.

V

Comment les Gibelins d'Arezzo entrèrent furtivement dans la cité, avant d'en être chassés.

En cette année, le VII juin, alors que le duc n'était pas encore seigneur de Florence mais capitaine de la garde de la cité et capitaine général de la guerre, comme ils en avaient précédemment convenu avec quelques Gibelins de l'intérieur, les Tarlati exilés d'Arezzo se

rassemblèrent tôt le matin devant la cité en compagnie des capitaines de Forlì et de Cortone, des Da Faggiuola, des Pazzi du Valdarno et des Ubertini, soit en tout CCC cavaliers et III^M piétons. La porte de Buia leur fut livrée, et une fois celle-ci enfoncée et ouverte, une grande partie d'entre eux entrèrent pour courir la cité. Les troupes à cheval et à pied du duc et de la Commune de Florence présentes à Arezzo, ainsi que tous les citoyens guelfes, combattirent et défendirent la cité avec bravoure ; et ils purent repousser de force les ennemis, en leur causant d'importants dommages et faisant bon nombre de morts et de prisonniers. Puis ils chassèrent plusieurs Gibelins d'Arezzo, certains comme rebelles et d'autres envoyés aux confins (lesquels causèrent par la suite bien des dommages à Arezzo, en soulevant plusieurs châteaux tenus par les Tarlati). Puis le XXVIII juillet, messire Tarlato franchit l'Ambra avec CCCC cavaliers et de nombreux piétons, et passa de ce côté-ci de Montevarchi dont il dévasta les alentours sans rencontrer de résistance. Et en ce temps-là, grâce à la trahison de quelques habitants du lieu, Francesco di Guido Molle Ubertini, le frère de l'évêque d'Arezzo, souleva Castiglione contre la Commune de Florence, à l'exception de la tour surplombant la porte où se trouvait le châtelain du duc. Mais surpris par le prompt secours de nos troupes à cheval et à pied de Montevarchi, ledit Francesco se réfugia dans le château avec les autres du Valdarno ; mais, pris, ils fut amené à Florence, où le duc lui fit couper la tête. Puis après avoir été pillé, le Castiglione des Ubertini fut totalement incendié, détruit puis rasé.

VI

Quand mourut Charles-Robert roi de Hongrie.

En cette année, au mois d'août, mourut Charles-Robert roi de Hongrie, neveu du roi Robert et fils du défunt Charles Martel. Ce qui fut un grand dommage, car c'était un seigneur de grande valeur et bravoure. Il laissa III fils, [Étienne²⁸⁶], Louis et André. Louis, l'aîné, fut couronné roi de Hongrie ; et [Étienne], le second ou le troisième fils, fut couronné roi de Pologne. Peu de temps après, quand elle apprit la mort du roi Robert au mois de janvier suivant (comme il s'en fera bientôt mention), la reine de Hongrie, femme du défunt Charles-Robert et fille du roi de Pologne, une dame sage et vaillante, passa en Pouille et vint à Naples accompagnée de plusieurs grands barons hongrois auprès de son autre fils André, à qui le royaume de Sicile et de Pouille revenait

²⁸⁶ Édition SCI.

par succession, afin d'apporter aide et conseil audit André, qui était très jeune. Et à l'autre fils [...] revint le royaume de Pologne par héritage de la mère.

VII

Comment le pape nomma plusieurs cardinaux, parmi lesquels un de nos concitoyens florentins.

En cette année, lors du jeûne de septembre, à Avignon où se trouvait la cour, le pape Clément VI nomma X cardinaux : soit neuf ultramontains, ainsi que messire Andrea Ghini Malpigli de Florence, ancien citoyen d'Orsanmichele qui était évêque de Tournai et grand ami du roi de France, et qui avait été fait cardinal à la demande de ce dernier. Mais comme il plut à Dieu, il mourut dans l'année en se rendant en Espagne comme légat. Ce qui fut un grand dommage, car c'était un homme sage et valeureux qui, s'il avait vécu plus longtemps, aurait apporté honneur et profit à notre cité. Nous en avons fait mémoire car il y eut si peu de cardinaux et de papes dans cette grande cité qu'est Florence, en raison du peu d'études que les Florentins font faire en clergie à leurs enfants, à leur propre détriment. Il y eut bien le cardinal Ottaviano Ubaldini, et on dit (mais nous ne l'affirmons pas) qu'il y eut aussi un pape florentin de la maison des Papeschi, ainsi qu'un cardinal des Bellagi de la porte San Piero au temps de l'empereur Henri III. Nous laisserons quelque peu les nouveautés des alentours pour suivre le développement des faits du duc d'Athènes.

VIII

Ce que le duc fit à Florence pendant qu'il en était seigneur.

Quand le duc d'Athènes fut fait seigneur à vie à Florence, comme nous l'évoquions précédemment, afin d'avoir moins à craindre à l'extérieur et souhaitant ainsi renforcer sa puissance et sa seigneurie à l'intérieur, il conclut la paix et s'accorda avec les Pisans et leurs alliés, sans se soucier de la honte ainsi jetée sur la Commune de Florence, et alors que les Florentins avaient espéré qu'il les vengeât. Puis le XIII octobre, il fit proclamer publiquement ce qui suit : la cité de Lucques reviendrait pour une durée de XV ans aux Pisans, qui la laisseraient ensuite à l'état de Commune ; dès à présent, les exilés guelfes qui souhaitaient y retourner seraient admis, et

leurs biens restitués ; le duc y nommerait un podestat selon sa convenance ; et pendant cette durée, la garde du château de l'Agosta à Lucques reviendrait aux Florentins, tandis que la garde et la domination de la cité resteraient aux Pisans ; ne pouvant obtenir davantage des Pisans, le podestat du duc n'aurait rien d'autre que son titre et son salaire, mais c'était toujours ça de pris pour notre Commune, car cela serait un frein pour les Pisans aussi longtemps que le duc dominerait Florence ; et chaque année à la Saint-Jean, les Pisans lui verseraient un tribut de VIII^M florins d'or, servis dans une coupe d'argent dorée ; et les Florentins jouiraient pendant V ans d'une franchise à Pise (alors que les anciens accords nous offraient une franchise perpétuelle) ; et enfin, tous les châteaux qu'ils tenaient dans le Valdarno et la Valdinievole, ainsi que Barga et Pietrasanta, reviendraient aux Florentins. En échange, ceux-ci devaient retirer du ban et admettre à Florence tous les rebelles et les exilés, nouveaux et anciens, qui avaient été au service des Pisans ; accorder le pardon aux Ubaldini, aux Pazzi et aux Ubertini ; et libérer de prison les Tarlati d'Arezzo, ainsi que messire Giovanni Visconti de Milan, en faisant la paix avec eux. Et cela fut aussitôt fait. Le duc vêtit noblement ledit messire Giovanni Visconti, lui donna des chevaux et de l'argent et le fit escorter jusqu'à Pise. Mais comme ce dernier leur réclamait le remboursement des dommages reçus et des intérêts, les Pisans ingrats ne voulurent rien entendre et l'accusèrent d'être venu à Pise pour conspirer dans la cité au nom du duc. Il fut donc contraint de quitter honteusement la cité, ce dont messire Luchino seigneur de Milan prit offense contre les Pisans, comme on pourra le trouver en lisant la suite. Et grâce à l'accord passé entre le duc et les Pisans, les Bardi, les Frescobaldi et leurs partisans rentrèrent à Florence, et les Pisans relâchèrent tous les prisonniers florentins et leurs alliés qui étaient retenus à Pise et à Lucques.

Le XV octobre, le duc nomma de nouveaux prieurs, choisis pour la plupart parmi les petits artisans et mélangés avec d'autres dont les ancêtres étaient gibelins, et il leur donna un gonfalon de justice ainsi fait de trois enseignes : à savoir, du côté de la hampe, les armes de la Commune, le champ blanc et le lys rouge ; au centre les siennes, le champ azur billeté avec le lion d'or portant au cou un écu frappé des armes du Peuple ; puis les armes du Peuple, le champ blanc et la croix vermeille ; et au-dessus, le lambel du roi. Il les installa dans le petit palais situé sur la place, où se tenait jadis l'exécuteur, et leur concéda des pouvoirs et une autorité limités, leur en laissant tout juste le titre, sans même sonner les cloches ni convoquer le peuple comme il était d'usage. Les grands, qui avaient porté le duc à la seigneurie et espéraient qu'il abolirait le Peuple en paroles et en actes comme il leur avait promis, furent profondément troublés par l'octroi de ce faux gonfalon insolite, d'autant plus qu'en ce même temps, le duc avait fait condamner de façon inattendue un Bardi à V^C florins d'or ou à la main coupée pour avoir tenté d'étrangler un de ses

voisins populaires qui lui disait des vilénies. Et ainsi le duc baisait et bernait les citoyens, en retirant toute hardiesse aux grands qui l'avaient fait seigneur, et toute liberté, autorité et office au Peuple, ne laissant aux prieurs rien d'autre que leur titre. Puis il cassa l'office des Gonfaloniers des compagnies du Peuple, à qui il retira leurs gonfalons, et fit de même avec les autres offices du Peuple, à l'exception de ceux qui bénéficiaient de sa bienveillance, se tenant du côté des bouchers, des marchands de vin, des cardeurs et des petits artisans à qui il donna des consuls et des recteurs, en démantelant les anciennes ordonnances des Arts auxquelles ils étaient soumis pour leur permettre d'obtenir de plus hauts salaires pour leurs travaux. Et pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, comme on le trouvera bientôt en lisant la suite, une conspiration vit le jour contre le duc, menée par les grands et les populaires, ceux-là mêmes qui l'avaient fait seigneur, comme on pourra bientôt le trouver. Il confisqua leurs grosses arbalètes aux citoyens ; puis il fit construire des avant-portes au palais du Peuple et ferrer les fenêtres de la salle du bas, par crainte et soupçon envers les citoyens. Et il fit enceindre le trajet reliant ledit palais à celui qui appartenait jadis aux fils Petri, puis aux tours et aux maisons des Manieri, à celles des Mancini et des Bello Alberti, en entourant complètement l'antique Gardingo, puis en revenant sur la place ; et le long de ce circuit, il fit poser la fondation de grosses murailles pourvues de tours et de barbicanes afin de constituer autour du palais un grand château fort, laissant ainsi de côté les travaux d'édification du Ponte Vecchio qui était pourtant si nécessaire à la Commune de Florence, et dont il retira les pierres de taille et les poutres. Il fit également détruire les maisons de Santo Romolo jusqu'au Garbo pour faire place au château, et il demanda à la cour du pape l'autorisation de détruire San Piero Scheraggio, Santa Cecilia et Santo Romolo, ce qui ne lui fut pas consenti par l'Église. Puis il confisqua aux citoyens divers palais, fortifications et belles maisons situés dans les alentours du palais, où il installa ses barons et ses gens sans payer aucun loyer. Enfin, il ajouta aux portes de nouvelles avant-portes à côtés des anciennes, pour plus de renfort, et en fit renforcer les murs. Puis lui et ses gens commencèrent à commettre toutes sortes de violences, vilénies et autres abjections contre les femmes et les filles des citoyens ; et pour une histoire de femme, il retira illicitement la garde de San Sebbio ai Poveri à l'Art de Calimala, pour la donner à un autre. Et par amour des femmes, il rendit aux dames de Florence leurs ornements, et fit construire le bâtiment des femmes mondaines, dont son maréchal tirait beaucoup d'argent. Il fit signer les [contrats de] paix entre les citoyens et les contadins – et ce fut là ce qu'il fit de mieux, même si lui et ses officiers s'enrichissaient grassement sur le dos des requérants. Il retira les rentes sur les gabelles aux citoyens à qui elles avaient été concédées par la Commune contre les prêts forcés pour financer les entreprises de Lombardie et de Lucques, comme il a été fait mention précédemment

(soit une valeur totale, sur plusieurs années et intérêts compris, de CCCL^M florins d'or) ; et ce fut un grand malheur, qui accabla davantage encore les citoyens et rompit la confiance envers la Commune, car nombre de citoyens à qui elle restait encore à devoir d'importantes sommes furent ainsi ruinés. Il mit également la main sur toutes les gabelles, qui s'élevaient à plus de CC^M florins d'or par an, sans parler des autres entrées et impôts ; puis il fit évaluer et payer l'*estimo* dans la cité et dans le contado, pour une valeur totale de plus de LXXX^M florins d'or, dont ceux qui vivaient de leurs rentes, grands, populaires ou contadins, se virent lourdement accablés. Après avoir mis en place l'*estimo*, il promit et jura aux citoyens qu'il ne les accablerait plus d'impôts, de taxes ou de nouvelles gabelles ; mais il ne tint pas sa parole, et continua de les accabler de taxes, d'augmenter les gabelles ou d'en faire créer de nouvelles et injustes par un certain messire Arrigo Fei, son ami, lequel savait tous les moyens d'amasser de l'argent. Et en X mois et XVIII jours qu'il régna, entre gabelles, taxes sur les rentes, impôts et amendes, il lui tomba entre les mains près de CCCC^M florins d'or, pour la seule Florence et sans compter ce qu'il gagnait dans les cités voisines qu'il gouvernait. Et il en renvoya plus de CC^M florins d'or en France et en Pouille, car il ne maintenait dans toutes les cités qu'il gouvernait que DCCC cavaliers, que par ailleurs il payait bien mal. Mais à son dam et pour sa honte, il s'aperçut de son erreur quand, au moment de sa ruine, il en eut besoin. L'ordre de ses officiers et conseillers était le suivant : les prieurs, comme nous l'avons dit, n'en avaient que le titre, mais dans les faits n'étaient rien et n'avaient aucune autorité ; le podestat était messire Baglione de Pérouse, qui était bien payé ; messire Guglielmo d'Assise était son Conservateur (ou assassin) et Bargello, et logeait au palais des Cerchi Bianchi dans le Garbo ; il avait nommé trois juges, dits de la Sommaire, qui tenaient leur cour dans nos maisons, cours et loges des fils Villani de San Procolo (et ces juges rendaient la justice de manière arbitraire, commettant bien des fraudes ; un certain messire Simone de Norcia, juge en charge de surveiller les comptes de la Commune, plus grand fraudeur que ceux qu'il condamnait pour fraudes, logeait dans l'ancien palais des Cerchi, derrière San Procolo ; à son conseil se trouvait l'évêque de Lecce, sa cité d'origine en Pouille ; son chancelier était l'évêque Francesco d'Assise, frère du conservateur. Enfin, l'évêque d'Arezzo des Ubertini, messire Tarlato, les évêques de Pistoia et de Volterra et messire Ottaviano Belforte, qu'il maintenait en place pour assurer la sécurité dans leur terre et les évêques par hypocrisie. Il tenait rarement conseil avec les citoyens, qu'il n'appréciait que peu et écoutait encore moins, et se limitait aux seuls conseils de messire Baglione, du conservateur et de messire Cerritieri Visdomini, des hommes autant corrompus par tous les vices que lui, qui appliquaient ses décrets de façon arbitraire, sous l'autorité de son sceau dont son chancelier savait bien se faire valoir. Seigneur, il montra peu de fermeté et encore moins de

respect envers ses promesses ; il était cupide, avare et disgracieux, petit de sa personne, laid et la barbe rare ; et il avait l'air plus Grec que Français, sagace et malicieux comme il était. Par son Conservateur, il fit pendre messire Piero de Plaisance, officier de la Mercanzia, qu'il accusait de fraudes et d'avoir envoyé des lettres à messire Luchino de Milan (et certains dirent que ce fut en partie à tort). Il fit enfermer les garants de Naddo di Cenni, qui était confiné à Pérouse, afin de le pousser à rentrer, et lui promit un sauf-conduit. Mais lorsque celui-ci fut rentré, le XI janvier, sans égard pour sa promesse, il le fit pendre en lui passant une chaîne autour du cou pour qu'on ne puisse pas l'en retirer ; et il prit à ses garants V^MDXV florins d'or qu'il l'accusait d'avoir volé à la Commune quand il était à Lucques (en plus de ce qu'il lui avait déjà pris auparavant) ; puis il confisqua tous ses biens pour son propre usage, l'accusant d'avoir conspiré contre lui avec les communes de Sienne et de Pérouse, qui n'aimaient guère son voisinage et sa seigneurie (et peut-être cela était-il en partie vrai). Ce Naddo était un homme subtil et sagace, très puissant et plein d'audace au sein du Peuple et de la commune, mais âpre au gain. Abattu par la perte de son fils et par peur du duc, son père Cenni di Naddo, qui avait occupé de hautes charges au sein de la Commune, se fit frère à Santa Maria Novella, ce qui fut une bonne chose pour son âme (si toutefois il le fit avec bonne intention) et pour faire pénitence pour les fautes commises lorsqu'il siégeait à la Commune, notamment d'avoir gêné l'accord avec les Pisans, accord très honorable pour notre Commune comme nous l'évoquions précédemment. En ce temps-là, au mois de mars, le duc conclut une ligue et compagnie avec les Pisans, prévoyant le recrutement de II^M cavaliers contre chacun de leurs adversaires, DCCC à la charge des Pisans et MCC à celle du duc. Cette compagnie déplut fortement aux Florentins et à tous les Toscans guelfes, mais elle ne fut pas respectée car ce n'était pas un mélange plaisant, ni une bonne compagnie. Et en ce mois de mars, le duc nomma VI podestats dans le contado, un par sestier, pourvus de larges pouvoirs en matière de justice réelle et personnelle et dotés de salaires élevés, pour la plupart choisis parmi les grands jadis rebelles et récemment réintégrés à Florence. Cette nouvelle seigneurie déplut fortement aux citoyens, et davantage encore aux contadins, qui supportaient déjà les dépenses et les taxes. Puis il fit arrêter un certain Matteo di Morozzo, que, monté sur un char, il fit tenailler, traîner au sol puis pendre, parce qu'il lui avait révélé une conspiration ourdie par les Medici et par d'autres, lesquels projetaient d'attaquer le duc, mais que le duc refusait de croire (à ses risques et périls, puisque c'est bien ce qui lui arriva). Et le dernier jour de mars, il fit pendre, à Monterinaldi, Lamberto Abati, lequel s'était montré vaillant contre les troupes de Mastino lors du siège de Lucques, parce qu'il lui avait révélé les tractations menées contre lui par certains grands avec messire Guidoriccio de Fogliano, capitaine des gens de messire Mastino, l'accusant au contraire de

conspirer avec messire Mastino pour lui prendre la seigneurie (et la vérité n'était pas là, mais bien dans ce qu'il lui avait dit). Mais en raison de ses actes, il vivait dans le soupçon et la crainte, et chaque fois que quelqu'un lui révélait une conspiration, fût-ce par tromperie ou par devoir, ou bien chaque fois que quelqu'un parlait contre lui, il le faisait tuer – et ainsi en fit-il mourir à tort bien d'autres encore de plus petite condition, exécutés dans de cruels tourments par la main du Conservateur, son bourreau exécuteur des basses œuvres. Pour la Pâques de la Résurrection MCCCXLIII, il organisa une grande fête avec de grands banquets pour les citoyens et ses barons, connétables et soldats, mais contre la volonté des citoyens ; et plusieurs jours durant, il organisa des joutes sur la place de Santa Croce, auxquelles peu de citoyens participèrent car déjà sa seigneurie commençait à déplaire aux grands et aux populaires. À la fin du mois d'avril MCCCXLIII, il ordonna et fit commencer les fortifications et l'enceinte de San Casciano, afin d'y inclure les villages alentours, et il lui donna le nom de Castello Ducale ; mais les travaux n'allèrent guère plus loin. On créa ensuite à Florence six brigades festives, composées chacune de gens du menu peuple tous vêtus de la même manière et qui parcouraient la cité en dansant : la plus grande était celle de Città Rossa, dont le seigneur s'appelait l'empereur ; une autre était à San Giorgio, avec le Paléologue (et il y eut quelques échauffourées entre ces deux-là) ; une autre à San Frediano ; une autre au faubourg d'Ognisanti ; une autre encore à celui de San Paolo ; et une dernière enfin dans la grande rue Delli Spadai. Leur création se fit avec le concours et le soutien du duc, qui par une vanité sans borne pensait ainsi s'attirer l'amour de la Commune et du menu peuple ; mais cela ne lui fut pas d'un grand secours au moment opportun. Pour la fête de saint Jean, il organisa l'offrande des Arts à la manière ancienne, c'est-à-dire sans les gonfalons ; et le matin de la fête, outre les habituels cierges offerts par les châteaux, une vingtaine en tout, il reçut pas moins de XXV palios de drap d'or, ainsi que de jeunes braques, des éperviers et des autours en offrande de la part d'Arezzo, Pistoia, Volterra, San Gimignano, Colle et de tous les comtes Guidi, les comtes de Mangona, de Cerbaia et de Montecarelli, Pontorme, les Ubaldini, les Pazzi [du Valdarno], les Ubertini et tous les petits barons des alentours – ce qui, ajouté à l'offrande des cierges, fut une bien noble fête. On rassembla ces cierges, palios et autres tributs sur la place de Santa Croce, puis l'un après l'autre chacun se rendit au palais où se tenait le duc, puis à San Giovanni. Celui-ci fit ajouter au palio du samit carmin doublé au revers de vair gris, comme sur la hampe, ce qui lui donnait une très riche allure. Il rendit ainsi la fête plus riche et plus noble, mais à cause de ses actes, ce devait être la première et la dernière qu'il faisait à Florence. À la fin du mois de juin, il prononça une sentence cruelle contre un certain Bettone Cini de Campi, un ancien bouvier du Carroccio que le duc avait récemment fait prieur et revêtu d'écarlate pour la

dignité occupée auprès du Carroccio, mais qui après avoir quitté son office s'était plaint et avait eu quelque vain mot à propos d'un impôt dont le duc l'avait frappé. Celui-ci lui avait alors fait arracher la langue de la gorge, et par raillerie l'avait envoyé à travers la cité en tenant sa langue au bout d'une lance, puis l'avait expulsé en l'envoyant aux confins à Pesaro, où il mourut peu après des suites de sa blessure à la langue. Cette sentence troubla profondément les citoyens, mais personne n'osait parler ni se plaindre des torts et des outrages. Cartes, la personne de Bettone était bien digne d'une telle sentence, voire pire encore, car c'était un vil publicain et gabelier, la pire langue de tout Florence, de sorte qu'il mourut de son propre péché. Le II juillet, le duc conclut une ligue et compagnie avec messire Mastino della Scala, les marquis d'Este et le seigneur de Bologne, et contracta une parentèle avec ce dernier. Mais il lui aurait été bien plus utile de gagner la compagnie et la bienveillance des bons citoyens de Florence, qu'il avait totalement perdues et épuisées, car celles conclues avec lesdits seigneurs durèrent bien peu de temps et ne lui servirent à rien au moment opportun. Si nous avons beaucoup parlé du déroulement et des effets de la seigneurie du duc d'Athènes à Florence, c'est que nous ne pouvions faire autrement, afin que les raisons de la rébellion des Florentins soient claires, et qu'à l'avenir ceux qui viendront prennent exemple de cela et refusent de prendre un seigneur perpétuel ou à vie. Nous laisserons quelque peu cette matière pour raconter incidemment d'autres nouveautés survenues ailleurs en ce temps-là, revenant bientôt raconter la fin que connut sa seigneurie à Florence. Mais nous voulions d'abord faire mémoire de ce qui suit, que nous entendîmes et apprîmes de manière certaine. En effet, le jour et l'heure où il s'empara de la seigneurie, quelques sages astrologues avaient pris l'ascendant à XXII degrés du signe de la Balance (signe mobile opposé à celui du Bélier, significateur de Florence) et dans le terme de Mars ; Mars (notre significateur) était alors dans le signe de la Balance, à l'opposé de sa maison, et le seigneur de l'ascendant, Vénus, était dans le Lion à VIII degrés, face de Saturne et opposé à sa triplicité. Et s'appuyant sur cette constellation, ils s'accordèrent pour dire que sa seigneurie ne devait pas finir l'année, et qu'elle connaîtrait une fin malheureuse et déplorable, avec forces trahisons et rumeurs armées mais peu de morts. Mais je crois plutôt que tout cela fut à cause de son mauvais gouvernement et de ses actes coupables, par la faute de son libre arbitre dépravé dont il fit mauvais usage.

IX

D'une compagnie de gens d'arme que firent les soldats des Pisans.

Après que la paix eut été faite entre le duc d'Athènes et les Pisans, comme nous le disions précédemment, presque tous les soldats qui étaient au service des Pisans, soit environ MD Allemands à cheval et plus de II^M piétons des troupes gibelines, partirent de Pise pour former une compagnie, avec une petite solde que les Pisans leur avaient versée pour se débarrasser d'eux et pour qu'ils aillent causer des dommages à leurs voisins. Ils passèrent par le contado de San Miniato puis par ceux de San Gimignano et de Colle, sans y causer aucun dommage et sans s'approcher du nôtre, car ils étaient sous la seigneurie du duc. En revanche, ils dévastèrent le faubourg de Staggia et restèrent plusieurs jours à Fonte Beccia, si bien que les Siennois durent s'affranchir de IIII^M florins d'or ; mais ils continuèrent de piller et d'incendier plusieurs de leurs villages de la Valdambra, et en firent autant en Valdichiana sur le contado de Pérouse. On dit que tout cela avait été organisé avec les Pisans par le duc d'Athènes, qui y avait mis son argent, pour nuire aux Siennois et aux Pérugins parce qu'ils avaient refusé sa seigneurie et compagnie, et qu'ils voulaient vivre libres et affranchis. Puis quand ladite compagnie eut grandi, ils passèrent en Romagne et allèrent contre Rimini pour humilier messire Malatesta qui avait été notre capitaine de guerre, et à qui ils causèrent de nombreux dommages. Et par la suite, ils se séparèrent et partirent à la solde de divers seigneurs et communes de Romagne et de Lombardie, et ladite compagnie se dispersa.

X

Quand mourut le roi Robert.

En l'an MCCCXLII, le XVIII^e janvier, dans la cité de Naples, le roi Robert, roi de Jérusalem, de Sicile et de Pouille, quitta cette vie en succombant à la maladie. Avant de mourir, en sage seigneur, il mit catholiquement en ordre ses faits pour le salut de son âme, comme il convenait à un tel seigneur, dévot de la sainte Église. Il vécut environ LXXX ans, et régna en Pouille XXXIII ans et [...] mois. Et comme il n'avait d'autres enfants que deux petites-filles, les filles du défunt duc de Calabre son fils, avant de mourir il maria la plus grande d'entre elles à André, duc de

Calabre et fils de son neveu le défunt roi de Hongrie (ainsi qu'il l'avait promis à ce dernier) ; puis il le fit chevalier et, à lui et sa femme, il fit recevoir l'hommage de tous les barons du Royaume en tant que roi et reine héritiers. Il lui laissa un grand trésor, et comme il était en bas âge, il nomma ses principaux barons gouverneurs et gardiens en charge de lui et du royaume, avec l'accord de l'Église. Il fut enseveli à grand honneur au monastère Santa Chiara de Naples, qu'il avait fait construire et richement doté. À Florence, le XXXI janvier, on fit au couvent des frères mineurs une cérémonie de deuil très solennelle et avec un grand luminaire, à laquelle assistèrent de nombreuses bonnes gens et seigneurs, clercs comme laïcs. En avril suivant, après avoir obtenu la dispense du pape par les soins de son oncle le cardinal de Périgord, le duc de Duras, neveu du roi Robert et fils de messire Jean son frère, épousa la seconde fille du défunt duc de Calabre afin d'hériter du royaume si sa sœur venait à mourir sans héritier – ce qui fit naître une grande indignation entre eux et la reine sa tante, fille du défunt roi de Majorque et femme du roi Robert. Comme elle n'avait pas de fils, lorsque l'année arriva à son terme, cette dernière se retira au monastère de San Pietro di Castello, qu'elle avait fait construire. Le roi Robert fut le plus sage des rois qu'il y eut parmi les Chrétiens durant ces cinq cents dernières années, fût-ce par sa prudence naturelle ou par sa science, un très grand maître en théologie et un excellent philosophe. Ce fut aussi un seigneur doux et aimant, très ami de notre commune et doté de toutes les vertus, si ce n'est qu'en vieillissant l'avarice le ravageait de bien des manières, ce dont il s'excusait par la guerre qu'il menait pour reconquérir la Sicile – mais cela ne suffisait pas à justifier un tel seigneur, aussi sage à bien d'autres points de vue.

XI

Comment le pape Clément VI ordonna le jubilé et le pardon à Rome pour la cinquantième année.

En cette année MCCCXLII, au mois de janvier, à Avignon en Provence où se tenait la cour avec les cardinaux et de nombreux évêques et archevêques, le pape Clément VI se rappelant comment Boniface VIII avait retrouvé le jubilé (c'est-à-dire que, de C ans en C ans, quiconque se rendait à Rome, se confessait, se repentait de ses péchés et visitait XV jours d'affilée les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul [et de Saint-Jean-de-Latran], se voyait ainsi pardonner fautes et peines pour une durée d'un an) et l'avait confirmé en l'an MCCC, comme nous en faisons mention précédemment, et comme il semblait au pape et aux cardinaux qu'à attendre le prochain

centenaire, en raison de la courte durée des vies humaines, nombre de fidèles chrétiens aujourd'hui vivants seraient alors morts et perdraient ainsi la grâce et la récompense, le pape Clément VI ordonna et confirma que le jubilé et le pardon soient organisés de L ans en L ans, à partir de l'an MCCCCL à la nativité du Christ, s'appuyant sur l'autorité de la sainte Écriture qui disait que le jubilé des fils d'Israël était célébré sur ordre de Dieu de L ans en L ans, quoique sous une autre forme. Le pape et ses cardinaux en furent grandement loués par l'ensemble des Chrétiens, et surtout par les Romains qui espéraient bien en tirer profit.

XII

D'un grand feu qui se déclara à Pietrasanta.

En cette année, au mois de février, en raison d'un incendie (certains disent allumé par les Pisans), une grande partie de Pietrasanta brûla, à l'exception de la citadelle. Les habitants voulurent abandonner les lieux, mais le duc d'Athènes qui en avait la garde pour notre commune leur envoya de l'argent ainsi que C muids de grain afin de subvenir à leurs besoins, ce qui fut une bonne chose.

XIII

De quelques nouveautés survenues à Florence cette année-là.

En cette année et en ce mois de février, en raison d'un vent violent, les murs du nouveau dortoir du couvent de San Marco s'écroulèrent, et deux frères et un laïc moururent ensevelis (il est vrai que, par pauvreté, les murs étaient très fins et mal fondés). Et en cette année, on construisit la nouvelle rue du Pozzo Toscanelli, qui conduisait par la montée surplombant Santa Felicita et l'église San Giorgio jusqu'à la porte menant à Arcetri, afin que les populaires d'Oltrarno puissent secourir ladite porte en cas de besoin et aller librement de l'autre côté des murs d'Oltrarno sans devoir s'exposer aux forces des Rossi et des Bardi ; ce qui fut une bonne chose pour le Peuple. Et la mesure du setier diminua encore, puisque, alors qu'on le remplissait auparavant à son comble, à cause des fraudes il fut réduit au ras, le setier de grain passant de plus de I lire et demie à II lires. Et cette année, le setier de grain valut environ XX sous, et l'année

suivante MCCCXLIII il valut environ XXV sous. Et le vin primeur ordinaire, qui est particulièrement cher, passa de V à VI florins le conge, à LXV sous et demi le florin.

XIV

Comment Messine se rebella contre l'Aragonais qui la dominait, et comment celui-ci la reconquit.

En cette année, deux mois avant la mort du roi Robert, en vertu d'un accord passé entre ce dernier et certains rebelles de ce don Pierre qui tenait la Sicile (à savoir ceux de la maison des Palizzi, les plus puissants de Messine), ceux-ci firent courir la cité de Messine armes à la main par leurs amis et ceux de leur faction. Ils tuèrent le vicaire ou capitaine que le roi avait installé, ainsi que plusieurs de ses gens, puis ils s'emparèrent du château fort de San Salvatore, qui est situé au-dessus du port de Messine. Ceci fait, ils envoyèrent à Milazzo XXX de leurs otages comme garantie au comte Scalore des Uberti de Florence, qui y était capitaine du roi Robert et s'était rebellé contre don Pierre, afin que celui-ci envoyât ses gens vers la cité et le château – et celui-ci y envoya ce qu'il pouvait y envoyer sans démunir Milazzo. Ils demandèrent également des secours à Naples, au roi Robert, qui, s'il les leur avait fait parvenir aussitôt comme il pouvait et aurait dû le faire, aurait sans faute reconquis Messine puis toute l'île. Mais à cause du retard du roi Robert et de son avarice, qui gâche toute noble entreprise, ou bien parce que Dieu en avait voulu ainsi et l'avait permis pour ne pas lui accorder trop de gloire mondaine avant sa mort, les secours tardèrent tant qu'entre temps don Guillaume, fils du défunt don Frédéric gardien et vicaire de l'île pour le jeune fils de son frère le roi Pierre, vint à Messine avec CCCC cavaliers et de nombreux piétons. L'entrée de la cité de Messine lui fut donnée par les citoyens de sa faction et ennemis des Palizzi, et il courut la cité en tuant et chassant tous les rebelles et les gens qui soutenaient le roi Robert. Puis, avec les forces des navires et des cogues qui étaient dans le port, il fit combattre San Salvatore et le reconquit, tuant tous ceux qu'il trouvait à l'intérieur. Et note, car cela concerne la présente matière et qu'il s'agit là d'une merveille du siècle, qu'en raison des offenses et de l'ingratitude des Catalans, les fils de messire Scalore Uberti, nos concitoyens gibelins et rebelles, les D'Antioche de la maison de Souabe, les Da Lentino, le comte de Ventimiglia, les fils de messire Palmieri Abati, dont les ancêtres avaient soulevé l'île de Sicile contre le vieux roi Charles, ainsi que les Palizzi de Messine et d'autres de leurs partisans, s'étaient rebellés contre celui qui tenait la Sicile et étaient retournés auprès du roi Robert, qui les avait reçus et pourvus de grandes

baronnies dans le Royaume. Et messire Farinata, ancêtre des Uberti, parla avec justesse quand, interrogé sur ce qu'était un parti, il avait répondu sommairement et de façon chevaleresque : « Adhérer et renoncer selon les outrages et les grâces reçues » – ce qui fut une sentence pleine de vérité.

XV

Comment le roi d'Aragon prit Majorque au roi son cousin.

En cette année, avec le concours de grands bourgeois de Majorque, le roi d'Aragon prit Majorque au roi de celle-ci, son cousin ; ce qui fut fortement critiqué et considéré comme une grande trahison, bien que celui qui en était roi était homme de mauvaise vie et de peu de valeur, qu'il avait pris pour amante sa nièce après avoir chassé sa femme, et qu'il n'était pas aimé de ses gens. Nous n'en dirons pas plus des faits des étrangers, et retournerons à notre matière pour raconter ceux de Florence, et comment le duc d'Athènes qui s'en était fait seigneur de la manière évoquée en fut chassé, et des nombreuses révolutions et nouveautés qui s'ensuivirent pour notre cité et qui, à nous auteur qui les vîmes et fûmes présent, nous paraissent presque impossibles à croire tant elles furent extraordinaires et merveilleuses.

XVI

De certaines conjurations qui furent menées à Florence contre le duc d'Athènes qui en était seigneur.

On a, nous autres Florentins, un proverbe ancien et rustre qui dit : « Florence ne se meut pas, tant qu'elle ne s'émeut pas ». Et quoique composé de paroles et de rimes grossières, ce proverbe s'est révélé par expérience être sentence de vérité, et vient bien à propos pour notre présente matière. Car il est vrai que le duc n'avait pas régné III mois, que déjà sa seigneurie déplaisait à la plupart des citoyens à cause de son gouvernement mauvais et inique, comme il a été dit précédemment – et plus encore que nous ne l'avons écrit, dans la mesure où je n'ai pu connaître ou recueillir chacun de ses moindres actes ; mais les faits généraux et manifestes suffisent cependant à comprendre. Tout d'abord les grands, qui l'avaient fait seigneur et attendaient de sa part puissance et grandeur, comme il leur avait promis, s'estimèrent trompés et trahis ; et même

ceux qu'il avait fait revenir à Florence pensaient ne pas être correctement traités. Les grands et puissants populaires, qui auparavant gouvernaient la cité et à qui il avait ôté et retiré tout pouvoir, pour cette raison précise le haïssaient à mort. Sa seigneurie déplaisait encore aux [citoyens] moyens et aux artisans en raison du manque à gagner, ainsi que de la mauvaise condition de la cité et des charges insupportables (tant l'*estimo* que les taxes et les gabelles intolérables), et parce qu'il leur avait retiré les intérêts sur les gabelles jadis accordés contre les prêtres à la Commune. Et alors que les citoyens avaient auparavant espoir que son gouvernement réduise les dépenses et rétablisse leur condition, il fit tout le contraire. Enfin, en raison des mauvaises récoltes, le grain monta à plus de XX sous le setier, ce qui mécontenta le menu peuple. Et à cause des outrages que lui et ses gens commettaient sur les dames, et des autres faits de violence et des sentences cruelles, pour toutes ces raisons il s'attira la malveillance de la plupart des citoyens, et plusieurs conjurations visèrent alors à lui retirer la seigneurie et la vie, qui de telle manière et qui de l'autre. Au début, les différentes factions ne savaient rien des autres, et aucune ne s'enhardissait à se découvrir, en raison de ses sentences cruelles car il faisait mourir même ceux qui les lui révélaient, comme on l'a dit précédemment. Il y eut III grandes factions et conjurations. De la première, le chef était notre évêque des Acciaiuoli, qui était frère prêcheur et qui au début lors de ses prêches le magnifiait et le glorifiait tant ; et il était soutenu par les Bardi. Les principaux conjurés furent : messire Piero, messire Gerozzo, messire Iacopo, Andrea di Filipozzo, Simone di Geri, tous de la maison des Bardi et rétablis à Florence par le duc ; des Rossi : Salvestrino, messire Pino et plusieurs de ses consorts ; des Frescobaldi, les chefs étaient messire Agnolo Giramonte prieur de San Jacopo, qui faisait aussi partie de ceux rétablis à Florence par le duc ; enfin, Vieri Scali et plusieurs autres grands et populaires des Altoviti, Magalotti, Strozzi et Mancini. De l'autre conjuration, les chefs étaient messire Manno et Corso fils de messire Amerigo Donati, et avec eux Bindo, Beltramo et Mari Pazzi, Niccolò fils de messire Alamanno, Tile [fils de Guido²⁸⁷] Benzi Cavicciuli et quelques-uns des Albizi. De la troisième, le chef était Antonio di Baldinaccio Adimari, et avec lui les Medici, Bordoni, Oricellai et Luigi di Lippo Aldobrandini, ainsi que de nombreux autres populaires moyens. On apprit par la suite qu'ils avaient tenté, par divers moyens, de lui ôter la seigneurie, et certains même la vie, en tramant qui avec les Pisans, qui avec les Siennois et les Pérugins, et qui avec les comtes Guidi. D'autres encore avaient projeté de l'assaillir dans le palais à l'occasion du conseil ; mais craignant pareille chose, il avait pris des mesures à cet effet, et avait par deux fois changé les sergents et les officiers qui gardaient le palais, dont par précaution il avait fait ferrer les fenêtres. Certains avaient projeté de lui décocher une flèche

²⁸⁷ Édition Magheri.

lorsqu'il traverserait la cité. La deuxième faction avait prévu de l'assaillir à la maison des Albizi le jour de la saint Jean, car il devait venir y voir courir le palio : mais là encore, par crainte, il n'y alla pas. La troisième faction, enfin, avait prévu ceci : puisque, par amour des femmes, il chevauchait souvent entre la maison des Bordoni et la Croix du Trebbio, ils avaient loué là deux maisons, situées à chaque extrémité de la rue et qu'ils avaient garnies d'armes, d'arbalètes et de barrières pour bloquer la rue de chaque côté et y enfermer le duc ; et il avaient posté une cinquantaine de soldats hardis et braves chargés de l'assaillir, et conduits par de jeunes chefs grands et populaires, concernés et désireux d'agir, qui devaient, une fois le duc assailli, soulever la rumeur dans la cité tandis que de l'extérieur les chefs viendraient à leur secours en armes, à cheval et à pied, pour abattre le duc et sa compagnie. Au début, celui-ci chevauchait accompagné d'à peine XXV ou XXX hommes désarmés, ainsi que de quelques-uns des citoyens grands ou populaires qui s'étaient conjurés contre lui. Mais le soupçon le gagna tant, que par la suite il emmena à sa garde II troupes de L gens armés à cheval ainsi qu'une centaine de fantassins qui, lorsqu'il descendait de cheval, restaient en armes pour monter la garde sur la place du palais – mais ils ne lui furent pas d'un grand secours face auxdites conjurations, car la quasi-totalité des citoyens s'étaient retournés contre lui à cause de ses mauvaises actions. Toutefois, comme il plut à Dieu et pour le moindre mal, cette troisième faction et conjuration, la plus prête à agir, fut révélée par un soldat siennois qui devait en faire partie : ce dernier en avait touché mot à messire Francesco Brunelleschi, non par trahison mais par conseil car c'était son seigneur, et croyant qu'il était informé de la conjuration et qu'il y prêtait la main. De peur d'en être inculpé, ou bien pour nuire à ses ennemis qui comptaient parmi les chefs de la conjuration, le chevalier révéla tout au duc, et contre certaines garanties lui apporta le fantassin qui, mis au secret et interrogé, lui apprit le nom de quelques-uns des conjurés et des chefs des soldats. Et aussitôt, le XVIII juillet, il fit arrêter Pagolo di Francesco del Manzeca, honorable populaire de la porte San Piero (quoique brigand), ainsi qu'un certain Simone de Monterappoli, lesquels sous la torture confessèrent et révélèrent le nom de leur chef, Antonio di Baldinaccio, et de plusieurs autres. Quand il fut convoqué, ledit Antonio comparut, sûr de la garantie que lui conférait sa grandeur ; mais le duc le fit malgré tout enfermer au palais. Voyant ce dernier arrêté et craignant pour eux-mêmes, certains chefs des autres factions quittèrent la cité tandis que d'autres se cachaient ; et ainsi toute la cité fut-elle livrée à la crainte, au soupçon et à l'agitation. Quant au duc, découvrant la conjuration si grande et que tant de grands et puissants citoyens y avaient prêté la main, il ne s'enhardit pas de faire justice contre ceux qu'il avait pris, alors que s'il l'avait fait aussitôt et avait couru la ville accompagné de ses hommes et du menu peuple qui le soutenait, il aurait pu maintenir sa seigneurie. Mais son

péché l'aveugla et remplit son esprit de tant de lâcheté et de peur qu'il ne savait plus que faire. Il fit appeler à l'aide ses gens des villes et châteaux alentours, ainsi que le seigneur de Bologne qui lui envoya CCC cavaliers. Il pensa alors mettre au point une grande et cruelle vengeance contre de nombreux citoyens, en agissant par trahison : ainsi, la veille du samedi XXVI juillet, jour de la sainte Anne, il avait fait convoqué plus de CCC des plus grands citoyens de Florence, grands et populaires de chaque famille et maisonnée, leur ordonnant de se présenter devant lui, le matin, au palais, afin de prendre conseil sur ce qu'il devait faire des prisonniers, dans l'intention (et ceci fut par la suite révélé hors de Florence), une fois qu'ils seraient tous réunis dans la salle du palais dont les fenêtres avaient été ferrées comme nous l'avons dit, de faire verrouiller la salle et de faire tuer et massacrer tous ceux qui se trouvaient à l'intérieur, puis de courir la ville à la manière du très impie Totila *Flagellum Dei* quand il avait détruit Florence. Mais Dieu, qui a toujours protégé notre cité au moment opportun grâce aux aumônes et aux mérites des saintes et innocentes personnes, religieux et laïcs qui y habitent, la préserva d'un tel danger et de tant de malheur. Il inspira tout d'abord le soupçon dans le cœur de tous ceux qui avaient été convoqués, parmi lesquels il y avait de nombreux conjurés, afin qu'ils ne se rendent pas au palais lors du conseil. Puis le même jour, d'un commun accord, la quasi-totalité des citoyens oublièrent injures et rancœurs, et les factions se découvrirent les unes aux autres, révélant leur composition et leurs intentions, et tous s'armèrent pour se rebeller contre lui, ainsi que nous le raconterons dans le chapitre suivant. [Ce massacre que le duc avait prévu de faire nous fut révélé après qu'il fut sorti de la ville.²⁸⁸]

XVII

Comment la cité de Florence se souleva dans la rumeur, et comment on chassa le duc d'Athènes qui en était seigneur.

La cité de Florence était dans un tel état d'ébullition, de soupçon et de crainte, d'une part parce que le duc avait découvert les conjurations ourdies contre lui par tant de citoyens et qu'il avait échoué dans son intention de réunir les nobles et puissants citoyens à ce faux et perfide conseil ; et d'autre part parce que les citoyens les plus puissants, qui se savaient coupables de la conjuration, connaissaient les mauvaises intentions du duc et savaient qu'il pouvait déjà compter

²⁸⁸ Édition SCI.

en ville sur plus de DC cavaliers de ses troupes, et que chaque jour il en arrivait de nouveaux. Et comme les gens du seigneur de Bologne et d'autres Romagnoles qui venaient à son secours avaient déjà franchi l'alpe, ils estimèrent qu'attendre davantage ne ferait que les mettre en danger, se rappelant du vers de Lucain : « *Tolle mora, semper etc*²⁸⁹. ». Le samedi XXVI juillet, jour de la Sainte-Anne *anni Domini* MCCCXLIII à none sonnée, une fois les travailleurs sortis des boutiques, les Adimari, les Medici et les Donati, chefs [de la conjuration], ordonnèrent à quelques fantassins ribauds de faire semblant d'engager une échauffourée au Mercato Vecchio et à la porte San Piero, et de crier : « Aux armes, aux armes ! » ; ce qui fut fait. Comme la ville était en proie au trouble et à la peur, tout le monde se mit aussitôt à courir avec fureur pour débarrasser les lieux chers. Et alors, comme prévu, tous les citoyens prirent les armes, à cheval ou à pied, et chacun rejoignit sa contrée et son voisinage, sortant les bannières frappées des armes du Peuple et de la Commune et criant : « Mort au duc et à ses partisans ! et vive le Peuple, la Commune de Florence et la liberté ! ». À travers toute la cité, l'extrémité de chaque rue et contrée fut aussitôt bloquée et barricadée, tandis que ceux du sestier d'Oltrarno, grands et populaires, se prêtaient mutuellement serment en s'embrassant sur la bouche, puis bloquaient l'extrémité des ponts dans l'intention, au cas où la ville était perdue en-deçà, de se maintenir bravement au-delà. Et la veille, ils avaient secrètement demandé au nom de la Commune l'aide et les secours des Siennois, tandis que certains Bardi et Frescobaldi, qui avaient été à Pise et étaient revenus récemment à Florence, en avaient fait de même auprès des Pisans pour leur propre compte – ce qui troubla profondément la Commune et les autres citoyens quand ceux-ci l'apprirent. Entendant la rumeur, les gens du duc s'armèrent et montèrent à cheval, et ceux qui le pouvaient (soit en tout CCC hommes à cheval) coururent aussitôt jusqu'à la place du palais. Les autres furent pour certains attrapés et dépouillés dans les auberges, d'autres blessés, tués ou désarçonnés dans les rues puis pendus aux barricades, tandis que leurs armes et leurs chevaux étaient dérobés. Au début, quelques citoyens amis du duc, qu'il avait servis et qui n'étaient pas informés du secret des conjurations, accoururent à son secours jusqu'à la place des prieurs ; et les principaux d'entre eux furent les suivants : messire Uguiccone Buondelmonti et un de ses consorts, les Acciaiuoli, messire Giannozzo Cavalcanti et certains de ses consorts, les Peruzzi, les Antellesi, ainsi que plusieurs cardeurs et un boucher, lesquels criaient : « Vive le seigneur le duc ! ». Mais quand ils se rendirent compte que la quasi-totalité des citoyens s'étaient soulevés en fureur contre ce dernier, ils rentrèrent chez eux et suivirent le peuple – à l'exception de messire Uguiccone Buondelmonti que le duc avait gardé près de lui au palais, ainsi que des prieurs des Arts qui s'étaient réfugiés au

²⁸⁹ Lucain, *Pharsale*, I, 281 : *Tolle moras : semper nocuit differe paratis*. (« Quand tout est prêt, pourquoi différer ? »)

palais pour leur sécurité. La rumeur ayant été levée et tous les habitants ayant pris les armes, ceux des cinq sestiers [de ce côté-ci de l'Arno], menés par les Adimari qui voulaient sauver leur consort Antonio di Baldinaccio et les autres prisonniers du duc, ainsi que par les Medici, les Altoviti, les Oricellai et d'autres qu'il avait offensés comme dit précédemment, prirent l'extrémité des rues menant vers la place du palais des prieurs – soit plus de XII rues en tout – et les bloquèrent et renforcèrent de sorte que personne ne pouvait entrer ni sortir du palais ou de la place. Et le jour et la nuit, ils combattirent les gens du duc qui étaient dans le palais et sur la place. On dénombra peu de morts mais beaucoup de blessés parmi les citoyens, à cause de la pluie de flèches et de pierres envoyées par les gens du duc depuis le palais. Mais les gens du duc qui étaient sur la place ne purent finalement tenir plus longtemps, et ce même soir, arrivant à cours de vivres et abandonnant leurs chevaux, la plupart d'entre eux se réfugièrent dans l'enceinte du palais où se tenaient le duc et ses barons, tandis que les autres se rendaient aux nôtres en laissant armes et chevaux, certains blessés et d'autres faits prisonniers. Et quand la rumeur avait commencé, Corso fils de messire Amerigo Donati et ses frères, ainsi que certains de ses partisans dont les amis et les parents étaient prisonniers, avaient assailli et combattu la prison des Stinche en mettant le feu au portail et à la bretèche, qui était faite en bois ; et une fois à l'intérieur, avec l'aide des prisonniers, ils avaient forcé les cellules et en avaient extraits tous les prisonniers. Puis, avec la même violence et rejoints par messire Manno Donati, Niccolò fils de messire Alamanno, Tile di Guido Benzi Cavicciuli, Beltramo Pazzi et bien d'autres encore dont les amis étaient bannis ou retenus prisonniers au palais, ils avaient assailli et combattu le palais du podestat, où se trouvait le podestat du duc messire Baglione de Pérouse, lequel n'opposa aucune résistance avec ses officiers mais, effrayé et à grand risque, avait couru se réfugier dans la maison des Albizi qui l'avaient recueilli, tandis que certains de ses officiers s'enfuyaient à Santa Croce. Le palais fut alors pillé de tous leurs biens, jusqu'aux fenêtres et aux bancs de la Commune, et tous les actes et les écrits furent pris et brûlés, tandis que la prison de la Volognana²⁹⁰ était forcée et les prisonniers libérés. Puis ils forcèrent la Chambre de la Commune et en sortirent tous les livres sur lesquels étaient inscrits les bannis, les rebelles et les condamnés, et ils les brûlèrent tous. Puis de la même manière, ils pillèrent les actes des officiers de la Mercanzia, sans rencontrer de résistance. Au cours d'une si grande sédition, il n'y eut pourtant dans la cité aucun autre pillage ni aucune autre violence physique, si ce n'est contre les gens du duc, ce qui fut une grande chose, et ce grâce à l'union des citoyens pour recouvrer leur liberté et celle de la République de la Commune. Et ceci fait, ce même samedi, ceux d'Oltrarno ouvrirent l'entrée des ponts et passèrent de ce côté-ci en armes, à

²⁹⁰ *la carcere della Volognana* : tour du palais du Bargello servant de prison, au sommet de laquelle se trouve la cloche de la « Montanina ».

cheval et à pied ; et avec les citoyens des V autres sestiers, ils firent dégager les barrières et les barricades des rues principales, puis brandissant les enseignes de la Commune et du Peuple, ils chevauchèrent à travers la cité en criant : « Vive le Peuple et la Commune libre ! Et mort au duc et aux siens ! ». Et entre leurs chevaux et ceux pris aux gens du duc, les citoyens se retrouvaient alors avec plus de mille hommes à cheval, bien montés et en armes, ainsi que plus de X^M citoyens armés de cuirasses et de barbutes à la manière de cavaliers, sans compter le reste du menu peuple tous en armes, et sans aucun secours de l'étranger ou du contado – laquelle troupe fut admirable à voir, aussi puissante et unie. Le dimanche, se voyant assailli avec tant de hardiesse par le peuple, assiégé dans le palais avec plus de CCCC hommes et rien d'autre que du pain dur, du vinaigre et de l'eau, et pensant ainsi pouvoir se préserver de la furie du peuple, le duc fit chevalier Antonio di Baldinaccio. Celui-ci refusait d'être fait chevalier de sa main, mais les prieurs enfermés au palais insistèrent pour qu'il en fût ainsi, pour l'honneur du Peuple de Florence. Puis le duc les relâcha, lui et les autres prisonniers, et dressa sur le palais les bannières du Peuple ; mais le siège et la furie du peuple ne cessèrent pas pour autant. La nuit du dimanche, les secours des Siennois arrivèrent, CCC cavaliers et CCCC arbalétriers, de très belles gens, et avec eux une ambassade de six citoyens de Sienne, grands et populaires. Les habitants de San Miniato avaient envoyé au service de notre Commune II^M piétons armés, et ceux de Prato D ; et le comte Simone de Battifolle et son neveu Guido étaient aussitôt venus avec CCCC fantassins. Le jour suivant, les contadins vinrent très nombreux en armes à l'aide de la Commune et de ses citoyens ; et ainsi la cité fut-elle bientôt remplie d'innombrables gens. À la demande de leurs amis et sans l'assentiment de la Commune [de Florence], comme dit précédemment, les Pisans avaient envoyé D cavaliers, qui avancèrent jusqu'au faubourg de Lastra, au-delà de Settimo. Mais la nouvelle se répandant à Florence, la crainte et le murmure commencèrent à grandir contre ces Grands à la demande desquels ils venaient, et contre-ordre leur fut donc donné par ces derniers et la Commune de ne pas venir ; ce qu'ils firent. Mais s'en revenant en arrière, ils furent assaillis par ceux de Montelupo, de Capraia, d'Empoli et de Pontorme, et plus de cent d'entre eux, et certains des meilleurs, furent tués ou faits prisonniers, et ils perdirent plus de CC chevaux, qui leur furent tués ou volés.

Quand Arezzo apprit que le duc était assiégé par les citoyens de Florence, les Guelfes se rebellèrent aussitôt contre les gens et les officiers du duc, et Guelfo di Bindo Bondelmonti dut rendre le château que les Florentins avaient construits à l'intérieur, tandis qu'Andrea et Iacopo Laino Pulci, châtelains de Castiglione Aretino, rendaient celui-ci aux Tarlati. Pistoia se rebella également, et ils reprirent leur liberté et rétablirent le Peuple guelfe, puis défirent le château construit par les Florentins et reprirent Serravalle. Santa Maria a Monte et Montopoli, qui étaient

tenus au nom des Florentins, se rebellèrent également. Volterra se rebella encore, sans l'assentiment de la Commune, et retourna sous la seigneurie de messire Ottaviano Belforti qui la dominait auparavant. Enfin, Colle et San Gimignano se rebellèrent contre la seigneurie du duc, défirèrent les châteaux et rétablirent leur liberté. Et telle fut la ruine de la seigneurie du duc à Florence et dans les alentours. Après quelques jours, quand les Siennois et les autres alliés furent arrivés à Florence, l'évêque et quelques bons citoyens grands et populaires firent convoquer toutes les bonnes gens par les crieurs, sonner la cloche du podestat, et annoncer la réunion d'un parlement pour réformer l'état et la seigneurie de la cité. Le lundi suivant, quand ils furent tous rassemblés en armes à Santa Reparata, ils élurent d'un commun accord les XIII citoyens mentionnés ci-dessous, soit VII grands et VII populaires pourvus des pleins pouvoirs pour réformer la cité, nommer les officiers et édicter lois et statuts, en charge jusqu'aux calendes d'octobre suivantes : à savoir, pour le sestier d'Oltrarno messire Ridolfo Bardi, messire Pino Rossi et Sandro di Cenni Biliotti ; pour San Piero Scheraggio messire Giannozzo Cavalcanti, messire Simone Peruzzi et Filippo Magalotti ; pour Borgo messire Giovanni Gianfigliuzzi et Bindo Altoviti ; pour San Pancrazio messire Testa Tornaquinci et Marco Strozzi ; pour Porta del Duomo messire Bindo della Tosa et messire Francesco Medici ; pour Porta San Piero messire Talano Adimari et messire Bartolo Ricci. Lesdits XIII, qui se réunissaient à l'évêché, élurent comme podestat le comte Simone ; mais par sagesse celui-ci refusa, ne voulant pas être justicier des Florentins. Aussi appelèrent-ils messire Giovanni marquis de Valiano ; et comme celui-ci tardait à arriver, ils élurent comme lieutenants du podestat les VI citoyens suivants, un par sestier, III grands et III populaires : messire Berto fils de messire Stoldo Frescobaldi, Nepo Spini, messire Francesco Brunelleschi, Taddeo dell'Antella, Paolo Bordoni et Antonio Albizi. Ceux-ci demeuraient au palais du podestat avec CC fantassins de Prato, et leur office consistait simplement à rendre la justice sommaire pour les pillages, violences et autres faits similaires. Pendant ce temps, on continuait à assiéger le duc en combattant le palais jour et nuit, et à rechercher ses officiers. Un notaire du Conservateur, qui s'était montré cruel et mauvais, fut attrapé par les Altoviti et taillé en morceaux. Puis on retrouva messire Simone de Norcia, l'ancien officier en charge des comptes de la Commune, qui avait fait cruellement torturer et condamner de nombreux citoyens, certains à tort et d'autres à raison, et qui fut de la même manière taillé en morceaux. Un notaire napolitain, mauvais et félon [du nom de Filippo Terzuoli²⁹¹], qui avait été capitaine des sergents à pied du duc, fut taillé à son tour en morceaux par le peuple. Quant à Messire Arrigo Fei, qui était en charge des gabelles, il fut reconnu à San Gallo alors qu'il s'enfuyait

²⁹¹ Édition SCI.

chez les Servi déguisé en moine ; il fut tué, puis traîné nu à travers la cité par les enfants, pendu par les pieds sur la place des prieurs et éventré et ouvert comme un porc. Ce dernier connut une telle fin en raison de sa laborieuse industrie, toute déployée à trouver de nouvelles gabelles, et les autres en raison de leur cruauté. Les seigneurs du collège des XIII, l'évêque, le comte Simone et les ambassadeurs de Sienne menaient d'incessantes négociations avec le duc en vue de le faire sortir du palais ; et ils entraient et sortaient fréquemment du palais, chacun leur tour et par petits groupes, ce qui déplaisait au peuple. Mais le peuple refusa finalement toute concorde si le duc ne leur livrait pas le Conservateur et son fils, ainsi que messire Cerritieri, pour en faire justice. Le duc n'y consentait en aucune manière, mais les Bourguignons qui étaient assiégés dans le palais se rassemblèrent pour lui dire qu'ils préféreraient le livrer lui, en plus des trois en question, plutôt que de mourir de faim ou sous la torture, que leur décision était prise et qu'ils en avaient bien les moyens tant ils étaient nombreux et forts. Se voyant réduit à tel parti, le duc céda. Et le vendredi, premier jour d'août, à l'heure du dîner, les Bourguignons s'emparèrent de messire Guglielmo d'Assise, ledit Conservateur des tyrannies du duc, ainsi que de l'un de ses fils âgé de XVIII ans, récemment fait chevalier par le duc mais bel et bien félon et coupable d'avoir torturé des citoyens. Ils jetèrent ce dernier hors de l'avant-porte du palais aux mains du peuple enragé et des parents et amis de ceux que son père avait exécutés, en particulier les Altoviti, Medici, Oricellai et ceux des Bettone, et plusieurs autres encore. Et en présence du père, pour ajouter à sa douleur, ils démembrèrent et taillèrent en petits morceaux le fils poussé dehors face à lui ; puis ils poussèrent dehors le Conservateur et firent de même avec lui, puis en emportèrent les morceaux à travers la cité, qui au bout de sa lance et qui de son épée. D'aucuns, si cruels et animés d'une telle furie bestiale et de tant de rancœur, en mangèrent la chair crue ou cuite. Telle fut la fin du traître persécuteur du peuple de Florence. Et note que celui qui se fait cruel, doit mourir cruellement, *dixit Domino*. Une fois la furieuse vengeance accomplie, la rage du peuple en fut satisfaite et s'apaisa, permettant à messire Cerritieri d'en réchapper, lui qui aurait dû être le troisième. Mais rassasiés, ses adversaires ne le réclamèrent pas, et s'enfuyant durant la nuit, il fut caché puis sorti par certains des Bardi et d'autres amis et parents. Suite à cette vengeance contre le Conservateur et son fils, qui avaient condamné Naddo di Cenni et Guglielmo Altoviti, deux des Oricellai et deux des Altoviti furent peu après faits chevaliers – ce que les citoyens goûtèrent peu. Mais retournons à notre matière des faits du duc : le dimanche III août suivant, celui-ci se rendit et livra le palais à l'évêque, aux XIII, aux Siennois et au comte Simone, en échange de la vie sauve pour lui et ses gens. Ces derniers sortirent dans la peur, accompagnés par les Siennois et plusieurs bons citoyens. Puis le duc renonça par serment à toute seigneurie, juridiction et droit qu'il avait

acquis sur la cité, le contado et le district de Florence, oubliant et pardonnant toute injure ; et par prudence, il dut promettre de ratifier tout cela une fois sorti du contado de Florence. Craignant la furie du peuple, il resta au palais sous la garde desdits seigneurs et entouré de ses officiers privés jusqu'à la nuit du mercredi VI août ; puis au matin, une fois le peuple apaisé, il sortit du palais accompagné par les gens des Siennois et du comte Simone, ainsi que par plusieurs puissants citoyens nobles et populaires aux ordres de la Commune. Il partit par la porte San Niccolò et franchit l'Arno au pont de Rignano, montant ensuite à Vallombrosa puis à Poppi, où il signa la ratification promise. Il passa ensuite en Romagne par Bologne, où le seigneur le reçut honorablement et lui donna argent et chevaux, et s'en alla enfin à Ferrare puis à Venise où, après avoir fait armer II galées, sans même prendre congé des gens qui l'avaient suivi et les laissant insatisfaits de leurs gages, il partit en secret et nuitamment pour s'en aller en Pouille. Telle fut la fin de la seigneurie du duc d'Athènes, qu'il avait usurpée par tromperie et trahison à la Commune et au Peuple de Florence, et ainsi fut-il trahi par les citoyens comme il avait trahi la Commune par son gouvernement tyrannique lorsqu'il la dominait. Il s'en alla rempli de honte et de vergogne, mais également de beaucoup d'argent, qu'il avait extirpé à nous autres Florentins qu'un vieux proverbe vulgaire dit aveugles en raison de nos défauts et de nos discordes, et nous laissa à de tristes conséquences. Une fois le duc parti de Florence, la cité s'apaisa, les citoyens désarmèrent et défirent les barricades, et les étrangers et contadins partirent, tandis que les boutiques rouvraient et que chacun s'en retournait à son métier et à son art. Les XIII cassèrent toutes les ordonnances et décrets pris par le duc, à l'exception des contrats de paix qu'il avait fait conclure entre les citoyens, qui furent confirmés. Et note que, comme le duc avait occupé la liberté de la République de Florence par la fraude et la trahison le jour de Notre Dame de septembre, sans tenir aucune révérence à son égard, Dieu permit, comme par vengeance divine, que les braves citoyens la reconquirent l'arme à la main le jour de la madone sainte Anne sa mère, le XXVI juillet MCCCXLIII. Et en raison de cette grâce, la Commune décida que la fête de sainte Anne serait à jamais considérée à Florence comme jour sacré, et que l'on célébrerait un office solennel avec de grandes offrandes de la part de la Commune et de tous les Arts de Florence.

XVIII

Comment la cité de Florence s'organisa en quartiers, et comment les offices se réconcilièrent avec les grands, ce qui ne dura pas longtemps.

La cité de Florence quelque peu reposée de la fureur de l'expulsion du duc, les seigneurs des XIII et l'évêque tinrent plusieurs conseils avec les citoyens en vue de réformer dans la cité l'office des prieurs, le collège des XII, les gonfaloniers et les autres offices. Aux grands, il paraissait légitime, dans la mesure où ils avaient été les premiers à lutter pour la liberté de la Commune, de recevoir une partie des offices du prieurat et de tous les autres. Certains populaires gras, habitués à régner, y consentaient dans l'espoir de restaurer leur influence avec l'appui des grands, auxquels les unissaient de nombreux liens de parenté. Le reste des artisans et du menu peuple était content de leur laisser une part de chacun des offices – à l'exception du prieurat, des Douze et des gonfaloniers des compagnies du Peuple – et convenaient de s'accorder avec eux pour assurer la paix du peuple. Mais l'évêque, l'office des XIII et le conseil des Siennois obtinrent que les grands eussent une part de tous les offices, pour assurer davantage d'unité au sein de la Commune. Et en raison de ce qu'il ne paraissait pas juste à ceux des sestiers d'Oltrarno et de San Piero Scheraggio qu'il y eût un prieur pour chaque sestier, alors que ces deux-là étaient plus grands que les quatre autres et supportaient plus de la moitié des impôts de la Commune (c'est-à-dire, sur l'impôt de C^M florins d'or, le sestier d'Oltrarno XXVIII^M et San Piero Scheraggio XXIII^M, Borgo XII^M, San Pancrazio XIII^M, Porta del Duomo XI^M, Porta San Piero XIII^M), ainsi se mirent-ils d'accord pour réorganiser la ville en quartiers, de la manière suivante : en premier Oltrarno, que l'on appela le quartier de Santo Spirito, avec sur les armes une enseigne au champ azur et une colombe blanche portant des rayons d'or dans le bec. Le second quartier fut constitué de tout le sestier de San Piero Scheraggio et de plus du tiers de celui de Porta San Piero, en partant de Calimala Fiorentina jusqu'à la ruelle de Rimaldelli, comprenant ainsi tout Orsanmichele, puis en descendant par les rue de San Martino, de la Badia et de San Procolo (en incluant dans ledit quartier ces églises et plus de la moitié de leur paroisse), continuant ensuite tout droit par la rue de San Procolo et la Città Rossa jusqu'aux abords de la porte Guelfa et des nouvelles murailles, retirant ainsi aux paroisses de San Piero Maggiore et Sant' Ambrogio jusqu'à la moitié de la rue Ghibellina, ainsi que la partie de ces paroisses située au-delà de la rue Ghibellina ; et ce quartier s'appela le quartier de Santa Croce, avec les armes au champ azur et la croix d'or. Le troisième quartier fut constitué de l'intégralité des sestiers de Borgo et de San

Pancrazio, et on l'appela le quartier de Santa Maria Novella, avec les armes au champ azur et un soleil aux rayons d'or. Le quatrième quartier fut constitué de tout le sestier de Porta del Duomo et du reste de celui de Porta San Piero, et on l'appela le quartier de San Giovanni, avec les armes au champ azur et la chapelle San Giovanni d'or, ajoutant deux clefs à côté du Dôme afin de satisfaire ceux de Porta San Piero, qui à la différence des cinq autres sestiers avait été le seul à être divisé de la sorte. Car auparavant, les confins du sestier de Porta San Piero commençaient à la maison de l'Art de la laine, incluaient tout Orsanmichele en coupant la rue venant de la maison des Cerchi Bianchi, tournaient ensuite vers le Garbo par la ruelle qui sépare les maisons des Sachetti des maisons de la Badia, passant en son milieu devant le palais du podestat, puis incluaient cette rue d'un bout à l'autre jusqu'à la rue Delle Taverne, ainsi que la moitié de la rue Ghibellina jusqu'au croisement, puis de là jusqu'au Temple, comprenant ainsi presque toute la partie de la paroisse de Sant' Ambrogio incluse derrière les murailles ; et ainsi était le sestier de Porta San Piero. Une fois la ville divisée en quartiers, l'évêque et les XIII organisèrent un scrutin pour nommer les prieurs, et élurent XVII populaires et VIII grands par quartier – si bien qu'avec lesdits XIII et l'évêque, ils furent au total CXV. Et pour garantir davantage d'unité dans la cité et suivant en cela le conseil des Siennois et du comte Simone, ils décidèrent d'élire à l'office XII prieurs, soit III par quartier dont un des grands et II du Peuple, ainsi que VIII conseillers chargés de délibérer des choses graves avec eux (au lieu de XII comme ils étaient habituellement), c'est-à-dire IIII grands et IIII populaires, soit II par quartier, et que tous les autres offices reviendraient pour moitié aux grands. Une fois ledit scrutin organisé d'un commun accord, le bruit commença à circuler dans la cité que messire Manno Donati se trouvait parmi les prieurs, de même que d'autres chefs des maisons les plus puissantes, ce qui troubla profondément le Peuple, qui était sur le point de prendre les armes pour s'y opposer et faire élire et nommer de nouveaux prieurs. Ceci fut II jours avant la fin du mois d'août, et ils devaient rester en charge jusqu'à la Toussaint. Leurs noms furent les suivants : dans le quartier de Santo Spirito, Zanobi fils de messire Lapo di Mannelli pour les grands, Sandro da Quarata et Niccolò di Cione Ridolfi pour les populaires ; dans le quartier de Santa Croce, messire Razzante di Foraboschi pour les grands, Borghino Taddei et Nastagio Tolosini pour les populaires ; dans le quartier de Santa Maria Novella, Ugo di Lapo Spini pour les grands, le juge messire Marco di Marchi et Antonio d'Orso pour les populaires ; dans le quartier de San Giovanni, messire Francesco Trita Adimari pour les grands, Billincione Albizi et Neri di Lippo pour les populaires. Et les huit conseillers des prieurs, deux par quartier, furent les suivants : Bartolo fils de messire Ridolfo Bardi, Adoardo Belfredelli, Domenico fils de messire Ciampolo Cavalcanti, le juge messire Francesco Salvi, Nepo Spini, messire Piero fils de messire Feo da

Signa, Beltramo Pazzi et Piero Rigaletti. Voyant que les grands ainsi élus étaient convenables et pacifiques, et non pas des tyrans, le peuple se calma, restant cependant mécontent d'un tel mélange – et la suite leur donna raison. Une fois lesdits prieurs installés au palais, les XIII s'en retournèrent dans leur maison, conservant leur autorité et continuant à se réunir avec l'évêque un jour par semaine à l'évêché afin d'organiser les autres besognes de la Commune.

XIX

Comment le Peuple retira les grands de l'office du prieurat et réforma la ville.

Mais l'ennemi du genre humain et de toute concorde sema l'orgueil et l'envie dans l'esprit de quelques mauvais grands et populaires. Tout d'abord, quelques-uns des mauvais grands jouissant des faveurs de la Seigneurie, car les Ordonnances de justice n'avaient pas été rétablies, et bien que les XIII aient ordonné de créer un livre des biens mal acquis dans lequel on aurait inscrit [le nom] des grands malfaiteurs afin que ceux-ci soient punis, les mauvais grands ne se refrénèrent pas, mais commencèrent au contraire à commettre violences et homicides dans la cité et dans le contado, et à porter de fausses accusations contre les populaires. Pour cette raison, les populaires s'estimèrent mécontents de leur association aux offices, et commencèrent à craindre plus grand danger encore lorsqu'ils apprirent que les bourses du scrutin contenaient le nom de quelques-uns des principaux chefs des grands de Florence. Aussi le Peuple s'agita-t-il contre les grands avec l'aide et la faveur de messire Giovanni della Tosa, messire Antonio Adimari et messire Geri Pazzi, chevaliers du Peuple à qui les manières employées contre le Peuple par certains de leurs consorts et des autres grands déplaisaient fortement, et qui jugeaient pareille situation instable. La faute en fut également de l'envie de certains populaires qui n'acceptaient guère volontiers la compagnie des plus grands aux offices, et souhaitaient avoir davantage de pouvoir pour faire usage de la Commune à leur guise ; aussi ceux-ci se mirent-ils en secret d'accord avec lesdits chevaliers et certains chefs du Peuple, ainsi que l'évêque et quelques-uns des prieurs populaires qui étaient aux offices, pour réserver le second office des prieurs à huit populaires uniquement, soit deux par quartier et un gonfalonier de justice, et sans les grands pour le meilleur de la Commune et du Peuple, les autres offices demeurant en commun avec eux. Et c'était chose bien faite pour calmer le Peuple. Mais croyant bien faire, l'évêque dévoila la chose à ses compagnons les XIII, dont faisaient partie, comme il a été dit, VII des principaux grands, disant qu'il valait mieux agir par

amour et en accord avec les grands ; et à cet effet il tint plusieurs conseils avec ses compagnons et d'autres grands à Santa Felicita d'Oltrarno, réunissant les Bardi, les Rossi et les Frescobaldi et plusieurs autres maisons des grands de Florence pour les prier d'accepter. Mais ceux-ci ne voulurent rien entendre, répondant avec rudesse et menaces : « Nous verrons bien qui nous retirera notre part de la Seigneurie et voudra nous chasser de Florence, que nous avons libérée du duc ». Et les premiers furent les Bardi, qui qualifièrent l'évêque de traître et l'accusèrent d'avoir jadis trahi la Commune et le Peuple en donnant la seigneurie au duc, puis d'avoir ensuite trahi et chassé ce dernier, « et à présent, tu veux nous trahir nous ». Ils commencèrent ainsi à se fournir en armes et en gens et à alerter leurs amis à l'extérieur. La nouvelle se répandant dans la cité, celle-ci fut gagnée par la crainte et les armes, sous le conseil et les ordres des trois chevaliers du Peuple qui s'en étaient fait les chefs. De nombreux populaires vinrent alors en armes sur la place des prieurs, en criant : « Vive le Peuple et mort aux grands, les traîtres ! » ; et criant aux prieurs populaires qui étaient dans le palais : « Jetez-les par les fenêtres, vos compagnons prieurs des grands, ou nous vous brûlerons dans le palais avec eux » ; et ils amenèrent le petit bois et mirent le feu à l'avant-porte du palais. Les prieurs populaires défendaient leurs compagnons des grands, disant qu'ils étaient droits et loyaux et en accord avec eux – mais la plupart parlaient ainsi par feinte, tout cela étant de leur fait. La force et la fureur du Peuple allant en grandissant, lesdits prieurs des grands durent finalement renoncer à l'office et quitter le palais sous la protection du Peuple, et ils furent raccompagnés chez eux dans la peur ; et ceci fut le lundi XXII septembre MCCCXLIII. Et note qu'en si peu de temps, notre cité connut tant de nouveautés et de révolutions, comme nous en avons fait et en ferons mention dans les deux prochains chapitres. Et le grand maître philosophe Michel Scot prophétisa avec justesse, quand jadis on l'interrogea sur la nature de Florence, ce qui concerne bien notre présente matière, et qu'il prononça cette courte sentence en latin : « *Non diu stabit stolidia Florenzia florum ; decidet in fetidum, disimulando vivet* »²⁹², c'est-à-dire en vulgaire : « La stupide Florence ne fleurira pas longtemps ; elle tombera dans un lieu affreux, et vivra dans la dissimulation ». Il prononça cette prophétie quelque temps avant la défaite de Montaperti, mais elle s'observa encore par la suite, et de manière manifeste à travers nos faits. Et notre poète Dante Alighieri, s'exclamant dans sa *Comédie*, chapitre six du *Purgatoire*, contre le vice de l'inconstance des Florentins, dit entre autre :

« Athènes et Lacédémone, qui firent
 Les lois antiques et furent aussi civilisées,
 Du bien vivre donnent un piètre exemple

²⁹² *Non diu stabit* etc. : cf. XI 102.

Comparées à toi, qui prends des ordonnances
Si subtiles, qu'à la mi-novembre
Ne parviennent pas celles que tu files en octobre ». ²⁹³

Et ce fut là une juste sentence et une vraie prophétie de notre sort fortuit et de ce qui suivra, en raison de nos dissimulations. Une fois les quatre prieurs des grands partis du palais et l'exclusion des grands de l'office des huit conseillers proclamée, les prieurs populaires encore en charge élurent, avec le conseil des collèges des XXI arts, les XII conseillers des prieurs, tous populaires, ainsi que les gonfaloniers des compagnies du Peuple – et de XVIII qu'ils étaient avant le règne du duc, ils les ramenèrent à XVI, soit IIII par quartiers. Ils nommèrent Gonfalonier de justice Sandro da Quarata, qui comptait parmi les prieurs, et réorganisèrent le Conseil du Peuple avec LXXV [conseillers] par quartier. Et ainsi livrée à la fortune et à la dissimulation, la cité rétablit la seigneurie du Peuple.

XX

De la même matière, et d'autres nouveautés qui s'ensuivirent.

S'estimant lésés par la vile déposition de leurs prieurs, les grands se seraient volontiers fait vengeance, et en brandissaient continuellement la menace ; mais comme d'un autre côté ils craignaient la force et la furie du Peuple enragé et agité, aussi se fournirent-ils en armes et en chevaux, et demandèrent de l'aide à leurs alliés. Nullement calmé, le Peuple releva dans la ville les barricades plus grandes et plus fortes encore que lorsque le duc en avait été chassé, montant la garde de jour comme de nuit et restant sous les armes de crainte que les grands ne fassent quelque nouveauté. Et ils rappelèrent à l'aide les Siennois et les autres alliés. Et alors que la cité était dans un pareil état d'ébullition, se leva un chevalier populaire fou et insensé, messire Andrea Strozzi, qui contre la volonté de ses consorts monta en armes sur un cheval caparaçonné et réunit plusieurs milliers de ribauds, lainiers et autres gens de la sorte assoiffés de pillage, promettant de les faire tous riches, de leur donner du grain en abondance et de les faire seigneurs, et il les entraîna derrière lui à travers la cité le mardi suivant XXIII septembre au cri de : « Vive le menu peuple, et mort aux gabelles et au peuple gras ! ». Et ainsi parvinrent-ils sans obstacle sur la place

²⁹³ Dante, *Commedia, Purgatorio*, VI, v.139-144 : « Atene e lacedemona, che fenco / l'antiche leggi e furon sì civili, / fecero al viver bene un picciol cenno / verso di te, che fai tanto sottili / provvedimenti, ch'a mezzo novembre / non giunge quel che tu d'ottobre fili. »

des prieurs, prêts à assaillir le palais et déclarant vouloir y installer et faire Seigneur du Peuple messire Andrea. Les prieurs, les consorts de messire Andrea et d'autres bons populaires les réprochèrent et ordonnèrent à messire Andrea et à ce peuple en émoi de partir, mais ceux-ci refusèrent, jusqu'à ce que du palais on commençât à leur jeter des pierres et les tirer à l'arbalète, au prix de quelques morts et de nombreux blessés. Alors, la populace confuse et désarmée et leur chef fou partirent et allèrent au palais du podestat pour s'en emparer, mais furent de nouveau arrêtés par les flèches que les gens du podestat, le marquis de Valiano, leur tiraient depuis le palais, puis chassés avec l'aide des bons populaires du voisinage. Et le peuple confus commença ainsi à se disperser, et à aller qui d'un côté et qui de l'autre ; et une fois rentré chez lui, messire Andrea, cette bête, fut pris par ses consorts et ses voisins et envoyé contre son gré hors de la cité, puis condamné sur les biens et sur la personne en tant que rebelle, instigateur du tumulte et de la conjuration contre la République et la paix de Florence. Remplis de ressentiment contre le Peuple, les Grands furent ravis de cet agitation du menu peuple, croyant que le Peuple se diviserait ; et ils prirent espoir de se rallier le menu peuple en joignant leur voix à la sienne pour crier en direction de leurs abris et de leurs barricades : « Vive le menu peuple et mort au peuple gras et aux gabelles ! », tandis qu'ils se continuaient à se renforcer et attendaient encore l'aide de gens. Et apprenant que les Siennois arrivaient à la demande et au service de la Commune et du Peuple, les grands envoyèrent à San Casciano certains des leurs (messire Giovanni Gianfigliuzzi et d'autres) en ambassade afin de les prier de ne pas venir à Florence, prétextant que leur venue pourrait générer le scandale parmi les citoyens ; acceptant de les croire, les Siennois s'arrêtèrent pendant plusieurs jours. Certains disent que les grands agirent ainsi par peur d'eux, mais la plupart disent que ce fut pour que leurs propres secours arrivent avant leur venue, afin d'assaillir le Peuple ; mais à bonne opinion, nous croyons que les grands se fournirent davantage par peur d'eux que pour assaillir le Peuple. Car s'ils en avaient la mauvaise intention, tout du moins n'en avaient-ils pas le pouvoir, même si le menu peuple les avait suivis, leur laissant ainsi quelque vain espoir. Mais apprenant cela des Siennois, les prieurs envoyèrent des ambassadeurs populaires pourvus de lettres par la Commune afin qu'ils viennent malgré tout, car ils en avaient grand besoin pour protéger et aider la Commune et le Peuple contre les mauvais citoyens qui agitaient la cité et voulaient la dévaster. Lesquels Siennois vinrent immédiatement, très belles gens à cheval et à pied, plus nombreux encore que lorsque le duc avait été chassé ; et les Pérugins nous envoyèrent CL cavaliers. Et des gens d'armes arrivaient de toutes parts, qui au service du Peuple et qui au service des grands, et ainsi toute la cité était-elles en armes, pleine de nombreux étrangers et contadins, et agitée par la crainte et la peur, le Peuple des grands et les grands du Peuple. Mais la Commune et

le Peuple se révélèrent plus puissants, car ils tenaient les palais et les cloches, et dominaient les portes de la cité, à l'exception de celle de San Giorgio, tenue par les Bardi. Et la Commune avait environ CCC soldats à cheval, sans compter les alliés, si bien que les forces des grands n'auraient rien été en comparaison de celles du Peuple si de nouveaux secours ne leur étaient parvenus de Pise ou de Lombardie – ce dont le Peuple avait grand peur. Et quiconque avait des biens de valeur ou des marchandises les cachait dans les églises et les couvents des religieux. Et telle était la situation de notre infortunée cité.

XXI

Comment le Peuple de Florence assaillit et combattit les grands, pilla les Bardi et mit le feu à leur maison.

La cité étant entièrement livrée aux armes et à la peur, les grands contre le Peuple et le Peuple contre les grands, comme il a été dit, toutes sortes de nouvelles circulaient à travers la ville, et notamment que les grands attendaient d'importants renforts de la part des comtes, des Ubaldini, des Pisans et d'autres tyrans de Lombardie et de Romagne avec lesquels ils devaient renforcer Oltrarno, et que puisqu'ils tenaient tous les ponts, ils donneraient l'assaut de ce côté-ci le jeudi XXV septembre. Les populaires du quartier de San Giovanni, menés par les Medici, les Rondinelli et le juge messire Ugo della Stufa et suivis des populaires du faubourg de San Lorenzo, des bouchers et des autres artisans, soit mille hommes en tout, rassemblés derrière trois gonfalons des compagnies de leur quartier et tous à pied et armés de barbutes et de cuirasses et de nombreuses arbalètes, sans en recevoir l'ordre de la Commune et, au début, sans aucune autre compagnie ou renfort de gens, l'après-midi du mercredi XXIII septembre et afin de ne pas attendre le jeudi suivant (car on disait que les grands devaient alors donner l'assaut et courir la terre), assaillirent par plusieurs endroits ceux du côté des Adimari que l'on appelle les Cavicciuli, lesquels s'étaient garnis de nombreuses gens d'armes et renforcés derrière de grandes barricades et la garnison des tours, des palais et de leurs maisons, depuis le croisement du Corso et de leur loggia jusqu'à la place de San Giovanni. Et le peuple engagea l'assaut et la bataille contre les barricades à mains nues, chaque côté frappant l'autre de flèches et de pierres, tandis que les forces du Peuple croissaient sans cesse. Voyant qu'ils ne pourraient pas résister, et ne recevant ni n'attendant d'aide des autres grands de l'extérieur, les Cavicciuli se rendirent au Peuple après

négociation et avec la garantie d'épargner personnes et biens, puis défirent leurs barricades et posèrent sur leurs palais les bannières du Peuple. Une partie d'entre eux trouva refuge dans un couvent, l'autre chez des amis ou des parents populaires, sans subir d'autres dommages que quelques blessés de part et d'autre. Après que le Peuple eut remporté ce premier affrontement contre les Cavicciuli, les plus virils, les plus hardis et les plus puissants grands de Florence, les populaires prirent hardiesse et vigueur ; et tandis que leur nombre se renforçait sans cesse de l'aide des nombreux soldats de la Commune qui étaient à Florence, ils coururent à la maison des Donati puis à celle des Cavalcanti. Apprenant comment les Cavicciuli s'étaient rendus au Peuple, ceux-ci n'opposèrent aucune résistance et de la même manière se rendirent à lui. Et ainsi, en quelques heures toutes les maisons des grands d'en-deçà de l'Arno avaient fait de même, se désarmant et défaisant garnisons et barricades. Toutefois, les grands d'Oltrarno (Bardi, Rossi, Frescobaldi, Mannelli et Nerli) avaient renforcé leurs maisons et s'étaient emparé de l'extrémité des ponts. Le peuple en branle voulut passer vers Oltrarno par le Ponte Vecchio, qui était encore en bois, mais il n'en eut pas le loisir car les forces des Bardi et des Rossi étaient trop grandes et leurs barricades trop fortes, et parce qu'ils avaient armé la tour adjacente ainsi que le palais des fils de messire Vieri Bardi et les maisons des Mannelli situées à l'extrémité du Ponte Vecchio, de sorte que le Peuple ne pouvait ni y accéder ni même passer. Et combattant les barricades avec bravoure, beaucoup d'entre eux furent blessés par les pierres et les carreaux d'arbalètes. Voyant qu'ils ne pouvaient passer par ce côté-là et encore moins par le pont de Rubaconte, à cause de la robustesse des palais des Bardi de San Gregorio, le peuple prit alors parti de laisser quelques-uns des gonfalons du quartier de Santa Croce et de celui du faubourg de Santo Apostolo à la garde du Ponte Vecchio, tandis qu'une autre partie resterait à la garde de ce côté-ci du pont de Rubaconte. Le reste du peuple, rejoint par des soldats à cheval, se mit en route vers le pont de Carraia, gardé par les Nerli. Mais les forces des populaires du faubourg de San Friano, de la Cuculia et de Fondaccio furent si grandes que, avant même que le Peuple d'en-deçà de l'Arno ne passât, ils avaient pris l'extrémité du pont ainsi que les maisons des Nerli, et les en avaient chassés. Aussitôt le pont de Carraia pris par les populaires d'Oltrarno, le victorieux peuple d'en-deçà traversa et se joignit aux populaires d'Oltrarno, et ils assaillirent avec fureur les Frescobaldi, dont les barricades avaient déjà été assaillies et combattues par les populaires de la rue Maggio et des alentours, sans toutefois être vaincues. Mais voyant venir contre eux la furie dudit Peuple d'en-deçà de l'Arno, ceux-ci prirent peur et abandonnèrent la place en laissant fortifications et garnisons, arbalètes, pavois et flèches, et se réfugièrent dans leur maison en croisant les bras pour demander pitié au Peuple, qui les recueillit sans leur faire aucun mal. Ceci fait, ils coururent ensuite jusqu'à la place

du pont contre les Rossi, qui apprenant comment les Frescobaldi s'étaient rendus au Peuple, de même que toutes les maisons des grands d'en-deçà de l'Arno, se rendirent au Peuple sans opposer de résistance. Et se voyant ainsi abandonnés par les Rossi et les Frescobaldi, ceux de la maison Bardi eurent grand peur, mais ils défendirent toutefois leurs barricades avec bravoure, en combattant, jetant et tirant ; et ainsi y eut-il quelques morts et de nombreux blessés d'un côté comme de l'autre, car les Bardi étaient très forts, garnis [d'hommes] à cheval et à pied et de nombreux soldats, de sorte qu'il était vain pour le Peuple de vouloir ainsi prendre la barricade par la force. Mais ceux du Peuple ordonnèrent aux trois gonfalons d'Oltrarno de monter vers la colline de San Giorgio par la rue neuve du Pozzo Toscanelli, ce qu'ils firent ; puis ils engagèrent le combat par l'arrière. Se voyant aussi âprement assaillis de toutes parts, les Bardi prirent panique, et certains d'entre eux commencèrent à quitter la barricade de la place du pont, qui était protégée par la tour du parti Guelfe et du palais des fils de messire Vieri Bardi, pour aller défendre leurs arrières, du côté de la roselière de San Giorgio. Alors un certain Strozza, connétable allemand, pénétra à grand péril avec sa troupe à l'intérieur de la barricade de la place du pont, essuyant les nombreux jets de pierres et de carreaux, et courut jusqu'à Santa Maria sur l'Arno, suivi avec bravoure par le Peuple. Ceux du Peuple qui étaient à la garde de ce côté-ci du Ponte Vecchio brisèrent alors la barricade de la tête du pont, et passèrent au-delà ; puis, rejoignant alors les autres populaires, ils brisèrent totalement la résistance et les forces des Bardi. Ceux-ci s'enfuirent vers le faubourg de San Niccolò en implorant le voisinage, et leurs personnes furent alors sauvées par les Da Quarata, les Da Panzano et le reste du voisinage du gonfalon de l'Échelle, lesquels, aussitôt que les populaires qui gardaient la tête du pont de Rubaconte du côté du quartier de Santa Croce [étaient passés], s'étaient emparé au nom du Peuple des palais des Bardi de San Gregorio pour éviter que ceux-ci soient courus ou pillés, ainsi que de la garde de l'autre extrémité du pont. Et ainsi les Bardi échappèrent à la mort grâce au bon voisinage de San Niccolò, qui avec ses forces put retenir le Peuple furieux et garder leur contrée. Mais ce jour-là et le jour suivant, tous les palais et les maisons des Bardi depuis Santa Lucia jusqu'à la place du pont furent dépouillés de tous leurs biens, mobiliers et équipements par le menu peuple ainsi que par certains de leurs voisins dépourvus. Une fois ces maisons pillées, le peuple enragé y mit le feu, et ils brûlèrent XXII palais et grandes et riches maisons ; et entre pillages et incendies, on estima la valeur des dommages à plus de LX^M florins d'or. Ainsi le peuple effréné mit-il fin à la résistance des Bardi contre le Peuple, à leur orgueil et à leur domination. Mais ce fut une grande merveille et une grâce divine que, face à une telle furie du Peuple et à tant d'assauts et de batailles menées durant cette journée, comme nous l'avons raconté, aucun homme de renom ne mourut à

Florence, et si peu parmi les autres, bien qu'il y eut de nombreux blessés. La glotonnerie du pillage de la maison des Bardi, des biens de valeur jusqu'aux tuiles des toits et aux effets les plus vils, tel fut le jugement contre eux, car les hommes, mais aussi les femmes et les enfants, insatiables, ne pouvaient s'arrêter de piller. Ce même jeudi se leva une compagnie de malandrins au nombre de plus de mille [hommes] à pied, qui se réunirent pour combattre et piller les Visdomini, prenant prétexte des fautes que leur consort messire Cerritieri avait commises auprès du duc. Il n'y avait cependant aucune légitimité à cela, car les Visdomini avaient eux-mêmes été affligés par les fautes et les erreurs de messire Cerritieri. La compagnie n'avait en fait d'autre but que de piller, et ils ne se seraient pas arrêtés là mais auraient couru et pillé toute la ville, grands comme populaires. Mais les voisins, suivis de nombreuses gens armées, des seigneuries et des soldats de la Commune à cheval et à pied, accoururent au secours et à la défense, et épargnèrent à notre cité une telle ruine et pestilence, tandis que lesdites seigneuries parcouraient la ville de toutes parts, avec l'aide des gens des Siennois, des Pérugins et des autres alliés ainsi que des autres bons citoyens à cheval et à pied, transportant billots et haches pour couper pieds et mains aux malfaiteurs sans aucun autre jugement. Et de cette manière, la furie du Peuple effréné, tant disposé à piller et à mal agir, faiblit, et l'on commença à rouvrir les entrepôts et les boutiques, et chacun retourna à ses occupations.

XXII

Comment l'on mit en place pour quelques temps un nouveau scrutin pour l'élection des prieurs, des XII et des gonfaloniers, tous populaires.

Une fois la cité de Florence reposée de tant de furie et de péril, et après qu'il eut fait ses preuves contre les grands et partout vaincu leurs forces et leurs résistances, le Peuple gagna en puissance, en audace et en seigneurie, et tout particulièrement les citoyens moyens et les petits artisans car le gouvernement de la cité revenait en totalité aux XXI collèges des Arts. Et pour doter la cité de nouveaux prieurs, gonfaloniers des compagnies et XII conseillers des prieurs, afin que l'élection fût plus commune encore, les prieurs et les Douze, avec le conseil des ambassadeurs de Sienne et de Pérouse et du comte Simone, réformèrent l'élection de la manière que l'on dira ; laquelle élection fut organisée dans la plus grande concorde, et les prieurs célébrèrent chez eux un nouveau scrutin. On devait élire VIII prieurs, XII conseillers, XVI gonfaloniers, les V de la

Mercanzia, LII hommes pour les XXI collèges et XXVIII supplétifs par quartiers, tous populaires et artisans, soit au total CCVI [charges à pourvoir]. Tous les bons hommes populaires dignes d'accéder aux offices furent inscrits au scrutin, et ceux qui réunissaient au moins CX fèves noires devenaient prieur, gonfalonier de justice ou membre des XII – et III^MCCCCXLVI hommes participèrent au scrutin, mais il n'en resta pas le dixième. Ils décidèrent que les prieurs seraient VIII, II par quartier avec un gonfalonier de justice, en les associant de la manière suivante : à savoir que devraient entrer au prieurat II populaires gras, III moyens et III petits artisans, quant au gonfalonier de justice, il serait choisi de la même manière, pris à tour de rôle dans chaque quartier en commençant par celui de Santo Spirito. Et ledit scrutin fut achevé le XX octobre MCCCXLIII. Cette disposition fut très bonne et commune, avant d'être corrompue par la suite, car on s'aperçut avec le temps que quand on désignait les prieurs, il y avait plus de petits artisans que ce qui était prévu lors de la réforme. Et il en advint ainsi parce que, lors du scrutin, les voix des artisans des XXI collèges et des populaires menus supplétifs étaient plus fortes que celles des populaires grands et moyens. Et ainsi fut corrompu l'ordre juste instauré par les ambassadeurs de Sienne et le comte Simone.

XXIII

Comment l'on rétablit les ordonnances de justice contre les grands, et comment elles furent corrigées sur certains points ; et comment plusieurs maisons des grands furent admises à être populaires.

Une fois la seigneurie du Peuple rétablie dans la cité de Florence, comme nous l'avons dit, comme le Peuple désirait rétablir les ordonnances de justice contre les grands que le duc puis l'office des XIII avaient annulées comme dit précédemment, les ambassadeurs de Sienne et de Pérouse et le comte Simone (qui nous avaient secourus et défendus à chacune de nos infortunes et périls et avec le bon conseil desquels la seigneurie du Peuple avait été rétablie dans la cité), par amour et grâce de leur part et de celle de leur Commune et pour le bien et la paix de la Commune et du Peuple de Florence, à la satisfaction des grands qui voulaient bien vivre, présentèrent au Peuple deux requêtes. La première fut que l'on corrigeât les chapitres de justice contenant la sévère et cruelle disposition stipulant que les bons hommes grands consorts de malfaiteurs devaient supporter la peine des méfaits de ces derniers ; l'autre, que certaines lignées de grands moins puissants et non malfaiteurs fussent admises au sein du Peuple. Lesquelles requêtes furent

en partie acceptées, comme nous le dirons par la suite, puis entérinées par les conseils le XXV octobre MCCCXLIII. Ainsi, là où les ordonnances de justice disaient auparavant que lorsqu'un grand malfaiteur commettait un homicide contre la personne d'un populaire, outre sa propre peine, toute la maison et lignée devait payer à la Commune III^M lires, on établit que la peine ne toucherait plus que ses proches parents jusqu'au troisième degré par lignée directe ; et si le troisième degré venait à manquer, que la peine s'appliquerait au quatrième, à condition, s'ils livraient le malfaiteur ou le tuaient, de récupérer de la part de la Commune les III^M lires payées. Toutes les autres ordonnances de justice demeurèrent en l'état. Les lignées des nobles de la cité et du contado qui furent admises dans le Peuple furent les suivantes : les fils de messire Bernardo Rossi, IIII des Mannelli, tous les Nerli du faubourg San Jacopo et deux de ceux du pont de Carraia, tous les Manieri, tous les Spini, tous les Scali, tous les Brunelleschi, une partie des Agli, tous les Pigli, tous les Aliotti, tous les Compibiesi, tous les Amieri, messire Giovanni Tosinghi ainsi que ses frères et ses neveux, Nepo fils de messire [Pagolo], messire Antonio di Baldinaccio Adimari ainsi que ses frères, ses neveux et un autre de leurs consorts, tous les Giandonati et les Guidi, et d'autres lignées quasiment éteintes ; parmi les nobles du contado, les comte de Certaldo ainsi que ses fils et petit-fils, le comte de Pontorme ainsi que ses fils et petit-fils (lesquels, bien qu'appelés comtes, étaient si mal réduits qu'ils étaient pareils à d'autres gentilshommes moins pourvus), tous ceux de Lucardo, Cacchiano, Monterinaldi, Torricella, Sezzata, Mugnano, les Benzi de Feghine et de Lucolena, ceux de Colle di Valdarno, de Montelucio della Gerardinga et plusieurs autres lignées du contado détruites et réduites à travailler la terre. Au total, grâce à ces pactes et ordonnances, ils furent V^C à être retirés des grands et admis comme populaires pour renforcer le Peuple et affaiblir et diviser la puissance des grands. Mais quelques autres grands, dont nous ne ferons pas mention, lesquels s'étaient joints à la requête après s'être exposés à la mort pour libérer le Peuple (et ils l'avaient libéré), par envie, ne furent pas acceptés par le Peuple ingrat – et telles sont, le plus souvent, les récompenses aux services rendus aux Peuples, et tout spécialement à celui de Florence. Les pactes et les conditions furent les suivants : que lesdits grands et nobles admis au bénéfice d'appartenir au Peuple ne pourraient faire partie des prieurs, des Douze, des gonfaloniers des compagnies du Peuple ou des capitaines des ligues du contado pendant les cinq ans à venir, mais qu'ils pourraient recevoir n'importe quel autre office ; et que, dans les X ans à venir, quiconque parmi eux serait convaincu par le conseil du Peuple d'avoir commis volontairement un homicide, coupé un membre ou gravement blessé la personne d'un populaire, ou d'en avoir donné l'ordre, ou de s'en être pris aux possessions d'un populaire, serait remis à perpétuité parmi les grands. Mais note que si la balance de la justice eût été équilibrée, plusieurs

lignées et maisons des populaires auraient davantage mérité d'être classées parmi les grands, en raison de leurs mauvaises actions et de leurs tyrannies, que la majeure partie de celles des grands qui le demeurèrent ; et tout ceci fut la faute de notre mauvais gouvernement. Une fois ces ordonnances entérinées, et les prieurs, les Douze et les gonfaloniers désignés par le nouveau scrutin (lesquels entrèrent en fonction aux calendes de novembre suivant), comme la majorité d'entre eux étaient de petits artisans, le Peuple en fut satisfait et la cité se libéra de toute crainte et de tout soupçon. Et note encore et recueille, lecteur, qu'en à peine plus d'un an, notre cité connut tant de renversements, IIII types de gouvernement ayant été renversés. En effet, avant que le duc d'Athènes ne soit seigneur, les populaires gras dominaient ; mais comme vous l'avez compris précédemment, ils la dirigèrent si mal que par leur faute la cité passa sous la seigneurie tyrannique du duc ; puis après que le duc eut été chassé, grands et populaires gouvernèrent ensemble, mais si peu de temps et avec une fin bien aventureuse ; et nous sommes désormais presque sous le gouvernement des artisans et du menu peuple. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi pour l'exaltation et le salut de notre République – j'en doute cependant, en raison de nos péchés et de nos fautes, et parce que les citoyens sont privés d'amour et de charité les uns envers les autres, et au contraire remplis de tromperies et de trahisons les uns contre les autres. Et demeure encore à Florence, parmi ceux qui la dirigent, cet art maudit de toujours promettre le bien mais de faire le contraire s'ils ne sont pas rétribués ou instamment priés et leurs intérêts satisfaits. Aussi, que Dieu, non sans raison, place son jugement entre les mains des peuples. Et cela suffit à celui qui écoute et entend.

XXIV

Diverses choses rétablies à Florence.

En ce temps-là, au même mois de septembre, en récompense pour les services reçus, la Commune restitua les terres d'Ampinana, Moncione et Balbischio au comte Simone de Battifole et à son neveu Guido, fils du comte Ugo. Et la Commune d'Arezzo s'affranchit de la seigneurie de la Commune de Florence en mettant à son service pour les IIII ans à venir C cavaliers à sa charge, et en lui rendant [...] florins d'or en [...] ans, car elle y avait dépensé CC^M florins d'or. Le château de Pietrasanta se donna à l'évêque de Luni, afin qu'il puisse mener la guerre aux Pisans avec l'aide de messire Luchino seigneur de Milan son beau-frère, comme nous en ferons très

bientôt plus large mention. Suite au renversement du duc, on perdit la seigneurie d'Arezzo, Pistoia, Serravalle, Volterra, San Gimignano, Colle, Pietrasanta, Santa Maria a Monte, Montopoli, Castiglione Aretino et plusieurs autres châteaux ; mais la faute en fut avant tout de nos concitoyens mauvais et fraudeurs qui en étaient châtelains – et telle est l'issue des bien mal acquis lorsque la Commune est divisée et mal conduite. Toujours durant ce mois, plusieurs feux se déclarèrent à Florence, et du côté de Santo Apostolo XII maisons brûlèrent, ainsi qu'une à San Giorgio, une à San Piero in Gattolino, une le long du Corso dei Tintori et une à San Piero in Celoro, causant de grands dommages. Et tout cela fut le jugement de Dieu pour nos péchés.

XXV

Comment les Florentins firent de nouveau la paix avec les Pisans.

Une fois le nouveau régime du Peuple réformé de la manière précédemment décrite, afin de ne pas être en guerre à l'extérieur en raison de notre situation instable, notre Commune conclut un accord avec les Pisans de façon peu honorable pour nous étant données les circonstances, selon les conditions suivantes : Lucques reviendrait à la seigneurie des Pisans ; les exilés y seraient réadmis, ainsi que quiconque souhaiterait y retourner, et leurs biens rendus à leurs familles ; les Florentins s'étant endettés pour Lucques envers messire Mastino, on donnerait à la Commune de Florence un cens de C^M florins d'or, payés en XIII ans lors de la fête de la Saint-Jean ; tous les châteaux et les terres de Lucques tenus par la Commune de Florence lui reviendraient ; les Florentins seraient exonérés sur leurs marchandises arrivant par la mer à Pise jusqu'à un total annuel de CC^M florins d'or selon l'estimation de la Legatia (qui évalue à un quart au-dessus), et paieraient au-delà II deniers par livre – alors que, *ab anticho*, les Florentins avaient toujours été totalement libres et exemptés [à Pise], de même que les Pisans à Florence ; et que d'après ce nouvel accord, les Pisans sont exonérés à Florence sur leurs marchandises arrivant de Venise jusqu'à un total annuel de XXX^M florins d'or, payant au-delà deux deniers par livre. Et telle fut la fausse paix passée avec les Pisans, qui ne diminua en rien le mécontentement. Elle fut publiée et proclamée le XVI novembre MCCCXLIII. Et celle que le duc avait passée avec les Pisans durant son gouvernement, comme il a été dit précédemment, était à bien des égards plus honorable pour notre Commune que celle-ci.

XXVI

Comment messire Luchino Visconti de Milan se fit ennemi des Pisans.

Mais les Florentins, comme nous l'évoquions précédemment, jouèrent un mauvais tour aux Pisans en donnant Pietrasanta à l'évêque de Luni des marquis Malaspina, beau-frère par sa sœur de Luchino Visconti seigneur de Milan, mari de la précédente. Lequel évêque était exaspéré par les Pisans, qui tenaient Sarzana, Avenza, Massa di Marchesi et d'autres de ses châteaux de Lunigiana que, malgré ses prières, ils refusaient de lui rendre ; de même qu'ils refusaient de lui payer l'importante somme promise et encore due pour le fier service rendu par ses gens contre notre Commune quand ils nous avaient vaincus à Lucques puis lors du siège, et grâce auquel ils avaient eut la cité. Et en raison de l'ingratitude des Pisans et de la honte faite à messire Giovanni Visconti leur ancien capitaine, lorsque celui-ci était sorti de notre prison comme évoqué précédemment, et parce qu'ils avaient chassé de Lucques les fils de Castruccio ses amis et protégés, messire Luchino, avec le soutien caché des Florentins et de l'évêque de Luni et de sa sœur, se fit l'ennemi des Pisans et jeta en prison XII otages, fils des plus grands de Pise qu'il tenait auprès de lui. Puis il envoya en aide à l'évêque de Luni MCC cavaliers conduits par ledit messire Giovanni Visconti, lesquels menèrent une grande guerre contre les Pisans après s'être réunis à Pietrasanta avec d'autres envoyés par la suite, comme nous en ferons bientôt mention. Nous laisserons quelque peu les faits de Florence et des Pisans, et raconterons les autres nouveautés des étrangers qui advinrent en ce temps-là, afin de conserver notre style.

XXVII

De grandes tempêtes qu'il y eut en mer [et de la défaite de la Tana²⁹⁴].

En cette année et mois de novembre, le jour de sainte Catherine, il y eut en mer une très grande tempête de vent sirocco ; et dans chaque port où elle souffla, et tout spécialement à Naples, elle brisa et projeta à terre toutes les galées et les bateaux ; et presque toutes les maisons de la côte, parmi lesquelles les magasins de vin grec et de noisettes, furent noyées par la crue de la mer, qui en ruina et dévasta un bon nombre et emporta au large les tonneaux de vin grec et de

²⁹⁴ Éditions Sansone et Magheri.

noisettes, ainsi que toutes les marchandises et les outils, si bien que les dommages furent estimés à plus de XL^M onces d'or, à V florins d'or l'once. Et ceci fut le signe d'une grande nouveauté et mutation qui devait survenir dans ce pays, et qui survint bientôt. Et la même chose advint dans le port de Péra en Romanie, en face de Constantinople, au grand dommage des Génois à qui appartenait la ville. Et en ce temps-là, une grande échauffourée ayant éclaté en mer Majeure dans la cité de La Tana, en Romanie, entre les Vénitiens et les Sarrasins de la ville, alors que les Vénitiens avaient vaincu les Turcs, tuant quelques-uns et blessant de nombreux autres, tous ceux de la ville se mirent furieusement en branle pour dépouiller et tuer tous les Vénitiens, les Génois, ainsi que les Florentins et les autres Chrétiens qu'ils trouvaient dans la ville et qui n'avaient pu fuir jusqu'à leurs galées. Ils s'emparèrent ensuite d'environ LX marchands latins qui n'avaient pas été tués lors de la rumeur, et les gardèrent en prison pendant environ II ans ; lesquels prisonniers, jouant d'argent et d'habileté, s'enfuirent et se sauvèrent à grand péril. Et l'on estima le dommage des marchandises et épices volées par les Turcs à environ CCC^M florins d'or pour les Vénitiens, et CCCL^M pour les Génois. Et tels sont les tourments et les périls soufferts par les marchands à cause de leurs péchés et de leurs folies. Et pour cette raison, le prix de chaque épice, soie et autre bien du Levant augmenta soudainement de plus de cinquante pour cent dans notre pays, et parfois même doubla.

XXVIII

De quelques nouveautés faites par les Florentins qui gouvernaient la cité.

Au mois de décembre de cette année, en raison de quelque crainte infondée qui se répandait à Florence contre les grands, V de la maison Bardi furent envoyés aux confins, ainsi que III Frescobaldi, II Rossi, III Donati, II Pazzi et un Cavicciuli, tandis que la majeure partie des hommes desdites maisonnées, afin de lever tout soupçon de la part du Peuple et de fuir la furie, s'en allaient habiter leurs possessions du contado en abandonnant la cité. Le II mars de cette année, fut entérinée et publiée la ligue et compagnie entre la Commune de Florence et celles de Pérouse, de Sienne et d'Arezzo, afin de se renforcer et d'abattre les Tarlati d'Arezzo et tous les petits tyrans des environs. Et en ce temps-là, les Florentins s'accordèrent de nouveau et firent leurs comptes avec messire Mastino della Scala, à qui ils restaient à devoir pour le fol achat de Lucques CVIII^M florins d'or auxquels ils attribuèrent la gabelle de l'abattoir et celle des contrats

(soit II^M florins d'or par mois). Et nos XXVII chers citoyens qui avaient été retenus en otages à Vérone pendant plus de deux ans rentrèrent : bonté du duc d'Athènes, qui ne s'en était guère préoccupé et les avait laissés à l'abandon, et qui par avarice ne lui avaient rien payé, pas même les sommes promises – et parmi ses autres défauts, ce fut là un de ceux qui déplut et excéda le plus les citoyens. On envoya ensuite XII otages, remplacés de IIII mois en IIII mois, avec XL sous par jour pour les dépenses de chacun, et un florin pour les chevaliers.

XXIX

Encore de la guerre des gens de messire Luchino Visconti contre les Pisans.

En l'an MCCCXLIIII, le V avril, alors que les gens des Pisans qui étaient en Versilia et en Lunigiana avaient creusé un grand fossé et monté palissades et bretèches depuis la côte jusqu'au château de Rotaia, et vers la montagne jusqu'à celui de Monteggiori qu'ils tenaient, pour que les gens de messire Luchino qui étaient en Lunigiana ne puissent courir et porter la guerre sur le contado de Pise (et ces fortifications étaient gardées jour et nuit par un grand nombre de leurs gens à cheval et à pied), cette nuit-là, les gens de messire Luchino rompirent les fortifications entre Rotaia et Monteggiori, puis passèrent au-delà et assaillirent vigoureusement les gens des Pisans. Et après une grande bataille, les gens des Pisans furent défaits et beaucoup d'entre eux furent pris ou tués, ce qui répandit la peur parmi les Pisans.

Puis le II mai, messire Benedetto Maccaioni Gualandi rebelle de Pise ayant conduit CCC cavaliers de messire Luchino qui avaient passé l'hiver en Maremme porter la guerre contre les Pisans et leur terres, puis les ayant joints au gros des troupes de messire Luchino qui, après la victoire de Rotaia, voulaient franchir le Serchio et venir de ce côté-ci sur le contado de Pise, après qu'ils eurent logé à Santa Gonda, ceux-ci furent habilement surpris par D cavaliers des Pisans et de nombreux arbalétriers qui les attendaient à Pontedera. Entre les prisonniers et les morts, plus de C [hommes] à cheval y restèrent ; et tous auraient été pris ou tués, s'ils ne s'étaient enfuis par les versants de San Miniato où, avec l'aide des habitants, ceux qui en avaient réchappé trouvèrent refuge. Apprenant la nouvelle, messire Giovanni Visconti, capitaine des gens de messire Luchino, partit de Versilia avec LXX bataillons, soit environ MD [gens] à cheval, et ils passèrent le Serchio à Ponte a Moriano, vinrent par la Cerbaia, passèrent la Guisciana à Rosaiuolo puis franchirent l'Arno, où ils furent rejoints par les gens de Santa Gonda, et enfin posèrent le camp à Castello del

Bosco et sur la Cecina, portant quelques temps durant la guerre contre le contado de Pise et prenant plusieurs de leurs terres et châteaux. Les gens des Pisans, environ M cavaliers, renforcèrent le côté du Fossé arnonique et de Pontedera afin de protéger la frontière, sans toutefois s'engager contre les ennemis. Puis une fois parti de Castel del Bosco, [Giovanni Visconti] porta l'ost de camp en camp en Valdera et en Maremme jusqu'en août ; et ils y seraient restés davantage si en raison de la chaleur excessive et de l'inconfort une corruption ne s'était déclaré, dont beaucoup tombèrent malades et moururent. Et parmi les chefs mourut messire Benedetto Maccaioni, grand ennemi des Pisans, ainsi qu'Arrigo di Castruccio qui fut seigneur de Lucques. Et à cause de la mortalité et de la peste, l'ost se retira (ceux du moins qui en avaient échappé) et ils s'en retournèrent en Versilia, au grand dommage de leurs gens. Nous laisserons quelque peu cette guerre et raconterons d'autres nouveautés survenues en ce temps-là.

XXX

Comment ceux de Castelfranco prirent Campogialli et tuèrent certains Pazzi du Valdarno.

En cette année, le XXVIII avril, les habitants de Castelfranco du haut Valdarno, suivis par d'autres habitants du Valdarno et par des troupes d'Arezzo, chevauchèrent contre les Pazzi du Valdarno, et par trahison s'emparèrent d'une porte du château de Campogialli, qui appartenait au Pazzi. Une fois entrés à l'intérieur, ils coururent le château en tuant hommes et femmes, sans aucune miséricorde, tuant également X des plus grands de la maison des Pazzi. Puis une fois la ville pillée, ils y mirent le feu. Et ainsi la guerre et les outrages commis contre les habitants de Castelfranco, et jadis aux autres habitants du Valdarno du contado de Florence, coûta-t-elle cher aux Pazzi.

XXXI

Comment le roi d'Espagne s'empara de la ville forte d'Algésiras²⁹⁵ en Grenade en l'assiégeant.

Au commencement de l'année MCCCXLIII, le XXV mars, se rendit au roi d'Espagne la grande ville forte d'Algésiras en Grenade, qui appartenait aux Sarrasins et qu'il avait plus de

²⁹⁵ Zizera

quatre ans assiégée par mer et par terre, au prix de grandes dépenses et de l'épuisement et de la mort de nombreux Chrétiens. Car ils étaient souvent assaillis par le roi de Grenade et ses gens, et combattus sur mer et sur terre par les Sarrasins du Maroc et de Barbarie²⁹⁶ qui, plusieurs fois par an, portaient à leur secours une grande flotte et d'innombrable gens des Sarrasins, donnant ainsi lieu à plusieurs batailles sur mer et sur terre, au dommage quand des Chrétiens et quand des Sarrasins – ce qui serait bien trop long à raconter. Les Sarrasins tenaient en effet un port sur la mer en-dessous du château fort de Gibraltar, qu'ils avaient repris aux Chrétiens par trahison comme nous en faisons mention quelque part précédemment. Et l'entreprise et le siège du roi d'Espagne auraient toutefois été vains (car la cité était renforcée par des murs, des tours et des fossés et équipée d'un bon port fortifié, fournie de victuailles pour longtemps et garnie de nombreuses gens d'armes, d'archers et d'arbalétriers sarrasins, et recevait de l'aide de l'extérieur), s'ils n'avaient reçu l'aide du pape et de l'Église, qui avec l'argent de la dîme et d'autres subsides aidaient et fournissaient le roi d'Espagne, de sorte qu'il pouvait maintenir en permanence sur mer XX galées armées de Génois à la solde de l'Église (sans compter celles des Catalans et des Espagnols), et qui accordèrent également indulgence et pardon pour les fautes et les peines à quiconque y irait ou y enverrait de l'aide. Pour cette raison, de nombreux comtes, barons et chevaliers de France, d'Allemagne, d'Angleterre et du Languedoc se mirent à leurs frais à son service, rejoignant le siège pendant IIII à VI mois. Y alla ainsi le comte de Hainaut avec C cavaliers, tout comme de nombreux autres barons grâce auxquels le siège put se maintenir. Et la ville était tant étreinte par la mer et par la terre que personne ne pouvait en entrer ni en sortir. Et il y avait à l'intérieur plus de XXX^M hommes d'armes sarrasins, sans compter les femmes et les enfants ; si bien que, le siège durant, les vivres vinrent à manquer, et la faim les poussa à se rendre contre la vie sauve pour les personnes, qui s'en allèrent tous dans les terres de Grenade. Ce fut là une noble conquête pour le roi d'Espagne et pour toute la Chrétienté. Et l'on trouva à l'intérieur un grand trésor, de nombreux biens et armes. Le roi d'Espagne et les Chrétiens possède à présent un bon port à l'entrée du royaume de Grenade, idéal pour mener la guerre et reconquérir le pays. Nous laisserons les faits des Sarrasins et retournerons aux nouveautés de Florence survenues en ce temps-là.

²⁹⁶ *Barberia* : littoral méridional de la Méditerranée occidentale, correspondant au Maghreb actuel.

XXXII

De certaines nouveautés survenues à Florence en ce temps-là.

En cette année, aux mois de juin et de juillet, le gouvernement de Florence étant alors dominé par le menu peuple (comme il était dit que cela devait arriver), c'est-à-dire par les capitaines de tous les Arts, ainsi que nous le disions précédemment à propos de la réforme de la cité après l'expulsion du duc d'Athènes, certains officiers soumirent à l'enquête l'ensemble des citoyens, recteurs et châtelains qui avaient été en charge au nom du duc dans la cité d'Arezzo et le château que les Florentins y avait construit, ainsi que dans celui de Castiglione Aretino, dans la cité de Pistoia et son château, dans le château de Serravalle et plusieurs autres du Valdarno et de Valdinievole, dans la cité de Volterra, de Colle di Valdelsa et de plusieurs autres ; car certains de ces recteurs et châtelains, au moment de la révolution contre le duc et sa seigneurie, les avaient abandonnés, certains par peur, d'autres à la force des habitants, d'autres encore par corruption, après être payés pour cela. Nombre d'entre eux furent condamnés par l'exécuteur des ordonnances de justice sur ordre du gouvernement de la Commune, certains à raison et d'autres à tort. Et ainsi, grâce aux condamnations, une somme importante revint à la Commune. Beaucoup furent condamnés sur la personne mais ne comparurent pas, et davantage les grands que les populaires, le duc les ayant placés eux à ces seigneuries.

Encore en ce temps et en ce mois-là, le Peuple nomma des officiers chargés de remettre parmi les rebelles certains chefs Gibelins et d'autres puissants qui avaient été rebelles auparavant. Car lors de l'expulsion du duc, tous les livres des rebelles et des bannis qui se trouvaient dans la Chambre avaient été brûlés, si bien que l'on dû en faire un nouveau registre.

Encore en ce temps-là, fut condamné sur les biens et la personne Corso fils de messire Amerigo di Corso Donati, pour désobéissance. On avait en effet retrouvé des lettres qu'il avait échangées avec certains tyrans de Lombardie, avec lesquels il conspirait contre le Peuple de Florence. Que ce fût vrai ou non, nous ne l'affirmons pas, bien qu'il lui fût impossible de mener une si grande entreprise sans d'importants soutiens. Il ne vint toutefois pas se justifier, par crainte du Peuple ou de ses ennemis, ou bien pour ne pas révéler avec qui il conspirait. Lequel Corso et sa femme, qui se trouvaient à Forlì, moururent tous deux à quelques jours d'intervalle en mai MCCCXLVII ; ce qui fut un grand dommage, car c'était un vaillant damoiseau, destiné à de grandes choses s'il avait vécu plus longtemps.

Et en ce temps-là, le III juillet, il y eut à Florence une immense tempête de vents, avec d'effrayants coups de tonnerre et de foudre, et six éclairs tombèrent sur la cité, faisant toutefois plus de peur aux gens que de dégâts.

Puis la nuit de la Saint-Jacques, un feu se déclara dans la paroisse de San Procolo, où une grande maison brûla presque entièrement. Et quelques jours plus tard, une autre maison brûla à Torcicoda, aux confins de cette même paroisse. Puis quelques jours après, une autre grande maison brûla dans cette même paroisse de San Procolo, sans faire trop de dommages toutefois. Enfin, la nuit du VIII août, un feu se déclara dans la paroisse de San Martino près d'Orsanmichele, dans les boutiques des lainiers, en prenant à partir d'un drap qui avait été chauffé par l'huile et la chaleur excessive ; et XVIII maisons, boutiques et entrepôts des lainiers brûlèrent, le feu causant également de très grands dommages aux draps, aux laines et aux autres outils et objets, sans compter les dommages causés aux maisons. Et ceci démontra l'influence de la planète Mars, du soleil et de Mercure dans le signe du Lion, qui sont considérés comme annonciateurs pour notre cité de Florence, ou plutôt la mégarde de celui qui devait surveiller le feu.

XXXIII

Comment le comte Simone de Battifolle reconquit le château de Fronzola avec les forces des Florentins.

En cette année, le comte Simone de Battifolle avait assiégé pendant plusieurs mois avec ses forces le château de Fronzola, au-dessus de Poppi, qu'il savait mal fourni en vivres ; lequel château avait été soulevé contre le comte par les Tarlati d'Arezzo, qui depuis le tenaient contre lui, et avait été renforcé par l'ancien évêque d'Arezzo des Tarlati par de riches et fortes murailles et une citadelle, de sorte qu'il était impossible de le prendre autrement qu'en coupant le ravitaillement. Apprenant que les vivres venaient à manquer à l'intérieur, les Tarlati rassemblèrent leurs forces à Bibbiena pour aller le secourir, recevant l'aide des Pisans et des Gibelins de la Marche, du Duché et de Romagne ; et ils furent plus de DC cavaliers et de nombreux piétons. Apprenant cela, les Florentins envoyèrent au secours du comte D de leurs cavaliers, ainsi que les milices de piétons et de soldats du Valdisieve et du Valdarno, très nombreux, tandis que les Siennois lui envoyaient en aide CC cavaliers et les Pérugins CL. Aussi les Tarlati et leurs amis ne s'enhardirent-ils pas à venir au secours [du château] en raison de la puissance de leurs ennemis, bien plus grande que la leur, mais aussi de [la position sur] la colline qui les désavantageait. Et

ainsi Fronzola se rendit au comte Simone contre la vie sauve pour les personnes le XXIII^e août de cette année, ce qui fut une belle conquête pour le comte car c'était l'un des châteaux et citadelles les plus forts de Toscane, couvant et surplombant Poppi à un peu plus d'un mille au-dessus. Après avoir remporté la victoire, le comte en rendit grande grâce à la Commune de Florence, aux Siennois et aux Pérugins en la personne de leurs ambassadeurs ; puis il vint en personne à Florence, reconnaissant l'avoir conquis grâce à l'aide et aux forces de notre Commune, et nous envoya la cloche dudit château en signe [de reconnaissance] et en souvenir.

XXXIV

Encore des nouveautés faites à Florence par ses recteurs.

En cette année, le XXXI octobre, le menu peuple qui dirigeait la Commune fit une nouvelle réforme et loi contre les grands, qui fut incluse dans les Ordonnances de justice ; à savoir que chacun serait désormais co-responsable de ses consorts, même s'il avait (ou faisait semblant d'avoir) quelque inimitié avec eux, et ceci afin de faire cesser tous les méfaits commis par les grands contre les populaires ; et ils décrétèrent également que tous les grands qui étaient à l'extérieur pour exercer une seigneurie ou à la solde d'un seigneur devraient rentrer dans un certain délai, faute de quoi ils seraient déclarés rebelles. Ils agirent ainsi par soupçon et crainte d'eux, car après l'expulsion du duc d'Athènes et les nouveautés et les assauts du peuple contre les grands, comme nous l'avons raconté précédemment, de nombreux grands et gentilshommes, pour fuir la furie du peuple et préserver leurs intérêts, s'en étaient allés au service de messire Mastino della Scala, ou bien de messire Luchino Visconti, du marquis de Ferrare, du seigneur de Bologne ou encore dans le royaume de Pouille. Et tous durent accepter de rentrer, à leurs dépens et détrimement. Puis le XI décembre, les magistrats du Peuple firent une âpre et cruelle réforme contre le duc d'Athènes ; à savoir que quiconque le tuait, citoyen ou étranger, recevrait de la Commune X^M florins d'or, et serait le cas échéant retiré du ban. Puis, par mépris et pour l'humilier, ils le firent peindre dans la tour du palais du podestat, en compagnie de messire Cerritieri Visdomini, de messire Meliaduso, de son Conservateur et de messire Rinieri de San Gimignano qui avaient été ses argousins et conseillers, afin d'en laisser mémoire et exemple perpétuels aux citoyens et aux étrangers qui verraient la peinture. Certains apprécièrent cette décision, mais la plupart des sages la blâmèrent, car elle conservait le souvenir des fautes et de la

honte de notre Commune, nous qui l'avions fait notre seigneur. Mais ils firent cette loi car le duc d'Athènes s'employait alors en France à nuire autant que possible aux Florentins auprès du roi et d'autres barons, et parce qu'ils craignaient fort d'être surpris par les lourdes sommes d'argent qu'il exigeait en représailles comme réparations de la part de la Commune de Florence, si bien que l'on décida en retour de faire parvenir au roi de France des lettres du pape et des ambassadeurs solennels pour lui exposer clairement et manifestement ses fautes et son mauvais gouvernement. Le duc ne cessait en outre de semer le soupçon et la crainte dans Florence en envoyant régulièrement des lettres à certains de ses proches pour les maintenir dans l'espoir de son retour, en raison, disait-il, du mauvais gouvernement de ceux qui dirigeait la cité. Pour cette raison précise, on pendit peu après deux lainiers qui lui avaient été très affidés lorsqu'il était seigneur de Florence, et avec lesquels il échangeait lesdites lettres. Nous laisserons quelque peu les faits du duc et de Florence, et raconterons les autres nouveautés qui survinrent dans les environs en ce temps-là.

XXXV

Comment le marquis de Ferrare eut la cité de Parme.

En cette année, à la fin d'octobre, messire Azzo da Correggio, qui tenait Parme après l'avoir soulevée par trahison contre messire Mastino son neveu comme nous le racontions précédemment, ne pouvait désormais plus la tenir, d'abord parce qu'il s'était fait ennemi de messire Mastino, à cause également de la guerre que lui menaient continuellement le seigneur de Milan et ses partisans (contre lequel il s'était aussi rebellé par trahison), et encore parce qu'il ne pouvait recevoir l'aide et le secours de personne. Au terme de tractations que messire Mastino della Scala fit mener par les marquis, ils donnèrent donc la seigneurie de la cité à Obizio, marquis de Ferrare qui tenait Modène, contre la somme de XXM florins d'or ; et messire Ghiberto de Fogliano, exilé de Reggio, vint en prendre possession avec CCC cavaliers, parmi lesquels VI bataillons de cavaliers de la Commune de Florence qui se tenaient au service du marquis. Mais cette entreprise déplaisait aux Da Gonzaga, seigneurs de Mantoue qui tenaient Reggio, parce qu'il leur paraissait être comme assiégés dans Reggio ; aussi y réunirent-ils toutes leurs forces, recevant l'aide de messire Luchino. Quelques jours plus tard, le marquis de Ferrare en personne alla à Parme avec M cavaliers de ses gens et de celles du seigneur de Bologne et de messire Mastino,

recevant assurance et permission de la part des seigneurs de Reggio ; et après avoir établi sa seigneurie sur la ville et l'avoir fournie de ses gens, il en partit le VII décembre suivant pour s'en retourner à Modène puis à Ferrare. Il envoya alors messire Ghiberto de Fogliano et les CCC cavaliers armés en avant-garde, suivis à un mille par le marquis et ses gens, qui se tenaient presque désarmés en raison de l'assurance que leur avait apportée ceux de Reggio. Mais les Da Gonzaga ne tinrent pas leur parole, et placèrent deux troupes en embuscade en dehors de Reggio ; arrivant au lieu de l'embuscade, messire Ghiberto de Fogliano et les CCC cavaliers furent assaillis par devant et par derrière, puis encerclés et fait prisonniers, et tous ceux qui tentèrent de se défendre furent tués, de sorte que tous y restèrent. Messire Ghiberto fut pris avec deux de ses fils et un de ses neveux, de même que bon nombre d'autres chefs connétables et de bonnes gens. Quand il apprit cette trahison, le marquis, qui suivait derrière, s'en retourna furieux à Parme avec ses gens. Et comme il les blâmait pour cette trahison, car ils lui avaient assuré garantie et sauf-conduit, les seigneurs Da Gonzaga se justifièrent en disant qu'il les lui avait accordés à l'aller, mais pas au retour. Mais le vice de la tromperie frappe toujours celui qui fait preuve de trahison. En février suivant, sachant que le marquis de Ferrare était à Parme, les Da Gonzaga chevauchèrent avec l'aide de messire Luchino de Milan sur le Ferrarais, avançant jusqu'à trois milles de Ferrare, en levant un grand butin et en causant de grands dommages aux marquis. Pour toutes ces raisons, le reste de la ligue des Lombards, c'est-à-dire messire Mastino della Scala, le seigneur de Bologne, celui de Padoue et les marquis, mirent au printemps suivant le siège devant la cité de Reggio, avec plus de trois mille cavaliers et de très nombreux piétons, et bloquèrent les passages autour de Reggio afin que ne puissent y entrer ni hommes ni vivres. La plupart pensaient alors qu'elle ne pourrait tenir ; toutefois, et malgré leur puissance, messire Luchino et les Da Gonzaga ne voulurent pas engager la bataille contre les ennemis et restèrent aux frontières, au faubourg de San Donnino et dans leurs autres châteaux des environs de Reggio, d'où ils livrèrent une guerre d'escarmouches contre le contado de Parme et le siège de Reggio. Mais l'été venant, une corruption se déclara dans le siège de Reggio en causant maladie et mortalité ; et parmi ceux de renommée, moururent messire Francesco des marquis d'Este, messire Maffeo da Ponte Carrali capitaine de l'ost, ainsi que plusieurs autres, également de l'autre côté. Ce pour quoi l'ost fut contraint de lever le siège et partir au début d'octobre MCCCXLV.

XXXVI

De certaines nouveautés survenues à Florence en ce temps-là.

Au mois de décembre de cette année MCCCXLIII, la cloche du Peuple qui sonne lors du conseil, après avoir été faite et posée au-dessus des merlons du palais des prieurs, en fut retirée pour être installée plus en hauteur sur la tour, afin que l'on pût mieux l'entendre depuis Oltrarno et dans toute la cité, elle à qui sa taille donnait un son si noble. Et là où elle était auparavant, fut posée la cloche provenant du château de Vernia ; et il fut ordonné qu'on ne la sonnerait que lorsqu'un feu se déclarait de nuit dans la cité, afin qu'au son de celle-ci sortent les maîtres et ceux chargés d'éteindre les feux.

Et au mois de janvier suivant, la Commune de Florence passa un accord et fit ligue et compagnie avec l'évêque d'Arezzo, un Ubertini, ainsi qu'avec ses consorts, et les retira de tous les bans. Celui-ci confia ses châteaux et ceux de l'évêché au comte Simone de Battifolle et ses fidèles, qui en eurent la garde pour X ans au nom de la Commune de Florence, afin de faire la guerre aux Tarlati et aux rebelles d'Arezzo, et pour avoir comme amis les amis et comme ennemis les ennemis. Les principaux châteaux furent : Civitella, Cennina, le palais de Castiglione qui appartenait aux Ubertini, et plusieurs autres forteresses.

Et à la fin de ce mois, le feu se déclara au monastère des dames de Prato, en y causant d'importants dommages ; puis le premier jour de février, il se déclara à Città Rossa, où il brûla une maison et une femme qui se trouvait à l'intérieur. Et le XV février, au cours d'un procès ordinaire, tous ceux de la maison des Ubaldini furent condamnés sur les biens et la personne en tant que rebelles (à l'exception du côté de ceux de Senno, dont la culpabilité ne fut pas démontrée), suite à l'embuscade et l'attaque de nos gens à Rifredi quand ceux-ci étaient allés au secours de Firenzuola, ainsi que pour s'être emparés de Firenzuola et du château de Tirli au moment de l'expulsion du duc d'Athènes, comme nous en faisons mention quelque part. Et tous les biens qu'ils avaient dans le contado de Florence furent confisqués par la Commune.

Et en ce mois de février, des ambassadeurs du roi de France vinrent à Florence à la demande du duc d'Athènes, un chevalier et un clerc qui, en plein conseil, exigèrent les réparations dues au duc. Au cours de ce même conseil et en leur présence, on rendit publiques ses fautes et ses erreurs, et l'on dévoila ses quittances. Des ambassadeurs furent alors nommés et envoyés au roi de France avec la réponse de notre Commune, comme nous le disions précédemment. Et à ces

ambassadeurs du roi qui avaient été envoyés à notre Commune, on assura honorablement dépenses et compagnie tout le temps qu'ils demeurèrent à Florence et dans notre contado, ce dont ils furent très contents. Mais le roi ne cessa toutefois pas de procéder contre les Florentins à l'instigation du duc d'Athènes, comme en fera mention plus tard.

Et en ce mois de février, la Commune ordonna que tous les citoyens devaient être remboursés des emprunts contractés du temps des XX, dont nous faisons mention précédemment, lesquels s'élevaient à plus de DLXX^M florins d'or (auxquels s'ajoutait la dette envers messire Mastino della Scala, de C^M florins d'or) ; on les consignerait soigneusement dans un registre, et la Commune rembourserait mois après mois la provision et l'usufruit, à raison de V pour cent par an. On affecta au paiement de ces intérêts une partie de la gabelle des portes ainsi que d'autres gabelles dont le montant annuel s'élevait à XXV^M florins d'or, lesquelles étaient alors assignées au remboursement de messire Mastino, mais qui une fois celui-ci terminé seraient destinées à cet effet ; et messire Mastino étant remboursé au mois de décembre, de la manière que nous dirons plus tard, le paiement de ladite provision commença au mois d'octobre MCCCXLV. En cette année, le XII mars, un certain Iacopo, fils de feu messire Bono Giamboni juge de la paroisse de San Procolo, quitta cette vie et fut sanctifié. Lequel avait été de sainte vie, vierge de son corps dit-on, et était resté cloîtré chez lui pendant plus de XXV ans sans sortir, sinon de rares fois avant le lever du jour pour la confession ou pour recevoir le *Corpus Domini*. Au nom de Dieu, il avait donné aux pauvres tous ses biens et son patrimoine, et vivait pauvrement de jeûne et de prières en copiant des livres et en dictant de saintes et bonnes choses. Il refusait l'aumône à qui la lui donnait, sinon à ses amis dévoués ; et ce qu'il restait de son gain à la fin de la journée, après avoir pauvrement mangé, il le donnait aux pauvres de Dieu. À sa mort, Dieu fit par son intermédiaire de clairs et manifestes miracles, puis il fut enseveli à Sante Croce à la manière d'un saint. De son vivant, il avait par vertu du saint Esprit prédit à ses amis plusieurs choses à venir, qui survinrent dans notre cité, notamment la seigneurie et l'expulsion du duc d'Athènes. Nous laisserons quelque peu les faits de Florence, car nous en avons beaucoup dit cette fois-ci, et parlerons des étrangers.

XXXVII

Des nouveautés survenues dans la cité de Gênes.

En cette année, à la fin de décembre, le doge du Peuple de Gênes, qui avait pour nom Simone di Boccanegra et qui régnait comme seigneur depuis quelques années comme il a été fait mention précédemment, apprenant que les Doria, les Spinola, les Grimaldi et d'autres nobles venaient avec leurs forces vers la cité, renonça de sa propre initiative à la seigneurie en présence du parlement du Peuple, et s'en alla à Pise avec toute sa famille et ses parents, ainsi que, dit-on, plus de C^M florins d'or comptants qu'il avait gagnés, ou plutôt dérobés lors de son office. Et afin que les grands ne s'emparent de la seigneurie, le Peuple de Gênes élut aussitôt comme doge du Peuple et plaça à la seigneurie un certain Giovanni de Monterena, lequel commença à gouverner la seigneurie avec bravoure, en se tenant du côté du Peuple et en s'opposant aux grands et aux puissants qui venaient contre lui. Puis le VIII décembre suivant, sur ordre et à l'instigation du doge, ceux de la cité de Savone levèrent la rumeur dans la ville, proclamèrent le Peuple et chassèrent de la ville leurs grands, ainsi que tous les grands et les nobles de Gênes qui se trouvaient là, et leur confisquèrent tous les châteaux et les forteresses qu'ils avaient à Savone. Le jour suivant, le Peuple de Gênes fit de même. Et parce qu'ils leur opposaient résistance, les Squarciafichi et les Salvaticchi, grands de Gênes, furent assaillis et combattus par le Peuple, certains d'entre eux tués, les autres chassés de la ville. Et en ces jours-là, Ottone Doria, ses partisans et ses amis venant avec DCC cavaliers et de nombreux piétons jusqu'aux faubourgs de Prea, le Peuple de Gênes sortit de la ville, et arme à la main les assaillit, les combattit et les mit en déroute ; et nombre d'entre eux furent tués ou faits prisonniers. Puis en février suivant, le doge et le Peuple de Gênes firent ligue et compagnie avec messire Luchino Visconti seigneur de Milan, qui leur promit de prendre leurs amis comme amis et leurs ennemis comme ennemis, et de leur fournir au besoin D cavaliers. Puis en ce même mois, des gens d'armes de Gênes qui étaient allés à cheval et à pied jusqu'à Porto Morici furent vaincus et défaits par leurs exilés ; mais en avril suivant, ceux de Gênes y mirent le siège par mer et par terre avec l'aide de messire Luchino, et s'emparèrent dudit Porto Morici et de la terre. Mais au début de juillet MCCCXLV, messire Luchino Visconti fit faire la paix entre le Peuple de Gênes et leurs exilés.

XXXVIII

Encore de la guerre des gens de messire Luchino contre les Pisans.

En cette année et ce mois de février, les Pisans conclurent sous certaines conditions ligue et compagnie avec messire Mastino della Scala, le seigneur de Bologne, les marquis de Ferrare et les Romagnols, par désaffection envers messire Luchino Visconti ; et ils en proposèrent également de même aux Florentins, mais ceux-ci refusèrent. Ce pour quoi, les gens de messire Luchino qui étaient en Versilia franchirent le Serchio avec D cavaliers et de nombreux piétons, et coururent jusqu'aux abords de la cité de Pise par la voie du Valdiserchio, en causant d'importants dommages, en incendiant et en levant un grand butin d'hommes, de bêtes et d'outils. Puis ils s'en retournèrent en Versilia sains et saufs, car personne n'était sorti de Pise les affronter. Puis au mois de mai MCCCXLV, après la mort de son beau-frère le marquis Malaspina à la demande de qui il menait cette guerre, et sous les prières du doge et du Peuple de Gênes, messire Luchino fit la paix avec les Pisans et reçut en réparation C^M florins d'or, tandis que les Pisans récupéraient la ville de Lucques qui était alors tenue par messire Luchino, ainsi que leurs otages. Et tel est le dessein des tyrans de Lombardie, tirer profit des guerres et des dissensions entre nous, aveugles Toscans. Nous laisserons quelque peu nos faits de Florence et d'Italie, et raconterons quelques nouveautés d'outremer.

XXXIX

Comment les Chrétiens prirent la cité de Smyrne contre les Turcs.

En cette année MCCCXLIII, le roi de Chypre, le maître de la Maison de l'Hôpital qui tenait l'île de Rhodes, et le patriarche de Constantinople, avec les amiraux des galées des Génois et des Vénitiens qui étaient à la solde de l'Église contre les Turcs, organisèrent une grande flotte de navires, cogues et galées avec des nombreuses bonnes gens d'armes pour aller contre les Turcs ; et ils se réunirent sur l'île de Négrepont en Roumanie, ou plutôt en Grèce. Ladite flotte partit au mois de [mai²⁹⁷] et se posa face à la cité de Smyrne, dans le pays que l'on appelle aujourd'hui Turquie, tout près de là où se trouvait anciennement la grande cité de Troie, dans le même golfe

²⁹⁷ Édition SCI.

de mer. Cette cité était tenue par les Turcs et était garnie de nombreuses gens d'armes, Turcs et Sarrasins. La flotte des Chrétiens entra dans le port de Smyrne ; et combattant âprement à l'aide d'édifices et de tours de bois construits sur les coques et les navires, ils prirent les tours du port par la force, les mirent en pièces et jetèrent à la mer les Turcs qui les défendaient. Quand le port fut pris, ils assaillirent la ville par plusieurs côtés, et par le combat et la force des armes, ils s'en emparèrent en faisant un massacre parmi les Sarrasins et les Turcs, car tous les hommes, les femmes et les enfants qui ne s'étaient enfuis, soit un nombre incalculable de gens, furent passés par le fil de l'épée. Puis ils trouvèrent la ville fournie de nombreuses richesses, choses, biens et vivres. Apprenant cela, le sultan des Turcs, qui avait pour nom Marbasciano²⁹⁸ et qui se trouvait à l'intérieur des terres dans ses châteaux, y vint aussitôt avec XXX^M Turcs à cheval et d'innombrables gens à pied. Et installant là plusieurs camps, il posa le siège devant la ville de Smyrne. Après s'être emparé de la ville, qui était bien protégée par des murs et des tours, les Chrétiens la garnirent et la renforcèrent de leurs gens, et sortaient souvent dans des escarmouches et des échauffourées avec les Turcs, au dommage une fois des uns une fois des autres. Ce siège dura plusieurs mois, et l'on combattait sans cesse de jour comme de nuit. Pendant ce temps, Marbasciano sultan des Turcs voyant qu'en maintenant ainsi le siège il perdait continuellement des gens, et qu'il ne pouvait pas faire grand chose contre la ville tellement celle-ci était fortifiée, il réussit alors très habilement à attirer les Chrétiens à l'extérieur, sur le champ de bataille. Pour cela, il se retira avec la majeure partie de ses gens à quelques milles de là dans les montagnes, et laissa face à la ville une petite partie de son ost dans le camp. Les Chrétiens qui étaient à Smyrne voyant le camp ennemi se vider de ses gens, et les croyant épuisés par le siège, le jour de saint Antoine, XVII janvier, piétons et cavaliers sortirent de la ville et assaillirent avec vigueur le camp des Turcs, qu'ils mirent en déroute et en fuite sans grande difficulté, en tuant beaucoup de Turcs. Puis quand ils eurent pris et pillé le camp, alors que certains s'employaient à pourchasser les Turcs qui fuyaient, d'autres à piller les restes du camp, et que les capitaines de l'ost s'apprêtaient avec une bonne partie de leurs meilleures gens à faire une grande fête dans le camp pour célébrer la messe et le sacrifice, croyant avoir remporté une victoire totale et ne prenant pas garde à l'embuscade, après en avoir donné l'ordre par certains signes, Marbasciano et ses Turcs descendirent des montagnes proches et assaillirent les gens des Chrétiens qui se tenaient dispersés et sans commandement, certains même désarmés. Très vite et sans grand effort, ils les vainquirent, les défirent et les mirent en déroute. Tandis que certains s'enfuyaient vers la ville,

²⁹⁸ *Marbasciano* : Umur Pacha, émir d'Aydın (1334-1348), communément appelé [*O*]marbassanus par les Latins. Cf. par exemple la lettre de Clément VI à Humbert de Vienne du 15 janvier 1345 publiée par M. C. Faure (Le dauphin Humbert II à Venise et en Orient (1345-1347), dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 27, 1907, p.509-562), dans laquelle le pape évoque *Marbassanus dux principalis Turchorum*.

d'autres parmi les meilleurs restèrent dans le camp ; mais l'affrontement ne dura pas longtemps, car les Chrétiens étaient bien peu nombreux en comparaison des Turcs. Et tous ceux qui résistèrent dans le camp furent tués ; moururent entre autres le patriarche de Constantinople, homme de grande valeur et d'autorité, messire Martino Zaccaria amiral des Génois, messire Piero Zeno amiral des Vénitiens, le maréchal du roi de Chypre, plusieurs frères de la Maison de l'Hôpital et plus de D bons hommes des Chrétiens qui résistèrent en combattant dans le camp, ce qui fut une grande perte. Tous les autres Chrétiens se réfugièrent dans la ville ; et grand bien leur en prit car, sans s'affoler de la déroute et de la défaite, ils purent défendre vigoureusement et sauver la ville des Turcs. Si bien qu'en dépit des batailles qu'ils y donnèrent, ceux-ci ne purent la reconquérir, et nombre de leurs gens furent tués par les nombreux arbalétriers qui y étaient à la garde.

La nouvelle étant parvenue au Ponant et au pape, on fut ravi de la reconquête de Smyrne, mais également affligé par la déroute et la perte des bonnes gens qui y étaient restées. Aussi le pape promit-il aussitôt indulgence et pardon pour les fautes et les peines à quiconque y irait ou enverrait des secours. Et de Florence y allèrent de leur propre volonté ou aux frais de ceux qui recherchaient le pardon environ CCCC [hommes] marqués du signe de la croix, avec armes et survestes blanches marquées du lys et de la croix vermeille, organisés par leurs propres soins en bataillons sous la conduite de connétables. De Sienna y allèrent bien CCCL hommes, et de même pour de nombreuses autres villes de Toscane et de Lombardie, parfois moins parfois plus, mais sans jamais que les Communes n'en aient donné l'ordre. Et ils prirent la voie de Venise, car de là était organisé le passage et la flotte aux frais de l'Église. Et le pape nomma capitaine des Croisés le Dauphin de Vienne, avec sa compagnie de gens d'armes à la solde de l'Église. Celui-ci passa par Florence au début du mois d'octobre MCCCXLV, et s'en alla à Venise pour poursuivre le voyage et l'entreprise ; et plusieurs autres chevaliers ultramontains y allèrent pour recevoir le pardon, certains comme feudataires de l'Église. Nous laisserons à présent ladite entreprise, et raconterons d'autres nouveautés survenues en ce temps-là.

XL

Comment fut tué le roi d'Arménie.

En cette année MCCCXLIII, le roi d'Arménie, qui avait pour femme la fille du prince de Tarente et de Morée, nièce du roi Robert²⁹⁹, par amour pour sa femme se divertissait avec les barons et les cavaliers latins, dont les uns lui plaisaient davantage que ceux des Arméniens ; et il retenait à sa solde toutes les bonnes gens à cheval et à pied qui, du Ponant, arrivaient à sa cour. Ainsi rendus envieux, les barons arméniens organisèrent une trahison et tuèrent leur roi. Une autre raison de sa mort était encore que le pape, par l'intermédiaire de ses légats, lui avait promis subsides et aide pour se défendre contre les Sarrasins, et que le roi de France avait quelque temps auparavant pris la croix et promis de passer outremer à la conquête de la Terre sainte ; mais ces seigneurs maintenaient en fait le roi d'Arménie dans de vains espoirs, et de même le roi faisait-il avec ses barons. Et tous, autant le pape que le roi de France, lui firent défaut, et ainsi les Sarrasins coururent plusieurs fois l'Arménie en causant d'importants dommages au pays. Aussi les barons furent-ils exaspérés par le roi, et le tuèrent. Nous laisserons les faits d'outremer et les autres nouveautés des environs, afin de faire digression pour raconter une grande conjonction de plusieurs planètes maléfiques survenue en ce temps-là, lesquelles sont annonciatrices de grandes choses pour le siècle.

XLI

De la conjonction de Saturne, Jupiter et Mars dans le signe du Verseau.

En l'an MCCCXLV, le XXVIII mars peu après l'heure de none, selon le calcul de maître Paolo fils de ser Piero, grand maître en cette science, eut lieu la conjonction de Saturne et Jupiter à XX degrés dans le signe du Verseau, avec les autres planètes disposées de la manière décrite plus bas. Mais selon l'almanach de Profacius Judeus et les tables tolédanes, cette conjonction devait avoir lieu le XX de ce mois de mars. La planète Mars se trouvait avec elles dans le signe du Verseau à XVII degrés ; et la lune s'obscurcit totalement le XVIII de ce mois de mars dans le signe de la

²⁹⁹ Le roi de Petite Arménie, qui à cette époque est Constantin IV de Lusignan, était marié à une princesse byzantine, Isabelle d'Arménie (fille de l'empereur Léon III). C'est en fait son prédécesseur, Oshin (m. 1320), qui était marié à Jeanne de Tarente, nièce de Robert de Naples.

Balance à VII degrés. Et quand le soleil fit son entrée dans le Bélier, le XI mars, Saturne était en ascendant dans le signe du Verseau à XVIII degrés et seigneur de cette année, Jupiter en Verseau à XVI degrés, et Mars en Verseau à XXII degrés. Mais selon le calcul dudit maître Paolo, qui fait partie des maîtres modernes et qui dit avoir clairement vu la conjonction avec ses instruments le XXVIII mars, celle-ci était dans l'angle du Ponant, et le soleil presque au milieu du ciel, légèrement déclinant vers cet angle, en exaltation à XVI degrés du Verseau ; et le Lion, sa maison, était en ascendant à XIII degrés et Mars était déjà en Poisson à VI degrés ; Vénus en Taureau, sa maison, à XIII degrés et au milieu du ciel ; Mercure en Taureau au premier degré, et la lune en Verseau à III degrés. Cette conjonction, avec les autres planètes et signes disposés de la sorte, d'après ce qui en est dit et écrit dans les livres des anciens grands maîtres d'astronomie, annonce avec le consentement de Dieu de grandes choses pour le monde, des batailles, meurtres, grandes mutations de royaumes et de peuples, mort de rois, transfert de seigneurie et de sectes, apparition de prophètes et de nouvelles erreurs pour la foi, nouvelle venue de seigneurs et de gens, suivis de famine et mortalité dans ces climats, royaumes, pays ou cités sur lesquels l'influence de ces signes et planètes est attribuée. Et elle fait parfois naître dans l'air quelque étoile comète, ou d'autres signes, déluges ou pluies excessives, car il s'agit d'une conjonction funeste en raison de la proximité de Mars et de la précédente éclipse de lune, ainsi que de la disposition annuelle dont les effets concordaient avec elle, ou encore parce que peu de temps après, en rétrogradant, Saturne et Jupiter se rapprochèrent à un degré et XXXV minutes, si bien que l'on put les considérer comme de nouveau conjointes (quoique les effets en seront retardés du fait de la rétrogradation). Nous ne disons pas que cela arrivera de manière nécessaire, mais plus ou moins en fonction de la volonté de Dieu, agenceur des corps célestes, à travers sa justice et sa miséricorde et selon les mérites et les péchés des gens, des royaumes et des peuples, pour les punir ou les récompenser. Et il nous reste la liberté du libre arbitre de l'homme, quand celui-ci daigne toutefois la mettre en œuvre, ce qui est le cas de bien peu d'entre nous en raison du vice lascif et de notre peu de constance dans les vertus, ce pour quoi la plupart d'entre nous vivent au gré de la fortune. Et note encore, comme tu pourras le retrouver, que la planète Mars entra dans le signe du Cancer le XII du mois de septembre de cette année MCCCXLV, et demeura dans ledit signe en procédant puis rétrogradant jusqu'au X janvier ; puis en rétrogradant, elle retourna en Gémeaux, où elle resta jusqu'au XVI février, puis retourna en Cancer et y resta ensuite jusqu'au II mai MCCCXLVI ; si bien qu'elle s'avéra être restée en Cancer environ V mois et demi au total, alors que selon son cours habituel, elle ne reste dans ce signe que L jours. Ce pour quoi de nombreux maîtres dirent que le royaume de France devait connaître de nombreuses adversités et mutations,

car le signe du Cancer, qui est attribué au royaume de France, est l'exaltation de la douce et pacifique planète Jupiter, qui donne richesse et noblesse, laquelle planète Jupiter, qui est attribuée à l'Église et au roi de France, fut vaincue par Saturne et Mars. Note encore que quand Jupiter eut quitté la conjonction de Saturne et de Mars et fut rentrée dans le signe du Poisson, sa maison, elle y entra alors en conjonction avec la *Cauda Dragonis*, qui nuit au pays où s'exerce son influence.

À présent, celui qui lira ce chapitre pourra alors demander en quoi savoir ces faits d'astronomie sont d'une quelconque utilité pour le présent traité ? Nous répondons que celui, avisé et perspicace et qui voudra enquêter sur les mutations survenues par le passé dans notre pays comme ailleurs, en lisant cette chronique et en comparant avec celles passées, pourra plus facilement comprendre et prévoir celles à venir, Dieu y consentant. Car cette conjonction dans la triplicité des signes d'air avait déjà commencé de notre temps en l'an MCCCXV dans le signe de la Balance, puis en l'an MCCCXXV dans le signe des Gémeaux. Les nouveautés survenues dans notre cité et ailleurs furent et sont encore connues de tous, car peu de temps s'écoule d'une conjonction à l'autre, se succédant presque de XX ans en XX ans, ou un peu moins. Et alors que celles-ci étaient légères, elle se reproduisit au bout de LX ans, plus grave encore car elle muta de triplicité. Et [en remontant ainsi de vingt ans en vingt ans], on peut encore aisément retrouver les nouveautés survenues alors : à savoir la discorde et la guerre entre l'Église et l'empire et les autres nouveautés, l'ancien Peuple de Florence et le transfert de la seigneurie du roi Manfred au roi Charles. Et en CCXL ans (ou plutôt en CCXXXVIII ans), soit après qu'elle s'est reproduite XII fois dans les XII signes, [on retrouve] les nouveautés qu'il y eut en ce temps-là : à savoir le passage d'outremer et les autres grandes choses, et le transfert de la seigneurie du royaume de Sicile à Robert Guiscard. Et au bout de DCCCCLX ans (ou plutôt DCCCCLIII ans), après que se sont accomplies XLVIII conjonctions et parvenant ainsi à la première qui fut la plus lourde de toutes, si tu cherches en arrière tu trouveras le commencement du déclin de la puissance de l'empire romain lors de la venue des Goths et des Vandales en Italie, et les nombreux troubles qui touchèrent alors la sainte Église, etc. Et cela suffit à la présente matière, et nous parlerons d'autre chose.

XLII

Quand mourut Ubertino da Carrara seigneur de Padoue, et ce qui s'ensuivit.

En cette année MCCCXLV, à la fin du mois de mars, mourut messire Ubertino da Carrara que les Florentins et les Vénitiens avaient fait seigneur de Padoue lors de la conquête de la cité contre messire Mastino, comme nous le disions précédemment ; ce dont il avait été bien peu reconnaissant, comme le sont les tyrans. À sa mort, il laissa seigneur à sa place son consort messire Marsiglietto, homme bon et de grande valeur. Mais l'envie, qui gâche toute bonne chose, excita Iacopo da Carrara, neveu charnel dudit messire Ubertino ; lequel, peu de temps après, avec ses partisans et par trahison, tua nuitamment son consort messire Marsiglietto, puis courut la terre et comme un tyran s'en fit seigneur.

XLIII

D'une âpre loi que le Peuple de Florence fit contre les clercs.

En cette année, le IIII avril, les dirigeants et les maîtres du Peuple de Florence, hommes et collègues de la qualité évoquée précédemment, firent une loi âpre et cruelle contre les clercs, en dépit de toute règle ou décret de la sainte Église et avec de nombreux chapitres allant à l'encontre de la liberté de la sainte Église. Notamment que tout clerc coupable d'un méfait criminel à l'encontre d'un laïc serait exclu de la protection de la Commune et pourrait être personnellement puni par la seigneurie séculaire sur les biens et la personne, sans égard pour sa dignité ; et que si, lors d'une affaire ou d'un procès, un clerc ou un laïc obtenait de la cour du pape, ou bien d'un autre légat, une lettre ou l'aide d'un juge délégué, ceux-ci ne seraient entendus ni même reçus par les seigneuries de la Commune, tandis que les proches et les parents de l'impétrant seraient contraints sur les biens et la personne jusqu'à ce que celui-ci renonce à son impétration. Le motif de ces lois, et d'autres contenues dans la réforme, était que certains mauvais clercs, qui faisaient partie des grands et des puissants populaires, protégés par la franchise que leur garantissait leur clergie, commettaient des méfaits à l'encontre des séculaires impuissants. Et afin de faire cesser la contestation des contrats usuriers, et en raison des nombreuses compagnies qui avaient fait faillite en ce temps-là et auparavant, ils interdirent d'impétrer le privilège de juges délégués. Mais quelle

qu'en fussent les raisons, et toute juste qu'elle pouvait sembler, cette loi et réforme fut très critiquée par les hommes sages ; et bien que la Commune pût faire cette loi, il ne lui était pas licite d'agir ainsi contre la liberté de la sainte Église – ce qui ne fut plus jamais fait à Florence. Et tous ceux qui y avaient apporté aide, conseil ou faveur furent aussitôt excommuniés. Et s'il y avait eut en ce temps-là à Florence un évêque vaillant et étranger à la cité, comme l'avait été l'évêque Francesco da Cingoli, ancêtre de l'évêque actuel, pareille chose n'aurait pas été permise ; mais l'évêque actuel, citoyen florentin et membre de la maison des Acciaiuoli, affaibli par la faillite et la cessation de ses consorts, n'eut pas le courage de résister à l'inique et injuste loi. Et quand la cour [pontificale] en eut pris connaissance, la nouvelle souleva un grand tollé parmi le pape et les cardinaux ; puis pour ce procès et pour d'autres que la Commune de Florence avait engagés contre les clercs, le scandale grandit entre l'Église et les Florentins, comme nous en ferons mention par la suite. Et note ce que fait le gouvernement des cités lorsqu'en sont seigneurs les artisans, [travailleurs] manuels et illettrés, car la majorité des XXI collèges des Arts qui dirigeaient la Commune étaient alors formés pour la plupart de petits artisans venus du contado ou de l'étranger, lesquels se soucient bien peu de la République et même de savoir la conduire. Et parce qu'ils instaurent des lois inconsidérées et sans aucun fondement juridique, uniquement selon leur bon vouloir, ceux qui donnent les seigneuries des cités à de pareilles gens en oublient ce qu'enseigne Aristote dans sa *Politique*, à savoir que les recteurs des cités doivent être les plus sages et les plus avisés que l'on puisse trouver. Et le sage Salomon dit : “Bienheureux ce royaume qui est régi par un sage seigneur”³⁰⁰. Et nous en avons assez dit à propos de cette matière. Et quoique par la faute de nos concitoyens et de nos péchés nous avons été mal gouvernés par les populaires gras, comme nous en avons fait mention précédemment, il y a fort à craindre du gouvernement de ces petits artisans, idiots et ignorants, sans discernement et irréfléchis. Plaise à Dieu que leur seigneurie ait de bons effets – ce dont je doute.

³⁰⁰ Ecc. 10, 17.

XLIV

Comment le Peuple de Florence reprit à certains grands et gentilshommes certains biens et possessions que la Commune leur avait donnés.

Puis au mois de mai de cette année, sur ordre des dirigeants et des magistrats du Peuple de Florence, [des biens donnés] de longue date par la Commune à plusieurs nobles en raison de leurs mérites propres ou de ceux de leurs ancêtres, ou bien en récompense de quelque service rendu à la Commune, furent repris de façon arbitraire et en dépit de toute légitimité, comme nous le raconterons à présent. Entre autres, à ceux de la maison des Pazzi [furent repris] les possessions et les biens dont le Peuple et la Commune de Florence avaient pourvu et doté leurs ancêtres de la manière la plus solennelle dans les années MCCCXI, quand le Peuple de Florence avait fait chevaliers et défenseurs du Peuple quatre d'entre eux, à savoir II fils de messire Pazzino et deux de ses cousins, après la mort de ce dernier, qui avait été tué au service du Peuple et qui, de son vivant, avait été avec ses consorts chef et défenseur du Peuple contre les grands qui se tenaient et œuvraient contre le Peuple, comme nous en faisons mention en ce temps-là ; et son père, messire Jacopo del Nacca, chef et gonfalonier du Peuple, avait été tué à Montaperti, tandis que ses autres consorts avaient réalisé de grands exploits au service de la Commune et du Peuple de Florence à Colle, comme il en est fait mention précédemment. Et en dépit de tant de bienfaits à la Commune et au Peuple de Florence, l'ancien comme le nouveau, on refusa d'entendre leurs droits ou de remettre la question entre les mains d'un juge choisi par la Commune à Florence ou à Bologne. Mieux eût-il valu ne pas faire ce don que de reprendre vilainement et indûment la chose donnée. Et de la même manière, ils reprirent aux fils de messire Pino et de messire Simone della Tosa les biens donnés par la Commune et le Peuple quand ceux-ci avaient été faits chevaliers du Peuple pour avoir tant œuvré en sa faveur, comme il en a été fait mention dans cette chronique. Et même chose pour les fils de messire Giovanni Pini Rossi, lequel était mort à Avignon en Provence où il avait été ambassadeur de la Commune auprès du pape Jean pour traiter de grandes choses. Et le montant de ces possessions s'éleva à plus de XV^M florins d'or, que l'on affecta à la réfection des ponts, bien que la Commune n'en récupéra pas la moitié de ce qu'elles valaient réellement. Nous avons fait mention du tort que les dirigeants du Peuple firent auxdits gentilshommes à l'instigation des autres grands envieux, pour donner exemple à ceux qui viendront de ce que rapportent les services rendus à l'ingrat Peuple de Florence. Mais pareille chose n'advint pas qu'à ces derniers, car si nous recueillons les souvenirs anciens dans cette

chronique, nous trouverons parmi les hommes remarquables qui ont œuvré pour le Peuple messire Farinata Uberti, qui empêcha Florence d'être défaite, ainsi que messire Gianni Soldanieri qui mena la défense du Peuple contre le comte Guido Novello et les autres Gibelins, Giano della Bella qui fut l'initiateur et le créateur du présent Second Peuple, ou encore Vieri Cerchi, Dante Alighieri et d'autres bons citoyens guelfes, chefs et partisans du Peuple. Et les dons et les récompenses qu'eux et leurs descendants reçurent de la part du Peuple sont manifestes, pleins de l'immense vice d'ingratitude et des graves offenses commises contre eux et leurs descendants, aussi bien les exils, la destructions de leurs biens et les autres dommages causés par le peuple ingrat et malin, descendant des Romains et des Fésulans *ab anticho*. Et de nos jours encore, si nous lisons les antiques histoires de nos pères les Romains, nous ne semblons pas nous distinguer d'eux. Parmi les ingratitude notable dont fit preuve ce peuple, plusieurs sont manifestes : quel mérite le bon Camille reçut-il, lui qui défendit Rome et la libéra des Gaulois ? En vérité, sans avoir commis aucune faute, il fut envoyé en exil et banni. Que dirions-nous du bon Scipion l'Africain qui libéra la cité de Rome et son empire d'Hannibal, qui vainquit et soumit Carthage et toute la province d'Afrique à la Commune de Rome, et qui de la même manière fut envoyé à tort en exil par le peuple ingrat et envieux ? Que dirions-nous encore du vaillant Jules César ? Combien de grandes et remarquables choses fit-il pour la Commune et le peuple de Rome, en Italie puis en France, en Angleterre et en Allemagne, qu'il soumit au peuple de Rome avec tant de difficultés, puis qui à cause de l'envie des recteurs et du sénat du peuple fut rejeté par les citoyens, et qui une fois devenu empereur fut tué par les recteurs du sénat et par ses proches dont il avait été le bienfaiteur ? En vérité, ces exemples anciens et récents donnent matière à déconseiller à tout citoyen vertueux de ne jamais intervenir au bénéfice de la République et des peuples. Et c'est une très mauvaise chose aux yeux de Dieu, et pour le monde, que les vices de l'envie et de l'orgueilleuse ingratitude abattent les nobles vertus de la magnanimité et de la libéralité reconnaissante, sources de bienfaits. Mais les fréquents châtiments des peuples et des royaumes pour leurs fautes et leurs erreurs ne sont pas sans juste jugement de Dieu : car nous estimons que Dieu ne punit pas la faute aussitôt celle-ci commise, mais quand sa puissance le consent. Si nous nous sommes trop étendu sur la matière, c'est que l'excès du vice démesuré d'ingratitude dont témoignent les agissements de nos dirigeants arrogants le justifiait.

Comment l'on essaya de prendre le château de Fucecchio à la Commune de Florence.

En cette année MCCCXLV, le XXVII avril, les Della Volta de Fucecchio, des nobles comptant parmi les plus puissants de ce bourg, avec l'aide de leurs amis de San Miniato et des gens du contado de Lucques, coururent le bourg de Fucecchio afin de le soulever et de l'enlever à la Commune de Florence, sous prétexte d'en chasser l'autre grande maison de Fucecchio, celle de messire Simonetto, leurs ennemis. Ils y seraient parvenu sans le prompt secours des troupes des Florentins qui se tenaient dans les châteaux du Valdarno et de la Valdinievole, et qui y accoururent aussitôt. Et combattant par la force des armes, les Della Volta et leurs partisans du bourg furent vaincus, brisés et chassés ; et il y eut de nombreux morts et blessés, et beaucoup furent faits prisonniers et pendus par la gorge. Puis l'été suivant, environ D fantassins des Pisans qui étaient à la garde du Cerruglio et de Vivinaia et Montecarlo descendirent nuitamment à Cerbaia, et une partie d'entre eux franchirent la Guisciana dans l'intention de s'emparer de Fucecchio ; mais celle-ci fut protégée par la bonne garde. Les Florentins s'en plaignirent vivement par le biais de leurs ambassadeurs auprès des Pisans, lesquels se justifiaient en disant que ce n'était pas là leur œuvre. Mais ils ont toujours été coutumiers de ce vice pisan de la tromperie et de la trahison, car ils n'infligèrent aucune condamnation ou punition, et s'ils avaient pris Fucecchio ils l'auraient conservé pour la honte et le dépit des Florentins. Et à cause de cette nouveauté de Fucecchio, dont les Malpigli et les Mangiadori de San Miniato avaient été les artisans et les instigateurs, il y eut en juillet suivant à San Miniato une échauffourée et bataille entre les Mangiadori et les Malpigi et leurs partisans ; mais les Florentins imposèrent un accord afin que le bourg ne soit pas dévasté. Puis au début de mars de cette année, on tenta de trahir Fucecchio, et plusieurs habitants du bourg qui s'étaient rendus coupables furent tués et exécutés. Et en cette année au début de juin, paix et accord furent restaurés par les Pérugins et les Florentins entre la Commune d'Arezzo et les Tarlati et autres exilés gibelins.

XLVI

De certains travaux sur les ponts et d'autres qui furent effectués par la Commune en ce temps-là.

En cette année, le XVIII juillet, on acheva de monter les voûtes et la couverture du nouveau pont reconstruit au-dessus de l'Arno à l'endroit où se tenait jadis le Ponte Vecchio, avec deux piles et trois arcs, très beau et riche. Il coûta bien [...] florins d'or, et était solidement fondé et

large de XXXII bras, laissant la rue large de XVI bras (ce qui à notre avis était trop grand) et les arcs bas de II bras. Les boutiques, d'un côté comme de l'autre, étaient larges de [VIII³⁰¹] bras et longues de VIII bras, et étaient construites sur la partie solide des arcs, eux-mêmes construits en voûtes en dessus et en dessous ; et il y en avait XLVIII, dont la Commune tirait en rente locative environ DCCC florins d'or par an, voire davantage, là où autrefois elles étaient construites en bois en saillie au-dessus de l'Arno et le pont étroit de XVI bras. Et cette année, on commença à poser les fondations des nouvelles piles du pont de Santa Trinita, qui fut achevé en l'an MCCCXLVI le IIII octobre, et qui fut très beau et robuste et coûta environ XX^M florins d'or. On pourvut de merlons posés sur tasseaux suspendus le vieux palais où habite le podestat, derrière la Badia vers San Pulinari, et l'on reconstruisit le toit supérieur en voûte afin qu'il ne brûle pas, comme c'était arrivé autrefois. Et cette année, on commença à restaurer et rénover la couverture de marbre du Dôme de San Giovanni ainsi que la corniche qui l'entoure, en la faisant bien plus belle qu'auparavant ; car avec le temps, la couverture de marbre était par endroit brisée et abîmée, et l'eau pénétrait à l'intérieur et abîmait les peintures et la mosaïque historiée. Nous laisserons quelque peu les nouveautés de Florence et des alentours, et parlerons des nouveautés faites par le roi d'Angleterre et ses gens en Flandre, en Bretagne et en Gascogne, lesquelles furent vraiment merveilleuses.

XLVII

Comment le roi Édouard d'Angleterre vint en Flandre et envoya ses osts en Gascogne et en Bretagne contre le roi de France.

En cette année MCCCXLV, Édouard III roi d'Angleterre fit appareiller de nombreux navires et gens d'armes pour passer de ce côté-ci de la mer, dans le royaume de France, car les trêves étaient parvenues à termes. Et au mois de juin, il envoya en Gascogne son oncle le comte de Derby³⁰², cousin de la maison royale, avec CC navires chargés de cavaliers et d'archers. Et il envoya en Bretagne le comte de Montfort, à qui le duché revenait de droit comme nous le disions précédemment, avec CC autres navires et de nombreuses gens d'armes à cheval et à pied. Et ce que ces deux seigneurs accomplirent avec lesdites flottes en Bretagne et en Gascogne, nous le raconterons minutieusement dans le présent chapitre.

³⁰¹ Édition SCI.

³⁰² *il conte d'Ervi* : Henry de Lancastre († 1361), comte de Derby, Lancastre et Leicester.

Le roi Édouard arriva en personne à l'Écluse en Flandre le VI juillet, avec son fils et CC autres cogues ou navires et de nombreuses gens d'armes, dans l'intention, s'étant entendu avec les communes de Flandre, de faire comte de Flandre son fils. De l'autre côté, le duc de Brabant avait négocié ligue et compagnie avec Louis comte de Flandre, et conclu avec lui alliance matrimoniale et apparemment en donnant à son fils la fille du duc comme femme ; et il devait, avec les forces de ses Brabançons, le rétablir dans la seigneurie du comté de Flandre. Alors que le roi Édouard se trouvait à l'Écluse pour lesdites négociations, Jacques d'Artevelde de Gand, chef et maître de toute la Commune de Flandre, vint à lui avec d'autres ambassadeurs de Gand et des autres villes de Flandre ; et après de longs pourparlers, s'étant mis d'accord avec le roi, ils partirent. Jacques d'Artevelde y resta quelques jours pour, dit-on, traiter avec le roi quelques détails le concernant, ce qui provoqua un grand soupçon parmi les communes de Flandre. Et une fois rentré à Gand, agissant à la manière d'un seigneur, il fit vider certains palais et maisons des bourgeois de Gand et mena les préparatifs en vue de l'arrivée prochaine du roi d'Angleterre. Mais en raison du soupçon qui s'était répandu, de l'arrogance dudit Jacques, ou encore à l'instigation du duc de Brabant, certains de la commune de Gand soulevèrent la rumeur dans le bourg, puis coururent, combattirent et assaillirent les maisons dans lesquelles se tenait ledit Jacques d'Artevelde en l'accusant de trahison. Celui-ci et ses partisans se défendirent et firent deux morts parmi ceux de la commune, ainsi que de nombreux blessés. Mais à la fin, ne pouvant résister davantage face à l'armée du peuple, il fut tué avec son frère et son neveu et bien LXX de ses amis et officiers, tandis que ses possessions furent défaites ; et ceci fut le XVIII juillet. Et se fit chef de la commune de Gand un certain [...]. Et comme nous le disions précédemment dans un autre chapitre concernant les faits de Florence, telle est la fin des hommes trop présomptueux qui se proclament chefs de leur commune ; et il suffit à ce propos. Apprenant ces nouveautés et voyant que son projet n'aboutissaient à rien en Flandre, le roi Édouard quitta l'Écluse avec sa flotte et s'en retourna en Angleterre. Et il fit interdire aux laines, aux vivres, à sa flotte ou à tout ce qui quittait son pays d'arriver en Flandre ou en Brabant, ce dont les Flamands furent profondément confus – bien que par la suite ils se réconcilièrent avec lui, comme on le dira dans un prochain chapitre.

Arrivé en Gascogne, au mois d'août de cette année, le comte de Derby mit le siège à la cité de Bergerac³⁰³, que les Français tenaient car elle appartenait au sire d'Albret³⁰⁴. Le sénéchal de Gascogne pour le roi de France, ainsi que le comte de Périgord, vinrent de nuit avec D cavaliers

³⁰³ *Bergherago*

³⁰⁴ *siri delle Brette*

et X^M piétons pour secourir le bourg, croyant prendre le comte de Derby et son ost à l'improviste. Mais, montant bonne garde de jour et de nuit, ceux-ci se défendirent bravement de cet assaut, et mirent en déroute les gens du roi de France en faisant nombre de morts et de prisonniers. Puis le comte de Derby et ses gens combattirent le bourg et le prirent de force, et y commirent de grands massacres et pillages. Et tandis que le comte de Derby séjournait dans la cité de Bergerac avec ses Anglais et ses partisans de Gascogne, l'ost du roi de France (au total III^M cavaliers et d'innombrables gens à pied, pour la plupart de Gascogne et du Languedoc) était au siège de l'Auberoche en Gascogne³⁰⁵, que tenaient les Anglais ; tandis que messire Jean, fils du roi de France, était avec V^M cavaliers et de nombreux barons français à [...] à dix lieues de l'Auberoche – mais par mépris des Anglais, les tenant pour rien, celui-ci ne voulait pas venir au siège. Se sachant très étreints, les assiégés envoyèrent demander des secours au comte de Derby, faute de quoi il leur aurait fallu rendre le bourg. Comme un vaillant seigneur, ne craignant pas la cavalerie et la puissance que le roi de France avait au siège et dans le pays avec messire Jean, le comte de Derby partit de Bergerac avec autant de gens qu'il pût emmener avec lui. Et quand ils se furent rapprochés des ennemis, tous ceux qui étaient à cheval mirent pied à terre en laissant les chevaux derrière les fantassins, et avec environ MCC cavaliers et d'innombrables gens à pied et archers ils assaillirent l'ost à pied, le matin au lever du jour, le XXI octobre de cette année. Et il y eut alors une âpre et dure bataille, avec d'importantes pertes de part et d'autre, qui dura jusqu'à midi sans que l'on ne sût qui avait pris le dessus. À la fin, les gens du roi de France affaiblies par la mort de leurs gens et de leurs chevaux, les cavaliers des Anglais et de leurs partisans gascons remontèrent sur leurs chevaux reposés, et par la force des armes mirent en débâcle et en déroute les gens du roi de France, faisant de nombreux morts et prisonniers. Parmi les seigneurs qui furent faits prisonniers, il y eut messire Louis de Poitiers, le comte de Valentinois³⁰⁶, le comte de l'Isle³⁰⁷, le vicomte de Narbonne³⁰⁸, le vicomte de Lautrec³⁰⁹, le vicomte de Carmain, messire Renaud Duèze neveu du défunt pape Clément V³¹⁰, messire Agout des Baux³¹¹, le sénéchal de Toulouse et plusieurs autres seigneurs et barons, presque tous originaires du Languedoc, qui rachetèrent leur liberté pour plus de L^M livres sterling. Messire Jean de France, qui se tenait près de là avec ses

³⁰⁵ *Albaroccia in Guascogna*

³⁰⁶ *messer Luigi di Pittieri, il conte di Valentinese* : il s'agit en fait de la même personne, Louis de Poitiers, comte de Valentinois († 1345).

³⁰⁷ *il conte della Illa* : Bertrand I^{er} († 1349), comte de L'Isle-Jourdain.

³⁰⁸ *il visconte di Nerbona* : Aymery X († 1382), vicomte de Narbonne, Amiral de France

³⁰⁹ *il visconte di Vilatrice* : Hugues II († v. 1346), vicomte de Lautrec, seigneur de Calmont.

³¹⁰ *il visconte di Caramagna, messer Rinaldo d'Uosi nipote fu di papa Clemento V* : il s'agit là encore d'une seule et même personne, Arnaud (et non Renaud) Duèze († ?), vicomte de Carmain, qui comme son nom l'indique était le neveu du pape Jean XXII (Jacques Duèze), et non pas de Clément V.

³¹¹ *messer Ugotto dal Balzo, il siniscalco di Tolosa* : de nouveau, une seule et même personne, Agout des Baux († ?), sénéchal de Toulouse et d'Alby.

barons, comme nous l'avons dit, ne vint pas au secours, ni même ne tint sa position, mais se retira ; ce pour quoi il fut accusé de grande lâcheté, et le soupçon s'empara de ceux du Languedoc qui se tenaient aux côtés du roi de France. Grâce à ces deux victoires, plus de C cités, bourgs et châteaux forts de Gascogne et du Toulousain se rendirent au comte de Derby et à ses gens. Et pendant ce temps-là, les Normands, qui étaient sous l'autorité du roi de France, s'organisèrent en Commune à la manière des Flamands en cessant d'obéir aux officiers du roi de France, tandis que leurs chefs conspiraient avec le roi d'Angleterre – conspiration qui accoucha en peu de temps de grandes choses. Apprenant avec les cardinaux la nouvelle de toute cette agitation dans le royaume de France du fait de la guerre, le pape y envoya aussitôt deux cardinaux légats, messire [...], afin de négocier une paix ou une trêve entre les deux seigneurs ; mais ceux-ci n'arrivèrent à rien, dans la mesure où le pape était bien trop partial en soutenant davantage les droits du roi de France que ceux du roi d'Angleterre, ce qui entraîna de grands malheurs comme nous en ferons mention plus loin. Et le pape voulut procéder contre le roi d'Angleterre, mais manqua pour cela du soutien d'une grande partie de ses cardinaux, et s'en abstint donc. Après que lesdites batailles en Gascogne aux dommages des Français eurent lieu, messire Jean de France mit le siège au château fort d'Aiguillon³¹² avec ses nombreuses gens à cheval et à pied, et jura de ne pas en partir avant de l'avoir pris. Il y avait à l'intérieur de bonnes gens d'armes, Gascons et Anglais. Messire Jean faisait souvent combattre le château, et ceux de l'intérieur sortaient souvent pour engager des escarmouches et assaillir le camp. Il advint que le XVI juin, alors que deux gros navires chargés de vivres et de matériel de guerre arrivaient par le fleuve de Toulouse vers l'ost des Français, ceux d'Aiguillon sortirent par voie de terre et par voie d'eau, et combattant avec force s'emparèrent desdits navires et les portèrent vers le château, au grand dommage de leurs ennemis, faisant preuve d'une grande audace en allant jusqu'au milieu de l'ost des Français pour piller et tuer. Mais toutes les gens du camp des Français, qui étaient innombrables, prirent alors les armes, et leur multitude surprit ceux qui étaient sortis d'Aiguillon à l'assaut de l'ost ; et avant que tous n'aient pu se réfugier au château, bon nombre d'entre eux furent tués, et les chefs suivants faits prisonniers : messire Alexandre de Caumont, Guillaume de Pommiers, le sénéchal de Bordeaux, le seigneur de Landiras, le seigneur de Pommiers, Hugues frère du seigneur de Signac, le vicomte de Tartas frère du seigneur de Sévérac, Jean Colomb de Bordeaux, tous Gascons³¹³, dont la plupart furent échangés contre une partie des prisonniers évoqués ci-dessus. Le comte de Derby vint ensuite avec son ost vers Aiguillon et refournit le château en gens et en vivres. Nous laisserons quelque

³¹² *al forte castello d'Aguglione*

³¹³ *messer Alessandro di Camonte, Guiglielmo Pomieri, il siniscalco di Bordello, il signore di Landiros, il signore di Pomiere, Ugo fratello del signore di Signaco, il visconte di Tartas fratello del signore di Soveraco, Giovanni Colombo di Bordello, tutti Guasconi*

peu cette matière pour parler d'autres nouveautés, mais nous y reviendrons bientôt, car la guerre entre le roi de France et celui d'Angleterre crût grandement, comme nous en ferons mention par la suite.

XLVIII

Comment le roi de Hongrie vint en Slavonie, et comment le roi de Pologne fut tué.

En cette année MCCCXLV au mois de juillet, le roi Louis de Hongrie vint avec de grandes armées à cheval et à pied en Slavonie³¹⁴ pour la reconquérir, car elle était du ressort de son royaume. Et pour cette raison, la cité de Zadar³¹⁵ s'était rebellée contre les Vénitiens qui l'avaient tenue pendant longtemps, et s'était rendue audit roi de Hongrie ; car les Vénitiens, grâce à la puissance qu'ils avaient sur mer, la tenaient par la force et de façon tyrannique en l'accablant d'impôts excessifs. Ce dont les Zadarois étaient mécontents, car il s'agissait d'un grand bourg et d'une bonne commune, et qu'ils étaient habitués à leur liberté, à l'exception d'un petit ressort dont ils répondaient depuis longtemps au roi de Hongrie ; et telle fut la raison de leur rébellion. Et de la même manière, plusieurs autres bourgs se rebellèrent contre les Vénitiens ; et le roi de Hongrie aurait été sur le point de reconquérir toute la Slavonie, si en raison du trop grand nombre de ses gens, les vivres n'étaient venues à lui manquer, de sorte qu'il dut faire marche arrière. Toujours pendant ce temps-là, il apprit que le roi de Pologne, le frère de sa mère, avait affronté sur le champ de bataille Charles fils du roi Jean de Bohème, et avait été défait et tué sans laisser de fils. Aussi s'en retourna-t-il en Hongrie, puis alla en Pologne et couronna dudit royaume son second frère Étienne, à qui ce royaume revenait en vertu de l'héritage de la mère. Nous cesserons quelque peu de parler des faits des étrangers, et parlerons des nôtres de Florence.

³¹⁴ *Ischiavonia*

³¹⁵ *Giadra*

XLIX

Comment les Florentins se mirent d'accord avec messire Mastino della Scala à propos de l'argent qu'il leur restait à payer pour l'achat de Lucques.

En cette année et ce mois d'août, messire Mastino della Scala étant en discorde avec les Florentins à propos de l'argent qu'il lui restait à recevoir de la Commune pour la décision folle et insensée de lui acheter la cité assiégée de Lucques, comme il en a été fait mention précédemment, et comme entre provision et intérêts il réclamait plus de CXXX^M florins d'or, les Florentins firent sagement ordre et décret de ne plus envoyer d'otages afin qu'au moment de l'échange, puisqu'il en avait déjà XII, il n'en ait pas XXIII, c'est-à-dire les anciens et les nouveaux, abandonnant ainsi ceux qui étaient là-bas ; et ils interdirent aux Florentins de se rendre sur ses terres, sinon à leurs propres risques. Ainsi rendu furieux, messire Mastino plaça en prison courtoise les XII otages qu'il tenait, et fit prendre tous les Florentins qui se trouvaient à Vérone et Vicence. Et note lecteur, à quoi mènent les compagnies et entreprises passées entre les communes et les tyrans, et comment messire Mastino sut bien se venger aux dépens et à la honte de notre Commune des injures et de la guerre menée contre lui aux côtés des Vénitiens, dont nous fîmes longuement mention précédemment. Il advint ensuite, ayant besoin d'argent pour l'entreprise du siège de Reggio contre les Da Gonzaga seigneurs de Mantoue qu'il avait confiée au marquis de Ferrare, et à la demande de ce dernier qui avait été médiateur entre les Florentins et lui lors du marché de Lucques, que messire Mastino fit savoir à la Commune de Florence qu'il souhaitait régler la question, et celle-ci lui envoya quelques ambassadeurs avisés. Messire Mastino vint en personne à Ferrare, et un accord fut alors trouvé pour LXV^M florins d'or payés avant la fin du mois de septembre, promettant ainsi de s'en acquitter d'ici deux mois. La somme nécessaire à ce paiement fut aussitôt récoltée à Florence grâce à une ordonnance prise par la Commune, prévoyant que tout citoyen devant être remboursé des anciens prêts et qui prêterait de nouveau la même somme, recevrait en assignation pour deux ans les gabelles auparavant accordées à messire Mastino, afin d'être remboursé de l'ancien et du nouveau prêt. Et l'on trouva très vite cette somme, ce qui fut une belle chose. Messire Mastino fut ainsi payé, la Commune régla sa dette et les otages rentrèrent.

L

De plusieurs nouveautés faites et survenues à Florence durant cette année.

En cette année, le XXVI août, le château de Pogi sur l'Ambra au-delà de Bucine, qui faisait partie des terres du Vicomt  et sur lequel les comtes de Porciano avaient quelques droits, se donna   la Commune de Florence. Mais la Commune compensa ainsi ce que Guido Alberti, comte dudit ch teau, lui devait en condamnation des offenses commises contre elle. Et avec les autres bourgs du Vicomt  que la Commune tenait d j , ce fut une belle conqu te, bien qu'ils soient sous juridiction d'Empire. Et jusqu'au fleuve Ambra, tout appartient aujourd'hui au district de Florence.

En ce temps-l , certains de San Gimignano coururent le village de Campo Urbano, en y commettant pillage, incendies et meurtres, car il les accusaient d'abriter leurs bannis. Ce qui exasp ra la Commune et le Peuple de Florence, car ils en avaient d j  fait de m me autrefois, comme nous en faisons mention pr c demment. Aussi la Commune de Sienne fut-elle condamn e   [X^M florins d'or³¹⁶], et les habitants du bourg sur les biens et la personne. Mais par la suite, au mois de novembre, sous les pri res des habitants de Sienne, Volterra et Colle, et afin de mettre un terme au scandale, on composa de gr ce avec eux, et ils durent payer une amende de V^M florins d'or, tandis que seuls IIII des chefs de ladite chevauch e restaient au ban.

En cette ann e, le XII septembre puis le XXII d cembre, durant la nuit, il y eut de grands tremblements de terre, qui ne dur rent toutefois pas longtemps.

En cette ann e, il plut beaucoup sur Florence et le pays alentour, et sans cesse de la fin du mois de juillet jusqu'au VI novembre. Ce qui endommagea gravement les r coltes, et d vasta le grain et le fourrage dans les champs et les raisins dans les vignes ; et il n'y pas cette ann e de vin digeste ou naturel, tandis que les terres purent difficilement  tre labour es et ensemen ees. En raison de ces pluies abondantes, l'Arno cr t d mesur ment par deux fois, en octobre et en novembre, et recouvrit toute la place de Santa Croce en inondant une grande partie du quartier, et l'eau arriva jusqu'au palais du podestat. Et la Tersolla cr t si d mesur ment qu'elle franchit le pont de Rifredi et celui de Borghetto, et ruina maisons et murailles en causant d'importants dommages et de nombreuses pertes et en d vastant les terres. Et de la m me mani re d bord rent le Mugnone et le Rimaggio, ainsi que tous les torrents des alentours, au grand

³¹⁶  dition Lloyd.

dommage de ces contrées. On craignait alors fortement à Florence que ce ne fût un déluge général ; et la précédente conjonction commença ainsi à nous montrer ses influences, et ce fut là le signe et la cause de tout ce qu'il arriva l'année suivante, de mauvaises récoltes et de disette des vivres, comme nous en ferons mention par la suite. Nous laisserons quelque peu nos faits de Florence, et parlerons d'un éclatant péché et scélérate trahison que les héritiers et parents du roi Robert commirent entre eux, comme nous le dirons dans le chapitre suivant.

LI

Comment et de quelle manière fut tué André, qui devait être roi de Sicile et de Pouille.

En ce temps-là et en cette année, régnait dans le royaume de Pouille André, fils de Charles-Robert roi de Hongrie, lequel avait pour femme Jeanne, fille et première héritière de Charles duc de Calabre fils du roi Robert, et auquel devait revenir le royaume de la manière décrite précédemment dans quelque chapitre, le roi Robert ayant délibéré avec dispense du pape et de l'Église qu'il serait roi après sa mort. Il s'attendait donc à être très bientôt couronné du royaume de Sicile et de Pouille, et depuis la cour [d'Avignon] un cardinal légat avait été envoyé par le pape pour venir le couronner. Mais toutes choses de bien furent dévastées par les vices de l'envie et de l'avarice de ses cousins et consorts royaux, et par le vice scélérat de la luxure effrénée de sa femme, dont on disait ouvertement qu'elle commettait l'adultère avec son cousin messire Louis fils du prince de Tarente, ainsi qu'avec le fils de Carlo d'Artus et messire Iacopo Capano, avec le consentement et le conseil, dit-on, de sa tante, sœur de sa mère et fille du défunt messire Charles de Valois de France qui se faisait appeler impératrice de Constantinople, et qui n'avait pas non plus bonne réputation de son corps, et sous les conseils du fils de cette dernière, messire Louis de Tarente, cousin charnel de la reine par sa mère et second cousin d'André, dont on disait qu'il avait lui aussi affaire avec elle, et qu'il tramait de la prendre pour femme avec dispense de l'Église pour devenir roi après André. Et l'on dit encore que son frère le duc de Duras, qui avait pour femme la sœur de Jeanne, y consentait afin que le royaume lui revînt si la première mourait sans héritier. Ces cousins et consorts de la maison royale, sur ordres de la femme, dit-on, et avec le soutien des traîtres cités ci-dessus (si toutefois la rumeur qui courut publiquement fut vraie), décidèrent de faire mourir le jeune et innocent roi André. Et alors que ledit roi André se trouvait avec sa femme à Aversa au jardin des frères du Murrone, la nuit du XVIII septembre, tandis qu'il était dans sa

chambre, au lit avec sa femme, comptant sur l'aide et la trahison de ses chambellans et de quelque servante de la femme, ces traîtres les firent appeler et les prièrent de se lever en raison de grandes nouvelles venues de Naples. Encouragé par sa femme, celui-ci se leva et sortit de la chambre, et la porte de la chambre fut aussitôt refermée derrière lui par la servante de la reine sa femme. Dans la salle se tenaient Carlo d'Artus et son fils, le comte de Terlizzi et quelques-uns des comtes de la Leonessa et de ceux de Stella, le grand maréchal Iacopo Capano dont on disait ouvertement qu'il avait affaire avec la reine, et deux fils de messire Pace da Turpia ainsi que Niccola de Mirizzano, ses chambellans. André fut alors attrapé et une corde lui fut passée autour du cou, puis il fut pendu au-dessus du jardin par le balcon de ladite salle, et tiré par les pieds pour l'étrangler par certains qui se tenaient en bas et qui comptaient l'ensevelir dans le jardin afin que personne n'en sût rien. Mais une de ses domestiques hongroises l'entendit et, voyant cela, se mit à crier ; aussi les traîtres s'enfuirent-ils en laissant le corps mort dans le jardin. Et telle fut la mort soudaine du jeune et innocent roi, qui n'avait pas XVIII ans, par la faute de ces fourbes traîtres. Le corps fut rapporté à Naples et enseveli aux côtés de la famille royale. La femme s'en lamenta bien peu en comparaison de ce qu'elle aurait dû faire ; et après qu'il eut été tué, elle n'en fit ni clameur ni pleur, à l'instar de celle qui avait tout ordonné, comme cela fut dit ouvertement et comme en courut la rumeur. Et passant par Florence sur le chemin de Hongrie, un certain Niccola hongrois précepteur du roi André le raconta à notre frère, qui était son ami proche à Naples, dans les termes que nous avons reportés ; lequel Niccola était un homme digne de foi et de grande autorité. Et de tout ceci s'ensuivirent de nombreux malheurs, comme il sera fait mention par la suite. Mais elle, c'est-à-dire la reine, était alors enceinte de VI mois environ. Et à la question de savoir qui l'avait fécondée, elle répondait le roi André.

LII

De ce qui suivit la mort du roi André.

La mort cruelle et scélérate du jeune roi André fut largement commentée et critiquée par tous les Chrétiens qui l'apprirent. Et la nouvelle étant parvenue à la cour, le pape et le collège des cardinaux en furent profondément troublés, le pape se lamentant en consistoire public d'être à l'origine de sa mort en ayant trop retardé son couronnement. Il excommunia et priva de tout bénéfice spirituel et temporel ceux qui avaient participé ou apporté conseil, aide ou faveur à la

mort dudit roi ; puis il chargea le comte d'Andria (appelé comte Novello) de la famille des Dal Balzo d'aller dans le Royaume pour faire justice et vengeance sur la personne et les biens de ceux qui en était coupables, ecclésiastiques comme séculiers, sans égard à leur dignité ; et ce dernier s'en alla à Naples. Mais auparavant, alors que la ville avait été barricadée et la rumeur soulevée, le peuple de Naples s'empara de messire Ramondo de Catane, qui se rendait à Naples au commandement des partisans de la reine pour la soulever, et qui fut arrêté comme traître. Et de même, fut aussitôt arrêté le fils dudit messire Pace, qui avait été chambellan du roi André : et interrogé pour connaître le coupable du meurtre, après l'avoir fait avouer, on lui transperça la langue avec un crochet pour l'empêcher de parler, et il fut porté sur un char, puis pendu, tué et écorché vif. Le comte Novello mena ensuite une enquête, et fit mettre en prison plusieurs barons et d'autres encore (dont deux femmes, la maîtresse de la reine et dame Sancia Capana) qui étaient au fait de la trahison. La reine défendait autant que possible lesdits traîtres et dames afin que l'on n'en fit pas justice. Puis par la suite, le II août suivant de l'an MCCCXLVI, le comte Novello fit tuer le comte de Terlizzi, un Français de ceux de Bolardo, ainsi que le comte d'Eboli grand sénéchal dont on disait qu'il couchait avec la reine. Et emportés sur deux chariots, ils furent lapidés par la foule puis brûlés. Puis le VII août, il fit exécuter de la même manière messire Ramondo de Catane et le notaire Nicola de Mirazzano, épargnant aux autres l'exécution.

En raison de la mort du roi André, tout le royaume de Pouille s'agita. Certains se tenaient du côté de la reine, qui gardait la seigneurie du château de Naples et le trésor du roi Robert : à savoir messire Louis frère du prince de Tarente, qui avait soldé des gens d'armes au nom de la reine et voulait entrer de force dans Naples avec D d'entre eux, ce dont son frère le duc de Duras, les autres barons et le peuple de Naples les empêchèrent. Et ainsi certains se tenaient du côté de la reine et de messire Louis de Tarente, et d'autres du côté du duc de Duras. Chacun solda à sa garde de nombreuses gens d'armes à cheval, craignant également le roi de Hongrie frère du roi André qui, comme nous en ferons mention plus loin, était venu à Zadar en Slavonie et menaçait à présent de passer avec ses forces dans le Royaume pour en être roi et faire vengeance de ces princes et de la reine dont on disait qu'ils avaient fait tuer son frère. Ainsi tout le royaume se trouva-t-il divisé et désuni, en proie à la peur, les chemins abandonnés aux voleurs, sans ordre ni justice ; et lesdits princes étaient divisés entre eux, par devoir ou bien par feinte, afin de dissimuler leur propre péché. Et si le roi de Hongrie était passé [en Italie], il n'aurait rencontré aucune opposition tant le pays était troublé. Mais le différend qui l'opposait aux Vénitiens, lesquels avaient mis le siège devant Zadar, ainsi que le manque de vivres qui touchait la grande armée de ses gens et le fait qu'il n'avait pas encore appareillé sa flotte, empêchèrent sa venue. Pendant ce

temps, la reine accoucha d'un jeune garçon le XXVI décembre MCCCXLVI, auquel elle donna comme nom de baptême Charles Martel en l'honneur de son aïeul. La plupart disaient qu'il s'agissait du fils d'André, et que par certains signes il lui ressemblait bien ; mais certains disaient que non, en raison de la mauvaise renommée de la reine. Nous laisserons quelque peu cette matière, car il conviendra d'y revenir en temps et en lieu, et parlerons de nos faits de Florence et d'autres nouveautés.

LIII

Comment à Florence on fit battre une nouvelle monnaie d'argent.

En cette année MCCCXLV, il y eut à Florence un grand manque de pièces d'argent, sinon de celles de *quattrino*, car toutes les pièces d'argent avaient été fondues et emportées outre-mer. Et l'aloi de XI onces et demie d'argent fin par livre valait plus de XII liras à florins³¹⁷ – ce qui était particulièrement défavorable aux lainiers et à de nombreux autres artisans, qui craignaient que la valeur de la monnaie de florin ne baissât trop. Aussi décida-t-on d'interdire de sortir l'argent de la cité et du contado en menaçant d'une lourde peine ; et l'on ordonna et fit battre une nouvelle pièce d'argent, de III sous *piccioli* ou XII *quattrini* chacune, avec un aloi de bon argent de XI onces et demie de métal fin par livre. XI sous et X deniers desdits gros pesaient une livre, tandis que l'atelier en rendait XI sous et VIII deniers, deux gros revenant à la Commune pour la frappe. Et cette monnaie sortit des ateliers pour la première fois le XII octobre de cette année, et ce fut une très belle pièce avec l'empreinte du lys et de saint Jean, et on l'appela le *nuovo guelfo*. Elle eut cours à Florence et dans toute la Toscane, et en raison de la teneur en argent, le florin retomba à III liras et II sous *piccioli*, voire moins encore³¹⁸. Au début, XV *guelfi* et demi valaient un florin

³¹⁷ *Libre a'ffiorini* : à la différence de la monnaie d'argent (*lira, soldo, denaro*), la monnaie d'or (*fiorino*) n'a pas de fraction, et l'inconvertibilité des systèmes monétaires or/argent ne permet pas de convertir de manière fixe le florin en lire ou en sous. Pour des questions pratiques, on a donc créée donc une monnaie de compte, la « *lira a'ffiorino* » (qui vaut 20/29 de florin), à son tour divisible en « *soldi a'ffiorino* » (1/20 de la précédente) puis en « *denari a'ffiorino* » (1/12 du précédent).

³¹⁸ Avant la réforme de 1345, à partir d'une livre d'argent, la Monnaie frappait 167 pièces, faisant donc sortir des ateliers une valeur totale de 20 liras, 17 sous et 6 deniers *piccioli* – soit environ 6 liras de moins que le cours du métal à l'étranger, d'où la fuite de métal évoquée par Villani. L'objectif de la réforme est donc de réévaluer le cours de l'argent à la hausse. L'aloi est conservé (11,5 oz. d'argent fin par livre), et à partir d'une livre de métal, la Monnaie frappe désormais 132 pièces : « 11 sous et 10 deniers par livre » dit Villani, soit $(11 \times 12) + 10 = 134$, moins les 2 deniers retenus pas les ateliers pour payer la frappe. Chaque pièce ayant un valeur de 4 sous (selon Villani), la valeur de la livre de métal est donc de $(4 \times 132) = 528$ sous, ce qui correspond au prix de la livre d'argent achetée à l'étranger (26 liras et 8 sous *piccioli*). La livre d'argent coûtant à l'achat 8 florins et 8 sous (« 12 liras à florin par livre » dit Villani, soit $12 \times (20/29)$), et permettant de frapper 26 liras et 8 sous, le cours du florin revient donc à $(26 \text{ l. } 8 \text{ s. } / 8 \text{ l. } 8 \text{ s.}) = 3 \text{ liras et } 2 \text{ sous}$. Sur les réformes monétaires à Florence, on renverra à W.A. Shaw, *The*

d'or ; mais par la suite, quelques citoyens malfaiteurs, parmi lesquels plusieurs de la maison Bardi, soit [Aghinolfo fils de messire Gualterotto, Sozzo fils de messire Piero³¹⁹ et] Rubecchio del Piovano, avaient fait venir de Sienne des maîtres faussaires dans l'alpe de Castro, projetant de falsifier ladite nouvelle pièce et les *quattrini*. Mais deux d'entre eux furent pris et brûlés, après avoir spontanément avoué agir sur ordres desdits trois des Bardi, lesquels furent cités mais, ne comparaisant pas, furent condamnés au feu comme faussaires. Nous laisserons quelque peu les faits de Florence, qui en ce temps-là était très tranquille, en bon état et sans guerre – quoiqu'en grande ébullition et tribulation en raison des compagnies et des simples citoyens qui avaient fait faillite, comme nous en ferons mention plus loin –, et retournerons au récit des autres nouveautés des étrangers qui survinrent en ce temps-là.

LIV

Comment le comte de Hainaut et le marquis de Juliers furent tués par les Frisons.

En cette année, à la fin du mois de septembre, le comte de Hainaut ayant réuni les forces de ses gens d'armes avec le marquis de Juliers, ceux-ci passèrent en Frise au-delà de la Hollande³²⁰, dont le comte de Hainaut était seigneur par héritage, dans le but de soumettre à sa seigneurie les Frisons qui ne lui obéissaient pas. Cette entreprise eut pour lui un début heureux, car ils conquièrent une grande partie du pays sans rencontrer quasiment aucune résistance, mais se conclut sur une fin douloureuse. Car pensant y être plus en sécurité, les Frisons s'étaient en effet repliés dans les bois et les marais, et là tendirent une embuscade auxdits seigneurs et à leurs gens qui ne prenaient pas garde. En plusieurs endroits, les Frisons rompirent les digues, c'est-à-dire les berges qui le long des rives de la mer sont construites et rehaussées de force, à la manière du Pô, pour se protéger de la marée. Ainsi, l'eau se répandant, la majeure partie des gens desdits seigneurs se noyèrent, tandis que ceux qui échappaient à l'eau étaient tués par les Frisons qui se tenaient en embuscade, si bien que pas un seul homme n'en réchappa. Et y moururent le comte de Hainaut et le marquis de Juliers, ce qui fut un grand dommage car il s'agissait de seigneurs de grande puissance et valeur. Et le comté de Hainaut, resté sans héritier mâle, échut à Louis de

history of currency, 1252 to 1894, Londres, 1895, p.17-23.

³¹⁹ Édition Magheri.

³²⁰ *Frigia di là da Olanda*

Bavière dit le Bavarois et à Édouard roi d'Angleterre, qui avaient chacun pour femme une fille dudit comte de Hainaut, auxquelles revenait le comté.

LV

De la faillite de la grande et puissante compagnie des Bardi.

En cette année au mois de janvier, ceux de la compagnie des Bardi firent faillite, lesquels avaient été les plus grands marchands d'Italie. Et la raison en fut que, comme les Peruzzi, ils avaient mis tous leur argent, propre et d'autrui, auprès du roi d'Angleterre et de celui de Sicile ; de sorte qu'entre capital, intérêts et dons promis, les Bardi se retrouvaient créanciers du roi d'Angleterre pour plus de DCCCC^M florins d'or (que ce dernier ne pouvait pas leur payer à cause de la guerre qu'il menait contre le roi de France) et de celui de Sicile pour environ C^M florins d'or ; et les Peruzzi étaient créanciers de celui d'Angleterre pour environ DC^M florins d'or et de celui de Sicile pour environ C^M, tandis que leur dette s'élevait à environ CCC^M florins d'or. Ainsi ne furent-ils plus en mesure de payer les citoyens et les étrangers, à qui les Bardi devaient à eux seuls plus de DL^M florins d'or. Et bon nombre d'autres compagnies plus petites et de particuliers qui avaient placé leurs biens auprès des Bardi, des Peruzzi ou des autres [compagnies] faillies, furent à leur tour ruinés, et certains d'entre eux durent faire faillite. Et du fait de la faillite des Bardi, des Peruzzi, ainsi que des Acciaiuoli, Buonaccorsi, Cocchi, Antellesi, Corsini, Da Uzzano, Perendoli et de plusieurs autres petites compagnies et simples artisans qui avaient fait faillite en ce temps-là et auparavant, à cause également des charges de la Commune et des prêts démesurés accordés aux seigneurs (dont il a été fait mention précédemment, et d'autres encore qu'il serait trop long de mentionner), notre cité de Florence connut alors la plus grande ruine et défaite que la Commune n'eût jamais connue, si tu considères, lecteur, quel fut le dommage d'un tel trésor et de tant d'argent perdu par nos citoyens, car placé par avarice auprès des seigneurs. Ô maudite et avide louve, pleine du vice de l'avarice régnant chez nos concitoyens florentins aveugles et fous, qui, rendus cupides par les profits faits grâce aux seigneurs, placent leur pécune et celle des autres dans leur puissance et leur seigneurie, causant ainsi la perte et la dévastation de la puissance de notre République ! Car il ne resta presque plus aucune richesse à nos citoyens, sinon chez quelques artisans ou prêteurs, qui par l'usure finirent d'épuiser et de mettre la main sur les rares biens des habitants de notre cité et de notre district. Ce n'est toutefois pas sans raison que les

jugements occultes de Dieu touchent les Communes et les citoyens, mais pour punir les péchés, comme le Christ dit de sa propre bouche en évangélisant : « *In peccata vestra moriemini etc.*³²¹ ». À la suite d'un accord, les Bardi rendirent les dépôts à leurs créiteurs à raison de VIII sous et III deniers par livre, mais sur le marché ceux-ci ne revinrent même pas à VI sous par livre ; les Peruzzi négocièrent pour rendre les dépôts à raisons de III sous par livre, et XVI sous par livre pour les dettes des seigneurs. Et s'ils avaient récupéré tout ce leur devaient le roi d'Angleterre et celui de Sicile, ou une partie seulement, ils seraient restés seigneurs d'une grande puissance et richesse ; mais les misérables créiteurs furent ruinés et appauvris à cause de la faillite des créances et de l'inique règlement instauré par les ordonnances et les réformes du gouvernement corrompu de notre Commune, selon lesquels celui qui possède davantage décide selon son bon vouloir les décrets de la Commune. Et cela suffit ; mais si l'on en a peut-être trop dit à propos de cette honteuse matière, c'est que la vérité ne doit pas être tue par celui qui fait mémoire des choses notables, afin de donner exemple à ceux qui sont à venir pour qu'il s'en préservent au mieux. Encore que cela soit justifié, car cette affaire nous concerna en partie, nous auteur, ce pour quoi la chose nous accable et nous pèse tant ; mais tout ceci advint en raison de la fallacieuse fortune des choses temporelles de ce misérable monde.

LVI

Encore des nouveautés survenues en ce temps-là à Florence.

En cette année, au début du mois de janvier, à midi, un grand loup sauvage pénétra par la porte de San Giorgio, puis poursuivi par les cris, descendit en courant presque tout Oltrarno, et fut ensuite attrapé et tué vers la porte de Verzaia. Et en ces mêmes jours, s'écroula un écu de plâtre décoré du lys qui était posé au-dessus de la porte du palais du podestat. En raison de ces II signes, de nombreux superstitieux craignirent de futures nouveautés pour notre cité. Et durant ces jours-là, brûla une maison qui appartenait au juge messire Simone de Poggibonsi, dans la paroisse de San Procolo (où le feu s'était déjà déclaré III fois au cours cette année), sans que l'on n'en trouvât la cause ni le coupable ; et beaucoup, impressionnés, dirent que c'était là l'œuvre de quelque esprit malin.

³²¹ Jean, 8, 21-24 : *Dixi ergo vobis quia moriemini in peccatis vestris : si enim non crederitis quia ego sum, moriemini in peccato vestro.*

LVII

Comment le roi de France mena des représailles contre les Florentins dans tout son royaume à l'instigation du duc d'Athènes.

Au mois de février de cette année, à la demande du duc d'Athènes, Philippe de Valois roi de France menaça tous les Florentins de son royaume de représailles sur les biens et la personne, si avant les calendes de mai prochain, ils n'avaient donné satisfaction au duc d'Athènes pour ce qu'il leur réclamait comme réparations, ce qui représentait une somme immense. Puis au mois de juillet, il confirma sa menace, et donna au duc d'Athènes le pouvoir d'arrêter, incarcérer et torturer arbitrairement (sans toutefois pouvoir ôter la vie ou un membre) ceux qu'il considérait comme traîtres à leur seigneur le duc d'Athènes. Ainsi le roi menait-il ses représailles contre la Commune et les citoyens de Florence de façon incorrecte, en refusant d'entendre et de recevoir les droits de la Commune ou les quittances et reçus relâchés par le duc. Et pendant ce temps, le syndic et ambassadeur de la Commune demeurait en permanence là-bas, pourvu d'un plein mandat pour obtenir justice auprès du roi et de son conseil, et les priant de remettre la question entre les mains d'un juge impartial choisi par le roi en dehors de son royaume. En vain toutefois, car les droits avancés par la Commune de Florence ne furent pas entendus par le roi et son conseil. Et ainsi, dès les calendes de mai, tous les Florentins qui n'avaient pas le droit de bourgeoisie durent quitter le royaume, ou se cacher à leurs dépens et péril dans les lieux francs et les églises. De cela, le roi fut lourdement blâmé par tous les bons hommes sages de son royaume et d'ailleurs qui aimaient la justice et le droit, deux choses qu'il fuyait, comme lui et son père messire Charles de Valois en étaient bien coutumiers. Et ainsi perdit-il l'amour et la confiance de tous les citoyens de Florence, Guelfes comme Gibelins, qui jadis aimaient l'honneur et la puissance du roi et de la maison de France. Mais en raison de ses autres péchés, autrement énormes, ses parjures et sa déloyauté envers la sainte Église, Dieu en fit bientôt vengeance (ce qu'il avait déjà commencé à faire), ainsi qu'on pourra bientôt le lire.

LVIII

D'une grande dissension qu'il y eut à Florence entre la Commune et l'inquisiteur des patarins.

En cette année, au mois de mars, l'inquisiteur de la perversion hérétique étant à Florence un certain frère Piero de L'Aquila des frères mineurs, homme orgueilleux et pécunieux qui, par avidité, avait été nommé par messire Piero [...] cardinal d'Espagne procureur et exécuteur pour les XII^M florins d'or que lui devait la compagnie faillie des Acciaiuoli, bien qu'il avait déjà reçu des recteurs de notre Commune certains biens de ladite compagnie et obtenu les garanties adéquates pour le paiement des dettes, ce dernier ordonna à trois sergents citoyens de la Commune appuyés par plusieurs gardes du podestat de s'emparer de messire Salvestro Baroncelli, associé de ladite compagnie des Acciaiuoli, alors qu'il sortait du palais des prieurs escortés par quelques-uns de leurs gardes. Aussitôt la rumeur se leva sur la place du palais, et messire Salvestro fut secouru par les autres gardes des prieurs et ceux du capitaine du Peuple qui habitait à côté. Les sergents et officiers du podestat furent arrêtés sur ordre des prieurs pour avoir ainsi agi avec hardiesse et présomption contre la franchise et la liberté de la Signoria, et ces derniers firent ensuite sans jugement couper les mains aux sergents et les envoyèrent aux confins hors de Florence et de son contado pour X ans. Comme le podestat et sa garde se défendaient en prétextant l'ignorance, implorant la pitié [et la miséricorde³²²] des prieurs et proférant toutes sortes d'excuses, après maintes prières ses gardes furent libérés. Indigné par cette nouveauté, et peut-être plus encore par peur, l'inquisiteur s'en alla à Sienne, d'où il excommunia les prieurs et le capitaine, et menaça de jeter l'interdit sur la cité si d'ici six jours messire Salvestro Baroncelli ne lui avait pas été livré prisonnier. On fit appel auprès du pape de l'excommunication et de l'interdit, et l'on envoya à la cour [pontificale] une grande ambassade, dont les ambassadeurs furent messire Francesco Brunelleschi, messire Antonio Adimari, le clerc messire Bonaccorso Frescobaldi, le juge messire Ugo Stufa, Lippo Spini et ser Baldo Fracassini, syndics et mandataires de la Commune qui allèrent défendre ses droits et porter de la part des Acciaiuoli au cardinal V^M florins d'or comptants, ainsi qu'une obligation de VII^M florins d'or à payer en plusieurs traites annuelles. Ils produisirent également les actes démontrant les fraudes et le trafic auxquels l'inquisiteur s'était adonné ; car on disait qu'en deux ans, il avait soutiré à nos concitoyens plus de VII^{MD} florins d'or sous l'accusation de péché d'hérésie, le plus souvent de façon injuste. Qu'il ne soit toutefois pas dans l'intention de celui qui lira cet exposé par les temps à venir de croire, en raison des très

³²² Édition SCI.

nombreuses condamnations pécuniaires prononcées par l'inquisiteur, qu'il y avait alors autant d'hérétiques à Florence, car jamais il n'y en avait eu aussi peu, voire même presque aucun. Mais pour s'enrichir, celui-ci condamnait à de fortes sommes d'argent, en fonction de la richesse de l'inculpé, quiconque par faiblesse prononçait la moindre petite parole oiseuse contre Dieu ou prétendait que l'usure n'est pas un péché mortel, ou autre chose. Voilà ce qu'objecta la Commune ; et ainsi, face à la cour, devant le pape et les cardinaux réunis en consistoire public, l'inquisiteur fut accusé par les ambassadeurs de fraude et de déloyauté, tandis que ses excommunications et ses procès en interdit étaient suspendus. Les ambassadeurs furent bien reçus par le pape et les cardinaux, accueillis par le pape dès leur arrivée, bien qu'ils fussent divisés entre eux, la plupart s'occupant davantage de leurs intérêts propres plutôt que de ceux de la Commune – ce pour quoi ils s'en retournèrent avec bien peu d'honneurs et de bénéfices pour la Commune, alors qu'ils lui avaient coûté plus de II^{MCC} florins.

À la suite de cela, afin que cessent les fraudes des inquisiteurs, la Commune et le Peuple de Florence firent décret et loi à la manière des Pérugins, du roi d'Espagne et de plusieurs autres seigneurs et communes, qu'aucun inquisiteur ne pourrait désormais s'entremettre dans les affaires extérieures à son office, ni condamner pécuniairement un habitant de la cité ou du district, et que celui qui serait déclaré hérétique serait envoyé au bûcher. On lui retira et détruisit la prison que la Commune lui avait accordée et où il retenait ses prisonniers, et l'on ordonna que ceux qu'il prendrait à l'avenir serait envoyé dans les prisons de la Commune avec les autres. Et il fut décidé que ni le podestat, ni le capitaine, ni l'exécuteur, ni aucune autre seigneurie ne pourrait à l'avenir envoyer ses gardes arrêter un citoyen à la demande de l'inquisiteur, de l'évêque de Florence ou de celui de Fiesole sans autorisation expresse des seigneurs prieurs. Puis afin de faire cesser les scandales et les conflits, et empêcher l'inquisiteur et les évêques de revendre frauduleusement les licences de port d'arme offensive aux citoyens (car pour cette raison, la cité semblait divisée tant ceux qui en portaient étaient nombreux), ils ordonnèrent que l'inquisiteur ne pourrait maintenir plus de VI gardes équipés d'armes offensives, et ne pourrait plus accorder l'autorisation d'en porter ; de même, pas plus de XII gardes pour l'évêque de Florence, et VI pour celui de Fiesole. Car d'après ce qui fut dit, on avait en effet découvert que ledit inquisiteur frère Piero avait accordé l'autorisation d'en porter à plus de CCL citoyens, ce qui lui rapportait chaque année à peu près mille florins d'or, et peut-être plus encore ! Et les évêques n'y perdaient pas non plus, se faisant ainsi des amis à leur avantage et au préjudice de la République. Une fois les ambassadeurs partis de la cour, s'estimant mécontent de l'accord conclu, le cardinal d'Espagne, ce félon, soutenu par l'inquisiteur réfugié à la cour et par quelques autres cardinaux, réussit à convaincre le

pape de convoquer à la cour l'évêque de Florence et tous les prélats qui n'avaient pas observé l'interdit, ainsi que les prieurs, les seigneuries et les collèges alors en charge ; ce qui provoqua à Florence un grand émoi envers l'Église, et l'on nomma de nouveaux syndics pour se défendre devant la cour. La raison principale était en fait que le pape voulait que notre Commune levât certains chapitres iniques, illégitimement et injustement promulgués contre les clercs comme nous le disions précédemment. Et le pape voulait également négocier avec nos ambassadeurs un accord avec l'empereur qu'il avait élu, ce qui déplaisait à notre Commune.

LIX

Comment le roi de Hongrie apprit la mort du roi André et vint en Slavonie avec une grande armée pour secourir Zadar et passer en Pouille.

Quand le roi de Hongrie et celui de Pologne apprirent la mort honteuse de leur frère le roi André, dont nous faisons mention précédemment, ils en furent profondément attristés et furieux contre sa femme la reine, et contre leurs consorts les princes de Pouille, les accusant d'être les auteurs de cette trahison. Ils se vêtirent tout de noir, comme eux nombre de leurs barons, et jurèrent de se venger ; et pour pousser les Hongrois à l'action, ils firent faire une bannière qu'ils portèrent toujours devant eux, le champ noir et [par-dessus] le roi André pendu, ce qui était une chose horrible à voir.

Pour les aider à se venger de l'immense outrage qui leur avait été fait, le Bavaois roi d'Allemagne, son fils le marquis de Brandebourg, le doge d'Autriche et plusieurs autres seigneurs d'Allemagne offrirent de mettre leurs forces à leur service, ce qu'ils acceptèrent, et jurèrent pour cela de faire ligue et compagnie. Et au mois de mars, le roi de Hongrie envoya à la cour du pape une grande ambassade, réclamant d'être couronné du royaume de Sicile et de Pouille qui lui revenait, et que vengeance soit faite pour la mort du roi André, contre les clercs comme contre les laïcs, accusant le cardinal de Périgord parent du duc de Duras d'avoir été au fait de ces choses et d'y avoir prêté la main. Le consistoire public ne fut pas accordé auxdits ambassadeurs, pour cette raison précise, tandis que le pape accusait le roi de Hongrie d'avoir fait ligue et compagnie avec le damné Bavaois. Ainsi le roi de Hongrie et tous les Allemands s'estimèrent-ils mécontents du pape et de l'Église, mais il n'abandonna cependant pas son projet de passer en Pouille et de secourir sa cité de Zadar, comme nous le dirons par la suite.

La cité de Zadar en Slavonie s'étant rebellée contre les Vénitiens comme nous en faisons mention précédemment, dès que le roi de Hongrie fut parti de Slavonie avec son armée, l'année précédente MCCCXLV, les Vénitiens étaient venus avec une grande puissance pour l'assiéger par terre et par mer, en amenant avec eux des soldats à cheval et à pied de Lombardie, de Romagne et de Toscane soldés à grands frais. Ainsi de Florence, affamés par ladite solde, y étaient allés trois de la maison des Buondelmonti, avec CCC soldats ; lesquels Florentins furent ensuite sans cesse blâmés par les Zadarois, qui depuis les murailles leur disaient de quitter le siège, qu'ils étaient amis, qu'ils pouvaient aller se faire battre à Lucques, et qu'ils servaient les Vénitiens alors que ceux-ci les avaient trahis lors de la guerre contre messire Mastino. Et le siège continua ainsi d'août MCCCXLV à mai MCCCXLVI, [les Vénitiens] lançant sans cesse des batailles à l'assaut du bourg, et ceux de l'intérieur sortant continuellement pour engager échauffourées et escarmouches et assaillir le camp avec bravoure. Mais craignant qu'un siège trop long ne leur fît manquer de vivres, ceux de Zadar firent de nouveau appel au roi de Hongrie. Apprenant cela par les messagers de Zadar, et afin de poursuivre son entreprise de venir en Pouille, celui-ci retourna en Slavonie avec, entre Hongrois et Allemands, plus de XXX^M [hommes], dont grande partie desquels à cheval, car environ XX^M d'entre eux étaient des archers et tout le reste de bons cavaliers. Apprenant sa venue, les Vénitiens renforcèrent le siège de gens et de navires ; et pour ne pas être surpris dans le camp, ils tentèrent de prendre la ville de force avant son arrivée. Le XVI mai MCCCXLVI, ils décidèrent de livrer une grande bataille au bourg : par la mer, avec IIII gros navires fortifiés qui portaient des ponts à jeter sur les murailles, XX chaloupes qui amenaient des édifices, XL canots et XXXII galées armées de nombreux arbalétriers ; et par la terre, avec toute l'armée de l'ost. Et par terre et par mer, ils étaient en tout plus de XVII^M hommes en armes, parmi lesquels plus de IIII^M arbalétriers. La bataille fut âpre et dure, et continua du matin jusqu'au soir sans pouvoir conquérir quoi que ce soit, car la cité était renforcée d'un côté de tours, de murailles et de fossés, et de l'autre côté par le port fortifié et la côte, tandis que ceux de Zadar étaient de bonnes gens d'armes qui se défendaient vaillamment. Et vers le soir, quand finalement les Vénitiens se retirèrent, les Zadarois ouvrirent une porte du bourg et les poursuivirent, livrant un vigoureux combat dans lequel plus de D des gens des Vénitiens furent tués et une grande quantité blessés. Voyant qu'il ne pouvaient pas s'emparer de la cité par le combat, et apprenant que le roi de Hongrie se trouvait avec son armée à XXX milles de Zadar, se rapprochant un peu plus chaque jour, les Vénitiens levèrent le siège des abords de la cité et se retirèrent à un demi-mille de Zadar, sur une petite colline escarpée surplombant la côte, qu'ils fortifièrent comme une bastide, avec fossés, barricades et tours de bois. Approchant du bourg avec son ost, le roi de

Hongrie envoya une partie de ses gens d'armes quérir bataille aux Vénitiens ; mais ceux-ci refusèrent, et restèrent enfermés dans leur bastide pendant plusieurs jours, apeurés et à cours de vivres. Le roi de Hongrie fit ravitailler Zadar en vivres et en tout ce dont elle avait besoin, et l'on dit même qu'il y entra en personne *incognito* pour redonner vigueur aux Zadarois. Par le bais de leurs ambassadeurs, les Vénitiens menaient d'incessantes négociations avec le roi, promettant de lui fournir leur flotte et leur aide pour passer en Pouille, mais demandant en retour la seigneurie de Zadar contre un petit cens accordé comme tribut. Mais comme elles ne plaisaient pas au roi, ces négociations n'aboutirent pas. Alors les Vénitiens corrompirent avec leur argent quelques-uns des barons hongrois, lesquels conseillèrent déloyalement à leur seigneur de s'en retourner en Hongrie, disant que cette année-là le pays d'Italie avaient été trop touché par la disette pour maintenir une telle armée (ce qui était en partie vrai), et que la flotte pour passer en Pouille n'était pas organisée ; et ainsi s'en retourna-t-il en Hongrie, après avoir ravitaillé Zadar. La bastide des Vénitiens se maintint pendant l'été aux grands frais des Vénitiens, qui y renouvelèrent souvent leurs gens – et c'était bien nécessaire, car ils étaient sans cesse assaillis par ceux du bourg. Et en raison de la promiscuité, une grande maladie et mortalité se déclara, tuant de nombreuses gens parmi lesquelles nos trois citoyens des Buondelmonti, ainsi que plusieurs de leurs troupes dont moins d'un quart rentra. Nous laisserons cette matière, et retournerons raconter l'élection du nouvel empereur Charles fils du roi Jean de Bohême.

LX

Comment Charles fils du roi de Bohême fut élu roi des Romains.

En l'an MCCCXLVI au mois d'avril, Charles fils du roi de Bohême vint à la cour pontificale pour être élu empereur et s'opposer au Bavaois, à la demande du pape et à l'instigation du roi de France, qui comptait grâce à lui accroître ses soutiens et sa puissance, car c'était son parent – ce qui tombait à point nommé, comme on le verra. Et ils auraient bien élu le roi Jean de Bohême son père, si à cause de sa maladie il n'avait perdu l'usage de ses yeux. Mais ledit Charles était un preux et sage seigneur, âgé de [...] ans. Lors de ladite élection, à cause de la mort du roi André et parce que les ambassadeurs du roi de Hongrie n'avaient pas été écoutés, naquit une grande dissension au sein du collège des cardinaux, qui se divisa en deux factions : l'une avait à sa tête le cardinal frère du comte de Périgord, qui souhaitait l'élection de messire Charles et s'opposait au

roi de Hongrie, et se tenait du côté des cardinaux français en faveur du roi de France ; l'autre faction avait à sa tête le cardinal frère du comte de Comminges, avec les cardinaux gascons et leurs partisans, qui s'opposaient aux précédents. Et chacune était très puissante et comptait de nombreux soutiens. Ils en arrivèrent au point de s'échanger de honteuses et viles paroles en plein consistoire devant le pape, le cardinal de Comminges reprochant à celui de Périgord d'avoir ordonné et fait tuer le roi André, et chacun accusant l'autre d'être traître envers la sainte Église, se levant même de leur siège pour s'en prendre à l'autre (et ils l'auraient fait, car tous deux étaient secrètement armés, si l'on ne s'était pas interposé), livrant ainsi la cour au désordre et aux armes, y compris les courtisans et les officiers des cardinaux. Chacun des deux cardinaux barricada ensuite sa maison et sa livrée, et resta armé et en garde pendant un bon moment, jusqu'à ce que le pape et les autres cardinaux ne les réconcilient, tous deux restant malgré tout en mauvais termes. Et voilà où en est arrivé le collège de notre apostolique et sainte Église en raison des dissensions de ses cardinaux. La faute et cause première en incombaient aux papes qui avaient élu comme cardinaux ces deux grands et puissants Gaulois et leurs semblables. Et tel est l'exemple qu'ils nous donnent à nous, laïcs, en observant si mal l'humilité des saints apôtres du Christ dont ils représentent l'ordre ; que Dieu les redresse dans la sainte voie de l'humilité, pour le repos et le bien de la sainte Église. Au cours de ces dissensions, le pape ne cessa de lancer de nouveaux procès, et d'abord contre le Bavaois et son fils, condamnant quiconque leur accordait aide et faveur et les privant de tout titre impérial, avec de nombreux autres articles. Il proclama d'abord cette sentence devant la cour, puis la fit envoyer à travers toute la Chrétienté afin de mieux parvenir à ses fins (et ce fut une bonne chose, car le Bavaois était persécuteur de la sainte Église, comme nous en faisons mention précédemment à son propos) et apporter son aide à l'élection à l'empire dudit Charles. Mais comme l'archevêque de Mayence, qui faisait partie des électeurs, refusait de lui donner sa voix, le pape le déposa, et l'on en élut un autre à sa demande pour lui apporter son appui. Puis messire Charles partit de la cour, avec la bénédiction du pape et sa dispense pour que, bien que l'élection dût par coutume avoir lieu à Nuremberg³²³ en Allemagne et la première couronne être prise à Aix-la-Chapelle selon les solennités d'usage, il pût la faire où bon lui semblait, afin que le Bavaois et son fils ne puissent l'en empêcher avec la puissance des Allemands (qui pour la plupart, ou presque, étaient de leur côté). Une fois arrivé dans son pays, le XI juillet MCCCXLVI, à [...], ledit Charles fut élu roi des Romains par les archevêques de Cologne et de Trèves ses conjoints par parenté, l'archevêque de Mayence nouvellement élu par le pape, et le duc de Saxe, puis confirmé par le roi de Bohême son père, fils du défunt empereur

³²³ *Midelborgo* (l'édition SCI donne en revanche « *Norimbergo* »).

Henri de Luxembourg ; il lui manqua les voix du duc de Bavière et de son fils le marquis de Brandebourg. Mais exaspérés par cette élection, la plupart l'appelèrent ensuite « l'empereur des prêtres ». Nous laisserons cette élection et ce qui s'ensuivit, et retournerons parler de la guerre de Gascogne et de la venue du roi d'Angleterre en Normandie, car de grandes et merveilleuses choses s'ensuivirent.

LXI

D'une certaine déroute des gens du roi de France par les gens du roi d'Angleterre en Gascogne.

Retournant à raconter la guerre de Gascogne, messire Jean fils du roi de France se tenant autour du château d'Aiguillon et dans le pays pour empêcher le comte de Derby et ses Anglais de descendre vers Toulouse (lequel messire Jean était en Gascogne avec VI^M cavaliers et bien L^M piétons, entre Français et Languedociens, Génois et Lombards), le sénéchal d'Agen³²⁴ partit dudit camp avec DCCC cavaliers et IIII^M piétons pour s'emparer d'un château du neveu du cardinal de la Motte³²⁵, situé à XII lieues d'Aiguillon. Apprenant cela, l'archidiacre de Durfort, à qui appartenait ledit château, alla à La Réole³²⁶ où le comte de Derby se trouvait avec son ost, demander des gens au secours du château. Le comte lui donna donc de nombreuses gens à cheval et des archers anglais à pied ; et chevauchant toute la nuit, ils arrivèrent à temps au château, le matin du XXXI juillet MCCCXLVI. Trouvant là les gens du roi de France qui étaient arrivées la veille et qui combattaient le château avec force, les gens du roi d'Angleterre assaillirent sans plus attendre les Français, et il y eut une âpre et dure bataille. À la fin, les Français furent vaincus, et le sénéchal d'Agen et de nombreux autres gentilshommes furent faits prisonniers ; et il y eut de nombreux morts et prisonniers, environ CCCC cavaliers, et II^M morts et prisonniers parmi les piétons. Quand les gens de messire Jean qui avaient réchappé à la bataille furent rentrés au camp, celui-ci réunit son conseil ; et ils délibérèrent de combattre le château d'Aiguillon, aussi bien en raison de la nouvelle de cette défaite, que parce qu'ils avaient eu nouvelle que le roi d'Angleterre était arrivé en Normandie avec une grande flotte et une grande armée de gens d'armes à cheval et à pied. Et le premier jour d'août, avec toutes ses gens, il fit livrer bataille tout autour du château d'Aiguillon du matin jusqu'au soir. Ceux du château se défendirent bravement, car il y avait

³²⁴ *siniscalco di Gienne* : Robert de Houdetot († 13), sénéchal d'Agen.

³²⁵ *uno castello del nipote del cardinale della Motta* : il s'agit du château de Bajamont, dans le Lot-et-Garonne, propriété de la maison de Durfort évoquée plus bas (*d'Unforté*).

³²⁶ *alla Roela*

dedans de très bonnes gens d'armes, environ CCCC gentilshommes et VIII^c sergents gascons et anglais. Et le soir, au moment de la retraite des Français, ceux du château sortirent avec vigueur en causant d'importants dommages aux ennemis, et tuèrent environ DCC des gens de messire Jean qui se trouvaient dehors et en blessèrent davantage encore ; et le bourg fut ravitaillé pour VI mois. Apprenant cela, et voyant qu'il ne pouvait le prendre par la bataille, messire Jean ordonna à son ost de se retirer, puis écrivit au pape pour le prier de l'absoudre du serment qu'il avait fait de ne pas s'en aller tant qu'il n'avait pas pris le château ; et il reçut l'absolution du pape. Puis il délibéra d'aller avec la majeure partie de ses gens au secours du roi son père, lequel en avait grand besoin, comme nous le dirons dans le chapitre suivant ; et il fit mettre le feu à son camp, au grand dommage de ses gens infirmes et de leurs équipements. Après avoir laissé les frontières fournies, il s'en vint vers Paris avec ses gens. Et une fois messire Jean parti de Gascogne, le comte de Derby s'empara de nombreux villages et châteaux. Nous laisserons quelque peu ces événements pour parler d'une bataille qui eut lieu en ce temps-là entre l'évêque de Liège et ses citoyens, et reviendrons ensuite raconter la guerre et la bataille entre le roi de France et celui d'Angleterre et leurs gens, car survinrent alors de grandes et merveilleuses choses, qui viennent nourrir notre matière.

LXII

Comment l'évêque de Liège et ses gens furent défaits par ceux de Liège.

En cette année MCCCXLVI, le XXV juillet jour de saint Jacques, une grande discorde opposant l'évêque de Liège nommé [...³²⁷] à son chapitre canonial et aux bourgeois de Liège, chaque parti rassembla ses gens d'armes. Du côté de l'évêque se tenaient des gens de messire Charles élu roi des Romains (et l'on dit même qu'il y fut en personne, car il allait alors avec ses gens à Paris au service du roi de France qui en avait grand besoin), ainsi que le sire de Fauquemont et plusieurs autres barons de la vallée du Rhin. Et de la même manière, du côté de ceux de Liège se tenaient quelques barons du pays ; et y furent en armes la femme du Bavaois et son fils, laquelle s'en allait en Hainaut car [le comté] lui revenait après la mort du comte son père. Et il y eut entre eux une grande bataille en dehors de la cité de Liège, quoique ni champêtre ni rangée. L'évêque et ses gens furent vaincus, et le sire de Fauquemont fut tué, ainsi que plusieurs

³²⁷ *vescovo di Legge* : Engelbert de La Marck († 1368), prince-évêque de Liège.

autres gentilshommes et chanoines de part et d'autre. Et l'évêque s'enfuit avec ses gens à Dinant³²⁸. Nous laisserons cette guerre, et retournerons raconter comment le roi d'Angleterre passa en Normandie contre le roi de France, car il y eut matière à écrire.

LXIII

Comment le roi d'Angleterre passa avec son ost en Normandie, et ce qu'il y fit.

En cette année MCCCXLVI, le roi Édouard ayant réuni à la petite île de Wight en Angleterre³²⁹ sa flotte de DC navires et ses gens au nombre de II^MD cavaliers et environ XXX^M sergents et archers à pied pour passer dans le royaume de France, après avoir écouté la messe solennelle et communié avec ses barons, il leur adressa un beau discours, dans lequel il leur dit qu'il allait légitimement contre le roi de France, qui occupait à tort la Gascogne et le comté de Ponthieu³³⁰, lesquels lui revenaient par la dot de sa mère, et qui par fraude occupait la Normandie, ainsi que nous en fîmes longuement mention au temps du bisaïeul de son père le roi Richard d'Angleterre et de Philippe le Borgne roi de France, quand ils rentrèrent d'outremer aux alentours de l'anno Domini MCC. Il exposa également à ses gens comment par l'héritage de la reine Isabelle sa mère, fille du roi Philippe le Bel, il avait davantage de droits sur le royaume de France que le roi Philippe de Valois, fils de messire Charles second frère du défunt roi Philippe le Bel, lequel tenait le royaume bien que n'étant pas descendant en lignée directe mais collatérale. Il pria encore ses gens d'être braves, car il avait l'intention de renvoyer sa flotte en arrière dès qu'ils seraient arrivés dans le royaume de France, de sorte qu'il leur faudrait se montrer valeureux et conquérir les terres l'épée à la main ou bien mourir, car fuir serait impossible. Il pria enfin ceux qui redoutaient ou craignaient de le suivre de rester en Angleterre. Et tous répondirent en criant d'une seule voix qu'ils le suivraient comme leur cher seigneur, de bonne volonté et jusqu'à la mort. Voyant ses gens aussi bien disposés à la guerre, le roi transmit ses lettres cachetées aux amiraux des navires dans lesquelles il expliquait où il comptait arriver, au cas où par la force des vents ceux-ci perdaient le convoi, et il leur ordonna de ne les ouvrir qu'une fois à proximité des terres. Il partit ainsi le X juillet, et naviguant pendant plusieurs jours, avançant et reculant au gré des courants, il arriva sain et sauf avec toute sa flotte et ses gens à Barfleur³³¹ en Normandie le XX juillet. Une

³²⁸ *Dinante*

³²⁹ *l'isoletta d'Uiche inn-Inghilterra*

³³⁰ *la contea di Ponti*

³³¹ *Biafiore*

fois que ses gens eurent débarqué avec armes, chevaux, équipements et vivres qu'ils avaient apportés avec eux, il renvoya la majeure partie de sa flotte en Angleterre. Puis avec son ost, il commença à courir la Normandie en pillant, incendiant et brûlant quiconque refusait de lui obéir et de lui vendre des vivres. En quelques jours se rendirent à lui la cité de Saint-Lô et les bourgs normands de Coutances, Cotentin et Bayeux³³², qui lui versèrent une rançon pour ne pas être dévastés. Le bourg de Caen³³³ lui opposa résistance grâce au château fort du roi de France dans lequel était venu le comte d'Eu³³⁴ connétable de France avec de nombreuses gens d'armes à cheval et à pied. Le roi combattit donc ledit bourg de Caen pendant plusieurs jours, et à la fin, combattant avec force, il vainquit le connétable hors du bourg. Une fois cette victoire remportée contre le connétable et ses gens, il s'empara du bourg de Caen, qui à l'exception du château n'était pas très fortifié. Et au cours de la bataille, il prit ledit connétable, ainsi que l'archevêque de Théroouanne³³⁵, le chambellan de Melun³³⁶ et plusieurs autres chevaliers et barons, soit LXXXVI en tout ; et de nombreuses gens furent tuées, V^M en tout. Puis il pilla le bourg, mettant ainsi la main sur bien XL^M draps de Caen ou desdits autres villages ; et il fit mettre le feu à Caen qui lui avait opposé résistance, et en incendia une bonne partie et envoya les prisonniers en Angleterre avec le butin. Et ainsi commença la bonne fortune du brave Édouard d'Angleterre. Puis il dirigea son ost vers Rouen, tandis que chaque jour lui parvenaient d'Angleterre de nouvelles gens qui tous les jours traversaient la mer attirées par l'appât du gain, et que le suivaient de nombreux Normands, gentilshommes et autres, qui n'aimaient pas la seigneurie du roi de France ; si bien qu'avec les Normands, il se retrouva avec plus de IIII^M cavaliers, de bonnes gens, et plus de L^M sergent à pied, dont XXX^M archers anglais.

LXIV

Comment le roi d'Angleterre partit de Normandie et vint près de Paris en incendiant et dévastant le pays.

Apprenant que le roi d'Angleterre était arrivé en Normandie et avait pris lesdits bourgs et fait prisonniers son connétable et ses gens, le roi de France partit aussitôt de Paris avec autant de gens

³³² *la città di Sallu e Gostanza e Gostantino e Balliuolo terre di Normandia*

³³³ *Camo*

³³⁴ *il conte di Du* : Raoul II († 1350), comte d'Eu et de Guînes, seigneur de Jarnac, connétable de France.

³³⁵ *l'arcivescovo di Tervana* : Raymond Sacquet († 1358), évêque (et non archevêque) de Théroouanne, et conseiller au Parlement de Paris.

³³⁶ *l'camarlingo di Mollu* : Jean II de Melun († 1382), vicomte de Melun, comte de Tancarville, cham de Normandie.

à cheval et à pied qu'il pût rassembler pour aller secourir Rouen en Normandie³³⁷ ; afin également qu'elle ne se rebelle pas, apprenant que certains barons du pays rebelles du roi de France traitaient en ce sens avec le roi d'Angleterre et les habitants de la cité de Rouen. Le roi de France posa le camp au pont de l'Arche sur le fleuve de la Seine³³⁸, qu'il fit barrer, de même que tous les autres ponts qu'il y avait sur la Seine, pour empêcher le roi d'Angleterre et ses gens de passer de ce côté-ci. Puis il fournit Rouen de ses gens à cheval et à pied. Et quand il avait quitté Paris, il avait donné ordre à son prévôt de faire défaire les maisons situées à proximité des murs de Paris, à l'extérieur et à l'intérieur, afin de renforcer la cité. Ce en raison de quoi, la rumeur commença à se soulever parmi les citoyens auxquels appartenaient les maisons, et ainsi le bourg fut-il gagné par le désordre et les armes, et sur le point de se rebeller contre le roi, si en ces jours-ci n'étaient arrivés à Paris le roi Jean de Bohême et son fils Charles élu roi des Romains avec D cavaliers qu'il leur restait de la déroute de l'évêque de Liège, comme nous le disions précédemment. Ceux-ci renforcèrent Paris et calmèrent la rumeur en annulant la destruction des maisons afin de contenter les bourgeois de Paris.

Le roi d'Angleterre avait posé le camp avec son ost à trois lieues au-delà de Rouen, et là vinrent deux cardinaux légats du pape, messire Annibaldo da Ceccano et messire Pierre de Clermont – cardinaux que le pape avait envoyés en vue de trouver un accord entre le roi d'Angleterre et le roi de France, exigeant que toute question soit remise entre ses mains. Mais ne se fiant pas au pape, le roi Édouard d'Angleterre ne voulut pas entendre parler d'un accord ; et il quitta à plusieurs reprises les négociations avec lesdits légats, car il lui semblait que le pape favorisait trop le parti du roi de France. Les légats furent même dépouillés par les Anglais de quelques-uns de leurs biens, que le roi Édouard leur fit restituer en leur faisant de nombreux dons en réparation ; et ainsi s'en retournèrent-ils vers Paris. Ayant perdu espoir d'avoir la cité de Rouen avec laquelle il était en négociation, car le roi de France était arrivé au secours avec un grand ost de cavaliers et de piétons, le roi Édouard se mit en route vers Paris, et passa au-delà du fleuve de la Seine en incendiant et dévastant le pays, et en faisant un grand butin et de nombreux prisonniers car le pays était très peuplé et riche. Et la veille de Notre-Dame d'août, il posa le camp à Poissy et à Saint-Germain-en-Laye³³⁹, et ses gens saccagèrent jusqu'à deux lieues de Paris et incendièrent les villages de Saint-Cloud et de Louviers³⁴⁰, ainsi que plusieurs autres villages grands et petits, qui furent pillés puis incendiés car il s'agissait là du plus beau et plus riche pays au

³³⁷ *Ruem in Normandia*

³³⁸ *il fiume della Senna*

³³⁹ *a Puscì e San Germano dell'Aia*

³⁴⁰ *la villa di Sancro e quella di Lavieri*

monde ; lequel avait profité pendant plus de cinq centaines d'années du repos et de la tranquillité sans guerre, ce qui fut là un grand dommage. Ô maudite guerre, combien de méfaits commets-tu pour la dévastation des royaumes et des peuples en punition des péchés des gens ! Apprenant que le roi d'Angleterre et son ost se dirigeaient vers Paris, le roi de France partit du pont de l'Arche et vint vers Paris en longeant les rives de la Seine, qui se trouvait entre les deux armées. Et arrivé à Paris, il écrivit à messire Carlo Grimaldi et Antone Doria de Gênes, amiraux de ses XXXIII galées qui se trouvaient à Honfleur en Normandie³⁴¹, afin qu'ils débarquent et viennent à Paris avec toute la chiourme et les arbalétriers ; ce qu'ils firent. Puis le roi de France posa le camp à une demie-lieue en dehors de Paris à Saint-Germain-des-Prés³⁴², et fit là sa démonstration. Il se trouvait alors avec VIII^M bons cavaliers et plus de XL^M sergents à pied, dont plus de VI^M arbalétriers génois entre ceux des galées et ceux venus de Gênes par voie de terre à la solde du roi. Dans cette armée, il y avait, sans compter le roi de France, cinq rois couronnés : à savoir le roi de Navarre son cousin, le roi de Majorque, le roi de Bohême, son fils élu roi des Romains et le roi d'Écosse, c'est-à-dire David fils de Robert de Bruce rebelle du roi d'Angleterre.

LXV

Comment le roi d'Angleterre partit de Poissy pour aller en Picardie, rejoindre les Flamands.

Quand il apprit l'arrivée du roi de France à Paris, comme il avait dévasté les villages situés entre les fleuves de l'Eure³⁴³ et de la Seine et que les vivres venaient à manquer à l'ost, afin de ne pas être surpris (comme l'avait projeté le roi de France), le roi d'Angleterre ordonna de faire construire à Poissy un pont de bois et de barques au-dessus de la Seine. Et bien que gêné par les gens du roi de France qui se tenaient sur l'autre rive, par la force des armes et de ses archers, il les vainquit et fit achever le pont. Puis après avoir levé le camp de Poissy et de Saint-Germain-en-Laye, il y fit mettre le feu, et avec son ost passa le fleuve de la Seine le XVI août pour venir à Pontoise³⁴⁴. Là, il se heurta à la résistance des gens que le roi de France avait envoyées à cheval et à pied et dont il avait fourni le château. Il combattit alors le bourg pendant deux jours, et à la fin le vainquit par la force, à l'exception toutefois du château ; il mit à mort tous les gens qu'il y trouva, sauf les femmes et les enfants qu'il autorisa à partir avec tout ce qu'ils pouvaient emporter

³⁴¹ *Rifrore in Normandia*

³⁴² *San Germano di Prati*

³⁴³ *'l fiume dell'Era*

³⁴⁴ *Pontosa*

avec eux ; puis il dévasta le bourg, à l'exception des monastères et des églises. Il poursuivit ensuite son chemin vers Abbeville en Ponthieu³⁴⁵ pour y retrouver les Flamands, lesquels étaient sortis avec plus de XXX^M [hommes] en armes et avaient été à Béthune³⁴⁶ puis à III lieues d'Arras³⁴⁷ en dévastant le pays, et s'étaient ensuite retirés à Éclusier en Artois³⁴⁸ pour se joindre au roi d'Angleterre, comme cela avait été convenu entre eux ; car messire Hugues d'Hastings³⁴⁹ parent et baron du roi d'Angleterre était en effet venu le XVI juillet en Flandre avec XX navires et DC archers pour convaincre les Flamands d'agir ainsi. Puis ils retournèrent au siège de Béthune, à laquelle ils livrèrent plusieurs batailles au prix de plusieurs morts et blessés. Laissons quelque peu le récit des Flamands, et retournons parler des événements du roi de France, qui suivait le roi d'Angleterre.

LXVI

Comment le roi de France et son ost suivirent le roi d'Angleterre.

Quand le roi de France apprit que le roi d'Angleterre avait quitté Pontoise, il partit avec ses gens de Saint-Germain-des-Prés et s'en alla à Saint-Denis pour suivre le roi d'Angleterre et l'affronter sur le champ de bataille, afin de l'empêcher de détruire le pays et de rejoindre les Flamands ses rebelles. Il laissa à Paris à la garde du bourg, de la reine et de ses fils, les puissants bourgeois de Paris, qui avec les autres gens d'armes de son hôtel et de sa garde étaient au total MCC hommes à cheval. Puis il envoya au-devant en Picardie quelques-unes de ses gens pour bloquer les passages et la route au roi d'Angleterre et à ses vivres, ainsi que les ponts sur les rivières, et pour rester à la garde desdits passages et rivières tandis que lui et son armée s'en allaient à Abbeville en Ponthieu ; et ainsi fut fait. Le roi d'Angleterre et son ost furent alors en grand danger, car arrivant à cours de vivres, ils restèrent VIII jours durant presque sans pain ni aucune goutte de vin, et vivaient sur la viande de leurs bêtes qu'ils avaient en grand nombre, ne mangeant que quelques fruits et buvant de l'eau, et manquant également de chausses, ne pouvant se rendre à Abbeville à cause des passages barrés et des fossés creusés sur leur chemin. Le roi d'Angleterre prit alors le parti d'aller vers la Flandre, mais les Français et les Picards lui firent face

³⁴⁵ *Albavilla in Ponti*

³⁴⁶ *Bettona*

³⁴⁷ *Arazo*

³⁴⁸ *Scrusieri inn-Artese*

³⁴⁹ *meser Ugo d'Astigbe* : un Hugues de Hastings est mentionné dans les chroniques de Froissart (III, 32).

à la rivière de la Somme³⁵⁰ qu'il devait passer. Il chercha alors un passage à un autre endroit, où la rivière formait un grand marais ballotté par la marée mais dont le fond était ferme ; et demandant autour de lui, on lui indiqua un passage là où nul n'avait jamais vu passer un cheval. Et là, à marée basse, il passa sain et sauf en une nuit avec toutes ses gens, laissant une partie de ses tentes et de ses feux allumés dans le camp afin de montrer à ses ennemis pendant la nuit que le camp était encore là. Et quand il fut passé, le matin de bonne heure, il alla assaillir ceux de ses ennemis qui lui avaient barré le passage, lesquels avaient posé le camp tout près de là et ne prenaient pas garde, croyant qu'ils ne pourraient pas franchir la rivière de la Somme ; et il les mit en déroute, et tous furent tués ou faits prisonniers, plusieurs milliers entre ceux à cheval et ceux à pied. Après quoi ils poursuivirent leur chemin, affamés et manquant de tout ; et le vendredi XXV août, la journée puis la nuit, ils parcoururent bien XII lieues picardes sans se reposer, arrivant ainsi épuisés et affamés à VI lieues d'Amiens³⁵¹ dans un lieu et bourg situé à côté d'un bois appelé Crécy³⁵². Et devant là franchir une rivière petite mais profonde, il durent la traverser à un ou deux à la fois jusqu'à ce que tous aient franchi le passage, personne ne leur faisant alors obstacle. Mais apprenant que le roi de France les suivait, ils posèrent le camp dans ce lieu, en-dehors du village de Crécy, sur une petite colline entre Crécy et Abbeville en Ponthieu. Et pour se renforcer et assurer leur sécurité, se sachant bien moins nombreux que les Français, ils enfermèrent l'ost derrière les chariots, qu'ils avaient en grand nombre entre les leurs et ceux du pays ; et ils laissèrent une entrée car, ne pouvant pas éviter la bataille, ils étaient prêts à combattre, préférant mourir au combat plutôt que de faim car la fuite était impossible. Et le roi d'Angleterre disposa ses nombreux archers sur les chariots et quelques-uns en dessous, lesquels étaient munis de bombardes tirant des petites balles de fer avec du feu pour effrayer et dévaster les chevaux des Français. Et le jour suivant, derrière les chariots, il disposa sa cavalerie en III troupes : de la première fut capitaine le fils du roi, de la seconde le comte d'Arundel³⁵³, de la troisième le roi d'Angleterre. Et ceux qui étaient à cheval mirent pied à terre, tenant le cheval paré, pour reprendre haleine, se restaurer et s'abreuver.

³⁵⁰ *alla riviera di Somma*

³⁵¹ *Amiensa*

³⁵² *Cresci*

³⁵³ *il conte di Rondello* : Richard FitzAlan († 1376), comte d'Arundel et de Surrey.

LXVII

D'une grande et malheureuse défaite infligée au roi Philippe de France et à ses gens par le roi Édouard III d'Angleterre à Crécy en Picardie.

Le roi de France Philippe de Valois, qui avec son armée suivait le roi Édouard d'Angleterre et ses gens, apprenant que ce dernier avait posé le camp près de Crécy où il attendait la bataille, se dirigea bravement vers lui, pensant le prendre par surprise et le croyant épuisé et vaincu par le manque et la faim soufferts en chemin. Et sachant qu'il avait trois fois plus de bonnes gens d'armes à cheval (car le roi de France avait environ bien XII^M cavaliers et des sergents à pied en nombre presque incalculable, tandis que le roi d'Angleterre n'avait même pas IIII^M cavaliers et environ XXX^M archers anglais et gallois, quelques-uns simplement armés de haches galloises et de javelots), s'approchant du camp des Anglais à la distance d'un galop de cheval, le samedi XXVI août de l'an MCCCXLVI après none, le roi de France organisa ses gens en III troupes à leur manière, que l'on appelle bataillons. Le premier comptait bien VI^M arbalétriers génois et d'autres italiens, et était conduite par messire Carlo Grimaldi et Antone Doria ; et avec lesdits arbalétriers se tenaient le roi Jean de Bohême et messire Charles son fils élu roi des Romains, ainsi que plusieurs autres barons et cavaliers au nombre de III^M [hommes] à cheval. L'autre bataillon était conduit par Charles comte d'Alençon, frère du roi de France, et avec lui plusieurs comtes et barons, au nombre de IIII^M cavaliers et de nombreux sergents à pied. Le troisième bataillon était conduit par le roi de France, avec en sa compagnie les autres rois susnommés, comtes et barons, et tous le reste de son armée, qui comptait d'innombrables gens à cheval et à pied. Et avant que la bataille ne commençât, apparurent au-dessus des osts deux grands corbeaux qui criaient et coassaient ; puis une petite pluie tomba ; et enfin, celle-ci terminée, la bataille commença. La première troupe avec les arbalétriers génois encercla les chariots du roi d'Angleterre ; ils commencèrent à tirer leurs dards mais furent bientôt repoussés, car au-dessus et en-dessous des chariots recouverts de serges et de draps qui les protégeaient des carreaux, ainsi que derrière les chariots parmi les bataillons et les troupes du roi d'Angleterre, il y avait les XXX^M archers anglais ou gallois, comme il a été dit ; et quand les Génois tiraient un carreau d'arbalète, ceux-ci décochaient III flèches de leurs arcs, qui ressemblaient dans les airs à un nuage et ne retombaient pas vainement sans blesser gens et chevaux, et sans parler des coups de bombardes qui causaient un si grand tumulte et rumeur qu'il semblait que Dieu tonnait, tuant de nombreuses gens et abattant les chevaux. Mais le pire pour l'ost des Français fut que, comme le lieu de la bataille était

aussi étroit que l'ouverture des chariots du roi d'Angleterre, en menant la charge, le second bataillon du comte d'Alençon pressa tant les arbalétriers génois contre les chariots que ceux-ci ne pouvaient plus se tenir ni même tirer avec leurs arbalètes, se retrouvant ainsi sous ceux qui étaient sur les charrettes, blessés par les flèches des archers et par les bombardes, et ainsi bon nombre d'entre eux furent blessés et tués. Aussi lesdits arbalétriers ne purent résister plus longtemps, amassés et pressés contre les chariots par leurs propres cavaliers au point de prendre la fuite ; et les cavaliers français et leurs sergents qui les virent ainsi s'enfuir crurent qu'ils les avaient trahis, et ils les tuèrent eux-mêmes, et peu en réchappèrent. Voyant la première troupe des arbalétriers du roi de France prendre ainsi la fuite, Édouard IV fils du roi d'Angleterre et prince de Galles qui conduisait le premier bataillon formé par ses cavaliers (lesquels étaient environ M, avec VI^M archers gallois), monta à cheval, sortit des chariots et assaillit la cavalerie du roi de France, avec laquelle se tenaient le roi de Bohême et son fils avec la première troupe, ainsi que le comte d'Alençon frère du roi de France, le comte de Flandre, le comte de Blois, le comte d'Harcourt³⁵⁴, messire Jean de Hainaut et plusieurs autres comtes et grands seigneurs. Alors la bataille se fit âpre et dure, car après lui vint le second bataillon du roi d'Angleterre que conduisait le comte d'Arundel ; et ils mirent totalement en fuite le premier et le second bataillon des Français, grâce surtout à la fuite des Génois. Et au cours de cette mêlée furent tués le roi de Bohême et le comte d'Alençon, ainsi que plusieurs barons et cavaliers et de nombreux sergents. Voyant ses gens prendre la fuite, le roi de France chargea les troupes du roi d'Angleterre avec le troisième bataillon et tout le reste de ses gens ; et lui-même fit de sa personne des merveilles d'armes, au point de faire reculer les Anglais jusqu'aux chariots. Et ceux-ci auraient été brisés s'ils n'avaient reçu le soutien du roi Édouard et de son troisième bataillon, lequel sortit des chariots par une autre ouverture qu'il y fit faire pour prendre les ennemis par derrière et aller au secours des siens ; et il assaillit bravement les ennemis par les côtés, accompagnés de ses Gallois et de ses Anglais à pied, lesquels armés d'arcs et de lances galloises s'appliquaient à éventrer les chevaux. Mais ce qui causa davantage de confusion parmi les Français fut que la multitude de leurs gens, si nombreuses à cheval comme à pied, ne cherchaient qu'à charger avec leurs chevaux, croyant ainsi briser les Anglais ; et se pressant les uns contre les autres comme ils l'avaient fait à Courtrai contre les Flamands, ils se retrouvèrent ainsi bloqués par les corps des Génois du premier bataillon dont la terre était recouverte, ainsi que par l'amas des chevaux morts ou tombés qui recouvraient tout le champ de bataille, lesquels chevaux étaient sans cesse frappés par les bombardes et les flèches de sorte que les Français n'eurent bientôt plus un seul cheval qui ne fût blessé, et un nombre

³⁵⁴ *il conte d'Iricorte* : Jean IV, comte d'Harcourt († 1346).

incalculable tué. La douloureuse bataille dura d'avant vêpres jusqu'à deux heures après la tombée de la nuit. Et à la fin, ne pouvant tenir davantage, les Français prirent la fuite ; et le roi de France, blessé, s'enfuit de nuit à Amiens avec l'archevêque de Reims, l'évêque d'Amiens, le comte d'Auxerre, le fils du chancelier de France et environ LX [hommes] à cheval, sous le pennon du Dauphin de Vienne car toutes ses bannières et enseignes royales avaient été abattues sur le champ de bataille. Et tandis qu'elles fuyaient de nuit à cheval et à pied, les brigades furent dépouillées et tuées par les paysans de leur propre bord, et nombre d'entre eux périrent de la sorte sans avoir été pris en chasse. Le dimanche suivant au matin, les gens du roi de France qui avaient fui pendant la nuit, soit VIII^M [hommes] à cheval et à pied (parmi lesquels messire Charles élu empereur qui avait réchappé à la première déroute), s'étant réfugiées près du lieu de la bataille sur une petite colline située près du bois, faisant face en ce lieu et ne sachant par où fuir, le roi d'Angleterre y envoya les comtes de Warwick³⁵⁵ et de Northampton³⁵⁶ avec de nombreuses gens à cheval et à pied. Assaillis par ces derniers, les Français ne résistèrent pas longtemps et s'enfuirent, tandis que bon nombre d'entre eux étaient pris et tués, et que ledit messire Charles, blessés à trois reprises, s'enfuyait à l'abbaye d'Ourscamp³⁵⁷ où se trouvaient les cardinaux. Et ce même dimanche matin arriva sur le champ de bataille le duc de Lorraine neveu du roi de France, qui venait à son aide avec III^M cavaliers et III^M piétons de son pays, ignorant tout de la bataille et de la défaite de la nuit précédente, et ne sachant pas qui l'avait emporté. Voyant les gens du roi de France dont nous avons parlé, qui par peur se tenaient déployés sur la colline, il s'élança et chargea les Anglais, mais fut vite vaincu et y resta mort avec environ C de ses cavaliers, tandis que des piétons la majeure partie étaient tués et les autres mis en fuite. Au cours de cette bataille douloureuse et malheureuse pour le roi de France, la plupart de ceux qui furent présents et écrivirent disent que bien XX^M hommes à pied ou à cheval furent tués, ainsi qu'un nombre incalculable de chevaux, et plus de MDC comtes, barons, bannerets et chevaliers de parage, sans compter les écuyers à cheval qui furent plus de III^M, et autant de prisonniers, tandis que presque tous ceux qui s'étaient enfuis furent blessés par les flèches. Parmi les autres seigneurs notables qui furent tués, il y eut le roi Jean de Bohême avec V comtes d'Allemagne de sa compagnie, le roi de Majorque, le comte d'Alençon frère du roi de France, le comte de Flandre, le comte de Blois, le duc de Lorraine³⁵⁸, le comte de Sancerre³⁵⁹, le comte d'Harcourt, le comte d'Aumale³⁶⁰ et son fils, le comte de Salm

³⁵⁵ *il conte di Vervich* : Thomas de Beauchamp, comte de Warwick († 1369).

³⁵⁶ *quello di Norentona* : Guillaume de Bohun, comte de Northampton († 1360), petit-fils par sa mère du roi Édouard I^{er} d'Angleterre. Il participe à la bataille de l'Écluse.

³⁵⁷ *alla badia da Riscampo* : sans doute l'abbaye d'Ourscamp (lat. *Ursi Campus*).

³⁵⁸ *il duca dello Renno* : Raoul, duc de Lorraine († 1346).

³⁵⁹ *il conte di Sansurro* : Louis II, comte de Sancerre († 1346).

³⁶⁰ *il conte d'Allicorte, il conte d'Albamala* : il s'agit du même, Jean comte d'Aumale et d'Harcourt.

d'Allemagne³⁶¹ qui se trouvait avec le roi de Bohême, messire Carlo Grimaldi et Antone Doria de Gênes, et de nombreux autres seigneurs dont nous ne connaissons pas le nom. Le roi Édouard demeura sur le champ de bataille pendant deux jours et y fit chanter solennellement la messe du Saint Esprit pour remercier Dieu pour la victoire, ainsi que la messe des morts ; et il fit consacrer le lieu et donner sépulture aux morts, aussi bien ennemis qu'amis, et fit séparer les blessés des morts pour les faire soigner, et donner de l'argent aux petites gens qu'il renvoya. Il fit inhumer plus noblement auprès d'une abbaye les seigneurs morts qu'il avait retrouvés, parmi lesquels le roi de Bohême auquel il fit de grandes et honorables obsèques, comme il se devait envers le corps d'un roi et par amour pour lui, pleurant sa mort, et se vêtant de noir lui et plusieurs de ses barons. Puis de manière très honorable, il renvoya son corps à messire Charles son fils qui était à l'abbaye d'Ourscamp, d'où ce dernier l'emporta en Luxembourg. Et ceci fait, fort d'une victoire bien aventureuse, car bien peu de ses gens n'avaient été tués en comparaison des Français, ledit roi Édouard partit de Crécy le troisième jour et s'en alla à Montreuil. *O santus santus santus dominus Sabaot*³⁶², autrement dit en latin « saint des saints notre Seigneur Dieu de l'ost », combien ta puissance est grande au ciel comme sur terre, et tout particulièrement dans les batailles ! Car parfois et bien souvent, il fait en sorte que les moins nombreux et les moins puissants battent les grandes armées pour montrer leur puissance, abattre la superbe et l'orgueil et punir les péchés des rois, des seigneurs et des peuples. Et cette défaite démontra bien sa puissance, car les Français étaient trois fois plus nombreux que les Anglais. Mais ce ne fut pas sans juste raison qu'advint un tel péril au roi de France, car parmi tous ses péchés, en laissant de côté le tort causé au roi d'Angleterre et à ses autres barons en occupant leurs héritages et seigneuries, plus de X ans auparavant, il avait juré face au pape Jean et pris la croix en promettant d'aller outremer reconquérir la Terre sainte d'ici deux ans, et avait pris toutes les dîmes et les subsides de son royaume tout en faisant injustement la guerre contre les seigneurs chrétiens. Et pour cette raison furent tués ou réduits en esclavages par les Sarrasins d'outremer les Arméniens et C^M autres Chrétiens, qui dans l'espoir de sa venue avaient commencé à mener la guerre aux Sarrasins de Syrie. Et cela suffit à ce propos.

³⁶¹ *il conte di Salemmi d'Alamagna* : Simon I^{er}, comte de Salm († 1346).

³⁶² Introduction du *Sanctus*, tirée de *Is.*, 6, 3 et reprise dans le *Te Deum*.

LXVIII

Ce que le roi d'Angleterre fit avec son ost après ladite victoire.

Une fois parti du champ de bataille de Crécy où il avait remporté ladite victoire, le roi Édouard s'en alla avec son ost à Montreuil³⁶³, croyant pouvoir la prendre car elle faisait partie du comté et de la dot de sa mère. Mais le bourg avait été bien garni par le roi de France, et de nombreux Français s'y étaient réfugiés après la défaite. Aussi se défendit-il, et il ne put le prendre ; il en dévasta donc les alentours, puis s'en alla à Boulogne-sur-mer³⁶⁴ où il fit de même. Il vint ensuite à Wissant³⁶⁵, et comme elle n'était pas murée, il la pilla totalement, puis il y mit le feu et dévasta tout le village. Et il vint enfin à Calais³⁶⁶, qui était murée et fortifiée, et y livra plusieurs batailles ; mais ne pouvant pas la prendre, il y mit le siège par terre et par mer, et construisit à l'extérieur une bastide à la manière d'un bon bourg fortifié et équipé pour passer l'hiver. Là, avec son ost, il resta longuement au siège, comme nous en ferons mention par la suite. Et il mit toutes ses forces pour la conquérir afin d'avoir un port fortifié et un refuge en-deçà de la mer, sur le royaume de France. Et pendant ce temps, vinrent auprès du roi d'Angleterre sa mère et sa femme, ainsi que ses deux sœurs et sa fille ; puis le comte de Derby avec une grande flotte, de nombreuses gens d'armes, des ravitaillements en vivres et d'autres garnisons pour le siège.

Pendant ce temps, les deux légats cardinaux et d'autres barons de France et d'Angleterre vinrent à plusieurs reprises près de Calais pour engager des pourparlers de paix, sans toutefois pouvoir trouver d'accord. Et alors que le roi d'Angleterre était encore au siège de Calais, et qu'il avait par accord promis sa fille comme femme au jeune comte de Flandre qui devait ainsi s'allier avec lui, par séduction et tractation du roi de France et en raison d'une offense qu'il lui reprochait (car son père avait été tué au côté du roi de France lors de la bataille de Crécy, comme nous en faisons mention précédemment), le comte de Flandre quitta secrètement le roi d'Angleterre et s'en vint auprès du roi de France, et prit pour femme la fille du duc de Brabant. Et ledit duc quitta à son tour la ligue du roi d'Angleterre et s'allia avec le roi de France en s'apparentant avec lui : le duc donna à son fils aîné la fille de messire Jean fils du roi de France, et à son autre fils la fille du duc de Bourbon de la maison de France ; et ledit duc de Brabant donna pour femme sa seconde fille au duc de Gueldre, neveu du roi d'Angleterre et fils de sa sœur, qui avait d'abord pris

³⁶³ *Mosternolo*

³⁶⁴ *Bologna sor la mere*

³⁶⁵ *Guizante*

³⁶⁶ *Calese*

et épousé la fille du marquis de Juliers. Le roi de France obtint tous ces retournements d'alliances contre le roi d'Angleterre contre monnaie sonnante, ce dont le duc de Brabant fut fortement critiqué. Mais le roi d'Angleterre n'abandonna toutefois pas l'entreprise du siège de Calais. Messire Jean fils du roi de France restait à Boulogne-sur-mer et dans les alentours, d'une part avec le duc d'Athènes et d'autres barons ainsi qu'une grande cavalerie et des sergents à pied en grand nombre pour mener sans relâche une guerre de harcèlement contre le roi d'Angleterre et son ost ; et d'autre part sur mer avec des galées et d'autres navires pour fournir Calais. Ainsi y eut-il plusieurs assauts, échauffourées et affrontements, aux dépens tour à tour d'un côté puis de l'autre, et qui seraient chose trop longue à raconter. De son côté, le roi de France organisa un autre ost et fit poser le siège à Cassel en Flandre, afin d'empêcher les Flamands de venir en aide à Calais et de se rallier au roi d'Angleterre. Ce pour quoi, après que le marquis de Juliers fut fait leur capitaine et conducteur sur ordre du roi d'Angleterre, les Flamands vinrent tous ensemble vers Cassel pour combattre les Français ; lesquels refusèrent la bataille, levèrent le siège de Cassel et s'en allèrent à Saint-Omer. Nous laisserons les développements de ladite guerre des deux rois jusqu'à ce qu'il se produise quelque chose de nouveau, et parlerons de nos faits de Florence et des autres nouveautés qui survinrent en ce temps-là.

LXIX

Comment Louis le jeune, qui tient la Sicile, reprit Milazzo et négocia pour contracter parenté et alliance avec le roi de Hongrie.

Le V août de l'an MCCCXLVI, Louis le jeune, fils de feu don Pierre [et petit-]fils de feu don Frédéric qui tient l'île de Sicile, apprenant de son oncle et régent don Guillaume³⁶⁷, un vaillant homme d'armes, et des Siciliens la discorde qui agitait le royaume de Pouille entre [les princes et³⁶⁸] les héritiers des rois Charles et Robert suite à la mort du jeune André dont il a été fait mention précédemment, il mit le siège par mer et par terre au bourg de Milazzo en Sicile qui était tenu par les princes ; et ils y restèrent longtemps, car il était bien fortifié et garni de gens et de vivres. Mais en raison des discordes entre les princes du Royaume, les capitaines qui y étaient à la garde ne pouvaient plus recevoir leurs payes ni celles de leurs gens ; et voyant qu'ils ne recevaient

³⁶⁷ Guillaume d'Athènes et de Neopatria, frère du roi Pierre, est mort en 1338. C'est leur frère cadet, Giovanni, qui récupère les titres de Guillaume et devient régent de Sicile pendant la minorité de son neveu Louis. C'est donc à lui que Villani fait référence.

³⁶⁸ Édition SCI.

ni secours ni ravitaillement du Royaume, ils cherchèrent concorde avec les Siciliens, et contre paiement, livrèrent le bourg le jour même. Et au cours de ce mois, des ambassadeurs du roi de Hongrie venus en Sicile au détriment des princes du Royaume pour traiter ligue et compagnie avec Louis le jeune qui tenait la Sicile, demandèrent XXX galées à la solde dudit roi de Hongrie pour son passage dans le Royaume. Guillaume, oncle du jeune Louis qui se faisait appeler duc d'Athènes et était régent de Louis et gouverneur de l'île de Sicile, négocia avec eux ; et ensemble ils projetèrent de contracter parenté, ledit Louis prenant pour femme la sœur du roi de Hongrie, et promettant de lui fournir en aide lorsqu'il voudrait passer dans le Royaume XL galées armées à sa solde. Et il envoya en Hongrie ses ambassadeurs sur une galée armée, pour confirmer la ligue et le mariage. Mais parvenus en Hongrie, les ambassadeurs du Sicilien demandèrent qu'il restât roi de Sicile, et réclamèrent Reggio di Calabria et d'autres bourgs alentours que tenait jadis son aïeul don Frédéric. Laquelle demande fut refusée par le roi de Hongrie, qui aurait cependant consenti à lui laisser l'île contre paiement d'un cens tandis qu'il aurait conservé la juridiction de ressort et d'appel en tant que souverain, ainsi que le titre du royaume. Mais les ambassadeurs de Sicile ne furent pas d'accord sur ce point, et les négociations échouèrent ; puis ils allèrent négocier avec les princes de Pouille. Ce à quoi ils aboutirent, nous le raconterons en temps et en lieu, lorsque nous en arriverons à ladite matière.

LXX

Comment quelques galées de Gênes passèrent en mer Majeure, et s'emparèrent de Sinope et de l'île de Chio.

En cette année et en ce temps-là partirent de Gênes XL galées armées qui allaient en Romanie se venger du Chelebi seigneur des Turcs de la mer Majeure en raison de la trahison et des dommages causés aux Génois, comme nous en faisons mention quelque part. Et ils prirent la ville de Sinope, la pillèrent et la dévastèrent, puis coururent le pays et en rapportèrent de nombreux biens et marchandises pris aux Turcs. Et ils en firent de même sur l'île de Chio dans l'Archipel de Romanie, qu'ils prirent, enlevèrent aux Grecs et dont ils sont [encore] seigneurs, là où naît le mastic qui apporte grande rente et profit. Nous cesserons de parler des nouveautés des étrangers, et reviendrons à nos faits de Florence et des autres parties de l'Italie.

LXXI

De certaines nouveautés qui survinrent en ce temps-là dans le Royaume.

En cette année, le VIII octobre, passa par Florence le cardinal d'Embrun légat du pape, qui allait dans le Royaume pour en recevoir la garde au nom de l'Église, en raison des discordes entre les princes après la mort du roi André ; et il lui fut fait grand honneur par les Florentins. Mais quand il arriva dans le Royaume, il fut bien mal reçu par les princes et la reine, et encore moins obéi ; et le pays tout entier demeura agité et comme en rébellion. Et L'Aquila se rebella sous la conduite d'un citoyen nommé ser Ralli et de ses partisans, avec l'aide et la faveur de messire Ugolino Trinci seigneur de Foligno ; et de la même manière, d'autres bourgs des Abruzzes à l'instigation du roi de Hongrie. Et ainsi le pays fut tout entier corrompu, et les chemins livrés aux pillards. Le légat et la reine nommèrent alors plusieurs seigneurs comme justiciers ; mais ceux-ci furent peu craints, et encore moins obéis. Voyant le pays autant corrompu, le légat s'en alla demeurer à Bénévent, ce dont il fut bien peu tenu en estime.

LXXII

De certains ordonnances qui furent faites à Florence, qu'aucun étranger ne pourrait recevoir d'office de la Commune ; et comment on acheva la construction du pont de Santa Trinita.

En cette année, le XVIII octobre, on fit à Florence ordonnance et décret qu'aucun étranger qui avait été fait citoyen, et dont le père, l'aïeul et lui-même n'étaient nés ni à Florence ni dans le contado, ne pourrait devenir officier ni recevoir un quelconque office, même s'il avait été élu ou inclus dans les sacs³⁶⁹, sous de grandes peines. Et ceci fut fait à cause des nombreux petits artisans qui nous étaient arrivés des terres alentours, et qui à l'instigation des dirigeants des XXI collèges des Arts avaient été inclus dans les sacs [pour l'élection] des prieurs et des autres offices. Car leur attitude était très fastidieuse, faisant preuve dans leur magistrature et seigneurie de beaucoup d'audace et de présomption, plus encore que les citoyens d'origine ancienne. Et cette ordonnance fut l'œuvre des capitaines du Parti guelfe et de leurs conseils, qui avaient l'impression que s'y mêlaient trop de Gibelins, afin d'affaiblir le gouvernement des XXI collèges des Arts qui dirigeait

³⁶⁹ C'est-à-dire dont le nom, inscrit sur un billet, avait été placé dans le sac duquel on tirait au sort les officiers.

la cité. Et ce fut presque le début d'un renversement de régime, en raison des conséquences qui suivirent, comme nous en ferons mention par la suite.

En cette année, le IIII octobre, on termina l'arc central du pont de Santa Trinita, avec III piles et IIII arcs. Solidement fondé et richement travaillé, il coûta environ XX^M florins d'or. Et l'on construisit sur une pile une belle chapelle à saint Michel-Ange.

LXXIII

D'une grande disette qu'il y eut à Florence, dans les alentours, et en plusieurs endroits.

En cette année MCCCXLVI (mais la cause en remontant à octobre et novembre MCCCXLV au moment des semences, quand les pluies avaient été si fortes qu'elles avaient corrompu les semences), en avril, mai et juin suivants, l'an MCCCXLVI, la pluie ne cessa de tomber, accompagnée parfois de tempêtes, de sorte que de la même manière on perdit les semences des blés et que les semis furent dévastés. Et ceci survint en plusieurs endroits de Toscane et d'Italie, ainsi qu'en Provence, en Bourgogne et en France (ce qui causa dans ces pays une grande famine et disette), à Gênes, à Avignon et en Provence où se trouvait le pape avec la cour de Rome. Et d'après ce que dirent les astrologues et les maîtres en [philosophie] naturelle, ceci advint en raison de la conjonction passée entre Saturne, Jupiter et Mars dans le signe du Verseau, dont il a été fait mention précédemment. Et pour cette raison survint la pire récolte de grain, de blé, de vin, d'huile et de toute chose qu'il y avait eu au cours des cent dernières années dans ce pays. Lors des vendanges, le vin commun valait entre VI et VIII florins le conge ; et il ne restait quasiment plus aucune poule ni colombe par manque de grain, et la paire de chapons valait un florin d'or et III lires, à condition d'en trouver ; et les poulets pour Pâques XII sous la paire, les pigeonneaux X sous, et l'œuf IIII ou V deniers, à condition encore d'en trouver ; et l'huile atteignit VIII lires la jarre. En raison de leur rareté, la viande de mouton, de bœuf et de porc monta de XX deniers à II sous la livre, et celle de veau de II sous et demi à III sous la livre. Et il y eut une grande disette de fruits et légumes. Et tout ceci survint pour la raison évoquée ci-dessus. Ainsi, alors que par les temps passés en cas de disette on trouvait toujours des vivres dans telle ou telle contrée, on ne trouvait cette année-là presque rien, car les terres ne rendaient pas le quart, parfois même pas le sixième de ce qu'elles rendaient en temps normal. Et au moment de la récolte, le setier de grain valait près de XXX sous, montant encore chaque jour ; et avant que n'arrive la récolte suivante,

aux calendes de mai MCCCXLVII, il monta jusqu'à un florin d'or le setier ; et le setier d'orge et de fèves à L sous, et les autres blés en proportion ; et le son jusqu'à XI sous le setier voire davantage, encore que l'on n'en trouvait pas à acheter. Aussi le peuple serait-il mort de faim si notre Commune n'avait fait preuve de largesse et de bonne prévoyance, comme nous le dirons par la suite. Et le manque fut si grand, que la plupart des familles contadines abandonnèrent leurs possessions, que chacun volait ce qu'il pouvait prendre chez l'autre, et que bon nombre d'entre eux vinrent mendier à Florence, idem pour les étrangers des alentours, ce qui était chose pitoyable à voir et à entendre. Et l'on ne pouvait ni labourer ni ensemercer les terres, car il aurait fallu aux propriétaires qui en avait les moyens nourrir les laboureurs et fournir les semences, et cela à grand coût. Et alors que dans les années MCCCXXVIII et MCCCXL, qui furent des années de grande disette comme nous en faisons mention en ce temps-là, on trouvait malgré tout du grain et du blé dans la cité et dans le contado, on ne trouvait cette année-là ni grain ni blé, et tout spécialement dans le contado, là où il y a pourtant davantage de laboureurs et de paysans.

La Commune y pourvut donc en achetant et en faisant marché, avançant l'argent à quelques marchands génois, florentins et autres, de XL^M muids de grain [qu'elle fit venir] par mer de Sicile, Sardaigne, Tunisie, Barbarie et Calabre, ainsi que de IIII^M muids d'orge. Mais on ne put conduire en tout par la voie de Pise que XII^M muids de grains et MDCC d'orge, qui une fois parvenus à Florence valurent XI florins d'or le muid de grain et VII florins le muid d'orge. Et la raison pour laquelle nous ne reçûmes pas la totalité de ce qui avait été acheté par notre Commune fut que les Pisans étaient en grand besoin de grain, tout comme les Génois, et qu'ils prenaient de force le grain que nous avions acheté et qui arrivaient à Porto Pisano, et ainsi se fournissaient avant nous. Et ceci nous fit grandement défaut et nous mit à plusieurs reprises dans une situation oppressante et effrayante, face à laquelle nous ne pouvions rien faire. La Commune fit alors venir de Romagne et de Maremme ce qu'elle pouvait recevoir gracieusement de la part de ces seigneurs et Communes, soit environ II^MCC muids qui coûtèrent très cher, environ XX florins d'or le muid, et pour lesquels la Commune dépensa, entre le prix net et les intérêts, XXX^M florins d'or. On découvrit cependant que certains camerlingues desdits officiers avaient fraudé la Commune en falsifiant la mesure et le poids du pain, et en mélangeant le grain à l'ivraie et à d'autres blés, tirant ainsi d'importants gains ; mais ceux-ci furent attrapés et condamnés à restituer X^M florins d'or à la Commune. Et note que tout ceci révèle la grande infamie de ces mauvais citoyens et de ceux qui les appellent aux offices – si toutefois ils furent coupables, ainsi qu'il fut dit et qu'ils le confessèrent sous la torture. Et il restait à la Commune sur les provisions de l'année passée

environ MDCC muids de grain, si bien qu'au total le secours et l'approvisionnement de la Commune fut d'environ XXVI^M muids de grain et MDCC muids d'orge.

Au commencement, les officiers de la Commune firent mettre chaque jour sur la place entre LX et LXXX muids de grain à XL sous le setier ; puis le grain monta à L sous le setier et l'orge à XL. Mais tout cela ne suffisait pas à fournir les nombreux contadins réfugiés dans la cité, sans compter les autres citoyens besogneux. Les officiers de la Commune firent donc construire à l'emplacement des maisons des Tedaldini de la porte San Piero, qui occupent une large surface, X fours protégés derrière une palissade et une porte [surveillée] par la Commune, dans lesquels jour et nuit des hommes et des femmes faisaient avec la farine du grain de la Commune, sans la passer au tamis ni en séparer le son, un pain très lourd, affreux à voir et à manger et qui pesait VI onces, dont on faisait environ VIII douzaines par setier et dont on cuisait chaque jour entre LXXXXV et C muids. Et le matin au son de la grosse cloche des prieurs, on les distribuait à travers toute la cité dans différentes églises et celliers, et aux portes principales aux proches contadins de la paroisse de San Giovanni et d'autres paroisses qui pour cela s'amassaient aux portes ; et l'on donnait ainsi II pains par bouche à III deniers chacun. Mais il afflua tant de gens, réclamant plus que deux pains par bouche, que les officiers ne purent plus maintenir la foule, et ordonnèrent ainsi de distribuer le pain aux familles en échange de relevés et de billets, toujours à raison de deux pains par bouche. Et à la mi-avril MCCCXLVII, on trouva qu'il y avait environ LXXXVIII^M bouches à approvisionner chaque jour – ce dont nous savons la vérité du principal officier de la place, qui recevait les relevés et billets. Aussi qui sait compter s'avisera de l'innombrable peuple qui à cause de la disette s'était réfugié à Florence pour y être nourri ! Et ce nombre ne comprenait pas les citoyens et leurs familles qui avaient de quoi vivre, et qui ne voulaient pas du pain de la Commune ou en achetaient du meilleur sur les places ou aux fours, à VIII deniers le pain, voire X ou XII (car chacun pouvait faire et vendre son pain sans contrainte de poids ni de prix) ; sans compter non plus les religieux mendiants, ni les innombrables pauvres qui vivaient d'aumônes et qui, expulsés de tous les bourgs environnants à cause de la disette, s'étaient réfugiés à Florence, provoquant jour et nuit d'incessantes batailles avec les habitants de la cité. Et malgré le besoin et la nécessité de la Commune et des citoyens, on n'expulsa aucun pauvre, ni aucun étranger ou contadin, lesquels étaient au contraire nourris grâce aux aumônes, et de manière convenable étant donné l'ampleur de la disette et la famine. Et les citoyens les plus riches, bons et miséricordieux firent de belles et généreuses aumônes, grâce auxquelles nous pouvions espérer que Dieu ne tiendrait pas compte des trop nombreux péchés des citoyens, dont comme nous l'avons dit précédemment la cité était bien fournie. Mais grâce aux aumônes et aux

bons et chers citoyens, Dieu compensera s'il lui plaît d'être miséricordieux, comme il le fit à ceux de Ninive, « car l'aumône éteint le péché » *dixit Domino*³⁷⁰. Il advint, comme il plut à Dieu, que pour la fête de saint Jean Baptiste MCCCXLVII, forçant les premières récoltes, le nouveau grain baissa subitement de XL sous à XXII, et l'ancien de la Commune à XX sous le setier, et l'orge de XI sous à X. En raison de cette baisse soudaine du prix du grain, les fourniers et ceux qui faisaient du pain pour le vendre rivalisèrent pour accaparer le grain, et le firent ainsi aussitôt remonter à près de XXX sous le setier, se mettant d'accord pour ne pas vendre plus de pain que la quantité préétablie afin de maintenir la disette. Ce pour quoi le peuple s'agita contre eux, et la cité fut sur le point d'être gagnée par la rumeur et les armes, si ce n'est que grâce aux sages recteurs la rumeur se calma et celui qui en avait été l'instigateur fut pendu. Le grain retomba aussitôt à son prix normal de XXII sous le setier ; puis en pleine récolte, aux mois d'août et de septembre, il descendit entre XVII et XX sous (bien qu'il remonta par la suite à cause de la disette suivante) ; ce qui, après la famine, fut une grande consolation pour le peuple. Toutefois, comme à l'habitude, la disette revint à plusieurs reprises, suivie par la maladie et la mortalité comme on le verra en lisant la suite. Nous laisserons cette passion causée par la disette et la famine, et parlerons des autres choses qui survinrent en ce temps-là.

LXXIV

Comment messire Luchino Visconti seigneur de Milan prit la cité de Parme.

Alors que les marquis d'Este de Ferrare tenaient la cité de Parme, l'ayant achetée à messire Ghiberto da Correggio comme nous en faisons mention dans un précédent chapitre, messire Luchino seigneur de Milan leur menait continuellement la guerre avec ses forces et l'aide des Da Gonzaga seigneurs de Mantoue et de Reggio, au préjudice et détriment de messire Mastino qui s'était allié auxdits marquis, lesquels tenaient Parme presque en son nom. Et étant entourés de ce côté-ci par la cité de Reggio et de l'autre par Mantoue, Plaisance et les terres de messire Luchino, et pouvant ainsi difficilement recevoir aide et secours de messire Mastino, de leurs autres amis ou de Ferrare sans s'exposer à grand péril, ils cherchèrent alors un accord avec messire Luchino, lequel fut conclu à la fin du mois de septembre MCCCXLVI. Ils se firent ainsi compères de messire Lucchino par un de ses fils, lui rendirent Parme et reçurent de lui LX^M florins d'or ; et en

³⁷⁰ *Eccl.*, 3, 33 : *Ignem ardentem exstinguit aqua, et eleemosyna resistit peccatis.*

vertu de cet accord, ils récupérèrent leur château de San Felice, ainsi que les prisonniers retenus par les Da Gonzaga. Et lors d'une grande fête, ils allèrent avec messire Luchino faire chrétien son fils, et conclurent ensemble ligue et compagnie. Et note qu'en son temps, il n'y avait parmi les Chrétiens aucun roi aussi puissant que messire Luchino (sinon ceux de France, d'Angleterre et de Hongrie), lequel tenait en permanence plus de III^M cavaliers à sa solde, et parfois même IIII^M ou V^M, voire plus encore – car nul roi parmi les Chrétiens n'en tient autant. Et il dominait les XVII cités suivantes, avec leurs châteaux et contado : Milan, Côme, Bergame, Brescia, Lodi, Monza, Plaisance, Pavie, Crémone, Crema, Asti, Tortona, Alessandria, Novare, Verceil, Turin, et désormais Parme. Mais qu'il se garde bien du proverbe que Marco Lombardo adressa au comte Ugolino de Pise quand celui-ci était au faîte de sa félicité et de sa puissance, comme nous le disions au cours du chapitre le concernant, à savoir qu'il était désormais plus disposé à souffrir le mauvais sort, ainsi qu'il en advint. Et messire Mastino, seigneur de XI cités, les avait toutes perdues, à l'exception de Vérone et Vicence où il avait été assiégé. Aussi personne ne doit trop se faire gloire de la félicité mondaine, et tout particulièrement les tyrans ; car la fortune fallacieuse, tout comme elle leur donne d'une main généreuse, de la même manière leur reprend. Cela suffit à ce propos, et l'on en verra bientôt la fin.

LXXV

Comment le comte de Fondi vainquit les gens de la reine, femme du défunt roi André.

En ce temps-là, à l'instigation du roi de Hongrie, le comte de Fondi neveu du défunt pape Boniface s'empara de Terracina et du château d'Itri près de Gaëte afin d'engager la guerre de son côté contre la reine et les princes de Naples, lesquels y envoyèrent DC cavaliers et de nombreux piétons du Royaume pour assiéger ledit château d'Itri. Le comte réunit alors la force de ses gens de Campanie ; et avec CC cavaliers allemands qu'il avait à sa solde, ils furent CCCC à cheval et de nombreuses gens à pied. Puis il assaillit l'ost et le mit en déroute, faisant bon nombre de prisonniers et de morts. Et les habitants de la cité de Gaëte étaient comme en rébellion, se dirigeant par eux-mêmes sans plus obéir aux princes ni à la reine de Naples.

En ce temps-là, au début d'octobre, mourut à Naples celle qui se faisait appeler impératrice de Constantinople, fille du défunt messire Charles de Valois de France et femme du défunt prince de Tarente. On disait d'elle qu'elle avait ordonné la mort du roi André avec sa nièce la femme dudit

roi et plusieurs autres seigneurs et barons, comme nous le racontions dans le précédent chapitre sur la mort du roi André, dans le but de donner cette dernière comme femme à son fils messire Louis de Tarente – ce qu'elle fit par la suite, comme nous le dirons plus loin. Et après la mort du prince son mari, elle s'était montré peu digne de son nom, s'il fut vrai, comme on le disait ouvertement, qu'elle comptait parmi ses amants notre concitoyen messire Niccola Acciaiuoli qu'elle fit faire chevalier et rendit très riche et grand. Nous laisserons quelque peu les faits du Royaume, et retournerons aux faits et à la guerre du roi d'Angleterre.

LXXVI

Comment le roi David d'Écosse fut vaincu par les Anglais à Durham.

Le roi Édouard d'Angleterre étant resté de ce côté-ci de la mer au siège de Calais, comme nous l'avions précédemment laissé, le roi de France, après sa défaite, retourna à Paris et requit tout son royaume et ses amis afin de réunir davantage de gens qu'auparavant, en vue de se venger du roi d'Angleterre et de le pousser à lever le siège de Calais. En outre, il renvoya en Écosse David de Bruce roi d'Écosse qui avait été avec lui lors de la bataille, et lui donna beaucoup d'argent et de gens d'armes pour que d'Écosse il vienne avec son ost en Angleterre. Parvenu en Écosse, et sachant que le roi d'Angleterre était avec l'ost des Anglais à Calais, celui-ci réunit dans son ost bien L^M hommes à pied et à cheval, entre ses Écossais et les gens que lui avait données le roi de France ; puis il passa en Angleterre et avança jusqu'à la cité de Durham³⁷¹ en causant de grands dommages au pays, en le pillant et l'incendiant. Nullement désemparés par l'absence de leur roi, certains barons qui étaient restés en Angleterre à la garde du royaume et dont était chef [...], réunirent XVI^M hommes, de bonnes gens d'armes à cheval et à pied, la plupart Anglais et Gallois, et vinrent bravement contre le roi d'Écosse et son ost qui étaient pourtant trois fois plus nombreux ; et ils les assaillirent vigoureusement au passage de la rivière de l'Humber³⁷². Craignant qu'après ce soudain assaut, les Anglais ne soient encore plus nombreux, les Écossais prirent la fuite et furent vaincus ; et de nombreux Écossais furent faits prisonniers ou tués, tandis que leur roi David et son fils étaient pris et portés à Londres. Et ceci fut le XVI octobre MCCCXLVI. Et note que notre Dieu Sabaot fait encore et toujours remporter ou perdre les batailles à qui il

³⁷¹ *la città di Durem*

³⁷² *la riviera dell'Ombro*

désire, sans tenir compte du nombre et de la force des gens et selon ses seuls jugements, afin de punir les péchés des rois et des peuples.

LXXVII

Encore de la guerre de Gascogne.

Après la défaite du roi de France contre le roi d'Angleterre à Crécy, dont nous faisons mention précédemment, le comte de Derby, qui était en Gascogne pour le compte du roi d'Angleterre, ne resta pas inactif, mais montra plus de vigueur encore et davantage d'audace et de hardiesse contre les gens du roi de France, en chevauchant le pays. Et les gens du roi de France furent effrayés et désemparés, car messire Jean fils du roi de France était parti avec son ost, et s'en était allé vers Paris après la victoire du roi d'Angleterre contre le roi de France à Crécy. Aussi se rendirent le bourg de Saint-Jean-d'Angély, ainsi que la cité de Poitiers, Lusignan, Niort et Saintes en Saintonge³⁷³, ainsi que plusieurs autres châteaux et villages qui n'opposèrent aucune résistance. Il les pillà de toute leur substance, et il garda Saint-Jean, Lusignan et Niort qu'il fournit de ses gens pour mener la guerre au pays, le laissant en proie à la terreur de même que tout le Toulousain jusqu'à Toulouse. Une fois ces conquêtes accomplies, le comte de Derby fournit les bourgs et les frontières de gens d'armes, puis s'en retourna en Angleterre. Et quand celui-ci fut parti du pays, ceux de Poitiers et des alentours lancèrent une chevauchée, sans aucun capitaine du roi de France, croyant pouvoir reprendre Lusignan qui leur menait une grande guerre ; mais ils y furent malheureusement vaincus par le comte de Montfort, bien qu'ils fussent trois fois plus nombreux que les gens du roi d'Angleterre. Et ainsi en advient-il de ceux que la fortune fuit. Nous laisserons quelque peu la guerre entre le roi de France et celui d'Angleterre, et parlerons du nouvel empereur élu.

LXXVIII

³⁷³ *la terra di San Giovanni Angulini, e' lla città di Pittieri, e' Lusignano, e Minorto, e Santi in Santogia*

Comment Charles roi de Bohême fut confirmé empereur par le pape et l'Église, et comment il prit la première couronne.

En cette année MCCCXLVI, des ambassadeurs de Charles roi de Bohême étant venus à Avignon où se trouvait le pape et la cour avec la confirmation de son élection à l'empire, comme nous en faisons mention précédemment, sous les instantes prières du roi de France et pour abattre le titre impérial du Bavaois, le pape confirma ledit Charles digne empereur par l'autorité de la sainte Église, l'exhortant aux vertus lors d'un sermon prononcé en consistoire public auquel furent présents tous les cardinaux, évêques et prélats présents à la cour, ainsi que tous les courtisans qui voulaient y assister, lui promettant également toute l'aide et la faveur que pourrait apporter la sainte Église à sa dignité, et l'autorisant enfin à être couronné de la première couronne en Allemagne, là où bon lui semblait et par l'évêque ou l'archevêque qu'il désirait, bien que le couronnement eût habituellement lieu à Aix-la-Chapelle³⁷⁴ par l'archevêque de Cologne ; et ceci fut le VI novembre de l'an MCCCXLVI. Une fois confirmation reçue du pape, comme il ne pouvait se faire couronner à Aix-la-Chapelle en raison des forces du Bavaois et de ses amis qui étaient réunis en armes dans le pays pour l'en empêcher, Charles se fit donc couronner sans attendre dans un bourg appelé Bonn situé près de Cologne³⁷⁵, en présence de ses forces et de celles de ses amis, baissant les armes dans son camp pendant trois jours comme l'exigent la coutume et le décret ; et ceci fut le jour de sainte Catherine, le XXV novembre MCCCXLVI. Et peu de seigneurs et de barons d'Allemagne furent présents à son couronnement, car la majeure partie se tenaient du côté de Louis de Bavière appelé le Bavaois. Nous laisserons quelque peu les nouveautés d'outremonts et du nouvel empereur, jusqu'à ce qu'il soit temps et lieu d'y revenir, et retournerons parler des faits de Florence et de notre pays qui survinrent en ce temps-là.

LXXIX

Des nouveautés survenues à Florence en raison des offices de la Commune.

En cette année, la nouvelle de la confirmation et du premier couronnement du nouvel empereur Charles de Bohême parvenant à Florence, comme celui-ci était le petit-fils d'Henri de Luxembourg qui avait assiégé Florence et nous avait traités en ennemis et rebelles, ainsi que nous

³⁷⁴ *Asia la Cappella*

³⁷⁵ *una terra che·ssi chiama Bona presso di Colonia*

en avons fait mention en son temps dans les chapitres qui lui furent consacrés, et bien que le pape et l'Église semblaient lui accorder leur faveur, ceux du Parti guelfe de Florence en furent très inquiets. Et apprenant et sachant que dans les urnes, ou plutôt les bourses, de l'élection des prieurs avaient été mélangés [le nom de] plusieurs Gibelins sous prétexte qu'il s'agissait d'artisans des XXI collèges des Arts et de bons hommes populaires, on réunit plusieurs conseils afin de corriger l'élection des prieurs. Mais le pouvoir des collèges des Arts et des artisans était tel que, de peur d'agiter la cité et de la pousser à la rumeur et aux armes, on décida de s'abstenir de faire le tri et de ne pas toucher à l'élection des prieurs. Mais le XX janvier, pour contenter le Parti guelfe, on fit décret et réforme que dorénavant tout Gibelin qui depuis l'an MCCCII, lui-même ou bien son père ou un conjoint, avait été rebelle, s'était rendu dans un bourg rebelle ou était venu [bannière déployée³⁷⁶] contre notre Commune, ne pourrait plus recevoir d'office ; et s'il était élu, lui-même ou ses électeurs recevraient une peine de M florins ou [perdraient] la tête ; et celui qui n'était pas véritable guelfe et zélé de la sainte Église, sans que lui ni les siens n'aient été rebelles [ni contre la Commune³⁷⁷], ne pourrait recevoir d'office, sous peine de D liras, et M liras pour les seigneuries auprès desquelles il avait été accusé si celles-ci ne le condamnaient pas ; et la preuve devait en être faite par VI témoins de renommée publique, et lesdits témoins être approuvés idoines par les consuls de son art si l'accusé était artisan, ou par les prieurs et leurs XII conseillers s'il ne l'était pas. Et Ubaldino Infangati³⁷⁸ fut ainsi condamné à D liras pour avoir accepté l'office des XVI en charge des faillites ; et d'autres, pour ce même office ou pour d'autres, afin de ne pas être condamnés et subir l'opprobre, déclinerent et refusèrent de prêter serment pour lesdits offices, tandis que d'autres Guelfes y étaient nommés à leur place. [Et ainsi commença le mauvais principe et scandale de la répartition des offices, afin d'être moins nombreux au gouvernement. Et cela suffit à ce propos³⁷⁹].

LXXX

Des nouveautés qui, de la même manière, survinrent à Arezzo en raison des offices.

Au début du mois de novembre de cette année, la rumeur se leva à Arezzo, et [les Arétins] furent poussés sous les armes par les Guelfes d'Arezzo, conduits par les Bostoli, afin de mieux

³⁷⁶ Édition SCI.

³⁷⁷ Édition SCI.

³⁷⁸ Édition SCI : « Bartolo di Gruerio »

³⁷⁹ Édition SCI.

pouvoir tyranniser leurs concitoyens, prétendant qu'il leur semblait que trop de Gibelins étaient mêlés avec eux aux offices et au gouvernement de la cité, qu'il convenait de faire le tri et que les [noms des] Gibelins qui se trouvaient dans les sachets, ou plutôt les bourses, de l'élection des recteurs et des officiers devaient en être retirés. Et tout ceci survint par crainte du nouvel empereur ; et de grands dommages s'ensuivirent pour la cité d'Arezzo et pour ceux de la maison des Bostoli, comme on le verra en lisant la suite.

LXXXI

Comment la cité de Zadar en Slavonie se rendit aux Vénitiens.

En cette année, le jour de saint Thomas de décembre, en raison du manque de vivres, la cité de Zadar en Slavonie que les Vénitiens avaient si longtemps assiégée se rendit à la Commune de Venise, à l'exception des personnes et des biens ; et elle retourna ainsi sous la seigneurie des Vénitiens, comme avant qu'elle ne se rebellât. Le roi de Hongrie, à l'instigation et l'inspiration de qui elle s'était rebellée, et qui en était seigneur et souverain de droit comme nous en faisons mention précédemment, ne put la secourir en raison du manque et de la famine qui touchait la Slavonie. Il n'avait pu ni y venir, ni y envoyer son ost, ni la faire fournir ; et il ne put non plus poursuivre son entreprise de passer en Pouille, à cause de la disette et famine qui touchait presque toute l'Italie et de nombreux autres endroits, et principalement la Slavonie.

LXXXII

De quelques nouveautés qui survinrent au château de San Miniato, et comment [les habitants] se donnèrent à la seigneurie et à la garde de Florence pour V ans.

En cette année, au mois de février, messire Guiglielmo Oricellai populaire de Florence et podestat de San Miniato voulant faire justice contre quelques malfaiteurs qui faisaient partie des troupes des Malpigli et des Mangiadori, lesdites maisons, avec le renfort de leurs amis et les armes à la main, soulevèrent la rumeur dans le bourg et reprirent de force les malfaiteurs audit podestat. Et ils voulurent détruire les Ordonnances du Peuple, mais les populaires de San Miniato prirent

les armes, et avec le prompt secours des troupes des Florentins qui se trouvaient dans le bas Val d'Arno, ils accoururent à cheval et à pied ; et ainsi le Peuple se défendit et se protégea. La Commune de Florence y envoya ses ambassadeurs pour réformer le bourg ; ce qu'il firent : ainsi le Peuple et la Commune de San Miniato, de leur plein gré et pour vivre en paix, donnèrent la seigneurie et la garde de leur bourg à la Commune de Florence pour V ans. Puis le XIII octobre MCCCXLVII, afin de renforcer le Peuple de San Miniato, on fit à Florence réforme que les grands de Florence seraient considérés et traités comme des grands à San Miniato afin qu'ils ne puissent faire force et violence aux populaires, et que les grands de San Miniato seraient considérés comme des grands à Florence. Et l'on ordonna de renforcer la citadelle, et de faire construire aux frais partagés des communes de Florence et de San Miniato une voie entourée de murs larges de XVI bras depuis la citadelle jusqu'aux murs extérieurs et pourvue d'une porte, afin que l'entrée et la garde de ladite citadelle soient dégagées pour la Commune de Florence. Et l'on ordonna encore de faire un pont sur le fleuve d'Elsa aux frais des deux communes, afin qu'à tout moment, si besoin était, les forces des Florentins puissent aller à la défense de San Miniato.

LXXXIII

De quelques nouveautés et ordonnances que l'on fit à Florence en raison de la disette et de la mortalité qu'il y avait alors.

Alors que Florence et les alentours étaient touchés par la grande disette de grain et de toute autre victuaille dont nous en avons fait mention il y a peu, et que les citoyens et les contadins en étaient très affligés, et tout particulièrement les pauvres et les misérables, car la disette et le manque augmentant chaque jour une grande maladie et mortalité avait commencé, le XIII mars la Commune prit mesure et décret que, jusqu'aux calendes d'août suivantes, nul ne pourrait être emprisonné pour une dette inférieure à C florins d'or (sauf pour une dette de plus de XXV lires envers l'officier de la Mercanzia), et ce afin que les misérables ne soient pas davantage opprimés par leurs dettes, souffrant déjà la passion de la famine et de la mortalité. Ils firent en outre ordonnance que personne ne pourrait vendre le setier de grain à plus de XL sous, et que celui qui en ferait venir d'en-dehors du contado de Florence pour le revendre recevrait de la Commune un florin d'or par muid ; mais on ne put observer [ces mesures], car la disette et le manque augmentèrent tant que le setier se vendait à un florin d'or, et parfois même IIII lires. Et s'il n'y

avait pas eu les mesures prises par la Commune, dont nous avons parlé précédemment, le peuple serait mort de faim. Puis pour la Pâques de la Résurrection suivante, qui eut lieu aux calendes d'avril MCCCXLVII, la Commune offrit que tous les prisonniers qui étaient dans les cellules et avaient été mis en prison depuis les calendes de février dernier pour une dette inférieure à C lires, reçoivent la paix de leurs ennemis, tout en restant obligés envers leur créancier. Ce qui fut une très bonne chose et une belle aumône, car la mortalité avait déjà commencé dans la prison, et chaque jour deux ou trois prisonniers mouraient dans les cellules. Les graciés furent ce jour-là au nombre de CLXXIII, alors que les prisons en comptaient plus de D, la plupart dans un état de grande misère et pauvreté. Puis à la fin de mai, pour ces mêmes raisons, la Commune de Florence fit réforme que quiconque était dans les cellules ou inscrit au ban pour une dette inférieure à C florins d'or pourrait en sortir en payant comptant à la Commune III sous par livre sur la somme pour laquelle il avait été condamné ou inscrit au ban, les XVII sous par livre restant sur la dette envers la Commune étant payés par un créancier de la Commune qui accepterait de la racheter contre [un intérêt de] XXVIII ou XXX pour C, la gabelle à payer [par le créancier] revenant ainsi à VII sous et demi par livre. Certains payèrent et sortirent du ban et de prison, mais ils ne furent guère nombreux tant le commun peuple des citoyens était appauvri par la disette et les autres adversités survenues.

LXXXIV

D'une grande mortalité qu'il y eut à Florence, et d'une plus grande encore ailleurs, comme nous le dirons à présent.

En cette année et en ce temps-là, comme il semble toujours faire suite à la disette et la famine, une maladie commença à Florence et dans le contado, suivie d'une mortalité de gens, et tout particulièrement des femmes et des enfants, surtout chez les pauvres gens ; laquelle mortalité dura jusqu'en novembre suivant MCCCXLVII, mais ne fut toutefois pas aussi grande que celle de l'an MCCCXL dont nous faisons mention précédemment. En calculant en gros (car on ne peut savoir avec précision dans une cité aussi grande que Florence), on estima en gros que moururent en ce temps-là plus de IIII^M personnes, hommes, femmes et enfants ; soit bien un sur XX. Et la Commune fit interdiction d'annoncer publiquement les morts ou de sonner les cloches des églises où les morts étaient enterrés, afin que les gens ne s'effrayent pas d'entendre autant de morts. Et

cette mortalité avait été prédite par les maîtres en astrologie, qui avaient dit que lors du solstice d'hiver, c'est-à-dire quand le soleil était entré au début du Bélier au mois de mars dernier, l'ascendant dudit solstice était le signe de la Vierge, et son seigneur, c'est-à-dire la planète Mercure, se trouvait dans le signe du Bélier dans la huitième maison, laquelle maison signifie la mort ; et si la planète Jupiter, qui annonce bonne fortune et vie, ne s'était retrouvée avec Mercure dans lesdites maison et signe, la mortalité aurait été infinie, si Dieu en avait voulu ainsi. Mais nous devons croire et considérer comme certain que Dieu promet ces pestilences et les autres aux peuples, cités et pays en punition des péchés, et pas uniquement par le cours des étoiles ; car parfois, en tant que seigneur de l'univers et du cours du ciel, s'il lui plaît ainsi et quand il le veut, il fait accorder le cours des étoiles à son jugement. Et cela suffit de la sentence des astrologues à propos de cette région et des alentours de Florence. Ladite mortalité fut proportionnellement plus grande à Pistoia, à Prato et dans les alentours, par rapport au nombre d'habitants de Florence, ainsi qu'à Bologne et en Romagne, et plus grande encore à Avignon et en Provence où se trouvait la cour du pape, et dans tout le royaume de France. Mais une mortalité infinie et qui dura plus longtemps encore survint en Turquie et dans ces pays d'outremer, parmi les Tartares. Il advint ainsi parmi lesdits Tartares un grand jugement de Dieu et une merveille presque incroyable, qui fut cependant vraie, claire et certaine : à savoir qu'entre le Turigi et le Cattai, dans le pays de Parca qui appartient aujourd'hui à Ghazan seigneur des Tartares d'Inde³⁸⁰, s'enflamma un feu jaillissant de la terre, à moins qu'il ne descendît du ciel, et qui consuma hommes, bêtes, maisons, arbres, les pierres et la terre, et qui continua à se répandre dans les alentours pendant plus de XV journées, en causant tant de dégâts que tous ceux ne s'étaient pas enfuis étaient consumés, créatures comme habitations, [le feu] se répandant continuellement. Et les hommes et les femmes qui réchappèrent au feu moururent de la peste. À La Tana, Trébisonde³⁸¹ et partout dans ces pays, il ne restait après ladite peste qu'une personne sur cinq, et de nombreux bourgs furent abandonnés à cause de la peste, des immenses tremblements de terre et de la foudre. Et par les lettres de nos concitoyens dignes de foi qui se trouvaient dans ces pays, nous apprîmes comment à Sébaste³⁸² il plut une immense quantité de vers longs d'une paume³⁸³, avec huit jambes, tous noirs et pourvus d'une queue, vivants ou morts et qui

³⁸⁰ *tra 'l Turigi e 'l Cattai nel paese di Parca, e oggi di Casano signore di Tartari in India* : Villani renvoie ici à l'ilkhanat de Perse (*paese di Parca*), c'est-à-dire à la région comprise entre les abords de la mer Noire (et la Crimée, ancienne Tauride ou *Tauris*, à laquelle pourrait correspondre le toponyme *Turigi*) et la Chine (*Cattai*), et qui avait comme capitale Tabriz (l'ancienne Tauris, auquel pourrait donc également renvoyer le *Turigi* évoqué par Villani). À noter que le pays n'est alors plus dominé par l'ilkhan Ghazan (*Casano*), décédé en 1304.

³⁸¹ *la Tana, e Tribisonda*

³⁸² *Sibastia*

³⁸³ *grandi uno somesso* : du lat. *Semissem*, « moitié de l'as considéré comme l'unité » (Gaffiot), « demi-mesure » (Garzanti), ou « longueur du poing avec le pouce levé » (Crusca). L'as désigne généralement une longueur d'un

empestèrent toute la contrée, épouvantables à voir, et qui piquaient et intoxiquaient comme du venin. Et en Soldania³⁸⁴, dans un bourg appelé Alidia³⁸⁵, il ne resta plus que les femmes, qui de rage se mangèrent les unes les autres. Et ils racontèrent qu'une chose plus merveilleuse encore et presque incroyable advint en Arcaccia³⁸⁶, où les hommes, les femmes et tous les animaux vivants devinrent comme des statues de marbre mortes. Et en raison de ces signes, les seigneurs des environs du pays proposèrent de se convertir à la foi chrétienne ; mais apprenant que le Ponant et les pays des Chrétiens étaient tout autant affligés par la peste, ils retournèrent à leur perfidie. Et à Porto Talucco, dans un bourg qui a pour nom Lucco³⁸⁷, la mer se remplit de vers sur bien X milles vers le large, ceux-ci sortant et allant à l'intérieur des terres jusqu'audit bourg ; et effrayés par la chose, beaucoup se convertirent à la foi du Christ. Et cette peste s'étendit jusqu'en Turquie et en Grèce, après avoir encerclé tout le Levant, la Mésopotamie, la Syrie, la Chaldée, la Suria, Chypre, la Crète, Rhodes et toutes les îles de l'Archipel de Grèce³⁸⁸ ; puis elle s'étendit en Sicile, en Sardaigne, en Corse et à Elbe, et de la même manière sur toutes les côtes et rivages de nos mers. Et de VIII galées des Génois qui étaient allées en mer Majeure, la plupart d'entre eux mourant, seules quatre en revinrent, pleines d'infirmes qui mouraient les uns après les autres. Et de ceux qui parvinrent à Gênes, presque tous moururent ; et ils corrompaient tellement l'air qu'ils touchaient que tous ceux qui séjournaient auprès d'eux mouraient en peu de temps. C'était une forme de maladie où l'homme ne gît pas même III jours, tandis que lui apparaissent à l'aîne et sous les aisselles des gonflements, appelés ganglions ou glandes et que certains appellent bubons, et qu'il crache du sang. Et bien souvent cette peste contaminait le prêtre qui confessait l'infirmes ou le veillait, de sorte que tous les infirmes étaient abandonnés sans confession ni sacrement, soins ou veille. En raison de cette affliction, le pape fit décret pour pardonner fautes et peines aux prêtres qui confesseraient ou donneraient le sacrement aux infirmes, les visiteraient et les veilleraient. Cette peste dura jusqu'en [MCCCXLVIII³⁸⁹] ; et de nombreuses provinces et cités furent vidées de leurs habitants. Et du fait de cette peste, afin que Dieu l'arrêtât et en

pied, et donc un « demi-as » équivaldrait à une quinzaine de centimètre. La mesure la plus proche connue par le système français est la paume, qui vaut environ 12 cm.

³⁸⁴ *Soldania* : sans doute la Crimée, qui semble ici tirer son nom de la ville de Soldaïa (actuelle Soudak). À noter que le terme renvoie dans un autre chapitre à la Coumanie, à l'embouchure du Don (cf. *Nuova cronica*, I 3 : « dalla parte di settentrione dal fiume di Tanai in Soldania che mette foce in sul mare Maggiore » ; III 5 : « dal fiume detto Tanai, il qual è in Soldania, overo in Cumania, e mette nel mare de la Tana nominato dal detto fiume, e quel mare si chiama Maggiore... »).

³⁸⁵ *Alidia* : sans doute Ialita, actuelle Yalta en Crimée.

³⁸⁶ *Arcaccia* : peut-être l'Arachosie (lat. *Aracusia*), région de l'est de l'Iran.

³⁸⁷ *a porto Talucco, inn-una terra ch'ha nome Lucco* : toponymes inconnus, peut-être en rapport avec le fleuve *Lykos*, nom antique désignant plusieurs fleuves se jetant dans la mer Noire. En quel cas le toponymes renverrait à l'actuel Marioupol au Nord, ou aux cités antiques de Héraclée ou d'Eupatoria.

³⁸⁸ *tutto Levante i-Misopotania, Siria, Caldea, Suria, Cipro, il Creti, i-Rodi, e tutte l'isole dell'Arcipelago di Grecia*

³⁸⁹ Édition SCI.

préservât notre cité de Florence et ses alentours, on fit à la mi-mars MCCCXLVII procession solennelle pendant trois jours. Et ainsi sont faits les jugements de Dieu pour punir les péchés des vivants. Nous laisserons cette matière, et parlerons quelque peu des événements de Charles de Bohême nouvel empereur.

LXXXV

Comment Charles de Bohême élu empereur vint en Carinthie.

En cette année, à la fin du mois d'avril et au début de mai MCCCXLVII, Charles roi de Bohême, récemment élu à l'empire et déjà confirmé par l'Église comme nous en faisons mention précédemment, vint en Carinthie³⁹⁰ avec l'aide des cavaliers de messire Luchino Visconti seigneur de Milan et de messire Mastino della Scala seigneur de Vérone, pour reconquérir le pays qui lui revenait en partie par l'héritage de sa mère, et afin d'avoir la voie libre pour entrer en Italie. Se rendirent à lui les cités de Trente et de Feltre, ainsi que Cività Belluna, avec l'aide des forces du patriarche d'Aquilée sur ordre du pape ; puis il incendia le bourg et la ville de Bolzano, et posa le siège à Tirolo. Apprenant cela, en raison de l'affront fait à son père le Bavaois en se faisant élire empereur de son vivant, et parce qu'il possédait également par sa mère quelques droits sur une partie dudit comté³⁹¹, le marquis de Brandebourg fils du Bavaois vint d'Allemagne avec une grande cavalerie, pour secourir Tirolo et reconquérir le pays. Apprenant sa venue et le sachant entouré d'un plus grand nombre de gens que lui, ledit Charles élu empereur quitta avec son ost le siège de Tirolo, essayant quelques dommages et la honte, et perdant une partie du pays conquis. Nous laisserons quelque peu ses faits, et parlerons encore du déroulement de la guerre entre le roi de France et celui d'Angleterre, car la matière en crût encore.

³⁹⁰ *Chiarentana*

³⁹¹ C'en réalité par sa femme, Marguerite de Carinthie comtesse du Tyrol, que Louis de Bavière possède des droits sur le comté.

LXXXVI

D'un certain parlement que fit le roi de France pour aller contre celui d'Angleterre.

En cette année, le dimanche des rameaux, le roi de France fit une grande réunion de ses barons à Paris, et réunit son parlement pour réclamer l'aide de tous les barons, prélats et communes de son royaume, afin de lancer l'ost contre le roi d'Angleterre qui était au siège de Calais, comme nous l'avions laissé précédemment. Et il jura de ne jamais conclure de paix ou de trêve avec lui tant qu'il ne serait pas vengé de la défaite reçue à Crécy, et de la honte infligée par le roi d'Angleterre à la couronne de France en venant avec son ost sur son royaume et en mettant le siège à Calais. Et bien qu'il ne put observer ce serment, il fit tout son possible en réunissant à son parlement tous ses barons et prélats, et les chefs des grandes communes et cités. Au cours de ce parlement, tous ceux du royaume lui promirent l'aide de gens d'armes, et les gentilshommes et les autres lui promirent des subsides d'argent. Puis il fit sortir de Saint-Denis l'enseigne d'oriflamme³⁹² bordée d'or et de vermeil, qui d'habitude n'en est jamais retirée sinon lorsque le roi et le royaume sont en grands besoins et nécessité, et il la donna au sire de [...] de Bourgogne, un noble gentilhomme preux aux armes. Puis après qu'il eut ordonné à tous de s'appêter à le suivre à sa demande, le parlement se dispersa [et chacun retourna à ses occupations³⁹³].

LXXXVII

Du parlement que fit le roi d'Angleterre avec les Flamands et le duc de Brabant.

Au même moment, après avoir laissé à son ost ses ordres et le ravitaillement pour le siège de Calais, le roi d'Angleterre vint en Flandre, et fit là son parlement avec les recteurs des bonnes villes. S'y rendirent le duc de Brabant, ainsi que le jeune comte de Flandre qui succédait au comte son père, lequel était mort à la bataille de Crécy au service du roi de France. Et lors de ce parlement, ils conclurent ensemble ligue et compagnie contre le roi de France, et promirent de s'apparenter, le duc de Brabant donnant à son fils une sœur du roi d'Angleterre et au jeune comte de Flandre la fille. Puis ils nommèrent comme régent de Flandre et du jeune comte le marquis de Juliers. Ceci fait, le roi d'Angleterre rejoignit son ost au siège de Calais. Mais une fois le parlement

³⁹² *E fece trarre di San Donigi la 'nsegna d'oro e fiamma*

³⁹³ Édition SCI.

parti de Flandre, les parentés et la ligue ne furent pas observés par le duc de Brabant ni par le jeune comte de Flandre, comme nous en ferons bientôt mention, cédant à l'insistance et à l'argent du roi de France. Nous cesserons quelque peu de parler de cette guerre, et parlerons d'autres nouveautés d'Italie et de notre cité de Florence.

LXXXVIII

De la nouveauté et discorde qu'il y eut dans la cité de Gênes.

En cette année, au mois d'avril, alors qu'une discorde opposait les nobles au peuple, les Génois décidèrent de donner le gouvernement du bourg à messire Luchino Visconti seigneur de Milan, un peu à la manière d'un médiateur entre eux ; et le peuple lui envoya ses propres ambassadeurs pour lui donner la seigneurie, de façon limitée et pour une durée déterminée, tandis que les nobles et les grands lui avaient fait savoir par leurs ambassadeurs qu'ils voulaient la lui donner pleine et entière, s'estimant mécontents du gouvernement du doge et du peuple. Aussi messire Luchino s'indigna-t-il contre le peuple qui ne voulait pas lui donner la pleine seigneurie ; ce pour quoi, une fois les ambassadeurs rentrés à Gênes, le peuple souleva la rumeur et prit les armes, et ils coururent contre les grands et en attrapèrent environ L, dont certains des meilleurs, et leur infligèrent une peine de C^M livres génoises qu'ils durent payer à la Commune. Puis la rumeur se calma dans la cité, le doge et le Peuple conservant la seigneurie ; et le doge envoya aux confins en différents endroits les chefs des maisons des grands – quoique la plupart rompirent leur confinement, et se firent rebelles, puis comme nous le dirons plus loin vinrent contre Gênes. Et en ce mois d'avril, II cogues chargées de grain acheté par les officiers de la Commune de Florence étant arrivées à Porto Pisano en provenance de Sicile, comme il y avait à Gênes une grande disette de grain, les Génois envoyèrent leurs galées à Porto Pisano, qui combattirent lesdites cogues et les emmenèrent de force à Gênes, payant ensuite aux marchands à qui appartenait la cargaison un faible prix qu'ils fixèrent eux-mêmes. En raison de cette injure et tyrannie commise par les Génois contre la Commune de Florence, le prix du grain monta soudainement à Florence jusqu'à XLV sous le setier, puis bientôt à un florin d'or, et plus encore. Et en raison de cet outrage infligé par les Génois, il y eut à Florence grande crainte et peur que les vivres ne viennent à manquer ; et l'on écrivit en Romagne pour en faire venir à grand coût et intérêt pour notre Commune, comme nous en faisons mention précédemment lors du chapitre sur la disette.

LXXXIX

Comment L'Aquila et les autres bourgs des Abruzzes se rebellèrent contres les princes à l'instigation du roi de Hongrie.

En cette année, au mois de mai, L'Aquila ayant presque été soulevée contre la reine de Pouille et les autres princes héritiers du roi Robert, à l'instigation du roi de Hongrie et par un certain ser Ralli de L'Aquila qui s'en était fait seigneur, l'archevêque de Hongrie et messire Niccola Hongrois, qui avait été dans le Royaume précepteur du roi André et qui au moment de sa mort y était ambassadeur du roi de Hongrie, parvinrent à la cité de L'Aquila avec une grande somme d'argent pour soutenir ceux de L'Aquila et solder des gens d'armes à cheval et à pied ; et de la sorte, ils eurent bientôt plus de M cavaliers. Puis au mois de juin, ces derniers coururent le pays, et plusieurs bourgs des Abruzzes se rebellèrent contre la reine et les princes et prirent le parti du roi de Hongrie, à savoir Civita di Chieti, Civita di [Penna³⁹⁴], Popoli, Lanciano, La Guardia et d'autres bourgs et châteaux ; et ils posèrent le siège à la cité de Sulmona. La nouvelle en parvenant à Naples, les princes réunirent très vite, entre barons du Royaume et soldats, plus de II^MD cavaliers et de nombreuses gens d'armes à pied ; et ils nommèrent capitaine de l'ost le duc de Duras, fils de feu messire Jean et neveu du roi Robert, puis vinrent au secours de Sulmona. Apprenant cela, ceux de L'Aquila qui y menaient le siège en partirent, non sans recevoir quelques dommages, et se réfugièrent à L'Aquila à la garde du bourg, qu'ils renforcèrent et garnirent de vivres. Le duc de Duras et son ost, dont les rangs grossissaient chaque jour, posèrent le siège à la cité de L'Aquila, et y restèrent jusqu'à la fin d'août en en dévastant les alentours. Et il y eut plusieurs affrontements et échauffourées, aux dépens une fois des uns une fois des autres. Pendant ce temps, arriva en Italie l'évêque de Cinq-Églises, ou plutôt de V Évêchés³⁹⁵, frère bâtard du roi de Hongrie que l'on disait sage seigneur et vaillant aux armes, avec environ CC gentilshommes de Hongrie et d'Allemagne à cheval et en armes, ainsi qu'une importante somme d'argent ; et il séjourna quelques temps à Forlì et en Romagne, gracieusement reçu d'abord par messire Mastino après avoir franchi [les montagnes], puis par tous les seigneurs de Romagne. Et là, il solda autant de gens à cheval qu'il put, et vint à Foligno ; si bien qu'avec les gens qui étaient soldées à Foligno, lesquelles se tenaient toutes du côté du roi de Hongrie et dont était chef messire Ugolino Trinci, il se retrouva avec plus de M cavaliers, tandis qu'à L'Aquila et dans le pays alentour, il en avait

³⁹⁴ Édition SCI.

³⁹⁵ *Cinque Chiese, ovvero di V Vescovadi* : L'actuelle Pécs en Hongrie, anciennement nommé en latin *Quinque Basilicae* ou *Quinque Ecclesiae*.

bien mille autres à la solde du roi de Hongrie. Apprenant cela, comme ils avaient déjà accompli le service de trois mois que les barons doivent à la couronne, et ne recevant pas leurs soldes de la cour, ceux qui étaient au siège de L'Aquila commencèrent à partir ; et le premier fut le comte de Sanseverino, dont la plupart disaient qu'il préférerait la seigneurie du roi de Hongrie à celle des princes. Et quand celui-ci fut parti, tous les autres partirent dans la confusion et le désordre, subissant quelques dommages infligés par ceux qui étaient à L'Aquila. Une fois parvenues à L'Aquila, les gens du roi de Hongrie qui étaient à Foligno coururent le pays, prirent le château de la Leonessa et l'incendièrent. Nous laisserons quelque peu l'entreprise du roi de Hongrie, car la matière en croîtra bientôt, et nous parlerons d'une grande nouveauté qui survint dans la cité de Rome, une mutation de peuple et une nouvelle seigneurie.

XC

De grandes nouveautés qui survinrent à Rome, et comment les Romains firent un tribun du peuple.

En cette année, le XX mai jour de la Pentecôte, un certain Niccolò de [Renzo³⁹⁶] étant rentré à Rome après être allé à la cour du pape pour lui demander au nom du peuple de Rome de revenir demeurer avec sa cour au siège de saint Pierre comme il se devait de le faire, et le pape lui en ayant donné bonne mais vaine espérance, celui-ci convoqua à Rome un parlement qui réunit beaucoup de gens. Et là, après avoir relaté son ambassade avec de belles et sages paroles à la manière d'un maître en rhétorique, sous les cris, ainsi qu'il l'avait organisé avec certains chefs du menu peuple, il fut fait tribun du Peuple et porté à la Seigneurie au Capitole. Aussitôt fait seigneur, il retira tout pouvoir et seigneurie aux nobles de Rome et des alentours. Puis il en fit prendre les chefs qui menaient les pillages à Rome et dans les alentours et fit rendre contre eux une âpre justice ; et il envoya aux confins quelques-uns des Orsini, des Colonna et des autres nobles de Rome, tandis que presque tous les autres s'en allaient hors de Rome rejoindre leurs terres et châteaux pour fuir la furie dudit tribun et du Peuple ; et le tribun leur retira toutes les forteresses du bourg. Il lança ensuite l'ost contre le préfet et la cité de Viterbe, qui ne lui obéissaient pas. Et ainsi en peu de temps, grâce à sa justice rigide, Rome et ses alentours furent tellement sûrs que l'on pouvait s'y déplacer en toute sécurité de jour comme de nuit. Et il envoya des lettres aux principales cités d'Italie, dont une à notre Commune, lesquelles étaient écrites dans

³⁹⁶ Édition SCI. Il s'agit de Cola di Rienzo.

un style excellent. Puis il nous envoya V ambassades solennelles, se glorifiant d'abord lui-même puis notre Commune, et rappelant comment notre cité était la fille de Rome, fondée et édifiée par le peuple de Rome ; et il en requit l'aide pour son ost. Il fut fait grand honneur auxdits ambassadeurs, et cent cavaliers furent envoyés au tribun à Rome, et on lui promit une aide plus grande encore s'il en avait besoin ; et les Pérugins lui en envoyèrent CL.

Puis le jour de saint Pierre-aux-liens, premier jour d'août, comme il l'avait auparavant annoncé par lettres et ambassades, le tribun se fit faire chevalier par le syndic du peuple de Rome sur l'autel de saint Pierre. Et auparavant, pour affirmer sa grandeur, il se baigna au Latran dans la conque de jaspe³⁹⁷ qui se trouve là et dans laquelle s'était baigné l'empereur Constantin quand le pape saint Sylvestre l'avait guéri de la lèpre. Et après avoir tenu cour et célébré son adoubement, ayant réuni le peuple, il prononça un grand sermon, en disant comment il voulait faire revenir toute l'Italie à l'obédience de Rome à la façon antique, maintenant les cités dans leur liberté et juridiction, et il fit déployer quelques nouvelles enseignes qu'il avait faites faire. Il en donna une au syndic de la Commune de Pérouse, avec les armes de Jules César, le champ vermeil et l'aigle d'or. Il en déploya une autre, de facture nouvelle, sur laquelle il y avait une vieille femme assise représentant Rome, et se tenant droite devant elle une jeune femme portant dans sa main l'image de la mappemonde qu'elle tendait à Rome, représentant l'image de la cité de Florence ; et il fit demander s'il y avait un syndic de la Commune de Florence, et comme il n'y en avait pas, il la fit poser en hauteur sur une hampe, et dit : « On viendra bien la prendre en temps et en heure ». Puis il donna plusieurs autres enseignes aux syndics des autres cités voisines d'alentour de Rome. Et ce même jour, il fit pendre le seigneur de Corneto qui faisait piller le pays d'alentour de Rome. Ceci fait, au cours du même parlement, il fit invoquer par les cris puis citer par ses lettres les électeurs de l'empereur d'Allemagne, ainsi que Louis de Bavière dit le Bavaois qui s'était fait empereur, et Charles de Bohême qui s'était récemment fait empereur, exigeant qu'avant la Pentecôte suivante ils soient à Rome pour justifier leur élection, et à quel titre ils se faisaient appeler empereurs, tandis que les électeurs devaient justifier l'autorité par laquelle ils les avaient élus ; et il brandit et rendit publics quelques privilèges du pape qui montraient qu'il en avait reçu l'ordre. Nous laisserons quelque peu la nouvelle et grande entreprise du nouveau tribun de Rome, car nous pourrions y retourner à tout moment si sa seigneurie et son pouvoir connaissait quelque effet – bien que les personnes sages et les avisées disaient alors que l'entreprise du tribun était une œuvre

³⁹⁷ *Conca del paragone* : littéralement « conque en pierre de touche ». (cf. « Paragone » dans le *Vocabolario degli Accademici della Crusca* : « Pietra, su la quale, fregando l' oro, e l' ariento, se ne fa paragone »)

fantastique destinée à peu durer – et nous parlerons de certaines nouveautés survenues en ce temps-là dans la cité de Florence.

XCI

De quelques tempêtes et feux qu'il y eut à Florence.

En cette année, le XX et le XXII du mois d'avril, il y eut à Florence et dans les alentours de grands tourbillons de pluie, de tonnerre et d'éclairs, plus encore que d'habitude. Et plusieurs éclairs tombèrent dans la cité et en dehors, et l'un d'eux abattit quelques merlons des murailles. Puis, le XVIII et le XX juin, il y eut de la même manière de grandes pluies, grêles, coups de tonnerre et de foudre, qui dévastèrent les fruits et les blés en divers endroits du contado. Ce pour quoi l'évêque de Florence, avec le clergé et une grande foule s'en allèrent en procession à travers la cité pendant III jours, priant Dieu pour qu'il y mît fin ; et ainsi fit-il, comme il lui plut. Et la nuit qui suivit le jour de saint Jean, le XXIII juin, un feu se déclara à Porta Rossa dans la rue transversale qui mène à la maison des Strozzi, au cours duquel brûlèrent plus de XX maisons, sans compter celles que l'on détruisit tout autour pour éteindre l'incendie, causant ainsi d'immenses dommages et destructions dans la contrée ; et plusieurs maîtres moururent dans l'effondrement des maisons, qui leur tombèrent dessus. Et ces jours-ci, le feu se déclara en divers endroits de Florence, au dommage de plusieurs maisons et fours. Et note lecteur, combien de tempêtes survinrent cette année à notre cité, et la famine, la mortalité, la ruine, les tempêtes, les feux et les discordes entre les citoyens, en raison de nos trop nombreux péchés. Plaise à Dieu que ces signes nous poussent à corriger nos fautes, afin que Dieu ne nous condamne pas à de plus grands jugements, ce que nous craignons car la foi et la charité entre les citoyens ont disparu.

XCII

Encore à propos des nouveautés qu'il y eut à Florence, et de quelques ordonnances contre les Gibelins qui furent confirmées.

En cette année, le VI juillet, le peuple de Florence ayant la mémoire du duc d'Athènes en horreur en raison de sa mauvaise seigneurie, ainsi que nous en faisons mention précédemment, on fit décret qu'aucun des prieurs qui avaient été nommés par ledit duc ne pourrait avoir le privilège de porter des armes comme les autres prieurs nommés par le peuple. Et quiconque avait ses armes peintes sur sa maison ou en dehors devait les effacer et les recouvrir ; et celui qui les conservait se verrait puni d'une peine de mille florins d'or. Et ils interdirent le port d'armes offensives aux gabeliers, aux intendants et à leurs gardes, sauf à l'intérieur et autour des prisons ; car la cité était auparavant pleine de ces privilèges accordés pour des raisons diverses, ce qui était une bien mauvaise chose. Et en ce temps-là, VI des neufs prieurs voulurent corriger le décret passé le XX janvier dernier, qui disait qu'aucun Gibelin ne pouvait recevoir d'office, sous certaines peines, s'il était accusé de la manière évoquée précédemment ; et ils voulurent l'atténuer en instaurant que les témoins ne seraient pas acceptés s'ils n'avaient pas été approuvés au préalable par les prieurs et leurs collègues, croyant ainsi annuler le décret. Mais quand les capitaines du Parti guelfe l'apprirent, la cité commença à s'agiter, de sorte que la première loi passée le XX janvier fut confirmée de manière plus ferme encore, et avec de plus lourdes peines, contre la volonté de la majeure partie de l'office des prieurs qui étaient alors en charge. Et Michel Scot dit avec justesse à propos des faits de Florence que « *disimulando vive etc.* »³⁹⁸. Nous laisserons quelque peu les nouveautés de Florence, jusqu'à ce qu'il en arrive de plus fraîches, et retournerons aux faits d'outremonts et de la guerre entre le roi de France et le roi d'Angleterre, car la matière s'accroît en permanence.

³⁹⁸ Cf. note 96.

XCIII

Comment messire Charles de Blois fut vaincu en Bretagne.

En cette année, le XXII du mois de juin, alors que messire Charles de Blois (qui se faisait appeler duc de Bretagne en vertu de l'héritage de sa femme, la fille de la fille du duc de Bretagne, comme nous le racontions précédemment lors du chapitre de la mort du duc) était en Bretagne au siège du château de La Roche-Derrien³⁹⁹ qui s'était rebellé contre lui, apprenant que le siège était mal organisé, le comte de Montfort (fils du frère charnel du défunt duc de Bretagne à qui ledit duché revenait de droit par lignée masculine, bien que le roi de France le lui contestait et lui avait pris pour le donner audit messire Charles de Blois son neveu, ainsi que nous l'avons dit quelque part en arrière) rassembla ses forces, composées des Bretons qui étaient de son côté et aidés par les Anglais et les Gallois reçus du roi d'Angleterre ; et ils assaillirent bien aventureusement l'ost, et le mirent en déroute. Ainsi furent tuées ou faits prisonniers de nombreuses bonnes gens du royaume de France, parmi lesquelles des capitaines de renommée, comme le sire de Laval, messire Rases et messire Jean ses frères, le vicomte de Rohan ainsi que son frère et son fils, le seigneur de Derval et son fils, le seigneur de Rougé, le seigneur de Maslestroit, le seigneur de Chateaubriand, le seigneur de Raix et plusieurs autres chevaliers et écuyers dont nous ne sûmes pas les noms. Et ledit messire Charles de Blois fut fait prisonnier avec de nombreux autres barons et gentilshommes, et ils furent envoyés prisonniers à Londres en Angleterre.

XCIV

Comment ceux de la cité de Liège furent vaincus par leur évêque et le duc de Brabant.

En cette année, à la fin de juillet, l'évêque de Liège, avec l'aide du duc de Brabant et de ses gens, lancèrent l'ost contre la cité de Liège qui s'était rebellée contre lui l'année précédente comme nous en faisons mention ; et ledit duc fut fait capitaine et condottiere de l'ost. Ceux de Liège, piétons et cavaliers, sortirent livrer bataille avec l'aide et les forces de leurs amis et alliés. Et au cours de cette bataille, ceux de Liège furent vaincus, et bon nombre d'entre eux furent tués ou

³⁹⁹ *al castello e rocca d'Ariaro*

faits prisonniers. Après avoir remporté la victoire, le duc et l'évêque prirent sans entrave la cité de Liège, ainsi que les bourgs de Huy et de Dinant, de gros bourgs riches et bien peuplés qui dépendent de Liège ; et après avoir s'être emparé desdits bourg et du pays, ils en firent seigneur le duc de Brabant, en dépit du fait qu'il s'agissait de terres appartenant à l'Église de Rome. Et note que Liège est une noble cité peuplée de riches bourgeois, qui fut jadis édifiée par les Romains, car ceux-ci tenaient leurs légions en ce lieu qui se trouve entre la France et l'Allemagne au temps où ils dominaient ces provinces ; et de là dérive le nom de Liège, de *legio legionis*.

XCv

Comment la flotte envoyée par le roi de France pour fournir Calais fut vaincue par les Anglais.

En cette année, à la fin de juin, le roi de France ayant fait appareiller au port de Barfleur en Normandie⁴⁰⁰ LXX navires ou cogues armées fournies et chargées de nombreuses vivres et autres équipements et armes de guerre, qu'accompagnaient XII galées armées des Génois pour fournir le bourg de Calais assiégé par le roi d'Angleterre, alors que ladite flotte passait au large de Douvres en Angleterre où environ CC cogues armées du roi d'Angleterre se tenaient appareillées pour fournir le siège de Calais, ces dernières vinrent contre ladite flotte du roi de France toutes voiles dehors et portées par la houle et la marée. L'amiral des galées des Génois voyant cela, celles-ci n'opposèrent aucune résistance à la flotte ennemie trop nombreuse, et à la forces des rames se retirèrent en abandonnant lesdits navires ; et la majeure partie des hommes de la flotte du roi de France furent tués, et tous les navires pris avec les marchandises et les vivres qu'il y avait à bord, ce qui valait beaucoup d'argent et fut d'un grand secours pour le roi d'Angleterre et son ost, leur donnant ainsi espoir de bientôt prendre le bourg de Calais. Et les assiégés de Calais, épuisés, furent accablés et perdirent tout espoir de salut.

XCvI

⁴⁰⁰ *Riflore in Normandia*

Comment le roi de France fit face au roi d'Angleterre avec son ost pour combattre, et comment Calais se rendit aux Anglais.

Apprenant que sa flotte avait été prise avec le ravitaillement qu'il avait envoyé à Calais, et sachant que les vivres y diminuaient et qu'il perdrait le bourg s'il ne le secourait pas, le roi de France somma ses barons de prendre les armes afin de le suivre, ainsi qu'il l'avait ordonné lors de son parlement, comme nous le disions précédemment ; et ainsi fut fait. Il partit de Paris au mois de juillet avec son ost, qui comptait plus de X^M hommes à cheval, gentilshommes et bonnes gens d'armes, ainsi que XXX^M piétons, dont une bonne partie d'arbalétriers génois et d'autres soldats lombards et toscans. Parvenu en Artois, le XXVII juillet, il posa le camp à une demie-lieue de l'ost du roi d'Angleterre. Celui-ci avait disposé son ost et son camp tout autour de Calais, avec plus de IIII^M gentilshommes à cheval et XXX^M archers gallois et anglais ; et avec lui se tenaient le marquis de Juliers capitaine des Flamands, et plus de XX^M piétons flamands en armes. Le roi d'Angleterre avait disposé des fossés et des palissades tout autour de Calais du côté de la terre, et de la même manière l'avait bloquée par la mer avec des pieux et des traverses de bois et placé sa flotte à la garde : de la sorte, personne ne pouvait y entrer ni en sortir, par la mer comme par la terre. Et il y avait en-dehors trois camps : celui du roi, celui des Flamands et celui du comte de Derby avec une partie de la cavalerie et des Gallois à pied. Et les III camps étaient entourés de fossés et de palissades, tandis que l'on pouvait passer d'un camp à l'autre par les lices ; si bien qu'ils avaient tout loisir d'engager ou d'éviter la bataille.

Pendant ce temps, arrivèrent à l'ost le cardinal messire Annibaldo [da Ceccano⁴⁰¹] et le cardinal de Clermont, légats envoyés par le pape qui allaient d'un ost à l'autre pour négocier et conclure un accord de paix entre les deux rois. Sur ordre des deux rois, V barons de chaque côté les rejoignirent au milieu des deux camps ; mais au bout de trois jours de tractations, on ne put se mettre d'accord sur qui conserverait la ville : à cause du roi d'Angleterre, dit-on, dont le roi de France refusait d'écouter les demandes, et qui surtout ne voulait pas négocier une partie déjà gagnée, dans la mesure où il s'attendait à prendre Calais d'un moment à l'autre car celle-ci ne pouvait plus tenir. Voyant ainsi qu'il ne pouvait obtenir de paix ni de trêve, le roi de France fit une esplanade entre les deux camps, et requit le roi d'Angleterre au combat. Et le II août, il sortit de son camp en ordre déployé, organisant ses gens en VI bataillons, c'est-à-dire troupes selon leur usage : le premier comptait environ mille cavaliers ou plus, pour la plupart des soldats allemands et des Hainuyers conduits par messire Jean de Hainaut et son gendre le comte de Namur ; le

⁴⁰¹ Édition SCL.

second comptait plus de mille autres cavaliers, la fleur de France, conduits par le maréchal de France ; le troisième comptait près de III^M cavaliers, ainsi que tous les piétons du pays et les bedeaux de Navarre, de Languedoc et de notre pays, et il s'agissait de la troupe la plus grosse, conduite par messire Jean duc de Normandie fils du roi de France ; la quatrième comptait M cavaliers ou plus, du Languedoc et de Savoie, conduits par le comte d'Armagnac et le fils du comte de l'Isle ; [la cinquième comptait près de II^M cavaliers, conduits par le comte de Sancerre⁴⁰² ;] la sixième, dans laquelle se trouvaient le roi de France et ses chambellans, comptait plus de II^M cavaliers et était déployée à l'arrière-garde. Le roi d'Angleterre fit armer et déployer ses gens à l'intérieur des lices, mais ne voulut pas sortir à la bataille. Il envoya dire au roi de France qu'il comptait d'abord prendre Calais, et que s'il voulait combattre, il devrait passer en Flandre où lui et son ost seraient prêts à combattre. Le roi de France rejeta la proposition d'aller combattre en Flandre au milieu de la multitude des Flamands, ses rebelles et ennemis ; et voyant qu'il ne pouvait pas livrer bataille ni secourir Calais sans courir un grand risque, il partit avec son ost, et dès le premier jour se retira à VI lieues de là, poursuivant ensuite son chemin vers Paris en laissant quelques gens d'armes à la garde des terres et des frontières. Et avec peu d'honneur, bien au contraire, et à grand frais, il rentra à Paris. Voyant le roi de France et son ost partis, ceux de Calais négocièrent avec le roi d'Angleterre pour lui rendre le bourg en échange de la vie sauve pour les étrangers, tandis que les habitants du bourg, sortant en chemise, pieds-nus et la corde au cou, étaient livrés à sa miséricorde ; et ceci fut le IIII août de cette année. Le roi et ses gens pénétrèrent dans le bourg le V août, et découvrirent qu'il ne restait plus de quoi vivre, et qu'on y avait mangé par famine tous les plus vils animaux. Il trouva également dans le bourg de nombreuses richesses provenant des pillages de ceux de Calais, qui s'étaient tous enrichis de l'argent gagné à la course contre les Anglais, les Flamands et les autres qui naviguaient sur cette mer ; car Calais était un refuge de corsaire, un antre de voleurs et de pirates des mers. Et il y avait également à l'intérieur tout l'argent des payes que le roi de France avait envoyées pendant la durée de la guerre, ce qui constituait une belle somme ; mais abandonnant tout sur place, ils étaient sortis nus comme nous l'avons dit. Et ils furent torturés pour révéler où se trouvaient les richesses cachées et enterrées ; et le roi d'Angleterre voulant faire justice des habitants du bourg et les pendre tous aux potences comme des pirates des mers, les deux cardinaux se rendirent auprès du roi et de la reine afin de les implorer d'épargner leur vie, pour l'amour de Dieu et pour la grâce et les victoires que Dieu lui avait accordées. Et après maintes prières de la part des cardinaux, de sa mère et de sa femme, il épargna leur vie, et les congédia tous avec la corde au

⁴⁰² Édition SCL.

cou. Cette victoire de Calais fut une grande et honorable conquête pour le roi d'Angleterre. Et les Flamands qui étaient avec lui au siège lui demandèrent de la détruire, afin que [les Calaisiens] ne puissent plus leur mener la guerre ni les piller, et que leurs propres ports en tirent ainsi avantage. Mais le roi ne voulut pas la détruire, et fit au contraire agrandir le bourg en direction de la côte, et le renforça de murailles, tours, fossés et palissades ; puis le peupla de ses Anglais et le fournit en vivres et en armes. Et bien que Calais était un petit bourg, pour le roi d'Angleterre ce fut une grande conquête, car il s'agissait d'un port très utile pour remporter ce si grand combat contre le roi de France et sa grande puissance dans son propre pays. Mais ces victoires qu'il remporta contre le roi de France, aussi bien en Gascogne qu'en Bretagne et en France, puis lors de la bataille victorieuse remportée à Crécy dont il a été fait mention précédemment, le roi d'Angleterre ne les avait pas reçues pas comme un don ; car une fois le roi Édouard et son ost rentrés en Angleterre, on estima le nombre d'Anglais morts à la bataille, puis d'infirmité et de maladies après son retour, à un peu moins de L^M. Aussi personne ne doit se faire gloire des pompes et des victoires mondaines, car elles ont le plus souvent de tristes conséquences. Nous laisserons quelque peu le récit de la présente guerre entre les deux rois, qui connut alors une trêve, et reviendrons parler de Florence et de notre pays d'Italie. Mais avant que le roi ne parte de Calais et du pays, ses gens menèrent de nombreuses batailles et incursions contre Saint-Omer et les autres bourgs d'Artois, en pillant et ravageant le pays. Et pendant ce temps, les légats cardinaux négocièrent un accord et une trêve entre le roi de France et celui d'Angleterre jusqu'à la Saint-Jean prochaine, chacun des deux rois envoyant ses ambassadeurs à la cour du pape pour conclure l'accord. Le roi d'Angleterre s'y plia volontiers, car il avait pris le dessus dans la guerre, et parce que lui et ses gens étaient épuisés et exténués et qu'il y avait dépensé de grandes sommes. Et une fois tout cela organisé, ledit roi Édouard quitta le royaume de France avec son ost en laissant Calais fournie, et retourna en Angleterre avec grande fête et allégresse, organisant joutes et tournois.

XCVII

Comment on fit une nouvelle monnaie à Florence, en péjorant la précédente.

Au mois d'août de cette année, à Florence, la livre d'argent à l'aloï de XI onces et demie de [métal] fin était montée à XII lires et XV sous à florins, car les marchands, pour en tirer profit, le

recueilliaient et le portaient outremer, où il était très demandé. Les pièces de III sous de Florence frappées en l'an MCCCXLV et les pièces de *quattrino* étaient donc détruites et exportées, et ainsi le florin d'or perdait chaque jour de sa valeur, au point de tomber à III lires, voire moins encore. Aussi les lainiers, qui y avaient intérêts car ils payaient leurs ouvriers en *piccioli* et vendaient leurs draps en florins, jouant de leur influence au sein de la Commune firent ordonner par ladite Commune une nouvelle pièce d'argent et de nouveaux *quattrini*, en péjorant chacune des pièces de la manière que nous expliquerons par la suite, afin que le florin d'or remonte et cesse de baisser. On ordonna donc et fit frapper une nouvelle grosse pièce à laquelle on donna cours à V sous la pièce, et ils l'appelèrent *guelfi*, avec un aloi de XI onces et demie [d'argent] par livre (soit un aloi identique au gros de III sous). Ils frappèrent VIII sous et VIII deniers par livre, tandis que la Monnaie de la Commune en rendait VIII sous, III deniers et trois cinquièmes : l'ouvrage et la baisse coûtaient ainsi VI sous par lire *piccioli*, de sorte que la Commune gagnait XXII⁴⁰³ sous *piccioli* sur chaque livre ; ce qui était bien trop pour maintenir une bonne monnaie, péjorant ainsi le gros de III sous de plus de XI pour cent⁴⁰⁴. Et à la pièce du *quattrino*, on réduisit non pas l'aloï mais le poids, et alors qu'auparavant on faisait XXIII sous par livre [d'argent], la Commune en rendant [...] sous par livre, on faisait désormais avec les nouvelles pièces XVI sous et VI deniers par livre, et la Monnaie en rendait XXIII sous et VIII deniers *quattrini* par livre ; et l'ouvrage et la baisse coûtaient VI sous *piccioli* par livre, de sorte que la Commune y gagnait XII deniers *piccioli* par livre. Ainsi, pour qui sait calculer, la grosse pièce péjora de XI pour C et celle du *quattrino* de XV pour C par rapport à la monnaie qui avait été faite [...] mois auparavant. Et note que notre poète Dante parla bien à propos dans sa *Commedia* quand, s'exclamant contre les Florentins, il dit, commençant ainsi : « Jouis Florence etc. », et poursuivant encore :

« [Combien de fois], pour autant que je me souviens,
 Loi, monnaie, us et coutumes
 as-tu changés et renouvelé tes membres, etc. »⁴⁰⁵

⁴⁰³ Édition SCI : « LXXII »

⁴⁰⁴ Alors que la réforme de 1345 avait fixé le cours de la livre d'argent à Florence à 26 lires et 8 sous *piccioli* (cf. chapitre XIII 53), la hausse du cours à l'étranger a entraîné une nouvelle fuite du métal, fondu et vendu « outremer », et la livre d'argent est entre-temps repassé à Florence à 27 lires et 14 sous *piccioli* (« 12 lires et 15 sous à florin » dit Villani), entraînant la baisse de la monnaie d'or constatée par Villani. Or, cette évolution est très désavantageuse pour les lainiers, qui payent les ouvriers à Florence en monnaie d'argent et vendent leurs draps à l'étranger en monnaie d'or. L'objectif de ces derniers est donc de faire baisser la valeur de la monnaie d'argent, afin de payer moins et recevoir plus. La réforme de 1347 instaure donc qu'à partir d'une livre de métal, la Monnaie frappera désormais 117 pièces (« 9 s. et 9 d. » dit Villani) à 5 sous la pièce, soit une valeur totale par livre de $(117 \times 5) = 585$ sous, soit 29 l. et 5 s. *piccioli* (ou, si l'on retranche les $5 \frac{3}{5}$ d. payé à la Monnaie pour la frappe, $(117 \frac{3}{5} \times 5s.) = 558$ sous, soit 27 l. 18 s. *piccioli*). Il se crée ainsi un mouvement inflationniste, qui fait baisser le cours de la monnaie d'argent, mais déstabilise le système monétaire, comme le regrette Villani (cf à ce propos W.A. Shaw, *The history of currency, 1252 to 1894*, Londres, 1895, p.17-23).

⁴⁰⁵ *del tempo che rimmembra, / Legge, moneta, e usanze e costume / Ha' tu mutate e rinovate membra etc.* : cf. Dante, *Commedia*,

XCVIII

Comment dans le ciel apparut une comète.

En cette année, au mois d'août, apparut dans le ciel une étoile comète que l'on appelle Nigra, dans le signe du Taureau à XVI degrés, au niveau de la tête de la figure et signe de la Gorgone ; et elle dura XV jours. Cette Nigra est de la nature de Saturne, sous l'influence de laquelle elle a été créée, d'après ce que disent le philosophe et astrologue Zael⁴⁰⁶ et plusieurs autres maîtres de cette science ; et tout comme elle, elle annonce également des malheurs et la mort de rois et de puissants. Et ceci se vérifia très vite pour plusieurs rois et princes, comme on le verra plus loin en lisant la suite. Et elle généra une grande mortalité dans les pays que cette planète et ce signe dominant, et cela se vérifia en Orient et dans les côtes alentours, comme nous le disions précédemment.

XCIX

Comment messire Louis fils du prince de Tarente prit pour femme la reine de Pouille sa cousine.

En cette année, le XX août, messire Louis fils cadet du défunt prince de Tarente épousa la reine sa cousine charnelle, fille du défunt duc de Calabre, qui avait été la femme du roi André, fils du roi de Hongrie, les deux étant par leur mère nés de deux sœurs charnelles. Ce scélérat mariage fut permis par le pape Clément VI, et Louis fut fait duc de Calabre et régent du Royaume. Ceci fut fait à l'instigation de son oncle le cardinal de Périgord, qui en fut fortement critiqué par tous les Chrétiens qui l'apprirent. Et tous ceux qui apprirent la nouvelle présagèrent⁴⁰⁷ de tristes conséquences à cet abominable péché, quoique l'on disait déjà ouvertement que messire Louis avait affaire avec elle du vivant même de son mari le roi André, et que tous les deux avaient été les inspireurs de la vilaine et abominable mort dudit André, comme nous le racontions

Purgatorio, VI, v.145-147 : « Quante volte, del tempo che rimembre, / leggi, e moneta, ufficii e costume / Hai tu mutato, e rinnovato membre. » Ces trois vers font suite dans le texte à ceux cités dans le chapitre XIII 19.

⁴⁰⁶ *Zael* : Sahl ibn Bishr, astrologue juif d'Iran (IX^e siècle), premier traducteur présumé de l'*Almageste* de Ptolémée, et auteur d'un *Introductorius a dastrologiam* traduit par Hermann de Carinthie au XII^e siècle.

⁴⁰⁷ *Scificò* : Giuseppe Porta interprète le verbe *scificare* comme « être horrifié ». Le *Vocabolario degli Accademici della Crusca*, et tous les dictionnaires de langue du XIX^e siècle après lui, en font une contraction de « *scientificare* », et le traduisent par « *pronosticare* ». Cette seconde version nous semble plus correcte.

précédemment, avec plusieurs autres qui avaient mis ce projet à exécution. Et ainsi suivirent de nombreux malheurs, comme nous en ferons mention par la suite.

C

De quelques batailles que les Génois livrèrent aux Catalans en Sardaigne et en Corse.

Au mois d'août de cette année, le vicaire du roi d'Aragon qui était en Sardaigne mit le siège à un bourg appelé Alghero, que ceux de la maison Doria de Gênes avaient longtemps tenu, voulant le faire passer sous la seigneurie du roi. Ceux de la maison Doria y allèrent avec leurs forces et mirent en déroute l'ost des Catalans, et plus de DC de ces derniers furent tués. Puis avec l'aide de la Commune de Gênes, qui était contrariée par la proximité des Catalans, ils mirent le siège à Sassari ; et les Catalans vinrent au secours avec CCC cavaliers et de nombreux piétons, et ils mirent les Génois en déroute et les poussèrent à lever le camp : et ainsi en va-t-il de la guerre.

Et en ce mois et cette année, les Génois s'emparèrent de la seigneurie de toute l'île de Corse, avec l'accord de la quasi-totalité des barons et seigneurs de Corse. Et avec le bourg de Bonifacio qu'ils tenaient déjà, ce fut pour eux une belle conquête ; quoiqu'elle eût de tristes conséquences, car en raison de la mortalité qui arrivait du Levant dans les îles et les côtes, lesdites îles de Sardaigne et de Corse furent si lourdement frappées par la maladie et la mort, que pas même le tiers des habitants du pays et des Génois ne survécurent.

CI

Comment l'on essaya de prendre par trahison le château de Laterino aux Florentins.

En cette année, aux calendes d'octobre, à l'instigation des Tarlati exilés d'Arezzo, on essaya de prendre par trahison le château de Laterino aux Florentins, en payant quelques-uns des gibelins du bourg et des gardes qui y étaient pour la Commune de Florence. Ce projet, dit-on, était mené par un frère mineur, gardien chez les frères de Montevarchi. Mais cette trahison fut découverte et les traîtres attrapés, et certains d'entre eux furent pendus à Arezzo et les autres à Florence. Et ledit frère fut pris et apporté à Florence, où il resta plusieurs mois dans une étroite cellule sous

l'escalier [du palais] du Capitaine, dans une grande misère. À la fin, ne lui trouvant aucune faute, cédant aux prières des frères, il fut libéré. Nous laisserons quelque peu le récit des nouveautés de Florence, revenant quelque temps en arrière pour parler d'une grande et scélérate affaire, qui en peu de temps frappa les princes de Tunis, la racontant de manière aussi brève que possible, comme nous l'apprîmes de l'un de nos amis florentins, marchand et homme digne de foi qui, présent à Tunis, assista à tout cela.

CII

Comment les princes du royaume de Tunis s'entretuèrent en raison de leurs discordes.

Régnant alors à Tunis et dans son royaume Mule Buchieri⁴⁰⁸ (et dire Mule⁴⁰⁹ en sarrasin équivalait à dire Roi dans notre latin), qui fut le roi dont nous faisons mention précédemment dans le chapitre consacré aux bouleversements qui touchèrent ledit royaume de Tunis, lequel était un grand seigneur qui dominait plusieurs royaumes et avait plusieurs fils de plusieurs femmes et maîtresses qu'il tenait à la manière sarrasine, celui-ci vint à mourir au mois d'octobre MCCCXLVI. Il avait rédigé son testament à leur manière, ordonnant que soit roi après lui un de ses fils appelé Calido⁴¹⁰, lequel n'était pas à Tunis quand son père mourut. Un autre de ses fils, jeune de XXVI ans, preux et hardi, qui avait pour nom Amare⁴¹¹, et qui à la mort du père se trouvait à Tunis, se mit d'accord avec le sénéchal du royaume, qui avait pour nom Con Betteframo⁴¹² et était après le roi le plus grand seigneur du royaume, et avec son aide se fit couronner roi sans résistance. Apprenant cela, Calido, l'autre frère que le père avait désigné comme roi, s'allia avec les seigneurs des Arabes qui dominaient les terres champêtres et les montagnes (lesquels vivent en permanence dans des campements avec leurs tentes, et n'ont ni cité, ni château, ni village, ni maison de pierre) ; et avec la grande force des Arabes, il vint à Bougie avec son ost. Amare, qui s'était fait roi, sortit de Tunis avec son sénéchal et son ost, et ils posèrent le camp à X milles de Bougie. Mais le vice de l'ingratitude régnait chez le roi Amare, et il

⁴⁰⁸ *Mule Buchieri* : Le « muley Abu Bakr », autrement dit Abu Yahya Abu Bakr al-Mutawwakil († 1346), de la dynastie des Hafsides.

⁴⁰⁹ De l'ar. *manlāy, mulāy*, « seigneur », terme passé en esp. puis en fr. sous la forme « muley ».

⁴¹⁰ *Calido* : il s'agit ici d'Abu Abbas Ahmad, premier fils d'Abu Bakr al-Mutawwakil. La retranscription du nom par Villani fait penser à un autre prince, « l'émir Khaled », évoqué par Ibn Khaldun (cf. *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, éd. De Slane, III, Alger, 1856, p.28).

⁴¹¹ *Amare* : Abu Hafs Umar († 1347), frère du précédent.

⁴¹² *Con Betteframo* : (appelé plus loin *Benteframo*) sans doute Abu Muhammad Abdullah ibn (ou ben) Tafrajain († 1364), *hadjib* (ou chambellan) du sultanat de Tunis.

maltraitait son sénéchal qui lui avait donné la seigneurie, et le menaçait à longueur de journée de le faire mourir. Craignant la félonie du roi Amare, celui-ci quitta donc l'ost et s'en retourna à Tunis. Et de là, il s'en alla avec ses gens dans le Gharb, tandis que le roi Amare et tout son ost s'en allaient à Bougie. Calido vint avec les Arabes à Tunis et entra sans obstacle dans le bourg ; et il s'adonna aussitôt aux plaisirs charnels, allant aux jardins royaux qui sont très délectables, et séjournant aux bains avec ses maîtresses dans une vie dissolue. Et alors que Calido avait imprudemment donné congé aux Arabes qui l'avaient rétabli dans sa seigneurie, sans se préoccuper de la guerre contre son frère, Amare vint à Tunis avec II^M cavaliers. Arrivé devant Tunis, ce dernier fit informer de sa venue les soldats chrétiens qui se tenaient dans le bourg, lesquels en échange de l'argent qu'il leur offrit promirent de le suivre. Et avec CCC hommes à cheval, il escalada en plusieurs endroits les murailles de la cité, et entra sans obstacle à l'intérieur. Apprenant cela, le roi Calido monta désarmé à cheval avec deux de ses frères, l'un roi de Sousse et l'autre de Sachisi⁴¹³, qu'il avait sorti de prison où les avait jetés le roi Amare leur frère quand il avait pris la seigneurie. Et alors que ceux-ci parcouraient la cité de Tunis en criant aux bourgeois de venir l'aider, ces derniers répondirent qu'ils ne s'embêteraient pas à faire cela, car peu leur importait d'avoir comme seigneur l'un ou l'autre des frères. Et le roi Calido parcourant ainsi le bourg, quelques Chrétiens renégats l'assaillirent, et l'un d'entre eux lui jeta une lance et le blessa, le faisant ainsi chuter de cheval ; et on lui coupa aussitôt la tête pour la présenter au roi Amare, qui la fit mettre sur une lance et l'envoya à travers le bourg. Aux deux autres frères qu'il avait pris, il fit couper les mains, puis trois jours après les fit tuer ; et il fit la même chose à d'autres chefs des Arabes qui avaient suivi le roi Calido. Et ceci fait, le roi Amare siégea sur le siège royal en tant que roi, se faisant rendre hommage et révérence par les différents peuples ; et il régna en paix pendant les X mois suivants, organisant de grandes fêtes et tenant une vie dissolue et un mauvais gouvernement.

En raison des actes scélérats du roi Amare, les sénéchaux Benteframo⁴¹⁴ et Betara⁴¹⁵, qui s'étaient rebellés contre lui et s'étaient rendus auprès du roi du Gharb appelé Bulafere⁴¹⁶ comme nous en faisons mention précédemment, soulevèrent contre lui ledit roi du Gharb, lequel se mit en branle avec un grand ost de XXX^M [hommes] à cheval, dont II^M Chrétiens. Il vint en direction de Tunis, et envoya par la mer un de ses émirs avec VIII galées et d'autres bateaux. Et quand

⁴¹³ *Sachisi* : sans doute Sfax (*Safaqis* en ar.).

⁴¹⁴ *Benteframo* : cf. note 61.

⁴¹⁵ *Betara* : (ou *Bettaro* dans l'édition SCI) nom introuvable.

⁴¹⁶ *Bulafere* : (appelé plus loin *Bulafar* et *Bufar* ; *Bulassare* ou *Bulagare* dans les autres éditions) Abu al-Hasan ibn Uthman († 1351), sultan mérinide du Maghreb, et par ailleurs protagoniste de la Guerre du Déroit contre le roi de Castille (cf. XIII 31).

ledit Bulafar⁴¹⁷ roi du Gharb fut parvenu à Bougie avec son ost, il la prit sans rencontrer de résistance, puis de la même manière il prit le bourg de Constantine ; et il retira desdits bourgs les princes et les puissants, qu'il envoya au Gharb sous bonne garde, et les fournit de ses gens.

Apprenant la venue du roi du Gharb, le roi Amare de Tunis s'appliqua à réunir son ost pour venir à sa rencontre à Bougie ; et il sortit de Tunis le XI août MCCCXLVII avec II^MD cavaliers, attendant sur le champ de bataille ses secours qui lui arrivaient en continu. Entre temps, il eut nouvelle que la flotte du roi du Gharb était arrivée au port de Tunis ; aussi retourna-t-il défendre le bourg, en faisant tirer sans relâche arbalètes et arcs afin que ceux de la flotte ne puissent prendre terre. Pendant ce temps, le roi du Gharb se dirigeait avec son ost par petites étapes en direction de Tunis. Le roi Amare de Tunis se voyant ainsi assailli par terre et par mer, et voyant que ses forces et celles de ses alliés n'étaient pas aussi puissantes que celle de ses ennemis, il partit de Tunis avec M Berbères, tandis que les soldats chrétiens refusaient de le suivre en raison de son avarice ; et il s'en alla vers Kairouan, pour se rendre ensuite à la cité de Sousse. Alors l'émir qui était dans le port descendit à terre avec D arbalétriers, et ils furent reçus en seigneurs dans Tunis ; puis les gens du roi du Gharb y firent ensuite leur entrée. Apprenant que le roi Amare était parti de Tunis par la voie de Kairouan, le roi du Gharb le fit poursuivre par un de ses émirs avec III^M hommes à cheval, lui ordonnant de lui présenter le roi Amare mort ou vif. Partis à sa poursuite, ceux-ci le trouvèrent avec une petite compagnie à C milles de Tunis, près d'une fontaine où ils s'abreuyaient eux et leurs chevaux. Assailli par l'émir, il fut blessé et tué, et on lui coupa la tête. Ses compagnons furent pris et portés prisonniers au roi du Gharb, et la tête du roi Amare lui fut présentée. Après s'être assuré qu'il s'agissait véritablement de sa tête, le roi du Gharb l'envoya à Tunis, et la fit ensevelir avec les princes. Et le roi Bufar⁴¹⁸ s'approcha avec son ost de la cité de Tunis, et établit son commandement sur la cité et le royaume sans rencontrer de résistance, car ses gens étaient déjà à l'intérieur, la tenant par terre et par mer comme nous l'avons dit précédemment. Il resta un seul jour à Tunis ; et ceci fut au mois de janvier MCCCXLVII. Une fois la cité et le royaume pourvus d'officiers choisis parmi ses gens, il fit prendre tous les petits rois, ou princes descendants du roi Bucchieri, où qu'ils fussent dans le royaume (lesquels étaient environ LX, voire davantage), et il les envoya sous bonne garde au Gharb. Et là où il avait posé son camp, à III mille hors de Tunis, il ordonna d'édifier un bourg à la manière d'une bastide, dans lequel il séjourna avec ses maîtresses en organisant de grandes fêtes.

⁴¹⁷ Cf. note précédente.

⁴¹⁸ Cf. note 416.

À présent note lecteur, et recueille ce que nous avons dit dans le présent chapitre, et tu verras combien d'homicides et autres destructions survinrent en si peu de temps aux fils et aux princes descendants du roi Bucchieri de Tunis, à cause des péchés d'orgueil, d'avarice et de luxure, surtout entre frères et conjoints, chacun désirant réduire la puissance et la seigneurie de l'autre ; en raison de quoi leur lignage fut détruit. Et il en advint de même en ce temps-là chez nous Chrétiens, parmi les princes du royaume de Pouille, ainsi que cela avait commencé avec la mort du roi André et comme il s'ensuivit après, comme nous en ferons très bientôt mention. Nous laisserons les faits des Berbères du royaume d'Afrique, dont nous avons beaucoup parlé, et reviendrons parler des faits de notre pays d'Italie, car bien des choses sont à dire.

CIII

Comment la cité de Sulmona et d'autres bourgs se rendirent aux gens du roi de Hongrie.

En cette année, au mois d'octobre, alors que les gens du roi de Hongrie étaient au siège de Sulmona, n'étant secourus ni par la reine ni par les autres princes, [les habitants] acceptèrent, s'ils n'étaient pas secourus par les princes dans les XV prochains jours, de rendre le bourg au commandement du roi de Hongrie, aux conditions suivantes : qu'ils conservent les franchises et coutumes dont ils jouissaient au temps du roi Robert, et que pas plus de X soldats ou gens d'armes ne pourraient pénétrer en même temps à l'intérieur du bourg, à moins qu'ils n'accompagnent le roi de Hongrie en personne ou bien son frère. Puis ils donnèrent pour cela XX otages choisis parmi les meilleurs du bourg. Et quand Sulmona fut prise, il ne restait plus personne dans les Abruzzes qui ne fût sous l'obédience du roi de Hongrie. Et au mois de novembre suivant, après avoir pris Sulmona, quelques-uns des gens d'armes du roi de Hongrie rassemblés à L'Aquila, MD cavaliers et de nombreux piétons, franchirent la montagne de Cinque Miglia, descendirent en Terre de Labour et prirent Sarno⁴¹⁹, ainsi que les antiques cités de Venafro et Teano que tenaient le fils du comte Novello. Ce dernier marchanda sa reddition avec lesdites gens, car comme son père il préférait la seigneurie du roi de Hongrie à celle des autres princes. Et le comte de Fondi, neveu du défunt pape Boniface VIII, entra à San Germano avec les enseignes du roi de Hongrie et les gens d'armes qu'il avait reçues de lui.

⁴¹⁹ *Sarn* : Sarno (comme dans l'édition SCI), cité de la province de Salerne, n'est plus en Terre de Labour mais en Campanie, et se situe bien trop au sud pour correspondre au trajet décrit par Villani qui, tel que décrit, laisserait plutôt penser à Isernia.

Comment les princes et leurs forces se réunirent en armes à la cité de Capoue.

Aussitôt qu'ils apprirent que Sulmona et les autres bourgs s'étaient rendus à l'obédience du roi de Hongrie, la reine et les autres princes (dont avait pris la tête messire Louis qui avait épousé ladite reine) se réunirent en nombre à la cité de Capoue, afin d'empêcher les forces du roi de Hongrie de franchir le fleuve du Volturno pour aller vers Naples. Le prince de Tarente⁴²⁰ et le duc de Duras vinrent à Capoue avec plusieurs autres barons et la force de leurs gens d'armes, et ils se retrouvèrent aux côtés de messire Louis avec plus de II^MD cavaliers richement montés et bien armés, et de très nombreux piétons. Là ils posèrent le camp à la manière d'un siège, à l'intérieur et à l'extérieur du bourg, tandis que leurs forces et leur puissance grandissaient chaque jour. Et ainsi, si lesdits princes s'étaient montrés constants et unis entre eux, le roi de Hongrie n'aurait pas été en mesure de passer, malgré la force des gens qu'il avait avec lui, et même s'il était venu en personne. Mais Dieu ôte force et concorde aux seigneurs et aux peuples dont il veut punir les péchés ; et ainsi en advint-il des princes, car faisant preuve de bien peu de constance, ils se chamaillaient sans cesse, tanis que certains d'entre eux ou des autres grands barons du Royaume s'entendaient secrètement par lettres avec le roi de Hongrie. Et pendant ce temps, il y eut plusieurs affrontements entre les gens des princes et ceux du roi de Hongrie, aux dépens tour à tour des uns et des autres. Nous laisserons quelque peu cette matière jusqu'à la venue du roi de Hongrie, et parlerons d'autres nouveautés qui survinrent en ce temps-là à Rome. À la mi-novembre, la reine et les autres princes envoyèrent lettres et ambassadeurs à la Commune de Florence pour demander le secours de DC cavaliers : il leur fut répondu sagement que notre Commune n'avait pas intérêt à s'épuiser dans des opérations militaires au milieu de ces princes, et souhaitait plutôt se faire médiatrices et pacificatrice à la manière de bons amis.

⁴²⁰ *Il prenze di Taranto* : peut-être un des frères de Louis de Tarente, Robert l'aîné ou Philippe le benjamin, tous deux princes de Tarente avant et après Louis.

Des nouveautés et batailles qu'il y eut à Rome, au cours desquelles les Colonna furent vaincus ; puis comment le tribun fut chassé de la seigneurie.

En cette année, au début d'octobre, des ambassadeurs du roi de Hongrie vinrent à Rome se présenter au tribun et au peuple de Rome, lequel roi de Hongrie fut accueilli sous les acclamations au sein de la ligue et compagnie du peuple de Rome.

Et le XX novembre de cette année, une conjuration et conspiration fut menée par les seigneurs Colonna et une partie de leurs parents les Orsini de Monti⁴²¹, dans le but d'abattre la seigneurie du tribun. Car alors que le préfet [de Viterbe], le comte Guido, son frère, II fils de Currado et d'autres barons avec eux étaient venus auprès du tribun à son invitation, ce dernier, après leur avoir offert le dîner, les avait fait arrêter par trahison, et incarcérer à leur honte et vergogne. Et pour faire libérer ces prisonniers, ceux de Viterbe coururent le bourg, et on coupa la tête à XII des plus grands qui avaient participé à cette trahison avec le tribun. Leurs amis de Rome, Colonna et autres, réunirent alors dans le plus grand secret, avec l'aide du légat du pape qui était à Montefiascone, environ DL cavaliers et de nombreux piétons, dont furent chefs messires Stefano, Stefanuccio et Gianni Colonna, ainsi que Giordano di Marino. Ceux-ci vinrent à Rome pendant la nuit, et ils enfoncèrent la porte qui mène à San-Lorenzo-hors-les-murs afin de pénétrer à l'intérieur. Mais la nouvelle de leur venue se répandant dans Rome, au son de la cloche du Capitole, le tribun et le peuple prirent les armes, certains à cheval et d'autres à pied, avec l'aide de quelques-uns des Orsini de Campo de' Fiori et de Ponte⁴²² et de Giordano de Monti. Et ils assaillirent vigoureusement les chasseurs des Colonna, qui au nombre de CL à cheval avaient déjà poussé jusqu'à l'intérieur des portes par la force des armes, blessant de nombreuses gens du peuple de Rome. Mais face aux Romains plus nombreux, ils furent alors repoussés en dehors, et mis en déroute. Et alors que les gens du tribun et du Peuple (dont étaient capitaines Cola Orsini et Giordano de Monti, par inimitié envers leurs consorts et les Colonna) sortaient du bourg pour les prendre en chasse, ceux qui avaient été repoussés en-dehors, déjà vaincus, n'opposèrent aucune résistance et prirent la fuite, laissant bon nombre de morts et de prisonniers. Parmi les chefs, furent tués VI de la maison des Colonna, à savoir Stefanuccio et son fils Gianni Colonna, le prévôt de Marseille⁴²³, Gianni fils d'Agabito et deux autres fils bâtards vaillants aux armes ; et

⁴²¹ *di Monte* : circonscription (*riione*) de Rome.

⁴²² *di Campo di Fiore e da Ponte* : autres circonscriptions de Rome.

⁴²³ *proposto di Marsilia* : Pietro Colonna, neveu du cardinal homonyme Pietro Colonna, prévôt de l'église de Marseille

ainsi les Colonna subirent-ils des dommages importants qui les affaiblirent, tandis que le tribun montait en grande pompe et orgueil. Celui-ci envoya alors des messagers avec lettres et rameaux d'oliviers pour annoncer sa grande victoire à notre Commune, et à celles de Pérouse et de Sienne, ainsi qu'à ses autres fidèles voisins ; et le messager qui vint à Florence était richement vêtu. Après avoir remporté cette victoire, le jour suivant, le tribun fit une grande procession jusqu'à Santa Maria Maggiore, avec tout le clergé de Rome. Puis le XXIII novembre, à San Lorenzo, après la démonstration de sa cavalerie, il fit chevalier son fils, lequel fut nommé par messire Lorenzo della Vittoria. En ces jours-ci, ou peu de temps après, arriva à Rome un vicaire du pape ; le tribun le reçut comme un compagnon, et réunissant un grand parlement au Capitole et haranguant la foule, il cita l'autorité : « *Legem pone michi, Domine in via giustificazione tuais*⁴²⁴ », montrant ainsi au peuple, au cours d'une grande fête remplie de pompe, qu'il entendait obéir au pape. Mais la vaine gloire et le bonheur du tribun durèrent bien peu, comme nous le dirons. Car par audace et âpre justice, il avait fait citer le comte Paladino d'Alatamura de Pouille⁴²⁵ ; et celui-ci ne se pliant pas à ses commandements, il l'avait fait bannir, pour, disait-on, s'être rendu coupable de pillages et violences dans les environs de Terracina en Campanie. Mais à l'instigation du légat, ce dernier vint à Rome avec CL cavaliers et l'aide du capitaine du Patrimoine. Et note qu'au commencement, l'Église avait accordé sa faveur au tribun ; mais quelle qu'en fût la faute, elle s'opposa ensuite à lui. Ledit Paladino se réfugia dans la contrée des Colonna de Santi Apostoli ; et avec quelques-uns des Colonna qui restaient et leurs voisins et amis, il fit sonner à coups de marteau les cloches de ladite église et des autres que les Colonna tenaient, soulevant ainsi la rumeur dans ces contrées et réunissant de nombreuses gens à cheval et à pied avec les amis des Colonna ; et ceci fut le XV décembre de cette année, en criant : « Vive la Colonne ! Et mort au tribun et à ses partisans ! ». Entendant la rumeur se lever, les contrées de Rome se barricadèrent ; et tous se tenaient avec leurs forces et forteresses à la garde de leur contrée. Puis ledit Paladino et les piétons des Colonna vinrent au Capitole. Mais n'étant suivi ni par les Orsini ni par le peuple, comme il pensait l'être, et se voyant ainsi abandonné, le tribun sortit *incognito* du Capitole et s'en alla au château Saint-Ange ; et il demeura caché là jusqu'à la venue à Naples du roi de Hongrie, auprès de qui, dit-on, il se rendit *incognito* en bateau par la mer. Et telle fut la fin de la seigneurie du tribun de Rome. Et note lecteur, que la plupart du temps, voire presque toujours, celui qui se fait seigneur ou chef du

et sénateur de Rome.

⁴²⁴ Ps., 119, 33 : *Legem pone mihi, Domine, viam iustificationum tuarum* (« Enseigne-moi, Seigneur, la voie de tes volontés. »)

⁴²⁵ *il conte Paladino d'Altemura di Puglia* : comme le montre la suite du texte, Villani considère comme nom propre ce qui est en réalité le titre de Giovanni Pipino, « comte palatin d'Altamura », petit-fils du Giovanni Pipino dont il est question au chapitre XII 80.

peuple connaît une pareille fin ; car les signes de la fortune montrent en vérité que, lorsque la félicité, la victoire et la seigneurie mondaine surviennent si soudainement, elles disparaissent aussi vite. Et en effet, il survint bien au tribun ce que le proverbe d'un sage dit en rime :

« Aucune seigneurie mondaine ne dure,
Et la vaine espérance t'a révélé
Le dénouement de la fallacieuse aventure. »⁴²⁶

Nous laisserons quelque peu les faits de Rome qui, à tous les égards, finit dans un pire état que lorsque le tribun en avait pris la seigneurie, lequel croyait par audace pouvoir la corriger, mais la laissa en ruine ; et nous dirons comment mourut le Bavaois qui se prétendait empereur.

CVI

Comment mourut Louis de Bavière appelé le Bavaois qui prétendait être empereur ; et comment fut élu comme nouvel empereur Édouard d'Angleterre.

En cette année MCCCXLVII, au début d'octobre, Louis de Bavière qui se prétendait empereur étant dans sa cité de [...] et chevauchant [...], son cheval s'écroula sous lui ; et il mourut sous le coup de cette chute, sans avoir fait pénitence, excommunié et damné par la sainte Église dont il avait été le persécuteur et l'ennemi, comme nous en avons fait mention à plusieurs reprises. Il fut enseveli avec les honneurs par son fils et ses barons à la manière d'un empereur, dans son bourg de [...]. Son fils, qui avait pour nom [Louis⁴²⁷] et était marquis de Brandebourg, homme preux et valeureux, se retrouva en Allemagne à la tête d'une grande puissance et seigneurie, et très riche. Et note que celui qui meurt excommunié et rebelle envers la sainte Église semble toujours connaître une triste fin ; et cela se voit de façon manifeste, aussi bien dans les exemples anciens que récents.

Après la mort du Bavaois, pour s'opposer au pape et à l'Église, qui au détriment des seigneurs et peuples d'Allemagne avaient du vivant même de Louis dit le Bavaois fait élire et confirmer Charles roi de Bohême, que par mépris les Allemands appelaient l'empereur des prêtres et qui avait très peu de partisans en Allemagne, une partie des électeurs de l'empire élurent comme nouvel empereur Édouard III roi d'Angleterre. La nouvelle de cette élection lui fut envoyée, et les barons et seigneurs d'Allemagne lui promirent de le rendre plus grand, au détriment du roi de

⁴²⁶ *Nessuna signoria mondana dura / E·lla vana speranza t'ha scoperto / Il fine della fallace ventura* : citation d'auteur inconnu.

⁴²⁷ Édition SCI.

France qui avait organisé avec le pape l'élection et la confirmation de Charles de Bohême. Lequel roi Édouard décida avec son fils d'accepter cette élection, mais la majeure partie des barons d'Angleterre et des chefs des communes l'en dissuadèrent, et ainsi ladite élection fut suspendue etc. Nous laisserons quelque peu cette élection des II empereurs, à laquelle nous reviendrons en temps voulu quand les événements suivront ; et nous parlerons de la venue en Italie du roi de Hongrie, car il s'ensuivit de grandes choses et nouveautés.

CVII

Comment le roi de Hongrie passa en Italie pour aller en Pouille.

N'ayant pas oublié le meurtre cruel et vitupérable de son frère André à Aversa, à qui il revenait de devenir roi de Sicile et de Naples comme nous l'avons longuement raconté dans un précédent chapitre, et apprenant que ses capitaines et ses gens qui avaient soulevé pour lui la cité de L'Aquila progressaient de façon aussi heureuse comme il en a été fait mention dans les précédents exposés, Louis roi de Hongrie ne voulut pas attendre davantage pour venir accomplir sa vengeance, car le moment lui paraissait idéal pour reconquérir le royaume de Pouille, qui lui revenait de droit en vertu de l'héritage du roi Charles Martel son aïeul. Il partit bien aventureusement de [Buda⁴²⁸], son bourg de Hongrie, le III novembre MCCCXLVII, samedi matin, une heure ou plus avant le lever du soleil, accompagné d'environ M excellents cavaliers hongrois, voire davantage encore, et un grand nombre de barons, et avec un grand trésor et de nombreux florins en espèce pour assurer ses dépenses, florins que par abondance d'or il faisait battre en Hongrie en contrefaisant nos florins d'or, à l'exception du nom qui disait « Louis roi ». Et il laissa en Hongrie son frère [...] roi de Pologne avec sa mère et sa femme, et ordonna à ses gens d'armes de le suivrent jusqu'au bout, malgré les souffrances endurées en chemin à cause de la disette de l'année précédente, qui sévissait encore au-delà des monts et en Italie. Et le XXVI novembre, il arriva à Udine, et fut gracieusement reçu par le patriarche d'Aquilée. Les ambassadeurs de la Commune de Venise venant là se présenter devant lui, il les méprisa et voulut à peine les écouter, s'estimant offensé par la Commune de Venise parce qu'ils avaient pris Zadar contre son honneur, comme nous le racontions précédemment. Puis pénétrant en Italie, ledit roi de Hongrie arriva à Cittadella, et le seigneur de Padoue alla à sa rencontre pour lui rendre

⁴²⁸ Édition SCI.

honneur, et s'offrir à lui avec D cavaliers. Il refusa toutefois d'entrer dans Padoue, et entra à Vérone le II décembre, où il fut reçu gracieusement par messire Mastino della Scala qui lui fit grand honneur. Il y séjourna quelques jours, et à son départ, ce dernier lui donna CCC de ses cavaliers, choisis parmi les meilleures gens qu'il avait et qui lui firent compagnie jusqu'à Naples. Puis parti de Vérone, le roi ne voulut pas entrer dans Ferrare, mais prit la voie de Modène, où il arriva le X décembre. À Modène, il lui fut fait grand honneur par les marquis, et messire Filippino da Gonzaga des seigneurs de Mantoue et de Reggio vint avec CL cavaliers pour le suivre jusqu'à Naples. Parti de Modène, il arriva à Bologne le XI décembre, et fut reçu avec les honneurs par le seigneur de Bologne, qui ne laissa ni lui ni ses gens dépenser le moindre denier à Bologne et dans le district. Partant de Bologne, le comte de Romagne, qui s'y tenait au nom de l'Église, lui refusa l'entrée d'Imola et de Faenza, et l'hébergea dans les faubourgs extérieurs. Le seigneur de Forlì alla à sa rencontre jusque sur le contado de Bologne, avec CC cavaliers et mille fantassins à pied et en armes, et il le reçut avec les honneurs à Forlì le XIII décembre, assumant ses dépenses et celles de ses gens. Et le roi séjourna à Forlì pendant III jours, organisant de grandes fêtes et faisant danser la carole aux hommes, dames et donzelles ; et il fit chevalier le seigneur de Forlì, ainsi que II de ses fils, plusieurs autres Romagnols et messire Pazzino Donati notre concitoyen. Puis une fois parti de Forlì, il arriva à Rimini le XVI décembre ; et comme les autres seigneurs, et de façon plus magnanime encore, messire Malatesta le reçut avec les honneurs. Le roi séjourna là pendant quelques jours, et de là le seigneur de Forlì le suivit honorablement jusqu'à Naples, avec CCC cavaliers choisis parmi ses meilleures gens. Parti de Rimini et prenant le chemin d'Urbino, le roi arriva à Foligno le XX décembre, et il fut reçu avec les honneurs par messire Ugolino Trinci qui en était seigneur, et y séjourna environ III jours. Et là vint à lui le légat cardinal du pape, qui discuta avec lui des diverses affaires du Royaume, sommant le roi de ne pas accomplir de cruelle vengeance contre les princes innocents et dévots de la sainte Église, car seuls deux d'entre eux étaient coupables et ceux-là avaient été justiciés. Puis il le somma de ne pas retourner sa seigneurie et sa domination contre la sainte Église à qui appartenait le Royaume, ni d'agir sans l'assentiment du pape et de ses cardinaux sous peine d'excommunication – bien que, dit-on, il n'avait aucun mandat spécial de la part du pape, mais simplement le conseillait et l'admonestait d'agir ainsi. Le roi lui répondit sagement, et avec de hautes et braves paroles, que ni lui ni l'Église ne devait s'interposer à sa vengeance, qu'il avait beau dire que les coupables étaient deux, lui-même savait qu'ils étaient CC, que le Royaume était sien par le juste héritage de son aïeul, et que dès qu'il aurait recouvré la seigneurie, ainsi qu'il l'escomptait avec l'aide de Dieu, il répondrait devant l'Église de ce dont il aurait légitimement à lui répondre ; et l'excommunication, si elle

venait à être prononcée à tort contre lui, ne lui importait que peu, car Dieu bien plus que le pape savait que son entreprise était juste. Nous sûmes cela d'un de nos ambassadeurs, homme digne de foi, à qui en parla le légat. Nous laisserons quelque peu la matière des événements dudit roi, quand et comment il entra dans le Royaume, et de ses aventures, car nous en ferons très bientôt un nouveau chapitre ; et nous parlerons auparavant d'une riche ambassade que la Commune de Florence envoya audit roi, tout comme la Commune de Pérouse.

CVIII

Comment la Commune de Florence envoya une grande ambassade au roi de Hongrie.

Apprenant la venue du roi de Hongrie, et qu'il était déjà à Vérone, les Florentins décidèrent de lui envoyer une ambassade solennelle, à savoir les X grands populaires cités plus loin, sans aucun grand, ou plutôt noble, de peur que ceux-ci ne le dressent contre le Peuple. Et les recteurs et ceux de leur conseil qui prirent cette mesure en furent très critiqués par les sages, car ils donnèrent ainsi matière aux grands et aux nobles de s'indigner d'être ainsi exclus des honneurs de la Commune lors d'un événement si grand, provoquant la discorde entre les citoyens et la stupéfaction du seigneur. Un conseil plus éclairé et bien meilleur pour la Commune aurait été d'envoyer parmi lesdits ambassadeurs au moins trois nobles, bons hommes et fidèles au Peuple. Mais ce que décide le Peuple emporté, nul ne peut l'empêcher, quelle qu'en soient le plus souvent les tristes conséquences. Lesdits ambassadeurs furent les suivants : messire Antonio di Baldinaccio Adimari qui bien qu'il comptât parmi les plus grands et nobles fut gracieusement accepté au sein du Peuple, le juge messire Oddo Altoviti, le juge messire Tommaso Corsini, messire Francesco Strozzi, les chevaliers populaires messire Simone Peruzzi et messire Andrea Oricellai, Antonio Albizi, Vanni di Manno Medici, Gherardo di Chele Bordoni, Pagolo di Boccuccio Capponi – et ces III derniers furent faits chevaliers par le roi. Sur ordre de la Commune, chacun desdits ambassadeurs fut vêtu d'un habit écarlate bordé de trois garnitures de vair, et tous furent accompagnés de deux ou trois compagnons revêtus d'un très beau drap parti, d'au moins deux damoiseaux, voire trois pour certains, revêtus d'une tunique partie, et avec eux II chevaliers de cour. Ils se retrouvèrent ainsi avec environ C chevaux et bêtes, en comptant les bêtes de somme ; et l'on n'a pas souvenir qu'une aussi riche et honorable ambassade soit de nos jours sortie de Florence. Ils quittèrent Florence le XI décembre, et rejoignirent le roi de Hongrie à

Forlì, où ils lui firent révérence ; et ils en furent reçus gracieusement, et furent de la même manière très honorés par les seigneurs de Romagne. Et par finesse, pour davantage de magnificence, le roi voulut qu'ils le suivent jusqu'à Foligno ; mais arrivés à Rimini, ils lui exposèrent leur ambassade ; laquelle ambassade et sa réponse furent exposées sous la forme rapportée ci-dessous par Tommaso Corsini, qui en fut l'orateur. Et parvenus à Foligno, sous les prières de nos ambassadeurs, le roi fit de bon gré chevaliers lesdits III ambassadeurs de sa propre main lors une grande fête. Puis le jours suivant, il partit de Foligno et s'en alla vers L'Aquila ; et nos ambassadeurs rentrèrent à Florence le XI janvier.

CIX

Ambassade exposée à Rimini par les ambassadeurs de Florence envoyés auprès du roi de Hongrie, récitée par messire Tommaso Corsini en présence du roi et de son conseil, écrite en beau latin conformément à la grammaire et faite vulgariser afin de suivre notre style.

« Je te prie d'ouvrir les yeux⁴²⁹ à mon oraison, que je ferai aujourd'hui devant toi au nom de tes fils et dévots. Lesdites paroles sont du prophète Jérémie, écrites dans le préambule de son livre.

Sérénissime prince, qui comme une étoile splendide et resplendissante projette ses rayons sur tous les Italiens, face à la clarté de qui toute autre lumière perd de sa splendeur comme la lune et les étoiles face à Dieu, en présence duquel la lune ne resplendit pas et les étoiles ne brillent pas, paraissant immondes. La présente oraison, que je réciterai avec stupeur et crainte en présence d'un si grand roi, annoncera une grande et haute matière qui portera partout jusqu'aux cieux l'honneur et la puissance royale, dont dépendra également l'état des dévots de la maison royale, et qui si elle est comprise avec douceur et amour accouchera de fruits très doux et préparera de gracieux événements. Voici l'oraison par laquelle les Florentins, pleins d'attention et de dévotion sincère envers tes ancêtres comme envers toi, ravivent avec amour ton altesse, afin que celle-ci ravivée, toutes les brumes se dispersent et s'évanouissent. Qu'autour de ces paroles promises, les yeux⁴³⁰ de ta majesté soient donc ouverts à mon oraison, afin que par celle-ci on puisse salutairement pourvoir aussi bien à la puissance royale qu'à celle de ses dévots. La présente oraison, afin que les choses qui doivent être dites puissent être clairement vues, se divise en trois

⁴²⁹ Édition SCI : « les oreilles ».

⁴³⁰ Idem.

parties : la première est recommandante et offrante ; la seconde narrative et supplicatoire ; la troisième réfutatrice.

En premier : les prieurs des arts, le gonfalonier de justice, le Peuple et la Commune de la cité de Florence nous chargèrent de les recommander avec révérence, eux, leur cité et tous les autres dévots d'Italie aux pieds de ta majesté, ainsi que ces Florentins très dévoués et leur très florentine cité comme mur et rempart royal, avec cette même dévotion qu'envers tes ancêtres, comme leurs pères et bienfaiteurs, ainsi que la notoriété publique en témoigne de façon manifeste. À toi, très digne chef de ta lignée, par nos discours nous devons t'offrir ces choses, que l'esprit heureux nous te rapportons et te narrons, suppliant ton altesse royale de daigner accepter gracieusement la recommandation et l'offre de tes dévots.

En second : quel Florentin, s'il se dit homme de vertu, pourrait être oublieux de la dévotion et de la bienveillance qui unissent depuis longtemps la maison royale et tes ancêtres à la Commune de Florence, approuvées par les conséquences gracieuses et les divers événements survenus dans le temps ? À toi encore, prince très aimant, cette bienveillance de tes ancêtres et notre dévotion sont certainement manifestes, ne serait-ce que par la rumeur notoire et entendue qui crie tout cela de par l'univers monde. Il nous convient encore de renouveler la mémoire des faits de la sagesse royale et du cercle de ses chevaliers, afin que ces choses qui ont mérité d'avoir perpétuellement vigueur ne périssent sous l'effet du passage du temps qui s'écoule. Si donc, l'esprit attentif, tu examines les actes magnifiques et les bienfaits accomplis de précaire mémoire par le prince très chrétien le roi Charles ton trisaïeul, ne remit-il pas glorieusement dans leur cité, grâce à sa puissance et l'arme à la main, les Florentins guelfes chassés de Florence ? Si du second roi Charles ton bisaïeul, tu examines les faits accomplis, se distingua-t-il des actes de son père ? Assurément pas ; au contraire, poursuivant son œuvre de manière avisée et favorable, il apporta de nombreux bienfaits aux Florentins. À propos du très sage entre les sages roi Robert ton oncle, miroir incorrompu de tous les rois (et s'il advint qu'à la naissance il fut nommé Robert puis lors de son onction roi Robert, de par son immense et incroyable sagesse, il devrait, s'il naissait à nouveau, être appelé le nouveau Salomon), si tu examines ses faits, se distingua-t-il de la voie tracée par ses ancêtres ? Assurément pas. Quand il faisait usage de la dignité ducale à l'instance des Florentins pour étreindre et vaincre la cité de Pistoia, il vint en personne avec une resplendissante compagnie de cavaliers. Puis parvenu à la dignité royale, se distingua-t-il des choses commencées ? ou bien apporta-t-il d'innombrables bienfaits à ces Florentins, au point de donner son fils unique quand le besoin s'en fit sentir ? Car si tu examines les choses accomplies par

messire Philippe prince de Tarente, si tu te souviens des choses faites par messire Pierre son frère, tes oncles, ou par messire Charles fils dudit messire le prince de Tarente, ton cousin, ces deux derniers ne moururent-ils pas dans la plaine de Montecatini en vainquant les ennemis, et leur sang ne fut-il pas répandu au cours de la bataille, lequel sang crie encore cruellement depuis la terre ? Quelle langue, aussi éloquente soit-elle, pourra narrer tant de choses ? Certes, mieux vaut les passer sous silence qu'en parler davantage, car en y prêtant la juste attention le silence laisse entendre des choses plus nombreuses et plus grandes encore. Aussi, afin que tous ces bienfaits ne semblent pas avoir été oubliés, notre intention est celle-là même de reconnaître, comme tu peux l'exiger de tes enfants, avoir reçu nos richesses, notre vie et notre existence de tes ancêtres. Mais si tu demandes ce que nous avons fait pour tes ancêtres, autant qu'il est licite de rappeler les bienfaits accordés, alors que firent les Florentins contre l'excommunié roi Manfred ? Contre Conradin ? Contre l'empereur Henri ? Contre le damné Bavaois ? Contre ceux-là, afin de défendre la maison royale, les Florentins résistèrent avec une grande puissance. Les autres faits, nous les passons sous silence, silence par lequel la royale circonspection comprendra davantage, et de bien plus grandes choses encore. Lesquelles sont encore plus vraies que les précédentes, au point que de tes ancêtres et de toi nous ne sommes pas seulement les fils adoptifs, mais plutôt les conjoints de même nature. Aussi donc, roi très glorieux, qui pourra séparer une telle union et dévotion indivisible ? Qui pourra l'arracher, la maculer ou la troubler ? Assurément personne. Pour toutes ces raisons, notre prière est donc la suivante, très vénérable couronne, et nous te prions de porter bénignement les yeux de ton altesse sur nous et sur les autres dévots d'Italie, afin que dure à jamais dans le cœur royal l'indissoluble lien de bienveillance et d'amour que tu n'abandonneras pas ; car cette dévotion et cet amour indissoluble enracinés dans les cœurs des Florentins, en raison d'un ordre de succession si évident, nous te l'offrons comme à notre père et bienfaiteur, avec nos prières et celles desdites communautés, comme il a été dit.

En dernier : que Dieu permette, prince très aimant, que la majesté royale fasse preuve d'une immense prévoyance et éloigne la fourberie des rivaux, les violentes machinations et la face des envieux, qui avec tant d'habileté et dissimulés derrière de si beaux atours nous rendent à plus forte raison prudents et attentifs. Et il nous presse encore d'informer la majesté royale de ces choses, et la prier avec davantage d'attention, persévérant fermement dans le voie de ses ancêtres et montrant son génie subtil, d'éloigner d'elle comme un mal contagieux et de détruire les méfaits des rivaux. Ainsi, l'astuce desdits rivaux sera-t-elle vaine et ne pourra prévaloir, comme le foin qui sèche aussitôt ; et notre amour et celui des autres dévots de la maison royale croîtra et sera

immuable. Bénissant et louant Dieu très haut, et répétant sans fin : «Béni celui qui vient au nom du Seigneur»⁴³¹. »

CX

Réponse faite en présence de sa majesté royale par le vénérable messire Jean clerc de Visprimiense⁴³², à qui le roi confia la réponse.

« L'ambassade de la Commune de Florence, exposée de manière aussi solennelle et claire, messire le roi l'a écoutée volontiers ; et les faits accomplis par ses ancêtres, la bienveillance dont ils ont toujours témoigné envers la Commune de Florence, les Florentins et leur cité, et l'union qui les a toujours liés, il les a approuvés l'esprit gracieux ; s'offrant encore de continuer à la servir, et de toujours suivre les voies de ses ancêtres. » Et pendant que ledit élu faisait cette réponse, le roi s'approcha de son oreille gauche et lui parla à voix basse, et l'élu dit aussitôt : « Notre seigneur dit qu'il lui semble avoir toujours favorisé les Guelfes d'Italie ».

Après que nous fûmes parvenus à Foligno⁴³³, où se trouvaient les honorables ambassadeurs de la Commune de Pérouse, et que nous nous fûmes réunis avec eux pour délibérer, nous nous présentâmes en leur compagnie devant le roi ; et ces choses qui furent récitées à la majesté royale, bien qu'elles occupaient plusieurs sermons que eux et nous avions distinctement rédigés, comme elles concernaient en effet qu'une seule et même chose, d'un commun accord entre les deux communes elles furent exposées par ledit messire Tommaso, rassemblées dans un sermon commun. Celui-ci, en plus des choses déjà évoquées, recommanda à l'altesse royale l'état et la liberté desdites communes, et des autres de Toscane et de toute l'Italie dévouées à la maison royale et à ses ancêtres. Quand il eut entendu ces choses, le roi accepta tout avec grâce, et s'offrit de faire tout ce que cette pétition comprenait. Et il demanda que la Commune de Florence et celles de Pérouse et de Sienne lui envoient en commun deux ou trois de leurs ambassadeurs sages et avisés, qu'il voulait avoir auprès de lui dans le Royaume à son conseil. Et auxdits ambassadeurs, il donna gracieusement congé de retourner à Florence. Partis de Foligno, nos ambassadeurs

⁴³¹ *Benedetto che venne nel nome del Signore* : traduction du dernier vers du *Sanctus* (*Benedictus qui venit in nomine Domini*), mentionné en latin dans l'édition Lloyd.

⁴³² *Giovanni, cherico di Visprimiense* : Jean (János) de Gara, évêque de Veszprém (1347-1357), a accompli plusieurs missions diplomatiques pour le compte de Louis de Hongrie, notamment auprès de la papauté.

⁴³³ *Poscia che giunti fummo a Filigno* : la suite du paragraphe est rédigée à la première personne, signe qu'il s'agit encore du témoignage de Tommaso Corsini.

vinrent à Pérouse où ils séjournèrent quelques jours pour s'entretenir avec le légat cardinal, les recteurs de Pérouse et les autres ambassadeurs des communes qui avaient été auprès du roi de Hongrie de l'état de la Toscane et du pays alentour, et des intérêts du Parti guelfe et de l'Église, en raison de la venue dudit roi de Hongrie et de l'empereur Charles son beau-père⁴³⁴ ; car il leur semblait que ledit roi avait bien trop de familiarité avec les tyrans et seigneurs du Parti gibelin de Lombardie, de Romagne et de la Marche. Le légat conseilla aux communes d'envoyer leurs ambassadeurs auprès du pape pour le prier de s'interposer et d'empêcher l'empereur Charles de passer, afin que le Parti impérial ne puisse croître avec l'appui et la faveur de la puissance de son gendre le roi de Hongrie. Le légat assurait que cela plairait au pape et aux cardinaux, et qu'il connaissait bien son opinion secrète. Car s'il l'avait créé et fait empereur, c'était pour nuire au damné Bavaois quand il était vivant ; mais depuis la mort de ce dernier, il n'était pas dans l'intérêt de l'Église que la seigneurie dudit Charles crût en Italie grâce à la puissance du roi de Hongrie si celui-ci dominait le Royaume : ce secret, nous le sûmes de l'un de nos ambassadeurs. Et note lecteur, l'exemple des recteurs de la sainte Église, qui font et défont la seigneurie de l'empire selon leur intérêt et leur bon vouloir ; et cela suffit.

CXI

Comment le roi de Hongrie entra dans le Royaume et en prit la seigneurie dans le calme et sans résistance.

Après avoir séjourné à Foligno pendant II jours avec grande fête, et avoir fait chevaliers nos ambassadeurs comme nous l'avons dit, ainsi que plusieurs autres de Pérouse, de Foligno, de la Marche et du Duché, le roi de Hongrie partit de Foligno le XXII décembre, et parvint la veille de Noël à L'Aquila où il célébra la fête. Et se rendirent à L'Aquila auprès du roi le comte de Celano, le comte de Loreto, le comte de San Valentino, Nepoleone d'Orso et plusieurs autres comtes et barons des Abruzzes, qui firent hommage au roi et lui promirent fidélité. Puis après la fête de Noël, il partit de L'Aquila, et s'en alla avec le comte de Celano à son bourg de Castelvecchio. Et le XXVII décembre, le roi entra dans Sulmona, et fut reçu honorablement par les habitants comme leur seigneur. Puis parti de Sulmona, il s'en alla à Castello di Sanguine⁴³⁵ puis à Sarno, et de là s'en alla à Bruzzano. Et à trois lieues de là, il y avait deux petits châteaux, dans lesquels se tenaient

⁴³⁴ Louis de Hongrie a épousé en première noce Marguerite de Luxembourg, fille de Charles IV.

⁴³⁵ *Castello di Sanguine* : probablement Castel di Sangro.

messire Niccola Caraccioli et messire Agnolo de Naples, qui lui opposèrent quelque résistance, mais qui, combattus par les gens du roi, furent vaincus de force, puis pillés et incendiés ; et les II cavaliers napolitains furent pris, et plusieurs autres avec eux.

Et sachant qu'à Capoue se trouvaient messire Louis [de Tarente] et les autres princes avec leurs forces et gens d'armes, le roi ne voulut pas s'élancer contre ses gens ni vers le passage du fleuve du Volturno, qui à cet endroit est très gros et très profond, mais suivit plutôt la voie qu'avait pris jadis le vieux roi Charles à travers le comté d'Alife, en passant par Morcone ; puis il arriva à Bénévent le XI janvier. Et alors que ses gens arrivaient, ceux de Bénévent verrouillèrent les portes, craignant d'être pillés car ses gens avaient commis bien des dommages en rapinant en chemin. Mais quand ils virent le roi en personne, ils se rassurèrent et les rouvrirent. Parvenu à Bénévent, le roi y séjourna environ VI jours ; et vinrent à lui toutes ses gens de L'Aquila qui avaient été à Teano. Et dans ce pays, avec ses Hongrois et les Lombards et les Romagnols qui étaient venus à son service, il se trouva dans Bénévent avec plus de VI^M cavaliers et de très nombreux piétons ; et là, tous les barons du pays vinrent lui faire révérence et hommage. Et de Naples vint une grande ambassade pour lui offrir la cité, le reconnaissant comme leur seigneur. Quand les princes et les autres barons qui étaient à Capoue avec messire Louis apprirent que le roi était à Bénévent, et qu'il progressait avec succès et sans obstacle, ils partirent avec leurs gens et allèrent à Naples, abandonnant ainsi messire Louis avec une petite compagnie ; et ils décidèrent qu'ils iraient auprès du roi lui faire révérence quand il se rapprocherait de Naples. Le roi partit de Bénévent le XVI janvier, et vint à Maddaloni ; et au moment de son départ, ceux de Bénévent s'armèrent et attaquèrent les malandrins qui suivaient l'ost du roi et qui pillaient tout ce qu'ils pouvaient ; et il y eut beaucoup de morts de part et d'autre, et un faubourg de Bénévent fut en partie incendié.

Apprenant que le roi venait avec tant de force vers Naples, la reine Jeanne, qui s'était réfugiée et protégée dans le château de Naples, quitta en secret le château la nuit du XV janvier avec sa suite privée et tout le trésor qu'elle put en sortir (et dont il restait si peu, tant sa gestion avait été négligée après la mort du roi Robert). Et passant par Piedigrotta, la reine se réfugia sur trois galées armées par les Provençaux auxquelles elle avait ordonné de se tenir prêtes, et se fit porter à Nice en Provence le XX janvier ; et ce qu'elle fit en Provence, nous le dirons bientôt dans un autre chapitre. Quand il apprit que la reine était partie de Naples, et que le roi de Hongrie progressait avec succès, messire Louis, avec messire Niccola Acciaiuoli son fidèle compagnon et conseiller, leur paraissant être en fâcheuse posture et se voyant abandonnés par les autres princes

et barons, partirent de Capoue pendant la nuit, et vinrent à Naples. Mais n'y trouvant aucune galée armée, et ne pouvant en recevoir d'aucune personne de confiance, effrayés et à grand hâte, ils se réfugièrent avec leur suite privée sur un pamphyle⁴³⁶. Et à son bord, à grand peine et difficulté, ils arrivèrent à Porto Ercole en Maremme, où ils débarquèrent le XX janvier, et vinrent en secret à Sienne le XXIII janvier. Puis ils vinrent dans le contado de Florence, où ils séjournèrent quelques temps, comme nous le dirons plus longuement dans un autre chapitre, retournant à présent raconter les événements du roi de Hongrie, la mort du duc de Duras et la capture des autres princes.

CXII

Comment le roi de Hongrie fit tuer le duc de Duras et arrêter les autres princes, et comment il entra dans Naples.

Parti de Bénévent, le roi de Hongrie prit la voie de Maddaloni et arriva à Aversa le XVII janvier. Ceux d'Aversa prirent grand peur, car on disait que le roi la ferait détruire en raison de ce que le roi André son frère y avait été tué ; et ils cachèrent et enterrèrent tous leurs trésors et objets de valeur. Mais le roi plaça à la garde du bourg un vicaire appelé frère Moriale⁴³⁷ avec ses Hongrois en armes, afin de faire justice des nombreux pilliers et malandrins qui suivaient son ost. Et il séjourna pendant VI jours à Aversa, demeurant dans le château royal. Et là, plus de mille gentilshommes de Naples vinrent voir le roi ; et de Campanie s'y rendit le comte de Fondi, neveu du défunt pape Boniface, avec D cavaliers à son service ; et plusieurs autres barons du pays vinrent lui faire hommage. Vinrent également les princes, à savoir le prince de Tarente dénommé Robert, ainsi que Philippe son jeune frère, car messire Louis, comme on l'a dit, s'était enfui de Naples. Et vinrent Charles duc de Duras et messires Louis et Robert ses frères, les fils du défunt messire Jean prince de Morée. Et vinrent avec eux Giovannone de Cantelmo, Giufredi comte de Squillace et amiral du Royaume, ainsi que de nombreux autres barons et chevaliers, auxquels le roi accorda sa confiance à condition qu'ils ne soient pas coupables de la mort de son frère. Et une fois parvenus auprès du roi au château d'Aversa, ils lui firent hommage, et celui-ci les embrassa tous sur la bouche et leur offrit à dîner ; et ce fut le XXIII janvier. Et après manger, le roi fit

⁴³⁶ *panfilo* : embarcation militaire à rames ou à voile, similaire à la galée.

⁴³⁷ *fra Moriale* : Jean Montréal du Bar († 1354), condottiere français originaire de Narbonne, membre de l'Ordre des Hospitaliers (d'où son surnom).

armer toutes ses gens et s'arma lui-même, et se mit en route vers Naples, accompagné par les princes désarmés et les autres barons. Et alors qu'ils étaient à cheval, le roi dit au duc de Duras : « Emmenez-moi là où André mon frère a été tué ». Le duc répondit : « Ne vous fatiguez pas, car je n'y fus pas », croyant ainsi pouvoir le faire changer d'avis, déjà apeuré par l'allure cruelle du roi ; mais le roi dit qu'il voulait tout de même aller voir. Et parvenus au monastère des frères de Maiella, ils descendirent de cheval et montèrent dans la salle, puis à la méniane, c'est-à-dire le balcon qui surplombe le jardin, d'où le roi André avait été jeté, étranglé et tué. Alors le roi se tourna vers le duc de Duras, et lui dit : « Tu as été le traître et l'acteur de la mort de ton seigneur, mon frère, et tu as œuvré à la cour avec ton oncle le cardinal de Périgord, demandant que son couronnement soit retardé et ne se fasse pas de la main du pape, comme il aurait dû l'être. Ce retard a été la raison de sa mort, et avec fraude et tromperie tu as obtenu dispense du pape pour prendre comme femme ta cousine, sa belle-sœur, afin qu'après sa mort et celle de la reine Jeanne sa femme, tu puisses succéder au titre de roi. Et tu as pris les armes contre notre puissance avec le traître messire Louis de Tarente ton cousin, notre rebelle et ennemi, qui a agi comme toi avec fraude et sacrilège, et a épousé cette mauvaise femme, adultérine et traîtresse envers son seigneur et mari, Jeanne, la femme de notre défunt frère André. Aussi convient-il que tu meures, là-même où tu l'as fait tuer ». Le duc de Duras voulut montrer qu'il n'était pas coupable, et demanda miséricorde au roi. Mais celui-ci lui dit : « Comment peux-tu te justifier ? », lui montrant les lettres marquées de son sceau qu'il avait envoyées à Carlo d'Artus pour ordonner la mort d'André. Et aussitôt, ainsi qu'il l'avait ordonné, un certain messire Filippo hongrois le blessa à la poitrine, tandis qu'il était désarmé ; puis un autre le prit par les cheveux, et ledit messire Filippo lui trancha la gorge, sans toutefois lui couper la tête, et il mourut aussitôt sous ces coups. Puis il fut attrapé par quelques Hongrois qui se tenaient autour de lui, et jeté dans le jardin par ce même balcon duquel avait été jeté André ; et le roi ordonna qu'on ne lui donnât pas sépulture sans son autorisation. Et ceci fait, comme cela avait été ordonné, les IIII autres princes susnommés furent pris, et placés sous la bonne garde des cavaliers hongrois au château d'Aversa. Et l'on dit et crut, que s'il avait pris avec eux messire Louis et la reine, il les aurait tous fait tuer en même temps que lui. Ceux-ci pris, tous leurs chevaux et leurs équipements furent pillés, ainsi que leurs hôtels à Naples, à l'exception de celui du prince de Tarente. Et la femme du duc de Duras qui était à Naples s'enfuit au monastère de Santa Croce pendant la nuit, avec ses deux petites filles dans les bras, mal vêtue et n'emportant presque rien ; puis de là, en cachette, revêtue d'un habit de frère et en petite compagnie, elle arriva à Montefiascone auprès du légat ; puis, *incognito*, elle s'en alla vers la France. Telle fut la fin du duc de Duras et la capture des autres princes, et l'expulsion de leurs

dames et de leurs familles. Pour la plupart, la question fit débat, accusant le roi de trahison envers son sang, dans la mesure où il les avait assurés de sa confiance et embrassés sur la bouche, puis avait charitablement mangé avec eux, pour ensuite faire tuer le duc de Duras et prendre les autres princes innocents. D'autres dirent que ce n'était pas une trahison que de trahir le traître, si toutefois il était coupable comme on le disait. Mais les sages jugèrent que cette cruauté et ses tristes conséquences furent autorisées et permises par Dieu, en raison des horribles péchés commis contre le roi André qui était jeune et innocent ; car cette trahison et ce parricide scélérat avaient été commis avec orgueil contre leur seigneur, à cause de leur péché d'envie et de leur cupidité envers sa seigneurie, et il y avait encore l'horrible et abominable péché d'adultère et de sacrilège entre conjoints dont nous en fait mention précédemment, et qui fut la cause de la mort de cet innocent. Et en effet, la vengeance de Dieu ne peut être accomplie sans la pénitence et la punition d'aussi énormes péchés. Quant aux autres princes, il les avait pris davantage pour assurer sa sécurité que parce qu'il les croyait coupables, sinon d'avoir pris les armes contre lui à Capoue.

Ce même jour, le XXIII janvier, le roi de Hongrie entra dans Naples avec ses gens armées, lui-même armé et la barbute sur la tête, et une surveste de samit pourpre semée de lys couleur perle ; et il refusa le dais au-dessus de sa tête et les autres pompes que les Napolitains avaient prévues pour lui. Il descendit de cheval au Castel Nuovo, et s'attacha à réformer la cité et le royaume, promulguant de nouveaux décrets et ordonnant de nouvelles enquêtes sur la mort de son frère ; et il renouvela offices et seigneuries, les retirant à ceux qu'il déclarait coupables et les donnant à ceux qui l'avaient servi – ce qui serait une affaire bien trop longue à raconter. La plupart des Napolitains étaient tristes et apeurés, aussi bien en raison du bénéfice des offices du Royaume que des avantages qu'ils recevaient jadis des princes, et qui leur furent alors pris et retirés après la mort du duc – car comme dit Sénèque, qui en blesse un en menace davantage⁴³⁸. Puis quelques jours plus tard, le roi envoya chercher au Castel dell'Ovo l'enfant que l'on disait rester du roi André et dénommé Charles Martel, et il l'accueillit avec grâce et le fit duc de Calabre. Et le II février, bien accompagné de domestiques et de gouvernantes qui le nourrissaient et prenaient soin de lui, il l'envoya noblement à Aversa porté sur un brancard tiré par des chevaux ; et de là, avec les autres princes qui y étaient prisonniers, il l'envoya sous la bonne garde des Hongrois à Ortona, d'où il passèrent par mer en Slavonie, puis de là en Hongrie. Et sous bonne garde, jouissant d'une si généreuse prison, ils se reposent honteusement en Hongrie, avec bien

⁴³⁸ *chi a uno offende molti ne minaccia* : la citation, plusieurs fois employée dans la chronique (cf. chapitre X 48) est introuvable.

peu d'honneurs et encore moins de richesses. Et ainsi la fortune de ce siècle change-t-elle en peu de temps, alors qu'on semble être au faite de sa puissance.

CXIII

Comment des soldats qui avaient été au service du roi de Hongrie et d'autres qui avaient été avec messire Louis de Tarente firent une grande compagnie.

Quand le roi de Hongrie eut réformé sa seigneurie à Naples et envoyé les princes ses parents en Hongrie, il découvrit qu'un certain duc Guernieri allemand⁴³⁹, qui avait été à sa solde capitaine de ses gens à L'Aquila, devait le trahir, contre paiement et à l'instigation du roi Louis [de Tarente] et de la reine. Ce dernier protesta contre cette accusation de trahison, et voulut se battre sur le champ avec le seigneur allemand qui l'avait accusé ; mais le roi préféra sagement s'opposer à leur querelle. Il paya courtoisement le duc ainsi que les autres soldats qui l'avaient servi, et leur fit jurer de ne jamais prendre de solde de l'Église de Rome, ni de la reine ou de messire Louis, ni d'aucun de ses ennemis ou adversaires, ni de messire Luchino Visconti de Milan, et de ne pas se dresser contre lui ni contre ses amis, particulièrement contre les Florentins, les Pérugins et les Siennois. Et il leur donna congé et leur ordonna de quitter le Royaume avec les autres soldats qui avaient été à la solde de la reine et de messire Louis. Ils formèrent alors une compagnie, dont fut capitaine ledit duc Guernieri, et furent environ III^M cavaliers ; puis ils vinrent en Campanie dans les contrées de Terracina, en vivant de rapine. Une fois ladite compagnie partie du Royaume, le roi s'en alla en Pouille, pour aller en pèlerinage au Monte Sant'Angelo puis à San Nicola de Bari, mais aussi pour établir sa seigneurie sur les barons et pays de Pouille, et pour s'éloigner de la peste de la mortalité qui était déjà très grande à Naples. Et avant de partir de Naples, il envoya un messager à cheval aux communes de Florence, Pérouse et Sienne pour porter la lettre suivante, que nous fîmes vulgariser mot pour mot car elle était en latin. Et le messager était noblement vêtu, et lui furent donnés cheval et argent par notre Commune et les autres.

⁴³⁹ *uno duca Guernieri tedesco* : Werner von Urslingen († 1354), chevalier et condottiere allemand originaire de Souabe, actif en Italie depuis les années 1330, a participé à plusieurs conflits relatés par Villani. En 1338, il entre au service de la Commune de Venise contre Mastino della Scala, puis participe l'année suivante à la bataille de Parabiago au service de Lodrisio Visconti, et en 1342 sert Pise contre Florence. Après avoir formé une troupe de mercenaires (*la Magna Societas*), il loue ensuite ses services à divers seigneurs de Romagne. Revenu quelques temps en Allemagne, il entre ensuite au service de Louis de Hongrie et l'aide à conquérir Naples.

CXIV

La lettre que le roi de Hongrie envoya à la Commune de Florence.

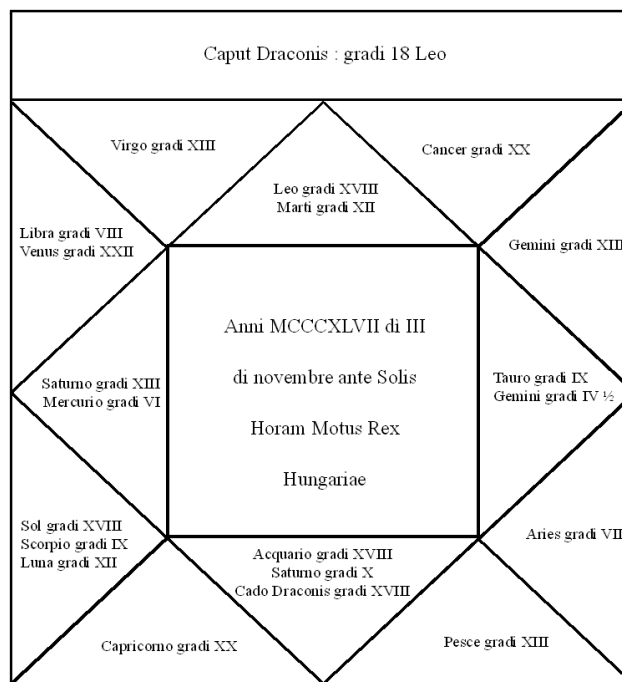
« Aux nobles et puissants seigneurs les prieurs, au conseil et à la Commune de la cité de Florence, nos très chers et tendres amis, Louis par la grâce de Dieu roi de Hongrie, de Jérusalem et de Sicile.

Puisque, la puissance et la grâce divine nous favorisant, nous tenons pleinement et entièrement le royaume de Sicile en-deçà du Phare, qui depuis longtemps déjà nous a été concédé de droit comme l'évidence des faits le rend manifeste et clair pour tout le monde, nous avons fait donner licence à quelques soldats à cheval, des services desquels nous n'avons présentement plus besoin, leur ayant auparavant donné pleine et entière satisfaction ; parmi lesquels le duc Guernieri et quelques-uns de ses compagnons, dont nous avons reçu serment corporel sur les saints Évangiles de Dieu et promesse écrite à notre excellence, que ni contre notre majesté, ni contre aucun de nos chers fidèles, et vous tout particulièrement et nommément, c'est-à-dire votre communauté, votre cité ou votre district, il ne fera ni conspiration, ni ligue ou compagnie, ni quoi que ce soit qui puisse causer dommages, tourments et troubles à nous, à vous ou à n'importe lequel de nos chers fidèles. Mais puisque nulle foi ni piété ne réside chez ceux qui suivent les batailles, et comme le duc Guernieri a déjà montré l'intention de commettre bien des choses dangereuses sous prétexte de compagnie, aussi nous manifestons-nous auprès de vous par amour et amitié très chère, afin que vous veilliez avec soin et diligence qu'aucune intention coupable, ni aucune mauvaise action de ces soldats ne puisse vous nuire d'une quelconque manière. Et si par malheur il advenait que lesdits soldats, ou tout autre rival, décidaient dans quelque action nuisible d'envoyer son venin contre vous ou votre cité, dès à présent nous sommes prêts de toute notre force à vous apporter l'aide et le conseil nécessaire, afin que l'amour sincère qui depuis longtemps a été et est encore indissoluble entre nos ancêtres et vous, continue avec nous et croisse sans cesse, et que les coupables de mauvaises intentions et d'actes iniques pâtissent la confusion et les peines sempiternelles.

Donnée à Naples dans notre château, le 9 du mois de février, indiction première ».

Et note lecteur, comment le roi de Hongrie était passé en Italie avec succès et prospérité et sans aucun obstacle, et comment tous les seigneurs et communes guelfes et gibelins rencontrés en chemin lui avaient fait honneur et révérence, et fourni des cavaliers à son aide. Ce qui fut

considéré comme une grande chose et presque merveilleuse, car LXXX jours après qu'il fut parti de son pays, il avait déjà en grande partie fait vengeance de son frère André, et avait pris le royaume de Pouille dans le calme, selon la volonté de Dieu, sans obstacle ni bataille. Car la plupart estiment que si messire Louis et les autres barons et princes du Royaume réunis à Capoue s'étaient entendus pour se dresser contre lui, jamais il n'aurait pris la seigneurie. Mais Dieu ôte pouvoir et concorde à qui il souhaite du mal en raison de ses péchés. Et l'Ecclésiastique dit : « Le royaume passe de peuple en peuple à cause des injustices, des injures, des affronts, des fraudes en tous genres etc.⁴⁴⁰ » ; et il est manifeste que par jugement de Dieu il en advint ainsi aux princes du royaume de Pouille, et qu'il donna prospérité au roi de Hongrie. Bien qu'il fût dit par un certain astrologue venu de Hongrie avec lui, que quand ce dernier était parti de son bourg le III novembre au matin, comme nous le disions précédemment, il avait pris l'ascendant de son départ, à partir duquel il avait fait la figure que nous dessinerons ci-dessous, comme on peut le voir [dans laquelle on peut voir que ces signes apparurent clairement disposés à sa prospérité et seigneurie⁴⁴¹].



Son ascendant, semble-t-il, fut le signe du Scorpion à VIII degrés, et sa planète seigneur, c'est-à-dire Mars, était dans la X^e maison que l'on dit maison royale, face de Jupiter et terme de Vénus, des planètes bénéfiques, dans la triplicité du signe du Lion que l'on attribue au pays

⁴⁴⁰ *Sir.*, 10, 8 : *Regnum a gente in gentem transfertur propter injustitias, et injurias, et contumelias, et diversos dolos.*

⁴⁴¹ Édition SCI.

d'Italie, avec la puissante et maléfique *capud Dragonis* ; ce qui de manière claire et certaine montrait ce qui lui était arrivé lors de sa venue. Les autres significations et interprétations, nous les laissons au jugement des maîtres de l'art d'astrologie. Mais notez que lorsque le roi entra dans le Royaume, c'est-à-dire le XXIII décembre, sa planète Mars avait commencé à rétrograder ; et quand il entra dans Naples et en prit la domination, le XXIII janvier, elle était rétrogradée. Nous laisserons cette matière, qui n'était pas nécessaire à notre traité, mais que nous avons reportée afin de fournir quelque distraction à qui s'y connaît en cette science. Nous laisserons encore les développements du roi de Hongrie, et dirons comment la reine Jeanne, messire Louis et la princesse de Tarente⁴⁴² arrivèrent en Provence.

CXV

Comment messire Louis de Tarente e la reine Jeanne arrivèrent en Provence.

Comme nous le dîmes en bref précédemment, celle qui se faisait appeler la reine Jeanne, femme du défunt roi André, arriva à Nice en Provence⁴⁴³ le XX janvier avec trois galées, en compagnie de messire Maruccio Caraccioli de Naples qu'elle avait fait comte camerlingue et dont la compagnie avec la reine avait mauvaise et suspecte réputation. Après avoir prit port à Nice, ils s'en allèrent à Aix⁴⁴⁴ ; et arrivés là, le comte d'Avellino des seigneurs des Dal Balzo, ainsi que le seigneur de Sault et quelques-uns des plus grands barons de Provence se rendirent auprès de la reine, et firent aussitôt arrêter ledit messire Maruccio et VI de ses compagnons, qu'ils firent mettre dans la prison de Nice. Ils emmenèrent la reine sous garde courtoise au Château Arnaud⁴⁴⁵, et personne ne pouvait lui parler en privé et dans secret sans la présence desdits barons de Provence, car ces derniers soupçonnaient et craignaient qu'elle ne fit échange du comté de Provence pour un autre comté de France avec son cousin messire Jean fils du roi de France, lequel était venu ces jours-ci auprès du pape à Avignon avec le comte d'Armagnac, et s'était entretenu avec le pape à ce sujet ; ce dont les Provençaux étaient indignés, refusant d'être soumis au roi de France, et pour cette raison voulaient presque soulever la Provence, avec le Dauphin de Vienne et à l'instigation du roi de Hongrie. Aussi le pape, craignant cela, renvoya messire Jean en France en le satisfaisant d'une forte somme, CC^M florins en espèce dit-on, ainsi que des dîmes du

⁴⁴² Peut-être la jeune Catherine, fille de Jeanne de Naples et Louis de Tarente, née en 1347.

⁴⁴³ *Nizza in Proenza*

⁴⁴⁴ *Achisi*

⁴⁴⁵ *Castello Arnaldo*

royaume de France pour les V ans à venir, payés dans deux ans, ce qui représente un immense trésor. Et ainsi dépense-t-on le trésor de l'Église destiné à la reconquête de la Terre sainte, ou plutôt etc.

Alors que messire Louis de Tarente et messire Niccola Acciaiuoli de Florence, son fidèle compagnon, étaient venus à Sienne, et que messire Niccola voulait l'emmener à Florence (et il l'avait déjà conduit dans notre contado, en Valdipesa), apprenant cela et craignant que sa venue ne provoquât de scandale parmi les citoyens, et que le roi de Hongrie ne s'indignât qu'on l'accueillît à Florence, les prieurs et les autres recteurs de Florence leur envoyèrent aussitôt deux grands populaires comme ambassadeurs, afin de leur défendre d'entrer dans la cité et les sommer de passer leur chemin, restant en permanence à leurs côtés afin qu'aucun citoyen ne puisse leur parler. Et ils demeurèrent ainsi en Valdipesa pendant X jours dans les possessions des Acciaiuoli, sans qu'aucun citoyen ne lui y rejoignît, à part l'évêque de Florence, un Acciaiuoli, qui voulait aller (et qui alla) avec eux à la cour du pape. Cette venue de messire Louis causa un grand murmure parmi les citoyens, car une partie des Guelfes, qui aimaient les princes et se souvenaient des services reçus de son père le prince de Tarente et de comment son frère messire Charles avait été tué au service de notre Commune avec son oncle messire Pierre à la défaite de Montecatini⁴⁴⁶, l'auraient volontiers reçu à Florence en lui faisant grand honneur. Mais les recteurs, craignant de déplaire au roi de Hongrie, s'en tinrent à cette décision, ce que les sages approuvèrent comme la meilleure solution pour la Commune.

Ceux-ci ne pouvant venir à Florence, et ayant demandé à leurs amis de Gênes de leur faire conduire et armer deux galées, ils s'en allèrent par la voie de Volterra, l'évêque avec eux, jusqu'à Porto Pisano ; puis là, ils embarquèrent le XI février. Parvenus en Provence et apprenant la situation de la reine Jeanne, ils ne s'enhardirent pas à débarquer à Nice ni à Marseille⁴⁴⁷, mais arrivèrent plutôt à Aigues-Mortes, et de là à Beaucaire⁴⁴⁸ dans les terres du roi de France, puis face à Avignon au-delà du Rhône. L'évêque et messire Niccola se rendirent alors auprès du pape à Avignon, et s'employèrent tant auprès de lui que la reine Jeanne fut libérée du Château-Arnaud ; et elle entra dans Avignon le dais au-dessus de la tête, et tous les cardinaux vinrent à cheval à sa rencontre, la recevant avec les honneurs le XV mars. Messire Louis vint également auprès du pape, et ce même jour celui-ci reconfirma le malhonnête mariage entre messire Louis et la reine Jeanne. Et le pape en fut encore calomnié par bien des Chrétiens qui l'apprirent. Puis le XXVII mars, le

⁴⁴⁶ On retrouve les thèmes employés au nom de la Commune lors de l'ambassade envoyée auprès de Louis de Hongrie (chapitre XIII 109).

⁴⁴⁷ *Marsilia*

⁴⁴⁸ *Agua Morta... Belcaro*

pape donna la rose d'or⁴⁴⁹ audit messire Louis, alors que le roi de Majorque était à Avignon. Puis il chevaucha à travers Avignon, pennon au-dessus de la tête à la manière d'un roi, en compagnie de la reine. Ils retournèrent ensuite de l'autre côté du Rhône, et le pape leur donna III cardinaux pour entendre la querelle qui les opposait au roi de Hongrie, dont les ambassadeurs étaient à sa cour. Nous laisserons à présent cette matière, et parlerons d'autres seigneurs et dames qui en ces jours-ci passèrent par Florence.⁴⁵⁰

Le XXVII février, messire Filippino da Gonzaga des seigneurs de Mantoue, rentrant avec ses gens d'armes de Naples où il avait accompagné le roi de Hongrie, passa par Florence où il fut reçu avec les honneurs, et accompagné par les recteurs et plusieurs citoyens. Ce qui provoqua encore un grand murmure parmi les Guelfes de Florence, qui disaient : « Nos recteurs reçoivent à Florence et font honneur aux tyrans gibelins, qui ont été avec nos ennemis contre nous, alors qu'ils n'ont pas voulu recevoir messire Louis », comme il a été dit précédemment : mais ce fut malgré tout la meilleure décision, louée par les sages, aussi en avons-nous fait mémoire comme exemple pour l'avenir.

Et le X mars, passa par Florence la femme du prince de Tarente, qui se faisait surnommer impératrice de Constantinople sans empire, fille du duc de Bourbon fils du défunt comte de Clermont de la maison de France ; laquelle après que son mari fut envoyé prisonnier en Hongrie avec les autres princes s'en allait en France. Il lui fut fait grand honneur à Florence, en la faisant accompagner de chevaliers et de dames et héberger dans la maison Peruzzi, et la Commune assurant richement ses dépenses. Elle y demeura pendant deux jours, passant à l'aller comme au retour par le contado et district de Florence. La Commune lui fit des lettres pour la recommander auprès du pape, le priant de s'employer auprès du roi de Hongrie à la libération de son mari et des autres princes innocents. Nous laisserons quelque peu les conséquences de la venue du roi de Hongrie, dont nous avons beaucoup dit, et reviendrons parler d'autres nouveautés survenues à Florence et ailleurs en ce temps-là.

⁴⁴⁹ *la rosa dell'oro* : ornement lié à la cérémonie du dimanche de Laetare (quatrième dimanche de carême), et offert par le pape à un souverain qu'il souhaitait honorer.

⁴⁵⁰ L'éd. Sansone commence ici un nouveau chapitre, numéroté CXVI et intitulé « *De certains seigneurs et dames qui en ces jours-là passèrent par Florence* ».

CXVI

Quand on commença [à poser les fondements⁴⁵¹] du mur de San Gregorio sur l'Arno, qui comble les deux piles du pont de Rubaconte.

En cette année MCCCXLVII, on commença à poser sur l'Arno, du côté de San Gregorio, les fondations d'un gros mur avec une armature de poutres, qui incluait deux piles et deux arcs du pont de Rubaconte de l'autre côté de l'Arno, et allait tout droit en direction du levant jusqu'à la culée du pont Reale que l'on avait prévu de construire⁴⁵². Et de ce côté-ci du pont, il y a longtemps de cela, on avait de la même manière commencé à construire un mur, en incluant une pile et un arc dudit pont et en allant jusqu'au château d'Altafronte. On décida de faire ces murs pour conduire l'Arno à l'intérieur de la cité le long d'un canal rectiligne, et afin de gagner du terrain dans la cité, particulièrement du côté de San Niccolò. Et la cité en était plus forte et plus belle qu'avec le parapet du mur construit à la manière d'une pile. Et le projet et l'ouvrage de ces murs furent bien menés, prévoyant un ajout nécessaire, à savoir de faire un mur partant de l'autre côté du fleuve Arno en direction du levant, depuis la culée du pont Reale jusqu'aux moulins de San Salvi, élargissant ainsi la bouche et l'entrée du fleuve Arno afin qu'en cas de crue, celui-ci ne passât pas au-dessus des fossés et des murs à la porte de la Croce ou au-delà, comme c'était arrivé en l'an MCCCXXXIII au temps du déluge : et la cité en serait plus forte et plus belle, et gagnerait du terrain, ce qui lui rapporterait bien plus que ne lui coûterait le mur, lequel se fera quand ceux qui gouvernent la cité l'auront décidé.

CXVII

Comment les Bostoli furent chassés d'Arezzo.

En cette année, à la fin d'octobre, ceux de la maison des Bostoli furent chassés d'Arezzo par la rumeur du peuple, en raison de la violente tyrannie qu'ils imposaient aux citoyens populaires. Et bien qu'ils fussent chefs du Parti guelfe à Arezzo, ils étaient ingrats et méconnaissants, particulièrement envers notre Commune de Florence. Car lorsqu'ils avaient été exilés d'Arezzo

⁴⁵¹ Édition SCI.

⁴⁵² *ponte Reale* : il s'agit du cinquième pont de Florence, commencé en 1317 en l'honneur du roi Robert (d'où son nom), mais qui ne fut jamais terminé.

avec les autres Guelfes, ils avaient été soutenus à la solde de notre Commune qui avait pour eux fait la guerre aux Tarlati, et ils avaient ensuite été remis par notre Commune en grand état et seigneurie à Arezzo. Mais eux, par orgueil, maltrahaient les recteurs et concitoyens qui y étaient pour la Commune de Florence, et se comportaient sans cesse en putains avec la Commune de Pérouse, dans le but d'affaiblir la seigneurie de la Commune de Florence et de mieux pouvoir tyranniser. Mais parce qu'ils étaient guelfes, notre Commune n'en tint pas compte, leur fit rendre leurs biens et les envoya aux confins dans les châteaux et possessions qu'ils avaient en dehors d'Arezzo. Mais ils ne se respectèrent pas le confinement qui leur avait été imposé, et continuaient à traiter avec leurs amis de l'intérieur. Et le XI avril suivant, pendant la nuit, avec leurs amis à cheval et à pied, ils se rendirent au bourg équipés d'échelles pour en escalader les murs et pénétrer à l'intérieur. Ils furent entendus et repoussés de force à l'extérieur, et quelques-uns de ceux qui leur obéissaient à l'intérieur furent pris. On fit justice contre certains, et eux-mêmes et leurs partisans furent condamnés comme traîtres et rebelles.

CXVIII

De certaines nouveautés qui en ce temps-là survinrent à Florence.

À la fin de novembre et au début de décembre de cette année, à Florence, le prix du grain monta soudainement, de XXII sous que valait le setier à un demi florin d'or, puis jusqu'à XXXV sous ; ce pour quoi le peuple s'émerveilla et prit peur, craignant que ne revînt la précédente disette. Et ceci advint en raison du fait que le grain de Romagne, qui d'habitude nous arrivait par les alentours du Mugello, s'en allait en Romagne⁴⁵³ ; car il y avait à Venise une grande disette de grain, et parce qu'en raison de la mortalité et de la maladie qui ravageaient les villes côtières, comme nous l'avons dit précédemment, et de la venue du roi de Hongrie en Pouille, les Vénitiens ne pouvaient plus faire venir de grain de Sicile ou de Pouille, et pouvaient difficilement naviguer. Les officiers en charge des vivres prient donc la décision de faire garder les confins de notre contado du côté de la Romagne, et de faire venir du grain de Pise, de la Maremme, de Sienne et d'Arezzo. Et grâce à cette bonne mesure, le grain retomba vite à XXII, puis à XX sous le setier.

Et le XI janvier, une réforme fut faite par la Commune, et l'on décida que les seigneuries et le podestat entreraient en fonction aux calendes de janvier puis aux calendes de juillet, le capitaine

⁴⁵³ Il faut probablement comprendre « s'en allait à Venise », comme le laisse entendre la suite de la phrase.

du peuple aux calendes de mai puis aux calendes de novembre, et l'exécuteur des ordonnances de justice aux calendes d'avril puis aux calendes d'octobre, comme il était coutume de faire par le passé. Lesquelles échéances avaient été supprimées par la tyrannie du duc d'Athènes, qui quand il dominait Florence en décidait selon son bon vouloir. Et l'on décida qu'à leur entrée en fonction, les seigneuries devaient élire les prieurs et les autres collèges dans les XV jours suivants, sous quelque peine, afin d'empêcher les prières des recteurs et de ne pas leur donner l'occasion de les renforcer. Ce qui fut un bon et excellent décret, à condition qu'il fût observé. Mais le défaut que l'on a de modifier souvent les lois, ordonnances et coutumes grâce au *non istante* que l'on inclut dans les réformes de la Commune gâche toutes les bonnes lois et ordonnances. Mais ce défaut nous est si naturel...

« [...] qu'à la mi-novembre
Ne parvient pas ce que tu files en octobre »
comme le dit notre poète⁴⁵⁴.

CXIX

Comment la cité de Pise changea état et gouvernement.

En cette année, la cité de Pise était dirigée par le gouvernement de messire Dino et de Tinuccio della Rocca de Maremme, originaires de leur district, avec le titre de comtes (lesquels comtes étaient jeunes d'âge, leurs aînés étant morts). Lesdits Della Rocca et leurs partisans populaires, que l'on appelait la faction des Raspanti, avaient longtemps gouverné la cité selon leur bon vouloir, mais de très bonne manière bien qu'ils en fussent pleinement seigneurs. L'autre faction, qui ne gouvernait pas et n'avait aucun office à la Commune, et que par mépris ils appelaient les Bergoli⁴⁵⁵, était composée des Gambacorti, des Agliati et d'autres riches marchands et populaires ; et ces nobles et grands étaient peu appréciés, et traités de pire manière. Et comme il semblait à ces nobles et populaires qu'ils étaient maltraités et exclus des offices, ils s'entendirent secrètement entre eux, puis avec les connétables des troupes à qui ils firent de grandes promesses ; et la veille de Noël, le XXIII décembre, ils soulevèrent la rumeur dans la cité, en criant : « Vive le Peuple et la liberté ! ». Et ils coururent la terre, et en chassèrent les comtes, les Della Rosa et leurs partisans, sans faire davantage de mal, si ce ne fût piller et mettre le feu aux

⁴⁵⁴ Cf. chapitre XIII 19.

⁴⁵⁵ *Bergoli* : « Léger, volubile » selon la Crusca, synonyme de *corribo*, « naïf ».

maisons des Della Rocca. Et ils envoyèrent aux confins les comtes et les leurs, en divers lieux et pays ; et Andrea Gambacorti et ses partisans s'en firent seigneurs.

CXX

D'un grand signe et miracle qui apparut à Avignon.

En cette année, le XX décembre au matin, après le lever du soleil, apparut à Avignon en Provence où se trouvait la cour du pape, au-dessus des palais et habitations dudit pape, une sorte de colonne de feu, qui demeura l'espace d'une heure. Celle-ci fut vue par tous les courtisans, et provoqua un grand émerveillement ; et bien que cela pût être naturellement causé par les rayons du soleil à la manière de l'arc-en-ciel, ce fut toutefois le signe de futures grandes nouveautés, qui survinrent par la suite comme nous le verrons en lisant plus loin.

CXXI

Comment les Guelfes furent chassés de Spolète.

En cette année, le X janvier, messire Piero fils de messire Cello de Spolète, qui avait été envoyé aux confins à la demande des autres grands Guelfes de Spolète pour leur avoir imposé, à eux et aux autres, son insupportable primat citoyen, vint au bourg avec ses partisans et amis, et l'aide du capitaine du Patrimoine et du duc de Spolète, ainsi que la force de ses gens à cheval et à pied. Et après qu'une porte d'entrée lui fut donnée, il porta le combat à l'intérieur du bourg. Quand ils apprirent cela, les citoyens soulevèrent la rumeur et prirent les armes, et les Guelfes du bourg eux-mêmes prirent la tête ; et combattant avec force, ils vainquirent messire Piero et les siens en les blessant, et les chassèrent du bourg. Quelques jours plus tard, les Gibelins du bourg se méfiant des Guelfes qui s'y trouvaient, bien qu'ils aient été à leurs côtés pour en chasser messire Piero et ses partisans, ingrats et méconnaissants, ils les chassèrent de Spolète. Ce qui fut une vengeance juste et rapide, quoiqu'excessive, car les Guelfes en avaient chassé les leurs. Et leur advint la parole de l'Évangile : « Tout royaume divisé contre lui-même *disolabitur*⁴⁵⁶ ». Nous laisserons ces

⁴⁵⁶ Mt., 12, 25 : *Jesus autem sciens cogitationes eorum, dixit eis : Omne regnum divisum contra se desolabitur : et omnis civitas vel domus divisa contra se, non stabit.*

matières pour raconter un grand jugement presque incroyable qui survint en ce temps-là par des tremblements de terre dans les cités de Pise, Venise et Padoue, mais davantage encore dans le Frioul et en Bavière.

CXXII

De grands tremblements de terre qui survinrent à Venise, Padoue, Bologne et Pise.

En cette année, la nuit du vendredi XXV janvier, il y eut plusieurs très grands tremblements de terre en Italie dans les cités de Pise, Bologne et Padoue, et de plus grands encore dans la cité de Venise où s'effondrèrent d'innombrables cheminées qui y étaient nombreuses et belles. Et les campaniles de plusieurs églises et d'autres maisons de ces cités se fendirent, et certaines s'écroulèrent. Et ce fut pour lesdites cités l'annonce de dommages et de pestilences [à venir], comme on le verra en lisant la suite.

Mais de plus grands dangers survinrent cette même nuit dans le Frioul, à Aquilée et dans cette partie de l'Allemagne, lesquels furent si destructeurs qu'à les raconter ou les écrire ils paraîtront incroyables. Mais pour en dire la vérité, et ne pas commettre d'erreur dans notre traité, nous rapporterons la copie de la lettre que de là-bas nous envoyèrent certains de nos marchands florentins dignes de foi, et dont nous rapporterons la teneur ci-dessous, écrite et donnée à Udine au mois de février MCCCXLVII.

CXXIII

De grands tremblements de terre qui survinrent dans le Frioul et en Bavière.

« Vous aurez sûrement entendu parler des nombreux et terribles tremblements de terre qui ont touché ces pays et causé de très grands dommages. Au cours de l'année de notre Seigneur MCCCXLVIII selon le style de l'Église indiction première (mais toujours en MCCCXLVII selon notre style de l'Annonciation), le vendredi XXV janvier jour de la conversion de saint Paul, huit heures et quart après vêpres soit à cinq heures du matin, il y eut un très grand tremblement de

terre, qui dura plusieurs heures et dont aucune personne vivante ne se souvenait d'avoir vécu pareille chose.

Tout d'abord, à Sacile, la porte menant à Friole s'écroula entièrement. À Udine s'effondra une partie du palais de messire le patriarche, ainsi que plusieurs autres maisons ; s'effondra également le château de San Daniele del Friuli, dans lequel moururent plusieurs hommes et femmes ; s'effondrèrent encore deux tours du château de Ragnogna, qui précipitèrent dans le Tagliamento, un fleuve ainsi nommé, et plusieurs personnes y moururent. À Gemona, la moitié des maisons, voire davantage encore, se sont écroulées et effondrées, le campanile de l'église principale est complètement fendu et ouvert, et la statue de pierre de saint Christophe s'est fendue tout de long. En raison de ces miracles et de la frayeur, les prêteurs à usure de ce bourg, convertis à la pénitence, firent proclamer que quiconque leur avait payé des intérêts usuriers vînt les trouver, et pendant plus de huit jours ils n'eurent de cesse de la restituer. À Venzone, le campanile du bourg se fendit en deux et plusieurs maisons s'écroulèrent. Le château de Tolmezzo, ainsi que ceux de Dorestagno et de Destrafitto⁴⁵⁷ s'écroulèrent et s'effondrèrent presque entièrement, en causant de nombreux morts. Le château de Lemborgo⁴⁵⁸, qui se trouvait dans la montagne, s'ébranla, et en s'écroulant il fut transporté par le tremblement de terre à X milles du lieu où il se trouvait auparavant, complètement détruit. Une très grande montagne par laquelle passait la voie menant au lac de Dorestagno⁴⁵⁹ se fendit et s'ouvrit en deux, causant d'immenses éboulements qui coupèrent ledit chemin. Et les deux châteaux de Ragni et Vedrone⁴⁶⁰, ainsi que plus de L villages du comté de Gorizia, dans les alentours du fleuve Giegli⁴⁶¹, ont été détruits et recouverts par deux montagnes, et presque tous les habitants y ont péri. Dans la cité de Villaco⁴⁶² en Frioul, toutes les maisons s'écroulèrent, à l'exception de celle d'un homme bon, juste et charitable envers Dieu. Puis dans son contado, plus de LX châteaux ou villages longeant le fleuve de l'Atri⁴⁶³, de la même manière que précédemment, furent complètement détruits et submergés par deux montagnes, et la vallée où courait le fleuve fut remplie sur plus de X milles. Le monastère d'Orestano⁴⁶⁴ fut détruit et submergé, et de nombreuses gens tuées. Et ledit fleuve n'ayant plus de débouché et sortant son cours habituel, il fit par-dessus un nouveau grand lac. Dans ladite cité de Villaco, de nombreuses merveilles apparurent, car sa grand' place se fissa à la manière d'une

⁴⁵⁷ Arnoldstein et Strassfried.

⁴⁵⁸ Sans doute Leonburg, actuelle Wasserleonburg.

⁴⁵⁹ Arnoldstein.

⁴⁶⁰ Reinegg et Federaun.

⁴⁶¹ La rivière de la Gail.

⁴⁶² Villach.

⁴⁶³ La rivière de la Drave.

⁴⁶⁴ Arnoldstein.

croix, et de cette fissure sortit d'abord du sang puis de l'eau en grande quantité. Et dans l'église San Jacopo de cette cité on retrouva morts D hommes qui s'y étaient réfugiés, sans compter les autres qui avaient été tués à travers la cité, et qui furent plus du tiers des habitants. Mais par divin miracle, en réchappèrent les Latins, les étrangers et les pauvres. En Carnie, plus de XV^M hommes furent retrouvés morts après le tremblement de terre, et toutes les églises de Carnie se sont effondrées, de même que les maisons et les monastères Osgalche et de Verchir⁴⁶⁵. En Bavière⁴⁶⁶, dans les cités de Trasborgo, Paluzia, Muda et Croce Oltramonti⁴⁶⁷, la majeure partie des maisons se sont effondrées et beaucoup de personnes sont mortes. »

Et note, lecteur, que les susdites ruines et périls causés par les tremblements de terre sont de grands signes et jugements de Dieu qui ne sont pas sans fondement ni permission divine ; et ces miracles et signes, Jésus Christ évangélisant avait dit qu'ils apparaîtraient à la fin du siècle.

FIN

⁴⁶⁵ Ossiach et Feldkirchen.

⁴⁶⁶ Il faut lire ici la Carinthie plutôt que la Bavière, comme plusieurs manuscrits le reportent. Les toponymes suivants se situent tous le long de la voie qui relie le Frioul à la Carinthie en traversant la Carnie.

⁴⁶⁷ Drauburg (actuelle Oberdrauburg), Paluzza, Mauthen et Kreuzberg.